A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE PENNSYLVANIA STATE
UNIVERSITY LIBRARIES

TROISIÈME ET DERNIÈRE

ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU TROISIÈME ET DERNIÈRE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS, ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, — D'ANTIPHILOSOPHISME, — DU PARALLÈLE DES DOCTRINES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES AVEC LA FOI CATHOLIQUE, — DU PROTESTANTISME, — DES OBJECTIONS POPULAIRES CONTRE LE CATHOLICISME, — DE CRITIQUE CHRÉTIENNE, — DE SCHOLASTIQUE, — DE PHILOLOGIE DU MOYEN AGE, — DE PHYSIOLOGIE, — DE TRADITION PATRISTIQUE ET CONCILIAIRE, — DE LA CHAIRE CHRÉTIENNE, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, — DES MISSIONS CATHOLIQUES, — DES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET DÉCOUVERTES MODERNES, — DES BIENFAITS DU CHRISTIANISME, — D'ESTHÉTIQUE CHRÉTIENNE, — DE DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, — D'ÉRUDITION ECCLÉSIASTIQUE, — DES PAPES ET CARDINAUX CÉLÈBRES, — DE BIBLIOGRAPHIE CATHOLIQUE, — DES MUSÉES RELIGIEUX ET PROFANES, — DES ABBAYES ET MONASTÈRES CÉLÈBRES, — DE CISELURE, GRAVURE ET ORNEMENTATION CHRÉTIENNE, — DE LÉGENDES CHRÉTIENNES, — DE CANTIQUES CHRÉTIENS, — D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET CHARITABLE, — DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES, — DE LÉGISLATION COMPARÉE, — DE LA SAGESSE POPULAIRE, — DES ERREURS ET SUPERSTITIONS POPULAIRES, — DES LIVRES APOCRYPHES, — DE LEÇONS DE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE EN PROSE ET EN VERS, — DE MYTHOLOGIE UNIVERSELLE, — DE TECHNOLOGIE UNIVERSELLE, — ET DES ORIGINES DU CHRISTIANISME.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR. ET MÊME 8 FR., POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

60 VOLUMES, PRIX : 360 FRANCS.

TOME CINQUANTE ET UNIÈME.

DICTIONNAIRE DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE.

TOME PREMIER.

—

5 VOLUMES, PRIX : 35 FRANCS.

—

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1854

Digitized by Google

Digitized by Google

Guérin, Louis François

DICTIONNAIRE

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE,

EMBRASSANT

DE LA MANIÈRE LA PLUS COMPLÈTE ET DANS TOUS SES DÉTAILS, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

L'HISTOIRE DES IDÉES, DES FAITS, DES ACTES, DES PERSONNAGES, ETC.,

QUI APPARTIENNENT AUX ANNALES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

Depuis la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'au temps présent;

PRÉCÉDÉ D'UN

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR L'ACTION RÉPARATRICE ET CIVILISATRICE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DANS LE MONDE,

ET SUIVI

D'UNE TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE DES MATIÈRES;

PAR M. L.-F. GUÉRIN,

Rédacteur en chef du *Mémorial Catholique*, membre de l'Académie Catholique de Rome, de l'Académie de Reims, auteur de plusieurs ouvrages sur la science religieuse, etc.;

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. (MATTH. XVI, 18.)

Fiet unum ovile, et unus Pastor. (JOAN. X, 16.)

TOME PREMIER.

5 VOLUMES, PRIX 35 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1854

Digitized by Google

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

Digitized by Google

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

« Dieu a fait un ouvrage au milieu de nous, qui, détaché de toute autre cause, et ne tenant qu'à lui seul, *remplit tous les temps et tous les lieux*, et porte par toute la terre, avec l'impression de sa main, le caractère de son autorité : *c'est Jésus-Christ et son Eglise.* »

BOSSUET.

En ouvrant ce cours d'histoire épars, disséqué, scindé en mille et mille articles, nous voudrions qu'il nous fût donné d'en ressaisir les grandes lignes et d'en montrer la liaison intime avec les détails ; nous voudrions, embrassant d'un seul coup d'œil ces parties multiples, les réunir sur un seul point concentrique : — La grande et immortelle action de l'Eglise catholique à travers les siècles, — afin que de cette synthèse rayonnât ensuite une vive clarté sur chaque branche du grand arbre. Ce serait, en quelque sorte, aller de la circonférence au centre, pour que du foyer de celui-ci sortît une lumière éclatante qui vivifierait toutes les parties du cercle parcouru. Les faits et les idées, les hommes et les choses dont cet ouvrage nous offre le tableau décomposé, nous apparaîtraient alors dans le majestueux ensemble d'un édifice régulier, et chacun, se retrouvant à sa place, serait apprécié sous son vrai jour. C'est qu'on ne peut bien juger en effet des moindres détails d'une grande scène qu'en l'embrassant dans toute son étendue; et quelques efforts que nous ayons tentés, contre la nature même de notre travail, pour rattacher chaque rameau au tronc principal, nous sentons qu'il y aurait à préciser l'ordre qu'occupe chaque acteur, chaque idée dans cette sublime épopée que nous appelons l'histoire de l'Eglise.

Mais, vouloir prendre l'Eglise à son berceau ; redire la révolution salutaire qu'elle a opérée dans le monde ; retracer à grands traits ses merveilles ; montrer son développement dans la suite des âges ; parler des conditions de son existence ; faire voir qu'elle est la tête et le cœur du monde entier et que tout converge vers elle ; faire sentir l'action de ses grands hommes, correspondant tous à ses desseins et marchant au but qu'elle leur a assigné ; prouver que le christianisme dont elle a seule le dépôt, a partout rectifié les notions du juste et de l'injuste, substitué l'affirmation au doute, embrassé l'humanité entière dans ses doctrines et ses préceptes ; supputer, comme l'a dit un illustre écrivain, le nombre des maux détruits et des améliorations opérées dans les dix-huit siècles écoulés de ce côté-ci de la croix; chercher à deviner la distance où nous sommes encore de l'accomplissement total de l'Evangile ; retracer la situation, dans toutes les parties de notre globe, de cette Eglise sainte, chargée des promesses divines ; la considérer enfin dans sa mission rédemptrice et envisager son avenir au milieu des évolutions successives de l'humanité, c'est là une tâche magnifique, immense, féconde en grands enseignements, pleine de consolations pour le Chrétien et qui exigerait, pour être dignement accomplie, le coup d'œil d'aigle d'un Bossuet !

C'est dire combien nous sentons notre infirmité en présence d'un tel sujet. Aussi n'avons-nous pas la témérité de croire que nous pourrons le réaliser. Nous voulons seulement esquisser, de ce vaste plan, les traits qui conviendront le mieux à notre faiblesse. Nous nous bornerons à quelques considérations générales, à l'explication succincte des grands faits historiques, et à l'analyse des idées qui ont surgi aux époques principales de l'histoire de l'Eglise ; de manière à porter la lumière sur quelques points et à refléter, dans cet exposé rapide, la pensée qui a présidé à la rédaction de ce *Dictionnaire*, et que les nombreux articles qui le composent, pierres isolées d'un tout complet, retrouvent leur lien naturel. Chacune de ces parties, considérées au point de vue de l'unité à laquelle elles appartiennent, seront d'ailleurs mieux comprises, et ce sera ici comme un fanal propre à guider le lecteur au milieu de ce long travail.

I.

L'Eglise catholique, société de Dieu avec les anges et les hommes fidèles à sa loi, subsiste depuis le commencement ; elle ne finira qu'à la fin des temps pour devenir alors triomphante de militante qu'elle est sur cette terre. « Si, dit Bossuet (*a*) on ne découvre pas ici un dessein toujours soutenu et toujours suivi ; si l'on n'y voit pas un même ordre des conseils de Dieu *qui prépare dès l'origine du monde ce qu'il achève à la fin des temps*, et qui, sous divers états, mais avec une succession toujours constante, perpétue, aux yeux de tout l'univers, la sainte société où il veut être servi, *on mérite de ne rien voir et d'être livré à son propre endurcissement*

(*a*) *Discours sur l'histoire universelle*, IIe part. chap. 13.

Digitized by Google

comme au plus juste et au plus rigoureux de tous les supplices.

« Et afin que cette suite du peuple de Dieu fût claire aux moins clairvoyants, Dieu la rend sensible et palpable par des faits que personne ne peut ignorer s'il ne ferme volontairement les yeux à la vérité. Le Messie est attendu par les Hébreux ; il vient et il appelle les gentils comme il avait été prédit. Le peuple, qui le reconnaît comme venu, est incorporé au peuple qui l'attendait, sans qu'il y ait entre eux deux un seul moment d'interruption ; ce peuple est répandu par toute la terre ; les gentils ne cessent de s'y agréger ; et cette Eglise que Jésus-Christ a établie sur la pierre, malgré les efforts de l'enfer, n'a jamais été renversée. Quelle consolation aux enfants de Dieu ! Mais quelle conviction de la vérité, quand ils voient que d'Innocent XI (Pie IX), qui remplit aujourd'hui si dignement le premier siége de l'Eglise, on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre, établi par Jésus-Christ prince des apôtres : d'où, en reprenant les Pontifes qui ont servi sous la Loi, on va jusqu'à Aaron et jusqu'à Moïse ; de là jusqu'aux patriarches *et jusqu'à l'origine du monde !* quelle suite ! quelle tradition ! quel enchaînement merveilleux ! »

Et quelques lignes plus loin, Bossuet ajoute : « C'est aussi cette succession que nulle hérésie, nulle secte, nulle autre société que la seule Eglise de Dieu, n'a pu se donner. Les fausses religions ont pu imiter l'Eglise en beaucoup de choses, et surtout elles l'imitent en disant, comme elle, que c'est Dieu qui les a fondées ; mais ce discours en leur bouche n'est qu'un discours en l'air ; car si Dieu a créé le genre humain, si le créant à son image il n'a jamais dédaigné de lui enseigner le moyen de le servir et de lui plaire, *toute secte qui ne montre pas sa succession depuis l'origine du monde n'est pas de Dieu* (*a*). »

Cette Eglise, dont l'origine remonte à la création du monde, fut surtout rendue visible, éclatante chez un peuple élu de Dieu, particulièrement choisi pour montrer à tout l'univers la société sainte où Dieu veut être servi. Ce peuple est le peuple juif. Il était chargé de garder le sacré dépôt des vérités divines, et de perpétuer la solennelle promesse d'un Rédempteur faite par Dieu dès la chute du premier homme. Mais, dit saint Augustin (*b*), « on peut croire avec assez de raison qu'il y eut aussi dans les autres nations des hommes à qui ce mystère a été révélé, et qui se sentirent poussés à le prédire, soit qu'ils aient participé à la même grâce, soit qu'à défaut de ce don ils aient été instruits par les mauvais anges que nous savons avoir confessé Jésus-Christ présent, tandis que les Juifs ne le reconnaissaient pas. Et je ne pense pas que les Juifs eux-mêmes osent prétendre que *nul n'a appartenu à Dieu, les seuls Israélites exceptés*, depuis que la race d'Israël a commencé à se répandre, après la réprobation de son frère aîné. Il n'y eut, il est vrai, aucun autre peuple qui ait été proprement appelé le peuple de Dieu ; *mais que chez les autres peuples, certains hommes se soient rencontrés qu'une affinité spirituelle et non terrestre rattache aux vrais Israélites, aux citoyens de la céleste patrie, c'est ce qu'ils ne peuvent nier ;* autrement, il serait facile de les convaincre par le saint et admirable Job, qui n'étant ni juif, ni prosélyte, ou étranger admis au foyer d'Israël, mais issu de race iduméenne, né et mort en Idumée, reçoit de la parole divine ce glorieux témoignage que pour la justice et la piété nul homme de son temps ne lui fut comparable... Or je ne doute pas que ce ne soit par un dessein de la divine Providence que l'exemple de ce seul juste *nous apprenne qu'il a pu s'en trouver chez les autres nations qui aient vécu selon Dieu et agréables à Dieu, citoyens prédestinés de la Jérusalem spirituelle...* »

Ainsi, il est permis de penser que les gentils eurent une certaine connaissance du vrai Dieu, quoique tous ne l'adorassent pas comme tel ; et cette doctrine est d'autant plus permise qu'elle est conforme à ce que nous trouvons dans les traditions universelles des peuples. On le sait, le Verbe de Dieu, principe et fin de toutes choses, *principium et finis* (*c*), s'est révélé trois fois, et d'une manière éclatante, au monde. La première, après l'avoir créé, en manifestant à l'homme les merveilles de la création et en lui dictant ses préceptes dans le paradis terrestre (*d*) ; la seconde en communiquant son souffle de vie à l'humanité et en lui enseignant, par Moïse, sa haute destinée au milieu des êtres ; la troisième enfin en la rachetant par l'ineffable mystère de l'Incarnation. En d'autres termes, le Verbe Divin s'est révélé, lorsqu'il communiqua à Adam ce qu'il devait croire et ce qu'il devait faire ; révélation qu'il continua et augmenta par les patriarches, par Moïse et par les prophètes ; il s'est révélé lorsque, s'étant revêtu de notre humanité, il est venu parmi nous pour compléter ce que l'homme devait croire et ce qu'il devait pratiquer (*e*).

Et c'est ce que saint Paul nous fait assez entendre lorsqu'il dit dans son langage profond : « Dieu ayant parlé autrefois à nos « pères en divers temps... par ses prophè- « tes... vient enfin de nous parler en ces « derniers jours par son propre Fils, qu'il a « fait héritier de toutes choses, *par qui il a* « *même créé les siècles*, qui est la splendeur « de sa gloire, le caractère de sa substance

(*a*) *Discours sur l'histoire universelle*, IIe part., chap. 13. — Saint Epiphane, dans son grand ouvrage des *Hérésies ;* saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, déclarent expressément « que la religion chrétienne date du commencement du monde, et a toujours subsisté. »

(*b*) *Cité de Dieu*, liv. XVIII, chap. 48.

(*c*) *Apoc.* XXII, 13.

(*d*) *Gen.* II 16, 17 et suiv.

(*e*) *Voy.*, sur la *Révélation primitive*, le tom. Ier, in 8e, 1853, pag. 82 et suiv., de *La raison philosophique et la raison catholique* du R. P. VENTURA.

Digitized by Google

« *et qui soutient tout par la puissance de sa parole* : PORTANS OMNIA VERBO VIRTUTIS SUÆ (*a*). » Or, bien que la première révélation ait été brisée par la révolte adamique, bien que l'homme déchu ait perdu de vue la divine lumière et qu'il se soit égaré dans ses voies, cet obscurcissement ne fut pas tel qu'il ne soit point resté dans les intelligences *quelque trace, quelque souvenir des révélations primitives*, et c'est dans ce sens qu'on peut dire que les païens eurent quelque connaissance du vrai Dieu.

« Que certaines personnes, s'écriait déjà au IIe siècle le saint martyr Justin, que certaines personnes, faute de réfléchir, ne viennent pas détourner nos paroles de leur vrai sens, et nous dire : — Vous enseignez que le Christ est né il y a cent cinquante ans, sous le gouverneur Cyrénius, qu'il a prêché sa doctrine à l'époque de Ponce Pilate; mais ceux qui ont vécu avant lui peuvent-ils être coupables, puisqu'ils n'ont pu le connaître? — Toute notre réponse à cette difficulté, la voici : Nous avons appris et nous enseignons que Jésus-Christ est le premier né de Dieu *et la raison éternelle à laquelle tout le genre humain participe*. Que suit-il de là? C'est que tous ceux qui ont vécu conformément à la raison sont Chrétiens, bien qu'on les eût regardés comme des athées; tels ont été, parmi les Grecs, Socrate et Héraclite, et parmi ceux que vous appelez barbares, Abraham, Ananias, Azarias, Misaël, et un grand nombre d'autres...; c'est qu'avant Jésus-Christ ceux qui ont vécu sans prendre la raison pour guide étaient les méchants, les ennemis du Christ, les meurtriers des gens de bien. Mais tous ceux qui ont vécu et qui vivent encore de cette vie toute de raison sont véritablement Chrétiens (*b*)... »

Nous pourrions appuyer cette doctrine d'une infinité d'autorités tirées des saints Pères; les théologiens, et à leur tête Melchior Canus (*c*), nous apporteraient aussi leur témoignage; nous nous contenterons de citer un théologien de nos jours qui les résume tous : « Les idolâtres, dit Mgr Gousset, cardinal archevêque de Reims (*d*), n'ont jamais confondu leurs dieux célestes et terrestres avec le Dieu suprême. Si par le polythéisme on entend plusieurs dieux souverains, indépendants, incréés, éternels, il est faux que les peuples aient admis plusieurs dieux dans ce sens. Le polythéisme était la croyance non pas à plusieurs dieux égaux, mais à plusieurs dieux subordonnés au Dieu suprême... On convient, ajoute le prélat, que la notion du vrai Dieu n'a jamais été aussi distincte, aussi pure, aussi parfaite chez les païens que chez les Juifs et les Chrétiens; mais il n'en est pas moins vrai que, quoique altérée par les superstitions de l'idolâtrie, cette idée se trouve partout, et que, comme l'a déclaré le martyr saint Saturnin au concile de Carthage de l'an 258, les païens, encore qu'ils adorassent les idoles, ont connu et confessé le Dieu souverain, père et auteur de toute chose : *Gentiles, quamvis idola colant, tamen summum Deum patrem et creatorem agnoscunt et confitentur.* »

A côté et à l'ombre de cette vérité première de l'existence d'un Dieu unique, éternel, incréé, auteur et maître de tout, les différents peuples de la terre avaient aussi conservé bien d'autres grandes et importantes vérités (*e*). Ils croyaient à l'existence d'une loi morale dont Dieu est l'auteur, ordonnant l'obéissance et le respect envers les parents et les supérieurs; défendant le vol, le meurtre, l'adultère, la médisance et la calomnie; obligeant tous les hommes, et dont l'observance ou la violation constitue la justice ou le péché, la vertu ou le vice. Ils avaient l'idée que l'humanité est déchue de sa perfection et de son bonheur primitifs; qu'elle ne peut être réhabilitée que par le sacrifice du sang; que les mérites d'un être innocent, saint et parfait peuvent se reverser sur l'être imparfait, méchant et coupable; que celui-ci peut être racheté par le dévouement ou le sacrifice volontaire de celui-là. Ils ne doutaient pas qu'il faut honorer Dieu par le sacrifice, l'apaiser par le repentir, en obtenir tout secours par la prière; que, pour témoigner qu'on le reconnaît comme maître de la terre, de la vie de l'homme et des moyens de la conserver, il faut lui consacrer particulièrement quelque portion du temps en fixant des jours de fêtes en son honneur, quelque part des aliments et des biens par la pratique du jeûne et de l'aumône; qu'outre ce Dieu suprême, il faut aussi honorer avec un culte religieux, toujours en son nom et à cause de lui, les esprits subalternes, les ministres dont il lui plaît de se servir dans le gouvernement du monde (*f*); comme aussi les

(*a*) S. Paul, *Epist. ad Hebr.*, I, 1 3. — « Le Verbe seul est l'organe naturel du commerce voulu entre l'œuvre de la création et le *règne divin;* car ce commerce est voulu, parce qu'il faut que l'œil de Dieu reconnaisse et rencontre, dans l'ouvrage de sa puissance, la réalité ou l'équivalent de l'infini, et que l'acte par lequel il produit le monde, tend à lui faire contracter en *existence* l'infinité qu'il a en *représentation*. Or cette *représentation* est dans le Verbe. C'est donc au Verbe à PORTER, dans le monde *existant*, l'infinité qu'il lui donne de toute éternité en le *représentant*, et à lui faire affecter, dans les limites de la création, l'unité où il est avec lui dans l'ordre de l'*intelligible*. » (LAMOURETTE, *Pensées sur la philosophie de la foi*. 1 vol. in-12, 1789, IIe part., chap. 10, pag. 130.)

(*b*) S. JUSTIN, *Apolog.*, I, cap. 41.

(*c*) Dans ses *Lieux théologiques*, liv. x, chap. 4.

(*d*) *Théologie dogmatique*, tom. Ier, pag. 518 et suiv.

(*e*) Le R. P. VENTURA, *La raison philosophique et la raison catholique; Conférences prêchées à Paris dans l'année* 1851, 1 vol. in-8°, 1851, pag. 24 et suiv.

(*f*) « Quand je vois, dit Bossuet, dans les Prophéties, dans l'Apocalypse et dans l'Evangile même, cet ange des Perses, cet ange des Grecs, cet ange des Juifs (*Dan.* x, 13, 20, 21; XII, 1), l'ange des petits enfants, qui en prend la défense devant Dieu contre ceux qui les scandalisent (*Matth.* XVIII, 10), l'ange des eaux, l'ange du feu (*Apoc.* XIV, 18; XVI, 5), et ainsi des autres; et quand je vois, parmi

Digitized by Google

grands hommes qui, par la perfection de leur vie ou les services qu'ils ont rendus aux autres hommes, ont visiblement représenté ici-bas les plus beaux attributs et exercé la providence du Dieu invisible.

Les gentils savaient que la virginité est une vertu sublime qui rend l'homme agréable à Dieu ; que le prêtre doit être plus ou moins chaste, selon les fonctions qu'il est appelé à accomplir dans l'exercice du culte; qu'il y a un mérite reversible d'expiation dans la pratique volontaire de la chasteté; que toute action coupable déplaît à Dieu, et ne peut échapper à la punition, de même que toute action vertueuse lui est agréable, et doit attendre sa récompense dans ce monde ou dans l'autre ; qu'en l'autre monde il y a un paradis et un enfer, où les récompenses de la vertu et les châtiments du crime sont éternels. Enfin ils croyaient que, outre le lieu de supplices éternels, il y a un lieu où les âmes des morts expient leurs fautes légères, sont purifiées par des privations et des souffrances temporaires ; que dans cet état d'expiation et de souffrance elles peuvent être soulagées, et même délivrées entièrement par les sacrifices et les prières des vivants; que le corps de l'homme n'est pas moins que son âme destiné à l'immortalité, au partage du bonheur ou du malheur éternel. La preuve en est dans les soins et le respect qui ont toujours et partout environné le cadavre de l'homme, dans les rites qui ont toujours et partout accompagné ses funérailles, dans la profonde et universelle religion des tombeaux...

Voilà quel a été, quant au fond, le symbole du genre humain, quoique plus ou moins défiguré, dans ses conséquences et son application, par des superstitions absurdes, ainsi que nous allons le dire. Les dieux des Indous n'étaient pas les dieux des Mèdes et des Perses, pas plus que les dieux des Egyptiens n'étaient les dieux des Grecs et des Romains. Quoi qu'il en soit, le Dieu suprême, incréé, éternel, tout-puissant, était partout le même, sous des noms différents et même sous des formes grossières ou ridicules ; et Jéhova, que les juifs seuls connaissaient dans toute sa vérité : *Notus in Judæa Deus*, avait part en un sens au culte de tous les humains (*a*).

II.

Oui, le peuple hébreu fut le peuple élu ; seul il reçut le dépôt des promesses ; seul il connut le vrai Dieu *dans toute sa vérité*, et lui rendit un culte digne de lui. Voilà ce que nous enseigne la Bible, et c'est le point de départ de la religion. Cependant, il est certain que, depuis Moïse, instituteur de ce peuple mêlé par son action et sa présence à toutes les destinées de l'humanité, les païens eurent une plus grande facilité de connaître Dieu, par la dispersion des Juifs et par les prodiges que Dieu avait faits en leur faveur ; il est certain aussi qu'il y eut chez les païens des idées générales de la chute originelle et de la venue future d'un libérateur, et qu'on ne trouve aucun vice dans leurs lois et dans leurs mœurs, qui n'ait été la fausse et absurde application d'un des principes immuables de la loi naturelle, ainsi que l'explique saint Thomas (*b*). En un mot, il est évident, par les traditions générales, que le nombre des particuliers qui adoraient Dieu parmi les gentils est plus grand qu'on ne le pense.

Mais cela ne conclut pas que ces lumières aient produit leur effet, et que des peuples entiers aient ouvert les yeux à la vraie religion. Non, tant s'en faut ; le gros des païens demeura dans l'obscurité, et cela, parce que l'homme ayant quitté, par le péché, la contemplation de la nature divine, invisible et

tous ces anges, celui qui met sur l'autel le céleste encens des prières (*Apoc.* VIII, 3), je reconnais dans ces paroles une espèce de *médiation* des saints anges ; je vois même le FONDEMENT qui peut avoir donné occasion *aux païens de distribuer leurs divinités dans les éléments et dans les royaumes pour y présider :* car TOUTE ERREUR EST FONDÉE SUR QUELQUE VÉRITÉ DONT ON ABUSE. » (*Explication de l'Apocalypse*, préface, § XXVII, *Œuvres complètes de Bossuet*, édit. de Besançon, 1836, tom. VI, pag. 498.)

(*a*) « C'est ignorer, dit Bossuet, les premiers principes de la théologie, que de ne pas vouloir entendre que l'idolâtrie adorait tout, *et le vrai Dieu comme les autres.* » (Lettre à M. Brisacier, *Œuvres complètes*, édition de Besançon, 1836, tom. XI, pag. 849.)

(*b*) « La loi naturelle, dit cet illustre docteur, quant aux *premiers principes communs*, est la même chez TOUS LES HOMMES ; mais quant à *certaines obligations propres et précises*, qui sont comme les *conclusions des principes communs* (c'est-à-dire l'application de ces mêmes principes aux cas particuliers), elle peut être en défaut, et cela à cause de la dépravation de la raison, du désordre des passions, et des mauvaises habitudes de la nature. C'est pour cela que la loi naturelle, quant aux *principes communs*, ne peut être, en général, effacée d'aucune manière du cœur des hommes. Mais elle peut s'effacer par rapport aux préceptes secondaires ; et c'est ainsi que, chez quelques peuples, le brigandage et les vices contre nature n'étaient pas réputés des péchés. » (Ire sect., IIe part., *quæst.* 94, art. 4 et 6.)— « D'après cette doctrine de saint Thomas, il n'y a pas de doute que, par rapport à la morale, tout ce qu'il y a de *principes communs* chez les peuples païens est vrai et *immuable*, et que le faux, l'abominable, l'absurde se trouve seulement dans les déductions, dans les applications de ces mêmes principes que le saint docteur appelle *conclusions*. Qu'on se rappelle ces tribus sauvages des Indes, chez lesquelles le père de famille, devenant vieux, ses enfants l'étranglaient et faisaient un affreux repas de son cadavre, et qui, interrogées par nos missionnaires sur les motifs de cet acte de révoltante férocité, répondaient : « Nous abrégeons la vie de nos pères devenus vieux, pour les délivrer des maux et des souffrances de la vieillesse. Nous les étranglons nous-mêmes et nous les mangeons ensuite, parce qu'un père ne doit finir que par les mains de ses enfants, et qu'il ne peut pas trouver de tombeau plus digne de lui que l'estomac de ceux auxquels il a donné la vie. » Ainsi ces malheureux, tout en se livrant à de pareils excès contre nature, ne rendaient pas moins hommage à la loi de la nature touchant les devoirs des enfants envers leurs pères ; et ces actes d'horrible barbarie n'étaient que *l'application* absurde et abominable du principe de la piété filiale. » (Le R. P. VENTURA, *Conférences*, etc., 1 vol. in 8°, 1851, pag. 28.)

Digitized by Google

intellectuelle, s'est plongé entièrement dans les sens; de telle sorte, dit saint Athanase (*a*), qu'il devint incapable d'être frappé d'autres objets que des objets sensibles; d'où il est venu à l'oubli de Dieu, à adorer le soleil, les astres, les éléments, les animaux, les images mêmes, les passions et les vices.

La raison la plus vraisemblable qui se puisse donner de l'origine du paganisme, ajoute saint Augustin (*b*), c'est que « les dieux ont été des hommes, et à la flatterie qui les a faits dieux ils doivent ces solennités et ces rites qu'elle a su composer suivant l'esprit, le caractère, les actes et la destinée de chacun. En s'insinuant peu à peu dans les âmes humaines, semblables à celles des démons et passionnées pour l'erreur, ces traditions sacrilèges se sont répandues partout, accréditées par les ingénieux mensonges des poëtes et les séductions des esprits de malice. »

Ainsi, la corruption du cœur, l'orgueil, telle est l'origine de l'idolâtrie. Et, bien que la loi et les prophètes n'aient point été donnés aux Juifs pour eux seuls, mais encore pour éclairer tout l'univers de la connaissance de Dieu et des bonnes mœurs, comme le dit saint Athanase (*c*); bien que les enseignements admirables que Dieu donnait à son peuple, et les prodiges éclatants qu'il faisait pour le maintenir et l'instruire, rayonnassent bien loin aux environs, et eussent pu de proche en proche se répandre par toute la terre, la masse préféra suivre la voie corrompue des sens. Les vérités éternelles subsistaient sans doute; il y en avait partout des lueurs, mais les passions amoncelèrent de tels nuages que le petit nombre seulement put les entrevoir, et cela obscurément encore.

Alors, quels effroyables désordres régnèrent dans cette nuit ténébreuse! L'homme déifia toutes les passions, même les plus brutales; la corruption la plus affreuse s'étendit partout, atteignit tous les cœurs, et l'on peut s'en faire une idée quand on considère que les dieux donnaient l'exemple de tous les crimes, et que les hommes suivaient leurs appétits non-seulement sans gêne et sans remords, mais dans l'intention de plaire à la divinité (*d*). Et l'homme, en méconnaissant le vrai Dieu, se méconnut lui-même. Il perdit de vue et son origine et sa dignité, et l'ordre vrai de sa destinée immortelle. Il devint l'ennemi de lui-même, l'ennemi de ses semblables. La vertu, la justice, l'équité étaient des mots vides de sens, et l'on ne trouve pas même dans le langage d'alors des termes pour exprimer l'humanité, la charité, la fraternité, les liens les plus doux et en même temps les plus solides pour une société d'êtres doués de raison. Plus de la moitié de

(*a*) S. Ath., *Oratio contra gentes*, num. 9, 11, 12 et 13; Analysé par Bossuet, lettre CCLVIII, *Œuvres complètes*, edit. *ubi supra*, tom. XI, pag. 857.

(*b*) *Cité de Dieu*, liv. VII, chap. 18.

(*c*) *Apud* Bossuet, *id.*, *ibid.*, pag. 858.

(*d*) Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, IIe part., chap. 16, s'arrête, en passant, sur l'abominable tableau des cérémonies des *dieux immortels*, et de leurs mystères impurs. Et que sera ce si l'on considère les effets de ce culte infâme et ridicule sur les mœurs, les lois et les usages? « Dans la société domestique, l'inceste (il était permis chez les Grecs, comme on peut le voir dans l'*Introduction* de Cornélius Nepos), le divorce, l'infanticide, l'esclavage, des amours infâmes: dans la société politique, la puissance du glaive laissée au père de famille, la tyrannie des grands, la mutinerie des peuples, les révoltes des armées, la lutte sanglante des ambitions, la guerre étrangère, seul remède aux discordes civiles, l'incertitude de la propriété, l'excessive dureté des créanciers, la misérable condition des débiteurs, la barbare législation sur les esclaves, l'injustice envers les alliés, une oppression inouïe sur les vaincus, l'abus des jugements, les désordres du *Forum*, tous les vices de la captation et de la vénalité, les violences privées, les proscriptions publiques, les partages des terres, la guerre sans humanité (la guerre peut-elle donc être humaine?), la paix sans douceur. Ce sont là cependant ces peuples si vantés, pesés au poids du sanctuaire, et examinés au flambeau d'une saine raison. Ces peuples étaient polis, parce que la politesse n'est que la perfection des arts; mais ils n'étaient pas civilisés, parce que la civilisation est la perfection des lois. On y remarque des vertus personnelles, toujours plus aperçues dans une société vicieuse; mais on y retrouve tous les désordres publics, *ces grands péchés du monde*, un profond oubli de Dieu et un extrême mépris de l'homme. *Les Romains*, dit Montesquieu, *étaient accoutumés à se jouer en tout de la nature humaine...* — Je ne parle pas des Grecs, devenus, à la fin, après l'éclat passager que jettent, sur une époque de leur histoire, quelques hommes et quelques circonstances extraordinaires, le plus vil des peuples, un peuple tout entier de rhéteurs et de sophistes... Mais ces Romains si graves et si fiers, qui conquirent à la fin tous les peuples et tous leurs dieux, combien avaient-ils dégénéré dans l'intervalle de sept siècles qui s'écoulèrent depuis Numa jusqu'à Auguste! Combien ne dégénérèrent-ils pas depuis Auguste jusqu'au moment où quelques peuples obscurs et pauvres fondèrent comme la pierre détachée de la montagne, sur ce *colosse aux pieds d'argile* (figure énergique par laquelle l'Ecriture (*Daniel*, II, 33 et seq.) désigne la faiblesse des fondements de cet empire si étendu), et en dispersèrent les débris! — Comparez, en effet, les lois de Numa, sur l'union conjugale, aux lois d'Auguste, sur le mariage, monument de corruption et d'infamie; les mœurs des premiers temps de Rome aux mœurs des derniers temps, lorsque les sénateurs exerçaient le métier d'histrions, et les dames romaines celui de courtisanes; le gouvernement des rois à celui des empereurs, qui fondèrent la constitution de l'empire sur un système de délations et de proscriptions. Comparez même la religion des premiers âges avec la religion des derniers temps, lorsqu'un sénat impie et avili accordait les honneurs de l'apothéose, décernait des temples et des colléges de prêtres à des hommes, ou plutôt à des monstres qui avaient mérité des échafauds pour autels, et pour prêtres des bourreaux. Aussi, ce grand empire, *n'en pouvant plus*, épuisé de licence et de désordre, disparut enfin de la scène du monde, laissant après lui l'exemple de tous les maux où peuvent conduire un gouvernement et une religion contraires à l'ordre éternel de la société divine et humaine, à la nature de Dieu et à celle de l'homme, et aux rapports nécessaires qui les unissent... » (De Bonald, *Disc. sur la vie de J.-C.*, in 8°, 1844, 2e édit., pages 20, 21, 26, 27 et 28.)

Digitized by Google

l'espèce humaine gémissait dans l'esclavage. On achetait et l'on vendait les hommes, comme l'on trafique de vils animaux. Un maître barbare avait sur ses esclaves les mêmes droits que sur ses animaux domestiques. Ceux qui se disaient libres, ne l'étaient guère que de nom ; car est-il rien de plus révoltant que les concussions, les vexations de toute espèce des gouverneurs envers les habitants des provinces soumises à leur domination ? Aussi la misère était si grande qu'à Rome des malheureux se laissaient égorger pour faire vivre leurs enfants. Un peu de pain et des spectacles au cirque : *panem et circenses*, c'est tout ce que le peuple demandait à ses oppresseurs ! Et c'est là ce monde d'iniquités dont le Christ, apparaissant sur la terre pour sauver l'humanité si profondément dégradée, declara que son royaume n'était pas : *Regnum meum non est de hoc mundo.... nunc regnum meum non est hinc* (*a*).

Il faut lire l'histoire de cette corruption du monde païen, car nous ne pouvons nous étendre sur ce triste tableau, il faut la lire non-seulement dans les poëtes grecs ou latins, dans les auteurs qui ont écrit sur les mœurs de leur temps, mais encore et surtout dans les Pères de l'Eglise. Tertullien, saint Justin, Clément d'Alexandrie, saint Augustin dans la *Cité de Dieu*, et tant d'autres nous ont révélé les horreurs d'une société égarée dans le dédale des plus hideuses passions. Avant ces Pères, saint Paul avait adressé ses reproches aux idolâtres dans sa sublime *Epître aux Romains*, et nous voyons dans les plaintes mêmes du grand Apôtre l'état de dégradation où les hommes étaient tombés. Il y a plus, ces débordements qui égalent dans leur grandeur la grandeur même de l'empire, nous sont encore attestés chaque jour par la découverte des monuments qui ont fait l'orgueil de ces âges.

« Nous connaissions, écrivait y a quelques années un savant archéologue (*b*), nous connaissions, par les accusations véhémentes des Pères de l'Eglise, ce désordre de la société antique qui se traduisait pour les yeux en images licencieuses, qui transportait dans les œuvres de l'art les écarts de la religion, et qui s'en prenait aux passions des dieux pour justifier les vices des hommes. A la vérité, nous pouvions croire qu'il était entré dans ces récits quelque exagération et peut-être même un peu d'esprit de parti, et la société païenne vue avec des yeux chrétiens avait pu être jugée avec trop de rigueur ; c'est là, du moins, ce que pensaient les critiques qui cherchaient à réhabiliter sur ce point l'innocence des anciens, peut-être aux dépens de la leur. Mais il n'y a plus d'illusion à se faire depuis que les murs de Pompeï, dans la plus noble partie de la cité, sont exposés à nos regards. Le libertinage de l'art s'y montre dans toute sa nudité, d'accord avec celui de la croyance. Le paganisme s'y accuse, pour ainsi dire, de sa propre main, comme dans les pages éloquentes d'un saint Clément d'Alexandrie. Les adultères du ciel s'y offrent, sur tous les murs, évidemment pour servir de modèle ou d'excuse aux désordres du monde ; il n'y a plus là de réticence ni d'exagération ; c'est la société ancienne qui nous apparaît telle qu'elle voulait être à ses propres yeux, avec l'image de ses vices qu'elle associait à celle de ses dieux, et qu'elle relevait par le style en les déifiant ; c'est elle-même qui nous admet dans le sanctuaire de sa vie privée, et désormais il n'y a plus pour nous, dans l'antiquité, de ces mystères du boudoir, un de ces secrets d'alcôve dont elle s'était peut-être réservé la jouissance, mais qui lui échappent à mesure qu'on lui retire le manteau de cendres qui l'enveloppe. »

Si de la société policée (c'est-à-dire qui cachait ses désordres sous de beaux dehors) ; si de cette société de la Grèce ou de Rome, nous venons à considérer le barbare, le sauvage, cet être plus ou moins dégradé dont le philosophisme étroit, haineux et égoïste du XVIII^e^ siècle a voulu s'emparer pour calomnier l'homme de la civilisation moderne, quels vices, quel abrutissement nous découvririons ? Le barbare ne nous apparaîtrait que pour anéantir, par sa présence, le sophisme antisocial dont il avait été le sujet. Mais en ce point l'histoire ancienne offrait des lacunes ; l'analogie les a comblées. En effet, le nouveau monde, ce monde que ses régions idolâtres nous ont fait connaître avant que la loi du Christ les eût métamorphosées, nous a aussi rendu d'une manière saisissante les traits effacés des anciens barbares ; traits hideux, preuves de la plus profonde dégradation.

La lumière partout obscurcie dardait-elle du moins quelques rayons chez le peuple élu ? Oui, pour un temps. Mais, dans la suite, ce peuple qui portait les vérités saintes et qui en avait fait pénétrer une grande partie chez les autres nations, leur emprunta leurs erreurs. Malgré que la connaissance de Dieu et de son Verbe lui eût été spécialement donnée, et que les idoles lui fussent expressément défendues, ce malheureux peuple eut un penchant effroyable à l'idolâtrie, et y succomba souvent. Les Juifs eux-mêmes persécutèrent les prophètes. « Ils étaient, dit saint Athanase (*c*), envoyés aux Juifs, et en même temps persécutés par eux ; » et la pente à l'erreur était si prodigieuse que ceux-là mêmes à qui les prophètes étaient adressés, se déclaraient leurs ennemis. Aussi ne voyons-nous, chez le peuple de Dieu, peu de temps avant la naissance du Rédempteur promis, que la clarté vacillante d'une lampe qui jette ses dernières et irrégulières lueurs.

En effet, la lettre de la loi y restait froide,

(*a*) *I Joan.* XVIII, 36.

(*b*) M. Raoul Rochette. *Lettre sur les fouilles de Pompeï.*

(*c*) *De Incarnat.*, num. 12 ; *apud* Bossuet, *loc. cit.*, pag. 858.

Digitized by Google

inanimée ; l'esprit s'en retirait ; la synagogue n'offrait plus au dépôt céleste qu'un petit nombre d'intelligences et de cœurs, et les traditions purement humaines, maudites par le Sauveur, usurpaient dans le temple l'autorité de la parole divine. Un coup d'éclat du ciel, l'Incarnation de la lumière, de la vérité, du Verbe enfin, pouvait seule régénérer la terre ; il fallait que le Verbe, qui avait tout fait dès le principe : *In principio erat Verbum* (*a*), vînt tout refaire et tout réparer (*b*) ; sinon l'égoïsme extrême, substitué à l'incomplète charité du Décalogue (*c*), ramenait l'homme aux derniers excès de l'abaissement.

Ainsi, en récapitulant l'histoire des premiers temps, nous avons : chez les Juifs, l'attente formelle du Messie, des idées fausses sur son caractère et un attachement passionné à leur loi, dont ils méconnaissent également le vrai sens (*d*) ; le texte encore pur des Livres sacrés, mais prêt à s'altérer par les traditions, les interprétations, en un mot, par les opinions arbitraires des différentes sectes qui avaient rompu l'unité dogmatique ; enfin l'unité nationale, soutenue alors par un patriotisme fanatique, et prête à disparaître, victime de ses excès : dans le monde gréco-romain, un culte et des dieux dédaignés de toutes parts par les philosophes, et qui se soutiennent dans les masses par le fanatisme de l'ignorance et l'abrutissement des plus grossières passions ; des systèmes et des écoles ruinés par le doute après avoir perverti les vieilles mœurs ; le luxe, la mollesse et la débauche perdant toutes les classes et énervant toutes les générations ; et toutefois des restes encore sensibles de la gravité, de la sagesse et des vertus romaines ; enfin une littérature à son apogée et au moment de son déclin : dans le monde barbare, au Nord, des mœurs simples et antiques, mais dures jusqu'à la férocité. A l'Orient, nous voyons cependant les traditions primitives conservées avec moins d'altération dans les corporations de prêtres philosophes ; partout des cultes populaires et des lois en harmonie avec l'ignorance, la grossièreté et le génie des peuples ; la raison humaine se reconstruisant avec les idées orientales, et l'activité grecque, dans l'union de l'Orient et de l'Occident, et s'égarant en même temps avec plus de puissance et d'orgueil dans de nouvelles voies : enfin, dans l'étendue de l'empire et dans sa haute prépondérance sur les nations non soumises, nous remarquons l'union des peuples, la pacification du monde, et la facilité de toutes les communications ; concours merveilleux de circonstances diverses que Dieu, dans la profondeur de ses desseins, avait préparées en vue du grand événement qu'il allait accomplir (*e*). Voilà le monde avant le Christ !

III.

Enfin, ce Rédempteur divin tant promis, annoncé par une suite de prophètes, figuré dans l'histoire du peuple de Dieu, désiré, appelé, attendu par tous les justes de la terre, entrevu par les sages du monde païen même (*f*), désigne plus ou moins clairement dans toutes les traditions des peuples (*g*), ce Sauveur, Jésus-Christ en un mot, est venu dans le temps marqué par son Père : *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis* (*h*). Alors, dit Isaïe, « le peuple qui mar-

(*a*) *I Joan.* I, 1, 3.

(*b*) S. Athanase, *De Incarnat.*, num. 12 et 13.

(*c*) *Nolite putare quoniam veni solvere* legem... *sed adimplere.* (*Matth.*, V, 17.)

(*d*) M. l'abbé P. S. Blanc, *Cours d'hist. eccles.*, tom. I^er^, *Précis historique*, pag. 29.

(*e*) Gibbon, dans son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, liv. III, n° 10, s'attache à relever toutes les causes naturelles qui ont pu favoriser l'établissement du christianisme, et il le fait dans le but hostile de l'expliquer par ces seules causes. Il est facile de réfuter l'historien anglais ; mais en le réfutant, on ne doit pas craindre, dit avec raison M. l'abbé Blanc (*loc. cit*, pag. 480), de montrer, dans toute sa force, le concours des causes naturelles. Il entrait dans le plan de la Providence, et c'est ce que nous remarquons dans le présent paragraphe.

(*f*) Il est dit, dans l'Ecriture, que les *îles attendent sa loi*. Or, c'est ainsi que les Hébreux appelaient l'Europe et les pays éloignés, par conséquent les nations étrangères au peuple de Dieu. Platon disait « qu'il était *nécessaire* qu'un maître vînt du ciel pour instruire l'humanité, » parlant ainsi d'avance, comme saint Paul, dans son *Epître aux Ephésiens* : « Dieu nous a donné des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des docteurs, afin que nous ne soyons pas comme des enfants flottants et emportés à tout vent de doctrines, par la malice et l'habileté des hommes, qui sèment l'erreur autour de nous (ch. IV, 11 et 14). » — M. de Bonald lui-même reconnaît que « l'exemple de Job autorise à penser qu'au sein des sociétés même idolâtres, quelques familles, qui avaient retenu dans toute leur pureté les traditions primitives, *savaient que leur Rédempteur était vivant* (*Job*, XIX, 25), et attendaient sa venue dans les derniers jours. » (*Discours sur la vie de Jésus-Christ*, in-8°, 1844, 2^e^ édition, pag. 34.) Et un peu plus loin, le même auteur dit encore : « A mesure que le terme approchait, il se répandait, même parmi les païens, un pressentiment secret de la venue prochaine d'un homme extraordinaire, et sans doute que le commerce des Juifs avec les autres peuples avait répandu chez les Gentils quelques lumières sur ce grand événement. Tous les yeux, au rapport de Tacite et de Suétone, étaient tournés vers l'Orient, et attendaient un dominateur nouveau qui devait sortir de la Judée : *Esse qui Judæa profecti, rerum potirentur.* L'un et l'autre de ces deux historiens, dit Bossuet, et dans les mêmes termes, rapportent ce bruit comme établi par une opinion commune et par un ancien oracle qu'on trouvait dans les livres sacrés du peuple juif. Josèphe recite cette prophétie dans les mêmes termes, et dit comme eux, qu'elle se trouve dans les saints livres. » (M. de Bonald, *id.*, *ibid.*, pages 49, 50.)

(*g*) On peut en voir des preuves dans le bel ouvrage de M. Roselly de Lorgues, *La croix dans les deux mondes*, 1 vol. in-8°, 1845 ; ouvrage où l'auteur s'attache à démontrer, entre autres points, que le Très-Haut s'est manifesté dès le commencement, et qu'il a été connu de tous les peuples ; que le Christ a été prophétisé de diverses manières dans toutes les nations.

(*h*) *Joan.* I, 14.

Digitized by Google

chait dans les ténèbres, a vu une grande lumière; et le jour s'est levé pour ceux qui habitaient dans la région de l'ombre de la mort (*a*); » alors le Verbe « s'est répandu par toute la terre, et, comme disait saint Paul, s'est dilaté en longueur et en largeur, en hauteur et en profondeur, tant par la prédication de l'Evangile que par le nombre infini de ses martyrs (*b*); » de telle sorte que, bien qu'il soit incontestable que le christianisme subsiste depuis le commencement, il faut néanmoins remarquer qu'il n'a réellement dominé le monde que depuis Jésus-Christ. C'est Jésus-Christ qui semble le premier (*c*) avoir donné la lumière au monde; avant lui, comme l'a dit saint Jean, *elle luisait dans les ténèbres* (*d*).

Mais d'où vient cela? D'où vient que le christianisme, vaincu dans le monde avant Jésus-Christ, y a été victorieux depuis Jésus-Christ? D'où vient que le christianisme, avant Jésus-Christ, *n'empêcha pas les nations de suivre leurs voies* (*e*), et que Jésus-Christ, au contraire, a pu dire cette parole d'éternelle victoire : « *In mundo pressuram habebitis; ed confidite, ego vici mundum.* Vous aurez à souffrir bien des afflictions dans le monde : mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde (*f*)? »

Qu'est-ce donc que Jésus-Christ a fait de nouveau? Est-ce le sacrifice du Calvaire? Mais l'Agneau qui efface les péchés des hommes *était tué* dès l'origine du monde (*g*); c'est saint Jean qui nous l'atteste dans le livre de ses visions. Est-ce l'Evangile? Mais l'Evangile, après tout, n'est que la parole de Dieu, et cette parole, à diverses reprises, n'avait pas changé le monde. Sont-ce les sacrements? Mais les sacrements ne sont que les canaux de la grâce, et la grâce de Dieu, quoique moins abondante sans doute avant Jésus-Christ, n'a pas cessé néanmoins de couler toujours sur les hommes. Qu'est-ce donc que Jésus-Christ a fait de nouveau? Par quoi a-t-il assuré la perpétuité de la victoire remportée au Calvaire? Ecoutons-le lui-même, il va nous le dire : *Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (*h*). Voilà l'œuvre qui devait vaincre à jamais l'enfer et le monde, qui devait chaque jour renouveler le sacrifice du Sauveur, conserver et répandre sa parole, distribuer sa grâce, transmettre sa *vérité* et sa *vie* à l'humanité tout entière!...

Et cette œuvre, cette Eglise qui est *la colonne et le firmament de la vérité* (*i*) apparut, comme son divin fondateur, au milieu de circonstances toutes spéciales, prévues à l'avance, ainsi que nous venons de le remarquer. En effet (*j*), le moment ne pouvait être plus opportun, ni plus providentiellement préparé, ni plus divinement choisi. Plus tôt, ce qu'il faut entendre toujours de quelques siècles, le christianisme eût paru généralement moins nécessaire; dans certaines localités, il eût rencontré de trop grandes difficultés qui auraient exigé pour les vaincre une action divine trop marquée; en d'autres endroits, il eût été secondé par des circonstances heureuses, capables de dérober la main de Dieu aux yeux d'un grand nombre d'hommes, surtout d'hommes prévenus. Plus tard, il eût été peut-être trop tard, et le christianisme n'eût plus trouvé que des ruines. Il eût fallu une nouvelle création, refaire les mœurs, les principes, la raison, toute l'humanité. Par ce qui est arrivé en face de l'Eglise, et malgré sa souveraine influence, nous pouvons pressentir ce qui serait advenu, et de la raison engagée dans la voie gnostique, et de la société romaine déjà mourante de mollesse et d'épuissement, sous la main de fer des barbares; ce qui serait advenu des barbares eux-mêmes se corrompant à leur tour par un abrutissement complet, sur un sol couvert de cadavres. Et qu'eût-il trouvé en Judée, même pour y naître? Un peuple détruit, dispersé avec ses livres, ses traditions, ses prêtres et ses sacrifices. Le christianisme a donc paru dans ce moment suprême où il pouvait se rattacher à l'ancien monde par des fils sensibles qui devaient lui servir comme d'un point d'appui humain, et qui, sans lui allaient achever de se rompre.

Il a trouvé la nation juive encore debout avec son temple, ses livres et les saines traditions; chez les Romains, il a rencontré assez de vertus et de bon sens, pour se faire comprendre et même admirer des esprits où le fond antique était le moins altéré; il eut précisément le temps de ranimer ces restes de vie, et de s'emparer de l'empire pour y attendre les barbares, et en faire comme le nerf de la civilisation nouvelle et chrétienne. Le christianisme saisit la raison humaine au moment où l'Orient et l'Occident conspiraient ensemble pour en réunir les idées et les puissances, et au moment aussi où, par un abus de ses nouvelles forces, elle allait s'égarer plus profondément et se dégrader sans mesure. Enfin les apôtres sont envoyés aux nations, lorsque les nations, comme les idées, se concentrent sur un point commun d'union qui est le sceptre romain. Les unes vivent sous ce sceptre, formant un seul empire, et comme une immense nation; les autres autour, mais tendant vers lui pour le briser ou le défendre, synchrétisme universel des hommes et des idées, mais grossier et imparfait, qui n'avait mission, dans le plan de la Providence, que de rapprocher toutes choses pour les remettre entre les

(*a*) *Isa.* IX, 2.
(*b*) Saint ATHANASE, *De Incarnat. Verb.*, num. 46.
(*c*) *Voy.* le R. P. LACORDAIRE, *Conférences de Notre-Dame de Paris*, tom. Ier, pag. 16, 17.
(*d*) *Joan.* I, 5.
(*e*) *Act.* XIV, 15.
(*f*) *Joan.* XVI, 33.
(*g*) *Apoc.* XIII, 8.
(*h*) *Marc.* XVI, 18.
(*i*) *I Tim.* III, 15.
(*j*) M. l'abbé BLANC, *loc. cit.*, pag. 30-33.

Digitized by Google

mains de l'Eglise qui seu e pouvait les unir.

Lorsque l'Eglise fut fondée, il se trouvait encore que c'était l'époque précise où tout ce qui demeurait debout des anciennes traditions, des vertus, des lumières et du bon sens des âges antérieurs, joint à la sainteté et à la sagesse du christianisme, tempérait, sans la détruire, l'évidence de cette action divine sans laquelle ce même christianisme n'eût jamais pu triompher des préjugés fanatiques des Juifs, de l'orgueil de la nouvelle philosophie, de la dépravation des Romains, de la mollesse des riches, de l'ignorance et des mœurs grossières des populations, de la férocité des barbares, des préjugés et des habitudes de tous. Ainsi, comme nous le verrons, le christianisme rencontra assez d'obstacles pour que son établissement parût aux âmes droites et sincères ce qu'il est en effet, une œuvre divine ; et assez de circonstances favorables pour laisser aux esprits de mauvaise foi la possibilité de s'aveugler jusqu'à prétendre l'expliquer par des causes humaines, c'est-à-dire, la liberté de nier l'action de Dieu. Ainsi, les circonstances de l'établissement du christianisme ont été préparées dans une mesure si juste, qu'il y a assez de lumières, comme s'exprime Pascal, pour ceux qui veulent voir, et assez de ténèbres pour ceux qui ne veulent pas voir ; et que le point de départ de l'Eglise sur la scène du monde a été dans une harmonie de toutes les circonstances extérieures, qui répondait par une admirable coïncidence à l'harmonie de tous les éléments de sa propre constitution. Edifiée sur le plan de l'univers et d'après les mêmes lois, l'Eglise nous présente donc en elle-même, tant au dehors qu'au dedans, et dès le jour où les apôtres allèrent poser les premières pierres de cet édifice divin sur Jésus-Christ, qui en est le fondement et l'architecte ; elle nous présente, disons-nous, la plus parfaite imitation de son divin fondateur, et le chef-d'œuvre entre les œuvres divines sur la terre.

Ce qui achève de mettre en évidence la divinité de l'établissement de l'Eglise (*a*), c'est que les apôtres qui n'avaient pu ni préparer tant de circonstances favorables, ni choisir, dans la série des siècles, le moment suprême de leur réunion, ne paraissent pas l'avoir même soupçonné. Pauvres pêcheurs d'abord, qui ne connaissaient que le lac de Génézareth et leurs filets, ils ont reçu de Jésus-Christ et la mission d'aller prêcher aux nations, et le Saint-Esprit pour l'accomplir. C'est pour obéir à cet ordre et à la grâce, qu'après avoir posé le berceau même de l'Eglise au centre de la nation juive où elle était née, les apôtres se séparèrent pour porter la bonne nouvelle de l'Evangile à tous les peuples, au Grec et au barbare, sans se préoccuper ni de la mollesse, de l'urbanité, de la civilisation des uns, ni de la grossièreté et de la barbarie des autres ; ils vont prêcher à tous également, avec la folie de la croix, les dogmes les plus élevés et les plus inaccessibles à la raison, et la morale la plus pure comme la plus austère ; dogmes et morale, qui seront tout à la fois la lumière et la règle du riche et du pauvre, du savant et de l'ignorant, de l'esprit vulgaire et de l'homme de génie ; de l'orgueilleux stoïcien, de l'épicurien voluptueux ; du Grec subtil, de l'Egyptien superstitieux ; des disciples de Zoroastre, comme de ceux de Pythagore et du divin Platon ; du Romain civilisé et du grossier barbare ; dogmes et morale plus profonds que les doctrines cachées avec tant de soin dans les mystères grecs ou dans les corporations sacerdotales de l'Orient ; et en même temps simples et vulgaires pour les peuples ; enfin, dogmes et morale qui prendront possession de tous les esprits et de tous les cœurs, sans nulle distinction de caractère, d'âge, de sexe, de condition, de climats, de siècles, de gouvernement : ils prendront possession de l'humanité tout entière qu'ils doivent subjuguer pour la régénérer.

IV.

Il faudrait ici retracer la vie du divin Rédempteur au milieu de nous ; il faudrait redire les merveilles qu'il opéra, le suivre dans ses prédications, l'écouter annonçant des vérités jusque-là inconnues, révélant les secrets qu'il voyait de toute éternité au sein de son Père, monter enfin avec lui au Calvaire, et l'entendre prononcer ce sublime *consummatum est* (*b*), qui annonça à la terre que tout ce qui appartenait à l'ancien monde était fini, que la loi cessait, que les figures étaient passées, que les prophéties étaient accomplies, que les sacrifices étaient abolis par une oblation plus parfaite, et qu'un monde nouveau commençait !... Mais, c'est dans Bossuet qu'on doit lire ce magnifique exposé. Nous ne pouvons, d'ailleurs, aborder dans ce discours des détails historiques qui se trouvent épars dans notre ouvrage ; nous devons, pour ne pas nous répéter, nous attacher simplement aux considérations générales qui sont l'âme et qui expliquent ou montrent l'enchaînement des faits particuliers.

Jésus-Christ est donc venu à une époque opportune, providentielle ; nous l'avons vu. Il nous reste à considérer sous une autre face les circonstances extérieures du christianisme que nous sortons d'admirer.

Dans l'ordre établi, dit un écrivain dont l'Eglise pleure toujours l'éloignement (*c*), il fallait que Jésus-Christ fût *corps* pour *parler*

(*a*) Ces idées si vraies sur l'Eglise, considérée dans ses rapports avec l'univers, découlent de la magnifique théorie exposée ailleurs par M. l'abbé Blanc. *Voy.* son *Introduction à l'étude de l'histoire ecclésiastique*, 1 vol. in-8°, 1841, art. 3, pag. 271 et art. 4, § 3, pag. 398 et suiv.

(*b*) *Joan.* XIX, 30.

(*c*) M. l'abbé DE LAMENNAIS, *Essai sur l'indifférence*, 6e édit., 1821, tom. Ier, pag. 189 et suiv.

Digitized by Google

à notre entendement. La Sagesse éternelle restant ce qu'elle est, s'est donc mise en rapport avec l'homme, restant aussi ce qu'il est; et l'union de la Divinité et de l'humanité, dans la personne du Verbe, représente rigoureusement l'union qu'il est venu établir entre Dieu et le genre humain. *Je suis venu*, dit l'Homme-Dieu lui-même, *apporter dans le monde la vérité*, ou, selon l'expression remarquable de l'Evangile, *pour lui rendre témoignage*, c'est-à-dire, non pas, chose impossible, pour la faire comprendre parfaitement à l'homme, mais pour lui déclarer qu'elle est, et ce qu'elle est: *Quiconque aime la vérité m'écoute* (*a*). De cette sorte, la certitude témoignage remplaçant la certitude d'évidence, l'homme a pu, sans changer de nature, posséder pleinement la vérité infinie; *il a pu devenir enfant de Dieu*, ou entrer en société avec lui, car la famille est l'image et l'élément de toute société; et cela librement, parce que si l'esprit n'est pas libre de refuser, d'acquiescer à l'évidence, la volonté est toujours libre d'*écouter* ou non un *témoignage*, de l'admettre ou de le rejeter; et c'est même ainsi qu'en croyant, sans y être forcé par une évidence intrinsèque et invincible, l'homme rend volontairement à Dieu un hommage digne de lui; véritable *adoration en esprit et en vérité*, qui consiste à reconnaître, par une soumission parfaite à sa parole, la dépendance infinie où notre raison est de la raison divine.

Mais il ne suffisait pas d'avoir *promulgué* la vérité en présence d'un monde errant hors de la voie, il fallait encore pourvoir à la conservation, de cette vérité car son règne doit être éternel; il fallait la préserver de tout mélange, et la rendre reconnaissable et accessible à tous les hommes, par une voie analogue à leur nature. Jésus-Christ remplit merveilleusement ce grand objet; et, dans le moyen qu'il choisit, on admire à la fois et une si profonde connaissance de l'homme qu'elle ne pouvait appartenir qu'à un être surhumain, et ce beau caractère d'unité particulièrement propre aux œuvres de Dieu. Que fait-il en effet? Ecrit-il sa doctrine dans un livre? Cherche-t-il à l'environner de tant de preuves de raisonnement que l'esprit soit dans l'impuissance d'y refuser son adhésion? Voilà, sans doute, ce qu'un philosophe eût tâché de faire. Mais qui ne voit qu'attendu la faiblesse de notre esprit, ce n'eût été qu'ouvrir un champ plus vaste aux difficultés, et qu'en s'adressant ainsi à la raison de l'homme, et l'autorisant dès lors à n'admettre que ce qu'il concevrait pleinement, on eût élevé entre lui et l'Etre incompréhensible une barrière insurmontable?

Jésus-Christ, dédaignant tous les vains appuis des opinions humaines, descend au fond de notre nature pour y poser le fondement de la perpétuité de la religion. Il conserve la vérité dans la pensée de l'homme, comme la pensée même se conserve par la parole transmise; et, pour assurer sa transmission, il unit par des liens extérieurs et indissolubles ceux qu'il a unis intérieurement par la même foi; il les constitue en société, sous un gouvernement dont il est le chef; en un mot, comme nous l'avons dit plus haut, il fonde son Eglise, et il la fonde sur Pierre...

Envoyé par son Père, il envoie à son tour ses apôtres qu'il revêt de son autorité: *Allez et enseignez toutes les nations; voilà, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* (*b*). Et comme il disait de lui-même: *Celui qui m'a envoyé est vrai, et moi je redis au monde ce que j'ai entendu de lui* (*c*); ses apôtres et leurs successeurs jusqu'à la fin diront: *Celui qui nous a envoyés est vrai; et nous, nous redisons au monde ce que nous avons entendu de lui.* Simples témoins, ils déposent de ce qu'ils ont entendu de leur maître, et leur témoignage n'est que celui de Jésus-Christ, qui a promis d'*être avec eux tous les jours* sans aucune interruption; comme le témoignage de Jésus-Christ n'est que celui de Dieu qui l'a envoyé, et qui a dit de lui: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé; écoutez-le* (*d*). C'est pourquoi Jésus-Christ ajoute: *Qui vous écoute, m'écoute; et qui vous méprise, me méprise; qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé* (*e*). Pour entrer en société avec Dieu, ou, suivant l'expression de l'Evangile, *pour devenir son fils*, il faut donc recevoir la vérité de l'Église enseignante, comme elle l'a reçue de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ l'a reçue de son Père; la recevoir de confiance, *fide*, parce que c'est pour nous ici-bas le seul moyen de la posséder, et que le plus léger doute ferait injure à l'autorité infinie qui l'atteste.

L'Eglise a donc pour fondateur Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, qui a tout uni en lui, qui s'est étroitement uni à l'Eglise (*f*), et dont la divinité repose sur des preuves telles que le scepticisme absolu peut seul les repousser; ce qui, au reste, ne doit pas nous occuper dans ce travail.

Qui dit *Eglise* dit littéralement la société que Jésus-Christ a fondée pour perpétuer sur la terre le grand œuvre de notre régénération (*g*). Il a voulu ainsi, dans sa sagesse, communiquer, par des institutions sociales, aux hommes de tous les siècles les secours naturels et surnaturels de salut que son amour leur a mérités.

Cette société régénératrice a pour *matière première*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'*homme* et la société civile, l'humanité. Les membres qui la composent sont en effet des

(*a*) *Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati: omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.* (*Joan.* xviii, 37.)
(*b*) *Matth.* xxviii, 19-20.
(*c*) *Joan.* viii, 26.
(*d*) *Marc.* ix, 6.
(*e*) *Luc.* x, 16.

(*f*) On peut voir de belles considérations sur cette *union*, dans la *Douloureuse passion de N. S. Jésus-Christ*, d'après Catherine Emmerick 1 volume in 8°, 1836.
(*g*) M. l'abbé Blanc, *Introd. à l'étude de l'hist. eccles.*, in-8°, 1841, pag. 257-258.

Digitized by Google

hommes; ce sont les citoyens de telle ou telle nation, Juifs, Grecs, Romains, Gaulois, Allemands, etc. Voilà les sujets de l'Eglise; et sans eux, sans une certaine action de leur part (action qui repose sur la solidarité qui lie ensemble tous les membres d'un même corps), elle ne serait pas une société réelle, mais un être métaphysique, une société idéale, ainsi que nous le remarquons plus loin (§ XXIII). L'Eglise appelle tous les hommes dans son sein pour les régénérer; elle les appelle tels qu'ils sont dans l'ordre naturel, et dans leur état de dégradation depuis le péché. Elle les reçoit donc avec leurs facultés, leurs intérêts personnels, leurs faiblesses et leurs passions, leurs liens sociaux et leurs devoirs de pères, de citoyens, etc. De plus, elle est gouvernée par des hommes, quelque grand, quelque saint que soit le caractère dont ils sont revêtus. C'est là l'*élément humain* de l'Eglise.

L'Eglise est une société réelle et positive; elle a donc quelque chose de distinct qui lui est propre, une *spécialité sociale*. Nous la trouvons, cette spécialité, dans son origine, qu'elle tire de Jésus-Christ en même temps que son nom de *chrétienne*, qui fût demeuré son seul nom sans les sectes dissidentes; et avec son origine ajoutons sa foi et son symbole, les préceptes de sa morale et ses conseils, sa mission, sa fin, ses sacrements, ses rites et l'assistance particulière du Saint-Esprit. Tel est son *élément divin*.

L'Eglise est une société, et, comme toute société, elle est une personne morale. Or c'est dans sa personnalité ou *unité sociale* que viennent s'unir harmonieusement ses deux éléments, et qu'elle nous apparaît *divine* et *humaine*, faite à l'image de l'Homme-Dieu qui l'a fondée. D'après cette notion trop abrégée de l'Eglise, nous voyons dans l'histoire que les deux grandes causes actives qui donnent à ses institutions l'être, le mouvement et la vie, sont Dieu et l'homme. Dieu est la cause première, le principe vital et caché dans l'intérieur; l'homme est l'agent visible et ministériel; mais le mouvement est unique, l'action est *une* comme l'Eglise elle-même. C'est cette action qu'il faut constamment avoir présente dans l'histoire dont elle fait le fond, par cette triple science : Dieu, l'homme et les lois générales du monde.

V

Ainsi fortement et magnifiquement constituée, l'Eglise fut pourtant faible et obscure dans ses commencements. C'est là ce qui frappe en ouvrant ses annales; c'est d'abord un point que l'œil aperçoit à peine; et cette petitesse, cette débilité des instruments dont Dieu se sert pour accomplir ses plus grands desseins, se retrouve, d'ailleurs, à chaque pas de la marche de la Providence dans le gouvernement du monde. Il semble qu'il soit jaloux d'écarter de ses œuvres de prédilection jusqu'à l'ombre des mobiles et des prétentions misérables de la vanité humaine.

Ah! c'est qu'il aime les petits, et qu'il se plaît à confondre la sagesse et l'orgueil du monde par tout ce qui paraît de plus infime aux yeux des hommes! Nous l'apprenons surtout dans le sublime cantique que Marie chanta pour magnifier le Seigneur après l'incarnation du Verbe. Dieu, dit cette admirable Vierge, qui ouvre ainsi par un chant immortel l'histoire de l'Eglise de son divin Fils, « Dieu a déployé la puissance de son bras; il a dissipé ceux qui étaient enflés d'orgueil dans les pensées de leur cœur. Il a renversé les puissants de dessus leur trône, et il a élevé les humbles (*a*). » Il a dispersé les superbes, avait dit un prophète (*b*).

Et quand est-ce qu'il a fait toutes ces merveilles, s'écrie Bossuet (*c*), « si ce n'est quand il a envoyé son Fils au monde, qui confondit les rois et les superbes empires par la prédication de son Evangile? Cet ouvrage de sa puissance a paru d'autant plus admirable, qu'il s'est servi de la faiblesse pour anéantir la force, et de ce qui n'était pas pour détruire ce qui était, afin que nul homme ne se glorifie devant lui (*d*), et que, ne paraissant rien du côté de l'homme, on attribuât tout à la seule puissance de son bras. C'est pourquoi il a paru au milieu des hommes comme n'étant rien. Et lorsqu'il a dit : *Je vous loue, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces mystères aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélés aux petits* (*e*), n'a-t-il pas véritablement confondu les superbes, élevé ceux qui étaient vils à leurs yeux et à ceux des autres? Marie elle-même (cette Mère du Sauveur qui nous apparaît si grande, si sublime à la Genèse de l'Eglise), Marie en est un exemple; il l'a élevée au-dessus de tout, parce qu'elle s'est déclarée la plus basse des créatures. Quand il s'est fait une demeure sur la terre, ce n'a point été dans le palais des rois; il a choisi de pauvres, mais d'humbles parents, et tout ce que le monde méprisait le plus, pour en abattre la pompe. C'est donc là le propre caractère de la puissance divine dans la nouvelle alliance (*f*), qu'elle y

(*a*) *Luc.* I, 51, 52.
(*b*) *Isa.* LI, 9.
(*c*) *Élévations sur les mystères*, XIVe semaine, 7e élévat.
(*d*) *I Cor.* I, 27, 28, 29.
(*e*) *Matth.* XI, 25.
(*f*) Les petits, les faibles sont exaltés dans l'Écriture. De même que Dieu ne fait point acception des personnes, nous apprenons qu'on doit écouter les petits comme les autres, et peut-être même plus que les autres. Moïse disait aux Israélites : « Vous ne mettrez aucune différence entre les personnes; vous écouterez le petit comme le grand, et vous n'aurez aucun égard à la condition de qui que ce soit, parce que c'est le jugement de Dieu que vous exercez. Si vous trouvez quelque chose de plus difficile, vous me le rapporterez, et je l'écouterai. » (*Deut.* I, 17.) Souvent les conseils des plus petits, des plus humbles, valent beaucoup mieux que ceux des autres; car l'Esprit de Dieu souffle où il veut. « L'Esprit saint, dit un savant auteur, éclaire plus abondamment ceux qu'il lui plaît, et instruit quelquefois les plus grands

Digitized by Google

fait sentir sa vertu par la faiblesse même. »

En effet, à l'heure où le Rédempteur descendit de son trône dans le tabernacle de la Vierge immaculée, que d'hommes sur la terre à qui le monde avait décerné l'auréole de la grandeur et du génie ! César et Octave guidaient les aigles romaines ; Virgile et Caton enchantaient les peuples par le triple attrait de la poésie, de l'éloquence et de la sagesse. Il semble, au premier abord, remarque un écrivain, qu'une mission divine dût bien aller à ces fronts radieux, et que le monde se fût incliné, sans effusion de sang, sous l'autorité de leur apostolat. Eh bien, non ! Dieu en jugea autrement. Il est remonté au ciel, et la grande œuvre de la régénération de la terre il l'a léguée à douze hommes pauvres, ignorants, obscurs ; à douze hommes dont aucun n'avait jamais peut-être soupçonné ni la dégradation universelle de l'humanité, ni l'attente mystérieuse des nations, ni les ténèbres et les angoisses de l'intelligence déchue ; qui ne connaissaient pas même de nom ni le génie de Platon, ni les poëmes de Virgile, ni les actes de César, ni les besoins, les maladies, les périls ou les remèdes de leur siècle ! C'est à ces hommes simples, grossiers, choisis dans la nation la plus exclusive et la plus opiniâtre dans ses préjugés, que le divin Sauveur s'adresse ; ce sont ces bâteliers qu'il charge de répandre sa doctrine. Sans doute il semble que Dieu se soit étudié à nous mettre au défi de pouvoir prétendre qu'un seul élément d'influence humaine se soit glissé dans l'établissement de son Église ; mais pénétrons plus avant dans la sagesse divine, et nous découvrirons, en dehors de cette première raison, de profonds enseignements.

Ce que les hommes appellent grandeur est souvent une grande faiblesse. La vertu, appuyée sur la gloire et le génie, court de graves périls ; d'innombrables tentations l'assaillent, et que de fois nous l'avons vue glisser dans l'abîme ! Au contraire, qu'y a-t-il de plus solide, de plus invincible, qu'une âme humble et pure, qui, sentant et craignant beaucoup ses faiblesses, s'attache d'autant plus à son devoir, résolue à l'accomplir à tout prix ? Le génie jette un éclat souvent dangereux ; il éloigne. La foi et la soumission attirent et font des miracles. Ce sont elles qui ont conquis et sauvé le monde.

VI.

Reportons-nous au temps où les disciples, rentrés à Jérusalem, « persévéraient *tous dans un même esprit* en prières avec les femmes, et Marie, mère de Jésus (*a*) ; » c'est-à-dire tout ce qu'il y avait de plus faible selon l'esprit du monde. Reportons-nous à ces jours de la Pentecôte, où les apôtres ayant comblé par l'élection de Mathias la lacune que la trahison et le suicide avaient laissée dans leurs rangs, et étant enfermés dans le cénacle, sentirent tout à coup déborder en eux une force inconnue ; nous verrons ce que peut la faiblesse des moyens entre les mains de Dieu.

A cette époque donc il se trouvait à Jérusalem « des Juifs religieux de toutes les nations qui sont sous le ciel (*b*). » Les disciples, rayonnants de cette grâce qui s'était reposée sur eux, publiaient les merveilles de Dieu dans une langue inouïe, et que tous, Arabes, Parthes, Phrygiens, Libyens, Égyptiens, Mèdes, Romains et Crétois, entendaient chacun comme leur idiôme propre, ce dont ils étaient stupéfaits, tandis que d'autres (esprits forts sans doute), pour ne point crier au miracle, se moquant, préféraient les accuser d'ivresse. Cette absurde explication du prodige donna lieu à la première prédication du prince des apôtres ; et sa parole, sans artifice oratoire, opéra en ce jour-là environ trois mille conversions. Ces nouveaux initiés furent admis à la communauté du régime des disciples. La manifestation de la puissance miraculeuse frappa d'étonnement la multitude ; et ceux qui croyaient au Christ cimentaient leur communauté de foi par la communauté de biens.

Vers le même temps, une guérison miraculeuse opérée en public sur les marches du temple produisit une profonde sensation. Un estropié de naissance que l'on portait tous les jours au passage de la Belle-Porte, pour qu'il demandât l'aumône à ceux qui allaient prier, ayant vu Pierre et Jean venir au temple, leur cria de lui donner quelque chose ; et Pierre, s'arrêtant avec Jean, lui dit : — « Regarde-nous. » Le mendiant les regardait avidement, attendant quelque grosse aumône. Alors Pierre lui dit : — « Je n'ai ni or, ni argent ; mais ce que j'ai, je te le donne. Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche, » et le prenant par la main droite, il le souleva. Et aussitôt cet homme se mit à marcher, à sauter de joie en louant Dieu, et il les suivit dans le temple. La foule, reconnaissant ce malheureux qu'elle avait habitude de voir assis à cette place, pour implorer la pitié des fidèles, était dans la surprise et dans le ravissement.

Or Pierre, qui venait très-simplement de faire aumône de la santé à cet homme, voyant l'empressement du peuple autour de lui, prit pour la seconde fois la parole, et déclara que ce n'était point par lui-même qu'avait eu lieu la guérison, mais par la puissance du nom de ce Jésus qu'ils avaient fait mourir, et qui était ressuscité. Dans ce discours, l'apôtre rappelle aux Juifs qu'ils ont méconnu le *saint et le juste*, qu'ils lui ont préféré un meurtrier, qu'ils ont fait mourir l'auteur de la vie, mais qu'eux sont témoins de sa résurrection. Il y a dans ses paroles une profonde commisération, une indulgence paternelle pour l'aveuglement des Juifs ; il rappelle les titres du Messie, sa

par l'organe des plus petits. » (THOMASSIN, *Anc. et nouv. discipl.*, édit. de 1678, 3 vol. in fol., part. IV, liv. II, chap. 84, n° 9.

(*a*) *Act.* I, 14.
(*b*) *Act.* II, 5.

Digitized by Google

désignation par les prophètes ; ils sont les enfants de ces prophètes, et c'est pour eux d'abord que le Christ est venu. Dans cette dialectique si naïvement dépourvue d'artifice et de préparation, respire un secret de puissance candide et sereine, que l'éloquence du forum et de la tribune ne posséda jamais. Tandis que Pierre et Jean parlaient, la force armée du temple (César sévissant déjà contre l'Eglise naissante!) mit la main sur eux et les entraîna à la prison, en attendant le lendemain pour les faire juger. Or, pendant l'incarcération des deux apôtres, leur féconde parole régénérait les cœurs ; et en cette journée, le nombre des croyants fut d'environ cinq mille.

Le lendemain, les chefs du peuple, les sénateurs, les scribes, Anne, le grand prêtre Caïphe, et tous ceux qui étaient de race sacerdotale, mandèrent les détenus, voulant savoir par quelle puissance ils avaient opéré cette guérison. Alors devant les princes des prêtres, en face de ceux qui avaient salarié la trahison de Judas, arrêté illégalement le Sauveur, et exigé sa mort par des menaces au procurateur de César, ils déclarent que ce Jésus qu'ils ont crucifié est ressuscité! Rappelant le texte relatif à la pierre rebutée par l'architecte, et qui pourtant devient la pierre angulaire de l'édifice, ils affirment que son nom est le seul par lequel on puisse être sauvé (*a*).

Les docteurs, sachant que Pierre et Jean étaient illettrés, furent étonnés de leur fermeté de langage, et leur défendirent *d'enseigner au nom de Jésus*. Ainsi, les puissances de ce monde ont toujours eu peur de la parole au service de la vérité; elles ont toujours mis obstacle à sa manifestation : le *silence*, voilà ce qu'elles veulent!..

Mais Pierre et Jean protestèrent qu'ils ne pouvaient garder le silence. Remis en liberté, ils allèrent trouver leurs frères, et au récit de ce qui s'était passé dans le Sanhédrin, les disciples du Christ élevèrent ensemble la voix comme un seul homme, dans une prière magnifique d'allusions et d'espérances, qui se terminait par la demande des forces nécessaires à la prédication, du don de guérison, et des prodiges par le nom de Jésus. Quand ils eurent terminé leur oraison, le lieu de l'assemblée trembla; ils se sentirent pénétrés du Saint-Esprit, disposés à répandre la vérité courageusement, généreusement. Les apôtres rendaient donc avec force témoignage à la résurrection du Christ.

Arrêtés et mis dans une prison, d'où ils furent tirés miraculeusement, ils s'en allèrent enseigner le Fils de Dieu dans le temple même. Sur ces entrefaites, le capitaine des gardes se saisit d'eux, et les conduisit au conseil, devant lequel ils proclamèrent derechef la divinité de Jésus-Christ. Transportés de rage, les pharisiens délibéraient de leur mort, quand l'opinion du renommé docteur Gamaliel les détourna de ce crime. Ils se bornèrent donc à *réitérer l'interdiction de la parole* aux apôtres, après les avoir fait ignominieusement fouetter, pour les intimider à la fois par la douleur et par la honte ; mais eux, tout honorés d'avoir été jugés dignes de souffrir pour leur maître, se réjouirent, et continuèrent d'enseigner dans les maisons, même dans le temple.

Tel était l'effet de la parole qu'ils portaient que le nombre de leurs disciples s'accroissait chaque jour, au point de former déjà une *multitude* (*b*) ; et que les apôtres, ne pouvant suffire à la distribution des agapes, des aumônes et à la fraction du pain, firent élire par la *multitude* des disciples sept hommes sages et prudents qui seraient chargés du soin des tables, et serviraient d'auxiliaires aux prêtres. Les sept élus furent présentés, et reçurent des apôtres l'ordination par l'imposition des mains. La foi gagnait de proche en proche. Même nombre de prêtres du temple embrassaient la nouvelle croyance. Le premier des diacres, Etienne, en qui abondait la grâce, devint, par ses prodiges et sa victorieuse controverse, particulièrement l'objet de la haine des Juifs étrangers, qui subornèrent de faux témoins, et l'accusèrent de blasphème. On l'entraîna au grand conseil; là, fidèle au précepte du Sauveur qui dit à ses disciples d'attendre ce qui leur serait inspiré quand on les traînerait devant les magistrats, il attendit. Tous les yeux s'attachèrent sur lui. Tout à coup on vit sa face s'illuminer d'une clarté inaccoutumée ; sans daigner discuter les dépositions élevées contre lui, il dit simplement : Ecoutez-moi ; et, prenant les choses à partir de la vocation d'Abraham, il condense l'histoire des destinées d'Israël, résume les faits principaux, dégage l'esprit de la lettre, sous laquelle le dérobaient les Juifs charnels, en tire d'éblouissantes clartés, et, arrivé à la mort inique du Fils de l'homme, leur reproche leur endurcissement. Tandis qu'ils trépignent et s'exhalent en imprécations, soudain, il se sent ravi en extase, la gloire de Dieu lui est manifestée; les faux témoins, ses ennemis, le conseil disparaissent; il ne peut plus que dire ces mots : « Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite de Dieu ! » Alors, couvrant sa voix de leurs clameurs, se bouchant les oreilles, ils se ruent sur lui, l'entraînent hors de la ville pour le lapider. Et comme, d'après la loi, c'était aux témoins de jeter les premières pierres, pour être plus à l'aise dans leur œuvre de mort, ils se dépouillèrent de leurs habits et les confièrent à la garde d'un jeune hébreu étranger qu'ils choisirent avec d'autant plus de confiance, qu'il consentait à ce supplice.

Ce martyre fut le prélude d'une violente persécution qui, les apôtres exceptés, dispersa les disciples par toute la Judée et la Samarie. Mais cette persécution ne fit qu'étendre le renom du Christ Rédempteur et les merveilles de sa doctrine divine. Les fidè-

(*a*) *Act.* IV, 11, 12.

(*b*) *Multitudinem discipulorum. Act.* VI, 2.

Digitized by Google

les ainsi dispersés annonçaient la parole de Dieu dans tous les lieux où ils passaient.

VII.

Or, déjà le jeune homme que nous avons vu mériter la confiance des bourreaux d'Étienne ce premier martyr de la foi nouvelle, ne se bornait plus au rôle de spectateur, il pénétrait de force dans les assemblées des Chrétiens, il les enlevait impitoyablement, hommes et femmes, les jetait en prison, les faisait flageller dans les synagogues: ne respirant que le sang des disciples du Sauveur, il demanda, plein de menaces, au prince des prêtres, de l'accréditer dans les synagogues de Damas, afin d'amener enchaînés à Jérusalem tous ceux qui auraient trempé dans ces nouvelles doctrines, qu'il croyait une conspiration contre le culte paternel. On lui remet ces pouvoirs. Le voilà en route au gré de ses vœux.... Mais voyons de suite comment Dieu transforma en *force* cette nouvelle faiblesse...

Comme cet homme approchait de la ville, un trait de lumière, parti du ciel, l'enveloppa, et, tombé à terre, il entend une voix. Ceux qui l'accompagnent, frappés d'étonnement, entendirent aussi cette voix, mais ne voyaient personne. Quand ce bouillant persécuteur se releva, il ne put faire un pas, il était aveuglé; il fallut le conduire par la main; et, entré à Damas, il demeura trois jours hors de lui, accablé, comme anéanti, sans avoir la force de boire ou de manger. Le Seigneur allait lui montrer combien il fallait qu'il souffrît pour son nom (*a*).

Un disciple de Jésus, Ananias, qui le redoutait fort, tant sa cruelle renommée s'était déjà répandue, miraculeusement instruit de sa conversion, reçut ordre de venir à lui, et lui dit : « Paul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui vous est apparu dans le chemin, m'envoie afin que vous recouvriez la vue et soyez rempli du Saint-Esprit, » et il lui imposa les mains.

Alors le persécuteur régénéré se leva, il recouvra la vue, et il fut baptisé; et ayant repris ses forces avec la nourriture, il demeura quelques jours parmi les disciples de Damas; puis, dans ces synagogues où il venait poursuivre Jésus-Christ, il se mit à prêcher le Fils de Dieu! Tous ceux qui l'entendaient ne pouvaient revenir de leur étonnement. Bientôt, sans autre instruction que celle qui lui fut inculquée subitement par le Seigneur Jésus, il va répandre au dehors sa doctrine. Il consacra trois ans à la prédication de l'Evangile, puis il retourna à Jérusalem où son nom inspirait encore de l'effroi aux fidèles...

Mais Barnabé, sachant les desseins de Dieu sur lui, le présenta à Pierre, chef des apôtres, et Paul prêcha Jésus dans les assemblées; ce qui inspira contre lui aux pharisiens une haine farouche. Ils le considéraient comme un traître. Pour échapper à leurs embûches, il s'enferma dans Tarse, sa patrie. A cette époque, l'Église naissante jouissait d'une paix complète; elle put se répandre sans obstacle.

Cependant, infatués des priviléges de leur race, les Juifs ne pensaient pas que le salut eût été apporté aux gentils. Ils voyaient dans le Christ le docteur d'Israël et non pas le maître des nations. Ils avaient en abomination les païens, en dédain tout étranger, et se seraient crus souillés s'ils fussent entrés sous leur toit. Le temps approchait d'unir tous les hommes en Jésus-Christ, Seigneur de tous....

Le centurion Corneille, de la cohorte l'Italienne, en garnison à Césarée, demanda à Pierre de se rendre vers lui; et Pierre, cet aîné de la nouvelle famille (*b*), vient le trouver, déclare que Dieu ne fait point acception de personnes, mais qu'il accueille, dans toutes les nations, ceux qui le révèrent; et il publie devant toute l'assemblée réunie chez le centurion, la mort, la résurrection de Jésus de Nazareth, l'obligation qui lui est faite de le prêcher à la face du peuple. Tandis qu'il parlait encore, l'Esprit-Saint descendit sur l'auditoire; et les circoncis venus avec l'apôtre, en les entendant parler diverses langues et glorifier Dieu, s'étonnaient de voir la grâce se répandre sur les gentils. Immédiatement Pierre les fit baptiser. Le bruit de cet événement se répandit comme un scandale dans la Judée. Dès son retour à Jérusalem, Pierre reçut à ce sujet des interpellations. — Comment êtes-vous entré chez des incirconcis, et avez-vous mangé avec eux? — Pierre exposa les faits. Il devint manifeste que l'Eternel appelait à la vie tous ses enfants.

Alors, le moment d'aller vers les nations étant arrivé, les apôtres, après avoir composé le Symbole, qui se récitait par cœur, et n'était ni écrit, ni lu, mais proclamé de vive voix par tous les fidèles, se dispersèrent, chacun suivant la direction que lui donna l'Esprit. En ce temps, Matthieu, que le Sauveur avait retiré de son bureau d'octroi, pour l'appeler à la gloire immense et au bonheur incomparable de le suivre, écrivit son Evangile, le premier écrit de la nouvelle doctrine qui venait rétablir l'harmonie brisée par l'antique péché.

Cependant, Jean s'établit dans l'Asie Mineure; Thomas s'introduit chez les Parthes; André, chez les Scythes; Simon arrive en Perse; Mathias ose pénétrer jusqu'à l'Ethiopie; Philippe s'avance dans la Haute-Asie; Barthélemy porte la parole aux contrées de l'extrême Orient; Thaddée, l'un des soixante-douze disciples, convertit la ville d'Edesse en Mésopotamie. Déjà à Antioche, où l'aîné des apôtres a fondé une Eglise, la foi s'étend de proche en proche, et s'empare des *hommes de bonne volonté*. Telle était l'importance de la capitale de la Syrie, que Barnabé alla à Tarse chercher Paul, pour y venir travailler

(*a*) *Act.* IX, 16.
(*b*) M. Rossetty de Lorgues, *La croix dans les deux mondes*, in 8°, 1845, pag. 275, etc.

Digitized by Google

au salut, bien qu'il s'y trouvât des prophètes et des docteurs, entre lesquels excellaient Simon dit le Noir, Lucius le Cyrénéen, et Manahen, frère de lait du tétrarque Hérode. Le succès de Paul fut si grand, que le nom de *Chrétien*, pour la première fois, s'appliqua aux adeptes du nouveau culte, et de cette ville se répandit dans l'univers. Cependant la Providence destinait à une tâche plus difficile Paul et son compagnon. Les saints d'Antioche, avertis de Dieu, après les avoir préparés par le jeûne et la prière, leur donnèrent la consécration de l'apostolat, et les laissèrent aller où les appelait l'Esprit...

VIII.

Tels sont les commencements de l'Eglise : ils sont *faibles* par les moyens employés, *forts* par les résultats; car ce sont des hommes, *le rebut du monde*, que Dieu emploie pour cette fondation de la société chrétienne; sa grâce ne les abandonne point : elle fortifie ces faibles instruments, et leur fait produire des fruits merveilleux. Mais, quoique nous ne voulions pas faire ici l'abrégé de l'histoire de cette Eglise, déjà si belle, si grande dès son principe, étudions quelque peu la vie du premier des apôtres, et suivons les traces de ce chef, de ce fondement de l'Eglise; car c'est là le centre, la pierre sur laquelle repose l'édifice, et nous aurons plus d'une fois à nous arrêter à ce centre de l'unité catholique, et à en admirer l'action vivifiante.

Pierre résume en sa vie l'image de la race élue et de Jérusalem, sa capitale (*a*). Jérusalem fut instruite progressivement, peu à peu, par la tradition, la loi de Moïse, les miracles de sa destinée. De même, l'apôtre des aînés est instruit successivement, par initiation. Amené à Jésus, il ne suit pas immédiatement son maître. Le Sauveur lui donne d'abord un surnom symbolique, figuratif des hautes destinées qu'il lui réserve. Ensuite, après que Pierre a déclaré la divinité du Fils de l'homme, Jésus lui promet les clefs du royaume des cieux. Plus tard il le choisit pour être le témoin et des gloires de sa transfiguration, et de l'amertume de son agonie. Enfin, après la résurrection, il lui apparaît premièrement avant de se montrer aux autres disciples; ensuite il lui transmet la direction spirituelle du monde.

Pierre n'essaie pas d'établir son siége à Jérusalem. Sur sa croix, le Sauveur était tourné vers l'Occident, dont Rome est la capitale; et maintenant c'est de l'Occident que soufflera l'esprit de vérité. Il va donc à Rome, où déjà sont fixés nombre de ses compatriotes. Pierre, agissant en aîné des apôtres, entre le premier à Rome, le premier y publie le Dieu crucifié, y écrit sa première Épître; et de là retourne à Jérusalem.

Par trois fois il revient notifier la Rédemption aux Juifs du Tibre, qui attendaient encore le Messie. Après ces trois sommations à la *Ville éternelle* (*b*), il y fonde, en s'y établissant, le centre de l'UNITÉ CATHOLIQUE.

La vogue était alors aux lectures publiques, aux matinées littéraires, aux soirées musicales. De poétiques assemblées se réunissaient par ordre de la cour (*c*). Mais, gardant son caractère national, Pierre est entré à Rome, obscur, inconnu; il y vit hors des sociétés lettrées et des grandeurs du siècle. Prédicateur des Juifs, il se donne surtout à son peuple, partage son discrédit, et meurt du supplice qui lui était réservé.

Dans la soixante-cinquième année de l'ère chrétienne, sans doute, par l'effet des dénonciations des pharisiens, dont la haine lui était partout fidèle, l'illustre Paul avait été de nouveau incarcéré, tandis que, jouissant d'une entière liberté, Pierre agrandissait le royaume de Jésus-Christ

Selon la tradition, les dispositions hostiles de l'empereur inspiraient cependant aux Chrétiens de vives craintes pour leur évêque. Ils le supplièrent de s'éloigner de la cité; et, cédant à leurs vœux, Pierre en dépassait déjà les murs, lorsqu'il aperçut le divin maître, se dirigeant du côté de la ville. Pierre, avec le respectueux empressement qui lui était propre, lui demanda où il allait : — « A Rome, répondit Jésus-Christ, pour qu'on m'y crucifie de nouveau. » — Le vicaire du Christ rentra aussitôt dans la ville, car il avait compris la prophétie de cette apparition. Comme son maître, il s'offrit librement et volontairement à son sort.

Etendant une dernière fois sa sollicitude sur toutes les églises, il leur adressa alors des enseignements, des exhortations, et leur annonça sa mort prochaine en ces mots : « Certain que je dois promptement quitter cette tente, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ me l'a signifié (*d*). » De son côté, l'Apôtre des nations, averti de sa fin, écrivait à son disciple Timothée : « Je suis sur le point d'être sacrifié, et le temps de ma mort s'approche (*e*). » Bientôt Pierre, arrêté, fut jeté dans la prison Mamertine, et

(*a*) *Voy.* M. ROSELLY DE LORGUES, *loc. cit.*, pag. 297 et suiv.

(*b*) « ROME! quel est ce nom étranger? d'où vient-il? Est-ce le vieux nom sanscrit ROUMA, pris dans une acception symbolique? Signifie-t-il, comme en malais, *maison et temple*, c'est-à-dire demeure sacrée? Exprime-t-il, suivant le copte, *la race des hommes parfaits*? « Dans la première salle à piliers, « au tombeau d'Osiris 1er, à Biban-el-Molouk, les « personnages du premier groupe, conduits par « Horus, le fils du grand dieu, sont désignés du nom « de *Rôt-en-ne Rôme*; « la race des hommes, » et « comme ils sont les premiers, on peut les dire les « Aînés ou les Parfaits. » (CHAMPOLLION, *Lettres écrites d'Egypte et de Nubie en* 1828 *et* 1829.) Serait-ce l'allégorique expression du R. M. N. des Hébreux? ou bien, d'après la populaire acception, l'épithète même caractéristique de la grandeur, SUBLIME par conséquent? En hébreu, *Roma* veut dire *sublime*, comme en grec ce nom exprime la *force*. » (*La croix dans les deux mondes*, pag. 285.)

(*c*) *Voy.* M. FRANZ DE CHAMPAGNY, *Les Césars*, tom. II, *Tableau du monde romain*, 2 volumes in-8°, 1853.

(*d*) *II Petr.* I, 14.

(*e*) *Epist. ad Timoth.* IV, 6.

Digitized by Google

condamné, ainsi que Paul, l'émule de ses travaux. Le même jour, l'apôtre des aînés et l'apôtre des nations furent conduits au supplice. Comme Juif, Pierre fut crucifié : il obtint de l'être la tête en bas. Eu égard à sa qualité de citoyen romain, Paul eut la tête tranchée.

Dès lors, malgré ses opiniâtres résistances, voilà Rome conquise à Jésus-Christ par la parole, consacrée par le sang, et prédisposée au maintien de l'unité spirituelle. C'est là désormais le centre où nous voyons tout converger. Sous la protection de la croix, la cité de Romulus devient réellement la VILLE ÉTERNELLE. A son aînesse politique, succède l'aînesse spirituelle; et par là s'accomplit cette ÉTERNITÉ qu'annonçaient prophétiquement les voix des peuples.

Autant Rome fut au-dessus des autres cités, autant le prince de l'apostolat est au-dessus des autres apôtres. Le siége de saint Pierre l'emporte sur tous les siéges de l'épiscopat. Comme la Providence avait choisi une terre pour être l'héritage des fils d'Israël, ainsi elle prédestina une cité à devenir le centre de l'*unité*, le dépôt de la tradition, la Chaire de la doctrine infaillible. Il fallait un seul lieu, comme il fallait un seul homme, pour unir tous les lieux et tous les hommes dans un même esprit : ni force, ni durée sans union; point d'union sans but d'unité; et point d'unité sans Un seul... Désormais l'humanité connaît sa destinée. Celui qui est *la voix, la vérité et la vie* (*a*) est venu la lui révéler; tous les hommes sont frères; tous les peuples sont solidaires; tous doivent être *mêlés* pour arriver à l'unité (*b*), cette réalisation de la promesse évangélique : *Fiet unum ovile et unus pastor* (*c*).

IX.

Mais, avant de constater plus explicitement ce grand développement, ce progrès véritable qui doit se faire dans l'Eglise et par l'Eglise, voyons sommairement quelle est la doctrine que les apôtres, hommes obscurs et méprisés (*d*), ayant à leur tête Pierre, vinrent annoncer au milieu des ténèbres de l'ancien monde. Rappelons-nous les articles principaux de la charte présentée, il y a dix-huitcent cinquante-trois ans, aux hommes pour régir désormais l'humanité nouvelle enfantée sur le Calvaire...

Cette doctrine est tout ce qu'il y a de plus grand, de plus saint, de plus élevé au monde. « Exilés ici-bas pendant un moment infiniment petit, Jésus-Christ veut que nous regardions cette vie comme l'enfance de notre être et comme une nuit obscure, dont tous les plaisirs ne sont que des songes passagers, et tous les maux des dégoûts salutaires pour nous faire tendre à notre vraie patrie. Pénétrés de notre néant, de notre impuissance, de nos ténèbres, il veut que nous nous exposions sans cesse devant l'Être des êtres, afin qu'il retrace en nous son image et qu'il nous embellisse de sa propre beauté, qu'il nous éclaire et nous anime, qu'il nous donne le bien-être comme l'être, la raison comme la vie, nos parfaits amours comme nos vraies lumières, et que par là il produise en nous toutes les vertus humaines et divines, jusqu'à ce qu'étant rendus conformes à lui, il nous absorbe et nous consomme dans son unité divine. Voilà l'adoration en esprit et en vérité que propose l'Évangile; adoration que l'homme trouve si conforme à ses idées naturelles, quand on la lui découvre; adoration cependant dont on ne voit presque aucune trace dans le paganisme le plus raffiné. Ce n'est que tard, et après que le christianisme eut éclairé le monde, que les philosophes païens, arabes et persans, ont employé ce langage, qu'ils ont toujours parlé imparfaitement (*e*). »

Jésus-Christ a donné une loi au monde, et cette loi est consignée dans les livres de

(*a*) *Joan.* XIV, 6

(*b*) Quand bien même cette future réalisation d'une grande et généreuse *unité* ne serait pas formellement prédite, ne pourrait-on pas encore la conclure rationnellement de *l'unité de la race humaine*, qui est un fait aujourd'hui universellement défendu par toute la science, même par des hommes qui n'ont pas pour habitude de servir la cause de la religion? Si l'humanité, créée par un seul Dieu, rachetée par le Messie, son Fils unique, et recevant, comme le guide et le flambeau de la vie, une religion seule et unique, parce que la vérité est *une*; si, disons-nous, l'humanité est *une* dans sa race, pourquoi ne serait-elle pas *unie* dans l'unité d'une même doctrine, sous un pasteur unique? « Nous craindrons moins que jamais de le dire, remarque un auteur, dans les œuvres de l'esprit humain, non moins que dans les pages du livre de la nature, nulle vérité ne se montre plus constante que celle de l'unité de notre race, manifestée, entre autres, par l'unité ou l'universalité d'une tradition primitive voyageant, s'étendant avec les peuples, et s'inscrivant sur le globe par des monuments identiques d'abord dans l'idée, la forme et la matière. » Cette tradition, dans sa pureté originaire, c'est le Messie, *figuré* dans le *Beth-El*, ou *pierre* ointe de Jacob; c'est le Christ, *le pain de vie*, ou *la manne qui est la pierre*, dit Philon; le Christ qui naquit, ainsi que l'avait dit le Prophète, dans la *maison de pain*, à Bethléem; le Christ qui s'appelle lui-même la *pierre* de l'angle, la *pierre* fondamentale, et qui, choisissant Simon pour le remplacer, lui donne le nom de *Pierre*, et dit à cet autre lui-même : Sur cette *pierre je bâtirai mon Eglise;* le Christ, enfin, que Jacob appela le pasteur, la *pierre* d'Israël, et qu'il contempla dans une vision, ce qui fit donner à la ville auprès de laquelle il eut cette apparition le nom de *Beth-El*, c'est-à-dire *maison de Dieu*, de *Beth*, maison, et de *El*, Dieu. — *Voy.* cette thèse de *l'unité de la race humaine* solidement développée dans une Dissertation intitulée : *Le Christ prouvé par les premiers monuments des peuples, ou les Beth-El, occasion première de l'idolâtrie*, et insérée à la fin du *Monde avant le Christ*, etc., par M. R. GOUGENOT DES MOUSSEAUX, 1 vol. in-12, 1845, pag. 481 à 522.

(*c*) *Joan.* X, 16.

(*d*) Hommes sans lettres, ignorants. (*Act.* IV, 13.) Le païen Celse dit la même chose. (ORIGÈNE, *Cont. Cels.*, I, 26, 62; II, 46. — *Voy. aussi* JULIEN, *apud* CYRILL., VI.)

(*e*) FÉNELON, *Entretiens sur la religion* avec M. de Ramsay. *Voy.* la *Vie de Fénelon*, écrite par ce dernier, 1 vol. in-12, 1751, pag. 164-165.

Digitized by Google

l'Evangile. On peut dire que toute cette loi est renfermée dans ces paroles du chapitre XII^e^ de saint Marc, qui sont prises de l'Ancien-Testament : « Voici le premier de tous les commandements : Ecoutez, Israël, le Seigneur votre Dieu est le seul Dieu, et vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces. C'est là le premier commandement; et voici le second, qui lui est semblable : Vous aimerez le prochain comme vous-même. Il n'y a aucun autre commandement plus grand que ceux-ci; toute la loi et les prophètes sont renfermés dans ces deux commandements. » Ces préceptes sont la base et le fond de toute la doctrine chrétienne, comme de toute législation divine. Tous les devoirs de l'homme se réduisent, en effet, à aimer de tout son cœur l'Etre suprême, qui est son principe et sa fin; à s'aimer lui-même d'un amour juste et bien réglé, et à aimer son prochain comme il s'aime lui-même.

La loi de Jésus-Christ est la même, pour le fond, que celle de Moïse, considérée quant aux préceptes moraux. Cependant Jésus-Christ porte, avec raison, le titre de législateur et du plus grand des législateurs; car il a expliqué, dans un plus grand détail que Moïse n'avait fait, les obligations que nous imposent, dans la pratique, l'amour de Dieu, l'amour de nous-mêmes, et l'amour du prochain. Mais pénétrons davantage dans l'essence du christianisme; étudions l'ensemble de la doctrine renfermée dans l'Evangile, et nous verrons la supériorité de la Loi nouvelle sur la loi mosaïque, nous verrons s'il fut jamais un législateur plus grand que Jésus-Christ.

Il n'y a qu'un seul Dieu, éternel, tout-puissant, sagesse suprême, bonté infinie, créateur des mondes et juge des humains. Ce Dieu est le même pour tous les peuples, et Jésus-Christ nous dit de l'appeler *Notre Père* (*a*). L'homme est créé à son image, et peut devenir parfait comme lui. Enfants d'un même Dieu, participant aux mêmes espérances, tous les hommes sont frères. Le Seigneur ne fait pas acception des personnes : grands ou petits, riches ou pauvres, devant lui tous sont égaux, et plus un homme s'est humilié ici-bas, plus il a été doux et rempli de mansuétude, plus il sera élevé dans le royaume des cieux. Dieu se suffit à lui-même, mais son essence est l'amour : bénir et pardonner, c'est ainsi qu'il aime à se manifester aux hommes. Ceux-ci naissent dans le péché; la chair est un principe d'égoïsme et de mal. Jésus-Christ est venu tout restaurer; il nous a donné les moyens de combattre les vices de notre origine corrompue (*b*). Fort par la foi, l'homme peut désormais sortir vainqueur de la lutte, et le pécheur qui revient à Dieu n'est point rejeté; loin de là : il y a joie et bonheur dans le ciel à cause de son retour. Le Tout-Puissant n'a besoin ni de vœux, ni de sacrifices; il n'attend pas nos prières pour savoir ce qui convient à chacun; mais ces prières, lorsqu'elles ne consistent pas en vaines paroles, il les exauce. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité (*c*) : la contrition du cœur et l'amour sont des offrandes qui lui plaisent.

S'abstenir du mal et faire le bien, voilà donc les plus sûrs moyens d'être agréables à Dieu. Redoutable dans sa justice, il n'est pourtant pas un Dieu courroucé, et nous n'avons pas reçu un esprit de servitude pour être encore dans la crainte comme étaient les Juifs sous la loi mosaïque, mais nous avons reçu l'esprit d'adoption par lequel nous disons *Notre père* (*d*) ! Sa loi est douce et d'un accomplissement facile; nous l'avons vu : aimer Dieu, aimer son prochain, de ces deux commandements dépendent toute la Loi et les prophètes (*e*). Aimer Dieu de tout son cœur, de toute son intelligence, de toute son âme et de toute sa force, et aimer son prochain comme soi-même, c'est plus que tous les holocaustes et les sacrifices (*f*). L'amour de Dieu se reconnaît à l'amour du prochain;

(*a*) « Le christianisme, dit très-bien un savant historien, le christianisme releva l'histoire et la rendit universelle du moment où, proclamant l'unité de Dieu, il proclama celle du genre humain. En nous apprenant à invoquer *Notre Père*, il nous enseigna à nous regarder tous comme des frères. Alors seulement put naître l'idée d'un accord entre tous les temps et toutes les nations, ainsi que l'observation philosophique et religieuse des progrès perpétuels et indéfinis de l'humanité vers le grand œuvre de la régénération et le *règne de Dieu*. Saint Augustin, Eusèbe, Sulpice Sévère, et quelques autres, au déclin de l'empire romain, envisagèrent l'histoire sous ce point de vue. Le moyen âge, plus occupé de préparer l'avenir que de méditer sur le passé, laissa leur voix se perdre dans l'oubli, jusqu'à ce que Bossuet s'inspirât d'elle dans son sublime *Discours*, qui réunit l'observation des modernes à l'exposition des anciens, et dans lequel une érudition vigoureuse se pare d'un style inimitable. Contemplant le monde des hauteurs du Sinaï, tandis qu'il intime aux puissants des vérités dures et inaccoutumées, puisées au livre infaillible; tandis qu'il va proclamant la vanité de toutes les choses humaines, il contemple le convoi funèbre des peuples et des rois qui passent de la vie à la mort, dirigés par le doigt du Seigneur, comme si les nations n'étaient destinées qu'à faire cortége au Messie, attendu ou donné... » (M. César CANTU, *Histoire universelle*, 19 vol. in-8°, 1844-1849; tom. I^er^, *Introduction*, pag. 25.)

(*b*) « Jésus-Christ, dit saint Clément, Pape, nous a donné la lumière, c'est-à-dire qu'il a éclairé nos esprits : *Lucem nobis largitus est* (II *Epist.*, n° 1). Il nous a appelés comme ses enfants; il nous a sauvés lorsque nous périssions : *Tanquam pater filios nos appellavit; pereuntes nos servavit.* Il a eu pitié de nous et nous a sauvés, touché de compassion pour nos misères, voyant dominer en nous l'erreur et la mort, et reconnaissant que nous n'avions de salut à espérer que de lui : *Nec habere nos ullam salutis spem, nisi eam quæ ab ipso* (*ibid.*, n° 2). Il nous a appelés, nous qui n'étions point, et a voulu que nous fussions tirés du néant de nos iniquités : *Vocavit enim nos, qui non eramus, et voluit a nihilo esse nos.* » (Id., ibid.)

(*c*) *Joan.* IV, 24.

(*d*) *Rom.* VIII, 15.

(*e*) *Matth.* XXII, 37-40.

(*f*) *Marc.* XII, 25.

Digitized by Google

car n'aimant pas mon frère que je vois, comment aimerais-je Dieu qui est invisible?

Aimez-vous donc les uns les autres, nous dit l'Evangile à toutes ses pages; faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît; ne rendez pas le mal pour le mal, mais pardonnez les offenses, et ne vous lassez pas de le faire (*a*). Bénissez ceux qui vous maudissent et faites du bien à ceux qui vous persécutent. Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quel mérite vous en revient-il? Les païens mêmes n'en font-ils pas autant (*b*)? La charité est l'accomplissement de la Loi; sans elle serait vain tout mérite qu'on pourrait s'attribuer. Supportez ici-bas le malheur, souffrez l'injustice; Dieu vous réserve la récompense de tout ce que vous aurez fait pour l'amour de lui et pour l'amour des hommes. Car cette vie n'est pas pour nous une station durable; nous en cherchons une autre dans l'avenir, où il sera rendu à chacun selon ses œuvres. « Ainsi que je vis, dit Jésus-Christ à ses disciples, vous aussi vous vivez (*c*); mes brebis entendent ma voix et je les connais, et elles me suivent, et moi je leur donne la vie éternelle (*d*). Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi vivra (*e*). »

Le corps n'est rien; il passe comme une ombre, mais il est souvent un obstacle au bien qu'on pourrait faire : alors il n'est point permis d'hésiter : Dieu nous commande le sacrifice de nos membres (*f*), c'est-à-dire l'abandon le plus complet à sa volonté, le sacrifice de notre vie même, et ce sacrifice trouvera sa récompense dans les cieux : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps, dit Jésus-Christ, et qui ne peuvent point tuer l'âme...; celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi la retrouvera (*g*). » Détachez-vous de la terre, car les jouissances qu'elle offre sont passagères et les trésors que vous y entassez ne vous suivent pas au delà du tombeau (*h*) : Notre patrie est au ciel; la charité et l'amour y conduisent...

Voilà, en abrégé, la doctrine de Jésus-Christ. Ce sont des vérités applicables à tous les temps, à tous les pays, et qui se présentent dégagées de toute enveloppe mystérieuse, de toutes ces formes de l'école destinées ailleurs à écarter la foule par la difficulté de comprendre (*i*). Le sage des sages s'est adressé aux faibles, la simplicité et la droiture du cœur lui paraissant une première condition pour recevoir sa parole, et personne plus que les enfants, selon lui, n'étant près du royaume des cieux.

Et qu'on se figure l'effet que dut produire dans le monde plongé dans les ténèbres la prédication d'une doctrine si lumineuse, si propre à relever l'homme, à lui faire comprendre sa dignité (*j*)! Qu'on se représente le Verbe divin apparaissant lui-même dans ce monde égaré, et venant lui révéler de si sublimes destinées! « Je me reporte, s'écrie un éloquent prédicateur (*k*), je me reporte, en le contemplant, aux temps, aux lieux bénis par sa présence. A le voir, c'est un homme semblable aux autres hommes; mais qui offre, empreinte sur toute sa personne, une ravissante image de grandeur calme, de dignité surhumaine... Jeune, il a passé de longues années dans l'obscurité... Il sort de l'atelier d'un artisan, se montre. Aussitôt sa vue, le charme de sa parole lui ont gagné les cœurs. Jamais il ne fut donné d'admirer un tel ensemble de vertus, de perfections, de beautés morales... Quel zèle, quel besoin, quel désir immense de la gloire de Dieu! quel amour, quel respect profond pour celui qu'il appelle toujours son Père!... Quand l'enthousiasme le proclame digne d'une couronne, il s'enfuit au désert pour y prier.

« Il chérit avec tendresse l'humanité; il s'empresse à la consoler, à la guérir, à la guider... Il la supporte, il l'instruit; jamais homme n'a ainsi aimé les hommes. L'enfance est l'objet de ses affections les plus douces; la pauvreté l'objet de son intime familiarité... Il accueille le pécheur, absout ses premières larmes; son cœur s'attendrit à la mort d'un ami; il pleure aussi les maux futurs de son ingrate patrie; il n'a de réprimandes que pour l'orgueil hypocrite. Son précepte par excellence, c'est l'humble, douce et bienfaisante charité... L'innocence de ses mœurs est plus pure que la splendeur des plus beaux cieux... Sa modération, son humilité, son détachement confondent. En un mot, tous les trésors de bonté, de sagesse, de sainteté, d'humble et sublime héroïsme apparaissent en lui.

« La plus admirable doctrine découle de ses lèvres; il laisse bien loin les philosophes les plus vantés... Sa morale est toute céleste; ses dogmes, bien au-dessus de l'intelligence, sont une source abondante de consolations et de lumières. Son éloquence est simple, attachante; il s'accommode à tous, pénètre, étonne, ravit. On s'écrie : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme! » Sur son passage, à sa voix, naissent les plus éclatants prodiges; et ces prodiges sont des bienfaits. Il passe en faisant du bien; et parmi tant de merveilles, au milieu de tant de choses célestes et divines, il est comme un fils dans la maison paternelle; le sublime, le merveilleux sont pour lui l'état propre et naturel... sans travail, sans effort, sans trouble, il est

(*a*) *Matth.* XVIII, 22.
(*b*) *Matth.* V, 46.
(*c*) *Joan.* XIV, 19.
(*d*) *Joan.* X, 27-28.
(*e*) *Joan.* XI, 25.
(*f*) *Matth.* V, 29-30.
(*g*) *Matth.* X, 28, 29.
(*h*) *Matth.* VI, 19.
(*i*) *Voy.*, dans les *Conférences* du P. LACORDAIRE, comment il prouve admirablement que la doctrine catholique persuade l'enfant, l'homme du peuple, le barbare, les tribus sauvages. (*Conf. de Notre-Dame de Paris*, année 1843, tom. I^er^, pag. 275 et suiv.)
(*j*) Nous avons essayé de faire ressortir ce contraste dans notre Introduction à *La divine doctrine de Jésus-Christ*, ou *Méditations sur le sermon de la montagne*, ouvrage du duc du Maine, que nous avons publié en 1840, 1 vol. in-18.
(*k*) Le R. P. DE RAVIGNAN, *Conférences pour le Carême de* 1849.

Digitized by Google

ce qu'il est. Une sublimité paisible de vertus, de grandeur, de bonté, de génie, de puissance, indique en lui plus que l'homme... On sent que s'il y eut un envoyé divin sur la terre... c'est lui ; le cœur s'émeut, les genoux fléchissent : on révère, on aime et l'on adore !.. »

X.

Ainsi, au temps où la sagesse païenne est à bout d'expédients ; au temps où César, croyant l'univers en paix, ferme le temple de Janus, l'événement le plus étrange, le plus universel, le plus grand de toutes les annales du genre humain, paraît ; la révolution la plus étonnante, la plus entière et la plus radicale, qui se soit opérée dans l'intelligence humaine, se produit : c'est l'affranchissement du monde par la promulgation de l'Evangile.

Mais ce n'est pas des hauteurs fastueuses du Palatin, ni du seuil du temple de Janus, que la paix vient au monde ; non ! C'est d'une chaumière de la Galilée. De là sort la Bonne Nouvelle qui proclame le Dieu unique, la fraternité, l'égalité des hommes, et un règne de vertu, de vérité, de justice, de liberté, que les nations, mises dès ce moment sur la vraie et infaillible voie du progrès moral, s'acheminent à réaliser.

Les conquêtes de l'humanité, dit un historien (*a*), s'étaient bornées jusqu'alors au mariage légitime, aux libertés civiles et politiques, à l'égalité devant la loi, et celle-ci encore au profit de la seule race dominatrice. Désormais l'unité de Dieu enseigne l'unité du genre humain. L'innocence est imposée, non-seulement dans les œuvres, mais encore dans la pensée affranchie. L'unique moyen de puissance et de gloire jusqu'alors, ce fut la guerre ; l'unique but des héros, la conquête : la servitude était déclarée un fait nécessaire, équitable, naturel, et l'esclave condamné, non pas seulement à toutes les misères, mais à l'abrutissement intellectuel et moral, restait sans existence religieuse, sans affections, sans descendance légitime.

A cette heure, la charité, parole nouvelle, allége ces chaînes en attendant qu'elle parvienne à les briser ; la paix universelle est proclamée ; les priviléges de naissance et de conquête sont effacés. Ce n'est pas seulement l'horreur du sang qui est dans les cœurs, c'est encore celle de la lutte. On voit apparaître le modèle d'une société fondée sur la combinaison des forces pacifiques d'un pouvoir tout spirituel, opposé aux excès du pouvoir armé, le modèle d'une fraternité de nations qui, au lieu de s'entre-détruire, se rapprocheront pour se perfectionner réciproquement (*b*).

Qui donc a opéré ce prodige ? Un artisan de Galilée. Qui donc l'a continué et étendu dans tout l'univers ? Nous l'avons déjà dit, des artisans, des hommes faibles selon le monde, mais forts par la volonté de Dieu ; et il fallait qu'il en fût ainsi pour affranchir l'humanité (*c*) !

Oui, l'empire du droit substitué à l'empire de la force ; le dogme de l'égalité religieuse devant Dieu d'où naît le dogme social de l'égalité de tous devant la loi (*d*) ; l'union de l'homme et de la femme fondée

(*a*) M. César Cantu, *Histoire universelle*, tom. I^er^, Introd., pag. 40.)

(*b*) Nous pourrions, si c'en était ici le lieu, nous étendre davantage sur les bienfaits sociaux du christianisme. Au reste, nous ne manquons pas de les faire remarquer dans ce *Dictionnaire* toutes les fois que l'occasion s'en présente. Disons seulement que ces quelques considérations suffisent pour venger la religion de l'imputation que lui adressent ceux qui l'ignorent, lorsqu'ils lui reprochent (et malheureusement il y a bien des catholiques qui donnent, par leurs discours étroits, une sorte de fondement à cette injuste accusation !) de négliger l'homme social pour ne s'occuper que de l'individu. Oui, c'est là une calomnie de la part de ceux qui sont assez ignorants pour avancer cette hérésie historique, et c'est une triste imprudence de la part de ceux qui osent nier le côté social du christianisme. « Nous ne faisons pas assez d'attention, dit Chateaubriand, aux améliorations évidemment apportées dans les lois par la mansuétude du Christ. » (*Etudes hist.*, III^e^ étud., part. I.)

(*c*) « La vérité étant le premier bien, et l'on peut dire le seul bien des hommes, et *nul ne devant être privé de ce bien*, sans lequel il n'y en a point d'autre, il s'ensuit que le premier soin de Dieu devait être de rendre son Eglise universelle, en sorte qu'elle pût, comme la lumière du soleil, éclairer tout homme venant en ce monde. Aussi Notre-Seigneur commença-t-il par fonder un apostolat, c'est-à-dire par choisir un certain nombre d'hommes pour être envoyés à l'univers entier. Les païens avaient renfermé la science sacerdotale dans leurs temples. Quelques étrangers seulement, venus de loin pour les interroger, étaient admis dans le sanctuaire. Les philosophes renfermaient leur enseignement dans l'intérieur de l'école ; ils le distribuaient dans les jardins et sous les portiques, entourés des honneurs de l'amitié et des honneurs de la parole. Ce n'est pas ainsi que Jésus-Christ s'y prend. Aux dépositaires de son Verbe incréé, à ses apôtres, il ne dit pas : Vous attendrez qu'on vienne vous demander la vérité ; il ne leur dit pas : Vous vous promènerez dans les jardins et sous les portiques ; mais il leur dit : *Allez, et enseignez toutes les nations* (*Matth.*, XXVIII, 19). Ne craignez ni les difficultés des langues, ni les différences des mœurs, ni les principautés temporelles ; n'interrogez pas le cours des fleuves ni la direction des montagnes : allez tout droit devant vous ; allez comme va la foudre de celui qui vous envoie, comme allait la parole créatrice qui porta la vie dans le chaos, comme vont les aigles et les anges. Et quels furent les premiers apôtres qu'il choisit ? Vous avez pu voir, dans des temps voisins de nous, des essais d'apostolat ; des hommes qui, après un siècle de destruction, avaient trouvé convenable et bien d'édifier. Où choisirent-ils leurs apôtres ? Dans les hauts rangs du monde. Ils appelèrent à eux des savants, des chefs d'industrie, des fonctionnaires de l'Etat. Jésus-Christ ne fit pas de même. Il s'agissait de délivrer le genre humain de l'erreur ; il choisit ses apôtres, *non parmi les oppresseurs de l'intelligence*, mais parmi les opprimés ; non parmi les philosophes et les savants, mais parmi les pauvres et les simples. Un jour, se promenant sur les bords du lac de Galilée, il aperçoit deux pêcheurs, et il leur dit : *Suivez-moi ; je ferai de vous des pêcheurs d'hommes* (*Matth.* IV, 19). Et tels furent les premiers libérateurs de l'esprit humain. » (Le R. P. Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame de Paris*, tom. I^er^, pag. 37, 38.)

(*d*) « La loi des Douze Tables exclut formellement les plébéiens du droit des auspices, privation qui

Digitized by Google

sur une base nouvelle, sanctifiée par le sacrement qui bénit la source des familles et en assure la perpétuité; la réhabilitation des petits, de tous les déshérités; l'adoption des malheureux; l'union des hommes entre eux, devenue la condition même du rapprochement de Dieu vers nous (*a*); ces institutions maternelles de bienfaisance où tant de jeunes femmes choisissent Dieu pour époux, à condition de devenir mères de ceux qui souffrent; ces religieux sanctuaires de dévouement, où l'esprit d'abnégation, où le miracle du Dieu fait homme engendre incessamment la grande merveille de l'homme rendu semblable aux anges par la douceur et la miséricorde; l'Eglise favorisant le progrès social et politique (*b*), inspirant le droit moderne; puis le christianisme fondant la liberté, aidant enfin au développement normal et continu de la civilisation moderne, née sur le calvaire (*c*): voilà quelques-uns des bienfaits que nous devons au Christ Rédempteur, voilà le travail constant du Christianisme dans le monde (*d*)..

Et c'est parce que Satan travaille incessamment, d'un autre côté, à entraver le plus possible l'accomplissement des principes de vie déposés dans le cœur de l'homme par Jésus-Christ (*e*), que nous voyons tant de maux, tant de désordres, tant de déchirements dans les sociétés. Voilà la lutte introduite dans le monde! lutte entre le bien et le mal; lutte pour enchaîner l'Eglise et pour la délivrer; lutte des peuples qui se sentent instinctivement poussés vers leurs des-

entraînait nécessairement celle des noces religieuses, et sans doute celle des noces légales... C'est ce droit civil que l'Evangile a aboli, aboli à jamais, en établissant l'égalité religieuse; car, de l'égalité religieuse à l'égalité civile, il n'y a que la conséquence à tirer. » (Ballanche, *Essais de palingénésie sociale*, 1re part., *Œuvres*, 4 vol. in-8°, 1830, t. III, pag. 61.)

(*a*) Dans le christianisme, et là seulement, nous voyons, entre Dieu et l'homme, des rapports sublimes de douceur et de bonté : « Dieu abaissé jusqu'à l'homme..., l'homme élevé jusqu'à Dieu..., un sacerdoce auguste..., un sacrifice innocent..., une victime sans tache..., des communications ineffables avec la Divinité..., une communion touchante entre tous les fidèles..., une autorité infaillible sur tous les esprits..., une religion d'autorité, et par conséquent de tranquillité... L'homme s'y consacre à la Divinité sans cesser d'appartenir à ses semblables, et ne se sépare des hommes que pour les mieux servir. » (De Bonald, *Disc. sur la vie de J.-C.*, in-8°, 1844, 2e édit., pag. 89, 90.)

(*b*) L'erreur de beaucoup d'esprits distingués de ce siècle est de chercher le progrès hors du christianisme, source unique de tous les progrès de l'humanité. On s'est fait une théorie du progrès fausse et funeste. Ah! combien l'on s'épargnerait de peines et de déceptions, combien l'humanité atteindrait vite ses destinées, combien les efforts de Satan seraient vite anéantis, si tant de belles intelligences de notre temps ne s'usaient dans le dédale des *voies fausses*, et suivaient plutôt celui qui est *la voie, la vérité et la vie!* Par cette *voie* seule le progrès est réalisable; autrement, on ne fait que le retarder et servir la cause du démon, au lieu de hâter le triomphe de la cause du rédempteur Jésus!

(*c*) C'est là ce qu'a démontré, à Bruxelles, pendant le Carême de cette année, un prédicateur en renom, le P. Dechamps. Ce savant religieux a traité un sujet non moins actuel et non moins vivant, un sujet que bien des écrivains catholiques ne font qu'obscurcir, et qu'ils compromettent, au détriment des progrès de la foi parmi nous, si l'on ne commettait pas tant d'imprudences qu'on en commet chaque jour. Nous voulons parler de la question de la foi et de la raison, dont les écrivains que nous avons en vue semblent fomenter le *divorce*, tandis que le P. Dechamps en a montré, à la joie des catholiques intelligents, l'harmonie admirable et nécessaire: la foi divine ne s'imposant point à la raison humaine comme un maître à un esclave, mais ne lui demandant, au contraire, sa libre soumission qu'après lui avoir exhibé ses titres irrécusables, prouvé son origine et constaté ses droits.

(*d*) Les historiens de la vie de Notre-Seigneur rapportent qu'à sa naissance une voix fut entendue : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* (*Luc.* II, 14.) — « Cette parole, consignée dans des écrits dont l'antiquité est attestée par des monuments du premier âge du christianisme, ne peut être que de Dieu; car, quel autre que Dieu aurait osé, aurait même eu la pensée d'annoncer *la gloire de Dieu et la paix à la terre*, dans un temps où Dieu était déshonoré, dans tout l'univers, par des croyances absurdes ou infâmes, contraires à la nature de la Divinité, et l'homme partout opprimé, partout en guerre avec lui-même et avec ses semblables, par l'effet de législations fausses et contraires à la nature de l'homme? Ces paroles, cependant, chantées tous les jours dans nos temples, et dont l'habitude nous empêche de sentir toute la profondeur, renferment tous les motifs de la médiation, en font goûter à l'avance tous les fruits, et sont comme le manifeste où ce conquérant d'une nouvelle espèce exposait les griefs des peuples qu'il venait délivrer, et les motifs de son invasion sur le territoire de l'erreur et du désordre. Ces paroles furent un prodige de l'ordre physique pour ceux qui les entendirent prononcées d'une manière surhumaine; et elles sont pour nous un prodige de l'ordre moral, parce qu'elles renferment une prédiction faite dans un temps où tout était contraire à son accomplissement. Il n'y avait en effet, dans le monde, ni société de l'homme avec Dieu, ni société des hommes entre eux... Il fallait, pour la conservation du genre humain et la gloire de son auteur, fonder la société divine et humaine sur les lois les plus parfaites, les plus conformes à la nature de Dieu et à celle de l'homme, et assurer ainsi l'honneur à Dieu, objet de toute religion véritable, et la paix aux hons... » (De Bonald, *Disc. sur la vie de J. C.*, pag. 61, 62.) — « Celui-là doit être plus qu'homme, dit Bossuet, qui, au travers de tant de coutumes, de tant d'erreurs, de tant de passions compliquées et de tant de fantaisies bizarres, a su démêler au juste et fixer avec précision la règle des mœurs. Réformer ainsi le genre humain, c'est donner à l'homme la vie raisonnable; c'est une seconde création, plus noble en quelque façon que la première. Quiconque sera le chef de cette réformation salutaire au genre humain doit avoir à son secours la même sagesse qui a formé l'homme la première fois. Enfin, c'est un ouvrage si grand, que si Dieu même ne l'avait pas fait, lui-même l'envierait à son auteur. » — *Voy.* les huit *Conférences* de l'année 1845, dans lesquelles le R. P. Lacordaire traite *des effets de la doctrine catholique sur la société.* (Tom. III, pag. 205-385.)

(*e*) *Voy.* le § IV de ce *Discours*, où nous montrons, d'après un passage d'un célèbre auteur, que *Jésus-Christ est descendu dans le fond de notre nature pour y poser le fondement de la perpétuité de la religion.*

Digitized by Google

tinées (*a*), et lutte pour les arrêter. Ici nous voyons les plus chrétiennes aspirations refoulées sous prétexte de *conservation*, tandis qu'au fond l'égoïsme est le seul mobile; là les plus mauvaises passions et la force se cachent derrière les principes les plus sacrés; principes faussés, détournés au profit des intérêts cupides et des ambitions les plus basses... Et plus l'épanouissement des préceptes évangéliques se fait dans l'ordre social, plus la lutte entre le monde païen et le monde chrétien nous apparaît vive, ardente, terrible; mais l'éducation du genre humain, a dit un penseur, est toujours dure, parce qu'elle contient toujours la double condition *de l'expiation et du progrès acheté par l'effort, même par la douleur*: loin donc que les épreuves découragent, elles doivent ranimer l'espérance! — Aussi, continuons de nous réjouir à la vue du tableau qui se déroule devant nous.

C'était donc une doctrine venue de l'Asie (*b*) qui devait, non subjuguer, mais convertir l'Europe, la couvrir des bienfaits de la Rédemption (*c*), associer la vérité politique à la vérité religieuse, et, opposant la conscience aux idoles, la résignation aux tyrans, réintégrer le genre humain dans sa dignité, sous un seul Dieu. A côté de la puissance du glaive se dresse celle des idées (*d*), qui, indépendante de sa rivale, soutient le progrès dans ces luttes contre cette même puissance du glaive pour empêcher qu'il ne chancelle: alors un nouvel élément entre dans ce récit, l'Histoire de l'Eglise (*e*). L'Eglise, *représentant le peuple* (*f*) *et admettant à l'émancipation tous les infortunés, tous ceux qui souffrent par la conquête et par la force*, ne détruit pas du premier coup la servitude, les violences légales, les glorieuses rapines, mais elle leur oppose une doctrine qui les repousse, un Dieu qui les condamne, et, désormais, toutes ces iniquités vont être minées par l'action vivante du christianisme, jusqu'à ce qu'il ait *atteint son plus haut point* (*g*).

XI.

Bientôt Néron et Domitien se trouvent face à face avec Pierre et Lin: les premiers,

(*a*) Disons, dès maintenant, avec un illustre penseur de ce siècle: « Sitôt que le genre humain pourra être heureux sans danger, il le sera, car Dieu veut qu'il soit heureux. La prospérité, l'aisance auront moins d'inconvénient à mesure que *le sentiment moral sera plus développé*. La gloire, à son tour, aura moins d'inconvénient aussi à mesure que les sympathies sociales auront atténué l'égoïsme. La *sainteté* sera la conséquence de la réhabilitation. *Toutefois, n'oublions jamais que toute la destinée humaine* N'EST POINT CONTENUE DANS LA VIE ACTUELLE. » (BALLANCHE, *Œuvres*, 4 vol. in-8°, 1850, tom. III, pag. 69.) Nous reviendrons plus loin sur cette condition essentielle de la réhabilitation sociale. (*Voy.*, entre autres, les paragraphes XXXVI et XXXVII.)

(*b*) On peut voir, dans le *Discours sur la vie de Jésus-Christ*, par DE BONALD, in 8°, 1844, 2e édit., de très-bonnes considérations sur l'avénement de cette doctrine divine au milieu des ténèbres du polythéisme. Mais ces considérations eussent été plus justes et plus complètes, ce nous semble, si l'auteur n'avait partout, dans cet opuscule, reproduit ses théories sur le pouvoir; théories que, pour notre compte, nous croyons encore trop imbues de l'esprit païen, sans doute assurément à l'insu de l'illustre philosophe! Mais ce n'est pas ici le lieu d'établir cette thèse.

(*c*) « ... Jésus-Christ a passé sur la terre un peu plus de trente ans, et tout ce qu'il a fait ou préparé en faveur des hommes, durant le cours de sa vie mortelle; tout ce que sa doctrine a produit de salutaire dans la société, même politique; le but de sa mission et le fruit de ses travaux, tout est renfermé dans ces paroles de deux de ses premiers disciples, où le sens le plus profond est caché sous l'expression la plus simple: « Il est venu parmi nous, plein « de grâce et de vérité (*Joan.* I, 14)... Il a passé en « faisant du bien et guérissant tous les opprimés... « *Pertransit benefaciendo et sanando omnes oppressos* « (*Act.* X, 38); » parce que l'oppression de l'homme, de l'homme moral et de l'homme physique, par des religions absurdes et des gouvernements tyranniques, était le grand désordre du monde, la maladie universelle du genre humain. » (DE BONALD, *loc. cit.*, pag. 53, 54.)

(*d*) « Avant que le christianisme parût, le monde était sous l'empire de la *force matérielle;* à dater de l'ère chrétienne, la *force morale* a commencé à se faire jour. De ce moment, la puissance du fait a diminué, et la puissance du droit s'est accrue; la servitude s'est repliée sur elle-même, et la liberté s'est étendue. Si vous anéantissez le christianisme, la force morale disparaîtra, et la force matérielle reprendra tout ce qu'elle avait perdu. » (*Œuvres de Riambourg*, publiées par M. FOISSET, édition de M. Migne, 1 vol. in-4°, 1850, pag. 676.)

(*e*) Prise au pied et de ce côté-ci de la croix, comme parle Chateaubriand (*Etudes Historiques*, 1re étude), cette histoire se dessine comme la société qui en est l'objet; et sans plus ample explication, nous nous en formons une idée nette et précise. De même qu'il n'y aurait ni peuple, ni société, ni humanité, sans le lien d'unité qui ressort de l'histoire, ainsi, il n'y aurait plus ni religion, ni culte public, ni société religieuse, ni Eglise, enfin, sans l'histoire, qui perpétue les enseignements de la foi et les institutions du christianisme. En même temps que cette histoire maintient leur identité, elle constate leurs développements divers, liant ainsi les époques, les lieux et les esprits, pour y enfanter l'unité sociale; en d'autres termes, l'idée même de la société religieuse ou de l'Eglise s'évanouirait sans l'histoire de l'Eglise, sans la *mémoire chrétienne*. (*Voy.* le développement de ces idées dans la belle et philosophique *Introd. à l'étude de l'hist. ecclés.* par M. l'abbé P. S. BLANC, in-8°, 1841, sect. Ire; *Voy.* aussi, dans M. LENORMANT, *Cours d'histoire moderne*, 2 vol. in-8°, 1845, les pages où il considère l'Eglise comme centre de l'histoire moderne.(T. I, p. 5 et 6.)

(*f*) « Le christianisme, dit Ballanche, est la religion éminemment plébéienne, la vraie religion de l'humanité... Par le christianisme, plus de double religion, l'une pour le peuple et l'autre pour les sages: *c'est là le dernier degré de l'émancipation du genre humain*. L'institution même des mystères, que toute l'antiquité considéra comme l'élément fondamental de la civilisation, ne fut-elle pas un moyen employé par les anciens patriciats pour retenir la science, ou la connaissance exclusive de la tradition, à mesure que se développaient, dans le plébéianisme l'intelligence, le sentiment moral, toutes les facultés humaines? » (*Essais de palingénésie sociale*, IIe part., *Œuvres de Ballanche*, 4 vol. in-8°, tom. III, pag. 140, 141.)

(*g*) CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, t. XI, Conclusion: *L'idée chrétienne est l'avenir du monde*. — *V.* aussi plus haut la note *b*, à la page XLVI et la note *b* à la page XLVIII de ce *Discours*.

Digitized by Google

maîtres armés du monde, ayant pour eux la légalité, si différente de la justice, représentants du monde ancien qui, dans les cirques encombrés, crie : *Les Chrétiens aux lions !* Les seconds, pauvres, faibles, méconnus, calomniés, propageant le règne de Dieu par l'autorité, l'instruction, les cérémonies, l'exemple, et enseignant à rendre à César ce qui est à César (les hommes nouveaux auraient-ils voulu retenir quoi que ce fût de ce qui appartient à César, l'homme du monde païen, l'incarnation des principes de ce monde?), mais rien de plus; mais non le culte de l'empereur, non le sacrifice des sentiments et des convictions.]

Ne vous sentez-vous pas sur un autre théâtre? Ne vous apercevez-vous pas que la civilisation occidentale prend un essor plus assuré? Mais les accidents extérieurs empêchent ou retardent le triomphe; c'est que, comme nous l'avons déjà dit, tout enfantement est pénible.

L'adoration que l'on prêtait à l'Etat se concentre maintenant sur les empereurs, protégés par la religion comme par la loi. Tantôt c'est l'Occident qui prévaut avec Trajan et Marc-Aurèle, tantôt c'est l'Asie qui revit avec Commode et Héliogabale. Le stoïcisme s'ingénie pour arracher la domination à la force brutale; mais le troupeau d'Epicure se résigne à des souffrances avilissantes qui ne troublent pas ses jouissances brutales ou sa savante corruption. Les théurgies viennent repaître les croyances chancelantes, tandis qu'une révolution qui apaise la pensée, parce qu'elle établit un pouvoir infaillible, tend à l'universalité de la morale, et enseigne à tous ce qu'il importe de connaître, d'aimer, de pratiquer, non-seulement dans la société, mais aussi dans la conscience individuelle.

La translation du siége de saint Pierre de Jérusalem à Antioche, puis à Rome, accroît l'influence de l'Occident, tandis que le trône impérial installé à Constantinople rajeunit l'élément oriental. Le luxe et la mollesse énervent les Césars dégénérés, qui déposent le glaive défenseur pour disputer sur la théologie. Et cependant des princes souillés d'iniquités promulguent des règles d'une justice parfaite. Les empereurs, pour se débarrasser de la noblesse, s'appliquent à faire prévaloir les droits de la nature : ils favorisent les émancipations, le pécule du fils de famille, les dernières volontés; ils amplifient les effets et restreignent les solennités de l'affranchissement; ils étendent enfin le droit de bourgeoisie, jusqu'à ce que, à l'époque de Constantin, l'équité l'emporte tout à fait en abrogeant les formules, dernier débris cyclopéen, et en étendant l'émancipation des provinces au monde entier.

Tel est le résumé que fait un écrivain (*a*) de l'histoire depuis l'an 4 jusqu'à 323 de Jésus-Christ. Mais nous ne devons pas nous contenter de cet abrégé : il est des points sur lesquels il importe de nous arrêter, pour mieux faire comprendre la marche de l'Eglise à travers les siècles.

Jésus-Christ meurt; il retourne à son Père, et un peuple nouveau commence, héritier des promesses faites à l'autre peuple, et qui croit en celui qui est venu. L'humble étable de l'Enfant-Dieu est devenue un temple; sa vie sans éclat, un modèle; sa croix un autel, et l'Eglise s'élève : édifice bâti sur la pierre, que les vents et les eaux battront en vain!.. D'abord faible, mais non obscure, comme on l'a trop dit (*b*); grain imperceptible, longtemps caché dans le sein de la terre, cette Eglise, sortie de la Judée, croît, et s'étend; ses premières conquêtes sont parmi ces *hommes de bonne volonté* que les anges avaient salués dans leurs joyeux concerts et auxquels ils avaient annoncé la *paix!* Puis, elle rallie à elle les esprits justes par la vérité de ses dogmes, les cœurs droits par la sainteté de sa morale, les âmes tendres par la charité dont elle est le foyer, les âmes fortes et élevées par la hauteur des biens qu'elle promet, le mépris des choses qu'elle inspire, les dangers mêmes auxquels elle appelle ses sectateurs...

Et cette première réunion de fidèles Chrétiens forma la société la plus excellente qui fut jamais; c'est cette admirable Eglise de Jérusalem, noyau de l'Eglise catholique, dont tous les membres *n'avaient qu'un cœur et qu'une âme* (*c*), dont on nous a retracé le délicieux tableau (*d*), et que, longtemps après, saint Chrysostome n'hésite pas à proposer comme un exemple toujours imitable et comme étant un puissant moyen pour convertir les infidèles.

Ainsi, le *levain* est déposé dans le monde; il fermente jusqu'à ce que *toute la pâte soit*

(*a*) M. C. CANTU, *Hist. univ.*, t. I, Introd., p. 40, 41.

(*b*) « C'est une grande erreur, dit M. Franz de Champagny (*Les Césars*, 2e édit., 2 vol. in-8°, 1853, tom. II, pag. 474), de croire que le christianisme, dans ses premières années, fut obscur et ignoré. La persécution seule, et la persécution sanglante, le força de descendre dans les catacombes. Jusque là, il ne cherchait point l'éclat, mais encore moins se cachait-il sous le voile du secret. Ces prédications de saint Paul sur toutes les places et dans toutes les assemblées de la Grèce; ces contradictions publiques et violentes que la foi éprouvait (*Nous savons de cette secte que de tout côté on la contredit. Act.* XXVIII, 22); ces calomnies et ces haines populaires dont Tacite et Suétone se font les échos; enfin, cette solennelle immolation des premiers martyrs, au milieu d'une fête, dans les jardins de Néron, en face de Rome tout entière, presque émue de pitié; ce supplice d'une *grande* multitude d'hommes (TACITE, *Ann.*, XV, 44), que Néron tenait à rendre public, d'autant plus qu'il se lavait par là du crime de l'incendie : tout cela prouve que le christianisme, dès les premiers jours de son existence, n'était pas si petit, si secret, si ignoré. Ce n'était pas une occulte franc-maçonnerie que l'association des chrétiens. Elle vivait en plein jour, parlait et prêchait en face de tous. Et quand aujourd'hui elle rappelle ses origines, elle peut dire au monde ce que saint Paul disait au roi juif Agrippa : *Je parle sans crainte devant toi. Rien de tout ce que je rappelle ne peut t'être inconnu;* CAR RIEN DE TOUT CELA NE S'EST PASSÉ DANS L'OMBRE. » (*Act.* XXVI, 26.)

(*c*) *Act.* VI, 32.

(*d*) FLEURY, *Mœurs des Chrétiens*, chap. 3.

Digitized by Google

levée (*a*) : c'est la comparaison qu'emploie Jésus-Christ pour faire comprendre l'action de sa doctrine qui doit conduire au royaume du ciel. Déjà le christianisme fermentait ; maître des âmes, il s'emparait des lois et allait les envahir ; « il tendait à devenir l'unique inspiration de la société romaine, où toute autre force périssait ; il entourait, pénétrait de toutes parts cette société, lui enlevait ses grands hommes ou changeait pour eux le but de l'ambition, la vocation des grands travaux, et mettait insensiblement partout l'Eglise au lieu de l'empire (*b*) ...

Mais n'allez pas croire que cette transformation s'opérait facilement et comme d'elle-même ; Non! La société que le christianisme venait remplacer ne se laissait pas vaincre sans résistance. Frappée au cœur elle se débattait ; elle recueillait ses forces pour livrer une lutte acharnée à son vainqueur : lutte qui durera longtemps encore !.. Et l'Eglise naissante avait contre elle les passions qu'elle attaquait de front ; elle avait contre elle quelque chose de plus terrible encore, de plus difficile à réduire, car ce quelque chose s'appuie sur les passions et les fait renaître sans cesse : elle avait à vaincre les peuples ameutés, corrompus, dans un but d'égoïsme, par leurs propres dominateurs ; elle avait à lutter contre ces dominateurs eux-mêmes. Le prophète l'avait dit (*c*) : *Pourquoi les nations ont-elles frémi, et les peuples ont-ils médité des choses vaines ? Les rois de la terre se sont levés, les princes* SE SONT UNIS CONTRE LE SEIGNEUR, *et contre son Christ, ils ont dit : Rompons leur joug, et jetons-le loin en arrière.* « Ainsi, tout à la fois le Christ est désigné, sous ces deux caractères contradictoires, d'être l'espérance et l'amour des peuples et d'être l'objet de leur frémissement et de leurs conjurations (*d*). »

Il est leur espérance, car sa doctrine vient les délivrer, et elle les délivrera quand ils la connaîtront, quand ils la pratiqueront : *Christus nos liberavit* (*e*) ; *quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei* (*f*) ; il est l'objet de leur conjuration, car ils ne le connaissent pas, bien qu'ils le désirent, et ils le méconnaissent, parce que ceux qui les *dominent* le leur représentent comme leur ennemi et font tout pour qu'ils n'arrivent pas à la *connaissance* qui serait leur salut : *Exspectatio creaturæ revelationem filiorum Dei exspectat. Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum qui subjecit eam in spe* (*g*).

Dès les premiers siècles de l'Eglise, nous voyons cette infernale *confusion* fomentée par les Césars : ils intéressent les peuples à l'étouffement du christianisme, et, au fond, c'est l'esclavage, c'est l'abaissement des peuples que les Césars veulent ; car ils sentent bien que le christianisme, doctrine de liberté, de dignité, d'affranchissement, peut seul les émanciper. Voici, au reste, un récit qui nous apprendra le caractère de la lutte engagée, dans le principe, entre le paganisme et le christianisme. Nous le trouvons dans un tableau intitulé : ***Les Chrétiens dans la maison païenne***, qu'un philologue allemand, Gunther, a tracé pour montrer les souffrances de l'âme et du corps auxquelles devait se résigner le gentil qui répudiait la religion de l'Etat.

XII.

Du jour où un païen avait le courage d'abandonner le polythéisme pour confesser Jésus-Christ, ce n'était plus, suivant l'expression de Tertullien (*h*), qu'un homme capable et coupable de tous les crimes. « Contempteur du passé, il a osé renier les institutions du pays, données par les dieux eux-mêmes. Cet outrage à la tradition est un des griefs capitaux dont s'arme Julien contre les habitants de Bosra. Si le converti refuse de donner à César le titre de *Dominus* qu'il réserve au maître du ciel et de la terre, on le traite de rebelle ; s'il repousse le serment par le génie de l'empereur, on l'accuse de lèse-majesté. Les prêtres païens ameutent la populace contre l'apostat qui menace de leur ravir le lucre qu'ils tirent de leurs sacrifices à Cybèle. Quand ils montent à l'autel pour immoler la génisse ou le bélier, le *præco* dit à la foule : « Arrière l'athée, l'épicurien ou le « Chrétien qui souillerait de sa présence le lieu « sacré ! » Que le ciel refuse à la terre ses produits accoutumés, que la foudre renverse un temple ; que la peste ravage une contrée ; que la pluie seulement tarde à tomber, le peuple rassemblé au théâtre se lève pour crier : *Aux lions le Chrétien!* Les ouvriers qui font métier de tailler et de vendre le marbre funéraire, le poursuivent dans la rue à coups de pierre. Les histrions le honnissent sur la scène. Au bruit d'une conversion au christianisme, les sophistes et les poètes se prennent d'un rire fou ; le converti est un *asinarius* (*i*), on l'a vu se prosterner devant un fétiche à tête d'âne. Il existe une agate où le Christ est figuré les tempes surmontées de larges oreilles, les pieds terminés en sabot, le corps pileux couvert d'une toge trouée, et la main droite agitant un grimoire où on lit : *Deus Christianorum Onokoitès.* A Rome, dans un columbarium appartenant à la villa Pamphili, nous découvrîmes, en

(*a*) *Luc.* XIII, 21
(*b*) M. A. VILLEMAIN. *Voy.* notre article AMBROISE (Saint), n° 20.
(*c*) *Psal.* II et suiv.
(*d*) LACORDAIRE, *Conf. de Notre-D. de Paris*, t. I, p. 293.
(*e*) *Gal.* IV, 31.
(*f*) *Rom.* VIII, 21.
(*g*) Ibid., 19, 20.
(*h*) *Apolog.*, chap. 11.

(*i*) Ce qu'on voit sur une *gemme* antique, un *âne* revêtu d'une toge, prêchant devant deux figures de femmes qui écoutent attentivement, paraît être une satire des *esclaves chrétiens*, qui s'occupaient à convertir les épouses et les filles de leurs maîtres. On sait que les païens reprochaient aux Chrétiens, entre autres choses absurdes, qu'ils adoraient une idole avec une tête d'âne, et qu'on les appelait pour cette raison *asinarii*.

Digitized by Google

1846, une fresque du premier ou du second siècle, où l'onagre de chrétien s'agenouille devant une croûte de pain.

« On disait que, dans les catacombes, on égorgeait un enfant enduit de farine dont le sang, reçu dans des écuelles de bois, passait de bouche en bouche, et dont les membres grillés servaient de nourriture aux conviés. Celse et Porphyre parlent de ces repas de Thyeste. Le père vouait son fils affilié à la secte galiléenne aux dieux infernaux; sa mère le maudissait en pleurant; ses frères et ses sœurs cessaient avec lui toute relation; sa femme l'abandonnait, et ses enfants ne l'appelaient plus : Mon père. Sans la charité de quelques-uns de ses coréligionnaires, il serait mort de faim. Le jour il est obligé de se cacher; la nuit, de dormir dans une caverne; on jette du sel dans la fontaine où il s'est désaltéré, on coupe l'arbre dont il dérobe le fruit. Si le pouvoir, qui spécule sur la clémence pour retarder la chute de sa divinité, refuse de le livrer aux bêtes de l'arène, à la fournaise, surviennent les juristes, ces gardiens des choses divines et humaines d'après les lois établies, qui somment le gouverneur ou le proconsul d'exécuter les décrets du sénat. L'un d'eux, Domitius Ulpianus, a pris soin d'enfermer dans un code spécial tout ce qui concerne la matière. Enfin, on trouve moyen d'outrager le chrétien jusque dans les bras de la mort. Expire-t-il le regard rayonnant de sérénité, cette céleste quiétude passe pour l'œuvre du démon. Si, par quelque miracle, Dieu ferme la gueule du lion, ou souffle sur la flamme, on paralyse le bras du bourreau, on crie à la magie, et les restes du nécromancien, déchirés par le fer d'un soldat, sont jetés dans un cloaque comme ceux d'un parricide (*a*)..»

Telle est, mais affaiblie, la peinture des tourments auxquels se vouait d'avance le Chrétien des trois premiers siècles. Cette histoire est celle de la plupart des martyrs, de ces héros dont nous nous occupons beaucoup dans ce *Dictionnaire* : car on ne saurait trop, dans nos âges affaiblis, remettre en mémoire de tels exemples! Ces nombreux martyrs nous apprennent que l'oracle s'était accompli; les disciples du Rédempteur étaient devenus la *balayure* du monde (*b*). On voit de qu'elle foi enthousiaste devait être enflammé celui qui, en embrassant la croix, n'avait pour espérance que la malédiction paternelle, la haine publique, les railleries, le rugissemment d'une populace égarée, les fureurs des juristes, la cage de l'arène, la griffe de la bête fauve et l'égout de la cité.

Le récit qu'on vient de lire lève un coin du voile de la lutte qui se passait dans la société domestique, dans le temps de l'établissement de la doctrine nouvelle. Et que serait-ce si tous les martyrs nous avaient fait connaître l'effet que dut opérer leur conversion au milieu des leurs! Quelques-uns de leurs *Actes* nous instruisent bien un peu à cet égard. Mais la plupart ont jeté un voile sur ces scènes domestiques; le christianisme naissant est plein de ces douces ombres. La charité a fait comprendre qu'il est des mystères que doivent céler des enfants par pitié pour les cheveux blancs de leur père et de leur mère; et les martyrs savaient que le christianisme n'est pas venu pour briser les liens du cœur. Non : il laisse le fils pleurer sur les égarements paternels, mais en secret, sans que la foule ait besoin d'être associée à ses chastes douleurs, afin que les larmes filiales ne s'arrêtent pas en chemin avant d'être recueillies par le Dieu des miséricordes, comme une prière, et peut-être comme une expiation.

XIII.

Outre les Césars et le peuple égaré par eux, comme déjà les princes des prêtres et les sénateurs avaient ameuté le peuple contre Jésus (*c*), accusé de ***soulever le peuple par la doctrine*** qu'il répandait (*d*); outre ces ennemis, disons-nous, le christianisme rencontra encore contre lui, à sa naissance, la philosophie (*e*). Mais celle-ci persécutée aussi, quoique non sans exception, et obligée d'emprunter au christianisme, pour se soutenir, le peu de vérités qu'elle avait, ne fut pas un adversaire autant redoutable; elle devait également être envahie peu à peu, et ses prêtres, ses poëtes, ses rhéteurs devaient être réduits au silence par la voix éloquente des génies chrétiens qui dominent les premiers temps de l'Eglise.

Le christianisme et la philosophie, dit un écrivain (*f*), « s'étaient trouvés en face des rigueurs impériales. Rome était déjà tout empreinte du sang des martyrs; Néron déjà avait soutenu contre les philosophes une lutte ensanglantée. Pierre, Paul, Barnabé, avaient scellé leur foi par leur témoignage suprême, en même temps que les Plautus, les Silanus, les Thraséa avaient payé par une mort inutile la courte gloire de leur orgueilleuse vertu. Quand Néron fut tombé, la philosophie revint d'exil, leva la tête, se mêla aux querelles des partis, prétendit au pouvoir et finit par y arriver. Le christianisme au contraire, qui n'avait rien à faire au milieu des querelles de la Rome impériale, le christianisme, auquel on ne pardonna pas, continua de cacher dans les catacombes son humble et rapide progrès.

(*a*) Pour avoir une plus ample idée de la société domestique au temps de la lutte entre le christianisme et le polythéisme, on peut rapprocher de ce tableau un petit écrit intitulé : *La femme chrétienne dans la maison païenne avant Constantin*, par le Dr Frédéric Munter, évêque protestant de Seeland, in-8° 1828. Cet écrit est assez longuement analysé dans le *Mémorial cathol.* du mois de juin 1830, p. 252 et suiv.

(*b*) *I Cor.* IV, 13.

(*c*) *Matth.* XXVII, 20.

(*d*) *Luc.* XXIII, 5.

(*e*) Voy. *La chute de Rome et les invasions du* V^e *siècle*, par M. L. Rolet de Bellerue, 2 vol. in-8°. 1845, tom. I, part. I, narrat. 1.

(*f*) *Les Césars*, par Franz de Champagny 2^e édit. 2 vol. in-8°, 1855, tom. I, pag. 180, 481.

Digitized by Google

« Les docteurs dans l'école succédèrent aux docteurs, comme dans l'Eglise les apôtres aux apôtres. En même temps que l'Eglise suivait son admirable carrière, dans laquelle les saints engendraient les saints et les martyrs naissaient des martyrs; en même temps que les Ignace et les Clément sortaient des Paul et des Timothée, la philosophie morale du Portique, qui avait enfanté Sénèque, enfantait Epictète et Marc-Aurèle, qui tous deux gardent des traces évidentes de l'influence chrétienne et du voisinage de la foi (*a*). La philosophie théurgique ou pythagorique de Sotion, de Sextius, de Musonius, produisait Apollonius, son héros et son dieu : et plus tard devait sortir d'elle ce néo-platonisme alexandrin, suprême héritier de toutes les écoles antiques, dernier adversaire du christianisme, en même temps qu'il en était l'imitateur. »

Mais la foi chrétienne avait plus d'églises et plus d'évêques que la philosophie peut-être n'avait jamais compté de maîtres ou d'écoles; dès les premiers temps, l'Orient, la Grèce, l'Italie, pour ne pas parler du reste de l'empire, étaient semés de communautés chrétiennes, comme nous le voyons dans divers articles de cet ouvrage. Dès ces premiers temps, non-seulement l'existence de l'Eglise, mais son action fut visible (*b*) : le christianisme agit même sur le monde qui reste païen. Il semble que le jour où la croix a touché Rome, Rome s'est sentie émue comme par une étincelle secrète dont elle méconnaissait l'origine. C'est depuis ce jour que datent les améliorations sociales dont nous avons dit un mot (*Voy.* le § x). Cette action était partout manifeste sous Néron. Le christianisme avait des disciples dans le palais même de ce César (*c*). Plusieurs églises naissaient en Italie (*d*); la foi se répandait dans les provinces occidentales, la Gaule et l'Espagne (*e*). Les empereurs et les chefs du sénat criaient à l'invasion des superstitions étrangères (*f*), le peuple à l'impiété et au maléfice (*g*); car le christianisme devenait manifeste par les contradictions mêmes qu'il rencontrait de toutes parts. « Nous savons de cette croyance, disait-on, que de tous côtés on la contredit (*h*). »

Enfin, dans le sein même de l'aristocratie romaine (ce fait ne semble-t-il pas appartenir au christianisme?), « une femme de haut rang, Pomponia Græcina, accusée, » elle aussi, « du crime de *superstition étrangère*, fut remise au jugement de son mari. Celui-ci, selon l'ancienne coutume, prononça sur cette accusation capitale dans une assemblée de famille, et déclara sa femme innocente (an 57). Cette Pomponia vécut longtemps encore, et dans une tristesse constante; car, pendant quarante années, elle porta constamment le deuil de Julie, que Messaline avait fait mourir; et ces regrets, impunis sous le règne de Claude, ne cessèrent depuis d'être honorés (*i*). »

Quant à la philosophie, il est clair, par l'étude attentive des auteurs de ce temps, que de la seule prédication chrétienne ont pu jaillir ces quelques vérités qui se mêlent aux erreurs du stoïcisme (*j*). Depuis qu'elle a vu apparaître la doctrine du Christ, la philosophie est mêlée de vives lumières au milieu d'épaisses ténèbres, portant sur un tronc vieilli des fruits de vérité qui ne sont pas les siens; elle emprunte quelque chose au flambeau chrétien, tandis que le christianisme tenait tout de lui-même ou plutôt de Dieu.

N'est-il pas évident maintenant que le christianisme embrasse et pénètre le monde même qui le persécute? L'Eglise vivifiait ainsi une société qui ne voulait pas d'elle. Il n'était pas nécessaire de s'être approché d'elle et d'avoir touché la frange de sa robe (*k*) pour sentir la vertu qui en sortait : elle faisait ce qu'avait fait son maître; elle faisait même plus encore (*l*) : et comme l'apôtre dont l'ombre seule guérissait les malades qu'on avait placés sur son passage (*m*), il suffisait qu'elle eût jeté sur vous quelque ombre de sa vérité et de sa vertu.

Comment donc cette doctrine, et nous ne saurions trop insister là-dessus, comment cette doctrine, si mal préparée par toutes les

(*a*) Le même auteur montre (*loc. cit.*, pag. 466), que Sénèque s'est inspiré de saint Paul et des prédications chrétiennes. — Voy. pour Marc Aurèle un savant ouvrage intitulé : *De l'influence du stoïcisme à l'époque des Flaviens et des Antonins*, par M. Félix Robiou, in-8°, 1852, pag. 196 et suiv.

(*b*) Chateaubriand, dans ses *Etudes historiques*, 5e discours, part. 1, en montre des traces évidentes.

(*c*) *Philon.* I, 13; IV, 22.

(*d*) Pouzzol. (*Act.* XXVIII, 13, 14), Milan, Aquilée.

(*e*) Sur le voyage de saint Paul en Espagne, voy. *Rom.* XV, 34; S. Clément, *Epit. aux Corinth.* : Chrysost. *Orat.* 7; Bullet, *De apostolica sedis Gallicanæ origine.*

(*f*) Tacite, XI, 15; XIV, 44.

(*g*) Tacite, ibid. — Sur ces attaques contre les Chrétiens, voy. Arnob., *Adv. gentes*, I. On vous attaque comme des malfaiteurs, dit saint Pierre aux Chrétiens, vérifiant ainsi Tacite et Suétone. *I Petr.* II, 12.

(*h*) *Act.* XXVIII, 22.

(*i*) Tacite, *Annal.* XIII, 32. — Il n'était pas rare de voir, dans ces premiers temps, les femmes se faire chrétiennes, tandis que leurs maris continuaient de professer le paganisme. Tout le monde sait que saint Paul eut déjà à s'occuper de cette situation nouvelle et à tracer aux épouses chrétiennes la ligne de conduite qu'elles devaient tenir (*I Cor.* VI, 1-17). Et il est probable que la femme chrétienne dut plus d'une fois ramener son mari, en lui offrant journellement le spectacle des vertus que la religion inspire. (*Voy.* Grotius sur ce chapitre de saint Paul.) Nous sommes persuadés que les femmes qui, les premières, s'étaient trouvées au tombeau du Sauveur, exercèrent une grande influence au milieu de la société et qu'elles contribuèrent beaucoup au progrès du christianisme.

(*j*) Voy. *De l'influence du stoïcisme à l'époque des Flaviens et des Antonins*, thèse, par M. Félix Robiou, 1 vol. in-8°, 1852.

(*k*) *Matth.* IX, 20, 22; *Marc.* V, 30; VI, 56; *Luc.* VIII, 44-48.

(*l*) *Joan.* XII, 24.

(*m*) *Act.* V, 15.

Digitized by Google

tendances des époques précédentes, a-t-elle trouvé néanmoins cet accès dans toutes les cités? Comment cette doctrine, si contraire à toutes les idées, à tous les intérêts, à toutes les passions du siècle (*a*), a-t-elle trouvé en si peu de jours tant de disciples? Et ces hommes, assez singuliers pour la croire, assez hardis pour se charger de la répandre, assez insensés pour le faire sans hésitation, sans réserve, sans crainte; assez étrangement heureux pour y réussir, quelle a donc été leur force? leur espérance? leur but, dans cette « folie de la prédication, scandale pour les Juifs, démence pour les païens, » dans l'enseignement de cette (*b*) « sagesse cachée que n'a connue *aucun des princes de ce monde* (*c*)? »

L'explication humaine de ce fait reste à faire. Il est vrai: on a disenté de près et avec la plus minutieuse critique les origines du christianisme, telles que les racontent les Chrétiens. Mais ceux qui ont pris la peine de relever avec tant de soin les prétendues difficultés de cette histoire, devraient bien à leur tour nous la donner telle qu'eux-mêmes la comprennent (*d*). Ils devraient nous dire une fois le mystère de la naissance et de la propagation du christianisme, ces deux faits si peu expliqués; après avoir détruit notre erreur, il serait temps qu'ils nous donnassent le secret de leur vérité. Il serait temps que le récit succédât à la polémique, et qu'on abordât la question toute positive que nous soumettons. Il serait temps qu'on se tirât mieux d'affaire que Gibbon, qui veut tout expliquer par les *causes naturelles* (causes que nous ne rejetons pas non plus, mais nous disons qu'elles ne suffisent pas [*e*]), et tant d'autres, qui prennent le christianisme déjà adulte et tout viril, sans parler de sa naissance; ils supposent qu'il est né sans dire comment. Cette grande phase *humanitaire* qu'on nomme le christianisme vaut la peine, ce nous semble, qu'on en sache et qu'on en dise l'origine.

Il serait même à propos de ne plus se servir de la ressource usée du mythe et du symbole, vague histoire par laquelle on prétend échapper à l'histoire positive, comme avec la phrase on croit pouvoir se dispenser du fait. Quarante années suffisent-elles donc pour transformer l'histoire en un conte populaire, le conte populaire en poésie, la poésie en une doctrine positive et sérieuse? Et si une transformation aussi prompte fut jamais impossible, n'est-ce pas à l'époque de Claude et de Néron, la moins fraîche, la moins primitive, la moins populairement poétique de toutes les époques? Si bien que les hommes de ce siècle se vantent eux-mêmes de ce que la pensée toute positive a cessé d'être poétique, de ce que la poésie ne va plus aux intelligences nouvelles comme à celles des anciens jours (*f*). Une allégorie serait devenue un dogme, une fable vulgaire serait devenue la croyance des hommes sérieux en un pareil siècle et en quarante ans (*g*)!

Quant à nous, en attendant que « les *princes de ce monde* et les sages du siècle » nous

(*a*). M. Franz de Champagny qui nous fournit ces réflexions (*Les Césars*, tom. I, pag. 475, 477), montre, quoique peut-être pas avec assez de liberté d'esprit, les obstacles que le christianisme devait naturellement rencontrer à sa naissance. (*Loc. cit.*, pag. 470 et suiv.

(*b*) *I Cor.*, I, 21, 23.

(*c*) *I Cor.* II, 7, 8.

(*d*) Ils n'auront garde de le faire! C'est qu'après tout un tel fait ne s'explique pas autrement qu'en y voyant l'*œuvre divine*, et cela coûterait trop sans doute à certains hommes. Au moins qu'ils croient à un fait aussi bien constaté que tous les faits les plus véridiques de l'histoire sur lesquels ils n'élèvent pas le moindre doute, et constaté même par les ennemis du christianisme, comme l'ont prouvé Bullet et Dominique de Colonia; le premier, dans son *Histoire de l'établissement du christianisme, tirée des seuls auteurs Juifs et païens*, 1 vol. in-8°, 1825; le second, dans *La religion chrétienne autorisée par le témoignage des anciens auteurs païens*, 1 vol. in-8°, 2e édit. revue et précédée d'une notice historique, par M. l'abbé Laboudrie, 1826.

(*e*) Voy. le § II de ce *Discours*.

(*f*) Voyez Plutarque *De pythiæ oraculis*, ch. 23, 25. Et remarquez que cet auteur considère ce changement comme un progrès de la civilisation: « Un tel changement, dit-il, est un bien pour les hommes. »

(*g*) Nous n'avons pas à établir dans ce *Discours* l'authenticité des sources primitives de l'histoire du christianisme et principalement des Livres du Nouveau Testament. « Qu'il nous suffise de dire, répéterons-nous après un historien de l'école de M. Buchez, relativement à ces livres, qu'ils furent écrits, la plupart, quelques années après la mort de Jésus-Christ; qu'il nous reste des écrits d'autres auteurs contemporains des apôtres, qui les confirment; qu'une tradition constante les a conservés depuis ce moment, et que l'authenticité en est bien plus certaine que celle des auteurs profanes du temps, dont cependant personne ne doute. Les objections contre l'authenticité du Nouveau Testament sont abandonnées, il est vrai, aujourd'hui même par les plus incrédules. Mais un autre système de négation s'est élevé. On a prétendu que Jésus-Christ n'avait fait que résumer la philosophie ancienne et en reproduire les idées sous une forme nouvelle. On a bientôt reconnu que cette opinion était insoutenable lorsqu'on citait en sa faveur Pythagore et Platon. On s'est rejeté alors vers les esséniens, chez lesquels en effet se retrouvent quelques-uns des principes du christianisme, mais non pas les plus importants. Cependant il aurait fallu prouver, auparavant, que les auteurs juifs (Josèphe et Philon) qui nous ont fait connaître les esséniens, et qui écrivirent tous deux postérieurement à Jésus-Christ, n'ont pas confondu cette secte juive avec les premières églises chrétiennes. Nous ne parlerons pas des doctrines critiques nées en Allemagne et imitées en France, doctrines qui, dans la *Vie de Jésus*, du docteur Strauss, aboutissent à la négation même de l'histoire du Christ; qui, dans d'autres ouvrages dont on trouve l'indication dans le *Manuel* de Giesecler, renversent de fond en comble toute l'histoire primitive de l'Eglise. Ces doctrines reposent toutes sur cette erreur fondamentale, que le premier siècle de l'empire romain, ce siècle si positif, si matérialiste, a été un temps de rêveries, de mysticisme et de créations mythologiques, et que les écrits de ce temps doivent être expliqués, non suivant leur sens naturel, mais comme on expliquerait les traditions les plus vagues de la plus haute antiquité. » (M. A. Ott. *Manuel d'Histoire universelle*, 2 vol. in-12, 1842, tom. II, pag. 19, 20.)

Digitized by Google

communiquent à ce sujet leurs lumières,—ne craignons pas de le dire avec l'Apôtre, le succès du christianisme était impossible, l'entreprise absurde, la prédication insensée. Et cependant, si ce succès impossible a eu lieu, si cette espérance absurde a été accomplie, si cette prédication insensée a « renversé la sagesse des sages et condamné la science des savants (*a*) ; » la seule explication n'est-elle pas celle de l'Apôtre : que « Dieu a voulu rendre folle la sagesse de ce monde (*b*) ; qu'il a choisi, pour confondre les sages, ce qui est insensé selon le monde ; *pour confondre les forts*, ce qui est infirme selon le monde ; ce qui est obscur et méprisable selon le monde ; ce qui n'est pas, pour *détruire ce qui est* (le monde païen), afin que nulle chair ne se glorifiât en sa présence (*c*) ?.. »

XIV.

Le Sauveur du monde avait d'abord appelé dans son bercail les petits et les faibles ; il s'était même servi d'eux pour établir son Eglise ; le voici maintenant qui va appeler les grands... A lui seul était réservé de posséder les nations en héritage. Il les possède, vous le voyez, s'écrie Fénelon : « Depuis qu'il a été élevé sur la croix, il a attiré tout à lui. Dès l'origine du christianisme, saint Irénée et Tertullien ont montré que l'Eglise était déjà plus étendue que cet empire même qui se vantait d'être lui seul tout l'univers (*d*)... Les empereurs mêmes sont devenus les adorateurs du nom qu'ils blasphémaient, et les nourriciers de l'Eglise, dont ils versaient le sang. Mais *la vertu de l'Evangile ne doit pas s'éteindre après ces premiers efforts;* le temps ne peut rien contre elle. Jésus-Christ, qui en est la source, est de tous les temps ; *il était hier, il est aujourd'hui, et il sera aux siècles des siècles* (*e*)... »

Les bergers et les rois étaient venus adorer l'Enfant-Dieu dans la crèche ; les familles et les royaumes viennent, à leur tour, adorer l'Homme-Dieu sur la croix. Au III^e^ siècle de la mort de son fondateur, l'Eglise, du sein des familles qui l'avaient accueillie, passe dans l'Etat, qui l'avait combattue ; et forte de treize persécutions, riche de plusieurs millions de martyrs, elle tend la main à l'empire prêt à s'abîmer dans la division et la révolte, et s'assied sur le trône avec Constantin. Elle a son chef reconnu, représentant visible de son chef invisible ; elle a ses ministres, elle a ses sujets ; elle a ses dogmes et sa discipline, c'est-à-dire, sa constitution et son administration ; elle a des assemblées générales destinées à fixer le vrai sens de ses dogmes, que l'erreur s'efforce d'obscurcir, à maintenir la discipline que les passions cherchent à affaiblir ; elle a tous les caractères d'une société : elle *juge* et elle combat (*f*). Elle est société en effet, et la pierre angulaire sur laquelle doivent s'élever toutes les sociétés, et TOUT POUVOIR QUI SE HEURTERA CONTRE ELLE SERA BRISÉ (*g*)...

Constantin marque donc l'avénement des grands dans l'Eglise, non la *nécessité* de leur protection en faveur de l'Eglise. Après l'avoir longtemps persécutée, voyant qu'ils ne pouvaient venir à bout de la doctrine évangélique, et sentant, d'ailleurs, (mais n'en saisissant pas l'essence,) la séve puissante qu'elle pouvait communiquer à la société civile, ils sont venus à elle : ils se sont faits Chrétiens.

Pour beaucoup, dans la suite des âges, ce fut calcul, intérêts dynastiques, enfin, nouvelle évolution de l'esprit de *domination*, comme nous le prouve l'histoire dans les luttes diverses que l'Église eut à soutenir avec les pouvoirs temporels. La plupart de ces princes, que le Sauveur n'a pas appelés sans raison *dominateurs* (*h*), crurent qu'en entrant dans la cité sainte, ils en triompheraient plus facilement, ou que, du moins, ils la plieraient à leur volonté ; mais ils comptèrent sans les principes dont l'Église est la gardienne et qu'elle doit répandre dans le monde : ils ne songèrent pas que cette semence, jetée dans le champ du père de famille, ne devait lever et s'accroître qu'au détriment de toute doctrine contraire à la vérité et à la justice ; c'est-à-dire qu'en ruinant tôt ou tard toute résurrection quelconque des principes païens !

Ainsi, pour l'Église, la lutte changeait de face, voilà tout. L'Église *militante* allait se trouver en présence de nouvelles épreuves,

(*a*) *I Cor.* I, 19.
(*b*) Ibid., 20.
(*c*) Ibid., 27, 29.
(*d*) Voy. aussi le témoignage d'Arnobe à ce sujet : *Livre contre les Gentils*, liv. I, n^os^ 13-20 ; liv. II, n° 25.
(*e*) FÉNELON, *Sermon pour la fête de l'Epiphanie*, 1^e^ partie.
(*f*) Aussi est-il singulier d'entendre M. Guizot nous dire : « Dans les premiers temps, la société chrétienne se présente comme une pure association de croyances et de sentiments communs ; les premiers Chrétiens s'y réunissent pour jouir ensemble des mêmes émotions, des mêmes convictions religieuses. *On n'y trouve aucun système de doctrine arrêté, aucun ensemble de règles, de discipline, aucun corps de magistrats* (*Hist. de la civilisation*, etc.). — Voici ce que lui répond un auteur récent : « Je me permettrai de demander à M. Guizot ce que dix-huit siècles d'existence ont ajouté à l'Evangile et aux Epîtres des apôtres. A-t-on changé un mot, une syllabe au symbole des apôtres, l'œuvre commune des douze apôtres ? Est-ce que ces saints personnages n'étaient pas des magistrats, saint Jacques à Jérusalem, saint Pierre à Antioche, puis à Rome, saint Marc à Alexandrie, et les évêques qu'ils ont institués ? N'était-ce pas avec les diacres et les prêtres dont parle saint Paul (*Epist. ad Titum*) un corps complet de magistrats ? Je regrette pour l'érudition ordinairement exacte de M. Guizot, qu'elle se trouve en défaut sur un point aussi essentiel que les origines du christianisme. » (*Etudes critiques sur les travaux historiques de M. Guizot*, par M. l'abbé GAINET, 1 vol. in-12, 1851, pag. 79, 80). Nous conseillerons à M. Guizot de lire à cet égard, l'ouvrage intitulé : *La discipline de l'Eglise tirée du Nouveau Testament et de quelques anciens conciles* ; 2 vol. in 4°, 1689.
(*g*) *Matth.* XXI, 44. — DE BONALD, *discours*, *ubi supra*, pag. 100.
(*h*) *Matth.* XX, 25 ; *Marc.* X, 40 ; *Luc.* XXII, 25.

Digitized by Google

et ses combats devaient être désormais d'une autre nature. Dans les premiers siècles *la simplicité de la colombe* lui avait suffi ; il lui faudra maintenant la *prudence du serpent* (*a*), pour lutter contre l'astuce et la ruse.

Quoi qu'il en soit, quand les grands tendirent la main à l'Église, elle qui ne repousse personne, les accepta ; elle, pour qui, à l'exemple de son divin fondateur, petits et grands, peuples et rois, sont des hommes à sauver, accueillit les rois, mais à la condition qu'ils seraient de vrais disciples, qu'ils s'inspireraient en tout des principes dont elle a le dépôt (*b*), et que, dès qu'ils voudraient élever leur *pouvoir* à l'encontre de la vérité et de la justice, ou se servir de la religion dans des vues de règne, ils *seraient brisés*. Et, en effet, l'histoire nous offre plus d'un exemple de ratification de cette *condition* suprême.

Maintenant, la politique, le salut de son empire, les vues de l'ambition n'entrent-ils pas pour quelque chose dans la démarche de Constantin ? Sa conversion fut-elle sincère ? On peut croire les deux hypothèses sans que l'une détruise l'autre (*c*), et l'histoire, en définitive, n'a qu'à en juger les résultats. Or, il est certain que ces résultats furent favorables à l'Église, c'est-à-dire favorables à son extension. Elle profita des *moyens naturels* qui lui étaient offerts pour tendre à son but, et les circonstances la servant, elle ne fut point rejeter cet appui ; car Dieu, qui veille sur elle, fait tourner tout à son profit.

« Seulement, n'oublions pas que quelqu'appui qu'on veuille donner à l'Église, dit très-bien Fénelon, *« elle a encore plus besoin de conserver sa liberté*. Quelque secours qu'elle reçoive des meilleurs princes, elle ne cesse jamais de dire avec l'Apôtre : *Je travaille jusqu'à souffrir les liens, comme si j'étais coupable, mais la parole de Dieu* que nous annonçons *n'est liée* par aucune puissance humaine (*d*). C'est avec cette jalousie de l'indépendance pour le spirituel, que saint Augustin disait à un proconsul, lors même qu'il se voyait exposé à la fureur des donatistes : *Je ne voudrais pas que l'église d'Afrique fut abattue jusqu'au point d'avoir besoin d'aucune puissance terrestre* (*e*). Voilà le même esprit qui a fait dire à saint Cyprien : *L'évêque tenant dans ses mains l'évangile de Dieu peut être tué, mais non pas vaincu* (*f*). Voilà précisément le même principe de liberté pour les deux états de l'Église. Saint Cyprien défend cette liberté contre la violence des persécuteurs, et saint Augustin la veut conservée avec *précaution*, même à l'égard des princes *protecteurs* au milieu de la paix. Quelle force, quelle noblesse évangélique, quelle foi aux promesses de Jésus-Christ ! O Dieu, donnez à votre Église des Cyprien, des Augustin, des pasteurs qui honorent le ministère et qui fassent sentir à l'homme qu'ils sont les dispensateurs de vos mystères (*g*) ! »

Et cette distinction essentielle, les *dominateurs* de ce monde l'ont souvent oubliée ! Ils ont voulu servir l'Église, moins pour elle que pour l'*asservir*.... et l'Église aussi, parmi les épreuves de son voyage sur la terre, ayant eu à compter l'absence des Cyprien et

(*a*) *Matth.* x, 16.

(*b*) *I Tim.* vi, 20.

(*c*) « Le caractère et le génie de Constantin, dit M. Ott (*Manuel d'histoire universelle*, tom. II, pag. 52, 53), ont été diversement jugés. Les passions qui alors agitaient l'empire se traduisirent dans les écrits de ses historiens, et s'il trouva dans Eusèbe un panégyriste absolu, Sozime fut pour lui un pamphlétaire calomnieux. Les historiens modernes ont suivi le même système, et, suivant qu'ils ont été incrédules ou croyants, ils ont déprécié ou admiré outre mesure l'empereur qui fit tant pour le christianisme. Mais, en général, la justice et la vérité ont été du côté des auteurs catholiques ; car si Constantin commit des fautes graves, il n'en fut pas moins un homme de génie, louable par mille bonnes qualités, et il a laissé des traces glorieuses dans l'histoire. La domination du christianisme devait changer l'état du monde ; elle pouvait peut-être conserver l'empire romain et lui rendre cette activité qui avait fait toute sa puissance. Constantin avait-il la conscience de la grande œuvre dont il était l'ouvrier ? Ses actions portent à le croire. » — M. César Cantu dit : « Constantin, *prince d'un esprit médiocre*, mérita dans l'histoire une place des plus glorieuses, en secondant *le progrès des faits et des idées*. » (*Hist. univ.*, tom. VI, pag. 129). — Voici ce que dit, de son côté, M. Frantin : « Constantin veillait sur l'Orient pour y protéger la religion chrétienne. Il se créait ainsi des partisans dans les provinces de Licinius, et se faisait médiateur entre lui et ses sujets. Il se plaignait de l'oppression où retombaient les Chrétiens malgré les conventions qui avaient eu lieu. Du reste, il ne demandait pas mieux que d'engager une querelle soit pour délivrer le christianisme et le faire fleurir dans l'Orient comme en Occident, soit afin d'étendre sa domination et de réunir tout l'empire sous ses lois, désir ambitieux qu'il déguisait peut-être sous le dessein de protéger l'Église. Quoi qu'il en soit, on convient que le gouvernement de Licinius était aussi violent et tyrannique que celui de Constantin était sage et modéré. Tous les sujets de l'empire aspiraient à passer sous un même joug ; et Licinius par sa mauvaise conduite, par sa cruauté et son avarice, tournait lui-même les vœux des peuples du côté d'un rival chez qui l'ambition se couvrait du voile de la modération et de la justice. » (*Annales du Moyen âge*, etc., 8 vol. in-8°, 1856, tom. I, pag. 253, 254.) — Et un peu plus loin, le même historien résume ainsi son jugement : « Ce prince a été loué avec excès par les Chrétiens, qui lui devaient la gloire de leur culte, blâmé avec passion par les païens, dont il avait abandonné les superstitions. Sa conduite inégale mérita peut-être le blâme des uns et les éloges des autres... Mais, dans la postérité, ses qualités éclatantes, ses victoires, le bonheur et la durée de son règne, et surtout la protection accordée aux Chrétiens, à qui sa mémoire sera éternellement chère, ont prévalu sur ses fautes, et lui ont fait donner le titre de Grand, que l'histoire impartiale, en balançant le mal et le bien, les vices et les vertus, a paru lui confirmer. » (*Annales*, etc., *ibid.* pag. 270, 271.)

(*d*) *II Tim.* II, 9.

(*e*) Epist. 100. *ad Donat.*, n. 1, p. 269.

(*f*) Epist. 55, *ad Cornel.*, pag. 88, ed. Bauze.

(*g*) Fénelon, *Disc. pour le sacre de l'électeur de Cologne*, 1re part.

Digitized by Google

des Augustin, se trouva, dans ces temps malheureux, engagée dans les embarras que lui suscitèrent les Césars. Sans doute, ses dogmes n'en souffrirent rien, car ils sont immortels ; mais elle aliéna quelque chose de sa parfaite indépendance, et son action fut entravée. Néanmoins, Dieu, qui l'assiste, lui fit toujours surmonter les difficultés nées de l'élément humain.

XV.

Après donc que Constantin eut donné la paix à l'Église, une sainte joie se répandit dans toute la chrétienté. On vit les prêtres sortir de la nuit des Catacombes pour célébrer à la face du monde les rites de la nouvelle alliance. Alors les évêques se mirent à solenniser la mémoire des martyrs, à consacrer les églises élevées au grand jour ; les gens de lettres, à écrire des panégyriques, et à révéler des vertus cachées jusqu'alors dans l'ombre. Tous les fidèles, dans une douce sécurité, se reconnaissant entre eux, échangèrent leurs embrassements ; et la cène de la commémoration perpétuelle les affermit dans le sentiment de la fraternité, au milieu des hymnes au Seigneur, qui promettait la fin des tempêtes (*a*).

Nous ne nous arrêtons pas sur la vie et les actions de Constantin, puisque nous les étudions dans cet ouvrage (*b*). Nous constatons seulement que la religion fit de réels progrès sous son règne. Ses lois furent inspirées par l'esprit chrétien. Il accorda des immunités et des revenus aux églises, et des priviléges aux prêtres. On raconta plus tard que l'empereur, guéri de la lèpre et baptisé par le Pape Sylvestre, lui avait cédé, et à ses successeurs, la souveraineté de Rome, de l'Italie et des provinces d'Occident. « L'acte de donation, dit un historien (*c*), forgé au VIII^e^ siècle et inséré dans les Décrétales du faux Isidore, sembla ainsi assigner une date très-ancienne et une origine légitime à la domination temporelle des Papes. Mais, dès le XII^e^ siècle, l'authenticité du titre fut contestée ; puis Laurent Valla la réfuta complétement, en s'appuyant sur des preuves à l'évidence desquelles les loyaux défenseurs du Saint-Siége furent les premiers à se rendre (*d*). »

Il est certain du moins que la libéralité de Constantin dota splendidement les églises de Rome ; et un catalogue, tout incomplet qu'il est (*e*), énumère les revenus que tiraient des maisons, des boutiques, des terres et des jardins, celles de saint Pierre, de saint Paul, de saint Jean-de-Latran ; le tout s'élevant ensemble à vingt-deux mille pièces d'or, auxquelles il faut joindre une quantité considérable d'huile, de linge, de papier, d'aromates et de fruits. Cependant les Pontifes romains, même après le triomphe de la foi, continuèrent à mener une vie humble, n'aspirant point au règne temporel, mais à donner l'exemple de constantes vertus.

De même qu'un ordre nouveau s'introduisit alors dans l'empire, un changement s'opéra aussi dans l'organisation ecclésiastique ; fait d'autant plus important (*f*) que, le premier ayant disparu, le second s'est conservé, par suite de cette stabilité que l'Eglise imprime à tout ce qui vient d'elle. Mais aussitôt que les choses du ciel sont en contact avec les choses humaines, elles participent de la nature perverse de celles-ci. « Dès que l'Eglise, de persécutée qu'elle était, fut devenue dominante, les païens y entrèrent en foule, non pas toujours par une conviction intime, et après avoir lutté contre le sophisme, contre les passions, les habitudes, les intérêts, mais souvent pour garder leurs emplois, pour ne pas tomber en disgrâce, par avidité pour les priviléges et pour les richesses du sacerdoce. Il en résulta que les mœurs des Chrétiens se corrompirent, et que, dans la nouvelle religion, la société conserva ses anciens vices (*g*). »

On a accusé l'Eglise de s'être faite persécutrice, à son tour, dès qu'on eut cessé de la persécuter. Chateaubriand lui-même a écrit ceci : « Le christianisme avait eu à supporter les persécutions du paganisme : les rôles changent ; le christianisme va proscrire à son tour le paganisme (*h*). » C'est du moins s'exprimer d'une manière trop absolue ou inexacte. Si l'on entend que l'Eglise *persécuta*, c'est une erreur que détruisent les faits de cette époque (*i*), et Chateaubriand, qui en rapporte quelques-uns, semblerait se contredire lui-même. Si l'on entend que le christianisme *proscrivit* le paganisme, comme le lever du soleil *chasse* les ténèbres de la nuit, ceci est exact : la vérité apparaissant dans le monde proscrivit l'erreur ; les vives clartés de celle-là dissipèrent les obscurités de celle-ci. Au reste, il convient de s'entendre sur cette question de la tolérance.

Un auteur pose ces principes que nous trouvons excellents (*j*) : « Deux méthodes, dit-il, se trouvent en présence depuis le IV^e^ siècle : l'une de *justice*, née du droit de

(*a*) M. César Cantu, *Histoire universelle*, tom. VI, pag. 62.

(*b*) Voy. l'article Constantin.

(*c*) M. César Cantu, *loc. cit.*, pag. 63.

(*d*) Chateaubriand dit : « Constantin ne fit point aux Papes la dotation inventée au VIII^e^ siècle par Isidore, mais il leur céda le palais de Latran, palais de l'impératrice Fausta, et il y bâtit l'édifice connu sous le nom de Basilique de Constantin. » (*Etudes historiques*, 2^e^ disc. part. 1.) — Voy. sur les donations de Constantin, Anast. Bibliothec., *De Vitis pontificum Roman.*, pag. 13.

(*e*) Baronius, *Annal. eccles.*, ad an. 324, n^os^ 58, 65, 70, 71.

(*f*) Voy. les articles que nous consacrons à chacun des Papes du IV^e^ siècle.

(*g*) M. César Cantu, *loc. cit.*, pag. 65.

(*h*) *Etudes historiques*, 2^e^ disc. part. 1.

(*i*) Voy. nos articles Abdas (saint), Augustin (saint), Ambroise (saint), Grégoire le Grand, Marc d'Aréthuse, etc. etc.

(*j*) M. l'abbé P.-S. Blanc, *Cours d'Hist. eccl. Précis hist.*, 2 vol. in-8°, 1845-1850, tom. II, pag. 177.

Digitized by Google

la vérité divine sur l'erreur, et de l'Eglise apostolique sur toutes les sectes qui lui disputent sa possession; l'autre de *charité*, enfantée par l'esprit même de l'Eglise, qui ne respire que l'amour et la miséricorde; en d'autres termes, la méthode d'*intolérance*, ce mot étant pris en bonne part, pour la rigueur du droit; et la méthode de *tolérance*, prise aussi dans un sens qui ne blesse en rien le principe de l'*intolérance dogmatique*. Dans l'application, les circonstances parlent et font prédominer l'une ou l'autre; le caractère de ceux qui en décident exerce également une grande influence. Mais il faut remarquer que la méthode de tolérance, qui représente l'esprit de l'Eglise, prévaut de *droit et de fait*, lorsqu'il n'y a pas de raisons positives d'user du droit; en même temps que la tolérance la plus complète ne peut jamais être une protestation contre le *droit sacré* de l'Eglise et de la vérité divine, ni entraîner une prescription..... »

Notre auteur ajoute : « Ces observations, qui s'appliquent non-seulement au IVe siècle, où commence leur application, mais encore à toutes les époques de l'histoire de l'Eglise, nous semblent propres à expliquer la différence des procédés mis en œuvre pour rappeler les dissidents au sein de la véritable Eglise et à la foi apostolique, dans tous les temps et sous l'influence de mille circonstances diverses. Elles s'appliquent non-seulement aux hérétiques, mais encore aux schismatiques (*a*). »

On ne peut qu'accepter ces sages distinctions. Mais où nous différons avec l'auteur, c'est sur le *droit* de *l'intolérance dogmatique*. Il n'a pas défini ce droit, ou plutôt il fait assez voir de quel genre il le suppose : pour lui, ce droit peut être *coërcitif;* nous croyons, nous, qu'il n'est que *moral* (*b*), et en cela, nous restons dans l'esprit même de l'Eglise, *qui ne respire que l'amour et la miséricorde*.

Ainsi, quand notre auteur dit : « Saint Augustin, qui représente admirablement les deux méthodes (celle de tolérance chrétienne et d'intolérance dogmatique), invoqua d'abord la tolérance et les moyens de persuasion à l'égard des donatistes, poussé qu'il était et par l'esprit de l'Eglise et par son propre esprit si enclin à la modération. Mais il ne mettait pas en doute le droit de l'Eglise, *qui était le fondement de celui de l'autorité civile* (*c*); » — il fait entendre que l'illustre docteur reconnaissait le *droit* de sévir et d'employer les rigueurs corporelles. Cependant il ne dissimule pas que saint Augustin craignait que les mesures de rigueur ne fissent de faux catholiques, des hypocrites, *fictos catholicos* (*d*). Sulpice Sévère touche une autre raison également grave, savoir, la crainte de donner un nouveau relief à l'erreur et à ses défenseurs par les rigueurs mêmes employées contre eux, ainsi qu'il arriva pour l'hérésie des priscillianistes : « Loin d'être ruinée, dit-il, par le supplice de Priscillien, *elle en devint plus forte et se répandit plus au loin* (*e*). »

Nous savons bien, comme le rappelle notre auteur, que, plus tard, saint Augustin changea d'avis (*f*), « touché qu'il fut de l'exemple de ses collègues, et surtout des bons résultats obtenus par les ordonnances impériales contre les donatistes (*g*). » Mais peut-on conclure d'un fait particulier, dont nous ne connaissons pas d'ailleurs toutes les circonstances et les motifs réels qui firent agir dans un sens plutôt que dans un autre, à une consécration du *droit* coërcitif, surtout quand l'esprit général de l'Eglise s'y refuse, et quand l'esprit propre, la modération habituelle du Père dont on parle s'opposent à cette supposition? Et connût-on, d'ailleurs, toutes les raisons de ce fait, ne serait-il pas toujours une exception, une erreur de conduite, même chez un aussi grand saint, laquelle ne pourrait tirer à conséquence dans une question de principe?

Nous croyons donc que le mieux est de s'en tenir aux deux méthodes : l'une de justice, l'*intolérance dogmatique*, née du droit de la vérité divine sur l'erreur; l'autre de charité, la tolérance chrétienne, enfantée par l'esprit même de l'Eglise; et la première ne prédominant jamais que par la force *morale :* le reste ne peut être qu'un écart, une exception personnelle qui ne saurait faire loi, ou un envahissement du pouvoir humain dans l'Eglise; envahissement que l'Eglise a pu subir, mais contre lequel son esprit proteste toujours.

Au surplus, on voit régner, à l'époque où nous sommes, et dans les siècles suivants, cet esprit général de tolérance, alors même que des caractères plus rigides, instruits aux rudes enseignements apostoliques, désapprouvaient certains ménagements inspirés par cet esprit de foi qui sait que la vérité n'a pas besoin, pour se soutenir et triompher, des moyens extérieurs. Nous citerons quelques exemples de tolérance, à part ceux auxquels nous avons déjà renvoyé (*h*).

Il est certain d'abord que la liberté du culte fut laissée aux idolâtres; ce qui fut fait plus tard contre eux vint du pouvoir, non de l'Eglise, car on ne trouve aucune déci-

(*a*) M. l'abbé BLANC, *Cours d'Hist. eccl.*, t. II, p. 178.

(*b*) Nous n'ignorons pas que la bulle *Auctorem fidei* condamne la proposition par laquelle on prétend que l'Eglise est destituée de tout pouvoir de coaction. Mais nous pensons qu'il s'agit d'une coaction *morale*, non d'un pouvoir de coaction *physique*. Voy. au § XXX, de ce *Discours* une note à ce sujet.

(*c*) M. l'abbé BLANC, ibid.

(*d*) S. AUG., epist. 93 *ad Vincent.*, n° 17.

(*e*) SULP. SEV. *Hist.*, lib. II, c. 51.

(*f*) M. l'abbé BLANC, *loc. cit.*

(*g*) S. AUG., *ibid.* Voy. toute cette lettre, 93, et *passim*, dans ses lettres à d'autres donatistes et dans ses écrits contre ces schismatiques, surtout *contra Parmen. et Petilian.*

(*h*) *Voy.* les articles mentionnés dans la note *i*, page LXVI de ce *Discours*.

Digitized by Google

sion de concile, aucune décrétale de Pape à ce sujet (*a*). Dans l'école chrétienne d'Edesse qui a existé de la fin du IIe siècle au commencement du VIe, dans la capitale de l'Oschoène, nous voyons figurer des prêtres, des laïques et des *païens* (*b*). Le Pape saint Innocent Ier, à l'occasion du premier siége de Rome par Alaric (408), *permit* aux idolâtres leurs sacrifices, avec cette seule réserve, *qu'ils le fissent en secret.*

Saint Augustin, dont nous parlions tout à l'heure, a donné tant d'exemples de tolérance chrétienne qu'on a vraiment peine à croire qu'il ait été bien libre dans les quelques faits contraires qu'on pourrait chercher dans sa vie. Un homme d'une famille puissante à Carthage, Volusien, lui avait mandé qu'un de ses amis manifestait le désir de trouver un Chrétien capable de résoudre certaines difficultés relatives au nouveau culte; saint Augustin n'hésite pas à lui envoyer une sorte d'abrégé de la *Cité de Dieu.* Le même Père entretient une correspondance avec la population païenne de Madaure: « Réveillez-vous, peuples de Madaure, mes parents, mes frères! Puisse le vrai Dieu vous convertir à la foi, vous délivrer des vanités de ce monde (*c*)! » Un évêque, un controversiste ardent, dit Chateaubriand (*d*), appelle des idolâtres ses *parents*, ses *frères!*

Quelques années auparavant, saint Augustin avait eu un commerce de lettres avec Maxime, grammairien dans cette même ville de Madaure. Nous voyons, dans cette correspondance, le païen appeler à son tour les bénédictions du ciel sur la tête du Chrétien (*e*). Longinien écrit ces mots à saint Augustin : « Seigneur et honoré Père, quant au Christ en qui tu crois, et l'Esprit de Dieu par qui tu espères aller dans le sein du vrai, du souverain, du bienheureux auteur de toutes choses, je n'ose ni ne puis exprimer ce que je pense; il est difficile à un homme de définir ce qu'il ne comprend pas; mais tu es digne du respect que je porte à tes vertus (*f*). » Saint Augustin répond : « J'aime ta circonspection à ne rien nier, à ne rien affirmer touchant le Christ; c'est une louable réserve dans un païen (*g*). »

Mais, dit encore Chateaubriand (*h*), avant ces lettres d'Augustin, on trouve peut-être un monument encore plus extraordinaire de la tolérance religieuse entre des esprits supérieurs : ce sont les lettres de saint Basile à Libanius et de Libanius à saint Basile. Le sophiste païen avait été le maître du docteur chrétien à Constantinople. « Quand vous fûtes retourné dans votre pays, écrit Libanius à Basile (*i*), je me disais, Que fait maintenant Basile? plaide-t-il au barreau? enseigne-t-il l'éloquence? J'ai appris que vous aviez suivi une meilleure voie; que vous ne vous étiez occupé qu'à plaire à Dieu, et j'ai envié votre bonheur. »

Basile envoie de jeunes Cappadociens à l'école de Libanius, sans crainte de les infecter du venin de l'idolâtrie : « Il suffira, lui mande-t-il, qu'avant l'âge de l'expérience, ces jeunes gens soient comptés parmi vos disciples (*j*), » — « Basile est mon ami, s'écrie Libanius dans une autre lettre, Basile est mon vainqueur, et j'en suis ravi de joie (*k*). » — « Je tiens votre harangue, dit Basile, je l'ai admirée : ô Muses! ô Athènes! que de choses vous enseignez à vos élèves (*l*)! » Est-ce bien l'ennemi de Julien, l'ami de Grégoire de Nazianze, le fondateur de la vie cénobitique; est-ce bien l'ardent sectateur de Julien, le violent adversaire des moines, l'orateur qui défendait les temples; sont-ce bien ces deux hommes qui ont ensemble un pareil commerce de lettres?

XVI.

On le voit, le temps avait déjà usé les violences. Les hommes supérieurs, le moment de l'action passé, ne tardent pas à s'entendre, un esprit de bienveillance réci-

(*a*) « Constantin, dit M. César Cantu, ne voulut pas réduire au désespoir un parti nombreux, qui n'était plus redoutable, en le menaçant de représailles; il se conduisit donc avec modération (ce qui n'est pas un faible mérite chez un novateur) dans une lutte qui n'admettait pas de transactions, et qui avait pour but d'assurer le triomphe d'un système. Il toléra d'abord, à côté de la religion nouvelle, l'ancien culte, enraciné dans les mœurs et soutenu par tant d'intérêts; puis, s'étant déclaré ouvertement en faveur des Chrétiens, il proscrivit les jeux des gladiateurs, les fêtes scandaleuses, le travail du dimanche. Plus tard, il ferma les temples, défendit les sacrifices, abattit les idoles, enleva aux vestales et aux prêtres païens leurs priviléges, etc. » (*Hist. univ.*, tom. VI, pag. 62, 63.) — Il en fut de même sous Théodose. Toutes les mesures coërcitives vinrent du pouvoir; les exceptions, de la part de tels membres de l'Eglise qu'on pourrait citer, ne touchent en aucune sorte à l'esprit de l'Eglise.

(*b*) Voy. *Essai historique sur l'Ecole chrétienne d'Edesse*, par M. l'abbé Ch. Allemand-Lavigerie, in 8°, 1850. L'auteur, rappelant la fin de cette école, dit : « Zénon ne se contenta pas de l'exil des nestoriens d'Edesse; il exerça, sur l'édifice qu'ils avaient rendu fameux par leur résidence, des rigueurs *toujours inutiles, et que réprouve la tolérance de l'Eglise.* Leur école fut rasée, comme dans des temps plus rapprochés de nous le monastère de Port-Royal vit la charrue passer sur ses débris par les ordres d'un roi. » (Page 114.) — Fénelon, aussi, protesta contre ce coup d'autorité d'un roi sur cette maison, qu'on détruisit en 1709, « avec des circonstances odieuses très propres à révolter les esprits. » (Le cardinal Beausset, *Hist. de Fénelon*, liv. v, n° 7, tom. III, pag. 362, édit. de Versailles.) — Saint François de Sales, Fénelon, Cheverus, pour ne pas rappeler un plus grand nombre de noms illustres, auraient-ils ramené tant d'âmes dans le sein de l'Eglise s'ils n'avaient point été animés de cette sainte tolérance qui faisait le fond de leurs caractères?

(*c*) Epist. 252.
(*d*) *Etudes historiques*, 3e disc., part. 3e.
(*e*) *Apud* Aug., ep. 16, al. 43, tom. II.
(*f*) *Apud* Aug., ep. 233, n° 3.
(*g*) Epist. 235.
(*h*) *Etudes hist., loc. cit.*
(*i*) Epist. 336, édit. Bened.
(*j*) Epist. 337.
(*k*) Epist. 338.
(*l*) Epist. 353.

Digitized by Google

époque s'établit (*a*); les plus modérés, dans l'un et l'autre parti, reconnaissent ce qu'il pouvait y avoir à louer ou à blâmer parmi les disciples des deux religions. Il est entre ces hommes une paix naturelle qu'on pourrait appeler la paix des talents, semblable à cette paix de Dieu qu'une religion commune établissait entre les vaillants et les forts. Aussi, vers la fin du IV^e^ siècle et dans les deux siècles suivants, la tendance que les philosophes des deux religions ont à se rapprocher est visible : la haine a disparu, mais il y a toujours effort pour défendre le passé; il ne reste que les regrets, mais ils se traduisent souvent en vives récriminations (*Voy.* § XXVII, note *d*); néanmoins les contentions existaient surtout parmi les Chrétiens des différentes sectes.

Les hérésies, qui n'avaient guère été, jusqu'au règne de Constantin, que des disputes d'écoles, prirent, en effet, un caractère plus grave, au point de jeter le trouble; mais, en même temps, elles servirent à la manifestation plus grande de la vérité, et excitèrent un précieux mouvement d'émulation dans les études (*b*). Et quand on observe attentivement les phases diverses de l'établissement du christianisme, il est impossible de ne pas admirer les moyens dont la Providence se sert pour racheter l'humanité. Au I^er^ siècle, c'est le phénomène visible qui vient corroborer la foi des néophytes. Mais le miracle a son temps, et, sans cesser jamais de se produire, il ne revient qu'à de longs intervalles. La paix est-elle donnée à l'Église? C'est par la formule scientifique que le prêtre va s'attacher à étendre le règne de Dieu, la vérité. Dieu a déposé le germe, c'est à l'homme de le féconder de ses sueurs et de son travail.

Les controverses religieuses ou politiques commencent ordinairement, dit Chateaubriand (*c*), par les écrits, et finissent par les armes; il en fut autrement lors de la révolution qui a fait voir le premier et l'unique exemple d'un changement complet dans la religion nationale d'un grand peuple civilisé. On tua d'abord les chrétiens dans dix batailles rangées, les dix persécutions générales, et les chrétiens livrèrent leur tête sans essayer de se défendre par la force, bien qu'ils résistassent courageusement à ce qui était alors l'ordre légal en opposant toujours à leurs bourreaux quelque chose de plus fort que la force matérielle : la force morale (*d*)! » Mais les Chrétiens avaient senti de bonne heure la nécessité d'écrire, pour affirmer leur innocence et assurer leur foi : De là l'ère de l'apologétique chrétienne (*e*).

« C'est au christianisme, ajoute Chateaubriand (*f*), que l'on doit la liberté de la pensée écrite; elle coûta cher à ceux qui en firent la conquête : on dédaigna d'abord de leur répondre autrement qu'avec des griffes de fer et les ongles des lions. Quand l'Évangile eut gagné la foule, le polythéisme, obligé de renoncer à la guerre de l'épée, accepta celle de la plume : l'idolâtrie se réfugia aux deux extrémités opposées de la société, les ignorants et les gens de lettres. Les philosophes, les rhéteurs, les poëtes, les grammairiens, tinrent ferme au paganisme avec les hommes rustiques, les premiers par orgueil de la science, les autres *par la prétention de tout savoir*. Depuis le III^e^ siècle de l'ère chrétienne jusqu'à l'abolition complète de l'idolâtrie, vous n'ouvrez pas un livre de philosophie, de religion, de science, d'histoire, d'éloquence, de poésie, où vous ne trouviez le combat de deux religions. » Et

(*a*) « Aucune loi ne défendait aux Gentils d'écrire contre les Chrétiens et leur religion; aucune loi n'obligeait un païen à embrasser le christianisme, sous peine d'être recherché dans sa personne ou dans ses biens. Il y a plus : nombre d'édits de cette époque s'opposent aux envahissements du clergé par voie de testament ou de donation, retirent ces immunités accordées, règlent ce nouveau genre de propriétés de main-morte introduit avec l'Église, interdisent l'entrée des villes aux moines, et fixent le sort des religieuses. Bien que le pouvoir politique fût chrétien, il était déjà inquiet de la lutte (et nous le verrons toujours tel, ce qui explique tant d'actions et de réactions contre l'Église!); il craignait d'être entraîné : n'ayant plus rien à craindre du paganisme, il commençait *à se mettre en garde contre les entreprises de l'autre culte*. Les mœurs brisèrent ces faibles barrières, et le zèle alla plus loin que la loi. » (CHATEAUBRIAND, *Etudes historiq.*, édit. Ledentu, 4 vol. in-18, 1832, tom. II, pag. 211.)

(*b*) *Voy.* notre article HÉRÉSIES. — Sur cette époque, de Constantin à Augustule (325-476), M. César Cantu fait les remarques suivantes : « Au conflit entre l'Orient, l'Occident et le Nord, entre le christianisme, l'hellénisme et la barbarie, s'il y a perte dans les formes extérieures, dit-il, il y a gain au fond. Un petit nombre de privilégiés tombe; mais l'humanité se relève. Alors que la cité romaine s'écroule, la cité de Dieu est proclamée par une doctrine sublime apprise sur les genoux maternels; par la liberté, promulguée sans révolutions, parce qu'elle est fondée sur la justice de la pensée et sur la sainteté de la vie. De ce moment, le progrès suit une route directe et logique, et la doctrine du christianisme se réalise dans les croyances, dans les idées, dans les arts, dans les habitudes. Qui dirait que les hérésies mêmes dussent propager la civilisation? Les manichéens pénètrent jusque dans l'Inde, dans le Thibet, dans la Chine, où ils prennent part à l'apparition du dernier bouddah, et à l'établissement de la religion des lamas, qui, aujourd'hui, comptent autant de sectateurs que la loi du Christ. Les nestoriens fondent, dans Edesse, la première université chrétienne, d'où ils répandent l'alphabet syriaque en Mésopotamie, en Phénicie, en Perse. Ils enseignent l'usage des voyelles aux Arabes, en traduisant dans leur langue les œuvres grecques que, plus tard, l'Europe recevra des fils d'Ismaël. » (*Hist. univ.*, tom. I^er^, Introd., pag. 43.) — Ajoutons, avec l'Apôtre : *Il faut qu'il y ait des hérésies* (*I cor.* XI, 19); « il faut que le flambeau de la vérité soit sans cesse agité par les passions, afin de répandre une lumière plus vive. Semblable à un chêne antique et majestueux, la religion s'élève vers le ciel au milieu des tempêtes. » (M. DE LAMENNAIS.)

(*c*) *Etudes historiques*, édition citée, tom. II, page 120.

(*d*) *Voy.* la note 311 de ce *Dictionnaire*.

(*e*) *Voy.* l'Introduction de la *Patrologie, ou histoire littéraire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*, par J.-A. MŒHLER, trad. de l'allemand par J. Cohen, 2 vol. in 8°, 1843.

(*f*) *Loc. cit.*, pag. 121.

Digitized by Google

ces discussions, ces luttes pacifiques de la plume, qui augmentèrent encore sous Julien, firent briller davantage la vérité et profitèrent au progrès de la civilisation chrétienne (*a*).

De telle sorte que saint Jérôme put, dans une lettre écrite vers 400, résumer ainsi le progrès accompli au IVe siècle : « Rome, dit-il (*b*), est devenue, pour la gentilité, une espèce de désert. Les dieux que les nations adoraient autrefois ne se trouvent maintenant que dans les greniers, avec les hibous et les chouettes. L'étendard des soldats, c'est la croix. Ce signe salutaire embellit la pourpre des rois, et relève l'éclat de leurs diadèmes. Déjà l'Egyptien Sérapis est devenu chrétien (*c*). Marnas pleure enfermé dans Gaza, et appréhende sans cesse la destruction de son temple. Nous recevons chaque jour une foule de moines qui viennent de l'Inde, de la Perse, de l'Egypte. L'Arménien a quitté son carquois, les Huns apprennent le psautier, la chaleur de la foi échauffe les glaces de la Scythie. Les soldats gètes, vêtus de rouge et de jaune, portent des tentes pour églises, et peut-être ne nous disputent-ils la victoire que parce qu'ils se confient à la même religion que nous... »

L'oracle est donc accompli dans tous ses points : « Un petit enfant nous est né... et il sera appelé l'Admirable, le Conseiller, le Dieu, le Fort, le Prince de la paix, le Père du siècle futur (*d*). » Quoi de plus admirable, en effet, que de voir la sagesse de cet enfant présider aux *conseils* des nations; que de voir sa *divinité* reconnue des hommes les plus éclairés, sa *force* triomphante des erreurs les plus accréditées; une nouvelle série de siècles sortir du sein de sa doctrine, et ouvrir l'ère de la régénération universelle; et la paix, cette paix *que le monde n'avait pas connue* et *qui surpasse toute intelligence* (*e*), cette paix qui ne se trouve que dans la conformité à l'ordre vrai, c'est-à-dire à la Vérité et à la Justice, et qui subsiste même au milieu du tumulte des passions et malgré les luttes passagères des peuples, la paix s'établir par toute la terre sur les pas de la religion chrétienne (*f*)!

Car à peine est-elle constituée en état public, qu'elle donne au monde une nouvelle et puissante direction. Ce que plusieurs philosophes, éclairés par des débris des traditions primitives, avaient rêvé dans de bons moments, se réalise mieux encore que tout ce qu'ils auraient pu imaginer. « Les croyances de la raison la plus pure et la plus élevée deviennent l'entretien même de l'enfant. Les lois les plus sévères sont proposées aux peuples les plus licencieux; la perfection des conseils évangéliques est prêchée là où naguère on ne connaissait pas même la nécessité des préceptes (*g*). » Que les passions s'agitent désormais; qu'elles égarent les peuples, et que, par suite, elles retardent leur affranchissement; que les intérêts égoïstes et cupides se mettent à la traverse des aspirations légitimes: vains efforts de l'erreur et du démon! L'humanité a maintenant une règle fixe et indépendante des mauvais vouloirs; la voie sûre lui est indiquée : le Verbe divin, voilà désormais le pôle vers lequel elle doit tendre. Elle y tend, et les promesses divines achèveront de s'accomplir!

XVII.

L'Eglise du IVe siècle, considérée du côté des siècles antérieurs, et dans ses rapports avec l'Eglise primitive, est, on l'a senti, comme le terme des premières origines chrétiennes, en même temps que par le côté qui regarde les siècles suivants, elle devient un nouveau point de départ par les formes permanentes, plus sociales en quelque sorte, qu'elle substitue aux formes passagères de la première ferveur. Tout existait dans l'Eglise, mais tout y était dans un état plus

(*a*) *Voy.*, dans M. DE LAMENNAIS (*Réfl. sur l'état de l'Egl. pendant le* XVIIIe *siècle*, in-8°, 1819, pag. 5 et suiv.), ce qui aurait eu lieu si le christianisme n'eût rencontré, à son origine, que des cœurs soumis, des esprits dociles, et s'il n'eût été discuté. La lutte, quelle qu'elle soit, est toujours profitable à la vérité, qui n'a rien à craindre.

(*b*) Epist. 57, al. 19, *ad Lætam*.

(*c*) Le temple de Sérapis fut démoli l'an 389, par les ordres de Théodose. On y bâtit, à la place, un temple au vrai Dieu, où Théophile d'Alexandrie mit les reliques de saint Jean Baptiste.

(*d*) *Isa.* IX, 6.

(*e*) *Philip.* IV, 7.

(*f*) DE BONALD (*Disc.*, *ubi supra*, pag. 100) met ici cette note : « Grotius, le P. Berthier, et d'autres commentateurs me paraissent trop embarrassés à expliquer les passages de l'Ecriture où il est dit que la paix régnera dans le monde après que le Messie sera venu. D'abord, il faut entendre le monde *où le Messie sera venu*, c'est-à-dire les nations qui professent sa doctrine et obéissent à sa loi. Ensuite, il ne faut pas chercher un sens matériel (et pourquoi pas les deux sens?) à ce qui peut être expliqué par un sens aussi réel, quoique spirituel. Or il est vrai que la paix règne entre les nations chrétiennes, même lorsqu'elles sont en état de lutte, parce que la paix règne entre des hommes lorsqu'il n'y a point de haine dans leurs cœurs. Or les nations modernes se font la guerre sans haine, comme des chrétiens peuvent plaider les uns contre les autres, sans animosité. C'est là la grande différence des peuples chrétiens aux peuples païens. Chez ceux-ci, la paix même était orageuse et cruelle, *ipsa etiam pace sævum*, dit Tacite. Chez les chrétiens, la guerre même est humaine et pacifique. » Ceci est bien, quoique ces dernières lignes puissent être contestées historiquement. Mais pourquoi cette interprétation quelque peu forcée? Pourquoi ne pas aller droit au but, et dire : la *paix* du Christ régnera dans le monde quand le Christ, *venu*, régnera tout à fait dans les institutions; quand, selon l'expression de Ballanche, le Verbe divin sera descendu dans nos cœurs et l'Evangile dans nos lois?... Et ces aspirations de notre siècle vers la paix, ces hommages rendus à la paix, ne sont-ce pas là des annonces que nous marchons de plus en plus, quoique à travers mille confusions que Dieu éclaircira en son temps, vers les conséquences que doivent réaliser les principes évangéliques? Nul ne saurait blâmer cette espérance, et douter de son accomplissement, ne serait-ce pas manquer de foi?

(*g*) DE BONALD, ibid., pag. 103.

Digitized by Google

ou moins synthétique et composé : la pratique l'emportait sur la théorie, et l'acte sur la loi (*a*).

Or ce fut précisément cet état de choses qui se trouva bouleversé par la révolution du IV^e^ siècle. A cette époque de la liberté de l'Eglise, la décadence des mœurs, que l'action du temps entraînait déjà tout naturellement, mais que la persécution avait jusqu'alors comprimée, prit en quelque sorte tout son essor. Durant les trois premiers siècles, ce que les Pères appelaient le monde, le siècle, par opposition à l'Evangile et à l'esprit du christianisme, n'était dans leur pensée que le paganisme lui-même, sous le point de vue sensualiste. Les chrétiens des premiers siècles, en recevant le baptême, disaient donc au monde une sorte d'adieu; et c'était ainsi que l'Eglise donnait le dernier coup au paganisme, en proscrivant le sensualisme sur tous les points. Dès que le paganisme eut cédé le sceptre à la religion, il cessa de présider aux plaisirs du peuple. Les jeux, les théâtres, les fêtes nationales, les festins ne furent plus généralement souillés par l'ancienne superstition; le siècle fit en quelque sorte abjuration lui-même, et au moyen de cette métamorphose, les habitudes mondaines pénétrèrent, sinon dans l'Eglise qui est inaltérable, du moins dans la multitude des Chrétiens (*b*). Elles envahirent les mœurs et y déposèrent mille germes de corruption (§ XV). Cependant tout ne fut pas entraîné. Les mœurs des premiers siècles se réfugièrent dans les communautés religieuses qui s'élevèrent rapidement (*c*).

En effet, les règles données à ces religieux, qui se comptaient en certains endroits par milliers, ne leur imposaient guère que la vie commune et ordinaire telle que l'avait pratiquée la foule aux jours de la ferveur (*d*). Il y eut néanmoins des différences essentielles commandées par la nature des choses. La principale fut ce triple engagement perpétuel de garder la chasteté, la pauvreté et l'obéissance, que les moines du IV^e^ siècle prirent d'une manière plus positive, plus régulière et plus solennelle que n'avaient pu le faire les ascètes des temps antérieurs. Il fallait cette triple barrière entre le moine et le siècle, depuis que le siècle, devenu chrétien, se trouvait à l'égard du fidèle en deçà du baptême (*e*).

Et encore, parmi ces moines, il y eut des hommes d'une perfection commune, c'était la foule, la multitude; et des hommes d'élite, d'une perfection supérieure. Ceux-ci recueillirent le plus bel héritage de l'Eglise primitive, en succédant à ses ascètes et en perpétuant les vertus les plus héroïques des temps apostoliques. Ces moines plus parfaits formaient en général la classe des anachorètes : lorsqu'ils s'étaient suffisamment éprouvés et préparés dans la vie cénobitique, ils élevaient une nouvelle barrière, celle du désert, entre les mœurs monastiques communes et la ferveur sans mesure à laquelle Dieu les appelait. Ainsi rien ne se perdit de toutes les merveilles qui avaient pris naissance dans le cénacle (*f*); et l'Eglise primitive, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres que nous sommes obligé de passer, se survivait à elle-même...

Cependant, Rome, *qui s'était enivrée du sang des martyrs*, Rome, dit Bossuet, qui avait vieilli dans le culte des idoles, et qui conserva jusqu'au commencement du V^e^ siècle les jeux abominables des gladiateurs (§ XXVII), malgré toutes les défenses des empereurs depuis Constantin et malgré la présence même du chef de la religion, Rome et son sénat s'obstinaient à retenir le culte des dieux, à qui ils attribuaient toutes les victoires de l'ancienne république. Une réaction assez puissante en faveur du polythéisme se déclara, comme dans la suite se manifestèrent d'autres réactions païennes, jusqu'à nos jours, car le paganisme, œuvre de Satan, ne devait pas abandonner le terrain facilement, et ce cadavre devait, de temps à autre, essayer de revivre. C'est, en effet, ce qui arriva; non qu'il reparût comme culte, mais son esprit reprit souvent le dessus dans les mœurs, dans la politique, dans les institutions sociales, et nous en subissons encore les funestes influences; ce sont elles qui causent les déchirements des sociétés modernes et qui retardent l'accomplissement total de l'Evangile...

Le paganisme, qui avait tenté plusieurs fois de reparaître sous Théodose (*g*) et ses successeurs, redoubla d'efforts, et fut secondé même par Julien (*h*). La vieille Rome tressaille... Mais voici que les Barbares accourent pour détruire jusqu'en ses fondements l'Occident idolâtre; plus tard, d'autres Barbares viendront, pour un temps, punir l'Orient schismatique. L'empire d'Occident est envahi, et ce colosse, qui n'avait plus qu'une vie factice, achève d'expirer sous Augus-

(*a*) M. l'abbé BLANC, *Cours d'hist. ecclés., Précis histor.*, tom. II, pag. 165; tom. I^er^, pag. 793. — *Voy.* un petit ouvrage intitulé *Tableau de la société chrétienne au* IV^e^ *siècle, d'après les lettres des Pères de l'Eglise grecque*, par J.-L. Génin, 1 vol., 1842.

(*b*) Id., ibid., tom. I^er^, pag. 794.

(*c*) *Voy.* les articles ANACHORÈTES, CÉNOBITES, ERMITES, MOINES, dans ce *Dictionnaire*.

(*d*) Fleury a consacré un chapitre de son précieux livre des *Mœurs des chrétiens* à comparer la vie monastique avec la vie des premiers chrétiens (III^e^ part., chap. 52).

(*e*) Sur les vœux monastiques au IV^e^ siècle, on peut voir S. BASILE, *Serm. ascéticus*, n^o^ 2; epist. 45 (al. 4), *ad Monach. lapsum*; epist. 199 (2 al.), can. *ad Amphiloch.*, can. 19; CASSIAN., *Institut.*, lib. IV, cap. 35.

(*f*) M. l'abbé BLANC, ouvrage cité, tome I^er^, pag. 795, 796.

(*g*) *Voy.* notre article AMBROISE (Saint).

(*h*) *Voy.*, sur cette réaction du paganisme, M. César CANTU, *Hist. univ.*, VII^e^ époque, chap. 7, ou tom. VI, pag. 129 et suiv. — *Voy.*, dans le *Spectateur français au* XIX^e^ *siècle*, tom. IV, pag. 106 et suiv. pag. 111 et suiv., pag. 115 et suiv., *Considérations sur quelques empereurs du* III^e^ *siècle*, en particulier sur Dioclétien, Constantin et Julien.

Digitized by Google

tule (476); mais l'empire d'Orient subsiste encore. Les arts et les sciences, qui servent aussi la religion, se conservent en Grèce, en attendant que l'action chrétienne fasse renaître la paix dans l'Occident et y réveille le goût des études. Tous ces barbares, Goths, Huns, Hérules, Vandales, Francs, et mille autres, entrés en ennemis dans le sein du christianisme, mêlés et confondus, en deviennent les enfants; ils y ont porté leurs mœurs, chez la plupart sobres et sévères; ils en prennent facilement les lois fortes et vivaces, et l'Eglise les transforme.

Comme toutes les grandes doctrines, le christianisme est l'âme d'une société qu'il façonne à son image, et au v^e^ siècle, ce grand ouvrage semblait déjà près de son achèvement. La Papauté, dont on voit l'autorité universellement reconnue dès le temps de saint Irénée et de Tertullien, qui préside à Nicée, à qui le concile de Sardique défère le jugement des évêques, trouve en la personne de saint Léon le Grand un esprit aussi capable de défendre ses droits que de comprendre ses devoirs. Pendant que les Grecs se partagent entre Nestorius et Eutychès, Léon intervient avec la force et la modération d'un pouvoir légitime, et par ses soins, le concile de Chalcédoine sauve la foi en Orient Lui-même se chargea de sauver la civilisation en Occident quand il apaisait Genséric aux portes de Rome, Attila au passage du Mincio (*a*).

Et voici qu'en la personne de ce grand homme assis sur le siége de saint Pierre, l'éclat extérieur de la Papauté nous apparaît. Un historien nous explique ce grand fait de la manière suivante : « Pendant les quatre premiers siècles, dit M. Lenormant (*b*), le rôle éclatant appartient aux Pères, et non aux Souverains Pontifes. C'est saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Athanase, saint Hilaire, qui sont les figures splendides de l'Eglise. Le Pape est comme un président qui se mêle peu à la lutte ardente et ne cherche pas de triomphe personnel. Dans le v^e^ siècle, au contraire, nous voyons pour la première fois apparaître un Pontife qui résume en quelque sorte toute l'Eglise : c'est le Pape saint Léon I^er^, que le catholicisme a appelé saint Léon le Grand. Pour juger de la nouveauté de son rôle, il suffit de rappeler que déjà certains Pères avaient tenu auprès du Pontife la place de secrétaire et de conseiller. C'est ainsi que nous voyons saint Jérôme placé auprès du pape Damase. Saint Prosper d'Aquitaine est de même l'écrivain officiel de la papauté sous le règne de saint Léon; mais quelle différence entre saint Prosper et saint Léon! Ici la supériorité appartient évidemment au Pontife.

« Il y a du reste une raison bien claire pour qu'il en soit ainsi. Parcourez par la pensée toutes les contrées qui jusque-là avaient donné des défenseurs libres à l'Eglise; à la fin du IV^e^ siècle elles étaient encore en possession d'un gouvernement régulier et généralement paisible. Dès le début du v^e^, après la grande invasion des Barbares, les mêmes contrées sont en proie à la dévastation ou envahies par les opinions nouvelles. Ainsi l'Afrique conquise par les Vandales a vu expirer saint Augustin à leur approche. Se trouvât-il alors un saint Jérôme, comment pourrait-il désormais chercher un asile de méditations et de pénitence dans les grottes de la Judée? Le désert est en proie aux Arabes, ou troublé par les discordes de Nestorius et d'Eutychès. Le midi de la Gaule et l'Espagne sont au pouvoir des Visigoths. Les Saxons vont arriver dans la Bretagne et y bouleverseront la première couche du christianisme. Les Francs et les Burgondes surmontent les débris de la puissance romaine. Au milieu du danger commun, tout se reporte vers le centre : il est donc tout naturel qu'alors l'organe le plus élevé de la religion réside dans le lieu même où l'on jouit encore d'un reste de sécurité et d'où le christianisme n'a pas cessé de rayonner depuis quatre cents ans. »

Mais nous n'avons pas à étudier ici saint Léon le Grand (*c*), puisque nous le faisons d'une manière spéciale dans un article de cet ouvrage, où, interrogeant ses paroles et ses actions, nous le montrons établissant les droits et la suprématie de la Papauté : il suffisait au but général de ce *Discours* de noter l'action prépondérante de ce grand Pape au v^e^ siècle. — Poursuivons donc.

Pendant, ou plutôt à cause de ce travail régénérateur qui s'accomplit, travail auquel les Barbares concoururent à leur manière, comme le fait voir le Jérémie du v^e^ siècle (*d*), l'orage excité par tant de passions violentes agitées dans l'empire en décadence et enfin vaincu, cet orage s'apaise peu à peu; les peuples se fixent et se distinguent; la chrétienté se forme et la France s'élève... La France! cette aînée des nations chrétiennes, ce premier ministre de Dieu pour la direction générale du monde civilisé est en effet arrivée, à cette époque, à l'unité catholique par ses évêques, et désormais elle va accomplir sa mission providentielle. — Aussi devons-nous nous arrêter un instant sur ce point de départ, dont nous suivons les développements dans plusieurs articles consacrés aux grands évêques de l'Eglise des Gaules.

XVIII.

Au milieu de l'anarchie et des misères qui surgissaient du conflit résultant de l'in-

(*a*) M. Ozanam, *Cours de litt. étrang.*, à la Sorbonne, année 1850.

(*b*) *Cours d'histoire moderne*, 2 vol. in 8°, 1843, tom. I^er^, pag. 61, 62.

(*c*) On peut consulter d'ailleurs, outre les histoires de l'Eglise les plus estimées, l'Histoire et le pontificat de saint Léon le Grand et de son siècle, par M. Alex. de Saint-Chéron, 2 vol. in-8°, 1846.

(*d*) Salvien, prêtre de Marseille, dans son traité *De la providence*.

Digitized by Google

vasion des Barbares, qui donnera à notre patrie la force de résister à tant et à d'aussi rudes épreuves? l'épiscopat contemporain qui, en faisant asseoir avec Clovis la vraie foi sur le trône des Francs, ramena tous les peuples gaulois à la grande unité catholique.

Ouvrez Grégoire de Tours, Sidoine Apollinaire, les *Acta sanctorum*, nos anciens chroniqueurs et nos historiens modernes (*a*); ils vous apprendront que l'habile et vigilante sollicitude de saint Aignan, évêque d'Orléans, de saint Loup, évêque de Troyes, de saint Alpin, évêque de Châlons, préserva ces villes des fureurs d'Attila; que saint Germain, évêque d'Auxerre, voyant l'impuissance où se trouvaient ses diocésains de payer au fisc impérial les impôts exorbitants dont on les avait surchargés pendant son premier voyage en Angleterre, n'hésita point, à son retour (vers l'an 430), sur le parti à prendre dans cette déplorable conjoncture : il se rendit immédiatement à Arles, où résidait le préfet des Gaules, pour en solliciter le dégrèvement qu'il obtint par ses instances. Ils vous apprendront, suivant le langage naïf d'un écrivain du XV^e^ siècle (Claude de Rubys), que « les pillages, ravages, arrançonnemens, bruslemens des villes et villages que firent les Vandales, le desloyal et trahyestre Stilico, les Visigoths, Attila et ses Huns, Odoacre, Russien d origine, et ses Hérules, tous gens de sac et de corde; puis, par après les guerres civiles, furent occasion que le pauvre peuple et gens de labeur, mettoyent en oubli le cultivement de la terre, laquelle en la pluspart des Gaules estoit tournee en frische et pleine d'alliers et buissons: ensorte que c'estoit pitié de voir la solitude des champs, la ruine des maisons, et enfin la disette de toutes choses. Ainsi, les loups et les bestes furieuses venoient jusques dans les villes querans leur proye.... Mais Dieu, prenant pitié du pays, suscita le bon sainct evesque de Lyon, nommé Patient, lequel, prenant soin particulier de la nourriture spirituelle et corporelle du troupeau fié et commis à sa garde, fit un tel devoir d'envoyer de tous costez, par eau et par terre, pour recouvrer des blés et aultres denrées pour la nourriture de l'homme, que non-seulement sa province et son diocèse, ains généralement toutes les Gaules, se ressentirent du fruit de ce secours si opportun. L'aultre chose à remarquer est que ce fust à ses propres cousts et despens, que saint Patient eslargit si avant ses bienfaits. Et fust cette libéralité exercée, occasion qu'à son exemple, plusieurs aultres saints personnages en firent de mesmes et usèrent de pareille charité en leurs quartiers.... »

Les évêques, contemporains de Patient, se rendirent tous, ou presque tous, dignes des honneurs de la sainteté par les plus éminentes vertus chrétiennes, par d'immenses services. Saint Sidoine, l'une des gloires épiscopales et littéraires de l'époque, fut de ce nombre; car lui aussi releva le courage défaillant des peuples de son vaste diocèse d'Auvergne contre Euric ou Evaric; et la ville, qu'on nomma Clermont depuis, dut à l'illustre prélat de ne pas être la proie des hérétiques visigoths qui, en 474, vinrent l'assiéger pour la soumettre à leur domination. Il poussa si loin la charité, qu'on le vit, en différentes occasions, vendre sa vaisselle et jusqu'à ses meubles pour donner du pain à tous ceux à qui les disettes et les malheurs publics faisaient chercher un refuge dans sa province. C'est ainsi que, concurremment avec son beau-frère Ecdicius, il alimenta quatre mille personnes, que la famine causée par les ravages des Bourguignons et des Goths avait réduites à une profonde misère.

C'est par des actes du genre de ceux que nous venons de rappeler, c'est en se dévouant à la protection du faible contre le fort, de l'opprimé contre l'oppresseur, que les évêques du V^e^ siècle conquirent à la fois l'affection des peuples et le respect des Francs, dont ils adoucirent les mœurs grossières pour les disposer à la pratique des enseignements évangéliques, au profit de la civilisation et des vaincus.

On conçoit donc que l'influence sociale acquise à l'épiscopat gallo-franc par son admirable conduite et par les bienfaits dont il était le dispensateur, dut naturellement s'étendre à l'ordre politique qui allait présider

(*a*) M. P. TRÉMOLIÈRE, *Etude sur l'influence sociale et politique de l'épiscopat français au V^e^ siècle*, inséré dans une revue de 1844. — Sur ce point important et intéressant pour nous, Français, de l'introduction et de l'action du christianisme dans les Gaules, nous indiquerons, entre autres travaux, et outre l'*Histoire gallicane* des PP. Longueval et Brumoi, etc., les suivants : 1° l'Institut historique avait proposé l'étude de cette question : *Peut-on attribuer au catholicisme la fondation de la nationalité française?* M. Buchez y a répondu affirmativement par une substantielle dissertation insérée dans l'*Européen*, et reproduite dans le *Propagateur de la foi*, de M. l'abbé A.-F. James, année 1838-1839, tom. III, pag. 182-192; — 2° M. le marquis de Fortia-d'Urban a donné, dans les *Annales de philosophie chrétienne* (tom. XVII de la coll., pag. 7 et suiv., 119 et suiv.), une savante dissertation *sur l'introduction du christianisme dans les Gaules*; — 3° M. l'abbé Gaussens a publié, dans la *Revue catholique du Midi* (réunie en 1846 à notre *Mémorial catholique*), une étude dans laquelle il montre *l'action du catholicisme sur la société franque aux premiers âges de la monarchie*; il prouve (*Voy.* tom. V, pag. 7-25) que le catholicisme humanisa cette société par la charité, qu'il la moralisa par la conscience, et la fit *une* par la foi; — 4° *Voy.* le remarquable ouvrage de M. OZANAM : *La civilisation chrétienne chez les Francs; recherches sur l'histoire ecclésiastique politique et littéraire des temps mérovingiens, et sur le règne de Charlemagne*, 1 vol. in-8°, 1849; — 5° L'ouvrage de Bénédictin, qu'a publié, dans ces derniers temps, M. l'abbé Faillon, servira aussi beaucoup pour l'étude de cette question. On sait que ce savant ouvrage est intitulé : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée*, etc., 2 vol. in-4°, 1848, édités par M. Migne; — 6° Enfin, il y aurait injustice à ne pas signaler le beau et savant *Coup d'œil général sur l'Église gallo-romaine*, que M. l'abbé Guettée a placé en tête du premier volume de son *Histoire de l'Église de France*.

Digitized by Google

aux nouvelles destinées des Gaulois. Cet accroissement d'influence sauva le pays. « Si l'Eglise chrétienne, dit M. Guizot, n'avait pas existé, le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle. Elle exerçait un pouvoir moral. Elle faisait plus, elle entretenait, elle répandait l'idée d'une force supérieure à toutes les lois humaines (*a*). » Le célèbre écrivain aurait pu ajouter que ce fut dans cette *force supérieure* que le clergé puisa celle qui fit triompher l'Eglise, principe fondamental, élément essentiel, moyen indispensable de toute véritable civilisation.

Les évêques, en établissant l'unité catholique chez les Gaulois, posèrent du même coup les premières bases de notre unité nationale. Il y a longtemps que cette assertion est confirmée par l'histoire. « Les évêques, a dit Gibbon (*b*), ont construit la monarchie française comme les abeilles construisent une ruche. »

Les diverses provinces gauloises étaient géographiquement unies, compactes, et comme encadrées entre l'Océan, la Méditerranée, de grands fleuves et de hautes montagnes. Elles avaient une langue générale et commune, dont l'unité était à peine altérée par quelques dialectes, au premier rang desquels on trouvait le gaulois proprement dit, le même qui, dans ses modifications successives, dans ses transformations séculaires, emprunta plus tard au grec et au latin, non point leurs règles syntaxiques, non point leur génie, mais seulement un certain nombre de vocables, pour devenir enfin la belle langue de Bossuet et de Fénelon. Les mœurs, les usages et les coutumes présentaient les mêmes analogies et les mêmes différences légères, presque inappréciables, et assez semblables à celles qu'on peut remarquer encore de nos jours dans les nouvelles divisions de la France. Le christianisme, avec sa puissance de cohésion spirituelle, avait déjà fait, de tant d'éléments divers, un tout, une unité morale. Voulez-vous une preuve du zèle, du courage, de la prudente habileté des évêques, à asseoir sur cette unité naissante l'unité catholique et politique, lisez la *correspondance* de quelques-uns d'entre eux avec Clovis, soit avant, soit après sa conversion. Lisez surtout une lettre de saint Remi, dans laquelle ce grand apôtre donne au futur monarque gaulois des conseils d'une admirable sagesse, et d'une sublime politique de charité, de justice et de tolérance.

Ce prince venait d'être élu roi ou duc militaire des Francs Saliens, à titre de successeur de Childéric son père, et élevé sur un bouclier par la nation. Ses Etats se composaient alors du Tournaisis et du pays de Liége; ils confinaient à l'Artois, au Soissonnais, et touchaient par conséquent au territoire du diocèse de Reims. Saint Remi, en sa qualité de protecteur des catholiques, sujets du royaume des Francs, ne pouvait rester indifférent à ce qui se passait chez des voisins qu'il lui importait de se rendre favorables. C'est ainsi que, par la nature même du caractère sacré dont il était revêtu, il se trouva naturellement engagé à prendre part aux événements politiques qui s'accomplissaient autour de lui. Cette conduite du grand prélat explique celle de ses collègues, qui, au milieu de circonstances analogues, durent agir comme lui, dans l'intérêt de l'ordre social dont ils étaient les représentants, dans celui de la religion dont ils étaient les ministres.

Après la conversion de Clovis, amené à la foi véritable, dit un historien (*c*), bien moins par des raisons que par l'amour de la victoire, après cette conversion dont saint Remi avait été le promoteur, et à laquelle concoururent efficacement sainte Clotilde son épouse, et la célèbre Geneviève, patronne de Paris, l'influence épiscopale, dans les questions d'ordre politique, se fit sentir de plus en plus. Devenus les conseillers nécessaires de ce roi arrivé au christianisme, quoique toujours barbare au fond (*d*), les évêques firent servir leur influence au triomphe du catholicisme sur les erreurs de l'arianisme et de la fausse religion des Francs...

XIX.

En même temps, la civilisation s'étendait dans les autres contrées; elle s'étendait par l'éducation plus élevée et puisée aux sources pures du vrai; elle s'étendait par la littérature, car le christianisme se gardait bien de condamner le culte du beau : il honorait les arts qui faisaient l'honneur de l'esprit humain; elle s'étendait par la poésie, par les arts, par l'art chrétien sorti des catacombes, se produisant au grand jour dans les basiliques de Constantin et de Théodose, dans les bas-reliefs tumulaires de Rome, de Ravennes, d'Arles; dans les mosaïques dont le Pape Sixte III, en 433, enrichissait le sanctuaire

(*a*) *Hist. de la civilisation en France.*

(*b*) *Hist. de la décad. de l'emp.* chap. 38.

(*c*) M. César Cantu, *Hist. univ.*, tome VII, pag. 227.

(*d*) L'historien que nous venons de citer, après avoir rapporté la barbare conduite de Clovis envers Ricar et Rignomer, et s'être appuyé dans ce récit de Grégoire de Tours, qui le termine par ces mots : *Ceci ainsi que Dieu faisait chaque jour tomber les ennemis sous la main de ce prince, et augmentait son royaume, parce qu'il marchait d'un* CŒUR DROIT DEVANT LE SEIGNEUR, ET FAISAIT LES CHOSES QUI SONT AGRÉABLES A SES YEUX, notre historien, disons-nous, ajoute : « Ceux qui ont une intelligence plus saine de l'Evangile, et une politique plus humaine que l'évêque contemporain de ces événements, ne peuvent savoir gré à Clovis des fondations pieuses, en grand nombre, à l'aide desquelles il entendait peut-être expier cette série de crimes. Il était encore dans toute sa vigueur quand il mourut à Paris, à l'âge de quarante-cinq ans (511). Inférieur pour le génie et pour la vertu à son beau-frère le roi d'Italie, il l'emporta sur Théodoric en activité et en ambition; mais tandis que le royaume du roi goth était destiné à être divisé et asservi, le roi franc posa les premiers fondements de la monarchie moderne la plus illustre, en réunissant en un seul corps les membres épars de la démocratie militaire, sans éteindre la liberté native. » (M. César Cantu, *Hist. univ.*, tom. VII, pag. 233, 234.)

Digitized by Google

de Sainte-Marie-Majeure. C'est ce que démontre très-bien M. Ozanam (*a*); puis, il ajoute :

« Ainsi voyons-nous commencer la foi moderne, la société moderne, l'art moderne : ces trois choses naissent avant les Barbares; elles croîtront par eux, quelquefois malgré eux. Mais ce ne sont pas eux qui sont venus mettre dans le monde ni le besoin de l'infini, ni le respect des femmes, ni l'inspiration mélancolique des poëtes ; ils sont venus briser de leurs haches et de leurs leviers l'édifice de la société païenne, où le principe chrétien ne trouvait plus assez d'espace et de liberté. Je dis plus, ils ne frapperont pas si fort, qu'ils ne laissent debout bien des restes de ces vieux remparts où le paganisme se défendit. Nous trouverons que la moitié des vices dont on accuse la barbarie sont ceux de la décadence romaine; qu'il faut rapporter à l'antiquité une partie des désordres imputés aux temps chrétiens : les superstitions populaires, les sciences occultes, les lois de sang rendues contre la magie et qui ne font que répéter les anciens décrets des Césars; la fiscalité des rois mérovingiens, toute empruntée à l'administration impériale ; enfin la corruption du goût et la décomposition de la langue, qui laisse déjà prévoir la diversité des idiomes nouveaux. En effet, au-dessous de cette civilisation commune destinée à réunir en une seule famille tous les peuples d'Occident, on voit percer pour ainsi dire le caractère national de chacun d'eux. Dans chacune de ces provinces où la conquête l'a porté, le latin trouve des dialectes opiniâtres, et le génie de Rome des mœurs qui lui résistent. Déjà se reconnaissent les caractères distinctifs des trois grandes nations néo-latines. L'Italie a les hommes d'Etat, Symmaque, Léon le Grand, comme elle aura plus tard Grégoire le Grand, Grégoire VII, Innocent III. L'Espagne revendique le plus grand nombre des poëtes, elle leur donne cette verve dont le flot ne tarit pas depuis Lucain jusqu'à Lope de Véga : la *Psychomachie* de Prudence prélude aux drames allégoriques, aux *autos sacramentales* de Caldéron. Enfin la Gaule est la patrie des beaux-esprits, des hommes exercés dans l'art de bien dire : nous connaissons l'éloquence de Salvien, les jeux de parole où se complaisait Sidoine Apollinaire ; mais nous verrons ce lettré de la décadence retrouver tout l'héroïsme des anciens jours, quand il faudra défendre sa ville épiscopale de Clermont assiégée par les Visigoths : ce sont bien là les deux traits dont Caton marqua le caractère des Gaulois, et qui ne s'effaceront point chez leurs descendants : *Rem militarem et argute loqui...* » Et nous venons de voir, en effet (§ XVIII), cet évêque ne pas faillir à ses devoirs de pasteur au jour du malheur !..

Aucun des grands hommes de ce temps ne manqua donc à sa mission. Dans les Gaules les évêques accomplissent l'œuvre que nous venons d'indiquer; en Occident et en Orient les croyances orthodoxes ont, pour combattre le paganisme qui essaie de se reconstituer, et l'hérésie, personnifiée dans Nestorius et dans Eutychès, des champions d'une grande vigueur; et, de saint Athanase à saint Augustin et à saint Ambroise, une succession d'hommes supérieurs (*b*) imprime un mouvement prodigieux aux esprits dans toute l'étendue de l'empire romain, au milieu même de sa ruine.

XX.

Mais cette ruine était un moyen de régénération. « L'histoire, dit M. César Cantu, nous montre, dans cette catastrophe, l'abaissement d'une barrière opposée au progrès, et l'agonie dans laquelle l'empire d'Orient languit durant dix siècles nous fait juger de ce qui serait advenu de celui d'Occident, s'il eût continué de subsister (*c*). » Le même historien n'attribue pas non plus la chute de l'empire seulement aux attaques des Barbares. « Après avoir commencé, dit-il, dès le temps de César et d'Auguste, elles le menacèrent durant cinq siècles sans l'entamer, tant que des causes intérieures n'eurent pas rendu inévitable une catastrophe dont la grande invasion fut l'occasion, et rien de plus (*d*). »

Et voici les idées élevées qu'il émet à ce sujet : « Les sociétés modernes sont fondées sur l'amour ; et plus elles se civilisent, plus elles recherchent la paix, et étendent l'égalité à un plus grand nombre d'hommes. Les sociétés anciennes, au contraire, ne subsistaient que par la haine, la guerre, et ne cessant de s'exclure réciproquement de leur liberté privilégiée et de se repousser. C'est à quoi, si l'on y regardait bien, se réduisait le patriotisme, cette vie des Etats de l'antiquité. Un petit nombre d'hommes associés entre eux sont libres à l'intérieur, mais se font les

(*a*) *Cours de littérature étrang., ubi supra.* — Voyez *Histoire des lettres aux cinq premiers siècles du christianisme*, par M. A. Duquesnel, 1 vol. in-8°, 1843. M. H. Denain a consacré deux bons articles à cet ouvrage, dans la *Revue du monde catholique*, t. III, pag. 264 et suiv.; pag. 414 et suiv. — Depuis ce 1er volume, M. Duquesnel a étendu son travail et a publié l'*Hist. des lettres avant et depuis le christianisme*, 7 vol. in-8°. Cet ouvrage est à lire. — Il faut consulter aussi l'*Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle*, par M. J.-J. Ampère, 2 vol. in-8°, où l'on trouvera d'excellents aperçus sur l'influence du christianisme sur les lettres, et la preuve qu'il était impossible, avant le christianisme, de tenter une philosophie de l'histoire. (*Voy.* entre autres endroits, le tom. Ier, pag. 305 à 307.) — Nous indiquerons encore les *Etudes littéraires sur les premiers temps du christianisme et sur le moyen âge*, par M. Philarète Chasles, 1 vol. in-12, 1847. Il y a là des appréciations dont on peut profiter.

(*b*) S. Jean Chrysostome, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Jérôme, S. Prosper, S. Hilaire, S. Paulin de Nole, etc. et une foule d'écrivains, comme Vincent de Lérins, Sulpice Sévère, Prudence, Paul Orose, etc. etc. (Voy. leurs articles.)

(*c*) *Hist. universelle*, tom. VI., pag. 335.

(*d*) Id., ibid.

Digitized by Google

tyrans et les ennemis de quiconque n'appartient pas à leur agrégation : de là, la nécessité de rester toujours en armes pour se défendre ou pour attaquer ; de là, l'attention apportée par les législateurs civils et religieux, à conserver les usages et les institutions qui distinguent leur nation de toutes les autres. Ils ne pouvaient empêcher néanmoins les conquêtes, les alliances, les confédérations, d'élargir ces sociétés, en accroissant le nombre des agrégés et en diminuant celui des ennemis. Les priviléges s'étendant ainsi à une quantité plus considérable d'individus, la civilisation et la justice y gagnaient ; mais la société était minée dans sa base. Le patriotisme s'énervait en se dilatant, et s'il survenait un peuple qui l'eût conservé dans son énergie primitive, ce peuple l'emportait (*a*)... »

Ici l'historien développe les faits qui établissent la vérité de cet aperçu ; puis il termine ainsi ses considérations sur la chute de l'empire romain : « Deux ou trois empereurs eurent l'idée de réveiller le patriotisme, en jetant au milieu de cette désorganisation quelques éléments de liberté... Mais ni ville, ni province n'en profitèrent... De toutes parts donc, hommes et corporations se resserrant en eux-mêmes, il ne resta personne pour défendre l'empire, que les barbares agitèrent à leur gré comme un jouet, jusqu'au moment où il leur prit fantaisie de le briser. L'Europe moderne devait naître de ses débris ; et quand on médite sur leur grandeur, la pensée se sent emportée dans l'infini, qui est le secret des grandes et profondes mélancolies (*b*). »

Le prêtre de Marseille tient le même langage, quoiqu'il se place plutôt au point de vue individuel qu'au point de vue purement social. Pour lui également, les Romains sont vaincus par les barbares, parce qu'ils sont plus mauvais qu'eux : « Si mes forces me le permettaient, s'écrie-t-il, j'élèverais ma voix pour me faire entendre à tout l'univers. Romains, tous tant que nous sommes, rougissons d'avoir mené une vie si irrégulière. Rougissons de voir aujourd'hui que les seules villes où ne règne pas l'impureté sont celles qui sont soumises aux barbares. Ne vous plaignez plus d'être malheureux puisque vous êtes impudiques. Si ceux qui vous surpassent en vertu vous surmontent par les armes ; si vos terres tombent entre les mains de ceux qui détestent vos vices, ne croyons pas qu'ils triomphent par la force, et que nous succombons par la faiblesse de la nature : jugeons plus sainement des choses, et persuadons-nous fortement que nous ne succombons que par le dérèglement de nos mœurs, dont nos calamités sont la juste punition... Ne soyons donc plus surpris et ne murmurons plus, si, après des crimes si grands et si multipliés, Dieu se sert de la main des hommes pour nous punir : à juger raisonnablement des choses, il y a une distance infinie entre la faute et le châtiment (*c*). »

XXI.

Avant de poursuivre ce coup d'œil général, une explication nous semble nécessaire pour l'intelligence des faits qui surgissent à partir de cette époque, et dont on trouve le récit épars en mille endroits de cet ouvrage.

Nous parlons d'*empire d'Orient* et d'*empire d'Occident*. Or il importe de préciser cette distinction (*d*). Dès l'origine du christianisme, on remarque deux caractères bien tranchés dans les deux grandes régions qui constituent l'empire : — l'un grec, philosophique, spéculatif, raisonneur, remuant, brillant, passionné, enthousiaste ; — l'autre latin, dogmatique, pratique, grave, modéré, solide. Ces deux caractères, jusqu'à la fondation de Constantinople (328), ne se manifestent que dans les esprits, surtout par les mœurs, par les hérésies et les Pères qui les ont combattues.

Depuis Constantin, le monde romain se trouve divisé en deux empires, qui fermèrent, par le caractère propre des peuples que chacun renfermait, comme deux sociétés distinctes et souvent rivales et discordantes. L'histoire du IV^e^ siècle rend déjà très-sensible et le caractère latin, génie de l'Occident, et le caractère grec, génie de l'Orient romain. Les deux empires demeuraient toutefois unis : ils formaient encore, par l'identité des principes et des intérêts, l'unité romaine. Mais cette grande unité tombe avec l'empire d'Occident devant les barbares du V^e^ siècle (*e*). Il n'en restera plus que des souvenirs, une ombre ; seulement le lien chrétien demeurera, par la papauté, l'autorité centrale de l'Eglise catholique.

L'empire d'Orient, abandonné à lui-même dans l'ordre politique, et plus indépendant de fait dans l'ordre ecclésiastique, pourra désormais marcher plus librement dans la voie des subtilités religieuses et de l'oppression de l'Eglise. L'empire d'Occident, au contraire, disparaît et fait place aux barbares. Ces peuples nouveaux laissent d'autant plus de liberté à l'autorité ecclésiastique, qu'ils lui demeurent étrangers comme ariens. Plus libres donc que jamais dans leur action lorsqu'ils ne sont pas persécutés, le Pape et les évêques, tout en veillant sur la doctrine, pourront à loisir s'occuper des barbares, les instruire, les adoucir et les préparer à la civilisation. Ainsi, sur les ruines de l'empire, l'Occident voit creuser les fondements et poser la première pierre d'un nouvel édifice social, tandis que l'Orient n'offre plus, dans sa décadence morale,

(*a*) *Histoire Universelle*, tom. IV, pag. 336.
(*b*) Ibid., pag. 359, 369.)
(*c*) Salvien, *De la Providence*, lib. VII, cap. 15, et lib. VIII, cap. 10.
(*d*) Nous emprunterons les explications qui vont suivre à M. l'abbé P. S. Blanc, *Cours d'hist. ecclés. Précis hist.*, tom. II, pag. 248 et suiv.
(*e*) C'est à l'an 476 qu'il faut rapporter la *fin de l'empire romain en Occident*, qui avait duré cinq cent sept ans depuis la bataille d'Actium, gagnée par Auguste. (LENGLET-DUFRESNOY, *Tablettes Chron.*, etc., tom. II, pag. 68.)

Digitized by Google

qu'une société dégénérée, connue sous le nom de *Bas-Empire*.

A partir donc de cette époque (*a*), l'Eglise s'offre à nous sous deux aspects bien divers, selon qu'on la suit dans l'Orient ou dans l'Occident. De là nécessité, en observant la marche de la société chrétienne à travers ses destinées terrestres, d'apporter une attention particulière et distincte à l'Eglise *orientale* et à l'Eglise *occidentale*, pour arriver à l'ordre parfait, à l'état général de l'Eglise essentiellement UNE (*b*) et UNIVERSELLE, toujours entière dans son centre vivant, qui est la Chaire de Pierre.

XXII.

La plus haute expression, la plus parfaite réalisation de l'ordre, en effet, c'est l'UNITÉ. Voilà pourquoi, dit saint Cyprien, afin de manifester l'unité, le Christ institua UNE Chaire, et l'établit en donnant la primauté à Pierre (*Voy.* le § III)... Et, comme l'action extérieure de cette Chaire *unique* commence à nous apparaître davantage à ce temps où nous sommes arrivés, comme aussi cette action de la papauté va se développer toujours plus grande et plus majestueuse, c'est également ici le lieu de nous arrêter sur la constitution *unitaire* de cette Eglise dont nous avons déjà étudié la fondation (§ IV).

Jésus-Christ, en fondant son Eglise, n'avait pas seulement le dessein de faire annoncer par ses apôtres les vérités divines au genre humain dispersé; il voulut encore réunir *tous les hommes* en *une seule famille*, pour en faire son royaume. Ce royaume, qu'il ne tient pas de ce monde, mais qui est réellement établi *maintenant* dans le monde pour le transformer (*c*), puisque l'Evangile a été *prêché à tous*, ce royaume, disons-nous, forme par conséquent sur la terre une société d'hommes, et, comme tel, soumis, dans une certaine mesure, aux conditions de tout gouvernement terrestre, il a besoin de chefs visibles pour le diriger et le gouverner. Or ces chefs ne peuvent être que ceux que Jésus-Christ lui-même a institués; de même que ce royaume ne peut être régi que d'après la forme qu'il a déterminée lui-même.

Ecoutez : « Je vous envoie comme le Père m'a envoyé. Allez et enseignez tous les peuples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit..., tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. » Ce pouvoir, qui ne peut être que l'attribut de la Divinité, Jésus-Christ le confère à ses apôtres, et par là il les investit vis-à-vis du genre humain d'une souveraineté qui ne pouvait émaner que du Très-Haut, du Roi des rois. Le Christ est envoyé; les apôtres, suivant leur nom même, sont envoyés; tout pouvoir, toute autorité dans l'Eglise repose sur la mission.

Cependant, parmi ses apôtres, nous l'avons vu (§ III), le Christ en choisit un, Simon, fils de Jean, qu'il revêt spécialement du pouvoir souverain, et dont il fait la pierre fondamentale de l'Eglise, le centre de l'unité; il lui dit : *Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Aucun pouvoir ne fut aussi immédiatement institué de Dieu, ne fut aussi expressément confié à un homme pour être exercé au nom et de la part de Dieu, que celui de l'apôtre saint Pierre, chef de l'Eglise; mais c'est un pouvoir par *lieutenance*. Jésus-Christ donne sans s'épuiser; ce qu'il communique à d'autres lui reste comme son bien propre, il dit à ses disciples : Vous êtes la lumière du monde, et il n'en est pas moins la lumière; le sacerdoce émane de lui, et il ne reste pas moins le prêtre suprême; et encore qu'il fasse de Pierre la pierre fondamentale de son Eglise, il est et il reste cette pierre angulaire aperçue mystérieusement par Isaïe et placée par la main de Dieu à la base de l'édifice (*d*).

Pour se conformer à la nature humaine

(*a*) C'est-à-dire au commencement du V^e^ siècle.

(*b*) Voy. *L'Unité de l'Eglise, ou le principe du catholicisme d'après les écrits des Pères des trois premiers siècles*, par S.-A. MOEHLER, in-8°. Tubingue, 1825. — Consulter sur cet ouvrage l'ancien *Mémorial catholique*, tom. IX, pag. 77 et suiv.; tom. X, pag. 285 et suiv.

(*c*) Nous ne savons pourquoi (ou plutôt nous craignons de le savoir) les traducteurs du Nouveau Testament ont omis dans leurs traductions le mot *nunc*, qui se trouve dans le texte de l'Evangile. En rétablissant cet adverbe, on verra que le divin Sauveur, loin d'avoir déclaré d'une manière absolue que « son royaume n'est pas de ce monde, » laisse assez entendre qu'il parlait du monde d'iniquité qui l'environnait, du monde antique, mais non du monde nouveau, de ce monde qu'il venait de créer par son immolation et par ses sublimes exemples. Qu'on pèse chaque terme du texte sacré, et l'on verra s'il peut s'interpréter autrement : « Jésus répondit : Mon « royaume n'est pas de ce monde; si mon royaume « était de ce monde, les miens auraient combattu « pour m'empêcher de tomber entre les mains des « Juifs; mais MAINTENANT mon royaume n'est pas « d'ici (*Joan.* XVIII, 36). » Il est évident que ce texte implique l'existence de deux mondes : un monde corrompu où règnent l'iniquité et la force, monde dont Jésus-Christ déclare que son règne n'est pas, ne peut pas être, et un monde futur où il régnera nécessairement, sans quoi on ne s'expliquerait pas qu'il fût venu sur la terre enseigner aux hommes une doctrine sublime, si ses préceptes ne devaient pas recevoir leur application, et si cette doctrine ne devait pas incessamment vivifier le monde; application et vivification incessantes qui constituent bien ce *règne de Dieu* dont Jésus-Christ nous a appris à demander chaque jour la réalisation sur *la terre, comme au ciel* (*Matth.* VI, 10).—M. Edouard DUMONT, dans ses articles sur les *Origines historiques de la souveraineté temporelle du Saint Siége*, s'est vu obligé d'adopter la même interprétation, la seule vraie. *Voy.* son 1^er^ article, *Ami de la Religion*, n° du 5 mai 1849, ou tom. CXLI, pag. 311, 312. *Voy.* aussi la savante explication que M. l'abbé A.-F. JAMES a donnée de ce texte dans notre *Mémorial catholique*, tom. V, pag. 16-19, et ce que nous avons dit sur cette question dans le même volume, pag. 102, 233. — *Voy.* encore le § XXXIII de ce *Discours*.

(*d*) *Voy.* le développement de ces idées dans l'ouvrage du docteur PHILLIPS : *Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*, traduit par M. l'abbé Crouzet, 3 vol. in-8°, 1851, et très-bien analysé dans un petit écrit de M. l'abbé CHAVIN DE MALAN, intitulé : *De l'étude et de la bibliographie du droit*

Digitized by Google

(§ IV), Dieu a voulu donner un homme pour chef à l'Eglise. Tant que le Sauveur était visible sur la terre, chacun pouvait aller à lui : il était lui-même le lien de l'*unité*, mais du jour où il s'éloignait il fallait un autre chef autour duquel les apôtres, ainsi que tous les autres membres de l'Eglise, pussent se grouper et se réunir, à la direction duquel tous demeurassent soumis, comme à la direction même du guide divin, et dont ils suivissent l'enseignement comme l'enseignement même de Jésus-Christ. Ce chef, cet organe, par lequel le Christ dirige et enseigne son Eglise, c'est l'apôtre Pierre. Tous les Pères de tous les siècles ont reconnu sa prééminence divine ! « Salut, ô toi, s'écrie saint Ephrem, toi le témoin des disciples du Seigneur, la voix des hérauts, l'œil des apôtres, la sentinelle des cieux, le premier-né d'entre ceux qui portent les clefs ! » — « O toi, dit saint Hilaire, que ton nouveau nom signale comme le fondement glorieux de l'Eglise, de ce merveilleux édifice dont les assises vivantes sont les chrétiens, s'élevant placés sur toi comme sur un roc inébranlable, jusque dans les hauteurs des cieux ! »

Le sacerdoce, Jésus-Christ l'a conféré à Pierre en lui donnant les clefs : *Tibi dabo claves ;* l'enseignement, en lui faisant la promesse de la confirmation dans la foi : *Rogavi pro te... confirma fratres tuos ;* la royauté, en lui intimant l'ordre de paître son troupeau dans la charité : *Pasce agnos meos.* L'édifice sera donc UN et *inébranlable*, mais à la condition que tandis que Pierre n'aura que Dieu au-dessus de lui, le reste des apôtres sera soumis à Pierre. Le pouvoir conféré au corps apostolique forme ce qu'on appelle l'épiscopat, mais Pierre est, soit dans l'ordre du temps, soit dans l'ordre de la dignité, le premier entre les évêques. Ce n'est pas qu'il possède seul, à l'exclusion des autres, l'épiscopat, ni par conséquent que les autres apôtres soient en aucune façon ses représentants; mais l'épiscopat a été institué dans sa personne, et ceux qui en ont été ultérieurement investis l'ont été dans la subordination à l'évêque suprême institué antérieurement. Tous ont reçu l'épiscopat, lui seul a été revêtu de la souveraineté de l'épiscopat...

Chaque évêque exerce l'épiscopat sur une partie déterminée du peuple chrétien, non isolément, mais en communion avec les autres évêques, subordonnés tous ensemble à l'évêque investi du souverain épiscopat et de l'apostolat suprême dans toute l'Eglise. De même que pour chaque église particulière, l'unité se montre dans son union avec son chef, son centre immédiat, de même pour la grande société chrétienne, elle doit se révéler dans la communion universelle avec le premier, le souverain évêque, chef et centre universel de l'unité. Là où est Pierre, là est l'Eglise, dit saint Ambroise.

Telle est l'économie du plan du Seigneur dans l'institution de l'épiscopat, dit saint Léon, que « la mission d'annoncer la foi se trouve dévolue principalement à Pierre, et que ses grâces divines arrivent à tout le corps par le canal du chef, de telle sorte que quiconque se détache du roc inébranlable de Pierre sent aussitôt tarir en lui la vie qui découle du mystère divin. » Les apôtres sont égaux à Pierre quant à l'œuvre de l'apostolat en lui-même; mais pour l'ordre et la manière de son exercice, ils lui sont sujets. Ils lui sont égaux pour l'étendue et la plénitude du pouvoir apostolique qu'ils avaient nécessairement en qualité de premiers propagateurs de l'Evangile; Jésus-Christ leur donne à tous pouvoir sur tous les peuples de la terre. La véritable souveraineté cependant, l'indépendance de toute autorité humaine ne leur est pas conférée, et voilà en quoi ils diffèrent de Pierre, à qui cette souveraine autorité a été remise. Voyons maintenant qui succédera à Pierre selon l'ordre naturel et divin.

Pierre est mort à Rome, évêque de Rome; à Rome où il a établi son siége (§ VIII), et qui est devenue, dès lors, le centre de l'*unité*, le foyer de l'action évangélique. Celui qui succède à Pierre comme évêque de Rome est tellement identifié par cette qualité avec lui, que Pierre revit et se perpétue dans sa personne, car le droit d'ordination est dans l'Eglise la filiation spirituelle et le droit de succession. Si Pierre était mort à Antioche, l'évêque d'Antioche eût été le successeur et l'héritier de sa primauté. Rome ne doit rien à sa splendeur antique; dès les premiers siècles, elle est reconnue, est saluée par les témoignages les plus éclatants, les plus irrécusables. Il entrait également dans les vues de Dieu que les apôtres, unis à Pierre, instituassent des évêques dans toutes les églises pour s'assurer de la sorte une succession dans leur dignité; ainsi que la primauté et l'épiscopat de l'évêque de Rome, l'épiscopat de chaque évêque est d'origine divine.

Par une institution immédiate, primordiale et surnaturelle, le Christ a placé un chef suprême au sommet de la hiérarchie sacrée de son royaume, et établi les sacrements pour le salut de tous les membres composant son corps mystique, *lesquels*, dit Benoît XIV (*a*), *sont l'Eglise ;* par une disposition semblable, il a institué ensuite les membres de la hiérarchie sacerdotale, les dispensateurs des sacrements.

Ainsi le successeur de Pierre est obligé, en vertu de l'institution divine, de reconnaître dans les évêques les successeurs des apôtres et de se les associer dans le gouvernement de l'Eglise. Mais il n'y a que l'évêque de Rome, le successeur de Pierre, prince des apôtres, qui soit, rigoureusement parlant, le successeur d'un apôtre. La personne et la dignité de Pierre sont toujours vivantes dans l'évêque de Rome; et ce n'est que dans leur ensemble, ce n'est que comme formant

ecclésiastique. in-8° de 72 pages, 1851. Nous nous servons de cet écrit pour la plupart des considérations qui suivent.

(*a*) BENED. XIV, in ep. encycl. : *Ubi primam.*

Digitized by Google

un seul et même corps, que les autres évêques sont les successeurs des apôtres : l'épiscopat remplace l'apostolat, le collége des apôtres vit et subsiste dans le collége des évêques; ni André, ni Jacques, ni Jean, ni aucun autre, si ce n'est Pierre, ne revivent dans leurs successeurs. Bien plus, l'épiscopat n'est précisément l'épiscopat que parce qu'il renferme le successeur de Pierre, le chef de toute l'Eglise. Le siége de Rome est donc le seul siége apostolique, et c'est par *sa grâce et par son autorité*, comme on lit à la tête de toutes les lettres pastorales, que tous les évêques sont évêques et successeurs des apôtres. C'est avec Pierre et par lui, que l'épiscopat gouverne le royaume de Jésus-Christ; avec Pierre et par lui, qu'il annonce au genre humain la doctrine infaillible; avec Pierre et par lui, qu'il ouvre et ferme les portes du ciel. Ainsi, aucun évêque n'a droit de prétendre à l'infaillibilité qu'autant que sa foi est en parfaite harmonie avec celle de Pierre, mais à cette condition, l'épiscopat, soit réuni, soit dispersé, est infaillible.

Les évêques sont institués pour gouverner l'Eglise, mais chacun ne gouverne que la sienne propre; il n'y a que l'autorité de l'évêque de Rome qui s'étende sur l'Eglise universelle, celle de chaque évêque y trouve la limite de la sienne, et même d'après le droit concédé par les Papes et actuellement en vigueur, elle ne peut avoir de sphère déterminée qu'en vertu d'une *confirmation* expresse de l'évêque de Rome. Et dans toute la suite de l'Histoire de l'Eglise nous voyons la juridiction individuelle des évêques constamment renfermée dans le cercle d'une circonscription géographique déterminée. On ne saurait donc prendre cette expression : *les évêques sont les successeurs des apôtres*, en ce sens absolu que tout ce qui est à juste titre attribué aux apôtres soit par là même applicable aux évêques. Ils n'ont pas sans réserve et sans restriction hérité de tous leurs droits; les évêques n'ont pas reçu ce qui fut personnel aux apôtres, comme l'inspiration et la puissance d'exercer dans sa plénitude par toute la terre le pouvoir des *clefs*, le pouvoir doctrinal, la juridiction sacrée. Ce n'est que comme corps, comme épiscopat, et unis au successeur de Pierre, qu'ils succèdent aux apôtres dans cette autorité générale.

Nous n'avons pas à nous occuper de la question de savoir *de qui les évêques tiennent leur autorité* (*a*), car nous ne faisons pas ici un traité canonique de la constitution ecclésiastique; par la même raison nous ne dirons rien de la hiérarchie d'évêques, de prêtres et de diacres; ni du droit d'ordination et d'exclusion des saints ordres. Toutefois, l'ordination étant l'acte le plus solennel de la puissance ecclésiastique, il importe, pour la justification des jugements de l'histoire sur certaines défaillances, de remarquer, en passant, la sainteté du caractère sacerdotal.

L'ordination confère des droits, et elle impose des devoirs. Le clerc devient inviolable et sacré, celui qui le frappe est maudit; mais une grande partie des priviléges canoniques et civils des clercs sont abolis par les législations modernes. Il faut le proclamer bien haut, c'est l'Eglise qui, pendant dix-huit siècles de luttes et de souffrances, a formé une conscience publique admirable, riche de sublimes maximes morales, de règles de justice et d'équité, de sentiment de dignité et d'honneur, conscience qui survit au naufrage de la morale privée. Pendant le moyen âge, l'Eglise ne pouvait pas abandonner ses ministres à la brutalité de la juridiction séculière, voilà pourquoi elle avait un code à elle, une procédure civile et une procédure criminelle; mais le jour où cette législation extérieure de l'Eglise est devenue en partie la législation des sociétés modernes; lorsque les législateurs en sont venus, pour leurs codes de procédure civile, à s'inspirer de la procédure canonique, alors, les ministres de l'Eglise, les clercs, n'ont plus eu de priviléges; ils sont restés dans le droit commun, et ç'a même été pour eux un bienfait (*b*). Mais il faut toujours que ce nouvel ordre de choses soit sanctionné par l'autorité irréfragable du Souverain Pontife.

Les yeux de tout le monde, comme le remarque le concile de Trente, sont fixés sur le clergé, il doit donc être un modèle de toutes les vertus. On peut dire à tous les clercs ce que saint Bernard disait à Eugène IV : « C'est une chose monstrueuse qu'un haut rang et une âme commune, une position sublime et une vie abjecte, une langue faisant entendre un langage magnifique et une main stérilisée par l'inaction, beaucoup de discours et point de faits, des paroles austères et des mœurs futiles. » — La chasteté, la sobriété, la charité et le respect de la dignité de leur état dans tous les actes de la vie extérieure, telles sont les vertus spéciales que les lois de l'Eglise recommandent aux ecclésiastiques.

Mais la plus importante des obligations cléricales, c'est le célibat (*c*). La virginité est le caractère propre et spécial du sacerdoce chrétien. L'obligation de la virginité sacerdotale n'a pas sa raison essentielle dans les rapports de l'homme avec l'homme, mais uniquement, absolument, dans les rapports de l'homme avec Dieu. C'est en vue de Dieu que le ministre de l'autel de Dieu doit être chaste et vierge. C'est en se fondant sur ce principe que l'Eglise a rattaché le célibat à l'ordination comme sacrement générateur du sacerdoce, et quiconque le reçoit validement

(*a*) Il y a bon nombre d'ouvrages solides et autorisés où cette question est traitée. On peut consulter le décret du pape saint Melchiade. Nous le donnons, chap. 1er, pag. 63, 64, de la traduction que nous venons de publier du Traité de Fénelon : *De l'autorité du souverain pontife*, Dissertation précédée d'une Introduction, et suivie de notes, 1 vol. in-8°. 1853.

(*b*) Voy. *Institutions diocésaines*, par Mgr Sibour, archevêque de Paris, 2 vol. in-8°, 1845, pag. 447.

(*c*) Voy. *Du célibat ecclésiastique*, par Mgr Louis-Antoine-Augustin Pavy, évêque d'Alger · 1 vol. in-8°; 2e édit., 1852.

Digitized by Google

se trouve, par ce seul fait, obligé au célibat, sans qu'il soit besoin de s'y engager personnellement par vœu ; les autres motifs sont secondaires et de convenance. Les premières dispositions légales relatives au célibat des clercs remontent au IVe siècle. Il faut remarquer qu'au moyen âge la vie religieuse et la vie canonique ont retrempé la vie cléricale.

XXIII.

Dans le paragraphe qui précède, nous disons que Jésus-Christ a établi son royaume sur la terre, et que l'Eglise est ce *royaume*. Il a choisi ses apôtres pour leur conférer sa souveraineté sur le genre humain.

Or ceux que Dieu choisit pour remplir une mission ou pour accomplir une œuvre, il les arme de tous les moyens nécessaires à l'exécution de ce mandat providentiel. Il fallait donc que les apôtres fussent mis en possession de tous les droits et de tous les pouvoirs qui forment généralement l'apanage de la puissance souveraine; et, bien que la puissance ecclésiastique ne soit pas une souveraineté temporelle, mais un pouvoir purement spirituel, elle ne pouvait pas être dépouillée des armes indispensables à l'efficacité de son action sur le monde extérieur, sur l'humanité : conséquemment, à l'Eglise et aux dépositaires de la puissance spirituelle appartient le droit de haute direction sur tout le royaume du Christ.

Le premier devoir de l'Eglise, ou plutôt de la hiérarchie ecclésiastique, c'est l'éducation morale et religieuse du peuple chrétien. Pour accomplir ce devoir un droit lui est conféré, celui de faire des lois et de réaliser le règne de Dieu sur la terre par l'établissement d'un ordre légal émané de sa propre autorité (*a*). Elle a encore pour mission d'universaliser le règne de la justice parmi les hommes, conformément à la loi divine et à la sienne. La partie matérielle du culte divin, la subsistance des clercs exigent autre chose que des richesses spirituelles; l'Eglise a donc le droit d'acquérir des biens temporels et de les administrer. L'ensemble de tous ces droits se résume dans un mot, JURISDICTIO. C'est revêtu de cette plénitude de puissance, et avec la mission de conquérir l'univers, de le soumettre au règne du Christ, et de l'y maintenir constamment, que l'épiscopat est entré sur la scène du monde et a pris sa place dans l'histoire de l'humanité; avec lui commence une ère nouvelle, l'ère divine du royaume du Christ. Deux principes nettement formulés se rencontrent dans les lois fondamentales émanées directement de Jésus-Christ, comme la base de la constitution de son royaume terrestre : 1° La répartition organique du corps sacerdotal et de l'ensemble de ceux qui, admis dans ce corps, sont appelés à la souveraineté; — 2° L'unité planant au-dessus de tous les ordres ecclésiastiques pour l'exercice de cette souveraineté. Aucun évêque, excepté Pierre et son successeur, n'a, en vertu de son titre épiscopal, autorité sur aucun autre évêque; cette autorité, il ne peut la recevoir que de celui qui est le chef suprême de tout le corps épiscopal.

Mais voyons quelles sont les constitutions antiques qui ont pu influer sur l'organisation de la division matérielle de la hiérarchie. Cet éclaircissement nous semble utile pour l'intelligence de plusieurs faits de l'histoire.

Les apôtres marchant à la conquête du monde pour en faire le domaine de l'Eglise, rencontrèrent devant eux deux éléments principaux, le *judaïsme* et le *paganisme*. Ils crurent devoir tenir compte de l'ordre de choses existant. L'organisation des sanhédrins, et surtout l'autorité que ces tribunaux exerçaient sur les Juifs qui résidaient hors des grandes cités aidaient puissamment au but de l'Eglise. La parole victorieuse du salut avait-elle réussi à fonder une Eglise chrétienne dans le sein de l'Eglise juive, par là même un centre d'unité chrétienne se trouvait établi à la place d'un centre d'unité mosaïque. Ainsi l'union de toutes les provinces romaines avec les métropoles, la prépondérance de ces dernières sur les contrées circonvoisines ont dû aussi exercer une influence puissante sur l'organisation ecclésiastique; mais, tout en tenant compte des influences juives et romaines, il ne faut point être exclusif. Les apôtres ont pris où ils ont voulu les matériaux nécessaires à la construction de la salle des noces de l'Agneau.

Considéré au point de vue de son épanouissement hiérarchique, l'ordre de l'épiscopat, pour parler comme Isidore de Séville, est *quadruple*. Il présente quatre degrés ascendants où ceux de ses membres qui y sont élevés par le dépositaire de la primauté se trouvent plus rapprochés de ce point culminant de toute puissance ecclésiastique, les *patriarches*, les *primats*, les *archevêques*, les *évêques*.

Les *patriarches*. Dès la plus haute antiquité les papes ont reconnu les évêques d'Alexandrie et d'Antioche comme successeurs de Pierre, conjointement avec le pontife romain. Plus tard, quand la puissance impériale se leva sur Byzance, l'évêque de cette ville sollicita le titre de *patriarche*, et malheureusement l'obtint. Le Pape conféra aussi cette dignité à l'évêque de Jérusalem, qui fut proclamé par le concile de Chalcédoine patriarche des trois provinces de Palestine. Innocent III, dans le quatrième concile de Latran, régla l'ordre des patriarches; et dans les quatre églises patriarcales groupées autour de l'Eglise romaine, il voyait l'image des quatre évangélistes debout autour du Christ. Les autres patriarcats, érigés après la dissolution de l'Eglise orientale, sont de pures appellations d'honneur.

Les *primats*, appelés *exarques* dans l'Eglise orientale, apparaissent de bonne heure dans l'histoire; tels sont les évêques d'Ephèse, de Césarée, d'Héraclée, auxquelles étaient sub-

(*a*) Nous rappelons que ces considérations sont développées dans l'ouvrage du docteur PHILLIPS : *Du droit ecclésiastique dans ses principes généraux*, 3 vol. in-8°, 1851.

Digitized by Google

ordonnés les trois grands diocèses de l'Asie mineure, du Pont, de la Thrace, composés chacun de plusieurs provinces. Ils occupaient le premier rang dans l'Eglise après les trois *patriarches*. Ensuite vient l'évêque de Thessalonique, auquel les papes avaient donné le vicariat apostolique pour toutes les contrées orientales de l'Illyrie. En Occident les origines de la primatie sont plus récentes; le titre de primat n'était ordinairement qu'un titre honorifique donné et retiré par la volonté du Pape. Et l'histoire de la primatie a toujours été un sujet de deuil pour l'Eglise.

Quant aux *archevêques*, remarquons d'abord que les deux expressions de métropolitain et d'archevêque n'ont pas entièrement le même sens: car si tous les métropolitains sont archevêques, tous les archevêques ne sont pas métropolitains; ceux qui, par exception, n'ont pas de suffragants ne peuvent pas être qualifiés de ce titre. La puissance métropolitaine, quelle que soit la forme qu'elle revête, n'est jamais qu'une émanation de la primauté papale; en conséquence, lorsque le Pape restreint les droits des archevêques ou s'attribue à lui-même l'exercice de quelques-uns de ces droits, il ne fait qu'user d'un pouvoir émanant de la puissance divine. Les archevêques sont d'institution ecclésiastique; *non divinæ institutionis, sed humanæ constitutionis*, dit Innocent III. Le Pape pourrait supprimer tous les patriarches, tous les primats, tous les archevêques, et conduire lui-même le troupeau de Jésus-Christ de concert avec l'épiscopat, divinement institué pour gouverner l'Eglise. En effet, les *évêques* ont été établis par Jésus-Christ pour régir l'Eglise de Dieu : *Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei*, en union, toutefois, avec le Pape et sous l'autorité de celui à qui il a été dit de paître les brebis aussi bien que les agneaux.

L'ordre de prêtrise et du diaconat, considéré au point de vue de la juridiction, se partage en *prélats, archiprêtres, archidiacres, official, curé*. Mais il n'existe qu'une seule et même hiérarchie, et ce serait en fausser complétement l'idée que de se la représenter comme une échelle dont le premier degré serait occupé sur un point par le Pape et sur un autre par les évêques et les prêtres C'est une colonne composée de trois parties : l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat, ayant pour base et pierre angulaire la primauté. Cette hiérarchie, une et triple, se produit et se perpétue par la vertu divine de l'ordination sacramentelle dont l'Eglise a reçu le dépôt sacré et d'où émane la puissance sacerdotale, gouvernementale et doctrinale. Ainsi, tout pouvoir juridictionnel dans le royaume du Christ sur la terre procède, au point de vue de la capacité de l'exercer, de l'ordination sacramentelle, et cette capacité est inhérente aux trois ordres hiérarchiques; mais au point de vue de l'exercice de ce pouvoir dans un cercle déterminé, elle est subordonnée à la libre disposition de celui qui a la juridiction suprême dans l'Eglise.

Telle est la hiérarchie divinement établie pour le *gouvernement* de l'Eglise; car « l'Eglise, dit Louis de Blois, *assemblée de tous les fidèles*, membres du corps du Christ, est représentée par ceux qui sont constitués en dignité dans son sein, de même qu'un Etat est représenté par les magistrats qui le gouvernent et l'administrent (*a*). » Ce qui a fait dire à un auteur très-orthodoxe, à un écrivain qui fut l'un des plus grands adversaires de Richer et du *richérisme*, enfin à André Duval, docteur de Sorbonne, que « l'établissement des pasteurs regarde le gouvernement et l'état de l'Eglise, et non pas son essence (*b*). »

Et un autre auteur, dans un ouvrage qui n'a été, croyons-nous, l'objet d'aucune censure, et qui a mérité l'honneur d'entrer dans la plus magnifique collection d'*apologistes* qu'on ait jamais publiée (*c*), Ellies Dupin, en un mot, reprenant cette remarque, ajoute : « Jésus-Christ pouvait absolument établir une autre sorte de gouvernement dans son Eglise; mais il ne pouvait faire que son Eglise ne fît pas profession de la véritable foi, et que ses membres *ne fussent pas unis par des liens extérieurs de charité*. Ainsi, ces deux conditions, la profession de la vraie foi, l'union par des marques extérieures de charité, sont essentielles à l'Eglise et en sont absolument inséparables; au lieu que la hiérarchie des évêques, des prêtres et des ministres, quoique d'institution divine, *regarde le gouvernement de l'Eglise*, que Jésus-Christ eût pu absolument établir dans une autre forme et d'une autre manière. Il peut même arriver qu'une Eglise particulière subsiste quelque temps sans évêques et même sans prêtres, supposé que la mort les ait enlevés et qu'on ne puisse en avoir d'autres, et que l'Eglise universelle soit sans Pape, comme il arrive à la mort de chaque Pape. Mais il ne se peut pas faire qu'aucune société qui ne fait pas profession de la foi de Jésus-Christ ou qui ne veut point avoir d'union avec ceux qui font profession de la même foi soit la véritable Eglise (*d*). »

L'Eglise est donc, selon la définition donnée par toute la tradition catholique (*e*), et résumée dans quelques lignes du *Catéchisme du concile de Trente*, dont aucune théologie ni aucun Père, nous ne craignons pas de l'avancer (*f*), ne saurait avoir l'autorité doctrinale : « L'Eglise est l'assemblée des

(*a*) Louis de Blois, *De l'hérésie*, liv. 1, chap. 2.

(*b*) *Tract. de Fid*, art. 1.

(*c*) *Voy.* dans les *Démonstrations évangéliques*, 18 vol. in-4°, publiées par M. l'abbé Migne, l'ouvrage de Dupin : *Traité de la doctrine chrétienne et orthodoxe*, au tom. VI°, col. 947-1272.

(*d*) Ellies Dupin, *ouvrage cité*, chap. 16.

(*e*) *Voy.* le travail que nous avons donné sur la *Définition de l'Eglise d'après la tradition catholique*, dans notre *Mémorial catholique*, tom. VIII, pag. 301 et suiv.

(*f*) Voy. *De l'autorité, en théologie, du Catéchisme du concile de Trente*, dans l'*Auxiliaire catholique*, tom. V, pag. 226 et suiv., où se trouve la bulle *In Dominico agro* du pape Clément XIII, sur ce *Catéchisme*.

Digitized by Google

fidèles qui sont appelés par la foi à la lumière de la vérité et à la connaissance du vrai Dieu, et qui, ayant rejeté les ténèbres de leur ignorance et de leur erreur, adorent le vrai Dieu avec piété et sainteté, et le servent de tout leur cœur. En un mot, *l'Eglise*, selon saint Augustin (*a*), *n'est autre chose que le peuple fidèle répandu par toute la terre* (*b*). » De là la solidarité qui existe entre tous les membres de la société chrétienne, car, bien que nous soyons plusieurs et qu'il y en ait dans l'Eglise qui s'écartent de leur voie, « nous ne sommes tous néanmoins, selon saint Paul, qu'*un seul corps en Jésus-Christ, et nous sommes tous réciproquement les membres les uns des autres* (*c*). » De là encore cette part d'action attribuée dans l'Eglise aux fidèles qui « reçoivent, selon le même apôtre (*d*), communication de l'Esprit saint pour *l'utilité de l'Eglise* (*Voy.* le § IV de ce *Disc.*). » C'est ce que nous voyons dans l'histoire, et nous ne manquons pas de le faire remarquer, afin de stimuler le zèle et d'entretenir la vie, l'activité sainte dans la société chrétienne.

XXIV.

L'Eglise catholique est le Temple de Jésus-Christ; l'Eglise est son Royaume, nous l'avons vu : il importe au dessein de cet ouvrage d'ajouter que l'Eglise est l'Ecole du Sauveur.

En effet, l'Eglise, portant dans ses mains le trésor de la Parole divine, confié à sa garde par Jésus-Christ, se présente au genre humain dans la personne des apôtres, que le Christ envoie, avec le corps *entier* des révélations, enseigner les peuples comme il les a enseignés eux-mêmes. L'enseignement est oral et écrit; la tradition orale paraît avoir cet avantage sur la tradition écrite, qu'elle pénètre plus facilement dans les populations et qu'elle est ainsi éminemment propre à l'enseignement de la doctrine; mais la parole peut facilement être mal comprise, et sous ce rapport l'écriture offre une plus grande sécurité, en ce que la lettre écrite fixe le son fugitif de la parole et la transmet ainsi plus facilement à la postérité. Mais au-dessus de la parole et de l'écriture, Dieu a établi l'Eglise, autorité infaillible en matière de foi. Elle fait entendre sa voix, elle s'exprime par l'organe du ministère doctrinal organisé dans son sein par Jésus-Christ, ministère constitué par la création des trois degrés de la hiérarchie divine : le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat. Il n'y a conséquemment que ce seul ministère institué par Jésus-Christ qui ait autorité et capacité, en vertu de l'assistance divine, pour interpréter soit la tradition orale, soit la tradition écrite. *Le centre de cette autorité enseignante est le Pape, à qui le Christ a promis, dans la personne de Pierre, que sa foi ne faillirait jamais.*

L'infaillibilité doctrinale, l'une des prérogatives spirituelles les plus efficaces, comme moyen de sanctification et de salut, ne peut être refusée à l'Eglise sans lui rendre absolument impossible l'accomplissement de sa mission en ce monde. En conséquence, l'Eglise a la certitude de ces deux principes : 1° Que l'autorité doctrinale, constituée dans son sein, enseigne la vérité pure et inaltérable; qu'elle reconnaît certainement l'erreur, quelque forme qu'elle affecte, et la signale comme telle. — 2° Que, comme Eglise, elle ne peut jamais tomber dans l'erreur. — Examinons, maintenant, où réside l'infaillibilité : dans les évêques réunis en concile sous l'autorité et l'approbation du Pape, et dans le Pape parlant comme Pape aux évêques dispersés. Ainsi, c'est la primauté qui est la source de l'infaillibilité.

Le Pape peut prononcer, a prononcé et prononce souverainement, infailliblement; c'est à lui, l'ami de l'époux, à préserver l'épouse des paroles des lèvres impures et de la langue perverse; c'est de lui, pasteur suprême, dont le Christ a établi le trône sur la montagne sacrée, sur la terre sainte, foulée par les pieds du prince des apôtres, que l'Eglise attend, de toute l'ardeur de son âme, qu'il arrache toute plante qui n'a pas été semée par lui, par lui le maître. Quand l'évêque de Rome a parlé en qualité de chef de l'Eglise, sa décision a le même caractère de vérité, d'autorité et de force, que celle émanée de la bouche de Pierre; et de même que la réponse de celui-ci à la question du Sauveur n'eut pas besoin de l'assentiment des apôtres, les solutions données par son successeur aux questions qui lui sont soumises n'ont pas besoin d'être confirmées par l'Eglise ou par l'épiscopat. C'est donc une opinion radicalement fausse, que celle qui prétend que les décrets dogmatiques du Pape n'ont qu'une autorité provisoire, et ne deviennent définitivement acquis au symbole catholique que lorsque l'Eglise les a formellement acceptés, ou du moins tacitement confirmés par l'absence de toute réclamation : la vérité est, au contraire, que toute décision de l'épiscopat n'est que provisoire, tant que le chef de l'Eglise ne lui a pas donné son adhésion.

Ainsi, ce n'est pas l'Eglise qui confère l'infaillibilité au Pape : c'est elle qui la reçoit de lui; car l'Eglise *repose sur le Pape* (*e*). Successeur du premier d'entre les apôtres, le Pape peut, comme Pierre, élever la voix et dire : « Mes frères, vous savez qu'il y a « longtemps que Dieu m'a élu parmi vous, « afin que par ma bouche les peuples enten-

(*a*) S. Aug. *In psalm.* xlix.
(*b*) *Catéchisme du conc. de Trente*, part. I, art. 9, § 1.
(*c*) *Rom.* xii, 5.
(*d*) *I Cor.* xii, 7.
(*e*) Et pourtant nous avons vu récemment des écrivains soutenir qu'elle *repose sur l'épiscopat.*

Mais sur ce point capital, Rome a parlé d'une manière claire, précise, infaillible dans la constitution solennelle *Super soliditate Petræ*, du pape Pie VI, en date du 28 novembre 1786, et portant condamnation du livre d'Eybel, imprimé en Allemagne sous ce titre : *Quid est Papa ?*

Digitized by Google

« dissent la parole de l'Evangile et crussent « à cette Parole (*a*). »

Indépendamment des témoignages historiques dont l'importance ne peut être mise en doute, et qui acquièrent d'autant plus de force, qu'ils montrent plus clairement la source mensongère et l'origine récente de l'opinion contraire, on peut invoquer en faveur du Pape les mêmes arguments qu'on invoque en faveur de l'infaillibilité de l'Eglise. En effet, par là même que le Pape est le *docteur* suprême de l'Eglise, il doit être infaillible comme elle (*b*); étant ce lien qui unit toutes les parties de l'édifice, investi du pouvoir souverain des clefs, appelé, comme premier pasteur, à conduire son troupeau dans les pâturages de la vérité, étant obligé de rappeler aux hommes qu'ils ont à obéir aux lois divines, il doit avoir les mêmes prérogatives, le même pouvoir, sous le rapport de la doctrine. *L'infaillibilité promise à l'Eglise, en vertu de laquelle elle ne peut tomber dans aucune erreur, implique rigoureusement l'infaillibilité du Pontife romain.* La Pierre fondamentale a reçu d'en haut la fermeté qu'elle devait avoir pour porter jusqu'au ciel l'édifice indestructible de l'Eglise. Quelques théologiens, d'une extrême subtilité, accordent l'infaillibilité au *Saint-Siége*, mais la refusent au Pape. C'est dire : La chaire est infaillible, mais la voix qui parle du haut de cette chaire peut proclamer l'erreur. Toutefois reconnaissons hautement, pour ne rien exagérer, que l'Eglise n'a point fait de l'infaillibilité du Pape l'objet d'une décision dogmatique formelle.

XXV.

Déjà nous avons montré (§ IV) que l'Eglise, destinée à régénérer le monde, a pour matière première de son opération l'*homme* et la *société*, ce qui implique ses droits sur l'humanité en général. Nous aurons donc à nous occuper de l'Eglise dans ses rapports avec la société humaine, et c'est ce que nous ferons (§ XXX) en abordant la question de sa prééminence sur les *pouvoirs de ce monde :* grande et périlleuse question, qui occupe une si large place dans l'histoire de l'Eglise au *moyen âge*, et dont la solution, ce nous semble, est déjà préparée par tout ce que nous avons établi jusqu'ici. En attendant cette étude, récapitulons ce qui vient d'être dit sur la constitution de l'Eglise par la citation suivante, qui nous apprendra aussi que *l'institution de l'Eglise catholique est l'institution même de la liberté dans le monde, et que l'esprit de l'Eglise est identique à la liberté.*

« Une chose me frappe, dit M. l'abbé Bautain (*c*), c'est la manière dont le christianisme s'est établi dans le monde. Ses voies sont contraires à celles des autres religions. Toutes les autres sont dans la main des puissances de la terre ; le pouvoir spirituel y est confondu avec le pouvoir temporel ; ce sont des religions gouvernementales, nationales. Il n'en est point ainsi de la religion chrétienne ; elle n'est point nationale ; elle est universelle, et c'est justement à ce caractère que je reconnais sa vérité, sa divinité. Comment la véritable religion pourrait-elle être quelque chose de restreint, quelque chose de particulier ? Elle doit établir et manifester les rapports de l'humanité avec Dieu. Or Dieu est *Celui qui est*, l'Etre universel dont tout être particulier dérive et relève ; les hommes, créés par Dieu, ont tous la même nature, et sont tous, par leur nature, dans un même rapport avec leur auteur. Donc la religion vraie, celle qui vient de Dieu, qui doit *rattacher l'homme à Dieu* et s'appliquer à l'humanité entière, doit être partout la même au fond, la même dans ses dogmes, dans ses principes, dans ses préceptes, dans sa morale. Une religion nationale, par cela même qu'elle est nationale, est quelque chose de conditionnel, de relatif, borné par le temps et l'espace, par conséquent propre à un peuple et devant périr avec lui. Ce n'est point une institution pour tous les hommes, et le premier caractère de la vérité religieuse lui manque, l'universalité. L'humanité doit former une grande unité ; car tous les hommes ont le même principe et une fin unique ; tous, sortis de la même souche, doivent constituer une même famille ; et où voulez-vous que cette famille se rassemble et se fonde moralement, si ce n'est dans sa religion ? Toutes les choses du monde, les circonstances, les institutions, les gouvernements, les nationalités, les mœurs, les intérêts terrestres, séparent les hommes, les divisent, et souvent les mettent en opposition, parce que toutes ces choses, temporelles et bornées de leur nature, sont en raison des lieux et du temps. Mais il y a dans l'humanité quelque chose de commun, de *un ;* il doit y avoir en elle un *centre*, un foyer, principe d'une même vie, qui se répande en *tous ses membres* et les réunisse dans une certaine sympathie morale, dans une solidarité d'existence spirituelle, supérieure à l'existence physique, et qui les élève au-dessus des formes multiples et passagères de la vie du monde. Il faut qu'il y ait au milieu des hommes, entre tous les hommes, une société universelle où *toutes les âmes humaines se rassemblent*, s'entendent, où toutes les volontés d'homme puissent s'unir, se confondre et s'aimer. Ç'a été le dernier vœu de Jésus-Christ avant de mourir sur la croix, et c'est la fin dernière du christianisme. *Sint unum !* Qu'ils soient *un*, ô mon Père ! entre eux, comme vous et moi nous sommes *un !*

« Le propre de la véritable religion est donc d'établir une société universelle, et elle ne peut être universelle que parce qu'elle est

(*a*) *Act.* XV, 7.

(*b*) *De l'étude du droit ecclésiastique*, etc., par M. l'abbé CHAVIN DE MALAN, in-8°, 1851, pag. 23-25.

(*c*) *La religion et la liberté considérées dans leurs rapports* : Conf. de N.-D. de 1847-48, 1 vol. in-8°, 1848, pag. 69-71.

Digitized by Google

spirituelle. Dès que les choses de ce monde, *les intérêts temporels, s'y mêlent, elle tend, sous leur influence, à se restreindre, à se diversifier, à se particulariser;* elle n'a plus *toute la liberté*, toute la beauté de sa nature, et c'est pourquoi la religion chrétienne, qui est la vraie religion, parce qu'elle vient de Dieu seul, considérée en elle-même, dans sa nature, dans ses dogmes, dans ses préceptes, est essentiellement *universelle*, c'est-à-dire *catholique*, et ce beau nom ne convient qu'à elle.

« Cette religion catholique, cette société universelle et spirituelle des âmes, s'est réalisée dans le monde par une institution sans égale et sans pareille, l'Eglise. Avant l'Evangile on n'avait point vu sur la terre une chose semblable, et les hommes les plus intelligents de l'antiquité n'en avaient pas même eu la pensée. La parole de Jésus-Christ a fondé en ce monde une puissance qui n'est pas de ce monde, (c'est-à-dire, qui n'était pas alors du monde au milieu duquel Jésus-Christ la fondait), qui se déclare supérieure à toutes les puissances de la terre, parce qu'elle est divine, et à ce titre, universelle, éternelle; elle relève de Dieu seul, qui l'a établie; elle a reçu la mission d'enseigner les choses de l'éternité, les vérités du ciel, de régénérer, de sauver les âmes, de les rapprocher, de les unir en Dieu par la divine charité, en un mot, de faire arriver le royaume de Dieu sur la terre; et dans l'accomplissement de sa haute mission, quelques obstacles qu'elle rencontre, quelques assauts qu'elle subisse, elle pourra être ébranlée, mais jamais renversée, *et toutes les forces de l'enfer et du monde ne prévaudront point contre elle.*

« Comment la puissance spirituelle s'est-elle établie? Par des moyens tout spirituels, conformes à sa nature. Elle a *horreur de la violence;* elle est au-dessus de la force matérielle, qui ne peut pas plus la fonder que l'abattre. Elle a pris possession du monde par la Parole. L'Eglise, qui a reçu la Parole de la vie éternelle, l'a annoncée aux hommes avec autorité, avec l'autorité du Fils de Dieu, du Verbe incarné, de Jésus-Christ, qui la lui a transmise. Elle s'est posée devant les hommes, en vertu même de son institution divine, comme une puissance nouvelle, qui s'appellera désormais la puissance spirituelle, et qui sera pleinement indépendante, dans ses attributions propres, de tous les pouvoirs de ce monde, dont elle ne dérive point, et qui n'ont point de juridiction sur elle... »

Qui ne comprend, dès lors, que toute atteinte portée à la liberté de l'Eglise est un crime, non-seulement aux yeux de Dieu, *qui n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Eglise* (*a*), mais encore aux yeux de l'humanité, qui souffre nécessairement quand l'Eglise est entravée, et qui, par contre, est elle-même enchaînée à l'égard de sa divine conductrice (§§ XIV et XXXVI)? Mais l'Eglise, malgré toutes les oppressions, n'en suit pas moins sa marche régénératrice; elle la suit sans crainte, avec calme, parce qu'elle sait à qui en définitive restera la victoire!...

XXVI

Ainsi la voyons-nous, et nous revenons au point où nous l'avons laissée (§ XXI); ainsi la voyons-nous, prise dans son ensemble au Ve siècle, marcher au milieu des troubles religieux en *Orient* et des bouleversements de l'*Occident;* elle s'avance, 1° par le progrès théologique, en complétant sa théologie expositive ou positive (*b*), surtout par saint Cyrille et saint Léon, sur l'Incarnation, et par saint Augustin, qui en est la plus large expression; 2° par le progrès social. Les premières lois de la société nouvelle, données dans le IVe siècle, furent recueillies au milieu du siècle suivant dans le code théodosien. Ainsi lorsque les barbares se jetèrent sur l'empire, une législation déjà chrétienne les attendait (*c*); la plupart y étaient préparés par la foi; mais il fallait faire passer ces lois, ces nouvelles habitudes dans leurs mœurs, et ce fut là un long et grand travail que l'Eglise commença au Ve siècle.

C'était de la sorte que Dieu tournait les hérésies grecques et les invasions barbares à ce double progrès de l'Eglise (§ XVI). Mais ce résultat était surtout sensible pour la papauté. En Orient, on voit les évêques préparés au schisme, les uns, surtout ceux des grands siéges, par esprit d'erreur, ou d'ambition et d'indépendance; les autres par lâcheté et faiblesse, et toutefois les Papes y exercèrent durant tout ce siècle l'autorité supérieure la plus explicite, tant sur les évêques que sur les conciles eux-mêmes, sans qu'aucun de ces hommes intéressés osât les taxer d'usurpation. D'autre part, en Occident, les peuples, affligés et abandonnés, tournent leurs regards vers le Pape, et le proclament déjà tacitement comme leur dernier refuge et le restaurateur de la société en ruines.

Les lettres chrétiennes se soutiennent durant la première moitié du Ve siècle. Saint Cyrille d'Alexandrie et Théodoret dominent tout en Orient. Parmi les Pères latins, nous trouvons encore saint Jérôme qui était à son déclin; saint Augustin, au contraire, venait de commencer sa carrière épiscopale, et mourut dix ans avant l'élection de saint Léon. L'illustre Pape termina ce grand siècle de la littérature chrétienne, qui embrasse la dernière moitié du IVe siècle et la première du VIe siècle (*d*), où nous voyons, en général,

(*a*) *Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ.* S. ANSELME, *Epist.* 4, 76

(*b*) Voy. *Prolegomena in curaum Theologiæ completum*, par. 1, c. 1, édité par M. l'abbé Migne.

(*c*) On peut consulter *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, par TROPLONG, 1 vol. in-8°, 1843, et l'on verra combien l'action du christianisme fut puissante sur cette partie de la civilisation. Cet ouvrage n'est pas néanmoins sans de graves lacunes, et l'on pourrait, entre autres, lui reprocher de n'avoir pas montré, en parlant de la condition des femmes, qu'elles furent émancipées par le culte de la très-sainte Vierge.

(*d*) M. l'abbé BLANC, *loc. cit.*, tom. II, pag. 251, 252.

Digitized by Google

la continuation de l'état des choses du Vᵉ; c'est-à-dire, en Occident, une continuelle action avec les barbares, et en Orient, un mouvement interne d'affaiblissement et de décomposition. Nous pouvons en dire autant du VIIᵉ siècle; nous y voyons l'Occident en travail de la société chrétienne, et l'Orient dans une décadence de plus en plus sensible sur tous les points.

En Orient, l'Eglise est agitée, pendant les deux tiers de ce siècle, par deux grands faits, l'un intérieur, le monothélisme; l'autre extérieur, le mahométisme. Mahomet prêchait alors l'islamisme aux Arabes, s'emparait du gouvernement politique et religieux de sa patrie, et, posant le principe de la guerre comme moyen d'étendre à tous les peuples la nouvelle religion et la doctrine du Koran, il ouvrait cette suite de conquêtes qui livrèrent aux califes, ses successeurs, la Perse, la Syrie, la Palestine, l'Egypte et l'Afrique.

Un autre grand fait domine aussi ce siècle, en Occident. C'est l'action plus directe, plus universelle et plus uniforme de l'Eglise sur les barbares. « Seule en possession de l'unité, qui est l'un de ses caractères divins et apostoliques, seule debout, puissante et immuable, l'Eglise seule pouvait communiquer, au moins à un certain degré, l'unité, la force et la stabilité aux éléments si divers et d'abord si discordants de la société nouvelle. Et si nous voulons remonter à la première source de cette action civilisatrice, nous la trouverons dans l'unité même du gouvernement de l'Eglise, dans la chaire centrale, dans le Pontife romain, successeur de Pierre. Brisez cette unité, qui marque le centre du gouvernement de l'Eglise comme le sommet de sa hiérarchie, et vous renversez du même coup l'unité de son enseignement et de son action. Que pourrait faire alors l'Eglise, ou plutôt que deviendrait-elle elle-même? Loin de former le lien des peuples et des esprits par l'unité de sa doctrine, de ses institutions et de son administration, elle se dissoudrait elle-même et tomberait en lambeaux. Ainsi, toute la force civilisatrice en activité au VIIᵉ siècle résidait dans l'Eglise, dans son unité, et remontait en définitif à son centre dogmatique et hiérarchique, c'est-à-dire au Pape (*a*). La logique nous conduit à cette conclusion; mais la Providence va bientôt elle-même la faire ressortir des faits avec une merveilleuse évidence. Cette nouvelle démonstration, qui remplira plusieurs siècles, commence déjà sensiblement au VIIᵉ (*b*). »

Mais il nous faut passer très-rapidement sur bien des faits; il nous faut même en omettre plusieurs, car, et nous prions qu'on ne l'oublie pas, nous ne prétendons nullement, dans ce *Discours*, reconstituer, même en abrégé, l'histoire de l'Eglise, que notre *Dictionnaire* offre scindée, divisée, éparpillée comme les mille rameaux d'un grand arbre. Encore une fois nous ne nous arrêtons qu'aux grandes lignes et qu'aux faits principaux qui peuvent éclairer la marche suivie par nous dans ce labyrinthe, et refléter les idées ou les choses sur lesquelles il nous a paru utile d'insister davantage.

XXVII.

Le VIIIᵉ siècle forme l'une des grandes époques de l'histoire de l'Eglise. Elle est aussi l'une des plus importantes à étudier pour apprécier la *société chrétienne*, et en particulier le moyen âge. Ce caractère, toutefois, ne lui convient nullement en ce qui regarde l'empire d'Orient. Les scènes tragiques qui souillent si souvent la pourpre, les dogmatiseurs couronnés, les persécutions de ces tyrans théologiens, la faiblesse et trop souvent la connivence des évêques, toutes ces choses ne sont que l'histoire continuée de l'empire de Byzance. Ces attentats contre la foi et la conscience amenèrent l'indépendance temporelle de Rome; et une fois ce lien politique rompu, il ne resta plus que celui de l'autorité des Papes. Ce lien spirituel, déjà et depuis longtemps affaibli chez les Grecs, n'était plus qu'un fil que la première secousse allait briser.

En Occident, au contraire, les grands faits abondent, et la société chrétienne s'y constitue enfin, après trois cents ans de douleurs et d'agitations. Durant les trois premiers siècles, dans l'empire romain tout païen, la société chrétienne s'absorbait dans l'Eglise et l'autorité ecclésiastique (*c*). Aux trois siècles suivants, l'Empire, demi-païen encore, car le paganisme tenait tant qu'il pouvait (*d*), et nous l'avons vu souvent

(*a*) M. Guizot a très-bien exposé cette action de l'Eglise sur les éléments de la civilisation moderne, et sur la puissance que cette action emprunte à l'unité religieuse, comme il l'appelle. Mais il est à regretter qu'il se soit livré à ce travail sous la double influence de l'histoire protestante et du rationalisme contemporain. *Voy.* notamment dans sa XIIᵉ leçon sur l'*Histoire de la civilisation française*, et dans sa leçon Vᵉ sur l'*Histoire de la civilisation en Europe*.

(*b*) M. l'abbé Blanc, *loc. cit.*, pag. 380, 381.

(*c*) *Voy.*, pour plus de développement, M. l'abbé Blanc, *Cours d'hist. ecclés. Précis hist.*, tom. I, pag. 768 et suiv.

(*d*) « En effet, dit M. Ozanam, le paganisme n'avait pas fui aussi rapidement qu'on le croit, ni devant les lois des empereurs chrétiens, ni devant les progrès de la philosophie. Depuis soixante ans que les édits de Constance, renouvelés par Théodose, poursuivaient les superstitions idolâtriques, on ne voit pas qu'en Occident ils eussent fait fermer les temples, ni éteint le feu des sacrifices. Quand Honorius visita Rome, en 404, pour y célébrer son sixième consulat, les sanctuaires de Jupiter, de la Concorde, de Minerve, couronnaient encore le Capitole, et leurs frontons chargés de statues faisaient planer sur la ville éternelle les images des anciens dieux. Les autels votifs, tout couverts d'inscriptions, attestent qu'on n'a pas cessé de répandre le sang des béliers et des taureaux; et jusqu'au milieu du cinquième siècle on nourrit les poulets sacrés dont les présages gouvernaient Rome et l'univers. Les calendriers de ce temps indiquent encore toutes les fêtes païennes et les jeux qui les solennisaient. Nous connaissons trop peu l'antiquité, nous ne savons pas assez comment ce culte de la nature, chanté par les poëtes,

Digitized by Google

essayer de se maintenir (§ XI, XVI, XVII), cet empire, disons-nous, se tient séparé du sacerdoce, tandis que l'autorité ecclésiastique, personnifiée à son sommet dans le Pape, s'occupe surtout de la discipline intérieure et du maintien de la doctrine contre les hérétiques. A l'égard du pouvoir civil, elle se contente de lui inspirer des ordonnances chrétiennes, et de lui demander son appui contre l'ancien paganisme et les sectes condamnées, lorsqu'elle n'a pas à lutter contre ce pouvoir lui-même. Dans le cours de cette période, les deux pouvoirs sont bien distincts, l'Eglise et l'Etat marchent parallèlement, et exercent l'un sur l'autre une action continuelle; mais cette action est presque toujours, du côté civil, un empiètement sur l'autorité de l'Eglise. Enfin, dans les trois siècles qui suivent depuis la chute de l'empire d'Occident (476), les choses continuent de suivre la même voie en Orient: l'autorité ecclésiastique s'affaiblit de plus en plus, et le pouvoir civil envahit impunément ses droits. Ce mouvement conduisait à une fausse organisation de la société chrétienne, dans laquelle le principe religieux et moral, identifié essentiellement avec le sacerdoce, devait succomber

justifié par les sages, conduisait à honorer les deux grands mystères de la vie et de la mort par la prostitution religieuse et par le sacrifice humain. Nous ne savons pas assez que le théâtre et l'amphithéâtre, dédiés l'un à Bacchus, l'autre au soleil, étaient des temples, où en l'honneur des dieux, avec des rites vénérés, tantôt des outrages sans nom violaient les dernières lois de la pudeur, tantôt des milliers de gladiateurs venaient s'égorger aux applaudissements du peuple le plus poli de la terre. C'étaient là les attaches de chair et de sang qui, en dépit des édits impériaux, retenaient la foule aux autels des idoles.

« La philosophie ne réussissait pas mieux à ramener les esprits d'élite, les hommes d'Etat, les derniers héritiers des familles sénatoriales. Il faut admirer l'érudition, la subtilité, la hardiesse des philosophes alexandrins; mais leurs prodigieux travaux n'avaient abouti qu'à restaurer le paganisme. Ils prêtaient le prestige d'une interprétation savante à ce culte que l'aristocratie romaine défendait comme une institution politique. Toutes les lumières et toutes les espérances de la société païenne à la fin du quatrième siècle se rassemblent en la personne de Symmaque, préfet de Rome et membre du collége des pontifes. Arrivé au faîte du pouvoir et de la fortune, ce disciple de Libanius, cet homme savant, éloquent, vertueux, vouera sa vie à défendre les dieux auteurs de la grandeur romaine. Il ira jusque dans le palais d'un empereur chrétien demander le rétablissement de l'autel de la victoire; mais c'est au moment même où il plaide cette cause mémorable, qu'il avoue ce qui en faisait la faiblesse, c'est-à-dire le doute secret qui rongeait les cœurs païens, l'indifférence entre les religions diverses considérées comme autant d'efforts impuissants pour atteindre un dieu éternellement inaccessible aux mortels. « Nous contemplons les mêmes astres, « s'écrie-t-il, et le même ciel nous est commun : « qu'importe par quelle voie chacun cherche la « vérité? » Le scepticisme est là, et cependant Symmaque, tout ébranlé qu'il est dans sa foi au feu sacré de Vesta, emploie tout son zèle à poursuivre la condamnation d'une vestale infidèle; il écrit aux magistrats, il invoque toutes les traditions de la patrie, il n'a pas de paix que la coupable et son complice n'aient été enterrés vifs, *more majorum*, pour l'apaisement des dieux infernaux. En même temps il donne des spectacles de gladiateurs, et toute sa philosophie suffit à peine à le consoler, un jour que vingt-neuf prisonniers saxons se sont étranglés plutôt que de servir à la fête qu'il préparait au peuple romain. Voilà donc ce qu'il fallait attendre de la sagesse humaine, à cet âge avancé du monde, et quand elle s'éclairait de tous les flambeaux de l'antiquité.

« Le paganisme ne devait périr que par le christianisme, par deux armes spirituelles, la controverse et la charité, la prédication et le martyre. Nous assisterons à ces belles discussions où saint Augustin s'épuise de zèle et d'éloquence pour entraîner des âmes choisies, comme Volusien, Longinien, Licentius; mais surtout nous verrons commencer l'instruction des ignorants, des petits, de tous ceux à qui le paganisme n'avait jamais prêché. Nous pénétrerons dans ces familles chrétiennes qui assiégent pour ainsi dire un vieux père idolâtre, et finissent par le conduire au baptême, vaincu et rayonnant. En même temps nous entendrons les cris du cirque, lorsque le moine Télémaque s'y jettera pour séparer les gladiateurs, y mourra lapidé par les spectateurs, et scellera de son sang l'abolition de ces détestables jeux.

« Cependant l'erreur ne se retire que lentement, comme une nuit qui laisse après elle les nuages. Le panthéisme d'Alexandrie doit revivre et porter ses témérités jusque dans les chaires de la philosophie scholastique. C'était au grand jour de l'antiquité classique, dans les écoles de Jamblique, de Maxime d'Ephèse et des derniers philosophes païens qu'avaient fleuri la magie, l'astrologie, toutes les sciences occultes, qu'on croit écloses dans les ténèbres du moyen âge. D'un autre côté, les ignorants, les gens des campagne (*pagani*) ne se détachaient qu'à regret d'un culte qui parlait à leurs passions. Au huitième siècle, les pèlerins du Nord s'étonnent de voir des danses païennes profaner encore les places publiques de Rome. Longtemps, les conciles des Gaules et d'Espagne poursuivirent de leurs anathèmes l'art sacrilége des devins et les pratiques idolâtriques des Calendes de janvier. Les superstitions latines donnaient la main aux superstitions germaniques pour opposer à la conquête chrétienne une dernière résistance. Non-seulement tout ne périt point dans le paganisme, mais tout ne doit pas périr. Jusque dans la fausse religion, il y a la religion, le besoin légitime d'entretenir un commerce avec le ciel, de le fixer à des jours, en des lieux, sous des symboles déterminés. L'Eglise eut le mérite de comprendre ce besoin et ce droit de la nature humaine, d'épargner aux peuples évangélisés des violences inutiles, et de réconcilier enfin l'art et la nature avec le Christ, en lui consacrant les temples et les fêtes, les fleurs et les parfums prodigués aux faux dieux. L'hérétique Vigilance se scandalisa d'une conduite si sage. Mais saint Jérôme se charge de la justifier, et nous reconnaîtrons dans sa réponse le commencement de cette politique miséricordieuse qui inspira les instructions de saint Grégoire le Grand aux missionnaires d'Angleterre, « et qui leur conseillera de laisser à ces nouveaux chrétiens leurs fêtes rustiques, « leurs banquets innocents et leurs joies temporelles, « afin qu'ils goûtent plus volontiers les consolations « de l'esprit. » Ainsi toute la lutte de l'Eglise contre le polythéisme romain n'est que l'apprentissage de l'autre combat qu'elle doit livrer au paganisme des barbares; et, dans ses derniers efforts pour achever la conversion de l'ancien monde, nous voyons déjà ce qu'elle portera de génie et de patience à l'éducation des peuples nouveaux. » (M. A.-P. Ozanam, *Cours de litt. étrang.*, à la Sorbonne, année 1850.)

Digitized by Google

sous l'action du principe humain et civil.

Mais il en va autrement dans l'Occident. Là, les choses s'organisent ; le travail d'élaboration des siècles antérieurs prend un corps. Les barbares et les anciennes populations se mêlent, mille éléments fermentent ; le Pape demeure seul debout au-dessus de ce chaos (*a*), les peuples opprimés se jettent dans ses bras ; les nouveaux Etats se moulent dans le sein de l'Eglise, et reprennent dans son *unité* même l'unité politique et sociale Ce nouvel ordre de choses se constitue définitivement dans l'empire chrétien et dans ses deux premiers chefs, Léon III et Charlemagne...

L'Eglise qui veillait au berceau du monde moderne, dit Moehler (*b*), fit surgir du chaos « une société, chrétienne par ses institutions comme par ses croyances, et les peuples de l'Occident eurent, avec une civilisation nouvelle, un lien commun dans l'Eglise qui les rattacha les uns aux autres par l'autorité spirituelle et toujours présente de son chef. Ils offrirent ainsi, au sein de la plus parfaite unité sociale qui fut jamais, l'admirable spectacle de la pluralité dans l'ordre politique, et cette unité dura jusqu'au XVI^e^ siècle, où elle fut enfin brisée par le protestantisme. Alors finit cette glorieuse *République chrétienne*, qui avait des nations entières pour citoyens et dans laquelle l'autorité suprême du Saint-Siége maintenait une harmonie qui laissait *à chaque gouvernement la plénitude de son indépendance temporelle.* Or cette république, qui naquit à la chute de l'empire d'Occident, fut dans sa durée ce que l'histoire appelle le *moyen âge ;* elle remplit les temps qui séparent Augustule de Luther. »

Ainsi, Moehler place, avec beaucoup d'historiens d'ailleurs (*c*), la naissance du *moyen âge* à la ruine de l'empire d'Occident ; d'autres même la font remonter plus haut (*d*). Mais ne nous arrêtons pas à ce détail. La république chrétienne commence véritablement au VIII^e^ siècle, et nous devons nous y arrêter ici. Toutefois, comme cette république ne comprenait qu'une partie du genre humain ; comme le *Bas-Empire* se détache de plus en plus de son sein (§ XXI), et que la société musulmane son ennemie et sa rivale, s'élève à ses côtés (§ XXVI), l'histoire du *moyen âge* embrasse nécessairement, dans sa généralité, l'histoire de la société chrétienne, de la société grecque et de la société mahométane. Esquissons donc à grands traits ce tableau, sans nous astreindre à l'ordre des dates ; et (puisque nous y apportons une attention suffisante dans cet ouvrage [*e*]), sans nous préoccuper des jugements divers des historiens sur cette époque si considérable des annales de l'Eglise. Aussi bien ce coup d'œil nous dispensera-t-il de revenir sur une foule de faits intermédiaires, auxquels, d'ailleurs, notre *Dictionnaire* accorde la place qui leur convient.

XXVIII.

L'histoire de la *République chrétienne* (*f*), se divise en quatre périodes. La première est une époque d'organisation. Deux grands faits en dominent le commencement : d'une part, nous voyons la divine Providence effacer successivement du livre des nations les peuples qui demeurent obstinément attachés à l'hérésie ou au paganisme ; de l'autre, l'Eglise, depuis ses Pontifes suprêmes jusqu'à ses plus humbles enfants, est tout entière occupée de la conversion des peuples barbares. Son action bienfaisante unit les vainqueurs aux vaincus, les Germains aux Romains, et influe puissamment sur la fondation, les lois et les institutions des nouveaux royaumes. Saint Grégoire le Grand brille entre tous les Souverains Pontifes par les éminents services qu'il rendit alors à la civilisation ; il réforme les Chrétiens, il convertit des peuples hérétiques ou païens, et jette ainsi les premières ébauches de la

(*a*) « A l'invasion des barbares dans les Gaules, du V^e^ au VII^e^ siècle, tout a été bouleversé, ruiné et englouti. Une seule institution est restée debout, celle du clergé, qui constitua alors, ou plutôt qui sauva la société. Il n'avait pas été au pouvoir des évêques et du clergé de repousser les barbares et de préserver la patrie de leur invasion ; mais ce qu'il était possible de faire, ils le firent : ils convertirent les barbares, leur donnèrent des idées de droit et de justice, et rendirent par là des services immenses à leur pays. Bien des auteurs modernes se sont attachés à affaiblir ce service de l'Eglise... Ceux, entre autres, qui, comme Voltaire, ont voulu trouver la cause de la conversion des barbares dans les chefs, *qui se convertissaient*, dit-il, *pour mieux dominer sur les nouveaux peuples*, ne sont pas fondés en raison ; car les barbares ne se sont pas convertis seulement à l'extérieur, ils ont montré par leurs œuvres qu'ils avaient la conviction de la foi. Sans doute, ils ont encore été longtemps avant de se défaire de toutes leurs habitudes grossières et barbares, peu conformes à la sainteté et à la douceur de l'Evangile ; mais du moins la foi était dans leur cœur et présentait des ressources ; ils n'étaient pas insensibles aux admonitions des évêques, et la plupart, lorsqu'ils avaient mené une vie désordonnée, sont morts dans les larmes de la pénitence. Voilà ce que nous atteste l'histoire. Il y avait donc une conversion sincère et non purement politique. Si l'on en cherche la véritable cause, on la trouvera dans le zèle éclairé des évêques et de leur clergé ; dans la doctrine qu'ils enseignaient, doctrine fixe, invariable, qui, maniée par une main habile et fécondée par la grâce, devint une doctrine de fer, brisant, comme un marteau, la pierre la plus dure. » (M. l'abbé JAGER.)

(*b*) *Manuel d'histoire du moyen âge, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la mort de Charlemagne*, 1 vol. in-8°, 1846, Introduction, pag. XI-XII.

(*c*) *Voy.*, sur cette question d'origine, M. César CANTU, *Hist. univ.*, tom. VII, pag. 1 et suiv.

(*d*) Chateaubriand dit : « Constantin a véritablement engendré ce moyen âge dont on place la naissance cinq siècles trop tard. » (*Etudes historiques*, 2^e^ disc., 1^re^ part.)

(*e*) *Voy.* notre article MOYEN AGE.

(*f*) *Voy.*, dans l'*Histoire universelle* de M. César CANTU, à la VIII^e^ époque, le chapitre 16 intitulé *La république chrétienne*, et le chap. 17, *Les Papes ;* tom. VII, pag. 380 et suiv., 459 et suiv.

Digitized by Google

république chrétienne, en réunissant, dans l'unité de foi, des nations séparées quant à leur organisation politique. Toutefois, les nations étaient encore sans lien commun, fort et puissant ; les empereurs de Constantinople, souverains temporels des Papes, entravaient leur action sociale. Mais bientôt l'indépendance du Saint-Siége (indépendance qui fut réelle pendant quelque temps), proclamée par Pépin, et la fondation d'un grand empire par Charlemagne, firent faire un grand pas à la constitution de la chrétienté.

La seconde période est un temps d'épreuves : les mahométans au sud et à l'ouest, les Normands, les Hongres et les Slaves au nord, se précipitent de tous côtés sur la république chrétienne, et une longue suite de calamités marquent leur passage. A l'intérieur, le plus beau sang des Francs, versé dans les champs de Fontenay, entraîne la ruine et le démembrement de l'empire de Charlemagne. Les royaumes formés de ses débris aspirent tous à une égale indépendance ; les princes faibles lâchent les rênes du gouvernement ; de petits tyrans surgissent de toutes parts ; l'anarchie, et avec elle l'ignorance et la corruption désolent tous les rangs de la société ; la simonie et l'incontinence pénètrent même dans le sein du clergé ; les empereurs s'efforcent de s'emparer du pouvoir spirituel, et semblent avoir juré la perte de l'Église ; enfin, pour comble d'infortune, l'institution qui eût dû sauver la civilisation, et qui devait bientôt en effet la sauver, était alors, par un secret dessein de la Providence, occupée par des hommes peu dignes de cette éminente fonction. Ainsi, quoique l'Eglise fût pendant cette époque d'une fécondité merveilleuse en œuvres, en vertus et en saints ; quoiqu'elle engendrât à Jésus-Christ un grand nombre de nations infidèles jusqu'alors, il faut avouer qu'elle eut à soutenir une terrible lutte depuis la fin du IX^e^ siècle jusqu'au milieu du XI^e^ ; l'Epouse de Jésus-Christ eût péri si elle n'eût été immortelle.

Saint Grégoire VII sauva la chrétienté et et ouvrit devant elle une ère de gloire et de prospérité : c'est la troisième époque de l'histoire de la société chrétienne. Peu d'aussi nobles têtes portèrent le poids des choses divines et humaines que ce grand Pape. Son vaste coup d'œil embrasse le monde ; son génie conçoit le plus hardi projet qu'enfanta jamais l'esprit humain, celui de réformer la société et de la rétablir sur ses véritables bases par l'action de l'Eglise. D'abord il renverse les obstacles qui entravent l'action du pontificat ; il purifie l'épiscopat et le clergé et brise les liens qui enchaînent l'Eglise à l'Etat (*a*). En établissant l'indépendance du seul pouvoir qui fût encore debout au milieu de l'anarchie universelle, saint Grégoire VII reconstitua la république chrétienne sur ses véritables bases. Désormais le Souverain Pontife pourra interposer son autorité spirituelle et toute de confiance entre les nations chrétiennes, pour éviter l'effusion du sang ; entre les rois et les peuples, pour faire respecter les serments de la souveraineté ou les droits sacrés des sujets ; en un mot, pour empêcher la guerre, réprimer le despotisme ou l'anarchie. Dès lors l'Europe commence à ne plus former qu'un seul tout ; elle a un centre, un point de ralliement dans la papauté. Toutefois elle ne peut se croire *une* et l'être parfaitement que par sa lutte avec le mahométisme. Saint Grégoire le crut du moins : voilà pourquoi il désirait avec une incroyable ardeur mettre les armes aux mains des peuples catholiques, pour les conduire à la destruction de la société musulmane et à la délivrance du tombeau de Jésus-Christ.

Mais l'exécution de ce dessein fut réservée à Urbain II, l'un de ses successeurs et de ses disciples. Un grand spectacle fut alors donné au monde. L'Italie, l'Allemagne, la France, la Belgique, les régions même du nord se soulèvent. On accourt de tous côtés au concile de Clermont. Dans un discours qui émut profondément ces hommes de foi, Urbain s'écrie : *Dieu le veut !* et tous les représentants répondent avec un saint enthousiasme : *Dieu le veut !* Ce cri était le signal de la guerre, mais c'était bien plus encore la proclamation de la grande charte de la république chrétienne ; l'Europe était une, elle se trouvait en présence de l'Asie. Cette constitution définitive de la société chrétienne eut d'incroyables résultats. On vit, pendant près de deux siècles, la chrétienté, rangée sous les étendards de la Croix, traverser les terres et les mers pour aller porter, au sein de leur empire, la guerre aux peuples de l'Asie, rangés sous la bannière de Mahomet, et les empêcher par là de venir désormais ravager les pays catholiques. A l'intérieur, l'émancipation des communes se régularise ; l'indépendance des serfs est proclamée ; le pouvoir se centralise, la royauté s'établit sur des bases solides ; la navigation et d'autres sciences font de grands progrès ; et, par le contact des peuples de l'Orient et de l'Occident, la philosophie, les lettres, les arts, l'industrie et le commerce reçoivent une

(*a*) C'est toujours avec un sentiment profond d'admiration que nous considérons cette grande lutte des Souverains Pontifes, surtout leur opposition énergique au mariage des prêtres. Humainement parlant, tout semblait leur conseiller cette concession : l'exemple de l'Eglise grecque, l'intérêt, du moins apparent, de leur puissance spirituelle ou temporelle. Les nobles, le mariage une fois admis, ne fussent-ils pas entrés en foule dans les rangs du clergé, et, pour jouir des riches bénéfices ecclésiastiques, n'auraient-ils pas facilement reconnu l'autorité des Souverains Pontifes ? Avec un peu de politique, les Papes devenaient les maîtres absolus du monde chrétien. Mais, en revanche, la puissance spirituelle se fût identifiée avec la puissance temporelle. Le clergé et la noblesse n'eussent bientôt plus formé qu'une caste privilégiée et héréditaire, qui eût organisé la société tout entière à son profit, et qui eût employé le glaive spirituel et temporel à empêcher l'abolition du servage, l'émancipation communale et l'épanouissement de la liberté civile.

Digitized by Google

immense impulsion; en un mot, toutes les branches de la civilisation catholique se développent avec une unité, une variété et une harmonie sans exemple; et, grâce à l'action des Papes, la chrétienté brille avec une splendeur nouvelle et inconnue.

La dernière époque, qui s'étend de Boniface VIII à Luther, peut s'appeler une période de décadence. Car si le catholicisme se propage dans des pays nouveaux; si l'esprit chrétien continue d'enfanter des héros en Espagne, en Hongrie, en Pologne, dans les ordres de chevalerie; s'il produit des chefs-d'œuvre dans tous les genres de la littérature et des arts; s'il fait des découvertes qui remuent puissamment le monde; en un mot, si le moyen âge, à son déclin, se tresse comme une couronne de grandes pensées, de grandes choses et de nobles monuments, il faut avouer que de nombreuses causes minaient l'action sociale de l'Eglise. Le grand schisme d'Avignon, les scandales de Bâle et de Constance, le relâchement de la discipline, la renaissance, qui introduit dans l'éducation, les mœurs et la politique, les faux principes du Bas-Empire, et, dans les écoles de l'Occident, le génie disputeur des Grecs, l'opposition des princes contre le chef de la chrétienté, sont de sombres nuages qui annoncent d'effrayantes calamités. Les doctrines de Wiclef qui bouleversent l'Angleterre, les disciples de Jean Hus qui ensanglantent les contrées voisines, jettent les premières étincelles de l'incendie qui doit bientôt embraser l'Europe. Luther paraît, Calvin le suit, et leur parole de destruction divise la catholicité, sape les bases de la république chrétienne et fait rentrer le paganisme dans les institutions. Le droit public des peuples chrétiens ne reposera plus que sur un équilibre fictif, qui n'aura d'autre garantie que la force et que le premier ambitieux violera dès qu'il pourra le faire au profit de son égoïsme. Une diplomatie hypocrite et sans entrailles remplacera les inspirations généreuses de la foi, de la vérité et de la charité. Enfin la politique intérieure des Etats ne sera plus, pour ainsi parler, qu'une oscillation perpétuelle entre le despotisme et l'anarchie.

XXIX.

Venons aux sociétés grecque et mahométane. — La seconde société qu'embrasse l'histoire du *moyen âge*, c'est l'empire grec. Jadis florissant, il avait résisté victorieusement aux barbares qui avaient fait tomber Rome sous leurs coups; mais l'hérésie et le schisme minèrent sa puissance. L'esprit de secte altéra la doctrine révélée et entrava son influence. L'ambition des évêques, et surtout des patriarches de Constantinople, les éloigna de Rome; séparés de ce centre d'unité, ils tombent sous la dépendance des empereurs. Les empereurs, maîtres absolus de la religion, perdent le temps à de vaines disputes théologiques et négligent l'administration des provinces. Les gouverneurs, dont l'autorité est sans contrôle, tyrannisent les peuples, rendent insupportable le joug du gouvernement et relâchent les liens de l'empire, dont toutes les parties n'étaient déjà que trop désunies par la diversité de langage, de mœurs, de nationalité et de religion. Sous l'action de toutes ces causes dissolvantes, la société grecque ne fit plus que traîner une existence languissante et dégradée, qu'elle termina par une fin honteuse, lorsqu'elle eut consommé sans retour le schisme qui la séparait de l'Eglise romaine. Le cimeterre des musulmans fut chargé de l'exécution des décrets providentiels. Et les Grecs, autrefois célèbres entre tous les peuples chrétiens, maintenant fugitifs de Dieu et de son Eglise, ennemis de leurs seuls libérateurs, deviennent les rayas de la société mahométane et expient dans le sang et l'esclavage la faute de leur détestable esprit de division, de mauvaise foi et de jalousie!

Il nous reste à exposer les origines, les progrès et les révolutions de la troisième et dernière société. Le Coran a produit la société mahométane. Sa doctrine de l'unité de Dieu fut un véritable progrès pour la plupart des nations idolâtres de l'Arabie. La guerre sainte, érigée en dogme, est le dogme du fatalisme qui engendra l'obéissance aveugle des sujets et le despotisme absolu des kalifes, ce qui devait nécessairement produire une société ardente au butin, implacable dans son prosélytisme. Aussi, voyez les Arabes : naguère paisibles gardiens de leurs troupeaux, avec quel fanatisme ils se précipitent dans les combats, avec quelle indomptable ardeur ils se répandent par le monde. En moins d'un siècle et demi, ils font la conquête des immenses pays qui s'étendent de la Chine à l'Océan Atlantique, des Pyrénées aux déserts de la Libye. Toutefois la dissolution de cet empire fut plus prompte encore que sa propagation.

L'avénement au pouvoir des Ommaïades (661), qui transportèrent le kalifat hors de l'Arabie, et qui changèrent son caractère patriarcal en un despotisme militaire, avait déjà été précédé de nombreuses et sanglantes guerres civiles et religieuses. Les Abassides, qui renversèrent les Ommaïades, brisèrent pour jamais l'unité de l'islamisme (750). Aussi les efforts d'Haroun-al-Raschid ne purent empêcher la décadence morale, religieuse et politique du kalifat, qui finit bientôt par périr à cause de la mollesse et du despotisme de ses chefs et de l'omnipotence de Emirs-al-Omra (997). Dès lors, les kalifes ne conservèrent plus qu'une ombre de pouvoir religieux, qui fut anéanti plus tard par les Mangols. D'ailleurs, si brillant que fût le vernis de civilisation qui donna naissance aux lettres et aux arts sous le règne des Ommaïades et de quelques Abassides, jamais, dit le célèbre de Hammer, « les discordes civiles, religieuses, les trahisons, les assassinats et les guerres ne cessèrent d'ensanglanter l'empire des kalifes. »

Après la chute de la puissance politique du kalifat, les révolutions se pressent plus

Digitized by Google

rapides au sein de la société mahométane. Une suite de races barbares, les Turcs Ghaznavides (997), les Turcs Seljoucides (1055), les Turcs Cowaresmiens (1244), les Mamelouks (1285); les Turcs Ottomans (1299), viennent successivement rajeunir le monde musulman. Leurs mœurs guerrières, les croyances du Coran qu'ils adoptent et qui excitent dans leurs cœurs l'amour des combats, leur mettent sans cesse les armes à la main pour propager l'islamisme. Mais les empires qu'ils fondent, basés sur la *force*, se démembrent promptement et s'écroulent sous leur propre poids ou succombent sous les coups des Mangols. Telle est l'histoire de la société mahométane jusqu'à Mahomet I^er^ et Murat II (1421), qui relevèrent l'empire ottoman, renversé par Tamerlan (Timour), et recommencèrent la guerre sainte.

Les innombrables armées des Turcs se précipitent de nouveau sur l'Europe, et menacent de tout envahir. Mais Dieu avait placé les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem au sud et la Pologne au nord, pour veiller aux avant-postes de la chrétienté. Et cette chevalerie, et cette nation toujours héroïque et toujours martyre, furent pendant longtemps les boulevards de la civilisation. La Pologne arrête les bataillons innombrables des Turcs et des Tartares; et Rhodes et Malte sont les écueils contre lesquels viennent échouer les flottes redoutables des musulmans.

Telles sont les trois sociétés qu'embrassent l'histoire du *moyen âge* (*a*). On le voit, des rapports intimes les unissent entre elles. En effet, les conquêtes du mahométisme sur l'empire de Constantinople ne suivent-elles pas une marche parallèle à la décadence de la société grecque? Cette décadence, à son tour, ne se développe-t-elle point à mesure que les Grecs se séparent de la grande communion catholique, par leur révolte contre la souveraineté spirituelle du Saint-Siége? Un autre point rattache également la société mahométane à la société chrétienne, c'est leur lutte gigantesque, qui commence avec l'invasion des Arabes dans la Syrie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules, et qui se termine avec la fameuse bataille de Lépante, où don Juan, en détruisant l'invincible marine des Turcs, les mit hors d'état de faire courir à la chrétienté des dangers sérieux; lutte où l'Europe, ravagée d'abord, désole à son tour, par le fer et le feu, l'Asie et l'Afrique; lutte enfin où la civilisation eût succombé, si les Souverains Pontifes n'eussent créé la république chrétienne pour la lancer ensuite sur le mahométisme. Ainsi toutes les nations se rattachent à l'Eglise catholique. Elle a pour chef le Pontife romain, qui devient de la sorte le pivot sur lequel roule le monde pendant cette période importante de l'histoire universelle.

Voyez, en effet, comme l'universalité sort magnifiquement de cette unité! « Comme la vérité, universelle par sa nature même, étend successivement la sphère de son action! comme, avec *nombre*, *poids* et *mesure*, elle embrasse les temps et l'espace, les hommes, les familles, les nations, l'humanité entière! comme, enfin, elle élève l'unité à sa plus haute puissance, à sa plus visible expression!.. De même que l'Eglise n'a d'unité que par son chef, de même le genre humain est un, son nom même l'indique; et cependant sans l'Eglise, il n'offrirait qu'un insoluble, un inconcevable mensonge. Agglomérée sur un même terrain, sans lien qui unisse les individus entre eux, une multitude forme-t-elle unité? Non; et le terme qui sert à la désigner la caractérise par tout ce qu'il y a de plus opposé à l'unité : c'est une foule, dit-on, une véritable confusion. Or cette unité à laquelle le genre humain aspire, et qui est son essence même, l'Eglise seule la donne, et répond ainsi à toutes les tendances des âmes (§ XXXV); l'Eglise seule constitue l'union des hommes entre eux, l'*humanité*, dans la véritable et pleine acception de ce mot. Trouvez ailleurs, si vous le pouvez, des hommes unis par la même foi, par un même amour, obéissant à la même hiérarchie, à un même chef pendant toute la longue durée des siècles (*b*). »

Sans doute, le *moyen âge*, comme beaucoup d'autres époques de l'histoire, a ses ombres, ses jours de calamités, ses abus, ses exagérations, ses époques de barbarie, et nous n'avons garde de les taire; mais nous disons que l'une de ses grandeurs, si ce n'est pas la seule, c'est que l'*unité* y fut mieux comprise, du moins à certaines époques, et que l'action de la Papauté y fut assez libre pour amener l'humanité presque au but de sa plus noble tendance : *l'unité!* « Pour qui n'aperçoit pas cette vérité fondamentale, dit Moehler (*b*), le moyen âge est une énigme; si bien qu'il connaisse les faits, la cause qui les produit lui échappera entièrement; il les racontera sans les comprendre, et il les défigurera parce qu'il ne les aura pas compris. » Et le même historien ajoute : « On oublie trop ce que nous devons à ces siècles, qu'un seul mot suffit pour justifier : L'esclavage était réputé de droit naturel quand ils commencèrent, et la liberté civile était déjà devenue le patrimoine inaliénable du pauvre aussi bien que du riche lorsqu'ils finirent (*c*). » Mais reprenons.

XXX.

On l'a vu, à la fin du VIII^e^ siècle, le monde connu se trouvait divisé en trois empires, savoir : l'empire grec, le moins étendu et le plus faible, dans lequel le despotisme chrétien, c'est-à-dire le despotisme tel qu'il existe dans tout Etat prétendu chrétien qui repousse la constitution sociale catholique, continuait de subsister; — l'empire musulman, le plus étendu, où revivait le despotisme païen par-

(*a*) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. IX, pag. 49 et suiv., pag. 89 et suiv., où nous donnons ce résumé, avec d'autres considérations.

(*b*) *Manuel*, etc., Introd., pag. XIII.

(*c*) Ibid., pag. XII.

Digitized by Google

l'union du sacerdoce et de l'empire dans le souverain; — enfin l'empire chrétien, ou nouvel empire d'Occident, qui était le plus puissant : il reposait sur la constitution catholique incompatible, dit M. l'abbé Blanc (*a*) avec toute espèce de despotime ou d'arbitraire, et formait alors la *société chrétienne*.

Nous avons esquissé rapidement l'histoire de ces diverses sociétés, et les détails dans lesquels nous entrons dans les nombreux articles du présent ouvrage ne nous dispenseront pas néanmoins de revenir sur plusieurs des faits touchés dans l'historique qui précède, parce que ces faits montrent l'action de l'Eglise que nous suivons à travers les siècles. Nous voici donc amené à dire un mot des droits de l'Eglise de Jésus-Christ sur l'humanité, du pouvoir des Papes au moyen âge (§ XXV).

L'Eglise a des droits sur toute société, sur tout État (*b*). Anéantir l'erreur sous toutes ses formes, l'erreur qui est le plus grand mal de l'humanité, tel est le droit de la mission de l'Eglise, et, certes, cette mission est le plus grand bienfait! Le Christ lui a donné autorité, même sur ceux qui ne lui ont pas été spécialement amenés par le baptême; elle a autorité sur les infidèles. S'il en était autrement, les apôtres n'auraient pu commencer leur œuvre de conversion; ils avaient non-seulement le droit d'instruire et de baptiser les peuples, mais encore celui de les menacer des châtiments divins, quand ils refusaient de recevoir la doctrine du salut et le sacrement de la régénération spirituelle. Les non baptisés eux-mêmes appartiennent à l'Eglise, ils sont à elle au même titre qu'ils sont à Jésus-Christ; et le Pape, en sa qualité de vicaire de Jésus-Christ, a autorité sur eux pour les protéger et les faire entrer dans le bercail; quand ils ont attaqué les Chrétiens le Pape a défendu ceux-ci, même par les armes et ce fait explique les *Croisades*.

L'Eglise a toujours traité les Juifs avec indulgence, car ils ont été conservés pour la glorification du christianisme; pourtant il faut observer que la pensée dominante de la législation chrétienne en ce qui a trait aux rapports de l'Eglise avec les Juifs, c'est la déchéance spirituelle de ce peuple. La plus vive préoccupation, le premier objet des efforts de l'Eglise à l'égard des Juifs et des païens, a été de tout temps leur conversion au christianisme. Mais la foi est un don de Dieu, et en même temps un acte de la volonté humaine, et l'homme doit y être déterminé par la persuasion. C'est par le feu de la parole que les épines de l'erreur doivent être consumées dans le cœur de l'homme. Ce fut par sa propre faute qu'il prêta l'oreille aux discours artificieux du serpent et se creusa lui-même l'abîme où il devait tomber; c'est aussi volontairement qu'il doit accueillir la voix de la grâce qui l'appelle, et se sauver par sa soumission à la foi.

Le Soleil divin, le Christ, répand bien ses rayons hors de la sphère de l'Eglise, et attire à lui tous ceux dont le cœur s'embrase sous l'action ne son foyer, mais il ne resplendit de tout son éclat, il ne verse ses plus radieuses clartés que sur la terre sanctifiée par le sacrifice du salut, dans l'Eglise. L'Eglise est toute-puissante sur tous ceux qui ont reçu le baptême. Or les chrétiens peuvent commettre contre l'Eglise trois grands crimes : l'apostasie, l'hérésie, le schisme. L'Eglise, toujours miséricordieuse et patiente, doit punir les enfants rebelles, elle ne peut pas les tolérer. Elle peut tolérer les païens parce qu'ils errent par ignorance; elle peut tolérer les Juifs parce qu'ils rendent témoignage à la vérité; mais elle ne peut, sans faillir à sa mission, tolérer l'hérésie que la théologie définit : Une erreur accompagnée d'un refus obstiné de revenir à la vérité : *Error pertinax in catholico contra fidem catholicam*. C'est là l'intolérance *dogmatique* dont nous avons parlé (§ XV), et, bien entendu, les actes par lesquels l'Eglise porte des peines contre ses enfants rebelles n'ont que des effets moraux (*c*).

Voilà les droits de l'Eglise sur l'humanité en général; disons un mot de ses droits sur les Etats en particulier. La forme politique des Etats est indifférente en elle-même aux yeux de l'Eglise (*d*), bien qu'il soit permis de penser que telle forme est plus propre que telle autre à son extension et à l'accomplissement de sa mission. Mais enfin ce qui préoccupe exclusivement l'Eglise, c'est la foi religieuse; aussi voyons-nous dans l'histoire

(*a*) *Cours d'hist. ecclés.*, Précis hist., tom. II, pag. 458.

(*b*) Résumé de l'ouvrage du docteur Phillips, par M. l'abbé Chavin, *ubi supra*. Mais nous modifions en beaucoup de points qui ne nous paraissent pas d'une rigoureuse exactitude, ou qui sont du moins fort contestables. Nous changeons même aussi quelquefois la rédaction, et nous lui donnons les développements nécessaires.

(*c*) Nous lisons, dans les *Institutions diocésaines* de Mgr Sibour : « Cette proposition, que l'Eglise est destituée de tout pouvoir de coaction, se trouve condamnée dans la bulle *Auctorem fidei*. L'Eglise n'a certainement aucun pouvoir de coaction physique; mais on a tort d'en conclure qu'elle n'a dès lors aucun véritable pouvoir de coaction. Car toute coaction n'est pas essentiellement physique; il y a aussi une coaction morale, *et c'est précisément celle que l'Eglise possède et qu'elle peut exercer sur ceux qui sont soumis à son autorité*. D'Aguesseau a prouvé admirablement, en parlant du droit naturel, qu'il y avait une contrainte morale bien plus puissante que la contrainte physique. Il la fait consister dans la crainte de Dieu, dans celle de soi-même et des autres. (*Institution au droit public.*) Or l'Eglise exerce cette contrainte morale sur les chrétiens : les violateurs de ses lois ont à redouter la punition divine, les remords de leur conscience et le juste mépris de leurs frères. » (Mgr Sibour, tom. Ier, pag. 243.) — Bergier dit que l'Eglise *ne peut infliger que des peines spirituelles*. (*Dict. de théol.*, art. *Coactif.*) La sentence prononcée par Jésus-Christ même (*Matth.*, XVIII, 17), nous paraît fixer, comme déterminer, le genre de pouvoir coactif de l'Eglise.

(*d*) *Voy.*, sur cette question, que l'Eglise ne repousse dogmatiquement aucune forme politique de gouvernement, notre *Mémorial catholique*, tom. VIII, pag. 229 et suiv., pag. 325 et suiv.

Digitized by Google

ses relations avec les gouvernements et les peuples subir de notables variations, selon que ces gouvernements ou ces peuples seront ou non en communion de foi avec elle. En principe, il est incontestable que l'Eglise possède, en vertu des pouvoirs qu'elle a reçus de Dieu, le droit absolu d'exiger de chaque Etat, aussi bien que de chaque homme en particulier, qu'il reçoive d'elle la parole de Dieu, et qu'il la prenne pour règle de ses actes. Mais, en pratique, l'Eglise s'en tient aux principes de liberté consacrés par le droit positif humain.

Dieu a donné à son Eglise trois pouvoirs : l'enseignement, le sacerdoce, la juridiction ; il faut qu'elle puisse les exercer librement et complétement dans toutes les contrées de la terre. L'Etat n'a point à juger les doctrines de l'Eglise ; il lui doit la *liberté*, non une liberté déguisée sous le nom trompeur de *protection* (piége auquel se sont souvent malheureusement laissé prendre quelques Églises particulières), mais la *liberté !* L'Eglise seule doit communiquer la grâce au genre humain par ses sacrements et par le culte, et, bien que ces objets constituent des actes de la vie extérieure, ils ne peuvent émaner que de l'Eglise sans la moindre participation de l'Etat. Enfin, le régime disciplinaire et la juridiction ne ressortent que des seuls évêques établis de Dieu pour exercer librement le pouvoir dans l'Eglise et promulguer ses lois et ses décrets, sans que l'Etat puisse y mettre le moindre obstacle. En outre, l'Église a le droit imprescriptible de se recruter parmi tous les hommes, de se choisir des ministres, de les consacrer ; elle doit aussi former un patrimoine pour son entretien et elle doit l'administrer comme elle l'entend en se soumettant aux lois civiles sur les limites et la transmission de la propriété.

Ces préliminaires posés, on comprend déjà la grande lutte des Papes contre les tentatives des Césars, on pressent la solution de cette question. Mais reprenons, en peu de mots, les faits de l'histoire.

Pendant près de trois siècles, le pouvoir séculier fit une guerre à outrance à la pacifique institution de l'Église ; cette lutte était nécessaire ; ce n'était que par là que pouvait s'opérer la séparation du domaine spirituel et du domaine temporel, qui s'étaient confondus dans le paganisme ; il fallait qu'entre l'Église et l'Etat éclatât une hostilité violente pour que l'indépendance de l'Église pût être réalisée. Pendant cette lutte, l'Église complète ses institutions, elle les fortifie ; ce long et sanglant combat se terminait à son avantage et à sa gloire. Il fut manifeste que Dieu n'avait point convié les puissances séculières à la fondation de son royaume. L'Église est triomphante ; venez maintenant, ô vous de qui le Christ a dit, en défendant à ses apôtres l'exercice d'un pouvoir semblable au vôtre : *Reges gentium dominantur eorum...*, *vos autem non sic* (*a*), venez et sachez que l'Église peut se passer de votre assistance !

Constantin est appelé ; il signe la trêve, sincèrement ou par calcul, peu importe ! que ses successeurs veuillent se prévaloir de ses services, peu importe également ! Il est appelé ; il procure à l'Église la paix. L'Église en profite ; elle multiplie sa grandeur, et les Pontifes romains apparaissent dans l'empire comme des hommes d'une opulente pauvreté (*b*). Quand les barbares se jettent sur l'Europe, l'empire se réfugie à Byzance, et les peuples éperdus, opprimés, lâchement abandonnés par leurs chefs politiques, se groupent autour du pasteur suprême de la société chrétienne et lui demandent sa protection (*c*). La Papauté pressée aussi par les Lombards a recours aux moyens humains, bien que le Christ ne l'eût point laissée périr ; mais elle sait que Dieu se sert des hommes pour accomplir son œuvre ; elle appelle donc Charlemagne à son secours ; il vient, lui aussi ; il est vainqueur, il est pacificateur, et, le jour de Noël de l'an 800, il reçoit le sceptre impérial des mains du Pape qui reconstituait ainsi l'ancien empire d'Occident ! Que, dans cette circonstance, l'Église se soit liée ou qu'elle se soit trop avancée, comme au temps de Constantin, là n'est pas la question ; nous nous bornons à constater le fait historique, et, par ce fait, la question de droit est résolue : Le pontificat a-t-il des droits sur l'empire qu'il a créé ?

Un autre fait, c'est que le pontificat a cru à sa prééminence ; qu'il l'a exercée plusieurs fois dans le cours des siècles, et solennellement en 1245, en déposant Frédéric II. Avant tout, l'Église doit prendre les intérêts du peuple chrétien ; et si un César quelconque peut nuire à la foi des peuples, qui les protégera contre la tyrannie du dominateur ? évidemment l'Église ; elle doit impitoyable-

(*a*) *Luc.* XXII, 25, 26.

(*b*) *Voy.* notre article AMMIEN-MARCELLIN.

(*c*) M. César Cantu, examinant l'influence exercée sur la civilisation par la religion, contrepoids unique, dit-il avec raison, opposé à la domination de la force, et remède à ses abus, déclare ceci : « Dans le principe, il n'y eut point de société religieuse. Les empereurs ne connaissaient les chrétiens que pour les persécuter : il ne restait à l'Eglise qu'à se taire et à souffrir, à soutenir, par les conseils et par l'exemple, la persévérance des siens, dans l'attente de jours meilleurs. Contraints au combat, les Chrétiens durent se serrer autour de leurs chefs, les évêques, qui, par leur position et par leurs vertus, se trouvaient au premier rang pour le bien à faire, pour les maux à supporter. Ce fut ainsi que la hiérarchie instituée par les apôtres acquit aussi une autorité politique opposée à l'autorité civile, capable de lui résister, et soutenue à la fois par la charité, si nécessaire au milieu de tant d'infortunes, et par la science religieuse, qui augmentait en même temps que déclinait le savoir profane. » (*Hist. univ.*, tom. VII, pag. 380, 381.) — Et Gibbon dit également : « Le malheur des temps augmenta peu à peu le pouvoir temporel des Papes. Les évêques de Rome étaient alors réduits *à exercer le pouvoir en qualité de ministres de charité et de paix.* » (*Hist. de la décadence de l'emp. rom.*, chap. 45, édit. *théon.*)

Digitized by Google

ment le retrancher de la société chrétienne. Or, pour conclure au point de vue du droit ecclésiastique, il ne reste qu'à choisir entre ces deux partis, ou reconnaître à l'Église le droit dont elle a usé, ou déclarer qu'elle s'est rendue coupable d'usurpation, d'erreur et d'injustice (*a*). Pour tout catholique, nous dirons plus, pour tout homme soucieux des intérêts et de la liberté des peuples, il nous semble que nous ne nous trompons pas en déclarant qu'il est facile de prononcer.

XXXI.

Mais l'intervention dans les affaires de l'Eglise et le *secours* que Constantin, et, plus tard, Charlemagne, apportèrent à la Papauté, ne furent-ils pas suivis, pour celle-ci, d'entraves à sa liberté? Cela n'apparaît pas clairement dans l'histoire, bien que peut-être, par l'effet même de ces services des puissants du monde envers l'Église, la complète indépendance de l'épouse de Jésus-Christ ait déjà été engagée pour l'avenir. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'intervention d'Othon Ier lui fut véritablement funeste. Toutefois, là n'est pas encore la question; malgré qu'il eût été sans doute plus avantageux que la Papauté n'eût jamais manifesté sa *prééminence* que d'une manière complétement désintéressée, afin qu'on ne se crût pas en droit de lui faire payer les services rendus (lesquels, après tout, et aux yeux de la foi, ne devaient être que des devoirs accomplis), le fait d'Othon Ier, tout déplorable qu'il puisse paraître, et par les circonstances au milieu desquelles il se réalisa et surtout par ses malheureux effets, nous le reconnaissons sans peine, ce fait ne démontre pas moins aussi la *prééminence* des Papes, puisque ce fut Jean XII qui lui *donna* la couronne. Voici le récit de ce fait; récit qui nous caractérise la situation au Xe siècle :

Au commencement de ce siècle, nous voyons les progrès de la Papauté se ralentir tout à coup, par l'effet même d'une des causes qui les avaient favorisés. La faiblesse toujours croissante des empereurs francs amena à cette époque une désorganisation sociale comme les annales de l'humanité n'en signalent pas. Il s'en suivit, en Italie surtout, une anarchie dont les ravages des Sarrasins vinrent compléter les désastres. Le Saint-Siége perdit la plus grande partie de ses possessions territoriales. Les seigneurs, auxquels les Papes avaient inféodé ces possessions pour en tirer parti, s'étaient peu à peu rendus indépendants, et quelques-uns étaient devenus, par leur turbulente ambition, de véritables fléaux pour l'Italie et Rome. Dans cette situation déplorable, la Papauté tomba dans une honteuse servitude, que lui imposèrent, pendant près de soixante ans, deux femmes célèbres par leur beauté et leurs excès, Théodora, et Marozia sa fille (*b*). La liberté fut bannie des élections, et remplacée par la tyrannie; on n'y garda plus aucune forme canonique; les intérêts mondains et non ceux de l'Eglise décidèrent des choix. La chaîne majestueuse des saints pasteurs qui avaient fait si longtemps la gloire de Rome fut brisée. Alors commença, pour durer un siècle, cette suite d'indignes Pontifes qui déshonorèrent la chaire de saint Pierre et mirent l'Eglise en péril (*c*).

Dans cet état de choses, le Pape Jean XII crut que l'Eglise romaine, pour recouvrer son autorité et son lustre antique, avait besoin de l'intervention d'une puissance tuté-

(*a*) « Comme nous ne pouvons pas supposer, dit M. l'abbé Blanc, qu'elle ait ignoré, surtout pendant plusieurs siècles, la vraie constitution de la société chrétienne, et ses propres droits et devoirs, il est clair *que l'on doit apprécier cette constitution d'après les actes mêmes que l'Eglise, c'est-à-dire l'autorité publique qui la représente, regarde comme sa juste et légitime expression.* Cette règle est purement théologique; mais, s'il arrive que tous les ordres, même les plus intéressés, ne réclament point contre ces actes, ou du moins contre le droit et la compétence de l'autorité, la certitude qui en résultera, pour ce droit même et cette compétence, sera plus rationnelle et philosophique. Car il n'est pas possible de supposer que les parties intéressées aient ignoré elles-mêmes leurs propres droits, ou que, les connaissant, elles ne les aient pas défendus. — C'est au moyen de ces règles, ajoute M. l'abbé Blanc, qu'il sera facile de discerner les actes exceptionnels, abusifs ou non, des actes réguliers, et dans les actes réguliers eux-mêmes, le droit et l'abus de ce droit dans l'application. » (*Cours d'hist. ecclés.*, Précis hist., tom. II, pag. 456.)

Un autre historien fait des réflexions analogues, et apporte beaucoup de faits qui éclairent d'un grand jour cette question de la prééminence du Pontificat sur le pouvoir temporel. Nous voulons parler de l'*Introduction* que M. l'abbé J.-B. Christophe a mise en tête de son *Histoire de la Papauté au* XIVe *siècle*, 3 vol. in-8°, 1855; *Introduction* dans laquelle l'auteur montre savamment que, d'un côté, les éléments spéciaux d'influence que les Papes possédèrent dès le berceau même de l'Eglise, la translation de l'empire de Rome à Constantinople, et les concessions des empereurs; que, de l'autre, le respect des peuples, les services que les Papes leur rendirent, joints aux heureux effets de la conversion des barbares, et beaucoup d'autres circonstances providentielles, ont insensiblement jeté les bases de la prééminence pontificale. Mais il nous semble que, dans tout ceci, l'auteur voit encore trop le *fait humain*, et ne se préoccupe pas assez du *fait divin* de cette suprématie. Nous croyons qu'il serait plus juste de dire que Dieu, qui gouverne tout dans l'unité, n'a établi qu'*une* seule puissance morale, *un* seul gouvernement des âmes, lequel s'exerce pleinement lorsque la malice des hommes n'y met point obstacle (et c'est ce qu'on a vu dans les belles époques du moyen âge), lequel aussi se trouve souvent entravé, restreint dans sa sphère d'action, sans pour cela s'annihiler et regarder sa mission comme terminée. Quand les peuples seront plus pénétrés des principes chrétiens, ils comprendront la force et la sécurité que leur procure cette *unité* d'action, et ils reviendront d'eux-mêmes en invoquer le retour. (*Voy.* le § XXXIV, *ad fin.*)

(*b*) Nous suivons ici le récit de M. l'abbé Christophe, *Histoire de la Papauté pendant le* XIVe *siècle*, 3 vol. in-8°, 1853. Introd., tom. Ier, pag. 27.

(*c*) Baronii *Annales*, *ad ann.* 912; — Muratori, *Anali d'Italia*, in-8°, tom. VIII, ad ann. 960; — Sigonio, *Hist. de regno Italiæ*, lib. VI.

Digitized by Google

laire. Cette puissance existait du côté de l'Adriatique. Là, Othon I^er^ avait ramassé dans la poussière le sceptre de Charlemagne, et le portait depuis vingt-quatre ans. Jean XII s'adressa donc à ce prince, et lui députa, en 960, le cardinal Jean et le scriptaire Azon, chargés d'une lettre, dans laquelle le Pape priait Othon de venir délivrer l'Eglise romaine des mains des tyrans et de lui rendre la liberté. Othon qui, en véritable César, comprit le parti qu'il pourrait tirer de cette sollicitation, accourut en Italie avec ses Allemands, chassa les tyrans, délivra Rome, *et y reçut des mains du Pape, pour prix de ses exploits, la couronne impériale.* L'empire d'Occident passa ainsi des Francs aux Germains.

Encore une fois, nous n'apprécions pas le fait (et pour être juste en cela il faudrait s'inspirer des idées du temps, des circonstances, c'est-à-dire ne pas juger d'après nos idées d'aujourd'hui), nous le constatons seulement. Or n'est-il pas en grande partie identique à celui de Charlemagne ? la conclusion tirée pour celui-ci peut donc être la même pour celui-là....

Mais parce qu'Othon I^er^, voulant exploiter la reconnaissance de la Papauté aux dépens de la liberté de l'Eglise, s'attacha à la placer sous sa dépendance en lui préparant une longue suite de calamités, Dieu permit, après un long intervalle d'épreuves, qu'un homme se rencontrât. Ayant vu l'âme commander au corps et l'esprit être supérieur à la force matérielle, cet homme en conclut que la puissance spirituelle, qui représente l'âme dans la société humaine, était au-dessus de la puissance temporelle, qui en représente le corps, et il voulut secouer le joug de celle-ci en sauvant lui-même la Papauté, en même temps qu'il protégerait le peuple chrétien. Cet homme, c'était Grégoire VII, et à ce point de vue il mérite nos hommages et notre reconnaissance (*a*).

L'empereur Henri IV ravageait la société chrétienne, saint Grégoire VII lança contre lui l'excommunication (1080). Il reconnut Rodolphe de Rheinfeld pour roi d'Allemagne. Il avait épuisé tous les moyens de douceur et de longanimité, car son cœur était naturellement incliné à la paix, il voulait le bien de l'Eglise et le salut de ses ennemis. Grégoire mourut dans l'exil, tandis que l'empereur Henri IV survécut longtemps et recueillit tous les bénéfices d'une cause triomphante. Pilate avait survécu au Seigneur Jésus-Christ, et Néron aux apôtres Pierre et Paul. C'est le caractère des triomphes de l'Eglise ; ses victoires apparaissent d'abord comme des défaites. Dieu ne veut pas que les chevaliers de l'Eglise puissent s'attribuer à eux-mêmes les honneurs du succès : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.*

On a souvent fait aux Papes le reproche d'avoir, pour un fort mince résultat, engagé et soutenu une lutte longue et inutile contre les puissances temporelles ; ce reproche est injuste ; le résultat du démêlé des investitures est loin d'être aussi mince qu'il paraît l'être au premier abord, lorsqu'on le juge à la distance qui sépare notre époque des temps où s'agitait cette orageuse question. Il est certain que, dans l'application, les investitures étaient pernicieuses, en ce que les rois ne se bornaient pas seulement à conférer les évêchés et les abbayes, mais donnaient encore à cette collation une forme qui, d'après le sens et l'importance que l'on attachait dans ce temps au choix des symboles, ébranlait directement un principe fondamental de la constitution de l'Eglise. Il n'était donc rien moins qu'indifférent que la crosse et l'anneau fussent remplacés par le sceptre qui exprimait une tout autre idée. Il était en outre de la plus haute importance que l'élection canonique recouvrât toute sa liberté, ce qui exigeait le renoncement de l'empereur à un droit que ses prédécesseurs avaient exercé presque constamment depuis la conversion des peuples germaniques. Callixte II continua l'œuvre de saint Grégoire VII.

Nous laissons de nombreux et importants intermédiaires pour arriver à un acte de ce grand drame, de cette lutte des deux pouvoirs. La guerre avait éclaté entre Philippe le Bel, roi de France, et Edouard I^er^, roi d'Angleterre. Le Pape Boniface VIII avait déployé infructueusement tous les efforts de son zèle pour les amener à conclure un traité de paix. Les deux rois, manquant de ressources, contraignirent tous les deux le clergé à leur venir en aide par des impôts très-onéreux ; seulement ils s'y prirent chacun par une voie différente. Edouard força le clergé d'Angleterre de lui abandonner une partie notable de ses revenus ; Philippe demanda et obtint la cinquième partie de tous les biens ecclésiastiques. Ainsi le patrimoine de l'Eglise et des pauvres servait à alimenter la guerre ! D'ailleurs, le droit en vigueur à cette époque avait pour principe général que la *puissance séculière* ne possède à ce titre aucune espèce de droit sur les biens de l'Eglise. Boniface VIII, par la fameuse bulle *Clericis laicos*, défendit les droits de la société chrétienne contre les usurpations de la royauté.

Mais tout allait s'affaiblissant et mourant, et c'est surtout de la France, où l'Eglise fut plus de soixante-dix ans tenue en captivité et directement gouvernée par le roi, qu'est parti le coup qui a renversé et détruit dans ses principes fondamentaux l'état chrétien du moyen âge. L'orgueil des princes s'attacha à cette œuvre de destruction... Et pourtant, chose remarquable ! à ces époques de luttes, tous les esprits réfléchis voulaient le maintien de cette grande œuvre qui consa-

(*a*) Il va sans dire que pour ce Pape, comme pour ceux que nous nommons dans ce coup d'œil, nous ne faisons qu'indiquer les principaux traits de leurs vies : nous leur consacrons à chacun un article spécial dans ce *Dictionnaire*.

Digitized by Google

vrait le principe d'*unité*, sans lequel l'humanité ne peut vivre tranquille. Tous admettaient l'intervention de l'Eglise tant elle leur paraissait naturelle...

On ne pouvait rien faire sans elle (*a*), parce que ses ministres étaient les seuls dépositaires des lumières en tous genres, et que son autorité était la seule aimée et respectée des souverains et des peuples. D'un côté, les souverains recouraient à son arbitrage dans leurs différends; de l'autre, les peuples invoquaient sa protection. « Il est facile, dit M. l'abbé Gosselin (*b*), aujourd'hui à des écrivains superficiels ou passionnés d'attribuer à l'ambition des Papes le pouvoir vraiment prodigieux que leur attire ce concours de circonstances; mais, outre que cet état de choses était tout à fait indépendant de leur volonté, n'est-ce pas une injustice manifeste d'attribuer à leur ambition un pouvoir qui leur était librement déféré par les souverains, autant par des motifs d'intérêt que par des motifs de religion? et les Papes, bien loin de mériter les reproches qu'on leur a faits depuis sur ce sujet, n'eussent-ils pas été bien plus répréhensibles de refuser une autorité alors si nécessaire au bien de la société et à la tranquillité des Etats? » Ceci est bien; mais il y a dans ce passage qui nous offre toute la donnée du livre de M. l'abbé Gosselin, une pensée d'intervention purement *accidentelle* qui, pour notre compte, ne nous paraît pas admissible.

Un grand esprit, Leibnitz, ce protestant si éclairé et si grave, apprécie de la manière suivante cette intervention : « Les arguments de Bellarmin, dit-il (*c*), qui, de la supposition que les Papes ont la juridiction sur le spirituel, infère qu'ils ont une juridiction au moins indirecte sur le temporel, n'ont pas paru méprisables à Hobbes lui-même. Effectivement, il est certain que celui qui a reçu une pleine puissance de Dieu pour procurer le salut des âmes, *a le pouvoir de réprimer la tyrannie et l'ambition des grands qui font périr un si grand nombre d'âmes.* » Si l'on faisait bien attention à cela, on verrait, en effet, que cette intervention est un immense bienfait (*d*). On verrait que, « si quelque ombre de justice s'est conservée au milieu des désordres du moyen âge, si les peuples n'ont pas succombé sous le joug brutal de la force, si quelques débris de liberté, de civilisation, ont survécu à l'oppression et à la barbarie que le régime féodal faisait peser sur le monde, c'est à la supériorité du sacerdoce sur l'empire, à la suzeraineté des Papes sur les rois, que nous le devons (*e*). »

XXXII.

Cependant les empereurs d'Allemagne n'acceptèrent jamais pacifiquement cette salutaire intervention; l'histoire de la résistance qu'ils opposèrent est devenue célèbre, et nous en saisissons souvent la trace dans nos articles.

La lutte qui fut la suite de cette résistance dura cent cinquante ans, et a répandu un lustre immortel sur les pontificats de Célestin II, d'Innocent II, d'Alexandre III, d'Innocent III, de Grégoire IX, d'Innocent IV. Ce n'est pas que les Césars osassent contester cette suzeraineté; ils partageaient au contraire, avec tout le monde, la conviction que l'empire, depuis Charlemagne, relevait du Saint-Siége et que le Pape pouvait, en certains cas, déposer les empereurs (*f*). Mais la soumission répugnait à l'orgueil despotique de ces potentats. Ils préférèrent bouleverser l'Europe, l'inonder de sang, se faire tyrans et marcher à l'encontre de l'esprit général de leur époque. Ce fut leur ruine, et doit-on bien le déplorer (*g*)? « On s'expose à d'inévitables mécomptes, dit avec une grande intelligence un récent historien, lorsqu'on se roidit contre les idées de son siècle. De même que rien n'arrête un torrent qui se précipite par ses pentes naturelles, ni digue, ni barrière; de même *rien n'arrête les idées qui ont fait une fois irruption dans l'esprit des peuples; ni les distances, elles se jouent des espaces; ni les persécutions, elles échappent au tranchant du glaive. Il faut qu'elles passent* (*h*). »

Les Papes des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, en

(*a*) M. l'abbé Christophe, *loc. cit.*, Introd., pag. 46.

(*b*) *Pouvoir du Pape au moyen âge*, etc., pag. 388, 2^e^ édit. augmentée, 1 vol. in-8°, 1845.

(*c*) *Pensées de Leibnitz*, par l'abbé Emery; Paris, 1803, in-8°, tom. II, pag. 407.

(*d*) *Voy.* les *notes* que nous avons mises sur cette question dans la traduction de la Dissertation de Fénelon sur l'*Autorité du souverain pontife*, 1 vol. in-8°, 1853.

(*e*) M. l'abbé Christophe, *ubi supra*, Introd. pag. 47. — On peut consulter, en preuve de tout ceci, le *Tableau des institutions et des mœurs de l'Eglise au moyen âge, particulièrement au* XIII^e^ *siècle sous le pape Innocent III*, par Hurter (non alors converti), trad. de J. Cohen, 3 vol. in-8°. 1843. Nous conseillerons aussi *Les mœurs catholiques ou les Ages de Foi*, par Digby, trad. de l'anglais par M. Danielo, 2 vol. in-8°. Ces *Ages de foi*, c'est le moyen âge, et ces *mœurs catholiques*, ce sont les mœurs d'alors; c'est la vie chrétienne que l'on menait partout, quand partout régnait la foi.

(*f*) Ce point est établi d'une manière irréfragable par l'auteur du *Pouvoir du Pape au moyen âge*, pag. 484 et suiv., lequel a seulement le tort, suivant nous, de ne pas tirer de la logique de ces faits les conclusions que les peuples ont eux-mêmes tirées à diverses époques.

(*g*) M. l'abbé Christophe dit, en cet endroit (*Hist. de la Papauté*, etc., tom. I, pag. 47), qu'*en acceptant franchement cette suzeraineté, les empereurs auraient tourné leur soumission au profit de leur autorité.* Mais d'abord, est-ce que les intérêts dynastiques n'aveuglent pas les princes? Et puis, la plupart de ces empereurs dont on nous parle, n'auraient-ils pas plutôt pris prétexte de cette soumission pour étendre leur domination, sinon sur l'Eglise, car on suppose que leur soumission eût été franche, mais sur les peuples? Or la pire oppression des peuples est celle qui se fait sous les dehors du principe religieux.

(*h*) *Hist de la Papauté pendant le* XIV^e^ *siècle*, par M. l'abbé Christophe, tom. I, pag. 48.

Digitized by Google

proclamant la supériorité de l'Eglise sur les pouvoirs temporels répondaient donc aux idées des peuples, à l'opinion publique de leur époque. En voulant faire prévaloir le contraire, les empereurs allemands déclaraient donc la guerre à l'opinion publique; ils s'opposaient au vœu général, aux besoins des peuples, car un vœu général suppose toujours un besoin de même nature; ils voulaient faire rétrograder la société, et les Papes, eux, ne voulaient pas faillir à leur mission d'arbitres suprêmes de l'humanité.

On s'accorde à reconnaître le commencement du XIII^e^ siècle et le pontificat d'Innocent III comme l'époque où cette haute mission atteignit le point le plus élevé de son progrès (§ XXVIII). Pendant les dix-huit années qu'il occupa la chaire de saint Pierre, ce Pontife gouverna réellement le monde. Sans quitter son palais de Latran, il fit sentir son influence aux régions les plus éloignées; il inaugura un nouvel empire en Orient, créa un empereur d'Allemagne, humilia Philippe-Auguste, le plus fier des souverains, châtia le roi d'Angleterre, précipita une troisième fois l'Occident sur l'Asie...

Mais avant de mourir, il avait préparé, sans s'en douter, à l'Eglise romaine, dans la personne de Frédéric II, un ennemi qui ne devait pas la laisser jouir longtemps en paix des fruits d'un si beau règne. La guerre que lui déclara bientôt cet empereur fut la plus acharnée et la plus terrible qu'elle eût jusque-là éprouvée. Grégoire IX et Innocent IV la soutinrent avec une hauteur de courage digne de Grégoire VII. Elle devait être la dernière. Innocent IV eut la gloire de la terminer, en excommuniant Frédéric (§ XXX) au milieu du I^er^ concile général (1245), tenu à Lyon (*a*). En vain Frédéric voulut résister; il expira bientôt après de honte et de chagrin. Jamais victoire remportée par le Saint-Siége ne fut plus décisive.

Le pontificat de Grégoire X, qui commence en 1268, pour durer huit ans, est un des plus remarquables du XIII^e^ siècle, en ce qu'il marque la période la plus glorieuse peut-être pour la Papauté. Rome chrétienne se trouva alors dans une situation analogue à celle où Rome païenne avait été douze siècles plus tôt: elle n'eut plus d'ennemis à combattre. Le règne de Grégoire X, arrivant après tant de pontificats orageux, représente assez bien le règne pacifique d'Auguste remplaçant les longues querelles des triumvirs. Ce Pontife comprit admirablement sa mission; il résolut de tout pacifier, d'éteindre toutes les haines, d'imposer silence à toutes les discordes. Son caractère se trouvait au niveau de ces intentions généreuses. S'il n'eut pas l'énergique vigueur de ses illustres prédécesseurs, il possédait en revanche cette modération sage qui réconcilie. Grâce à ses efforts, on vit l'unité rétablie entre l'Eglise d'Occident et l'Eglise d'Orient, les dissensions politiques étouffées. Il fut un instant où la paix régna partout. Mais la Papauté ne devait point revoir si vite d'aussi beaux jours (*b*).

Nous la voyons, en effet, reprendre le cours de ses luttes au XIV^e^ siècle. Un prêtre savant et studieux vient à cette heure de nous en retracer l'histoire avec talent (*c*). Pendant cette période, nous voyons la cause de l'Eglise catholique et de la Papauté, ce qui *est tout un*, selon l'expression de saint François de Sales, d'abord ébranlée par la rapide succession des Papes après Grégoire X, attaquée ensuite par l'audace de Philippe le Bel, puis affaiblie par la translation du Saint-Siége à Avignon, venir se bouleverser tout à fait dans les calamités du grand schisme d'Occident (*d*). Mais dans cette lamentable histoire de la dissolution de la société chrétienne du moyen âge, on est obligé d'aller vite; les faits et les malheurs nous obsèdent. Au commencement du XV^e^ siècle, quand, restaurée par le concile de Constance, la Papauté chercha son antique puissance, elle la trouva reléguée dans les limites du domaine ecclésiastique, d'où elle était partie six siècles auparavant pour diriger le monde. A la vérité, le Pape resta environné longtemps encore d'une grande considération temporelle. Les empereurs tenaient toujours les rênes de sa haquenée, les souverains s'efforçaient à l'envi de l'honorer de leurs hommages, mais les deux pouvoirs n'étaient plus hiérarchisés, et l'on ne vit plus partir de Rome ces actes d'une dictature morale que les successeurs de saint Grégoire VII avaient exercée, même au milieu du XIV^e^ siècle.

Dans cet état de choses, vint le concile de Bâle avec la plupart de ses décrets subversifs bien dignes de servir de bases à la Pragmatique sanction (*e*); puis le protestantisme (§ XVIII). Nous touchons ainsi aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Le premier nous apparaît avec des désordres, des abus réels (*f*); le second n'est pas exempt non plus de misères. Hélas! dans tous les temps on en rencontre sur la route de l'Eglise! Dans le cours de notre ouvrage nous n'avons pas dû chercher à les cacher; car le passé doit être une leçon pour l'avenir, et l'histoire avant tout, Pascal l'a dit: « L'histoire de l'Eglise doit proprement être appelée l'histoire de la vérité (*g*); » par conséquent, dans cette histoire, rien ne saurait être dissimulé par de vains ou injurieux calculs; la vérité doit être dite tout entière, et quelque laideur que puisse parfois offrir *l'élément humain* dont l'Eglise se compose, son *élément divin* (§ IV) n'en demeure pas moins toujours éclatant et sublime. Les ta-

(*a*) *Voy.* sur ce fait, notre *Manuel de l'Histoire des conciles*, etc. 1 vol. in-8°, 1846, pag. 492. 503.

(*b*) M. l'abbé CHRISTOPHE, ouvrage cité, tom. I, pag. 48-52.

(*c*) *Histoire de la Papauté pendant le* XIV^e^ *siècle*, par M. l'abbé J.-B. CHRISTOPHE, curé du diocèse de Lyon, 3 vol. in-8°, 1 53.

(*d*) *Voy.* notre article SCHISME D'OCCIDENT (GRAND).

(*e*) *Voy.* cet article dans ce *Dictionnaire*.

(*f*) *Voy.* l'Introduction de l'*Histoire de saint Thomas de Villeneuve*, par M. l'abbé DABERT, vicaire général de Viviers, 1 vol. in-8°, 1853.

(*g*) PASCAL, *Pensées*, édit. in-12 de 1850, conforme aux premières éditions, pag. 187.

Digitized by Google

ches même dont la faiblesse humaine souille le tableau font ressortir davantage sa grandeur et ses beautés. Mais, disons un mot des deux siècles que nous venons de nommer.

Deux ordres de faits les dominent : le mouvement de la réforme qui attaque non-seulement la suprématie de vérité et de justice dans l'ordre temporel de la part des Pontifes, mais encore le pouvoir spirituel des Papes. A la voix du moine de Wittenberg, une partie de la chrétienté se détache de l'autre. La Papauté perd peu à peu ce qui lui restait de sa puissance. Ici, l'on se débarrasse d'une redevance, là, d'un privilége; ailleurs, on obtient des concessions par des concordats, ce triste régime que l'Eglise souffre comme l'on choisit, entre plusieurs maux, le moindre! Enfin, chacun profite de l'affaiblissement du colosse. « Dans toute la chrétienté, dit le protestant Ranke (*a*), au sud comme au nord, on cherche à restreindre les droits des Papes. »

Ceux-ci ne s'efforcèrent pas de retenir ce qu'ils voyaient leur échapper, ils cédèrent beaucoup, parce qu'ils avaient l'Eglise à sauver, car le protestantisme s'attachait à gagner les souverains par l'attrait (et quel appât pour leurs tendances habituelles!) de la double autorité que les Papes avaient si longtemps exercée. En effet, dès son début, le protestantisme s'annonça comme la réhabilitation du pouvoir temporel dans la société; il proclama la doctrine des religions d'Etat sous la surveillance des magistrats, et ce fut là, en partie, toute sa force : nous dirons à quoi aboutit cette doctrine (§ XXXIII). Mais, constatons que, dès ce début aussi, les Papes montrèrent autant de sagesse qu'ils avaient déployé de justice et de magnanimité au temps de leur prépondérance. Et voici le second ordre de faits que nous avons annoncé : c'est le mouvement de réforme orthodoxe, reconnue et proclamée nécessaire (*b*), et qui s'opère dans le sein du catholicisme avant même la prétendue réforme de Luther; réforme accomplie par la vigilance austère des grands Papes de ces deux siècles et par les décrets du saint concile de Trente (1545).

Mais l'opposition restait latente avec sa force d'inertie; elle refusa de recevoir les décrets de ce concile. Aux états-généraux de 1614, elle se montra plus audacieuse. Le cardinal Duperron la confondit. L'élément calviniste prédominait. C'est le calviniste Pierre Pithou, ce Varron de son siècle, qui savait tout, excepté son catéchisme (*c*), qui le premier formula ce que les parlements appelèrent les *libertés de l'Eglise gallicane*. Tout reposait sur ces deux maximes : « 1° Pour tout ce qui est de l'ordre temporel, les Papes n'ont aucune juridiction ni générale, ni particulière dans les pays et possessions soumises à l'autorité du roi très-chrétien; 2° bien que le Pape soit reconnu comme souverain dans les choses spirituelles, son autorité n'est pas néanmoins absolue et illimitée dans l'Eglise de France, mais tempérée et limitée par les canons et les anciens conciles de l'Eglise reçus dans le royaume (*d*). »

Plus tard, à la fameuse époque de 1682, avec ces deux articles on en fit *quatre*, on aurait pu en faire dix. Van Espen et Febronius propagèrent les doctrines parlementaires en Allemagne, où elles aboutirent au joséphisme. L'Angleterre avait commencé par où les autres devaient finir, mais tout fait présager qu'elle reviendra à la vérité, à l'unité. On connaît les fruits qu'ont produit ses doctrines (*e*). A partir du traité de Westphalie (1648), les puissances cessent de respecter la suprématie religieuse de la Papauté (*f*); elles méconnaissent ses droits, elles n'ont même plus pour elle les simples égards dus à un souverain; des traités sont faits dans lesquels on viole les intérêts de la cour romaine, sans la consulter, sans tenir compte de ses protestations. Les princes prétendent réformer l'Eglise suivant leur caprice ou leur cupidité, sans se soumettre aux décisions du Saint-Siége. Louis XIV, les ministres de Choiseul, en France, de Wall et de Squillace en Espagne, de Tanucci à Naples, de Carvalho en Portugal, Joseph II, en Autriche, n'épargnent aucune sorte d'outrages et de violences envers l'Eglise.

Ce fut en ce prince que sembla se concentrer au XVIII^e^ siècle toute l'action contre la Papauté. Résolu de réunir dans ses mains toutes les forces de la monarchie, Joseph II ne tolérait pas les rapports de ses sujets avec Rome, et les libertés ecclésiastiques, les seules qui eussent survécu, ne trouvaient pas grâce devant lui. Il ordonna qu'aucun bref ne fût publié sans son assentiment; il fit arracher des bréviaires l'office de saint Grégoire VII, et, partout où elles se trouvaient, les bulles *In cœna Domini* et *Unigenitus*, défendant de discuter sur les propositions qui y étaient contenues (*g*). Dans ce même siècle, où une philosophie

(*a*) *Histoire de la Papauté pendant les* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècles*, par Léopold Ranke, édit. de M. Alex. de Saint-Chéron, 4 vol. in-8°, 1838, tom. I, pag. 68. — *Voy.* sur cet ouvrage notre *Mémorial catholique*, tom. VI, pag. 85 et suiv.

(*b*) *Voy.* Bossuet, *Hist. des variations*, liv. I, chap. 1, que *la réformation de l'Eglise était désirée depuis plusieurs siècles.*

(*c*) M. l'abbé Chavin, *De l'étude du droit ecclés.*, ubi supra, pag. 36.

(*d*) Antoine Charlas, prêtre de Conserans, définit cette doctrine : *Oppressionem jurisdictionis ecclesiasticæ a laica, et depressionem auctoritatis Romani pontificis a clero Gallicano.* (*Tract. de libertatibus ecclesiæ Gallicanæ*, 3 vol. in-4°, 1720, Rome.)

(*e*) *Voy.* notre *Introduction* en tête de la dissertation de Fénelon sur l'*Autorité du Souverain Pontife*, 1 vol. in 8°, 1853.

(*f*) C'est ce que Léopold Ranke démontre dans son *Histoire de la Papauté*, etc.

(*g*) M. César Cantu, nous paraît avoir parfaitement apprécié le caractère, les actions et les coupables projets de Joseph II contre l'Eglise, Voy. *Histoire de cent ans* (1750 à 1850), 4 vol. in 12, Didot, 1852 1853, tom. I, pag. 157 et suiv.

Digitized by Google

railleuse, dévergondée, impie, égoïste et assez inepte, malgré son orgueil, pour ne pas comprendre que, parmi les quelques bonnes idées dont elle préparait la réalisation, elle outrageait en même temps la plupart des principes qui seuls pouvaient précisément en hâter le triomphe (*a*), dans ce siècle, disons-nous, nous voyons les quatre principaux prélats d'Allemagne se réunir à Ems, près de Coblentz (1786), et décider que les évêques, comme successeurs des apôtres, ont le pouvoir immédiat de lier et de délier ; que les religieux ne peuvent recevoir d'ordres de supérieurs résidant hors de l'Allemagne ; que les bulles et les dispenses de Rome n'ont de force qu'avec l'approbation des évêques (*b*). Toujours les mêmes principes que ceux de 1614 ou 1682, soit que les pouvoirs civils, ou que des princes ecclésiastiques trompés par eux les patronnent ! Divers prélats adhérèrent à la déclaration d'Ems. Alors les mariages se célébrèrent en vertu de dispenses accordées par les évêques, sans souci des réclamations du Pape. Le Pontife s'adressa au clergé du second ordre, ce qui fut taxé d'abus ; et il y eut un déluge de plaintes. Les droits pontificaux furent contestés dans une multitude d'écrits. L'indépendance des évêques fut prêchée du haut des chaires ; on y proclamait qu'il ont le vote résolutif dans les conciles, qu'ils sont tous égaux, qu'ils peuvent dispenser même de l'observation des canons généraux ; qu'une loi papale n'oblige qu'autant qu'elle est consentie par les évêques. C'était, cette fois, la révolution dans le clergé même, et l'histoire nous offre malheureusement plus d'un de ces scandales ! Enfin l'écrit d'Eybel, *qu'est-ce-que le Pape?* mit le comble aux pamphlets contre le Saint-Siége ; il fut, dit-on, proposé à l'empereur d'instituer une concile national, afin de rendre les appels à Rome inutiles, ainsi que les envois d'argent. « Les princes ecclésiastiques croyaient assurer par là leur indépendance, dit M. Cantu, et ils creusaient l'abîme dans lequel devait s'engouffrer, vingt ans après, leur puissance territoriale (*c*). » Ajoutons, car il nous faut accélérer notre marche (*d*), que, ministres et prélats, tous préparaient les attentats et les sacriléges sur la personne de Pie VI et de Pie VII !...

XXXIII.

Et maintenant elle n'existe plus, cette belle république chrétienne dont nous venons d'esquisser trop rapidement le tableau, quelquefois, il est vrai, chargé d'ombre ; maintenant il ne reste plus aucun vestige de cette antique suprématie de la Papauté, détruite sous les coups continus des Césars, aidés souvent par les aveugles réactions des peuples, abusés et trompés jusqu'à croire qu'en prêtant les mains aux *dominateurs*, ils travaillaient pour eux-mêmes, tandis qu'en réalité ils préparaient leur propre oppression. Qu'est-donc devenu tout le passé? « Les Etats de l'Europe étaient comme des terrains à bâtir, chacun y établit sa tente, et l'Eglise en y replantant une croix de bois, sollicite comme une grâce des pouvoirs nouveaux l'indifférence et la liberté. Et c'est à peine si la politique moderne veut lui accorder le moindre droit au soleil qui luit pour tout le monde (*e*) ! »

Ainsi, la Papauté qui est la tête, le cœur de l'Eglise, qui est *toute une* avec elle, qui est, par conséquent, le centre de l'histoire ecclésiastique (ce qui explique l'attention que nous avons mise à suivre son action dans les âges (*f*) et les luttes qu'elle eut à

(*a*) « Ce fut parmi nous, dit Lacordaire, en France, au XVIII^e^ siècle, que le principe de liberté de conscience retrouva son cours depuis longtemps affaibli et détourné. La philosophie de cet âge, quoique ennemie du christianisme, lui emprunta le dogme de la liberté des âmes et le soutint avec un zèle qui ne faillit jamais, moins sans doute par amour de la justice et de la vérité, qu'avec le dessein d'ébranler le règne de Jésus-Christ. Mais quelle que fût sa pensée, elle fondait dans les esprits le retour d'une tolérance équitable et préparait, pour les siècles à venir, l'affranchissement de tant de peuples chrétiens opprimés par la main de fer du despotisme et de l'hérésie. Ainsi, Dieu a-t-il coutume de tirer le bien du mal, et il ne se produit rien dans le monde, même contre la vérité et la justice, qui ne doive, tôt ou tard, par une divine transformation, servir la cause de la justice et de la vérité. » (*Eloge funèbre de Daniel O'Connel*, dans les *Conf. de N. D.*, tom. IV, pag. 319.)

(*b*) *Voy.* dans ce *Dictionnaire*, l'article Ems (ARTICLES D').

(*c*) *Hist. de cent ans*, tom. I, pag. 136.

(*d*) Nous sommes forcé, en effet, de passer beaucoup de faits; nous n'avons rien dit, par exemple, des troubles occasionnés par le Jansénisme, cet enfant honteux de la réforme à laquelle il dut, avec ses dogmes désolants, ce caractère dur et hautain, cet esprit de révolte par lequel il se signala dès sa naissance, et qui eut encore un autre genre de rapport avec la philosophie du XVIII^e^ siècle que nous croyons avoir suffisamment caractérisée : « Un parti de théologiens, qui date de l'autre siècle, dit De Bonald, que sa nature corrompue, dégradée, originelle, inerte, selon eux, impuissante à tout bien, même à aider celui qu'on veut lui faire; et les philosophes modernes voient la véritable nature de l'homme social dans l'état faible, ignorant, barbare de la vie sauvage. » (*Législation primitive*, tom. I, pag. 35.) — *Voy.* les *Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le* XVIII^e^ *siècle*, par l'abbé DE LAMENNAIS, 1 vol. in-8°, 1819, ouvrage où, au milieu d'excellents aperçus sur ce siècle, on trouve néanmoins beaucoup de paradoxes et d'exagérations, côtés par les quels l'auteur se rapproche le plus de Rousseau, comme il emprunte souvent la vigueur et l'éclat plein de puissance de son style.

(*e*) M. CHAVIN DE MALAN, *De l'étude du droit ecclésiastique*, in-8°, 1831, pag. 37.

(*f*) Aussi bien sommes-nous convaincu qu'une histoire des Papes dans leurs rapports avec l'ordre politique et social manque tout à fait aux catholiques. Le récent livre du chevalier Artaud ne présente dans ses 8 volumes, qu'une série de maigres notices sur les Papes, et une incomplète reproduction du livre composé par le P. Joseph Novaès, à l'usage du collége Romain. Pas de recherches, rien d'approfondi, aucune critique, aucune vue synthétique, mais seulement de bonnes intentions, voilà tout cet ouvrage. Nous formons des vœux pour qu'on nous en donne

Digitized by Google

soutenir), la Papauté qui, dans ces siècles de foi, alors que tous les regards avec tous les cœurs étaient tournés vers elle, dirigeait dans toutes les voies la chrétienté merveilleusement *unie* en elle et par elle; la Papauté qui, sur quelque question que tombassent ses jugements, était respectueusement écoutée; elle qui faisait l'Europe, tandis que les évêques formaient la France, et les moines l'Angleterre; elle qui domine, par la nécessité de sa position, tous les États qu'elle embrasse, et qui est placée assez haut pour juger les besoins de la société chrétienne et lui imprimer un mouvement général; — la Papauté, presque du moment où les empereurs furent admis dans l'Eglise à recueillir, eux aussi, *l'héritage des nations* (*a*), a rencontré des adversaires, et dès lors ses combats ont commencé. Qu'y a-t-il dans ce fait qui domine toute l'histoire de l'Eglise? Cette grande lutte entre les représentants de Dieu sur la terre, c'est-à-dire, entre les gardiens de la vérité, les défenseurs de la justice et les représentants de l'ordre secondaire dans le monde, cette grande lutte ne dit-elle rien aux peuples? N'est-ce pas là un signe pour eux?

Il est vrai, cette lutte est inévitable, tant que *le prince de ce monde ne sera pas dehors* (*b*), c'est-à-dire tant qu'il y aura des puissances qui fouleront aux pieds les devoirs de leur mission, qui feront revivre les principes païens du despotisme et de la supériorité native et fatale de l'homme sur ses semblables et qui secroiront, en un mot, des *dieux* (*c*). Or, combien de Césars l'histoire nous montre dans ce cas! Nous sortons d'en citer quelques-uns. Si donc (et voici la situation) le vicaire de Jésus-Christ n'obéissant qu'à la parole du divin maître, résumant la sagesse de Dieu, « Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui étend sa providence sur tous, et qui réside en nous tous (*d*), » ne se regardant que comme *le serviteur de tous* selon la notion du pouvoir donnée par le Sauveur lui-même (*e*), et proclamant ainsi, à la face du monde, que Dieu seul, c'est-à-dire le vrai, le juste, manifesté par la religion et la loi inspirée des principes chrétiens, doit régner, — est-il surprenant que ceux qui, dans leur orgueil, veulent s'attribuer tout pouvoir et se faire *centre*, soient les ennemis du représentant de Dieu, du protecteur-né de tous ceux que Dieu nomme ses enfants et qu'il invite à l'appeler *Père?* Ainsi, pour rappeler un exemple, l'on s'explique à présent comment le roi de la nation fille aînée de l'Eglise a pu, en 1682, imposer aux évêques de déclarer que ce qui dans l'Evangile est écrit : « NUNC *autem regnum meum non est hinc*, — *mais* MAINTENANT *mon règne n'est pas d'ici* (*f*), » devait être lu comme on l'a fait lire : « *Mon règne n'est pas d'ici;* » de façon que cette parole au lieu de signifier ce qu'était l'état du monde à l'époque dans laquelle se manifesta humainement le Sauveur, signifiât que le Pape, bien qu'il représente Jésus-Christ, est sans autorité contre les transgresseurs, les violateurs du principe chrétien, contre n'importe quel tyran, qui, par son exemple, absout son peuple de pratiquer tous les déréglements et toutes les corruptions!

Voilà, ce nous semble, tout le nœud de la lutte de la Papauté contre les Césars. C'est l'antagonisme de deux principes essentiellement opposés, dont l'un doit finir par anéantir l'autre, mais dont la lutte, jusqu'à ce que le principe chrétien triomphe du principe païen, marque ou la paix de l'Eglise et des peuples, ou leurs maux communs, suivant que l'un ou l'autre prédomine (§ XXXVI). Aux plus belles et plus pures époques du moyen âge le principe chrétien a prédominé; de là ces œuvres innombrables produites par la foi pour le bonheur, la dignité et la liberté des peuples. La Réforme est venue, qui a rendu la vie au principe païen, encouragé ceux qui le représentent, et de là une foule de maux pour les nations, de là aussi la tendance à morceler l'Eglise catholique romaine en Eglises nationales et locales, et la tendance à subordonner l'Eglise à l'administration laïque pour les affaires religieuses (*g*).

Ainsi, la prétendue Réforme, loin de procurer la liberté aux peuples, a favorisé par ses préceptes, ses doctrines et ses ambitions, comme par ses guerres et ses désordres, la résurrection païenne de l'autocratie du prince ou de l'État sur les choses de la conscience. En effet, les monarchies catholiques comme les monarchies protestantes, en adoptant les principes politiques de la Réforme, n'ont-elles pas conspiré contre le catholicisme, en même temps que contre les libertés des peuples? L'histoire des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles est là pour répondre, et le mal qui ronge nos sociétés actuelles n'a pas d'autre origine.

Le protestantisme, comme nous l'avons déjà dit, proclamant la doctrine des religions d'État sous la surveillance des magistrats, changea les ministres du culte en instruments de règne et de police. Les peuples trahis par un clergé courtisan et livrés en pâture aux caprices des despotes, se désaffectionnèrent et renièrent les principes religieux pour se lancer dans la carrière des luttes et de l'anarchie. La Réforme avait créé l'idolâtrie des gouvernements; elle

un qui soit digne de la grandeur et de l'utilité du sujet.

(*a*) *Coloss.* III, 24, etc.

(*b*) *Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras.* (*Joan.* XII, 31.)

(*c*) Dom CALMET, (*Comment. sur S. Jean*, in-4°, 1729, pag. 356) entend par le texte cité, l'*abolition de l'idolâtrie, la ruine de l'empire du démon.* Or peut-on dire que le *Paganisme* qu'on attaque avec raison aujourd'hui dans l'éducation, ait complètement disparu de l'ordre politique et des institutions sociales?

(*d*) *Ephes.* IV, 6.

(*e*) *Luc.* XXII, 25, 26, etc.

(*f*) *Joan.* XVIII, 36.

(*g*) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. IX, pag. 3, et suiv.

Digitized by Google

avait repoussé l'autorité sainte du successeur de Pierre, chef de l'Eglise universelle; elle avait détruit la notion chrétienne de l'autorité; n'était-il pas naturel qu'elle ouvrît une porte à toutes les dominations et qu'elle produisît l'adoration du *moi*, le panthéisme égoïstique, le communisme légal dont la Russie, la Prusse sont aujourd'hui le foyer?

De ce foyer, ces doctrines destructives de la foi catholique réagissent et s'étendent dans d'autres Etats. Ici elles s'appellent gallicanisme, là joséphisme, plus loin elles apparaissent dans les théories byzantines des empereurs d'Autriche ; elles dominent dans toute l'Italie septentrionale, qu'elles soumettent par là au protestantisme, et elles sont en Allemagne, en Autriche un des plus grands obstacles qu'ait à vaincre la renaissance religieuse. C'est en leur nom que la Suisse est persécutée et qu'on chasse les religieux, qu'on détruit le couvent du Saint-Bernard et qu'on livre à des juifs les reliques saintes. C'est aussi en leur nom que la Pologne catholique est écrasée, l'Irlande opprimée; c'est à cause d'elles que, dans le grand-duché de Bade, en Danemark, en Espagne, nous voyons tant de choses attristantes. On y a admis ou laissé s'implanter la prédominance du pouvoir temporel sur l'autorité spirituelle, et voici que les mœurs ecclésiastiques se corrompent, voici que s'abaisse la dignité sacerdotale, que disparaît son influence, que naissent de déplorables préjugés! Si l'Eglise de Portugal n'est pas absolument dans la même situation, c'est qu'elle conserve un peu plus de liberté; mais elle descend la même pente....

Et non-seulement le gallicanisme politique est mis en pratique par certains gouvernements, mais il est encore défendu, enseigné par des publicistes et des professeurs. On n'a pas oublié le gros livre de François de Paule G. Vigil, ni le traité sur le *droit ecclésiastique*, par le professeur de Turin, Jean Népomucène Nuytz, livres publiés récemment, et où, enchérissant sur les doctrines des gallicans parlementaires, on met l'Eglise dans l'Etat, on en fait sa servante, et l'on établit, à toutes les pages, le droit d'oppression contre la religion et ses ministres par la puissance temporelle.

Le Pape actuellement assis sur la chaire de Pierre a solennellement condamné ces écrits (*a*). Les évêques de la province de Savoie, par une lettre pastorale du 3 janvier 1852, ont adhéré à cette condamnation en ce qui touche le professeur de Turin. De plus, comme ce professeur avait publié un écrit où, sous prétexte de se défendre, il ne fait que répéter et affirmer d'une manière encore plus décidée ses principes autocratiques contre la liberté et l'indépendance de l'Eglise, les évêques ont censuré ce nouvel ouvrage. Et ils se sont d'autant plus empressés de le faire, disent-ils, que le professeur a beaucoup de partisans parmi les légistes, qui ont été à la même école, et qui ont bu à la même coupe que lui. Ils ajoutent : « Il y a depuis lontemps dans quelques universités d'Italie des hommes profondément imbus des opinions fébroniennes, qui se sont fabriqué un droit canon à leur usage, un droit *canon civil* qui ne ressemble presque plus en rien à celui de l'Eglise, à celui des théologiens sincèrement catholiques. Mais il faut reconnaître aussi que Nuytz et ceux de son parti ont fait un grand pas et qu'ils se montrent encore plus *protestants* que ne l'étaient jadis Eybel, Bon, Fébronius et Ricci.... »

Voilà ce qu'ont produit, et bien d'autres maux encore que nous ne pourrions, sans nous écarter de notre but, énumérer dans ce *Discours*, les doctrines de prétendu affranchissement et d'indépendance vis-à-vis de l'autorité pontificale. Il faudrait savoir ce que les peuples ont gagné à ce beau résultat; grande question, pour la solution de laquelle il nous faudrait un livre, et que nous ne pouvons que toucher sur ce point-ci : c'est que les peuples voyant les pouvoirs, contre lesquels ils sont généralement indisposés, faire tous leurs efforts pour s'inféoder à l'Eglise tout en la dominant, et croyant que celle-ci est l'alliée nécessaire du despotisme (*b*), s'en éloignent de plus en plus, se nourrissent des plus fâcheuses défiances contre elle, et se soustraient à son action réparatrice. Or s'éloigner de la source de toute vie, de toute liberté, c'est pour les peuples le plus grand malheur ; c'est abdiquer et s'abandonner au despotisme ; c'est la mort! Il va donc de leur salut social de revenir au plutôt à la constitution catholique en la combinant avec les progrès légitimes accomplis, et de réaliser les merveilles et les bienfaits d'une société vraiment chrétienne.

XXXIV.

Ici se présentent des objections. — Ressusciter le moyen âge, quelle folie! Oui, c'en serait une s'il s'agissait de vouloir faire rétrograder l'humanité vers le passé, car les peuples ne refont pas complétement l'histoire. Mais il y a pour la vie des peuples des principes fixes, certains, vivifiants, indispensables, que nous rencontrons sur la route des temps, plus ou moins adoptés et suivis; et quand ces principes, à divers intervalles, ont fait le bonheur et la sécurité des nations, y revenir, renouer la chaîne

(*a*) *Voy.* ces condamnations et les propositions erronées de ces ouvrages dans notre *Mémorial catholique*, tom. VIII, pag. 289-294.

(*b*) « Les doctrines gallicanes, a écrit quelque part un écrivain distingué, M. l'abbé Maret, ces doctrines, qui ont présidé à l'éducation du clergé pendant plus de deux siècles, et qui le montraient toujours comme l'allié nécessaire du despotisme, *ont compromis aux yeux des peuples la cause sacrée de la religion et de l'Eglise.* Que d'efforts n'a-t-il pas fallu faire pour détacher les catholiques et le clergé de ces principes!... Aujourd'hui si le clergé désespérait de la liberté qu'il a tant invoquée, et retournait à ces doctrines vieillies, renouant une alliance malheureuse avec les pouvoirs absolus, nous ne pourrions prévoir que des catastrophes... »

Digitized by Google

brisée par les passions ambitieuses et les cupidités de toutes sortes, ce n'est pas rétrograder, c'est, au contraire, progresser; car, progresser, c'est abandonner ce qu'il y a de mauvais, pour tendre toujours vers le mieux. Ce sont ceux qui ont brisé la chaîne pour immobiliser, s'il était possible, l'humanité dans les voies païennes condamnées à périr, qui l'ont fait rétrograder; ils ont entravé l'essor qui la pousse vers ses destinées, nettement marquées par le christianisme; la rappeler à son point de départ, lui signaler les époques où elle était plus dans le vrai, c'est donc la remettre sur sa route véritable, c'est lui indiquer son progrès nécessaire, c'est lui montrer la cessation prochaine de ses convulsions.

Après cette remarque générale, nous dirons qu'on ne peut nier raisonnablement, qu'aux époques les plus belles et les plus pures du moyen âge, les peuples n'aient souvent possédé la vraie voie; on ne peut nier que ces époques n'aient préparé le progrès dont nous nous applaudissons aujourd'hui (§ XXIX). Un historien qui, certes, pas plus que nous, n'est porté à accepter tout ce qu'on désigne par cette dénomination, moyen âge, mot assez élastique, et généralité dans laquelle on embrasse bien des événements qui pourtant ne se ressemblent guère; un historien qui, tout en rendant justice aux hommes qui ont maintenu la tradition du christianisme et des lumières au milieu des calamités des IX^e^ et X^e^ siècles, est loin de comparer les résultats obtenus par ces hommes aux grandes conquêtes des siècles suivants; un historien qui regarde aussi, comme un temps de crise sociale et d'amoindrissement intellectuel, les XIV^e^ et XV^e^ siècles, temps de nos plus grandes convulsions politiques (*a*), M. Lenormant, enfin, arrivé à l'espace qui s'étend entre ces deux époques, le XI^e^ siècle, à peu près à partir de la moitié et le XIII^e^ jusqu'à la mort de saint Louis, en 1270, ne peut s'empêcher de s'écrier : « C'est là, je l'avoue, un temps qu'il faut réhabiliter dans ce qu'il a eu de grand et de digne d'une éternelle admiration (*b*). »

Et le même historien ajoute (*c*) : « Je crois donc au progrès, je crois que nous sommes mieux qu'on ne l'était alors, je crois que le monde a gagné à sortir du moyen âge, et cependant, pour prouver ce que j'avance, je n'ai à ma disposition aucun des moyens qui se présentent naturellement à l'esprit. J'ai déjà renoncé à chercher la mesure comparative du bien-être matériel, de la moralité, de la science. Beaucoup de calamités du moyen âge arrivent à nous avec une physionomie que lui ont donnée les plaintes des historiens, et qui nous empêche peut-être d'en apprécier le véritable caractère. Après tout, si la situation de l'espèce humaine eût été si mauvaise, la population ne se serait pas multipliée, l'Europe n'aurait pas été en état de verser sur l'Orient un trop-plein aussi considérable; la patrie française ne se montrerait pas au XIII^e^ siècle si riche de défenseurs, si les deux siècles précédents avaient été signalés par des désastres aussi extraordinaires. Nous sommes trop disposés maintenant à prendre la satisfaction de nos aises pour un bien-être réel, et même à ne considérer les choses que du côté des jouissances matérielles, il y en a beaucoup qui ont disparu : des classes entières souffrent plus maintenant que les classes correspondantes pendant le moyen âge. Il en est de même de la moralité relative : de nouvelles natures de crimes se développent et s'attachent à chaque nouvel état de la société. — Et quant au troisième ordre de considérations, des siècles qui ont été pourvus aussi largement de la science divine, avaient reçu de la Providence une compensation plus que suffisante à ce qui leur manquait sous un autre rapport. Quel élément de comparaison faudra-t-il donc adopter? Quel moyen avons-nous de constater ce que j'appelle le progrès? Ce progrès que, dans l'ordre de la vérité chrétienne, je considère comme imposant, n'a pas été conquis d'une manière constante; l'humanité n'a pas toujours marché d'un train égal; elle n'a pas procédé, comme M^me^ de Staël le voulait, par spirales, c'est-à-dire en revenant à chaque fois sur elle-même, sans reculer cependant jusqu'à la limite de ses derniers pas rétrogrades; elle a plutôt subi des crises successives dont chacune *marque un temps d'arrêt*. Le progrès, ainsi obtenu, qui constitue une grande conquête et déjà un inappréciable avantage pour les temps où nous vivons, je le trouve dans la *liberté*... »

Mais l'écrivain que nous citons, entend moins ici la liberté civile, *extérieure* (*d*),

(*a*) « Sans doute, dit M. Lenormant, sans doute, au XIV^e^ siècle, le flambeau qui tombe des mains de la France est repris glorieusement par l'Italie. Il n'y a pas d'interruption, jusqu'à un certain point, dans le développement social. Mais l'Italie elle-même s'arrête au XV^e^ siècle; et d'ailleurs la dégradation morale de cette nation, la perfidie politique érigée en système, le machiavélisme, qui, né dans l'Italie, reflue sur le reste de l'Europe, tout cela forme un ensemble que quelques côtés admirables n'autorisent pas à ranger parmi les époques heureuses et fécondes pour l'humanité. » (*Cours d'hist. moderne*, 1845-1846, tom. III, pag. 13. Ce volume n'est point encore achevé.)

(*b*) *Cours d'hist. moderne*, loc. cit., pag. 14.

(*c*) Id., ibid., pag. 18, 19.

(*d*) Ce qui ne l'empêche pas de rendre un plein hommage à celle-ci : « Ma jeunesse, dit-il, s'est passée, mes idées se sont formées dans un temps où, au milieu de beaucoup d'erreurs, régnait une foi réelle à la liberté politique; il est bien difficile que ces idées n'aient pas laissé une forte impression dans mon esprit. Maintenant je vois des hommes, qui ont abusé ou qui abusent encore de la liberté, au point d'en rendre le maintien à venir presque problématique, et, d'un autre côté, surgisseat de jeunes esprits qui se croient habiles, parce qu'ils renoncent au principe et aux illusions de la liberté. En présence de cette sagesse nouvelle, la confiance qui m'anime doit paraître bien surannée. C'est un ridicule peut-être, mais quel qu'il soit, je l'accepte. Que d'autres, en présence des abus de la liberté politique, *ressentent une soif d'autorité, ou plutôt de servitude*, je ne me referai point à leur exemple : ils ne changeront aucune des convictions de mon esprit, ils n'arrêteront

Digitized by Google

que la liberte *intérieure*. « Cependant, ajoute-t-il, la liberté politique, si désirable qu'elle soit, n'est qu'une conséquence de la liberté intérieure, autrement dit de l'indépendance de l'âme, et c'est là véritablement que le progrès est notable... Prenons rapidement quelques points de repère. Envisageons la société antique, le moyen âge, la renaissance, le siècle de Louis XIV et ce temps-ci; *nous verrons toujours croître cette liberté essentielle* qui consiste dans la faculté, indépendante de toute circonstance extérieure, de choisir entre le bien et le mal.

« Ce n'est pas dans la société de l'esclavage que vous trouverez cette liberté; l'abus est réciproque, la dépendance des esclaves, comme le privilége du maître, engagent l'homme dans une servitude commune envers le mal. Le servage du moyen âge y remédie déjà en partie; mais ce n'est qu'une *disposition à un état meilleur*, et une forme transitoire ne peut être assimilée à la perfection. Plus tard, dans les temps de la renaissance, le progrès de la liberté intérieure est déjà plus grand; les professions libérales se multiplient; le magistrat, l'artiste, le savant, tendent à se dégager de la nécessité du patronage; l'affranchissement marche à grands pas. Sous Louis XIV, la liberté politique est *suspendue*, mais la société civile jouit déjà de prérogatives considérables; c'est un bien pour tous d'avoir vu disparaître ces liens multipliés de dépendance qui enchaînaient les volontés et domptaient les intentions les plus droites... Mais combien notre situation n'est-elle pas meilleure! Sachons apprécier le bonheur dont nous jouissons : consacrons à Dieu les chaînes dont il nous a délivrés (*a*)... »

Oui, c'est à Dieu, c'est aux principes qu'il a déposés dans le monde et dont il a confié le dépôt à l'Eglise, que nous devons cette conquête et les autres biens qui en découlent; c'est à l'épanouissement toujours plus grand, de siècle en siècle, des principes du christianisme, que nous sommes redevables des avantages sociaux dont nous profitons maintenant. Un éloquent orateur, M. Cœur, aujourd'hui évêque de Troyes, l'a proclamé lui-même lorsqu'il a dit (*b*) : « J'embrasse fermement cette opinion, et je la professe à voix haute, que dans ce noble pays de France tout ce qui fait le fond de nos idées, de nos sentiments, de nos mœurs, tout ce qui en produit, tout ce qui en soutient la gloire, que tout cela est le résultat suprême, le fruit sacré, la végétation puissante du christianisme. J'aime cette civilisation, je l'adopte dans sa plénitude, j'aime l'impuissance dont elle frappe le caprice et les volontés arbitraires; j'aime le droit qu'elle donne à chacun de participer à l'œuvre de la loi, de n'être soumis qu'à la loi; j'aime que la pensée de l'homme et sa parole ne soient pas enchaînées autrement que par la conscience et le respect des devoirs sociaux. Je n'accepte pas cette situation comme un moindre mal, ni même comme un bien relatif; *j'y vois l'état normal des peuples chrétiens parvenus à l'âge mur, le terme où ils ont dû aspirer toujours, le seul où ils puissent s'arrêter avec gloire.* De telles institutions honorent un peuple, elles sont une irrécusable preuve de sa grandeur morale, un témoignage certain du respect qu'il inspire, et pour être capable de les porter, il a dû être préparé, il doit être encore soutenu par un grand travail religieux... Nous sommes persuadé que tout le secret de l'avenir est dans une intime alliance du christianisme orthodoxe avec les formes politiques de nos sociétés modernes. L'intérêt de la religion, celui de l'humanité, demandent que l'on s'explique là-dessus avec une entière franchise. »

On voit qu'ici les deux libertés sont confondues. Ah! c'est qu'elles découlent toutes deux de la même source; c'est qu'elles sont toutes deux une germination du christianisme... Eh bien! dire aux peuples : — Revenez à la source où vos pères ont puisé; revenez au christianisme qui vous a émancipés; rattachez-vous plus que jamais à l'Église, dépositaire et gardienne fidèle des titres où sont inscrites et votre délivrance et votre dignité d'hommes; à l'Eglise qui a fait respecter ces titres contre les atteintes que leur ont portées des hommes assez insensés pour vouloir les déchirer, afin de dominer sans conteste; revenez en foule vers cette divine protectrice et aidez-la, cela dépend de vous, à reconstituer cette société chrétienne, si puissante par son *unité*, si féconde par la *charité*, si grande par la *liberté*, société où les principes de justice et de vérité ont été maintenus avec tant de vigueur par ses chefs suprêmes, — tenir un tel langage, ce serait faire rétrograder les peuples! Non, non; c'est les faire avancer; il y

pas un seul des battements de mon cœur. Illusions, soit! Mais je sens que je mourrai avec elles. » (M. LENORMANT, *Cours d'hist. moderne*, année 1845-1846, tom. III, pag. 20.)

(*a*) *Cours d'hist. moderne*, loc. cit., pag. 21, 22.

(*b*) *Cours d'éloquence sacrée à la Sorbonne*. Voy. l'*Ami de la religion*, n° du 11 janvier 1845. — Et, comme M. Lenormant, M. Cœur nous fait sa confession ouvertement : « Ce sont, dit-il au même endroit, ce sont les sentiments que j'ai au cœur; je les ai eus toujours, le temps n'a pu que les affermir et les accroître : humblement et sincèrement, de toute l'énergie de mon âme, j'adhère aux moindres articles du Symbole, j'adore tout dans la foi catholique; mais je crois profondément aussi à la noblesse, à la justice, à la moralité des formes revêtues par les sociétés modernes. Ces deux pensées, ces deux amours que j'ai trouvés dans ma conscience à toutes les époques, sont venus comme une grâce du ciel en aide à ma parole. Quand je consacrai ma bouche à la vérité par un serment immortel, le temps était plein d'orages, la terre tremblait déjà pour engloutir un trône; dans cette agitation violente des esprits je n'eus besoin d'aucun courage pour dire à mes contemporains toute ma foi religieuse; je la sentais dans un profond harmonie avec tout l'essentiel de leur foi politique; je n'avais rien à taire, rien à dissimuler, je n'entendis nulle part s'élever un murmure. Je ne serai pas moins heureux ici, j'en ai la conviction. »

Digitized by Google

a plus, c est répondre à leurs aspirations; car ils ne s'agitent que par ce qu'ils ont perdu leur voie, et que leur but étant d'obtenir la possession et la réalisation des principes qui régissent le *royaume* nouveau, fondé par le Christ-Rédempteur, ils ne seront pas en paix tant que son *règne* sera entravé dans sa marche!

Mais, dit-on, l'Eglise est antipathique à la liberté. — Erreur profonde! car, le despotisme qui est l'antipode de la liberté, le despotisme est essentiellement opposé au dogme de l'Eglise catholique; il est condamné par sa morale, flétri et réprouvé par sa tradition; et son histoire nous prouve que, non-seulement elle s'est toujours opposée au despotisme, mais encore qu'elle a toujours défendu la liberté des peuples (*a*). Que si l'on s'arrête à quelques exceptions, à quelques abus, nous répondrons que c'est le fait de certains hommes, et que ces faits sont des déviations qui n'engagent en rien l'avenir, et qui, surtout, ne prouvent rien contre l'institution elle-même, laquelle est indépendante des fautes des hommes, *infirmités passagères qui ne vont point à la mort* (*b*), et qui, malgré tout, conserve toujours son intégrité. Nous le voyons à tous les moments solennels de l'histoire; si mauvais que soient les hommes, les principes sont toujours meilleurs qu'eux, et ils sont toujours sauvegardés : *Ubi spiritus Dei, ibi libertas;* et quels que soient les désordres que nous pouvons remarquer dans l'Eglise, il n'est pas moins certain qu'il n'y a que là que se trouve la VOIE, la VÉRITÉ et la VIE : *une voie*, dit le prophète (*c*), *qui sera appelée la voie sainte;* une *vérité qui donne l'intelligence* même *aux enfants* (*d*); un esprit de vie qui conduit à la vérité, laquelle donne la liberté : *Cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos* (*e*).

On oppose encore contre la suprématie des Papes, qu'ils n'ont pas reçu de Jésus-Christ de mission pour le gouvernement temporel. Nous reconnaissons avec M. l'abbé Christophe, « que le pouvoir temporel de la Papauté ne sort point, comme le pouvoir spirituel, aussi clairement des paroles évangéliques (*f*); » nous reconnaissons, avec le cardinal Pacca, que ce pouvoir est pour les Papes *un pesant fardeau* (*g*); nous reconnaissons, dirons-nous, avec les Pères du dernier concile de Baltimore, « que si un jour il plaisait à Dieu de souffrir que le Pape fût définitivement dépouillé de tout pouvoir civil il garderait, par protection divine, le libre exercice de son autorité spirituelle, comme ce fut le cas dans les trois premiers siècles, sous le règne des empereurs païens, où les évêques de Rome déployèrent une énergie apostolique partout sentie et partout respectée. Eu égard à la principauté bien autrement excellente, attachée dès le commencement à l'Eglise de Rome, comme fondée par les glorieux apôtres Pierre et Paul, chaque église particulière, c'est-à-dire tous les chrétiens dans chaque partie du monde, se sentait obligée de s'harmoniser dans la foi avec cette antique et illustre Eglise, et de chérir inviolablement sa communion. Le successeur de Pierre, même dans des circonstances si défavorables, veillait sur les intérêts de la religion en Asie, en Afrique, aussi bien qu'en Europe, et proscrivait avec autorité toute erreur opposée à la révélation divine et tout usage renfermant un danger pour son intégrité (*h*)... » Nous reconnaissons tout cela. Aussi, n'est-ce pas la possession de quelques Etats, sur lesquels le Pape règne temporellement, qui constitue sa suprématie universelle; mais c'est parce qu'il est le centre de l'*unité* vers laquelle l'humanité converge puisqu'elle est *une*, que le Vicaire de Jésus-Christ se trouve, par là même, placé à sa tête pour la diriger dans la *voie* évangélique.

Au reste, nous savons que, vu les constitutions politiques modernes, et les peuples étant devenus adultes, cette suprématie n'a pas à s'exercer comme par le passé. Les temps sont changés, et c'est un développement dont nous devons bénir le ciel. Mais ce qui n'a point changé et ce qui ne varie point, c'est la constitution primordiale de l'humanité. Or l'humanité est un corps qui ne peut pas plus vivre, que les individus, sans tête. Elle en a une, certainement; mais non *deux*, comme on le suppose pourtant, lorsqu'on lui donne deux pouvoirs égaux, indépendants, marchant tantôt confondus, tantôt séparés, toujours distincts; ce qui est, en dernière analyse, renouveler l'erreur de Manès avec ses deux principes indépendants. Mais non, le bon sens, comme la vérité, nous disent que le genre humain n'a qu'une tête, et cette tête ne peut être que la Papauté; car, de même que l'âme commande au corps, de même la puissance spirituelle, qui représente l'âme dans la société humaine, doit prédominer. La puissance qui gouverne les choses spirituelles, c'est-à-dire de l'or-

(*a*) On peut consulter sur cette importante question qu'il nous est impossible de traiter ici, un livre assez solide quoique trop prolixe et souvent peu élevé dans les vues, intitulé : *L'Eglise catholique vengée du reproche de favoriser le despotisme politique et ecclésiastique*, par M. l'abbé L. SABATIER, 1 vol. in-8°, 1841.

(*b*) « Que des esprits, trop faibles pour saisir l'ensemble des considérations générales, et chagrins, parce qu'ils sont faibles, dans les plus grands objets, ne voient que de légers désordres;... qu'ils remarquent les vices de quelques lois que le temps n'a pas encore conduites à leur maturité; les désordres de quelques hommes qui seront tôt ou tard corrigés ou punis, et ramenés ainsi à la règle : pour nous, chrétiens, ces scandales ne sauraient ébranler notre foi... » (DE BONALD, *Disc. sur la vie de Jésus-Christ*, pag. 92, 93.)

(*c*) *Isai.* XXXV, 8.

(*d*) *Ps.* CXVIII, 130.

(*e*) *Joan.* VIII, 32.

(*f*) *Hist. de la Papauté pendant le* XIX^e^ *siècle*, tom. I^er^, pag. 1.

(*g*) *Œuvres complètes du cardinal Pacca*, 2 vol. in-8°, 1845, tom. I, pag. 71, traduction de M. Queyras.

(*h*) *Lettre synodale* des Pères du concile de Baltimore, tenu en 1848.

Digitized by Google

dre supérieur, influe nécessairement pour le bien des choses de l'ordre secondaire, comme la volonté dans l'homme, la conscience, gouverne les sens et les porte au bien.

Nous accordons que cette suprématie du Pontife romain, *qui a été*, dit Clément XI, *établi sur la terre, par le Sauveur, l'organe* DE LA JUSTICE ET DE LA MORALE (*a*), ne pourrait peut-être pas s'exercer aujourd'hui comme par le passé. Mais nous ne voyons pas ce que les peuples qui, aujourd'hui, créent des gouvernements, élèvent et détrônent des rois, perdraient de leurs droits politiques, s'ils consultaient, sur d'aussi graves intérêts, le représentant sur la terre de la vérité et de la justice. Voici ce que dit Fénelon à cet égard : « Il appartient à l'Eglise d'instituer les rois, non pas par une *juridiction civile et juridique*, comme l'enseigne très-bien Gerson, et l'Eglise n'a jamais prétendu que les rois devaient être directement élus par elle; ce droit lui appartient seulement d'une manière *directive et ordinative*, en ce que cette pieuse mère montre *aux électeurs* quels sont les princes qu'il *faut choisir* ou rejeter. Ainsi encore, elle juge et dépose indirectement les rois quand elle montre à ses enfants qui la *consultent*, qui il faut destituer ou confirmer au faîte du pouvoir. Il n'est rien qui conduise plus efficacement au salut, ou qui s'y oppose davantage, que la bonne ou mauvaise *élection* ou *déposition* des princes. Il est donc nécessaire que les nations chrétiennes, pour *l'élection* ou *la déposition* des princes, s'efforcent de se conformer autant que possible aux préceptes évangéliques, et, par suite, il est du devoir des pasteurs, et *surtout du Souverain Pontife*, de diriger et de gouverner les nations *dans une affaire aussi difficile* (*b*). » On voit qu'ici les droits des *électeurs* sont sauvegardés ; il s'agit seulement, pour eux, de recourir, dans de graves et difficiles circonstances, à une lumière plus haute et plus certaine. Croit-on donc, de bonne foi, que des électeurs qui exposeraient au Pape, en toute confiance et vérité, les faits dans une situation donnée, n'en retireraient pas des conseils et une direction qui leur épargneraient bien des malentendus, et, par suite, bien des erreurs et des troubles? S'il en était autrement, il faudrait désespérer de voir jamais l'application, sur la terre, des principes de la morale éternelle! Il va sans dire, pour couper court ici à toute objection, que nous supposons la Papauté complétement indépendante de toute crainte, de tout ménagement, de toute influence diplomatique. Ah! croyons qu'elle ne désire rien tant que cette sainte liberté, et que si les peuples chrétiens voulaient se serrer autour d'elle dans un immense élan d'amour, ils feraient tomber tous les obstacles qui s'opposent à l'accomplissement de sa mission!...

N'était-il pas beau, et n'était-ce pas une bien grande sécurité pour les peuples, de voir les Pontifes, tout en *laissant à chaque gouvernement la plénitude de son indépendance temporelle*, selon la remarque de Moeller (*c*), de voir ces Pontifes, « représentant le peuple, élus dans son sein et par lui, en son nom et en celui de Dieu, sacrer les empereurs, veiller sur les traités jurés, donner l'éveil à la chrétienté toutes les fois que la constitution était violée, et, sans laisser passer inaperçue aucune atteinte portée à la morale ou à la justice, menacer les coupables obstinés, quel que fût leur rang, de les exclure de la communion des fidèles, châtiment moral dont la force démontre qu'il était l'expression de la justice publique (*d*)? » Et l'on ne voudrait pas que, dans des temps aussi agités que les nôtres, cette antique et bienfaisante action reprît son cours? Mais nos luttes actuelles, nos conflits, les souffrances des peuples, démontrent plus que jamais la nécessité de cet arbitrage suprême. Car il ne s'agit, après tout, que de cette pacifique et sainte mission : « Les Pontifes romains, disait Grégoire II, sont les arbitres et les modérateurs de la paix entre l'Occident et l'Orient... Les yeux des nations se sont fixés sur notre humilité, et elles nous regardent comme un dieu terrestre (*e*). »

Mais on dit encore, et de graves auteurs sont dans cette idée (*f*), que cet arbitrage n'a été qu'un *privilége* donné aux Papes par les *circonstances*. Or, les circonstances ayant changé, le droit d'arbitrage devait cesser aussi. C'est là, selon nous, une singulière erreur. Nous l'avons déjà montré ailleurs (*g*),

(*a*) CLEMENTIS XI *Bullarium*, constitut. 11, Kal. Martii 1714.

(*b*) FÉNELON, *De l'autorité du Souverain Pontife*, traduction à laquelle nous avons ajouté une introduction et des notes, 1 vol. in-8°, 1853, chap. 27, pag. 125 et suiv.

(*c*) *Manuel d'hist. du moyen âge*, etc., Introduct., pag. XI.

(*d*) M. César CANTU, *Hist. univ.*, Introd., tom. I^er^, pag. 47.

(*e*) *Epist. Gregorii II ad Léonem Isaur.*, apud LABBE. *Concilia*, tom. VIII, col. 19 et 22.

(*f*) *Voy.*, entre autres, M. ARTAUD, *Consid. sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire*, 1 vol. in 8°, 1844, pag. 52; M. l'abbé GUETTÉE, *Hist. de l'Eglise de France*, tom. IV, pag. 13; M. l'abbé GOSSELIN, *Pouvoir du Pape au moyen âge*, etc., 1 vol. in-8°, 1845, 2° édit. Toute la thèse de cet érudit ouvrage porte sur ceci : que les Papes ont exercé une grande puissance au moyen âge, *parce que c'était le droit public*, et que *l'exercice de cette puissance a été généralement avantageux à la société*. (*Voy.* le § XXXI de ce *Disc.*) Cette grande question a encore été moins bien comprise dans un ouvrage récent, intitulé *Histoire de la lutte des Papes et des empereurs de la maison de Souabe, de ses causes et de ses effets*, par M. C. DE CHERRIER, 4 vol. in-8°, 1841 1851. Là on présente la suprématie des Papes comme une réaction, bonne en elle-même, de l'Eglise contre le matérialisme féodal, mais mauvaise dans ses résultats, puisque l'Eglise a voulu à son tour absorber l'Etat. C'est ne rien comprendre à la mission de l'Eglise, et n'y voir qu'une institution humaine.

(*g*) Dans notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., 1 vol. in-8°, 1846, p. 536 537 et notamment dans notre *Mémorial catholique*, tom. V, pag. 394. *Voy.* encore la *note* que nous avons insérée aux pag. 194,

Digitized by Google

et nous sommes bien aise de voir un savant historien, M. l'abbé Blanc, partager ce sentiment (*a*). Quoi! l'autorité donnée à Pierre et à ses successeurs par Jésus-Christ lui-même, pour veiller au maintien et à l'intégrité des principes évangéliques, ne serait pas préexistante à tout fait purement accidentel! cette mission conservatrice ne devrait s'exercer que dans telle ou telle circonstance, et il faudrait que l'humanité fût abandonnée à elle-même, sans guide, sans appui, et livrée à toutes les oppressions sans qu'aucune autorité pût prendre, en ce monde, la défense de la vérité et de la justice?... Encore une fois, nous reconnaissons que les constitutions politiques peuvent rendre moins nécessaire l'accomplissement de cette intervention à de certaines époques de la vie des nations; nous reconnaissons que les peuples, aujourd'hui, usent peu ou presque point de ce recours suprême. Mais qu'est-ce à dire? C'est une preuve que les peuples ont dévié, qu'ils ne sont plus dans leur état normal, et de là leurs luttes, leurs confusions, leurs maux sans remèdes efficaces. Qu'est-ce à dire encore? C'est qu'on ne peut conclure de l'absence momentanée de l'exercice d'un droit à l'anéantissement ou à la non existence de ce droit. Non; le droit de patronage existe pour la Papauté; elle est la tête, le sommet de la hiérarchie de tous les pouvoirs pour la réalisation des principes évangéliques sur la terre, et s'il arrivait que les peuples, instruits de leurs véritables intérêts, voulussent recourir de nouveau à l'autorité directive des Papes, il n'y a pas de doute que la Papauté ne faillirait pas plus à sa mission dans le présent que dans le passé..

XXXV.

Et d'ailleurs tout ce qui se passe depuis le commencement de ce XIX^e^ siècle dont la moitié de la course vient de s'accomplir, ne semble-t-il pas présager ce prochain retour? On ne peut nier, pour peu qu'on examine avec un esprit exempt de passion, que les tendances actuelles des peuples ne soient chrétiennes. Ces essais de liberté, c'est-à-dire de justice humaine, car ces deux mots se confondent, sont des élans vers la vérité, vers le principe orthodoxe, vers la source d'éternelle équité, tandis que les abus, les essais de tyrannie ne sont que des rechutes dans le principe mauvais, des retours vers le paganisme(*b*).Ces aspirations vers un état meilleur sont des élans qui décèlent que le principe de justice est vivant dans les cœurs, et de là à se tourner vers l'unique représentant sur la terre de la vérité et de la justice, il n'y a qu'un pas. L'humanité y marche, elle tend à cette *unité;* qui l'aidera à y arriver?

Il n'y a pas trente ans que Joseph de Maistre écrivait ces lignes : « L'univers est dans l'attente. Comment mépriserions-nous cette grande persuasion? et de quel droit condamnerions-nous les hommes qui, avertis par ces signes divins, se livrent à de saintes recherches?... Attendez que l'affinité naturelle de la religion et de la science les réunisse... Alors des opinions, qui nous paraissent aujourd'hui ou bizarres ou insensées, seront des axiômes dont il ne sera pas permis de douter; et l'on parlera de notre stupidité actuelle comme nous parlons de la superstition du moyen âge... Alors toute la science changera de face : l'esprit, longtemps détrôné et oublié, reprendra sa place; il sera démontré que les traditions antiques sont toutes vraies; que le paganisme entier n'est qu'un système de vérités corrompues et déplacées; qu'il suffit de les *nettoyer* pour ainsi dire et de les remettre à leur place, pour les voir briller de tous leurs rayons (*Voy.* le § I^er^). En un mot, toutes les idées changeront; et puisque de tous côtés une foule d'élus s'écrient de concert : *Venez, Seigneur, venez!* pourquoi *blâmeriez-vous les hommes qui s'élancent dans cet avenir majestueux et se glorifient de le deviner?...* Ce n'est pas en vain que la Providence agite le monde. Tout annonce que nous marchons vers une grande *unité* que nous devons *saluer de loin*, pour me servir d'une tournure religieuse. Nous sommes douloureusement et bien justement broyés; mais si de misérables yeux, tels que les miens, sont dignes d'entrevoir les secrets divins, nous ne sommes *broyés* que pour être *mêlés* (*c*)... »

Nous marchons vers une grande *unité!* qui ne le sent? qui ne le voit? qui peut douter que nous sommes arrivés aux derniers craquements du monde païen, et que les promesses évangéliques vont s'accomplir? Nous apportons dans ce *Dictionnaire* de nombreuses preuves de ce mouvement général qui emporte les peuples vers l'*unité;* néanmoins, c'est un spectacle si beau, si consolant, que nous ne pouvons résister au désir de le contempler ici dans son ensemble.

Déjà Bossuet s'écriait, dans son sermon sur l'*unité :* « Rome n'est pas épuisée dans sa vieillesse, et sa voix n'est pas éteinte; nuit et jour elle ne cesse de crier aux peuples les plus éloignés, afin de les appeler au banquet où tout est fait un, et voilà qu'à cette voix maternelle les extrémités de l'Orient s'ébranlent, et semblent vouloir enfanter une nouvelle chrétienté pour réparer les ravages des dernières hérésies. C'est le destin de l'Eglise. « *Movebo candelabrum tuum :* Je remuerai votre chandelier, » dit Jésus-Christ à l'Eglise d'Ephèse; « je vous ôterai la foi. » Je le remuerai; il n'éteint pas la lumière, il la transporte : elle passe à des climats plus heureux. *Malheur, malheur à qui la perd;*

195 de la dissertation de Fénelon sur l'*Autorité du Souverain Pontife*, édit. *ubi supra*.

(*a*) *Voy.*, dans son *Cours d'hist. ecclés.*, Précis hist., tom. II, la *note* à la page 457.

(*b*) Voy. *Du panthéisme, du mosaïsme et du christianisme dans leurs rapports avec les sociétés humaines et les gouvernements*, par M. J. Daniélo. 1 petit vol. in-18, 1848, pag. 68.

(*c*) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, Entretiens II^e^ et XI^e^.

Digitized by Google

mais la lumière va son train, et le soleil achève sa course! »

Oui, *la lumière va son train et le soleil achève sa course!* En dépit de l'hostilité et des efforts des Césars, *la lumière va son train*. Toutes les intelligences élevées de ce siècle gravitent irrésistiblement vers l'unité catholique; partout où l'esprit s'éveille de son engourdissement, partout où il échappe aux préjugés de secte ou de parti, partout où il aspire à reconstituer dans l'homme et dans la société la vie morale, son premier cri, son premier acte de désir et d'espérance est de glorifier l'Eglise et la Papauté; dans la philosophie (*a*), dans la politique, dans les lettres, dans les sciences, le travail du XIXe siècle, son ambition, si l'on ose dire, sa passion, c'est d'arriver à l'*unité*; et la force même de ce mouvement produit un double résultat : il accroît la dissolution, la division et l'anarchie au sein des religions, des sectes, des sociétés qui ne possèdent pas l'unité; — il attire insensiblement vers la seule unité constituée et *constituable* toutes les intelligences qui se fatiguent et se lassent des vaines recherches et de cette existence isolée et sans but des hommes qui ne vivent pas au centre commun de la vérité. Il suffit d'avoir des yeux pour vérifier l'accomplissement de cette double tendance de notre époque.

Dans toute l'Europe, la philosophie, la science et la littérature sont parvenues à cet état de subdivision qui ne peut plus être dépassé, car non-seulement on trouverait difficilement deux hommes partageant le même système, mais on aurait de la peine à rencontrer un homme qui ne fût pas en contradiction avec lui-même. La politique, qui touche à des intérêts palpables et plus susceptibles de rallier un grand nombre d'individus, est réduite, dans tous les pays, à l'impuissance ou à faire des compromis. Les questions sociales ont la puissance de remuer les esprits, parce que le christianisme, qu'on le sache ou qu'on ne s'en rende pas compte, est nécessairement impliqué dans leur solution; et cette solution sera profitable et vivifiante, ou nuisible et dissolvante, selon que, pour arriver à cette solution, on se sera inspiré du christianisme, ou qu'on aura méconnu ses divins préceptes.

Hors du catholicisme il n'est plus une seule religion qui ne soit frappée au cœur et rongée dans ses racines par l'anarchie, la corruption ou le despotisme. Les réformes de Méhémet-Ali et de Mahmoud ne s'exécutent que par la violation de tous les préceptes du Coran. En Russie, on ne sait quel nom donner à ce culte grec qui n'est qu'un des rouages inférieurs du système administratif de l'empire; jamais rameau séparé de l'arbre n'a subi la loi de l'impuissance et de la corruption comme cette Eglise grecque séparée de la souche vivifiante du christianisme. En Prusse, le gouvernement a voulu faire cesser la division qui existait entre les luthériens et les calvinistes, et établir l'unité de culte; ils ont obéi: mais, a dit le philosophe de Berlin, Hegel, *ils se sont unis dans la nullité*.

En Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Amérique, en France, la tendance de notre siècle vers l'*unité* décime le protestantisme et précipite ses fidèles hors de son sein par ces trois issues : par l'indifférence religieuse ou le socinianisme, conséquence dernière de la subdivision indéfinie des sectes; — par un travail intérieur en vertu duquel le protestantisme essaye de neutraliser les progrès du rationalisme qui le ravage, en se rapprochant, autant que possible, de l'unité catholique, sans devenir catholique; ce tour de force n'aboutit qu'au mysticisme et à certaines extravagances des piétistes et des méthodistes; — enfin, par un retour décidé vers le catholicisme, par une conversion sincère (*b*). La direction catholique donnée aux études historiques en Allemagne, en Italie, en France (*c*), la réaction qui s'opère dans l'Eglise anglicane, tout cela nous indique quelles sérieuses modifications se réalisent dans le protestantisme. De nombreuses conversions parmi les hommes les plus éclairés, parmi les plus hautes intelligences de ce siècle, viennent souvent réjouir l'Eglise. Nous en enregistrons presque chaque jour, et ces faits prouvent surabondamment le travail favorable à l'unité qui s'opère de toutes parts. Si donc l'*unité* est le besoin nécessaire de notre époque, comme de l'humanité elle-même, le triomphe plus ou moins éloigné, plus ou moins difficile de l'Eglise et de la Papauté, est dans les nécessités de l'époque et de l'humanité, ainsi que nous l'avons fait entendre en divers endroits de ce *discours* (§§ VIII, XVI et XXIX).

Mais, sans énumérer ici les faits nombreux qui appartiennent à l'histoire de l'Eglise de notre temps, ce que nous faisons en plusieurs endroits de cet ouvrage (*d*), arrêtons-nous quelque peu encore, avant de terminer, sur les tendances de ce siècle, et voyons sommairement l'action de l'esprit chrétien parmi nous.

XXXVI.

Ce XIXe siècle s'ouvre proprement à la révolution de 1789. Nous laisserons parler sur cette époque mémorable un historien monarchiste, un catholique ardent et sincère : « En exposant, dit M. Poujoulat, les causes

(*a*) Entre autres preuves, notons que l'école de M. Buchez a pris pour base de ses doctrines religieuses et sociales la Papauté et l'Eglise. *Voy.* le journal *L'Européen*, et l'*Introduction à l'hist. univ.* par Ch. Buchez, 1 vol. in-8°.

(*b*) M. Alex. de Saint-Chéron, Introduction à l'*Histoire de la Papauté*, de Léopold Ranke.

(*c*) *Voy.*, sur cette direction, d'intéressants détails dans M. de Saint-Chéron, *loc. cit.*

(*d*) *Voy.* les articles Pie VI, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Révolution française, Eglise catholique au XIXe siècle (*sa situation générale*).

Digitized by Google

le la révolution française, nous avons montré les doctrines de liberté, de fraternité, d'égalité, apportées au monde par l'Evangile, et recevant une lente et successive application à mesure que la marche des siècles le permet. Les célèbres cahiers des états généraux en 1789, monument des progrès politiques et de l'intelligence de la France, ne pouvaient naître qu'au sein d'un peuple fait *à l'image du génie chrétien*. L'idée première de la transformation de notre société en 1789 *fut chrétienne*, les hommes de ce grand mouvement national ne songeaient guère à l'Evangile; ils ne se rendaient pas compte de leur œuvre, parce que l'esprit religieux disparaissait des mœurs du temps; *mais il n'en est pas moins vrai qu'à leur insu ces hommes travaillaient à faire passer plus largement dans les faits et dans les institutions les enseignements divins qui touchent à la dignité humaine*. Voilà ce que l'on peut dire sur le caractère *chrétien* de la révolution française; tout le reste, selon nous, n'est qu'inexactitude et paradoxe (*a*)... »

Mais ce mouvement, chrétien dans son essence, ne tarda pas à être étouffé... Des génies destructeurs vinrent, qui le firent dévier de sa route; et la marche de la civilisation chrétienne fut encore une fois enrayée, et l'Eglise eut à souffrir des erreurs et des crimes qui suivirent l'ébranlement donné, en Europe, à cette époque. Les peuples égarés se laissèrent aller à d'abominables excès; et aussi plus grands furent leurs maux, plus rudes furent leurs épreuves, car, quand l'Eglise est persécutée, plus les peuples souffrent, plus leurs affaires se compliquent, plus ils sont livrés aux vents des doctrines et de leurs propres passions.

Cette vérité est attestée par l'histoire (*b*). Si l'on méditait les enseignements qu'elle nous donne à ce sujet, si l'on descendait dans les causes qui ont amené tant de troubles, tant de chutes d'empires, on verrait qu'elles ont en effet pour principe quelque crime commis envers l'Eglise par les pouvoirs ou par les peuples, et que ces tempêtes n'ont éclaté que pour arrêter les desseins des persécuteurs, délivrer la vérité enchaînée, raréfier l'air de la liberté religieuse, et rendre à l'Eglise, toutes les fois qu'on l'en a privée, la faculté de poursuivre sa mission régénératrice et émancipatrice à travers les âges. Mais il est juste de remarquer que, dans ces fautes toujours châtiées d'une manière éclatante, les pouvoirs méritent plus encore d'être accusés que les peuples; car l'histoire nous montre souvent les premiers occupés, pour mieux atteindre leur but, qui est de dominer et les corps et les âmes, à compromettre la religion aux yeux des seconds (*c*); tandis que les peuples aiment la religion, car ils sentent qu'elle est surtout la force et le soutien des petits et des faibles (§ x); ils ne sont pas en réalité hostiles à l'Eglise comme Eglise; non, ils aspirent à la vie que le christianisme peut seul leur donner; leurs tendances sont donc naturellement chrétiennes. La religion est en effet innée dans le cœur des hommes; tous ont besoin d'être *reliés* à leur principe, à leur Créateur; ils n'abandonnent l'Eglise que lorsqu'ils ne la croient plus de leur côté, et cela est si vrai, que toujours nous voyons les peuples revenir avec d'autant plus d'ardeur et de confiance vers l'idée religieuse, qu'ils sont plus certains que l'Eglise est rendue à sa liberté propre, qu'elle s'appartient davantage, qu'elle est, en un mot, plus indépendante et plus soustraite à toute influence ennemie ou étrangère.

Nous n'énumérerons pas tous les faits par lesquels l'histoire justifie cette accusation. Mais, pour mentionner les plus récents, qui ne sait que les tentatives de Napoléon et de Louis-Philippe pour miner l'Eglise et pour fonder insensiblement une Eglise nationale ont amené leur chute (*d*)? Et, d'un autre côté, ne peut-on pas dire que la conduite du peuple en 1848, la confiance avec laquelle il s'est porté vers le clergé, lui tendant la main et s'agenouillant sous les bénédictions de l'Eglise, les marques d'admiration et de douleur qu'il a données à la mort de l'archevêque martyr, ne peut-on pas avancer que ce sont là des témoignages assez éclatants des véritables sentiments des peuples touchant la religion? Oui, par leurs instincts natifs et par leurs propres intérêts, ils sont portés à aimer, à s'attacher à l'Eglise, qui doit être leur libératrice. Il faut ajouter qu'indépendamment de ce penchant naturel, il est une cause toute-puissante de sympathie entre l'Eglise et les peuples : c'est que celle-là, comme ceux-ci, a toujours à lutter pour sa liberté. Alors les peuples confondent leurs douleurs avec les siennes, et souvent ils se jettent dans ses bras. Nous l'avons vu en Allemagne, lors de l'arrestation de l'archevêque de Cologne; l'opinion publique n'a su se rendre compte du nouveau développement du catholicisme, dans ce pays, que depuis cette époque; tant il est vrai que les persécutions hâtent le triomphe de la religion (*e*)! Chez nous, quand Louis-Philippe est tombé, l'Eglise a de nouveau recouvré la liberté et l'indépendance qui lui sont si nécessaires, et le peuple s'est réjoui; il est revenu à l'Eglise, et partout, les mandements épiscopaux l'attestent, il a donné des preuves non équivoques de son respect profond pour les personnes et pour les choses de la religion. Ce n'est point lui, non plus, qui a vu de mauvais œil le retour à la tenue des

(*a*) M. Poujoulat, *Histoire de la révolution française*, 2 vol. in-8°, 1848, édit. Mame, t. II, pp. 96, 97.

(*b*) *Voy.* ce que nous avons écrit là-dessus dans notre *Mémorial catholique*, tom. VIII, pag. 1 et suiv. — « Jamais, a dit Chateaubriand, la société religieuse ne s'altère que la société politique ne change. » (*Etud. hist.* 2e disc. part. 1.)

(*c*) *Voy.*, comme confirmation de ceci, Chateaubriand, *Etudes hist.*, IIIe part., tom. II, pag. 267 de l'édit. Ledentu, 4 vol. in-18, 1834.

(*d*) *Voy.* M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXVIII, liv. XCI.

(*e*) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. IX, p. 1.

Digitized by Google

conciles; il y a applaudi, au contraire, comme l'a remarqué un savant prélat (*a*), et on l'a vu se porter en foule aux cérémonies publiques de ces saintes assemblées.

Les discussions religieuses de nos dernières années, en France, en Suisse, en Allemagne; les persécutions en Prusse, en Suisse, en Russie; les mouvements de l'Irlande et des Etats-Unis; les vives sympathies données au long martyre de la Pologne et aux oppressions de l'Espagne, alors que Grégoire XVI lança sa magnifique encyclique du 22 février 1842, tous ces faits et beaucoup d'autres, qui trouvent leur place dans ce *Dictionnaire*, « ont manifesté, dit M. César Cantu (*b*), combien les peuples tiennent encore à la religion, combien ils y portent même d'attention et d'intérêt, tandis qu'ils n'ont que tiédeur pour les innovations politiques. Nous sommes pourtant les fils de ceux qui ont entendu la voix de Voltaire et admiré l'*Encyclopédie;* nous avons fait notre éducation sur des auteurs qui combattaient moins l'Eglise qu'ils ne la méprisaient, la considérant comme une maladie sociale dont la guérison paraissait prochaine, comme une intrusion d'un pouvoir nouveau, qui prétendait soustraire les consciences à l'autorité du glaive. Mais si l'impiété et la dérision se donnaient alors carrière au milieu des heureux du jour auxquels s'adressait la littérature, aujourd'hui qu'elle s'adresse aux petits et à ceux qui souffrent, la soif de l'invisible grandit chez elle avec le sentiment religieux, le seul que le peuple comprenne parfaitement. Or c'est le peuple qui agite aujourd'hui dans le monde entier la question religieuse; c'est à de telles convictions qu'il demande sa force de régénération et d'avenir. En Angleterre, il réclame pour les dissidents la restitution des droits civils; en Allemagne, la cessation de la tutelle despotique (*c*), conséquence naturelle du protestantisme (§ XXXIII); sur le rivage africain, il relève la croix en face du croissant; en France, il revendique pour les pères la liberté de donner à leurs enfants mieux qu'un enseignement mou et indécis (*d*), qui ne produit que des idées vagues et des sentiments sans énergie. Or cette association de la religion avec la liberté demeurera un des faits les plus significatifs de l'âge présent... » Enfin, car il nous faut abréger, un récent ouvrage (*e*) nous a offert des preuves puissantes des progrès du catholicisme dans ce siècle, et nous y avons vu de nombreuses traces de l'esprit chrétien qui travaille notre génération actuelle.

Mais, en même temps, nous y avons trouvé la preuve de ce fait, que si la foi se propage, si elle produit des œuvres admirables, si elle n'est, d'un autre côté, qu'à l'état latent dans une multitude de cœurs, il est certain que bien des obstacles encore s'opposent à la libre expansion réparatrice de l'Eglise. D'où viennent ces obstacles? Des peuples? Hélas! ils ne demandent, eux, que le triomphe des principes évangéliques; ils le demandent, disons-nous, non pas ouvertement, non pas en connaissance de cause, car, enfin, l'ignorance, dans laquelle la plupart s'abâtardissent, les en empêche (§ X); mais ils le demandent par leurs confuses aspirations, par leurs impatiences mêmes. D'où viennent donc les obstacles dont nous parlons? Ils viennent de la part des politiques. Chose étrange! ou plutôt ceci ne doit pas nous surprendre, en même temps qu'ils s'appliquent à étouffer les aspirations les plus légitimes, ils travaillent à *dominer* l'Eglise dont ils ont peur. Ah! c'est qu'ici-bas, dit Lacordaire, « l'Eglise n'est pas seulement persécutée, mais l'humanité l'est aussi. L'humanité, comme l'Eglise, est tour à tour persécutée et délivrée, et par la même raison. L'Eglise est persécutée, parce qu'elle possède des droits et qu'elle impose des devoirs; l'humanité l'est, parce qu'elle a aussi dans son domaine des devoirs et des droits. La justice nous pèse, n'importe sur quelle tête elle réside, et nous cherchons à lui échapper, non-seulement au détriment de Dieu, mais au détriment de l'homme. Nous nions les droits de l'homme comme nous nions les droits de Dieu; et c'est une grande erreur de croire qu'il n'y a ici-bas qu'un combat, et que, l'Eglise ayant sacrifié ses intérêts éternels, il ne resterait pas d'autres intérêts à défendre. Non, détrompons-nous. les droits de Dieu et les droits de l'humanité sont conjoints; les devoirs envers Dieu et les devoirs envers l'humanité ont été confondus dans la loi de l'Evangile aussi bien que dans la loi du Sinaï; tout ce qui se fait pour ou contre Dieu se fait pour ou contre l'homme. Comme Dieu est persécuté, nous le sommes aussi; comme Dieu est délivré, nous le sommes pareillement. L'histoire du monde, aussi bien que l'histoire de l'Eglise, a ses persécuteurs et ses libérateurs (*f*)... »

Les pouvoirs (*g*) travaillent donc à dominer l'Eglise, et cherchent à la rendre sus-

(*a*) Mgr Gousset, *Observations sur un Mémoire*, in-8°, 1852.

(*b*) *Hist. univ.*, tom. XIX, pag. 429, 430.

(*c*) M. Eichhorn, ministre de l'instruction publique, en Prusse, déclarait dernièrement que, *au roi seul appartient le droit et le pouvoir de régler la conscience des sujets; et ceux-ci, en obéissant à ses ordres, n'encourent aucune responsabilité, attendu qu'elle ne peut tomber que sur le législateur.* (Note de M. C. Cantu.)

(*d*) M. César Cantu terminait son *Hist. univ.* en 1846.

(*e*) *Des intérêts catholiques au* XIX^e *siècle*, par M. de Montalembert, brochure in-8° de 206 pages, 1853. — Nous avons consacré trois articles à l'étude de cet écrit. Voy. *Mémorial catholique*, tom. IX, pag. 41 et suiv., 75 et suiv., 105 et suiv.

(*f*) Le R. P. Lacordaire, *Eloge d'O'Connell*, *Conférences de Notre-Dame*, tom. IV, pag. 324, 325.

(*g*) « La politique des d'Orléans, dit M. l'abbé Rohrbacher, comme celle des Bourbons et de Bonaparte, et généralement de tous les gouvernements modernes, vis-à-vis de l'Eglise de Dieu, *c'est de la tenir dans la servitude, pour l'avantage de leur dynastie.* » (*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XXVIII, pag. 298.)

Digitized by Google

pecte aux peuples ; toutes choses que le prophète avait prévues, comme nous l'avons déjà remarqué (§ XI). Ils veulent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'accaparer à leur profit ; nous en avons apporté de récents exemples (§ XXXIII). Voyez encore ce qui se passe en Prusse, en Piémont, où l'Etat veut faire prévaloir son omnipotence jusque sur l'enseignement ; en Russie, où le czar affiche la prétention d'absorber l'Eglise romaine et de la faire rentrer dans l'*orthodoxie* de l'Eglise grecque (*a*) ; en Autriche, où le pouvoir a constamment cherché à s'emparer du gouvernement de l'Eglise, *jusqu'à ne plus voir en elle qu'une branche de l'administration, une sorte d'institution de police* (*b*). Considérez aussi que dans bien des Etats le principe de liberté de conscience, ce principe, a dit Lacordaire, la plus belle conquête de ce siècle, et celui d'où dépend l'avenir de la vérité dans le monde (*c*), est entravé et souvent tout à fait méconnu. Il en résulte alors que si l'erreur est comprimée (ce qui n'est pas du tout un triomphe sur elle, loin de là), la vérité, qui est bien plus puissante, ne peut se produire et gagner les âmes ; il en résulte nécessairement aussi que, de par leurs guides, les populations ne voient pas la lumière, qu'elles se trouvent insensiblement replacées dans l'état où le christianisme les avait prises, qu'elles subissent tour à tour les désordres de l'anarchie, l'oppression de la tyrannie, et qu'elles tombent dans la plus lamentable situation de misère, d'abandon et d'opprobre !

Mais n'importe ! quelles que soient les conjurations qui s'élèvent contre le Christ et contre son Eglise, *la lumière va son train et le soleil achève sa course*. Nous avons recherché les premiers symptômes de l'esprit moderne (§ X et *alibi*), « et nous les avons trouvés, pouvons-nous dire avec un écrivain (*d*), dans le christianisme et dans le développement des idées de ceux que le christianisme inspire ; » nous avons vu les plus hautes intelligences comme les plus confuses aspirations des peuples tendre vers la religion, vers l'*unité* catholique (§ XXXV). Rien n'arrêtera ce salutaire mouvement, et les obstacles ne feront qu'en exciter l'ardeur et en précipiter la marche.

Au reste, les événements matériels eux-mêmes y concourent puissamment. C'est ce que remarque un historien d'une intelligence élevée, que nous avons souvent cité : « L'Europe, dit-il, s'ouvre les chemins de l'Asie, non plus passagèrement comme les Argonautes, les successeurs d'Alexandre ou les croisés ; elle y pénètre en dominatrice par l'isthme de Suez et par celui de Panama, par les défilés du Caboul et par le port de Canton. Napoléon a ouvert l'Egypte, et l'étendard tricolore flotte sur les côtes d'Afrique ; la Grèce a secoué le joug ; la Moldavie et la Valachie se font européennes ; la Russie presse les Ottomans sur le Danube, en Perse, dans l'Asie mineure ; elle franchit les Balkans, et s'arrête spontanément à Andrinople au moment de saisir une proie qui ne peut lui échapper. La Turquie le sent ; elle qui, ayant perdu le sentiment de toutes les formes politiques et religieuses, éprouve les mêmes symptômes qu'éprouva l'Europe au déclin de l'empire romain (*Voy.* les §§ XVII, XVIII, XIX et XX). N'osant pas même essayer de remonter vers ses principes fondés sur le fanatisme, elle dissout les janissaires, entr'ouvre les harems, et cherche un souffle de vie dans les institutions européennes. Si la race arabe, qui la première révéla l'Orient à l'Occident (*e*), et les mit en communication, est à la veille de sortir de sa longue torpeur, ne serait-elle pas appelée à devenir le plus puissant auxiliaire de la civilisation (*f*) ?

« L'Angleterre s'étend de plus en plus dans les Indes, et envoie ses voyageurs, ses marchands, ses guerriers dans le cœur de l'empire des Birmans ; la Chine est resserrée au sud par les Anglais, au nord par les Cosaques, avant-garde de la Russie ; de l'Océan, l'observent ou la combattent les flottes britanniques et américaines ; du Mexique et des Philippines, les Espagnols qui se réveillent. Les sauvages de l'Amérique cèdent toujours plus de terrain aux odieux *semeurs de petits grains*. La civilisation chrétienne, qui résume toutes les autres, se mêle dans l'Inde avec celle dont toutes dérivent. On ne discute plus seulement dans nos cabinets sur Alexandrie ou Constantinople, mais sur Bombay, Pékin, les îles Sandwich et les Marquises. Les routes ont applani les monts ; la vapeur arrache aux vents la tyrannie des mers, pour réunir les nations conquises par l'épée, instruites par la religion, guidées par les lois, éclairées par l'intelligence, et qui *aspirent à l'unité*, non plus de l'Europe, mais *du monde entier*. Alors les peuples deviendront frères ; l'harmonie sera rétablie entre la raison, l'imagination et la volonté ; les éléments des différentes races se combineront pour le bien commun ; les connaissan-

(*a*) *Voy.*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er janvier 1850, l'article intitulé : *La Papauté et la question romaine, au point de vue de Saint-Pétersbourg.* — Sur cet article, *voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. VIII, pag. 353 et suiv.

(*b*) *Le Moniteur catholique*, n° du 8 mars 1850. Ce même journal avoue, dans son n° du 11 mars, que « le *joséphisme* est plus nuisible, à certains égards, à l'Eglise catholique, que l'hérésie et le schisme ouvert. »

(*c*) Le R. P. Lacordaire, *loc. cit.*, p. 323.

(*d*) M. Ch. Lenormant, *Cours d'histoire moderne*, tom. III, pag. 5.

(*e*) Au moment même où nous tenons la plume, la question d'Orient agite vivement les esprits. *Voy.* notre article Orient (Eglise catholique en).

(*f*) Nous savons que l'islamisme est menacé, qu'il va se dissolvant de plus en plus, et que le contact avec l'Europe aura pour résultat inévitable l'affaissement de la foi musulmane. Cependant, peut-on conclure que la Turquie soit bientôt prête à se fusionner dans la grande famille européenne ? Des hommes, qui ont étudié la question sur les lieux, en doutent. (*Voy.* le *Voyage religieux en Orient*, par M. l'abbé J.-H. Michon, tom. Ier, in-8°, 1853.)

Digitized by Google

ces d'un peuple seront celles de tous ; l'industrie s'associera pour tirer le meilleur parti de chaque contrée ; les jouissances de la vie et les avantages de la science seront mieux répartis ; l'action des pouvoirs sociaux s'exercera d'une manière toujours plus conforme à la volonté de Dieu et en harmonie avec celle des gouvernés ; et la loi d'amour et de fraternité universelle s'accomplira. — Le genre humain pourra-t-il jamais arriver à ce terme? Qu'il s'en flatte du moins, et que tout homme comme toute nation apporte sa pierre à l'édifice (*a*). »

XXXVII.

Eh ! pourquoi l'humanité ne demeurerait-elle pas dans cette confiance? Pourquoi refoulerait-elle un sentiment qui, lors même qu'il serait chimérique (*b*), aurait toujours pour résultat de lui faire pratiquer *l'espérance*, — cette nourrice des infortunés, placée auprès de l'homme, comme une mère auprès de son enfant malade (*c*), — de la pousser en avant et de la faire avancer toujours davantage dans la voie de la vérité et de la vie ? Le Christ-Rédempteur n'a-t-il pas posé lui-même l'idéal à atteindre, le progrès véritable à réaliser, lorsqu'il a dit : *Quærite primum regnum Dei, et justitiam ejus ; et hæc omnia adjicientur vobis* (*d*). Et, un peu plus loin : *Petite, et dabitur vobis ; quærite, et invenietis ; pulsate, et aperietur vobis* (*e*) ?

Or à l'Eglise seule, l'Eglise ! — « non pas comme l'entendent quelques communions chrétiennes, cette unité purement intellectuelle qui, à travers tous les peuples, lesquels revendiquent le nom de chrétiens, se propage au milieu de beaucoup d'angoisses et de dissentiments intérieurs ; mais l'Eglise réelle, l'Eglise personnifiée dans un chef visible, que la conscience des catholiques proclame le Vicaire de Jésus-Christ ; l'Eglise dont le siége est à Rome, dont les conseils se perpétuent depuis dix-huit siècles dans le Vatican (*f*) ; » — à cette Eglise, nous l'avons dit, tête et cœur du monde entier, il appartient d'enseigner le royaume de Dieu ; à elle seule, de donner à ceux qui demandent, de faire trouver à ceux qui cherchent, d'ouvrir à ceux qui frappent ; à elle seule, de perfectionner l'homme moral, de correspondre aux besoins de l'humanité, de la guider dans les voies que lui a indiquées son Rédempteur, de lui faire atteindre ses immortelles destinées.

Et encore une fois, car nous ne saurions trop insister là-dessus, quel temps fut jamais plus propice pour l'Eglise d'exercer son action suprême? « Depuis l'émancipation par le christianisme, le génie de l'avancement est disséminé dans le monde... Les peuples émancipés auraient déjà triomphé, s'ils avaient compris qu'ils devaient se réunir dans une seule pensée, et que cette pensée devait être une pensée religieuse. Les hommes du retardement, les uns par une erreur de conviction, les autres par un coupable calcul, ont invoqué la Providence : ils ont au moins cherché l'appui du fait religieux... Les hommes de l'avancement n'ont compté que sur leurs propres sentiments, sur l'énergie de leurs volontés. Quelquefois même, trompés par l'abus que leurs ennemis faisaient d'une intervention religieuse, vraie ou hypocrite, ils se sont précipités dans la révolte de tout principe religieux. Le mal est des deux côtés ; mais la seule invocation à la Providence est douée d'une puissance infinie, parce que son nom seul est plus fort que

(*a*) M. César Cantu, *Hist. univ.*, Introd., tom. I^er^, pag. 61, 62.

(*b*) Le même historien que nous venons de citer fait, à la fin de son volumineux et beau travail, la réflexion intelligente et juste que voici : « Il arrive souvent que les novateurs aperçoivent la vérité : leur seul tort est de la devancer, et ce dont un siècle se raille en le traitant d'utopies, peut, dans le siècle suivant, devenir des vérités triviales... Le règne de Dieu viendra, et tous les jours il est appelé par un plus grand nombre de croyants ; mais quand? Patient, parce qu'il est éternel, *le Père seul le sait*. Ces opinions, fussent-elles au surplus dénuées de toute valeur, l'homme doit les étudier pour les dispositions qu'elles attestent, pour les besoins qu'elles accusent, pour cette espérance qui est aujourd'hui l'honneur et le tourment universel ; il doit en même temps préparer les voies *en veillant, en priant, en persistant dans la foi, en opérant virilement, et en faisant tout en charité*. Que les forts se réjouissent humblement en se voyant choisis par Dieu pour instruments de ses fins ; que ceux qui sont abaissés soient persuadés que le renouvellement n'arrive qu'après l'expiation, mais que l'on peut dire encore, comme pour celui qui était inhumé depuis quatre jours : *Je sais que tu peux ce que tu veux.* » (M. César Cantu, *Hist. univ.*, t. XIX, pag. 402.)

(*c*) Chateaubriand, *Génie du christianisme*, partie première, liv. II, chap. 3. Il ajoute : « Il y a plus (et c'est ici la merveille), l'homme sera *récompensé d'avoir espéré*, autrement d'*avoir fait son propre bonheur*. Le fidèle, toujours militant dans la vie, toujours aux prises avec l'ennemi, est traité, par la religion, dans sa défaite, comme ces généraux vaincus que le sénat romain recevait en triomphe, par la seule raison qu'ils n'avaient pas désespéré du salut final. Mais, si les anciens attribuaient quelque chose de merveilleux à l'homme que l'espoir n'abandonne jamais, qu'auraient-ils pensé du chrétien qui, dans son étonnant langage, ne dit plus *entretenir*, mais *pratiquer* l'espérance? »

(*d*) *Matth.* VI, 33.

(*e*) *Matth.* VII, 7.

(*f*) M. Lenormant, *Cours d'histoire moderne*, tom. I^er^, pag. 5 et 6. Et le même historien ajoute : « Quoi que nous fassions, quelle que soit la diversité de nos opinions, nous ne pouvons éviter l'Eglise ; nous ne pouvons nous soustraire à l'aveu de ce fait, que tout ce qui s'est passé en bien ou en mal depuis dix-huit siècles, et surtout depuis la chute de l'empire d'Occident, disons depuis quinze siècles, *a retenti à ce centre commun* ; que c'est le seul lien du monde où, sans interruption, sans relâche, on ait discuté à la fois le présent et l'avenir ; où pas une nation n'a pu vivre, grandir et déchoir, sans que l'écho de ces révolutions ne se soit fait sentir à ce rendez-vous de toutes les idées, de tous les intérêts, *de toutes les espérances.* » (Id., ibid.)

Digitized by Google

toute la force humaine, comme la seule révolte contre la Providence, par le fait même de cette révolte, brise et dissout toute force (*a*). » Or qu'on apprenne cela aux peuples comme le fit Moïse, tirant le peuple de Dieu des mains de l'Egypte; Grégoire VII, arrachant l'Eglise aux étreintes mortelles de la féodalité; O'Connell, pressant des millions d'Irlandais à prendre Dieu pour témoin de la justice de leur cause et à se mettre sous la protection du Dieu de la liberté, du Dieu des chrétiens, et l'on verra les préventions tomber et des foules innombrables d'hommes entrer dans l'Eglise...

Instant favorable ! heure propice ! avons-nous dit. Voyez, tous les hommes intelligents de ce siècle nous le crient aussi: « Le christianisme, dit M. de Champagny (*b*), est né et s'est développé à l'heure où une grande unité matérielle se formait entre les peuples divers, où leurs relations devenaient plus fréquentes, où le monde semblait s'ouvrir à la curiosité du voyageur comme à la prédication de l'Apôtre (§§ II et III). Aujourd'hui, cette unité matérielle de la race humaine s'agrandit encore; les peuples qui étaient voisins se touchent de plus près; les peuples qui étaient éloignés se rapprochent; les peuples qui étaient inconnus se découvrent et sont forcés d'abaisser leurs barrières devant la pénétrante invasion du génie européen. Aujourd'hui ce n'est pas l'Egypte ou l'Asie; c'est l'Afrique, c'est l'Inde, c'est la Chine, cette reine mystérieuse dont le voile s'est enfin levé, qui vont participer bon gré mal gré à la vie européenne, et recevoir la lumière de cet Occident, où depuis trois cents ans réside la seule civilisation active, féconde, pénétrante. Ce sont les antipodes mêmes de l'Europe où l'Europe commande en souveraine. En tous ces lieux, remarquez-le, quelle que soit l'influence intéressée qui ait amené l'invasion européenne, en tous ces lieux l'Evangile est venu; en tous ont abordé les pacifiques envoyés de la Rome chrétienne; en tous la croix a été plantée; en tous ou presque tous a coulé le sang des martyrs, légitime motif de nos espérances. Derrière ces aventureux matelots, ces marchands cupides, ces soldats ambitieux, le missionnaire, pauvre, seul, désintéressé, arrive à son tour, et les passions de la terre, qui croient conquérir pour elles seules, se trouvent n'être que l'avant-garde et les involontaires alliés de la conquête chrétienne. Magnifiques desseins de la Providence ! Gloire admirable du XIXe siècle, s'il sait enfin la comprendre et la mériter !.. »

Il le saura, ayons-en la ferme confiance; car, nous l'avons vu (§ XXXVI), et une autre intelligence élevée nous le confirme également : « Il est évident, dit M. Ballanche, que le XIXe siècle est las du funeste héritage que lui a légué le siècle précédent. Il cherche à se dégager de ce suaire d'incrédulité dont il est encore à moitié enveloppé. Il veut entrer dans le christianisme; et comme, ainsi qu'il en est averti par son propre instinct, c'est au sein de *cette unité catholique* que le XIXe siècle veut entrer (*c*), » qui donc l'aidera à déposer le suaire de mort qui le gêne dans l'accomplissement de l'acte de sa résurrection? qui? La liberté, ce grand besoin des âmes aujourd'hui. Mais la liberté que le Verbe divin a donnée aux hommes fait aussi partie du dépôt confié par le Christ à la garde de son représentant sur la terre; c'est donc vers Rome, ce *centre* de la famille humaine, que les peuples doivent désormais porter leurs regards pour y chercher le salut...

Ah ! n'en doutons pas : Rome connaît le mouvement providentiel qui pousse les peuples vers l'alliance naturelle de la religion et de la liberté (*d*), et « Rome qui n'est pas épuisée dans sa vieillesse et dont la voix n'est pas éteinte (*e*), » ne faillira pas à la mission nouvelle que Dieu l'appelle, en ce siècle, à remplir. « Au milieu des pouvoirs civils et politiques tombés dans le mépris universel, dit M. de Beaufort (*f*), je vois s'élever, *brillante de clarté*, la suprême autorité spirituelle, l'autorité magnifiquement sociale des souverains Pontifes. Les Papes seront reconnus représentants de l'humanité non moins que représentants de Dieu (*g*); arbitres suprêmes, souverains conciliateurs dans toutes les questions qui pourront troubler l'harmonie sociale. »

XXXVIII.

Pourquoi donc n'en serait-il pas ainsi? Pourquoi la Papauté ne reprendrait-elle pas au XIXe siècle ce rôle de protecteur suprême qu'elle a exercé à des époques non moins troublées, non moins confuses? Que l'histoire reproche à certains Papes des fautes, des faiblesses et des incertitudes dans la conduite des affaires, cela est-il surprenant

(*a*) BALLANCHE, *Œuvres*, 4 vol. in-8°, 1830, tom. III, pag. 218, 219.

(*b*) *Les Césars*, etc., 2 vol. in-8°, 2e édit., 1853, tom. II, pag. 530.

(*c*) BALLANCHE, ibid., pag. 55.

(*d*) « ...Apprendre à cette force nouvelle à se gouverner, à se modérer, à se diriger vers le bien, c'est là le rôle politique actuel de l'Eglise. Elle a appris autrefois aux rois à être justes, et ils en avaient grand besoin; elle doit enseigner aujourd'hui aux nations à être sages. C'est donc avec *la liberté* et non avec *le pouvoir qu'est l'alliance fructueuse et naturelle de l'Eglise*. Elle a été autrefois le plus éclairé des pouvoirs, elle doit être aujourd'hui la plus pure et la plus régulière des libertés. C'était l'attitude qu'elle avait prise dans ces dernières années (*Voy.* § XXXVI) : trouve-t-on qu'elle lui ait si mal réussi?... » (M. Albert DE BROGLIE, *Le moyen âge et l'Eglise catholique*, brochure in-8°, pag. 37.)

(*e*) BOSSUET, *Sermon sur l'unité*.

(*f*) *Revue de Bruxelles*, 1848, nouv. série, tom. V, pag. 282.

(*g*) « Il en doit être ainsi, puisque le Souverain Pontife représente l'Homme Dieu. » (Note de M. de Beaufort.

Digitized by Google

dans une si longue suite de Pontifes? Que le gouvernement terrestre de l'Eglise ait eu ses imperfections, n'est-ce pas la loi inévitable de toute constitution abandonnée à des hommes? Qu'à certaines époques et dans des circonstances importantes la Papauté ait paru défaillir, manquer de ce coup d'œil profond qui sauve les situations et qui ne perd aucune occasion favorable, cela est possible; mais aussi pouvons-nous savoir si l'heure de Dieu était venue, et les jugements des hommes sont-ils donc semblables à ses jugements? Qu'en un mot, l'élément humain ait quelquefois prédominé, on l'accorde; mais peut-on dire, cependant, que cela soit jamais allé jusqu'à compromettre l'institution divine elle-même? Non, assurément. « Dieu, dit le cardinal Bellarmin (*a*), a permis quelquefois à des hommes d'un caractère peu honorable de s'asseoir sur la chaire de Pierre, de peur qu'on ne s'imaginât que la durée du siége de Rome était due uniquement aux mœurs pures et incorruptibles des Pontifes; » et nous ajoutons que la Papauté est l'autorité morale la plus sûre, la plus forte, et toujours la plus respectée qu'il y ait au monde.

La plus sûre; car elle a reçu du divin Rédempteur des promesses d'éternelle assistance, et le Dieu qui est venu racheter les hommes ne peut manquer d'éclairer ceux qu'il a chargés d'étendre à tous les bienfaits de sa rédemption; bienfaits individuels, bienfaits sociaux, parce que si les hommes doivent recevoir le complément du royaume de Dieu dans le ciel, les nations, qui ne seront pas de la vie future et dont la durée est bornée au temps, doivent tendre, si elles veulent subsister, à réaliser, dès ce monde, le règne de Dieu, c'est-à-dire le règne de la justice, de la charité, de la solidarité humaine (*b*).—La plus forte: L'Eglise n'a-t-elle pas résisté à toutes les attaques? Depuis Julien, en passant par le soufflet de Philippe le Bel, jusqu'à l'emprisonnement de Fontainebleau, n'a-t-elle pas vaincu tous les Césars conjurés contre elle? Ils sont morts, et elle est debout! Ils ont laissé des souvenirs que les uns appellent des souvenirs de gloire, mais que les peuples trouvent des souvenirs de larmes et de sang; et pour l'Eglise, tous sont d'accord à ne voir que la trace continue de ses bienfaits! Elle fournit toujours glorieusement sa carrière; elle a triomphé, elle triomphe, et voyant à ses pieds ses ennemis vaincus, ou ceux qu'elle vaincra encore, elle entonne le chant de victoire que le Prophète lui entendait répéter à tous les siècles: « Vous le voyez, on m'a livré bien des combats depuis mon enfance, mais on n'a jamais rien pu contre moi: *Sæpe expugnaverunt me a juventute mea, etenim non potuerunt mihi* (*c*). » Et nous ne voudrions pas nous attacher à une autorité si puissante, à une autorité qui, défendant toujours sa liberté, est la seule, par conséquent, qui la comprenne et qui la conserve dans le monde (*d*).?

Nous avons ajouté que la Papauté, l'Eglise, est encore l'autorité la plus aimée, la plus respectée. Jamais, en effet, les pasteurs et les fidèles n'ont été ni plus unis au Siége apostolique, ni plus soumis au successeur de Pierre. Toutes les sectes se divisent, subissent la décomposition la plus complète, et le génie, exploitant les passions les plus aveugles, ne peut réussir à donner l'ombre de vie à une hérésie. Au contraire, une parole tombée de la chaire apostolique suffit pour frapper de stérilité l'erreur. Que disons-nous? Un simple désir du Pontife suprême est reçu et suivi comme un ordre. Nous l'avons vu au sujet de la liturgie romaine; nous venons de le voir à propos d'un orage qui paraissait s'élever sur l'Eglise de France, et que la voix vénérée de Sa Sainteté Pie IX a dissipé (*e*). Et cet amour, ce respect, cette soumission, doivent-ils nous surprendre? Peut-il en être autrement d'une institution divine? Si cela n'était pas, l'Eglise ne serait pas divine. Or les peuples le savent, ou, plutôt, ils le *sentent*, et c'est pourquoi ils sont inclinés vers elle; ils ont le pressentiment (peut-être vague encore, mais réel pourtant pour qui sait observer) que de là leur viendra la délivrance. Qu'un jour donc ce sentiment intime éclate dans un pays; que du milieu de nos confusions il sorte, « par une germination que personne ne s'explique, quelqu'un de ces hommes tels que la Providence en a préparé de loin dans le secret tout-puissant de ses conseils (*f*); » que ce sentiment se concentre dans cet homme (*g*), et bientôt il donnera le

(*a*) *Præfat. in lib. de Rom. Pont.*

(*b*) *L'Univers* en est convenu lui-même, n° du 27 mai 1851. *Voy.* nos réflexions à ce sujet, *Mémorial catholique*, tom. VIII, pag. 140, 141.

(*c*) *Psal.* CXXVIII, 12.

(*d*) L'histoire nous en apporte des preuves à toutes ses pages, comme nous le montrons en plusieurs endroits de cet ouvrage. M. le comte Théodore Schérer vient, dans un récent écrit, de prouver que les Papes sont les *défenseurs de la liberté*. (Voy. *Le Saint-Père, considérations sur la mission et les mérites de la Papauté*, 1 vol. in-18, 1853.)

(*e*) Par son *Encyclique* du 21 mars 1853.

(*f*) LACORDAIRE, *Eloge de Daniel O'Connell.*

(*g*) Ballanche remarque que c'est presque toujours dans une femme que cette sorte d'identification se produit. Pourquoi pas? « La physiologie, dit-il, pourrait en donner la raison; c'est par une faculté éminemment passive, semblable à la touche d'un clavier, que la Providence se met en contact avec la nature humaine, lorsqu'elle a résolu d'agir directement sur nos destinées. La France était envahie par les étrangers; le sentiment de la délivrance faisait frémir tous les cœurs généreux. Elevé à la plus haute puissance d'exaltation par une foi vive en la religion du pays, ce sentiment de la délivrance devint l'âme et la vie de la magnanime Jeanne d'Arc. Elle fut à la fois une sibylle et un héros. Son interrogatoire, véritable monument de poésie et d'histoire, nous la montre complétement exempte de superstition, et pure comme un ange du ciel. Elle crut en sa mission, et elle eut raison d'y croire (*Palingénésie sociale*, tom. I, part. II, pag. 127-128). » Il y a mieux encore: Marie, la Mère de Dieu, n'a-t-elle pas dit:

Digitized by Google

signal du plus grand ébranlement qui se soit jamais vu : celui de l'humanité tout entière, affamée de la vérité, de la justice, de l'ordre éternel, proclamant la toute souveraineté de Dieu, redemandant le suprême *arbitrage* (*a*) des Pontifes romains, délivrés eux-mêmes, et s'empressant de les reconnaître, dit de Maistre, « agents suprêmes de la civilisation, conservateurs de la science et des arts, fondateurs, protecteurs-nés de la liberté civile, destructeurs de l'esclavage, ennemis du despotisme (*b*)... » O Verbe divin ! puisse-t-il en être bientôt ainsi ! Quel beau jour pour votre Eglise, pour la grande assemblée des âmes que vous êtes venu racheter ! Quelle jubilation sur la terre ! Quel *hosanna* dans les cieux ! Ce sera, ô notre Sauveur ! la réalisation de votre promesse immortelle : FIET UNUM OVILE, ET UNUS PASTOR...

L.-F. GUÉRIN.

Orléans, ce 2 juin 1853, *octave de la Fête-Dieu.*

« Faites tout ce qu'il vous dira : *Quodcunque dixerit vobis, facite?* » Ces paroles n'ont pas été prononcées en vain.

(*a*) On voit dans les lettres des Papes qui ont exercé une plus grande influence politique au moyen âge, qu'ils ne se considéraient, en définitive, que comme *arbitres*, souverains défenseurs de la justice et de la vérité. (*Voy.* entre autres, Innocent III, *Epist.* lib. VII, epist. 42., *Conc.*, tom. X, pag. 27.)

(*b*) *Du Pape*, par J. DE MAISTRE, Conclusion, p. 482 de l'édit. de 1845.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

Nous avons la confiance qu'avec la grâce de Dieu il ne nous est rien échappé de contraire aux dogme, et à la vérité catholiques; cependant nous déclarons, du fond de notre cœur et sans aucune restriction que nous nous soumettons complétement au jugement du Saint-Siége apostolique, approuvant ce qu'il approuve, condamnant ce qu'il condamne, rejetant ce qu'il rejette; et nous sommes disposé à condamner, à rétracter et à corriger ce qui pourrait blesser la foi.

Dans l'esprit d'une pleine et entière soumission, et avec une confiance toute filiale, nous déposons donc cet ouvrage aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, de notre père commun, Sa Sainteté Pie IX, révérant, dans les décisions de la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, à laquelle nous sommes attaché de cœur et d'âme, la règle infaillible de notre foi, comme elle est elle-même ici-bas l'objet suprême de notre amour, la fin de tous nos travaux, le bercail assuré dans lequel nous voulons vivre et mourir !..

L.-F. GUÉRIN,

Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc.

Digitized by Google

PRÉFACE.

L'une des branches les plus importantes des sciences religieuses, c'est, sans aucun doute, celle de l'histoire de cette Eglise *une*, *sainte*, *catholique*, *apostolique*, que Dieu a fondée parmi les hommes pour renouveler la face du monde et établir le règne du Christ sur la terre. Le spectacle que nous offre l'univers, les résultats déjà obtenus par l'influence des doctrines de l'Evangile sont trop éclatants pour qu'on puisse fermer les yeux à leur lumière. Cependant la mauvais foi, ou plutôt l'ignorance, encore plus commune que la première, peuvent chercher à les dénaturer ou à les attribuer à d'autres causes qu'à l'action incessante et vivifiante du christianisme.

Or l'histoire de l'Eglise se présente pour empêcher cette fraude ou pour dissiper cette erreur, comme le soleil fait disparaître les ténèbres de la nuit et fait briller les merveilles de la création. Cette grande histoire qui est, en un sens, celle de l'humanité elle-même, atteste en effet les services que le christianisme a rendus aux hommes depuis bientôt dix-neuf siècles; il suffit de la parcourir pour y sentir en quelque sorte à toutes ses pages, la divinité de la religion d'abord, et ensuite pour être convaincu des desseins formels de Dieu sur les destinées glorieuses et immortelles du genre humain.

Le christianisme s'y présente embrassant le globe, et apportant les preuves de ses conquêtes. Pour ne parler que des plus récentes, il y a à peine un siècle qu'on croyait l'Evangile contenu dans certaines limites, et qu'on le voyait croulant aux lieux mêmes où il avait porté ses divines clartés. Eh bien! le voici qui s'est emparé de la partie du monde qui, jusque-là, s'était montrée rebelle à son ascendant. La vie manque à l'islamisme; il s'achemine vers sa fin comme puissance politique : privé de ce prestige il succombera plus tard comme foi. Tous les brahmanes obéissent à des chrétiens; les contrées bouddhiques sont de plus en plus resserrées par les envahissements de deux puissances européennes, et la Chine, demeurée jusqu'ici politiquement impénétrable, a subi naguère la loi d'un vainqueur qui obéit lui-même à l'Evangile. En face du christianisme, a-t-on dit avec beaucoup de raison, il n'y a plus que la négation ; aujourd'hui toute affirmation est chrétienne.

Indépendamment de ces deux grands faits, la divinité de la religion, la destinée humaine, qui dominent merveilleusement toute cette histoire, et qui en sont comme la synthèse, on y voit les actions, les erreurs, les vertus et les vices de tous les personnages qui ont paru sur la scène du monde depuis l'apparition du Rédempteur; là sont jugés les principes et la conduite des hommes qui ont marqué soit par leur belles, soit par leurs mauvaises qualités; là se développe la lutte éternelle entre le bien et le mal. C'est au pied de la croix, c'est sur le Calvaire, cette grande étape de l'Eglise en marche depuis le commencement du monde, et reprenant sa route glorieuse après que Jésus-Christ fut remonté au ciel, c'est là que l'ancien monde vint finir, et que le monde moderne prit naissance. C'est dans cette histoire que nous retrouvons nos titres égarés et que nous apprenons notre véritable but; de telle sorte, dit M. Lenormant, que, « quoi que nous fassions, quelle que soit la diversité de nos opinions, nous ne pouvons éviter l'Eglise; nous ne pouvons nous soustraire à l'aveu de ce fait, que tout ce qui s'est passé en bien ou en mal depuis dix-huit siècles, et surtout depuis la chute de l'empire d'Occident, disons depuis quinze siècles, a retenti à ce centre commun; que c'est le seul lieu du monde où, sans interruption, sans relâche, on ait discuté à la fois le présent et l'avenir, où pas une nation n'a pu vivre, grandir et déchoir sans que l'écho de ces révolutions ne se soit fait sentir à ce rendez-vous de toutes les idées, de tous les intérêts, de toutes les espérances. »

L'immensité et l'importance d'une telle histoire, qui embrasse tout l'homme, montre assez la nécessité et l'urgence de son étude. Cela donne aussi une idée de la difficulté qu'il y avait pour nous de réduire en forme de *Dictionnaire* une histoire si fortement liée dans ses parties, si *une* dans son développement, si compliquée dans ses détails, si belle dans son ensemble! Peut-être même trouvera-t-on qu'il y avait une sorte de témérité a entreprendre une telle tâche, et n'en comprendra-t-on pas de prime abord l'utilité.

Personne pourtant ne conteste celle des *Dictionnaires* en général. On a fait connaître récemment l'opinion qu'avait de ces sortes d'ouvrages le célèbre chimiste suédois Berzélius, né le 20 août 1779, à Westerlosa, mort le 7 août 1848. Il résulte de son jugement « qu'un *Dictionnaire* est particulièrement propre aux professeurs et à tous ceux qui n'ont ni le temps, ni les moyens, ni la possibilité d'étudier une science d'une manière systématique. » Mais cela ne signifie pas, comme le remarque Worle, auteur du *Dictionnaire d'éducation*, « qu'un *Dictionnaire* empêche d'étudier certaines questions à part ; » il donne seulement les moyens, quand il est fait avec toute la conscience désirable, de connaître suffisamment et en peu de temps, toutes les questions, tous les problèmes d'une science, il indique les sources pour approfondir les points les plus importants; il remet en mémoire des faits déjà appris, il aide dans les études, les rend plus accessibles aux diverses classes de lecteurs, fait toucher du doigt des faits qui pas seraient peut-être inaperçus dans l'ensemble, vulgarise les plus hautes vérités, et propage de la sorte la civilisation, surtout quand il s'agit d'histoire et de l'histoire de l'Eglise. Aussi ces ouvrages abrégent tellement, par leur ordre alphabétique, les recherches, qu'on veut les avoir dans les grandes bibliothèques

Digitized by Google

comme dans les petites, où ils sont même encore plus nécessaires, car ils peuvent suppléer à beaucoup de livres.

Ces quelques mots font déjà pressentir, ce nous semble, l'utilité particulière que peut avoir un *Dictionnaire* comme le nôtre. Mais on en acquerra l'entière conviction, si l'on remarque qu'il n'est pas de science qui soit d'un usage aussi fréquent que celle de l'histoire de l'Eglise, pour le clergé, pour les fidèles, en un mot, pour tout homme studieux. Si parfaitement que l'on possède l'histoire, on a souvent besoin, soit dans une conversation, soit dans une lecture, soit dans un travail littéraire quelconque, de se rafraîchir la mémoire sur une date, sur un fait ou sur un personnage, etc. Or, au lieu de prendre plusieurs volumes, et de chercher pendant longtemps, on peut, à l'aide de ce *Dictionnaire*, se procurer immédiatement le renseignement que l'on désire.

Il est vrai qu'un *Dictionnaire de l'Histoire universelle de l'Eglise* est, croyons-nous, chose nouvelle, du moins en France. Et c'est ici notre écueil; mais ce sera, en même temps, notre excuse pour les imperfections de ce travail. L'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public, grâce aux ressources immenses de publicité que possède M. l'abbé Migne, est donc neuf, quant au plan. Nous n'avons trouvé aucun précédent en ce genre, qui pût nous servir de guide; il nous a fallu tout créer pour l'exécution de ce *Dictionnaire*, disposition des matériaux, nomenclature des articles, indication précise de ces articles, système de renvois, etc. etc., et certes ce n'a pas été la moindre des difficultés parmi celles qu'on rencontre en grand nombre dans une aussi pénible tâche.

L'histoire de l'Eglise remonte au commencement du monde; elle embrasse tous les temps, tous les lieux, comme nous le disons dans le *Discours préliminaire*; toutefois, nous prenons les faits, pour notre ouvrage, seulement à partir de Notre-Seigneur Jésus-Christ, « duquel, dit saint Paul, tire son origine toute cette grande famille (l'Eglise) qui est dans le ciel et sur la terre (*Ephes.* III, 15). » Et l'on comprendra que tel devait être notre point de départ, car nous n'aurions pu nous occuper de l'histoire du peuple de Dieu sans nous exposer à refaire, en partie, le *Dictionnaire de la Bible*, par Dom Calmet, ouvrage que M. Migne a réédité en 4 vol. in-4°, 1845-1846, avec les excellentes corrections et les nombreuses additions de notre digne ami M. l'abbé A-F. James. L'histoire de l'Eglise renferme aussi celle des missions, des conciles, des hérésies et des schismes, des saints, des ordres religieux, de la discipline ecclésiastique, etc., etc. Fallait-il que nous fissions des excursions dans toutes ces parties de notre histoire? Mais alors notre ouvrage aurait pris des proportions colossales et nous nous serions exposé à répéter les divers *Dictionnaires* spéciaux que l'infatigable éditeur des *Cours complets* et de la *Patrologie* a publiés dans ses deux considérables *Encyclopédies théologiques*. Force nous a donc été de nous renfermer, le plus possible, dans notre sujet principal, de rester dans le tronc du grand arbre, si nous pouvons parler ainsi, sans nous permettre de toucher à ses mille branches.

Toutefois, nous ne devions pas pousser cette juste réserve jusqu'au scrupule. Ainsi, quand pour l'intelligence des faits purement historiques, ou à cause de leur liaison trop intime avec certains sujets, il a été nécessaire de toucher aux points conciliaires, disciplinaires, aux hérésies, etc., nous n'avons pas craint d'aller sur ce terrain; quand encore des articles, appartenant quoique accessoirement à notre sujet principal, nous ont paru ou omis ou traités incomplétement dans les *Dictionnaires* spéciaux sur les autres branches de l'histoire ecclésiastique, nous avons cru faire une œuvre utile de profiter de l'occasion pour remplir ces lacunes; c'est-à-dire que nous avons repris notre bien où il était nécessaire de le prendre, notre ouvrage, à proprement parler, n'empiétant sur aucun des *Dictionnaires* que nous venons de nommer, tandis que ce sont ceux-ci qui auraient plutôt envahi sur notre terrain, si, cependant, ces diverses branches ne pourvaient rigoureusement aussi se séparer.

Deux ordres d'articles forment surtout l'ensemble de notre travail. Ceux qui s'énoncent par un ou quelques mots et qui contiennent l'histoire de faits bien distincts, comme les articles CONCORDATS, CÉRÉMONIES CHINOISES (*Affaire des*), PRAGMATIQUE SANCTION, TROIS CHAPITRES (*Affaire des*), etc., etc.; — et les articles biographiques et même hagiographiques. Fallait-il nous borner aux premiers et négliger les seconds, sous prétexte que cette catégorie d'articles est du domaine des *Dictionnaires biographiques* et *hagiographiques?* Mais, à ce compte, nous n'eussions fait qu'une histoire de l'Eglise fort écourtée et de laquelle auraient été éliminés les Papes, les évêques, en un mot tous les personnages qui ont joué un rôle dans l'Eglise. Et d'ailleurs comment les retrancher sans nuire aux faits, sans jeter une confusion étrange, enfin sans enlever la vie et l'action même de l'histoire? Or ces articles sont précisément les plus nombreux dans notre *Dictionnaire*, parce que les faits de l'histoire ecclésiastique, qui ne peuvent toujours s'énoncer par un seul mot, ni même par une *périphrase*, sont plus souvent caractérisés par un nom d'homme en qui ils se résument, ou pendant la vie duquel ils se sont accomplis. Il nous a donc fallu condenser dans des articles biographiques la presque totalité des faits, sauf à indiquer, le plus possible, ceux-ci au moyen de renvois, et à ressaisir les matières les plus importantes par une table alphabétique placée à la fin de tout l'ouvrage.

Mais faisons remarquer deux choses par rapport à la catégorie d'articles que nous sortons de désigner en dernier lieu. D'abord les personnages comme les saints dont nous parlons, appartiennent exclusivement à l'Eglise, soit qu'ils figurent dans son histoire pour quelques relations avec des hommes qui occupent le premier plan, soit qu'eux-mêmes y aient eu une place plus ou moins importante, à cause de la part de mission qu'ils

Digitized by Google

ont rempli dans l'ensemble de la mission générale dévolue aux chefs comme aux simples membres de la grande assemblée chrétienne. On voit, dès lors, quelle différence il y a entre notre ouvrage et les *Dictionnaires biographiques* et *hagiographiques* qui parlent indistinctement de tous les hommes qui se sont fait un nom dans les sciences ou dans les letttres, et qui retracent la vie de tous les saints que l'Église honore.

Ensuite, il est une autre distinction essentielle à établir; c'est que dans les *Biographies* on se contente généralement de *notices* sèches, décharnées, dans lesquelles on marque surtout les actions personnelles et l'on énumère les ouvrages des auteurs dont on parle. Ici, au contraire, nous avons des personnages dont la vie se rattache à un ensemble de faits qui ont eu plus ou moins d'influence sur leur siècle, qui jouent un rôle dans l'Église, et cela concurremment avec d'autres, ou séparément, et qui occupent la scène pendant toute leur vie, ou seulement à de certaines époques. Il fallait donc que nous les montrassions agissant dans l'ensemble général, ou isolément, et que nous fissions voir par quels liens ils se rattachent au tout dont ils font partie. Car, bien que la nature de notre travail nous obligeât à disséquer toute une grande épopée dont les moindres détails sont fortement liés entre eux, nous avons fait tous nos efforts pour que le lecteur ne vît pas des événements sans conséquences et sans portée, là où seulement réside une grande pensée et une volonté suprême qui, s'emparant des hommes et des choses, des faits et de leurs résultats, arrive aux fins admirables d'une Providence divine qui gouverne l'Église.

De là de nouvelles difficultés que nous n'osons nous promettre d'avoir surmontées; de là l'étendue de plusieurs articles, la raison de quantités de renvois, petites branches rattachées à divers troncs; de là encore l'insertion de certains faits qui peuvent paraître étrangers au premier abord, mais qui pourtant se rattachent à l'ensemble, expliquent ou déterminent les faits plus directs. Nous avons aussi souvent rencontré sur notre route l'histoire civile; car, en définitive, tout se tient, tout s'enchaîne en ce monde. Mais, dans ce cas, nous nous sommes borné aux généralités, aux circonstances qu'il était indispensable de noter pour être compris, laissant les détails aux historiens spéciaux. Et, malgré l'attention que nous avons mise à ne pas trop isoler les faits et les personnages des grandes lignes auxquelles ils se rattachent plus ou moins, chacun de nos articles offre un tout complet, et donne suffisamment la raison des faits. Nous devons excepter, néanmoins, quelques articles qu'il a été nécessaire de scinder pour faciliter davantage les recherches, et ceux consacrés à des personnages dont nous ne parlons qu'à cause de l'action ou des quelques actions pour lesquelles ils figurent dans l'histoire.

Il faut aussi remarquer qu'un *Dictionnaire* exige une foule de détails qu'une *Histoire* suivie ne réclame point. Dans un *Dictionnaire*, dit Bayle, on ne doit rien omettre de ce qui en fait l'objet. Nous avons cependant été obligé de supprimer, de peur de multiplier les volumes, bon nombre d'articles propres à former un autre *Dictionnaire* également utile, que nous poursuivrons un jour, s'il plaît à Dieu. Mais, tel qu'il est, et n'ayant omis aucun des faits qui remplissent les Annales de l'Eglise, notre *Dictionnaire* a dû s'occuper de mille points qui ne feraient que surcharger et embarrasser une narration continue. Là on ne les voudrait pas; ce serait aller contre toutes les règles du genre historique, tandis qu'ici ils sont nécessaires et font partie intégrante de l'ouvrage. Ainsi, pour citer un exemple: un fait apparaît, l'auteur d'une histoire suivie se contente de le mentionner pour la circonstance où il se présente sous sa plume; mais s'il n'a pas besoin d'en étudier les conséquences, il le perd de vue et il n'en est plus question. Dans un autre article spécial, il ne peut en être ainsi: il faut que vous voyiez ce fait de sa naissance à ses derniers résultats dans l'histoire. De même pour la vie de certains personnages, pour l'histoire de quelques églises particulières, etc.

Tout ce qui est relatif aux persécutions de l'Eglise est assurément de notre domaine. Nous ne dûmes pas néanmoins en traiter d'une manière spéciale, vu le *Dictionnaire des persécutions* que M. l'abbé Migne a aussi publié. Mais fallait-il nous priver de la plus belle partie de notre sujet, fallait-il supprimer de notre Histoire ses plus glorieux héros, les martyrs? Assurément non. Nous pouvions, sans entrer dans le détail des persécutions, c'est-à-dire de leur origine, de leur durée, de leurs auteurs, etc., raconter la vie et les actions de ceux qui en souffrirent et qui en furent les victimes; c'est ce que nous avons fait. Et dans ces articles consacrés aux martyrs, nous avions une double tâche à remplir: parler des *Actes des martyrs* en eux-mêmes, et des faits, c'est-à-dire du récit que contiennent ces *Actes*. C'était par conséquent une double catégorie d'articles, les uns intitulés, par exemple, *Actes du martyre* de tel ou tel saint, les autres contenant le récit de la vie et des souffrances sous le nom propre du saint martyr. Quand nous avons pu faire cette distinction, en ayant le soin de renvoyer d'un article à l'autre, c'est-à-dire des *Actes* à la *vie* du saint, et *vice versa*, nous l'avons fait; mais quand nous avons craint les répétitions, quand nous avons craint de trop éparpiller des détails qui se jugent mieux dans leur ensemble, et de multiplier, en les divisant, des articles auxquels on aurait ainsi enlevé leur caractère touchant d'édification, nous avons préféré ne pas séparer les détails critiques sur les *Actes* des détails narratifs contenus dans ces *Actes*. De là, dans notre *Dictionnaire*, plusieurs articles sous cette rubrique: ACTES DU MARTYRE de tel ou tel saint, ACTES de tel ou tel (*Voy.* tom, I^er^, à partir de la col. 123). Mais pour faciliter les recherches, nous mettons les noms des saints martyrs à leur ordre alphabétique, et nous renvoyons pour les détails aux *Actes*. De cette façon il arrive qu'un saint martyr sur lequel nous

Digitized by Google

n'avions qu'un mot à dire, soit faute de renseignements sur sa vie, soit parce qu'il n'a figuré que dans un ou deux interrogatoires, ne se trouve point séparé de l'ensemble où l'histoire nous le désigne.

Disons de suite, puisque nous sommes sur ce chapitre des explications, que les faits pouvant se désigner par un titre, ou se résumant dans un nom d'homme, étant épuisés, il nous arrive de donner des articles sur l'ensemble de chacune des grandes parties de l'Eglise catholique. Ainsi l'on trouvera des articles désignés de la sorte : EGLISE D'AFRIQUE, IRLANDE (EGLISE CATHOLIQUE EN), etc., etc. Il va sans dire que, quand dans ces articles nous rencontrons un nom ou des faits dont il a été parlé dans des articles séparés, nous renvoyons à ce nom et à ces faits pour éviter les redites. Nous aurions voulu donner des notices sur tous les personnages qui ont assisté aux conciles, et sur tous les évêques des siéges répandus dans le monde catholique, depuis le premier inscrit au *catalogue* de chaque église jusqu'au dernier mort de nos jours. Mais outre qu'il eût été difficile, et souvent impossible, de se procurer les renseignements nécessaires pour une si grande tâche, il eût fallu plus de volumes qu'on ne peut nous en accorder. Nous nous sommes, par conséquent, restreint aux choses essentielles et aux personnages qui figurent dans les diverses histoires de l'Eglise. Ajoutons, pour sortir de ces détails, que l'éditeur a cru devoir adopter, pour nos citations et nos notes, une seule catégorie de chiffres, allant pour le tome I, de 1 à 2442 ; ce qu'il est bon de faire remarquer, afin qu'on ne prenne pas pour des dates ces chiffres répandus dans le texte entre parenthèses.

L'histoire de l'Eglise ne saurait être une sèche nomenclature de faits et de dates, un récit froid, dépourvu de toute chaleur, et ne tirant, en aucune façon, profit des leçons du passé et des arguments favorables à la vérité qu'on trouve dans les Annales de la religion. Or cette absence de toute réflexion, ce récit auquel on enlèverait tout intérêt et toute utilité réels, conviennent moins encore à une Histoire disséminée en articles distincts. On désire dans ces articles une certaine variété, et comme ils demandent à être complets dans leur genre, il importe que les questions y soient approfondies et traitées avec une étendue raisonnable. Nous avons tâché de satisfaire les lecteurs sous ce double rapport. Nous avons, autant que possible, et sans nuire à une juste concision, donné de la variété à nos articles, et coupé la monotonie comme la sécheresse des récits, par la sainte onction de la liturgie catholique et par la douce chaleur de l'éloquence des docteurs de l'Eglise ; c'est-à-dire que, quand l'occasion s'en est présentée, nous n'avons pas craint de faire des citations propres à édifier, à instruire et à reposer le cœur et l'esprit. Nous avons dû aussi ne pas éviter les discussions lorsqu'elles étaient nécessaires, ni omettre de défendre la vérité et l'Eglise dans les points où elles ont été attaquées ; de là nos quelques articles critiques et apologétiques. Mais malgré ces exigences inhérentes à notre travail, nous nous sommes néanmoins efforcé de rester dans les limites d'une sage sobriété.

Nous ne parlerons pas des nombreux ouvrages que nous avons mis à contribution pour ce *Dictionnaire ;* on le verra par nos citations. Nous n'avons rien négligé pour nous environner de toutes les lumières, ni longues recherches, ni lectures, ni extraits préliminaires, ni sacrifices de toutes sortes. Dans les questions douteuses, nous avons rapporté les diverses opinions, laissant le lecteur juge ; dans les autres questions, nous avons rarement prononcé sans nous appuyer d'autorités graves et dignes de respect.

Mais l'historien doit être avant tout vrai et sincère, comme le dit quelque part Fénelon. Nous nous sommes souvenu aussi de ce trait que raconte l'illustre cardinal Pacca dans ses *Mémoires sur Pie VII.* Il dit que le cardinal Pallavicini, par une lettre adressée le 2 mars 1658 au marquis Jean-Luc Doraszo, se justifie de l'accusation qu'on lui avait faite d'avoir exposé, dans son *Histoire du concile de Trente*, les actions blâmables d'un Pontife, en rendant toutefois justice à sa piété et à son savoir. « L'historien, dit Pallavicini, n'est pas un panégyriste, et en louant moins il loue beaucoup plus que tous les panégyristes. » Ce qu'il y a de réel encore, c'est que si le principe religieux acquiert plus de considération et plus de force, si les malentendus diminuent, si les préjugés malheureux tombent l'un après l'autre, nous devons ces heureux résultats au caractère grave et impartial que l'histoire commence à revêtir de nos jours. Les esprits sérieux laissent là ces systèmes sophistiques auxquels on ajustait le récit historique ; mais, en même temps, ils veulent la vérité et le récit loyal des événements. Nous avons donc tâché, comme nous le disons dans notre *Discours préliminaire* (*Voy.* § XXXII), de rester dans les bornes d'une chrétienne indépendance, aimant, recherchant par-dessus tout la vérité historique, qui ne saurait jamais nuire à l'Eglise, quelque fâcheuse qu'elle puisse être pour les personnes. Elle sert, au contraire, à exalter l'Eglise, et ne fait voir qu'une chose, dont les hommes intelligents, au reste, ne sont pas surpris, mais dont ils profitent, c'est que l'humanité porte partout ses faiblesses et ses misères.

Voilà, en toute simplicité et sincérité, ce que nous avons fait, ou mieux ce que nous avons tenté pour la meilleure exécution de ce *Dictionnaire.* Et malgré nos efforts, malgré nos précautions, malgré nos peines et nos veilles, nous ne sommes pas sûr d'avoir rempli notre tâche comme nous l'aurions désiré, comme on est en droit de l'exiger. Dieu seul, en présence de ses œuvres, peut dire : *Cela est bon.* Les hommes ne peuvent revendiquer dans leurs œuvres que le bénéfice de leur intention devant Dieu. Puisse-t-il bénir la nôtre ! Que ce labeur ne soit pas trouvé trop indigne de la grande cause que nous avons voulu servir, c'est toute la récompense que nous ambitionnons...

L.-F. GUÉRIN.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

A

AARE (VAN DER), évêque d'Utrecht, mort le 5 décembre 1212. On ignore la date de sa naissance. Il fut plus soldat que pasteur, plutôt prince temporel qu'évêque : aussi sa vie se passa-t-elle dans des démêlés sanglants avec les comtes de Hollande. Nous n'avons donc pas à nous occuper d'un prélat qui oublia que l'Eglise a horreur du sang, et qu'un évêque a été posé non pour la ruine mais pour la paix et l'édification des âmes.

AARON (saint), abbé, Armoricain de naissance, s'établit en 507 sur le monticule, alors désert, où s'est formée la ville de Saint-Malo, et gouverna une foule de solitaires qui menaient une vie angélique. Sa sainteté et sa science disposaient les peuples à croire et à pratiquer la religion, quand saint Malo rentra dans la Petite-Bretagne. Aaron reçut ce zélé prélat comme un envoyé de Dieu pour achever ce qu'il avait commencé. Il détermina le saint évêque à s'occuper de la conversion des habitants d'Aleth, encore païens; il partagea les dangers et les travaux de son apostolat, et eut la consolation de voir le triomphe de la vérité. Il est honoré dans l'Eglise le 21 juin (1).

AARON, calife. *Voy.* RACHID.

AARON-ALOUATEC, ou VATEC, ou ABOU-JAFAR, calife, succéda à son père, Moutasem, autrement Abou-Isaac, mort l'an 227 de l'hégire, c'est-à-dire le 6 janvier 842 de l'ère chrétienne.

Les chrétiens qu'on avait persécutés et enfermés après la prise de la ville d'Amorium, en 838, sous le calife Moutasem (*Voy.* cet article), continuèrent à souffrir sous le califat d'Aaron-Alouatec, et recueillirent la palme du martyre pendant son règne, qui fut court. *Voy.* l'article AMORIUM ou AMORION (Confesseurs et martyrs d'), nos VI et VII.

Alouatec mourut, en effet, au bout de quatre ans de domination, c'est-à-dire en 846 de N.-S., l'an 231 de l'hégire, le 24 du dernier mois. Sa passion excessive pour les femmes fut cause de sa mort. Il aimait la poésie, la musique, et l'on rapporte qu'il chantait bien. Son successeur fut son frère Jafar Aboulfadel, surnommé Montevaquel.

AARON (ISAAC), Juif d'origine, vivait vers la fin du XII^e^ siècle. Il était interprète de l'empereur Manuel Comnène (*Voy.* cet article) pour les langues occidentales. Il trahit ce prince, et fut condamné à avoir les yeux crevés. Andronic Comnène ayant usurpé le trône, Aaron lui conseilla de ne pas se contenter d'arracher les yeux à ses ennemis, mais de leur couper encore la langue, organe bien plus malfaisant. Ce conseil fut bientôt pratiqué sur Aaron lui-même par Isaac l'Ange, le successeur d'Andronic Comnène, en 1203.

ABA ou ABAN (2), troisième roi de Hongrie, usurpa la couronne en 1042 sur Pierre l'Allemand, successeur d'Etienne I^er^, dont il était le beau-frère. Pour se soutenir sur le trône, il répandit beaucoup de sang et fit mourir cruellement les personnes les plus considérables du conseil, pendant le carême de l'année 1042. Il croyait sans doute échapper aux suites de sa conduite barbare, et il vint, comme s'il ne se fût pas souillé de sang, pour célébrer la Pâque à Chonad, capitale de la province Morissène, dont saint Gérard était évêque. Ce fut là qu'il devait recevoir la flétrissure due à des actions coupables, et cela de la part du protecteur-né des peuples et des opprimés, c'est-à-dire du pasteur.

En effet, Gérard étant invité par les évêques et par les seigneurs à venir couronner le nouveau roi, refusa; mais les évêques lui mirent la couronne. Aba entra donc dans l'église couronné, accompagné d'une grande suite de clergé et de peuple. Mais Gérard, comprenant mieux ses devoirs, monta à la tribune, et dit au roi, avec une sainte indépendance :

(1) Voy. Alban-Butler, sous cette date, et *Les Vies des bienheureux et des saints de Bretagne*, par M. l'abbé Garaby, 1 vol. in-12, 1839, pp. 137, 138.

(2) Quelques-uns l'appellent *Ouon*.

Digitized by Google

« Le carême est institué pour procurer le pardon aux pécheurs et la récompense aux justes. Vous l'avez profané par des meurtres, et en me privant de mes enfants vous m'avez ôté le nom de père : c'est pourquoi vous ne méritez point aujourd'hui de pardon ; et, comme je suis prêt à mourir pour Jésus-Christ, je vous dirai ce qui doit vous arriver. La troisième année de votre règne, le glaive vengeur s'élèvera contre vous, et vous perdrez avec la vie le royaume que vous avez acquis par la fraude et la violence. »

Cependant les amis du roi, qui entendaient le latin, car Gérard, qui ne parlait pas hongrois, se servait d'un interprète, ses amis, disons-nous, surpris d'un tel discours, faisaient signe à l'interprète de se taire, voulant ainsi garantir le courageux évêque de la colère d'Aba. Mais Gérard, voyant que la crainte faisait taire son interprète, lui dit : « Crains Dieu, honore le roi, déclare les paroles de ton père. » Il l'obligea donc à parler, et la suite des événements fit voir que le saint pasteur était doué de l'esprit de prophétie.

Aba fut tué en 1044, et le roi Pierre remonta sur le trône. On l'enterra dans une chapelle proche d'un village nommé Stabe, et l'on rapporte (3) que quelques années après, en fouillant la terre, on trouva son corps enveloppé de son suaire, non-seulement tout entier, mais même sans aucune cicatrice des plaies qu'il avait reçues. On le transporta de là dans l'église du monastère de Saran, qu'il avait fait bâtir.

ABAD Y QUEYPEO (Manuel), évêque espagnol de Méchoacan, né dans les Asturies vers l'an 1775. Après avoir embrassé l'état ecclésiastique, il passa au Mexique. Il était juge des testaments à Valladolid de Méchoacan, lorsque, en 1808 il fut envoyé en Espagne avec la mission de solliciter l'abrogation ou du moins la suspension du décret qui affectait les revenus des *capellanias* au trésor de l'Etat. Ayant obtenu ce qu'il demandait, il retourna en Amérique; et là, vers la fin de 1809, il fut nommé évêque de Méchoacan.

Bientôt après éclata l'insurrection de la Nouvelle-Espagne. Abad fut du parti de la résistance. Réduit à quitter son diocèse, il se réfugia à Mexico; et lorsque ensuite les événements lui permirent de rentrer à Méchoacan, on ne le vit occupé qu'à ramener les esprits à la modération : c'était un rôle digne d'un évêque. Mais les partis sont exclusifs et n'aiment pas la modération! Aussi les royalistes ne pardonnèrent-ils pas à Abad sa conduite, et l'accusèrent-ils de déserter leur cause.

A peine la restauration de Ferdinand VII eut-elle été proclamée, que l'évêque de Méchoacan, qui s'était prononcé ouvertement contre l'inquisition, fut révoqué de son siége, embarqué pour l'Espagne, et retenu captif à Madrid. Pendant qu'on instruisait son procès, il trouva le moyen de pénétrer auprès du roi, l'entretint quelques instants, et non-seulement rentra en grâce, mais fut presque aussitôt nommé ministre de la justice. Cependant, la nuit même qui suivit cette nomination, Abad fut arrêté de nouveau sur un ordre du grand inquisiteur, et enfermé dans un couvent.

Il y attendait sa sentence, lorsque les événements de 1820 le rendirent à la liberté. Il fut élu membre de la junte provisoire du gouvernement créée jusqu'à l'installation des cortès, et plus tard il fut nommé évêque de Tortose. La révolution de 1823 le trouva révêtu de cette charge. Arrêté une troisième fois comme justiciable de l'inquisition, il fut alors condamné à six ans de réclusion. Il mourut dans sa captivité, mais on ignore l'époque précise de sa fin.

ABAD, évêque de Barbastro. *Voy.* La Sierra Abad (Augustin).

ABAGA, roi ou grand kan des Tartares sur la fin du XIII^e^ siècle, attaqua les Perses, qu'il soumit, et se rendit redoutable par ses victoires sur les chrétiens établis dans la terre sainte. Cependant il désira faire alliance avec les chrétiens contre les musulmans. Ce n'était pas par amour de la vérité, mais simplement, comme on le voit, dans des vues politiques. C'est dans ce but qu'il envoya des ambassadeurs au Pape Grégoire X, qui se trouvait au concile de Lyon de l'an 1274, quatorzième concile général de toute l'Eglise. Le Pape envoya au-devant de ces ambassadeurs les familles des cardinaux et des prélats, et ils se présentèrent à lui dans sa chambre, où étaient tous les cardinaux, et plusieurs prélats assemblés pour traiter devant lui les affaires du concile. Ces Tartares étaient au nombre de seize, et rendirent à Grégoire X les lettres du kan, publiant la puissance de leur nation par des discours magnifiques.

Il paraît que trois de ces ambassadeurs, touchés par la grâce, se convertirent au christianisme. Nous voyons en effet que la v^e^ session du concile, qu'on avait différée jusqu'au 16 juillet, fut précédée du baptême solennel de l'un de ces heureux convertis. (4).

Un peu plus tard, Abaga envoya de nouveaux ambassadeurs au Pape. A cette seconde ambassade, c'était Jean XXI qui était assis sur le Saint-Siége. Ces envoyés avaient passé en France dès l'année 1276, et, comme le roi Philippe était croisé, ils lui promirent le secours de leur nation, s'il voulait passer en Syrie, contre les Sarrasins. Mais on doutait en France si c'étaient de vrais ambassadeurs ou des espions ; car ils n'étaient point Tartares, mais Géorgiens, nation entièrement soumise aux Tartares.

Quant au Pape, qui n'était déjà plus alors Jean XXI, mais Nicolas III, il paraît avoir pris sérieusement cette ambassade, par la lettre qu'il écrivit à Abaga le 1^er^ avril de l'année 1278. Dans cette lettre, il l'exhortait à se faire chrétien ; et pour procurer sa conversion et celle de son peuple, il lui

(3) Moréri, *Dict. hist.*, etc., édit. in-fol. 6 vol. 1725, tom. I, p. 5, col. 1.

(4) D. Richard, *Annal. des Conc.*, tom. II, p 257.

Digitized by Google

envoya cinq Frères Mineurs. C'était Gérard de Prato, Antoine de Parme, Jean de Sainte-Agathe, André de Florence, et Matthieu d'Arezzo, auxquels Nicolas donna de grands pouvoirs, principalement pour lever des censures, donner des absolutions et des dispenses (5).

Mais on ne voit pas les effets de cette mission, quoiqu'on trouve que les Frères Mineurs convertirent plusieurs Tartares aux environs de la Hongrie; de telle sorte que le Pape Nicolas III jugea à propos d'y établir un évêque. *Voy.* l'article TARTARES.

ABARCA (GONZALEZ), de l'ordre de la Merci, évêque de Santander en Espagne, mort le 12 mars 1842, à la suite d'une attaque d'apoplexie survenue la veille.

Depuis quelques années, on remarquait dans ce prélat une prostration et une incapacité mentale que beaucoup attribuaient à une feinte dictée par des raisons de politique. Mais on assure qu'il n'en était point ainsi. Le cloître, la chaire, l'exercice des fonctions pastorales, et son âge avancé, avaient ruiné le corps du vertueux évêque, dont l'âme aussi avait été fréquemment transpercée de douleur, dans la période des discordes civiles de sa patrie, surtout à la suite des persécutions suscitées au clergé par Espartero vers 1842.

La mort et la sépulture d'Abarca Gonzalez ont été marquées d'un imposant caractère de désolation et de grandeur; l'Eglise d'Espagne, telle que les coups du malheur et les efforts de l'impiété l'ont faite de nos jours, s'est trop révélée dans cette circonstance pour que nous ne conservions pas aux récits qui ont été faits des funérailles de cet évêque leur couleur locale.

C'est d'abord le *Correo Nacional* du 13 mars, qui écrit : « Depuis hier, un peuple immense est allé au palais épiscopal pour voir le prélat exposé dans une salle. Le cadavre n'a pu être embaumé, selon la coutume, faute de moyens pécuniaires. Aujourd'hui a eu lieu son enterrement, auquel ont assisté, outre les confréries et les chapitres, le chef politique, les autorités de la marine, l'état-major de la milice et de la garnison, les corporations, les consuls et vice-consuls. La musique de la milice nationale et de la troupe faisaient entendre des marches funèbres. Les rues étaient obstruées par la foule, et la cathédrale, où le corps a reçu la sépulture, ne pouvait être encombrée de plus de monde. Déjà dans notre Espagne il ne reste que peu d'évêques consacrés. Maintenant tout est conjectures sur l'intensité de la douleur que la mort du vénérable prélat doit causer au sein d'un chapitre soumis mais consciencieux. Verrons-nous renouveler les scènes qui pénètrent de tant d'affliction les âmes catholiques? Dieu veuille que le gouvernement procède en cette affaire avec la prudence qui convient, et qu'il fasse plutôt ostentation de droiture que de force; nul assurément ne niera qu'il déploie, en particulier contre les catholiques, assez *d'énergie.* »

Une lettre adressée au *Catolico* dit de son côté : « Cet astre, dont l'éclat rayonna non-seulement dans notre Espagne, mais jusque dans Rome, vient de s'éclipser. Le docteur D. Fr. Ph. Gonzalez Abarca, fleuron glorieux de l'ordre de la Merci, vertueux prélat, père des pauvres, sage de l'Espagne, n'existe plus. Pendant les vingt-six heures où son corps est resté exposé, on a célébré en sa présence autant de messes qu'il a été possible, malgré l'importunité d'une rumeur bruyante causée par la multitude qui entrait et sortait. Les restes de l'évêque n'étant point embaumés, ont paru se corrompre; c'est pourquoi il a été transporté à la sainte église cathédrale avant le terme qui est fixé, comme l'on sait, pour l'exposition. Son corps, maintenant livré à la terre, attend la pénétrante voix de la trompette du dernier jour. »

Ainsi un vieillard caduc marqué du sceau apostolique gardait les libertés de l'Eglise en Espagne; car, à peine est-il frappé par la mort, aussitôt apparaissent de sinistres présages, de toutes parts s'élèvent des craintes au sujet du successeur que le pouvoir va lui donner. La présence de l'évêque était pour la liberté d'une église un asile sacré. Il meurt, et l'on s'inquiète : car l'on sait par un trop grand nombre d'exemples comment le pouvoir royal explique les priviléges autrefois réservés au peuple dans le choix de ses pasteurs (6). Encore une fois, tout cela peint mieux que toutes les paroles la triste situation dans laquelle s'est trouvée dans ces derniers temps l'Eglise d'Espagne... *Voy.* l'article ESPAGNE.

ABARCA (DON JOACHIN), évêque de Léon en Espagne, mort le 21 juin 1844, dans un âge avancé, au couvent des Carmes de Lanzo, près de Turin.

Cet évêque était né à Huesca, le 22 mai 1778; il fut nommé à l'évêché de Léon en 1824 et sacré l'année suivante. Abarca a joué un grand rôle en Espagne pendant le règne de Ferdinand VII. « On sait, dit l'*Ami de la religion* (7), tout ce qu'il a fait plus tard en faveur de la cause représentée par D. Carlos. Chassé d'Espagne par la révolution qui en a banni ce prince, il est demeuré inébranlablement fidèle à sa mauvaise fortune : ni les privations de l'exil, ni les dangers, ni les fatigues de plusieurs longs voyages n'ont pu lasser la constance ni décourager l'attachement de ce vieillard pour le prince dont il fut le ministre et l'ami. »

A propos de cette conduite, un journal a dit en annonçant la mort de ce prélat : « Mêlé aux intrigues de la politique et aux passions des partis, il n'a pas su mettre son

(5) Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. LXXXVII, n° 13.

(6) Nous verrons à l'article ESPAGNE comment le pouvoir traita, en 1842, ceux des membres du clergé restés fidèles à la liberté canonique, et l'on s'expliquera les appréhensions qui s'élevèrent à la mort de l'évêque de Santander.

(7) N° 3357, tom. CXXII, pag. 181.

Digitized by Google

nom à l'abri des injures de l'histoire (8). » L'histoire ne peut avoir d'*injures* pour personne, encore moins pour un homme revêtu d'un caractère sacré ; mais elle déplorera que l'évêque de Léon se soit plus attaché à la fortune d'un prince qu'à ses fonctions augustes et au soin des âmes confiées à sa garde. Du reste, hâtons-nous de dire qu'Abarca, dans les dernières années de sa vie, fut complétement étranger aux affaires politiques. Tout entier aux saintes pensées de la foi et aux pratiques de la piété, au milieu des religieux dont il partagea la vie mortifiée, il a laissé dans la solitude de Lanzo le souvenir de la mort la plus édifiante.

ABASGES, peuple d'Asie converti au christianisme vers le milieu du VI^e^ siècle.

Ce peuple, qui se trouvait entre la Circassie, la mer Noire et la Mingrélie, est appelé par quelques géographes les *Abcasses;* d'autres le nomment les *Abassas*, ou *Abages.* — Procope, dans son *Histoire de la guerre contre les Perses*, l'appelle les *Abasques*, et Bruzen de La Martinière les *Abcas* (9).

Jusqu'au temps de l'empereur Justinien, ce peuple était demeuré dans l'idolâtrie, adorant des bois et des arbres. Leurs rois avaient la barbare coutume, quand ils voyaient de beaux enfants, de les arracher à leurs parents pour les faire eunuques et les vendre chez les Romains ; puis ils faisaient mourir les parents de peur qu'ils ne se vengeassent. Or, Justinien avait rendu une loi (10) qui défendait sous des peines rigoureuses de faire des eunuques, et déclarait libres tous ceux qui auraient souffert cette injure. L'empereur imposa aussi cette loi aux Abasges. Ceux-ci en furent si satisfaits et reçurent avec tant de joie une loi qui les délivrait d'une aussi odieuse tyrannie, qu'ils voulurent embrasser la religion dont l'esprit avait inspiré cette mesure protectrice de la dignité et de la liberté humaines. Ils se firent donc chrétiens, et en se mettant ainsi en liberté ils secouèrent le joug de leurs souverains.

Justinien fit bâtir dans leur pays une église sous l'invocation de la très-sainte Mère de Dieu : il y établit des prêtres et prit soin de l'instruction de ces peuples (11). Ceci se passait en 529. Mais dans la suite ce malheureux peuple perdit la lumière de l'Evangile et retomba dans l'idolâtrie. Ils habitaient, comme les Circassiens, en des cabanes de bois et allaient presque nus. Chaque homme se regardait comme l'ennemi de son voisin, et, s'il pouvait le faire esclave, il le vendait aux barbares et aux Turcs.

ABBAS, fils d'Abdalmothleb, oncle de Mahomet le prétendu prophète, ne figure dans l'histoire ecclésiastique qu'à cause des persécutions qu'il suscita lui et les musulmans, ses coreligionnaires, aux chrétiens.

ABBATI, consul général de Sardaigne, favorisa à Philadelphie le schisme qui s'était élevé dans cette église en 1822, et qui était occasionné par les *Trustees* ou administrateurs du temporel de l'Église, lesquels élevaient des prétentions étranges, comme celles de choisir ou de rejeter les pasteurs, de régler ou de déterminer l'ordre et les cérémonies du service divin, etc. Abbati correspondit avec les principaux fauteurs de ces ridicules prétentions, et ne contribua pas peu à entretenir la division à Philadelphie, seule ville des Etats-Unis où ce schisme fit quelque bruit. *Voy.* l'article TRUSTEES.

ABBEVILLE (GIRARD D'), docteur de l'Université de Paris et grand ennemi des religieux mendiants que le Pape Alexandre IV, dans sa sollicitude pour l'extension de l'enseignement et aussi pour la liberté des études, avait fait entrer dans l'Université — *Voy.* son article. — Girard d'Abbeville s'avisa de réveiller la doctrine condamnée de Guillaume de Saint-Amour (*Voy.* son article), par un libelle anonyme qu'il publia en 1269, à ce qu'on croit (12).

Saint Bonaventure, dans son *Apologie des pauvres*, où il réfute les livres qui attaquaient les religieux mendiants nous fait connaître le libelle de Girard d'Abbeville : « Celui de Girard, dit ce saint, appuyait sur trois chefs. Dans le premier il louait extrêmement la fuite de la persécution et de la mort comme un acte propre des parfaits et des saints. Au contraire, il disait que l'abstinence et le jeûne étaient des pratiques qui ne convenaient guère qu'aux faibles et aux imparfaits, parce que ce sont des remèdes contre les maladies spirituelles. En second lieu, il relevait l'état de ceux qui possédaient des biens, comme le plus louable, et il dégradait l'état des pauvres volontaires au rang d'une vie basse et dangereuse. Enfin, dans le troisième livre, il s'efforçait d'attaquer et d'avilir par des subtilités malignes, où il paraissait quelquefois se contredire, la pauvreté et l'humilité des religieux mendiants. Ce libelle attaquait surtout la conduite et la règle de saint François et celle de ses disciples. »

ABBON, évêque de Nevers, qui vivait dans le IX^e^ siècle, sous le règne de Charles le Chauve, a souscrit au III^e^ concile de Soissons, tenu en 866, à ceux de Troyes des années 867 et 878, et à celui de Pontion de l'an 876, où l'on contesta à Anségise, archevêque de Sens, le titre de primat des Gaules et de Germanie, que lui avait donné le Pape Jean VIII.

ABBON, moine de Saint-Germain-des-Prés de Paris, vivait au IX^e^ siècle. Il était né en Neustrie et fut un des disciples d'Aimond l'*Ancien*, qui était alors en grande réputation. Abbon était à Paris en 886 et 887, lorsque cette ville fut assiégée par les Normands. Il écrivit en vers l'histoire de ce siége, dont il avait été témoin oculaire; mais la rudesse de son style le rend très-difficile à entendre

(8) *L'Univers*, mois de juillet 1844.

(9) Voy. son *Grand dict. géog. hist. et crit.* 6 vol. in-fol. 1759, tom. I, p. 7, col. 1.

(10) *Novel.* 142.

(11) Le Beau, *Hist. du Bas Empire*, liv. XLI, n° XXIV.

(12) Vading. ann. 1259, n° 6.

Digitized by Google

Il y attribue la délivrance de Paris aux saints, ses protecteurs, entre autres sainte Geneviève et saint Germain (13). Abbon dédia son livre à Gozlin, diacre, et non, comme l'ont dit quelques auteurs, à Gozelin, évêque de Paris et abbé de Saint-Germain, puisqu'il est certain que ce prélat mourut avant la fin du siége et qu'Aschirie lui succéda (14).

Outre son ouvrage historique, dont Pithou, Duchesne, etc., ont donné plusieurs éditions (15), Abbon a laissé quelques sermons : on les a trouvés dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il y a apparence que ce religieux ne vécut que jusqu'en 890 ou 891 : c'est du moins ce qu'on peut inférer de la fin du second livre de son ouvrage sur le siége de Paris. Quelques auteurs ont confondu cet Abbon avec un autre Abbon, abbé de Fleury. Il y a pourtant un siècle de distance entre l'un et l'autre. *Voy.* l'article ABBON (saint) de Fleury.

ABBON, évêque de Soissons au x^e^ siècle. Il souscrivit au concile de Troslé en 921, et à celui de Reims de l'année 923. Cette même année il consacra à Saint-Médard Raoul, qu'on éleva sur le trône après Charles le Simple. Mais ce prélat ternit sa vie en participant aux intrigues d'Hébert pour l'usurpation de l'archevêché de Reims. Voici comment Fleury raconte ce fait :

« Seulfe, archevêque de Reims, étant mort en 925, après trois ans et cinq jours d'épiscopat, le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les gens de Hébert, comte de Vermandois. En effet, il vint aussitôt à Reims et y appela Abbon, évêque de Soissons, et Bovon, évêque de Châlons. Il traita avec eux de l'élection d'un archevêque, et rangea le clergé et le peuple à sa volonté, leur faisant craindre que les biens de l'archevêché ne fussent divisés et donnés à des étrangers.

De la sorte, Hébert eut assez d'autorité pour faire élire archevêque de Reims son cinquième fils, nommé Hugues, quoqu'il n'eût pas encore cinq ans : puis ils allèrent en diligence trouver le roi Raoul pour avoir son agrément. Le roi, par le conseil des deux évêques, approuva l'élection de cet enfant, et donna au comte Hébert, son père, l'administration de l'archevêché. Le comte Hébert envoya à Rome des députés de l'Eglise de Reims avec Abbon, évêque de Soissons, pour demander la confirmation de cette élection, dont ils portaient le décret. Ils obtinrent du Pape Jean X ce qu'ils désiraient, et il commit l'évêque Abbon pour exercer les fonctions épiscopales dans l'archevêché de Reims (16)

Abbon devint ensuite chancelier de Raoul ; il mourut en 937 (17), laissant une mémoire souillée par une triste action et ne s'étant guère montré que comme un évêque ambitieux, plus occupé de complaire aux grands que du salut des âmes.

ABBON (abbé de Fleury et de Saint-Benoît-sur-Loire). I. Ce religieux, qui fit honneur à l'état monastique et même à la France entière par sa doctrine et ses vertus, naquit dans le territoire d'Orléans de parents issus d'une race libre et craignant Dieu. Son père se nommait Lætus, sa mère Ermengarde Ils le mirent dès son enfance dans le monastère de Fleury, pour lui apprendre les lettres dans l'école des clercs qui servaient à l'église de Saint-Pierre, et l'offrirent à Dieu suivant la règle de saint Benoît. C'était vers l'an 958. Wulfade, depuis évêque de Chartres, gouvernait alors ce monastère, et Abbon y avait deux parents d'un grand mérite, Gunbold et Chrétien, revêtus l'un et l'autre du sacerdoce. Ayant donc reçu l'habit de Wulfade, il fit de grands progrès dans les lettres et dans la piété.

Il avait une mémoire si heureuse, qu'il n'oubliait rien des leçons de ses maîtres, et, pour s'avancer de plus en plus, il étudiait en son particulier. Néanmoins il ne négligeait point la ferveur de l'oraison pour l'application à l'étude ; aimant de tout son cœur la vie religieuse qu'il avait embrassée, il ne se livrait à l'étude des lettres et des arts que par manière de divertissement et après avoir offert à Dieu les hommages de sa fervente piété : il soumettait ainsi la chair à l'esprit, et par cette vie studieuse il domptait les passions de l'adolescence. Tous ses goûts étaient sérieux, et il recherchait de préférence la compagnie des plus anciens religieux : il aimait à profiter de leurs conseils et de leur expérience.

Suffisamment versé dans la grammaire, l'arithmétique et la dialectique, et ayant eu la charge d'instruire les autres pendant quelques années, il voulut ajouter à ses connaissances les arts libéraux. Pour cela il se rendit aux écoles fameuses de Paris et de Reims ; écouter ceux qui professaient la philosophie, et il apprit sous eux l'astronomie, mais non pas autant qu'il désirait. Il revint à Orléans, où il apprit la musique, à grands frais et en cachette, à cause des envieux. Pour la rhétorique il lut Victorin (18), maître de saint Jérôme, et il prit quelque teinture de géométrie. Il composa alors quelques

(13) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LIII n° 55.
(14) Duchesne, tom. II, p. 499.
(15) Dupin., *Bibl.* IX^e^ siècle.
(16) *Hist. ecclés.*, liv. LV, n° 1.
(17) Flodoard, lib. IV, cap. 20.
(18) Victorin fut évêque de Pettaw dans la Pannonie supérieure (*Petabionensis*). Il souffrit le martyre vers l'an 303, sous l'empereur Dioclétien. Saint Jérôme nous apprend qu'il avait composé des Commentaires sur la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, *Isaïe*, *Ezéchiel*, *Habacuc*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques*, et l'*Apocalypse*, avec divers autres traités contre les hérésies. Le même saint nous assure que le sens des écrits de Victorin était plus sublime que le style n'en était éloquent. Il l'accuse de s'être attaché aux sentiments des millénaires. Mais Sixte de Sienne observe qu'on ne trouve point l'erreur du millénarisme dans le Commentaire qui porte le nom de Victorin, et même qu'on y trouve tout le contraire. D'où il conclut, ou que la Préface de cet ouvrage, dans laquelle Victorin est accusé de Millénarisme, n'est point de saint Jérôme, ou que le Commentaire à la tête duquel on a mis cette Préface a été retouché par quelqu'un qui, non content d'en retrancher ce qui favorisait l'erreur des millénaires, y a ajouté un passage qui condamne formellement cette erreur.

Digitized by Google

écrits sur la forme des syllogismes, sur les computs et les calculs astronomiques, et sur le cours des planètes.

Cependant, n'étant encore que diacre, il fut appelé en Angleterre par saint Oswald, évêque de Worchester, qui avait été moine à Fleury-sur-Loire, et il arriva au monastère de Ramsei, fondé par ce saint évêque, dont l'abbé, nommé Germain, avait été tiré de Fleury. Abbon y demeura près de deux ans, et instruisit quelques moines. Il salua le roi, dont il reçut des paroles d'honnêteté, et le duc Helwin, fondateur du monastère de Ramsei, qui lui fit de grands présents. Il gagna l'amitié, non-seulement de saint Oswald, alors archevêque d'York, mais encore de saint Dunstan, lesquels eurent ensemble une dispute amicale à qui le retiendrait (19).

II. Mais l'abbé de Fleury lui ayant écrit une lettre pleine de tendresse, par laquelle il le priait de revenir, il prit congé des deux prélats, qui le chargèrent de présents. Dunstan lui donna de l'argenterie magnifique pour offrir à saint Benoît ; Oswald l'ordonna prêtre et lui donna tout ce qui était nécessaire pour en exercer les fonctions, entre autres un calice, et de plus beaucoup d'argent. Oybold, abbé de Fleury, mourut peu de temps après le retour d'Abbon, que la plus grande partie de la communauté élut pour lui succéder. Il y eut toutefois de l'opposition de la part de quelques moines, qui élurent un mauvais sujet et eurent assez de crédit pour le mettre en possession. On le voit par plusieurs lettres de Gerbert écrites vers l'an 987, au nom des abbés du diocèse de Reims, de l'archevêque Adalbéron, et au sien, tant aux moines de Fleury qu'à saint Mayeul, abbé de Cluny, et à Evrard, abbé de Saint-Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejeter l'usurpateur; mais heureusement il mourut peu de temps après. Ainsi, la plus grande et la plus saine partie l'emporta pour Abbon ; son élection fut confirmée par le roi Hugues, et il commença à gouverner l'abbaye de Fleury en 988.

Il recommandait l'étude à ses moines comme utile à la piété après l'oraison et le jeûne; et lui-même ne cessait point de lire, d'écrire ou de dicter : ce qui est ici, pour le dire en passant, un exemple favorable à la thèse que soutint dom Mabilloncontre le célèbre abbé de la Trappe, de Rancé. — Après la dialectique et l'astronomie, Abbon s'appliqua aussi à l'étude de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise, et en tira plusieurs sentences dont il fit un recueil pour avoir toujours en main de quoi se défendre contre les prétentions d'Arnoul ou Arnoulfe, évêque d'Orléans. Ce prélat soutenait que l'abbé de Fleury, outre la subordination spirituelle, devait encore lui faire serment de fidélité, comme son vassal, ce qu'Abbon refusa toute sa vie, soutenant que son monastère pour le temporel ne dépendait que du roi. *Voy.* l'article ARNOUL, évêque d'Orléans.

III. Ce fut une querelle générale qui s'émut alors entre les évêques et les abbés, et l'on vit bientôt ce différend prendre de tristes et scandaleuses proportions.

Les gens de l'évêque d'Orléans attaquèrent un jour saint Abbon comme il se rendait à Tours pour la fête de saint Martin, lui firent insulte et blessèrent à mort quelques personnes de sa suite. Arnoulfe s'offrit d'en faire satisfaction à saint Abbon, et lui amena quelques-uns des coupables pour être battus de verges en sa présence; mais l'abbé s'en défendit, réservant à Dieu la vengeance de l'injure. Quelque temps après on tint un concile à Saint-Denis, près Paris. Les évêques, qui auraient dû aussi s'y occuper à rétablir la foi dans sa pureté et à réformer les abus qui s'étaient glissés dans la discipline de l'Eglise, avisèrent, avant tout, aux moyens d'ôter aux laïques et aux moines les dîmes qu'ils possédaient, et de les prendre pour eux : c'était appeler la lutte : Abbon, qui était présent, leur résista fortement. En même temps il se fit une émeute contre les évêques, qui, saisis de crainte, se retirèrent sans avoir rien fait. Tout le monde jeta sur Abbon la cause de cette violence, ce qui l'obligea à s'en justifier par un écrit qu'il adressa aux deux rois Hugues et Robert sous le titre d'*Apologie*.

Il s'y plaint que, changée contre son inclination, qui le portait à la retraite et à l'étude de la philosophie, sa vie n'était qu'une chaîne d'angoisses et de tribulations; que ses envieux et ses ennemis le déchiraient sans cesse, quoiqu'ils ne pussent lui reprocher autre chose que d'avoir pris la défense des intérêts de son monastère et ceux de son ordre, et de n'avoir pas tu la vérité dans le concile ; que leur fureur allait jusqu'à en vouloir à sa vie, sans être détournés de ce dessein par la crainte de la puissance royale. Il prie Dieu de le délivrer de tels ennemis, et déclare qu'il se soumet au jugement des évêques suivant les canons, et qu'il souhaite en premier lieu de leur rendre compte de sa foi. Il distingue dans l'Eglise trois états différents, dans les femmes comme dans les hommes : dans celles-là, les femmes mariées, les veuves, les vierges; dans ceux-ci les laïques, les clercs, les moines. Mais il ne compte pour clercs que les évêques, les prêtres et les diacres, disant que les autres ministres inférieurs, ayant la liberté de se marier, ne portent qu'abusivement le nom de clercs. L'état des moines lui paraît plus parfait que celui des clercs, en ce que les premiers ne sont occupés comme Marie qu'à l'unique nécessaire. Il combat en passant les prétentions des évêques en disant que, l'Eglise étant à Dieu seul, aucun d'eux ne peut dire qu'une église lui appartient. En effet, Jésus-Christ dit à Pierre, prince des apôtres : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* (20) : la mienne et non pas la tienne. Si donc l'Eglise n'est pas à Pierre, à qui sera-t-elle? Les successeurs de Pierre

(19) *Act. Bened.*, sæc. VI, p. 31, *Vit. S. Abb.*

(20) *Matth.* XVI, 18.

Digitized by Google

oseront-ils s'attribuer une puissance qu'il n'avait pas? Ensuite il invective contre la simonie; et s'arrêtant à l'excuse de ceux qui répondaient qu'ils n'achetaient pas la grâce de l'ordination, mais les biens temporels de l'Eglise, c'est, réplique-t-il, comme si l'on voulait avoir le feu sans la matière qui lui sert d'aliment (21). C'est ainsi que dans tous les temps nous voyons quelques saints personnages ou des hommes clairvoyants s'élever contre les abus de leur siècle et rappeler aux saintes règles ceux qui s'en écartent, fussent ils prêtres ou évêques.

IV. Mais nous n'avons pas fini l'analyse de l'*Apologie* d'Abbon. On l'accusait d'avoir des sentiments contraires aux canons; d'être l'auteur de la sédition arrivée à Saint-Denis contre les évêques, vers l'an 995, au concile dont nous venons de parler; d'avoir fait perdre les bonnes grâces des deux rois à Arnoul d'Orléans, son propre évêque, et d'avoir communiqué avec des excommuniés. Il répond qu'il ne sait à quel canon il aurait pu contrevenir dans cette assemblée, puisqu'à peine y avait-il vu ouvrir un livre. Il ajoute qu'il n'y avait pas plus de prétexte de l'accuser de la sédition excitée contre les prélats de ce concile, aucun d'eux ne lui en ayant donné occasion, et Seguin, archevêque de Sens, qui avait été le plus maltraité, étant son ami et son bienfaiteur. A l'égard d'Arnoul, il dit que, si cet évêque avait perdu les bonnes grâces des deux rois, ce ne pouvait être que pour les avoir offensés en usurpant les biens de l'abbaye de Fleury, dont les princes étaient les protecteurs et les maîtres. Quant à ce qui est d'avoir communiqué avec des excommuniés, il déclare qu'Arnoul lui en a donné l'exemple en recevant ceux qui l'avaient attaqué dans son voyage à Tours, quoiqu'ils eussent été excommuniés par Seguin, son archevêque, et par Eudes, évêque de Chartres; qu'au surplus on faisait un si grand abus des censures, qu'il n'y avait presque personne dans le royaume qui ne fût excommunié, soit pour avoir mangé avec des excommuniés, soit pour leur avoir donné le baiser de paix. C'est pourquoi il supplie le roi Hugues de remédier à cet abus.

Il prie encore ce prince et le roi Robert, son fils, de faire rétablir dans le symbole de saint Athanase ces mots : *ni engendré*, que quelques-uns en avaient ôté, se contentant de dire qu'il n'est *ni fait ni créé;* d'arrêter le faux bruit qui se répandait presque partout que, quand l'Annonciation se rencontrerait avec le vendredi-saint, le monde finirait; ce qui se trouvait détruit par le concours de ces deux fêtes en 992, environ trois ans auparavant. Abbon dit encore touchant la fin du monde : « Dans ma première jeunesse, j'ai entendu prêcher devant le peuple, dans l'église de Paris, qu'aussitôt que les mille ans seront finis, l'Antechrist viendra, et, peu de temps après, le jugement universel. Je me suis opposé de toutes mes forces à cette opinion, par les Evangiles, l'Apocalypse, et le livre de Daniel; et l'abbé Richard, d'heureuse mémoire, ayant reçu des lettres de Lorraine sur ce sujet, m'ordonna d'y répondre (22). » Ajoutons qu'Abbon dans son *Apologie* prie encore le roi d'empêcher que l'on commence l'Avent avant le 24 novembre, puisque l'Avent ne devait avoir au plus que quatre semaines et un jour (23).

Telle est l'*Apologie* de ce saint religieux. On en place l'époque au mois d'octobre 996, époque où mourut Hugues Capet, à qui Abbon l'adressa. Elle a été imprimée à Paris en 1687, par les soins de Pithou, à la suite de son *Recueil des anciens canons*. Aimoin en cite deux fragments considérables dans sa *Vie de saint Abbon*, dont le premier est l'exorde de cet ouvrage.

V. Après cette apologie, notre saint abbé dédia aux rois Hugues et Robert, qui avaient pour lui tous deux une affection particulière, un *Recueil de canons*. C'est un monument d'autant plus important du x^e^ siècle, qu'on en peut tirer de quoi remplir les lacunes de plusieurs anciens canons des conciles, ou en corriger le texte; que le saint et savant auteur n'y cite aucune fausse décrétale; qu'on y apprend en quel état la France se trouvait alors, et de quels moyens l'on croyait devoir se servir pour remédier à ses maux et la rétablir dans son ancien état. En voici l'analyse.

L'abbé de Fleury fait d'abord ressouvenir le roi Hugues des fâcheuses révolutions qui lui arrivèrent dans les commencements de son règne, non de la part des étrangers, mais des premiers de son royaume. En même temps il lui représente que Dieu, qui l'avait affligé par un secret jugement, l'avait par sa bonté délivré de ses ennemis : d'où il prend occasion de lui dire et à son fils Robert : « Souvenez-vous des bons rois, vos prédécesseurs; souvenez-vous des jugements justes; ayez toujours dans l'esprit de pardonner à des sujets soumis et de ne combattre que les superbes. » Abbon vient ensuite aux devoirs des princes et des sujets, et rapporte là-dessus ce qu'il en avait lu et ce qu'il en pensait lui-même.

Il commence par l'honneur qui est dû aux églises et aux monastères, et établit le droit d'asile, qu'il étend, conformément aux lois de Théodose et de Valérien, non-seulement aux églises, mais aux maisons et aux places contiguës. Il veut que ceux qui s'y sont réfugiés quittent les armes qu'ils ont sur eux, et que, s'ils refusent, on les tire de l'asile par la force des armes; mais que l'on punisse de mort celui qui entreprendra de se saisir d'un coupable qui se sera retiré dans les lieux saints. Il se plaint de ces seigneurs qu'on appelait défenseurs ou avoués, à qui les abbés avaient donné des terres en fief à la charge de prendre la défense de leurs monastères contre ceux qui les attaqueraient; mais il était arrivé depuis la décadence de l'empire français que ces avoués ou défen-

(21) Dom Ceillier, *Hist. Gén. des auteurs sacrés et eccles.*, etc., tom. XX, p. 58, 59.

(22) Apud *Hist. univ. de l'Egl. cath.* par M. l'abbé Rohrbacher, tom. XIII, p. 282.

(23) Dom Ceillier, id. ibid. p. 40.

Digitized by Google

seurs, au lieu de défendre l'Eglise, la pillaient, laissant les biens des monastères en proie aux ennemis, et se saisissant eux-mêmes de ce que les ennemis n'avaient point emporté. Ces avoués agissaient donc non en protecteurs, mais en maîtres ; et, s'emparant de la plus grande partie des revenus des monastères, des aumônes et des oblations, ils en occasionnaient la ruine. Abbon rapporte l'origine des avoués ou défenseurs aux conciles d'Afrique, qui firent demander aux empereurs des scholastiques ou avocats pour soutenir les intérêts de l'Eglise devant les tribunaux séculiers.

La justice du roi, continue Abbon, consiste à n'opprimer qui que ce soit, à juger sans acception de personne, à prendre la défense de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve; à soulager le pauvre, à empêcher le crime ou à le punir. Chargé de toutes les affaires de ses Etats, il ne peut les terminer ni même les connaître sans le secours des évêques et des grands. Comme ils doivent au roi l'honneur et le respect, ils ne peuvent lui refuser leurs avis et leur ministère. On distingue dans un Etat trois sortes d'élections : l'élection du roi et de l'empereur, l'élection des évêques, l'élection des abbés. La première se fait par le consentement de tout le royaume, la seconde par l'unanimité des citoyens et du clergé, la troisième par les suffrages de la plus saine partie de la communauté. La faveur, l'amitié, l'argent, ne doivent point être le mobile des élections, mais la sagesse et le mérite du sujet. Le roi aussitôt après son élection a droit d'exiger de ses sujets le serment de fidélité pour le maintien de la concorde dans l'Etat.

L'autorité du Siége apostolique de Rome s'étend sur toute l'Eglise, par suite de l'autorité que Jésus-Christ a accordée à saint Pierre, dont les Papes tiennent la place. On ne doit rien changer à la disposition des évêchés ni des monastères d'hommes et de filles fondés par les empereurs chrétiens, s'il n'y a nécessité. Refuser d'obéir aux ordres des souverains c'est marquer qu'on les méprise, au lieu de les craindre et de les aimer. Il est des cas où l'on peut dispenser des lois, suivant les temps, les pays, et autres circonstances; et c'est ce qui sert à expliquer les canons de divers conciles qui paraissent se contredire. Les conciles de Nicée et de Chalcédoine défendirent les translations d'évêques ; elles furent permises dans celui d'Antioche, pourvu qu'il y eût nécessité ou utilité. Abbon en cite plusieurs exemples du Pape saint Grégoire le Grand. Au défaut de la loi, la coutume oblige, et ne vaut même que quand elle s'accorde avec l'utilité publique.

VI. Après avoir traité ces différentes matières, Abbon rapporte les lois et les décrets qui défendent la simonie dans les ordinations, qui prescrivent la forme de l'élection d'un abbé, qui mettent des bornes aux entreprises des évêques sur les monastères, qui règlent la manière de procéder contre un abbé accusé de quelque prévarication, qui veulent qu'on n'en choisisse point qui ne soient prêtres, qui permettent aux évêques de réformer les abus des monastères d'hommes ou de filles de leurs diocèses, qui regardent les moines fugitifs et les clercs qui quittent leur emploi pour s'établir dans un monastère, qui défendent aux moines et aux religieuses de comparaître en justice autrement que par un défenseur ou avocat. Il en rapporte aussi touchant la validité de la prescription trentenaire pour le bien des églises, les droits que les évêques peuvent exiger dans la visite de leurs diocèses, le droit de patronage dans les églises ou oratoires fondés par des laïques, le soin qu'ils peuvent en prendre afin qu'ils ne tombent pas en ruine par la négligence des évêques, et l'obligation où l'on est de subvenir aux besoins de ceux qui ont consommé leurs biens en fondations ou dotations d'églises.

Ce que le saint abbé dit contre l'avarice des clercs, contre les excommunications injustes, sur le pouvoir qu'a l'évêque de disposer de la troisième partie des revenus de l'Eglise soit en faveur des monastères, soit de quelque autre église; de la continence des prêtres et des diacres, des enfants des prêtres et autres ministres de l'Eglise, de la défense faite à un évêque de choisir son successeur, n'est qu'un extrait des canons des conciles ou des décrétales des Papes ; en sorte qu'il ne dit rien de lui-même. Il se sert encore des propres paroles de saint Grégoire, de celles de saint Eucher et de saint Augustin, pour prescrire des règles touchant la fréquente communion et les dispositions nécessaires à ce sacrement. Le sentiment de saint Eucher était qu'on ne devait pas différer la communion aux moines qui font profession d'une vie pénitente, comme aux laïques qui sont encore sous le joug du siècle.

Les derniers chapitres du *Recueil* d'Abbon regardent les peines que l'on doit imposer aux clercs qui ont rendu de faux témoignages; les devoirs de ceux qui portent les armes ou qui sont enrôlés dans la milice spirituelle, c'est-à-dire des ecclésiastiques. S'ils ne sont pas contents, dit Abbon, de ce qu'ils tirent de l'autel suivant l'ordre du Seigneur; s'ils font quelque commerce, s'ils vendent leurs prières, s'ils reçoivent volontiers des présents des veuves, ils sont plutôt des négociants que des clercs (24).

Nous avons encore de ce savant abbé d'autres ouvrages, que nous ferons connaître rapidement, en tant qu'ils pourront intéresser l'histoire ecclésiastique de ce temps. C'est d'abord un recueil de *Lettres* dressé par Pithou. Elles sont au nombre de quatorze, y compris celle que le Pape Grégoire V lui écrivit, et une d'Albert, abbé de Mici : celle-ci est la treizième du recueil. La première lettre a trait au voyage qu'Abbon fit en 998, de la part du roi Robert, pour faire confirmer son mariage avec Berthe, que le Pape avait déclaré nul comme contraire aux lois et aux usages de l'Eglise. On ne com-

(24) Dom Mabillon, *Vet. Anal.* p. 134 in fin.; dom Ceillier, ubi supra, tom. XX, p. 34, 37.

Digitized by Google

prend pas comment Abbon a pu s'interposer dans une affaire aussi épineuse et aussi peu juste de la part de Robert. Dans une autre lettre, Abbon prie le Pape de confirmer la fondation de deux monastères, l'un d'hommes, l'autre de filles, qu'une dame nommée Hildegonde, sa parente, avait faite depuis peu par le conseil de gens de biens, pour effacer ses péchés par cette sorte d'aumône. On ne connaît pas le nom de ces deux monastères. Le reste de cette lettre est peu important pour nous. La cinquième épître s'occupe de défendre les priviléges des chanoines de Saint-Martin de Tours, qu'Archembold, archevêque de cette ville, attaquait. Sa lettre au roi Robert est pour se justifier d'un mensonge dont il avait été accusé par un secrétaire de la cour. Dans celle adressée à saint Odilon, abbé de Cluny, il fait voir comment on doit faire usage des canons ou tables pour trouver aisément le rapport ou la différence qu'il y a entre les évangélistes. Il paraît que saint Abbon ne fait que suivre en ceci la méthode indiquée par saint Jérôme. La huitième épître a pour but de travailler à guérir de fâcheuses divisions et de tristes scandales qui étaient arrivés dans le monastère de Marmoutier. La dixième lettre est dialectique; elle traite du serment et des circonstances dans lesquelles il oblige. Abbon y condamne tout mensonge et remarque dans le parjure deux péchés : le mensonge et le nom de Dieu pris en vain. Des troubles s'étaient élevés dans l'abbaye de Mici au sujet d'un abbé qu'un moine voulait ôter de sa place pour s'en emparer. Abbon intervient dans cette affaire, et sa onzième lettre est destinée à calmer ces troubles, hélas! si fréquents dans les monastères parce qu'ils n'étaient pas toujours habités par des anges! A propos de calomnies répandues contre lui dans le dessein de ternir sa réputation, le saint abbé rappelle dans sa douzième épître la règle de saint Benoît sur la manière dont les frères doivent faire connaître à l'abbé leurs propres fautes, puis celles des autres. Voilà ce qu'il y a de plus remarquable dans ces lettres, et, sauf quelques points de morale, elles n'ont plus guère d'utilité aujourd'hui.

VII. On a encore deux autres lettres de ce saint, conservées dans l'histoire de sa vie par Aimoin. Elles sont adressées à Bernard, abbé de Beaulieu en Limousin, et à Léon, légat en France et abbé de Saint-Boniface; elles ont pour but de terminer quelques différents survenus et de maintenir le bon ordre et la discipline dans les monastères. Si lettre à tous les moines anglais a été écrite lorsqu'il n'était encore que diacre. Quelques-uns lisaient dans l'hymne *Te Deum laudamus*, qu'Abbon attribue à saint Hilaire de Poitiers : *Tu ad liberandum suscepisti hominem*. Or il veut qu'on corrige cette erreur, et qu'on dise : *susceperus hominem*, ce que nous chantons encore aujourd'hui.

Abbon a fait un *Abrégé chronologique de la vie des Papes* depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire II, successeur de Constantin, en 714. Ce n'est qu'un extrait d'Anastase le Bibliothécaire. Abbon a aussi composé, à la prière des moines de Ramsei, la Vie de saint Edmond, roi d'Angleterre, qui est honoré comme martyr. Avant de la publier, il l'envoya à saint Dunstan pour le prier d'y corriger ce qu'il trouverait de défectueux. Notre saint en parle comme du premier de ses ouvrages, et dit qu'il n'était que diacre lorsqu'il le fit. Il l'écrivit donc vers l'an 985, environ 39 ans après le martyre de saint Edmond, que l'on met en 946. Alban-Butler a tiré de cette vie l'article qu'il consacre à ce saint sous le 20 novembre.

VIII. Ce ne sont pas là les seuls monuments de la piété et du savoir de saint Abbon : dom Ceillier en cite beaucoup d'autres encore; mais ils nous paraissent intéresser davantage les érudits que l'histoire. Nous nous contenterons de citer le jugement que ce savant critique porte sur l'ensemble des ouvrages du saint abbé de Fleury. « On y voit, dit-il, qu'il aimait sincèrement la vérité et le bon ordre, qu'il avait en horreur le vice et le mensonge, et qu'au milieu des honneurs qu'on lui rendait de toutes parts, il conservait l'esprit de son état, qui est un esprit d'humilité. On l'aperçoit jusque dans son style. S'il donne des avis, c'est avec douceur et sans faste, parlant à ses disciples avec autant de modération et de retenue qu'à ses égaux. Le lecteur lira avec plaisir ses lettres à Bernard. Elles méritent de l'attention et par les principes de piété qu'elles renferment et par la façon pleine de douceur et de noblesse dont elles sont écrites. Il y a moins d'élégance dans les autres écrits d'Abbon; mais il paraît partout plein d'érudition, d'un génie vaste et pénétrant (25). »

On a vu plus haut comment notre saint assista au concile de Saint-Denis près de Paris, vers 995. Il se rendit la même année au concile de Mouzon, et précédemment, c'est-à-dire en 991, il avait assisté au concile de Saint-Basle, à trois lieues de Reims. Partout il fut une lumière et un modèle de vertu. On a vu encore d'après ses lettres qu'on eut recours à son autorité et à son esprit conciliant pour apaiser les troubles qui s'étaient élevés dans les abbayes de Marmoutier et de Mici : il en fut de même pour l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres. Enfin il eut beaucoup de part dans l'affaire d'Arnoul, archevêque de Reims. *Voy.* cet article.

Mais Abbon devait trouver la mort dans l'exercice de ses fonctions de pacificateur et d'homme véritablement ami de la règle et de l'honneur de l'ordre monastique. Les moines de l'abbaye de la Réole, soumise à son obéissance, s'étant relâchés de leur observance, Abbon, au rapport d'Aimoin (26), fit deux voyages à cette abbaye dans le dessein d'y rétablir la sainte discipline. Le second de ses voyages lui fut fatal. Son arrivée excita un tumulte pendant lequel on lui porta un coup de lance dont il mourut, le 13 novembre de l'année 1004. Abbon avait

(25) Dom Ceillier, ubi supra, p. 52.

(26) *Vit.*, cap. xviii, 20.

Digitized by Google

été seize ans abbé de Fleury. On l'honora comme martyr, et l'on voit par les Actes du concile de Limoges en 1031 que dès lors on lui rendait un culte public dans plusieurs églises (27). Il n'y a rien à ajouter à l'éloge que les Pères de ce concile ont fait de lui en ces termes : « Abbon, philosophe très-célèbre, s'acquit dans toute la France une très-grande réputation, en l'instruisant de toutes les sciences divines et humaines. » Baillet dit que les Martyrologes de l'Eglise de France et de l'ordre de Saint-Benoît marquent sa fête au 13 de novembre (28). Le Romain n'en fait pas mention.

IX. Baluze et les *Annales de l'ordre de Saint-Benoît* nous ont conservé une *Lettre* que les religieux de Fleury adressèrent à tous les abbés sur la mort de leur saint abbé (29). Quoiqu'ils le regardent comme un véritable martyr, ils ne laissent pas cependant de le recommander à leurs prières. Ils en demandent pour eux-mêmes, afin que Dieu daigne les consoler de la perte qu'ils venaient de faire de leur chef et de leur père commun. Abbon eut parmi ses disciples deux moines qui eurent quelque célébrité dans les lettres : l'un est Gérard ou Gerauld, l'autre est Vital. C'est à ces deux moines qu'il adressa deux lettres qui ne sont point encore imprimées. La première traite des cycles pour trouver le jour de la fête de Pâques, et des défauts du cycle de Denys le Petit; la deuxième fixe l'année de la mort de Notre-Seigneur. Dom Mabillon a soutenu (30) avec raison l'utilité de ces sortes de travaux.

Ce qui fait surtout, selon nous, la gloire de saint Abbon, indépendamment de ses vertus privées, c'est son amour pour l'honneur de l'état monastique. Cet amour le détermina non-seulement à défendre ses religieux dans tout ce qui était légitime, mais il l'a encore porté à tenir fortement la main à l'observance des règles de la discipline et de la morale, dont il était très-instruit. De plus il s'est constamment attaché, soit dans la pratique, soit dans ses écrits, à poursuivre les abus et à les détruire. Or, c'était le moyen le plus sûr d'assurer la prospérité de l'état monastique, et de lui faire produire les fruits que devait en attendre non pas uniquement la société chrétienne, mais aussi la société civile.

ABDALA, archevêque d'Edesse, vint en 1444, se soumettre à l'Eglise romaine au nom d'Ignace, patriarche des Syriens, et de tous les peuples chrétiens qui habitaient entre le Tigre et l'Euphrate, et qui étaient infectés des erreurs des Grecs et des eutychiens. A cette époque le concile de Florence était assemblé. On y fit alors un décret où, après avoir rendu grâce à Dieu de l'union des Grecs, de celle des Arméniens et des jacobites, et enfin de la réunion des Syriens, le Pape Eugène IV dit qu'il avait choisi quelques cardinaux et docteurs du concile pour conférer avec l'archevêque Abdala sur les erreurs qui règnent parmi ces peuples, et qu'on l'avait trouvé orthodoxe, sauf les trois articles de la procession du Saint-Esprit, des deux natures en Jésus-Christ et de ses deux volontés et opérations. Mais Abdala, ayant été instruit sur ces articles, montra beaucoup de soumission.

Le décret ajoute qu'Eugène IV donna à ce même archevêque, de l'approbation du sacré concile, une profession de foi touchant ces mêmes articles. Cette profession de foi porte en substance : que le Saint-Esprit est éternellement du Père et du Fils, et qu'il a son essence et son être subsistant du Père et du Fils ensemble, et qu'il procède de tous les deux comme d'un seul principe et par une seule opération; que Jésus-Christ est parfait en la divinité et l'humanité; qu'il le fallait reconnaître en ces deux natures sans confusion ni changement, n'étant qu'une seule personne, Fils de Dieu et Fils de l'homme; qu'il y avait en lui, vrai Dieu et vrai homme: deux opérations naturelles sans confusion, de même que deux volontés naturelles, l'une divine et l'autre humaine, qui n'étaient point contraires : que l'humaine était assujettie à la divine, et que celle-là n'avait point été détruite, mais perfectionnée par celle-ci, en demeurant toujours dans son état et dans son ordre naturel (31). Telle est la profession de foi qu'Abdala emporta.

ABDALLA, père de Mahomet. *Voy.* cet article.

ABDALLA, surnommé ABOULABAS SAFFAH, premier calife abbasside, fut reconnu comme tel à Coufa, en Arabie, l'an 132, le vendredi 13e jour du 3e mois, qui revient au dernier jour d'octobre 749 de l'ère chrétienne.

Ce calife combattit Merouan, qui avait fait mourir son frère Ibrahim. Il le chassa en Syrie, en Palestine, et jusqu'en Egypte, où dans le désespoir de ses affaires il fit de grands maux aux chrétiens. Il en tint plusieurs dans les fers, entre autres Chaïl ou Michel, patriarche jacobite d'Alexandrie, qu'il voulut plusieurs fois faire mourir (32).

Abdalla Saffah ne régna que quatre ans et neuf mois; il mourut le dernier mois de l'an 136 de l'hégire, c'est-à-dire en juin 754. Il fit patriarche jacobite d'Antioche un évêque nommé Isaac, qui avait été à son service avant qu'il fût calife, avec ordre de faire mourir quiconque s'y opposerait, et à cette occasion il y eut deux métropolitains de tués. Isaac envoya sa lettre synodique à Michel, patriarche jacobite d'Alexandrie, le priant de le recevoir en sa communion ou de le venir trouver. Michel ne voulut point le recevoir; et, comme il se préparait à partir, la nouvelle vint en Egypte qu'Isaac était

(27) Apud Labb., *Biblioth. nova*, tom. II, p. 68.
(28) *Les Vies des SS.* etc., édit. in 4°, de 1739, tom. VII, p. 661, col. 1.
(29) Baluz. *Miscellan.*, tom. I, p. 411, et *Annal.* lib. LII, num. 49.
(30) *Réfl. sur la rép. de M. l'abbé de la Trappe au Trait. des étud. mon.* in-4°, 1697, p. 265-266.
(31) *Coll. Conc.* Labb., tom. XIII, p. 1222 et seqq.
(32) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XLIII, n. 6.

Digitized by Google

mort à Antioche, et qu'un nommé Athanase s'était intrus à sa place ; mais il mourut le second jour, et un autre nommé George fut ordonné patriarche d'Antioche. Celui-ci fut chassé peu de temps après par le calife Aboujafar-Almansor, successeur de Saffah, en faveur d'un évêque de ses amis, qu'il mit à sa place, et qui n'écrivit point de synodique au patriarche d'Alexandrie.

ABDALLA, fils de Zoubeïr, calife ommiade en Egypte et en Arabie en l'an 685.

ABDALLA, calife, oncle du calife Aboujafar-Almansor, régnait en 735. Il fit aussi beaucoup de mal aux chrétiens. Il leur défendit d'apprendre leurs lettres, apparemment les lettres grecques, et de s'assembler de nuit dans les églises, dont il fit ôter les croix (33).

Nonobstant la persécution des Arabes contre les chrétiens, on ne laissa pas, sous le règne d'Almansor comme sous celui d'Abdalla, de bâtir à Emèse une église magnifique en l'honneur de saint Jean-Baptiste, et l'on y transféra son chef du monastère de la Caverne, où il avait été trouvé sous l'empereur Marcien, l'an 453 (34). Cette translation se fit la vingtième année de Constantin, l'an 760 de Notre-Seigneur Jésus-Christ

ABDALLA-ALMAMOUN, calife abbasside, commença à régner en l'an 813; il était habile et bien aimé ; il avait l'empire en Corasane, d'où il envoya des troupes contre Alamin, son frère, qui l'avait irrité mal à propos. La guerre dura quatre ans ; Alamin fut abandonné des siens et tué enfin l'an 813.

Cette guerre civile causa de grands désordres en Syrie, en Egypte, et en Afrique, et quantité de meurtres et de pillages des musulmans les uns contre les autres, et contre les chrétiens leurs sujets. A Jérusalem les églises de la Résurrection, du Calvaire et toutes les autres furent profanées et abandonnées ; et dans les déserts les deux grandes laures de Saint-Cariton et de Saint-Sabas, et les autres monastères de Saint-Euthymius et de Saint-Théodose furent aussi abandonnés. L'an 812, plusieurs chrétiens, tant moines que laïques, s'enfuirent de Palestine et de toute la Syrie, ne pouvant souffrir les violences des musulmans pendant cette anarchie. Ce n'étaient que massacres, brigandages, adultères, et insolences de toutes sortes. Il y eut plusieurs chrétiens martyrisés : plusieurs se sauvèrent dans l'île de Chypre, et de-là à Constantinople, où l'empereur Michel et le patriarche Nicéphore les reçurent avec beaucoup d'humanité. Le patriarche donna un monastère considérable à ceux qui vinrent à Constantinople, et envoya un talent d'or à ceux qui demeurèrent en Chypre : ce qui fait 75,000 livres de notre monnaie (35).

Abdalla-Almamoun aima fort les lettres et les savants. Ce fut principalement sous son règne que les musulmans commencèrent à s'appliquer à l'étude. Au commencement ils n'étudiaient que leur loi, leur langue, et un peu de médecine ; et ils demeurèrent en cet état sous les califes ommiades. Almansor, second des Abbassides, étudia de plus la philosophie et l'astronomie ; mais Almamoun, son petit-fils, poussa ces mêmes études bien plus loin. Il fit des dépenses extraordinaires pour amasser les livres les plus curieux écrits en syriaque et en grec, afin de puiser la science dans les sources, et pria les empereurs grecs de lui envoyer ce qu'ils en avaient ; puis il chercha les meilleurs interprètes, et les fit traduire en arabe. Il excita ses sujets à les étudier, s'entretenant avec eux et assistant à leurs conférences. Il favorisait les hommes doctes, de quelque religion qu'ils fussent, et qui lui faisaient des présents de leurs ouvrages et de tout ce qu'il y avait de plus rare chez les chrétiens orientaux de toutes les sectes, les juifs, les Mages, ou anciens Persans, et les Indiens.

Il s'appliqua particulièrement à l'astronomie, et laissa des tables fameuses des mouvements des astres, qu'il avait calculées lui-même. Aussi eut-il à sa cour plusieurs astronomes célèbres ; mais il poussait cette étude jusqu'à l'astrologie judiciaire, prétendant connaître l'avenir par la disposition du ciel ; et cette superstition si ancienne fit depuis ce temps de nouveaux progrès. Le calife Almamoun favorisa la secte d'Ali : ce qui pensa lui faire perdre son Etat. Il embrassa la doctrine des Motazales, espèce d'hérétiques entre les musulmans qui mêlaient à la religion une philosophie très-subtile, soutenant qu'il ne fallait point distinguer les attributs de Dieu de son essence, ni dire qu'il sait par sa science ou qu'il juge par sa justice, mais par son essence. Ils disent aussi que la parole de Dieu, c'est-à-dire leur Coran, a été créée dans un sujet, au lieu que les autres musulmans la tiennent incréée et éternelle ; et Almamoun publia un décret sur ce sujet où il soutenait que le Coran était créé, et qu'Ali était après Mahomet la créature de Dieu la plus parfaite, ne mettant ainsi le Coran qu'au troisième rang. Il persécuta même sur la fin de son règne ceux qui ne recevaient pas ce décret.

Depuis ce temps les musulmans continuèrent d'étudier les sciences, c'est-à-dire la philosophie, les mathématiques et la médecine. Les parties de la philosophie qu'ils cultivèrent le plus furent la dialectique et la métaphysique ; des mathématiques, l'arithmétique, la géométrie et l'astronomie ; de la médecine, la botanique et la chimie. Ces études s'étendirent partout où régnaient les musulmans, et par conséquent en Espagne (36).

Abdalla-Almamoun mourut en 833, 218 de l'hégire, après avoir régné vingt ans, sept mois et treize jours. Il eut pour successeur

(33) Théoph. an. 16, 26, p. 362.
(34) Eutych., tom. II, p. 395 ; Elmac, pag. 105.
(35) Elm. c. 7 ; Théod. an. 2, pag. 425.
(36) *Bibl. Orient.* p. 144, 546 ; Elm. p. 156, 158, 140. — Voy., sur les études des Arabes, le *Traité du choix et de la méthode des études*, par Fleury, chap. 6.

Digitized by Google

son frère Mahomet-Almoutasem, fils d'Aaron, qui régna huit ans.

ABDALLA, saint prêtre qui établit vers la fin du XVII^e^ siècle les religieux maronites, nommés Alpins, dans le monastère de Mareschi ou de Saint-Elie, sur le Narh-Nadischa (37). Il prit particulièrement conseil du P. Bazire, missionnaire jésuite, pour donner une forme et une conduite religieuse à ses frères, et il fut leur premier supérieur. On le tira ensuite malgré lui de son monastère pour le faire évêque. *Voy.* l'article MARONITES.

ABDAS (Saint), évêque en Perse au V^e^ siècle, sacré par Maruthas, évêque de Mésopotamie. Ce saint a été exclusivement blâmé par les uns et loué sans examen par les autres : nous devons, à son sujet, nous efforcer de tenir la balance égale entre ceux-là et ceux-ci.

I. On n'est pas d'accord sur la question de savoir sous quel roi de Perse vécut cet Abdas, que Fleury appelle Audas (38) et d'autres Abdaa. Selon Théodoret, ce fut sous Isdegerdes, qui vivait du temps de l'empereur Théodose le Jeune (39). Selon Socrate, ce fut sous Vararanes V, fils et successeur d'Isdegerdes (40). Baronius ne se prononce pas entre ces deux pères de l'histoire ecclésiastique (41). Mais le savant P. Pagi prouve que le fait principal de la vie d'Abdas arriva l'an 414, ce qui nous placerait par conséquent sous le règne d'Isdegerdes.

Quoi qu'il en soit, cet évêque eut le malheur, par un zèle inconsidéré et bien blâmable, d'attirer contre les chrétiens de Perse une horrible persécution. Voici, dit Théodoret, quelle en fut l'occasion : « Abdas était un évêque qui avait de fort bonnes qualités; mais étant transporté d'un zèle un peu trop ardent, il abattit un pyrée, c'est-à-dire un temple consacré en l'honneur du feu, que les Perses adorent comme un dieu. Le roi en ayant été averti par les mages, envoya chercher Abdas, le reprit doucement d'avoir abattu ce temple et lui commanda de le relever. Abdas ayant refusé d'obéir, le roi le menaça de faire renverser toutes les églises des chrétiens, et les fit en effet démolir, après néanmoins que l'évêque eut été exécuté à mort (42). »

Tel fut donc le commencement d'une persécution qui dura trente ans, sous trois règnes consécutifs. On ne saurait peindre tous les raffinements de cruauté qu'on y exerça sur les fidèles. On écorcha les mains à quelques-uns, à d'autres le visage depuis le front jusqu'au menton, ou le dos tout entier; on leur enfonça des pointes de roseaux sous les ongles, ou, par une invention aussi infâme qu'inhumaine, en des parties du corps plus sensibles; on les jeta pieds et bras liés dans de grandes fosses où l'on mettait en même temps des milliers de gros rats qui les rongeaient tout vivants; on leur coupait les membres l'un après l'autre, et pièce à pièce à chaque jointure, en sorte qu'on ne laissait que la tête avec le tronc, jusqu'à ce que la violence de la douleur ou de la défaillance les fit expirer. Le nombre des martyrs fut presque infini. Les plus connus sont Hormisdas, homme de la première distinction, Suénès, Jacques et Benjamin : nous consacrons un article à chacun de ces martyrs.

II. Cette conduite malheureuse d'Abdas a beaucoup ému les philosophes et certains protestants. « Bayle, dit l'*Encyclopédie* d'Alembert, n'a pas toujours raison, à beaucoup près; mais il serait difficile de répondre aux arguments par lesquels il combat les éloges donnés par quelques écrivains ecclésiastiques au refus que fit Abdas d'obéir (43). » Bayle, en effet, en compagnie de Vedélius, théologien protestant, s'élève avec beaucoup d'aigreur contre ce fait (44).

D'abord il n'est pas exact de dire que quelques écrivains ecclésiastiques ont loué l'action de cet évêque de la Perse. Le premier de tous, Théodoret, dit formellement : « J'avoue que la démolition du pyrée était tout à fait hors de saison. Quand saint Paul entra dans Athènes, cette ville si fort adonnée au culte des idoles, il n'y renversa point les autels; il se contenta d'y découvrir l'erreur et d'y prêcher la vérité (45). » Et nous voyons que tous les historiens qui ont eu à parler de ce fait qualifient la conduite d'Abdas de *zèle indiscret* et de conduite non dirigée selon la science : nous faisons de même.

Bayle, il est vrai, convient que Théodoret « a confessé ingénument que l'évêque qui démolit un temple donna lieu à la terrible persécution que les chrétiens eurent à souffrir en Perse, et qu'il ne nie point que le zèle de cet évêque ne fût un contre temps (46). » Mais, où il en veut beaucoup à cet historien, c'est d'ajouter, après ces *aveux* : « Néanmoins, j'admire la générosité qu'Abdas eut de mourir plutôt que de relever le pyrée, et je ne vois point de couronne qu'elle ne mérite. En effet, élever un temple en l'honneur du feu est presque la même chose que de l'adorer (47). » Sur quoi Bayle s'écrie : « Pour moi je trouve qu'il n'y a point de particuliers, fussent-ils métropolitains ou patriarches, qui se puissent jamais dispenser de cette loi de la religion naturelle : *Il faut réparer par restitution ou autrement le dommage qu'on a fait à son prochain.* Or est-il qu'Abdas, simple particulier, et sujet du roi de Perse, avait ruiné le bien d'autrui, et un bien d'autant plus privilégié, qu'il appartenait à la religion dominante. Il était donc indispensablement obligé d'obéir à l'ordre de son souverain touchant la restitution ou le rétablissement du bien qu'il avait ruiné;

(37) *Mém. des miss. du Levant*, t. IV, p. 264.
(38) *Hist. ecclés.*, liv. XXIV, n. 26.
(39) Théod., *Hist. eccles.*, lib. V, cap. 39.
(40) Soc., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. 18.
(41) Baron., ad ann. 420.
(42) Théod., id. ibid.
(43) *Encycl. méth.* 1789, in-4°, *Hist.*, art. Abdas.
(44) *Dict. hist. et crit.*, 4 vol. in-fol. 1730, art *Abdas*, Rem. C.
(45) Théod., ubi supra.
(46) Bayle, id. ibid.
(47) Théod., id. ibid.

Digitized by Google

et c'était une mauvaise excuse que de dire que le temple qu'il aurait fait rebâtir aurait servi à l'idolâtrie, car ce n'eût pas été lui qui l'aurait employé à cet usage, et il n'aurait pas été responsable de l'abus qu'en auraient pu faire ceux à qui il appartenait (48).»

Voilà assurément beaucoup de zèle déployé ici par Bayle. Nous ne savons si ce zèle est bien impartial et désintéressé, quoiqu'il n'y paraisse guère; mais toujours est-il que tous ces raisonnements nous semblent frapper dans le vide et ne reposer sur rien de bien solide. Examinons.

III. Tout le monde blâme l'action d'Abdas. On reconnaît qu'il eut tort d'agir comme il l'a fait; car c'était évidemment blesser, à l'égard des infidèles, le principe de tolérance, et cela paraît d'autant moins excusable que les chrétiens de ce pays jouissaient eux-mêmes du bénéfice de ce principe. Il est certain que, s'il eût été davantage pénétré de l'esprit évangélique, il n'eût point commis cet acte, puisque l'une des maximes du christianisme est qu'*il ne faut pas faire du mal afin qu'il en arrive du bien* (49). La vérité ne gagne jamais rien à l'emploi de ces moyens, et, comme le fait remarquer Théodoret en parlant de saint Paul, on gagne beaucoup plus à *se contenter de découvrir l'erreur et de prêcher à tous la vérité :* celle-ci est assez puissante par elle-même; c'est une lumière trop vive pour craindre quelque chose, et pour, étant annoncée, ne pas attirer toutes les âmes droites et sincères.

Au surplus, et ceux que nous combattons dans leurs chefs, devraient le savoir, cet esprit de tolérance est dans celui de l'Eglise. Elle défend la violence à ses enfants, même lorsqu'ils se trouvent parmi les païens. Ainsi le voyons-nous par un canon du concile d'Elvire (50) par lequel il est défendu de mettre au nombre des martyrs ceux qui auront été tués en brisant des idoles. Et saint Augustin, qui vivait du temps d'Abdas, nous enseigne clairement quelle était sur ce sujet la doctrine de l'Eglise de son temps. Il prêchait ainsi la tolérance aux chrétiens : « N'ayez nulle créance pour ce que vous disent les païens, et ne vous laissez pas effrayer par leurs menaces. Ils disent que nous sommes les ennemis de leurs idoles : plaise à Dieu de nous donner pouvoir sur ce qu'il leur en reste comme il a fait sur ce que nous en avons déjà brisé! Mais n'entreprenez pas de le faire lorsque vous n'avez pas un pouvoir légitime pour cela. N'imitez pas la fureur des Circoncellions, qui usent de voies de faits, qui agissent sans pouvoir, et qui, tournant leur rage jusque contre eux-mêmes, se donnent la mort entre eux lorsqu'ils se trouvent hors d'état d'exercer leurs violences. Ceux d'entre vous qui ont assisté aux discours que nous fîmes aux Mappalles (51) se souviennent de ces paroles de l'Ecriture que nous leur lûmes : *Lorsque ce pays-là sera dans votre puissance, démolissez les autels de ces peuples, coupez leurs bosquets, abattez et mettez en poudre tous les monuments de leur superstition* (52). L'Ecriture indique ce que nous devons faire, mais elle en marque aussi le temps : *Brisez leurs autels*, nous dit-elle, mais elle ne nous l'ordonne que *lorsque ce pays-là sera dans otre npuissance.* C'est à quoi nous ne manquons pas quand nous en avons le pouvoir, mais non pas autrement. Comme la plupart des païens, continue saint Augustin, ont ces abominations dans leurs héritages, nous n'entreprenons pas de les y aller briser. Nous commençons par briser les idoles dans leurs cœurs, et dès qu'ils sont chrétiens, ils nous convient d'eux-mêmes à les aller briser chez eux, et souvent ils nous préviennent. Jusque-là ce que nous avons à faire c'est de prier pour eux, et non pas de nous emporter contre eux (53). » Nous verrons ailleurs (54) la même doctrine appliquée dans des circonstances analogues à celles qui nous occupent.

Tel est donc l'esprit de l'Eglise, tels sont les sentiments de tous les auteurs sensés; tous désavouent la conduite d'Abdas, évidemment si contraire à ce qu'enseigne ici saint Augustin, l'interprète de l'Eglise. Que veut-on de plus? Les clameurs de Bayle frappent donc dans le vide : il raisonne sur un point que personne ne conteste.

Mais si l'on est d'accord pour blâmer l'action d'Abdas, on le loue aussi d'avoir préféré la mort plutôt que de réédifier un temple idolâtre, et c'est là surtout ce qui blesse les susceptibilités de Bayle. Nous disons d'abord que, supposé qu'il y eût eu encore en-

(48) *Dict. hist. et crit.*, à l'endroit cité.

(49) *Rom.* III, 8.

(50) *Conc. Eliberit.*, an. 303, can. 60. — « Ce canon, dit D. Richard (*Ann. des Conc.*, 5 vol. in-4°, 1772, tom. I, p. 206), doit s'entendre de ceux qui brisent des idoles dans les lieux dont ils ne sont pas les maîtres, ou sans être autorisés par la puissance publique. La raison qu'il en donne est que cette espèce de violence *n'est point autorisée par l'Evangile, et qu'on ne lit point que les apôtres aient rien fait de semblable.* Ce fut en suivant l'esprit de ce canon que Mensorius, évêque de Carthage, ne voulut pas qu'on honorât comme martyrs ceux qui, dans la persécution de Dioclétien, s'étaient présentés d'eux-mêmes pour déclarer qu'ils avaient des livres saints. Mais ce canon ne regarde pas ceux qui, ayant déjà été pris et amenés devant le juge, renversaient et brisaient les idoles qu'on leur voulait faire adorer, et c'est sans fondement que l'on dit que sainte Eulalie, vierge martyrisée en Espagne en 303 ou 304, donna occasion à ce règlement parce qu'étant conduite à l'idole elle lui donna un coup de pied et cracha sur le visage du juge, au rapport de Prudence, *in Hymno de martyrio sanctæ Eulaliæ*, apud Ruinart., *Acta martyr. sinc.*, p. 453. » — Nous avons, dans notre *Manuel de l'Hist. des Conc.*, etc., in-8°, 1846, chap. 10, part. II, p. 153, placé ce concile d'Elvire (en latin, *Eliberitanum* ou *Illiberitanum*) en 300, avec Tillemont et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates.*

(51) C'était un lieu, hors des murs de Carthage, où il y avait deux églises bâties en l'honneur de saint Cyprien, l'une où il avait été martyrisé, l'autre où son corps reposait.

(52) *Deut.* VII, 1; XII, 9.

(53) S. August., serm. LXII, cap. 2, num. 17; *in Matth.* cap. VIII, de la traduct. de Dubois, 4 vol. in 8°, 1700, t. I, p. 347, 348.

(54) Dans notre article AMÉRIQUE.

Digitized by Google

reur dans cette seconde action d'Abdas, il l'aurait bien effacé par son martyre, et que, dans tous les cas, sa conduite dans cette circonstance n'est pas assez connue pour mériter la sévérité que la critique déploie contre lui. En effet, Théodoret était-il suffisamment instruit de la nature et des détails du fait pour qu'on puisse regarder ce qu'il en rapporte comme étant le dernier mot sur cette affaire? Bayle sait-il bien ce qui s'est passé entre Abdas et le roi de Perse? Si l'on disait que cet évêque offrit au prince idolâtre une juste compensation des dégâts qu'il avait occasionnés, comment prouverait-on le contraire? Dans ce cas, qu'on peut et qu'on doit même croire exact, car rien ne s'y oppose, et la charité commande que dans le doute où l'on est sur un point, l'on prête toujours à l'inculpé les intentions les plus droites comme les actions les plus favorables; dans ce cas, dirons-nous, d'autant plus acceptable encore qu'il s'agit d'un homme qui n'a pas craint de souffrir le martyre, Abdas n'aurait-il pas pleinement satisfait à la loi naturelle que Bayle invoque et qui veut, dit-il, « qu'on répare par restitution ou *autrement* le dommage qu'on a fait à son prochain? »

IV. Aurait-il donc fallu absolument qu'Abdas rétablît le temple du feu? Mais il pouvait satisfaire *autrement* à la justice, et il ne nous est point prouvé qu'il n'offrit pas d'y satisfaire d'une autre manière que celle qu'aurait probablement désiré le critique. Il ne devait que l'équivalent du dommage causé. C'est tout ce que le roi pouvait réclamer de l'évêque, vu leurs positions respectives de chrétien et d'infidèle, et nous nous étonnons que Bayle, qui gourmande Abdas pour son manque de respect envers le principe de tolérance, ne veuille pas ce même respect chez le prince infidèle; car enfin celui-ci n'aurait dû exiger que ce que l'évêque pouvait accorder sans blesser sa conscience. Or, est-ce bien ce qu'il fit? D'après Théodoret, il ordonna à l'évêque de faire rebâtir le pyrée : *Pyræum denuo ædificare jussit.* D'où l'on voit, comme le remarque un savant auteur, que ce prince idolâtre ne désirait « pas tant d'obtenir le dédommagement d'une perte de biens que la réparation d'une injure faite à la fausse divinité. Il voulait évidemment que le chef et le pontife des chrétiens servît d'instrument à rétablir le sanctuaire d'une idole, afin qu'il en relevât en même temps la gloire, et que par cette action non-seulement il réparât ce qu'il avait fait, mais encore qu'il parût rétracter ce qu'il avait dit contre la superstition (55). »

Ici le roi se faisait donc persécuteur : au lieu de se borner à réclamer un dédommagement matériel, il descendait dans la conscience de l'évêque, il devenait intolérant. Si Abdas avait pu donner l'équivalent de la perte, et il est d'autant plus probable qu'il l'offrit, que les chrétiens de son Eglise n'eussent pas manqué de venir à son aide en cette circonstance, il ne pouvait plus, dès l'instant qu'on manifestait des prétentions contraires à sa foi, obtempérer aux désirs du roi : on lui avait fait une autre position, on le mettait dans la nécessité de manquer à sa conscience; et cela est si vrai, qu'il préféra le martyre; car on n'oserait prétendre qu'il mourut par obstination ou pour ménager un peu d'or. Non, on ne sacrifie pas sa vie pour de telles misères : on ne la donne que pour quelque chose de grand et de supérieur; on ne la donne que pour sa foi! C'est sans doute ce qu'Abdas savait, et, puisqu'il souffrit la mort, c'est qu'il fut animé par un noble motif. Or cet acte de courage est en effet digne d'admiration, digne de louange et de la couronne, comme Théodoret l'a pensé. Car il n'est jamais permis de faire le mal ni de donner du scandale, et Bayle aurait dû se souvenir que lui-même a déclaré dans un autre endroit « qu'il n'est pas permis de sauver sa vie ni celle d'un autre par un crime (56). »

Ainsi, pour résumer tout en un mot, nous dirons que l'action d'Abdas est regrettable dans le principe, parce qu'elle est contraire à l'esprit de tolérance chrétienne; mais que sa conduite, en présence de la situation qui lui fut faite par suite ne pouvait être autre chez un chrétien qui connaît ses devoirs, et que par conséquent elle est louable : il vaut mieux en effet mourir que de rien faire qui blesse la conscience. Nous croyons que nos observations suffisent pour détruire les déclamations de Bayle et de ceux de son école (57).

V. D'autres auteurs ont voulu sur cette question présenter un autre genre d'argument. Le P. Merlin (58) tâche de prouver qu'Abdas détruisit le pyrée dans un temps de faveur pour l'Evangile sous le règne d'Isdegerdes, qui aimait et protégeait les chrétiens, et qu'après la mort de ce prince, Vararanes, son fils et son successeur, tout dévoué à la superstition et à la fureur des mages, lui ordonna de le rétablir. Mais ce ne sont là que des conjectures qui ne vont pas jusqu'à la démonstration. On ne répond pas à un fait par un autre fait, et ce que l'auteur a dit dans le peu que nous avons cité de lui vaut mieux que toutes ses suppositions. De son côté, Bergier dit avec Assemani (59), qui s'appuie sur le témoignage des historiens orientaux, que ce ne fut point Abdas qui fit détruire ce pyrée des Perses, mais que ce fut un prêtre de son clergé, sous prétexte que cet édifice, contigu à l'église des chrétiens, les incommodait dans le service divin. La question est donc de savoir, ajoute Ber-

(55) Voy. une *Dissertation sur le martyre de saint Abdas, contre ce qu'en a dit Bayle*, etc., par le P. Merlin, dans les *Mém. de Trév.* du mois de décembre 1735, n° p. rt.

(56) *Dict. histor. et crit.*, art. *Abimélech*, Rem. A, ad fin.

(57) Barbeyrac, dans son *Traité sur la morale des Pères*, in-4°, 1728; de Jaucourt, l'un des entrepreneurs de l'*Encyclopédie*, et d'autres auteurs.

(58) Dans la Dissertation ubi supra.

(59) *Bibl. Orient.*, tom I, pag. 183, et tom. III, pag. 571.

Digitized by Google

ger (60), si l'évêque devait être responsable de l'action d'un de ses prêtres et en réparer le dommage. On ne pourrait raisonnablement rejeter cette version, appuyée sur une autorité aussi considérable que celle d'Assemani, et l'observation du docte théologien est très-juste. Mais, que ce soit Abdas qui ait détruit le temple des Perses ou bien l'un de ses prêtres, la question de tolérance serait toujours la même, et nos remarques restent. Seulement, au lieu de convenir à Abdas, elles s'appliqueraient au prêtre dont parle Assemani.

Enfin dom Ceillier, répondant à Barbeyrac (61), accumule d'abord une foule d'exemples d'intolérance et de pillage dont se sont rendus coupables les protestants dans plusieurs lieux. Cet argument de représailles a quelque chose de pénible pour le lecteur. Heureusement que le docte Bénédictin se hâte d'ajouter : « Cependant je suis très-éloigné de croire qu'il soit permis de renverser indifféremment les statues et les temples des idoles. » Puis il cite les autorités que nous avons invoquées plus haut, et qui prouvent que cette conduite est désapprouvée par l'Église; il ajoute : « L'action d'Abdas n'est donc pas à imiter, et on ne peut nier que ce ne soit avec raison qu'elle a été désapprouvée par Théodoret et par Cassiodore (62). Néanmoins ces deux auteurs ont loué avec justice le courage invincible de cet évêque, qui aima mieux mourir que de rétablir le temple qu'il avait abattu. Car, quoique ce soit une chose indifférente en elle-même de rebâtir un édifice qu'on a renversé, il n'en est pas de même de rebâtir un temple d'idoles à la réquisition des païens, qui en demandent le rétablissement dans l'intention d'obliger ceux qui l'ont renversé à réparer l'outrage fait à leurs faux dieux. » Dom Ceillier cite à l'appui de cette remarque l'exemple de Marc d'Aréthuse (*Voy.* cet article), et il conclut que le roi de Perse, ayant eu moins en vue la somme nécessaire pour élever un temple nouveau que l'honneur de ses faux dieux, Abdas devait agir comme il l'a fait. « Si ce prince, dit notre auteur, n'eût eu en vue que d'avoir de l'argent, pourquoi ne pas l'exiger des autres chrétiens, sans les persécuter cruellement ? »

VI. Nous avons dit que la persécution qui s'alluma contre les chrétiens à cause de l'action d'Abdas dura trente ans, et en ceci nous avons suivi la version de Fleury (63), et de Bérault-Bercastel (64). Baillet en dit autant (65). Cependant Assemani soutient (66) que cette persécution n'a pas duré si longtemps et qu'elle fut promptement assoupie. Il prétend que, si elle recommença sous le règne de Vararanes V, successeur d'Isdegerdes, ce ne fut point pour punir aucun délit des chrétiens, mais parce que la guerre se ralluma entre les Romains et les Perses. Dans ces circonstances, les mages, qui étaient les docteurs du pays et les intendants de la religion, ne manquaient jamais de peindre au roi les chrétiens comme des sujets suspects, livrés aux Romains par inclination, et dont il fallait se défier. Telle fut toujours, selon Assemani, la vraie cause des persécutions qu'ils essuyèrent de la part des rois de Perse. « Cela est si vrai, ajoute-t-il, que, quand les nestoriens et les eutychiens eurent été bannis par les empereurs, ils furent accueillis par les Perses, parce qu'on les regarda comme des ennemis de l'empire. »

Cette opinion peut être fondée. Nous ne la contredisons pas. Mais il nous paraît peu important pour Abdas qu'il ait été la cause de cette persécution ou qu'elle vienne d'un autre côté. Son fait reste toujours le même, et nous croyons qu'il est assez atténué par le glorieux martyre qu'il souffrit. Aussi l'Église l'a-t-elle rangé parmi les saints (67) avec plusieurs de ses compagnons (68) morts pendant la persécution.

Saint Maruthas, évêque de Martyropolis (*Voy.* son article), qui dressa les *Actes des Martyrs* de la persécution de Sapor I^er^, dut écrire aussi les *Actes* de la seconde persécution, car le premier des Assemani qui avait trouvé cet ouvrage du saint évêque ne se consolait pas de n'avoir pu obtenir la seconde partie de ces *Actes* (69). Il avait pu l'entrevoir dans ses savantes pérégrinations à travers les monastères de la Thébaïde. Il constate tout au moins qu'il avait eu connaissance des Actes du martyre d'Abdas, et nous devons citer ses paroles en terminant cet article : « Certainement, dit-il, j'ai vu au monastère des Syriens, à Scété, quand je parcourais le désert de Nitrie, les *Actes de saint Abdas*, évêque, qui fut l'occasion de la persécution d'Isdegerdes (ou Isdegerdès). Ils se trouvaient dans un magnifique volume en syriaque, renfermant soixante passions des martyrs de la Syrie orientale et occidentale (70). » Nous devons aussi regretter vivement la perte de ces *Actes*, qui nous auraient sans doute fourni de précieux

(60) *Dict. de Théol.*, art. Zèle, n° 3.

(61) Voy. *Apol. de la morale des Pères de l'Église*, par le R. P. dom Remy Ceillier, 1 vol in-4°, 1718, ch. 15, p. 444 et suiv.

(62) Théod., *Hist.*, liv. v, cap. 39, et Cassiod., *Hist. Tripart.*, lib. 10.

(63) *Hist. Eccléa.*, liv. xxiv, n° 26.

(64) *Hist. de l'Égl.*, etc., édit. cont. par M. Henrion, 1843, tom. II, p. 294.

(65) *Les Vies des Saints*, édit. 10 vol. in-4°, 1739, tom. V, p. 141, col. 2, part. II°.

(66) Loc. cit.

(67) Alban-Butler, trad. par Godes, 16 Mai. — Cet hagiographe place, avec Sozomène (*Hist.*, lib. II, p. 9, 10, 11), le martyre d'Abdas sous le roi Sapor III. Mais il se trompe; ce roi vivait en 383 (Voy. Lenglet du Fresnoy, *Tab. chron.*, etc., t. II, p. 578 de l'édit. in-12 de 1778), et il est certain que la persécution dans laquelle notre saint souffrit arriva en 424, c'est-à-dire sous le règne de Vararanes V, pour se continuer sous le règne du fils de celui-ci, Isdegerdès II. Il est vrai qu'il y eut aussi des martyrs sous Sapor (Voy. Baillet, 22 Avril); mais Abdas souffrit plus tard.

(68) Voy. Baillet, *Les Vies*, etc., 31 Mars et 8 Août.

(69) Assem., *Bibl. Orient.*, t. I, p. 189.

(70) Id. ibid., p. 181.

Digitized by Google

éclaircissements touchant la conduite de notre Abdas.

ABDECHALAS, prêtre martyrisé en Perse, en 343, sous le roi Sapor, qui persécuta cruellement les chrétiens, alors en grand nombre dans son royaume.

ABDEL-MELIC, calife, succéda à son père Mérouan, l'an 685 de Jésus-Christ, défit Abdalla fils de Zoubeïr, et termina la guerre civile qui durait depuis trente-cinq ans. Ce calife, qui persécuta les moines et favorisa les jacobites, mourut en 705, âgé de quarante ans, après en avoir régné plus de vingt (71).

ABDEL-RAHMAN III, calife de Cordoue. *Voy.* l'article ABDÉRAME III, roi de Cordoue.

ABDÉRAME, roi des Arabes en Espagne, petit-fils du calife Hicham, se retira l'an 739 de l'hégire, ou 756 de Jésus-Christ, et fut reconnu Emir-al-Moumenin, c'est-à-dire prince des fidèles. Il s'établit à Cordoue, et régna trente-trois ans (72).

ABDÉRAME, premier calife de la dynastie ommiade en Espagne, dont nous devons dire un mot à cause de sa cruauté envers les chrétiens de ce pays. A ce triste titre il appartient à l'histoire de l'Eglise.

Il naquit à Damas en 731. Echappé seul de sa famille au massacre exécuté par les Abbassides pour s'assurer l'usurpation du califat de Damas, il s'était refugié chez les Berbères de l'Atasen Afrique. Il y vivait dans l'obscurité, lorsque les tribus arabes qui occupaient l'Espagne, désirant s'affranchir de la nouvelle domination de Damas, lui envoyèrent offrir le califat et l'empire.

Abdérame accompagné de quelques cavaliers seulement, aborda en 755 à Abmunécar, où 20,000 hommes l'attendaient. Il s'avança ensuite sur Cordoue, mit en déroute l'émir Youssouf, qui s'opposait à son passage, et entra triomphant dans cette ville, qui dès ce jour (756) le reconnut pour souverain et devint le siége d'un califat indépendant. D'autres victoires qu'il remporta le rendirent maître de toute l'Espagne.

Cependant Charlemagne l'obligea, en 778, d'abandonner ses conquêtes et de repasser les monts. — Ce qui détermina ce prince à cette expédition, c'était l'état déplorable et les gémissements des chrétiens d'Espagne sous le joug des Sarrasins (73). La renommée de sa puissance et la puissance de sa renommée leur procurèrent de fait une condition plus tolérable. Ceux des pays conquis par ses armes furent déchargés de tout tribut envers les mahométans.

Abdérame régna trente-deux ans quatre mois. Il fut plus cruel qu'aucun roi des Sarrasins; il fit périr en divers tourments des Sarrasins et des Maures sans nombre; il fit périr dans les flammes son propre frère, après lui avoir coupé les mains et les pieds; il accabla de tributs les chrétiens et les juifs d'Espagne à tel point, qu'ils vendirent leurs enfants et leurs esclaves, et que le petit nombre de ceux qui survécurent étaient réduits à la misère. Enfin l'oppression de ce calife bouleversa et dépeupla toute l'Espagne.

Voilà ce que rapporte l'histoire sur cet Abdérame. Plusieurs auteurs affirment ces faits. Après cela on ne comprend pas comment un écrivain moderne a pu dire en parlant de ce prince « qu'il avait quelques principes d'humanité et de justice; et que loin d'imiter ses prédécesseurs dans l'oppression des chrétiens, il garantit leurs anciens priviléges par une charte et leur laissa la liberté civile et religieuse (74). » Nous ne savons où cet écrivain a appris ceci; mais on avouera qu'on ne peut donner une plus grande preuve de distraction.

Nous l'avons dit, les actes persécuteurs d'Abdérame sont attestés par plusieurs historiens. Ce que nous venons d'en rapporter est tiré d'un auteur fort grave, lequel ajoute, après l'énumération des cruautés du calife: « Telles sont les paroles d'une ancienne chronique qui finit l'an 819, et qui par conséquent est contemporaine de ces événements (75). » Quel témoignage plus accablant voudrait-on donc invoquer? Mais l'écrivain dont nous parlons ne pourrait citer aucune autorité à l'appui de son affirmation, à moins que ce ne soit quelqu'une de ces sources qui devraient cependant être suspectes à un ouvrage du genre de celui dont nous avons extrait les lignes que nous venons de citer.

Abdérame mourut vers 790, et non en 789, comme le dit encore cet écrivain. Il y eut guerre civile entre ces trois fils, Hécham, Soliman, et Abdallah. Hécham eut le dessus: ses deux frères se réfugièrent en Afrique. Le reste n'est pas de notre sujet.

ABDÉRAME, chef des Sarrasins qui passèrent de l'Espagne en France au VIII^e^ siècle. A cette époque l'Eglise de France était affligée par les incursions des Arabes musulmans; car ayant soumis l'Espagne, ils se rendirent maîtres aussi de ce que les Goths possédaient en deçà des Pyrénées. Dès l'an 719 ils prirent Narbonne et y mirent garnison, conduits par Zama, qui les commandait pour le calife Yezide. L'an 721, neuf ans après leur entrée en Espagne, Zama assiégea Toulouse, mais elle fut secourue par Eudes, duc d'Aquitaine, Zama tué, et les Musulmans mis en fuite. Ils revinrent en 725, avec plus de succès, sous la conduite d'Abdérame, et firent quelques conquêtes. Toutefois ils furent encore repoussés par les Français sous la conduite d'Eudes, et en un seul jour, il y en eut trois cent soixante-quinze mille de tués, comme portait sa lettre au Pape Grégoire II. Elle ajoutait qu'il n'était mort dans ce combat que quinze cents Français; qu'Eudes avait distribué à son

(71) Elmac., c. 12, p. 66; *Chron. Orient.*, p. 104.
(72) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLIII, n° 6.
(73) *Ann. du moy. âge*, etc., par Frantin 1re éd. 8 vol. in-8°, 1836, tom. VII, pag. 506, ou liv. XXIV^e^.
(74) *Encycl. du* XIX^e^ *siècle*, tom. I, p. 50, col. 1.
(75) *Chronic., Mossiac.*, an. 793, apud *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, par M. l'abbé Rohrbacher, liv. LIV, t. XI, p. 242.

Digitized by Google

armée trois éponges que le Pape lui avait envoyées l'année précédente, de celles qui servaient à sa table ; qu'elles avaient été partagées en petits morceaux au moment de la bataille, et qu'aucun de ceux qui en avaient reçu n'avoit été blessé. Après cette victoire, Albi, Rodez et Castres, furent reprises sur les Sarrasins ; car c'est ainsi que nos auteurs (76) appellent d'ordinaire les musulmans. Quelques-uns toutefois en ce temps-là les nommaient Vandales, parce qu'ils en avaient pris la place ; et de là vient que les Arabes eux-mêmes nomment l'Espagne Andalous, nom qui est resté à une des dernières provinces qu'ils ont occupée.

Les Sarrasins firent un dernier effort sur la France en 732, sous la conduite du même Abdérame qui, l'année précédente, avait passé le Rhône et pris Arles. D'un côté ils s'avancèrent le long du Rhône et de la Saône jusqu'à la rivière d'Yonne, et prirent Avignon, Viviers, Valence, brûlèrent les monastères de Grigni, ruinèrent celui de l'Isle-barbe et grand nombre d'églises, prirent Lyon, Mâcon, Châlons, Besançon, Beaune, Dijon et Auxerre. Enfin ils assiégèrent Sens ; mais l'évêque Ebbon fit avec les siens une sortie si vigoureuse, qu'il les repoussa et les mit en fuite. Ainsi leurs progrès furent arrêtés de ce côté-là. Après cette victoire sur les Sarrasins, saint Ebbon se retira et finit ses jours dans la solitude. (*Voy.* son article.)

Abdérame attaqua l'Aquitaine, comptant sur la division qui existait entre les Francs ; car Charles Martel y était venu en 731 pour faire la guerre à Eude, qui avait peine à souffrir son autorité. Abdérame entra donc l'année suivante dans cette province désolée, et ayant d'abord passé la Garonne, il ruina la ville de Béarne ou Lescar, Oloron, et Auch ; il prit Aire, Dax, et Laprade, que l'on croit être Bayonne ; il ravagea le pays de Comminge et de Bigorre. Abdérame avait sans doute grand intérêt d'être maître de ce pays et des passages des Pyrénées, pour empêcher les Français d'aller au secours des restes des Goths, qui se maintenaient indépendants dans les montagnes d'Asturie. Après la Gascogne les Sarrasins prennent Bordeaux, dont ils brûlent les églises ; ils passent la Garonne et la Dordogne, et défont en bataille Eude, qui voulait s'opposer à eux. Rien ne leur résiste : ils prennent Agen, Périgueux, Saintes, et enfin Poitiers, où ils brûlent l'église de Saint-Hilaire, et menacent de traiter de même Saint-Martin de Tours.

Alors Charles Martel, oubliant sa querelle particulière pour l'intérêt public, vint au secours d'Eude, et, leurs troupes étant jointes, ils se trouvèrent en présence des Sarrasins. Sept jours se passèrent en escarmouches ; enfin ils en vinrent à une bataille générale, où les Français, plus grands et plus forts que les Arabes, les firent plier en un moment. Abdérame fut tué lui-même et la nuit termina le combat. Le lendemain les Français, voyant le camp des ennemis sur pied et leurs tentes toutes dressées, les envoyèrent reconnaître, croyant qu'ils voulaient recommencer la bataille, mais il ne s'y trouva plus personne. Toutefois, craignant quelque embuscade, ils ne les poursuivirent point, et se contentèrent de piller leur camp. Cette fameuse bataille se donna près de Poitiers, un samedi, au mois d'octobre 730. Quelques-uns même des anciens l'ont mal à propos confondue avec celle où Eude remporta seul une si grande victoire sur les Sarrasins en 725 (77).

ABDERAME II, roi des musulmans d'Espagne, siégeant à Cordoue, régna trente et un ans, depuis l'an 821 jusqu'en 852. Fleury (78) met sous ces dates Abdérame III ; c'est évidemment une erreur. Ces deux époques, 821 et 852, appartiennent au deuxième du nom (79).

La vingt-troisième année du règne de cet Abdérame II, qui était l'an 843, une flotte de plus de cent bâtiments attaqua Lisbonne, et l'année suivante une plus grande vint assiéger Séville et attaqua ensuite Cadix. C'étaient sans doute des Normands. Ils firent de grands ravages, et livrèrent plusieurs combats contre les Arabes, qui enfin les repoussèrent.

En 847 (80) Abdérame envoya des ambassadeurs en France pour demander la paix au roi Charles, qui les reçut à Reims. En même temps tous les chrétiens sujets d'Abdérame envoyèrent une requête au même roi, aux évêques et aux chrétiens de son royaume, contre un nommé Bodon, qui de chrétien s'était fait juif quelques années auparavant, et excitait le roi Abdérame et les musulmans contre les chrétiens d'Espagne ; ce qui semble avoir été le prélude de la persécution que ce prince ordonna en 850 et années suivantes. *Voy.* l'article Cordoue (*martyrs à Cordoue, sous Abdérame II, en* 850).

Plusieurs Goths et autres chrétiens d'Espagne, pour se délivrer du joug des infidèles, avaient passé en France et obtenu des lettres de protection de Charlemagne et de Louis le Débonnaire en 816. Le roi Charles le Chauve, assiégeant Toulouse en 844, en accorda de semblables à ceux qui s'étaient retirés à Barcelone et aux environs, afin qu'ils fussent traités comme les Français. Mais cette protection n'empêcha point Abdérame II et ses sujets de persécuter les chrétiens de la manière la plus violente, ainsi que nous l'avons dit. Et c'est au milieu de cette persécution que Dieu attendit ce roi cruel. Depuis deux ans déjà le sang des martyrs n'avait cessé de couler. L'Eglise de Cordoue était dans la plus désolante situation, comme nous le peint le saint prêtre Euloge dans son Mémorial ; l'évêque de Cordoue était pour la seconde fois en prison (*voy.* l'article ci-dessus cité) ; partout il n'y

(76) Roderic, *Hist. Arab.* ; Coint., *Ann.* ; Anast., in *Greg. II.*

(77) Fleury, *Hist. Ecclés.*, liv. XLII, n° 13.

(78) *Hist. Ecclés.*, liv. XLVIII, n° 46

(79) Roderic, *Hist. Arab.*, c. 25.

(80) Bertin ad ann. 847.

Digitized by Google

avait que gémissements, fuites et terreur. Abdérame étant donc monté sur une terrasse de son palais, et voyant des corps des martyrs encore attachés à des pieux, commanda de les brûler. Aussitôt il perdit la parole, et étant porté sur un lit, il mourut la nuit suivante (81), ajoutant ainsi un trait de plus et un trait éclatant au célèbre *Traité* de Lactance! Ceci arriva en 852, de l'hégire l'an 238. — Son fils aîné, Mahomet, lui succéda et persécuta aussi les chrétiens de la manière la plus cruelle. *Voy.* l'article CORDOUE (*autres martyrs de*) sous Mahomet, fils d'Abdérame II.

ABDERAME III (82), roi de Cordoue, régna de 912 à 960 et prit le titre d'émir al-moumenim, c'est-à-dire commandant des croyants, dont les chrétiens d'Occident ont fait par contraction le nom de Miramolin (83).

I. Au commencement du règne d'Abdérame tout était dans le trouble en Espagne; il s'efforçait d'y porter remède, lorsque les chrétiens, devenus redoutables, sortirent de leurs montagnes et vinrent l'attaquer. Il fut battu successivement près de Talaveira et de Saint-Etienne de Gormaz, par Ordogno II, roi de Léon. Cette guerre, après avoir été suspendue plusieurs années, se ralluma avec une nouvelle fureur. Déjà amollis par les arts et le luxe, les musulmans n'étaient plus en état de soutenir seuls les efforts réitérés d'un ennemi qu'ils avaient presque anéanti deux siècles auparavant. Abdérame implora le secours des Maures d'Afrique, et, secondé par eux, il rassembla une armée de cent cinquante mille hommes et s'avança au centre de la Castille, portant le fer et le feu sur son passage.

Ramire II, roi de Léon, le joignit le 5 août 939 dans la plaine de Simancas. La bataille dura une journée entière, et ce ne fut qu'après huit heures de carnage que la victoire se déclara en faveur des chrétiens. Quatre-vingt mille musulmans périrent par l'épée et dans les eaux de la Pisergua et du Duero. Abdérame voulut rallier les débris de ses troupes près de Salamanque; mais, attaqué une seconde fois par les chrétiens et blessé dans l'action, il se vit obligé de fuir avec les restes de son armée. Il sut cependant réparer ses pertes, et profita habilement de quelques légers avantages. Battu souvent, quelquefois vaincu, toujours grand et redouté, il soutint longtemps la guerre contre les rois de Léon et les comtes de Castille, qui lui enlevèrent la ville de Madrid, alors peu considérable. Enfin il passa les vingt premières années de son règne en guerres continuelles et les trente autres en paix.

II. En 955, il envoya à Othon, roi de Germanie, une ambassade dont le chef était un évêque, qui fut reçu avec grand honneur, et retenu longtemps à la cour d'Othon, où il mourut. On délibéra qui on enverrait à sa place pour porter en Espagne la réponse à la lettre d'Abdérame. Car, encore qu'il y demandât à Othon son amitié, il y avait mis quelques termes injurieux à la religion chrétienne: ce qui fit résoudre d'envoyer vers lui des hommes savants pour ajouter de vive voix aux lettres d'Othon ce qu'ils jugeraient à propos, et convertir même le prince infidèle, si Dieu leur en ouvrait le chemin (84).

Adalbéron, évêque de Metz, se trouvait alors à la cour, et le saint archevêque Brunon, frère du roi Othon, qui avait part à tous les conseils, crut que personne ne pouvait mieux que cet évêque donner des gens propres pour l'ambassade d'Espagne. Il s'adressa à Einold, abbé de Gorze, qui lui donna deux de ses moines pour remplir cette mission. Comme cette ambassade occupe une place assez importante dans l'histoire de l'Eglise, nous lui consacrons un article spécial. *Voy.* l'article AMBASSADE PRÈS D'ABDÉRAME, ROI DE CORDOUE.

ABDIAS, imposteur, prétendu évêque de Babylone, qui appartient néanmoins à l'histoire ecclésiastique, puisqu'il se vante d'en avoir écrit le commencement dans l'ouvrage qu'on lui attribue et qui a pour titre: *Historia Certaminis Apostolici*, ou du Combat des Apôtres.

I. Dans ce ramassis, divisé en dix livres, Abdias se vante d'avoir vu Notre-Seigneur Jésus-Christ, d'avoir été l'un des soixante-douze disciples, d'avoir assisté aux actions et à la mort de plusieurs apôtres, d'avoir suivi en Perse saint Simon et saint Jude, et d'avoir enfin été établi par eux premier évêque de Babylone. Or, tout ceci n'est qu'une suite d'impostures, et ces prétendus *Actes des apôtres* sont rejetés d'un commun consentement comme des pièces supposées et pleines de fables (85).

En effet, ce livre ne supporte pas un instant la critique. On y trouve d'abord plusieurs manières de parler qui prouvent clairement que l'ouvrage a été originairement écrit en latin et non en hébreu, comme l'auteur voudrait le persuader. Ensuite Abdias a usé de si peu d'adresse, qu'il cite Hégésippe (86), écrivain du second siècle de l'Eglise, qu'il n'aurait pu voir s'il eût été lui-même du premier ou du temps des apôtres. Il parle aussi d'un disciple des apôtres nommé Carthon, *qui fit*, dit-il, *une histoire en dix livres de tout ce que saint Simon et saint Jude avaient fait et souffert en Perse pendant treize ans* (87); et

(81) Roderic, *Hist. Arab.*, c. 26; Elmac. lib. II, c. 11, p. 150.

(82) On l'appelle aussi *Abd-el-Rahman III* (surnommé *el-Fadhh*, l'Excellent; *el-Kaffal*, le Serrurier, celui qui ouvre et qui soumet les cœurs; *Nedjm-Eddyn*, l'Etoile de la religion; *Sadyd-ed-Duwlah*, celui qui suit le droit chemin de l'empire; mais par excellence *Nassr-Laddin-Allah*, le Défenseur de la loi de Dieu).

(83) Elmacin, lib. II, cap. 19; *Bibl. Orient.*, art. *Futemiach*, Mahadi.

(84) Roderic, *Hist. Arab.*, c. 30, apud Fleury, *Hist. Ecclés.*, liv. LV, n° 48.

(85) Voy. Bellarmin, *De script. eccles.*; Possevin, *in Apparat. Joan.*; Vossius, *De Hist. Græc.*; Rivet, *Crit. Sac.*, lib. I, cap. 6; Dupin, *Bib. Prol. Bib.*, t. III; Dom Calmet, *Dict. Bibl.*; Dom Cellier, *Hist. des Aut. ecclés.*, etc., t. I, p. 488, et alios.

(86) Abdias, *Certam. Apost.*, lib. VI.

(87) Id. ibid.

Digitized by Google

il affirme que cette *histoire a été mise en latin par l'historiographe africain* (88). Où trouverait-on cet Africain qu'en la personne de Julius Africanus, mort environ l'an 230 (89) ?

Il ne paraît point qu'Eusèbe, saint Jérôme, ni les autres auteurs anciens, aient eu connaissance de cette histoire supposée. Néanmoins on infère d'un passage de saint Augustin que les Manichéens s'en servaient. Les Manichéens, dit ce docteur (90), lisent des écritures apocryphes, qu'ils veulent faire passer pour très-pures. On y voit que l'apôtre saint Thomas fut déchiré et mis en pièces par un lion peu de temps après avoir maudit un homme. On trouve en effet cette fable dans Abdias (91). Mais il se peut qu'elle fût aussi dans d'autres actes supposés et plus anciens, dans lesquels le faux Abdias l'avait prise. On dit que le vénérable Bède a lu ces actes et qu'ils n'avaient d'autre titre que celui de *Passion des Apôtres* (92).

II. Cet ouvrage a été déterré dans ces derniers temps par Wolfgang Lazius (93), qui en trouva le manuscrit dans une caverne de la Carinthie. Il se laissa tellement tromper sur l'inscription de ce manuscrit, qui portait qu'Abdias, évêque de Babylone, établi par les apôtres mêmes, avait composé en hébreu cette histoire de leurs actions, et qu'Eutropius l'avait traduite en grec (94) et Africanus en latin, qu'il le publia à Bâle en 1551, in-fol. Il fit tant de cas de cette histoire, qu'il ne craignit pas de mettre son autorité en parallèle avec celle de saint Luc même. Mais les plus habiles, et cela ne leur fut pas difficile, s'aperçurent bientôt des contradictions grossières dont ce livre fourmille, et, comme nous l'avons dit, catholiques et protestants (95) le rejetèrent.

Parmi les catholiques nous devons, entre ceux que nous avons mentionnés en *note*, citer encore Le Nain de Tillemont : « Le faux Abdias, dit-il, n'est qu'un véritable imposteur : ce qui n'est que dans cet auteur peut passer pour n'être nulle part. C'est pourquoi nous n'avons pas cru être obligé de perdre le temps à le lire tout entier, car quand il dirait quelque chose de vrai, on ne le saurait discerner des contes et des fables qu'il y mêle (96). » On ne peut rien désirer de plus clair que ce jugement. Et pourtant Tillemont s'est servi en bien des endroits du témoignage de cet imposteur ! Ainsi, par exemple, dans l'article sur saint Simon, apôtre, où il parle du martyre de saint Simon et de saint Jude, il le cite en ces termes : « Abdias écrit qu'ils furent massacrés dans un tumulte que les prêtres des idoles avaient excité contre eux (97). » Il le cite encore dans l'article sur saint Mathieu (98) et ailleurs : en quoi il a été imité par Baillet (99).

Comment donc expliquer cette conduite ? Tenir un auteur pour apocryphe et néanmoins s'en servir, surtout lorsqu'on se pique de critique et de sévérité comme le font ces deux auteurs ? Ne pourrions-nous pas dire de ces savants, observe le P. Honoré de Sainte-Marie (100), ce que Tillemont lui-même remarque en quelqu'endroit à l'occasion d'un passage de saint Jean Chrysostome, où il semble que ce saint docteur se soit un peu mépris : « Nous ne voyons rien à dire, sinon qu'il était homme et capable aussi bien que nous de ne pas faire attention aux choses qu'il savait le mieux. » Et le P. Honoré, rétorquant cette observation, l'applique à Baillet et à Tillemont, qui reprennent avec tant de vivacité les écrivains qui tombent dans ces sortes de fautes, et même ceux qui en ont de moins grandes à se reprocher.

III. Nous revenons à Abdias. Quelques auteurs ont prétendu que ce livre a été condamné comme *apocryphe* par le pape Gélase. Ils se trompent. Labbe nous apprend (101) que c'est le pape Paul IV qui a porté ce jugement.

Depuis l'édition que Wolfgang a donnée des faux actes des Apôtres, on en a publié plusieurs autres (102) qui n'ont pu communiquer aucune autorité à cet ouvrage. Bayle

(88) Abdiaz, *Certam. Apost.*, l. VI.
(89) Cave, *Histor. Litter.*, p. 72.
(90) S. Aug., *Cont. Adimant.*, cap. 18.
(91) *Certam. Apost.*, lib. X.
(92) Dom Cellier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. I, p. 488.
(93) Médecin à Vienne et historiographe de l'empereur Ferdinand Ier.
(94) On lit, dans la préface de Julius Africanus, « qu'Eutropius était disciple d'Abdias.
(95) Nous citerons, parmi ceux-ci, Bayle, *Dict. hist. et crit.*, etc.
(96) Till., *Mém.*, note 3, *sur S. Jacques-le-Majeur*, *p. 627, col. 1.*
(97) Id. ibid., t. I, p. 421.
(98) Id. ibid., *Act. de S. Math.*, p. 386.
(99) *Vies des Saints*, *Act. de S. Math.*, 21 sept.
(100) *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique*, etc., 3 vol. in-4°, 1713, 1719 et 1720, t. I, p. 172, *dist.* II, art. 1, § 1 ; ouvrage excellent parmi le petit nombre de ceux qui s'élevèrent contre cette critique froide, protestante, de l'école janséniste qui avait à sa tête les Tillemont, les Baillet, les Mésenguy, pour bouleverser les *Vies des Saints*, et introduire le doute et même le mépris dans tout ce que la piété catholique avait aimé, révéré jusqu'alors. Nous aurons à revenir sur ce sujet. Disons seulement ici que le P. Honoré de Sainte-Marie, indépendamment des excellentes règles de critique qu'il donne, s'attache à dévoiler la mauvaise foi de Tillemont, de Baillet, etc., dans tout ce qui concerne l'hagiographie. C'était le rationalisme introduit dans l'histoire par des hommes qui se piquaient pourtant de piété.
(101) *De Script. eccles.*, t. I, p. 3.
(102) Du Pin marque une édition de Bâle de 1532 ; mais il doit se tromper, car aucun bibliographe n'en cite avant celle de Wolfgang de 1551. Il en cite encore une de 1557, sans dire de quel endroit. Il existe une édition de Paris de l'an 1560, in-8°, avec une préface de Jean Faber, docteur de Sorbonne. L'abréviateur de Gesner et Cave en marquent une aussi de Paris, in-8°, 1571. Fabrice remarque que ceux qui ont dit que le livre d'Abdias a été inséré dans la *Bibliothèque des Pères*, se trompent. Voy. Fabr. *in Codice apocr. Nov. Test.*, p. 401. Enfin, Laurent de La Barre l'inséra dans son *Hist. des Pères*, à Paris, en 1583, et non pas en 1581, comme le dit Moréri.

Digitized by Google

dit (103) qu'Abdias « mérite d'être placé parmi les plus hardis légendaires. » Nous ne pouvons laisser passer sans observation cette assimilation outrageante du critique. Abdias n'est pas autre chose qu'un imposteur; il ne peut donc être rangé parmi les légendaires, qui sont loin, au moins pour la plupart, de mériter cette épithète, comme semblerait le croire Bayle. Il y a une grande différence entre un écrivain apocryphe et un légendaire : nous le ferons voir à l'article LÉGENDES.

ABDIESU, diacre, martyr en Perse sous le roi Sapor, en 344. *Voy.* l'article AGAPSIMAS (saint) évêque et martyr.

ABDISÈS, patriarche de Muzul dans l'Assyrie orientale. I. C'était un homme très-instruit, noble, riche parmi ceux de sa nation. Il avait été élu patriarche par le consentement du clergé et du peuple. Malgré les nombreuses traverses et les mauvais traitements qu'il eut à subir de la part des Turcs, il vint à Rome en 1554, porté par son zèle à visiter les sanctuaires des apôtres, et par le désir de baiser les pieds du vicaire de Jésus-Christ, qui était alors Pie IV. Son intention était aussi de s'instruire dans les observances de l'Eglise romaine, et de se faire confirmer dans son patriarcat par l'autorité du Siége Apostolique.

Après plusieurs mois de séjour dans la ville éternelle, bien informé des rites dans lesquels il ne s'accordait pas avec les catholiques, quoique la différence ne fût pas notable, il jura l'obéissance au Souverain Pontife et l'observance de tous les conciles passés, et notamment de celui de Trente, auquel il aurait assisté si son âge et le besoin de ses peuples, c'est-à-dire près de deux cent mille âmes, partie soumise aux Turcs ou aux Perses, ne lui avaient pas fait un devoir de retourner chez lui. Pie IV lui avait donné la confirmation de son patriarcat et de quoi fournir aux frais du voyage pour son retour en Assyrie. Il l'avait de plus honoré du pallium. Ceci arriva en 1562.

II. De retour au milieu de ses ouailles, Abdisu convertit plusieurs Nestoriens. Tous ces faits sont consignés dans une lettre que le cardinal Amulius communiqua aux Pères du concile de Trente et qui fut lue dans la vingt-deuxième session de cette sainte assemblée. Nous remarquons encore dans cette lettre que le patriarche, interrogé sur les livres de l'Ecriture admis par les Assyriens et sur les rites usités parmi eux, avait mis au nombre des livres canoniques plusieurs de ceux que les hérétiques rejettent. Parmi les rites, avec quelque petite diversité, il avait nommé les sacrements de l'Eglise et en particulier la confession auriculaire, comme aussi la vénération des saintes images (104).

Cette déclaration ne put que réjouir les Pères du concile; elle était un puissant argument contre les hérétiques, qui méprisent ces sacrements et ces croyances comme des inventions modernes. Car il est certain que ces peuples, dont jusqu'alors on savait à peine le nom, et qui n'étaient connus que par des relations mal assurées, n'ont pu apprendre ces choses que par d'anciennes traditions, et ces traditions ne sauraient être que la suite des prédications des apôtres saint Thomas et saint Jude, et de saint Marc, leur disciple. Mais citons ici la profession de foi d'Abdisès : elle nous montrera l'état de l'Assyrie orientale en son temps; cet acte solennel par lequel cette contrée, dans la personne de son vénérable patriarche, se soumit au Saint-Siége Apostolique, doit être précieusement conservé dans l'histoire :

« Moi, Abdisu, fils de Jean, de la ville de Gésir, sur le Tigre, autrefois moine de Saint-Antoine, du monastère des saints Raha et Jean frères; maintenant, par la grâce de Dieu et du Siége Apostolique, primat ou patriarche de la cité de Muzul (Mossul) dans l'Assyrie orientale, sous la juridiction de qui sont compris beaucoup de métropolitains et d'évêques, savoir : Arbèles, métropole; Sirava, Hancava, évêchés; la métropole de Cheptiam, avec les évêchés de Carembys et d'Achusc; la métropole de Nisibe, avec les évêchés Macchazzin, Tallescani et Mardin; la métropole de Scéert, avec l'évêché d'Azzen; la métropole d'Elchessen, avec les évêchés de Zuch et de Mesciara; la métropole de Gurgel, avec l'évêché d'Esci; la métropole d'Amed, avec les évêchés Chiarruchia, Hayn et Tonnur, lesquels pays sont tous sous l'empire des Turcs; la métropole d'Ormi inférieure, avec les évêchés de Baumar, de Sciabathan et de Wasthan, tous sujets au roi de Perse, appelé vulgairement Sophi; dans l'Inde soumise aux Portugais, les métropoles de Cochin, de Cananor et de Goa, avec l'évêché de Caliculh, auquel est soumise la ville de Caronongel, encore occupée par les idolâtres et les païens,

« Je jure et promets, ne pouvant aller au concile de Trente et étant obligé de me rendre dans mon patriarcat, qui a besoin de mon secours, et qui en mon absence n'a point de gardien, car le devoir d'un pontife de l'Eglise est d'instruire chaque jour dans la sainte foi chrétienne les âmes qui lui sont soumises, de les confirmer dans la foi par les mœurs et par l'intégrité de la vie, de peur que le troupeau qui lui a été confié, n'étant pas gouverné par le pasteur, ne tombe en diverses maladies; ce qui peut arriver d'autant plus facilement à mon troupeau, qu'étant sous la tyrannie des infidèles, il y en a encore beaucoup de faibles dans la foi chrétienne, et que chaque jour, par mes soins et la grâce de Dieu, ce troupeau peut s'augmenter; et comme il est difficile que mes frères les métropolitains et les évêques, étant si éloignés, puissent être convoqués à ce saint concile de Trente, moi, tant en mon nom qu'au nom d'eux tous que je ne doute

(103) *Dict. hist. et crit.*, éd. in-fol. de 1730, t. I, p. 15.

(104) Voy. *Hist. du Conc. de Trente*, par le cardinal Pallavicini, liv. XVIII, ch. 9, n° 5, t. II, col. 1305, de l'édition de M. Migne, 1844.

Digitized by Google

qui ne tiennent pour Rome, acquiesçant au serment de fidélité que j'ai rédigé et prêté ; je jure, dis-je, et je promets que nous tenons et croyons tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans les sacrés conciles œcuméniques, et je promets que nous élèverons tous nos enfants suivant leurs décrets et principalement dans ce qui sera décidé par le très-saint concile œcuménique de Trente, de la légitime assemblée de qui je n'ai pas le moindre doute; mais tant en mon nom qu'au nom de mes dits frères, je m'y soumets respectueusement et humblement; et, quand je serai appelé, je viendrai volontiers avec mes frères, soit à ce concile, soit à un autre. Ainsi Dieu me soit en aide, et ses saints Evangiles (105).»

III. Cette profession de foi et les nouvelles consignées dans la lettre dont le cardinal Amulius donna lecture, émurent profondément, ainsi que nous l'avons dit, les Pères de Trente. Ils voyaient une partie de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre, faire d'impies efforts pour rompre l'unité chrétienne et se jeter dans les voies sanglantes d'une interminable anarchie; et, dans ce moment-là même, les restes déplorables des antiques églises de Mésopotamie et de Chaldée, tristement assis sur les fleuves du Tigre et de l'Euphrate, au milieu des ruines inconnues de Ninive et de Babylone, et gémissant sous le bâton des Turcs, envoyaient leur patriarche au vicaire de Jésus-Christ, au successeur de saint Pierre, pour rentrer plus intimement dans l'unité catholique et y puiser la vie et la force qu'ils avaient perdues par leur éloignement. Et dans ce moment-là même Pie IV venait d'ériger de nouveaux évêchés et dans l'Amérique et dans l'Inde, pour recevoir les nouveaux peuples qui se pressaient aux portes de l'Eglise (106); et dans ce moment là-même, le Japon ouvrait les yeux à la foi et la Chine attendait un apôtre.

Nous ne terminerons pas cet article sans faire remarquer qu'Abraham Ecchel ou Ecchellensis attribue au patriarche Abdisu (que d'autres auteurs appellent Abd-Isu, Abd-Jesu) un *catalogue des écrivains chaldéens*, qu'il a publié, d'abord à Rome en 1653, puis à Mayence en 1655, in-8°. Or c'est là une erreur qu'ont répétée aveuglément plusieurs érudits tels que Nairon (107), Renaudot (108), et après eux le biographe Feller (109). Il paraît que le véritable auteur de ce *Catalogue* est Mar-Hebedjesu, qui fut d'abord évêque de Ségara en Arabie, puis métropolitain de Soba ou Nisibe en Arménie (110), et qui vécut plus de deux siècles avant notre Abdisu : c'est du moins ce que nous apprend une note que nous trouvons (111) dans un savant travail sur l'authenticité des Epîtres de saint Ignace.

ABDON, martyr, d'origine persane, périt pour la foi chrétienne l'an 250, à Rome, sous le règne de Dioclétien, ainsi que nous l'apprend Socrate. On célèbre sa mémoire le 30 juillet.

ABEIL (ANTOINE), chanoine, archiprêtre de l'église métropolitaine de Paris (112), vit le jour au village du Pontet, paroisse d'Iterac, diocèse de Saint-Flour, le 28 septembre 1763. Ses parents, gens vertueux et qui étaient dans l'aisance, eurent soin de lui donner une bonne éducation. Il fit ses études au collége d'Aurillac et finit sa philosophie à l'âge de 16 ans. Il partit alors pour Paris, où il avait un oncle maternel. Cet oncle était Cantuel de Blémur, ecclésiastique très-respectable, alors curé-archiprêtre de Saint-Séverin, lequel, ayant refusé le serment en 1791, fut expulsé de sa cure et forcé de se réfugier en Angleterre, et qui, étant rentré en France en 1802, reçut le titre de chanoine honoraire de Paris, devint en 1805 curé de la nouvelle paroisse de Saint-Jean-Saint-François, et y mourut à l'âge d'environ 79 ans, le 18 janvier 1812. L'abbé Abeil, admis au séminaire de Saint-Sulpice, fit dans cette école célèbre son cours de théologie, puis il devint bachelier de Navarre, et avait commencé sa licence avec l'intention de parvenir au doctorat, lorsque la révolution le força de l'interrompre. Il reçut néanmoins le grade de docteur au mois de mars 1790, et se retira à Saint-Séverin auprès de son oncle. A l'époque de la déportation du clergé fidèle, il passa en Allemagne et se fixa à Munster, où, mettant à profit son éducation, il se créa des ressources. Elles lui donnèrent une certaine aisance et lui permirent de pouvoir soulager son oncle Cantuel de Blémur, qui continuait de résider en Angleterre. Lorsque le Concordat eut permis aux prêtres français exilés de rentrer dans leur patrie, Abeil revint à Paris, s'attacha à la paroisse de Saint-Sulpice, où il eut plus tard le titre de premier vicaire. Il occupait ce poste au moment où la paroisse des Missions-Etrangères se trouva vacante par la translation à Saint-Merry, en 1812, de Boucher, qui avait succédé à Desjardins, alors prisonnier d'Etat depuis 1810. Les vicaires généraux capitulaires y nommèrent l'abbé Abeil, et il gouverna cette succursale jusqu'en 1814.

A cette époque, la rentrée des Bourbons ayant rendu la liberté à l'abbé Desjardins, son successeur s'empressa de lui offrir sa place. Il écrivit le 26 juin une lettre (113)

(105) Raynald, 1562, n° 28, apud *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, par M. l'abbé Rohrbacher, liv. LXXXV, au t. XXIV, p. 547, 548.

(106) Raynald, 1561, n° 70, id. ibid.

(107) *Eccles.*, p. 116, 117.

(108) *Perpétuité de la Foi*, t. V, p. 656.

(109) *Dict. hist.*, art. *Abdissi* et *Ecchellensis*.

(110) Voy. Assemani, *Bibl. Orient.*, t. I, p. 558, 566 et 568.

(111) Apud *Auxil. Cath.*, t. III, p. 225, note 3.

(112) *Ami de la Relig.* tom. CXXIV, pag. 185 et suiv.

(113) Adressée au rédact. de l'*Ami de la Relig.*, et insérée dans le tom. I de ce recueil, qui y joint la note suivante : « Nous donnons cette lettre telle que nous l'avons reçue, et en laissant à chacun le soin de remarquer le sentiment noble et généreux qui l'a dictée. La démarche de M. l'abbé Abeil n'étonnera point ceux qui connaissent son caractère loyal et désintéressé; mais elle l'honore infiniment, et sans doute elle ne restera pas sans récompense. »

Digitized by Google

que nous croyons devoir insérer ici parce qu'elle renferme un trait de générosité qui est très-louable. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur, malgré le désir ardent de remettre le plus tôt possible à mon respectable ami et antiprédécesseur le gouvernement de la paroisse dont j'avais été forcé de me charger pendant les dix-huit derniers mois de son honorable exil, craignant que la remise que je viens de le forcer à mon tour d'en accepter ne soit confondue avec certaines mutations occasionnées par les heureux événements de cette année, je vous prie d'ajouter à l'article inséré hier dans votre journal et auquel je souscris de tout mon cœur, que dès le moment du retour de M. l'abbé Desjardins, je pris le parti de lui écrire pour l'engager à m'accompagner à l'archevêché, où nous avons été hier à midi; et qu'après six semaines qu'il m'a demandées pour rétablir entièrement sa santé, il s'est engagé, en présence d'un de MM. les vicaires généraux, et sur mes vives instances, à reprendre sa chère paroisse des Missions-Etrangères, trop petite pour nous garder tous deux, comme les bons paroissiens l'auraient désiré. J'ai l'honneur, etc.

« ABEIL (Antoine).

« Curé des Missions jusqu'au 15 août prochain. »

Au 15 août 1814 il retourna en effet à Saint-Sulpice, où il pouvait reprendre la place de premier vicaire de la paroisse; mais il ne le voulut pas et se contenta d'y être le dernier des prêtres administrateurs. Lemercier, ancien évêque de Beauvais, chevecier des Quinze-Vingts à l'époque dont nous parlons, ayant succédé dans la cure de Sainte-Marguerite à l'abbé Dubois, mort en 1817, Abeil le remplaça aux Quinze-Vingts, et il occupa ce poste jusqu'au 17 septembre 1821, époque à laquelle le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, le nomma chanoine archiprêtre de Notre-Dame, après la mort de l'abbé Dessanbatz.

Le nouveau curé se montra digne de cette place de confiance par son exactitude à en remplir les devoirs. Il annonçait la parole de Dieu avec zèle et faisait des prônes très-solides. Assidu au confessionnal, il dirigeait un grand nombre de fidèles. Ses aumônes étaient abondantes, et une note trouvée après sa mort par ses héritiers prouve qu'elles se sont élevées à une somme de 30,000 francs de ses propres deniers pendant les neuf années qu'il a desservi la cure de Notre-Dame. L'abbé Girod, son premier vicaire, devenu ensuite chanoine de Saint-Claude, ayant publié une *oraison funèbre* et historique assez étendue de Thevenin, chanoine archiprêtre de Saint-Claude, il la lui dédia, et il loue dans son épître les vertus et les talents de l'abbé Abeil. De Quélen, qui l'estimait beaucoup, le nomma membre de son conseil et le choisit pour un de ses vicaires généraux.

Le quartier de la cité renferme un grand nombre de pauvres, et il servait autrefois de refuge à certains mendiants qui souvent devaient leur misère à leur conduite peu réglée. Quelques-uns de ces malheureux, aux demandes importunes desquels Abeil n'avait pu satisfaire, lui adressèrent, après la révolution de juillet 1830, les lettres les plus menaçantes. Effrayé de ces menaces, il crut devoir céder à la tempête et se démettre de sa cure ainsi que de son canonicat. Il se retira dans le quartier paisible de l'Ile-Saint-Louis et il y a passé ses dernières années, se rendant utile à l'église de sa paroisse, où il se faisait remarquer par sa ponctualité. De Quélen avait voulu qu'il conservât dans sa retraite son titre de vicaire-général, et il l'a gardé jusqu'à la mort de ce prélat. Accablé d'infirmités douloureuses, il devint valétudinaire plusieurs mois avant sa mort. Enfin, après avoir reçu les sacrements de l'Église, il a terminé son honorable carrière à l'âge de 81 ans, le 2 décembre 1844.

ABEL (114), archevêque de Reims au VIII^e^ siècle. Il en est fait mention dans les actes du concile de Soissons de l'an 744, et dans une lettre de saint Boniface au pape Zacharie.

Le troisième canon du concile de Soissons porte en effet : « Du conseil des évêques et des seigneurs, nous avons fait ordonner dans les villes des évêques légitimes, et nous avons établi sur eux les archevêques Abel et Ardobert, afin que les évêques et le peuple aient recours à leur jugement dans les besoins de l'Église; que les moines et les religieuses observent leur règle, et que ces archevêques aient soin de leur faire restituer les biens aliénés jusqu'au concours du nécessaire pour leur entretien; que les abbés enfin n'aillent plus à la guerre, mais seulement y envoient leurs gens (115). »

Saint Boniface écrivant au pape Zacharie pour lui rendre compte de ce qui s'était passé au concile de Soissons, demande entre autres choses le pallium pour les deux archevêques Abel et Argobert, qui venaient d'être établis (116). Mais Abel ne jouit pas longtemps de l'archevêché de Reims, ou plutôt il ne put prendre possession de ce siége à cause de la violence de Milon, qui l'avait usurpé et qui s'y maintint quarante ans, n'étant mort qu'en 753. C'est apparemment ce qui fit que saint Boniface ne persista pas à demander le pallium pour Abel non plus que pour Argobert de Sens; mais, s'il y renonça à l'égard de ce dernier, ce ne fut sans doute que pour ne point faire injure au saint archevêque Ebbon, qui vivait encore. Un historien (117) dit qu'Abel, à qui quelques-uns ne donnent la qualité que de corévêque, est honoré à Binche en Hainaut, le 5 août.

ABÉLARD ou ABAILARD, également célèbre par ses talents, ses erreurs et ses

(114) Le P. Longueval donne à cet Abel la qualité de saint. *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XI. tom. V, p. 545, édit. in-12, 1826.

(115) Labb., *Conc.* t. VI, p. 1552.
(116) Coint., an. 754, n. 25.
(117) Le P. Longueval, loc. cit.

Digitized by Google

aventures, nous a laissé lui-même une *Histoire de ses calamités* (118), qui se trouve en tête du recueil de ses œuvres, et qui a servi de texte à tous les biographes qui ont écrit sa vie (119). Bien qu'il entre dans de longs détails sur ses démêlés et qu'il avoue ses fautes avec une certaine franchise, on y voit percer trop souvent la vanité, le ressentiment, pour ne pas craindre quelque peu qu'il se soit laissé aller à la partialité dans les imputations qu'il dirige contre ses ennemis ou ses adversaires.

I. Pierre Abélard naquit en 1079 d'une famille noble, à trois lieues de Nantes, dans un bourg nommé Palais, ce qui lui fit donner le surnom de *Palatinus;* et, soit à raison de sa vie, plus ou moins errante, soit à cause de ses opinions, qui sur certains points le rapprochaient de l'école d'Aristote, il est souvent désigné sous le nom de *Peripateticus Palatinus.* Il eut pour père Bérenger et pour mère Lucie. Les faits principaux de son orageuse existence sont assez connus, et son nom avec celui d'Héloïse réveille des souvenirs que la malignité ne s'est pas fait faute d'environner d'une auréole romanesque. Nous passerons rapidement sur les traits de cette histoire, afin de nous renfermer le plus possible dans notre objet.

Abélard se voua de bonne heure à la science avec le zèle d'un esprit ardent et dévoré d'ambition. A vingt ans, disciple de Guillaume de Champeaux, alors le principal docteur de l'école de Paris, il commença sa réputation en disputant contre son maître; bientôt il fonda à Melun une école rivale que sa santé chancelante l'obligea d'abandonner dans ses glorieux débuts. Quelque temps après, retrouvant son ancien maître dans l'abbaye de Saint-Victor, depuis si justement fameuse, il le contraignit à modifier les propositions les plus décisives de son réalisme et détruisit ainsi son autorité. Bientôt l'enseignement dialectique d'Abélard éclipsa tous les autres; il domina l'école de Paris. Quand il eut réfuté le réalisme dans Guillaume de Champeaux, Abélard prétendit se garantir du nominalisme et réfuta les exagérations inintelligibles de Roscelin.

Roi dans la dialectique, il voulut dominer encore dans la théologie. Il résolut d'en faire désormais sa principale étude. Le maître qui tenait le sceptre de cette science était Anselme de Laon. Le jeune docteur de Paris vint l'entendre, et bientôt, excité par ses disciples, auxquels il s'était mêlé, il débuta lui-même dans l'enseignement par un commentaire sur les prophéties d'Ezéchiel. C'est vraisemblablement à cette époque qu'il fut nommé chanoine de Paris, ce qui n'était sans doute qu'un bénéfice et un titre. Dans cette nouvelle situation, il continua son interprétation d'Ezéchiel commencée à Laon; bientôt il eut dans la théologie autant de faveur que dans la prédication philosophique. Tout le domaine de la science fut rangé sous sa loi, et il vécut tranquille quelques années.

Mais, dit un écrivain qui s'est attaché à faire une étude spéciale de la vie et des écrits d'Abélard (120), « le repos lui était impossible : il ne convient qu'aux destinées obscures et aux âmes humbles. Abélard s'estimait désormais, c'est lui qui l'avoue, le seul philosophe qu'il y eût sur la terre. Aucune raison humaine n'a encore résisté à l'épreuve d'un rang suprême et unique. Abélard oisif ne pouvait donc rester calme; il fallait que par quelque issue l'inquiétude ardente de sa nature se fît jour et se donnât carrière. Des passions tardives éclatèrent dans son âme et dans sa vie, et il entra, poussé par elles, dans une destinée nouvelle et tragique qui est devenue presque toute son histoire. »

II. Cette histoire est celle de la nièce de Fulbert. Le dévouement d'Héloïse à la gloire de son maître lui fit repousser l'idée du mariage; cette union coupable fut suivie de sanglots... Bientôt après ils étaient séparés... Héloïse avait pris le voile dans le couvent d'Argenteuil; Abélard était moine à Saint-Denis. L'année suivante il rouvrit son école de théologie dans un monastère de la Champagne; il retrouva sur-le-champ un auditoire attentif et nombreux; c'est pour lui qu'il rédigea son *Introduction à la théologie,* que les disciples de Guillaume de Champeaux firent condamner au concile de Soissons (1121).

En effet, Albéric (121) et Lotulphe ou Rotulfe, qui enseignaient la théologie à Reims, dénoncèrent cet ouvrage à leur archevêque, et Abélard fut cité au concile de Soissons. A son arrivée dans cette ville, il trouva le peuple si prévenu contre lui, qu'il pensa être lapidé le premier jour, comme enseignant qu'il y avait trois dieux; c'est ainsi du moins qu'il le rapporte; ce qui a donné lieu à Bayle et à Brucker de se récrier contre l'ignorance et la passion de ses accusateurs, puisque ses expressions tendaient plutôt à confondre les trois personnes de la Trinité. Mais Othon de Frisingue, disciple et apologiste d'Abélard, dit positivement qu'on lui imputait cette dernière erreur, et qu'il fut condamné comme sabellien. « Il est possible toutefois, dit M. Receveur, qu'on ait dirigé en même temps contre lui ces deux accusations contradictoires, parce qu'en effet différents passages de son livre pouvaient donner lieu à l'une et à l'autre. Car, si d'une part il semblait confondre et identifier les trois personnes par des expressions et des comparaisons qui tendaient à anéantir leur distinction réelle pour les réduire à de simples dénominations, d'autre part, en attribuant à l'une et refusant aux autres des attributs qui ne

(118) *Historia calamitatum.*

(119) Dom Gervaise, dans sa *Vie d'Abélard;* les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France,* etc., etc.

(120) M. Charles de Rémusat, *Abélard,* 2 vol. in-8°, 1845, tom. I, p. 45.

(121) Cet Albéric devint, dans la suite, archevêque de Bourges. *Voy.* son article.

Digitized by Google

sont pas ceux de la personne, mais de la substance, comme par exemple la puissance ou la sagesse, il tendait aussi, sans le vouloir, à détruire l'unité de nature et à faire regarder les personnes comme des substances différentes. On peut trouver un indice de cette double accusation dans les deux propositions qu'il rapporte comme ayant excité les plaintes et motivé la censure du concile (122). » *Voy.* l'article ALBÉRIC, archevêque de Bourges.

Quoi qu'il en soit, son livre fut condamné, et lui-même fut obligé de le jeter dans le feu de sa propre main. On ne lui permit pas d'entrer en dispute avec ses accusateurs, parce que son livre, qu'il ne désavouait pas, fournissait contre lui des preuves irrécusables, et que d'ailleurs on le trouvait absolument sans excuse pour avoir eu la témérité, lui qui n'était point docteur, d'enseigner et de publier un ouvrage de théologie sans l'approbation du Pape ou des évêques. Il se soumit à la décision du concile, d'après les conseils de l'évêque de Chartres, et il fut enfermé dans l'abbaye de Saint-Médard de Soissons.

III. La réclusion dans un monastère prononcée contre Abélard l'offensait moins qu'un triomphe sur son éloquence et sur son savoir. Cependant le jugement du concile fut loin de rencontrer une approbation générale. Le légat du Pape ne tarda point à faire reconduire Abélard à Saint-Denis; mais il y trouva une grande opposition, et se brouilla avec l'abbé et les moines au sujet de saint Denis, leur patron, qu'il soutenait, avec raison, n'être pas le même que Denys l'aréopagite, comme le prétendaient Bède et Hilduin; et l'abbé le menaçant de l'envoyer au roi pour être puni comme dérogeant à l'honneur de son royaume, Abélard s'enfuit de nuit.

Il se retira dans une solitude près de Nogent; il construisit, sur les bords de l'Ardusson, un oratoire de chaume et de roseaux qu'il consacra d'abord à la Très-Sainte-Trinité On ne tarda pas à connaître cet asile. Le maître Pierre vit accourir aux champs, pour l'entendre, une nouvelle génération d'écoliers. Des tentes se dressèrent autour de lui; des murs de terre couverts de mousse s'élevèrent pour abriter de nombreux disciples, qui couchaient sur l'herbe et se nourrissaient de mets agrestes et de pain grossier. Bientôt comme l'oratoire de roseaux était insuffisant, ses élèves le reconstruisirent en bois et en pierre. Ce fut le couvent du Paraclet.

Le soupçon et la défiance ne cessèrent pas d'accueillir ses efforts, car on était peu rassuré sur ses doctrines. Avant qu'aucun acte positif eût manifesté l'opposition de saint Bernard contre lui, il se sentait déjà oppressé par le voisinage de Clairvaux; aussi accepta-t-il avec quelque joie l'appel des moines de Saint-Gildas en Bretagne, lorsque ceux-ci, vers 1125, le choisirent pour leur abbé. C'est alors qu'il installa Héloïse dans le couvent du Paraclet, consacré par le pape Innocent II le 28 novembre 1131. Ce fut un instant de paix dans une vie incessamment troublée. Mais les soins qu'exigeait la fondation nouvelle lui attirèrent encore des luttes. De retour à Saint-Gildas, il trouva ce qu'il y avait laissé, des moines corrompus, violents, impatients de son autorité, et qui finirent par menacer sa vie: il dut s'enfuir. Il obtint la permission de conserver le rang et le titre d'abbé, quoique résidant hors de son monastère. Au milieu des dégoûts et des périls qui précédèrent son éloignement définitif, il écrivit l'histoire de ses malheurs. Le hasard fit tomber ces pages amères, et pour cela peut-être pas assez véridiques, dans les mains de l'abbesse du Paraclet. C'est l'origine de cette correspondance d'une tendresse lugubre, mais empreinte de cette gravité religieuse et ascétique qu'ont si indignement travestie les poëtes Pope et Colardeau (123).

IV. Délivré des soucis de son abbaye, tout entier à l'étude, à la prédication, à la direction du Paraclet, le repos d'Abélard paraissait assuré. Il ne manquait ni d'amis, ni de protecteurs puissants. L'institution du Paraclet était florissante, et l'admiration quelque peu romanesque que sa prieure inspirait à son siècle rejaillissait sur le monastère et sur son fondateur. Abélard rouvrit quelque temps son école à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève. L'éclat de ses leçons accrut la curiosité qui s'attachait à ses écrits théologiques, dont plusieurs se répandirent rapidement.

Vers cette époque (1139), Guillaume de Saint-Thierry les lut aussi et fut ému des hérésies qu'ils contenaient. Il s'adressa à l'évêque de Chartres, Geoffroi, et à l'abbé de Clairvaux, saint Bernard. Ce dernier accueillit les plaintes de Guillaume avec assez peu d'empressement. Cependant le trait avait porté. Le zèle sincère, mais un peu âpre de Bernard, était réveillé. Il voulut avoir une entrevue avec Abélard, et il lui fit quelques observations sur ses doctrines. Cette première conférence n'ayant rien produit, une seconde eut lieu, et cette fois *en présence de deux ou trois témoins*, suivant le précepte de l'Evangile. De part et d'autre on resta dans des termes bienveillants, on essaya de s'entendre, mais sans aller jusqu'au fond des choses. La querelle éclata d'abord dans le monde littéraire; les disciples d'Abélard répondirent avec dédain aux accusations lancées contre lui. On dit qu'Arnaud de Brescia se rapprocha d'Abélard et le poussa vivement à la résistance. Rien, du reste, n'atteste cette coalition, si ce n'est l'autorité très-puissante pourtant des lettres de saint Bernard. Ces lettres sont adressées à la cour de Rome, au Pape et à divers cardinaux en

(122) *Encycl. du* XIX^e *siècle*, art. ABÉLARD.

(123) On peut voir ce que dom Gervaise, qui a composé aussi la *Vie d'Abélard et d'Héloïse*, écrivait sur les *romanciers* de son temps, en tête de la traduction qu'il a donnée des *Véritables Lettres* de ces deux célèbres personnages. Voy. la *Rev. Cath.*, t. IX, pag. 551 et suiv.

Digitized by Google

particulier. Sont-elles antérieures ou postérieures à la demande faite par Abélard d'être jugé par un concile? Les auteurs ne décident point cette question. Quoi qu'il en soit, il paraît certain que saint Bernard usa de ménagement et de douceur envers Abélard. Nous venons de voir comment il l'avertit en secret; et l'on rapporte même qu'Abélard avait promis de tout corriger dans ses livres, selon que le lui prescrirait saint Bernard. Mais, plein d'arrogance et de présomption, comme le dit Othon de Frisingue, son panégyriste, il changea bientôt de dessein, se mit à décrier saint Bernard, et alla trouver l'archevêque de Sens pour demander à défendre publiquement sa doctrine au concile qui devait se tenir dans cette ville au mois de juin suivant, c'est-à-dire en 1140. Geoffroi de Chartres était mort quelques mois auparavant, il n'y assista donc point, quoique Fleury et d'autres disent le contraire (124), trompés sans doute par les lettres initiales qui dans les signatures désignent Guillaume de Champeaux, qui était devenu évêque de Châlons-sur-Marne.

Quant à saint Bernard, il hésita quelque temps avant de se porter publiquement accusateur et d'affronter l'éloquence redoutée de l'abbé de Saint-Gildas; cependant il finit par accepter la convocation de l'archevêque de Sens, pour ne pas augmenter le scandale du peuple et la présomption d'Abélard en fuyant la discussion. Un critique fait entendre que saint Bernard, sans préparer son attaque, disposa tout pour le jugement.

V. Sens, dit M. de Rémusat (125), « était une cité tout ecclésiastique, la métropole de Paris, et presque la métropole des Gaules septentrionales; l'influence épiscopale y régnait toute-puissante, et le peuple était dès longtemps préparé à entendre appeler Abélard des noms d'Antechrist et de Satan, lorsqu'il vit entrer dans ses murs, d'un côté saint Bernard, seul, triste, souffrant, les yeux baissés, couvert de la robe grossière de Clairvaux, et précédé d'une renommée de sainteté merveilleuse; de l'autre Abélard, qui malgré son âge et ses maux portait encore avec fierté une tête noble et détruite, et marchait entouré de ses disciples, à l'aspect quelque peu profane. Partout où passait le saint abbé, on voyait les genoux fléchir, les fronts s'incliner sous la bénédiction de la main dont on racontait les miracles. Sur les pas d'Abélard, ceux qu'attirait la curiosité étaient presque aussitôt repoussés par l'effroi. »

Les actes du concile de Sens n'existant plus, nous ne savons que quelques faits succinctement indiqués par saint Bernard et par les évêques. Le premier jour, octave de la Trinité, fut consacré à l'adoration des reliques, pieusement visitées par le roi Louis VII. Le lendemain, le concile s'ouvrit dans l'église métropolitaine de Saint-Etienne. « Abélard, dit l'écrivain que nous venons de citer (126), s'arrêta au milieu de l'assemblée. En face de lui, dans une chaire qu'on montrait encore avant la révolution, saint Bernard était debout, acceptant le rôle de promoteur, c'est-à-dire d'accusateur devant le concile, qu'il semblait présider. Il tenait à la main les livres incriminés; dix-sept propositions en avaient été extraites qui renfermaient des hérésies ou des erreurs contre la foi. Saint Bernard ordonna qu'on les lût à voix haute. Mais à peine cette lecture était-elle commencée, qu'Abélard l'interrompit, s'écriant qu'il ne voulait rien entendre, qu'il ne reconnaissait pour juge que le pontife de Rome; et il sortit. »

Cette conduite étrange a été diversement jugée. Plusieurs historiens l'en blâment d'autant plus qu'on avait laissé à Abélard la liberté de s'expliquer et de répondre; et, ajoutent-ils, s'il se retira, ce ne fut pas, comme on l'a répété d'après Othon de Frisingue, par la crainte d'exciter dans le peuple un soulèvement contre lui; car cette crainte n'était pas possible dans une ville où étaient le roi Louis VII, le comte de Champagne, celui de Nevers, et d'autres seigneurs en état de maintenir la tranquillité. Il s'y exposait d'ailleurs bien davantage par un refus tout à fait inexcusable de sa part, puisqu'il avait choisi lui-même le lieu et les juges, et qu'il n'alléguait contre eux aucun grief. D'autres, et M. de Rémusat est de ce nombre, disent que la conduite d'Abélard est explicable de la part d'un homme fort haut d'esprit, mais timide dans l'action; qu'il sentait la majorité mal disposée, et que d'un autre côté il était assuré de trouver des partisans et des défenseurs à Rome.

Cependant le concile resta assemblé; il fut décidé que l'on continuerait à juger la doctrine à défaut du docteur. Nous ne savons où M. de Rémusat a vu que le concile hésita, sa compétence paraissant douteuse, parce que l'abbaye de Saint-Gildas n'appartenait point au diocèse de Sens. Ce qu'il y a de certain, c'est que quatorze propositions extraites des ouvrages d'Abélard furent déclarées pernicieuses, manifestement condamnables, opposées à la foi, contraires à la vérité, ouvertement hérétiques. Parmi les maximes condamnées on cite les suivantes, qui sont les principales :

« Dans la Trinité, le Père a la toute-puissance, le Fils la sagesse, et le Saint-Esprit la charité; chacune de ces propriétés désigne chacune des personnes, de sorte qu'en logique rigoureuse la propriété qui distingue une des personnes semble manquer aux deux autres. Si Abélard ne dit pas cela positivement, il avance au moins que le Père a la puissance parfaite, le Fils quelque puissance, le Saint-Esprit nulle puissance. Le Fils est de la substance du Père, puisqu'il en est engendré; le Saint-Esprit n'est pas de la substance du Père, puisqu'il ne fait que procéder du Père et du Fils... C'est là ce que saint Bernard appelle introduire des degrés dans la Trinité, et sur ce chef il accuse Abé-

(124) *Hist. Eccles.*, liv. LXVIII, n° 62.
(125) *Abélard*, t. I, p. 204.
(126) Id. ibid., p. 207.

Digitized by Google

lard de l'hérésie d'Arius. — L'Homme-Dieu ou le Christ ne peut être appelé à ce titre une personne de la Trinité.—Dieu ne fait pas plus pour celui qui est sauvé que pour celui qui ne l'est pas, tant que l'un et l'autre n'a pas de lui-même consenti à la grâce divine; d'où il suit que, par les forces du libre arbitre et de la raison, l'homme peut rechercher la grâce, s'y attacher, y consentir, ou en d'autres termes, qu'une grâce spéciale n'est pas nécessaire pour obtenir la grâce. C'est sur ce point que saint Bernard accuse Abélard de tomber dans l'hérésie de Pélage.— Jésus-Christ ne nous a sauvés que par son exemple, par les perfections dont il nous a donné le divin modèle, et par la reconnaissance et l'amour que nous doit inspirer son sacrifice. — Dieu ne pouvait empêcher le mal, puisqu'il l'a permis; c'est-à-dire qu'étant la perfection même, il ne pouvait par sa propre nature faire ce qu'il a fait autrement qu'il ne l'a fait. — Ce n'est pas dans l'œuvre que réside le péché, mais dans la volonté, ou plutôt dans l'intention ou le consentement donné sciemment au mal, de sorte que l'œuvre elle-même ne nous rend ni meilleurs ni pires, que l'ignorance exclut le péché et que le péché n'est ni dans l'acte, ni dans la sensation, ni dans la concupiscence, ni dans le plaisir (127). »

VI. Telles sont les principales erreurs que condamna le concile de Sens. On ne prononça rien contre la personne d'Abélard, parce qu'il en avait appelé au Pape; du moins c'est ce que nous apprennent tous les historiens de l'Eglise. Toutefois, M. de Rémusat contredit ce témoignage; il prête une autre intention aux juges d'Abélard : « Vainement, dit cet écrivain (128), le concile prétend-il avoir épargné la personne pour ne juger que les doctrines; c'est la personne bien plus que les doctrines qu'il a poursuivie. Dans un autre temps, chez un autre homme, il les aurait tolérées. Ce n'est pas la pensée abstraite d'Abélard, c'est sa pensée vivante et remuante; ce n'est pas son système, c'est son influence que ses juges ont voulu anéantir. Ce n'est pas la vérité éternelle, mais la situation accidentelle de l'Eglise qu'ils ont défendue. La puissance d'un génie inquiétant et réfractaire, dans le passé d'humiliantes victoires, dans l'avenir une tendance dangereuse, dans le présent une émotion générale des esprits impatients du joug, tels sont les graves motifs qui s'unirent aux inévitables passions humaines pour déterminer la politique religieuse de saint Bernard et du concile qui lui servit d'instrument. » On avouera qu'il faut du courage et de l'audace d'interprétation pour avoir écrit ces lignes sans alléguer aucun monument historique qui légitime de telles inductions.

Le même auteur veut que saint Bernard et les Pères du concile n'aient pas été sans inquiétude sur les suites de leur jugement; il prétend qu'ils craignaient la jalousie de la cour de Rome et le crédit du condamné. Nous ne voyons rien dans l'histoire qui justifie ces suppositions. Ce que nous trouvons, c'est que les évêques et saint Bernard écrivirent plusieurs lettres au Souverain-Pontife et aux cardinaux pour leur faire part de ce qui s'était passé et demander la ratification de leur jugement. Or, il n'y a dans tout ceci rien que de très-naturel; c'était une marque de déférence et de respect envers l'autorité suprême, et ces Pères étaient même obligés à cette démarche, lorsqu'ils ne l'auraient pas faite spontanément..

Abélard, compromis par les apologies de ses partisans, se défendit par des confessions de foi publiques, dont la plus touchante est adressée à Héloïse. La défense scientifique qu'il publia n'est pas connue.

Peu de mois après le concile de Sens, un rescrit donné à Latran condamna les articles incriminés ainsi que la doctrine générale de Pierre, et imposa à Pierre, comme hérétique, un perpétuel silence. Abélard fut donc frappé avant d'avoir été entendu : on ne peut le nier, mais aussi n'y a-t-il pas de sa faute? — Ignorant son sort, il se rendait à Rome pour y plaider son appel, lorsqu'il apprit la sentence rendue contre lui; il était alors à Cluny, dans le monastère de Pierre le Vénérable. Encouragé par les conseils de cet abbé, il écrivit une apologie dont saint Bernard se contenta, quoi qu'elle ne contînt aucune rétractation formelle. Avec l'agrément de Rome, Abélard devint moine de Cluny, et, bien que par ses talents il eût pu marcher en tête de la congrégation après son chef, il accepta avec la dernière rigueur l'humilité et l'austérité de sa nouvelle existence. Rendu par le Saint-Siége à tous les devoirs du ministère, il fréquentait les sacrements, il célébrait souvent le divin sacrifice, ou, contraint par leurs instances, il prêchait la parole sainte aux religieux. Le reste du temps il lisait, priait, et se taisait toujours. Ce n'était plus qu'une pure intelligence.

VII. Cependant ses forces déclinaient rapidement. Pierre le Vénérable exigea qu'il changeât d'air, et l'envoya auprès de Châlons, dans le prieuré de Saint-Marcel, où il mourut, le 21 avril 1142, âgé de soixante trois ans.

Abélard fut sans contredit un des hommes les plus distingués de son temps (129). Il était tout à la fois poëte, historien, philosophe, jurisconsulte et théologien. Il savait assez bien les langues latine et hébraïque ; il avait une imagination brillante, de la pénétration et de l'éloquence. Mais, quoiqu'il eût de grands talents, une vaste renommée, et qu'il ait formé plusieurs disciples célèbres, il n'a pas eu cependant autant d'influence qu'on l'a cru. Il n'a produit ni méthode ni système qui lui aient survécu. Ses écrits présentent une foule d'idées ingénieuses, aucune de ces conceptions neuves et profondes qui laissent des traces dans l'histoire de la philosophie. Il ne s'y fait remarquer pour ainsi dire que par du bruit et du mouvement.

(127) *Abélard*, t. I, p. 215-217.
(128) Ibid., p. 219.
(129) M. l'abbé Receveur.

Digitized by Google

Depuis longtemps Abélard avait demandé que ses restes reposassent au Paraclet ; cette volonté fut accomplie par l'indulgent acquiescement de l'abbé de Cluny. Dans une lettre où elle le remercie, Héloïse lui dit simplement : « Vous nous avez donné le corps de notre maître. » Ajoutons que Pierre le Vénérable adresse ensuite à Héloïse une *absolution* d'Abélard comme un témoignage de sa réconciliation avec l'Eglise.

VIII. Cet homme célèbre eut de son temps, comme il a eu depuis, des censeurs et des apologistes. Saint Bernard, Guillaume de Saint-Thierry et d'autres encore, écrivirent contre lui. Parmi ses défenseurs on peut citer Othon de Frisingue, qui cherche autant que possible à le justifier, mais qui peut-être ne connaissait pas exactement toutes les circonstances de faits qui s'étaient passés en France. Béranger de Poitiers écrivit aussi une apologie d'Abélard; mais ce n'est guère qu'un libelle diffamatoire contre saint Bernard et les évêques présents au concile de Sens. On peut s'étonner que Bruker rapporte les indécentes plaisanteries de cet écrivain sur ce concile, puisque l'auteur les a désavouées lui-même dans une lettre à l'évêque de Mende, où il reconnaît eu outre qu'il y avait au moins quelque chose de choquant dans les propositions condamnées. D. Gervaise et Noël Alexandre ont également pris la défense d'Abélard. Bayle et après lui Bruker, Mosheim et d'autres protestants, le représentent comme ayant été persécuté par jalousie.

Mais peut-on, sans aucune preuve, demande un des biographes d'Abélard, attribuer un sentiment si bas à une foule de personnages éminents que leur position et leurs vertus en rendaient incapables? « Saint Bernard ne connut et ne poursuivit les erreurs d'Abélard qu'après avoir été averti et sollicité par ses amis ; il fit tout ce qu'il put pour l'amener secrètement à les corriger; il se réconcilia sincèrement avec lui dès qu'il les eut rétractées ; il serait donc absurde de supposer dans ses démarches de la passion et des motifs personnels. Faudra-t-il aussi imputer de la jalousie ou de la haine au Pape et aux cardinaux, dont quelques-uns étaient les amis d'Abélard? Il est certain d'ailleurs qu'on trouve encore dans ses écrits des idées ou au moins des expressions inexactes et absolument insoutenables. Bruker lui-même reconnaît qu'il y a des erreurs et des obscurités inintelligibles. Comment se peut-il après cela que l'esprit de parti l'ait entraîné au point de prodiguer l'injure et la calomnie contre les juges d'Abélard, et de répéter plusieurs fois que la condamnation de celui-ci fut le triomphe de l'ignorance et de la superstition? Le génie et les écrits de saint Bernard suffisent pour répondre à ces vagues déclamations. Il est vrai qu'il avait moins étudié qu'Abélard les subtilités de la scolastique. Mais Bruker lui en fait un mérite et y trouve une preuve de son bon jugement. Pourquoi donc veut-il à cause de cela le déclarer incapable de juger les questions débattues, qu'on trouve d'ailleurs parfaitement bien discutées dans ses écrits? Il n'était pas besoin de savoir la scolastique ni surtout l'histoire de la philosophie pour prononcer sur des controverses qui touchaient aux dogmes fondamentaux et pour ainsi dire aux vérités élémentaires de la religion. »

IX. De nos jours, Abélard n'a pas moins occupé les esprits que dans les siècles passés, et il a rencontré, comme de son temps, des apologistes et des censeurs. Il y a de ces noms qui excitent un certain prestige, et qui à diverses époques surnagent, sans même mériter cette gloire par de brillants services. Peut-être Abélard a-t-il plutôt survécu à cause du côté romanesque de son existence qu'à cause de ses écrits, et si ce n'étaient ses aventures avec Héloïse on n'en parlerait sans doute plus.

Ce n'est cependant pas l'avis de quelques philosophes éclectiques de nos jours. Ils ont prétendu réhabiliter la philosophie du docteur, bien qu'ils se soient laissés fort attendrir sur la partie de ses coupables amours. C'est surtout ce qu'on remarque dans un récent travail de M. Jules Simon (130). M. Cousin, lui, n'a considéré *le maître* que sous le point de vue philosophique, dans une introduction sur le *Sic et Non*, traité inédit d'Abélard, que le chef de l'école éclectique a publié en 1836, et qu'il aurait bien pu laisser dormir de son profond sommeil. Cet ouvrage, dont on conservait un manuscrit à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, et dont il existe encore d'autres copies à la bibliothèque d'Oxford, n'était pas inconnu, mais il n'avait pas semblé jusqu'ici mériter l'impression.

Un historien moderne, M. Michelet, a beaucoup exalté Abélard, et s'est attiré de la part d'un critique de justes quoique peut-être un peu trop sévères observations (131). En 1837, M. Ed. Oddoul a publié en 2 vol. grand in-8° les *Lettres d'Abélard et d'Héloïse*, traduites du latin sur le manuscrit n° 2923 de la Bibliothèque Nationale, *et précédées d'un essai sur la vie et les écrits d'Abélard et d'Héloïse jusqu'au concile de Sens*, par madame Guizot, et continué par M. Guizot (132). Enfin est venu M. Charles de Rémusat avec son *Abélard*, 2 vol. in-8°, 1845; ouvrage dont nous avons cité quelques passages dans le cours de cet article, et qui est divisé en trois livres.

Le premier est consacré à la vie du héros et de l'héroïne. L'examen des doctrines commence avec le second, qui traite, sous le nom d'Abélard.

(130) Dans la *Revue des deux mondes*, livraison de janvier 1846.

(131) *Voy.* Examen de l'Histoire de France de M. Michelet, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, t. X, p. 334 et suiv. — M. Villenave a aussi publié, en 1834, un ouvrage sur la vie et les écrits

(132) Voy. sur cette publication le même recueil, tom. XXI, p. 281 et suiv. Nous dirons toutefois que les jugements de cette *Revue* sur Abélard nous ont souvent paru excessifs.

Digitized by Google

de *philosophie*, de la psychologie et de la logique, dans laquelle la question fameuse du réalisme et du nominalisme occupe la plus grande place. La théologie d'Abélard, comprenant sa métaphysique et sa morale, remplit le troisième livre. — Cet ouvrage ne manque assurément pas d'intérêt, mais on y sent trop l'amour du sujet, qui exclut l'impartialité. L'esprit est celui du siècle. Très-prévenu sur certains sujets, l'auteur fait preuve cependant d'une certaine largeur. Le style, volontairement contenu, est plein d'une harmonie dont l'effet est sûr, quoique l'on aperçoive bien l'intention. On sent l'étude de maîtres préférés, et M. Augustin Thierry est du nombre : c'est assez dire quel est l'esprit de cet ouvrage. On y remarque ces mots, qui partout ailleurs n'auraient pas la même importance : « Il n'est pas sûr que l'esprit humain ait tout gagné à cesser de se développer suivant la direction que le moyen âge lui avait donnée, et à subir cette révolution qu'on appelle la renaissance. »

Voici le jugement que ce moderne interprète d'Abélard porte sur son héros : « Ce ne fut pas un grand homme, dit Ch. de Rémusat (133), ce ne fut pas même un grand philosophe; mais un esprit supérieur, d'une subtilité ingénieuse, un raisonneur inventif, un critique pénétrant, qui comprenait et exposait merveilleusement. Parmi les élus de l'histoire et de l'humanité, il n'égale pas, tant s'en faut, celle que désola et immortalisa son amour. Faible et superbe, téméraire et craintif, opiniâtre sans persévérance, Abélard fut par son caractère au-dessous de son esprit; sa mission surpassa ses forces, et l'homme fit plus d'une fois défaut au philosophe. Ses contemporains, qui n'étaient pas certes de grands observateurs, n'ont pas laissé d'apercevoir cet orgueil imprudent, disons mieux, cette vanité d'homme de lettres, par laquelle aussi il semble qu'il ait devancé son siècle. Les infirmités de son âme se firent sentir dans toute sa conduite, même dans ses doctrines, même dans sa passion. Cherchez en lui le chrétien, le penseur, le novateur, l'amant enfin; vous trouverez toujours qu'il lui manque une grande chose, la fermeté du dévouement. Aussi pourrait-on, s'il n'eût autant souffert, conclure à un jugement sévère contre lui. Que sa vie cependant, que sa triste vie ne nous le fasse pas trop plaindre : il vécut dans l'angoisse et mourut dans l'humiliation, mais il eut de la gloire, il fut aimé. »

On ne peut pas dire que ce portrait soit trop flatté. Mais combien plus nous préférons à cette fin du jugement de M. de Rémusat la fin du passage suivant de M. l'abbé Jager sur le même personnage : « Abélard, dit cet historien (134), avait rempli tout l'occident du bruit de son nom. Il n'était pas manichéen; il détestait au contraire cette secte de toute la force de son âme; mais il avait pris goût pour la nouveauté; il avait respiré l'air manichéen; ses erreurs sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la grâce, le prouvent. Il reproduisait d'ailleurs une partie de leurs mœurs. Abélard était doué de très-grandes qualités; il avait une facilité à tout apprendre : il avait l'esprit subtil, ce qui faisait de lui un sophiste extrêmement habile; il était éloquent jusqu'à faire courir le monde après lui. Partout où il établissait son école, on accourait de toutes les provinces pour l'entendre. Mais avec beaucoup d'esprit et d'imagination il avait peu de jugement. Il était plus léger que savant, plus brillant que solide. Sans doute il avait tout appris, mais il n'avait rien approfondi. Il ne pouvait d'ailleurs résister à l'orgueil que lui inspiraient ses succès. C'est la source de ses erreurs, qu'il a soutenues avec une grande opiniâtreté, et c'est aussi ce qui nous explique pourquoi les ouvrages qu'il nous a laissés sont si peu en rapport avec sa haute réputation. Le prestige d'Abélard était dans sa parole, dans son élocution facile et éloquente, dans l'harmonie de sa voix. Il ne faut pas le chercher dans sa plume, qui n'a écrit que des choses subtiles et frivoles. *Heureusement pour lui, il a rencontré au milieu de ses égarements un homme de bien, un homme grave et solide : c'est Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, qui a calmé les passions de son cœur, et l'a ramené dans le bon chemin, qu'il n'a plus quitté le reste de sa vie.* »

Nous avons désiré présenter les jugements qui ont été portés sur Abélard dans les diverses écoles (135). Nous ne terminerons pas cet article sans dire un mot sur la publication d'une lettre inédite (136) de cet homme célèbre, faite en 1840 dans le recueil de la *Société de l'école des Chartes*, par M. Alexandre Lemoine.

L'abbesse du Paraclet avait réclamé d'Abélard une série d'hymnes nouvelles qui fussent mieux en harmonie avec la distribution des offices et des heures canoniales. Dans sa lettre, Abélard résume ou reproduit la demande qui lui avait été adressée, et s'excuse d'y faire droit sur ce qu'un pécheur comme lui ne doit point avoir la présomption de marcher sur les traces des saints compositeurs de ces cantiques religieux. Nous citerons le préambule de cette lettre dans la traduction qu'en a donnée l'éditeur :

« C'est sur vos instantes prières, Héloïse, ma sœur, qui me fûtes chère autrefois dans le siècle et qui aujourd'hui m'êtes plus chère en Jésus-Christ, que j'ai composé ces chants nommés *hymnes* par les Grecs, et par les Hébreux *tehillim* (137). Quand vous me pres-

(133) *Abélard*, tom. I, pag. 274.

(134) *Cours d'Hist. eccléс.* dans l'*Univ. cath.*, tom. XXIII, pag. 203-204.

(135) On peut encore consulter sur Abélard l'*Hist. de l'Egl. univ.* de M. Rohrbacher, tom. XV, liv. LXVII, et l'*Hist de l'Egl. de France* de M. l'abbé Guettee, tom. V, pag. 163 et suiv. Le premier le traite sévèrement; le second, sans blesser l'orthodoxie, paraît plus large et se rapproche des jugements modernes.

(136) *Voy.* le vol. III de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, Paris, 1841.

(137) Il y a dans le texte latin le mot *tilini*, mais l'éditeur fait remarquer que c'est vraisemblablement une faute de copiste, car le terme propre est *tehillim*.

Digitized by Google

siez de les écrire, vous et les saintes femmes qui habitent avec vous, j'ai voulu connaître les motifs de votre demande; car il me semblait superflu de vous composer de nouvelles hymnes quand vous en possédez tant d'anciennes; je regardais d'ailleurs comme un sacrilége de préférer ou seulement d'égaler aux chants antiques des saints les chants nouveaux d'un pécheur. »

Le manuscrit où se trouve cette lettre, et qui existe à la bibliothèque de Bruxelles, offre une collection de quatre-vingt-quinze hymnes qu'Abélard composa pour se rendre aux vœux de la pieuse abbesse du Paraclet. Mais il ne faudrait pas se faire illusion sur le mérite intrinsèque de ces compositions considérées sous leur aspect poétique. Le siècle d'Abélard n'était pas celui de la poésie religieuse, et M. l'abbé Pascal, qui a eu sous les yeux un spécimen de cinq de ces hymnes, déclare, dans un article sur la lettre qui nous (138) occupe, qu'il ne retrouve pas dans ce style les Hilaire de Poitiers, les Ambroise, les Prudence, les Sedulius et les Fortunat. M. Alexandre Lenoble a publié d'intéressants détails (139) sur ces hymnes et sur ces deux préfaces inédites d'Abélard qui précèdent le volume de la bibliothèque de Bruxelles.

ABELLI (Antoine), religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs, abbé de Livry, naquit à Paris en 1527, fut prédicateur de Henri II et confesseur de Catherine de Médicis. Suivant les PP. Quétif et Echard (140), il était *vir morum integritate et eruditione clarus*. Bayle a néanmoins voulu atteindre ce religieux. On peut consulter les *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, par l'abbé Ph. L. Joly, in-fol., 1752, part. I, pag. 23 et seqq. Abelli a laissé quelques ouvrages, et il est mort en 1600, non en 1559, comme le dit le P. Lelong.

ABELLONI (André), douzième prieur de Saint-Maximin, né à Saint-Maximin, prieur en 1419, mort en 1450, avec une grande réputation de sainteté et de doctrine.

ABELLY (Louis), évêque de Rodez, naquit en 1603 et non en 1604, quoi qu'en dise Collet. Il fit ses études à Paris, et après avoir reçu la prêtrise, il eut l'avantage de travailler sous la direction de saint Vincent de Paul en 1625; il l'eut pour ami et en fut plus tard l'historien. Ce fut saint Vincent de Paul qui le donna pour grand-vicaire à François Fouquer, évêque de Bayonne en 1639. Abelly quitta bientôt Bayonne, revint à Paris, où il fut nommé curé d'une petite paroisse qui n'existe plus actuellement. Abelly, qui connaissait la puissance de l'association et qui avait goûté dans la sainte compagnie de saint Vincent de Paul les inappréciables avantages de la vie de communauté, forma son clergé à cette manière de vivre, et la petite communauté de la paroisse de Saint-Josse servit de modèle à beaucoup d'autres.

A l'époque où la mendicité fut bannie de la capitale, saint Vincent de Paul, chargé de trouver un prêtre digne de diriger l'Hôpital-Général, désigna Abelly. Ce choix fit honneur à Abelly, qui se livra avec zèle aux œuvres de charité. Dix ou douze ans plus tard il fut nommé à l'évêché de Rodez et sacré en 1664, et trois ans après, ayant donné sa démission, il se retira à Saint-Lazare et y vécut non comme lazariste mais en qualité de pensionnaire. Son temps fut partagé entre la méditation, l'étude et les œuvres de charité. Il fut supérieur de plusieurs communautés de filles et dirigea celle des Sœurs de la Croix, dont il rédigea les premières règles. Il composa un grand nombre d'ouvrages; le plus important fut la *Vie de saint Vincent de Paul*. Il l'écrivit dans la maison de campagne qu'il avait donnée aux prêtres de la Mission. Il fit aussi *Medulla theologia* (Moelle théologique), ouvrage destiné à combattre le jansénisme. Une mort sainte couronna une vie sainte, toute pleine de bonnes œuvres.

Abelly mourut au milieu des enfants de saint Vincent de Paul, le 4 octobre 1691, et fut enterré à Saint-Lazare dans une chapelle qu'il avait fait décorer lui-même. — Bayle a commis plusieurs inexactitudes sur ce prélat. On les trouvera rectifiées dans les *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle*, par l'abbé Ph. L. Joly, in-fol., part. I, 1752, pag. 25 et seqq.

ABEN-EZRA (Abraham), rabbin, vivait au XII^e^ siècle (141), s'appliqua à interpréter l'Ecriture sainte selon le sens littéral et grammatical, au lieu que la plupart donnaient auparavant dans les explications mystérieuses de la cabale. Il soutint toutefois la tradition contre les Caraïtes, qui ne reconnaissaient d'autorité que celle de l'Ecriture. Aben-Ezra était Espagnol; mais s'étant mis à voyager, il mourut à Rhodez en 1174, âgé de soixante et quinze ans. Il était aussi astronome et médecin.

ABERCE (Saint), évêque de Jeraple, ville de Phrygie, vivait au II^e^ siècle, et paraît avoir succédé à Papias sur ce siége. Il en était encore évêque lorsque Lucius Vérus faisait la guerre aux Parthes, vers l'an 163 de Notre-Seigneur Jésus-Christ (142).

Baronius dit (143) avoir eu entre les mains une lettre de ce saint adressée à Marc-Aurèle, traduite du grec et pleine d'un esprit apostolique. Ce savant avait promis de la donner dans ses *Annales*; mais au lieu de tenir sa promesse, il se plaint (144) d'avoir eu le malheur d'égarer cette lettre et de ne pouvoir la retrouver: il la tenait de Guillaume Sirlet. Surius attribue aussi à saint Aberce un ouvrage très-utile que ce saint avait composé, dit-il (145), en faveur des prêtres

(138) Dans le journal l'*Univers*.
(139) Voy. *Ann. de Phil. Chrét.*, III^e^ série, tom. IX, pag. 18 et suiv.
(140) *Scriptores ordin. Prædicat*, tom. II, in f. l.
(141) Fleury, *Hist. eccles.* liv. LXXII, n° 44.
(142) Surius, 22 Octobris, pag. 557.
(143) Ad an.... ad diem 22 Octobris.
(144) Id., ad annum 163, num. 15.
(145) Surius, loc. cit.

Digitized by Google

et des diacres de son église. Mais on ne sait ce que c'était que ce livre, et dom Cellier déclare (146) qu'il ne voit pas qu'aucun des anciens en ait fait mention.

L'histoire de saint Aberce que Surius a insérée dans son recueil des *Vies des Saints* (147) ne mérite aucune croyance, tant elle est mêlée de fables. On y avance, par exemple, que ce saint avait imposé pour peine à ceux qui changeraient le lieu de sa sépulture de payer au trésor public de la ville de Rome deux mille écus d'or, et mille à celui de sa bonne ville de Jeraple : conte ridicule, accompagné de tant d'autres, qu'il ne donne qu'une idée très-désavantageuse de toute cette relation. Nous n'avons donc rien de précis et d'exact sur la vie de ce saint, dont ne parlent même pas les histoires ecclésiastiques. *Voy.* l'art. AVIRCIUS MARCELLUS.

ABGARES, suite de princes connus à Edesse, en Mésopotamie, sous le nom générique d'*Abgares* (148), comme les rois d'Egypte sous celui de Pharaons. On voit souvent ces petits princes sur des médailles avec des tiares assez semblables à celles que portaient certains rois parthes (149). L'un de ces Abgares est surtout connu dans l'histoire ecclésiastique à cause de la lettre qu'Eusèbe dit qu'il écrivit à Jésus-Christ, et de celle que ce divin Sauveur lui aurait répondue, au rapport du même historien. *Voy.* les articles ECOLE CHRÉTIENNE D'EDESSE, et LETTRE D'ABGARE, ROI D'EDESSE.

ABIB, l'un des évêques nestoriens qui perdirent, l'an 434, leurs siéges pour n'avoir pas voulu se réunir à saint Cyrille et à Jean d'Antioche. Quelques auteurs le nomment Abid.

ABIBAS, fils du docteur Gamaliel, au I^er^ siècle de l'Eglise. Quelques auteurs lui donnent le titre de saint. *Voy.* l'article LUCIEN, prêtre.

ABIBE, martyr pour la foi vers la fin du IV^e^ siècle, sous le règne d'Honorius, ainsi que nous l'apprend Socrate. Sa mémoire se célèbre le 15 novembre.

ABILIUS, 3^e^ évêque d'Alexandrie, successeur de saint Marc, gouverna cette Eglise treize ans, et mourut l'an 98 de Notre-Seigneur, après s'être acquitté très-dignement de sa charge. C'est tout ce qu'on sait de cet évêque du I^er^ siècle, qu'Eusèbe ne fait que nommer et qu'il appelle Avilius (150). Il eut pour successeur Cerdon.

ABITINE, ville de l'Afrique proconsulaire, célèbre par le nombre de ses martyrs, au commencement du IV^e^ siècle (151). Les chrétiens s'étaient assemblés dans la maison d'un nommé Octave Félix, le 12 février, sous le 9^e^ consulat de Dioclétien et le 8^e^ de Maximien, c'est-à-dire l'an 304 de Notre-Seigneur. Pendant qu'ils y célébraient les divins mystères suivant la coutume, les magistrats de la colonie vinrent accompagnés des stationnaires. Ils arrêtèrent Saturnin, prêtre, et ses quatre enfants, savoir : Saturnin le jeune et Félix, lecteurs ; Marie, religieuse et Hilarien, enfant. Ils arrêtèrent aussi Dativus, sénateur ; Félix, Eméritus, Ampélius, Rogatien, Quintus, Maximien, Thélica et plusieurs autres. Ils étaient en tout quarante-neuf, trente-deux hommes et dix-sept femmes, qui marchaient gaiement à la place où on les menait, ayant Dativus à leur tête. Le prêtre Saturnin était entouré de ses enfants. Dans cette même place l'évêque Fondanus avait livré les Ecritures divines ; et, comme le magistrat les eut mises dans le feu, quoique le temps fût serein, il vint tout d'un coup une grande pluie, avec une grêle qui gâta tout le pays. Dativus, Saturnin et les autres, ayant confessé Jésus-Christ, on les chargea de chaînes et on les conduisit à Carthage. Pendant le voyage ils témoignaient leur joie par le chant des hymnes et des cantiques. Ils furent livrés aux officiers du proconsul Anulin, qui les lui présentèrent et lui dirent que c'étaient des chrétiens que les magistrats d'Abitine renvoyaient devant lui pour s'être assemblés et avoir célébré les mystères contrairement aux édits des empereurs et des Césars. Alors on leur fit subir toutes sortes de tourments et enfin le martyre. Nous consacrons un article aux principaux de ces glorieux confesseurs, et nous y renvoyons pour les détails.

ABLAAT, évêque de Perse au V^e^ siècle, nommé aussi Abdas. *Voy.* l'article ABDAS.

ABLAGEL (Robert d') (152), évêque de Bayeux au XIII^e^ siècle, fut sacré le 27 février 1206 par Vautier, archevêque de Rouen, et fut du nombre des évêques qui se croisèrent contre les Albigeois vers l'an 1209. Les frères Mineurs s'établirent dans la ville épiscopale, de son temps, en 1222. Il se trouva l'année suivante au concile de Paris et aux funérailles de Philippe-Auguste. Le pape Innocent III le délégua dans la cause de l'évêque et du prieur de Séez. Il mourut le 29 janvier 1231. L'ancien cartulaire de Bayeux lui donne de grandes louanges.

ABLAVIUS, évêque d'Amorium, en Phrygie, souscrivit au concile d'Ephèse de l'an 431. (*Voy.* l'article AMORIUM.)

ABLAVIUS. *Voy.* ELASIUS, vicaire d'Afrique.

ABONDANTIUS, évêque de Trente au IV^e^ siècle, cité dans l'histoire ecclésiastique pour avoir assisté au concile d'Aquilée de l'an 381, où Pallade et Secondius, évêques d'Illyrie, ariens, furent déposés.

ABOSINDE, reine d'Asturie, fille du roi Alphonse le Catholique et veuve de Silo, qui succéda à Aurélius en 774, et régna 9 ans. Quand Silo fut mort, Abosinde lui donna pour successeur Alphonse, fils du roi Froïla, son frère, en 783. Mais Mauregat, son oncle, fils d'Alphonse I^er^ et d'une esclave, le chassa et s'empara du royaume, qu'il tint six ans. Pendant l'usurpation de Mauregat, la reine Abosinde se retira et prit l'habit de religieuse, suivant l'ordonnance du troisième concile

(146) *Hist. des Ant. sac. et ecclés.*, tom. III, pag. 74.
(147) Pag. 1018.
(148) Assemani, *Biblioth. Orient.* tom. I, pag. 388.
(149) D. Montfaucon, *Antiq. sac.*, tom. III.
(150) *Hist. eccl.*, liv. III, chap. 21.
(151) *Acta sanc.*, p. 409, an. 304.
(152) On l'appele aussi Robert des Ableges. *Voy.* dom Richard.

Digitized by Google

de Saragosse (153), et vécut sous la conduite de l'abbé Béat (154).

ABOSINDE, fille du roi Alphonse dit le Catholique. *Voy.* l'article EULALIE (Sainte), vierge et martyre à Mérida.

ABOU-ABDALLA, roi de Maroc. *Voy.* MAHOMET-ABOU-ABDALLA.

ABOUBÈRE, l'un des premiers sectateurs de Mahomet, premier des califes, fut élu pour succéder au prétendu prophète de la Mecque, en 632. Il dut cette distinction à sa double qualité de prince et de prophète, et parce qu'il était père d'Aicha, la plus chérie des femmes de Mahomet.

Plus que sexagénaire lorsqu'il fut élu, Aboubère ne règna guère plus de deux ans, et ne laissa pas d'illustrer étonnamment le titre qu'il prit de calife, c'est-à-dire vicaire ou lieutenant du prophète. Tous les vendredis il distribuait aux musulmans l'argent du trésor public, et n'en réservait pour lui que ce qui était nécessaire à sa dépense journalière, c'est-à-dire environ cinquante sous de notre monnaie. Il acheva de subjuguer la plupart des Arabes tant sujets des Perses que des Romains. (155) Il mourut en 634.

ABOUCARA. *Voy.* ABOUCARA (Théodore).

ABOU-ISAAC, calife. *Voy.* MOUTASEM.

ABOUJAFAR. *Voy.* AARON-ALOUATEC.

ABOUJAFAR-ALMANSOR, calife, succéda en 754 à Abdalla, surnommé Aboulabas-Aboujafar, chassa le patriarche jacobite d'Antioche George, pour mettre à sa place un nommé David. Etant venu à Jérusalem sur la fin de son règne, il fit marquer aux mains les chrétiens et les juifs, ce qui obligea plusieurs chrétiens à s'enfuir par mer dans la Romanie, c'est-à-dire sur les terres de l'empire (156). Aboujafar-Almansor régna vingt-deux ans. Il mourut l'an de l'hégire 158, au mois de septembre 775, et eut pour successeur son fils Mahomet-Almahadi. *Voy.* l'article ABDALLA, oncle d'Aboujafar-Almansor.

ABOUL-MEGED, patriarche jacobite. *Voy.* MEGED-ABOUL.

ABOUMELIE, fils d'Albohacem, roi de Maroc. *Voy.* ce nom.

ABRA (Sainte). *Voy.* APRA (Sainte).

ABRAHAM, évêque de Batne ou Barre en Mésopotamie, assista au concile de Constantinople de l'an 381, où se trouvèrent cent cinquante évêques de l'Orient, ce qui n'empêcha pas néanmoins que ce concile fût reconnu pour le II^e^ concile œcuménique par le consentement que l'Occident donna depuis à ce qu'on y avait décidé touchant la foi (157). — Abraham est cité avec honneur dans les écrits des anciens; il en est même quelques-uns qui lui donnent le glorieux titre de confesseur.

ABRAHAM, abbé de l'un des monastères des déserts de l'Egypte, au IV^e^ siècle, fut visité vers l'an 395 par Jean Cassien et Germain. Abraham entretint ces deux moines de la mortification et leur montra en quoi consiste la vie religieuse et solitaire. *Voy.* l'article MOINES.

ABRAHAM (Saint), ermite vers la fin du IV^e^ siècle, naquit à Chidone en Mésopotamie, près de la ville d'Edesse (158). Ses parents, aussi recommandables par leur piété que par leur noblesse, lui donnèrent une excellente éducation. Ils lui proposèrent de le marier à une fille douée des plus rares qualités; il se rendit à leur désir par pure obéissance, malgré l'opposition qu'il se sentait pour ce genre de vie. Après la célébration de ses noces, il découvrit à son épouse la résolution où il était de vivre dans une continence perpétuelle. Il partit ensuite secrètement, et alla s'enfermer dans une cellule abandonnée qui était environ à une lieue de la ville d'Edesse (an 600).

Ce ne fut qu'au bout de dix-sept jours qu'on découvrit le lieu de sa retraite : toutes les démarches que l'on fit pour l'engager à revenir avec son épouse furent inutiles : il protesta qu'il n'aurait jamais rien de commun avec le monde ; il mura la porte de sa cellule et n'y laissa qu'une petite fenêtre par laquelle il recevait ce qui lui était nécessaire pour subsister. Là, uniquement occupé des vérités éternelles, il employait tous ses moments à louer Dieu, à l'adorer, à implorer sa miséricorde. Son détachement des choses créées était absolu ; il ne possédait qu'un manteau, un cilice, un petit vase qui lui servait pour boire et pour manger.

Il y avait douze ans qu'il vivait de la sorte, lorsque la mort lui enleva ses parents. Comme il lui revenait des biens considérables, et qu'il avait rompu tout commerce avec le siècle, il pria un ami de recueillir la succession et de la distribuer aux pauvres et aux orphelins. Cependant le bruit de sa sainteté se répandit de proche en proche; on accourait de tous côtés pour le voir et pour profiter de ses discours toujours pleins d'onction et de sagesse.

Près d'Edesse était une bourgade fort peuplée et dont les habitants adoraient encore les idoles. Tous les missionnaires qu'on y avait envoyés n'avaient pu y répandre les lumières de l'Evangile. L'évêque d'Edesse résolut d'y faire une nouvelle tentative : il jeta les yeux sur Abraham, l'ordonna prêtre et le chargea d'aller prêcher la foi à cette partie de son troupeau. Il partit après avoir recommandé au ciel le succès de sa mission. Les païens ne voulurent point d'abord l'écouter; ils le chassèrent et le maltraitèrent; mais loin de se rebuter, il revenait toujours à la charge avec le même zèle. Enfin la patience et la douceur du saint les touchèrent ; ils comprirent que la conduite du saint missionnaire avait quelque chose de divin ; ils renoncèrent à leurs superstitions et demandèrent le baptême. Abraham employa encore une année à les confirmer dans la foi.

Il avait dans le monde un frère qui mourut

(153) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XI, n° 48 ; liv. LIV, n° 51.

(154) *Vita S. Beat.*, n° 8.

(155) Bérault-Bercastel. *Hist. de l'Egl.*, liv. XXI.

(156) Theoph. an. 33; Const., pag. 376.

(157) Labb., *Conc.* x, 2, col. 959.

(158) Boll. 15 *Mars*; Godescard, *Vie des SS.*, 15 Mars.

Digitized by Google

peu de temps après son retour, laissant une fille nommée Marie, qui était encore fort jeune. Abraham, voulant la former à la vie religieuse, la mit dans une cellule voisine de la sienne, afin d'être à portée de l'instruire. Marie fit bientôt de grands progrès dans le chemin de la perfection ; elle devint un modèle accompli de vertu et de pénitence. Mais le démon, qui méditait sa perte depuis longtemps, trouva le moyen de lui ravir son innocence. L'instrument dont il se servit fut un solitaire corrompu qui venait souvent à sa cellule sous prétexte de consulter Abraham. Ce misérable, brûlé d'un feu impur, tendit des piéges à sa chasteté, et vint à bout de la faire consentir à son infâme passion. Elle se retira ensuite dans une ville éloignée de son oncle et s'y abandonna aux plus honteux désordres.

Abraham, qui ne savait ce que sa nièce était devenue, pleurait amèrement son malheur, et sollicitait sa conversion par de ferventes prières. Ce ne fut que deux ans après son départ qu'il connut le lieu qu'elle habitait. L'espérance de retrouver cette brebis égarée lui inspira le dessein de courir après elle. Il quitta donc sa cellule, changea d'habit, et se rendit à la maison où il avait appris que logeait sa nièce. Il demanda à souper seul avec elle. Quand ils furent l'un et l'autre tête à tête, il ôta l'espèce de chapeau qui lui couvrait le visage, et lui adressa ces paroles d'une voix entrecoupée de sanglots : « Marie, ma fille, Marie, me connaissez-vous ? Qu'est devenu l'habit angélique de votre virginité ? Que sont devenues ces larmes que vous répandiez en la présence de Dieu ? Que sont devenues ces veilles, ces austérités qui faisaient vos délices ? Comment, ma chère fille, êtes-vous tombée dans l'abîme du crime ? Pourquoi ne me fîtes-vous pas l'aveu de votre chute ? je vous aurais aidée à rentrer en grâce avec Dieu. »

Le saint, voyant sa nièce couverte de confusion et saisie d'horreur, l'exhorta tendrement à mettre sa confiance en Dieu. « Ne vous désespérez pas, lui dit-il, je prends sur moi vos péchés; croyez-moi seulement, et revenez dans votre solitude. Bannissez la défiance : tous les hommes peuvent faire des chutes, c'est une suite de leur faiblesse naturelle ; pensez seulement à implorer le secours de la grâce : Dieu ne demande pas la mort du pécheur, il demande seulement qu'il se convertisse. »

Marie, touchée de ces paroles, reprit courage et promit d'obéir. Le saint la ramena avec lui dans son désert, et la renferma dans la cellule qu'elle avait d'abord habitée. Elle y passa les quinze dernières années de sa vie dans la pratique de toutes les vertus. Nuit et jour elle pleurait la perte de son innocence, et punissait son corps par les plus rigoureuses macérations. Enfin elle termina sa vie par la mort des justes. Saint Abraham ne survécut que cinq ans à sa nièce : l'Église honore sa mémoire le 15 mars (159).

Telle est en abrégé la vie du saint ermite Abraham et de la pécheresse Marie, sa nièce. Un illustre docteur de l'Eglise, saint Ephrem, s'est plu à retracer cette double histoire (160), et ce n'est pas un des moins beaux morceaux qu'il ait écrits. Il semble que nous aurions dû donner ici cette biographie d'un saint tracée par un saint. Mais ce premier volume étant déjà si chargé, nous avons craint d'y insérer un morceau qui ne laisse pas que d'être assez étendu. Toutefois nous n'en priverons pas nos lecteurs. Il y a dans ces pages de saint Ephrem de trop belles, de trop utiles choses pour que nous n'en enrichissions pas notre travail. Nous les donnerons donc à l'article MARIE, et cela d'autant plus, que le saint docteur s'étendant davantage sur la vie de Marie et sur sa pénitence que sur celle de son ami saint Abraham, nous n'avons pas à craindre de double emploi. Sans doute on y retrouvera avec plus d'étendue des faits dont on vient de voir l'abrégé ; mais la manière dont saint Ephrem les présente et les réflexions dont il les accompagne compléteront ce que nous venons de dire ici, et ne manqueront pas surtout de satisfaire la piété.

ABRAHAM, roi chrétien des Arabes. Ce prince était d'Adulis, principal port de mer, et vivait au VI^e^ siècle, vers 526. Les auteurs arabes l'appellent Abrahah : il est renommé pour sa piété, pour son zèle en faveur de la religion chrétienne ; il se maintint sur le trône malgré les efforts du roi d'Ethiopie, qui fut contraint de l'y laisser tranquille.

Abraham fut puissamment secondé dans ses bons desseins par l'évêque que lui avait donné le patriarche d'Alexandrie. Ce pontife, que l'Eglise a mis au nombre des saints (161), se nommait Grégentius; il était né à Milan. Il donna aux habitants du pays des lois qui furent publiées au nom du roi Abraham. L'original de ce code, divisé en trois sections et écrit en grec, est encore inédit, et se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne. Il écrivit aussi en grec un livre *contre les vices* qui se trouve dans la même bibliothèque.

On possède encore d'autres monuments de la piété active de saint Grégentius et du roi éthiopien : ce sont les actes d'une conférence ou d'une dispute publique que l'évêque soutint à Taphar contre un juif nommé Herbanus, docteur de la loi, en présence du roi, du sénat, et de tout le peuple. Cette conférence, qui dura quatre jours, fut suivie de la conversion de cinquante-cinq mille juifs ; ce qui comprenait à peu près tous ceux du royaume. Herbanus fut du nombre. Le roi, qui voulut être son parrain, lui donna le nom de Lion, le fit un des membres de son conseil, avec une dignité qui répondait à celle de patrice. Pour éteindre entièrement le judaïsme on abolit parmi les juifs la distinction des tribus, puis on les mêla avec les

(159) *Martyr. rom.*

(160) *S. Eph. Op.*, tom. II, pag. 1 et seqq. Edit. nov. Vatic.

(161) *Martyrol. rom.*

Digitized by Google

autres chrétiens, et on leur défendit, sous peine de mort, de donner pour époux à leurs filles des hommes de race juive ; on leur enjoignit au contraire de les marier à des chrétiens, ce qui amena la prompte confusion des deux peuples (162). Grégentius mourut le 19 décembre 552.

Ces faits nous montrent que l'Arabie était chrétienne un siècle avant Mahomet. Mais nous en recueillons d'autres preuves aux articles ARÉTHAS et ELISBAAN. *Voy.* aussi l'article ARABIE.

ABRAHAM, prêtre, ambassadeur de l'empereur Justin auprès d'Almondar, prince arabe, Juif et persécuteur des chrétiens. *Voy.* l'article ARÉTHAS.

ABRAHAM (Saint), abbé en Auvergne, était né sur les bords de l'Euphrate ; mais à l'exemple du saint patriarche dont il portait le nom, il quitta son pays pour suivre la vocation de Dieu, qui mit aussi sa foi à de rudes épreuves. Comme il allait visiter les solitaires d'Egypte il fut pris par des idolâtres et détenu cinq ans prisonnier, en haine du christianisme, par ordre du roi de Perse. Ayant été délivré miraculeusement, il passa en Occident, où sa vertu et son pouvoir sur les énergumènes lui attirèrent de grands respects. Pour les éviter, il alla se cacher dans l'Auvergne, et il se fit tout près de la capitale de cette province une petite cabane couverte de chaume. L'éclat de sa vertu trahit son humilité ; des disciples vinrent se ranger sous sa conduite en assez grand nombre pour former un monastère, où il bâtit une église en l'honneur de saint Cyr, jeune enfant martyrisé en Cilicie avec sa mère, sainte Julitte. Saint Abraham mourut du temps de saint Sidoine Apollinaire, car ce saint assista à sa mort avec le comte Victorius, qui gouvernait alors l'Auvergne. Celui-ci fit tous les frais des funérailles, qui furent magnifiques, et Sidoine fit l'épitaphe du saint, qui est honoré le 15 juin (163).

ABRAHAMITES, moines catholiques qui souffrirent le martyre pour le culte des images sous Théophile, au IX^e^ siècle. *Voy.* l'article ICONOCLASTES.

ABRAHAMITES. *Voy.* FRÈRES BOHÉMIENS.

ABRE (Sainte). *Voy.* APRE (Sainte).

ABSALOM, évêque de Rotschild, puis archevêque de Luden. Le saint archevêque de cette ville, Eskil, venait de renoncer à son siége à cause de son grand âge et de ses infirmités. Absalom fut proclamé son successeur par le clergé et par le peuple. Mais il protesta énergiquement, alléguant que ce fardeau était trop pesant pour lui, et que d'ailleurs il ne pouvait se résoudre à quitter son Eglise après l'avoir amenée par beaucoup de peines d'une extrême pauvreté à un état florissant. On ne l'écouta point. Ceux qui l'avaient nommé, excités aussi par Eskil, qui l'avait désigné comme étant le plus digne pour lui succéder, le prirent pour le mettre de force sur le trône pontifical. En même temps le clergé commença à chanter, et le peuple le suivait ; mais la résistance d'Absalom fut telle, qu'il fit tomber par terre quelques-uns de ceux qui le traînaient ; et cette pieuse violence se tourna presque en querelle. Enfin, ayant obtenu la liberté de parler, il déclara qu'il en appelait au Pape. Nicolas, doyen du chapitre de Rotschild, appela aussi de la violence qu'on faisait à son évêque. De son côté Eskil protesta qu'il soutiendrait l'élection, et qu'Absalom verrait qui des deux serait le plus écouté à Rome.

On envoya donc des députés vers le Saint-Siége, de la part du roi Waldemar et de l'Eglise de Luden, pour appuyer l'élection ; de la part d'Absalom et de l'Eglise de Rotschild, pour la combattre. Le Pape Alexandre III trouva le moyen de contenter les uns et les autres, en ordonnant à Absalom d'accepter l'archevêché de Luden, avec la permission de garder l'évêché de Rotschild. Pour exécuter sa décision, Alexandre envoya un légat en Danemark. Celui-ci appela à Rotschild le clergé de Luden, fit lire la bulle qui ordonnait à Absalom de se soumettre à l'élection, et le menaça de l'excommunier s'il résistait encore. Il lui fit prêter serment par son nouveau clergé, et lui donna ensuite, dans l'église de Luden, le pallium qu'il avait apporté. Ceci se passait en 1177. *Voy.* ESKIL.

Précédemment, c'est-à-dire en 1168, le Pape avait soumis à l'évêque de Rotschild l'île de Rugen, nouvellement convertie et conquise par Waldemar, roi de Danemark. Les premiers qui, vers 813, avaient implanté la foi dans cette île, étaient des moines de Corbie, en Saxe. Ils y avaient apporté les reliques du saint martyr Vitus, que l'Eglise honore le 15 juin, et ils y fondèrent une église sous l'invocation de ce saint. Mais ces peuples étant retombés dans l'idolâtrie, oublièrent le vrai Dieu et mirent à sa place ce martyr, qu'ils nommèrent dans leur langue Suantovit, et en firent une idole. Tant il est dangereux, dit Fleury (164), d'enseigner trop tôt à des idolâtres le culte des saints et de leurs images, avant que de les avoir instruits à fond et affermis dans la connaissance du vrai Dieu!

Suantovit avait un temple magnifique pour ce pays, au milieu de la ville d'Arcon, qui en était la capitale ; son idole était de taille gigantesque et avait quatre têtes, dont deux regardaient devant et deux derrière. A sa main droite il tenait une corne ornée de différentes sortes de métaux ; le pontife l'emplissait de vin tous les ans, et, selon que ce vin diminuait ou non, il prédisait la stérilité ou la fertilité de l'année. On sacrifiait à cette idole des animaux dont on faisait ensuite de grands festins, et on lui immolait même des hommes, mais seulement des chrétiens. Tout le pays lui apportait des offrandes et des tributs : son pontife était beaucoup plus considéré que le roi.

(162) Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, liv. XL, édit. in-12 de 1764.

(163) Sidon., lib. VII, epist. 17 ; *Hist. de l'Egl. gal.*, liv. IV.

(164) *Hist. eccles.*, liv. LXXI, n° 44.

Digitized by Google

Or ce colosse fut détruit par le roi Waldemar lors de sa conquête. Le temple fut aussi brûlé, et le bois dont il se composait servit à bâtir une église. On en fonda même jusqu'à douze dans cette île, et on y établit des prêtres. Absalom déploya tout son zèle pour la conversion des habitants. Il fut secondé par Bernon, évêque de Meclebourg. Il faut dire aussi que le prince des Rugiens, nommé Jaremar, aida beaucoup à cette œuvre. Dès qu'il fut instruit de la religion, il courut avec ardeur au baptême, et ordonna à tous les siens de le recevoir avec lui; ensuite il prêchait lui-même ce peuple farouche pour l'amener, soit par raisons, soit par menaces, à la douceur du christianisme; car de toute la nation des Sclaves, les Rugiens seuls étaient demeurés jusqu'alors dans les ténèbres de l'idolâtrie, leur habitation dans une île étant d'un accès difficile. Leur conversion arriva en 1168, et fut le dernier événement considérable de la *Chronique des Sclaves*, composée par Helmold (165). *Voy.* l'article SCLAVES.

C'est à peu près tout ce que l'histoire nous apprend d'Absalom : sa pieuse résistance pour le fardeau de l'épiscopat, et sa part dans la conversion des Rugiens. Nous voyons encore qu'il eut de fréquentes relations avec saint Guillaume, chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, qu'il appela avec beaucoup d'instances (166), afin de l'aider à rétablir l'observance dans un monastère de son diocèse, composé de chanoines qui n'avaient de régulier que le nom, et qui menaient une vie scandaleuse. Guillaume parvint, grâce à ses efforts et à sa persévérance, à y rétablir les saintes règles de la discipline, et à y faire refleurir la piété. Absalom, après avoir donné des preuves de vertus et de son attachement pour la discipline ecclésiastique, mourut dans un âge fort avancé, en 1201. Il avait été évêque au moins dix ans, et archevêque plus de vingt ans. Saxon (167), prévôt de son église, parle de lui dans le IV^e^ livre de son *Histoire de Danemark*, écrite en très-bon style et dans un latin très-élégant.

ABSALOM, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, dans l'abbaye de Saint-Victor-lès-Paris, vivait au XIII^e^ siècle, vers l'an 1220. Il fut depuis abbé de Spin Kerbac, dans le diocèse de Trèves. Il écrivit cinquante et un sermons que Daniel Scilinens, abbé du même monastère, fit imprimer in-fol. à Cologne, en 1534, sous ce titre : *Sermones festivales*. C'est du moins ce que prétendent Le Mire (168) et Dupin (169). Mais le P. Jean, de Toulouse, dans un livre intitulé : *Fondation de l'abbaye de Saint-Victor*, attribue ces sermons à un autre abbé de grand mérite qui vivait sur la fin du XII^e^ siècle dans la même abbaye, qui s'appelait aussi Absalom, et qui mourut le 17 septembre 1203.

ABSIMARE, empereur d'Orient au VII^e^ siècle. *Voy.* APSIMARE.

ABUCARA (THÉODORE), évêque de Haran, disciple de saint Jean Damascène, se fit remarquer, vers 770, par ses écrits contre les Juifs, les mahométans et les sectes dissidentes du christianisme. Ses ouvrages, au nombre de quarante-deux, ont été publiés en grec et en latin par le P. Gretser; Ingolstadt, 1606, in-4°, et réimprimés en latin dans la *Bibliotheca Patrum*.

ABUNAUFEL, Maronite le plus distingué, le plus riche, et, ce qui vaut mieux, le plus zélé chrétien des montagnes de l'Anti-Liban, vivait vers le milieu du XVII^e^ siècle, en 1656.

I. Né dans une condition ordinaire, au milieu des barbares et sous le joug de la tyrannie, son âme avait une grande élévation, et il joua un rôle important parmi les siens. Du consentement, et avec l'applaudissement même du grand seigneur, il fut prié par les Vénitiens d'être leur consul, et pourvu encore par Louis XIV du consulat de la nation française. Le prince des Druses, malgré la différence énorme de son christianisme avec celui d'Abunaufel, le révérait comme son père, l'écoutait comme son oracle, et lui laissait le soin d'exercer la justice sur les chrétiens du pays.

Mais, établi juge de son peuple par le prince, il en était le père par sa bonté, et toujours il eut le secret de maintenir l'autorité sans l'appesantir, et de la rendre aimable sans l'énerver. Honoré des plus grands potentats, il retraçait en Orient la noble simplicité des premiers patriarches et l'hospitalité généreuse du père des croyants. Il tenait table ouverte, non pas seulement pour les personnes considérables du canton, mais pour des étrangers sans crédit, pour tous les passants, et surtout pour les pauvres, qu'il traitait comme ses enfants. Il allait à leur rencontre, les recherchait avec soin, et avec une sorte d'inquiétude il entrait dans le détail de leurs besoins : il comptait au nombre des jours mauvais ceux qui n'avaient pas fourni d'exercice à sa charité.

II. Tout ce qui intéressait la religion le préoccupait non moins vivement. Il ne pou-

(165) *Helmod*, dont ne parlent ni Chaudon ni Feller, et que Dupin a oublié, était prêtre de Busoën près de Lubek, et vivait dans le XII^e^ siècle, du temps de l'empereur Frédéric Barberousse. A la sollicitation de Gerolde, 1^er^ évêque de Lubek, il composa sa *Chronique des Sclaves*, qu'il commence par la conversion des Saxons et des peuples voisins sous l'empire de Charlemagne, et qu'il finit, en 1168, par la conversion des Sclaves rugiens. Arnaud ou Arnold, abbé de Lubek, continua cette *Chronique* jusqu'en 1209, et un anonyme jusqu'en 1448. Elle a été publiée avec des *notes* de Reinier Reineccius; imprimée à Francfort en 1556 et 1573, in-4°, et en 1581, in-fol.; puis insérée dans le tom. II des *Ecrivains de Brunswick*. *Voy.* Bellarmin, *de Script. eccles.*, et dom Cellier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. XXI, p. 174, 175.

(166) *Voy.* l'article GUILLAUME (Saint).

(167) Surnommé *le Grammairien*, à cause de son savoir; prévôt de l'église cathédr le de Rotschild en 1170; mort en 120[illegible], peu de temps après son évêque. On a quatre éditions de son *Histoire de Danemark*, savoir, à Paris en 1514, à Bâle en 1551, à Francfort en 1576, et à Sore en 1644.

(168) *Bibl. ecclés.*

(169) *Hist. des Conc. et des mat. ecclés. traitées dans le* XIII^e^ *siècle*, p. 206.

Digitized by Google

vait entendre parler des violences qu'exerçaient de temps en temps des mahométans brutaux sans répandre des larmes; et, quand on en paraissait surpris : « Je porte, répondait-il, tous les chrétiens dans mon cœur; peut-on leur faire quelque plaie sans me blesser moi-même? Oui, malgré la distance des lieux, je ressens tous les coups qu'on porte sur eux dans le bagne de Constantinople (170). »

Indépendamment des vertus dont nous venons de parler, le Ciel avait pourvu Abunaufel de tout le génie nécessaire pour protéger la vraie religion au milieu des piéges où il se trouvait avec elle. Aussi eut-il beaucoup à lutter pour atteindre un but si noble et le plus digne d'exercer l'ambition de l'homme sur la terre.

III. Comme ce pieux et zélé Maronite passait partout pour le protecteur des chrétiens, il quittait rarement les montagnes, de peur de tomber entre les mains de quelques Turcs fanatiques. Cependant un seigneur puissant de cette nation eut la curiosité de voir un chrétien si célèbre, et lui dépêcha un exprès pour le prier de se trouver à un rendez-vous qu'il lui assignait. Abunaufel, en homme d'esprit, prit la chose sur le ton plaisant, se défendit poliment de cette entrevue, et chargea l'envoyé de la lettre suivante :

« Seigneur, vous pouvez désirer de me voir, parce que vous ne me connaissez pas; et moi, parce que je me connais, je ne dois avoir nulle envie de me montrer, et assurément je ne mérite pas l'honneur que vous me voulez faire. Je suis cependant si flatté de votre invitation, qu'au défaut d'un personnage qu'on vous a tant vanté, je veux au moins vous présenter son portrait, que voici au naturel. Ma taille est un peu au-dessus de la médiocre; j'ai la tête grosse, le front large, les couleurs vives, la barbe épaisse, le nez court et gros, mais on trouve qu'il ne sied pas mal à mon visage; et mes yeux, plus qu'à fleur de tête, font dire que j'ai le regard tier. En un mot, ceux qui veulent me flatter disent que dans l'air et le port j'ai quelque chose de grand ; mais tout ce que je puis dire moi-même, c'est que je tiens beaucoup de certains personnages qu'on voit sur des médailles rouillées ou sur de vieilles tapisseries. Jugez maintenant, seigneur, si l'on doit être curieux de voir un pareil homme, ou du moins si cet homme doit avoir la passion de se montrer: nous ne pouvons que perdre l'un et l'autre à cette entrevue. »

IV. Cependant Dieu donna à Abunaufel une excellente occasion d'assurer l'avenir de la religion dans sa contrée. Un missionnaire nommé Lambert venait de quitter Rome avec deux jeunes Jésuites qui avaient demandé instamment à le suivre. Ils s'étaient embarqués tous trois sur un vaisseau qui partait pour arriver au port de Seyde ou de Tripoli; mais la Providence, qui avait conduit jusqu'alors le P. Lambert (*Voy.* son article) et qui voulait se servir de lui pour l'établissement d'une mission en faveur des Maronites, permit que le bâtiment fût jeté par une tempête sur les côtes d'Antoura.

A la vue d'un vaisseau porté sur une plage qui n'avait ni port ni commerce, les habitants d'alentour le prirent pour un pirate, et sans rien entendre autre chose que leur prévention ils se saisirent des trois missionnaires et de quelques autres passagers, qu'ils conduisirent chez le commandant de la contrée. Ce commandant n'était autre qu'Abunaufel. Il interrogea le P. Lambert et ses deux compagnons; ceux-ci lui dirent avec simplicité ce qu'ils étaient, et lui montrèrent les patentes de leur général, qui les déclaraient religieux de la Compagnie de Jésus, envoyés aux missions de Syrie (171). Bientôt leurs inquiétudes se changèrent en une douce espérance.

En effet, Abunaufel, avec sa haute et pure intelligence, comprit sans peine que ces prétendus corsaires étaient des missionnaires que la divine Providence lui envoyait. Il leur fit tout le bon accueil possible, et les logea chez lui. Les entretiens qu'il eut avec eux lui firent naître la pensée de faire en son pays l'établissement d'une mission pour donner aux Maronites du Mont-Liban les secours spirituels dont ils étaient souvent privés. Il en fit la proposition au P. Lambert et à ses compagnons, ce qu'ils acceptèrent avec joie (172), après toutefois avoir consulté leurs supérieurs.

Abunaufel leur donna un emplacement dans son propre domaine, c'est-à-dire dans la partie du Liban qu'on nomme Kesroan, au bourg d'Antoura, situé entre la ville de Bérite et l'ancienne Gibaïl, ou se façonnaient les bois de cèdre qu'Hiram, roi de Tyr, fournit à Salomon pour le temple de Jérusalem. Il leur céda en outre un terrain spacieux pour une chapelle, une maison avec un jardin, et fit tous les frais de construction. Tout ceci se passait en 1656.

V. Antoura signifie en arabe source d'eau de roche, et porte ce nom, parce qu'il est voisin d'une montagne pierreuse d'où jaillit une fontaine abondante qui porte la fraîcheur et la fécondité dans tous les alentours. Aussi cette situation était-elle très-avantageuse pour les missionnaires; l'air y étant fort sain, contribuait beaucoup à leur rétablissement après leurs courses pénibles dans les montagnes. Mais ce qui était encore d'un grand avantage, c'est que cette contrée, presque toute chrétienne catholique, fournissait un asile assuré contre les persécutions qui s'élevaient dans les environs. Les mahométans qui, après avoir embrassé le christianisme, ne pouvaient s'attendre dans les lieux plus ouverts qu'au dernier supplice, trouvaient au moins là un premier refuge, en attendant qu'on pût les faire passer sous une autre domination.

L'établissement de cette mission procura

(170) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXVII, tom. XI, p 372, 373, de l'édit. de l'abbé de Robiano; Besançon, 1835.

(171) *Lettres édifiantes*, etc., *Mémoires du Levant*, édit. in-8° de Lyon, 1819, tom. I, pag. 141, 142.

(172) Id. ibid.

Digitized by Google

des résultats inestimables. Le P. Lambert en avait fait l'ouverture avec un concours extraordinaire de peuples, qui assistèrent aux premiers exercices. Aidé de ses compagnons il les continua jusqu'à la mort avec un zèle aussi ardent qu'infatigable (173); et cette mission, non contente de procurer aux indigènes et aux mahométans les avantages que nous venons de dire, fut aussi d'un grand bienfait pour des chrétiens même d'Europe; car ils y recueillaient au besoin tous les fruits de cette charité qui de ces fervents Maronites ainsi que des premiers fidèles ne faisait qu'un cœur et qu'une âme (174).

VI. Quant à Abunaufel, il vit avec bonheur les grands succès de son établissement, dont les Maronites ne cessaient de le remercier. Il parvint à une heureuse vieillesse, laquelle fut couronnée par une mort sainte et paisible. Voici l'hommage que lui rendent les missionnaires dans leurs *Lettres édifiantes :* « Notre mission d'Antoura n'oubliera jamais qu'elle doit son établissement (en 1656) au Seigneur Abunaufel. Il fut toute sa vie non-seulement notre protecteur, mais encore notre insigne bienfaiteur. On doit dire de lui avec vérité que ce pays lui est redevable de toutes les bonnes œuvres qu'il a plu à Dieu d'opérer par le ministère des missionnaires qu'il y a établis, protégés et maintenus (175). » N'oublions pas de noter que cette mission était placée sous la protection de saint Joseph.

ABUNDIUS, évêque de Côme en Italie, vivait dans le v^e^ siècle, et fut un des plus pieux et des plus savants prélats de son temps. L'Église d'Orient étant troublée par les hérésies de Nestorius et d'Eutichès, le Pape saint Léon choisit Abundius pour y soutenir la foi catholique et pour régler ce qui regardait l'ordination irrégulière d'Anatole, évêque de Constantinople.

I. Il l'envoya en qualité de légat à Constantinople avec Astirius, autre évêque, et deux prêtres, Basilius et Senator. L'empereur Théodore avait demandé au Pape d'approuver l'ordination d'Anatolius. Mais saint Léon suspendit son jugement à cet égard jusqu'à ce qu'il eût été mieux informé de la foi de cet évêque. Il lui demande de déclarer sa foi devant le clergé et le peuple, et l'invite à en envoyer la profession au Saint-Siége, pour être publiée par toutes les églises. Il fallait que cette profession de foi fût conforme à la lettre de saint Cyrille à Nestorius, et à celle de saint Léon lui-même à Flavien, et qu'elle contînt la déclaration qu'Anatolius rejetait de sa communion ceux qui n'avaient pas une opinion orthodoxe sur l'Incarnation. « J'envoie, ajoute le Pape dans sa lettre à Théodore, mes frères les évêques Abundius et Astirius, et les prêtres Basile et Sénator, afin que si l'évêque de Constantinople confesse la même foi, nous nous réjouissions de la paix de l'Église, et que si quelques-uns s'en éloignent, votre clémence accorde un concile universel en Italie, comme le synode assemblé pour ce sujet à Rome l'a demandé avec moi. »

Saint Léon écrivit en même temps à Fauste, à Martin, et aux autres abbés de Constantinople, au nombre de seize, les priant de se joindre à ses légats pour solliciter la profession de foi d'Anatolius. Ces lettres à l'empereur et aux abbés portent la même date, c'est-à-dire qu'elles sont du 17 juillet 450. Trois jours après, le Pape écrivit à l'impératrice Pulchérie sur le même sujet (176).

II. Les légats de saint Léon, étant donc partis de Rome à la fin du mois de juillet 450, n'arrivèrent à Constantinople qu'après la mort de Théodore. Ils furent reçus favorablement par Marcien et Pulchérie. Alors l'évêque de Constantinople, Anatolius, assembla un concile des évêques qui se trouvaient présents, avec les abbés, les prêtres et les diacres. Abundius présenta la lettre de saint Léon à Flavien. Elle fut lue publiquement, et trouvée conforme aux autorités des Pères latins et grecs, et à la foi catholique. Ainsi Anatolius le premier y donna son consentement et y souscrivit, disant anathème à Eutychès et à Nestorius, à leur dogme, et à leurs sectateurs. Tous les assistants, évêques, prêtres, abbés et diacres, en firent autant.

Ensuite les quatre légats du Pape, Abundius et Astirius, évêques, Basile et Sénator, prêtres, rendirent à Dieu de vives actions de grâce de ce consentement, et dirent aussi anathème à Eutichès et à tous ceux qui, suivant son erreur, disaient qu'il y a eu deux natures avant l'Incarnation et une seule nature après. Ils dirent aussi anathème à Nestorius et à ses sectateurs. On ordonna dans ce même concile que les évêques qui auraient souscrit par crainte à la condamnation de Flavien ne communiqueraient qu'avec leurs églises. De son côté l'empereur Marcien fit rapporter à Constantinople le corps de saint Flavien, et il écrivit à Abundius une lettre (177) où il témoigne qu'il a souscrit à la lettre de saint Léon à Flavien, et qu'Ibas d'Edesse et Aquilin de Byblus en ont fait autant.

III. Après qu'Abundius et ceux qui l'avaient accompagné eurent rendu compte au Pape de l'heureuse issue de leur légation, saint Léon les chargea, lorsqu'ils s'en retournèrent dans leurs églises, d'une lettre pour Eusèbe, évêque de Milan, par laquelle il le priait d'assembler les évêques dépendants de sa métropole, et de faire lire en leur présence sa lettre à Flavien, afin qu'ils y donnassent leur consentement et qu'ils anathématisassent les hérésies qui attaquaient le mystère de l'Incarnation.

On était alors en 451. Abundius s'acquitta de sa mission auprès d'Eusèbe de Milan, qui se rendit au désir de saint Léon, et tous deux agirent de concert pour procurer un concile.

(173) *Lettres édif.*, etc.; *Mémoires du Levant*, édit. in-8° de Lyon, 1819, t. I, pag. 113.
(174) *Act.* IV, 52.
(175) *Lettres édif.*, t. I, pag. 149, édit. ubi supra.
(176) Epist. 55, al. 35.
(177) Ap. Baron. an. 450, p. 121.

Digitized by Google

Il se tint, comme l'on croit, à Milan, en cette année; vingt évêques s'y trouvèrent; on y lut la lettre de saint Léon à Eusèbe, et ensuite celle du même Pape à Flavien. Cette lettre fut unanimement approuvée comme conforme à la doctrine de l'Evangile et des saints Pères. Les évêques anathématisèrent tous ceux qui suivaient une doctrine impie sur l'Incarnation. La lettre synodale qu'ils écrivirent à saint Léon se trouve parmi celles de ce Père (178). Elle ne porte en tête que le nom d'Eusèbe; mais tous les évêques la souscrivirent.

Abundius, ayant accompli ces différentes missions, retourna à son siége. Il s'adonna entièrement au soin de son Eglise et l'édifia par ses vertus et son zèle. Il mourut le 2 avril 469 (179).

ABUNDIUS (Saint), prêtre, martyr à Cordoue vers le milieu du IX^e^ siècle. Il était curé d'une paroisse dans la montagne voisine de Cordoue; il fut engagé au martyre par l'artifice des Musulmans. Mais étant interrogé par le cadi, il fit courageusement sa profession de foi et parla contre Mahomet et ses sectateurs. Aussitôt il fut mis à mort, et son corps exposé aux chiens, l'an 854 (180).

ABYSSINIE (Eglise d'). *Voy.* ETHIOPIE (Eglise d').

ACACE (Saint), évêque d'Antioche en Asie, martyr ou confesseur de Jésus-Christ. Cet évêque souffrit sous la persécution de l'empereur Dèce, au III^e^ siècle. Il était extrêmement honoré de son peuple, qui le qualifiait du nom d'*Agathange*, c'est-à-dire porteur de bonnes nouvelles ou prédicateur de l'Evangile; et les païens le regardaient comme le bouclier de la religion chrétienne dans sa province.

Lorsque la persécution eut été publiée contre l'Eglise, le gouverneur de la province, Marcien, fit amener Acace devant son tribunal, le 29 mars de l'an 251, avec Pison, de Troie en Phrygie, et un prêtre nommé Ménandre. — « Vous devez bien aimer nos princes, dit le proconsul, vous qui vivez sous les lois romaines? — Et qui aime plus l'empereur que les chrétiens? répondit Acace. Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive longtemps, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son règne soit paisible; ensuite pour les soldats, et enfin pour tout l'univers. » Le saint continua de répondre avec tant de sagesse et d'à-propos, que le proconsul, ayant envoyé l'interrogatoire à l'empereur, celui-ci en fut dans l'admiration, rendit la liberté à l'évêque, et donna pour récompense à Marcien le gouvernement de Pamphylie.

Ainsi on a lieu de croire que ce saint ne souffrit pas une mort violente, et qu'elle n'arriva point deux jours après sa confession, c'est-à-dire le 31 mars de la même année, quoique les Grecs aient choisi ce jour pour célébrer sa fête. Les *Actes* d'Acace, que quelques-uns nomment *Achata*, sont jugés sincères et authentiques. Ils paraissent tirés du greffe ou des registres publics du conseil où il fut interrogé (181).

ACACE (Saint), soldat et martyr au commencement du IV^e^ siècle. Ses *Actes* nous apprennent (182) qu'il était originaire d'Achaïe, d'une famille chrétienne et qui avait donné plusieurs ministres à la sainte Eglise de Dieu. Il n'apprit des lettres humaines que ce qui était absolument nécessaire pour lire l'Ecriture sainte; il prit le parti des armes dans un corps dont Flavius-Firmus était chef. Le grand nombre de ses compagnons de milice, de ses voisins, et de ceux de son âge qui remportèrent la couronne du martyre, fut pour lui un puissant motif de les imiter, et il en trouva l'occasion en 306, lorsque la persécution se ralluma par de nouveaux ordres de Maximien-Galère.

Firmus, voulant obliger ses soldats à s'y soumettre, en fit la revue; il commanda à ceux d'entre eux qui étaient chrétiens de sacrifier. Plusieurs obéirent. Pour Acace, il déclara hautement qu'il était disciple de Jésus-Christ. Firmus l'ayant tenté en diverses manières, mais inutilement, l'envoya à Périnthe, à un officier supérieur nommé Bibien. Celui-ci le trouvant ferme dans la foi, le fit attacher à quatre pieux et battre sur le dos et sur le ventre avec des nerfs encore tout frais. Le saint vit sans se plaindre la terre baignée de son sang, et ne dit autre chose que ces paroles: « Jésus-Christ, ayez pitié de votre serviteur; Seigneur, ne m'abandonnez pas! » Le juge, voyant qu'Acace refusait de sacrifier, lui fit casser la mâchoire et l'envoya en prison avec ordre de le mettre dans un cachot les pieds dans les ceps, le cou et tout le corps chargé de chaînes, sous bonne garde, pour empêcher qu'aucun chrétien ne communiquât avec lui. Il en fut tiré au bout de sept jours pour être conduit à Bysance, où Flaccin, que les *Actes* qualifient proconsul de la province d'Europe, lui fit trancher la tête le 8 mai 304 ou 306, après l'édit qui condamnait généralement tous les chrétiens.

Les *Actes* de saint Acace ont, selon un savant critique (183), plus d'autorité que beaucoup d'autres. Le style en est simple et grave, et les faits bien circonstanciés. Il serait seulement à souhaiter que les discours fussent moins longs, moins étudiés et moins savants; car ils paraissent au-dessus de la portée d'un soldat sans étude et qui parlait sans préparation. Nous citerons particulièrement celui où Acace développe tout le mystère de la très-sainte Trinité et de l'unité d'un seul Dieu en trois personnes. Il est aussi fait mention dans ces *Actes* de beaucoup de prodiges, d'apparitions et de voix du ciel; toutes choses qui se trouvent quelquefois, mais rarement, dans les *Actes* sincères et

(178) Tom. I *Oper. S. Leon.*, post. epist. 76.

(179) *Act. Abundii*, apud Baron., an. 449 et sequent.; Acta IV concilii Chalcedonensis.

(180) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLIX, n° 35.

(181) Dom Ruinart, *Act. SS*, 31 Martii, et Le Nain de Tillemont, *Mém.* t. III.

(182) Apud Bolland., ad diem 8 Maii.

(183) Dom Cellier, *Hist des Aut. sac. et ecclés.*, tom. IV, pag. 96.

Digitized by Google

originaux. Mais une main a pu ajouter postérieurement quelque chose à ceux dont nous parlons, sans que pour cela le fond ait perdu de son autorité. Nous les avons en grec et en latin.

ACACE, évêque de Berée en Syrie, naquit vers l'an 322, et apprit de bonne heure la discipline monastique sous le fameux anachorète Astérius.

La conduite d'Acace de Berée dans les affaires de l'Eglise a été si inégale, que les jugements portés sur lui par les anciens écrivains sont fort variés. N'étant encore que prêtre, il défendit courageusement la foi centre les Ariens, dont il eut beaucoup à souffrir. Eusèbe de Samosate le fit évêque de Berée vers l'an 377 (184). Flavien l'envoya à Rome pour lui obtenir la communion avec les évêques d'Occident et faire cesser le schisme d'Antioche, en quoi il réussit parfaitement (185).

Mais il ne jouit pas longtemps de l'honneur qu'il s'était acquis dans cette mission. Il se joignit à Théophile dans les persécutions qu'il excita contre saint Chrysostome, assista au conciliabule dit du Chêne, et n'omit rien de ce qui dépendait de lui pour faire déposer le saint évêque et le chasser de Constantinople. On attribue même à ses instances et à son or la violence et le massacre qui se fit la nuit de Pâques dans le sacré baptistère de cette église; dans tous les cas, ce furent ses clercs qui y conduisirent les soldats (186). Acace se joignit aussi à ceux qui écrivirent au Pape Innocent pour rendre coupable saint Chrysostome d'avoir mis le feu à l'église de Constantinople (187). Ceci se passait en 403 ou 404.

Acace commit malheureusement d'autres fautes. Vers le même temps il se couvrit d'un nouvel opprobre, en donnant pour successeur à Flavien, dans l'évêché d'Antioche, un nommé Porphyre, homme indigne de l'épiscopat. Il l'ordonna en secret, contre les formes de l'Eglise et la volonté du peuple (188). Cet acte contre la discipline ecclésiastique avec la persécution contre saint Chrysostome fit priver Acace de la communion avec l'Eglise romaine : elle ne lui fut rendue qu'en 414, en considération d'Alexandre, successeur de Porphyre, et à de certaines conditions marquées dans un *Mémoire* dressé à cet effet.

L'ancienne querelle entre saint Cyrille et Nestorius s'étant renouvelée, Acace écrivit à saint Cyrille que la dispute qu'il avait avec Nestorius n'était que de nom, ce qui était éluder les difficultés et ne pas faire preuve de franchise. Dans cette lettre, dit un critique (189), Acace loue le zèle de saint Cyrille et approuve sa doctrine; mais il ne voulut ni condamner Nestorius ni l'anathème prononcé par Dorothée, se contentant d'exhorter saint Cyrille à procurer la paix. Il écrivit dans les mêmes termes au concile d'Ephèse, auquel il ne put assister à cause de son âge, qui était fort avancé. Il témoignait même dans cette lettre ne pas approuver les anathématismes de saint Cyrille contre Nestorius, marquant qu'ils avaient quelque chose de l'hérésie d'Apollinaire : aussi les Orientaux opposés à ces anathématismes ne manquèrent-ils pas de tirer avantage de ces restrictions et de ces accusations d'Acace. Mais Cyrille répondit à l'évêque de Berée : Il n'hésita point à reconnaître nettement et sans aucun détour les deux natures en Jésus-Christ, et à anathématiser Apollinaire. Acace en fut satisfait et envoya cette réponse à Alexandre de Hiéraple et à Théodoret. Celui-ci en approuva la doctrine; mais Alexandre de Hiéraple ne fut pas de même : il crut y voir les mêmes erreurs dont on accusait saint Cyrille, et il rejeta sa lettre, en déclarant qu'en matière de foi on ne doit point user de condescendance, et que Cyrille devait condamner ses douze anathématismes.

Alors Acace intervint, et voulant sans doute racheter quelques-uns de ses actes précédents, il travailla sincèrement à procurer la paix de l'Eglise. A cette fin il proposa, dans un concile de Berée, que deux ou trois Orientaux allassent à Alexandrie pour s'assurer mieux des sentiments de Cyrille. Paul d'Emèse, celui qui avait souscrit pour Acace au concile d'Ephèse, fut donc envoyé. Il présenta à saint Cyrille une exposition de foi catholique (190), dans laquelle on marquait l'union des deux natures en Jésus-Christ sans confusion. L'évêque d'Alexandrie la reçut, et ces deux pasteurs convinrent, pour procurer la paix universelle aux Eglises et faire disparaître les scandales, de tenir pour déposé Nestorius, jadis évêque de Constantinople. Ils anathématisèrent ses nouveautés coupables, approuvèrent l'ordination de Maximien, et déclarèrent qu'ils étaient dans la communion de tous les évêques du monde qui gardent et enseignent la foi pure et orthodoxe. La paix fut ainsi rétablie. Jean d'Antioche ayant appris cette heureuse nouvelle, lui qui avait, conjointement avec Acace, envoyé Paul d'Emèse vers saint Cyrille, l'accueillit avec joie et en donna connaissance à tous les évêques d'Orient. — C'était au commencement de l'an 433 que ces faits se passaient.

Cette heureuse négociation de la réconciliation de saint Cyrille avec les Orientaux paraît être le dernier acte de l'évêque de Berée. Heureux si sa vie eût été toujours remplie par de pareilles actions! Il mourut dans un âge très-avancé et après cinquante-huit ans d'épiscopat, vers 434; d'autres disent en 438. Outre les lettres d'Acace dont nous avons parlé et que dom Cellier résume (191),

(184) Théod. *Hist. eccles.*, lib. v, chap. 4.
(185) Théod., *Hist. eccles.*, lib. iv, chap. 27.
(186) Pallad., *in Dialog.*, cap. 9.
(187) Id., ibid.
(188) Id., ibid. cap. 15.
(189) Dom Cellier, *Hist. des Aut. sac. et ecclés.* tom. XIII, p. 209.
(190) Baluz., *Conc.* tom. I, p. 589 et 712;—Lupus, *Epist.* xvii, p. 51.
(191) *Hist. des Aut., sac. et ecclés.*, tom. XIII, p. 210, 213.

Digitized by Google

on lui attribue une *confession de foi*. Mais il paraît certain qu'elle n'est point de lui, du moins nous trouvons péremptoires les raisons qu'on apporte (192) pour soutenir ce sentiment.

ACACE, dit le Borgne, parce qu'il avait la vue de travers, succéda, l'an 338, à son maître, Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine. Baronius présume que cet Acace n'est autre que le fameux prêtre arien si malheureusement accrédité auprès du grand Constantin et plus encore auprès de sa sœur Constance. Toujours est-il que le successeur d'Eusèbe, dont il est ici question, avait beaucoup d'esprit et d'érudition, et que nul plus que lui ne posséda le secret de se faire valoir, nonobstant la difformité de sa figure, qu'il compensait avec avantage par beaucoup de pénétration et de capacité, mais surtout par l'art incomparable qu'il avait de s'insinuer dans l'esprit des grands. Il s'accommodait au temps et savait changer de sentiment selon son intérêt ou ses passions : c'était ce qu'on appelle communément un intrigant.

Philostorge dit (193) de lui qu'il n'était ni arien ni demi-arien, quoiqu'il s'entendît souvent avec eux; mais qu'il pensait que Jésus-Christ n'était semblable au Père que par sa volonté ; qu'il ne pouvait y avoir de génération dans la Divinité; que l'origine du Fils de Dieu n'était autre que sa création ; que son être procédait du néant; que Jésus-Christ, en un mot, n'était qu'une créature. Si ce n'était là l'arianisme, c'était certainement la plus audacieuse impiété. Mais il est certain que Philostorge n'était guère compétent pour parler des odieuses hardiesses d'Acace, lui qui était infecté de la doctrine d'Arius. On ne doit donc pas s'étonner de la manière peu franche dont il en parle.

Acace assista, en 341, au concile qui se tint à Antioche à l'occasion de la dédicace de cette église, et, en 347, à celui de Sardique, où il fut déposé avec ceux de son parti. Plusieurs années après, c'est-à-dire en 359, le concile de Séleucie s'étant divisé en deux factions, celle des demi-ariens qui approuvaient le concile de Nicée à l'exception du mot *omoousion*, et dont George de Laodicée était le chef, et celle des vrais ariens, qui rejetaient entièrement le concile de Nicée et qui prétendaient qu'on devait établir une autre formule de foi, Acace se joignit à ce dernier parti et présenta un écrit où il condamnait également toutes les expressions des demi-ariens et des catholiques. Mais les demi-ariens étant les plus forts, il fut encore déposé avec ceux de son parti. Il alla trouver l'empereur Constance à Constantinople et sut si bien le gagner avec les courtisans, qu'il obtint la permission d'assembler un conciliabule dans lequel il prit la défense de ceux qu'on avait poursuivis avec lui. Il y fit déposer Basile d'Ancyre et ceux qui lui étaient opposés, et, si nous en croyons le même Philostorge, il alla à Césarée et nomma des évêques aux églises qui venaient d'en être privées par les demi-ariens. Ces nouveaux évêques tenaient la foi de Nicée, et, ce qui montre l'inconstance de ce génie qui tournait à tous les vents, c'est que du temps de Jovien il composa et présenta à cet empereur un livre qui contenait la doctrine de la consubstantialité telle qu'elle avait été décidée dans le concile de Nicée.

On rapporte encore qu'Acace eut des différends avec Cyrille de Jérusalem. Nous voyons en effet, dans la vie de ce saint patriarche, qu'il fut indignement traité par l'évêque de Césarée. Mais nous en parlons plus loin. Disons seulement en cet endroit qu'Acace, en haine de saint Cyrille, se joignit aux anomiens (194), hérétiques qui prétendaient comprendre la nature même de Dieu, que saint Chrysostome réfuta dans plusieurs de ses homélies, et qui furent condamnés en 381 au concile général de Constantinople. On voit d'après ces variations quel triste homme était cet Acace.

Il avait composé plusieurs ouvrages avant son épiscopat (195). Il écrivit un livre contre Marcel d'Ancyre, dont saint Epiphane cite un fragment dans l'*Hérésie* 72. Socrate nous apprend (196) qu'un peu avant qu'il fût évêque il fit la Vie d'Eusèbe, son prédécesseur et son maître. Enfin saint Jérôme dit (197) qu'il avait fait dix-sept volumes de commentaires sur l'Ecriture sainte, sept volumes sur diverses questions, et plusieurs autres traités sur différentes matières. *Voy.* l'article CYRILLE (Saint) de Jérusalem.

ACACE, évêque de Tarse, intrus à l'époque où les Acaciens s'occupèrent à remplir leurs siéges, c'est-à-dire vers l'an 360. Ces hérétiques ayant tenu cette même année un concile à Constantinople, placèrent plusieurs de leurs créatures à la tête de diverses Eglises d'Orient. Acace fut de ce nombre et s'installa dans l'Eglise de Tarse (198).

On sait que dans ce concile ou conciliabule on fit signer à tous les évêques la formule de Rimini, en y ajoutant une défense de se servir de l'expression de *semblable en substance*. De là on envoya cette formule par tout l'empire pour la faire souscrire par tous les évêques absents; ce qui remplit alors l'Eglise de troubles effroyables et d'une infinité de prévaricateurs (199). Acace et les autres espérèrent par ce moyen abolir la mémoire du concile de Nicée. Ils écrivirent aussi aux Orientaux qui étaient dans leurs sentiments, pour leur donner avis de tout ce qu'ils avaient fait.

ACACE d'Alexandrie, général d'armée sous l'empereur Adrien, fut pendu à un noyer pour avoir confessé le nom de Notre-

(192) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, t. XIII, p. 212.
(193) Dans son *Hist. ecclés.*, qui commence en 320 et qui finit vers l'an 425. *Voy.* l'article PHILOSTORGE de Cappadoce.
(194) Dupin, *Nouv. Bibl. des Aut. ecclés.*, IVe siècle, part. Ire, p. 360.
(195) Id. ibid.
(196) *Hist. ecclés.*, liv. II, cap. 4.
(197) *De Script. eccles.*
(198) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXIV, n° 23.
(199) Voy. le *Manuel de l'histoire des Conciles*, etc., par M. Guérin, in-8°, 1846, pag. 176.

Digitized by Google

Seigneur Jésus-Christ. (*Hist. Tripart.*, liv. v, c. 21.)

ACACE, comte d'Orient, dont la résidence était à Antioche, cité dans l'histoire ecclésiastique à cause de la lettre qu'il adressa à l'empereur Constantin pour l'informer des menées des ariens contre saint Eustache d'Antioche (an 330).

ACACE, prêtre, moine, fut du nombre des moines que les ariens persécutèrent en 376, et c'est à lui que saint Basile, archevêque de Césarée, adressa sa 356e épître.

ACACE, évêque d'Amide ou Constance sur le Tigre, aux extrémités de la Mésopotamie, où elle joignait l'Assyrie et la grande Arménie.

Il vivait au ve siècle, en 420, du temps de l'empereur Théodose le Jeune. Vararanes V, fils et successeur d'Isdegerdes I, roi de Perse, s'étant déclaré le persécuteur des chrétiens à la sollicitation de ses mages, la guerre s'alluma entre les Perses et les Romains. Ceux-ci défirent les Perses en plusieurs rencontres, et amenèrent en Mésopotamie un grand nombre de prisonniers qu'ils laissaient mourir de faim. Ils trouvèrent une ressource aussi abondante qu'inespérée dans la charité d'Acace.

Ce prélat, dit Socrate, voyant avec une extrême douleur que sept mille Perses, que les Romains avaient fait prisonniers, mouraient de faim, assembla ses ecclésiastiques et leur dit : *Dieu n'a besoin ni de plats ni de vases, puisqu'il ne boit ni ne mange. Il est donc juste de vendre quantité de vases d'or et d'argent que l'église possède par la libéralité des fidèles, et d'en employer le prix à racheter et à nourrir les prisonniers.* Ayant donc fait fondre ces vases, Acace paya aux soldats la rançon des prisonniers, les nourrit quelque temps, et les renvoya avec de l'argent pour la dépense de leur voyage.

Une action aussi extraordinaire, ajoute Socrate (200), releva merveilleusement l'éclat des vertus d'Acace. Le roi de Perse en fut tellement étonné, qu'il voulut voir un si grand homme. Il eut en effet avec le saint évêque une entrevue dont le fruit fut la paix entre Vararanes et l'empereur Théodose, entre l'empire de Constantinople et l'empire des Perses. Beau et touchant exemple de l'influence que peut exercer la charité et l'accomplissement des devoirs sacerdotaux! « Cet evénement, dit avec raison un écrivain non suspect, montre quel est le pouvoir des bienfaits sur les souverains et sur les peuples aussi bien que sur les particuliers, vérité trop méconnue en politique! La politique vulgaire trouverait peut-être étrange qu'en temps de guerre un évêque français employât le trésor de son église à délivrer des prisonniers anglais; mais l'humanité profita du bienfait d'Acace, et la politique même dut s'en applaudir, puisqu'il procura un plus grand bienfait encore, la paix entre deux grands empires (201). »

C'est tout ce qu'on sait du saint évêque d'Amide, dit un auteur; mais c'est assez qu'une telle action pour remplir une vie. Le *Martyrologe romain* moderne fait mention d'Acace au 9 avril et en fait l'éloge.

ACACE, évêque de Mélitine en Arménie, au ve siècle, assista au concile d'Ephèse tenu en 431, où il prononça une homélie qui est rapportée dans ce concile (202).

Dans ce discours, Acace, après avoir complimenté les évêques assemblés, explique la foi de l'Eglise, insistant sur l'unité et la divinité de Jésus-Christ et la conséquence nécessaire de donner à Marie le titre de Mère de Dieu. Il dit en passant que la croix est honorée sur les autels de Jésus-Christ et qu'elle brille sur le front des églises.

Acace était lié avec Théodote d'Ancyre; tous deux, quoique catholiques, étaient amis de Nestorius, et pendant leur séjour à Ephèse ils eurent plusieurs conversations avec lui, dans lesquelles ils remarquèrent qu'il persistait dans son hérésie. Aussi, malgré l'amitié qu'ils lui portaient, ils ne craignirent point de le condamner et de déposer contre lui au concile.

En effet, saint Cyrille ayant dit dans cette célèbre assemblée : « Puisqu'il ne s'agit pas d'une affaire de peu d'importance, mais de la plus capitale de toutes, je veux dire de la vraie foi en Jésus-Christ, il est raisonnable que les évêques Théodote et Acace, pieux et sincères comme ils sont, disent ce qu'ils ont entendu à Ephèse. » Ces deux prélats déposèrent avec une noble indépendance contre l'hérétique, préférant la vérité à l'amitié.

L'évêque de Mélitine dit donc : « Quand il s'agit de la foi, toute affection particulière doit cesser. Ainsi, quoique j'aie aimé Nestorius plus que personne et désiré le sauver en toute manière, je dirai la vérité pour ne pas perdre mon âme. Sitôt que je fus arrivé à Ephèse, j'eus une conversation avec lui, et le voyant dans le mauvais sentiment, je fis tous mes efforts pour le ramener. Il déclara de bouche qu'il quittait cette pensée. Dix ou douze jours après, ayant repris ce discours, je soutenais la vérité. Je vis qu'il la combattait, et que par une interrogation absurde il mettait les répondants dans la nécessité de nier entièrement que la divinité du Fils unique se fût incarnée, ou de confesser que la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit s'est incarnée avec le Verbe divin, ce qui serait une hérésie. Ainsi cette interrogation était malicieuse et tendait à renverser la foi. Ensuite, dans une autre conversation, un évêque qui était avec lui prit la parole et dit qu'autre était le fils qui a souffert, autre le Verbe divin. Ne pouvant souffrir ce blasphème, je pris congé de la compagnie et me retirai. Un autre de ceux qui étaient avec lui prenait le parti des Juifs, disant que leur crime n'était pas contre Dieu, mais contre un homme. »

Après le concile, Acace fut nommé, avec plusieurs autres évêques, député pour aller

(200) Soc., *Hist. eccles.*, liv. VII, ch. 21

(201) *Encycl. Méth. Hist.*, art. *Acace.*

(202) *Conc. Eph.*, apud *Coll. Conc.*, tom. III, pag. 985.

Digitized by Google

signifier à l'empereur les décisions de l'assemblée et en faire observer les saintes prescriptions. Nous voyons encore que ce zélé évêque combattit, en 437, les livres de Théodore de Mopsueste, et qu'il écrivit conjointement avec Rabbula aux évêques d'Arménie pour les prévenir de ne point recevoir les ouvrages de ce Théodore, parce que c'était un hérétique et l'auteur de l'hérésie de Nestorius (203). Il nous reste d'Acace de Mélitine une lettre qu'il adressa à Saint Cyrille.

Dans cette lettre il se réjouit avec ce grand saint de ce que le tribun Aristolaüs (*Voy.* cet article) avait ordre de travailler à la paix, et d'aller en conséquence dans toutes les villes obliger chaque évêque à anathématiser publiquement les dogmes de Nestorius et de Théodore de Mopsueste; il l'exhorte à faire ce voyage avec Aristolaüs, ou du moins de le faire accompagner par quelques-uns de ses ecclésiastiques les plus zélés. Acace témoigne encore qu'il regardait comme une erreur dans ceux mêmes qui niaient qu'il y eût deux fils, de dire néanmoins qu'il y avait deux natures après l'union, et il prétend soutenir que chaque nature a son opération propre, en sorte que l'une aurait souffert et l'autre serait demeurée impassible, c'est dire qu'il y a deux fils. Il déclare qu'il avait trouvé cette erreur chez quelques personnes de Germanicie, et prie saint Cyrille de veiller là-dessus (204).

On rapporte cette lettre au voyage qu'Aristolaüs fit en Orient pour la paix, c'est-à-dire en 432. Elle est insérée dans la savante compilation du P. Lupus : *Recueil de lettres et de monuments concernant les conciles d'Ephèse et de Calcédoine*, Louvain, 1682, 2 vol. in-4°.

ACACE, archevêque de Constantinople au v^e^ siècle. On ne sait rien de ses commencements : nous voyons seulement qu'il fut fait évêque en 471, et qu'avant d'être archevêque de Constantinople il avait été administrateur du collége des orphelins de cette ville. Mais le fait le plus important de sa vie est sa courageuse résistance envers l'empereur Basilisque.

I. Ce prince s'avisa, en 476, de publier un édit contre le concile de Calcédoine, et de le faire souscrire par un grand nombre d'évêques, particulièrement de l'Asie. Ce décret ordonnait à tous les évêques et les clercs, sous peine de déposition, à tous les moines et laïques, sous peine de bannissement, de prononcer anathème contre la lettre du Pape saint Léon et contre le concile de Calcédoine, condamnant toutefois ceux qui ne confessent pas que le Fils de Dieu s'est véritablement fait homme, et qui supposent que sa chair est venue du ciel ou qu'il ne s'est incarné qu'en apparence. Il se trouva plus de cinq cents évêques pour souscrire à ce décret, tant les pouvoirs temporels employèrent toujours la ruse et les tactiques pour séduire et pour effrayer les chefs de l'Eglise, et tant le nombre de ceux qui savent résister parmi ceux-ci est toujours petit!

Acace seul osa se montrer digne de son caractère et résister aux prétentions usurpatrices de l'empereur. Il refusa de souscrire l'édit et d'admettre Elure à sa communion (*Voy.* l'article TIMOTHÉE ELURE); il eut pour appui de cette belle et courageuse conduite les moines et tout le peuple de Constantinople, qui s'assembla dans l'église contre Basilisque. Pour faire connaître le deuil de l'Eglise et le péril auquel la foi était exposée, Acace revêtit des habits noirs et couvrit d'un voile de même couleur l'autel et le trône épiscopal (205).

Il reçut même une approbation plus haute; car le saint Pape Simplicius le chargea, comme son légat, de se joindre aux prêtres et aux moines qui résistaient à Elure, et de solliciter avec eux l'empereur pour exclure ce traître d'Alexandrie et empêcher qu'on ne parlât de tenir un nouveau concile. Voici les raisons qu'en donne Simplicius : « La doctrine de nos prédécesseurs, contre laquelle c'est un crime de disputer, étant publique, les bien pensants n'ont aucun besoin de décisions nouvelles : tout ce qu'il faut pour instruire soit les catéchumènes, soit ceux qui auraient été séduits par les hérétiques, est clair et parfait. Jamais d'ailleurs on n'a indiqué de concile que quand il s'est élevé quelque nouvelle erreur ou quelque doute dans les dogmes, afin que l'autorité de la discussion sacerdotale éclaircît ce qu'il pouvait y avoir d'obscur. » Dans sa lettre aux prêtres et aux abbés de Constantinople, car ceux-ci avaient écrit à Simplicius pour le prier de remédier aux maux qu'occasionnait Elure, le Pape regarde comme inutile de réfuter l'impiété des hérétiques, depuis qu'elle l'avait été dans la lettre de saint Léon à Flavien, répandue par toute la terre. Il s'excuse aussi d'envoyer des légats, comme ils lui en avaient demandé, parce qu'il n'était pas question d'éclaircir aucune difficulté nouvelle, mais de demeurer fermes dans les vérités établies, et de résister avec courage à ceux qui en étaient ennemis. Il les loue en dernier lieu de leur résistance aux entreprises d'Elure, et de ce que, par leur opposition, il n'avait pu se faire recevoir dans aucune des églises de Constantinople. Et, afin qu'ils sussent ce qu'il avait écrit à l'empereur pour l'engager à chasser Elure, il leur envoie une copie de sa lettre au prince (206).

II. Acace, de concert avec les moines de Constantinople, résolut d'appeler au secours de l'Eglise saint Daniel Stylite, et lui manda ce que faisait l'empereur Basilisque, qui de son côté lui envoya des plaintes contre Acace, l'accusant de soulever la ville contre lui, de corrompre les soldats et de le charger d'injures. Daniel répondit à l'empereur que Dieu détruirait son règne; à quoi il ajouta

(203) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXVI, n^os^ 36, 37.
(204) Dom Cellier, *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, t. XIII, p. 447.

(205) Evagre, *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 4; — Theod., *Lect.*, lib. I.
(206) Labbe, tom. IV, epist. 4, 5, 6, 7.

Digitized by Google

des reproches si véhéments, que l'envoyé n'osant s'en charger, le saint, à sa prière, les écrivit dans une lettre cachetée, où il traitait Basilisque de nouveau Dioclétien. Le patriarche, de son côté, ayant assemblé plusieurs évêques, les envoya prier Daniel en personne de venir au secours de l'Eglise; et, comme il ne pouvait se résoudre à descendre de sa colonne, Acace les envoya de nouveau avec ordre de faire les derniers efforts. Ils témoignèrent l'excès de leur affliction par leurs gestes, leurs paroles et leurs larmes, et lui proposèrent l'exemple de Jésus-Christ même, qui est descendu du ciel pour notre salut.

Enfin Daniel descendit; et, comme ce que ce saint fit en cette circonstance appartient à cet article, nous le rapporterons, en renvoyant pour le reste de sa vie à l'article spécial que nous lui consacrons.

III. Ce saint solitaire fut donc reçu à Constantinople par le patriarche et par les évêques avec une grande joie. Il se trouva dans les assemblées du peuple, qui s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville. Basilisque, épouvanté, sortit de Constantinople, après avoir ordonné aux sénateurs de ne point voir Acace. Mais Daniel, suivi des moines et de quantité de peuple, sortit aussi et alla au palais du faubourg, où était l'empereur. Les gardes l'empêchèrent d'entrer. Alors il secoua la poussière de ses pieds, suivant l'Evangile, ordonna à ceux qui l'accompagnaient d'en faire autant, et retourna dans la ville, suivi de plusieurs soldats, étonnés de son habit et de sa manière de vivre. L'empereur le fit prier de revenir; mais il le refusa avec indignation. Enfin, après avoir envoyé plusieurs personnes, l'empereur vint lui-même trouver le saint et se jeta à ses pieds, lui demandant pardon. Mais Daniel lui fit des reproches, et dit aux assistants : Cette feinte humilité n'est qu'un artifice dont il couvre sa cruauté; vous verrez bientôt le pouvoir de Dieu qui abat les puissants. Ayant ainsi prédit la chute de Basilisque et fait plusieurs miracles, il retourna sur sa colonne (207). *Voy.* l'article DANIEL STYLITE.

Néanmoins Basilisque, soit qu'il rentrât en lui-même, soit plutôt qu'il fût effrayé de la guerre que toutes ces affaires lui attirèrent, vint dans l'église faire publiquement ses excuses. Il se rétracta par une ordonnance où il déclara nul son édit; prononça anathème à Nestorius, à Eutychès et à tous les autres hérétiques, et défendit de faire pour ce sujet ni concile ni autre recherche. Il ordonna que la foi reçue dès le commencement dans les Eglises demeurât ferme et inébranlable; que l'on rendît enfin au patriarche Acace les provinces où les ordinations appartiennent au siége de Constantinople, c'est-à-dire le privilége attribué à ce siége par le concile de Calcédoine, que son édit avait déclaré nul (208). Quant aux évêques qui s'étaient prêtés au dessein de Basilisque et qui avaient adhéré à son édit, épouvantés par le zèle d'Acace, ils vinrent à résipiscence et déclarèrent que ce n'était que pour plaire à l'empereur qu'ils avaient signé son édit, mais que dans le cœur ils faisaient profession de tenir la foi de Calcédoine.

Mais Acace ne jouit pas longtemps de la douceur du triomphe qu'il devait à sa fermeté sacerdotale; il s'attira des désagréments pour n'avoir pas su respecter l'autorité du Saint-Siége, et pour la protection qu'il accorda à un hérétique bien connu. Voici dans quelles circonstances.

IV. Jean Talaïa venait (482) de succéder à Timothée Solofaciole (209) sur le siége épiscopal d'Alexandrie. Il écrivit aux évêques des premiers siéges, notamment à Calendion d'Antioche et au Pape Simplicius, pour leur annoncer son élection et afin d'en obtenir des lettres de communion ou de confirmation. Il n'oublia pas d'écrire aussi à Acace de Constantinople; mais, au lieu de lui faire passer directement sa lettre, il la confia à un courrier qui apporta des retards dans l'accomplissement de sa mission. Dans l'intervalle, Acace ayant appris par une autre voie que Jean était évêque, trouva fort mauvais qu'il ne lui eût pas envoyé ses lettres synodales; il se joignit à Gennade, évêque d'Hermopolis, qui prétendait avoir des sujets de mécontentement contre Jean, et de concert ils l'accusèrent auprès de l'empereur Zénon, comme coupable de parjure et d'autres fautes qui le rendaient indigne de l'épiscopat. Acace représenta à Zénon que Pierre Monge (210), que lui-même avait chassé comme hérétique, étant agréable au peuple d'Alexandrie, on pourrait, en le maintenant dans ce siége, réunir les deux partis qui divisaient depuis longtemps cette Eglise, c'est-à-dire les catholiques et les eutychiens. Monge, sachant ce qui se passait, envoya en même temps des députés par lesquels il s'offrait de faire cette réunion. Acace les reçut et les présenta à l'empereur, qui en conséquence écrivit au Pape une lettre où il déclarait Jean Talaïa comme indigne de l'épiscopat, et que pour procurer la réunion des Eglises d'Egypte il lui paraissait plus à propos de rétablir Monge dans le siége d'Alexandrie (211).

Le saint pape Simplicius ayant reçu cette lettre, en écrivit une à Acace, le 15 juillet 482, où il lui témoigne sa surprise et son affliction de ce que avec la lettre de l'empereur il n'en avait point reçu de sa part sur une affaire aussi importante, lui qui y était engagé par l'amitié qui l'unissait au Pape. « Une relation, ajoute Simplicius, qui nous fut envoyée il n'y a pas longtemps, selon

(207) *Vita S. Dan. Styl.*, apud Sury, 11 Decemb., et Theod., *Lect.*, ibid.

(208) Evagre, *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 7.

(209) *Voy.* cet article.

(210) Ce Pierre Monge était eutychien. Nous lui consacrerons un article, puisqu'on l'a oublié dans le *Dictionnaire des Hérésies*, etc.

(211) Evagre, *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 12. — Labbe, *Conc.*, t. IV, p. 1050 et 1081.

Digitized by Google

l'usage, par un concile d'Egypte très-nombreux et très-attaché à la foi catholique, ainsi que par presque tout le clergé de l'Eglise d'Alexandrie, nous apprit tout ensemble et la mort de notre frère de sainte mémoire et coévêque Timothée et le choix qu'on avait fait de Jean pour le remplacer, d'après le vœu unanime des fidèles. Comme on le croyait pourvu de toutes les qualités qu'exige l'épiscopat, il semblait qu'il ne restât plus rien à faire, sinon que, rendant grâce à Dieu et nous réjouissant de ce qu'un évêque catholique eût succédé sans troubles à l'évêque défunt, le consentement du Siége apostolique lui donnât la solidité désirée. Or, voilà que pendant que je m'occupais de cette disposition, selon la coutume, on m'a remis des lettres du prince, où il présente Jean comme indigne de l'épiscopat à cause du crime de parjure dont Votre Fraternité même, dit-il, n'ignore pas qu'il est chargé. Revenant donc aussitôt sur mes pas, j'ai révoqué la sentence de confirmation que j'avais portée, de peur qu'on ne me taxât d'avoir agi avec légèreté contre un si grand et si imposant témoignage (212). »

V. Ces paroles sont remarquables pour le droit des Papes à confirmer les évêques : 1° c'est un concile et un concile très-nombreux qui demande au Pape la confirmation d'un évêque élu canoniquement et sans opposition ; 2° on a recours au Saint-Siége selon l'usage, et le Saint-Siége lui-même, en confirmant Jean Talaïa, ne fait que se conformer à une ancienne coutume ; 3° quoique Jean eût été consacré aussitôt après son élection, son autorité néanmoins pour être pleine, entière, inébranlable, devait être affermie par le consentement du Siége apostolique (213). Jusqu'à ce moment la solidité de son épiscopat n'était qu'un désir, un vœu, expression qui semble choisie exprès pour mieux faire sentir la force de cette sentence de confirmation sans laquelle on n'était rien, et qui alors comme aujourd'hui faisait véritablement les évêques (214).

Quant au rétablissement de Pierre Monge, le Pape déclarait ne pouvoir y consentir. Il a été, disait-il, complice et même chef des hérétiques, et j'ai demandé plusieurs fois qu'il fût chassé d'Alexandrie. La promesse qu'il fait à présent de professer la vraie foi ne peut servir tout au plus qu'à le faire rentrer dans la communion de l'Eglise, mais non pas à l'élever à la dignité du sacerdoce, de peur que sous prétexte d'une feinte abjuration il n'ait la liberté d'enseigner l'erreur. Ce qui est d'autant plus à craindre, que l'on dit qu'il est demandé pour pasteur par ceux-mêmes avec lesquels il s'est autrefois séparé de l'Eglise. Le Pape termine par prier Acace, comme une personne qu'il ne soupçonnait encore de rien, de travailler sans cesse à maintenir l'empereur dans la défense de la vérité, et à lui mander ce qu'il apprendrait et même ce qu'il jugerait devoir se faire pour l'unité et la paix de l'Eglise (215).

Il écrivit dans le même temps à l'empereur Zénon, le conjurant par ce qu'il y a de plus sacré de ne point souffrir que l'Eglise d'Alexandrie fût séparée de la doctrine et de la communion de saint Marc. Nous n'avons plus cette lettre. Mais, comme le Pape ne pouvait consentir au rétablissement de Pierre Monge, ce prince ne laissa pas de s'en tenir offensé, et ne lui fit point de réponse. Acace ne se mit pas non plus fort en peine de lui répondre, quoiqu'il ne manquât pas d'occasions. De sorte que Simplicius lui en écrivit encore le 6 novembre. Sa lettre est courte mais forte, et il proteste que les efforts que l'on faisait contre l'Eglise d'Alexandrie ne lui laissaient aucun repos, dans la vue du compte qu'il devait en rendre à Jésus-Christ, et dans le sujet qu'ils avaient tous deux de craindre qu'on ne les accusât d'avoir livré au démon ceux qu'ils n'auraient pas empêchés de s'y livrer. C'est pourquoi il le conjure, comme son bien-aimé frère, de faire tous ses efforts pour porter l'empereur à rendre à l'Eglise d'Alexandrie la paix et le calme.

VI. Tandis que le saint Pape travaillait ainsi pour la paix de l'Eglise, Acace achevait de la ruiner. Chose lamentable! lui qui avait résisté avec tant de courage aux envahissements impies de Basilisque, s'en vient maintenant, aidé des partisans de Pierre Monge, persuader à l'Isaurien Zénon de se poser comme régulateur suprême de l'Eglise! Est-il possible de se mettre davantage en contradiction avec soi-même? L'empereur accepta le rôle qu'on voulut lui faire remplir. Il rendit un édit d'union ou hénotique, ainsi nommé, parce qu'il devait réunir tous les dissidents. Il l'adressa, en forme de lettre, aux évêques, aux clercs, aux moines et aux peuples d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye et de Pentapole. Nous ne citerons pas cette pièce, qu'on trouve dans Evagre (216), et qu'on suppose avoir été rédigée par Acace lui-même. S'il en est ainsi, cet édit ne fait honneur ni à sa foi ni à sa logique ; car il est difficile de réunir plus d'inepties, plus de contradictions et plus d'incohérences dans un même document.

L'empereur y déplore la division des Eglises, et lui seul la recommençait par son refus à reconnaître l'évêque canoniquement élu d'Alexandrie, pour mettre à sa place l'intrus Monge, que lui-même avait expulsé comme l'auteur de tout le trouble. Il avance que toutes les Eglises ne reconnaissent avec lui d'autre définition de foi que celle de Nicée, et tous les évêques du monde, interrogés par son prédécesseur Léon, venaient de répondre qu'il fallait s'en tenir à la définition de Calcédoine comme à une règle inviolable. Cette décision avait ramené la paix dans les Eglises, et lui, par le texte même de son édit, y ramène une confusion plus grande

(212) Simpl., epist. 17.

(213) *Apostolicæ quoque moderationis assensu votivam sumeret firmitatem.*

(214) *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, par M. l'abbé Rohrbacher, t. VIII, p. 416 et 417.

(215) Id. ibid., p. 417, 418.

(216) *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 14.

Digitized by Google

que jamais; car, après avoir anathématisé quiconque reconnaîtrait une autre définition que celle de Nicée il déclare aussitôt adhérer à celle d'Ephèse contre Nestorius, aux douze chapitres de saint Cyrille, qui étaient précisément douze définitions contre le même hérésiarque; enfin lui-même dans son édit dresse une définition contre Eutychès qui est en substance celle de Calcédoine. Peut-on se contredire et se condamner soi-même d'une manière plus inepte? Etait-il d'un prince de bon sens, pour le plaisir d'embrouiller de nouveau une chose éclaircie et décidée, de mettre en trouble et en péril tout son empire?

Cet édit fut envoyé à Alexandrie avec ordre d'en chasser Jean Talaïa et de mettre à sa place Pierre Monge, mais à condition que celui-ci souscrirait l'hénotique, qu'il adresserait des lettres synodales à Acace et au pape Simplicius, et qu'il recevrait à sa communion ceux de la communion de Saint-Proterius. Monge promit tout ce qu'on voulut. Il gouverna l'Eglise en tyran, et commit tant d'excès qu'Acace fut obligé de lui en écrire pour s'en plaindre. Mais Monge lui fit des protestations hypocrites auxquelles il crut et lui envoya des lettres de communion. *Voy.* l'art. PIERRE MONGE. Mais il n'en fut pas de même du Pape Simplicius (217).

VII. Jean Talaïa s'était retiré d'Alexandrie lorsqu'arriva l'ordre de l'en chasser. Il se rendit à Antioche, où il raconta à son protecteur Illus tout ce qui s'était passé. Illus lui conseilla d'en appeler au Pape, comme avait fait saint Athanase, le plus illustre de ses prédécesseurs. Il lui donna même des lettres synodales pour recommander son affaire au Pape Simplicius. Il écrivit en même temps à Zénon et Acace contre Pierre Monge, qu'il traitait d'adultère, parce qu'il usurpait une Eglise qui ne lui appartenait pas. Jean Talaïa, étant arrivé à Rome vers le commencement de l'an 483, fut très-bien reçu du Pape, qui écrivit pour lui à Acace, on ne sait en quels termes, parce que cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous. Acace répondit qu'il ne connaissait pas Jean pour évêque d'Alexandrie; qu'il avait reçu à sa communion Pierre Monge, sur ce qu'il avait signé l'hénotique de Zénon; qu'en cela il avait agi sans doute contre l'avis du Pape, mais par ordre de l'empereur et pour la paix des Eglises On ne pouvait rompre plus ouvertement avec le Saint-Siége et montrer qu'on préférait obéir à l'autorité temporelle plutôt qu'à celle du Pontife. Et c'était le prélat qui avait courageusement résisté à Basilisque qui agissait maintenant ainsi !...

Le Pape, peu satisfait des raisons d'Acace, lui récrivit et lui dit qu'ayant l'un et l'autre condamné Monge comme hérétique, il n'avait pas dû seul lever cette condamnation; que d'ailleurs il ne suffisait pas à Monge, pour être admis à la communion de l'Eglise, d'avoir reçu l'hénotique de Zénon, s'il ne recevait la définition de foi du concile de Calcédoine, et la lettre de saint Léon à Flavien. Pendant qu'Acace délibérait sur la réponse qu'il ferait ou sur le prétexte qu'il prendrait pour n'en point faire du tout, le Pape saint Simplicius mourut et fut enterré à Saint-Pierre, le 2 mars 483. *Voy.* l'art. SIMPLICIUS.

VIII. Néanmoins, l'affaire d'Acace n'en demeura pas là. L'un des premiers soins du successeur de Simplicius, Félix III, fut de travailler à rétablir la foi et la paix dans l'Orient, surtout dans l'Eglise d'Alexandrie. Ne voyant pas qu'il fût possible de rétablir si vite Jean Talaïa sur le siége épiscopal de cette ville, il lui donna l'Eglise de Nole en Campanie, qu'il gouverna pendant plusieurs années et où il mourut en paix. Les lettres écrites depuis quelques années à Acace et à l'empereur contre Pierre Monge avaient été inutiles, et la plupart sans réponse. Félix, obligé de chercher des voies plus efficaces, en délibéra dans un concile qu'il tint dans l'église de Saint-Pierre et avec l'Eglise romaine. Jean Talaïa y présenta un acte d'accusation contre Acace, dont il dévoila bien des variations que l'on ignorait encore à Rome: comme d'avoir tout récemment fait évêque de Tyr, Jean d'Apamée, qu'il avait fait chasser d'Antioche comme hérétique, et qu'il avait conjuré le Pape de ne jamais recevoir à sa communion. Le résultat du concile fut que l'on enverrait des légats à l'empereur, tant pour lui porter les lettres de l'ordination de Félix que pour travailler auprès de lui à la conservation de la foi et de la discipline.

Le Pape choisit à cet effet les évêques Vital et Misine, avec Félix, defenseur de l'Eglise romaine. Ils étaient chargés de rendre à l'empereur les lettres que le Pape lui écrivait sur sa promotion, mais surtout de lui demander que Pierre Monge fût chassé d'Alexandrie comme hérétique, et que l'on maintînt l'autorité du concile de Calcédoine; de dénoncer à Acace qu'il eût à répondre à la requête que Jean Talaïa avait présentée au Pape contre lui, et à prononcer anathème contre Pierre Monge. Félix défendit à ses légats de communiquer avec Acace, s'il refusait de satisfaire à toutes ses demandes. Nous n'avons pas à rapporter ici la lettre adressée à l'empereur (218); elle regarde en général la paix de l'Eglise d'Orient et en particulier de celle d'Alexandrie, paix à laquelle Zénon a porté de si tristes atteintes.

IX. Dans sa lettre à Acace, Félix III se plaint de son silence affecté sur l'affaire d'Alexandrie, après avoir été tant de fois pressé de s'expliquer par les lettres du Pape Simplicius. « Vous deviez, dit-il, représenter à l'empereur tout ce qu'il a écrit contre Pierre d'Alexandrie et en faveur de Thimothée le Catholique, d'autant plus que vous y avez eu grande part, comme vous l'avez écrit ici. Vous deviez faire tous vos efforts pour l'empêcher de relever l'hérésie qu'il avait abattue, de peur de vous rendre suspect de la favoriser vous-même; car on sait assez

(217) Evagre, *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 13, 16 et 17.

(218) Felix, epist. 2, apud Labbe, t. IV.

Digitized by Google

le crédit que vous avez auprès du prince. Où est, mon frère Acace, le travail que vous avez employé contre ce tyran hérétique ? Il veut dire contre Basilisque. Voulez-vous en perdre la récompense ? Souffrirez-vous tranquillement que le troupeau du Seigneur soit déchiré ? Voulez-vous faire comme le mercenaire ? ou plutôt puisque vous n'avez rien à craindre, ne pourra-t-on pas dire que vous exposez le troupeau ? Ne craignons rien pour l'Eglise après les promesses de Jésus-Christ, mais craignons de nous perdre nous-même, si nous abandonnons le gouvernail pendant la tempête. C'est pourquoi je vous avertis, je vous conseille et je vous exhorte à corriger le passé et à ne pas souffrir que toute l'Eglise soit remise en péril par l'audace de ceux qui s'élèvent contre le concile. Sans compter qu'au jour du jugement, Dieu nous la redemandera telle que nous l'avons reçue de nos pères ; dès cette vie, c'est s'en retrancher que de ne pas pourvoir à sa sûreté. Et, comme nous ne voulons pas avoir si mauvaise opinion de vous, nous vous exhortons très-instamment à éviter désormais tout ce qui pourrait le faire penser (219). »

Comme on le voit, il n'est rien dit dans cette lettre de la requête de Jean Talaïa contre Acace. Il n'en n'est pas non plus fait mention dans la lettre de Félix à Zénon. Mais le Pape envoya séparément cette requête avec un acte adressé à Acace, où il lui dit de se défendre promptement sur les accusations formées contre lui devant l'apôtre saint Pierre, « à qui, dit Félix, la requête a été présentée dans notre personne, et qui, comme vous ne pouvez en disconvenir, a reçu du Seigneur la puissance de lier et de délier. Hâtez-vous donc d'y répondre en présence de nos frères les évêques, afin que, ayant mis un terme à la division des Eglises et rétabli partout la concorde, nous offrions à Dieu des sacrifices agréables pour tout le peuple chrétien et pour le salut de l'empereur. » A cet acte Félix en joignit un autre où il se plaint à Zénon du mal qu'il a fait en ces circonstances, et où il lui mande qu'il doit expier par des remèdes salutaires ce que l'on a commis au mépris de Jésus-Christ. Mais c'est surtout sur Acace que le Pape fait retomber la faute du mal causé : il déclare que ce patriarche ne peut se dispenser, suivant les lois ecclésiastiques et civiles, de se purger des choses dont il était accusé dans la requête de Jean Talaïa. Félix envoya une copie de cette requête à l'empereur. Ses légats furent chargés de toutes ces pièces, ainsi que de diverses lettres pour des catholiques de Constantinople (220).

X. Ils étaient encore en chemin pour se rendre en cette ville, lorsque le Pape reçut une lettre de Cyrille, abbé des Acémètes de Constantinople, qui se plaignait à lui-même de ce qu'il agissait si lentement avec Acace après tant d'attentats contre la foi catholique. Sur cette lettre, Félix écrivit à ses légats de ne rien faire qu'ils n'eussent conféré avec Cyrille et su de lui comment ils devaient se conduire. Mais ils n'en eurent pas la liberté, car on vit alors, ce qui est rare parmi les sauvages, mais non parmi les Grecs du Bas-Empire, la violation du droit des gens dans la personne des ambassadeurs (221). Nous devons raconter cette nouvelle péripétie, qui montre dans quelle triste voie conduit une coupable condescendance envers le pouvoir temporel, et à quelles extrémités celui-ci se laisse aller quand une fois il s'est immiscé dans des matières qui ne le concernent point.

Aussitôt que les légats de Félix furent arrivés à Abydos et au détroit des Dardanelles, on les arrêta par ordre de Zénon et d'Acace, et on les mit en prison après leur avoir ôté les papiers et les lettres qu'ils portaient. Pendant leur détention, Zénon les menaça de mort s'ils ne consentaient à communiquer avec Acace et avec Pierre Monge. Aux menaces il ajouta les caresses, les présents, et même les parjures, promettant avec serment que lui et Acace remettraient le jugement de toute l'affaire au Pape. Les légats cédèrent enfin, et, contre l'ordre de celui qui les avait envoyés, ils promirent de communiquer avec Acace. Alors ils sortirent de prison, parurent en public avec Acace, célébrèrent avec lui les saints mystères et avec les envoyés de Pierre Monge, qu'ils reconnurent pour évêque d'Alexandrie et dont le nom fut récité tout haut dans les dyptiques, au lieu qu'auparavant on ne le récitait que tout bas.

Les hérétiques tirèrent avantage de tout ceci. Ils dirent que Rome avait reconnu Pierre Monge, et jetèrent ainsi le trouble parmi les fidèles. Les légats ne se mirent point en peine de les détromper, et quoiqu'on leur demandât des éclaircissements sur plusieurs choses, ils n'en voulurent point donner. Les catholiques de Constantinople publièrent alors trois protestations contre leur prévarication : ils en attachèrent une publiquement à l'habit d'un des légats, leur envoyèrent la seconde dans un livre, et la troisième dans un panier de légumes. Les légats n'en eurent pas plus de cœur. Ils ne firent non plus aucune tentative pour se faire rendre les lettres qu'on leur avait prises ; mais, pour mettre le comble à leur confusion, ils se chargèrent de celle d'Acace et de l'empereur au Pape.

XI. Acace donnait dans la sienne de grandes louanges à Monge, soutenant qu'il n'avait jamais été condamné, et avouant qu'il communiquait avec lui et avec ceux qui le reconnaissaient pour évêque. Il s'y répandait en injures contre Jean Talaïa, n'osant toutefois entreprendre de répondre à ses accusations devant le Saint-Siége, et, pour mieux cacher les fautes qu'il avait commises, il en chargeait l'empereur. Celui-ci, au contraire, témoigna dans ses lettres qu'il n'avait rien fait que par le conseil

(219) Felix, epist. 1.

(220) Labbe, tom. IV, p. 1096.

(221) Evagre, *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 19.

Digitized by Google

d'Acace. Il y parlait encore du prétendu parjure de Talaïa, assurant le Pape qu'on n'avait reçu Monge à la communion qu'après avoir signé dans l'hénotique l'acceptation du concile de Calcédoine (222).

Le troisième légat, nommé Félix, défenseur de l'Eglise romaine, étant tombé malade en route, n'arriva à Constantinople qu'après que Vital et Misène avaient été mis hors de prison. On lui ôta aussi des papiers dont il était chargé, on le retint dans une prison très-rude, et, comme il ne voulut point imiter la lâcheté de ses collègues, Acace refusa même de le voir. Quant aux deux autres légats, ils trouvèrent à leur retour à Rome le Pape bien informé de leur malheureuse conduite.

Ils avaient été précédés par Siméon et par d'autres moines acémètes, que Cyrille, leur abbé, et d'autres abbés de Constantinople avaient envoyés pour instruire le Pape de tout ce qui s'était passé. Il reçut vers le même temps une lettre des évêques et des clercs catholiques de l'Egypte, où, en l'assurant de la pureté de la foi et de la canonicité de l'ordination de Jean Talaïa, ils lui disaient beaucoup de choses contre Pierre Monge et contre ceux qui communiquaient avec lui, nommément contre Acace. Cette lettre avec celle des moines acémètes fut lue dans un concile de soixante évêques que le Pape Félix tint dans l'église de Saint-Pierre, vers le printemps de 484 (223). Les légats voulurent se justifier, prétendant avoir exécuté les ordres dont on les avait chargés; mais on leur fit voir par la lettre même d'Acace, qu'ils avaient apportée, qu'ils étaient coupables d'avoir communiqué avec cet évêque, n'ayant pu ignorer qu'il était dans les mêmes sentiments que Monge. Siméon et les autres acémètes leur soutinrent aussi qu'ils avaient communiqué avec les hérétiques, et prononcé à haute voix le nom de Pierre Monge dans les sacrés dyptiques; qu'ils n'avaient voulu répondre à aucune des questions qui leur avaient été proposées par les catholiques, ni rendre les lettres dont ils étaient chargés pour eux. On leur confronta encore le prêtre Silvain, qui les avait accompagnés à Constantinople, et qui confirma ce que les acémètes avait déposé contre eux. Les légats se trouvèrent donc réduits à s'excuser sur la violence qu'ils avaient soufferte de la part d'Acace; mais cette excuse, qui condamnait cet évêque, ne les justifiant pas, le Pape se vit contraint de condamner ses propres légats. *Voy.* les articles Misène et Vital.

XII. Mais la conduite d'Acace méritait surtout une condamnation. Toutefois, le Saint-Siége voulut encore user de longanimité. Félix, avant de prononcer la sentence, lui écrivit de nouveau une lettre synodale, où il disait entre autres choses: *Vous avez péché, n'y retournez plus, et demandez pardon du passé.* Mais le malheureux Acace ayant reçu cette lettre ne changea point de conduite; il ne quitta point la communion de Pierre Monge, et ne lui conseilla point ouvertement de recevoir le concile de Calcédoine et la lettre de saint Léon. Le Pape en étant informé, procéda enfin à la condamnation d'Acace, et donna sa sentence. Elle contient tous les griefs dont on chargeait le perfide partriarche de Constantinople, ses usurpations sur la juridiction de ses confrères, sa communication avec les hérétiques condamnés par le Saint-Siége, et, autrefois par lui-même, leur promotion au sacerdoce et à l'épiscopat; le mauvais traitement infligé aux légats, et plus encore son rôle de suborneur à leur égard. Enfin le Pape terminait ainsi: « Ayez donc part avec ceux dont vous embrassez si volontiers les intérêts, et sachez que, par la présente sentence, vous êtes privé de l'honneur du sacerdoce et de la communion catholique, étant condamné par le jugement du Saint-Esprit et l'autorité apostolique, sans pouvoir être jamais absous de cet anathème. »

Cette sentence est du 28 juillet 484; elle fut souscrite par soixante-sept évêques, non compris le Pape, qui signa : *Cœlius Félix, évêque de l'Eglise catholique de Rome.* Félix III y ajouta un acte pour être affiché, où il dit que la sentence du Ciel a privé Acace du sacerdoce pour avoir méprisé les deux monitions qu'on lui avait faites, et pour avoir emprisonné le Pape en la personne de ses légats; qu'en conséquence il est défendu, sous peine d'anathème, à tout évêque, clerc, moine ou laïque, de communiquer avec Acace après la dénonciation de cette sentence (224).

Il s'agissait, après cela, de notifier ce jugement à Constantinople: commission fort délicate dans les circonstances. Tutus, ancien clerc de l'Eglise Romaine et fait défenseur de cette Eglise à cette occasion, en fut chargé. Il se mit en route plein de bonne volonté, et il eut l'adresse de se dérober aux gardes qui le guettaient à l'entrée du Bosphore; mais il ne put parvenir à remettre la lettre du Pape au patriarche. Par le conseil du défenseur, quelques moines acémètes eurent le courage de l'attacher au manteau d'Acace comme il entrait dans l'église. Ils furent surpris, jetés dans les fers, et si cruellement traités, qu'il en périt quelques-uns (225). Alors Tutus se laissa lui-même gagner par une somme d'argent qu'un nommé Maronas lui offrit, pour l'engager à communiquer avec Acace. Cette nouvelle fut un surcroît accablant de douleur pour le Pape: il l'apprit par les lettres de Rufin et de Thalassius, prêtres et abbés de Constantinople, apportées par un nommé Basile. Félix avait mandé par Tutus même, au peuple et au clergé de cette ville, la sévère condamnation des légats Misène et Vidal: afin de laver ce premier scandale, il fallut encore plus vite user de la même rigueur contre

(222) Evagre, *Hist. eccles.*, lib. III, cap. 20, 21, et Labbe, tom. IV.

(223) Labbe, t. IV, p. 1082 et seqq.

(224) Felix, epist. 6, apud Labbe, t. IV, p. 1073 et 1083.

(225) Nicephor., XVI, 17.

Digitized by Google

Tutus. C'est pourquoi celui-ci étant de retour à Rome, et convaincu en plein concile par ses lettres et par sa propre confession, fut privé de la charge de défenseur et excommunié. Le Pape en donna avis aux archimandrites Rufin et Thalassius, ainsi qu'aux autres moines de Constantinople et de Bithynie, en les avertissant de séparer de leur communion ceux d'entre eux qui auraient communiqué volontairement avec les hérétiques ou qui y auraient été engagés par argent. Mais il veut qu'ils agissent avec plus de douceur envers ceux de leurs frères qui n'auraient cédé qu'à la violence des tourments. Il dit qu'on peut les laisser dans leurs cellules effacer leur faute par la pénitence, jusqu'à ce que l'Eglise catholique se trouve délivrée de ses ennemis (226).

XIII. Acace, fort de la protection de l'empereur, ne compta pour rien la déposition prononcée contre lui par le Pape, et continua jusqu'à sa mort à offrir le saint sacrifice. Il s'enfonça même, comme il arrive presque toujours, plus avant dans sa coupable défection : il ôta des diptyques le nom du Pape, et fit déposer partout l'Orient grand nombre d'évêques catholiques, auxquels il en fit substituer d'hérétiques, ou communiqua avec ceux qui l'étaient. Il fit chasser d'Antioche l'évêque légitime, Calendion, qu'il avait lui-même ordonné. Le prétexte de sa déposition fut d'avoir favorisé le parti d'Illus et de Léonce, mais en effet ce fut parce que Calendion demeurait dans la communion du pape Félix et de Jean Talaïa, patriarche d'Alexandrie. Calendion fut donc relégué dans l'Oasis, et Pierre le Foulon rétabli à Antioche, du consentement d'Acace (*Voy.* l'article PIERRE LE FOULON), qui l'avait tant de fois condamné. Divers autres évêques catholiques furent déposés sans examen ni forme canonique, et envoyés en divers exils. Acace était l'âme des persécutions qu'on leur faisait souffrir. Il voulut obliger ceux de l'Orient de communiquer avec Pierre Monge; mais ils s'adressèrent au Pape Félix, se plaignant qu'Acace était l'auteur de tous les maux de l'Eglise. Leur plainte occasionna un nouveau concile à Rome, dans l'église de Saint-Pierre.

Il s'y trouva quarante-deux évêques, dont le premier après le Pape était Candide de Tibur ou Tivoli. Tous y renouvelèrent par leurs signatures les anathèmes déjà prononcés par le Saint-Siége contre Pierre Monge et Pierre le Foulon, et contre Acace. Voici comment souscrivit Candide et après lui les autres évêques : « Candide, évêque de la ville de Tibur, suivant la sentence juridique du Siége Apostolique, proférée après une catholique délibération, selon l'usage constant de notre Eglise, j'ai souscrit en disant anathème à Pierre, usurpateur de l'Eglise d'Alexandrie; à Acace, ci-devant évêque de Constantinople, et à Pierre d'Antioche, retranchés précédemment et avec justice du nombre des évêques et des chrétiens, ainsi qu'à tous leurs adhérents. » Cette souscription termine une lettre de ce concile en date du 5 octobre 485, et adressée à tous les prêtres et abbés orthodoxes de Constantinople et de Bithynie. Il paraît qu'on avait trouvé étrange que la condamnation d'Acace ne portât que le nom du Pape. En conséquence, le concile en corps en donne la raison que voici, et qui est à remarquer :

« Chaque fois qu'en Italie les pontifes du Seigneur se réunissent pour les causes de l'Eglise, principalement de la foi, il est de règle que le successeur du Siége Apostolique, au nom de tous les pontifes de l'Italie entière, d'après la sollicitude de toutes les Eglises, qui le regarde, détermine toutes choses, lui qui est le chef de tous, le Seigneur ayant dit à l'apôtre Pierre : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (227). Dociles à cette parole, les trois cent dix-huit Pères de Nicée ont déféré à l'Eglise Romaine la confirmation et l'autorité des affaires; par la grâce du Sauveur, toutes les successions des pontifes ont gardé l'une et l'autre jusqu'à notre âge. Ce qui donc a été trouvé bon par le concile assemblé à Saint-Pierre, le bienheureux pape et archevêque Félix, notre chef, l'a jugé et notifié par Tutus, défenseur de l'Eglise (228). »

Ce deuxième concile, après avoir rapporté comment la chose s'était passée dans le premier, envoie la sentence qui avait été rendue contre Acace, demandant qu'elle soit exécutée avec courage, et la confirmant par un nouvel anathème. Il faisait dans cette lettre quelque déclaration de foi, pour montrer qu'il suivait les dogmes des conciles de Nicée, d'Ephèse et de Calcédoine; mais cet endroit est perdu. Il la finit en gémissant de ce qu'Acace, au lieu de s'humilier, faisait encore de plus grands crimes qu'auparavant, comme on le voyait par ce qui venait de se passer à Antioche. Mais il ne faut pas s'en étonner, disent les Pères, ni se laisser aller à la crainte, puisque Satan, quoique écrasé par le Sauveur, ne laisse pas de faire tous les jours de nouveaux efforts. Enfin, ils s'adressent à Dieu pour que cette lettre pût arriver à Constantinople malgré les piéges de leurs adversaires. Ils écrivent de semblables lettres au clergé, au peuple et au sénat de Constantinople; ils en écrivent aussi une à l'empereur, qu'ils appellent une supplication. Elle n'est pas venue jusqu'à nous; mais, ce qui est plus précieux, on a retrouvé une longue et éloquente lettre aux Orientaux (229), dans laquelle le Pape Félix réfute tout ce qu'on alléguait en faveur d'Acace, et prouve que, comme il a été justement et régulièrement condamné, il ne peut être rétabli que canoniquement.

XIV. Enfin Dieu mit un terme aux inquiétudes de Félix. Ce Pape eut la consolation de voir les affaires de l'Eglise prendre un

(226) Epist. 11, id. ibid.
(227) *Matth.*, xvi, 18.
(228) Labbe, tom. IV, p. 1124.

(229) On la trouve dans la *Collection des Conciles* de Mansi, tom. VII, col. 1069-1089.

Digitized by Google

meilleur cours à Constantinople par la mort d'Acace, qui alla rendre compte de son penchant funeste à dominer dans le clergé, à étendre sa juridiction impérieuse au delà des règles et des bornes les plus sacrées, ainsi que de son malheureux artifice à faire sa cour par toutes les voies qui pouvaient le mener à son but coupable, sans épargner la foi ni la constitution fondamentale de l'unité ecclésiastique. Ce patriarche mourut en 489, comme il avait vécu, ni catholique, ni hérétique, mais excommunié. Il avait occupé le siége de Constantinople dix-sept ans, neuf mois. Son nom fut ôté des diptyques de cette église, mais seulement en 519. Il eut pour successeur Fravitta ou Flavita, prêtre de Sainte-Thècle, dans un des faubourgs de la ville. *Voy.* cet article.

Cette longue lutte de la papauté contre un patriarche, le plus profond des hypocrites et le plus déterminé des ambitieux, contre cet Acace, qui fut véritablement le précurseur de Photius (230), cette lutte, disons-nous, était digne de fixer l'attention. Elle nous montre tout à la fois avec quelle force mêlée de douceur et de longanimité le Saint-Siége apostolique savait résister aux empiétements de quelque part qu'ils vinssent, et comment l'autorité du Pontife suprême, déjà attaquée dès ces premiers temps, fut défendue et reconnue par le corps des évêques. Ces actes de vigueur, dit M. l'abbé Rohrbacher, partis du centre de l'unité, sous la domination même des Barbares, devaient faire sentir aux Grecs quelle lâcheté il y avait à eux de violer le droit des gens sur les ambassadeurs du chef de la chrétienté, pour soutenir les inepties théologiques d'un empereur Isaure, qui prenait la contradiction avec soi-même pour un moyen de réunir les esprits (231). Ces actes pénétraient avec peine en Orient; mais à mesure qu'on put les y connaître, on les vit produire leur effet et préparer peu à peu le plus beau triomphe de l'unité catholique. Remarquons encore qu'à mesure que l'autorité du Saint-Siége était ou attaquée ou méconnue par quelque novateur, il partait de ce centre de l'unité des actes qui la manifestaient davantage et qui affermissaient de plus en plus ses droits dans la société chrétienne. Aussi, pour les défendre de nos jours, ces droits sacrés, nous n'avons qu'à remonter les âges, à invoquer la tradition et à les montrer toujours subsistants, toujours maintenus fidèlement : c'est pourquoi nous avons dû donner, avec autant d'étendue que possible, le récit de la lutte à laquelle nous venons d'assister.

ACACE, patriarche d'Antioche, succéda à Basile en 458. Ce fut sous lui qu'il arriva un grand tremblement de terre qui renversa presque toute la ville d'Antioche et plusieurs villes d'Orient : ce fut le 14 septembre, la seconde année de l'empereur Léon (232). Isaac, prêtre de la même église, fit un poëme pour déplorer cet accident. Acace ne tint qu'un an le siége d'Antioche. Il mourut en 459 et fut remplacé par Margrius.

ACADÉMICIENS. *Voy.* PHILOSOPHES ACADÉMICIENS.

ACADÉMIE ARMÉNIENNE. *Voy.* l'article LAZARE (couvent de Saint-) à Venise.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE. *Voy.* ACADÉMIES, n° III.

ACADÉMIE FLORIMONTAINE. *Voy.* ACADÉMIES, n° II.

ACADÉMIE DE LIÉGE, sorte d'université qui, après la suppression de la Société de Jésus, resta ouverte aux jeunes gens de toute nation. Les enfants des familles les plus considérables d'Angleterre continuèrent surtout d'y être élevés dans les meilleurs principes. Les catholiques anglais, pénétrés de respect pour les vertus et le mérite des Jésuites, gémissaient des rigueurs auxquelles ces religieux se trouvaient en butte (233); et ils aimaient à confier leurs enfants à des maîtres qui avaient su mériter la confiance de tant de familles dans le monde catholique.

ACADÉMIE DES NUITS VATICANES. *Voy.* ACADÉMIES, n° I.

ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME. *Voy.* ACADÉMIES, n° III.

ACADÉMIE DE SAINT-LUC. *Voy.* ACADÉMIES, n° III.

ACADÉMIE DE SAINT-CHARLES BORROMÉE. *Voy.* ACADÉMIES, n° IV.

ACADÉMIES. Nous n'avons à parler de ces sociétés qu'en tant qu'elles ont, soit dans le passé, soit dans le présent, pour but de servir la religion et l'Eglise. Il est bon aussi de constater que le progrès des lettres en France est dû à un saint évêque. Voilà pourquoi nous donnons cet article.

I. Pendant son séjour à Rome, en 1559, saint Charles Borromée, qui était alors

(230) « Acace, dit. M. l'abbé Jager, veut se rendre maître des patriarcats d'Alexandrie et d'Antioche, et les gouverner à son gré, à l'exclusion des droits du Pape. Il veut être le chef de l'Orient comme le Pape l'est de l'Occident, faisant découler ses droits du vingt-huitième canon de Calcédoine. Les événements politiques venaient au secours de son raisonnement. L'empire d'Occident s'était éteint dans la personne d'Augustule, dernier empereur d'Occident, dépossédé par Odoacre, roi des Hérules. Rome n'était plus ville régnante; elle n'était qu'une vassale du grand empire. L'évêque de la ville régnante était celui de Constantinople; la primauté devait donc lui appartenir, d'après le vingt-huitième canon de Calcédoine. Acace, il est vrai, ne tirait pas encore toute cette conclusion, comme l'a fait Photius; il ne prétendait pas comme lui à l'empire universel de l'Eglise : le temps n'était pas encore venu; mais il voulait être maître de l'Eglise d'Orient. Il y marcha progressivement sous le manteau impérial (*Histoire de Photius, patriarche de Constantinople, auteur du schisme des Grecs*, etc.; in-8° 1844 Introd. p. XXX et XXXI). Il faut lire dans cette introduction intéressante l'historique que donne l'auteur sur tous ces personnages, tels que Pierre Monge, Acace, Timothée, Elure, Pierre le Foulon, etc., qui préparèrent le grand schisme d'Orient, et dont l'orgueil et l'ambition ont causé tant de maux dans l'Eglise.

(231) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. XLII, tom. VIII, p. 434.

(232) Evag. in *Hist.*, lib. II, c. 22. — Baron. in *Annal.* an. 458.

(233) *Cont. de Bérault-Bercastel*, par M. Henrion an. 1778

Digitized by Google

cardinal, fonda une société qui devint illustre et qui est connue sous le nom d'*Académie des Nuits vaticanes* (*Noctes vaticanæ*).

Jaloux de bannir l'oisiveté de la cour de Rome et d'exciter parmi les clercs et les écrivains laïques une noble et utile émulation, Charles voulut que les membres de cette académie pussent se réunir le soir dans la partie du palais qu'il habitait, et se livrer en commun à la culture des belles-lettres, à la pratique de l'art oratoire, à l'étude des livres saints, en un mot, à des travaux propres à défendre la vérité et à la faire aimer.

Les académiciens prenaient, lors de leur admission dans la compagnie, un nom imaginaire. Saint Charles voulut être appelé *le Chaos*. Des noms distingués figurent parmi les premiers membres de l'*Académie des Nuits vaticanes* : Augustin Valère, qui devint évêque de Vérone et cardinal; Ugo Buoncompagni, élevé au pontificat sous le nom de Grégoire XIII; Charles Visconti; François Gonzague, Guido Ferrier, savant théologien, Louis Simonetta, François Alciati, maître de Charles, et qui plus tard, à l'instigation de son disciple, obtint la pourpre du cardinalat. Sperone Speroni fut aussi une des lumières de cette docte et chrétienne assemblée, où siégea également Guillaume Sirlet, l'un des plus savants prélats du XVI^e^ siècle (234).

II. Quelques années plus tard, un autre saint évêque concourut puissamment au perfectionnement de notre littérature. Qui donc eut l'honneur de l'initiative dans cette voie? Il est intéressant de le connaître, car l'auteur véritable des travaux, non plus individuels, mais collectifs, qui devaient imprimer à notre langue une impulsion générale et durable, ne fut pas Français d'origine; il importe de le connaître, car c'est là une des gloires que nous devons revendiquer pour notre sainte religion.

Ce fut un doux et pieux étranger, Français par ses œuvres et par sa mort, l'ami de Henri IV et de notre patrie, saint François de Sales, né dans la Savoie, près d'Annecy. C'est lui qui établit dans cette ville, près de trente ans avant la naissance de notre académie nationale, et à l'exemple de ce que l'académie de la *Crusca* faisait déjà pour l'italien, la première association de gens de lettres qui aient eu pour objet principal de leurs travaux sur les langues la culture de l'idiome français.

La fondation de cette académie d'Annecy eut lieu en 1607, alors que la France, toute guerrière, songeait si peu elle-même à cultiver son idiome, et restait si loin encore de cette civilisation ultramontaine qui avait couvert l'Italie de sociétés littéraires. Saint François de Sales avait composé lui-même les *statuts* de son académie, d'abord pour propager l'amour des belles-lettres, qui lui semblaient si propres *à gagner les cœurs à la vertu en leur faisant perdre le goût du vice*, et puis dans le but spécial, si honorable pour notre patrie, d'épurer sa langue et d'en rédiger la grammaire et le dictionnaire (235). Mais cette académie ne se proposa pas seulement un but purement littéraire; les progrès de la foi avaient aussi toute sa sollicitude.

Voici ce que nous en dit le neveu du saint évêque, Charles-Auguste de Sales, dans son naïf et doux langage : « La cité d'Annecy étoit semblable à celle d'Athènes, sous un si grand prélat que François de Sales et sous un si grand président qu'Antoine Favre, et étoit habitée d'un grand nombre de docteurs, soit théologiens, soit jurisconsultes, soit bien versés en lettres humaines. C'est pourquoi il entra dans l'esprit tant du bienheureux François que du président Favre d'instituer une académie en une si grande abondance de beaux esprits. Ce dessein étant proposé fut généralement approuvé d'un chacun, et parce que les Muses fleurissoyent parmi les montagnes de Savoie, il fust treuvé fort à propos de l'appeler *Florimontaine*, et de lui bailler pour devise un oranger, avec cette devise : *Fleurs et fruits*..... Ses accesseurs furent François de Sales, évesque de Genève, pour ce qui regarderoit la philosophie et la théologie, et Antoine Favre pour ce qui regarderoit la jurisprudence; et tous deux ensemble indifféremment pour les sciences et lettres humaines... *La fin de l'académie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu*..... Les seuls gens de bien et doctes y seront reçus... (236). »

III. Rome avait aussi, dès la fin du XVIII^e^ siècle, des académies au service de la religion : l'académie d'archéologie, qui se glorifiait d'avoir eu Benoît XIV pour fondateur; elle se raviva en 1815, sous la protection du cardinal Pacca, et rechercha de nouveau les trésors enfouis de l'antiquité chrétienne. A cette époque l'académie de Saint-Luc, ranimée par de nouveaux bienfaits et fière de posséder Canova, imprima une heureuse impulsion à l'art chrétien.

Mais une société fondée spécialement pour encourager l'étude de la religion, arrêter le torrent des erreurs et en préserver la jeunesse, est l'académie de la Religion Catholique. Cette académie, divisée en deux classes, les académiciens et les candidats, commença en 1800, et eut pour promoteur le prélat Jean-Fortunat Zamboni. Elle tint alors douze séances dans une chapelle du collége Romain.

Lorsque le Pape Pie VII revint de Venise en 1801, il l'approuva par un bref apostolique très-flatteur, adressé à Coppola, archevêque de Mira, premier président de la société, et en sanctionnant ses *Statuts* il lui accorda le privilége de pouvoir tenir à la Sapience ses séances annuelles. Elles eurent

(234) *Hist. de la vie et de l'épiscopat de S. Charles Borromée*, par M. A. Martin. 1 vol. in-8° 1847, pag. 16 et 17.

(235) Voy. *l'Université catholique*, tom. II, page 457-461.

(236) *Hist. du B. Franç. de Sales*, etc., par Charles-Auguste de Sales, 1 vol. in-4° 1634, liv. VII, pag. 567, 568.

Digitized by Google

lieu en effet pendant neuf ans, et furent fréquentées par des hommes que leurs connaissances ne distinguaient pas moins que leur rang. Il fut d'usage que dans ces réunions un des membres lût une dissertation sur un point de critique relatif à la religion, et que des candidats s'exerçassent à des dialogues instructifs.

Le prélat Zamboni rendit cette académie de plus en plus utile en y joignant une imprimerie dont il fit l'acquisition, et en formant une bibliothèque des apologistes de la religion. Les séances furent suspendues de 1807 à 1816, par l'effet des circonstances malheureuses où se trouvait Rome. Mais les prélats Zamboni et Bertazzoli mirent beaucoup de zèle à la rétablir (237). Depuis cette époque l'académie a rempli noblement son but d'éclairer ceux qui se sont laissé tromper et de réfuter ceux qui les trompent, par une série de doctes et convaincantes dissertations dont plusieurs ont été imprimées et font vivement désirer la publication de toutes les autres.

Pendant les derniers troubles politiques à Rome, en 1849, l'académie de la Religion Catholique fut obligée de suspendre ses travaux. Mais elle en reprit le cours le 15 mai 1851. Dans la séance de réouverture, le président, cardinal Asquini, a lu un discours sur les maux de la société actuelle. Dans la séance du 22 mai, M. le chanoine Audisio a prononcé, en présence d'une réunion nombreuse, un discours sur les *Destinées sociales de la Papauté :* ce qu'elles ont été, ce qu'elles seront, et par quels moyens elles arriveront au but que la Providence leur réserve dans l'avenir (238).

Les services que cette académie a déjà rendus à la religion sont nombreux. Toutes les parties des sciences ont été explorées par elle; et toutes, par les savantes recherches de ses membres qui, par leurs lumières, leurs vastes connaissances, leur critique assurée, leur amour de la vérité, sont venues déposer en faveur de la foi catholique. La théologie, la philosophie, la morale, l'histoire, les lettres, les arts, les antiquités, l'apologétique chrétienne, l'archéologie, l'hagiologie, etc., comptent parmi les membres de cette compagnie des maîtres et des docteurs. — Elle agit sous les auspices de notre Saint Père le Pape Pie IX. S. Em. Mgr le cardinal Asquini en est le président actuel, et Mgr Rosani, évêque d'Eritrée, le secrétaire.

IV. Dans ces dernières années il s'est fondé à Lucerne (Suisse) une société sous le nom d'Académie de Saint-Charles Borromée. Nous en dirons un mot en terminant cet article.

Le président et le conseil de cette académie ont soumis le plan et les statuts de l'œuvre à l'approbation du Saint-Siége par des lettres adressées à Grégoire XVI au mois de mai 1846 : ils y déclarèrent qu'ils ne se constitueront qu'après avoir reçu l'assentiment du Siége Apostolique, ce qui était débuter d'une manière digne de catholiques qui ne veulent que le bien.

Ces mêmes lettres exposaient que le but de l'institution est de réunir en un seul faisceau les efforts des savants et des lettrés de la Suisse catholique, de diriger leurs travaux sous les auspices et suivant l'esprit de l'Église, et de contribuer à l'accroissement de l'empire du catholicisme par l'influence pacifique de la science. La pensée des fondateurs est surtout dirigée par le goût des arts libéraux et des sciences que l'Église faisait fleurir alors que les ténèbres de la barbarie enveloppaient le monde, et qu'elle développe et perfectionne de nos jours.

La demande des membres de cette académie put être à peine mise sous les yeux du Pape Grégoire XVI, puisqu'il mourut, comme l'on sait, le 1er juin 1846. Mais son successeur, Sa Sainteté Pie IX, à peine assis sur la chaire de Saint-Pierre, s'empressa d'adresser un bref à M. Siegwart-Muller, schulteiss du canton de Lucerne, et président de l'académie de Saint-Charles Borromée. Ce bref est daté du 4 juillet 1846, et Pie IX y dit : « Nous qui, en vertu de notre ministère apostolique, ne pouvons rien trouver de mieux ni de plus agréable que de voir fleurir de plus en plus la sainte religion de Jésus-Christ, et que chacun, par le bienfait de la divine miséricorde, après avoir dissipé les ténèbres de son entendement et des erreurs, puisse acquérir la connaissance des vérités de la foi et en faire profession, nous rendons un hommage bien mérité à votre projet, et nous espérons qu'avec le secours de la grâce divine il sera couronné d'un plein succès (239). » En vertu de cette sanction suprême, le pieux et utile institut de Lucerne s'est constitué, et il travaille maintenant à propager les saintes doctrines.—(*Voy.* les articles Écoles littéraires du christianisme, et Institutions pour les écoles ecclésiastiques.)

ACAIRE ou Achaire (Saint), évêque de Noyon et de Tournai, avait été disciple de saint Colomban et sortit du célèbre monastère de Luxeuil, vers l'an 621. Ce saint pasteur était lié avec saint Amand, qui évangélisait les territoires de Tournai, de Brabant et de Gand. Cependant personne jusqu'à lui n'avait osé pénétrer dans ce dernier pays, tant à cause de la stérilité de la terre que de la barbarie des habitants, qui adoraient des arbres et des idoles. Saint Amand, touché de compassion pour ce pauvre peuple assis dans les ténèbres de l'erreur, vint trouver saint Acaire comme l'évêque le plus proche, et le pria d'aller au plus tôt vers le roi Dagobert, et de prendre ses ordres par écrit; pour contraindre à recevoir le baptême ceux

(237) *Voy.* l'*Ami de la relig.*, tom. II, pag. 282; *Dizionario di Erudizione storia ecclesiastica*, par M. Gaëtano Morini, 30 vol. in-8°; Venise, 1840; notre *Mémorial catholique*, tom. VII, pag. 6.

(238) *Voy.* le même recueil, numér. des mois de mai et juin 1851, ou tom. VIII, pag. 156, 187 et 188.

(239) *Voy.* le *Mémorial catholique*, par M. l'abbé Guérin, n° du mois d'octobre 1847, ou tom. VII, pag. 120-122.

Digitized by Google

qui le refuseraient. C'était là une singulière façon de prêcher l'Evangile. Cependant ceci fut exécuté. C'est, dit Fleury (240), le premier exemple de pareille conduite que j'aie remarqué à l'égard des païens. Dagobert lui-même ordonna que tous ceux de son royaume devraient se faire baptiser. Cet ordre pouvait partir d'une bonne intention, mais ne fut certainement pas selon la science et selon le véritable esprit de tolérance. Cette conduite, dans tous les cas, nous paraît difficile à accorder avec cette maxime rapportée par saint Grégoire, *que les conversions doivent être volontaires* (241), ce qui est conforme à l'esprit de l'Evangile, qui n'est pas un esprit de contrainte ni de violence, mais qui attire les cœurs par l'amour et par la liberté. On, verra à l'article AMAND (Saint), comment cet ordre de Dagobert fut exécuté. On connaît peu les actions de l'épiscopat de saint Acaire. Un hagiographe (242) dit qu'il mourut en 639 et qu'on l'enterra dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, hors des murs de la ville. Il eut pour successeur saint Eloi, et l'Eglise célèbre sa mémoire le 27 novembre.

ACARIE (BARBE), religieuse. *Voy.* MARIE DE L'INCARNATION (la bienheureuse).

ACARIE (MARGUERITE), fille de la précédente. *Voy.* MARGUERITE ACARIE.

ACCEPTUS, nommé à l'évêché de Fréjus au IV^e^ siècle, aurait voulu, à l'exemple de saint Ambroise, éviter l'épiscopat en donnant mauvaise opinion de ses mœurs. Le clergé et le peuple de cette église le demandaient tous pour pasteur. Il paraît qu'ils s'adressèrent au concile de Valence de l'an 374, sans doute pour qu'il décidât Acceptus à se charger de ce fardeau si redoutable pour les âmes profondément pénétrées des devoirs du sacerdoce. Mais les Pères du concile répondirent dans une lettre synodale qu'ayant résolu de rejeter ces ordinations, ils n'ont pu le dispenser de la règle. « Et, quoique nous n'ignorions pas, ajoutent-ils, que plusieurs en ont usé ainsi par respect et par crainte du sacerdoce, qui sont des marques de sainteté, toutefois, pour ne donner sujet à personne de juger ou de parler mal des évêques, nous avons résolu que l'on ajouterait foi au témoignage que chacun rendrait de lui-même (243). »

ACCIAIOLI (ANGE), cardinal du titre de Saint-Laurent *in Damaso*, et archevêque de Florence, vivait encore au commencement du XV^e^ siècle.

Urbain VI le fit cardinal en 1384. On prétend qu'il rendit quelques services politiques à ce pontife (244). Il composa en sa faveur un ouvrage où il s'attacha moins à combattre l'élection de Clément VII qu'à rechercher les moyens de finir le schisme qui était si funeste à l'Eglise.

Après la mort d'Urbain VI, les cardinaux du conclave furent partagés, et de quatorze qu'ils étaient il y en eut six pour Ursin et six pour Acciaioli. Ils demeurèrent d'abord fermes de part et d'autre dans leur sentiment et ne s'accordèrent qu'au second scrutin, en faveur de Boniface IX. Ce Pape donna de grands emplois à notre cardinal; il l'envoya en qualité de légat au royaume de Naples, où il devait, bien qu'une telle tâche fût si opposée à son ministère, commander des troupes en faveur de Ladislas contre Louis II. Il fut même nommé régent du royaume et tuteur de ce jeune prince, qui n'était âgé que de seize ans, et qu'il couronna à Gaëte le 1^er^ juin de l'an 1390.

Ladislas ayant pris depuis la résolution de recouvrer le royaume de Hongrie, le cardinal Acciaioli eut ordre de l'accompagner et fut fait légat pour la Hongrie, l'Esclavonie, la Dalmatie et la Croatie. Mais ce voyage fut moins heureux qu'on ne l'avait espéré. Le légat revint à Rome, où il ménagea la réconciliation de la famille des Ursins et de Boniface. Ce Pape lui avait donné l'évêché d'Ostie et l'avait fait vice-chancelier de l'Eglise. Le cardinal Acciaioli se trouva encore à l'élection d'Innocent VII, et ce fut sous le pontificat de ce dernier qu'il réforma le monastère de Saint-Paul de Rome. Il mourut à Pise le 12 juin, ou, selon d'autres, le dernier jour du mois de mai de l'année 1407. Son corps fut porté à Florence et enterré dans la Chartreuse qu'un grand sénéchal de sa famille avait fondée.

ACEMÈTES. *Voy.* MOINES ACEMÈTES de Constantinople.

ACEPSIMAS (Saint), évêque et martyr en Perse au IV^e^ siècle, sous le cruel roi Sapor (245).

Ce prince, ayant fait mourir beaucoup de chrétiens, voulut qu'on ne persécutât plus pour cause de religion que les ecclésiastiques. En conséquence les mages parcoururent toute la Perse, et s'appliquèrent à persécuter les évêques et les prêtres, principalement dans la province d'Adiabène, dont la plupart des habitants étaient chrétiens.

On prit l'évêque Acepsimas et plusieurs de ses clercs, vers l'an 344. Ensuite les mages, ayant consulté, se contentèrent de la capture des prélats, et renvoyèrent les autres, dépouillés de leurs biens. Cependant un prêtre, nommé Jacques, suivit volontairement Acepsimas, et obtint des mages d'être mis en prison avec lui. Il lui rendait avec joie les services dont il avait besoin à cause de son grand âge; il pansait ses plaies et le soulageait autant qu'il pouvait. Car peu après sa prise les mages le fouettèrent cruellement avec des lanières crues, pour le contraindre à adorer le Soleil; et, comme il ne céda point, ils le remirent en prison.

Un autre prêtre, nommé Aïthalas, et deux diacres, Azadon et Abdiesu, avaient aussi été jetés en prison pour la religion, après avoir été rudement fouettés par les mages. Abdiesu

(240) *Hist. eccles.*, liv. XXXVII, n° 37.
(241) Fredeg., cap. 65.
(242) Alban-Butler, trad. par Godescard, *Vies des Saints*, 27 nov.
(243) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XVII, 22.
(244) Ughel., *Italæ sacr.*, *in Achiep. Florent.*
(245) Sozom. in *Hist.*, lib. II, c. 13.

Digitized by Google

signifie *serviteur de Jésus*. Longtemps après, le grand chef des mages parla de ces prisonniers au roi Sapor, qui lui permit de les punir comme il voudrait, s'ils n'adoraient le Soleil. Le mage leur déclara cet ordre; et, comme ils répondirent nettement qu'ils ne trahiraient jamais Jésus-Christ, il les tourmenta sans miséricorde. L'évêque Acepsimas mourut en persévérant constamment dans la confession de la foi; et des Arméniens qui étaient en ôtage chez les Perses enlevèrent secrètement ses reliques et les enterrèrent. Les autres, quoiqu'ils n'eussent pas moins été tourmentés, vécurent contre toute apparence; et, comme ils ne changeaient point de sentiments, on les remit en prison. Aïthalas en était. A force de l'étendre en le frappant on lui disloqua les jointures des bras avec les épaules; ses mains demeurèrent mortes et pendantes, en sorte qu'il fallait lui mettre la nourriture dans la bouche.

ACEPSIME (Saint), prêtre, solitaire, près de Cyr, en Syrie, est nommé dans le *Philotée* de Théodoret, dans les *Menées*, et sa fête est indiquée au 3 novembre.

ACÉSIUS, évêque novatien, appelé au concile de Nicée par l'empereur Constantin. Animé du désir de réunir les Eglises, ce prince demanda à Acésius s'il était content du symbole de foi et du décret sur la Pâque. « Seigneur, répondit-il, le concile n'a rien innové; et c'est, comme je l'ai appris, ce qu'on a cru et observé depuis les apôtres. » Pourquoi donc, reprit Constantin, vous éloignez-vous de la communion générale? Acésius lui exposa les causes de la séparation de Novat, c'est-à-dire le relâchement prétendu des catholiques, en ce qu'ils admettaient à la participation des saints mystères ceux des fidèles qui avaient péché mortellement depuis leur baptême. « Faites donc une échelle pour vous, répliqua le prince en riant, et montez tout seul au ciel (246). » Sozomène, qui nous apprend cette circonstance du célèbre concile de Nicée, tenu, comme l'on sait, en 325, nous dit aussi (247) que les Novatiens étaient les moins odieux des hérétiques de ce temps-là, et que leur évêque Acésius était estimé de l'empereur à cause de ses mœurs.

ACESTE, l'un des soldats qu'on dit s'être convertis à la vue du martyre de saint Paul, et qui pour cette raison aurait aussi souffert la mort. Adon et Usuard rapportent ce fait (248). Baronius veut que ces soldats aient été au nombre de trois et que ce fussent ceux que saint Lin appelle Longin, Aceste et Megiste (249). Cependant on pourrait croire qu'ils ne furent pas martyrisés en même temps que saint Paul, puisqu'on n'en fait mémoire que le 2 juillet, tandis que la glorieuse mort du grand apôtre arriva le 29 juin de l'an 65. Le martyrologe romain dit qu'ils ont été convertis par le martyre de saint Paul (250).

Malgré ces autorités respectables, Le Nain de Tillemont ne paraît pas ajouter grande créance à ce fait, qui n'a pourtant rien que de très-simple, quand on considère la puissance et la vertu que Dieu communique à ses saints. Cet historien ne fait néanmoins aucune difficulté de ranger cette pieuse tradition parmi les « choses fausses ou peu assurées qu'on rapporte sur la mort de saint Paul (251). » Mais on sait que Tillemont, l'un des plus dangereux adeptes de Port-Royal, témoigne, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, le mépris le plus superbe et le plus systématique pour les monuments les plus chers de la piété catholique. On ne doit donc pas s'arrêter à ses instructions sur le point qui nous occupe.

Baillet, qui sous ce rapport lui ressemble, s'il ne le dépasse, ne parle pas de ces trois glorieux martyrs. Alban-Butler, traduit par Godescard, dit (252) que « à Rome on fait mémoire du supplice de trois saints soldats qui, convertis à la foi de Jésus-Christ lors du martyre de l'apôtre saint Paul, méritèrent de devenir avec lui participants de la gloire céleste. » Nous ajouterons que le même Tillemont appelle *faux* (253) les actes du martyre de saint Paul, publiés sous le nom de saint Lin, successeur de saint Pierre, actes sur lesquels pourtant ne craint pas de se fonder le docte Baronius (254).

ACHAR (Saint), évêque de Noyon. *Voy.* ACAIRE (Saint).

ACHARD ou AICADRE (Saint), abbé de Jumiége, était du Poitou; il fut élevé dans le monastère de Saint-Jovin, et il gouvernait celui de Quinci dans la même province, qui avait été fondé pour lui par ses parents, lorsque saint Philibert le choisit pour abbé de Jumiége. Il justifia ce choix par sa piété, par sa prudence, et par son exacte régularité, dont voici un trait (255).

Les moines de Jumiége se faisaient faire la tonsure tous les samedis avant l'heure de none, c'est-à-dire avant trois heures après midi, parce que c'était le temps où commençait la solennité du dimanche. Saint Achard, ayant un jour trop tardé, s'aperçut pendant qu'on lui faisait la tonsure que l'heure de la faire était passée. Il la laissa imparfaite et alla en cet état demander pardon à la communauté du mauvais exemple qu'il avait donné : ce qui est digne de remarque, car ce trait fait voir qu'on cessait alors, c'est-à-dire au VII^e siècle, le travail le samedi à trois heures après midi, et qu'on regardait comme une œuvre servile de faire les cheveux et la barbe.

(246) Sozom., lib. I, cap. 22.
(247) Id., lib. II, cap. 32.
(248) *In Chron. et Martyr.*
(249) Baron. 68, § 18, 2 jul.
(250) Note LXXX sur S. Paul, en *Mém. pour serv. à l'hist. eccles.*, etc. édit. in-4° de 1701, tom. I, p. 583.
(251) *Mart. rom.* 2 juil., éd. de Lyon, 1681, p. 201.
(252) 2 juil. *in Martyr.*
(253) *Mém.* id. ibid. tom. I, p. 189, 312.
(254) *Voy.*, dans notre article ARDIAS, quel fond on peut faire sur la critique de Baillet et de Tillemont.
(255) *Hist. de l'Egl. gal.*, liv. X.

Digitized by Google

On assure que saint Aicadre ou Achard eut révélation qu'une maladie contagieuse lui enlèverait la moitié de ses religieux; qu'il les assembla tous et les avertit de se préparer à la mort par la confession et la communion; et qu'en effet il perdit en trois jours quatre cent quarante-deux de ses moines. On souhaiterait que ces faits fussent rapportés par des auteurs contemporains; mais la Vie de saint Achard n'a été écrite qu'après les ravages des Normands. Ce saint abbé mourut l'an 687.

ACHARD, évêque d'Avranches, naquit à Domfront (diocèse de Séez) au commencement du XII^e^ siècle, fut d'abord chanoine régulier de Saint-Augustin, puis second abbé de l'abbaye de Saint-Victor-lez-Paris, après Gilduin, qu'il remplaça en 1155 (256). Ensuite, en 1161, il fut nommé évêque d'Avranches par Henri II, roi d'Angleterre. Il eut beaucoup de part à l'amitié de ce prince, quoiqu'il fût très-attaché à saint Thomas de Cantorbéry, que ce roi persécutait odieusement. Achard fut le parrain de la fille de Henri, Aliénore, qu'on baptisa à Domfront en 1161, et qui devint la femme d'Alphonse IX, roi de Castille. Achard mourut le 27 mars 1171 ou 1172, et fut enterré dans l'église de la Sainte-Trinité de l'abbaye de la Luserne, au diocèse d'Avranches. On a de lui quelques traités de théologie mystique; mais c'est à tort qu'on lui attribue la *Vie de saint Gezelin*, publiée en 1626 à Douai, par Arnaud de Naisse : elle est d'Achard, moine de Clairvaux, qui vivait vers l'an 1140.

ACHARDS (ELÉAZAR-FRANÇOIS DE LA BAUME DES), évêque-missionnaire, né à Avignon en 1679, mort en Cochinchine le 2 avril 1741; il embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, se distingua tellement par sa charité dans le temps de la peste de 1721, qu'il mérita d'être nommé évêque d'Halicarnasse.

Clément XII le chargea de terminer les tristes différends qui existaient entre les missionnaires de la Chine. Ce pieux évêque se chargea de cette commission, aussi difficile que délicate. Après deux ans de voyages sur mer et autant d'années de travaux inutiles pour la paix, il mourut martyr d'un zèle infatigable. — *Voy.* l'article CÉRÉMONIES CHINOISES. — L'abbé Fabre, qui le remplaça, fit imprimer une relation curieuse et édifiante de la mission de l'évêque d'Halicarnasse, 3 vol. in-12, Venise, 1753.

ACHÉE et ACHEUL (Saints), furent martyrisés sous Dioclétien, vers l'an 290 de Notre-Seigneur, à Amiens. On n'est pas instruit sur ce qui regarde ces deux saints, que l'Eglise honore le 1^er^ mai. Saint Salve, évêque d'Amiens, qui siégeait environ l'an 677, plaça leurs reliques dans l'église de Saint-Firmin-le-Martyr; mais dans la suite elles furent transférées dans une église de la très-sainte Vierge près de la ville, et cette église portait le nom de ces saints martyrs à l'époque où écrivait le P. Longueval (257). L'évêque Roricon y établit une communauté de chanoines sur la fin du XI^e^ siècle, et elle était une abbaye de chanoines réguliers avant la révolution.

ACHELNOT, archevêque de Cantorbéry au XI^e^ siècle, mort en odeur de sainteté le 26 novembre 1038, a laissé un volume d'épîtres adressées à Léotric, comte de Coventry, et un autre à la louange de la très-sainte Vierge.

ACHÉRI (JEAN D'), député en 1415 au concile de Constance par l'université de Paris, lorsqu'on travaillait à obtenir de Jean XXIII son abdication.

Jean d'Achéri fut envoyé à ce concile avec Jacques Despars, docteur à la faculté de médecine, et Benoît Gentien, religieux de Saint-Denis, ayant à leur tête le célèbre Jean Gerson, chancelier de cette université et en même temps ambassadeur du roi de France au concile.

Ils eurent audience publique du Pape et de l'empereur, qui leur rendirent des honneurs extraordinaires et louèrent beaucoup l'université de Paris, qu'ils élevèrent au-dessus de toutes celles de l'Europe, particulièrement pour avoir contribué avec le roi de France, plus que tout le reste de la chrétienté, à la paix de l'Eglise. Le Pape ajouta qu'il voulait lui-même sincèrement mais librement la procurer, quand il devrait céder toutes ses prétentions au souverain pontificat, comme il l'avait déjà offert en pleine congrégation : voilà du moins ce que rapporte le continuateur de Fleury (258). Ces députés se joignirent aux Allemands et aux Anglais pour travailler ensemble à l'union.

ACHEUL (Saint). *Voy.* ACHÉE (Saint).

ACHILLAS (Saint), excellent philosophe chrétien et modèle parfait de la pratique de l'Evangile, fut d'abord chargé, en 282, de l'école chrétienne d'Alexandrie; puis, ayant été élevé à la prêtrise, il fut fait patriarche de cette ville après saint Pierre, qui avait souffert le martyre en 311 (259).

Il eut le malheur d'être la dupe de l'apostat Arius, quoique prévenu par son illustre prédécesseur, qui s'était exprimé là-dessus d'une manière à persuader que l'Esprit de Dieu lui avait communiqué des lumières plus qu'ordinaires. Mais personne n'égalait Arius dans l'art du déguisement. Cet habile imposteur gagna le nouveau patriarche au point de s'en faire ordonner prêtre et d'obtenir le gouvernement de l'une des principales églises d'Alexandrie, érigées dès lors au nombre de neuf, à peu près sur le pied de nos paroisses, dont elles fournirent un des premiers modèles (260). Il fit tous ces progrès sous le pontificat d'Achillas, qui ne

(256) *Gallia Christ. nov.*, tom. VII, pag. 665, et tom. XI, pag. 480.
(257) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. I.
(258) *Hist. ecclés.*, liv. CII, n° 150.
(259) Sozom., lib. I, cap. 5.
(260) Il y avait à Alexandrie plusieurs églises, où le peuple fidèle s'assemblait. On en nomme jusqu'à neuf, en chacune desquelles un prêtre présidait et expliquait les saintes Ecritures : c'était à peu près comme nos paroisses. (Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. X, n° 28.)

Digitized by Google

dura pourtant que quelques mois; et après la mort de ce prélat, arrivée en 313, il se crut en assez grande considération pour prétendre à lui succéder. Le prêtre Alexandre lui fut néanmoins préféré. Des vertus aussi éminentes que pures, jointes à une grande habileté dans les affaires, lui avaient gagné tous les suffrages. Le superbe Arius ne put jamais digérer cette préférence, et ne chercha plus qu'à s'en venger. Il n'y avait pas moyen d'attaquer les mœurs d'Alexandre: Arius épia l'occasion d'en censurer la doctrine; et la singularité de sa propre façon de penser ne tarda point à la lui fournir (261). Mais nous parlerons de ceci à l'article ALEXANDRE, évêque d'Alexandrie.

ACHILLAS, diacre arien, excommunié avec plusieurs autres diacres dans un concile que saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, assembla, environ l'an 320, pour arrêter les erreurs d'Arius, qui passaient d'Alexandrie dans les autres villes.

Dans la lettre synodale que saint Alexandre adressa, après ce concile, aux évêques qui défendaient la doctrine apostolique, il parle d'Achillas en ces termes : « Arius et Achillas ont depuis peu formé une conspiration contre l'Eglise. Ils tiennent continuellement des assemblées, s'exerçant jour et nuit à inventer des calomnies contre Jésus-Christ et contre nous. Ils censurent la sainte doctrine apostolique, et, imitant les Juifs, ils nient la divinité de Notre-Seigneur; ils excitent contre nous tous les jours des séditions et des persécutions, soit en nous traduisant devant les tribunaux par le crédit de quelques femmes indociles qu'ils ont séduites, soit en déshonorant le christianisme par l'insolence des jeunes filles de leur parti, que l'on voit courir dans les rues. » Le saint évêque Alexandre ajoute qu'Arius et Achillas ont écrit à plusieurs évêques sous prétexte de leur demander la paix et l'union, mais en réalité pour en tirer des lettres qu'ils pussent lire à leurs sectateurs afin de les retenir dans l'erreur. Il se plaint que quelques-uns les avaient reçues à leur communion, contre la coutume apostolique. C'était, en effet, une ancienne règle (262) qu'un évêque ne devait pas recevoir ceux qui avaient été excommuniés par un autre. Enfin l'évêque d'Alexandrie résume leur odieuse doctrine (263). Mais, comme ceci regarde davantage le promoteur de cette doctrine, c'est-à-dire Arius, nous l'exposerons suffisamment à son article en parlant de ses erreurs.

ACHILLE ou ACHILLÉE (Saint), eunuque de Flavia Domitilla, souffrit le martyre sous la persécution de Domitien. Ayant été relégué avec sa maîtresse dans une île nommée Pontia, on lui fit souffrir plusieurs tourments: il eut enfin la tête tranchée sous le consulaire Memmius Rufus, en l'année 96 (264). Achillée avait été, dit-on, baptisé par saint Pierre; mais ce fait ne paraît pas suffisamment établi.

On joint à ce martyr saint Nérée (*Voy.* son article), parce qu'il souffrit en même temps que lui. Leur fête se célébrait à Rome avec beaucoup de solennité au VI^e^ siècle. Saint Grégoire le Grand dit d'eux : « Ces saints, devant les tombeaux desquels nous sommes assemblés, n'ont eu que du mépris pour le monde; ils l'ont foulé aux pieds, malgré les charmes que leur offraient l'abondance, les richesses et la santé (265). » Leur ancienne église était en ruines lorsqu'on la donna à Baronius pour titre de son cardinalat (266). Ce grand homme, l'ayant rebâtie avec magnificence, y remit les reliques de ces saints, qui avaient été transférées dans la chapelle de saint Adrien.

Par ordre de Sa Sainteté Pie IX, on fait en ce moment des fouilles et des recherches archéologiques dans les anciens cimetières souterrains de la voie Appienne. Or, Pie IX étant allé (267), le 27 mai 1852, visiter les travaux, et après avoir quitté la voie Appienne pour prendre celle d'Ardée, arriva à la ferme de *Tor Marancia*, où l'on trouve une entrée commode au vaste cimetière qui se trouve sous cette terre, et que l'on croit être celui des saints Nérée et Achillée et de sainte Domitille. Sa Sainteté, ajoute le journal que nous citons, a porté son attention sur le large et profond escalier construit dans le IV^e^ siècle et sur lequel les fidèles, jusqu'au IX^e^ ou X^e^ siècle, allaient porter leur dévotion au tombeau des saints martyrs. Enseveli plus tard sous des monceaux de terre et de ruines, cet escalier a été retrouvé, débarrassé, et réparé, il y a quelques mois seulement. Après avoir examiné les plans dressés pour une complète réparation par l'architecte Francesco Fontana, le Pape est descendu dans le souterrain et a parcouru un corridor d'une grandeur extraordinaire, maintenant débarrassé de la terre qui l'encombrait et flanqué d'un bout à l'autre de constructions très-solides, œuvre de la piété des anciens Pontifes romains. Ce corridor conduit à une crypte ornée de peintures très-anciennes et que l'on croit avoir reçu autrefois les corps de saint Nérée et de saint Achillée, illustres martyrs de l'Eglise romaine. Sa Sainteté a visité ensuite une autre crypte décorée autrefois de belles fresques qui, dans le temps, furent dessinées par le célèbre Antonio Rosi. Maintenant il n'en reste que quelques vestiges peu nombreux et presque effacés (268).

ACHILLE, évêque de Spolette, fut désigné par l'empereur Honorius pour célébrer les fêtes de Pâques à Rome lors des luttes et des démêlés qu'excitait le schisme de Boniface et d'Eulalius (269). Un concile était assemblé à Ravenne en 419 pour s'occuper de cette affaire. Comme la fête de

(261) Théod., *Hist.* lib. I, cap. 2.
(262) *Can. Apost.*, can. VI.
(263) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. X, n. 29, 30.
(264) Adon. *Martyrol.* 12 mai.
(265) S. Grég. le Grand, Homel. 28,
(266) Godescard, 12 mai.
(267) *Le Giornal di Roma*, mai 1852.
(268) Idem.
(269) Fleury, *Hist ecclés.*, liv. XXIV, n. 8 et 9.

Digitized by Google

Pâques était proche, l'empereur, de l'avis du concile et du consentement des parties, ordonna que Boniface et Eulalius sortiraient tous deux de Rome, et que les saints mystères y seraient célébrés par l'évêque de Spolette, qui n'était d'aucun parti. Honorius lui en écrivit; il en écrivit aussi à Symmaque, préfet de Rome, afin qu'il empêchât le tumulte; enfin il prévint le sénat et le peuple romain. — Ses lettres sont datées du 15 mars 419, car Pâques tombait cette année-là le 30 de ce mois.

Cependant Eulalius vint à Rome dès le 18, et y entra à l'insu de Symmaque. Le même jour Achille écrivit au préfet qu'il avait ordre de célébrer à Rome la fête de Pâques, et arriva lui-même trois jours après. A son arrivée le peuple s'émut, et quelques-uns s'assemblèrent dans la place tout armés. Symmaque, avec les principaux de la ville, s'avança pour exhorter le peuple à la paix : ils vinrent d'abord à l'assemblée. On attendait Achille pour publier ses ordres; mais la multitude l'empêcha d'approcher. Symmaque et le vicaire, poussés par le peuple, entrèrent dans la place de Vespasien, voulant apaiser les deux partis, quand tout d'un coup des esclaves armés attaquèrent le peuple du parti d'Eulalius, qui était sans armes. Ils en blessèrent quelques-uns et attaquèrent même le préfet et le vicaire, qui furent contraints de se sauver par un endroit détourné. On reconnut et on arrêta quelques-uns de ces séditieux. C'est ce que porte la relation de Symmaque à Constantius, du 23 mars, par laquelle il demande des ordres précis avant la fête de Pâques, parce que le peuple des deux partis menaçait d'en venir aux mains pour se chasser l'un l'autre de la basilique de Latran. Constantius avait été associé à l'empire par Honorius.

L'empereur envoya donc des instructions. Il ordonna différentes mesures de précaution. Il renouvela l'ordre qu'il avait donné pour que les deux contendants fussent éloignés de Rome; Eulalius fut chassé de l'église de Latran et conduit en exil. Cette église fut ouverte à Achille; on y plaça des gardes, et l'évêque de Spolette put y célébrer tranquillement les solennités pascales. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de cet évêque.

ACIER-CRUSSOL (baron d'), digne pendant du baron des Adrets (*Voy.* cet article), dans les abominables guerres des huguenots contre les catholiques. Les exploits de d'Acier-Crussol ne sont pas moins cruels que ceux de celui-ci. Ils remontent à l'année 1562. On le vit arborer en Languedoc et en Dauphiné, à la tête de vingt-cinq mille hommes, un étendard où l'on avait peint une hydre dont toutes les têtes étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, que le général exterminait sous la figure d'un Hercule (270).

Et qu'arriva-t-il du sacrilége ainsi érigé en héroïsme sous les yeux de tant de milliers de fanatiques? On ne se borna point, répond un historien (271), à brûler les églises, à démolir les monastères jusqu'aux fondements, à passer au fil de l'épée les prêtres, les religieux, les religieuses même que l'assouvissement des sales passions auxquelles on les avait fait servir ne sauvaient pas de la mort; mais la barbarie et l'infamie furent portées, au moins par un des principaux officiers, jusqu'à mutiler honteusement les prêtres qu'il avait massacrés, jusqu'à se faire de leurs oreilles un collier qu'il portait comme un trophée. Tels sont les maux qu'occasionnèrent les fureurs du baron d'Acier.

ACILIN, évêque nestorien, fut du nombre des évêques qui perdirent leurs siéges en 435 pour n'avoir pas voulu se réunir à saint Cyrille et à Jean d'Antioche. Quelques temps après, Acilin de Barbalisse, ayant communiqué avec Jean d'Antioche, fut rétabli, sans toutefois approuver la déposition de Nestorius.

ACISCLE (Saint), *Acisclus*, martyr en Espagne au commencement du IVe siècle. Cette persécution en Espagne était exercée par le gouverneur Dacien en l'année 303. Ce fut à Cordoue que notre saint souffrit la mort, avec sa sœur Victoire. — L'Eglise les honore le 17 novembre (272). Nous voyons en 850 que Cordoue possédait un monastère sous le nom de Saint-Aciscle, et que ce lieu de retraite eut quelque célébrité. *Voy.* l'article Parfait (Saint).

ACONCE (Jacques), l'un des chefs des antitrinitaires, s'est rendu célèbre dans le XVIe siècle. Il était né à Trente, et après avoir embrassé le protestantisme, il passa en Angleterre, où il fut bien accueilli de la reine Elisabeth. En reconnaissance il lui dédia son livre *Des Stratagèmes du diable*, auquel il joignit un petit traité *De la Méthode*, et un autre de la *Manière de faire des livres*.

Ce réformateur n'était pas d'accord en tout avec les chefs de son parti; il penchait vers la tolérance des différentes religions, et même, dit-on, vers l'arianisme; c'est ce qui le fit attaquer par Rivet, par Voëtius et par quelques autres théologiens protestants. On lui reproche de n'avoir point parlé, dans son Traité des trois personnes de la Trinité, de l'*Omoousion* ou de l'unité de la substance des trois personnes divines; de n'avoir point réfuté les ennemis de ce nom si relevé par le concile de Nicée, savoir : Paul de Samosate, Arius, Photius, et beaucoup d'autres, ni combattu leurs hérésies sur la divinité de Jésus-Christ; et enfin de s'être contenté de réfuter ceux qui niaient que le Fils n'était pas un autre que le Père (273). — Aconce est mort en 1566, en Angleterre, sans avoir pu donner la dernière main à une *Logique* à laquelle il travaillait.

ACTARD, évêque de Nantes au IXe siècle,

(270) De Thou, tom. X, pag. 224.
(271) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. LXV, tom. IX, pag. 533, 534, de l'édit. de Besançon, 1855.
(272) Prudent., Hym. 4; *Martyr. rom.* 17 nov.
(273) Cont. Fleury., liv. CLXX, n° 32.

Digitized by Google

se trouvant dépouillé de son église (274) par les Bretons et les Normands, qui exerçaient à cette époque leurs violences et leurs usurpations, fut député par le concile de Soissons de l'an 866 pour porter à Rome la lettre synodale touchant les affaires de Bretagne, et pour en instruire le Pape par de plus amples détails.

I. En 867, ce prélat se trouva au concile de Troyes, où l'on s'occupa de tout ce qui s'était fait au sujet de la déposition d'Ebbon et de la promotion d'Hincmar sur le siége de Reims. Le concile fit une lettre synodale comprenant une explication étendue de toute cette affaire, et terminant par cette prière, adressée au Pape, de ne point toucher à ce que ses prédécesseurs avaient réglé, et de ne point souffrir qu'à l'avenir aucun évêque fût déposé sans la participation du Saint-Siége, suivant les décrétales des Papes (275). Actard fut chargé de porter cette lettre à Rome, ainsi qu'il l'avait déjà fait lors du concile de Soissons. Mais, avant de se mettre en route, il alla trouver le roi Charles le Chauve, qui l'avait mandé et qui l'obligea à lui donner la lettre synodale.

Ce prince commit l'indiscrétion de briser les sceaux des archevêques dont elle était scellée et de la lire. Ne l'ayant pas trouvée de son goût et regrettant qu'elle fût trop favorable à Hincmar, il en fit écrire une autre où l'affaire dont s'était occupé le concile fut présentée différemment, et où il faisait l'éloge d'Actard. Nous n'avons à citer ici que cet endroit de la lettre de Charles : « Nous envoyons à Votre Paternité, dit-il au Pape, Actard, autrefois évêque de Nantes. Il a souffert l'exil, les fers, la mer, des périls terribles par le voisinage des Bretons et des Normands, et comme il n'a plus d'espérance de recouvrer son siége, nous désirons qu'il en remplisse quelque autre qui se trouvera vacant. Il a résolu de faire à Rome quelque séjour, afin que, quand les Bretons y viendront, il puisse les convaincre du dommage qu'ils ont fait à son église et à celles du voisinage, et qu'ils soient repris par l'autorité du Saint-Siége. » Telle est la recommandation que Charles fit au pape Nicolas en faveur d'Actard. Hincmar remit aussi une lettre particulière à l'évêque de Nantes pour être remise à Anastase, abbé et bibliothécaire de l'Eglise romaine.

II. Lorsque Actard arriva à Rome, Adrien II avait remplacé Nicolas Ier sur le Siége Apostolique. Ce pontife était mort le 13 novembre de l'an 867. Adrien ayant reçu la relation du concile de Troyes, adressée à son prédécesseur, y répondit par une lettre dans laquelle, indépendamment qu'il déclare approuver et confirmer les actes du concile, il fait l'éloge d'Actard et témoigne à Hincmar et au roi le désir de voir cet évêque transféré sur un autre siége, puisque la ville de Nantes était ruinée (276). En vertu de cette haute recommandation, Actard fut transféré à l'archevêché de Tours. Mais avant il avait administré une autre église pendant la vacance, ainsi que nous l'apprend Hincmar dans une lettre dont voici l'occasion.

Un concile fut tenu, en 871, à Douzi-les-Prés, dans le territoire de Mouzon. On y déposa Hincmar de Laon, et Actard fut encore chargé de porter à Rome la lettre synodale que ce concile adressa au Pape. Hincmar de Reims, profitant de cette occasion, écrivit aussi sa lettre particulière, où il commence par l'affaire d'Actard, qui lui avait été recommandé par Adrien, et où il dit au Pape : « J'en ai pris soin comme vous me l'aviez ordonné; et parce qu'il était chassé de son siége par les Normands et les Bretons, je lui ai permis, du consentement de mes suffragants et du roi, de faire les fonctions épiscopales dans une église vacante de ma province. C'était celle de Térouane. Mais il ne pouvait en être évêque titulaire, parce que ce qui reste des biens de l'église de Nantes est trop éloigné de notre province, et qu'il ne pouvait pas régulièrement appartenir à deux provinces. Maintenant qu'il est demandé par le clergé et le peuple de l'église métropolitaine de Tours, en laquelle il a été baptisé, tonsuré, et élevé par tous les degrés jusqu'à l'épiscopat, nous vous l'envoyons pour l'ordonner archevêque titulaire de cette église, à condition qu'après sa mort son successeur sera ordonné suivant les règles, par les évêques de la province, sur l'élection du clergé et du peuple. »

III. Actard fut en effet élu archevêque de Tours; mais « remarque un historien moderne (277), ce ne fut pas sans contradiction, car les translations n'étaient pas encore en usage et on les regardait comme contraires aux règles de l'Eglise. » Hincmar lui-même, qui avait écrit en faveur d'Actard, fait assez voir qu'il n'approuvait pas sa translation. Un évêque l'ayant consulté sur ce sujet, il lui répondit (278) que « les évêques étant établis non pour jouir des honneurs et des revenus attachés à leur dignité, mais pour travailler au salut des âmes, aucun motif d'ambition et d'intérêt ne doit les faire passer d'une ville à l'autre. » Venant au fait particulier, il dit que : « Actard ne devait point quitter Nantes s'il pouvait y demeurer, ni être élu pour le siége de Tours si l'on pouvait trouver un autre sujet aussi digne de le remplir; mais qu'il est absolument contre les canons de garder ensemble l'une et l'autre église. »

Pour montrer qu'Actard pouvait demeurer à Nantes, Hincmar dit (279) que « c'est une ville où réside un comte, habitée par des clercs et des laïques nobles et non nobles,

(274) Actard avait été chassé de Nantes par l'intrus Gislard, soutenu par les Bretons. La ville de Nantes fut alors ruinée et resta déserte pendant plusieurs années (Sirm., pag. 359).

(275) Sirm. *Conc. Gall.*, tom. III.

(276) Adrian., Epist. ad Carol. et ad Hincm., ib.

(277) M. l'abbé Guettée, *Histoire de l'Eglise de France*, tom. III, 1848, pag. 468.

(278) Opusc., tom. II, pag. 741, 749.

(279) Ibid., pag. 756, 760.

Digitized by Google

et que dans le diocèse il y a des laboureurs et même des juifs. Or, ajoute-t-il, un évêque, qui n'a ni femme ni enfants, peut bien vivre dans une ville où demeure un comte, homme séculier et marié, quoiqu'il y demeure entre les païens : d'autant plus que cet évêque a d'autres terres et des abbayes par la libéralité du roi. Ainsi, quand il dit qu'à Nantes il y a des ecclésiastiques suffisants pour assister le peuple, mais qu'il n'a pas de quoi y soutenir sa dignité, ce n'est que la cupidité qui le fait parler. Et que sait-il si parmi les païens qui y demeurent il n'y a point plusieurs prédestinés qui pourraient être convertis par ses instructions? Il devrait au moins demeurer en payant tribut aux infidèles, comme le patriarche de Jérusalem et comme les chrétiens de Cordoue et des autres villes d'Espagne. » Et Fleury, choqué sans doute de la contradiction qui se trouve entre ces paroles d'Hincmar et la lettre qu'il écrivit en faveur d'Actard à Adrien II, dit (280) que cette opposition fait juger que, quand l'archevêque de Reims écrivit au Pape, ce n'était pas de son propre mouvement, mais par ordre du roi. Quant à nous, nous aimerions mieux supposer qu'Hincmar, ayant d'abord cédé à un mouvement de générosité en faveur d'un évêque exilé, fut ramené par la réflexion à défendre les principes alors en vigueur sur les translations. Cette supposition serait plus honorable à la mémoire d'Hincmar que de croire qu'il écrivit *par ordre du roi* des choses qu'il ne pensait point.

Quoi qu'il en soit, Actard, élu archevêque de Tours, ayant porté à Rome, ainsi que nous l'avons dit, les actes et les lettres du concile de Douzi, en rapporta des lettres d'Adrien qui lui étaient favorables. Ce Pape, considérant les éloges qu'on lui avait faits d'Actard et la désolation entière de son église, confirma son élection. Dans une de ces lettres, adressée aux évêques du dernier concile, Adrien dit aux évêques que suivant leur désir il a établi l'évêque Actard métropolitain cardinal de l'église de Tours. Il ajoute qu'Actard conservera son droit sur ce qui reste de l'église de Nantes; que de son vivant il n'y aura point d'autre évêque dans l'une et l'autre; qu'après sa mort l'archevêque de Tours sera élu à l'ordinaire et ordonné par ses suffragants, et que, si l'église de Nantes revient à son premier état, cette union temporelle, faite par nécessité, ne lui nuira point et n'empêchera point qu'elle ait un évêque particulier (281). Cette lettre est du 26 décembre 871.

IV. Peu de temps après Actard prit enfin possession du siége de Tours, en remplacement de l'archevêque Hérard, qui venait de mourir. Adrien fit plus encore en faveur d'Actard : pour le consoler des persécutions qu'il avait souffertes il lui accorda l'honneur du *pallium*. Il lui écrivit une lettre particulière où il lui marque qu'il lui donne le *pallium* à condition qu'il ne le portera qu'à la messe et seulement les jours de Pâques, de Noël, de l'Ascension, de l'Assomption de la très-sainte Vierge, de saint Pierre, de saint Jean-Baptiste, de saint Martin, le jour de la fête de son église, et à l'anniversaire de son ordination (282). Car chaque évêque célébrait avec grande solennité l'anniversaire de son ordination. Il est assez étonnant de ne point voir ici la Pentecôte et l'Epiphanie parmi les jours solennels auxquels il fut permis à Actard de porter le *pallium*, et d'y voir la fête de saint Martin; ce qui marque avec quelle solennité on la célébrait en France.

Quelques annalistes prétendent qu'Actard mourut en 874. Mais c'est une erreur, car nous le voyons figurer parmi les trente évêques qui assistèrent au concile de Troyes assemblé, en 878, par le pape Jean VIII, et parmi les douze archevêques auxquels ce Pape écrivit spécialement pour les engager à amener leurs suffragants au concile. Après cette assemblée importante, à laquelle il est certain que l'archevêque Actard prit part, nous ne trouvons plus de trace de lui dans l'histoire.

ACTE DE FOI. *Voy.* PROFESSION DE FOI.

ACTE DE FOI, c'est-à-dire cérémonie de L'AUTO-DA-FÉ. *Voy.* l'article INQUISITION.

ACTES (LIVRE DES), attribué aux apôtres. Un moine du v^e^ siècle, nommé Varadatus, dit (283), dans une lettre à l'empereur Léon, que les apôtres étant assemblés à Jérusalem, excepté saint Paul, y composèrent le livre des *Actes*, et que ce livre subsistait encore de son temps.

Mais on ne sait quel était ce livre. Peut-être Varadatus voulait-il parler du Symbole, qui, selon le sentiment de plusieurs anciens, fut composé par les apôtres avant qu'ils se séparassent pour aller prêcher l'Evangile par toute la terre. Dans le VI^e^ livre des *Actes* qui portent le nom d'Abdias, il est dit que Craton, disciple des apôtres, écrivit leurs Vies en dix livres; mais on croit qu'au lieu de Craton il faut lire Abdias. En tout cas, ce Craton et ses prétendus ouvrages sont inconnus de toute l'antiquité (284).

On trouve dans le recueil des ouvrages posthumes de Pithou un traité intitulé : *Les sorts des apôtres*. C'est apparemment le même qui est condamné comme apocryphe dans le décret de Gélase. Ce Pape en condamne encore un autre qui avait pour titre : *Les louanges des apôtres*. Nous mentionnons ces ouvrages, parce qu'il en est quelquefois parlé dans l'histoire ecclésiastique; mais on ne peut faire aucun fond sur eux, et nous avons bien assez de monuments authentiques des temps apostoliques, sans avoir besoin de recourir à des sources aussi peu certaines, et créées sans doute soit par l'ignorance, soit par la crédulité. Nous en dirons autant du livre appelé la *Mémoire des apôtres*, qui n'a jamais

(280) *Hist. ecclés.* liv. LII, n° 15.
(281) Epist. 32.
(282) *Conc. Gall.* tom. VII.
(283) Varadat. VIII, *epist. ad Léon. Imp.*, apud Labb. *Conc.* tom. IV, pag. 970.
(284) Dom Cellier, *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. I, pag. 493.

Digitized by Google

eu d'autorité dans l'Eglise, et qui y a toujours été regardé comme l'ouvrage des hérétiques, chez qui il fut seulement reçu.

ACTES DES APOTRES. *Voy.* PRÉCIS HISTORIQUE DES ACTES DES APÔTRES.

ACTES DE LA CONFÉRENCE DE CARTHAGE, dressés par Saint-Augustin à la suite de cette célèbre assemblée, entre les évêques catholiques et les évêques donatistes à Carthage, en 411. (*Voy.* l'article CONFÉRENCE DE CARTHAGE.) Ces actes furent rendus publics, et on les lisait tous les ans tout entiers dans l'église à Carthage, à Tagaste, à Constantine, à Hippone, et dans plusieurs autres lieux; et cela pendant le carême, lorsque le jeûne donnait au peuple plus de loisir d'entendre cette lecture (285). Toutefois il y avait peu de personnes qui eussent la patience de les lire en particulier, à cause de leur longueur et des chicanes dont les donatistes avaient affecté de les charger.

Un abrégé avait été tenté, mais il n'était pas satisfaisant. Augustin, chargé de travaux, faible de santé, fit un acte de zèle admirable (286). Touchant à ces comptes-rendus, auxquels les donatistes avaient donné une fastidieuse longueur pour que personne n'eût le courage d'y chercher la vérité, le saint évêque d'Hippone voulut donc en rédiger un abrégé lui-même, et son travail, qui nous est parvenu sous le titre de *Breviculus collationis cum Donatistis*, est une succincte et excellente exposition des trois séances de la conférence de Carthage. — Il y mit des numéros, afin de pouvoir plus facilement recourir aux actes eux-mêmes. Dans les conférences, ce fut presque toujours saint Augustin qu'on entendit dans la défense de la foi en face des évêques donatistes (*Voy.* l'article AUGUSTIN [Saint]). Mais dans son travail d'abréviation il s'efface, et met sous le nom général des *catholiques* tous ses discours, toutes ses réponses. A l'aide de cet abrégé, à la fois substantiel et net, tout le monde en Afrique put connaître la vérité sur la Conférence avec les donatistes. Les évêques catholiques eurent soin d'en répandre des milliers de copies; et l'empereur Honorius autorisa ces actes par une loi du 30 août 414. Quant aux grands actes eux-mêmes, ils sont aussi parvenus jusqu'à nous, sauf la dernière partie de la séance du 8 juin : ils offrent un remarquable caractère d'exactitude dans les plus petits détails, et l'on ne saurait imaginer plus de soins et de précautions.

ACTES (vrais ou faux) DE PILATE TOUCHANT LA PERSONNE DU SAUVEUR. *Voy.* l'article PILATE.

ACTES DE SAINTE AFRE ET DE SES COMPAGNES, martyres à Augsbourg, en l'an 304 de Notre-Seigneur.

I. Les actes de cette sainte et de ses compagnes, tels que Velsérus et après lui Surius et dom Ruinart nous les ont donnés, paraissent extraits des registres publics du greffe, et ne renferment rien que de très-bon et de très-édifiant (287). Afre était de la ville d'Augsbourg, la plus considérable de la Souabe, et n'y fut d'abord connue que par ses déréglements. Mais Dieu l'ayant appelée à la religion chrétienne et ensuite à la gloire du martyre, elle servit de preuve que les plus grands crimes ne doivent point ôter l'espérance du salut à ceux qui font de dignes fruits de pénitence. On met son martyre au 7 août de l'année 304 (288). Nous donnons de suite l'analyse de ses actes.

II. La persécution étant allumée à Augsbourg, Afre fut arrêtée avec quelques autres chrétiens de la ville et menée devant le juge, nommé Gaius, qui après les interrogations ordinaires, lui dit : « Sacrifie aux dieux; il t'est plus avantageux de vivre que de mourir dans les tourments. » Afre répondit : « J'ai assez commis de péchés avant que de connaître Dieu; mais je ne ferai jamais ce que vous me commandez. » Gaius : « Va sacrifier au Capitole. » Afre répondit : « Mon Capitole est Jésus-Christ que j'ai devant les yeux; je lui confesse tous les jours mes péchés; et, parce que je suis indigne de lui offrir un sacrifice, je désire de me sacrifier moi-même pour son nom, afin que le corps par lequel j'ai péché soit purifié par les tourments. » Gaius : « A ce que j'apprends, tu es une femme publique; sacrifie, puisque tu es étrangère au Dieu des chrétiens. » Afre répondit : « Mon Seigneur Jésus-Christ a dit qu'il était descendu du ciel pour les pécheurs. Ses Evangiles témoignent qu'une femme perdue lui arrosa les pieds de ses larmes et reçut le pardon, et qu'il n'a jamais méprisé ni ces femmes ni les publicains, à qui même il a permis de manger avec lui. » Le juge dit : « Sacrifie, afin que tes amants continuent à t'aimer et à t'enrichir. » Afre : « Je ne recevrai jamais de cet argent détestable; j'ai jeté comme des ordures ce que j'en avais, en sentant ma conscience chargée. Mes frères les pauvres n'en voulaient point; mais je les ai obligés par mes prières à le recevoir, afin qu'ils priassent pour mes péchés. » On voit ici, dit Fleury (289), l'ancienne discipline suivant laquelle l'Eglise ne recevait point, même pour les pauvres, les offrandes des pécheurs publics, ni l'argent acquis par de mauvaises voies (290).

III. Gaius reprit : « Jésus-Christ ne veut point de toi. C'est en vain que tu veux le reconnaître pour ton Dieu, une femme publique ne peut être nommée chrétienne. » Afre répondit : « Il est vrai que je ne mérite pas le nom de chrétienne; mais la miséricorde de Dieu, qui ne regarde pas le mérite, m'a bien voulu admettre à ce nom. » Gaius dit : « Comment le sais-tu? » Afre

(285) *Voy.* le *Livre des Gestes avec Emeritus*, par S. Augustin.

(286) Lettre 139, à Marcellin; lettre 85, au comte Boniface.

(287) Dom Cellier, tom. III, pag. 502.

(288) Dom Ruinart, *Admonit. in Act. sinc. Afræ*, pag. 454; Tillemont, tom. V, *Hist. eccles.*, p. 274.

(289) *Hist. ecclés.* lix. XIII, n° 50.

(290) *Const. Apost.* lib. IV, cap. 5, 6.

Digitized by Google

répliqua : « Je connais que Dieu ne m'a pas rejetée de devant sa face en ce qu'il me permet de venir à la glorieuse confession de son saint nom, par laquelle j'espère recevoir le pardon de tous mes crimes. » Le juge dit : « Ce sont des contes ; sacrifie plutôt aux dieux, qui te sauveront. » Afre répondit : « Mon Sauveur est Jésus-Christ, qui étant sur la croix promit les biens du paradis au larron qui le confessait. » Gaius : « Sacrifie, de peur que je ne te fasse fouetter en présence de tes amants. » Afre répondit : « Je n'ai de la confusion que de mes péchés. » Le juge : « Sacrifie donc. Je suis honteux de disputer si longtemps avec toi ; sinon tu mourras. » Afre : « C'est ce que je désire : si je n'en suis pas indigne je trouverai le repos par cette confession. » Gaius : « Sacrifie, te dis je ; autrement je te ferai tourmenter et ensuite brûler vive. » Afre répondit : « Que ce corps dans lequel j'ai péché reçoive divers tourments : pour mon âme, je ne la souillerai point par les sacrifices des démons. »

IV. Alors le juge dicta cette sentence : « Nous ordonnons que Afre, femme publique, qui s'est déclarée chrétienne et qui n'a pas voulu participer aux sacrifices, soit brûlée vive. » Aussitôt les exécuteurs l'enlevèrent et la menèrent dans une île du Lec, où ils la dépouillèrent et la lièrent à un poteau. Elle leva les yeux au ciel et pria avec larmes, disant : « Seigneur, Dieu tout-puissant, Jésus-Christ, qui n'êtes pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à pénitence, qui avez promis par votre parole inviolable qu'à quelque heure que le pécheur se convertisse, vous oublierez ses péchés, recevez à cette heure la pénitence de mes souffances, et par ce feu temporel préparé à mon corps délivrez-moi du feu éternel, qui brûle l'âme et le corps. » Ensuite on l'environna de sarment et on y mit le feu. On l'entendit qui disait : « Je vous rends grâces, Seigneur Jésus-Christ, de l'honneur que vous me faites de me recevoir en victime pour votre nom, vous qui avez été offert sur la croix, victime unique pour tout le monde, juste pour les injustes, exempt de péché pour tous les pécheurs. Je vous offre mon sacrifice, à vous, mon Dieu, qui régnez avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. *Amen.* » En disant cela elle rendit l'esprit.

V. Cependant Digne, Euménie (ou Eunomie) et Eutropie, ses servantes, qui avaient été les compagnes de sa conversion après l'avoir été de ses débauches, et baptisées avec elle par le saint évêque Narcisse, étaient sur le bord de la rivière. Elles se firent passer dans l'île et trouvèrent le corps de sainte Afre tout entier. Un jeune homme qui était avec elles repassa à la nage et en porta la nouvelle à Hilaria (Hilarie), mère de la martyre. Elle vint la nuit avec les prêtres de Dieu, enleva son corps et le mit à deux milles de la ville, dans un sépulcre qu'elle avait bâti pour elle et pour les siens. Gaius l'ayant appris, y envoya avec ordre de leur persuader de sacrifier, s'il était possible ; sinon de les brûler dans le sépulcre même. Les soldats, après avoir employé en vain les promesses et les menaces, les voyant fermes à refuser de sacrifier, emplirent le sépulcre de sarment et d'épines sèches, le fermèrent sur elles, y mirent le feu et se retirèrent. Ainsi, le même jour que sainte Afre avait été ensevelie, sa mère et ses trois servantes souffrirent aussi le martyre. Les sépulcres des anciens, dit Fleury (291), étaient des bâtiments élevés, souvent assez grands pour contenir des logements.

ACTES DU MARTYRE DES SAINTES AGAPE, IRÈNE, et de plusieurs autres, en l'an 304 de Notre-Seigneur, sous la persécution de Dioclétien.

I. Nous avons deux histoires du martyre de ces saintes et de quelques autres confesseurs, leurs compagnons : la première tirée d'un manuscrit grec de l'abbaye de la Grotte-Ferrée dans la campagne de Rome (292), et traduite en latin par le cardinal Sirlet ; la seconde dans Métaphraste, avec la Vie de saint Chrysogone (293) et de sainte Anastasie. Mais l'une de ces histoires est plus digne de foi, plus authentique que la première.

On trouve dans celle-ci quantité de fables et de faits incroyables : par exemple, que le gouverneur Dulcetius étant entré la nuit dans la chambre où reposaient ces trois saintes, il fut saisi d'un accès de folie si extraordinaire, que s'étant mis à rouler et à baiser les chaudières et les marmites de la cuisine, il en sortit tout barbouillé, et ses habits déchirés, ce qui le rendit l'objet de la risée de tous ceux qui l'aperçurent rentrant en cet état au palais ; que, quelques jours après, comme il était assis sur son tribunal, il s'endormit si profondément, que personne ne put l'éveiller ; que le juge à qui sainte Irène fut présentée tourna tout autour d'elle depuis le matin jusqu'au soir sans pouvoir l'atteindre, etc.

II. Quant à la deuxième histoire, elle est au contraire, au jugement des plus habiles (294), pure, sincère, très-fidèle, extraite mot à mot des registres publics, et telle qu'on ne peut la lire sans y reconnaître tous les caractères de la vérité. Baronius l'a insérée dans ses *Annales*, Dom Ruinart dans son recueil des *Actes sincères des martyrs*, et Fleury dans son *Histoire ecclésiastique*, d'où nous l'avons tirée et donnée sous le nom d'AGATHON, confesseur de la foi.

Celui qui a recueilli les actes de ces saintes et de leurs compagnons a mis à la tête une petite préface dans laquelle il avertit qu'il racontera en peu de mots leurs actions : ce qui donne lieu de croire qu'il a un peu abrégé les originaux du greffe. On voit en effet que le premier interrogatoire des sain-

(291) *Hist. ecclés.*, liv. VIII, n° 50.
(292) *Act. sinc Marty.*, pag. 390, in admonit.
(293) Ibid. et Godefridus Henschenius, ad diem tertium aprilis, pag. 246.
(294) Baronius, in *Martyrol. Rom.* ad diem 3 april et ad annum 304, num. 40 ; *Act. sincer. Martyr.*, pag. 391 ; Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. V, pag. 240, 680.

Digitized by Google

tes n'est pas si rempli que dans les actes des autres martyrs. Le juge ne leur demande ni leur nom ni leur religion, et il manque quelque chose dans le commencement de leur histoire.

Nos saintes étaient originaires de Thessalonique; et quoique nées de parents gentils, qui vivaient encore lorsqu'elles souffrirent le martyre, elles étaient remplies de vertus et s'occupaient nuit et jour à lire l'Ecriture sainte, dont elles avaient un grand nombre de volumes (295). Nous n'avons pas autant de renseignements sur leurs compagnons, qui confessèrent courageusement la foi. *Voy.* les articles AGATHON, confesseur; AGAPE (Sainte) et IRÈNE (sainte), martyres.

ACTES DE SAINTE AGNÈS, martyre en l'an 304. Dom Cellier dit que les actes de cette sainte n'ont aucune autorité, parce qu'ils se trouvent contraires en beaucoup d'endroits à ce que les anciens Pères nous racontent du martyre de la sainte (296). Il ajoute que ces actes sont attribués à un Ambroise qu'on ne doute pas être différent du saint évêque de Milan. Ce qu'il y a de certain pourtant, c'est que ce grand évêque a loué cette sainte dans son *Livre des Vierges.* — *Voy.* l'article AGNÈS (Sainte), n° II. — Maintenant, quant aux actes dont parle Dom Cellier, il se peut qu'ils n'aient aucune autorité; mais ce qu'il y a de certain encore, c'est qu'Evode Assemani a trouvé, dans ces derniers temps, des actes de sainte Agnès qui sont appréciés par les plus savants hagiographes. — Il ne faut donc plus parler des premiers, et s'en rapporter à présent aux derniers. Cependant ceux-ci offrent le même fond, quoique ayant une plus grande valeur historique.

ACTES DE SAINT ALEXANDRE ET DE SAINT EPIPODE, martyrs de Lyon au IIe siècle.

I. Dom Cellier dit que ces actes ne sont point originaux (297). La raison qu'il en donne c'est que le style en est trop châtié, les harangues trop longues et trop ajustées, les pensées trop recherchées. Ces actes ont d'ailleurs été composés dans un temps où le lieu de la sépulture de ces deux saints était devenu célèbre par les miracles qui s'y opéraient tous les jours, et qui y attiraient un concours de peuple (298); ce qui n'a pu se faire, ajoute notre savant critique, que dans la paix de l'Eglise et assez longtemps après leur martyre.

Toutefois, Dom Cellier avoue que l'auteur de ces actes, pour n'avoir pas été le témoin des combats de ces martyrs, ne laisse pas d'être digne de foi dans ce qu'il en rapporte. Il ne dit rien qui ne convienne au temps auquel ils ont souffert, et son style, grave et sérieux, donne tout lieu de croire qu'il n'a travaillé que sur de bons mémoires. Il remarque (299) que de son temps le tombeau de saint Alexandre et de saint Epipode était encore hors de la ville, sur le penchant d'une des collines voisines; ce qui prouve qu'il vivait avant saint Eucher, c'est-à-dire avant le milieu du Ve siècle, puisque, lorsque ce saint évêque gouvernait l'église de Lyon, le tombeau des deux saints était enfermé dans l'enceinte de cette ville (300).

II. Nous apprenons de ces actes que la persécution s'étant allumée dans la dix-septième année de Marc-Aurèle (301), l'an 177 de N.-S. Jésus-Christ, Epipode et Alexandre furent pris et souffrirent le martyre. Mais offrons l'historique du contenu de ces actes.

Alexandre était Grec de nation, Epipode natif de Lyon même, tous deux de parents qui portaient le titre de clarissimes. Leur amitié s'était formée dès l'enfance dans les écoles, et étant déjà chrétiens ils s'excitaient l'un l'autre à la piété et se préparaient au martyre par la sobriété, la frugalité, la chasteté et les œuvres de miséricorde. Tous deux étaient dans la fleur de leur jeunesse et point encore mariés.

La persécution étant donc allumée, ils cherchaient à se cacher, suivant le précepte de l'Evangile; ils sortirent de la ville seuls et secrètement, et se retirèrent au bourg de Pierre-Encise, où ils se cachèrent dans la maison d'une pauvre veuve chrétienne. La bassesse du lieu les mit quelque temps à couvert; mais enfin on les chercha avec tant de soin, qu'on les trouva; et, comme ils faisaient leurs efforts pour s'enfuir encore, Epipode perdit un de ses souliers, qui fut trouvé par une femme chrétienne et serrée comme un trésor.

Sitôt qu'ils furent pris on les mit en prison, même avant l'interrogatoire, contre l'usage des Romains, qui n'emprisonnaient que les personnes viles ou déjà convaincues; mais le seul nom de chrétien passait pour un crime notoire. Trois jours après ils furent présentés les mains liées derrière le dos devant le tribunal du gouverneur. Il leur demanda leurs noms et leur profession; ils dirent leurs noms et leur qualité de chrétiens. Le peuple fit un grand cri, et le juge, en colère, disait: « A quoi donc ont servi les tourments de ceux qui ont été exécutés, si l'on parle encore de Christ? » De peur qu'ils ne s'exhortassent l'un l'autre, du moins par signes, il les fit séparer, et prenant d'abord Epipode, qu'il croyait plus faible, comme plus jeune, il lui dit: « Il ne faut pas que tu périsses par opiniâtreté. Nous adorons les dieux immortels, que tous les peuples et nos princes même honorent; nous honorons les dieux par la joie, les festins, la musique, les jeux, les divertissements. Vous adorez un homme crucifié, à qui on ne peut plaire en jouissant de tous ces biens. Il rejette la joie, il aime les jeûnes et la chasteté stérile, et condamne le plaisir. Quel bien vous peut faire celui qui n'a pu se garantir de la persécution des plus

(295) Dom Cellier, tom. III, pag. 491.
(296) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. III, p. 523.
(297) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. III, p. 96.
(298) *Act. Martyr. sinc.*, p. 67.
(299) Id. ibid.
(300) Euseb. Emiss. hom. 49, p. 126.
(301) *Act. Mart. sinc.*, pag. 63.

Digitized by Google

misérables? Je te le dis afin que tu quittes l'austérité pour jouir du bonheur de ce monde avec la joie qui convient à ton âge. »

Epipode répondit : « Je ne me laisse pas toucher à cette feinte et cruelle compassion. Vous ne savez pas que Jésus-Christ Notre-Seigneur éternel est ressuscité après avoir été crucifié, comme vous dites, lui qui par un mystère ineffable étant homme et Dieu tout ensemble, a ouvert aux siens le chemin de l'immortalité. Mais, pour vous parler selon votre portée, êtes-vous assez aveugle pour ignorer que l'homme est composé de deux substances, d'âme et de corps? Chez nous l'âme commande, le corps obéit. Les infamies que vous commettez en l'honneur de vos démons donnent du plaisir au corps et tuent les âmes. Quelle vie où la partie principale est celle qui perd! Nous faisons la guerre au corps en faveur de l'âme. Vous, après vous être soûlés de plaisirs comme les bêtes, ne trouvez à la fin de cette vie qu'une triste mort : nous, quand vous nous faites périr, nous entrons dans une vie éternelle. »

Le juge, irrité de cette réponse, lui fit donner des coups de poing sur la bouche. Epipode, ayant les dents tout en sang, disait : « Je confesse que Jésus-Christ est Dieu avec le Père et le Saint-Esprit; il est juste que je rende mon âme à celui qui m'a créé et m'a racheté. Ce n'est pas perdre la vie, c'est la changer en mieux. » Comme il parlait ainsi, le juge le fit pendre au chevalet, et deux licteurs vinrent des deux côtés pour le déchirer avec les ongles de fer. Alors s'éleva tout d'un coup un cri terrible du peuple, qui demandait qu'on le lui abandonnât pour l'accabler d'une grêle de pierres ou le mettre en pièces, car le juge n'allait pas assez vite à leur gré. Il craignit qu'ils n'en vinssent à une sédition et ne perdissent le respect de sa dignité, et pour prévenir le mal, il fit ôter le martyr de devant son tribunal pour lui couper promptement la tête. Ce qui fut exécuté.

Après un jour d'intervalle, le gouverneur fit tirer Alexandre de prison, et lui dit : « Tu peux encore profiter de l'exemple des autres; car nous avons tellement donné la chasse aux chrétiens, qu'il n'y a plus guère que toi qui en reste. » Alexandre dit : « Je rends grâces à Dieu de ce que vous m'encouragez par l'exemple des autres martyrs. Vous vous trompez, le nom chrétien ne peut être éteint. Dieu l'a établi sur des fondements si solides, qu'il se conserve par la vie des hommes et s'étend par leur mort. Je suis chrétien, j'ai toujours été, et le serai, pour la gloire de Dieu. » Le gouverneur le fit étendre les jambes écartées, et frapper par trois bourreaux, qui se relayaient l'un l'autre : ce qui dura très-longtemps sans qu'il lui échappât aucune réponse indigne. Enfin le juge, le voyant inébranlable, le condamna à mourir en croix. Les exécuteurs le prirent, lui étendirent les bras et l'attachèrent. Mais il ne souffrit pas longtemps; car son corps était tellement déchiré, qu'à travers les côtes décharnées on voyait les parties les plus cachées des entrailles. Ainsi invoquant Jésus-Christ par les derniers efforts d'une voix mourante, il rendit l'esprit heureusement. Comme les gentils empêchaient la sépulture des martyrs, les chrétiens dérobèrent les corps de ces deux saints et les cachèrent près de la ville, au fond d'une vallée, dans un lieu couvert d'arbres et d'eaux qui y tombaient de tous côtés.

III. Mais ce lieu devint dans la suite fort célèbre (302) par la dévotion des peuples qui y accouraient, afin d'y recevoir, par le mérite de ces deux martyrs, quelque soulagement de leurs maux.

L'auteur des actes raconte plusieurs miracles qui s'y étaient opérés, et dont il paraît avoir été témoin oculaire. Il en remarque un entre autres qui arriva peu après la mort de ces saints, lorsque Lucie, qui était la pauvre femme chez laquelle ils s'étaient cachés, vivait encore. Epipode n'ayant eu le temps que de mettre un de ses souliers quand on vint le prendre de la part du gouverneur, l'autre demeura à leur hôtesse, qui le garda comme une précieuse relique. Un jeune homme de condition, consumé par les ardeurs d'une fièvre maligne, s'étant adressé à cette pieuse femme pour en recevoir du soulagement, elle lui avoua (303) qu'elle avait guéri plusieurs maladies par le moyen de ce soulier, et ayant à l'instant fait la bénédiction sur un verre d'eau qu'elle présenta au malade, le feu de la fièvre s'éteignit.

Les actes de saint Epipode et de saint Alexandre se trouvent dans les recueils de Surius, des Bollandistes, et du P. dom Ruinart. On sait que ce dernier recueil a été traduit en français par Drouet de Maupertuy. 1 vol. in-8°, 1818. Les actes de nos deux saints martyrs se trouvent au tome I^er^, pag. 183-196.

ACTES DE L'APÔTRE SAINT ANDRÉ. *Voyez* l'article que nous consacrons à ce saint apôtre, et où nous montrons l'authenticité des *Actes* de son martyre.

ACTES DES MARTYRS SAINTS ANDRONIC, PROBUS ET THARAQUE. Ces saints confessèrent la foi de Notre-Seigneur et souffrirent le martyre à Tarse, métropole de Cilicie, en l'an 304. Ils furent persécutés en exécution des édits sanguinaires de l'empereur Dioclétien contre les chrétiens. Nous croyons devoir réunir ces trois glorieux martyrs, parce que les fidèles leurs contemporains eurent soin de recueillir les actes de leur interrogatoire et de les envoyer à leurs frères d'Iconium. Nous ne devions pas diviser un document aussi précieux.

I. Le gouverneur Numérien Maxime étant assis sur son tribunal, Démétrius, centurion, lui présenta Tharaque (304), Probus et Andronic (305), en disant : « Vous voyez, seigneur, devant votre tribunal ceux qui ont été présentés à Votre Grandeur à Pompéiople par les spéculateurs Eutolmius et Palladius,

(302) *Act. Mart. sinc.*, pag. 67.
(303) Id., ibid.
(304) On écrit aussi *Taraque*.
(305) *Acta sinc.*, p. 457.

Digitized by Google

comme étant de la religion impie des chrétiens, désobéissant aux ordres des empereurs. » Le gouverneur Maxime dit à Tharaque : Comment t'appelles-tu? car tu dois répondre le premier, puisque tu es en rang et le plus avancé en âge. Tharaque : Je suis chrétien. Maxime : Laisse ce mot impie. Quel est ton nom, dis? Tharaque : Je suis chrétien. Maxime : Frappez-le sur la bouche, et dites-lui : Ne réponds pas l'un pour l'autre. Tharaque : Je dis mon vrai nom; si vous demandez mon nom d'usage, mes parents m'ont nommé Tharaque, et quand je portais les armes on me nommait Victor. Maxime : De quelle condition es-tu? Tharaque : Ma condition est militaire, ma famille romaine, je suis né à Claudiopolis en Isaurie; et parce que je suis chrétien j'ai maintenant quitté le service. Maxime : C'est qu'il ne t'était pas permis de servir à cause de ton impiété. Qui t'a donc donné ton congé? Tharaque : J'ai prié Fulvion, chef de file, et il m'a congédié. Maxime : Et moi aussi, en considération de tes cheveux blancs je veux te favoriser, te procurer de l'honneur et l'amitié des empereurs, pourvu que tu m'obéisses. Approche donc, et sacrifie aux dieux comme les empereurs font eux-mêmes par toute la terre. Tharaque : Ils se trompent eux-mêmes, entraînés par la grande erreur de Satan. Maxime : Cassez-lui les mâchoires pour avoir dit que les empereurs se trompent. Tharaque : Je l'ai dit, et je le dis toujours, qu'ils se trompent comme hommes. Maxime : Sacrifie, te dis-je, aux dieux de nos pères, et quitte ta fantaisie. Tharaque : Je sers le Dieu de mes pères, non par des sacrifices sanglants, mais par la pureté du cœur; car Dieu n'a pas besoin de tels sacrifices. Maxime : J'ai encore pitié de ta vieillesse, et je te conseille de quitter cette folie, d'honorer les empereurs, d'avoir du respect pour nous, et d'observer les lois de nos pères. Tharaque : Je ne m'éloigne point de la loi de mes pères. Maxime : Approche donc et sacrifie. Tharaque : Je ne puis faire une impiété; j'ai dit que j'honore la loi de mes pères. Maxime : Quelle autre loi y a-t-il donc, misérable? Tharaque : Oui, il y en a une, et vous la violez en adorant des pierres, du bois, des inventions humaines. Maxime : Frappez-le sur le cou en lui disant : Quitte ta folie. Tharaque : Je ne quitte point cette folie qui me sauve. Maxime : Je te la ferai bien quitter, et je te rendrai sage. Tharaque : Faites ce que vous voudrez, mon corps est en votre puissance.

Maxime dit : Otez-lui sa tunique et battez-le de verges. Tharaque : C'est maintenant que vous m'avez rendu vraiment sage, en me fortifiant par les coups pour me donner plus de confiance au nom de Dieu et de son Christ. Maxime : Impie et maudit, comment nies-tu les dieux, toi qui confesses que tu sers deux dieux? Taraque : Je confesse le Dieu qui est réellement. Maxime : Tu as encore nommé Dieu un certain Christ. Tharaque : Il est ainsi, car ce Christ est le fils du Dieu vivant; c'est l'espérance des chrétiens, c'est lui qui nous sauve par ses souffrances. Maxime : Quitte ces vains discours, approche et sacrifie. Tharaque : Je ne suis point un discoureur, j'ai actuellement soixante ans, j'ai été ainsi élevé, et je ne quitte point la vérité. Démétrius, centurion, dit : Mon ami, épargne-toi, crois-moi, sacrifie. Tharaque : Retire-toi, ministre de Satan, et prends pour toi tes conseils. Maxime : Qu'on le mette aux grands fers et qu'on le remène en prison. Amenez celui qui est le second en âge.

II. Démétrius, centurion, dit : Le voilà, seigneur. Maxime dit : Laisse à part le langage inutile, dis, comment t'appelles-tu? Probus : Premièrement et principalement je m'appelle chrétien, ensuite parmi les hommes on m'appelle Probus. Maxime : De quelle condition es-tu? Probus : Mon père était de Thrace, je suis né à Side en Pamphylie, je suis du peuple et chrétien (306). Maxime : Ce nom ne sert de rien; crois-moi, sacrifie aux dieux, afin que tu sois honoré par les empereurs et que tu aies notre amitié. Probus répondit : Je n'ai pas besoin de l'honneur des empereurs, et ne me soucie pas de votre amitié. J'avais des biens considérables, que j'ai méprisés pour servir le Dieu vivant par Jésus-Christ. Maxime dit : Otez-lui son manteau, ceignez-le, étendez-le, et frappez-le de nerfs de bœuf. Cette manière de ceindre les patients, marquée même dans l'Evangile (307), servait apparemment à ne les pas exposer nus. On leur faisait donc comme une ceinture de leur tunique ou de quelque autre chose. Tandis que l'on frappait Probus à coups de nerfs, le centurion Démétrius lui dit : Epargne-toi, mon ami; tu vois ton sang couler par terre. Probus : Je vous abandonne mon corps; vos tourments me sont des parfums. Maxime : Ne quitteras-tu pas enfin ta folie? Qu'attends-tu, misérable? Probus : Je ne suis point fou; je suis plus sage que vous, puisque je n'adore point les démons. Maxime : Tournez-le et frappez-le sur le ventre. Probus : Seigneur, assistez votre serviteur! Maxime : Dites-lui en le frappant : Où est celui qui t'assiste? Probus : Il m'assiste et m'assistera, car je méprise si bien vos tourments, que je ne vous obéis pas. Maxime : Regarde ton corps, misérable; la terre est remplie de ton sang. Probus : Sachez qu'autant que mon corps souffre pour Jésus-Christ autant mon âme est plus vigoureuse. Maxime : Mettez-le aux fers, étendez-le au quatrième trou, et ne souffrez pas que personne le panse. Amenez l'autre au milieu du tribunal.

III. Démétrius, centurion, dit : Le voilà, seigneur. Maxime dit : Comment t'appelles-tu? Andronic répondit : Je suis chrétien, car c'est ce que vous voulez savoir. Je vous le dis donc, je suis chrétien. Maxime dit : Puisque ce nom n'a servi de rien à ceux qui ont passé devant toi, dis-moi en un mot ton nom, que je te demande. Andronic dit : Si vous demandez mon nom vulgaire parmi les hommes, on m'appelle Andronic. Maxime : De quelle naissance es-tu? Andronic : Je suis

(306) Paganus.

(307) *Joan.* xv, 7, 18.

Digitized by Google

noble et fils des premiers de la ville d'Ephèse. Maxime : Laisse tous ces discours recherchés, je te parle en père; crois-moi, ceux qui ont passé devant toi ont voulu faire les insensés, ils n'y ont rien gagné. Honore les empereurs, sacrifie aux dieux de nos pères, et on te fera du bien. Andronic : Vous les nommez bien les dieux de vos pères, puisque vous avez pour père Satan, et vous êtes devenus des démons, car vous faites ses œuvres. Maxime : La jeunesse te rend insolent. Andronic : Je vous parais jeune par l'âge, mais mon esprit est avancé et préparé à tout. Maxime : Laisse tous ces discours et sacrifie pour éviter les tourments. Andronic : Croyez-vous, à mon âge, que je n'aie pas de sens et que j'aie moins de courage que les autres? Je suis prêt à tout.

Alors le gouverneur : Déshabillez-le, ceignez-le et attachez-le. Démétrius, centurion, lui dit : Obéis, mon ami, avant que ton corps soit perdu. Andronic : Il vaut mieux perdre mon corps que mon âme, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Obéis et sacrifie avant que je commence à te faire périr. Andronic : Je n'ai jamais sacrifié aux démons dès mon enfance, je ne commencerai pas à présent. Maxime : Qu'on le couche. Athanase, corniculaire, c'était une espèce de greffier, lui dit : Obéis au gouverneur, par l'âge je suis ton père, et je te le conseille. Andronic : Retire-toi, prends ton conseil pour toi, tu n'en es pas plus sage pour être vieux; tu te presses bien de me donner ce beau conseil, de sacrifier aux pierres et aux démons. Le gouverneur lui dit : Misérable, es-tu insensible aux tourments, pour n'avoir pas pitié de toi et ne pas quitter cette folie? Andronic : Cette folie nous est nécessaire, à nous qui espérons en Jésus-Christ, mais la sagesse temporelle attire la mort éternelle à ceux qui l'ont. Le gouverneur: Qui t'a appris cette folie? Andronic : Notre Sauveur, pour qui nous vivons et vivrons dans le ciel, ayant notre espérance en lui. Le gouverneur Maxime dit : Quitte cette folie avant que je te fasse périr par des tourments plus rigoureux. Andronic : Mon corps est devant vous; vous avez le pouvoir, faites ce que vous voudrez. Le gouverneur dit : Déchirez-lui les jambes bien fort. Andronic : Dieu le voit et juge promptement : je n'ai point fait de mal, et vous me tourmentez comme un meurtrier. Maxime : Tu es impie envers les dieux, tu méprises les empereurs et mon tribunal, et tu dis que tu ne fais point de mal? Andronic : Je combats pour la piété envers le vrai Dieu. Maxime : Si tu avais de la piété, tu honorerais les dieux, que les empereurs mêmes honorent avec piété. Andronic : C'est impiété cela, et non piété, de laisser le Dieu vivant pour adorer du bois et des pierres. Maxime : Les empereurs sont donc impies, bourreau? Andronic : Oui, à mon avis ils le sont. Vous-même, si vous voulez raisonner droit, vous voyez bien que c'est une impiété de sacrifier aux démons. Maxime dit aux bourreaux : Retournez-le et piquez-lui les côtes. Andronic : Je suis devant vous, faites souffrir à mon corps tout ce qu'il vous plaira. Le gouverneur dit encore : Mettez-y du sel, et frottez-lui les côtés avec des tessons. Andronic : Vous avez fortifié mon corps par les plaies. Maxime : Je te ferai périr petit à petit. Andronic : Je ne crains point vos menaces, ma résolution est plus forte que toutes vos inventions et toute votre malice; c'est pourquoi je méprise vos tourments. Le gouverneur : Mettez-lui les fers au cou et aux pieds, et gardez-le dans la prison.—Tel fut le premier interrogatoire qu'on fit subir à nos saints martyrs.

IV. Le second se fit à Mopsueste. Le gouverneur Maxime dit : Faites venir ces impies qui suivent la religion des chrétiens. Démétrius, centurion, dit : Les voilà, seigneur.

Alors le gouverneur s'adressant à Tharaque : Il me semble, lui dit-il, que la plupart des hommes honorent la vieillesse à cause qu'elle est accompagnée de bon sens. Prends donc de toi-même un bon conseil, et ne suis pas aujourd'hui tes premiers sentiments; sacrifie aux dieux, et tu recevras la louange que mérite la piété. Tharaque répondit : Je suis chrétien. Pour cette louange que vous dites, je souhaite que vous et les empereurs sortiez de cet aveuglement, pour prendre des pensées plus raisonnables, afin que le vrai Dieu vous fortifie et vous donne la vie. Le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche à coups de pierre, et dites : Quitte cette folie. Tharaque dit : Si je n'étais sage, je serais fou comme vous. Le gouverneur : Regarde tes dents ébranlées, et prends pitié de toi, misérable. Tharaque : Vous ne m'affligeriez point quand vous me feriez couper tous les membres l'un après l'autre; mais je demeurerais ferme en celui qui me donne la force, qui est Jésus-Christ. Le gouverneur : Crois-moi, car c'est ton intérêt, approche et sacrifie. Tharaque : Si je savais qu'il me fût plus avantageux, je ne souffrirais pas tout ceci. Et, comme Tharaque ne parlait plus, le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche et dites-lui qu'il crie. Tharaque répondit : Mes dents sont tombées, et j'ai les mâchoires brisées; je ne puis parler. Maxime : Et en cet état tu n'obéis pas, insensé? Approche des autels et sacrifie aux dieux. Tharaque : Si vous m'avez ôté l'usage de la parole, du moins vous ne me ferez point changer de sentiments; au contraire, vous avez encore accru ma fermeté par vos supplices. Le gouverneur dit : Je saurai bien t'ôter cette fermeté, impie. Tharaque : Je suis prêt à soutenir tous vos assauts; je vous surmonte, au nom de Dieu qui me fortifie. Le gouverneur : Ouvrez-lui les mains et les approchez du feu. Tharaque : Je ne crains point votre feu temporel; je crains seulement d'être condamné au feu éternel si je vous obéissais. Le gouverneur : Voilà tes mains toutes perdues par le feu; quitte ta folie, insensé, et sacrifie. Tharaque : Vous me parlez comme si je refusais vos cruelles inventions; apprenez maintenant du moins que je suis ferme contre toutes vos attaques. Le gouverneur : Liez-le par les pieds, atta-

Digitized by Google

chez-le en haut, et mettez sous son visage une fumée piquante. Tharaque : Je me suis moqué de votre feu et je ne craindrai point votre fumée. Maxime lui dit : Tandis que tu es suspendu, consens de sacrifier. Tharaque lui répondit : Sacrifiez vous-même, proconsul, comme vous avez accoutumé de sacrifier à des hommes; pour moi, Dieu me garde de le faire. Maxime : Mettez de bon vinaigre avec du sel et versez-lui dans les narines. Tharaque : Ton vinaigre est doux et ton sel est insipide pour moi. Maxime : Mêlez de la moutarde au vinaigre et lui mettez dans le nez. Tharaque : Tes ministres te trompent, Maxime, ils mon donné du miel pour de la moutarde. Maxime : Je chercherai pour toi de nouveaux tourments à la prochaine séance, et je te rendrai sage. Tharaque : Et moi je viendrai plus préparé contre tes inventions. Maxime : Détachez-le, mettez-le aux fers et livrez-le au geôlier. Appelez celui qui suit.

V. Démétrius, centurion, dit : Le voici, seigneur. Maxime : Dis-moi, Probus, as-tu résolu de te délivrer des tourments, ou n'as-tu pas encore renoncé à ta folie? Je te conseille d'approcher et de sacrifier aux dieux, comme les empereurs font pour le salut de tous les hommes. Probus : Je viens devant vous aujourd'hui mieux préparé et fortifié par la question que j'ai déjà soufferte. Eprouvez-moi donc par toutes vos inventions; car ni vous, ni vos empereurs, ni les démons que vous servez, ni votre père Satan, ne me persuaderont jamais cette impiété, d'adorer les dieux que je ne connais point. J'ai mon Dieu, le Dieu vivant, qui est au ciel; c'est celui-là que j'adore et que je sers. Maxime : Et ceux-ci ne sont pas des dieux vivants, impie? Probus : Ceux qui sont dans des pierres et dans du bois, dans les ouvrages des hommes, comment peuvent-ils être des dieux vivants? Vous vous trompez, proconsul; c'est une grande ignorance de les servir. Maxime : Tu erois donc, méchant, que je me trompe quand je t'avertis et quand je sers les dieux? Probus : Périssent les dieux qui n'ont point fait le ciel et la terre, et tous ceux qui les servent. Maxime : Laisse tes fantaisies, sacrifie aux dieux, Probus, et sauve-toi. Probus : Je ne sers point les dieux; mais je sers et j'adore le Dieu que je connais véritable. Maxime : Eh bien! approche de l'autel de Jupiter et sacrifie, afin de ne pas servir plusieurs dieux, comme tu dis. Probus : J'ai un Dieu dans le ciel; c'est celui-là que je crains; mais je ne sers point ceux que vous appelez dieux. Maxime : Je te l'ai déjà dit et je te le répète, sacrifie à Jupiter, le grand, l'invincible, qui voit tout. Probus. Au mari de sa propre sœur, à cet adultère, à cet impudique, à ce profane, comme tous les poëtes le témoignent, pour ne pas dire le reste de ses infamies : vous êtes assez injuste pour m'obliger à lui sacrifier? Maxime : Frappez-le sur la bouche, et dites-lui : Ne blasphème pas. Probus : Pourquoi me maltraitez-vous? Je vous ai dit ce que disent d'eux ceux qui les adorent : je ne mens donc pas, je dis la vérité; vous le savez bien.

Maxime : J'entretiens ta folie en ne te punissant pas. Faites rougir des fers et mettez-le dessus. Probus : Votre feu est froid et ne me touche pas. Maxime : Rougissez-les plus fort, et mettez-le dessus, le tenant des deux côtés. Probus : Votre feu est devenu plus froid, vos ministres se moquent de vous. Maxime : Liez-le, étendez-le, et déchirez-lui le dos avec des nerfs crus, en lui disant : Sacrifie et sois sage. Probus : Je n'ai pas craint votre feu, et je ne me soucie pas de vos tourments. Si vous avez inventé quelque autre supplice, montrez-le, afin que je montre la puissance de Dieu, qui est en moi. Maxime : Rasez-lui la tête et mettez-y des charbons ardents. Probus : Vous m'avez brûlé les pieds et la tête, et vous voyez que je suis le serviteur de Dieu et que je souffre vos menaces. Maxime : Si tu étais serviteur des dieux, tu leur sacrifierais et serais pieux. Probus : Je suis serviteur de Dieu et non des dieux, qui sont perdus et perdent avec eux ceux qui les honorent. Maxime : Tous ceux donc qui les honorent, maudit que tu es, ne sont-ils pas autour de mon tribunal, honorés des dieux et des empereurs? Ils vous regardent avec mépris, vous autres, que l'on punit pour votre impiété. Probus : Croyez-moi, ils sont perdus s'ils ne se repentent et s'ils ne servent le Dieu vivant. Maxime : Déchirez-lui le visage afin qu'il ne dise pas le Dieu, mais les dieux. Probus : Vous me faites frapper parce que je dis la vérité. Maxime : Qu'on le remette aussi en prison, et faites venir celui qui suit.

VI. Démétrius, centurion, dit : Voici Andronic. Maxime : Ceux qui ont été examinés devant toi ont souffert inutilement plusieurs tourments; mais, après mille supplices, ils ont été contraints d'honorer les dieux et sont près de recevoir des empereurs des honneurs extraordinaires. Epargne-toi donc les tourments, sacrifie aux dieux, et tu recevras les honneurs convenables; sinon je te jure par les dieux et par les empereurs invincibles que je punirai extraordinairement ta désobéissance. Andronic : N'accuse pas d'une telle faiblesse ceux qui t'ont répondu devant moi, et ne crois pas me tromper par tes artifices ni faire que je t'obéisse; je ne serai pas si lâche. Je demeure ferme, armé de la foi que j'ai en mon Seigneur; et je ne crains ni toi ni ton tribunal. Déploie donc toutes tes menaces et tous tes tourments. Maxime : Etendez-le aux pieux et fouettez-le de nerfs crus. Andronic : Tu ne me fais pas grand'chose, après ce grand serment par tes dieux et par les empereurs. Athanas, corniculaire (308), dit : Tout ton corps n'est qu'une plaie, et tu trouves que ce n'est rien, misérable? Andronic : Ceux qui aiment le Dieu vivant ne se soucient pas

(308) Nous avons dit que c'était une espèce de greffier. Il y a des auteurs qui prétendent que ce *corniculaire, cornicularius*, était plutôt une espèce d'huissier ou appariteur; qu'il était ainsi nommé parce qu'il avait une *corne* pour marque distinctive, et qu'il se servait de cette corne pour imposer silence aux plaideurs.

Digitized by Google

le cela. Maxime : Frottez-lui le dos avec du sel. Andronic : Fais-moi saler davantage, afin que je sois incorruptible et que je résiste mieux à ta malice. Maxime : Tournez-le et le frappez sur le ventre, afin d'aigrir ses premières plaies et que la douleur pénètre jusqu'aux moelles. Andronic : Je suis entièrement guéri des plaies que m'avaient faites les tourments de la première journée, comme vous l'avez vu quand on m'a présenté à votre tribunal. Celui qui m'a guéri alors me guérira encore. Maxime : Méchants soldats, ne vous avais-je pas défendu que personne les pansât, afin qu'ils fussent réduits à nous obéir? Pégase, geôlier, dit : Par votre grandeur, personne d'eux n'a été pansé, et personne n'est entré avec eux ; on les a gardés enchaînés dans le plus profond de la prison. Si vous me trouvez menteur, ma tête en répondra. Maxime : Comment donc leurs blessures ont-elles disparu? Pégase, geôlier : Je ne sais comment ils ont été guéris, par votre vertu. Andronic : Insensé ! notre Sauveur et notre médecin est grand ! Il guérit ceux qui espèrent en lui, non par l'application des médicaments, mais par sa parole. Quoiqu'il habite les cieux, il nous est présent, parce qu'il est partout; mais tu ne le connais pas, insensé que tu es. Maxime : Ces sots discours ne te serviront de rien ; mais approche et sacrifie aux dieux, de peur que je ne te fasse un méchant parti. Andronic : Je n'ai rien à répondre que ce que je vous ai dit une et deux fois; car je ne suis pas un enfant pour me laisser amuser par des flatteries. Le gouverneur : Vous ne me surmonterez pas, vous autres, et ne mépriserez pas mon tribunal. Andronic : Nous ne nous laisserons pas vaincre non plus par vos menaces ; vous nous trouverez de braves combattants par la force que Dieu nous donne en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et vous connaissez peut-être bien, proconsul, que nous ne craignons ni vous ni vos tourments. Le gouverneur : Qu'on me prépare divers supplices pour la prochaine séance, qu'on mette celui-ci en prison avec des chaînes de fer, et qu'on ne le laisse voir à personne dans le cachot. — Les glorieux martyrs subirent un troisième interrogatoire.

VII. Celui-ci eut lieu à Anazarbe en Cilicie. Numérius Maximus dit : Appelez ces impies de la religion des chrétiens.

Démétrius, centurion, répondit : Les voilà, seigneur. Tharaque étant venu, le gouverneur lui dit : Veux-tu du moins à présent céder aux coups, quitter ta confession impudente et sacrifier aux dieux, par qui toutes choses subsistent? Tharaque répondit : Malheur à toi et à eux si le monde est gouverné par ceux qui sont destinés au feu et à des tourments éternels; et non-seulement malheur à eux, mais à tous ceux qui font leur volonté ! Le gouverneur dit : Cesseras-tu de blasphémer, méchant ; penses-tu l'emporter par ton impudence et m'obliger à te faire couper la tête pour me défaire de toi? Tharaque répliqua : Si je pouvais mourir promptement, ce ne serait pas un grand combat, mais allonge et fais ce que tu voudras, afin que ma couronne augmente devant le Seigneur. Le gouverneur : Les autres prisonniers que les lois font punir en souffrent autant. Tharaque : C'est en quoi est votre erreur et votre grand aveuglement de ne pas voir que ceux qui font des crimes méritent ce qu'on leur fait souffrir ; mais ceux qui souffrent pour Jésus-Christ recevront de lui leur récompense. Le gouverneur : Impie et maudit, quelle récompense attends tu après une si misérable mort? Tharaque : Il ne t'est pas permis de t'en informer ni de savoir quelle est la récompense qui nous est réservée; c'est pourquoi nous souffrirons l'insolence de tes menaces.

Le gouverneur : Tu me parles, malheureux, comme si tu étais mon égal. Tharaque : Je ne suis pas ton égal ni ne désire de l'être ; mais je parle librement, et personne ne peut m'en empêcher, à cause de Dieu, qui me donne de la force par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le gouverneur : Je t'ôterai bien cette liberté, méchant. Tharaque : Personne ne peut m'ôter la liberté de parler, ni toi, ni tes empereurs, ni votre père Satan, ni les démons que tu adores. Le gouverneur : Parce que je te parle, impie, je te rends insolent. Tharaque : Ne t'en prends qu'à toi-même. Pour moi, le Seigneur que je sers sait que ton visage même me fait horreur, bien loin que j'aime à te répondre. Maxime : Enfin, songe à ne te pas faire tourmenter davantage, et viens sacrifier. Tharaque : Dans ma première confession à Tarse, et dans la seconde à Mopsueste, j'ai confessé que je suis chrétien ; je suis encore ici le même, car il ne m'est pas permis de renverser la vérité. Maxime : Quand je t'aurai perdu de tourments, à quoi te servira de te repentir, misérable? Tharaque : Si je me repentais, j'aurais craint tes tourments la première ou seconde fois, et j'aurais fait ta volonté ; maintenant je suis ferme, et par la grâce de Dieu je ne me soucie point de toi. Fais ce que tu voudras, impudent. Maxime : J'ai accru ton impudence en ne te punissant pas. Tharaque : Je l'ai dit et le dis encore : mon corps est en ton pouvoir, fais ce que tu voudras. Maxime : Liez-le, et l'attachez afin qu'il devienne sage. Tharaque : Si j'étais fou, je serais impie comme toi. Le gouverneur Maxime : Pendant que tu es attaché, obéis avant que de souffrir les peines que tu mérites. Tharaque : Quoiqu'il ne te soit pas permis de me faire souffrir toutes sortes de peines à cause de ma condition militaire, je ne refuse pourtant pas tes intentions. Fais ce que tu voudras. Maxime : Un soldat qui honore avec piété les dieux et les empereurs reçoit des dons et avance dans les honneurs ; pour toi, tu n'es qu'un impie, et tu as été cassé honteusement ; c'est pourquoi je te ferai souffrir des tourments plus grands. Tharaque : Uses-en comme il te plaira. Je t'en ai prié plusieurs fois, que différes-tu? Le gouverneur : Ne pense pas, comme j'ai dit, que je te veuille promptement ôter la vie.

Digitized by Google

Je te punirai petit à petit, et ce qui restera de ton corps je le donnerai aux bêtes. Tharaque : Ne te contente pas de promettre ; fais au plus tôt ce que tu as à faire. Le gouverneur : Tu te flattes, méchant, qu'après ta mort quelques femmes vont embaumer ton corps avec des parfums ; mais j'aurai soin d'en dissiper les restes. Tharaque : Et maintenant et après ma mort fais de mon corps ce que tu voudras.

Le gouverneur : Approche, te dis-je, et sacrifie aux dieux. Tharaque : Je te l'ai dit plusieurs fois, stupide que tu es ; je ne sacrifie point à tes dieux et n'adore point des abominations. Le gouverneur : Prenez-lui les joues et lui déchirez les lèvres. Tharaque : Tu as défiguré mon visage, mais tu as renouvelé mon âme. Maxime : Tu me forces, misérable, à te traiter autrement que je n'ai fait. Tharaque : Ne crois pas m'épouvanter par des paroles ; je suis prêt à tout, portant les armes de Dieu. Maxime : Quelles armes portes-tu, maudit que tu es, tout nu et tout couvert de plaies ? Tharaque : Tu es trop aveugle pour les voir ; mais avec cette armure divine je puis éteindre tous les traits enflammés de ton père le démon (309). Maxime : Je souffre ta folie. Tes réponses ne m'aigriront pas jusqu'à te faire mourir promptement. Tharaque : Quel mal ai-je fait de dire que tu ne peux voir mes armes, n'ayant point le cœur pur, mais étant impie et ennemi des serviteurs de Dieu ? Maxime : Je te soupçonne d'avoir mal vécu dès auparavant, et d'avoir été, comme on dit, un enchanteur avant que de venir à mon tribunal. Tharaque : Je n'ai point été tel ni ne le suis, car je ne sers point les démons comme vous autres, mais je sers Dieu, qui me donne la patience et me suggère les paroles que je dois dire. Maxime : Ces raisonnements ne te serviront de rien ; sacrifie pour te délivrer de ces souffrances. Tharaque : Tu me crois bien insensé de quitter mon Dieu, qui me fera vivre éternellement, et m'attacher à toi, qui peux soulager mon corps pour un moment, en tuant mon âme pour l'éternité.

Le gouverneur : Faites rougir des broches et les mettez sur ses mamelles. Tharaque : Quand tu ferais encore pis, tu n'obligeras point un serviteur de Dieu à adorer les démons. Le gouverneur : Apportez un rasoir, coupez-lui les oreilles et lui rasez la tête ; puis avec le rasoir ôtez-lui tout autour la peau de la tête. Tharaque : Quand tu m'écorcherais tout le corps, je ne m'éloigne point de mon Dieu. Le gouverneur : Prenez les broches toutes rouges et les mettez dans les côtés. Tharaque dit pendant qu'il souffrait : Que Dieu voie du ciel et qu'il juge ! Le gouverneur : Quel Dieu invoques-tu, maudit ? Tharaque : Celui que tu ne connais pas, qui rendra à chacun selon ses œuvres. Le gouverneur : Je l'ai déjà dit, je ne souffrirai pas que ces femmes enveloppent tes reliques dans du linge et les embaument avec des parfums ; mais je te ferai brûler, malheureux, et jeter tes cendres au vent. Tharaque : Je te l'ai déjà dit et te le dis encore : fais ce que tu voudras, mon corps est en ta puissance. Le gouverneur : Qu'on le remette en prison, et qu'on le garde pour l'exposer demain aux bêtes. Amenez-en un autre.

VIII. Démétrius, centurion, dit : Seigneur, voilà Probus. Le gouverneur : Pense à toi, Probus, de peur de retomber dans les mêmes maux. Je suis persuadé que tu es devenu sage, et que tu veux sacrifier, afin d'être honoré de nous, comme pieux envers les dieux. Probus : Nous sommes dans les mêmes sentiments ; nous servons le Seigneur notre Dieu. N'espérez pas nous entendre parler autrement ; ni vos flatteries ni vos menaces ne serviront de rien ; vous n'amollirez pas mon courage ; je me présente hardiment devant vous, méprisant votre dureté. Qu'attendez-vous donc ? que ne déployez-vous votre fureur ? Le gouverneur dit : Vous avez tous concerté de renoncer aux dieux avec la même malice. Et après quelques réponses de Probus, Maxime dit encore : Liez-le, mettez-lui la ceinture et le pendez par le bout des pieds. Probus : Tu ne cesses point d'être impie, tyran, et de combattre pour les démons tes semblables. Le gouverneur : Crois-moi, épargne ton corps avant que d'être tourmenté ; tu vois les maux qu'on te prépare. Probus : Tout ce que tu me feras sera utile à mon âme. Ainsi fais ce que tu voudras. Le gouverneur : Rougissez les broches et mettez-les lui sur les côtés afin qu'il soit sage. Probus : Plus je parais fou, plus je suis sage devant mon Dieu. Le gouverneur ajouta : Rougissez davantage les broches et lui brûlez le dos. Probus : Mon corps est en ton pouvoir. Que le Seigneur voie du ciel mon abaissement et mes souffrances, et qu'il juge entre toi et moi. Maxime : Celui que tu invoques, misérable, c'est lui qui t'a livré comme tu mérites pour souffrir ceci. Probus : Mon Dieu est bon, il ne veut de mal à aucun des hommes ; mais chacun connaît ce qui lui est avantageux, étant libre et maître de sa raison. Maxime : Versez-lui du vin des autels et lui mettez de la chair dans la bouche. Probus dit : Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, voyez d'en haut la violence qu'on me fait, et jugez ma cause. Le gouverneur dit : Tu as bien souffert, misérable, et enfin tu as mangé du sacrifice. Que feras-tu maintenant ? Probus : Tu n'as rien fait de merveilleux de me faire prendre par force des sacrifices impurs ; le Seigneur connaît ma résolution. Le gouverneur : Tu en as bu et mangé, stupide, promets-tu de le faire de toi-même, pour être délivré de tes liens ? Probus : Malheur t'arrive, méchant, plutôt que tu surmontes ma résolution et que tu profanes ma confession ; mais sache que, quand tu m'aurais fait avaler tous tes sacrifices immondes, tu

(309) *Ephes.* IV, 13, 16.

Digitized by Google

ne me ferais point de mal, car le Seigneur voit du ciel la violence que je souffre.

Le gouverneur dit : Rougissez les broches et lui brûlez le gras des jambes. Probus : Ni ton feu, ni tes tourments, ni ton père Satan ne peuvent obliger le serviteur du vrai Dieu à se départir de sa confession. Le gouverneur : Tu n'as plus de partie saine en ton corps, et tu persistes dans ta folie, misérable. Probus : Je t'ai abandonné mon corps afin que mon âme demeure saine et entière. Maxime : Faites rougir des clous pointus et lui en percez les mains. Probus : Je vous rends grâces, Seigneur Jésus-Christ, de ce que vous avez bien voulu que mes mains soient clouées en votre nom, à l'imitation de votre Passion. Le gouverneur : Le grand nombre des tourments t'a rendu encore plus fou. Probus : Ta grande puissance et ta malice sans bornes t'ont rendu non-seulement fou, mais encore aveugle, car tu ne sais ce que tu fais. Maxime : Impie, tu oses nommer fou et aveugle celui qui combat pour la piété des dieux. Probus : Plût à Dieu que tu fusses aveugle des yeux et non pas du cœur. Le gouverneur : Estropié de tout le corps, tu te plains de moi, parce que je t'ai laissé encore les yeux sains; et après quelques autres réponses, il dit : Crevez-lui les yeux, afin que tout vivant il perde le jour petit à petit. Probus : Tu m'as ôté les yeux du corps; mais malheur à toi, cruel tyran, il ne sera jamais en ton pouvoir de m'ôter les yeux vivants. Le gouverneur : Tu es tout en ténèbres, misérable, et tu parles? Probus : Si tu connaissais tes ténèbres, impie, tu m'estimerais heureux. Maxime : Tu es mort de tout le corps, et tu ne cesses pas de discourir. Probus : Tant que mon esprit demeure en moi, je ne cesserai point de parler par le Dieu qui me fortifie. Maxime : Après tous ces tourments, espères-tu encore vivre, et ne vois-tu pas que je ne te laisserai point la liberté de mourir? Probus : C'est pour cela que je combats, afin que ma bonne confession soit parfaite, de quelque manière que tu me fasses mourir, impitoyable ennemi du genre humain. Le gouverneur : Emportez-le, mettez-le dans les fers, gardez-le dans la prison; ne permettez pas qu'aucun de leurs compagnons approche d'eux et les loue de ce qu'ils sont demeurés dans leur impiété. Bien entendu qu'au premier combat des bêtes on les exposera. Appelez l'impie Andronic.

IX. Le gouverneur ayant ordonné qu'on lui amenât Andronic pour lui faire subir son troisième interrogatoire, le centurion Démétrius le lui conduisit. Le gouverneur dit alors à Andronic : A présent, au moins, as-tu pitié de ta jeunesse, et as-tu pris la sage résolution d'être pieux envers les dieux? Autrement tu ne trouveras point de miséricorde. Approche donc, sacrifie aux dieux et te sauve. Andronic : Malheur à toi, ennemi de toute vérité, bête impudente, tyran! J'ai souffert toutes tes menaces, et maintenant tu crois me persuader de mal faire. Non, tu ne rompras pas ma confession; je suis prêt à soutenir toutes tes attaques par le Seigneur, et à te montrer la vigueur de ma jeunesse et la fermeté de mon âme. Maxime : Il me semble que tu es en furie et possédé du démon. Andronic : Si j'étais possédé du démon, je t'obéirais; mais comme je n'ai point de démon, je n'obéis point : car tu es tout entier au démon et tu fais les œuvres des démons. Le gouverneur : Ceux qui ont passé devant toi ont dit ce qu'ils ont voulu avant les tourments; mais la cruauté des peines les a persuadés d'être pieux envers les dieux et soumis aux empereurs, et ils se sont sauvés. Andronic : Quand tu mens, tu ne fais rien qui ne s'accorde à tes mauvaises maximes; car ceux que tu adores ne sont point demeurés dans la vérité; tu es menteur comme ton père. C'est pourquoi Dieu te jugera promptement, ministre de Satan. Maxime : Si je ne te traite en impie, et si je n'abaisse ta suffisance, je ne gagnerai rien. Andronic : Je ne crains ni toi ni tes menaces, au nom de mon Dieu. Le gouverneur : Faites des paquets de papier et mettez-lui le feu sur le ventre. Andronic : Quand tu me brûlerais tout entier, tant que je respire tu ne me vaincras pas, maudit tyran; le Dieu que je sers m'assiste et me donne des forces. Le gouverneur : Tu résistes encore, insensé; demande du moins à mourir pour ton intérêt. Andronic : Tant que je suis en vie, je surmonte ta méchanceté, et je prétends que tu me fasses mourir tout entier; car c'est là ma gloire devant Dieu. Le gouverneur : Chauffez des broches, et les lui mettez toutes rouges entre les doigts. Andronic : Insensé, qui méprises Dieu, tout rempli des pensées de Satan; tu vois mon corps brûlé par les tourments, et tu penses que je crains tes inventions. Jésus-Christ est en moi, je ne te crains point.

Le gouverneur ajouta : Ne sais-tu pas, insensé, que celui que tu invoques est un certain malfaiteur, qui fut mis en croix par l'autorité d'un gouverneur nommé Pilate, et que nous en avons les Actes (310)? Andronic répondit : Tais-toi, maudit, il ne t'est pas permis de dire cela; car tu n'es pas digne de parler de lui, impie. Si tu en étais digne, tu ne persécuterais pas les serviteurs de Dieu; mais tu n'as point de part à son espérance. Le gouverneur : Et toi, quel profit trouves-tu à croire et à espérer en cet homme que vous appelez le Christ? Andronic : J'y trouve un grand profit, et j'aurai une grande récompense pour tout ce que je souffre. Après quelques autres discours, le gouverneur dit : Ouvrez-lui la bouche, mettez-y des viandes prises de dessus l'autel des sacrifices, et versez-y du vin. Andronic adressa à Dieu cette prière : Seigneur, mon

(310) *Non scis quem invocas Christum, hominem quemdam factum sub custodia Pontii Pilati punitum, cujus et Acta reposita sunt* (Act., pag. 442). Ces Actes de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'étaient apparemment que le Livre des Evangiles, où elle est décrite.

Digitized by Google

Dieu ! voyez la violence qu'on me fait ! Le gouverneur dit encore : Que feras-tu maintenant, maudit démon? ceux à qui tu n'as pas voulu sacrifier, tu goûtes de leur autel. Andronic : Insensé, tu m'en as fait verser par force ; je n'en suis point souillé, parce que je ne l'ai point fait volontairement. Dieu le sait, lui qui sonde les pensées et qui peut me délivrer de la fureur de Satan et de ses ministres. Maxime : Je te ferai couper la langue pour t'empêcher de tant parler. J'ai tort de te souffrir, je te rends plus insensé. Andronic : Je t'en prie, fais-moi couper les lèvres et la langue, où tu crois que j'ai reçu tes abominations. Maxime : Quoi donc, insensé, jusques à quand te laisseras-tu tourmenter? Vois que tu en as goûté, comme j'ai dit. Andronic : Malheur à toi, infâme tyran, et à ceux qui t'ont donné cette puissance ! je ne goûterai jamais de tes sacrifices impies. Tu verras ce que tu as fait contre un serviteur de Dieu. Le gouverneur : Méchant, tu maudis nos princes, qui nous ont procuré une si longue paix? Andronic : J'ai maudit (311), et je maudis ces pestes et ces sangsues, qui renversent le monde. Que le Seigneur avec son bras puissant les confonde et les perde ! Le gouverneur : Mettez un fer dans sa bouche, détachez-lui les dents, et coupez sa langue, qui blasphème, afin qu'il apprenne à ne pas injurier les empereurs. Emportez ses dents et sa langue ; brûlez-les et les réduisez en cendres, que vous semerez partout, de peur que quelqu'un de cette religion impie ou quelque femme ne les recueille pour les emporter et les garder comme quelque chose de précieux et de saint : pour lui, ramenez-le et le gardez dans la prison, pour être exposé aux bêtes avec ses compagnons au premier combat.

X. Après que les saints martyrs Tharaque, Probus et Andronic, eurent été ainsi interrogés pour la troisième fois, le gouverneur Numérien Maxime appela Térentien, pontife de Cilicie, et lui ordonna de donner le lendemain un spectacle de bêtes à tout le peuple de la ville.

Térentien s'empressa de donner ordre à ceux qui soignaient les bêtes de se tenir prêts. Dès le grand matin, toute la ville, jusqu'aux femmes et aux enfants, sortit pour aller à l'amphithéâtre, qui était environ à un mille. Quand il fut rempli de peuple, Maxime y vint et assista aux spectacles. Après que les jeux eurent duré une partie du jour, comme il y avait déjà plusieurs hommes par terre, tués ou par les gladiateurs ou par les bêtes, Maxime envoya tout d'un coup des soldats pour amener les martyrs. Le feu et les autres tourments les avaient mis hors d'état de marcher; aussi les soldats furent contraints de les apporter. Quelques chrétiens qui les observaient secrètement pour être les témoins de leur combat se mirent alors sur une montagne voisine ; et s'étant assis entre des rochers, ils priaient avec des larmes et des soupirs. Quand les martyrs furent apportés au milieu de l'amphithéâtre, il s'éleva (312) un grand murmure parmi le peuple. Plusieurs étaient indignés de leur condamnation injuste; plusieurs, pour ne point voir ce spectacle, se retirèrent, disant des injures à Maxime. Il donna ordre de marquer ceux qui s'en allaient, et de les

(311) On a pu remarquer que les Actes de nos trois glorieux martyrs sont remplis d'expressions dures et injurieuses même contre les princes et les exécuteurs de leurs décrets. Ceci n'est pas ordinaire dans les autres Actes des martyrs. Mais, dit dom Ceillier (*Hist. gén. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. III, pag. 512, *note B*), comme on ne peut douter que ces saints n'aient été animés de l'esprit de Dieu, et que leurs Actes ont d'ailleurs tous les caractères de vérité, il faut regarder leurs manières de parler qui paraissent trop dures comme des traits de Dieu, selon l'expression de saint Augustin, qu'ils lançaient contre leurs juges, et qui, en les enflammant de colère, donnaient le salut à plusieurs : *In tormentis patientes, in confessione fideles, in sermone veraces. Jaculabantur enim in ora interrogantium seu sagittas Dei, et vulnerabant ad iram; multos vulneraverunt et ad salutem.* (S. Aug. in psal. XXXIX, num. 16, tom. IV, pag. 257.)

Cette explication de dom Ceillier est sans doute satisfaisante ; mais ne peut-on pas dire, d'un autre côté, que les premiers chrétiens avaient le droit de tenir ce langage sans manquer pour cela à la charité? En effet, on portait atteinte à leur liberté de conscience, on voulait les soumettre à des lois iniques. Or, on ne pourrait obéir à des lois injustes sans blesser sa conscience et sans apostasier; et non-seulement on doit, quand on demande des choses contraires aux lois divines, contraires à la conscience, refuser d'obéir, mais il est permis de protester en termes énergiques. C'est ce que faisaient les premiers chrétiens en présence de leurs juges. Et en cela ne suivaient-ils pas l'exemple des apôtres eux-mêmes? Saint Paul appela *muraille blanchie* et menaça de la colère de Dieu celui qui le jugeait (*Act. Apost.* XXIII, 3). Dans cette occasion saint Paul ne pratiquait pas ostensiblement ce que Jésus-Christ ordonne à ses disciples : *Lorsqu'on vous frappera sur une joue, tendez l'autre* (*Matth.* V, 39), ni ce que lui-même dit dans une de ses Epîtres : *On nous outrage, et nous bénissons ; on nous persécute, et nous le souffrons ; on nous charge d'injures, et nous prions pour tous ceux qui nous font ces mauvais traitements* (*I Cor.* IV, 12). Mais il suffisait que saint Paul eût le cœur disposé à pratiquer ces vertus et qu'il ne haït point ses ennemis, sans qu'il fût obligé de se laisser maltraiter injustement et sans qu'il ne se permît pas de faire au moins voir à ses ennemis leur injustice. Il avait besoin, dit un commentateur (dom Calmet, *in Act. Apost.*, in-4°, 1729, pag. 550), de son honneur et de sa réputation pour l'avancement de l'Evangile, et sa cause était celle de la religion. De même pour les premiers chrétiens en présence des persécuteurs. Ils pouvaient bien, tout en ne les haïssant point, tout en étant disposés à leur faire tout le bien que leur commandait la charité, protester contre leurs iniquités, flétrir leur conduite et opposer au moins à la force matérielle que les puissances déployaient contre eux une sorte de résistance morale qui venge la dignité humaine et les droits sacrés de la conscience. « Si toute résistance à l'ordre légal était condamnable, a dit avec beaucoup de raison un savant prélat, le christianisme serait jugé, il ne faudrait plus voir dans ses héros que des rebelles, et dans cette grande révolution religieuse, qui a changé le monde, qu'un crime de lèse-société. (Mgr Sibour, *Instit. diocés.*, 2 vol. in-8°, 1845-1848, tom. II, pag. 187.) »

(312) Il n'était certes pas ordinaire aux païens de murmurer contre ceux qui persécutaient les chré-

Digitized by Google

citer devant lui le lendemain pour les condamner.

On lâcha plusieurs bêtes qui ne touchèrent point aux martyrs. Maxime s'en mit fort en colère. Il fit venir le gouverneur, le fit fouetter, et lui dit avec de grandes menaces : Si tu as quelque bête bien furieuse, lâche-la promptement contre ces criminels. Celui-ci, tout tremblant, lâcha une ourse qui avait déjà tué trois hommes ce même jour. Quand elle fut proche, elle passa par-dessus les autres et courut à Andronic, puis elle s'assit auprès de lui et léchait ses plaies. Andronic mettait sa tête sur elle et s'efforçait de l'irriter pour sortir plus tôt de la vie; mais l'ourse demeura couchée auprès de lui. Maxime, en colère, la fit tuer, et elle fut égorgée aux pieds d'Andronic. Térentien le pontife, craignant que Maxime ne s'en prît à lui-même, commanda de lâcher une lionne qu'Hérode, pontife d'Antioche, lui avait envoyée. Quand elle parut, elle fit trembler les spectateurs par son rugissement et le grincement de ses dents, et, voyant les martyrs étendus par terre, elle vint à Tharaque, se baissa et se prosterna à ses pieds. Tharaque étendit la main, et la prenant par les crins et par les oreilles, l'attirait à lui. Elle se laissait tirer comme un mouton, sans résister, puis elle secoua la main de Tharaque et retourna vers la porte sans s'arrêter à Probus ni à Andronic. Maxime défendit qu'on lui ouvrît; et la lionne, prenant les planches avec les dents, s'efforçait de les rompre, en sorte que le peuple, épouvanté, cria qu'on lui ouvrît. Maxime, indigné, s'en prenait à Térentien, et commanda que l'on fît entrer des gladiateurs pour égorger les martyrs, ce qui fut exécuté.

Maxime, sortant du spectacle, laissa dix soldats avec ordre de garder les corps des martyrs, que l'on avait jetés pêle-mêle avec les corps des criminels. Il était déjà nuit. Alors les chrétiens qui observaient ceci descendirent de la montagne, se mirent à genoux, et prièrent Dieu qu'il leur fît la grâce de pouvoir retirer les reliques des saints martyrs. Après leur prière, s'étant approchés, ils virent les gardes qui faisaient bonne chère, et un grand feu allumé auprès des corps. Ils se retirèrent un peu, se mirent encore à genoux, et prièrent tous d'une voix Dieu et son Christ par le Saint-Esprit de leur accorder son secours pour délivrer ces saints corps d'entre les corps profanes et immondes. Aussitôt la terre trembla, l'air fut agité de tonnerres et d'éclairs, il vint une pluie épouvantable, et la nuit était fort noire. Un peu après, le temps s'étant apaisé, ils prièrent encore et s'approchèrent des corps; ils trouvèrent que la pluie avait éteint le feu et que les gardes s'étaient retirés. Voyant cela, ils approchèrent plus hardiment; mais, comme ils ne pouvaient discerner les corps saints, ils étendirent les mains au ciel et prièrent Dieu de les leur faire reconnaître. Aussitôt il leur envoya du ciel une étoile brillante qui leur marqua les corps en s'arrêtant sur chacun. Ils les emportèrent avec joie et retournèrent à la montagne voisine, en priant Dieu qui les favorisait. Ayant passé une grande partie de la montagne, ils se déchargèrent pour se reposer un peu, et prièrent Dieu d'achever leur ouvrage et de leur faire connaître le lieu où ils devaient mettre les reliques de ces saints. Il les exauça, et leur envoya encore l'étoile pour les conduire. Elle les quitta à un endroit où ils virent une roche creuse, et y cachèrent les corps avec grand soin, puis revinrent à la ville voir ce qui se passait; car ils savaient bien que l'on rechercherait ces corps.

XI. En effet, Maxime fit punir les gardes d'avoir laissé dérober les corps et se retira de la ville.

Au bout de trois jours, trois de ces chrétiens, Marcion, Félix et Barbas, allèrent au lieu où étaient les saintes reliques; pour le rendre plus sûr, ils résolurent d'y passer leur vie, espérant d'être enterrés auprès d'eux. Les fidèles eurent soin de recueillir les Actes des trois interrogatoires des martyrs, et en obtinrent une copie d'un des spéculateurs (313) nommé Sabacte, moyennant deux cents deniers, qui font près de quatre-vingts francs de notre monnaie. Ensuite ils envoyèrent ces Actes aux fidèles d'Iconium par quelques-uns de ceux qui avaient été spectateurs de l'exécution, et les chargèrent d'une lettre dont voici le titre : *Pamphile, Marcion, Lysias, Agathocles, Parménon, Diodore, Félix, Gemellus, Athénion, Tharaque, et Orose, à Aquilus Bassus, Bérulle, Timothée, et tous les frères qui sont à Icone.* Ensuite ils les prient d'envoyer ces Actes aux frères de la Pisidie et de la Pamphylie pour les édifier et les fortifier dans la foi. Après les Actes et le récit de l'exécution, ils mettent la date en ces termes : ***Les saints martyrs ont été consumés la première année de la persécution, le cinquième des ides d'octobre, ou le onzième d'Hyperberetée. La nuit suivante ont été mis dans la montagne les corps des saints martyrs Probus, Tharaque et Andronic, à l'illustre ville d'Anazarbe.***

tiens. Mais il est des instants où les sentiments de justice et d'humanité prennent le dessus sur la haine et les passions, quelque violentes qu'elles soient; il est des instants où les sentiments si bien exprimés dans ce beau vers de Térence :

Homo sum : humani nihil a me alienum puto,

reprennent leur empire : et quels cœurs auraient pu demeurer étrangers en présence de nos saints martyrs? qui aurait pu rester insensible et ne pas être touché en voyant le triste état où ils avaient été réduits?

(313) Ou plutôt *speculator*, espion que l'on envoie pour découvrir quelque chose. Ce mot se prenait aussi pour désigner un homme qui fait l'office de bourreau : *Tum centurio supplicii præpositus*, dit Sénèque, *condere gladium speculatorem jubet.* Il signifie encore un soldat de la garde de l'empereur : *Ipsum Othonem comitabantur*, dit Tacite, *speculatorum lecta corpora.* (*Dict. des Ant. rom.*, 2 vol. in-8°, 1765, tom. II, pag. 657, col. 1.)

Digitized by Google

On ne doute pas que nos trois glorieux saints souffrirent le martyre l'an de Notre-Seigneur 304, ainsi que nous l'avons dit. Il est vrai qu'il y a quelque différence sur ce point dans le texte grec de leurs Actes et le texte latin dans Baronius. Mais il est certain qu'ils moururent sous Dioclétien et que la date la plus communément adoptée est celle du mois de mai de l'an 304; date, dit un savant critique (314), qui convient d'autant mieux que Tharaque, Probus et Andronic étaient tous les trois laïques, et que jusqu'en 304 il n'y avait point eu d'édit général de la part de Dioclétien qui condamnât à mort les laïques qui faisaient profession de la religion chrétienne.

XII. Il est peu de monuments dans l'antiquité qui soient plus beaux et plus précieux que les Actes du martyre des saints dont nous venons de parler, et il n'y en a guère, de l'aveu de tous les savants (315), qui soient plus purs et plus à l'abri de la critique.

Ces Actes se composent de trois parties, dont les trois premières sont les interrogatoires que les martyrs subirent en divers lieux, à Tharse, capitale de Cilicie; à Mopsueste, dans la même province; à Anazarbe, autre ville de Cilicie. Ces interrogatoires sont les propres termes des registres publics, copiés par les chrétiens du même temps. La quatrième partie contient la manière dont ils consommèrent leur martyre. Elle fut écrite, comme nous l'avons dit (n° XI), par des chrétiens qui en avaient été témoins oculaires, et qui rendirent les derniers devoirs de piété aux corps de ces saints martyrs.

Nous avons marqué aussi que ces chrétiens, en envoyant ces Actes à leurs frères de l'Eglise d'Icone, y avaient joint une lettre. Or, nous pensons qu'on aimera lire ici cette lettre ou préface, qui dans plusieurs manuscrits se trouve en tête des Actes de nos saints martyrs. Elle est conçue en ces termes : « Nous avons eu soin de recueillir ce qui s'est passé dans la Cilicie à la mort de quelques martyrs, dont nous souhaiterions pouvoir porter les chaînes, et nous vous envoyons les Actes, vous priant de les rendre publics. Nous en avons eu communication par la voie de l'un des exécuteurs de la justice nommé Sabacte, au moyen d'une somme de deux cents deniers que nous lui avons donnée. Vous y verrez le commencement et la suite des souffrances de ces généreux martyrs, leur fin glorieuse, et les prodiges qu'il a plu à Dieu d'opérer par eux pour notre édification, Nous vous supplions d'en faire part aux fidèles de la Pisidie et de la Pamphylie, afin que Notre-Seigneur Jésus Christ soit glorifié et que chacun de vous trouve dans ce fidèle récit un nouveau motif de s'animer à combattre sous les auspices du Saint-Esprit les ennemis de la vérité. »

C'est ainsi que les fidèles des premiers siècles se communiquaient d'une Eglise à l'autre tout ce qui pouvait les consoler et les encourager à combattre pour leur foi. Toute leur vie n'était occupée, pour ainsi dire, qu'à ce grand objet, et ils mettaient leur bonheur à publier les belles et généreuses actions de leurs frères; solidaires dans la société chrétienne ou l'Eglise, animés d'un même esprit, ils se réjouissaient quand quelqu'un des leurs triomphait des persécutions par la mort, et ces triomphes étaient leurs plus beaux titres de gloire. Marcion ou Marcien, Félix et Barbas, témoignent à la fin de la lettre qu'ils sont résolus d'achever leur vie auprès du tombeau des trois martyrs, dans l'espérance de mériter que leurs corps seront mis, après leur mort, auprès de ces saints.

ACTES DE SAINT APOLLONE, DIACRE, ET DE SAINT PHILÉMON, qui souffrirent le martyre en 305 ou 306, sous Galère, continuateur de la persécution commencée par l'empereur Dioclétien.

Les Actes de ces deux saints se trouvent dans Métaphraste (316), mais ils sont mêlés de tant d'événements extraordinaires, dit dom Ceillier (317), qu'il faudrait une autorité plus respectable que celle de cet auteur pour les rendre croyables. Au reste, nous avons ces Actes dans des ouvrages plus dignes de confiance, et l'on ne doute pas qu'ils soient sincères. Ainsi, Rufin nous a conservé l'histoire de saint Apollone et de saint Philémon dans son recueil des *Vies des Pères* (318), et Pallade la rapporte presque dans les mêmes termes dans l'*Histoire Lausiaque* (319). Sozomène parle aussi d'un Apollone qu'il dit (320) avoir acquis une grande réputation dans l'exercice de la vie monastique, et qu'on croit être notre saint Apollone. Et ceci est d'autant plus croyable, que Rufin et Pallade donnent à saint Apollone le nom de *moine;* et il n'est pas sur-

(314) Dom Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. III, pag. 507.

(315) Dom Ceillier, ibid., pag. 506; dom Ruinart, *Act. Sinc. Mart.*, p. 419; *Admonit. ad. Act. SS. Tarachi*; Tillemont, *Mém.* tom. V, pag. 285. Ces mêmes critiques qui reconnaissent d'une voix unanime les actes de nos saints martyrs pour originaux, ces critiques, dit M. Rohrbacher, ont révoqué en doute les Actes de plusieurs autres martyrs, parce qu'ils leur ont paru ou trop longs, ou remplis soit de trop de discours, soit de tourments trop extraordinaires, soit de trop de miracles, soit de paroles trop dures envers les juges. Or, les Actes de ces trois saints réunissent à la fois tous ces caractères; ils sont très-longs, renferment beaucoup de discours, des tourments inouïs, plusieurs miracles, avec des mots très-durs envers le gouverneur : de plus, les dates y sont fautives. Et cependant personne ne doute de leur authenticité. Cela montre que les règles imaginées par les critiques, ou du moins les applications qu'ils en ont faites, présentent beaucoup d'arbitraire, et qu'il est très-permis de revenir sur leurs jugements. (*Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. xxx, tom. VI, pag. 89, 90.)

(316) Surius, ad 14 decembris.

(317) *Hist. des Aut. ecclés.*, tom IV, pag. 6.

(318) Ruf., lib. *De Vitis Patrum*, cap. 18 et 19.

(319) Pallad., *Hist. Lusiaca*, cap. 65 et 66.

(320) Sozom., *Hist.*, lib. III, cap. 14.

Digitized by Google

prenant que, menant la vie ascétique, qui l'éloignait de tout commerce avec les hommes, il ait été enveloppé dans la persécution. *Voy.* les articles APOLLONE (Saint) diacre, martyr, et PHILÉMON (Saint) martyr.

ACTES DE SAINT ASTERIUS ET DE SES COMPAGNONS, martyrisés en l'an 285 de N.-S. Jésus-Christ.

I. Ces Actes sont du nombre de ceux qu'on appelle *proconsulaires* (321); ainsi, on ne peut douter de leur authenticité. Baronius y remarque toutes les formalités que les Romains observaient dans leurs jugements (322). Ils furent d'abord écrits en grec, mais nous ne les avons plus qu'en latin, d'une version que dom Ruinart croit plus ancienne que celle dont Surius et Baronius se sont servis.

On lit à la fin de ces Actes (323) que ces saints souffrirent le 23 août, sous le consulat de Dioclétien et d'Aristobule, c'est-à-dire l'an 285 de Notre-Seigneur. Ceci pourrait offrir quelque difficulté, Dioclétien et Maximien n'ayant persécuté les chrétiens par des édits publics qu'à la fin de leur règne (324). Mais il est certain qu'il y eut des martyrs dès le commencement; ce qu'il faut attribuer aux occasions particulières, à l'humeur des gouverneurs de province, qui agissaient en vertu des anciens édits (325), et qui aimaient à s'en servir selon leurs passions et leurs caprices contre les chrétiens.

II. A Egée, ville de Cilicie, Astérius, Claude, Néon, furent déférés au magistrat municipal par leur belle-mère, comme chrétiens et ennemis des dieux. Domnine et Théonille, avec un petit enfant (326), furent accusés du même crime, et on les mit tous en prison jusqu'à l'arrivée du proconsul Lysias.

Le proconsul arriva, et, s'étant assis sur son tribunal, se fit présenter les chrétiens prisonniers. Eulale, geôlier, dit: Suivant vos ordres, seigneur, le magistrat de cette ville vous présente ce qu'il a pu prendre de chrétiens. Il y a trois jeunes frères, deux femmes, et un petit enfant. Lysias s'adressant à Claude lui dit: Comment t'appelles-tu? Il répondit: Je m'appelle Claude. Lysias: Ne perds pas ta jeunesse par cette folie, viens sacrifier aux dieux, suivant l'ordre de l'empereur, pour éviter les tourments qui te sont préparés. Claude: Mon Dieu n'a pas besoin de tels sacrifices; il aime mieux les aumônes et l'innocence de la vie: mais vos dieux sont des démons impurs, qui se plaisent à ces sacrifices, et qui préparent des peines éternelles à ceux qui les font. Vous ne me persuaderez jamais de les adorer. Lysias: Qu'on l'attache, pour être battu de verges; autrement je ne pourrais le mettre à la raison. Claude: Quand vous me feriez souffrir des peines plus cruelles, vous ne me nuisez point; vous préparez à votre âme un supplice éternel. Lysias: Les empereurs ont ordonné que les chrétiens sacrifient aux dieux; qu'on punisse ceux qui refuseront, et que l'on promette des honneurs et des récompenses à ceux qui obéiront. Claude: Leurs récompenses sont temporelles: la confession de Jésus-Christ sauve éternellement: *Confessio Christi æterna est salus.*

Alors le proconsul commanda qu'on le pendît au chevalet, qu'on lui appliquât le feu aux pieds, qu'on lui coupât de petits morceaux de chair aux talons, et qu'on les lui présentât. Claude dit: Le feu ni les tourments ne font point de mal à ceux qui craignent Dieu; cela leur sert pour le salut éternel. Lysias commanda qu'on le déchirât avec les dents de fer, puis qu'on lui frottât les côtes avec des morceaux de pots cassés et que l'on y appliquât des flambeaux allumés. Claude: Votre feu et tous vos tourments sauveront mon âme. Je compte comme un grand profit de souffrir pour Dieu, et comme une grande richesse de mourir pour Jésus-Christ. Telle est notre condition, qu'en souffrant nous acquérons la vie éternelle. Lysias: Détachez-le, remenez-le en prison, et amenez-en un autre.

III. Le concierge Eulalius dit: Suivant vos ordres, seigneur, voilà Astérius, le second frère. Lysias lui dit alors: Crois-moi du moins, sacrifie aux dieux. Tu as devant les yeux les tourments qui sont préparés à ceux qui refusent. Astérius répondit avec autant de courage que son frère Claude: Il n'y a qu'un Dieu, qui habite au ciel, et qui regarde les choses les plus basses en sa grande puissance: mes parents m'ont appris à l'adorer et à l'aimer. Je ne connais point ceux que vous adorez et que vous nommez dieux. Lysias le fit pendre au chevalet en disant: Serrez-lui les côtés et lui dites: Crois du moins maintenant, et sacrifie aux dieux. Astérius: Je suis frère de celui qui vient de vous répondre; nous n'avons qu'un même esprit et une même confession: mon corps est en votre pouvoir, non pas mon âme. Lysias: Prenez les moufles de fer, liez-lui les pieds, et le tourmentez fortement. Astérius: Insensé, pourquoi me tourmentez-vous? N'avez-vous pas devant les yeux la récompense que le Seigneur vous en rendra? Lysias: Mettez-lui sous les pieds des charbons ardents, frappez-le de verges et de nerfs sur le dos et sur le ventre. Astérius: Faites, faites, qu'il n'y ait pas un de mes membres qui ne souffre. Lysias: Détachez le, gardez-le avec les autres; amenez le troisième.

IV. On amena Néon. Lysias lui dit: Mon fils, approche, sacrifie aux dieux, afin d'éviter les tourments. Néon répondit: Si vos dieux ont quelque pouvoir, qu'ils se défendent eux-mêmes de ceux qui les nient,

(321) *Actes judiciaires*, tirés des interrogatoires faits par les *proconsuls*.

(322) Baron., ad an. 285, num. 9, 10.

(323) *Act. sinc. Martyr.* pag 269.

(324) Eusèbe, lib. VIII, c. 1 *Hist.*

(325) D. Ruinart, præf. generali in *Act. Mart.*, num. 55, pag. 60.

(326) Les Actes ne marquent point ce que devint ce petit enfant, qui pouvait être fils de Domnine.

Digitized by Google

sans avoir besoin de votre défense. Si vous êtes compagnon de leur malice, je vaux bien mieux que vos dieux et que vous, puisque je ne vous obéis point, ayant le vrai Dieu, qui a fait le ciel et la terre. Lysias : Frappez-le sur le cou et lui dites : Ne blasphème point contre les dieux. Néon : Vous trouvez que je blasphème en disant la vérité! Lysias : Etendez-le par les pieds : mettez des charbons sur lui, et lui déchirez le dos à coups de nerfs. Après que cela fut fait, Néon dit : Je ferai ce qui est utile à mon âme; on ne peut m'ôter cette résolution.

Alors Lysias s'écria : Eulalius, concierge, et Archélaüs, spéculateur (327), prendront soin que ces trois frères soient crucifiés comme ils méritent, hors de la ville; il ajouta qu'il ordonnait en même temps que leurs corps fussent abandonnés aux oiseaux de proie.

V. Le proconsul se fit après cela présenter Domnine (328). Eulalius, concierge, dit : Suivant vos ordres, Seigneur, voici Domnine. Lysias s'adressant à elle : Tu vois, femme, quels feux et quels tourments on te prépare. Si tu veux les éviter, approche et sacrifie. Domnine répondit : Je ne le ferai pas, de peur de tomber dans le feu éternel et les tourments perpétuels. J'adore Dieu et son Christ, qui a fait le ciel et la terre et tout ce qu'ils contiennent. Vos dieux sont de pierre et de bois, faits par les mains des hommes. Lysias dit : Otez-lui ses habits : étendez-la et déchirez tous ses membres à coups de verges. Archélaüs, spéculateur, dit à Lysias : Par votre grandeur, Domnine est déjà morte (329). Lysias : Qu'on jette son corps au fond de la rivière.

Eulalius : Voilà Théonille. Lysias : Tu as vu, femme, de quels supplices et de quelles flammes l'on a puni ceux qui n'ont point obéi; c'est pourquoi rends honneur aux dieux et sacrifie. Théonille répondit : Je crains le feu éternel qui peut faire périr l'âme et le corps, et principalement de ceux qui abandonnent Dieu et adorent les idoles et les démons. Lysias : Donnez-lui des soufflets, jetez-la par terre, liez-lui les pieds, tourmentez-la vigoureusement. Théonille : Est-il raisonnable de faire souffrir de telles peines à une femme étrangère, de condition libre? Vous le savez, et Dieu voit ce que vous faites. Lysias : Pendez-la par les cheveux, et frappez-la sur le visage. Théonille : Ne suffit-il pas de m'avoir fait mettre toute nue? Ce n'est pas moi seule, c'est votre mère et votre femme que vous avez couvertes de confusion en ma personne; nous sommes toutes de même nature. Lysias : As-tu un mari, es-tu veuve? Théonille : Je suis veuve depuis vingt-trois ans. Je suis demeurée dans cet état pour l'amour de mon Dieu, m'appliquant aux jeûnes, aux veilles et aux prières, depuis que j'ai quitté les idoles impures. Lysias : Rasez-lui la tête, afin qu'elle ait plus de confusion. Faites-lui une ceinture d'épines, étendez-la à quatre pieux, et la frappez de courroies non-seulement sur le dos, mais par tout le corps; mettez-lui aussi des charbons sur le ventre, et qu'elle meure ainsi. Eulalius, geôlier, et Archélaüs, spéculateur, dirent : Seigneur, elle a déjà rendu l'âme. Lysias leur dit : Cousez son corps dans un sac; liez-le bien, et le jetez à l'eau. Eulalius et Archélaüs dirent : Nous avons exécuté les ordres de Votre Grandeur touchant les corps des chrétiens.

ACTES DU MARTYRE DES SAINTES BÉRÉNICE, PROSDOCE ET DOMNINE, en l'an 306. On ne doute point que ce ne soit de ces saintes dont parlent saint Augustin dans sa *Cité de Dieu* (330) et saint Jean Chrysostome dans ses *Homélies* (331). C'est surtout de ce dernier Père que nous tenons l'histoire du martyre de ces trois saintes et du culte que l'Eglise leur a rendu. Quelques auteurs ont cru que sainte Domnine était mère de sainte Pélagie, mais on est plus certain qu'elle fut la mère des saintes Bérénice et Prosdoce. (*Voy.* l'article ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, n° IX.) Saint Augustin paraît persuadé que l'Eglise n'a rendu des honneurs à ces saintes que par inspiration du Saint-Esprit, et il fait voir qu'un pareil genre de mort (on sait qu'elles se précipitèrent dans la rivière de peur d'être déshonorées), qui selon les règles ordinaires est absolument criminel, a pu être légitime dans ces saintes, si elles ont été poussées à cette action par le Saint-Esprit, comme nous le devons croire, dit-il (332), de Samson. Il n'y a point de doute que saint Chrysostome n'ait suivi les mêmes principes, puisqu'il ne craint pas de faire l'éloge de ces trois saintes. *Voy.* l'article MARTYRS.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT BONIFACE, vers l'an 290 ou 305. Dom Ceillier pense que ces Actes sont douteux, ou du moins supposés. Nous rapporterons ce qu'il en dit.

On a en grec et en latin une histoire fort ample du martyre de saint Boniface, que dom Ruinart a crue si légitime et si authentique, qu'il lui a donné place dans son recueil des *Actes sincères des martyrs*. Fleury l'a insérée aussi tout entière dans son *Histoire ecclésiastique;* et il ne paraît pas que ni Bigot, qui nous en a donné le texte grec dans son *Pallade*, ni les Bollandistes, qui l'ont fait imprimer parmi les *Actes des Saints* du quatorzième de mai, aient formé quelque doute sur sa sincérité.

Cependant, malgré ces autorités, dom Ceillier déclare (333) qu'il faut avouer de bonne foi que cette histoire est bien éloignée de la pureté des Actes originaux, et qu'elle n'en a ni le mérite ni la valeur; il y a même cer-

(327) *Voy.* Sur cette qualité : ACTES DES MARTYRS SAINT ANDRONIC, etc., n° XI.

(328) *Act. Martyr. sinc.*, pag. 268.

(329) *Domnine est déjà morte!* C'est que le bourreau l'avait frappée et déchirée avec tant d'atrocité qu'elle avait rendu l'esprit dans ce supplice.

(330) Lib. I, cap. 26.

(331) Tom. I, homil. 51, apud dom Ruinart, *Act. sinc. Mart.*, pag. 472.

(332) S. Aug., loc. cit.

(333) *Hist. gén. des Aut. sac. et eccles.*, tom. III, pag. 361, 365.

Digitized by Google

taines circonstances qui paraissent la décréditer entièrement, et qui rendent le fond du récit insoutenable, si l'on ne prouve qu'elles y ont été ajoutées après coup. Il y est dit par exemple que Dioclétien étant pour la quatrième fois consul et Maximien pour la troisième fois, c'est-à-dire en 290, excitèrent une persécution très-violente contre tous les chrétiens, et qu'ils firent publier contre eux des édits. Néanmoins cette persécution générale ne commença qu'en 303, à Nicomédie, Dioclétien étant consul pour la huitième fois et Maximien pour la neuvième.

Il y a moins de difficulté dans ce qu'on y lit, qu'Aglaé étant avertie de l'arrivée des reliques de saint Boniface, alla les recevoir avec des cierges et des parfums à cinquante stades de Rome; car il lui était aussi facile de recevoir les reliques de ce saint avec cet appareil qu'aux disciples de saint Cyprien d'emporter son corps avec des cierges et des torches et de l'enterrer solennellement sur le chemin de Mappalie (334). Mais on ne peut pas dire la même chose de ce que porte le texte grec de ces Actes, qu'Aglaé renonça au monde et distribua ses biens aux monastères et aux hôpitaux; car il est certain qu'à Rome il n'y avait dans le IIIe siècle ni monastères ni hôpitaux. Enfin il est à remarquer que la confession même du saint martyr fait peine, tant elle est remplie d'injures et d'invectives.

Telles sont les critiques de dom Ceillier sur les *Actes du martyre de saint Boniface*. Nous avons cru devoir donner ces observations pour l'exactitude de l'histoire. Nous n'en rapporterons pas moins le martyre d'Aglaé et de Boniface, à l'exemple de Fleury (335) et de M. l'abbé Rohrbacher, qui cite le récit de cet historien (336) sans aucune observation. *Voy.* l'article BONIFACE (Saint), martyr.

ACTES DE SAINTE CRISPINE ET DE SAINTE EULALIE, vierges martyrisées en l'an 304. Dom Mabillon, qui nous donne les Actes de sainte Crispine (337), les a tirés de deux manuscrits de Saint-Thierry, près de Reims. Personne ne doute qu'ils ne soient très-authentiques et du nombre des meilleures pièces. Il serait seulement à souhaiter qu'ils fussent entiers. Mais ils ne contiennent que le dernier interrogatoire de sainte Crispine, et il n'y est rien dit ni de ce qui se passa dans le premier, ni de la manière dont elle fut prise, ni de quelle condition elle était. Nous verrons à son article le peu que saint Augustin nous apprend d'elle. Ses Actes disent qu'elle souffrit le martyre sous le consulat de Dioclétien et de Maximien (338), le 5 décembre, sans spécifier l'année; mais il y a apparence que ce fut en 304, puisqu'Anulin, qui condamna la sainte, était proconsul d'Afrique en cette année, et que ce ne fut qu'en 304 qu'on commença à condamner les laïques à mort. Quant à sainte Eulalie, qu'on joint à sainte Crispine, c'est saint Prudence qui nous en a conservé l'histoire. Dom Ruinart la rapporte (339) d'après ce saint. *Voy.* les articles CRISPINE (Sainte), martyre, et EULALIE (sainte), martyre.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT CYR ET DE SAINTE JULITTE, sa mère, vers 304. Ces Actes sont mis dans le décret du Pape Gélase au rang des apocryphes (340) et condamnés par les hérétiques à dessein de décrier notre foi. Etant tombés entre les mains d'un évêque nommé Zénon ou Zozime (341), il les rejeta comme indignes de toute croyance; et, dans le désir qu'il avait de s'en procurer de plus corrects et de plus authentiques, il écrivit à Théodore, évêque d'Icone, d'où l'on disait que saint Cyr et sa mère étaient originaires, pour avoir de lui une relation exacte du martyre de ces saints. Théodore, pour le satisfaire, s'adressa à deux officiers considérables de la cour de saint Justinien et gens d'une probité reconnue, dont l'un, nommé Marcien, était chancelier de l'empire, et l'autre, nommé Zénon, était du conseil du prince. Théodore les trouva très-bien instruits de toutes les circonstances de cette histoire, dont ils avaient entendu plusieurs fois faire le récit à des seigneurs de Lycaonie parents très-proches de Julitte; et c'est de cette relation que dom Ruinart a tiré les Actes de nos deux saints. *Voy.* l'article CYR (Saint) et JULITTE (Sainte), martyrs.

ACTES DU MARTYRE D'UN ENFANT NOMMÉ CYRILLE. On ne connaît point l'auteur des Actes du martyre de ce saint enfant. Quelques critiques les ont attribués à saint Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce (342), et ils sont assez bien écrits, dit dom Ceillier (343), pour n'être pas indignes de ce célèbre évêque, qui pouvait avoir été témoin oculaire de ce qui y est rapporté. — Malheureusement nous n'en avons qu'une traduction latine assez mauvaise, qui est celle dont se sont servis les Bollandistes (344). Ces Actes sont en forme de lettre, dont voici la substance :

A Césarée de Cappadoce, sous la persécution ordonnée par Valérien, il y avait un enfant appelé Cyrille qui montra une constance extraordinaire. Il nommait toujours Jésus-Christ; et ni les paroles ni les coups ne pouvaient l'empêcher de se dire chrétien. Plusieurs enfants de son âge se déclaraient ses ennemis : son père même le chassa de sa maison, lui refusant tout secours, et quelques-uns louaient et admiraient le père. Le juge, irrité contre Cyrille, se le fit amener

(334) *Act. sinc. Martyr.*, pag. 218.
(335) *Hist. eccles.*, liv. IX, pag. 16, 17 et 18.
(336) *Hist univ. de l'Egl. cath.*, liv. XXX, pag. 107-111.
(337) *Analector.* tom. III, pag. 423.
(338) *Act. sinc. Martyr.*, pag. 449.
(339) *Act. sinc. Martyr.* pag. 452. Ex Prudentio, hymn. 3, lib. *de Coronis.*
(340) *Decret. Gelas.*, tom. IV *Concil.*, pag. 1265.
(341) *Act. sinc. Martyr.*, pag. 478, in admonit., pag. 477.
(342) D. Ruinart, admonit. in Acta S. Cyrilli p. 245; Tillemont, *Hist. eccles.* tom. V, p. 562.
(343) *Hist. gén. des Aut. sac. et eccles.*, tom. III pag. 256.
(344) Tom. VII, 29 mai.

Digitized by Google

par ses officiers, et pensa d'abord l'épouvanter; mais il le trouva intrépide et n'estimant rien en comparaison de sa foi. Mon enfant, dit-il, je te pardonne tes fautes : ton père te recevra chez lui, tu peux jouir de ses biens, pourvu que tu sois sage et que tu penses à toi. Le bienheureux enfant dit : J'ai de la joie de souffrir ces reproches. Dieu me recevra; je suis bien aise d'être chassé de ma maison; j'en ai une plus grande; je ne crains point la mort, pour acquérir une meilleure vie. Comme il parlait ainsi avec une vertu divine, on le fait lier publiquement comme pour le mener à la mort; mais le juge avait donné ordre que l'on se contentât de lui faire peur. Quand on lui rapporta que l'enfant n'avait point jeté de larmes ni craint le feu où on le menaçait de le jeter, il le rappela et lui dit : Mon enfant, tu as vu le feu, tu as vu le glaive; sois sage, pour rentrer dans la maison et dans la fortune de ton père. Cyrille répondit : Tyran, tu m'as fait grand tort de me rappeler; ton feu et ton glaive sont inutiles; je vais à une plus grande maison et à des richesses plus excellentes : dépêche-toi promptement, afin que j'en jouisse. Les assistants pleuraient en l'entendant ainsi parler; mais il leur disait : Vous devriez rire et me conduire avec joie au supplice; vous ne savez pas quelle cité je vais habiter ni quelle est mon espérance. Il alla ainsi à la mort et fut l'admiration de tous les habitants de Césarée (345). — On place le glorieux martyre de ce saint enfant à l'an de Notre-Seigneur 259 ou 260.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT DIDYME ET DE SAINTE THÉODORE, en 304. Ces Actes, dont nous avons encore le texte grec, sont communément reconnus pour authentiques et très-fidèles (346). Il y a seulement quelques différences de leçons entre ce texte et les traductions latines; mais, outre qu'elles sont peu importantes, il est à présumer qu'elles viennent des copistes. Il y a un endroit dans le grec où l'on donne à la Vierge la qualité de *Mère de Dieu* (347). On ne trouve rien de semblable dans l'ancienne traduction latine, ce qui donne lieu de croire qu'on l'y a ajouté depuis l'hérésie de Nestorius.

Saint Ambroise rapporte (348) l'histoire d'une sainte Théodore dont les circonstances ont beaucoup de conformité avec ce que nous lisons de sainte Théodore d'Alexandrie dans les Actes de saint Didyme. Ce qui fait quelque difficulté, c'est que saint Ambroise met le martyre de cette sainte à Antioche (349), au lieu que celle dont il est parlé dans ces Actes était d'Alexandrie et y souffrit pour la foi. Il dit encore qu'il n'y avait pas longtemps qu'elle avait souffert : d'où il paraît qu'on doit inférer que cette sainte Théodore dont il rapporte l'histoire était morte sous Julien, et non sous Dioclétien. En effet, il n'est pas impossible qu'il y ait eu en divers endroits des vierges condamnées au même supplice et délivrées par un semblable miracle.

Un ancien auteur, sous le nom de saint Basile (350), assure que plusieurs vierges qui avaient été condamnées à des lieux d'infamies en avaient été retirées par une protection particulière de Dieu; mais aussi rien n'empêche qu'on ne rapporte à sainte Théodore d'Alexandrie ce que saint Ambroise dit de celle d'Antioche. Il ne parle du martyre de cette sainte que sur un bruit populaire (351), et il pouvait n'être pas mieux instruit du lieu où la sainte avait souffert. S'il parle de son martyre comme d'un événement assez récent, c'est en comparaison de celui de sainte Thècle, qui avait vécu longtemps auparavant, ayant été instruite par l'apôtre saint Paul.

On ne sait point précisément en quelle année saint Didyme souffrit le martyre; mais il paraît que ce fut en 304, quelque temps après l'édit qui condamnait tous les chrétiens à la mort; car il est remarqué dans les Actes que le saint dit au juge (352) d'exécuter promptement ce qui lui était ordonné par les princes, et il est certain que c'est la mort qu'il lui demandait. Il est encore remarqué que cet édit général n'avait été publié que depuis peu (353). Ces Actes paraissent tirés en partie des registres du greffe; le reste est de la main d'un chrétien qui écrivait avec piété. *Voy.* les articles DIDYME (Saint) et THÉODORE (Sainte), martyrs.

ACTES DU MARTYRE DES SAINTS DONATIEN, ROGATIEN, et plusieurs autres, dans les Gaules, au III^e^ siècle. On rapporte aux voyages que Maximien fit dans les Gaules, soit contre les Bagaudes, soit contre le parti de Carause (*Voy.* son article), plusieurs martyres célèbres, entre autre ceux de saint Donatien et de son frère saint Rogatien, qui souffrirent à Nantes, en Armorique.

I. Nous avons les Actes de leur martyre, qui, au jugement des savants (354-355) ont le mérite des originaux, quoiqu'ils paraissent n'avoir été écrits que dans le V^e^ siècle. On y lit que Dioclétien et Maximien avaient envoyé au préfet des Gaules un ordre par écrit de faire mourir tous les chrétiens qui persistaient dans la confession du nom de Jésus-Christ (356), ce qui obligerait de reculer le martyre de ces saints jusqu'à la grande persécution de Dioclétien, arrivée en 303, si

(345) *Act. sinc.*, pag. 253.

(346) Surius, ad diem 5 aprilis.; Boll. ad diem 28 aprilis; dom Ruinart, *Act. sinc. Martyr.*, p. 596; Tillemont, *Mém*, tom. IV; p. 244, 684; dom Cellier, tom. III, p. 495-495.

(347) Θεοτοκου, Bolland. ad diem 28 april., in græc., p. 63.

(348) *Lib. de Virginitate*, lib. II, cap. 4.

(349) Ibid.

(350) Apud Basil., tom. III, p. 656 nov. edit.

(351) Ambros., *De Virginitate*, lib. II, cap. 4.

(352) *Act. sinc. Martyr.*, p. 410.

(353) Cela paraît par le commencement des Actes grecs. Apud Bolland. ad diem 23 april., p. 63.

(354-355) Dom Ruinart, præf. in *Acta SS. Rogatiani et Donatiani*, p. 279; Tillemont, *Hist. eccles.* tom. IV p. 491; dom Ceillier, *Hist. gén. des aut. sac. et eccles.*, tom. III, p. 362.

(356) *Act. sinc. Martyr.*, p. 280.

Digitized by Google

l'on ne savait que ces empereurs firent mourir plusieurs chrétiens, dans les diverses provinces de l'empire, longtemps avant leur édit général de 303. Aussi Fleury (357) place-t-il le martyre de saint Rogatien et de saint Donatien en 285.

II. C'étaient deux frères illustres par leur naissance. Donatien était le plus jeune, mais il se convertit le premier; et ayant reçu le baptême il travaillait à la conversion des autres. Rogatien, son frère aîné, en fut touché; il voulut aussi être chrétien, et pria Donatien de lui faire recevoir le baptême avant la persécution, afin qu'elle ne le surprit pas païen ou catéchumène. Mais l'absence de l'évêque, qui s'était enfui, l'empêcha d'être baptisé. Cependant le gouverneur, qui persécutait les chrétiens, étant venu dans la ville, Donatien lui fut déféré comme détournant les autres du culte des dieux et particulièrement son frère. Le gouverneur se le fit amener; il confessa constamment, et fut mis en prison les fers aux pieds. Rogatien étant aussi présenté au gouverneur, d'abord il lui parla doucement et s'efforça de le gagner par ses promesses; mais, le voyant aussi ferme que son frère, il le fit mettre en prison. Rogatien s'affligeait de ce qu'on l'avait pris avant d'avoir eu la grâce du baptême. Son frère pria pour que sa foi et le sang qu'il devait répandre le lendemain lui tinssent lieu de baptême. Ainsi ils passèrent la nuit en veilles et en prières. Le lendemain le gouverneur les fit encore présenter à son tribunal, et, les voyant fermes, les fit pendre au chevalet, où ils furent tourmentés, et ensuite eurent la tête coupée. Les Actes ajoutent que le bourreau, avant de leur couper la tête, la leur perça à coups de lance, par une indigne complaisance pour le gouverneur.

III. Après cette courte analyse du martyre de saint Donatien et de saint Rogatien, Fleury donne une liste de plusieurs autres martyrs qui souffrirent vers le même temps. Nous laisserons parler ici cet historien :

Ce fut dans la Belgique, dit-il, où Maximien fit un plus long séjour, et c'est aussi où nous trouvons plus de martyrs de son temps. A Amiens, l'évêque saint Firmin; dans la même ville, Victoric et Fuscien, avec Gentien, leur hôte; à Auguste, capitale de Vermandois, ville depuis ruinée, saint Quentin; à Soissons, saint Crépin et saint Crépinien; à Tournai, saint Piat ou Piaton, prêtre; à Fismes, près de Reims, la vierge sainte Macre (358); à Louvre en Parisis, saint Just ou Justin, qui, allant à Amiens avec son père et son frère, et n'ayant pas voulu découvrir aux persécuteurs ceux qui l'accompagnaient, eut la tête tranchée. On compte encore plusieurs martyrs à Trèves, sous Rictiovare, gouverneur de la Gaule Belgique, à qui l'on attribue aussi la plupart des précédents. Dans la Grande-Bretagne on remarque entre autres saint Alban, qui, ayant reçu chez lui un clerc qui fuyait la persécution, se livra lui-même pour le sauver.

En Aquitaine, saint Caprais d'Agen se cacha par la crainte de la persécution (359); mais ensuite il se montra, et souffrit le martyre, excité par l'exemple de sainte Foy, vierge (360). Près d'Agde, Tibère, Modeste et Florentia. A Vienne, Ferréolo, tribun militaire, et un de ses soldats, nommé Julien, eurent la gorge coupée à Brioude en Auvergne. A Embrun, Vincent, Oronce et Victor (361). A Arles, Denès, greffier, encore jeune et catéchumène, entendant lire devant le tribunal l'ordre pour persécuter les chrétiens, et ne pouvant se résoudre à l'écrire, jeta devant les pieds du juge les tablettes cirées sur lesquelles il écrivait, s'enfuit et se cacha. Le juge ordonna de le prendre, et, comme on ne le put trouver, il le condamna à perdre la tête sitôt qu'on l'aurait trouvé. Cependant le martyr fit demander à l'évêque par des gens fidèles de le baptiser. L'évêque, soit qu'il n'en pût trouver le temps ou qu'il se défiât de sa jeunesse, lui fit dire qu'il serait suffisamment baptisé dans son sang. Enfin Dieu permit qu'il fût découvert. Il voulut encore s'échapper en passant le Rhône à la nage; mais il fut pris de l'autre côté et eut la tête tranchée. On ne connaît point au juste l'époque de son martyre; toutefois il est trop mémorable pour l'omettre faute de ce renseignement.

Les Actes de la plupart de ces martyrs ont été dressés; mais, comme ils le furent plusieurs siècles après leur glorieuse mort, ils n'ont peut-être pas toute l'autorité désirable. Nous nous sommes borné à indiquer leurs noms en un seul paragraphe; mais nous ne nous sommes pas dispensé pour cela de consacrer un article à chacun de ces saints martyrs. On peut les consulter pour plus de détails.

ACTES DE SAINTE EUPHÉMIE ET DE SAINT SERÈNE, martyrisés en 306 sous Galère. La main de Métaphraste se fait remarquer dans les Actes de sainte Euphémie (362). Néanmoins il faut avouer qu'il n'est point auteur de tout le merveilleux qui s'y trouve, et que la plupart des faits qu'il rapporte étaient reçus dans l'Eglise longtemps avant lui, comme on le voit par l'hymne qu'Ennode (363), évêque de Pavie, composa au commencement du VI^e^ siècle en l'honneur de la sainte, et par ce qu'en ont dit Bède, Usuard et Adon dans leurs *Martyrologes*.

Cette remarque est de dom Ceillier (364), et il semble en vérité qu'il soit en quelque sorte obligé de la faire, tant il paraît habituellement être offusqué du *merveilleux* qui se trouve dans les Actes des martyrs, comme si la vie et la constance de ces héros du

(357) *Hist. eccles.*, liv. VIII, n° 19.
(358) Jan. 6, 8, August. Beda.
(359) 6 octob.
(360) 28 aug., 1 feb. *Acta sinc. Martyr.*, p. 605.
(361) Fleury commet ici une erreur en mettant à Embrun le martyre de ces trois saints. *Voy.* l'article de VINCENT (Saint), martyr.
(362) Surius, ad diem 11 julii.
(363) Enn. carm. 17.
(364) Tom. IV, pag. 8.

Digitized by Google

christianisme n'étaient pas ce qu'il y a de plus merveilleux au monde! Ce critique veut cependant qu'il y ait dans les Actes de sainte Euphémie quelques fables, et cela parce qu'il est difficile d'accorder tout ce qu'ils renferment avec le discours dans lequel saint Astère d'Amasée décrit le martyre de notre sainte. Cet évêque pouvait en être d'autant mieux informé, qu'il vivait dans le même siècle que sainte Euphémie, qu'il en avait appris les circonstances sur les lieux mêmes où elle avait souffert, c'est-à-dire à Chalcédoine : il les avait vues toutes représentées dans un tableau qu'on avait placé près du tombeau de la sainte (365), et où l'on voyait la croix, pour marquer apparemment le martyre qu'elle était près de souffrir. Le discours de saint Astère fut lu avec l'approbation générale des Pères du second concile de Nicée, et inséré tout entier dans la quatrième et dans la sixième action de ce concile (366).

Quant aux Actes du martyre de saint Serène, tels que nous les a donnés dom Ruinart (367), ils sont, de l'aveu de dom Ceillier (368), écrits d'un style fort simple et fort naturel, et ne contiennent rien qui ne soit digne de foi. *Voy.* les articles EUPHÉMIE (Sainte) et SERÈNE (Saint), martyr.

ACTES DE SAINT EUPLIUS, diacre qui souffrit le martyre pour le nom de Jésus-Christ en 304. Ces Actes sont en grec et en latin. Ils sont reconnus de tout le monde pour sincères, si l'on en excepte ceux qui se trouvent dans le recueil de Métaphraste. On croit néanmoins (369) que les différentes éditions que nous en avons viennent d'un original plus ancien; et ce qui le persuade, c'est que toutes ces éditions, quoique bonnes, ne sont pas tout à fait conformes entre elles. Les meilleures sont l'édition grecque de Cotelier et l'édition latine de Baronius. La confession de la très-sainte Trinité est clairement exprimée dans ces Actes (370), ce qui n'est point étonnant, puisque, plusieurs années avant qu'ils fussent écrits, Origène avait reconnu (371) en termes formels la divinité de la Trinité adorable, selon la remarque de saint Basile, et que ce terme était depuis longtemps en usage dans l'Eglise. *Voy.* l'article EUPLIUS (Saint), martyr.

ACTES DU MARTYRE DE SAINTE FÉLICITÉ ET DE SES FILS. An 164. Saint Grégoire, dans l'éloge qu'il a fait de sainte Félicité, dit que, si elle a été la servante de Jésus-Christ par la pureté de sa foi, elle en est devenue la mère par la générosité de sa prédication, ayant fortifié le courage de ses sept fils avec des paroles toutes brûlantes de l'amour divin, et les ayant animés par la vue de la céleste patrie à quitter avec joie celle d'ici-bas (372).

Ce grand Pape, pour justifier ce qu'il avait à dire de ces saints martyrs, cite les Actes les plus corrects (373); ce qui donne lieu de juger que dès lors il y en avait d'autres qui l'étaient moins. Mais ceux dont il se servit étaient apparemment les mêmes que ceux que dom Ruinart a tirés de Surius, d'Ughellus et d'un grand nombre de manuscrits; car, outre qu'ils sont fort courts, que le style en est simple et grave, ils se rencontrent fort bien avec ce que saint Grégoire a dit de ces glorieux martyrs. On y remarque néanmoins quelques termes qui ne paraissent pas avoir été en usage alors dans les procédures, entre autres celui de *roi*, qui y est mis quelquefois pour celui d'*empereur*. Mais, dit dom Ceillier (374), de pareils changements, qui peuvent venir des copistes ou des traducteurs, ne détruisent point l'autorité de ces Actes, qui d'ailleurs n'ont rien que de bon. *Voy.* l'article FÉLICITÉ (Sainte), martyre.

Le martyre de sainte Félicité et de ses fils arriva vers l'an 164, sous l'empire de Marc-Aurèle, dans le temps que Publius était préfet de Rome. Néanmoins on met ordinairement la mort de ces saints martyrs vers l'an 150, sous le règne d'Antonin dit le Pieux. Ce qui a donné lieu à cette opinion, c'est que les Actes de ces saints disent qu'ils souffrirent sous Antonin. Et il n'y aurait aucun inconvénient à soutenir ce sentiment s'il ne s'agissait que de faire voir que ce dominateur répandit plusieurs fois le sang des chrétiens, ce qui est attesté par saint Justin (375), par saint Irénée (376), par Eusèbe (377) et par l'auteur d'un poëme imprimé parmi les œuvres de Tertullien. Mais, dit Tillemont (378), ce qui nous empêche de placer leur martyre sous Antonin le Pieux, c'est que ces actes parlent de plusieurs Augustes, ce qui ne convient point au règne d'Antonin, mais bien à celui de Marc-Aurèle, qui s'appelait aussi Antonin et qui régnait avec Lucius Verus. Et ce fut apparemment à l'époque où ce dernier était occupé en Orient à faire la guerre aux Parthes que sainte Félicité et ses fils souffrirent le martyre, puisque leurs Actes parlent ordinairement d'Antonin seul : nous mettons cette époque vers l'année 164, parce que Lucius Verus partit de Rome en 162 et y revint en 166.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT FÉLIX, évêque de Thibare en Afrique, et mort en 303 de Notre-Seigneur.

On ne forme aucune difficulté sur les Actes de ce saint (379), et l'on convient qu'ils sont

(365) *Act. sinc. Martyr.*, p. 491, Asterio.
(366) *Conciliorum* tom. VII, p. 739 et 855.
(367) *Act. sinc. Martyr.*, p. 492.
(368) Tom. IV, ibid., p. 9.
(369) Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. V, p. 695; dom Ceillier, *Hist. des Aut.*, tom. III, p. 504.
(370) Dixit Euplius : *Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum adoro. Sanctam Trinitatem adoro, præter quam non est Deus.* (*Act. sinc. Marty.*, p. 407.)
(371) Dom Ceillier, tom. II, p. 718.
(372) S. Greg. homil. 3 in Evangel. Saint Pierre Chrysologue a fait aussi l'éloge de ces saints martyrs dans le Sermon 134.
(373) Greg. magn. homil. 3 in Evangelia, lib. I
(374) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. I, p. 670.
(375) *Apolog.* 2, p. 54 et 59.
(376) Lib. III, cap. 3.
(377) Lib. IV, cap. 10.
(378) *Mém.*, tom. II, p. 326, 327.
(379) Dom Ruinart, *Act. sinc. Martyr.*, p. 355.

Digitized by Google

tirés presque tout entiers du greffe. Il n'y a de contestation que sur le nom de la ville dont il était évêque : les uns la nomment Thibare, et d'autres Tubyse, Tubzoque, et Tibiure (380). Il y a aussi quelques variétés dans les imprimés et dans les manuscrits touchant les noms (381) des clercs de son eglise ; mais on n'en peut rien inférer contre l'authenticité des Actes. *Voy.* l'article FÉLIX (Saint), évêque et martyr.

ACTES DE SAINT FELIX, prêtre de Nole et confesseur. Comme ces Actes ne forment pas un document particulier dans les annales de l'Eglise, et qu'ils sont simplement tirés du XV^e^ poëme de saint Paulin, nous donnerons un article spécial sur saint Félix. *Voy.* FÉLIX (Saint), prêtre de Nole.

ACTES DE SAINT FERREOL, martyrisé vers l'an 304. Ces Actes sont sincères, mais non pas tout à fait originaux. Le style en est trop poli pour qu'ils aient cette qualité. On sent qu'ils ont été écrits à loisir. Toutefois, le fond de l'histoire n'a rien que de beau et d'édifiant, et l'on y remarque tous les caractères de la vérité. On trouve ces Actes dans Surius, et après lui dom Ruinart les a donnés sur divers manuscrits (382). *Voy.* l'article FERRÉOL (Saint), martyr.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT FRUCTUEUX ET DE SES COMPAGNONS, an 259 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Disons d'abord un mot de ces Actes ; nous parlerons ensuite du saint évêque de Tarragone et de ses compagnons.

I. La conformité des Actes du martyre de saint Fructueux que nous avons aujourd'hui avec ceux qu'on lisait publiquement dans les églises d'Afrique du temps de saint Augustin (383) ne permet pas de douter de leur authenticité. Ce saint docteur les cite souvent dans le sermon qu'il prononça en l'honneur de saint Fructueux le jour de son martyre, et Prudence les a copiés presque tout entiers dans l'éloge qu'il en fait (384). Ces Actes sont un peu plus amples dans certains manuscrits que dans d'autres (385), mais sans que cela change rien au sens.

II. Fructueux était évêque de Tarragone, alors la principale ville d'Espagne (386). Un dimanche, le 16 janvier de l'an 259, comme il était dans sa chambre, six soldats de ceux qu'on appelait bénéficiers et qui étaient du premier rang, vinrent le trouver par ordre du gouverneur. Les ayant entendus frapper à sa porte, il se leva aussitôt pour la leur ouvrir, et ayant reçu d'eux le commandement de venir trouver leur maître avec ses diacres, il y alla accompagné de deux d'entre eux nommés Augure et Euloge. Ceci se passait sous le règne des empereurs Valérien et Gallien, Emilien et Bassus étant consuls.

Lors donc que saint Fructueux et ses compagnons furent arrivés, on les jeta en prison, où ils demeurèrent six jours. Le saint évêque, assuré de remporter la couronne du martyre et rempli de joie, priait sans cesse, et les frères qui s'y trouvaient se recommandaient à lui. Il y baptisa un nommé Rogatien, et célébra la station du mercredi, dans laquelle on avait coutume de jeûner jusqu'à trois heures après midi. Le sixième jour de leur incarcération, qui était le vendredi 21 janvier, le gouverneur Emilien s'étant fait amener Fructueux et ses deux diacres, il leur demanda d'abord s'ils ne savaient pas ce que les empereurs avaient ordonné.

Fructueux répondit : Je ne sais ce qu'ils ont ordonné ; pour moi, je suis chrétien. Emilien dit que les empereurs ordonnaient que l'on adorât les dieux. Fructueux répliqua qu'il n'adorait qu'un seul Dieu, qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui y est compris. Emilien, se tournant vers Augure, lui dit de ne pas imiter les discours de Fructueux. Ce diacre répondit : J'adore Dieu tout-puissant. Adorez-vous aussi Fructueux? demanda le proconsul. Augure lui fit cette belle réponse, relevée par saint Augustin (387) : Je n'adore point Fructueux, mais celui que Fructueux lui-même adore. Emilien demanda à Fructueux s'il était évêque : Je le suis, lui dit le saint. Vous ne l'êtes plus, répartit le gouverneur, et il commanda qu'ils fussent brûlés vifs.

III. Alors on mena Fructueux avec ses diacres à l'amphithéâtre, et tout le peuple le plaignait, car il était aimé même des infidèles, à cause de sa vertu. Quant aux chrétiens, ils se réjouissaient plus de sa gloire qu'ils ne s'affligeaient de le perdre. Plusieurs, par un mouvement de charité, lui offraient un breuvage pour le fortifier ; mais il les remercia disant : Il n'est pas encore l'heure de rompre le jeûne, car il n'était en effet que dix heures du matin, et c'était le vendredi, jour de station. On voit ici, remarque Fleury (388) d'après Thomassin (389), l'exactitude des saints à garder ces pratiques, et qu'ils croyaient que boire rompait le jeûne. Fructueux ne voulut donc pas rompre le jeûne, parce que, disent les Actes, il espérait aller finir la station et le jeûne de ce jour dans le paradis en la compagnie des martyrs et des prophètes.

Quand ils furent arrivés à l'amphithéâtre, un nommé Augustal, qui était lecteur de Fructueux, s'approcha en pleurant et lui dit : Permettez-moi de vous déchausser. Fructueux répondit : Laissez, mon fils, je me déchausserai avec joie : je suis assuré de la promesse du Seigneur. Après qu'il se fut déchaussé, un chrétien nommé Félix s'approcha et lui prit la main, le priant de se souvenir de lui. Le saint évêque lui dit tout haut, en sorte que

(380) Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sac. et ecclésiast.*, tom. III, p. 480.

(381) Dans quelques uns ils sont appelés Aper, Cyrus et Vital ; en d'autres, Janvier, Fortunance, et Septimen.

(382) *Act. sinc. Martyr.*, 462 et seqq.

(383) S. Aug. serm. 275, in Nat. mart. Fruct., episc., diac. Augur. et Eulog., p. 1105, 1106, 1107, tom. V.

(384) Prud. hymn. 6, lib. *de Coron.*

(385) D. Ruinart, admonit. in Act. S. Fruct., p. 218.

(386) *Act. sinc.*, p. 220 et seqq.

(387) S. Aug., ubi supra.

(388) *Hist. eccles.*, liv. VII, n° 46.

(389) *Traité des jeunes*, part. I, chap. 19, et part. II, chap. 15.

Digitized by Google

tout le monde l'entendit : Je dois avoir dans l'esprit toute l'Eglise catholique, étendue depuis l'orient jusqu'à l'occident. Etant à la porte de l'amphithéâtre et près d'entrer sur le lieu de son combat suprême, il consola encore ses frères, leur donnant l'assurance qu'ils ne manqueraient pas de pasteur.

IV. Après que les bandelettes qui liaient les mains de saint Fructueux et de ses compagnons furent brûlées, l'évêque se mit à genoux et priait encore, suivant sa coutume, assuré de la résurrection. Deux chrétiens, Babylon et Magdonius, domestiques du gouverneur, virent le ciel ouvert pour recevoir les martyrs, et montrèrent à une petite fille d'Emilien l'évêque avec ses deux diacres montant au ciel couronnés, les pieux où ils avaient été attachés demeurant encore. Ils appelèrent Emilien lui-même pour lui montrer les martyrs : il ne les vit point alors, mais ensuite saint Fructueux lui apparut avec ses diacres en des habits éclatants, et lui déclara que ce qu'il avait fait contre eux n'avait servi qu'à leur gloire.

Cependant les fidèles vinrent dans la nuit à l'amphithéâtre avec du vin pour éteindre les corps demi-brûlés. Ils en ramassèrent les cendres, dont chacun prit ce qu'il put : mais saint Fructueux leur apparut et les avertit que chacun rendît ce qu'il en avait pris, et qu'ils les enterrassent tous ensemble. — La fête de ces saints martyrs se faisait en Afrique, du temps de saint Augustin (390), le même jour qu'on y célébrait celle de sainte Agnès, c'est-à-dire le 21 janvier, qui fut en effet le jour de leur martyre.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT GENÈS, vers l'an 285 ou 286. Ces Actes, aussi édifiants qu'ils sont courts et simples, méritent une entière croyance (391). On les rapporte en même temps que ceux de saint Astérius et de ses compagnons (392), et, comme cette opinion paraît la plus généralement admise, nous nous y rangeons.

I. Genès était comédien à Rome. Il excellait dans son art, représentant au naturel les maux des hommes, et surtout le ridicule qui se rencontre dans la plupart de leurs actions. Comme il jouait un jour devant l'empereur Dioclétien, qui était venu à Rome pour en prendre possession après la défaite de Caius, il se coucha, comme s'il eût été malade, et dit : Ah ! mes amis, je me sens bien pesant, je voudrais être soulagé. Les autres répondirent : Comment te soulagerons-nous ? Veux-tu que nous te fassions raboter pour te rendre plus léger ? — Insensés, dit-il, je veux mourir chrétien. — Pourquoi ? dirent-ils.— Afin qu'en ce grand jour Dieu me reçoive comme un fugitif. — On fit venir un prêtre et un exorciste, c'est-à-dire des comédiens qui en faisaient le personnage. S'étant assis près de son lit, ils lui dirent : Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoyés quérir ? Genès fut changé tout d'un coup par inspiration divine, et leur répondit sérieusement (393) : Parce que je veux recevoir la grâce de Jésus-Christ et renaître pour être délivré de mes péchés. Ils accomplirent les cérémonies du baptême, et, quand on l'eut revêtu d'habits blancs, des soldats le prirent en continuant le jeu et le présentèrent à l'empereur pour être interrogé comme les martyrs.

Alors il parla ainsi du lieu où il était : Ecoutez, empereur et toute la cour, les sages et le peuple de cette ville ; toutes les fois que j'ai seulement entendu nommer un chrétien, j'en ai eu horreur, et j'ai insulté à ceux qui persévéraient dans la confession de ce nom. J'ai détesté mes parents et mes alliés à cause du nom de chrétien, et j'ai méprisé cette religion jusqu'à m'informer exactement de ses mystères pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nu et que, interrogé, j'ai répondu : je crois, j'ai vu une main qui venait du ciel et des anges lumineux au-dessus de moi ; ils ont lu dans un livre tous les péchés que j'ai commis depuis mon enfance, les ont lavés dans la même eau dont j'ai été arrosé en votre présence, et m'ont ensuite montré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant, grand empereur, et vous, peuple, qui avez ri de ces mystères, croyez avec moi que Jésus-Christ est le véritable Seigneur, qu'il est la lumière et la vérité, et que c'est par lui que vous pouvez obtenir le pardon.

II. Ainsi, dans ces siècles où l'esprit de Dieu soufflait de toutes parts, où les merveilles se succédaient avec une multiplicité si propre à ouvrir les yeux des plus incrédules, dans ces âges héroïques, la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ était prêchée jusque sur le théâtre !..

Mais les aveugles partisans de la vieille société qui s'écroulait, et que les chrétiens par leur résistance passive, leur vie admirable, et leur mort glorieuse, battaient en brèche, ces partisans ne se laissaient toucher de rien et s'accrochaient à leurs institutions vermoulues. Aussi, Dioclétien, extrêmement indigné des paroles du comédien Genès, le fit-il battre cruellement à coups de bâton ; après quoi on le mit entre les mains du préfet Plautien, pour le contraindre à

(390) S. Aug., ubi supra.

(391) Dom Ceillier, *Hist. gén. des Aut. sac. et eccl.*, tom. III, p. 354.

(392) Dom Ruinart, *Act. Martyr.*, p. 269 ; Tillemont, *Hist. eccl.*, tom. IV, p. 694, 695. D'autres mettent le martyre de saint Gènes en 303, lorsque Dioclétien vint à Rome célébrer la vingtième année de Maximien Hercule et triompher des Perses. Mais, comme on ne peut douter qu'il n'y soit aussi venu en 283, après la défaite de Caius, rien n'empêche qu'on ne rapporte à ce temps là où à l'année suivante le martyre de saint Genes.

(393) *Act. sinc.*, pag. 270. Il semble que Genès devait se déclarer en même temps, pour expier ses péchés ou par un baptême plus saint, si on lui en donnait le loisir, ou en les lavant dans son sang par le martyre, et ne pas continuer ce qu'il avait commencé ; mais Dieu, dont les raisons sont bien au-dessus des nôtres, ne le conduisit pas par cette voie, aimant mieux faire honorer les mystères de sa religion par le jeu même qu'on avait entrepris d'en faire. (Tillemont, *Hist. eccl.*, tom. IV, p. 418.)

Digitized by Google

sacrifier. Le préfet le fit mettre sur le chevalet, où il fut longtemps déchiré avec les ongles de fer et brûlé avec des flambeaux; mais il disait constamment : Il n'y a point d'autre roi que celui que j'ai vu; je l'adore et je le sers; et, quand on me tuerait mille fois pour son service, je serai toujours à lui; les tourments ne m'ôteront Jésus-Christ ni de la bouche ni du cœur. J'ai grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ai eue de son saint nom, et d'être venu si tard à l'adorer. Enfin il eut la tête tranchée et obtint ainsi la couronne du martyre, le 20 août.

III. La chronique d'Alexandrie rapporte un événement tout semblable arrivé à Héliople, dans la Phénicie, en l'an 297, en la personne d'un nommé Gelasin (394). Celui-ci ayant voulu aussi jouer sur le théâtre les mystères des chrétiens, se trouvant tout à coup changé, confessa sincèrement la foi de Jésus-Christ, et fut assommé à coups de pierres dans l'habit blanc dont les autres comédiens l'avaient revêtu au sortir d'une grande cuve d'eau tiède dans laquelle ils l'avaient baptisé.

On croit que Théodoret a voulu marquer l'une de ces deux histoires lorsqu'il dit (395) que des personnes nourries sur des théâtres s'étaient converties tout d'un coup, avaient combattu pour la foi, remporté la couronne du martyre, et étaient devenues après leur mort terribles aux démons, dont elles avaient été esclaves durant leur vie : *Postquam renuntiati fuerant magno dæmonas terrore concussisse, quibus olim subditi fuerant.*

ACTES DU MARTYRE DE SAINT IGNACE. An 107. Il est peu de critiques qui ne conviennent que ces Actes, qu'Usserius a trouvés en latin avec l'ancienne traduction des lettres de ce saint et dont Rùinart nous a donné le texte grec en 1689, ne soient originaux (396).

I. Ils sont courts et simples, et entièrement conformes à ce qu'Eusèbe et saint Chrysostome nous apprennent du martyre de saint Ignace. Il n'y a rien non plus qui ne s'accorde avec l'histoire de Trajan (397); enfin on y remarque certaines circonstances qui ne peuvent avoir été écrites que par des auteurs contemporains et témoins oculaires de ce qu'ils rapportent.

Ces auteurs disent : « Enfin le vent s'étant déclaré pour nous, nous fûmes portés en un jour et une nuit dans l'embouchure du Tibre, au port des Romains. Cependant nous étions dans une affliction extrême; nous gémissions en secret en nous voyant sur le point d'être pour toujours séparés de ce saint homme. » Or, d'après ces paroles, on ne doute point que ces Actes ne soient de trois des disciples de saint Ignace : Reus, Agathopus et Philon, qui firent avec lui le voyage d'Antioche à Rome, et dont le saint dit dans son Épître aux fidèles de Philadelphie, qu'ils avaient renoncé à la vie et l'avaient servi dans le ministère de la parole de Dieu.

II. Il est dit dans ces Actes que ce qui resta des ossements du corps de ce saint martyr ayant été recueilli par les fidèles, fut porté à Antioche et déposé dans l'église comme un trésor inestimable. Ceux qui les écrivirent ajoutent à la fin : « Nous vous avons marqué le jour et le temps de sa mort, afin que nous puissions nous assembler tous les ans pour honorer son martyre au temps où il a souffert, dans l'espérance de participer à la victoire de ce généreux athlète de Jésus-Christ, qui a foulé aux pieds le démon et dissipé jusqu'à la fin toutes ses embûches par le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel et avec lequel la gloire et la puissance est au Père avec le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Amen. »

Mais nous étudierons plus spécialement la vie et les écrits de ce saint martyr; nous nous contentons dans cet article de parler de ses Actes et de faire connaître les éditions qui en ont été publiées. *Voy.* l'article IGNACE (Saint), disciple des apôtres, évêque d'Antioche et martyr.

III. Depuis l'édition grecque et latine des Actes sincères du martyre de saint Ignace, donnée par dom Thierry Ruinart à Paris, en 1685, in-4°, ils ont été réimprimés plusieurs fois (398), savoir : à Oxford en 1699, dans le tome II° du *Spicilége* de Grabe; à Leipsick dans le recueil d'Ittighius; à Oxford en 1709, in-4°, par les soins de Thomas Smith, avec les Lettres de saint Ignace; ils ont aussi été publiés dans les dernières éditions des Pères apostoliques faites par Le Clerc, et dans le recueil des *Actes sincères des Martyrs* de dom Ruinart, traduites en français par Drouet de Maupertuy, à Paris, 2 vol. in-8°, 1708.

Ajoutons que Bollandus en a donné (399) d'autres qu'il croit avoir été originairement écrits en grec. Ils sont au moins fort anciens, puisque c'est de là qu'Adon et d'autres ont pris ce qu'ils ont dit de saint Ignace. Mais pour être anciens, dit un critique (400), ils n'en sont pas meilleurs, et l'on est surpris que cet auteur, qui n'a donné les Actes de saint Ignace que l'an 1658, ne se soit pas plutôt servi de ceux qu'Ussérius avait rendus publics dès l'an 1647, à Londres, in-4°, et qui sont les seuls authentiques.

ACTES DE SAINT IRENEE, évêque de Sirmich, et de SAINT POLLION, martyrs en l'année 304. Dom Ceillier (401) joint ensemble les

(394) *Chronic. Alexand.*, ad annum 297.

(395) Theod, sermone 8 de Martyribus, tom. IV, p. 606.

(396) Ces actes sont reconnus pour originaux et authentiques par Usserius, par Dodwel (Cyprian., Dissert. 12, cap. 43), par dom Ruinart, par Baillet, par Fleury, par Tillemont, et par dom Ceillier, auquel nous empruntons ces détails, (*Hist. des Aut. sac. et eccles.*, tom. I, pag. 666.)

(397) On en excepte quelques chiffres changés par les copistes.

(398) Le recueil des *Actes des Martyrs* de dom Ruinart a été réimprimé en Hollande en 1715, in-folio, plus ample que l'édition in 4°.

(399) Boll. *Act. SS.* ad 1 Februarii.

(400) Dom Ceillier, loc. cit., 667.

(401) *Hist. des Aut. eccles.*, tom. III, p. 493.

Digitized by Google

Actes du martyre de ces deux saints, parce qu'ils ont souffert presque dans le même temps, dans la même province, et sous le même gouverneur.

Les Actes de saint Irénée, que nous avons en grec et en latin, ont été composés sur les registres publics du greffe et sont cités avec honneur dans les Actes de Pollion (402), qui paraissent aussi tirés de la même source, mais recueillis sous le règne de Valentinien Ier (403). L'année de leur martyre n'est point indiquée; il est seulement dit qu'ils souffrirent sous l'empire de Dioclétien et de Maximien, saint Irénée le 6 avril, et saint Pollion le 28 du même mois. Mais on croit que ce fut en 304 et non en 303, parce que dans leurs Actes il n'est rien dit de la recherche des livres de la sainte Ecriture, qui fut d'abord le plus grand prétexte de la persécution contre les évêques et contre les lecteurs. Saint Pollion était lecteur de Cibales dans la Pannonie. *Voy.* les articles IRÉNÉE (Saint), évêque de Sirmich, et POLLION (Saint), martyr.

ACTES DE SAINT JULIEN, martyr à Brioude vers l'an 304. Saint Grégoire de Tours nous apprend (404) qu'on lisait publiquement dans l'église de Brioude en Auvergne les Actes du martyre de saint Julien. Ceux que nous avons aujourd'hui ne sont pas originaux; ils semblent même n'être qu'un abrégé de l'histoire de ce saint, fait dans le dessein d'empêcher que ses principales actions ne s'effaçassent de la mémoire des hommes (405). Au reste, ce qu'on y lit s'accorde assez bien avec ce que nous trouvons dans saint Grégoire de Tours, qui a employé (406) tout son second livre *De la Gloire des martyrs* à raconter les miracles opérés par les mérites de ce saint. *Voyez* l'article JULIEN (Saint), martyr.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT JUSTIN. Nous examinons la question des Actes de ce saint apologiste de la religion, qui souffrit pour elle vers l'an 167, à son article. Nous y renvoyons le lecteur.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT LAURENT, vers l'an 258. Il est peu de martyrs dans l'Eglise dont le nom soit plus célèbre que celui de saint Laurent. Les plus illustres Pères ont prononcé divers discours à sa louange (407), et toute la terre, dès le Ve siècle, célébrait son triomphe par une dévotion générale et unanime (408). Il paraît néanmoins que dès lors les véritables Actes de son martyre étaient perdus, puisque saint Augustin, au lieu de les citer comme il a coutume de le faire pour les autres Actes des martyrs, rapporte seulement ce qu'il avait appris du saint par tradition (409). Mais cette tradition était si constante et si uniforme, qu'il n'y a presque aucune variété dans la manière dont les auteurs de divers pays et de différents âges racontent les circonstances du martyre de saint Laurent. Quoi qu'il en soit, ce ne sont plus ses Actes, et pour cette raison nous parlerons de saint Laurent à son article, où nous rapporterons ce que saint Ambroise, saint Augustin, et d'autres anciens Pères ont dit de ce saint martyr. *Voy.* LAURENT (Saint), martyr.

ACTES DU MARTYRE DES SAINTS MARCEL ET CASSIEN. On rapporte communément le martyre de ces deux saints à l'an 298 (410), sous le consulat de Faustus et de Gallus. Leurs Actes, dont on n'a aucun lieu de douter, selon dom Ceillier (411), disent qu'ils souffrirent à Tanger, en Mauritanie. Voici l'analyse que nous en donne Fleury (412).

I. Le jour de la naissance de l'empereur, pendant que tout le monde était occupé aux festins et aux sacrifices, Marcel, centurion dans la légion de Trajan, tenant ces festins pour profanes, ôta la ceinture militaire devant les enseignes de la légion, et dit à haute voix : « Je suis soldat de Jésus-Christ, le Roi éternel. Il jeta aussi son sarment de vigne et ses armes, et ajouta : Je ne veux plus servir dans les troupes de vos empereurs, ni vos dieux de bois et de pierre, qui sont des idoles sourdes et muettes. Si la condition des gens de guerre est telle qu'ils soient obligés de sacrifier aux dieux et aux empereurs, je laisse le sarment de vigne et la ceinture, et je renonce au service. » On voit ici manifestement la cause qui obligeait les chrétiens à déserter, c'est qu'on les forçait de prendre part à l'idolâtrie. Au reste, la ceinture où pendait l'épée était la marque de la milice, et le sarment de vigne était la marque des centurions; car ils s'en servaient pour châtier les soldats, et ne les frappaient point autrement (413).

Les soldats furent surpris d'entendre Marcel parler ainsi; ils l'arrêtèrent et en donnèrent avis à Anastase Fortunat, président de la légion, qui le fit mettre en prison. Quand les festins furent finis, comme il était assis dans son consistoire, il commanda qu'on fît entrer le centurion Marcel. On l'amena, et Fortunat lui dit: De quoi vous êtes-vous avisé de jeter le baudrier et le sarment de vigne contre la discipline militaire? Marcel dit: Dès le douzième jour des calendes d'août, lorsque vous célébriez la fête des empereurs, je répondis tout haut, devant tout le monde et devant les enseignes de cette légion, que j'étais chrétien, et que

(402) *Act. sinc. Martyr.*, pag. 404.
(403) Id. ibid.
(404) *De Glor. Martyr.*, lib. II, cap. 46.
(405) Act. S. Juliani, apud Greg. Turon., ad calcem Oper., p. 1266.
(406) Id. ibid., et Sidonius Apollinaris, lib. VII, epist. 1.
(407) S. Ambros. lib. I *Offic.*, cap. 41; S. Aug. serm. 302, 303, 304 et 305; Petrus Chryslog., serm. 133; S. Lev. serm. 85; Maxim. Taurin., serm. 56; Pruden., hymne 2, *de Coronis;* Fulgent. in append., p. 83.
(408) Maxim. Taurin., serm. 56.
(409) S. Aug. serm. 302, de S. Laurent, p. 1229, tom. V.
(410) Dom Ruinart, *Act. sinc. Martyr.*, p. 302; Tillemont, *Hist. eccles.*, tom. IV, p. 769.
(411) *Hist. des Aut. sac. et eccl.*, tom. III, p. 371.
(412) *Hist. eccles.*, liv. VIII, n° 27.
(413) Baron., ad an. 298, n° 3.

Digitized by Google

dorénavant je ne pouvais plus servir que Jésus-Christ, Fils de Dieu, le Père tout-puissant. Cette autre fête de l'empereur devait être le jour qu'Herculius avait été nommé césar, le vingt-un juillet (414). Fortunat répondit : « Je ne puis dissimuler votre témérité; ainsi j'en donnerai avis aux empereurs et au César. Vous serez conduit sain et sauf à mon seigneur Aurélien Agricolaüs, vicaire des préfets du prétoire. » Régulièrement, le préfet de la légion devait juger les soldats sans les renvoyer au gouverneur de la province; mais le préfet du prétoire, dont Agricolaüs tenait la place, avait juridiction sur les gens de guerre.

Marcel fut donc mené sous garde dans la Mauritanie Tingitane, devant Aurélien Agricolaüs (415). Il lui fut présenté le trente octobre, et un des officiers dit : Anastase Fortunat, président de la légion, renvoie devant vous Marcel, centurion, qui est ici présent. Voici la lettre qu'il en a écrite; je la lirai si vous l'ordonnez. Agricolaüs : Qu'on la lise. Un officier dit : Ce soldat a jeté la ceinture militaire, témoigné qu'il était chrétien, et prononcé devant tout le peuple plusieurs blasphèmes contre les dieux et contre César; c'est pourquoi nous l'avons renvoyé devant vous, afin que vous en ordonniez comme il vous plaira. Après la lecture de la lettre, Agricolaüs dit : Avez-vous ainsi parlé en présence du président? Marcel : Oui, j'ai parlé ainsi. Agricolaüs : Etiez-vous centurion ordinaire? Marcel : Oui, je l'étais. Agricolaüs : Quelle fureur vous a fait jeter les marques de votre serment et dire de telles paroles? Marcel répondit : Ceux qui craignent Dieu n'ont point de fureur. Agricolaüs : Avez-vous dit tout ce qui est contenu dans les actes du président? Je l'ai dit, reprit Marcel. Agricolaüs : Avez-vous jeté vos armes? Marcel répondit : Je les ai jetées, parce qu'il ne faut pas qu'un chrétien, qui sert Jésus-Christ, serve pour les embarras du siècle. Agricolaüs : Ce que Marcel a fait est de telle nature que la discipline doit être observée pour l'en punir. Et il prononça cette sentence contre lui : Il est dit que Marcel, qui était centurion ordinaire, qui s'est déshonoré en renonçant publiquement à son serment, et qui a proféré en présence du tribun d'autres paroles pleines de fureur, sera exécuté à mort. On lui coupa la tête, et il mourut ainsi pour le nom de Jésus-Christ. La désertion, principalement accompagnée d'un autre crime, comme d'impiété et de désobéissance, était un crime capital par les lois romaines (416).

Le greffier qui devait écrire cette sentence, après avoir écrit tout ce qui est rapporté ci-dessus, était Cassien (417). Mais, voyant la constance de Marcel, il témoigna à haute voix que cette condamnation lui faisait horreur, et jeta à terre les tables et le stylet dont il écrivait. Tous les officiers furent surpris, Marcel riait; le juge se leva de son siége tout ému, et lui demanda pourquoi il avait jeté les tables avec dédain. Cassien répondit : Parce que vous avez dicté une sentence injuste. Il le fit aussitôt prendre et mettre en prison. Marcel, qui avait ri de joie, prévoyant que Cassien serait compagnon de son martyre, fut exécuté le même jour, trente octobre. Comme on le menait au supplice, il dit au juge Agricolaüs : Dieu vous fasse du bien. Ensuite il eut la tête tranchée. Un mois après, et le trois décembre, Cassien fut ramené au même lieu où Marcel avait été interrogé. Il fit à peu près les mêmes réponses, et obtint aussi la couronne du martyre.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT MAURICE ET DE SES COMPAGNONS. *Voy.* l'article LÉGION THÉBAINE.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT MAXIMILIEN, an 295. (*Voy.* l'article de ce saint.)

ACTES DU MARTYRE DE SAINT NICEPHORE

Rien n'est plus instructif que la vie de saint Nicéphore, et il n'est rien que de beau, de grand dans les actes de son martyre. Aussi sont-ils reçus de tous les savants comme sincères et très-fidèles (418).

I. Le savant dom Ruinart nous a donné le texte grec de ces actes et une ancienne version latine, qui nous représente l'histoire de ce saint (419) plus purement qu'on ne la trouve dans Surius et dans les actes qui portent le nom de Jean, évêque de Sardes (420).

On ne sait point en quel lieu saint Nicéphore souffrit le martyre. Ses Actes marquent que ce fut en Orient. Métaphraste le met à Antioche dans la Syrie, ce qui paraît vraisemblable, puisque les anciens se servaient du mot *Orient*, pour désigner la province d'Antioche (421). Mais on est plus certain de l'année de son martyre que des actes placent sous Valérien et Gallien, c'est-à-dire vers l'an 260 de Notre-Seigneur Jésus-Christ, époque à laquelle ces deux tyrans persécutaient les chrétiens avec beaucoup de fureur et de cruauté.

Nous offrirons un résumé aussi étendu que possible de ces actes, de manière à montrer les tristes effets de l'animosité et de la haine, et à donner une touchante démonstration de la bonté du Seigneur sur ceux qui emploient les moyens que commande la charité pour obtenir la paix chrétienne avec leur prochain et pour se conformer à l'Evan-

(414) Pag., an. 298, n° 2.

(415) L. *Deser.*, § de Re milit., lib. I, § de Præf. præst.

(416) L. *Non omn.* 5, § *Qui desert.*, ff. de Re milit.; l. *Omne*, 6 § *Contum.* 2, ff. eod.

(417) *Acta. sinc.*, p. 315.

(418) Baron. ad an. 260, num. 32; Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. IV, pag. 17; dom Ruinart, Admonit. in *Acta S. Nicephori*, p. 239.

(419) Id., ubi supra.

(420) On ne sait qui était ce Jean, évêque de Sardes. Il n'a fait qu'amplifier les Actes de saint Nicéphore, sans rien retrancher du fond de l'histoire. Bolland.

(421) « At apud antiquos Antiochena diœcesis, seu ut vulgo nunc loquimur, Patriarchatus specialiter orientis nomine designabatur. » (D. Ruinart, ubi supra.)

Digitized by Google

gile. Il importe d'insister sur de tels exemples, car la haine fait et fera toujours ses ravages dans le monde tant qu'il y aura des hommes qui auront le malheur de méconnaître l'esprit chrétien.

II. Or donc il y avait à Antioche, vers l'an 260 de Jésus-Christ, sous l'empire de Valérien et de Gallien, un prêtre appelé Saprice et un laïque nommé Nicéphore. Ils vivaient dans une si parfaite union, qu'on aurait cru qu'ils étaient deux frères et que leur amitié était passée en proverbe (422). Ils avaient entretenu longtemps cette merveilleuse correspondance, lorsque tout à coup l'ennemi des hommes vint les troubler. L'union que la charité avait formée en eux se changea en une rupture ouverte. Leur inimitié alla jusqu'au point de ne pouvoir plus se supporter l'un l'autre et de se fuir. On ne dit pas ce que le ressentiment de Saprice fit endurer à Nicéphore; mais on se figurera ce qu'il dut être par la persistance haineuse du premier.

Nicéphore ne put supporter longtemps cet état de trouble, et se rappelant d'ailleurs cette parole de saint Jean que *celui qui hait son frère est homicide* (423), il s'adressa aux amis de Saprice pour ménager sa réconciliation et le prier de lui rendre son amitié. Saprice, que sa qualité de prêtre devait approcher encore davantage de l'exemple de Jésus-Christ en cette occasion, et que celle de chrétien obligeait au moins à pardonner à son frère autant de fois qu'il en serait offensé, ne voulut point écouter les prières de Nicéphore, et il rejeta ses soumissions (424). Cependant Nicéphore ne se rebuta point : il envoya à plusieurs reprises d'autres amis auprès de Saprice. Mais cet homme implacable, demeurant endurci dans son horrible aversion (425), ne se rendit point; Nicéphore souffrait en silence un ressentiment qui semblait aller d'autant plus en augmentant qu'une plus grande vertu lui était opposée. Enfin il voulut tenter une démarche décisive. Il alla lui-même trouver son ancien ami, se jeta à ses pieds, et le conjura par le Seigneur de lui pardonner. Saprice n'en fut pas davantage touché. Il demeura toujours inflexible, et il s'endurcit toujours de plus en plus le cœur, malgré l'avertissement formel que Jésus-Christ donne à ses disciples, de *pardonner aux hommes*, s'ils veulent recevoir le pardon de Dieu pour eux-mêmes (426).

Une si grande persistance dans le ressentiment effraye; on aurait de la peine à y croire si l'on ne connaissait la profondeur de la déchéance, et si l'on n'en voyait de nouveaux exemples chaque jour. Il y a en effet de ces âmes assez peu nobles pour ne jamais revenir d'un dissentiment, et assez noires pour s'en venger par tous les moyens. Plus vous faites d'avances auprès de ces âmes, plus elles s'endurcissent, plus elles s'aveuglent! Elles se font une fausse conscience, et à la fin leur haineuse persévérance leur paraît être force et fermeté de caractère. Une fois arrivées là, à quels excès elles se laissent aller; à quels outrages elles se portent! Mais voyons aussi quelle punition les attend tôt ou tard.

III. La persécution ordonnée par Valérien redoubla tout à coup d'intensité. Saprice fut arrêté et conduit devant le gouverneur, qui d'abord lui demanda son nom. — « Je m'appelle Saprice, répondit-il. — De quelle profession êtes-vous? — Je suis chrétien, répliqua Saprice. — Etes-vous ecclésiastique? — J'ai l'honneur d'être prêtre. — Là-dessus le gouverneur dit : Nos augustes maîtres les empereurs Valérien et Gallien ont ordonné que tous ceux qui se disent chrétiens aient à sacrifier aux dieux immortels, et que sur le moindre refus qu'ils en feront ils soient d'abord appliqués à la torture, et s'ils persistent, qu'ils soient punis du dernier supplice. — Et Saprice répondit : Nous autres chrétiens, nous reconnaissons pour notre Seigneur et pour notre Maître Jésus-Christ, qui est Dieu, et le seul et véritable Dieu, qui a créé le ciel et la terre. A l'égard des dieux des nations, ce ne sont que de mauvais démons. Puissent-ils périr aux yeux de l'univers, ceux qui n'ont ni le pouvoir de protéger ceux qui les adorent ni la force de nuire à ceux qui les méprisent (427). »

Ainsi Saprice se montra rude chrétien et même apôtre. Mais les paroles suffisent-elles? En tout il faut voir la fin, et l'arbre se connaît par ses fruits, disent les saintes Ecritures (428). Le gouverneur, irrité de la réponse de Saprice, ordonna qu'on le mît à la torture, ce qu'il souffrit d'abord avec constance et courage; car on ne put lui arracher ni larmes, ni plainte, ni autre parole, si ce n'est que ses juges *avaient bien pouvoir sur son corps, mais non sur son âme, qui ne dépendait*, disait-il, *que de Jésus-Christ son Seigneur, qui l'avait créé* : de telle sorte, dit un auteur (429), que plus on se sentait touché d'admiration pour lui, plus on avait lieu de plaindre son malheur, voyant qu'il se privait des fruits de ses souffrances, qui, suivant les paroles de saint Paul, devaient lui être inutiles, puisqu'il n'avait pas la charité, sans laquelle le reste n'est rien (430).

IV. Cependant le gouverneur trouvant Saprice inébranlable, le condamna à perdre la tête et le fit conduire incontinent au lieu du supplice. Dès que Nicéphore l'eut appris, il accourut en toute hâte, se prosterna aux pieds de Saprice, qu'il appela *martyr de Jésus-Christ*, et il le conjura de nouveau de lui pardonner. Celui-ci, toujours également

(422) D. Ruinart, ubi supra.
(423) I *Joan.* II, 15.
(424) Baillet, *Vies des Saints*, édit. en 10 vol. in-4° de 1739, tom. II, part. II, p. 156, col. 2; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. VII, n° 50.
(425) D. Ruinart, ubi supra.
(426) *Matth.*, XVIII, 34.
(427) Dom Ruinart, ibid. ubi supra; Tillemont *Hist. des Emp.*, tom. III, p. 430.
(428) *Eccli.* XIV, 20. *Matth.*, XII 16-19.
(429) Baillet, id. ibid., p. 157, col. 1.
(430) I *Cor.* XIII, 1, 2, 3.

Digitized by Google

dur à son égard, ne voulut pas seulement le regarder (431), et ne daigna pas lui répondre. Nicéphore, ne désespérant pas encore de pouvoir le fléchir, courut par un autre endroit pour le prévenir avant qu'il sortît de la ville. Il lui serra les genoux de nouveau, lui demanda pardon avec larmes, et employa toutes les conjurations les plus pressantes que son humilité et sa charité purent lui inspirer. Il le suivit ainsi jusqu'au supplice, de sorte que les bourreaux qui conduisaient Saprice, fatigués de le voir et de l'entendre, ne purent s'empêcher de s'écrier qu'ils n'avaient jamais vu une si grande folie : « Quoi ! lui dirent-ils, cet homme doit être exécuté dans un moment, et vous vous tuez de lui demander pardon lorsqu'il va mourir ! — Vous ne savez pas, leur répondit Nicéphore, ce que je demande à ce confesseur de Jésus-Christ, mais il me suffit que Dieu le sache. » Enfin, lorsqu'on fut arrivé à l'endroit désigné, Nicéphore redoubla ses instances avec encore plus d'empressement et d'ardeur, et l'inflexible Saprice, ainsi qu'un aspic qui n'écoute pas la voix de l'enchanteur, bouchait ses oreilles et fermait son cœur aux humbles et pressantes supplications de son ami (432). Il restait impassible, tant la haine aveugle et endurcit !

Dieu avait visiblement abandonné cet homme inexorable à son propre endurcissement. Mais l'insensé ne le voyait pas. Dans une si déplorable disposition il osa monter à l'autel où devait s'accomplir son sacrifice, contre la défense que Jésus-Christ même a faite de s'y présenter avant que de s'être réconcilié avec son frère (433). Aussi Dieu fit connaître bientôt qu'il rejetait ce sacrifice comme il avait rejeté autrefois celui de Caïn, et qu'il ne voulait point de l'offrande d'un homme qui avait la haine du prochain dans le cœur, en lui refusant la grâce qui lui était nécessaire pour l'accomplir.

En effet, lorsque Saprice fut monté sur l'échafaud, l'exécuteur lui dit de se mettre à genoux, afin qu'il pût lui abattre la tête. Mais celui qui avait précédemment montré tant de zèle trembla ! La vue de la mort présente, quoique sans comparaison plus douce que tous les tourments qu'il avait soufferts, l'effraya tellement, qu'il demanda grâce et dit qu'il était tout prêt à obéir aux empereurs et à sacrifier aux dieux. Nicéphore entendant ces paroles en frémit et en ressentit autant de douleur qu'il avait d'amour pour Jésus-Christ et de vrai zèle pour le salut de son ancien ami qu'il voyait tomber dans l'apostasie. Il s'élança au milieu des bourreaux et, ne craignant pas d'exposer sa vie pour celui qui s'obstinait à le haïr, il le conjura de ne pas renier ainsi Jésus-Christ, et de ne pas perdre par une si honteuse prévarication la couronne céleste qu'il avait acquise par tant de travaux et de souffrances. Mais il y avait déjà longtemps que la haine du prochain avait étouffé tous les sentiments de dilection qui auraient pu rester dans ce cœur endurci ; et Dieu voulut épargner à l'Eglise le scandale de voir mourir pour la cause de Jésus-Christ un prêtre qui avait renoncé à la charité qu'il devait à son frère (434). Exemple terrible ! qui nous apprend comment Notre-Seigneur, négligeant en quelque sorte ses propres intérêts et sa propre gloire, veut qu'on interrompe le sacrifice qu'on lui offre, le refuse même, ou du moins diffère de l'accepter, jusqu'à ce que celui qui le lui offre se soit réconcilié (435). Tant il est vrai que c'est une chose qui lui est bien plus agréable que tous les dons et que tous les sacrifices ! Tant il préfère l'accomplissement des préceptes de la charité à tous les discours, à toutes les marques d'un prétendu zèle humain que ne vivifie pas la sainteté de la vie et l'accomplissement de cette grande loi : l'amour du prochain !

V. Saprice fut donc rejeté. La grâce et l'honneur du martyre étaient réservés pour ce laïque qui avait aimé non pas un frère, mais un ennemi avec tant d'ardeur et d'humilité. En effet, Nicéphore, voyant le salut de Saprice entièrement désespéré, s'écria qu'il était chrétien, qu'il confessait hautement le nom de Jésus-Christ, que cet apostat avait renoncé, et qu'il demandait à perdre la tête au lieu de lui pour cette cause. Il ne pouvait douter qu'il ne fût contre l'ordre de Dieu et de l'Eglise d'aller se présenter de soi-même au martyre, mais ce même esprit qui l'avait déterminé à tant de démarches humiliantes et à tant de patience pour rallumer la charité éteinte dans le cœur de Saprice lui fit juger qu'il devait réparer l'injure faite à Jésus-Christ. Tous les assistants furent surpris de la résolution de Nicéphore. Cependant on voulut attendre l'ordre de l'empereur à son sujet. Celui-ci prononça que, s'il refusait effectivement de sacrifier et d'obéir aux empereurs, on lui coupât immédiatement la tête sans autre formalité. Dès lors la sentence fut exécutée. Ainsi mourut le bienheureux Nicéphore, qui reçut de la main de Jésus-Christ, avec la palme du martyre, trois couronnes immortelles : la couronne de la foi, celle de l'humilité, et celle de la charité (436).

Cet exemple que nous fournit l'histoire ecclésiastique est donc bien propre à faire trembler les âmes accessibles à cette haine, qui n'atteint jamais les âmes élevées, et à consoler ceux que la charité chrétienne anime et qui souffrent en patience les effets d'un ressentiment coupable et obstiné ; car bien que nous ne soyons plus exposés aux persécutions des païens pour y succomber ou y résister, selon que Dieu le permet pour punir ou pour récompenser, comme cela est arrivé à Saprice et à Nicéphore, il y a dans le cours de notre existence mille autres occa-

(431) Dom Ruinart, id. ibid., ubi supra.
(432) Id. ibid.
(433) *Matth.*, v, 23, 24.
(434) Baillet, id. ibid., p. 158, col. 1.
(435) Dom Ruinart, id. ibid.
(436) Id. ibid., et Godescard, *Vies des Saints*, 9 février, tom. II, p. 140 de l'édit. in 8° de 1835.

Digitized by Google

sions où le Seigneur nous départit ou nous refuse les grâces dont nous avons besoin, selon que nous obéissons au précepte de l'amour du prochain ou que nous le foulons aux pieds; et, quoiqu'elles soient plus souvent un don gratuit de sa part, il veut cependant que nous les méritions par notre zèle et notre ardeur à correspondre à ses désirs, comme il nous les retire lorsque nous méprisons ses saints préceptes.

ACTES DU MARTYRE DE SAINTE PERPÉTUE, DE SAINTE FÉLICITÉ, etc. On peut diviser les actes du martyre de ces deux illustres saintes en trois parties.

I. La première, qui est la principale et la plus belle, fut écrite par sainte Perpétue elle-même, la veille de son martyre; la seconde est de saint Sature; la troisième, d'un auteur contemporain qui rapporte ce qu'il avait entendu, prenant à témoin de la vérité des faits qu'il raconte ceux qui avaient assisté à ce martyre.

Quelques critiques (437) ont cru que cet auteur était Tertullien, parce qu'il fait mention de sainte Perpétue dans l'un de ses écrits (438) et qu'il y rapporte quelque chose de ses visions. D'autres ont attribué cette partie des actes à un homme engagé dans les erreurs des montanistes, à cause de ce qu'il dit au commencement de sa préface : « Puisque c'est la volonté du Saint-Esprit qu'on laisse à la postérité un monument éternel de la gloire que Perpétue et ses compagnons acquirent en combattant contre les bêtes, etc. » Mais, outre que cette raison n'est pas assez forte pour nous persuader, ces actes, quoique écrits par un montaniste, n'en seraient pas moins dignes de foi, puisque toute l'Eglise les a toujours reçus avec honneur, comme on le voit par le témoignage de saint Augustin.

II. En effet, cet illustre docteur de l'Eglise parle de nos actes avec éloge, et dit (439) qu'on les lisait publiquement dans l'Eglise, et qu'on recevait avec respect les instructions qu'ils contiennent. Ce Père en rapporte en outre plusieurs particularités (440), entièrement conformes à ce que nous lisons dans les actes du martyre de ces saintes, données par dom Ruinart; ce qui ne laisse aucun doute sur leur authenticité.

Avant que dom Ruinart les eût publiés dans son Recueil, on les avait déjà imprimés plusieurs fois sur des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Victor de Paris, et sur un autre du mont Cassin, trouvé par Holstenius. Mais ces copies étaient imparfaites, et on ne trouvait pas dans celles de Saint-Victor plusieurs circonstances du martyre de sainte Perpétue, rapportées par saint Augustin. L'édition de dom Ruinart est beaucoup plus ample et plus complète que les précédentes. Il a donné ces actes sur plusieurs manuscrits tirés tant de France que de l'Angleterre et de l'Allemagne.

III. Quant à l'époque du martyre de sainte Perpétue et de sainte Félicité, on n'est pas parfaitement d'accord sur ce point. Tout ce qu'on en peut dire c'est qu'elles souffrirent durant la persécution de Sévère, vers l'année 202 ou 203.

La chronique de saint Prosper dit que ce fut à Carthage qu'elles souffrirent pour notre foi : Minuce-Timinien était alors proconsul d'Afrique. Les saints docteurs de l'Eglise ont relevé par de grandes louanges la générosité de ces deux martyres, et les ont proposées entre les exemples de la patience chrétienne (441). Les noms de ceux qui souffrirent avec elles sont : Revocat, Saturnin et Secondole. Nous parlons de tous ces bienheureux sous un seul titre : MARTYRE DES SAINTES PERPÉTUE, FÉLICITÉ ET DE LEURS COMPAGNONS.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT PHILEAS. Nous n'avons de ces actes qu'une partie, consistant presque entièrement dans des interrogatoires et des réponses fort courtes, mais écrites avec tant de simplicité, qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'elles ne soient originales. Le P. Combefis nous a donné en grec et en latin d'autres actes du martyre de saint Philéas, mais ils n'ont rien de la beauté des premiers. Le style en est dur, embarrassé, et presque inintelligible; les réponses moins précises, et les faits contraires à ce qu'Eusèbe, saint Jérôme et Rufin nous rapportent de ce saint, qui fut évêque de Thmuis. *Voy.* l'article PHILÉAS (Saint), évêque, martyr. — Dom Cellier joint à ce saint, Philorome, trésorier d'Egypte (442); mais il ne paraît pas que ses actes aient été publiés à part, du moins le savant bénédictin n'en dit rien et se contente de donner un précis de son martyre. *Voy.* l'article PHILOROME (Saint), martyr.

ACTES DE SAINT PHILIPPE, évêque d'Héraclée, mort martyr de la foi en 304. C'est dom Mabillon qui nous a donné les actes du martyre de ce saint évêque (443). Mais le docte bénédictin avertit en même temps qu'il y avait certains endroits qu'il était nécessaire de corriger sur quelque manuscrit plus correct que celui dont il s'était servi pour les publier.

C'est ce qui a déterminé dom Ruinart à les collationner sur un manuscrit de l'abbaye de Corbie, et d'y corriger ce qui lui a paru susceptible de l'être. Celui qui les a recueillis paraît n'avoir rien avancé dont il n'ait été témoin oculaire; et si l'on peut lui reprocher quelque chose, c'est de n'avoir point marqué en quel temps ce saint cueillit la palme du martyre. Quelques critiques disent que ce fut dans la persécution de Julien l'Apostat, d'autres dans celle de Dèce. Mais l'his-

(437) *Voy.* dom Cellier, *Hist. des Aut. sac. et eccl.*, tom. II, p. 213.

(438) *Livre de l'âme*, chap. 55.

(439) Serm. 280, tom. V, p. 1114.

(440) *Voy.* les trois sermons de saint Augustin pour le jour de la fête des saintes Perpétue et Félicité.

(441) Tertullien, loc. cit. S. August., serm. 280, 283, 394, et serm. de tempore Barbarico; S. Fulgent. appendic., tom. II, p. 400, serm. 76.

(442) *Hist. des Aut. eccles.*, tom. IV, p. 10-15.

(443) *Act. sinc. Martyr.*, p. 409, in admonitione.

Digitized by Google

toire du saint évêque d'Héraclée semble avoir plus de rapport à la persécution de Dioclétien. Aussi met-on son martyre à l'an 304. Il eut des disciples qui confessèrent avec lui la foi. *Voy.* l'article PHILIPPE (Saint), évêque d'Héraclée, martyr.

ACTES DE SAINT PTOLEMÉE. Dans le temps qu'on persécutait les chrétiens à Smyrne et dans plusieurs autres villes de l'Asie, saint Ptolémée et deux autres chrétiens furent condamnés à Rome par le préfet Urbice, et cela uniquement parce qu'ils étaient chrétiens.

Saint Justin (444) a inséré les Actes de leur martyre dans sa seconde *Apologie*, qu'il adressa à Marc-Aurèle et au sénat (445). Ainsi on ne peut douter ni de leur antiquité ni de leur authenticité. Nous aurons lieu d'en faire l'analyse en donnant celle de cette *Apologie* (*Voy.* JUSTIN [Saint] apologiste), ou plutôt en parlant de saint Ptolémée. — *Voy.* son article. — Eusèbe a aussi inséré dans son *Histoire ecclésiastique* (446) les Actes du martyre de saint Ptolémée; et c'est de là et de l'*Apologie* de saint Justin que les ont tirés dom Ruinart et les autres collecteurs des actes des saints pour leur donner place dans leurs recueils.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT SATURNIN, premier évêque de Toulouse, martyrisé en l'an 250 de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ces actes ont été revus et publiés par dom Ruinart dans ses *Acta sincera*, etc.; il les a collationnés sur un grand nombre de manuscrits très-anciens. Ils sont écrits avec beaucoup d'éloquence et de gravité, et, quoique l'auteur n'ait pas été contemporain, il paraît toutefois n'avoir pas été éloigné du temps où sont arrivées les choses qu'il rapporte, et lorsqu'on avait encore une connaissance exacte des circonstances du martyre de saint Saturnin.

Le manuscrit de Saint-Maur des Fossés marque que l'auteur de ces Actes les avait composés cinquante ans après la mort du saint martyr. Depuis on y a ajouté l'histoire de la translation de ses reliques, faite par saint Exupère, un des successeurs de saint Saturnin sur le siége de Toulouse. Cette relation est fort intéressante. Celui qui l'a écrite parle avec de grands éloges de saint Exupère, ce qui donne lieu de conjecturer que ce pouvait être un de ses disciples, et qu'il a vécu vers le v^e^ siècle de l'Eglise. Nous puisons ces détails dans dom Cellier (447). Les Actes du martyre de saint Saturnin ont aussi été insérés par Surius dans son recueil, et ils ont été traduits en français par Drouet de Maupertuy, (448), qui comme l'on sait, a mis en cette langue les actes des martyrs recueillis par dom Ruinart. *Voy.* l'article SATURNIN (Saint), évêque de Toulouse.

ACTES DU MARTYRE DES SAINTS SATURNIN, DATIVE, et autres, en 304 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les critiques ne doutent pas (449) que les Actes que nous avons aujourd'hui du martyre des saints Saturnin, Dative, et autres martyrs de Carthage, ne soient les mêmes que ceux qui furent produits par les catholiques et par les donatistes dans la grande conférence de Carthage de l'an 411, et que l'on y reconnut de part et d'autres pour authentiques. Il en faut néanmoins excepter, dit dom Cellier (450), ce qu'on trouve à la fin et au commencement contre Mensurius et les autres catholiques; car il est visible que c'est une addition faite par quelque donatiste habile aux extraits des registres publics produits dans cette conférence. Les Actes que les donatistes produisirent étaient datés (451) du 12 février, sous le neuvième consulat de Dioclétien et le huitième de Maximien, c'est-à-dire en 304. *Voy.* MARTYRS DE CARTHAGE en 304.

ACTES DES MARTYRS SCILLITAINS, en l'an 200 de Jésus-Christ. On trouve ces actes dans les *Annales* de Baronius et dans le recueil de dom Ruinart (452). Nous allons dire le degré d'autorité qu'ils ont dans l'Eglise.

Baronius les croit originaux et tels qu'ils ont été extraits des registres du greffe du proconsul de Carthage, sans qu'on y ait rien ajouté, ni diminué, ni changé. Ils ont en effet, dit dom Cellier (453), un air d'antiquité et de vérité qui les fait distinguer aisément des actes faux ou paraphrasés. Toutefois on doute qu'ils aient été tirés mot pour mot du greffe de Carthage. La raison en est que ces actes ne sont pas les mêmes dans tous les exemplaires, et que ceux que dom Ruinart a donnés sur un manuscrit de la bibliothèque de Colbert sont en beaucoup d'endroits différents de ceux de Baronius.

Le commencement de ces mêmes actes, que dom Mabillon a extrait d'un manuscrit d'Allemagne et inséré dans les *Analectes* (454), n'est pas non plus le même que dans ceux de Baronius et de dom Ruinart. Il paraît donc plus naturel de dire que ces actes n'ont pas été copiés mot à mot sur les registres du greffe, mais qu'ils en sont des abrégés faits par différentes personnes (455), ou bien qu'ils ont été composés par divers chrétiens qui, après avoir assisté à l'interrogatoire des saints martyrs, mirent par écrit chacun

(444) Apolog. I, p. 43.

(445) Cette apologie est la seconde selon l'ordre des temps, quoiqu'on la place la première dans les œuvres de saint Justin.

(446) Liv. IV, chap. 17.

(447) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. II, p. 551.

(448) *Les véritables Actes des Martyrs*, etc., 2 vol. in-8°, Besançon, 1818, tom. II, p. 246-251.

(449) *Act. sinc. Martyr.*, p. 381; Baron. ad ann. 303, n° 58; Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. V, p. 231 et 677.

(450) Tom. III, p. 485.

(451) Augustin. in *Breviculo collat. diei* 3, cap. 17.

(452) Baron, ad ann. 202, num. 1, et dom Ruinart, *Act. Martyr.*, p. 81.

(453) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. II, p. 399.

(454) *Analect.*, tom. III, p. 399.

(455) D. Ruinart, *Act. Martyr.*, p. 75; Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. III, p. 658.

Digitized by Google

en particulier ce qu'ils en avaient retenu.

Une chose digne de remarque, c'est que ce qui se trouve de différent dans ces divers exemplaires ne l'est souvent que dans l'expression et dans le sens; si l'on excepte quelques fautes grossières qui viennent des copistes, comme sont les dates (456), et autres circonstances de cette nature, dans lesquelles il est si ordinaire à ceux qui transcrivent de se tromper. — Les martyrs Scillitains, ainsi nommés, parce qu'ils étaient de Scillite, ville de la province proconsulaire de Carthage (457), sont au nombre de douze; ce sont Sperat, Narzale, Cittin, Donate, Seconde, Vestine, Veture, Félix, Aquilin (458), Lœtancius, Janvier et Généreuse. Nous en parlerons sous un même titre. *Voy.* l'article MARTYS SCILLITAINS.

ACTES DE SAINTE SOTÈRE, VIERGE, ET DE SAINT PANCRACE, martyrisés à Rome en 304. Ces actes, quoique très-courts et très-simples, n'ont cependant pas le mérite des originaux (459). On y trouve même des endroits incompatibles avec l'histoire du temps (460) : par exemple, — que ce fut Dioclétien qui interrogea saint Pancrace à Rome, en 304, ce qui est insoutenable, puisque ce prince en était parti dès le 20 décembre de l'an 303, et qu'il n'y revint plus depuis. Ces actes mettent encore le pontificat de saint Corneille sous le règne de Dioclétien, ce qui n'est pas moins insoutenable, ce saint Pape étant mort en 252, trente ans avant que Dioclétien parvînt à l'empire. Saint Ambroise, qui nous a fait connaître l'histoire de sainte Sotère (461), ne dit point en quelle année elle souffrit le martyre. Quelques manuscrits des actes de saint Pancrace portent (462), que ce fut sous le neuvième consulat de Dioclétien et le huitième de Maximien, c'est-à-dire en 304. Cette époque n'a rien que de probable, quand bien même on la fixerait au 12 mai de cette année comme il paraît qu'elle y est fixée dans ces mêmes actes. Ils mettent ce jour-là et cette même année le martyre de saint Pancrace (463). C'est ce que tous les critiques nous en apprennent. *Voy.* les articles SOTÈRE (Sainte) martyre, et PANCRACE (Saint), martyr.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT SYMPHORIEN et de quelques autres martyrs des Gaules. Ce fut dans la persécution de Marc-Aurèle (464) que saint Symphorien souffrit le martyre, c'est-à-dire vers l'an 177.

I. Les actes que nous en avons sont reconnus pour légitimes et pour authentiques, par plusieurs critiques (465); mais ils reconnaissent en même temps qu'ils ne peuvent passer comme originaux, tant à cause du style, qui est trop élevé et trop figuré, qu'à cause de la longueur des harangues. Ce qui y est dit, qu'il se faisait tant de miracles au tombeau de saint Symphorien, que les païens eux-mêmes ne purent lui refuser leur vénération (466), est encore une preuve que l'auteur de ces actes écrivait après l'extinction du paganisme. Il en est de même sur ce qu'il ajoute (467), que celui qui était alors évêque de la ville d'Autun avait fait bâtir une magnifique église sous le nom de ce saint martyr : car, en supposant que dans le temps des persécutions l'Église fût assez riche pour entreprendre des édifices de grandes dépenses, les princes qui dominaient alors ne l'auraient pas souffert. Il faut donc dire que cet évêque était saint Euphrone, lequel, au rapport de saint Grégoire de Tours (468), fit bâtir cette église, n'étant encore que prêtre, et que les actes du martyre de saint Symphorien ne furent écrits que quelque temps après, c'est-à-dire quand saint Euphrone fut fait évêque, vers le milieu du v^e^ siècle.

Dom Ruinart a inséré ces actes dans son recueil, après les avoir corrigés sur plusieurs anciens manuscrits. On les trouve aussi dans Surius; et ce sont les mêmes que saint Grégoire de Tours cite dans son livre, ***De la Gloire des martyrs.***

II. Ce que ces actes contiennent de plus remarquable, c'est que Symphorien ayant été condamné à avoir la tête tranchée comme sacrilége et ennemi des dieux, et en particulier de Cybèle, d'Apollon et de Diane, qui étaient particulièrement révérés à Autun, dans le temps qu'on le conduisait au supplice, sa mère l'encourageait de dessus les murailles de la ville à consommer son martyre avec joie. *Voy.* l'article SYMPHORIEN (Saint), martyr.

Il est encore à remarquer que l'auteur de ces actes attribue à Marc-Aurèle un édit général contre les chrétiens (469),; en quoi il est démenti par tous ceux qui ont écrit l'histoire de cet empereur. Mais il n'est pas surprenant qu'un écrivain qui vivait près de trois cents ans après les événements qu'il raconte se soit trompé dans quelques circonstances, ni qu'il ait rapporté comme véritable et authentique une pièce fausse et supposée. Peut-être aussi se crut-il permis de faire parler l'empereur, comme il fait parler le juge et le saint martyr. — M. l'abbé

(456) Par exemple, au lieu de XVII *Kalend. Augusti*, qui est la véritable leçon, les exemplaires de Baronius lisent XIV *Kalend. Aug.*, et celui d'Allemagne XVI *Kalend. Aug.* (Note de dom Cellier.)

(457) Holsten. *Geograph.*, p. 49.

(458) On le nomme aussi *Acillin.*

(459) Dom Cellier, tom. III, p. 501.

(460) Apud Bolland. ad diem 12 Maii, tom. II, p. 17 et seqq.

(461) S. Ambros. lib. *De exhortatione Virginitatis*, cap. 12, tom. II, pag. 299, et lib. III *De Virginibus*, cap. 7, tom. II, p. 184.

(462) Dom Ruinart, *Act. sincer. Martyr.*, p. 389.

(463) Bolland., loc. cit.

(464) On lit dans ces Actes que saint Simphorien souffrit sous l'empire d'Aurélien; mais on croit qu'il faut lire *Aurèle* au lieu d'*Aurélien*. Ces deux mots, selon la remarque de dom Ruinart, se changent très-souvent dans les manuscrits, où l'on trouve aussi plusieurs fois *Fabianus* pour *Fabius*, et *Valerianus* pour *Valerius*.

(465) Fleury, tom. I, p. 531; Tillemont, tom. III, p. 43 et 67; dom Cellier, tom. II, p. 98.

(466) *Act. Martyr.*, dom Ruinart, p. 72.

(467) Ibid.

(468) Greg. Turon. *Hist. Franc.*, lib. II, cap. 15.

(469) *Act. Mart. sinc.*, p. 70.

Digitized by Google

Pequegnot, dans son *Légendaire d'Autun* (470), tome II, pag. 176 et suiv., rapporte les actes de saint Symphorien tels qu'ils sont cités dans dom Ruinart, mais il ne fait aucune remarque critique sur ce monument.

III. Plusieurs chrétiens illustres dans les Gaules souffrirent aussi pour la foi sous l'empire de Marc-Aurèle, entre autres saint Marcel (471), saint Valérien (472), saint Benigne (473), saint Andoche, saint Thyrse (474), saint Speusippe, saint Eleusippe et saint Mélasippe. Mais les actes de leur martyre sont ou trop nouveaux ou trop remplis de fautes pour mériter quelque croyance (475). Dom Ruinart les a exclus du recueil des *Actes sincères des Martyrs*, et Fleury n'en a point fait l'analyse dans son *Histoire ecclésiastique*. Il mentionne pourtant quelques-uns de ces martyrs, et nous consacrons à la plupart d'entre eux quelques lignes.

ACTES DU MARTYRE DE SAINTE SYMPHOROSE ET DE SES FILS, en 135. Quoique Adrien n'ait donné aucun édit contre les chrétiens (476), et qu'il eût même défendu de les persécuter (477), il ne laissa pas de s'élever sous son règne une persécution contre l'Eglise, que Sulpice Sévère compte pour la quatrième (478), et que saint Jérôme dit avoir été fort violente (479). Mais nous avons perdu les actes de la plupart des martyrs qui souffrirent alors; et entre ceux qui nous restent, les actes de sainte Symphorose sont les seuls que D. Thierry Ruinart et Fleury aient crus dignes de trouver place parmi les Actes sincères. Baronius les reçoit aussi comme authentiques.

Au reste, le style de ces *Actes* est grave et sérieux; en les examinant, on ne peut nier qu'ils ne soient recommandables par leur simplicité et leur brièveté (480). Quelques manuscrits portent que ces *Actes* ont été écrits par Africain (*Voy.* son article); ce qui est assez vraisemblable, puisque cet auteur avait composé une histoire de ce qui s'était passé de plus remarquable depuis le commencement du monde jusqu'au règne d'Héliogabale (481). Mais cet ouvrage ne subsiste plus. Il est vrai qu'Eusèbe, qui parle souvent de cet auteur, ne dit pas qu'il ait composé des Actes des martyrs; mais peut-être le marquait-il dans son *Livre des Martyrs* qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Et comme Eusèbe ne dit pas autre chose des cinq livres de chronologie composés par Africain, sinon que c'était un ouvrage fort exact et fort achevé (482), on ne peut rien conclure de son silence au sujet de l'auteur présumé des *Actes* de sainte Symphorose. *Voy.* l'article SYMPHOROSE (Sainte), martyre.

ACTES DE SAINT THEODORE, martyr à Amasie, en 304. Ces actes ont été écrits par un auteur qui se dit témoin oculaire de ce qu'il raconte (483). Néanmoins, dit dom Cellier (484), ils n'ont ni l'air ni le mérite des originaux, quoique le style en soit simple et assez bon. Après quoi le même critique reproche à ces actes plusieurs traits qui, suivant lui, sentent fort le merveilleux et la légende. Mais dom Cellier ne serait-il pas ici un peu trop imbu des principes de l'école de Baillet? Il est dit dans ces actes (485) que Théodore ayant été mis en prison, le juge en fit sceller la porte et ordonna qu'on l'y laissât mourir de faim et de soif; mais qu'il y fut nourri par le Saint-Esprit; que Jésus-Christ, lui ayant apparu la nuit, lui dit de ne recevoir ni à boire ni à manger de la part du juge; qu'après cette apparition le saint s'étant mis à chanter et à se réjouir avec une grande troupe d'anges, les gardes, réveillés par ce bruit, accoururent et virent par la fenêtre beaucoup de personnes habillées de blanc, qui chantaient avec le saint. Voilà ce qui, selon dom Cellier, sent la manière de faire de Métaphraste, et l'on ne peut nier que le critique n'apporte une bonne raison à l'appui de son opinion; car, dit-il, on ne trouve rien qui ressemble à ces faits dans le discours que saint Grégoire de Nysse a fait en l'honneur de notre saint martyr. On y lit même le contraire. Ainsi, il est marqué que le geôlier, entendant toutes les nuits des concerts dans la prison, accourait dans la chambre des prisonniers, et qu'il était tout surpris de n'y trouver que le martyr qui reposait. C'est cependant encore là du merveilleux! et c'est de cette source que dom Ruinart a tiré les actes qu'il donne du martyre de saint Théodore. Dom Cellier fait aussi son résumé d'après cette homélie de saint Grégoire. *Voy.* l'article THÉODORE (Saint), martyr.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT THEODOTE ET DE SEPT VIERGES, en l'an 303 de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les actes que nous avons du martyre de saint Théodote et de sept vierges sont tirés d'un exemplaire manuscrit de la bibliothèque Vaticane (486). Le style en est grave et naturel. Celui qui les a composés assure avoir été témoin oculaire des faits qu'il raconte, et s'être même trouvé en prison avec Théodote (487);

(470) Ou *Vie des Saints et autres pieux personnages des diocèses d'Autun, Châlon et Mâcon*, 2 vol. in-12, 1846.

(471) *Voy.* son article.

(472) Idem.

(473) Idem

(474) Idem.

(475) Tillemont, *Mém.*, tom. III, p. 35 et seqq.

(476) Cela paraît par saint Martin, Eusèbe, *Hist.*, lib. IV, cap. 26, et par Tertullien, *Apologet.*, cap. 5.

(477) Nous avons encore son rescrit adressé à Minutius Fundanus, proconsul d'Asie, en faveur des chrétiens.

(478) Sulpit., lib. II, cap. 31.

(479) Sain Jérôme dit (*in Catalog.*, cap. 19), que les superstitions d'Adrien donnèrent occasion à ceux qui haïssaient les chrétiens de les persécuter, sans même qu'il le leur eût ordonné.

(480) Tillemont, *Mém.*, tom. II, p. 695.

(481) Eusèbe, lib. VI *Hist.*, cap. 31.

(482) Id. Ibid.

(483) Surius, ad diem 9 Novemb., p. 231.

(484) Tom. III, *Hist. des Aut. ecclés.*, p. 530.

(485) Surius, ibid., p. 230.

(486) *Act. sinc. Martyr.*, dom Ruinart, p. 526, in admonitione.

(487) Ibid., p. 537.

Digitized by Google

et rien, dit dom Cellier (488), n'empêche qu'on le croie et qu'on n'ajoute foi à sa narration. Cet auteur se nomme Nil.

On regrette qu'il n'ait point marqué en quel endroit saint Théodote souffrit le martyre : c'est apparemment parce qu'il écrivait à une époque et dans un pays où cet événement était fort connu. Mais on croit que ce fut à Ancyre, en Galatie, et le titre des actes favorise ce sentiment. Nil ne note pas non plus l'année de la mort de Théodote : seulement il insinue qu'elle arriva avant le quatrième édit qui ordonnait la peine de mort généralement contre tous les chrétiens, lorsqu'il dit (489) que le saint parla en mourant aux fidèles, qui pleuraient à la vue de tous les païens, et qui l'avaient suivi jusqu'au lieu de l'exécution. Or cet édit fut publié au commencement de l'an 304. On peut donc mettre le martyre de saint Théodote en l'année 303, qui fut la première de la persécution. *Voy.* pour l'analyse de ces actes l'article THÉODOTE (Saint), martyr.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT VICTOR, an 290. *Voy.* l'article de ce saint.

ACTES DU MARTYRE DE SAINT VINCENT, diacre, en 304. Nous apprenons dans saint Prudence (490) qu'en différents endroits de l'Espagne les persécuteurs qui faisaient rechercher les Livres saints pour les brûler, empêchaient aussi qu'on écrivît les actes des martyrs. Il le dit en termes exprès des saints Hémétère et Chélidoine, martyrisés à Calahorra, ville sur l'Ebre, dans la vieille Castille. Il n'est pas hors de doute que les persécuteurs n'aient aussi fait cette défense ailleurs, et que ce ne soit la raison pour laquelle les actes que nous avons de plusieurs martyrs d'Espagne sous Dioclétien ne sont pas originaux (491).

Celui qui a écrit ceux de saint Vincent remarque (492) que le juge ne voulut pas qu'on tînt registre de ce qui se passait à l'égard du saint, en sorte qu'il a été obligé de composer la relation de son martyre sur la déposition de diverses personnes qui apparemment en avaient été témoins oculaires, puisqu'il l'écrivit aussitôt après la paix de l'Eglise, c'est-à-dire peu d'années depuis la mort du saint. Au reste, ce que cet auteur nous dit de saint Vincent est si conforme à ce que nous en lisons dans les sermons de saint Augustin, en l'honneur de ce saint (493), qu'on ne peut raisonnablement suspecter les actes de son martyre, dont nous sommes en possession aujourd'hui (494), ne soient les mêmes que ceux qui se lisaient publiquement dans l'église du temps de l'évêque d'Hippone. Ils s'accordent aussi dans les principales circonstances avec ce que Prudence dit de saint Vincent (495); ceci est d'autant plus à remarquer, que Prudence, étant Espagnol et ayant vécu dans le siècle de saint Vincent, pouvait être instruit de ce qui s'était passé à son martyre. On met ce martyre en l'an 303 ou 304 de Notre-Seigneur. *Voy.* l'article VINCENT (Saint), diacre-martyr.

ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS — § 1er. AFRIQUE. — An 259 de Notre Seigneur Jésus-Christ, peu après la mort du proconsul Valère Maxime.

I. L'histoire du martyre des saints Luce, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Renus, Primole, Domitien, etc., est l'un des plus précieux et des plus authentiques monuments de l'antiquité (496). Tout, dit un critique (497), y est également édifiant et digne de foi. Cette histoire est composée de deux parties, dont la première est une lettre que les martyrs écrivirent eux-mêmes de leur prison à tous les fidèles. L'autre, qui contient le récit de leur mort, a été écrite par un chrétien (498) qui paraît avoir été témoin oculaire de tout ce qu'il raconte, et ami de saint Flavien, qui lui avait recommandé en allant à la mort d'écrire le reste de leurs souffrances. Ces saints martyrs furent arrêtés en 258, mais ils ne moururent que l'année suivante, étant restés plusieurs mois en prison. Nous allons donner l'analyse de ces actes d'après Fleury (499).

II. Galère Maxime, proconsul d'Afrique, étant mort, Solon, procurateur du fisc, continua la persécution en attendant qu'il vînt de Rome un nouveau proconsul. On sait que cette persécution fut ordonnée par l'empereur Valérien, qu'elle commença la cinquième année de son règne, c'est-à-dire l'an 257 de Jésus-Christ, et qu'elle dura trois ans et demi, jusqu'à ce que Valérien fût pris par les Perses.

Ce Solon fit donc prendre huit chrétiens, la plupart élèves et disciples de saint Cyprien, qui venait aussi de souffrir le martyre. — *Voy.* son article. — Ces chrétiens étaient Luce, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Renus, Primole et Domitien; Flavien était diacre, Donatien n'était que catéchumène, et ayant été baptisé dans les prisons, il rendit aussitôt l'esprit. Primole ou Primolus mourut de même et n'eut point d'autre baptême que la confession qu'il avait faite quelques mois auparavant.

Dès que ces chrétiens furent pris, on les donna en garde aux officiers du quartier, et les soldats du gouverneur leur dirent qu'ils seraient condamnés au feu. Ils prièrent Dieu avec tant de ferveur de les délivrer de ce supplice, qu'il le leur accorda; le gouver-

(488) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tome III, p. 473, n° 1.
(489) *Act. sinc. Martyr.*, pag. 349.
(490) Hymno 1, de sanctis Hemeterio et Chalcedonio.
(491) Dom Cellier, tom. III, p. 482.
(492) *Act. sinc.*, 366.
(493) S. Aug., serm. 274, 275, 276, nov. edit.
(494) Dom Ruinart, *Act. sinc. Mart.*
(495) Dans son hymn. 5.
(496) Ruinart, admonit. in *Acta SS. Montani, Lucii*, etc. p. 229.
(497) Dom Cellier, *Hist. gén. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. III, p. 227.
(498) « Hic nos in latere ejus constituti eramus. *Act. Martyr. sinc.*.
(499) *Hist. ecclés.*, liv. VII, num. 43, 44.

Digitized by Google

neur changea d'avis et les fit mettre dans une prison ténébreuse et très-incommode. Là Renus vit en songe qu'on les tirait l'un après l'autre, qu'on portait une lampe devant chacun d'eux, et que celui qui n'avait point de lampe n'était point tiré de prison. Le jour suivant on vint tout d'un coup les prendre pour les mener au procurateur, qui remplissait les fonctions du défunt proconsul. On les conduisit chargés de chaînes qui faisaient grand bruit, et, comme on ne savait où le gouverneur voulait les entendre, on les promena de lieu en lieu. Enfin il les fit venir chez lui, et après qu'ils eurent généreusement confessé la foi il les renvoya en prison.

III. Ce gouverneur se montra des plus cruels envers eux. Il leur fit souffrir la faim et la soif pendant plusieurs jours, jusqu'à leur refuser de l'eau après leur travail. Le diacre Flavien faisait des jeûnes extraordinaires, ne prenant pas même le peu qu'on leur donnait aux dépens du fisc avec une épargne sordide. Alors le prêtre Victor, l'un des martyrs, eut cette vision : il vit un enfant dont le visage était d'un éclat merveilleux, qui étant entré dans la prison les menait de tous côtés pour les faire sortir, et toutefois ils ne le pouvaient. Il leur dit : Vous avez encore un peu de peine parce qu'on vous retient ; mais prenez courage, je suis avec vous : Et il ajouta : Dis leur qu'ils auront une couronne plus glorieuse. Victor lui demanda : Où est le paradis ? L'enfant répondit : Il est hors du monde. Montrez-le-moi, dit Victor. L'enfant répondit : Et où sera la foi ? Victor dit : Je ne puis retenir ce que vous m'ordonnez ; dites-moi un signe que je leur donne. L'enfant dit : Dis leur le signe de Jacob. Aussitôt après cette vision le prêtre Victor mourut.

Une chrétienne nommée Quartillosa ou Tarquillose était dans la même prison. Il y avait trois jours que son mari et son fils avaient souffert le martyre : elle les suivit de près, mais auparavant elle eut cette vision. « J'ai vu, dit-elle, mon fils qui a souffert ; il était dans la prison assis sur un bassin d'eau, et m'a dit : Dieu a vu votre peine. Ensuite est entré un jeune homme merveilleusement grand, qui portait deux fioles, une à chaque main, et elles étaient pleines de lait. Il a dit : Ayez bon courage : Dieu s'est souvenu de vous : il a donné à boire à tous de ces fioles, et elles ne tarissaient point. Aussitôt on a ôté la pierre qui sépare la fenêtre en deux : les fenêtres ont paru claires et on voyait librement le ciel. Le jeune homme a mis les fioles qu'il portait, l'une à droite, l'autre à gauche, et il a dit : Voilà que vous êtes rassasiés ; il en reste et il vous viendra une troisième fiole. »

On n'avait point donné de nourriture aux martyrs le jour précédent, et on ne leur donna encore rien le jour qui suivit cette vision. Mais enfin Lucien, alors prêtre et depuis évêque de Carthage, surmonta tous les obstacles et leur fit apporter de la nourriture en abondance par le sous-diacre Herennien et un catéchumène nommé Janvier, qui semblaient être marqués par les deux fioles. Cet Herennien pouvait être le même que saint Cyprien avait envoyé aux martyrs condamnés aux mines. Ce secours soulagea extrêmement les martyrs prisonniers, principalement ceux qui étaient tombés malades faute d'eau fraîche.

IV. Montan eut aussi une vision. « Il m'a semblé, dit-il, que les centurions étaient venus à nous ; ils nous conduisaient par un long chemin, et nous sommes arrivés à une plaine immense où nous avons rencontré Cyprien et Lucien. » Ce Lucien est apparemment celui qui, étant en exil, avait écrit à saint Cyprien (500). Montan continue :

« Nous sommes venus en un lieu lumineux ; nos habits sont devenus blancs, notre chair encore plus blanche que nos habits, et tellement transparente, que la vue pénétrait jusqu'au fond du cœur ; en me regardant j'ai vu quelques ordures dans mon sein. J'ai cru m'éveiller, et, dormant toujours, j'ai rencontré Lucien. Je lui ai raconté ma vision et lui ait dit : Savez-vous que ces ordures signifient que je ne me suis pas accordé aussitôt avec Julien ? Là-dessus je me suis éveillé. » C'est ainsi que Montan racontait son songe. — Jusqu'ici les martyrs écrivirent eux-mêmes dans la prison ce qui leur était arrivé ; le reste, comme nous l'avons dit, fut écrit par un pieux chrétien à qui le diacre Flavien, l'un des martyrs, l'avait recommandé.

V. Ces saints martyrs demeurèrent plusieurs mois en prison et souffrirent longtemps la faim et la soif. Enfin ils furent présentés au gouverneur, et confessèrent tous généreusement leur foi. Mais les amis de Flavien se récrièrent, soutenant qu'il n'était point diacre, quoiqu'il l'avouât, et par conséquent qu'il n'était pas compris dans l'édit de Valérien, qui ne condamnait au supplice que les évêques, les prêtres et les diacres. Le juge ordonna donc que l'on reconduisît Flavien en prison, et condamna les autres à la mort (501), savoir : Luce, Montan, Julien, Victoric.

On les mena au lieu de l'exécution, où il y eut un grand concours de gentils, et tous les fidèles y vinrent ; car les instructions qu'ils avaient reçues de saint Cyprien leur faisaient honorer particulièrement les martyrs. Ceux-ci marchaient avec un visage gai, et chacun d'eux exhorta le peuple. Lucius, naturellement doux et modeste, était abattu de maladie et de l'incommodité de la prison. C'est pourquoi il marcha devant, accompagné de peu de personnes, de peur qu'il ne fût accablé de la foule et n'eût pas l'honneur de répandre son sang. Il ne laissa pas de parler comme il put à ceux qui l'ac-

(500) S. Cypr., epist. 78.

(501) C'est ce qui fait juger que ces quatre étaient ministres de l'Eglise, ou au moins diacres, aussi bien que Flavien. Car le rescrit de l'empereur ne décerne rien contre les clercs inférieurs.

Digitized by Google

compagnaient. Les frères lui disaient : Souvenez-vous de nous. Vous-mêmes, dit-il, souvenez-vous de moi, tant il présumait peu de la gloire de son martyre ! Julien et Victoric exhortèrent longtemps les frères à la paix, et leur recommandèrent tous les clercs, particulièrement ceux qui avaient soulagé leur faim dans la prison.

Montan était fort de corps et d'esprit. Il criait : *Celui qui sacrifie aux faux dieux sera exterminé* (502), si ce n'est au Seigneur seul ; ce qu'il répéta plusieurs fois. Il réprimait l'orgueil et la témérité des hérétiques, leur disant qu'ils devaient connaître la vraie Eglise, au moins par la multitude de ses martyrs (503). Il exhortait ceux qui étaient tombés à ne se point presser et à accomplir leur pénitence ; les autres, à demeurer fermes ; les vierges, à conserver leur pureté ; tous généralement à honorer les évêques ; les évêques, à la concorde. Car, disait-il, c'est souffrir pour Jésus-Christ que de l'imiter et donner par nos exemples des preuves de notre foi. Le bourreau ayant déjà levé l'épée sur sa tête, il étendit les mains vers Dieu et pria à haute voix (en sorte que les païens mêmes l'entendirent) que Flavien les pût suivre dans trois jours. Il déchira en deux le mouchoir dont il devait se bander les yeux, et en fit garder la moitié pour Flavien. Il fit aussi garder pour lui une place dans l'aire où on devait les enterrer, afin qu'ils ne fussent pas séparés de sépulture.

VI. Flavien était retourné dans la prison, fort triste d'être séparé de ses saints frères ; mais il se soumettait à la volonté de Dieu. Sa mère, qui ne le quittait point, était aussi affligée que lui de ce retardement. « Vous savez, ma mère, lui disait-il, que j'ai toujours souhaité d'avoir le loisir de jouir du martyre, de paraître souvent avec les chaînes, et d'être souvent remis. » Une nuit, comme il était affligé d'être demeuré après ses confrères, un homme lui apparut et lui dit : De quoi vous affligez-vous ? vous êtes confesseur pour la troisième fois, et vous serez martyr par le glaive. Ce qui se trouva véritable. Il crut voir aussi l'évêque Successus, qui avait souffert avec Paul et avec d'autres. Successus avait le visage et l'habit si éclatants, qu'à peine Flavien le put reconnaître. « Je suis venu, dit-il, vous annoncer que vous devez souffrir. » Aussitôt vinrent deux soldats qui menèrent Flavien en un lieu où les frères étaient assemblés. Sa mère y était, qui lui dit : « Je te loue de ce que personne n'a souffert le martyre comme toi. » Ces visions consolaient Flavien.

Cependant deux jours se passèrent, et le troisième jour on le fit venir, suivant la prédiction de Montan. Comme les frères s'empressaient autour de lui pour le saluer, il leur dit qu'il leur donnerait la paix à tous dans Fuscien ; c'était un lieu ainsi nommé. Etant entré dans le prétoire, il demeurait à la place des prisonniers, attendant qu'on l'appelât. Plusieurs chrétiens et celui qui a écrit cette relation étaient auprès de lui et lui tenaient les mains par honneur et par amitié. Quelques païens qui avaient étudié avec lui lui conseillaient même avec larmes de sacrifier alors, pour faire ensuite ce qu'il voudrait, et de ne pas craindre une seconde mort incertaine plus que la mort présente. Il les remercia de l'amitié qu'ils lui témoignaient en lui donnant le conseil qu'ils croyaient le meilleur ; mais il leur dit que, pour conserver sa liberté, il valait mieux mourir que d'adorer des pierres ; qu'il y a un Seigneur souverain qui a tout fait par son commandement, et qui par conséquent doit être seul adoré : ajoutant que nous vivons après la mort, ce que les païens croyaient le moins, quand même ils avaient quelque bon sentiment touchant la Divinité.

Le gouverneur l'ayant fait entrer, lui demanda pourquoi il mentait, se disant diacre, quoiqu'il ne le fût pas. Flavien répondit : Je ne mens point. Le centenier dit : On m'a donné une déclaration qui porte qu'il feint de l'être. Flavien répondit : Mais il n'est pas vraisemblable que je mente en ceci plutôt que celui qui a donné la déclaration. Le peuple se récriait et disait : Vous mentez. Le gouverneur l'interrogea encore s'il était vrai qu'il mentît ? Et qu'y gagnerais-je ? dit-il. Le peuple en fut aigri, et demanda par des cris réitérés qu'il fût tourmenté ; mais le gouverneur le jugea aussitôt et le condamna à mort. Etant certain de souffrir et rempli de joie, il eut même la consolation de parler à ses amis, et donna ordre d'écrire la relation de son martyre et d'y joindre les visions qu'il avait eues.

VII. Il marchait au supplice avec beaucoup de dignité, accompagné de plusieurs frères. Une pluie douce et abondante survint, ce qui fit dire à Flavien que l'eau serait jointe au sang dans sa passion, à l'exemple de celle de Notre Seigneur. Cette pluie servit aussi à arrêter la curiosité indiscrète des gentils, et donna occasion au saint martyr d'entrer dans une hôtellerie près du lieu nommé Fuscien, où il donna la paix à tous les frères, sans qu'aucun profane pût troubler ces saints adieux.

Flavien sortit ensuite de l'hôtellerie, et étant monté sur un lieu élevé et propre à se faire entendre, il étendit la main pour demander du silence et dit : « Mes très-chers frères, vous avez la paix avec vous si vous avez la paix de l'Eglise et si vous gardez l'union de la charité. » La dernière chose qu'il dit et qui fut comme son testament, c'est qu'il recommanda fortement le prêtre Lucien, qui fut en effet peu après élevé sur le siége de Carthage. Ayant achevé de parler, il descendit au lieu du supplice ; il se banda les yeux de la moitié du mouchoir que Montan lui avait fait garder deux jours auparavant, puis s'étant mis à genoux comme

(502) *Exod.* xxii, 20.

(503) « Hæreticorum quoque superbiam et improbam contumaciam rotundebat, contestans eos ut vel de copiâ martyrum intelligerent Ecclesiæ veritatem. (*Act. sinc.*, p. 234). »

Digitized by Google

pour faire sa prière, il acheva son martyre avec son oraison.

Les huit saints martyrs sont honorés (504) conjointement le 24 février dans les martyrologes anciens et dans le romain moderne. Cependant l'ancien calendrier de l'église de Carthage (505), dressé au v^e^ siècle, met saint Luce et saint Montan au 23 mai, et saint Flavien au 25 du même mois, que l'on croit être les vrais jours de leur glorieuse mort (506). Il n'y est point parlé des autres saints martyrs, mais on y joint à saint Flavien une sainte femme nommée Septimie, qui peut avoir souffert le martyre le même jour, dans une autre année ou un autre lieu. Nous n'avons pas trouvé autre chose sur cette sainte femme.

§ 2. *Numidie.* — An 259 de Notre-Seigneur. Les actes du martyre de saint Jacques diacre, de saint Marien lecteur, et de leurs compagnons, sont aussi très-authentiques. Nous les résumerons comme nous l'avons fait pour les précédents.

I. La sincérité de ces actes se fait sentir d'elle-même en les lisant, dit dom Remy Cellier (507). Ils sont cités par saint Augustin dans un sermon qu'il a fait pour la fête des saints dont ces actes nous redisent le courage et la gloire (508). Ces actes ne portent aucun caractère de temps, mais ce qui y est dit d'une apparition de saint Cyprien (509) et la conformité qu'ils ont pour le style et les événements avec les actes des martyrs saints Luc et Montan, qui ont souffert en 259, donnent lieu de croire qu'ils sont de la même époque (510).

Celui qui prit soin de les écrire avait été le compagnon de leur confession et de leur prison, et il paraît même qu'il les écrivit étant encore au cachot. Baronius (511) croit qu'il était évêque et qu'il souffrit la mort aussi pour Jésus-Christ; il trouve sa narration digne d'un homme tout à fait animé de l'esprit divin, qui ne respire que le martyre et dont la plume semble être trempée dans le sang. Baronius ajoute (512) que son style imite assez celui de saint Cyprien, ce qui donne lieu de juger qu'il était un de ses disciples. — Voici maintenant l'analyse de ces actes.

II. C'était toujours par suite de la persécution ordonnée par Valérien, que les saints dont nous allons parler souffrirent le martyre. On recherchait principalement ceux qui avaient été exilés, pour les faire mourir. Entre ceux-ci étaient les évêques Agapius et Secondin, tous deux recommandables par leur charité, et l'un même par la perfection de sa continence. Comme on les menait du lieu de leur exil pour les présenter au gouverneur, ils passèrent au lieu où étaient les autres confesseurs et logèrent chez eux. Il les fortifièrent par leurs exemples et par leurs discours, les exhortant fortement à la constance. Deux jours après qu'ils furent partis, une troupe d'infidèles vint au village de Muguas, où étaient les confesseurs, et les emmenèrent à Cirthe. Là ils furent mis en prison, puis exposés aux tourments par un stationnaire accompagné de quelques centurions et des magistrats municipaux de Cirthe. On appelait stationnaires certains officiers du gouverneur, distribués en divers lieux pour l'avertir de ce qui se passait (513). Jacques confessa non-seulement qu'il était chrétien, mais qu'il était diacre, et il insista beaucoup sur cette dernière qualité. Marien se confessa lecteur; on le pendit par les pouces avec de grands poids aux pieds. Après les tourments on les remit en prison.

Ici nous ferons une remarque. L'édit de Valérien ne condamnait à mort que les évêques, les prêtres et les diacres; mais nous voyons par saint Marien et par la suite de ces actes que la persécution s'exerçait plus généralement dans Cirthe qu'ailleurs, et qu'on y faisait mourir non-seulement tous les clercs sans distinction, mais encore les laïques qui se confessaient chrétiens; au lieu qu'à Carthage on n'en voulait qu'aux ecclésiastiques, comme il paraît par les actes de saint Cyprien, où il est dit (514) qu'il alla au martyre accompagné de plusieurs chrétiens, qui ne se cachaient nullement et qui lui rendaient toute sorte d'offices de charité à la vue même des païens.

III. Marien étant donc en prison s'y endormit profondément, et quand il fut éveillé il raconta un songe qu'il avait eu, en ces termes : « J'ai vu un tribunal fort haut et d'une blancheur éclatante, où quelqu'un présidait tour à tour à la place du gouverneur. Il y avait un échafaud où l'on montait par plusieurs degrés : on y exposait les troupes de confesseurs l'un après l'autre, et le juge les faisait mener pour mourir par le glaive. Alors j'entends une voix immense et éclatante qui disait : Applique Marien. Je montais à cet échafaud, et tout d'un coup j'ai été surpris de voir Cyprien assis à la droite du juge; il a étendu la main, m'a élevé au plus haut de l'échafaud, et m'a dit en riant : Venez vous asseoir avec moi. J'étais donc assis avec eux pendant qu'on interrogeait d'autres troupes. Le juge s'est levé, et nous le reconduisions à son prétoire, marchant par une prairie agréable, environnée d'arbres chargés de feuilles et d'une belle verdure, avec des cyprès qui

(504) Godescard, *Vies des Saints*, 24 fév.

(505) Ap. D. Mabillon, *Analect.*, tom. III, p. 4 5.

(506) Baillet, *Vies des Saints*, 10 vol. in-4°, 1739., tom. II, part. II, p. 345, col. 1.

(507) *Hist. des Aut. sac. et eccles.*, tom. III, p. 231.

(508) S. Aug. serm. 284, Op. tom. V, p. 1140. Ce saint rapporte dans ce sermon ce qui est dit de la mere de saint Marien au n° 2 des Actes de son martyre.

(509) *Act. sinc. Martyr.*, p. 226, n° 6.

(510) Tillemont. *Hist. eccles.*, tom. IV, p. 549.

(511) Baron, ad annum. 262, num. 54, tom. II, p. 583.

(512) Id. ibid., num. 34.

(513) *Voy.* Du Cange, *Glossaire.*

(514) Labb. *conc.*

Digitized by Google

montaient jusqu'au ciel, en sorte que l'on ne voyait que des bois alentour, et au milieu était une fontaine très-pure et très-abondante. Le juge a disparu tout d'un coup; Cyprien a pris une fiole qui était sur le bord de la fontaine : l'ayant emplie, il en a bu, puis l'a remplie et me l'a présentée. J'en ai bu volontiers, et comme je rendais grâces à Dieu je me suis éveillé au son de ma voix.»

Marien ayant ainsi raconté son songe, Jacques lui dit : « Je me souviens que ces jours passés, comme nous faisions voyage vous et moi dans un même chariot, vers le midi je m'endormis, quoique le chemin fût fort rude, et je crus voir un jeune homme extraordinairement grand, vêtu d'une robe ouverte par devant, si éclatante, qu'il était impossible de le regarder fixément. Ses pieds ne touchaient point à terre, et son visage était au-dessus des nues. En passant devant nous il nous jeta à chacun une ceinture de pourpre, à vous Marien et à moi, et dit : Suivez-moi vite. »

IV. Il y avait dans la même prison un confesseur nommé Emilien, de l'ordre des Chevaliers, qui avait gardé la continence, bien qu'il fût âgé de près de cinquante ans; il faisait dans la prison des jeûnes de deux jours de suite et des prières très-fréquentes. Il s'endormit en plein jour et ensuite raconta ainsi ce qu'il avait vu. « On m'a tiré de la prison, et j'ai rencontré un païen qui est mon frère selon la chair : il m'a demandé avec curiosité et comme pour m'insulter comment nous nous trouvions des ténèbres et du jeûne de la prison. Je lui ai répondu que la parole de Dieu sert de lumière et de nourriture aux soldats de Jésus-Christ. Sachez, m'a-t-il dit, que tous tant que vous êtes de prisonniers, si vous vous opiniâtrez, la peine de mort vous attend; et, comme je semblais en douter, il me l'a confirmé. Puis il a ajouté : Mais vous autres, qui méprisez ainsi la vie, je voudrais savoir si tous indifféremment vous aurez la même récompense dans le ciel. Je ne suis pas capable, lui ai-je dit, de décider une si grande question; mais levez les yeux au ciel : ces étoiles innombrables ont-elles toutes la même lumière? Il m'a dit encore : S'il y a de la différence, qui sont ceux que Dieu préfère? Ceux, dis-je, dont la victoire est plus rare et plus difficile, comme les riches.» C'est ainsi qu'Emilien racontait sa vision. Il souffrit le martyre au même lieu de Cirthe. Les évêques Agapius et Secondin y finirent aussi le leur, et avec deux vierges, Tertulla et Antonia (515), qu'Agapius aimait comme ses filles. Il avait souvent demandé à Dieu qu'il leur fît cette grâce de souffrir le martyre avec lui, et on lui répondit : Pourquoi demandez-vous si souvent ce que vous avez obtenu dès la première fois?

Après les visions qui ont été racontées, Jacques et Marien demeurèrent encore quelques jours en prison, puis ils furent menés en public et présentés aux magistrats de Cirthe. Un des fidèles qui étaient spectateurs attira les yeux de tous les infidèles par les marques de zèle qui paraissaient sur son visage; ils lui demandèrent avec emportement s'il était de la même religion : il le confessa aussitôt et fut joint aux martyrs que les magistrats renvoyèrent au gouverneur de la province. Ils allèrent le trouver en diligence par un chemin long et difficile, et quand ils lui eurent été présentés on les mit dans la prison de Lambese. Pendant plusieurs jours le gouverneur fit mourir un grand nombre de fidèles laïques avant que d'en venir à Jacques et à Marien. Les clercs étaient affligés de cette distinction et du retardement de leur victoire. Dans cette prison Jacques vit en dormant l'évêque Agapius qui faisait un grand festin et témoignait beaucoup de joie; lui et Marien y étaient appelés comme à une agape, et ils rencontrèrent un enfant, l'un des deux jumeaux qui trois jours auparavant avaient souffert avec leur mère. Cet enfant avait autour du cou une couronne de roses et tenait à sa main droite une palme très-verte. Il leur dit : Et où allez-vous si vite? Réjouissez-vous, vous souperez demain avec nous.

V. Le lendemain, Marien, Jacques et tous les autres clercs furent condamnés à mort. On les mena au lieu de l'exécution, qui était sur le bord du fleuve; les collines élevées des deux côtés semblaient favoriser le spectacle. Parce qu'ils étaient en grand nombre, on les fit ranger de suite, afin que l'exécuteur ne fît que passer de l'un à l'autre en coupant les têtes; autrement l'exécution eût été trop longue, et il y eût eu trop du corps en un monceau, s'il les eût fallu faire venir l'un après l'autre à la même place. Quand ils eurent les yeux bandés, la plupart disaient aux fidèles qui étaient proches qu'ils voyaient en haut des chevaux montés par de jeunes hommes vêtus de blanc; d'autres disaient qu'ils entendaient le frémissement des chevaux.

La mère de saint Marcien, qui était présente, le vit mourir avec une joie semblable à celle de la mère des Machabées (516), se félicitant d'avoir mis au monde un tel fils. Elle embrassait son corps et baisait son cou avec piété. Saint Augustin nomme cette courageuse femme Marie, et en fait un grand éloge (517). Elle était bien digne en effet, cette chrétienne magnanime, de porter le doux nom de celle dont l'âme fut transpercée à la mort de son divin Fils, et qui se tint debout au pied de la croix avec une si sublime résignation!

Saint Marcien prédit en mourant que la vengeance du sang innocent était proche, que le monde serait affligé de diverses plaies : de peste, de captivité, de famine, de tremblements de terre, d'insectes; ce qui marquait la prise de l'empereur Valérien, et les troubles qui les suivirent sous Gallien.

(515) *Martyrol.* 24 april.
(516) *Act. sinc.*, p. 229.
(517) S. Aug., serm. 281.

Digitized by Google

§ 3. *Utique.* — L'an de Notre-Seigneur 258. Les actes des trois cents martyrs d'Utique ont eu le même sort que ceux de saint Laurent, et nous n'en savons autre chose que ce que Prudence (518) en avait appris par tradition. *Voy.* MARTYRS D'UTIQUE.

§4. PALESTINE. — Ce fut encore dans la persécution de Valérien, c'est-à-dire vers l'an 260 de Notre-Seigneur, à Césarée, en Palestine, que souffrirent saint Alexandre, Malchus ou Malech et Prisque.

Eusèbe, de qui nous apprenons ce qui regarde ces saints, dit (519) que, comme ils demeuraient à la campagne, ils se reprochèrent d'abord à eux-mêmes leur lâcheté de ce qu'ils n'avaient pas le courage de remporter la couronne des martyrs dans un temps où Dieu distribuait des récompenses à ceux qui brûlaient de son amour; qu'ensuite, ayant pris ensemble leur résolution, ils s'en allèrent à Césarée, se présentèrent au juge, et furent condamnés à être déchirés par les bêtes. — L'Eglise de Césarée eut aussi à cette même époque un illustre martyr dans la personne de saint Marin. Comme nous n'avons pas d'actes particuliers sur ce martyr, nous lui consacrons un article spécial. *Voy.* MARIN (Saint), martyr.

C'est aussi d'Eusèbe que nous tenons ce que nous allons rapporter des martyrs qui souffrirent dans la Palestine pendant la persécution de Dioclétien au commencement du IVe siècle.

I. Cet historien avait recueilli leurs actes dans un ouvrage à part (520) dont quelques auteurs ont fait une partie du VIIIe livre de son *Histoire de l'Eglise;* mais on l'en a distingué dans l'édition de Paris de 1659. Quoiqu'il eût eu d'abord en vue de ne mettre dans ce recueil que les Actes des martyrs de la Palestine (521), il y joignit néanmoins ceux de saint Romain, martyrisé à Antioche, parce que, dit-il (522), il était de la Palestine et diacre de Césarée. Il y inséra aussi ceux de saint Ulpien et de saint Edèse, l'un martyrisé à Tyr, l'autre à Alexandrie, et il en donne pour raison la conformité de la mort du premier avec celle de saint Apphien, un des martyrs de Palestine, dont il avait raconté le triomphe dans le chapitre précédent (523). Nous suivrons dans tout cet article l'ordre adopté par Eusèbe.

L'édit de Dioclétien, par lequel il était ordonné de démolir les églises, de brûler les Livres saints, de priver les officiers de leurs charges, et de réduire en servitude les personnes de basse condition, s'ils continuaient à faire profession de la religion chrétienne, fut publié à Nicomédie le 24 février 303; mais il ne fut promulgué que vers Pâques (524), à la fin de mars et au commencement d'avril, dans la Palestine, Flavien étant gouverneur de cette province. On y publia bientôt après d'autres édits qui portaient que les évêques seraient mis en prison et contraints par toutes sortes de moyens de sacrifier aux dieux.

II. Le premier martyr de la Palestine dans cette persécution fut Procope (525). Son corps, abattu d'austérités, semblait être mort et ne se soutenir que par la vigueur de l'âme: sa nourriture n'était que du pain et de l'eau; encore n'en prenait-il que de deux ou trois jours l'un, et quelquefois au bout de sept jours. Il méditait jour et nuit les saintes Ecritures; mais il ne s'était guère appliqué aux lettres humaines. Le lieu de sa naissance était Elia, c'est-à-dire Jérusalem; mais sa résidence était à Scythopolis, où il faisait trois fonctions dans l'église, de lecteur, d'interprète en langue syriaque et d'exorciste. Les lectures publiques de l'Ecriture se faisaient en grec, et il l'expliquait au peuple en syriaque, qui était la langue vulgaire.

Etant envoyé de Scythopolis à Césarée avec quelques autres, il fut arrêté à la porte de la ville et mené au gouverneur, nommé Flavien. Ainsi il ne fut point mis en prison; mais dès qu'il fut présenté au tribunal, et qu'on lui eut ordonné de sacrifier aux dieux, il dit qu'il n'en connaissait qu'un, à qui on doit sacrifier, ainsi qu'il le veut lui-même; et comme on lui ordonna d'offrir des libations aux quatre empereurs, il dit un vers d'Homère qui porte *qu'il n'est pas bon d'avoir plusieurs maîtres;* et aussitôt on lui coupa la tête, le 7 juillet, un mercredi, à Césarée, en Palestine.

III. Après Procope plusieurs évêques du pays souffrirent de grands tourments dans la même ville. Les actes ne nous ont point conservé leurs noms; ils se bornent à des généralités, et n'en nomment que deux.

Quelques-uns de ces martyrs cédèrent par lâcheté à la première attaque. Il y en avait un à qui l'on tenait les mains en l'approchant de l'autel des idoles, et on lui jetait dedans du sacrifice profane, afin qu'il parût y participer; et, quoiqu'il n'y eût pas touché, il se retirait sans rien dire, tandis que l'on disait qu'il avait sacrifié. Un autre, emporté demi-mort, était jeté comme s'il eût déjà rendu l'âme; on le relâchait et le comptait entre ceux qui avaient sacrifié. Un autre criait et protestait qu'il n'obéirait pas; mais on le frappait au visage, plusieurs mains lui fermaient la bouche, et on le repoussait de force, quoiqu'il n'eût pas sacrifié. Les païens comptaient pour beaucoup de paraître réussir dans leur dessein. Deux seuls d'entre tous ceux-là reçurent la couronne du martyre, Alphée et Zachée, dont le dernier était diacre de l'église de Cadare ou Gadda. Après

(518) Hymn. 13, de Coronis; *Act. sinc. Martyr.*, p. 202.

(519) *Hist.*, lib. VII, cap. 12.

(520) Eusebe, *Hist. eccles.*, lib. VIII, cap. 13, et Vales, in notis ad lib. VIII.

(521) Eusèbe, *de Mart. Palæst.*, cap. 1 et 2.

(522) Id. ibid., cap. 2.

(523) Id. ibid., cap. 5.

(524) Eusèbe, in prologo *de Martyr. Palæst.*

(525) Id. *De Martyr. Palæst.* cap. 1; *et Acta sin Martyr*, pag. 353, 372 : apud Fleury, *Hist. eccles.*, liv. VIII, n° 31; liv. IX, n°s 8, 12, 24, 26, 28 et 30.

Digitized by Google

avoir été fouettés, déchirés, et tourmentés en plusieurs manières, ils furent tenus jour et nuit dans les entraves écartés jusqu'au quatrième trou. Enfin, comme ils confessèrent qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et que Jésus-Christ est l'unique Roi, ils eurent la tête tranchée le 17 du mois Dius ou novembre (526).

IV. Le même jour saint Romain souffrit le martyre à Antioche. Il était de Palestine, diacre et exorciste de l'église de Césarée; car en ces temps-là, comme les clercs étaient en petit nombre, ils faisaient souvent plusieurs fonctions. Il se trouvait à Antioche lorsque l'on abattit les églises; et voyant plusieurs personnes qui s'approchaient en foule des idoles, hommes, femmes, enfants, ce spectacle lui parut insupportable. Il s'avança et leur fit des reproches à haute voix (527). Cette hardiesse fut cause qu'on l'arrêta; et, comme le juge Asclépiade le faisait tourmenter cruellement, il ne laissait pas, au milieu des tourments, de montrer la vanité de l'idolâtrie et l'excellence du christianisme (528). Enfin il proposa au juge d'interroger un enfant innocent, pour voir ce qu'il en dirait.

On en prit un d'environ sept ans, nommé Barulas. Romain lui demanda lequel il valait mieux adorer Jésus-Christ, et par lui le Père, ou la multitude des dieux. L'enfant répondit: « Il n'y a qu'un Dieu, et Jésus-Christ est le vrai Dieu. » Le juge fit approcher sa mère, en présence de laquelle il le fit fouetter si cruellement, que le sang coulait de tous côtés. Tous les assistants et les bourreaux mêmes ne pouvaient retenir leurs larmes; la mère l'encourageait, et le reprit comme d'une faiblesse de ce qu'il demandait à boire. L'enfant fut mis en prison et on recommença à tourmenter Romain, qui fut enfin condamné au feu, et l'enfant à perdre la tête. La mère le porta entre ses bras jusqu'au lieu du supplice, et le donna au bourreau sans pleurer; seulement elle le baisa et se recommanda à ses prières. Elle étendit son manteau pour recevoir le sang et la tête, qu'elle emporta dans son sein.

Cependant on amena Romain au même lieu; on l'attacha au pieu, et on l'entoura de bois que l'on allait allumer. On attendait seulement l'ordre de l'empereur Galérius, qui était présent à Antioche. Il y avait des juifs qui disaient: « Chez nous, les trois enfants furent sauvés de la fournaise, mais ceux-ci brûlent. » Aussitôt le ciel se couvrit, et il vint une si grande pluie qu'on ne put pas même allumer le feu. Le martyr s'écria: « Où est donc ce feu? » L'empereur le fit délivrer; mais le juge le condamna à avoir la langue coupée. Un médecin, nommé Ariston, qui par faiblesse avait renié la foi, se trouva présent; il avait sur lui les instruments nécessaires pour cette opération. On le contraignit malgré lui à couper la langue du martyr, et il la garda comme une relique précieuse. Le martyr fut envoyé en prison. En entrant, le geôlier lui demanda son nom: il le dit, et parla encore depuis à toute occasion, prononçant mieux qu'il ne faisait avant qu'on lui eût coupé la langue, car naturellement il bégayait. Le juge et l'empereur l'ayant appris, ils soupçonnèrent le médecin, comme chrétien, de l'avoir épargné.

On le fit venir; il montra la langue, qu'il avait gardée, et dit: « Qu'on fasse venir un homme qui ne soit point assisté de Dieu, qu'on lui coupe autant de la langue: s'il peut vivre après, accusez-moi d'artifice. » On prit un condamné, on mesura exactement la langue coupée, on lui en coupa autant, et aussitôt il mourut. Cependant saint Romain était aux fers, où il demeura longtemps, les deux pieds étendus jusqu'au cinquième trou. Enfin, la fête de la vingtième année du règne étant proche, comme on délivrait tous les prisonniers, on le laissa seul en prison et on l'y étrangla sans le tirer de ses entraves. Cela se passa la première année, lorsque la persécution n'attaquait que les ministres de l'Eglise.

V. A Tyr, plusieurs martyrs, après avoir souffert des coups de fouet innombrables avec une constance merveilleuse, furent exposés à des léopards, des ours, et des sangliers, que l'on excitait avec le fer et le feu. Ces bêtes venaient avec des cris terribles, et les martyrs les attendaient de pied ferme; mais elles n'osaient pas en approcher, et se retournaient contre les païens qui les excitaient. Il n'y avait que les martyrs qu'elles épargnaient, quoiqu'ils fussent nus et qu'ils remuassent les mains pour les attirer, car on leur commandait de le faire. Quelquefois les bêtes s'élançaient contre eux; mais il semblait qu'une force divine les repoussât en arrière. Une première bête n'ayant rien fait, on en faisait venir une seconde et une troisième contre le même martyr. Un d'eux, qui n'avait pas vingt ans, se tenait debout, les mains étendues en forme de croix, et priait tranquillement sans faire aucun mouvement, au milieu de ces bêtes, qui semblaient l'aller dévorer, et qui par une vertu secrète retournaient en arrière. Cinq autres, qui étaient Egyptiens, furent exposés à un taureau furieux: il jetait en l'air, de ses cornes, les païens qui s'approchaient de lui, et les laissait demi-morts; mais, venant en furie contre les martyrs, il ne pouvait s'approcher d'eux et retournait en arrière, trépignant des pieds et donnant des cornes de côté et d'autre. On leur présenta encore d'autres bêtes, et enfin on leur coupa la tête à tous et on les jeta dans la mer. Eusèbe, depuis évêque de Césarée, raconte ces faits pour les avoir vus de ses propres yeux (529).

VI. L'année suivante, en 304, la persécution en Palestine fut plus violente que la

(526) « Unum Deum, unumque regem ac Dominum Jesum Christum confess. » Eusèbe, *de Martyr. Palæst.* cap. 1.

(527) Prudent. *Peristop.*, hymn. 10.

(528) *Acta sinc.*, pag. 579.

(529) Apud Fleury, liv. VIII, n° 31.

Digitized by Google

précédente (530). Urbain, qui en était gouverneur, reçut d'abord des lettres de l'empereur, qui ordonnaient généralement que tout le monde dans les villes sacrifiât aux idoles, sans se restreindre au clergé seul comme auparavant.

A Gaza, Timothée, après plusieurs tourments, fut brûlé à petit feu. Avec lui souffrirent Agapius ou Agape et sainte Thècle, qui furent condamnés à être dévorés par les bêtes. Ensuite, comme les païens célébraient une fête et un spectacle ordinaire, le bruit courut que l'on exposerait aux bêtes ceux qui venaient d'être condamnés. Alors six jeunes hommes, Timolaus, né dans le Pont, Denys de Tripoli de Phénicie, Romulus, sous-diacre de Diospolis, deux Egyptiens, Pausis et Alexandre, et un autre Alexandre de Gaza, se lièrent les mains pour montrer qu'ils étaient prêts au martyre; et, comme le gouverneur Urbain allait au spectacle des bêtes, ils s'approchèrent de lui en courant et confessant qu'ils étaient chrétiens. Le gouverneur et ceux qui l'accompagnaient furent surpris. On mit les martyrs en prison, et peu de jours après on leur en joignit deux autres; un second Agapius, qui avait déjà souffert plusieurs tourments pour la foi, en une autre occasion, et un second Denys qui le servait. Ces huit martyrs eurent la tête coupée à Césarée, tous le même jour, le 24 du mois Dystrus ou de mars.

VII. Cependant, Maximien Galère ayant été élevé à l'empire après que Dioclétien et Maximien Hercule se furent réduits à une vie privée, la paix dont l'Eglise avait joui en quelques provinces à l'occasion de ces changements dans les affaires de l'empire, fut bientôt troublée. Ce prince persécuta les chrétiens avec plus de fureur que n'avaient fait ses prédécesseurs, comme s'il eût affecté de signaler son impiété et sa haine contre Dieu. L'alarme et le trouble se mirent parmi les fidèles, et ils fuyaient de tous côtés pour se mettre à l'abri de cet orage. Il y en eût néanmoins quelques-uns sur qui la crainte des tourments ne fit aucun effet. De ce nombre sont saint Apphien et son frère saint Edesius ou Edèse, qui furent jetés dans la mer en 305, après avoir beaucoup souffert. — *Voy.* ces deux articles. — Dans le même temps et le même jour, c'est-à-dire le 2 avril, un vendredi, un jeune homme nommé Ulpien souffrit le martyre à Tyr. Après avoir été fouetté et tourmenté cruellement, il fut enfermé dans un sac de cuir avec un chien et un aspic, et jeté dans la mer: c'était la peine des parricides.

VIII. La quatrième année de la persécution allumée par Dioclétien, qui était l'an 306, un vendredi, 20 novembre, on fit mourir dans la ville de Césarée un martyr illustre nommé Agapius ou Agape. Il avait déjà souffert plusieurs tourments avec saint Timothée et la vierge sainte Thècle, et avait été condamné à être dévoré par les bêtes dès l'an 304. Il avait souffert trois fois la prison, et l'on avait toujours différé l'exécution de sa sentence, soit qu'on eût pitié de sa jeunesse, soit qu'on espérât de vaincre sa patience.

Mais le césar Maximin étant venu à Césarée pour y célébrer la fête de sa naissance par des spectacles, on amena dans l'arène, pour combattre contre les bêtes, Agapius avec un esclave qui avait, dit-on, tué son maître. Ce criminel ayant quelque temps combattu contre les bêtes, le peuple en eut pitié; l'empereur lui accorda la liberté avec honneur; et le peuple se mit à jeter de grands cris, dont l'amphithéâtre retentit, pour louer l'empereur de la grâce qu'il avait faite à ce misérable. L'empereur appela ensuite Agapius, et lui proposa de renoncer au christianisme; mais il confessa à haute voix, et protesta qu'il était prêt à souffrir tout avec plaisir pour le créateur de l'univers. En même temps il courut au devant d'un ours qu'on avait lâché contre lui, et qui, après l'avoir déchiré, le laissa respirant encore. Il fut remis en prison, où il vécut un jour; et le lendemain on lui attacha des pierres aux pieds et on le jeta dans la mer. Tel fut le martyre d'Agapius.

IX. C'est vers cette époque (an 306) qu'eut lieu le martyre de sainte Domnine avec ses filles, Prosdose et Bérénice (531). Nous plaçons ici ces saintes femmes, suivant en cela Fleury (532).

Domnine était une femme des plus nobles et des plus riches d'Antioche, belle, d'un grand esprit et d'une grande réputation. Ses deux filles étaient d'une beauté singulière, élevées dans la piété. Pour éviter la persécution, elle s'enfuit avec elles jusqu'à Edesse, souffrant toutes les incommodités d'un voyage qu'elle faisait sans secours, et chargée de la garde de ses filles. Mais, comme l'édit de la persécution portait que les parents et les proches seraient obligés de découvrir les chrétiens, le mari de sainte Domnine vint à Edesse avec des soldats, et, l'ayant trouvée, l'emmena avec ses filles et la fit conduire à Hiérapolis de Syrie. Dans le chemin se rencontrait une rivière; pendant que les soldats dînaient, sainte Domnine prit ses deux filles, et les tenant toutes deux par les mains, couvertes modestement de leurs habits, elle entra avec elles dans la rivière, où elles se noyèrent toutes trois, pour éviter, non les tourments, mais les outrages dont leur pureté était menacée. L'Eglise grecque les a toujours honorées comme martyres, ne doutant point qu'elles n'eussent cherché la mort par une inspiration particulière du Saint-Esprit (533-34). *Voy.* ACTES DU MARTYRE DES SAINTES BÉRÉNICE, etc., etc.

(530) Eusèbe, *de Martyr. Palæst.* c. 3.
(531) Eusèbe, *Hist.*, lib. VIII, cap. 12; *Acta sinc.*, pag. 831 ex S. Chrysost. hom. 51.
(532) Lib. IX, n° 24.

(533-34) *Voy.* notre article général MARTYRS, où nous examinons cette question : De ceux qui se sont faits martyrs.

Digitized by Google

X. En 307, cinquième année de la persécution en Palestine, le saint jour de Pâques, qui était le second de Xantique ou d'avril, à Césarée, une vierge tyrienne, qui n'avait pas encore dix-huit ans, nommée Théodosia (Théodosie), vit quelques prisonniers, confesseurs de Jésus-Christ, assis devant le prétoire. Elle s'approcha d'eux pour les saluer et les prier de se souvenir d'elle quand ils seraient devant Dieu. Aussitôt elle fut prise par les soldats et présentée au gouverneur, qui lui fit déchirer les côtés et les mamelles jusqu'aux os ; et comme elle respirait encore et montrait un visage gai, il la fit noyer dans la mer. Ensuite, venant aux autres confesseurs, le gouverneur Urbain les envoya tous aux mines de cuivre qui étaient à Phaino, en Palestine.

Le 4 novembre de la même année, en la même ville de Césarée, plusieurs autres confesseurs, qui étaient avec le prêtre Silvain, furent envoyés travailler aux mêmes mines par Urbain, après leur avoir fait brûler les nerfs des pieds. Le prêtre Silvain avait déjà confessé Jésus-Christ dans Césarée ; il fut dans la suite fait évêque de Gaza et souffrit enfin le martyre. *Voy.* le n° XVIII.

Avec ces confesseurs fut aussi persécuté Domnin, qui avait confessé plusieurs fois, et qui était connu de tout le monde en Palestine pour la liberté avec laquelle il parlait. Il fut condamné au feu par le gouverneur Urbain, qui jugea tous ces martyrs et plusieurs autres. Il y en eut trois qu'il condamna à se battre ensemble à coup de poing comme les athlètes. Il fit dévorer par les bêtes un sage et saint vieillard nommé Auxence. Il en envoya d'autres aux mines de cuivre, après les avoir fait tailler et rendus eunuques, quoique ce fussent des hommes faits. Il en tenait d'autres en prison après de cruels tourments, entre lesquels était l'illustre Pamphile, prêtre de l'église de Césarée, et le plus cher ami d'Eusèbe. *Voy.* son article.

Mais Urbain, qui traitait ainsi les chrétiens et qui s'étudiait à inventer tous les jours contre eux de nouvelles cruautés, tomba dans la disgrâce du césar Maximin, dont la faveur le rendait extrêmement fier. Il fut accusé, amené devant le tribunal, condamné à avoir la tête tranchée, exécuté avec d'autres criminels. Heureux si, profitant de cette disgrâce, il eût ouvert les yeux et embrassé la foi, et si de persécuteur qu'il était, il fût devenu disciple de cette même religion, et eût souffert pour elle !...

XI. L'année suivante, 308, sixième de la persécution, entre une multitude innombrable de confesseurs relégués depuis longtemps en un lieu de la Thébaïde nommé Porphyrite, ou Porphinte, à cause des carrières de porphyre, on en prit quatre-vingt-dix-sept, hommes, femmes et petits enfants, et on les envoya en Palestine au gouverneur Firmilien, successeur d'Urbain. Après qu'ils eurent confessé Dieu le créateur et Jésus-Christ, il leur fit, par ordre de l'empereur, brûler avec un fer chaud les nerfs de la jointure du pied gauche ; puis avec des stylets on leur creva à chacun l'œil droit, et on le brûla avec des fers chauds jusqu'au fond de l'orbite et à la racine. En cet état, on les envoya travailler aux mines qui étaient dans la province, afin qu'ils y périssent de travaux et de misères.

Le césar Maximin voulut aussi voir combattre devant lui les confesseurs de Palestine qui avaient été condamnés à se battre à coups de poings, et qui ne voulaient ni recevoir ce que l'empereur faisait distribuer chaque jour aux athlètes pour leur nourriture, ni s'exercer à ces sortes de combats. Ils confessaient constamment Notre-Seigneur Jésus-Christ au milieu des tourments, et souffrirent le même supplice que les confesseurs dont nous venons de parler.

Ensuite on en amena d'autres qu'on avait pris à Gaza, lorsqu'ils étaient assemblés pour entendre la lecture de l'Ecriture Sainte. On brûla aux uns les nerfs de la jointure du pied gauche et on leur creva l'œil droit ; on déchira les côtés aux autres avec des ongles de fer, et on leur fit souffrir les tourments les plus cruels. Entre les chrétiens pris à Gaza était une vierge d'un grand courage. Outrée de ce qu'on la menaçait de lui faire perdre son honneur, elle reprocha au tyran Maximin la cruauté des juges à qui il avait donné le gouvernement des provinces. Pour la punir de ce reproche on la fit mettre sur le chevalet et on lui déchira les côtes avec des ongles de fer. Pendant qu'on la tourmentait ainsi, une vierge de Césarée, appelée Valentine, mal faite de corps et de mauvaise mine, mais d'un courage beaucoup au-dessus de son sexe, cria aux juges du milieu de la foule : « Jusqu'à quand tourmenteras-tu ainsi ma sœur ? » Alors on la prend, elle confesse hardiment le nom du Sauveur, et, comme elle refusait de sacrifier, on la traîne de force à l'autel. Elle se jette dessus et renverse à coups de pieds les bois et tout ce qui y était. Le juge en furie lui fit déchirer les côtes plus cruellement qu'à aucune autre ; puis il la fit attacher avec celle qu'elle nommait sa sœur, et les fit brûler toutes deux ensemble.

En même temps un martyr nommé Paul fut condamné à perdre la tête. Il demanda à l'exécuteur un peu de temps, et l'ayant obtenu, il pria Dieu à haute voix de se rendre favorable aux chrétiens et de leur accorder au plus tôt la liberté ; puis il pria pour la conversion des Juifs, puis pour les Samaritains, ensuite pour les gentils, afin qu'ils vinssent à la connaissance du vrai Dieu, et particulièrement pour la multitude qui l'environnait ; enfin, il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avait condamné et pour le bourreau qui l'allait exécuter, afin que ce péché ne leur fût pas imputé. Tous les assistants l'entendirent ainsi prier, et la plupart en furent touchés jusqu'aux larmes. Il se prépara lui-même, présenta son cou à découvert pour recevoir la mort, et souffrit ainsi le martyre le 25 de Panémus ou juillet, l'an 308. Peu de temps

Digitized by Google

après cent trente confesseurs égyptiens par l'ordre de Maximin eurent un pied estropié et un œil crevé, et furent envoyés partie aux mines de Palestine, partie à celles de Cilicie.

XII. Il y eut ensuite quelque relâche à la persécution, et les confesseurs qui travaillaient aux mines de Thébaïde furent mis en liberté ; de telle sorte que les chrétiens espéraient du repos.....

Mais tout d'un coup, on ne sait comment, la persécution se ralluma plus violente qu'auparavant. Maximin envoya des lettres contre eux dans toutes les provinces; et les gouverneurs par leurs lettres et par leurs édits ordonnèrent à tous les magistrats des villes et à tous les commandants des places de faire exécuter les ordres de l'empereur : Que les temples des idoles qui étaient ruinés fussent relevés et réparés au plus tôt; que tous, hommes, femmes, esclaves, et jusqu'aux enfants à la mamelle, offrissent des sacrifices et des libations, et en goûtassent réellement; que tous les vivres exposés dans les marchés fussent profanés par ces libations; qu'aux portes des bains il y eût des gardes pour obliger tous ceux qui en sortiraient à sacrifier. Les gentils mêmes étaient fatigués de ces nouvelles vexations, et s'en plaignaient hautement.

Alors, à Césarée, trois chrétiens, Antonin, prêtre, Zébinas, natif d'Eleuthéropole, et Germain, s'approchèrent de Firmilien, gouverneur de Palestine, comme il sacrifiait, et l'exhortèrent à haute voix de quitter cette folie, puisqu'il n'y a point d'autre Dieu que le Créateur. Il demanda qui ils étaient. Ils répondirent hardiment qu'ils étaient chrétiens; et Firmilien leur fit couper la tête sans autres tourments. C'était le 13 novembre 308.

XIII. Le même jour une vierge de Scytople, nommée Ennathas, fut traînée par force devant Firmilien. Après qu'il lui eut fait souffrir plusieurs coups et de grands tourments, un tribun qui commandait près de là, nommé Maxis, robuste de corps et brutal, la prit de son autorité, la dépouilla toute nue de la ceinture en haut, la promena ainsi par toute la ville de Césarée, la fouettant de lanières par la place et par les rues, en sorte qu'il s'en faisait un plaisir. Enfin il la ramena au tribunal ; et le juge la fit brûler toute vive.

Ce juge défendit de donner la sépulture aux corps des martyrs, et les fit garder jour et nuit à l'air exposés aux bêtes. Pendant plusieurs jours il y avait un grand nombre d'hommes occupés à cette garde, dont quelques-uns étaient en sentinelles sur des lieux élevés. Les bêtes et les oiseaux déchirèrent donc ces corps et en dispersèrent les os et les entrailles; en sorte que ces restes hideux étaient semés tout autour de la ville, et que leurs ennemis mêmes en avaient horreur. Alors, quoique le temps fût beau et l'air très-serein, les colonnes des galeries publiques de la ville parurent couvertes de gouttes d'eau, la place et les rues furent mouillées : ce qui fit dire au peuple que la terre et les pierres les plus dures pleuraient de ces inhumanités.

Le 14 décembre, on prit dans la même ville de Césarée des fidèles qui étaient partis d'Egypte, pour aller en Cilicie secourir les confesseurs condamnés aux mines. Ils furent arrêtés par les gardes qui étaient aux portes de la ville à observer ceux qui entraient, et ils furent condamnés à la même peine que ceux qu'ils allaient soulager; on leur creva un œil, on leur estropia un pied. Mais on en fit mourir trois qui furent pris à Ascalon. Le premier, nommé Arès, fut brûlé; les deux autres, Promus et Elie, eurent la tête tranchée, et tous donnèrent au milieu des tourments des preuves d'une constance merveilleuse.

XIV. La septième année de la persécution, qui était l'an 309 de Jésus-Christ, le 11 janvier, Pierre Apselam fut martyrisé à Césarée. Il était du bourg d'Anea, au territoire d'Eleuthérople, et menait la vie ascétique. Le juge et ses conseillers le prièrent plusieurs fois d'avoir pitié de lui-même, et de considérer sa jeunesse, car il était à la fleur de son âge; mais il demeura ferme, et fut condamné au feu. Avec lui et dans le même bûcher fut brûlé un évêque des Marcionites, nommé Asclepius, attaché par un faux zèle à son hérésie.

Au mois de février, Pamphile, prêtre de Césarée, dont nous avons déjà dit un mot (n° X), fut condamné à avoir la tête tranchée. Mais nous lui consacrerons un article particulier. — *Voy.* PAMPHILE (Saint), prêtre de Césarée. — Avec Pamphile fut persécuté un vieillard vénérable nommé Valens, diacre de l'Eglise d'Elia, c'est-à-dire de Jérusalem, dont la bonne mine était ornée par des cheveux blancs, et qui savait si parfaitement l'Ecriture, qu'il en citait par cœur tel passage qu'il voulait aussi facilement que s'il l'eût lu dans le livre. Un autre confesseur se trouva encore avec Pamphile. C'était Paul, de la ville de Jamnia, siége épiscopal dépendant de la métropole de Césarée. Il était homme d'une grande piété et d'une grande ferveur, et avait déjà confessé et souffert les fers brûlants. Les Actes disent que Pamphile fut présenté au gouverneur avec douze autres martyrs, qu'ils ne nomment point. Pour Valens et Paul, ils furent envoyés en prison et y demeurèrent deux ans entiers.

XV. Cependant des chrétiens d'Egypte, qui avaient accompagné des confesseurs en Cilicie (n° XI), furent arrêtés à leur retour à la porte de Césarée par les soldats qui y montaient la garde, et qui avaient ordre d'examiner soigneusement tous ceux qui se présentaient pour entrer ou pour sortir. Ces fidèles, interrogés par ces barbares qui ils étaient et d'où ils venaient, répondirent sans détour qu'ils étaient chrétiens, et déclarèrent le sujet de leur voyage. Sur quoi on les saisit comme des criminels, et on les mena liés devant le gouverneur. Celui-ci, ne pouvant souffrir la liberté avec laquelle ils confes-

Digitized by Google

saient la foi, les fit mettre en prison. Ils étaient cinq, et au lieu des noms de faux dieux que leurs parents leur avaient donnés en naissant, ils avaient pris des noms de prophètes, savoir : Elie, Jérémie, Isaïe, Samuel et Daniel.

Le lendemain, qui était le 16 février ou péritius, le gouverneur fit amener Pamphile et les autres martyrs. Quand il vint à ces cinq Egyptiens, il demanda au premier, qui était un jeune homme, comment il s'appelait : Elie, répondit-il. Firmilien, sans pénétrer le mystère de ce nom, lui demanda ensuite son pays. Elie répondit que Jérusalem était sa patrie. Firmilien ne connaissait point ce nom, quoiqu'il fût en Palestine, car depuis le temps de l'empereur Adrien, on ne se servait plus que du nom d'Elia. Il voulait donc savoir quelle était cette ville et en quel pays. Il fit attacher le martyr les mains derrière le dos, et tirer ses pieds avec des machines pour l'obliger à dire la vérité. Elie répondit qu'il disait vrai et, comme le juge le pressait, il dit que cette cité n'était la patrie que des gens de bien et qu'elle était située à l'orient. Le juge, embarrassé, craignait que ce fût quelque ville où les chrétiens se voulussent fortifier contre les Romains. Enfin, après l'avoir bien fait tourmenter et déchirer, voyant qu'il n'en pouvait tirer autre chose, il le condamna à perdre la tête. Les autres moururent de même après de pareils combats.

XVI. Firmilien vint ensuite aux autres confesseurs, et après les avoir interrogés les condamna à la même peine. Un jeune homme de la maison de Pamphile, qu'il avait pris soin d'instruire, nommé Porphyre, voyant la sentence qui fut prononcée contre son maître, s'écria du milieu de la foule et demanda que lui et les autres fussent enterrés après leur mort. Firmilien lui demanda s'il était chrétien; il répondit que oui. Firmilien le mit entre les mains des bourreaux, et, comme il refusa de sacrifier, il le fit déchirer jusqu'aux os. Porphyre ne disait pas un mot et ne témoignait point sentir de la douleur. Firmilien, voyant qu'il y perdait son temps, le fit enfin brûler à petit feu. Porphyre marcha au supplice avec joie, ayant le corps défiguré, mais le visage beau; il était vêtu d'un manteau de philosophe, qu'il portait habituellement et marquait à ses amis tranquillement ce qu'il désirait qu'ils fissent pour lui. Il conserva la gaieté de son visage étant attaché au poteau; et comme le feu était éloigné tout autour, il ouvrit la bouche pour recevoir la flamme plus aisément. Dès que le feu le toucha, il dit tout haut : « Jésus, fils de Dieu, secourez-moi. » Puis il garda le silence, souffrant constamment jusqu'au dernier soupir. Telle fut la fin du jeune Porphyre.

Un confesseur nommé Séleucus vint en porter la nouvelle à Pamphile, et salua un des martyrs par le saint baiser. Des soldats le prirent et le menèrent à Firmilien, qui le condamna aussitôt à perdre la tête. Séleucus était né en Cappadoce, et avait porté les armes dans les troupes romaines. C'était un jeune homme si bien fait, si grand, si fort, de si bonne mine, que tout le monde en parlait, et il était déjà avancé dans le service. Il fut cassé comme chrétien, et embrassa la vie ascétique, c'est-à-dire la méditation continuelle des saintes Ecritures et les autres exercices de piété. Cependant il s'appliquait à secourir les veuves, les orphelins, les malades, les pauvres et les personnes abandonnées, et leur tenait lieu de père. Tel était le martyr Séleucus, qui fut exécuté le dixième en ce même jour (309).

XVII. Firmilien fit mourir ensuite Théodule, un de ses propres domestiques, et celui qu'il considérait le plus tant à cause de sa fidélité inviolable qu'à cause de son grand âge; car il était bisaïeul et voyait la troisième génération de ses enfants. Son crime était le même que celui de Séleucus, d'avoir témoigné de l'amitié aux martyrs; mais Firmilien en fut plus irrité, parce qu'il était de sa famille, et il le fit mettre en croix.

Un chrétien de Cappadoce nommé Julien arriva alors à Césarée de Palestine pour la première fois. Il était d'une vie très-sainte, et recevait des inspirations du Saint-Esprit. Ayant appris dans les rues la mort des martyrs, il alla droit à la place où ils étaient, et voyant leurs corps étendus par terre, rempli d'une grande joie, il se mit à les embrasser l'un après l'autre. Les exécuteurs de justice le prirent et le menèrent à Firmilien, qui le condamna à être brûlé à petit feu. Julien était transporté de joie et rendait tout haut grâces à Dieu de l'honneur qu'il recevait. Ce fut le douzième de ceux qui souffrirent avec Pamphile. Leurs corps demeurèrent à l'air quatre jours et quatre nuits, gardés par l'ordre de Firmilien; mais ni oiseaux, ni chiens, ni autres bêtes n'y touchèrent; ils furent enlevés entiers et ensevelis honorablement.

Tout le monde parlait encore de leur martyre, quand des chrétiens du pays nommé Mangance, savoir Adrien et Eubule, vinrent à Césarée voir les autres confesseurs. A la porte de la ville on leur demanda où ils allaient; ils avouèrent ingénument la vérité et furent menés à Firmilien, qui leur fit déchirer les côtés et ensuite les condamna aux bêtes. Deux jours après, c'est-à-dire le 5 mars de cette année 309, où le peuple de Césarée célébrait la fête de la fortune de la ville, Adrien fut exposé à un lion, puis égorgé. Eubule fut traité de même, deux autres jours après, le 7 mars, à midi. Le juge lui offrit la liberté s'il voulait immoler aux idoles; mais il préféra la mort. Il fut déchiré par les bêtes et tué ensuite par le glaive. Ce fut le dernier de tous qui souffrit le martyre à Césarée de Palestine, et la persécution y finit cette septième année. Le gouverneur Firmilien, qui l'avait si cruellement exercée, mourut aussi par le glaive, et fut mené au supplice avec d'autres criminels.

XVIII. La persécution s'affaiblit aussi insensiblement dans les autres contrées de la Palestine, et les confesseurs qui y travaillaient aux mines de cuivre jouissaient d'une

Digitized by Google

telle liberté, qu'ils y bâtirent des églises. Le nouveau gouverneur de la province, se trouvant sur les lieux et apprenant leur manière de vivre, en écrivit à l'empereur. Ensuite l'intendant des mines y vint, et, comme par ordre de l'empereur, divisa les confesseurs, en envoya une partie en Chypre, d'autres dans le Liban, dispersa les autres en divers lieux de Palestine, et leur prescrivit différents travaux. Il en choisit quatre qui paraissaient les premiers de tous, et les envoya à celui qui commandait les armées de ces quartiers-là. C'étaient Pelée et Nil, évêques d'Egypte, un prêtre nommé Elie par quelques-uns (535), et Patermouthi, le plus connu par le soin qu'il prenait de tous. Le commandant leur proposa de nier leur religion, et, comme ils le refusèrent, il les fit consumer par le feu.

Il y avait d'autres confesseurs à qui l'on avait donné un quartier séparé à habiter, parce qu'ils étaient exempts du travail comme trop vieux ou comme invalides; leur chef était l'évêque de Gaza, Sylvain, dont nous avons déjà dit un mot plus haut (*Voy.* n° X); il fut un vrai modèle de piété chrétienne. Depuis le premier jour de la persécution il s'était signalé par plusieurs combats et plusieurs confessions illustres, et semblait être réservé pour mettre le sceau à la persécution de Palestine. Cependant il ne souffrit le martyre que plus tard; après avoir passé quarante ans entiers dans l'épiscopat, édifiant et encourageant ces confesseurs par sa foi et sa patience, il fut exposé aux bêtes et dévoré, à Emèse en Phénicie, vers 311 ou 312 (536).

Du temps qu'il était encore en Palestine, souffrant pour le nom de Jésus-Christ, il y avait avec lui plusieurs confesseurs égyptiens, entre autres Jean, qui avait perdu la vue dès auparavant; et toutefois dans la persécution, après lui avoir brûlé le pied, on ne laissa pas de lui brûler l'œil dont il ne voyait plus. Quoique sa vertu fût grande, sa mémoire était encore plus surprenante. Il savait toute l'Ecriture sainte par cœur, en sorte qu'il était toujours prêt à en réciter ce qu'il voulait. « J'avoue, dit Eusèbe, (537) que moi-même je fus surpris la première fois que je le vis dans l'église, debout au milieu d'une grande multitude, récitant quelque partie de l'Ecriture divine. Tant que je n'entendis que sa voix, je crus qu'il lisait comme on a coutume de le faire dans les assemblées; mais, quand je fus assez proche pour voir ce qui se passait, que tous les autres avec de bons yeux étaient debout tout autour, et que lui, ne se servant que des yeux de l'âme, parlait comme un prophète, je ne pouvais assez admirer et louer Dieu. » Ce sont les paroles d'Eusèbe.

Tous ces confesseurs, qui étaient dans un lieu séparé, s'occupaient à prier, à jeûner, et aux autres exercices de piété qui leur étaient ordinaires, quand il vint un ordre de Maximin, suivant lequel ils furent tous décapités en un même jour. Ils étaient au nombre de trente-neuf. Ce furent les derniers martyrs de Palestine, et la persécution y dura huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 310. Elle commença par la démolition des églises, puis passant aux ministres de la religion elle s'étendit enfin sur tous les fidèles. (*Voy.* encore, pour la plupart des martyrs que nous venons de citer, l'article MARTYRS D'ORIENT ET D'OCCIDENT, n° VIII.)

§ 5° SARAGOSSE, an 304. Les actes des dix-huit martyrs de Saragosse sont tirés de la 4e hymne du *Livre des couronnes* de Prudence. Dom Ruinart ne fait que reproduire cet éloquent morceau du poëte chrétien (538). Malheureusement cette hymne ne contient point de faits. C'est un chant et une glorification des noms des dix-huit martyrs, savoir: Optat, Lupercus, Successus, Martial, Urbain, Julia, Quintilien, Publius, Fronton, Félix, Cécilien, Evotius, Primitius, Apodémius, et quatre Saturnin.

Prudence nous donne plus de détails sur la vierge Encratide ou Engratie, dont il parle dans le même endroit, et qui souffrit à la même époque. Ses reliques reposaient aussi dans l'église de Saragosse. On lui fit souffrir d'horribles tourments pour Jésus-Christ; les bourreaux lui déchirèrent tout le corps, lui coupèrent une mamelle, lui arrachèrent une partie du foie, et lui entrouvrirent le côté, de telle sorte qu'on voyait à découvert les endroits les plus voisins du cœur. Mais le persécuteur, croyant lui ôter la gloire du martyre, lui refusa le coup de la mort; il la renvoya en prison, où elle mourut de la corruption de ses plaies.

Prudence déclare avoir vu une partie du foie de la sainte encore attachée aux ongles de fer qui l'avaient séparée du reste. Il joint à cette sainte et aux dix-huit martyrs que nous venons de nommer saint Caius et saint Crémence, qui combattirent deux fois avec beaucoup de courage pour la gloire de Jésus-Christ, sans toutefois avoir répandu leur sang. Ils ne cueillirent que la palme des confesseurs. — Les dix-huit martyrs de Saragosse et sainte Encratide souffrirent sous l'empire de Dioclétien et de ses collègues, vers l'an 304, dans le temps que Dacien avait le gouvernement de l'Espagne. Il y eut à cette époque beaucoup d'autres martyrs en Espagne. *Voy.* l'article MARTYRS D'ESPAGNE SOUS DIOCLÉTIEN.

ACTON, cardinal, fut membre de douze congrégations, où il fit preuve de beaucoup de sagesse, et mourut à Naples le 27 juin 1847, à l'âge de quarante-quatre ans.

ACTON. *Voy.* ATTON, évêque de Verceil.

ACTUAIRE. Ce terme se trouvant quelquefois dans les monuments de l'antiquité ecclésiastique, nous devons le noter. Il signifie la même chose que *Scribe* ou *Tachy-*

(535) Fleury ne nomme pas ce martyr Elie, et ne le désigne que par ces deux mots : *un prêtre* (*voy.* liv IX, n° 50); mais il est ainsi nommé dans les Actes.

(536) Eusèbe, *Hist.*, lib. IX, cap. 6.
(537) Id *de Martyr. Palæst.*, cap. 13.
(538) *Act. sinc. Martyr.*, pag. 468.

Digitized by Google

graphe; c'était celui qui était chargé de dresser des chartes ou autres actes, d'où il empruntait le nom d'*actuarius.*

ACUA ou ACUAN, né en Mésopotamie, disciple de Manès, vivait au III^e^ siècle. Cet Acua eut des sectateurs qui furent appelés de son nom *Acuanites* (539) et qui infectèrent Eleuthéropolis des doctrines manichéennes. *Voy.* l'article MANÈS.

ACUNHA (CHRISTOPHE D'), Jésuite espagnol, né à Burgos en 1597; il fut envoyé très-jeune au Chili et au Pérou, et professa la théologie morale au collége de Cuença. Il fut adjoint au général portugais Fexeira, chargé par le conseil supérieur de Lima de reconnaître le cours du fleuve des Amazones. Le R. P. Acunha revint à Rome, puis retourna au Pérou, où il mourut vers l'an 1676.

ACUNHA (VINCENT D'), Jésuite, souffrit le martyre dans le Tong-Kin en 1736.

ACYLLIN ou AQUILIN (Saint), martyr en Afrique l'an 200 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Voy.* l'article MARTYRS SCILLITAINS.

ADAD, juif, roi des Auxumites, peuples de l'Ethiopie, se convertit au christianisme vers le milieu du VI^e^ siècle, et procura la conversion de ses sujets. *Voy.* l'art. cle AUXUMITES.

ADALAUDE, archevêque de Tours au IX^e^ siècle, intervint d'une manière fort active dans le différend qui eut lieu, en 887, entre les fidèles d'Auxerre et de Tours, au sujet de la translation des reliques de saint Martin, évêque de Tours. Ceux d'Auxerre voulaient retenir le précieux dépôt, sous le prétexte que les miracles qui s'opéraient par ces reliques devaient être autant attribués aux prières de saint Germain. Ceux de Tours objectaient que c'étaient les restes de leur évêque, et que ces reliques leur appartenaient de droit. On en référa au roi, qui ne voulut point décider la question. Alors l'archevêque Adalaude assembla les évêques d'Orléans, du Mans et d'Angers, et ils résolurent de s'adresser au comte Ingelger, qui possédait de grandes propriétés sur le territoire d'Auxerre. Celui-ci fut favorable aux habitants de Tours, et déjà il marchait avec ses troupes pour s'emparer des restes de saint Martin, lorsque l'évêque d'Auxerre lui dit qu'il ne fallait pas venir aux lieux saints à main armée, et promit de répondre le lendemain. De son côté Adalaude avait ordonné un jeûne d'une semaine entière avec des prières publiques pour le succès de l'entreprise.

L'évêque d'Auxerre se voyant pressé, consulta les évêques d'Autun et de Troyes, qui se trouvaient présents. Ils tinrent conseil, et ces prélats déclarèrent qu'ils ne voyaient pas de prétexte plausible pour retenir les reliques. L'évêque d'Auxerre acquiesça; on célébra la messe en l'honneur de saint Martin : les évêques accompagnèrent son corps avec un grand concours de peuple, et son escorte le ramena jusqu'à Tours, où il fut reçu par l'archevêque Adalaude, ses suffragants, son clergé, et les fidèles, avec grande solennité. Ainsi se termina ce différend, qui montre la foi de ces temps, où les fidèles se préoccupaient si vivement des choses du culte, où ils étaient jaloux de leurs prérogatives, et où ils mettaient autant d'empressement à conserver les saints protecteurs de leurs cités que les peuples non chrétiens mettaient d'ardeur à enrichir leurs villes. Toute l'activité des fidèles était portée du côté de la religion, et c'était certes une noble émulation, un précieux sentiment de solidarité chrétienne que cet empressement à honorer et à conserver les restes de ces saints, qui avaient si bien mis en pratique les préceptes de l'Evangile et de la fraternité véritable!

On rapporte (540) qu'il se fit un grand nombre de miracles à cette translation des reliques de saint Martin dans le diocèse qu'il avait évangélisé. On ordonna d'en célébrer la mémoire tous les ans, à pareil jour, le 13 décembre. Héberne, abbé de Marmoutier, qui était toujours resté à Auxerre pour garder le corps de saint Martin, et qui l'avait accompagné à son retour, succéda à Adalaude dans l'archevêché de Tours. *Voy.* l'article HÉBERNE.

ADALBALDE (Saint) était petit-fils d'une pieuse dame nommée Gertrude, qui fut la fondatrice du monastère d'Hamai, et qui est honorée comme sainte le 6 décembre; ce qui fait assez voir qu'elle est différente de sainte Gertrude Nivelle qui consacra à Dieu sa virginité. Adalbalde (541) épousa Rictrude, originaire d'Aquitaine, également riche et noble. Mais il la rechercha moins pour ses grands biens que pour ses vertus. Aussi le Ciel versa-t-il ses plus abondantes bénédictions sur ce mariage.

Il en naquit quatre enfants, que l'Eglise a mis tous au nombre des saints aussi bien que le père et la mère. Ces enfants sont saint Mauronte qui fut baptisé par saint Riquier; sainte Eusébie, qui devint abbesse d'Hamai; sainte Clothesende, qui le fut de Marchiennes, et sainte Aldesende, morte dès son enfance.

Adalbalde, chef de cette sainte famille, fut assassiné dans un voyage qu'il fit dans la troisième Aquitaine, qui fut nommée la Gascogne à cause des Basques ou Vascons qui s'y établirent. Il est tenu pour martyr, suivant l'usage de donner cette qualité aux personnes pieuses mises à mort injustement. On place cette mort vers l'an 647, et l'Eglise l'honore le 2 de février.

Quant à sainte Rictrude, elle se retira, après la perte de son mari, à Marchiennes, où saint Amand avait établi Jonas pour premier abbé. C'était un monastère d'hommes, mais en considération de la fondatrice, Jonas y joignit une communauté de religieuses, et après la mort de cet abbé elles occupèrent

(539) Epiph. hær. 66.
(540) *Gall. Christ.*, tom. I, pag. 749.
(541) La *chronique* du monastère de Marchiennes fait saint Adalbalde frère d'Erchinoold ou Archambauld, alors maire du palais.

Digitized by Google

seules le monastère de Marchiennes pendant plus de trois cents ans (542). Sainte Rictrude est honorée dans l'Eglise le 12 mai.

ADALBAND (Saint), duc de Périgord, mort en 552, est honoré le 2 février, jour anniversaire de sa mort.

ADALBERGE ou **AUBIERGE**, abbesse de Farmoutiers au VII^e^ siècle, était tante d'Earlongate et lui succéda en qualité d'abbesse dans ce monastère. Elles y furent toutes deux honorées comme saintes. Adalberge était originaire d'Angleterre, et, si elle vint en France, c'est que, dit Fleury (543), « comme il n'y avait pas beaucoup de monastères dans le pays des Anglais, plusieurs passaient de la Grande-Bretagne dans les monastères de Gaule, et y envoyaient leurs filles pour être instruites dans la piété, principalement à Farmoutiers, à Chelles, et à Andely. »

ADALBÉRON (Saint), évêque d'Augsbourg, était issu de la famille des comtes de Dillingen. Il fut d'abord moine au monastère d'Elwangen, qu'il édifia par sa charité et son application à l'étude des sciences ecclésiastiques. Il fut ensuite, l'an 887, évêque d'Augsbourg, après la mort de Witgar, qui mourut en ce temps, universellement regretté, et il signala son épiscopat par le zèle le plus actif et le plus éclairé pour tout ce qui regardait le bien soit spirituel soit temporel de son diocèse.

L'empereur Arnoulfe, qui avait pour Adalbéron une vénération singulière, le consultait souvent sur les affaires les plus difficiles et les plus délicates. Il lui confia même l'éducation de son fils Louis, tant il avait une haute estime de sa vertu et de ses connaissances. Ce prince le chargea aussi de réformer la célèbre abbaye de Laurisheim, qui était tombée dans un relâchement si scandaleux, qu'Arnoulfe avait cru devoir priver les religieux d'élire leur abbé.

Notre saint évêque réussit au delà de ses espérances dans cette sainte entreprise. Il fut même si content des religieux, qu'il pria l'empereur de révoquer l'ordonnance qu'il avait rendue contre eux. Voici quelle fut la réponse de ce prince, adressée à cette communauté; elle est un bel éloge de l'évêque d'Augsbourg : « Adalbéron nous a prié de vous permettre d'élire votre supérieur. Nous vous l'accordons d'autant plus volontiers à sa demande, qu'il s'est acquis de nouveaux droits à notre bienveillance par les soins qu'il a pris de faire refleurir la discipline dans votre monastère. Il a méprisé les biens de ce monde, qu'il aurait pu s'approprier, et il ne pense qu'à amasser des biens pour une vie à venir. »

Saint Adalbéron avait encore une prédilection particulière pour l'abbaye de Saint-Gal. Il allait souvent s'y reposer de ses travaux et ne manquait jamais de faire aux moines des présents magnifiques. La régularité et la piété de ce monastère l'édifiaient tellement, qu'on lui entendit dire un jour : *Je n'étais venu ici que pour y chercher un saint, et encore parmi les morts; mais j'ai trouvé un grand nombre de religieux qui sont tous des saints par l'éminence de leurs vertus.* On trouve dans Goldast (544) le récit d'une visite que ce saint évêque fit, en l'année 908, à cette abbaye, et le détail des présents qu'il y laissa. Nous pensons qu'on aimera à connaître ce récit.

Après l'office de la nuit, Adalbéron alla au tombeau de saint Gal, et offrit sur l'autel une croix d'or ornée de pierres précieuses, un calice d'onyx garni d'or et de pierreries, avec une patène d'or enrichie aussi de pierres, et plusieurs ornements sacerdotaux. Il donna au même lieu une belle cloche; puis étant passé au tombeau de saint Othmar, il mit sur son autel un manteau précieux et en donna un semblable à l'oratoire de Saint-Pierre. Le lendemain de la fête où l'on célébrait celle de la dédicace de la basilique, Adalbéron fit des présents à la plupart des religieux du monastère, et continua ses libéralités les deux jours suivants. — Le quatrième, il leur fit servir quelque extraordinaire au réfectoire, qu'on avait orné de tapisseries, et outre de grands calices d'argent il leur donna de petits meubles à leur usage, entre autres de petits peignes de buis. Pour reconnaître ses bienfaits, les moines de l'abbaye firent un statut entre eux, par lequel ils lui accordaient et à ses successeurs les mêmes suffrages dans leurs prières qu'à leur propre abbé.

Les savants trouvèrent aussi dans saint Adalbéron un protecteur éclairé. Il aimait à les encourager, à parler avec eux de leurs ouvrages, à leur donner des conseils. Lui-même était un des hommes les plus instruits de son époque. Il était très-bon musicien pour son temps, et il composa même des airs pour les hymnes de l'église. Il mourut l'an 909 et fut enterré dans l'église de Saint-Afre à Augsbourg. Il a toujours été honoré comme saint (545).

ADALBÉRON, neveu de saint Udalric, évêque et libérateur d'Augsbourg, vivait vers la fin du X^e^ siècle.

I. Saint Udalric, se voyant fort avancé en âge, et voulant s'appliquer avec plus de liberté à la méditation des choses éternelles, résolut de prendre l'habit de l'état monastique. Comme l'empereur Othon aimait singulièrement le saint évêque, Udalric le pria de trouver bon qu'il se bornât à ses fonctions spirituelles, de donner à son neveu Adalbéron l'administration du temporel de son évêché, et d'assurer à l'administrateur le titre même de pasteur et la chaire épiscopale. L'empereur ayant tout accordé, l'évêque prit aussitôt un habit de moine, et son neveu Adalbéron porta publiquement la férule ou bâton pastoral.

II. Mais la connaissance de la vérité n'est

(542) *Hist. de l'Eglis. gall.*, liv. IX, tom. V, pag. 220 de l'édition in-12 de 1826.

(543) *Hist. eccles.*, liv. XXXVIII, n° 27.

(544) Goldast, continuateur de la *Chronique* de Réginon, apud D. Cellier, tom. XIX, p. 514.

(545) *Acta SS.*, 9 octob.

Digitized by Google

pas toujours donnée à la piété la plus éminente. La multitude des évêques, dont la plupart n'avaient pas la même sainteté qu'Udalric, fut scandalisée que son neveu s'attribuât contre les canons les honneurs de l'épiscopat du vivant de l'évêque titulaire. On examina l'affaire dans un concile qui se tint à Ingelheim pendant l'automne de l'année 972. Il y fut statué qu'Adalbéron serait exclu de l'épiscopat, s'il ne jurait que c'était par ignorance ou inadvertance, et sans nul mépris des canons, qu'il s'était saisi de la puissance épiscopale en prenant le bâton du pasteur.

Adalbéron parut au concile avec son oncle, et fit le serment qu'on lui demandait; après quoi Udalric proposa de conférer l'ordination à son neveu. Mais les plus éclairés d'entre les prélats le prirent en particulier et lui parlèrent en ces termes : « Vous qui avez toujours vécu sans reproche, et qui savez si bien les canons, il vous convient moins qu'à personne d'ouvrir la porte aux abus qui peuvent avoir lieu, si du vivant d'un évêque on en ordonne un autre en sa place.» Ils lui firent ensuite espérer qu'Adalbéron ayant toutes les qualités propres à l'épiscopat, ils ne lui donneraient point d'autre successeur; et ils l'engagèrent en attendant à garder sa charge.

Saint Udalric se rendit à leurs avis : cependant, du consentement de tous les évêques, l'empereur Othon chargea Adalbéron de prendre soin de son oncle, et de gouverner sous lui l'évêché d'Augsbourg : il en fut donc le coadjuteur.

III. L'année suivante, c'est-à-dire en 973, après les fêtes de Pâques, le saint évêque, accompagné d'Adalbéron, alla passer quelques jours à Dilingue, chez un autre de ses neveux. Là Adalbéron, s'étant fait saigner et ayant ensuite soupé avec l'évêque, mourut subitement la même nuit. Il fut regretté non-seulement de son oncle, mais de tout le diocèse, à cause de ses bonnes qualités : il était en effet instruit, appliqué au service de Dieu, libéral, bienfaisant (546), et promettait de remplacer dignement son saint oncle sur le siége d'Augsbourg. *Voy.* l'article UDALRIC (Saint).

ADALBÉRON. L'histoire fait encore mention de deux prélats de ce nom au x^e^ siècle : l'un évêque de Trèves, auquel plusieurs auteurs ont cru que Reginon dédia sa *Chronique*, ce que ne croient point dom Mabillon et Baluze; l'autre, évêque de Bâle depuis l'an 905 jusqu'en 917. Mais nous n'avons aucun détail sur ces deux évêques.

ADALBÉRON, nommé aussi Azelin, évêque de Laon au x^e^ siècle. Il monta sur ce siége par la faveur du roi Lothaire, l'an 974. Il assista aux conciles provinciaux tenus en 991, 994 et 1015, et au sacre du roi Henri I^er^ en 1027. Robert, évêque de Senlis, ayant été tué, saint Fulbert, évêque de Chartres, en écrivit à Adalbéron comme au plus ancien de la province de Reims, dont le siége était apparemment vacant, l'exhortant à excommunier les coupables. Nous voyons encore que Gérard, évêque de Cambrai, écrivit à l'évêque de Laon. Voici à quelle occasion.

Adalbéron, étant arrivé à un âge très-avancé, songea à se donner un successeur avant sa mort, et choisit à cet effet Widon ou Gui, neveu de Bérold ou Bertold, évêque de Soissons. Or, Gérard, en ayant eu avis, écrivit à Adalbéron pour le détourner de son projet et le lui présenter comme une nouveauté exécrable, n'étant pas permis à une église d'avoir deux évêques, ce qui est un avis contraire aux coadjutoreries, question sur laquelle ont été assez partagés les canonistes (547) et que l'usage a depuis tranchée. Il en écrivit aussi à Ebles, archevêque de Reims, comme métropolitain, et à Bertold de Soissons, et par son zèle pour la discipline, dit dom Cellier (548), il fit échouer le dessein d'Adalbéron.

On ne nous apprend pas en quelle année ce prélat mourut. Nous trouvons seulement qu'il vivait encore en 1030, et qu'il eut pour successeur Gebuin et non pas Gui.

ADALBÉRON. Il y eut plusieurs évêques de ce nom sur le siége de Metz. Le premier était frère de Frédéric, duc de Lorraine; il fut d'abord abbé commendataire de Saint-Tron près de Liége; il passa dans plusieurs autres monastères, dans lesquels il mit la réforme; puis il fut fait évêque de Metz, en 928, après Bernon, dont nous devrons parler, parce qu'un concile fut tenu à son occasion à Visbourg. *Voy.* l'art. BERNON. Adalbéron I^er^ mourut en 966.

ADALBÉRON II était fils de Frédéric, duc de Lorraine, et neveu de Hugues Capet. Il fit ses études dans l'abbaye de Gerze, où il fut également élevé dans la piété. Il fut fait évêque de Verdun vers 983, où nous le voyons figurer sur le catalogue des évêques de cette Église. Déoderic, évêque de Metz, étant mort en 984, Adalbéron fut transféré de Verdun à Metz, où l'appelèrent les vœux du clergé et du peuple. C'est un exemple bien ancien de translation, et bien que l'histoire ne nous apprenne pas le motif de celle-ci, il est à croire qu'elle n'a pas été faite contrairement aux canons, qui ne les permettent pas facilement et seulement quand la nécessité ou l'utilité des églises le demandent.

Après son élévation sur le siége de Metz, Adalbéron fit un voyage à Rome sous le pontificat de Jean XV. A son retour il rétablit l'hôpital de Metz : il avait avant son départ fait rebâtir le monastère de Saint-Symphorien. Son prédécesseur en avait fondé un à Epinal, où il fit transporter de Metz les reliques de Goëric. Adalbéron y mit d'abord

(546) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LVI, n° 33, et Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Égl.*, liv. XXIX, tom. IV, pag. 206, édit. de 1843.

(547) *Voy.* Thomassin, *anc. et nouv. Discip.*, part. III, liv. II, ch. 39; part. IV, liv. II, chap. 55, et l'article COADJUTEUR dans le *Dict. de Droit canon*, publié par M. l'abbé Migne, 2 vol. in-4°, 1844, tom. I, col. 337 et seqq.

(548) Voy. *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, etc., tom. XX, pag. 138, 277.

Digitized by Google

des clercs, ensuite des religieuses sous la règle de saint Benoît, et leur donna des fonds pour subsister.

On rapporte (549) que ce prélat menait la plus sainte vie. Il ne célébrait jamais les divins mystères que revêtu d'un cilice; il passait sans manger les veilles de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, et des principaux martyrs; il aimait la compagnie des serviteurs de Dieu et s'entretenait avec eux de choses saintes : il affectionnait surtout les moines, mangeait souvent avec eux, et les faisait mettre à sa droite. L'auteur de sa Vie se félicite d'avoir eu plusieurs fois cet avantage. Adalbéron II mourut en 1004 ou 1005.

Nous trouvons encore deux autres Adalbéron sur le catalogue des évêques de l'Eglise de Metz. Adalbéron III, fils de Frédéric, comte de Luxembourg, auparavant prévôt de la cathédrale de Verdun, mort en 1072; et Adalbéron IV, qui monta sur ce siége en 1104 et y demeura jusqu'en 1113.

ADALBÉRON, archevêque de Reims et chancelier de France au x^e^ siècle, était fils de Geoffroy, comte d'Ardenne, et fut élevé dans l'abbaye de Gorze avec plusieurs jeunes gens de la première distinction, qu'on y envoyait de divers endroits pour y être formés dans la piété et dans les sciences. Il sortit de cette école très-instruit, et l'un de ses contemporains, Folcuin (550), n'a pas craint de le compter parmi les plus savants de l'époque.

A la mort d'Oldaric ou Odalric, archevêque de Reims, arrivée le 16 novembre 969, Adalbéron fut choisi unanimement pour lui succéder. Son épiscopat se ressentit des troubles dont la France fut agitée sur la fin du x^e^ siècle. Cependant il remplit dignement ses obligations et il parut avec éclat tant dans les occasions qui regardaient les intérêts de son Eglise que dans celles qui concernaient l'Etat. Il célébra plusieurs conciles, fit diverses fondations, travailla au rétablissement de la discipline, fit revivre les écoles de Reims, dont il confia le soin à Gerbert, et augmenta considérablement la bibliothèque de son Eglise. Parmi ses fondations on cite principalement le monastère de Mouzon, où il transféra, en 971, les reliques de saint Arnoul, martyr. Ce fut le Pape Jean XIII qui confirma cette fondation. Nous ajouterons encore un fait qui se rattache à l'administration épiscopale d'Adalbéron, et dont parle Marlot (551).

Thibaud avait usurpé le siége épiscopal d'Amiens. On procéda contre lui dans un concile où Jean, diacre de l'Eglise romaine et légat du Pape Benoît VII, assista. C'était en 975. Le résultat de cette assemblée fut que l'usurpateur serait excommunié s'il ne se désistait. Adalbéron prononça la sentence, qu'il adressa à Thibaud en forme de lettre. Avant de la lui envoyer, l'archevêque tint un autre concile où Thibaud fut cité, mais où il refusa de comparaître.

Adalbéron fut fait chancelier de France par Lothaire, et il exerça cette dignité sous son règne, sous celui de Louis V et de Hugues Capet. Ce fut lui qui sacra ce dernier en 987. Ses actes comme chancelier sont peu importants, et les affaires politiques auxquelles les nécessités du temps le firent se mêler ne regardent point notre sujet. Ce prélat mourut le 3 janvier 988; d'autres disent 989. Toujours est-il qu'il demeura dix-neuf ans sur le siége de Reims. Après sa mort, les évêques de la province s'assemblèrent en concile (552) pour lui donner un successeur. Les suffrages se réunirent en faveur d'Arnoul. *Voy.* cet article.

On cite deux discours d'Adalbéron. Le premier, qu'il fit lorsqu'il introduisit des moines à la place des clercs dans le monastère de Mouzon. Il y exhorte les religieux à la pratique exacte de la règle de saint Benoît. Le second, qu'il prononça à l'ouverture du concile qu'il tint au mois de mai de l'année 972 sur le mont Sainte-Marie, et où il rendit compte des motifs qu'il avait eus de mettre à Mouzon des moines de l'ordre de Saint-Benoît et du privilége qu'il avait obtenu pour eux de la part du Pape Jean XIII. Ce fut dans ce concile qu'il établit Lietald comme premier abbé de ce monastère.

Parmi les épîtres de Gerbert, qui devint archevêque de Reims et qui depuis fut Pape sous le nom de Sylvestre II, nous en avons cinq qui sont écrites à Adalbéron, et d'autres qu'Adalbéron avait écrites; plusieurs autres aussi ont été écrites au nom de cet archevêque : c'est ce que Gerbert, qui lui avait servi pendant quelque temps de secrétaire, prend soin de nous faire connaître par l'inscription de ses lettres. Au reste il ne les a pas toutes recueillies, et il en cite que nous n'avons plus. Nous ne nous arrêterons pas sur celles de ces lettres qui ont trait aux matières étrangères à l'histoire ecclésiastique; mais, s'il en est beaucoup de ce genre, on en voit d'autres où l'on apprend les travaux d'Adalbéron pour la tenue des conciles

(549) Labb., *Biblioth. nov.*, tom. I, p. 670, 671.

(550) *De Gestis abbat. Lobiens.* cap. 7. — Folcuin, moine de Saint-Bertin, était du royaume de Lothaire et naquit de parents qui tenaient un rang considérable dans ce royaume. Dès son enfance il fut mis dans le monastère que nous venons de nommer; il y étudia successivement les lettres divines et humaines. Aletran, abbé de Lobes, étant mort le 30 octobre 965, Eracle, évêque de Liége, fit choisir Folcuin, quoique fort jeune. Il reçut la bénédiction abbatiale à Cologne des mains de l'évêque de Cambrai, le jour de Noël de la même année. Bien qu'il fût souvent troublé dans son abbaye, il y fit du bien; il en répara l'église, l'enrichit, et en augmenta la bibliothèque. Il ne négligea pas non plus le soin des pauvres. Il mourut en 990. On a de lui plusieurs écrits : des Vies de saints, tels que S. Folcuin, évêque de Térouane, S. Omer, S. Bertin, S. Vinnoc, et S. Silvin, et un ouvrage intitulé : *Les Gestes des abbés de Lobes.* Dom Cellier, qui parle de ses écrits (*Hist. des Aut. ecclés.*, tom. XIX, p. 680, 681), pense cependant qu'il faut attribuer à un autre qu'à Folcuin les Vies des trois premiers saints que nous venons de mentionner.

(551) *Histor. Remens.*, tom. II, lib. 1, cap. 11.

(552) Dom Cellier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. XXII, pag. 779.

Digitized by Google

qu'il prenait soin d'assembler, et l'on remarque les censures qu'il employait pour obliger les prêtres de sa dépendance à se trouver à ces saintes assemblées. C'est qu'il était persuadé que rien n'était plus propre à entretenir la discipline et le zèle parmi le clergé. On lit encore dans une autre de ces lettres un distique qu'Adalbéron avait fait graver sur le calice dont il se servait dans la célébration des saints mystères, et qui portait que la faim et la soif disparaissent par la divine nourriture renfermée dans ce calice. Il ajoutait : Accourez, fidèles, c'est l'évêque Adalbéron qui distribue les richesses contenues ici (553). Enfin nous apprenons dans la même épître que ce pieux archevêque fit inscrire, sur la patène ou plat destiné à recevoir les oblations, les belles paroles suivantes : « Vierge Marie, l'évêque Adalbéron vous fait ce présent : *Virgo Maria, tuus tibi præsul Adalbero munus* (554). »

ADALBÉRON (Saint), évêque de Wurtzbourg au XI^e^ siècle. Ce saint évêque était fils d'Arnold, comte de Schardingen et Lambach. Il se rendit habile dans les sciences et dans les lettres, encore plus dans la piété et dans la pratique de toutes les vertus. Honoré du sacerdoce, il fut choisi par le clergé et par le peuple pour évêque de Wurtzbourg. On s'aperçut bientôt à tous ses actes et à ses œuvres qu'on avait mis sur ce siége un saint : on le vit surtout à sa douceur et à sa résignation dans les persécutions que son zèle et son attachement au Saint-Siége lui attirèrent.

Fleury nous apprend (555) qu'il fut le seul, avec Hermann, évêque de Metz, qui refusa d'adhérer à la déposition du Pape Grégoire VII, dans le fameux conciliabule de Worms : ces deux prélats trouvaient peu conforme à l'ancienne discipline de déposer un pontife sans accusation régulière, sans témoins dignes de foi, et sans une exposition nette et précise des griefs articulés contre lui (556). Cette fermeté mit le comble à la fureur des schismatiques, dont Adalbéron était l'un des plus grands adversaires. Aussi fut-il chassé de son siége, où un pasteur intrus et mercenaire avait été placé par ses ennemis.

Il se résigna à cette épreuve, si rude pour un évêque zélé, et il se retira en son pays, dans le monastère de Lambach en Autriche, fondé par son père, qu'il rétablit dès l'année 1056; et de là il ne laissait pas de consacrer des églises, de rétablir des monastères et de rendre d'autres services à la religion. Cependant il eut la consolation de revenir dans son diocèse; mais son rétablissement fut de courte durée : il fut obligé de nouveau de s'enfuir, et il revint à Lambach, où il passa le reste de ses jours dans la prière et la méditation. Enfin Dieu l'appela à lui en 1090, après quarante-cinq ans d'épiscopat. Il fut enterré à Lambach, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau (557). Alban Butler lui consacre une notice sous le 6 octobre, jour de son passage de cette misérable vie à la vie bienheureuse.

ADALBERT (Saint), compagnon des missions et du zèle pour la propagation de l'Evangile de saint Willebrord, passa avec lui dans la Frise en 691, et y opéra d'éclatantes conversions. Alban Butler et son traducteur Godescard ne parlent point de ce saint. Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (liv. X, tom. V, p. 410 de l'édit. in-12, 1826) ne font que le mentionner en passant. M. l'abbé Guettée, dans son *Histoire de l'Eglise de France* (tom. II, in-8°, 1847, p. 468), fait de même. *Voy.* l'article WILLEBRORD.

ADALBERT, condamné comme hérétique au concile de Soissons de l'an 744, lequel ordonna aussi que les croix, que cet imposteur avait plantées en divers lieux pour séduire le peuple, fussent brûlées.

Il était Gaulois de nation et avait pour compagnon un nommé Clément. *Voy.* son article. — Dès sa première jeunesse il avait manifesté l'hypocrisie qui était tout le fond de son caractère et de sa conduite. Il prétendait qu'un ange lui avait apporté de l'extrémité du monde des reliques d'une sainteté merveilleuse, en vertu desquelles il pouvait obtenir de Dieu tout ce qu'il lui demanderait. Par cette industrie il s'était insinué dans plusieurs maisons, et attiré des femmes et une multitude de gens simples qui disaient que c'était un homme d'une sainteté apostolique et qu'il avait fait plusieurs miracles. La séduction qu'il exerçait alla jusqu'à gagner des évêques ignorants qui s'ordonnaient réciproquement, contrairement aux canons : il est vrai que l'argent l'aidait à faire des prosélytes.

Son orgueil alla jusqu'à se comparer aux apôtres et à ne vouloir consacrer des églises ni en leur honneur ni à l'honneur des martyrs, mais en son nom propre. Il avait fait dresser de petites croix et des oratoires dans les campagnes, près des fontaines, et partout où il croyait utile pour ses projets. Là il faisait faire des prières publiques, de telle sorte que le peuple quittait les églises pour s'assembler dans ces oratoires, au mépris de leurs évêques. Ces pauvres dupes disaient qu'ils *seraient aidés par les mérites de saint Adalbert !* Enfin il joignait le blasphème à ses grossières impostures. Il disait au peuple qui venait se prosterner à ses pieds et se confesser : « Je sais vos péchés; vos plus

(553)

Hinc sitis atque fames fugiant, properate, fideles,
Dividit in populos has præsul Adulbero gazas.
(Gerbert, epist. 30.)

(554) Id., ibid.
(555) *Hist. eccles.*, liv. LXII, n° 28.
(556) Voigt dit qu'Adalbéron, qu'il appelle Adalbert, et Hermann de Metz, finirent néanmoins par se rendre aux pressantes sollicitations de Guillaume, évêque d'Utrecht, un des plus zélés partisans de Henri. Mais Bruno (Lamb. *Chron.*, ann. 1076) déclare qu'ils ne souscrivirent que par crainte pour leur vie. *Voy.* Voigt, *Hist. du Pape Grégoire VII et de son siècle*, etc. trad. par l'abbé Jager, in-8°, 1842, 2^e^ édit., p. 372.
(557) *Acta SS.*, 6 octob.

Digitized by Google

secrètes pensées me sont connues, il n'est pas besoin de vous confesser; vos péchés passés vous sont remis : allez en paix dans vos maisons, sûrs de votre absolution. »

Saint Boniface avait condamné Adalbert; les princes l'avaient fait enfermer, et il semble que ce dernier parti eût été suffisant contre un pareil fou. Cependant on s'occupa encore de lui dans un concile de Rome tenu en 745. On y lut sa vie (558), y examina ses actes, y entendit des témoins, et enfin le Pape Zacharie condamna Adalbert et son compagnon Clément, les déposa du sacerdoce, avec anathème contre eux et leurs sectateurs, s'ils persistaient dans leurs erreurs (559). Les écrits d'Adalbert furent en outre condamnés au feu. Mais le Pape voulut qu'on en gardât un exemplaire dans les archives, *pour la confusion éternelle de leur auteur;* ce sont les expressions de Zacharie.

On voit dans une lettre de ce Pape à saint Boniface (560) qu'il lui recommande de nouveau de faire assembler un concile où les sacriléges Hodolsace (*Voy.* cet article), Clément et Adalbert seraient cités, afin que leur cause y fût encore exactement revue. Zacharie ajoute : « S'ils persistent dans leur opiniâtreté à se dire innocents, envoyez-les-nous avec deux ou trois évêques des plus vertueux et des plus sages, pour que leur affaire soit approfondie et terminée devant le Saint-Siége. » Il est remarquable que le Pape renvoie sur les lieux, c'est-à-dire en France, la cause d'Adalbert et de Clément, déjà jugée au concile de Soissons et au concile de Rome; peut-être était-ce parce que ces deux imposteurs n'y avaient pas comparu. Cette persistance et ce soin dans une affaire qui paraît mériter moins d'importance nous montrent, dans tous les cas, avec quelle maturité, quelle longanimité et quelle prudence l'Eglise agit avant de condamner ceux de ses enfants qui ont le malheur de s'écarter de la droite voie. La lettre du pape Zacharie que nous venons de mentionner est datée du 5 janvier de l'an 747.

Nous ne savons pas si le concile que conseillait le Pape à saint Boniface a été tenu; car les auteurs que nous avons sous les yeux n'en disent rien (561). Mais ils nous apprennent en revanche que les partisans d'Adalbert et de Clément s'acharnèrent à persécuter saint Boniface, qui s'était le plus attaché à poursuivre et à faire condamner leurs inepties. « Ceux, dit le P. Longueval, qui s'étaient laissé séduire par les prestiges et par la sainteté apparente d'Adalbert (562) et de Clément, crièrent de toutes parts à l'injustice contre lui, et s'élevèrent avec insolence contre le jugement du concile qui avait condamné leurs faux docteurs. Etrange séduction de l'erreur! Depuis que ces deux imposteurs avaient été flétris par la sentence des évêques, ils en étaient devenus plus chers et plus respectables à leurs partisans. C'était pour eux comme un nouveau titre de sainteté et de mérite (563). »

ADALBERT, fils de Bérenger II, gouverneur de Lombardie, se rendit tellement odieux, qu'il excita les plaintes du Pape Jean XII. Ce Pape indigne envoya, l'an 960, en Allemagne, vers l'empereur Othon, deux légats, Jean, cardinal diacre, et Azon, scriniaire (564) de l'Eglise romaine, pour le prier de le délivrer de la tyrannie d'Adalbert. Valbert, archevêque de Milan, vint aussi porter sa plainte, déclarant que Bérenger et son fils avaient donné son église, contre toute sorte de droit, à Manassès, archevêque d'Arles. Valdon, évêque de Côme, fit une plainte semblable. Des laïques vinrent aussi vers Othon, et il n'y eut presque aucun évêque ni aucun comte en Italie qui n'envoyassent à ce prince des lettres ou des députés.

Othon vint donc en Italie, où il fut couronné empereur, et où il renouvela par un acte authentique les donations faites au Pape par Pépin et Charlemagne. Jean XII lui fit serment d'obéissance et lui promit en même temps de ne jamais donner aucun secours à Bérenger et à Adalbert; mais ce malheureux Pape oublia bientôt ses promesses. Il envoya à Adalbert, qui s'était retiré à Fressinet chez les Sarrasins, et le fit assurer qu'il l'aiderait contre l'empereur. Celui-ci était alors à Pavie; extrêmement surpris de cette réconciliation du Pape avec un homme qu'il haïssait si fort auparavant, il envoya à Rome pour s'informer de la cause d'un tel rapprochement. On lui fit savoir qu'il n'y en avait pas d'autre que la mauvaise conduite de Jean XII, qui, étant corrompu, aimait mieux l'alliance d'un méchant homme, comme devant servir davantage ses desseins. Alors Othon alla assiéger Montefeltro, où Adalbert s'était renfermé.

Le Pape voulut s'excuser et rejeta tout sur l'*emportement de sa jeunesse!* Et, en même temps qu'il négociait son pardon auprès de l'empereur, il faisait venir Adalbert à Rome et le recevait avec honneur. Mais Othon ne fut pas dupe des démonstrations de Jean XII. Après avoir passé tout l'été au siége de Montefeltro, il marcha tout à coup sur la ville

(558) Adalbert avait fait composer sa vie. Voy. *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XI, tom. V, pag. 558 de l'édit. in-12 de 1826.

(559) Fleury donne l'extrait de la vie de cet imposteur, et toutes les pièces en furent lues dans ce concile. *Hist. ecclés.* liv. XLII, n° 51.

(560) Epist. 8, ap. Othl., lib. II, cap. 8.

(561) *Voy.* Pluquet, *Dict. des hérésies*, art. ADALBERT, de l'édition augmentée et publiée par M. l'abbé Migne, etc. 2 vol. in-4°, 1847, tom. I, col. 307.

(562) Son nom est Adalbert; mais quelques auteurs l'appellent Adelbert ou Aldebert.

(563) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XI, p. 554, tom. V, de l'édit. in-12 de 1826.

(564) *Scriniaire*, ou secrétaire chargé d'écrire les *Bulles* ou les *Brefs* du Pape. On nomme aussi *scripteurs* ceux qui remplissent cette fonction à la chancellerie romaine. Hincmar dit dans son instruction à Egilon : « Ayez soin de lire les lettres que le Pape fera expédier sur cette affaire, avant qu'on les envoie ici, de peur que les *scripteurs* n'y commettent quelque fraude, comme on les accuse de le faire. » Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. I.

Digitized by Google

éternelle, où la plupart des seigneurs et une grande partie du peuple, scandalisés de la vie du Pape, l'appelaient. Jean XII et Adalbert, redoutant la venue de l'empereur, s'enfuirent, emportant une grande partie du trésor de Saint-Pierre. Depuis, Jean fut déposé et Adalbert sévèrement puni. *Voy.* l'article JEAN XII.

ADALBERT (Saint), premier archevêque de Magdebourg et apôtre des Sclaves et des Rugiens.

I. Ce saint était moine de Saint-Maximin de Trèves, monastère qui, ayant été rétabli sous le roi Henri l'Oiseleur, fut pendant longtemps une école célèbre pour les lettres et pour la piété : il en sortit au x^e^ siècle plusieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conseil de Guillaume, archevêque de Trèves, qui voulait l'éloigner, étant peut-être jaloux de son mérite. Le roi Othon lui donna libéralement tout ce qui était nécessaire pour son voyage ; il fut ordonné évêque des Rugiens et partit pour exécuter sa mission. Mais voyant qu'elle était sans fruit et qu'il se fatiguait inutilement, il revint dès l'année 962. Il y eut de ses gens tués au retour ; il échappa lui-même à grand'peine, et il parut ainsi que les Russes n'avaient pas demandé sincèrement une mission. A son retour Adalbert fut reçu avec beaucoup d'amitié par le roi Othon et par l'archevêque Guillaume, son fils, qui le traita comme un frère, pour lui réparer le mal qu'il lui avait fait en lui attirant ce fâcheux voyage.

Trois ans après, c'est-à-dire en 966, mourut Ercambert, abbé de Vissembourg au diocèse de Spire, et par le choix des moines Othon leur donna pour abbé l'évêque Adalbert ; mais il ne gouverna ce monastère que deux ans ; car l'empereur, voulant exécuter l'érection de la métropole de Magdebourg, choisit pour ce siége Adalbert et l'envoya à Rome demander le pallium. Le Pape Jean XIII le lui accorda aussitôt, le 18 octobre, jour de saint Luc de l'an 968, lui permettant de garder son abbaye de Vissembourg.

Il accorda en même temps plusieurs privilèges au nouvel archevêque de Magdebourg, le déclarant le premier des archevêques de Germanie et l'égalant à ceux des Gaules, c'est-à-dire de Cologne, de Mayence et de Trèves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome et le pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres, et vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'Eglise romaine. Il l'établit métropolitain de toute la nation des Sclaves au delà des fleuves d'Elbe et de Sale, et ordonna que l'on fonderait des évêchés dans les villes où la superstition des barbares avait été le plus en vigueur, savoir : Zeitz, Meissen, Mersebourg, Brandebourg, Havelberg, Poznam, dont les évêques seraient suffragants du nouvel archevêque.

II. Tout cela fut ordonné par le Pape en concile. Ensuite il renvoya l'archevêque Adalbert accompagné de deux légats, Gui, évêque de Sainte-Rufine et bibliothécaire de l'Eglise romaine, et Benoît, cardinal, afin de l'introniser avec Hildivard, évêque d'Halbertazdt. L'empereur Othon les reçut avec grande joie et les envoya, avec ses lettres de recommandation, à Magdebourg, où les évêques, les margraves et les seigneurs de Saxe s'assemblèrent par ordre de l'empereur.

Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations et en élevant les mains. Il y eut un grand concours de peuple et la joie fut universelle. Les évêques et les seigneurs y célébrèrent la fête de Noël avec l'archevêque Adalbert, qui en leur présence ordonna trois nouveaux évêques, Boson à Mersebourg, Burkard à Meissen, et Hugues à Zeitz, dont le siége fut depuis transféré à Naümbourg. De plus, deux anciens évêques, Dudon de Huvebberg et Dudelin de Brandebourg, auparavant suffragants de l'archevêque de Mayence, passèrent, de son consentement et à la prière de l'empereur, sous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainsi cinq suffragants. Quelques-uns y ajoutent Jourdain, évêque de Posnanie, qui ferait le sixième. Les moines de Magdebourg furent transférés près d'une église de Saint-Jean, hors de la ville (565).

III. Mais saint Adalbert ne demeura pas longtemps sur ce siége, environné de tant de priviléges. Il y avait à peine treize ans qu'il y était assis, lorsque Dieu l'appela à lui. Il mourut en 981. Il avait obtenu de l'empereur Othon II un privilége par lequel les moines qui composaient le chapitre de Magdebourg avaient la permission d'élire l'archevêque. N'était-ce pas un empiétement sur les droits du clergé et du peuple ? Au reste, nous ne voyons pas qu'après la mort d'Adalbert les moines aient joui de leur privilége. Le clergé et le peuple élut tout d'une voix pour archevêque un moine nommé Ochtric, fameux par son savoir et qui était au service de l'empereur. Cependant, comme Adalbert, qui ne s'accommodait point des manières de ce religieux, avait déclaré publiquement qu'il ne serait pas son successeur, plusieurs se retirèrent de la communauté, parce qu'Ochtric était maître de l'école. Ceci occasionna donc une dissidence qui ne laissa pas que d'agiter les esprits.

Le chapitre de Magdebourg envoya des députés en Italie trouver l'empereur Othon II, et ceux-ci s'adressèrent à Gisiler, évêque de Mersbourg, qui avait beaucoup de crédit auprès de ce prince. Ils lui communiquèrent le but de leur députation, et il leur promit ses bons offices. Mais Gisiler ayant annoncé à l'empereur la mort de saint Adalbert, il se jeta à ses pieds et lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la récompense qu'il attendait depuis longtemps pour ses services. Cette étrange démarche fut couronnée de succès ; Othon, par une conduite non moins étrange, accorda à Gisiler ce qu'il demandait, et ne craignit pas

(565) *Act. bened.*, sæc. v, et *Acta SS.*, 20 junii., apud Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LVI, n^os^ 17, 55.

Digitized by Google

ainsi de violer les vœux du clergé et du peuple de l'église de Magdebourg. *Voy.* l'article GISILER.

ADALBERT (Saint), évêque de Prague, disciple de saint Adalbert de Magdebourg, dont nous venons de parler.

I. Son père, nommé Slavnitz, était comte et seigneur de plusieurs grandes terres. Il naquit en Bohême et fut appelé au baptême Voytiech, nom qui signifie en esclavon *consolation de l'armée*. Ses parents l'ayant voué à Dieu dans une maladie qu'il fit lorsqu'il était enfant, on l'envoya à Magdebourg pour y être instruit par les soins de l'archevêque Adalbert et pour être dirigé par lui dans les voies de la vocation sainte à laquelle il était appelé. On place cette circonstance de la vie de notre saint environ l'an 975. Il eut pour maître le moine Octave, qui avait un grand nombre de disciples. L'archevêque donna son nom à Voytiech lorsqu'il lui administra le sacrement de confirmation, et voulut par là témoigner de l'amitié qu'il lui portait. Pendant ses études, le jeune Adalbert se dérobait la nuit pour visiter les pauvres ; il leur faisait de grandes aumônes et donnait à la prière le temps des récréations. Il resta neuf ans dans cette école et s'y rendit fort savant dans la philosophie humaine.

Après la mort de l'archevêque de Magdebourg, Adalbert retourna en Bohême. Il s'était pourvu de beaucoup de livres, et il entra dans le clergé de Prague sous l'évêque Ditmar. Celui-ci mourut peu de temps après, c'est-à-dire le 2 janvier 983. Le jeune Adalbert, qui n'était encore que sous-diacre, fut choisi par le clergé et par les laïques pour lui succéder. Il résista. Mais on n'en persista pas moins dans ce choix, et il fut élu le 19 février de la même année. Villegise, archevêque de Mayence, le sacra ; il fit son entrée à Prague nu-pieds et fut intronisé au milieu de l'allégresse de tout le peuple.

II. Depuis qu'il fut évêque, il mena une vie exemplaire et s'acquitta parfaitement de ses devoirs. Il partagea en quatre parts les revenus de l'église, selon les canons : la première pour les réparations et les ornements de l'église, la seconde pour les chanoines, la troisième pour les pauvres, et la quatrième pour lui. Il distribuait même sur cette part de grandes aumônes à toutes les fêtes et nourrissait tous les jours douze pauvres. Il avait bien un lit, mais il ne s'en servait point. Il couchait sur la terre et tout au plus sur un cilice, dormant peu et passant la plupart des nuits en prières. Il observait, comme les moines, le silence depuis complies jusqu'à prime ; après prime il donnait audience, puis il travaillait de ses mains ou lisait l'Écriture sainte avec ses chapelains. Il visitait soigneusement les prisonniers et les malades ; il prêchait assidûment et mêlait dans sa conduite la sévérité et la douceur.

Mais son peuple profitait peu de ses instructions. La plupart des âmes dont le soin lui était confié semblaient affecter de commettre les désordres dont il voulait les retirer et s'obstiner à leur perte. Voyant donc que, loin de leur être utile, il se nuisait à lui-même, il résolut de les quitter et de secouer contre eux la poussière de ses pieds, selon le précepte du divin Maître (566). Il se disposait à accomplir ce dessein et à se rendre à Rome, lorsqu'il rencontra à Prague le moine Straquaz. Il aurait voulu le charger de sa mission pastorale, espérant que son peuple l'écouterait davantage et qu'il exercerait sur lui une influence plus salutaire. Mais Straquaz ne voulut point remplir une mission qui blessait son humilité et à laquelle s'opposaient d'ailleurs, dit-il, ses vœux monastiques. *Voy.* l'article STRAQUAZ.

III. Adalbert n'en exécuta pas moins son projet. Il vint à Rome en 989. Le Pape Jean XV lui conseilla de quitter son peuple rebelle plutôt que de se perdre avec lui. Ayant donc arrêté de passer le reste de sa vie en pays étranger, il commença par distribuer tout son argent aux pauvres. A la même époque se trouvait à Rome l'impératrice Théophanie, mère d'Othon III. Elle sut qu'Adalbert y était et qu'il méditait un pèlerinage à Jérusalem. Elle le fit venir secrètement et lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence, frère du saint, le pouvait à peine lever de terre. Elle l'obligeait à le prendre pour la dépense de son voyage ; mais le saint le distribua aux pauvres la nuit suivante. Ayant ensuite renvoyé ses gens en Bohême, il changea d'habit, acheta un âne pour porter le bagage, et se mit en chemin avec trois personnes seulement pour se rendre à Jérusalem.

Il passa au mont Cassin et y fut reçu avec honneur sans être connu. Quelques jours après, comme il voulait continuer sa route, l'abbé du monastère, qui était alors Manson, successeur d'Aligerne, vint le trouver avec les principaux d'entre les religieux, et lui dit : « Vous entreprenez un voyage très-long et plein de grandes distractions ; il est bon de quitter le monde, mais il n'est pas avantageux de changer de place tous les jours. Il vaut mieux se fixer en un lieu, suivant les maximes de nos pères. » Adalbert reçut ce conseil comme lui venant du Ciel, et résolut de passer le reste de ses jours au mont Cassin. Mais un des religieux lui dit un jour avec plus d'affection que de discrétion : « Mon père, vous feriez bien de prendre ici l'habit monastique et de demeurer avec nous ; car, comme vous êtes évêque, vous consacrerez nos églises et ordonnerez nos clercs. » Adalbert, voyant qu'il était découvert, fut sensiblement affligé de ce discours, et aussitôt il alla à Val-de-Luce consulter saint Nil sur ce qu'il avait à faire.

IV. Ce saint connut dès l'abord par quel

(566) *Matth.* x, 14.

Digitized by Google

mouvement il agissait, et dit depuis qu'il n'avait jamais connu personne de plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : « Je vous recevrais, mon fils, dans ma communauté, si ce n'était lui nuire sans vous servir. Vous voyez à ma barbe et à mon habit que je suis Grec et étranger, et le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez ; si je vous reçois, ils me chasseront, et vous serez encore plus incertain du lieu de votre retraite. Je vous conseille de retourner à Rome et d'aller trouver de ma part l'abbé Léon, avec une lettre par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de Saint-Sabas. » Adalbert, étant revenu à Rome, s'informa du monastère de l'abbé Léon, et apprit que c'était celui de Saint-Alexis. Léon, voulant l'éprouver, le rebuta d'abord et lui parla durement ; mais le voyant ferme, il le conduisit devant le Pape pour ne rien faire que de son consentement et de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi saint de l'année 990, sans savoir qui il était. Deux de ceux qui avaient suivi Adalbert l'abandonnèrent, voyant qu'il voulait se faire moine ; il n'y eut que son frère Gaudence qui lui demeura fidèle et qui embrassa la même profession. Adalbert s'exerçait à l'obéissance et à l'humilité, servant aux travaux les plus bas dans le monastère.

V. Cependant, en Bohême, les choses s'empiraient. Le peuple de l'Eglise de Prague allait s'égarant de plus en plus. Trois vices horribles dont ce peuple était dominé, savoir, la pluralité des femmes, les mariages des clercs, et la vente des esclaves chrétiens aux Juifs, avaient surtout fait fuir Adalbert. Depuis son départ, ce peuple ne s'était nullement amendé. Comment l'eût-il fait d'ailleurs ? le clergé et les grands lui donnaient les exemples les plus pernicieux. Celui-ci se laissait aller à une négligence et une désobéissance extrêmes. Ceux-là donnaient le scandale de mariages incestueux et de divorces, et les seigneurs exerçaient leur puissance avec une arrogance et une dureté intolérables. A la vue de ces désordres, le duc Boleslas, qui régnait alors en Bohême, tint conseil avec le clergé, et envoya dire à Villegise, archevêque de Mayence : « Ou renvoyez-nous Adalbert, notre pasteur, ce que nous aimons mieux, ou ordonnez-nous-en un autre. »

L'archevêque, craignant que ce peuple, nouvellement converti, ne retombât dans ses anciennes erreurs, envoya à Rome deux députés avec des lettres par lesquelles il priait le Pape de renvoyer Adalbert. Ces députés étaient Radla, disciple du saint, et Straquaz, moine, tous deux frères du duc. Le Pape Jean XV tint un concile à Rome pour cette affaire, l'an 994. Il y eut une grande contestation entre les députés, qui redemandaient leur évêque, et les Romains, qui voulaient le retenir. Enfin les députés l'emportèrent, et le Pape dit : « Nous vous le rendons à condition que son peuple le conservera, profitant de ses instructions ; mais, s'ils demeurent dans leurs péchés, il pourra les quitter en sûreté. »

Adalbert revint donc, après avoir mené la vie monastique pendant cinq ans. Quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au devant de lui et le reçut avec une extrême joie, promettant de suivre en tout ses avis. Heureux s'ils eussent tenu à leurs engagements !

VI. Mais ils retombèrent bientôt dans leur première négligence et dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble étant accusée d'avoir commis un adultère avec un clerc, les parents du mari voulurent la décapiter, suivant la coutume. Elle s'enfuit vers l'évêque, qui pour lui sauver la vie l'enferma dans un monastère de religieuses, dédié à saint Georges, et donna à un homme fidèle la clef de l'église où elle était. Ceux qui poursuivaient la femme vinrent à la maison de l'évêque pendant la nuit, se plaignant qu'il voulait empêcher l'exécution des lois et demandant la coupable avec menaces. Adalbert embrassa les frères qui étaient avec lui, se recommandant à leurs prières, et se jeta au milieu de ces furieux en disant : *Si c'est moi que vous cherchez, me voici !* Un d'entre eux lui dit : *Tu te flattes en vain de la gloire du martyre ; mais si on ne nous rend promptement cette malheureuse, nous avons tes frères, et nous nous vengerons sur leurs femmes, sur leurs enfants et sur leurs terres.* Cependant un traître leur ayant découvert celui à qui le saint et charitable évêque avait confié la garde du lieu où était la femme, ils l'intimidèrent tellement, qu'il leur en donna l'entrée ; ils arrachèrent la malheureuse femme de l'autel et lui firent couper la tête.

Depuis son retour, saint Adalbert commença à travailler à la conversion des Hongrois, voisins de la Bohême. Il y alla lui-même et y envoya des missionnaires. Il ne put y établir qu'un faible commencement de christianisme. Mais dans ce faible commencement il posa le principe d'une conversion parfaite de la nation entière, en baptisant le fils du duc Geisa ; car cet enfant fut depuis l'illustre saint Etienne, roi et apôtre de la Hongrie (567). *Voy.* l'art. Hongrie.

Indépendamment de ces travaux apostoliques chez les peuples voisins, notre saint évêque s'attachait avec une grande ardeur à la sanctification de son Eglise de Prague. Mais son peuple résistait toujours aux efforts de son zèle. Affligé de cette indocilité de ses ouailles, il les quitta une seconde fois et retourna à Rome, dans son monastère de Saint-Alexis et de Saint-Boniface, sous la conduite de l'abbé Léon, qui fut légat en France. Il y vivait en paix, et peut-être trop, car un pasteur doit moins chercher ce calme de la vie religieuse que les saints combats, lorsque l'archevêque de Mayence renouvela son ancienne plainte de ce qu'Adalbert, son suffragant, avait quitté l'Eglise de Prague,

(567) *Act. Bened.*, sæc. v. — *Acta SS.*, 23 april

Digitized by Google

et le pressait instamment d'y retourner. Même dans un concile que tint ce Pape il allégua les canons pour autoriser sa plainte, et soutint publiquement qu'il n'était pas juste que cette Eglise fût la seule privée de son pasteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne cessa pendant ce voyage d'écrire sur ce sujet jusqu'à ce que le Pape lui eût accordé ce qu'il désirait.

VII. Saint Adalbert était fort affligé de quitter son monastère, sachant bien qu'il n'y avait rien à gagner sur son peuple de Bohême; mais il se résigna et se consola dans l'espérance qu'il avait d'accomplir sa mission pour les fidèles étrangers. Il passa donc les Alpes avec Notger, évêque de Liége, homme fort sage, et après environ deux mois ils arrivèrent à Mayence. Adalbert y demeura assez longtemps, s'attachant à rappeler à l'empereur Othon III ses devoirs de chrétien et de prince, et à rendre aux étrangers les services les plus bas, afin de s'exercer lui-même à la pratique de la plus parfaite humilité.

Vers ce même temps, c'est-à-dire en 995 ou 996, il passa en France pour visiter les lieux de dévotion. Il vint à Paris prier sur le tombeau de saint Denis, à Tours sur celui de saint Martin, et à Fleury sur celui de saint Benoît; puis il prit le chemin de son diocèse. Mais avant que d'y arriver il apprit que les Bohêmes, en haine de lui, avaient massacré ses frères. Il en avait six. Le plus jeune, Gaudence, dont nous avons déjà parlé, ne le quittait point; l'aîné était à la guerre au service de l'empereur avec le roi de Pologne; les quatre autres étaient demeurés dans le pays, et les Bohêmes leur avaient juré sûreté. Mais comme ils étaient à la messe dans une ville nommée Lubic, où ils célébraient la fête de saint Venceslas, le 28 septembre, ces perfides entrèrent dans l'église et tuèrent indifféremment hommes et femmes, entre autres les quatre frères d'Adalbert, qu'ils décollèrent devant l'autel; puis ayant mis le feu à la ville, ils s'en retournèrent chargés de butin.

Le saint évêque ayant appris ce désastre, alla trouver Boleslas, duc de Pologne, auprès duquel était son frère aîné, et le pria de faire sonder les Bohêmes s'ils voudraient le recevoir. Ceux-ci répondirent qu'ils ne le voulaient point, sachant bien, dirent-ils, qu'Adalbert voulait venger ses frères, et étant persuadés d'ailleurs qu'ils ne pouvaient, eux pécheurs endurcis, s'accorder avec un saint et un ami de Dieu. Le pieux évêque, ayant reçu cette réponse, se regarda comme déchargé du soin de son Eglise et tourna toutes ses pensées à la conversion des infidèles.

VIII. S'étant donc déterminé à aller en Prusse, il s'embarqua dans un bâtiment que le duc lui donna avec trente soldats d'escorte, et arriva premièrement à Dantzic. Là il baptisa un grand nombre d'infidèles, et ayant célébré le saint sacrifice et communié les nouveaux baptisés, il garda ce qui restait de la sainte eucharistie pour servir de viatique. Le lendemain, ayant pris congé d'eux, il s'embarqua, et après quelques jours de navigation il mit pied à terre, renvoya le vaisseau et l'escorte, et demeura avec deux moines, dont l'un, nommé Benoît, était prêtre, l'autre était son jeune frère Gaudence.

Ils entrèrent dans une petite île que formait une rivière, et commencèrent à prêcher Jésus-Christ avec une grande confiance; mais les maîtres du lieu survinrent et les chassèrent à coups de poings. L'un d'eux, ayant pris un aviron d'une barque, s'approcha de saint Adalbert comme il chantait des psaumes, et lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, et il tomba lui-même étendu par terre. *Je vous rends grâces*, dit-il, *Seigneur, de ce que j'aurai du moins souffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi.* Il passa de l'autre côté de la rivière et s'y arrêta le samedi. Le soir, le maître du village l'y amena; le peuple s'assembla de toutes parts: ils poussaient des cris furieux et attendaient ce qu'on ferait de lui, ouvrant la bouche comme pour le dévorer. On lui demanda qui il était et pourquoi il était venu. Il répondit : « Je suis Sclave de nation, nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant votre apôtre. La cause de mon voyage est votre salut, afin que vous laissiez vos idoles sourdes et muettes, et que vous reconnaissiez votre Créateur, qui est le seul Dieu, et que, croyant en son nom, vous ayez la vie et receviez pour récompense une joie éternelle dans le ciel. » Les barbares s'étant retenus avec peine, s'écrièrent en lui donnant des injures et le menaçant de mort. Ils frappaient la terre avec des bâtons, puis les approchaient de sa tête en grinçant les dents et lui disant : « Tu es bien heureux d'être demeuré impuni jusqu'à présent; retourne promptement si tu veux sauver ta vie. Tout ce royaume, dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi et une manière de vie; pour vous, qui avez une autre loi inconnue, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous perdrez la tête. » On les embarqua la nuit même, et on les fit retourner jusqu'à un certain bourg, où ils demeurèrent cinq jours.

Alors saint Adalbert dit à ses compagnons : « Notre habit ecclésiastique choque ces païens. Laissons-nous croître les cheveux et la barbe, et habillons-nous comme eux. On ne nous connaîtra point, nous converserons familièrement avec eux et nous vivrons du travail de nos mains. »

Il avait même résolu de passer chez les Lutiziens, où il voulait aller d'abord, dont il savait la langue et où il n'était point encore connu. Le lendemain ils partirent, chantant des psaumes le long du chemin, et, après avoir traversé des bois, ils communièrent, puis ils mangèrent, et ayant encore un peu marché, ils se sentirent fatigués, s'arrêtèrent pour se reposer et s'endormirent.

IX. Cependant les païens survinrent, et, s'étant jetés sur eux, ils les lièrent. Saint Adalbert exhortait ses compagnons à souffrir courageusement pour Jésus-Christ, quand

Digitized by Google

Siggo, chef de la troupe et sacrificateur des idoles, s'avança en furie et lança de toute sa force un dard dont il lui perça le cœur. D'autres le frappèrent à son exemple, et il reçut dans son corps jusqu'à sept dards. Son sang coulait à grands flots ; il levait les yeux au ciel, et, quand on l'eut délié, il étendit les mains en croix et priant à haute voix pour son salut et pour celui de ses persécuteurs. Après qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui coupèrent la tête, la plantèrent sur un pieu et s'en retournèrent avec de grands cris de joie (568).

Saint Adalbert souffrit ainsi le martyre le vendredi 23 avril de 997. Bodeslas, duc de Pologne, racheta sa tête et son corps, que les païens avaient jetés dans un lac, et il fit enterrer ces précieuses reliques à Gnesne, alors capitale de la Pologne. L'empereur Othon III, ayant appris à Rome la mort glorieuse de saint Adalbert, rendit grâces à Dieu d'avoir couronné ce martyr durant son règne. De plus, le bruit des miracles qui se faisaient au tombeau de ce saint étant parvenu jusqu'à lui, quelques années plus tard, il résolut d'y aller prier. Il exécuta en effet ce pèlerinage en l'an 1000.

X. Bodeslas vint au devant d'Othon et le reçut avec tous les honneurs possibles. L'empereur, voyant de loin la ville de Gnesne, se mit nu-pieds pour y arriver : l'évêque Ungar le conduisit dans l'église, où il implora l'intercession du saint martyr avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage, il érigea à Gnesne un archevêché. Cette ville n'était même pas épiscopale : elle dépendait du diocèse de Posnanie, et Othon crut que, puisqu'elle possédait un si riche trésor, elle devait être élevée à la dignité de métropole. Il y mit pour premier archevêque Gaudence, frère de notre saint, et lui donna trois suffragants, c'est-à-dire les évêques de Sals-Colberch, de Cracovie, et de Vrotisla ou Breslau en Silésie. Mais cette érection ayant été faite sans le consentement de l'évêque diocésain et du métropolitain, fut regardée avec raison par les auteurs du temps comme irrégulière.

La Vie de saint Adalbert fut écrite, peu de temps après sa mort, par deux de ses contemporains. L'Eglise honore sa mémoire le 23 avril.

ADALBERT, archevêque de Hambourg et de Brême, l'un des prélats les plus renommés de son temps, c'est-à-dire au XI^e^ siècle, fut tout à la fois digne d'estime et de blâme ; l'histoire nous le représente tour à tour dans ces deux alternatives.

I. Chéri du Pape Léon IX et de l'empereur Henri III, on ne traitait aucune affaire publique et de quelque importance sans son conseil ; jusque-là que l'empereur grec Constantin Monomaque et le roi de France Henri, envoyant des ambassadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent à l'archevêque Adalbert pour lui faire compliment sur les grandes choses que ce prince avait accomplies par ses avis.

Les faits les plus importants que l'histoire nous apprenne de la vie de l'archevêque de Hambourg, sont : sa résistance envers Suénon et son zèle pour l'observance de la discipline ecclésiastique contre les clercs simoniaques et concubinaires, comme pour la propagation de la religion parmi les peuples infidèles.

Suénon, surnommé Magnus, roi de Danemark et de Suède, enflé de sa puissance et de sa prospérité, épousa une de ses parentes, contrairement aux lois de l'Eglise. Adalbert lui en fit des reproches et le menaça de l'excommunication. Le roi, en fureur, menaça de ravager tout le diocèse de Hambourg. Toutefois il céda, et le Pape Léon IX lui ayant écrit à ce sujet, il renvoya sa parente (569).

II. Adalbert assista au concile que ce même Pape tint à Mayence en 1049. On y condamna Sibicon, évêque de Spire, accusé et convaincu d'adultère. (*Voy.* son article.) On y défendit la simonie et le mariage des prêtres, et on y fit aussi d'autres règlements tendant à conserver la pureté et l'intégrité des dogmes et de la morale. Nous n'avons plus les notes de ce concile. Nous savons seulement qu'Adalbert, étant de retour à Hambourg, s'attacha à faire exécuter le dernier règlement que nous venons de mentionner ; et pour qu'il fût mieux observé, il excommunia les concubines des prêtres et les chassa de la ville, voulant ôter même le scandale que leur vue pouvait donner.

Cependant ce prélat ternit sa vie par un mouvement d'ambition, toujours mal placé chez un ministre de l'Evangile ; enflé de quelques bons succès et principalement de la faveur du Pape et de l'empereur, il conçut le dessein d'établir un patriarcat à Hambourg. La pensée lui en vint, premièrement de ce que le roi de Danemark souhaita d'avoir un archevêché dans son royaume, et il l'obtint du Pape, pourvu que l'archevêque de Hambourg y consentît. Adalbert avait quelque répugnance à cela ; toutefois il le promit, à condition que le Pape accorderait à son Eglise l'honneur du patriarcat. C'était quelque peu trafiquer des choses de la religion. Adalbert se proposait de soumettre à sa métropole douze évêchés, et les avait déjà désignés ; mais la mort du Pape Léon IX et celle de l'empereur Henri, qui le suivit de près, arrivèrent avant que l'on eût pu convenir des conditions : ainsi ses grands desseins demeurèrent sans exécution (570).

III. Adalbert fit bien mieux en envoyant des missionnaires aux Sclaves. Voici à quelle occasion. Le prince Gothescale, qui avait persécuté les chrétiens, rentra dans le sein de l'Eglise. Après sa conversion, il voulut faire des conquêtes pour Dieu et ramener sa nation au christianisme, qu'elle avait autrefois reçu et oublié depuis. Déjà il avait converti le tiers des païens qui, sous son aïeul

(568) *Act. Bened.*, sæc. v. — *Acta SS.*, 23 april.
(569) Adam Bren., lib. III, cap. 12.
(570) Id., lib. II, cap. 31.

Digitized by Google

Mistiroi, étaient retombés dans le paganisme. Sous son règne tous les peuples des Sclaves appartenant à la province de Hambourg étaient chrétiens; et on en comptait jusqu'à sept, entre lesquels étaient les Obodrites. Les provinces étaient pleines d'églises, et les églises de prêtres, qui exerçaient librement leurs fonctions. Gothescale parlait souvent lui-même dans l'église, pour expliquer au peuple plus clairement en sclavon ce que disaient les évêques et les prêtres : nouvel exemple que les laïques n'ont pas toujours été repoussés des fonctions de défenseurs et de propagateurs de la religion (571).

Le nombre était infini de ceux qui se convertissaient tous les jours : on fondait dans toutes les villes des couvents de chanoines, de moines et de religieuses, et il y en avait trois à Madebourg, capitale des Obodrites. L'archevêque Adalbert, ravi de cet accroissement de l'Eglise, envoya au prince des évêques et des prêtres pour fortifier dans la foi ces nouveaux chrétiens. Il ordonna évêque à Aldinbourg le moine Eizon; à Meclebourg, Jean Ecossais; à Ratzebourg, Ariston, venu de Jérusalem, et d'autres ailleurs. De plus, il invita Gothescale à venir à Hambourg, où il l'exhorta fortement à conduire jusqu'à la fin ses travaux pour Jésus-Christ, lui promettant que la victoire l'accompagnerait partout, et que, quand même il souffrirait quelque adversité pour une si bonne cause, il n'en serait pas moins heureux. L'archevêque exhortait de même le roi de Danemark, qui venait souvent le trouver sur la rivière d'Eider. Ce prince l'écoutait avec attention et avec profit, excepté sur l'article des excès de bouche et des femmes, dont il ne se corrigea point. Enfin on aurait pu dès lors convertir tous les Sclaves, sans l'avarice des seigneurs saxons gouverneurs de la frontière, qui ne songeaient qu'à en tirer des tributs (572). N'est-ce pas ce qui arrivait presque toujours, les grands redoutant, pour leurs exactions et pour leurs injustices, que les lumières de l'Evangile pénétrassent dans les masses qu'ils voulaient opprimer à leur aise!

IV. Adalbert eut toujours grand soin de ces missions du Nord, même depuis, dit Fleury (573), qu'il se relâcha de l'application à ses autres devoirs, par l'accablement des affaires temporelles, auxquelles il se livra jusqu'à l'excès. Il était si affable et si libéral envers les étrangers, qu'ils accouraient à Brême de toutes parts; et cette ville, quoique petite, était comme la Rome du Nord (574). Il y venait des députés d'Islande, de Groenland, des Orcades, demander à l'archevêque des missionnaires, et il leur en envoyait.

Par cette conduite, Adalbert exerça un grand empire sur l'empereur Henri IV. Il gagna tellement ses bonnes grâces par son assiduité à lui parler, par des complaisances et des flatteries, qu'il prit le dessus sur tous les autres prélats qui l'environnaient et qu'il gouvernait presque absolument le royaume. Adalbert était secondé par le comte Vetuher, jeune homme emporté. Ils disposaient à eux deux de tout : c'était d'eux qu'on achetait les évêchés, les abbayes et toutes les dignités ecclésiastiques et séculières : le mérite était inutile si on ne leur faisait de riches présents.

Ils étaient un peu plus retenus à l'égard des évêques et des ducs; mais comme ils ne craignaient point les abbés, ils ne les épargnaient point, prétendant que le roi n'avait pas moins de pouvoir sur eux que sur des fermiers et des receveurs. Ils commencèrent par distribuer à leurs partisans plusieurs terres des monastères mêmes, se les faisant donner par le roi, qui ne leur pouvait rien refuser. Adalbert en prit deux pour sa part, Loresheim et Corbie en Saxe; et pour détourner l'envie, il en fit donner deux à l'archevêque de Cologne, un à celui de Mayence, savoir Selingstat, Altoha à Othon, duc de Bavière, et Kempten à Rodolphe, duc de Souabe.

On comprend tout ce que cette conduite occasionnait de scandales, et tout ce qu'un caractère aussi rampant et aussi ambitieux (ce qui est odieux chez tout homme qui se respecte, encore plus chez un évêque) produisit de douleurs à la religion. Les grands

(571) *Voy.* l'article ALEXANDRE (Saint), évêque de Jérusalem.

(572) Fleury, *Hist. eccles.*, lib. LX, n° 58.

(573) Id., ibid.

(574) Ce que dit Fleury du séjour d'Adalbert à Brême et du titre qu'il lui donne dans la suite d'archevêque de Brême (liv. LXI, n°s 10, 23 et 46), mérite quelque explication. Charlemagne, ayant à cœur la conversion des Saxons, avait choisi saint Villehad ou Guillard, missionnaire apostolique, et l'avait établi évêque de la basse Saxe dès l'année précédente. Ce saint établit à Brême le siége de son épiscopat. Son diocèse s'étendait depuis la Frise jusqu'à l'Elbe. Cet évêché subsista ainsi jusqu'au temps de saint Anschaire, qu'on peut appeler l'apôtre du Nord et qui fut premier archevêque de Hambourg. C'est en sa faveur que, l'an 849, ces deux siéges furent unis, parce qu'alors il était question de la conversion du Danemark et de la Suède, à laquelle ce pieux prélat travailla beaucoup. Saint Rembert, le compagnon de ses voyages et de ses travaux apostoliques, et qui a été son historien, lui succéda au gouvernement des deux diocèses. Cette union des deux siéges continua dans ses successeurs, qui avaient leur principale résidence à Hambourg, métropole. Plus tard Albert Ier surnommé le Grand, ayant eu des difficultés avec le prince alors régnant, quitta le séjour de Hambourg et alla à Brême, où il était moins exposé à ses ressentiments. Quelques-uns ont cru que ce fut à cette époque que la dignité de siége métropolitain passa de celui de Hambourg à celui de Brême; mais c'est une erreur. Il n'y eut qu'un changement de résidence pour quelque temps, et la translation de la dignité de métropole d'un siége à l'autre n'arriva qu'en 1223. *Voy.* Lamartinière, *Grand Dict. géog. hist. et crit.* 6 vol. in-f°. 1739, tom. I, pag. 276, part. II, col. 2. Ainsi Adalbert était tout à la fois archevêque de Hambourg et évêque de Brême, comme nous voyons, par exemple en France, l'archevêque de Sens être en même temps évêque d'Auxerre, et il pouvait résider soit à Brême, soit à Hambourg.

Digitized by Google

de l'empire en étaient outrés, moins il est vrai par amour de l'honneur de l'Eglise que par jalousie et cupidité ; mais les peuples gémissaient, et de tels exemples ne pouvaient que les pervertir. Enfin l'indignation des seigneurs éclata. Réunis à Sigefroi, archevêque de Mayence, et à Annon de Cologne, ils cherchaient les moyens de s'affranchir de la tyrannie d'Adalbert. Ils indiquèrent une diète ou assemblée générale à Tribur près de Mayence, et résolurent de déclarer au roi qu'il devait choisir de renoncer au royaume ou à l'amitié de l'archevêque Adalbert. C'était vers le commencement de l'année 1066.

V. Le roi s'étant rendu à Tribur, on lui fit donc cette proposition. Comme il reculait et ne savait quel parti prendre, Adalbert lui conseilla de s'enfuir la nuit suivante et d'emporter son trésor, pour se retirer à Goslar ou en quelque autre lieu de sûreté. Mais les seigneurs en ayant avis, prirent les armes et firent garde toute la nuit autour de la demeure du roi. Le matin ils étaient si animés contre Adalbert, qu'à peine le roi put les empêcher de porter la main sur lui. Enfin il fut chassé honteusement de la cour avec tous ceux de son parti, et le roi lui donna une escorte pour le conduire chez lui.

Mais ce malheureux prélat sut, quelques années plus tard, reprendre le premier rang à la cour du roi Henri. De nouveau il posséda seul ce jeune prince aussi faible qu'incapable, et il régnait presque avec lui, tant il avait su adroitement le gagner ! L'histoire nous apprend que cette réhabilitation avait lieu en 1072.

VI. Cette même année Adalbert fit pourtant un acte de pasteur. Il résolut de tenir pour la première fois un concile en Danemark, parce qu'il en trouva la commodité et qu'il y avait plusieurs abus à corriger dans les nouvelles églises des missions du Nord, dont il avait, comme nous l'avons marqué, un grand soin. Les évêques vendaient l'ordination, les peuples ne voulaient pas payer les dimes et ils s'abandonnaient à toutes sortes d'excès, surtout à l'impudicité. Adalbert convoqua donc ce concile à Slesvic par l'autorité du Pape, dont il était le légat. Mais les évêques d'outre-mer se firent longtemps attendre. On voit sur ce sujet une lettre du Pape Alexandre II à tous les évêques de Danemark (575).

Nous trouvons encore qu'Adalbert ordonna en ce royaume neuf évêques, à Slesvic, à Ripen, à Acthus, à Viborg, à Vendila ou Venzuzel, à Fari, à Finnen, à Zéeland, et à Schonen. En Suède il en ordonna six, et deux en Norwége. On rapporte les noms de ces huit derniers évêques sans marquer leurs sièges, apparemment parce qu'ils n'en avaient point encore de fixés. Il en ordonna vingt en tout. Parmi ce nombre il y en eut trois qui demeurèrent inutiles, ne cherchant que leurs intérêts. L'archevêque en avait toujours quelques-uns auprès de lui, quelquefois jusqu'à sept, et au moins trois de ses suffragants ou d'autres, car il ne pouvait être sans évêques. Il traitait avec un grand honneur les légats du Pape, et se montrait plein de dévouement envers le Saint-Siége. Le Pape lui avait accordé le privilége d'être son vicaire dans ces contrées, lui et ses successeurs ; d'établir des évêques par tout le Nord, même malgré les rois, dans tous les lieux où il le jugerait nécessaire, et de choisir de sa chapelle ceux qu'ils voudraient pour les ordonner évêques.

Cependant la fin d'Adalbert approchait. Se sentant épuisé de vieillesse et de maladie, il employa tout l'art des médecins à combattre contre la mort. Mais bientôt le mal ne résista plus à aucun remède. Il mourut enfin à Goslar, où était la cour, vers la mi-carême, le vendredi 16 mars 1072. Son corps fut rapporté à son église de Brême.

VII. Fleury résume ainsi l'existence de ce prélat : « Il avait de grandes qualités, beaucoup de zèle pour l'accroissement de la religion, une libéralité sans bornes, une dévotion tendre jusqu'à fondre en larmes en offrant le saint sacrifice : on tenait qu'il avait gardé la virginité. Mais ces vertus étaient obscurcies par son ambition, sa passion de gouverner sous prétexte du bien de l'Eglise et de l'état, sa dureté envers ses sujets (576), sa vanité, et la créance qu'il donnait à ses flatteurs ; car ces défauts déshonorent principalement la fin de sa vie (577). »

Adam, chanoine de Brême, ajoute encore à cet éloge, mais ne fait point de critique des actes blâmables d'Adalbert (578). Il loue et relève son savoir, son éloquence, sa beauté, sa prudence, sa libéralité et sa charité envers les pauvres et les étrangers. Il nous apprend en outre qu'Adalbert, dès la première année de son épiscopat, s'appliqua à réparer l'église de Brême, le cloître et les autres bâtiments nécessaires aux chanoines, rétablissant ainsi l'union des deux églises de Hambourg et de Brême (579). Le successeur d'Adalbert fut Liemar (*Voy.* son article), jeune homme de grande expérience et très-instruit dans tous les arts libéraux. Il était Bavarois, et venu d'officiers du roi Henri (580), qui lui donna l'archevêché de Hambourg et Brême à la Pentecôte de la même année 1072. C'était une usurpation du pouvoir royal sur les droits du clergé et du peuple dans les élections : ce qui n'a pourtant pas empêché l'historien Adam de com-

(575) Adam, lib. IV, cap. 42.

(576) Fleury veut sans doute dire envers ses ouailles.

(577) *Hist. eccles.*, liv. LXI, n° 46.

(578) *Voy.* l'article ADAM, chanoine de Brême.

(579) C'est sans doute faute d'avoir fait attention à cette union des églises de Hambourg et de Brême, comme nous l'avons dit dans la note 574 précédente, que M. l'abbé Rohrbacher, dans le texte de son *Hist. univ. de l'Egl. cath.* et dans la table alphabétique, laisse croire à l'existence de deux Adalbert, l'un archev. de Hambourg, l'autre évêque de Brême.

(580) Lequel fut excommunié pour avoir vendu les dignités ecclesiastiques. *Voy.* l'article LIÉMAR.

Digitized by Google

parer cette élection à celle que l'on faisait anciennement dans l'Eglise, et de la regarder comme l'époque du rétablissement de la liberté et de la paix dans l'Eglise de Brême et de Hambourg. Mais cet historien, qui écrivait sous les yeux de Liemar et qui lui dédiait son *Histoire ecclésiastique des églises du Nord*, ne put apparemment se dispenser de payer ce tribut à la faiblesse humaine, qui porte presque toujours les écrivains contemporains à l'adulation et à la partialité.

ADALBERT, archevêque de Mayence. *Voy.* ALBERT.

ADALDAGUE, archevêque de Hambourg et de Brême, se signala par un grand zèle pour la conversion des barbares, vers le milieu du x^e^ siècle.

I. Il fut le successeur de l'archevêque Unni, qui avait eu le courage d'annoncer l'Evangile en Danemark au roi Gourme, ennemi formidable du nom chrétien, et qui convertit le prince Harold, fils de ce tyran, sans toutefois le baptiser. Unni passa au delà de la mer Baltique, chez les Suédois, où aucun missionnaire n'avait encore osé retourner depuis soixante-dix ans que saint Anschaire était mort. Il y fit revivre la foi, qui y avait été comme anéantie pendant les règnes orageux et sanglants d'une multitude de rois. *Voy.* l'article UNNI.

Adaldague ayant été choisi pour l'archevêché de Brême dès l'an 936, reçut le bâton pastoral du roi Othon et le pallium du Pape Léon VII; mais il fut ordonné, comme ses prédécesseurs, par l'archevêque de Mayence, parce que son siége n'avait point encore de suffragants. Il commença par obtenir du roi la liberté et l'immunité de la ville de Brême contre la dure et intolérable oppression des seigneurs; ensuite il s'appliqua, comme son prédécesseur, à la conversion des païens du Nord, et particulièrement des Danois, chez qui le christianisme commença pour lors à prendre de la consistance (581).

II. Quand les Danois furent convertis, le Jutland ou Danemark de deçà la mer fut divisé en trois évêchés soumis à l'archevêché de Hambourg; mais le roi Othon les donnait comme suzerain du roi de Danemark. Le Pape Agapit, qui siégea de 946 à 955, confirma à l'Eglise de Hambourg tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs (582), et donna le pouvoir à Adaldague d'ordonner des évêques tant pour le Danemark que pour le reste du Nord.

L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois Eglises de Slesvic, de Rippen et d'Arhus, et il leur recommanda celles qui étaient au delà de la mer Baltique, en Finlande, en Zélande, en Schonen et en Suède. C'était la douzième année de son épiscopat, c'est-à-dire l'an 948, et depuis cet établissement la religion chrétienne ne fit plus que progresser dans tout le Nord (583).

III. Dans la même année 948, Adaldague assista au concile d'Ingelheim avec vingt-deux autres évêques. On y déposa Hugues, compétiteur d'Artaud de Reims, et l'on y dressa dix canons, que Fleury résume ainsi: « On renouvelle les défenses aux laïques, c'est-à-dire aux patrons, de mettre des prêtres dans les églises ou de les en ôter sans la permission de l'évêque. Souvent il y avait de la simonie, et cet abus régnait principalement au delà du Rhin. Défense aux laïques de se rien attribuer des oblations des fidèles ni des dîmes, et la connaissance n'en appartient pas aux juges séculiers, mais au concile. On fêtera la semaine entière à Pâques, et à la Pentecôte le lundi, le mardi et le mercredi. On jeûnera à la Grande-Litanie, c'est-à-dire le jour de saint Marc, comme aux Rogations (584). »

En 963, Adaldague assista aussi au concile ou conciliabule de Rome qui se tint cette année-là, et où l'on accusa et déposa le Pape Jean XII, pour mettre à sa place l'anti-pape Léon VIII, qui tint le Saint-Siége jusqu'à sa mort, arrivée un an et quatre mois après son élection.

IV. L'empereur Othon ayant emmené avec lui le Pape Benoît V, qui venait d'être déposé (965), le confia à la garde d'Adaldague, qui se trouvait encore en Italie. Pour le roi, il retourna en Saxe. L'archevêque de Hambourg et Brême repartit aussi et fit garder le Pape dans sa ville épiscopale. Il le traita avec grand honneur, car Benoît était savant, vertueux, et *digne d'être Pape*, dit Fleury (585), *si son élection eût été plus régulière*. Quant au droit que s'était arrogé l'empereur de tenir de la sorte ce Pape en exil, Fleury ne nous en parle pas. Nous verrons à l'article BENOÎT V ce qu'il faut penser de l'assertion et du silence de cet historien.

Adaldague avait rapporté de Rome plusieurs reliques, qu'il distribua dans son diocèse dans le courant de l'année 965. Vingt-trois ans, après s'être ainsi fait comme le geôlier de Benoît V, l'archevêque de Hambourg mourut, le 28 avril 988; il avait cinquante-trois ans d'épiscopat et avait choisi pour lui succéder Libentius, homme savant et vertueux.

Nous ne voyons pas qu'Adaldague ait failli en quoi que ce soit sous le rapport des mœurs et de la doctrine: il fut même un prélat zélé pour la conversion des infidèles, et l'histoire a enregistré les services qu'il a rendus à la religion (586). Mais, à part ce mérite, ne voit-on pas dans cet évêque un homme trop servilement attaché à l'empereur Othon, et

(581) Adam, lib. II, cap. 1.

(582) Le siége de Brême avait été réuni a celui de Hambourg, en 849, en faveur de saint Anschaire, ainsi que nous l'avons expliqué dans une note de l'article ADALBERT, archevêque de Hambourg et de Brême, n° IV.

(583) Adam, lib. II, cap. 1.

(584) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LV, n° 36.

(585) Idem, liv. LVI, n° 10.

(586) Nous ne savons d'après quelle autorité Bérault-Bercastel donne le titre de saint à Adaldague. (*Hist. de l'Egl.* liv. XXIX, tom. IV, pag. 165, de l'édit. Henrion, 1813.)

Digitized by Google

ne s'est-il pas laissé aller pour lui plaire à une condescendance peu digne du caractère épiscopal? A moins qu'on veuille voir en lui plutôt un homme d'Etat qu'un pasteur, comme le fait Moréri lorsqu'il dit qu'Adaldagne « eut un fort grand crédit pendant l'espace de cinquante ans à la cour des trois premiers Othons; qu'il y exerça la charge de chancelier, et fut auteur de la plupart des belles ordonnances que ces empereurs ont publiées (587). »

ADALGAIRE, archevêque de Hambourg, avait été précédemment moine de la nouvelle Corbie, d'où saint Rembert l'avait tiré pour le soulager dans ses fonctions. Il le choisit pour son successeur, et fit approuver ce choix par le roi Louis le Germanique et ses fils Louis et Charles, par le concile, l'abbé, et les religieux de la communauté.

I. Ce fut environ vers l'an 888 qu'Adalgaire prit possession du siége de Hambourg et Brême. Mais à peine y fut-il monté, qu'Herman, archevêque de Cologne, éleva des plaintes contre lui et les adressa au Pape Etienne VI. De son côté, Adalgaire en envoya aussi et alla lui-même à Rome se plaindre des entreprises d'Herman sur les droits de son Eglise.

Le Pape cita l'archevêque de Cologne pour comparaître devant lui, et, comme il ne vint point, Etienne différa le jugement, de peur que, s'il se pressait de le prononcer, la contestation ne se renouvelât dans la suite. Mais il écrivit à Foulques, archevêque de Reims, lui donnant commission de tenir en son nom un concile à Worms avec les évêques voisins, où il avait ordonné à Herman de Cologne et à Sunderolde de Mayence de se trouver avec leurs suffragants; car Adalgaire devait s'y rendre aussi, afin que les droits de chacun fussent soigneusement examinés. Le Pape priait ensuite l'archevêque de Reims de venir le voir, s'il était possible, désirant conférer avec lui de cette affaire et de plusieurs autres (588). Cette lettre du Pape Etienne devait être de l'année 890 et de la fin de son pontificat; car la réponse de Foulques fut adressée au Pape Formose, son successeur.

D'ailleurs, le concile qu'avait désiré Etienne ne se tint qu'en 895, au mois de mai, à Tribur, près de Mayence. Outre plusieurs choses importantes qui furent traitées dans ce concile, on s'y occupa aussi du différend entre Herman et Adalgaire. Ce fut celui-ci qui perdit. On cassa les priviléges des Papes et des rois pour l'érection de Hambourg en métropole et pour son union avec Brême, qui fut réduit à un simple évêché soumis à Cologne. Aussi dans les souscriptions du concile, Adalgaire n'est compté que le quatorzième, et comme évêque de Brême. Tout cela fut autorisé par le Pape Formose et le roi Arnoul (589).

II. Cependant le Pape Sergius III, touché des plaintes d'Adalgaire, renouvela, en 910, les priviléges de l'Eglise de Brême, que Formose lui avait ôtés, et confirma tout ce que les Papes Grégoire et Nicolas avaient accordé à saint Auschaire et à saint Rembert. — *Voy.* ces articles. — Sergius donna aussi à Adalgaire cinq évêques voisins pour l'aider dans les fonctions épiscopales, faire ses visites, prêcher et consacrer des évêques. Il avait même le pouvoir d'en établir de nouveaux.

Adalgaire étant arrivé à une grande vieillesse et ne pouvant plus agir, fit venir Hoger de la nouvelle Corbie pour le soulager. Mais il ne survécut pas longtemps à la consolation qu'il eut de voir rétablir les priviléges de son Eglise de Hambourg : il mourut peu de temps après. Il avait vingt ans d'épiscopat lorsqu'il alla rendre compte à Dieu de son administration. Hoger lui succéda.

ADALGAIRE, évêque d'Autun, fut envoyé à Rome en 876 par l'empereur Charles pour régler différentes affaires qui intéressaient autant l'Etat que l'Eglise. Le Pape avait demandé à l'empereur secours contre les Sarrasins, et il y eut de part et d'autre des envoyés pour arriver aux désirs du Souverain Pontife, qui était alors Jean VIII.

Ce Pape donna à Adalgaire le pallium, comme saint Grégoire l'avait donné à Syagrius, son prédécesseur sur le siége d'Autun, et lui témoigna une entière confiance. En 886 Adalgaire assista à un concile tenu à Châlons-sur-Saône le 18 mai (590). Il y a apparence qu'il mourut en 894, car à cette époque Gerfroy, diacre et moine de Flavigny, fut accusé, par la voix publique, de l'avoir empoisonné, et toute l'Eglise gallicane ayant été frappée de ce scandale, Gerfroy fut cité devant un concile (591) qui se tint à Châlons le 1er mai de cette année 894. *Voy.* l'article GERFROY.

ADALGER, prêtre de l'Eglise de Reims qui livra cette ville par trahison, en 988, au duc Charles, et fut cause que Reims et son église cathédrale furent pillés.

I L'archevêque Arnoul, qui avait été d'intelligence avec Adalger, se laissa prendre pour détourner les soupçons, et prétendit se justifier en publiant une excommunication accompagnée de malédictions terribles contre ceux qui avaient pillé l'église et la ville de Reims, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution (592). Mais ce n'était là qu'une feinte. Toutefois les évêques de la province de Reims s'y laissèrent prendre; ils reçurent avec joie l'excommunication lancée par Arnoul. (*Voy.* son article), et s'étant assemblés à Senlis en 999, ils publièrent un décret par lequel ils mirent en interdit les églises cathédrales de Reims et de Laon, car celle-ci avait aussi été pillée et l'évêque maltraité.

(587) *Dict. hist.* etc., tom. I, pag. 110, col. 2 de l'édit. in f°. de 1725, 6 vol.
(588) Flodoard, *Hist.* lib. XVII, c. 1.
(589) Adam de Breme, lib. I, cap. 41.
(590) *Conc. Gall.*, tom. IX, pag. 599.
(591) Ibid., tom. VII, pag. 457.
(592) *Conc.*, tom. IX, pag. 755.

Digitized by Google

ils prononcèrent anathème nommément contre le prêtre Adalger, les autres, et les complices de sa trahison, jusqu'à ce qu'ils vinssent à pénitence, et ils envoyèrent ce décret aux évêques des autres provinces.

II. Mais Arnoul ne put longtemps cacher son jeu; il fut accusé et cité dans un concile qui se tint à Reims en 991. Pour Adalger, il fut aussi cité devant un concile et confronté avec son archevêque. Voici ce qu'il dit pour sa défense :

« C'est Dudon, vassal de Charles, qui m'a engagé dans cette trahison. Je lui demandai pourquoi entre tant d'autres on choisissait un prêtre comme moi pour trahir mon seigneur et mon évêque, à cause de Charles, avec lequel je n'avais aucune liaison. Il me dit que je connaissais la faiblesse et la sottise de la plupart des hommes, me flattant d'avoir de l'esprit et du courage; enfin que c'était mon maître, c'est-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le voulait, et qui le lui avait ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moi-même et l'apprendre de la bouche de l'archevêque; et c'est son commandement et mon affection pour lui qui m'ont précipité dans ce malheur. Pour donner un prétexte honnête à ma conduite, je fis serment à Charles; mais ce fut par ordre de l'archevêque que je pris les clefs de la ville et que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on fasse l'épreuve par le feu, l'eau bouillante, ou le fer chaud (593). »

Cette affaire d'Arnoul excita dans le concile beaucoup de débats. Dans la dernière session, Adalger se prosterna aux pieds des puissants dont il avait trahi les intérêts; il aurait voulu obtenir son pardon. Il se plaignit de la peine qu'il ressentait de demeurer excommunié quand il n'avait fait qu'obéir à son archevêque et qu'il n'avait pu lui résister. Mais, comme il avoua qu'il avait ouvert les portes de Reims et qu'il était entré avec hostilité dans l'église, les évêques ne jugèrent pas que sa condition dût être meilleure que celle de son évêque, et lui donnèrent le choix, ou de souffrir un perpétuel anathème, ou de consentir à sa déposition. Après avoir longtemps délibéré, Adalger choisit la déposition, et les évêques l'ayant revêtu des habits sacerdotaux, les lui ôtèrent l'un après l'autre, le déposant de tous les ordres jusqu'au sous-diaconat; puis l'ayant réconcilié, ils lui accordèrent la communion laïque et le mirent en pénitence (594). On verra encore, à l'article Arnoul, archevêque de Reims, comment le prêtre Adalger fut traité dans cette circonstance.

ADALGISE, duc de Bénévent, Lombard d'origine, avait été chargé par Louis II, fils de Lothaire, de défendre la ville de Bénévent. Mais s'étant laissé gagner par les promesses des Grecs dès l'an 871, il quitta le parti de ce prince pour se ranger de leur côté, et entraîna dans sa révolte toutes les villes du Samnium, de la Lucanie et de la Campanie. Louis étant venu à Rome à la Pentecôte de l'année 872, y fut couronné par le Pape Adrien, apparemment pour le royaume de Lothaire. Il se plaignit en pleine assemblée de la trahison d'Adalgise, qui fut déclaré par le sénat ennemi de l'Etat. L'empereur marcha ensuite à Bénévent : mais Adalgise, soutenu par les Grecs, ne fut pas facile à réduire, et la guerre dura jusques en 873.

Avant qu'elle fût finie, le Pape Adrien mourut, au mois de novembre 872, après avoir tenu le Saint-Siége près de cinq ans; et le dimanche 14 de décembre on lui donna pour successeur Jean, huitième du nom, alors archidiacre de l'Eglise romaine. Comme il avait tenu sur les fonts un des enfants d'Adalgise, l'empereur Louis, qui craignait de ne pas finir à son avantage la guerre contre ce duc, envoya prier le Pape Jean de le venir trouver à Capoue et de les réconcilier, afin qu'il parût n'avoir pardonné au duc qu'à la prière du Pape (595). Ce pardon n'était donc pas un acte de sincérité, mais seulement de politique! Quant à Adalgise, il se retira dans l'île de Corse. *Voy.* l'article Adrien II, Pape, n° xxvii.

ADALGOTHE, archevêque de Magdebourg sous l'empire de Henri IV. Ce fut lui qui établit à Magdebourg la singulière et pieuse coutume de donner tous les jours pendant le carême un pain et un hareng à chaque pauvre.

ADALHEME, ermite dans le Maine, est le même qu'Alleaume, suivant *l'Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. xxiii, — *Voy.* cet article.

ADAM, abbé de Saint-Denis, vivait dans le xi^e^ siècle, sous le règne de Louis le Gros. Il fut employé dans diverses affaires et eut avec Matthieu de Montmorency quelques différends que Louis, roi de France s'attacha à terminer. Adam reçut à Saint-Denis le Pape Pascal II, qui lui écrivit depuis. Il mourut en 1122 et eut pour successeur le célèbre abbé Suger (596).

ADAM, supérieur des religieux de la Chaldée, et archidiacre de la chambre patriarcale. Il fut envoyé à Rome au commencement du xvii^e^ siècle par Elie, patriarche nestorien de Babylone. Voici pourquoi.

Le Pape Paul V avait, le jeudi saint de l'année 1608, lavé les pieds d'un certain nombre de pèlerins et les avait servis à table. Parmi ces pèlerins il s'en trouva d'Orient. De retour dans leur pays, ils parlèrent avec admiration de la piété et de la charité du Pape. Emerveillé et touché de leurs discours, le patriarche de Babylone, nommé Elie, députa aussitôt à Rome des nonces dont l'histoire cite seulement Adam, avec le recueil des lois chaldéennes, suppliant le Vicaire de Jésus-Christ de vouloir bien expurger leurs lois de ce qu'il pouvait y avoir d'erreurs.

Paul V chargea Pierre Strozzi et André Jus-

(593) *Conc. Rem.*, c. 7, 8 9, 12.
(594) Ibid., c. 65.
(595) *An. Bert.*, 872, 873.

(596) *Voy.* Doublet, *Ann. de Saint-Denys*, et de Sainte-Marthe, *Gall. Christ.*

Digitized by Google

timiani, ses secrétaires, de faire cet examen. Ceux-ci instruisirent si bien le nonce patriarcal Adam, qu'il publia lui-même de petits traités en langue vulgaire : *De la Trinité; — de la génération éternelle du Verbe de Dieu; — de l'Incarnation; — des deux volontés et des deux opérations en Jésus-Christ*, tous traités contre le nestorianisme, auxquels Adam ajouta : *De la primauté du Siége apostolique; — de ceux qui sont en dissentiment avec l'Eglise romaine.* Paul V ne jugea pas ces traités indignes d'être joints à la profession de foi et aux lettres pontificales qu'il adressa au patriarche de Babylone.

Elie assembla dans la ville d'Ahmed un concile où se trouvèrent des archevêques, des évêques, les moines, le clergé et le peuple. On y lut les lettres du Pape. Il y eut d'abord quelques contestations; mais bientôt les assistants s'en remirent au Siége apostolique, abjurèrent leurs erreurs avec serment, et ajoutèrent cette clause à leur formule : *Et s'il y a quelque chose qui vous déplaise dans ce que nous envoyons, nous ferons comme il vous plaira.* La lettre était souscrite du patriarche et de cinq archevêques (597).

Cet heureux événement ne put que consoler beaucoup Paul V. Il reçut d'ailleurs d'autres ambassades non moins douces à son cœur et précieuses pour notre sainte religion (598). Adam était resté trois ans à Rome, et quand il retourna en Chaldée, il emmena deux Jésuites (599) chargés de travailler avec lui à l'affermissement de ses compatriotes dans leurs bonnes dispositions, et d'achever l'entière réunion de ceux qui auraient pu résister encore.

Le critique et hargneux Bayle présente ces faits sous un autre jour (600), et, dans la version qu'il en donne, il ne peut dissimuler l'espèce de dépit qu'il éprouve de ce retour des nestoriens de Babylone et de leurs chefs vers l'unité. Il semble laisser entrevoir que le Saint-Siége usa d'artifice en cette circonstance, comme si une telle insinuation était supportable en présence de la démarche toute spontanée du patriarche Elie, et de l'entière liberté dont jouit le nonce patriarcal Adam et le concile assemblé dans la ville d'Ahmed !

ADAM de Petit-Pont, docteur célèbre, chanoine de Notre-Dame de Paris, fut un des premiers à s'élever contre les doctrines de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, au concile de Paris, tenu par le Pape Eugène III en l'année 1147. *Voy.* l'*Art de vérifier les dates*, conc. an. 1147, et l'*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXV, tom. XII, p. 147 de l'édit. in-12 de 1826.

ADAM, docteur anglais, disciple de Pierre Lombard et maître de Jean Sarisberi, vivait au XII^e^ siècle. Il fut élu évêque de Saint-Asaf au pays de Galles, au concile de Londres du mois de mai de l'an 1175, à la place de Geofroi, qui fut obligé de se démettre. *Voy.* l'article GEOFROI. En 1179 nous retrouvons Adam au troisième concile général de Latran. Le Pape Alexandre III, qui avait réuni ce concile pour remédier aux abus qui s'étaient introduits ou fortifiés pendant un long schisme, se disposait à y condamner cette proposition de Pierre Lombard, évêque de Paris : *Jésus-Christ en tant qu'homme n'est pas quelque chose.* Mais quelques cardinaux pensaient qu'on avait des affaires plus pressées à traiter. Le Pape n'était point de cet avis, il disait que la plus grande et la première affaire à traiter était celle de la foi et des hérétiques. Alors ces cardinaux sortirent du consistoire, et Adam se retira avec eux en déclarant qu'*il défendrait la doctrine de son maître, lui qui avait autrefois été préposé à ses écoles* (601) : c'est tout ce que nous savons de ce docteur aristotélicien. Ellies Dupin n'en dit même rien dans sa *Bibliothèque.*

ADAM d'Arras, ainsi surnommé parce qu'il était né dans cette ville, vivait dans le XIII^e^ siècle. Quelques auteurs (602) soutiennent qu'il fut archidiacre de Paris, puis chanoine d'Illiers, et enfin évêque de Téroüanne, ville sur les frontières de Picardie et de l'Artois, que Charles-Quint a détruite. Adam fut élevé sur ce siége épiscopal en 1213 et prit l'habit de religieux en 1220, à Clairvaux, où il mourut en odeur de sainteté. Il a laissé l'Histoire de cet ordre (603).

ADAM de Marisco, Anglais de nation, né à Sommerset, s'acquit une grande réputation dans le XIII^e^ siècle. Il entra dans l'ordre de Saint-François et devint docteur de l'université d'Oxford. Il alla en Italie, où il se lia d'amitié avec saint Antoine de Padoue. Ce fut à sa considération que Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, laissa en mourant une partie de sa bibliothèque aux Cordeliers d'Oxford. Adam de Marisco l'augmenta par ses ouvrages, dignes d'un homme qu'on surnomma le docteur éclairé : *doctor illustratus.* Il écrivit sur l'Ecriture Sainte, sur le Maître des Sentences et traita de diverses questions de théologie (604). Mais ce qui nous le fait ranger parmi les auteurs se rattachant à l'Histoire ecclésiastique, c'est qu'il écrivit sur saint Denys l'Aréopagite. Adam de Marisco mourut vers 1257.

ADAM, religieux bernardin qui fut d'abord moine de Marmoutier, près de Tours, puis de Foigny, et enfin de Morimont, ordre de Citeaux, d'où il sortit à la suite d'Arnould (*Voy.* cet article), abbé de ce monastère.

Ce moine est moins connu par sa vie, qui paraît n'avoir rien de bien important à noter,

(597) Pallat. Paul V, apud Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXXXVII, ou tom. XXV, p. 9.

(598) *Voy.* l'art. PAUL V.

(599) Strozzi, *de Dogm. chal.*; Aubert. Mir., *de stat. Relig. Christ*

(600) Dans son *Dict. hist. et crit.*, 4 vol. in-f°. 1730, tom. I^er^, p. 75.

(601) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXIII, n° 23.

(602) Gazet, *Hist. ecclés. des Pays-Bas*, et de Sainte-Marthe, *Gall. Christ.*

(603) *Voy.* Locrius, *de Script. Arthus.*, Charles de Visch, *Biblioth. Cisterc.*, et Valère André, *Biblioth. Belg.*

(604) *Voy.* Wadingue, *in Annal. minor.*

Digitized by Google

que par les reproches que saint Bernard lui adressa sur sa légèreté et sur son inconstance. Il lui écrivit deux lettres sur sa conduite. Ces lettres sont la cinquième et la septième dans le Recueil des épîtres de l'illustre abbé de Clairvaux. La seconde lettre est surtout très-remarquable en ce que le saint y examine quelles sont les choses dans lesquelles l'inférieur est obligé d'obéir à son supérieur ou n'y est pas obligé (605), et qu'il y établit les véritables principes sur l'obéissance, traitant cette difficile et grave matière avec toute la lumière et la solidité dont un homme aussi rempli de l'esprit de Dieu était capable.

Saint Bernard l'écrivit à Adam après la mort d'Arnould, et par conséquent en 1126. Le saint docteur représente d'abord à ce religieux fugitif combien sa sortie de Morimont est contraire à la charité, qui ne peut souffrir la division; puis il lui fait voir que, quand il serait vrai qu'il devait obéir à son abbé, qui l'a emmené avec lui, il est obligé, à présent que cet abbé est mort, de revenir dans son monastère et de réparer le scandale qu'il a donné.

Mais saint Bernard est bien éloigné de croire qu'Adam et ceux qui avaient accompagné Arnould étaient obligés de lui obéir dans le cas dont il s'agit. Il prouve que c'est en vain qu'on couvre du voile spécieux de l'obéissance ce qu'on fait en obéissant à un supérieur qui commande des choses contraires à ce que Dieu ordonne.

Il n'entre pas dans notre sujet d'analyser cette lettre, qui est un véritable traité de l'obéissance. On en trouvera un bon résumé dans l'*Histoire littéraire de saint Bernard*, in-4°, 1773, p. 58-64. Mais on fera mieux de la lire en entier dans le Recueil des épîtres du saint abbé de Clairvaux. Nous ne savons pas ce que fit le moine Adam des conseils de saint Bernard, s'il rentra dans son monastère, ni quand il mourut.

ADAM, religieux lazariste qui travailla avec quelques autres missionnaires à évangéliser l'île Maurice, autrefois l'Ile de France. *Voy.* l'article MAURICE (île), où nous donnons des détails sur la situation de la religion dans cette contrée.

ADAM (ROSALIE), fondatrice du couvent des Filles de la Croix, morte le 30 septembre 1844, après quatre-vingt quatorze années de travaux, de souffrance et de dévouement. Elle était religieuse à Aiguillon avant 92. Expulsée avec les sœurs de sa maison adoptive, elle retourna à cette époque au sein de sa famille. En 1793 elle fut emprisonnée comme suspecte. Au sortir de prison elle se retira chez son frère, où elle se voua à l'éducation des jeunes personnes, devenues aujourd'hui des mères de famille honorées et respectées. Lorsque son ancienne communauté fut rétablie à Aiguillon, Rosalie Adam alla en prendre la direction. Plus tard, se rendant aux vœux de ses anciennes élèves, elle vint fonder à Villeneuve-sur-Lot, au diocèse de Montauban, un établissement de son ordre qui ne tarda pas à prospérer. Rosalie Adam a présidé à l'éducation de plusieurs générations; elle a gouverné sa communauté avec sagesse et avec une intarissable charité; elle est restée à la tête de cet établissement jusqu'à l'âge de 90 ans. Lorsqu'elle quitta tout à fait les choses de ce monde, elle confia la direction du couvent à une de ses plus dignes élèves, et quatre ans après, elle s'est endormie dans le Seigneur. — La maison d'Aiguillon, où Rosalie Adam avait commencé ses années de religion, est la première qu'aient fondée les Filles de la Croix, vers l'an 1640, avec les libéralités de la duchesse d'Aiguillon, mère du cardinal de Richelieu. Cette communauté, alors à sa naissance, était sous la conduite de sa fondatrice, M^me^ de Villeneuve, veuve Renaud, à laquelle succéda dans les soins de cette fondation, qui fut laborieuse, M^me^ de Traversay, que saint Vincent de Paul porta à accepter cette pieuse succession.

ADAM ESTON, cardinal. *Voy.* ESTON.

ADAMANZIO, savant religieux de l'ordre de Saint-Augustin dans le XV^e^ siècle, était né à Florence et se rendit célèbre par la connaissance qu'il avait des langues orientales. On rapporte qu'il parlait aussi facilement l'hébreu et le grec que l'italien. Il assista au concile de Trente avec le cardinal Madrucce, en qualité d'ambassadeur des cantons catholiques de la Suisse. Il figura principalement dans la 4^e^ session de ce concile, prononça un discours le 20 mars 1562, et s'acquit beaucoup de réputation dans cette illustre assemblée. Adam fut provincial de la province de Pise en 1576. Le Pape Grégoire XIII le fit venir à Rome pour traduire et corriger le *Talmud* des Hébreux. Il mourut dans la ville éternelle en travaillant à cet ouvrage, le 15 janvier de l'année 1581 (606). On l'appelait aussi Adamus ou Adamas.

ADAMI. *Voy.* GERMAIN ADAMI.

ADAMITES. *Voy.* FRÈRES BOHÉMIENS.

ADAMNAN (Saint), abbé du monastère de l'île de Hi ou Hy, au VIII^e^ siècle.

Ce saint ayant été député par sa nation vers Alfrid, roi des Northumbres, eut occasion d'observer dans ce royaume les usages de l'Eglise d'Angleterre. Les plus savants l'exhortèrent à s'y conformer, puisque c'étaient les usages de l'Eglise universelle, préférables à ceux des Irlandais, qui étaient en si petit nombre et réduits à un petit coin du monde. Saint Céolfrid, abbé de Wiremouth, dont il visita le monastère, fut un de ceux qui entreprirent de le persuader, voyant sa sagesse, son humilité, et sa piété. Il lui dit touchant la tonsure cléricale : « Mon frère, vous qui prétendez à la couronne immortelle, pourquoi en portez-vous une

(605) C'est sans doute ce qui a fait donner à cette lettre le titre qu'elle a dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale : « *de Discretione obedientiæ*, du discernement de l'obéissance, » titre qui en donne une juste idée.

(606) Cornélius Curtius, *in Elog. vir. illust. ordin. eremit. sancti Augustini.*

Digitized by Google

imparfaite à votre tête? Si vous cherchez la compagnie de saint Pierre, pourquoi imitez-vous la tonsure de celui qu'il a anathématisé? » Adamnan répondit : « Sachez, mon frère, que, encore que je porte la tonsure de Simon, je ne laisse pas de détester ses erreurs. » Et comme il était vertueux et instruit des saintes Ecritures, il adhéra aux conseils qui lui étaient donnés et préféra aux coutumes de son pays ce qu'il apprit en Angleterre.

De retour à son monastère, il voulut amener ses moines à l'observance de l'Église universelle. Mais ses efforts furent inutiles. Il fut plus heureux en Irlande même. Presque tous se rendirent à ses exhortations. Ayant célébré la Pâque avec eux suivant la règle de l'Eglise, il revint à son île, où il renouvela ses pieuses instances auprès de ses moines; mais ce fut en vain.

Une circonstance particulière détermina notre saint abbé à faire une description de la terre sainte. Arculfe, évêque gaulois, ayant entrepris ce pèlerinage et étant venu, par suite d'un naufrage, dans l'île de Hy, raconta tout ce qu'il avait vu dans les saints lieux à Adamnan; celui-ci le mit en écrit et composa de cette sorte un curieux et intéressant ouvrage, qu'il présenta ensuite à Alfrid, roi des Northumbres. *Voy.* l'article ARCULFE.

Le Vénérable Bède, qui estimait beaucoup cette description, en a donné un précis dans son *Histoire ecclésiastique d'Angleterre*, et il en a fait le fond de son *Traité des Lieux saints*. Elle est divisée en trois livres, dans lesquels on trouve les plans linéaires des principales églises.

Dans le premier livre, Adamnan parle de la ville de Jérusalem, de l'église du Saint-Sépulcre, de celle de la Sainte-Vierge dans la vallée de Josaphat, où il dit que l'on voyait son tombeau, mais qu'on ne savait en quel temps, par qui, ni comment son corps en avait été enlevé, ni en quel lieu il attendait la résurrection (607). Il remarque qu'auprès de la basilique du Calvaire il y avait une pièce où l'on permet aux pèlerins de toucher et de baiser le calice que Jésus-Christ bénit le jour de la Cène et qu'il donna à ses disciples; que ce calice est d'argent et à deux anses; qu'il tient environ un setier ou chopine de France; qu'au dedans est l'éponge que l'on trempa dans le vinaigre pour en faire boire au Sauveur sur la croix; que la lance dont on perça son côté se conserve dans le portique de la basilique de Constantin; que l'on montre aussi le suaire dont on couvrit la tête du Christ lorsqu'on le mit dans le tombeau. Arculfe avait vu tout cela de ses yeux; il vit encore un linge que l'on disait avoir été travaillé par la sainte Vierge, sur lequel on voyait les figures des douze apôtres et celle du Christ. Une partie de ce linge était de couleur rouge, l'autre de couleur verte. On montrait à Jérusalem les tombeaux de saint Siméon, et de saint Joseph époux de la très-sainte Vierge Marie; il y avait sur la montagne des Oliviers une église d'une figure ronde dont le milieu était ouvert par le haut. On l'avait fait ainsi pour laisser à la postérité le souvenir de la route que Jésus-Christ avait prise en montant au ciel. L'impression de ses pieds subsistait encore; et, quoiqu'on eût tenté souvent de parer cet endroit comme le reste de l'église, on n'y avait pas réussi. Adamnan parle d'un monastère bâti auprès du tombeau de Lazare, frère de Marthe.

On trouve dans le second livre la description de la ville de Bethléem, de la grotte où le Fils de Dieu a pris naissance selon la chair, des sépulcres de David, de saint Jérôme, et de quelques autres anciens monuments. Il y est aussi parlé du Jourdain et de l'endroit où Notre-Seigneur Jésus-Christ reçut le baptême de saint Jean. A cette occasion, Arculfe observa que, dans le désert où vivait le précurseur, il y avait des sauterelles dont les pauvres se nourrissaient encore, en les faisant cuire avec de l'huile et des feuilles larges et rondes qui avaient la couleur de lait et le goût de miel, et que l'on mangeait après les avoir froissées dans la main (608). Suivant Arculfe, c'est là le miel sauvage dont il est parlé dans l'Evangile (609). Adamnan, pour donner plus de poids à ce que l'évêque Arculfe lui raconta de Tyr et de la montagne du Thabor, dit qu'il s'accorde avec ce que saint Jérôme en a écrit dans ses Commentaires. Puis il parle d'Alexandrie et de ce que cette ville a de plus remarquable, particulièrement de son port et du tombeau de saint Marc.

Adamnan commence son troisième livre par la description de Constantinople. On gardait dans une église de cette ville la vraie croix, et on la montrait seulement trois jours de la semaine sainte, élevée sur un autel d'or. Le jour de la Cène du Seigneur, l'empereur, suivi de l'armée, entrait dans l'église qu'on appelait la Rotonde, s'approchait de l'autel, et baisait la croix salutaire en inclinant la tête. Après lui, tous les assistants le faisaient aussi, chacun en son rang, suivant sa condition. Le vendredi saint, l'impératrice et les princesses, les dames de qualité, les femmes du commun accomplissaient la même cérémonie et dans le même ordre. Le samedi était réservé aux évêques et à tout le clergé. Après quoi, on renfermait la précieuse relique jusqu'à l'année suivante. Arculfe assure que, quand on ouvrait la boîte où elle était enfermée, il en sortait une odeur admirable.

Il est dit dans le même livre que deux hommes de la lie du peuple, dont l'un était

(607) On croyait donc dès lors, dit là-dessus Fleury, que la sainte Vierge était morte à Jérusalem, comme Adamnan le marque ensuite expressément; mais on ne croyait pas encore qu'elle fût ressuscitée. (*Hist. ecclés.*, liv. XLI, n° 10.)

(608) Ce témoignage confirme le récit que fait l'Evangéliste de la manière de vivre du précurseur du Christ, et les incrédules auraient dû y faire attention avant de s'égayer des *repas de sauterelles* de saint Jean.

(609) *Matth.* III, 4.

Digitized by Google

juit, furent punis miraculeusement pour avoir insulté l'image de la très-sainte Vierge et une statue de marbre qui représentait saint Georges, martyr. En approchant de la Sicile, Arculfe vit les feux que jette le mont Vulcain, et, quoiqu'il soit éloigné de douze milles de la Sicile, il assure qu'on y entendait cette montagne gronder avec autant de force que le tonnerre, surtout les jours de vendredi et de samedi (610).

Tel est à peu près le contenu de l'intéressante Description de la terre sainte. Outre cet ouvrage, Adamnan nous a aussi laissé, en trois livres, une Vie de saint Colomban, premier abbé du monastère de l'île de Hy, qu'il ne faut pas confondre avec le grand saint Colomban. Cette Vie avait déjà été écrite par un ancien nommé Cumneneus Albus. Mais, saint Adamnan voyant que cet auteur avait passé plusieurs faits remarquables de la vie du pieux fondateur de Hy, qui fut en même temps apôtre des Pictes, en entreprit une nouvelle relation. Il prévient ses lecteurs qu'il n'avancera rien de douteux ni d'incertain, et qu'il ne rapportera que ce qu'il a appris de gens dignes de foi, ou que ce que d'autres avaient laissé par écrit. Dom Mabillon a donné cette Vie dans ses *Actes de l'ordre de Saint-Benoît* (611), comme il y inséra (612) la Description de la terre sainte dont nous venons de parler. *Voy.* l'article COLOMBAN (saint).

Saint Adamnan mourut comblé d'années et de vertus le 23 septembre de l'an 704 ou 705, âgé de 84 ans. Le Vénérable Bède nous apprend (613) que les moines de Hy embrassèrent enfin l'observance de l'Eglise catholique touchant la Pâque et la tonsure cléricale. Ils avaient résisté aux remontrances de leur saint abbé Adamnan, et ils cédèrent à celles de saint Egbert, en 716.

ADANÈTE (Saint), martyr au commencement du IV^e^ siècle. Issu d'une race illustre d'Italie, disent les historiens, intendant des finances du domaine impérial dans une ville de Phrygie, il fut enveloppé dans le sac commun des habitants de cette ville, qui fut réduite en cendres par des soldats dans la persécution de Dioclétien, vers l'an 303. Dans ce grand nombre de martyrs, Adanète est le seul dont le nom soit parvenu jusqu'à nous; ce qui a fait croire à Rufin (614) et à quelques-uns après lui que saint Adanète avait été chef de cette illustre troupe. On célèbre sa mémoire et celle de ces martyrs dans l'Eglise grecque et dans l'Eglise latine au 7 février, ainsi que nous l'apprennent tous les Martyrologes.

ADAUCTE ou AUDACTE (Saint), martyr, compagnon de saint Félix, évêque d'Afrique, fut martyrisé avec lui à Venosa, ville de la Pouille, l'an 303, dans la persécution de Dioclétien. Cependant ce nom ne se trouve point dans les Actes anciens du martyre de saint Félix, évêque d'Afrique. Il y a d'autres Actes d'un Félix martyr à Ostie, où il est rapporté que, comme on menait ce saint au supplice, un chrétien dont on n'a pu savoir le nom, le voyant passer, cria tout haut qu'il était de la même religion que celui que l'on allait faire mourir, et que les persécuteurs, l'ayant saisi, lui firent partager avec Félix la gloire du martyre, d'où il fut appelé *Adaucte*. Mais ces derniers Actes, rapportés par Surius, ne sont pas de grande autorité; et il est à croire que c'est le même Félix et le même Adaucte dont nous venons de parler, quoiqu'on fasse leur fête en différents jours, savoir : celle des derniers au 30 août, et celle des premiers au 24 octobre (615).

ADDA (FERDINAND D'), cardinal, né à Milan le 27 août 1651. Après avoir été archevêque d'Amasie et nonce en Angleterre auprès du roi Jacques, il fut nommé par le Pape Alexandre VIII, le 13 février 1690, cardinal du titre de Saint-Pierre ès Liens. Il fut depuis évêque d'Albano, et mourut à Rome le 17 janvier 1719, à 69 ans.

ADEGRIM, chevalier, qui se fit religieux et accompagna Odon de Cluny dans sa retraite au commencement du X^e^ siècle.

Odon, ayant conçu un grand désir de pratiquer la vie monastique, fut secondé dans ce projet par Adegrim, qui quitta le service du comte Foulques et vint demeurer avec lui. Ils ne s'appliquèrent plus qu'à réaliser le pieux dessein qu'ils avaient tous les deux de se consacrer à Dieu et de ne plus s'occuper qu'à la méditation des choses éternelles.

Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avait eu des monastères célèbres, ils y allèrent eux-mêmes ou y envoyèrent, et, n'en trouvant point où ils pussent vivre avec la régularité qu'ils cherchaient, ils revenaient tristes dans leurs cellules. C'est, qu'en effet, depuis soixante ans, les guerres civiles et les ravages des Normands avaient ruiné la plupart des monastères. Les moines avaient été partie tués, partie mis en fuite, emportant leurs reliques et le peu qu'ils pouvaient sauver de leurs livres et du trésor de leurs églises. Ils se retiraient aux lieux les plus sûrs, ou demeuraient errants menant une vie vagabonde et méprisable S'ils pouvaient respirer quelque part, ils y bâtissaient des cabanes, où ils cherchaient plutôt à subsister qu'à pratiquer leur règle. Quelques maisons abandonnées par les moines furent occupées par quelques clercs, qui ne laissèrent pas de les garder quand les temps furent devenus meilleurs (616).

Les deux amis ne trouvant point en France de monastère à leur gré, Adegrim résolut d'aller à Rome. Mais en passant par la Bour-

(610) Beda, liv. v, cap. 16-18. *Acta ord. Bened.*, sæc. III, part. II, p. 499, 522.

(611) Dans le tome I.

(612) Dans le tome IV. — Cette description a été imprimée à Ingolstad en 1619, et le P. Gretzer l'a donnée sur un manuscrit de la bibliothèque Barberine. Le docte Mabillon ne la publia qu'après l'avoir revue sur un manuscrit du Vatican et un autre de Corbie.

(613) Beda, liv. v, c. 23.

(614) *Hist.*, liv. VIII. — *Vid.* Eusèbe, *Hist.*, liv. VIII, cap. 2.

(615) Baillet, *Vies des Saints*, aux 7 fév. et 24 oct.

(616) Dom Mabillon, *Elog. Od.*, n° 16.

Digitized by Google

gogne il arriva à la Baume, monastère de l'abbé Bernon. Il y fut reçu, selon la règle de saint Benoît, dans la maison des hôtes, et voulut y demeurer quelque temps, pour apprendre les mœurs et les usages de ce monastère. On y suivait les institutions de de l'abbé Eutycus, c'est-à-dire Benoît d'Aniane.

Adegrim les ayant étudiées, en donna avis à Odon. Celui-ci l'alla aussitôt trouver, portant ses livres, au nombre de cent volumes. Adegrim se renferma dans une cellule par la permission de l'abbé Bernon, et y demeura trois ans. Odon, comme savant, fut chargé de l'école, c'est-à-dire de la conduite des enfants qu'on élevait dans le monastère. Il avait alors trente ans, ce qui montre que c'était l'an 909. Adegrim, suivant son attrait pour la solitude, se retira avec permission dans un désert, et se logea dans une petite caverne. Il vécut ainsi plus de trente ans, venant seulement les dimanches au monastère de Cluny, dont il n'était qu'à deux milles. Il y prenait de la farine pour faire son pain et quelque peu de fèves, et retournait aussitôt à son désert, souffrant les incommodités du chaud et du froid, et quelquefois des tentations violentes d'ennui et de désespoir.

Nous avons beaucoup de détails sur Odon (617), mais pour ce qui est d'Adegrim, nous ne voyons plus dans l'Histoire ecclésiastique qu'un fait qui le concerne. Odon, qui était devenu abbé de Cluny, ayant été appelé à Rome en 936, visita en passant le solitaire Adegrim, son ancien ami, qui lui dit qu'à une telle heure d'un tel jour saint Martin lui avait apparu, et lui avait dit qu'il venait de Rome et allait en France assister au sacre du roi Louis (fils de Charles le Simple), qui devait avoir lieu le même jour. Odon marqua le jour et l'heure, et trouva depuis que la révélation était véritable (618).

Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi Charles le Simple étant décédé dès l'an 929, le 7 octobre, à Péronne, où le comte Hébert le tenait prisonnier, sa mort n'apporta aucun changement dans les affaires, du vivant de Raoul, qui était reconnu pour roi; que celui-ci mourut le 15 janvier 936, et qu'alors les seigneurs rappelèrent en France Louis, que sa mère, Ogive, avait emmené en Angleterre près du roi Edelstan, son frère; qu'enfin Louis fut sacré à Laon par Artaud, archevêque de Reims, en présence des seigneurs et de plus de vingt évêques, le dimanche 19 juin 936 (619). Le séjour que le fils de Charles le Simple avait fait en Angleterre, le fit nommer depuis Louis d'Outre-Mer.

ADELA, sœur de Henri Ier d'Angleterre, avait épousé Etienne, comte de Blois, après la mort duquel elle embrassa la vie religieuse à Marcigny. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, lui écrivit pour lui mander qu'Henri, son frère, était mort dans de grands sentiments de pénitence, muni des sacrements, qui lui avaient été administrés par l'archevêque de Rouen. Cette lettre a dû être écrite sur la fin de l'année 1135, puisque le roi Henri Ier mourut le 1er décembre de cette année: elle est la 15e du liv. Ier dans le Recueil des épîtres du saint abbé de Cluny.

ADELAÏDE ou ADÉLEÏDE, seconde femme de Louis le Bègue, marquée dans l'Histoire ecclésiastique à cause du refus que fit le Pape Jean VIII de la couronner comme il venait de le faire pour le roi son époux, le 7 septembre 878. La raison de ce refus est sans doute que Louis avait épousé d'abord Ansgarde, dont il avait eu deux fils, Louis et Carloman. Mais, parce qu'il l'avait prise sans le consentement du roi Charles le Chauve, son père, celui-ci l'obligea de la quitter et lui fit épouser Adélaïde. Ce fut pour ne point paraître approuver ce second mariage que le Pape ne voulut pas couronner cette princesse. C'était une protestation salutaire qui sauvegardait les mœurs et l'intégrité de la divine institution du mariage. Cette Adélaïde était sœur de Wilfride, abbé de Flavigny en Bourgogne, et fut mère de Charles le Simple. On ignore le temps de sa mort.

ADÉLAIDE (Sainte), impératrice, née en 931, était fille de Rodolphe ou Raoul II, roi de Bourgogne, et sœur du roi Conrad le Pacifique et de Bouchard, évêque de Lausanne, depuis archevêque de Lyon.

Dès l'âge de seize ans, elle épousa Lothaire II, fils de Hugues, roi d'Italie. Elle eut de ce mariage Emme, qui épousa Lothaire, roi de France. Après trois ans de mariage, Adélaïde demeura veuve et fut cruellement persécutée par Bérenger, nouveau roi d'Italie, et Gerille, sa femme. On lui coupa les cheveux; elle fut souvent battue à coups de pieds et de poings et enfermée dans une obscure prison, avec une seule servante. S'en étant sauvée de nuit comme par miracle, elle fut conduite au roi Othon Ier, qui, étant veuf de son côté, l'épousa. Depuis elle remerciait Dieu souvent de lui avoir envoyé ces persécutions pour la préserver des tentations que son état de veuve eût pu lui attirer dans une si grande jeunesse. Ce second mariage eut lieu en 951.

Adélaïde ne servit pas peu à Othon pour conquérir le royaume d'Italie. A cette époque, où les Barbares arrivent au christianisme, où les monarchies de l'Europe se fondent, « nous voyons, dit un écrivain (620), soit au commencement de ces monarchies, soit pendant leur durée, de saintes femmes assises sur le trône, ayant toutes une ressemblance commune par la grandeur de leur dévouement religieux, tantôt prenant part au gouvernement et soutenant le fardeau des affaires, tantôt chassées par les discordes publiques et par leur propre douleur dans

(617) *Voy.* son article,
(618) *Vita Od.*, lib. I, n° 27.
(619) Ch. Fr. 956, et *Hist.*, IV, c. 6.

(620) M. Ch. Lenormant, *Cours d'histoire moderne*, 2 vol. in-8° 1845, 1re part., leçon 6e, pp. 148, 149.

Digitized by Google

la solitude des monastères, et là continuant à employer leurs richesses avec ce qui leur reste de crédit à étendre l'influence de la religion. Dans l'empire d'Allemagne la liste est très-nombreuse. Nous trouvons auprès de Charlemagne une Hermengarde, dont on sait peu de chose, si ce n'est qu'elle a fait asseoir de grandes vertus sur le trône. Plus tard, parmi les descendants de Charlemagne, c'est Ricarde, femme de Charles le Gros, et fondatrice du monastère d'Andlau dans l'Alsace. L'empire a-t-il passé à la dynastie saxonne, nous avons Mathilde, épouse de Henri l'Oiseleur ; Adélaïde, femme et veuve d'Othon I^er^, régente pendant la minorité d'Othon III ; enfin l'épouse, et en même temps la chaste sœur de saint Henri, l'impératrice Cunégonde. Ainsi, pendant deux siècles, au milieu des phases les plus diverses, quand la barbarie, remontant à sa source, fournit sans cesse des éléments nouveaux à l'autorité impériale, l'action bienfaisante des femmes tempère l'âpreté germanique, et sait maintenir l'empire de la vertu sur le trône d'Occident. »

Après la mort d'Othon le Grand, Adélaïde gouverna donc avec beacoup de sagesse et de bonheur pendant le bas âge de son fils, Othon II. Mais, lorsqu'il fut devenu grand, des gens malintentionnés lui inspirèrent de la jalousie contre l'impératrice sa mère : ils la lui présentèrent comme une princesse ambitieuse qui voulait s'attribuer toute l'autorité et ne savait pas en user. Elle crut devoir céder à l'envie et se retira en Bourgogne chez le roi Conrad, son frère, qui faisait sa résidence à Vienne. Tous les gens de bien étaient affligés de sa disgrâce. Cependant Othon, son fils, se repentit de l'avoir ainsi traitée, et il envoya à Conrad, son oncle, et à l'abbé Mayeul pour les prier de le réconcilier avec sa mère et de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle s'y rendit par leur conseil. Le saint abbé représenta au fils d'Adélaïde le devoir d'honorer ses parents, par l'exemple de Jésus-Christ. Le jeune prince en fut si touché, qu'il se jeta aux pieds de sa mère. Elle se prosterna de son côté : ils répandirent beaucoup de larmes et demeurèrent toujours unis (621).

Mais, si Adélaïde brilla par sa capacité, elle se distingua bien autrement par ses vertus. Les disgrâces qu'elle avait eu à souffrir dans sa jeunesse lui avaient appris à faire un bon usage des prospérités dont Dieu récompensa dès cette vie sa tendre et solide piété. Sa vertu et sa sagesse la firent encore plus respecter que son rang. Et de fait, il n'y a que cela de beau et de grand sur la terre ! Son zèle pour le bien public la faisait nommer *la mère des royaumes* (622). Ses biens furent ceux des pauvres et des serviteurs de Dieu. Elle fonda un grand nombre d'églises en Allemagne, et même en France; car, quoique femme d'Othon I^er^, mère de l'empereur Othon II et aïeule d'Othon III, elle n'oublia jamais la France sa patrie.

Elle était fort attachée au Pape Gerbert ou Sylvestre II. Elle aimait dans cet illustre pontife l'érudition unie à un grand amour de l'Eglise. Mais elle n'eut pas la consolation de le voir longtemps assis sur la chaire de saint Pierre, car elle mourut peu après qu'il y fut monté. La dernière année de sa vie elle vint en Bourgogne, où elle fit divers pèlerinages (623). Elle y visita le monastère de Payerne, qu'elle avait fondé ou rétabli en l'honneur de la sainte Vierge, pour le repos de l'âme de Mathilde, reine de Bourgogne, sa mère. Elle alla ensuite satisfaire sa dévotion envers saint Maurice et ses compagnons, au monastère d'Agaune, d'où elle se rendit à Genève pour visiter le tombeau de saint Victor. Elle envoya des présents à Saint-Benoît-sur-Loire et à Cluny en considération de saint Mayeul, qu'elle avait tendrement aimé pour sa rare vertu.

Adélaïde voulut aussi contribuer au rétablissement du monastère de Saint-Martin de Tours, qui avait été brûlé. Elle y envoya une somme considérable d'argent, avec une partie du manteau impérial de son fils Othon II, et elle chargea le porteur de dire à saint Martin de sa part : « Evêque de Dieu, recevez ces petits présents que vous offre Adélaïde, la servante des serviteurs de Dieu ; pécheresse par sa nature, mais impératrice par la grâce de Dieu ; recevez, dis-je, cette partie du manteau de mon fils Othon, vous qui avez partagé votre manteau pour revêtir Jésus-Christ dans la personne d'un pauvre. » Saint Odilon, abbé de Cluny, se rendit auprès de sainte Adélaïde tandis qu'elle était en Bourgogne ; mais, en s'abordant, ils ne purent l'un et l'autre retenir leurs larmes. La pieuse impératrice prit le bas de la robe du saint abbé et la baisa avec respect. Puis, le tirant à part, elle lui dit : « Souvenez-vous de moi dans vos prières, et sachez que nous ne nous verrons plus sur la terre. » La prophétie ne tarda pas à se vérifier.

Le jour de l'anniversaire d'Othon II étant arrivé, Adélaïde distribua, selon sa coutume, l'aumône à une grande multitude de pauvres, en se prosternant à leurs pieds pour adorer Jésus-Christ dans leur personne. Comme elle était déjà infirme, elle tomba malade de cette fatigue dès la nuit suivante, et en peu de jours elle fut réduite à l'extrémité. Dès que la violence du mal lui donna quelque relâche, elle demanda avec instance l'Extrême-onction et le saint Viatique, qu'elle reçut avec une tendre dévotion. Après quoi elle se fit chanter les psaumes de la pénitence et les litanies des saints, joignant sa voix mourante à celles de ses chapelains. Elle mourut ainsi, le 16 décembre de l'an 999, âgée d'environ cinquante-huit ans.

Saint Odilon, abbé de Cluny, écrivit la Vie de cette sainte femme : du moins les meilleurs critiques conviennent que la pre-

(621) Fleury, *Hist ecclés.*, liv. LXI, n° 41.
(622) Gerbert, *Epist.*
(623) *Vita S. Adelaid.* ab Odil.

Digitized by Google

mière Vie qu'on fit est de ce saint abbé. Dom Ceillier le prouve péremptoirement (624). Cette Vie, comme tous les autres écrits de saint Odilon (*Voy.* son article), respire partout une profonde humilité. A l'entendre, il n'écrivit l'histoire de l'impératrice Adélaïde d'un *style bas et concis* (625) que pour fournir l'occasion à quelque savant d'en composer une d'un style proportionné aux vertus et à la condition de cette sainte. Il craignit même de donner à son écrit le nom de *Vie*, et à l'imitation de saint Jérôme et de saint Basile il l'intitula *Epitaphe*. Cet ouvrage, qui est, suivant l'usage assez fréquent alors, intercalé de prose et de vers, mais qui n'en est ni moins suivi ni moins agréable, a été publié dans divers recueils et monuments historiques (626). Il contient plusieurs détails intéressants que nous ne pourrions résumer sans nous exposer à répéter la plupart des faits que nous avons consignés dans cette notice. A l'histoire de sainte Adélaïde Odilon a ajouté celle de quelques miracles opérés par son intercession : ce qui fait un second livre, à la fin duquel on trouve une hymne avec quelques oraisons pour l'office et la messe de la sainte Vierge. On ne sait qui en est l'auteur. Dom Mabillon (627) paraît les attribuer à saint Odilon.

ADELAIDE ou ADÉLAIS, reine de France, femme de Hugues Capet. Sa famille n'est pas bien connue. Helgandus (628) dit qu'elle était italienne ou venue d'Italie. Un fragment de notre histoire nationale (629) marque qu'elle était fille du comte de Poitou. Mais ce que l'on sait de certain et ce qui fait parler d'elle dans l'Histoire ecclésiastique, c'est que cette princesse, dans le but de faire ratifier par le Saint-Siége le mariage de son fils Robert, embrassa la cause de Gerbert, archevêque de Reims et depuis Pape sous le nom de Sylvestre II.

La persécution avait obligé Gerbert de s'éloigner de sa métropole (630). Adélaïde lui écrivit elle-même pour le presser de revenir à Reims. Il répondit qu'il ne pouvait sans péril retourner dans cette ville; qu'on avait tellement prévenu contre lui ses clercs et ses vassaux, qu'ils avaient conspiré ensemble de ne plus manger avec lui et de ne plus entendre sa messe; qu'au reste il voyait bien qu'on voulait le sacrifier pour faire plus aisément approuver le mariage du prince Robert. Il ajoute : « Je vous demande donc en grâce, Madame, et à mes frères les évêques, de me laisser attendre en patience le jugement de l'Eglise. Je ne veux abandonner la place qui m'a été confiée par les évêques qu'en vertu du jugement des évêques. Mais aussi je ne prétends point la retenir malgré leur autorité. En attendant je me condamne à un exil qui est bien dur, et qui néanmoins paraît à plusieurs m'être avantageux. » *Voyez* l'article SYLVESTRE II.

Gerbert adressa encore d'autres représentations à la reine de France. Mais ces affaires ayant plutôt trait à la vie de ce grand pontife, nous n'avons pas à nous en occuper ici. On ne sait pas le temps de la mort d'Adélaïde; elle vivait encore après le couronnement de Hugues Capet, en 987.

ADELAIDE (Sainte), fille de Megendose, comte de Gueldres, fondateur des monastères de Bellich sur le Rhin, près de Bonn, et de Notre-Dame de Cologne. Adélaïde gouverna d'abord le premier de ces monastères, qui était devenu une célèbre collégiale de chanoinesses. Mais sa sœur Bertrade, qui était abbesse des chanoinesses de Sainte-Marie-au-Capitole, dans la ville même de Cologne, étant morte, saint Héribert, archevêque de cette ville, y établit abbesse Adélaïde. Elle y fit éclater les vertus propres d'une vierge chrétienne et d'une sage supérieure (631). Elle mourut l'an 1015, et est honorée le 5 de février.—Le 27 juin, le *Martyrologe universel* nomme une autre sainte Adélaïde, veuve de Bergame.

ADELAIDE ou ALIX de France, fille du roi Robert et de Constance de Provence, épousa, au mois de janvier de l'an 1026, Richard III, duc de Normandie; puis en 1027 Baudouin V, comte de Flandre. En 1065 elle fonda à Messine, près d'Ypres, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît pour trente filles, et une église pour douze chanoines. Ensuite, ayant fait un voyage à Rome, elle y reçut des mains du Pape Alexandre II le voile de veuve, et se retira dans le monastère de Messine, où elle mourut, en 1079.

ADELAIDE, comtesse de Sicile, épouse de Baudouin I^er^, roi de Jérusalem. Ce prince l'épousa, quoiqu'il fût marié légitimement avec Edesse, qui vivait encore. Adélaïde, veuve de Roger, frère de Robert Guiscard, était une princesse riche et puissante, et Baudouin rechercha son alliance pour remédier à son indigence qui était extrême. Il lui envoya en 1112 des ambassadeurs qui lui persuadèrent ce mariage, lui dissimulant que Baudouin fût marié et lui promettant la succession du royaume de Jérusalem pour le fils qu'elle aurait de lui, ou, en cas qu'elle n'eût point d'enfants, pour celui qu'elle avait déjà, savoir Roger II, comte de Sicile (632).

Adélaïde arriva en Palestine en 1113, apportant avec elle des richesses immenses; et le roi Baudouin l'épousa comme s'il eût été libre. Ce fut par le conseil d'Arnoul, patriarche de Jérusalem, que ce prince commit cette faute grave et blessa ainsi la sainte institution du mariage. Mais quelque temps après, c'est-à-dire en 1118, Baudouin étant tombé dangereusement malade et se croyant près de rendre compte à Dieu de ses actions, renvoya Adélaïde, qu'il avait si indignement trompée. Ce crime ne fit que lui attirer à lui et à son royaume une haine implacable

(624) *Hist. des aut. sac. et ecclés*, tom. XX, chap. 16, n^os^ 10 et 11, p. 258 et seqq.
(625) Præfat. in *Vita S. Adelaid.*
(626) *Voy.* D. Ceillier, ubi supra, p. 260.
(627) Observat. in *Vit. S. Odil.*, pag. 587.
(628) In *Chron.*
(629) Apud *Historiens de France*, tom III.
(630) *Conc.*, tom. XX, p. 746; Gerbert epist. 120.
(631) Apud Boll., 5 febr.
(632) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXVI, n^os^ 17 et 51.

Digitized by Google

de la part du comte Roger, depuis roi de Sicile, fils d'Adélaïde. On ne nous dit point ce que devint cette princesse ni l'époque de sa mort. Elle fut la cause, bien involontairement sans doute, de nouvelles épreuves pour l'Eglise de Jérusalem. *Voy.* l'article ARNOUL, patriarche de cette ville.

ADELAIDE, religieuse de Bingen sur le Rhin, florissait vers l'an 1140. Avant qu'elle fût religieuse, elle se para un jour magnifiquement pour se rendre à l'église. En chemin elle heurta son pied contre la racine d'un arbre et tomba. Celles qui l'accompagnaient l'ayant relevée, elle dit : « Mon corps a heurté et est tombé; que cette chute prépare le salut et la résurrection de mon âme. » Dès lors ayant quitté tous ses ornements, elle entra dans une petite maison qui joignait les murailles de l'église, et y passa le reste de ses jours. Elle eut, dit-on (633), diverses inspirations en dormant, et elle apprit diverses choses, qu'elle enseigna aux autres, et dicta même en latin. On assure aussi qu'elle fit plusieurs prédictions. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort.

ADELAIDE ou ADÉLAÏS, reine de France, fille aînée de Humbert II, comte de Maurienne et de Savoie, et de Gisle de Bourgogne-Comté, fut mariée en 1115 à Louis VI dit le Gros, roi de France, dont elle eut Philippe, Louis VII dit le Jeune. Le pape Calixte II étant venu à Paris vers 1120, la reine Adélaïde, qui était sa nièce, et la plupart des seigneurs français l'accompagnèrent jusqu'à Corbeil (634). Après la mort du roi son mari, elle prit une seconde alliance avec Matthieu Ier, seigneur de Montmorency, connétable de France (635). Adélaïde mourut en 1154, et fut enterrée dans l'abbaye de Montmartre, près de Paris, qu'elle avait fondée, ce qui lui donna une place dans les annales de l'Eglise.

ADELAIDE ou ALIX de Flandre, fille de Robert dit le Frison, et de Gertrude de Saxe, épousa en premières noces saint Canut, roi de Danemark, et fut mère de Charles le Bon, comte de Flandre, qui fut tué à Bruges l'an 1227. Depuis Adélaïde se remaria avec Roger, duc de Calabre en Italie. *Voy.* l'article CANUT (Saint), roi de Danemark.

ADELAIDE, duchesse de Lorraine, épouse de Simon, duc de Lorraine, convertie par saint Bernard. C'est ce que nous apprend son fils Matthieu, duc de Lorraine, dans ses lettres. Il y dit que sa mère, touchée des instructions du célèbre abbé de Clairvaux, entra dans le Parthénon de Tartri, aux portes de Dijon en Bourgogne et y fit l'édification des religieuses (636). Parmi les nombreuses lettres de saint Bernard on en trouve une, la 119e, adressée à Simon et à son épouse Adélaïde. Le saint les prie de confirmer l'exemption du droit de passage qu'ils avaient accordée aux religieux de Clairvaux lorsqu'ils allaient faire leurs provisions dans leurs Etats.

(633) Naudet, *Generat.* 39, *hist. Ubnens.*

(634) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXIII, ou tom. XI, p. 191 de l'édit. in-12 de 1826.

(635) Suger, *Vie de Louis VI*, et Duchesne, *Hist. des Montmorency*, etc.

(636) *Voy.* les *Œuvres* de Pierre-François Chifflet, 1664.

(637) *Act. Bened.*, sæc. IV, pars. I.

ADELAIDE, femme de l'empereur Henri IV. *Voy.* PRAXÈDE ADÉLAÏDE.

ADELAIRE (Saint), évêque d'Ersford, martyr en Frise avec saint Boniface, en 755, est honoré le 5 juin.

ADELARD ou ADALARD (Saint). Petit-fils de Charles Martel, fils de Bernard, neveu du roi Pépin et cousin de Charlemagne. Il vint au monde vers l'an 759, et fut élevé à la cour avec les autres princes.

Eginhard, sur l'an 771, le met entre les comtes et les grands de la cour de Carloman, roi d'Austrasie. A l'âge de vingt ans il se retira au monastère de Corbie en France, et après une année de noviciat il y fit profession. On lui donna le soin du jardin. Mais ne pouvant souffrir les visites de ses parents, les louanges qu'il recevait et les affaires du monde dont on lui parlait, il s'enfuit en Italie et se retira au mont Cassin, qui était regardé comme la source de la vie religieuse. Il y fut reçu, et s'y lia d'amitié avec le diacre Paul. Mais il y demeura peu, car Charlemagne envoya bientôt le redemander.

Peu de temps après son retour à Corbie, il fut élu, du consentement de l'abbé, pour être son successeur. Ensuite Charlemagne l'envoya en Italie pour assister de ses conseils le jeune Pépin, son fils, qui fut couronné roi des Lombards en 781. Adelard s'y conduisit de telle sorte, qu'on disait que c'était un ange venu du ciel. Inaccessible aux présents, il était la terreur des grands et la consolation des pauvres. Il réprima d'abord la tyrannie des puissants, rétablit la justice et retint chacun dans les bornes de ses fonctions. Il gagna tellement la confiance du Pape saint Léon III, que ce pontife lui disait en riant : *Sachez que, si jamais je vous trouve autre que je ne vous crois, je ne me fierai plus à aucun des Francs.*

Les villes de Bénévent et de Spolète se faisaient une guerre cruelle; il alla jusqu'à Bénévent et établit entre elles une paix solide, en sorte que sa renommée s'étendit jusqu'aux Grecs et aux habitants des îles. Parmi ses amis littéraires on lui donnait tantôt le nom d'Augustin, tantôt celui d'Antoine. On le nommait Augustin à cause de son éloquence et de son affection pour les œuvres de ce saint docteur; Antoine parce qu'il s'étudiait, comme ce saint, à imiter toutes les vertus des autres et à les rassembler en lui seul (637).

De retour d'Italie, il fut admis dans le conseil de Charlemagne. Il paraît même, suivant le témoignage d'Hincmar, qu'il y tenait la première place après ce prince. En 809 il fut envoyé vers le Pape Léon III avec quelques évêques et quelques abbés pour terminer la question agitée depuis peu touchant la procession du Saint-Esprit. Il assista en 814 au concile de Noyon.

Cependant, vers le même temps, Adelard encourut la disgrâce de Louis le Débon-

Digitized by Google

naire, qui l'envoya en exil dans l'île et le monastère de Noirmoutier. L'auteur de sa Vie n'en marque pas les raisons : il dit seulement que son exil fut de sept années, et qu'après ce terme il reprit le gouvernement de son monastère. L'empereur, qui ne l'avait rappelé qu'après avoir reconnu son innocence, voulut effacer la tache de son exil par diverses marques publiques qu'il lui donna de son estime. Il l'invita à l'assemblée d'Attigny, et quelque temps après à celle de Compiègne. Ce fut encore à sa prière qu'il accorda le pardon aux seigneurs et aux évêques qui avaient trempé dans la conspiration de Bernard.

En 823 Adelard fonda l'abbaye de Corbie ou Corwey-la-Neuve, en Saxe, afin qu'elle fût comme un séminaire de missionnaires apostoliques pour annoncer l'Evangile dans les provinces du Nord plongées encore dans les ténèbres du paganisme (638). Il s'était rendu sur les lieux dès le mois d'août de l'année précédente avec Wala, son frère, qui avait pris l'habit monastique dans l'ancienne Corbie, et ce fut principalement à sa considération qu'un seigneur saxon nommé Théodrate, avec qui il était depuis longtemps lié d'amitié, accorda tout le terrain nécessaire pour la construction de la nouvelle. Il paraît que les deux frères établirent aussi en Saxe des monastères de filles pour le maintien de la religion et de la piété.

Adelard revint dans l'ancienne Corbie. Il voulut en abandonner le gouvernement, afin que n'étant plus occupé des affaires extérieures il ne songeât qu'à Dieu et à son propre salut. Ses frères lui firent là-dessus des remontrances qu'il fut obligé d'écouter. Mais, la même année, c'est-à-dire en 823, il dut retourner en Saxe avec quelques-uns de ses moines pour revoir la nouvelle Corbie, dont il était aussi abbé. Il obtint de l'empereur Louis, la confirmation de ce nouvel établissement et divers priviléges. Il fit pour les religieux de ce monastère plusieurs règlements, dont le savant dom Ceillier nous donne l'analyse (639). Enfin le saint abbé retourna à l'ancienne Corbie, où sur la fin de l'année 825 il fut attaqué d'une maladie dont il prévit qu'il ne reviendrait pas. En effet il en mourut le 2 janvier 826, dans de grands sentiments de foi et de piété.

L'auteur de sa Vie, Radbert, remarque qu'Adelard était très-instruit, non-seulement dans les belles-lettres, mais aussi dans les lettres saintes. Cet historien rapporte un fragment de sa lettre à l'empereur Lothaire (640), qui peut servir de témoignage à son éloquence, et qui montre la vigueur avec laquelle il parlait aux princes quand il s'agissait de la bonne foi qui doit régner parmi les hommes. « S'il est arrivé souvent, disait-il à Lothaire, qu'au milieu des guerres les plus sanglantes les païens même ont gardé la foi à ceux qui se sont abandonnés à la leur, quelle stabilité ne doit point avoir l'alliance qu'un chrétien a juré d'observer inviolablement ! Que personne ne vous trompe, empereur, je vous en supplie ; lorsqu'on viole la foi donnée à quelqu'un, ce n'est point sur l'homme que tombe ce mépris, c'est sur Dieu, qu'on a pris à témoin, c'est sur la vérité même... »

Indépendamment de ces règlements ou statuts dont nous venons de parler et qu'on trouve dans le tome IV[e] du *Spicilége* de dom Luc d'Achery, Adelard a encore laissé quelques autres écrits, entre autres des discours ou capitules pour les membres de sa communauté. Il avait encore composé un traité *De l'Ordre du Palais*, pour donner au roi une instruction chrétienne et pour apprendre aux ministres de la cour comment ils devaient remplir leurs fonctions. Mais cet ouvrage est perdu ; dom Ceillier (641) et Dupin (642) parlent de ces divers écrits. Nous ajouterons à ces renseignements que la fête de saint Adelard est marquée le 2 janvier dans plusieurs Martyrologes.

ADELARD II, abbé de Corbie, disciple de saint Adelard, qui devint si célèbre sous Charlemagne. Adelard II fut aussi disciple de Radbert Pascase, et emprunta quelque renommée plutôt de ses anciens et illustres maîtres que de ses propres mérites, qui furent ordinaires. L'histoire en fait néanmoins mention comme d'un pieux abbé et d'un homme zélé pour l'observance des règles monastiques : ce n'est pas au reste un faible éloge. Il vivait en 814.

ADELARD, archevêque de Cantorbéry. *Voy.* l'article ATHELRADE.

ADELE (Sainte), fille de Dagobert II, aïeule de saint Grégoire d'Utrecht, s'engagea dans le mariage, et après la mort de son mari elle se retira dans un monastère qu'elle avait fait bâtir sur la Moselle et dont elle fut abbesse.

I. Cette princesse se rendit un jour à Nivelle, célèbre monastère, pour s'éclaircir de la vérité des miracles qu'on publiait de sainte Gertrude. Elle demanda à une religieuse quel jour tombait cette année la fête de cette sainte (643). On lui répondit que c'était le vendredi de la cinquième semaine de carême ; ce qui convient à l'an 696. C'était la coutume alors quand il venait une fête solennelle en carême, de faire après la messe le repas qu'on ne faisait les autres jours de jeûne qu'après vêpres. Mais Adèle, qui doutait un peu du pouvoir et des miracles de sainte Gertrude, dit : « A Dieu ne plaise que pour cette solennité je prenne quelque réfection extraordinaire. » La religieuse répondit : « Si sainte Gertrude a quelque puissance auprès de Dieu, elle saura bien vous y obliger. »

Le jour de la fête étant venu, les moines,

(638) Dom Mabillon, *Annal. Bened.*, lib. XXIX, num. 20. p. 468 et seqq.

(639) *Hist. des aut. sac. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 461.

(640) Radbertus, in *Vita Adalardi*, p. 297 num. 18.

(641) Id. ibid., p. 465, 466.

(642) *Biblioth. des aut. ecclés.*, IX[e] siècle, p. 509 de l'édit. in-8° de 1697.

(643) *Vita Gert.*

Digitized by Google

les religieuses et les séculiers qui s'y étaient rendus, firent un bon repas incontinent après la messe, et mangèrent de toutes les viandes dont on peut user en carême. Adèle fut la seule qui ne voulut pas prendre sa réfection, dans la crainte de rompre son jeûne.

II. Elle avait amené avec elle un fils encore enfant. Pendant le dîner de la communauté cet enfant étant allé jouer auprès d'une fontaine qui était dans l'enceinte du monastère, s'y laissa tomber et s'y noya. Les religieuses sortant du réfectoire l'y trouvèrent mort, et leurs cris apprirent bientôt à la mère ce funeste accident. Mais la religieuse qui avait discuté avec Adèle sur le pouvoir de sainte Gertrude auprès de Dieu prit cet enfant, et, après avoir recommandé à la mère d'avoir une foi vive, elle le porta auprès du *lit* (644) de la sainte : il ressuscita aussitôt en présence des assistants.

Alors Adèle, confuse de son incrédulité, reconnut avec joie le pouvoir de sainte Gertrude, et ne se fit plus un scrupule de manger avant l'heure le jour de sa fête. Elle prit aussitôt son repas avec toute sa maison, et le lendemain elle fit chanter une messe d'actions de grâces en l'honneur de sainte Gertrude. « Afin que personne ne révoque en doute ce miracle, dit l'auteur qui le rapporte, je prends Dieu à témoin que j'ai vu de mes yeux ce que j'ai écrit, et que les circonstances dont je n'ai pas été témoin oculaire, je les ai apprises de personnes dignes de foi (645). » On voit par ce récit que le repas des jours de jeûne ne se faisait encore alors que le soir ; mais que les jours des fêtes solennelles qui arrivaient pendant le carême, on faisait ce repas après la messe ; ce qui peut marquer qu'on se dispensait de jeûner ce jour-là, ou seulement qu'on relâchait quelque chose de la rigueur du jeûne.

III. Nous venons de dire qu'Adèle, après la mort de son mari, renonça au monde et se retira dans un monastère pour ne plus s'occuper que des choses spirituelles (700). Le lieu où elle se retira était près de Trèves, sur la Moselle, et s'appelait *Palatiolum*. Dans la suite on le nomma *Pfaltz*.

La, la pieuse fille de Dagobert fit bâtir un monastère de filles en l'honneur de la très-sainte Vierge et des princes des apôtres. Elle en fut abbesse et le gouverna jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 734. Nous avons d'elle un testament par lequel elle lègue ses biens à ce monastère, dont elle laisse la libre disposition aux évêques de Treves (646). Poppon, archevêque de cette ville, y mit, vers le milieu du XI^e^ siècle, des chanoines à la place des religieuses, qui étaient devenues chanoinesses.

(644) Dom Mabillon entend ici par le mot de *lit*, le tombeau de sainte Gertrude. En effet les anciens auteurs nomment souvent *lit* le cercueil ou le tombeau des saints. Mais les auteurs de l'*Hist. de l'Egl. Gall.* (liv. x), que nous suivons dans cet article, pensent qu'on doit prendre ici cette expression dans sa signification naturelle, parce que l'on conservait au monastère de Nivelle le *lit* dans lequel sainte Gertrude était morte.

ADÈLE, comtesse de Blois, sœur d'Henri I^er^, roi d'Angleterre, fit tous ses efforts pour réconcilier ce prince avec saint Anselme. Ce saint se disposait à aller à Reims, comme l'archevêque Manassès l'en priait instamment ; étant à la Charité-sur-Loire, il apprit que la comtesse de Blois était malade à l'extrémité. Il crut donc ne pouvoir se dispenser d'aller la consoler en cet état. Mais lorsqu'il arriva à Blois, il la trouva presque guérie. Dans le séjour qu'il y fit il ne put lui dissimuler le sujet de son retour en France, et qu'après avoir souffert plus de deux ans il avait résolu d'excommunier le roi d'Angleterre. La princesse, affligée de la condamnation de son frère, entreprit de le réconcilier avec le prélat, auquel elle persuada de venir à Chartres avec elle ; elle y réussit, et c'est à cause de cette action que la comtesse Adèle est mentionnée dans l'Histoire ecclésiastique. *Voy.* l'article ANSELME (Saint).

ADAM (Saint), disciple de saint Landelin, qui fonda le monastère de Lobbes au VII^e^ siècle. Quand celui-ci eut fondé ce monastère, il se retira dans une forêt du Hainaut. Saint Adelin et saint Domitien (*voy.* cet article) suivirent le pieux abbé dans cette nouvelle solitude, et ils donnèrent ainsi naissance à un nouveau monastère, celui de Crépu (647). C'est de cette sorte que dans ce siècle les institutions monastiques se multipliaient. — Saint Adelin est honoré dans l'Eglise le 27 juin.

ADELIN ou ADHELME (Saint), evêque de Séez au IX^e^ siècle, était moine de Saint-Calais, lorsqu'il fut élu évêque, vers l'an 880. Mais il eut de puissants compétiteurs qui offrirent de riches présents pour le supplanter (648). Il se recommanda à sainte Opportune en faisant le vœu d'en écrire la vie s'il obtenait l'épiscopat. Son désir fut exaucé, et il eut la charge d'évêque malgré les factions. Cependant il oublia sa promesse, et il fallut que de nouveaux dangers lui en rappelassent le souvenir. Il fut pris par les Normands et emmené captif en Angleterre. Ayant obtenu sa liberté, il faillit se noyer dans la Somme à son retour. Il invoqua encore sainte Opportune et saint Calais, et pour cette fois il accomplit son vœu. C'était un peu avant l'an 888. Après quoi, malgré les intrigues de ceux qui lui disputaient l'épiscopat, il en devint paisible possesseur. Il était encore assis sur le siége de Séez en 910. On ne nous dit point à quelle époque il mourut. Outre sa *Vie de sainte Opportune* (*Voy.* cet article), Adelin a encore laissé une *Vie de sainte Céronne*, vierge du Perche, au diocèse de Séez (649), et un recueil des *Bénédictions épiscopales*, qu'il fit à la prière de

(645) Auct. *Vitæ S. Gertr.* in fine.

(646) *Test. Adelæ*, apud Brout.

(647) *Hist. de l'Eglise de France*, par M. l'abbé Guettée, liv. V^e^, chap. 1^er^ (629-700), ou tom. II, pag. 410.

(648) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XVII, et mieux, *Gall. Christiana*, tom. XI, col. 679.

(649) D'Orville, *Rech. hist. sur la ville de Séez*, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

François, archevêque de Rouen. On dit que le manuscrit de ce dernier ouvrage est à la Bibliothèque nationale. La *Vie de sainte Opportune* par Adelin paraît bien écrite pour son époque : elle a été traduite en français par Duval (André), docteur en Sorbonne, ce que Feller a oublié de noter, et par Gosset, curé de Sainte-Opportune à Paris; 1 vol. in-12. Cette dernière version est peu exacte. On trouve le texte de cette Vie dans Surius, dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes, au 22 avril, et dans les *Acta sanctorum Ord. S. B* de dom Mabillon, part. 2, sæc. III, pag. 220.

ADELMAN, écolâtre de l'Eglise de Liège, puis évêque de Bresse vers l'an 1048, avait été condisciple de l'hérétique Bérenger, sous Fulbert, évêque de Chartres. Il employa tout son crédit et toute son influence d'ancien ami pour ramener Bérenger à la créance de l'Eglise sur le mystère adorable de l'Eucharistie ; il lui écrivit une lettre que nous avons sous ce titre : *Epistola de veritate corporis et sanguinis Christi in Eucharistia :* lettre dans laquelle, après l'avoir fait souvenir de leur première liaison et de Fulbert, leur maître commun, il le conjure de quitter son erreur. Au surplus, voici en quels termes touchants Adelman l'exhorte :

« Mon frère, mon très-cher frère, car je puis bien vous donner ce nom tendre en mémoire de la douce société où nous avons vécu à Chartres, vous plus jeune et moi un peu plus âgé, dans la sainte école du Socrate chrétien, notre vénérable Fulbert; souvenez-vous, mon frère, des entretiens que ce père à jamais mémorable avait le soir avec nous dans un petit jardin près de la chapelle. Là, nous parlant avec tant de tendresse que souvent les larmes lui coupaient la parole, il ne cessait, vous le savez, de nous répéter : Mes chers enfants, suivez toujours les chemins battus, et marchez soigneusement sur les traces des Pères, sans jamais vous en écarter ni à droite ni à gauche. Dieu vous préserve donc, mon très-cher frère, de donner dans les sentiers détournés! Empressez-vous au contraire à démentir les bruits qui se répandent contre vous jusqu'en Germanie, et qui aggravent de jour en jour ma douleur dans cette terre étrangère. On ne cesse de me redire que vous vous êtes séparé de l'unité de l'Eglise en enseignant que l'hostie sans tache qu'on immole tous les jours et en tous lieux sur nos autels n'est pas le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, mais une simple figure et une ressemblance. Je vous conjure donc, par les miséricordes éternelles et par la mémoire immortelle de notre incomparable maître, de ne pas troubler la paix de l'Eglise catholique, pour laquelle tant de milliers de martyrs et de saints docteurs ont combattu et prodigué leurs sueurs et leur sang. Ils ont si bien pris sa défense, que tous les hérétiques passés et à venir sont également demeurés confondus (650). »

Après cet exorde Adelman établit la créance commune de l'Eucharistie sur les textes de l'Ecriture ; il fait voir qu'il n'est pas impossible à Dieu, qui a tout créé de rien, de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et il montre que c'est toujours ce divin Sauveur qui consacre, comme c'est toujours lui qui baptise. Il ajoute : Qui est-ce qui ne croit pas ainsi, si ce n'est celui qui ne croit pas en Jésus-Christ : *Quis hoc ita esse non credit, nisi qui aut Christum non credit* (651) ?

Cette lettre d'Adelman, jointe à d'autres charitables démarches, était sans doute de nature à faire une impression salutaire. Mais les chefs de parti n'ont communément d'entrailles que pour leur opinion et leur fausse gloire. Bérenger ne cessa point de travailler par ses discours, ses écrits et ses émissaires, à grossir sa secte : il ne se rendit point aux exhortations de son ancien condisciple. *Voy.* l'article BÉRENGER.

Quelque temps avant la lettre dont nous venons de parler, Adelman avait écrit à Paulin, évêque de Metz, sur le même sujet, afin qu'il avertît Bérenger de revenir de son erreur. Nous n'avons plus cette dernière lettre, non plus que quelques autres dont Trithème fait mention ; mais la première est insérée dans la *Bibliothèque des Pères* et dans le Recueil des auteurs sur l'Eucharistie, imprimé à Louvain en 1551 et 1561 (652).

Sigebert nomme Adelman *grammairien*, et lui attribue une autre lettre sur l'Eucharistie, adressée à Paul, primicier de l'Eglise de Metz (653). Selon l'abbé Ughel, Adelman mourut l'an 1061. Nous sommes étonné que les doctes auteurs de la *Perpétuité de la Foi de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie* ne fassent pas mention de la lettre d'Adelman à l'endroit où il parle de Bérenger : le P. Lebrun s'appuie sur elle dans sa dissertation (654) sur l'uniformité de toutes les liturgies du monde chrétien dans ce qu'il y a d'essentiel au sacrifice de l'autel.

ADELME ou ADHELME (Saint), premier évêque de Schirburn, depuis Salisbury. Il était d'une famille noble du royaume de Wessex, et fut d'abord instruit par l'abbé Adrien dans le monastère de Saint-Augustin de Cantorbéry, où il apprit le grec et le latin. Etant retourné dans son pays, il se fit moine au monastère de Malmesbury, fondé depuis peu par Maidulfe, solitaire hibernois (655).

I. Il vécut d'abord en ermite; mais ne trouvant pas de quoi subsister, il fit usage

(650) Apud Lanfran., tom IX, pag. 24.

(651) Adelm., epist. ad Bereng., *Bibl. Pat. Max.*, tom. XVIII, pag. 438.

(652) Elies Dupin, *Bibl. des aut. ecclés.*, XI^e siècle, pag. 25 de l'édit. in-8°, 1696.

(653) *De Vir. illustr.*, cap. 66.

(654) *Expl. litt., hist. et dog. des prières et des cérém. de la messe*, dissert. 12, art. 5, tom. III, pag. 555 de l'édit. Séguin, Avignon. 4 vol. in-8°, 1843.

(655) *Act. Ben.*, tom. III, pag. 222; et tom. V, pag. 26.

Digitized by Google

de ses talents et se mit à instruire les jeunes gens du voisinage. Plusieurs de ses disciples embrassèrent, à son exemple, la vie monastique. Tel fut le fondement de la grande célébrité où parvint ensuite le monastère de Malmesbury.. Adelme s'y livra plus que jamais au goût qu'il avait pour l'étude, et s'appliqua spécialement aux arts libéraux.

Ce fut le premier Anglais qui réussit dans la versification latine; il cultiva aussi la poésie anglaise, et fit en langue vulgaire des cantiques de piété pour instruire plus facilement un peuple volage, que les instructions ordinaires ennuyaient. Adelme s'arrêtait à un carrefour ou sur un pont, et, chantant lui-même ses cantiques, il attirait la multitude, à qui cet appareil d'amusement et de nouveauté faisait goûter les vérités sérieuses qui le fatiguaient dans les sermons. A la poétique il ajouta la science des lois romaines, du calcul et de l'astronomie. En un mot il se rendit si célèbre par ses connaissances, qu'il ne devint pas seulement l'oracle de ses compatriotes et de voisins sauvages tels que les Écossais, mais que les Français passaient la mer pour venir entendre ses leçons.

II. Ce pieux instituteur prenait encore plus de soin d'exercer ses disciples à la vertu qu'aux sciences, et il ne leur apprenait rien dont il ne leur donnât l'exemple. Fidèle aux devoirs de son premier état, c'est-à-dire à la solitude qu'il avait vouée, il ne sortait jamais de son monastère sans une nécessité manifeste. Il s'appliquait principalement à la lecture des saintes lettres et à l'oraison; il pratiquait de grandes austérités, s'enfonçait quelquefois jusqu'aux épaules dans l'eau d'une fontaine, et y restait assez longtemps, même pendant les nuits d'hiver, pour y réciter le Psautier : pénitence effrayante et tout à fait incroyable, si l'on ne connaissait les mœurs et le tempérament dur du peuple et du temps où elle se pratiquait.

III. Adelme fut ordonné prêtre par Leuther, évêque de Wessex, qui confirma l'établissement du monastère de Malmesbury, et l'en institua solennellement abbé, l'an 675, à la prière des autres abbés de son diocèse. Ce monastère s'accrut considérablement sous saint Adelme, la réputation de sa doctrine et de sa piété lui attirant des disciples de toutes parts.

Tandis qu'il remplissait ces fonctions, il fut chargé par un concile tenu dans le royaume des Merciens d'écrire contre les erreurs des Bretons touchant la forme de la tonsure cléricale et la célébration de la Pâque. Le saint adressa sa lettre au roi Géronce et au clergé de Domnonie, qui faisait partie du royaume des Saxons occidentaux. Il y insiste sur la nécessité de se conformer au règlement du concile de Nicée sur la Pâque et à l'usage de l'Eglise romaine sur la forme de la tonsure cléricale. Il cite les cycles d'Anatolius, de Sulpice Sévère et de Victorius. Il termine par ces mots : « Pour résumer le tout en peu de mots, c'est en vain que se glorifie de la foi catholique quiconque ne suit pas le dogme et la règle de saint Pierre. Car le fondement de l'Eglise est l'affermissement de la foi, qui placé principalement dans le Christ et secondement dans Pierre, ne vacillera jamais aux assauts d'aucune tempête. L'Apôtre l'a dit (656) : « Per-« sonne ne saurait poser un autre fondement « que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ. » Et c'est à Pierre que la Vérité a assuré le privilége de l'Eglise, en disant (657) : *Tu es pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* (658). » Paroles remarquables, dites au VII^e^ siècle, et que tant de novateurs du XVII^e^ auraient bien dû méditer, afin de ne pas faire tant de plaies à l'unité catholique ! La lettre d'Adelme ramena plusieurs Bretons à l'observance légitime de la Pâque.

IV. En 705, saint Hedde ou Heddi, successeur de Leuther, étant mort, le diocèse de Wessex, c'est-à-dire de Worchester, fut partagé en deux, comme trop considérable par le nombre des fidèles, qui croissait de jour en jour. On plaça l'un de ces siéges à Winchester et l'autre à Schirburn, dont saint Adelme fut sacré évêque, dans un âge avancé, par l'archevêque Britualde. Mais ce métropolitain le retint quelque temps avec lui après l'avoir ordonné, afin de profiter de ses conseils. Britualde appréciait mieux que personne le mérite de cet homme rare, comme ayant été son compagnon d'étude et de profession dans la vie monastique.

Saint Adelme ne vécut que quatre ans dans l'épiscopat, et mourut l'an 709, le 25 mai, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Sa réputation ne finit point avec lui; il avait laissé des ouvrages qui la continuèrent longtemps après sa mort.

V. Outre sa Lettre au roi Géronce, nous avons de saint Adelme un *Traité de la Virginité*, dédié à l'abbesse Maxime. Il est écrit en vers et en prose, à l'imitation de Sédulius, qui écrivit en ces deux manières sur le mystère de la pâque. La matière des vers de saint Adelme est la même que celle de sa prose. Ce sont les mêmes preuves, les mêmes exemples, les mêmes autorités. Il relève les avantages de la virginité sans blâmer le mariage, et fait l'éloge de ceux et de celles qui, dans l'un et l'autre Testament, ont vécu vierges.

A l'éloge de la virginité est jointe une description également versifiée de huit principaux vices que la virginité doit combattre. C'est un traité de morale que ses disciples ont dû apprendre par cœur, à cause de la plus grande facilité qu'il y a de retenir des vers que de la prose. Ces deux ouvrages d'Adelme ne sont pas si bien écrits que sa Lettre au roi Géronce. Les vers sont trop souvent hérissés de mots grecs; la prose accumule trop de synonymes et d'épithètes

(656) *I Cor.*, III, 10-11.
(657) *Matth.*, XVI, 18.
(658) *Bibl. PP.*, tom. XIII, pag. 86, 87 et 88. Inter epist. S. Bonif., 44.

Digitized by Google

surabondantes. Toutefois, quand on pense que ce saint fut le premier Anglais-Saxon qui écrivit en latin, on ne peut s'empêcher de lui reconnaître du talent et du génie (659).

ADELPHIUS (Saint), confesseur de la foi dans la persécution qui eut lieu en 356 à Alexandrie, sous prétexte de chercher saint Athanase. Adelphius fut relégué à Psinabla en Thébaïde.

On croit que c'est à lui que saint Athanase écrivit une lettre pour réfuter une erreur des ariens, qui ne voulaient pas que l'on adorât la chair de Jésus-Christ. Il y montre que sa chair est adorable comme unie à la divinité, et prouve solidement l'unité de personne en Jésus-Christ, nonobstant la distinction des natures. Il donne à Adelphius le titre de confesseur, ce qui peut faire croire que cette lettre fut écrite depuis son exil.

Adelphius était évêque d'Onuphis, du moins on lui donne cette qualité dans les actes du concile d'Alexandrie, tenu à Antioche en 362; concile peu nombreux, mais tout composé de confesseurs (660), et qui s'appliqua à rendre à l'Eglise sa tranquillité après la violente tempête que les Ariens venaient d'exciter sous Constantius en faisant souscrire la formule de Rimini (661). L'évêque d'Onuphis ne jouit guère de la tranquillité que ce concile semblait avoir un peu ramenée; car la persécution ayant recommencé plus violente que jamais sous l'empereur Valens, (373,) on traîna les catholiques et leurs évêques devant les tribunaux, on les emprisonna, on les soumit à toutes sortes de tortures, et les principaux évêques furent chassés d'Alexandrie et de toute l'Egypte (662). De ce nombre fut saint Adelphius, et il est à présumer qu'il finit ses jours dans l'exil.

ADELPHIUS, l'un des chefs des massaliens, hérétiques du IVe siècle. Ils faisaient profession de renoncer au monde, quoiqu'en effet ils ne fussent pas tous moines. On les nommait en Syriaque *massaliens* ou *messaliens*, en grec *euchytes*, c'est-à-dire priants, parce qu'ils faisaient consister dans la prière seule l'essence de la religion (663).

I. Adelphius n'était ni moine ni clerc, mais simple laïque. Il avait avec lui quelques autres chefs, tels que Sabbas, qui portait l'habit du moine et s'était fait eunuque, et le nom lui en était resté; un autre Sabbas, Eustathe dit le Vénérable, Dadois, Hermas, et Siméon.

Flavien, évêque d'Antioche, ayant appris qu'ils demeuraient à Edesse et qu'ils répandaient leur venin dans le voisinage, y envoya une troupe de moines, qui les amenèrent à Antioche; et, comme ils niaient leur hérésie, il les convainquit ainsi (664) : Il dit que ceux qui les accusaient étaient des calomniateurs, et les témoins des menteurs; et appelant doucement Adelphius, qui était très-vieux, il le fit asseoir auprès de lui et lui dit : « Nous qui avons longtemps vécu, nous connaissons mieux la nature de l'homme et les artifices des démons, et nous savons par expérience la conduite de la grâce. Ces jeunes gens, qui n'ont point examiné tout cela, ne peuvent supporter les discours spirituels. Dites-moi donc comment vous expliquez que l'esprit malin se retire, et que le Saint-Esprit se communique? » Adelphius, flatté par ce discours, dit que le baptême n'était d'aucune utilité; qu'il n'y avait que la prière qui chassât le démon familier que chacun recevait en naissant avec la nature du premier père; que, quand ce démon était chassé par la prière, le Saint-Esprit venait et montrait sa présence sensiblement et visiblement en délivrant le corps du mouvement des passions et l'âme de l'inclination au mal : en sorte qu'il n'était plus besoin ni de jeûne pour abattre le corps ni d'instruction pour régler l'esprit; que celui qui était en cet état voyait clairement l'avenir et contemplait la sainte Trinité avec les yeux. Alors Flavien dit à Adelphius ces paroles de l'Écriture : « Malheureux vieillard, tu es convaincu par ta propre bouche (665). »

II. Ensuite il tint un concile (vers l'an 391) avec trois évêques, qui apparemment se rencontrèrent à Antioche, et jusqu'à trente prêtres et diacres. Les trois évêques furent Byze de Séleucie, Maruthas de Sophanène, vers la Mésopotamie, et Samus, dont on ne sait pas le siége. Bien qu'Adelphius témoignât se repentir et renoncer à son hérésie, le concile ne laissa pas de le condamner avec ses complices; et on les convainquit ensuite du peu de sincérité de leur abjuration, car on découvrit qu'ils communiquaient par écrit avec ceux qu'ils avaient condamnés comme massaliens, et reconnaissaient être dans les mêmes sentiments. Flavien écrivit une lettre aux fidèles de la province d'Osroène, où était Edesse, pour les informer de ce qui s'était passé, et il y marquait que les hérétiques avaient été abattus et anathématisés. Les évêques d'Osroène remercièrent Flavien et approuvèrent sa conduite : toutefois il ne laissa pas de demeurer un grand nombre de massaliens en Syrie.

Ceux qui en furent chassés se retirèrent en Pamphilie (666). Mais saint Amphiloque, évêque d'Icone en Lycaonie, voisine de cette province, en délivra le pays, et assembla contre eux un concile à Side, métropole de la Pamphilie, où vingt-cinq évêques se trouvèrent avec lui. Ils écrivirent à saint Flavien d'Antioche une lettre synodale pour l'informer de ce qui s'était passé. Dans les Actes de ce concile saint Amphy-

(659) *Bibl. PP.*, tom. XIII.
(660) Ruf., *Hist.*, I, c. 28; Socr., III, c. 7.
(661) Ruf., ibid.
(662) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. XVI, n° 35.
(663) Epiph., hæres. 80. n° 1; Hier., roem. in *Dial. ad. Pelag.* — *Voy.* le *Dict. des Hérésies*, publié par M. Migne, 2 vol. in-4°, 1847, art. MASSALIENS.
(664) Théod., *Hist.*, IV, c. 11; *Hær. Fab.*, l. II, c. 11.
(665) *Dan.* XIII, 52. 61; Phot., cod. 52.
(666) Phot., id., ibid.

Digitized by Google

loque avait fait insérer les propres paroles des hérétiques, qui montraient clairement la différence de leur doctrine. Lotoïus, évêque de Mélitine en Arménie, écrivit à saint Flavien pour s'informer des Massaliens, et apprit comment ils avaient été condamnés en ce concile; sur quoi Lotoïus, animé de son zèle et voyant plusieurs monastères infectés de cette erreur, les blûla et chassa les hérétiques. Mais ils trouvèrent de la protection auprès d'un autre évêque d'Arménie, à qui saint Flavien fut obligé de s'en plaindre (667).

ADELPHIUS, évêque de Cucuse, eut la gloire d'offrir l'hospitalité dans sa ville épiscopale à saint Chrysostome lorsqu'il quitta Césarée, en 404, pour fuir la persécution.

L'évêque de Cucuse le reçut avec tant de charité et de respect, qu'il voulait même lui céder sa chaire; mais le saint connaissait trop bien les règles de l'Eglise pour l'accepter. Il prenait un très-grand plaisir à la conversation de cet évêque, et il y trouvait même une grande utilité. Toutes ces considérations et la tranquillité dont il jouissait en cette solitude lui firent souhaiter d'y demeurer; et, comme sainte Olympiade s'employait à faire changer le lieu de son exil, il lui écrivit de cesser ses poursuites, parce que le voyage l'incommoderait plus que l'exil même : à moins que ce ne fût pour le rapprocher, comme à Cyzique, ou plus près que Nicomédie (668). C'est tout ce que l'histoire nous rapporte de cet Adelphius. Nous savons que saint Chrysostome demeura un an auprès de lui à Cucuse, et que pendant ce temps il composa divers traités pour sa consolation et celle des autres.

ADELPHIUS, évêque de Tolède, assista au concile qui se tint dans cette ville le 17 mai 597. L'inscription porte qu'il s'y trouva seize évêques, mais on n'a les souscriptions que de treize, dont le premier est Massona de Mérida, le second Migèce de Narbonne; Adelphius de Tolède n'est que le troisième. On y fit seulement deux canons (669), dont le premier porte que les évêques feront observer la continence aux prêtres et aux diacres, et pourront déposer et enfermer les contrevenants pour faire pénitence. Le second défend aux évêques de s'attribuer le revenu des églises bâties dans leur diocèse, mais ordonne qu'il appartiendra au prêtre qui y fait le service; s'il ne suffit pas pour entretenir un prêtre, que l'on y mette un diacre, ou du moins un portier pour tenir l'église nette et allumer tous les soirs le luminaire devant les reliques.

ADELTRUDE (Sainte), fille de sainte Valdetrude, vulgairement appelée sainte Vandru. *Voy.* cet article.

ADELVALD, roi de Deïre. *Voy.* EDILVARD.

ADÉMAR, évêque de Metz en 1327, se signala plus peut-être par son courage et ses luttes avec les seigneurs de son temps que par la piété, dont on dit pourtant qu'il était doué. Après avoir fait plusieurs fondations, il mourut à Metz en 1361.

ADÉMAR ou AIMAR ROBERTI, de Limoges, cardinal du titre de Sainte-Anastasie, vivait dans le XIV^e^ siècle. Il fut évêque de Lisieux, puis d'Arras, et enfin de Térouane. Un auteur (670) prétend que cet Adémar est le même que Robert, qui fut fait cardinal par Clément VI en 1342, et qu'il mourut sous le pontificat d'Innocent VI en 1353. Mais Baluze (671) avance sa mort d'une année.

ADÉMAR ou ADHÉMAR, évêque de Rodez au XII^e^ siècle, prélat vertueux et libéral, qui, vers l'année 1135 ou 1136, donna des biens considérables pour la fondation de l'abbaye du Loc-Dieu, fille de Dalmes, et réunie depuis avec elle à l'ordre de Cîteaux. Voici ce que nous lisons sur Adhémar dans le catalogue des évêques de Rodez : « Adhémar, nommé vers le commencement du XII^e^ siècle, confirma, en 1120, la cession que son prédécesseur avait faite trente ans auparavant de l'église de Saint-Amant de Rodez à l'abbaye de Marseille, et donna, en 1123, l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Cressat à l'abbaye de Saint-Guillem. » Adhémar fut le vingt-troisième évêque de Rodez.

ADÉMARE ou ADHÉMARE (672), évêque de Saintes au XII^e^ siècle, fut d'abord chanoine de cette église, puis monta sur le siége épiscopal à cause de ses vertus. Ce prélat, par un zèle véritable et par son esprit conciliant, ramena à la concorde et à la charité plusieurs seigneurs avides et abbés brouillons que des intérêts temporels ou de puériles prétentions divisaient : on peut en voir de nombreuses preuves dans une récente *Histoire de l'Eglise de Saintes*, où l'on trouvera aussi des témoignages incontestables du caractère sage et modéré d'Adhémare (673).

Cet évêque assista, en 1179, au troisième concile de Latran, onzième général. On sait que trois cents évêques s'y trouvèrent réunis, et que le Pape Alexandre III présida cette auguste assemblée. Adhémare prit part aux graves questions qui y furent agitées, et souscrivit aux sages règlements qu'on y fit pour rappeler le clergé à la simplicité de la vie évangélique, pour prévenir l'abus des appellations trop fréquentes, pour empêcher les sentences de suspense ou d'excommunication portées sans monitions préalables, pour faire droit aux plaintes des évêques contre les nouveaux ordres militaires des Templiers et des Hospitaliers, qui empiétaient contre toute convenance sur la juridiction épiscopale, et enfin pour prescrire aux clercs les devoirs de leur charge et la fidélité à se montrer en tout des modèles de vertu.

Sous l'épiscopat d'Adhémare les monastères de religieux et de religieuses reçurent

(667) Theod., lib. IV, *Hist.*, c. 11. Apud *Fleury, Hist. eccléS.*, liv. XIX, n° 26.

(668) Epist. 137, ad Mart.; Epist. 143, ad Cyriac., etc.

(669) *Conc.*, tom. V, pag. 1603.

(670) Auberg, *Hist. des card.*

(671) *Vitæ Pap. Avenion.*

(672) On le nomme aussi Adémar de Carbonnel.

(673) Voy. *Hist. de l'Eglise santone et aunisienne*, par M. l'abbé Briard, 3 vol. in-8°, 1843, tom. I, pag. 530 et seqq.

Digitized by Google

aide et protection. Il témoigna particulièrement sa sollicitude à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, qui avait pour abbesse Aldeburge (*Voy.* cet article), aux religieux de l'île d'Aix, à ceux de l'abbaye de Notre-Dame des Châteliers, et à ceux du monastère de l'île de Ré. En 1175, ce pieux prélat donna son adhésion à la fondation de trois chapellenies dans l'église de Saint-Martin de Pons. Le même évêque accorda plusieurs privilèges à l'église de Sainte-Marie d'Arpes, qui appartenait au monastère de Notre-Dame de Saintes (674).

Sept ans après le troisième concile de Latran, dont nous venons de parler, Urbain III chargea Adhémare d'une mission qui montre que ce pape appréciait sa prudence et sa charité : Urbain l'établit juge d'un démêlé entre Guillaume, seigneur de Vivonne, et les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers. Cette même année une cérémonie très-solennelle eut lieu à Saintes, celle de la dédicace de sa cathédrale, qui venait d'être rebâtie : cette dédicace fut faite par Henri de Sully, archevêque de Bourges et primat d'Aquitaine, accompagné de Guillaume Ier le Templier, archevêque de Bordeaux.

L'évêque Adhémare siégeait encore en 1188, pendant que Clément III gouvernait l'Église universelle. Il est à croire que notre prélat mourut dans le cours de cette année, car c'est à cette époque même qu'Elie Ier lui succéda.

ADENETTE (Sainte), abbesse du monastère de Sainte-Marie au Mans, au VIIe siècle. Ce monastère était bâti entre les murs de la ville et la Sarthe, et avait été enrichi de grands biens par Engilbert, évêque du Mans et successeur de saint Bérard vers l'an 680.

Ce fut Engilbert qui établit abbesse de ce monastère Adenette, sa parente, qu'il avait tirée de Notre-Dame de Soissons, et qui gouverna aussi le monastère du Pré, proche le Mans. Le même prélat, en considération de sainte Adenette, accorda au monastère de Sainte-Marie un privilége daté de la onzième année de Thierry, c'est-à-dire environ en 684, et signé de trente-deux évêques. Les siéges de la plupart de ces prélats sont inconnus. Le P. Longueval en cite quelques-uns, mais il ne sait si l'on peut compter beaucoup sur ce privilége (675). Ce qui pourrait le rendre suspect, ajoute-t-il, c'est que dans l'édition du P. Mabillon (676) il est daté de la onzième année du règne de Thierry, et que cependant l'acte par lequel on suppose que ce prince l'a confirmé est daté de la troisième année de son règne. — Baillet ni Alban Butler, non plus que son traducteur Godescard, ne parlent de sainte Adenette.

ADENETTE (Sainte), dont les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, à Paris, portèrent les reliques en procession lors de l'entrée de la sainte couronne d'épines a Paris en 1238. Nous ne trouvons rien sur cette sainte Adenette, mais elle paraît bien différente d'une autre sainte de ce nom, religieuse à Notre-Dame de Soissons, puis abbesse du Pré-au-Mans, et dont nous venons de parler.

ADEODAT, c'est-à-dire *Dieu-Donné*, fils de saint Augustin, ne nous est connu que par le peu qui se trouve sur lui dans les célèbres *Confessions* de son père : « Ce fils, dit ce saint docteur, était le fruit de mon péché; mais, ô mon Dieu! vous aviez corrigé sa naissance par les excellentes qualités dont vous l'aviez doué (677). »

I. Saint Augustin avait eu cet enfant lorsqu'il était encore dans les ténèbres de l'erreur. Sa concubine l'ayant quitté pour se retirer en Afrique, où elle fit vœu de continence pour le reste de ses jours, lui laissa Adéodat. Enfin Augustin, touché des prières de sa sainte mère Monique, touché surtout par la grâce de Dieu, respira du côté du ciel et ouvrit les yeux aux vives clartés de la vérité. Quand il fut libre de tous ses liens, il se retira à la campagne dans la maison de Verecundus, et là saint Ambroise lui donna le baptême, ainsi qu'à son ami Alypius et à son fils Adéodat. « Alype voulut renaître en vous, ô mon Dieu! en même temps que moi : nous nous associâmes le jeune Adéodat, afin que dans la vie de la grâce il pût dater d'aussi loin que nous, et qu'il continuât de recevoir une éducation conforme aux règles que vous avez prescrites. Nous reçûmes donc le baptême : aussitôt nous fûmes exempts de l'inquiétude où nous tenait le souvenir de notre vie passée (678). » Ce fut dans la nuit du 24 au 25 avril 387 qu'ils reçurent cette grâce.

Quoique Adéodat n'eût pas encore alors tout à fait quinze ans, comme nous l'apprend aussi saint Augustin (679), « il l'emportait du côté de l'esprit sur mille autres qui étaient aussi respectables par leur âge que par leur science. » Et le saint docteur ajoute : « Ce sont vos propres bienfaits que je publie à vos yeux, ô mon Dieu, créateur de toutes choses, qui savez tourner en bien le mal que nous faisons. Car il n'y avait de moi dans cet enfant que mon péché : le soin même que j'avais eu de l'élever dans votre crainte venait de la miséricorde que vous seul aviez eue de m'inspirer de le faire. Ainsi ce sont toujours vos dons que je publie en votre présence (680). »

II. Dieu avait en effet doué cet enfant des inclinations les plus excellentes, et l'on peut dire que son père, s'étant fait son maître, tâcha de réparer les défauts de sa jeunesse par la bonne éducation qu'il lui procura et par les vertus dont il lui donna l'exemple. Aussi l'aimait-il d'un amour sincère; il avait pour lui une affection qui devrait servir de modèle à tous les pères. Il le faisait assister

(674) Voy. *Hist. de l'Eglise santone et aunisienne*, par M. l'abbé Briand, 3 vol. in-8°, 1843, t. I, p. 535-539.
(675) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. x, tom. V, p. 416, 417 de l'édit. in-12, 1826.
(676) *Analect*, tom. III, p. 295, 297.
(677) *Confes.* liv. IX, chap. 6.
(678) Id., ibid.
(679) Id., ibid.
(680) Id., ibid.

Digitized by Google

à ses conférences et parler à son tour; il mettait ensuite en œuvre ce qu'il avait dit, comme cela eut lieu principalement pour son livre, en forme de dialogue, appelé *Du Maître*. Adéodat et lui sont les deux personnages qui s'y entretiennent, et il prend Dieu à témoin que tout ce qu'il fait dire à son fils dans cet ouvrage est entièrement de lui, bien qu'il n'eût alors que seize ans :

« C'est lui, dit saint Augustin (681), que j'ai choisi pour interlocuteur dans le livre intitulé : *Du Maître*. Vous savez que je ne lui fais rien dire qui ne soit vraiment de lui, quoiqu'il ne soit encore que dans sa seizième année. » Saint Augustin ajoute qu'il avait vu de ce jeune homme plusieurs choses encore plus admirables que ce que nous venons de rapporter; et tout esprit puissant qu'il était, il avoue que la grandeur de l'esprit de son enfant l'épouvantait : *Horrori mihi erat*. « J ai même été témoin, dit-il (682) de bien d'autres traits plus admirables; aussi étais-je épouvanté en considérant la beauté de ce génie. » Et rapportant tant de qualités à l'auteur de *tout don parfait* (683), ce que les pères qui ont le bonheur d'être favorisés sous ce rapport dans leurs enfants ne devraient jamais oublier de faire, le saint docteur s'écrie, s'adressant à Dieu : « Quel autre ouvrier que vous peut faire de telles merveilles ? *Quis præter te talium miraculorum opifex* (684). »

III. Adéodat avait, comme son père, une grande sensibilité. Quand sainte Monique rendit le dernier soupir, Adéodat *jeta un grand cri et fondit en larmes* (685), tandis que son père faisait tous ses efforts pour contenir sa douleur et pour ne lui donner un libre cours que devant Dieu seul.

Ce jeune homme ne survécut pas longtemps à la mère de saint Augustin. Ce saint docteur pense que Dieu le voulut ainsi pour le préserver des fautes où il aurait pu tomber s'il avait vécu plus longtemps; d'où un auteur conclut (686) que c'est à tort qu'un historien de l'Eglise (687) a prétendu que *ce fruit ne pouvait pas se conserver, parce qu'il était devenu trop tôt mûr*, voulant inférer de cet exemple que l'étude tue les enfants. Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette question; mais il est certain que ce n'est point à cette cause que saint Augustin attribue la mort si prématurée de son cher Adéodat. Il voyait plus haut; le salut de son fils le préoccupait par dessus tout, et en jetant ses regards sur sa courte vie il avait la consolation de conserver son espérance : « Vous l'avez bientôt retiré de ce monde, ô mon Dieu ! et voilà pourquoi, s'écrie-t-il, en me souvenant de lui je suis rassuré sur son état; car ni dans son enfance, ni dans sa jeunesse, ni enfin dans toute sa vie, je ne vois rien qui puisse m'alarmer (688). » Heureux l'enfant duquel un saint tel qu'Augustin a pu rendre un si beau témoignage !

ADEODAT, primat de Numidie, auquel saint Grégoire le Grand écrivit en 593, ainsi qu'à Colomb, évêque de la même province, pour empêcher que l'on élevât aux ordres sacrés des jeunes gens, et qu'il n'y eût de la simonie dans les ordinations. Mais il ne paraît pas que ce primat tint beaucoup de compte des prescriptions qu'on lui donnait, car peu de temps après saint Grégoire fut obligé de sévir contre plusieurs abus qui s'étaient introduits dans cette province. *Voy.* l'article saint GRÉGOIRE LE GRAND.

ADEODAT, évêque de Mâcon en 631, ordonna prêtre saint Eloi, signa l'acte de fondation du monastère de Solignac, daté du 22 novembre de l'an 631, c'est-à-dire la dixième année de Dagobert, et assista au concile de Châlons de l'an 644. Ce monastère de Solignac avait été fondé par saint Eloi.

ADEODAT, Pape, que quelques-uns, en traduisant son nom, appellent *Dieu-Donné*. Il était Romain de naissance, fils de Jovinien; il avait été élevé dans le monastère de Saint-Erasme, au mont Célius, dont il augmenta les bâtiments et y établit un abbé et une communauté.

Adéodat fut ordonné le 11 avril de l'année 672, succédant à saint Vitalien. Il était si bon et si doux, qu'il recevait avec joie quiconque se présentait; qu'il avait une tendre compassion pour les étrangers, et qu'il ne refusait rien à personne. Ce fut sous son pontificat que les Sarrasins vinrent en Sicile, qu'ils prirent et pillèrent Syracuse et emportèrent à Alexandrie l'airain que l'empereur Constant avait enlevé de Rome (689).

Agiric, prêtre et abbé de Saint-Martin de Tours, étant allé à Rome visiter les saints lieux, présenta au Pape Adéodat le privilége que Chrodebert ou Robert, archevêque de Tours, avait accordé à ce monastère, et en demanda la confirmation.

Le Pape fit d'abord quelques difficultés, parce que l'Eglise romaine ne voulait pas soustraire les monastères à la conduite des évêques. Mais, voyant que ce privilége était non-seulement accordé par l'archevêque, mais souscrit par plusieurs autres évêques des Gaules, il l'autorisa aussi par ses lettres. Il ne contient que les clauses ordinaires en ce temps-là, ainsi qu'on le voit dans Marculfe, pour conserver aux moines la liberté de vivre suivant leur règle, sans préjudice du droit de l'évêque diocésain pour les ordinations (690). Mais on y voit clairement que la communauté établie au sépulcre de saint Martin était un véritable monastère, où la discipline était en vigueur.

En une ordination, au mois de décembre

(681) *Confes.* liv. IX, chap. 6.
(682) Id., ibid.
(683) *Jac.* I, 17.
(684) *Confes.* liv. IX, chap. 6.
(685) Id., liv. XII, chap. 12.
(686) Baillet, *Jugements des savants*, etc., 7 vol. in-4°, 1722, tom. VI, pag. 38.
(687) Godeau, *Hist. de l'Eglise*, IV^e siècle, liv. IV^e, an de J.-C. 338, n° 60.
(688) *Confes.* liv. IX, chap. 6.
(689) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XXXIX, n° 48.
(690) Tom. VI *Conc.*, pag. 523. Coint. an 674, p. 99. Sup., n° 28.

Digitized by Google

675, Adéodat fit quatorze prêtres et deux diacres, puis quarante-six évêques pour divers lieux (691). Ce vertueux Pape est le premier qui ait employé dans ses lettres la formule : *Salutem et apostolicam benedictionem.* Il mourut le 17 juin 676, après un pontificat de quatre ans deux mois et cinq jours. Il fut enterré à Saint-Pierre le 26 juin, et le Saint-Siége vaqua quatre mois et demi, après lesquels on lui donna pour successeur Donus ou Domnus, comme lui Romain de naissance.

On rapporte qu'à la mort d'Adéodat il y eut des tonnerres et des pluies si considérables, qu'on ne se souvenait pas d'en avoir vu de pareils, et qu'il périt des hommes et des bestiaux par la foudre. Pour apaiser Dieu on fit chaque jour des litanies ou des prières publiques. On obtint de pouvoir amasser les récoltes. Il se trouva même que les grandes pluies produisirent une grande abondance de bons légumes, de quoi tout le monde fut émerveillé. Nous avons trouvé ces faits consignés dans l'*Histoire* de M. l'abbé Rohrbacher (692), lequel les rapporte d'après d'autres auteurs graves (693).

ADEODAT, évêque de Toul au VII^e^ siècle. Le Pape Agathon, en montant sur le Saint-Siége, en l'an 678, avait mandé qu'on tînt des conciles contre les Monothélites dans les diverses provinces de l'Occident où cette secte faisait ses ravages, et qu'on envoyât des députés au concile qu'il avait convoqué à Rome pour l'an 679. Tout ce qu'on sait de ceux qui se tinrent alors en France, c'est qu'on députa à Rome Félix, évêque d'Arles, Taurin, diacre de Toulon, et Adéodat, évêque de Toul, celui dont nous parlons, sans doute pour porter les Actes de ces conciles, et rendre témoignage de la foi de l'Église gallicane, comme on avait fait trente ans auparavant sous le pontificat de saint Martin I^er^ (694). Nous voyons qu'Adéodat était encore évêque de Toul en 680.

ADEODAT (le P.), Jésuite, missionnaire en Chine au commencement de ce siècle, eut le bonheur de souffrir pour la foi, et se montra constamment attaché à ses devoirs.

I. Le christianisme se propageait rapidement en Chine dans les premières années de notre siècle, lorsqu'en 1805 un violent orage éclata tout à coup à Pékin, menaça les provinces, et fut funeste au pieux missionnaire dont nous indiquons ici le nom. Voici comment la chose arriva (695).

Un chrétien retournant à Macao fut arrêté dans la province de Kiang-Si, où la police recherchait des voleurs; on visita ses effets, et les satellites ayant trouvé parmi plusieurs lettres de missionnaires dont ce chrétien s'était chargé, une carte de Chang-Tong et une lettre d'un missionnaire chinois écrite dans la langue du pays, il n'en fallut pas davantage pour éveiller leurs soupçons. Instruit de cette découverte prétendue, l'empereur convoqua tous les missionnaires qui étaient alors à Pékin, et les fit interroger. Ceux-ci répondirent que dans la lettre du P. Paul Ko il n'était question que de la mission de ce prêtre. Le P. Adéodat avoua que c'était lui qui avait envoyé la carte de Chang-Tong, et qu'il l'avait adressée à la congrégation de la Propagande, à laquelle il appartenait, afin qu'elle pût s'en servir pour mettre d'accord les missionnaires portugais et italiens sur les limites de leurs missions. Ces explications ne satisfirent pas les mandarins, qui, soupçonnant que cette carte avait une autre destination, firent mettre ce Père en prison.

II. L'empereur, irrité par une consultation que trois grands mandarins venaient de lui présenter contre la religion chrétienne, lança, le 23 juin 1805, un édit foudroyant. Il enjoignit d'arrêter la prédication de l'Evangile, de saisir tous les lettrés chinois employés à ce ministère, de brûler les planches dont les missionnaires se servaient pour imprimer les livres de piété : en un mot, de mettre tout en usage pour abolir le christianisme.

Aussitôt on fit de sévères recherches chez les missionnaires; mais, prévenus à temps du coup qui les menaçait, ils mirent en sûreté la plus grande partie de leurs livres et de leurs planches d'impression. On entassa dans les cachots un grand nombre de fidèles, et principalement les Tartares chrétiens, contre lesquels l'édit renfermait les ordres les plus rigoureux. L'empereur, apprenant que leur nombre grossissait de jour en jour et que déjà les prisons en regorgeaient, donna secrètement l'ordre de suspendre l'exécution de son édit. Toutefois cette mesure ne changea rien au sort des chrétiens déjà détenus; après les avoir longuement tourmentés, on condamna les uns à porter la cangue, les autres à un exil perpétuel.

Parmi ces derniers on remarquait deux princes de la famille impériale. Ces fervents néophytes prêchèrent la foi dans leur exil et firent un grand nombre de conversions. Quant au P. Adéodat, après avoir enduré bien des traitements, il fut exilé en Tartarie et ne recouvra la liberté que vers la fin de l'année 1810. *Voy.* l'article CHINE (Histoire du christianisme en).

ADHEGRIN (Saint), ermite au IX^e^ siècle, fut d'abord compagnon de saint Odon (*Voy.* cet article); mais, comme il avait moins de talents pour la conduite des autres et plus d'attraits pour la solitude, il se retira dans une cellule à une demi-lieue de Cluny, où il mena la vie érémitique. Il se rendait les dimanches et les fêtes au monastère de Cluny, d'où il remportait de la farine et des fèves pour sa nourriture pendant la semaine.

(691) Anastas. — Fleury (*Hist. eccles.*, liv. XXXIX, n° 56) met cette ordination en 677. Mais ce ne peut être que par erreur, puisque tous les chronologistes s'accordent à dire que ce Pape mourut au mois de juin 676 ou 677.

(692) Liv. 50, tom. X, pag. 306.

(695) Labbe, *Conc.*, tom. VI, pag. 575.

(694) *Conc.*, tom. VI, pag. 697.

(695) *Cont. de l'Hist. de l'Egl. de Bérault-Bercastel*, par l'abbé de Robano. 4 vol. in-8°, 1836, tom. III, pag. 315, 316.

Digitized by Google

Il passa plus de trente ans dans ce genre de vie austère, ne buvant que de l'eau, et il mérita d'être mis au nombre des saints (696).

ADHÉMAR, évêque du Puy. *Voy.* MONTEIL (Adhémar de).

ADHÉMAR ou ADIMARI, cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe, né à Florence, de l'ancienne famille des Adimari. Après s'être adonné à l'étude des belles-lettres et du droit canon, il obtint l'archevêché de Tarente au royaume de Naples, ensuite celui de Pise dans la Toscane. Le Pape Jean XXIII l'envoya, en 1411, en France et lui donna le chapeau de cardinal le 6 juin de la même année. Martin V, qui connaissait sa capacité, l'envoya légat en Aragon, contre l'antipape Pierre de Lune. A son retour il mourut de la peste, à Tivoli, le 17 septembre de l'an 1422. Son corps fut porté dans l'église de Sainte-Marie la Neuve.

ADIAPHORISTES, nom donné aux luthériens qui se soumirent à l'*Interim*. — *Voy.* cet article. — Cet intérim, qui souleva de vives oppositions dans toute l'Allemagne, causa aussi une profonde division dans le luthéranisme en 1548 : les uns croyant qu'on devait le recevoir, les autres soutenant le contraire. Ceux-ci voulurent demeurer luthériens rigides sans souffrir le moindre changement dans la doctrine de Luther; ceux-là, luthériens mitigés ou indifférents, soutenaient que les constitutions légitimes de l'Eglise et des conciles, les cérémonies, le baptême des enfants, le jeûne, les prières, et autres usages étaient tels, qu'on pouvait s'en servir ou non sans risquer son salut. Ils ajoutaient qu'il n'était pas nécessaire pour cela de s'exposer à aucun danger, et qu'il valait mieux s'y soumettre pour le bien de la paix, afin de ne point exciter de troubles. C'est à ces derniers qu'on a donné le nom d'*Adiaphoristes*.

ADIC, pieux moine du monastère de Saint-Maur des Fossés, provoqua la réforme de ce monastère, qui était tombé dans de grands désordres, sous l'abbé Magenard. *Voy.* l'article BURCARD, comte de Paris, etc.

ADIMANTE, ADIMANTUS, auteur manichéen disciple de Manès, vivait vers la fin du IIIe siècle. Il niait l'autorité de l'Ancien Testament, et composa sur ce sujet un livre auquel répondit saint Augustin (697). Dom Cellier et Ellies Dupin ne parlent point de ce sectaire (*Voy.* l'article MANÈS); mais Fabricius en fait mention dans sa *Bibliothèque grecque*, édit. Harles, VII, 314.

ADIMARI. *Voy.* l'article ADHÉMAR.

ADIMARI, noble Florentin, docteur célèbre, chanoine, puis évêque de Florence, archevêque de Tarente, et enfin de Pise, où il fut placé par le Pape Innocent VII en 1406, qui obligea Louis Bonito, son prédécesseur, de passer malgré lui à l'archevêché de Tarente. C'est là, dit Fleury (698), un exemple de ces translations forcées, auxquelles Alexandre V renonça. Le concile de Pise se tint lorsque Adimari était sur ce siége. Il était nonce en France quand Jean XXIII le créa, en 1411, cardinal-prêtre du titre de Saint-Eusèbe.

ADOLPHE (Saint), martyr de Cordoue en 825, c'est-à-dire au commencement du règne d'Abdérame II, roi de Cordoue. Il souffrit avec son frère Jean. Les actes de ces deux martyrs ont été écrits, dit-on, par Spérandéo, abbé de Cutéclar. L'Eglise honore leur mémoire le 27 septembre. *Voy.* l'article CORDOUE (martyrs de) sous Abdérame II, nos I et X.

ADOLPHE DE NASSAU. *Voy.* NASSAU (Adolphe de).

ADOLPHE, archevêque de Cologne du XIIIe siècle, quitta le parti d'Othon IV pour s'attacher à celui de Philippe, duc de Souabe, ce qui déplut à Innocent III, qui le déposa, et tous ces démêlés attirèrent de grands troubles en même temps qu'ils nuisirent à la religion.

I. L'archevêque de Cologne ne fit pas que s'attacher à Philippe, il vint le trouver à Coblentz après la Saint-Martin de l'an 1204, avec le duc de Brabant, et là ils lui prêtèrent l'un et l'autre serment de fidélité (699). Alors Philippe indiqua à tous les seigneurs présents une cour solennelle à Aix-la-Chapelle pour le jour de l'Epiphanie. Elle se tint en effet, et l'archevêque de Cologne y vint avec grand appareil. Philippe, pour montrer qu'il laissait aux princes de l'empire la liberté de l'élection, ôta sa couronne; après cela, ils l'élurent de nouveau roi des Romains, et l'archevêque Adolphe le sacra avec la reine Marie, son épouse.

Il y avait déjà environ trois mois que le Pape était informé du changement de l'archevêque; et après l'avoir averti plusieurs fois inutilement, il écrivit à Sigefroy, archevêque de Mayence, Jean, évêque de Cambrai, et Brunon, prévôt de Bonne, une lettre par laquelle il leur ordonne d'aller à Cologne, d'appeler les principaux du clergé, et en leur présence admonester l'archevêque Adolphe de demeurer, suivant son serment, dans l'obéissance du roi Othon, de rendre cette commission publique et d'exhorter le clergé et le peuple de Cologne à demeurer fidèles au même prince. La lettre est du 29 octobre 1204. En vertu de cette commission, l'archevêque de Mayence et l'évêque de Cambrai, étant près de Cologne lorsque l'archevêque Adolphe (700) sacra le roi Philippe, le menacèrent d'excommunication pour cet attentat.

II. Mais quand le Pape eut appris qu'Adolphe avait effectivement couronné Philippe, il écrivit à l'archevêque de Mayence et à l'écolâtre de Saint-Géron de Cologne une lettre où il dit en substance (701) : « L'archevêque Adolphe ayant couronné le roi Othon et lui ayant prêté serment de fidélité, nous

(696) *Hist. de l'Egl. gal.*, liv. XVIII.
(697) *De Fide, cont. Man.*, c. 38, in append.
(698) *Hist. eccles.*, liv. C, n. 35, 48.
(699) *Ann.* Godef. 1204. Arnold. Lobes., VII, c. 1.
(700) *De negot. imp.*, ep. 113, Godef.
(701) Ibid. 116, et Arnold. VII, c. 3.

Digitized by Google

pria instamment d'autoriser sa conduite. Mais l'ayant obtenu, il commença à se relâcher et à chercher des prétextes pour détruire son ouvrage. Il n'a pu si bien cacher sa perfidie que nous ne l'ayons découverte : ainsi ayant été averti, il a fait un nouveau serment de ne jamais abandonner le roi Othon, et nous n'avons rien omis pour l'affermir dans cette bonne résolution. Toutefois étant corrompu par argent, à ce que l'on dit, il a trahi son maître, et s'est attaché ouvertement à Philippe, duc de Souabe, qu'il a depuis peu couronné solennellement à Aix-la-Chapelle, où il avait couronné le roi Othon, quoique Philippe eût encouru l'excommunication que Gui, maintenant archevêque de Reims, alors évêque de Palestrine, et notre légat, avait prononcée, dans l'église de Saint-Pierre de Cologne, en présence d'une grande multitude et d'Adolphe lui-même, qui portait l'étole au cou et à la main un cierge allumé, contre ceux qui quitteraient Othon pour suivre Philippe. Afin donc que le peuple de Cologne, qui est demeuré fidèle à Othon, se conserve sans corruption, nous vous ordonnons de dénoncer excommunié l'archevêque, au son des cloches et avec les cierges allumés tous les dimanches et les fêtes, et de faire dénoncer de même dans toutes les églises de Cologne et dans les diocèses voisins que tous les suffragants et les vassaux de l'église de Cologne sont déchargés de l'obéissance d'Adolphe. Et, pour ne pas laisser impuni un crime d'un exemple si dangereux, nous vous ordonnons de le déposer de l'épiscopat, si dans un mois il ne se présente en personne pour subir le jugement du Saint-Siége, et de faire élire un autre archevêque par ceux à qui il appartient. Que si l'élection était différée, vous commettrez cependant l'administration des biens de l'église de Cologne à une personne prudente et puissante. » La lettre est du 13 mars 1205.

En exécution de ce mandement, Sigefroy, archevêque de Mayence, et Jean, évêque de Cambrai, vinrent à Cologne, et en présence de tout le clergé et du peuple, dans l'église métropolitaine de Saint-Pierre, dénoncèrent l'archevêque Adolphe excommunié; et ordonnèrent d'en faire de même par toutes les églises conventuelles ou paroissiales de la ville, tous les dimanches et les fêtes (702). A la Pentecôte, qui cette année 1205 fut le 29 mai, le roi Philippe tint une cour solennelle à Spire, où l'archevêque Adolphe fit se plaignit des habitants de Cologne; et à sa prière, de l'avis des seigneurs, le roi déclara qu'il marcherait contre cette ville.

III. Cependant le terme donné à Adolphe pour se présenter à Innocent III étant passé, les commissaires du Pape le déposèrent de l'épiscopat dans la grande église de Cologne, en présence du roi Othon et de plusieurs seigneurs, du clergé et du peuple, le jour de saint Gervais, 19 juin, et en même temps ordonnèrent d'élire un autre archevêque. On élut Brunon, prévôt de Bonne, ce qui aussitôt excita une guerre violente en plusieurs endroits du diocèse entre les deux archevêques et leurs partisans. Ce n'étaient que pillages et incendies; on enlevait les biens des églises, on dépouillait les bourgeois et les pauvres : la ville de Cologne était bloquée par terre et par eau. A la fin de septembre le roi Philippe vint avec une grande armée devant la ville et l'attaqua pendant cinq jours; mais voyant qu'il n'avançait rien, il se retira et assiégea Nuis, qu'il prit par composition pour Adolphe. Telles furent les suites de la procédure faite contre ce prélat. On publia à Cologne des lettres du Pape portant ordre d'excommunier les usurpateurs des biens d'Eglise et de mettre leurs terres en interdit. Ce qui ne fit que les irriter davantage contre le clergé, dont ils pillèrent les terres, leur ôtant pendant deux ans tous leurs revenus, en sorte que l'on fut réduit à vendre le trésor et l'argenterie des églises (703). Le Pape permit à Brunon de garder pendant deux ans les bénéfices qu'il avait et de se faire sacrer par d'autres évêques au refus de ses suffragants.

IV. Cependant le roi Philippe de Souabe était mort vers 1208. Les deux prétendants avaient envoyé à Rome pour tâcher d'accorder leurs différends. Philippe avait choisi pour cette mission le patriarche d'Aquilée avec d'autres personnages considérables, pour conclure le traité et demander pour lui la couronne impériale et pour Adolphe la restitution de l'archevêché de Cologne (704) Le Pape admit au baiser de paix l'archevêque Adolphe, qui était venu avec les ambassadeurs du roi; mais voulant maintenir Brunon, ordonné à sa place, il fit plaider la cause devant lui pendant deux jours, puis il confirma l'ordination de Brunon, et écrivit au clergé, au peuple et à la noblesse du pays de lui rendre obéissance. On accorda à Adolphe une pension de quatre cents marcs d'argent sur les revenus de l'archevêché, à la charge de ne point inquiéter Brunon. Le Pape approuva le projet de paix que les ambassadeurs de Philippe avaient apporté, et renvoya les deux cardinaux légats Hugolin et Léon pour y mettre la dernière main (705). Après cela nous ne voyons plus qu'il soit fait mention d'Adolphe, ce qui annonce qu'il se contenta de sa pension et qu'il acheva sa carrière dans la paix : plus heureux eût-il été s'il ne se fût jamais mêlé aux querelles des partis, ne s'occupant que du soin des âmes confiées à sa garde! *Voy.* l'article BRUNON, archev. de Cologne.

ADOLPHE, comte de Holsace ou Holstein, donna, dans la première moitié du XIII^e^ siècle, aux peuples et aux princes de son temps, un grand exemple de détachement. Après avoir porté les armes avec distinction auprès de l'empereur Frédéric, et gouverné sage-

(702) Godef., an. 1205.
(703) P. 116, VIII, ep. 170, ap. Rain. 1205, n° 17.
(704) Arnold. Lubes. VII, c. 7.
(705) Id. ibid.

Digitized by Google

ment son Etat, il embrassa l'humble institut des Frères-Mineurs, sans se laisser arrêter par la considération de trois fils en bas âge, qu'il laissa sous la tutelle du duc Abel de Danemark, son gendre. Ce fut le 13 août 1239 qu'il prit cette détermination. Cinq ans après, étant allé à Rome, il obtint dispense du Pape Innocent IV pour être promu à tous les ordres, apparemment parce qu'il avait porté les armes. La lettre du pénitencier est du 22 avril 1244. Adolphe vécut quatorze ans depuis son entrée en religion, où il donna de grands exemples de vertu (706).

ADOLPHE DE GUELDRES. *Voy.* GUELDRES.

ADOLPHE DE SCHAWEMBERG, archevêque de Cologne. *Voy.* SCHAWEMBERG.

ADON (Saint), frère de saint Ouen. Ces deux saints étaient fils d'Authaire et d'Aige. L'illustre saint Colomban, abbé du monastère de Luxeuil en Bourgogne, se rendant auprès de Théodebert, roi d'Austrasie, passa par Usey, petit village près de Meaux, où se trouvait la maison d'Authaire. Il entra et bénit ces deux enfants. C'était en 611. Cette bénédiction porta ses fruits, et les deux fils d'Authaire devinrent célèbres dans l'ordre monastique. *Voy.* l'article OUEN (Saint.) On les vit tous deux à la cour de Clotaire.

I. Adon était l'aîné. Il fonda un monastère de religieuses en un lieu appelé alors *Jotrum*, et qui depuis devint le bourg de Jouarre au diocèse de Meaux (707). Il paraît que ce lieu dépendait d'une terre qui appartenait à Adon. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il enrichit ce monastère de ses biens et qu'il ne négligea rien pour l'étendre. Cette communauté acquit une grande célébrité, et les religieuses étaient dirigées par la règle de saint Colomban. La principale église était dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge; l'oratoire du cimetière, qui est une crypte qu'on admire encore aujourd'hui (708), sous celle de saint Paul, premier ermite, et l'église paroissiale sous celle de saint Pierre.

Ce monastère eut pour première abbesse sainte Théodlechilde ou Tetchilde; et apparemment qu'on la tira de Fare-moutier, qui n'en est pas éloigné. Un chroniqueur, Jonas, parlant de la situation du monastère qu'Adon avait fait bâtir, dit qu'il était *inter Jorani saltus cura;* ce qui a fait dire qu'outre cette première fondation, Adon avait fait élever un autre monastère sur le mont Jura. Mais, remarque un historien (709), il y a lieu de croire que c'est une faute du copiste, et qu'il faut lire *Jotrani* au lieu de *Jorani :* c'est du moins le sentiment de Valois et de dom Mabillon. Jouarre en Brie, où l'on voit encore les restes du monastère d'Adon, est nommé *Jotrum* en latin, et un autre Jouarre, dans le diocèse de Chartres, portait le nom de *Jovis Ara.*

II. Après la fondation de Jouarre, Adon se retira du monde; et comme on croit posséder son tombeau, il y a lieu de juger qu'il s'y retira; car la plupart des monastères de filles étaient alors doubles, c'est-à-dire qu'il y avait une communauté de moines pour servir de chapelains et de directeurs aux religieuses.

Que saint Adon se retira dans son monastère de Jouarre, cela ne fait pas de doute à un ancien chroniqueur de l'ordre de Saint-Benoît. Voici en effet ce que nous lisons, sous la date de 662, dans dom Anthoine de Ypes, abbé de Saint-Benoît de Valladolid : « Il y avoit pour lors au diocèse de Meaux une abbaye très-réformée, appelée vulgairement Joüerre, fondée par Adon, frère de saint Oüen, lequel, désirant laisser le monde, la fonda, en laquelle on vivoit selon la règle qui se gardoit de saint Colomban, qui étoit celle de Saint-Benoît. En cette abbaye donc (selon la coutume de ce temps-là) vivoient et des religieux et des religieuses, séparés en divers corps de logis, et servoient tous à une même église; et, nonobstant que ce fussent couvents différents, ils ne s'appeloient néantmoins qu'un monastère. Avec les religieux vivoit saint Adon, et des religieuses étoit abbesse sainte Felalquide (710), laquelle tenoit son couvent si réformé et si bien rangé, qu'il estoit estimé de toute la France, et pourtant sainte Bathilde print d'icelui les premières religieuses pour establir sa nouvelle abbaye de Chelles (711)... »

(706) Raynald, an 1214, n° 54.

(707) Jonas, *Vita Col.*, c. 50. Aud. *Vita Elig.*, c. 8, v. 5. Agili. *Act. Bened.*, p. 321.

(708) Voici ce qu'on lit dans une récente *Notice sur Jouarre :* « ... Dans le cimetière de l'église se trouve un monument antique, connu sous le nom de la *Cave Saint-Paul*; c'est une petite chapelle souterraine dédiée au premier ermite chrétien. On descend dans cette chapelle par plusieurs marches, un viaduc l'entoure. La voûte de cet édifice est supportée par six colonnes corinthiennes, dont deux sont en jaspe, deux en porphyre, et deux en albâtre canelées. Chacune de ces colonnes est surmontée par un chapiteau dont le dessin, varié et différent de celui des autres, est également fort remarquable; un de ces chapiteaux a été moulé pour le musée du Louvre. La Gaule ne possédant autrefois aucune carrière connue d'un marbre si précieux, il est permis de penser que ces colonnes ont été apportées toutes travaillées de Grèce ou d'Italie, par les Romains; ce qui ajouterait encore à leur mérite, déjà si grand... Neuf tombeaux sont renfermés dans ces saintes catacombes. Le plus précieux sous le rapport de l'art est celui sainte Ozanne, reine d'Ecosse. On ne saurait avec trop de soin veiller à sa conservation. Les autres tombeaux sont ceux de saint Adon, fondateur de l'abbaye; de sainte Telchide, première abbesse; de sainte Aguilberte (ou Agliberte), deuxième abbesse; de saint Ebrigisile, évêque de Meaux; les quatre autres restent inconnus. » (*Notice sur Jouarre*, par Victor Callaud, in-8°, 1848, p. 7, 8.) L'auteur aurait pu ajouter que le corps de saint Agilbert, évêque et frère de sainte Telchide, a été découvert, en 1651, dans la Cave Saint-Paul, et que saint Ebrigisile ou Ebregesile était frère de sainte Aguilberte, 2e abbesse. *Voy.* leurs articles.

(709) Le P. Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. IX.

(710) Le chroniqueur veut sans doute dire sainte Telchide.

(711) *Chroniques générales de l'ordre de Saint-Benoît, patriarche des religieux, composées en espagnol par dom Anthoine de Ypes, abbé de Saint-*

Digitized by Google

Des conciles avaient pourtant défendu que les communautés d'hommes fussent si voisines de celles de filles. Mais, dit le P. Longueval (712), si la discipline était changée sur ce point, on n'en prenait que plus de précautions pour éviter le scandale. Un concile de Séville de l'an 619 (713), en accordant que les religieuses fussent dirigées quant au temporel et au spirituel par des moines, ordonne que les visites que les moines leur rendront soient rares et courtes, et qu'on accorde difficilement la permission de parler sans témoins. Si donc quelques scandales se produisirent, et dans quelles réunions d'hommes ne s'en élève-t-il pas? on ne peut pas dire que ce fût par défaut de vigilance de la part de l'Eglise. Partout elle s'attache à combattre ou à prévenir les tristes effets de la corruption humaine, et les déviations qui se rencontrent çà et là dans l'histoire ne sauraient lui être imputées.

ADON, archevêque de Lyon au VIIIe siècle, assista au concile de Rome (714) de l'an 769, où le Pape Etienne III, douze évêques de France, et plusieurs autres de Toscane, de Campanie, et du reste de l'Italie, condamnèrent à une pénitence perpétuelle le faux Pape Constantin (715). Suivant tous les catalogues Adon vécut jusqu'à l'an 798.

ADON (Saint), archevêque de Vienne, naquit vers 800, se distingua dans les sciences ecclésiastiques, qu'il était allé étudier à Rome comme à la meilleure source, et par ses vertus épiscopales (716).

I. Ses parents, illustres par leur noblesse, mais plus encore par leur foi, l'avaient offert dès l'enfance à l'abbaye de Ferrières. Son mérite, qui ne tarda point à percer, le fit demander par l'abbé de Prum; mais la jalousie de quelques moines contre un étranger qui les effaçait l'obligea d'en sortir. Ce fut alors qu'il entreprit le voyage de Rome, où il demeura cinq ans, appliqué à l'étude la plus sérieuse. A son retour il fit à Ravenne la découverte d'un martyrologe qu'on croit être l'ancien Martyrologe romain. En arrivant à Lyon il trouva plusieurs savants ecclésiastiques, dont le commerce, intéressant pour un homme du goût d'Adon, l'y fixa avec la permission de son abbé. Il y fit son martyrologe, dont celui qu'il avait copié à Ravenne fut le fond principal et qui est un des plus estimables pour la critique. L'archevêché de Vienne étant venu ensuite à vaquer, Adon fut trouvé digne de ce beau siége. Il y eut des contradicteurs et on voulut le faire passer pour moine vagabond. Mais Loup de Ferrières justifia son religieux, rendit témoignage à ses mœurs, à son érudition, et à sa naissance; après quoi Adon fut ordonné en 850, à l'âge d'environ 60 ans, et assista la même année au concile de Tours.

II. L'ouverture s'en fit le 22 octobre, et on y dressa cinq canons contre les pillages, les parjures, et les autres crimes qui régnaient alors. Outre ces canons on publia une lettre synodale composée par Hincmar et adressée à tous les fidèles pour les instruire de la nature des biens consacrés à Dieu, les détourner des usurpations qui s'en faisaient si fréquemment, et en général de tous les pillages (717). Mais nous n'avons pas à nous arrêter davantage sur ce concile; nous ne faisons que le mentionner, parce qu'Adon y prit part.

III. Il fut envoyé en ambassade à Rome par Lothaire, à la suite de l'assemblée d'Attigny, qui s'était tenue en 866 et qui eut à s'occuper des mauvais traitements que ce roi faisait endurer à sa femme Thietberge, l'accusant, pour s'en séparer, de toutes sortes de fautes. De son côté, cette infortunée reine désirait qu'on pût rompre les liens de son mariage. On ne dit pas de quelle mission Adon se chargea auprès du Pape, mais ses vertus ne permettent pas de supposer qu'il entreprit rien que la conscience et la pureté de la discipline auraient désavoué. Toujours est-il qu'on ne le voit pas figurer dans le conciliabule d'Aix-la-Chapelle de l'an 862, où des évêques courtisans osèrent, contre toute règle, autoriser le divorce de Lothaire et lui permettre d'épouser une autre femme (718).

Ce prince voulut prendre pour épouse Valdrade, sa concubine. Mais si Lothaire avait rencontré des prélats prévaricateurs, disposés à faiblir pour condescendre à ses désirs coupables, il trouva de la résistance dans le pape Nicolas Ier, qui excommunia Valdrade. Peu de temps après on travailla pour obtenir la levée de cette sentence, et, comme Nicolas n'était plus, on espérait l'obtenir de son successeur Adrien II. C'est à quoi on parvint, ayant fait accroire à ce Pape que Valdrade s'était corrigée de ses désordres. Mais, en levant l'excommunication, Adrien II n'avait pas manqué de défendre à cette femme d'avoir aucun rapport avec Lothaire et de lui donner plusieurs avis salutaires.

IV. Toutefois le saint évêque de Vienne conçut de vives alarmes de cette conduite du pape Adrien II. Craignant qu'après cette première démarche il n'eût pas assez de fermeté pour résister aux sollicitations de l'empereur et de sa concubine, il lui écrivit pour l'exhorter à ne donner aucune atteinte aux décrets du Pape Nicolas, son pieux prédécesseur. Adrien répondit à Adon qu'il recevait avec plaisir ses avis, et qu'il pouvait compter qu'il ne souffrirait pas qu'on annulât en rien les décrets d'un si grand Pape; que cependant il ne croyait point aller contre ses vues en traitant avec

Benoist de Valladolid, et traduites en français par dom Matthieu Olivier Tholosain, profès du monastère de Mont-Sarra., Paris, 1623, 2 forts vol. in-4°, tom. II, p. 576.

(712) Loc. cit.

(713) Labbe, *Conc.*, tom. V, p. 1667.

(714) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLIII, n° 57.

(715) *Art de vérif. les dates. Conc.* an. 769.

(716) *Ac. SS.* Bened., tom. VI; p. 261.

(717) Fleury, *Hist. ecclés*, liv. L, n° 8.

(718) *Hist de l'Egl. gall.*, liv. XVI, tom. VII, p. 514-515 de l'édit. in-12, 1826.

Digitized by Google

douceur des maux que ce Pape avait traités d'abord avec rigueur : « Il n'aurait pas commencé, n'ajoute-t-il, de guérir la plaie, s'il y avait appliqué d'abord des remèdes doux, et nous ne l'amènerions pas à une parfaite guérison, si nous continuions d'en appliquer de violents (719). » Cette lettre est datée du 8 mai de l'an 868.

V. En 869, Adon fit ordonner Bernaire évêque de Grenoble. L'archevêque de Vienne tint plusieurs conciles dans sa ville épiscopale pour le rétablissement de la discipline et pour le règlement de l'office divin. Il reste un fragment de celui qu'il assembla en 870, où l'on confirma les priviléges du monastère de Sainte-Augende. Il approuva et influença les décrets des conciles de Soissons de 866, et de Châlons-sur-Saône de 873 et 875.

Adon ne fut pas seulement en faveur auprès des grands de son temps, et n'exerça pas seulement une grande influence ; il avait encore mérité l'estime et la confiance du Pape Saint-Nicolas, qui lui écrivit plusieurs lettres (720), et semble même l'avoir établi son vicaire dans les Gaules pour y veiller au maintien du bon ordre dans toutes les églises : une telle mission convenait surtout à un prélat zélé, et renommé par sa science et par sa bonne doctrine.

VI. Nous avons vu qu'Adon, dès avant son épiscopat, avait composé le martyrologe qui porte son nom, et qu'il y avait fondu l'ancien Martyrologe romain, qu'il trouva à Ravenne, et qui lui servit beaucoup pour assigner aux fêtes les jours qui leur conviennent.

Il commence le sien par la veille de Noël, comme Usuard et presque tous les anciens ; il n'y a laissé aucun jour vide, et l'on y voit plusieurs saints de l'Ancien Testament, avec la plupart des vigiles des grandes fêtes et les octaves qui étaient alors établies dans l'Eglise. Il est le premier qui ait inséré dans la liste des fêtes pendant le cours de l'année celle de la Toussaint, qu'il marque au jour que nous la célébrons encore ; il ne fait qu'y donner le simple nom de la sainte Vierge et de même ceux des apôtres, des hommes apostoliques et de quelques autres saints du premier ordre, parce qu'il en traite à part dans un autre Martyrologe particulier qu'il a placé à la tête du martyrologe général. Mais nous nous bornons ici à ces courtes indications, devant traiter ce point ailleurs.

Outre cet ouvrage, nous avons de saint Adon une *Chronique* ou *Abrégé de l'Histoire universelle*, qu'il commence à la création du monde et conduit jusqu'en 874, c'est-à-dire jusqu'au règne des enfants de l'empereur Lothaire et au pontificat d'Adrien II. On y a ajouté depuis ce qui s'est passé jusqu'en 879; mais cette addition est ancienne, puisque Mabillon l'a trouvée dans des manuscrits de plus de cinq cents ans, écrite de la même main que la *Chronique* (721).

VII. Le savant dom Cellier note encore quelques autres ouvrages de notre saint. Nous mentionnerons les plus certains.

En 870, Adon retoucha les Actes du martyre de saint Didier, l'un de ses prédécesseurs, et les mit en meilleur style pour satisfaire aux désirs des peuples de son diocèse : c'est ce qu'il témoigne dans la préface adressée à son église. Il y prend, comme dans celle qui est à la tête de son Martyrologe, le titre de pécheur.

Quelque temps après, il envoya des Actes aux moines de Saint-Gal, avec des reliques du saint évêque qu'ils lui avaient demandées. Grimald était alors abbé de ce monastère. Adon confia ce dépôt à un saint prêtre nommé Bérold (*Voy.* cet article). Les Actes du martyre de saint Didier ont été imprimés dans les recueils de Canisius, et depuis, dans ceux des Bollandistes au 23 mai.

Les moines de Saint-Theudier, vulgairement Saint-Cherf, prièrent Adon d'écrire la vie de ce saint abbé, mort vers l'an 575. Adon le fit et leur dédia cet ouvrage. *Voy.* article THEUDIER (Saint). Les autres écrits, sauf les quelques lettres qu'il écrivit au pape Nicolas et à Anastase le Bibliothécaire, paraissent apocryphes. On peut néanmoins en voir la note dans dom Cellier (722).

VIII. Le saint archevêque Adon mourut au mois de décembre 871, âgé de soixante-seize ans. Il avait été seize années sur le siége de Vienne. L'Eglise honore sa mémoire au jour de sa mort (723) ; mémoire qui n'est pas seulement celle d'un homme aimé de Dieu, par conséquent d'un saint, mais aussi celle d'un savant et d'un pasteur dévoué au successeur de saint Pierre. Adon fut en effet le premier évêque de France qui s'employa avec zèle à maintenir l'autorité des décrets du Pape Nicolas contre ceux qui avaient intérêt à les annuler, parce qu'ils avaient été donnés pour réprimer leurs honteux désordres.

ADOPTIENS, hérétiques du VIII^e^ siècle. *Voy.* les articles ELIPAND, archevêque de Tolède, et FÉLIX, évêque d'Urgel.

ADOPTION, erreur qui s'éleva vers la fin du VIII^e^ siècle touchant l'adoption que certains hérétiques attribuaient au Fils de Dieu. *Voy.* les articles ELIPAND, archevêque de Tolède, et FÉLIX, évêque d'Urgel.

ADORATION DES MAGES. *Voy.* MAGES.

ADORATION PERPÉTUELLE DU T.-S. SACREMENT. *Voy.* EUCHARISTIE.

ADORNE (JEAN-AUGUSTIN), prêtre sorti de l'ancienne famille des Adornes de Gênes,

(719) Ep. Adriani ad Adonam, *Conc.* Labbe, tom. VIII, p. 940.

(720) Des lettres qu'il reçut de ce Pape, on n'en a que quatre dans les Collections des conciles, avec le fragment d'une autre où le Pape décide qu'il n'est pas permis à un sous-diacre de se marier ; mais on en trouve une sixième dans l'appendice de la *Bibliothèque* de Fleury, imprimée à Lyon en 1605. D. Cellier, *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. XIX, p. 252.

(721) Mabil. *Actor.*, tom. VI, p. 289

(722) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. XIX, chap. 15, § 2^e^, p. 252.

(723) *Martyr. rom.*, 16 décemb.

Digitized by Google

fondateur de la congrégation des Clercs-Réguliers-Mineurs (724).

Ce fut vers 1588 qu'Adorne, associé avec François et Augustin Carraccioli, d'une maison distinguée de Naples, voulut établir une nouvelle congrégation de clercs réguliers. Quoiqu'ils ne parussent pas vouloir s'attacher précisément à quelques-unes des fonctions apostoliques plutôt qu'à d'autres, et qu'il y eût déjà six congrégations de clercs réguliers, ils ne trouvèrent aucune difficulté dans l'établissement de ce projet ; et sur leur première requête, le Pape Sixte V, par sa bulle du 1er juillet 1588, qui commence par ces mots : *Sacræ religionis* (725), leur permit de faire les trois vœux solennels ordinaires, et un quatrième par lequel ils s'engageaient « de ne prétendre à aucune dignité hors la religion. »

Les premiers fondements de cette congrégation furent jetés à Naples. Comme Sixte V avait été Cordelier, il voulut qu'on la nommât la *congrégation des Clercs-Réguliers Mineurs*. Ces clercs avaient des maisons de quatre sortes. On s'occupait dans celles qu'ils nommaient maisons d'exercice, à procurer tous les secours spirituels aux fidèles ; d'autres étaient destinées à l'éducation des novices. Ils avaient aussi des colléges, où ils enseignaient toutes sortes de sciences, non-seulement à leurs religieux, mais encore à des externes, et ils recevaient chez eux ceux qui voulaient faire des retraites spirituelles. Enfin ceux qui parmi eux tendaient à la plus haute perfection pouvaient, avec la permission des supérieurs, se retirer dans une quatrième sorte de maison, qu'ils appelaient hermitage et dont l'entrée était interdite aux séculiers.

Ces religieux font tour à tour une heure d'oraison ; et tous les jours, hors les fêtes de précepte, il y en a un d'entre eux qui porte le cilice, un autre qui prend la discipline, et un troisième qui jeûne au pain et à l'eau et qui porte sa portion du réfectoire à un pauvre, a qui il fait quelque instruction. Adorne, leur instituteur, mourut à Naples en odeur de sainteté, en 1591. — A la fin du XVIIIe siècle ces religieux avaient quelques maisons en Italie, et il y avait peu de villes importantes et d'universités en Espagne où ils n'eussent des colléges.

ADRETS (François). *Voy.* Beaumont (baron des Adrets de).

ADRIA (Pierre d'), religieux dominicain ainsi appelé du lieu de sa naissance. Il fut nommé, en 1306, évêque de Vico, dont il occupa le siége pendant 10 ans ; disciple de saint Thomas, il conserva ses leçons sur saint Matthieu et les dix préceptes ; on lui attribue un *Traité sur la vie spirituelle*, qui n'a pas été imprimé.

ADRIANI (Adrien), jésuite d'Anvers, entra à Louvain dans la Société en 1544, et fit son quatrième vœu entre les mains du célèbre Ruard Tapper. Après la mort de saint Ignace il fut appelé à Rome pour se trouver à l'élection du général de l'ordre, Jacques Lainès. Mais Adriani s'étant trouvé engagé dans des brigues contraires aux règles de son Institut et capables de causer quelque trouble dans le gouvernement de la Compagnie, il s'en aperçut et se retira aussitôt en Flandre, où il ne s'appliqua plus qu'à instruire et à rendre service au prochain avec beaucoup de zèle et d'édification (726). On a de lui un grand nombre d'ouvrages de piété, composés en flamand, et qui ont été imprimés plusieurs fois. Nous ne citerons que son plus important : C'est son *Traité de l'inspiration divine*, traduit en latin par Bennesius, et publié à Cologne en 1601. Ce jésuite est mort en l'an 1581.

ADRIANISTES, nom de trois sectes d'hérétiques. Les premiers sont ceux qui avaient adopté les erreurs de Simon le Magicien, surnommé par saint Ignace le *Fils aîné de Satan ;* ce nom leur venait sans doute d'un disciple de cet hérésiarque nommé Adrien.

Les seconds s'appelèrent ainsi à cause d'Adrien Humstédius, qui, au Xe siècle, répandit ses opinions d'abord dans la Zélande, puis en Angleterre. Il soutenait qu'on peut sans péché retarder de quelques années le baptême des enfants ; que le corps de Jésus-Christ a été formé seulement de la substance de sa chair, et il adoptait toutes les erreurs des Anabaptistes.

Enfin les troisièmes, dont on ne parle pas dans le *Dictionnaire des Hérésies*, ce qui fait que nous en disons un mot, ces derniers hérétiques, disons-nous, eurent ce même nom, parce qu'ils suivirent les erreurs d'Adrien du Bourg, ministre calviniste en Hollande. C'était un des mille dissidents du protestantisme.

ADRIAS (Saint), martyr à Rome sous Valérien. *Voy.* l'article Hippolyte (Saint).

ADRIEN Ier, Pape. Le Pape Etienne III étant mort le 1er février 772, huit jours après on lui donna pour successeur Adrien, fils de Théodore, duc de Rome et consul, et enfin primicier de l'Eglise romaine. Il fut ordonné le 9 février, et tint le Saint-Siége vingt-trois ans dix mois et seize jours.

I. Quoiqu'il eût perdu son père et sa mère en bas âge, il ne laissa pas de donner dès lors de grandes marques de vertu ; il priait souvent le jour et la nuit dans l'église de Saint-Marc, voisine de sa maison ; il mortifiait son corps par le jeûne et faisait des aumônes selon son pouvoir.

Toute la ville de Rome parlait de son mérite, qui était encore relevé par sa bonne mine. C'est ce qui porta le Pape saint Paul à le mettre dans le clergé et à le faire notaire régionnaire et ensuite sous-diacre. Le Pape Etienne III l'ordonna diacre et employa son savoir à expliquer l'Evangile au peuple. Enfin l'estime générale le fit élire Pape aussitôt après la mort d'Etienne. Le jour même de son élection il rappela plusieurs des magistrats, du clergé, et de la milice, que Paul Afiarte (*Voy.* cet article) et ses partisans

(724) Cont. de Fleury, liv. CLXXVIII, n° 70.
(725) In *Bullar.* t. II, Const. 81, Sixte V, p. 687.
(726) Stewhel, *de Scrip. sac. Jesu.*

Digitized by Google

avaient exilés à la mort du dernier Pape, et délivra ceux qu'ils tenaient en prison. Il fut ainsi sacré au milieu d'un redoublement de la joie publique.

II. Sitôt que le roi des Lombards (Didier) l'eût appris, il envoya des ambassadeurs au nouveau Pape pour l'assurer de son amitié. Le Pontife leur dit : « Je désire avoir la paix avec tous les chrétiens et même avec le roi Didier, et je ferai mon possible pour conserver le traité fait entre les Romains, les Francs, et les Lombards. Mais comment puis-je me fier à votre roi après ce que le Pape Etienne, mon prédécesseur, de sainte mémoire, m'a raconté de sa perfidie ? Qu'il a menti en tout ce qu'il lui avait promis avec serment sur le corps de saint Pierre, touchant les restitutions à faire à la sainte Eglise de Dieu ; qu'il n'avait cherché qu'à perdre par ses mauvais artifices les principaux personnages de notre Eglise, Christophe et Sergius, prétendant encore que le Pape lui en devait avoir beaucoup d'obligation, et que sans lui Carloman, roi des Francs, viendrait saccager Rome et prendre le Pape. Voilà quelle est la bonne foi de votre roi Didier. »

Toutefois ses ambassadeurs promirent avec tant de serments qu'il accomplirait tout ce qu'il avait promis au Pape Etienne et garderait une paix inviolable, que le Pape Adrien les crut et envoya ses légats à Didier pour l'exécution de ses promesses. Mais ils apprirent en chemin qu'il avait pris plusieurs villes de l'exarchat, et qu'il tenait Ravenne bloquée, ruinant tout le pays d'alentour. Bientôt après, les habitants, pressés par la famine, envoyèrent leur archevêque, Léon, avec une députation au Pape, qui s'étant plaint au roi Didier, celui-ci répondit : « Qu'il ne rendrait point ces places à moins que le Pape ne vînt conférer avec lui. » Son dessein était d'attirer le Pape, de l'obliger à sacrer rois des Francs les deux fils de Carloman, réfugiés auprès de lui avec leur mère, de diviser ainsi les Francs entre eux, de faire perdre au Pape l'amitié de Charlemagne, unique roi des Francs et patrice des Romains, et en dernier résultat d'asservir aux Lombards et la ville de Rome et toute l'Italie. Cette politique était peu loyale, mais elle semblait habile : l'événement fit voir que plus de loyauté eût été plus d'habileté véritable. Le Pape Adrien n'eut garde de donner dans ce piége, et refusa constamment d'aller trouver le roi des Lombards.

Paul Afiarte, et nous devons mentionner ici ces faits, était le chef des députés envoyés par le Pape au roi Didier. Il avait promis à celui-ci de lui amener le Saint-Père, dût-il le traîner avec une corde aux pieds. Mais pendant son absence on découvrit à Rome de quelle manière il avait fait mourir Sergius ; ce qui obligea le Pape d'envoyer secrètement à Léon, archevêque de Ravenne, le prier d'arrêter Paul à son retour de Lombardie ; ce qui fut exécuté. Dans l'intervalle le Pape fit à Rome des informations exactes et juridiques sur la mort de Sergius ; on trouva même son corps ayant une corde au cou et percé de plusieurs plaies. Les grands et le peuple de Rome en furent tellement frappés, qu'ils allèrent demander justice au Pape, lui représentant que, si ce crime demeurait impuni, on en devait craindre plusieurs autres. Le Pape livra au préfet de Rome les complices : ayant été convaincus en public, ils furent envoyés en exil à Constantinople. Le Pape envoya à Ravenne les actes du procès pour être lus à Paul, voulant seulement le convaincre et lui faire faire pénitence. Mais l'archevêque Léon l'avait déjà remis au consulaire de la ville, qui l'examina publiquement. Il confessa son crime. Le Pape, voulant lui sauver la vie, écrivit à l'empereur Constantin, le priant de le recevoir en Grèce et de l'y tenir en exil ; et il adressa cette lettre à Léon de Ravenne, qu'il pria de faire transférer Paul à Constantinople. Mais nonobstant les défenses et les protestations du Pape, Léon obligea le consulaire de Ravenne à faire mourir Paul Afiarte. Il voulut ensuite persuader au Pape qu'il n'avait point trempé dans cette mort ; mais le Pape ne reçut point ses excuses, et dit : « C'est à lui à voir ce qu'il a fait touchant Paul. Pour moi, désirant sauver son âme, j'avais résolu de le soumettre à la pénitence. »

III. Le roi des Lombards, voyant les artifices de sa politique déjoués, envoya des troupes ravager le territoire de plusieurs villes qui dépendaient de Rome. Il le faisait d'une manière atroce. Ainsi les habitants de Bléra s'occupaient tranquillement à faire leurs moissons, lorsqu'une troupe de Lombards fondit sur eux, égorgea les hommes, emmena captifs les enfants et les femmes, après avoir mit tout à feu et à sang. Bien des fois le Pape envoya des ambassades et des lettres suppliantes pour détourner le roi de ces cruautés et lui faire rendre les villes qu'il avait usurpées. Didier répondit que non-seulement il n'en rendrait point, mais qu'il allait marcher sur Rome avec toute son armée pour la serrer de près et la forcer à se rendre. Dans cette extrémité le Pape Adrien fit murer quelques portes de la ville et fermer soigneusement les autres. En même temps il envoya par mer des légats à Charlemagne, roi des Francs et patrice des Romains, pour le suplier de venir au secours de l'Eglise romaine, comme son père, de sainte mémoire, et de faire rendre au roi Didier tout ce qu'il avait enlevé à Saint-Pierre (727).

Cependant, quand Didier vit que tous ses artifices avaient été inutiles pour obliger le Pape Adrien à le venir trouver et sacrer les enfants de Carloman, il sortit de Pavie avec eux et avec ses troupes, et marcha vers Rome. Il envoya devant pour faire avertir le

(727) Anast. in Adr.

Digitized by Google

Pape, qui répondit : « Si le roi ne rend les villes qu'il a promises et ne nous fait entièrement justice, il est inutile qu'il se donne la peine de venir ; car il est impossible que je paraisse devant lui. » Cette réponse n'arrêta pas Didier; et le Pape, sachant qu'il approchait, rassembla les troupes qu'il put pour la défense de Rome, y fit porter tous les ornements et les trésors des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et les fit si bien fermer, que le roi n'y pouvait entrer qu'en brisant les portes. Ensuite il envoya au roi un écrit, où il le conjurait par tous les divins mystères de ne point entrer sans son congé sur les terres des Romains. Cette protestation fut portée par trois évêques, Eustrate d'Albane, André de Preneste, et Théodore de Tibur; et le roi, l'ayant reçue à Viterbe, y eut tant d'égards, qu'il s'en retourna.

IV. D'un autre côté il assurait Charlemagne qu'il avait rendu les villes prises et fait justice à l'Eglise romaine. Charlemagne, pour s'assurer avant toutes choses de la vérité du fait, envoya à Rome un évêque nommé Georges, Vulfard, abbé de Saint-Martin de Tours, et Albin, son favori, auxquels on fit voir sur les lieux tout le contraire, et que Didier n'avait rien rendu. Ces premiers ambassadeurs de Charlemagne n'ayant rien obtenu du roi lombard, il lui en envoya d'autres pour lui offrir quatorze mille sous d'or s'il voulait satisfaire le Pape. Mais Didier rejeta des offres si avantageuses avec une hauteur qui détermina Charlemagne à accorder la paix aux Saxons. Il s'avança donc, l'an 773, avec une armée nombreuse par le mont Cenis. Les Lombards s'étaient fortifiés dans les gorges des montagnes avec des retranchements qui paraissaient imprenables. Charlemagne renouvela les mêmes offres à Didier, qui les rejeta avec la même hauteur. Enfin Charlemagne se réduisit à lui demander seulement trois otages pour garants qu'il restituerait à saint Pierre ce qui lui était dû. Didier s'y refusa encore. Il savait peut-être par ses espions que les Francs étaient résolus à se retirer le lendemain ; car telle était en effet leur détermination, suivant Anastase le Bibliothécaire. Mais cette même nuit Dieu envoya parmi les Lombards une terreur soudaine, et le roi Didier, son fils Adalgise, et tous les Lombards, abandonnant leurs tentes et leurs bagages, prirent tous la fuite, sans que personne les poursuivît. Les Francs, s'en étant aperçus, coururent après eux et en tuèrent un grand nombre. Didier se renferma dans Pavie, et son fils Adalgise à Vérone, avec la reine Girberge, veuve de Carloman, et les deux princes ses enfants.

V. Avant que Didier eut marché vers les Alpes, les principaux Lombards de Riéti et de Spolète étaient venus à Rome se soumettre au Pape Adrien. Les autres désiraient tous également se donner à saint Pierre et à l'Eglise romaine ; mais ils craignaient le roi. Lors donc qu'ils eurent appris sa défaite, ils vinrent tous à Rome des différentes villes, supplier le Pape à genoux de les recevoir au service de saint Pierre et de la sainte Eglise romaine, et de leur faire couper les cheveux comme aux Romains. Le Pape se rendit avec eux à l'église de Saint-Pierre, où tous unanimement, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, prêtèrent serment de fidélité au prince des apôtres, au Pape, son vicaire, et à tous ses successeurs. Après quoi ils se firent couper la barbe et les cheveux à la manière des Romains. Le Pape leur donna pour duc l'un d'entre eux, qu'ils choisirent, et qui se nommait Hildebrand. Les habitants des duchés de Fermo et d'Ossimo, d'Ancône et de Foligni, se rendirent pareillement tous à Rome et firent de même (728).

VI. Charlemagne se rendit devant Pavie et l'attaqua. Le siége avait déjà duré six mois, lorsque ce prince eut la dévotion d'aller visiter les tombeaux des saints apôtres, à la fête de Pâques, qui cette année 774 était le troisième d'avril. S'étant mis à la tête d'un détachement de ses troupes, il marcha vers Rome accompagné de plusieurs évêques et de plusieurs abbés. Il menait aussi des ducs, des comtes et d'autres seigneurs, et des troupes pour sa sûreté. Il hâta sa marche pour arriver à Rome le samedi saint, qui était le second jour d'avril. Le Pape Adrien, extrêmement surpris de cette agréable nouvelle, envoya tous les magistrats de Rome au devant du roi, jusqu'à trente milles ou dix lieues, où ils le reçurent avec la bannière. Quand il fut à un mille de Rome, le Pape envoya au devant toutes les compagnies de la milice avec leurs chefs et tous les enfants que l'on instruisait dans les écoles, portant des rameaux de palmes et d'oliviers et chantant des acclamations à la louange du roi. On portait aussi devant lui les croix comme on avait la coutume de le faire à la réception d'un exarque ou d'un patrice ; en un mot on lui rendit les plus grands honneurs (729).

Sitôt qu'il vit les croix que l'on portait à sa rencontre, il descendit de cheval avec les seigneurs qui l'accompagnaient, et s'avança à pied jusqu'à l'église de Saint-Pierre. Le Pape était venu dès le grand matin, et l'attendait avec son clergé sur les degrés, que le roi baisa tous : puis il embrassa le Pape et le prit par la main droite. Ils entrèrent ainsi dans l'église, et tout le clergé commença à chanter l'antienne : *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. Le roi et sa suite s'avancèrent jusqu'à la confession de Saint-Pierre, où ils se prosternèrent et remercièrent Dieu de la victoire qu'il avait accordée au roi par l'intercession de ce saint apôtre. Ensuite le roi pria instamment le Pape de lui permettre d'entrer à Rome (730) pour accomplir ses vœux et faire ses prières en di-

(728) Anast. in Adr.
(729) Eginh. *Vita*.
(730) Anast. in Adr.

Digitized by Google

verses églises. Ils descendirent l'un et l'autre près du corps de saint Pierre avec les seigneurs romains et français, et se promirent sûreté par des serments réciproques. Après quoi le roi et les Français entrèrent dans Rome : le Pape célébra devant eux le baptême solennel à la basilique de Latran, selon la coutume, la veille de Pâques. Après quoi le roi retourna à Saint-Pierre, où était son logement.

Une circonstance, dit un historien, est surtout à remarquer ici : Charlemagne demande au Pape, et le Pape accorde à Charlemagne la permission d'entrer dans Rome. Le vrai seigneur était donc, non pas Charlemagne, quoique patrice des Romains, mais le Pape (731).

VII. Le lendemain, jour de Pâques, le Pape Adrien envoya, dès le matin, au roi tous les magistrats et les officiers de guerre, qui le conduisirent avec les Français à Sainte-Marie-Majeure. Après la messe le Pape le mena au palais de Latran, où il lui donna à dîner et se mit à table avec lui. Le lendemain, lundi, le Pape célébra la messe à Saint-Pierre, suivant la coutume, et y fit chanter des cantiques en l'honneur de Charlemagne. Nous avons d'anciennes formules de ces sortes de cantiques, que les anciens écrivains nomment *laudes*. C'étaient des éloges accompagnés de vœux et de prières, qu'on faisait chanter de l'ambon, comme par exemple : *Au très-excellent Charles, couronné de Dieu, grand et pacifique roi des Francs, des Lombards, et patrice des Romains, vie et victoire!* Et le peuple répondait : *Sauveur du monde, sois-lui en aide!* Le mardi, le Pape officia à Saint-Paul en présence du roi (732). On voit que les stations pour les féries de Pâques étaient dès ce temps-là les mêmes que celles qui sont encore marquées aujourd'hui dans le Missel romain.

Le mercredi, Adrien se rendit à Saint-Pierre avec son clergé, et il pria le roi de confirmer la donation que Pepin avait faite dans l'assemblée de Quercy au Pape Etienne, et que lui Charlemagne avait signée avec son frère Carloman. Le roi, s'étant fait lire l'acte de cette donation, l'approuva avec les seigneurs de sa suite. Mais ce n'était pas assez pour satisfaire sa générosité et son attachement au Saint-Siége ; il fit dresser par Ethérius, son notaire et son chapelain, l'acte d'une donation beaucoup plus ample que la première : il y donnait à l'Eglise romaine l'île de Corse, Parme et Mantoue, tout l'exarchat de Ravenne, les provinces de Venise et d'Istrie, avec les duchés de Spolète et de Bénévent.

Le roi lui-même signa la donation de sa propre main, suivant l'expression d'Anastase le Bibliothécaire, et la fit souscrire par les évêques, les abbés, les ducs, et les comtes qui l'accompagnaient. Il faut entendre par cette signature une croix ou monogramme que Charlemagne mit sur l'acte ; car, quoique savant d'ailleurs, il ne savait pas écrire. On appelle monogramme un chiffre composé des lettres du nom, qui semblent n'en faire qu'une, et Charlemagne est le premier de nos rois qui en introduisit l'usage ordinaire (733). Les évêques et les seigneurs souscrivirent donc à la dotation. Après quoi le roi la mit sur l'autel de Saint-Pierre, et ensuite sur son tombeau, au dedans de la confession, et fit serment avec ses seigneurs qu'il conserverait au Saint-Siége tout ce qui était contenu dans cet acte, qu'il remit ainsi entre les mains du Pape. Il en fit faire un double par le même Ethérius, le mit sur le corps de saint Pierre, sous le livre des Evangiles, qu'on y baisait, et il l'y laissa. Il en emporta avec lui un autre exemplaire, qui fut écrit par le scriniaire du Saint-Siége.

Ce fut, comme l'on croit, et Fleury rapporte ce fait (734), à ce premier voyage de Rome que le Pape Adrien donna au roi Charles le code des canons de l'Eglise romaine suivant l'édition de Denis le Petit, à laquelle on avait ajouté les décrétales de six Papes, savoir : d'Hilarius, de Simplicius, de Félix, de Symmaque, d'Hormisdas et de Grégoire II (735). A la tête de ce livre le Pape Adrien mit un éloge du roi en vers acrostiches, dont les premières lettres marquent l'adresse qu'il lui en fait, et dans le corps de la pièce il lui souhaite d'être vainqueur dans Pavie, de dompter Didier, et de conquérir le royaume des Lombards. On trouve un abrégé de ce code attribué aussi au pape Adrien, mais apparemment fait depuis par quelque particulier.

VIII. Charlemagne ayant satisfait sa piété à Rome, retourna au camp, devant Pavie. Il pressa si vivement le siége de cette place, qu'il obligea le roi Didier, qui la défendait, à se rendre prisonnier. La prise de cette capitale rendit le vainqueur maître de tout le royaume de Lombardie, et dans la suite il prit le titre de roi des Francs et des Lombards.

Ce prince soumit aussi la Saxe à son empire ; il n'avait rien omis pour procurer la conversion des Saxons ; mais les fréquentes révoltes de ces peuples l'obligèrent à les poursuivre ; il les vainquit, et cette victoire soumit non-seulement toute la Saxe à son empire, mais encore à celui de Jésus-Christ par la conversion de Witikind, l'un des chefs des Saxons. Charlemagne manda cette heureuse nouvelle à Offa, roi des Marciens, et au Pape Adrien Ier. Ces conquêtes eurent lieu vers 782, et ce fut environ à cette époque que le roi, qui rapportait à Dieu la gloire de ses succès, voulut lui en rendre de solennelles actions de grâces.

Il écrivit donc au Pape par André, abbé

(731) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LIII, tom. XI. p. 179.

(732) D. Mabillon, *Vet. Analect. Nova*. Paris, 1723, p. 170.

(733) D. Mabillon, *Diplom.*, liv. II, cap. 10.

(734) *Hist. eccles.*, liv. XLIV, n° 5.

(735) *Bib. Just.*, tom. I, p. 97.

Digitized by Google

de Luxeuil, pour le prier d'indiquer dans toute l'Eglise des prières et des litanies à cette intention. Le Pape, dans sa réponse, après avoir félicité le roi sur les succès de son zèle pour la conversion des Saxons, ajoute : « Quant à ce que Votre Excellence nous a marqué qu'elle souhaitait que, pour remercier le Seigneur de cet heureux événement et attirer de plus en plus ses bénédictions sur vos armes victorieuses, nous fissions chanter les louanges de Dieu dans toutes les églises en un même jour du même mois, et que nous ordonnassions des litanies, c'est-à-dire des processions pendant deux jours, vous ne pouviez nous faire une demande qui nous fût plus agréable. Pour satisfaire en cela votre piété, nous avons ordonné par l'autorité apostolique qu'on fît incessamment, dans tous les lieux soumis à l'Eglise romaine, votre mère, des processions solonnelles les trois jours suivants, savoir : le 23 juin, veille de saint Jean-Baptiste; le 26, fête des saints Jean et Paul, et le 28, veille de saint Pierre. » Le Pape ajoute que, quoique le roi ne lui eût demandé que deux jours de prières publiques, il en avait marqué trois, afin qu'on priât pour la famille royale, pour les sujets du roi, et pour que le Seigneur préservât le royaume de France de la peste et des autres maladies contagieuses (736).

IX. Mais avant ses victoires sur les Saxons Charlemagne s'était encore rendu en Italie et avait revu Adrien. Sur la fin de l'année 780 il vint à Pavie, où il passa l'hiver; il y célébra la fête de Noël, et de là il s'achemina vers Rome (737). Etant arrivé dans la ville éternelle pour la seconde fois, il y fit baptiser à Pâques, 781, son fils Carloman, par Adrien, qui le leva lui-même des fonts, et changea son nom en celui de Pépin. Ensuite il le sacra roi d'Italie, et son frère Louis roi d'Aquitaine; car Charles l'avait aussi amené avec la reine Hildegarde, sa femme, mère de ces deux princes, qui étaient encore enfants.

Depuis le premier voyage de Charles à Rome, le Pape Adrien lui avait souvent fait des plaintes de Léon, archevêque de Ravenne, qui s'était mis en possession de la plupart des villes d'Emilie, savoir : Faïence, Forlimpopoli, Forli, Césène, Bobio, Comacchio, Imola, Bologne et le duché de Ferrare, prétendant que le roi Charles les lui avait données avec toute la Pentapole (738). Le séjour des empereurs et des exarques de Ravenne avait donné de l'ambition aux archevêques; ainsi il n'est pas étonnant qu'à l'exemple des Papes ils voulussent attribuer à leur église de grands domaines et avoir part aux libéralités des princes français. Ces contestations ne finirent qu'à la mort de l'archevêque Léon.

Le roi de son côté se plaignit au Pape de ce que les Romains vendaient des esclaves aux Sarrasins, et de la vie déréglée des évêques d'Italie (739) Quant à ce second article, le Pape le nia absolument et soutint que c'était une pure calomnie. Quant au premier, il dit que c'étaient les Grecs, qui, naviguant sur les côtes des Lombards, avec lesquels ils étaient d'intelligence, en recevaient des esclaves, et qu'il avait fait son possible pour l'empêcher, jusqu'à faire brûler dans le port de Centumcelles des vaisseaux des Grecs et les retenir eux-mêmes en prison. Le Pape se plaignit encore au roi des Napolitains, qui avaient usurpé les patrimoines de saint Pierre, et pris Terracine conjointement avec les Grecs. Mais, répéterons-nous avec Fleury (740), les affaires temporelles des Eglises, même de l'Eglise romaine, ne sont pas de la matière de l'histoire ecclésiastique : c'est pourquoi nous n'entrons pas dans ces sortes de détails.

X. Quelques années après qu'Adrien eut reçu Charlemagne à Rome, il accorda aux monastères de Saint-Martin de Tours et de Saint Denis, près Paris, des priviléges portant confirmation du droit d'y avoir des évêques particuliers. Ces priviléges sont tous deux en même forme et de même date, c'est-à-dire du mois de juin, indiction neuvième, en 786. *Voy.* l'article Evêques des monastères.

La bonne harmonie qui régnait entre Adrien et Charlemagne facilitait le bien qui était à faire. En 787, le Pape ayant envoyé en Angleterre deux légats, Grégoire, évêque d'Ostie, et Théophylacte, évêque de Todi, Charlemagne, en considération d'Adrien, leur donna l'abbé Vigode pour les accompagner dans leur voyage; il facilita leur mission autant qu'il put, et ces légats emportèrent en Angleterre les premiers éléments de sa constitution religieuse, disciplinaire, et politique. *Voy.* l'article Eglise d'Angleterre. Adrien eut encore une autre satisfaction qui dut réjouir vivement son cœur au milieu des soins de toutes les Eglises : l'empereur de Constantinople (Constantin VII) et le patriarche lui demandèrent un concile général pour le rétablissement des saintes images et de l'union des Eglises.

XI. En effet, le patriarche Paul étant mort, Taraise lui succéda sur le siége patriarcal de Contantinople. Sitôt qu'il fut patriarche, Taraise envoya ses lettres synodales et sa profession de foi au Pape Adrien. L'impératrice lui écrivit aussi au nom de son fils (741). Ils déclarent la résolution qu'ils avaient prise d'assembler un concile universel, et prient le Pape d'y venir pour confirmer l'ancienne tradition touchant les images; ils lui promettent de le recevoir avec l'honneur convenable et de le renvoyer de même; que, s'il ne peut venir, ils le prient d'envoyer des hommes vénérables et savants, chargés de ses lettres pour représenter sa personne. Cette lettre est datée du 4 des calendes de septembre, indiction seotième, c'est-

(736) *Cod. Carol.*, ep. 91.
(737) *Ann.* Loisel, etc.
(738) *Cod. Car.*, ep. 51, 52, 54.
(739) Epist. 65
(740) *Hist. eccles.*, liv. XLIV, n° 17.
(741) *Conc.*, tom. VII, p. 52.

Digitized by Google

à-dire du 29 août 784, deux jours avant la mort du patriarche Paul, avec qui apparemment elle fut concertée. On en chargea Constantin, évêque de Léontine, en Sicile, déjà connu du Pape, que l'on pria de le renvoyer promptement porter les nouvelles de sa venue, car on supposait qu'Adrien viendrait, et les ordres pour le recevoir étaient donnés au gouverneur de Sicile.

Taraise écrivit aussi une lettre adressée aux évêques et aux prêtres d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem (742); elle contient sa profession de foi touchant la Trinité, l'Incarnation, et l'invocation des saints, la condamnation de tous les hérétiques, l'approbation des six conciles œcuméniques, et la condamnation du prétendu concile contre les images. Enfin il les prie d'envoyer au moins deux légats pour tenir leur place dans le concile, avec leurs lettres, pour concourir à la réunion de l'Eglise. La lettre de Taraise au Pape était conforme à celle-ci.

XII. Le pape Adrien ne manqua pas de répondre à l'empereur et au patriarche (743). Il dit à l'empereur: « C'est votre bisaïeul qui par le conseil de quelques impies a ôté chez vous les images, au grand scandale de tout l'univers. De quoi les deux Papes Grégoire, étant dans une grande affliction, lui écrivirent plusieurs fois pour le prier de les rétablir; mais il n'eut aucun égard à leurs prières. Ensuite nos saints prédécesseurs Zacharie, Etienne, Paul, et l'autre Etienne, ont fait la même prière aux empereurs, votre aïeul et votre père. Je vous supplie de même en toute humilité de faire observer en Grèce ce que nous pratiquons en honorant les images, suivant la tradition de nos pères. » Et ensuite : « Nous adorons Dieu en esprit et en vérité, et nous n'avons garde de faire des divinités des images : ce n'est qu'un monument de notre vénération. » Il traite fort au long la question, et ajoute : « Nous avons pris soin de vous envoyer les passages des Pères qui recommandent les saintes images. Et je supplie Votre Clémence du fond du cœur, à genoux et prosterné à vos pieds, comme si j'étais présent, je vous conjure, dis-je, devant Dieu, de faire rétablir les images en leur ancien état, tant à Constantinople que dans les autres parties de la Grèce (744). Que s'il est impossible, à cause des hérétiques, de les rétablir sans tenir un concile, il faut premièrement que le faux concile tenu contre toutes les règles soit anathématisé en présence de nos légats; ensuite que vous nous envoyiez, suivant la coutume, une déclaration avec serment en votre nom, de l'impératrice votre mère, du patriarche de Constantinople et de tout le sénat, que vous laisserez dans le concile une entière liberté, et renverrez nos légats avec toute sorte d'humanité, quand même on ne s'accorderait pas.

« Je vous supplie aussi de nous faire restituer en entier les patrimoines de Saint-Pierre donnés par les empereurs et les autres fidèles pour le luminaire de l'église et la nourriture des pauvres, et de faire restituer à l'Eglise romaine les consécrations des archevêques et des évêques qui sont de notre juridiction, suivant la tradition ancienne. » Il faut remarquer que par ce passage Adrien entend les évêques d'Illyrie. Ils étaient en effet sous la juridiction tout entière du Pape, ainsi que cela était sous le Pape Boniface, l'an 421. Quant aux patrimoines dont parle Adrien, ce sont ceux de Grèce et d'Orient.

Le Pape Adrien ajoute : « Nous avons été fort surpris de voir que dans votre lettre on donne à Taraise le titre de patriarche universel. Le patriarche de Constantinople n'aurait pas même le second rang sans le consentement de notre siége; mais s'il est universel, il a donc aussi la primauté sur notre Eglise : ce que tous les chrétiens voient bien être une prétention ridicule. Taraise lui-même nous a envoyé sa lettre synodique (745), sa confession de foi nous a réjoui; mais nous avons été troublé de voir qu'il a été tiré de l'état laïque et du service de l'empereur pour être élevé tout d'un coup à la dignité de patriarche : ce qui est tellement contre les règles, que nous n'aurions point consenti à son ordination si nous n'espérions qu'il concourra fidèlement au rétablissement des images. »

Le Pape propose ensuite à l'empereur l'exemple du roi Charles, qui, « suivant nos avis, dit-il, et accomplissant nos désirs, a soumis à sa puissance toutes les nations barbares de l'Occident, et a donné à l'Eglise romaine à perpétuité des provinces, des villes, des châteaux, et des patrimoines qui étaient détenus par les Lombards, mais qui appartenaient de droit à saint Pierre, et il ne cesse point d'offrir tous les jours de l'or et de l'argent pour le luminaire et la nourriture des pauvres (746). » Enfin le Pape recommande à l'empereur les deux légats qu'il chargeait de ces lettres, savoir, Pierre, archiprêtre de l'Eglise romaine, et Pierre, prêtre et abbé du monastère de Saint-Sabbas à Rome. La lettre à l'empereur est datée du 26 octobre, indiction neuvième, qui est l'an 785. La lettre au patriarche Taraise approuve sa confession de foi (747), et contient pour le fond les mêmes choses.

Au reste, nous n'avons plus cette lettre en entier; et Anastase le Bibliothécaire nous apprend (748), que les Grecs en ont beaucoup retranché. En effet, on n'y trouve plus rien sur le titre de patriarche universel et sur l'ordination précipitée, que le Pape n'aura pas manqué de reprocher à Taraise, comme

(742) *Conc.*, tom. VII, p. 162.
(743) Id. ibid., p. 106.
(744) Id. ibid., p. 115.
(745) Id. ibid., p. 118.
(746) Id. ibid., p. 119.
(747) Id. ibid., p. 122.
(748) Anast. Bib.

Digitized by Google

il le fait dans sa lettre à l'empereur. Seulement, on y trouve cette parole : « Si les empereurs ne rétablissent les saintes images, nous n'osons recevoir votre consécration (749). » Quant au titre *d'universel*, le même Anastase nous révèle une particularité qui pourrait peut-être concilier la division des Grecs et des Latins sur ce point. Anastase dit donc que lorsqu'il était à Constantinople il reprochait souvent aux Grecs ce titre fastueux qu'ils donnaient à leur patriarche. Eux assuraient qu'ils l'appelaient œcuménique, non dans le sens d'universel, comme s'il avait la présidence de toute la terre, mais sur ce qu'il en présidait une partie qui est habitée par des chrétiens. Car le mot grec *œcuménique* s'entend non-seulement de l'univers, mais de tout lieu habitable. D'où le même Anastase engage les Pontifes romains à pardonner aux Grecs cette adulation inconvenante envers leurs prélats (750). Et, à vrai dire, si cette expression est entendue ainsi, et si elle n'est qu'une hyperbole, d'ailleurs naturelle au génie grec, on peut aisément ne pas y attacher plus d'importance qu'il ne faut.

XIII. Les lettres pour la convocation du concile (n° XI) ayant été envoyées à tous les évêques, ils se rendirent à Constantinople, et les légats du Pape Adrien et des patriarches d'Orient y arrivèrent en même temps (751). Le concile devait se tenir le 1er août 786. Mais à cause des troubles et des scandales que suscitèrent les iconoclastes, il fut ajourné. Enfin, il s'ouvrit à Nicée dans l'église de Sainte-Sophie, le 24 septembre 787. Les deux légats de Rome y occupèrent la première place, comme représentants d'Adrien ; les lettres de ce Pape y furent approuvées dans la deuxième session, et les Pères y témoignèrent constamment de leur déférence pour ce Souverain-Pontife. *Voy.* l'article NICÉE (VIIe concile général de).

Quand ce grand concile fut terminé, le patriarche Taraise écrivit au Pape pour lui rendre compte de ce qui s'y était passé, et principalement comment sa lettre y avait été reçue. Il témoigne que Constantin et Irène ont rétabli partout les saintes images dans les églises et dans leurs palais. Ce même patriarche s'étant appliqué fortement à déraciner la simonie, écrivit aussi à Adrien une lettre à ce sujet. Il lui dit que Sa Sainteté jouissait d'une grande gloire pour avoir conservé la pureté du sacerdoce, c'est-à-dire que l'Eglise Romaine était exempte de ce reproche.

De leur côté les légats du Pape étant de retour à Rome, y apportèrent un original grec des actes du concile. Adrien le fit traduire en latin et mettre dans sa bibliothèque (752). Mais cette version était tellement mot à mot, qu'elle était à peine intelligible, et que personne ne daignait la transcrire ni presque la lire (753). Ce qui obligea Anastase le Bibliothécaire d'en faire une traduction nouvelle, près de cent ans après. Nous avons cette version d'Anastase, et une autre ancienne plus imparfaite que la sienne, mais meilleure que la première.

XIV. Vers le temps du concile de Nicée, c'est-à-dire en 787, Tassillon, duc de Bavière, envoya à Rome un évêque et un abbé prier le pape Adrien de lui faire faire la paix avec Charlemagne, qui était irrité contre lui (754). Précisément le roi était venu pour la troisième fois en Italie, et se trouvait alors à Rome. A la prière d'Adrien il accorda la paix au duc de Bavière ; mais les ambassadeurs de Tassillon déclarèrent qu'ils n'avaient point de pouvoir pour régler les conditions du traité ; et le Pape, mal content de ce procédé, prononça anathème contre Tassillon et ses complices, s'il ne tenait les serments qu'il avait faits au roi, et déclara qu'en ce cas le roi et son armée ne seraient coupables d'aucun péché pour les homicides, les incendies et les autres maux qui arriveraient en Bavière. « C'est la première fois dit Fleury (755), que j'ai observé qu'un Pape ait prononcé sur la justice d'une guerre. »

En ce troisième voyage, Charlemagne célébra la fête de Pâques avec le Pape, le 8 avril 787. Il accorda des priviléges à plusieurs églises : au monastère de Saint-Vincent de Vulturne, à celui du mont Cassin, et à la cathédrale de Bénévent (756), et il ajouta à la dotation qu'il avait faite au Pape les villes qu'il venait de prendre sur le duc de Bénévent, savoir : Sora, Arces, Aquin, Arpi, Théano et Capoue (757). Enfin il donna une touchante preuve de son attachement envers l'Eglise mère et maîtresse de toutes les Eglises. Voici à quelle occasion.

Pendant les fêtes de Pâques dont nous venons de parler, il s'éleva une dispute entre les chantres romains et les Gaulois (758). Ceux-ci prétendaient que leur chant était plus beau ; les Romains soutenaient qu'ils l'avaient conservé tel que saint Grégoire l'avait enseigné, et que les Gaulois l'avaient corrompu. La dispute étant venue en présence de Charlemagne, les Gaulois fiers de sa protection, chargeaient de reproches les Romains, qui au contraire, se fiant à leur capacité et à l'autorité de saint Grégoire, les traitaient d'ignorants et de rustiques. La dispute ne finissant point, le roi dit à ses chantres : « Dites-moi quel est le plus pur de la source ou des ruisseaux ? » Ils convinrent que c'était la source. Et il reprit : « Retournez donc à la source de saint Grégoire, car il est clair que vous avez corrompu le chant ecclésiastique. » Alors il demanda des chantres au Pape, qui lui donna Théodore

(749) Labb., tom. VII, p. 126.
(750) Anast., p. 30, 51.
(751) Theoph. p. 389. *Conc.*, tom. VII, p. 38 et 526.
(752) Anast. in Adr.
(753) Id., præf. in VII syn.
(754) *Ann.* Loisel, 787.
(755) *Hist. eccl.*, liv. XLIV, n° 42.
(756) Lauresch. ap. Cinct., an 787.
(757) *Ann.* Loisel.
(758) *Vita* per Mor. Engel. an 787.

Digitized by Google

et Benoît avec des antiphoniers de saint Grégoire que le pape Adrien lui-même avait notés à la romaine. Ainsi l'on voit que dès lors il y avait des notes pour le chant.

XV. Nous l'avons vu (n° XIII) la traduction latine des Actes du concile de Nicée que fit faire Adrien était à peine intelligible. Des particuliers partant toujours de cette version fautive en entreprirent une longue réfutation en quatre livres, connus sous le nom de *livres Carolins*, parce que Charlemagne les envoya au Pape, et auxquels Adrien répondit avec une grande modération. Il paraît d'après Fleury (759), que ce furent des évêques qui composèrent ces livres; et il l'explique ainsi :

Le Pape ayant envoyé les Actes du concile de Nicée à Charlemagne pour les faire recevoir par les évêques d'Occident, qui n'y avaient point pris part et n'y avaient pas même été appelés, ce prince les fit examiner par des prélats de son royaume. C'est le résultat de leur examen qui forme ces livres appelés *Carolins*, du nom du roi : livres peu mesurés quant aux termes, et souvent inexacts pour le fond, comme le fait assez voir la réfutation qu'en fit Adrien I^er^. (760) *Voy.* l'article CAROLINS (livres).

XVI. Non content de réfuter ces livres dans une lettre, Adrien dut travailler à arrêter une erreur naissante en Espagne, environ l'an 793. C'était l'hérésie de Félix et d'Elipand, relative à la personne adorable de Jésus-Christ. Elipand, qui avait succédé à Cilxia sur le siége de Tolède, consulta Félix, évêque d'Urgel, qui fut son maître, pour savoir dans quel sens il reconnaissait Notre-Seigneur comme Fils de Dieu; s'il le tenait pour fils véritable ou pour adoptif. Félix répondit que Jésus-Christ selon la nature humaine n'est que fils adoptif et nuncupatif, c'est-à-dire de nom seulement. Elipand, ayant reçu cette réponse, répandit cette doctrine dans les Asturies et la Galice, et Félix la répandit au deçà des Pyrénées, dans la Septimanie, qui est à peu près notre Languedoc (761). Elipand attira encore à son parti Ascaric, archevêque de Brague, et quelques chrétiens de Cordoue.

Le Pape Adrien, averti de cette erreur naissante, écrivit donc une lettre à tous les évêques d'Espagne, par laquelle il les exhorte à s'en donner de garde et à demeurer fermes dans la doctrine de l'Eglise (762). « Saint Pierre, ajoute-t-il, a reconnu Jésus-Christ pour le Fils du Dieu vivant, et saint Paul dit que Dieu n'a pas épargné son propre fils (763). » Il rapporte ensuite les autorités de plusieurs Pères grecs et latins pour montrer que le nom d'enfants adoptifs convient aux chrétiens, et non à Jésus-Christ même.

Adrien I^er^ se plaint dans cette même lettre de quelques autres abus qui régnaient en Espagne. Quelques-uns reculaient la pâque au delà des bornes prescrites par le concile de Nicée; et les chefs de cette secte étaient deux évêques, Migétius et Egila. Quelques-uns traitaient d'ignorants ceux qui ne voulaient pas manger du sang de porc et des viandes suffoquées, quoique la pratique générale fût de s'en abstenir; et le Pape déclare ceux qui en mangent chargés d'anathème. D'autres, entendant mal la prédestination, niaient la liberté, ou la relevaient trop au préjudice de la grâce. D'autres se conformaient aux mœurs des Juifs et des païens, c'est-à-dire des musulmans, et contractaient des mariages avec eux; des femmes se remariaient du vivant de leurs maris, les prêtres étaient ordonnés sans examen, et plusieurs autres abus régnaient en Espagne, sans doute à la faveur de la domination des Arabes. Egila, dont il est parlé dans cette lettre, était évêque d'Elvire ou Illibéris dans la Bétique, et avait été ordonné par Villicaire, archevêque de Sens (764), qui en avait obtenu commission du Pape sur le rapport avantageux qu'il avait fait de sa foi et de ses mœurs.

XVII. Charlemagne s'émut vivement des erreurs d'Elipand. Il assembla un concile, y fit lire une lettre qu'Elipand lui avait adressée pour soutenir sa doctrine, et pria les évêques assemblés de s'appliquer à retrancher une erreur qui, dit-il, depuis l'année dernière qu'elle a commencé à s'étendre, a inspiré une grande horreur jusqu'aux extrémités de notre royaume. De plus, Charlemagne consulta le Pape sur cette question par des ambassades réitérées jusqu'à quatre fois.

Le Pape Adrien envoya au roi une lettre adressée aux évêques de Galice et d'Espagne, c'est-à-dire tant à ceux de l'obéissance du roi Alphonse qu'à ceux qui vivaient sous la domination des Arabes (765). Il répond à la lettre d'Elipand que le roi lui avait envoyée, et en réfute les erreurs par plusieurs autorités de l'Ecriture. Jésus-Christ dit (766) : *Je monte à mon Père, et votre père :* le sien par la nature, le nôtre par adoption. Saint Paul dit (767) : Dieu n'a pas épargné son propre fils; mais il l'a livré pour nous tous. Or, il n'a pas été livré selon la divinité, mais selon l'humanité. Il insiste sur la confession de saint Pierre (768) : *Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant.* Ensuite il rapporte plusieurs autorités des Pères tant grecs que latins, condamnant ceux qui diraient que Jésus-Christ est fils adoptif comme nous. Il conclut en exhortant les évêques d'Espagne à se réunir à la créance de l'Eglise, autrement il les en déclare séparés et anathématisés par l'autorité de saint Pierre.

La conclusion de tous ces écrits, fut la

(759) *Hist. ecclés.*, liv. XLIV, n° 41.
(760) Hincm. *In Laudun.*, cap. 20; p. 457, V. Not. Sirm., tom. VII *Conc.*, p. 1014.
(761) Jon. Aur. *de Im. g.*, l. I, init
(762) Cod. Carn. 97.
(765) *Matth.* XVI, 6; *Rom.* VIII, 32
(764) Ead. ep. 97.
(765) *Conc.*, tom. VIII, p. 1014.
(766) *Joan.* XX, 17.
(767) *Rom.* VIII, 38.
(768) *Matth.* XVI.

Digitized by Google

réunion d'un concile de tous les évêques de Germanie, de Gaule, et d'Aquitaine, à Francfort-sur-le-Mein. Il se tint au commencement de l'été de l'an 794, et Adrien y envoya deux évêques légats, Etienne et Théophylacte. Ce concile fit cinquante-six canons, dont le premier porte, « qu'il a été assemblé de l'autorité du Pape et par commandement du roi, » et condamne l'hérésie d'Elipand de Tolède et de Félix d'Urgel touchant l'adoption qu'ils attribuaient au Fils de Dieu.

XVIII. Adrien ne survécut pas longtemps à ce concile. Il mourut le 25 décembre de l'année 795, après un pontificat qui fut un des plus glorieux à l'Eglise romaine. Adrien eut en effet toutes les qualités d'un grand Pape, une piété tendre et active, un zèle ardent et sage, de la bonté et de la fermeté; en sorte qu'il eut toujours dans l'exercice de son ministère la tendresse d'un père, l'autorité d'un maître, et la vigilance d'un grand pontife.

Il fit aux églises de Rome un très-grand nombre d'offrandes en vases et en ornements de diverses sortes, dont le poids montait à 1,384 livres d'or et 1,773 livres d'argent, il faut ici entendre la livre romaine de douze onces. Il fit quantité de réparations aux églises, et en bâtit plusieurs nouvelles; il rebâtit plusieurs diaconies et ordonna des distributions considérables d'aumônes, donnant plusieurs terres pour cet effet. Le monastère de Saint-Etienne, qui portait le nom de Barbe, patricienne, près de l'église de Saint-Pierre, était tellement négligé, qu'on n'y faisait plus le service divin. Adrien le rétablit, y mit des moines et un abbé, et ordonna qu'ils célébrassent l'office dans l'église de Saint-Pierre, comme les autres communautés qui venaient y chanter. Il rebâtit le monastère de Saint-André, fondé par le Pape Honorius, y mit un abbé avec des moines, et ordonna qu'ils chantassent toutes les heures dans la basilique du Sauveur, qui est l'église de Latran, avec les moines de Saint-Pancrace, à deux chœurs, chaque monastère faisait le sien. Il unit deux monastères voisins, l'un, de Saint-Laurent, dans les ruines de l'ancien palais, l'autre de Saint-Etienne, et ordonna aux moines de faire l'office dans l'église de Saint-Marc. Il rétablit le monastère de Saint-Adrien et Saint-Laurent, tombé en ruine et habité par des séculiers, y donna de grands biens, et ordonna que les moines viendraient chanter jour et nuit dans l'église de Sainte-Marie-Majeure (769). L'église de Saint-Anastase ayant été brûlée avec la maison de l'abbé et les autres bâtiments, en sorte que l'on n'avait sauvé que la châsse du saint, le Pape Adrien alla lui-même éteindre le feu, et rebâtit ce monastère en meilleur état que devant; il répara plusieurs aqueducs et les murailles de Rome. L'histoire n'a pas oublié de parler du chandelier en forme de croix qu'il fit placer devant l'autel du prince des apôtres, et sur lequel on pouvait mettre sans confusion mille trois cents soixante-et-dix cierges.

XIX. Mais ce Pape ne se borna pas à enrichir les églises et à faire plusieurs réparations et édifices considérables; il travailla à la réforme des monastères et au maintien de la discipline; en deux ordinations il fit vingt-quatre prêtres et sept diacres, et cent quatre-vingt-cinq évêques. Enfin il fit beaucoup d'aumônes et le plus de bien qu'il put. Nous en citerons un seul trait.

Le Tibre s'était débordé de manière que les maisons étaient remplies d'eau jusqu'au premier étage et les habitants ne pouvaient plus sortir ni recevoir les choses nécessaires à la vie. Adrien eut soin de faire construire des bateaux pour porter de la nourriture à ceux qui en avaient besoin; il fit réparer à ses frais presque tous les dégâts que cette inondation avait causés, et dédommagea les particuliers des pertes qu'ils avaient faites par cet accident.

Gretser a publié d'après un manuscrit du Vatican les lettres d'Adrien Ier à Charlemagne et à diverses personnes. Ellies Dupin donne une analyse sommaire de ces lettres (769 *). Nous avons vu (n° VII) qu'Adrien donna à Charlemagne le Code de Denys le Petit, duquel on a fait un sommaire qui porte mal à propos, dit le critique que nous venons de nommer (770), le nom d'Adrien. On attribue encore à ce Pape une collection de soixante-douze ou quatre-vingts capitules, qu'on suppose qu'il donna, en 785, à Angilram ou Engelram, évêque de Metz, ou qu'Angilram lui présenta; mais il paraît que c'est une pièce supposée. *Voy.* l'article ENGILRAM, évêque de Metz. — On pense aussi que le privilége qu'Adrien accorda au monastère de Saint-Denys (*Voy.* ubi supra, n° X) est encore une pièce supposée (771). Mais on ne nous apporte aucune raison de ce sentiment, et il y a des auteurs qui disent le contraire.

XX. Charlemagne fut on ne peut plus sensible à la perte que fit l'Eglise du Pape Adrien. Il le pleura comme son ami et comme son père, et pour soulager sa douleur il en composa lui-même l'épitaphe en trente-huit vers élégiaques, qu'il fit graver en lettres d'or sur un marbre pour être placés sur son tombeau. Le bon cœur du prince s'est peint lui-même avec des traits bien aimables dans le portrait qu'il a fait des vertus d'Adrien. On y remarque entre autres ces vives expressions de sa tendresse : « C'est la douleur de la mort d'un père qui m'a dicté ces vers. Oui, vous étiez mon père et l'objet de ma tendresse; vous êtes maintenant le sujet de mes larmes. Pour marquer l'union de nos cœurs, je joins ensemble nos noms et nos qualités : Adrien, Charles; je suis le roi, et vous le père. O

(769) August. p. 1741, 1745.
(769 *) *Nouv. Bibl. des Aut. ecclés.*, VIIIe siècle, 1 vol. in-8° 1691, p. 358 364.
(770) Id. ibid., p. 365.
(771) Id. ibid.

Digitized by Google

le meilleur de tous les pères ! je ne vous demande qu'une chose : daignez vous souvenir de votre fils; faites que votre disciple aille se réunir à son père (772) ! »

Charlemagne ne borna pas à des larmes et à des éloges ce qu'il crut devoir à la mémoire d'Adrien; il lui donna des marques plus solides et plus chrétiennes de son attachement en faisant prier Dieu dans toutes les églises pour le repos de son âme. Il joignit même l'aumône à la prière, et il fit passer à cette intention de grandes libéralités jusque dans les pays étrangers, et nommément en Angleterre, où il envoya à toutes les métropoles des sommes considérables d'argent, et à tous les siéges épiscopaux de riches présents en dalmatiques et en d'autres vêtements sacrés. En écrivant à ce sujet à Offa, roi des Merciens, il lui marque (773) que, s'il fait ces aumônes pour le repos de l'âme du Pape Adrien, ce n'est pas qu'il doute qu'il ne soit déjà dans la gloire; mais qu'il était bien aise de faire connaître à toute la terre jusqu'où il portait l'attachement et le respect pour ce saint Pape.

ADRIEN II, pape, successeur de saint Nicolas. Né à Rome, et fils de Talare, qui fut depuis évêque, Adrien II était de la famille des Papes Etienne VI et Sergius II.

I. Il avait été marié; sa femme, Stéphanie, vivait même encore, et il avait une fille. Grégoire IV le fit sous-diacre, ensuite il fut admis dans le palais patriarcal de Latran, et ordonné prêtre du titre de Saint-Marc Pape. Il était fort libéral envers les pauvres, et l'on rapporte qu'un jour leur distribuant quarante pièces d'argent qu'il avait reçues du Pape Sergius, avec les autres prêtres, elles se multiplièrent entre ses mains, en sorte qu'après en avoir donné trois à chacun des pauvres qui obstruaient en foule sa porte jusqu'à l'empêcher d'entrer, et trois à chacun de ses domestiques, il lui en restait encore six. Sur quoi il dit à son économe : «Voyez combien le Seigneur est libéral ! parce que de ses quarante pièces nous en avons distribué trois à chacun de nos frères, il m'en a réservé trois, et trois à vous. »

Adrien n'était pas moins appliqué à exercer l'hospitalité; sa porte était ouverte à tous les pèlerins et à quiconque avait quelque chose à demander Aussi fut-il élu Pape tout d'une voix après la mort de Léon IV, et encore après Benoît III; mais il sut si bien s'excuser, qu'il l'évita. Enfin, après la mort du saint Pape Nicolas, le concours de tout le peuple et de tout le clergé fut si unanime, les cris et les instances si pressants, qu'il fut obligé d'accepter, quoique âgé de soixante et seize ans. Plusieurs personnes pieuses, moines, prêtres, et laïques, disaient avoir eu depuis longtemps des révélations qui promettaient à Adrien cette dignité. Les uns l'avaient vu dans la chaire pontificale orné du pallium, d'autres célébrant la messe revêtu de la chasuble, d'autres distribuant des pièces d'or dans la basilique, d'autres enfin marchant en cérémonie à Saint-Pierre sur le cheval du Pape Nicolas.

II. On le tira donc de l'église de Sainte-Marie-Majeure, où il était souvent en prières, et on le porta avec empressement au palais patriarcal de Latran. Les envoyés de l'empereur Louis l'ayant appris, trouvèrent mauvais, non pas qu'on l'eût élu Pape, car ils le souhaitaient comme les autres, mais qu'étan présents les Romains ne les eussent pas invités à l'élection. Les Romains répondirent qu'ils ne l'avaient pas fait par mépris de l'empereur, mais par prévoyance pour l'avenir, de peur qu'il ne passât en coutume d'attendre les envoyés du prince pour l'élection du Pape. Ils furent satisfaits de cette réponse et vinrent eux-mêmes saluer Adrien. Le peuple voulait qu'il fût consacré sur-le-champ, et le demandait à grands cris; mais il fut retenu par le sénat. On attendit donc la réponse de l'empereur Louis, qui, ayant vu le décret de cette élection avec les souscriptions, écrivit aux Romains, les louant de l'avoir faite, et déclarant qu'il ne prétendait point que l'on donnât rien pour la consécration d'Adrien, et que, loin d'ôter quelque chose à l'Eglise romaine, il entendait que ce qu'on lui avait ôté lui fût rendu.

Après donc qu'on eut fait, selon la coutume, les prières, les veilles, et les aumônes le samedi 13 décembre 867, le lendemain, dimanche, Adrien fut conduit à Saint-Pierre et consacré solennellement par Pierre, évêque de Gabies, ville à présent ruinée, près de Palestrine, Léon de la Fôret-Blanche, et Donat d'Ostie. On prit ces trois évêques, parce que celui d'Albane était mort et celui de Porto absent, savoir, Formose, envoyé par le Pape Nicolas prêcher les Bulgares. *Voy.* cet article. A la messe que célébra le nouveau Pape, tout le monde s'empressait à recevoir de sa main la communion, et il la donna à quelques-uns, que ses prédécesseurs en avaient exclus; car il admit à la communion ecclésiastique Theutgaud, archevêque de Trèves, et Zacharie, évêque d'Anagnia, excommuniés par le pape Nicolas, et le prêtre Anastase, que Léon et Benoît avaient réduits à la communion laïque. Toutefois il ne les reçut qu'après la satisfaction convenable. Etant de retour au palais de Latran, il refusa les présents que les Papes avaient accoutumé de recevoir, excepté ce qui pouvait servir aux tables, disant : « Il faut mépriser ce honteux commerce d'argent, donner gratuitement ce que nous avons reçu gratuitement, selon le précepte de Notre-Seigneur (774), et partager les oblations des fidèles avec les pauvres, pour qui elles nous sont données. »

III. Mais, tandis qu'on sacrait le Pape et que tout le peuple se réjouissait, Lambert, duc de Spolète, entra dans Rome à main armée et l'abandonna au pillage aux gens de sa suite (775). Les grands rachetèrent leurs

(772) *Conc. gall.*, tom. II, p. 209. Moréri cite ces vers. *Dict.*, article *Adrien Ier*.

(773) *Conc. gall.*, tom. II, p. 209.

(774) *Matth.* x, 8.

(775) Anast. In Adr. II p. 887.

Digitized by Google

maisons par de grosses sommes; on n'épargna ni les églises ni les monastères, et plusieurs filles nobles furent enlevées. Les plaintes en étant portées devant l'empereur, Lambert perdit son duché et encourut la haine de tous les Français, comme ennemi du Saint-Siége. Le Pape de son côté excommunia ceux qui avaient commis ce pillage, et nommément cinq des principaux, jusqu'à ce qu'ils fissent restitution et satisfaction, et il y en eut deux qui satisfirent.

Cet audacieux brigandage, au milieu de la paix, un jour d'allégresse universelle, et, sans aucun prétexte, nous indique quelle férocité sauvage se trouvait encore dans le cœur de certains nobles, Lombards et autres, et quels maux l'Eglise pouvait en craindre.

IV. Aussitôt après l'ordination d'Adrien, Anastase, bibliothécaire de l'Eglise romaine, en donna avis à saint Adon, archevêque de Vienne, en ces termes : « Je vous annonce, hélas! une bien triste nouvelle. Notre vénérable père et Pape Nicolas a passé à une meilleure vie, le 13 novembre, et nous a laissés fort désolés. Hélas! combien tard l'Eglise a mérité un tel Pontife, et combien tôt elle l'a perdu! Il aurait mieux valu que le soleil perdît ses rayons. Maintenant tous ceux qu'il a repris pour des adultères ou d'autres crimes travaillent avec ardeur à détruire tout ce qu'il a fait et à abolir tous ses écrits; et l'on dit à tort, nous le croyons du moins, que l'empereur les appuie. Avertissez-en donc tous les frères, et faites pour l'Eglise de Dieu ce que vous croyez qui puisse réussir; car si on casse les actes de ce grand Pape, que deviendront les vôtres? Mais, quoique nous ayons peu de gens qui n'aient fléchi le genou devant Baal, je sais qu'il y en a beaucoup chez vous. Nous avons un Pape nommé Adrien, homme zélé pour les bonnes mœurs, mais nous ne savons encore s'il voudra se charger de toutes les affaires ecclésiastiques, ou seulement d'une partie. Il a une confiance entière dans mon oncle Arsène, votre ami, dont toutefois le zèle pour la réformation de l'Eglise est un peu refroidi, à cause des mauvais traitements qu'il a reçus du défunt Pape, et qui l'ont attaché à l'empereur. Je vous prie de le ramener par vos sages avis, afin que l'Eglise profite du crédit qu'il a auprès de l'empereur et du Pape.» Anastase ajoute par apostille : «Je vous conjure d'avertir tous les métropolitains des Gaules que, si on tient ici un concile, ils ne doivent pas travailler à déprimer le défunt Pape, sous prétexte de recouvrer leur autorité, vu principalement que personne ne l'a accusé et qu'il n'y a plus personne qui puisse le défendre; qu'il n'a jamais consenti à aucune hérésie, comme on le suppose faussement, et n'a agi que par un bon zèle. C'est pourquoi je vous conjure au nom de Dieu de résister à ce qu'on veut faire contre lui : ce serait anéantir l'autorité de cette Eglise (776). »

Ce n'était pas sans sujet qu'Anastase craignait pour la mémoire et les actes du pape Nicolas; plusieurs crurent qu'Adrien voulait les casser, et en furent scandalisés. D'autres, au contraire, étaient choqués de ce qu'il marchait sur ses pas; car incontinent après son sacre il envoya en Bulgarie les évêques Dominique et Grimoald, que Nicolas y avait destinés et congédiés immédiatement avant sa mort, et fit mettre son nom aux lettres dont Nicolas les avait chargés. Quand ils furent partis, il obtint de l'empereur Louis le rappel de Gauderic, évêque de Vélétri, d'Etienne, évêque de Népi, et de Jean Simonide, exilés sur de fausses accusations. L'empereur même renvoya tous ceux qu'il tenait en prison comme criminels de lèse-majesté. Ensuite le Pape fit peindre, suivant l'intention de son prédécesseur, l'église que celui-ci avait fait bâtir à neuf, avec trois aqueducs, et qui était la plus belle de toutes celles de Latran.

V. Tout cela donna sujet aux ennemis du Pape Nicolas de dire publiquement et d'écrire que le Pape Adrien était nicolaïte ; et puis, d'un autre côté, parce qu'il tolérait chez lui avec patience quelques-uns d'entre eux, d'autres crurent, au contraire, qu'il voulait casser les actes de son prédécesseur. D'où il arriva que tous les évêques d'Occident lui écrivirent des lettres solennelles pour l'exhorter à honorer la mémoire du pape Nicolas. C'était peut-être l'effet des sollicitations d'Anastase le Bibliothécaire et d'Adon de Vienne. Cependant à Rome quelques moines, tant grecs que d'autres nations, s'abstinrent secrètement de sa communion pendant quelques jours. Ce qui fut cause que le vendredi de la septuagésime, 20 février, si c'était l'année 868, leur donnant à dîner, suivant la coutume, il en invita un plus grand nombre qu'à l'ordinaire. Il leur donna lui-même à laver, leur servit à boire et à manger, et, ce qu'aucun Pape de sa connaissance n'avait fait avant lui, il se mit à table avec eux, et pendant tout le dîner on chanta des cantiques spirituels.

Au sortir de table, il se prosterna sur le visage devant tous, et dit : « Je vous supplie, mes frères, priez pour l'Eglise catholique, pour notre fils très-chétien, l'empereur Louis, que Dieu lui soumette les Sarrasins pour notre repos, et priez aussi pour moi, qu'il me donne la force de gouverner son Eglise si nombreuse. » Ils s'écrièrent que c'était plutôt à lui à prier pour eux, et il ajouta avec larmes (777) : « Comme les prières pour ceux qui ont très-bien vécu sont des actions de grâces, je vous prie de remercier Dieu d'avoir donné à son Eglise mon seigneur et mon père, le très-saint et ortnodoxe Pape Nicolas, pour la défendre comme un autre Josué. » Alors tous les moines de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie et de Constantinople, dont quelques-uns étaient députés de la part des princes, demeurèrent longtemps en silence d'étonnement, puis ils s'écrièrent : « Dieu soit loué, Dieu soit loué,

(776) Labbe, p. 568.

(777) Aug. *Enchirid.* c. 110; Anast. in Adr. II.

Digitized by Google

d'avoir donné à son Eglise un tel pasteur, et si respectueux envers son prédécesseur! Que l'envie cesse, que les faux bruits se dissipent! » Puis ils dirent trois fois : « Vive notre seigneur Adrien, établi de Dieu Souverain Pontife et Pape universel! » Il fit signe de la main pour faire silence, et dit : « Au très-saint et orthodoxe seigneur Nicolas, établi de Dieu Souverain Pontife et Pape universel, éternelle mémoire! Au nouvel Elie, vie et gloire éternelle! Au nouveau Phinées, digne de l'éternel sacerdoce, salut éternel! Paix et grâce à ses sectateurs! » Chacune de ces acclamations fut répétée trois fois.

VI. Le Pape Adrien répondit dans le même sens aux évêques de France. Ces évêques assemblés à Troyes par ordre du Pape Nicolas, pour discuter pleinement et terminer l'affaire de Vulfade, lui en rendirent un compte exact par une lettre synodique, qui ne fut remise à Rome qu'après sa mort. Ils la terminaient en suppliant Sa Sainteté, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, elle maintînt l'ordre épiscopal dans la possession des priviléges qui lui ont été accordés par la Chaire apostolique, et dans la jouissance desquels il avait toujours été affermi par sa suprême autorité ; que même elle en renouvelât les décrets par une constitution expresse contre les entreprises des métropolitains et de tous les autres évêques qui seraient de connivence avec eux pour déprimer leurs confrères ; qu'il n'arrivât donc plus qu'on déposât aucun évêque sans l'avis et le consentement du Pontife romain, conformément aux usages établis par une infinité de décrets et de priviléges des Souverains Pontifes ; qu'autrement l'ordre épiscopal qui est le premier de l'Eglise, tomberait dans le mépris et deviendrait le jouet de l'esprit de discorde. Ces paroles sont également justes et remarquables. Les évêques suppliaient encore le Pape de vouloir confirmer l'ordination de Vulfade, dont Sa Sainteté avait souhaité le rétablissement, et qu'ils avaient promu à l'évêché de Bourges. Ils demandaient en même temps qu'il fût honoré du pallium (778).

Le Pape Adrien répondit à cette lettre en ces termes : « L'innocence de notre frère l'évêque Vulfade et de ses collègues, qui avait été obscurcie pour un peu de temps, est devenue par vos soins aussi claire que la lumière du soleil. C'est pourquoi nous confirmons et approuvons votre jugement, qui d'ailleurs a été, comme il le devait, précédé de l'avis du Siége apostolique ; et, ayant égard à votre prière, nous accordons à Vulfade, archevêque de Bourges, l'usage du pallium. Notre prédécesseur l'aurait volontiers accordé s'il avait reçu la lettre que vous venez de nous envoyer, et nous ne faisons qu'exécuter ses intentions. Aussi, comme nous vous accordons ce que vous demandez, nous vous prions de faire écrire le nom du Pape Nicolas, d'apostolique mémoire, dans les livres et les diptyques de vos églises, de le faire nommer à la messe, et d'ordonner la même chose aux évêques, vos confrères. Nous vous exhortons aussi de résister vigoureusement de vive voix et par écrit aux princes grecs et aux autres, principalement aux clercs qui voudraient entreprendre quelque chose contre sa personne ou ses décrets, sachant que nous ne consentirons jamais à ce que l'on pourrait tenter ici contre lui. Il est vrai que nous ne voulons pas être inflexibles envers ceux qui imploreront la miséricorde du Saint-Siége, après une satisfaction raisonnable, pourvu qu'ils ne prétendent pas se justifier en accusant ce grand Pontife, qui est maintenant devant Dieu, et que personne n'a osé reprendre de son vivant. Soyez donc vigilants et courageux sur ce point, et instruisez tous les évêques d'au delà les Alpes ; car si on rejette un Pape ou ses décrets, aucun de vous ne peut compter que ses ordonnances subsisteront. » Cette lettre est du 2 février 868 (779). Le 6 mai suivant, le Pape Adrien écrivit de même à saint Adon de Vienne, qui l'avait exhorté à soutenir les décrets de son prédécesseur : « Je prétends les défendre comme les miens propres ; mais, si les circonstances des temps l'ont obligé d'user de sévérité, rien ne nous empêche d'en user autrement, selon la différence des occasions (780). »

VII. Lothaire, roi de Lorraine, avait inutilement prié par ses lettres le Pape Nicolas de vouloir bien lui permettre d'aller à Rome pour être personnellement entendu touchant son divorce avec la reine Thietberge. Le Pontife, qui était persuadé de sa mauvaise conduite, l'avait toujours renvoyé à l'exécution de ses promesses, en suite de tant de jugements rendus canoniquement contre lui. Après la mort de Nicolas, ce prince crut qu'il aurait meilleure composition d'Adrien, son successeur, auquel il demanda pareillement la permission d'aller se présenter lui-même au Saint-Siége. Mais il reçut pour réponse un ordre de reprendre sans délai Thietberge et de la traiter en épouse et en reine, ou de lui assigner de quoi s'entretenir selon sa condition, si, pour cause d'infirmité ou autre, elle était obligée de vivre séparée de lui, en attendant qu'il en fût décidé dans un concile qu'il ferait tenir à ce sujet. Hincmar de Reims fut établi commissaire apostolique pour tenir la main à l'exécution de ce décret du Pontife (781).

Cependant le roi Lothaire ne se rebuta point ; il fit tant, par l'entremise de son frère l'empereur Louis, mais surtout de l'impératrice Ingelberge, que finalement le Pape Adrien lui permit de venir à Rome : ils eurent d'abord une entrevue au mont Cassin. Lothaire l'y fit tant prier par l'impératrice, et lui fit tant de présents, que le Pape finit par promettre de lui dire la messe et de lui

(778) Labbe, p. 870.
(779) Labbe, p. 889.
(780) Ibid., p. 959.

(781) Nicol., epist. 55 ; Labbe, p. 441 ; *Epist. Loth.*, p. 989, epist. 13 ; Adrian., p. 911.

Digitized by Google

donner la communion, pourvu qu'il n'eût eu aucun commerce avec Valdrade, même de paroles, depuis que le Pape Nicolas l'eut excommunié. La communion fut aussi promise à Gonthier, archevêque de Cologne, qui était regardé comme le principal auteur du divorce de Lothaire ; mais ce ne fut qu'en donnant cet écrit : « Je déclare devant Dieu et ses saints, à vous, mon seigneur Adrien, Souverain Pontife et Pape universel, aux évêques qui vous sont soumis et à toute l'assemblée, que je supporte humblement la sentence de déposition donnée canoniquement contre moi par le Pape Nicolas ; que je ne ferai jamais aucune fonction sacrée si vous ne me rétablissez par grâce, et que je n'exciterai jamais aucun scandale contre l'Église romaine ou son évêque, à qui je proteste d'être toujours obéissant. » La date est du 1er juillet 869. Le Pape ayant reçu cette déclaration, accorda la communion laïque à Gonthier.

L'impératrice Ingelberge retourna près de l'empereur, son époux, à Bénévent, et le Pape à Rome. Lothaire l'y suivit aussitôt, mais il demeura à Saint-Pierre, hors de la ville; personne du clergé ne vint au-devant de lui; il entra seulement avec les siens jusqu'au sépulcre de saint Pierre faire sa prière, puis il alla au logement qui lui était destiné, près de l'église, et qu'il ne trouva pas même balayé. C'était un samedi, et le lendemain il crut qu'on lui dirait la messe, mais il ne put en obtenir la permission du Pape, tant il était encore regardé comme excommunié. Ensuite il entra dans Rome ; le Pape le reçut avec honneur et lui demanda s'il avait observé exactement les avis du Pape Nicolas. Le roi Lothaire répondit qu'il les avait observés comme des ordres du Ciel. Les seigneurs qui l'accompagnaient attestèrent qu'il disait vrai, et le Pape reprit : « Si votre témoignage est véritable, nous en rendons à Dieu de grandes actions de grâces. Il reste, mon cher fils, que vous veniez à la confession de saint Pierre, où, Dieu aidant, nous immolerons l'hostie sainte pour la santé de votre corps et de votre âme ; et il faut que vous y participiez avec nous, pour être incorporé aux membres de Jésus-Christ, dont vous étiez séparé. »

A la fin de la messe, le Pape invita le roi Lothaire à s'approcher de la sainte table, et, prenant en ses mains le corps et le sang de Jésus-Christ, il lui dit : « Si vous vous sentez innocent de l'adultère qui vous a été interdit par le Pape Nicolas, et si vous avez fait une ferme résolution de n'avoir jamais en votre vie aucun commerce criminel avec Valdrade, votre concubine, approchez hardiment et recevez le sacrement du salut éternel, qui vous servira pour la rémission de vos péchés; mais si vous êtes résolu de retourner à votre adultère, ne soyez point assez téméraire pour le recevoir, de peur que ce que Dieu a préparé à ses fidèles comme un remède ne tourne à votre condamnation. » A ces paroles formidables, le roi Lothaire demeura insensible ; aveuglé par la passion, il reçut sans hésiter la communion du Pontife. Le Pape se tourna ensuite à ceux qui accompagnaient le roi, et, en leur présentant la communion, dit à chacun d'eux : « Si vous n'avez point consenti à ce qu'a fait Lothaire, votre roi, et n'avez point communiqué avec Valdrade et avec les autres personnes excommuniées par le Saint-Siége, que le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous servent pour la vie éternelle ! » Quelques-uns se retirèrent, mais ils communièrent pour la plupart.

VIII. Le roi Lothaire étant ainsi rentré dans la communion de l'Église, vint au palais de Latran et dîna avec le Pape, à qui il fit de grands présents de vases d'or et d'argent. Il sortit de Rome plein de joie ; il croyait n'avoir plus rien à craindre. Le Pape ne devait juger son affaire que l'année suivante, mais le jugement de Dieu prévint le jugement du Pape. Tous ceux de sa suite qui avaient communié témérairement furent frappés de mort dans l'année ; ils tombaient l'un sur l'autre à ses yeux. Avec eux périt presque toute la noblesse de son royaume ; à peine il y échappa le petit nombre de ceux qui avaient refusé de communier *contre* leur conscience.

Malgré tant de morts effrayantes, il ne voulut point reconnaître que la main de Dieu était sur lui. Arrivé à Plaisance plein de santé, il s'affaiblit tout d'un coup, perdit la parole et mourut le 8 août, à la deuxième heure du jour. Quelque peu de ses gens échappés à cette mortalité l'enterrèrent dans un petit monastère près de la ville (782). Telle fut la funeste fin du roi Lothaire et de sa criminelle passion (783).

IX. Dans le même temps les Églises de la Gaule et de Germanie dressaient une exposition apologétique de leur doctrine et de leurs usages pour défendre la doctrine, les usages, et l'autorité de l'Église romaine contre les calomnies de Photius et des Photiens. Et, tandis qu'on travaillait ainsi dans les Gaules, on apprit à Rome que Photius avait été chassé et saint Ignace rétabli.

La première nouvelle en fut apportée par Euthymius, écuyer et envoyé de l'empereur Basile. L'abbé Théognoste, que saint Ignace avait fait exarque des monastères de quelques provinces, était venu porter au Pape les plaintes de ce patriarche, et demeurait à Rome depuis environ sept ans. A cette heureuse nouvelle, il s'en retourna à Constantinople avec Euthymius, et le Pape le chargea de deux lettres, l'une pour l'empereur Basile, l'autre pour le patriarche Ignace, datées du 1er août 868. Il félicite affectueusement et l'empereur et le patriarche, leur déclare qu'il suivra inviolablement tout ce qu'a fait

(782) *Annal. Bert.*, 869 ; *Annal. Met.*, 869.

(785) Les Encyclopédistes eux-mêmes n'ont pu empêcher de rendre témoignage à la vérité de ces faits. *Voy.* dans l'*Encyclop.*, part. hist., l'article *Adrien II*.

Digitized by Google

le Pape Nicolas dans cette affaire, et se plaint amicalement à Ignace de n'avoir pas encore reçu de ses lettres (784).

Quelque temps après arrivèrent à Rome Jean, métropolitain de Sylée, autrement Pergé en Pamphylie, apocrisiaire ou nonce d'Ignace, et Basile, surnommé Pinacas, ambassadeur de l'empereur. Photius de son côté avait envoyé Pierre, métropolitain de Sardis, pour plaider sa cause devant le Pape, que toutes les parties reconnaissaient pour juge. Mais Pierre de Sardis périt en chemin par un naufrage, dont il ne se sauva qu'un moine nommé Méthodius, qui, étant arrivé à Rome et ayant été cité trois fois, fut anathématisé et se retira. Le Pape reçut les envoyés du patriarche et de l'empereur dans la salle secrète de Sainte-Marie-Majeure, selon la coutume, accompagné des évêques et des grands. Les envoyés grecs se présentèrent avec grand respect et rendirent au Pape les présents et les lettres adressées à Nicolas, son prédécesseur. Celle de l'empereur Basile faisait mention de la première, envoyée par Euthymius, et comme on ne savait à Constantinople si elle avait été reçue, on en répète la substance. « Ayant trouvé, dit Basile, à notre avénement à l'empire, notre Eglise privée de son pasteur légitime et soumise à la tyrannie d'un étranger, nous avons chassé Photius avec ordre de demeurer en repos, et nous avons rappelé Ignace, notre père, manifestement opprimé, et justifié par plusieurs de vos lettres, que l'on avait cachées jusqu'ici avec grand soin. Nous laissons maintenant à Votre Sainteté à confirmer ce que nous avons fait et à terminer ce qui reste à faire, c'est-à-dire comment doivent être traités ceux qui ont communiqué avec Photius. Il y a des évêques et des prêtres qui, ayant été ordonnés par Ignace et s'étant engagés par écrit à ne point l'abandonner, ont manqué à leurs promesses ; d'autres ont été ordonnés par Photius, et plusieurs se sont engagés à lui soit par violence soit par séduction. Comme presque tous nos évêques et nos prêtres sont tombés dans cette faute, nous prions Votre Sainteté, pour éviter le commun naufrage de notre Eglise, d'avoir pitié d'eux, principalement de ceux qui demandent à faire pénitence et ont recours à vous comme au Souverain Pontife ; quant à ceux qui ne veulent point rentrer dans le bon chemin, ils ne peuvent éviter la condamnation (785). » Cette lettre était du 11 décembre 867.

X. Pour ce qui est du patriarche saint Ignace, sa lettre est un monument éternel de l'ancienne foi des Eglises grecques touchant la primauté et l'autorité suprême du siége Apostolique sur toute l'Eglise. Elle est de plus un exemple et une leçon à toutes les Eglises malades ou mourantes pour retrouver la vie et la santé. Puissent les Grecs modernes écouter et mettre à profit ces paroles solennelles d'un de leurs plus grands et plus saints patriarches (786) !

« Pour guérir les plaies et les meurtrissures du corps de l'homme, l'art fournit bien des médecins ; pour guérir celle du corps mystique de Jésus-Christ, le très-souverain et tout-puissant Verbe de Dieu n'en a établi qu'un seul, choisi entre tous et pour tous, savoir : Votre Sainteté fraternelle et paternelle, quand il dit à Pierre : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ;* et encore : *Je te donnerai les clefs du royaume, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sera délié.* Ces bienheureuses paroles, il ne les a pas adressées exclusivement au seul prince des apôtres, mais encore, par lui et après lui, à tous les Pontifes de l'ancienne Rome. Aussi, dès les premiers temps et dans la suite des siècles, lorsque des hérésies ou des crimes venaient à pulluler, les successeurs de Pierre dans votre trône apostolique les ont extirpés comme de l'ivraie. C'est à quoi Votre Béatitude travaille de même aujourd'hui avec succès, en usant dignement de cette puissance qu'elle a reçue de Jésus-Christ ; car, étant revêtue des armes de la vérité et de son autorité apostolique, elle a triomphé des ennemis de l'un et de l'autre, mais surtout de l'impie Photius, qu'elle a retranché du corps de l'Eglise. Semblable au grand saint Pierre, elle a fait mourir ce nouvel Ananie par la puissance de ses paroles ; elle a privé de l'esprit de grâce cet autre Simon par la force de ses anathèmes, et, par l'exercice de la même puissance apostolique et souveraine, elle nous a rétabli dans le siége patriarcal dont on nous avait injustement chassé, et par ce moyen elle a dissipé l'orage et remis la paix dans l'Eglise. Aussi notre très-juste et très-clément empereur, secondant les désirs, suivant les conseils, et obéissant aux décrets et aux jugements de Votre Sainteté, nous a traités l'un et l'autre, Photius et moi, selon la justice, en me consolant dans ma vieillesse, de même que tous ceux qui ont souffert pour la bonne cause.

« Nous vous envoyons deux évêques qui ont été les compagnons de nos souffrances, pour vous rendre nos humbles actions de grâces et pour ajouter de vive voix ce qui manque à nos lettres. Ils recevront aussi les ordres de Votre Sainteté touchant le traitement qu'il faut faire à ceux qui ont reçu l'ordination des mains de Photius, ainsi qu'à ceux qui, l'ayant reçue de nous, se sont ensuite rangés du parti de cet intrus. Nous supplions Votre Sainteté de nous marquer par écrit ce qu'elle réglera à cet égard, et de nous envoyer ses légats pour nous aider à remettre le bon ordre dans l'Eglise où nous avons été rétabli par votre autorité et par

(784) Labbe, t. VIII, p. 1084 et 5.
(785) Ibid., p. 1007 et 1295.

(786) M. l'abbé Rohrbacher, t. XII, p. 272 et suiv

Digitized by Google

l'intercession du grand saint Pierre (787). »

Telle est la lettre que saint Ignace, patriarche de Constantinople, écrivit au Pontife romain l'an 867. C'est sans contredit une des pièces les plus importantes de l'histoire de l'Eglise.

XI. Après que le Pape Adrien eut reçu ces lettres, les envoyés grecs rendirent grâces à l'Eglise romaine d'avoir tiré du schisme l'Eglise de Constantinople, puis ils ajoutèrent : « Votre très-dévot fils l'empereur Basile et le patriarche Ignace, après que Photius eut été chassé, ont trouvé dans ses archives un livre plein de fausse tés contre l'Eglise romaine et le très-saint Pape Nicolas, qu'ils vous ont envoyé scellé, pour l'examiner et déclarer, comme chef suprême de l'Eglise, ce qu'elle doit croire de ce brigandage affublé du nom de concile. » Le Pape répondit : « Nous voulons bien examiner ce livre, pour en condamner l'auteur une troisième fois. » Le métropolitain Jean de Sylée, étant sorti et rentré, présenta le livre et le jeta à terre en disant : « Tu as été maudit à Constantinople, sois encore maudit à Rome! Nicolas, le nouveau Pierre, t'a déjà écrasé. » L'ambassadeur Basile, le frappant du pied et de l'épée, ajouta : « Je crois que le diable habite dans cet ouvrage, pour dire, par la bouche de Photius, son complice, ce qu'il ne peut dire lui-même; car il contient une fausse souscription de l'empereur Basile, notre maître, après celle de Michel, que Photius fit souscrire de nuit, étant ivre. Pour celle de Basile, le rétablissement d'Ignace fait bien voir qu'elle n'est pas de lui, et nous sommes prêts à en faire serment. Mais Photius a pu aussi bien contrefaire la signature de Basile que celle de plusieurs évêques absents. Personne à Constantinople n'a eu connaissance de ce concile, parce qu'en effet il n'a pas été tenu; mais Photius a pris prétexte de ce qu'à Constantinople il y a toujours plusieurs évêques de la province, comme ici à Rome; et on dit qu'à la place de ces évêques il a fait souscrire des citoyens fugitifs de leurs villes gagnés par argent. De là vient que ces souscriptions sont de différents caractères et de différentes plumes, l'une plus menue, l'autre plus grosse, pour représenter l'écriture des vieillards. Vous verrez bien ici la diversité des écritures; mais vous ne reconnaîtrez pas la fraude, si vous n'envoyez à Constantinople. »

Alors le Pape donna le livre à examiner pendant quelques jours à des hommes instruits des deux langues, le grec et le latin; puis, de l'avis du sénat et du peuple, il assembla un concile à Saint-Pierre, où l'on entendit les envoyés de Constantinople et on y lut les lettres du Pape Nicolas. Ensuite Jean, archidiacre de l'Eglise romaine et depuis Pape, lut un discours au nom d'Adrien, où, après avoir représenté les crimes de Photius et la fermeté du Pape Nicolas à le condamner, il dit : « Voyez donc, mes frères, ce que nous avons à faire tant sur ce conciliabule et ces actes profanes qu'à l'égard de ceux qui ont souscrit. Dites librement ce que vous pensez. Quant à moi je suis prêt à tout souffrir, et même la mort, pour la loi de Dieu, les canons, les priviléges du Siége apostolique, la mémoire et les actes du saint Pape Nicolas, mon prédécesseur. » Ensuite Gauderic, évêque de Velletri, lut au nom du concile une réponse à ce discours du Pape, par laquelle il est exhorté à condamner ce conciliabule tenu à Constantinople par la faction de Photius, sous le règne tyrannique de Michel. Le diacre Marin lut un discours du Pape, où il dit : « Puisque le livre contenant les Actes de ce conciliabule nous a été apporté par les envoyés du patriarche et de l'empereur, il faut voir ce que nous en devons faire. Pour moi je suis d'avis de le jeter au feu et de le réduire en cendres en présence de tout le monde et principalement des envoyés grecs. »

Le concile répondit par la bouche de Formose, évêque de Porto : « Cette sentence est juste! nous l'approuvons tous, nous vous prions tous de l'exécuter! » Pierre, diacre, lut un troisième discours du Pape, où il relève la témérité de Photius d'avoir prétendu condamner Nicolas, son prédécesseur. « Le Pape, dit-il, juge tous les évêques, mais nous ne lisons point que personne l'ait jugé. Car, encore que les Orientaux aient dit anathème à Honorius après sa mort, il faut savoir qu'il avait été accusé d'hérésie, qui est la seule cause pour laquelle il est permis aux inférieurs de résister à leurs supérieurs; et toutefois aucun, ni patriarche ni évêque, n'aurait eu le droit de prononcer contre lui, si l'autorité du Siége apostolique n'avait précédé. » Benoît, notaire, lut une autre réponse du concile, qui confirme, par les exemples de Jean d'Antioche et de Dioscore d'Alexandrie, que l'inférieur ne peut juger son supérieur. Toutefois les évêques prient le Pape de se contenter de condamner Photius et de pardonner à son complice, pourvu qu'ils condamnent de vive voix et par écrit ce qu'ils avaient fait avec lui.

Alors le Pape prononça de sa bouche la sentence en ces termes : « Par l'autorité du souverain juge, Notre-Seigneur Jésus-Christ, des princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, et par la nôtre, nous statuons que le conciliabule tenu depuis peu par Photius à Constantinople sous le règne tyrannique de Michel, son fauteur, contre le respect et le privilége du Siége apostolique, sera assimilé au brigandage d'Ephèse, et nous ordonnons qu'il sera supprimé, brûlé et chargé d'anathème perpétuel; comme rempli de toute fausseté. Nous ordonnons de même de tous les écrits que l'un et l'autre ont publiés en divers temps contre le même Saint-Siége, et des deux conventicules factieux assemblés par Michel et Photius contre notre frère et coévêque Ignace, et nous les rejetons avec exécration. Photius, déjà condamné justement par notre prédécesseur et par nous, nous le condamnons derechef à cause des

(787) Labbe, t. VIII, p. 1009 et 1204.

Digitized by Google

nouveaux excès qu'il a commis en s'élevant contre le Pape Nicolas, de sainte mémoire, et contre nous, et nous le chargeons d'anathème. Toutefois, s'il se soumet de vive voix et par écrit aux ordonnances de notre prédécesseur et aux nôtres, et condamne les Actes de son conciliabule, nous ne lui refusons pas la communion laïque. Quant à ceux qui ont consenti ou souscrit au conciliabule, s'ils suivent les décrets de notre prédécesseur et reviennent à la communion du patriarche Ignace, s'ils anathématisent le conciliabule et en brûlent les exemplaires, ils auront la communion de l'Eglise. Mais, pour notre fils l'empereur Basile, quoique son nom soit faussement inséré dans ces Actes, comme nous le savons par le témoignage de ses envoyés et de ceux d'Ignace, nous le déchargeons de toute condamnation et nous le recevons au nombre des empereurs catholiques. Quiconque après avoir eu connaissance de ce décret apostolique retiendra des exemplaires de ce conciliabule, sans les déclarer ou les brûler, sera excommunié, ou déposé s'il est clerc. Ce que nous ordonnons non-seulement pour Constantinople, mais pour Alexandrie, Antioche, Jérusalem, et généralement pour tous les fidèles. »

Cette sentence fut souscrite par trente évêques, dont les deux premiers sont le Pape Adrien et l'archevêque Jean, légat du patriarche Ignace. Après les souscriptions des évêques sont celles des cardinaux, c'est-à-dire de neuf prêtres et de cinq diacres de l'Eglise romaine. Le concile fini, on mit à la porte, sur les degrés de l'église, le livre apporté de Constantinople qui contenait les Actes du conciliabule de Photius; on le foula aux pieds, puis on le jeta dans un grand feu, où il fut consumé (788).

XII. Pour consommer l'extinction du schisme photien, le Pape Adrien II envoya trois légats à Constantinople : Donat, évêque d'Ostie, Etienne, évêque de Népi, et Marin, un des sept diacres de l'Eglise romaine, qui fut depuis Pape. Ils étaient chargés de deux lettres, l'une à l'empereur Basile, l'autre au patriarche Ignace, pour répondre à toutes celles qui avaient été adressées au Pape Nicolas. Dans sa lettre à l'empereur, le Pape Adrien déclare que lui et toute l'Eglise d'Occident ont eu très-agréable ce qu'il a fait à l'égard d'Ignace et de Photius, d'autant plus qu'en cela il n'avait fait qu'exécuter les jugements du Saint-Siége. « Quant aux schismatiques, dit-il, comme ils ont péché diversement, ils doivent être diversement jugés, et nous en remettons la connaissance à nos légats avec notre frère Ignace. Vous pouvez compter que nous userons de clémence envers eux, excepté Photius, dont l'ordination doit absolument être condamnée. Nous voulons que vous fassiez célébrer un concile nombreux, où président nos légats et où l'on examine les différences des fautes et des personnes; que dans ce concile on brûle publiquement tous les exemplaires du conciliabule tenu contre le Saint-Siége, et qu'il soit défendu d'en rien garder, sous peine de déposition et d'anathème. Nous demandons aussi que les décrets du concile de Rome contre les conventicules de Photius soient souscrits de tout le concile qui sera tenu chez vous, et gardés dans les archives de toutes les églises (789). »

Dans la lettre au patriarche Ignace le Pape Adrien déclare qu'il suit en tout la conduite et les décrets de Nicolas, son prédécesseur, principalement contre Grégoire de Syracuse et contre Photius. « Quant aux évêques, ajoute-t-il, et aux clercs qui ont été ordonnés par Méthodius et par vous, s'ils ont résisté à Photius et souffert persécution avec vous, je les compte entre les confesseurs de Jésus-Christ, et suis d'avis qu'ils aient une place distinguée dans votre église et reçoivent la consolation qu'ils méritent. Mais ceux d'entre eux qui ont pris le parti de Photius, s'ils reviennent à vous en faisant la satisfaction dont nous avons donné le modèle à nos légats, nous avons jugé qu'on leur doit pardonner et leur conserver leur rang. » Cette lettre est du 10 juin 869.

XIII. Les légats étant arrivés à Thessalonique, y furent complimentés par un officier que l'empereur Basile avait envoyé au-devant d'eux. Il les accompagna jusqu'à Sélymbrie, à seize lieues de Constantinople, où ils furent reçus par Sisinnius, premier écuyer, et par l'abbé Théognoste, le même qui avait été sept ans à Rome, de la part d'Ignace. On donna aux légats quarante chevaux de l'écurie impériale, un service entier de vaisselle d'argent pour leur table, et des officiers pour les servir. Arrivés aux portes de Constantinople, ils y furent logés à une église magnifique dédiée à saint Jean l'évangéliste. C'était le samedi 24 septembre. Le lendemain dimanche ils firent leur entrée à Constantinople. On leur donna de la part de l'empereur à chacun un cheval avec la selle dorée, et toutes les compagnies de la garde impériale vinrent au-devant jusqu'à la porte de la ville avec tout le clergé, revêtu de ses ornements. De là on se mit en marche. Les légats étaient suivis de tout le peuple, qui portait des cierges et des flambeaux. Ils allèrent descendre au palais d'Irène, où deux grands officiers de l'empereur les reçurent et les prièrent de sa part de ne pas trouver mauvais s'il ne leur donnait pas audience le lendemain, qui était le jour de sa naissance.

Cette fête étant passée, l'empereur envoya au-devant d'eux toutes les compagnies de sa garde et leur donna audience dans la salle dorée. Sitôt qu'ils parurent il se leva, prit de sa main les lettres du Pape, qu'ils lui présentèrent, et les baisa. Il leur demanda des nouvelles de l'Eglise romaine, de la santé du Pape Adrien, du clergé et du sénat; puis il baisa les légats et les envoya porter au patriarche la lettre du Pape. Le lendemain ils revinrent trouver l'empereur, qui leur dit : « L'Eglise de Constantinople, divisée

(788) Labbe, p. 1087-1096. In Adr.

(789) p. 930.

Digitized by Google

par l'ambition de Photius, a déjà reçu un puissant secours de l'Eglise romaine, la mère de toutes les Eglises de Dieu, par les soins du seigneur très-saint et Pape universel Nicolas, comme on le voit par ses lettres, en vertu desquelles notre père Ignace, ici présent, vient d'être rétabli sur son siége. Nous attendons depuis deux ans, avec tous les patriarches d'Orient, les métropolitains et les évêques, le jugement de la sainte Eglise romaine, notre mère. C'est pourquoi nous vous prions de vous appliquer fortement à rétablir ici l'union et la tranquillité. » Les légats du Pape répondirent : « C'est le sujet de notre voyage; mais nous ne pouvons recevoir à notre concile aucun de vos Orientaux qu'il ne nous ait satisfaits en nous donnant une déclaration suivant la forme que nous avons tirée des archives du Saint-Siége apostolique. » L'empereur et le patriarche dirent : « Ce que vous dites de cette déclaration qu'il faut donner nous est nouveau : c'est pourquoi nous voulons en avoir la formule. » On la montra aussitôt, et, quand elle fut traduite de latin en grec, on la fit voir à tout le monde (790). Ce formulaire servit effectivement de règle dans le VIII^e^ concile général pour y admettre les évêques.

XIV. La première session de ce concile œcuménique se tint le 5 octobre 869. *Voy.* l'article CONSTANTINOPLE (VIII^e^ concile général tenu à) en 869. En se séparant, cette sainte assemblée écrivit deux lettres. La première adressée à tous les fidèles, et la seconde, que nous devons placer ici, au Pape Adrien.

Cette lettre porte pour inscription : « Au très-saint et évangélique seigneur, le Souverain Pontife et Pape universel, Adrien : le saint et universel concile assemblé à Constantinople, salut dans le Seigneur. » Les Pères y disent : « Les légats de Rome, l'évêque d'Ostie, l'évêque de Népi et le diacre Marin, ont paru au milieu de nous comme des images très-ressemblantes du bienheureux Pape Nicolas et de Votre Sainteté; car ce que ce très-saint et très-véritable homme de Dieu a d'abord défini et promulgué, ce que Votre souveraine Paternité a synodiquement confirmé, eux l'ont annoncé et exécuté de manière à rendre vos deux noms vénérables à tous les siècles et à toutes les générations futures. » Revenant à l'éloge du Pape Nicolas, le concile ajoute : « Nous aimons à porter son nom sur nos lèvres, comme d'un Pontife qui par le Christ et avec le Christ a vaincu le monde. Fidèle héritier de sa dignité et de sa vertu, vous avez déployé le même zèle pour la paix de l'Eglise et pour chasser le loup du bercail, comme étant les vrais pasteurs ou plutôt les souverains pasteurs et les princes de toutes les Eglises. » Voici comme le concile termine sa lettre au Pape : « Veuille donc Votre Sainteté accueillir avec bienveillance le consentement et l'accord du concile universel; proclamez-le et confirmez-le par vos coangéliques ordonnances et admonitions, comme vous étant propre, afin que par votre très-sage enseignement la parole de la vérité et le décret de la justice retentissent et soient reçus par toutes les autres Eglises (791). »

Fleury dit que la même lettre fut envoyée à tous les patriarches (792). Mais, dit un autre historien (793), c'est absolument impossible; car cette lettre ne parle que des Papes Nicolas et Adrien, ainsi que de leurs légats. La lettre qui fut adressée aux patriarches, c'est la lettre suivante des empereurs Basile, Constantin et Léon, comme on le voit par ces paroles : « Colonnes incorruptibles des Eglises, les très-saints et Souverains Pontifes de l'ancienne Rome, qui avaient combattu longtemps avant nous pour l'ordre et la paix ecclésiastique, ont dignement secondé nos efforts; de sorte que les légats de la sainte Eglise romaine avec le légat de Votre Sainteté et ceux des autres chaires patriarcales, ont avec l'aide de Dieu arraché l'ivraie et nettoyé le champ du père de famille (794). »

XV. L'empereur Louis était occupé à faire la guerre aux Sarrasins, lorsque son frère Lothaire, roi de Lorraine, mourut, le 8 août 869. Comme il ne laissait point d'enfant légitime pour lui succéder, le royaume de Lorraine revenait par droit de succession à son frère, l'empereur Louis. De plus, d'après la charte de 817, quand un roi venait à mourir sans enfant légitime, son royaume retournait à l'empereur. Ainsi le royaume revenait doublement à Louis II. Il aurait voulu en aller prendre possession; mais, comme la guerre contre les Sarrasins ne le lui permettait pas, il recourut au Pape, ainsi qu'il était d'usage de le faire dans ces temps où les questions de couronnes ne se démêlaient pas, comme aujourd'hui par le concours des peuples. Louis pria donc le Pape Adrien II d'employer son autorité apostolique pour lui conserver ses droits. Le Pape écrivit plusieurs lettres à cet effet. La première aux seigneurs du royaume de Lothaire, où il les exhorte à être fidèles à l'empereur Louis, comme légitime héritier de son frère, et à ne céder ni aux promesses ni aux menaces de qui que ce soit, pour se retirer de son obéissance, sous peine d'excommunication et d'anathème. La seconde lettre est aux seigneurs du royaume de Charles le Chauve, contenant les mêmes menaces et relevant les services que l'empereur Louis rend à l'Eglise en combattant les Sarrasins, ainsi que la sainteté des serments que les trois frères avaient faits de conserver leurs partages entre eux et leurs neveux. Le Pape ajoute : « Si quelqu'un s'oppose aux justes prétentions de l'empereur, qu'il sache que le Siége apostolique est pour ce prince, et que les armes que Dieu nous met en main sont préparées pour sa défense. » Sur quoi Fleury

(790) Anast.
(791) Labbe, pag. 1167.
(792) *Hist. eccles.*, liv. LI, n° 46.
(793) M. Rohrbacher, tom. XII, pag. 305.
(794) Labbe, pag. 1169.

Digitized by Google

fait cette réflexion (795): « Ainsi le Pape se rendait arbitre des couronnes. » Cette réflexion nous paraît peu sérieuse; car en tout cela le Pape ne faisait que se rendre, comme il devait, le protecteur du droit et de la justice, ainsi que de la sainteté des serments. Ces deux lettres, datées du 5 septembre 869, étaient accompagnées de deux autres : l'une à tous les évêques du royaume de Charles, l'autre à Hincmar de Reims en particulier. Le Pape les exhorte à détourner le roi Charles de cette injuste entreprise, et donne pouvoir à Hincmar d'agir en cette occasion comme délégué du Saint-Siége, répétant la même menace d'anathème. Ces quatre lettres étaient portées par deux évêques, Paul et Léon, légats envoyés exprès (796).

Quand ils arrivèrent en Lorraine, l'usurpation qu'ils devaient prévenir se trouvait consommée. Car, sitôt que Charles le Chauve eut appris la mort de son neveu Lothaire, il marcha en toute hâte vers son royaume; plusieurs seigneurs et plusieurs évêques se donnèrent à lui : il arriva à Metz le 5 septembre 869, et le vendredi 9, il fut couronné solennellement en cette manière.

Les évêques présents, au nombre de sept, dont le principal était Hincmar de Reims, s'assemblèrent dans l'église cathédrale de Saint-Etienne. Le roi et les seigneurs y étant, et quantité de peuple, l'évêque Adventius de Metz prit la parole et dit : « Vous savez ce que nous avons souffert sous le défunt roi, notre maître, pour des causes qui sont assez connues, et la douleur que nous avons ressentie de sa malheureuse mort. Tout notre recours a été aux jeûnes et aux prières, nous adressant à celui qui secourt les affligés, qui donne les bons conseils, et distribue les royaumes, pour le prier de nous donner un roi selon son cœur et de nous réunir tous pour recevoir unanimement celui qu'il aurait choisi. Nous voyons sa volonté dans le consentement avec lequel nous nous sommes volontairement donnés au roi Charles, ici présent, légitime héritier de ce royaume. C'est pourquoi nous devons reconnaître qu'il nous est donné de Dieu, et le prier qu'il nous le conserve longtemps pour la défense de l'Eglise et notre repos. Mais il faut auparavant qu'il nous fasse, s'il lui plaît, entendre de sa bouche ce qui convient à un roi très-chrétien et à un peuple fidèle. »

Alors le roi Charles dit : « Ce discours, fait au nom de tous les évêques, et vos acclamations, montrent bien que je suis venu ici par le choix de Dieu et pour votre salut. Sachez donc que je veux conserver son honneur et son service, ainsi que celui des églises, honorer et protéger chacun de vous selon son rang, et lui rendre justice selon les lois ecclésiastiques et civiles, à condition que chacun me rendra l'honneur, l'obéissance et le secours, comme vos prédécesseurs ont fait aux miens. »

Ensuite, à la prière des quatre évêques de la province de Trèves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnoul de Toul, Francon de Tongres, l'archevêque Hincmar prit la parole et dit entre autres : « Outre les témoignages de la volonté de Dieu, que l'évêque Adventius vous a représentés, considérez que le père de notre roi, l'empereur Louis, de sainte mémoire, descendait par saint Arnoul de la race de Clovis, qui fut converti par saint Remi avec toute la nation des Francs, baptisé dans la métropole de Reims, et sacré roi d'une huile envoyée du ciel, que nous avons encore (797). Le même Louis fut couronné empereur à Reims par le Pape Etienne, et après que quelques factieux lui eurent ôté l'empire, il lui fut rendu dans cette église de Metz et devant cet autel de Saint-Etienne, où il fut couronné par les évêques. Nous y étions présents. Et, parce que nous lisons dans les histoires saintes que les rois se faisaient sacrer pour chaque royaume qu'ils acquéraient, ces évêques jugent à propos, si vous en êtes d'accord, que ce prince soit couronné devant cet autel pour ce royaume, dont vous lui prêtez volontairement l'obéissance. Déclarez si vous en êtes d'accord. » Tous le témoignèrent par leurs acclamations, et l'archevêque dit : Rendons-en grâces à Dieu en chantant le *Te Deum* (798).

Ensuite les six évêques, savoir, outre les quatre déjà nommés, Odon de Beauvais et Hincmar de Laon, neveu de celui de Reims, prononcèrent chacun une oraison sur le roi devant l'autel de Saint-Etienne, et l'archevêque Hincmar ajouta une bénédiction solennelle, pendant laquelle il fit au roi l'onction du saint chrême sur le front, depuis l'oreille droite jusqu'à l'oreille gauche, et sur la tête. Et, pendant qu'il prononçait une autre bénédiction, les évêques mirent au roi la couronne et lui donnèrent la palme et le sceptre. Tout cela se fit avant la messe, à laquelle on fit mémoire de saint Gorgon, martyr que l'Eglise honore ce même jour 9 septembre, et on dit les oraisons pour le roi telles que nous les disons encore. On peut remarquer que, de tout le royaume de Lorraine, qui s'étendait depuis l'embouchure du Rhin et de l'Escaut jusqu'à la Provence, il n'y avait que quatre évêques présents à l'élection et au couronnement de Charles le Chauve.

XVI. Lorsque les légats du Pape Adrien,

(795) *Hist. eccles.*, liv. LI, n° 24.

(796) Adr., epist. 19, 20, 21 et 22.

(797) Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, disent (liv. XVII, ou tom. VIII, pag. 46, 47, de l'édit. in-12, 1826) que cette parole d'Hincmar « est un témoignage bien marqué sur la sainte Ampoule, » et qu'elle peut s'accorder avec la manière dont ils ont expliqué ailleurs ce miracle (ibid., tom. III, pag. 31, *note*. — Ces auteurs ajoutent : « Au reste, Hincmar se trompe sur le temps du baptême de Clovis. Nous avons vu que ce prince fut régénéré la veille de Noël; et si Louis le Débonnaire descendait de Clovis, ce ne pouvait être que par les femmes. »

(798) Labbe, tom. VIII, pag. 1551.

Digitized by Google

les évêques Paul et Léon, arrivèrent en France avec les lettres du chef de l'Eglise contre l'usurpation de la Lorraine, ni Charles le Chauve, ni Hincmar de Reims ne s'en mirent beaucoup en peine. En effet, le Pape n'avait de son côté que la justice et le bon droit. Les légats furent donc congédiés avec quelques vaines paroles. Il n'en fut pas de même pour Louis, roi de Germanie. Il réclamait une part au royaume de son neveu Lothaire. Il n'y avait pas plus de droit que Charles le Chauve, mais il avait une armée. On négocia donc, et les deux oncles se partagèrent le royaume de leur neveu Lothaire, au préjudice de leur neveu l'empereur Louis. Charles le Chauve eut le Dauphiné, le Lyonnais, la plus grande partie de la Bourgogne, du pays de Liége, et du Brabant; Louis de Germanie eut l'autre partie de la Bourgogne, l'Alsace, Metz et les provinces rhénanes, jusqu'à la Frise; l'empereur Louis II, qui devait avoir le tout, n'eut rien.

Quand le Pape Adrien eut appris que Charles le Chauve, sans s'arrêter à ses défenses, s'était mis en possession du royaume de Lothaire, il le trouva fort mauvais et lui renvoya de nouveaux légats chargés de six lettres, du 27 juin 870. La première est à Charles même. Le Pape y fait voir que, comme pasteur suprême, il ne lui est point permis de garder le silence. « Car, pour ne point parler du mépris que vous avez fait des légats du Siége apostolique, ne les recevant pas comme les rois ont coutume de faire, ne serons-nous pas forcés de rendre compte pour vous au Seigneur, si, au mépris de l'Ecriture et des Pères, au mépris de vos propres serments, vous envahissez le royaume de l'empereur Lothaire, qui, d'après les lois divines et humaines, appartient à son fils l'empereur Louis, et si vous ne craignez pas de vous rendre ainsi coupable de parjure? Avez-vous donc oublié les serments par lesquels vous avez juré de ne convoiter ni envahir les royaumes des autres, particulièrement ceux de vos frères; avez-vous donc oublié que vos serments et ceux des vôtres ont été envoyés au Siége Apostolique, que nous les avons discutés et ratifiés, et que nous les conservons aujourd'hui encore dans nos archives? Que si cela ne suffit point, nous vous rappellerons vos propres paroles, pour vous confondre davantage et vous faire rentrer en vous-même. Lorsque, vaincu par les forces de Louis, le fils de votre frère, vous avez perdu votre royaume n'avez-vous pas adressé au Siége apostolique une lettre, que nous avons entre les mains? N'y dites-vous pas ces propres mots : *Après la bataille de Fontenay, nous étant assemblés avec nos frères et ayant fait le partage des royaumes, nous avons fait la paix et nous avons juré avec serment que nul d'entre nous n'envahirait les frontières de l'autre? Et voilà maintenant qu'au mépris de ces serments, on envahit et on m'enlève mon royaume! Que votre Apostolat ait pitié de moi! qu'il ne laisse point cet attentat impuni, de peur que le nom du Christ ne soit blasphémé parmi les nations.* Voilà comme, d'après vos propres paroles il ne vous sied pas de convoiter le bien d'autrui; voilà comme l'on vous montre ce que c'est que de mépriser les serments faits en public; enfin voilà comme l'on vous fait voir que nous ne devons pas vous laisser impuni vous-même. Ce que vous nous conjuriez de faire à un autre, la justice nous oblige de vous le faire à vous, d'autant plus que c'est de parole seulement que dans vos nombreuses lettres vous vous glorifiez d'être le fils dévoué de l'Eglise romaine.

« En effet, votre dévouement s'est si bien évanoui, que, après avoir congédié nos légats sans aucune réponse convenable, et après avoir astucieusement omis de nous écrire, vous avez négligé jusqu'à présent, au mépris du Siége apostolique, de lui envoyer les ambassadeurs et les lettres que vous aviez annoncés. Si un autre vous a donné un tel conseil, il vous a manqué de fidélité; si vous l'avez pris de vous-même, vous avez fait une chose peu digne de la majesté royale. Quant à la paix et à la concorde dont vous nous aviez engagés à être les médiateurs entre l'empereur et vous, nous nous en sommes chargés volontiers et nous avons commencé à y donner nos soins. Mais, pendant que lui combattait les ennemis du nom chrétien, endurait de nombreuses fatigues pour la délivrance du peuple de Dieu et défaisait une multitude de Sarrasins, c'est vous qui avez refusé la paix. Bien plus, après lui avoir envoyé ces propositions artificieuses, vous avez envahi de plus en plus son royaume et obligé ses fidèles à vous prêter serment : ce que vous auriez craint de lui faire s'il n'était occupé nuit et jour de tant de travaux pour l'amour du Christ et la perpétuelle paix de son Eglise. »

Après des considérations si fortes et si pressantes, le Pape conclut en disant : « Nous vous enjoignons avec une affection paternelle qu'après cette troisième monition vous cessiez d'envahir le royaume de ce prince et de faire à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse; autrement nous irons nous-mêmes sur les lieux et nous ferons ce qui est de notre ministère. » Enfin il lui recommande ses légats, savoir, Jean et Pierre, évêques, et Pierre cardinal, chargés de lui dire de bouche ce qu'il ne voulait pas écrire (799). Il y avait avec eux deux autres évêques, Vibode et Jean, envoyés par l'empereur Louis. Le Pape écrivit en substance les mêmes choses aux seigneurs et aux évêques du royaume de Charles, et en particulier à Hincmar, comme le premier en dignité. Il se plaint que ce prélat n'a point répondu à ses lettres, envoyées par les légats précédents : ce qu'il dit être sans exemple. Il ajoute qu'Hincmar, n'ayant pas détourné le roi de cette usurpation, s'en est rendu non-seulement complice, mais auteur; et il lui ordonne à lui et aux autres évêques, au cas que le

(799) Epist 25, p. 922.

Digitized by Google

roi Charles persiste dans sa désobéissance, de se séparer de sa communion et de n'avoir aucun commerce avec lui, s'ils veulent demeurer dans la communion du Pape (800).

Enfin Adrien II écrivit à Louis de Germanie et aux évêques de son royaume. Il loue le roi de ce qu'il a toujours conservé la paix et l'union avec l'empereur Louis, sans prétendre au royaume de Lothaire; ce qui montre qu'il croyait ce prince meilleur qu'il n'était, et qu'il ignorait encore le partage qu'il venait de faire avec son frère Charles. Aussi, quand les légats du Pape et de l'empereur vinrent le trouver à Aix-la-Chapelle, il les congédia promptement et les envoya en France. Toutefois, l'année suivante, il eut assez de conscience pour rendre à l'empereur Louis une partie de ce qui lui appartenait. Charles le Chauve, ayant reçu les légats à Saint-Denis, envoya lui-même deux ambassadeurs à Rome chargés de lettres pour apaiser le Pape et de présents pour Saint-Pierre.

L'archevêque Hincmar, qui avait négligé à dessein de répondre aux premières lettres du Pape, ne put s'empêcher de répondre aux secondes. Il le fit, suivant sa coutume, d'une manière prolixe et artificieuse, plus en sophiste qu'en évêque. Le Pape avait posé nettement l'état de la question, les droits incontestables de l'empereur Louis au royaume de son frère Lothaire ; les traités et les serments jurés entre les princes de ne pas envahir les biens l'un de l'autre, les propres paroles par lesquelles Charles le Chauve avait invoqué pour lui-même l'autorité du Pape en pareil cas ; le peu de délicatesse qu'il y avait d'envahir le royaume d'un prince occupé à repousser les infidèles ; l'obligation indispensable pour le Pape de conserver à chacun le sien, surtout à celui qui travaillait actuellement pour le salut de la chrétienté. Hincmar dissimule tout cela. Il fait parler des tiers, comme si tout le mal venait du Pape. On trouve dans sa lettre ces mots entre autres : « Ils disent que la conquête des royaumes de ce monde se fait par la guerre et par les victoires, et non par les excommunications du Pape et des évêques. » Comme le Pape n'avait menacé d'excommunication que pour conserver à chacun ce qui lui était dû, cette proposition revient à dire qu'il n'y a d'autre droit que la force : ce qui est justifier les tyrans et les usurpateurs, petits et grands, de tous les siècles. Des auteurs français trouvent cette lettre respectueuse, mais bien ferme : Muratori la trouve bien insolente ; à son avis, le Pape Adrien était le défenseur de la justice, Hincmar l'avocat de l'iniquité (801). Nous pensons comme Muratori (802).

XVII. Charles le Chauve, qui ambitionnait tant de gouverner des royaumes, ne savait pas trop gouverner sa propre famille. L'aîné de ses fils, connu depuis sous le nom de Louis le Bègue, couronné de bonne heure par son père sous le titre de roi de Neustrie, se maria contre son aveu, et même lui fit la guerre. Le second fils, nommé Charles, qui fut donné pour roi à l'Aquitaine en 855, et qui mourut avant son père en 866, s'associa à son frère Louis pour lui faire la guerre en commun. Un troisième fils se nommait Lothaire ; comme il était boiteux, le père en fit un moine et l'enferma dans un couvent, où il mourut l'an 866, la cinquième année de sa réclusion. Il restait un quatrième fils, nommé Carloman, qui avait plus de vocation pour la guerre que pour la vie monastique ; son père toutefois décida qu'il serait moine et le mit au couvent de Saint-Médard, dont il fut nommé abbé quelque temps après. Pour contenter son humeur guerrière, son père lui donna l'an 868 un corps de troupes pour combattre les Normands, de concert avec Salomon, roi de Bretagne. Cette expédition n'était guère propre à lui faire aimer la vie religieuse.

Il était déjà abbé de plusieurs couvents, lorsqu'en 870 il fut accusé d'avoir conjuré contre son père, arrêté, dépouillé de ses bénéfices, et retenu prisonnier à Senlis. Son père l'ayant remis en liberté au bout de quelques mois, à la prière des légats du Pape, Carloman s'enfuit dans la Belgique, où il rassembla une bande de soldats et de brigands, avec laquelle il dévasta cruellement cette province. Le père fit excommunier tous ses complices par les évêques, les condamna à perdre la tête s'ils étaient pris, et confisqua leurs biens en attendant. En 871, Carloman revint auprès de son père, et fut de nouveau mis en prison à Senlis. Comme deux frères de Carloman venaient de mourir et que le troisième était d'une santé et d'une capacité médiocres, un parti considérable de Français mettaient en Carloman leurs espérances. Pour les déjouer, le père fit assembler en 873 un concile à Senlis pour le juger. Le père lui-même accusa son fils devant les évêques des provinces de Sens et de Reims. Carloman fut déposé du diaconat et de tout degré ecclésiastique, et réduit à la communion laïque. Mais ce jugement, bien loin de décourager ses partisans, releva leurs espérances. Ils dirent que ce prince n'étant plus ecclésiastique, rien ne l'empêchait de régner, et résolurent de le mettre en liberté à la première occasion. Ce que son père ayant appris, il le fit juger de nouveau pour les crimes dont les évêques n'avaient pu prendre connaissance, et il fut condamné à mort. Mais pour lui donner le temps de faire pénitence et lui ôter les moyens d'exécuter ses desseins, on lui arracha les yeux. Son oncle, Louis de Germanie, touché de compassion, lui donna pour sa subsistance l'abbaye d'Epternach, où il mourut en 877 (803).

Telle fut la triste fin de son ordination forcée ; en quoi le père fut peut-être plus coupable que le fils. On ne peut pas non plus excuser tout à fait les évêques de s'è

(800) Epist., 24, 25 et 26.
(801) *Annali d'Italia*, an. 870.
(802) M. Rohrbacher, tom. XII, pag. 312 et suiv.
(803) *Ann. Bert.*, an. 873, p. 116. note.

Digitized by Google

tre laissés aller si complaisamment à tous les caprices du père.

Un seul homme se montra dans cette affaire le défenseur prononcé de la justice et de l'humanité, ce fut encore le Pape. Le prince Carloman se voyant accusé et poursuivi par son père, menacé d'excommunication par les évêques, envoya à Rome des députés et des lettres par lesquelles il protestait de son innocence et en appelait au Siége apostolique.

XVIII. Adrien II écrivit en conséquence trois lettres du 13 juillet 871, l'une au père du prince, la seconde aux grands du royaume, la troisième aux évêques. Il défend à ceux-ci d'excommunier Carloman, jusqu'à ce qu'il prenne lui-même connaissance de l'affaire ; il ajoute que Dieu permet cette division entre le père et le fils pour punir le père de l'usurpation du bien de ses proches ; il défend aux grands du royaume de prendre les armes contre Carloman, sous peine d'excommunication, d'anathème et de damnation éternelle ; il leur commande au contraire de faire tout leur possible pour rétablir la paix entre le père et le fils. Il écrivit au père en ces termes : « Parmi les autres excès que vous avez commis en usurpant le bien d'autrui, on vous reproche encore de surpasser la férocité des bêtes en traitant cruellement vos propres entrailles, c'est-à-dire votre propre fils Carloman, de telle sorte que, comme l'autruche du désert, vous ne le reconnaissez plus pour votre fils, ne le privant pas seulement de vos bonnes grâces et de vos bienfaits, mais le chassant de votre royaume et poursuivant son excommunication. Comme il en appelle au Siége apostolique par ses députés et qu'il nous interpelle par ses lettres, nous vous défendons d'abord, par l'autorité apostolique, de le faire excommunier ; ensuite nous vous exhortons salutairement, suivant l'Apôtre, à ne pas pousser votre fils au désespoir, mais de lui rendre vos bonnes grâces et de le rétablir dans ses biens et ses honneurs, du moins jusqu'à ce que nos légats arrivent près de vous et que l'on règle ce qui sera convenable pour l'honneur de l'un et de l'autre (804). »

Si Charles le Chauve avait fidèlement suivi ces conseils du Pape, il se serait montré sans aucun doute et meilleur père et meilleur roi ; il n'aurait pas poursuivi et également privé des yeux un évêque pour avoir refusé entre autres de souscrire à l'excommunication des amis de son fils Carloman. Ce qui montre combien peu, dans ces affaires où le roi se portait pour accusateur, le jugement des évêques était libre.

XIX. L'évêque dont nous parlons fut Hincmar, de Laon, neveu d'Hincmar de Reims, qui l'avait élevé sous ses yeux et qui par son crédit lui procura cet évêché à une époque où il n'avait pas encore l'âge canonique. Au milieu des brouilleries dont nous venons de parler, Hincmar de Laon s'attira l'inimitié de son oncle et du roi Charles le Chauve. Voici comment Henri de Sponde, évêque de Pamiers, résume toute cette affaire dans son excellent Abrégé des Annales de Baronius, abrégé fait avec l'approbation de Baronius. « La même année 871, au mois d'août, on tint un concile ou plutôt un brigandage à Douzi, village du diocèse de Reims ; à la poursuite d'Hincmar, archevêque de Reims, on y condamna l'autre Hincmar, évêque de Laon, son neveu, parce que le neveu avait encouru la haine de son oncle : voici pourquoi. Afin de prévaloir contre son neveu, l'oncle s'efforçait d'amoindrir les droits du Siége apostolique ; le neveu, au contraire, recueillit plusieurs écrits pour soutenir les droits de ce Siége. Une autre cause d'inimitié, c'est que, conformément aux lettres apostoliques, le neveu refusa de souscrire à l'excommunication que l'oncle avait portée contre le prince Carloman, au préjudice du Siége apostolique, auquel avait appelé ce prince. L'oncle entraîna par d'autres prétextes encore le roi Charles dans cette affaire, soit parce que le neveu avait excommunié un certain Normand à qui Charles avait donné un bénéfice des biens de son Eglise, soit parce qu'il était accusé d'avoir écrit au Pape contre ce roi, malgré son serment de fidélité. Sur ces accusations et d'autres formées contre lui en deux conciles tenus précédemment à Attigny et à Verberie, Hincmar le neveu avait appelé au Siége apostolique. De plus, pour apaiser le roi ainsi que son oncle, il avait renouvelé au premier, comme à son roi, le serment de fidélité, et au second, comme à son métropolitain, la promesse d'obéissance. Mais tout cela ne suffisant point à leur fureur non-seulement on ne lui permit point d'aller à Rome, quoiqu'il y fût appelé par le Souverain Pontife, mais, cité de nouveau au présent concile de Douzi, pendant qu'il s'y rendait il fut dépouillé en route par une violence hostile. Amené au même concile, il y fut tyranniquement déposé par Hincmar son oncle, de l'autorité du roi, quoiqu'il appelât de nouveau et vainement au Siége apostolique, et quoique les Pères du concile protestassent non moins vainement qu'on ne pouvait pas lui refuser de recourir à ce Siége. Il fut déposé, envoyé en exil, où, après l'avoir détenu deux ans dans les chaînes, on lui arracha les yeux. »

Tel est le résumé que fait de cette affaire Henri de Sponde, d'après la supplique que Hincmar de Laon présenta l'an 878 au Pape Jean VIII, dans le concile de Troyes, sans que Hincmar de Reims, qui était présent, y répondît rien, quoiqu'on lui donnât le temps pour le faire (805). Ce qui montre bien que le fond de ce résumé est exact et authentique.

XX. Nous y ajouterons seulement quelques observations (806). En 867, le concile

(804) Epist. 29, 30, 31.
(805) *Epitome Baron.*, an. 871.

(806) M. Rohrbacher, tom. XII, pag. 315 et suiv.

Digitized by Google

de Troyes, sur une entreprise semblable d'Hincmar de Reims, suppliait le Pape dans sa lettre synodique qu'à l'exemple de ses prédécesseurs sa Sainteté maintînt l'ordre épiscopal dans la possession des priviléges qui lui avaient été accordés par la Chaire apostolique, et dans la jouissance desquels il avait toujours été affermi par sa suprême autorité; que même elle en renouvelât les décrets par une constitution expresse, contre les entreprises des métropolitains et de tous les autres évêques qui seraient de connivence avec eux pour déprimer leurs confrères; qu'il n'arrivât donc plus qu'on déposât aucun évêque sans l'avis et le consentement du Pontife romain, conformément aux usages établis par une infinité de décrets et de priviléges des Souverains Pontifes; qu'autrement l'ordre épiscopal, qui est le premier de l'Eglise, tomberait dans le mépris et deviendrait le jouet de l'esprit de discorde (807). Trois ans après, en 870, le huitième concile général disait à la fin de son vingt-sixième canon: « Aucun métropolitain, aucun évêque ne sera, d'aucune manière, jugé par les métropolitains du voisinage ou par les évêques de sa province; mais il sera jugé par son patriarche seul, dont nous déclarons la sentence raisonnable et le jugement juste et non suspect, attendu que c'est autour de lui que se réunissent les personnages les plus honorables, et qu'ainsi son jugement a une force et une fermeté complètes. Quiconque n'acquiescera point à ce qui vient d'être statué sera excommunié (808). »

Le seul exemple d'Hincmar de Reims (*Voy.* son article) suffit pour montrer combien ces règlements étaient utiles, nécessaires même, pour garantir les simples évêques contre le despotisme de certains métropolitains. Nous avons vu avec quelle injustice, quelle astuce et quelle violence, il déposa Rothade de Soissons, malgré son innocence et son appel au Saint-Siége; et une des causes pour lesquelles son neveu encourut sa disgrâce c'est qu'il ne voulut point applaudir à cette iniquité. Nous avons vu avec quelle inexorable animosité, couverte d'une feinte douceur, il poursuivit Vulfade et les autres clercs ordonnés par Ebbon, à l'occasion desquels les évêques du concile de Troyes adressèrent au Pape, en 867, la prière citée plus haut. Enfin, dans l'affaire présente de son neveu, Hincmar de Reims se permit plusieurs violations flagrantes de la jurisprudence canonique. Les canons veulent qu'un évêque accusé soit d'abord rétabli dans ses droits et ses honneurs avant d'être tenu de répondre à ses accusateurs; or, Hincmar de Reims prétendit obliger Hincmar de Laon à répondre aux accusations du roi, qui l'avait dépouillé de ses biens, et qui de plus le tenait prisonnier. Les canons donnent encore à l'accusé le droit de récuser pour juges ceux qui lui seraient suspects ou qui se seraient déclarés ses ennemis; or, Hincmar de Laon récusait à l'un et à l'autre titre son impérieux oncle, qui n'y eut aucun égard. Enfin, pour toutes ces causes, Hincmar de Laon en appelait au Saint-Siége, particulièrement d'après l'autorité du Pape saint Jules, qui rappelle aux Orientaux l'ancienne coutume de référer au Pontife romain toutes les causes ecclésiastiques, pour en recevoir la décision. Hincmar de Reims éluda cet appel canonique par des subtilités et des ruses peu dignes d'un évêque.

XXI. Le seul protecteur que le neveu opprimé trouva contre le despotisme vindicatif de son oncle, ce fut encore le Pape. Le 6 septembre 871, le concile de Douzi envoya au Pape Adrien II son jugement sur Hincmar de Laon, avec cette clause remarquable: Sauf en tout le privilége du Siége apostolique et votre jugement, comme l'ordonnent les canons de Sardique et les décrets des Papes Innocent, Boniface et Léon (809). Adrien II répondit, le 26 décembre 871, aux évêques du concile de Douzi par une lettre toute paternelle. Il leur accorde sur leur demande la translation de l'évêque Actard de Nantes à Tours, à cause que Nantes était au pouvoir des Normands. Il dit que les translations peuvent se faire par l'autorité de l'Eglise, lorsque la nécessité ou l'utilité le demande. Il cite à ce sujet une décrétale faussement attribuée au Pape Antère; mais il s'appuie aussi de plusieurs exemples de l'histoire, d'un canon du concile de Nicée, et d'une lettre du Pape saint Léon. Quant à Hincmar de Laon, il dit: « Puisqu'il criait dans le concile qu'il voulait venir se défendre devant le Siége apostolique, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui. Mais comme, suivant les Actes, vous ne l'avez jugé que sauf en tout le jugement du Saint-Siége, nous qui ne portons ni faveur ni haine à personne, nous voulons qu'il vienne à Rome avec un accusateur légitime, pour être examiné en notre présence dans un concile, et jugé sans délai selon Dieu et les saints canons; car les informations synodales que vous nous avez envoyées ne nous paraissent pas suffisantes, comme le dit saint Grégoire à Constance de Milan touchant un évêque qu'il avait condamné. Saint Léon tient le même langage à Flavien de Constantinople en parlant du prêtre Eutychès, qui cependant était hérétique. Job dit de son côté: J'examinai avec grand soin la cause que je ne connaissais pas. Dieu lui-même, à qui rien n'est caché, voulut cependant examiner de près Sodome et Gomorrhe avant de les condamner. D'après cela nous ne pouvons juger sans connaissance de cause. Et vous ne devez pas trouver mauvais que la cause d'Hincmar soit revue devant nous, parce que la vérité éclate d'autant plus, qu'elle est plus souvent examinée (810). »

Le Pape écrivit dans le même sens et sur le même ton au roi Charles: « Nous appre-

(807) Labbe, t. VIII, p. 875.
(808) Ibid., p. 1114.
(809) Labbe, t. VIII, p. 1656.
(810) Ibid., p. 952, epist. 32.

Digitized by Google

nous, très-cher fils, que votre excellence resplendit au loin par une louable charité, ainsi que par une pudique et pacifique sagesse. Cependant nous voyons dans vos lettres quelque murmure contre les remontrances paternelles du Siége apostolique : d'où il paraît que votre charité n'est pas encore parfaite. Car, comme dit l'Apôtre, *la charité est patiente, elle est débonnaire, elle ne s'enfle point, elle ne s'irrite point, elle n'agit point avec précipitation, elle souffre tout, elle supporte tout.* Vous devez donc recevoir avec une docilité reconnaissante les avertissements de la Chaire apostolique, votre très-chaste Mère, comme un fils bien né écoute les paroles d'un père chéri, qui lui parle non par aucun mauvais vouloir, mais par l'effet d'une charité sincère, et qui, dans le désir de le voir parfait, le reprend quelquefois, lors même qu'il n'est pas enfant, de peur qu'il ne vienne à s'oublier. » Après des paroles aussi affectueuses, le Pape répète mot pour mot touchant Hincmar de Laon ce qu'il avait écrit aux évêques, et demande qu'il vienne à Rome pour y être jugé en connaissance de cause (811).

A coup sûr, une lettre pareille n'avait rien d'offensant pour le roi. Toutefois Hincmar de Reims lui fit répondre ou répondit en son nom par une longue lettre remplie de plaintes et de récriminations. La vraie cause de cela, c'est que le Pape ne voulait point approuver en aveugle la condamnation du neveu par son oncle. Tel est le thème principal de la réponse prolixe et ampoulée d'Hincmar. Dans la vérité, si le roi et l'archevêque, au lieu de recourir à ces chicanes de rhéteur, avaient suivi les conseils et les avertissements du Pape, le roi n'aurait pas arraché les yeux à son fils ni l'archevêque à son neveu. C'eût été à la mémoire de l'un et de l'autre une honteuse tache de moins.

XXII. A cette lettre acrimonieuse Adrien répondit par une autre plus douce encore que la précédente. Il s'étend avec complaisance sur le bien qu'il entend dire du roi; il l'assure de sa paternelle et intime affection, il proteste qu'il n'a point varié depuis les premières assurances qu'il lui en a données par l'archevêque Actard. Que, si on lui a porté des lettres qui semblent dire le contraire, des lettres trop dures et trop mordantes, elles ont été ou falsifiées, ou surprises pendant sa maladie, ou fabriquées par quelqu'un; l'affection est toujours demeurée inaltérable dans son cœur. Souvent un père, une mère, accablent de reproches un enfant qu'ils désirent voir à jamais irréprochable. Quelque chose de semblable a coutume d'arriver aux docteurs et aux prédicateurs. Ce n'est donc pas au son de la parole qu'il faut regarder, mais à la pensée du cœur.

Le Pape ajoute : « Tenez secrète cette lettre, et n'en faites part qu'à vos plus fidèles serviteurs. Nous vous assurons que, si vous survivez à notre empereur ainsi que nous, quand on nous donnerait plusieurs boisseaux d'or, nous ne reconnaîtrons jamais d'autre empereur romain que vous; et dès à présent, ce cas arrivant, le clergé, le peuple et la noblesse de Rome vous désirent pour chef, roi, patrice, empereur, et défenseur de l'Eglise. » Quant à Hincmar de Laon, le Pape observe que les actes apportés contre cet évêque lui imputaient des crimes incroyables, mais n'offraient pas de preuves suffisantes; en conséquence il demande qu'Hincmar de Laon vienne à Rome pour y être examiné sur les pièces présentées pour et contre lui : après quoi le Pape lui donnera des juges ou enverra des légats pour terminer son affaire canoniquement sur les lieux (812).

XXIII. On voit par tout ceci combien il fallait de patience, de charité et de sagesse aux Papes pour porter au bien les princes de l'Occident. Il ne leur en fallait pas moins avec les Grecs de Constantinople, qui, lors même qu'ils étaient bons, inspiraient encore une légitime défiance. Après la conclusion du VIII^e^ concile général (*Voy.* l'article sur ce concile), les légats du Pape Adrien II eurent beaucoup de peine à se faire rendre les formulaires de foi que l'empereur Basile leur avait fait enlever furtivement. Une autre affaire qui se traita après le concile, et à laquelle Adrien prit une grande part, décéla dans les Grecs des dispositions non moins équivoques : ce fut l'affaire des Bulgares. Mais, comme nous consacrons un article spécial à ces peuples, dont il est intéressant d'étudier la conversion et les progrès, nous y renvoyons pour tout ce que le Pape Adrien fit pour eux. *Voy.* l'article BULGARES.

D'autres affaires politico-religieuses incombèrent encore à Adrien avant qu'il allât rendre compte de son administration au Juge suprême. Il avait été question entre Basile, empereur de Constantinople, et l'empereur Louis d'une alliance pour chasser les Sarrasins d'Italie. Cette alliance devait être cimentée par le mariage du fils aîné de Basile avec la fille de Louis; une flotte grecque devait aider l'empereur Louis à prendre la ville de Bari sur les Sarrasins. Tous ces projets avortèrent, la flotte grecque se fit longtemps attendre, elle attaqua la ville sans succès, et se retira; les Français de l'empereur Louis prirent la ville tout seuls après le départ des Grecs; l'empereur de Constantinople, au lieu d'en féliciter son collègue d'Occident, lui écrivit une lettre de plaintes et de chicanes. Il lui demandait entre autres par quel droit il portait le titre d'empereur, et pourquoi, en lui écrivant, il prenait la qualité de *basileus*, puisqu'il n'avait qu'un fort petit Etat, et que même il n'était pas maître de tout le pays soumis à la nation française, ajoutant que néanmoins il ne s'opposerait point à ses prétentions s'il voulait se qualifier de basileus ou d'empereur des Français; mais qu'il ne devait pas se dire empereur ou basileus des Romains, et

811) Epist. 33.

(812) Labbe, tom. VIII; pag. 936, epist. 34.

Digitized by Google

qu'enfin il devait lui laisser à lui seul ce titre et se contenter de celui de *rex*.

Pour comprendre cette puérile chicane il faut se rappeler que les Grecs n'avaient pas de mot propre pour dire empereur, et qu'ils se servaient pour cela du nom commun de *basileus*, qui veut dire la même chose que le nom latin *rex*, c'est-à-dire roi. Ensuite, pour cacher leur vaniteuse indigence, ils prétendaient que le nom commun de *basileus* était le nom propre de leur empereur, et que les autres princes ne devaient s'appeler que *rex*, même en grec, ce qui supposait une grossière ignorance de l'une et de l'autre langue, où les deux noms signifient la même chose. Aussi l'empereur Louis répondit-il à Basile qu'il ne savait sur quoi il fondait sa prétention d'avoir ce titre de *basileuss* à lui seul, vu que de tout temps il avait été commun à une infinité de souverains de toutes les nations ; que dans l'Ecriture il est donné non-seulement aux souverains du peuple de Dieu, comme à David, mais encore aux princes des Assyriens, des Egyptiens, des Moabites, et à une infinité d'autres ; que les écrivains grecs le donnaient aux princes des Perses, des Parthes, des Arméniens, des Vandales, des Goths, des Ethiopiens, des Sarrasins, et aux souverains de presque toutes les nations.

Expliquant ensuite la raison pour laquelle, soit lui, soit ses ancêtres depuis Charlemagne, s'appelaient légitimement empereurs, Louis ne dit pas que la dignité impériale fut accordée à Charlemagne par les Romains, et qu'elle passait à ses descendants par droit de succession; mais il attribue l'origine et la continuation de cet honneur dans les princes francs au Siége apostolique. Parlant de lui-même, il dit qu'il était reconnu empereur par les rois ses oncles, non parce qu'il avait été élu par son père, ou que cette dignité lui appartînt par droit de succession, mais parce qu'il avait été élevé à la dignité impériale par le Pontife romain (813).

Répondant à ce que Basile objectait, que cette appellation d'empereur était nouvelle en lui, il dit que ce titre n'était pas nouveau dans sa famille, mais que son bisaïeul Charlemagne l'avait déjà eu, non par usurpation, mais par l'autorité du Souverain Pontife et le jugement de l'Eglise (814).

Quant à la surprise que témoignait Basile de ce que Louis ne se disait pas empereur des Francs, mais des Romains, il répond que, s'appelant empereur, il ne pouvait se nommer qu'empereur des Romains, parce que ce nom avait commencé chez les Romains, dont lui gouvernait le peuple et la ville, et dont il avait charge de défendre l'Eglise, mère de toutes les autres, et de laquelle sa famille avait reçu d'abord l'autorité de la royauté et ensuite celle de l'empire (815). Il ajoute que son bisaïeul Charlemagne a été empereur d'autant plus légitimement, qu'il avait été sacré par le Souverain Pontife, au lieu que d'autres sont venus à l'empire sans que Dieu y intervînt par le ministère des Pontifes, mais seulement pour avoir été proposés par le sénat et le peuple; plusieurs même d'après les seules acclamations des soldats (816).

Ainsi Louis II fait également remonter à l'Eglise romaine et le droit de sa dynastie sur le royaume des Francs et son droit sur l'empire des Romains. Il élève la légitimité de Charlemagne au-dessus de celle des empereurs précédents, en ce que la première dérivait de l'autorité du Souverain Pontife, tandis que l'autre n'avait eu pour elle que les suffrages du sénat et du peuple ou bien les acclamations de l'armée. En s'exprimant de la sorte, il semble écarter de la légitimité de Charlemagne l'intervention du sénat et du peuple, ou plutôt il met celle-ci sur le second plan.

L'empereur Louis ajoute : « Que si vous faites un crime au Pontife romain de ce qu'il a fait, vous pourrez aussi faire un crime à Samuel d'avoir sacré David et rejeté Saül. Si quelqu'un veut en savoir les raisons, il n'a qu'à s'adresser au Souverain Pontife, qui ne manquera pas de réponse. En attendant, parcourez les annales des Grecs, vous verrez combien les Pontifes romains ont eu à souffrir des empereurs d'Orient, bien loin d'en être soutenus, défendus et honorés. Mais ce ne sont pas ces mauvais traitements qui les ont engagés à chercher un autre appui; c'est le danger imminent de la religion et les entreprises sacriléges des empereurs hérétiques qui les ont obligés à jeter les yeux sur une nation véritablement chrétienne et catholique, telle que la nation française. Il n'est pas plus surprenant de voir un Français élevé à l'empire qu'il ne l'a été d'y voir élever l'Espagnol Théodose; car toutes les nations ont été données au Christ pour héritage. Quiconque

(813) « Et ipsi patrui nostri gloriosi reges absque invidia imperatorem nos vocitant, et imperatorem esse procul dubio fatentur, non profecto ad ætatem, qua nobis majores sunt, attendentes, sed ad unctionem et sacrationem qua per summi Pontificis manus impositionem divinitus sumus ad hoc culmen provecti, et ad Romani principatus imperium, quo superno nutu potimur, aspicientes. » (Baron., an 871, n° 58.)

(814) « Illud autem mirari possumus, quod Sublimitas Tua ad novam et recentiorem appellationem aspirare nos autumat : cum, quantum ad lineam generis pertinet, non sit novum vel recens quod jam ab avo nostro non usurpante, ut perhibes, sed Dei nutu et Ecclesiæ judicio summique Pontificis, per impositionem et unctionem manus, obtinuit, » etc. (Ibid., n° 60.)

(815) ... « Ex qua et regnandi prius et postmodum imperandi auctoritatem prosapia nostra seminarium sumpsit. » (Ibid., n° 68.)

(816) « In qua (prosapia) etiam Carolus Magnus, abavus noster, unctione ejusmodi per summum Pontificem delibitus, primus ex gente et genealogia nostra, pietate in eo abundante, et imperator dictus et christus Domini factus est : præsertim cum tales sæpe ad imperium sunt adsciti, qui nulla divina operatione per pontificum ministerium, propositi solum a senatu et populo nihil horum curantibus, imperatoria dignitate potiti sunt; nonnulli vero nec sic, sed tantum a militibus sunt acclamati, et in imperio stabiliti, etc. » (Ibid.)

Digitized by Google

craint Dieu lui est agréable. Prenez garde de vous laisser tromper à des adulateurs. La nation des Francs a rapporté au Seigneur des fruits abondants de justice, non-seulement en croyant elle-même avec promptitude, mais en convertissant beaucoup d'autres. A vous, au contraire, il est prédit avec raison, que l'empire vous sera ôté pour être donné à une nation qui en produira les fruits. De même que par la foi du Christ nous sommes la race d'Abraham, et que les Juifs, par leur perfidie, ont cessé d'en être les fils; de même pour notre orthodoxie nous avons reçu le gouvernement de l'empire romain, et les Grecs par leur hétérodoxie ont cessé d'en être les empereurs, ayant abandonné non-seulement la ville et le siége de l'empire, mais ayant perdu le peuple romain et jusqu'à sa langue même, pour transmigrer à une autre ville, un autre siége, un autre peuple et même une autre langue. Dirons-nous pour cela qu'ils sont déchus sans retour? Pas plus que l'Apôtre ne le dit des Juifs; mais leur diminution a été notre agrandissement. Rameaux plus anciens, ils ont été rompus pour leur créance peu orthodoxe: nous avons été insérés à leur place, et nous y persévérons par la foi. Qui a des oreilles pour entendre entende (817)! »

Cette lettre de l'empereur Louis II à l'empereur Basile est une des pièces les plus importantes de l'histoire du moyen âge. Elle nous montre de la manière la plus authentique ce que l'empire d'Occident était à l'Eglise romaine, et qui l'avait rétabli. Nous ignorons pourquoi Fleury n'a pas même mentionné ce monument si capital dans son Histoire. On peut remarquer surtout le rapprochement que fait l'empereur Louis de la réprobation des Juifs. Nous avons déjà entendu dire (818) au patriarche saint Ignace, que pour des nations malades comme l'étaient dès lors les Grecs, Dieu n'avait préparé d'autre remède que le Siége de saint Pierre. Et de vrai, les Grecs s'étant séparés depuis de ce Siége, leurs maux sont devenus irrémédiables; et des siècles d'humiliation et de punition n'ont pu leur faire ouvrir les yeux non plus qu'aux Juifs. *Voy.* l'article ALBERT Ier, empereur, n° IV.

XXIV. L'empereur Basile s'était aussi plaint de ce que l'empereur Louis avait fait souffrir aux Napolitains. Louis répond que, s'il a châtié la ville de Naples, qui d'ailleurs avait appartenu à ses ancêtres, c'était par représailles, à cause du secours et de la protection que ses habitants donnaient aux Sarrasins, et qu'on n'en avait usé de la sorte à leur égard qu'après plusieurs avertissements et plusieurs menaces dont ils s'étaient moqués.

La ville de Naples était dès lors une des plus considérables d'Italie par la piété de ses habitants et la multitude des églises et des monastères; on y célébrait l'office divin en latin et en grec, et il y avait quelquefois deux évêques pour les deux nations. Sous l'empereur Louis, l'évêque de Naples était saint Athanase, frère de Grégoire, gouverneur de la ville. Il en fut ordonné évêque en 850, n'étant âgé que de dix-huit ans. Grégoire, étant mort, eut pour successeur son fils Sergius, homme léger et intéressé, et tout à fait différent de son père. L'évêque, son oncle, le reprenait souvent et lui donnait des avis salutaires, que la femme de Sergius ne pouvait souffrir; elle disait à son mari que, s'il voulait être le maître dans Naples, non-seulement il ne devait point déférer aux remontrances de l'évêque, mais l'éloigner de la ville, ou même le faire périr.

Sergius, persuadé par sa femme, fit cacher chez lui des gens armés, et, ayant mandé l'évêque Athanase sous prétexte de tenir un conseil, il le fit arrêter, dépouiller de ses habits sacerdotaux, et mettre dans une étroite prison. Toute la ville en fut émue et vint le redemander à Sergius. Les Grecs et les Latins, les prêtres et les moines vinrent au palais, et Antoine, abbé vénérable par son âge et par l'austérité de sa vie, se mit à la tête du clergé, se faisant soutenir à cause de sa faiblesse. Il fit de grands reproches à Sergius, et le menaça de sa perte et de celle de toute la ville, s'il ne lui rendait son pasteur. Sergius demanda du temps pour délibérer et les renvoya jusqu'à trois fois. Enfin, voyant que le clergé menaçait de dépouiller tous les autels et de le frapper lui-même d'un anathème perpétuel, il rendit l'évêque au bout de huit jours et feignit de lui demander pardon; mais il retint ses frères, qu'il avait aussi arrêtés.

Ensuite, voyant la joie du peuple pour la liberté de l'évêque, il se repentit de l'avoir délivré et le fit observer par des espions, qui ne permettaient à personne d'en approcher. Saint Athanase, ayant en vain prié son indigne neveu de le traiter autrement, scella de son sceau le trésor de l'église et y mit une inscription en ces termes : « Anathème à qui fera ouvrir cette porte en mon absence ou sans mon ordre ! » et se retira dans l'île du Sauveur, distante de Naples d'une demi-lieue. Sergius lui fit dire : « S'il veut vivre en repos, qu'il prenne l'habit monastique, qu'il me laisse disposer de l'église et renvoie les clercs qu'il a emmenés. » Saint Athanase répondit : « Je ne quitterai point volontairement l'épouse que Dieu m'a donnée et n'abandonnerai point ceux qui m'ont servi par charité. Tout ce que je demande à Sergius, c'est qu'il me laisse en lieu sûr jusqu'à ce que Dieu lui touche le cœur. »

Sergius ayant reçu cette réponse, assembla une troupe de Napolitains et de Sarrasins, et assiégea pendant neuf jours l'île où était saint Athanase. Ce que l'empereur Louis ayant appris, il envoya Marin, gouverneur d'Amalfi, avec vingt barques qui mirent en fuite les troupes de Sergius; et on amena le saint évêque à Bénévent, où

(817) Baron., an 871.

(818) *Voy.* plus haut n° X.

Digitized by Google

était l'empereur, qui le traita avec grand honneur. Sergius, au désespoir qu'il lui eût échappé, força le trésor de l'église et en dissipa toutes les richesses; il fit fustiger des prêtres et les traîner nus dans les rues, et il donna les églises à des laïques qui en achetaient la garde à prix d'argent. La ville de Naples était dans une extrême consternation.

XXV. Le Pape Adrien en étant averti, écrivit une lettre à Sergius et une autre au clergé et au peuple de Naples, leur ordonnant sous peine d'anathème de recevoir leur évêque. Ils n'en tinrent compte. C'est pourquoi Anastase le Bibliothécaire et l'abbé Césaire vinrent à Naples de la part du Pape et de l'empereur et prononcèrent l'anathème. Cependant le saint évêque allait de côté et d'autre, errant et affligé, et la femme de Sergius, qui ne cessait de persécuter ce prélat, envoya des gens pour l'empoisonner à Rome. Dieu le garantit de ce péril, et il se retira à Sorrente. Un jour, comme il était avec l'évêque Etienne, son frère, il commença à pleurer amèrement. Etienne lui en ayant demandé le sujet, il répondit : « Voilà la malheureuse ville de Naples frappée d'anathème de la part du Pape et de la mienne! Si nous mourions l'un et l'autre, comme il peut arriver, que deviendrait-elle ? J'irai à Rome et je prierai le Pape de la délivrer de cette excommunication. » Il le fit, et le Pape Adrien envoya un évêque nommé Dominique lever la censure. Ensuite, comme saint Athanase allait avec l'empereur Louis pour être rétabli dans son siége, il mourut dans l'oratoire de Saint-Quirice, à six milles du mont Cassin, le 15 juillet 872. Il fut vingt-deux ans évêque, et la persécution qu'il souffrit dura vingt-un mois. Saint Athanase de Naples est honoré le jour de sa mort (819). Nous avons cru devoir donner ici tout ce qui concerne saint Athanase, afin qu'on pût mieux connaître les faits dans leur ensemble.

XXVI. Si le saint évêque de Naples eut des chagrins dans sa famille, le Pape Adrien II en eut dans la sienne. Nous avons vu (n° I) qu'avant de devenir prêtre il avait été marié, que sa femme vivait encore, dont il avait eu une fille. Or, Eleuthère, fils de l'évêque Arsène, qui avait été légat en France, séduisit cette fille, qui avait été fiancée à un autre, l'enleva et l'épousa.

Le Pape, ne voulant pas être juge dans sa propre cause, demanda et obtint de l'empereur des commissaires pour juger Eleuthère suivant les lois romaines; mais celui-ci, dans l'excès de sa fureur, tua la mère de la fille et la fille elle-même; et l'on disait qu'il avait commis ces meurtres par les conseils de son frère Anastase, prêtre cardinal (*Voy.* cet article), déposé précédemment par les Papes Léon et Benoît. Les commissaires de l'empereur firent mourir Eleuthère, et le Pape, dans un concile, condamna Anastase, qu'il ne faut nullement confondre avec Anastase le Bibliothécaire, qui se montra toujours digne de la confiance des Papes (820).

XXVII. Ce qui arriva au Pape Adrien et à saint Athanase de Naples fait bien voir, ainsi que nous l'avons déjà remarqué (n° III), combien étaient sauvages et perfides les mœurs de quelques seigneurs. L'empereur Louis l'éprouva à son tour. Il poursuivait à main armée Adalgise, duc de Bénévent. Dès l'année 871 ce duc avait appelé contre lui les Grecs et fait révolter la partie méridionale de l'Italie (821). Louis soumit les rebelles et revint victorieux à Bénévent, dont le duc feignait de lui être fidèle. Mais, comme il avait congédié ses troupes, ce traître voulut le surprendre dans son palais lorsqu'il dormait sur le midi. L'empereur se sauva dans une tour et s'y défendit trois jours; enfin l'évêque de Bénévent obtint qu'on le laisserait sortir en faisant un serment. On apporta les reliques, l'empereur jura avec l'impératrice, la princesse sa fille, et tous les siens, que jamais il ne poursuivrait la vengeance de cet attentat, et ne viendrait en armes sur les terres de Bénévent. Etant ainsi sorti, il prit le chemin de Ravenne, et manda au Pape Adrien de venir à sa rencontre pour l'absoudre de ce serment, lui et les siens.

L'année suivante 872, l'empereur vint à Rome à la Pentecôte, se plaignit en pleine assemblée de la trahison d'Adalgise, qui fut déclaré par le sénat ennemi de l'Etat. L'empereur marcha ensuite à Bénévent; mais Adalgise, soutenu par les Grecs, ne fut pas facile à réduire, et la guerre dura jusqu'en 873, où le Pape, qui avait tenu un des enfants d'Adalgise sur les fonts de baptême, lui obtint sa grâce de l'empereur et les réconcilia tous deux. *Voy.* l'article ADALGISE, duc de Bénévent.

XXVIII. Ce Pape n'était plus Adrien II, mais son successeur Jean VIII. Adrien mourut au mois de novembre 872, après avoir tenu le Saint-Siége près de cinq ans et gouverné l'Eglise de Dieu avec beaucoup de sagesse, dans des conjonctures assez difficiles. — C'est à partir de ce Pape que cessent les biographies des Souverains Pontifes communément attribuées à Anastase le Bibliothécaire, quoique toutes ne soient pas de lui. Comme les Papes se trouvaient dès lors à la tête de toutes les grandes affaires du monde chrétien, l'absence de ces Vies est un préjudice notable pour l'histoire tant ecclésiastique que politique.

« Adrien II, dit un historien moderne (822), n'eut pas le génie et l'activité de Nicolas, mais il fut plus doux et plus conciliant. » Cependant il n'en fut pas moins accusé d'ambition et de tyrannie. Les Encyclopédistes disent à propos de lui : « Les Papes alors

(819) *Act. SS.* 15 julii.
(820) *Ann.* Baron., 868.
(821) *An. Bert.* 871, *Metens.* 872.

(822) M. l'abbé Guettée, *Hist. de l'Egl. de France*, tom. III, pag. 467.

Digitized by Google

voulaient être les maîtres des empereurs et des rois, et voulaient se mêler non-seulement de leurs affaires, mais encore de leurs amours (823). » Et plus loin, ces mêmes auteurs ajoutent, tout en rendant hommage aux intentions d'Adrien II : « Nicolas II et Adrien II *avaient du moins le mérite de défendre la cause la plus juste;* car Lothaire avait *vraisemblablement* tort à l'égard de Thietberge sa femme, et Charles le Chauve avait *certainement* tort à l'égard de l'empereur Louis, son neveu; mais les torts des rois ne pouvaient donner sur eux aux Papes que le droit de représentation et d'exhortation; les Papes ne devaient jamais oublier que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, et que, s'ils possédaient un royaume temporel, ils en avaient l'obligation à la munificence des rois Carlovingiens (824). »

On a pu remarquer comment les Papes *voulaient* s'immiscer dans les affaires des princes; c'est-à-dire que ceux-ci invoquaient leur arbitrage. Or, pouvaient-ils s'y refuser dans des questions qui intéressaient *les mœurs* et souvent l'intérêt des peuples? voilà la question. Nous ne sommes pas surpris que des encyclopédistes ne se soient point placés à ce véritable point de vue; mais que des écrivains d'ailleurs catholiques (825), faute d'avoir bien compris cette position des Papes, attribuent à leur ambition, à des prétentions excessives, et à une politique toute mondaine, des démarches qui s'expliquent naturellement par les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés de leur temps; c'est ce qui ne peut se justifier qu'en disant que ces auteurs ont jugé de la conduite des Papes d'après les préjugés et les idées de leur siècle, et non d'après ce qui se passait réellement aux diverses époques où ces Papes vécurent. On ne serait pas plus juste si, tombant dans une exagération opposée, on voulait conclure de ce que les Papes firent autrefois pour les choses temporelles, qu'ils doivent le faire encore aujourd'hui. Non, chaque siècle a ses mœurs, ses habitudes, son droit public, et il a bien fallu qu'en tout temps on y condescendît toutes les fois, bien entendu, que ces coutumes ne touchaient en rien aux choses de la Foi. *Voy.* les articles ADOLPHE DE NASSAU et ALBERT Ier, empereur.

ADRIEN III, Pape, successeur de Marin, qui était mort au mois de mai 864, après un pontificat d'un peu plus d'un an. Il avait renouvelé l'excommunication de Photius. Dans le même mois il eut pour successeur Adrien III, Romain de naissance, qui l'imita dans son zèle pour la défense de la foi et de la discipline contre l'impie Photius, avec lequel il ne voulut avoir aucune communication, quelques prières que lui en fît l'empereur Basile; ce qui lui attira des lettres injurieuses de ce prince; mais elles ne furent rendues qu'à son successeur.

Charles le Gros, empereur d'Occident, avait invité Adrien à se rendre en France pour déposer certains évêques et employer son autorité apostolique pour faire reconnaître héritier du royaume Bernard, fils naturel de cet empereur. Mais le Pape s'étant mis en chemin, mourut, l'an 885, après seize mois de pontificat, et fut inhumé à Nonantule, monastère à quelques lieues de Modène. Il avait fait deux décrets très-intéressants : l'un, qu'on consacrerait le Pontife romain sans attendre l'empereur ni aucun envoyé de sa part; l'autre, que si l'empereur Charles venait à mourir sans enfants, le royaume d'Italie, avec le titre d'empereur, passerait à des princes de la nation (826).

Le premier décret est surtout très-important, puisque par là Adrien III rendit l'élection et l'Italie libres. Déjà, dit un vieil auteur (827), « les Italiens et les Romains commençaient à reprendre leur antique esprit; et, comme la diminution de leur antique pouvoir rendait les rois et les empereurs francs méprisables, qu'en outre, ils étaient divisés par des guerres intestines, on voulait secouer leur joug. D'ailleurs, quand on vit, grâce à leur incurie, les Sarrasins ravager impunément le pays, les habitants, indignés, résolurent de veiller eux-mêmes à leurs propres affaires, et de relever enfin les forces de l'Italie.

« Il n'y avait qu'une voix pour dire que, puisque Charles le Gros manquait d'héritiers mâles qui pussent transmettre l'énergie du grand Charles, auxquels ses services rendus à l'Eglise et à l'Italie avaient fait donner le nom d'empereur, le temps avertissait chacun de prendre conseil de lui-même, et de ne point accorder à un étranger l'honneur de gouverner la nation. Certes, l'antique vertu italienne n'était pas tellement éteinte, qu'on ne pût trouver un seul homme capable de faire revivre la gloire des aïeux. On ne pouvait douter qu'un roi présent dans le pays ne le protégeât mieux contre les attaques de l'ennemi, et n'assurât davantage le salut et la dignité de l'Eglise, qu'un souverain éloigné. L'absence même de Charles le Gros appuyait un pareil raisonnement; car, engagé dans une guerre difficile et lointaine, il ne pouvait par sa présence pourvoir aux besoins de l'Eglise et de l'Etat. Ainsi donc, poussés par tous ces motifs, ils abordent le Pontife Adrien et le prient de rendre un décret pour assurer le salut de la république. » Heureuse l'Italie si elle eût pu véritablement réunir ses efforts et former un corps solide, capable de repousser pour toujours les tentatives de ses ennemis pour l'asservir!

Cependant la suite fit voir que ce décret fut réellement rendu par Adrien III; car

(823) *Encyclop. méthod.*, part. hist., 1789, in-4°, tom. Ier, pag. 218.

(824) Id., ibid., pag. 219.

(825) *Voyez*, entre autres, Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LI et LII, passim; 3e discours, n° 10, etc.; Daniel, *Hist. de France*, tom. II, pag. 426, 468, 475 et alibi passim. — *Hist. de l'Eglise gall.*, tom. V et VI, passim.

(826) Signon., *De Regno. Ital.*, lib. v, an 884; *Voy.* aussi Martinus Polonus, Platina, Ciaconius, Mabillonius, *Comm. in ord. Rom.*, c. 17, p. 114.

(827) Signon., loc. cit.

Digitized by Google

les ambassadeurs impériaux disparaissent des élections : peut-être aussi les descendants énervés de Charlemagne avaient-ils trop à faire chez eux pour s'occuper de ce qui se passait de l'autre côté des Alpes. Mais il s'y était élevé une maison puissante, qui prétendit s'arroger de par la force le droit de nommer les successeurs de saint Pierre ; c'étaient les marquis de Toscane, et leur triste influence se fit sentir. Dans la suite la papauté dut encore intervenir. *Voy.* l'article JEAN IX.

ADRIEN IV, Pape, fut élu d'une voix unanime, le 3 décembre 1154, en remplacement du Pape Anastase IV, qui était mort le 2 décembre de la même année. Les commencements de sa vie offrent des particularités bien remarquables.

I. Adrien était Anglais de nation, et c'est le seul Anglais qui jusqu'à présent soit devenu Pape. Il monta par son seul mérite d'une des conditions les plus basses de la vie à la situation la plus élevée de la chrétienté. Il se nommait Nicolas Breck-Spere ou Brise-Lance.

Son père, Robert, était un pauvre serviteur d'église, qui se fit moine à Saint-Alban, laissant ce fils en bas âge avec peu de bien. Etant devenu plus grand et n'ayant pas de quoi aller aux écoles, il subsistait des aumônes du monastère, où il venait tous les jours. Son père en eut honte, et, lui ayant fait des reproches de son peu de courage, il le chassa avec indignation. Le jeune homme, pressé par la nécessité, passa la mer, et, ne trouvant pas son avantage en France, il alla jusqu'en Provence, où il s'arrêta au monastère de Saint-Ruf, près d'Avignon, occupé par des chanoines réguliers. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes grâces par tous les services qu'il pouvait leur rendre, et, comme il était bien fait de sa personne, sage en ses discours, prompt à exécuter les commissions, il se rendit agréable à toute la communauté. Ils le prièrent même de prendre leur habit, et il vécut plusieurs années parmi eux avec un grand zèle pour la régularité. Il s'appliqua à l'études et à la lecture, et, comme il avait l'esprit pénétrant et une grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrès dans la science et dans l'éloquence. Enfin il se fit tellement estimer, que l'abbé Guillaume II étant mort, il fut élu pour lui succéder.

Mais quelques années après ils se repentirent d'avoir mis un étranger à leur tête; ils inventèrent contre lui des calomnies, et l'accusèrent devant le Pape Eugène. Le Pape, ayant entendu leurs plaintes et voyant la sagesse et la modestie avec lesquelles Nicolas se défendait, s'appliqua paternellement à les mettre en paix, et, les ayant réconciliés, il les renvoya contents. Mais cette paix ne fut pas de longue durée ; il s'éleva bientôt une tempête plus violente, et les chanoines de Saint-Ruf revinrent porter leurs plaintes au Pape Eugène, qui finit par leur dire : « Je sais quelle est la cause de cet orage : allez et choisissez quelqu'un avec qui vous puissiez vivre en paix; celui-ci ne vous sera plus à charge, je le nomme cardinal-évêque d'Albano. »

II. Le nouveau cardinal fut envoyé légat apostolique dans les royaumes du Nord, le Danemark, la Suède et la Norwége. Ami de saint Henri, évêque d'Upsal, et d'Eskil, archevêque de Lunden, il instruisit avec soin dans la loi de Dieu ces nations encore barbares. Il était bon, doux, patient, très-instruit dans le grec et le latin, éloquent, habile dans le chant ecclésiastique, excellent prédicateur, lent à se fâcher, facile à pardonner, donnant avec joie et avec largesse, estimable en tout. Il n'est donc pas surprenant que, doué de tant de vertus, il fût élu Pape d'une voix unanime (828). Il prit le nom d'Adrien IV.

Sur ces entrefaites Arnaud de Bresce, étant à Rome, continuait à tenir des discours séditieux, soutenus par des citoyens puissants, principalement par les sénateurs. Quelques-uns de ceux qu'il avait séduits attaquèrent Gérard, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Pudentienne, comme il passait dans la rue Sacrée pour aller trouver le Pape, et le blessèrent dangereusement, ce dont toutefois il guérit. C'est pourquoi le Pape Adrien dut commencer l'exercice de son autorité. Il mit la ville de Rome en interdit, et on y cessa les offices divins jusqu'au mercredi de la semaine sainte 1155; le Pape demeurait cependant à Saint-Pierre de la cité Léonine. Alors les sénateurs, pressés par le clergé et le peuple, vinrent trouver le Pape et lui jurèrent sur les Evangiles qu'ils chasseraient de Rome et de son territoire Arnaud et ses sectateurs, s'ils ne rentraient dans l'obéissance du Pape. Ils furent chassés, l'interdit levé, et tout le peuple en bénit Dieu. Le lendemain, qui était le jeudi saint, on accourut de toutes parts, selon la coutume, pour recevoir l'absolution des péchés, et il vint aussi une grande multitude de pèlerins. Alors le Pape, accompagné d'évêques, de cardinaux et d'une grande troupe de nobles, sortit de la ville Léonine, où il était demeuré depuis son ordination, et, traversant Rome au milieu des applaudissements de tout le peuple, il arriva au palais de Latran, où il célébra solennellement la fête de Pâques, qui cette année était le 27 de mars (829).

III. Cependant le roi d'Angleterre, c'était Henri II ou Henri Plantagenet, ayant appris avec joie l'élection d'Adrien, né son sujet, voulut l'en féliciter en même temps. Il lui écrivit donc la lettre suivante :

« Une agréable nouvelle est venue à nos oreilles. Votre récente exaltation, comme une radieuse aurore, a dissipé le sombre deuil de l'Eglise romaine. La Chaire apostolique se réjouit, consolée de sa viduité. Toutes les Eglises se réjouissent, voyant s'élever une lumière nouvelle, et attendant qu'elle grandisse jusqu'au jour parfait.

(828) Apud Baron. 1154.

(829) Ibid., 1154 et 1155.

Digitized by Google

Mais notre Occident surtout se réjouit d'avoir mérité de produire à l'univers cette lumière nouvelle, ce soleil de la chrétienté. Nous donc, Saint-Père, nous conjouissant extrêmement de votre honneur, et en bénissant la majesté divine, nous découvrons familièrement à Votre Paternité les vœux que nous formons pour elle avec une dévotion filiale; car si un fils charnel découvre avec confiance de charnels sentiments à son père, avec combien plus de confiance le fils spirituel ne peut-il pas lui découvrir de spirituels désirs?

« Nous souhaitons entre autres, avec une ardeur non médiocre, que, comme la main de Dieu a transplanté de notre terre dans le milieu de son paradis votre révérendissime personne comme un arbre de vie, vous vous appliquiez à nourrir si bien toutes les Eglises de vos fruits salutaires, les bonnes œuvres et les bonnes doctrines, que toutes les nations appellent bienheureuse la nation de Votre Béatitude. Ce que nous ne souhaitons pas moins vivement, c'est que le souffle des tempêtes, qui a coutume d'assaillir les dignités suprêmes, ne vous détourne jamais de l'amour de la sainteté, de peur, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'une dignité plus haute ne mène à un précipice plus profond. Voici encore ce que nous désirons du fond de notre cœur : comme l'ordonnance de toutes les Eglises vous appartient, que vous ordonniez sans retard des cardinaux tels qu'ils sachent, qu'ils veuillent et qu'ils puissent vous aider à porter votre fardeau, sans aucun égard à la parenté, à la noblesse, à la puissance, mais craignant Dieu, haïssant l'avarice, ayant soif de la justice et brûlant du zèle des âmes. De plus, comme l'indignité des ministres nuit excessivement aux Eglises, que vous veilliez avec une souveraine sollicitude, lorsqu'on s'adresse à votre providence pour la collation des dignités et des prébendes, à ce que nul indigne ne se jette dans le patrimoine du Crucifié. Ensuite, comme la terre bienheureuse qui a été consacrée par la naissance, la vie, et le sang du Rédempteur, et que tous les chrétiens doivent vénérer avec une dévotion spéciale, est troublée sans cesse par les incursions des infidèles, et profanée par leurs abominations, ainsi que vous l'avez vu de vos yeux, nous désirons vivement que vous employiez toutes les forces de votre sollicitude à sa délivrance. Quant à l'empire de Constantinople, autrefois si illustre, maintenant si désolé, qui est-ce qui ne doit pas désirer que par les soins de votre prudence il ne reçoive une consolation opportune? Car, et pour votre honneur et pour l'utilité commune, nous devons désirer que vous, qui par la promotion divine présidez à l'Eglise universelle, vous veilliez assidûment au bon règlement et à la réformation de toutes les Eglises. Nous espérons du Seigneur que, comme par le passé, élevé par la main de Dieu de vertu en vertu et d'honneur en honneur, vous avez brillé d'un éclat toujours plus grand, arrivé maintenant au faîte de la sublimité apostolique, vous aurez soin d'éclairer et d'échauffer si bien les Eglises qui vous sont soumises, que nul ne puisse se cacher de votre lumière et de votre chaleur, et qu'après votre décès vous laisserez de telles traces de sainteté, que la terre de votre naissance, qui se réjouit de votre heureuse origine, puisse se glorifier plus heureusement encore dans le Seigneur de votre fin bienheureuse. Enfin, nous supplions Votre Paternité de vouloir bien, et devant Dieu et devant les hommes, se souvenir de nous, de nos amis, et de notre royaume (830). »

On voit par cette lettre quelle idée les rois de la terre avaient du Pape, fût-il de la plus humble extraction. Il était le chef de la chrétienté, il était le père des rois et des peuples, il était le médiateur entre l'Orient et l'Occident, il devait pourvoir à la paix du monde, défendre la chrétienté au dehors contre les infidèles, l'édifier au dedans par l'exemple de toutes les vertus, par le choix d'évêques et de prélats dignes de leur haut rang; ses conseillers, les cardinaux, devaient être aussi éminents par leurs bonnes qualités que par leur place.

IV. Adrien IV, cet enfant réduit à mendier son pain, parvenu à la dignité suprême, se montra aussi grand que sa dignité. Les richesses, les honneurs ne l'éblouirent point; il n'en profita ni pour lui ni pour sa famille. Quand il mourut, en 1159, après avoir enrichi l'Eglise romaine, sa mère vivait encore aussi pauvre : il n'avait fait autre chose pour elle que de la recommander aux charités de l'Eglise de Cantorbéry (831).

Comme la lettre du roi d'Angleterre au Pape se trouve parmi les lettres de Pierre de Blois, on peut croire qu'il en fut le rédacteur.—*Voy.* l'article PIERRE DE BLOIS.—Cette lettre fut portée, l'an 1155, par un autre savant que Pierre avait eu pour maître, c'est-à-dire par Jean de Salisbury, docteur célèbre, depuis évêque de Chartres. *Voy.* aussi son article.

Il trouva le Pape à Bénévent, et demeura près de lui environ trois mois. Adrien l'avait en telle affection, qu'il l'admettait à sa table et qu'il voulait qu'ils eussent le même verre et la même assiette (832). Dans leurs entretiens d'amis, le Pape, lui ouvrant son cœur, lui avoua qu'il avait trouvé tant de misères dans le Saint-Siége, que toutes les peines qu'il avait souffertes précédemment lui semblaient en comparaison une douceur et une félicité. Il aurait mieux aimé n'être jamais sorti d'Angleterre, ou être demeuré perpétuellement caché dans le cloître de Saint-Ruf, que de s'être jeté dans de tels embarras; mais il n'avait osé résister à la Providence. Pour montrer qu'en s'élevant par

(830) Apud Baron., an. 1154. Inter *Epist.* Pet. Blesens., epist. 168.

(831) Baron., an 1159.

(832) *Metalogicus*, apud Rohrbacher, tom. XVI, p. 34-37.

Digitized by Google

degrés il n'était pas devenu plus heureux, il disait : « Le Seigneur m'a toujours fait croître entre le marteau et l'enclume, et maintenant il mettra, s'il lui plaît, sa main sous le fardeau dont il m'a chargé ; car il m'est insupportable. »

Un jour le Pape demanda familièrement à Jean de Salisbury ce que l'on disait de lui et de l'Eglise romaine. Jean lui répondit avec liberté : « Plusieurs disent que l'Eglise romaine, qui est la mère de toutes les autres, ne s'en montre pas tant la mère que la marâtre. On y voit des scribes et des pharisiens qui mettent sur les épaules des autres des fardeaux excessifs, où eux-mêmes ne touchent pas du bout du doigt. Ils dominent sur le clergé sans se rendre l'exemple du troupeau ; ils amassent des meubles précieux et chargent leurs tables d'or et d'argent, et toutefois ils sont avares pour eux-mêmes. Ils ne donnent point d'accès aux pauvres, sinon quelquefois par vanité. Ils font des concessions sur les églises, ils excitent des procès et commettent ensemble le clergé et le peuple, et croient que toute la religion consiste à s'enrichir. Tout y est vénal, la justice même, et ils imitent les démons en ce qu'ils semblent faire bien quand ils cessent de nuire ; on en excepte un petit nombre, qui remplissent le nom et l'office de pasteur. Le Pontife romain lui-même est à charge à tout le monde et presque intolérable. On se plaint qu'il bâtit des palais, tandis que les églises tombent en ruine, et qu'il marche orné d'or et de pourpre, tandis que les autels sont négligés. Les palais des Pontifes sont magnifiques, tandis que l'Eglise du Christ se salit entre leurs mains. Ils dépouillent les provinces comme s'ils voulaient renouveler les trésors de Crésus. Mais le Très-Haut sait bien les trouver ; car ils ont été livrés eux-mêmes en proie à d'autres, et souvent aux plus vils des hommes. Et je pense que tant qu'ils s'égareront ainsi hors de la bonne voie, la verge du Seigneur ne leur manquera pas ; car, suivant sa parole, ils seront jugés comme ils auront jugé les autres ; et l'on se servira envers eux de leur propre mesure. Voilà, Saint-Père, ce que dit le peuple, puisque vous voulez que j'expose ce qu'il pense. »

Certes, on ne pouvait pas parler avec plus de liberté et en même temps avec plus de dévouement. Ce tableau n'était malheureusement que trop fidèle ; et Jean de Salisbury ne faisait guère que répéter tout ce que saint Bernard avait dit et écrit aux prédécesseurs d'Adrien IV, depuis Honorius II jusqu'à Eugène III. Et de nos jours, hélas ! ce tableau ne se trouverait-il pas encore ressemblant ? Du moins nous avons vu naguère un prélat nous en retracer quelques traits dans un opuscule publié sous forme de lettre, et où il présente des vues aussi justes qu'élevées sur l'action de la Providence dans les derniers événements de Rome : « Les publicistes qui ont traité de nos dernières vicissitudes, dit ce prélat, en ont dépeint les calamités. Mais quant à la cause de ces désastres, ces auteurs, ou du moins plusieurs d'entre eux, les attribuent à la démagogie, aux pensées infernales des sociétés secrètes et aux efforts combinés de tous les impies. Cette manière de considérer la dernière révolution peut être exacte, mais elle est certainement incomplète. *Pour avoir une idée juste, profitable et complète, de tout ce dont nous avons été témoins, il me semble convenable d'y voir une punition, un châtiment que Dieu nous envoie pour punir nos iniquités, nos crimes, nos péchés* (833). » Et l'auteur (puisse-t-on en profiter !) démontre la vérité de son assertion par des traits qu'on dirait empruntés au triste tableau de Jean de Salisbury.

V. Mais, heureusement, celui-ci eut à signaler de consolantes exceptions, comme il arrive aujourd'hui, grâce à Dieu ! Après qu'il eut exposé à Adrien IV ce que le peuple pensait de la situation du clergé, le Pape lui dit : « Et vous-même, qu'en pensez-vous ? » — « Je suis bien embarrassé, répondit Jean. Je crains de passer pour flatteur si je m'oppose seul à ce que dit le peuple ; et de l'autre côté je crains de manquer au respect. Toutefois, puisque Gui Clément, cardinal de Sainte-Potentienne, parle comme le public, je n'ose le contredire ; car il soutient qu'il y a dans l'Eglise romaine un fond de duplicité et d'avarice qui est la source de tous les maux ; et il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des cardinaux, où présidait le saint Pape Eugène. Je dirai toutefois hardiment, et selon ma conscience, que je n'ai vu nulle part des ecclésiastiques plus vertueux et plus ennemis de l'avarice que dans l'Eglise romaine. Qui n'admirera le mépris des richesses en Bernard de Rennes, cardinal-diacre de Saint-Côme et de Saint-Damien ? Celui dont il a reçu quelque présent est encore à naître. Qui n'admirera le scrupule de l'évêque de Préneste, qui s'abstenait même de ce qu'on reçoit en commun ? Plusieurs ont la gravité et la modération de Fabricius avec l'avantage de la véritable religion. Puis donc que vous me pressez, je déclare que l'on doit faire ce que vous enseignez, quoiqu'il ne faille pas vous imiter en tout ce que vous faites ; car celui qui s'écarte de votre doctrine est ou héré-

(833) L'opuscule duquel ces lignes sont extraites est intitulé : *Du point de vue religieux auquel il convient de se placer pour juger la question romaine ; Lettre à un ami.* Et le journal *le Moniteur Catholique*, en insérant une grande partie de cet écrit dans les numéros des 21 mars et 11 avril 1850, le fait précéder de ces mots : « Cet opuscule nous a été envoyé de Rome sans nom d'auteur. Nous croyons y reconnaître les pensées d'un prélat également éminent par sa piété et par son savoir, et dont la douceur évangélique ne s'est pas plus démentie dans des circonstances difficiles que la fermeté de ses principes religieux et politiques... » Au reste, nous savons que la pensée de cet écrit est celle même de Sa Sainteté Pie IX, et de tous les hommes pieux du clergé de Rome. Nous pourrions citer des noms, mais la discrétion nous fait un devoir de les taire.

Digitized by Google

tique ou schismatique. Mais, grâce à Dieu, il en est qui n'imitent point les œuvres de vous tous. C'est donc le mauvais exemple d'un petit nombre qui imprime une tache aux plus vertueux et à l'Eglise universelle. Aussi meurent-ils fréquemment, de peur qu'ils ne corrompent toute l'Eglise. Il y a aussi quelquefois des bons qui sont enlevés, de peur qu'ils ne soient changés par la malice, et parce que Rome, corrompue devant Dieu, en est indigne. Vous donc qui en avez la charge, introduisez-y des hommes humbles, éloignés de la vaine gloire, et des hommes qui méprisent l'argent; mais je crains qu'en cherchant ce que vous voulez vous n'entendiez d'un imprudent ami ce que vous ne voulez pas. Pourquoi, Saint-Père, scruter la vie des autres, si vous ne vous examinez pas vous-même? Tout le monde vous applaudit et vous flatte; on vous nomme Père et Seigneur. Si vous êtes Père, pourquoi attendez-vous des présents de vos enfants? Si vous êtes Seigneur, pourquoi ne vous faites-vous pas craindre des Romains, vos sujets? Mais vous voulez conserver Rome à l'Eglise par vos présents: est-ce ainsi que saint Sylvestre l'a acquise? Vous êtes, Saint-Père, hors du droit chemin. Ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-le de même. »

Oui, il y a aussi aujourd'hui dans l'Eglise d'heureuses exceptions, et, comme Adrien IV, Sa Sainteté Pie IX, actuellement assis sur la Chaire de saint Pierre, comprenant combien l'intégrité, la bonne conduite, la piété et la charité du clergé sont puissants pour régénérer le monde, travaille sans relâche à introduire les plus salutaires réformes dans la discipline ecclésiastique (834). Ce pieux Pontife est pénétré profondément de tout ce qu'il y a à faire sous ce rapport, et ses louables efforts pour arriver à mettre son clergé dans les voies de la perfection sont déjà une bénédiction pour l'Eglise! De plus, ce sage Pasteur des Pasteurs aime qu'on lui dise la vérité, comme Adrien IV l'aimait, et cette disposition est un gage certain et puissant de régénération dans ces jours de troubles et d'attente!

VI. Adrien IV loua en effet Jean de Salisbury de la liberté avec laquelle il lui parlait, il lui ordonna même de lui rapporter aussitôt ce qu'il entendrait dire de mal sur son compte. Il répondit encore plusieurs choses, les unes pour se justifier, les autres pour s'accuser, et finit par cet apologue :

« Un jour tous les membres du corps conspirèrent contre l'estomac, comme engloutissant à lui seul les travaux de tous les autres. L'œil ne cesse de voir, l'oreille d'entendre, les mains de travailler, les pieds de marcher, la langue même de parler et de se taire; tous les membres veillent à l'intérêt public; dans cette grande sollicitude et ce travail de tous, le seul estomac repose, et, lorsque tout a été préparé par ce multiple travail, c'est lui seul qui dévore et consume tout. Que dirai-je encore? Tous convinrent de ne plus travailler, et de ruiner par la famine ce paresseux, cet ennemi public. On passa ainsi le premier jour; le second fut plus pénible; le troisième fut si funeste, qu'il annonçait la défaillance à presque tous les membres. Contraints par la nécessité, les frères se réunirent pour délibérer de leur salut commun et du sort de l'ennemi public. Lorsqu'ils furent assemblés, les yeux languirent, les pieds ne purent soutenir le poids du corps, les bras étaient sans force, la langue même, attachée au palais, que brûlait la soif, n'eut pas le courage d'exposer la cause commune. Tout fut donc renvoyé au conseil du cœur; et, la délibération y ayant été ouverte, la raison fit voir que ces maux venaient de celui-là même qu'on avait dénoncé comme ennemi public; car, depuis qu'on lui refusait les tributs, lui aussi, comme dispensateur public, refusait les aliments à tous. Comme nul ne peut faire la guerre sans solde, dès que la solde n'est plus payée, le soldat s'affaiblit et se brise. Et la faute n'en peut pas être rejetée sur le dispensateur; car, ce qu'il n'a pas reçu, il ne peut pas le donner aux autres. Il vaut donc beaucoup mieux pour la sûreté commune lui donner de quoi distribuer que d'affamer tous les membres en le laissant à vide. Et ainsi fut fait : de l'avis de la raison, l'estomac fut rempli, les membres restaurés, et la paix rétablie partout. On acquitta donc l'estomac, qui, quoique glouton et avide du bien d'autrui, ne le demande pas pour lui-même, mais pour les autres, qui ne peuvent se soutenir s'il est réduit à l'inanition. Tel est, mon frère, si vous faites bien attention, tel est, dans le corps de la république, le magistrat suprême. S'il demande beaucoup, ce n'est pas tant pour lui que pour les autres qu'il amasse; car, s'il est épuisé, il ne peut rien départir aux autres membres. L'office de l'estomac dans le corps, c'est l'office du prince dans la république, suivant ce mot du poëte Sérénus : « Ceux qui prétendent que le roi de tout le corps est l'estomac semblent avoir raison, car un estomac bien portant fortifie tous les membres; au contraire, est-il souffrant, tous les membres en souffrent; et même, si on n'y porte remède, on assure qu'il vicie la cervelle et qu'il affaiblit les sens. » Ne veuillez donc plus considérer simplement notre dureté ou celle des preuves, mais la commune utilité de tous (835). »

C'est ainsi que le Pape Adrien IV s'expliquait familièrement à son ami et compatriote Jean de Salisbury, qui se déclara satisfait. De tels entretiens font honneur aux interlocuteurs, et sont instructifs : l'histoire doit les conserver avec soin.

VII. Nous avons vu (n° III), par la lettre du roi d'Angleterre, que c'est au Pape qu'on demandait sans cesse de toutes parts de quoi

(834) On en trouvera plus d'une preuve dans le *Mémorial Catholique* de l'abbé Guérin.

(835) Polycemius, Joan. Sarisb., l. VI, c. 24; *Bibl. PP.*, tom. XXIII.

Digitized by Google

défendre et fortifier la chrétienté entière, le monde entier, et temporellement et spirituellement, et au dedans et au dehors. Pour cela il lui fallait des moyens non-seulement spirituels, mais encore temporels. Défenseur, dispensateur suprême de l'humanité chrétienne, il fallait bien que cette humanité lui fournît de quoi la défendre ; car qui veut la fin doit vouloir les moyens. C'est à quoi n'ont pas songé bien des historiens, qui n'ont pas compris ou n'ont pas voulu comprendre le rôle de la papauté dans ces âges reculés. *Voy.* l'article ADRIEN II, n° XXVIII.

Jean de Salisbury était donc encore chargé d'une négociation secrète auprès du Pape Adrien. Le roi d'Angleterre pensait à s'emparer de l'Irlande pour en extirper, disait-il, certains désordres fort graves, et y seconder les progrès de la civilisation chrétienne; il sollicitait pour ce dessein l'approbation du Pape. Après cela, comment des historiens modernes (836) ont-ils pu avancer que les premiers chrétiens d'Irlande ne reconnaissaient point la primauté du Pontife romain? Cela prouve seulement que ces auteurs ne connaissaient pas bien ce dont ils parlaient. Or, indépendamment du fait dont nous venons de parler, nous trouvons dans l'*Histoire ecclésiastique de la nation anglaise*, par le Vénérable Bède, dès l'an 640, une réponse de l'Eglise romaine à la consultation de cinq évêques, cinq prêtres et plusieurs docteurs et abbés d'Irlande (837). Peu après on y voit (838) qu'une grande partie de l'île rectifia sa manière de célébrer la Pâque sur les instructions qui lui étaient venues de Rome. *Voy.* l'article PAQUE. Enfin nous avons une lettre d'un évêque irlandais qui écrivait dès l'an 630 à un de ses amis que, pour obtenir le jugement de la Chaire apostolique, il y avait envoyé des personnes sages, comme des enfants à leur mère (839).

Une chose empêchait que la hiérarchie n'y prît une organisation assez ferme et assez complète : c'était la division de l'Irlande en un grand nombre de principautés ou de royaumes. Chaque tribu, et il y en avait beaucoup, avait son chef, qui bien souvent prenait le titre de roi en chef. Ces petites et nombreuses royautés n'étaient point héréditaires, mais électives : ce qui occasionnait souvent des guerres civiles et entretenait une certaine barbarie dans les mœurs. Le siége épiscopal d'Armagh, illustré par saint Patrice, l'apôtre de l'Irlande, était bien la métropole ecclésiastique de toute l'île, et entretenait ainsi l'unité religieuse et nationale entre toutes les tribus ; mais pendant près de deux siècles, jusqu'à saint Malachie, ce siége était devenu comme l'héritage d'une famille. L'an 1152, un légat du Siége apostolique y établit les quatre archevêchés d'Armagh, de Dublin, de Cassel et de Tuam ; mais les divisions et les rivalités de tant de petits rois entravaient les efforts de l'Eglise pour la réforme des mœurs et de la discipline. Les saintes lois du mariage n'étaient guère bien observées : les divorces, les mariages incestueux étaient fréquents. Le désir de remédier à ces désordres et à d'autres semblables fut la raison ou le prétexte que le roi d'Angleterre mit en avant pour obtenir du Pape Adrien l'autorisation de se rendre maître de l'Irlande, comme Guillaume le Conquérant avait obtenu du Pape Alexandre II l'autorisation de se rendre maître de l'Angleterre même.

Le roi Henri II fit donc entendre au Pape Adrien, par Jean de Salisbury, qu'il songeait à conquérir l'Irlande, afin d'y fortifier l'action de l'Eglise, pourvoir à l'instruction d'un peuple ignorant, en extirper les vices, et étendre à ce pays le paiement annuel du denier de Saint-Pierre ; mais que, comme toutes les îles chrétiennes étaient la propriété de l'Eglise romaine, il ne se permettrait pas d'entreprendre cette expédition sans l'avis et le consentement du successeur de saint Pierre. Le Pape consentit à la demande du roi aux conditions proposées. Avec la bulle il lui envoya un anneau d'or orné d'une émeraude, en signe d'investiture, comme le Pape Alexandre II avait envoyé à Guillaume le Conquérant un étendard de saint Pierre. *Voy.* l'article ALEXANDRE II, n° VI.

VIII. Ainsi, les rois avaient recours aux Papes pour leurs entreprises temporelles ; ils invoquaient la nécessité *de seconder les progrès de la civilisation chrétienne, de fortifier l'action de l'Eglise, de pourvoir à l'instruction du peuple, et d'extirper les vices*, etc., toutes choses assurément bonnes en elles-mêmes; ils ne voulaient rien faire sans leur approbation, et il semble qu'ils auraient craint de ne pas réussir s'ils ne l'avaient point obtenue : comme de fait cette haute approbation leur communiquait une grande puissance d'action. Maintenant, que ces promesses des princes aient été dictées par des vues d'une politique personnelle et par des désirs de conquête, cela est possible, et c'est peut-être là que gît le mal dans ces sortes de transactions. Il est à craindre que la sincérité et la pureté d'intentions aient été blessées! Ce serait un mal; il y a plus, ce serait un crime, car tout ce qui blesse la vérité est criminel, et, quand l'histoire a la certitude de faits de ce genre, elle ne manque pas de les flétrir.

Que, d'un autre côté, des Papes, conservant toujours quelque chose d'humain sous le poids de la dignité la plus haute possible et la plus propre à surnaturaliser l'homme, aient eu la faiblesse de voir dans ces offres des princes des moyens de prospérité personnelle, il n'y aurait encore là rien de surprenant, tant notre chûte a été profonde! Toutefois, nul ne peut dire, l'histoire à la main, qu'il en ait été ainsi. Mais dût-on

(836) Entre autres, M. Augustin Thierry, *Hist. de la conq. de l'Anglet.*, liv. x.
(837) Bède, *Hist.*, liv. II, chap. 19.
(838) Id. ibid., liv. III, chap. 3.
(839) Usser. Syl., *Epist.*, p. 34.

Digitized by Google

faire cette concession aux esprits les plus difficiles, qu'en pourrait-on conclure contre le grand fait qui nous occupe? Rien: car il resterait toujours certain que, pour des hommes sages et exempts de passions et de préjugés, il n'y a qu'à considérer dans ces actes de soumission d'une part, et de protection de l'autre, les résultats qu'il a plu à la divine Providence de tirer de ce concours de circonstances. Or, ces résultats ayant incontestablement tourné au profit de l'humanité, puisqu'ils consistent dans une plus grande extension de la religion, les faits dont il s'agit s'expliquent, se justifient, et les considérations secondaires de l'ordre humain tombent d'elles-mêmes. On ne voit plus les déviations et les intérêts égoïstes (si tant est qu'il y en eût), pour ne s'arrêter qu'aux fructueuses conséquences; et cela suffit pour de vrais philosophes.

Ainsi donc (et voilà tranché le nœud de tant de difficultés amoncelées contre le pouvoir, ou plutôt l'influence des Papes) Dieu voulait que, dans ces temps où sa religion sainte avait encore à pénétrer chez un grand nombre de peuples assis à l'ombre de la mort, ses vicaires sur la terre fussent reconnus comme les arbitres de toutes les destinées, parce qu'eux seuls étaient les gardiens de la vérité qui éclaire et transforme les peuples. Et, encore une fois, devant cette volonté divine bien manifeste, les faux jugements de l'histoire disparaissent. Les abus, les faiblesses, les arrière-pensées même des hommes servent aux desseins providentiels : tout concourt à l'affermissement de la foi...

Nous l'avons vu déjà chez d'autres nations (840), et voici que cette action de la papauté s'étend sur l'Irlande à la voix de Henri II, qui demande la protection du Pape Adrien IV. Au reste, cette démarche du roi d'Angleterre n'a rien de surprenant. Tout le monde reconnaissait alors au Pontife romain un droit spécial sur les îles. Les Grecs étaient d'accord là-dessus avec les Latins. Théodore Balsamon, patriarche grec d'Antioche, composait alors son Corps de droit canonique, où il a inséré la donation de Constantin, qui concède toutes les îles à l'Eglise romaine. Jean de Salisbury se réfère à cette pièce (841). Et ce qui surprendra peut-être encore plus de nos jours, c'est que l'an 1173 nous verrons le même roi Henri II écrire au Pape Alexandre III en ces termes : « Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction, et, quant à l'obligation du droit féodal, je ne me reconnais sujet que de vous. Que l'Angleterre apprenne ce que peut le Pontife romain, et puisqu'il n'use pas d'armes matérielles, qu'il défende par le glaive spirituel le patrimoine de saint Pierre (842). » Il faut donc que les historiens hostiles ou inattentifs à la signification de ces faits (*Voy.* l'article ADRIEN II, n° XXVIII) en prennent leur parti. Le Pape était alors pour la chrétienté entière ce que serait aujourd'hui un congrès d'hommes choisis pour aviser aux moyens d'étendre la civilisation par toute la terre, et pour faire respecter partout la vérité et la justice : tant que nos historiens ne voudront pas comprendre ce fait, qui domine toute l'histoire du moyen âge, ils ne feront que se fourvoyer dans les dédales de l'erreur et se perdre dans des appréciations fausses et injustes.

IX. Cependant le roi Henri II ne put point exécuter aussitôt la concession d'Adrien IV touchant l'Irlande. Ce ne fut que plus tard que les Irlandais eux-mêmes la mirent à exécution. Mais nous allons voir encore ce Pape mêlé aux affaires des rois qui recoururent à sa suprême et vivifiante protection.

Frédéric Barberousse avait hâte de recevoir la couronne de la monarchie de Rome et du monde; ce sont les paroles significatives de l'historien Otton, évêque de Frisingue, son oncle (843). On y voit que les rois allemands, en recevant la couronne impériale, prétendaient bien recevoir l'empire du monde et réduire les rois de France, d'Espagne et d'Angleterre, au rang de simples vassaux.

Après avoir donc porté solennellement la couronne royale à Pavie, le troisième dimanche après Pâques, il se hâta d'aller à Rome. Le Pape Adrien IV était à Viterbo lorsqu'il apprit son arrivée prochaine. Comme Frédéric ne s'était encore fait connaître en Italie que par l'incendie et la destruction des villes, le Pape eut peur. Il assembla son conseil et envoya au-devant du prince trois cardinaux avec des articles suivant lesquels ils devaient traiter avec lui. Ils le trouvèrent à Saint-Quirice en Toscane, où il les reçut avec honneur et les mena dans sa tente. Là ils lui exposèrent les ordres qu'ils avaient du Pape, et lui demandèrent, entre autres choses, qu'il leur rendît Arnaud de Bresce, disciple d'Abélard. Frédéric, cédant aux désirs du Pape, remit sans délai Arnaud, qui fut conduit à Rome, où déjà précédemment il avait été déclaré hérétique par le jugement du clergé.

De son côté le roi Frédéric avait envoyé au Pape Arnold, archevêque de Cologne, et Anselme, évêque d'Havelberg, nouvellement nommé archevêque de Ravenne, pour convenir avec lui des conditions de son couronnement. C'est pourquoi il ne voulut point donner de réponse aux cardinaux que les archevêques ne fussent revenus. Mais le Pape, qui se défiait de Frédéric, et pour cause, en usa de même; il refusa de rendre réponse aux archevêques jusqu'au retour de ses cardinaux. En attendant il se tenait enfermé à Citta di Castello, forteresse estimée imprenable. Les députés ainsi renvoyés de part et d'autre se rencontrèrent, et d'un

(840) *Voy.* les articles ADOLPHE DE NASSAU, ALBERT Ier, empereur, etc.

(841) *Metalogicus*, c. ultim.

(842) Baron., ad ann. 1173.

(843) « Anhelabat enim ad accipiendam orbis et urbis mon.rchi.m coronam. » Otton. Fris., l. II, c. 16, p. 457.

Digitized by Google

commun accord ils allèrent trouver le roi près de Viterbe, où il était campé. Il convint de donner au Pape ses sûretés, et par le conseil des seigneurs et des chevaliers de sa suite, assemblés en grand nombre, on apporta en présence des cardinaux les reliques, la croix et l'Evangile, sur chacun desquels un chevalier choisi d'entre les autres, jura sur son âme et sur celle du roi de conserver au Pape Adrien et aux cardinaux la vie, les membres, la liberté, l'honneur, tous les biens et droits; de s'opposer à qui voudrait leur nuire, et de réparer le tort qui leur serait fait. Les deux cardinaux en ayant fait leur rapport au Pape, il promit de donner au roi la couronne impériale, et ils convinrent du jour et du lieu de leur entrevue.

Le roi étant campé à Sutri, le Pape y vint de Népi le second jour, et fut reçu par beaucoup de princes allemands, avec une grande multitude de laïques et de clercs. Ils le conduisirent jusqu'à la tente du roi, avec les évêques et les cardinaux de sa suite. Mais, comme le roi ne vint point pour tenir l'étrier au Pape, les cardinaux, indignés, se retirèrent à Citta di Castello. Le Pape, fort embarrassé de cet incident, ne laissa pas de descendre de cheval et de s'asseoir dans le fauteuil qui lui était préparé. Alors le roi vint se prosterner devant lui, et, après lui avoir baisé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiser de paix. Mais le Pape lui dit qu'il ne l'y admettrait point jusqu'à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les empereurs orthodoxes avaient rendu à ses prédécesseurs par respect pour les saints apôtres. Le roi soutint qu'il ne le devait point, et tout le jour suivant se passa en diverses conférences sur ce sujet. Enfin le roi, ayant interrogé les vieux seigneurs qui avaient accompagné l'empereur Lothaire à l'entrevue du Pape Innocent, et s'étant informé soigneusement de la coutume tant par leur rapport que par les anciens monuments, il fut résolu que le roi ferait les fonctions d'écuyer auprès du Pape. Ce qui fut exécuté le lendemain, à la vue de toute l'armée; il lui tint l'étrier de bonne grâce pendant la longueur d'un jet de pierre, et le Pape ensuite le reçut au baiser de paix (844).

X. Cependant les Romains ayant appris l'arrivée du roi, lui envoyèrent des députés, qui le haranguèrent, et lui demandèrent au nom du sénat et du peuple de les gouverner, pourvu qu'il leur promît la confirmation de leurs anciennes coutumes. Frédéric répondit avec fierté qu'il n'avait pas besoin qu'on lui offrît la couronne, qu'on lui posât ses conditions, et qu'il était le maître des Romains par une possession légitime.

Quelques-uns des assistants demandèrent aux députés s'ils avaient encore quelque chose à dire. Après avoir un peu délibéré, ils répondirent qu'ils voulaient auparavant rapporter à leurs concitoyens ce qu'ils avaient entendu, et que, suivant leur conseil, ils reviendraient vers le roi. Il s'en retournèrent ainsi. Le roi, se doutant de leur artifice, consulta le Pape, qui lui dit : « Mon fils, vous connaîtrez encore mieux par expérience les artifices des Romains, et qu'ils ne sont venus que pour vous tromper. Mais il faut les prévenir. Envoyez promptement de vos meilleures troupes se saisir de la cité Léonine et de l'église de Saint-Pierre, que je vous ferai remettre. » La chose fut ainsi exécutée, et le roi envoya pour cet effet mille chevaliers dès la nuit même.

Le lendemain matin, le Pape Adrien partit le premier avec les cardinaux et le clergé pour aller attendre le roi à Saint-Pierre. Le roi suivit avant l'heure de tierce, accompagné d'une grande multitude de gens armés, marchant en bon ordre. Etant arrivé, il quitta ses habits ordinaires pour en prendre d'autres de cérémonie, et vint à l'église de Sainte-Marie-de-la-Tour, où le Pape l'attendait devant l'autel. Là il fit le serment ordinaire pour la sûreté du Pape, porté par le Cérémonial. Le Pape l'y laissa et monta à l'autel de Saint-Pierre; le roi le suivit avec la procession, et, quand il fut dans l'église, le premier des évêques-cardinaux dit sur lui la première oraison, deux évêques dirent la seconde, et un troisième dit la dernière et lui fit l'onction devant la Confession de saint Pierre. On dit la messe de la sainte Vierge, parce que c'était un samedi. Le graduel étant chanté, le roi s'approcha du Pape, et reçut de sa main l'épée, le sceptre, et enfin la couronne impériale. A ce moment les Allemands poussèrent de tels cris de joie, qu'il semblait que ce fût un tonnerre. Ainsi fut couronné l'empereur Frédéric Ier, le samedi 18 juin 1155, la quatrième année de son règne. La cérémonie fut achevée paisiblement avant l'heure de none, et l'empereur se retira dans son camp sous les murs de la ville, le Pape demeurant au palais, près de Saint-Pierre.

Mais les Romains, irrités de ce qu'il n'avait pas attendu leur consentement pour couronner Frédéric, sortirent du château Saint-Ange, dont ils étaient maîtres, se jetèrent en furie sur quelques-uns des écuyers de l'empereur qui étaient demeurés à Saint-Pierre, et les tuèrent dans l'église même. L'empereur vint avec ses troupes; on combattit depuis environ quatre heures du soir jusqu'à la nuit; les Romains furent battus. Il y en eut près de mille de tués et deux cents de pris; mais le Pape fit tant par ses prières qu'il obtint leur liberté (845).

Après quoi le Pape et l'empereur s'éloignèrent de Rome, et s'arrêtèrent à Ponte-Lucano, près de Tibur, pour y célébrer la Saint-Pierre. Pendant la messe, le Pape donna l'absolution à tous ceux qui avaient répandu le sang dans le combat contre les Romains, comme l'ayant fait en guerre juste (846).

Ce fut alors que les Tiburtins apportèrent

(844) *Acta Adr.*, apud Baron., 1155.
(845) *Acta* Baron., 1155.
(846) Otton, lib. II, c. 23.

Digitized by Google

à l'empereur Frédéric les clefs de leur ville, déclarant qu'ils se donnaient à lui; mais le Pape et le clergé de Rome qui l'accompagnaient le trouvèrent fort mauvais, et représentèrent à l'empereur que cette ville appartenait à l'Eglise romaine et que les Tiburtins avaient fait serment au Pape Adrien. L'empereur, en ayant délibéré avec les seigneurs de sa cour, reconnut la vérité du fait et rendit aussitôt la ville. Il considéra de plus, qu'ayant déjà les Romains contre lui, il ne devait pas s'indisposer encore le Pape (c'eût été trop tôt!), qui pouvait lui rendre ennemis le prince de Capoue, le duc d'Apulie, et même traiter à son désavantage avec le roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au Pape et lui en donna ses lettres, où toutefois on mit la clause : *Sauf le droit impérial* (847). Comme empereur d'Occident, Frédéric était le défenseur titulaire et armé de l'Eglise romaine, et avait en cette qualité certains droits et prérogatives.

XI. Vers le même temps, le Pape Adrien IV eut des démêlés avec Guillaume, roi de Sicile. Voici l'historique de cette affaire.

Roger, premier roi de Sicile, était mort dès le 27 février de l'année précédente 1154, après avoir régné vingt-deux ans. Il avait fait couronner deux ans auparavant son fils Guillaume, qui lui succéda, et régna encore douze ans; il est connu sous le nom de Guillaume le Mauvais, que lui méritèrent sa mollesse et sa lâcheté. Il se laissait gouverner par un de ses favoris. A la mort de son père il demanda au Pape Adrien la confirmation de son royaume. Ne l'ayant pas obtenue, il attaqua les terres de l'Eglise romaine, assiégea Bénévent, et prit plusieurs places en Campanie. Alors le Pape l'excommunia : ce qui, joint aux autres causes, le rendit méprisable aux seigneurs d'Apulie.

Ils envoyèrent alors des députés au Pape, comme à leur seigneur souverain, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Dans ce but, Adrien passa en Campanie avec une armée, vers la Saint-Michel de l'an 1155, et se fit reconnaître dans tout le pays jusqu'à Bénévent. Dans le même temps il reçut une lettre de l'empereur Manuel, qui lui demandait trois villes maritimes en Apulie, offrant de l'aider de troupes et d'argent pour faire la guerre à Guillaume et le chasser de la Sicile.

Le roi Guillaume, voyant le péril qui le menaçait, envoya au Pape l'évêque de Catane avec pouvoir de traiter la paix. Il demandait premièrement d'être absous de l'excommunication; puis il offrait de faire au Pape foi et hommage, de rendre la liberté à toutes les Eglises de ses terres, de donner trois places en propriété à l'Eglise romaine, d'aider au Pape à soumettre les Romains, et enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offraient. Adrien IV, voyant ces propositions si avantageuses, envoya à Salerne, où étaient les députés du roi, Hurald, cardinal-évêque d'Ostie, pour s'en assurer; et, trouvant qu'elles étaient sérieuses, il était disposé à les accepter. Mais la plus grande partie des cardinaux, pleins de hauteur et de vaines espérances, n'en furent pas d'avis. Comme le Pape ne voulut pas aller contre l'avis du grand nombre, les conditions furent refusées (848). On eut lieu de s'en repentir.

L'année suivante 1156, le roi Guillaume vint de Sicile avec une armée, qui battit les Grecs près de la ville de Brindes, prit et rasa celle de Bari, et enfin vint assiéger le Pape dans Bénévent. Le Pape, ne se voyant pas en état de résister, fut contraint de faire la paix à des conditions désavantageuses, au lieu de celles qu'il avait refusées l'année d'auparavant. Les conditions du traité furent différentes pour les terres d'Italie et pour la Sicile.

Quant à la Pouille, la Calabre, et les autres pays voisins, il fut dit : Si un clerc a un différend avec un autre clerc en matière ecclésiastique, et qu'il ne puisse être terminé par le chapitre, l'évêque, ou une autre personne ecclésiastique dans la province, alors il pourra appeler au Pape. Dans ces mêmes provinces on pourra faire des translations d'une église à l'autre, en cas de nécessité ou d'utilité, par la permission du Pape. Il pourra consacrer les églises de ces provinces et les visiter, excepté celle où le roi se trouvera en personne. Il pourra aussi y envoyer des légats, à condition qu'ils ne pilleront point les terres ecclésiastiques.

Quant à la Sicile, l'Eglise romaine y aura droit de consacrer et de visiter les églises; et si le Pape appelle quelques personnes ecclésiastiques, le roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, soit pour le service de l'Eglise, soit pour le couronner lui-même. L'Eglise romaine aura en Sicile les mêmes droits que dans le reste du royaume, excepté l'appellation et la légation, qui n'y auront lieu qu'à la prière du roi. Pour les élections, le clergé les tiendra secrètes, jusqu'à ce qu'il les ait déclarées au roi, qui y donnera son consentement, s'il n'a pas quelque puissante raison d'exclusion contre la personne élue.

A ces conditions le roi promit de faire hommage au Pape du royaume de Sicile, du duché de Pouille, de la principauté de Capoue et de toutes leurs dépendances, et de payer le tribut annuel, comme ses prédécesseurs; il en donna sa bulle d'or, datée devant Bénévent au mois de juin 1156. Le Pape Adrien donna sa bulle de la même date, par laquelle il déclare avoir fait ce traité étant à Bénévent en sûreté et en liberté, et y donner son consentement. Ensuite le roi vint à l'église de Saint-Marcien, près de la ville, s'y prosterna aux pieds du Pape et lui fit hommage lige en présence de plusieurs évêques, cardinaux, comtes, barons et autres. Ce fut Otton Frangipane qui fit le serment pour le roi, que le Pape reçut au baiser de paix, et ce prince fit de grands pré-

(847) Baron. ibid.

(848) *Act. Adr.*, Baronius, 1155.

Digitized by Google

sents au Pape, aux cardinaux, et a toute la cour romaine, en or, en argent et en draps de soie. Le Pape et le roi se séparèrent contents ; mais les cardinaux attachés à l'empereur Frédéric furent peu satisfaits de ce traité, comme lui étant préjudiciable et honteux à l'Eglise romaine. C'étaient les mêmes qui avaient empêché le Pape d'accepter les conditions plus avantageuses de l'année précédente (849).

XII. Les propositions que l'empereur Manuel fit au Pape Adrien et à l'empereur Frédéric contre le roi de Sicile, furent une occasion pour le Pape de travailler à la réunion de l'Eglise de Constantinople; et en vérité ce fut là, selon nous, le meilleur effet de tous ces démêlés.

Adrien en écrivit à Basile d'Acride, archevêque de Thessalonique, par les deux nonces qu'il envoyait à l'empereur Manuel, en l'exhortant à travailler à cette réunion. « Il n'y a, dit-il à Basile, qu'une Eglise, qu'une arche de sanctification, où chacun des fidèles doit entrer pour se sauver du déluge, sous la conduite de saint Pierre. Vous n'ignorez pas que, selon la doctrine des saints Pères, l'Eglise romaine a la primauté sur toutes les Eglises, et qu'il en a été ordonné ainsi pour ôter entre elles toute division. Revenez donc premièrement à l'unité, et ensuite donnez vos soins à y faire revenir votre peuple avec votre Eglise, et faites que tous ceux qui sont chargés du soin des brebis du Seigneur retournent au troupeau de saint Pierre, à qui Jésus-Christ en a confié la garde, comme des autres (850).

L'archevêque de Thessalonique répondit en ces termes : « Très-saint Pape, nous avons lu vos lettres et nous y avons reconnu la sublimité de votre intelligence, la profondeur de votre humilité, la largeur de votre dilection envers Dieu. Aussi votre cœur apostolique ne se rétrécit point; il dilate au contraire ses entrailles pour accueillir et reconquérir les chrétiens de toutes les Eglises. Par les caractères écrits, nous avons entendu votre voix nous parlant et aux oreilles et à l'âme. *Nous vous avons entendu nous parlant et comme père et comme pasteur, ou plutôt comme archipasteur* (851). Père, vous rassemblez dans votre sein paternel ceux de vos enfants qui semblent s'éloigner de vous, et vous ne cessez d'en avoir soin; pasteur, vous les rappelez comme des brebis errantes; *pasteur des pasteurs* (852), vous nous enseignez la science pastorale que vous avez apprise de Dieu, à ne pas négliger les troupeaux, mais à y veiller de toutes nos forces et à guérir soigneusement ce qui est malade. Nous vous avons entendu nous rappelant à vous, et nous nous sommes retournés à votre voix. Si nous nous regardions comme des fils étrangers à Votre Sainteté, si nous avions voulu nous séparer de votre sollicitude pastorale, nous n'en aurions pas reconnu la voix comme la voix paternelle, nous ne nous serions pas retournés comme au rappel du pasteur; car, suivant la parole du Seigneur, nul ne reconnaîtra jamais la voix des étrangers ; au contraire, il s'enfuira d'elle. En quoi donc, très-Saint-Père, peut nous regarder la parabole de la brebis égarée ou l'image de la dragme perdue ? car nous ne convenons pas que nous soyons sortis de votre sein, nous ne repoussons ni la qualité de vos enfants, ni votre autorité pastorale, pour mériter ce reproche. Par la grâce de Dieu, nous sommes fermes dans la confession du bienheureux Pierre. Ce qu'il a confessé et prêché, nous le confessons et nous le prêchons. Nous n'innovons rien contre les décrets des Pères; nous ne retranchons rien des paroles de l'Evangile, ni des Epîtres des apôtres. Nous prêchons et nous enseignons les mêmes choses que vous, moi et tous ceux qui sont du siége de Constantinople. Nous n'avons avec vous qu'un même langage sur la foi ; le sacrifice que nous offrons dans les églises d'Orient est le même qu'on offre dans les églises d'Occident, auxquelles vous présidez. Si quelques petits sujets de scandale nous ont éloignés les uns des autres, c'est à Votre Sainteté à les faire disparaître et à rendre parfaite l'union des Eglises; c'est à Votre Sainteté, qui, à l'exemple du Christ, regarde comme du haut du ciel, et a tout à la fois et la volonté et le pouvoir de réunir ce qui est séparé. Quant à nous, nous sommes petits, nous présidons à un petit troupeau; nous n'avons qu'une science médiocre, une petite goutte de science, sans aucune vertu, et si Votre Sainteté a soupçonné de nous quelque chose de grand, c'est qu'elle a été abusée par la charité de quelques pèlerins qui nous ont parlé; mais, pour votre perfection, qui, et quant au trône, et quant à la science, et quant à l'illustration de la vie, reproduit une image et une ressemblance du Christ infiniment parfaite, elle a toute puissance pour ôter tous les sujets de dissension et pour rendre aux Eglises une union solide; en quoi vous serez parfaitement secondé par notre pieux et puissant empereur, à la volonté de qui nous nous empresserons d'obéir (853). »

Ainsi, dans la seconde moitié du XII^e^ siècle, d'après le témoignage de l'archevêque de Thessalonique, les Grecs n'avaient pas encore rompu formellement avec l'Eglise romaine ; ils reconnaissaient encore le Pontife romain pour leur père, leur pasteur, et même le pasteur des pasteurs; les évêques se disaient encore ses enfants et ses ouailles. Ceci est d'autant plus vrai et plus remarquable, que ces deux lettres se trouvent et dans le Code du droit grec, et dans les Commentaires de Jean Zonare sur les canons des conciles. On voit aussi par là, qu'à différentes

(849) *Acta* Baron., 1156; Adrian., epist. 8; Radevic., lib. II, c. 52.

(850) Mansi, *Concil.* tom. XXI, p. 795-799.

(851) Ἠκούσαμεν λαλοῦντος ὡς πατρὸς, ὡς ποιμένος μᾶλλον ὡς δε ἀρχιποιμένος.

(852) Ποιμένων ποιμήν.

(853) Mansi, *Concil.*, tom. XXI, pag. 800-802 · Baron. an. 1155.

Digitized by Google

reprises les Papes tentèrent la réunion de l'Église d'Orient avec celle d'Occident, mais toujours, hélas! sans succès. Aujourd'hui les esprits intelligents et dévoués à l'Eglise semblent se tourner vers cette grande question de la réunion. Dieu permettra-t-il que l'unité se fasse? Ce serait un beau triomphe pour l'Eglise, un bienfait pour les membres séparés du trône catholique, un progrès consolant, un pas immense vers la pacification et l'émancipation du monde!...

XIII. Depuis un siècle la ville de Grade dans la Vénétie avait été érigée en église patriarcale par le Pape saint Léon IX. Les Vénitiens étant maîtres de Zara, ville de Dalmatie, députèrent à Rome Henri Dandolo, noble vénitien, patriarche de Grade depuis l'an 1130, et qui le fut pendant cinquante ans. Le Pape Adrien, à leur prière, lui accorda plusieurs bulles, une entre autres où il confirme tous les priviléges de l'église de Grade et lui soumet l'archevêché de Zara et les évêchés qui en dépendent, lui donnant le pouvoir de sacrer cet archevêque, sauf le pallium, qu'il recevra du Pape. La bulle, souscrite de treize cardinaux, est du 13 juin 1157. Par une autre de la même date, le Pape accorde au patriarche la faculté d'ordonner un évêque à Constantinople et dans toutes les autres villes de l'empire grec, où les Vénitiens ont plusieurs églises (854).

Vers ce temps, Foucher, patriarche de Jérusalem, accompagné de deux archevêques, Pierre de Tyr et Baudouin de Césarée, et de cinq évêques, Frédéric d'Acre, Amaury de Sidon, Constantin de Lydda, Renier de Sébaste ou Samarie, et Hébert de Tibériade, vint devant le Pape Adrien se plaindre que les chevaliers de Saint-Jean abusaient des priviléges que le Siége apostolique leur avait accordés. Les chevaliers soutenaient que cette accusation était fausse. La cause fut plaidée devant le Pape, pendant plusieurs jours, sans être jugée. Le patriarche, voyant qu'il n'avançait pas dans cette affaire, se retira peu content de tous les cardinaux et n'en trouva que deux qui lui fussent favorables : l'un avait été son archidiacre lorsqu'il était archevêque de Tyr, l'autre était le cardinal Octavien, qui fut depuis antipape et qui occasionna tant de déboires au Pape légitime, Alexandre III; ce qui ne prouve pas beaucoup en faveur de la cause du patriarche Foucher (855).

L'année précédente, c'est-à-dire en 1156, Adrien confirma la renonciation de la vicomtesse de Narbonne à la mauvaise coutume de prendre les biens des évêques morts. C'était un ancien abus, souvent condamné par les conciles des Gaules (856); et dans la même province, Raimond, comte de Barcelone, y avait déjà renoncé par une charte de l'année 1150, où il disait : « Etant prest à faire le voïage d'Almerie, j'ay promis à Dieu entre les mains de l'archevesque de Tarragone et des évesques de Barcelonne, de Girone et d'Ausone, qui estoient présens, d'abolir la détestable coustume qui avoit lieu dans les églises cathédrales de mes Etats; sçavoir qu'à la mort des évesques les baillis et les vicomtes de mon père et de mes prédécesseurs, pilloient et enlevoient les biens des prélats, c'est-à-dire ce qu'ils trouvoient dans leurs palais, leurs châteaux et leurs terres; ce que je reconnois estre contraire aux loix divines et humaines. C'est pourquoi j'y renonce en la meilleure forme qu'il se peut, voulant que tout ce qui se trouvera dans les maisons et les autres lieux dépendans de l'évesché, soit entièrement reservé à l'évesque futur. » A cet exemple, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, fit une pareille renonciation en faveur de l'archevêque, par acte donné à Montpellier le 15 janvier 1156. Et c'est cette renonciation que le Pape Adrien confirma par la bulle adressée à Bérenger, archevêque de Narbonne, et datée du 9 décembre, à Rome.

XIV. L'un des personnages les plus respectables de ce temps, Eskil, archevêque de Lunden, revenait de Rome, où le Pape Adrien, son ancien ami, l'avait établi légat apostolique en Danemark et en Suède. Arrivé en Allemagne, il se vit arrêté, maltraité, lui et les siens, dépouillé de tout, et jeté en prison. Frédéric, au lieu de punir ce brigandage sacrilége, qui retentit bientôt par tout le monde, fit semblant de l'ignorer. Le Pape lui en écrivit une première fois. Il ne fit ni justice ni réponse (857). Une autre affaire vint se joindre à celle-ci. Adélaïde, la première femme de Frédéric, était stérile. Frédéric la répudia par la raison ou sous le prétexte qu'elle était sa parente. Le Pape Adrien l'en réprimanda vivement; malgré cela, Frédéric épousa, l'an 1156, Béatrix, héritière de Bourgogne (858). Ces deux faits furent les deux principales causes des graves événements qui vont suivre.

A la mi-octobre de l'année 1157, l'empereur Frédéric se rendit en Bourgogne, pour tenir sa cour à Besançon. Il s'y trouva des ambassadeurs de plusieurs nations, entre autres deux légats du Pape Adrien, prêtres-cardinaux, Roland, du titre de Saint-Marc, Bernard du titre de Saint-Clément, tous deux considérables par leurs richesses, leur âge, leur prudence, leur autorité, qui les mettait presque au-dessus de tous les autres. Un jour que l'empereur s'était retiré de la foule dans un oratoire particulier, on les mena devant lui; il les reçut avec honneur et bienveillance; ils le saluèrent de la part du Pape et de tous les cardinaux, puis ils lui présentèrent une lettre du Pape où il disait : « Nous avons écrit depuis peu de jours à Votre Majesté pour lui remettre en mémoire le crime inouï commis de notre temps en Allemagne, étant fort étonné que vous l'ayez laissé impuni jusqu'à présent. Car

(854) Adrian. epist. 36, 37, 38, 39.
(855) Guill. de Tyr., lib. XVIII, c. 3 et 8.
(856) De Marca, *Concord.*, lib. VIII, c. 18.
(857) Pagi, an 1157, n° 3.
(858) Ibid., an 1156, n° 8.

Digitized by Google

vous savez comment notre vénérable frère Eskil, archevêque de Lunden, revenant de Rome, a été pris par quelques impies, qui le retiennent encore en prison; et comment en le prenant ces scélérats se sont jetés sur lui et les siens l'épée à la main, et les ont traités indignement après leur avoir tout ôté. Le bruit de cet attentat s'est étendu jusqu'aux nations les plus éloignées. Cependant on dit que vous l'avez dissimulé, au lieu d'employer contre les coupables le glaive que vous avez reçu de Dieu pour la punition des méchants; nous n'en comprenons pas la raison, puisque notre conscience ne nous reproche point de vous avoir offensé en rien; et qu'au contraire nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils et comme prince très-chrétien. Vous devez vous remettre devant les yeux combien la sainte Eglise romaine, votre mère, vous reçut agréablement l'autre année, et comme elle vous conféra de bon cœur la couronne impériale. Ce n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout rempli vos désirs; au contraire, si vous aviez reçu de notre main de plus grands bienfaits, nous nous en réjouirions en considération des biens que vous pouvez procurer à l'Eglise et à nous. Nous craignons donc que votre esprit ne se soit laissé aller à cette dissimulation et à cette négligence, parce que vous aurez conçu quelque indignation, ce qu'à Dieu ne plaise! ou quelque mécontentement contre votre mère très-clémente, la sainte Eglise romaine, et contre nous-même, par la suggestion de quelque homme pervers semant la zizanie. » Adrien IV conclut la lettre en disant que, et pour cette affaire et pour les autres qui étaient imminentes, il lui envoie les deux cardinaux légats et les lui recommande (859).

Quand on se rappelle que le Pape Adrien avait conféré la couronne impériale à Frédéric malgré le sénat et le peuple romain; quand on pense qu'il lui demande seulement la punition des brigands qui avaient maltraité, dépouillé, emprisonné un archevêque, un légat apostolique, on ne peut s'empêcher d'en convenir, la querelle que lui firent les Allemands pour une lettre aussi raisonnable et aussi modérée, fût, de toute manière, une misérable chicane. On va en juger.

Le Pape disait à l'empereur: « Toutefois, nous ne nous repentons pas d'avoir rempli en tout les désirs de votre volonté; au contraire, si Votre Excellence, au cas que cela fût possible, avait reçu de notre main de plus grands bienfaits encore, nous nous en réjouirions. » Eh bien! ces paroles si bienveillantes irritèrent les Allemands au dernier point. Et pourquoi? C'est que, dans le latin des Allemands, le mot *beneficia*, bienfaits, signifiait quelquefois *fiefs, bénéfices féodaux*. Le chancelier de l'empereur, qui traduisit en allemand la lettre du Pape, la leur traduisit donc de manière à leur faire entendre que, dans la pensée du Pape, l'empire était un fief de l'Eglise romaine. De quoi leurs têtes s'échauffèrent prodigieusement. Cette remarque est de M. l'abbé Rohrbacher (860), et cet historien, qui est compétent en fait d'allemand, reproche à Fleury d'avoir mis le mot *bénéfices* (861), comme les Allemands, au lieu du mot *bienfaits*.

Mais une autre équivoque acheva d'allumer la colère des Allemands. Comme ils n'ont que le même mot (862) pour dire *royaume* et *empire*, ils s'imaginèrent que le Pape, en disant qu'il avait donné à Frédéric la couronne de l'empire, voulait dire aussi qu'il lui avait donné la couronne du royaume d'Italie ou même d'Allemagne. Une peinture vint jeter de l'huile sur ce feu. A Rome, au palais de Latran, on avait représenté l'empereur Lothaire II recevant, à genoux, la couronne de la main du Pape, avec une inscription en ces termes: « Le roi s'arrête à la porte, et, après avoir juré les droits de Rome, il devient l'homme du Pape, de qui il reçoit la couronne. » Tout cela causa comme un violent incendie. La discussion fut très-orageuse, tant les hommes se blessent pour peu de chose, et tant les plus grands dissentiments ont souvent une origine puérile!

Le légat Roland ayant demandé, dit-on: *De qui donc Frédéric tient-il l'empire, s'il ne le tient du Pape?* le comte palatin de Bavière, Otton de Wittelsbach, tira presque son épée pour lui couper la tête. L'empereur arrêta le tumulte par son autorité; mais il fit mener les légats à leur logis, avec escorte, et leur ordonna de partir le lendemain de grand matin et de retourner droit à Rome, sans s'arrêter nulle part dans les terres des évêques ou des abbés (863). Voilà, dit M. Rohrbacher (864), ce que nous apprenons d'un auteur allemand de l'époque, Radevic, chanoine de Frisingue, continuateur de l'histoire de Frédéric 1er par l'évêque Otton, de la même ville.

XV. Si les évêques et les conseillers de Frédéric s'étaient rappelé l'origine de la souveraineté temporelle en Allemagne, ils auraient trouvé toutes naturelles et la lettre du Pape Adrien et même la peinture du palais de Latran. Mais, à vrai dire, voici quel était le fond de cette querelle. Frédéric et les Allemands, se voyant ou se croyant les plus forts, supposaient en principe qu'il n'y avait d'autre loi que la force; que, par conséquent, leur empereur était la loi vivante d'après laquelle tout devait se régler et partout. Frédéric lui-même venait encore d'écrire, l'année précédente 1156, à son oncle l'évêque Otton de Frisingue: « Puisque par la clémence de la Providence divine nous tenons le gouvernement de la ville et du

(859) Radevic, lib. 1, c. 9.; Mansi, epist. 2, p. 789.
(860) Tom. XVI, p. 78.
(861) *Hist. eccles.*, liv. LXX, n° 23.
(862) *Reich.*
(863) Radevic, lib. 1, c. 10.
(864) Tom. XVI, pag. 79. Cet historien montre ici que les Allemands agissaient contre le droit établi depuis longtemps chez eux.

Digitized by Google

monde, nous devons, suivant les événements et les temps, pourvoir au sacré empire et à la divine république. *Quia.,. Urbis et orbis gubernacula tenemus* (865). » Cette pensée de Frédéric était bien arrêtée dans sa tête. Elle n'avait point échappé à Jean de Salisbury, qui écrivit un peu plus tard à un de ses amis de France : « Je sais ce que médite le Teuton ; j'étais à Rome, sous le pontificat d'Eugène, lorsqu'une langue imprudente découvrit ses orgueilleux desseins. Il ne demandait, pour changer la face de l'empire, soumettre l'univers à Rome, réduire le monde sous ses lois, que le concours du Pape, c'est-à-dire que le Pape voulût frapper du glaive spirituel tous ceux contre lesquels serait tiré le glaive matériel de l'empereur. Aucun Pontife jusqu'à présent n'a voulu consentir à cette iniquité (866). » Voilà ce que dit Jean de Salisbury, ajoutant que telle était la vraie cause de l'opposition de Frédéric contre les Papes légitimes ; car nous verrons les attentats de ce prince contre Alexandre III. On remarquera également ici que cette politique des princes, qui consiste à engager l'Eglise à les appuyer dans certaines circonstances pour ensuite se servir d'elle comme d'escabeau et d'instrument de domination, n'est pas nouvelle : c'est un piége qui est depuis longtemps tendu à l'autorité spirituelle !

L'opposition de Frédéric éclata dès l'affaire de Besançon. Cet empereur despote envoya par tous ses Etats une lettre où il se glorifiait de son zèle pour la paix des églises, accusait le Pape de semer la discorde entre le sacerdoce et l'empire ; et, après avoir raconté ce qui s'était passé à Besançon, il ajoutait, parlant des légats : « On les a trouvés saisis de plusieurs lettres scellées en blanc pour y écrire ce qu'ils voudraient, et s'en servir, suivant leur coutume, à dépouiller les églises d'Allemagne et en emporter les vases sacrés ; c'est pourquoi nous les avons renvoyés à Rome par le même chemin par lequel ils sont venus. Or, comme par élection des seigneurs nous tenons l'empire *de Dieu seul*, qui lors de la mort de son fils a soumis le monde au gouvernement des deux glaives ; et comme l'apôtre saint Pierre a dit : *Craignez Dieu, honorez leroi :* quiconque dira que nous avons reçu du Pape la couronne impériale comme *un bénéfice* (867), s'oppose à l'institution divine et est coupable de mensonge. Nous vous exhortons donc à soutenir la dignité de l'empire : déclarant que nous sommes résolus à exposer notre vie plutôt que d'en souffrir la diminution (868). » Tel fut le langage de Frédéric dans son manifeste contre le Pape.

Un emportement aussi peu digne pour une phrase en soi bienveillante, même malgré la mutilation qu'on lui fait subir, montre à lui seul de quel côté étaient le bon droit et la bonne foi. Ce n'était certainement pas du côté de Frédéric. Le Pape lui avait envoyé deux légats pour lui demander la mise en liberté de l'archevêque de Lunden et la punition des brigands qui l'avaient maltraité, dépouillé, et le tenaient en prison. Frédéric n'en dit mot ; mais en revanche, par une impudente calomnie, il accuse publiquement le Pape de semer la discorde entre le sacerdoce et l'empire ; il accuse le Pape d'un orgueil exécrable, parce qu'il lui rappelle avec simplicité et bonté le bien qu'il lui a fait, l'affection qu'il lui a témoignée l'année précédente ; il signale comme des brigands deux cardinaux, deux ambassadeurs du chef de l'Eglise, non sur aucun fait ni preuve, mais sur des intentions éventuelles qu'il leur prête ; il se vante d'avoir arraché à la servitude d'Egypte la liberté des églises, dans le temps même qu'il cherchait à leur enlever la liberté des élections et qu'il faisait jurer au clergé de Mayence de ne pas faire d'élection que lui-même ne fût présent (869) ; il se vante de son zèle pour la paix des églises, lui que nous verrons déchirer l'Eglise et l'empire par un schisme renouvelé trois fois, et qui dès lors pensait à faire déposer Adrien IV (870)

XVI. Cependant les deux légats, Roland et Bernard, étant retournés à Rome, racontèrent les mauvais traitements qu'ils avaient soufferts et le péril qu'ils avaient couru. Sur quoi le clergé de Rome se trouva partagé : quelques-uns étaient pour l'empereur et accusaient les légats d'ignorance et d'imprudence ; c'étaient sans doute les trois cardinaux qui furent successivement anti papes — (*Voy.* ALEXANDRE III) ; les autres étaient pour le Pape Adrien et pour l'Eglise.

Le Pape écrivit sur ce sujet aux évêques d'Allemagne en ces termes : « Chaque fois que dans l'Eglise on porte atteinte à l'honneur de Dieu et au salut des fidèles, nos frères et coévêques, principalement ceux que l'esprit de Dieu anime, doivent faire en sorte que ce qui a été mal fait soit corrigé d'une manière que Dieu ait pour agréable. Or, de notre temps, ce que nous ne disons pas sans un chagrin extrême, notre très-cher fils Frédéric, empereur des Romains, a fait une chose que nous ne lisons pas avoir été faite par aucun de ses prédécesseurs. Nous lui avions envoyé deux de nos meilleurs frères : le premier jour, il parut les recevoir avec bienveillance ; le lendemain, pendant qu'on lui lisait nos lettres, à l'occasion de ces mots : *Nous vous avons conféré l'insigne bienfait de la couronne*, il s'emporta tellement de colère, que c'est une chose lamentable de redire les injures, dit-on, qu'il lança contre nous et contre nos légats, et la manière outrageuse dont il les contraignit de sortir promptement et de sa présence et de ses terres. On rapporte qu'au moment de leur départ, il fit un édit pour défendre que

(865) Otton. Fris., l. II, c. 50.
(866) Joan. Sarisb. ep. 59.
(867) On sait qu'il faut lire : *bienfait*.
(868) Radevic., lib. I, cap. 10.
(869) Dodechin, an. 1158.
(870) Innocent IV, *Regist. imper.*, 29.

Digitized by Google

personne ne vint de chez vous à Rome pour recevoir la bénédiction apostolique, et qu'il a mis des gardes à toutes les frontières du royaume. Cependant, dans ce fait désagréable, nous avons une grande consolation : c'est que l'empereur ne s'y est point porté de votre avis, non plus que de celui des princes. C'est pourquoi, comme c'est ici non-seulement mon affaire, mais encore la vôtre et celle de toutes les Eglises, nous avertissons et exhortons votre charité de vous opposer comme un boulevard pour la maison du Seigneur et de vous appliquer à ramener le plus tôt possible notre dit fils au droit chemin, et surtout à ce qu'il oblige son chancelier Rainald et le comte palatin à faire une réparation équivalente aux injures qu'ils ont osé vomir contre nos légats et contre votre mère la sainte Eglise romaine. Que notre fils n'acquiesce point aux conseils des méchants, qu'il considère l'avenir et le passé, et marche par la voie des empereurs catholiques. C'est le moyen d'avoir tout à la fois et l'honneur sur la terre, et la félicité dans les cieux. Vous-mêmes, si vous le ramenez au bon sentier, vous rendrez une obéissance agréable au prince des apôtres et vous vous conserverez la liberté, à vous et à vos Eglises. Autrement, notre dit fils saura par votre admonition, il saura par la promesse de l'Evangile, que la sainte Eglise romaine, fondée par la main de Dieu sur la pierre immuable, malgré toutes les tempêtes qui peuvent l'assaillir, subsistera ferme, par la protection divine, jusque dans les siècles des siècles. Du reste, vous le savez, il n'aurait pas dû tenter une entreprise aussi difficile sans votre conseil. Aussi pensons-nous que vos avertissements pourront très-facilement le ramener à un parti plus sage, étant, comme il est, un homme sensé et un empereur catholique (871). »

Les prélats d'Allemagne, après avoir concerté ensemble ce qu'ils devaient répondre au Pape Adrien, lui écrivirent une lettre où ils disaient (872) : « Les paroles de votre lettre ont *tellement choqué l'empereur et tous les seigneurs*, que nous ne pouvons les approuver. Mais ayant reçu avec le respect convenable celle que vous nous avez écrite, nous avons averti l'empereur suivant votre ordre, et il nous a ainsi répondu en prince catholique : « Il y a deux règles par lesquelles notre empire doit être conduit, « les lois des empereurs nos prédécesseurs, « et le bon usage qu'ils ont suivi; nous ne « pouvons excéder les bornes. Nous rendons « volontairement au Pape le respect qui lui « est dû, mais nous ne reconnaissons tenir « notre couronne que de la grâce de Dieu. « L'archevêque de Mayence a la première « voix dans l'élection, les autres seigneurs « ensuite selon leur rang; nous recevons « l'onction royale de l'archevêque de Cologne, l'impériale du Pape: le surplus vient « du mauvais. Nous n'avons point contraint, « au mépris du Pape, les cardinaux à sortir « de nos terres; mais nous ne leur avons « pas permis de passer plus avant, avec les « écrits injurieux à notre dignité dont ils « étaient porteurs. Nous n'avons point fait « d'édit pour fermer l'entrée et la sortie d'Italie; et nous ne prétendons point la fermer aux pèlerins ni aux autres qui vont à « Rome pour des causes raisonnables, avec « le témoignage de leurs évêques ou de leurs « supérieurs. Mais nous prétendons nous « opposer aux abus par lesquels toutes les « églises de notre royaume sont surchargées « et atténuées, et la discipline des cloîtres « presque détruite. Dieu s'est servi de l'empire pour mettre l'Eglise à la tête de l'univers; et l'Eglise veut à présent détruire « l'empire, ce que nous ne croyons pas qui « vienne de Dieu. On a commencé par une « peinture, on y ajoute l'Ecriture : nous ne le « souffrirons pas, nous quitterons plutôt la « couronne. Qu'on efface les peintures et « qu'on rétracte les écrits, afin qu'il ne reste « pas des monuments éternels d'inimitié « entre le royaume et le sacerdoce. »

Après avoir rapporté ces paroles de l'empereur, les évêques parlent de la satisfaction que le Pape demandait du comte palatin de Bavière et du chancelier Rainald, et ils ajoutent : « Le comte palatin est absent, et le chancelier ne nous a rien dit qui ne tende à la paix, soutenant qu'il a défendu de tout son pouvoir les légats contre le peuple, qui en voulait à leur vie ; et tous ceux qui étaient présents en rendent hommage. Au reste, nous supplions Votre Sainteté d'apaiser l'empereur par des écrits qui adoucissent les premiers, afin que l'Eglise soit tranquille, sans que l'empire perde rien de sa dignité. »

Ce qui manquait à ces bons évêques d'Allemagne, dit un historien sur cette lettre (873), « était le courage et la pénétration : le courage, ils en conviennent; la pénétration, on le voit par leur lettre. Ils trouvent que Frédéric a parlé en prince catholique ; et Frédéric reconnaît pour unique règle de son gouvernement, non la loi de Dieu interprétée par l'Eglise de Dieu, mais les lois et les usages des empereurs précédents. Telles sont les bornes qu'il pose à l'Eglise même. Et ses prédécesseurs dans l'empire, il les fait remonter jusqu'à la fondation de Rome. D'où restait à conclure que désormais, comme sous Romulus ou Numa, César ou Néron, la religion, l'Eglise, le Souverain-Pontife, devaient servir d'instrument à la politique temporelle, pour dominer l'univers par la force. Que telle fut la pensée de Frédéric, nous le verrons de plus en plus. »

XVII. C'était, entre autres, le but de sa seconde expédition en Italie, qui eut lieu en 1158. Frédéric campa près d'Augsbourg, où ses troupes s'assemblaient, et envoya en avant Rainald, son chancelier, et Otton, comte palatin de Bavière, qui s'avancèrent

(871) Radevic, lib. I, c. 15.
(872) Ibid., c. 16.
(873) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXIX.

Digitized by Google

en Lombardie, le faisant partout reconnaître. Le Pape, l'ayant appris, envoya à ce prince, d'après le conseil de Henri, duc de Bavière et de Saxe, deux nouveaux légats, Henri, prêtre cardinal du titre de Saint-Nérée, et Hyacinthe, cardinal diacre de Sainte-Marie, en l'école grecque. Arrivés à Trente, ils prirent avec eux l'évêque de cette ville pour plus grande sûreté ; car, comme on savait que l'empereur n'était pas content du Pape, plusieurs voulaient prendre ce prétexte pour piller les légats au passage des montagnes. En effet, deux comtes puissants dans ces quartiers-là prirent les cardinaux et l'évêque, les dépouillèrent et les mirent aux fers, jusqu'à ce qu'un noble Romain, frère du cardinal Hyacinthe, les délivra en se donnant lui-même pour otage ; mais Henri, duc de Bavière et de Saxe, vengea peu de temps après cette violence.

Les légats étant donc arrivés au camp de l'empereur, près d'Augsbourg, furent admis à son audience. Ils le saluèrent respectueusement de la part du Pape et des cardinaux, comme seigneur et empereur de Rome et du monde : *Tanquam dominum et imperatorem urbis et orbis ;* c'est du moins ce que dit l'Allemand Radevic, et l'on y voit combien Frédéric tenait à ce titre de maître du monde, empereur de l'univers. Les légats lui témoignèrent le déplaisir que sentait le Pape d'avoir encouru son indignation, quoiqu'il ne crût pas l'avoir méritée, et présentèrent une lettre qui fut lue et interprétée par Otton de Frisingue, à qui cette division entre l'empire et le sacerdoce causait une douleur singulière, comme l'atteste Radevic, son disciple. La lettre était conçue en ces termes :

« Depuis que, par la volonté divine, nous avons reçu le gouvernement de l'Eglise universelle, nous avons eu soin d'honorer votre magnificence en toutes choses, de manière à augmenter de jour en jour votre amour envers nous et votre vénération pour le Siége apostolique. Ayant donc appris que, par la suggestion de quelques-uns, votre esprit était ému quelque peu contre nous, nous vous envoyâmes deux de nos frères les meilleurs et les plus illustres, les cardinaux Roland et Bernard, qui ont toujours montré beaucoup de zèle pour l'honneur de Votre Majesté, afin de savoir de vous-même vos intentions ; nous avons été grandement surpris et peinés d'apprendre qu'ils ont été traités tout autrement qu'il ne convenait à la majesté impériale ; car on dit que votre esprit s'est ému à l'occasion d'un certain mot, le mot *beneficium*, bienfait, qui n'a pas de quoi émouvoir, je ne dis pas seulement un aussi grand personnage, mais le moindre particulier. En effet, quoique ce mot reçoive chez quelques-uns une signification autre que celle de son étymologie, il fallait cependant le prendre dans le sens que nous le prenions nous-même, et que l'on sait qu'il a de sa nature ; car ce mot est composé de *bien* et de *fait*, et on appelle chez nous, *bienfait*, *beneficium*, non pas un fief, mais un *bien fait*, *bonum factum*. C'est dans ce sens qu'il est pris dans toute l'Ecriture sainte. Or, Votre Majesté sait que nous avons placé sur votre tête l'insigne de la dignité impériale, si bien et si honorablement, que cela peut-être jugé par tout le monde un *bien fait*. Si donc quelques-uns ont détourné à un autre et ce mot et ceux-ci : *Nous vous avons conféré l'insigne de la couronne impériale*, ils ne l'ont pas fait par raison, mais par leur volonté propre et à la suggestion de ceux qui n'aiment aucunement la paix du royaume et de l'Eglise ; car par cette expression : *Nous vous avons conféré la couronne*, nous n'avons entendu autre chose sinon ce que nous venons de dire : *Nous vous l'avons placée sur la tête*. Quant à ce que vous empêchez ensuite des personnes ecclésiastiques de visiter la sainte Eglise romaine, comme elles le doivent, si cela est comme on le dit, vous sentez vous-même, très-cher fils en Jésus-Christ, combien c'est inconvenant ; car si vous aviez quelque amertume contre nous, il fallait nous le faire connaître par vos envoyés et vos lettres, et nous aurions eu soin de pourvoir à votre honneur comme à celui d'un très-cher fils. Maintenant donc que, d'après le conseil de notre cher fils Henri, duc de Bavière et de Saxe, nous vous envoyons deux de nos frères, les cardinaux diacres Henri et Hyacinthe, nous vous engageons dans le Seigneur à les recevoir avec honneur et bienveillance, à les écouter avec une confiance entière, comme vous parlant du fond de notre cœur, et à faire en sorte, de concert avec eux et avec le duc déjà mentionné, qu'il ne reste plus aucun germe de discorde entre vous et votre mère la sainte Eglise romaine (874). »

Cette lettre ayant été lue et interprétée d'une manière bienveillante, l'empereur s'apaisa. Devenu ainsi plus traitable, il expliqua aux légats quelques autres articles qui auraient pu causer de la désunion si l'on n'y portait remède. Les légats lui répondirent sur toutes choses d'une manière satisfaisante, assurant que le Pape ne dérogerait en rien à la dignité royale, et conserverait intacts l'honneur et les droits de l'empire. Alors l'empereur déclara qu'il rendait son amitié au Souverain-Pontife et à tout le clergé de Rome ; en signe de quoi il donna aux légats le baiser de paix, tant pour eux que pour les absents. Il leur fit des présents, et les renvoya pleins de joie (875).

XVIII. Mais la paix ne dura pas longtemps, et cela n'est pas étonnant, car avec certains pouvoirs temporels la paix n'est guère jamais qu'une halte pendant laquelle ils méditent de nouveaux attentats pour s'affermir et satisfaire leur soif de domination !

Frédéric venait de faire son expédition en Italie, où il s'était montré tyran et inhumain. Les Italiens avaient donné des preuves d'une grande constance à défendre leur liberté et

(874) Radevic., lib. I, c. 23.

(875) Ibid., c. 15.

Digitized by Google

leurs droits, surtout depuis la diète de Roncaille, où leurs évêques, leurs abbés, et leurs seigneurs avaient eu la faiblesse de reconnaître le nouveau dogme des légistes : *que l'empereur était le seul maître de l'univers, la seule loi de l'empire, le seul propriétaire de l'Italie :* c'est qu'au-dessus des évêques et des abbés se trouve le Pontife romain, qui avec la liberté et les droits de l'Eglise universelle protége naturellement la liberté et les droits des individus et des peuples.

Le Pape Adrien IV blâma donc la faiblesse des évêques et des abbés de Lombardie, et leur fit connaître son mécontentement de ce qu'ils avaient reconnu tenir de l'empereur tous les droits régaliens. De plus, comme les officiers du prince, animés de l'esprit de leur maître, exigeaient avec insolence les nouveaux droits jusque sur les terres de l'Eglise romaine, le Pape s'en plaignit à l'empereur lui-même par une lettre qui n'est pas venue jusqu'à nous. Suivant Radevic, elle était douce en apparence ; mais en la lisant avec attention on y trouvait une admonition bien âpre ; en outre elle fut apportée par une personne peu considérable, qui disparut avant que la lettre fût lue (876).

Quelque temps auparavant, Anselme, archevêque de Ravenne, précédemment évêque d'Havelsberg, étant mort, Frédéric fit élire à sa place Gui, fils du comte de Blandrate, jeune homme que le Pape avait reçu dans le clergé de Rome à la prière de l'empereur, et ordonné sous-diacre. A son élection pour l'archevêché de Ravenne assista le cardinal Hyacinthe de la part du Pape. Deux fois l'empereur pria le Pape de confirmer cette élection, deux fois le Pape s'y refusa, disant qu'il ne pouvait se résoudre à éloigner de lui le fils du comte de Blandrate, tant à cause de son mérite que des avantages que ses parents pourraient procurer à l'Eglise romaine, et qu'il se proposait d'élever ce jeune homme, avec le temps, à de plus hautes dignités, lui ayant déjà assigné un titre comme s'il était diacre (877).

Irrité de ce refus, mais plus encore de la lettre mentionnée tout à l'heure, Frédéric, suivant l'ardeur de sa jeunesse, résolut de rendre au Pape la pareille, non par la qualité de l'envoyé, qui fut une personne honorable, mais par le style de la réponse. Il ordonna donc à son secrétaire de suivre le style des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'empereur avant celui du Pape, et dans la suite mettant *toi* au lieu de *vous ;* car l'usage était établi depuis longtemps de nommer au pluriel, par honneur, celui à qui on parle. Or, l'empereur disait que le Pape en lui écrivant devait suivre l'usage de ses prédécesseurs, ou qu'il devait lui-même observer le style des anciens empereurs (878). Nous n'avons plus la lettre où Frédéric donnait des leçons de politesse littéraire au Pontife romain.

Le Pape répondit à la lettre de l'impétueux empereur ; il se plaignit qu'il manquait et au respect qu'il lui devait et à la foi qu'il lui avait jurée, en se faisant rendre hommage par les évêques, et défendant aux légats du Saint-Siége l'entrée non-seulement des églises, mais des villes de son royaume. Il concluait en le menaçant de la perte de sa couronne, s'il ne devenait plus sage. L'empereur répliqua fièrement, soutenant qu'il ne tenait sa couronne que de ses prédécesseurs, et il ajouta : « Du temps de Constantin, saint Sylvestre avait-il quelque part à la dignité royale ? C'est ce prince qui a rendu à l'Eglise la liberté et la paix ; et tout ce que vous avez comme Pape vient de la libéralité des empereurs. Lisez les histoires, vous y trouverez ce que nous disons. Et pourquoi n'exigerons-nous pas l'hommage de ceux qui possèdent nos régales, puisque celui qui n'avait rien reçu des hommes paya le tribut à César pour lui et pour saint Pierre ? Qu'ils nous laissent donc nos régales, ou, s'ils jugent qu'elles leur sont utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Nos églises et nos villes sont fermées à vos cardinaux, parce que nous ne voyons pas qu'ils viennent prêcher l'Evangile et affermir la paix, mais piller et amasser de l'or et de l'argent avec une avidité insatiable. Quand nous les verrons tels que l'Eglise désire, nous ne leur refuserons pas le salaire et la subsistance. Vous blessez l'humilité et la douceur en proposant aux séculiers ces questions peu utiles à la religion : car nous ne pouvons nous dispenser de répondre à ce qu'on nous dit, quand nous voyons que l'orgueil, cette bête détestable, s'est glissé jusqu'à la Chaire de saint Pierre. Pourvoyez toujours bien à la paix de l'Eglise, et portez-vous toujours bien. »

Sur cette lettre, voici ce que M. l'abbé Rohrbacher observe (879) : « Dans cette missive, dit-il, Frédéric engage le Pape à relire les annales de l'histoire. Mais Frédéric aurait bien fait de relire ses propres lettres. Dans une lettre précédente au même Pape il rappelle que sa couronne est élective, et que l'archevêque de Mayence en est le premier électeur ; ici il prétend qu'elle est héréditaire, et qu'il l'a reçue de ses ancêtres, à partir de Constantin. Quand on veut en remontrer à un Pape, il faut au moins être d'accord avec soi-même. Si Frédéric ou ses conseillers avaient bien lu les annales de l'histoire, ils y auraient vu que la dignité impériale rétablie en Occident par le Pontife romain n'était plus du tout l'institution païenne de Romulus, de César, de Néron, mais une institution essentiellement chrétienne, et que l'empereur d'Occident n'était autre chose que le défenseur armé de l'Eglise romaine et du Pontife romain ; que par conséquent c'était à l'Eglise romaine et à son Pontife à se choisir ce défenseur parmi les divers princes de la chrétienté ; ils auraient

(876) Radevic., lib. I, c. 15.
(877) Ibid., c. 16 et 17.
(878) Ibid. lib. II, c. 15 et 18.
(879) Liv. LXIX.

Digitized by Google

vu et compris que, vouloir ramener cette institution à l'idée païenne de Dioclétien et de Nabuchodonosor, c'était la rendre non-seulement inutile, mais nuisible et odieuse, c'était en provoquer l'abolition. C'est à quoi travaillaient sans s'en douter les légistes de Bologne avec leur principe d'idolâtrie politique. L'empereur est l'unique souverain, l'unique propriétaire, l'unique loi du monde. De là ce raisonnement de Frédéric : Les biens de l'Eglise romaine et des autres Eglises leur ont été donnés par les princes : donc j'ai droit de les reprendre, et de les reprendre sans aucun égard à l'intention des donateurs, aux modifications plus ou moins importantes qu'y ont apportées les temps et les circonstances. »

XIX. Cependant, entre Frédéric et Adrien IV, les esprits s'échauffaient de plus en plus, et l'on prétendait même avoir intercepté des lettres du Pape, par lesquelles il excitait à l'insurrection et Milan et quelques autres villes.

Alors Henri, cardinal du titre de Saint-Nérée, qui avait été à Augsbourg un des médiateurs de la paix entre le Pape et l'empereur, écrivit à Eberard, évêque de Bamberg, qui avait travaillé avec lui à ce traité en la même qualité, pour l'exhorter à combattre par ses conseils pour l'honneur et pour la liberté de l'Eglise. « Car, ajoute-t-il, tant que les affaires seront gouvernées par des seigneurs laïques, qui ne savent ni les canons ni les règles de la religion, la paix ne pourra s'affermir. »

L'évêque de Bamberg était un des conseillers intimes de l'empereur, mais on lui avait caché toute cette affaire. Il répondit donc au cardinal qu'il était sensiblement affligé de ce commencement de division, dont il attribue la première origine, de la part des conseillers de l'empereur, à une connaissance mal digérée et mal comprise de l'antiquité, qu'ils voulaient appliquer inconsidérément. Toutefois il cherche à excuser l'empereur même, et pense que le plus grand mal vient de ce que personne ne veut faire les avances de la réconciliation. Il insinue que c'est aux Romains, comme mieux instruits, à prévenir les autres et à les instruire avec douceur.

Il écrivit dans le même sens au Pape; usant d'une liberté respectueuse, il lui dit principalement ce qui suit : « Il est à craindre que les paroles dures de part et d'autre venant à se choqu r, ne produisent un feu qui s'étende loin dans le sacerdoce et l'empire. Et ensuite il me semble qu'il n'est pas expédient de tant peser les paroles et d'en tant demander raison. Il vaut mieux éteindre le feu au plus vite que de disputer de quel côté il est venu. Ecrivez tout de nouveau à l'empereur d'un style doux et le ramenez avec votre bonté paternelle, il est disposé à vous rendre toute sorte de respects. »

Après les fêtes de Pâques de l'an 1159, l'empereur Frédéric tint une assemblée près de Bologne pour juger les Milanais qui avaient pris les armes pour défendre leur liberté. A cette assemblée se trouvèrent quatre cardinaux, légats du pape Adrien, savoir : deux cardinaux prêtres, Octavien, du titre de Sainte-Cécile, et Henri, de Saint-Nérée, et deux cardinaux diacres, Guillaume, auparavant archidiacre de Pavie, et Gui de Crême. Il y eut aussi des députés du sénat et du peuple romain. Les cardinaux dirent que le Pape demandait l'exécution du traité de paix fait avec le Pape Eugène; puis ils firent différentes propositions touchant les choses temporelles de l'Eglise, et surtout les *régales*.

Aux propositions d'Adrien IV, Frédéric répondit (880) comme un prince abeurté à l'idée païenne d'un empereur tel que César, Tibère ou Néron; il ne comprenait rien à l'institution chrétienne de la dignité impériale en Occident; il ne comprenait rien au rôle providentiel d'un empereur catholique, tel que Charlemagne et saint Henri, qui mettaient leur gloire et leur prérogative à être les dévots défenseurs et les humbles auxiliaires de l'Eglise romaine (881). On voit que Frédéric, endoctriné par les légistes de Bologne, se regardait sérieusement comme l'unique propriétaire du sol, et les évêques et les églises comme incapables de posséder en propre une maison (882).

Toutefois, selon Radevic de Frisingue, Frédéric offrait de rendre justice au Pape sur tous les chefs dont il se plaignait, pourvu que le Pape la lui rendit aussi de son côté sur plusieurs griefs. Mais les légats ne voulaient point mettre les droits du Pape en compromis, par la raison qu'il ne se pouvait soumettre au jugement de personne. Les griefs de l'empereur étaient que le Pape avait manqué au traité par lequel il avait promis de ne se réconcilier avec les Grecs, le roi de Sicile, et les Romains, que du consentement de l'empereur; que les cardinaux passaient librement sur son royaume sans sa permission, qu'ils entraient dans les palais des évêques, qui appartenaient au roi, et qu'ils étaient à charge aux églises. Enfin il se plaignait des appellations injustes et de plusieurs autres désordres. Les légats dirent qu'ils ne pouvaient rien faire sans savoir la volonté du Pape; ainsi on résolut qu'il choisirait six cardinaux et l'empereur six évêques pour examiner et terminer cette affaire. On en fit la proposition : mais il la rejeta, disant toujours qu'il ne voulait point d'autre paix que celle qui avait été faite avec le Pape Eugène. L'empereur de son côté refusa de s'en tenir à ce traité, et prit à témoin tous les évêques et les seigneurs allemands et lombards qu'il offrait de rendre en toute justice au Pape, à condition que le Pape aussi la lui rendrait. Protestations qui ne coûtaient guère : la difficulté était de convenir d'un arbitre ou

(880) Radevic., lib. II, c. 30.

(881) *Voy.* les titres que prend Charlemagne à la tête de plusieurs de ses lois.

(882) M. Rohrbacher, liv. LXIX.

Digitized by Google

d'un juge. Les députés du sénat et du peuple romains, qui ne durent pas être fâchés de cette mésintelligence, se montrèrent étonnés et indignés de ce qu'ils entendaient; et l'empereur résolut d'envoyer à Rome pour faire la paix, du moins avec eux, si le Pape persistait à la refuser (883).

XX. Mais, si Frédéric n'était point disposé à céder, Adrien l'était beaucoup moins. Le 19 mars de la même année 1159, il écrivait aux archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, une lettre remarquable de sainte indépendance : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, si vous demeurez fidèles, tandis que les moucherons de Pharaon, échappés à l'abîme de l'enfer et emportés par le tourbillon, sont changés en poussière, au lieu d'obscurcir le ciel, comme ils souhaitaient! Gloire à Dieu, qui sans doute vous fait comprendre qu'entre nous et le roi, dont la part est hors de l'héritage du Seigneur, il ne peut pas y avoir de communion. Cette division, qu'il a provoquée, retombera toutefois sur sa tête, et il est semblable au dragon, qui voulut voler à travers le ciel et entraîner avec sa queue la troisième partie des étoiles, mais qui tomba dans l'abîme, ne laissant à ses imitateurs que cet enseignement: *Quiconque s'élève sera humilié.* C'est ainsi que ce renard, pour vous c'est un marteau, cherche à ravager la vigne du Seigneur ; c'est ainsi que ce fils criminel, issu d'une race injuste et d'un tronc inutile, a oublié toute reconnaissance et toute crainte de Dieu. De ses promesses il n'en a tenu aucune, partout il nous a trompés, et pour cela, comme un rebelle envers Dieu, comme un vrai païen, il mérite l'excommunication. Et non-seulement lui, mais encore, nous vous avertissons, quiconque lui est en aide, quiconque l'approuve par sa parole ou par son silence. Il égale sa puissance à la nôtre, comme si la nôtre était bornée à un coin comme l'Allemagne : l'Allemagne, le dernier des royaumes, jusqu'au moment où les Papes l'ont élevé. Les rois teutoniques, avant que Zacharie eût sacré Charles, ne se promenaient-ils pas philosophiquement sur un chariot traîné par des bœufs? Les misérables! possédaient-ils autre chose que ce que le maire de leur palais leur accordait par grâce? N'ont-ils pas encore maintenant leur résidence à Aix-la-Chapelle, dans une forêt gauloise, et nous à Rome? Autant Rome est au-dessus d'Aix-la-Chapelle, autant le sommes-nous au-dessus d'un roi qui affiche la domination universelle, tandis qu'il peut à peine contenir dans l'ordre un de ses indociles princes, ou seulement dompter la tribu sauvage et insensée des Frisons! Enfin la dignité impériale, c'est par nous qu'il la possède, et nous avons droit de reprendre ce que nous n'avons conféré qu'en présupposant la reconnaissance. Instruisez votre roi là-dessus, et ramenez au bon chemin et à se réconcilier avec nous, celui qui s'éloignait de nous par vous; car, vous aussi, il vous précipitera dans la perdition, s'il y a division entre l'empire et l'Eglise (884). »

Lorsque le Pape Adrien tenait ce langage, il venait de conclure un traité de paix et d'alliance avec le roi Guillaume de Sicile; il venait de cimenter la paix et l'alliance entre Henri, roi d'Angleterre, et le roi de France Louis le Jeune, par le mariage conclu entre le fils aîné du premier et une fille du second. Hugues de Champ-Fleuri, chancelier du roi de France, avait efficacement travaillé à l'union du roi, son souverain, avec celui d'Angleterre. Adrien IV lui en écrivit pour lui en témoigner sa satisfaction, et il le combla dans la suite de toutes sortes de faveurs. *Voy.* ce nom.

Il y a toute apparence que ce fut à l'occasion de leur alliance de famille et de leur entrevue à Paris en 1158, que les deux rois de France et d'Angleterre résolurent d'aller ensemble en Espagne faire la guerre aux infidèles. Le roi Louis assemblait déjà ses troupes et faisait les préparatifs de son voyage, quand, pour y mieux réussir, il envoya demander au Pape Adrien son conseil et sa faveur, c'est-à-dire une bulle d'indulgence pour exciter les Français à cette guerre. Le Pape lui répondit, louant son zèle, mais reprenant son empressement : « Il ne paraît, ajoute-t-il, ni prudent ni sûr d'entrer dans un pays étranger sans avoir demandé l'avis des seigneurs et du peuple du pays. Or, comme nous l'avons appris, vous vous disposez à y aller sans en avoir consulté ni l'Eglise ni les princes, au lieu d'attendre qu'ils vous en eussent prié eux-mêmes. C'est pourquoi nous vous conseillons de savoir auparavant leur volonté; autrement il serait à craindre que votre voyage ne fût même à charge, et qu'on ne nous accusât de légèreté; car vous devez vous souvenir que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad le voyage de Jérusalem sans avoir consulté ceux qui étaient sur les lieux ni pris assez de précaution. Vous savez le mauvais succès de ce voyage, et les reproches que s'attira l'Eglise romaine pour vous l'avoir conseillé. Toutes ces considérations nous ont fait différer l'exhortation au peuple de votre royaume, que Rotrou, évêque d'Evreux, nous demandait de votre part; nous l'enverrons quand vous serez prêt à partir à la prière des princes et du peuple de la contrée. Mais, suivant votre demande, nous vous avons accordé dès à présent les lettres par lesquelles nous recevons votre royaume sous la protection de saint Pierre, contre ceux qui voudraient attaquer votre royaume en votre absence; car l'affection que nous avons pour Votre Majesté est si grande, que, ne nous eussiez-vous rien dit ni demandé, nous ferions toujours, avec un empressement cordial, tout ce qui est en notre pouvoir pour l'honneur et l'exaltation de votre personne et de votre royaume (885). »

Cette lettre, où l'on voit l'affection pater-

(883) Radevic., l. II, c. 31.

(884) Hahn, *Collectio monumentorum*, tom. I, p. 122, apud Rohrbacher

(885) Adrian. epist. 23

Digitized by Google

nelle du Pape pour le roi de France, et la confiance filiale du roi pour Adrien IV, est datée du 18 février, apparemment de l'année 1159. Le Pape y loue singulièrement la vertu et la prudence de l'évêque d'Evreux, et engage le roi à l'écouter comme si c'était lui-même.

XXI. Dans une partie de l'Espagne, le comte Raymond de Barcelone, roi d'Aragon, quoi qu'il ne voulût pas en porter le titre, continuait ses exploits contre les mahométans. Quelques chétiens, soit inimitié, soit amour de l'argent, se mettaient contre lui avec les infidèles. Raymond en informa le chef de l'Eglise par les évêques de Pampelune et de Saragosse. Sur quoi le Pape Adrien écrivit à l'archevêque de Narbonne, son légat, à l'archevêque de Tarragone et à leurs suffragants, qu'il prenait sous la protection spéciale de saint Pierre et du Siége apostolique la personne et tous les Etats du comte, et qu'il ordonnait aux évêques d'excommunier la personne et d'interdire les terres de tous ceux qui oseraient le molester, lui ou ses domaines, pendant qu'il serait occupé contre les Sarrasins (886).

Si l'empereur Frédéric et les Allemands s'étaient entendus, comme les Espagnols, avec le chef de l'Eglise, pour porter leurs armes et leur influence vers le septentrion, parmi les Slaves et les Russes, ils auraient pu accélérer prodigieusement la conquête et la civilisation chrétienne du monde. Mais Frédéric et les Allemands, au lieu de s'entendre avec le chef de l'Eglise, comme des fils avec leur père, ne cherchaient qu'à le contrarier et à l'asservir, et cela pour s'asservir à eux-mêmes tout le monde, moins encore par la force de leurs armes que par le moyen plus commode de l'autorité pontificale. Comme le pape Adrien IV n'entendait pas du tout se faire l'instrument servile du teuton Frédéric pour l'asservissement des autres rois et peuples, une rupture était imminente et le Pape se disposait à excommunier l'empereur (887), lorsqu'Adrien mourut, le 1er septembre 1159, dans la ville d'Anagni, d'où son corps fut porté à Rome et enterré à Saint-Pierre, près du Pape Eugène III.

L'empereur Frédéric était alors au siége de la ville de Crême, où il foulait aux pieds toutes les lois divines et humaines, égorgeant les prisonniers et les otages, attachant des prêtres et des enfants à ses tours mouvantes et à ses machines, pour que les assiégés n'osassent tirer contre. A la mort d'Adrien, la Chaire de saint Pierre lui parut une place à prendre par des moyens pareils. *Voy.* ALEXANDRE III. — Parmi les cardinaux, il pouvait compter sur quelques-uns, notamment sur le cardinal Octavien de Sainte-Cécile, qui, dès l'an 1155, pendant qu'on négociait l'affaire du couronnement, était venu, sans l'aveu du Pape, trouver l'empereur pour le porter à la rébellion et empêcher la paix (888). Aussi disait-on généralement que l'empereur, même du vivant d'Adrien, cherchait à introduire Octavien sur le Siége de saint Pierre (889). Lorsque le Pape Adrien mourut, il y avait à Rome deux envoyés de l'empereur, le comte de Blandrate et Otton de Bavière, comte palatin, le même qui, à l'assemblée de Besançon, avait tiré l'épée contre le légat Roland, pour avoir demandé : *Mais si l'empereur ne tient pas l'empire du Pape, de qui le tient-il donc?* Ces deux ambassadeurs ne cédaient point au Pape même en pompe extérieure, afin de faire plus d'impression sur le sénat et le peuple romains (890).

L'empereur tenait deux cardinaux dans une honnête prison ; il leur rendit la liberté, dans l'espoir qu'ils voteraient pour son candidat. De plus, se souvenant que, peu avant sa mort, le Pape Adrien avait voulu le frapper d'excommunication, il écrivit à tous les archevêques et évêques, entre autres à saint Eberhard, archevêque de Salzbourg, « qu'il fallait un Pape qui ramenât la paix dans les Eglises, et qui traitât plus honorablement et l'empire et les fidèles serviteurs de l'empire. Mais, hélas! nous apprenons qu'il y a déjà des divisions à Rome pour l'élection du Pontife. C'est pourquoi nous vous prions et vous exhortons, si l'on vous demande de reconnaître quelqu'un qu'on y aurait élu, de ne pas le faire précipitamment et sans nous consulter. Enfin, vous saurez que notre ambassadeur en France doit disposer les rois de France et d'Angleterre de telle sorte qu'ils auront à cet égard une même pensée et un même vouloir avec nous, et qu'ils ne reconnaîtront de leur côté aucun Pape, sinon celui qui aura été agréé par nous trois (891). » *Voy.* ALEXANDRE III, Pape.

Adrien IV avait occupé le Siége de saint Pierre quatre ans et neuf mois ; il avait d'excellentes qualités, et les historiens impartiaux rendent hommage à ses vertus ; lui, si jaloux de défendre et de maintenir les droits du Siége apostolique, ne le fut point d'enrichir sa famille : il laissa sa mère dans la pauvreté, et se contenta de la recommander aux charités de l'église de Cantorbéry (892). Il a écrit des homélies et nous avons plu-

(886) Adrian. epist. 42.

(887) Il est certain qu'Adrien IV n'excommunia point Frédéric : il ne le fut que plus tard par Alexandre III. Telle est la vérité, dit de Maistre. « Voulez-vous savoir ensuite ce qu'on a osé écrire en France? Ouvrez les *Tablettes chronologiques* de l'abbé Lenglet-Dufresnoy, vous y lirez, sur l'année 1159 : *Le Pape* (Adrien IV) *n'ayant pu porter les Milanais à se révolter contre l'empereur*, excommunia ce prince. Et l'empereur fut excommunié l'année suivante 1160, à la messe du jour de Noël, par le successeur d'Adrien IV (Alexandre III) ; et l'on a vu pourquoi Frédéric fut excommunié : mais voilà ce qu'on raconte, et malheureusement voilà ce qu'on croit. » (*Du Pape*, liv. II, chap. 12, note.)

(888) *Acta* Adrian., apud Baronium, an. 1155, n° 6.

(889) Alexandre III, epist. ad Arnulph. Luxoviens.

(890) Radevic., lib. II, c. 41. Gunther, l. x, 70, apud Rohrbacher.

(891) D. Bouquet, tom. XVI, p. 686.

(892) Joan. Sarisb. *Acta*, apud Baronium.

Digitized by Google

sieurs de ses lettres dans les collections des conciles.

ADRIEN V, Pape, régna fort peu de temps. Innocent V étant mort, et après dix-sept jours de vacances, on élut Ottobon de Fiesque, noble Génois, neveu du Pape Innocent IV, cardinal diacre du titre de Saint-Adrien, d'où il prit le nom d'Adrien V.

I. Il était extrêmement porté à secourir la terre sainte, et il y envoya tout d'abord une grande somme d'argent (893). Ce qui n'est pas si louable, dit un historien moderne (894), c'est qu'aussitôt élu Pape, il suspendit l'exécution de la constitution du conclave faite par saint Grégoire X, se proposant d'en ordonner autrement. La prudence demandait qu'avant de suspendre une loi aussi solennelle, dans une matière aussi grave et aussi délicate, on eût de quoi la remplacer par une autre et meilleure. Adrien V devait d'autant moins précipiter une résolution si importante, que lors de son élection il était déjà malade, et que ses parents étant venus lui présenter leurs félicitations, il leur dit : « J'aimerais mieux que vous fussiez venus voir un cardinal en santé qu'un Pape moribond. » En effet, ayant passé de Rome à Viterbe, il y mourut le 18 août, un mois et neuf jours après son élection, sans avoir été sacré évêque ni ordonné prêtre. Il fut enterré dans l'église des Frères-Mineurs, où l'on voit encore son tombeau (895).

II. Les cardinaux s'assemblèrent dans le palais de Viterbe pour procéder à l'élection le plus promptement possible. On vit dès lors l'inconvénient qu'il y avait eu de suspendre une loi sans la remplacer par une autre. Les citoyens de la ville voulurent obliger les cardinaux à s'enfermer en conclave, suivant la constitution de Grégoire X; à quoi ils furent excités par des officiers de la cour de Rome, comme des secrétaires du Pape et des procureurs. Les cardinaux disaient que la constitution du conclave avait été suspendue par le Pape Adrien; mais les prélats soutenaient le contraire, et en avaient persuadé les officiers de la ville. Les cardinaux, par délibération commune, envoyèrent l'archevêque de Corinthe et le général des Frères-Prêcheurs avec le procureur de l'ordre publier la suspension que l'on révoquait en doute; mais les procureurs de la cour de Rome et les autres praticiens s'assemblèrent au lieu de la publication, et, quand l'archevêque et ses assistants se présentèrent avec les lettres des cardinaux, ils tirent de grands cris et du bruit en diverses manières pour empêcher d'en entendre la lecture. Ils se jetèrent même sur l'archevêque, arrachèrent quelques sceaux des lettres qu'il tenait, lui jetèrent des bâtons et tirèrent des épées contre lui. Etant donc plus resserrés qu'auparavant, les cardinaux furent contraints de procéder à l'élection, et, le 13 septembre 1276, ils élurent Pierre Julien, Portugais, cardinal évêque de Tusculum, qui prit le nom de Jean XXI. *Voy.* son article.

ADRIEN VI, Pape. *Voy.* FLORENT ADRIEN.

ADRIEN (ELIUS), empereur romain. *Voy.* ELIUS ADRIEN.

ADRIEN (Saint), martyr en 309. *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS. § 4, n° XVII.

ADRIEN, évêque de Thèbes au VI^e^ siècle. Il est fait spécialement mention de cet évêque dans l'Histoire ecclésiastique, parce qu'il donna occasion, en 592, à une affaire contentieuse qui, en nous offrant une idée des embarras et des travaux du Pape saint Grégoire, présente un détail intéressant de la procédure ecclésiastique, et un exemple notable de l'autorité du Saint-Siége jusque dans l'empire d'Orient.

Adrien, évêque de Thèbes, ayant été poursuivi devant l'empereur pour des causes civiles et criminelles, par deux méchants diacres qu'il avait déposés, le prince, suivant les canons, renvoya Adrien à Jean de Larisse, son métropolitain, pour juger définitivement le civil, informer du criminel, et en faire son rapport à la cour. Quoique les accusations fussent dénuées de preuves, l'archevêque de Larisse ne laissa pas de condamner l'accusé tant sur le criminel que sur le civil. Il ajouta même la violence et l'oppression à l'injustice, fit renfermer Adrien dans une étroite prison, nonobstant l'appel interjeté à l'empereur, et le contraignit d'acquiescer par un écrit signé de sa main au jugement de l'un et de l'autre objet: Toutefois, l'évêque opprimé conserva assez de liberté d'esprit pour ne confesser ses prétendus crimes que par des expressions ambiguës qui laissaient une ouverture à sa justification. Sitôt qu'il fut élargi, il fit poursuivre son appel devant l'empereur, et représenta tous les actes de la procédure faite par l'archevêque. L'empereur en commit l'examen à Honorat, nonce du Pape à Constantinople, et à Sébastien, secrétaire d'Etat. Tous deux renvoyèrent Adrien absous, après la plus exacte discussion; mais on obtint un nouvel ordre de l'empereur pour renvoyer encore cette affaire à l'évêque de la Première-Justinienne, nommé Jean comme celui de Larisse, et vicaire du Saint-Siége en qualité de primat d'Illyrie. L'évêque de Thèbes ne fut pas mieux convaincu au tribunal du primat qu'à celui du métropolitain, n'eut plus la même faiblesse de se confesser coupable, et néanmoins fut condamné à la déposition (896).

Alors il appela au Pape, signifia son appel à Jean de Justinienne, qui promit au nonce Honorat d'envoyer des agents à Rome pour soutenir son jugement. Adrien s'y transporta lui-même, et rendit plainte contre les injustices de son primat et de son métropolitain tout ensemble. Grégoire attendit longtemps, et toujours en vain, qu'ils envoyassent quel-

(893) Marin, sanut, t. III, part. 12, c. 15.

(894) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, tom. XIX, p. 108, 109.

(895) Raynald, 1276, n. 26.

(896) Epist. 5 et 9.

Digitized by Google

qu'un, selon leur promesse, pour soutenir leur sentence; mais ce grand homme n'étant pas d'humeur à céder aux tergiversations et à la manœuvre, procéda au jugement sans plus de délai, examina très-attentivement, tant les procédures de Jean de Larisse que celles de Jean de Justinienne, et trouva leurs sentences aussi injustes dans le fond qu'irrégulières dans les formes. Aussitôt il rétablit Adrien dans son siége, après avoir cassé sans ménagement la sentence du primat, et condamna celui-ci à trente jours de pénitence, pendant lesquels il serait privé de la communion, sous peine d'un traitement plus rigoureux s'il n'obéissait. Il se réserva même à examiner et à punir plus sévèrement les autres abus qu'il pouvait avoir faits de son pouvoir en Illyrie, et se montra d'autant plus offensé des prévarications de ce prélat, qu'il était dépositaire d'une portion plus respectable de l'autorité pontificale en sa qualité de vicaire du Saint-Siége.

Quant au métropolitain Jean de Larisse, Grégoire lui écrivit en ces termes (897) : « Vous méritiez avant votre dernière faute d'être exclu de la communion du corps de Jésus-Christ, pour avoir méprisé l'admonition de mon prédécesseur, qui avait exempté de votre juridiction l'évêque Adrien et son Eglise de Thèbes. Poussant néanmoins la douceur et la condescendance aussi loin qu'elles peuvent aller, nous nous contentons d'ordonner l'exécution de ce premier ordre; en sorte que les prétentions que vous pourrez avoir contre Adrien soient décidées par nos nonces à Constantinople si elles sont médiocres, et renvoyées ici par-devant le Siége de Pierre si elles sont considérables : le tout sous peine d'excommunication, dont vous ne pourrez être absous que par ordre du Pontife romain, excepté à l'article de la mort. Vous restituerez aussi tous les biens meubles ou immeubles de l'église de Thèbes, qu'on vous accuse de retenir, suivant l'état ci-joint. Sur quoi, s'il y a quelque différend, nous voulons encore que notre nonce à la cour d'Orient en prenne connaissance (898). »

Le Pape saint Grégoire, dit Fleury (899), ayant appris ensuite par les évêques de la province de Corinthe qu'Adrien s'était réconcilié avec ses accusateurs, envoya sur les lieux un diacre de l'Eglise romaine pour savoir s'il n'y avait point de prévarication dans cet accord.

ADRIEN (Saint), abbé de Niridan, était Africain de nation, savant dans les langues grecque et latine, et, ce qui vaut mieux encore, très-instruit dans les saintes lettres et dans la discipline monastique. Il vivait dans le milieu du VII^e^ siècle.

Le Pape Vitalien cherchait un sujet digne d'être archevêque des Anglais. Il jeta les yeux sur le monastère de Niridan près de Naples, et désigna pour cette charge Adrien, qui en était abbé. Celui-ci dit qu'il était indigne de cette dignité, mais qu'il pouvait indiquer un homme dont la doctrine et l'âge convenaient mieux à l'épiscopat. C'était un moine nommé André, qui fut jugé propre à ce ministère par tous ceux qui le connaissaient. Mais ses infirmités corporelles empêchèrent qu'on ne l'en chargeât. On recommença dès lors à presser Adrien de l'accepter : et il demanda du temps, espérant trouver encore un autre sujet.

Il le trouva en effet. Ce fut Théodore, moine qui était à Rome, instruit des lettres divines et humaines et vénérable par son âge : il avait soixante-dix ans. Le Pape l'accepta à la condition qu'Adrien lui-même le conduirait en Angleterre et qu'il travaillerait avec lui à l'instruction des Anglais. Adrien y consentit, et Théodore ayant été sacré évêque (*Voy.* son article), il partit avec lui de Rome pour la Grande-Bretagne en 668.

Adrien alla d'abord chez Emme ou Emmon, archevêque de Sens, puis à Meaux, chez saint Faron, et séjourna longtemps auprès d'eux : car l'hiver, qui approchait, les obligeait de se tenir en repos. Adrien fut ensuite retenu quelque temps en France par Ebroïn, qui le soupçonnait d'être chargé de certaine commission de la part de l'empereur pour les rois d'Angleterre contre le royaume de France. Mais ayant bien vérifié qu'il n'était chargé de rien de semblable, il lui permit de suivre Théodore, qui, quand il fut arrivé à sa destination, lui donna le monastère de Saint-Pierre. Car lorsqu'ils partirent de Rome, le Pape avait ordonné à Théodore de donner dans son diocèse à Adrien un lieu où il pût demeurer commodément avec ses religieux.

Nous voyons qu'Adrien accompagna ce prélat dans toutes ses courses pastorales; qu'il travailla avec lui à l'instruction et à l'avancement des Anglais, et qu'il fit beaucoup de bien parmi eux. Comme ce saint religieux fut mêlé à tout ce qu'accomplit Théodore, il en résulte qu'il importe de consulter la vie de ce dernier pour avoir une idée des travaux apostoliques de l'homme qui fut assez humble pour ne vouloir jamais accepter la dignité épiscopale, et qui pourtant en remplit par le fait la charge et en prit en quelque sorte la responsabilité. Nous ignorons l'époque de la mort de saint Adrien.

ADSON, abbé de Saint-Montier-en-Der, dans le diocèse de Bourges, vivait au X^e^ siècle. Il passa sa première jeunesse dans l'abbaye de Luxeuil, où il fut élevé dans la connaissance des lettres humaines, et fit dans la littérature sacrée et profane tous les progrès que pouvait permettre son siècle (900). Il se lia d'une étroite amitié avec Abbon, abbé de Fleury, qui l'engagea à mettre en vers le second livre des *Dialogues*

(897) Epist. 7.

(898) Apud Bérault Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. XX, t. III, p. 190 et 300, edit. in-8° de 1855.

(899) *Hist ecclés.*, liv. XXXV, n° 27.

(900) *Hist. littér. de la France*, tom. VI, p. 172.

Digitized by Google

de saint Grégoire, qui traite de saint Benoît. Adson était fort habile, et il composa les Vies de plusieurs saints, savoir : de saint Bercaire, de saint Bale, de saint Frodebert, de saint Valdebert, de saint Mansuel, et de saint Tranquille.

On croit que cet Adson est auteur d'un traité de l'*Antechrist*, qui est aussi attribué à saint Augustin (901), et qui est bien plus communément attribué à Alcuin, parmi les œuvres duquel on l'a en effet inséré. Les auteurs de la dernière édition des ouvrages du saint évêque d'Hippone croient qu'il n'y a plus lieu de douter qu'Adson ne soit l'auteur de ce traité, puisque par le prologue, cet abbé l'adressa à la reine Gerberge, femme de Louis d'Outre-Mer, et qu'il y parle de Roricon, qui était évêque de Laon. Mais cette preuve ne satisfait point les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (902). Elle serait sans réplique, disent-ils, si le manuscrit était ancien, et si tous ces noms n'étaient pas écrits par les seules lettres initiales, comme on faisait aux IX^e^ et X^e^ siècles ; car l'*A*, dans cette supposition, pourra signifier *Alcuin* aussi bien qu'Adson ; le *G* pourra signifier *Giselle*, la fille ou la sœur de Charlemagne, aussi bien que *Gerberge*, et l'*R*, *Riculfe* aussi bien que *Roricon*. Mais ces noms fussent-ils écrits au long, on pourrait encore soupçonner qu'un copiste du XI^e^ ou XII^e^ siècle, les trouvant écrits par des lettres initiales, aura cru en transcrivant, que l'*A* signifiait Adson, etc. Il est du moins certain que si un manuscrit attribue cet ouvrage à Adson, plusieurs manuscrits l'attribuent à Alcuin. Nous ajouterons que ce traité se trouve encore dans les œuvres de Raban-Maur. Faudrait-il l'attribuer aussi à cet auteur ? On voit donc qu'il n'y a rien de positif sur le véritable auteur de cet ouvrage. — Adson, abbé de Montier-en-Der, mourut vers l'an 991.

ADSON (HÉMERIC OU HENRI), né au commencement du X^e^ siècle, près de Saint-Claude dans le Jura, mort en 992. Il était abbé de Luxeuil en 960. On a de lui les miracles et la Vie de saint Valbert, troisième abbé de Luxeuil, mort en 665, qu'il ne faut pas confondre avec le comte de Valbert, père de saint Bertin. On attribue à Adson un traité de l'*Antechrist*. Mais n'est-ce pas par confusion ? Car on fait auteur d'un pareil traité Adson, abbé de Montier-en-Der (*Voy.* cet article), et encore il en est qui l'attribuent à Alcuin. La *Nouv. Biog. univ.* tranche la question en donnant à chacun des deux Adson un traité de l'*Antechrist*. C'est peut-être plus facile ; mais nous doutons qu'on puisse en conclure qu'Alcuin n'en est pas l'auteur : la question reste au moins incertaine. (*Voy.* ADSON, abbé de Montier-en-Der.)

ADVENTIUS ou ADVENCE, élevé par Drogon, lui succéda sur le siége de Metz, en 855 (903). Ce fut par les questions de cet évêque que Rheutberge, intimidée, fit des aveux qui devinrent le motif de son divorce avec Lothaire. Adventius, qui n'avait pas dissimulé son opinion, qui même avait composé un ouvrage en faveur de ce divorce, fut déposé ainsi que plusieurs autres évêques, par un concile tenu à Metz en 863, et Waldrade, que Lothaire avait épousée, fut excommuniée.

Mais les évêques coupables ne tardèrent pas à reconnaître leur faute. Adventius fut un des plus empressés à demander pardon au Saint-Siége et à porter ses confrères à le demander. Il écrivit à ce sujet une lettre au Pape Nicolas I^er^, où, après un bel éloge du zèle et de la fermeté de ce grand Pontife, il lui dit : « Je serais au comble de mes vœux si mes infirmités me permettaient d'aller visiter les tombeaux des saints apôtres, et de me présenter à Votre Paternité. Mais, puisque les douleurs de la goutte et les infirmités de la vieillesse m'empêchent d'entreprendre ce voyage, je me recommande à vous, qui tenez la place de Dieu ; et pour toucher votre miséricorde. Je vous expose les raisons qui peuvent excuser ma faute. Je ne reçois pas au nombre des évêques Tentgaud, autrefois archevêque. Il se soumet lui-même à la sentence de sa déposition, et ne fait aucune fonction épiscopale. Mais, reconnaissant qu'il s'est laissé tromper par l'opiniâtreté d'un autre, il attend avec humilité et soumission qu'il plaise à Votre Paternité d'accepter la satisfaction qu'il veut faire de sa faute. Je ne reçois pas non plus au nombre des évêques Gonthaire, autrefois archichapelain ; je ne communique ni avec lui ni avec ses fauteurs, parce qu'il a continué de faire les fonctions épiscopales et méprisé l'excommunication du Saint-Siége (904). »

Venant ensuite au jugement rendu en faveur du divorce, Adventius s'excuse sur ce qu'il a été entraîné par le torrent, et surtout par l'exemple de son métropolitain. Il proteste qu'il n'a pas su les commencements de cette affaire, parce qu'il n'était pas encore évêque, et qu'il n'a péché que par simplicité ; qu'au reste il a travaillé à rappeler à leur devoir ceux qui s'étaient égarés avec lui. Il conclut en conjurant le Pape avec larmes de lui accorder la paix. Cet évêque engagea aussi le roi Charles à écrire au Pape en sa faveur, ce que celui-ci fit.

Le Pape Nicolas répondit à Adventius qu'il avait été affligé d'apprendre qu'il était réduit à l'extrémité ; mais qu'il avait été consolé de voir ses sentiments d'obéissance envers le Siége apostolique. Il lui donne l'absolution qu'il lui demande : « Que le Seigneur tout-puissant, lui dit-il, délie tous les liens de vos péchés par l'intercession des princes des apôtres Pierre et Paul, et vous pardonne tout ce que vous avez pu faire qui ait déplu

(901) On le trouve dans les œuvres de ce Père de l'Eglise, tom. VI, Paris, 1685.

(902) Liv. XIX, tom. IX, pag. 121, note de l'édit., in-12, 1826.

(903) Dom Rivet, *Hist. litt. de la France*, tom. V.

(904) *Conc. Gall.*, tom. III, p. 241.

Digitized by Google

aux yeux de sa divine majesté! » Adventius fut rétabli plus tard sur son siége épiscopal, et assista au couronnement de Charles le Chauve en 869. Il alla à Rome à la mort de Nicolas Ier pour féliciter Adrien II sur son élévation, et mourut à Saults le 31 août 875.

Quelques auteurs qualifient cet évêque du titre *d'ambitieux*, d'autres lui donnent celui de *saint* (905). On n'a conservé d'Adventius que son épitaphe composée par lui, son ouvrage en faveur du divorce de Lothaire, quelques lettres, et quelques discours prononcés dans des assemblées d'évêques, entre autres son exposé justificatif lu au concile de Metz en 863, et son allocution à celui de Douzi en 871 (906). Fleury nous apprend (907) que cet évêque assista encore à d'autres conciles provinciaux.

ADVOCATI (Rainier), évêque de Verceil. *Voy.* Rainier-Advocati.

ADYGIN, évêque de Cordoue en 380. *Voy.* Hygin.

ÆGIDIUS (Jean), fameux prédicateur de Séville, périt en 1559, avec plusieurs autres que le roi d'Espagne, Philippe II, avait fait poursuivre dans le but de purger ce pays des nouvelles hérésies et d'y exterminer entièrement le luthéranisme, comme si l'erreur pouvait se détruire par le fer et par la persécution! Cet Ægidius avait été nommé par Charles V à l'évêché de Tortose, ce qui fâcha si fort les inquisiteurs, dit de Thou (908), que pour l'empêcher de parvenir à la prélature ils lui firent un long et rude procès, pendant lequel il mourut. Il semble qu'on eût dû ne plus s'occuper de lui et ne pas se livrer à son sujet à des poursuites pour le moins inutiles. Mais il n'en fut pas ainsi, tant les hommes se passionnent et ne savent pas garder une juste mesure! Les juges de l'inquisition firent citer son cadavre et condamnèrent à mort un homme qui était mort; et, comme si on l'eût fait sortir du tombeau par quelque machine, on le donna en spectacle au peuple sous une effigie faite d'osier, sur laquelle on exécuta la sentence. Voilà de ces faits que l'histoire impartiale rapporte, mais que toute conscience catholique flétrit et déplore.

ÆGIDIUS (le bienheureux), successeur de saint François d'Assise et l'un de ses disciples les plus vénérés, est surtout connu par la visite qu'il reçut de saint Louis, roi de France, et que nous rapporterons d'après un auteur moderne.

Saint Louis, dit M. de Montalembert (909), étant venu d'Assise au couvent de Pérouse, où demeurait Ægidius, le fait prévenir qu'un pauvre pèlerin demandait à lui parler. Mais une vision intérieure révéla aussitôt au frère que ce pèlerin n'était autre que le saint roi de France. Il court au devant de lui, et dès qu'ils se voient, quoique ce soit pour la première fois, ils se jettent à genoux tous deux au même moment et s'embrassent tendrement; ils demeurent longtemps appuyés sur le cœur l'un de l'autre et confondus dans ce baiser d'amour et d'effusion intime, sans échanger une seule parole. Après être restés ainsi embrassés pendant très-longtemps, toujours à genoux et dans un profond silence, ils se détachent l'un de l'autre, se lèvent et s'en retournent, le roi à son royaume, le moine à sa cellule (910).

Mais les autres frères du couvent, ayant découvert que c'était le roi, allèrent faire de grands reproches à Ægidius : « Comment, lui dirent-ils, pouvez-vous être si grossier, lorsqu'un si saint roi vient de France exprès pour vous voir; que de ne pas lui dire une seule parole? » — « Ah! mes frères bien-aimés, leur répondit le bienheureux, ne vous étonnez pas si ni moi ni lui nous n'avons pu parler; car, dès que nous nous sommes embrassés, la lumière de la divine sagesse m'a révélé tout son cœur et lui a révélé tout le mien; et ainsi, en nous regardant dans nos deux cœurs, nous nous connaissions bien autrement que si nous nous étions parlé, et avec une bien autre consolation que si nous avions voulu rendre par des paroles ce que nous sentions, tant la langue humaine est incapable d'exprimer les secrets mystères de Dieu (911)! » Touchant et admirable symbole de cette intelligence secrète, de cette victorieuse harmonie qui unissait alors les âmes supérieures, les âmes saintes, comme un pacte éternel et sublime.

C'est tout ce que nous offre de saillant la vie de cette humble religieux de l'ordre des Frères-Mineurs. Mais ce trait était trop beau, trop à sa gloire, pour que nous ne l'ayons pas rapporté. Nous sommes seulement surpris que Joinville (912) n'en ait pas fait mention.

ÆLIANA (Sainte), martyre sur laquelle nous n'avons aucun renseignement, mais dont le corps a été trouvé, le 9 décembre 1842, dans les catacombes de sainte Priscille, à Rome, avec son nom propre, et le vase empreint de son sang, signes certains de son martyre. L'inscription porte ces mots latins et grecs : *Ælianа cum pace et ἐν εἰρ.*

Le Pape Grégoire XVI a donné ce précieux corps à l'église de Saint-Pierre, à Aire-sur-la-Lys, au diocèse d'Arras. Il a permis d'en célébrer solennellement l'office chaque année, au jour déterminé par l'Ordinaire, et il a de plus accordé une indulgence plénière à tous les fidèles qui, s'étant confessés et ayant communié, visiteront l'église où reposera le saint corps, à partir des premières vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil le lendemain. Il y a aussi des indulgences partielles pour ceux qui assisteront au *triduum*.

(905) *Hist. de l'Egl. gall.*, édit. in-12, 1825, tom. VII, p. 122, note.
(906) Baronius *Ann.*; Rivet, loc. cit.
(907) *Hist. eccles.*, liv. XLIX, n° 46; liv. L, n° 24.
(908) *Hist.*, liv. XXIII.
(909) Introd. à l'*Hist. de sainte Elisabeth de Hongrie*, etc., p. 118-120, 1 vol. gr. in-18, 4e édit., 1841.
(910) *Fioretti di S. Francesco*, cap. 31, chronique de la fin du XIIIe siècle.
(911) Ibid.
(912) Dans son *Histoire de saint Louis*, etc., in-fol., 1761, magnifique édition.

Digitized by Google

qui sera célébré chaque année avant la fête.

La translation solennelle des reliques de sainte Æliana dans l'église d'Aire-la-Lys a eu lieu avec pompe le dimanche 11 août 1844. Dès le matin, les rues, jonchées de fleurs, avaient été comme transformées en avenues élégantes, au-dessus desquelles s'entrelaçaient une infinité de guirlandes et de couronnes surmontées de distance à autre par de magnifiques arcs de triomphe, que dominaient aux deux extrémités, d'un côté la belle tour de la collégiale, et de l'autre les groupes innombrables qui couvraient les crêtes les plus élevées des remparts. C'était un spectacle touchant au delà de toute expression que de voir s'avancer lentement et avec dignité, au milieu de ces flots de peuple, parmi les marques d'un respect universel, et précédée d'un nombreux et imposant cortége, la châsse, richement décorée, qui renfermait la statue de la sainte et les ossements sacrés. Portée sur les épaules de de quatre prêtres en chasuble, entourée des membres du conseil de fabrique, qui tenaient les cordons d'honneur, elle était suivie de plus de soixante prêtres, aussi revêtus d'ornements sacerdotaux. Un sermon et un *Te Deum* solennel ont terminé cette cérémonie, si pleine de pieuses émotions. Le soir, l'illumination spontanée des plus beaux quartiers de la ville est venue donner une nouvelle preuve de l'enthousiasme des habitants. — C'est par l'entremise de Mgr Joseph Marie Castellani, évêque de Porphyre, préfet de la chapelle apostolique, que ce corps saint a été accordé à M. Scott, curé de la paroisse de Saint-Pierre, qui avait tout récemment été nommé camérier secret du Pape Grégoire XVI.

ÆNEAS SILVIUS. *Voy.* Pie II, Pape.

AÉRIENS. On les compte entre les branches de l'arianisme, quoiqu'ils n'eussent point d'opinions particulières touchant la Trinité. Leur chef fut aérius, ami d'Eustathe de Sébaste. *Voy.* l'article Aérius.

AERIUS, prêtre arien, vivait en 350, devint chef des Aériens l'une des branches de l'arianisme.

I. Cet Aérius était ami d'Eustathe de Sébaste, avec qui il avait pratiqué la vie ascétique. Il désirait l'épiscopat; et, voyant qu'Eustathe y était arrivé plutôt que lui, il en conçut une grande jalousie. Eustathe fit ce qu'il put pour l'apaiser; il l'ordonna prêtre et lui donna la conduite de son hôpital; et, comme il murmurait toujours contre lui, il lui parla et employa les caresses et les menaces; mais il ne put le ramener.

Aérius quitta l'hôpital, et attira une grande multitude d'hommes et de femmes. Comme on les chassait partout des églises, des villes et des villages, ils s'assemblaient dans les bois, dans les cavernes, en pleine campagne, jusqu'à être quelquefois couverts de neige.

Cet hérétique vivait encore du temps que saint Epiphane écrivait son *Traité des hérésies*, vers l'an 376 (913). Mais sa secte dura quelque temps. Saint Augustin, traitant du même sujet vers l'an 428, nomme les aériens comme subsistants (914). Aérius était tout à fait Arien; mais ses erreurs particulières se réduisaient principalement à trois :

1° Qu'il n'y a aucune différence entre l'évêque et le prêtre; 2° qu'il est inutile de prier pour les morts; 3° qu'il est inutile de jeûner et d'observer les fêtes, même la Pâque, traitant tout cela d'observance judaïque. Saint Epiphane et saint Augustin réfutent cette hérésie, qu'ils traitent d'insensée. Celui-ci s'attache surtout aux deux premières erreurs, celui-là à la première.

II. Saint Epiphane la réfute principalement par la tradition et le consentement de toutes les Eglises. Il montre la différence de l'évêque et du prêtre en ce que l'évêque engendre des Pères à l'Eglise par l'ordination, et le prêtre lui engendre seulement des enfants par le baptême. Car le prêtre n'a point le droit d'imposer les mains. Et, comme Aérius abusait des passages où saint Paul semble prendre indifféremment les noms d'évêque et de prêtre, saint Epiphane soutient que, dans les commencements de l'Eglise, les Apôtres établissaient, tantôt des évêques et des diacres, sans prêtres; tantôt des prêtres avec des diacres, sans évêques, selon la disposition des lieux et la capacité des personnes.

Voyons maintenant ce que saint Augustin dit pour réfuter les deux premières erreurs d'Aérius. Nous citerons pour cela l'excellente analyse qu'a faite dom Cellier (915) des écrits du saint docteur, où se trouve combattue la doctrine de cet hérétique.

III. L'ordination des évêques se faisait par l'imposition des mains (916), en invoquant le nom de Dieu sur eux. Ils sont supérieurs aux prêtres; ce qui se voit même par les titres d'honneur qu'on leur donne dans l'Eglise. Aérius (917) s'avisa d'enseigner le contraire; mais on sait qu'il ne soutint ce sentiment que parce qu'il était fâché de n'avoir pu parvenir à l'épiscopat. Le mot d'évêque signifie sentinelle (918), d'où vient que les évêques sont placés dans un lieu élevé, afin qu'ils aient comme une inspection sur le peuple et qu'ils veillent pour sa défense, regardant de loin tout ce qui se passe. C'est de ce lieu élevé, dit saint Augustin, que nous aurons un terrible compte à rendre, si nous n'y sommes dans une telle disposition, que par une humilité profonde nous soyons en même temps abaissés. Ce qui nous relève présentement nous écrasera; et, quand ces honneurs, qu'il est du bien de l'Eglise qu'on rende à notre caractère, ne nous seraient point imputés à crime, comme en effet Dieu ne nous imputera rien si nous les recevons avec une intention pure,

(913) Hær. 70.

(914) *Lib. de Hæresibus*, hær. 53, tom VIII, p. 18, op.

(915) *Hist. des Aut. ecclés*, tom XII, 596 et suiv. 628 et suiv.

(916) S. Aug. serm. de Cæsareensis Ecclesiæ plebem, num. 2.

(917) Hær. ubi supra.

(918) In ps. CXXXI, num. 5.

Digitized by Google

toujours ne couvriront-ils pas les crimes dont nous nous trouverons chargés d'ailleurs (919).

IV. Quant à ce que soutenait l'hérétique Aérius, qu'il ne fallait ni offrir le sacrifice, ni prier pour les morts, saint Augustin fait assez voir qu'une si désolante doctrine est en complète opposition avec la pratique constante de l'Eglise.

On en voit une preuve dans l'histoire de sainte Monique (920), qui pendant sa dernière maladie ne se mit en peine d'autre chose, sinon que l'on fît mémoire d'elle dans le saint sacrifice de l'autel, ce qui fut exécuté après sa mort, comme saint Augustin le témoigne dans ses *Confessions* (921). Cette pratique se trouve aussi établie dans les livres des Machabées (922), où nous lisons qu'on offrit des sacrifices pour les morts. Mais quand elle ne le serait en aucun autre endroit des anciennes Ecritures, ce n'est pas une petite autorité que celle de toute l'Eglise, où cette coutume est en usage, et où la recommandation des morts a lieu dans les prières que le prêtre fait à Dieu devant l'autel. L'Eglise (923) fait ces prières pour tous ceux qui sont morts dans la société chrétienne et catholique, les comprenant sous une recommandation générale, sans nommer leurs noms, afin que ceux à qui les pères et les enfants, ou les autres parents ou amis manquent de rendre ces derniers devoirs, les puissent recevoir tous ensemble de l'Eglise, qui est leur mère commune.

Les âmes des morts sont donc soulagées par la piété des vivants, lorsqu'on offre pour elles le sacrifice du Médiateur ou qu'on fait quelques aumônes dans l'église (924); mais cela ne sert qu'à ceux qui, durant leur vie, ont mérité par leurs actions que ces choses leur pussent être utiles après leur mort. Car il y a une certaine sorte de vie qui n'est pas si bonne qu'elle n'ait besoin de ces secours; et qui aussi n'est pas si mauvaise que ces choses ne lui puissent servir après la mort. Mais il y en a une qui est si abondante en bonnes œuvres, qu'elle n'a plus besoin de ces assistances : comme, au contraire, il y en a une si pleine de corruption, qu'elle n'en peut être soulagée après cette vie. Lors donc que l'on offre ou les sacrifices de l'autel, ou des aumônes pour tous les morts qui ont été baptisés, ce sont des actions de grâces pour ceux qui ont été extrêmement bons, ce sont des intercessions pour ceux qui n'ont pas été grands pécheurs; et, pour ceux qui ont été fort méchants, quoique ces choses ne leur apportent aucun soulagement, elles donnent quelque consolation aux vivants. Or, à l'égard de ceux à qui elles peuvent être utiles, elles leur servent ou pour leur procurer un pardon entier, ou du moins pour rendre leurs peines plus supportables. Au reste, il ne faut pas s'imaginer, ajoute saint Augustin (925), que les morts ressentent aucun avantage de tous les soins que l'on prend pour eux, sinon lorsque nous offrons solennellement en leur faveur les sacrifices de l'autel, ou des prières, ou des aumônes, quoique d'ailleurs il soit vrai que ces choses mêmes ne soient utiles qu'à ceux qui ont mérité durant leur vie qu'elles leur fussent profitables. Mais, comme nous ne pouvons savoir quels ils sont, il faut rendre ce devoir à tous ceux qui ont été régénérés par le baptême, afin de n'omettre aucun de ceux qui en peuvent et doivent recevoir quelque avantage.

V. Pour être catholique il ne faut ni croire, ni dire, ni enseigner (926) que l'on doit offrir le sacrifice des chrétiens pour ceux qui sont morts sans avoir reçu le baptême. Ce sentiment est une doctrine nouvelle, contraire à l'autorité de l'Eglise et à sa discipline. Car on ne doit offrir le corps de Jésus-Christ (927) que pour ceux qui sont membres de Jésus-Christ, et on ne devient membre de Jésus-Christ que par le baptême en Jésus-Christ, ou par la mort par Jésus-Christ.

Il ne servirait de rien d'alléguer en faveur de l'opinion contraire le livre des Machabées, puisqu'on n'y trouve point que les sacrifices des Juifs aient été offerts pour ceux qui n'avaient pas reçu la circoncision. Par une semblable raison on ne peut offrir le sacrifice pour les damnés; et si l'Eglise connaissait dès à présent ceux qui sont prédestinés à aller avec le démon dans le feu éternel, elle prierait aussi peu pour eux que pour lui. Mais, parce qu'elle n'en est pas assurée, elle prie même pour ses ennemis qui sont ici-bas, quoiqu'elle ne soit pas exaucée pour tous. Elle ne l'est que pour ceux qui quoique ses ennemis sont prédestinés à devenir ses enfants par le moyen de ses prières. Mais prie-t-elle pour les âmes de ceux qui meurent dans leur obstination et qui n'entrent point dans son sein? Non. Pourquoi? sinon parce qu'elle compte déjà du parti du démon ceux qui pendant cette vie ne sont point passés à celui de Jésus-Christ.

Tels sont les principaux arguments que saint Augustin apporte contre les erreurs d'Aérius. Nous avons cru devoir d'autant plus les rapporter, que ces erreurs ont été renouvelées par les protestants. Les auteurs (928) qui nous donnent quelques détails sur cet hérétique ne nous disent rien de l'époque de sa mort.

AETIUS, évêque arien de Diospolis, autrement Lydda. Arius, écrivant à Eusèbe de Nicomédie, nomme cet évêque et le range parmi ses partisans qui le soutenaient, dit-il, dans les persécutions que lui faisait endu-

(919) S. Aug. epist. 23, num. 3; serm. 111.
(920) *Conf.*, lib. IX, cap. 13, num. 36.
(921) Ibid., cap. 12.
(922) S. Aug. *Lib. de Cura gerenda pro mortuis*, cap. 1, num. 3.
(923) Ibid., cap. 2, num. 6.
(924) *Enchirid.*, cap. 110, n° 29.
(925) *Lib. de Cura gerenda pro mortuis*, num. 22.
(926) *Lib. de Anima et ejus orig.*, cap. 12, n. 18.
(927) Id. ibid., cap. 9, num. 18.
(928) S. Epiphane, hæres. 75. Tillemont, *Hist. eccles.*, tom. IX; et Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XX, n° 56.

Digitized by Google

rer le Pape Alexandre. Cependant cet Aétius assista au concile de Nicée de l'an 325, et fut du nombre des évêques ariens qui souscrivirent au symbole de cette immortelle assemblée. Le fit-il par persuasion ou par crainte de la déposition ou du bannissement, car l'empereur avait menacé de l'exil ceux qui ne voudraient pas souscrire? Nous ne savons au juste auquel de ces deux mobiles Aétius obéit. Mais il est à craindre que son adhésion ne fût pas sincère; car quelques années plus tard il se trouva à un conciliabule tenu vers 331 à Antioche ou à Nicomédie suivant d'autres, et il contribua à la déposition injuste et nulle par le fait du saint et vénérable évêque d'Antioche, Eustathe.

AETIUS, chef des Aétiens ou Anoméens, vivait dans le IVe siècle, et désola l'Eglise par ses crimes et ses scandales. Il était Syrien, natif d'Antioche. Son père avait servi parmi les officiers du gouverneur; mais s'étant mal conduit, il perdit la vie, et ses biens furent confisqués.

I. Son fils Aétius, ayant d'abord été quelque temps esclave d'une femme, et l'ayant ensuite abandonnée, gagna sa vie en exerçant le métier d'ouvrier en cuivre; mais il commit toutes sortes de vols et fut décrié dans son métier. De là il se fit médecin, ou plutôt charlatan; puis sophiste ridicule; enfin dogmatiseur si grossier et si impie, que le peuple lui donna le surnom d'Athée (929).

Plus conséquent que les autres sectateurs d'Arius, un tel misérable ne devait pas craindre de tirer toutes les conséquences des principes les plus mauvais, Aétius acquit une odieuse mais très-grande célébrité en se faisant chef d'une secte d'ariens qui parut nouvelle en ce qu'elle était la plus hardie ou la moins dissimulée. Il soutint que le Verbe non-seulement n'était ni consubstantiel ni égal au Père, mais qu'il ne lui était pas même semblable. Il en était venu là par sa témérité à creuser dans les profondeurs de l'Etre divin, qu'il se vanta de concevoir aussi clairement qu'il se connaissait lui-même, quoiqu'il connût à peine les divines Ecritures, et bien moins encore les ouvrages des Pères. Mais quelques notions confuses de la dialectique, un goût extrême pour la dispute, avec beaucoup de présomption et une grande force de poumon, lui tenaient lieu de tout mérite. Jamais il ne put croire qu'il y eût une génération éternelle en Dieu, parce qu'il ne trouvait pas moyen de la faire quadrer avec les catégories d'Aristote. Quant aux mœurs, il n'estimait, ni jeûnes, ni prières, nul genre de bonnes œuvres, pas même l'observation des préceptes du décalogue, réduisant tout le christianisme à la foi ou à la connaissance de l'Etre suprême. Comme on gémissait devant lui sur quelques fautes des plus grossières commises avec des femmes, il n'en fit que plaisanter sans nulle pudeur, et traita cette honteuse passion de nécessité naturelle et indifférente, comme de se gratter dans une démangeaison; c'est ainsi qu'il s'en exprimait.

II. Ce fut un tel malheureux que Léonce, patriarche d'Antioche, qui lui-même était infecté des erreurs d'Arius, ne craignit pas de protéger. Il voulut même l'élever à la prêtrise, et étant sur le point de le faire diacre, il en fut heureusement empêché par deux laïques distingués, Flavien et Diodore, qui montrèrent ainsi que les simples fidèles qui sont restés purs dans la foi ont le droit d'empêcher, même leurs chefs spirituels, de lui porter atteinte et de la souiller par de coupables ordinations! Ils menacèrent Léonce de se séparer de sa communion, d'aller en Occident, et de faire connaître sa conduite (930). Le patriarche en eut peur, et interdit le ministère à Aétius. Mais il n'en continua pas moins de le favoriser en tout le reste, et de l'aider à répandre ses monstrueuses erreurs.

Les impiétés d'Aétius allèrent si loin, qu'il fut condamné par les demi-ariens au concile d'Ancyre. De plus on l'envoya en exil au pied du mont Taurus, et ce qu'il y a de fort singulier, on se garda bien de le qualifier d'hérétique et de flétrir sa doctrine de la dissemblance. Mais ses juges pouvaient-ils lui donner la note d'hérésie sans se condamner eux-mêmes? Ils ne le rejetèrent de leur sein, que par haine de sectaires qui se déchirent entre eux, et non par amour de la vérité!

S'étant rendu à Constantinople en 359, Aétius fut mandé devant l'empereur Constantius, qui poursuivait les sectaires avec une grande persévérance. Il voulut faire condamner juridiquement Aétius; il en donna la charge à Honorat, qu'il venait de nommer préfet de Constantinople, et lui adjoignit les principaux du sénat. Il assista lui-même au jugement où l'hérétique fut convaincu d'erreur dans la foi. L'empereur et tous les assistants furent scandalisés de ses blasphèmes, et ses partisans furent fort surpris de le voir confondu; car ils s'étaient imaginés que personne ne pourrait résister à ses raisonnements, le croyant invincible dans la dispute. Ce fut après cette nouvelle condamnation qu'Aétius fut déposé et envoyé en exil, ainsi que nous venons de le dire.

III. Mais l'empereur Julien étant monté sur le trône peu après, rappela les ariens qui avaient été condamnés précédemment, et se fit gloire de les encourager. Aétius ne fut point oublié, et cela d'autant moins, que c'était l'amitié de César Gallus, frère de Julien, qui lui avait attiré la juste sévérité de Constantius. On le rappela donc avec honneur, vers l'an 362; Julien lui écrivit une lettre fort obligeante, le priant de le venir trouver, et lui donna même une terre auprès de Mitylène dans l'île de Lesbos. Tout cela était digne en effet d'un empereur apostat!

Tandis qu'Aétius se trouvait ainsi sur la route des honneurs, il n'en coûtait guère à

(929) Phil., liv. III, cap. 5.

(930) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XII, n° 46.

Digitized by Google

ses partisans de l'élever dans les ordres. Léonce d'Antioche avait fini par lui conférer le diaconat : les Ariens l'ordonnèrent évêque. Mais il ne resta pas longtemps d'accord avec eux. Ils se divisèrent (931), et Aétius, abandonnant les ariens purs, resta avec les *anoméens* (932). On ne nous apprend pas ce que fit cet hérétique après sa rupture ; il mourut à Constantinople en 366.

AÉTIUS, patrice, en 428, cité dans l'Histoire ecclésiastique à cause des calomnies qu'il chercha à répandre contre le comte Boniface auprès de l'impératrice Placidie.

Boniface, après la mort de sa femme, avait résolu de quitter la profession des armes, et même d'embrasser la vie monastique. Mais saint Augustin et saint Alypius l'en avaient détourné, persuadés que, demeurant dans le monde, il servirait plus utilement l'Eglise. *Voy.* l'article BONIFACE (comte).

Dans les commencements du règne de Valentinien III, ou plutôt de sa mère Placidie, le patrice Aétius ne voyait au-dessus de lui que le comte Boniface : c'était encore trop pour son ambition. Il entreprit d'inspirer la défiance de son rival à l'impératrice, et il ne le chargea pas d'un moindre attentat que de se vouloir rendre indépendant en Afrique (933). « Pour preuve de ce que j'avance, lui dit-il, outre ce que vous savez de son mariage avec une princesse de la race royale des Vandales, je sais que si vous lui donnez ordre de venir en Italie, il refusera d'obéir. » En même temps il feignit, en écrivant à Boniface, de prendre le plus vif intérêt à son sort ; il lui manqua que l'impératrice avait dessein de le perdre, et que si elle le mandait il se gardât bien de venir.

Boniface tomba dans le piége et s'aliéna la cour, malgré les avis qu'il reçut et les sages résolutions qu'il avait prises. *Voy.* son article. Quant à Aétius, l'empereur Valentinien III, devenu jaloux de lui, et persuadé par Maxime que ce grand capitaine aspirait à l'empire, le fit lâchement assassiner vers l'an 455.

AÉTIUS, archidiacre de Constantinople, primicier des notaires, était attaché à saint Flavien, et remplit les fonctions de promoteur au concile général de Chalcédoine 451, où il remontra qu'Eusèbe de Dorylée avait présenté une requête au concile, outre celle qu'il avait remise à l'empereur, et qui avait été lue dans la première action de cette assemblée.

Mais l'attachement d'Aétius à la foi catholique et son opposition aux nestoriens et aux eutychéens lui attirèrent des désagréments. Anatolius, patriarche de Constantinople, lui enleva sa place d'archidiacre pour le faire prêtre d'une église d'un cimetière hors de la ville ; il mit à sa place un nommé André, ami d'Eutychès et accusateur de Flavien. Cette fonction d'archidiacre donnait une grande autorité, parce qu'elle comprenait l'administration de toutes les affaires de l'Eglise. Aussi Anatolius fut-il suspecté pour cette action de n'avoir pas renoncé de bon cœur aux erreurs d'Eutychès. N'ayant rien à reprocher à Aétius pour la foi ni pour les mœurs, on ne pouvait en effet attribuer l'espèce d'exil que lui infligeait le patriarche qu'à un amour secret de celui-ci pour l'erreur, et au dépit de voir l'attachement d'Aétius pour la foi catholique et pour saint Flavien. De plus, ce patriarche avait violé la tradition apostolique en faisant l'ordination d'Aétius un vendredi, au lieu de la faire la nuit du samedi au dimanche.

Julien de Co, qui résidait pour le Pape à Constantinople, l'instruisit de tous ces faits. Saint Léon écrivit à l'empereur Marcien et à Pulchérie, se plaignant qu'Anatolius eût dégradé Aétius sous prétexte de lui faire honneur (934). Marcien porta plainte contre le patriarche, et celui-ci, pressé par l'empereur, offrit de satisfaire saint Léon ; mais il se plaignit de ce qu'il avait cessé de lui écrire A quoi ce grand Pape répondit : « Je n'ai cessé que quand j'ai vu qu'il ne me répondait rien qui témoignât du repentir de sa prétention ambitieuse, principalement après ce qui s'est passé touchant Aétius et André ; mais je n'ai jamais cessé de désirer sincèrement sa correction (935). »

Après plusieurs lettres de l'empereur, Anatolius écrivit lui-même à saint Léon, « que le prêtre Aétius avait été rétabli dans l'Eglise en son premier rang d'honneur ; » ce qui ne signifie pas qu'il eût repris la place d'archidiacre, il ne le pouvait étant prêtre ; mais seulement qu'on l'avait tiré du cimetière, où il était comme relégué, pour le remettre dans le clergé de la cathédrale. Anatolius ajoute : « André, qui avait été honoré de la dignité d'archidiacre, a été séparé de l'Eglise avec ceux qui étaient contre saint Flavien et du parti d'Eutychès, quoiqu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant à la lettre de Votre Sainteté ; et ils demeureront ainsi jusqu'à ce que vous en ayez ordonné. » C'est ainsi que réparation fut faite à Aétius. Saint Léon écrivit au patriarche pour lui faire savoir qu'il approuvait le rétablissement de l'ami de Flavien (936), et pour lui prescrire autres choses importantes, mais qui n'appartiennent pas à cet article. *Voy.* ANATOLIUS, patriarche de Constantinople.

AÉTIUS, patrice, chef des martyrs d'Amorium. *Voy.* l'article AMORIUM.

AFFRANCHISSEMENT DES ESCLAVES. *Voy.* ESCLAVES AFFRANCHIS PAR L'ÉGLISE.

AFFRE, archevêque de Paris. *Voy.* DENIS AFFRE.

AFIARTE. *Voy.* PAUL AFIARTE.

AFRAN (Saint), patron d'une église du diocèse de Cahors, n'est connu que par la tra-

(931) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XV, n° 56.
(932) *Voy.* Cet article.
(933) Proc. I *Bel. Van.*, c. 3.
(934) S. Leo, epist. 86, al. 56 ; epist. 84, 85, al. 57, 58.
(935) Ibid., epist. 101, post. ep. 105.
(936) Epist. 106, al. 71.

Digitized by Google

dition de son nom et la dévotion des habitants de ce pays.

AFRE (Sainte), martyre en l'an 304 de Notre-Seigneur. *Voy.* l'article ACTES DE SAINTE AFRE ET DE SES COMPAGNES.

AFRICAIN (JULES). *Voy.* JULES AFRICAIN.

AFRIQUE. *Voy.* ÉGLISE D'AFRIQUE.

AGAB-MATAR, patriarche d'Antioche, des grecs melchites, en 1806, tomba dans les erreurs d'Adami, lequel fut condamné par le Saint-Siége. — *Voy.* l'article ADAMI (Germain), et ce que nous disons du prétendu synode d'Antioche de l'année 1806, à l'article ANTIOCHE. — Agab-Matar eut pour successeur Maxime Mazlum.

AGABE, prophète, l'un des soixante-dix disciples, selon les Grecs (937). Etant venu à Antioche, Agabe prédit par inspiration, disent les *Actes des apôtres* (938), qu'il y aurait une grande famine dans toute la terre. Il fit cette prédiction vers l'an 43 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette famine arriva en effet peu après, sous l'empereur Claude; et si elle était une punition pour les païens et les Juifs à cause de leurs persécutions contre les apôtres, elle fut avantageuse aux chrétiens, car elle leur donna occasion de pratiquer diverses vertus, et contribua à unir les gentils, qui composaient la principale partie de l'Eglise d'Antioche, avec les Juifs qui avaient embrassé la foi dans la Judée. Ceux-ci avaient quitté leurs biens ou en avaient été dépouillés (939). C'est pourquoi les disciples d'Antioche résolurent d'envoyer, chacun selon son pouvoir, quelques aumônes à ces frères. Paul et Barnabé se chargèrent de leurs aumônes et allèrent à Jérusalem, où ils les remirent aux prêtres (940).

Agabe vint aussi de Judée trouver saint Paul à Césarée, en l'an 58, et lui prédit qu'il serait livré aux gentils (941). Il entra sans rien dire dans la maison de Philippe, alla droit à Paul, qu'environnait la multitude des fidèles, détacha la ceinture de l'Apôtre, s'en lia les pieds et les mains à la vue de toute l'assemblée, fort attentive à ce procédé mystérieux; puis, élevant la voix: « Voici, s'écria-t-il, ce que dit le Seigneur: Ainsi les Juifs enchaîneront à Jérusalem celui à qui appartient cette ceinture, pour le livrer entre les mains des idolâtres. » A ces paroles, la troupe des fidèles et les compagnons de Paul, s'abandonnant aux impressions naturelles de leur tendresse, s'unirent pour le détourner d'achever son voyage (942). — On prétend qu'Agabe mourut à Antioche; mais on ne nous dit pas en quelle année. Les Grecs en font un martyr. Ils marquent sa fête le 8 mars, et les Latins, dès le IX^e^ siècle, la célébraient le 13 février. Tillemont, qui nous apprend ceci (943), ajoute qu'on a rapporté de singulières choses de ce prophète, comme son prétendu désir d'épouser la sainte Vierge, etc. Mais le savant critique traite ces faits de fables, et dit qu'ils sont tirés d'écrits apocryphes (944): il n'est pas besoin de beaucoup raisonner pour s'en apercevoir.

AGABE (Saint), de Vérone, évêque et confesseur au IV^e^ siècle, est honoré le 4 août. — Un autre AGABE, de Novare, évêque au VI^e^ siècle, est honoré le 10 septembre.

AGADRÈME ou ANDRAGISINE (Sainte), fille de Robert, garde des sceaux, vivait vers l'an 683; elle fut fiancée à Ansbert, qui devint évêque de Rouen et saint. — *Voy.* son article. — Agadrème, qui voulait conserver sa virginité, pria le Seigneur de lui ôter la beauté qui la faisait rechercher. Elle fut aussitôt couverte d'une lèpre très-difforme qui fit différer son mariage (945). Quand elle fut guérie, elle obtint sans peine le consentement d'Ansbert, et celui de ses parents, pour se consacrer à Dieu; et elle reçut le voile des vierges des mains de saint Ouen. Elle fut ensuite abbesse de Loroër, près de Beauvais, et elle est honorée le 14 octobre comme patronne de cette ville, sous le nom d'Agadrème. — On doit la distinguer d'une sainte du même nom, native de Blois, que saint Aigulphe de Lérins établit abbesse d'Arluc (946).

AGAPE (Sainte), martyre, confessa la foi à Thessalonique et fut condamnée au feu, en 304, sous la persécution de l'empereur Dioclétien. — *Voy.* l'article AGATHON, confesseur. — Le Martyrologe romain, Adon et Usuard nommèrent sainte Agape et sa sœur sainte Chionie sous le 3 avril, et sa seconde sœur, sainte Irène, sous le 5 du même mois. (*Voy.* ACTES DU MARTYRE DES SAINTES AGAPE, CHIONIE, IRÈNE, et de plusieurs autres.)

AGAPET (Saint), diacre de Sixte II, martyrisé à Rome en 258, est honoré le 6 août.

AGAPET ou AGAPIT (Saint), martyr au III^e^ siècle (947). Etant seulement âgé de quinze ans, et professant la foi avec une sainte indépendance, Agapit fut cruellement fouetté par ordre d'Aurélien, vers l'an 272 ou 273. Puis le préfet Antiochus lui infligea divers tourments, et enfin les lions auxquels l'empereur le fit exposer l'ayant respecté, les bourreaux le mirent à mort à Préneste, aujourd'hui Palestrine, à vingt-quatre milles de Rome.

Sa fermeté dans la foi et son héroïque constance au milieu du supplice convertirent un corniculaire, ou greffier, nommé Anastase, qui fut aussi livré aux tortures, au milieu desquelles il expira. En 445, le chef du saint enfant Agapit fut transporté de Rome à Besançon par Chélidoine, évêque de cette dernière ville, et déposé dans l'église de Saint-Etienne. Vers le milieu du

(937) *Voy.* Le Nain de Tillemont, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. des six prem. siècles*, tom. I, p. 206, in-4°, 1701.
(938) *Act.* XI, 27, 28.
(939) Tillemont, id. ibid.
(940) *Act.* XI, 29, 30.
(941) *Act.* XXI, 10, 11.
(942) Ibid., 12.
(943) Ubi supra, p. 203.
(944) Id. ibid., p. 481, col. 1.
(945) Aigradus, *Vita Ansb.*, apud *Boll.* 9 *feb.*
(946) *Hist. de l'Egl. gall.*, l. v, an 685.
(947) Tillemont, *Mém.*, tom. IV, p. 558.

Digitized by Google

XI^e siècle, l'archevêque Hugues I^er le transféra dans celle de Saint-Jean. Sa mémoire est honorée le 18 août.

AGAPET (saint), évêque et confesseur à Ravenne, en 341, est honoré le 16 mai.

AGAPET, évêque des macédoniens à Synnade, en Phrygie, vers l'an 410. Cet évêque se convertit (948) et fit revenir dans les sentiers de la vérité ceux qu'il avait entraînés dans les erreurs des macédoniens. (*Voy.* l'article THÉODOSE, évêque de Synnade.)

AGAPET, diacre de l'église de Constantinople dans le VI^e siècle, adressa à l'empereur Justinien, lorsqu'il monta sur le trône, une lettre en 72 chapitres, dans laquelle il s'attache à lui montrer les devoirs d'un prince chrétien. Il paraît que cet ouvrage était fort estimé des Grecs : ils l'ont appelé *Charta Regia*. Parmi les nombreuses éditions qu'on en a publiées, la plus correcte est celle que Bandri a donnée dans l'*Imperium Orientale*, 2 vol. in-fol., Paris 1711. On trouve également cet ouvrage dans la *Bibliothèque des Pères*.

On a cru pouvoir attribuer cette lettre à Agapet I^er, puis à deux autres Agapet dont il est fait mention dans les actes du concile de Constantinople de l'an 535. Mais on répond au premier de ces deux sentiments qu'Agapet I^er, Romain de naissance, ne pouvait écrire en grec avec la pureté qu'on remarque dans l'*Oratio paræneticа*, et au second, que les deux Agapet, dont il est question, étaient archimandrites, c'est-à-dire abbés de deux monastères de Constantinople, tandis que l'auteur de l'*Oratio* en était diacre. — Notons que Louis XIII traduisit cet ouvrage, dans sa jeunesse, du latin en français, et que sa traduction a eu plusieurs éditions, une entre autres en 1612, in-8°. Cet ouvrage a probablement servi de fondement à quelques traités sur les devoirs des princes.

AGAPET I^er, ou AGAPIT (Saint), successeur du Pape Jean II, Romain de naissance, fils du prêtre Gordien (*Voy.* cet article), et archidiacre de l'Eglise romaine; fut promu sur le Saint-Siége le 4 mai 535, et le tint onze mois et dix-huit jours.

I. Dès le commencement de son pontificat il fit brûler au milieu de l'église, en présence de l'assemblée du clergé et des fidèles, les formules d'anathème que le Pape Boniface II avait exigées des évêques et des prêtres contre le mémoire de Dioscore, son compétiteur. De son côté Contuméliosus de Riez, quoique jugé par les évêques de la Gaule en conséquence des lettres du Pape Jean, ne laisse pas d'appeler de leur jugement au Saint-Siége. Alors saint Agapit écrivit à saint Césaire d'Arles que, comme la cause de Contuméliosus intéressait l'honneur de tout l'épiscopat, il était à souhaiter que cet évêque, qui avait eu recours à l'appel, pût se justifier. « C'est pourquoi, dit-il, nous déléguerons, Dieu aidant, des juges pour examiner selon les canons et la justice les procédures que vous avez faites dans cette cause. Quoique le défenseur Emérite, que nous avons blâmé, ait avec votre agrément rétabli cet évêque dans son église jusqu'à l'entière décision de cette affaire, pour laquelle nous lui déléguons des juges, nous voulons néanmoins qu'en attendant il demeure suspendu de l'administration des biens de l'Eglise et de la célébration de la messe, et qu'on lui rende seulement ses biens particuliers. »

Cette lettre est du 18 juillet 535. On ne sait pas quelle fut l'issue de cette affaire. Par une autre lettre du même jour saint Agapit refuse à saint Césaire la permission d'aliéner les fonds de l'église, même en faveur des pauvres. « Nous avons un si grand désir, dit-il, de soulager les pauvres et de vous faire plaisir, que nous vous accorderions volontiers ce que vous demandez; mais nous en sommes empêché par les canons des Pères, qui défendent sous quelque titre que ce soit d'aliéner les terres de l'église. » Sur quoi Agapet cite un décret du Pape Symmaque porté dans un concile de Rome (949).

II. L'empereur Justinien ayant appris l'élection de saint Agapet, lui envoya sa confession de foi avec une lettre par laquelle il le priait de conserver dans les dignités ecclésiastiques les ariens convertis, et de faire son vicaire dans l'Illyrie l'évêque de Justinianée, ville de Dardanie, que ce prince avait fait bâtir auprès du village où il était né. Le Pape répondit à l'empereur par deux lettres différentes.

Dans l'une il approuve sa confession de foi, « non pas, dit-il, que nous reconnaissions aux laïques l'autorité de la prédication; mais nous confirmons le zèle de votre foi, attendu qu'il est conforme aux règles de nos Pères (950). » Cette confession, d'ailleurs, était la même que l'empereur avait déjà envoyée au Pape Jean, et qui est insérée au Code. Dans l'autre lettre Agapet remercie Justinien des compliments de congratulation qu'il lui avait faits sur son élévation au pontificat, des présents qu'il avait envoyés à l'Eglise romaine, et le félicite lui-même sur ses victoires et ses conquêtes. Il le loue ensuite de son zèle pour la réunion des ariens; mais il lui représente qu'il ne doit ni ne peut rien faire contre les canons des Pères et les décrets du Siége apostolique, qui défend de promouvoir aux ordres les hérétiques réconciliés, et de les conserver dans le rang qu'ils occupaient avant leur réconciliation. Il ajoute que, s'ils souhaitaient d'embrasser sincèrement la vraie foi, ils doivent se soumettre aux règles de l'Eglise, et que, s'il leur reste de l'ambition, c'est une preuve que leur conversion n'est pas solide (951).

Justinien avait demandé que l'affaire d'Etienne de Larisse, qui avait imploré la protection du Saint-Siége sous le pontificat de

(948) Soc. *Hist.*, lib. VII, cap. 3.
(949) Labbe, tom. IV. Agap. epist. 6 et 17.
(950) Ibid.
(951) Ibid.

Digitized by Google

Boniface montre un jugement du patriarche Epiphane fût terminée par les légats du Pape à Constantinople. Le Pape promit d'en donner l'exécution à ceux qu'il devait envoyer incessamment en cette ville ; mais il déclare qu'il recevait dès lors à sa communion Achille, pour lequel l'empereur s'était employé. « Vous excusez, dit-il, notre frère et coévêque Epiphane de l'avoir ordonné, parce que ç'a été par votre ordre. Mais Epiphane devait vous représenter lui-même ce qui était dû au respect du Saint-Siége apostolique, sachant avec quel zèle vous en défendez les priviléges. » Il remet à l'envoi de ses nouveaux légats à Constantinople de faire savoir sa résolution sur l'ordination d'Achille, qui avait été fait évêque de Larisse à la place d'Etienne, et sur l'évêque de Justinianée, que l'empereur demandait pour vicaire du Saint-Siége dans l'Illyrie. Cette lettre est du 15 octobre 535. Il envoya en effet à Constantinople cinq évêques pour ses légats, savoir : Sabin de Canosse, Epiphane d'Eclane, Astire de Salerne, Rustique de Festule, et Léon de Nole (952).

III. Mais il y eut surtout une lettre qui causa au Pape saint Agapet une joie sensible : ce fut la lettre synodale des évêques d'Afrique sur le rétablissement de leurs églises, délivrées enfin de l'oppression des Vandales *Voy.* l'article EGLISE D'AFRIQUE. — Ces prélats s'étaient réunis à Carthage au commencement de l'année 535 en concile général d'Afrique, où l'on n'en avait point vu depuis cent ans, à cause que la plupart des évêques avaient été réduits en servitude par la violence des persécuteurs. Deux cent dix-sept évêques s'y rendirent, et s'assemblèrent dans la basilique de Fauste, où reposaient les reliques de plusieurs martyrs. Ils voulurent ainsi consacrer les prémices de leur liberté au Seigneur et au rétablissement de la discipline, qui avait beaucoup souffert pendant ces temps de trouble. Ils rendirent à Dieu de grandes actions de grâces ; il n'y avait pas un des évêques qui ne pleurât de joie, et de se sentir enfin délivrés de l'oppression, et de voir un grand nombre d'hérétiques se convertir.

On lut dans ce concile les canons de Nicée, et l'on examina de quelle manière on devait recevoir les évêques ariens qui embrassaient la foi catholique. S'il fallait les conserver dans leur rang d'honneur, ou leur accorder seulement la communion laïque. L'avis du concile était de ne pas les recevoir comme évêques ; toutefois, avant de rien décider, les deux cent dix-sept Pères de cette vénérable assemblée résolurent, unanimement et sans discussion, de consulter d'abord le Siége apostolique ; on députa à cet effet deux évêques, Caïus et Pierre, avec un diacre, nommé Libérat, qui avait déjà été envoyé à Rome à propos d'une autre affaire, celle des moines acémètes. *Voy.* l'article LIBÉRAT.

Ces députés furent chargés de porter une lettre synodale au pape Jean II, qui vivait encore, et dont elle fait un grand éloge. Le concile y demande de plus si l'on peut élever à la cléricature ceux qui, dans leur enfance, ont été baptisés par les ariens. Enfin, comme plusieurs évêques, pendant la domination des Vandales, avaient passé la mer, le concile prie le Pape de ne point recevoir à sa communion ceux qui ne prouveront point, par les lettres des évêques d'Afrique, qu'ils ont été envoyés pour l'utilité des Eglises (953).

Cette lettre étant écrite, les députés attendaient que l'hiver leur permît de s'embarquer, lorsqu'on apprit la mort de Jean II et l'élection de saint Agapet. Alors Réparat de Carthage joignit à la lettre synodale une seconde lettre particulière au nouveau Pontife pour le féliciter de son élévation au suprême pontificat et pour lui recommander les intérêts de son Eglise. Agapet reçut donc les députés d'Afrique dans tous les commencements de son pontificat.

IV. Il répondit aux deux lettres le 9 septembre 535. Il témoigna au concile la part que le Siége apostolique avait prise à leurs tribulations. « Comme l'Eglise est partout un seul et même corps, les principaux membres y compatissaient chez nous. Votre affliction a toujours été la nôtre, et nous avons soupiré de vos gémissements. » Il loue ensuite les évêques de ce que, comme il convenait à de doctes et sages pontifes, ils n'avaient pas oublié la principauté apostolique, mais, pour avoir la solution des difficultés, s'étaient adressés à la Chaire de celui qui a reçu le pouvoir de lier et de délier.

Quant au premier article de leurs demandes, qui regardait les évêques ariens convertis, il dit qu'il ne fallait point permettre qu'ils demeurassent dans les dignités ecclésiastiques, mais qu'il trouvait bon qu'on leur fît part des revenus de l'église établis pour la subsistance des clercs. Il répondit sur le second article qu'on ne devait élever à aucune dignité du clergé ceux qui abandonnaient l'arianisme pour s'unir à l'Eglise catholique, en quelque âge qu'ils aient été infectés des erreurs de cette secte. Il trouve bon encore qu'on les aide à subsister des revenus de l'église, et qu'on exerce une prompte miséricorde envers tous ceux qui quittent l'erreur pour embrasser la foi véritable. A l'égard des clercs qui avaient passé la mer, il dit que la précaution du concile devait être observée comme nécessaire, afin de les obliger de demeurer dans leurs églises et de les empêcher d'être vagabonds

Agapet fit à Réparat une réponse particulière, où il le remercie affectueusement de ses félicitations, et lui rend tous les droits de métropolitain que la méchanceté de ses ennemis avait envahis : c'est pourquoi, en attendant qu'il puisse envoyer des légats, il lui enjoint de notifier à tous les rescrits de la Chaire apostolique sur l'observation

(952) Labbe, tom. IV; Agap., epist. 1 et 4; id. à tom. V, p. 11.

(953) Labbe, tom. IV.

Digitized by Google

des canons, afin que personne n'en pût ignorer (954). Ces paroles sont remarquables et témoignent en faveur des droits du Pape pour la confirmation des conciles.

V. Cependant la persécution devait éprouver la vertu du saint Pape. Théodat, roi des Ostrogoths, était en lutte avec l'empereur de Constantinople. Il composait bassement avec Justinien, afin d'en obtenir un revenu en échange du royaume d'Italie, qu'il s'offrait de lui céder. Mais, en même temps, Théodat faisait le fier et le tyran avec le Pape et le sénat de Rome. Il les menaça par ses lettres que, s'ils ne détournaient l'empereur de porter la guerre en Italie, il ferait passer par le glaive, non-seulement les sénateurs, mais encore leurs femmes, leurs fils et leurs filles. Dès lors Agapet se vit obligé d'aller lui-même négocier avec le roi barbare.

Comme il n'avait pas le moyen de faire son voyage, il engagea les vases sacrés de l'église de Saint-Pierre pour une certaine somme d'argent que lui prêtèrent les trésoriers du prince, et dont il leur donna sa promesse. Cassiodore obtint toutefois, plus tard, de l'avarice de Théodat, que les vases sacrés fussent rendus à l'église et le Pape défrayé de son ambassade : ce qu'il relève en ce prince comme une merveille de générosité. Pour un avare, c'en était une en effet. Le saint Pontife partit donc au milieu de l'hiver avec l'ambassadeur impérial, qui portait sur lui l'abdication secrète et honteuse de ce même Théodat, qui menaçait de mort les sénateurs et leurs familles si l'empereur songeait à prendre l'Italie, que dans ce moment-là même il lui avait bassement cédée (955).

Quand le Pape fut arrivé dans la Grèce, on lui présenta un homme muet et perclus qui ne pouvait ni proférer une parole ni jamais se lever de terre. Ses parents l'environnaient en pleurs. Agapet leur demanda s'ils croyaient qu'il pût guérir. Ils répondirent qu'ils l'espéraient fermement de la puissance de Dieu, par l'autorité de saint Pierre. Le saint Pape, voyant leur confiance, dit la messe; prit ensuite le malade par la main et le fit marcher en présence de tout le monde; puis, lui ayant mis dans la bouche le corps de Notre-Seigneur, il lui rendit l'usage de la parole. Ce miracle, qui fit pleurer de joie tous les assistants, augmenta singulièrement leur vénération pour le successeur de saint Pierre (956).

VI. Le Pape fit son entrée à Constantinople le 2 février 536, accompagné des cinq évêques, ses légats, qu'il avait envoyés l'année précédente, et de quelques clercs de l'Église romaine, qu'il avait amenés avec lui. Il reçut avec honneur les personnages que l'empereur avait envoyés au devant de lui, mais il ne voulut point voir le nouveau patriarche Anthime, qui était du nombre. Le voyage du Pape ne changea rien aux affaires politiques de l'Italie, arrangées d'avance avec Théodat et Justinien; mais il eut un résultat mémorable pour les affaires de l'Eglise.

L'empereur et l'impératrice pressèrent le Pape de recevoir la visite d'Anthime. Il y consentit, à condition que cet évêque donnerait une confession de foi catholique par écrit, et qu'il retournerait à l'Eglise de Trébizonde, étant impossible, disait-il, qu'un évêque transféré demeurât dans le siége de Constantinople. Ce n'était pas ce que voulait Anthime ni l'impératrice, qui le plus souvent menait l'empereur. On revint donc à la charge. L'empereur et l'impératrice employèrent auprès du Pape des promesses, des menaces, et jusqu'à des offres d'argent. Agapet, qui cependant avait été obligé d'emprunter pour faire le voyage, n'oublia point ses devoirs; il demeura inflexible.

Comme les discussions traînaient en longueur, l'empereur lui dit un jour : « Accordez-vous avec nous, ou bien je vous ferai déporter en exil. » Le bienheureux Pape répondit aussitôt avec joie : « Moi, pécheur, j'ai désiré venir à Justinien comme à un très-chrétien empereur, et voilà que je trouve un Dioclétien ! Mais je n'en crains pas plus vos menaces. Toutefois, pour vous convaincre que votre évêque n'est pas digne de l'être, faites-le venir pour qu'il confesse les deux natures dans le Christ. » Anthime fut appelé; mais jamais il ne voulut répondre d'une manière catholique aux interrogations du Pape, ni confesser deux natures en un seul Seigneur Jésus-Christ. L'empereur reconnut ses torts et se prosterna humblement devant le successeur de saint Pierre.

Et le Pape, ayant ainsi convaincu Anthime, le condamna avec ses complices, Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée, et le moine Zoaras (*Voy.* ces articles), comme indignes de tout épiscopat, du nom même de catholique, jusqu'à ce qu'ils eussent fait pénitence. Ensuite, à la demande de l'empereur, du clergé et du peuple, il proposa à l'église de Constantinople Mennas, supérieur du grand hôpital de cette ville, connu par sa science et l'intégrité de ses mœurs; et, après en avoir exigé une profession de foi par écrit, pour la présenter lui-même, à Rome, à l'apôtre saint Pierre, il le sacra de sa propre main dans l'église de Sainte-Marie. *Voy.* l'article MENNAS.

Le Pontife romain, dit à ce sujet un des plus doctes théologiens de France, ne pouvait exercer plus glorieusement sa primauté qu'en déposant un patriarche hérétique et en ordonnant un autre à sa place, sans convoquer aucun concile (957).

VII. D'après d'anciens auteurs, il paraîtrait que, dans leurs entretiens, le Pape saint Agapet trouva l'empereur Justinien lui-même infecté des erreurs d'Eutychès, et qu'il le ramena à une saine doctrine. Cet égare-

(954) Labbe, tom. IV.

(955) Anast., Liberat., c. 21; Procop. *Goth.* l. 1, c. 6.

(956) S. Greg. *Dial.* l. III, c. 3.

(957) Anast. in Agapet. Liberat., c. 21; Labbe, t. V, p. 14 et 47; Nat. Alex. *Hist. sæc.* VI, c. 2, art. 3. *Acta SS.* 20 sept., de S. Agapet; appendix.

Digitized by Google

ment de Justinien n'étonne pas quand on sait jusqu'à quel point il était dominé par sa femme, qui ne travaillait que pour cette hérésie. Ce fut sans doute pour dissiper tous les soupçons du Pape que Justinien lui présenta jusqu'à deux professions de foi. L'empereur termine la seconde par ces mots : « Suivant donc en tout le Siége apostolique, nous publions ce qu'il a statué, et nous reconnaissons que ce qu'il a statué est inébranlable, et que nous obligerons tous les évêques à faire suivant ce formulaire, en sorte que les patriarches l'adressent à Votre Sainteté, les métropolitains aux patriarches, et les autres aux métropolitains, et que notre sainte Eglise catholique ait sa fermeté partout (958). »

Le Pape saint Agapet écrivit une lettre encyclique aux évêques, particulièrement à Pierre, patriarche de Jérusalem, pour leur donner avis de ce qu'il avait fait. « Etant arrivé, dit-il, à la cour de l'empereur, nous avons trouvé le siége de Constantinople usurpé, contre les canons, par Anthime, évêque de Trébizonde. Il a même refusé de quitter l'erreur d'Eutychès. C'est pourquoi, après l'avoir attendu à pénitence, nous le déclarons indigne du nom de catholique et d'évêque, jusqu'à ce qu'il reçoive pleinement la doctrine des Pères. Vous devez rejeter de même les auteurs que la Chaire apostolique a condamnés. Nous nous sommes étonné qu'au lieu de nous avertir de cette injure faite au siége de Constantinople, vous l'ayez approuvée. Pour nous, avec l'aide de Dieu, par l'autorité apostolique et le secours de l'empereur, nous l'avons réparée par l'ordination de Mennas, qui est le premier de l'Eglise orientale ordonné par les mains de notre Siége (959). »

Les évêques d'Orient et de Palestine qui se trouvaient alors à Constantinople présentèrent ensuite une requête au Pape, qu'ils qualifient de Père des Pères et de Patriarche, où ils accusent Sévère d'avoir été initié aux mystères des païens, d'avoir enseigné la doctrine d'Eutychès et de Manès, et d'avoir répandu en Orient le sang des saints par les mains des juifs séditieux. Ils se plaignent aussi de Pierre d'Apamée et de Zoaras, qu'ils accusent en particulier d'ignorance et de dissolution, et concluent par prier le Pape de les délivrer de ces méchants, de recommander à l'empereur l'exécution des sentences prononcées contre eux par la Chaire de saint Pierre ; ils le prient enfin d'exécuter complétement la sentence qu'il avait portée lui-même contre Anthime. Cette requête est souscrite par onze évêques, dont les premiers sont : Thalassius de Béryte, Mégas de Bérie, et Jean de Gabale. Il y a aussi les signatures de trente-trois prêtres, diacres ou lecteurs, députés de diverses Eglises, dont les premiers sont ceux d'Antioche (960).

VIII. Saint Agapet reçut une autre requête présentée par Marien, prêtre et exarque des monastères de Constantinople, tant en son nom qu'au nom des autres archimandrites de la même ville, et de ceux de Jérusalem et d'Orient qui se trouvaient présents. Ils donnent au Pape le titre d'Archevêque de l'ancienne Rome et de Patriarche œcuménique. Ils se plaignent que les schismatiques acéphales, sectateurs de Dioscore et d'Eutychès, tiennent des assemblées. Ils entrent, disent-ils, en plusieurs maisons de personnes constituées en dignité, et y séduisent des femmes par leurs erreurs. Ils élèvent des autels et des baptistères dans des maisons seigneuriales et particulières de la ville et des faubourgs, et méprisent tout le monde à cause de la protection qu'ils reçoivent du palais. Nonobstant les lois de l'empereur, qui défendent aux hérétiques de s'assembler et de baptiser, Zoaras a baptisé le jour de Pâques plusieurs personnes, entre lesquelles sont des enfants de ceux qui demeurent dans le palais même. « Usez donc, très-saint Père, dit en terminant le prêtre Marien, usez de votre courage accoutumé ; vous vous êtes élevé contre Anthime, vous avez démasqué ce loup et l'avez chassé du bercail : veillez de nouveau et faites comprendre à l'empereur que son zèle pour les églises ne servira de rien, si l'on permet à ceux-ci de se cacher dans les palais et dans les maisons. Ces maux intolérables, nous les avons supportés jusqu'alors, dans l'espoir que Dieu vous enverrait pour déposer et chasser Sévère, Pierre Zoaras et leurs complices, comme il envoya jadis à Rome le prince des apôtres, Pierre, pour confondre les prestiges de Simon le Magicien. »

Ensuite, après avoir rappelé l'affaire d'Anthime, ils ajoutent : « Comme il a été justement condamné par vous, qu'il a été chassé du siége de cette capitale, que l'empereur approuve votre juste indignation, que cependant vous ne voulez pas qu'il se perde entièrement, mais qu'il se convertisse pour l'accueillir dans vos entrailles paternelles, nous conjurons Votre Béatitude par la sainte et consubstantielle Trinité, par le prince des apôtres, Pierre, et par le salut de notre empereur, de ne pas négliger les saints canons, qu'il foule aux pieds, ni l'Eglise qui lui a été confiée et qu'il dédaigne; nous vous supplions de suivre en tout vos illustres prédécesseurs et de faire contre lui ce que saint Célestin a fait contre Nestorius, lui assignant un terme au delà duquel, s'il n'a présenté le formulaire voulu à Votre Béatitude et à l'archevêque de la capitale, et n'est retourné à son église de Trébizonde, vous le déclarerez définitivement déchu de toute dignité et puissance pontificales, condamné avec les hérétiques, et ferez ordonner un autre à sa place à Trébizonde. Quant aux autres évêques, clercs et archimandrites, qui demeurent dans cette ville uniquement pour troubler les églises,

(958) *Acta SS.* 20 sept. de S. Agapet, n. 5 et seqq.; Paul. Diac. 1, 17; Aimoin, l. II, c. 6; Labb., t. IV.

(959) Labb., tom. .

(960) Ibid., c. 38.

Digitized by Google

nous demandons qu'on les amène tous devant vous et qu'ils subissent les peines portées par les canons. Accueillant donc notre supplique, et déployant contre eux la puissance que Dieu vous a donnée, pacifiez l'Eglise de Dieu et délivrez-la des loups, en leur faisant sentir, non plus la houlette du pasteur, mais la verge de la discipline. C'est pour cela que nous vous avons envoyé des députés à Rome, annoncé et vu votre arrivée avec tant de joie. Quant à l'empereur, il nous a promis d'exécuter tout ce que vous avez décrété canoniquement, et de délivrer enfin l'univers de leurs trop longues cabales et séditions (961). » Cette requête est souscrite par quatre-vingt-seize archimandrites, la plupart de Constantinople et des environs, les autres de Palestine et de Syrie, dont plusieurs souscrivirent en syriaque.

Le Pape saint Agapet envoya ces requêtes à l'empereur et convoqua un concile pour terminer toutes ces affaires. Mais, avant que le concile fût assemblé, ce grand et saint Pontife tomba soudain malade, et mourut le 17 avril 536.

IX. Ce fut une fête pour lui, dit un témoin oculaire, mais un immense deuil pour nous. Il n'avait pas encore remis à Dieu son âme, que déjà la renommée appelait tous les peuples de l'univers à ses funérailles. Des évêques en grand nombre de diverses provinces, des chœurs de prêtres et de moines remplissaient presque la ville : toute la population de Byzance y était réunie. On aurait cru un sacrilége de ne pas rendre les derniers devoirs à un tel Pontife. Les psaumes, les alleluia retentissaient jusqu'aux nues. Là se voyaient des chœurs de jeunes hommes, ici des chœurs de vieillards. Que de poèmes célébraient les louanges et les œuvres du Pontife!

X. Jamais évêque ni empereur n'eut de funérailles pareilles; ni les places, ni les portiques, ni les toits même ne suffisaient pour contenir la multitude. La capitale vit alors tous ses peuples réunis. Et tous se félicitaient les uns les autres de la gloire du Pontife défunt. Ce qu'il y avait de merveilleux, c'est que la pâleur n'avait point altéré son visage : il respirait encore une certaine dignité et gravité; on l'eût dit, non pas mort, mais endormi (962). C'est ainsi que le Pape saint Agapet, enseveli pour ainsi dire dans son triomphe, revint de Constantinople à Rome, où il fut enterré dans l'église de son prédécesseur Pierre, le prince des apôtres.

AGAPET ou AGAPIT II, Pape, succéda à Marin II, en 946, et tint le Saint-Siége neuf ans et sept mois.

I. Ce Pape, à la prière du roi Louis et de l'archevêque Artaud ou Artold, envoya en France Marin, évêque de Polymarthe en Toscane, afin d'y tenir un concile pour mettre un terme aux divisions qui existaient entre Hugues, comte de Paris, et Louis d'Outre-Mer.

Agapet écrivit lui-même à plusieurs évêques pour les inviter au concile. Quoiqu'il eût été indiqué pour le 1er août, il se tint à Ingelheim, dans l'église de Saint-Remi le 7 juin 948. Le légat Marin y présidait, et il y avait trente-deux évêques, lui compris, savoir : cinq archevêques, Vicfred de Cologne, Fridéric de Mayence, Robert de Trèves; Artold de Reims, Adaldagne de Hambourg; et vingt-six évêques, dont les plus connus sont saint Uldaric d'Augsbourg, saint Gauzelin de Toul, et Adalbéron de Metz. Il y avait de plus un bon nombre d'abbés, de chanoines et de moines.

II. On commença par les prières ordinaires : le légat fit l'ouverture du concile par un discours, et fit lire ensuite les lettres de sa légation par lesquelles le Pape Agapet lui donnait le pouvoir de terminer, comme son vicaire, les affaires ecclésiastiques occurrentes, et de lier et délier par l'autorité apostolique ce qu'il jugerait à propos. Les deux rois Louis et Othon, qui étaient présents, déclarèrent qu'ils se conformeraient à ce qui était contenu dans ces lettres, et les évêques firent la même déclaration.

Après ces préliminaires, le roi Louis se levant de son siége, placé à côté du roi Othon, adressa au légat et à tout le concile sa plainte contre Hugues le Grand. Il exposa comment il avait été appelé des régions d'outre-mer par les députés de Hugues et des autres princes de France pour recevoir d'eux le royaume, son héritage paternel; comment il avait été élevé et consacré aux acclamations des grands et de toute la milice des Francs, qui lui avaient confié le gouvernement royal; comment il avait ensuite été rejeté par le même Hugues, poursuivi par ses artifices, arrêté et retenu par lui prisonnier pendant une année entière; comment il n'avait, plus tard, pu obtenir sa liberté qu'en remettant à Hugues, qui l'avait aussitôt occupé, le château de Laon, la seule de toutes les demeures royales que la reine Gerberge eût pu jusqu'alors conserver pour lui avec l'aide de ses fidèles. Et si quelqu'un objectait que tous ces outrages qu'il avait reçus depuis qu'il gouvernait le royaume lui avaient été faits en punition de quelque manquement qui vînt de lui, il était prêt à se purger d'une telle accusation par le jugement du concile, suivant l'ordre du roi Othon, ou à s'en justifier par un combat singulier.

III. Le roi ayant terminé son discours, Artold ou Artaud, archevêque de Reims, se leva pour l'instruction de son procès. Il avait à se plaindre d'avoir été chassé de son siége à cause de sa fidélité envers son souverain légitime. Hugues l'avait remplacé, et c'était contre cette usurpation qu'Artold réclamait. Il lut donc une lettre qu'il avait écrite au légat Marin, et où il raconte fort en détail ce qui s'était passé dans sa cause; mais il y dissimule ce qui pouvait être favorable à son adversaire. Par exemple, il passe sous silence que Hugues avait été élu

(961) Labb., tom. V, p. 11.

(962) *Acta* SS., De S. Agapet., append., 20 sept., apud *Hist. de l'Egl. cath.*, par M. l'abbé Rohrbacher, liv. XLIV, tom. IX, p. 160 et seqq.

Digitized by Google

avant lui et que le Pape Jean X avait confirmé cette élection. C'étaient cependant les meilleurs moyens de défense pour Hugues. Comme cette lettre était écrite en latin, Artold la traduisit en tudesque pour l'intelligence des deux rois; ce qui montre qu'au milieu du dixième siècle le tudesque ou l'ancien franc était encore tellement répandu dans la France romane, qu'un évêque français traduisait une longue composition du latin en allemand, pour l'intelligence d'un roi de France dont le territoire ne s'étendait pas même jusqu'à la Lorraine (963).

Quand ces causes eurent été éclaircies, le concile prononça contre Hugues une sentence d'excommunication jusqu'à ce qu'il vînt à résipiscence. Les jours suivants furent employés à dresser des canons sur les deux principales affaires qui avaient été agitées dans le concile, et sur quelques abus auxquels on jugea nécessaire de remédier. On en fit dix, dont voici les principales dispositions :

IV. Que personne dans la suite ne donne atteinte à la puissance royale et ne se rende coupable à son égard d'aucune félonie; car nous avons décerné, en exécution du concile de Tolède, que le comte Hugues, qui a occupé les Etats du roi Louis, devait être frappé du glaive de l'excommunication, à moins qu'il ne fasse satisfaction dans le temps prescrit au jugement d'un concile. Nous rétablissons avec honneur Artold, qui avait été chassé de son siége. Hugues, qui s'en était emparé, est excommunié, aussi bien que les prélats qui l'ont ordonné ou qu'il a ordonnés, à moins qu'ils ne viennent se présenter au concile qui sera tenu à Trèves le 8 septembre suivant, pour y recevoir une pénitence convenable à leur faute. Si le comte Hugues ne fait pas satisfaction à ce concile, nous avons résolu de l'excommunier; car, indépendamment des griefs allégués contre lui, il a encore chassé de son siége Rodolfe, évêque de Laon, dont la fidélité pour le roi Louis a été tout le crime. Défense aux laïques de placer des prêtres dans les églises ou de les en chasser sans l'agrément de l'évêque. On recommande aux laïques de ne faire aucune insulte ni aucun tort aux prêtres. On chômera toute la semaine de Pâques, et quatre jours à la Pentecôte. On jeûnera le jour de la grande Litanie, comme on fait les trois jours des Rogations. Défense aux laïques de rien retenir ou usurper des offrandes que les fidèles font à l'autel, puisqu'il est écrit que ceux qui servent l'autel doivent vivre de l'autel. Si l'avarice porte des laïques à usurper les dîmes, les procès qui naîtront là-dessus ne seront point portés au barreau, mais ils seront terminés dans le concile (964).

Telles sont les principales décisions du concile d'Ingelheim, dont Agapet II avait désiré la tenue, qu'il favorisa de tout son pouvoir, et qu'il présida par son représentant, le légat Marin. Quand celui-ci eut terminé toutes ces affaires, il prit sa route par l'Allemagne pour saluer le roi Othon, et il retourna à Rome au printemps de l'année 949.

V. Après son arrivée, Agapet tint un concile dans l'église de Saint-Pierre, où il confirma la déposition de l'archevêque Hugues et l'excommunication portée contre le comte Hugues, qui enfin fit sa paix avec le roi Louis l'année suivante 950, et lui rendit le château de Laon (965). Quant au comte Héribert, frère de l'archevêque Hugues, il épousa l'an 951 la reine Gerberge, mère du roi Louis.

Le Pape Agapet II, par une lettre du 2 janvier 946 à l'archevêque Adalgaire, autrement Adaldague de Hambourg, termina l'ancien différend entre cette Eglise et celle de Cologne. Il unit les siéges de Hambourg et de Brême, et confirma à l'archevêque de Hambourg les priviléges de métropolitain indépendant de Cologne et d'ailleurs, comme le Pape saint Nicolas avait accordé (966) *Voy.* l'art. ADALBERT, archevêque de Hambourg.

VI. Agapet régla encore un autre différend. Hadumar, abbé de Fulde, étant allé à Rome en pèlerinage, le Pape apprit de lui le conflit qui existait entre Hérold, archevêque de Saltzbourg, et Gérard, archevêque de Lorc ou Lauréac, dont chacun se prétendait métropolitain de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le Pape écrivit une lettre à Gérard où il déclare que son Eglise de Lauréac a toujours été métropolitaine, et seulement pour les deux Pannonies, jusqu'aux incursions des Huns, qui ruinèrent cette ville et obligèrent l'archevêque à transférer son siége; que, depuis, Arnon fut établi premier archevêque de Saltzbourg, mais que la tranquillité étant rétablie dans le pays, l'un et l'autre doit garder sa dignité, en sorte que l'archevêque de Saltzbourg ait juridiction sur la Pannonie occidentale, et celui de Lorc sur la Pannonie orientale, avec le pays des Avares, des Moraves et des Sclaves convertis ou à convertir, sous peine à l'archevêque de Saltzbourg, de perdre sa juridiction s'il ne se soumet à ce jugement (967).

Quelque temps avant la mort d'Agapet, le roi Othon, se trouvant en Italie, lui envoya une ambassade pour demander la permission de venir à Rome, sans doute pour recevoir la couronne impériale. N'ayant pas obtenu la permission qu'il désirait, il s'en retourna en Allemagne avec sa femme. C'est à l'historien Flodoard que nous devons la connaissance de cette particularité.

Enfin Agapet II mourut l'an 956, après avoir tenu le Saint-Siége, comme nous l'avons dit, près de dix ans. Les annalistes les plus dignes de foi nous le représentent comme un pieux Pontife, tout entier aux devoirs de sa haute dignité, auquel ses vertus et surtout son inépuisable charité méritèrent l'amour

(963) Labbe, tom. IX, p. 625; Flod., liv. c. 35. *Chron.*, an. 948.
(964) Labbe, id. ibid., p. 625.
(965) Flodoard. *Chron.*, an 950 et 951.
(966) Mansi *Concil.*, tom. XVIII, col. 409 et seqq.
(967) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LV, n° 44.

Digitized by Google

des peuples. C'était en un mot un Pape d'une vie innocente et qui aimait l'Eglise (968) : il s'opposa vivement aux entreprises que faisaient les princes contre les droits des monastères. Octavien, fils du prince Albéric, quoique fort jeune et n'étant encore que clerc, succéda à Agapet II sur le siége de saint Pierre. Il prit le nom de Jean XII, et c'est le premier Pape qui ait changé de nom.

AGAPET (Saint), moine de Pieczari, près de Kiovie, vers 1100, est honoré le 1er juin.

AGAPETES, nom qui fut donné, vers l'an 395, à une secte de gnostiques qui était principalement composée de femmes. Celles-ci s'attachaient les jeunes gens en leur enseignant qu'il n'y avait rien d'impur pour les consciences pures. Une de leurs maximes était de jurer et de se parjurer sans scrupule plutôt que de révéler les secrets de la secte. On a vu régner le même esprit parmi tous les hérétiques débauchés (969).

AGAPIUS, évêque de Césarée au IIIe siècle, est simplement désigné dans la succession des évêques de Palestine, à cette époque.

AGAPIUS, évêque et martyr en 259. *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS, § 2e.

AGAPIUS ou AGAPE, martyr en 304. *Voy* ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS, § 4e, no VI.

AGAPIUS ou AGAPE, autre martyr à Gaze en 304. *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS, § 4e, nos VI et VIII.

AGAPIUS (Saint), martyr à Césarée en 306, sous l'empire de Maximin. *Voy.* l'article MARTYRS D'ORIENT ET D'OCCIDENT, no VIII.

AGAPIUS, l'un des deux évêques qui se disputaient le siége de Bostre, métropole de l'Arabie, et qui furent jugés pour ce fait au concile de Constantinople de l'an 394. *Voy.* l'article BAGADIUS.

AGAPIUS, arien, ayant été nommé évêque d'Ephèse par Marin, fit parmi ces hérétiques, qui se ruinaient eux-mêmes par leurs divisions, une secte qui fut nommée des turtiens ou phithéciens, à cause d'un petit bossu nommé Turtius. Cet Agapius vivait vers l'an 392.

AGAPIUS, évêque de Césarée en Cappadoce, assista au VIIe concile général, tenu à Nicée en 787.

AGAPIUS, moine grec du mont Athos dans le XVIIIe siècle, a laissé un traité intitulé : *Le Salut des pécheurs*, dans lequel il enseigne le dogme de la transsubstantiation avec toute l'horthodoxie catholique. Le P. Nau, Jésuite, ancien missionnaire dans le Levant, l'a traduit en arabe sous le nom d'*Agabius*, suivant la manière d'écrire et de prononcer ce nom dans cette langue. Le texte original de ce livre est en grec vulgaire : il a paru à Vienne en 1641 et 1664. Les auteurs de la *Perpétuité de la Foi* invoquent le témoignage d'Agapius.

AGAPIUS, évêque d'Alep, ayant réduit Antioche à l'obéissance de l'empereur Jean Zimisqués, en devint patriarche vers l'an 980.

AGARON (GUILLAUME), prévôt de l'église d'Aix, fut l'un des huit commissaires désignés par le Pape pour juger les Templiers. *Voy.* cet article.

AGATHANGELUS, historien d'Arménie, secrétaire de Tiridate, premier roi chrétien de ce pays, florissait vers l'an 320.

Moyse de Khorène et d'autres écrivains arméniens en parlent avec beaucoup d'éloge ; ils louent surtout la pureté de son style. Nous avons de lui une *Histoire de l'introduction du Christianisme en Arménie*, avec la vie du roi Tiridate (970). — On trouve dans cet ouvrage de grands détails sur l'ancienne religion des Arméniens ; il a été traduit en grec. Le texte fut imprimé à Constantinople, 1709, 1 vol. in-4e de 428 pages.

AGATHE (Sainte), vierge et martyre en 251. D'une maison noble et riche, elle s'était consacrée à Dieu dès son enfance. Le gouverneur de l'île de Sicile, où elle était, ayant entendu parler de sa beauté et de ses richesses, la considéra comme un objet propre à satisfaire son impudicité et son avarice, et fit ce qu'il put pour s'en rendre maître.

Profitant des édits de persécution, il donna ordre de l'arrêter. La sainte fit alors cette prière : *Jésus-Christ, souverain Seigneur de toutes choses, vous voyez mon cœur, vous savez quel est mon désir ; soyez le seul possesseur de tout ce que je suis, et conservez-moi contre le tyran. Je suis votre brebis, rendez-moi digne de vaincre le démon.*

Le gouverneur la mit pendant un mois entre les mains d'une méchante femme pour la séduire ; mais ce fut en vain. Il lui fit ensuite subir lui-même un interrogatoire où, lui ayant parlé de sa noblesse, elle répondit que *la plus illustre noblesse et la plus véritable liberté est d'être serviteur de Jésus-Christ.* Comme il lui parla d'adorer les dieux, elle lui demanda s'il trouverait bon qu'on lui souhaitât que sa femme fût comme Vénus, et lui comme Jupiter ; ce que le gouverneur ne pouvant souffrir, il la fit frapper au visage et mener en prison. Lorsque le lendemain il lui demanda si elle avait songé au moyen de sauver sa vie, elle répondit : « C'est Jésus-Christ ma vie et mon salut. » Il la fit alors mettre à la torture ; elle la souffrit non-seulement avec patience, mais avec joie.

Toujours plus furieux, ce gouverneur commanda qu'on lui tourmentât les mamelles pendant longtemps, et qu'enfin on les lui coupât. « Tyran cruel et impie, lui dit alors Agathe, n'avez-vous pas honte de me faire cette injure, vous qui avez sucé la mamelle de votre mère ! » Il la fit reconduire en prison, défendant qu'on lui procurât aucun remède et même qu'on lui donnât aucune nourriture. Mais, vers le milieu de la nuit, saint Pierre ayant apparu à sainte Agathe

(968) Baron., d'Acheri, tom. III, p. 464 ; Ughell., tom. I, col. 133 ; Leo Ost., liv. I, cap. 62.

(969) S. Aug., hæres. 70.

(970) Fabricius. *Bibliotheca Græca*, tom. X, p. 232 ; tom. XI, p. 554.

Digitized by Google

la guérit et la consola. Quatre jours après, ayant souffert de nouveaux tourments, elle rendit son âme à Dieu en finissant cette prière : *Seigneur, mon Dieu! vous m'avez toujours protégée dès le berceau. C'est vous qui avez déraciné de mon cœur l'amour du monde et qui m'avez donné la patience nécessaire pour souffrir : recevez maintenant mon esprit* (971). Ce glorieux triomphe de sainte Agathe arriva à Catane en Sicile, l'an 251.

Il serait à désirer, dit un historien (972), que les particularités rapportées dans ses actes fussent mieux appuyées. Mais les monuments fameux de son culte, entre autres une hymne faite à sa louange par le pape saint Damase, et une préface par saint Grégoire, prouvent combien elle est digne de sa célébrité. Parmi les reliques qui furent trouvées, en 1204, à Constantinople, on découvrit le corps de sainte Agathe et de sainte Luce, que les empereurs Basile et Constantin avaient fait porter de Sicile à Constantinople. Le duc de Venise obtint le corps de sainte Luce et l'envoya à Venise au monastère de Saint-Georges. On donna le corps de sainte Agathe à des pèlerins siciliens (973). L'Eglise honore la mémoire de notre sainte martyre le 5 février.

AGATHÉE (comte) qui, à la faveur du pouvoir que lui donnait sa charge, s'était emparé de l'évêché de Rennes et de celui de Nantes. Il vivait au commencement du VIII^e^ siècle; saint Moderan (*voy.* cet article), ayant été élevé sur le siége épiscopal de Rennes, répara les désordres de cet usurpateur.

AGATHON, confesseur. Ce saint confessa la foi à Thessalonique avec plusieurs autres de ses compagnons, en l'an 304, sous la persécution de l'empereur Dioclétien. Nous rapporterons l'interrogatoire que subirent ces saints confesseurs (974), dont plusieurs souffrirent le martyre.

I. Le gouverneur Dulcétius étant sur son tribunal, Artémensis, greffier, dit : Je lirai, si vous l'ordonnez, l'information faite touchant les personnes qui sont présentes, envoyées par le stationnaire. Dulcétius dit : Je l'ordonne d'en faire lecture. Le greffier : Je vous lirai par ordre, seigneur, tout ce qui est écrit : Voici ce que mande le bénéficier Cassander. Ces bénéficiers étaient des soldats, qui servaient sous les gouverneurs, ainsi nommés à cause des bienfaits qu'ils avaient reçus du prince. Cassander disait donc : Sachez, seigneur, qu'Agathon, Agape, Chionie (975), Irène, Casia, Philippa, et Eutychia, ne veulent pas manger de ce qui a été immolé aux dieux ; c'est pourquoi je les ai fait conduire devant vous. Alors Dulcétius leur dit : Quelle folie est la vôtre de ne vouloir pas obéir aux ordres pieux des empereurs et des Césars ? Et parlant à Agathon : Toi qui allais aux sacrifices selon la coutume de ceux qui sont consacrés aux dieux, pourquoi n'as-tu pas mangé de ces sacrifices ? Agathon répondit : Parce que je suis chrétien. Dulcétius : Es-tu encore aujourd'hui dans cette résolution? Assurément, dit Agathon. Dulcétius : Et toi, Agape, que dis-tu ? Elle répondit : Je crois au Dieu vivant, et je ne veux pas perdre la satisfaction d'avoir bien fait. Le gouverneur : Et toi, Chionie ? — Parce que je crois au Dieu vivant, je n'ai point voulu faire ce que vous dites. Le gouverneur se tourna vers Irène : Que réponds-tu ? pourquoi n'as-tu pas obéi aux ordres très-pieux des empereurs et des Césars ? Par la crainte de Dieu, dit Irène. Ensuite le gouverneur : Et toi, Casia, que dis-tu ? Je veux sauver mon âme, dit Casia. Et le gouverneur : Ne veux-tu pas participer aux sacrifices ? Point du tout, dit-elle. Alors le gouverneur : Et toi, Philippa, que dis-tu ? — Je dis la même chose. — Quelle est, cette même chose? Philippa : J'aime mieux mourir que de manger de vos sacrifices. Le gouverneur : Et toi, Eutychia, que dis-tu : — Je dis de même : J'aime mieux mourir que de faire ce que vous commandez. Le gouverneur : As-tu un mari ? Il est mort, répondit Eutychia. Le gouverneur : Combien y a-t-il qu'il est mort? Eutychia : Il y a bientôt sept mois. Le gouverneur : Et de qui donc es-tu grosse ? Eutychia répondit : De ce mari que Dieu m'avait donné. Le gouverneur : Je t'exhorte, Eutychia, à quitter cette folie, et à rentrer dans des sentiments raisonnables. Qu'en dis-tu ? veux-tu obéir à l'édit des empereurs ? Eutychia : Je n'y veux point obéir ; car je suis chrétienne, servante du Dieu tout-puissant. Alors il dit : Puisqu'Eutychia est enceinte, qu'on la garde dans la prison. Car suivant les lois romaines on n'exécutait point à mort les femmes enceintes (976).

II. Ensuite Dulcétius ajouta : Et toi, Agape, que dis-tu? Veux-tu faire tout ce que nous faisons, nous qui sommes dévoués aux empereurs et aux Césars ? Agape : Il n'est point à propos de me dévouer à Satan. Ces discours ne me tournent pas l'esprit, il est invincible. Le gouverneur : Et toi, Chionie, que dis-tu à cela ? — Chionie : Personne ne peut pervertir notre esprit. Le gouverneur : N'y a-t-il point chez vous quelques mémoires des chrétiens impies, quelques parchemins, ou quelques livres ? Chionie : Nous n'en avons aucun, seigneur; les empereurs qui règnent maintenant nous ont tout enlevé. Le gouverneur : Qui vous a donné ces sentiments ? Chionie : C'est le Dieu tout-puissant. Il ajouta : Qui vous a inspiré cette folie? Dieu tout-puissant, dit Chionie, et son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le gouverneur : C'est une chose manifeste, qu'il faut que nous soyons tous soumis aux ordres des empereurs et des Césars. Puis donc qu'après tant de temps, tant d'avertissements, tant d'édits et de

(971) Bolland., ad 5 febr. 12.

(972) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. IV, ad fin.

(973) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LXXVI, n° 3.

(974) *Acta Sinc.*, p. 42, an. 304

(975) Il y en a qui écrivent *Quionie*. Mais nous voyons cette sainte plus généralement nommée *Chionie*.

(976) L. *Prægn.*, de pœnis.

Digitized by Google

menaces, vous avez eu l'audace et la témérité de mépriser leurs ordres, en gardant le nom impie de chrétiens, et puisque jusqu'à présent vous n'avez pas voulu obéir aux stationnaires (977) et aux principaux soldats qui vous ont sollicités de renoncer par écrit à Jésus-Christ, recevez les peines que vous méritez. Ensuite il leur lut la sentence, qui était écrite : « Agape et Chionie, pour avoir, par un esprit de malice et de contradiction, contrevenu à l'édit sacré des empereurs et des Césars, et faire encore à présent profession de la téméraire et fausse religion des chrétiens, que toutes les personnes pieuses ont en horreur; je les condamne à être jetées au feu. » Et il ajouta : « Pour Agathon, Cassia, Philippa, et Irène, qu'on les garde en prison tant qu'il me plaira. »

Les actes ne parlent plus d'Agathon, de Cassia et de Philippa. Il est à présumer cependant qu'Agathon et ces deux saintes femmes souffrirent le martyre. Quant à Irène, l'histoire nous apprend qu'elle mourut pour la foi comme étaient mortes ses deux sœurs Agape et Chionie. *Voy.* IRÈNE, martyre, à l'article ACTES DU MARTYRE DES SAINTES AGAPE, CHIONIE, IRÈNE et de plusieurs autres.

AGATHON, patriarche des Jacobites à Alexandrie, mort sous le règne de l'empereur Constantin Pogonat, en 678.

AGATHON (Saint), Pape, moine, Sicilien de naissance, d'une douceur et d'une gaieté merveilleuses envers tout le monde, succéda à Donus sur le siége de saint Pierre, en 679.

I. La première chose qu'il fit fut de s'occuper de l'affaire de saint Vilfrid, évêque d'Yorck, qui, ayant été chassé de son siége et persécuté, était venu à Rome pour en appeler au Vicaire de Jésus-Christ. Agathon assembla donc un concile de plus de cinquante évêques dans la basilique du Sauveur, au mois d'octobre 679 (978).

Après que le Pape eut dit sommairement le sujet du concile, André d'Ostie et Jean de Porto firent leur rapport des actes qu'ils avaient été chargés d'examiner avec d'autres évêques, tant contre saint Vilfrid que de sa part. « Ayant tout considéré, dirent-ils, nous ne le trouvons convaincu canoniquement d'aucun crime qui mérite la déposition : au contraire, nous voyons qu'il a gardé la modération convenable, sans exciter de sédition pour se rétablir. Il s'est contenté de protester devant les évêques et d'appeler au Saint-Siége, où Jésus-Christ a établi la primauté du sacerdoce. »

Le Pape ordonna ensuite que l'on fît entrer saint Vilfrid, qui était à la porte de la salle. On lut sa requête, où il prenait le titre d'évêque de Saxe, et marquait qu'il avait déjà instruit le Pape et de vive voix et par écrit. Il se plaignait qu'on l'avait déposé injustement, et ordonné trois évêques à sa place. « Je n'ose, disait-il, accuser Théodore, parce qu'il a été envoyé par le Saint-Siége; mais, si vous jugez que je ne sois plus évêque, je me soumets humblement; je vous prie seulement de chasser par votre autorité les usurpateurs de mon diocèse. Si l'archevêque et les évêques mes confrères trouvent à propos d'augmenter le nombre des évêques, qu'ils les choisissent dans un concile et les tirent du clergé de la même Eglise, j'obéirai absolument aux décrets du Saint-Siége. » On voit ici que le principal prétexte de la déposition de saint Vilfrid était que le pays avait besoin d'un plus grand nombre d'évêques.

Après la lecture de sa requête, le Pape loua sa conduite et sa soumission, et le concile prononça qu'il serait rétabli dans son évêché, que ceux qui y avaient été mis irrégulièrement seraient chassés (979); mais que les évêques qu'il choisirait avec le concile assemblé sur les lieux pour lui aider seraient ordonnés par l'archevêque : le tout sous peine de déposition et d'anathème contre les évêques, les prêtres et les diacres, et d'excommunication contre les autres, même contre les rois. Saint Vilfrid demeura encore à Rome plus de quatre mois, et assista à un autre concile que le pape Agathon assembla, ainsi que nous allons le voir.

II. L'empereur Constantin Pogonat après avoir travaillé à établir la paix de son empire au dehors (980), cherchait à la lui procurer au dedans en le mettant d'accord avec l'Eglise romaine sur la question du monothélisme.

En Occident cette question n'en était plus une : tout le monde était d'accord. Mais il n'en était pas de même à Constantinople (981). Le patriarche Pierre y était mort dans l'hérésie, l'an 666. Son successeur, Thomas II, paraît avoir été bon catholique; du moins voulut-il envoyer ses lettres synodales au pape saint Vitalien; mais les courses des musulmans l'en empêchèrent pendant les deux années que dura son épiscopat. Il mourut l'an 669, et eut pour successeur Jean V, et celui-ci Constantin Ier, qui mourut ou fut chassé l'an 676.

Ces trois patriarches seront proclamés orthodoxes dans le VIe concile général. Cependant, si l'on peut en croire leur successeur Théodore, leurs lettres synodales n'avaient point été reçues à Rome, peut-être parce qu'elles ne contenaient point la condamnation expresse de leurs prédécesseurs hérétiques Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre.

Théodore, ayant donc été nommé patriarche l'an 678, dit à l'empereur Constantin Pogonat qu'il n'osait envoyer sa lettre synodique à Rome, de peur qu'elle n'y fût pas plus reçue que celles de ses prédéces-

(977) Les stationnaires étaient des officiers commis dans une place pour y faire le guet, et pour informer le magistrat de tout ce qui se passait d'important. Ils s'appelaient encore *bénéficiers* lorsqu'ils jouissaient de certains priviléges ou de certaines grâces particulières en récompense de leurs services dans les armées. *Voy.* Du Cange.

(978) *Conc.*, tom. VI, p. 579.

(979) Ed. c. 29.

(980) *Hist. du Bas-Empire*, par Le Beau, liv. LXI.

(981) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. L, tom. X, p. 351-352.

Digitized by Google

seurs; il y envoya seulement une lettre d'exhortation à la paix. L'empereur lui demanda, ainsi qu'à Macaire d'Antioche, quelle était donc la difficulté entre le Pape ou le Siége apostolique et eux.

Ils répondirent qu'on avait introduit de nouvelles expressions sur les mystères, soit par ignorance, soit par une curiosité excessive, et que depuis ces disputes il n'y avait pas eu d'assemblée de la part des deux siéges pour éclaircir la vérité. En même temps, comme ils étaient monothélites tous deux, ils pressèrent l'empereur de faire ôter des diptyques le nom du pape Vitalien, comme aussi de ses prédécesseurs jusqu'au pape Honorius exclusivement.

Mais l'empereur ne voulut point y consentir : premièrement pour garder l'égalité et montrer qu'il tenait les uns et les autres pour orthodoxes; ensuite par reconnaissance de l'amitié que Vitalien lui avait témoignée de son vivant. Il fit plus encore : jusqu'alors il n'avait pas voulu permettre les discussions particulières, persuadé qu'au lieu d'éteindre les divisions, elles ne feraient que les augmenter. Il écrivit le 10 août 678 au pape Donus, qu'il appelle pape œcuménique, le priant d'envoyer pour conférer avec les deux patriarches des hommes sages et instruits, avec les livres et les pouvoirs nécessaires, savoir :

De la part du Pape, trois hommes ou plus; de la part de son concile, douze métropolitains ou évêques, enfin quatre religieux de chacun des quatre monastères grecs de Rome. Il leur promettait à tous une entière sûreté pour aller et pour revenir, lors même qu'ils viendraient à ne point tomber d'accord. « Après cela, ajoute-t-il, nous serons justifiés au tribunal de Dieu. Car nous pouvons bien exhorter tous les chrétiens à l'union, mais nous ne voulons contraindre personne. » Il chargeait l'exarque Théodore de fournir aux envoyés du Pape des vaisseaux et tous les frais de voyage, et même de les faire escorter par des vaisseaux de guerre, s'il en était besoin. (982).

III. La lettre de l'empereur n'arriva que l'année suivante 679, après la mort de Donus, et lorsque saint Agathon occupait déjà la Chaire de saint Pierre. Ce fut donc à ce pieux Pape qu'incomba cette importante affaire.

Après qu'Agathon se fut occupé du différend de saint Vilfrid, il fit savoir aux évêques d'Occident les intentions chrétiennes de l'empereur Constantin Pogonat. Aussitôt il se tint des conciles dans plusieurs provinces, et le Pape lui-même en assembla un le troisième jour de Pâques, c'est-à-dire le mardi 27 mars 680, afin de nommer des députés pour aller à Constantinople, suivant le désir de l'empereur.

Ce concile fut de cent vingt-cinq évêques, assemblés de toutes les parties d'Italie (983) : premièrement des provinces immédiatement soumises au Saint-Siége, la Campanie, les Brutiens, la Calabre, et les autres plus voisines de Rome et de la Sicile; ensuite de la province de Milan, dont l'archevêque, Mansuet, assistait au concile avec Jean de Bergame, Anastase de Pavie, et plusieurs autres. Mansuet est honoré comme saint le 19 février; Jean, le 11 juillet; et le roi Cunibert avait pour celui-ci un respect particulier (984). Anastase avait été évêque arien; mais il se convertit si bien, qu'il est honoré comme saint le 30 mai (985).

L'archevêque Mansuet tint son concile après ou avant celui de Rome, et Damien, alors prêtre, et depuis évêque de Pavie, écrivit la lettre synodale à l'empereur (986). Il y rapporte les exemples de tous les empereurs qui ont fait tenir les conciles pour condamner les hérésies (987). Il marque que les évêques au nom desquels il parle sont sujets des rois lombards très-chrétiens, Pertarit et Cunibert, son fils, qu'il avait fait reconnaître de son vivant. La lettre du concile de Milan finit par une exposition de foi qui reconnaît expressément en Jésus-Christ deux volontés et deux opérations. Damien, auteur de cette lettre, est honoré comme saint le 12 avril (988). On voit dans le concile de Rome les autres évêques de la domination des Lombards; ceux de la province d'Istrie, dont le métropolitain est Agathon, évêque d'Aquilée; ceux de la Pentapole et de la Toscane (989); puis Théodore, archevêque de Ravenne, avec les autres évêques de l'exarchat encore soumis aux Romains (990). Il y avait longtemps que les archevêques de Ravenne refusaient au Pape l'obéissance qu'ils lui devaient; mais Théodore y satisfit, et se présenta au Pape Agathon (991). Après les évêques immédiatement soumis au Pape, on voit dans les souscriptions du concile de Rome celles d'Adéodat de Toul, de Vilfrid d'York, de Félix d'Arles et de Taurin de Toulon (992).

Adéodat, Félix, et Taurin, se disent tous trois légats du concile des Gaules : ce qui fait croire qu'il s'en était tenu effectivement un pour ce sujet. Mais saint Vilfrid prend aussi la qualité de légat du concile de Bretagne; il est bien certain pourtant que les évêques ne l'avaient pas envoyé (993). C'est, remarque Fleury (994), qu'il était ordinaire dans les actes ecclésiastiques de nommer concile les évêques d'une même province, quoiqu'ils ne fussent pas assemblés; et saint

(982) Labbe, tom. VI, p. 594.
(983) T. VI, *Conc.*, p. 692.
(984) *Mart.* r. 19 feb., 11 jul. Paul. IV, *Hist.* c. 8. Id. IX, *Hist.* c. 44.
(985) *Mart.* r. 30 mai.
(986) Paul. IV, *Hist.* c.4.
(987) T. VI, *Conc.*, p. 601.
(988) *Mart.* r. 12 apr. Boll. t. X, p. 91, t. VI, *Conc.*, p. 704.
(989) P. 708.
(990) Anastas. in Dono et Agath.
(991) Inf. n. 32.
(992) T. VI *Conc.*, p. 697.
(993) Tom. VI *Conc.*, p. 1887.
(994) *Hist. eccles.*, liv. XL, n° 6. On s'occupait d'ailleurs, dans le même temps, en Angleterre, de condamner les erreurs des monothélites. Nous

Digitized by Google

Vilfrid, sans en avoir la commission, pouvait hardiment rendre témoignage de la foi des Eglises britanniques.

IV. Il ne nous reste de ce concile que les deux lettres à l'empereur, l'une au nom du Pape en particulier, l'autre au nom du concile : toutes deux adressées non-seulement à Constantin, mais à ses frères, Héraclius et Tibère, car les trois frères avaient le titre d'augustes. La lettre du Pape est très-longue, suivant le style du temps ; nous en donnerons la substance (995) :

« Nous avons reçu avec une grande consolation vos lettres adressées au Pape Donus, notre prédécesseur, par lesquelles vous nous exhortez à examiner la vraie foi. Aussitôt j'ai commencé à chercher des personnes telles que le malheur du temps et l'état de cette province permettent de les trouver. J'ai pris conseil de mon clergé et des évêqus voisins de ce siége; mais il a fallu du temps pour assembler ceux que nous attendions des provinces plus éloignées, où mes prédécesseurs ont envoyéprêcher la foi, sans parler de mes maladies continuelles. »

« Donc, pour vous rendre l'obéissance que nous vous devons, nous vous envoyons nos vénérables frères les évêques Abondantius, Jean et un autre Jean, et nos chers fils Théodore et George, prêtres; Jean, diacre, et Constantin, sous-diacre de notre Eglise; Théodore, prêtre, légat de l'Eglise de Ravenne, avec des moines, serviteurs de Dieu. Ce n'est pas par la confiance que nous avons en leur savoir; car comment pourrait-on trouver la science parfaite des Ecritures chez des gens qui vivent au milieu des nations barbares, et qui gagnent à grand'peine leur nourriture chaque jour par leur travail corporel? Seulement nous gardons avec simplicité de cœur la foi que nos pères nous ont laissée, demandant à Dieu comme notre principal avantage de conserver et le sens et les paroles de leurs décisions, sans rien ajouter ni diminuer. Nous avons donné à ces députés quelques passages des Pères avec les livres mêmes pour vous les présenter quand vous l'ordonnerez, et vous expliquer la foi de cette Eglise apostolique, votre mère spirituelle, non par l'éloquence séculière, dont ils sont dépourvus, mais par la sincérité de la foi que nous avons apprise dès le berceau, et nous vous supplions de les écouter favorablement. »

Le Pape explique ensuite la foi de l'Eglise sur la Trinité et l'Incarnation, principalement par rapport à la question des deux volontés, sur laquelle il dit nettement que les trois personnes divines n'ayant qu'une nature n'ont aussi qu'une volonté ; mais qu'en Jésus-Christ, comme il y a deux natures, il y a deux volontés et deux opérations. Il soutient que le Saint-Siége n'a jamais erré et ne s'est jamais écarté du chemin de la vérité, en vertu de la promesse faite à saint Pierre, et que ses prédécesseurs n'ont jamais cessé d'exhorter les hérétiques pour les ramener. Ensuite il prouve la distinction des deux volontés par les passages de l'Ecriture expliquée par les Pères. Il y joint la définition du concile de Calcédoine et celle du cinquième concile, puis plusieurs passages des Pères grecs en original et des Pères latins traduits en grec, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, de saint Jean Chrysostome, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Hilaire, de saint Athanase, de saint Denys l'Aréopagite, de saint Ambroise, de saint Léon. Le Pape Agathon fait l'application de tous ces passages, et ajoute : « On y pourrait joindre ceux qui ont combattu pour le concile de Calcédoine, savoir : Jean, évêque de Scythopolis; Euloge d'Alexandrie, Ephrem et le grand Athanase d'Antioche (996). »

D'ailleurs, il rapporte les passages des anciens hérétiques, qui ont soutenu qu'il n'y avait en Jésus-Christ qu'une opération et une volonté; d'Apollinaire, de Sévère, chef des acéphales; de Nestorius, de Théodose d'Alexandrie (997), puis des nouveaux hérétiques, c'est-à-dire des monothélites, Cyrus, Théodore de Pharan, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople, et relève leurs contradictions. Après avoir ainsi prouvé la vérité de la foi catholique, il exhorte l'empereur à se servir de sa puissance pour la soutenir et délivrer l'Eglise de ceux qui la combattent. Puis il ajoute : « Si l'évêque de Constantinople enseigne avec nous cette doctrine, il n'y aura plus de division; s'il embrasse la nouveauté, il en rendra compte au jugement de Dieu (998). » Il finit en priant l'empereur de donner une entière liberté à quiconque voudra parler pour la foi catholique.

V. Telle est la première lettre, la lettre propre de saint Agathon. D'une douceur et d'une modestie qui charmaient tout le monde, ce vénérable Pape se montre tel dans sa lettre. Il parle de lui avec beaucoup d'humilité, des empereurs avec beaucoup d'affection, les appelant ses bien-aimés seigneurs et fils. Il les remercie avec effusion de cœur de la consolation qu'ils lui ont fait éprouver dans ses afflictions et ses maladies presque continuelles.

Et, ajoute l'historien que nous citons (999), quand l'excellent Pape Agathon parle si humblement du savoir de ses légats, il ne faut pas oublier qu'à cette époque les Papes envoyaient jusqu'en Angleterre des hommes d'un profond savoir, avec des livres et tout ce qu'il fallait pour exciter chez les peuples naguère barbares le goût des lettres, des arts et des sciences. Si les

voyons en effet que Théodore, archevêque de Cantorbéry, tint en 680 un concile à ce sujet dans la campagne de Hapfeld. Pagi prouve que ce concile eut lieu en 680, et non en 679.

(995) Labbe, *Conc.* tom. VI, p. 630; apud Fleury, ibid. n° 7.

(996) P. 636, 637, 640, 648, 649, 652, 653, 656, 657, 664.

(997) P. 665, 668.

(998) P. 669, 673, 676, 677.

(999) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. L, tom. X, p. 353, 354.

Digitized by Google

saints Papes de ce siècle n en parlent pas, c'est à l'histoire, c'est à l'Europe reconnaissante d'en parler. La lettre même de saint Agathon, quoique longue, n'est pas d'un style méprisable. Les choses se suivent avec ordre, les raisonnements sont justes, les expressions claires, quoique nous n'en ayons peut-être pas le texte original. Il règne partout une modestie, une candeur qui disposent à la persuasion. Il fallait peut-être tout cela pour désarmer la fausse science, la science sophistique et prétentieuse des Grecs, surtout dans un moment où ils allaient voir condamner cinq ou six de leurs patriarches.

VI. La seconde lettre, la lettre synodale, est aussi au nom du Pape Agathon et de tous les synodes soumis au concile du Saint-Siége, c'est-à-dire de toutes les provinces d'Occident. Elle contient en substance les mêmes choses que la lettre précédente. Les évêques y avouent de même leur peu de science, et parlant des légats ils disent : « Vous nous avez ordonné d'envoyer des personnes de bonnes mœurs et bien instruites dans les Ecritures. Quant aux mœurs, quelques pures qu'elles soient, personne n'ose s'y confier; quant à la science, si on la réduit à celle de la religion, il n'y a que la connaissance de la vérité; s'il s'agit de l'éloquence séculière, nous ne croyons pas que personne de notre temps se puisse vanter de la posséder parfaitement. Nos pays sont continuellement agités par la fureur de diverses nations; ce ne sont que combats, courses, brigandages. Au milieu de ces barbares notre vie est pleine d'inquiétudes; et nous subsistons du travail de nos mains, parce que l'ancien patrimoine des églises a été consumé petit à petit par diverses calamités. Il ne nous reste pour tout bien que la foi; notre plus grande gloire est de la conserver pendant notre vie, notre avantage éternel est de mourir pour elle (1000). Notre science parfaite est de conserver inviolablement les bornes de la foi catholique, que le Siége apostolique garde avec nous. »

Suit une profession de foi sur les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation, finissant par la doctrine des deux opérations et des deux volontés. « Telle est la règle de la foi apostolique, que nos prédécesseurs assemblés en concile à Rome, sous le pape Martin d'apostolique mémoire, ont proclamée synodiquement et avec constance. C'est maintenant à votre piété impériale à la faire resplendir d'un plus grand éclat, afin de retrancher de l'Eglise les semences de la zizanie dont les auteurs ont été Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de Constantinople. » Enfin les évêques s'excusent d'envoyer si tard les légats à cause de la longueur du chemin et sur ce qu'un grand nombre d'entre eux s'étendent jusque sur les bords de l'Océan.

« Nous espérions, ajoutent-ils, que Théodore le Philosophe, archevêque de la grande île de Bretagne, viendrait avec des évêques du pays aussi bien que plusieurs autres de divers lieux, afin de vous écrire au nom de tout notre concile et que tous eussent connaissance de ce qui se passerait. Vu principalement que plusieurs de nos confrères sont au milieu des nations barbares, savoir, des Lombards, des Sclaves, des Francs, des Goths et des Bretons, ils sont tous fort curieux de ce qui se fait touchant la foi, et autant qu'ils peuvent nous aider étant d'accord avec nous, autant nous seraient-ils contraires s'ils étaient scandalisés sur cet article. Nous vous envoyons des personnes qui vous présenteront la confession de foi de tous tant que nous sommes d'évêques du septentrion et de l'occident, non pour disputer comme d'une doctrine incertaine et sujette au changement. » Et ensuite : « Nous recevons comme nos frères tous les évêques qui veulent enseigner avec nous tout ce qui est contenu dans cette confession de foi; et nous condamnons tous ceux qui la rejettent, et ne les souffrirons jamais en notre compagnie qu'ils ne se soient corrigés (1001). » — Cette seconde lettre est souscrite par le Pape et par tous les évêques qui assistaient au concile de Rome de l'an 680.

VII. Les légats du Pape Agathon arrivèrent à Constantinople le 10 septembre de l'an 680, et furent reçus par l'empereur Constantin Pogonat, à l'oratoire de Saint-Pierre, dans le palais (1002). Ils lui présentèrent les lettres du Vicaire de Jésus-Christ, et après les avoir reçues il les exhorta à traiter l'affaire de la foi sans contention et sans aigreur, non par des propositions philosophiques, mais par l'Ecriture, les Pères et les conciles. Puis on s'empressa de réunir le concile qui devait juger de la doctrine des monothélites.

Ce concile, qui est le sixième général, eut dix-huit sessions; il commença le 7 novembre 680, et finit le 16 septembre 681; la lettre de saint Agathon y fut lue et approuvée : *Pierre a parlé par la bouche d'Agathon!* s'écrièrent les Pères; on y réitéra les anathèmes contre les hérétiques, et l'on y confirma la définition de foi par plusieurs acclamations. Mais comme ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le détail de ce que fit cette grande assemblée, nous renvoyons à l'article spécial que nous lui avons consacré. *Voy.* CONSTANTINOPLE (sixième concile général de l'an 680, tenu à).

Le concile, dans sa dernière session, écrivit une lettre à saint Agathon, lettre dont l'analyse doit trouver sa place ici : — Les grandes maladies, dit donc le concile au Pape, ont besoin de plus grands secours. C'est pourquoi le Christ, notre Dieu, a pro-

(1000) Fleury (*Hist. ecclés.*, liv. XL, n°) dit ici : « Les lettres montrent elles-mêmes combien cet aveu est sincère; le fond de la doctrine est excellent, mais le style est embarrassé, et les fréquentes répétitions produisent une longueur excessive. » Tous les critiques ne sont pas de cet avis.

(1001) Labbe, *Conc.*, tom. VI, p. 677-692.

(1002) Anast. Bibl. in Agath. V. Baron. hoc an., n° 39.

Digitized by Google

curé un sage médecin, Votre vénérable Sainteté, laquelle a repoussé efficacement la contagion de la pestilence hérétique par les remèdes de l'orthodoxie, et rendu une pleine santé aux membres de l'Eglise. Aussi est-ce à vous, comme au premier siége de l'Eglise universelle, siége posé sur la pierre ferme de la foi, que nous remettons ce qui est à faire, acquiesçant de grand cœur aux lettres de la confession véritable envoyées par Votre paternelle Béatitude à notre très-pieux empereur; lettres que nous reconnaissons comme divinement écrites par le chef suprême des apôtres, et par lesquelles nous avons expulsé la multiple erreur de la nouvelle hérésie.

Pour en arracher jusqu'aux fondements, nous avons frappé d'anathème les architectes de cette nouvelle tour de Babel, d'après la sentence déjà portée contre eux par vos lettres sacrées, savoir : Théodore, évêque de Pharan, Sergius, Honorius, Cyrus, Paul, Pyrrhus et Pierre. Le concile ajoute que d'entre les vivants il a frappé d'un anathème semblable Macaire, Etienne et Polychrone, les ayant vainement priés de revenir à de meilleurs sentiments. Il dit enfin qu'il a dressé une définition de foi dans laquelle il proclame clairement la doctrine orthodoxe avec le Pape. « Nous prions donc Votre paternelle Sainteté, continue-t-il, de la confirmer de nouveau, ou, suivant la force du mot grec, d'y mettre le sceau par vos vénérables rescrits (1003). »

VIII. Le Pape Agathon survécut peu au VI^e^ concile œcuménique. Ses légats étant encore à Constantinople obtinrent à sa prière une lettre de l'empereur par laquelle il modérait ou, suivant d'autres (1004), supprimait entièrement la somme que l'on avait coutume de payer pour l'ordination du Pape, à condition toutefois que le Pape nouvellement élu ne serait ordonné qu'après que le décret d'élection aurait été porté à Constantinople et que l'empereur y aurait donné son consentement.

Agathon donna au clergé de Rome une distribution d'argent, et deux mille cent quarante sous d'or pour le luminaire de l'église des Apôtres et de Sainte-Marie-Majeure. Il ordonna dix prêtres, trois diacres, et dix-huit évêques (1005). Après avoir tenu le Saint-Siége apostolique deux ans et demi, il mourut, et fut enterré à Saint-Pierre, le 10 janvier 682, jour auquel l'Eglise l'honore comme saint (1006).

IX. On donne sous le nom du Pape Agathon une lettre adressée à Ethelrède, roi des Merciens; à Théodore, archevêque de Cantorbéry; à Sexulfe, abbé et élu évêque, et à tous les abbés d'Angleterre, dans laquelle il établit l'abbé de Péterbourg son légat dans toute l'Angleterre, avec pouvoir d'absoudre ceux qui avaient fait vœu d'aller à Rome aux tombeaux des apôtres, en déclarant qu'il leur suffirait d'aller à ce monastère, et qu'ils y obtiendraient les mêmes indulgences que s'ils eussent fait le voyage de Rome.

Mais cette pièce paraît fausse à dom Cellier. Il pense (1007) qu'elle a été fabriquée exprès pour la conservation des biens et des droits de l'abbaye de Péterbourg. Il serait en effet sans exemple qu'un Pape eût écrit une lettre commune à un roi, à un archevêque, et à tous les abbés d'un royaume. On en trouverait peu aussi qui fussent composées de la manière dont est celle-ci. Quoique adressée au roi Ethelrède dans l'inscription, le Pape ne lui porte point la parole dans le corps de la lettre; au contraire, il s'y adresse tantôt à l'archevêque de Cantorbéry, tantôt à l'abbé Sexulfe. On est donc fondé à regarder ce document comme apocryphe.

AGATHON, évêque d'Aquilée, assista au concile du mois de mars 680, tenu à Rome par le saint Pape Agathon afin de nommer des députés pour aller à Constantinople traiter des affaires de l'Eglise contre les erreurs des Monothélites. *Voy.* l'article AGATHON (Saint) Pape, n° III.

AGATHON, diacre, garde-chartes de l'église de Constantinople, écrivit sous l'empire d'Anastase II, vers l'an 715, les actes du VI^e^ concile œcuménique. Il a donné en tête un mémoire sur les différentes vicissitudes qu'avaient éprouvées ces actes sous les derniers empereurs (1008). Son avertissement commence ainsi :

« Moi Agathon, indigne diacre et garde-chartes de la grande église de Constantinople, protonotaire et second chancelier du vénérable conseil patriarcal : il y a environ trente-deux ans, étant encore jeune dans l'ordre des lecteurs et notaires, je servis au saint concile sixième œcuménique, dont j'écrivis de suite tous les actes avec Paul, de sainte mémoire, depuis patriarche de cette église, alors laïque et secrétaire de l'empereur, et avec quelques autres. Je mis au net de ma main en lettres ecclésiastiques tous les volumes de ces actes, qui furent scellés et déposés dans le palais impérial, pour y être gardés sûrement avec la définition de foi du même concile. J'écrivis de même les copies souscrites de la définition de foi, qui furent données aux cinq siéges patriarcaux par ordre de l'empereur Constantin de pieuse mémoire, qui l'ordonna ainsi afin que la foi fût à couvert de toute falsification ou altération. Or, Dieu m'ayant fait la grâce de vivre jusqu'à ce jour, j'ai résolu d'écrire le présent exemplaire de ma propre main, principalement à cause de ce que je vais dire. »

(1003) Labbe, Conc., tom. VI, p. 1071.

(1004) Moréri dit : « Agathon fit ôter le tribut que le Saint-Siége payait aux empereurs à la réception de chaque Pape, tribut qui avait été imposé par les rois Goths en Italie, et qui avait été continué par les empereurs de Constantinople, etc. » (*Dict.*, etc., édit. de 1725, tom. I, pag. 163, col. 1.)

(1005) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XL, n° 28.

(1006) *Martyr. rom.*, 10 janv.

(1007) *Hist. gén. des Aut. sac. et ecclés.*, t. XVII, p. 724.

(1008) Ellies Dupin, *Bibl. des Aut. ecclés.*, VIII^e^ siècle, in-8°, 1691, p. 283-284.

Digitized by Google

Il raconte ensuite comment l'empereur Philippique a fait brûler l'exemplaire du sixième concile écrit de sa main, qu'il avait trouvé dans le palais ; comment Philippique a été déposé et Anastase couronné empereur ; comment l'image (ou inscription dans les tableaux de l'église) du VI^e^ concile a été rétablie, et comment le Patriarche a écrit au Pape au sujet de tout ceci.

Les trente-deux ans depuis le VI^e^ concile tenu en 681 marquent l'an 713, et les *lettres ecclésiastiques* dont Agathon dit qu'il se servit en mettant les *actes* du concile au net, indiquent quelque forme particulière d'écriture, apparemment plus belle que les actes vulgaires. Au reste, dit Fleury, ce récit est important (1009) ; il témoigne du soin avec lequel les actes du VI^e^ concile ont été écrits et conservés. On ne nous apprend pas en quelle année mourut cet Agathon.

AGATHON, évêque de Todi, fut du nombre des évêques qui prirent parti, vers 855, contre le Pape Benoît III qui venait d'être élu en remplacement de Léon IV, et qui voulaient qu'on nommât le prêtre Anastase. *Voy.* l'article BENOIT III.

AGATHOPUS, disciple de saint Ignace, martyr, est désigné dans l'épître de ce saint aux Philadelphiens. Cet Agathopus, Rens, et Philon, ses deux compagnons, ont écrit les actes du martyre du saint évêque d'Antioche. *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DE SAINT IGNACE.

AGAUNE, monastère de Saint-Maurice en Valais, dont Séverin était abbé au temps de Clovis. Ce roi envoya en 505 à Agaune pour que Séverin vînt à Paris le guérir d'une fièvre quarte dont il était affligé depuis fort longtemps, sans que ni l'art des médecins ni les prières des évêques (1010) parvinssent à l'en délivrer. Séverin quitta en effet son monastère et guérit Clovis. *Voy.* l'article SÉVERIN, abbé d'Agaune.

Le monastère d'Agaune est encore célèbre dans l'histoire en ce qu'il fut le lieu du glorieux martyre de la légion Thébéenne (1011). Nous voyons que saint Avit, évêque de Vienne, qui mourut vers l'an 524, prononça une homélie (1012) en l'honneur de ces saints martyrs, le jour de leur fête, dans l'église même d'Agaune. Mais ce monastère, déjà florissant sous Clovis, devait s'accroître encore quelques années plus tard.

Sigismond, fils de Gondebaud, roi des Burgondes, et que saint Avit avait converti à la foi catholique, avait à peine succédé à son père, lorsqu'il rebâtit, en 515, l'église du monastère d'Agaune, et donna des biens au monastère. Ces biens consistaient en plusieurs terres, et l'on en compta jusqu'à seize. Pour y former une plus grande communauté on tira des moines de plusieurs monastères et on les divisa en neuf sections, qui faisaient l'office tour à tour. Cette psalmodie presque continuelle avait été instituée en Orient environ cent ans auparavant, par saint Alexandre,—*Voy.* l'article MOINES ACÉMÈTES, — et le monastère d'Agaune fut le premier en Occident où elle fut établie.

Saint Avit — *Voy.* son article — prêcha à la dédicace du nouveau monastère (1013). Hymnemond conduisait cette grande communauté du temps du roi Sigismond ; mais dans la suite ce monastère changea bien souvent. Les Bénédictins en eurent possession ; puis, ceux-ci ayant été chassés en 824, on y établit des chanoines séculiers. Aux changements intérieurs vinrent se mêler les troubles et les révolutions extérieurs. Ravagé, reconstruit, encore brûlé au X^e^ siècle, et relevé de nouveau, nous voyons (1014) que cette abbaye eut des fortunes diverses jusqu'à saint Louis. A cette époque, c'est-à-dire en 1264, le monastère d'Agaune et son église disparurent tout à fait, pour faire place à un nouveau monastère et à une nouvelle église sous le nom de saint Maurice, et où furent déposées des reliques des martyrs de la légion Thébéenne.

AGELIUS, évêque novatien de Constantinople en 356, se trouva au concile qui fut assemblé à Constantinople par Théodose en 383, pour réunir ou pour faire condamner les différentes sectes d'hérétiques qui divisaient alors l'Eglise. Cependant ce prélat novatien fut consulté par Nectaire, évêque catholique de Constantinople, et ce dernier s'appuya du secours d'Agelius pour défendre la consubstantialité du Verbe, à laquelle cet évêque et ceux de son parti croyaient aussi bien que les catholiques. Mais, comme Agelius n'était pas naturellement éloquent, ce fut Sisinnius (1015), lecteur de l'Eglise de Constantinople, homme savant et expérimenté dans les affaires, qui fut chargé de parler. —*Voy.* l'article NECTAIRE.— Depuis ce temps les novatiens jouirent d'une profonde paix sous l'empereur Théodose.

AGELIUS (ANTOINE), chanoine régulier, puis évêque d'Acerno dans le royaume de Naples, vivait au commencement du XVII^e^ siècle. Il a laissé de savants commentaires sur les Psaumes et sur les Cantiques, sur les Lamentations de Jérémie, et sur la prophétie d'Habacuc. Les ouvrages de ce prélat ont été imprimés à Rome.

AGELLI ou AGELLIUS (Antoine), évêque d'Acerno, naquit à Sorrento en 1532, devint évêque d'Acerno en 1593, et mourut en 1608. Il se distingua par son érudition et ses connaissances des langues anciennes. Avant

(1009) *Hist. ecclés.*, liv. XLI, n° 24.

(1010) Bened., p. 568; Boll. 11 feb., p. 547.

(1011) « Factus est sacer ille Agaunensium locus per suffragia martyrum, salus præsentium.... præsidium futurorumque sanguinis unda perfudit, pretiosorum corporum societas consecravit. Unde merito tibi, Domine. » etc. — D. Ruinart, *Act. Martyr.*, p. 272.

(1012) S. Avit. Viennens., in *Fragmentis Op. a Sirmondo*, p. 164.

(1013) *Marii Chr.* Agobard. *advers. leg.* Gond. Ado. in *Chr.*

(1014) *Dict. des Ord. relig.* par le R. S. Hélyot, continué par l'abbé Badiche et publié par M. Migne, 4 vol. in-4°, tom. II, col. 919.

(1015) Socrate, lib. v, c. 10; Sozom., lib. VII, c. 12.

Digitized by Google

d'être évêque il dirigea l'imprimerie du Vatican, où il surveilla la correction de la Vulgate et de la version latine des Septante. On a de lui plusieurs commentaires des Livres saints, dont Ughelli nous donne le catalogue dans son *Italia Sacra*.

AGÉMI (ANNE-MARIE), religieuse de Bécorche, au mont Liban, vivait vers le milieu du XVIII^e^ siècle, et n'est guère connue que par la singularité de sa vie et par les plus folles comme les plus coupables prétentions. Elle est aussi appelée *Endié* (1016).

Cette espèce d'illuminée soutenait qu'elle avait eu des révélations, et par ce moyen elle trompa plusieurs personnes, entre autres le patriarche lui-même, Pierre Stéfani. Elle affectait dans ce pays une sorte de suprématie spirituelle, avait fondé un institut particulier du Sacré-Cœur, et s'était donné un vicaire dans la personne d'une autre fille, la sœur Catherine, entachée des mêmes folies. On fixe la fondation de cet institut à l'année 1747.

Agémi troublait la paix de l'Eglise du Liban par des prophéties ridicules, et prétendait être unie en corps et en âme avec Jésus-Christ. Elle voulait absolument être regardée comme sainte, et, comme moyen de persuasion sans doute, elle maltraitait les filles qui refusaient de la reconnaître pour telle!

Les divisions et les scandales que cette malheureuse excitait ayant été portés à la connaissance de Rome, le Siége apostolique envoya des commissaires pour faire une enquête. Agémi leur ferma les portes du couvent. Mais le prince Joseph, qui commandait à Bécorche pour le Grand-Seigneur, en força l'entrée et fit sortir les religieuses. Agémi et quatre de ses compagnes se réfugièrent sur les terres d'Ismaël-Soliman. Joseph, qui soupçonnait le patriarche d'avoir favorisé leur fuite, défendit de reconnaître son autorité jusqu'à ce que le Pape eût prononcé. Cet acte, quoique arbitraire, dissipa le parti de cette pauvre folle. Joseph envoya ensuite sur les terres d'Ismaël-Soliman pour la ramener ainsi que ses adhérentes; il aurait même voulu les faire conduire à Rome.

La congrégation formée par le Pape Pie VI et composée de cinq cardinaux de la Propagande, Castelli, Borchi, Pamphili, Visconti, et Antonelli, fit enfin connaître le résultat de son enquête dans trois décrets du 29 juin 1779. Les examinateurs y déclaraient qu'Agémi était attachée à des illusions, que ses révélations étaient fausses et controuvées, qu'elle serait obligée de les rétracter, et qu'on la transférerait dans un autre monastère, ainsi que Catherine, sa complice; ce qui eut lieu.

On dut en outre rechercher et anéantir leurs écrits, abolir l'institut nouveau formé sous le nom du Sacré-Cœur, et supprimer quatre monastères établis en contravention au concile qui s'était tenu à Louaisé, au mont Liban, le 30 septembre 1736 (1017). Le patriarche fut mandé à Rome pour y rendre compte de sa conduite, et l'évêque Germain Diab, qui n'avait pas été non plus à l'abri de la séduction, fut condamné à rétracter tout ce qu'il avait fait ou dit en faveur de la prétendue prophétesse.

Par le bref *Apostolica sollicitudo*, adressé le 17 juillet 1779 aux évêques, au clergé, et à la nation maronite, le Pape Pie VI confirma toutes ces dispositions de la congrégation. Par un autre bref, de la fin de 1783, il loua le zèle et la piété des Maronites, et les exhorta à éloigner d'eux toute discorde et à déférer à ses conseils paternels. A la suite de ce bref, le patriarche, qui avait refusé pendant trois années de se soumettre, reconnut enfin ses erreurs et les rétracta avec humilité. En considération de son repentir, Pie VI le releva des censures portées contre lui, et Pierre Stéfani fut réintégré dans l'exercice de ses droits et dans ses honneurs, au mois de février 1785 (1018).

Il nous appartenait d'autant plus de faire connaître ici les tristes écarts d'Agémi, que les faits de la vie aventureuse de cette fille forment un épisode de l'histoire religieuse des Maronites, dont nous aurons à parler d'une manière spéciale. *Voy.* l'article MARONITES.

AGERIC ou AGREI (Saint), évêque de Verdun au VI^e^ siècle, s'était porté comme caution pour Boson.—*Voy.* cet article—et fut inconsolable de sa mort, aussi bien que de celle d'un autre seigneur français nommé Berthefroi qui fut tué dans l'oratoire de sa maison épiscopale, où il s'était réfugié. Le roi Childebert aimait tendrement saint Ageric, qui était son père par le baptême; et comme il ne pouvait rien lui refuser, il n'avait pas voulu qu'il se trouvât à l'assemblée d'Andelot de l'an 587, de peur qu'il n'intercédât pour les coupables qu'on y devait juger (1019). Après leur exécution, ce prince envoya de riches présents à Ageric pour le consoler. Mais rien ne fut capable d'adoucir la douleur de ce saint évêque, qui était sans cesse renouvelée par la vue des enfants de Boson, qu'il élevait chez lui. Il en mourut peu de temps après, l'an 588; et il fut enterré dans l'oratoire de Saint-Martin, qu'il avait fait bâtir. Il est honoré le premier jour de décembre, sous le nom de saint Ageric ou Agrei.

Fortunat donne de grands éloges à la piété, à l'éloquence, et à la charité d'Ageric (1020). Il loue sa magnificence et son zèle pour reconstruire les anciennes églises et en ériger de nouvelles, et le soin qu'il avait de rompre à son peuple le pain de la parole en lui rompant le pain matériel, car tout ce que ce saint évêque possédait était plus aux autres qu'à lui-même.

(1016) Dans le *Voyage par l'Italie en Egypte, au mont Liban et en Palestine*, par l'abbé Binos, 1787, Paris, tom. II, pag. 94.

(1017) *Voy.* sur ce concile le *Manuel de l'Histoire des Conciles*, etc., par M. l'abbé Guérin, in-8°, 1846, part. II, chap. 64, pag. 675.

(1018) Henrion, *Hist. génér. de l'Egl.*, tom XI, p. 382. 383.

(1019) S. Greg. Tur., lib. IX, cap. 12, 23.

(1020) Fort., lib. III, carm. 27, 28.

Digitized by Google

AGILBERT (Saint), Gaulois, évêque des Saxons occidentaux, et ensuite de Paris, au VII^e siècle.

I. Ce saint évêque alla dans sa jeunesse étudier les saintes Ecritures en Irlande (1021). Après qu'il s'y fut rendu habile, il offrit ses services pour le ministère de la prédication à Cenwalch, roi de Wastsex ou des Saxons occidentaux en Angleterre. Le prince, charmé de sa piété et de son savoir, le pria d'accepter l'épiscopat et d'être le pasteur de son peuple. Agilbert se rendit à ses prières, et travailla avec zèle à extirper l'idolâtrie et à maintenir la pureté de la discipline.

Etant venu en Northumbre, il assista à la fameuse conférence qui se tint en Angleterre l'an 664, en présence du roi Oswi, contre les Irlandais, sur la célébration de la Pâque. Mais il laissa parler Vilfrid, qu'il avait ordonné prêtre — *Voy.* son article, — et qui savait mieux sa langue que lui. Vilfrid défendit avec érudition la cause de l'Eglise romaine, et dit (1022) entre autres choses qu'il fallait s'en tenir à l'usage établi par saint Pierre, puisque Jésus-Christ avait déclaré qu'il lui donnait les clefs du ciel, et qu'il bâtirait sur lui son Eglise. *Voy.* l'article CONFÉRENCES SUR LA CÉLÉBRATION DE LA PAQUE EN ANGLETERRE.

II. Il y avait quatorze ans qu'Agilbert gouvernait son église, lorsque le roi des Saxons occidentaux fit ériger un second évêché à Winchester sans le consulter. L'évêque fut offensé qu'on eût ainsi partagé son diocèse sans son consentement, et repassa dans les Gaules, où il fut élevé sur le siége de Paris vers l'an 667. Agilbert était de Paris même ou du territoire de cette ville.

Cependant à peine fut-il parti que le roi des Saxons le regretta. Il le pressa quelque temps après de retourner à sa première église. Mais Agilbert s'en excusa, et envoya à sa place son neveu Eleuthère, que les Anglais reçurent avec joie. On croit que notre saint évêque était frère de sainte Telechilde ou Telchide, première abbesse du monastère fondé par saint Adon à Jouarre au diocèse de Meaux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut enterré dans ce monastère en 681, époque où l'on présume qu'il mourut.

III. Du Saussay dit qu'on trouva son corps en 1631 dans la chapelle souterraine de ce monastère (1023), dédiée à saint Paul, premier ermite. — *Voy.* l'article ADON (Saint), frère de saint Ouen. — Il ajoute qu'il était revêtu d'habits pontificaux de soie ornés de franges, lesquels il avait vus et touchés; que l'anneau pastoral avait une agathe où était gravé le portrait de saint Jérome se frappant la poitrine avec un caillou devant un crucifix.

Mais ce récit ne s'accorde pas avec le cartulaire de Jouarre (1024). On y marque seulement que l'an 1632 on trouva sous l'autel de la chapelle de saint Martin des ossements, qu'on reconnut être d'Agilbert, par une inscription sur une lame de plomb. Il n'est point parlé d'habits pontificaux ni d'anneau; ce qui fait croire que du Saussai a pris pour le tombeau d'Agilbert celui de saint Ebregesile, évêque de Meaux, dont l'anneau a en effet la figure de saint Jérome.

Quoique quelques auteurs donnent le titre de *saint* à Agilbert, et que d'autres le qualifient de *bienheureux*, l'Eglise de Paris ne fait aucune mémoire de lui dans ses offices. André du Saussay, auteur du *Martyrologe de France*, a composé un office pour la fête d'Agilbert, mais qui n'a point eu de suite. Baillet (1025) lui consacre une notice sous le 11 octobre, et l'appelle Ailbert.

AGILMARE, archevêque de Vienne, auparavant abbé de Saint-Claude, succéda à Bernard en 842 sur le siége de cette illustre Eglise, assista au III^e concile de Valence de l'an 855, à celui de Langres de l'an 859, et mourut en 860, après dix-huit ans d'épiscopat. Il eut pour successeur saint Adon. *Voy.* cet article.

AGILON (Le bienheureux), abbé de Saint-Bertin, vivait au X^e siècle. Il avait été religieux du monastère de Saint-Afre à Toul, lorsque saint Gérard (*Voy.* cet article) lui confia le soin de l'abbaye de Saint-Bertin comme étant l'un des plus fervents et des plus prudents de ses religieux. Agilon ne vécut que peu de temps, et deux ans après, Gui, neveu de saint Gérard, fut nommé abbé de Saint-Bertin (1025*).

AGILULFE (1026) ou AGON, duc de Turin, puis roi des Lombards. Il épousa en 590 Théodelinde, fille de Garibald, roi de Bavière, veuve d'Antharide roi des Lombards. On est redevable aux soins de cette vertueuse princesse de la conversion de ce roi arien, ou même païen selon quelques autres, et de celle de ses sujets.

Agilulfe reçut le nom de Paul au baptême. Le roi Antharide étant mort le 3 septembre 590, et sa veuve Théodelinde étant agréable aux Lombards, ils promirent de reconnaître pour roi celui qu'elle choisirait pour époux. C'est ainsi qu'Agilulfe devint roi des Lombards. Il commença de régner au mois de novembre de cette même année. Il devint si puissant, que toute l'Italie lui fut soumise, à l'exception de Ravenne et de Rome. Il avait quelque dessein sur cette dernière ville; ce qui obligea saint Grégoire le Grand d'interrompre ses explications sur le prophète Ezéchiel, en 594, pour observer les démarches de ce prince, qui venait de reprendre Pérouse et d'autres places que l'exarque de Ravenne lui avait enlevées. Ce fut alors que les Lombards firent aux environs de Rome les ravages que saint Grégoire

(1021) Beda, *Hist.* lib. III c. 7.
(1022) Id. ibid., c. 25.
(1023) Saussaius, ad diem 11 Oct.
(1024) *Hist. eccléS*, Paris, tom. I, p. 206.
(1025) *Vie des Saints*, édit. en 10 vol- in-4°, 1739, tom. VII, p. 174-175.
(1025*) *Légendaire de la Morinie*, ou *Vies des saints de l'ancien diocèse de Thérouanne*, publié par M. l'abbé Van-Drival, in-8°, 1850, pag. 228.
(1026) Quelques auteurs écrivent *Agilulphe*.

Digitized by Google

déplore. Ils firent aussi grand nombre de prisonniers, qu'ils vendirent aux Français. Agilulfe prit ensuite les villes de Pérouse, Cortone, Padoue, Mantoue, Crémone, et plusieurs autres qui ressentirent les effets de la cruauté des Lombards (1027).

En 603, il eut un fils nommé Adrenvalde ou Adelwade, qui fut baptisé le 7 avril. On le déclara successeur de son père, en la présence des ambassadeurs de Théodoric II, roi d'Austrasie, qui promirent pour cet enfant une des filles de leur roi. C'est celle que Thierry, son oncle, voulut depuis épouser. Vers l'an 612, saint Colomban ne se croyant plus en sûreté dans l'Etat de Théodoric, résolut de passer en Italie avec quelques-uns de ses disciples, et de venir réclamer la protection d'Agilulfe, roi des Lombards. Saint Colomban fut très-bien reçu par ce prince, qui lui donna le choix de demeurer en tel lieu de ses Etats qu'il voudrait. Le saint abbé, étant à Milan, combattit les ariens par les saintes Ecritures, et écrivit même contre eux (1028). Cependant un nommé Jécondus vint trouver le roi Agilulfe et lui dit que dans le désert de l'Appennin, en un lieu nommé Bobium, près de la Trebia, il y avait une église de Saint-Pierre où il se faisait des miracles, et que les environs en étaient fertiles, bien arrosés et pleins de poissons. Saint Colomban choisit ce lieu pour sa retraite; il rétablit l'église qu'il trouva demi-ruinée, et bâtit un monastère qui subsista longtemps. On doit rapporter à ce temps la lettre qu'il écrivit au pape Boniface IV sur la question des *Trois Chapitres*, à la prière du roi Agilulfe, qui en favorisait les défenseurs. Saint Colomban y montra qu'il était mal instruit du fait. — *Voy.* l'article COLOMBAN (Saint). — Agilulfe mourut l'an 616.

AGILULPHE ou AGILULFE (Saint) est marqué le 19e sur le catalogue des archevêques de Cologne, ce qui dément l'assertion de ceux qui disent qu'il fut le premier évêque de cette ville. L'origine de cette église remonte bien plus haut. Agilulphe fut d'abord abbé de Stavelo et de Malmedy. Le Pape Zacharie lui écrivit pour le féliciter sur son orthodoxie et sur le respect qu'il témoignait envers le Saint-Siége apostolique. Baronius croit que cette lettre est de l'an 748. Agilulphe, qui avait toujours conservé ses abbayes, se retira dans l'une d'elle en 750, et fut tué par des bandits dans la forêt des Ardennes en 770. Il est honoré comme martyr le 12 mars.

AGILUS, AGILE (Saint), vulgairement saint *Aile*, était fils de Chanould, ou Agnould, seigneur de la cour de Childebert II, et fut mis, dès son enfance (1029), sous la discipline de saint Colomban, cet abbé d'un zèle et d'une vertu si extraordinaires, qui donna une si grande impulsion aux écoles monastiques au VIIe siècle.

Saint Ouen venait, quoique encore laïque, de fonder en 635, à *Resbacum* ou Rebais, au diocèse de Meaux, un monastère d'hommes qu'il appela *Jérusalem*, par le conseil de saint Faron, son ancien condisciple, qui était devenu évêque de Meaux. Dom Toussaint du Plessis pense (1030) que ce nom de Jérusalem fut donné à l'abbaye de Rebais à cause de la dévotion qu'on avait, dans ces premiers siècles, pour les saints lieux; mais d'autres auteurs disent que saint Ouen donna ce nom de Jérusalem, qui signifie *vision de paix*, ou *possession, héritage de paix*, à cause d'une vision qu'il avait eue sur le choix de ce lieu béni (1031). Cependant il fallait un abbé à ce nouveau monastère. Le saint fondateur jeta les yeux sur Agilus.

Celui-ci, comme nous venons de le dire, vivait sous la règle de saint Colomban, dans le célèbre monastère de Luxeuil. Là Agilus s'adonnait à l'étude des saintes lettres et à la pratique de toutes les vertus, sous la direction de saint Eustase, qu'il accompagna dans les missions que ce saint abbé fit aux Varasques et aux Bavarois. Il édifiait ses frères, faisait le plus de bien qu'il pouvait, et venait de rendre un grand service au monastère de Luxeuil qu'il avait protégé auprès de Thierry contre les injustes ressentiments de la reine Brunehaut, lorsqu'il fut choisi pour gouverner l'abbaye de Rebais. On le désirait vivement dans ce monastère, car le bruit de sa sainteté y avait pénétré, et l'on savait que Dieu l'avait même doué du don des miracles. Nous en avons un exemple dans la Vie de Donatus, qui devint évêque de Besançon. — *Voy.* l'article DONATUS (Saint) ou DONAT.

Mais si l'on souhaitait avoir Agilus pour abbé à Rebais, on ne désirait pas moins vivement le garder à Luxeuil, où la même charge lui était destinée. De plus, le clergé et le peuple des villes de Langres, de Metz, et de Besançon, le voulaient pour évêque, tant on appréciait ses mérites éminents et tant la vertu, la sainteté attirent les cœurs! Il fallut, pour que l'abbaye de Rébais l'emportât sur toutes ces prétentions si honorables pour saint Agilus, employer l'autorité d'un concile. Celui de Clichy, tenu le 1er mai 636, trancha en effet la question (1032), et saint Agilus devint premier abbé du monastère de Rebais.

Alors saint Agilus fit briller davantage encore, s'il est possible, les trésors de vertus qu'il avait acquis dans le monastère de Luxeuil. Rien n'est beau comme ce qu'il accomplit pour élever les âmes, en même temps qu'il travaillait au soulagement des maux du corps. « Il fit de l'abbaye de Re-

(1027) Paul Diacre, lib. III et IV; S. Greg.; Baronius in *Annal.*

(1028) *Vita S. Gal.* c. 8; ep. 4, tom. XII. *Bibl. PP.* Lugd. p. 28, c. 9.

(1029) *Vit. S. Agil.*, apud Bolland., 30 aug.

(1030) *Hist. de l'Egl. de Meaux*, etc. 2 vol. in-4 31, tom. I, p. 45.

(1031) Baillet lui-même, et c'est beaucoup dire, mentione cette vision, *Les Vies des Saints*, etc., édit. in-4°, 10 vol. 1739, tom. VI, p. 310, col. 1.

(1032) Fredeg., c. 78, n. 19; dom. Mabillon, *Sæc. II Bened.*, p. 323.

Digitized by Google

bais. dit un hagiographe (1033), une maison d'oraison continuelle, une école de vérité, une académie pour les exercices de la pénitence, un hôpital pour toutes sortes de pauvres, et un asile pour tous ceux qui manquaient de retraite. » Et, quand il eut accompli sa mission sur la terre, quand il eut rempli les desseins de Dieu sur lui, il mourut, l'an 650, à l'âge de soixante-dix ans. Il fut enterré dans l'église Saint-Jean, qui est aujourd'hui l'église paroissiale du bourg de Rebais. Nous y avons vu le tombeau du saint abbé, tombeau informe, mais précieux au point de vue de la piété, et qu'on n'a pas seulement le soin d'honorer comme il conviendrait. Saint Agilus eut pour successeur saint Filibert, son disciple.

AGINOLDE. *Voy.* EINOLDE.

AGIULFE ou AIULFE (Saint), archevêque de Bourges, l'un des prélats les plus distingués du commencement du IX^e^ siècle. Il menait la vie érémitique en un lieu solitaire du Berri, lorsque l'éclat de ses vertus le fit élever sur le siége de Bourges, siége que Théodulphe d'Orléans nommait *patriarcal* dans ce temps-là (1034), c'est-à-dire vers 818. Il succéda à Ebroin. Sa piété et son érudition lui attirèrent la vénération du peuple et des grands dans cette place importante; et il en remplit si dignement les devoirs, qu'il mérita d'être honoré comme saint pendant sa vie et après sa mort. Ce prélat assista au concile de Toulouse de l'an 829, qui était un des quatre conciles ordonnés par l'empereur Louis, et dont il ne nous reste que les actes du concile de Paris, qui se tint cette année-là (1035). Il assista aussi au parlement de Thionville de l'an 835, qui est aussi compté parmi les conciles, et où l'on déclara nul tout ce qui avait été fait contre Louis le Débonnaire (1036). Agiulfe était ainsi du parti de ces princes. Ce prélat, qui avait occupé le siége de Bourges avant 820, mourut en 840.

AGIUS, évêque d'Orléans au IX^e^ siècle. Jonas d'Orléans étant mort en 843, Agius lui succéda. Au concile de Verneuil de l'an 844, les évêques prièrent le roi Charles d'approuver l'ordination d'Agius, qui avait été faite par l'archevêque Vénilon, du consentement de ses suffragants, sur le témoignage et la demande du clergé et du peuple (1037). Cette élection fut ratifiée. Ce prélat assista à b aucoup de conciles. Nous le voyons à ceux de Beauvais de l'an 845, de Paris en 846, et à un autre de cette même ville en 849; puis à celui de Soissons en 853, la même année à celui de Verberies; à ceux de Bonneuil en 855, de Savonières en 859, de Toussi en 860, de Soissons en 862; à un autre de la même ville en 866, et enfin à celui de Troyes en 867. Il est à croire qu'Agius mourut peu de temps après ce dernier concile, car nous voyons son successeur, Waultier ou Gautier, possesseur du siége d'Orléans en l'an 869 ou 870.

AGIUS, abbé du monastère de Vabres, puis archevêque de Narbonne au X^e^ siècle. Arnuste ayant été cruellement assassiné, vers l'an 912 ou 913 (*Voy.* son article), il y eut de grands troubles dans l'église de Narbonne pour l'élection d'un successeur.

I. Les évêques de la province appelèrent à leur assemblée Rostaing, archevêque d'Arles, qui, au lieu de concourir à la paix, causa le schisme. Il s'arrêta à Uzès avec Ancelin, évêque de cette ville, et ils élurent ensemble pour archevêque de Narbonne Gérard, neveu d'Ancelin. Les autres évêques avec le peuple et le clergé de Narbonne élurent Agius, abbé du monastère de Vabres, et prièrent le pape Anastase de casser l'élection *irrégulière* de Gérard.

Le Pape étant mort sur ces entrefaites, et son successeur Landon n'ayant tenu le siége que quelques mois, Gérard alla à Rome pour tâcher de surprendre Jean X, qui ne voulut rien décider qu'après plus ample information. Gérard à son retour montra de fausses lettres du Pape en vertu desquelles il s'empara de l'archevêché de Narbonne; et pour empêcher Agius d'aller à Rome il le fit prendre prisonnier et lui fit faire plusieurs outrages.

II. Cependant les évêques de la province de Narbonne donnèrent avis au Pape Jean de ces nouvelles violences. Il leur répondit qu'il avait été sensiblement affligé des mauvais traitements faits à Agius; quoiqu'il ne connût pas toutes les fourberies de Gérard, il n'avait rien voulu décider en sa faveur; que par conséquent les lettres qu'il montrait étaient supposées; et que pour ces raisons il leur défendait de le reconnaître pour évêque; qu'il confirmait enfin l'élection d'Agius, et lui envoyait le pallium par l'archevêque Eminius, porteur de cette lettre (1038). Ceci avait lieu en 914.

Agius demeura donc archevêque de Narbonne, tant on avait de respect pour l'autorité du Saint-Siége dans le temps même que celui qui l'occupait se rendait si odieux et si méprisable par ses débauches. L'historien qui fait cette remarque (1039) croit que l'archevêque Eminius, qui apporta le pallium à Agius, est le même qu'Eminus, archevêque de Besançon, lequel assista l'an 915, avec Agius et quelques autres évêques, au concile tenu à Châlons-sur-Saône dans l'église de Saint-Marcel, pour quelques affaires ecclésiastiques (1040). Et le même historien ajoute encore :

Parmi tant de troubles et de factions que l'ambition excitait pour obtenir l'épiscopat, il n'est pas surprenant que les saints évêques devinssent plus rares. Mais la Provi-

(1033) Baillet, loc. cit.
(1034) *Patriarch. Bitur.*
(1035) Voy. le *Manuel de l'Histoire des Conciles*, etc., par M. l'abbé Guérin, p. 514.
(1036) Flod. *Hist.*, lib. II, c. 20.
(1037) Fleury, *Hist. eccl.*, liv. XLVIII, n. 20.
(1038) Ep. Joan. X, tom. IX Conc., p. 576.
(1039) *Hist. de l'Eql. Gal.*, liv. XVIII, tom. VIII p. 275 de l'édit. in-12, 1826.
(1040) *Conc.* tom. IX, p. 578.

Digitized by Google

dence avait soin qu'il y eût toujours assez de bons prélats pour servir à la condamnation des autres (1041).

III. L'évêque légitime de Narbonne étant enfin débarrassé des méchancetés de son compétiteur, administra son troupeau avec zèle et piété. Il obtint du roi Charles deux abbayes pour son église, avec les terres et les vignes que possédaient les Juifs dans le comté de Narbonne. On dépouilla donc ceux-ci, et il fallait sans doute l'autorité arbitraire du prince pour consommer un tel acte. Il est vrai que, comme les Juifs étaient très-nombreux et très-puissants dans la Narbonnaise (1042), le roi leur fit peut-être la guerre, et la dépossession de leurs biens pouvait être le résultat de la conquête. Quoi qu'il en soit, l'acte de la donation dont nous venons de parler est daté du 7 juin, indiction x, c'est-à-dire de l'an 922 (1043). Agius mourut en 926 ou 927.

AGLAE (Sainte), dame romaine qui vivait vers la fin du IIIe siècle, et qui, après avoir vécu dans le désordre, touchée par la grâce de Dieu, se convertit, pratiqua toutes les vertus chrétiennes, fit beaucoup de bonnes œuvres, et atteignit un tel degré de sainteté, qu'elle opéra des miracles. On l'honore le 8 mai. Sa vie est tellement liée à celle de saint Boniface martyr, que nous ne l'avons point séparée de ce saint. *Voy.* son article.

AGLIBERTE ou AGUILBERTE (Sainte), seconde abbesse du monastère de Jouarre, fondé par saint Adon, frère de saint Ouen. On croit par tradition que saint Ebrégésile, qui fut évêque de Meaux, était frère de cette abbesse. Elle est honorée le 11 août. La troisième abbesse de ce monastère fut sainte Balde. La sainteté des premières abbesses de Jouarre, remarque le P. Longueval (1044), est un préjugé en faveur des filles qui composaient cette abbaye. Il est aussi rare qu'une communauté ne soit pas régulière sous une pieuse supérieure, qu'il est peu ordinaire qu'elle le soit sous une abbesse qui donne l'exemple du relâchement. — On possède à Jouarre, dans une chapelle souterraine remarquable attenant à l'église, le tombeau de sainte Agliberte. *Voy.* l'article ADON (Saint), frère de saint Ouen.

AGNAN (Saint) ou AIGNAN, évêque d'Orléans au Ve siècle. Il fut, par ses talents et par la sainteté de sa vie, un des plus grands évêques de son temps. On le croit originaire de Vienne dans la Gaule, et l'on prétend qu'il vécut quelque temps reclus dans cette ville. La réputation de saint Euverte l'attira à Orléans. Ce saint évêque, qui connut bientôt son mérite, l'ordonna prêtre et l'établit abbé de Saint-Laurent des Orgerils, qui devint dans la suite un prieuré de Cluny. Puis sentant sa fin approcher, il l'ordonna son successeur, après qu'il eut été désigné miraculeusement par un jeune enfant. *Voy.* l'article EUVERTE (Saint).

I. Agnan justifia parfaitement le choix du ciel par sa conduite dans l'épiscopat. Il fit rebâtir plus magnifiquement l'église de Sainte-Croix, fondée par son prédécesseur; et l'on croit que ce fut lui qui obtint du général Agrippin le privilége singulier dont jouirent longtemps les évêques d'Orléans de délivrer tous les prisonniers à leur entrée dans la ville. Ce privilége est du moins fort ancien, et Yves de Chartres en parle comme d'un usage qui de son temps avait déjà passé en coutume (1045). Il est certain que dans la suite l'installation des évêques d'Orléans eut un caractère tout à fait historique. Voici ce que la chronique locale rapporte à ce sujet.

Au sein de la forêt d'Orléans, près du village d'Ingrannes, existait le monastère de la Cour-Dieu, fondé par Jean II, évêque d'Orléans, et par son chapitre. Comme fondateur de ce monastère, les évêques d'Orléans allaient y passer le jour qui précédait leur entrée dans la ville épiscopale. De là l'évêque se rendait à l'abbaye de Saint-Euverte, dont la tour imposante et silencieuse domine la ville : il était reçu par l'abbé et conduit en grande pompe à l'hôtel abbatial. De Saint-Euverte on conduisait l'évêque à Saint-Aignan, où il prêtait serment de maintenir intacts les prérogatives et priviléges du chapitre de Saint-Aignan. Sorti du cloître de cette église, il était porté sur les épaules des quatres barons d'Aschères, de Sully, du Cheray et d'Yévre-le-Châtel. A la vieille porte Bourgogne, il était attendu par les juges royaux, qui lui présentaient les criminels : l'évêque les remettait entre les mains du bailli et du procureur fiscal de sa justice. Après une exhortation le prélat les faisait mettre en liberté (1046).

Depuis, les mœurs ont changé; les an-

(1041) Le P. Longueval, loc. cit.

(1042) Dom. J. Vaissette, *Hist. génér. du Languedoc*, liv. v.

(1043) Catel, *Mém. pour l'hist. du Languedoc*, p. 770; Flod. in *Chron.*, ad an. 920.

(1044) *Hist. de l'Eglise Gall.*, liv. x.

(1045) Epist. Yvonis Carn. ad Sanctian., ep. Aurelian.

(1046) Un journal judiciaire a publié récemment un travail curieux et savant sur cet *ancien privilége des évêques d'Orléans*, au jour de leur entrée dans la ville épiscopale. Nous croyons intéressant de citer la fin de cette dissertation historique : « Toutes ces décisions ne laissent aucun doute sur l'étendue des droits qui résulteraient pour les évêques d'Orléans d'une coutume dont l'origine se perd dans la nuit des temps; le relevé suivant des délivrances opérées lors de certaines entrées, prouvera qu'en fait les évêques usaient de la manière la plus large du privilége qui leur appartenait : 1er juin 1522, Jean d'Orléans, cardinal de Longueville, délivra 114 prisonniers; 24 octobre 1555, Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, délivra 281 prisonniers; 26 novembre 1559, Jean de Morviliers délivra 29 prisonniers; 17 mars 1565, Mathurin de la Saussaye délivra 14 prisonniers; 11 mai 1589, Jean de l'Aubespine délivra 54 prisonniers; 4 septembre 1608, Gabriel de l'Aubespine délivra 95 prisonniers; 24 octobre 1651, Nicolas de Netz délivra 340 prisonniers; 25 mai 1648, Alphonse Delbenne délivra 368 prisonniers; 19 octobre 1666, Pierre du Cambout, cardinal de Coislin, délivra 865 prisonniers; 1er mars 1707, Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville délivra 851 prisonniers. Tel était le privilége dont jouissaient

Digitized by Google

ciennes coutumes ont disparu. Cependant on a conservé jusqu'à nos jours un vestige du privilége obtenu par saint Agnan en faveur des prisonniers. Ainsi nous apprenons (1047) que le nouvel évêque d'Orléans (1048), récemment installé, a rendu à la liberté en payant leurs dettes à plusieurs prisonniers ; il a aussi obtenu du gouvernement la grâce de trois détenus : précieuse coutume, qui montre plus que tous les discours tout ce que la religion peut inspirer d'amour pour les hommes, et qui la fait aimer en la faisant connaître par ses bienfaits! Mais revenons à notre saint.

II. Il y avait près de soixante ans qu'il gouvernait l'église d'Orléans, lorsqu'Attila, ravageant les Gaules, vint attaquer Orléans. Le saint avait prévu l'orage; et, quelque confiance qu'il eût en la divine providence, elle ne l'avait pas empêché de prendre les plus sages mesures pour en garantir son peuple. A la première nouvelle de l'irruption des Huns, il fit le voyage d'Arles pour demander des secours au général Aétius ; et en ayant reçu des assurances, il revint en toute hâte animer ses concitoyens à une généreuse résistance (1049). Le brave Aétius, qui soutenait presque seul l'empire romain sur le penchant de sa ruine, ramassa toutes ses forces et engagea Théodoric, roi des Visigoths, à s'unir aux Romains contre l'ennemi commun.

Tandis qu'ils marchaient au secours d'Orléans, les habitants de cette ville soutenaient le poids de la guerre et arrêtaient par leur résistance la formidable armée d'Attila. Saint Agnan soutenait par son courage celui de son peuple, et tâchait d'intéresser le ciel en portant des reliques en procession autour des remparts. Cependant, comme le secours ne paraissait point, et que la ville ne pouvait plus tenir, il alla trouver le roi barbare dans son camp pour en obtenir des conditions favorables aux assiégés. Mais leur généreuse défense avait rendu Attila encore plus furieux qu'il n'était de son naturel. Le saint évêque fut chassé avec mépris. Ne cessant pas néanmoins d'espérer au Seigneur contre toute espérance, il fit mettre son peuple en prières et envoya regarder du haut des murailles si l'on ne verrait pas le secours venir (1050). On lui répondit qu'on ne voyait personne. Il fit prier de nouveau, et, comme rien ne paraissait encore, il leur dit pour la troisième fois de prier avec plus de ferveur, et de faire observer si l'on ne verrait rien. Sur ce qu'on lui vint rapporter qu'on apercevait au loin comme une nuée de poussière qui s'élevait de la terre, il s'écria plein de joie : *C'est le secours du Seigneur.* Ceci se passait en 450.

Pendant ce temps-là l'ennemi ayant enfoncé les portes, les officiers de l'armée d'Attila commençaient déjà à entrer dans la ville. Tout semblait désespéré : c'était le moment que Dieu avait marqué, afin qu'on ne pût méconnaître l'assistance du Ciel. Les Romains et les Visigoths ayant donc paru inopinément, tombèrent sur le camp des Barbares, qui se préparaient au pillage. Ils en tuèrent un grand nombre, et contraignirent les autres de prendre la fuite (1051). Ainsi fut délivré Orléans par les prières et la prudence de son saint évêque encore plus que par la bravoure d'Aétius (1052).

III. Saint Agnan ayant mis là le comble à sa gloire et à ses mérites, alla bientôt en recevoir la récompense dans le ciel. Il mourut dans une grande vieillesse, après un épiscopat encore plus glorieux qu'il n'avait été long. Il fut d'abord enterré dans l'église de Saint-Laurent, d'où on le transféra ensuite dans celle de Saint-Pierre, laquelle prit dans la suite le nom de Saint-Agnan (1053). C'est sans doute au roi Robert qu'on doit cette nouvelle dénomination de l'église de Saint-Pierre, car nous voyons dans l'histoire que ce prince fit faire en 1029, avec une grande solennité, la dédicace d'une église, sous le vocable de Saint-Agnan, à Orléans.

Cette église, dit Fleury (1054), avait quarante-deux toises de long, douze de large, dix de haut, cent vingt-trois fenêtres. Il y avait dix-neuf autels, dont le principal fut dédié à saint Pierre. La châsse de saint Agnan était d'argent, ornée par devant d'or et de pierreries. A cette dédicace se trouvèrent, sur l'invitation du roi, trois archevêques : Gauslin de Bourges, Léotheric de Sens, et Arnoul de Tours; avec cinq évêques, savoir : Odolric d'Orléans, Thierry de Chartres, Bernier de Meaux, Guérin de Beauvais, et Raoul de Senlis. Saint Odilon de Cluny y assista aussi, et plusieurs autres hommes de mérite, avec lesquels le roi aimait à s'entretenir. Le roi porta sur ses épaules la châsse de saint Agnan, et après la cérémonie il se mit à genoux devant le

les évêques d'Orléans le jour de leur entrée. Nous pensons que les faits et documents dont nous nous sommes servi donnent une idée suffisante de ce droit de grâce et de la manière dont il s'exerçait ; il nous paraît donc superflu de les mettre en relief par des réflexions qui se présentent tout naturellement à l'esprit du lecteur... Sous les évêques *constitutionnels* et sous ceux de l'empire, il ne fut plus question de ce privilége. » En 1819, de Varicourt voulut le rappeler aux habitants d'Orléans par un acte de charité et de bienfaisance. Un prisonnier pour dettes accompagna jusqu'à l'évêché la voiture du prélat, qui avait payé pour sa délivrance une somme considérable... Enfin, en 1843, l'évêque Fayet remettait à un ancien notaire condamné par arrêt de la cour à cinq années de prison pour abus de blanc-seing, et qui avait subi déjà deux années de sa peine, les lettres de grâce que le roi lui accordait en considération du joyeux avénement du nouvel évêque. »

(1047) *Voix de la Vérité*, n° du 16 décembre 1849.

(1048) Mgr Dupanloup.

(1049) *Vita S. Aniani*, apud Duchesne, tom. I, p. 521.

(1050) Greg. Tur., lib. I, cap. 7.

(1051) *Vita S. Aniani*, apud Duchesne, id. ibid.

(1052) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. IV, ou tom. II, p. 271, 276, de l'édit. in-12, 1825.

(1053) Id. ibid.

(1054) *Hist. eccléS.*, liv. LIX, n° 20.

Digitized by Google

grand autel, se dépouilla de sa pourpre, et fit publiquement une prière d'actions de grâces.

Entre autres présents que Robert fit à cette église il lui laissa après sa mort sa chapelle. Elle consistait en dix-huit belles chappes, deux livres d'Evangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un Missel d'outremer garni d'ivoire et d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or et d'argent avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poids de sept livres, cinq cloches, dont l'une pesait deux mille six cents, qu'il avait fait baptiser solennellement et nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaudus (1055) : elles montrent que dès lors on nommait baptême la bénédiction des cloches, et il remarque qu'on y employait l'huile et le saint chrême. — N'oublions pas de dire que saint Prosper fut le successeur de saint Agnan sur le siége d'Orléans (1056).

AGNAT (Saint), martyr, est honoré le 17 août.

AGNEL (Saint), abbé, mort à Naples en 596, est honoré le 14 décembre.

AGNEL, premier évêque de Maroc. Le pape Grégoire IX, ayant créé un évêché dans la ville de Maroc par une bulle du 12 juin 1237, choisit pour ce siége Agnel, Frère Mineur, homme sage et lettré, qui avait quitté le monde pour se consacrer à Dieu dans l'ordre des Mineurs. Le Pape le sacra même de sa main, comme il le témoigne dans sa bulle d'érection. Mais ce premier évêque ne tint pas longtemps ce siége. Nous voyons, sous l'année 1246, que le pape Innocent IV lui donna pour successeur un autre frère Mineur, nommé frère Lopez Fernandez Daïan, qu'il recommanda aux fidèles du diocèse par sa bulle datée de Lyon, le 31 octobre 1246. Ce fut donc là le deuxième évêque de cette partie de l'Église d'Afrique.

AGNELLE, fameux chef de brigands converti par saint François d'Assise sur le mont Alverne, fut le premier supérieur du premier couvent des Frères-Mineurs établi à Paris dès l'année 1219.

Le mont Alverne, *Alvernia*, est situé en Toscane. On rapporte que ce mont fut offert à saint François d'Assise par un chevalier nommé Orlando de Chiusi di Casentino. Ce chevalier dit un jour au saint : « J'ai en Toscane une montagne vraiment religieuse; on l'appelle monte del Alvernia; elle est isolée, sauvage, et très-convenable à ceux qui voudraient faire pénitence loin du monde et mener la vie solitaire. Si elle vous plaît, je vous la donnerai volontiers et à vos compagnons pour le salut de mon âme. » A ces paroles, François, tout joyeux, remercia Dieu dans son cœur, et dit à Orlando : « Seigneur, quand vous serez retourné dans votre château, je vous enverrai quelques-uns de mes disciples; ils visiteront la montagne, et, si elle est propre à la vie religieuse, j'accepte votre charitable offrande. » Le mont Alvernia fut en effet trouvé propice pour l'exercice de la vie ascétique. Saint François l'accepta, et y établit plusieurs de ses religieux. Nous laisserons maintenant son historien nous raconter la conversion d'Agnelle.

« Orlando avait amené des environs quelques pieux ouvriers qui bâtirent une petite église et un couvent selon le plan tracé par François. Ces journées saintes et calmes furent troublées par un événement bizarre. Un Sarmate chassé de son pays à cause de ses crimes avait cherché un refuge dans l'Apennin, qui alors surtout était le repaire de tous les hommes flétris par la société. Lorsqu'ils ne se mettaient pas au service d'un de ces ducs et comtes brigands plus distingués dont on aperçoit encore les forteresses pendantes en ruines sur les rochers solitaires, ils parcouraient pour leur propre compte les vallées et les montagnes, rançonnant et pillant. Ce Sarmate, que ses ravages et sa cruauté avaient fait surnommer *il Lupo*, s'était établi au mont Alvernia.

« Entre les masses de rochers il y en a une plus haute et plus énorme que les autres, dont elle est séparée par des abîmes; on ne peut y parvenir que par un petit pont; elle porte encore aujourd'hui le nom de *Sasso di Fra Lupo*, le rocher de Frère-Loup. L'établissement des Frères-Mineurs sur la montagne avait déplu à Lupo; plusieurs fois il les avait menacés. Furieux, il vint un jour pour les chasser avec de terribles paroles. La patience et quelques mots de François le frappèrent; sa fureur se calma, et prosterné aux pieds des pauvres Mineurs, il leur demanda de rester avec eux. François, pleurant de joie, serra dans ses bras ce loup changé en agneau, lui donna l'habit de l'ordre, et le doux nom de frère Agnelle (1057). »

Ce fut de cette délicieuse solitude qu'Agnelle sortit pour venir diriger le premier couvent des Frères-Mineurs de Paris. Ce couvent devint bientôt célèbre et les religieux qui l'habitaient produisirent des fruits abondants de grâces et de salut. *Voy.* l'article François d'Assise (Saint).

AGNELLO MAFFEI (Scipion), natif de Mantoue, nommé évêque de Casal en 1624, consacra une partie de sa vie à l'histoire de sa ville natale, qui fut publiée par son neveu, Lepido-Maria-Agnello-Maffei, en 1655, in-fol. Tortona.

AGNERIC. *Voy.* Chagnéric.

AGNÈS (Sainte), vierge et martyre sous Dioclétien, en 304.

(1055) Helg. p. 75.

(1056) Nous ne manquerons pas de signaler ici : 1° une intéressante *étude sur saint Aignan et sur l'ancienne réception des évêques d'Orléans*, qu'a publiée Mme Ol. M. de Lernay, dans l'*Université Catholique*, tom. VIII, p. 309-316; 2° une petite *Histoire de saint Aignan*, publiée par M. l'abbé de Torquat, vicaire de la paroisse de Saint-Agnan à Orléans, 1 vol. in-18, 1848.

(1057) Vitale, *Chronica montis Alvernæ*, p. 49, apud *Hist. de saint François d'Assise*, par M Emile Chavin, chap. 14, pag. 262, 265, 266, 1 vol. in-8°, 1841.

Digitized by Google

I. La faiblesse de son âge ajoute encore plus à l'honneur de son triomphe que celle de son sexe. Elle n'avait que treize ans, et, avant de paraître propre au combat, comme dit saint Ambroise, dont elle fait l'admiration ainsi que de tous les anciens docteurs, elle était mûre pour le triomphe. A tous les avantages de la fortune et de la naissance elle joignait une beauté dont tout Rome vantait l'éclat. Elle seule paraissait l'ignorer, et se montrait uniquement attentive à plaire au divin Epoux, à qui elle avait consacré sa virginité presque avant que d'en connaître le prix. Elle ne témoigna que de l'insensibilité au fils du préfet de Rome, qui la rechercha longtemps en mariage, et qui convertit enfin sa passion en une mortelle vengeance. Mais les supplices firent aussi peu d'impression sur cette fille angélique que les artifices de la séduction. Alors on lui fit subir la peine la plus horrible qu'il pût y avoir pour sa vertu, en l'exposant nue dans un lieu public. A l'instant elle fut comme voilée et cachée tout entière par ses cheveux; et, par un autre miracle extraordinaire encore, la pureté se communiquant de son cœur à celui de ses ravisseurs, ils se sentirent pénétrés d'une salutaire confusion : en sorte que la généreuse vierge n'eut plus rien à redouter que la mort. Mais la multitude parut beaucoup plus sensible qu'elle à ce péril. Tous les spectateurs fondaient en larmes. Le bourreau même était attendri tandis que la jeune héroïne, loin de donner le moindre signe de regret ou d'effroi, attendait impatiemment le coup de la mort, qu'elle reçut avec des transports de joie et de reconnaissance.

II. Au surplus, voici l'éloge que saint Ambroise fait de cette sainte martyre dans son *Livre des Vierges*. Il le prononça le jour de sa fête, c'est-à-dire près de soixante-douze ans après le triomphe de sainte Agnès, puisque le saint évêque de Milan écrivait ce livre en 376.

« Quel jour plus propre à parler des vierges, dit cet illustre docteur, que celui où nous célébrons la fête d'une glorieuse vierge? Aussi est-ce son panégyrique qui fera le commencement de ce livre. C'est aujourd'hui la fête d'une martyre : immolons des victimes. C'est aujourd'hui la fête de sainte Agnès : que les hommes soient dans l'étonnement; que les enfants ne perdent pas courage ; que les femmes mariées admirent une si haute vertu; que celles qui ne le sont pas l'imitent. Mais que pouvons-nous dire qui soit digne d'elle, puisque son nom même renferme un brillant éloge? Elle a eu un zèle qui a surpassé son âge, une vertu qui est allée au delà des forces de la nature; de sorte qu'elle ne me semble pas avoir porté un nom ordinaire, mais un nom (1058) qui présageait son martyre, et qui montrait par avance ce qu'elle devait être un jour.

« Loin donc de ce discours les tours brillants des orateurs et la vaine pompe de l'éloquence. Tous ces secours sont ici inutiles pour faire le panégyrique de notre sainte : j'en ai d'autres plus propres à ce dessein. Je n'ai besoin pour cela que de dire qu'elle fut tout ensemble vierge et martyre. En l'appelant vierge, je fais connaître sa pudeur et sa modestie ; en l'appelant martyre, je publie sa foi et son courage. Ces deux mots renferment tout son éloge : éloge très-vaste et très-étendu, que je n'ai point recherché, puisqu'il est tiré de deux qualités qui lui sont essentielles...

« On dit qu'à douze ans elle fut martyrisée : quelle étrange cruauté dans un tyran de n'avoir pas épargné un âge si tendre ; mais quelle est la force et la grandeur de la foi, qui à cet âge a porté une fille à lui rendre témoignage! Vit-on jamais un pareil prodige? Elle triomphe de l'épée dans un corps si petit et si faible, qu'à peine l'épée trouve-t-elle une place où faire une blessure. Les jeunes filles tremblent sous les regards courroucés de leur mère ; celle-ci, intrépide entre les mains sanglantes des bourreaux, tranquille sous le poids énorme des chaînes dont elle était chargée, présente son corps au fer acéré d'un soldat furieux, toute prête à mourir, quoiqu'elle connût à peine ce que c'est que de vivre. La traînait-on malgré elle à l'autel des idoles? elle tendait les bras à Jésus-Christ ; et, parmi les feux profanes qui y étaient allumés, elle faisait le signe de la croix à la gloire du Sauveur, qui y a vaincu la mort. Tantôt elle paraissait les deux mains et le cou serrés de chaînes de fer, quoiqu'à peine en trouvât-on qui pussent serrer des membres si petits.

« Quel nouveau genre de martyre ! Trop faible pour souffrir les tourments, elle a assez de force pour gagner la victoire : elle n'est pas encore propre au combat, elle a déjà mérité la couronne. Ainsi, malgré tant d'obstacles que l'âge opposait à sa vertu, elle en est devenue une grande maîtresse, et en a donné les plus importantes leçons. Une épouse n'irait pas avec plus de joie ni d'un pas plus empressé à la chambre nuptiale que cette vierge marchait au lieu de son supplice.

« Une épouse a soin, au jour de ses noces, de se parer et de couronner sa tête de fleurs ; Agnès n'a pris, au jour de son triomphe, d'autre ornement que Jésus-Christ, et n'a été couronnée que de son innocence. Elle a marché à la mort avec des yeux secs, tandis que tous les spectateurs fondaient en larmes. On était surpris qu'elle quittât sans peine la vie, qu'elle ne faisait que de goûter, et qu'elle la sacrifiât aussi facilement que si elle en eût joui longtemps. Tout le monde était dans l'admiration de voir qu'elle fût le témoin du vrai Dieu dans un âge où elle ne pouvait disposer d'elle-même, et que la grandeur de son courage rendît croyable le témoignage qu'elle lui rendait, lorsqu'on n'aurait pas cru celui qu'elle aurait rendu pour un homme mortel. D'où pouvaient lui venir des sentiments si élevés au-dessus de

(1058) *Agnès*, en latin *Agna*, signifie *une brebis*, victime ordinairement destinée aux sacrifices.

Digitized by Google

la nature, sinon de l'Auteur même de la nature (1059)?.. »

Saint Ambroise cite ici les circonstances de la mort d'Agnès que nous venons de rapporter, et il termine ainsi : « Vous avez donc dans une seule victime deux sacrifices, l'un de chasteté, l'autre de religion. Agnès a toujours gardé la virginité, et elle a obtenu la gloire du martyre (1060). » Saint Augustin (1061) et d'autres Pères ont fait le panégyrique de notre sainte (1062). L'Eglise célèbre sa mémoire le 21 janvier.

III. Tous ceux qui ont visité Rome savent que les ossements de la vierge et du généreux soldat Sébastien, — *voy.* son article, — reposent sous l'autel de leurs basiliques, ***hors les murs***, à l'entrée des Catacombes, placés aux confins de la cité des vivants et de la cité des morts, ainsi que deux chefs de l'innombrable armée des martyrs, qui ne cesse de combattre pour l'Eglise de Dieu et de veiller au salut de la ville éternelle. Mais ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les monuments que Rome conserve avec amour, parce qu'ils lui redisent sans cesse les vertus et le triomphe de sa patronne chérie : — La riche église de la place Navone, bâtie au lieu même où la chasteté d'Agnès fut exposée, l'impur souterrain devenu un sanctuaire, le célèbre bas-relief de l'Algarde représentant la sainte voilée de sa chevelure, et par-dessus tout la sacrée basilique de la voie Nomentane, où tout exhale la paix, la douceur, l'innocence et les plus suaves parfums de l'antiquité chrétienne.

Laissons les monuments de marbre et de porphyre, et bornons-nous à mettre sous les yeux de nos lecteurs un de ces chants que la liturgie catholique a consacrés à l'honneur de sainte Agnès. Le morceau que nous allons citer est frappant par les rapports qu'il présente avec le caractère de la sainte. Ce n'est plus ici cette poésie large et élevée qu'on trouve dans beaucoup d'autres proses; pour Agnès, faible enfant, *dont les mains*, dit saint Ambroise, *échappaient aux nœuds des chaînes, et dont le corps offrait à peine une place au glaive*, nous avons une simple légende chantée, une pieuse et naïve *complainte...*, qu'on nous passe l'expression ; nous ne savons comment caractériser autrement ce chant tout empreint de grâce enfantine et d'une candide familiarité :

Pange, lingua, gloriosæ
Virginis martyrium :
Agnes, virgo martyr, rosæ
Maritavit lilium,
Dum decertans animose
Non expavit gladium.

Vidit scholis revertentem
Hanc præfecti filius;
Vulneravit amor mentem,
Dono fuit largius;
Dum contemnit largientem
Ille furit acrius.

Puer languet : de languore
Consuluntur medici,
Pulsum tangunt, et amore
Ipsum dicunt afflici :
Hæc tentatur a prætore,
Sed non potest allici.

Mandat eam denudari,
Trahunt ad prostibulum,
Lux divina lupanari
Influit carbunculum,
Locum vetat subintrari
Lux perstringens oculum.

Crines ejus ampliati
Fiunt ejus tunica,
Subvenitur nuditati
Missa veste cœlica,
Novi cultus præsentati
De manu angelica.

Puer intrans suffocatur
Præ fulgore luminis,
Turba fremit, accusatur
Tanquam rea criminis,
Plangit pater, suscitatur
Puer prece virginis.

Pater, nato suscitato
Reliquit Aspasium :
Alimento ministrato,
Paratur incendium
Quod, de cœlo rore dato,
Fit pœna nocentium.

O res mira! de tam mira
Non credit Aspasius.
Temperatur ignis pyra
Nec sedatur impius...
Quod concepit mens delira
Hoc consummat gladius.

Gloria et honor Deo,
Agno sine macula :
Hic Agnetis in tropæo
Culpæ solvat vincula,
Triumphemus ut cum ea
Per æterna sæcula.

Amen.

IV. Nous devons cette hymne au *Thesaurus hymnologicus* de Herman Adalbert Daniel, qui l'a tirée lui-même d'un ancien hymnaire imprimé à Grœningen. Un écrivain nous en a donné le sens assez complet (1063); nous disons le sens, car une traduction exacte ne serait guère possible, à moins d'employer le langage flexible et naïf de nos vieux auteurs. — Voici donc la version française :

« Chantez, ô langue ! le glorieux martyre d'une vierge : Agnès, vierge et martyre, a mérité de réunir le lys à la rose en combattant généreusement, sans trembler devant le glaive.

« Le fils du préfet de la ville la vit revenant des écoles, — une passion blessa son

(1059) Saint Ambroise, *Livre des Vierges*, liv. 1, chap. 2.

(1060) Id. ibid.

(1061) Serm. 273 et 354.

(1062) Saint Jérôme, dans son épître à Démétriade, dit que cette bienheureuse martyre était demeurée victorieuse et de son âge et du tyran, et qu'elle avait scellé par son martyre le titre de sa chasteté : *Beata martyr Agnes quæ ætatem vicit, et tyrannum, et titulum castitatis martyrio consecravit.* Il ajoute que sa vie a été louée dans les églises de toutes les nations, en toutes sortes de langues.

(1063) *Voy.* l'*Univers religieux*, n° du 21 janvier 1845.

Digitized by Google

cœur, — il voulut la tenter par d'immenses largesses ; — mais ses offres, méprisées, allument sa fureur.

« L'enfant se consume et dépérit ; — les médecins, consultés sur sa langueur, *tâtent son pouls* et déclarent qu'il est malade d'amour. — Le préteur fait de nouvelles tentatives auprès de la vierge, qui ne peut être fléchie.

« Il ordonne qu'on la dépouille ; — on la traîne aux lieux infâmes ; — une lumière divine remplit le *lupanar*, plus brillante que le diamant, et l'entrée en est défendue par cette splendeur éblouissante.

« La chevelure d'Agnès, soudain multipliée, la couvre comme une tunique ; sa nudité est voilée par ce vêtement céleste, nouvelle parure apportée par la main des anges.

« Le premier débauché qui ose entrer est frappé de mort par un éclair de lumière. — La foule frémit ; — Agnès est accusée comme coupable de meurtre ; — le père du mort éclate en gémissements, — le mort est ressuscité par la prière de la vierge.

« Le père, à la vue de son fils rendu à la vie, quitte le parti d'Aspasius. — On prépare les matériaux d'un bûcher, mais la rosée tombant du ciel fait tourner le feu au châtiment des coupables.

« Chose merveilleuse ! Aspasius demeure incrédule au milieu de tant de merveilles ; la violence du feu est tempérée, et l'impie ne fléchit point ; l'horrible dessein que sa rage a conçu est consommé par le glaive.

« Honneur et gloire à Dieu, à l'Agneau sans tache ; qu'il daigne, avec le triomphe d'Agnès, rompre le lien de nos fautes, afin que nous puissions triompher avec elle dans les siècles éternels.

« Amen. »

Nous avons pensé qu'on lirait avec plaisir ce monument, qui n'est point étranger à l'histoire ecclésiastique. Il faut bien que de temps à autre la poésie de la liturgie catholique et l'éloquence des docteurs de l'Église viennent prêter leurs charmes aux faits et reposer le lecteur. — Cette prose si simple, si touchante, et qu'on trouve dans les anciens bréviaires d'Allemagne, n'est pas toutefois du goût d'un savant liturgiste. Dom Guéranger lui préfère (1064) celle que saint Ambroise a composée en l'honneur de notre sainte et qui commence ainsi : *Agnes beatæ virginis*. — Etienne Evode Assemani a trouvé les actes du martyre de sainte Agnès. *Voy.* l'article Martyrs d'Orient et d'Occident, n. VIII. Ces actes ont aux yeux des plus habiles hagiographes plus de valeur que ceux qui ont été publiés sous le nom de saint Ambroise.

AGNÈS (Sainte), première abbesse du monastère de Sainte-Croix de Poitiers. Elevée par sainte Radegonde, elle fut élue abbesse sur les instances de cette princesse, et bénie en 560 par le saint évêque Germain, lorsque ce monastère était à peine achevé. Nous ne comptons point Richilde, qui, dit un hagiographe (1065), si elle est une abbesse différente d'Agnès, n'est point assez connue.

La sainte abbesse Agnès fit honneur par sa vertu et sa sagesse au choix de Radegonde, et elle gouverna sa nombreuse communauté avec une prudence qui y entretint la paix et la régularité ; elle ne survécut pas longtemps à la sainte fondatrice de Sainte-Croix (1066). Elle est honorée dans l'église de Poitiers le 13 mai, avec sainte Disciole, une de ses religieuses. *Voy.* cet article.

AGNÈS, impératrice d'Allemagne, fille de Guillaume V, duc de Guyenne, mariée à l'empereur Henri III surnommé *le Noir*, fut mère de Henri IV, si connu dans l'histoire ecclésiastique à cause de ses démêlés avec saint Grégoire VII.

L'empereur Henri III étant mort en 1056, Agnès devint tutrice de Henri IV, son fils. Mais quelques seigneurs se servirent bientôt de l'intelligence qu'ils entretenaient avec son second fils, Conrad, duc de Bavière, pour enlever l'empereur à sa mère et le conduire en Saxe. Ainsi soustrait à la tutelle de sa pieuse mère, Henri tomba dans la débauche la plus effrénée, et celle-ci, comme il arrive toujours, le rendit cruel et tyran.

Les désordres que cette odieuse conduite introduisit dans l'Eglise et dans l'empire, malgré toutes les représentations de l'impératrice-mère et de quelques pieux prélats tels que saint Annon de Cologne, les engagèrent à quitter la cour. L'archevêque se retira au monastère de Sigeberg, qu'il avait fondé, où pendant trois ans d'une retraite sévère il acheva de se sanctifier par l'oraison, par les austérités, par la pratique assidue de toutes sortes de bonnes œuvres (1067). L'impératrice se mit à Rome sous la conduite de Pierre Damien (1068), et lui fit, à ce qu'il nous apprend lui-même, une confession générale depuis l'âge de cinq ans, non-seulement des actions mauvaises, mais de tous les mouvements déréglés du cœur, des pensées même et des paroles superflues dont elle put se souvenir : à quoi, ajoute ce saint auteur, on ne lui imposa d'autre pénitence que de continuer la vie humble et austère qu'elle avait embrassée.

Le Pape Grégoire VII l'obligea de faire un voyage en Allemagne pour tâcher de calmer l'esprit de l'empereur Henri IV et de l'amener à de meilleurs sentiments. Mais les soins de cette pieuse reine furent inutiles. Plus affligée encore, elle revint dans sa retraite, où elle persévera jusqu'à la fin de sa vie à prier presque sans interruption, à faire des aumônes prodigieuses, à porter des habits très-pauvres, à pratiquer des mortifications

(1064) L'*Année liturgique*, 1re part., in-12, 1847, p. 397-398. On peut voir dans Moréri, *Dict. hist.*, à l'article Agnès (Sainte), tom. I, col. 2, p. 174, de l'édit. de 1725, d'autres détails liturgiques sur cette vierge-martyre.

(1065) M. Edouard de Fleury, *Histoire de sainte Radegonde*, etc., 1 vol. in-8°, 1843, p. 383.

(1066) Boll., ad diem 13 maii.

(1067) *Voy.* l'article Annon (Saint), archevêque de Cologne.

(1068) S. P. Dam. *Opusc.* 56, cap. v.

Digitized by Google

qui semblaient excéder les forces mêmes des saints solitaires.

Agnès vécut cinq ans après le voyage qu'elle avait fait en Allemagne. Elle mourut en odeur de sainteté à Rome, le 14 décembre 1077, ayant passé vingt-deux ans en viduité, et sans avoir jamais consenti au schisme de son malheureux fils (1069). Il paraît que ce fut à la demande de l'impératrice Agnès que Jean, abbé de Fescam (1070), composa un recueil de prières tirées de l'Ecriture et des Pères de l'Eglise; prières qui depuis, par la négligence ou l'erreur des copistes, ont été attribuées à saint Ambroise, à saint Anselme et à d'autres auteurs.

AGNÈS (la bienheureuse) de Bohême était fille de Primislas Ottocar, roi de Bohême, et de Constance, fille de Bela III, roi de Hongrie, et naquit à Prague l'an 1205 (1071).

I. Destinée successivement pour épouse à trois souverains, fiancée à l'un d'eux, et ne pouvant attacher son cœur qu'au divin Époux, Agnès se mit de bonne heure sous la protection de la Reine des vierges, afin de pouvoir accomplir le propos qu'elle avait formé de lui demeurer à jamais semblable. Le Ciel fit naître les événements selon ses désirs, et ses liens se brisèrent d'eux-mêmes. L'empereur Frédéric, qui le troisième s'était mis sur les rangs pour l'épouser après la mort d'Yolande, fille du roi de Jérusalem, fut le seul qui lui fit éprouver des difficultés. Déjà les ambassadeurs de ce prince étaient arrivés à la cour de Bohême et faisaient les préparatifs pour emmener la princesse avec une magnificence digne de leur maître (1072). Ceci avait lieu en 1233. Mais Agnès, se voyant pressée, envoya secrètement vers le Pape Grégoire IX, et le fit requérir de la soustraire à un joug qu'on lui imposait contre son gré. Le roi Primislas, qui avait conclu ce mariage, était mort peu de temps après cette convention, et son fils Venceslas IV lui avait succédé. Agnès, ayant reçu du Pape une bulle conforme à ses vœux, alla trouver le roi, son frère, et le supplia d'appuyer une résolution autorisée par le Souverain Pontife. Le nouveau roi en avertit les ambassadeurs, qui en instruisirent l'empereur à leur tour. Frédéric en parut d'abord fort irrité; mais après quelques réflexions il prit un sentiment ou du moins un langage tout contraire. «Si elle m'avait quitté, dit-il, pour tout autre mortel, j'en aurais tiré une vengeance éclatante; mais je ne puis trouver mauvais qu'elle me préfère l'époux céleste.»

II. Agnès avait jusque-là vécu à la cour comme dans le plus austère des cloîtres. Elle y ajoutait au jeûne du carême celui de l'Avent et de beaucoup d'autres temps particuliers, pendant lesquels son abstinence était si rigoureuse, qu'à peine elle mêlait quelques gouttes de vin au pain et à l'eau qui faisaient toute sa nourriture. Mais elle avait grand soin de cacher sa pénitence. Toujours elle avait un cilice et une ceinture de fer sous les vêtements ornés d'or et de pierreries que son rang l'obligeait à porter. Elle passait presque toutes les matinées en différentes églises; et, pour être encore plus libre de prolonger ses entretiens avec Dieu sans être connue, souvent elle y allait avant le jour, vêtue en bourgeoise ou en ouvrière. Enfin, après s'être affranchie de la brillante servitude où l'on s'était flatté de la réduire, elle embrassa un genre de vie qui pût donner un double essor à sa ferveur. Edifiée depuis longtemps de l'institut de Saint-François et de ce qu'on lui avait raconté de la vie merveilleuse de sainte Claire, elle fonda un monastère à Prague sous le nom de Saint-Sauveur, et s'y consacra solennellement à Dieu avec sept autres vierges de naissance illustre.

Ce monastère était achevé en 1234, comme il paraît par la lettre du Pape Grégoire, qui approuva et confirma cette fondation. Précédemment, Agnès avait fondé à Prague un hôpital pour les malades, sous le nom de Saint-François, servi par des religieux de la règle de saint Augustin qui portaient sur leur habit une croix avec une étoile rouge. Ce fut le jour de la Pentecôte, 18 mai 1236, qu'elle prit solennellement l'habit des pauvres Clarisses, ainsi que nous venons de le dire. Elle était âgée de trente-un ans et en vécut encore quarante-cinq.

III. Sainte Claire, avec qui elle fut en commerce de lettres, lui envoya cinq de ses religieuses pour former cette communauté naissante. Elle exhorta surtout Agnès à l'amour de la pauvreté; et Agnès prit si bien l'esprit de Claire, qu'elle ne voulut jamais que le monastère dont elle était fondatrice eût des revenus assurés, quelque instance que lui fit à ce sujet le roi son frère. On voit aussi, par les lettres que le Pape Grégoire lui écrivit en 1238, qu'elle était abbesse de ce monastère, et que dès lors il portait le nom de Saint-François.

Nous venons de dire que sainte Claire écrivit à la bienheureuse Agnès : nos lecteurs aimeront sans doute à avoir un exemple de l'amitié et de la tendresse vraiment séraphiques avec lesquelles elle lui donnait ses conseils; sentiments de piété et de saint amour de la perfection que le monde ne soupçonne guère dans des âmes qui le renoncent, qui refusent un trône, qui repoussent les richesses et les plaisirs, pour aller

(1069) Lamb. an. 1707.

(1070) Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. LXI, n° 55.

(1071) Boll., 6 Mart.

(1072) Bérault-Bercastel, dont nous suivons la narration pour ce fait, *Hist. de l'Egl.*, tom. VI, p. 466 de l'édit. in-8°, 1855, ménage ici Frédéric aux dépens de la vérité. La *Vie de la bienheureuse Agnès* et l'extrait qu'en donne Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. LXXX, n° 56, portent expressément que ce qui augmentait sa répugnance, « c'est qu'elle était bien avertie de la vie débordée que menait l'empereur pendant son veuvage. » Suivant tous ceux qui ont écrit sur ce prince, son incontinence n'avait ni honte ni mesure : ses deux bâtards Mainfroi et Henri ou Entius étaient déjà fort connus, ainsi que plusieurs filles naturelles. Faut-il s'étonner qu'on l'ait accusé d'avoir dit qu'il préférait la religion de Mahomet à celle de Jésus-Christ?

Digitized by Google

mourir à elles-mêmes dans la pauvreté. — Voici la quatrième de ces lettres :

IV. « A la moitié de mon âme, au sanctuaire particulier du cordial amour, à la sérénissime reine Agnès, ma très-chère mère et fille spécialement chérie par dessus toutes, Clara, indigne servante du Christ, et servante inutile de ses servantes, qui demeurent au monastère de Saint-Damien, salut et la grâce de chanter avec les autres vierges saintes devant le trône de Dieu et de l'Agneau le nouveau cantique, et de suivre l'Agneau quelque part qu'il aille.

« O mère et fille, épouse du Roi de tous les siècles ! Si je ne vous ai pas écrit aussi souvent que l'eussent désiré mon âme et la vôtre, ne vous en étonnez pas, ni ne vous persuadez aucunement que l'incendie d'amour dont je suis embrasée pour vous ait aucunement diminué. Comme vous aimaient les entrailles de votre mère, c'est ainsi que je vous aime. La seule chose qui a mis obstacle a été la rareté des messagers et les grands périls des routes. Maintenant donc, ayant trouvé une occasion d'écrire à votre charité, j'en jubile avec vous, et je m'en conjouis avec vous dans la joie du Saint-Esprit, ô épouse du Christ ! Car, comme la première Agnès a été conjointe à l'Agneau sans tache qui ôte les péchés du monde, de même il vous a été donné, ô la bienheureuse! de jouir de l'union céleste de cette conjonction, que les armées des cieux regardent avec admiration, dont le désir ravit tous à soi, dont le souvenir rassasie, la bonté remplit de toute douceur, l'odeur ressuscite les morts, dont la glorieuse vue rend heureux tous les citoyens de la Jérusalem supercéleste; qui est la splendeur de la gloire, la lumière de l'éternelle lumière, et le miroir sans tache.

« Regardez chaque jour dans ce miroir, ô reine et épouse de Jésus-Christ, contemplez-y bien souvent votre face, afin de vous parer au dehors et au dedans des vertus des fleurs les plus diverses, et de vous revêtir des ornements qui conviennent à la fille et à l'épouse du Roi suprême. O la bien-aimée! il vous sera permis de vous complaire avec la grâce divine à regarder ce miroir. Venez et voyez-y d'abord Jésus couché dans une crèche, dans la plus grande pauvreté, et enveloppé de chétifs langes. O l'admirable humilité ! O, la pauvreté surprenante ! Le Roi des anges, le maître du ciel et de la terre, est posé dans une crèche. Au milieu de ce miroir regardez la bienheureuse pauvreté et la sainte humilité, pour l'amour de laquelle il a souffert beaucoup d'incommodités pour la rédemption du genre humain. Enfin, au bout du miroir, regardez l'ineffable amour par lequel il a voulu souffrir sur le bois de la croix et y mourir d'une mort infâme.

« Ce miroir, attaché à la croix, avertissait les passants, et disait : O vous tous qui passez par ce chemin, regardez et voyez s'il est une douleur comme ma douleur. Répondons à celui qui appelle et qui gémit, répondons-lui d'une même voix et d'un même esprit ; sans cesse je me souviendrai de vous, et mon esprit sera affligé au dedans de moi. Embrasez-vous, ô reine, dans cette ferveur de l'amour, et rappelez-vous en même temps ses ineffables délices, les richesses et les honneurs éternels du Roi céleste, et soupirant avec un désir immense, écriez-vous de tout l'amour de votre cœur : Attirez-moi après vous, je courrai à l'odeur de vos parfums, ô céleste époux ! Je courrai et ne cesserai jusqu'à ce que vous m'introduisiez dans les celliers du vin; que votre main gauche soutienne ma tête, que votre main droite m'embrasse délicieusement, et que vous me donniez le baiser de votre bouche.

« Au milieu de cette contemplation, souvenez-vous de votre pauvre mère, et sachez que moi j'ai écrit inséparablement votre bienheureux souvenir dans les tables de mon cœur, vous ayant très-chère par-dessus toutes. Que dirai-je encore? La langue du corps doit se taire quand il s'agit de vous aimer, c'est à la langue de l'esprit à parler, ô fille bénie! Car l'amour que j'ai pour vous, la langue corporelle ne saurait l'exprimer. C'est pourquoi, ce que j'ai écrit insuffisamment, recevez-le avec bienveillance et bonté; reconnaissez-y au moins l'amour maternel, dont je m'enflamme chaque jour pour vous et vos filles. Notre très-digne sœur Agnès, je me recommande instamment dans le Seigneur, moi et nos filles, aux vôtres. Adieu, ô la bien-aimée! adieu avec vos filles, jusqu'au trône de gloire du grand Dieu, et priez-le pour nous (1073). »

V. La bienheureuse Agnès mourut saintement, le 6 mars 1282, jour auquel l'ordre de Sainte-Claire célèbre sa mémoire. Il est parlé d'elle dans plusieurs martyrologes. Outre ce que disent de cette bienheureuse les Bollandistes (tom. I, martii, pag. 502 509), on trouve des détails sur sa vie dans Pontanos. Nous voyons qu'Alban-Butler, traduit par Godescard, lui consacre une fort courte notice. *Voy.* l'article CLAIRE (Sainte.)

AGNÈS (Sainte), religieuse Clarisse, sœur de sainte Claire, naquit à Assise, et quitta ses parents, pour suivre sa vocation à l'état religieux et se retirer dans le monastère où était sa sœur. — Celle-ci avait au reste obtenu par ses ferventes prières la grâce de voir Agnès renoncer au monde et se donner comme elle au céleste époux des âmes.

Mais leurs parents, qui étaient déjà fort affligés de ce que Claire n'avait pas voulu écouter les conseils que la chair leur dictait, le furent bien davantage quand leur plus jeune fille se fut décidée à imiter son aînée. Ils accoururent au nombre de douze au monastère de Saint-Ange, où elles étaient. Ils feignirent d'abord de se présenter avec un esprit de paix. Mais étant entrés, ils se tournèrent vers Agnès, car ils n'espéraient plus rien de Claire, et lui dirent : « Qu'è-

(1073) *Act. SS.*, 6 mart.

Digitized by Google

tes-vous venue faire ici ? Revenez promptement avec nous. » Elle répondit qu'elle ne voulait point quitter sa sœur, et l'un d'eux se jeta sur elle, la frappant et la tirant par les cheveux, tandis que les autres l'enlevaient dans leurs bras.

Agnès ainsi violentée appela sa sœur à son secours, et comme ces hommes la traînaient, déchirant ses habits et semant le chemin de ses cheveux, Claire se mit en prière, et Agnès se trouva si pesante, qu'ils ne purent la lever de terre, même avec le secours de ceux qui accoururent des champs et des vignes (1074). Enfin Claire vint sur les lieux et pria ses parents de se retirer, ce qu'ils firent, quoiqu'à regret. Alors Agnès se releva avec joie, se consacra à Dieu, reçut le voile des mains de saint François, et fut une des premières Clarisses.

Cette bienheureuse vierge fut choisie par ce saint pour diriger le premier couvent de Clarisses à Florence. Le Seigneur la combla de faveurs extraordinaires. Elle retourna quelque temps après à Assise, où elle mourut saintement en 1253, trois mois après que sa sainte sœur eût quitté cette terre d'exil. Le Pape Pie VII a permis son culte le 3 décembre 1777 (1075), et c'est le 16 novembre que l'Eglise honore sa pieuse et angélique mémoire.

AGNÈS DE HARCOUR, troisième abbesse du monastère de Longchamp, connue par la vie de la bienheureuse Isabelle de France, sœur de saint Louis, qu'elle a écrite, à la prière du roi Charles de Sicile, frère de la bienheureuse, vers l'an 1270. Elle était fort attachée à Isabelle, avait longtemps vécu auprès d'elle, et voulut lui payer ce tribut du cœur. Elle rapporte quarante miracles opérés par l'intercession de la sœur de saint Louis (1076).

On aimera sans doute à connaître le jugement qu'a porté sur cet écrit d'Agnès de Harcour un écrivain du XVI^e^ siècle, qui lui-même a donné une vie d'Isabelle de France (1077) : « Pour concilier plus de foi, dit fort agréablement cet historien, et donner plus de poids à la présente histoire, le lecteur présupposera, s'il lui plaît, que je l'ai recueillie et tissue d'une petite légende jadis tracée par sœur Agnès de Harcour, domestique familière de notre *sainte* Isabelle (1078) dès ses plus tendres années, et qui fut une des premières voilées à Longchamp, et ensuite élue pour troisième abbesse du Moutier. Elle rapporte elle-même avoir dressé son écrit à la semonce de Charles, comte d'Anjou et roi de Sicile, frère de notre sainte. C'est ainsi que le sire de Joinville récite avoir été invité par la reine Marguerite, femme du roi saint Louis, à écrire sa vie et ses gestes, comme en ayant été témoin oculaire pendant les vingt-quatre ans qu'il avait été à son service, dedans et dehors le royaume, et en guerre et en paix.

« La vérité est que par le petit ouvrage de cette sœur Agnès on reconnaît qu'elle avait l'esprit fort gentil, et que justement elle s'était trouvée digne d'être mise à la suite de la grande princesse. Son style, doux et naïf pour son temps, ressent tout à fait sa fille, mais sa fille sainte, éclairée, relevée par-dessus le vulgaire. Sa piété envers Dieu, son zèle envers sa maîtresse, et son extrême soin de l'immortaliser, y paraissent à jour. Elle avait de la candeur et sincérité à suffire pour ne rien écrire que de vrai, nulle ruse ou finesse pour y apporter de l'artifice ou du déguisement.

« Le malheur qu'il y a c'est qu'elle avait écrit un peu confusément, et sans ordre ou distinction des lieux ni des temps, ce qui fait croire qu'elle prenait le papier à mesure que les choses lui venaient en mémoire. Il y a aussi omission de plusieurs points, soit qu'elle ne les ait point crus notables, ou les ait oubliés. Toutefois, à mon avis, la postérité se doit sentir très-redevable à la mémoire de cette pieuse moniale ; et pour moi je lui souhaite un éternel repos. Que les roses et les lys puissent à jamais fleurir dessus sa tombe, de nous avoir conservé l'entière souvenance de cette auguste princesse, qui peut-être sans elle se fût jà périe, au moins en ce bas monde ; car, pour celui d'en haut, ne faut point douter que son nom ne soit écrit en lettres d'or dans le livre de vie. Tant y a que l'opuscule de cette sœur Agnès m'a servi de fondement à donner ferme créance au discours que j'ai bâti dessus... »

Nous avons d'autant plus été porté à citer ce jugement littéraire de Rouillard, qu'il nous donne une idée du caractère et de la vertu d'Agnès de Harcour, sur laquelle les auteurs nous disent fort peu de chose, et dont ils ne nous donnent même pas l'époque de la mort.

AGNÈS DE MÉRANIE, reine de France, fille de Berthold IV, duc de Méranie. Le roi Philippe-Auguste ayant été séparé de la reine Ingeburge par l'archevêque de Reims, légat du Saint-Siége, épousa Agnès en 1196. Mais l'archevêque de Reims n'avait fait en

(1074) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXVII, n° 9.

(1075) Godescard, 16 nov.

(1076) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXXVI, n° 5.

(1077) Sébastien Rouillard, avocat au Parlement de Paris, né à Melun dans le XVI^e^ siècle, mort à Paris en 1639. Cet auteur, dont ne parlent ni Feller, ni ses continuateurs, a laissé un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence et d'histoire. Nous citerons : *Reliefs forenses*, recueil de causes judiciaires importantes, qui contient une curieuse dissertation sur les causes de dissolution du mariage pour impuissance ; *Traité de l'antiquité et privilége de la Sainte-Chapelle ; Vie de sainte Isabelle de France ; Parthénée ou histoire de l'église de Chartres ; la magnifique doxologie des Fêtes ; les gymnopodes ou de la nudité des pieds* ; enfin l'*Histoire de Melun*, Paris, 1628, in-4°. Rouillard a laissé manuscrite l'*Histoire des premiers présidents du Parlement de Paris*, conservée aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale.

(1078) Tous ceux qui ont écrit la vie d'Isabelle, excepté M. Daniclo, l'ont appelée *Sainte*, bien qu'elle n'ait été cependant que béatifiée, et n'ait droit canoniquement qu'au titre de bienheureuse.

Digitized by Google

cela que condescendre à la passion du monarque, qui n'aimait pas sa première femme, et le Pape Innocent III ne put approuver une pareille conduite. Il signifia à Philippe de reprendre Ingeburge. Celui-ci refusa longtemps, trouva des courtisans, même dans le clergé, qui lui persuadèrent de demeurer dans son crime, et finit par s'attirer les censures de l'Eglise. Alors il se décida à renvoyer Agnès, qui en mourut de chagrin au château de Poissy en 1201 (1079).

Cette princesse avait eu de Philippe-Auguste deux enfants nommés Philippe et Marie. Le roi, craignant que leur état ne fût contesté, s'adressa au Pontife Innocent III pour les faire légitimer; ce que le Pape lui accorda par une Bulle en date du 2 novembre 1201. Voici un passage de cette Bulle : « Le Saint-Siége a quelquefois dispensé des enfants illégitimes, même adultérins, quant aux effets spirituels, en permettant leur promotion même à l'épiscopat. Donc, comme il faut une plus grande capacité pour le spirituel que pour le temporel, on ne doit pas douter que le Saint-Siége ne puisse légitimer pour les effets civils; principalement à la prière de ceux qui ne reconnaissent point entre les hommes d'autre supérieur que le Pape. » Innocent III rapporte ensuite les motifs qui lui avaient été représentés de la part de Philippe-Auguste, entre autres la bonne foi dans laquelle il prétendait avoir épousé Agnès, après qu'il se fut séparé d'Ingeburge par la sentence de l'archevêque de Reims, qu'il croyait valable.

Enfin Innocent III accède à la demande du roi, et au grand chagrin de beaucoup de seigneurs, et au grand étonnement de plusieurs (1080), il déclare les deux enfants d'Agnès légitimes, et le fils capable de succéder au trône. Le Pape eut réellement égard à la sentence de divorce qu'on avait accordée à Philippe, sentence dans la validité de laquelle ce prince, plein de confiance, avait épousé Agnès; il prit aussi en considération la succession de Philippe, qui reposait sur un seul fils. « Il désirait sans doute prouver par là, dit Hurter (1081), que son zèle ne se portait pas contre les personnes, mais contre les actions, et que la mort réconcilie tout. » Cependant Innocent ajouta la réserve que cette concession n'aurait aucune influence sur le mariage annulé. *Voy.* les articles PHILIPPE AUGUSTE et INGEBURGE.

N'oublions pas de noter que le roi Philippe fit inhumer Agnès à Mantes, dans l'église de Saint-Correntius, et qu'il honora sa mémoire par la fondation d'une abbaye pour cent vingt religieuses. Nous avons parlé des deux enfants d'Agnès; mais celui dont le nom de Tristan était destiné à conserver le souvenir des peines au milieu desquelles sa mère l'avait mis au monde, paraît l'avoir suivie tout jeune dans la tombe.

AGNÈS DE MONTE-PULCIANO (Bienheureuse) naquit à Mont-Politien ou Monte-Pulciano en Toscane, de parents fort riches. Elle avait à peine atteint l'âge où l'on sait discerner le bien d'avec le mal qu'elle montra beaucoup de mépris pour toutes les choses du monde; elle n'avait de goût que pour les exercices de piété, et elle y consacrait un temps considérable. Lorsqu'elle fut dans sa neuvième année, ses parents la mirent chez les religieuses nommées Sachines, de leur habit ou de leur scapulaire, qui était de cette grosse toile avec laquelle on fait les sacs. La jeune Agnès ne fut point effrayée des mortifications qu'elle voyait pratiquer; elle s'y assujettit avec plaisir, et devint bientôt elle-même le modèle de toutes les vertus. Elle résolut de renoncer pour toujours au monde, afin de préserver son innocence des dangers qui se rencontrent dans le siècle.

Elle n'avait que quinze ans lorsqu'on l'envoya dans le couvent des Dominicaines qui venait d'être fondé à Proceno dans le comté d'Orviète; quelque temps après elle en fut nommée abbesse par le pape Nicolas IV. Cette charge ne fit que redoubler son zèle pour la perfection. Elle couchait sur la terre nue et n'avait qu'une pierre pour oreiller. Durant l'espace de quinze ans elle jeûna continuellement au pain et à l'eau; il fallut un ordre exprès de son directeur pour l'obliger ensuite à modérer ses austérités, à cause de l'extrême faiblesse de sa santé.

Ses compatriotes, touchés de l'éclat de ses vertus, mirent tout en œuvre pour la rappeler à Monte-Pulciano. Ils lui donnèrent un couvent qu'ils avaient fait bâtir dans un lieu où était auparavant une maison de débauche. Cette circonstance engagea la sainte à retourner dans sa patrie. Elle prit possession du monastère et y mit des religieuses de Saint-Dominique, dont elle suivait la règle. Sa sainteté reçut un nouveau lustre du don des miracles et de celui de prophétie. Ses longues infirmités, qu'elle supporta avec une soumission entière à la volonté du Ciel, achevèrent de perfectionner ses vertus.

Agnès mourut à Monte-Pulciano, le 20 avril 1317, dans la quarantième année de son âge. En 1435 son corps fut porté chez les Dominicains d'Orviète. Clément VIII approuva un office fait en son honneur pour l'usage de l'ordre de Saint-Dominique, et inséra son nom dans le martyrologe romain. La bienheureuse Agnès fut solennellement canonisée par Benoît XIII en 1726 (1082). Agnès avait été dirigée dans les voies de la perfection par le célèbre Bona-

(1079) Suivant Capefigue, qui sacrifie souvent, dit l'historien Hurter, la vérité à l'ornement du style, Agnès serait morte en couches, *en mettant au monde un fils*; mais alors elle serait décédée l'année précédente, parce qu'au 8 septembre elle était déjà si avancée dans sa grossesse, qu'elle ne put sortir du royaume. Albéricus, ainsi que plusieurs écrivains français modernes, placent sa mort dans l'année 1201.

(1080) Hurter, *Histoire du Pape Innocent III et de ses contemporains*, trad. par Haiber et de Saint-Chéron, 3 vol. in-8°; 1839, tom. I, pag. 346.

(1081) H. ibid., tom. I, p. 346-347.

(1082) *Acta SS.* apud Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. Cath.*, tom. XX, p. 7 et 8.

Digitized by Google

corsi, religieux servite. *Voy.* son article.

AGNOITES, secte d'eutychiens au VI^e^ siècle. Les eutychiens ou acéphales ne tardèrent pas à se diviser en plusieurs sectes, comme il arrive toujours à ceux qui embrassent l'erreur. Il paraît, selon Fleury (1083), que ce fut Théodose d'Alexandrie qui, se trouvant à Constantinople, donna lieu à la division de quelques eutychiens en sectes d'agnoïtes; car, comme Notre-Seigneur dit dans son Evangile que personne ne sait l'heure du jugement, pas même le Fils (1084), on demanda si Jésus-Christ l'ignorait comme homme. Théodose dit : « que Jésus-Christ ne l'ignorait pas, » parlant sur ce point comme l'Eglise catholique. Il écrivit même contre ceux qui attribuaient à Jésus-Christ cette ignorance, et que par cette raison on nomma *agnoïtes*, ce mot signifiant en grec *ignorer*. Ils disaient que cette ignorance convenait au Sauveur, comme la douleur qu'il avait sentie, et qu'étant entièrement semblable à nous, il ignorait ce que nous ignorons. Ainsi ils se séparèrent des théodosiens et tinrent leurs assemblées à part. Les agnoïtes ont été combattus par saint Euloge d'Alexandrie et par saint Grégoire pape. *Voy.* l'article EULOGE (Saint), patriarche d'Alexandrie.

AGOARD et AGLIBERT (Saints), martyrs à Creteil, au diocèse de Paris, vers l'an 273. Le P. Longueval, *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. I, se contente de les indiquer à la suite des martyrs de Montmartre. Mais il paraît qu'ils ont été convertis à la foi chrétienne par les saints Altin et Eodald. *Voy.* l'article ALTIN (Saint).

AGOBARD (Saint), archevêque de Lyon au IX^e^ siècle, prélat d'une grande lumière, qui occupe une place importante dans l'histoire ecclésiastique, et à cause des affaires auxquelles il fut mêlé, et comme écrivain défenseur de la doctrine orthodoxe. Nous devrons en parler avec une juste étendue et résumer ses écrits, qui sont la meilleure source où nous puiserons pour bien apprécier cet illustre prélat.

I. L'époque et le lieu de sa naissance sont fort obscurs. Les uns le font naître en France, les autres en Espagne vers l'an 779. Ce qui paraît de plus certain, c'est que Leydrade, archevêque de Lyon, ordonna Agobard prêtre en 804, le fit corévêque ou son vicaire général, et qu'ayant résolu un peu plus tard de se retirer dans le monastère de Saint-Médard de Soissons pour y finir ses jours, il le fit sacrer archevêque de Lyon par trois évêques. On trouva à redire à cette ordination, parce qu'il est contre les canons qu'un évêque se choisisse à lui-même un successeur, règle, dit un auteur (1085), sur laquelle il est très-dangereux de passer. Mais on remédia à cette irrégularité dans un concile de Mayence, et Agobard jouit paisiblement de son siége jusqu'à ce que la politique vint le troubler.

II. Il assista à la célèbre assemblée d'Attigny, que l'empereur Louis avait réunie en 822, et il n'en fut pas une des moindres lumières. Il y demanda, avec une sainte et courageuse liberté, la réforme de plusieurs abus et l'établissement de diverses règles sages et utiles : une législation uniforme, l'abolition du duel judiciaire, le préoccupèrent principalement.

Sur le premier point Agobard représenta l'utilité de l'abrogation de la loi de Gondebaud, laquelle était encore observée à Lyon et dans les autres villes qui avaient composé l'ancien royaume de Bourgogne. Il montra combien cette diversité de lois était contraire à la parfaite unanimité qui doit réunir tous les fidèles comme les membres d'un même corps. « Il arrive souvent, dit-il, que de cinq personnes qui sont ensemble il ne s'en trouve pas deux qui aient la même loi, quoiqu'ils soient tous chrétiens; et s'il arrive qu'un d'eux ait un procès, aucun de ceux qui sont avec lui ne pourrait lui servir de témoin, parce qu'on ne reçoit pas, au sujet d'un Bourguignon, le témoignage de quelqu'un d'une autre nation. Or, il me paraît que c'est une chose indigne qu'un chrétien ne puisse pas témoigner pour un chrétien. D'où il arrive que si un Bourguignon a commis quelque mauvaise action, même en public, on ne peut le convaincre par témoins et on le laisse se parjurer, parce qu'on est obligé de s'en rapporter à son serment. » Agobard ajouta pour conclusion, que si l'empereur établissait la loi des Francs parmi les Bourguignons, ceux-ci en deviendraient plus illustres, et ce pays serait délivré de bien des misères.

L'archevêque de Lyon s'étendit ensuite sur les duels auxquels on avait recours, selon la loi de Gondebaud, pour terminer les procès tant en matière civile qu'en matière criminelle, comme si la victoire n'eût pu manquer de se ranger du côté de la justice. Il fit voir sans peine la barbarie et l'iniquité de ces lois, aussi contraires à la raison qu'à la religion. Il rapporta comment saint Avit de Vienne condamnait ces duels en présence de Gondebaud lui-même (1086). Tous ces abus étaient assurément on ne peut plus préjudiciables à la justice et à la foi. Mais on ne voit pas que l'empereur Louis ait entrepris de les réformer. Avec de bonnes intentions il n'avait pas la main assez ferme. On trouve seulement un de ses capitulaires où il défend, par respect pour la croix même, de chercher la vérité par l'examen de la croix, qui consistait en ce que les deux parties se tenaient debout devant la croix, et que celui qui tombait le premier perdait sa cause (1087).

Agobard s'éleva encore avec force, dans cette assemblée ou parlement d'Attigny, contre l'usurpation des biens de l'Eglise par les laïques. Il soutint que violer les canons qui défendaient ces sortes d'abus c'était

(1083) *Hist. eccles.*, liv. XXXIII, n° 2.
(1084) *Marc.* XIII, 32.
(1085) Du Pin, *Bibl. des Aut. eccles.*, IX^e^ siècle, p. 473, in-8°, 1697.
(1086) *Bibl. PP.*, tom. XIV.
(1087) Baluz., tom. I, p. 563.

Digitized by Google

commettre un attentat contre Dieu même, et qu'en vain on alléguait pour les autoriser les nécessités nouvelles, puisque Dieu les aurait bien prévues lorsqu'il avait inspiré à son Eglise d'établir ces règles pour être éternellement observées.

III. Quelque temps avant cette assemblée, Agobard avait prouvé son zèle pour la saine doctrine, en se joignant en 818 à ceux qui combattaient la nouvelle hérésie de Félix d'Urgel. Il composa même un traité pour le réfuter. C'est un recueil de passages des Pères de l'Eglise, entre autres de saint Hilaire de Poitiers, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyrille d'Alexandrie, de Vigile de Tapse, de saint Avit de Vienne, du pape Symmaque et de saint Grégoire le Grand. Il rapporte toutes ces autorités pour montrer que suivant la doctrine de l'Eglise catholique il n'y a pas deux Fils de Dieu, l'un par nature, l'autre par adoption; ni deux Christs, mais un seul Fils de Dieu et un seul Christ; et deux natures, la divine et l'humaine, unies personnellement. On voit par là quelles étaient les erreurs de Félix d'Urgel (1088).

IV. En 825, Agobard assista au concile de Paris, assemblé pour la défense du culte des images. On y lut une lettre par laquelle l'empereur Manuel se plaignait d'une foule de nouveautés superstitieuses que le clergé et le peuple d'Orient avaient introduites dans ce culte. On y prit également connaissance d'une lettre du Pape Adrien à l'empereur Constantin sur le même sujet. Les évêques trouvèrent que ce pape avait raison de blâmer ceux qui brisaient les images, mais qu'il avait manqué de discrétion en ordonnant de les adorer. Ils blâmèrent aussi le second concile de Nicée, et encore plus celui des iconoclastes tenu sous Constantin Copronyme; et, ayant fait connaître leurs délibérations à Louis le Débonnaire, ils furent d'avis que ce prince écrivît au Pape et à l'empereur de Constantinople, pour les engager à ramener le culte des images à un milieu qui serait de n'obliger personne à en avoir, et de ne les défendre à personne, pourvu qu'on ne leur rendît aucun culte religieux.

Agobard, entrant dans les sentiments des Pères du concile, écrivit vers le même temps son *Traité des Images*, où il n'attaque d'abord que ceux qui rendaient aux images une vraie adoration. C'est pourquoi, après avoir rapporté le premier précepte du Décalogue, il cite un grand nombre de passages des Pères pour montrer qu'il n'est permis d'adorer que Dieu seul, et qu'on ne peut le représenter par aucune image. Mais ensuite il va plus loin; il soutient qu'on ne doit rendre aucun culte aux images des saints, et qu'on ne doit pas donner le nom de saint à des peintures faites de la main des hommes. Il dit qu'en vain ceux qui les honorent lui répondront qu'ils ne croient point qu'il y ait quelque chose de divin dans l'image, et qu'ils ne l'adorent que pour honorer le saint représenté par cette image, puisque si l'image n'est point Dieu, on ne doit point l'avoir en vénération, et qu'on ne doit pas croire non plus qu'il résulte de ce culte quelque honneur pour les saints, qui n'exigent point de nous des honneurs divins, vu que Dieu déclare à haute voix dans ses Ecritures qu'il ne donnera point sa gloire à un autre.

L'archevêque de Lyon convient que les anciens conservaient les images des apôtres et même celle du Seigneur; mais il dit qu'ils ne leur rendaient aucun culte, et qu'ils ne les gardaient que par amour pour ceux qu'elles représentaient et pour en conserver la mémoire; que c'est par une semblable raison que les catholiques ont fait peindre quelquefois l'histoire de leurs conciles, en mémoire de la victoire que la vérité y avait remportée sur l'hérésie. Il passe aux abus qui s'étaient glissés dans le culte des images, et répète quelques-uns de ceux qui sont marqués dans la lettre de l'empereur Michel. Ils étaient apparemment poussés à l'excès, puisqu'il dit que c'est idolâtrie et tomber dans une hérésie semblable à celle des antropomorphites que d'adorer des peintures et de mettre en elles son espérance. C'est en vue de ces excès superstitieux qu'il veut qu'à l'exemple du roi Ezéchias, qui fit mettre en pièces le serpent d'airain, parce que le peuple commençait à s'en faire une idole, on brise les images dont on abusait, et qu'on les réduise en poussière. « Agobard, dit dom Cellier, dont nous avons suivi l'analyse (1089), s'éloigna sur ce point de la modération du concile de Paris, qui, en défendant d'adorer les images, ne permet pas de les briser. » *Voy.* le n° XXXV du présent article.

V. Nous avons vu qu'Agobard s'éleva dans l'assemblée d'Attigny contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques par les laïques. Ceux-ci se modérèrent pour la plupart après de nouvelles plaintes formées dans une autre assemblée, tenue à Compiègne en 823. Mais d'autres, mécontents de ce que l'archevêque de Lyon avait dit, voulurent le faire passer pour un ignorant et pour auteur des dissensions qui s'étaient élevées entre les seigneurs laïques et les évêques. Il en prit occasion pour composer un *Traité sur l'administration des biens de l'Eglise.* Il y établit par l'autorité de l'Ancien et du Nouveau Testament le droit que les prêtres ont de vivre de l'autel, et fait voir que, si les fidèles ont contribué à enrichir l'Eglise, ça été afin qu'elle employât ses revenus à nourrir ses prédicateurs, les ministres destinés au service des autels, à l'entretien des pauvres, et à soulager les étrangers. Il joint à cette autorité des divines Ecritures celle des canons

(1088) Ce *Traité* se trouve en tête du tome Ier des œuvres d'Agobard que publia en 1666 Baluze, en 2 vol. in 8°.

(1089) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. XVIII p. 606.

Digitized by Google

et principalement de ceux de l'Eglise gallicane. Il remarque que quelques-uns ne voulaient pas les recevoir parce qu'il n'y avait point de légats du Pape ou de députés de l'empereur qui eussent assisté aux conciles qui les avaient faits. Mais il répond que toutes les fois que des évêques catholiques sont assemblés au nom de Jésus-Christ pour le bien de l'Eglise, on doit respecter et suivre les décisions qu'ils prennent; ce qui est, dit-il, fondé sur l'autorité même des papes qui ont ordonné que l'on tiendrait tous les deux ans deux conciles dans chaque province, et qui ont recommandé les grands conciles. Or, puisque les papes confirment les décisions de ces assemblées, on ne saurait en récuser l'autorité. Enfin Agobard ne condamne pas seulement les laïques qui emploient les biens de l'église à nourrir des chiens, des chevaux et une grande suite de domestiques, ou à contenter leurs plaisirs et leurs passions, mais il enveloppe dans la même condamnation les évêques, les abbés, les clercs qui font un autre usage de ces biens que celui qu'ils en doivent faire suivant les lois de l'Eglise et la doctrine des saints Pères.

VI. Comme Agobard n'écrivait que selon les circonstances et lorsqu'il voyait quelques abus à réformer, il fit aussi un traité sur les duels contre lesquels nous l'avons vu s'élever dans l'assemblée d'Attigny. Il y enseigne que, si Dieu avait voulu ou permis de chercher une vérité cachée, par des duels ou par d'autres épreuves superstitieuses, il n'aurait point ordonné à Moïse d'établir des juges dans toutes les villes, ni de finir les contestations par des témoins, et, à défaut de témoins, par le serment. Il ajoute : Quoique Dieu favorise souvent les innocents dans ces sortes d'épreuves, il permet aussi que les coupables aient l'avantage, par des raisons qui, bien que connues de lui seul, n'en sont pas moins justes. Ce traité est composé de passages de l'Ecriture qui ont rapport à ce qui en fait le sujet. Aussi est-il intitulé : *Livre des sentences divines contre la damnable opinion de ceux qui pensent que l'on peut découvrir la vérité du jugement de Dieu par le feu ou par l'eau, ou par le combat des armes* (1090). On voit que le pieux archevêque se servait beaucoup des saintes Ecritures pour appuyer ses arguments, et que même ses ouvrages n'étaient pour la plupart qu'un composé des sentences des livres inspirés et des écrits des Pères. C'était la coutume de son temps, et de fait c'en était une excellente, car que pouvait-on faire de mieux que de puiser ainsi aux sources divines et aux pures traditions pour éclairer et toucher les peuples? On était d'autant plus sûr d'atteindre ce double but, qu'on mettait en usage les paroles du Livre divin, source de lumière abondante et d'inépuisable mansuétude. Que peuvent les discours des hommes, sans l'appui de ces sentences inspirées par le Saint-Esprit pour être la règle de notre conduite et la véritable nourriture de nos âmes?

VII. Agobard tint en 829 un concile à Lyon, qu'il présida et dont il ne nous reste qu'une lettre synodique souscrite par cet archevêque, par Bernard, évêque de Vienne, et par Eoaf ou Faron évêque de Châlons-sur-Saône (1091). Ce concile paraît avoir été assemblé pour remédier aux vexations que les juifs faisaient subir aux chrétiens. Ces évêques rapportent d'abord dans leur lettre des exemples du zèle que les plus saints évêques, surtout des Eglises gallicanes, ont montré contre les juifs, particulièrement dans les conciles. Ensuite, pour faire sentir combien le commerce avec cette nation serait contagieux, ils font un exposé des fables ridicules que les docteurs juifs débitaient. Ils enseignent, disent ces prélats, que leur Dieu est corporel et semblable à nous, excepté qu'il a les doigts raides et inflexibles, parce qu'il ne travaille pas des mains; qu'il est assis sur un trône qui est porté partout par quatre animaux; qu'il a plusieurs pensées vaines et superflues qui, ne pouvant être mises en exécution, se changent en autant de démons; que les lettres de leur alphabet sont éternelles; que la loi de Moïse a été écrite longtemps avant le commencement du monde; que le ciel, qu'ils nomment firmament, soutient les meules qui servent à moudre la manne dont on fait du pain aux anges; que leur Dieu a sept trompettes, dont une a mille coudées de longueur.

VIII. Ces fables ridicules qui régnaient parmi les juifs du IX^e^ siècle existent encore, au témoignage de M. l'abbé Rohrbacher, parmi les juifs du XIX^e^. « Nous avons retiré, dit-il (1092), d'entre les mains d'un juif devenu chrétien un livre auquel il tenait beaucoup : c'était un commentaire rabbinique sur quelques mots détachés de la Bible. Dès la première page on trouve l'histoire que voici : Un jour la lettre *aleph*, première de l'alphabet hébraïque, porta plainte au tribunal de Dieu comme une grave injure de ce que la lettre *beth*, qui n'est que la seconde, lui avait été préférée pour commencer le premier mot de la Genèse, et par là même de toute l'Ecriture. Dieu lui dit pour raison que la lettre *beth* avait été préférée parce que sa forme représentait l'univers : en même temps, pour consoler la lettre *aleph*, il lui annonça qu'elle serait la première du Décalogue. »

IX. Voici encore d'autres absurdités et d'autres blasphèmes des docteurs juifs concernant la religion chrétienne que les évêques de la province de Lyon rapportent dans leur lettre synodique. Ils disent, continuent-ils, dans les écrits de leurs ancêtres qu'il y

(1090) Ce Traité et les deux précédents se trouvent dans le tom. I^er^, de l'édition des *Œuvres* de saint Agobard donnée par Baluze et dont nous parlons ubi supra.

(1091) Dom Richard et quelques autres abréviateurs des Conciles ne parlent pas de ce concile de Lyon de l'an 829. *Voy.* Mansi, *supp. Conc.*, tom. I.

(1092) *Hist. univ. de l'Egl. Cath.*, liv. LV, tom. XI, p. 498.

Digitized by Google

a eu un jeune homme qui s'est distingué parmi eux, appelé Jésus, lequel, s'étant rendu habile à l'école de Jean-Baptiste, s'associa plusieurs disciples; qu'il en nomma un Céphas ou Pierre, parce qu'il avait la tête et la conception plus dures que les autres; que ce Jésus ayant promis à la fille de Tibère qu'elle concevrait sans avoir eu commerce avec un homme, elle n'enfanta qu'une pierre; que pour cela et plusieurs autres impostures Tibère le fit pendre et attacher à un gibet; qu'ayant expiré dans ce supplice, il fut enterré auprès d'un aqueduc, et son tombeau fut confié à la garde d'un juif; mais que l'aqueduc ayant débordé, avait emporté le corps; que Pilate, après l'avoir fait inutilement chercher pendant douze lunes, avait fait publier la loi suivante: Il est manifeste que celui que vous avez fait mourir par envie est ressuscité comme il l'avait promis, puisqu'on ne trouve son corps ni dans le tombeau ni ailleurs: c'est pourquoi je vous ordonne de l'adorer; et que celui qui refusera de le faire sache que l'enfer sera sa demeure (1093).

X. Il n'est pas nécessaire, dit un savant historien (1094), de faire remarquer ici les contradictions où tombaient les juifs pour combattre le christianisme : elles sont trop sensibles et trop grossières. Ils attribuent la mort de Jésus au ressentiment de Tibère, et ils font cependant dire à Pilate, qui en savait certainement bien la cause, qu'elle fut l'effet de l'envie des Juifs. Au reste, en lisant ces extravagances, un esprit sensé en doit inférer que la résurrection de Jésus-Christ est une vérité bien incontestable, puisque, pour la combattre, ses ennemis étaient obligés d'avoir recours à des fables si ridicules. Ce que les juifs reconnaissent ici nous fournit même des armes contre eux; car ils sont forcés d'avouer que Jésus-Christ avait prédit sa résurrection, que son corps fut gardé après sa mort, qu'il disparut cependant du tombeau, et que Pilate l'ayant fait chercher en vain, demeura convaincu de sa résurrection et de sa divinité.

XI. Le zèle qu'Agobard déploya contre les superstitions des juifs lui attira de leur part toutes sortes de différends. A force d'argent et d'intrigues ils avaient obtenu un édit impérial portant défense de baptiser l'esclave d'un juif sans le consentement de son maître. Agobard s'en plaignit de vive voix, mais sans succès, aux abbés Adalard, Vala et Elisacar, qui étaient comme les ministres du royaume. Il leur en écrivit ensuite : « Daignez, leur dit-il, me donner un conseil et m'apprendre ce que je dois faire au sujet des esclaves païens qui appartiennent aux juifs. Elevés parmi nous, ils apprennent notre langue, entendent parler de nos mystères, voient nos fêtes et nos cérémonies. Ils sont par là portés à embrasser le christianisme, et ils se réfugient dans nos églises, demandant le baptême. Devons-nous le leur accorder ou le leur refuser? Les premiers prédicateurs de l'Evangile attendaient-ils donc la permission des maîtres pour baptiser les esclaves? »

Les canons avaient réglé que dans ce cas on payât au juif le prix de l'esclave qui devenait chrétien. Agobard ne s'y refusait pas. « Nous ne prétendons pas cependant, ajoute-t-il, faire perdre aux juifs le prix de leurs esclaves. Nous le leur offrons selon les statuts de nos prédécesseurs; mais ils refusent de le recevoir, parce qu'ils se croient protégés par les officiers du palais (1095). » Agobard se plaint en particulier du maître des juifs; c'est le nom qu'on donnait à un magistrat chargé des affaires de ceux de cette nation. Ce magistrat, nommé Everard, prenait les intérêts des juifs au préjudice de l'Eglise. L'archevêque de Lyon en écrivit donc à Hilduin et à Vala, afin de les prier de faire révoquer les ordres donnés contrairement à la foi et à la justice par Everard.

XII. Il fait voir dans cette lettre que Jésus-Christ en envoyant ses apôtres pour enseigner et baptiser les nations, leur avait donné une mission générale qui n'excepta aucune personne ni aucune condition; que ces prédicateurs de l'Evangile se conformèrent exactement à la volonté de leur maître, instruisant et baptisant sans aucune distinction toutes sortes de personnes, les esclaves comme les maîtres, les femmes comme les hommes, et les enfants même des empereurs et des consuls; qu'ils baptisaient les domestiques de Néron dont l'impiété est connue de tout le monde; que, suivant saint Paul, tous les hommes sont un en Jésus-Christ, soit gentils, soit juifs, soit barbares, soit Scythes, soit esclaves, soit libres; que, quoique cet apôtre eût baptisé Onésime sans la permission de Philémon, son maître, celui-ci n'en fit aucune plainte. C'est pourquoi Agobard supplie instamment ces deux abbés de s'employer auprès de l'empereur pour arrêter l'exécution de son édit, portant : « Que personne ne baptise un esclave juif sans le consentement de son maître. » Et parce que les canons permettaient à un évêque et à tous les fidèles de racheter les esclaves qui demandaient le baptême, l'archevêque de Lyon offre de payer le prix des nouveaux convertis, ne demandant autre chose sinon qu'il fût permis aux esclaves des juifs d'embrasser librement la foi, et en reconnaissant qu'on ne doit point leur ôter par force ni leurs enfants ni leurs esclaves.

XIII. Mais l'argent des juifs fut plus persuasif que toute l'éloquence et tout le zèle d'Agobard. A force de présents ils obtinrent de nouveaux ordres de la cour, et ils allèrent insolemment les signifier à l'archevêque. L'empereur envoya même à Lyon pour cette affaire des commissaires qui montrèrent au-

(1093) *Bibl. PP.*, t. XIV. *Voy.* aussi tom. I des *Œuvres* de S. Agobard, édit. par Baluze.

(1094) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. Cath.*, loc. cit. p. 499.

(1095) Cette *Consultation* au sujet des juifs se trouve au tom. I, id. ibid., ubi supra.

Digitized by Google

tant d'indulgence pour les juifs que de sévérité pour les chrétiens : ce qui causa un grand scandale. Agobard était alors au monastère de Nantua pour y terminer quelque différend survenu entre les moines. Il revint en diligence à Lyon pour s'opposer à la nouvelle persécution ou pour y avoir sa part de souffrances, car c'était surtout à lui qu'on en voulait. Il se plaignit de l'empereur à l'empereur même; et, pour l'engager à révoquer les nouveaux ordres qu'on avait surpris, il lui adressa un petit traité, qu'il intitula : *De l'insolence des Juifs*, et dont voici le précis.

XIV. Le saint archevêque, après un exposé court mais pathétique des vexations que les commissaires impériaux avaient faites à lui et à son troupeau, se console de cette persécution par le motif qui la lui avait attirée : « Nous n'avons souffert, dit-il, ces mauvais traitements de la part des fauteurs du judaïsme que parce que nous avons exhorté les fidèles à ne pas vendre aux juifs d'esclaves chrétiens, et à ne pas souffrir que les juifs en vendissent aux Sarrasins d'Espagne. Notre crime est d'avoir défendu aux femmes chrétiennes de célébrer le sabbat avec les juifs, de travailler comme eux le dimanche, de manger avec eux de la chair en ce saint temps; enfin, à tous les fidèles de manger de la chair des animaux tués par les juifs, de vendre à des chrétiens ou de boire même du vin des juifs. »

Agobard marque qu'il croyait devoir en user ainsi à cause des vaines superstitions avec lesquelles les juifs ont coutume de préparer ce qui doit leur servir de nourriture, et surtout parce que, selon le témoignage de saint Jérôme et de plusieurs de leur nation, ils maudissent Jésus-Christ dans toutes leurs prières. Il ajoute que la protection que les juifs trouvent auprès des ministres, et les présents que les dames de la cour envoient aux femmes juives, causent un grand scandale, et font juger que le prince aime et favorise ces ennemis de notre sainte religion. Il se plaint particulièrement de ce qu'en faveur des juifs les commissaires ont fait changer à Lyon le jour du marché, qui auparavant était le samedi (1096).

XV. A cet écrit, Agobard joignit celui sur les superstitions des juifs que nous avons signalé plus haut. On le voit, dans tous ses écrits, le saint archevêque tendait vers un seul but; il ne demandait pas l'oppression des juifs, mais il voulait que les chrétiens pussent jouir d'une liberté égale à la leur, et qu'il leur fût permis de prosélytiser parmi ceux-là, sans qu'on prétendît s'y opposer et entraver le zèle chrétien. C'était déjà la lutte contre les pouvoirs temporels pour obtenir la liberté civile, qui favorise l'expansion de la vérité et en amène tôt ou tard le triomphe. On ne sait si tous les ouvrages d'Agobard firent enfin changer de conduite à l'empereur et à ses ministres; mais toujours est-il que le pieux archevêque ne se relâcha point. Il écrivit à Nébridius, archevêque de Narbonne, qu'il n'avait pas cédé même pour un moment aux commissaires de la cour. Il l'exhorte à avoir la même fermeté que lui à l'égard des juifs, et de porter les évêques et les corévêques voisins à les imiter l'un et l'autre. « Très-Saint Père, lui dit-il, vous qui êtes regardé en tout comme la colonne et l'appui de la maison de Dieu, demeurez immobile et intrépide sur la pierre des observances ecclésiastiques, malgré les vents et les flots de la tempête. Ils peuvent se briser contre les fondements de la maison de Dieu, mais ils ne peuvent la renverser (1097). » On présume que tous les écrits d'Agobard au sujet des Juifs sont de la même année que celle où se tint le concile de Lyon dont nous avons parlé, c'est-à-dire en 829.

XVI. Mais Agobard eut d'autres sujets de troubles encore du côté de la politique. Alors les évêques entraient pour beaucoup dans les affaires de l'Etat. Agobard, qui était dominé par le sentiment de la justice, dut se trouver blessé plus d'une fois lorsqu'il voulut prendre sa part de sollicitude dans ces sortes d'affaires. Nous en citerons des preuves, et pour cela nous serons obligé de nous étendre quelque peu sur les faits.

L'empereur Louis le Débonnaire avait partagé ses Etats entre ses enfants avant la naissance de Charles, qui fut le dernier (1098). Pour ne pas le laisser sans apanage, il crut devoir changer le premier partage et ôter à Lothaire le titre d'empereur qu'il lui avait donné en l'associant à l'empire, dans le parlement tenu à Aix-la-Chapelle en 817. On y avait fait dresser l'acte de partage, et il avait été envoyé au pape pour l'approuver et le confirmer. Enfin tous les sujets de l'empire l'avaient juré, le croyant légitime et utile à la paix de l'Etat. Les changements que Louis apporta brouillèrent donc ce prince avec ses enfants, et l'empire se trouva ébranlé par les armées qui marchaient de part et d'autre à cette occasion Ce fut dans ces circonstances qu'Agobard écrivit à Louis en ces termes : « Comment un sujet peut-il s'acquitter de la fidélité qu'il vous doit, si, vous voyant en péril, il ne s'empresse à vous le faire connaître? Je prends à témoin Dieu qui sonde les cœurs, que je n'ai aucun autre motif de vous écrire que la douleur, plus grande que je ne puis exprimer, des dangers qui vous menacent, principalement votre âme. » Il lui représente ensuite la manière dont il avait associé à l'empire Lothaire, son fils aîné, après avoir employé le jeûne et la prière pour connaître la volonté de Dieu. « Depuis ce temps, ajoute-t-il, les lettres impériales ont toujours porté le nom de l'un et de l'autre, jusqu'à ce que vous ayez changé de volonté, sans que Dieu nous ait dit, ni par lui-même,

(1096) *Bibl. PP.*, tom. XIV.
(1097) I.l. ibid.

(1098) Baluz. tom. I *Capitul.*, p. 42.

Digitized by Google

ni par un ange, ni par un prophète, qu'il se repentait d'avoir établi ce prince, comme il dit à Samuel parlant de Saül. Croyez-vous avoir trouvé par vous-même un meilleur conseil que celui que Dieu vous a inspiré après l'en avoir tant prié ? Nous déplorons les maux qui sont arrivés cette année à cette occasion, et nous craignons fort que Dieu ne soit irrité contre vous. Car nous ne pouvons vous dissimuler que l'on murmure extrêmement de ces serments divers et contraires, et que l'on vous en blâme ouvertement (1099). » On met cette lettre en 833, époque où les armées des enfants de Louis le Débonnaire marchaient contre celles de leur père.

Cependant Lothaire trouva le moyen d'engager dans ses intérêts le Pape Grégoire IV, et de le déterminer à venir, afin que par sa présence il pût les remettre lui et ses frères dans les bonnes grâces de l'empereur Louis, leur père, et faire cesser le trouble qui agitait les esprits. Grégoire IV, pontife, dit un historien protestant non suspect de flatter les Papes et le clergé catholique (1100), dont la réputation n'a pas souffert d'atteinte, et qui n'avait dans cette occasion d'autre intérêt que celui de la paix, accompagna donc Lothaire d'Italie en Allemagne, et parut embrasser la cause des trois fils contre leur père Louis.

Quand ce dernier sut que le Pape était entré en France, il écrivit une lettre circulaire aux évêques pour les faire souvenir de la fidélité qu'ils lui devaient. De plus il donna ordre à quelques-uns d'entre eux, notamment à l'archevêque de Lyon, d'écrire contre la conduite du Pape, dont il avait lieu d'être mécontent, puisqu'il était venu en France contre son agrément, et qu'il était dans l'armée de ses ennemis. C'était prendre les évêques pour des hommes qui ne savaient pas raisonner la fidélité qu'ils lui devaient, en faire de serviles courtisans et montrer les prétentions que les pouvoirs temporels nourrissaient contre la liberté, l'indépendance et la dignité du pouvoir spirituel.

XVII. Nous verrons qu'il y eut des prélats assez oublieux de leurs devoirs et de leur honneur pour se rendre à de telles injonctions. Pour ce qui est d'Agobard, il n'obéit point. Il protesta, au contraire, et, comprenant mieux sa dignité, il profita de cette circonstance pour écrire et adresser à l'empereur une lettre qu'on a intitulée, dans les œuvres du saint archevêque : *De la comparaison du gouvernement ecclésiastique avec la politique* (1101). Agobard y dit à Louis : « Vous commandez que les deux ordres, le militaire et l'ecclésiastique, se tiennent prêts contre les commotions présentes, l'un pour combattre, l'autre pour parler et conférer. Il est bon de se rappeler à ce sujet que, quant aux armes, il faut plus considérer la justice d'en haut que la force des bras; et que dans les conférences il faut plus chercher la vérité que l'abondance des paroles. Il m'a donc semblé utile de mettre sous vos yeux quelques témoignages des saints Pères, sur le respect que vous devez au Siége apostolique. » Là dessus il cite des passages de saint Léon, de Pélage et d'Anastase, puis il ajoute : « Sans doute, si le Pape Grégoire vient maintenant sans raison et pour combattre, il mérite d'être combattu et repoussé; mais s'il ne vient que pour rétablir la paix et rétablir ce qui a été fait par votre autorité, du consentement de tout l'empire, et ensuite confirmé par le Siége apostolique, son dessein est raisonnable, son arrivée opportune; vous devez lui obéir. Car ce qui a été établi de cette manière, vous ne devez pas le changer; vous ne pourriez le faire sans vous mettre grandement en péril et vous rendre coupable. Pendant ce temps pascal j'ai reçu des lettres du Pape, qui nous ordonnaient des jeûnes et des prières pour demander à Dieu de favoriser le dessein qu'il a de rétablir la paix dans votre maison et votre royaume. J'en ai été touché, et j'ai prié ardemment que ce tumulte s'apaise sans effusion de sang. Personne ne doute, seigneur, que vous n'aimiez sans comparaison plus le royaume céleste que le terrestre. Or, vous ne pouvez faire d'œuvre plus agréable à Dieu que de rétablir la paix : ce mérite vous approchera de celui des apôtres (1102). » C'est ainsi que le courageux prélat rappelait l'empereur à la fidélité de ses serments et à la justice.

XVIII. Le Pape Grégoire IV étant arrivé en France, on envoya de sa part et de celle des princes avec lesquels il était pour amener le moine Vala, abbé de Corbie, comme celui dont les conseils seraient très-utiles pour la paix. Vala ne voulait point sortir de son monastère. Mais on lui lut les lettres du Pape, qui le lui ordonnait pour la paix, pour la réconciliation du père et des fils, des princes et des seigneurs, pour le bien des églises, pour la réunion des peuples et le salut de l'empire. Les envoyés des princes le conjuraient, d'un autre côté, de les aider de ses conseils et de ne pas les abandonner dans cette extrémité. Ils lui signifièrent enfin qu'ils avaient ordre de l'emmener de force, s'il ne voulait venir de gré. Ses moines se mirent avec les envoyés pour le conjurer également de céder à tant de motifs. Il partit donc avec saint Pascase Radbert — *voy.* cet article, — de qui nous tenons tous ces détails, et qui ajoute, pour justifier toujours davantage contre ses détracteurs la démarche de son abbé : « Et avant et après qu'il eut embrassé l'état monastique, toujours, et à cause de sa naissance, et à cause de son mérite, il avait été un des principaux conseillers de l'empire; il ne pouvait donc sans péril refuser ses conseils dans une circonstance aussi grave. D'ailleurs, y eut-il

(1099) Sismondi, *Hist. des Français*, tom. III, p. 20.

(1100) *Bibl. PP.*, tom. XIV.

(1101) Cette lettre est insérée dans le tom. II des *Œuvres*, ubi supra.

(1102) *Id. ibid.*

Digitized by Google

jamais moine plus saint que Jean-Baptiste, Élie, Elisée, Jérémie et les autres prophètes? Et toutefois ils ont résisté courageusement aux rois et combattu jusqu'à la mort pour la justice (1103). » *Voy.* l'article VALA.

XIX. Les évêques du parti de Louis le Débonnaire, informés de l'arrivée du Pape, lui écrivirent qu'ils seraient allés le saluer *si l'empereur le leur avait permis, mais que ce prince avait eu raison de le leur défendre, s'il était vrai, comme on le disait, qu'il était venu pour l'excommunier.* Etrange langage dans la bouche des évêques! et que l'Astronome lui-même, biographe de Louis le Débonnaire, n'a pu s'empêcher de blâmer en faisant cette réflexion : « qu'en cela les évêques se laissèrent emporter quelque peu à une audacieuse présomption, attendu que l'autorité des anciens canons tient un langage bien différent ; » réflexion d'autant plus remarquable qu'elle vient de l'un des partisans de l'empereur Louis.

Mais ces prélats continuent : ils prient Grégoire d'y penser plus d'une fois avant de faire sa démarche, en l'assurant que, s'il entreprenait d'excommunier l'empereur, il pourrait bien s'en retourner lui-même à Rome excommunié; ils disent au Pape qu'en déshonorant la dignité impériale, il compromettrait l'autorité pontificale ; que les évêques de France et de Germanie ne souffriraient pas qu'en un tel cas son autorité fût reconnue dans leurs églises; qu'il devait se souvenir du serment de fidélité qu'il avait fait à l'empereur après son exaltation, et craindre qu'en poussant les choses à l'extrémité on ne vînt jusqu'à le déposer du pontificat.

On ne pouvait pas pousser plus loin l'audace et l'esprit de révolte, ce qui, au reste, est toujours le fait d'évêques qui préfèrent courtiser le pouvoir humain plutôt que s'attacher sincèrement à la chaire de Pierre! Nous n'avons plus cette lettre, monument d'orgueil et principale pièce des archives du gallicanisme. Mais la substance nous en est conservée dans la réponse calme et digne qu'y fit Grégoire IV : réponse que nous verrons et que nous apprécierons à l'article de ce Pape (1104), et dont les éléments ont été fournis à Grégoire par l'abbé Vala et Pascase. Ces deux personnages rassurèrent en effet le Pape et lui donnèrent les passages des saints Pères et les écrits de ses prédécesseurs, qui prouvaient d'une manière irrésistible qu'en vertu de la puissance et de l'autorité qu'il avait reçues de Dieu et de saint Pierre, il pouvait aller ou envoyer à toutes les nations pour prêcher la foi et procurer la paix des Églises; qu'il avait toute l'autorité suréminente et toute la puissance vivante de saint Pierre, de telle sorte que tous devaient être jugés par lui, sans que lui-même pût être jugé par personne. Ce sont les paroles de saint Pascase Radbert.

XX. L'empereur ayant eu communication de la réponse de Grégoire IV aux évêques, jugea par les démarches du Pape qu'il ne lui restait d'autre parti que de faire décider l'affaire par une bataille. Dans ce dessein il se mit à la tête de son armée et alla aux ennemis. Les princes ses fils, sur l'avis de sa marche, mirent leurs troupes en campagne. Mais, soit qu'ils craignissent l'issue de cette guerre, soit qu'il leur parût honteux d'en venir aux mains avec leur père, ils lui envoyèrent le Pape pour traiter d'un accommodement. Louis le Débonnaire le reçut avec honneur, quoiqu'il ne déployât pas en cette circonstance les cérémonies ordinaires. Grégoire assura ce prince que son voyage n'avait d'autre but que de rétablir la paix dans la famille royale et par suite dans l'empire. Louis eut avec lui plusieurs conférences sur les moyens d'arriver à cette paix. Mais on n'aboutit à rien de définitif.

Une dernière fois Grégoire se retira dans le camp de Lothaire sans trop savoir ce qu'il tenterait pour obtenir la réconciliation qu'il sollicitait. La nuit suivante il y eut dans le camp de Louis une révolution soudaine. — Sans la persuasion de qui que ce soit, autant que j'ai pu savoir, dit saint Pascase Radbert ; — après s'être consultés ensemble, dit Thégan, chorévêque de Trèves (1105) et partisan de Louis ; — entraînés par les présents, les promesses, les menaces, dit l'Astronome, familier du vieil empereur, tous l'abandonnèrent, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, et allèrent rejoindre les princes, qui alors ne permirent plus au Pape de retourner. Le lendemain, l'empereur dit au petit nombre de ceux qui lui étaient restés fidèles : « Allez rejoindre mes enfants, je ne veux pas que personne à cause de moi perde ni la vie ni les membres (1106). »

C'était la fête de l'apôtre saint Paul. La multitude qui était avec les princes parlait d'aller piller le camp et la tente du vieil empereur ; il envoya demander à ses fils de ne pas l'exposer aux insultes du peuple et de lui garantir la vie et les membres de sa femme et de son fils Charles. Ils le lui promirent et lui mandèrent de passer dans leur camp, en assurant qu'ils viendraient eux-mêmes à sa rencontre. Et de fait, à son approche ils descendirent de cheval et allèrent à lui. Il leur rappela leurs promesses quant à sa personne, sa femme et son fils. En ayant reçu une réponse convenable, il leur donna le baiser et les suivit dans leur camp. Là sa femme Judith fut remise entre les mains de Louis, roi de Bavière. Quant à lui-même, Lothaire le mena dans son quartier avec le jeune Charles, son frère, âgé de dix ans, et les fit garder dans une tente particulière.

XXI. Alors de l'avis du Pape et de tous les seigneurs il fut jugé que l'empire était tombé des mains du père : toujours est-il que le peuple l'avait abandonné et que son

(1103) *Biblioth. Pat.*, tom. XIV.
(1104) *Voy.* l'article GRÉGOIRE IV.
(1105) *Vita Walæ*, *Acta Bened.*, sæc. II.
(1106) Theganus, cap. 42.

Digitized by Google

abdication avait été rendue inévitable. On jugea que Lothaire, son héritier, qu'il avait lui-même associé à l'empire avec le consentement de tout le monde, devait reprendre le trône et le relever. Sans quoi, ajoutèrent-ils tous, ils se choisiraient un autre souverain pour les défendre. Lothaire y acquiesça donc, et l'on partagea de nouveau l'empire entre les trois frères, Lothaire, Pépin et Louis, suivant la charte de partage et de constitution jurée en 817, confirmée de nouveau en 821, et qui fut ainsi rétablie en 833.

L'abbé Vala, non plus que saint Pascase, n'approuvait ni l'abdication du vieil empereur, ni la précipitation avec laquelle on avait traité une si grande affaire. Il demeura toutefois encore, et par ce qui lui restait d'influence, tempérait les choses de manière à empêcher la guerre civile ou même un parricide. C'est ce que dit expressément son ami saint Pascase (1107). Quant au Pape Grégoire, il s'en retourna à Rome tout triste; et il y avait de quoi l'être pour qui connaissait l'état des hommes et des choses. Peut-être aussi appréhendait-il que tout ceci ne fût qu'une lutte de politiques ambitieux, qui n'amènerait aucun bon résultat pour les peuples; s'il avait voulu défendre et faire triompher le principe de justice, ce n'était apparemment pas pour quelques hommes qui se disputaient l'empire, mais bien pour que cela tournât au profit des peuples.

XXII. Cependant Agobard se déclara plus hautement que jamais pour Lothaire. Après le départ du Pape, les trois frères se séparèrent. Judith fut menée à Tortone en Lombardie, l'empereur Louis à Soissons, et enfermé dans le monastère de Saint-Médard, et Charles dans celui de Prom, mais sans qu'on lui coupât les cheveux. Lothaire indiqua une assemblée générale à Compiègne, pour le premier jour d'octobre de l'an 833. Ce fut alors que l'archevêque de Lyon publia en sa faveur un manifeste.

Il y soutient que Lothaire et ses frères avaient eu raison de s'insurger pour purger le palais de leur père des crimes dont il était infecté. Il rejette la cause de tous les maux sur Judith, qu'il compare à Jésabel, Athalie et Dalila. Il l'accuse d'avoir été infidèle à l'empereur, son époux, et d'avoir persécuté les fils du premier lit. Il dit que l'on avait eu raison, trois ans auparavant, de chasser du palais les complices de ses crimes et de l'enfermer elle-même dans un monastère; après quoi il soutient qu'il n'a pas été permis à Louis de la reprendre. Il se plaint de la multiplicité et variété de serments que l'on a fait prêter, particulièrement en faveur d'un enfant, et des armées que l'empereur a fait marcher contre ses sujets et ses fils, au lieu de les employer contre les nations barbares, pour procurer leur conversion, suivant l'intention de l'Eglise. Il dit toujours Louis, jadis empereur, attendu qu'il avait été déchu dans l'assemblée près de Colmar. Il conclut enfin qu'il doit faire pénitence de tant de maux causés par sa négligence et sa complaisance excessive pour sa femme; qu'il doit s'humilier sous la main de Dieu et aspirer à la gloire éternelle, puisque la grandeur temporelle ne lui convient plus (1108).

XXIII. On s'étonnera peut-être de voir un évêque se mêler à ce point des affaires politiques; mais on en sera moins surpris, quand on réfléchira que, dans ces temps, le clergé exerçait une grande action dans le gouvernement; et, s'il en résulta dans la suite de graves inconvénients pour la religion, ce que nous sommes loin de contester, il n'en est pas moins vrai que cette action produisit de bons résultats pour les peuples; car tant qu'ils étaient dans leur enfance ils avaient besoin de protecteurs. Or, qui pouvait mieux sauvegarder leurs droits que l'Eglise, dépositaire de la vérité, et qui par conséquent était naturellement portée à vouloir la justice pour tous? C'est ce qui arriva souvent, et c'est ce qu'on ne doit pas méconnaître, bien qu'aujourd'hui les peuples, parvenus à leur majorité, n'aient plus besoin des mêmes secours qu'alors. Ce n'est pas qu'ils puissent se passer des principes du christianisme; non, ce sera toujours là la meilleure base de leurs institutions, et ils n'auront pas la paix tant que l'Evangile n'aura pas entièrement pénétré dans leurs lois; mais nous disons que l'Eglise ne pourrait plus leur donner les appuis humains d'autrefois sans de grands préjudices pour elle-même.

XXIV. Les crimes qu'Agobard impute dans son manifeste à l'impératrice Judith, saint Pascase Radbert y insiste également comme sur des faits incontestables; d'un autre côté, toutes les chroniques favorables à Judith conviennent qu'elle en était généralement accusée. Il nous semble, dit un historien (1109), que, quand des personnages graves et saints que Pascase et Agobard, s'accordent aussi positivement avec le cri des peuples, on peut bien croire qu'il en était quelque chose.

Lothaire voulait que ce manifeste fût répandu partout l'empire, comme pour préparer les esprits à ce qui devait s'exécuter au parlement général qu'il avait convoqué à Compiègne. Son dessein dans la convocation de cette assemblée était de s'y faire confirmer l'empire d'une manière plus authentique qu'il ne lui avait été déféré à la tête de son armée. On lut à Compiègne un mémoire contenant huit chefs d'accusation contre Louis le Débonnaire, et il fut conclu à la pluralité des voix que ce prince serait mis en pénitence pour le reste de ses jours. Il fut en conséquence transporté de Compiègne au monastère de Saint-Médard, où il avait déjà été avant l'assemblée. Là on l'obli-

(1107) *Vita Valæ*, *Acta Bened.*, sæc. II.
(1108) *Bibliot. Patr.*, tom. XIV.
(1109) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LV, ou tom. XI, p. 515.

Digitized by Google

gea de se reconnaître coupable et de demander publiquement qu'on lui accordât la grâce de la pénitence. Ensuite on lui fit quitter l'épée et prendre l'habit de pénitent, et les évêques récitèrent sur lui les oraisons pour l'imposition de la pénitence. Quoique Lothaire eût été présent à toutes ces cérémonies, avec quantité de seigneurs et une multitude de peuple, il demanda que chacun des évêques qui y avaient assisté, en dressât une relation qu'il souscrirait de sa main

XXV. Nous avons la relation particulière d'Agobard, et l'acte commun, qui commence par une préface où l'on relève le ministère des évêques et le pouvoir qu'ils ont de lier et de délier comme pasteurs. Ensuite on représente l'état florissant du royaume sous Charlemagne et sa décadence sous Louis, son fils. On dit que la puissance impériale lui a été soustraite tout d'un coup par un juste jugement de Dieu, c'est-à-dire, comme nous l'avons vu, par la défection soudaine et complète de tout son peuple, et ensuite par la déclaration du Pape et des grands de l'empire. « Toutefois, ajoutent les évêques, nous souvenant des commandements de Dieu et de notre ministère, nous avons cru devoir envoyer à Louis pour l'avertir de ses fautes et l'exhorter à penser à son salut, afin qu'il ne perdît pas encore son âme, puisqu'il était déjà privé de la puissance terrestre. » Ils disent enfin qu'il s'est réconcilié avec l'empereur Lothaire, son fils, et racontent la cérémonie de la pénitence (1110).

De son côté, Agobard rapporte dans sa relation ou attestation particulière les causes et la manière dont s'était faite la déposition de Louis. Il y parle du mémoire contenant les fautes dont l'empereur se reconnut coupable, des avis que les évêques donnèrent à Louis sur les moyens d'expier son passé, du cilice sur lequel il fut obligé de se prosterner en confessant ses péchés, et enfin des autres principales circonstances des cérémonies de sa pénitence.

XXVI. Plusieurs historiens (1111) se sont indignés de ce qui se passa dans le parlement de Compiègne, et il est un biographe moderne qui le qualifie d'*assemblée criminelle* (1112). Nous ne discuterons pas la question politique, quoiqu'il paraisse que les choses se passèrent régulièrement, puisqu'on ne fit que confirmer ou ratifier le jugement que le peuple avait lui-même porté contre Louis, lorsqu'il s'était séparé de sa cause ; mais, pour ce qui est de l'intervention des évêques, il faut bien observer ici que ce qui s'est fait à Compiègne et à Soissons ne fut pas une déposition de l'empire, mais une simple imposition de la pénitence canonique. Trois mois auparavant, Louis, abandonné subitement de tout son peuple, avait été déclaré déchu de la dignité impériale, de l'avis du Pape et des seigneurs, et avec l'approbation générale de la nation. Aussi les évêques assemblés à Compiègne ne prétendent-ils point déposer Louis, la chose étant déjà faite. Ils ne le nomment en conséquence que le seigneur Louis, ou cet homme vénérable; ils ne lui ôtent ni la couronne ni les autres marques d'empereur. Ils ne le tiennent plus que pour un simple particulier portant les armes, qu'ils lui firent quitter, comme ne lui étant plus permis de les porter suivant les lois de la pénitence.

Et de fait, il existait un canon dressé à Nicée, autorisé et cité par les Papes saint Sirice et saint Léon, qui défendait de retourner à la milice séculière après avoir fait la pénitence publique. Les paroles sont formelles à cet égard. Et cette discipline était tellement connue et en vigueur, particulièrement en France, que, l'an 535, le troisième concile d'Orléans fit ce canon : *Si quelqu'un, après avoir reçu la bénédiction de la pénitence, ne craint pas de retourner à l'habit séculier et à la milice, qu'il soit excommunié jusqu'à la mort, et qu'il ne reçoive la communion qu'à ce dernier moment* (1113).

Quant à l'acte de Compiègne en lui-même, les contemporains y ont signalé deux vices que nous reconnaissons comme réels. Dans le premier article de sa confession on fait faire pénitence publique à Louis de fautes qu'il avait déjà expiées et dont il avait reçu l'absolution, ce qui est contraire à toutes les lois divines et humaines, notamment aux lois de l'Eglise. Ensuite, sur les autres fautes dont on l'oblige à s'accuser, si vraies qu'elles pussent être, on ne l'avait ni entendu ni convaincu juridiquement : autre violation de la justice et de la jurisprudence canonique. Nous ajouterons, dit un historien que nous aimons à citer (1114), nous ajouterons que, historiquement, Louis est coupable et convaincu d'avoir illégitimement changé la charte de partage et de constitution consentie et jurée par toute la nation des Francs, confirmée par le Pape, et d'avoir ainsi provoqué tous les maux qui suivirent; mais, équitablement, vu son naturel débonnaire, ses vertus personnelles, qu'aimaient à reconnaître ses accusateurs eux-mêmes, pouvait-on le juger et le punir à la rigueur? Il y avait peut-être assez de motifs pour le déposer comme incapable; mais y en avait-il assez pour le punir comme coupable? Du reste, comme dans les révolutions politiques le plus difficile n'est pas toujours de faire son devoir, mais de le connaître, il n'est pas étonnant de voir non-seulement des hommes respectables, mais de saints personnages de part et d'autre.

XXVII. Dans cet état des choses et des

(1110) Labbe, tom. VII, p. 1686, 1691.

(1111) *Voy.* entre autres dom Cellier, *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. XVIII, chap. 37, nos 20, 21 et 22.

(1112) *Encyclop. du* XIXe *siècle*, tom. I, p. 640, col. 2.

(1113) *Conc. Aurel.* III, c. 24.

(1114) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.* liv. LV, ou tom. XI, p. 519.

Digitized by Google

esprits une révolution contraire ne se fit point attendre. Il n'y avait, d'un côté et de l'autre, ni assez de force, ni assez de génie pour dominer les fluctuations politiques de ces temps. On sait que Lothaire traita si durement son père à Soissons, qu'il se fit une réaction en faveur du vieil empereur, et qu'il fut rétabli le premier jour de mars de l'an 834.

Comme il arrive toujours dans ces réactions, ceux qui ont pris parti en faveur des vainqueurs sont sacrifiés lorsque les vaincus viennent à se relever. C'est ainsi que les hommes agissent, sans peser les motifs qui ont fait agir et sans considérer si ceux dont ils peuvent se venger aujourd'hui n'ont pas été mus hier par des raisons supérieures aux passions du moment! Mais cela n'empêche pas les hommes droits et sincères de se conduire toujours selon leur conscience et les principes de la justice. On doit supposer qu'Agobard ne fut pas guidé par un autre mobile. Aussi ne fut-il pas surpris de se voir déposer avec d'autres évêques qui avaient embrassé la même cause que lui. Ce fut dans un concile tenu à Thionville en 835 que cette déposition fut prononcée. Cependant la paix s'étant faite sur la fin de l'année 837, entre Louis et Lothaire (1115), Agobard put remonter sur son siége, où il demeura paisiblement le reste de sa vie.

XXVIII. Le soin des affaires temporelles, qui fit appeler Agobard *un grand politique* par un historien non suspect de partialité, ne l'absorba pas tellement qu'il dût négliger les intérêts spirituels et religieux de son vaste diocèse. Nous avons déjà vu tout ce qu'il fit sous ce rapport, et ce que nous en avons rapporté suffit pour prouver que ces intérêts étaient bien supérieurs aux yeux d'Agobard à toute autre préoccupation.

Il avait lutté avec zèle contre les erreurs de Félix d'Urgel; — *Voy.* ubi supra, n° III; — il dut encore soutenir un autre combat avec Frédegise ou Fridugise, abbé de Saint-Martin de Tours. Ce religieux, ayant lu un écrit d'Agobard, en fut tellement offensé, qu'il en fit une réfutation où il ne garda aucun ménagement (1116). Il accusa, en premier lieu, ce prélat d'avoir dit que Jésus-Christ *était véritablement humble, et que, par conséquent, il était reconnu sujet à l'erreur.*

Agobard répondit que, quoique Jésus-Christ ait eu un corps semblable au nôtre, ce corps n'avait pas eu la même origine; qu'il était impeccable de sa nature, et que, s'il s'est rendu humble, ç'a été par un effet de sa compassion pour nous et non par la perte de sa puissance, en abolissant les péchés des autres, et non en confessant les siens propres. Qu'au reste il est connu de tous les fidèles, que lorsqu'il est question de péché, Jésus-Christ ne doit jamais entrer en comparaison avec les autres hommes.

Le second reproche que Fridugise faisait à l'archevêque de Lyon était d'avoir affaibli l'autorité des divines Ecritures et de leurs interprètes, en disant qu'ils n'avaient pas toujours suivi les règles de la grammaire.

Agobard distingue entre l'Ecriture et ses interprètes. Il reconnaît pour indubitable l'autorité des Ecritures canoniques; mais il ne veut pas qu'on en attribue une pareille aux interprètes. Il convient d'avoir dit que ceux-ci ne s'étaient pas toujours astreints aux règles de la grammaire, et il le soutient encore, en reconnaissant toutefois que, s'ils ont péché en cela, ce n'a pas été par ignorance, mais pour s'accommoder aux besoins des lecteurs, à qui il convenait de parler en des termes usités de leur temps. Par ces interprètes il entend les commentateurs des divines Ecritures. Quant à la version des Septante, faite sur l'hébreu, il la croit authentique, et appelle fidèle l'édition de saint Jérôme, ou la version latine que ce Père a faite de l'hébreu. Les autres versions, comme celles de Symmaque, d'Aquila, de Théodotion, lui paraissent suspectes.

Fridugise lui reprochait encore de ne pas croire que tout fût inspiré dans l'Ecriture, non-seulement les pensées, mais les termes mêmes, les façons de parler, les tours de phrases, les raisonnements.

Agobard répond qu'il y a de l'absurdité à dire que le Saint-Esprit ait formé lui-même les propres paroles que les écrivains sacrés ont employées, comme l'ange forma celles de l'âne de Balaam. Il en donne deux raisons : la première, c'est que, si le Saint-Esprit formait les paroles dans la bouche de ses prophètes, Dieu n'aurait pas eu égard à la remontrance que lui faisait Moïse sur sa difficulté de parler, et il n'aurait pas chargé Aaron de parler à Pharaon à la place de son frère à qui il en avait d'abord donné l'ordre; la seconde, que dans cette supposition il faudrait donc dire que les prophètes ne comprenaient pas le sens des paroles que le Saint-Esprit formait dans leur bouche. Le savant archevêque prétend donc que l'inspiration des livres saints ne tombe que sur le sens et non sur les termes.

Il répond à la quatrième objection de Fridugise qu'il n'a jamais dit que les âmes aient été créées et mises en un certain lieu avant que d'être envoyées pour animer les corps; qu'il croit seulement que l'âme est créée en même temps que le corps, qu'elle est une substance, et, qu'après avoir été séparée du corps par la mort, elle lui sera réunie lors de la résurrection générale.

Agobard plaisante Fridugise d'avoir osé lui demander si Dieu était autre chose que la vérité. Il ne l'épargne pas davantage sur ce qu'il avait dit dans sa censure, que si les patriarches, les prophètes, les rois et les prêtres de l'Ancien Testament avaient été chrétiens, ils l'eussent été avant Jésus-Christ. Le docte prélat fait voir que ce que

(1115) *Gallia Christiana*, tom. IV, p. 58.

(1116) Agobardus, *Opera*, editionis Baluzii, Parisiis anno 1666, tom. I. p. 165

Digitized by Google

cet abbé regardait comme une absurdité, était une vérité incontestable, et que l'on ne pouvait nier sans blasphème que Jésus-Christ ait été avant tous les patriarches, puisqu'il est éternel, quoiqu'il soit né dans le temps selon la chair. Il ajoute que c'est insulter aux saints de l'Ancien Testament que de dire qu'ils n'ont pas été chrétiens, puisque ce n'est que par la qualité de chrétiens que les Israélites étaient enfants de la promesse et qu'ils différaient des gentils, qui étaient véritablement alors sans Christ et sans Dieu dans le monde, ainsi que parle saint Paul dans son Epître aux Ephésiens. Telle est la réponse qu'Agobard fit aux objections de Fridugise.

XXIX. Mais là ne se bornent pas encore les travaux de notre saint archevêque. « Ses ouvrages, dit l'*Encyclopédie* d'Alembert (1117), sont très-remarquables en ce que les préjugés du temps, et qui ont subsisté si longtemps encore après, tels que le duel judiciaire, les épreuves par l'eau et par le feu, l'opinion qui attribue à des sorciers les tempêtes et je ne sais quels maléfices, y sont formellement combattus. » Nous avons vu qu'en effet Agobard combattit les duels, les épreuves judiciaires, et qu'il fit un livre contre la loi que Gondebaud, roi des Bourguignons, avait donnée en faveur de ces absurdes combats (1118); il eut aussi le courage d'attaquer d'autres préjugés non moins absurdes et non moins préjudiciables à la religion. Parlons d'abord de son livre sur le tonnerre et la grêle.

Par une suite de l'ignorance ou de la négligence des prêtres, dit un savant critique (1119), il s'était répandu une illusion grossière parmi les peuples au sujet des orages accompagnés de grêle et de tonnerre, et de la mortalité qui régnait quelquefois parmi les bestiaux. Les gens de qualité de même que ceux du peuple, les habitants des villes comme ceux de la campagne, les vieillards et les jeunes gens donnaient également dans de fausses idées là-dessus, et tous pensaient que ces fâcheux événements étaient produits par les sorciers. Leur folie sur ce point allait si loin, qu'ils croyaient et disaient qu'il y avait un certain pays appelé Magonie, d'où venaient des vaisseaux montés sur les nues, dans lesquels on chargeait les blés que la grêle faisait tomber, et qu'ils étaient ensuite transportés dans le même pays par des matelots aériens, après qu'ils en avaient payé le prix aux *tempestaires* : c'est ainsi qu'ils appelaient ces sorciers.

Agobard parle de cette illusion, non sur des ouï-dire, mais pour avoir vu, entendu et interrogé lui-même ceux qui en étaient frappés (1120). C'est ce qui le détermina à écrire contre une erreur aussi généralement répandue.

Il montre qu'elle était fondée sur le mensonge, puisqu'elle attribuait aux hommes ce qui est l'ouvrage de Dieu seul; que, quand l'Ecriture parle dans le livre de l'Exode de la grêle extraordinaire qui fut la septième plaie de l'Egypte, il est dit que ce fut Dieu même qui la fit tomber, et non pas Moïse ni Aaron, qui étaient des hommes justes, ni même Jamnès et Mambrès, qui étaient des enchanteurs. Il prouve la même chose par le livre de Josué, où nous lisons que, lorsque les cinq rois contre lesquels Josué combattait eurent pris la fuite avec leur armée, Dieu fit tomber sur eux une grêle de pierres, qui en fit mourir beaucoup plus que les Israélites n'en avaient fait périr par l'épée. Il rapporte divers autres endroits de l'Ecriture qui attribuent à Dieu les orages et tous les autres événements extraordinaires, faisant voir que les éléments obéissent en ces occasions, non aux hommes, mais à Dieu, auteur de la nature.

A l'égard de ce bruit que Grimoald, duc de Bénévent, avait, en haine de l'empereur Charlemagne, envoyé des hommes répandre une certaine poussière sur les campagnes, les montagnes et les fontaines, ce qui avait causé une mortalité parmi les animaux, Agobard soutient que ce fait est faux, non-seulement parce que l'exécution en était impossible, mais parce qu'on n'en avait aucune preuve. D'où il conclut qu'il n'y avait pas moins de folie à l'avoir imaginé qu'à attribuer aux sorciers la grêle et le tonnerre (1121).

Après avoir loué Agobard de ses luttes contre les préjugés de son temps, l'*Encyclopédie* ajoute aux lignes que nous avons citées ci-dessus : « C'était un heureux effet des lumières que Charlemagne avait répandues; mais ces lumières n'éclairèrent que quelques esprits privilégiés, et ne parvinrent pas jusqu'au peuple (1122). » Il eût sans doute trop coûté à l'*Encyclopédie* de reconnaître que ce fut plutôt par l'effet des lumières du christianisme qu'Agobard agit; et nous voyons, contrairement à ce que dit cet ouvrage, que ces préjugés et ces erreurs se dissipèrent peu à peu, après les efforts de l'archevêque de Lyon, ce qui fut encore un effet du travail de la religion chrétienne dans la société.

XXX. Agobard eut d'autres superstitions ou effets de l'ignorance à combattre. Voici les faits. Dans une église d'Uzès, province de Narbonne, au tombeau de saint Firmin, on voyait des personnes tomber comme en épilepsie; d'autres paraissaient agitées de la même manière que ceux que le vulgaire

(1117) *Hist.*, art. AGOBARD, in-4°, 1789, tom. I, p. 228, col. 1.
(1118) Agobardus, *Opera*, ibid., p. 107 et seqq.
(1119) *Hist. des Aut. sac. et eccles.*, tom. XVIII, p. 600.
(1120) Agobardus, *Opera*, ibid., p. 145.
(1121) Nous avons d'autant plus tenu à faire connaître ce traité d'Agobard, qu'on a eu le tort, dans le *Dictionnaire des sciences occultes*, etc., tom. I, col. 52, de se borner à dire « qu'il a écrit contre les épreuves judiciaires et contre plusieurs superstitions de son époque, » sans les spécifier, quoique c'en était bien là le lieu.
(1122) *Encyclop.*, id. ibid.

Digitized by Google

appelle démoniaques (1123). On apercevait sur les membres de ceux qui tombaient ainsi des marques de brûlure comme de soufre. Néanmoins aucun de ceux qui étaient attaqués de ces convulsions n'en mourait; mais le peuple en était effrayé. Il apportait beaucoup d'offrandes à cette église et à d'autres encore : les uns donnaient de l'or, les autres de l'argent ou des animaux. On voulait conjurer tous ces événements, qui paraissaient extraordinaires, et il est certain qu'ils causaient de grands désordres.

Barthélemi, évêque de Narbonne, de qui dépendait l'église d'Uzès, prit conseil d'Agobard sur ce qu'il y avait à faire en cette occasion. La réponse ne porte pas seulement le nom de l'archevêque de Lyon, mais encore ceux d'Hildigise et de Florus, qui appartenaient au clergé de Lyon : elle est cependant d'Agobard seul; nous la résumerons en quelques mots.

Ce prélat désapprouve cette pratique, et, recherchant l'origine de ce fléau, il dit qu'il n'en faut point chercher d'autre que la volonté de Dieu, qui punit ainsi les hommes par le ministère d'un ange. Il rapporte ensuite plusieurs exemples de semblables châtiments tirés de l'Ecriture (1124), dans lesquels Dieu a exercé sa justice par des anges et même par des animaux. Il prétend que ces sortes de châtiments ne se font point par le ministère des démons, quoiqu'il avoue que Dieu permette quelquefois que le démon inquiète et tourmente les hommes. Revenant ensuite sur la question de Barthélemi, savoir ce qu'on devait penser de la pratique de ceux qui, venant dans les églises, dans lesquelles ils étaient frappés de ce mal, y apportaient des présents, il dit que la crainte fait faire à ces personnes ce qu'elles ne devraient pas se permettre; car elles feraient mieux, dit-il, de donner aux pauvres et aux étrangers, de s'adresser aux prêtres pour recevoir l'onction, selon le précepte de l'Evangile et de l'Apôtre; de jeûner, de prier, et de pratiquer des œuvres de charité. « Il est vrai, ajoute-t-il, que, si l'on employait comme il faut les oblations qu'on fait aux églises, elles seraient une action de charité. Mais parce qu'à présent elles ne servent qu'à contenter la cupidité et l'avarice des hommes, et non pas à honorer Dieu et à secourir les pauvres, c'est une honte de donner du bien à des gens qui brûlent d'une avidité insatiable pour le garder ou pour le dépenser mal à propos. »

C'est ainsi que l'archevêque de Lyon combattait les superstitions, quelles qu'elles fussent; et son zèle à cet endroit est d'autant plus remarquable et prouve d'autant plus la largeur de son esprit, que le siècle était plus imbu de faux préjugés et que l'ignorance des peuples était plus grande. Nous allons le voir maintenant porter sa sollicitude sur d'autres points.

XXXI. Les injustices et les violences qui s'exerçaient dans le Lyonnais, sans qu'on pût les arrêter, obligèrent Agobard d'en écrire à Matfride, l'un des premiers officiers de la cour de Louis le Débonnaire. Dans cette lettre le prélat fait une description des misères de son siècle, en particulier des fourberies et des injustices qui se commettaient dans son diocèse. Il n'en nomme point les auteurs, de peur de passer pour accusateur, ce qui n'est point de l'office d'un évêque; mais il prie Matfride de s'intéresser auprès de l'empereur pour faire dissiper ces troubles et rétablir l'amour de la justice. Cette lettre est courte et forte.

Après avoir ainsi rappelé le pouvoir civil à sa mission, Agobard dut bien plutôt rappeler au clergé ses devoirs, sans l'accomplissement desquels la foi ne saurait prospérer ni les âmes avancer dans les voies du salut. Il adressa donc une lettre au clergé de Lyon touchant la manière dont se doivent gouverner les évêques et les pasteurs : c'est une excellente instruction pour eux.

Le prélat dit que ceux qui sont chargés du gouvernement de l'Eglise, épouse de Jésus-Christ, qui est la paix, la vérité, la justice, et l'auteur de tout bien, doivent aimer uniquement cet époux pour lui-même, et s'appliquer uniquement au bien spirituel de son unique épouse; que ceux qui négligent de s'acquitter de ce devoir et qui mettent leur plaisir et leur affection dans les richesses, dans les ornements, à la chasse et même à la débauche, sont des destructeurs de l'ouvrage de Dieu et des coadjuteurs de l'Antechrist; que, quoiqu'ils semblent être des évêques aux yeux des hommes, ils ne le sont point aux yeux de Dieu, non plus que les hypocrites, qui affectent de paraître bien vivre, mais dont le cœur est plein d'impureté; qui ne cherchent point l'édification et l'instruction des fidèles, mais leur intérêt et leur gloire : tels que sont ceux qui n'ont recherché le ministère sacré que pour parvenir aux honneurs et aux richesses, ou pour avoir de quoi vivre honnêtement.

Il ajoute que tous ceux qui se proposent pour fin de se faire aimer et estimer par ceux qui sont sous leur conduite, et non pas de leur faire aimer et estimer Jésus-Christ, qui est l'unique époux, sont des adultères indignes du sacré ministère, parce qu'ils songent plutôt à se nourrir qu'à repaître leur troupeau. Il avertit néanmoins que les ouailles peuvent souffrir ces méchants pasteurs par prudence, quand elles ne peuvent pas les corriger. A côté de ce tableau Agobard trace aussi celui du bon pasteur; il prescrit enfin quelques règles sur la matière du gouvernement ecclésiastique. Il paraît que des disputes qui s'étaient élevées sur ce sujet entre les clercs de l'Eglise de Lyon donnèrent lieu à cette lettre. Le prélat se sert de l'exemple de l'unité de l'Eglise et de l'union qui doit exister entre les membres

(1123) Agobardus, *Opera*, id. ibid., p. 197. 207, 210.

(1124) *Exod.*, IX. *I Reg.*, XIV.

Digitized by Google

et le chef, pour les engager à la paix et à la réunion.

XXXII. C'est ici le lieu de parler d'un autre traité fort important d'Agobard *Sur les priviléges et les droits du sacerdoce.* Ce traité, qui est particulièrement estimé, fut fait à l'occasion d'un entretien qu'Agobard avait eu avec Bernard, archevêque de Vannes, sur les vexations qu'on se permettait contre les églises et contre les clercs, et sur le mépris qu'on en faisait dans le monde (1125). L'analyse de cet ouvrage nous offrira tout à la fois une nouvelle face des mœurs de cette époque en même temps qu'un exemple nouveau du zèle et du savoir du grand archevêque que nous étudions.

Agobard commence son traité par établir l'éminence et la dignité du sacerdoce, dont il fait remonter l'origine jusqu'aux deux premiers enfants d'Adam, parce qu'ils offrirent l'un et l'autre des sacrifices au Seigneur. Il établit que, si ceux de Caïn furent rejetés, ce fut peut-être parce qu'il ne les offrait que pour lui-même, quoiqu'il pût y avoir encore d'autres raisons de la part de Dieu de les rejeter; mais que dans la suite des temps on ne trouvera point que Dieu ait refusé d'accepter des hosties offertes pour d'autres, encore que celui qui les présentait n'en ait pas été digne, pourvu toutefois qu'il ait été du peuple de Dieu. Il dit ensuite que tous les chrétiens étant les membres de Jésus-Christ, qui est le souverain prêtre, tous sont en un sens des rois et des prêtres du Seigneur. Il ajoute qu'au commencement du monde tous les aînés étaient prêtres et sacrificateurs. Il rapporte plusieurs exemples tirés de l'Ecriture et plusieurs autorités, pour montrer que souvent Dieu exauce de méchants prêtres et n'a pas plus d'égard aux sacrifices des bons, parce qu'il considère principalement la disposition du cœur de ceux pour qui ils offrent le sacrifice; et que d'ailleurs ce n'est pas le mérite du prêtre ni la personne qu'il regarde, mais son ministère et son sacerdoce. C'est pourquoi les méchants prêtres peuvent administrer les sacrements, ce que ne peuvent pas faire les laïques les plus justes et les plus vertueux. Par la même raison on doit écouter et croire ce que le prêtre enseigne, si toutefois il ne s'éloigne pas de la doctrine de Jésus-Christ. Car s'il enseigne autre chose que ce que Jésus-Christ a ordonné, quiconque l'écoute, dit Agobard, est un lépreux qui suit un autre lépreux, un aveugle que conduit un autre aveugle; et par conséquent l'un et l'autre seront chassés du camp, et ils tomberont tous deux dans la fosse. Et, à propos de ce ministère du prêtre administrant les sacrements d'une manière toujours intacte, quoique sa conduite ne réponde pas à la sainteté de ce ministère, Agobard rapporte les passages de l'Ecriture touchant l'honneur et le respect que les peuples doivent aux prêtres, et il en cite un de saint Grégoire le Grand, où ce Pape dit que les sacrements peuvent être administrés par les mauvais prêtres comme par les bons. Mais aussi il invoque d'autres endroits des saints livres pour rappeler aux ministres de la nouvelle loi leurs devoirs et pour les exhorter vivement à s'acquitter comme il convient de leur redoutable ministère.

Le pieux pontife est naturellement amené à parler des désordres de son temps, c'est-à-dire du mépris où les ministres des autels étaient tombés : il n'aborde ce sujet qu'avec douleur. Il remarque qu'il n'y avait point de grand seigneur qui n'eût dans sa maison un prêtre, non pour lui obéir, mais pour le faire obéir et pour l'employer à tout ce qu'il voulait, tant dans le ministère spirituel que dans le temporel. De sorte, dit Agobard, qu'on voit des prêtres qui servent à table, qui apprêtent le boire et le manger, qui mènent des chiens et des chevaux et qui ont soin des fermes de la campagne. Et parce que ces seigneurs ne peuvent trouver de bons ecclésiastiques qui veulent déshonorer ainsi leur ministère, ils prennent les premiers venus, sans se soucier que ce soient des ignorants et des misérables, coupables d'une infinité de crimes. Ils veulent seulement avoir des prêtres à eux, afin de pouvoir abandonner les églises et les offices publics. Et, quand ils souhaitent qu'ils soient ordonnés, ils nous viennent dire d'un ton impérieux : « J'ai un petit clerc chez moi que j'ai élevé, qui est fils d'un de mes valets ou d'un de mes fermiers, je veux que vous le fassiez prêtre; et lorsqu'ils l'ont fait sacrer ils croient n'avoir plus besoin des curés et ne vont plus à l'office public de la paroisse ni aux exhortations qui s'y font. » Agobard s'élève avec force contre ces abus honteux, et déplore le malheur de son temps, dans lequel il n'était pas même permis aux évêques de reprendre les déréglements ainsi qu'ils en ont reçu la mission et qu'ils y sont rigoureusement obligés par leur ministère.

Enfin l'archevêque de Lyon s'adresse, en terminant, aux laïques. Il les exhorte à avoir un grand respect pour les sacrements, et leur enseigne avec quelle foi et quel amour ils doivent les recevoir, quelles que soient les qualités bonnes ou mauvaises des ministres qui en sont les dispensateurs. « Car, dit-il, les sacrements divins, le baptême et la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ, et les autres, qui donnent la vie et le salut aux fidèles, sont si grands et si saints qu'ils ne peuvent devenir plus excellents à cause de la sainteté des bons ministres, ni pires à cause de l'impiété des méchants, parce qu'ils opèrent non par la vertu des hommes, mais par le Saint-Esprit, quand le prêtre fait son invocation. » Il cite là-dessus des passages de saint Augustin, de Gelase et du Pape Anastase.

Il avertit les évêques qu'ils doivent bien prendre garde de ne pas participer aux péchés des autres en élevant au sacerdoce des

(1125) Agobardus, *Opera*, ubi supra, tom. I, p. 122 et seqq.

Digitized by Google

personnes ou criminelles, ou ignorantes, ou incapables de bien s'acquitter de leur ministère. Il remarque même qu'il faut bien plus prendre garde à la science des ministres qu'à leurs mœurs, parce que, dit Agobard, quoiqu'un prêtre doive être irréprehensible dans l'un et dans l'autre, il est cependant moins dangereux d'avoir un prêtre qui enseigne bien et qui vit mal que d'en avoir qui soient ignorants et qui vivent bien. Au reste, le prélat distingue quatre sortes de ministres : la première, des ministres qu'il faut aimer : ce sont ceux qui vivent bien et qui enseignent bien ; la seconde, de ceux qu'il faut tolérer : ce sont ceux qui enseignent bien et qui vivent mal, ou qui vivent bien, mais qui n'ont pas assez de science pour instruire les autres; la troisième, de ceux qu'il faut mépriser : ce sont ceux qui vivent mal et qui sont ignorants; les derniers, qu'il faut anathématiser, sont ceux qui, vivant bien ou mal, enseignent des hérésies. En finissant, Agobard demande à Dieu qu'il verse ses grâces sur les prêtres de l'Eglise, afin qu'ils puissent s'acquitter dignement de leur saint ministère.

Ce traité, remarquable par la justesse des observations et la vérité des préceptes, a encore, ce nous semble, une certaine actualité aujourd'hui, sauf les abus qu'il révèle et qu'il combat, et qui ne sont plus les mêmes de notre temps. Mais il s'en est introduit d'autres dans les rangs du sacerdoce, et nous pensons que l'ouvrage de l'archevêque de Lyon ne serait pas impuissant à les guérir. La vocation du clergé est d'être la lumière du monde : *vos estis lux mundi* (1126), en même temps qu'il doit être le sel de la terre : *vos estis sal terræ* (1127). Il doit empêcher les esprits de s'égarer, les âmes de s'affadir et de se corrompre. Pour atteindre ce but suprême, les prêtres doivent être profondément instruits et entretenir en eux des dispositions toujours plus parfaites de zèle et de sacrifice. Or, le livre que nous venons d'analyser nous semble propre à leur rappeler leurs devoirs sous ce double rapport.

XXXIII. Outre les nombreux ouvrages d'Agobard que nous avons analysés jusqu'ici, il nous en a laissé encore plusieurs autres qui prouvent la variété de ses connaissances et la solidité de son esprit. Nous terminerons cette notice par le résumé rapide et succinct de ces écrits : ils se trouvent dans le tome II des *OEuvres d'Agobard*, publiées par Baluze.

C'est d'abord un *Traité de la vérité de la foi*, avec une *Instruction morale* adressée au peuple de Lyon (1128). Il est intitulé *Discours*, et il semble en effet que cet archevêque y parle à des auditeurs. Il explique fort au long les articles du Symbole, principalement ceux qui regardent les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Il enseigne clairement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; qu'il doit être glorifié et adoré avec le Père et le Fils. Il finit cette explication du Symbole en disant que c'est la foi et l'espérance de l'Eglise catholique qui a été prêchée dans la Loi, dans les Prophètes, dans les Psaumes et les Cantiques, annoncée par les apôtres, certifiée par les martyrs, expliquée par les saints docteurs, et que l'on doit rejeter toute doctrine contraire.

Nous passons au *Traité sur l'espérance et la crainte*. Ebbon, archevêque de Reims et ami particulier d'Agobard, le pria de composer un recueil de sentences choisies de l'Ecriture, afin qu'il le portât toujours sur lui et que par la lecture qu'il en ferait, non-seulement lorsqu'il irait à cheval ou qu'il en descendrait, mais dans toutes les autres circonstances de la vie, il pût entretenir son cœur dans une soumission convenable à la loi du Seigneur (1129). Notre pieux prélat obtempéra à ce vœu de son ami. Il rassembla tous les textes de la sainte Ecriture où il est parlé de la crainte et de l'espérance, et il en composa son Recueil ou Manuel. Ces deux vertus lui parurent plus propres au dessein d'Ebbon, parce qu'en effet l'espérance relève et fortifie l'esprit et le courage, tandis que la crainte est une espèce de frein qui empêche que l'orgueil et la vanité ne se mêlent dans l'espérance et ne la rendent infructueuse; et que, d'un autre côté, la crainte pourrait dégénérer en désespoir si elle n'était soutenue par l'espérance. Tel est cet opuscule, dont on n'a encore imprimé que la préface.

Celui qui est intitulé : *De la divine Psalmodie*, peut être regardé comme la Préface du Traité qui a pour titre : *De la Correction de l'Antiphonier* (1130). Agobard dit dans cette préface qu'un fou et un calomniateur s'était donné la liberté d'attaquer la sainte Eglise de Lyon, non-seulement de vive voix, mais encore par écrit, comme si elle ne suivait point l'ancien usage dans la célébration des offices, en particulier dans le chant ecclésiastique. C'est ainsi qu'il qualifie Amalarius, prêtre de l'Eglise de Metz, sans le nommer. Il soutient que l'Eglise de Lyon n'a introduit aucune nouveauté dans ses usages, et que, si elle n'a point cru devoir s'éloigner de ceux que les anciens ont établis, elle n'a pas non plus méprisé ceux des autres Eglises, quoique différents, quand ils ont été tolérables. Il en excepte les psaumes qu'il appelle populaires, c'est-à-dire des cantiques à l'usage du peuple, disant qu'il a été défendu par les conciles d'en chanter dans les églises, et les poésies; ce qu'il entend apparemment des hymnes composées par les poëtes chrétiens. Car il ajoute que, comme on ne chante à la messe que des paroles tirées de l'Ecriture sainte, on doit garder la même loi dans la célébration des offices de la nuit.

(1126) *Matth.*, v, 14.
(1127) id. ibid., 15.
(1128) Pag. 1 et seqq.
(1129) Pag. 76 et seqq.
(1130) Pag. 80 et seqq.

Digitized by Google

Il accuse celui contre lequel il écrivait de penser tout différemment, et de vouloir que les hymnes composées par certains auteurs fissent partie de l'office divin comme les divines Ecritures. Il appuie la pratique de l'Eglise de Lyon par l'exemple de l'Ancien Testament, où l'on ne chantait dans le temple du Seigneur que des psaumes et des cantiques composés par les écrivains sacrés. Il adressa ce livre à tous les fidèles de son diocèse, nommément aux chantres de l'église métropolitaine (1131).

Avant de corriger l'Antiphonier qui y était en usage de son temps, Agobard avait souvent conféré avec les principaux de son clergé sur la modestie et la gravité que l'on doit apporter à l'office divin. Il assure qu'il n'a retranché de l'Antiphonier que des choses superflues ou inutiles, ou qui approchaient du mensonge et du blasphème, pour n'y laisser que ce qui était tiré de l'Ecriture, suivant l'autorité et les décisions des canons et des saints Pères. Ensuite il attaque l'ouvrage d'Amalarius intitulé *l'Antiphonier*, et en relève plusieurs antiennes et répons dans lesquels il prétend trouver des erreurs et des fausselés évidentes.

Il commence par l'antienne de Noël, dont les premières paroles sont : *Dum ortus fuerit sol*, et fait voir que ce qui suit ne peut s'appliquer à la naissance de Jésus-Christ selon la chair, puisque ce n'est pas sa procession du Père qui fait le sujet du mystère, mais sa naissance d'une vierge. Il trouve encore à redire que l'auteur ait formé cette antienne en partie des paroles de l'Ecriture et en partie des siennes propres, et qu'il ait fait l'application de ce qui est dit de la génération éternelle du Verbe à sa naissance temporelle. Il le tourne en ridicule sur un répons de l'office de la nuit pour la même solennité, où on lit que le Fils est descendu du ciel, envoyé de la forteresse du Père, et qu'entrant par l'oreille de la Vierge il est venu dans le monde revêtu d'une robe de pourpre. Il prend tous ces termes à la lettre et les réfute sérieusement en leur opposant la réponse que l'ange fit à Marie, lorsqu'elle lui demanda comment s'accomplirait le mystère, puisqu'elle ne connaissait point d'homme. Après quelques autres reproches semblables, il montre avec quelle précaution il faut éviter de mêler les pensées des hommes avec celles de l'Ecriture dans la célébration des offices divins, et rapporte sur cela plusieurs témoignages des anciens, entre autres d'un concile d'Afrique, où il fut défendu de réciter des prières dans l'église et d'y chanter des hymnes, à moins qu'elles n'aient été composées par des hommes sages et prudents, et approuvées dans le synode (1132).

XXXIV. Agobard avait réfuté Amalarius dans les deux opuscules précédents sans le nommer. Il en fit un contre lui où il le nomme (1133). Il y attaque ses quatre livres des offices divins, mais particulièrement ses réflexions mystiques sur certains endroits. Il est intéressant de voir l'exposé de cette dispute liturgique.

Amalarius avait dit que le Saint-Esprit était descendu avec un vent véhément sur les apôtres, pour faire voir qu'il purifierait leurs cœurs de toute cupidité. Si cela est, dit Agobard, et s'il restait encore des affections terrestres dans le cœur des apôtres, qu'avait donc opéré en eux le Sauveur pendant trois ans qu'il avait été avec eux? Et pourquoi leur disait-il le jour de la cène : « Pour vous, vous êtes purs : *vos mundi estis* (1134)? » En expliquant le canon de la messe, Amalarius dit que l'on célèbre le sacrifice des élus, qui n'ont rien dans leur chair qui leur répugne, ni dans leur conscience qui les trouble. Sur quoi Agobard se récrie que son adversaire donne dans une hérésie plus dangereuse que celle de Pélage et de Célestius, qui ont bien enseigné que l'homme pouvait être sans péché s'il voulait, mais qui n'ont pas osé dire qu'il y en eût en effet sans péché. Or c'est là une exagération. Agobard ne fait pas attention qu'Amalarius parle ainsi qu'il l'a fait, à l'occasion de la prière par laquelle le prêtre demande à Dieu d'être mis au nombre des élus. Ensuite il est évident qu'il parle des élus qui sont dans le ciel et non des hommes qui sont encore sur la terre, sujets à diverses passions. Il n'y a guère plus de justesse dans la critique qu'Agobard fait de quelques autres explications d'Amalarius, qu'il traite avec une dureté qui sent la partialité.

C'est ce que fait remarquer un savant liturgiste moderne, qui s'occupe de cette controverse, et qui malmène peut-être à son tour Agobard en voulant défendre son adversaire. « Agobard, dit dom Guéranger (1135), se déchaîna avec violence contre Amalaire dans un opuscule qu'il intitula *De la divine Psalmodie*, et lui reprocha d'avoir attaqué la sainte Eglise de Lyon, non-seulement de vive voix, mais par écrit, comme ne suivant point l'usage légitime dans la célébration des offices. Agobard avait à venger en ceci une querelle personnelle. Il avait corrigé aussi, à sa manière, l'Antiphonaire, en y retranchant, disait-il, les choses vaines, superflues, ou approchant du blasphème et du mensonge, *pour n'y laisssr que ce qui était de l'Ecriture sainte, suivant l'intention des canons* (1136)... Agobard soutenait qu'on ne devait chanter dans les offices que les seules paroles de la sainte Ecriture, et pour mettre la liturgie d'accord avec son système il avait commencé par retrancher des livres grégoriens tout ce qui pouvait y être contraire. Dans

(1131) Pag. 85 et seqq.
(1132) Dom Cellier, id. ibid., tom. XVIII, p. 615.
(1133) *Traité contre les quatre livres d'Amalarius*, p. 101.
(1134) *Joan.* XIII, 10.
(1135) *Institutions liturgiques*, chap. 10, tom. I, 1840, p. 257 et seqq.
(1136) Agob. *De correctione Antiphonarii. Biblioth. Max. Patrum*, tom. XIV, p. 322.

Digitized by Google

son ouvrage *De Correctione Antiphonarii*, il attaque principalement le livre d'Amalaire *De Ordine Antiphonarii*, et fait une critique amère et violente de plusieurs antiennes et répons qu'il prétend être de la composition du liturgiste de Metz. Il est fâcheux pour la réputation d'Agobard que la plupart des pièces qu'il impute à Amalaire aient fait partie de tout temps de l'Antiphonaire même de saint Grégoire... Si donc Amalaire était répréhensible pour avoir inséré quelque chose dans l'Antiphonaire, Agobard l'était bien davantage, lui qui n'avait pas craint de retrancher de son autorité privée tout ce qui n'était pas tiré des paroles mêmes de l'Ecriture sainte. L'un avait attenté, du moins en quelque chose, à la pureté de la liturgie ; l'autre y avait attenté gravement, et de plus avait osé contester un des principaux caractères de toute liturgie, le caractère traditionnel. Au reste, l'œuvre d'Amalaire resta, parce qu'elle était dans le vrai, malgré certaines hardiesses ; celle au contraire d'Agobard ne lui survécut pas, au moins dans la partie systématique... »

XXXV. Indépendamment des ouvrages que nous venons de citer et d'analyser, on trouve encore dans les œuvres d'Agobard deux pièces de poésie qui prouvent qu'il s'adonna aussi à ce genre de littérature. Mais elles ne montrent pas, dit un critique (1137), qu'il eût beaucoup de talent pour cultiver les muses. Ces deux pièces ne sont intéressantes que pour les faits qu'elles rapportent : l'une est l'épitaphe de Charlemagne ; l'autre, une description de la translation des reliques de saint Cyprien, de saint Spérat, et de saint Pantaléon, à Lyon, sous l'épiscopat de Leydrade.

Agobard écrivait mieux en prose. Son style est clair, mais quelquefois trop dur et trop aigre. Il raisonne assez juste sur les matières qu'il traite, et il écrit comme un homme versé dans la doctrine des Pères et dans la discipline de l'Eglise (1138). Il fait à toute occasion usage de son érudition, et entasse passages sur passages : c'était, comme nous l'avons déjà remarqué (1139), l'usage de son siècle.

Son *Traité des Images* (1140) a subi plusieurs censures, notamment celle de l'illustre cardinal Baronius. Mais d'habiles catholiques dont le témoignage est invoqué par les Bénédictins (1141), tout en convenant qu'Agobard s'était expliqué d'une manière un peu dure et trop inexacte sur cette matière, ont déclaré qu'après un mûr examen ils trouvaient au fond sa doctrine conforme à celle des Pères dont il cite les textes, et des évêques orthodoxes de son temps. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'Agobard témoigne une grande vénération pour le culte des saints. Comment donc les protestants ont-ils pu se prévaloir de cet ouvrage, et surtout du concile de Paris, qui les condamne formellement sur tous les points?

Nous avons dit plus haut que Baluze donna en 1666 une édition des œuvres d'Agobard en 2 vol. in-8°. On peut voir dans dom Cellier (1142) d'intéressants détails à ce sujet.

XXXVI. Cet illustre archevêque mourut le 6 juin 840. Il est appelé *évêque de sainte mémoire* dans une note marginale d'un martyrologe de Bède, manuscrit qui faisait partie de la bibliothèque de notre prélat lui-même. Dom Mabillon cite cette note (1143), et semble croire qu'elle se rapporte à Agobard ; mais d'autres critiques ne sont pas de cet avis (1144). Quoi qu'il en soit, l'Eglise de Lyon l'honore le 6 juin comme un saint, et, en Saintonge on lui rend aussi un culte particulier (1145), culte, remarque un écrivain moderne (1146), que le Siége apostolique n'a point ratifié. Dans ces deux Eglises le peuple le connaît surtout sous le nom de saint *Aguebaud* ou *Agobo*.

Il en est qui se montrent plus que sévères à l'endroit de ce saint archevêque, et cela parce qu'il se mêla des querelles politiques de son temps. Peut-être eût-il mieux fait de ne pas s'y jeter avec tant d'ardeur. Mais nous appartient-il bien de juger de sa conduite avec les idées de notre époque? En nous reportant au siècle où il vivait, beaucoup de ses actions s'expliquent, et les critiques inspirées par les partis ne l'atteignent pas. Au reste, Agobard est surtout pour nous, après cette étude que nous venons de faire de sa vie et de ses travaux, un grand évêque qui employa avec autant de constance que de zèle contre les erreurs, les superstitions et les abus de son siècle, les talents et les vertus qui l'avaient élevé sur le premier siége des Gaules. Que dans certaines circonstances il se soit laissé peut-être entraîner au delà des bornes de la prudence, nous n'y contredirons pas. Mais n'était-il pas homme, et par conséquent faillible? Ce qui restera toujours à sa gloire, c'est qu'il pratiqua constamment une vertu austère, qu'il se montrait jaloux de faire imiter aux autres ; c'est qu'il ne fut animé que d'un désir, celui de l'honneur, de la dignité du clergé, afin que l'Eglise, la religion, chers objets de sa sollicitude, retirassent tout le lustre et tout le profit que leur procure nécessairement la bonne conduite des ministres de l'Evangile, en même temps qu'ils travaillent par leurs exemples, bien autrement encore qu'avec des paroles, au salut des âmes.

(1137) D. Cellier, *Hist. des Aut. sac. et eccléss.*, tom. XVIII, p. 616.
(1138) Id. ibid. et Dupin, *Biblioth. des Aut. eccléss.*, IXe siècle, p. 504.
(1139) Ubi supra, n° VI.
(1140) Id. ibid., n° IV.
(1141) Auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, IXe siècle.
(1142) Ubi supra, tom. XVIII, p. 616.
(1143) *Iter Italicum*, part. I, p. 68.
(1144) Dom Cellier, ubi supra, tom. XVIII, p. 391.
(1145) Alban Butler, traduit par Godescard, édit. de Besançon 1835, tom. I, p. 352, note.
(1146) Dom Guéranger, *Instit. liturg.*, tom. I, p. 257.

Digitized by Google

AGOFROI (Saint), abbé du monastère de Lacroix, en Normandie, était frère de saint Lenfroi, et vivait au VIII^e^ siècle. L'histoire ne nous apprend rien de lui, sinon qu'il reçut l'habit monastique des mains de son frère, auquel il succéda en 738, et que ses reliques furent transférées, vers la fin du X^e^ siècle, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés à Paris. Ce saint est honoré, selon l'*Hist. de l'Egl. gall.*, liv. X, le 20 juin, dans le diocèse d'Evreux.

AGRATE (Saint), ou AGRAT. Ce saint est seulement nommé dans l'*Hist. de l'Egl. gall.* liv. X, et l'on n'a aucun détail sur sa vie. Il florissait au VIII^e^ siècle, et nous le voyons figurer sur le catalogue des évêques de Vienne en Dauphiné, en 716.

AGRÈCE, évêque d'Antibes, n'ayant pas observé les règlements arrêtés, touchant les ordinations, au quatrième concile d'Arles, où il avait assisté par un député, saint Césaire, voulant prévenir les suites de ce mauvais exemple, convoqua, en 527, un concile à Carpentras, où il fut cité pour rendre compte de sa conduite. Agrèce refusa de comparaître ; mais son refus n'empêcha pas de procéder contre lui (1147). Les Pères du concile, au nombre de seize, lui écrivirent une lettre par laquelle ils le déclarent suspendu, pendant un an, de la célébration de nos saints mystères, pour avoir transgressé des décrets qu'il avait souscrits par lui-même et par son député. C'était la peine décernée par le concile d'Arles, contre les évêques qui ordonneraient des pénitents ou des bigames. On voit par là quelle était la faute d'Agrèce. Ainsi, dit le savant P. Longueval, l'objet des conciles n'est pas seulement de faire des lois, c'est encore de punir ceux qui transgressent celles qui ont été faites, sans quoi l'autorité qui les a portées serait bientôt avilie (1148).

AGREDA (d'). *Voy.* MARIE D'AGRÉDA.

AGREIL, curé doyen de Saint-Martin de Valemas, au diocèse de Viviers, administra cette paroisse, située dans les montagnes du Vivarais, durant cinquante-six ans. La mort de ce pasteur infatigable, chéri de son troupeau, a plongé tous ses paroissiens dans l'affliction et le deuil. Il est décédé le jour même de la Toussaint de l'année 1841.

AGRESTIN, moine du monastère de Luxeuil. Il avait été notaire, c'est-à-dire secrétaire du roi Thierri III, ou Clotaire III. Touché de Dieu, il se retira à Luxeuil ; mais s'ennuyant bientôt de la solitude, il sollicita la permission d'aller prêcher la foi aux idolâtres. Saint Eustase, qui était alors abbé de ce monastère, lui représenta qu'il n'avait pas encore assez de vertu pour ne pas courir le danger de se perdre en travaillant à sauver les autres (1149). Agrestin n'écouta que l'amour de la dissipation, qui prenait le masque du zèle ; et le saint abbé, ne pouvant le retenir, le laissa aller.

I. Ce moine prêcha quelque temps en Bavière sans recueillir d'autres fruits de sa mission que la satisfaction d'être hors de son monastère. Il passa de là à Aquilée, alors séparée du Saint-Siége au sujet des *Trois Chapitres* (*Voy.* cet article). Sa vanité et sa légèreté l'engagèrent aisément dans ce schisme. Il crut qu'en entrant dans le nouveau parti il sortirait de l'obscurité de son cloître et ne manquerait pas de trouver des protecteurs. Pour se signaler d'abord dans sa secte par une conquête importante, il se proposa de gagner saint Attale, abbé de Bobio. Il lui écrivit à ce sujet une lettre pleine d'erreurs, qu'il lui fit rendre par un secrétaire d'Adulvald, roi des Lombards. Mais saint Attale rejeta avec mépris la lettre du séducteur, et la donna à garder à Jonas, qui a écrit son histoire. *Voy.* l'article ATTALE.

Agrestin ne se rebuta point : il repassa d'Italie à Luxeuil pour empoisonner cette sainte communauté et séduire, s'il pouvait, saint Eustase lui-même. Ce saint abbé, qui connut le péril de la nouvelle doctrine, commença par employer tout ce que la charité lui put suggérer pour ramener à l'unité une brebis égarée dans les routes de l'erreur. Mais voyant que tout était inutile, et que l'opiniâtreté d'Agrestin lui tenait lieu de raisons, il le chassa de la communauté, de peur qu'il ne l'infectât. Il était persuadé que l'esprit de nouveauté gagne comme la gangrène parmi les solitaires peu éclairés, et, comme l'écrivait un abbé à saint Augustin (1150), le démon est toujours dans un monastère où l'erreur est entrée.

Se voyant ainsi rejeté, Agrestin s'éleva avec emportement contre la règle de saint Colomban. Et de fait, cette règle prêtait peut-être aux critiques d'un esprit aussi indompté, car elle contenait certaines observances qui paraissaient puériles, et qui même, selon un grave historien (1151), semblaient de peu d'importance à tous les grands hommes de ce siècle. — Faire en mangeant le signe de la croix sur la cuiller, demander la bénédiction toutes les fois que l'on entrait ou que l'on sortait de quelque lieu, même dans l'enceinte du monastère, multiplier le nombre des oraisons à la messe, couper ses cheveux sur le devant de la tête et les laisser croître par derrière, toutes ces pratiques étaient en effet dans le fond assez arbitraires. Toutefois saint Eustase et généralement tous ceux qui suivaient l'institut de saint Colomban, tenaient fortement à la loi par respect pour le législateur. Par là, continue l'historien que nous citons (1152),

(1147) *Conc. Gall.*, t. I, p. 213.

(1148) *Hist.* de *l'Egl. gall.*, liv. V, ou tom. III, p. 177 de l'édit. in-12, 1825.

(1149) Jonas, *Vita Eustasi*, cap. 2, apud Boll. 29 mart.

(1150) Valentin, abbé d'Adrumet, après avoir parlé à saint Augustin des troubles que l'erreur de quelques moines avait excités dans son monastère lui ajoute : *Ora ut diabolus fugiat de congregatione nostra* (S. Aug., epist. 216).

(1151) Dom Toussaint du Plessis, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, etc., 2 vol. in-4°, 1731, liv. I, chap. 55.

(1152) Id. ibid.

Digitized by Google

ils aliénaient sans doute bien des gens respectables d'ailleurs par leur mérite et par leur vertu. Combien de personnes de piété s'aigrissent souvent les unes contre les autres pour de moindres sujets encore? Toujours est-il que ces pratiques surprenaient en France, où l'on n'y était pas accoutumé.

II. Aussi Agrestin profita-t-il de cette disposition dans le dessein de faire tomber la règle de saint Colombam. Il chercha à s'appuyer du crédit de plusieurs évêques et même de l'autorité du roi Clotaire III (1153). Ce prince résista et essaya de le ramener; mais n'en étant point venu à bout, il convoqua un concile à Mâcon en 624 (1154), où Agrestin fut obligé de proposer les reproches qu'il faisait à la règle qu'il avait professée jusque-là.

Les évêques assemblés demandèrent à ce moine ce qu'il trouvait à reprendre dans cette règle et dans la conduite de saint Eustase. Il répondit que la règle prescrivait plusieurs choses inutiles et contraires à la discipline canonique. On le pressa de s'expliquer. Alors il énuméra les pratiques que nous venons de rapporter. Les évêques jugeant ces accusations trop frivoles pour être examinées en concile, Agrestin passa à d'autres chefs. Il dit que Colomban s'était éloigné des usages reçus partout et qu'il avait ajouté à la messe un grand nombre d'oraisons ou de collectes, et plusieurs autres choses superflues, qu'il fallait rejeter comme des hérésies.

Eustase, qui était présent, s'entendant taxer d'hérésie lui et son maître, prit la parole, et dit aux évêques : « Vous qui êtes la gloire de l'épiscopat, c'est à vous de juger qui sont ceux qui troublent l'Eglise et qui s'écartent des voies de la justice et de la vérité. Décidez si ce qu'on nous objecte est opposé à l'Ecriture. Pour moi, je ne pense pas qu'il soit contraire à l'esprit de la religion qu'un chrétien fasse le signe de la croix sur la cuiller ou sur le vase et la coupe dont il se sert, puisque la vertu de ce signe met en fuite l'ennemi de notre salut. Je ne crois pas non plus qu'on puisse trouver mauvais qu'un moine demande la bénédiction en entrant ou en sortant de sa cellule, selon la parole du Psalmiste : *Que le Seigneur vous garde, soit que vous entriez, soit que vous sortiez.* Quant à la multiplication des oraisons dans l'office divin, j'estime qu'elle serait utile à toutes les églises; car plus on cherche le Seigneur, plus on le trouve, et plus on lui demande, plus on obtient de sa miséricorde. Notre grande affaire est de vaquer à la prière : c'est l'occupation la plus salutaire. »

Agrestin n'ayant rien à répliquer, chercha à chicaner sur d'autres articles. Il reprocha aux moines de Saint-Colomban la forme singulière et bizarre de leur tonsure. Mais Eustase, sans s'arrêter à réfuter en détail les nouvelles objections de son adversaire, lui dit : « Moi, le disciple et le successeur de celui dont vous blâmez la règle et l'institut, je vous cite en présence des évêques à comparaître dans l'espace d'un an au tribunal de Dieu pour y soutenir vos accusations contre ce saint abbé, et connaître par un juste jugement combien est terrible le Dieu dont vous calomniez le serviteur. » On rapporte que cette répartie, si peu attendue, attéra Agrestin et qu'elle pénétra de frayeur ses partisans. Toutes ces disputes reposaient néanmoins sur des choses bien peu graves, et si Agrestin n'avait pas professé d'autres erreurs, il semble qu'il n'eût pas mérité qu'on s'arrêtât beaucoup sur ses critiques. Le concile de Mâcon en jugea sans doute ainsi, car tout se borna à prier Eustase de lui pardonner, et, le moine rebelle ayant fait quelques soumissions, le saint abbé lui donna le baiser de paix.

III. Mais il parut bientôt que la soumission d'Agrestin n'avait pas été sincère. Il recommença ses démarches pour tâcher de séduire quelques disciples. Il s'adressa à saint Romaric, fondateur du monastère de Remiremont au diocèse de Toul, à saint Amel ou Amé, premier abbé de ce monastère, et à l'illustre sainte Fare. Les deux premiers donnèrent dans le piége, et s'en repentirent dans la suite. — *Voy.* leurs articles. — Quant à sainte Fare, elle entretenait une correspondance parfaite entre son monastère et celui de Luxeuil, et elle fut inaccessible : heureusement prévenue contre les artifices d'Agrestin, dit Toussaint du Plessis (1155), elle obligea ce brouillon de se retirer avec honte, après lui avoir fortement reproché sa perfidie et sa malignité.

Agrestin alla se consoler de cette disgrâce auprès d'Amel et de Romaric, au monastère d'Habend, depuis nommé Remiremont. Mais, dit le P. Longueval (1156), la vengeance divine l'y poursuivit. Elle éclata d'abord contre les moines qui étaient entrés dans son parti. Vingt d'entre eux furent frappés de la foudre, qui fit de grands ravages dans le monastère; quelques-uns furent dévorés par des loups enragés, le plus opiniâtre se pendit lui-même : en sorte que cinquante de ces malheureux moururent misérablement en peu de temps (1157). C'étaient autant d'avertissements pour l'auteur de la révolte : ils ne servirent qu'à sa condamnation; et un mois avant l'an révolu il alla comparaître au tribunal de Dieu, où saint Eustase l'avait cité. Cet infortuné fut tué d'un coup de hache par son esclave; et le bruit courut que cet esclave voulut par là laver dans son sang l'outrage qu'il lui avait fait en déshonorant

(1153) *Concil.*, tom. VI, p. 1686.

(1154) Les uns, comme le P. Sirmond, mettent ce concile à l'an 627, et d'autres à l'année 625. Dom Cellier marque tantôt l'an 624, et tantôt l'an 625. *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. XVII, p. 472, et tom. XVIII, p. 789.

(1155) *Hist. de l'Egl. de Meaux*, ubi supra.

(1156) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. IX, ou tom. V, p. 85 de l'édit. in-12. 1826.

(1157) *Vita Eustasii*, cap. 3.

Digitized by Google

sa femme. Cette mort funeste d'Agrestin arriva peu de temps après la tenue du concile de Mâcon, c'est-à-dire, par conséquent, vers l'an 624 ou 625.

AGRICOLA, gouverneur de Sébaste en Arménie, fit exécuter les décrets sanguinaires de l'empereur Licinius contre les chrétiens, et se plut à tourmenter les martyrs si nombreux qui préférèrent souffrir mille morts plutôt que d'apostasier et de se rendre, soit aux menaces, soit aux caresses de ce proconsul cruel. Il vivait donc au commencement du IVe siècle, puisque la persécution de Licinius eut lieu en 320. *Voy.* l'article LICINIUS.

AGRICOLA, préfet des Gaules, dont il est fait mention dans l'histoire ecclésiastique pour avoir contribué par une de ses ordonnances à délivrer l'Eglise d'un pélagien nommé Jullien, lequel fut déposé de l'épiscopat avec les évêques de son parti et chassé de toute l'Italie, en vertu d'un rescrit de l'empereur Honorius, donné à Ravennes le 30 avril 418. *Voy.* les Lettres du Pape Zozime.

AGRICOLA, disciple de Pélage, infectait de ses erreurs la foi des Anglais et fut condamné dans un concile qu'on place communément à l'an 446. L'erreur des pélagiens, dit un auteur, s'étant répandue dans l'Angleterre, les catholiques de cette grande île députèrent vers les évêques des Gaules pour leur représenter le besoin pressant de secourir la foi orthodoxe. Il se tint sur cela un concile où saint Germain d'Auxerre et saint Loup, évêque de Troyes, furent priés d'aller prendre la défense de la doctrine sur la grâce de Jésus-Christ. Le Pape saint Célestin appuya cette mission de son autorité. Les deux évêques de France arrivèrent en Angleterre, y assemblèrent un concile nombreux à Saint-Albans, ville célèbre par le martyre du saint dont elle porte le nom, et y condamnèrent d'un consentement unanime Pélage et Agricola (1158). Cet Agricola était fils d'un évêque pélagien nommé Severien. Il y a des auteurs qui mettent ce concile en 429 ou 430.

AGRICOLA, beau-frère de saint Sidoine Apollinaire, auquel ce saint fit le portrait de Théodoric second, roi des Visigoths, dans une de ses lettres (lib. I, épît. 2, p. 840), et qu'il lui représente comme ayant sans doute de grandes qualités de corps et d'esprit, surtout beaucoup de bonté, mais comme ne possédant que les dehors de la religion.

AGRICOLA (JEAN), Allemand. *Voy.* JEAN AGRICOLA.

AGRICOLE ou AGRICOLA, martyrisé à Bologne en 304, sous la persécution de Dioclétien, avec son esclave Vital. L'esclave fut mis en croix et exécuté le premier, pour épouvanter le maître, qui était de mœurs très-douces et aimé des persécuteurs mêmes. Mais voyant qu'il ne se rendait point, ils le crucifièrent. On les enterra tous deux avec les juifs; et les chrétiens ne connaissaient point le lieu de leur sépulture. Mais les martyrs le révélèrent à l'évêque de l'Eglise de Bologne.

Saint Ambroise fut invité à faire la translation de leurs reliques. Il quitta Milan et vint à Bologne en 393. On déterra les corps de saint Agricole et de saint Vital, et on les enleva au milieu d'une grande foule de chrétiens et de juifs. On trouva plusieurs clous, qui marquaient la multitude des blessures que saint Agricole avait reçues; on recueillit aussi du sang et du bois de la croix. Les corps saints furent mis sous l'autel de la basilique, avec une grande joie de tout le peuple. Saint Ambroise emporta quelques parties des reliques, c'est-à-dire des clous et du bois de la croix, car on ne partageait pas encore les corps. Il n'était pas même ordinaire de les transférer. Il y a une loi de Théodose de l'année 386, qui défend de transporter un corps humain d'un lieu à un autre, ni de vendre ou acheter un martyr, permettant seulement de faire tel édifice que l'on voudra pour honorer son sépulcre (1159). C'est, dit à cette occasion Fleury (1160), qu'il y avait dès lors de faux moines qui couraient les provinces avec de prétendues reliques (1161).

Saint Ambroise porta à Florence les reliques de saint Vital. Il les plaça sous l'autel d'une église qu'il y dédia et que l'on nomma la basilique Ambroisienne. Une sainte veuve,

(1158) Beda, *Hist.*, lib. I, cap. 17. Matthæus Urast., *Monast.* ad an. 446. Spelman, *Concil. Brit.*, t. I, p. 47.

(1159) L. ult. c. Th. De sepulc. viol., Paul, n° 27.

(1160) *Hist. ecclés.*, liv. XIX, n° 48.

(1161) Les empereurs Valentinien et Arcade portèrent une loi semblable. Il était défendu de transférer les corps d'un lieu à un autre après qu'ils avaient été une fois inhumés, surtout de distraire ceux des martyrs : *Nemo humanum corpus ad alium locum sine Augusti assatibus transferat* (L. *nemo* Codic. de Reliq. et sumpt. funer.). Ce décret fut confirmé dans les conciles de Milan, de Bologne, de Burgos, et dans celui de Mayence tenu l'an 813, qui ordonne que personne n'ait la témérité de transporter les corps des saints sans le consentement du prince et sans la permission de l'évêque ou du synode : *Corpora sanctorum de loco ad locum nullus transferre præsumat, sine consilio principis, vel episcoporum, sanctæque synodi licentia* (Concil. Mogunt. cap. 5 et Distinct. 1, de consecrat. corporal.). Les Papes eux-mêmes ont fulminé des censures contre ceux qui emporteraient des reliques de Rome sans la permission du suprême Pontife. *Vid.* Bulla Clem. VIII, an. 1603 et 1604; et alii Paul V, 1613, 1614, Urbain VIII, 1624. Ces précautions étaient bonnes. On doit y applaudir, et si l'on s'y était toujours conformé, les translations n'auraient pas occasionné tant de méprises dans les reliques des saints. Mais, dit le savant P. Honoré de Sainte-Marie (*Réfl. sur les régl. et sur l'usage de la critiq.*, etc., tom. III, in-4°, 1720, p. 411), ces lois n'ont pas été observées; car non-seulement avant le temps de ces empereurs, mais aussi depuis, on a fait des translations des reliques des saints, qui ont été cause que plusieurs églises ont cru posséder leurs corps tout entiers, quoiqu'elles n'en eussent qu'une partie ou peut-être rien du tout.

Digitized by Google

nommée Julienne l'avait fait bâtir, et elle avait trois filles qui se consacrèrent à Dieu. C'est pourquoi le sermon que saint Ambroise fit à cette dédicace porte le titre d'*Exhortation à la virginité*, étant principalement employé à l'instruction de ces vierges. L'Eglise honore la mémoire des saints martyrs Agricole et Vital le 4 novembre.

AGRICOLE, évêque de Césarée en Palestine, successeur du martyr Agapius et prédécesseur d'Eusèbe l'historien, assista aux conciles d'Ancyre et de Néocésarée tenus en 314 et célèbres par leurs canons.

AGRICOLE (Saint), évêque de Châlons-sur-Saône, issu d'une famille de sénateurs, se rendit recommandable par sa prudence, sa politesse, son abstinence, son rare génie, et par son éloquence (1162). Tout était grand en lui, excepté la taille, qui était fort petite (1163). Il assista au troisième concile d'Orléans de l'an 538, au quatrième de l'an 541, et au cinquième de l'an 549. Ces conciles sont importants parmi ceux de l'Eglise de France. Saint Agricole fit faire plusieurs beaux édifices dans sa ville épiscopale, et notamment une église soutenue de belles colonnes et ornée d'ouvrages en mosaïque. Il avait été élu évêque de Châlons vers l'an 532, et après avoir tenu ce siége quarante-huit ans et s'être distingué par la pratique de toutes les vertus, il mourut à plus de quatre-vingts ans, peu de temps après la tenue du concile de Braine, c'est-à-dire en 580. L'Eglise honore sa mémoire le 17 mars.

AGRICOLE ou ARIGLE (Saint), évêque de Nevers, assista au premier concile de Mâcon, tenu l'an 581 ou 582, et au deuxième de l'an 585, le 23 octobre, conciles dans lesquels on régla plusieurs affaires importantes et l'on dressa d'utiles règles de discipline. Saint Agricole de Nevers est honoré le 26 février.

AGRICOLE (Saint), évêque d'Avignon, fut d'abord religieux dans le monastère de Lérins, puis succéda sur le siége d'Avignon à saint Magne, son frère, et mourut vers l'an 700, après avoir gouverné cette Eglise pendant quarante ans. Ses vertus le firent placer au nombre des saints, et l'Eglise l'honore le 4 septembre.

AGRIPPA (HÉRODE), petit-fils du vieil Hérode par Aristobule, n'avait rien eu en partage après la mort d'Hérode.

I. Il alla chercher fortune à Rome. Après bien des hasards, Tibère le nomma gouverneur de ses petits-fils, puis le jeta en prison. Mais Tibère étant mort, Caligula, devenu empereur, rendit la liberté à Agrippa, lui donna une chaîne d'or aussi pesante que celle qu'il avait portée dans sa captivité, et le fit roi de Judée. Agrippa, parti misérable de la Palestine, y revint donc roi. Cette fortune piqua de jalousie le roi ou tétrarque de la Galilée, Hérode Antipas, mais surtout sa femme Hérodiade. Lui aussi courut à Rome pour obtenir un agrandissement de ses Etats : mais il fut envoyé en exil à Lyon, lui et sa femme, et leur royaume encore donné à l'heureux Agrippa. Celui-ci, avec la faveur de César, cherchait aussi à se concilier la faveur des Juifs.

II. Dans ce dessein il commença à persécuter quelques-uns de l'Eglise, et fit mourir par le glaive Jacques, frère de Jean. Eusèbe rapporte d'après Clément d'Alexandrie que le dénonciateur du saint prêtre fut tellement frappé de son courage et de sa constance, qu'il se déclara chrétien lui-même, et fut condamné en même temps à être décapité. Comme on le conduisait au supplice avec saint Jacques, il lui demanda pardon de l'avoir ainsi livré à ses bourreaux. L'apôtre, s'étant arrêté un instant, se tourna vers lui et lui dit en l'embrassant : *La paix soit avec vous* (1164).

Agrippa voyant que cette persécution plaisait aux Juifs, fit encore prendre Pierre. Or c'étaient les jours des azymes. L'ayant donc arrêté, il le mit en prison et le donna à garder à quatre bandes de soldats de quatre hommes chacune, voulant le faire mourir devant le peuple après la fête de Pâques. Mais on sait (1165) comment un ange du Seigneur délivra Pierre des mains d'Hérode Agrippa et de toute l'attente du peuple Juif. *Voy.* l'article PIERRE (Saint). Cependant il y eut un grand trouble parmi les soldats pour savoir comment le chef des apôtres s'était échappé de la prison. Et son persécuteur l'ayant fait chercher et ne l'ayant point trouvé, après avoir fait donner la question aux gardes, ordonna qu'on les menât au supplice. Puis il descendit de Judée à Césarée, où il demeura.

III. La punition l'atteignit bientôt à son tour. Ce fut dans le lieu ordinaire de son séjour, sur le théâtre de sa vanité fastueuse, c'est-à-dire à Césarée, située dans la province de Galilée, où il tenait sa cour, quoique le président romain qui gouvernait la Judée au nom de César s'y fût aussi fixé depuis la destitution de Pilate. Hérode ayant eu quelque mécontentement des Tyriens et des Sidoniens (1166), il les réduisit bientôt à rechercher son amitié par la soustraction des grains de la fertile province de Galilée, qu'il empêcha de passer chez ces peuples nombreux, resserrés en des limites fort étroites. Ils envoyèrent des ambassadeurs, à qui le roi superbe voulut donner audience dans une cérémonie de grand éclat, où il célébrait des jeux pour le rétablissement de la santé de l'empereur. Le second jour de la solennité, il vint dès le matin au théâtre avec un nombreux cortége des Juifs et des Romains les plus qualifiés, s'assit, couvert du manteau royal, sur un trône étincelant d'or et de pierreries, et se mit à

(1162) Greg. Tur., *Hist.*, l. VI, c. 45.

(1163) C'est le sens qu'on doit donner à l'expression de saint Grégoire de Tours, *humanitatis exiguæ erat*, c'est-à-dire il était de petite taille.

(1164) *Act.* XII, 1, 2. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, lib. II, cap. 8.

(1165) *Act.* XII, 3-17.

(1166) Id., cap. 2. Josep. *Ant. Jud.*, XIX, 7.

Digitized by Google

harangner. La sérénité du jour, l'éclat du soleil, tout concourait à l'appareil de la fête. Son éloquence, talent dont il était fort jaloux, répondit à sa magnificence ; en sorte qu'on se mit à crier de toute part : *C'est un dieu qui nous parle, et non pas un homme !* Agrippa se repaissait avec complaisance de ces éloges profanes ; mais son coupable plaisir dura peu. L'ange du Seigneur le frappa invisiblement. Il éprouva à l'instant des douleurs si vives, que la honte et la confusion succédant à la vanité, il dit à ses flatteurs : *Voilà votre dieu qui va expirer !*

On le transporta dans son palais, où il continua pendant cinq jours à souffrir horriblement ; puis il expira, l'an 44 de notre ère, rongé tout vivant par les vers. C'était la quarante-quatrième année de son âge, la septième de son règne depuis qu'il fut délivré par Caligula, sous lequel il régna quatre ans, et trois sous Claude. Il laissa quatre enfants : un fils nommé comme lui Agrippa, âgé de dix-sept ans ; trois filles, Bérénice, mariée à son oncle Hérode, roi de Chalcide, âgée de seize ans ; Marianne et Drusille, encore filles. Son fils ayant été jugé trop jeune pour lui succéder, la Judée retomba sous la puissance des Romains et eut pour gouverneur Cuspius-Fadus (1167).

AGRIPPA II, fils du précédent, ne succéda pas, ainsi que nous venons de le dire, à son père sur le trône de la Judée. L'empereur Claude lui donna le royaume de Chalcide, puis le lui ôta pour l'investir des tétrarchies de Philippe et de Lysanias. Plus tard Néron lui donna une partie de la Galilée, et Vespasien augmenta encore son pouvoir. Mais le fait qui appartient surtout à l'histoire ecclésiastique, est la comparution de saint Paul devant ce prince (1168).

Agrippa étant donc venu à Césarée visiter Festus, gouverneur de la Judée, ils parlèrent de Paul, que les Juifs accusaient comme s'il n'eût pas été digne de vivre. Toutefois, dit Festus, quand Paul et les Juifs ont été en présence, ils ne lui ont reproché aucun des crimes dont je le soupçonnais coupable : seulement ils proposaient contre lui des questions de leur religion, parlant d'un certain Jésus mort, que Paul assure être vivant. — Je voudrais bien, dit alors Agrippa, entendre cet homme. — Vous l'entendrez demain, répondit Festus.

Le lendemain Agrippa et Bérénice, sa sœur, qui avait épousé Hérode, roi de Chalcide, son oncle, se rendirent en grand appareil à l'auditoire de Festus, où se trouvèrent aussi les tribuns et les principaux de la ville. On fit venir saint Paul, et Festus dit : « J'ai ordonné que cet homme serait envoyé à l'empereur, parce qu'il en a appelé ; mais je n'ai rien de certain à lui en écrire. C'est pourquoi je l'ai fait venir, afin que vous l'entendiez, vous principalement, roi Agrippa ; car il ne me paraît pas raisonnable d'envoyer un prisonnier sans écrire de quoi il est accusé, » En effet, c'était la coutume des gouverneurs romains d'écrire à l'empereur le sujet des causes ou le crime des prisonniers qu'ils lui renvoyaient.

Agrippa dit à saint Paul : « On vous permet de parler pour vous. » Saint Paul étendant les mains commença ainsi : « Je m'estime heureux, roi Agrippa, d'avoir à me défendre devant vous, qui savez toutes les coutumes et les questions agitées entre les Juifs. » Ensuite il rapporta comment il avait toujours suivi la doctrine des Pharisiens et la foi à la résurrection, comment il avait été le plus zélé contre le nom de Jésus de Nazareth et ses disciples, comment il s'était converti, et conclut ainsi : « Voilà pourquoi les Juifs m'ont voulu tuer ; mais appuyé du secours de Dieu, je demeure jusqu'à ce jour, rendant témoignage de la vérité aux grands et aux petits, ne disant que ce qui a été prédit par les prophètes et par Moïse : *Que le Christ devait souffrir, qu'il est le premier de la résurrection des morts, qu'il doit annoncer la lumière au peuple et aux gentils.* »

Comme il parlait de la sorte, le gouverneur Festus s'écria à haute voix : « Vous n'êtes pas sage, Paul ; vous avez perdu l'esprit à force d'étudier. » Saint Paul répondit : « Je n'ai point perdu l'esprit, illustre Festus : c'est la vérité et la sagesse qui me font parler. Je parle hardiment devant le roi, qui est instruit de tout ceci ; car rien ne s'est fait en cachette. Croyez-vous aux prophètes, roi Agrippa ? Je sais que vous y croyez. » Agrippa répondit à saint Paul : « Peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être chrétien (1169). » Saint Paul dit : « Je prie Dieu qu'il ne s'en faille rien, et que vous et tous les assistants deveniez aujourd'hui ce que je suis, excepté ces chaînes que je porte. » Ils se levèrent tous et demeurèrent d'accord qu'il était innocent ; et Agrippa dit à Festus : « Vous pourriez le mettre en liberté, s'il n'avait appelé à l'empereur. » Mais il fut résolu que Paul passerait en Italie. (*Voy* son article.)

Le roi Agrippa, le dernier de la race d'Hérode, vécut jusqu'à la troisième année de l'empereur Trajan. Il mourut environ l'an 73 de l'ère chrétienne.

(1167) *Act.* XII, 18-23. Josèphe *Ant. Jud.*, XIX, 7.

(1168) *Act.* XXV, XXVI.

(1169) Lisez, dit Stalter dans ses preuves de la résurrection de Jésus-Christ, « lisez les chapitres XXIV, XXV et XXVI des *Actes*, vous y trouverez l'apôtre saint Paul accusé d'un côté par les Juifs devant les préteurs romains Félix et Festus, comme coupable de sédition et d'hérésie, et *non comme complice de l'imposture des apôtres*, quoique toute la dispute entre Paul et les Juifs tombât sur la résurrection ; et vous verrez, de l'autre côté, son innocence attestée même par le roi des Juifs, Agrippa *Act.* XXVI, 27). Agrippa souhaite presque de devenir chrétien lui-même ; et croyez-vous que cette imposture de l'enlèvement du corps de Jésus-Christ ait paru vraisemblable et ait même été répandue ?.. » Stalter, *Certitude de la religion révélée*, etc. apud *Démonstrations évangéliques*, publiées par M. l'abbé Migne, tom. X, col. 905.

Digitized by Google

AGRIPPA, surnommé *Castor*, vivait au IIe siècle, sous l'empereur Adrien, et était par conséquent contemporain de saint Aristide et de saint Quadrat, apologistes comme lui de la religion.

C'était un homme très-savant et très-instruit des divines Ecritures (1170). Eusèbe dit que cet écrivain a réfuté avec beaucoup de force et de lumières, dans un ouvrage spécial, les erreurs de Basilide, hérétique du IIe siècle (*Voy.* son article), et découvert tous ses mystères extravagants (1171). Ce traité n'est point venu jusqu'à nous.

Toutefois, Eusèbe, qui l'a lu, nous en fait au moins connaître le plan. Il marque (1172) qu'Agrippa y faisait mention des vingt-quatre livres que Basilide avait composés sur l'Evangile, et y disait que cet hérésiarque, en rejetant les vrais prophètes, en avait supposé de faux, auxquels, pour épouvanter les simples, il donnait des noms barbares. On trouvait dans ce même Traité que Basilide enseignait qu'il était indifférent de manger des viandes offertes aux idoles, et de renier la foi durant la persécution; qu'enfin il obligeait ses disciples à garder un silence de cinq ans, comme les Pythagoriciens.

Il paraît que ce Basilide eut un fils qui enchérit encore sur les erreurs ou plutôt les extravagances de son père; ce qui obligea Agrippa à prendre de nouveau la plume pour défendre les vérités de la religion indignement travesties. Mais ce second ouvrage a eu le même sort que le premier : il a été aussi perdu et il n'en existe nulle part de fragments (1173).

L'historien Eusèbe et saint Jérôme n'en disent même rien. Il n'y a que Théodoret qui en fasse mention (1174). C'est tout ce qu'on nous apprend d'Agrippa. Ces premiers apologistes combattaient pour la religion, puis ils allaient recevoir leur récompense dans le ciel, sans s'inquiéter de l'avenir de leurs œuvres. La Providence a seulement permis que leurs noms vinssent jusqu'à nous, pour que nous les bénissions de leurs efforts et que nous apprissions d'eux que tout chrétien doit défendre sa foi quand elle est attaquée.

AGRIPPA (HENRI-CORNEILLE), de l'illustre famille des Nettes-heim, né à Cologne le 14 septembre 1486, eut une vie fort agitée et malheureuse. Il était fort savant en théologie, en médecine et en jurisprudence, ce qui le fit appeler le Trismégiste de son siècle. On l'a accusé de magie, et l'on s'est servi de cette opinion pour le persécuter. Mais sa pauvreté, sa misère et sa conduite font assez voir qu'il n'était pas grand sorcier. Ce qui paraît certain, c'est qu'il a toujours vécu et est mort dans la communion de l'Eglise romaine; il s'est déclaré contre la doctrine de Luther dans le 6e chapitre de son traité de la *Vanité des sciences*, mais il a ménagé sa personne. Il proteste à Erasme, en lui envoyant sa déclaration sur cet ouvrage, qu'il n'a point d'autres sentiments que ceux de l'Eglise catholique, et dans la dédicace de son *Apologie* il témoigne au légat du Pape qu'il souhaite que Dieu purge son Eglise des hérétiques. Bien que le continuateur de Fleury (1175) consacre une très-longue notice à Henri Agrippa, nous ne nous arrêterons pas davantage sur cet auteur, qui appartient plutôt à l'histoire des sciences et des lettres qu'à l'histoire ecclésiastique. On trouve encore dans Dupin (1176) d'amples détails sur lui.

AGRIPPIN, évêque d'Alexandrie au IIe siècle. Il succéda à Céladion sur ce siége en l'an 167 de Notre-Seigneur, et gouverna son Eglise pendant douze ans, selon tous les auteurs, ou onze ans sept mois, selon la Chronique orientale. Cet évêque, qui est aussi appelé Agrippa, parvint à l'année 179. *La Succession des évêques d'Alexandrie des trois premiers siècles* nous apprend que ce fut Julien qui occupa ce siége après lui.

AGRIPPIN, évêque de Carthage au IIIe siècle. On ne connaît pas au juste l'époque de cet évêque. Saint Augustin l'appelle le prédécesseur de saint Cyprien (1177). Mais il est certain qu'il n'était pas son prédécesseur immédiat, puisque ce saint docteur (1178) et saint Cyprien lui-même (1179) en parlent comme d'un évêque qui avait vécu longtemps avant lui. Il y a plus d'apparence qu'Agrippin vécut antérieurement, puisqu'il a été avant Donat, prédécesseur de saint Cyprien (1180).

Agrippin fut le premier évêque qui changea l'ancienne coutume, reçue par la tradition des apôtres (1181), de reconnaître pour valable le baptême des hérétiques, et introduisit l'usage de les rebaptiser, ne croyant pas que rien de bon pût venir d'eux. Toutefois, avant de rien innover sur ce point, il prit l'avis des autres évêques d'Afrique et de Numidie. — *Voy.* l'article BAPTÊME DES HÉRÉTIQUES (question du). — Saint Augustin semble faire entendre (1182) qu'Agrippin avait composé quelques écrits pour établir son opinion, et il remarque (1183) que, quoique cet évêque fût d'un sentiment différent de celui de l'Eglise, il ne se sépara pas néanmoins de la communion des autres évêques, non plus que ceux d'Afrique et de Numidie, avec les-

(1170) Hieronym. *in Catalog.* cap. 21.
(1171) Eusèbe, *Hist.*, lib. IV, cap. 7.
(1172) Id. ibid.
(1173) Ellies Dupin, *Bibl. des Aut. ecclés.*, tom. X, in-8°, 1698, p. 98.
(1174) Theod., *Hæret. fabul.*, lib. I, cap. 4; apud dom Cellier, *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. I, p. 691, 692.
(1175) Liv. CXXXVI, num. 15-20.
(1176) *Biblioth. des Aut. ecclés du XVIe siècle.*
(1177) S. Aug., lib. II, *de Bapt. cont. Donat.*, cap. 7, num. 12.
(1178) Id. ibid., cap. 12, num. 17.
(1179) S. Cyp., epist. 73.
(1180) Id., epist. 59, 71.
(1181) S. Vinc. de Lérins, in *com.*, p. 331. S. Aug., lib. II *de Bap.*, cap. 2.
(1182) Epist. 93, num. 10.
(1183) *De Baptismo*, lib. III, cap. 2.

Digitized by Google

quels il s'était assemblé. Aussi l'Eglise, dit Facundus (1184), n'a pas laissé de les regarder comme ses Pères, d'honorer leur foi et leur doctrine, et de révérer surtout Cyprien, dont la gloire éclate par toute la terre, parce qu'ils ont vécu avant que l'on eût rien défini sur la réitération du baptême. Agrippin est donc regardé comme un Père de l'Eglise.

AGRITIUS, évêque de Trèves au IVe siècle, jouissait de son temps d'une grande réputation, qui attira dans sa ville épiscopale plusieurs personnages. De ce nombre fut Maximin, illustre par la pureté de sa foi, la sainteté de ses mœurs et l'éclat de ses miracles. Agritius l'éleva sous sa discipline et l'appela aux fonctions ecclésiastiques. Après sa mort, Maximin fut élu pour remplir sa place, par les suffrages de tout le clergé et le peuple, et par le choix des évêques voisins. Nous ne connaissons pas la date du décès d'Agritius, mais nous voyons que Maximin lui avait déjà succédé en 336, lorsque saint Athanase vint à Trèves.

AGUISILO (Amici), évêque d'Albano, fut créé cardinal du titre de Sainte-Marie au delà du Tibre, par Paul II, en l'an 1464, c'est-à-dire la première année du pontificat de ce Pape.

AHIES (Gérard d'), abbé de Saint-Eloi de Noyon, fut envoyé par le roi Charles VI en Allemagne pour engager les princes de ces cantons à seconder les vues de la France touchant l'extinction des troubles qui agitaient alors l'Eglise au sujet de l'antipape Benoît, appelé *Pierre de Lune*. *Voy.* cet article.

AHYTON ou Alyton, évêque de Bâle vers l'an 821, abbé du monastère d'Augia, ordre de Saint-Benoît, sur le Rhin, près de Constance. Il reste de cet évêque des Capitulaires imprimés dans le tome VIe du *Spicilége* de d'Achery, et dans le tome VIIe de la *Collection des conciles* du P. Labbe.

AIBERT (Saint), ermite dans le diocèse de Cambrai, au XIIe siècle. C'était un saint homme qui édifiait toute la province par l'austérité de sa vie. Il était natif d'Espéen, au territoire de Tournai, et dès sa plus tendre jeunesse il montra un grand attrait pour la piété (1185). Ayant un jour entendu un jongleur qui chantait les actions de saint Thibauld de Provins, il en fut si touché, qu'il résolut de l'imiter, en menant comme lui la vie érémitique. Il se joignit à un saint religieux de Crépin qui, avec la permission de Rainier, son abbé, s'était retiré dans un petit ermitage, en une solitude sanctifiée autrefois par saint Domitien, compagnon de saint Landelin. Aibert y souffrit beaucoup de la faim et des rigueurs de l'hiver. Il raconte lui-même qu'il était quelquefois si transi de froid, qu'il était obligé de se couvrir en servant la messe de la robe que le prêtre avait quittée pour se revêtir des habits sacerdotaux.

Ce saint homme, ayant passé quelque temps dans cette solitude, fit un voyage à Rome avec l'abbé de Crépin, et au retour il embrassa la vie religieuse dans ce monastère, où il vécut vingt-cinq ans, après lesquels il retourna dans son premier ermitage. Il s'y livra à toutes les rigueurs de la pénitence. Son lit était une planche, son habit un cilice et sa nourriture des herbes. Il passa vingt-deux ans sans manger de pain, et vingt ans sans boire. Il ne mangea pendant tout ce temps-là que des herbes cuites à l'eau, qui lui servaient de boisson en même temps que de nourriture. Il fallait certes avoir une âme fortement trempée pour se livrer à de telles austérités. Aussi Aibert était-il d'un courage à toute épreuve.

L'évêque de Cambrai Burcard lui conféra l'ordre de prêtrise, afin qu'il pût être plus utile à ceux qui venaient le visiter. Les Papes Pascal II et Honorius II lui avaient déjà accordé la permission d'entendre les confessions de ces pèlerins, lorsque le Pape Innocent II, étant à Reims, confirma cette permission au saint ermite. Elle est datée de cette ville, du 21 octobre, c'est-à-dire du troisième jour du concile que ce Pape tint à Reims l'an 1131. Pour un homme aussi pieux qu'Aibert, ce fut une grande consolation d'être revêtu du sacré caractère, et un puissant moyen de faire le bien en accomplissant les devoirs que ce caractère auguste impose à tout vrai prêtre qui sait en comprendre la valeur.

Notre saint ermite disait tous les jours deux messes, l'une pour les vivants, l'autre pour les morts. Il récitait tous les jours cent cinquante *Ave Maria*, partie à genoux, partie prosterné en terre. C'est, dit un historien (1186), un des premiers exemples qu'on trouve de l'usage de multiplier cette prière pour honorer la très-sainte Vierge. Outre cela, saint Aibert avait coutume de chanter les vigiles des morts à neuf leçons, et de dire à chaque nocturne cinquante psaumes ; en sorte qu'il récitait tout le Psautier dans les trois nocturnes. On voit aussi par cette pieuse coutume que le vertueux ermite avait une grande dévotion pour les âmes du purgatoire. C'est un exemple à proposer à ces chrétiens indifférents qui oublient trop vite ces pauvres âmes, et qui comprennent si peu le magnifique dogme de la communion des saints.

Ainsi qu'il est facile de se le persuader, les vertus d'Aibert attirèrent l'attention. On venait de toutes les provinces pour voir un homme qui n'avait pas bu depuis un grand nombre d'années, et on le regardait comme le prodige de son siècle. Les plus grands pécheurs voulaient se confesser à lui : c'était comme un besoin irrésistible, tant la

(1184) *Pro defensione Trium Capitulorum*, lib. x ; apud dom Cellier, *Hist. des Aut. ecc és.*, tom. III, p. 562.

(1185) *Vita Aiberti* a Roberto archidiacono, apud Bolland., 7 april.

(1186) Le P. Longueval, etc., *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXIV, ou tom. XI, p. 341, de l'édit. in-12, 1735.

Digitized by Google

vertu attire et inspire la confiance! Il les renvoyait communément à leurs évêques, et leur faisait promettre qu'ils iraient humblement leur découvrir les plaies de leurs âmes. Cependant, quand il en trouvait qui montraient de la répugnance à se confesser à leur évêque, il entendait leurs confessions et leur donnait l'absolution; mais dans ce cas il avait coutume de leur imposer une pénitence beaucoup plus rude. Il y avait quelquefois une si grande foule de pénitents autour de sa cellule, que plusieurs, désespérant de pouvoir se confesser en particulier, lui déclaraient tout haut leurs péchés.

Malgré le bien que faisait saint Aibert, quelques personnes, comme cela n'arrive que trop souvent, trouvaient mauvais qu'il s'ingérât ainsi d'administrer le sacrement de pénitence. Comme si l'on devait jamais se plaindre du bien qui s'opère et ne pas s'en réjouir toujours, quel que soit l'instrument dont Dieu daigne se servir pour l'accomplir! Mais, comme nous l'avons dit, le saint homme avait reçu une permission expresse de trois Papes pour remplir les fonctions de confesseur, et l'on ne put l'empêcher de satisfaire à l'élan des cœurs qui venaient chercher auprès de lui consolation, pardon et confiance.

Saint Aibert vécut encore neuf ans après la permission que lui avait donnée le Pape Innocent II. Il mourut, comme il avait vécu, c'est-à-dire saintement, le jour de Pâques de l'année 1140, qui était le 7 avril. Ce jour de la glorieuse résurrection du Sauveur fut pour Aibert le jour de son entrée dans le céleste séjour. Sa vie a été écrite aussitôt après sa mort, et dédiée à Alvise, évêque d'Arras.

AICADRE (Saint), abbé de Jumiége. *Voy.* ACHARD (Saint).

AICELIN ou AISSELIN. *Voy.* MONTAIGU (de).

AIDAN (Saint), évêque de Lindisfarne en Angleterre, était né en Irlande, et travailla avec le roi Oswald à la conversion des Northumbres, vers le milieu du VII^e^ siècle.

I. Oswald avait à peine pris possession de son royaume qu'il songea à rendre chrétien tout son peuple. Il envoya à cet effet aux anciens des Ecossais, c'est-à-dire des Irlandais, chez lesquels il avait reçu le baptême, demander un évêque pour instruire les Anglais, ses sujets. On lui envoya d'abord un homme austère, qui, ayant prêché quelque temps sans fruit, revint en son pays et dit qu'il n'avait rien pu faire, parce qu'on l'avait envoyé à des barbares, d'un esprit dur et indomptable. On tint conseil là-dessus avec un grand désir de procurer le salut de cette nation. Un des assistants nommé Aïdan dit au prêtre qui avait été envoyé: « Il me semble, mon frère, que vous avez été plus dur qu'il ne fallait avec ce peuple grossier, et que vous n'avez pas commencé, suivant la doctrine de l'Apôtre (1187), par leur donner le lait d'une instruction douce, jusqu'à ce qu'ils fussent capables de préceptes plus parfaits. » Il n'en fallut pas davantage pour attirer l'attention sur Aïdan. Tous les assistants tournèrent les yeux sur lui, et, après avoir bien examiné ses paroles, ils résolurent de l'envoyer pour l'instruction de ces peuples, comme excellent en discrétion, qui est la mère des vertus.

Ces Ecossais à qui le roi Oswald s'adressa étaient les moines de l'île de Hi et du monastère fondé par saint Colomb ou Colomban l'ancien dans le siècle précédent. Le prêtre Ségène en était alors abbé, et ce fut lui qui envoya saint Aïdan au roi Oswald avec quelques autres moines, après l'avoir fait ordonner évêque. Ce prince lui accorda pour son siége épiscopal Lindisfarne, péninsule que le flux de la mer réduisait en île deux fois le jour. On la nomma depuis l'île sainte, et le siége épiscopal d'York y fut transféré.

II. Le saint évêque commença donc à prêcher et à fonder cette nouvelle Eglise. Il y établit la discipline monastique suivant la règle de saint Colomban et les usages des Irlandais. Alors on vit bien des fois un spectacle admirable. Pendant que l'évêque prêchait, comme il ne savait pas bien l'anglais, le roi lui servait d'interprète auprès de ses ducs et de ses officiers, ayant appris parfaitement la langue irlandaise pendant son exil. Depuis ce temps, plusieurs Irlandais venaient de jour en jour prêcher la foi avec un grand zèle dans les provinces soumises au roi Oswald, et ceux qui étaient prêtres administraient le baptême. On bâtissait des églises en divers lieux, et le roi donnait libéralement des terres pour fonder des monastères, où les jeunes Anglais apprenaient les lettres et la discipline régulière; car ces missionnaires Irlandais étaient moines pour la plupart aussi bien que saint Aïdan, leur évêque.

Il pratiquait le premier ce qu'il enseignait. Détaché de tous les biens de ce monde, sitôt que les rois ou les riches lui avaient donné quelque chose, il se plaisait à le distribuer aux pauvres qu'il rencontrait (1188). Il allait ordinairement à pied, non-seulement dans les villes, mais par la campagne, et s'arrêtait chez ceux qu'il rencontrait, pauvres ou riches, pour les inviter à recevoir le baptême, s'ils étaient infidèles, ou, s'ils étaient chrétiens, pour les fortifier dans la foi et les exciter à l'aumône et aux bonnes œuvres. Il voulait que tous ceux qui l'accompagnaient, clercs ou laïques, s'appliquassent tous les jours à lire l'Ecriture et à apprendre les psaumes. Si le roi l'invitait à manger, ce qui était rare, il entrait avec un clerc ou deux; et, après avoir pris un peu de nourriture, il se hâtait de sortir pour vaquer avec les siens à la lecture et à la prière. A son exemple les personnes pieuses de l'un et de l'autre sexe prirent la coutume de jeûner toute l'année, hormis le temps pascal, les mercredis et les vendredis, jusqu'à l'heure

(1187) *I Cor.* III, 2.

(1188) Voyez-en un trait délicieux à l'article OSWIN, roi de Déir.

Digitized by Google

de none. Ni le respect ni la crainte n'empêchaient saint Aïdan de reprendre avec vigueur les personnes puissantes; et, quand il les recevait chez lui, il ne leur faisait point de présent en argent, mais seulement en vivres. Si eux lui donnaient de l'argent, il en rachetait les captifs. Plusieurs de ceux qu'il avait ainsi délivrés furent ses disciples, et il en éleva quelques-uns jusqu'à l'épiscopat. Il n'y avait qu'un point sur lequel le zèle de saint Aïdan n'était point assez éclairé : c'est que, suivant la tradition des Irlandais septentrionaux, il célébrait la Pâque le quatorzième de la lune, pourvu que ce fût un dimanche (1189). Cette tradition, observe le vénérable Bède, venait originairement de ce que les Irlandais étant placés comme hors du monde, personne ne leur avait jamais envoyé de lettres pascales (1190).

III. Indépendamment de tout le bien que saint Aïdan opéra parmi les Northumbres, il exerça aussi la plus heureuse influence sur Oswald, qui, ainsi que nous venons de le voir, avait déjà les meilleures dispositions, et qui mérita après sa mort le glorieux titre de saint. — *Voy.* l'article Oswald. — Après la mort de ce prince, le royaume de Northumberland fut partagé entre Oswi, son frère, et Oswin, tous deux fils d'Osrick, qui avait régné auparavant dans le pays. Saint Aïdan fut en grande considération auprès d'Oswin. Il prédit sa fin et ne lui survécut que douze jours : il mourut le 31 août 651, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire (1191). Il avait été évêque de Lindisfarne dix-sept ans, et fut fort regretté. Plusieurs années après sa mort, c'est-à-dire vers 664, un évêque nommé Colman, revenant d'une assemblée ou conférence ecclésiastique sur la pâque, qui s'était tenue au monastère de Streneshal, emporta en Irlande une partie des os de saint Aïdan, et laissa l'autre partie dans l'église que ce saint avait gouvernée. *Voy.* l'article Oswin.

AIDAN, fils de Gontran ou Gorane, roi d'Ecosse, vainquit les Saxons et les Pictes, qui lui faisaient la guerre, et gouverna son royaume avec beaucoup de sagesse et de prudence, grâce aux conseils de saint Colomban, Irlandais, qui fut, comme l'on sait, abbé de Luxeuil. Cet Aïdan mourut, selon Bède (1192), vers l'an 604 ou 606.

AIGRADE, moine du monastère de Fontenelle, sous l'abbé saint Lambert, depuis évêque de Lyon (*Voy.* cet article) et sous saint Ansbert (*idem*), qui le fut de Rouen, écrivit la vie de l'un et de l'autre, par ordre d'Hibert ou Hildebert (*Voy.* cet article), abbé du même monastère et successeur immédiat de saint Ansbert, qui mourut en 695 (1193).

De ces deux vies, dit dom Cellier (1194), il ne nous en reste qu'une, qui est celle de saint Ansbert; encore paraît-elle avoir été altérée en divers endroits, car on y fait mention de l'irruption des Agariens ou Sarrasins en Provence, événement qui n'arriva que vers l'an 737, temps auquel l'abbé Hildebert, à qui Aigrade dédia son ouvrage, ne vivait plus. On y compte aussi les années par celle de l'incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, manière de compter qui n'était point encore en usage dans les Gaules du vivant d'Aigrade.

Cette vie se trouve dans Surius, dans les Bollandistes, au 9 février, et dans le second tome des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît.*

AIGREFEUILLE (Guillaume d'), cardinal, né près de Saint-Superi au diocèse de Limoges. Dès sa première jeunesse il fut moine Bénédictin à Beaulieu sur la Dordogne. Mais le Pape Clément VI, dont il était parent, étant alors archevêque de Rouen, le prit bientôt auprès de lui, et il lui demeura toujours attaché. En 1346 il fut nommé par le Pape à l'archevêché de Saragosse, et quoiqu'il ne fût point sacré pour cette église, on ne laissa pas de l'appeler le cardinal de Saragosse, depuis qu'il eût été fait cardinal prêtre du titre de Sainte-Marie au delà du Tibre (1195), le 17 décembre 1350.

AIGREFEUILLE (Guillaume d') le jeune, neveu du précédent et fils d'un chevalier nommé Adémar. Il étudia à Toulouse, où, en 1365, il fut fait docteur en décret. Puis il fut notaire du Saint-Siége, ce qui n'était qu'une dignité sans fonction que les Papes donnaient à ceux qu'ils voulaient favoriser.

Le Pape Urbain V, étant encore à Marseille, après avoir quitté Avignon, le créa cardinal, le 12 mai 1367. Cette promotion, dit Fleury (1196), surprit beaucoup de monde, car le cardinal, quoique déjà prêtre, n'avait encore que vingt-huit ans. On crut que le Pape l'avait élevé à cette dignité à cause du vieux cardinal d'Aigrefeuille, avec lequel il avait contracté amitié et vécu familièrement étant dans un moindre rang, et qui passait pour le principal promoteur de son exaltation au suprême pontificat. Ce n'est pas que le nouveau cardinal n'eût son mérite personnel. Il s'était bien conduit pendant ses études, et s'était acquis une bonne réputation. Il passait pour être des plus capables entre ceux de son âge. Enfin, si cette qualité peut être comptée, comme le fait Fleury, il était de belle taille et bien fait de sa personne. Son titre cardinalice était de Saint-Etienne au Mont-Celius.

Après l'élection du Pape Clément VII, c'est-à-dire en 1378, ce cardinal fut mêlé aux affaires les plus importantes de son temps. Ce Pape, qui n'était reconnu que par une partie de l'Église, le chargea de la légation de France. Alors il se rendit à Paris, et fut reçu du roi avec de grandes marques de considération. Comme il venait pour exposer

(1189) Fleury, *Hist. eccl.*, l. xxxviii, no. 18 et 19.
(1190) Bède, liv. I, cap. 4 et 5.
(1191) *Martyr. Rom.*, 31 aug.
(1192) *Hist. Angl.* lib. iii.
(1193) *Act. Ordin. sancti Benedict.*, tom. II, p. 1002.
(1194) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. XVII, p. 37.
(1195) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. xcv, n° 54
(1196) *Hist. ecclés.*, liv. xcvi, n° 1.

Digitized by Google

tout ce qui s'était fait pour l'élection d'Urbain V et dans celle de Clément, affaires où il avait eu plus de part que personne, le roi voulut qu'il s'acquittât de sa commission en public. Il y eut pour cela une grande assemblée au Louvre, où se trouvaient plusieurs princes, prélats, barons, et docteurs des universités du royaume.

Le roi était sur son trône; et le cardinal ayant pris sa place à côté de lui, fit un rapport circonstancié de tout ce qui était arrivé à Rome et à Fondi, protestant sur sa conscience et sur le salut de son âme que toute sa narration était conforme à la plus exacte vérité. Le témoignage d'un homme de cette réputation, dit le P. Longueval (1197), parut une démonstration en faveur du Pape Clément; car on ne put se persuader, ajoute un chroniqueur (1198), qu'un tel prélat voulût se damner pour l'amour ou pour la haine de qui que ce soit. Quelque temps après, le cardinal d'Aigrefeuille gagna à son parti le duc d'Autriche et plusieurs villes d'Allemagne. Ce prélat ne mourut qu'en 1401.

AIGREFEUILLE (Faidit d'), évêque d'Avignon, cardinal, naquit dans le Limousin. Il était neveu de Raymond d'Aigrefeuille, évêque de Rodez; il monta sur ce siége après son oncle, en 1361; mais il ne fit son entrée dans sa ville épiscopale que quatre ans après, et fut transféré à l'évêché d'Avignon en 1368, qu'il possédait encore quand le Pape Clément VII le fit, le 23 décembre 1383, cardinal prêtre du titre de Saint-Martin aux Monts (1199).

AIGULFE (Saint), moine de Fleury-sur-Loire, puis abbé de Lérins, au VII^e^ siècle. Ce religieux fut chargé, en 653, par saint Mummole, second abbé de Fleury, d'aller chercher au mont Cassin les restes du fondateur de la vie monastique en Occident, saint Benoît.—*Voy.* cet article.—Aigulfe était de Blois et avait eu pour maître dans la vie religieuse saint Mummole, que nous venons de nommer. Il profita beaucoup sous un tel maître, et bientôt le disciple se distingua dans la vertu (1200).

Le monastère de Lérins étant tombé dans un grand relâchement après la mort de l'abbé Vincent, les moines demandèrent au roi un abbé pour le réformer. Il leur donna Aigulfe, qui y fut bien reçu, et y travailla utilement. Sa nomination peut être placée en 671, et l'on ne tarda pas à voir une grande amélioration dans le monastère. Les esprits se réunirent, les moines qui étaient sortis revinrent, le peuple fut édifié. Mais deux moines nommés Arcade et Colomb prirent en haine le nouvel abbé; et ayant formé un parti, tentèrent de l'assassiner, et avec lui les plus vertueux du monastère. Ceux-ci se réfugièrent dans l'église de Saint-Jean; et saint Aigulfe ayant représenté aux rebelles la grandeur de leur crime, ils demandèrent pardon et demeurèrent un an en repos.

Mais ils craignirent que le bruit de leur conspiration n'allât jusqu'au roi et qu'il ne les fît punir; c'est pourquoi Arcade sortit du monastère pour chercher de la protection au dehors, et Colomb y demeura pour cabaler au dedans. Arcade voulut rentrer, feignant de se repentir; mais le saint abbé lui fit fermer la porte. Il eut donc recours à un seigneur voisin nommé Mommol, et lui persuada d'aller à Lérins, l'assurant qu'il y trouverait de grands trésors. Il y fut bien reçu par l'abbé qui le connaissait. Un évêque nommé Ouen fit avertir saint Aigulfe que l'on conjurait contre lui. On croit que c'est saint Ouen de Rouen; car il fit le voyage de Rome la quatrième année du pape Adéodat, qui est l'an 677. L'avis n'était que trop vrai; comme saint Aigulfe était à table avec Mommol, Arcade entra bien accompagné, prit l'abbé, le chargea de coups de bâton et le mit en prison avec les moines qui lui étaient les plus soumis.

Le lendemain Arcade les alla voir, et feignant qu'il n'était point l'auteur de cette violence, leur fit apporter à manger; mais comme il n'était que l'heure de tierce, ils le refusèrent; à cause du jeûne, et ils ne devaient manger qu'à none. Mommol, qui s'était retiré, revint trois jours après et demanda à chaque moine où était son argent. Ils répondirent tous que l'abbé ne leur permettait d'avoir rien en propre, pas même leur volonté; il emporta ce qu'il put des biens communs du monastère. Après que saint Aigulfe et ses disciples eurent été dix jours en prison, Arcade et Colomb les mirent dans un vaisseau, pendant un grand orage, leur firent couper la langue et crever les yeux, et les revêtirent de méchants habits. Ensuite on les mena dans l'île Amatis, entre celles de Sardaigne et de Corse, où ils furent cruellement massacrés, le 3 septembre environ vers 676 (1201).

Saint Aigulfe, qu'on nomme vulgairement saint Ayon ou Ayoul, est honoré comme martyr avec ses compagnons, qu'on met au nombre de trente-deux. C'est le 3 septembre qu'on célèbre leur fête. Fleury dit (1202) que leurs corps furent depuis rapportés à Lérins par les soins de l'abbé Rigomer, successeur de saint Aigulfe; que la réforme continua et que le monastère fut plus peuplé et plus florissant que jamais. Et de son côté le P. Longueval déclare que les reliques du saint abbé « sont révérées à Provins dans la Brie, quoique le monastère de Lérins se glorifie de les avoir encore (1203). » Ces

(1197) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XL.
(1198) *Continuatio Chron. gallican. Nang.*
(1199) *Gal. Christ.* tom. I, p. 220, 825.
(1200) *Acta Aigulfi.*
(1201) Il est difficile de déterminer l'époque du martyre de saint Aigulfe; la Chronique de Mallezais le rapporte au règne de Thierry, et les actes de saint Aigulfe marquent qu'il arriva sous Clovis II. S'il est vrai, comme on l'assure, que saint Ouen, à son retour d'Italie, avertit ce saint abbé des embûches qu'on lui dressait, il faudrait mettre sa mort vers l'an 676.— Note du P. Longueval.
(1202) *Hist. eccles.*, liv. XXXIX, n° 54.
(1205) *Hist. de l'Egl. gall.*, lib. X, tom. X, p. 521 de l'édit. in-12, 1826.

Digitized by Google

reliques ont-elles été transférées à Provins après la ruine du monastère de Lérins, ou bien y furent-elles avant ? Nous avouons que les deux déclarations qui précèdent ne sont guère propres à aider à la solution de cette question. — Nous avons une Vie de saint Aigulfe par le religieux Aldrewald. *Voy.* cet article.

AILLI. *Voy.* PIERRE D'AILLI.

AIMAR, évêque d'Orange, fut un de ceux, dit un historien (1204), qui accompagnèrent Godefroi de Bouillon à la conquête de la Palestine. Nous ne le voyons pas figurer sur le catalogue des évêques d'Orange.

AIMAR, archevêque de Lyon. *Voy.* ROUSSILLON (Aimar de).

AIMARD (Saint), troisième abbé de Cluny, successeur de saint Odon, qui l'avait fait élire dès l'année 941, avant son dernier voyage de Rome. — *Voy.* son article. — Aimard sortait des rangs du peuple, et avait une grande vertu. Il fut très-zélé pour l'observance, et donna constamment l'exemple de la régularité à ses religieux.

Cependant, l'an 948, l'abbé Aimard, se sentant vieux et aveugle, et craignant que ses infirmités ne fussent cause de quelque relâchement dans l'observance, choisit saint Mayeul, qui était souvent venu dans son monastère, et le déclara abbé, du consentement de toute la communauté. Et afin que Mayeul ne pût s'en excuser il prit le conseil de quelques évêques et de quelques abbés. Nous avons l'acte authentique qu'il en fit dresser, où il déclare qu'il lui donne le gouvernement du monastère de Cluny avec toutes les abbayes et les autres lieux qui en dépendent. Cet acte fut souscrit par Mainbolde, évêque de Mâcon, et par deux autres évêques, par deux abbés, et par cent trente moines, soit de Cluny, soit des monastères voisins. Letolde, comte de Mâcon et avoué ou protecteur de l'abbaye de Cluny, donna ses lettres d'approbation. Mais par cet acte Aimard prenait plutôt Mayeul pour coadjuteur que pour successeur; car on trouve Aimard nommé comme abbé dans plusieurs chartes des années suivantes, jusqu'en 964.

Il arriva, quelque temps après qu'Aimard eût choisi un coadjuteur, que ce saint abbé, étant logé à l'infirmerie comme un simple moine, envoya celui qui le servait demander du fromage. Le cellerier, occupé à plusieurs choses, le refusa durement, se plaignant qu'il ne pouvait souffrir tant d'abbés et tant de maîtres. Aimard sentit vivement ce mépris, et le lendemain matin il se fit mener au chapitre, et dit à Mayeul : Mon frère, je ne vous ai pas mis au-dessus de moi pour me maltraiter, mais pour compatir à mes infirmités, comme un fils. N'êtes-vous pas moine ? — Oui, répondit Mayeul, je le suis autant que je l'ai jamais été. Si vous l'êtes, reprit Aimard, quittez votre chaire, et reprenez la place que vous aviez auparavant. Mayeul obéit aussitôt, et reprit son ancienne place de simple moine. Alors Aimard se mit dans la chaire abbatiale, et proclama le cellerier, qui s'était prosterné ; il lui fit une forte réprimande, et lui imposa la pénitence qu'il voulut. Puis il quitta le siége, et ordonna à Mayeul de le reprendre ; à quoi il obéit aussitôt. On voit dans cet exemple la vigueur d'Aimard et l'humilité de Mayeul (1205).

Aimard mourut, comme l'on croit, l'an 965, et Mayeul gouverna seul l'abbaye de Cluny pendant près de trente ans — *Voy.* son article. — Aimard, homme d'une grande innocence et d'une aimable simplicité, augmenta considérablement le temporel de son abbaye, comme on le voit par deux cent soixante dix-huit chartes de son temps, que l'on conserva dans les archives de Cluny. Le Martyrologe des Bénédictins fait mention de ce saint abbé le 5 octobre.

AIMÉ RONCONI (le bienheureux). *Voy.* RONCONI AIMÉ (le bienheureux).

AIMERI, cardinal en 1121. *Voy.* HAIMERIC.

AIMERI ou AIMERIC, patriarche latin d'Antioche, était Limousin, homme sans lettres et de mœurs peu édifiantes. Sa nomination, en 1140, au patriarcat d'Antioche fut le résultat d'une intrigue ourdie pour déposer Raoul et lui substituer Aimeri, qui était précédemment doyen de cette église. Cependant cet homme parvint encore à être légat du Saint-Siége en Orient, sous le pontificat d'Alexandre III (1206). Plusieurs pèlerins d'Occident vivaient alors dans la Palestine en divers ermitages, et étaient exposés à la violence et aux insultes des barbares. Aimeri les rassembla sur le mont Carmel. Il mourut en 1180.

AIMERI ou AIMERIC, d'abord archidiacre de Paris, fut élevé sur le siége archiépiscopal de Lyon en 1236. C'est du temps de l'épiscopat d'Aimeri que le Pape Innocent IV, qui avait été autrefois chanoine de Lyon, se retira dans cette ville pour éviter les vexations de l'empereur Frédéric, et y tint, en 1245, un concile qui est le XIII^e^ général. Aimeri se démit à la même époque de son église entre les mains du Pape et se retira au monastère de Grandmont, où, après avoir passé quelques années dans les exercices de la communauté sans changer d'habit, il mourut l'an 1257. Après la démission d'Aimeri, le chapitre postula Hugues de Saint-Cher pour lui succéder; mais le Pape, qui avait d'autres vues, éleva Hugues au cardinalat et donna l'archevêché de Lyon à Philippe de Savoie (1207).

AIMERI ou AMAURY II DE LUSIGNAN, roi de Chypre et de Jérusalem. Il était roi de Chypre de son chef, et roi de Jérusalem par sa femme Isabelle, dont il fut le quatrième mari. Pendant et après les terribles fléaux qui désolèrent la Syrie et l'Egypte au commencement du XIII^e^ siècle, ce roi, que les

(1204) Chevreau, *Hist. au monde*, liv. v.
(1205) Petrus Damian., l. II, ep. 14.
(1206) Guillaume de Tyr; Baronius, in *Annal.*
(1207) V. dom Richard.

Digitized by Google

Latins avaient élu comme le plus propre à soutenir le royaume chancelant de Jérusalem, donnait à ses barons l'exemple de la sagesse et de la résignation chrétiennes. Dans la dernière croisade il se distingua par son zèle et sa foi. Le Pape Innocent III lui écrivit, ainsi qu'à la reine son épouse, pour leur promettre sa protection, qu'ils lui avaient demandée, et au roi en particulier pour l'exhorter aux vertus convenables à sa dignité, et l'assurer qu'il faisait tous ses efforts pour lui envoyer du secours. Ces deux lettres sont du mois de décembre 1198. Le roi, Amaury II mourut le 1er avril 1205, à Ptolémaïde ou Saint-Jean-d'Acre. Un fils qu'il avait eu d'Isabelle mourut quelque temps après. La reine Isabelle suivit bientôt elle-même dans la tombe son époux et son fils, laissant le droit du royaume à sa fille aînée, Marie, qu'elle avait eue de Conrad, marquis de Monferrat, son deuxième époux.

AIMERI (DE MONTRÉAL), chevalier albigeois, fut massacré avec sa sœur Lavaur par ordre du comte de Montfort, en 1212. Fleury dit (1208) que la dame de Lavaur, sœur d'Aimeri, était une hérétique très-opiniâtre; qu'on la jeta dans un puits et qu'on l'accabla de pierres. Quant à Aimeri, n'ayant pu être pendu avec beaucoup de ses compagnons, comme on l'aurait voulu, il fut massacré par les croisés qui étaient venus assiéger Lavaur, ville qui fut prise d'assaut le jour de l'Invention de la sainte Croix, 3 mai 1211.

AIMON ou AIMON (JEAN), aussi appelé Aymone, né en Dauphiné, où il fut curé pendant quelque temps, vers le milieu du XVIIe siècle. Il suivit à Rome l'évêque de Maurienne et se fit recevoir protonotaire. Plus tard on le voit passer à Genève, où il abjure le catholicisme; de là il passe à Berne, puis à la Haye, où il se marie.

Le cardinal de Noailles lui obtint la permission de rentrer en France en 1706, et le plaça aux Missions-Etrangères; mais celui qui avait pu abjurer la foi de ses pères ne pouvait manquer de donner tôt ou tard la juste mesure de ses mauvais penchants. Aimon, que le sous-bibliothécaire du roi, Clément, laissait souvent seul dans la bibliothèque confiée à sa garde, vola plusieurs manuscrits et s'enfuit en Hollande l'an 1707. En 1708 il fit paraître à la Haye, sous le titre de *Monuments authentiques de la Religion grecque*, l'original des actes du concile tenu à Jérusalem en 1072 et 1073 (1209), l'un des manuscrits volés. En 1709, les Etats de Hollande obligèrent Aimon à rendre l'original des actes; mais la plupart des autres ouvrages enlevés furent à jamais perdus. On ignore l'époque de la mort de cet homme misérable.

AIMON, duc de Ponthieu, cité dans l'histoire ecclésiastique pour avoir donné l'hospitalité à saint Josse, (*Voy.* cet article) et l'avoir fait, vers l'année 635, ordonner prêtre afin qu'il desservît son oratoire particulier (1210). Nous voyons aussi que le fils de ce duc fut ressuscité quelque temps après par saint Fursi dans un voyage que ce saint faisait pour se rendre à Rome (1211). Le Ponthieu, qui était alors un duché, n'eut plus dans la suite que le titre de comté. *Voy.* l'article FURSI (Saint).

AIMON, prince des Ardennes, comte de Corbeil, père, à ce que l'on croit, des *quatre fils Aimon*, ces preux si connus dans nos vieilles histoires. On dit que le prince Renaud, l'aîné de ces quatre frères, après avoir été un grand guerrier sous Charlemagne, se fit moine à Cologne; qu'il mourut martyr, et qu'à cause des miracles qu'il fit après sa mort on lui bâtit une église (1212). Le P. Longueval nous apprend (1213) que la veuve du comte Aimon, Elisabeth, épousa le comte Burcard, qui se fit moine vers l'an 995, à Saint-Maur-des-Fossés. *Voy.* cet article.

AIMON, archevêque de Bourges au XIe siècle, était de la maison des seigneurs de Bourbon et succéda à Gauslin sur le siége de Bourges en l'an 1030. Il ne se montra pas moins zélé que son prédécesseur pour établir l'apostolat de saint Martial; il tint à ce sujet deux conciles, qu'il présida, l'un à Bourges en 1031, l'autre à Limoges en la même année. — *Voy.* l'article MARTIAL (Saint.) — L'archevêque Aimon assista aussi au concile de Toulouse de l'an 1068, et mourut en 1090.

AIMON, évêque de Léon, fut assassiné pour la défense des priviléges de l'Eglise en 1171. Ce pieux évêque défendait en effet les droits de l'Eglise et voulait maintenir intacte la discipline ecclésiastique. C'est ce qui excita la fureur de ses ennemis. Il y eut dans sa mort une barbarie plus digne des Armoriques païens qu'on ne devait l'attendre d'une nation policée par l'esprit de foi; puisque ce furent les conseils du propre frère et du propre neveu de l'évêque qui dirigèrent ce coup parricide (1214). « Quoiqu'Aimon donnât son sang pour la défense des priviléges de l'Eglise, Dieu jusqu'ici,

(1208) *Hist. eccles.*, liv. LXXVII, n° 1.

(1209) L'auteur que nous suivons ici doit se tromper, car nous avons cherché dans tous les ouvrages qui ont été faits sur les conciles et nous n'avons pas vu qu'il ait été tenu de concile à Jérusalem en l'une et l'autre de ces deux années. Nous trouvons seulement qu'il y eut en 1143 (Fleury dit 1140, liv. LXVIII, n° 74) un concile assemblé par le légat Albéric (*Voy.* son article) et tenu dans l'église de Sion, regardée comme la mère de toutes les Eglises; concile où se trouva le Catholique d'Arménie, c'est-à-dire le premier des évêques de la nation (id., liv. LXIV, n° 47), avec qui l'on traita des articles de la foi dans lesquels les Arméniens semblent s'éloigner des catholiques, et que leur représentant promit de corriger.

(1210) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. IX, tom. V, p. 147 de l'édit. in-12, 1826.

(1211) Id. ibid., lib. IX, tom. V, p. 205.

(1212) Bertels, *Hist. Luxemb.*; Ferrarius, in *Catalog. sanct.* ad 7 januarii.

(1213) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XIV.

(1214) *Gall. Christ.*, tom. I, 3.

Digitized by Google

dit un historien (1215), n'a pas permis qu'il fût honoré du culte qui paraissait dû à une si belle cause. »

AIMON, moine de l'abbaye de Savigny, de l'ordre de Cîteaux, était Breton et natif de Landacob. Il prit l'habit de religieux dans l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches, différente de l'abbaye de ce nom qui existait dans le diocèse de Lyon et qui était de l'ordre de Saint-Benoît. Ce religieux a écrit quelques livres de piété, et est mort en odeur de sainteté vers l'an 1174 (1216).

AIMON, évêque d'Halberstat dans la basse Saxe. *Voy.* HAIMON.

AION (Saint), abbé de Lérins, eut la tête coupée, les yeux et la langue arrachés, en 675, avec plusieurs de ses moines : il est honoré le 3 septembre.

AIROLDI (ALPHONSE), archevêque d'Héraclée, juge de la légation apostolique au royaume de Sicile. On lui doit la publication du *Codice diplomatico di Sicilia, sotto il governo degli Arabi;* Palerme, 1789-92, 6 vol. in 4°.

AISAN ou AÏZAN, prince d'Auxume en Ethiopie auquel l'empereur Constantius écrivit en 358 pour lui enjoindre d'envoyer au plus tôt l'évêque Frumentius en Egypte, pour être instruit et examiné par George, le faux évêque d'Alexandrie qui soutenait les ariens. *Voy.* les articles FRUMENTIUS et GEORGE.

AITHALAS (Saint), prêtre, martyr en Perse en 344, sous le roi Sapor. *Voy.* l'article ACEPSIMAS (Saint), évêque et martyr.

AITHALES, diacre arien, condamné avec beaucoup d'autres au concile assemblé par saint Alexandre d'Alexandrie en l'an 320, et désigné parmi les hérétiques dans la lettre synodique que ce saint patriarche écrivit alors à tous les évêques qui défendaient la doctrine apostolique (1217).

ALADIN, sultan d'Icone, était le chef de la branche des Turcs Seljouquides, qui régnait en Natolie, et se nommait proprement Alaeddin Caïcobad (1218). Comme il faisait la guerre aux sultans de Syrie et d'Egypte, de la famille de Saladin, il cherchait à exciter contre eux les chrétiens francs, et regardait le Pape comme leur calife. Il envoya donc à Grégoire IX un chrétien, son sujet, nommé Jean Gabra, qui dit au Pape que le sultan désirait l'avoir pour ami, comme il avait déjà l'empereur Frédéric, et qu'il était prêt à les aider pour le recouvrement de Jérusalem, le priant de lui envoyer un nonce. Grégoire IX, dans le dessein de faciliter la croisade, reçut favorablement l'envoyé d'Aladin, en 1235. De plus il lui écrivit, le 20 mars de la même année, une lettre dans laquelle il lui promit de lui envoyer un nonce au plus tôt (1219). Mais Aladin mourut l'année suivante 1236, après avoir régné dix-huit ans.

(1215) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXVII.
(1216) Seguin, *De Vir. illust. ord. Cister.*, lib. III, c. 67.
(1217) *Voy.* Fleury, *Hist. eccles.*, liv. X, n°. 28, 31.

ALAGNAN (BERNARD), chanoine de Valence, nonce du pape Clément VI, envoyé vers le roi d'Aragon Pierre IV pour lui représenter ses injustices et ses vexations contre la juridiction ecclésiastique. *Voy.* l'article PIERRE IV, roi d'Aragon.

ALAIN CAGNARD, comte de Cornouailles, fonda, dans la première moitié du XI^e^ siècle, le monastère de Quimperlé en l'honneur de la sainte Croix, dans un lieu nommé précédemment *Anaurot*. Il y établit pour premier abbé un saint moine nommé Garloese, qui fut tiré du monastère de Rhedon, et béni par Orscand, évêque de Quimper. Le fondateur mit ce monastère sous la protection du Saint-Siége, et l'obligea de payer tous les ans à l'Eglise romaine un cens de deux deniers d'or (1220).

ALAIN, comte de Rennes et duc de Bretagne au XI^e^ siècle, fonda pour sa sœur Adèle l'abbaye de Saint-Georges près de Rennes. Adèle s'y fit religieuse avec plusieurs filles de la première noblesse de Bretagne. Alain dit dans la charte de fondation, que pour mériter les biens éternels par le bon usage des biens temporels, il offre d'abord à Dieu sa sœur, qui est le trésor le plus précieux qu'il ait sur la terre, et qu'ensuite il donne à cette princesse un lieu pour bâtir un monastère en l'honneur de saint Georges, et y assigne des revenus convenables (1221). Cette charte est signée par Alain, quelques membres de sa famille, et plusieurs évêques.

ALAIN ou ALÆNUS, évêque d'Auxerre au XII^e^ siècle. Alain était Flamand de nation. Après avoir été élevé dans l'église de Lille, il devint élève de saint Bernard au monastère de Clairvaux. Il fut ensuite fait premier abbé de Larivoir au diocèse de Troyes en Champagne, et il gouverna ce monastère douze ans.

Hugues, évêque d'Auxerre, étant mort le 10 octobre 1152, on procéda à l'élection de son successeur. Comme on s'en occupait, il survint un jeune homme qui interjeta appel et défendit de passer outre jusqu'à ce qu'il eût été à Rome et qu'il en fût revenu. Mais on ne l'écouta point et l'on passa outre. Alain fut alors élu évêque d'Auxerre dans une autre réunion régulière. Cependant ses antagonistes recommencèrent une troisième élection, et il y eut à cette occasion de grandes cabales dans la ville. Saint Bernard s'en plaignit au Pape Eugène. Celui-ci le chargea de faire recommencer l'élection et d'y présider : c'est ce qui eut lieu en effet, et Alain fut nommé de nouveau.

Mais les troubles n'en demeurèrent point là. Le pouvoir temporel voulut s'en mêler, et il écouta, comme il arrive souvent, les intrigants plutôt que les vrais amis de l'Eglise. On fit entendre au roi Louis que la première élection qu'il avait permise n'avant

(1218) *Bibl. Orient.*, p. 240, 807.
(1219) Epist. *ap.*, Rain., 1235, num. 37, 38.
(1220) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XX.
(1221) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XX.

Digitized by Google

pas eu lieu, on n'avait pu en faire une autre sans sa permission. De là de nouveaux conflits. Saint Bernard intervint. Il représenta que le premier consentement suffisait, et qu'il n'était pas nécessaire de recourir au roi toutes les fois que le clergé se trouvait partagé dans de semblables affaires (1222).

Enfin le Pape confirma l'élection d'Alain en 1153, et la paix se rétablit. Cet évêque tint le siége d'Auxerre pendant treize ans, après lesquels il le quitta par permission du Pape et retourna à Clairvaux, où il mourut en 1182. Alain nous a laissé un abrégé de la Vie de saint Bernard, donné par dom Mabillon, dans son édition des œuvres de ce saint docteur (1223). Cet abrégé est d'autant plus précieux, qu'il est d'un auteur contemporain et d'un disciple du célèbre abbé de Clairvaux.

ALAIN, abbé de Tewkesbury en Angleterre, de l'ordre de Saint-Benoît. Il devint prieur de l'abbaye des Bénédictins de la Très-Sainte-Trinité de Cantorbéry en 1179. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *De la Vie et de l'exil de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry*. Dans cet ouvrage, écrit en latin, il recueillit toutes les lettres que ce saint martyr écrivit de son exil, et celles qu'il reçut de divers personnages. Ce recueil a une haute importance pour l'histoire de l'Eglise au XII^e^ siècle. Elu abbé de Tewkesbury en 1186, Alain se montra ferme défenseur des droits de son abbaye, qu'il soutint courageusement contre les prétentions royales elles-mêmes. Il mourut l'an 1201.

ALAIN ou ALANUS (GUILLAUME), cardinal, né en Angleterre, à Lancastre, d'une famille illustre et opulente.

I. Après avoir fait ses études dans l'Université d'Oxford, il fut pourvu d'un canonicat dans l'église métropolitaine d'York. Il vint ensuite à Douai, dont l'université avait été fondée depuis peu par Philippe II. Il y prit le degré de docteur en théologie, et y fut fait professeur d'Ecriture sainte.

Au bout de quelque temps Alain revint en Angleterre. Elisabeth venait de monter sur le trône, et avait ordonné au clergé de la reconnaître pour chef de l'Eglise anglicane. Alain s'y opposa courageusement et sut résister aux coupables desseins du pouvoir temporel. Mais craignant la rigueur des édits, il quitta volontairement sa patrie, et se retira à Louvain sous la protection du roi d'Espagne. Là, tout occupé de maintenir ses compatriotes dans la foi de leurs pères et de repousser les traits des hérétiques, il engagea quelques personnes à fonder un séminaire où les jeunes Anglais seraient élevés dans la piété et dans l'étude de la doctrine orthodoxe. Ce séminaire devint nombreux et forma dans la suite de grands hommes.

II. Ce docteur étant tombé malade à Louvain, et les médecins ayant décidé qu'il n'y avait que l'air natal qui pût rétablir sa santé, retourna en Angleterre, où il fit tout ce qu'il put pour fortifier les catholiques dans la défense de la vraie religion et les animer à tout souffrir plutôt que de l'abandonner. Il y composa aussi quelques livres de controverse contre les protestants, entre autres un traité du purgatoire, et trois autres traités : l'un du sacerdoce, l'autre des indulgences, et le troisième de la vérité infaillible de la foi catholique. Ces écrits irritèrent les hérétiques, qui le contraignirent une seconde fois de prendre la fuite. Alain se retira alors dans les Pays-Bas, et enseigna la théologie dans un monastère à Malines. Mais ayant été ensuite obligé de quitter ce séjour, il vint à Reims avec la permission du roi de France.

Les princes de la maison de Guise le reçurent généreusement dans cette ville. Par leur crédit il fonda un séminaire pour l'éducation de la jeunesse; plus de deux cents jeunes gens de Douai s'y rendirent, et l'on sait combien fut célèbre cet établissement. Alain y présida les études pendant plus de quatorze ans, fut fait en même temps chanoine de Reims, et demeura dans cette célèbre église jusqu'à ce que Grégoire XIII l'appela à Rome pour régir le séminaire d'Anglais que ce Pape y avait établi.

Ce voyage était le second qu'Alain faisait dans la ville éternelle. Il avait fait le premier avec Jean de Vandeville, professeur de droit dans l'université de Douai, et depuis évêque de Tournay. Enfin il en fit un troisième pour régler un différend qui s'était élevé entre les jésuites et les écoliers anglais, différend qu'il termina heureusement (1224).

III. Etant chanoine de Reims, ainsi que nous venons de le dire, Alain se distingua surtout par son zèle à défendre et à justifier ses compatriotes catholiques. Il prouva leur innocence, fit voir les raisons de leur demeure à Rome et à Reims, et démontra qu'ils n'avaient point d'autre but que de ramener leurs frères égarés à l'union de l'Eglise, sans penser à troubler l'Etat (1225). On était alors en 1581.

Quelques années plus tard le roi d'Espagne Philippe II sollicita un chapeau de cardinal pour Alain. A la prière de ce prince, le Pape Sixte V le revêtit en effet de cette haute dignité et lui donna le titre de Saint-Martin aux Monts. Sa nomination est du 7 août 1587.

Alain avait déjà refusé la pourpre sacrée que Grégoire XIII lui avait offerte. Mais Sixte V, voulant récompenser les grands services qu'il avait rendus à la foi, l'obligea d'accepter cette position, et le déclara, conformément au désir de Philippe II, son légat en Angleterre. C'est lui qu'on appela depuis le cardinal d'Angleterre. Ce monarque lui donna une riche abbaye dans la Calabre, afin

(1222) *Hist. ep. Antis.*, epist. S. Bern. 175, 176, 280, 282.

(1223) *Hist. litt. de S. Bernard*, etc., in-4°, 1773, p. 2; et Dupin, *Biblioth. des Aut. ecclés.*, XII^e^ siècle, p. 304, 664 de l'édit. in-8° de 1696.

(1224) *Cont.* Fleur., liv. 181, n° 12.

(1225) Id. ibid., liv. CLXXV, n° 84.

Digitized by Google

qu'il pût mieux soutenir sa dignité ; car il était déjà reçu malheureusement qu'il faut de la fortune pour soutenir un rang qui est plutôt une charge redoutable, et qui doit plus briller par le dévouement à l'Eglise et par les vertus que par l'éclat extérieur : c'est du moins l'avis de saint Bernard, qui avouait que « le monde souffre ce désordre, parce qu'il est son ouvrage, » mais qui déclarait en même temps que l'Evangile ne le tolère point (1226). Le roi d'Espagne nomma aussi Alain à l'archevêché de Malines; mais il ne put y résider, le Pape n'ayant pas voulu le laisser sortir de Rome, où il s'était rendu nécessaire dans les consistoires.

IV. Tandis que la ruine de l'Eglise britannique se consommait, le cardinal Guillaume Alain, l'un de ses derniers ornements et de ses plus zélés défenseurs, terminait sa carrière. Il était âgé de soixante-trois ans, lorsqu'il mourut le 16 octobre 1594. Son corps fut enterré dans l'église de la nation anglaise à Rome.

Ce cardinal est loué ainsi par un historien (1227) : « Il aima mieux, comme il le disait lui-même, vivre dans l'indigence hors de sa patrie que d'y jouir d'une abondance funeste à sa religion. Toujours appliqué néanmoins à maintenir ses compatriotes dans la foi de leurs pères, à Louvain, à Reims, à Rome, qu'il habita successivement, il fit bâtir et gouverna des séminaires nombreux, où il n'omit rien pour établir solidement dans la foi et la piété les jeunes Anglais qui, à son exemple, préféraient la religion à la fortune. Ce furent là, pour ainsi dire, autant de pépinières d'apôtres, de confesseurs, de martyrs intrépides, que ni les prisons, ni les tortures, ni la peine de mort, n'empêchèrent jamais de cultiver les derniers germes de la foi dans leur nation, qui est redevable à leurs soins du peu qu'elle en conserve (1228). »

V. Outre les ouvrages de controverse dont nous avons parlé, le cardinal Alain a aussi composé beaucoup d'autres traités en anglais. Il existe de lui un *Traité des sacrements de l'Eglise* en latin, qu'on estime comme un ouvrage solide et bien écrit : il fut imprimé à Anvers en 1576. Ce prélat, dont la doctrine égalait la vertu, fut aussi employé avec le savant Bellarmin et le cardinal Colonne à la révision de la Bible selon la Vulgate, imprimée par ordre de Sixte V et revue par les soins de Clément VIII. Alain avait indépendamment de ces travaux entrepris de donner une édition des œuvres de saint Augustin; mais la mort ne lui permit pas d'exécuter ce projet.

ALAIN DE SOLMINIHAC (1229), évêque de Cahors, naquit le 25 novembre 1593, au château de Belet près de Périgueux. Il fut d'abord un religieux fervent et rempli de piété, puis abbé de l'abbaye de Chancelade. Il fut nommé à l'évêché de Lavaur, puis à celui de Cahors. Il fonda dans son diocèse plusieurs établissements de charité, employa toute sa fortune au soulagement des pauvres, et donna l'exemple de toutes les vertus. Il mourut saintement à Cahors le 31 décembre 1659.

Les mérites de cet évêque engagèrent à entreprendre le procès de sa béatification, et il y a longtemps que cette cause est commencée. Le clergé de France a demandé plusieurs fois au Saint-Siége que l'on informât sur ses vertus (1230). En 1847, l'évêque actuel de Cahors a adressé à son clergé une circulaire afin de demander tous les renseignements qui pourraient servir à cette cause, et à Rome on a accueilli avec faveur la proposition de reprendre ce procès de béatification (1231). La réputation d'Alain s'est conservée dans son diocèse, où l'on ne l'appelle encore que le *bienheureux*. Il existe une *Vie du bienheureux Alain*, par Chastenet, dont ne parle point Feller. Elle a été réimprimée en 1817, 1 vol. in-12.

ALAINS, peuples barbares de la Sarmatie d'Europe, dont nous devons dire un mot à cause des ravages qu'ils exercèrent dans l'Eglise de Dieu et du grand nombre de martyrs qu'ils firent.

I. L'historien Josèphe, qui parle des Alains (1232), dit qu'ils étaient Scythes, et Ptolémée les place dans la partie de la Scythie qui est en deçà du mont Imaüs, et d'autres dans la partie qui est au delà de la même montagne. Cependant Lucien (1233) et Lucain (1234) les distinguent des Scythes. Josèphe dit qu'ils habitaient sur le Tanaïs et sur le Palus-Méotide. Claudien le dit aussi (1235), et Procope (1236) déclare que les Alains, nation libre et toujours alliée aux Perses contre les Romains et leurs autres ennemis, occupent tout ce qui s'étend depuis le mont Caucase jusqu'aux portes Caspiennes. Sidoine Apollinaire les appelle aussi les habitants du Caucase (1237); et Josèphe confirme ce que rapporte Procope, car il dit (1238) que sous Vespasien les Alains

(1226) *Voy.* S. Bernard, epist. x, ad. Henr.

(1227) Bérault-Bercastel, *Histoire de l'Eglise*, liv. LXIX, tom. X, p. 304 et 305 de l'édit. in-8°, 1835, Besançon.

(1228) On a accusé les Jésuites d'avoir empoisonné Alain. Mais c'est une odieuse calomnie. « Il faut se défier, dit la *Nouvelle Biographie universelle*, publiée par MM. Firmin Didot, il faut se défier de ces accusations d'empoisonnement, si fréquentes et si légèrement hasardées, surtout en Italie, dans ce siècle et dans ceux qui l'ont précédé. » Et cette observation de l'ouvrage que nous citons est d'autant plus forte que l'article Alain (*Alan*) est fait dans un esprit qui n'est pas tout à fait satisfaisant.

(1229) Quelques auteurs écrivent *Solminiac*.

(1230) Picot parle beaucoup de ce serviteur de Dieu dans son *Essai hist. sur l'influence de la relig. en France pendant le* XVII^e *siècle*, etc. 2 vol. in-8°, 1834, tom. I, p. 222 et suiv.; 493, 498 et suiv.; 548.

(1231) *Voy.* le *Méniorial catholique* de M. l'abbé Guérin, n° d'octobre 1847, ou tom. VII, p. 124.

(1232) Dans son VII^e liv. *De la guerre des Juifs.*

(1233) Apud Toxaris.

(1234) *Phars.*, lib. x, v. 455.

(1235) Lib. I, *contre Rufin.*

(1236) Lib. IV de l'*Hist. des Goths.*

(1237) Epist. 1, lib. IV.

(1238) Lib. VII *De la guerre des Juifs*

Digitized by Google

ayant obtenu passage du roi des Hircaniens, ravagèrent la Médie. Martial semble les placer dans la Sarmatie (1239), en leur donnant des chevaux sarmates : *Nec te sarmatico transit Alanus equo ;* et Pacat, qui en parle deux fois (1240), les joint toujours aux Goths et aux Huns. Lucien dit que les Alains parlaient la même langue que les Scythes, et qu'ils n'en différaient que par les cheveux, qu'ils portaient courts. Procope croit que les Alains étaient Goths.

II. Les Alains, qui avaient ravagé la Médie sous Vespasien, se joignirent à d'autres barbares pour ravager l'empire au commencement du v^e^ siècle. « Dès l'année 406, dit Fleury (1241), les Vandales et les Alains passèrent le Rhin, et entrèrent dans les Gaules. Les Quades, les Sarmates, les Gépides, les Hérules, les Saxons et les Allemands les aidèrent à ravager tout ce qu'enferment le Rhin, l'Océan, les Alpes et les Pyrénées. Mayence fut prise et ruinée, et plusieurs milliers de personnes massacrées dans l'église. Worms fut ruinée après un long siége. Reims, Amiens, Arras, Térouane, Tournay, Spire, Argentine ou Strasbourg, devinrent des villes germaniques. L'Aquitaine, la Novempopulanie, la province Lyonnaise et la Narbonaise, tout fut ruiné à la réserve de peu de villes. C'est ainsi qu'en parle saint Jérôme, qui regrette particulièrement Toulouse. Il se plaint encore que les femmes nobles et les filles consacrées à Dieu ont été le jouet des barbares ; les évêques pris, les prêtres et les clercs tués, les églises renversées, les chevaux attachés aux autels, les reliques déterrées. J'ai vu, dit le prêtre Salvien, dans les villes, les corps morts de l'un et de l'autre sexe nus, déchirés par les chiens et les oiseaux, infecter les vivants qui restaient. »

Fleury ajoute : « Comme ces barbares étaient encore païens, ils firent grand nombre de martyrs. L'Eglise honore le quatorzième de décembre saint Nicaise, archevêque de Reims, avec la vierge Eutropie, sa sœur, Florentius, diacre, et Jucundus, lecteur, tué à la porte de l'église par les Vandales. On croit que saint Diogène d'Arras souffrit le martyre dans le même temps. Trèves fut pillée jusqu'à quatre fois, et son évêque Valentin tué. A Besançon, l'évêque Antidius est honoré le 17 juin comme martyrisé par les Vandales. A Semont en Bourgogne, saint Florentin et saint Hilaire, martyrs, honorés le 27 septembre. A Auxerre, saint Fraterne, évêque, martyrisé le jour même de son sacre. A Langres, saint Didier, évêque, avec saint Valère, son archidiacre, et saint Prudence (1242) ; et plusieurs autres martyrs en divers lieux des Gaules (1243). »

III. De là, les Alaises passèrent en Espagne, vers l'an 412; ils prirent la Lusitanie et la province de Carthage (1244). Plus tard ils se dirigèrent jusque dans l'Afrique ; ils ravagèrent le pays, qu'ils trouvèrent paisible, tuant, brûlant, coupant les arbres, et surtout désolant les églises, car ils étaient Ariens (1245. Ce fut sous le consulat de Taurus et de Félix qu'ils passèrent en Afrique, c'est-à-dire l'an 428. *Voy.* l'article INONDATION DES BARBARES.

On prétend que ce fut Stilicon qui appela ces barbares; et qu'alors ils avaient quitté le Tanaïs et demeuraient sur le Danube. Ceux qui restèrent dans les Gaules se divisèrent en deux bandes principales (1246). L'une se plaça le long de la Loire, sous la conduite du roi Eocharic, et l'autre sur le Rhône, dans le territoire de Valence, sous Sangiban. Il y avait dans le Turquestan une ville nommée Alan, qui donna son nom à une province où se trouvaient les villes de Bilun et de Caoubari. D'Herbelot en conclut qu'apparemment c'est de là que sont sortis les Alains; et le P. Lobineau prétend (1247) que ce nom d'*Alain* est un nom propre fort usité en Bretagne dans tous les temps, et qu'il peut venir de l'ancien mot breton *Allan*, expliqué par celui d'*extra* ou *dehors* (1248), de telle sorte qu'en ce sens il signifierait *étranger*. Mais il faut remarquer que ce mot n'est en Bretagne que depuis qu'Aëtius y eut envoyé une armée d'Alains pour maintenir ce peuple. Ils s'y établirent en effet, et c'est de là que ce nom y devint commun (1249). Si c'étaient les Bretons ou Armoriques qui eussent donné ce nom aux Alains, comment Josèphe, Lucain, Lucien, etc., que nous avons cités plus haut, les nommeraient-ils ainsi avant que les Armoriques eussent jamais connu aucun Alain? L'opinion du P. Lobineau n'est donc pas soutenable.

De Valois dans la *Notice des Gaules* s'étend sur les Alains, et Grotius en parle aussi dans l'Histoire des Suèves, des Goths et des Vandales. Mais ces auteurs s'occupent plus de l'origine et des ravages de ces peuples, que de la mission providentielle qu'ils accomplissaient sans le savoir. Tant de barbares, dit Salvien (1250), semblaient ne s'être élevés contre les chrétiens que pour

(1239) Lib. VII, epist. 29.
(1240) Apud *Panégyrique de Théodose.*
(1241) *Hist. ecclés.*, liv. XXII, n° 16.
(1242) D. Ruinart, *Hist. Persec. Vandal.* Hier. a l'Agerat., ad Heliodor. *Martyr. R.*, 14 dec. *Martyr.*, 29 sept., id. 23 mai.
(1243) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXII, n° 16.
(1244) id. ibid., liv. XXIII, n° 5.
(1245) Id. ibid., liv. XXIV, n° 51.
(1246) *Voy.* le *Dict. univ. de Trévoux*, 8 vol. in-folio, 1771, tom. I, p. 205, col. 2.
(1247) *Hist. de Bretagne*, Paris, 1704.
(1248) Dans le *Dictionnaire* de Davies.
(1249) C'est ce que dit aussi Le Beau, en même temps qu'il nous apprend une autre circonstance touchant les Alains : « En 440, dit-il, Aëtius donna aux Alains le pays de Valence à partager avec les habitants... Deux ans après ils chassèrent les anciens possesseurs et demeurèrent seuls maîtres du pays. Mais ce petit royaume, enclavé dans la Viennoise, ne subsista pas longtemps. Aëtius avait encore établi vers l'embouchure de la Loire une autre colonie d'Alains, qui s'unirent dans la suite aux Bretons de l'Armorique : et c'est pour cette raison que le nom d'Alain est devenu si commun dans la Bretagne. » *Hist. du Bas-Empire*, liv. XXXII, n° 19.
(1250) *De Provid*, lib. VII.

Digitized by Google

les punir de leurs infidélités et de leurs désordres; et c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on étudie l'histoire de ces anciens peuples.

ALAINS, chrétiens du rite grec en Orient. Nous trouvons quelques détails sur cette nation dans la relation que le Cordelier Guillaume de Rubruquis adressa au roi saint Louis en 1253, pour lui rendre compte d'une mission que lui et plusieurs de ses compagnons avaient faite dans la petite Tartarie (1251).

Ce religieux constate que les Alains font conscience de boire du cosmos, c'est-à-dire certain breuvage fait avec du lait de jument, et que leurs prêtres mettent en pénitence ceux qui en boivent comme s'ils avaient apostasié. Puis il dit : « La veille de la Pentecôte, des Alains qui sont chrétiens du rite grec vinrent à nous. Ils ne sont pas schismatiques comme les grecs, mais il honorent tous les chrétiens sans distinction. Ils nous apportèrent de la viande cuite, nous priant d'en manger et de prier Dieu pour un d'entre eux qui était mort. Je leur dis qu'il ne nous était pas permis de manger de la viande ce jour-là, qui était la vigile d'une si grande fête, sur laquelle je les instruisis; et ils en furent extrêmement réjouis, car ils ignoraient tout ce qui regarde la religion hors le seul nom de Jésus-Christ. Ils nous demandèrent, et plusieurs autres chrétiens aussi Russes et Hongrois, s'ils pouvaient faire leur salut étant obligés à boire du cosmos et à manger des bêtes mortes d'elles-mêmes, ou tuées par des Sarrasins ou d'autres infidèles; qu'ils ignoraient les jours de jeûne, et ne pourraient les observer quand même ils les connaîtraient. Je les redressai comme je pus, les instruisant et les fortifiant dans la foi. »

Nous voyons aussi que vers l'année 1338 quatre princes de la nation des Alains écrivirent au Pape Benoît XII et lui exprimèrent des sentiments extrêmement touchants. Ils disent en substance : « Nous avons été longtemps instruits dans la foi catholique, et gouvernés utilement par votre légat, frère Jean, homme de grand mérite, mais qui est mort il y a huit ans. » C'est Jean de Moutcorvin, archevêque de Cambalu (1252), mort par conséquent vers l'an 1330, et qui était frère mineur. La lettre ajoute : « Depuis ce temps nous sommes demeurés sans supérieur et sans consolation spirituelle, quoique nous ayons ouï dire que vous nous avez pourvus d'un autre légat; mais il n'est pas encore venu. » C'est Nicolas, du même ordre des frères mineurs, sacré archevêque de Cambalu en 1333. « C'est pourquoi, continue la lettre, nous supplions Votre Sainteté de nous en envoyer un au plus tôt; comme aussi d'écrire gracieusement à l'empereur, notre maître, pour établir le commerce d'envoyés réciproques qu'il vous demande, et lier amitié entre vous et lui : d'où s'ensuivra un grand bien pour le salut des âmes, au lieu que son indignation attirerait une infinité de maux. »

Le Pape accueillit favorablement cette lettre. Il y répondit et adressa aux Alains une confession de foi entièrement semblable à celle que Clément IV avait envoyée aux Grecs (1253). Ces envois sont datés du 13 juin 1338. Quatre mois après, Benoît XII envoya en Tartarie quatre frères mineurs en qualité de nonces, et il est à présumer qu'il y en avait au moins un pour les Alains.

ALAMANI (Jean-Baptiste). *Voy.* Alemanni.

ALAMANNO DE BAGNAREA, de l'ordre des Frères Mineurs, inquisiteur dans la province romaine, depuis nonce en Sicile (1254), fut fait archevêque d'Arbora ou Oristagni par le Pape Boniface VIII. La bulle de provision est du 28 avril 1299; mais le même jour le Pape le fit son vicaire pour exercer dans Rome les fonctions épiscopales, quoique Boniface y fût présent : le nouvel archevêque ne jouit pas longtemps de ces hautes fonctions, car il mourut en cour de Rome la même année.

ALAMIN (Mahomet), calife, était fils d'Aaron-Rachid; négligent, incapable de gouverner, adonné au jeu et à la débauche, il irrita son frère Abdalla Almamon, qui lui fit la guerre.

Cette guerre civile dura quatre ans et fut surtout préjudiciable aux chrétiens. On vit en Syrie, en Egypte et en Afrique, quantité de meurtres et de pillages des musulmans les uns contre les autres, et contre les chrétiens leurs sujets. A Jérusalem, les églises de la Résurrection, du Calvaire, et toutes les autres furent profanées et abandonnées. Dans les déserts les deux grandes laures de Saint-Cariton et de Saint-Sabas, et les autres monastères de Saint-Euthymius et de Saint-Théodose, furent aussi abandonnés. En 812 plusieurs chrétiens tant moines que laïques s'enfuirent de Palestine et de toute la Syrie, ne pouvant souffrir les violences des musulmans pendant cette anarchie. Ce n'étaient que massacres, brigandages, adultères et insolences de toutes sortes. Il y eut plusieurs chrétiens martyrisés; plusieurs se sauvèrent dans l'île de Chypre et de là à Constantinople, où l'empereur Michel et le patriarche Nicéphore les reçurent avec beaucoup d'humanité. Le patriarche donna un monastère considérable à ceux qui vinrent à Constantinople, et envoya un talent d'or à ceux qui demeurèrent en Chypre.

Au milieu de ces scènes de désolation, le calife Alamin fut abandonné des siens et tué enfin en l'an 813, 198 de l'hégire. Il

(1251) *Voy.* apud Fleury, liv. LXXXIV, n. 16, 17, 18 et 19.

(1252) Et non Jean d'Apri, comme semble le faire croire Fleury par son renvoi en cet endroit, puisque celui-ci était patriarche de Constantinople en 1333, tandis que l'autre mourut en 1330.

(1253) Rain., n° 78, Vad., n. 10, 11, etc. Rain n° 80.

(1254) *Regest.*, p. 258, 259.

Digitized by Google

était seulement âgé de vingt-neuf ans et avait régné quatre ans et huit mois.

ALAN ou ALLYN. *Voy.* ALAIN (Guillaume).

ALAN, prêtre irlandais, qui seconda Jacques Fitz-Moritz dans son entreprise contre les Irlandais, et qui obtint dans ce but des troupes de Philippe II, roi d'Espagne. Moritz vint en Irlande avec ces troupes, tenta de faire soulever les paysans, mais on leur livra une bataille en 1579, où les catholiques furent battus et où le prêtre Alan fut trouvé parmi les morts : il s'était engagé parmi les révoltés, afin de les exciter en leur promettant la victoire (1255).

ALAPHION, moine en Palestine au IVe siècle, vivait près de Gaze avec quelques compagnons, et se nourrissait des exemples que leur avait laissés saint Hilarion. Voici ce que Fleury nous apprend de ces pieux moines (1256). Il y avait, dit-il, dans la Palestine et dans toute la Syrie grand nombre de moines tant ermites que cénobites (1257). Hésychius ou Hésichus avait rétabli le monastère de Saint-Hilarion, où il avait rapporté ses reliques; et sa fête s'y célébrait solennellement tous les ans. On y honorait aussi trois autres solitaires, Aurélius, Alexion et Alaphion, qui, du temps de l'empereur Constantius (c'est-à-dire au commencement du IVe siècle), par leurs vertus avaient notablement servi à la propagation de la foi dans ce pays, où l'idolatrie régnait, c'est-à-dire aux environs de Gaze. Alaphion fut délivré du démon par saint Hilarion, et se convertit avec un homme de lettres, aïeul de l'historien Sozomène. Ils étaient tous deux du bourg de Béthélia près de Gaze, ainsi nommé à cause d'un temple fameux nommé en grec Panthéon, parce qu'il était dédié à tous les dieux, comme en syriaque Béthélia signifiait la maison des dieux. Ce furent donc ces deux hommes qui y établirent le christianisme, y bâtirent des églises et des monastères, et y apportèrent la piété, l'hospitalité et la charité pour les pauvres. *Voy.* l'article HÉSYCHIUS.

ALARD ou ADÉLARD, fondateur des Hospitaliers d'Aubrac dans le diocèse de Rodez. On lui donne la qualité de vicomte de Flandre. Le théâtre qu'il choisit pour l'exercice de son zèle fut un canton à sept lieues de Rodez, appelé la montagne d'Aubrac, véritable coupe-gorge, diffamé par quantité d'assassinats, et où lui-même avait couru risque de la vie en revenant de Saint-Jacques en Galice (1258). Ce dangereux pas servait d'issue à trois grandes provinces, l'Auvergne, la Guyenne et le Languedoc, qui toutes les trois y venaient aboutir.

I. Adélard, sensible au péril où d'autres que lui étaient pareillement exposés, avait fait vœu que, s'il échappait, il travaillerait par quelque bon établissement à la sûreté et à la commodité du passage. Il échappa en effet, et pour remplir son engagement il forma le dessein d'un hôpital, mais qui serait en même temps une espèce de place forte. Son dessein fut qu'avec des clercs et des serviteurs pour les besoins spirituels et corporels des infirmes, il y entretiendrait aussi des gens d'épée ou des chevaliers chargés de veiller à la garde de la maison et de purger les environs de tout ce qui en avait rendu jusque-là les approches si difficiles. Il pensa même, pour la perfection de l'œuvre pieuse, à se procurer le secours de quelques femmes recommandables par leur naissance, d'une exactitude et d'une capacité reconnues dans le maniement du temporel, à qui il en confierait les détails et toute la régie des biens qu'il avait intention d'y attacher.

Le plan général étant dressé ainsi que nous l'exposons, il ébaucha en forme de constitutions quelques règlements de conduite, auxquels il assujettit toutes les personnes qui s'étaient venues ranger sous sa direction. Avec ce que les trois vœux ordinaires de religion ont d'essentiel il leur prescrivait le soin des indigents, quels qu'ils fussent, et l'assistance ponctuelle aux divins offices, qu'il faisait célébrer la nuit comme le jour.

II. Malgré le décri et l'horreur du lieu où Adélard s'était placé, il rendit cet hôpital avec ses accompagnements une demeure aisée, qui s'accrut et s'embellit même en peu d'années sur le pied d'une riche fondation. Il y faisait régner une liaison et un concert admirables entre des gens qui avaient paru si peu disposés à s'associer ensemble, ecclésiastiques et laïques, frères et sœurs : tous en 1162 se trouvèrent assez de ferveur pour vouloir resserrer leur premier engagement par la profession d'une règle plus distincte, et ils la demandèrent à un évêque de Rodez uniquement connu sous le nom de Pierre.

C'était le temps que le Pape Alexandre III siégeait à Montpellier. La réputation des associés d'Aubrac alla jusqu'à lui. Il fut si charmé du bien qu'il en apprit, et si édifié de leur manière de vivre, qu'il ne dédaigna pas de proposer à être agrégé parmi eux et à entrer en participation de leurs mérites. Lui et plusieurs de ses successeurs confirmèrent la règle que l'évêque de Rodez leur avait composée, et qu'ils appelèrent règle de saint Augustin, comme plusieurs autres où l'on ne remarque cependant rien d'assez explicite pour justifier d'un texte primitif attribué à l'évêque d'Hippone. Elle diffère peu quant au fond des premiers règlements qui avaient été donnés par Adélard.

III. Un biographe remarque que cet hospice, qui servit de modèle à l'hospice du mont Saint-Bernard, n'était pas seulement un lieu de refuge pour le voyageur attaqué ou un abri donné au malheureux égaré, mais que c'était aussi une maison où chacun était reçu avec bonté et soigné avec affection et charité.

Adélard éleva aussi à Aubrac une église

(1255) Voy. *Cont. de Fleury*, liv. CLXXX, n° 4 et 5.
(1256) *Hist. ecclés.*, liv. XVII, n° 6.
(1257) *Vita Hilar.*, cap. 38. Soz. VI. c. 32; III, c. 14; id. V, c. 15; id. IV, c. 3. Ruf. *Hist.*, lib. II, c. 28.
(1258) *Hist. de l'Egl.*, liv. XXVII.

Digitized by Google

qui fut, dit-on, miraculeusement conservée par le ministère des anges; et, non content de l'œuvre principale à laquelle il s'était consacré, il renonça aux grandeurs, et se décida à résider à Aubrac auprès des douze chevaliers qu'il y avait établis. Ce fut là qu'il termina ses jours, entièrement adonné à la charité; et son corps, qui y fut enseveli, a longtemps marqué, par un grand nombre de miracles, la place où il reposait.

L'esprit de la règle d'Adélard a subsisté parmi ses descendants, et les chevaliers d'Aubrac ont tenu un rang distingué. Mais le relâchement s'en est emparé peu à peu, et l'ordre est tombé. D'illustres bienfaiteurs se sont intéressés à en arrêter la décadence, et ont recouru, pour réussir, au remède des réformes, tantôt par union avec les Bénédictins, tantôt par agrégation aux chanoines réguliers. Ces efforts ont été inutiles : une seule dignité honorée du titre de *dommerie*, et passée à la fin en commende, a absorbé toutes les autres possessions. Aubrac a eu trente-trois *doms* ou supérieurs généraux à commencer par Adélard.

C'est en 1697 qu'il fut détruit ou uni à la Chancellade, abbaye de l'ordre de Saint-Augustin dans le diocèse de Périgueux. Nous lisons qu'alors la *dommerie* fut estimée 15,000 livres, outre 6,000 livres d'aumônes à distribuer par année (1259). Il existe à notre bibliothèque Nationale sur l'hospice d'Aubrac deux bulles de Papes, l'une d'Innocent III (avril 1216), l'autre d'Honorius III, première année de son pontificat (1216-1217), et la *Relation de la fondation miraculeuse de l'hospital d'Aubrac, faite par Alard* (ou Adélard) *vicomte de Flandre, avec les anciens priviléges du dit hospital*, manuscrit.

ALARIC. *Voy.* Prise de Rome par Alaric.

ALARIC II, roi des Visigoths. Du temps de Clovis la Gaule était partagée entre les Romains, que les Français chassaient alors de ce pays; les Bourguignons, qui outre les provinces auxquelles le nom de Bourgogne est resté, possédaient le Lyonnais et les provinces voisines de l'Italie; les Visigoths, qui joignaient à l'Espagne, le Languedoc et d'autres provinces méridionales de la France. Alaric était leur roi, et arien.

I. Les commencements de son règne furent d'abord assez paisibles. Mais les progrès que les Francs firent bientôt après dans les Gaules en 486, éveillèrent ses craintes, et nous le verrons en lutte avec Clovis. Toutefois Alaric, soutenu par l'alliance et la protection du roi Théodoric, qui lui était d'ailleurs entièrement dévoué autant par inclination que par reconnaissance des services qu'il en avait reçus, et par là n'ayant rien à craindre de la part des Francs, donna toute son application au gouvernement de ses Etats. Beaucoup plus modéré et moins zélé que le roi son père pour sa secte, il laissa aux églises catholiques de ses Etats la liberté de choisir leurs évêques (1260).

(1259) *Hist. de l'Egl.*, liv. xxvii.

(1260) Dom J. Vaissète, *Hist. génér. du Languedoc*, etc., liv. v, chap. 12 et 14.

Cet acte de justice et diverses autres actions d'équité firent que ce prince était respecté de ses sujets catholiques. Cependant ils appréhendaient qu'étant arien il ne renouvelât la persécution qu'Euric, son père, avait excitée contre eux, et qu'il ne les forçât à abandonner la foi orthodoxe pour embrasser ses erreurs. C'est pour cela qu'ils souhaitaient de passer sous la domination d'un prince catholique. Clovis l'était depuis peu, et la protection qu'il accordait à la religion lui avait tellement gagné l'affection des Gaulois, ses sujets, que les anciens habitants du pays soumis aux Visigoths enviaient leur bonheur (1261).

Alaric, informé que Volusien, qui gouvernait alors l'église de Tours, était un des évêques de sa domination qui témoignaient avec plus d'ardeur de se voir sous celle de Clovis, et craignant qu'il ne fît révolter en faveur de ce prince la Touraine, limitrophe du royaume des Français, et n'introduisît ces peuples dans sa ville épiscopale, le fit arrêter et conduire à Toulouse, d'où il l'exila ensuite en Espagne.—*Voy.* l'article Volusien (Saint), évêque de Tours.— Par les mêmes motifs Alaric exila saint Césaire, évêque d'Arles; mais il le rappela bientôt, ayant reconnu qu'on l'avait faussement soupçonné d'être d'intelligence avec les Bourguignons pour passer sous l'empire de Clovis (1262).

II. Quoi qu'il en soit, ces persécutions d'Alaric contre quelques évêques catholiques paraissent être la source des différends qui s'élevèrent entre lui et Clovis, mais il y eut d'autres motifs à leurs luttes. Clovis avait un rival dans Siagrius, fils du comte Gilles, qui avait été le rival de Chilpéric, père de Clovis. Siagrius, ainsi que le comte Gilles, était gouverneur dans les Gaules pour les Romains. Clovis défit Siagrius près de Soissons. Le vaincu alla chercher un asile auprès d'Alaric. Clovis menaça celui-ci, se fit livrer Siagrius, et lui fit trancher la tête : autre motif de division entre Alaric et Clovis. D'un autre côté les princes bourguignons se faisaient une guerre cruelle pour se dépouiller les uns les autres; Clovis et Alaric prirent parti l'un contre l'autre dans cette querelle; nouveau sujet de division.

Enfin, après diverses hostilités, les deux rivaux se rencontrèrent dans la plaine de Vouillé près de Poitiers. Comme cette bataille est la plus importante de celle de Clovis, et qu'Alaric y périt, elle est aussi chez les historiens la plus chargée de circonstances merveilleuses. Une biche indiqua aux Français un gué pour passer la Vienne : cet endroit s'appela *le Pas de la biche*. On vit une aurore boréale qui paraissait partir du clocher de Saint-Hilaire de Poitiers : ce fut un signe céleste qui annonçait aux Français la victoire. Des Français en entrant dans l'église entendirent chanter deux versets d'un psaume qui la leur promettaient encore plus positivement; ils jurèrent de ne se point

(1261) Id. ibid., chap. 16 et 22.

(1262) Id. ibid.

Digitized by Google

faire la barbe qu'ils n'eussent vaincu, etc.

III. Mais ce qu'il y a de positif, c'est qu'Alaric sortant de la ville et s'avançant dans la plaine de Vouillé, vint présenter la bataille au roi des Francs, qui ne désirait rien avec plus d'ardeur. On combattit avec tout l'acharnement de deux nations rivales, dont l'une était animée par le double motif de sa propre gloire et de la défense de sa foi contre les persécuteurs du nom catholique, l'autre par l'horreur de la servitude et d'une ruine entière. Mais tandis que de si grands intérêts font balancer la victoire, Clovis distingue dens la mêlée le roi Alaric, perce tout ce qui est devant lui, suspend les efforts des Goths étonnés, charge son rival, le renverse et lui arrache la vie (en 507). Mais le moment de la victoire fut celui du plus grand péril pour le vainqueur. Deux Goths fondent sur lui en désespérés, l'assaillent avec une espèce de rage, lui portent mille coups avant qu'il ait eu le temps de se reconnaître, et malgré la trempe excellente de ses armes et toute son habileté dans les combats, on crut ne devoir sa conservation qu'à une protection spéciale d'en haut. Ce fut la seule résistance que firent les ennemis après la mort de leur roi, tous s'étant mis à fuir, suivant leur coutume, dit Grégoire de Tours, excepté une troupe auxiliaire d'Auvergnats qui combattirent encore quelque temps sous la conduite d'Apollinaire, fils de saint Sidoine Apollinaire, et le même qui fut élevé quelques années après sur le siége épiscopal d'Auvergne, c'est-à-dire de Clermont. *Voy.* son article.

Le prince Amalaric, fils du roi défait, se sauva en Espagne, et fut reconnu roi par les Visigoths, qui en occupaient déjà la plus grande partie. D'un autre côté, Théodoric, roi des Ostrogoths, c'est-à-dire des Goths d'Italie, vengea son gendre Alaric en remportant sur Clovis, auprès d'Arles, une victoire qui priva celui-ci d'une grande partie de ses conquêtes et qui réunit le royaume des Visigoths à celui des Ostrogoths.

IV. Alaric II ne fut pas tout à fait un barbare. On sent à ses actes qu'il subit aussi l'influence de l'esprit chrétien. Ce prince, attentif à bien gouverner, voyant que l'obscurité de plusieurs lois du code Théodosien et la diversité des interprétations qu'on leur donnait rendaient les jugements douteux et incertains, avait résolu, pour gagner l'affection de ses sujets romains, qui se servaient de ce code, de le faire commenter par les plus habiles jurisconsultes de son temps; de revêtir ensuite ce commentaire de son autorité, et de le proposer pour la règle invariable de toutes les décisions, afin de fixer par ce moyen la jurisprudence romaine et d'éviter les chicanes et les vaines subtilités qui ne servent qu'à embarrasser ou à perpétuer les procès.

Le choix d'Alaric pour travailler à l'interprétation des endroits obscurs ou difficiles du code Théodosien tomba sur plusieurs illustres personnages du clergé et de la noblesse de ses Etats, qu'il crut les plus versés dans la connaissance du droit romain et par conséquent les plus capables de décider du sens des lois. Le comte Goïaric, qu'on croit avoir été chancelier de ce prince, fut mis à leur tête; et tous ces jurisconsultes étant enfin convenus du sens qu'on devait donner à chaque loi, firent rédiger par écrit leur interprétation. On lui donna le nom de ***Bréviaire***, parce qu'elle contenait en abrégé l'explication claire et distincte des lois du code Théodosien, lesquelles servaient de texte à leur commentaire (1263).

Ce travail terminé, Alaric en fit faire le rapport dans une assemblée générale qu'il convoqua à ce sujet, et à laquelle assistèrent avec les évêques les personnes les plus notables de ses Etats, que chaque province députa. D'où l'on voit, pour le dire en passant, que le système représentatif remonte assez haut, et que dès ces temps reculés on comprenait déjà que la sanction du grand nombre a plus d'autorité que celle d'un seul.

On examina donc mûrement ce travail dans cette assemblée; puis il fut ordonné qu'il serait suivi uniformément dans tous les tribunaux. Alaric, qui en avait été le promoteur, l'appuya de son autorité, en fit faire des copies pour tous les gouverneurs des provinces et des villes dans toute l'étendue de ses Etats, et envoya à chacun un exemplaire signé et authentique par Anian, son secrétaire ou référendaire, pour servir de règle invariable dans tous les jugements. — *Voy.* l'article ANIAN. — N'oublions pas de dire qu'Alaric fit mettre un avertissement en tête de cet ouvrage pour rendre compte des soins qu'il s'était donnés pour le procurer. Il ordonna en même temps à tous les juges de se conformer à l'avenir à cette interprétation sous peine de mort et de confiscation des biens (1264). Cet avertissement est daté du 2 février, la 22ᵉ année de son règne (en 506), *dans le royaume de Toulouse*, et l'exemplaire authentique qu'Anian envoya au comte Timothée est daté de la ville d'Aire (1265) en Gascogne, la même année du règne d'Alaric. De là vient que les provinces méridionales de la France, celles précisément qu'occupaient les Visigoths, ont été longtemps régies par le droit romain.

Nous ne nous sommes étendu aussi longuement sur ce code que pour montrer le soin qu'Alaric avait de rendre la justice; et ce soin est certainement une émanation de l'esprit du christianisme, qui est tout justice et charité. Il importe cependant de remarquer qu'Alaric retombait quelquefois sous l'empire de son caractère propre, et que quelques-uns de ses jugements se sentent de la barbarie de son pays et de son

(1263) Dom J. Vaissète, ubi supra, liv. v, ch. 28.
(1264) Id. ibid., chap. 29.
(1265) *Voy.* l'intéressante *note* que M. le chevalier du Mège, dernier et savant éditeur de dom Vaissète, a donnée, tom. I, p. 400, col. 1, in-4°, 1840, sur une médaille d'Alaric.

Digitized by Google

siècle. Ainsi, il condamna un séditieux nommé Pierre, qui avait excité des mouvements parmi le peuple, à être brûlé vif dans un taureau d'airain, soit qu'il connût l'invention de Pirille, adoptée par Phalaris, soit qu'il se fût rencontré avec ce barbare, et qu'il eût comme lui l'honneur de cette invention abominable. Mais de pareils faits montreraient encore la puissance de l'esprit chrétien, puisqu'il put dans d'autres circonstances adoucir et policer un homme qui était capable de telles cruautés.

ALARY (le P.), missionnaire en Chine, souffrit pour la religion pendant la persécution de 1769. Se trouvant dans le Su-Tchuen, il fut tourmenté et poursuivi d'asile en asile avec d'autres missionnaires, ses compagnons. Enfin, il fut obligé de quitter cette province, et les fureurs de la persécution ne faisant qu'augmenter, il passa en Angleterre. Dans la suite ce missionnaire revint à Paris, où il est mort dans les premières années de ce siècle. *Voy.* l'article CHINE (Histoire du christianisme en).

ALBAN (Saint), martyr dans la Grande-Bretagne au IVe siècle. — *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DES SAINTS DONATIEN ET ROGATIEN, etc., n° III. — Alban Butler, traduit par Godescard, donne sur ce saint martyr un long et savant article, sous le 22 juin. L'histoire rapporte que saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, ayant fait un voyage dans la Grande-Bretagne, allèrent, en 430, rendre grâces à Dieu au tombeau du martyr saint Alban. Saint Germain (1266) fit ouvrir le sépulcre et y mit les reliques de tous les apôtres et de plusieurs martyrs, qu'il avait obtenues dans divers pays. Ensuite il prit sur le lieu même de la poussière encore teinte du sang de saint Alban, l'emporta avec lui, et à son retour bâtit une église en son honneur dans la ville d'Auxerre, où il mit ces reliques. Godescard ne fait pas mention de ce fait.

ALBANI (JEAN-JÉRÔME), cardinal, était de Bergame, et fils du comte François Albani, qui le fit élever avec soin dans l'étude des belles-lettres et dans la jurisprudence civile et canonique. Il s'y rendit savant, et porta depuis les armes pour la république de Venise. On lui donna, pour reconnaître ses services, la principale magistrature de Bergame, où il se maria. Mais il perdit sa femme, et Dieu l'appela à son saint ministère.

Le cardinal Alexandrin, qui était inquisiteur de la foi dans l'Etat de Venise, lorsque le comte Albani était encore dans le monde, fit sa connaissance, et admira sa capacité dans la science du droit et son zèle pour la religion. Aussi lorsqu'il eut été fait Pape, en 1566, sous le nom de Pie V, il appela à Rome Albani, qui était entré dans les saints ordres, et le fit cardinal en 1570.

Après la mort du Pape Grégoire XIII, en 1585, on eût élevé Albani sur le siége de saint Pierre, si l'on n'eût appréhendé de voir régner avec lui les enfants qu'il avait eus de son mariage. Ce cardinal mourut en 1591. On a de lui plusieurs ouvrages importants de droit canon, entre autres : *De Potestate Papæ et Concilii*, imprimé à Lyon en 1558; *De Immunitate Ecclesiarum*, dédié, en 1553, au Pape Jules III.

ALBANI (ANNIBAL), cardinal camerlingue de l'Eglise romaine, évêque de Sabine, etc., frère de Jean-François Albani, naquit à Urbin le 15 août 1682, et mourut vers 1750. Ce prélat a laissé quelques ouvrages, entre autres une édition du *Monologium Græcorum*, en grec et en latin, publié en 1727, 3 vol. grand in-folio, à Urbin, et une édition du *Pontificale Romanum*, Bruxelles, 3 vol. in-8°, 1735.

ALBANI (ALEXANDRE), cardinal et bibliothécaire du Vatican, de l'ancienne famille Albani et de la branche d'Urbin, né le 15 octobre 1692. Il était neveu du pape Clément XI. Innocent XIII lui donna la pourpre en 1721. L'année précédente il fut envoyé comme nonce extraordinaire près de l'empereur d'Allemagne. Il aimait les lettres et les arts et se fit le Mécène de plusieurs artistes. Il mourut aveugle le 11 décembre 1779, âgé de 87 ans, et laissa des écrits historiques et littéraires très-estimés. Il était à sa mort premier cardinal diacre, le plus ancien de tout le Sacré-Collége, et cardinal protecteur de l'ordre de Prémontré.

ALBANI (JEAN-FRANÇOIS). *Voy.* CLÉMENT XI.

ALBANI (JOSEPH), cardinal, était né à Rome le 13 décembre 1750, de la famille qui a donné à l'Eglise Clément XI et les cardinaux Annibal, Alexandre et Jean-François Albani, dont nous venons de parler. Son père était le prince Horace Albani, et sa mère était de la maison des princes de Massa-Carrara (1267).

Le jeune Joseph entra dans la carrière ecclésiastique et occupa, peut-être trop tôt, différentes places dans la prélature. Il était auditeur général de la chambre, lorsque Pie VII le déclara cardinal premier diacre de Sainte-Marie *in via lata*, dans le consistoire du 23 février 1801. Pendant les troubles suscités à l'Eglise par Bonaparte en 1809, le cardinal Albani partagea les disgrâces de ses collègues : il fut obligé de venir en France et d'y résider quelques années. Il rentra à Rome en 1814.

Pie VII l'avait nommé préfet du bon gouvernement. Léon XII le fit secrétaire des brefs et légat de Bologne. A l'avénement de Pie VIII il devint secrétaire d'Etat, place qu'il perdit après l'exaltation de Grégoire XVI. Ce fut lui qui reçut, en 1830, Caillard, envoyé à Rome par de Quélen, archevêque de Paris, à l'effet de consulter Pie VIII sur la conduite à tenir envers le gouvernement de juillet, au sujet du serment et des prières publiques en faveur du chef de l'Etat. — *Voy.*

(1266) *Hist. episc. antis.*, p. 416, apud Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXV, n° 17.

(1267) l'*Union ecclés.*, tom. II, p. 195, col. 1

Digitized by Google

l'article QUÉLEN (de), archevêque de Paris. — Albani, comme nous venons de le dire, avait perdu sa place de secrétaire d'Etat à l'exaltation de Grégoire XVI. Cependant ce Pape le nomma, en 1831, commissaire apostolique dans les quatre Légations, pour y établir l'ordre et la paix.

Mais il entra à main armée dans les principales villes, et l'impartialité de l'histoire nous oblige à dire qu'on lui reproche de ne pas avoir empêché des violences que la soldatesque commit sous ses yeux. Il oublia trop son caractère sacré, pour laisser prédominer celui d'homme politique en cette circonstance: c'est le danger de l'union, dans la même personne, du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. En même temps qu'Albani remplissait ce poste, Grégoire XVI lui avait conservé la légation d'Urbin et de Pesaro. De plus il était protecteur de la nation autrichienne et des Etats du roi de Sardaigne; il fut encore bibliothécaire de la sainte Eglise romaine. Enfin il mourut à Pesaro, le 3 décembre 1834, après une longue maladie supportée avec courage, et après avoir reçu les secours de la religion (1268).

ALBANI D'URBIN (JEAN-FRANÇOIS), cardinal, neveu du Pape Clément XI, naquit en 1720, et mourut en 1809. Il devint très-jeune encore, évêque d'Ostie et de Velletri, et obtint la pourpre dans sa vingt-septième année. S'il faut en croire quelques auteurs, il passa sa première jeunesse dans les plaisirs, et négligea beaucoup les affaires de son état. Il continua cependant d'avoir une influence assez considérable. Il était membre de la Congrégation gouvernementale, et attaché en cette qualité aux affaires étrangères pendant les premiers temps de la révolution française. Il se prononça avec vivacité contre les principes qu'elle avait pris à tâche de faire prévaloir, et embrassa le parti de l'Autriche. Aussi, lorsque les Français vinrent occuper Rome, son palais fut-il livré au pillage. Albani s'éloigna et se réfugia d'abord à son abbaye de la Grotte, puis à Naples, que l'approche des Français lui fit quitter également. Il se rendit ensuite à Venise, où il contribua puissamment à l'élection du Pape Pie VII, et il mourut à Rome doyen du Sacré-Collége.

ALBE (Le duc d') *Voy.* FERDINAND ALVAREZ (de Tolède.)

ALBERGATI (NICOLAS), cardinal. *Voy.* NICOLAS ALBERGATI.

ALBERGATI (ANTOINE), évêque de Veglia, né à Bologne le 16 septembre 1566, mort à Rome le 4 janvier 1634. En 1609 il fut nommé évêque de Veglia (Naples) par Paul V. Il est auteur de quelques ouvrages de spiritualité.

ALBERGHINI (JOSEPH), cardinal du titre de Sainte-Prisca. Né à Cerito, diocèse de Bologne, le 13 septembre 1770; il avait été réservé *in petto*, par Grégoire XVI dans le consistoire du 23 juin 1834, et publié cardinal dans celui du 6 avril 1835. Jurisconsulte savant et philosophe profond, il a consacré toute sa vie au service du Saint Siége; il a rempli des postes importants et accompli des missions difficiles. Ce prélat est mort le 30 septembre 1847, après une longue maladie, supportée avec une résignation toute chrétienne.

ALBÉRIC (Saint), évêque d'Utrecht, successeur de saint Grégoire dans le gouvernement de cette Eglise.

Dès qu'Albéric fut monté sur ce siége, il chargea saint Ludger d'aller rétablir l'église de Saint-Lebwin à Dewenter, ruinée par les dernières excursions des Saxons. Ludger ayant cherché longtemps inutilement le tombeau de saint Lebwin pour le renfermer, comme il en avait ordre, dans l'enceinte de la nouvelle église, le saint lui apparut et lui découvrit l'endroit où reposait son corps.

Albéric chargea ensuite Ludger et quelques autres serviteurs de Dieu d'aller détruire les temples des idoles qui restaient encore dans la Frise. Ludger s'acquitta avec zèle de cette commission, et trouva de grands trésors dans ces temples. Charlemagne en prit les deux tiers, et laissa l'autre tiers à saint Albéric.

Ce saint évêque ordonna prêtre Ludger, et lui donna le gouvernement de l'Eglise de Doken, où saint Boniface avait été martyrisé. Saint Albéric mourut l'an 784, et il est honoré le 14 novembre. *Voy.* l'article LUDGER.

ALBÉRIC, évêque des Marses, n'est connu dans l'histoire que par ses crimes; il vivait au x^e^ siècle. Ayant abandonné son évêché en faveur d'un fils bâtard qu'il avait, il voulut posséder pour lui-même l'abbaye du mont Cassin. Il traita donc avec quelques méchants moines et avec quelques citoyens de Capoue, et leur promit cent livres d'argent, monnaie de Pavie, s'ils le rendaient maître de cette abbaye après avoir fait perdre la vue à Manson, qui en était alors abbé. Ce malheureux évêque devait leur payer comptant la moitié de la somme, et l'autre moitié quand ils lui mettraient dans les mains les yeux de l'abbé.

Pour exécuter cette odieuse convention, ils allèrent trouver Manson et le prièrent de venir à Capoue pour terminer par les voies de la justice les différends qu'il pouvait avoir avec eux. L'abbé, se défiant d'eux, refusait d'y aller. Mais ils lui jurèrent sur l'Evangile qu'ils le mèneraient à Capoue, ne lui feraient aucun mal, et le ramèneraient sain et sauf à Saint-Benoît. On nommait d'ordinaire ainsi le monastère du mont Cassin. Pour ces misérables, ils entendaient une église de Saint-Benoît qui se trouvait dans la ville de Capoue. Trompé par cette équivoque, Manson les suivit. Aussi, lorsqu'ils l'eurent conduit dans cette église, ils lui arrachèrent les yeux, et les ayant enveloppés soigneusement dans un linge, il les envoyèrent aux gens de l'évêque Albéric, qui se mirent en chemin pour les porter à leur indigne maître.

S'étant arrêtés en route pour manger et se reposer, ils virent un passant auquel ils de-

(1268) *Biografia degli Italiani illustri del secolo* XVIII.

Digitized by Google

mandèrent s'il connaissait quelque nouvelle, celui-ci leur dit : *Oui, l'évêque de ce pays est mort.* Ils se moquèrent d'abord de cette nouvelle et n'en voulurent rien croire. Mais il leur dit la chose si affirmativement, et leur marqua si précisément le jour et l'heure, qu'ils n'en purent plus douter. Alors ils enterrèrent sur les lieux les yeux qu'ils portaient, et, montant à cheval, ils arrivèrent en diligence à la maison de l'évêque, qui n'était pas éloignée. Ils virent en effet qu'Albéric était mort à la même heure que l'on arrachait les yeux à l'infortuné abbé (1269). Il avait reçu ainsi sur-le-champ le juste châtiment de son abominable et cruelle action. *Voy.* l'article MANSON.

ALBERIC, marquis de Toscane, fils d'Adelbert et de Mazozie, dans le x^e^ siècle, fut très-puissant à Rome, où il commandait en qualité de patrice.

Sa mère avait eu un autre fils, qu'elle fit élire Pape en 931 sous le nom de Jean XI. Depuis elle se maria avec Gui, marquis de Toscane. Celui-ci étant mort elle épousa Hugues, roi d'Arles et d'Italie. Elle n'aimait pas Albéric parce qu'il était trop puissant et qu'il avait d'ailleurs fait mettre en prison Jean XI.

On rapporte qu'Albéric donnant à laver à Hugues et versant l'eau un peu trop fortement, ce prince lui donna un soufflet. Albéric pour venger cette injure souleva la ville de Rome, et se mit en campagne pour lever des troupes. Hugues en avait déjà et vint assiéger Rome. Mais il fut obligé d'abandonner cette entreprise, et de s'accorder avec Albéric. Il lui donna en mariage Alde, sa fille, qu'il avait eue d'une autre Alde, princesse allemande. D'autres prétendent que ce ne fut pas Albéric qui épousa Alde, mais un de ses fils de même nom que lui. Quoi qu'il en soit, celui dont nous parlons traita depuis indignement le Pape Etienne IX, et mourut, selon quelques-uns, peu de temps après; selon d'autres vers l'an 950 (1270). Fleury place cette mort en 954 (1271). Octavien, fils d'Albéric, quoique clerc, lui succéda dans sa qualité de patrice et en son autorité dans Rome.

ALBÉRIC (Le bienheureux), second abbé de Cîteaux, succéda à saint Robert, l'an 1099, et fut imitateur de ses vertus. Il avait été auparavant prieur de Molesmes; et ayant voulu obliger les religieux à observer leur règle, il avait été maltraité et mis en prison. Peu après il fut élargi. Il s'était retiré dans un désert, et vint à Cîteaux. C'est alors qu'il en fut fait second abbé.

Ce monastère avait fait peu de progrès depuis quatorze ans qu'il était fondé. Pour en affermir l'état, Albéric, par le conseil de la communauté, envoya à Rome deux de ses moines avec des lettres de recommandation de Jean et Benoît, cardinaux alors légats en France, de Hugues, archevêque de Lyon, et de Gaultier, évêque de Châlons. Cette députation avait pour but de demander au Pape Pascal II sa protection pour le nouveau monastère, contre toutes sortes de personnes ecclésiastiques et séculières, principalement contre les moines de Molesmes, afin que ceux de Cîteaux pussent pratiquer en repos leur saint institut.

Le Pape accueillit favorablement ces religieux, et leur accorda ce qu'ils désiraient par une Bulle donnée à Troyes en Pouille, l'an 1100. Cîteaux n'y est point autrement nommé que le nouveau monastère du diocèse de Châlons; et Pascal II, en lui donnant sa protection, réserve la révérence canonique, c'est-à-dire la juridiction épiscopale de l'évêque diocésain, et confirme tout ce qu'avait fait l'archevêque de Lyon pour mettre la paix entre Molesmes et Cîteaux.

Alors Albéric et ses religieux résolurent de pratiquer exactement la règle de saint Benoît et de rejeter tout ce qui y était contraire. Ils arrêtèrent donc qu'ils ne possèderaient pas de dîmes, parce que les dîmes sont destinées pour les églises et pour les ecclésiastiques qui les desservent; qu'ils ne bâtiraient leurs monastères que dans des lieux solitaires et éloignés des villes; qu'on ne mettrait que douze religieux dans chaque communauté; qu'ils retrancheraient de leurs habillements tout ce qui paraissait superflu; qu'ils ne porteraient pas de fourrures ni de fines étoffes; qu'ils ne se serviraient point de graisse pour accommoder les mets, et qu'ils ne permettraient pas aux femmes l'entrée de leurs églises.

Ils statuèrent aussi que, pour cultiver leurs terres afin d'avoir de quoi vivre et exercer l'hospitalité, ils recevraient, avec la permission de l'évêque, des frères lais ou des convers, qu'on appelait encore les *barbus*, parce que, n'étant pas destinés à la clérica ure, ils portaient la barbe longue. Ces premiers convers n'étaient pas proprement moines; car les religieux de Cîteaux marquent expressément dans ces statuts que les frères convers seront en tout semblables à eux, excepté qu'ils ne seront pas moines.

Albéric donna l'habit blanc aux religieux de Cîteaux, hormis le scapulaire, qui demeura noir; et la tradition de l'ordre est qu'il fit ce changement par le commandement de la très-sainte Vierge, qui voulut qu'un institut qui lui est spécialement dévoué portât cette couleur. Cependant tous les autres moines, qui portaient l'habit noir, murmurèrent de ce changement comme d'une singularité par laquelle ceux de Cîteaux voulaient se distinguer (1272).

Malgré ces changements, ou plutôt même à cause de ces réformes, il paraît que les commencements de Cîteaux furent difficiles, et que peu de personnes embrassèrent cet

(1269) Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. LVII, n° 41.

(1270) Luitprand, *Hist.*, II, l. III et V; et Léon d'Ostie, *Hist. Cassin.*, liv. I.

(1271) *Hist. eccléS.*, liv. LV, n° 50.

(1272) De Sainte-Marthe, *Gall. Christ.*, et le P. Longueval, *Hist. de l'Eglise Gall.*, liv. XXII, ou tom. X, p. 364, 365, de l'édit. in-12 de 1826.

Digitized by Google

institut. « Car, dit Fleury (1273), ceux qui voyaient leur manière de vie, ou qui en entendaient parler, en trouvaient l'austérité si extraordinaire, qu'ils ne cherchaient point à se joindre à eux, et doutaient même de leur persévérance. »

Albéric laissa les choses en cet état, quand il mourut, le 24 janvier 1109, après avoir gouverné le monastère neuf ans et demi. Quoiqu'on ne rende aucun culte à ce vertueux abbé, on lui donne communément le nom de bienheureux. Son successeur, et le troisième abbé de Cîteaux, fut Etienne Harding, Anglais de nation, auparavant prieur, et l'un des religieux qui étaient sortis de Molesmes. *Voy.* cet article.

ALBERIC, seigneur de Meslant, excommunié par l'archevêque de Reims Manassé II, vers la fin du XI^e^ siècle, pour s'être saisi de Hugues, évêque de Châlons. Albéric avait fait conduire ce prélat dans le diocèse de Toul. L'évêque de cette ville l'ayant su, s'employa auprès du duc Thierry et des autres seigneurs de son diocèse pour la délivrance de Hugues. Comme ils concertaient ensemble des moyens convenables, Albéric, craignant qu'ils n'attaquassent son château et ne le renversassent, mit l'évêque de Châlons en liberté, lui restitua une partie de ce qu'il lui avait enlevé, et promit de lui rendre le reste et de lui faire justice (1274). Ces faits sont relatés dans les quelques lettres que Manassé nous a laissées, et qui sont curieuses pour l'histoire ecclésiastique de ce temps. *Voy.* l'article MANASSÉ II, archevêque de Reims.

ALBÉRIC, archevêque de Bourges, naquit à Reims sur la fin du XI^e^ siècle. Il étudia les belles-lettres à Paris sous Guillaume de Champeaux, et il devint maître des écoles de l'Eglise de Reims, où il se distingua, au témoignage de Robert de Mont, par sa prudence et sa science. Il avait été condisciple d'Abélard et il en devint par la suite le plus ardent adversaire, ainsi que nous l'apprend Abélard ou Abailard lui-même dans sa deuxième lettre à Héloïse.

A peine celui-ci eut-il publié son *Introduction à la Théologie* qu'Albéric et Rotulfe ou Lotulphe, son collègue dans le professorat, dénoncèrent ce livre à Rodulfe le Vert, archevêque de Reims, et le pressèrent de porter Conon, légat du Saint-Siége en France, à condamner cet ouvrage dans un concile. Albéric et Rotulfe n'étaient pas cependant parmi ceux dont Abélard avait relevé les erreurs : loin de là, il s'était plu à donner dans son *Introduction* un rang distingué à Albéric parmi les théologiens de son temps.

Le légat ne négligea pas cette affaire. Il convoqua en 1121 un concile à Soissons. Abailard eut ordre de s'y trouver et d'apporter son livre avec lui. Albéric et Rotulfe, dont le zèle, dit un historien (1275), était peut-être un peu excité par la jalousie, se rendirent des premiers à Soissons et prévinrent les esprits contre Abailard. Le peuple de cette ville était fort attaché à la foi : il en avait donné des preuves en brûlant quelques années auparavant, de son mouvement, quelques hérétiques manichéens, et dans cette ardeur, moins dirigée par la sagesse, la charité et la vraie science, que par l'ignorance et un zèle inconsidéré, il pensa lapider Abailard quand ce novateur entra dans Soissons. Aussitôt qu'il fut arrivé, il alla présenter son livre au légat et l'assura qu'il était prêt à corriger ce qu'il y aurait enseigné de contraire à la foi catholique. Le légat lui dit de le remettre à l'archevêque de Reims, qui le fit examiner. On différa d'en parler jusqu'à la fin du concile. Albéric vint trouver Abailard, et lui dit que puisque Dieu avait engendré un Dieu, il s'étonnait qu'il niât cependant que Dieu se fût engendré lui-même. Abailard voulut s'expliquer : Albéric lui dit qu'il ne voulait pas de raisons, qu'il cherchait des autorités. Abailard ne fit que tourner le feuillet, et lui montra un texte de saint Augustin qui disait la même chose ; ce qui, en confondant ce professeur, l'irrita davantage.

Cependant, au milieu de ces disputes, Ebale de Roucy, évêque de Châlons-sur-Marne, vint à mourir. C'était en 1126. On élut à sa place Albéric. Mais il paraît par une lettre de saint Bernard datée de cette même année (1276), adressée au Pape Honorius, que cette élection souleva de grandes difficultés et troubla l'Eglise de Châlons. Ce saint docteur lui dit : « C'est la cause de l'Eglise de Châlons que je viens plaider aux pieds de votre Saint-Siége. Je ne puis ni ne dois, très-saint Père, vous cacher les dangers que court cette Eglise. Comme je suis dans le voisinage, je connais et je ne puis ne pas connaître les troubles affreux dont elle est menacée si vous ne daignez pas confirmer l'élection de l'illustre docteur Albéric, que le peuple et le clergé d'une voix unanime ont élu et désirent ardemment avoir pour évêque (1277). »

Dans cet intervalle Albéric assista au concile de Troyes de l'an 1128, où l'on donna une règle par écrit à l'ordre des Templiers, qui avaient commencé à Jérusalem en 1118 (1278). Saint Bernard vint aussi à ce concile, et nous voyons qu'on y profita des lumières d'Albéric.

Son élection sur le siége de Châlons ne fut point confirmée, malgré les instances de l'abbé de Clairvaux. Mais il fut fait chanoine de Laon, puis archevêque de Bourges en 1138, et sacré en 1139. Il assista au mariage de Louis VII, roi de France avec Eléonore, fille de Guillaume duc d'Aquitaine ; il alla au concile de Latran en 1139, et à son retour il fut arrêté avec plusieurs évêques

(1273) *Hist. eccles.*, liv. LXVI, n° 21.

(1274) Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sac. et eccles.*, tom. XXI, pag. 242, 243.

(1275) Longueval, *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XXIV, ou tom. XI, p. 223, de l'édit. in-12 de 1826.

(1276) Et non de l'an 1129, comme le dit Baronius.

(1277) S. Bern., epist. ad Honor. III.

(1278) Fleury, *Hist eccles.*, liv. LXVII, n° 54.

Digitized by Google

dont il était accompagné ; ceci eût lieu à Pont-Remole, où il fut fort maltraité (1279). Il mourut en 1141.

Outre les éloges que lui donnèrent Robert de Mont et Abailard, saint Bernard lui rend le glorieux témoignage suivant dans la lettre que nous avons citée : « Si mon sentiment était de quelque poids, je n'hésiterais pas à assurer que l'évêque élu de Châlons est d'une foi pure et d'une doctrine profonde ; qu'il possède une connaissance parfaite des lois divines et humaines, et que j'ai tout lieu d'espérer que si Dieu l'appelle à cette dignité, il sera un vase d'honneur dans sa maison, et que non-seulement l'Eglise qui l'a élu pour évêque, mais que toutes les églises de France en tireront de très-grands avantages (1280). » Il paraît qu'en effet Albéric fit briller ces vertus et ces qualités sur le siége de Bourges.

ALBÉRIC, cardinal, évêque d'Ostie, était Français, né à Beauvais, avait été religieux de Cluny, prieur de Saint-Martin des Champs, à Paris, et abbé de Vézelay vers l'an 1124 (1281).

I. Le Pape Innocent II le créa cardinal et évêque d'Ostie en 1138. Il le fit ensuite son légat pour l'Angleterre et l'Écosse, et l'envoya dans ces deux royaumes, où le roi Etienne usurpait les propriétés de l'Eglise et mettait la main sur la personne des évêques.

Albéric partit. Il menait avec lui l'abbé de Molène et plusieurs autres moines de deçà la mer. Arrivé en Angleterre, il y fut reçu avec grand honneur, et il appela aussitôt auprès de lui Richard, abbé de Fontaines au diocèse d'York, de l'ordre de Cîteaux, homme d'une grande autorité. Puis il exhiba les lettres du Pape contenant ses pouvoirs et adressées au roi d'Angleterre et au roi d'Ecosse, à Turstein, archevêque d'York, car le siége de Cantorbéry était vacant, aux évêques et aux abbés de l'un et de l'autre royaume.

Albéric, accompagné des personnages que nous venons de citer, visita presque tous les évêques et les monastères d'Angleterre. Etant entré en Ecosse, il trouva à Carlisle le roi David avec les évêques, les abbés, et les seigneurs du pays, qu'il ramena parfaitement à l'obéissance du Pape Innocent ; car ils avaient paru favoriser le parti de Pierre de Léon. — *Voy.* cet article. — Il demeura trois jours avec eux, et ayant appris que Jean, évêque de Glascow, avait abandonné son siége et était venu secrètement et sans congé à Tiron, il ordonna que le roi lui enverrait un courrier avec des lettres pour le rappeler, et que, s'il n'obéissait, on rendrait une sentence contre lui : ce qui fut exécuté.

Le légat, qui sur sa route avait été témoin des ravages commis par les Ecossais, conjura le roi de consentir à la paix. David fut inexorable ; mais, par respect pour Albéric, il accorda une trêve de deux mois, promit que toutes les femmes prisonnières qui avaient été destinées à l'esclavage en Ecosse seraient conduites à Carlisle et délivrées à la fête de saint Martin ; enfin le légat lui fit donner sa parole ainsi qu'à tous les Ecossais, particulièrement aux Pictes, qui étaient les plus barbares, que dans les guerres futures, ils ne profaneraient plus les églises, qu'ils épargneraient les femmes et les enfants, et ne tueraient que ceux qui opposeraient de la résistance. C'est ainsi, remarque avec raison un historien moderne (1282), que l'envoyé du Pontife romain apprenait aux peuples encore demi-barbares du nord de la Calédonie à être humains dans les guerres mêmes.

II. Albéric quitta l'Ecosse à la Saint-Michel, et revint à la cour d'Etienne, roi d'Angleterre, d'où il convoqua tous les évêques et les abbés du royaume pour se trouver à Londres à la Saint-Nicolas et y célébrer un concile. Mais ce concile ne se tint que le 13 décembre de cette année 1138. Il fut présidé par le légat et il s'y trouva dix-huit évêques et environ trente abbés. Turstain, archevêque d'York, étant malade, y envoya pour député Guillaume, doyen de son église. On fit en ce concile de Londres dix-sept canons, répétés pour la plupart des conciles précédents, contre la simonie, contre les investitures par une main laïque, contre l'hérédité des bénéfices, contre l'incontinence des clercs, contre ceux qui mettent la main sur les personnes ou sur les biens de l'Eglise. En même temps le légat négocia si bien, que la paix se conclut entre le roi d'Angleterre et celui d'Ecosse au commencement de l'année 1138.

En ce même concile on parla de remplir le siége de Cantorbéry, vacant depuis deux ans par le décès de Guillaume de Corbeil, qui était mort en 1136, après quatorze ans de pontificat. On élut Thibaud, abbé du Bec, du consentement de Jérémie, prieur de l'église de Cantorbéry ; et il fut sacré par le légat Albéric au commencement de l'année 1139, incontinent après l'Epiphanie. — *V.* les articles Guillaume de Corbeil et Thibaud. — A la fin du concile le légat invita tous les évêques d'Angleterre et plusieurs abbés de venir à Rome pour le concile que le Pape Innocent devait tenir à la mi-carême. Afin de s'y trouver lui-même à temps, il partit aussitôt après l'octave de l'Epiphanie, et fut suivi par le nouvel archevêque Thibaud, quatre autres évêques et quatre abbés qui allèrent au concile de Rome pour tous les évêques d'Angleterre ; car le roi Etienne ne voulut pas qu'ils y allassent en plus grand nombre, à cause des troubles dont le royaume était agité (1283).

III. Cette légation terminée, Albéric fut chargé d'une seconde en Syrie, où il s'agissait de terminer les différends élevés à cause de Raoul, patriarche d'Antioche. Au sujet de cette nouvelle mission, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, écrivit à Albéric

(1279) Petr. Vener., epist. 26, ad Innoc., lib. I.
(1280) Epist. 13.
(1281) *Voy.* Guillaume de Tyr, liv. XV, et Frizon, *Gall. purpurata.*
(1282) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.* liv. LXVIII, tom. XV, p. 340.
(1283) Baronius et Pagi. Orderic, *Gesta reg. Steph.*

Digitized by Google

une lettre affectueuse où il lui marque la part qu'il prend à ses travaux et la douleur qu'il a de voir qu'on l'envoie en Orient, quoique ce soit pour le bien commun (1284).

Etant arrivé sur les lieux, Albéric convoqua un concile à Antioche pour le 30 novembre de l'an 1140, où se trouvèrent, de la province de Jérusalem, le patriarche Guillaume, Gaudence, archevêque de Césarée, et Anselme, évêque de Bethléem; de la province de Tyr, l'archevêque Foucher, en qui le légat avait sa principale espérance pour la conclusion de cette affaire, parce que c'était un prélat d'un grand courage et fort attaché à l'Eglise romaine. Il était accompagné de deux de ses suffragants, Bernard de Sidon et Baudouin de Béryte. Les prélats de la province d'Antioche, qui assistèrent au concile, étaient partagés de sentiments. Etienne, archevêque de Tarse, Gérard, évêque de Laodicée, et Hugues de Gabales, étaient pour les chanoines contre le patriarche. Mais François d'Hiéraple, Gérard de Coryce et Serlon d'Apamée, étaient revenus à son parti après lui avoir été contraires : les autres paraissaient neutres.

IV. Au jour indiqué, les évêques, revêtus pontificalement, étant assemblés dans l'église de Saint-Pierre, et Albéric présidant, on commença par lire sa commission. Puis les deux accusateurs se présentèrent, savoir : Arnoul et l'archidiacre Lambert, qui, nonobstant la restitution de sa dignité, s'était de nouveau déclaré contre le patriarche. Plusieurs autres se joignirent à eux, voyant que le temps ne lui était pas favorable. Les accusateurs présentèrent leurs libelles, se soumettant à la peine du talion s'ils n'en prouvaient le contenu, qui se réduisait à trois chefs : 1° l'entrée irrégulière de Raoul dans le patriarcat; 2° son incontinence; et 3° ses actions simoniaques. Comme ils demandaient instamment qu'il comparût, on l'envoya inviter solennellement à venir au concile. Mais il le refusa, et l'on ne passa pas outre ce premier jour.

Le second jour, Raoul fut encore cité, et persista dans son refus. Serlon, évêque d'Apamée, était à cette séance sans habits pontificaux. Le légat s'en étonna, et lui demanda aussi pourquoi il n'était pas comme auparavant avec les accusateurs. Serlon répondit : « Ce que j'en ai fait n'a été que par une chaleur inconsidérée; je reconnais mon erreur, et ne veux plus accuser ni juger mon père : au contraire, je suis prêt à combattre pour lui jusqu'à la mort. » On lui ordonna de sortir, et l'on porta contre lui une sentence d'excommunication et de déposition. Serlon, ainsi déposé, retourna à son diocèse, et mourut peu après de chagrin.

Le troisième jour, on fit au patriarche la dernière citation. Mais craignant sans doute le reproche de sa conscience, il refusa absolument de venir au concile. Il était dans son palais avec ses domestiques, environné d'un grand nombre de chevaliers et de bourgeois qui, n'eût été la crainte du prince, auraient chassé honteusement de la ville le légat et les prélats du concile. Albéric monta lui-même au palais patriarcal, et ayant prononcé à Raoul sa sentence de déposition, il le contraignit par force à rendre l'anneau et la croix : puis il le livra au prince. *Voy.* l'article Raoul, patriarche latin d'Antioche.

V. Après la déposition de Raoul, le légat Albéric, n'ayant plus affaire à Antioche, revint à Jérusalem, où il demeura jusqu'à Pâques, et le troisième jour après cette solennité il dédia en grande pompe l'église du Temple. Il s'y trouva un grand concours. Ensuite Albéric assembla les évêques et les autres prélats, et tint un concile (1140) dans l'église de Sion, regardée comme la mère de toutes les églises. Là se trouva le Catholique d'Arménie, c'est-à-dire le premier des évêques de la nation avec qui l'on traita des articles de foi, dans lesquels ils semblent s'éloigner des catholiques, et il promit en partie de les corriger. Ce concile fini, le légat retourna à Rome (1185).

Mais il n'y demeura pas longtemps. En 1147 le Pape Eugène III le choisit aussi pour son légat et l'envoya en Languedoc, à Toulouse; c'était pour combattre l'hérétique Henri, disciple de Pierre de Bruis. Albéric prit avec lui Geoffroy, évêque de Chartres, et persuada de plus à saint Bernard de l'accompagner en ce voyage, nonobstant ses infirmités. Saint Bernard accepta et se fit précéder par une lettre à Ildefonse ou Alfonse, comte de Toulouse, où il décrit les ravages que l'hérétique Henri faisait dans les Etats du Languedoc.

Saint Bernard y expose en même temps les dogmes impies, et trace le portrait de ce séducteur, qui se cachait sous la peau de brebis, mais que l'on reconnaissait aisément à ses œuvres. Après quoi il demande à Ildefonse s'il est bien glorieux pour lui que, Henri chassé de toute la France à cause des erreurs qu'il y semait, n'ait trouvé de pays disposé à le recevoir que le sien, où, à l'abri de sa puissance, il avait la liberté d'exercer sa fureur contre le troupeau de Jésus-Christ. « Je ne viens point chez vous, ajoute saint Bernard, de mon propre mouvement : l'Eglise m'y appelle; la charité m'y engage. » Il finit en exhortant le comte à faire une réception honorable à l'envoyé du Saint-Siége et à ceux de sa suite, et à seconder selon le pouvoir que Dieu lui a donné une entreprise qui n'a pour but que son salut et celui de ses sujets. Cette lettre, qui est fort éloquente, est la 241e dans le Recueil des Epîtres de ce saint, et est datée de l'an 1147.

VI. La ville d'Albi était le lieu de tout le Languedoc le plus infecté des erreurs de Henri, d'où vient ensuite le nom d'Albigeois qu'on donna à toute la secte. Le légat y arriva vers la fin de juin, et le peuple alla au-devant de lui avec des ânes et des tambours par dérision. On sonna la messe,

(1284) Epist. 48, lib. II.

(1285) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LXVIII, n° 74.

Digitized by Google

et à peine s'y trouva-t-il trente personnes. Saint Bernard, qui arriva deux jours après, fut reçu du peuple avec une démonstration bien différente. On l'accueillit avec joie. Aussi la gloire d'accomplir l'importante mission qui avait été confiée à Albéric lui fut-elle réservée. Mais ces faits appartiennent à la vie de ce saint, et nous devons les renvoyer à l'article BERNARD (Saint). Quant au légat du Pontife romain, il ne put que faire preuve de bonne volonté : il mourut cette même année 1147, comblé de mérites et après avoir rendu de véritables services à l'Église.

ALBÉRIC, archevêque de Reims. On l'appelait aussi Humbert. Après avoir été archidiacre de Paris, il fut élu sur le siége archiépiscopal de l'Église de Reims en 1207. C'était un prélat d'un rare mérite, grand prédicateur et extrêmement zélé pour la foi catholique. Il se croisa contre les Sarrasins et se trouva en 1215 au concile de Latran. Depuis étant passé en Espagne, il fut pris à Lisbonne par les infidèles, et délivré par les chevaliers de Calatrava. A son retour il mourut, à Pavie, en 1218. Marlot (1286) en fait un grand éloge.

ALBÉRIC (PHILIPPE), moine italien, né à Mantoue vers 1470, mort à Naples en 1551. Commissaire de la cour de Rome, il fut envoyé par le Pape Jules II en France, en Angleterre et en Allemagne, pour combattre les doctrines de Luther. Ce religieux a laissé une *Histoire de l'Origine de l'ordre des Serviteurs de la bienheureuse Vierge;* une *Vie de saint Philippe de Benisi*, et un poëme latin : *De sacratissimo Christi corpore per Judæam pœnis afflicto*, dont le sujet est le miracle dit de *Billettes*, qui date de l'an 1290.

ALBÉRIC, chanoine de l'Église d'Aix, qui vivait, en 1120, est auteur d'une *Histoire* de la prise de Jérusalem, sous Godefroy de Bouillon.

ALBÉRIC D'ASSISE, peut être regardé comme vrai type du moine artiste et poëte dont l'histoire des ordres monastiques au moyen âge nous offre tant de beaux exemples. Cet Albéric vivait dans les premières années de notre siècle dans un couvent de la sainte ville d'Assise, et y donnait le doux spectacle du religieux philosophe, absorbé dans la contemplation des plus hautes vérités qui puissent nourrir et fortifier l'âme ici-bas. M. l'abbé Gerbet lui a consacré de belles pages (1287), dont nous voulons reproduire une partie, pour montrer que cette vie des cloîtres, tant et si souvent calomniée, *n'abêtit* point l'homme, mais qu'elle développe au contraire le noble côté de son être et qu'elle élève son intelligence.

I. Il y avait dans le *Sagro Convento* (à Assise), un jeune homme dont l'existence était beaucoup plus mystérieuse que celle des habitants de ce cloître. Ses longues paupières, qui ne s'entr'ouvraient de temps en temps que pour laisser voir un regard profond et absorbé; son front, dont le caractère pensif semblait n'être que le voile transparent de l'âme; sa physionomie, à la fois ardente et immobile; les éclairs qui venaient l'illuminer du dedans, lui donnaient presque l'air d'une extase continue. Il ressemblait par l'expression de ses traits et la pose habituelle de son corps à un ange que Giotto a placé du côté gauche dans le tableau de l'*Obéissance;* mais il était aussi inconnu que l'ange du tableau. Nul ne savait son vrai nom, excepté sans doute le père custode du couvent. Sa patrie, sa famille, étaient également ignorées. Comme il parlait avec la même perfection plusieurs langues vivantes, on ne pouvait pas même épier dans sa conversation quelque indice sur son origine. Quelle impulsion l'avait conduit dans le cloître? Avait-il eu dès son enfance le goût de la retraite? Quelque grand chagrin l'avait-il poussé à fuir à jamais le monde, où certaines douleurs se sentent captives dans l'enceinte que forment autour d'elles des joies auxquelles elles ne croient plus? Tout cela était aussi un mystère.

Quelques mots échappés au père custode avaient seulement fait entendre un trait de son humilité. Sa famille ayant voulu lui interdire légalement l'administration d'une grande fortune, à laquelle il avait d'ailleurs volontairement renoncé, notre inconnu s'était laissé déclarer fou par la sentence du tribunal, tandis qu'il lui aurait suffi de comparaître un seul instant devant ses juges pour ôter tout prétexte à cette rigueur. Ses parents n'avaient eu recours à une pareille mesure que dans l'espoir de le faire renoncer à sa vie de retraite, et dans ce cas ils se seraient empressés de le remettre en pleine jouissance de ses biens. Mais, inébranlable dans sa résolution, il avait seulement demandé une petite pension annuelle, que sa bonne mère lui faisait passer régulièrement. Cet argent, qui lui permettait d'acheter quelques livres, lui fournissait surtout le moyen de n'être pas à charge au couvent, dont il n'était que le pensionnaire.

Aucun vœu solennel, aucun engagement public ne l'attachait à la vie religieuse. Il avait obtenu la permission de porter l'habit de saint François et de passer sa vie dans le cloître, mais sans être astreint à suivre les règlements de la communauté. Le supérieur avait recommandé aux religieux de ne le gêner en rien dans sa manière de vivre, de lui laisser la plus grande liberté, comme à un oiseau confiant et béni de Dieu, qui était venu de loin, de quelque climat glacé ou brûlant, demander un abri au toit du monastère.

Son imagination et sa sensibilité, faciles à s'exalter jusqu'à l'enthousiasme, cherchaient dans les arts leur aliment de chaque jour. Il restait souvent debout, pendant une demie journée, devant une seule figure des fresques du XIV^e^ siècle, aussi immobile et plus

(1285) *Hist. Rem. Eccles.;* voyez aussi de Sainte-Marthe, *Gall. Christiana.*

(1287) Dans l'*Université catholique*, tom. XXI pag. 22-28.

Digitized by Google

inspiré qu'elles. La peinture lui semblait être un présage de la vie future et de la résurrection des corps. « Pourquoi, disait-il, l'homme aurait-il la puissance, non pas seulement de concevoir le beau, mais aussi de le reproduire, s'il n'était pas destiné à en posséder l'éternelle essence? Comment les formes terrestres nous en offriraient-elles l'expression, la ressemblance, si elles n'avaient avec lui quelque parenté, si par conséquent il n'y avait pas en elles quelque chose d'impérissable? » Il n'était pas moins sensible au langage des sons qu'à celui des formes et des couleurs.

Les jours de grande fête, aux premières lueurs de l'aube, on le voyait quelquefois apparaître au sommet d'une tour et s'y poser comme une statue qui écoute : il venait y étudier, d'une oreille vraiment pythagoricienne, les harmonies du concert que formaient toutes les cloches d'Assise et des environs, dont les voix parcourant plusieurs octaves et modulées suivant des rhythmes variés, traversaient avec une pureté de sons sans pareille la placide atmosphère de l'Ombrie. Il passait plus souvent encore de longues heures dans un cabinet voisin de sa cellule. Là se trouvait un pauvre clavecin qu'il avait acheté, sur ses petites économies, d'une troupe de musiciens ambulants qui avaient passé par Assise. Loin d'être rebuté par la mauvaise qualité de cet instrument, il prenait plaisir au contraire à saisir, en dépit de tout ce qu'ils avaient de plus imparfait dans leur expression matérielle, les mystères sublimes de la musique, à laquelle il attachait une idée singulière. La musique formée par la mélodie et par l'harmonie, représentait, suivant lui, la destinée, qui doit se composer de vertu et de bonheur. La mélodie, qui se soutient par elle-même, et qui exprime la pensée fondamentale d'une composition, représentait la vertu, base suprême de notre destinée. Le bonheur, qui doit procéder de la vertu, qui doit en être l'accompagnement, était figuré par la simple harmonie, laquelle se réfère et se coordonne à la mélodie comme à un principe générateur. Sur la terre, la vertu et le bonheur sont habituellement séparés, leur union nécessaire devra donc se rétablir ailleurs. C'est pour cela que la musique, qui offre déjà dans ce monde l'union de la mélodie et de l'harmonie, lui paraissait être un pressentiment du ciel.

II. Avec de pareilles dispositions, tous les instincts poétiques avaient dû se développer en lui à un assez haut degré. Il ne parlait que par images, parce que chaque objet matériel avait à ses yeux une signification idéale. De même qu'à l'aide du microscope l'œil distingue des facettes brillantes dans un grain de poussière, de même sa pensée croyait découvrir dans les phénomènes les plus petits et les plus grossiers quelques parcelles étincelantes du monde invisible. Chaque idée, en passant par son âme, en sortait revêtue d'une forme vive et colorée. Les vrais poëtes étaient pour lui les grands peintres de la pensée : ils étaient tous ses amis. Parmi les œuvres poétiques qu'il avait trouvées dans la bibliothèque du couvent, il relisait souvent avec la *Divine Comédie*, les *Canzone* de saint François, et l'opuscule d'Albéric du mont Cassin. — *Voy.* cet article. — La *Vision* de cet autre Albéric avait fait une impression si profonde sur notre jeune inconnu, il en était tellement préoccupé, il en parlait si souvent, que les moines, s'imaginant qu'il préparait une œuvre du même genre, lui avaient donné entre eux le surnom d'Albéric d'Assise : ce nom lui est resté.

Au moment où l'on s'attendait à lui voir produire quelque œuvre poétique de sa façon, une révolution profonde s'était opérée en lui. Son esprit avait passé de la phase de la poésie à celle de la philosophie, sans transition, et par un effet subit et puissant de sa volonté. Platon, saint Thomas, Leibnitz et Malebranche, étaient devenus les compagnons assidus de son intelligence. Mais il finit par pousser jusqu'à l'excès sa passion philosophique, comme il l'avait fait à quelques égards pour son amour de la poésie. Autant il avait aimé le langage figuré, autant il le dédaignait. Les images n'étaient plus dans sa nouvelle manière de concevoir que la croûte épaisse des formules de la raison. Les formules les plus rationnelles elles-mêmes lui semblaient un produit mélangé, une sorte d'alliage logique dans lequel les formes de la pensée se trouvaient amalgamées avec la réalité des objets, et qui dès lors n'offraient pas dans leur vive essence les idées simples, pures, irréductibles, cachées au fond de chaque chose. Puis, quand il croyait être arrivé à quelqu'une de ces idées, il s'impatientait d'être obligé d'employer un mot pour la fixer dans son esprit. Le mot, ce corps presque spirituel de la pensée, était encore une enveloppe grossière, qu'il aurait voulu briser pour saisir l'idée dans sa pureté suprême.

III. Albéric se trouvait avoir assez bien personnifié en lui, par la double phase poétique et philosophique de son esprit, le caractère de la ville qu'il habitait, si propice à la poésie par ses monuments, et aux méditations abstraites par l'absence des bruits du monde. Il était comme le génie d'Assise. Aussi avait-il fait une impression singulière sur quelques bons moines peu disposés par la tournure de leur esprit à comprendre les monuments merveilleux au milieu desquels ils passaient leur vie. Ce monument parlant les initiait à l'intelligence des autres. Albéric se plaisait en effet à communiquer ses pensées, même aux frères servants ; il y avait en lui une telle abondance, une si grande fermentation d'idées qu'il leur cherchait instinctivement une issue dans la conversation. Mais un certain jour la parole sembla avoir expiré sur ses lèvres : quelque chose s'était passé en lui : un nouveau genre d'existence, complément de sa vie de retraite, s'était révélé à son esprit, comme plus favorable au travail de la pensée. Il se renferma dès lors dans un silence absolu, inviolable, presque menaçant pour quicon-

Digitized by Google

que aurait tenté de le troubler par une interrogation frivole. Cet enfant de la solitude se créa dans l'isolement de la vie monastique un autre isolement plus profond qui le sépara autant du cloître que le cloître l'avait séparé du monde.

On ne pourrait pas dire que dans ce nouveau genre de vie tout son temps fût partagé entre la prière et l'étude ; car cette distinction n'existait pas pour lui. La prière, source d'une lumière qui ne descend dans l'esprit qu'en passant par le cœur, était pour Albéric une étude transcendante et sans effort. L'étude, continuellement rapportée à Dieu, était une prière laborieuse. Quelquefois il consacrait huit jours à la lecture sans réfléchir un seul instant de propos délibéré; puis il donnait le même espace de temps à la réflexion, sans lire une seule ligne. Ce n'était point par caprice, mais par système. Dans la lecture l'intelligence développe sa force d'expansion; mais elle l'affaiblit en la dispersant; il faut qu'une autre force, qui se produit dans la réflexion, ramène à l'unité les aperçus divergents fournis par la lecture. Albéric pensait que ces deux forces devaient s'exercer non pas simultanément, mais alternativement, afin que chacune d'elles fût plus libre d'agir avec toute son énergie. Quand son âme avait passé par ce flux et reflux de la pensée, il écrivait.

En renonçant à toute communication verbale, en se faisant le sourd-muet de la méditation, il ne s'était pas dissimulé que cet isolement complet pouvait avoir dans beaucoup de cas de graves inconvénients pour les travaux même les plus abstraits : les relations sociales acceptées dans une certaine mesure favorisent l'activité de l'âme. Mais il croyait que des vocations aussi exceptionnelles que la sienne faisaient partie de l'économie générale de l'esprit humain. Il croyait qu'un genre de vie où l'on n'a de conversation qu'avec des morts illustres, où l'on est maître de n'avoir que des pensées choisies et austères, rend à l'intelligence ces habitudes de vigueur et d'élévation que beaucoup d'hommes de talent perdent plus ou moins, soit par leur commerce journalier avec des esprits vulgaires, soit par cet épicuréisme de l'esprit qui fait la vie de tant de salons. Suivant lui le monde intellectuel devait avoir ses trappistes, pour faire le contre-poids de ses sybarites.

IV. Ces détails sur une existence tout intérieure ont peu d'attraits pour l'imagination. L'image du Stylite au sommet de sa colonne lui plairait mieux. Mais peut-être aussi le reclus de la philosophie aurait été moins intéressant autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, parce qu'il fait contraste.

Après avoir passé six ans dans le silence, Albéric consentit, sur la demande du P. custode, à faire des conférences de philosophie religieuse à quelques moines du couvent. Elles durèrent un an. Ce terme expiré, il rentra dans son isolement pour six autres années. Ces cycles de silence, interrompus par des conversations presque solennelles, s'étaient répétés plusieurs fois. Albéric, avancé en âge, en était à une de ses années parlantes, lorsque l'altération visible de sa santé fit craindre pour ses jours. Il y avait sur son front une autre pâleur que celle de la méditation. Son regard terne semblait ne plus réfléchir que des pensées qui commençaient à s'éteindre. Il observait les progrès de cet obscurcissement de son intelligence avec autant de tranquillité qu'il avait souvent contemplé sur les collines au couchant d'Assise le soleil s'enfonçant peu à peu dans les nuages du soir. Le père custode, très-inquiet de son état, exigea que les conférences fussent au moins suspendues. Ce repos parut bientôt avoir ranimé les forces d'Albéric sans dissiper entièrement les alarmes de ses amis.

Sur ces entrefaites, quatre voyageurs vinrent presque en même temps demander quelques jours d'hospitalité au couvent de Saint-François. Ils firent connaissance avec Albéric, et ils avaient vu avec plaisir que cet anachorète se procurait par les amis qu'il avait en Italie et dans d'autres pays les productions les plus remarquables de la littérature contemporaine et les principales revues périodiques. Mais ce qui les avait le plus intéressés, c'était le caractère méditatif et les habitudes extraordinaires de ce personnage mystérieux. Il fut bientôt convenu entre eux que la meilleure manière de passer les longues soirées du couvent était d'obtenir qu'Albéric voulût bien leur faire, autant que sa santé le lui permettrait, quelques conférences de philosophie religieuse.

Albéric accepta cette proposition de bonne grâce, mais il y mit trois conditions. D'abord il ne voulait pas être condamné à parler seul : « Le dialogue convient mieux, leur dit-il, à la faiblesse de mon esprit, sans parler de celle de ma santé. Je désire aussi que vous me permettiez de choisir, pour chaque conférence, mes interlocuteurs. Cette méthode vous semblera un peu trop scolastique, mais elle me paraît utile pour nous épargner des divagations. Nous devons économiser le temps : je suis infirme, et vous allez bientôt partir. Je vous demande enfin d'écarter habituellement de votre esprit, pendant votre séjour dans ce monastère, les préoccupations du monde. Ne vous occupez que des monuments de l'art chrétien et des choses simples et naïves que vous pourrez observer dans les mœurs du bon peuple qui habite la ville de saint François. Vous serez ainsi mieux disposés à goûter la philosophie religieuse. De mon côté je désire rattacher de temps en temps à vos impressions du moment les sujets de nos conférences, lorsque je pourrai le faire sans trop déranger l'ordre de mes idées. Si cette manière de procéder est moins logique, elle a le mérite d'être plus vitale. » Ces conditions faites, les

(1288) Loc. cit., pag. 101 et alibi.

Digitized by Google

conférences eurent lieu. M. l'abbé Gerbet en a publié quelques-unes (1288); elles prouvent l'élévation des pensées d'Albéric et sont la meilleure réponse qu'on puisse adresser à ceux qui ne craignent pas de dire que les couvents ne renferment que des obscurantistes et des esprits faibles.

ALBÉRIC DU MONT CASSIN, plus connu sous le nom de Frère Albéric, a laissé une vision de l'enfer, du purgatoire et du paradis, qui, suivant l'opinion de plusieurs savants, a suggéré à Dante l'idée et la forme de son poëme.

Ce religieux mourut très-jeune. Etant atteint d'une grave maladie, et étant demeuré neuf jours dans l'immobilité de la mort, c'est pendant ce long sommeil du corps que son âme eut cette vision, qu'on écrivit sous sa dictée. Elle date du commencement du XII^e^ siècle, et elle fut loin d'avoir au moyen âge la vogue et le retentissement du *Purgatoire de saint Patrick* et du *Voyage de saint Brendan*, versifiés aussitôt par les trouvères et devenus poëmes populaires. Cachée entre les feuillets d'un manuscrit de Paul Diacre, elle ne fut retrouvée qu'assez tard; et, quoique conservée depuis avec très-grand soin dans la bibliothèque de l'abbaye du mont Cassin, sa renommée n'en dépassa guère la clôture.

Elle fut publiée pour la première fois à Rome en 1814, par l'abbé Cancellieri; elle donna lieu à une de ces petites guerres d'érudition fine et polie dont les savants italiens ont seuls gardé la tradition. Cancellieri et le P. Lombardi, le célèbre éditeur de Dante, y ont vu le germe de la *Divine Comédie* tout entière, l'idée première et le canevas du poëme; et cette opinion, quoique assez vivement contestée par quelques critiques, a généralement prévalu en Italie. Une revue (1289) a récemment publié une traduction de la *Vision* d'Albéric, confrontée avec les passages de la *Divine Comédie*. Cette lecture offre un vif intérêt, et l'on aime à méditer ce petit poëme, suave fruit du cloître, d'où, à entendre certaines gens, il ne pouvait rien sortir de bon, de beau, tandis que c'est là, au moyen âge, que la tradition des belles-lettres s'est conservée. Aussi, combien sont maladroits ceux qui attaquent en ce moment les auteurs classiques! C'est dire que les labeurs des moines pour nous les conserver ont été inutiles et même coupables!

Quant à la *Vision* d'Albéric, sans adopter entièrement l'hypothèse de Cancellieri, il est presque impossible de douter, après une lecture attentive du récit du jeune religieux, que Dante ne l'ait connue (1290). Un critique, M. Arrivabène, a suffisamment réfuté Ginguené, qui prétendait que le poëte n'avait pu aller au mont Cassin. Il est probable qu'il aura fait ce pèlerinage lors de son ambassade à Rome; c'est là qu'il en aura pris connaissance, et l'idée d'une des œuvres les plus gigantesques de la pensée humaine, du poëme catholique par excellence, sorti du rêve d'un enfant, raconté dans le couvent de Saint-Benoît, dans l'abbaye mère et génératrice de toutes les autres, n'est pas sans grandeur et sans charme, et sans intérêt pour la gloire de l'Eglise.

L'épilogue de la *Vision* d'Albéric lève un coin du voile de la vie de ce jeune religieux: « C'est ainsi, y est-il dit, que l'enfant Albéric racontait à ses parents et à ses proches la vision qu'il avait eue pendant son long sommeil; puis, disant adieu à son père et à sa mère, il gagna le monastère du mont Cassin, où le vénérable Gérard, abbé de ce couvent, le revêtit solennellement du saint habit de religion, et l'agrégea aux autres frères pour qu'il y servît Dieu sous le régime du bienheureux Benoît. » — Nous rapportons dans l'article ALBÉRIC D'ASSISE, n° II, l'impression que fit sur cet autre religieux la *Vision* d'Albéric du Mont-Cassin.

ALBÉRIC DE ROMAIN, seigneur, frère d'Ecelin, qui exerçait dans la marche Trévisane des cruautés inouïes. Cet homme dépouillait les églises, persécutait le clergé et les fidèles, jusqu'à ce qu'il fût excommunié par le Pape Innocent IV, le 9 avril 1254. Albéric se tourna d'abord du côté de la vérité et de la justice contre son cruel frère, dont il condamnait l'odieuse conduite. Aussi le Pape ayant prétendu par sa sentence d'excommunication être en droit de disposer des biens d'Ecelin, voulut-il en gratifier Albéric. Mais celui-ci ne demeura pas longtemps attaché au parti de l'Eglise. Innocent étant mort, il se mit du côté d'Ecelin et se fit aussi persécuteur. Alors le Pape Alexandre IV l'excommunia également par une bulle datée du 3 juillet 1258. Cette bulle affranchit en même temps tous les serfs de l'un et de l'autre, qui étaient en grand nombre, avec leurs enfants et leurs petits enfants, qui seraient dans l'obéissance de l'Eglise. Fleury déclare (1291) qu'il n'avait point encore vu jusque-là qu'on eût étendu ainsi les suites de l'excommunication. *Voy.* l'article ECELIN.

ALBERON, évêque de Verdun, monté sur ce siége en 1131, était fils d'Arnould, comte de la Chenaye. Il paraît qu'il ne fut pas irréprochable dans sa conduite épiscopale, comme l'on peut s'en convaincre par quelques lettres de saint Bernard au Pape Innocent II. — *Voy.* l'article ALBÉRON, archevêque de Trèves. — Cependant le *Spicilége*, tom. XII, paraît le disculper, quoiqu'on y fasse remarquer qu'il avait beaucoup de goût pour les armes, goût qui ne s'accorde guère avec le caractère sacerdotal. Nous voyons d'après le Catalogue des évêques de Verdun qu'Albéron quitta son évêché vers 1156, et qu'il fit profession de la règle de Prémontré dans l'abbaye de Saint-Paul à Verdun (1292). *Voy.* l'article HENRI évêque de Toul.

(1289) *Le Correspondant*, tom. VIII, pag. 214-237.

(1290) Voy. *La Divina Comedia, giust la lezione del codice Batholiniano*, Udine, 1827, in-8°; tom. III pag. 699.

(1291) *Hist. eccléS.*, liv. LXXXIV, n° 46.

(1292) Le monastère de Saint-Paul à Verdun était de l'ordre de Saint-Benoît; il fut fondé sur la fin du X^e^ siècle. Les religieux avaient tellement abandonné

Digitized by Google

N'oublions pas de faire mention d'une mission honorable que le Pape Eugène III avait confiée à l'évêque Albéron avant qu'il déposât le fardeau de l'épiscopat. On parlait beaucoup alors d'une thaumaturge dont les miracles et les prophéties faisaient grand bruit. Elle se nommait Hildegarde. Saint Bernard, qui l'avait visitée dans le cours de ses prédications pour la croisade, l'avait jugée remplie de l'esprit de Dieu. Cependant on n'était pas d'accord sur son compte. Les uns en disaient du bien, d'autres du mal, comme il arrive toujours pour les personnes extraordinaires. Le Pape voulut éclaircir cette affaire. Il envoya donc exprès vers Hildegarde Albéron avec Albert, son *primicier* (1293), et d'autres ecclésiastiques respectables, afin d'examiner ce qui en était et de lui en faire leur rapport. Ce que l'évêque de Verdun vint dire à Eugène III fut favorable à la sainte et détermina le Pape à permettre qu'on ajoutât toute créance à Hildegarde. — *Voy.* cet article. — Nous remarquerons que des auteurs graves (1294), en rapportant cette mission, qualifient Albéron du titre de bienheureux.

ALBERON, archevêque de Trèves, nommé à tort par quelques auteurs (1295) Adalbéron, et qui ne peut être, dans tous les cas, confondu avec les évêques de ce nom d'Adalbéron dont nous avons parlé plus haut, et qui occupèrent le siége de Metz.

Il paraît que cet Albéron fut d'abord primicier de l'Eglise de Metz. C'était, dans certains chapitres cathédraux, le titre, que portait celui qui y possédait la première dignité, venu du latin *primicerius*, composé de *primus* et du grec κηρός.

De Metz il passa à Trèves, où il monta sur le siége archiépiscopal en 1132. Lorsqu'il était encore primicier du chapitre de Metz, saint Bernard lui écrivit, en 1126, une lettre qui est la 30e dans le Recueil des lettres de ce saint docteur, et où, au nom des religieux de Clairvaux, il exhorte Albéron à attendre en patience le moment que Dieu avait marqué pour l'exécution d'une entreprise qu'il pressait beaucoup : il s'agissait de l'établissement d'un nouveau monastère.

On voit par cette lettre, pour le dire en passant, la sagesse, la prudence, et le désintéressement de saint Bernard dans ses démarches. Il ne veut rien faire avec précipitation; il consulte Dieu, et sa maxime est que pour lui plaire il doit éviter autant qu'il lui est possible d'être à charge à personne, de peur de paraître chercher plutôt ses intérêts particuliers que la gloire de Dieu.

Nous trouvons encore deux lettres que saint Bernard écrivit au Pape Innocent II dans la personne d'Albéron. Ce sont les lettres 176e et 177e. Dans la première, de l'an 1135, le prélat marque au Pape qu'il a depuis longtemps un extrême désir d'aller en personne rendre ses devoirs à Sa Sainteté, mais que ses affaires ne le lui ayant pas permis, il envoie Hugues (1296), archidiacre de Toul, pour y suppléer : il assure le Pape de la fidélité des églises de France et d'Allemagne, et ajoute que le roi, c'est-à-dire Lothaire, se prépare à aller à son secours avec une puissante armée.

Dans la seconde lettre de l'an 1139 (1297), Albéron se plaint des peines qu'il souffre dans un diocèse dont il ne s'est chargé que malgré lui. Ce qui l'afflige le plus, c'est que les suffragants, qui devraient le secourir, sont des jeunes gens nobles qui s'opposent au bien qu'il veut faire, et le traversent en tout (1298). On ne connaît plus, dit-il, dans nos diocèses ni ordre, ni justice, ni honneur, ni religion : ***Jus, fas, honestas, religio, in nostris episcopatibus perierunt.***

Mais saint Bernard, voyant que ces deux lettres, adressées au nom d'Albéron, ne produisaient aucun effet à Rome, en écrivit en son propre nom trois autres en faveur de l'archevêque de Trèves. La première, qui est de l'année 1136, est écrite avec toute la force et la liberté que le zèle du saint était capable de lui inspirer. Il s'y élève contre l'abus des appels fréquents au Pape, par le moyen desquels, dit-il, toute l'autorité des évêques était anéantie et les crimes demeuraient impunis (1299) Toute la lettre est écrite avec

les règles de la discipline religieuse, qu'ils ne vivaient plus que dans une licence scandaleuse. Albéron voulut par le conseil, l'approbation, et l'ordre d'Innocent, remplacer ces religieux par des moines de l'ordre de Prémontré. Les religieux, appuyés de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, y mirent une vive et longue opposition. Voyez la lettre que l'abbé de Cluny écrivit à Matthieu, évêque d'Albano et légat du Saint-Siége; elle est au Recueil de ses lettres la 11e, liv. II. La chose traîna en longueur; mais enfin elle fut terminée selon les vœux de saint Bernard. En 1140, les religieux Prémontrés desservirent cette église. Innocent donna une bulle pour mettre fin à cette affaire. — *Lettres* de S. Bernard, trad. franç. 3 vol. in-8°, Lyon, 1858, tom. II, p. 240, note *a*.

(1293) *Voy.* sur cette qualité l'article ALBÉRON, archevêque de Trèves.

(1294) Ceux de l'*Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XXV, ou tom. XII, pag. 192 de l'édit. in-12, Paris, 1826.

(1295) Entre autres, celui de l'*Histoire littéraire de saint Bernard*, 1 vol. in-4°, 1773, pag. 151 et suiv. — *Voy.* aussi l'*Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XXV, tom XII, p. 191, de l'édit. in-12, 1826.

(1296) Cet archidiacre, au témoignage de Geoffroi, dans la *Vie de saint Bernard*, liv. IV, chap. 5, avait accompagné le saint abbé de Clairvaux dans le voyage qu'il fit en Allemagne, et pendant lequel il fit un si grand nombre de miracles. Ce qui nous fait croire que Hugues méritait la confiance de saint Bernard, et que les éloges qu'il lui donne dans la personne d'Albéron ne sont pas exagérés. — *Lett. de S. Bernard*, trad. franç. 3 vol. in-8°, 1858, tom. II, p. 252.

(1297) Selon D. Mabillon; mais c'est une faute d'impression, car cette lettre paraît être plutôt de l'année 1135 ou 1136.

(1298) Metz avait alors pour évêque Etienne, Albéron était évêque de Verdun, et Henri, fils de Théodoric, comte de Lorraine, gouvernait l'Eglise de Toul. *Voy.* ces trois articles.

(1299) Il s'agit ici, dit un auteur, des appellations dont l'usage a produit quelque bien dans l'Eglise, c'est incontestable; mais dont l'abus a fait des maux affreux dans presque tous les siècles, et surtout dans les derniers temps. Voyez l'histoire du bayanisme, du wiclefisme et du jansénisme. Dans le XIe et le

Digitized by Google

la même liberté; il y parle de l'état déplorable de l'église de saint Jangoulf (1300) de Toul, et de quelques autres affaires auxquelles le Pape n'apporte aucun remède; il lui représente que les gens de bien sont surpris et scandalisés de ce que le Saint-Siége protége des évêques qui sont des tyrans plutôt que des évêques, et dont les mœurs, indignes de leur caractère, feraient horreur même dans un séculier; il recommande à la fin de la lettre l'agent que l'archevêque de Trèves envoyait à Rome, et fait son éloge.

La deuxième lettre, de la même année, est écrite au même Pape, en faveur d'Albéron, contre l'abbé de Saint-Maximin (1301), Saint Bernard prie Sa Sainteté d'ouvrir les yeux et de suspendre un peu ses occupations pour considérer jusqu'à quel point on a surpris sa religion, puisqu'il souffre qu'un homme tel que l'abbé de Saint-Maximin réduise un prélat de mérite à être l'opprobre de ses voisins.

Enfin dans la troisième lettre, de l'an 1136, le saint prie le Pape de révoquer la sentence qu'il avait prononcée par surprise en faveur de l'abbé de Saint-Maximin contre Albéron; il lui dit à ce sujet que « le Siége apostolique a cela de particulier qu'il ne se fait point une peine de révoquer, sitôt qu'il s'en aperçoit, ce qui lui a été extorqué par la fraude et le mensonge. Aussi, ajoute saint Bernard, est-il selon les règles de l'honneur et de l'équité que nul imposteur ne profite de son imposture, surtout auprès du Saint-Siége et du Souverain Pontife. » C'est pour cela que saint Bernard sollicite pour l'archevêque de Trèves, connaissant son mérite, l'intention qui le fait agir, et la justice de sa cause. Ce prélat avait retiré le monastère de Saint-Maximin des mains d'un séculier qui, à titre de protecteur, le pillait, et il voulait y mettre la réforme. Tel est le contenu de cette troisième lettre, qui est la 180e dans le Recueil des épîtres de saint Bernard.

Ces lettres et l'intérêt que le saint abbé de Clairvaux prenait à ce qui regardait Albéron prouvent l'estime qu'il avait pour lui et font le plus grand honneur à ce prélat. Nous apprenons dans le Catalogue des archevêques de Trèves qu'Albéron mourut en 1152.

ALBERON ou ADALBÉRON Ier, prince évêque de Liége, au XIIe siècle. Frère du duc Godefroi, chanoine et primicier de Metz, il fut élu évêque de Liége après que le siege eut vaqué environ deux années. La cause de cette longue vacance fut les démêlés de l'empire et du sacerdoce touchant les investitures. La paix ayant été faite le 23 septembre 1122, l'empereur Henri V vint l'année suivante célébrer les fêtes de Pâques à Liége. On traita pendant son séjour de l'élection d'un évêque; et Albéron réunit toutes les voix, en considération du duc son frère (1302).

Le premier soin de cet évêque fut de purger son diocèse des brigands qui l'infestaient. Leur retraite était la citadelle de Fouquemont. L'empereur, à la prière d'Albéron, la fit raser. On vit ainsi reparaître sous l'épiscopat d'Albéron les beaux jours de la paix et de la tranquillité. Sur la fin de l'an 1123, il fonda un monastère de Prémontrés sur le mont Cornillon, quelque temps après la fondationde celui de Floresse, appartenant au même ordre. L'an 1124, il mit des chanoines réguliers dans l'église de Saint-Giles au Mont.

En 1127, Regnaud de Martigni, archevêque de Reims, céda les droits de son église sur la seigneurie de Bouillon à l'évêque de Liége et à ses successeurs, mais en se réservant à lui-même et à ceux qui lui succéderaient dans le siége de Reims les prérogatives de la justice et du service militaire; et en même temps il reçut l'hommage d'Albéron. Les évêques de Liége, par une ancienne coutume, prenaient dans les meubles de chaque chef de famille décédé tout ce qui pouvait le mieux leur convenir. Albéron abolit cette coutume, qui s'appelait le droit de *main-morte*, parce que, dit une ancienne

XIIe siècle, les appellations étaient si fort de mode, qu'on en appelait au Saint-Siége pour de véritables bagatelles : consultez les annales de ces temps. Il ne faut donc pas s'étonner si saint Bernard profite des affaires de l'archevêque de Trèves pour s'élever avec force contre un pareil abus. *Voy.* son ouvrage *De la Considération*, adressé à Eugène III, liv. III, chap. 2. Hildebert, archevêque de Tours, à qui saint Bernard adresse la 124e lettre, s'était aussi fortement déclaré contre les appellations dans une lettre qu'il écrivit au Pape Honorius II, en 1129. *Voyez* cette lettre; c'est la 82e dans la *Bibliothèque des Pères*, tom. XII, part. I — *Lettres de S. Bernard*, trad. franç, ubi supra, tom. II, p. 258.

(1300) Saint Jangoulf vécut en Bourgogne, et, selon Sigebert dans sa *Chronique*, reçut la gloire du martyre en 759. Saint Gérard, évêque de Toul, fit bâtir à l'entrée méridionale de sa ville épiscopale, en 1065, une belle église en l'honneur de ce saint, y réunit quelques religieux, et y plaça les reliques de saint Jangoulf. Cette église devint dans la suite abbatiale. Saint Bernard s'intéressait à cette abbaye, comme le témoigne une lettre qu'il écrivit à Lothaire : c'est la 139e du Recueil des lettres de ce saint.

(1301) Saint-Maximin de Trèves était un monastère célèbre de l'ordre de Saint-Benoît, fondé dans le Xe siècle. D'après les pièces du procès qui commença en 1135, et qui dura pendant plusieurs siècles, puisqu'il ne fut terminé que par la reforme du saint concile de Trente, ce monastère s'était gouverné par lui-même sous la dépendance immédiate du Saint-Siége pour ce qui regarde le spirituel. Quant au temporel, les comtes du Luxembourg y exerçaient le droit de patronage. Albéron voulut que ce monastère relevât uniquement de sa juridiction. L'abbé et ses moines réclamèrent. Le comte du Luxembourg, qui alors était Henri, revendiqua ses droits. L'affaire fut portée à Innocent, qui ne prononça pas, mais se contenta de répondre qu'il évoquait au tribunal du Saint-Siége cette affaire importante. Mais déjà on avait, pour se faire justice, recouru aux armes. L'archevêque avait eu quelques avantages, et avait chassé le comte du monastère. Tel était l'état de cette affaire, lorsque saint Bernard écrivit au Pape Innocent la lettre que nous venons de résumer. Quant au sentiment de ce saint sur la juridiction des ordinaires par rapport à ces monastères, voyez son ouvrage *De la Considération*, liv. III, chap. 4, et la lettre 42e. — *Lettres*, etc., ubi supra, tom. II, p. 244. 245.

(1302) *Art de vérifier les dates*, et dom Richard.

Digitized by Google

chronique, « les vilains morts, on leur coupait la main; et au lieu de ce droit on donnait le meilleur gage. » Albéron mourut en 1123; d'autres disent en 1129.

ALBERON II, évêque de Liége, issu de la maison des comtes de Namur, et primicier de l'église de Metz, succéda l'an 1136 à l'évêque Alexandre, après neuf à dix mois de vacance (1303).

Cet évêque étant seigneur temporel en même temps que pasteur des âmes, pencha davantage du premier côté que du second, et c'est ce que nous ne voyons que trop dans ces temps où la puissance spirituelle était si fort mêlée à la puissance temporelle. Ce ne fut pas là un des moindres maux de l'Eglise. En 1140, Albéron eut une guerre très-vive avec le comte de Namur, Henri II, le plus hardi et le plus entreprenant de ses voisins. Elle se termina la même année ou au commencement de la suivante, par un traité de paix où il se fit un allié de son ennemi. Après cela il tourna toutes ses pensées vers le château de Bouillon, dont le recouvrement l'avait occupé dès son entrée dans l'épiscopat. Déjà il avait fait trois voyages à la cour de l'empereur et à celle du Pape pour engager l'une et l'autre puissance à lui faire restituer cette importante place. Mais ses démarches furent sans succès, et voyant qu'il ne pouvait rien obtenir par voie de négociation, il tenta le sort des armes.

En 1141, il fit une ligue avec le comte de Namur; et *tous deux* ayant réuni leurs forces, vinrent assiéger le château de Bouillon. La place était regardée comme imprenable. Les assiégeants, après de longs et pénibles efforts, commençaient à désespérer de s'en rendre maîtres, lorsque l'évêque proposa de faire venir au camp les reliques de saint Lambert. On les apporta, et au bout d'un mois, dit-on, les assiégés manquant de vivres et surtout d'eau, prirent le parti de se rendre. Les historiens liégeois ont célébré comme un miracle cet événement, dont Nicolas de Liége, écrivain du temps, nous a transmis une ample relation sous le titre de *Triomphe de saint Lambert*.

Cependant la conduite d'Albéron, si l'on en croit Gilles d'Orval, n'était guère capable d'attirer sur son diocèse la bénédiction du Ciel. Il se comportait, suivant cet historien, d'une manière tout à fait indigne de son caractère. Ce qui est certain, c'est que sous son épiscopat la licence du peuple et les désordres du clergé furent à leur comble. Nulle sûreté dans les villes ni dans les campagnes : les vols, les assassinats, les viols s'y commettaient avec la plus grande impunité. Tout jusqu'aux saints mystères était alors vénal dans l'église de Liége. La clôture des chanoines était rompue; l'accès était libre aux femmes dans leur cloître, et leur impudence n'eut plus de bornes. Les Liégeois mêmes s'étaient laissé abuser au point de marier leurs filles aux chanoines, préférablement à d'autres.

Mais Dieu suscita un nouveau Phinées dans la personne de Henri de Leyen, prévôt de cette église. Il fit le voyage de Rome et porta les plaintes de ces désordres au tribunal du Saint-Siége. Le Pape Célestin II manda Albéron, qui se rendit à Rome. On ignore ce qui se passa dans l'audience qu'il eut avec le Pape. En s'en retournant il fut attaqué d'une fièvre violente, et mourut de la peste à Otride en Italie, le 27 mars 1145.

ALBERONI (JULES), cardinal. *Voy.* JULES ALBÉRONI.

ALBERT, évêque de Poméranie, nommé par le duc de Pologne évêque de cette contrée lors du retour de saint Othon, évêque de Bamberg, qui venait de prêcher la bonne nouvelle de l'Evangile en Poméranie et de la convertir par son zèle et l'exemple de ses vertus. *Voy.* les articles OTTON (Saint) et POMÉRANIE.

ALBERT, sous-diacre, fut envoyé par Innocent III vers Alexis III, empereur d'Orient. *Voy.* cet article, n° II.

ALBERT, cardinal-prêtre, légat du Saint-Siége pour connaître de la mort de saint Thomas de Cantorbéry et pour examiner devant le roi d'Angleterre jusqu'à quel point l'on pouvait prouver qu'il eût participé à l'assassinat du saint archevêque. Albert présida avec Théovin, son collègue aux deux conciles tenus là-dessus, et qui portent le nom de conciles d'Avranches (1304). Le premier de ces conciles fut célébré le dimanche 22 mai 1172. Mais ce fut plutôt ici une simple assemblée qu'un concile (1305). Le vrai concile d'Avranches de cette année 1172 ne s'est tenu que les 27 et 28 septembre. Le 27, le roi Henri II y réitéra le serment que les légats avaient exigé de lui, à savoir qu'il n'avait ni ordonné ni voulu le meurtre de l'archevêque de Cantorbéry; il y ajouta quelques clauses d'attachement et d'obéissance au Pape Alexandre, et le 28 les légats et les évêques firent treize canons qui regardent la discipline ecclésiastique.

ALBERT, compagnon et successeur de saint Guillaume de Malaval, qui mourut en 1157 et qui fonda un ordre de religieux.— *Voy.* son article — Albert, en succédant à Guillaume, devint aussi le propagateur des religieux qui ont hérité de son nom, sous celui de Guillemites. Témoin des vertus et des actions du saint dans le court espace de treize mois qu'il vécut avec lui, il en vit assez et il en reçut d'assez grandes instructions pour laisser à ceux qu'il rassembla, peu après la mort du saint religieux, les semences d'une perfection qui subsista. « C'est quelque chose de singulier, disent les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (1306),

(1303) *Batavia sacra*; *Nouv. Biogr. univ.* et dom Richard.

(1304) *Conc.*, tom. X, p. 1457, Hored.

(1305) *Voy.* le *Manuel de l'Histoire des Conciles*, etc., par M. l'abbé Guérin, in-8°, 1846, pages 443-444.

(1306) Liv. XXVII, tom. XIII, p. 175, de l'édit. in-12, 1826.

Digitized by Google

que la création ou la propagation de cet ordre, né après la mort du saint fondateur, et presque uniquement du sein même de la terre où Albert, son compagnon, l'avait inhumé. »

ALBERT, cardinal légat pour l'absolution de Henri II, roi d'Angleterre, en 1171, fut plus tard élu Pape sous le nom de Grégoire VIII. *Voy.* cet article.

ALBERT Ier, archevêque de Mayence (1307). Il avait d'abord été chancelier et le plus intime confident de l'empereur Henri V. Le Pape Pascal II ayant accordé bien malgré lui le droit d'investiture à ce prince, celui-ci donna l'investiture de l'archevêché de Mayence à Albert, qui avait été élu depuis longtemps à la place de Ruthard, mort le 2 mai 1110.

Par suite de sa position auprès de l'empereur, Albert avait eu la faiblesse de soutenir Henri dans toutes ses prétentions, et ce fut même par son conseil que ce prince avait fait arrêter le Pape, afin d'en obtenir ce qu'il voulait, notamment le droit des investitures. Mais quand l'archevêque de Mayence vit que le privilége accordé par Pascal était désapprouvé de tout le monde, et l'empereur excommunié par l'archevêque de Vienne et par la plupart des évêques, il prit parti contre Henri, qui, l'ayant découvert, le fit arrêter en 1112 et le retint trois ans dans une étroite et dure prison.

Cependant l'empereur ayant indiqué à la Toussaint de l'an 1115 une cour plénière à Mayence, les citoyens en profitèrent pour venir tout d'un coup en armes environner son palais. Quelques-uns même se jetèrent furieux dans la cour, et tous demandaient avec de grands cris la liberté de leur archevêque. L'empereur fut obligé de leur promettre ce qu'ils demandaient et d'en donner des otages; puis il sortit de la ville, et peu de jours après il délivra le prélat, si exténué des mauvais traitements qu'il avait soufferts dans sa prison, qu'il ne lui restait que la peau et les os. Albert se rendit à Cologne pour y être sacré par le légat Diétric. Mais celui-ci étant mort en route, l'archevêque de Mayence fut sacré au même endroit, le jour de Saint-Etienne de l'année 1115, par Otton, évêque de Bamberg. Depuis ce temps Albert fut le plus grand ennemi de l'empereur Henri, et pendant l'absence de ce prince l'Allemagne était pleine de séditions, de meurtres, d'incendies, et de pillages (1308).

La paix entre l'Eglise et l'empire avait donc été profondément troublée par cette question des investitures. On voulut y mettre un terme, et l'on convoqua un concile à Reims. Pour préparer les voies à cette assemblée et faire en sorte qu'elle ne fût pas troublée par la résistance de l'empereur, Henri, Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons, et Pons, abbé de Cluny, allèrent le trouver à Strasbourg et lui déclarèrent que, s'il voulait cimenter une véritable paix, il fallait qu'il renonçât absolument à l'investiture des évêchés et des abbayes, ce qui, au reste, lui dit l'évêque de Châlons, n'empêchera pas que les évêques ne soient soumis à votre autorité. « Car, ajouta ce prélat, sachez que, quand j'ai été élu dans le royaume de France, je n'ai rien reçu de la main du roi, ni devant ni après mon sacre; et toutefois je le sers aussi fidèlement à cause des tributs, de la milice, et des autres droits qui appartenaient à l'Etat et que les rois chrétiens ont donnés anciennement à l'Eglise: je le sers, dis-je, aussi fidèlement que vos évêques vous servent dans votre royaume en vertu de l'investiture, qui a attiré cette discorde et l'anathème sur vous.» Henri parut convaincu, et s'écria: *Eh bien, soit; je n'en demande pas davantage.*

Ce fut donc sous de tels auspices que le concile se tint à Reims en 1119. Par ordre du Pape Calixte II, il y vint des évêques de toutes les provinces d'Occident, d'Italie, de Germanie, de Gaule, d'Espagne, de Bretagne, d'Angleterre et des autres îles de l'Océan. Notre archevêque Albert y vint avec sept évêques et une escorte. Le Pape le présida dans la cathédrale de Reims, et on y publia cinq canons, parmi lesquels le deuxième défend sous peine d'anathème les investitures des évêchés et des abbayes, avec privation de la dignité (1309). Ce concile, commencé le 21 octobre, dura longtemps, et tout ne paraît pas s'y être passé sans de vives contestations, principalement au sujet de cette question des investitures. Mais enfin il termina les conflits qui s'étaient élevés, et les évêques ainsi que les princes se retirèrent en paix.

Cette paix ne fut pas conclue pour cela entre Albert et l'empereur Henri. La lutte continua. Mayence s'étant révoltée contre Henri, celui-ci envoya de toutes parts ses ordres pour en faire le siége. De son côté l'archevêque remua toute la Saxe, où il s'était retiré. Comme il était depuis longtemps légat du Pape, il employa son autorité pour assembler souvent les évêques et les seigneurs de la province, et se servit de son éloquence pour animer tous les catholiques à la défense de Mayence. Mais ces démarches ne faisaient qu'envenimer les différends, et on ne voit pas que ce prélat put beaucoup s'occuper de la chose principale, c'est-à-dire des affaires spirituelles de son diocèse.

Il voulut ensuite élever des prétentions sur l'archevêché de Trèves. Ce n'était pas encore pour se procurer la tranquillité, qui lui eût été si nécessaire; et il prétendit avoir autorité sur l'archevêque de cette Eglise en qualité de légat du Pape. Brunon (*Voy.* cet article), qui occupait alors ce siége, défendit ses droits, et l'emporta sur Albert auprès du Pape Calixte II. C'est ainsi que ce prélat

(1307) Quelques auteurs l'appellent *Adalbert.*
(1308) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXVI, n° 40.
(1309) D. Richard, *Analys des Conc.*, tom. II, p. 86, et Fleury, *Hist. Ecclés.*, liv. LXVII, n°s 5, 6, 7 et 8.

Digitized by Google

n'eut guère de repos jusqu'à sa mort, arrivée vers l'an 1137, le 23 juin (1310).

Le clergé et le peuple élurent pour lui succéder son neveu, qui se nommait aussi Albert. Albert II fut sacré le dimanche de l'octave de la Pentecôte de l'année 1138, par saint Otton, évêque de Bamberg, qui ne survécut pas longtemps à cette cérémonie. On n'a aucun détail bien important sur l'épiscopat d'Albert II.

ALBERT (Saint), évêque de Liége au XII^e^ siècle, cardinal, et martyr de la liberté ecclésiastique.

I. Raoul, son prédécesseur, était mort l'année 1191, en revenant de la croisade. Il y eut partage pour l'élection du successeur. La plupart élurent Albert de Louvain, premier archidiacre de Liége, frère de Henri, duc de Lorraine et de Louvain. Il était digne de l'épiscopat de toutes les manières. Quelques-uns, quatre ou cinq contre quarante, par la faction de Baudouin, comte de Namur, élurent un autre Albert, frère du comte de Réthel, aussi archidiacre de Liége, homme sans lettres et sans esprit, qui n'avait d'autre mérite que sa naissance.

Ils s'adressèrent l'un et l'autre à l'empereur Henri VI pour recevoir l'investiture. Mais ce prince, qui avait choisi un autre sujet et haïssait depuis longtemps le duc de Lorraine, soutint que, quand il y avait partage, l'élection était caduque, et lui appartenait à lui seul. Ainsi il donna l'investiture à Lothaire, prévôt de Bone, homme riche et déjà pourvu de plusieurs dignités ecclésiastiques, frère du comte d'Horstade, qui avait rendu de grands services à l'empereur. Les chanoines appelèrent au Pape, soutenant que l'élection d'Albert de Louvain était canonique; mais Lothaire vint à Liége et se mit en possession de l'évêché et des forteresses qui en dépendaient (1311).

Albert fit le voyage de Rome avec de grandes difficultés, parce que l'empereur lui avait fermé tous les passages. Il fut obligé de prendre des chemins détournés et de se déguiser en valet; et on le présenta en cet équipage au Pape Célestin III, qui en fut touché jusqu'aux larmes. Il l'embrassa et le consola, le connaissant déjà de réputation. Albert arriva à Rome aux fêtes de Pâques, qui cette année, 1192, fut le 5 avril, et y demeura jusqu'après l'octave de la Pentecôte. Il produisit les preuves de la régularité de son élection. Mais quelques cardinaux étaient d'avis de céder à la violence des Allemands et à la haine implacable de l'empereur.

Heureusement le Pape n'écouta pas ces conseils de la prudence humaine, et sut faire triompher la vérité et la justice. Ayant pris jour pour le jugement, il le prononça publiquement dans le palais de Latran, jugea l'élection d'Albert canonique et la confirma par l'autorité apostolique. Célestin fit plus encore : il nomma Albert cardinal, l'ordonna diacre et lui fit chanter l'Evangile à la messe. Il lui donna toutes les bulles nécessaires, entre autres une pour se faire sacrer par Guillaume, archevêque de Reims, en cas que Brunon, archevêque de Cologne, son métropolitain, le refusât par la crainte de l'empereur, et il lui fit délivrer toutes ces expéditions gratuitement.

II. Albert étant venu à Reims, fut parfaitement bien reçu par l'archevêque Guillaume, qui l'ordonna prêtre le samedi des Quatre-Temps de septembre; et le dimanche suivant, 27 du même mois, il le sacra solennellement évêque de Liége (1312). Le lendemain on apprit que l'empereur était à Liége, extrêmement irrité et résolu de perdre tous ceux qui adhéreraient à l'évêque Albert. Le duc d'Ardenne, oncle de ce prélat, qui l'avait amené à Reims, lui proposait de se soutenir par la force avec le secours de leurs amis. Mais le pieux Albert, sachant bien que de pareils moyens sont réprouvés par l'Evangile, et que jamais l'emploi de la force ne peut être employé lorsqu'il s'agit des choses de la religion, déclara qu'il ne voulait point en user, et qu'il espérait apaiser l'empereur par son humilité et sa patience : c'était là en effet la voie chrétienne.

Peu de temps après arrivèrent à Reims trois chevaliers allemands et quatre écuyers qui se disaient chassés de la cour de l'empereur à l'occasion d'une querelle. Ils vinrent saluer l'évêque de Liége, et s'insinuèrent si bien dans son amitié, qu'ils l'accompagnaient ordinairement et mangeaient souvent à sa table. Plusieurs personnes les soupçonnaient de quelque mauvais dessein ; mais le bon évêque, jugeant les autres par lui-même, ne s'en défiait point. Au contraire, il ressentait une peine sensible quand on en disait du mal. Cependant les prétendus fugitifs avaient toujours leurs chevaux sellés, suivant la coutume de leur pays, disaient-ils, mais en réalité pour frapper plus sûrement le coup qu'ils méditaient.

III. Enfin, le 4 novembre 1192, le saint évêque Albert s'entretint longtemps, avec ses amis, de la mort, comment elle mettait un terme à toutes les choses de la terre, et il témoigna la désirer et s'en réjouir. L'après-midi, il s'en alla faire une promenade accompagné des réfugiés allemands, et suivi seulement d'un chanoine et d'un chevalier. Quand il fut à cinq cents pas de la ville, les sicaires allemands lui fendirent la tête par les tempes, et lui donnèrent tant de coups

(1310) L'*Encyclopédie méthodique*, Hist., tom. I^er^, p. 242, s'emporte contre *Albert I^er^*, et lui en veut beaucoup de ce qu'après avoir été l'ami et le confident de l'empereur Henri V, il se déclare dans la suite son plus grand ennemi. Ce prélat eût pu sans doute, mettre moins de persistance dans ses luttes contre Henri et donner de plus grandes preuves de sa charité évangélique. Mais Albert put bien se séparer de la cause de l'empereur et embrasser celle du Pape Pascal II, c'est-à-dire celle de la vérité, quand cette vérité lui fut connue et qu'il eut compris tout le mal que ce droit d'investiture devait produire, il le put, disons-nous, sans mériter pour cela d'être traité d'*ingrat* et de *cabaliste*.

(1311) *Ægist. de Episc. Leod.*, c. 56, 57, 58, 59, 60.

(1312) Id. ibid., c. 86.

Digitized by Google

d'épée et de couteau, qu'on lui trouva treize grandes plaies. Aussitôt ils piquèrent des deux, et, quoique la nuit fût proche, ils firent telle diligence, qu'ils arrivèrent à Verdun à neuf heures du matin; ensuite ils allèrent trouver l'empereur, qui les reçut très-favorablement.

Mais bientôt la voix des peuples se prononça si fortement contre ce lâche assassinat, le duc de Lorraine faisait de si grands préparatifs pour en tirer vengeance, que Henri VI lui offrit beaucoup d'honneurs et de richesses, qu'il bannit les meurtriers, qui périrent peu de jours après d'une mort honteuse; enfin, pour expier la part qu'il avait prise au crime, il fonda deux autels dans l'église de Saint-Lambert : bien faible expiation cependant pour un tel attentat !...

Quant au saint évêque Albert, il fut enterré solennellement dans l'église métropolitaine de Reims. On le regarda comme martyr de la liberté ecclésiastique, et on lui en donna le glorieux titre dans son épitaphe (1313). Plusieurs miracles se firent à son tombeau, et plus de quatre cents ans après, savoir l'an 1612, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, son épouse, du consentement de Louis XIII, obtinrent du cardinal de Guise, archevêque de Reims, la permission d'enlever le corps du saint évêque, et le firent transférer solennellement à l'église des Carmélites, qu'ils venaient de fonder à Bruxelles. Ce saint est marqué au *Martyrologe romain* au 21 de novembre, et l'Eglise honore sa mémoire ce jour-là.

ALBERT, fils de Ladislas roi de Bohême, archevêque de Saltzbourg au XII^e^ siècle. Conrad, archevêque de Saltzbourg, étant mort en 1168, on élut pour lui succéder Albert, son neveu, par un commun consentement du clergé, des officiers et du peuple. Albert n'était que diacre et encore jeune; il fut intronisé sur le siége de Saltzbourg le jour de la Toussaint, et l'année suivante, 1169, il fut ordonné prêtre, et ensuite archevêque, le 15 mars, samedi des Quatre-Temps de carême, par Uldaric, patriarche d'Aquilée. Peu de temps après on lui apporta le *pallium* de la part du Pape Alexandre III.

Mais Albert ne resta pas longtemps sur le siége de Saltzbourg. L'empereur Frédéric I^er^, qui pesait alors sur l'Eglise d'Allemagne, assembla une diète ou cour générale à la Pentecôte, en 1169, le 8 juin. Albert y vint avec le roi de Bohême, son père, et demanda audience; mais elle lui fut refusée; car l'empereur avait résolu de s'emparer de l'archevêché de Saltzbourg. Et en effet il y vint au commencement du mois d'août. L'archevêque, à la persuasion des seigneurs, et principalement du duc d'Autriche, son oncle, voyant la ruine dont étaient menacés les églises et les monastères, céda au temps et se mit à la discrétion de l'empereur. Il lui résigna l'archevêché et tous les droits régaliens en présence des seigneurs. Ainsi Frédéric I^er^ disposa à son gré de tous les biens de cette église. Albert résigna aussi son archevêché entre les mains du Pape Alexandre III. Mais plus tard il y rentra, et fut intronisé pour la seconde fois sur le siége de Saltzbourg, le 19 novembre 1183 (1314).

ALBERT (Saint), du mont Trapano, fils de Benoît Adalbati et de Jeanne Palissi, naquit à Trapano, ville ancienne de la Sicile, sur la fin du règne de Pierre, roi d'Aragon, lorsque Frédéric II était roi de Sicile, vers l'an 1220.

Il entra dans l'ordre des Carmes au couvent du mont Trapano, et après s'être acquitté avec ferveur des exercices monastiques, il s'appliqua presque uniquement à la prédication. Il fut élu provincial de son ordre en Sicile, et mourut dans une solitude où il s'était retiré, proche de Messine, le 7 août 1292. Il a été canonisé dans le XV^e^ siècle, et l'on fait sa fête le jour de sa bienheureuse mort.

Godescard ne parle point de ce saint. Sa Vie a été écrite par un inconnu que l'on croit être Jean-Marie Politien; elle se trouve dans Surius, qui en a changé le style à cause de sa trop grande simplicité. Baillet, qui se contente de faire mention d'Albert, sans aucun détail (1315), dit que cette Vie manque d'exactitude en quelques endroits.

ALBERT DE PARME, légat du Saint-Siége dans le XIII^e^ siècle. Le Pape Innocent IV l'envoya en 1254 en Angleterre pour régler diverses affaires religieuses. En passant à Paris il entreprit inutilement de terminer le différend qui divisait depuis longtemps l'Université d'avec les religieux mendiants (1316).

Le même Albert fut aussi chargé par le Pape Urbain IV d'offrir au roi saint Louis le royaume de Sicile pour l'un de ses enfants. Mais ce prince se fit un scrupule d'accepter, craignant de faire tort à Conradin, qui paraissait être l'héritier légitime de ce royaume, ou à Edmond d'Angleterre, à qui les Papes précédents avaient donné cette couronne.

Urbain loua extrêmement la délicatesse de conscience de saint Louis; mais en même temps il chargea Albert de le rassurer à ce sujet, et de lui déclarer que le droit du Saint-Siége avait été bien examiné par le Pape et par les cardinaux, qui ont leur conscience à garder et qui sont éloignés de vouloir faire tort à personne. Au refus formel de saint Louis, Albert avait reçu en dernier état de cause la mission de présenter cette couronne à son frère Charles, comte d'Anjou et de Provence, à qui il l'avait déjà offerte neuf ans auparavant de la part d'Innocent IV (1317).

Que si l'on s'étonnait de voir ainsi les Papes se mêler activement des affaires temporelles, ce qui dut nuire, ce semble, au but principal et même unique de leur sublime charge, c'est-à-dire l'intérêt spirituel des

(1313) *Gallia Christ.*; Godescard, etc.

(1314) *Chr. Reichers.* ann. 1185; apud Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LXXI, n° 55, liv. LXXII, n° 6· liv. LXXIII, n° 6 et 48.

(1315) *Vies des Saints*, édit. in-4° de 1739, tom. V, part. II, p. 8, col. 2, 7 août.

(1316) Du Boulay, *Hist. de l'Univ. de Paris*, et le P. Daniel, *Hist. de France*, édit. de 1722.

(1317) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LXXXV, n° 13.

Digitized by Google

âmes, et se faire de la sorte les dispensateurs et les arbitres des couronnes, nous ferions remarquer qu'on ne saurait équitablement juger de ces actes, ordinaires et en quelque sorte naturels dans ces temps reculés, d'après nos idées et notre droit politique d'aujourd'hui. Nous ajouterions que, comme les peuples alors n'étaient sans doute pas mûrs pour user par eux-mêmes de leurs droits, il était bon que ceux qui veillaient au soin de leur avancement spirituel songeassent également à tout ce qui pouvait être le mieux pour leur bien temporel. Mais ce qui pouvait être à cette époque et ce qui était en somme un bienfait, jetterait maintenant la perturbation, aussi bien dans la société religieuse que dans la société civile.

ALBERT, évêque de Riga au XII^e^ siècle, avait été précédemment chanoine de Brême et succéda à Berthold sur le siége de Riga en Livonie. Quoique très-jeune, on l'éleva à cette dignité; mais il avait déjà une très-grande maturité, et l'on n'eut qu'à s'applaudir de ce choix.

I. En effet, sous ce prélat, qui fut le troisième évêque de Riga, l'église de Livonie fit de grands progrès. Dès l'année 1199, le Pape Innocent III en écrivit en ces termes à tous les fidèles de Saxe et de Westphalie (1318) : « Comme la discipline de l'Eglise ne souffre pas que l'on contraigne personne à croire par force, aussi le Saint-Siége donne sa protection à ceux qui croient volontairement, et exhorte les fidèles à prendre leur défense, de peur qu'ils ne se repentent d'avoir embrassé la foi et ne retournent à leurs premières erreurs. Or, nous avons appris que l'évêque Meinard, d'heureuse mémoire, étant entré en Livonie, a prêché aux peuples barbares qui adoraient des bêtes, des arbres, des eaux, des herbes, et des esprits immondes, et en a converti et baptisé plusieurs. Mais depuis le démon a excité les païens d'alentour à les persécuter, dans le dessein d'effacer du pays la mémoire du nom chrétien ; c'est pourquoi nous vous exhortons et vous enjoignons, pour la rémission de vos péchés, que si les païens d'autour de l'Eglise de Livonie ne veulent pas faire trève avec les chrétiens et l'observer, vous preniez à main armée la défense des chrétiens. Nous accordons à tous ceux qui ont fait vœu de venir à Rome la commutation de leur vœu en ce voyage de Livonie; et nous les prenons tous sous notre protection. » La même lettre fut envoyée aux fidèles de Slavie et d'au delà de l'Elbe.

II. D'un autre côté, le Pape, sachant qu'il y avait dans la basse Saxe plusieurs personnes, tant ecclésiastiques que laïques, qui s'étaient croisées pour la terre sainte, et qui par pauvreté, faiblesse de corps ou autrement, ne pouvaient faire un si grand voyage, il les envoya en Livonie, les clercs pour prêcher la foi, les laïques pour combattre contre les infidèles. C'est ce qu'on voit par la lettre qu'il en écrivit à l'archevêque de Brême, à ses suffragants, et aux autres évêques du pays, en date du 10 octobre 1204.

L'année suivante, l'évêque Albert institua l'ordre militaire des Frères du Christ, qui portaient sur leurs manteaux une épée et une croix par-dessus : ce qui les fit aussi nommer les Frères de l'Epée (1319). L'objet de leur institution était la défense des nouveaux chrétiens, et l'évêque leur donna la troisième partie des biens de l'Eglise de Riga. Une grande partie des peuples de Livonie se convertit alors à la foi, et le Pape Innocent en reçut la relation de l'archevêque de Lunden en Danemark, qu'il avait fait son légat pour travailler à la conversion des infidèles (1320). Et comme entre ces missionnaires il y avait des moines, des chanoines réguliers, et d'autres religieux, le Pape leur ordonna de se vêtir tous de même, de peur que la diversité de leurs habits ne causât du scandale aux peuples auxquels ils prêchaient (1321). Dans la suite, cet ordre s'unit avec les chevaliers Teutoniques. *Voy.* l'article CHRIST (Ordre militaire des Frères du).

ALBERT (Le bienheureux), évêque de Verceil, patriarche de Jérusalem, au commencement du XIII^e^ siècle (1322).

I. Il était né d'une famille noble, dans le diocèse de Parme. Ayant été dès l'enfance destiné aux lettres, il apprit les arts libéraux et les lois ; ensuite il entra dans le monastère de Sainte-Croix de Mortare, chef d'une congrégation de chanoines réguliers, où il s'instruisit dans la loi divine, et fit tant de progrès, qu'il en fut élu prieur. Depuis il fut élu évêque de Bobie ; mais avant que d'être sacré il fut postulé pour l'église de Verceil, dont il fut ordonné évêque en 1184, et la gouverna près de vingt ans avec grande édification. Quand il eut été élu patriarche de Jérusalem, on envoya pour l'emmener des députés, dont le chef était Reinier, Florentin, qui avait été prieur du Saint-Sépulcre et l'était alors de Joppé. Il obtint le consentement du Pape Innocent III, avec une lettre pour Albert, datée du 18 février 1204, où il est marqué (1323) :

« Le prieur et les chanoines du Saint-Sépulcre sont venus devant nous et nous ont représenté que le légat Soffred n'ayant pu être persuadé de consentir à son élection, ils se sont assemblés et vous ont élu unanimement pour patriarche. A quoi le roi de Jérusalem et le patriarche ont adhéré, et nous ont supplié par leurs lettres non-seulement de vous engager, mais de vous contraindre à consentir à cette élection. Les deux cardinaux légats Soffred et Pierre nous ont écrit la même chose ; et que, comme les évêques suffragants de Jérusalem préten-

(1318) II, epist. 19, al. 183.
(1319) VII, ep. 139, apud Rain. 1204, n.° 36; Longin. VI, *Hist. Polog.*, 1204.
(1320) *Chron. Cist.* ad. 1206.
(1321) *Gesta Inn.*, n° 127.
(1322) *Vita* apud Boll., 8 apr. tom. IX, p. 769
(1323) *Gesta Inn.*, n° 98.

Digitized by Google

daient avoir voix dans l'élection, ce qui leur était contesté par le prieur et les chanoines du Saint-Sépulcre, ils sont enfin convenus de deux personnes à qui ils ont remis tous leurs droits et qui vous ont nommé. »

Le reste de la lettre est employé à persuader à Albert d'accepter cette dignité, nonobstant tous les travaux, les difficultés et les périls qui y étaient alors attachés. « Ne dites pas, lui écrit le Pape, que l'on vous appelle au gouvernement d'un diocèse dont vous ne pouvez maintenant prendre possession parce que les ennemis en occupent presque toute l'étendue : vous en avez une partie, et vous avez proprement cette église. Car elle ne consiste pas dans les lieux, mais dans les personnes : et ces personnes vous demandent afin que vous travailliez à recouvrer les saints lieux. Or, quoique vous nous soyez fort nécessaire en Lombardie, comme un prélat à qui nous confions sûrement nos pouvoirs dans les affaires difficiles, toutefois la pressante nécessité non-seulement de l'église de Jérusalem, mais de tout l'Orient, nous oblige à nous faire une espèce de violence pour vous conjurer d'accepter cette élection. Craignez de résister à la volonté de Dieu ; et que si, à votre refus, on mettait à cette place une personne indigne, il n'y eût sujet de vous l'imputer. Et ne craignez point de ne pas réussir : Dieu récompense le travail plutôt que le succès. Ne nous obligez pas à user d'une plus grande sévérité pour vous faire obéir à nos ordres ; et ne prétendez pas vous prévaloir de l'exemple du cardinal Soffred. Peut-être a-t-il refusé de peur que, étant sur les lieux, il ne parût avoir procuré lui-même sa promotion et avoir agi par intérêt, en s'opposant comme il l'a fait vigoureusement à la nomination d'un sujet indigne. »

II. Albert se rendit à l'ordre si pressant du Pape ; il vint à Rome, fut transféré au patriarcat de Jérusalem, reçut le pallium, et la légation en Palestine pour quatre ans, comme le Pape le témoigna aux prélats et à tous les fidèles du pays par une lettre du 16 juin de l'année suivante 1205. Albert retourna régler les affaires de l'église de Verceil et pourvoir à un successeur, puis s'embarqua sur un vaisseau génois pour la terre sainte, où il aborda l'an 1206.

Dès l'année précédente le Pape Innocent III écrivit plusieurs lettres en sa faveur (1324). Premièrement il recommande aux prélats et à tous les fidèles du pays, tant naturels qu'étrangers, de le recevoir avec honneur et soumission. Il lui donne le pouvoir de porter le pallium en quelque province que ce soit, et d'absoudre de l'excommunication ceux qui voudraient passer avec lui et tous les habitants de la terre sainte. Il conserve aux clercs qui feront le voyage le revenu de leurs bénéfices pendant trois ans. Enfin il lui envoie l'argent destiné au secours de la terre sainte.

Le Pape écrivit aussi aux évêques de France une lettre (1325) où, en peignant le triste état dans lequel se trouvait alors la terre sainte, il montre la nécessité qu'il y avait d'y envoyer un patriarche. « La nouvelle inopinée de la prise de Constantinople, dit Innocent III, y a fait passer aussitôt les pèlerins qui étaient dans la terre sainte, et même les habitants du pays ; en sorte que cette province est demeurée presque destituée d'hommes et d'argent. Et, ce qui est plus dangereux, le patriarche de Jérusalem étant mort, nos légats se sont retirés ; le roi et son fils, qui lui devait succéder, sont aussi morts, et il ne reste personne pour gouverner cette province ni au temporel ni au spirituel. Pour comble de douleur le comte de Tripoli et le roi d'Arménie se disputent la principauté d'Antioche, et leur guerre divise cette poignée de gens qui sont demeurés dans le pays. Car les Templiers et le peuple d'Antioche sont pour le comte ; le patriarche d'Antioche et les Hospitaliers sont pour le roi ; le fils de Saladin, qui est le sultan d'Alep, soutient le comte de Tripoli ; mais Dénefin est contre lui. Séfidin, seigneur de Damas et de l'Egypte, et tous les Sarrasins, ayant appris la conquête de Constantinople, ont été si affligés, qu'ils eussent mieux aimé que Jérusalem eût été prise ; et Séfidin, ayant aussitôt fait trêve avec tous ses ennemis, va de tous côtés en personne réunir les fidèles contre les chrétiens. »

Le Pape parle encore de la défaite que les Latins de Constantinople venaient d'éprouver par suite de la coalition des Bulgares, des Grecs, et des Turcs, et il ajoute : « Comme donc à présent on n'espère absolument aucun secours qui doive passer à la terre sainte, nous craignons extrêmement que les Sarrasins s'animent plus fortement à s'emparer de ce qui en reste, pour ôter aux chrétiens l'occasion d'y passer et donner aux Grecs le moyen de recouvrer l'empire de Constantinople : ce que les uns et les autres désirent ardemment. » Enfin le Pape termine en disant que dans ces tristes circonstances, on attend le principal secours du roi de France (1326). Telle était donc la malheureuse situation du royaume de Jérusalem lorsque le bienheureux Albert y aborda en qualité de patriarche.

III. A peine fut-il arrivé en Palestine que les ermites du mont Carmel, dont le nombre s'était sans doute augmenté depuis 1185, lui demandèrent une règle écrite adaptée au but de leur institution. Albert accorda vers l'an 1209 une règle à ces ermites, dont le supérieur était alors Brochard (1327). Elle

(1324) VII, epist. 100, apud Rain. 1205, n° 27 ; epist. 101, 102, 167, 168.

(1325) Epist. 124.

(1326) Pour entendre les faits marqués dans cette lettre du Pape Innocent III, il faut savoir que le roi de Jérusalem était Aimeri ou Amaury de Lusignan, deuxième du nom (*Voy.* son article) ; que le sultan d'Alep était Melic-el-Daher, troisième fils de Saladin, et que Séfidin ou Safadin, seigneur de Damas et de l'Egypte, était le frère de Saladin Melic-Adel.

(1327) Boll., tom. IX, p. 778, 786.

Digitized by Google

est en seize articles, où l'on voit qu'ils demeuraient chacun dans une cellule séparée, que celle du prieur était à l'entrée de leur clôture, et l'église au milieu ; que quelques-uns d'entre eux ne savaient pas lire, et que ceux-là devaient dire un certain nombre de *Pater* pour chaque heure de l'office. Ils devaient entendre la messe tous les jours autant qu'il se pouvait ; ils ne mangeaient jamais de viande et jeûnaient depuis l'Exaltation de la sainte Croix jusqu'à Pâques. Albert leur recommande particulièrement le travail continuel et le silence. — Telle fut l'origine de l'ordre des Carmes, qui se répandit ensuite dans toute l'église latine, qui produira sainte Thérèse et saint Jean de la Croix, et enverra au ciel des vierges martyres pendant la révolution française. *Voy.* l'article CARMES (Ordre des).

Le Pape Innocent III, voulant parer aux maux qui désolaient la terre sainte, ainsi que nous l'avons vu plus haut, publia en 1213 une bulle générale pour la croisade. Il écrivit en particulier au bienheureux patriarche Albert sur cette croisade : « Vous en serez, dit-il, d'autant plus réjoui, que vous l'avez désirée plus ardemment. Mais de peur que la vie détestable de quelques habitants de la terre sainte n'en retarde l'exécution en attirant la colère de Dieu, nous vous prions d'essayer divers remèdes pour guérir leur plaie mortelle et les amener à une vraie pénitence. Or, encore que les Sarrasins n'aient pas accoutumé d'être touchés des prières des chrétiens, toutefois par le conseil des gens prudents nous avons jugé à propos d'écrire au sultan de Damas et de Babylone, maître de Jérusalem. Peut-être ayant appris nos préparatifs, il sera intimidé, et accordera de bonne grâce ce qu'il craindra de faire par force. C'est pourquoi nous désirons que vous fassiez conduire vers lui nos envoyés (1328). Cependant vous exhorterez le roi Jean de Jérusalem avec les Templiers et les Hospitaliers à la défense de la terre sainte. Enfin nous vous prions de vous rendre auprès de nous avant le terme du concile, si vous le pouvez sans un préjudice notable de votre province (1329). » Le concile auquel Innocent III invite particulièrement Albert est le concile général de Latran, que ce Pape avait aussi convoqué par une bulle solennelle en date du 19 avril 1213.

IV. Mais le bienheureux Albert, en qui le Pape avait la plus grande confiance, n'eut pas la consolation de voir cette grande assemblée. Le prélat était réfugié à Acre, et, remplissant saintement ses devoirs, il était respecté, même des infidèles; sous sa direction les affaires de la religion allaient aussi bien qu'il était possible, au milieu des luttes et des guerres de cette époque. Cependant il s'était vu obligé de reprendre de ses désordres un homme d'Ivrée en Lombardie. Au lieu de profiter de sa paternelle remontrance, ce malheureux le tua d'un coup de couteau, le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, 14 septembre 1214, au milieu d'une procession à Saint-Jean d'Acre. Les Carmes, à qui le bienheureux Albert donna leur règle, l'honorent le 8 avril. Son successeur fut Raoul, qui vint à Rome assister au concile de Latran.

ALBERT (JEAN), né à Harlem, en Hollande, et non pas en Italie, comme l'a écrit un auteur (1330), a vécu dans le XV^e^ siècle. Il prit l'habit dans l'ordre des Carmes, fut docteur de Louvain, composa divers ouvrages, entre autres ses sermons et un commentaire sur la I^re^ épître de saint Jean, et mourut à Malines l'an 1476.

ALBERT, cardinal du titre de Saint-Chrysogone et archevêque de Mayence, fils de Jean IV dit le Grand, électeur de Brandebourg, naquit le 18 juin 1490, et après avoir été chanoine de Mayence il devint archevêque de Magdebourg, évêque d'Halberstadt, archevêque de Mayence, et enfin cardinal. Ce fut le Pape Léon X qui lui fit donner le chapeau, en 1518, par les cardinaux de Curce et Cajetan, légats en Allemagne. Albert s'opposa aux opinions des novateurs de son temps, et protégea toujours les sciences et les gens de lettres. Il mourut à Mayence le 25 septembre de l'an 1545, âgé de 55 ans.

ALBERT (PHILIPPE), Carme allemand, vivait sur la fin du XV^e^ siècle, vers l'an 1495 ; il professa la théologie à Paris et à Cologne, et écrivit sur le *Cantique des cantiques* et sur le Maître des sentences. On a aussi de lui un volume de sermons.

ALBERT (FRÉDÉRIC), fils d'Albert de Brandebourg, était âgé de 15 ans lors de la mort de son père, et ne fut jamais duc que de nom ; même quand il fut plus avancé en âge, les conseillers de régence le réduisaient à leur volonté par des menaces et des coups. Ce traitement exaspéra au dernier point le jeune prince. Bien des fois il disait en pleurant : « Ils ont chagriné et tourmenté mon père jusque dans la tombe, ils me font de même. Que Dieu les punisse jusqu'à la troisième et quatrième génération ! »

Il conçut le soupçon qu'on voulait l'empoisonner ; et de fait, les remèdes qu'on employa pour vaincre sa répugnance au mariage affaiblirent son esprit sans atteindre le but qu'on se proposait. Comme il refusait de s'y prêter, le jour fixé pour ses noces avec la princesse Marie-Eléonore de Clèves, un des conseillers du gouvernement lui dit : « Si votre princière grâce ne veut pas obéir, on ne dira plus : gracieux seigneur ! mais bien : ah ! damoiseau. Qu'on le tire sous la table et qu'on le rosse comme il faut ! » Le mariage s'accomplit, mais le prince tomba complétement en démence. Les enfants qui

(1328) Le Pape ne parle dans cette lettre que du roi de Jérusalem, Jean de Brienne, parce que la reine Marie, sa femme, dont il tenait le royaume (*Voy.* l'article AIMERI ou AMAURY II), était morte, comme on le voit par les lettres que le Pape avait écrites sur ce sujet quelques mois auparavant au patriarche et au roi.

(1329) XVI, epist. 36; XV, epist. 37, ap. Ric. 1214.

(1330) Marc-Antoine Alègre, in *Parad. Carm.*

Digitized by Google

naquirent de cette union expirèrent tous en bas âge (1331).

Telle fut la fin de la race du moine apostat Albert de Brandebourg. — *Voy.* son article. — Le duché de Prusse, qu'il avait volé par l'apostasie, appartenait de droit à l'ordre des religieux militaires de Sainte-Marie, ou chevaliers Teutoniques, sous la suzeraineté du Pontife romain. En vertu de la politique moderne, dit un historien (1332), ce prix de l'apostasie et du parjure, ce nouvel Haceldama, fut adjugé à la maison de Brandebourg, qui en a même étendu le nom à tous ses domaines. On avouera que bien triste et bien honteuse est l'origine de cette maison!

ALBERT, évêque de Bresse, d'où il passa au siége d'Antioche après Rainier, en 1229. En 1232, le Pape Grégoire IX lui donna la légation de Jérusalem, lui ordonnant de travailler avec les maîtres du Temple et de l'Hôpital à ramener la noblesse du royaume et les citoyens d'Acre à l'obéissance de l'empereur Frédéric. Plus tard, c'est-à-dire en 1235, le patriarche latin d'Antioche Albert fut encore chargé d'une autre légation en Lombardie (1233).

ALBERT I^er^, empereur des Romains. Après la mort de Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains ou empereur élu; mort arrivée au mois de septembre 1291, son fils Albert, duc d'Autriche, comptait être élu à sa place, et dans cette confiance s'était emparé des ornements royaux. Mais, comme il avait été assez dur envers ses sujets d'Autriche et de Styrie, et qu'il paraissait disposé à se montrer de même sur le trône impérial, les électeurs donnèrent la préférence au comte Adolphe de Nassau. *Voy.* son article.

I. Albert, embarrassé d'une première insurrection en Suisse, reconnut Adolphe, lui envoya les ornements impériaux, et consentit à lui faire hommage de ses fiefs. Le nouveau roi des Romains, cherchant partout des ressources pour parer à son peu de richesse, se mit d'abord à la solde de l'Angleterre contre Philippe le Bel, et se fit payer par Edouard I^er^ cent mille livres sterling de subside. L'Allemagne vit de mauvais œil que son chef se mît au rang des mercenaires. Adolphe fit un autre marché : il acheta la Thuringe du landgrave Albert le Dénaturé, qui avait pris en aversion ses fils légitimes.

Cette transaction révolta contre Adolphe une partie de l'Allemagne, entre autres l'archevêque Girard de Mayence, son parent, et qui avait principalement contribué à l'élever sur le trône. La Thuringe se déclara pour les jeunes princes dépouillés. Adolphe se vit dès lors engagé dans une guerre qui dura cinq ans; il ne parvint jamais à soumettre les peuples qu'il prétendait avoir achetés; et contraint de tolérer les excès de ses troupes, qui ne le servaient qu'à regret et dont il fallait vaincre la répugnance par le pillage, il acheva de s'aliéner tous ses partisans; jusque-là que les principaux électeurs le déposèrent, et qu'Albert l'ayant rencontré dans un combat, le tua en 1293. *Voy.* l'article Nassau (Adolphe de).

Albert, élu à sa place le 9 août 1298, et couronné à Aix-la-Chapelle le 24 du même mois, aurait voulu faire confirmer son élection par le Pape Benoît VIII. Mais ce pontife qui avait protégé Adolphe, refusa d'abord de reconnaître le duc Albert.

II. En effet, Boniface VIII écrivit le 13 avril de l'an 1301 aux électeurs de l'empire, en particulier aux trois électeurs ecclésiastiques, une lettre où il dit en substance (1334) : « Albert, duc d'Autriche, après avoir fait hommage lige à Adolphe, roi des Romains, et reçu de lui de grands fiefs, s'est révolté et fait élire roi des Romains du vivant de ce prince, lui a fait la guerre et livré bataille, où Adolphe a été tué; quoiqu'Albert se soit fait élire de nouveau roi des Romains, et ait commencé d'en exercer les fonctions, principalement en Allemagne. Or, c'est à nous qu'appartient le droit d'examiner la personne de celui qui est élu roi des Romains, de le sacrer et le couronner, ou le rejeter s'il est indigne. C'est pourquoi nous vous ordonnons de dénoncer dans les lieux où vous le jugerez expédient qu'Albert, qui se prétend roi des Romains, comparaisse devant nous dans six mois par ses envoyés, suffisamment autorisés et munis de pièces justificatives de ses droits, pour se purger, s'il le peut, du crime de lèse-majesté commis contre le roi Adolphe, et de l'excommunication qu'il a encourue en persécutant le Saint-Siége et les autres églises, et pour faire sur tous ces points ce que nous lui prescrirons. Autrement, nous défendrons étroitement aux électeurs et à tous les sujets de l'empire de le reconnaître pour roi des Romains, nous les déchargerons de leur serment de fidélité, et nous procéderons contre lui et ses fauteurs spirituellement et temporellement comme nous le jugerons à propos. »

En conséquence de cet ordre du Pape, les trois électeurs ecclésiastiques, vers la Saint-Michel, c'est-à-dire à la fin de septembre de cette année, 1301, appelèrent Rodolphe, duc de Bavière et comte palatin, pour procéder contre Albert d'Autriche (1335); car ils prétendaient que, selon la coutume, le comte palatin du Rhin était le juge des instances formées contre le roi des Romains. Ils l'accusèrent donc d'avoir tué le roi Adolphe, son seigneur, et par conséquent d'être indigne de régner; ils songeaient à le déposer. Albert, irrité de cette procédure, fit la guerre aux trois archevêques-électeurs, qui enfin s'accommodèrent avec lui.

III. En même temps il envoya des ambassadeurs à Rome, non pour implorer le juge-

(1331) Menzel, *Hist. de l'Allemagne depuis la réformation*, etc., tom. IV, c. 12.

(1332) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl.*, liv, LXXXV, tom. XXIV, p. 250

(1333) Rayn. ad an....., p. 12.

(1334) Du Cange, *Hist.*, p. 205.

(1335) Apud Raynald., an. 1301, n° 1 et seqq., 1302, n° 18

Digitized by Google

ment du Pape, mais sa miséricorde, offrant toutefois de donner des preuves de son innocence et se montrant prêt à faire tout ce qu'il plairait au Saint-Siége. Ses ambassadeurs étaient chargés de lettres-patentes qui portaient en substance ce qui suit :

« Je reconnais que l'empire Romain a été transféré par le Siége apostolique des Grecs aux Germains, en la personne de Charlemagne ; que le droit d'élire le roi des Romains, destiné à être empereur, a été accordé par le Siége apostolique à certains princes ecclésiastiques et séculiers; que les rois et les empereurs sont agréés par le même Siége, principalement et spécialement pour être les avocats et les principaux défenseurs de la sainte Eglise romaine et de la foi catholique. »

Vient ensuite le serment de fidélité au Pape et la confirmation de toutes les promesses et donations faites par Rodolphe et les empereurs, ses prédécesseurs. Albert confirma aussi les concessions faites par l'empereur Louis le Débonnaire et le roi Othon. Il promit de défendre les droits du Saint-Siége contre tous ses ennemis quels qu'ils soient, rois ou empereurs ; de ne faire avec eux aucune alliance, de leur faire au contraire la guerre, si le Pape l'ordonne (1336).

IV. Boniface VIII se laissa donc fléchir, et fit expédier une bulle en date du 30 avril 1303. Après y avoir fait un grand éloge de Rodolphe de Habsbourg, exposé l'élection, les démarches et les promesses d'Albert, son fils, il conclut ainsi (1337) : « Pour la gloire de Dieu tout-puissant, Père, Fils, et Saint-Esprit, de la bienheureuse Marie, toujours vierge, et des bienheureux apôtres Pierre et Paul; pour l'honneur et l'exaltation de la sainte Eglise romaine et de l'empereur romain, et pour l'état prospère du monde; de l'avis de mes frères, en présence d'une grande multitude de prélats et d'autres officiers de la cour, de l'autorité apostolique et de la plénitude de la puissance apostolique, nous vous recevons pour notre fils spécial et celui de ladite Eglise, et vous prenons pour roi des Romains, devant être promu empereur par l'autorité de Dieu; voulons et statuons que vous soyez tel désormais, que tel vous soyez reconnu par les autres, que tous les sujets du saint empire Romain vous obéissent, comme il est de coutume d'obéir aux légitimes rois des Romains approuvés par le Saint-Siége, suppléant tout ce qui pourrait être défectueux dans votre élection, couronnement, et administration. »

Ces documents sont bien remarquables (1338), mais ils ne contiennent rien de nouveau; car ce que l'empereur Albert Ier proclame dans le XIVe siècle, l'empereur Louis II le proclamait dès le IXe. L'empereur Basile de Constantinople lui ayant demandé par quel droit il portait le titre d'empereur des Romains, Louis lui répondit qu'il était reconnu empereur par les rois, ses oncles, non parce qu'il avait été élu par son père, ou que cette dignité lui appartînt par droit de succession, mais parce qu'il avait été élevé à la dignité impériale par le Pontife romain ; que ce titre n'était pas nouveau dans sa famille, mais que son bisaïeul Charlemagne l'avait déjà eu, non par usurpation, *mais par l'autorité du Souverain Pontife et le jugement de l'Eglise*, de laquelle sa famille avait reçu d'abord l'autorité de la royauté, et ensuite celle de l'empire (1339) Tel fut donc, pendant six siècles, le droit constant de l'Eglise romaine touchant l'empire d'Occident. C'est d'après ce droit, si l'on veut être juste, qu'il faut examiner et juger la conduite des Papes, des empereurs et des peuples (1340). *Voy.* l'article ADRIEN II, Pape, n° XXIII.

V. Albert d'Autriche était bon père et bon époux, mais un maître dur. Il eut vingt-un enfants de sa femme, Elisabeth de Carinthie. Ayant triomphé d'Adolphe de Nassau (*Voy.* cet article), il attaqua la Hollande, et la Frise, les réclamant comme des fiefs de l'empire. Il se porta ensuite contre les Hongrois pour les forcer à recevoir un roi de sa maison et de la main du Pape.

Ce n'est pas tout : ce prince poussa son ambition plus loin encore. Il pénétra en Bohême pour y attaquer Wenceslas, qui était en même temps roi de Hongrie. Bientôt après ce fut la Bohême elle-même dont il voulut s'emparer. Ce royaume était vacant par la mort de Wenceslas, qui périt assassiné, Albert en donna l'investiture à Rodolphe, son fils aîné, et parvint à lui faire épouser la veuve de Wenceslas. Mais, peu de temps après, Rodolphe mourut, et la perte de ce fils affecta d'autant plus Albert, qu'elle renversait ses projets sur la Bohême. Dans le même temps il renouvela contre la Thuringe les entreprises d'Adolphe, et partout il se montrait envahisseur et rempli d'ambition. Mais enfin sa puissance et celle de sa maison vinrent échouer contre un petit peuple de pâtres, qui secoua le joug, qu'il ne pouvait supporter plus longtemps, et qui éleva glorieusement l'édifice de son indépendance : ce que nous étudierons ailleurs. — *Voy.* l'article SUISSE (Eglise de). — Albert fut tué le 1er jour de mai de l'an 1308, après avoir régné neuf ans et neuf mois.

ALBERT, évêque de Frisingen, ville de la haute Bavière, était de la maison des comtes de Hohenberg. Le Pape Clément VI le nomma évêque de Wirtzbourg dans la Franconie, l'an 1345, après la mort d'Othon Wollslel; et depuis, en 1352, il eut l'évêché de Frisin-

(1336) Raynald, 1303, n° 9.
(1337) Ibid., n° 2.
(1338) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXXVII, tom. XIX, p. 399.
(1339) Baron., an. 871, n° 58 et seqq.
(1340) Et c'est parce que l'auteur de l'article ALBERT Ier dit *le Triomphant et le Borgne*, dans l'*Encyclopédie* (partie historique), ne s'est pas placé au point de vue de ce droit (qui était le droit public d'alors), qu'il a si mal jugé les différends d'Albert avec Boniface VIII. Aussi toute sa narration tombe-t-elle à faux, comme on peut s'en assurer en comparant son article avec la présente notice.

Digitized by Google

gen. Il secourut Albert d'Autriche au siége de Zurich, et mourut l'an 1359. On lui attribue quelques ouvrages.

ALBERT, évêque d'Halberstadt en Allemagne, docteur de l'université de Paris, professa des erreurs qui furent condamnées par le Pape Grégoire XI.

Cet évêque disait que tout arrive en ce monde par nécessité; que la destinée règle la vie et la mort de chaque homme; qu'il ne faut consulter ni délibérer de rien et que tout dépend nécessairement des influences célestes. Or, comme Albert passait pour savant, plusieurs étaient touchés de ses discours, principalement les nobles, et, étant ébranlés dans la foi, ils commençaient à ne plus prier Dieu ni les saints, et à négliger les bonnes œuvres (1341).

Etant informé de ces erreurs et du mal qu'elles produisaient, Grégoire XI donna au prévôt d'Herford, à un Jacobin inquisiteur en ce pays, et à un Augustin docteur en théologie, la commission suivante : « Si vous trouvez qu'Albert enseigne véritablement ces erreurs, vous lui ordonnerez de reconnaître son égarement en votre présence et devant son peuple et son clergé, de rétracter ce qu'il a avancé témérairement et de déclarer que c'est une hérésie. Que l'on en dresse un acte public, et si l'évêque ne fait pas ce que vous aurez ordonné et dans les termes que vous lui aurez prescrits, vous le citerez à comparaître devant nous dans deux mois. Cependant, soit qu'il se rétracte ou non, vous déclarerez publiquement que ces propositions sont hérétiques et condamnées par l'Eglise romaine. » Cette commission est du 15 mars 1372. On ne voit pas quelle suite elle obtint (1342). L'histoire ne nous apprend non plus rien autre chose de cet Albert évêque d'Halberstadt.

ALBERT, évêque de Passaw en Bavière, issu des barons de Winez, fut nommé à l'évêché de Passaw en 1362, et en eut la conduite pendant l'espace d'environ dix-huit ans. Mais cet évêque se conduisit plutôt en soldat qu'en pasteur. Contrairement à sa mission et aux principes évangéliques, il prit les armes contre ses diocésains révoltés et les défit dans un combat très-sanglant. L'empereur, qui était dans son rôle, approuva cette bataille soutenue par un ministre de Jésus-Christ et condamna les révoltés à une amende de trois mille marcs d'argent, qu'ils payèrent à leur évêque. Celui-ci alla rendre compte de sa conduite au Juge suprême l'an 1380.

ALBERT II, empereur, succéda à Sigismond, son beau-père, au gouvernement des royaumes de Hongrie et de Bohême, fut élu le 18 mars de l'an 1438, et figura dans l'histoire ecclésiastique à cause de l'approbation qu'il donna au concile de Bâle et des efforts qu'il fit pour en faire recevoir les décrets.

Ce fut, dit un historien (1343), dans la diète tenue à Francfort pour son élection que les princes électeurs délibérèrent sur les décrets et les censures contraires que publiaient réciproquement le Pape Eugène et le concile de Bâle. Ils arrêtèrent que l'Allemagne garderait la neutralité; que les églises y seraient gouvernées suivant le droit ordinaire : ce qui déplut également au Pape et au concile. Après son élection néanmoins, Albert se déclara pour le concile et ordonna aux ambassadeurs nommés par Sigismond de se rendre à Bâle. Il voulait même que les décrets en fussent observés en Allemagne; mais les princes demandèrent du temps pour s'y déterminer.

On tint en conséquence plusieurs assemblées en différents lieux d'Allemagne; on envoya différentes ambassades au Pape, qui parut se prêter aux voies de conciliation : on envoya de même vers le concile, et ces ambassadeurs allemands furent soutenus par des Français, par des Italiens, par les envoyés même du duc de Milan, si contraire à Eugène IV. La médiation fut presque entièrement inutile auprès d'une multitude entraînée par l'impétuosité du cardinal d'Arles, par cette aveugle roideur de vertu qui ne contribue pas moins que le vice à la subversion et au scandale. Tout ce qu'on y put gagner, ce fut que le concile surseoirait pendant quelques mois au jugement du Pape, sans interrompre cependant les instructions de procédures ni les dépositions de témoins qui se faisaient contre lui.

Albert mourut sur ces entrefaites, le 27 octobre 1439. Quelques historiens soupçonnent qu'il fut empoisonné (1344). Il avait épousé en 1422 Elisabeth, fille unique de l'empereur Sigismond, qu'il laissa enceinte de Ladislas IV ou V, qui fut roi de Hongrie. Il avait eu un autre fils nommé Georges, qui mourut jeune, et il lui restait deux filles. Il fut enterré avec beaucoup de magnificence dans l'église d'Albe-Royale.

Tous les historiens ont parlé de lui avec beaucoup d'éloge. Il était bon, doux, patient, libéral et avait des desseins favorables à l'Eglise comme pour l'empire. Frédéric III surnommé le Pacifique, son cousin germain, lui succéda dans l'empire; mais il ne fut élu par les princes d'Allemagne qu'au commencement de l'année suivante. Il était fils d'Ernest, duc d'Autriche.

ALBERT DE BERGAME (Le bienheureux), laboureur, naquit dans le territoire de Bergame, et montra dès sa première jeunesse beaucoup d'attrait pour la piété (1345).

I. Albert n'avait encore que sept ans qu'il jeûnait déjà trois fois la semaine et distribuait aux pauvres les aliments qu'on lui donnait pour sa propre nourriture. Comme ses parents étaient laboureurs, ils l'occupèrent comme eux au travail des champs; mais

(1341) Fleury, *Hist. eccléS.* liv. xcvii, n° 23.
(1342) Raynald., ad an. 1372, n° 33.
(1343) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, tom. VII, p. 87 de l'édit. in-8°, 1835.
(1344) *Cont.* Fleury, liv. cvii, n° 105.
(1345) Godescard, et *Acta SS.*, 13 maii.

Digitized by Google

pendant qu'il cultivait la terre de ses mains, il nourrissait son cœur par la méditation des vérités saintes et faisait des progrès admirables dans la vertu.

Lorsqu'il fut marié, sa libéralité envers les pauvres n'en devint que plus généreuse et plus active, malgré les reproches que sa femme lui en faisait de temps en temps. Il les supportait avec patience, et n'en continuait pas moins à secourir de son mieux tous ceux qui se présentaient à lui. On rapporte même que pour récompenser sa charité Dieu daigna plusieurs fois en multiplier miraculeusement les ressources, afin qu'en faisant du bien aux autres il ne fût pas privé lui-même du nécessaire.

II. Cependant sa patience et sa confiance en Dieu furent éprouvées d'une autre manière. Des hommes puissants lui disputèrent quelques champs qu'il avait hérités de ses parents, et vinrent à bout de l'en dépouiller, ce qui réduisit le saint homme à louer ses journées pour vivre. Mais tel était son amour pour les pauvres, qu'il trouvait encore de quoi les soulager après avoir ainsi satisfait à ses propres besoins. Il fit deux pèlerinages de Rome et de Compostelle par esprit de dévotion, et répandit partout sur son passage la bonne odeur de Jésus-Christ, tant il était rempli de foi, de simplicité et de zèle pour la gloire de Dieu.

Ce bienheureux finit par embrasser le tiers-ordre des Dominicains, et mourut à Crémone au mois de mai 1279. Il y fut aussitôt honoré d'un culte public, qui a été approuvé par le Pape Benoît XIV, le 9 mai 1749. L'Eglise l'honore le 13 mai.

ALBERT BOSQUET. *Voy.* Bosquet (Albert.

ALBERT DE BRANDEBOURG, supérieur général des Frères de Sainte-Marie, religieux militaires connus sous le nom de chevaliers Teutoniques, se rendit coupable d'apostasie et fut du nombre de tant de moines défroqués qui ne purent résister aux prédications de Luther.

I. L'ordre des chevaliers Teutoniques possédait la Prusse comme fief de l'Eglise romaine. Comme moine, le frère Albert de Brandebourg avait fait à Dieu les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance pour la défense de la foi catholique. En sa qualité de supérieur général ou grand maître, il avait fait serment de conserver ce fief à son ordre et à l'Eglise. Mais en 1525 il trahit à la fois son serment de grand maître et ses vœux de moine; il jeta le froc, prit une femme, et vola à son ordre et à l'Eglise romaine le pays de Prusse, qui entra ainsi dans la maison de Brandebourg comme enfant naturel d'un moine apostat, parjure, et marié (1346).

Ainsi devenu duc de Prusse, l'ex-moine fonda une université à Kœnigsberg où il appela les plus hardis sectaires. Le principal fut Osiandre.—*Voy.* son article.—Il introduisit parmi les luthériens une nouvelle opinion sur la justification. Il ne voulait pas qu'elle se fît, comme tous les autres protestants le soutenaient, par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, mais par l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos âmes, fondée sur cette parole souvent répétée dans Isaïe et dans Jérémie : *Le Seigneur est notre justice;* car, de même que, selon lui, nous vivions par la vie substantielle de Dieu et que nous aimions par l'amour essentiel qu'il a pour lui-même, ainsi nous étions justes par sa justice essentielle, qui nous était communiquée; à quoi il fallait ajouter la substance du Verbe incarné, qui était en nous par la foi, par la parole, et par les sacrements (1347). Comme Osiandre était en faveur auprès d'Albert de Brandebourg, sa doctrine fut vivement attaquée par les autres professeurs.

Merlin, prédicant réfugié de Brunswick, qui, sur l'invitation d'Albert, s'offrit comme médiateur, fut tellement irrité de la violence d'Osiandre, qu'il devint son plus véhément adversaire. La fureur des partis monta à un point dont on ne se fait pas d'idée. D'après un témoin oculaire, l'amitié disparaissait entre le père et le fils, la mère et la fille, le frère et la sœur, comme s'ils ne s'étaient jamais connus; même entre époux s'allumait la plus extrême désunion; le bon voisinage était détruit, le repos public, les égards, la politesse, tellement violés, qu'on passait à côté l'un de l'autre non-seulement sans se saluer, mais en se conspuant, en se poursuivant de cris, et qu'on ne voulait ni vendre ni acheter à quiconque allait au prêche d'Osiandre. Les plus grossières injures retentissaient dans les chaires. Merlin maudissait son antagoniste jusqu'au fond des enfers, et Osiandre ne demeurait pas en reste. Un écrivain moderne cite plusieurs exemples de ces indignes disputes (1348).

II. Mais on ne se borna pas aux luttes de la chaire. On s'arma de part et d'autre; les partisans de Merlin et ceux d'Osiandre en vinrent quelquefois aux mains, et ce fut avec beaucoup de peine que le duc ex-moine Albert commandait la paix. Ses réprimandes ne pouvaient rien sur des sectaires qui se traitaient de diables, et qui l'étaient en effet dans leur conduite. Albert n'y sut d'autre remède que de consulter les théologiens étrangers sur la doctrine d'Osiandre. La plupart n'y furent point favorables. Osiandre s'emporta contre eux avec fureur, particulièrement contre Mélanchton et ceux de Wittemberg.

L'embarras du duc devint ainsi extrême, lorsque, le 17 octobre 1552, Osiandre mourut subitement d'apoplexie. Le parti contraire répandit le bruit que le diable lui avait tordu le cou, et ce bruit trouva tant de crédit, que le duc crut nécessaire de faire visiter le co-

(1346) Menzel, *Hist. de l'Allemagne depuis la réformation*, etc., tom. Ier, c. 6.

(1347) Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. VIII, n° 11.

(1348) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. Cath.*, liv. LXXXV, tom. XXIV, p. 249 et seqq.

Digitized by Google

davre et en dresser le procès-verbal. Pour braver l'opinion populaire, le duc et la duchesse, avec toute la cour, accompagnèrent le corps au cimetière ; et, dans l'oraison funèbre, le prédicateur de la cour dit que jamais la terre n'avait vu son pareil ni ne le verrait probablement, et que le premier il avait apporté en Prusse la connaissance de la vraie parole de Dieu. Ce prédicateur était gendre du mort et se nommait Funck.

III. Le duc rendit un arrêté pour ordonner la paix et le silence. Merlin continua la lutte contre le parti de la cour. Il fut banni. Vainement quatre cents dames notables de la ville, avec leurs demoiselles et leurs petits enfants, firent-elles une espèce d'assaut au palais pour obtenir le rappel de Merlin : le duc fut inexorable. Funck succéda dans la faveur du prince à son beau-père Osiandre, et se vit le maître des affaires. La duchesse tenait également pour lui, et, pour gagner le peuple, s'habillait en bourgeoise. Mais la noblesse, qui pouvait n'avoir pas grand respect pour un moine apostat et sa femme, tenait pour le parti de Merlin.

En 1563, après onze ans de roueries politiques, le duc voulut frapper un coup d'Etat pour briser le parti de l'opposition. Le frère de sa femme, Henri de Brunswick, devait amener une armée de quinze mille hommes, sous prétexte d'aller au secours du roi de Pologne ; mais au moment d'entrer en Prusse, il demanda des commissaires pour faire une enquête sur les troubles du pays. Une diète fut indiquée à Kœnigsberg pour le 1er avril 1566. Le duc prit des mesures en sens contraire : il fit recruter à Dantzick mille hommes de cavalerie, sous prétexte de faire la guerre aux Moscovites, mais dans la réalité pour la faire aux Etats de Prusse qui allaient se réunir dans la capitale. De plus il fit commencer une galerie souterraine du château à une église voisine, comme pour abréger le chemin, mais en effet pour se ménager un moyen de fuir en cas de besoin.

IV. La diète s'assembla. Les orateurs de cette assemblée réclamèrent contre la présence des troupes étrangères ; le duc finit par céder, assurant être peiné de voir qu'on avait pour lui de la défiance. « Que le diable emporte mon âme à l'heure même, s'écria-t-il, si jamais j'ai eu la pensée de faire tort à un de mes sujets ! » Les commissaires polonais arrivèrent le 23 août. Résultat final : le duc fut contraint de congédier les cavaliers étrangers ; son prédicant favori, Funck, et deux autres, furent condamnés à mort et exécutés le 28 octobre, et cela avec l'agrément forcé du duc en pleurs. Pendant leur exécution sur la grande place, le peuple chantait dévotement des cantiques.

D'autres prédicants furent bannis ou déclarés hors la loi. Le nombre des victimes eût été vraisemblablement beaucoup plus considérable, si, peu auparavant, les principaux des osiandristes n'avaient pris la fuite. Pour quelques expressions offensantes envers le grand maître de la diète, la duchesse fut obligée de lui faire amende honorable en personne et d'en donner acte ; ce qui la chagrina tellement, qu'elle se confina pour toujours dans un de ses châteaux. Le duc fut réduit à envoyer jusqu'à deux ambassades au prédicant Merlin, devenu surintendant de Brunswick, pour le supplier de vouloir bien, avec son collègue Chemnitz, revenir à Kœnigsberg et reprendre l'évêché de Sumland. Ils daignèrent revenir en automne 1567, et rédigèrent une nouvelle constitution pour l'église prussienne, qui fut adoptée dans un synode (1349).

Enfin, le duc ex-moine Albert de Brandebourg mourut le 20 mars 1568. Les dernières paroles de son agonie furent celles-ci : « Ne me retenez pas captif ! Rendez-moi à la liberté ! » Etait-ce un accomplissement funeste de cette exécration prononcée contre lui-même : « Que le diable emporte mon âme, si jamais j'ai eu la pensée de faire du mal à aucun de mes sujets ? » *Voy.* l'article ALBERT (Frédéric.)

ALBERT L'ERMITE, évêque de Bethléem, succéda à Héraclius au patriarcat de Jérusalem, et fut nommé à ce poste par le Pape Clément III. Cet Albert était arrière-petit-fils de Pierre l'Ermite, auteur de la première croisade, et avait assisté au concile de Latran en 1179. Ce fut vers l'an 1191, selon Fleury (1350), qu'il monta sur le siége patriarcal de Jérusalem. Quelques auteurs confondent ce patriarche latin de la ville sainte avec le bienheureux Albert, évêque de Verceil au commencement du XIIIe siècle. Mais c'est une erreur. Fleury a même commis au sujet de notre Albert une contradiction assez étrange, car, dans l'endroit que nous venons de citer, il le fait successeur d'Héraclius, et ailleurs (1351), parlant d'Héraclius, il lui donne pour successeur Sulpice. Mais c'est ici une méprise évidente. Ce qui nous paraît certain, c'est qu'à ce Sulpice succéda Monaco, puis à celui-ci Soffed, qui fut seulement élu et remplacé par Albert, évêque de Verceil. *Voy.* son article.

ALBERT LE GRAND (Le bienheureux), docteur fameux de l'ordre des Frères Prêcheurs, aussi célèbre par ses vertus, sa science, et la pureté de sa doctrine, que par la gloire d'avoir été le maître de l'immortel saint Thomas d'Aquin.

I. Il était né à Laving, en Souabe, en l'an 1193 (1352), de la famille des comtes de Bolstat. Il fit ses premières études à Padoue, et entra dans l'ordre des Frères Prêcheurs ayant environ vingt-neuf ans et étant déjà savant en philosophie, particulièrement en physique. Il enseigna à Cologne, puis à Hildesheim, à Fribourg, à Ratisbonne, à Stras-

(1349) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. Cath.*, liv. LXXXV, tom. XXIV, p. 248-249.
(1350) *Hist. Eccles.*, liv. LXXIV, n° 33.
(1351) Id. ibid., n° 38.

(1352) Fleury, *Hist. Eccles.*, liv. LXXXIV, n° 64, met en 1205. C'est qu'il y a en effet des auteurs qui prétendent qu'Albert naquit cette année.

Digitized by Google

bourg; puis il revint à Cologne, où saint Thomas d'Aquin fut son disciple.

A la Pentecôte de l'année 1245, le chapitre général de l'ordre des Frères Prêcheurs s'étant tenu à Cologne, Albert fut envoyé avec Thomas pour enseigner à Paris (1353). Albert ayant fini son cours et étant passé docteur en 1248, retourna à Cologne, où Thomas le suivit encore. Albert y demeura longtemps et y enseignait avec grande réputation; mais Thomas revint à Paris, et en 1256 il se rendit à Anagni, près du Pape Alexandre IV, où Albert était déjà depuis un an. Saint Bonaventure y était aussi. Ils y travaillèrent tous trois à défendre leur ordre contre Guillaume de Saint-Amour, et à faire condamner son livre *Des Périls des derniers temps*. *Voy.* l'article THOMAS D'AQUIN (Saint).

II. Malgré sa grande application à l'étude, Albert n'en récitait pas moins tous les jours le Psautier, et donnait du temps à l'oraison et à la méditation des mystères. C'est cette fidélité à la prière et à la méditation qui le rendit si profond dans la science divine: nourrissant ainsi son âme, il ne pouvait qu'acquérir lui-même les plus hautes connaissances et nourrir ensuite les autres de la doctrine qu'il puisait à sa vraie source.

En l'année 1254 il fut fait à Worms provincial d'Allemagne, et, pendant tout le temps qu'il fut en charge, il faisait ses visites à pied, sans argent et demandant l'aumône. Quand il séjournait dans un monastère, il s'occupait à transcrire des livres, et les laissait à la maison. Il fut envoyé nonce en Pologne pour y abolir les coutumes barbares de tuer les enfants qui naissaient imparfaits, ou les vieilles gens invalides, comme il le témoigne lui-même.

Le Pape Alexandre IV, l'ayant appelé à Rome, le fit maître du sacré palais; et en cette qualité il expliqua l'Evangile de saint Jean et les Epîtres canoniques (1354). Comme nous l'avons vu, n° I, il eut grande part aux disputes contre Guillaume de Saint-Amour. — *Voy.* cet article.— Enfin, après avoir refusé plusieurs dignités que le Pape lui avait offertes, il crut devoir accepter l'évêché de Ratisbonne, devenu vacant par la cession de l'évêque qui occupait alors ce siége. Les motifs déterminants du Pape furent la vertu et la doctrine d'Albert; il le jugea propre à rétablir cette église, tombée en grand désordre pour le spirituel et pour le temporel. C'est pourquoi il ordonna à Albert d'en prendre la conduite, comme il paraît par sa bulle datée d'Anagni le 5 janvier 1260. Mais Humbert de Romans, général de l'ordre des Frères Prêcheurs, ayant appris cette nouvelle par des lettres de la cour de Rome, en fut sensiblement affligé et en écrivit ainsi à Albert (1355) :

« On dit que vous êtes destiné à un évêché. — Quand on le pourrait croire du côté de la cour, qui serait celui qui, vous connaissant, trouverait croyable que l'on vous y fît consentir? Qui, dis-je, pourrait croire qu'à la fin de votre vie vous voulussiez mettre cette tache à votre gloire et à celle de l'ordre, que vous avez tellement augmentée? Je vous prie, mon cher frère, qui sera celui, non-seulement des nôtres, mais de toutes les religions pauvres, qui résistera à la tentation de passer aux dignités, si vous y succombez? Votre exemple ne servira-t-il pas plutôt d'excuse? Ne soyez pas touché, je vous en conjure, des conseils ou des prières de nos seigneurs de la cour de Rome; ces sortes d'affaires se tournent bientôt en raillerie et en dérision. Ne soyez pas découragé par quelques désagréments de l'ordre, qui aime et honore en général tous les frères, et se glorifie particulièrement de vous en Notre-Seigneur. Quand ces peines seraient plus grandes qu'elles n'ont jamais été, un homme de votre force les devrait porter gaiement. Ne soyez point frappé de l'ordre du Pape, qui en ces matières est regardé comme étant plutôt dans les paroles que dans la pensée; et on ne voit point que l'on ait contraint ceux qui ont effectivement voulu résister. Cette désobéissance sainte et passagère augmente la réputation, loin de lui nuire. Considérez ce qui est arrivé à ceux qui se sont laissé traîner à de telles places; quelle est leur renommée, quel fruit ils ont fait, comment ils ont fini. Repassez attentivement dans votre esprit quel embarras et quelle difficulté se rencontre dans le gouvernement des églises en Allemagne, et combien il est difficile de n'y pas offenser Dieu et les hommes. Enfin comment pourrez-vous souffrir l'engagement des affaires temporelles et les périls de péché, après avoir tant aimé les livres saints et la pureté de conscience? Que si vous cherchez l'utilité des âmes, considérez que vous perdrez entièrement par ce changement d'état les fruits innombrables que vous faites, non-seulement en Allemagne, mais presque par tout le monde, par votre réputation, votre exemple et vos écrits : au lieu que le fruit que vous ferez dans l'épiscopat est tout à fait incertain. Vous voyez encore, mon cher frère, que tout notre ordre vient d'être délivré de grandes persécutions et rempli d'une grande consolation; que serait-ce si vous alliez le replonger dans une profonde tristesse? Puissé-je apprendre que mon cher fils est dans le cercueil plutôt que sur la chaire épiscopale! Je vous conjure donc à genoux, par l'humilité de la sainte Vierge et de son Fils, de ne pas quitter votre état d'humilité, en sorte que ce que l'ennemi a peut-être préparé pour la perte de plusieurs tourne à une double gloire pour vous et pour nous. Faites-nous une réponse qui nous rassure et nous console nous et nos frères. »

III. Malgré une lettre si pressante et empreinte d'un si grand esprit d'humilité, Albert ne laissa pas que d'accepter l'évêché de Ratisbonne. Il en fut investi l'an 1260.

(1353) Boll. *Act. SS.*, p. 662, n° 13, n. 231.
(1354) VII, Polit., c. 1, p. 461.

(1355) Ex schedis R. P. Joc. Echard.

Digitized by Google

Albert changea d'habit, mais non de manière de vivre ; il prêchait souvent et s'acquittait de toutes ses fonctions sans discontinuer ses études. Cependant l'administration lui enlevant trop de temps et le privant trop souvent de se livrer aux travaux qu'il chérissait, et dont il s'était fait un besoin, il ne put garder la charge pastorale. Dès la troisième année de son épiscopat, il l'abdiqua, rentra dans son couvent de Cologne, et reprit ses travaux de professeur et d'écrivain.

On ne sait pas bien en quelles années, après 1263, il a pu ouvrir des cours publics à Hildesheim, à Strasbourg ou en d'autres lieux. Il prêcha en Allemagne et en Bohême la croisade de 1270. On peut douter qu'il ait siégé au concile de Lyon en 1274 ; il y venait, dit-on (1356), défendre la cause de Rodolphe de Habsbourg ; mais les Actes de cette assemblée ne font aucune mention de lui. Ce qu'il y a de certain, c'est que, vers cette époque, étant à Cologne, et donnant une leçon publique, la mémoire lui manqua tout d'un coup, ce qu'il regarda comme un signe de sa fin prochaine, et déclara que la très-sainte Vierge l'en avait averti plusieurs années auparavant.

Oubliant donc toutes les théories philosophiques, Albert put se livrer uniquement aux vérités et aux affections religieuses. Il dit adieu à ses disciples, et ne songea plus qu'à se préparer à la mort, disant tous les jours pour lui-même l'office des morts sur le lieu de sa sépulture. Il mourut saintement, le 15 de novembre 1280. Son corps fut enterré à Cologne, et ses entrailles à Ratisbonne. A ses funérailles assistèrent l'archevêque Sifrid (1357), les chanoines de la cathédrale et des collégiales, et une grande foule de peuple.

IV. Les œuvres de ce docteur éminent sont renfermées dans 21 volumes in-folio, et révèlent un colosse de savoir. Dans les commentaires et les compilations qui composent ses écrits, il semble, dit un écrivain (1358), « avoir ramassé toutes les connaisances de l'antiquité et de l'Orient pour les jeter avec le poids de son crédit personnel dans la balance des controverses. Ce vaste commerce qu'il entretint avec les âges antérieurs étonna ses contemporains qui lui donnèrent le titre de *grand*, et le fit paraître entouré d'une auréole magique » que Dante lui-même ne contribua pas peu à augmenter en le plaçant dans son *paradis* (1359).

Albert s'attacha surtout à la philosophie d'Aristote. Il l'expliqua, la compléta, l'éleva à sa vraie source. Son plan embrasse la philosophie rationnelle, la philosophie naturelle ou métaphysique, la philosophie morale. Aristote avait dit qu'il traitait des choses périssables, et qu'il n'allait pas plus haut. Albert admet aussi la philosophie naturelle ou réelle, *realis* ; il la subdivise en trois branches : la métaphysique, qui traite de l'être, *ens*, d'une manière absolue ; les mathématiques, qui envisagent la matière comme soumise à la quantité et au mouvement ; et enfin la physique ou histoire naturelle, qui y joint de plus la conception de l'être selon la raison, et fait l'histoire des êtres et des causes des phénomènes qu'ils présentent.

« Tel est, dit-il, l'ordre de la dignité ; mais il s'agit de déterminer l'ordre de la doctrine, qui ne commence pas toujours par ce qui est, *a priori*, selon l'objet et la nature, mais parce qu'il est plus facile d'apprendre. Afin donc d'avoir un point d'appui et d'aller du connu à l'inconnu, je renverserai la méthode, et avec l'aide de Dieu nous terminerons d'abord la science naturelle ; ensuite nous parlerons de toutes les mathématiques, et nous achèverons notre entreprise dans la science divine (1360). »

Il commence donc par la physique, à laquelle il consacre huit livres, comme Aristote, en y traitant des mêmes choses que lui ; il intercale entre le sixième et le septième livre le Traité des lignes insécables d'Aristote. Viennent ensuite les quatre livres de *Cœlo et Mundo* ; les deux *de Generatione et Corruptione* ; les quatre des Météores. Il place ici les cinq livres des Minéraux, qui sont entièrement de lui (1361). Il nomme et décrit tous ces minéraux, en suivant l'ordre alphabétique, qu'il reconnaît n'être pas philosophique, mais plus accommodé au commun des esprits, *rusticis*. Il ne suivra pas les alchimistes dans leurs transformations et leurs remèdes, mais il parlera des minéraux en général, puis des pierres, ensuite des métaux proprement dits, et des corps intermédiaires.

Ainsi, après avoir parlé du monde en général, des lois du monde et de ses éléments, il va parler des corps *homiomères*, qui sont par la simplicité de leur nature avant les *anhomiomères*, lesquels ont d'ailleurs besoin des précédents pour exister. Or, les métaux sont plus homiomères que les plantes,

(1356) Fleury le dit, *Hist. eccles.*, liv. LXXXVII ; n° 49.

(1357) *Histoire littéraire de la France*, tom. XIX.

(1358) M. Ozanam, *Etudes sur Dante*, dans l'*Université catholique*, tom. IV, p. 375, col. 2.

(1359) Chap. 10.

(1360) *Lib. Phys.*, l. I, c. 1.

(1361) On suppose souvent que les docteurs du moyen âge, en commentant les traités de sciences naturelles d'Aristote, ne faisaient que délayer ses pensées et ses observations, sans y rien ajouter de neuf. Or c'est ici une erreur, dit un historien. En effet, « Albert le Grand, dans ses commentaires sur les animaux, non-seulement résume ce qu'en dit Aristote, mais y ajoute une infinité d'observations tirées d'auteurs anciens et modernes, grecs, latins, chrétiens, juifs et arabes ; ainsi sur les faucons et les éperviers, il résume un ouvrage de l'empereur Frédéric II touchant la manière d'élever et de guérir ces oiseaux de proie. Aux observations d'autrui Albert en ajoute beaucoup qui lui sont propres. Enfin ses livres de minéralogie sont un ouvrage tout à fait original, pour lequel il ne doit rien à Aristote. » M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXXIV, tom. XVIII, p. 440.

Digitized by Google

où l'on trouve diverses parties; il va donc traiter d'abord de la minéralogie. S'élevant ensuite aux corps vivants, il commence par la physiologie générale, et traite de la vie, *de anima*, comme Aristote, d'abord physiologiquement, ensuite psycologiquement, mais d'une manière beaucoup plus nette et plus distincte que le philosophe grec; enfin, dans plusieurs traités successifs, il embrasse toute la physiologie générale.

Des généralités il passe aux spécialités, et commence par les premiers corps organisés, les végétaux, pour terminer par les animaux, la partie de la philosophie qu'il appelle science naturelle. Sous le nom de philosophie morale il comprend les éthiques, en dix livres, et la politique; la métaphysique comprend treize livres.

La science humaine se termine avec Aristote. Mais Albert n'a accompli que la moitié de sa tâche; il faut qu'il arrive à la science divine. Il commence cette étude par des commentaires sur tout l'ensemble de l'Ancien et du Nouveau Testament, en se basant sur les parties de la philosophie déjà développées, pour arriver à l'exploration de ce nouvel élément, qui passe de Dieu dans la science humaine. Il tire de ses commentaires la théologie démonstrative. Il commente ensuite le bienheureux Denys l'Aréopagite, le Maître des sentences, puis il compose sa Somme (1362).

Tel est le plan d'Albert le Grand: il embrasse tout et complète la science. La théologie, ainsi basée sur la philosophie instrumentale et la science de la nature, d'une part, et sur la révélation démontrée, de l'autre, devient, comme tout le reste, une science positive de faits, d'expérience et de démonstration philosophique. Par là le cercle des connaissances humaines est élargi, puisque l'auteur embrasse le monde ou l'ensemble des créatures, l'homme ou le lien d'union de l'esprit et de la matière, et enfin le dernier et le plus grand terme, Dieu, créateur et conservateur, qui a tout fait au commencement dans l'harmonie, pour le seul but raisonnablement digne de lui, sa glorification, vers laquelle tendent toutes les créatures par l'homme, médiateur entre les créatures et le Créateur.

V. A présent que nous avons, avec l'aide d'un savant bien compétent en cette matière (1363), donné une idée des immenses travaux d'Albert le Grand, nous n'entreprendrons pas l'analyse de chacun de ses ouvrages sur les sciences naturelles. Cette analyse a été faite plusieurs fois (1364), et serait d'ailleurs assez étrangère à notre sujet. Nous préférons citer encore quelques pages où l'auteur que nous venons déjà de laisser parler expose parfaitement, selon nous, ce que le maître de saint Thomas d'Aquin a acquis à la science, c'est-à-dire les principes et les faits qu'il y a introduits, l'immense service qu'il lui a rendu.

« Loin de faire de la théologie une science isolée, Albert la regarde comme le centre vers lequel doivent converger toutes les autres sciences. Dieu en effet ne s'est pas seulement fait connaître à l'homme par sa parole, mais encore par ses œuvres; et ses œuvres mêmes sont l'objet des sciences. En donnant donc pour appui à la science de Dieu ou à la théologie l'étude de la nature, c'est-à-dire des corps naturels et des lois qui les régissent, il entrait dans une excellente direction, dont l'effet eût été la réunion de tous les efforts de l'esprit humain vers un même but. Les théologiens n'auraient jamais dû sortir de cette voie : la démonstration de leur science en eût été plus large et plus acceptable à tous les esprits, qu'elle aurait dirigés dans leurs investigations, et les autres sciences y auraient gagné (1365). »

Et les théologiens, ajouterons-nous, auraient dû d'autant moins perdre de vue cette méthode, que saint Augustin dans plusieurs de ses ouvrages déclare qu'on ne peut bien connaître chaque chose en particulier qu'en les considérant dans leurs relations avec le tout. « Pour bien juger des choses, dit-il, il faut les considérer dans leur tout et s'élever au-dessus du monde entier, sans s'attacher à rien de particulier; et alors le jugement que nous formons est selon la vérité... Il ne suffit pas de regarder le coin d'un bâtiment quand il faut juger de

(1362) Voici l'ensemble des œuvres théologiques d'Albert : *Théologie positive.* I^er^ vol. : Commentarii in Psalmos. VIII^e^ vol. : Commentarii in Threnos, in Baruch, in Danielem, in 12 Prophetas minores. IX^e^ vol. : Commentarii in Matthæum, in Marcum. X^e^ vol. : In Lucam. XI^e^ vol. : In Joannem, in Apocalypsim. — *Théologie démonstrative.* XII^e^ vol. : Sermones de Tempore, Orationes super Evang. Domin. totius anni, Sermones de Sanctis, Sermones 32 de Sacramento Eucharistiæ, Liber de Muliere forti. XIII^e^ vol. : Commentarium in Beatum Dionysium Areopagitam. — *Théologie scientifique.* Compendium Theologiæ veritatis, septem libris digestum. XIV^e^ vol. : Commentarium in primum librum sententiarum. XV^e^ vol. : In II et III lib. Sententiarum. XVII^e^ vol. : prima pars Summæ Theologiæ. XVIII^e^ vol. : Secunda pars Summæ Theologiæ. XIX^e^ vol. : Summa de Creaturis, divisa in duas partes, quarum prima est de quatuor cœvis, secunda de homine. — *Théologie mystique* XX^e^ vol. : *Mariale*, sive Quæstiones 250 super *missus est*, De Laudibus B. Virginis libri XII, Biblia Mariana. XXI^e^ vol. : De Apprehensione et Apprehensionis modis lib. I, Philosophia pauperum, sive isagoge in libros Aristotelis de physico auditu, de cœlo et mundo, de generatione et corruptione, de meteoris et de anima; De Sacrificio missæ lib. I, de sacramento Eucharistiæ lib. I; para lisus animæ sive Virtutibus Libellus; De adhærendo Deo Libellus; De Alchimia Libellus.

(1363) M. l'abbé F.-L.-M. Maupied, *Histoire des sciences de l'organisation et de leurs progrès, comme base de la philosophie*, etc. 3 vol. in-8°, 1845, tom. II, *Albert le Grand*, p. 73-76. On peut consulter sur ce savant ouvrage de M. Maupied le *Mémorial catholique*, tom. VI, p. 40-49.

(1364) Entre autres endroits, dans le tom. XIX^e^ de l'*Histoire littéraire de la France*, les ouvrages d'Albert traitant purement des sciences naturelles sont parfaitement résumés dans l'étude que M. Maupied a consacrée à ce docteur dans l'ouvrage ci-dessus désigné.

(1365) M. l'abbé Maupied, ubi supra, tom. II, p. 85.

Digitized by Google

tout l'édifice : *Nostrum judicium universo mundo superfertur, nec alicui parti ejus in quantum verum judicamus, adhæremus... Non in ædificio judicando unum angulum tantum considerare debemus* (1366). » C'est en effet parce qu'on ne fait trop souvent que du simplisme, c'est-à-dire parce qu'on ne considère pas l'ensemble harmonieux des œuvres divines, qu'on s'égare ou qu'on traite certaines questions de l'ordre religieux ou social d'une manière étroite et presque toujours stérile pour le bien. Mais poursuivons l'appréciation des travaux d'Albert le Grand, qui est surtout précieux pour la science en ce qu'il a ajouté aux parties si bien exposées par Aristote la science des rapports de l'homme avec Dieu.

« Albert avait en effet compris la grammaire, la logique, la dialectique, la rhétorique et la poésie, puis les sciences naturelles générales et particulières, appliquées successivement au monde et au ciel, aux météores, aux minéraux, aux végétaux, et aux animaux comparés à l'homme, pris pour mesure. Enfin il avait terminé par la politique, l'économique et la morale; mais il était resté là. Albert le Grand va plus loin : outre ces différents traités, qu'il développe, commente et perfectionne, il s'élève jusqu'à établir les rapports de l'homme avec Dieu suivant les dogmes de la religion chrétienne, qui seuls pouvaient permettre une si belle conception et la donner. Il a donc parcouru tout le cercle et atteint le dernier terme de la science humaine : savoir d'où tu es, ce que tu es, et où tu vas.

« Ainsi était complétée la philosophie nécessairement dans la direction chrétienne, dans laquelle Albert le Grand était obligé d'entrer, non-seulement comme chrétien, mais encore comme philosophe. Nulle religion en effet n'a élevé aussi haut la moralité de l'homme, ni si parfaitement embrassé tout son être. Cela même le conduisait des travaux d'Aristote à l'étude des saintes Ecritures, qui doivent lui fournir la base de la science théologique. Voulant et devant toujours y appliquer la méthode péripatéticienne, que les abus avaient proscrite des universités, il la fit surmonter les obstacles qui luttaient contre elle. Il était impossible qu'elle ne triomphât pas, car en définitive le champ de bataille reste toujours à la vérité. Mais, comme dans les mains d'Albert le Grand cette méthode devait avoir une autre direction, il dut presque la créer pour le but qu'il se proposait, et il en résulta ses divers commentaires sur les prophètes, les évangélistes et l'Apocalypse; sur saint Denys l'Aréopagite, et le Maître des Sentences; et enfin les deux parties de sa Somme théologique (1367). »

Dans toutes ses études sur les œuvres de la création Albert s'était proposé un beau et noble but; il serait bien à désirer que tous nos naturalistes n'oubliassent pas ce but, qui doit être celui de tout homme qui veut traiter des sciences : « Mon but, dit Albert, est d'abord de louer Dieu, qui est la source de la sagesse, le créateur, l'instituteur et le gouverneur de la nature; secondement l'utilité des frères de l'ordre, et par suite de tous ceux qui liront ce livre, et qui désirent posséder la science de la nature : *Ad laudem primo Dei omnipotentis, qui fons est sapientiæ, et naturæ sator, et institutor, et rector; ad utilitatem fratrum et per consequens omnium in eo (libro) legentium et desiderantium adipisci scientiam naturalem.* » Ainsi, notre auteur avait parfaitement saisi l'importance de cette science, lorsqu'il prononce que la science naturelle ne consiste pas simplement à accepter, à recevoir des récits, des histoires, mais à rechercher les causes...

VI. Mais, comme nous l'avons dit, n° V, la nature même des ouvrages d'Albert ne nous permet pas d'en offrir une analyse, quelque succincte soit-elle. Nous n'avons insisté sur ce qui précède que pour montrer la valeur de cet auteur, dont une certaine école a voulu rabaisser le mérite scientifique. Nous allons maintenant voir comment il envisage la théologie, à laquelle, comme on l'a vu, il donne pour appui la science de la nature. Nous parlerons ensuite de deux autres de ses ouvrages qui rentrent aussi davantage dans notre sujet.

Et d'abord la théologie est-elle une science? Telle est la première question que se pose Albert, et dès ce premier début il s'élève à la hauteur de son sujet et répond par avance fort catégoriquement aux objections que l'on fait encore de nos jours contre la théologie, à laquelle on voudrait enlever toute valeur scientifique. « Oui, dit Albert (1368), la théologie est une science, car ce que l'on sait *ex primo* (c'est-à-dire ce que l'on tire de la source même de la science) est connu plus véritablement que ce que l'on apprend par un moyen intermédiaire. Or, ce que l'on connaît par inspiration est connu *ex primo*, on le sait mieux par conséquent que si on le recevait d'une autre source. De plus, ce que l'on apprend sur des objets immuables et non changeants est su plus véritablement que ce que l'on sait sur des objets muables et plus sujets au changement. Or, ce que l'on sait par révélation, on le sait sur des objets immuables; donc on en possède une véritable science. On doit donc dire que la théologie est une science très-vraie, et, qui plus est, une science au suprême degré, *sapientia*, car elle procède au moyen de causes très-élevées qu'il est difficile à l'homme d'atteindre par lui-même. Or, une telle science, le philosophe l'appelle *sapientia*, sagesse. »

Albert, après avoir approfondi cette ques-

(1366) S. Aug. *De ver. Relig.*, cap. 40, n° 76.

(1367) M. l'abbé Maupied, ubi supra, tom. II, p. 83-84. M. le docteur A. Ott, dans son *Manuel d'histoire universelle*, 2 vol. in-12, 1842, constate qu'Albert. « le savant universel, enrichit l'histoire naturelle de nouvelles acquisitions. » (Tom. II, p. 286, 289.)

(1368) *Summ. Theol.* inter Op., tom. XVII.

Digitized by Google

tion préliminaire, suit la méthode généralement adoptée de son temps pour les cours de théologie. On peut dire (1369) qu'aucune question ne lui échappe. Il épuise son sujet, descend dans les plus minimes détails. C'est là du reste le caractère distinctif de son génie, de ne rien laisser derrière lui, de s'arrêter à toutes les difficultés qui se lèvent nombreuses et variées devant lui, pénétrant et logique. Il s'ensuit que sa marche est lourde et peut paraître embarrassée à ceux qui ne sont pas capables de comprendre les relations qu'ont entre elles les questions qu'il soulève successivement.

VII. Parmi ses ouvrages philosophiques un des plus remarquables est son *Traité de l'âme* (1370). Nous ferons voir en quelques mots sa manière de procéder.

Le premier livre est divisé en deux parties: *De la manière dont l'âme peut être connue. De l'âme selon les opinions des autres.* Le second livre contient quatre parties; dans la première il étudie *la substance de l'âme* en elle-même; dans les trois autres il commence l'examen des trois attributs essentiels qu'il reconnaît dans la substance de l'âme, c'est-à-dire, des puissances de l'âme *végétative*, de l'âme *sensitive*, et du *sens commun*, point central et siége des opérations des sens. Le troisième livre contient cinq parties. La première est un supplément à ce qu'a dit l'auteur de l'âme sensitive; dans la seconde Albert aborde la *partie rationnelle* de l'âme, ou la raison, et dans la troisième les rapports de l'âme rationnelle et de l'âme sensitive; la quatrième partie est consacrée à l'étude des *forces motrices* dont l'âme est le principe; la cinquième est un résumé qui a pour conclusion que les parties végétative, sensitive, et rationnelle, ne forment qu'une seule et même âme.

Dans ses ouvrages philosophiques, où Albert ne se réduit pas au rôle de commentateur, il marche avec sûreté et logique. Sa parole est obscure, mais sa pensée est ordinairement juste et profonde. On retrouve la même méthode et les mêmes caractères jusque dans ses ouvrages mystiques. Nous citerons par exemple son ouvrage des *Louanges de la sainte Vierge* (1371). Voici l'exposé de ce curieux travail:

Livre premier: Exposition de la salutation angélique. Livre deuxième: Des quarante raisons pour lesquelles il faut servir Marie, de cœur, par tous les sens et par tous les membres. Livre troisième: Des douze priviléges de la sainte Vierge. Livre quatrième: Des vertus de Marie. Livre cinquième: De la bonté de Marie. Livre sixième: Des noms de Marie. Livre septième: Des choses célestes qui peuvent désigner Marie. Livre huitième: Des choses terrestres qui peuvent désigner Marie. Livre neuvième: Des réceptacles d'eau qui figurent Marie. Livre dixième: Des édifices par lesquels Marie est figurée dans la Bible. Livre onzième: Des fortifications et des vaisseaux qui peuvent désigner Marie. Livre douzième: Du jardin fermé auquel l'époux compare Marie dans les *Cantiques*. — Cet ouvrage immense et original est d'une lecture difficile; mais on ne peut s'empêcher d'admirer la science prodigieuse dont on rencontre des preuves à chaque page.

VIII. Ce fut cette science immense, ce sont ces travaux qui lui ont mérité le titre de *grand* pour ce monde, et celui de *bienheureux* pour l'autre a été accordé à ses vertus; car Albert était très-pieux et fut non-seulement un religieux exact à sa règle, mais encore un moine zélé pour tendre à la perfection.

On célébrait sa fête à Ratisbonne et à Cologne le 15 novembre, par la permission du Pape Grégoire XV, accordée en 1622. Ce Pape le déclara bienheureux, et cette béatification, dit un auteur (1372), justement sollicitée depuis longtemps par des cardinaux jaloux de la gloire de l'Eglise, fit beaucoup d'honneur à Grégoire XV. D'autres auteurs (1373) disent que ce fut le Pape Clément X qui le béatifia. Mais un écrivain, dans un article récent consacré à Albert le Grand, semble ignorer que ce docteur fut déclaré bienheureux (1374): un biographe devrait étudier davantage le sujet qu'il a entrepris de faire connaître.

IX. Après l'énumération des travaux d'Albert, où l'on peut voir qu'il fut un des écrivains les plus féconds qui aient existé (1375), et après le témoignage que l'Eglise a rendu à ses vertus, nous n'avons pas le courage de relever les inepties qui se trouvent dans l'article que l'*Encyclopédie* de d'Alembert (partie historique) consacre à ce grand homme. Albert se trouve assez vengé par le simple exposé de sa vie et de ses écrits, toujours dirigés vers un saint et noble but: la gloire de Dieu et le bien de ses semblables!

Sans doute on peut lui reprocher la dureté de son style, la pesanteur de son argumentation, et comme le fait Fleury (1376), les erreurs qu'il a commises dans la physique et dans la philologie. Mais n'est-il pas

(1369) M. l'abbé Guettée, *Hist de l'Egl. de France*, tom. VI, p. 110.

(1370) *Oper. Albert.*, tom. III.

(1371) Ibid., tom. XX.

(1372) M. Artaud de Montor, *Consid. sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire*, 1 vol. in-8°, 1844, p. 211.

(1373) *Hist. de l'Eglise gallicane*, liv. XXXIV, tom. XVI p. 5, édit. in-12, 1826.

(1374) M. Stapfer, *Biographie universelle*, tom. I^er.

(1375) Comme nous l'avons dit, ses œuvres ont été recueillies en 21 volumes in-folio, imprimés à Lyon en 1651. Le P. Labbe se plaint (*De scrip. eccles.*) qu'on n'ait point marqué le nom des lieux d'où l'on a tiré ces écrits, et qu'on n'ait point fait de jugement critique pour discerner les véritables d'avec les supposés, d'autant plus qu'il y en a certainement. Il rapporte pour exemple l'ouvrage des *Louanges de la sainte Vierge*, au tome XX, comme étant imprimé à Douai en 1625 sur d'anciens exemplaires, sous le nom de Richard de Saint-Laurent, pénitencier de Rouen.

(1376) *Hist. eccl s.*, liv. LXXXVII, n° 49.

Digitized by Google

juste aussi de se reporter au temps où il a écrit, et de faire la part de l'enfance des sciences dont il traitait? Depuis le XII^e^ siècle on avait bien, il est vrai, les livres d'Aristote avec les commentaires des Arabes; mais, outre que la physique d'Aristote était condamnée, on s'était contenté de recueillir quelques observations dans les auteurs, sans avoir cherché à expérimenter par soi-même. Or, est-il étonnant que celui qui le premier (1377) voulut faire des expérimentations et écrire sur ces matières se soit trompé? Quoi qu'il en soit des quelques erreurs d'Albert, il est certain que « ce savant universel a enrichi l'histoire naturelle de nouvelles acquisitions (1378), » et que les doctes de nos jours trouveraient dans ses ouvrages des données précieuses, des observations justes dont ils pourraient profiter malgré les progrès incontestables des sciences naturelles.

« Albert, dit un historien (1379), fut le premier qui donna de l'étendue à l'étude de la physique et des mathématiques. Il avait un génie extraordinaire pour les sciences, et ses découvertes parurent tellement merveilleuses, qu'il passa pour magicien (1380). On peut dire qu'il contribua plus que tout autre à faire régner Aristote dans les écoles. Son autorité scientifique l'emporta sur celle du Siége apostolique, dont la sentence fut considérée pour ainsi dire comme non avenue lorsque le célèbre professeur eut réhabilité par son enseignement le philosophe de Stagyre. »

Enfin l'historien que nous citons, et qui nous paraît avoir bien apprécié notre auteur, exprime un vœu auquel nous nous associons et que nous reproduirons en terminant : Il serait bien à désirer, dit-il, qu'un savant parcourût la collection entière de ses œuvres pour en tirer les faits et les réflexions qui mériteraient d'être sauvés de l'oubli; mais se présentera-t-il quelqu'un d'assez courageux pour entreprendre ce pénible voyage à travers vingt-un volumes immenses, écrits dans ce style pédantesque et barbare que les docteurs scolastiques avaient mis en usage? Albert le Grand mériterait cependant cet honneur; car, comme le dit justement Trithème (1381): « Ce fut un homme immensément studieux et érudit dans les Ecritures divines; pour la philosophie du siècle, il n'eut de son temps aucun émule; son génie était subtil, son éloquence digne d'un professeur, sa vie pieuse et très-sainte. Il enseigna pendant de longues années les saintes lettres et la philosophie d'Aristote. »

ALBERT DE PISE, général des Frères Mineurs au XIII^e^ siècle. Il était provincial d'Angleterre lorsqu'il fut élu général des Frères Mineurs; le Pape confirma son élection en 1239; mais Albert mourut au bout de trois mois et demi, vers la Notre-Dame de septembre (1382).

ALBERT RICI, évêque de Trévise au XIII^e^ siècle. Le siége de Trévise étant vacant par la translation de Pierre Piéro, Vénitien, à l'évêché de Venise, il y eut partage pour l'élection du successeur. Une partie des chanoines élurent Albert Rici, Frère Mineur, natif de Vicence, et professeur en théologie; les autres, Barthélemy Quirini, clerc de Venise. L'affaire ayant été portée devant le Pape Alexandre IV, frère Albert déclara en plein consistoire qu'il renonçait à son droit, suppliant le Souverain Pontife de lui laisser finir ses jours dans la profession de pauvreté et d'humilité qu'il avait embrassée depuis longtemps. Mais le Pape, touché de son mérite, confirma l'élection et lui ordonna de se charger du gouvernement de l'église de Trévise, comme il paraît par la bulle donnée à Anagni le 20 août 1255 (1383).

ALBERT DE SARCIANO, né à Sarciano, ville de Toscane en Italie, religieux de l'ordre de Saint-François, vivait au XV^e^ siècle, et se livra à la prédication avec un certain succès, sut allier d'une manière édifiante la science avec la piété et mourut en 1450. Il a laissé plusieurs ouvrages, comme un traité de la Pénitence, et un discours sur divers points de morale.

ALBERT DE SIBOURG florissait, suivant quelques auteurs, en 1445, et suivant le P. Lelong, en 1410. Nous le citons à cause de son *Histoire des Papes depuis Grégoire IX jusqu'à Nicolas V*, et de son *Histoire des empereurs Romains depuis Auguste jusqu'à Frédéric III*, en 1440. Cette dernière date fait voir que cet auteur vivait encore à cette époque. Il avait embrassé l'état monastique dans l'abbaye de S.bourg, près de Cologne, et il paraît que les deux ouvrages que nous venons de mentionner se trouvent en manuscrit dans la Bibliothèque impériale de Vienne.

ALBERTIN, notaire apostolique, fut envoyé avec le sous-diacre Albert, par le Pape Innocent III, vers Alexis III, empereur d'Orient. *Voy.* cet article, n° II.

ALBERTIN (JACQUES), à qui le Pape Clé-

(1377) Ce fut sans doute à Cologne qu'Albert composa son automate dont on a tant parlé. Le mécanisme en était si parfait, qu'il semblait doué de mouvement. On rapporte que saint Thomas d'Aquin, disciple d'Albert, effrayé à la vue de cette œuvre prodigieuse, brisa cet automate à coups de bâton. Ce fut aussi à Cologne qu'Albert donna à Guillaume, comte de Hollande, un fameux banquet dans un jardin de son cloître, où, au cœur de l'hiver, la parure du printemps se montra tout à coup et disparut après le repas.

(1378) M. le docteur A. Ott, loc. cit. ubi supra.

(1379) *Hist. de l'Egl. de France*, tom. V, p. 107, 109.

(1380) On a publié sous le nom d'Albert beaucoup de mauvais livres de magie qui furent justement condamnés par l'Eglise. Nous n'avons pas besoin de dire que les rapsodies connues sous le nom de *Secrets admirables du Grand Albert et Secrets du Petit Albert* ne sont pas des traductions d'ouvrages d'Albert le Grand. On ne trouve rien que de catholique et de moral dans les ouvrages du célèbre professeur.

(1381) Apud *Hist. de l'Eglise de France*, loc. cit. ubi supra, p. 108, 109.

(1382) Ric. S. Germ., p. 1055.

(1383) Ughell., tom. III, p. 4. 3; Vading., an. 1255, append., tom. II, p. 30.

Digitized by Google

ment V donna en 1311 l'évêché de Castello ou de Venise, mais que Jean XXII avait déposé en 1322, ce qui fit que Jacques Albertin s'attacha à Louis, empereur de Bavière. Il couronna même ce prince, et se fit assister dans cette cérémonie par Guérard Orlandin, évêque d'Aléria, excommunié comme lui. Non content de cet acte de révolte contre le Pape et de cette lâche complaisance envers Louis, Albertin osa sacrer, en 1328, l'antipape Pierre de Corbière. Celui-ci fut ensuite couronné par l'empereur Louis, lequel se fit de nouveau couronner empereur pour pouvoir dire que son élection était confirmée par un Pape! C'est bien là le rôle et la tactique des usurpations et des prévarications. *Voy.* l'article LOUIS IV DE BAVIÈRE.

ALBERTIN (L'ABBÉ), professeur d'Ecriture sainte au grand séminaire de Grenoble, y a vécu longtemps et y est mort au mois de juillet 1852, comme un véritable disciple du vénérable d'Hères (*Voy.* son article), mort en 1820 en grande réputation de sainteté. Les obsèques de l'abbé Albertin ont vu se renouveler toutes les scènes touchantes de vénération par lesquelles la population de Grenoble témoigna au respectable directeur l'estime qu'elle avait de sa vie cachée et éminemment sacerdotale.

ALBERTINO (ARNAUD), prélat italien de Majorque, mort à Palerme le 7 octobre 1545. Il fut d'abord chanoine de l'église de Majorque, puis inquisiteur apostolique des royaumes de Valence et de Sicile, et enfin évêque de Pactes en Sicile. Il a laissé quelques ouvrages de théologie (1384).

ALBERTONE (LOUISE D'), née à Rome l'an 1470, de parents distingués par leur rang (1385). Elle désira dès sa jeunesse se consacrer au Seigneur; mais par obéissance pour la volonté de ses père et mère, elle épousa Jacques de Cithare, gentilhomme rempli de bonnes qualités, dont elle eut trois filles, et qui la laissa veuve après quelques années de mariage. Libre alors de ses actions, elle embrassa le tiers-ordre de Saint-François et se montra digne fille de son bienheureux patriarche, par son amour pour la pénitence et la mortification, ainsi que par son détachement des choses de la terre.

Dans une famine qui de son temps désola l'Italie, elle vendit ses biens pour soulager les pauvres, et se réduisit ainsi elle-même à l'indigence. A l'aumône corporelle elle joignit, ce qui est mieux encore, la miséricorde spirituelle; elle adressait aux pauvres des paroles de salut en pourvoyant à leurs besoins. Dieu lui fit connaître le moment de sa mort. Elle s'y prépara par la réception des sacrements, et manifesta une sainte joie en voyant arriver la fin de sa course sur la terre. Cette sainte femme s'endormit du sommeil des justes le 31 janvier 1530 : elle était âgée de soixante ans. L'ordre de Saint-François honore ce même jour sa mémoire, par permission du Pape Clément X.

ALBÉRU, moine de Cluny, cardinal et évêque d'Ostie en 1138, fut légat du Saint-Siége, d'abord en Angleterre, en Ecosse, en Sicile, puis en Orient, et enfin en France, où l'envoya le Pape Eugène III. Ce fut lui qui convoqua le concile de Westminster en 1138. Il mourut l'an 1147.

ALBI (BERNARD D') évêque de Rodez, cardinal, né dans le diocèse de Pamiers. En 1336 il fut fait évêque de Rodez, et l'année suivante envoyé en Espagne pour accorder le roi de Castille et le roi de Portugal. Il y était encore lorsque le Pape Benoît XII le fit cardinal prêtre. Il paraît qu'il n'en revint point sous le pontificat de ce Pape et qu'il ne reçut que sous son successeur le titre de Saint-Cyriaque (1386). En 1348 il fut fait évêque de Porto, et il mourut deux ans après.

On loue la doctrine de ce prélat, et même son goût pour les belles-lettres. Il aimait la poésie, et il mérita par cet endroit que Pétrarque lui écrivît trois épîtres en vers (1387): distinction que cet Italien n'accordait pas à tout le monde, et moins aux Français qu'à d'autres. Malgré le peu d'intérêt de ces épîtres pour l'histoire de l'Eglise, le P. Brunoy en cite d'assez longs fragments (1388). Nous nous contenterons de donner l'analyse qu'il en fait. Dans la première de ces lettres, Pétrarque félicite le cardinal de l'amour qu'il porte aux Muses, et l'engage à les cultiver de plus en plus. La seconde lettre est une plainte que fait le poëte de sa situation, qu'il dit peu propre à faire des vers. Dans la troisième, Pétrarque témoigne que le cardinal lui avait envoyé quelque morceau de poésie, et, par politesse apparemment, il demande grâce au prélat, disant qu'il n'a ni la même facilité, ni le même génie que lui pour produire des vers. C'était pousser trop loin la politesse et il y a des compliments qui ne sont pas toujours flatteurs dans la bouche de certains hommes. En résumé, cette correspondance peut montrer que le cardinal d'Albi aimait les vers, qu'il les faisait avec facilité; mais que c'étaient les jeux d'un grand qui ne veut que s'amuser, et qui sait négliger les petites choses quand il lui en coûte trop de temps pour les rendre parfaites.

ALBICUS, indigne archevêque de Prague au XV^e^ siècle, était Bohémien de nation et médecin de profession. Il était aussi docteur en droit, quoique fort ignorant; et l'on croit qu'il ne fut promu à la dignité d'archevêque que par la faveur du roi Sigismond, dont il était médecin.

Il succéda à Swincon, qui était mort à Posen en Hongrie. Les historiens ne parlent de cet Albicus que pour flétrir sa mémoire. Il ne se mettait point en peine de son église, et était d'ailleurs de la plus sordide

(1384) Rocchi Pirri, *Sicilia sacra*, tom. II.
(1385) Godescard, 31 janvier.
(1386) *Vit.*, tom. I, p. 820 et seqq.
(1387) Petrarch. *Epist.*, l. II, epist. 2, 3, 4.
(1388) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXXVIII.

Digitized by Google

avarice. Sa maison était une espèce de cabaret et de marché où l'on vendait du vin, du poisson, de la viande, et tout ce qu'il y avait de meilleur, pendant que sa table était fort maigre pour lui et pour ses domestiques, qui étaient en très-petit nombre, parce que personne ne voulait le servir.

Une si indigne conduite lui attira le mépris de tout le monde. Il n'avait, bien entendu, aucune autorité ni dans l'Eglise ni dans l'Etat; également incapable de faire plaisir à ses amis et de se défendre de ses ennemis, encore moins de soutenir le caractère d'archevêque de Prague, qui le rendait primat du royaume, prince de l'empire, et légat-né du Saint-Siége. Et l'Eglise de Prague était d'autant plus malheureuse d'avoir un tel pasteur à sa tête, qu'alors il existait de grands troubles religieux à cause des démêlés avec les hussites : il eût fallu pour les apaiser les exemples d'un homme pénétré de ses devoirs, observateur fidèle de la charge redoutable de pasteur, et l'on n'avait qu'un misérable prévaricateur, un profanateur des lois ecclésiastiques!

En effet, au lieu d'instruire son peuple et de le ramener de ses égarements, Albicus embrassa le parti des hussites en 1421. Appelé au concile de Constance, il n'y comparut point, non plus que devant le Pape Martin V, qui l'avait cité. En conséquence, par une bulle du 2 janvier 1421, Martin V l'excommunia et le déposa, non-seulement comme rebelle, mais comme hérétique déclaré. Il en est qui disent que le Pape donna son archevêché à Conrad de Westphalie, auparavant évêque d'Olmutz en Moravie (1389). D'autres (1390) prétendent qu'Albicus *vendit* son titre à ce Conrad, dont la conduite subséquente ne répondit que trop à une pareille entrée. Mais ce qui semble accorder ces deux versions en apparence contradictoires, c'est que le Pape, à cause de l'ignorance d'Albicus et pour suppléer à son incapacité (1391), fit Conrad administrateur de l'église de Prague, et que celui-ci put bien devenir archevêque en titre après qu'Albicus eût été déposé. L'archevêque apostat mourut en 1426 ou 1427.

ALBIN (Decimus Clodius), fils de Ceïonius Posthumius Albinus et d'Aurelia Messalinia, Africain, natif de la ville d'Adrumète, était d'une famille noble sortie de Rome.

Après la mort de l'empereur Pertinax il se fit proclamer empereur, l'an 193 de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par les troupes qu'il commandait dans la Grande-Bretagne. Septime-Sévère lui accorda la dignité de césar et l'assura même qu'il l'avait destiné pour être son successeur; mais il haïssait trop cet usurpateur pour vouloir exécuter cette promesse. En effet, ayant vaincu l'année suivante Niger, qui s'était fait déclarer empereur par les troupes d'Orient, il accusa Albin de tyrannie, et fit entendre au sénat que ce dernier avait eu dessein de se saisir de Rome, et de ravir à tant de gens qui l'avaient suivi en Orient le fruit de leurs victoires. Albin se défendit, mais il fut vaincu à son tour (1392). Ces guerres civiles ne finirent que l'an 198 de Jésus-Christ. Les chrétiens n'y prirent point de part, et ne soutinrent ni le parti d'Albin ni celui de Niger.

C'est ce que ne manque pas de faire remarquer Tertullien aux ennemis du christianisme. « On nous accuse, s'écrie-t-il, d'outrager la majesté de l'empereur. Avez-vous jamais trouvé des Albinus, des Niger, des Cassius parmi les chrétiens?... Le chrétien n'est l'ennemi de personne (1393)..... » Et ailleurs il dit encore : « D'où venait donc un Cassius, un Niger, un Albinus? D'où venaient ceux qui assassinent César, cachés entre deux bosquets de laurier? Ceux qui s'exercent dans les gymnases pour étrangler habilement leurs maîtres; ceux qui forcent le palais à main armée, plus audacieux que les Sigerius et les Parthenius? D'où ils venaient! Ils étaient Romains, si je ne me trompe; c'est-à-dire que ce ne sont pas des chrétiens. Tous, lorsque déjà couvait leur rébellion prête à éclater, sacrifiaient pour le salut de l'empereur, juraient par son génie, simulaient plus ou moins la fidélité, et surtout ne manquaient pas d'appeler les chrétiens des ennemis publics (1394)..... » Fleury constate (1395) que ce fut à cause de cette abstention de la part des chrétiens dans ces luttes des partis que Sévère les traita bien au commencement (1396). Il fit chercher un chrétien nommé Proculus, homme d'affaires d'Evodius, à qui Sévère avait confié l'éducation d'Antonin, son fils aîné. L'empereur fit chercher ce Proculus parce qu'il avait guéri Evodius avec de l'huile, c'est-à-dire par une onction miraculeuse, et le garda dans son palais tant qu'il vécut. Sachant que plusieurs personnes clarissimes, c'est-à-dire de l'ordre des sénateurs, de l'un et de l'autre sexe, avaient embrassé le christianisme, non-seulement il ne leur fit point de mal, mais il en rendit un témoignage avantageux, et résista en face à la fureur du peuple.

ALBIN, père de Leta, grand pontife des païens à Rome vers l'an 385 de Notre-Seigneur Jésus-Christ, fut si touché de la piété et de la vertu de sa fille Leta, qui avait épousé Toxotius, fils de sainte Paule, qu'il se fit baptiser à son exemple. Saint Jérôme, épître 7e, nous apprend cette conversion.

ALBIN, gouverneur de Judée sous Néron, succéda à Festus l'an 60 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Lorsqu'il allait prendre possession de son gouvernement, ayant appris qu'Ananias le Jeune, grand prêtre, avait fait

(1389) *Voy. le Cont.* de Fleury, liv. cii, n° 44.
(1390) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl Cath.*, liv. lxxxii, tom. XXI, p. 435.
(1391) Fleury, *Hist. ecclés.* liv. c, n° 52.
(1392) Herod., lib. iii.
(1393) Tertull. *Ad Scap.*, cap. 2.
(1394) Ibid. *Apol.* cap. 35.
(1395) *Hist. ecclés.*, liv. iv, n° 52.
(1396) Tertull. *Ad Scap.* cap. 4.

Digitized by Google

lapider saint Jacques, que le texte sacré nomme frère du Seigneur (1397), pour lors évêque de Jérusalem, il écrivit avec menaces au grand prêtre, que cet attentat fit déposer trois mois après

Albin s'employa d'abord avec soin pour remettre le calme dans la province et la délivrer des bandits qui la ravageaient. Mais il la désola lui-même par ses concussions et par ses injustices. Lorsqu'il sut que Florus était nommé pour lui succéder, en l'an 65, et qu'il était en chemin, il voulut témoigner quelque bonté à la ville de Jérusalem : il fit amener tous les prisonniers et condamna tous ceux qui étaient manifestement dignes de mort, mais il délivra pour de l'argent ceux qui n'étaient que médiocrement chargés. Ainsi la prison fut vidée et la Judée fut remplie de voleurs. Florus traita si mal les Juifs, qu'ils regrettèrent Albin, quoiqu'il leur eût fait de grands maux (1398).

ALBINE (Sainte), bru de sainte Mélanie, fut instruite dans la foi par sa belle-mère vers l'an 403. En 410, Alaric étant entré dans Rome, elle dut s'enfuir avec Pinien, son gendre, et Mélanie la Jeune, sa fille. Ils passèrent en Afrique, arrivèrent à Carthage et de là à Tagaste, où ils virent l'évêque Alypius. Saint Augustin nous apprend (1399) qu'il ne put aller à Tagaste, comme il le souhaitait ardemment, voir Albine, Pinien, et la jeune Mélanie, étant à Hippone pour le salut de son peuple. Sans cela les pluies et la rigueur de l'hiver, auquel il était très-sensible, même en Afrique, ne l'auraient pas retenu.

Quelque temps après, Albine passa en Palestine, et saint Augustin se trouvant à Carthage, elle lui écrivit avec ses enfants au sujet de Pélage, dont elle désirait la condamnation. Cet illustre docteur leur répondit, et sa réponse forme son Traité de la grâce de Jésus-Christ. — *Voy.* l'article AUGUSTIN (saint.) — Nous trouvons dans la dernière lettre qu'écrivit saint Jérôme, vers 420, qu'il y fait mention de notre sainte et de ses enfants.

Cette lettre est adressée à saint Augustin, et le docte solitaire de Bethléem dit : « Je prends Dieu à témoin que s'il était possible je prendrais des ailes de colombe pour aller vous embrasser, principalement à présent, que vous avez eu tant de part à étouffer l'hérésie de Célestius. Quant à ce que vous me demandez si j'ai répondu aux livres d'Annien, faux diacre de Célède, sachez que j'ai reçu ses livres il n'y a pas longtemps par notre saint frère le prêtre Eusèbe; mais depuis ce temps-là j'ai été si accablé des maladies qui me sont survenues, et de la mort de votre sainte fille Eustochium, que j'ai presque résolu de les mépriser. J'y répondrai toutefois, si Dieu me conserve la vie et si j'ai des scribes ; mais vous le feriez mieux, et je crains d'être obligé de louer mes ouvrages en les défendant contre lui. Nos saints enfants, Albine, Pinien, et Mélanie, vous saluent avec beaucoup d'affection, aussi bien que votre petite fille Paule, qui vous prie instamment de vous souvenir d'elle (1400). »

Enfin Pallade, évêque d'Hélénopolis, qui était venu à Rome pour les affaires de saint Jean Chrysostome, parle ainsi de sainte Albine dans la Vie de sainte Mélanie la Jeune : « Sa mère, Albine, est avec elle, s'exerce comme elle dans la vertu et emploie comme elle tous ses biens en charités et en aumônes. Elles demeurent aux champs, tantôt en Sicile et tantôt dans la campagne de Rome, n'ayant pour tout train que quinze eunuques, quelques filles, et quelques servantes. Pinien, auparavant son mari, et maintenant son associé dans les œuvres de charité, pratique aussi de son côté la vertu dans la compagnie de trente solitaires, lisant l'Ecriture sainte, s'occupant aux soins du jardinage et à des conférences de piété. Lorsque nous fûmes à Rome, ils nous reçurent avec toutes sortes d'honneurs en considération du bienheureux évêque Jean (1401)...» — On ne nous dit pas combien de temps vécut Publicola, époux de sainte Albine. On sait seulement qu'il se rendit recommandable par les plus belles qualités de l'esprit et du cœur. Quant à Albine, elle mourut vers 433; son gendre Pinien la suivit deux ans après. Alban Butler ne consacre aucun article particulier à notre sainte. Il en dit seulement quelques mots (1402) à propos de sainte Mélanie la Jeune.

ALBINE (Sainte), illustre Romaine et mère de sainte Marcelle, vivait au milieu du IVe siècle. Elle consultait souvent saint Jérôme sur les difficultés qu'elle rencontrait en lisant les saintes Ecritures, dont elle faisait ses délices. Ce grand homme avoue néanmoins qu'elle ne s'attachait pas si fort aux explications qu'il lui donnait des passages difficiles qu'elle n'examinât sérieusement s'il avait raison de donner ce sens au texte, qu'elle n'entendait pas bien (1403). C'est pour cela que dans sa préface sur l'Epître aux Galates, il témoigne qu'il la regarde autant comme son juge que comme son disciple. Il parle encore avec éloge de cette sainte femme et de Marcelle, sa fille, dont il nous a laissé la Vie.

ALBINIEN ET AUSTRICLINIEN, saints compagnons de l'apostolat de saint Martial, qui furent enterrés avec lui dans le même tombeau, mais dans des cercueils séparés. *Voy.* MARTIAL (Saint).

ALBINUS (FLACCUS), nom latin que prit le célèbre Alcuin, qui est aussi fort connu sous le nom d'Albin. *Voy.* l'article FLACCUS.

ALBOFLÈDE, sœur de Clovis, fut baptisée en même temps que lui, avec trois mille

(1397) *Gal.* I, 19.
(1398) Josèphe, liv. I des *Antiq.*, chap. 8.
(1399) Epist. 124, al. 247.
(1400) Hier. epist. 79, ap. Aug. 202, al. 14.
(1401) Pallad. in *Hist. Lausiac.*
(1402) *Voy.* son trad. Godes., 31 décemb.
(1403) Epist. 16 ad Princip.

Digitized by Google

personnes de son armée, par saint Remy. En renonçant au culte des idoles, Alboflède renonça aux plaisirs et aux grandeurs du siècle. Elle consacra courageusement sa virginité à Jésus-Christ, qui ne différa pas de la récompenser; car elle alla peu de temps après se réunir dans le ciel au divin Epoux qu'elle avait choisi.

Clovis fut sensiblement touché de la mort de sa sœur. Saint Remy lui en écrivit en ces termes pour le consoler : « Je prends beaucoup de part à la douleur que vous ressentez de la mort de la princesse Alboflède, votre sœur de glorieuse mémoire. Mais sa sainte vie et la sainte mort qui l'a couronnée doivent faire notre consolation. Jésus-Christ lui a fait la grâce de recevoir la bénédiction des vierges : il ne faut point pleurer ce qui a été consacré au Seigneur, et qui a reçu dans le ciel la couronne de la virginité. Chassez donc la tristesse de votre cœur... et souvenez-vous que vous avez un royaume à gouverner (1404). » On place le baptême d'Alboflède à l'an 496, mais on ne nous apprend pas l'époque de sa mort.

ALBOHACEM, roi de Maroc, de la race des Mérins ou Bénimérins, fut prié par Mahomet, roi de Grenade, de la race des Alhamares, de venir à son secours, parce qu'il était pressé par les armes des chrétiens et trop faible pour leur résister.

I. Le roi de Maroc envoya donc quelques troupes en Espagne sous la conduite de son fils Aboumélic, qui passa le détroit de Gibraltar, vers la fin de l'an 1332. Après avoir remporté, pendant sept ans, quelques avantages sur les chrétiens, il fut tué dans une déroute, l'an 1338. Son père, Albohacem, plus animé par cette perte, envoya par toute l'Afrique des hommes estimés les plus dévots et les plus zélés entre les musulmans, exciter les peuples à prendre les armes pour la défense et l'accroissement de la religion de leurs ancêtres. C'était à peu près comme chez les chrétiens prêcher la croisade. Ainsi Albohacem assembla soixante-dix mille chevaux, et quatre cent mille hommes d'infanterie, avec une flotte de douze cent cinquante vaisseaux et soixante-dix galères.

Les trois rois d'Espagne, c'est-à-dire de Castille, d'Aragon et de Portugal, s'étaient réunis pour s'opposer aux infidèles; et le roi de Castille, Alphonse, dont les Etats étaient les plus exposés, envoya au Pape deux chevaliers pour lui demander du secours (1405). Le Pape, de l'avis des cardinaux, lui accorda une croisade pour les royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Mayorque, tant contre le roi de Bénimérin, c'est-à-dire Albohacem, que contre le roi de Grenade.

II. La croisade était accordée pour trois ans, avec une levée de décimes sur les biens ecclésiastiques; et le Pape l'accorda à ces conditions (1406) : « Dans les terres que vous aurez conquises sur les Arabes, nous voulons que l'on bâtisse des églises cathédrales selon que nous l'ordonnerons, eu égard à la qualité et à la commodité des lieux, avec un clergé convenable, qui soit séculier. Les collégiales et les autres moindres églises pourront être fondées par l'ordre des prélats et des autres qui en auront le droit. Dans les lieux conquis sur les Maures, où ils sont mêlés avec les chrétiens, on ne leur permettra point d'aller à la Mecque en pèlerinage, ni de prononcer à haute voix le nom de Mahomet. J'entends ceci de la proclamation pour appeler à la prière. » La bulle continue : « Nous voulons aussi que, dans le royaume de Grenade et les autres lieux conquis sur les Maures, vous fassiez payer les dîmes et les prémices pour la subsistance des ecclésiastiques. » Cette bulle est du 7 mars 1340.

III. La grande armée d'Albonacem employa cinq mois à passer en Espagne, et se rassembla près d'Algezire, joignant le détroit (1407). Ce fut la faute de Gilbert, amiral d'Aragon, qui commandait toute l'armée navale des chrétiens. Ne pouvant souffrir les reproches qu'on lui faisait d'avoir laissé passer les infidèles, il les attaqua imprudemment; en sorte que sa flotte fut défaite et lui-même tué. Le Pape écrivit sur ce sujet une lettre au roi de Castille, où, après l'avoir consolé et exhorté à prendre confiance en Dieu, il ajoute (1408) : « Nous vous prions de considérer combien il importe à un prince allant à la guerre d'avoir la paix chez lui, c'est-à-dire dans sa conscience. Voyez donc si vous ne sentez point de combat en vous-même au sujet de cette concubine à laquelle vous avez été si longtemps attaché au préjudice de votre salut et de votre réputation; et si vous n'avez point de remords touchant ce maître de l'ordre d'Alcantara, que vous avez fait mourir, quoique religieux, et au mépris des censures ecclésiastiques. »

Celui dont parle ici le Pape était Gonzalve Martinez, qui, en 1338, remporta une grande victoire sur les Maures, et où périt Aboumélic. Mais il fut ensuite accusé de trahison auprès du roi de Castille, qui, nonobstant la remontrance du Pape, le fit décapiter et brûler (1409).

La lettre continue, en exhortant le roi à éloigner sa concubine, et à faire pénitence pour attirer la bénédiction de Dieu sur ses armes. La date est du 20 juin 1340. Le lundi 30 octobre se donna la bataille, près de Tarif, que les deux rois de Maroc et de Grenade tenaient assiégée. L'armée chrétienne était commandée par les deux rois de Castille et de Portugal, présents en personne, qui dès la pointe du jour se confessèrent et communièrent; et leur exemple fut suivi

(1404) Epist. Rem. ad Clod., tom. I *Concil. Gall.*
(1405) Rain., 1340, n° 40.
(1406) Id. ibid.
(1407) Mar., cap. 7.
(1408) Rain., n° 43.
(1409) Mar. cap. 7, et Rain. 1339, n° 77.

Digitized by Google

de toute l'armée. Près du roi de Castille était Gilles d'Albornos, archevêque de Tolède (*Voy.* son article), qui ne le quitta point dans le combat, et d'autres évêques; un chevalier français portait le guidon de la croisade par ordre du Pape. En cette journée, les Maures furent entièrement défaits; plus de vingt mille demeurèrent morts ou pris avec leurs bagages; on y trouva des richesses immenses et Albohacem repassa aussitôt en Afrique (1410).

ALBOIN, roi des Lombards, se rendit redoutable par les différentes alliances qu'il contracta avec les Français, en épousant Clothosinde ou Clodosinde, fille de Clotaire, et est surtout cité dans l'histoire ecclésiastique à cause de la lettre que saint Nicet ou Nizier, évêque de Trèves, écrivit à Clodosinde pour l'engager à convertir son époux, qui était arien.

I. Ce saint cite dans sa lettre plusieurs passages de l'Ecriture et plusieurs raisons contre cette hérésie, conjurant la reine de bien lire cette lettre et de l'expliquer souvent au roi. Il finit par un argument plus proportionné à l'esprit des barbares, tiré des miracles qui se faisaient dans les églises des catholiques, et non dans celles des ariens. Il les renvoie à l'église de Saint-Martin, à saint Germain d'Auxerre, à saint Hilaire, à saint Loup de Troyes, et ajoute : « Que dirai-je de saint Remy et de saint Médard, que vous avez vus, comme je crois. Vous avez ouï dire à votre aïeule Clotilde, d'heureuse mémoire, comment elle vint en France et convertit le roi Clovis à la religion catholique. Comme il était fort habile, il ne voulut point se rendre qu'il ne connût la vérité. Mais, ayant vu les preuves de ce que je viens de dire, il se prosterna humblement à la porte de Saint-Martin et se fit baptiser sans délai. Vous savez les avantages qu'il eut depuis son baptême contre les rois Alaric et Gondebaud, hérétiques (1411). »

II. On ne nous dit point si Clodosinde parvint à ramener Alboin (1412). Celui-ci épousa en seconde noces Rosimonde, fille de Cunimond, roi des Gépides. Il avait fait mourir ce roi, et se servait de son crâne, garni d'or, en guise de tasse. On rapporte que l'eunuque Narsès, extrêmement irrité contre l'empereur Justin et contre l'impératrice Sophie, de qui il avait été raillé vivement, fit quitter à Alboin la Pannonie, en 568, et l'attira en Italie.

Il y entra à la tête d'une puissante armée, mit tout à feu et à sang, prit Milan, puis Pavie après un long siége, et enfin les villes les plus considérables, si l'on en excepte Rome, Ravenne, et quelques autres qui étaient sur la côte. Ensuite les Lombards voulurent entrer dans les Gaules, et défirent le patrice Amatus, qui s'opposait à leur passage; mais ils furent vaincus par Mummol près d'Embrun. Cependant Rosimonde, toujours outrée contre Alboin, qu'elle regardait moins comme son époux que comme le meurtrier de son père, le fit assassiner à Vérone par Helmiges, son amant. Elle se retira à Ravenne avec de grands trésors, suivie d'une partie de l'armée, l'an 574 ou 572, selon Paul Diacre (1413). Alboin avait régné en Italie trois ans et demi.

ALBON (ANTOINE D'), archevêque de Lyon, naquit en 1507, au château de Saint-Forgeux au diocèse de Lyon (1414).

I. Dès l'âge de douze ans ses parents le destinèrent à la vie religieuse, et il en prit l'habit en 1519 dans l'abbaye de Savigny, et François d'Albon, son grand-oncle, qui était abbé de cette abbaye, lui résigna cette place l'année suivante. Il fut encore pourvu de l'abbaye de l'Ile-Barbe par la faveur de Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, père du maréchal de ce nom.

Après avoir fait ses études dans l'université de Paris, Antoine d'Albon lia une étroite amitié avec son cousin Jacques d'Albon, favori du dauphin, qui parvint ensuite à la couronne sous le nom de Henri II. Pour être plus libre de se produire à la cour, il obtint de Rome la dispense de ses vœux et fit sécullariser son bénéfice. Il commençait à recueillir les faveurs de la cour, lorsque son cousin Jacques d'Albon, alors maréchal de France, lieutenant général au gouvernement du Lyonnais, fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin.

Le comte de Grignan, nommé par le roi pour commander dans Lyon à sa place, étant venu à mourir, l'abbé de Savigny le remplaça en 1558 : emploi assez singulier pour un religieux! Il prit possession de son gouvernement dans un temps où les protestants étaient puissants, et où ils n'épargnaient rien pour s'emparer de Lyon, comme ils avaient fait de Genève.

II. Mais il paraît qu'Antoine d'Albon leur résista avec vigueur, et se montra fort sévère envers eux, jusque-là qu'ils ne purent jamais sous lui avoir la liberté d'élever un temple à Lyon, quoique leur parti y fût fort nombreux. On ne dit pas que cette sévérité ait été fructueuse sous le rapport religieux, c'est-à-dire qu'elle ait contribué à ramener les égarés dans les voies de la vérité.

L'abbé de Savigny délivra Lyon, en 1560, de l'entreprise de Maligny, gentilhomme mâconnais, qui avait fait prendre les armes aux protestants, croyant s'en rendre maître par force. Mais il fut repoussé avec tant d'ardeur, qu'il fut contraint de se sauver en sautant les murailles de la ville, pour éviter le supplice qu'endurèrent ses complices.

Après cette action, on tira l'abbé de Savi-

(1410) J. Vill. XI, c. 119. Mar. cap. 8, apud Fleury, *Hist. ecclés.* liv. XCV, n° 5.

(1411) S. Grég. de Tours, lib. IV, cap. 35.

(1412) Les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* disent positivement, liv. VII, qu'Alboin ne se rendit point aux remontrances de saint Nicet. Ils donnent au même endroit un long extrait de la lettre de ce saint à Clodosinde.

(1413) Lib. I et II.

(1414) *Voy.* Le Laboureur, *Hist. des Abbés de l'Isle Barbe.*

Digitized by Google

gny de son gouvernement de Lyon et on lui donna l'archevêché d'Arles : il quittait ainsi l'épée du soldat pour prendre la houlette du pasteur. Mais cette houlette fut encore entre ses mains un insigne de domination plutôt que de pacification et de douceur; car on ne le vit guère occupé durant son épiscopat qu'à remplir l'office du pouvoir civil.

III. Albon ne garda pas l'archevêché d'Arles : il le permuta contre celui de Lyon par un accommodement qu'il fit avec le cardinal de Ferrare, successeur du cardinal de Tournon. Ce changement fut un sujet de terreur pour les protestants, lesquels pendant l'absence d'Albon s'étaient rendus maîtres de Lyon par la faveur du comte de Sault, nouveau gouverneur de cette ville, qui se déclara ouvertement pour eux.

Les premiers soins de ce prélat le portèrent à faire punir les auteurs de la révolte et à rendre au clergé la liberté de vaquer à ses fonctions. Dans le désir qu'il avait d'abolir même, s'il eût pu, la fausse doctrine des protestants, il fit rechercher tous leurs livres, et en ayant amassé autant qu'il lui fut possible, il les fit brûler publiquement. Mais ce n'est guère par de tels moyens qu'on parvient à détruire l'erreur, car c'est pour elle un excitant à multiplier ses menées et à se propager dans l'ombre : l'instruction et la persuasion sont plus propres à la combattre.

Albon demeura plusieurs années sur le siége de Lyon, presque toujours occupé à guerroyer. Il mourut le 24 septembre 1574, et fut enterré dans l'église de Saint-Forgeux, dans le tombeau de ses ancêtres. Le continuateur de Fleury ne parle pas de cet archevêque; mais, en revanche, il s'étend assez longuement sur ses deux parents, Charles et Jacques d'Albon (1415), ce qui n'appartenait cependant pas à son sujet, la vie de ces deux personnages regardant plutôt l'histoire de France. Mais on sait que l'un des défauts de cet auteur est de donner une trop grande place à l'histoire civile au détriment de l'histoire ecclésiastique.

ALBORIO (Mercurin). *Voy.* Gattinara.

ALBORNOS. *Voy.* Gilles Alvarès d'Albornos.

ALBRET (Charles d'), connétable de France, qui tint, le 21 février 1403, sur les fonts de baptême le prince Charles de France, qui fut depuis le roi Charles VII. Charles d'Albret avait succédé dans cette charge de connétable de France à Louis de Sancerre, seigneur dont les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* font l'éloge.

ALBRET (Amanien d'), cardinal, était fils d'Alain, sire d'Albret, et de Françoise de Bretagne; frère de Jean, roi de Navarre, et de Charlotte, femme de César Borgia, duc de Valentinois, fils du Pape Alexandre VI (1416).

Par le traité qui fut fait pour ce mariage, ce pontife donna, en 1408, ou 1500 selon d'autres, le chapeau de cardinal à Amanien d'Albret, qui alla en Italie. Mais il se vit contraint d'en sortir à l'élection de Jules II, qui était ennemi des partisans d'Alexandre. Il eut l'évêché de Pamiers, puis celui de Comminges, enfin celui de Pampelune, capitale du royaume de Navarre, au sujet duquel Jules ne le laissa pas tranquille encore. Il n'en fut paisible possesseur que sous le pontificat de Léon X; il assista au concile de Pise en 1511, et mourut le 2 septembre 1520, à Casteljaloux en Bazadois, où il fut enterré.

ALBRET (Louis d'), évêque de Cahors et d'Aire, cardinal, était fils de Charles II, sire d'Albret, et d'Anne d'Armagnac, et naquit en 1422. Avant de monter sur le siége de Cahors, Louis d'Albret fut protonotaire apostolique. Il fut nommé cardinal du titre de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin, en 1461, par le Pape Pie II. La naissance de ce prélat l'attachait à toutes les maisons souveraines; mais, ce qui vaut mieux, sa piété et sa modestie le rendirent vénérable au Sacré Collége. On ne put profiter longtemps de ses exemples; il mourut en 1465, regretté de toute la cour romaine, *dont il faisait les délices :* c'est l'éloge que lui donne le cardinal de Pavie. Le cardinal d'Albret fut enterré dans l'église d'*Ara-Cœli* à Rome (1417.)

ALBRET (Charlotte d'), duchesse de Valentinois, fille d'Alain, sire d'Albret, comte de Dreux, etc., et de Françoise de Bretagne. Elle épousa, le 9 décembre 1495, Charles de Croy, prince de Chimay. C'était une princesse moins illustre par sa beauté et par son esprit que par sa sagesse et par sa piété. Le roi Louis XII la maria à César Borgia, fils du Pape Alexandre VI. Elle prit part aux malheurs de son mari, sans participer à sa conduite et à ses désordres. Elle n'eut qu'une fille, nommée Louise Borgia. Elle se retira dans le Berri, au château de la Mothe-Feuilly, près de la Châtre, où elle vécut dans l'exercice de la piété la plus exemplaire, visitant très-souvent la B. Jeanne de France, fondatrice de l'ordre de l'Annonciade. Les auteurs parlent très-avantageusement de Charlotte d'Albret, qui mourut le 11 mars 1514. Le P. Hilarion de Coste a fait son éloge parmi ceux des femmes illustres.

ALBRET (Louis d'), évêque de Lescar dans le Béarn, siégea neuf ans, de 1600 à 1609. Il fut du nombre des évêques contre lesquels le Pape, dans un consistoire du 20 octobre 1563, étant au concile de Trente, prononça une sentence, parce qu'ils étaient accusés d'hérésie. Quelques auteurs le nomment Louis de Lebret.

ALBRET (Jean), roi de Navarre. *Voy.* Jean II, roi de Navarre.

ALBRET (Jeanne d'), reine de Navarre. *Voy.* Jeanne.

ALBUQUERQUE (Alphonse), homme d'un génie extraordinaire, vice-roi des Indes

(1415) *Voy.* liv. CXVIII, liv. CLIII, liv. CLIV, et liv. CLXII.

(1416) *Gall. Christ.* Aubry, *Hist. des Cardinaux.*

(1417) Jac. par., *Comment.*, l. II, p. 370, et epist. Robert, et de Sainte-Marthe, *Gall. Christ.*

Digitized by Google

orientales, surnommé le Grand et le Mars portugais.

I. Il naquit à Lisbonne l'an 1452, d'une famille qui tirait son origine des rois de Portugal. Il fut nommé vice-roi des nouveaux établissements portugais en Asie, et y arriva pour la première fois le 26 septembre 1503, avec une flotte et quelques troupes de débarquement. Il se rendit maître en passant de l'île d'Ormus, située à l'entrée du golfe Persique, abondante en or, en argent, en pierres précieuses, et munie d'un double port, qui en faisait l'entrepôt le plus favorable au commerce et le plus fréquenté par les négociants de toutes les nations (1418). Il s'empara dans la suite de la ville de Goa, sur la côte occidentale de la presqu'île de l'Inde en deçà du Gange, place de première importance, qui devint le siége de l'empire portugais dans ces régions et la métropole de toutes les églises qu'on y érigea (1419). Un crucifix d'airain qu'on y trouva dans des ruines confirma la persuasion où l'on était que la foi chrétienne y avait été portée par l'apôtre saint Thomas, et avec elle le culte des saintes images, qui remonte ainsi jusqu'aux apôtres (1420).

L'année suivante, c'est-à-dire en 1511, Albuquerque fit la conquête presque aussi importante de Malaca, qui le rendait maître de la presqu'île au delà du Gange (1421). Il prit des villes, des ports, et des îles sans nombre, enleva, brûla des vaisseaux et des flottes ennemies; purgea ces mers des pirates, porta la terreur chez tous les barbares, rendit son nom formidable aux empires les mieux constitués, qui envoyèrent des ambassadeurs pour lui demander son amitié : en un mot, sa vice-royauté ne fut qu'un tissu de faits héroïques, prodigieux, et naturellement si peu possibles, qu'il serait peut-être moins sensé de les attribuer aux faibles moyens qu'il avait en sa puissance qu'au secours céleste, auquel il les rapportait lui-même.

Il s'en crut spécialement redevable à saint Jacques, protecteur des Espagnes, et par reconnaissance il envoya quantité de pierreries à l'Eglise de Compostelle. Avec une foi vive et des principes solides de religion, ce grand homme ne manqua point de montrer en toute rencontre de l'équité, de l'humanité, de la bienfaisance. Il fut autant le père que le vainqueur des Indiens, qu'il confondait avec ses compatriotes. Pour ne faire en effet des deux peuples qu'une même nation, à mesure que les filles indiennes se convertissaient et recevaient le baptême, il les donnait en mariage à des Portugais, et au besoin il payait la dot. C'est ainsi que sur l'union des cœurs et la réciprocité des intérêts il fonda si bien la nouvelle puissance du Portugal, que, malgré la distance énorme des lieux, le cours des siècles, et le choc de tant de révolutions, elle a laissé dans l'Inde des souvenirs ineffaçables.

II. Toutes les actions, tous les projets d'Albuquerque caractérisent un génie extraordinaire. Nous en citerons quelques exemples.

Il s'était avancé dans la mer Rouge pour y détruire le port de Suez, où l'on armait une escadre qui devait disputer aux Portugais l'empire de l'Asie. Ne pouvant pénétrer avec ses vaisseaux au fond de ce golfe orageux, il voulut obliger l'empereur d'Ethiopie à détourner le cours du Nil en lui ouvrant un passage pour se jeter dans la mer Rouge : l'Egypte serait devenue un désert inhabitable; et le port de Suez, ses armements et son commerce, la rivalité dangereuse dont il menaçait le Portugal, tout aurait été détruit. Mais il n'eut pas le temps d'exécuter ce vaste projet; peu après qu'il en eut conçu l'idée, les Turcs s'emparèrent de l'Egypte.

Ce qui occupait aussi les pensées de ce grand homme, c'était la destruction de l'empire antichrétien de Mahomet : pour cela, ruiner la puissance musulmane en Egypte, puis raser le temple superstitieux de la Mecque, voilà ce qu'il aurait voulu accomplir. S'il y avait eu sur les trônes d'Allemagne, d'Angleterre et de France, des hommes de sa trempe, la chose était faite, et la civilisation chrétienne dominait de l'Angleterre à la Chine (1422).

III. Albuquerque était catholique aussi pieux que grand homme politique. Nous avons dit qu'il rapportait fidèlement à Dieu ses prodigieuses victoires. En 1512, étant sur mer, son navire donna contre un écueil, s'entr'ouvrit, et commençait à sombrer. Albuquerque, voyant un petit enfant qui déjà se noyait, le prit sur ses épaules, disant que par la bonté de Notre-Seigneur l'innocence de cet enfant les sauverait des flots : ce qui arriva (1423). L'année suivante, 1513, étant sur la mer Rouge et cherchant le port d'Ethiopie, ils aperçurent dans les airs, lui et toute son armée, une croix lumineuse de pourpre, qui leur montrait ce qu'ils cherchaient. Tous les Portugais, prosternés à genoux et pleurant de joie, la saluèrent par des prières et des acclamations, au son des trompettes et au bruit du canon. Albuquerque envoya une relation authentique de ce prodige au roi de Portugal (1424).

Malgré les importants services qu'il avait rendus à la cour de Portugal, Albuquerque ne put échapper à l'envie des courtisans ni aux soupçons du roi Emmanuel, qui fit partir Lopès Soarèz, ennemi personnel d'Albuquerque, pour le remplacer dans la vice-royauté des Indes. Ce grand homme était alors malade à Goa, et y mourut peu de

(1418) Bar. sæc. II, liv. II.

(1419) Ibid., liv. IV et V.

(1420) On trouva même aussi, en 1510, gravé sur une plaque de métal, un acte par lequel, en 1501, le roi Mantrasar, feudataire du roi de Bisnage, faisait une fondation pour l'entretien de plusieurs prêtres. Raynald, *an.* 1510, n° 36.

(1421) Bar., ibid., liv VI.

(1422) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXXXIII, tom. XXII, p. 412.

(1423) Raynald, 1512, n° 108.

(1424) Raynald, an 1513, n° 119.

Digitized by Google

jours après, en 1515, à l'âge de soixante-trois ans, en pleine connaissance, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, et en se faisant lire la Passion de Notre-Seigneur; il mourut « regretté autant pour sa justice et son désintéressement que pour ses capacités administratives et militaires (1425). » L'idée de ses vertus avait fait une impression si profonde sur les Indiens, que longtemps après sa mort, ils allaient à son tombeau pour lui demander justice des vexations de ses successeurs.

Le roi Emmanuel se repentit dans la suite de son procédé injuste, et honora sa mémoire par de longs et inutiles regrets (1426). Il éleva le fils d'Albuquerque aux premières dignités de l'Etat. — Ce fils vécut quatre-vingts ans, et publia les *Mémoires* de son père à Lisbonne, en 1576.

ALCIAT (André), jurisconsulte très-célèbre du XVI^e^ siècle, fut honoré par le Saint-Siége des dignités de protonotaire et de comte palatin, et mourut à Pavie, où il avait enseigné avec grande distinction la jurisprudence, en l'an 1550, à l'âge de 57 ans et quelques mois.

ALCIAT (François), cardinal, était de Milan, élève et parent du célèbre jurisconsulte André Alciat; il fut comme lui un des plus grands ornements de la science du droit, qu'il enseigna à Pavie dans la même chaire qu'André, et où il eut saint Charles Borromée pour disciple.

Ce cardinal fit venir Alciat à Rome, où le pape Pie IV, après l'avoir pourvu d'un évêché, se servit de lui dans l'emploi de dataire et ensuite le nomma cardinal en 1565. Il mourut dans cette ville en 1580, âgé de 58 ans, et fut enterré dans l'église des Chartreux. Il avait été protecteur de leur ordre et de celui de Saint-François. On dit qu'il fut l'ornement de son siècle, le soutien des lettres, et le véritable modèle de la vertu et de l'érudition (1427).

ALCIAT (Jean-Paul), antitrinitaire, fit d'abord profession des armes, et s'étant retiré à Genève, il tomba d'abîme en abîme, jusqu'à s'engager dans les erreurs de Socin. On rapporte qu'il finit par se faire turc. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il mourut socinien à Dantzik, vers l'an 1565.

ALCIAT (Térence), Jésuite de la famille des jurisconsultes de ce nom, naquit à Rome en 1570. Après cinq ans d'études en droit, il entra dans la Compagnie de Jésus, en 1591, où il exerça successivement les emplois de préfet du collége de Rome, de professeur en philosophie et en théologie, de sous-supérieur de la maison professe, et de sous-provincial jusqu'en 1651, époque où il mourut d'apoplexie (1428). C'est lui que le Pape Urbain VIII avait choisi pour opposer une *Histoire du Concile de Trente* à celle du fameux Fra Paolo Sarpi; mais la mort le prévint et lui fit laisser l'exécution de ce dessein au P. Pallavicini, depuis cardinal. —*Voy.* cet article.—Térence Alciat a écrit la Vie du P. Fabri, Jésuite.

ALCIBIADE (Saint), martyr. *Voy.* l'article Lettre des martyrs de Vienne et de Lyon au second siècle.

ALCUIN. *Voy.* Flaccus.

ALCYSON, évêque catholique de Nicopolis au VI^e^ siècle, fut du nombre des évêques que l'empereur Anastase fit amener devant lui et condamna à l'exil, et cela pour soutenir les erreurs d'Acace et de ses disciples. Alcyson avait quitté le schisme et était revenu à la communion de l'Eglise romaine et à la foi catholique, pour laquelle il était des plus zélés. C'est ce que témoigne une lettre que les moines catholiques de Palestine lui écrivirent vers l'an 516, touchant les troubles de l'Eglise d'Orient (1429). Cet évêque mourut à Constantinople.

ALCYSON, évêque de Corcyre, aujourd'hui Corfou, au VII^e^ siècle. Il se plaignit, vers l'an 603, à saint Grégoire, Pape, contre Jean, évêque d'Evrie ou Evorie en Epire, qui, ayant été contraint de quitter son siége par les courses des barbares, s'était retiré avec son clergé dans la ville de Cassiope dans l'île de Corfou. Il y avait même apporté le corps de saint Donat, évêque d'Evrie sous Théodose le Grand, illustre par ses miracles (1430). Ensuite, non content de la retraite qu'on lui avait donnée, il voulut soustraire Cassiope à la juridiction d'Alcyson et y exercer l'autorité épiscopale, et surprit même un ordre de l'empereur qui autorisait sa prétention. Quoique cet ordre n'eût point eu d'effet, Alcyson se plaignit à l'empereur, qui renvoya l'affaire à André, archevêque de Nicopolis, métropolitain de l'un et de l'autre. Celui-ci, avec connaissance de cause, maintint Alcyson dans sa juridiction sur la ville de Cassiope. Saint Grégoire confirma ce jugement, et quoique l'ingratitude de Jean dût le faire chasser de Cassiope, il voulut qu'Alcyson en usât plus humainement et qu'il y laissât demeurer Jean, à condition qu'il renoncerait par écrit à sa vaine prétention, et que quand la paix serait rétablie il retournerait à son église.

ALDEBERT ou Adalbert (Saint), martyr en Pologne dans le X^e^ siècle. L'empereur Othon III avait été averti en songe, l'an 1000, de faire lever le corps de Charlemagne (1431), ce qu'il fit en effet. Il envoya le siége d'or de ce grand empereur à Boleslas, duc de Pologne, en le priant de lui faire présent, en échange, de quelques reliques de saint Aldebert ou Adalbert, martyrisé peu de temps auparavant en Pologne, où il prêchait la foi à ce peuple encore idolâtre. Boleslas envoya à Othon un bras du saint martyr; et l'empereur, pour placer plus honorablement cette relique, fit bâtir à Aix-la-

(1425) M. A. Ott, *Manuel d'Histoire universelle*, 2 vol. in-12, 1842, tom. II, p. 386.

(1426) *Biog. univ.*, tom. I.

(1427) *Voy.* Moréri et le continuateur de Fleury, liv. CLXIII, n° 120, et liv. CLXXV, n° 69

(1428) *Biblioth. aut. Societ. Jesu.*

(1429) Epist. synod., tom. IV *Conc.*, p. 1440.

(1430) XII, epist. 2, Sozom. VII, c. 26.

(1431) Ademar, in *Chron.*, tom. II, Bibl. Labb., p. 159.

Digitized by Google

Chapelle une église sous le vocable de Saint-Aldebert, avec un monastère de religieuses.

ALDEBRAND (Etienne), archevêque de Toulouse. *Voy.* Etienne Aldebrand.

ALDEBURGE, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, vivait sous l'épiscopat d'Adhémare ou Ademare, évêque de cette église au XII^e^ siècle. Ce prélat amena en 1181 une transaction à l'amiable entre cette abbesse et Gérard, abbé de Dalon. Il s'agissait des dîmes d'un bien appelé les *Touches*, et qui relevait du prieuré de Saint-Sornin de Marennes, propriété de l'abbaye de Saintes. Le Pape Luce III donna, à cette époque, une bulle qui affranchissait le monastère et ses chapelains de toute excommunication qui n'aurait pas été lancée par un légat apostolique (1432). Cette abbesse, après un gouvernement ferme et sage de plus de quarante ans, mourut dans la paix du Seigneur en 1220.

ALDEGONDE (Sainte), vierge en Hainaut, était fille de Walbert ou Gualbert, prince du sang royal de France, et de la B. Bertilde; elle naquit dans la province de Hainaut en 630.

I. Elle avait une sœur nommée Vaudru, qui est aussi honorée du titre de sainte. — *Voy.* son article. — Ses parents auraient voulu l'engager dans les liens du mariage. Mais elle refusa constamment, protestant qu'elle n'aurait d'autre époux que Jésus-Christ; et après s'être animée par les exemples de sa sœur sainte Vaudru, auprès de qui elle demeura quelque temps, elle reçut le voile des mains de saint Aubert, évêque de Cambrai.

Alors elle se retira à Malbode, lieu où l'on bâtit depuis la ville de Maubeuge. Elle y fonda une communauté de filles. C'est l'origine des chanoinesses de cette ville. La sainte abbesse avait un soin particulier des pauvres. Elle leur distribua des sommes considérables, que sa mère lui avait données ou qu'elle avait héritées. Elle disait qu'il valait mieux donner un sou de sa main aux pauvres que d'en promettre cent après sa mort. Sainte Aldegonde quitta cette vie vers l'an 684, après avoir été longtemps éprouvée par des maladies et par des calomnies, qui ne servirent qu'à donner un nouveau lustre à sa vertu. L'Eglise honore sa sainte mémoire le 30 janvier. Sa fête est très-ancienne dans le Hainaut, car elle est déjà mentionnée dans les calendriers du temps de Louis le Débonnaire et dans le *Martyrologe* d'Usuard.

II. Il paraît, dit un historien (1433), que cette sainte, ainsi que sa sœur sainte Vaudru, aussi appelée Valdetrude, en prenant le voile, embrassèrent plutôt l'état canonique que l'état monastique; c'est-à-dire qu'elle se proposèrent d'imiter la vie régulière des clercs qui vivaient selon les canons.

C'est pourquoi les filles qui prirent ce parti furent nommées dans la suite chanoinesses. On les distinguait de celles qui faisaient profession de la vie monastique selon la règle de saint Benoît ou de saint Colomban. Leurs usages et leurs habits étaient fort différents. Sainte Aldegonde est représentée, dans une ancienne peinture, avec le voile de vierge (1434), un manteau violet semé de fleurs, une robe rouge et une tunique blanche. — *Voy.* l'article Chanoinesses. — Nous engageons nos lecteurs à consulter les pieuses pages que M. l'abbé Destombes a consacrées à sainte Aldegonde dans son *Histoire de saint Amand*, 1 vol, in-8°, 1850, chap. 17, pag. 258-262 (1435).

ALDELM. *Voy.* Adelme ou Adhelme (Saint).

ALDESENDE (Sainte), fille de sainte Rictrude et de saint Adalbalde. — *Voy.* ce dernier article. — Elle est honorée le 24 décembre.

ALDIBERGE, reine de Cant. *Voy.* Berthe.

ADILBERT, roi de Cant. *Voy.* Ethelbert.

ALDOALDE, prince des Lombards au commencement du VII^e^ siècle, reçoit un présent du Pape saint Grégoire. *Voy.* l'article que nous consacrons à sa mère Théodelinde.

ALDOBRANDINI (Hippolyte). *Voy.* Clément VIII.

ALDOBRANDINI (Jean), cardinal, évêque d'Imola, était fils de Sylvestre Aldobrandini et de Lesa Deti, d'une famille patricienne de Florence, et frère d'Hyppolite Aldobrandini, qui fut Pape sous le nom de Clément VIII (1436).

Jean voulant suivre les traces de son père; s'appliqua comme lui à l'étude du droit, y fit de si grands progrès et donna tant de preuves d'une vie édifiante et d'une probité connue, qu'il fut nommé, en 1554, avocat consistorial par la démission de son père. Mais il n'exerça pas longtemps cette charge. Il fut appelé à Rome, en 1556, pour être auditeur de Rote.

En 1569, Pie V lui donna l'évêché d'Imola, où son zèle et sa charité lui attirèrent l'estime et la vénération de tous ses diocésains, et lui acquirent une si grande réputation, que le même Pape se servit utilement de ses conseils, l'appela auprès de sa personne, et le fit cardinal-prêtre du titre de Sainte-Susanne en 1570. Quelque temps après, il le nomma avec d'autres cardinaux pour ménager la ligue des princes chrétiens contre les Turcs. Ensuite le cardinal Borromée, qui était grand pénitencier, ayant quitté cet emploi pour s'en retourner dans son diocèse de Milan, Aldobrandini fut son successeur, et eut encore la charge de préfet de la signature des brefs. Il mourut au mois de septembre de l'année 1573.

(1432) *Voy.* cette bulle dans l'*Histoire de l'Eglise santone et aunisienne*, 3 vol. in-8°, 1843, par M. l'abbé Briand, tom. I, p. 535.

(1433) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. x, tom. V, p. 311, de l'édit. in-12, 1826.

(1434) *In cod. test. S. Amandi.*

(1435) La vie de sainte Aldegonde a été publiée par André Triquet sous ce titre : *Sommaire de la Vie admirable de la très-illustre princesse sainte Aldegonde, miroir des vertus, patronne de Maubeuge*; Liége, 1625. On la trouve aussi, avec des commentaires, dans *Acta Sanctorum Belgii*; in-4°, Bruxelles, 1783-1789.

(1436) Ughel., *Italia Sacra*; et Aubry, *Vie des card.*

Digitized by Google

ALDOBRANDINI (Thomas), le plus jeune des trois fils de Sylvestre, né à Rome vers 1540, mort au commencement du XVII^e^ siècle. Il fut nommé secrétaire des brefs après la mort de Pogge, en 1568. On ignore les détails de sa vie; on sait seulement qu'il était frère du Pape Clément VIII et qu'il mourut à la fleur de son âge.

ALDOBRANDINI (Passero), cardinal, fils d'un bourgeois de Senigaglia et d'une sœur de Clement VIII, prit le nom de son oncle, et fut nommé cardinal en 1593, sous le titre de Saint-George. C'était un grand ami du Tasse, qui lui dédia sa *Gerusalemme conquistata*. Il mourut vers le commencement du XVII^e^ siècle.

ALDOBRANDINI (Pierre), frère du précédent et neveu du Pape Clément VIII; il fut fait cardinal-diacre du titre de Saint-Nicolas *in carcere*, en 1593; puis préfet de la signature de justice, et dans la suite il fut camerlingue de la sainte Eglise, archevêque de Ravenne et évêque de Sabine. Pierre Aldobrandini fut aussi légat en France, et termina les différends qui existaient entre Henri IV et le duc de Savoie en 1601.

ALDON, évêque de Limoges au IX^e^ siècle, assista au concile de Soissons de l'an 866, consacra Vulfade archevêque, cérémonie pendant laquelle il fut saisi d'une grande fièvre qui l'emporta peu de temps après.

ALDRED, archevêque d'York au XI^e^ siècle; il était évêque de Worchester lorsque Quinsin, archevêque d'York, mourut, le 22 décembre 1060, et ce fut alors qu'Aldred se fit élire par argent pour lui succéder.

I. Il avait été moine à Winchester, puis abbé de Tavestown. En 1046 il succéda à Living, évêque de Worchester, et dix ans après il se fit donner l'évêché d'Herford. Il est vrai qu'il le quitta pour être archevêque d'York, mais il garda Worchester, et, abusant de la simplicité du roi Edouard (1437), il lui persuada qu'il le pouvait, alléguant la coutume de ses prédécesseurs. Ensuite, de concert avec le roi, il alla à Rome accompagné de deux évêques, Gison de Véli et Gaultier d'Herford, et de Tostin, comte de Northumberland, fils de Goduin et beau-frère du roi Edouard (1438). Quand ils furent arrivés à Rome, le Pape Nicolas reçut le comte favorablement, et le fit asseoir auprès de lui dans un concile qu'il tenait contre les simoniaques. Il accorda aux deux évêques ce qu'ils demandaient, c'est-à-dire, comme on le croit, la confirmation de leur dignité, parce qu'ils n'étaient pas entièrement dépourvus de science et n'étaient point notés de simonie; mais Aldred étant trouvé par ses propres réponses simoniaque et ignorant, le Pape le dépouilla de toute dignité, d'autant plus qu'il ne voulait pas renoncer à l'évêché de Worchester.

II. Comme ils s'en retournaient, ils furent attaqués par des voleurs, dont le chef était Gérard, comte de Galère, qui leur ôtèrent tout ce qu'ils avaient, hors leurs habits (1439). Ils retournèrent à Rome, où l'état auquel on les avait mis fit pitié à tout le monde, et le comte Tostin fit de grands reproches au Pape, disant que les nations éloignées ne devaient guère craindre ses excommunications, puisque les voleurs qui étaient si proches s'en moquaient. Que s'il ne lui faisait rendre ce qu'ils lui avaient pris, il le croirait d'intelligence avec eux, et que le roi d'Angleterre en étant informé ne payerait plus le tribut à Saint-Pierre. Les Romains, épouvantés de cette menace, persuadèrent au Pape d'accorder à Aldred l'archevêché et le pallium, disant qu'il était cruel de le renvoyer dépouillé d'honneurs et de biens. Le Pape l'accorda, mais à condition qu'il quitterait l'évêché de Worchester et qu'on y ordonnerait un évêque. Il congédia les Anglais chargés de présents pour les consoler de leur perte; et après eux il envoya des légats pour l'exécution de ses ordres. Tout ceci arriva sous le pontificat du Pape Nicolas II. On déplorera avec nous les motifs qui obligèrent en quelque sorte ce pontife à maintenir un prélat qu'il avait trouvé simoniaque et ignorant.

ALDRIC (Saint), évêque du Mans au IX^e^ siècle, était de la première noblesse des Francs, tirant aussi son origine en partie des Saxons, des Allemands et des Bavarois.

Dès l'âge de douze ans il fut conduit à la cour de Charlemagne par son père, où après avoir fait son service pendant le jour, il se retirait la nuit dans une église pour y passer inaperçu un temps considérable en prière et en méditation. Ce fut dans ces paisibles communications avec Dieu qu'il prit la résolution de se donner entièrement à lui en embrassant la vie cléricale dans l'église de Metz, qui passait pour l'une des plus régulières du royaume, et qui a servi en effet de modèle à la plupart des autres. Sur la réputation de sa vertu, l'empereur Louis le prit pour son confesseur, place qu'il n'occupa que quatre mois, parce que sa renommée augmentant de jour en jour, et le siége du Mans étant venu à vaquer, Ladran, archevêque de Tours, le peuple et le clergé, l'élurent unanimement pour leur évêque. Drogon de Metz donna ses démissoires adressés tant à son prêtre qu'à l'archevêque de Tours, qui le sacra avec une grande solennité dans la cathédrale du Mans en 832. Aldric n'avait alors que trente-deux ans, et tint ce siége pendant vingt-quatre ans

Cet évêque assista au parlement que l'empereur Louis assembla au mois de février 836, et qui est compté pour le second concile d'Aix-la-Chapelle; il fut chargé avec Erchanrad, évêque de Paris, de porter au nom de leurs confrères une exhortation à Pépin, roi d'Aquitaine, pour l'obliger à la restitution des biens ecclésiastiques que lui et les seigneurs de son royaume avaient

(1437) *Malmesb. Pontif.*, lib. III, p. 271.
(1438) *Vita S. Wulst.* sæc. VI, Ben. par. II, p. 847. Roger. *Annal.*, p. 445.
(1439) V. Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LX, n° 39.

Digitized by Google

usurpés suivant l'ordre que l'empereur son père lui en avait envoyé en 834 (1440). La même année, 836, Aldric présida à la translation des reliques de saint Liboire, quatrième évêque du Mans. *Voy.* cet article.

En 840, des désordres s'étant élevés à la mort de l'empereur Louis, un parti se forma contre le roi Charles dans le pays du Maine, qui était de son partage. Aldric demeura toujours fidèle à Charles. Mais Sigismond, abbé de Saint-Calais, se rangea dans le parti opposant, et cela afin d'éluder l'exécution de la sentence de l'empereur Louis, qui, deux ans auparavant, avait déclaré ce monastère soumis à l'évêque. Alors les révoltés pressèrent Aldric de leur prêter serment, promettant de lui conserver sa dignité, et même d'augmenter son pouvoir. Le prélat repoussa leurs offres. Aussi fut-il chassé de son siége, sa maison épiscopale pillée et ses chevaux, son bétail, enlevés. Ce qui fut le plus sensible au prélat, qui était très-bienfaisant, c'est qu'on pilla toutes les provisions destinées à l'hospitalité et à l'aumône, et qu'on ruina de fond en comble sept hôpitaux qu'il avait bâtis, c'est-à-dire différentes maisons pour la réception des hôtes, entre lesquelles il y en avait une qui était destinée à loger les évêques, les abbés et les seigneurs étrangers. Il avait encore entrepris de rebâtir sa cathédrale, le cloître de ses chanoines, et jusqu'à cinq monastères. Tous ces ouvrages demeurèrent imparfaits par l'expulsion de ce digne évêque, dont la charité et l'habileté pouvaient seules suffire à l'exécution de ces grands desseins. En effet, Aldric marquait toutes ses bonnes œuvres au coin de la grandeur, de l'élévation de son âme, et de son goût pour le bien public. Dès la première année de son épiscopat, il procura de l'eau à la ville du Mans, qui était obligée d'en aller chercher à la rivière de Sarthe. Personne toutefois n'était plus humble ni plus simple que lui, plus ennemi du faste et du tumulte, plus pieux et plus recueilli.

Dépouillé de ses biens, et arrêté dans ses bonnes intentions pour le bien de son diocèse, Aldric suivit le roi Charles, qui essaya en vain cette première année de rétablir son obéissance dans le Maine. Mais l'anné suivante, 841, après la bataille de Fontenay, il vint dans le pays, y recouvra son autorité, rétablit l'évêque, et lui rendit par un jugement solennel le monastère de Saint-Césaire (1441). Le saint prélat se réjouit de sa rentrée dans son diocèse par ce qu'elle lui permettait de continuer les œuvres commencées et les autres travaux de son apostolat.

Il fit, pour l'utilité de ses prêtres, un recueil de canons tant des anciens conciles et des décrétales des Papes que des écrits des Pères et des conciles où lui-même avait assisté, et des capitulaires des rois. Avant le malheur qui lui était arrivé, il avait tenu, en 840, un synode du clergé de son diocèse, où l'on régla la quantité des messes et d'autres prières que l'évêque devait faire pour son clergé et le clergé pour son évêque, tant de leur vivant qu'après leur mort. On composa même des messes exprès, lesquelles ont des préfaces propres et des clauses pour ajouter au canon. Entre plusieurs règlements qu'Aldric fit pour le service divin, celui qui concerne le luminaire a paru à Fleury le plus remarquable (1442). Le pieux évêque y ordonnait que dans sa cathédrale il y aurait toutes les nuits quinze lumières, dix d'huile et cinq de cire, pendant les matines; les dimanches trente d'huile et cinq de cire, et ainsi à proportion, en augmentant jusqu'aux fêtes les plus solennelles, auxquelles il devait y avoir au moins cent quatre-vingt-dix lumières d'huile, et dix de cire. On peut juger par cet exemple comment les autres églises étaient éclairées, et pourquoi dans les fondations et les donations qu'on leur faisait il est tant parlé du luminaire.

Cependant le III^e^ concile de Soissons de l'an 853 était assemblé. Aldric y avait été convoqué. Mais le saint évêque, affligé de paralysie, fut obligé de s'en absenter. Il écrivit au concile pour s'excuser de ce qu'il n'avait pu s'y rendre et se recommander aux prières des évêques pendant sa vie et après sa mort; ce que les Pères lui accordèrent avec beaucoup de charité : ils enjoignirent même à l'archevêque de Tours, son métropolitain, d'aller au Mans et d'y faire tout ce qui serait à l'avantage de cette église (1443). Saint Aldric vécut encore trois ans; et après avoir rempli le siége du Mans avec beaucoup d'honneur et de zèle apostolique, il mourut en 856, le 7 janvier, jour auquel l'Église honore sa mémoire.

ALDRIC (Saint), archevêque de Sens au IX^e^ siècle, né d'une famille noble du Gâtinais, illustrée par les premières charges du palais. Il fut présenté dès sa jeunesse dans le monastère de Ferrière, selon la coutume de ce temps-là.

Le célèbre Alcuin, alors abbé de ce monastère, lui enseigna les lettres. Mais il avait tant à cœur que ces études profanes n'étouffassent pas dans le cœur du jeune Aldric les semences de la piété, qu'il fit un jour une réprimande à Singulfe pour lui avoir expliqué Virgile. C'était là un scrupule exagéré; car les poëtes païens ne sont dangereux qu'autant qu'ils sont mal commentés. Expliqués au contraire par des hommes instruits et chrétiens, de jeunes cœurs peuvent encore en tirer un grand profit. Un grand nombre de Pères étaient de cet avis; ils ne craignirent pas d'étudier les poëtes anciens, de les faire étudier et de les citer; et l'Eglise, dit un judicieux et savant auteur qui s'est particulièrement attaché à démontrer l'utilité qui peut revenir de cette étude, « l'Eglise a regardé, dans les siècles mêmes de sa plus grande ferveur, la liberté de faire enseigner

(1440) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLIV, n° 54.
(1441) *Gesta*, c. XLIV, p. 107.
(1442) *Hist. ecclés.*, liv. XLIX, n° 10.
(1443) *Conc. Suess.*, can. 4.

Digitized by Google

par ces professeurs chrétiens les lettres humaines et les poëtes mêmes, comme un des points les plus importants de sa discipline et de sa morale (1444). »

Singulfe ayant succédé à Alcuin, Aldric ne changea pas de conduite en changeant de maître. Ses progrès dans la vertu et dans les sciences parurent s'accroître avec l'âge. Il en avait besoin pour le poste où la Providence le destinait. Ayant reçu la prêtrise de Jérémie de Sens, il fut appelé à la cour; et il paraît par quelques chartres qu'il fut quelque temps chancelier de Pépin, roi d'Aquitaine. Mais le Ciel ne tarda pas de le rendre à sa patrie. Après la mort de Jérémie, le clergé et le peuple de Sens élurent un sujet qui ne fut pas agréable à l'empereur. Ce prince fit faire une autre élection, et Aldric fut choisi d'un commun consentement. Ce saint évêque transféra à Varcilles le monastère de Saint-Remi, qui était proche de Sens. Il obtint pour cette translation un privilége à l'assemblée de Worms, l'an 833, et il le fit confirmer l'année suivante par une charte de l'empereur Louis (1445).

Aldric gouverna son Eglise avec tout le soin et tout le zèle dont un si saint homme était capable. Mais les troubles que les guerres civiles de ce temps occasionnaient ne tardèrent pas à lui faire naître le désir d'abdiquer l'épiscopat pour retourner dans sa solitude : désir qui n'était peut-être pas tout à fait selon Dieu, car c'est surtout dans les temps de calamités qu'un pasteur doit redoubler de courage et tenir bon au milieu de son troupeau, plutôt que de rechercher la satisfaction de ses penchants, quelque purs soient-ils. Au surplus, Aldric ne put accomplir son dessein : la mort le prévint. Dieu le rappela à lui le 5 octobre de l'année 841, et il fut enterré au monastère de Ferrière, dont il avait été moine et abbé. Il est honoré dans l'Eglise le 6 janvier.

ALDUIN ou HILDUIN, évêque de Limoges au x^e^ siècle, succéda à Hildeguire ou Aldeguire, fils de Gérald, vicomte de Limoges.

I. Du temps d'Alduin on essuya dans cette ville une espèce de peste qui dévorait les habitants par un feu invisible, suivant la *Chronique* d'Adémar. Cette maladie, nommée *le feu sacré*, n'existait pas seulement à Limoges : elle s'était aussi communiquée dans le Limousin et dans le reste de l'Aquitaine. Alors Alduin crut devoir recourir à un remède qui était fort en usage dans ces temps là (1446), et qui du reste convient parfaitement pour tous les temps. Ce prélat ordonna un jeûne de trois jours, et il compta plus sur l'efficacité de ce remède que sur tous les autres secours humains.

Tous les évêques d'Aquitaine se rendirent à Limoges, portant processionnellement les reliques de leurs églises. On tira de son tombeau le corps de saint Martial, et l'on fit une procession générale de tous les corps saints du pays. Dieu se laissa fléchir par tant d'intercesseurs. La maladie cessa dans toute l'Aquitaine; et les seigneurs laïques, pour témoigner leur reconnaissance, jurèrent l'observation de la paix (1447).

Ils avaient bien besoin de faire ce serment; car ces seigneurs se faisaient une guerre acharnée entre eux, et Dieu sait ce que les pauvres peuples souffrirent de ces animosités et de ces déchirements. Les évêques faisaient sans doute ce qu'ils pouvaient pour arrêter ces combats. Mais, hélas! la voix de la religion ne suffisait pas toujours pour empêcher les luttes de ces hommes, que la cupidité et l'ambition dévoraient. Les calamités publiques, celles dont ils pouvaient être atteints comme tous les autres, étaient bien plus efficaces pour les porter à la paix ou au moins à une trêve, ainsi que nous venons de le voir.

II. Cependant Alduin, qui joignait à une grande fermeté la modération, fit tout ce qu'il put pour arrêter ces guerres; jusque-là qu'il fut souvent obligé de mettre son diocèse en interdit. C'est qu'il était fort sensible aux misères de son peuple, et il croyait qu'en certaines occasions la charité, qui est le meilleur interprète des lois de l'Eglise, en peut disposer pour de justes raisons.

Touché un jour de l'extrême misère où il vit réduits pendant le carême les habitants d'une bourgade de son diocèse nommée Evan (1448), il leur permit de manger de la viande pendant ce temps-là. Mais, quand l'abondance et la tranquillité furent revenues, il les exhorta à faire un autre carême au lieu de celui où ils n'avaient pas été en état d'observer l'abstinence prescrite. L'Eglise savait condescendre aux maux des peuples; elle n'ignorait pas que leurs douleurs physiques ne leur permettent pas toujours d'être fidèles à ses lois, et c'est pourquoi elle les dispensait de les accomplir jusqu'à ce qu'ils fussent en meilleur état pour le faire avec fruit.

III. Alduin avait un grand zèle pour la conversion des juifs. Il fit tout son possible pour qu'ils reçussent l'instruction nécessaire. On rapporte qu'il fit disputer contre eux pendant un mois d'habiles théologiens dans des conférences réglées. Il en retira néanmoins peu de fruits et ne baptisa que trois ou quatre de ces infortunés (1449).

Malheureusement Alduin ternit quelque peu la gloire que son zèle à cet égard lui avait méritée. Il s'acharna après les juifs qui demeurèrent opiniâtres, et il les obligea

(1444) Thomassin, *Méth. d'étud. et d'enseign. chrét. les lett. hum.* 2 vol. in-8°, 1681, De l'Etude des Poëtes, tom. I, p. 9. 10.

(1445) Inter *Epist. Frotharii-Lup.*, ep. 29. *Vit. Aldrici*, Labb. *Conc.*, tom. VII.

(1446) *Voy.* l'article JEUNE.

(1447) Ademar, in *Chron.*, tom. II, *Bibl.* Labb., p. 170.

(1448) Cette bourgade est nommée par Adémar *Evannum*; mais les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* croient que c'est *Eran*, lieu situé dans la Combraille, sur les confins des diocèses de Limoges et de Clermont.

(1449) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XIX.

Digitized by Google

à sortir du Limousin. Mais ce prélat peut trouver son excuse en ce que l'esprit de tolérance, qui s'infiltra peu à peu dans la suite, était peu pratiqué alors; quoique cependant l'Evangile l'eût assez enseigné aux hommes et qu'un évêque surtout eût dû se souvenir de la mansuétude dont le Sauveur avait usé même envers ses plus cruels ennemis. Alduin gouverna l'Eglise de Limoges jusqu'à l'an 1014.

ALDUIN, abbé du monastère d'Angély, trouva, vers l'an 1010 (1450), dans la muraille de son église, un petit coffre de pierre fait en forme de tour, et dans ce petit coffre un reliquaire d'argent de la même figure avec cette inscription : *Ici repose le chef du Précurseur du Seigneur.* Dès que le bruit de cette découverte se fut répandu, de toutes parts il se fit un mouvement de recherches et d'études sur ce point, à peu près semblable à celui qui eut lieu en 1844, au sujet de la découverte, le 15 mai de cette année, sous les dalles de l'abside de la Sainte-Chapelle à Paris, d'une caisse renfermant une boîte d'un métal commun, dans laquelle se trouva un cœur que plusieurs savants croient être celui de saint Louis.

Les rois Robert de France, Sanche de Navarre, un autre Sanche, duc de Gascogne, et plusieurs autres princes vinrent visiter le monastère d'Alduin pour voir le reliquaire et en féliciter Guillaume, duc d'Aquitaine, dans les Etats duquel ce précieux trésor avait été découvert. Cependant on ne put ni reconnaître par qui ni quand ce petit coffre avait été apporté en France. Il est vrai, on trouva marqué dans un écrit qu'un nommé Félix avait apporté cette relique d'Alexandrie, « sous le règne de Pépin, roi d'Aquitaine, et tandis que Théophile, à qui saint Luc adressa les *Actes des Apôtres*, gouvernait l'Eglise d'Alexandrie. » Mais un si énorme anachronisme fit rejeter cet écrit, et quelques auteurs du temps, comme Guibert de Nogent, opposèrent à ce qu'on publiait sur la vérité de cette relique que le chef de saint Jean-Baptiste était alors honoré à Constantinople (1451).

Malgré cela on ne parut pas en Aquitaine révoquer en doute que ce ne fût le chef du saint Précurseur qui avait été trouvé à Angély. Le duc Guillaume ayant appris cette découverte à son retour d'un pèlerinage de Rome, en témoigna une grande joie, et il fit exposer la nouvelle relique à la vénération des peuples, ce qui ne lui appartenait pourtant pas; car avant cette exposition il eût fallu que l'autorité ecclésiastique eût vérifié l'authenticité de la relique. Il est vrai que Gérard, évêque de Limoges, fit porter en procession dans l'église de l'abbaye d'Alduin le corps de saint Martial, et qu'il y célébra la messe de la Nativité de saint Jean, quoique ce fût au mois d'octobre (1452). C'était du moins là une démarche qui, sans trancher la question, était une présomption favorable pour les prétentions des fidèles d'Angély. Voilà ce qu'on rapporte de cette découverte et de ses suites.

Il paraît que dans la suite la persuasion commune fut que ce chef n'était pas celui de saint Jean-Baptiste précurseur du Fils de Dieu, mais celui de saint Jean d'Edesse, qui souffrit le martyre dans cette ville avec saint Cyre ou Cyr. Leurs corps avaient été portés à Alexandrie et mis, à ce qu'on rapporte, avec ceux d'Ananias, Azarias et Misaël, que l'auteur de la translation de ce chef prétend être trois des saints innocents qu'Hérode fit égorger. Ils furent depuis portés en France du temps de Pépin, et mis dans le monastère de Saint-Jean d'Angély; et Alduin, ayant peut-être trouvé le nom de saint Jean sur le reliquaire, ou poussé par quelque autre raison, ou prévenu par les préjugés de la tradition du pays, s'imagina que ce chef était celui de saint Jean-Baptiste, comme le plus connu. C'est là l'opinion de Du Cange, qui a publié, en 1665, une dissertation historique pour montrer que le véritable chef de saint Jean-Baptiste était dans l'église d'Amiens, sa patrie, où il aurait été apporté de Constantinople.

Mais Tillemont paraît contester cette opinion de Du Cange, moins pour défendre la tradition de Saint-Jean d'Angély, que pour jeter du doute sur toutes les traditions des autres églises. Il en est cependant quelqu'une qui doit être dans le vrai à cet égard. Tillemont ne le recherche pas. « On croit, dit-il, avoir diverses parties du chef de saint Jean en plusieurs églises, qui en ont encore moins de preuves que celle d'Amiens, ou qui n'en ont point du tout, comme celle de Nemours (1453). » Quant à la tradition du monastère d'Alduin, Tillemont ajoute : « L'église de Saint-Jean d'Angély, en Saintonge, prétend l'avoir tout entier; et nous avons, parmi les œuvres supposées à saint Cyprien, un discours fait pour montrer comment ce chef y a été apporté. Mais ce discours est trop plein de fautes pour mériter quelque croyance; et il donne lieu de croire que le chef dont il parle est plutôt celui de saint Jean, martyrisé à Alexandrie avec saint Cyr, que celui du saint Précurseur (1454). » —*Voy.* l'article JEAN-BAPTISTE (Saint).—Quoi qu'il en soit, on ne conserve plus cette relique à Saint-Jean d'Angély (1455), car elle n'a pas échappé à la fureur des calvinistes qui ont détruit ce monastère.

ALEANDRE (JÉRÔME), cardinal, était de la Mothe, petite ville sur les confins du Frioul et de l'Istrie, où il naquit le 13 février 1480.

I. Son père, François Aléandre, médecin, l'éleva avec beaucoup de soin et l'envoya étudier à Venise et à Porto-Naone, où à l'âge

(1450) Moréri dit en 1025.
(1451) Adémar, *in Chron.*, tom. II. *Bibl.* Labbe.
(1452) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XIX.
(1453) Tillemont, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés.*, etc., tom. Ier p. 304, note XXIV.
(1454) Id. ibid.
(1455) *Hist. de l'Egl. gall.*, loc. cit.

Digitized by Google

de quinze ans il enseigna les humanités et se fit admirer de tout le monde. Depuis il étudia les mathématiques, la physique, la médecine et les langues grecque et hébraïque, dans lesquelles il fit un si grand progrès, avec le secours d'une mémoire prodigieuse, qu'il les parlait et les écrivait sans peine.

Le Pape Alexandre VI, instruit de son rare mérite, le destina pour être secrétaire de son fils, puis son nonce en Hongrie. Mais une maladie ayant obligé Aléandre à prendre d'autres mesures, il vint en France, où il était appelé par les offres du roi Louis XII, qui le gratifia de lettres de naturalisation. Il fut recteur de l'Université de Paris et professeur en langue grecque, et depuis il enseigna encore à Blois et à Orléans.

Étienne Poncher, évêque de Paris, l'attira chez lui et le donna à Everard de la Mark, évêque de Liége, qui le fit son chancelier, et lui conféra la dignité de prévôt dans cette église. Ce même prélat l'engagea à faire un voyage à Rome, où le Pape Léon X, qui le retint, l'envoya nonce en Allemagne en 1519, et, quoique absent, le fit bibliothécaire du Vatican en 1520, après la mort de Zenobio Acciaivoli.

II. Aléandre parut dans sa nonciature avec éclat, soit par son rang de nonce, soit par sa doctrine et son élégance, qu'on admira dans la diète de Worms, où il parla trois heures de suite contre Luther avec un grand succès. Il aurait voulu empêcher que Luther fût entendu dans cette diète, mais on n'obtempéra point à son désir, et cet hérétique put parler, ce qui était juste. Toutefois Aléandre refusa de disputer avec lui et obtint en revanche qu'on brûlerait ses livres et qu'on proscrirait sa personne, et il dressa lui-même l'édit qui le condamnait.

Quand Aléandre fut de retour à Rome, le Pape Clément VII lui donna l'archevêché de Brindes et le nomma nonce en France. Il était auprès du roi François Ier à la bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier. Le même Pape l'envoya encore en Allemagne en 1531, où il trouva un grand changement. Le peuple n'était plus, à ce qu'il dit, si animé dans les villes protestantes contre le Saint-Siége; mais dans les villes catholiques, singulier sujet d'observation! il témoignait une envie extrême de s'affranchir de l'obéissance du Pape et de s'enrichir des biens de l'Église, comme avaient fait les protestants.

III. Aléandre fit tout ce qu'il put, mais sans succès, pour empêcher Charles-Quint d'accorder une trêve aux princes protestants. Il se rendit ensuite à Venise, d'où Paul III le retira pour l'honorer du chapeau de cardinal, en 1536. Il fut encore nommé légat pour présider au concile qu'on devait tenir à Vicence; mais ce projet n'ayant pas eu de suite, il alla avec la même dignité en Allemagne.

Enfin il revint à Rome, où peu de temps après il mourut par l'ignorance de son médecin, le 1er février 1542, dans le temps qu'on le destinait à la présidence du concile et qu'il travaillait à un grand ouvrage contre les professeurs des sciences. Cet ouvrage n'a jamais paru. Il nous reste de ce cardinal des poésies, des dialogues, et quelques autres pièces. Il composa son épitaphe en grec, que nous avons avec un éloge en latin (1456). Ce prélat, dont la vie fut assez agitée, se montra toujours très-affectionné à la France.

ALEANDRE (Jérôme), savant jurisconsulte du XVIIe siècle, était de la famille du cardinal Aléandre. Il quitta le Frioul, son pays natal, pour aller à Rome, où il trouva chez le cardinal Octave Bandini un emploi de secrétaire. Urbain VIII le tira du service du cardinal Bandini pour l'attacher à celui de Barberini, et le fit secrétaire du cardinal François Barberini, son neveu. Il suivit ce cardinal en France lorsqu'il y alla légat *a latere;* et il mourut après son retour à Rome, au mois de décembre 1631. Cet Aléandre a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous ne citerons que la *Réfutation* qu'il fit d'un auteur anonyme sur les provinces suburbicaires et le diocèse du Pape.

ALEAUME (Saint), moine de la Chaise-Dieu en Auvergne, abbé de Saint-Jean de Burgos en Espagne dans le XIe siècle (1457). Il était fils d'un gentilhomme de Loudun en Poitou. Après la mort de ses parents, il distribua son bien aux pauvres et sortit de son pays pour aller faire un pèlerinage à Rome. Mais étant arrivé à Isloire, il y rencontra Robert, premier abbé de la Chaise-Dieu, qui voulut lui persuader de rester dans son monastère. Nonobstant cela Aléaume poursuivit son voyage : il se rendit à Rome nu-pieds; et il revint au bout de deux ans à la Chaise-Dieu, comme il l'avait promis à Robert, de la main duquel il reçut l'habit de religieux de l'ordre de Saint-Benoît.

Aléaume se distingua par sa piété et son zèle à suivre la règle. Il fut bientôt chargé du soin des novices et élu abbé de la Chaise-Dieu après Durand, successeur de Robert, selon quelques-uns; selon d'autres, il ne voulut point l'accepter, ou ne le fut qu'après la mort de Séguin, qui gouverna la Chaise-Dieu après Durand. Quoi qu'il en soit, Constance, femme d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon, l'attira dans ses Etats, où on lui donna l'hospice et la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, près de Burgos. Il y fit bâtir un grand hôpital et un monastère, dont il fut le premier abbé, et y mourut vers l'an 1100. La ville de Burgos l'a choisi pour son patron, et célèbre sa fête au 30 janvier.

ALEBRAND, archevêque de Hambourg au XIe siècle, était du clergé de Cologne et fut élu sur ce siége après la mort de Herman. L'empereur Conrad lui donna le bâton pastoral et Benoît IX lui envoya le pallium (1458). Il fut ordonné à Hambourg avec grande magnificence par ses suffragants, avec les sept autres évêques de Saxe, et tint le siége dix

(1456) Sponde, Aubry et Paul Jove, in *Elog.*, c. 98.

(1457) Bolland. et Baillet.

(1458) Adam de Brême, lib. II, c. 51.

Digitized by Google

ans. Ce fut un très-digne prélat et qui fit de très-grands biens à ses deux Eglises de Brême et de Hambourg, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il eut un soin particulier de son clergé, et pour y faire observer la continence, suivant le dessein de Libentius, son prédécesseur, il rebâtit le cloître de Brême et rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencés par Herman, et renouvela ceux de Hambourg, ruinés par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'église et la maison épiscopale, qui n'étaient que de bois; et cette maison était comme une forteresse. Il profitait de la paix qui était avec les Sclaves d'au delà de l'Elbe pour y avancer la religion; mais les gouverneurs y mettaient obstacle par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en sa mission chez les infidèles, à Slesvic, à Ripen, et un troisième chez les Sclaves sans siége fixe. Enfin l'archevêque Alebrand mourut, l'an 1043, vers le 15 avril, et fut enterré à Brême. Son vrai nom était Bézelin, et son surnom était Alebrand. Mais il est plus connu sous ce dernier. Il eut pour successeur Adalbert, qui fut orné de grands talents. *Voy.* son article.

ALEBRANDIN GAETAN, noble Romain, chanoine de Paris et cardinal-prêtre de Sainte-Suzanne. Après la mort de Pierre Chambellan ou de Nemours, évêque de Paris, mort arrivée le 13 décembre 1218, le chapitre demanda pour évêque Alebrandin. Mais celui-ci ne voulut pas consentir à l'élection, et le Pape Honorius III le fit évêque de Sabine. Alebrandin ne voulut pas même garder la prébende de Paris avec cet évêché, quoique le Pape le lui conseillât et l'en pressât. C'est pourquoi Honorius ordonna au chapitre de donner la prébende à Jacques Gaëtan, neveu du cardinal, comme on le voit par la lettre du Pape du 13 avril 1221 (1459).

ALEDOSI (François), cardinal, naquit à Castel del Rio dans la Romagne, où Louis Aldosi, son aïeul, avait possédé la seigneurie d'Imola. Quelques historiens ne parlent pas favorablement de ce prélat; on lui reproche de l'ambition et d'avoir préféré la fortune à l'honneur (1460). Dans tous les cas, il est certain qu'Alédosi mena une vie fort agitée et bien peu conforme au caractère dont il était revêtu. Il s'était attaché au cardinal de la Rovère, qui, ayant été fait Pape sous le nom de Jules II, le pourvut d'un office de trésorier général de l'évêché de Pavie, et lui donna le chapeau de cardinal au mois de décembre 1505. Depuis il l'employa dans les affaires les plus importantes, l'honora des légations de Viterbe et de Bologne, et lui confia la conduite des troupes destinées contre les Vénitiens : singulière mission sans doute, mais qu'on ne voyait que trop fréquemment dans ces temps si rudes où le clergé combattait d'égal à égal avec les ducs et seigneurs! Bologne ayant été prise par les Français en 1511, on en attribua la perte à la lâcheté et même à la trahison du cardinal de Pavie, car c'est ce titre qu'avait Alédosi.

Celui-ci, voulant se justifier de ces mauvais bruits, rejeta sur le duc d'Urbain l'accusation qu'on formait contre lui. Il ne craignit pas devant l'oncle, c'est-à-dire Jules II, d'accuser le neveu de trahison; de lui reprocher de s'entendre avec le duc de Ferrare et de lui découvrir les desseins et les intentions de Sa Sainteté. Le duc d'Urbain, irrité de ses reproches, résolut de s'en venger. Un jour que le cardinal allait au palais bien accompagné et suivi d'un assez bon nombre de ses domestiques et de ses créatures, le duc, escorté de ses amis et de ses soldats, attaqua le cardinal au milieu de la rue, se jeta sur lui et le tua de sa main à coups de poignard. La douleur du Pape fut extrême à la nouvelle de cet assassinat. « Mais dit le continuateur de Fleury (1461), comme les jugements des hommes sont bizarres et qu'ils ont un malheureux penchant à croire le mal, quelque légères qu'en soient les apparences, il se trouva des gens qui accusèrent faussement Sa Sainteté d'avoir eu part à ce crime, et qui crurent qu'il ne s'était commis que par son ordre; que même la fuite du duc d'Urbain avait été concertée entre l'oncle et le neveu. Quelques auteurs se sont appliqués avec raison à justifier Jules sur cette accusation. »

ALEGRIN (Jean), cardinal et patriarche de Constantinople, était d'Abbeville en Picardie, et de la famille des Alegrins. Il fut docteur de Paris, professeur en théologie, doyen de la cathédrale d'Amiens, archevêque de Besançon, et cardinal évêque de Sabine (1462). Ce prélat fut aussi légat *a latere* en Espagne et en Portugal, où il prêcha la croisade avec succès. Il réconcilia à l'Eglise l'empereur Frédéric II, et l'excommunia ensuite pour avoir contrevenu à quelque article du traité qu'il avait fait. Alegrin est mort en 1240 et a laissé quelques ouvrages.

ALEMAN (Le bienheureux), archevêque d'Arles, cardinal, naquit en Bresse, et non en Bourgogne, comme quelques-uns le prétendent.

I. Après avoir passé par quelques charges ecclésiastiques, il fut fait évêque de Maguelone, puis archevêque d'Arles. Le Pape Martin V l'éleva à la dignité de cardinal en 1426, et l'envoya légat à Boulogne; partout Louis Aleman remplit ses fonctions avec zèle et distinction.

En 1431, le Pape Eugène IV était assis sur le Siége de saint Pierre. Le fameux concile de Bâle était assemblé. Alors, dit un historien qui se montre parfois assez judicieux (1463),

(1459) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXVIII, n° 39.
(1460) Paul Jove, in *Elog.* Aubry, *Hist. des cardinaux.*
(1461) Liv. CXXII, n° 25.
(1462) *Voy.* Ignace de Jésus-Maria, carme déchaussé, *Hist. ecclés. d'Abbeville.*
(1463) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. LI, tom. VIII, p. 75, 76 de l'édit. de Besançon, 1835.

Digitized by Google

parut ce phénomène presque inexplicable, ce contraste de tant de vertu et de tant d'opiniâtreté, qu'offrit dans sa personne et sa conduite Louis Aleman, cardinal-archevêque d'Arles, qui prit à cette époque la haute autorité, qu'il ne quitta plus tant qu'il y eut à Bâle une ombre de concile. Il avait quitté secrètement la cour de Rome, s'était jeté dans une galère génoise, et s'était venu joindre aux Pères de Bâle, enchanté du projet de réforme qui les rendait célèbres, et qui le séduisit au point de conniver, de présider à la trame, à la consommation, à la prolongation la moins déguisée du schisme (1464), alors même que, par la retraite des légats d'Eugène et la translation du concile à Ferrare, l'assemblée de Bâle eût cessé, non-seulement d'être œcuménique, mais encore d'être légitime. Il fallait sans doute qu'on reconnût par ce nouvel exemple que la vertu plus ferme qu'éclairée n'est qu'un écueil pour les grandes places, et qu'on ne doit pas juger de la doctrine ou de la foi par les plus apparentes vertus, mais bien de la vertu par les principes de la foi et la doctrine de l'Église.

II. Louis Aleman alla en effet présider le concile de Bâle; il se mit à la tête des Pères de cette assemblée pour s'opposer à sa translation à Bologne, et fut l'un des principaux promoteurs de l'élection de Félix V, auquel il alla même porter la thiare à Ripaille. Eugène IV le déposa, et comme sa Bulle dépouillait Aleman de toutes charges et dignités, le Pape donna l'archevêché d'Arles à Roger, évêque d'Aix en Provence, et en écrivit à René d'Anjou, comte de cette province (1465).

Mais le cardinal Aleman ne se tint pas pour déposé, *ne l'ayant été que par un Pape déposé lui-même*, dit Jacques Lenfant (1466), dont tout le récit sur cet endroit de la vie du cardinal dissimule mal la joie qu'il éprouve de pouvoir le compter au nombre des prélats schismatiques. Il est même heureux de s'appuyer sur ce que dit d'Aleman Æneas Sylvius dans sa relation du concile de Bâle, où il assista : « Æneas, s'écrie-t-il (1467), ne saurait se lasser d'admirer la prudence et la fermeté de ce prélat dans le concile. Il l'appelle l'Hector du concile, et il ne balance point à attribuer à sa bonne conduite et à son grand crédit tout ce qui s'est fait au concile de Bâle, *parce que sans lui les prélats n'auraient point persévéré et qu'aucune ombre de princes* n'aurait protégé l'assemblée (1468). » Il n'y a qu'un malheur à tout cela, c'est que Jacques Lenfant ne fait pas attention que quand Æneas Sylvius lit l'apologie de ce concile, et en particulier de Louis Aleman, il n'avait aucune autorité, et que plus tard il reconnut son erreur et la rétracta. Il est vrai qu'il ajoute : « Depuis, Æneas Sylvius, devenu Pape, changea bien de langage, » voulant sans doute faire entendre qu'il ne *changea* que parce qu'il y était intéressé. Mais, depuis quand ne peut-on pas revenir d'une erreur sans être soupçonné de le faire par intérêt? Est-ce que saint Augustin n'aurait fait ses *Confessions* et *rétractations*, après être entré dans le sacerdoce, que par considération de son nouvel état? *Voy.* l'article Pie II.

III. Au surplus, il faut croire que le cardinal d'Arles finit lui-même par voir qu'il était allé trop loin (1469), puisque, comprenant que la paix ne pouvait être rendue à l'Eglise que par l'abdication de Félix, il fut des premiers à l'y porter. Ce Pape abdiqua en effet en 1449, et Nicolas V, Pape légitime depuis 1447, reçut Aleman à sa communion, lui assura la possession de sa dignité, et l'envoya même en qualité de légat dans la basse Allemagne (1470).

De retour de cette mission, l'archevêque d'Arles se retira dans son diocèse et y travailla continuellement à la réforme de son clergé et à l'instruction des peuples confiés à sa garde. Il fit de grandes aumônes aux pauvres, qui le regardaient comme leur père; il bâtit ou entretint divers hôpitaux, et il se plut à y aller lui-même servir les malades. Enfin, se trouvant à Salon, ville de son diocèse entre Arles et Aix, il tomba malade et prévit que Dieu voulait le retirer du monde. Il se prépara à ce passage par le renouvellement de sa pénitence, pour mourir comme il avait vécu, dans la vertu, et effacer les fautes qu'un zèle irréfléchi et inconsidéré l'avait porté à commettre. Il demanda avec empressement les sacrements de la sainte Eglise, et, après les avoir reçus dans de grands sentiments de piété, il expira tranquillement, le 16 septembre de l'an 1450, à l'âge d'environ soixante ans. Son corps fut transféré, très-peu de temps après sa mort, dans l'église métropolitaine d'Arles.

IV. L'opinion qu'on avait eue de sa sainteté durant sa vie s'accrut encore après sa mort, au bruit qui se répandit des miracles

(1464) *V.* Binius dans Labbe, tom. XII, p. 1420, etc. « Comme les Pères de Bâle s'obstinèrent à y continuer leurs assemblées, et procédèrent juridiquement à la déposition du Pape, depuis ce moment le concile de Bâle, dit Bergier, ne peut plus être envisagé comme légitimement assemblé : aussi les évêques s'en retirèrent peu à peu, et sentirent que tout ce qu'ils feraient n'aurait plus aucune autorité. » (*Dict. théologique*).

(1465) Rayn., an 1440, num. 2 et 3.

(1466) *Hist. du Concile de Bâle*, 2 vol. in-4°, 1731, tom. II, p. 261.

(1467) Id. ibid.

(1468) *De concil. Basil.*, lib. II, p. m. 95.

(1469) C'est ce que ne voudrait pas qu'on crût le continuateur de Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. CX, n° 34. Mais il nous paraît difficile d'empêcher tout esprit droit et exempt de préjugés de penser qu'un homme aussi vertueux et animé d'intentions aussi pures que l'était le cardinal-archevêque d'Arles n'ait pas reconnu son erreur et ne s'en soit point repenti. Il est vrai que nous ne connaissons pas de rétractation publique de lui. Mais tous les actes de sa vie après le concile n'autorisent-ils pas notre supposition? Enfin il faut bien qu'il se soit lavé de cette tache de sa vie, pour que Clément VII l'ait béatifié.

(1470) Cont. Fleury, liv. CX, n° 31.

Digitized by Google

que Dieu opérait à son tombeau. Ils firent beaucoup d'éclat, et ceux qui firent d'abord difficulté de se rendre à la voix publique des peuples ne purent enfin résister à l'autorité du Siége apostolique.

En effet, le Pape Clément VII le déclara bienheureux avec le cardinal Pierre de Luxembourg. Dans la bulle de leur béatification, qu'il publia le 9 avril 1527, il témoigne que les peuples invoquaient depuis longtemps le bienheureux Louis Aleman comme un puissant intercesseur auprès de Dieu. Il paraît qu'il eut beaucoup de part au décret que le concile de Bâle rendit en faveur de l'immaculée Conception de la très-sainte Vierge. Cette action lui mérita sans doute la grâce de reconnaître qu'il s'était laissé induire en erreur sur cette assemblée.

ALEMANNI ou ALAMANNI (JEAN-BAPTISTE), évêque de Mâcon, naquit à Florence le 30 octobre 1519, accompagna son père, le célèbre Luigi Alamanni, en France, où il devint aumônier de la reine Catherine de Médicis. Il devint ensuite conseiller privé du roi François I^er^, qui lui conféra, en 1545, l'abbaye de Belleville. En 1555 il obtint l'évêché de Bazas, qu'il échangea, en 1558, contre celui de Mâcon. Ce prélat a laissé quelques œuvres littéraires qui ne sont pas de notre sujet.

ALEMANNO, cardinal. *Voy.* ADIMARI.

ALENÇON (PHILIPPE D'), cardinal, archevêque de Rouen, fils de Charles dit le Magnanime, comte d'Alençon, qui fut tué le 26 août 1346, à la bataille de Crécy en Ponthieu, et frère du roi Philippe dit de Valois, qui était parrain de Philippe d'Alençon, lequel, à l'exemple de son frère aîné Charles comte d'Alençon, abandonna tout pour servir Dieu dans l'état ecclésiastique.

Le mérite de Philippe d'Alençon encore plus que sa naissance, nous aimons du moins à le croire, l'éleva sur le siége de l'évêché de Beauvais en 1356, puis sur celui de Rouen en 1359. Le roi Charles V lui avait recommandé un de ses clercs, et lui avait demandé pour lui une prébende qui était à la nomination de ce prélat. Mais ce ui-ci n'en croyant pas digne le protégé du roi, la lui refusa. Charles V, au lieu de voir dans ce refus la conduite d'un évêque qui comprenait ses devoirs et qui avait le courage de n'y pas manquer, s'en irrita. Cependant il s'apaisa dans la suite.

Le Pape Grégoire IX nomma Philippe d'Alençon patriarche de Jérusalem, puis d'Aquilée, et Urbain VI lui donna le chapeau de cardinal en 1378, et l'évêché de Sabine. Ce Pape l'établit son vicaire général dans les terres de l'Etat ecclésiastique; mais depuis, craignant que le cardinal d'Alençon ne prît le parti de Clément VII pendant le schisme, il lui ôta ses bénéfices. Boniface IX le rétablit en ses dignités et le créa évêque d'Ostie. Philippe, qui avait déjà cédé l'archevêché de Rouen à Pierre le Juge, mourut en odeur de sainteté à Rome le 15 août 1397; il fut enterré dans l'église de Sainte-Marie au delà du Tibre (1471).

ALENÇON (CHARLES D'), archevêque de Lyon, était fils aîné de Charles II, comte d'Alençon, et frère du cardinal Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen. *Voy.* son article.

Charles, dégoûté du siècle par les grands troubles qui arrivèrent après la mort de son père, entra dans l'ordre de Saint-Dominique au couvent de Saint-Jacques à Paris. Marie d'Espagne, sa mère, qui s'opposait à son dessein, en fit de grandes plaintes au Pape, qui députa le marquis de Montferrat pour examiner la vocation de ce novice. Cet envoyé ayant reconnu qu'elle était bonne, Charles d'Alençon fit profession dans cet ordre, où il vécut avec piété. Il faisait avec plaisir la quête dans Paris, portant la besace sur les épaules, et donnant l'exemple de la plus sincère humilité. Devenu dans la suite théologien habile et homme d'une sagesse extraordinaire, il fut nommé par le roi, son parent, archevêque de Lyon (1472). C'est un exemple que déjà les élections ne se faisaient plus par le peuple; à moins que ce ne soit ici une exception. Charles d'Alençon mourut dans son château épiscopal de Pierre-Ancise, le 5 juillet 1375.

ALENÇON (FRANÇOIS D') était duc d'Anjou et de Brabant, cinquième fils du roi Henri II et de Catherine de Médicis, et frère des rois François II, Charles IX et Henri III. Il mena une vie fort agitée, eut à lutter avec les siens au milieu des intrigues de la cour, et fut le point de mire des calvinistes, qui, voulant profiter de ses disgrâces, auraient voulu par lui exciter des troubles. Mais ce duc était trop préoccupé de ses propres démêlés pour embrasser des disputes de religion. Il mourut en 1584, sans avoir été marié. Nous nous contentons de le noter, sa vie appartenant plutôt à l'histoire civile qu'à celle de l'Eglise, ce que le continuateur de Fleury n'a pas compris.

ALENIE (ALLENIA PRISCILLA), martyre, femme d'Aurélius Sévérus, sur laquelle nos recherches ont été infructueuses. Nous savons seulement que le corps de cette sainte a été découvert le 23 décembre 1840, dans les catacombes de Sainte-Priscille à Rome, et donné en présent par le Pape Grégoire XVI au Provincial de la congrégation du très-saint Rédempteur en Belgique.

C'est le dimanche de la Septuagésime de l'année 1843 qu'a eu lieu la cérémonie de la translation de cette précieuse relique dans l'église de Notre-Dame de la Conception, ancienne église des Carmes à Liége (1473). La fête a duré trois jours. Quatre des prédicateurs de la congrégation, les PP. Dechamps, Bernard, Marvuisse et Jacquemet, ont prêché alternativement entre les vêpres et le salut. L'archevêque de Tyr, Mgr d'Argenteau, a officié le dimanche, premier jour de la solennité. L'évêque de Liége a clôturé

(1471) Sainte-Marthe, *Hist. générale*, liv. XXI; et *Gall. Christ.*, tom I.

(1472) *Gallia Christ.*, tom. I.

(1473) V. *l'Ami de la relig.*, n° 3723, 14 mars 1843.

Digitized by Google

la fête. Quant à l'affluence des fidèles attirés de tous côtés par ces cérémonies, on se souvient à peine d'un semblable concours, et l'on n'a pu avoir qu'un regret, c'est que l'église de Notre-Dame n'eût pas les proportions d'une vaste cathédrale en cette occasion. La châsse de sainte Alénie est aujourd'hui placée sous la table du maître-autel. Nous ignorons si l'on a publié à propos de cette translation quelque notice sur cette sainte, ainsi que cela se fait ordinairement en pareille circonstance.

ALEPINS, religieux maronites, placés par un saint prêtre nommé Abdalla (*Voy.* cet article) dans le monastère de Marelischa ou de Saint-Elie, sur le Narh Nadischa (1474). Ces religieux, qui existaient à la fin du XVII^e^ siècle, faisaient deux ans de noviciat; ils ne mangeaient jamais de viande, étaient vêtus très-pauvrement, et chantaient l'office à minuit. Ils employaient une partie du jour à la culture de la terre et aux soins domestiques; chaque jour, matin et soir, ils rendaient compte de leur conscience à leur supérieur. Ils observaient leur règle avec une scrupuleuse exactitude, et particulièrement un silence et un jeûne rigoureux. Ils voyaient rarement le monde, et les femmes n'entraient jamais dans leur église. S'il arrivait que quelque religieux se relâchât et démentît sa vocation, le supérieur lui conseillait de se retirer, eût-il dix ans de profession. Le supérieur avait le pouvoir de le dispenser de ses vœux.

ALESSII (JEAN-CHARLES), de l'ancienne famille des Castelli, mort le 30 août 1845, à l'âge de soixante-quinze ans (1475). Après avoir successivement rempli dans sa longue carrière plusieurs charges de la prélature, il avait été nommé, en 1834, par le Pape Grégoire XVI, chanoine de Sainte-Marie-Majeure et secrétaire de la S. Congrégation du Concile. Frappé d'une paralysie nerveuse, et ne pouvant plus, à cause de cette infirmité, remplir les devoirs de cette dernière charge, il avait donné sa démission quelque temps avant sa mort. Par une faveur toute spéciale du souverain Pontife, il a été inhumé dans l'église paroissiale de *San Carlo a Catenari*.

ALETHIUS ou ALITHE, quatrième évêque de Cahors, vers l'an 400. Nous ne connaissons ce prélat que de nom, par les lettres de saint Paulin de Nole, et par la mention qu'en fait simplement Grégoire de Tours, lib. II, cap. 13, d'après saint Paulin. — *Voy.* ALGASIE. — Voici le fragment d'une des lettres de saint Paulin, où il parle de plusieurs évêques qui faisaient de son temps l'honneur de l'épiscopat, parmi lesquels se trouve notre Alethius : « Si vous voyez, dit Paulin, ces évêques si dignes du Seigneur, Exupère de Toulouse, Simplice de Vienne, Amand de Bordeaux, Diogénien d'Alby, Dynamius d'Angoulême, Vénérand d'Auvergne (successeur de saint Arthème), Alethius de Cahors (successeur de saint Florent), et Pegasius de Périgueux, vous reconnaîtrez en eux des hommes d'une sainteté soutenue, et des défenseurs zélés de la foi et de la religion. » Ce passage de saint Paulin nous a été conservé par saint Grégoire de Tours, *Hist.* lib. II, cap. 13.

ALETTE, mère de saint Bernard, descendait des comtes de Montbard. Mais sa naissance était peu de chose en comparaison de sa haute piété et de ses vertus. Elle eut six garçons et une fille, qui tous se consacrèrent à Dieu en embrassant la vie religieuse. Une bénédiction si particulière sur cette famille fut la récompense de la piété d'Alette, que d'autres appellent Elisabeth.

Dès que ses enfants étaient nés, elle les offrait à Dieu; et, persuadée que c'eût été désavouer la nature et n'être mère qu'à demi de les mettre en des mains étrangères, elle les nourrit elle-même et leur fit sucer avec le lait les sentiments de religion dont elle était animée. Elle ne se contenta pas d'offrir à Dieu, comme les autres, Bernard, qui était le troisième, et auquel elle avait donné le jour en 1091 dans le petit bourg de Fontaine près de Dijon : elle en prit un soin particulier, et cela à cause d'une vision qu'elle eut lorsqu'elle le portait, et que Guillaume de Saint-Thierri rapporte ainsi (1476) :

« Comme elle portait dans son sein Bernard, elle vit en songe le présage de l'avenir, c'est-à-dire qu'elle avait dans son sein un petit chien blanc, roussâtre sur le dos, et qui aboyait. Violemment effrayée de ce songe, elle consulta un certain homme religieux qui, comprenant sur-le-champ l'esprit de la prophétie par lequel David dit au Seigneur sur les saints prédicateurs : *Votre pied sera teint dans le sang de vos ennemis, et la langue de vos chiens en sera aussi abreuvée* (1477), répondit à cette femme tremblante et tourmentée : « Ne crains rien, c'est une bonne chose; tu seras la mère d'un excellent chien qui doit être le gardien de la maison du Seigneur, et qui pour elle poussera de grands aboiements contre les ennemis de la foi : car il sera un excellent prédicateur; et, comme un bon chien, par la vertu salutaire de sa langue, il guérira de grand nombre de maladies l'âme de bien des gens. »

A cette réponse, qu'elle reçut comme de Dieu, ajoute cet historien, la pieuse et fidèle femme fut transportée de joie, et, déjà toute pénétrée d'amour pour ce fils qui n'était pas encore né, elle projeta de le livrer à l'instruction des lettres sacrées, dans le sens de la vision et de l'interprétation par lesquelles on lui avait promis sur cet enfant des choses si sublimes, qui arrivèrent effectivement. Aussitôt qu'elle en fut heureusement accouchée, elle ne l'offrit pas seulement à Dieu, comme elle avait coutume de le faire, mais, ainsi qu'on le dit de

(1474) *Mém. des Miss. du Levant*, tom. IV.
(1475) *Ami de la relig.*, tom. CXXVII, p. 106, 107.
(1476) Guillaume de Saint-Thierri, apud *Vie de saint Bernard*, écrit : *Aleth.*
(1477) *Ps.* LXVII, 24.

Digitized by Google

sainte Anne, mère de Samuel, elle le fit recevoir dans son tabernacle, où elle le destina à servir perpétuellement, et l'offrit elle-même dans cette église de Dieu comme un présent agréable (1478)

Cette sainte mère, après avoir élevé ses enfants et lorsqu'ils furent entrés dans les voies où le Seigneur les avait appelés, comme si elle eût accompli tout ce qu'elle avait à faire, s'en alla heureusement vers son créateur. Mais il faut laisser le pieux abbé de Saint-Thierri nous raconter, dans son langage onctueux et rempli du plus doux parfum de dévotion, cette fin précieuse et les vertus qu'Alette pratiquait dans son intérieur :

« On doit se garder, dit-il, d'omettre qu'après avoir vécu pendant longtemps avec son mari selon la justice et l'honneur de ce monde, quelques années avant sa mort elle se consacra à l'éducation de ses fils autant qu'elle put, et qu'il put être permis à une femme en pouvoir d'un mari, et n'ayant pas même la possession de son propre corps : car, dans sa maison, dans l'état conjugal, et au milieu du siècle, on la vit pendant longtemps s'efforcer d'imiter la vie solitaire ou monastique, retranchant de sa nourriture, se couvrant d'humbles vêtements, renonçant aux délices et aux pompes de ce siècle, se dérobant autant que possible aux actions et aux soins du monde, se livrant aux jeûnes, aux veilles, aux oraisons, et rachetant par des aumônes et diverses œuvres de miséricorde ce qui manquait à sa profession religieuse ; en quoi s'avançant de jour en jour, elle arriva au terme de sa vie, pour aller trouver la perfection dans le sein de Celui vers lequel elle s'éleva en quittant ce siècle. Elle s'endormit au milieu des psaumes que chantaient les clercs qui s'étaient assemblés, et en chantant elle-même également, jusqu'à ce qu'enfin, comme on ne pouvait plus entendre sa voix, ses lèvres paraissaient encore se mouvoir et sa langue, agitée, confesser le Seigneur. Enfin, au milieu des litanies, comme on disait : *Par la Passion et la croix délivrez-la, ô Seigneur !* élevant la main, elle fit le signe de la croix et rendit l'âme; en sorte qu'elle ne put rabaisser la main qu'elle avait élevée (1479).»

Cette précieuse mort arriva environ l'an 1110, saint Bernard entrant dans la dix-neuvième année de son âge, le 7 décembre, jour auquel l'Eglise célèbre la fête de saint Ambroise, pour lequel Alette avait une dévotion toute particulière.

ALEXANDRA ou ALEXANDRÉE (Sainte), vierge et martyre en 303. *Voy.* l'article MARTYRE DES SEPT VIERGES à Ancyre, capitale de Galatie.

ALEXANDRE (Saint), Grec de nation, martyr à Lyon en 177 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. *Voy* l'article ACTES DE SAINT ALEXANDRE ET DE SAINT EPIPODE, martyrs de Lyon au IIe siècle.

ALEXANDRE (Saint), Egyptien, martyr en 304. *Voy.* l'article ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS, § 4e, n° VI.

ALEXANDRE (Saint), portier, martyrisé en 397. *Voy.* l'article MARTYRS D'ANAUNE.

ALEXANDRE (Saint), Phrygien, martyr. *Voy.* l'article LETTRE DES MARTYRS DE VIENNE ET DE LYON au IIe siècle.

ALEXANDRE (Saint), martyr du IIe siècle, à Apamée sur le Méandre, fut pris parmi les hérétiques montanistes, bien qu'il repoussait leurs erreurs, et qu'il protestât jusqu'au dernier soupir de la pureté de sa foi. Il mourut avec un de ses compagnons nommé Gaïus.

ALEXANDRE (Saint), martyr à Alexandrie en l'an 250. *Voy.* l'article MARTYRS D'ALEXANDRIE, n° IV.

ALEXANDRE (Saint), martyr en l'an 260 de N.-S. *Voy.* ACTES DU MARTYRE DE PLUSIEURS SAINTS, § 4e. PALESTINE.

ALEXANDRE (Saint), évêque d'Alexandrie, se distingua par ses luttes contre l'arianisme et par sa fermeté et son courage dans la défense comme dans la profession de la doctrine orthodoxe. Il avait été élu évêque d'Alexandrie vers l'an 313. Sa vie était sans reproche, sa doctrine apostolique ; il était éloquent, aimé du clergé et du peuple, doux, affable, libéral et charitable envers les pauvres.

I. Arius, qui avait prétendu être lui-même évêque d'Alexandrie, ne put souffrir qu'Alexandre lui eut été préféré.—*Voy.* ACHILLUS (Saint).— Ne trouvant rien à reprendre à ses mœurs, il chercha à calomnier sa doctrine. Il s'en présenta une occasion. Alexandre, parlant de la très-sainte Trinité en présence des prêtres et des autres clercs, soutint qu'il y avait unité dans la Trinité ; Arius prétendit que c'était introduire l'hérésie de Sabellius, et donna dans l'extrémité opposée, disputant avec aigreur et disant : Si le Père a engendré le Fils, celui qui est engendré a un commencement de son être, d'où s'ensuit qu'il y a eu un temps auquel le Fils n'était point, et par conséquent qu'il est tiré du néant. Il ajoutait que le Fils de Dieu est sa créature et son ouvrage, capable de vertu et de vice par son libre arbitre, et plusieurs autres conséquences de son mauvais principe (1480). Ce fut là le commencement de l'arianisme.

II. Alexandre, au contraire, enseignait avec toute l'Eglise que le Fils de Dieu est de même dignité et de même substance que lui. Il fit tout ce qu'il put pour ramener Arius ; il essaya d'abord des avertissements charitables, et usa d'une telle patience, que quelques-uns s'en plaignaient. Les avertissements n'ayant pas produit l'effet qu'il en espérait, Alexandre assembla son clergé, et

(1478) *Vie de saint Bernard*, par Guillaume de Saint-Thierri, liv. 1, chap. 1, publiée dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, par Guizot, in-8°, 1825.

(1479) Id. ibid.

(1480) Théod., *Hist.*, lib. 1, cap. 2. Soc. *Hist.*, lib. 1, cap. 3. Sozom. *Hist.* lib. 1, cap. 15.

Digitized by Google

donna à Arius la liberté de soutenir son opinion. Il y eut deux conférences, dans lesquelles on ne put convenir de rien. Enfin le saint évêque, voyant que cette erreur passait d'Alexandrie dans les autres villes, assembla un concile, où tout d'une voix furent excommuniés le prêtre Arius et neuf diacres, ses disciples. C'était environ l'an 320.

L'évêque d'Alexandrie écrivit une lettre synodale à tous les évêques qui défendaient la doctrine apostolique, entre autres à Philogone d'Antioche, à Eustathe de Birée, à l'évêque de Byzance, soit que ce fût encore Métrophane, ou Alexandre, qui fut premier patriarche de Constantinople, et qui lutta aussi avec un saint zèle contre Arius, dont il obtint la mort par ses prières.— *Voy.* l'art. ALEXANDRE, évêque de Constantinople. — Nous avons cette lettre synodale d'Alexandre d'Alexandrie ; elle est fort belle : Fleury nous en donne une ample analyse (1481).

III. Cependant le mal croissait ; il s'étendait dans l'Egypte, dans la haute Thébaïde, et dans la Libye, jusque-là que deux évêques s'étaient déclarés pour Arius, savoir : Second de Ptolémaïde dans la Pentapole, et Théonas de Marmarique (1482). Eusèbe de Nicomédie prenait aussi hautement son parti. Alexandre, voyant ces progrès, assembla un second concile, à Alexandrie, des évêques d'Egypte et de Libye, au nombre de près de cent. On excommunia de nouveau Arius et ses sectateurs. Puis Alexandre rendit compte de ce qui s'était passé dans ce concile, que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* placent à l'an 321 (1483), et il adressa sa lettre synodale (1484) à tous les évêques du monde catholique.

Après cette lettre, saint Alexandre réitéra la déposition d'Arius par un acte en ces termes :

« Alexandre aux prêtres et aux diacres d'Alexandrie et de Mar'ote (1485), nos chers frères en Notre-Seigneur, salut en leur présence.

« Quoique vous ayez déjà souscrit aux lettres que j'ai envoyées aux sectateurs d'Arius, les exhortant à renoncer à leur impiété et à suivre la foi catholique, et que vous ayez déclaré la droiture de vos sentiments, conformes à la doctrine de l'Eglise catholique ; toutefois, puisque j'ai écrit à nos confrères touchant les ariens, j'ai cru nécessaire de vous assembler, vous, clercs de la ville, et de vous mander, vous, clercs de Maréote, principalement parce que quelques-uns d'entre vous ont suivi les ariens et ont bien voulu être déposés avec eux, savoir : Charez et Piste, prêtres ; Sérapion, Parramon, Zosime et Irénée, diacres. J'ai donc voulu que vous connaissiez ce que j'écris maintenant, que vous témoigniez y consentir, et que vous donniez votre suffrage pour la déposition d'Arius, de Piste, et de leurs adhérents. Car il est à propos que vous sachiez ce que nous écrivons et que chacun de vous l'ait dans le cœur comme s'il l'avait écrit lui-même. »

IV. D'un autre côté, les plus célèbres partisans d'Arius écrivaient à Alexandre pour défendre leur maître et pour lui montrer qu'il n'errait point. On pense bien que les misérables subtilités dont ils se servaient ne purent dissimuler les monstruosités d'Arius. Celui-ci écrivit aussi au saint évêque, qu'il salue : *Au bienheureux Pape Alexandre, notre évêque*, et, se joignant aux prêtres et aux diacres, il ne craint pas d'exposer dans quelques phrases entortillées tout le venin de sa doctrine.

Alexandre, qu'on importunait ainsi de toutes parts, était extrêmement âgé. Son zèle pour la foi en péril lui redonna la vigueur de la jeunesse. Il avait d'ailleurs pour l'aider son diacre, Athanase. — *Voy.* son article. — Il écrivait à tous les évêques pour les instruire de ce qui se passait et animer leur zèle. Saint Epiphane connaissait soixante-dix de ces lettres, la plupart circulaires. Il y en avait une en particulier au Pape saint Sylvestre qui existait encore au temps du Pape Libère. Dans le grand nombre il y avait un tome ou mémoire, que les évêques catholiques souscrivaient pour étouffer l'hérésie par leur accord. De toutes ces lettres il ne nous reste que les deux circulaires synodales dont nous avons parlé plus haut. Comme Arius rassembla toutes les lettres qui le favorisaient, saint Alexandre recueillit celles qui soutenaient la doctrine catholique. Ces lettres servirent depuis de fondement aux disputes entre les catholiques et les diverses sectes des ariens.

V. Ces disputes allaient toujours en augmentant, lorsque Constantin, qui n'était encore ni baptisé ni suffisamment instruit des mystères de notre foi, voulut se mêler de cet immense débat. Il se montra sensiblement affligé d'apprendre la division que cette controverse excitait en Orient ; et il le fut d'autant plus, qu'Eusèbe de Nicomédie, abusant de l'ascendant qu'il avait pris sur la cour, lui persuada que ce n'était qu'une dispute de mots. Ce prélat arien ajouta que le plus grand mal était l'aigreur des esprits, et en particulier l'aversion de l'évêque Alexandre contre Arius, et qu'il était de la piété de l'empereur d'employer son autorité pour lui imposer silence.

(1481) Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. x, n° 29 et 30.
(1482) Soc., *Hist.* liv. I, cap. 6.
(1483) *Voy.* notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., in-8°, 1846, p. 156.
(1484) Fleury analyse aussi cette 2e lettre synodale, id. ibid., n° 31.
(1485) Pays à l'extrémité de la Libye et de l'Egypte, selon Pline, lib. v, cap. 6, et auprès d'Alexandrie. La Maréote était une contrée du district d'Alexandrie et dans laquelle il n'y avait ni évêque, ni chorévêque : toutes les églises de ce canton dépendaient de l'évêque d'Alexandrie ; il avait seulement des prêtres qui avaient chacun de grands villages. C'est donc à ces prêtres que saint Alexandre s'adresse, comme nous voyons que le fait saint Athanase dans son *Apologie contre les ariens*, sect. 17 et 85.

Digitized by Google

L'empereur tomba dans le piége. Il adressa à Alexandre une lettre avec cette suscription déjà surprenante : *Constantin victorieux, très-grand Auguste, à Alexandre et à Arius.* Puis il leur reprochait longuement à tous les deux de se diviser et de diviser le peuple chrétien pour une question frivole, et les exhortait à cesser leur oiseuse dispute (1486). Il ne disait pas néanmoins en quoi consistait ce débat si futile. Ce n'était pourtant rien moins que de savoir si Jésus-Christ était Dieu ou créature, et par conséquent si tant de martyrs et d'autres saints qui l'avaient adoré depuis la publication de l'Evangile avaient été idolâtres en adorant une créature; ou s'ils avaient adoré deux dieux, supposé qu'étant Dieu il ne fût pas le même Dieu que le Père. Et c'était là une question frivole!

Cette lettre fut portée à Alexandrie par un évêque d'Espagne, Osius de Cordoue. Cet Osius se joignit au saint évêque Alexandre pour conseiller à l'empereur d'assembler un concile universel. C'est ce qui eut lieu.

VI. Le Pape saint Sylvestre et Constantin convoquèrent ce concile à Nicée en Bithynie. Nous disons le Pape saint Sylvestre et l'empereur, parce que cela est dit en toutes lettres dans l'action 18e du VIe concile général, IIIe de Constantinople (1487). Si des historiens ont passé sous silence la coopération du Pape, le fait n'en est pas moins certain (1488). Notre saint évêque assista à ce concile illustre, où les vérités les plus sublimes furent définies avec une merveilleuse précision, et où l'abominable hérésie d'Arius fut condamnée et pulvérisée. *Voy* l'article ARIUS.

VII. Saint Alexandre, étant de retour à Alexandrie, eut encore à s'occuper d'une affaire importante. Connaissant l'esprit artificieux de Mélèce (*Voy.* cet article), et suspectant avec raison son orthodoxie, il lui demanda un état des évêques qu'il prétendait avoir en Egypte, et des prêtres comme des diacres qu'il pouvait avoir à Alexandrie et dans le territoire qui en dépendait. Ce qu'il fit de peur que Mélèce, abusant de la liberté que le concile lui avait accordée, ne vendît plusieurs titres et ne fît des faussetés, en supposant tous les jours ceux qu'il voudrait. Mélèce donna l'état des évêques, au nombre de vingt-neuf, dont lui-même était le premier; le dernier était Jean de Memphis, qui, par ordre de l'empereur, devait être avec l'archevêque, apparemment afin que l'on pût l'observer de plus près. Le nom d'archevêque attribué ici à l'évêque d'Alexandrie est remarquable. — *Voy.* l'article ALEXANDRIE (Eglise d').—Les clercs d'Alexandrie étaient quatre prêtres et cinq diacres. Mélèce, en donnant cet état, présenta à saint Alexandre ceux qui y étaient nommés; il lui rendit aussi les églises dont il avait usurpé la supériorité, et demeura à Lycopolis, où il mourut quelque temps après (1489).

VIII. Cependant le saint vieillard Alexandre survécut peu à la gloire d'avoir terrassé l'hérésie arienne; il mourut pour ainsi dire dans son triomphe, cinq mois après son retour à Alexandrie, le 17 avril 326.

Il avait puissamment servi l'Eglise pendant sa vie; il ne la servit pas moins à sa mort, en préparant par une espèce d'inspiration divine l'épiscopat de saint Athanase. Comme il était près de mourir, il l'appela par son nom. Prévoyant ce qui arriva, saint Athanase s'était enfui et caché. Un autre Athanase, qui était présent, répondit; mais saint Alexandre ne lui dit mot, montrant que ce n'était pas lui qu'il avait appelé. Il appela encore Athanase, et répéta ce nom plusieurs fois. Celui qui était présent se tut; on comprit de qui le saint évêque parlait, et il ajouta par esprit prophétique : *Athanase, tu penses avoir échappé par la fuite, mais tu n'échapperas pas.* En effet, après la mort d'Alexandre, les évêques de la province s'étant assemblés avec tout le peuple catholique, la multitude s'écria tout d'une voix pour demander Athanase, témoignant que c'était un homme vertueux, pieux, véritablement chrétien, menant la vie ascétique. Ils le demandaient publiquement à Jésus-Christ et conjuraient les évêques de l'ordonner, ne sortant point de l'église pendant plusieurs jours, et ne les en laissant pas sortir. Il fut donc ordonné en remplacement de saint Alexandre, par le plus grand nombre des évêques, à la vue de toute la ville et de toute la province. C'était le 27 décembre de cette année 326. Depuis ce jour jusqu'à celui de sa mort, le 2 mai 373, il sera le boulevard de la vérité, la terreur de l'hérésie, et comme le centre de l'histoire ecclésiastique. Mais n'anticipons pas sur l'article que nous devons consacrer à ce grand saint.

ALEXANDRE, évêque de Lycopolis, vivait probablement vers le milieu du IVe siècle, dans la haute Egypte. On a de cet évêque un ouvrage contre les manichéens, écrit

(1486) Eusèbe, *Vita Constantini*, lib. II, cap. 69.

(1487) Labbe, tom. V, p. 1049.

(1488) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XI, n° 12, et D. Richard, *Analys. des Conc.*, tom. I, p. 256, ne font pas mention, entre autres auteurs, de ce fait, qu'il est extrêmement important de remarquer. Si nous-même ne l'avons pas fait, apud *Manuel de l'Hist. des Conciles*, etc., in-8°, 1846, part. II, chap. 11, p. 158, ce n'est que par inadvertance, car dans un autre endroit du même ouvrage, part I, chap. 8, p. 39, nous ne manquons pas de montrer que le Pape saint Sylvestre présida à ce concile par ses légats, et que ce Pape donna l'autorité à cette célèbre assemblée. Nous sommes bien aise de réparer ici notre omission en ce qui concerne la convocation du concile par saint Sylvestre.— On n'a pas oublié dans le *Dictionnaire des Conciles*, rédigé par M. l'abbé Pelletier et publié par M. l'abbé Migne, 2 vol. in-4°, 1846, tom. II, col. 65 et seqq., de dire « qu'il est certain que le Pape saint Sylvestre eut part à cette convocation, quoique ordinairement on en fasse honneur à Constantin seul. » C'est au reste la répétition de la version de dom Cellier, apud *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. IV, p. 569.

(1489) S. Athan. *Apol.*, p. 788.

Digitized by Google

en grec. Il y insiste particulièrement sur la simplicité de la religion chrétienne, rendue accessible à toutes les intelligences, et très-propre à exciter la vertu.

ALEXANDRE, archevêque de Thessalonique, assista au premier concile général tenu à Nicée en 325; les principaux évêques qui prirent part à cette illustre assemblée furent chargés de porter dans leurs provinces et de faire connaître partout les ordonnances du concile. Alexandre qui était du nombre de ces évêques, fit notifier les canons de Nicée, par ceux qui dépendaient de lui, à la première et à la seconde Macédoine, avec la Grèce, la Thessalie, l'Achaïe, l'Illyrie, et les deux Scythie. Alexandre, se trouva aussi au concile de Tyr de l'an 335, concile qui, comme l'on sait, fut témoin de tristes tumultes excités par les eusébiens contre saint Athanase, qui se retira avant la fin.

Après ce concile les eusébiens s'agitèrent encore beaucoup pour arriver à leurs fins, et les évêques furent obligés de faire une protestation contre leurs violences et leurs artifices. Alexandre de Thessalonique écrivit en particulier au comte Denis une lettre où il dit : « Je vois une conspiration manifeste contre Athanase, car, sans nous rien faire savoir, ils ont affecté de députer tous ceux qu'il avait récusés. Cependant on avait eût arrêté qu'on délibérerait tous ensemble pour savoir qui on y enverrait. Prenez donc garde que l'on ne précipite rien, de peur que l'on ne vous blâme de n'avoir pas suivi dans ce jugement les règles de la justice. On craint que ces députés, parcourant les églises dont les évêques sont ici, n'y jettent tellement l'épouvante, que toute l'Égypte en soit troublée; car ils sont tout à fait abandonnés aux méléciens. »

Le comte Denis envoya cette lettre aux eusébiens, les avertissant qu'Athanase aurait sujet de se plaindre qu'il était circonvenu et traité injustement, et leur représentant que ce leur serait un grand reproche de n'avoir pas le suffrage d'Alexandre, qu'il nomme le seigneur de son âme, tant il avait pour lui de respect et de tendresse (1490). — Alexandre, dont nous ne connaissons pas l'époque de la mort, appelait saint Athanase son fils, même depuis que ce saint fut évêque d'Alexandrie (1491) : c'est une marque de la grande autorité dont jouissait Alexandre.

ALEXANDRE (Saint), évêque de Constantinople, célèbre par sa constante opposition à la réhabilitation de l'hérésiarque Arius.

I. On ne nous apprend pas quand il monta sur le siége de Constantinople; mais il y était assis lorsque Contantin, visiblement protégé par le Ciel, entra dans Byzance. A cette époque quelques philosophes, s'approchèrent de l'empereur et se plaignirent qu'il introduisait une religion nouvelle au mépris des anciennes coutumes des Grecs et des Romains, observées par ses ancêtres. Ils demandaient à entrer en dispute sur cette doctrine avec Alexandre. L'évêque accepta le combat, quoiqu'il fût peu exercé à la dialectique; mais il était d'une vertu singulière. Les philosophes étant assemblés voulaient tous parler. Mais Alexandre les pria d'en choisir un pour porter la parole. Quand ils l'eurent fait, le saint pasteur dit à celui qui était chargé de parler : *Au nom de Jésus-Christ je te commande de te taire.* Aussitôt il demeura muet, comme s'il eût eu la bouche fermée; et l'on admira cette puissance qui avait fait taire même un philosophe. Mais ce ne fut pas là le seul miracle que Dieu opéra à la parole de son serviteur.

Alexandre se trouva au célèbre concile de Nicée dont la conclusion eut lieu le 25 août 325 (1492), et il ne fut pas la moindre des lumières entre toutes celles qui brillèrent dans cette immortelle assemblée.

II. Quelque temps après se tint à Constantinople un concile formé de diverses provinces : de Pont, de Cappadoce, d'Asie, de Phrygie, de Bithynie, de Thrace, et d'autres parties du monde. Alexandre voyant que les eusébiens (1493) y dominaient, s'efforça de l'empêcher; mais il ne le put. On y traita l'affaire de Marcel d'Ancyre et l'on continua la procédure qui avait été commencée contre lui à Jérusalem. — *Voy.* l'article MARCEL d'Ancyre. — Ce concile ou plutôt conciliabule dura près de six mois : ouvert en février 336, il ne se termina que vers la fin d'août (1494).

Le but principal des eusébiens dans cette assemblée était de faire recevoir Arius à la communion de l'Eglise, et cela dans la ville impériale, à la face de l'univers. Alexandre, quoique âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, leur résista avec une force invincible et un courage qui n'était puisé que dans sa foi vive et dans son amour de la vérité. N'ayant pu détourner l'ordre de l'empereur pour faire venir Arius, le saint évêque n'eut aucune complaisance pour lui quand il fut arrivé. Les eusébiens le priaient d'avoir compassion de ce prêtre et de le recevoir en esprit de paix; ils le faisaient solliciter par d'autres personnes, qui, ne s'apercevant pas de leur malice, venaient de bonne foi lui faire de grands éloges de sa douceur. Alexandre répondit : « La douceur dont j'userais envers Arius serait une vraie cruauté à l'égard d'une infinité d'autres; les lois de l'Eglise ne me permettent pas de

(1490) Athanas. 2e *Apol.*, p. 793.

(1491) *Voy.* Pagi, an 207, n° 6, Athan. 2e *Apol.*, p. 783 et 799.

(1492) Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. xi, nos 4 et 25.

(1493) Un des noms qu'on donna aux ariens à cause d'Eusèbe de Nicomédie, l'un de leurs principaux chefs. *Voy.* le *Dict. des Hérés.* etc., publié par M. l'abbé Migne, 2 vol. in-4°, 1849, tom. I, col. 687, 688. *Voy.* aussi l'article EUSÈBE de Nicomédie.

(1494) Dom Richard, *Analys. des Conc.*, tom. I, p. 255, ne donne presque rien sur ce concile qui est traité plus au long dans le *Dictionnaire des Conciles* publié par M. l'abbé Migne, 2 vol. in-4°, 1847, tom. I, col. 659-661.

Digitized by Google

contrevenir par une fausse compassion à ce que j'ai moi-même ordonné avec tout le saint concile de Nicée (1495). »

III. Cependant les partisans d'Arius, voyant que l'artifice était inutile, s'emportèrent contre l'inflexible évêque. Ils le menacèrent de le faire déposer lui-même et de le reléguer bien loin pour mettre à sa place un pasteur qui ne manquerait pas d'admettre Arius à sa communion. Ce qu'on avait fait souffrir à saint Athanase montrait quel était leur pouvoir, et l'Eglise semblait réduite à une terrible extrémité.

Pour conjurer cet orage, saint Jacques de Nisibe, qui se trouvait à Constantinople, conseilla aux fidèles d'avoir recours à Dieu et de faire pendant sept jours des jeûnes et des prières. Comme on savait qu'il avait le don des miracles et de prophétie, on suivit son conseil. Alexandre l'exécuta le premier. Il renonça aux discours et aux contestations, et, pendant que les eusébiens s'agitaient par leurs intrigues, il s'enfermait seul dans l'église de la Paix. Là, se jetant aux pieds de l'autel, le visage contre terre, il priait avec larmes : il continua ainsi sans interruption pendant plusieurs jours.

IV. Mais de leur côté les eusébiens persuadèrent à l'empereur qu'Arius tenait la doctrine de l'Eglise, et sur ce fondement ils résolurent de le faire recevoir à la communion un certain jour qui était un dimanche. Le samedi précédent, Constantin, voulant s'assurer davantage, fit venir Arius dans son palais et lui demanda s'il suivait le concile de Nicée. Arius dit que oui. Constantin lui demanda sa profession de foi par écrit. Arius la donna aussitôt. Elle était conçue avec un tel artifice que l'hérésie n'y paraissait point, et on n'y voyait que des paroles de l'Ecriture. Constantin lui demanda s'il n'avait point d'autre croyance, et ajouta : « Si vous parlez sincèrement, vous ne devez pas craindre de prendre Dieu à témoin de la vérité; mais, si vous faites un faux serment, craignez la vengeance divine. » Arius jura qu'il n'avait jamais dit ni écrit autre chose que ce qui était dans son papier, et qu'il n'avait jamais tenu les erreurs pour lesquelles on l'avait condamné à Alexandrie. Quelques-uns ont dit que le papier qu'il tenait à la main était le symbole de Nicée, qu'en même temps il tenait sous le bras un autre papier où était sa véritable doctrine, et que c'était à ce dernier qu'il prétendait rapporter son serment. Quoi qu'il en soit, l'empereur, trompé par ce serment, manda Alexandre et lui dit qu'il fallait tendre la main à un homme qui cherchait à se sauver, comme si ce prince avait été compétent pour juger de cette affaire et comme si l'évêque de Constantinople n'était pas plus à même d'apprécier les déclarations d'Arius et d'examiner sa doctrine! Le saint évêque ne s'efforça pas moins de détromper l'empereur. Mais ce fut en vain! Constantin avait pris obstinément le parti de l'hérésiarque et rien ne semblait toucher son esprit. Aussi Alexandre, voyant qu'il ne faisait que l'irriter par des remontrances, se tut et se retira.

V. Les eusébiens le rencontrèrent comme ils accompagnaient Arius, qu'ils avaient pris à la sortie du palais, et le menaient par la ville avec pompe pour le faire voir à tout le monde. Ils voulaient le faire entrer dans l'église à l'heure même, et, comme Alexandre s'y opposait, ils renouvelèrent leurs menaces et lui dirent qu'ils avaient fait venir Arius à Constantinople malgré lui, et qu'ils sauraient bien aussi malgré lui le faire recevoir à la communion le jour suivant. Eusèbe de Nicomédie (*Voy.* cet article), lui dit ces propres paroles : « Si vous ne voulez pas le recevoir de gré, je le ferai entrer demain avec moi dès le point du jour : et comment l'empêcherez-vous? » Alexandre, saisi de douleur, entra promptement dans l'église, accompagné de deux personnes dont l'une était Macaire, prêtre d'Alexandrie. Là, le saint vieillard, fondant en larmes, se prosterna devant l'autel, le visage contre terre, et dit : « Seigneur, s'il faut qu'Arius soit demain reçu dans l'église, retirez votre serviteur de ce monde; mais, si vous avez encore pitié de votre Eglise, et je sais que vous en aurez pitié, voyez les paroles d'Eusèbe; ne permettez pas que votre héritage tombe dans le mépris; ôtez Arius de ce monde, de peur que, s'il entre dans votre église, il ne semble que l'hérésie y soit entrée avec lui. » Alexandre priait ainsi le samedi... et peu de temps après sa prière fut exaucée... Arius fut puni de mort et les projets coupables de ses partisans furent évanouis. *Voy.* les articles ARIUS, ARIANISME.

Honteux et consternés de la punition éclatante de leur chef, ils s'endurcirent encore et n'en demeurèrent pas moins dans leur erreur. Pour se tirer d'affaire il leur restait toujours l'intrigue et la flatterie. Par ce moyen ils tournaient l'empereur à leur gré; comme cela arrive presque toujours auprès des grands, qui songent plus à leurs intérêts qu'à ceux de la vérité et de l'honneur de l'Eglise.

VI. Cependant le saint évêque Alexandre mourut peu de temps après son triomphe sur Arius, c'est-à dire environ l'an 340. Il avait vécu quatre-vingt-dix-huit ans, dont il avait passé vingt-trois dans l'épiscopat. Comme il était sur le point de mourir, ses clercs lui demandèrent à qui on devait confier après lui le gouvernement de son Eglise. « Si vous cherchez, dit-il, un homme d'une vie exemplaire et capable d'instruire, vous avez Paul; si vous regardez l'habileté pour les affaires du dehors et pour le commerce avec les grands, joint à un extérieur de piété, Macédonius vaut mieux. » Les ariens voulurent Macédonius, mais les catholiques l'emportèrent sur eux pour cette fois, et élurent Paul. *Voy.* les articles MACÉDONIUS et PAUL (Saint) de Constantinople.

ALEXANDRE (Saint), évêque de Jérusalem. Ce saint avait étudié dans la célèbre

(1495) Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. XI, n° 53.

Digitized by Google

école d'Alexandrie sous Panthène et Clément, et se trouvait ainsi condisciple d'Origène. Son mérite l'avait fait élever sur le siége épiscopal d'une ville de Cappadoce. Il confessa généreusement la foi dans la persécution de Sévère. De sa prison, où il resta sept ans, il écrivit à l'Eglise d'Antioche pour la féliciter de ce qu'elle avait choisi saint Asclépiade pour évêque après la mort de saint Sérapion (1496), auteur de plusieurs opuscules qui sont perdus. Asclépiade avait confessé la foi comme lui. Dans sa lettre, il prend les qualités de serviteur et de prisonnier de Jésus-Christ, et témoigne que par la nouvelle de cette élection le Seigneur avait rendu douces et légères les chaînes qu'il portait encore : « Je vous envoie cette lettre, dit-il, par le bienheureux prêtre Clément (1497), homme éprouvé et consommé dans la vertu, que la providence de Dieu a mené en ce pays pour affermir et accroître l'Eglise du Christ. »

Alexandre étant sorti de prison, eut une révélation en songe qui lui ordonna de se rendre à Jérusalem pour y visiter les saints lieux. Il y trouva le saint évêque Narcisse, qui l'y attendait avec son clergé. Narcisse n'était plus en état de remplir les fonctions épiscopales, à cause de son extrême vieillesse : il avait peut-être plus de cent dix ans. Mais la veille Dieu lui avait envoyé une vision ainsi qu'à plusieurs fidèles de son église. Ils entendirent pendant la nuit une voix très-distincte qui leur enjoignit de sortir hors des portes de la ville et de prendre pour évêque celui que Dieu leur enverrait. En effet, ils trouvèrent Alexandre, et, quoiqu'il fût déjà évêque d'une autre Eglise, le témoignage de la volonté de Dieu et la confession illustre qu'il avait faite pendant la persécution furent cause qu'ils le retinrent, de l'avis de tous les évêques des Eglises voisines.

Ainsi Alexandre demeura évêque de Jérusalem avec Narcisse (1498); et c'est ici le premier exemple d'un évêque transféré d'un siége à un autre et donné pour coadjuteur à un évêque vivant. Il en parle lui-même en ces termes dans une lettre aux antinoïtes (1499) d'Egypte : « Je vous salue de la part de Narcisse, qui a gouverné avant moi le siége épiscopal de cette Eglise, et qui le gouverne encore présentement par ses prières, étant âgé de plus de cent seize ans. Il vous conjure avec moi de conserver entre vous une paix et une union inaltérables. » On trouve ces paroles dans Eusèbe (1500).

Le même historien cite encore d'autres paroles de notre saint évêque dans la circonstance que voici. Origène était à Alexandrie, s'occupant des sciences divines et humaines. Mais bientôt, ne se trouvant pas en sûreté à cause d'une guerre civile qui éclata, il passa en Palestine et s'arrêta à Césarée, où il se mit à enseigner publiquement. Quoiqu'il ne fût pas encore prêtre, les évêques du pays l'invitèrent, non-seulement à parler, mais à expliquer les Ecritures dans l'assemblée publique de l'église. Démétrius, évêque d'Alexandrie, s'en plaignit; mais Théoctiste de Césaré et Alexandre de Jérusalem lui répondirent en ces termes : « Ce que vous ajoutez dans vos lettres, qu'il est inouï que les laïques parlent devant les évêques et expliquent les Ecritures, il nous semble qu'en cela vous vous êtes manifestement trompé. Car lorsqu'on trouve des hommes capables d'aider les frères dans la parole de Dieu, les évêques les prient de l'expliquer au peuple, comme, à Larande, l'évêque Néon a fait parler Evelpis; à Icone, l'évêque Celse a employé Paulin; à Synnade, l'évêque Atticus a employé Théodore. C'étaient tous de saints personnages, et il est à croire que la même chose se pratique en d'autres lieux, quoique nous n'en n'ayons pas de connaissance (1501). » Ces paroles de saint Alexandre sont remarquables et montrent à ceux qui refusent aux laïques tout droit dans les choses de la religion combien ils sont dans l'erreur et combien leur zèle est peu selon la justice et selon la science.

Mais cette justification par l'exemple d'autres évêques, également saints et recommandables, ne paraît pas avoir satisfait Démétrius. Il écrivit à Origène des lettres, et lui envoya même des diacres de son église pour le presser de revenir à Alexandrie.—*Voy.* l'article ORIGÈNE.—Pour notre saint évêque, il n'en persista pas moins dans son opinion, que lorsqu'on trouve des hommes capables par leur science et par leurs vertus de prêcher et de défendre la religion, il ne fallait pas repousser leurs services. Il se rappelait sans doute le zèle et la foi vive de ces simples fidèles dont nous parlent les *Actes des Apôtres* (1502), et dont les exhortations convertirent les juifs et les gentils.

Nous apprenons encore que ce saint étant devenu évêque de Jérusalem, s'appliqua à y recueillir les écrits et les lettres de tous les grands hommes de son temps et qu'il en forma une bibliothèque qui fut célèbre. Il paraît que le nombre des volumes était considérable, et qu'on y trouvait surtout de précieux ouvrages sur la science ecclésiastique. C'était un grand trésor pour ce temps-là.

Enfin l'horrible persécution de Dèce éclata. Alexandre, qui, environ quarante ans

(1496) *Voy.* les articles ASCLÉPIADE et SÉRAPION,
(1497) C'est Clément d'Alexandrie.
(1498) *Voy.* l'article NARCISSE.
(1499) Sans doute aux habitants d'Antinoe ou Antinopolis, ancienne ville d'Egypte sur le Nil. Cette ville est aussi désignée sous le nom d'Adrianopolis, c'est-à-dire la ville d'Adrien, et Ptolémée, liv. IV, cap. 5, la nomme la ville d'Antinoüs, autour de laquelle il met un nome ou district qu'il appelle Antinoïte. Nous croyons que cette ville est la même que certains auteurs désignent sous le nom d'Antinoüs, et qui est célèbre dans l'histoire ecclésiastique par le martyre de saint Apollonius et de saint Philémon. *Voy.* ces deux articles.
(1500) Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. VI, cap. 11.
(1501) Id. ibid. lib. VI, cap. 19.
(1502) *Act.* XI, 19-21.

Digitized by Google

auparavant avait déjà confessé la foi et souffert pour elle dans la persécution de Sévère, ainsi que nous l'avons dit, ne devait point échapper à la nouvelle guerre qu'on venait de susciter à la doctrine de Jésus-Christ. Le saint évêque vénérable par ses cheveux blancs et par son extrême vieillesse, fut présenté à Césarée devant le tribunal du gouverneur de la Palestine, et confessa glorieusement pour la seconde fois le nom du Sauveur. Il fut mis en prison, où il demeura longtemps, et mourut dans les fers vers la fin de l'année suivante, 251. Son Eglise le pleura, et l'on célébra sa mémoire (1503). Son successeur sur le siége de Jérusalem fut Mazabanes.

ALEXANDRE, Paphlagonien, était novatien, menait la vie ascétique avec Auxanon, fut tourmenté et mis en prison lors de la persécution qui fut excitée à Constantinople par l'arien Macédonius, en 356. C'est que, comme les novatiens croyaient le Verbe consubstantiel, ils furent compris dans cette persécution avec les catholiques (1504). Alexandre mourut des suites des tourments qu'on lui fit endurer, et les novatiens lui bâtirent une église comme à un martyr.

ALEXANDRE, évêque de Basinopole en Bithynie vers l'an 411. Voici ce que Synésius, évêque de Ptolémaïde, nous apprend de cet Alexandre dans une lettre qu'il adressa, dès la première année de son épiscopat, à Théophile d'Alexandrie (1505):

« Alexandre, dit-il, Cyrénéen, du rang des sénateurs, s'est engagé dans la vie monastique étant encore très-jeune. Y ayant fait du progrès avec l'âge, il a été élevé au diaconat et même à la prêtrise. Quelque affaire l'obligea d'aller à la cour, et il fut recommandé à Jean, d'heureuse mémoire. Permettez-moi d'en parler ainsi, puisqu'il est mort, et que tous les différends doivent finir avec cette vie. » Ces paroles de Synésius sont remarquables, car il parle ici à Théophile de saint Jean Chrysostome, son grand ennemi. Il continue : « Alexandre lui étant donc recommandé avant la division des Eglises, il fut ordonné par ses mains évêque de Basinopole en Bithynie ; et la division étant survenue, il demeura ami de celui qui l'avait ordonné et attaché à son parti. Vous savez mieux que personne ce qui s'est passé en cette affaire ; et j'ai vu un écrit très-sage que vous avez adressé au bienheureux Atticus, ce me semble pour le porter à recevoir ceux de ce parti.

« Voilà ce qu'Alexandre a de commun avec eux tous : voici ce qui lui est particulier. Cette année est la troisième depuis l'amnistie et l'accommodement ; toutefois, au lieu d'aller droit en Bythinie et de reprendre son siége, il demeure parmi nous, content de passer pour un simple particulier. Pour moi je n'ai pas été nourri de longue main dans les saintes lois, et je n'ai encore pu guère apprendre, puisqu'il n'y a pas un an que je suis évêque. Mais voyant des vieillards qui, dans la crainte de blesser quelque canon, le traitaient très-rudement, je ne les ai ni blâmés ni imités. Savez-vous donc ce que j'ai fait ? Je ne l'ai point reçu dans l'église, et je ne l'ai point admis à la communion de la sainte table ; mais chez moi, je l'ai honoré comme un homme sans reproche, le traitant comme j'ai accoutumé de traiter ceux du pays. » Synésius conclut en priant Théophile de lui répondre avec l'autorité de la succession évangélique, c'est-à-dire de la chaire de l'évangéliste saint Marc, et de lui déclarer nettement s'il doit tenir Alexandre pour évêque.

On ne sait, dit Fleury (1506), ce que signifient cette amnistie et cet accommodement de Théophile avec le parti de saint Chrysostome ; mais il est certain d'ailleurs que Théophile publia un édit sanglant contre lui, et que pour le répandre en Occident, il le fit traduire en latin par saint Jérôme. Il nous en reste un fragment, ou plutôt un extrait, qui n'est rempli que d'injures, et ne sert qu'à faire voir la passion de Théophile. Il ne voulut jamais mettre le nom de saint Chrysostome dans les sacrés diptyques, c'est-à-dire dans les tables où étaient les noms des évêques morts dans la communion de l'Eglise, pour les réciter pendant le saint sacrifice, et ce refus causa, durant environ vingt ans, une grande division dans l'Eglise.

ALEXANDRE, archevêque d'Hiéraple en Phrygie vers l'an 431, vint au concile d'Ephèse et se joignit au parti de Nestorius, au grand scandale des catholiques, et il fut du nombre des évêques qui, en dehors du concile et à l'insu des Pères de cette assemblée, souscrivirent la déposition de saint Cyrille d'Alexandrie. Aussi fut-il excommunié par le concile avec ses complices, au nombre de trente-trois. Devenu le plus zélé des schismatiques, Jean d'Antioche prit conseil de lui pour qu'il le dirigeât dans sa révolte contre la vraie doctrine. Mais ces deux évêques se divisèrent bientôt, comme il arrive toujours entre gens qui ne sont pas dans la droite voie, et Alexandre alla jusqu'à exciter les schismatiques contre Jean d'Antioche. En outre il ne fit que s'enfoncer de plus en plus dans l'erreur ; il persista à refuser la réunion, et se montra le plus entêté des partisans de l'impie Nestorius. L'empereur Théodose sévit contre lui, mais rien ne put vaincre son opiniâtreté. Il fut chassé d'Hiéraple, et envoyé en exil en Egypte, aux mines de Fumothis.

Cependant cet évêque schismatique avait fasciné son peuple à ce point, qu'il se révolta quand on voulut punir son pasteur! Voici comment Fleury rapporte ces faits : — « Alexandre, dit-il (1507), demeurant toujours inflexible, le comte Denis et son lieutenant

(1503) *Acta SS.*, 18 martii.

(1504) Soc. *Hist.*, lib. II, cap. 38. Soz. *Hist.*, liv. IV, cap. 20

(1505) Facond, lib. VI, p. 258, 259. Théod., *Hist.*, liv. V, cap. 34.

(1506) *Hist. ecclés.*, liv. XXII, n° 42.

(1507) *Hist. ecclés.*, liv. XVI, n° 33.

Digitized by Google

Titus lui écrivirent pour l'exhorter en amis d'obéir à l'ordre de l'empereur, se soumettre au concile d'Ephèse, et communiquer avec Jean d'Antioche; autrement qu'ils ne pourraient se dispenser d'en venir à l'exécution, le chasser de son église et l'envoyer en exil. Alexandre répondit qu'il était prêt à souffrir la persécution, priant seulement qu'on le fît sortir sans bruit. Titus écrivit à Lybien, gouverneur de l'Euphratésie, de chasser Alexandre s'il persévérait, et de mettre en sa place celui que le concile des évêques aurait ordonné, lui donnant pouvoir de se servir pour cet effet des soldats qui étaient dans la ville. Si vous avez besoin, ajoute-t-il, de plus grande force, ou si notre présence y est nécessaire, il suffira d'en avertir. Lybien reçut cet ordre avec la lettre de l'empereur qui y était jointe, le 15 avril 435. Alexandre obéit aussitôt et se retira, témoignant peu d'attachement à l'épiscopat; mais toute la ville d'Hiéraple fut dans une étrange consternation. Ce n'était que larmes et cris dans les rues; ils disaient qu'ils avaient perdu leur père et leur pasteur, qui les avait instruits dès l'enfance. Ils relevaient sa doctrine et la sainteté de sa vie; ils s'emportaient contre les auteurs de son exil, et contre l'empereur même; ils fermèrent les églises, et ne respiraient que sédition; enfin ils menaçaient d'attenter à leur propre vie, si on ne leur rendait leur évêque. Le gouverneur Lybien arrêta la sédition, et fit ouvrir les églises et célébrer les offices à l'ordinaire; mais il envoya au comte d'Orient et à Jean d'Antioche la relation de tout ce qui s'était passé, et la requête du peuple d'Hiéraple, faite par des acclamations dans l'église. Jean d'Antioche leur écrivit qu'il avait employé tous les moyens possibles pour ramener Alexandre; « mais son arrogance, ajoute-t-il, et son « obstination l'ont rendu inexorable. Encore « à présent, s'il se corrige, nous sommes « prêts à le recevoir et à vous le renvoyer « avec joie; que s'il veut lui-même se pré- « cipiter, nous avons satisfait à Dieu et aux « hommes. »

ALEXANDRE (Saint), fondateur des Acémètes (*Voy.* l'article Moines Acémètes de Constantinople) vers le commencement du v^e^ siècle (1508).

I. Il naquit dans l'Asie Mineure et étudia à Constantinople. Il eut d'abord une charge dans le palais de l'empereur. Mais il reconnut bientôt la vanité des honneurs, et la lecture de l'Ecriture sainte acheva de l'en dégoûter. Alors il abandonna les grandeurs du siècle, distribua ses richesses aux pauvres, et se retira dans un monastère renommé en Syrie.

Faisant toujours de nouveaux progrès dans la perfection et le mépris du monde, il s'enfonça dans le désert, d'où, après sept ans, son humilité se vit encore obligée de s'enfuir. Il avait converti plusieurs habitants païens d'une ville voisine avec leur gouverneur nommé Rabulla ou Rabula, que la réputation du saint avait attirés vers lui. Tous voulurent avoir pour évêque celui qu'ils reconnaissaient pour apôtre. Ils l'engagèrent, sous quelque prétexte de zèle, à venir dans leur ville, dont ils gardaient soigneusement les portes, bien résolus à ne point le laisser retourner dans sa solitude.

Alexandre arriva sans nulle défiance; mais ayant reconnu le piége qu'il croyait tendu à son incapacité et à sa faiblesse, il se fit descendre pendant la nuit dans une corbeille par-dessus les murs de la ville, comme s'il eût été question de se soustraire au plus imminent péril. Marchant ensuite deux jours entiers à travers les déserts, il ne s'arrêta qu'à un endroit assez éloigné et assez sauvage pour s'y croire à l'abri de toutes les recherches.

II. Cet asile ignoré servait aussi de retraite à une troupe nombreuse de voleurs: il les convertit par la vertu de ses exhortations et de ses prières. Le chef de ces malfaiteurs donna l'exemple, et reçut aussi le premier la récompense de sa docilité, ayant fait une sainte mort huit jours après son baptême. Les autres transformèrent leur caverne en un monastère, et sous la conduite d'un supérieur qu'établit Alexandre, ils firent l'édification d'une contrée dont leur brigandage avait jusque-là fait la terreur et la désolation.

Quant à Rabulla, gouverneur de la ville convertie, laquelle voulut le prendre lui-même pour évêque au défaut d'Alexandre, il renonça pareillement à toutes les distinctions de ce monde, et se fit anachorète. Mais on l'arracha depuis à sa solitude pour l'élever sur le siége d'Edesse, métropole de la Mésopotamie. Sa femme bâtit une maison religieuse, où elle se consacra au Seigneur avec ses filles et des domestiques. *Voy.* l'article Rabulla, évêque d'Edesse.

III. Saint Alexandre, de son côté, alla au bord de l'Euphrate fonder le premier établissement des *Acémètes* ou de la Psalmodie perpétuelle. La communauté qu'il y institua monta en peu de temps au nombre de quatre cents moines, Syriens, Grecs, Egyptiens et Latins. Ils se partageaient en plusieurs chœurs, et se succédaient les uns aux autres sans qu'il y eût un moment ni le jour ni la nuit, où cette habitation céleste cessât de retentir des louanges divines. Imitant en tout la vie angélique, ils vivaient dans un aussi grand détachement que s'ils n'eussent point eu de corps. Chacun d'eux n'usait jamais que d'une seule tunique et n'avait de nourriture que pour la journée. Le soir on donnait aux pauvres tout ce qui restait sans rien garder pour le lendemain. Mais, afin de rendre son établissement encore plus utile à la religion, Alexandre fit joindre à la prière la vie active de l'apostolat et forma soixante-dix de ses disciples à prêcher la foi aux gentils.

Tant de bonnes œuvres n'empêchèrent pas qu'ils ne fussent persécutés. Leurs courses évangéliques et leur prière continuelle

(1508) Boll., 15 jan.

Digitized by Google

les faisaient confondre avec les massaliens, qu'on appelait aussi euchites, du mot grec qui signifie *priants* : hérétiques, ou, pour parler plus proprement, fanatiques enthousiastes sortis de la Mésopotamie aussi bien qu'Alexandre, et qui, prenant à la lettre le précepte de la prière continuelle, réduisaient toute la religion à la prière, ôtaient toute vertu au baptême et aux autres sacrements; d'ailleurs gens oisifs et vagabonds, qui couraient le monde et débitaient leurs rêveries comme autant de révélations et d'articles de foi, les seuls à peu près qu'ils admissent (1509).

IV. Comme ces sectaires étaient extrêmement dissimulés, se parjurant sans façon et quand il importait à leur tranquillité, anathématisant sans les abandonner toutes les erreurs, on était en grande défiance à leur égard. Ainsi Alexandre, que l'on confondit avec eux, eut infiniment à souffrir. Etant venu à Antioche, où il n'avait point paru depuis vingt ans, le patriarche Théodose envoya un ecclésiastique nommé Malc, pour le chasser, et celui-ci lui donna publiquement un soufflet. Alexandre, sans s'émouvoir dit, en faisant allusion au valet mentionné dans l'Evangile : *Or le nom du serviteur était Malc.* Le peuple, qui rendait à Alexandre plus de justice que le clergé, prit sa défense, et Malc fut contraint de se retirer avec honte.

Alexandre quitta cependant Antioche, se déguisa en mendiant pour aller en liberté; et passant par un monastère nommé Chrithen, il fut étonné d'y trouver la psalmodie perpétuelle. Mais il reconnut que cette maison avait été fondée par un de ses élèves. Enfin il se rendit à Constantinople avec ses disciples, et il y commença un nouvel établissement de son institut, où l'on compta bientôt trois cents moines. Ils étaient distribués en chœurs de cinquante, qui se succédaient sans interruption les uns aux autres. Là ils furent encore persécutés et soupçonnés, comme en Asie, de massalianisme. On emprisonna le maître et on dispersa les disciples, qui toutefois le rejoignirent le jour même qu'il recouvra sa liberté. Alors ils allèrent tous ensemble vers l'embouchure du Pont-Euxin établir un nouveau monastère d'Acémètes, où saint Alexandre mourut vers l'an 430.

ALEXANDRE (Saint), évêque d'Antioche, succéda à Porphyre vers l'an 414, et apporta une glorieuse part de labeurs dans la sainte Eglise de Dieu.

I. Il avait passé sa vie dans les exercices de la profession monastique, pratiquant la pauvreté et toutes les vertus, auxquelles il sut joindre une grande éloquence. Il réunit par ses puissantes exhortations le parti des eustathiens, séparés depuis si longtemps des autres catholiques, sous les évêques Paulin et Evagre, et célébra cette réunion par une fête solennelle. Car, étant accompagné de tous ceux de sa communion tant clercs que laïques, il alla au lieu où les eustathiens tenaient leur assemblée, et, les ayant trouvés qui chantaient, il joignit à leurs voix celles des siens, puis ils marchèrent tous ensemble vers la grande église, à travers la place, au bord de l'Oronte. Les Juifs, les ariens, et le peu qui restait de païens, gémissaient de cette heureuse réunion. Alexandre reçut dans son clergé tous ceux que Paulin et Evagre avaient ordonnés, les laissant chacun dans son rang.

II. Ce fut encore saint Alexandre qui, le premier, rétablit dans les dyptiques le nom de saint Jean Chrysostome. Il reconnut aussi pour évêques Elpide de Laodicée et Pappus, qui avaient toujours suivi le parti du saint patriarche, et leur rendit leurs églises sans examen. Ensuite il envoya des députés au Pape Innocent pour lui faire part de ces heureuses nouvelles et lui demander sa communion. Le prêtre Cassien, disciple de saint Chrysostome, se trouvant alors à Rome, sollicita la réponse, et le Pape, ayant examiné les pièces qu'Alexandre lui avait envoyées et le rapport de ses députés, approuva en tout sa conduite et lui écrivit une lettre qui fut souscrite par vingt évêques d'Italie. Il écrivit aussi en son particulier à Alexandre une lettre d'amitié pour lui témoigner combien sa députation lui avait été agréable. Il lui envoya de son côté trois députés, un prêtre un diacre, et un sous-diacre, et l'invita à lui écrire souvent pour réparer la perte du passé. Innocent fit part de cette nouvelle au prêtre Boniface, qui résidait de sa part à Constantinople, auprès de l'empereur et qui fut depuis Pape lui-même. Acace, évêque de Bérée, un des chefs du parti contraire à saint Chrysostome, revint aussi en ce te occasion et écrivit au Pape, témoignant approuver tout ce qu'Alexandre avait fait, soit en recevant les clercs de Paulin et d'Evagre, soit en rétablissant les évêques Elpide et Pappus. Le Pape saint Innocent le renvoya à Alexandre pour examiner la sincérité de sa réunion, que le passé rendait suspecte, consentant de le recevoir à sa communion quand il se serait expliqué de vive voix à Alexandre.

III. La paix et la communion étant rétablies entre l'Eglise romaine et celle d'Antioche, le Pape écrivit à Alexandre une décrétale sur quelques points de discipline sur lesquels il l'avait consulté pour remédier aux désordres introduits en Orient par les schismes et l'hérésie. Le premier chef est l'autorité de l'église d'Antioche, qui, suivant le concile de Nicée, s'étendait, non sur une seule province, mais sur tout ce qu'on appelait le diocèse d'Orient. Ce qui lui a été attribué, dit le Pape, moins pour la magnificence de la ville qu'à cause du premier siége du premier des apôtres, et elle ne céderait point à Rome, si ce n'était qu'elle

(1509) *Voy.* dans le *Dict. des Hérésies*, etc., 2 vol. in-4°, publié par M. l'abbé Migne, l'article MASSALIENS, tom. I, col. 970-972.

Digitized by Google

n'a eu qu'en passant celui que Rome a possédé jusqu'à la fin. « Par conséquent, ajoute le Pape, comme vous ordonnez les métropolitains par une autorité singulière, j'estime que vous ne devez point laisser ordonner les évêques sans votre permission. Vous en verrez vos lettres pour autoriser l'ordination de ceux qui sont éloignés, et, quant à ceux qui sont proches, vous les ferez venir, si vous le jugez à propos, pour recevoir l'imposition de vos mains. Les évêques de Chypre, qui pour éviter la tyrannie des ariens se sont mis en possession de faire leurs ordinations sans consulter personne, doivent revenir à l'observation des canons de Nicée. L'Eglise ne suit pas tous les changements du gouvernement temporel. Ainsi, une province divisée en deux ne doit pas avoir deux métropoles, mais il faut suivre l'ancien usage. Les clercs des ariens ou des autres hérétiques qui reviennent à l'Eglise ne doivent être admis à aucune fonction du sacerdoce ou du ministère ecclésiastique; car encore que leur baptême soit valable, il ne leur confère point la grâce. C'est pourquoi leurs laïques ne sont reçus qu'avec l'imposition des mains pour leur donner le Saint-Esprit. » Le Pape en terminant ordonne à l'évêque d'Antioche de faire part de ces décisions aux autres évêques, en leur faisant lire sa lettre, et, s'il se peut dans un concile (1510).

IV. Saint Alexandre d'Antioche étant venu à Constantinople, parla hardiment pour la mémoire de saint Chrysostome, et excita le peuple à contraindre l'évêque Atticus (*Voy.* son article) de mettre son nom dans les dyptiques; mais il n'y réussit pas. Atticus le refusa longtemps, et le Pape saint Innocent lui refusait aussi la communion nonobstant les instances de Maximien, évêque de Macédoine, qui avait été ami de saint Chrysostome. Alexandre ne tint pas longtemps le siége d'Antioche: on ne nous dit pas l'époque de sa mort. Il eut pour successeur Théodote, homme d'une grande douceur et d'une vie exemplaire.

ALEXANDRE, archevêque d'Apamée, assista au concile d'Ephèse de l'an 431, où il eut la faiblesse de se ranger du parti de Nestorius, souscrivit à la déposition de saint Cyrille d'Alexandrie, et finit par être retranché de la communion ecclésiastique par le concile d'Ephèse dans la 5e session.

ALEXANDRE, exarque de tous les monastères de Constantinople, et vraisemblablement abbé de Saint-Dalmace, souscrivit la requête que cinquante-quatre abbés de la ville adressèrent au concile assemblé à Constantinople en 518; requête tendant à obtenir la confirmation des vœux et des acclamations du peuple dans la fête des Pères de Chalcédoine, qu'on avait célébrée dans la grande église de Constantinople le 16 juillet de la même année. Ces vœux étaient qu'on mît dans les diptyques les quatre conciles, et les noms d'Euphémius et de Macédonius; puis les acclamations des anathèmes contre Nestorius et Eutychès, des louanges et des bénédictions pour les orthodoxes.

ALEXANDRE, prêtre et archimandrite de Saint-Maron en Syrie, souscrivit la lettre que les moines de Syrie, au nombre de plus de deux cents, adressèrent au Pape Hormisdas pour se plaindre de la persécution de Sévère d'Antioche. Cette lettre est datée du 10 février 518. *Voy.* l'article ARCHIMANDRITES.

ALEXANDRE, évêque d'Abyle, refusa de recevoir les actes du v^e^ concile général de Constantinople (an 553), et pour ce fait fut déposé de l'épiscopat. Il fut le seul des évêques de Palestine qui ne voulut pas accepter ce concile, car l'empereur Justinien ayant envoyé à Jérusalem les Actes du concile œcuménique de Constantinople, tous les évêques d'Orient, assemblés en concile (an 554), les approuvèrent et les confirmèrent, excepté Alexandre. Quelques années après son refus il mourut, à Constantinople, lors d'un tremblement de terre, apparemment celui de l'année 557 (1511).

ALEXANDRE, patriarche jacobite d'Alexandrie, fut élu par les jacobites l'an 724 de Jésus-Christ. Il tint le siége plus de vingt ans, sous une rude persécution, car il paya par deux fois un tribut de trois dinars. C'est ainsi que les Arabes nommaient le sou d'or des Romains. Cet Alexandre vivait du temps du calife Abdelmelic.

ALEXANDRE, empereur d'Orient, monta sur le trône après la mort de son frère, Léon le Philosophe, arrivée le 11 mai 911. Il eut seul dès lors tout le pouvoir, son neveu Constantin, qui partageait avec lui le titre d'empereur, n'étant âgé que de six ans.

Dès le commencement de son règne, Alexandre chassa Euthymius de la maison patriarcale et remit dans son siége Nicolas le mystique, que l'empereur Léon avait rappelé de son vivant (1512). Ensuite Alexandre tint dans le palais de Magnaure une assemblée où il présida avec le patriarche Nicolas. On fit amener Euthymius du monastère d'Agatus, où il était enfermé, et il fut déposé dans cette assemblée. Aussitôt on le chassa par les épaules, lui arrachant la barbe et l'appelant usurpateur et adultère, ce qu'il souffrit patiemment sans rien répondre, et on le renvoya dans le monastère d'Agatus, où il mourut

L'empereur Alexandre ne régna guère qu'un an, entièrement livré à ses plaisirs, la chasse, la bonne chère, les femmes, croyant aux devins et aux impostures (1513). Il fit faire une course de chevaux pour laquelle il employa les tapisseries et les chandeliers des églises à orner l'hippodrome, rempli d'idoles: on dit même qu'il fit sacrifier à ces idoles de l'hippodrome, et qu'il

(1510) Constant. Inn., epist. 20, 21, 22, 23, 24.
(1511) *Vita S. Sal.*, n° 90, p. 375. *Conc. Nic.* II, Act. 1, tom. VII, p. 85, c.

(1512) Post. Theoph., p. 233.
(1513) Baron. ad ann. 912; apud Fleury, liv. LIV, n° 47.

Digitized by Google

dit un jour. « Hélas ! quand les Romains adoraient ces dieux, ils étaient invincibles. » Enfin, dans les chaleurs de la canicule, ayant bu avec excès à son dîner, il alla jouer à la paume, et fut frappé d'un mal qui lui fit jeter beaucoup de sang par le nez et par l'urètre, et mourut deux jours après, le dimanche 7 juin 912. Le jeune Constantin, âgé de sept ans, fut donc reconnu seul empereur. On le nomma Porphyrogénète, à cause d'un appartement du palais de Constantinople où les impératrices faisaient leurs couches, et qui était en dedans tout revêtu de porphyre.

ALEXANDRE, d'abord trésorier de l'église de Liége, puis usurpateur de l'évêché de cette ville. En effet, après la mort de l'évêque Obert, vers 1119, Alexandre alla trouver l'empereur Henri et en obtint l'investiture de l'évêché de Liége pour sept mille livres d'argent. Fridéric, archevêque de Cologne, métropolitain de la province, défendit aux Liégeois de le recevoir, et après l'avoir cité trois fois il fit élire à Cologne le frère du comte de Namur et l'envoya au Pape pour le sacrer. Mais Alexandre, soutenu par le duc de Louvain et d'autres seigneurs, se retira à Hui, où il fut assiégé. La guerre dura quelque temps, et, quoique Fridéric eût l'avantage et demeurât évêque de Liége, le parti d'Alexandre l'inquiéta toujours; enfin la seconde année de son pontificat ils l'empoisonnèrent. Pour Alexandre, il fut déposé au concile de Pise de l'an 1134, et mourut de chagrin peu de temps après qu'il en eut appris la nouvelle.

ALEXANDRE, évêque de Lincoln, fut persécuté et emprisonné par le roi d'Angleterre, qui pour ce fait et d'autres semblables fut appelé au concile de Winchester du 29 août 1139. Ce roi était Etienne. *Voy.* l'article Roger, évêque de Sarisbéry.

ALEXANDRE, chapelain du Pape Grégoire IX, fut envoyé par ce pontife en qualité de légat en Sardaigne et en Corse pour y maintenir la discipline ecclésiastique et conserver les droits temporels de l'Eglise romaine. Ce fut l'an 1236 qu'Alexandre reçut cette mission. On garde à Rome des actes publics par lesquels il paraît qu'Ulbade, juge de Gallouri et de Torre en Sardaigne, du chef de sa femme Adélasie, reconnaît tenir en fief de l'Eglise romaine ces terres et quelques autres (1514). On trouve une pareille déclaration de Pierre, seigneur d'Arbora, datée du 28 avril 1237, et par une autre il promet tous les ans à l'Eglise romaine une redevance d'onze cents pesant d'or. Dans l'île de Corse, la corruption était grande parmi le clergé, et les évêques mêmes lui donnaient mauvais exemple. C'est à tous ces maux que le légat Alexandre fut chargé de remédier.

ALEXANDRE Ier (Saint), Pape, successeur d'Evariste, était Romain de naissance, et fit paraître dès ses premières années une sagesse au-dessus de son âge (1515). Son père se nommait Alexandre. On marque huit ans pour la durée de son règne, depuis le consulat de Palma et de Tullus jusqu'à celui d'Elien et de Vetus, c'est-à-dire de 109 à 116 de Jésus-Christ, selon que son pontificat est marqué dans l'ancien *Catalogue* dressé sous Libère (1516).

On ne sait rien de particulier de la vie ni de la mort de saint Alexandre, et quoique les Actes dans lesquels on rapporte sa prison et le genre de son martyre ne soient pas nouveaux, ils sont, dit un critique (1517), trop suspects de supposition et trop remplis de fautes pour mériter la confiance des titres originaux et authentiques. Il en est qui mettent la mort de ce saint Pape au 3 mai 119. Mais l'opinion qui paraît la mieux fondée est celle qui la place à l'an 116. Dautres supposent qu'il mourut en paix, et leur sentiment est appuyé sur ce qu'on peut tirer des anciens monuments, qui ne le comptent point parmi les martyrs, et sur saint Irénée, qui dans son Catalogue des premiers Papes ne donne la qualité de martyr qu'au seul Télesphore. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Alexandre Ier est nommé parmi les martyrs au canon de la messe, dans le Sacramentaire de saint Grégoire le Grand, dans l'ancien calendrier publié par le P. Fronton, et dans tous les Martyrologes.

Mais ceux qui pensent qu'il ne souffrit point le martyre s'appuient sur ce que, de son temps, l'Eglise jouit d'une tranquillité qui ne contribua pas peu à l'affermir et à la répandre; car, disent-ils, la persécution que l'empereur Trajan avait excitée contre les chrétiens était entièrement apaisée, ou du moins fort ralentie, et ce calme continua encore quelques années au delà du pontificat de saint Alexandre. Et, quant à ce qui est du titre de martyr que l'Eglise lui donne au canon de la messe, ils répondent qu'elle en a usé ainsi à l'égard de la plupart des saints Papes pendant les persécutions des dominateurs païens, quoiqu'ils n'eussent pas versé leur sang pour la foi (1518). Après cela il en est d'autres encore qui prétendent que le saint Alexandre qui se trouve mentionné au canon n'est pas notre saint Pape, mais un autre saint Alexandre de Jérusalem.

On voit, en définitive, que nous n'avons pas grand'chose de certain sur ce pontife des premiers temps de l'Eglise. Il passe pour être l'auteur de quelques rites touchant l'oblation du saint sacrifice et la bénédiction de l'eau; et encore le cardinal Baronius conteste-t-il ce dernier point : il prétend que l'institution de l'eau bénite remonte aux apôtres (1519). On attribue aussi à saint Alexandre quelques épîtres, et pourtant des critiques assez autorisés disent qu'elles sont supposées. Ainsi rien de positif que sa sain-

(1514) Rain. 1257, num. 16, 17; apud Fleury, liv. LXXX, n° 64.

(1515) Platine, in *Vita Alexandri.*

(1516) Voy. *Origines de l'Eglise romaine*, par les Bénédictins de Solesmes, 1 vol. in-4°, 1856. p. 111.

(1517) Baillet, *Vies des Saints*, 3 mai.

(1518) Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. II, note 2.

(1519) *Ann. ecclés.*, ad an. 152, n° 3.

Digitized by Google

teté, que sa gloire devant Dieu ; et c'est la meilleure part, qui ne peut lui être ôtée ! Saint Alexandre eut pour successeur saint Sixte I^er^. La succession de ces premiers Papes est certaine, quoique le temps de leur pontificat ne soit pas fixé d'une manière incontestable et identique dans les monuments primitifs de l'histoire de l'Eglise.

ALEXANDRE II (ANSELME), Pape. Nicolas II étant mort, en 1061, il y eut une très-grande division entre les Romains pour l'élection de son successeur. Ils envoyèrent en Allemagne, au jeune roi Henri et à l'impératrice Agnès, sa mère, Etienne, prêtre-cardinal, avec des lettres au nom du Saint-Siége; mais on ne voulut pas lui donner audience, et il fut obligé de s'en revenir sans avoir rien fait, rapportant ses lettres fermées : preuve nouvelle de l'oppression des pouvoirs temporels contre la liberté et l'indépendance de l'Eglise !

1. Après trois mois de vacance du Saint-Siége, l'archidiacre Hildebrand, qui fut depuis Grégoire VII, ayant tenu conseil avec les cardinaux et les nobles romains, résolut de ne plus attendre la réponse de la cour, de peur que la division ne se fortifiât. Il fit donc élire canoniquement Anselme, évêque de Lucques, qui fut nommé Alexandre II. On espérait qu'il serait agréable à la cour, parce qu'il y était fort connu et y avait même occupé quelque poste. Le cardinal Didier, abbé du mont Cassin, était venu à Rome avec Robert Guiscard, prince d'Apulie, et ils appuyèrent l'élection, comme Robert y était obligé par son serment. Alexandre fut couronné le dimanche 30 septembre 1061, et tint le Saint-Siége onze ans et demi.

Mais quand on eut appris à la cour que l'évêque Anselme de Lucques avait été élu Pape et couronné, on s'en fâcha, comme si en vérité il appartenait aux diplomates de donner aux fidèles du monde leur père spirituel ! Sans attendre le consentement du roi Henri, l'impératrice et son conseil, regardant cette élection comme nulle, firent élire Cadalus ou Cadaloüs, évêque de Parme, sous le nom d'Honorius II. Cette élection schismatique se fit le jour de saint Simon et de saint Jude, 28 octobre, par les deux évêques de Verceil et de Plaisance, tous deux concubinaires publics, comme Cadaloüs lui-même d'ailleurs.

Le principal promoteur de cette élection, et qui était censé représenter l'Eglise romaine, était un fameux chef de voleurs nommé Gérard, comte de Galère, qui avait été plusieurs fois excommunié par les Papes (1520). Tous ces personnages étaient bien dignes du rôle que la cour voulait leur faire jouer. Il y eut plusieurs disputes au sujet de cette affaire; Pierre Damien défendit Alexandre, et Cadaloüs fut déposé par les évêques d'Italie et d'Allemagne en présence de l'empereur. *Voy.* l'article CADALOUS, anti pape.

(1520) Baronius.
(1521) *Conc.*, tom. IX, p. 1153.
(1522) Epist. 21, *Conc.*, tom. IX, p. 1131.

II. Cependant Alexandre II s'était mis en devoir d'administrer la chrétienté, dont il était le chef légitime. Dès l'an 1063 il tint à Rome un concile de plus de cent évêques. On présume que ce fut à cette occasion qu'il fit une constitution adressée au clergé et au peuple de Florence, et où il dit : « Suivant le concile de Chalcédoine (1521), nous ordonnons aux moines, quelque vertueux qu'ils soient, de demeurer dans leur cloître conformément à la règle de saint Benoît ; nous leur défendons d'aller par les villages, les châteaux et les villes, et, si quelqu'un veut prendre leur habit pour le salut de son âme, il pourra les consulter, mais dans leurs cloîtres. »

Ce concile de Rome fit douze canons, que le Pape adressa à tous les évêques, le clergé et le peuple, leur en ordonnant l'exécution. Ils regardent principalement la simonie, et sont les mêmes presque mot pour mot du concile tenu à Rome en 1059 par le Pape Nicolas II (1522). Le plus remarquable est le quatrième, que l'on croit être le fondement de l'institution des chanoines réguliers. Il est conçu en ces termes : « Nous ordonnons que les prêtres et les diacres qui, obéissant à nos prédécesseurs, garderont la continence, mangent et dorment ensemble près des églises pour lesquelles ils sont ordonnés, comme doivent faire des clercs religieux, et qu'ils aient en commun tout ce qui leur vient de l'Eglise. Et nous les exhortons à faire tout leur possible pour parvenir à la vie commune apostolique. »

Vers le même temps Alexandre envoya Pierre Damien légat en France pour y régler diverses mesures tendant à réformer les moines. Cette légation s'étendait à toute la France, comme il paraît par la lettre du Pape, adressée aux cinq archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthélemy de Tours, Aymon de Bourges, et Gosselin de Bordeaux (1523). Le Pape leur ordonne de recevoir Pierre comme lui-même, et d'obéir à ses jugements, sous peine d'encourir la disgrâce du Saint-Siége. Par une autre lettre à l'archevêque de Reims en particulier, il paraît que Hadéric, évêque d'Orléans, avait été accusé de simonie dans un concile de Châlons de l'an 1063, et pour couvrir son crime avait trompé Pierre Damien par un faux serment. Ensuite il refusa d'obéir aux lettres par lesquelles le Pape l'appelait pour en rendre compte. C'est pourquoi le Pape ordonna à l'archevêque de Sens de l'excommunier, et exhorta l'archevêque de Reims à l'aider dans cette affaire. Il le remercia en même temps d'avoir concouru à chasser du siége de Chartres un usurpateur intrus par simonie, et d'avoir conseillé au roi Philippe de mettre à sa place un digne sujet. Dans une autre lettre il lui ordonne d'anathématiser Renauld (1524), qui avait envahi par simonie l'abbaye de Saint-Médard, et avait été condamné en concile par Pierre

(1523) Epist. 22.
(1524) Labb, *Conc.* tom. IX, p. 1131.

Digitized by Google

Damien et par lui; ce qui montre que Pierre Damien tint plusieurs conciles en France pendant cette légation.

A l'époque du concile de Rome dont nous venons de parler, le Pape Alexandre réunit les deux Eglises de Dioclée et d'Antibari en Epire. Dioclée était métropole depuis environ deux cents ans; mais ayant été ruinée, les archevêques s'étaient retirés à Antibari, ville forte dans la même province (1525). Pierre remplissait alors ce siége, et ce fut à sa prière que le Pape fit cette réunion. Il donne à l'archevêque autorité sur tous les monastères de Latins, de Grecs et de Sclaves, car la province était mêlée de ces trois nations. Il lui accorde le pallium et le droit de faire porter la croix devant lui par toute la Dalmatie et l'Esclavonie. La bulle est datée du 18 mars, la seconde année du pontificat d'Alexandre, qui est l'an 1063.

III. En 1065, Alexandre tint un nouveau concile à Rome, où l'on décida que les degrés de consanguinité par rapport au mariage doivent se compter, non sur les lois romaines, qui mettent les frères et sœurs au second degré, mais suivant les canons qui les placent au premier (1526). Un an après, ou peut-être deux ans, suivant les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, Alexandre II vint au concile de Mantoue (an 1067), avec les évêques et les cardinaux : tous les évêques de Lombardie s'y trouvèrent, hors Cadaloüs, quoique l'archevêque de Cologne lui eût ordonné d'y venir. En ce concile le Pape Alexandre se purgea par serment de la simonie dont il était accusé, et prouva par de si bonnes raisons la validité de son élection, qu'il se réconcilia les évêques de Lombardie, qui lui avaient été opposés (1527): au contraire Cadaloüs fut condamné tout d'une voix comme simoniaque.

Il s'était élevé à Milan, au sujet des clercs simoniaques et incontinents, de vives disputes, dont saint Arialde, défenseur de la discipline, fut la victime. — *Voy.* son article. — Alexandre II avait encouragé ce saint à résister jusqu'à l'effusion de son sang aux débordements du clergé; et, quand le Pape vit les troubles de Milan, il envoya, en 1067, pour les faire cesser, deux légats : Mainard, cardinal évêque de Sainte-Rufine, et Jean, cardinal-prêtre.

Ces légats, étant arrivés, publièrent des constitutions qui, après avoir confirmé celles que rendit Pierre Damien lors de sa légation à Milan en 1059, portent en substance (1528) : « Nous défendons, suivant les anciennes règles, que dans tout ce diocèse aucun abbé reçoive un moine pour un prix dont il soit convenu, et qu'un chanoine soit reçu autrement que gratis; que dans aucune ordination des personnes ecclésiastiques, dans les consécrations des églises, ou la distribution du saint chrême, il intervienne aucune récompense convenue.

« Le prêtre, le diacre ou le sous-diacre, qui retient publiquement une femme pour être sa concubine, tant qu'il demeurera en faute, ne fera aucune fonction et n'aura aucun bénéfice ecclésiastique; mais celui qui, sans la tenir chez lui, sera tombé par fragilité humaine, en étant convaincu, sera seulement suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence. Nous défendons de plus qu'aucun de ces clercs ne soit condamné sur un soupçon ni privé de ses fonctions et de son bénéfice, s'il n'est convaincu par sa confession ou par des témoins suffisants. Et, de peur qu'on ne prenne occasion de les calomnier à cause des femmes qu'ils ont quittées, nous leur défendons de demeurer en même maison, de boire ou de manger avec elles, et de leur parler, si ce n'est en présence de deux ou trois témoins irréprochables. S'ils l'observent, on n'aura rien à leur imputer pour ce sujet. Qu'on les oblige, s'il se peut, à demeurer près des églises. Or, nous réglons la manière de les punir canoniquement, pour conserver la dignité des ministres de l'autel et empêcher qu'à l'avenir aucun clerc soit soumis au jugement des laïques; ce que nous défendons absolument.

« Si un laïque a des clercs dans sa seigneurie, sitôt qu'il saura certainement que quelqu'un d'eux retient une femme ou a péché avec elle, il en avertira l'archevêque et les chanoines de cette église, qui en seront chargés. S'ils lui interdisent ses fonctions, le laïque fera exécuter leur jugement; si l'archevêque ou ses chanoines négligent l'avis, le laïque empêchera que dans sa seigneurie le clerc coupable fasse aucune fonction ou tienne aucun bénéfice; mais le laïque ne disposera pas du bénéfice : il sera réservé à la disposition de l'église. Nous défendons aussi à tout laïque de faire aucune violence à un clerc, quoique coupable, soit dans ses héritages, s'il en a, soit dans son bénéfice séculier, c'est-à-dire son fief, ou ses autres biens, hors le bénéfice ecclésiastique, comme il a été dit. Défense aussi à tout laïque de rien exiger d'un clerc pour le faire promouvoir à quelque ordre que ce soit. L'archevêque ira une fois ou deux, s'il le peut, par toutes les paroisses pour confirmer et faire sa visite selon les canons, sans qu'aucun laïque ou clerc lui résiste; au contraire ils lui obéiront et le serviront en ce qui regarde la religion. Il aura aussi une entière puissance de juger et de punir selon les canons tout son clergé tant dans la ville que dehors.

« Quant aux clercs et aux laïques qui ont juré contre les simoniaques et les clercs incontinents de s'employer de bonne foi à réprimer ces désordres, et sous ce prétexte ont brûlé, pillé, répandu du sang, et commis plusieurs violences, nous leur défendons absolument d'en user de même à l'avenir;

(1525) Epist. 4.

(1526) Voy. notre *Manuel de l'Histoire des Conciles*, etc., p. 580; et surtout Fleury, qui donne sur cette question des incestueux de longs détails, *Hist. ecclés.*, liv. LXI, n° 14.

(1527) *Gesta Pontif. Sigib.* en 1067.

(1528) Apud Baronius, an 1067. *Conc.*, tom. IX, p. 111.

Digitized by Google

mais qu'ils se contentent de bien vivre et de dénoncer les coupables à l'archevêque, aux chanoines de cette église, et aux évêques suffragants. Qu'il n'y ait aucune poursuite pour les dommages ou les injures reçues à cette occasion, et qu'on n'en garde aucun ressentiment; mais que la paix de Jésus-Christ règne dans vos cœurs. Et parce que quelques-uns sont plus touchés des peines temporelles que des éternelles, nous condamnons ceux qui n'observeront pas ces constitutions, savoir : l'archevêque à cent livres de deniers, et jusqu'au payement il demeurera interdit; les capitaines à vingt livres, les vassaux à dix, les autres à proportion; le tout au profit de l'église métropolitaine. »

Ce décret est daté du 1er août 1067, sixième année du pontificat d'Alexandre II.

IV. Vers le même temps le peuple de Florence écrivit au Pape Alexandre, le suppliant de les délivrer des simoniaques (1529). Alexandre II eut égard aux remontrances du peuple; il fit droit à ses justes plaintes, et déposa de l'épiscopat Pierre de Pavie. Celui-ci se soumit à ce jugement, et se convertit si bien, qu'il se réconcilia avec les moines et se fit moine lui-même dans le monastère de Septime,

Un peu après on trouve une lettre d'Alexandre adressée à tous les évêques des Gaules. Il y montre une sollicitude toute chrétienne envers les juifs : « Nous avons appris avec plaisir, dit-il, que vous avez protégé les juifs qui demeurent parmi vous, pour empêcher qu'ils ne fussent tués par ceux qui allaient contre les Sarrasins en Espagne. C'est ainsi que saint Grégoire a déclaré que c'était une impiété de les vouloir exterminer, puisque Dieu les a conservés, par sa miséricorde, pour vivre dispersés par toute la terre, après avoir perdu leur patrie et leur liberté, en punition du crime de leurs pères (1530). Leur condition est bien différente de celle des Sarrasins, contre lesquels la guerre est juste, puisqu'ils persécutent les chrétiens et les chassent de leurs demeures, au lieu que les juifs se soumettent partout à la servitude. » Ce trait d'un Pape louant les évêques de France de ne s'être pas prêtés aux cruautés de certains chrétiens indignes de ce nom contre les juifs, n'est-il pas propre à confondre les calomnies de ceux qui représentent toujours les Papes comme des princes cruels et dominateurs?

La vigilance d'Alexandre s'étendait partout comme son autorité. Nous l'avons vu dès 1063 réunir les deux Eglises de Dioclée et d'Antibari en Epire (n° II). On trouve encore un autre décret du même Pape, adressé aux évêques et au roi de Dalmatie, portant que si un évêque, un prêtre, ou un diacre, prend une femme ou garde celle qu'il avait déjà, il sera interdit jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence, n'assistera point au chœur, et n'aura aucune part aux biens de l'Eglise. Ce décret fait voir que la Dalmatie suivait l'usage de l'Eglise latine, et non de l'Eglise grecque. Par un autre décret Alexandre II informe les mêmes évêques et le même roi que tous les articles statués par le cardinal Mainard et l'archevêque Jean, tant à Spalatro que dans les autres villes, avaient été confirmés dans le concile de Rome par le Pape Nicolas, de bienheureuse mémoire, et sanctionnés par l'anathème (1531).

V. En 1068, Alexandre, envoya en Espagne en qualité de légat Hugues le Blanc, cardinal-prêtre, qui fit de vains efforts pour introduire le rite latin à la place du mosarabique, qui était reçu dans l'Aragon. D'Espagne le cardinal Hugues vint en Aquitaine, où, dans un concile qu'il tint à Auch (1532), il fit confirmer l'exemption du monastère de Saint-Orens, et il accorda des priviléges à plusieurs autres églises. De là il vint à Toulouse, où il assembla un autre concile par ordre du Pape. On y traita de toutes les affaires des églises, et par les jugements qui furent rendus sur diverses accusations on y extirpa la simonie. On y rétablit entre autres choses l'église de Lectoure, changée mal à propos en monastère; on la rendit à Raimond, son évêque, et on y remit des clercs à la place des moines.

Quelque temps après (an 1069) il survint en Allemagne une affaire qui préoccupa Alexandre II. L'empereur Henri voulait répudier la princesse Berthe, sa femme, et l'archevêque de Mayence, qui appuyait ce coupable dessein, en écrivit au Pape (1533). Pour terminer cette affaire, on convoqua une grande assemblée à Mayence. Pierre Damien s'y rendit en qualité de légat. Le roi apprit en chemin que le légat l'attendait à Mayence, qu'il devait lui défendre de divorcer, et menacer l'archevêque de Mayence de la part du Pape pour avoir promis d'autoriser une séparation si criminelle. Il faut croire que le Pape ou le légat avaient appris d'ailleurs que la conduite de l'archevêque n'était pas conforme à sa lettre. Henri, consterné de se voir enlever l'espoir qu'il nourrissait depuis si longtemps, voulait retourner en Saxe; et à peine ses confidents purent-ils lui persuader de ne pas frustrer l'attente des seigneurs qu'il avait assemblés à Mayence en très-grand nombre : il s'en alla à Francfort, et y convoqua l'assemblée.

Pierre Damien exposa les ordres du Pape dont il était chargé, et dit que l'entreprise de Henri était très-mauvaise et indigne non-seulement d'un roi, mais d'un chrétien; que, s'il n'était pas touché des lois et des canons, il épargnât au moins sa réputation et le scandale qu'il causerait en donnant au peuple un si pernicieux exemple d'un crime que lui-même devrait punir; enfin, que, s'il n'écoutait point les conseils, le Pape serait obligé d'employer contre lui la sé-

(1529) *Ital. Sac.*, tom. IX, p. 95.
(1530) Pelag. Ovet. pag. 74, epist. 54.
(1531) Labbe, tom. IX, p. 1151.
(1532) Ibid., p. 1195.
(1533) *Hist. Belli Saxon. et Chron. Magdel.* M. S., an 1068. *Conc.* tom. IX, p. 1200, et Lambert.

Digitized by Google

vérité des cardons, et que jamais il ne couronnerait empereur un prince qui aurait si honteusement trahi la religion.

Tous les seigneurs s'élevèrent alors contre le roi, disant que le Pape avait raison, et le priant au nom de Dieu de ne pas ternir sa gloire par une action si honteuse, et ne pas donner aux parents de la reine, qui étaient puissants, un tel sujet de révolte. Le roi, accablé plutôt que touché de ces raisons, dit : « Si vous l'avez résolu si opiniâtrément, je me ferai violence, et je porterai comme je pourrai ce fardeau, dont je ne puis me décharger. » Ainsi la papauté se montra toujours vigilante gardienne de la morale et de l'intégrité du mariage !... L'empereur, plus aigri contre la reine par l'effort que l'on avait fait pour les réunir, consentit qu'on la rappelât ; mais, pour éviter même sa vue, il s'en retourna promptement en Saxe, ayant au plus vingt chevaliers à sa suite. La reine le suivit à petites journées avec le reste de la cour et les ornements impériaux. Quand elle fut arrivée à Goslar, à peine put-on persuader au roi d'aller au devant d'elle ; il la reçut assez honnêtement, mais il revint bientôt à sa froideur ; et, ne se pouvant défaire de la reine, il résolut de la garder comme si elle n'eût point été sa femme.

L'année suivante (an 1070), Sigefroy, archevêque de Mayence, Annon, archevêque de Cologne, et Herman, évêque de Bamberg, allèrent à Rome, où le Pape Alexandre les avait appelés. L'évêque de Bamberg était accusé d'avoir usurpé ce siége par simonie ; mais il adoucit tellement le Pape, que celui-ci, non-seulement n'eut point égard à l'accusation, mais lui donna le pallium et d'autres honneurs archiépiscopaux. Ici un historien passionné et injuste des Papes (1534), insinue qu'Alexandre n'agit de la sorte que parce qu'Herman fit de grands présents au Pape, lequel, dit-il, *mit ainsi la justice à l'enchère ;* et Fleury lui-même dit qu'Alexandre II *fut adouci par les grands présents* que lui fit l'archevêque de Bamberg (1535). Or, n'est-ce pas là une interprétation plus que téméraire ? Qui assure à ces historiens qu'Alexandre II ne céda qu'à la vue des présents, et non parce que l'archevêque coupable promit de s'amender ? S'il y a doute sur l'une ou l'autre de ces alternatives, il fallait tout au moins se garder de prononcer. Le respect commandait cette réserve. Mais si, comme la vie d'Alexandre II peut le faire croire, ce Pape était incapable de se laisser corrompre, il était de toute équité de juger autrement sa conduite envers Herman. Au reste, ce que dit Fleury deux lignes après touchant les archevêques de Cologne et de Mayence cités devant le Pape, montre bien qu'Alexandre ne faillit point à ses devoirs. En effet, voici ce que Fleury rapporte, et ce récit le met évidemment en contradiction avec lui-même : « L'archevêque de Mayence, dit-il (1536), voulait renoncer à sa dignité ; mais le Pape et ceux qui étaient présents l'en détournèrent, quoiqu'avec bien de la peine. Tous les trois évêques allemands *furent sévèrement réprimandés* de ce qu'ils vendaient les ordres sacrés, communiquaient sans scrupule avec ceux qui les achetaient, et leur imposaient les mains. Enfin, après leur avoir fait faire *serment de n'en plus user de même à l'avenir*, on les renvoya en paix. Annon de Cologne rapporta de Rome un privilége du Pape pour l'abbaye de Sigeberg, qu'il avait fondée, et le bras de saint Césaire, martyr (1537). »

VI. En Angleterre, le nouveau roi Guillaume travaillait à la prospérité de ses Etats, et l'histoire dit qu'il y réussit. Alexandre lui écrivit (1538) au sujet de la continuation de la redevance connue sous le nom de *Denier de Saint-Pierre*, dont une partie était employée à l'entretien d'une église de Rome nommée l'Ecole des Anglais. Guillaume fut fidèle à cette dette ; il adressa à Alexandre quantité d'or et d'argent avec des ornements précieux, et, en reconnaissance de l'étendard qu'il avait reçu du Pape, il lui envoya celui du roi Hérold, où était représenté un homme armé en broderie d'or. A la prière de Guillaume, Alexandre envoya trois légats en Angleterre : Ermenfroy, évêque de Sion ; Jean et Pierre, prêtres de l'Eglise romaine, qui le couronnèrent de nouveau le saint jour de Pâques, 4 avril 1070, pour confirmer son autorité (1539). A l'octave de Pâques, ces légats présidèrent à un concile tenu à Vinchestre, où Stigand, archevêque de Cantorbéry, fut déposé.

L'année suivante, 1071, le nouvel archevêque de Cantorbéry, Lanfranc, et Thomas, archevêque d'York, allèrent à Rome demander le pallium (1540). Le Pape Alexandre reçut Lanfranc avec grand honneur, jusqu'à se lever devant lui, et dit : « Je ne l'ai pas fait parce qu'il est archevêque de Cantorbéry, mais parce que j'ai été son disciple au Bec. » Lanfranc avait aussi instruit en cette école des parents du Pape ; ce qui montre combien elle était célèbre. Le Pape lui donna deux palliums pour lui seul : l'un que Lanfranc prit sur l'autel, suivant l'usage de Rome, l'autre que le Pape lui présenta de sa main en signe d'amitié ; et on ne trouve que deux autres exemples de ces deux palliums, l'un pour Hincmar de Reims, l'autre pour Brunon de Cologne. Thomas était accusé d'avoir reçu du roi Guillaume l'archevêché d'York pour récompense du service de guerre qu'il lui avait rendu dans la conquête de l'Angleterre ; et Rémy, évêque de Lincoln, qui était venu à Rome avec les deux archevêques, avait été aussi jugé indigne de l'épiscopat, parce qu'il était fils d'un prê-

(1534) Bruys, *Hist. des Papes*, 5 vol. in-4°, 1732, tom. II, p. 420.
(1535) *Hist. eccles.*, liv. LXI, n° 33.
(1536) Id. ibid.
(1537) *Vita S. Ann.*, cap. 26, 51 ; apud Sur., 4 decemb.
(1538) Epist. VIII ; *Gesta Guill.*, p. 206.
(1539) *Vita Lanfr.* n° 12, cap. 5.
(1540) Ibid. cap 11, n° 24.

Digitized by Google

tre ; et on leur avait ôté à l'un et à l'autre l'anneau et le bâton pastoral. Mais le Pape, à la prière de Lanfranc, les rétablit tous deux, lui laissant le jugement de leur cause; et ils reçurent de la main de Lanfranc l'anneau et le bâton (1541). Toutefois l'archevêque Thomas renouvela en présence du Pape sa prétention contre la primatie de Cantorbéry, soutenant que l'Eglise d'York lui était égale, et que, suivant la constitution de saint Grégoire, l'une ne devait point être soumise à l'autre, seulement que celui des deux archevêques qui était le plus ancien d'ordination devait avoir la préséance. Il prétendait de plus avoir juridiction sur les trois évêques de Dorcester ou Lincoln, de Worchester, et de Licifeld, depuis Chester. Lanfranc, quoique indigné de ce procédé, répondit modestement que la proposition de Thomas n'était pas véritable, et que la constitution de saint Grégoire ne regardait pas l'Eglise de Cantorbéry par rapport à celle d'York, mais à l'égard de celle de Londres. Le Pape Alexandre décida que ce différend entre les deux archevêques devait être examiné et jugé en Angleterre par tous les évêques et les abbés du royaume ; et, bien que Lanfranc fût assuré pour son temps de la soumission de Thomas par la promesse qu'il lui en avait faite, il aima mieux travailler pour ses successeurs que de leur laisser ce différend à terminer.

Le Pape chargea Lanfranc d'une lettre pour le roi d'Angleterre, où, après avoir loué son zèle pour la religion, il l'exhorta à suivre les conseils de Lanfranc pour l'exécution de ses bons desseins, déclarant qu'il avait regret de ne le pouvoir retenir à Rome. « Mais, ajoute-t-il, nous nous consolons de son absence par l'utilité qu'en reçoit votre royaume. » Il ajoute qu'il a donné à Lanfranc toute l'autorité du Saint-Siége pour l'examen et le jugement de toutes les affaires, c'est-à-dire qu'il l'établit légat dans le royaume d'Angleterre.

VII. Alexandre II affectionnait le monastère du mont Cassin d'une manière particulière. Il le défendit contre les attaques des Pisans, et il tira de là plusieurs sujets distingués pour les appeler auprès de lui au service de l'Eglise romaine, ou pour en faire des évêques et des abbés.

Didier, abbé de ce monastère, le fit refleurir, et fit rebâtir magnifiquement l'église. Quand elle fut achevée au bout de cinq ans, il voulut la faire dédier avec toute la solennité possible, et pria le Pape Alexandre d'en faire lui-même la cérémonie. Le jour fut marqué au 1er d'octobre 1071, et il y vint des prélats de presque toute l'Italie, le Pape, dix archevêques, quarante-trois évêques, une infinité d'abbés, de moines, de clercs, et de laïques, entre autres Richard, prince de Capoue, Jourdain, son fils, et son frère Rainulfe ; Gisulfe, prince de Salerne, avec ses frères ; Landulfe, prince de Bénévent ; Sergius, duc de Naples ; Sergius, duc de Surrent. Le duc Robert Guiscard était occupé au siége de Palerme, qu'il prit la même année sur les Sarrasins, et dont il rendit à l'archevêque grec l'église cathédrale de Notre-Dame, qu'ils avaient tranformée en mosquée. Ce prélat faisait le service dans l'église Saint-Cyriaque, en de continuelles alarmes.

Le Pape avait promis indulgence de tous les péchés confessés à tous ceux qui assisteraient à cette dédicace ou qui viendraient à la nouvelle église pendant l'octave ; ce qui attira une telle affluence de peuple, qu'il semblait que personne n'en fût sorti depuis le premier jour, tant la foule y était grande jour et nuit. Non-seulement le monastère et la ville, mais la campagne des environs était remplie d'une multitude innombrable, et tous furent nourris par l'abbé, de pain, de vin, de chair et de poisson, pendant les trois jours qui précédèrent la dédicace et les trois jours qui la suivirent. Cette solennité augmenta tellement la réputation du monastère et de l'abbé Didier, que tous les princes y envoyèrent des présents, entre autres l'impératrice Agnès, et qu'en deux ans le nombre des moines augmenta jusqu'à près de deux cents (1542).

La même année, Alexandre s'opposa à la nomination de Charles, élu évêque de Constance. Rumold, qui en était évêque, étant mort dès la fin de l'année 1069, le roi Henri lui donna pour successeur Charles, chanoine de Magdebourg, qui d'abord fut bien reçu par le clergé de Constance ; mais dans la suite, comme avant même que d'être sacré il gouvernait par caprice plutôt que par raison, son clergé, irrité, se sépara de sa communion, sur ce que l'on disait qu'il avait obtenu l'évêché par simonie et détourné furtivement la plus grande partie des trésors de l'Eglise. Ces accusations ayant été portées à Rome, où Sigefroy, archevêque de Mayence, était alors, le Pape lui défendit de vive voix de sacrer Charles évêque de Constance jusqu'à ce qu'il fût justifié (1543). Et comme Charles faisait de grandes instances auprès du Pape pour être sacré, et que le clergé de Constance continuait de s'y opposer vivement, le Pape réitéra par écrit la défense à l'archevêque de passer outre, et lui ordonna d'assembler un concile où il inviterait l'archevêque de Cologne pour examiner et terminer cette affaire. *Voy.* l'article CHARLES, évêque de Constance.

Ce fut encore vers cette époque qu'Alexandre envoya un légat à Constantinople auprès du nouvel empereur Michel Parapinace. Il choisit pour ce poste Pierre, évêque d'Anagnia, célèbre par sa vertu. — *Voy.* son article. — Il demeura un an à Constantinople, et le Pape eut pour lui la plus haute estime. Plaçons ici un autre fait qui peut aussi se rapporter à ce temps.

Hugues, abbé de Cluny, à son retour de

(1541) Mabillon, *Malmesb. Pontif.*, p. 206.
(1542) *Chron. Cass.*, l. III, cap. 16-31.
(1543) Lamb., 1069, epist. Sigefr. *Conc.*, tom. IX, p. 1205.

Digitized by Google

Rome, rendit à Robert, abbé de Richenon, usurier et simoniaque, des lettres du Pape par lesquelles il était déposé et excommunié (1544). Sur une accusation portée contre lui, il avait été cité à Rome jusqu'à trois fois pour venir se défendre dans un concile. Mais il ne comparut point, et ce fut pour cette raison que le Pape prononça contre lui la condamnation dont l'abbé Hugues fut le porteur. Elle contenait excommunication, interdiction de tout office divin, excepté la psalmodie, exclusion perpétuelle de l'abbaye de Richenon et de toute autre dignité ecclésiastique.

VIII. Nous avons deux lettres de Lanfranc au Pape Alexandre. Nous en parlerons à son article. Mais nous devons dire quelque chose ici, de la constitution que cet archevêque paraît avoir obtenue d'Alexandre pour la conservation des moines dans les cathédrales d'Angleterre (an 1072).

Ils y étaient depuis la fondation de ces églises; mais les clercs séculiers en étaient jaloux, et ils voulurent profiter du changement de domination pour entrer à leur place par l'autorité du nouveau roi, Guillaume. Car ce prince avait tiré d'entre le clergé presque tous les évêques qu'il avait mis en Angleterre. Les clercs se tenaient si assurés de réussir, que Vauquelme, évêque de Winchester, avait déjà rassemblé près de quarante clercs qu'il tenait tout prêts avec la tonsure et l'habit de chanoine. Il ne restait qu'à obtenir le consentement de Lanfranc, qu'il croyait facile; mais il y fut bien trompé. Car Lanfranc, ayant appris le dessein de l'évêque, en eut horreur, et déclara que de son vivant on ne l'exécuterait jamais. On fit de plus grands efforts pour chasser les moines de Saint-Sauveur de Cantorbéry, qui était l'église primatiale; car on alléguait la dignité de cette église, qui avait l'inspection sur toutes les autres, et plusieurs fonctions plus convenables à des clercs qu'à des moines. Lanfranc s'y opposa vigoureusement, nonobstant l'autorité du roi et le consentement des seigneurs; et craignant qu'après sa mort on ne fît ce changement, qu'il espérait bien empêcher pendant sa vie, il fit confirmer l'ancienne possession des moines par l'autorité du Pape.

La constitution d'Alexandre II sur ce sujet est donc adressée à Lanfranc, et quoique le Pape ne marque point qu'elle soit donnée à sa prière (1545), on peut croire néanmoins que l'archevêque de Cantorbéry y est pour beaucoup. Alexandre déclare avoir appris que des clercs, avec le secours de la puissance séculière, veulent chasser les moines de Saint-Sauveur de Cantorbéry pour y mettre des clercs, et faire le même changement dans toutes les cathédrales d'Angleterre. Il rapporte ensuite l'extrait de la lettre de saint Grégoire par laquelle il ordonne à saint Augustin d'établir des moines en sa cathédrale, et de la lettre de Boniface V, qui confirmait cette constitution. Le Pape Alexandre la confirme aussi sous peine d'anathème, et les moines sont demeurés dans les cathédrales d'Angleterre jusqu'au schisme de Henri VIII.

IX. Cependant l'empereur Henri s'abandonnait sans retenue à toutes sortes de crimes et d'abominations. L'Eglise se voyait en proie à la tyrannie autant que le sexe faible et le pauvre peuple. Henri vendait les évêchés et les abbayes au plus offrant, les donnait souvent à ses compagnons de débauche pour prix des plus horribles infamies; plus d'une fois, après avoir installé un évêque ou un abbé de la sorte, il en trouvait un autre pire et qui flattait encore avec plus de turpitude ses hideux penchants; aussitôt il faisait déposer le premier comme simoniaque, et mettait en sa place le second comme plus saint. Telle était la corruption que produisit ce commerce de simonie et de luxure, qu'à peine voyait-on un évêque dont l'entrée fût légitime et la vie pure; et ce qui achève de peindre ce malheureux prince, ce sont ses débauches et ses iniquités au milieu même de sa famille : le tableau en est horrible et soulève le plus profond dégoût. Il avait, de père et de mère, une sœur unique qui s'était faite religieuse. Eh bien! un jour, lui-même la tenant renversée par terre, il la fit déshonorer par un de ses courtisans. Ce n'est pas tout : son âge mûr, sa vieillesse même furent encore pires que sa jeunesse. Après avoir fait violer sa seconde femme, l'impératrice Adélaïde, nommée aussi Praxède, par plusieurs de ses compagnons de débauche, et cela dans un cachot où il l'avait plongée, il ordonna enfin à son propre fils Conrad d'en faire autant, et, sur son refus, le renia pour son fils et le déclara bâtard (1546). Tel était cet Henri IV, roi de Germanie, contre lequel devait lutter Grégoire VII. En vérité, il faut du courage pour prendre la défense d'un pareil homme, il faut se moquer de ses lecteurs pour venir à son occasion se prévaloir de l'absurde et asservissante doctrine que *la puissance royale, de sa nature, n'est justiciable que de Dieu, et que l'Eglise est obligée de n'opposer que sa patience aux princes qui abusent de leur pouvoir*, comme si les crimes, quels qu'en soient les auteurs, particuliers ou rois, ne ressortaient pas du tribunal de ceux qui ont été établis juges des consciences, défenseurs de la vérité et de la justice!

Exédés d'une pareille tyrannie, les évêques, les grands, les peuples de Saxe, parmi eux saint Bennon, évêque de Misnie, adressèrent des plaintes au Saint Siége et de fortes remontrances à Henri, le conjurant par tous les motifs, maintenant qu'il était parvenu à un âge mûr, de mettre fin aux intolérables excès de sa jeunesse. A ce prix ils le serviraient de grand cœur, comme devant; en la manière toutefois qu'il convient à des hommes libres et nés dans un empire libre de

(1544) Bertold., an 1071.
(1545) *Conc.* tom. IX.

(1546) Lamb. an. 1073. Bruno, in *Hist. bell. Saxon.* Dodechin.

Digitized by Google

servir un roi. Sinon, chrétiens qu'ils étaient, ils ne voulaient point se souiller par la communion d'un homme qui avait trahi la foi chrétienne par des prévarications capitales. Que s'il pensait les contraindre par les armes, eux aussi ne manquaient ni d'armes ni de science militaire. Ils lui avaient juré fidélité, mais à condition qu'il voulût être roi pour l'édification et non pour la destruction de l'Église de Dieu ; qu'il gouvernât justement, légitimement, et laissât à chacun son rang, sa dignité et ses droits. Que si le premier il violait ses conditions, eux n'étaient plus tenus à la religion de ce serment, mais que désormais ils lui feraient une très-juste guerre comme à un barbare oppresseur du nom chrétien, et que, tant qu'il leur resterait une dernière étincelle de chaleur vitale, ils combattraient pour l'Église de Dieu, pour la foi chrétienne et pour leur propre liberté.

Aux ambassadeurs de Henri ils rappelaient que tels étaient ses crimes envers ses plus intimes amis, envers sa femme, envers sa propre sœur, l'abbesse de Quedlembourg, envers ses plus proches parents ; que, si on le jugeait suivant les lois ecclésiastiques, il serait condamné à renoncer au mariage, au baudrier de la milice, et à tout usage du siècle, combien plus au royaume ! Les princes qui étaient venus de la part de Henri, ayant entendu le détail et les preuves de tous ces crimes, en furent épouvantés, et résolurent secrètement, d'un commun accord, de ne plus le reconnaître pour roi ; mais d'en choisir un autre à la première occasion favorable. C'est ce que nous apprend Lambert d'Aschaffembourg, qui vivait et écrivait dans ce temps-là.

X. Une partie de ces plaintes fut portée au Pape Alexandre II. La même année 1073, Annon de Cologne, et Herman de Bamberg furent envoyés à Rome pour recueillir certaines redevances dues au roi. Le Pape Alexandre les chargea de remettre à Henri les lettres apostoliques qui l'appelaient à Rome pour donner satisfaction tant sur la simonie que sur les autres excès dont Rome avait entendu parler. C'est ainsi que le Saint-Siége citait devant lui les grands coupables, et par là il protégeait la liberté et la dignité des peuples en même temps que l'indépendance de L'Eglise.

Mais Alexandre II mourut peu de temps après avoir donné ces lettres, le 20 avril 1073, avec la réputation méritée d'un grand et saint Pape. Il fut enterré dans la basilique de Latran. Des auteurs, qu'on ne peut accuser de flatter les Papes, tant s'en faut, assurent qu'Alexandre II était un homme de mœurs irréprochables, d'un zèle éclairé pour la réforme disciplinaire du clergé, ainsi que pour la défense des droits du Saint-Siége ; qu'il était savant, éloquent, digne de commander à l'Église universelle, et d'être consulté, parce que ses réponses étaient toujours justes et salutaires (1547). Il eut pour successeur son principal conseiller, le fameux cardinal Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII, et auquel Alexandre laissa la grande tâche de sauver la pudeur, la justice, la charité, la liberté des peuples, non-seulement en Allemagne, mais dans toute l'Europe, mais dans l'univers entier.

On raconte d'Alexandre deux miracles qu'il fit vers la fin de sa vie (1548) : l'un d'un démoniaque délivré au mont Cassin ; l'autre d'une femme boiteuse à Aquin, à qui il fit donner de l'eau dont il avait lavé ses mains après la messe, et qui fut guérie aussitôt après l'avoir bue. Il nous reste quarante-cinq lettres de ce Pape : nous en avons fait connaître plusieurs dans le cours de cet article. Nous remarquons ce qui suit dans les autres (1549).

« Un mari ne peut embrasser la vie monastique si sa femme n'y consent librement et ne fait de son côté profession de continence. Celui qui, par négligence, a omis de recevoir le sous-diaconat avant le diaconat et la prêtrise, doit être interdit des fonctions de prêtre jusqu'à ce qu'il ait été ordonné sous-diacre. Le prêtre attaqué du mal caduc doit être interdit de dire la messe jusqu'à ce qu'il soit guéri, si les accès sont fréquents. » — On trouve aussi dans ces lettres plusieurs exemples de pénitences canoniques. Un prêtre ayant tué un autre prêtre devait faire vingt-huit ans de pénitence ; mais le Pape la réduit à la moitié, marquant que les trois premières années il n'entrera point dans l'église ; qu'il est interdit de ses fonctions pour toute sa vie, et qu'il doit entrer dans un monastère pour y accomplir sa pénitence, sous la direction de l'abbé. Un laïque qui a tué un prêtre par lequel il était attaqué à main armée fera dix ans de pénitence, dont il sera sept ans sans entrer dans l'église. Un frère qui sans le vouloir avait été cause de la mort de son frère, et un père qui avait de même tué son fils contre son intention, ne laissent pas d'être condamnés à sept années de pénitence et privés de la sainte communion pendant les trois premières. Dans tous ces cas, on marque les jeûnes et les autres austérités que le pénitent doit pratiquer, et on permet à l'évêque de lui en remettre quelque partie. — Comme on le voit, le Pape Alexandre II ne fut préoccupé qu'à poursuivre les abus, à faire observer les règles de la discipline ecclésiastique, et à maintenir intacts les grands principes de la religion et de la morale.

ALEXANDRE III, Pape, naquit à Sienne, était fils de Rainuce et fut premièrement chanoine de Pise. Comme il était en grande réputation, chéri de tout le monde, enseignant la théologie à Bologne dans le temps même que le fameux Gratien y était (1550), le Pape Eugène le fit venir à Rome et l'ordonna d'abord diacre du titre de Saint-Côme, puis prêtre du titre de Saint-Marc, et enfin chan-

(1547) Bruys, et *Nour. Biog. univ.*, etc.
(1548) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXI, n° 59.
(1549) Epist. 29, 30, 32, 33, 37.
(1550) Sarti., lib. I, c. 2 et 5.

Digitized by Google

celier de l'Eglise romaine; car il était éloquent, instruit et exercé dans les sciences divines et humaines. De plus il était prudent, débonnaire, patient, miséricordieux, doux, sobre, chaste, libéral envers les pauvres, et toujours appliqué à de bonnes œuvres. Tel est celui que Dieu appela à succéder à Adrien IV sur la Chaire de saint Pierre.

I. Après que ce Pape fut mort, en 1159, l'empereur Frédéric Barberousse avait déjà intrigué pour lui donner un successeur (*Voy.* ADRIEN IV, n° XXI); mais les évêques et les cardinaux s'assemblèrent à Saint-Pierre pour l'élection du successeur. Disons d'abord quels étaient alors les principaux règlements en vigueur touchant l'élection du Pontife romain.

D'après la règle ancienne et commune, il fallait le consentement du plus grand nombre des cardinaux. En outre, en 1059, il y avait juste un siècle, le Pape Nicolas II avait rendu en concile le décret suivant : « Appuyé de l'autorité de nos prédécesseurs et de celle des saints Pères, nous statuons et ordonnons que, le Pape venant à mourir, les cardinaux-évêques traitent ensemble les premiers de l'élection, qu'ils y appellent ensuite les cardinaux-clercs, et enfin que le reste du clergé et du peuple y donne son consentement. Nous devons surtout nous souvenir de cette sentence de Léon, notre prédécesseur : *Aucune raison ne permet de compter entre les évêques ceux qui ne sont ni élus par le clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les évêques de la province, avec le jugement du métropolitain.* Or, comme le Siége apostolique est supérieur à toutes les églises du monde, et qu'il ne peut pas avoir de métropolitain, les cardinaux-évêques en tiennent la place (1551). »

Les cardinaux, assemblés à Saint-Pierre, ayant donc délibéré pendant trois jours, s'accordèrent tous, à l'exception de trois, à choisir le cardinal Roland, chancelier de l'Eglise romaine. Son élection fut approuvée par le clergé et par le peuple de Rome, et on le nomma Alexandre III. Aussitôt les évêques d'Ostie, d'Albane, de Porto, de Sabine, avec les cardinaux-prêtres et diacres, le revêtirent de la chape d'écarlate, qui était l'ornement particulier du Pape; et cette cérémonie était comme l'investiture du pontificat. Alexandre résistait et s'enfuyait, protestant de son indignité; mais enfin il fut revêtu de la chape rouge par Odon, le premier des diacres.

II. Les trois cardinaux qui ne consentirent pas à son élection furent Octavien, du titre de Sainte-Cécile; Jean de Morson, du titre de Saint-Martin, et Gui de Crème, du titre de Saint-Calixte, tous trois cardinaux-prêtres. Les deux derniers donnèrent leur voix à Octavien, le cardinal impérial. Octavien donc, qui depuis longtemps aspirait à la Chaire apostolique, se voyant frustré dans son espérance, ne se posséda plus de dépit; à tel point que de ses propres mains, comme un frénétique, il arracha la chape des épaules d'Alexandre et la voulut emporter. Mais un sénateur qui était présent, indigné de cette violence, lui ôta la chape d'entre les mains. Octavien, hors de lui-même, tourna les yeux avec furie vers son chapelain, criant et lui faisant signe de lui apporter la chape rouge dont il s'était pourvu exprès,; puis, ayant ôté son bonnet et baissant la tête, il s'en revêtit avec tant de précipitation que, ne pouvant trouver le capuce, il mit le devant derrière : ce qui fit rire tous les assistants, et dire aux catholiques qu'il était élu à rebours. Aussitôt on ouvrit les portes de l'église, que les sénateurs avaient fermées, et des troupes de gens armés, qu'Octavien avait engagés à prix d'argent, entrèrent avec grand bruit l'épée à la main pour lui prêter main-forte. Le schismatique, n'ayant pour lui ni évêques ni cardinaux, se fit entourer d'une populace en armes. Comme il était d'une famille puissante de Rome et qu'il avait pour lui les deux envoyés de l'empereur, cette violence brutale et concertée n'a rien qui surprenne (1552).

Alexandre et les cardinaux qui l'avaient élu, craignant cette violence tyrannique, se retirèrent dans la forteresse de l'église de Saint-Pierre, où ils demeurèrent neuf jours enfermés et gardés jour et nuit par des gens armés, du consentement de quelques sénateurs gagnés par l'argent d'Octavien. Ensuite, pressés par les clameurs du peuple, les mêmes sénateurs les tirèrent de la forteresse; mais, grâce à l'argent d'Octavien, ce fut pour les transférer dans une prison plus étroite au delà du Tibre, où ils furent environ trois jours. Toute la ville en fut émue; les enfants mêmes criaient contre Octavien: Maudit! fils de maudit! Arracheur de chapel tu ne seras point Pape! Nous voulons Alexandre, que Dieu a choisi! Les femmes répétaient les mêmes paroles, l'appelant hérétique, le chargeant d'injures et faisant contre lui des chansons. Un nommé Brito s'approcha de lui et lui dit hardiment ce distique. *Que fais-tu, insensé Octavien, fléau de la patrie? Pourquoi oses-tu déchirer la robe du Christ? Bientôt tu seras poussière : aujourd'hui vivant, demain tu mourras!* Enfin le peuple, ne pouvant plus souffrir cette horrible iniquité, marcha au lieu où les cardinaux étaient enfermés, conduit par Hector Frangipane et d'autres nobles romains. Ils obligèrent les sénateurs à en ouvrir les portes, et mirent en liberté Alexandre et les cardinaux, qui traversèrent la ville au milieu des acclamations de joie et au son de toutes les cloches, accompagnés de grandes troupes de Romains en armes.

III. Le 27 septembre 1159, ils arrivèrent au lieu nommé les Nymphes, aujourd'hui *sancta Nympha*, à treize milles, ou quatre heures de Rome. Le même jour, qui était

(1551) Labbe, tom. IX, p. 11.

(1552) *Acta et vita Alexand. III*, apud Baron., an. 1159, et Muratori, *Scriptores Rerum Italic*, t. III, p. 448.

Digitized by Google

un dimanche, le Pape Alexandre fut sacré, suivant la coutume, par Hubald, évêque d'Ostie, assisté de cinq autres évêques, savoir : Grégoire de Sabine, Bernard de Porto, Gaultier d'Albane, ceux de Ségni et de Terracine, de plusieurs cardinaux-prêtres et diacres, de plusieurs abbés et prieurs, en présence d'un grand nombre d'avocats, de scriniaires, de chantres, de nobles, et d'une grande partie du peuple romain. En cette cérémonie, on mit sur la tête du Pape, suivant la coutume, le règne, c'est-à-dire la mitre ronde et pointue en cône, entourée d'une couronne (1553).

Les deux ambassadeurs impériaux, le comte palatin Otton et le comte Gui de Blandrate, ayant été témoins de ce qui s'était passé, ne doutaient nullement de l'élection canonique d'Alexandre ; mais ils avaient peur de l'empereur, qu'ils savaient très-ami d'Octavien et hostile aux partisans de l'Eglise romaine : ils en agissaient donc avec le nouveau Pape d'une manière dissimulée et frauduleuse. Alexandre cependant était à Terracine. De là, par le conseil des évêques et des cardinaux, il envoya des nonces à l'empereur Frédéric, encore occupé au siége de Crême. Dans sa lettre, que nous n'avons point, le Pape employait tous les moyens de douceur pour ramener l'empereur à l'amour de l'Eglise ; mais Frédéric était tellement bouffi d'orgueil, que non-seulement il dédaigna de lire la lettre, mais que, comme un furieux, il allait faire pendre les nonces, sans la résistance du duc Guelfe et du duc de Saxe. A la persuasion de ces deux princes il consentit à donner audience aux nonces, écouta la lecture des lettres du Pontife, mais ne daigna pas leur adresser une parole agréable. Tels sont les détails consignés dans les actes et dans la vie du Pape Alexandre, actes et vie qui se trouvent confirmés par les autres monuments de l'époque.

Si nous n'avons pas la lettre du Pape à l'empereur, nous possédons celle qu'il écrivit à Gérard, évêque de Bologne, aux chanoines de son église, aux docteurs en droit, et aux autres de la même ville, où d'ailleurs lui-même avait enseigné. Dans cette lettre Alexandre rapporte les mêmes faits que nous venons de mentionner. Il ajoute qu'Octavien, quoiqu'il eût employé les menaces de l'empereur et la violence des laïques, n'avait encore pu trouver d'évêque qui lui voulût imposer les mains. Ce qui marque que la lettre est écrite vers la fin de septembre, entre le sacre d'Alexandre et celui d'Octavien. Après ce récit, Alexandre exhorte le clergé et les docteurs de Bologne à demeurer fermes dans l'unité de l'Eglise romaine, et à rejeter les écrits qui leur pourraient venir de la part d'Octavien. Il ajoute : « Sachez aussi que, huit jours après notre sacre, qui est le terme que nous lui avions donné pour se reconnaître, nous l'avons excommunié solennellement avec les cierges allumés, lui et tous ceux qui oseront lui imposer les mains pour lui donner une ordination sacrilége (1554). »

IV. Les cardinaux catholiques, c'est-à-dire les cardinaux attachés au Pape Alexandre écrivirent aussi une lettre à l'empereur Frédéric, dans le titre de laquelle ils se nomment au nombre de vingt-deux ; savoir, cinq évêques : Grégoire de Sabine, Ubalde d'Ostie, Jules de Préneste, Bernard de Porto, Gautier d'Albane, c'est-à-dire tous les cardinaux-évêques, excepté Imar de Tusculum, partisan d'Octavien. Ensuite sont les noms de huit cardinaux-prêtres et de neuf diacres. C'est tout ce qu'il y avait alors de cardinaux, avec les cinq du parti d'Octavien, car il n'y en avait point de neutres. Voici en quels termes les vingt-deux cardinaux fidèles parlent à l'empereur Frédéric : « Plus est grande la puissance que Dieu a conférée à Votre Excellence et plus vous êtes élevé en dignité au-dessus des autres mortels, plus aussi Votre Majesté impériale doit honorer en tout la sainte Église romaine, votre mère spéciale et unique, la secourir en tout temps, mais surtout dans le temps de la nécessité. Ce qui est arrivé ces jours derniers dans cette même Eglise romaine, quel attentat inouï y a été commis depuis peu par ceux qu'elle regardait comme ses enfants ; il nous a paru digne et même très-digne de le mander par lettres à Votre Altesse impériale. Notre seigneur de bonne mémoire, le Pape Adrien, ayant payé la dette de la nature le premier septembre, et étant passé de la terre au ciel, trois faux frères, savoir, Octavien, Jean de Saint-Martin et Gui de Crême, qui sont sortis de nous, mais n'étaient pas de nous, se transfigurant en anges de lumière, quoiqu'ils le soient de Satan, ont cherché à déchirer et à mettre en pièce la tunique sans couture du Christ, cette robe que le Christ lui-même demande à son Père dans les psaumes, *de délivrer des lions et des chiens*. Mais le Christ, l'auteur et le chef de l'Eglise, la protége par sa providence, comme son unique épouse, et il ne permet pas que la barque de l'illustre pêcheur, quoique souvent battue des flots, essuie un naufrage. »

Les cardinaux racontent ensuite ce qui s'était passé dans l'élection, employant les mêmes termes que le Pape Alexandre dans sa lettre à l'évêque et aux docteurs de Bologne. Après quoi ils ajoutent : « Votre Majesté doit savoir de plus que le comte palatin Otton, prenant occasion de l'intrusion d'Octavien, nous a persécutés, le Pape Alexandre et nous tous, et s'est efforcé de diviser et de troubler de mille manières, sans aucune cause raisonnable, l'Eglise de Dieu. Car il est entré violemment, avec l'intrus et l'apostat Octavien, dans la Campanie et le patrimoine de saint Pierre, et a fait tous ses efforts pour lui soumettre ces provinces. Nous donc, et avec nous toute

(1553) *Acta et vita Alexand.*, apud Baron. et Muratori.

(1554) Alexandre III, epist. 1, ap. Rad., c. 51.

Digitized by Google

l'Eglise de Dieu, nous supplions Votre Majesté qu'après avoir bien compris et pesé toute la violence de cette intrusion, vous regardiez mûrement de quelle manière vous avez à procéder dans cette affaire, pour le salut de votre âme et l'honneur de l'empire. Considérez de quelle manière vous devez vous conduire envers la sainte Eglise romaine et envers son époux, notre Seigneur Jésus-Christ, sans lequel nul ne peut ni obtenir le royaume terrestre, ni acquérir le royaume éternel; considérez jusqu'à quel point vous devez, par l'office de la dignité impériale, protéger et défendre cette Eglise, par tous les moyens, contre ceux qui l'attaquent, principalement contre les schismatiques et les hérétiques. Quant à nous, nous cherchons à vous honorer de toutes manières comme spécial défenseur et patron de l'Eglise romaine, et nous souhaitons avec l'aide de Dieu augmenter votre gloire par tous les moyens possibles. Mais aussi nous vous supplions instamment d'aimer et d'honorer votre mère, la sainte Eglise romaine, de procurer sa paix et sa tranquillité par tous les moyens en votre pouvoir, et de ne favoriser en aucune façon l'énorme iniquité de l'envahisseur et du schismatique (1555). »

D'après le concert de ces divers monuments, il résulte évidemment que le Pape Alexandre III fut élu par tous les cardinaux présents, à l'exception de trois; que les cardinaux qui le reconnurent comme seul Pape légitime étaient au nombre de vingt-deux, désignés chacun par son nom et son titre; qu'enfin le Pape Alexandre fut élu et sacré canoniquement avant l'antipape. Il n'y avait donc aucun doute raisonnablement possible sur la légitimité de l'un et de l'intrusion de l'autre. Cependant tout cela n'empêcha pas Octavien de s'agiter beaucoup et de troubler l'Eglise pour faire triompher sa cause inique. *Voy.* l'article Octavien, antipape.

V. « Cette division, dit un historien anglais contemporain (1556), aurait pu certainement se guérir en peu de temps, et le petit nombre céder et se réunir à la multitude, si l'empereur Frédéric, par une vieille haine contre Roland, ne pouvant supporter Alexandre, n'eût entrepris de protéger et favoriser de toute manière le parti d'Octavien. Après quoi il ordonna aux évêques de ses Etats, c'est-à-dire aux Italiens et aux Allemands, de se réunir à Pavie comme pour discuter et examiner quel parti était le meilleur, mais dans la réalité pour écraser le parti d'Alexandre, approuver l'autre, et célébrer prématurément la victoire du soi-disant Victor (1557). Il manda également les parties pour recevoir le décret du concile. » Ainsi s'exprimait, dans ce temps même, Guillaume de Neubrige, né en 1136. *Voy.* son article.

Que le jugement de cet auteur anglais sur l'empereur Frédéric fût très-juste, la suite des événements le fait voir. Ce prince, qui était encore occupé au siége de Crème, voulut profiter de l'occasion pour anéantir la liberté que le Seigneur lui-même a donnée à son Eglise, et faire un Pape à son gré: ce sont les paroles des actes du Pape Alexandre. Frédéric manda donc, le 23 octobre, aux évêques de ses Etats de se trouver à Pavie pour l'octave de l'Epiphanie de l'année suivante, 1160, époque qui fut reculée jusqu'au 2 février, fête de la Purification. Il ajoutait dans sa lettre, qu'il priait également les évêques de France, d'Angleterre, d'Espagne, de Hongrie et de Danemarck, de s'y trouver, afin de juger en commun quel était le Pape légitime. Mais c'étaient là des paroles en l'air; car nous le verrons déclarer nettement que c'était aux évêques allemands, ou plutôt à lui seul, à décider cette affaire.

Il écrivit en même temps au Pape Alexandre et à l'antipape Octavien pour leur ordonner de se rendre au concile avec leurs cardinaux; mais il affectait une différence essentielle entre l'un et l'autre: dans sa lettre à Octavien il lui donnait le nom de Pape, tandis qu'il n'écrivait au Pape Alexandre que comme au chancelier Roland. Cette affectation seule montrait clair comme le jour que la convocation du concile n'était qu'un jeu pour tromper le monde chrétien et le faire servir à son ambition sacrilége; cette affectation seule, qui préjugeait la question, suffisait pour le récuser, lui et son concile, y eût-il raison d'en convoquer un. La conduite de ses ambassadeurs le confirme (1558).

Ils étaient deux, l'évêque de Prague et celui de Verden. Arrivés à Anagni, où était le Pape Alexandre, ils entrèrent dans son palais, s'assirent devant lui avec les cardinaux et plusieurs autres, tant clercs que laïques, sans lui rendre le respect convenable à sa dignité, parce qu'ils ne le reconnaissaient point pour Pape. Ils dirent leur commission et présentèrent la lettre scellée d'or, où Frédéric parlait, non comme avocat et défenseur de l'Eglise, mais comme juge et maître, et comme ayant puissance sur le Pape et sur l'antipape. Ainsi, on lut dans cette lettre que l'empereur avait convoqué les personnes catholiques de cinq royaumes, et qu'il ordonnait aux deux contendants de se trouver à Pavie en sa présence, à l'octave de l'Epiphanie, afin d'y entendre et de recevoir ce qui serait décidé dans cette cour. C'était certes trancher du maître et se faire chef spirituel, n'étant que chef temporel.

VI. Aussi les cardinaux furent-ils troublés à la lecture de cette lettre, dont ils comprirent immédiatement toute la portée. Ils virent à craindre de toutes parts: d'un côté la persécution d'un prince puissant, de l'autre, la liberté de l'Eglise détruite. Mais

(1555) Radevic, lib. II, c. 50.

(1556) Wilhelm. Neubrig., lib. II, c. 9, apud Pagi, an. 1159, n° 10.

(1557) L'antipape Octavien avait pris le nom de *Victor*.

(1558) M. l'abbé Rohrbacher, liv. LXIX.

Digitized by Google

ils ne se découragèrent point, sachant que la victoire resterait à la cause de la vérité et de la justice, et connaissant la puissance bien autrement grande de la force morale sur la puissance brutale de la force humaine! En effet, après une longue délibération, ils furent tellement inspirés et fortifiés tous par la grâce de Dieu dans l'unité de la foi catholique et dans l'obéissance du Souverain-Pontife, qu'ils résolurent unanimement, s'il était nécessaire, de s'exposer aux plus grands périls pour maintenir la liberté de l'Eglise.

Comme les envoyés du roi Frédéric pressaient pour avoir une réponse, le Pape Alexandre III dit devant tout le monde : « Nous reconnaissons l'empereur, suivant le devoir de sa dignité, pour avocat et défenseur de la sainte Eglise romaine; et, si lui-même n'y met obstacle, nous prétendons l'honorer par-dessus tous les princes de la terre, sauf l'honneur du Roi des rois, du Seigneur des seigneurs, qui peut perdre le corps et l'âme et précipiter dans la géhenne éternelle du feu. C'est pourquoi, l'aimant et désirant l'honorer comme nous faisons, nous sommes étonnés qu'il nous refuse, ou plutôt à saint Pierre, l'honneur qui nous est dû. Car il s'est écarté bien loin de la coutume de ses prédécesseurs et a passé les bornes de sa dignité en convoquant un concile à l'insu du Pontife romain, et en nous ordonnant de nous trouver en sa présence, comme un homme qui aurait puissance sur nous. Or, Jésus-Christ a donné à saint Pierre, et par lui à l'Eglise romaine, ce privilége transmis aux saints Pères et conservé jusqu'à présent, à travers la prospérité et l'adversité, et jusqu'à effusion du sang lorsqu'il a fallu : c'est qu'elle juge les causes de toutes les Eglises sans avoir été jamais soumise au jugement de personne. Nous ne pouvons donc assez nous étonner que ce privilége soit attaqué par celui qui devrait le défendre contre les autres; la tradition canonique et l'autorité des Pères ne nous permettent pas d'aller à sa cour et de subir son jugement; les avoués des moindres églises et les seigneurs particuliers ne s'attribuent pas la décision de ces sortes de causes, mais ils attendent le jugement de leurs métropolitains ou du Siége apostolique. C'est pourquoi nous serions très-coupables devant Dieu, si par notre ignorance ou notre faiblesse nous laissions réduire en servitude l'Eglise que le Christ a rachetée au prix de son sang. Nos Pères ont versé le leur pour défendre sa liberté : nous sommes prêts, s'il le faut, à subir les derniers périls, à l'exemple de nos Pères (1559). »

Les deux évêques allemands envoyés par l'empereur Frédéric, irrités de la réponse ferme du Pape Alexandre, allèrent à Ségni trouver l'antipape Octavien, et lui baisèrent les pieds. Otton, comte palatin, qui commandait tous les Allemands qui étaient à Rome, en fit autant, ce qui rehaussa beaucoup le courage de l'antipape, mais aussi justifiait de plus en plus le refus du Pape véritable de soumettre la cause de l'Eglise universelle au tribunal de pareils gens.

VII. Frédéric, s'étant déclaré d'avance pour l'antipape, fit beaucoup d'efforts pour entraîner dans la même erreur les autres rois, spécialement le roi d'Angleterre, avec lequel il était lié d'amitié et même de parenté; mais ce fut en vain. Un évêque de France, Arnoul, de Lisieux, avait pris les devants et gagné ce prince à la cause de l'Eglise. Il s'était déjà distingué par ses lumières, son zèle et son courage, du temps de saint Bernard, pour le Pape Innocent II et contre l'antipape Anaclet. Dès qu'il apprit la promotion d'Alexandre III, il lui écrivit une lettre très-remarquable, dont nous avons parlé. *Voy.* l'article ARNOUL, évêque de Lisieux, n° II.

Cette lettre avait été écrite avant qu'il fût question du concile de Pavie et avant qu'on sût positivement que l'empereur s'était déclaré pour l'antipape. Suivant les conseils de l'évêque Arnoul, le Pape Alexandre envoya des légats de tous côtés : en France et en Espagne, trois cardinaux, deux prêtres : Antoine du titre de Saint-Marc, et Guillaume, de Saint-Pierre-aux-Liens, et, avec eux, Odon, diacre du titre de Saint-Nicolas; en Orient, Jean, du titre de Saint-Pierre et de Saint-Paul; en Hongrie, Jules, évêque de Palestrine, et Pierre, de Saint-Eustache, diacre; à Constantinople, Tiburce avec Ardéric, diacre de Saint-Théodore. La vérité de l'élection pontificale ayant été ainsi divulguée et mise hors de doute, le roi de France, Louis, et Henri, roi d'Angleterre, reconnurent Alexandre pour père et pasteur de leurs âmes. Les rois d'Espagne, de Sicile, de Jérusalem, de Hongrie, et l'empereur des Grecs, avec les patriarches, les évêques, les princes, tout le clergé et le peuple qui leur était soumis, s'accordèrent pareillement à reconnaître en lui le Pape, le vicaire du Christ et le successeur catholique du bienheureux Pierre. Le seul Frédéric, dit empereur, avec ses complices, demeura dans l'obstination de son erreur, attaquant avec violence et persécutant avec fureur le même Pontife, ainsi que tous ceux qui tenaient courageusement pour lui (1560). C'est ainsi que les actes s'expriment sur les légations que le Pape Alexandre envoya dans les diverses parties du monde.

Quant aux légats envoyés aux rois de France et d'Angleterre, Arnoul, de Lisieux, parle du succès de leur mission dans une lettre adressée aux cardinaux qui étaient avec le Pape Alexandre. — *Voy.* son article, n° IV. — Après avoir rapporté le détail de cette mission, Arnoul s'exprime en ces termes de l'élection de l'antipape par ses complices : « La divine sagesse a pourvu à son Eglise avec une bonté particulière, en rendant la vérité manifeste à tout le monde, de telle sorte que la simplicité ne peut alléguer à l'ignorance ni à la malignité quoi que ce soit de plausible. Si ceux qu'une profane

(1559) *Acta Alexandri III*, apud Baron., 1159.

(1560) *Acta* apud Baronius, an. 1159, n° 63.

Digitized by Google

ambition a séparés de l'unité catholique étaient défendus, soit par le nombre, soit par la renommée, soit par une forme quelconque d'élection, il y aurait peut-être pu avoir quelque occasion d'erreur; mais, de toute l'universalité, il n'y a eu que trois à être séduits, et ceux-là encore que l'Eglise semblait plutôt supporter que de s'en glorifier en rien, attendu qu'ils ne se recommandaient ni par la vertu ni par la science. » Et ici Arnoul juge ces trois schismatiques avec une grande sévérité; il rapporte même sur leur vie des détails intimes qui affligent dans des hommes de ce caractère. Puis, l'évêque de Lisieux termine ainsi : « Tel est le nombre, telle est la sagesse, tel est le vénérable et sacré collége qui, malgré l'opposition de tout le monde, ont prétendu faire servir l'Eglise de Dieu, l'épouse sans tache de son bien-aimé Fils, à leur volupté propre, et la transporter de la droite du Monarque suprême dans les embrassements exécrables de Satan. La liberté que le Christ a rachetée au prix de son sang, eux l'ont prostituée, afin que l'Eglise, qui par son droit a toujours dominé sur les princes, fût asservie au caprice de son officier (1561). » Ainsi parlait d'Octavien et de ses complices le savant évêque de Lisieux.

En Angleterre, où l'on ne connaissait pas encore si bien l'état des choses, il y avait de l'incertitude dans les esprits. On le voit par les lettres que l'archevêque Thibaut de Cantorbéry, ou plutôt Jean de Salisbury, son secrétaire, écrivit au roi d'Angleterre, en Normandie (1562). On voit aussi par ces lettres que, s'il y eut de l'hésitation en Angleterre, ce ne fut que dans les premiers moments et lorsqu'on ne savait pas encore comment les choses s'étaient passées. A mesure qu'on reçut des renseignements certains, l'hésitation diminua, tout le monde fut porté pour Alexandre; la seule inquiétude qu'on avait, c'est que le roi ne se laissât prévenir par l'empereur. Ce qu'on remarque surtout avec plaisir dans les lettres de l'archevêque, c'est l'amour de Dieu et de son Eglise, c'est la crainte de faire quelque chose contre la justice et la vérité.

VIII. En Orient, Alexandre fut aussi reconnu. Son légat, nommé Jean, cardinal-prêtre du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul, vint à Biblus ou Giblet avec quelques Génois, vers la fin de l'an 1159. Pour avoir la permission d'entrer dans le royaume de Jérusalem comme légat, il fit sonder auparavant l'esprit du roi Baudouin et des autres seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers. Après une grande délibération on lui manda de demeurer et de ne pas entrer dans le royaume jusqu'à ce qu'on lui fît savoir, par l'avis commun des prélats et des seigneurs, ce qu'il devrait faire. Cependant on convoqua un concile à Nazareth, où se trouvèrent Amauri, patriarche de Jérusalem, avec les autres prélats, et le roi avec quelques seigneurs. Aucun des pontifes latins d'Orient, ni du patriarcat de Jérusalem, ni de celui d'Antioche, ne s'était encore déclaré ouvertement; mais ils ne laissaient pas en secret de favoriser l'un ou l'autre parti. Lors donc qu'on eut commencé à délibérer sur une affaire aussi grave, comme il arrive d'ordinaire en ces cas, les avis furent partagés : les uns disaient qu'il fallait reconnaître Alexandre et recevoir son légat comme soutenant la meilleure cause; et Pierre, archevêque de Tyr, était à leur tête : les autres préférèrent Victor, disant qu'il avait toujours été ami et protecteur du royaume de Jérusalem, et ne voulurent point absolument que le légat fût reçu. Le roi prenait un avis moyen avec les seigneurs et quelques prélats; et, de peur de faire un schisme dans l'Eglise d'Orient, il proposait de ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre; d'accorder au légat de visiter les saints lieux comme pèlerin, sans marques de légation, et de demeurer dans le royaume jusqu'à la première occasion de repasser, à laquelle il serait obligé de partir. Le roi disait : « Le schisme est nouveau, et le monde ne connaît pas encore quelle cause est la meilleure : il est dangereux de se déterminer dans une affaire douteuse. D'ailleurs on n'a pas besoin d'un légat dans ce royaume, pour être à charge par sa dépense aux églises et aux monastères, et les appauvrir par ses exactions. » C'était le sentiment du roi; et, quoiqu'il parût le plus utile, l'avis de ceux qui voulaient que le légat fût reçu l'emporta. Il fut donc appelé et vint dans le royaume, où, plus tard, il fut incommode à plusieurs qui s'étaient réjouis de son arrivée (1563). Ce sont les paroles de Guillaume, archevêque de Tyr.

Le patriarche Amauri écrivit en son nom et au nom de ses suffragants une lettre synodale qu'il adressa au Pape Alexandre, et dans laquelle il lui mande qu'ils ont tous *loué et approuvé sa sainte et légitime élection*, et qu'ils la louent et l'approuvent *d'un parfait concert*. — *Voy.* l'article AMAURI, patriarche de Jérusalem. — Alexandre III était donc reconnu dans plusieurs parties de l'Eglise universelle : nous verrons plus loin qu'il le fut encore dans beaucoup d'autres.

IX. Cependant le concile ou plutôt le conciliabule que l'empereur Frédéric avait convoqué à Pavie, pour l'octave de l'Epiphanie 1160, se tint en effet, non point à l'époque indiquée, mais un mois plus tard. La cause de ce retardement fut la prise de la ville de Crême, que Frédéric n'emporta qu'après six mois de siége, et qu'il brûla le 27 janvier 1160. En sorte que son concile ne commença de fait que le 5 février, qui était le vendredi avant le jour des Cendres; et il offrit un nouvel et bien manifeste exemple de l'esprit qui a le plus généralement animé les puissances tempo-

(1561) Arnulph. Luxoviens. epist. ad cardinales, *Bibl. PP.*, tom. XXII, p. 1515, et apud Baron. an. 1159.

(1562) Apud Joan. Sarisb. epist. 44, *Bibl. PP.*, tom. XXIII, et epist. 48.

(1563) Guill. Tyr., l. XVIII, c. 29.

Digitized by Google

relles contre l'indépendance et la liberté de l'Eglise : nous devons donc nous y arrêter.

Il est vrai que nous ne savons pas au juste ce qui s'est passé dans ce conciliabule, car les actes qui nous en restent renferment des fausselés évidentes. Toutefois, nous avons l'opinion générale des contemporains. Or, entre plusieurs autres, trois écrivains non suspects nous le font connaître ; ce sont, l'Anglais Guillaume de Neubrige, l'Allemand Radevic de Frising, et le poëte Gunther.

Le premier s'exprime en ces termes : « Le soi-disant Victor y vint comme pour subir le jugement; mais Alexandre, à qui, sous le nom de jugement, on préparait un préjugé et un préjudice, s'y refusa, non-seulement avec prudence, mais encore avec liberté. Des évêques donc, tant du royaume teutonique que de celui d'Italie, avec une multitude de prélats inférieurs, *par ordonnance impériale*, s'assemblèrent à Pavie *pour plaire à l'empereur*, qui s'y montra terrible, avec ses ducs. Tout ce qui pouvait aider la cause d'Alexandre, personne ne l'alléguait, ou même les évêques le supprimaient *par le silence;* quant à ce que la vérité ne fournissait point à l'autre parti, *ils y suppléaient par l'artifice.* » Ainsi s'exprime le contemporain Guillaume de Neubrige.

L'honnête Radevic de Frising, qui continuait l'histoire du règne de Frédéric, commencée par son évêque Otton, et qui adressait cette continuation à Frédéric lui-même, arrivé à l'affaire du schisme et du conciliabule de Pavie, rapporte les pièces principales de part et d'autre, en protestant qu'il ne veut point faire le juge, et puis, comme honteux de son héros, il termine brusquement son histoire. Le poëte Gunther ou Gonthier, qui chantait en dix livres d'assez beaux vers les grandes actions de Frédéric, va plus loin : il passe sous silence le conciliabule de Pavie, approuve l'élection d'Alexandre, et blâme hardiment celle d'Octavien (1564). Cette conduite des deux écrivains allemands dit beaucoup et leur fait honneur : nous la proposons pour modèle à beaucoup d'hommes qui, de nos jours, n'oseraient prendre parti pour la vérité et la justice contre le mensonge et l'hypocrisie, tant l'abaissement des caractères se fait, hélas, de plus en plus aujourd'hui !...

X. Nous avons déjà vu (n° V), et nous venons de voir, avec Guillaume de Neubrige, que Frédéric mandait ses évêques à son concile, beaucoup moins pour examiner et discuter l'affaire que *pour enregistrer et exécuter la décision impériale déjà prise.* En effet, et dans ses lettres d'invitation, et par ses ambassadeurs, Frédéric avait qualifié et traité Octavien de Pape, et Alexandre de simple chancelier, ce qui était bien décider la chose. Or, de combattre cette décision une fois prise par un despote à la tête de cent mille hommes, de contredire un despote habitué à brûler des villes, à pendre les prisonniers et les otages, à clouer à ses machines de guerre des enfants et des prêtres, cela n'eût pas été prudent à des évêques de cour : ils n'eurent donc garde de le faire (1565).

Comme, dans ses lettres de convocation, l'empereur annonçait à ses prélats qu'il invitait également les évêques de France, d'Angleterre et d'Espagne, on devait croire naturellement que, dans une occasion aussi solennelle et pour une affaire aussi grave, les évêques arriveraient par centaines de tous les pays. Deux écrivains non suspects, l'Allemand Radevic et l'Italien Otton Morena, tous deux, le second surtout, favorables à Frédéric, nous apprennent qu'il s'y en trouva, tout compté, environ cinquante, savoir : un patriarche, neuf archevêques, et trente-huit ou trente-neuf évêques. Encore verrons-nous que sur ces cinquante ou plutôt ces quarante-huit, il y en eut plus d'un, non-seulement d'absent, mais encore d'opposant. Et toutefois le conciliabule, dans sa lettre synodale, avance que le nombre des évêques qui furent présents et qui consentirent par écrit fut de cent cinquante-trois ; ce qui montre quelle confiance mérite cette pièce ; car de quarante-huit ou quarante-neuf à cent cinquante-trois, il n'y a que cent cinq ou cent quatre de différence (1566).

L'empereur Frédéric étant donc arrivé à Pavie, après avoir brûlé Crème, exhorta les évêques à se préparer au concile par des jeûnes et des prières; puis, les ayant assemblés et s'étant assis, il leur dit : « Quoique je sache que j'ai, comme empereur, le pouvoir *d'assembler des conciles*, principalement en un si grand péril de l'Eglise, je vous laisse toutefois la décision de cette affaire importante. Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, et ce n'est pas à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduisez-vous donc en cette affaire comme n'ayant à en rendre compte qu'à lui. » L'empereur, ayant ainsi parlé, sortit du concile, qui était composé de cinquante, tant archevêques qu'évêques, et d'une grande multitude d'abbés et de prévôts. Il y avait aussi des envoyés du roi de France et du roi d'Angleterre, et des députés de divers pays, lesquels promettaient, dit-on, que tout ce qui serait décidé par le concile serait reçu chez eux sans difficulté (1567).

Pour l'examen sérieux et l'éclaircissement de cette affaire il y avait deux pièces importantes et officielles : les deux lettres respectives et contradictoires, d'un côté des cinq cardinaux de l'antipape Octavien, de l'autre des vingt-deux cardinaux du Pape Alexandre. Le bon sens et la bonne foi demandaient que l'on commençât par confronter et vérifier ces deux pièces capitales : ce

(1564) Apud Baron., an. 1160, n° 30.

(1565) M. l'abbé Rohrbacher, liv. LXIX, ou tom. XVI, p. 136.

(1566) Radevic, l. II, c. 64. Voir Otton Morena et la lettre synodale tout entière. Mansi, *Concil.*, tom. XXI, p. 1130-1138.

(1567) Radevic, l. II, c. 62, 64, 71 et 72. Apud Baron., Labbe et Mansi.

Digitized by Google

qui était d'autant plus aisé, qu'il y avait présent au moins un signataire de chacune d'elles. L'évêque Imar de Tusculum, le premier signataire des cinq, assistait au concile; Guillaume de Pavie, cardinal-prêtre de Saint-Pierre-aux-Liens, un des vingt-deux signataires, se trouvait à Pavie dans sa famille, et assistait comme curieux à l'assemblée des évêques impériaux. On avait donc un moyen facile de vérifier ces deux pièces décisives et d'en éclaircir les contradictions. Le bon sens et la bonne foi demandaient avant tout qu'on en profitât : il n'en fut pas même question, au moins d'après la teneur des actes.

L'unique pièce dont on s'occupa à Pavie fut une espèce de factum ou de mémoire au nom de certains chanoines, prêtres ou clercs de l'église de Saint-Pierre de Rome, apporté par deux d'entre eux, et adressé à l'empereur et aux prélats du concile. Ce mémoire contient à peu près les mêmes choses que la lettre des cinq cardinaux schismatiques. Il y a cependant ceci de plus : les chanoines conviennent qu'Otton, cardinal-diacre de Saint-Georges; Adeldald, cardinal des Saints-Apôtres, et Jean de Naples, avaient pris la chape et s'étaient efforcés d'en revêtir le chancelier Roland; mais ils soutiennent que la plus saine et la meilleure partie des cardinaux les en avaient empêchés pour élire Octavien. Ils disent la plus saine partie, n'osant dire la plus grande. Par où l'on voit, d'après le témoignage même des schismatiques, que le Pape Alexandre fut élu le premier, qu'il le fut par le plus grand nombre, que les cardinaux de la majorité s'efforcèrent de le revêtir de la chape, que la minorité s'y opposa de force, et qu'Octavien fut élu par cette minorité factieuse. Telle est la conclusion que le bon sens et la bonne foi tireront naturellement de ce fait. Les chanoines schismatiques citaient pour témoins de ce qui s'était passé, Otton, comte palatin; Gui, comte de Blandrate, et le prévôt Hébert, envoyés de l'empereur, c'est-à-dire qu'ils citaient pour témoins leurs complices.

XI. Après qu'on eut agité pendant cinq jours la question importante des deux élections, le sixième, on lut publiquement une espèce d'information assez singulière. On n'y examinait point lequel avait été élu le premier et par le plus grand nombre, seul moyen et moyen facile de terminer l'affaire : on s'y attache uniquement à soutenir qu'Alexandre n'avait pas été revêtu solennellement de la chape rouge; on cite pour cela plusieurs témoins, tant clercs que laïques, mais dont la plupart ne parlent que par ouï-dire. Certainement, quand des évêques réunis en concile, au lieu de s'attacher aux points capitaux, décisifs, et certains d'une affaire, ne s'attachent qu'à une circonstance minutieuse et équivoque, ils prouvent contre eux-mêmes et contre le parti qu'ils prennent.

Après que l'affaire eut été examinée de cette façon pendant sept jours, le conciliabule prononça contre le Pape Alexandre, absent et non représenté, et en faveur de l'antipape Octavien, qui était présent et avait des défenseurs de sa cause. La sentence fut portée à l'empereur, qui ne manqua pas, le lendemain, 12 février 1160, de la recevoir et de l'approuver : c'était la sienne. On appela l'antipape à l'église; l'empereur le reçut à la porte, lui tint l'étrier comme il descendait de cheval, le prit par la main, le conduisit jusqu'à l'autel, et lui baisa les pieds; les évêques schismatiques en firent autant. Le jour d'après ils firent plus, et lancèrent contre le véritable chef de l'Église un anathème qui ne tomba que sur eux. Alors ils écrivirent une lettre synodale à tous les rois, princes, évêques et simples fidèles. Ils y prétendent, comme les cinq cardinaux schismatiques dans leur lettre, qu'Alexandre avait été élu seulement par quatorze cardinaux, et Octavien par neuf, ce qui donnait toujours la majorité au premier et tranchait la question. Ils ajoutent que, si plusieurs de ces neuf se sont ensuite attachés à Alexandre, ce fut par la séduction de l'argent. Oui, pour excuser son petit nombre, le parti de l'empereur, c'est-à-dire le parti de la force, de la richesse, de la faveur, accuse le parti d'Alexandre, le parti de la faiblesse, de la pauvreté et des souffrances, de s'attirer le grand nombre par la faveur, la richesse et la force! Certes, se défendre par de pareilles raisons, c'est se condamner soi-même (1568).

La lettre synodale du conciliabule de Pavie porte les souscriptions du patriarche d'Aquilée, des archevêques de Mayence, de Brême, de Trèves, de Cologne, de Magdebourg, d'Arles, de Lyon, de Vienne, de Ravenne; des rois d'Angleterre, de Hongrie, de Bohême et de Danemark, ainsi que des évêques de Fermo, de Ferentine, de Mantoue, de Bergame et de Fayence. Mais plusieurs de ces souscriptions sont certainement fausses : ce qui rend douteuses la plupart des autres, comme le prouve l'historien (1569) que nous suivons principalement dans ce récit des intrigues impériales et des faiblesses épiscopales contre Alexandre III.

Frédéric Barberousse écrivit lui-même à saint Eberhard, archevêque de Salzbourg (*Voy.* son article), et à ses suffragants, une lettre où il insiste principalement sur une prétendue conjuration faite contre lui du vivant du Pape Adrien IV par le chancelier Roland. Mais on comprend que c'était un prétexte pour excuser ses violences. Eberard, évêque de Bamberg, et Henri, prévôt de Berthugade, tous deux attachés à l'empereur, écrivirent aussi au saint archevêque de Salzbourg pour le gagner à leur cause, en lui faisant une fausse peinture de ce qui s'était passé à Pavie. La lettre du second, c'est-à-dire de Henri, contient les particularités suivantes : Le patriarche d'Aquilée et quelques autres ont obéi à cause des besoins

(1568) Mansi, tom. XXI, p. 1155-1158.

(1569) M. Rohrb., t. XXIX tom. XVI, p. 159, 160.

Digitized by Google

et des périls de l'empire dont il a été parlé, et *sauf la censure à venir de l'Eglise catholique.* Les évêques de Bamberg, de Passau et de Ratisbonne, ont imité le patriarche. Pour la confirmation de ce qui a été fait, on envoie des députés, savoir : l'archevêque de Cologne en France, l'évêque de Verdun en Espagne, et celui de Prague en Hongrie. L'empereur Frédéric envoya aussi aux rois d'Angleterre, de Danemark, et de Bohême, et à l'empereur Manuel (1570).

Quant à ses propres Etats, c'est-à-dire l'Allemagne et l'Italie, il y publia un édit par lequel il ordonnait à tous les évêques de reconnaître son antipape Victor, sous peine de bannissement perpétuel. Cette ordonnance retentit durement par toute l'Italie. Alors tous ceux qui avaient l'esprit de ferveur aimèrent mieux souffrir l'exil et la persécution pour Dieu et pour maintenir l'unité de la foi que d'adhérer pacifiquement aux schismatiques, et de jouir des richesses et des honneurs qu'on leur offrait. Il se fit donc un trouble extrême dans l'Eglise, les catholiques fuyant et abandonnant leurs églises et leur patrie. A leur place on introduisait par violence les complices de l'antipape.

XII. Quant au Pape légitime, fort de son droit, appuyé sur la justice et sur la vérité, il ne fai lit point. Au contraire, plus la persécution devenait violente, plus Alexandre III se montra ferme. Il avertit l'empereur plusieurs fois et avec bonté de revenir de son erreur : il le trouva rebelle et opiniâtre. Alors, le jeudi saint 1160, dans la ville d'Anagni, assisté des évêques et des cardinaux, il l'excommunia solennellement comme le principal persécuteur de l'Eglise; et, jusqu'à ce qu'il vint à résipiscence (1571), il délia du serment de fidélité tous ceux qui le lui avaient prêté, et cela, suivant l'ancienne coutume de ses prédécesseurs. En même temps il renouvela l'excommunication contre Octavien et ses complices; et, pour dissiper les mensonges qu'ils avaient répandus de tous côtés, il envoya des légats en diverses provinces (1572).

Si, dans cette persécution, comme dans toutes les autres, l'Eglise vit parmi ses ministres et ses pontifes plus d'un individu faible, équivoque, mercenaire, plus courtisan que prêtre ou évêque, Dieu y suscita de son côté plus d'un homme puissant en œuvre et en parole, comme les prophètes d'autrefois, comme les Athanase et les Basile des premiers siècles chrétiens. De leur nombre et à leur tête se montre saint Eberhard, archevêque de Salzbourg.

Ce saint, après un long examen, reconnut et suivit toujours Alexandre; et la raison qu'il en donnait était le consentement de toute l'Eglise. Il lui écrivit en ces termes :

« Le Dieu de gloire se montre toujours aussi admirable que tout-puissant dans ses œuvres; car il dépose les puissants du trône, et élève les humbles; il appelle ce qui n'est pas, comme ce qui est; nul n'ose lui dire : Pourquoi faites vous ainsi? quoiqu'il y en ait beaucoup qui tentent de regimber contre ce qu'il fait. Aussi ces prodigieux soulèvements de la mer qui pensaient briser la barque de Pierre, c'est-à-dire la sainte Eglise catholique, il les a fait désenfler par un signe de sa puissance, et a établi un port tranquille là où la tempête était la plus menaçante. Car cette statue de Babylone, nous voyons que les fils de la captivité non-seulement ne l'adorent pas, mais qu'ils s'en moquent, et que l'incendie des menaces est tempérée sur les trois enfants par la rosée de la consolation divine. Voilà, très-saint Père, ce que nous vous écrivons pour le moment, désirant que Votre Paternité sache que nous, et plusieurs autres qui ont l'intelligence plus saine, prévenus et secondés par la grâce de Dieu, nous ne nous écarterons point de l'unité de l'Eglise, à qui Dieu vous a donné pour chef. Que le Seigneur conserve Votre Sainteté longtemps bien portante (1573). »

Un autre saint archevêque se montra ouvertement aussi pour Alexandre : nous voulons parler de saint Pierre de Tarentaise. Le schisme ayant éclaté comme il était dans les terres de l'empire, il fut presque le seul archevêque qui résistât aux schismatiques et demeurât paisible dans son église. Il en ramena même un grand nombre à l'unité catholique, allant dans les provinces voisines et prêchant avec une grande liberté. L'empereur le respectait autant qu'il persécutait cruellement les autres catholiques. Et comme les schismatiques lui en faisaient des reproches et lui disaient que c'était ruiner sa propre cause que d'honorer un homme qui la combattait, qui les signalait comme des hérétiques et les frappait d'anathème, il leur répondit : « Si je résiste aux hommes qui le méritent, voulez-vous que je m'oppose aussi à Dieu? » Herbert, archevêque de Besançon, était, en ces contrées, le plus ardent des schismatiques. L'empereur étant venu dans cette ville, l'archevêque Pierre l'y vint trouver, et l'exhorta à cesser la persécution contre les catholiques, particulièrement contre les religieux. Et comme le peuple de la ville et des lieux voisins venait en foule honorer le saint prélat, il leur ordonna de prier en commun que Dieu convertît l'archevêque Herbert, ou qu'il en délivrât l'Eglise. Ils prièrent, et Herbert mourut quatre ou cinq jours après. Ainsi, Alexandre III avait pour lui tout ce qu'il y avait de plus saint dans l'Eglise : c'était là un signe qui aurait dû frapper ceux qui avaient le malheur de résister!

(1570) Radevic, lib. II, c. 72.

(1571) Joan. Sarisb., epist. *Voy.*, sur les suites de l'excommunication de Frédéric Barberousse, notre *Manuel de l'histoire des conciles*, etc., 1845, in 8°, p. 478, note 1.

(1572) *Acta et Vita* apud Baron., an. 1160; apud Muratori, tom. IV.

(1573) Martène, *Thesaur. nov. Anecdot.*, tom. I, p. 452 et 453.

Digitized by Google

XIII. Le Pape étant informé du zèle avec lequel le saint archevêque de Tarentaise s'était déclaré contre les schismatiques, le fit venir auprès de lui. Pierre, se rendant auprès du Pape, consolait les catholiques dans la Toscane et le reste de l'Italie, comme il avait fait en Bourgogne et en Lorraine, et confondait partout les schismatiques, prêchant publiquement contre eux dans les villes mêmes dont les évêques étaient du schisme; car il était écouté du peuple avec une dévotion merveilleuse, et soutenait ses discours par des miracles. Le Pape lui rendit plus d'honneur qu'à aucun autre, et il n'y eut point alors d'évêque si admiré, si respecté, si chéri de l'Eglise romaine; personne en cette cour n'attendait de lui des libéralités, elles n'étaient que pour les pauvres. Il y eut toutefois un seigneur qui l'attaqua au retour, voulant profiter d'environ cinq chevaux qu'il avait, et de son petit équipage; mais, comme il courait après, son cheval tomba et se rompit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même; il suivit le saint évêque, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon, attribuant à sa bonté de ce qu'il n'avait pas péri lui-même au lieu de son cheval (1574).

Tout l'ordre de Cîteaux, dont était saint Pierre de Tarentaise, s'était déclaré comme lui pour le Pape Alexandre. Cet ordre avait alors plusieurs évêques, plus de sept cents abbés, et une multitude innombrable de moines. Leur autorité fut très-utile au Pape. De quoi l'empereur, irrité, publia une ordonnance que tous les Cisterciens qui étaient dans son royaume en sortissent, ou reconnussent l'antipape Victor. Ce qui obligea un grand nombre d'abbés, avec leurs communautés entières, de se réfugier en France (1575).

L'autorité des Chartreux fut aussi d'un très-grand poids contre les schismatiques. Cet ordre fut le premier qui reconnut le Pape Alexandre, et il se décida principalement par les soins de deux de ses religieux; l'un se nommait Geoffroi, l'autre était saint Anthelme. Ils travaillèrent si utilement, que les prieurs et les autres moines de leur institut, après avoir longtemps hésité, promirent obéissance au Pape Alexandre, et ils affermirent dans le bon parti plusieurs évêques. L'empereur l'ayant su, prit saint Anthelme en aversion et le fit excommunier par l'antipape. Le biographe d'Anthelme fait cette réflexion : « Ce saint eut la gloire de combattre courageusement pour l'unité catholique contre l'antipape Octavien, qui, aveuglé par une ambition diabolique, envahit le siége du prince des apôtres, et, ce qui est plus exécrable encore, *livra l'Eglise à la puissance impériale.* »

Ainsi, dans l'empire d'Allemagne, où le schisme s'appuyait de toute la puissance impériale, Dieu suscite, pour combattre le schisme et diriger les hommes de bonne volonté dans la voie du salut et de l'unité catholique, trois hommes qui par leurs seules vertus sont plus puissants que l'empereur et que l'empire. Mais ces trois hommes étaient des saints! Ailleurs, l'Eglise voyait d'autres hommes de zèle défendre sa cause.

XIV. Henri, cardinal-prêtre, qui avait été moine à Clervaux; Odon, cardinal-diacre, et Philippe, abbé de l'Aumône, monastère de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Chartres, écrivirent une lettre générale à tous les prélats et à tous les fidèles pour servir de préservatif contre la lettre synodale du conciliabule de Pavie. Ils insistent principalement sur l'incompétence des juges, et disent : « Si l'Eglise romaine doit être jugée sur quelque article, elle devait l'être à Rome, par les évêques de la province et un concile général de toute l'Eglise. On aurait pu connaître à Rome avec plus de facilité et de liberté ce qui s'était passé à l'élection d'Alexandre. » Ils soutiennent ensuite que l'élection du Pape est réservée aux trois ordres de cardinaux, évêques, prêtres et diacres, et ajoutent : « Si l'on admet à cette élection le chapitre de Saint-Pierre, pourquoi n'y admettra-t-on pas les chanoines de Latran, qui est la première église de Rome; le clergé de Sainte-Marie-Majeure, les abbés de Saint-Paul et de Saint-Laurent, qui sont toutes des églises patriarcales? » Ils ajoutent des reproches particuliers contre le doyen de Saint-Pierre, ancien schismatique attaché à Pierre de Léon. Ils réfutent les schismatiques; selon eux Alexandre avait reconnu dans sa bulle qu'Octavien avait été *élu* par deux cardinaux; mais la vérité est qu'elle portait seulement qu'il avait été *nommé* : or ce n'était pas là une élection.

Ensuite ils relèvent le mérite d'Alexandre et accusent Octavien de plusieurs violences. Et, sur ce qu'on prenait avantage de ce que personne ne s'était présenté pour Alexandre à l'assemblée de Pavie, ils disent : « Nous étions envoyés en ces quartiers-là pour les affaires du Pape. Mais, quand nous avons voulu aller vers l'empereur pour ce sujet, nous n'avons trouvé aucune sûreté : ce n'étaient que menaces et périls de mort. Nous étions prêts à paraître devant l'empereur, non pour subir un jugement au nom de l'Eglise, mais pour expliquer la vérité de ce qui s'était passé; nous n'avons jamais pu, Dieu le sait, en obtenir la permission (1576). » Cette protestation solennelle de trois personnages éminents nous révèle des particularités importantes.

Une lettre du Pape Alexandre à l'évêque de Lisieux, Arnoul, nous en révèle d'autres. Cet évêque, comme nous l'avons dit (n° VII), avait écrit au Pape dès qu'il eut appris son élection. Le Pape fit lire cette lettre aux cardinaux en plein consistoire, et fit à l'évêque une réponse où il l'exhorte à continuer ses soins auprès du roi d'Angleterre et auprès des évêques et des seigneurs du pays.

« Vous savez, ajoute-t-il, comment l'em-

(1574) *Vita S. Petri Tarent. Acta ss.*, 8 maii.
(1575) Helmold. *Chronic. Slav.* l. 1, c. 91.

(1576) *Bibliotheca Cisterc.*, tom. III, p. 241.

Digitized by Google

pereur Frédéric, marchant sur les traces perverses de ses ancêtres, dès le commencement de son règne et du vivant de notre prédécesseur Adrien, a cherché les moyens d'opprimer l'Eglise romaine comme un tyran, au lieu d'en être le défenseur. Des archevêques et des évêques qui revenaient du Siége apostolique, il les a fait arrêter et emprisonner, à la honte et au détriment de l'Eglise! De quelle manière il nous a traité nous-même pendant la légation de Besançon, il n'est pas besoin de vous le rappeler! Du vivant de notre prédécesseur, il envahit violemment le patrimoine de saint Pierre et s'efforça par tous les moyens de fouler aux pieds l'Eglise romaine : à tel point que, suivant le bruit général, il voulait du vivant d'Adrien faire Pape ou plutôt apostat Octavien qui toujours a été l'ennemi domestique de l'Eglise.

« Ce qu'il ne put faire du vivant d'Adrien il l'a fait après sa mort. Cet Octavien, schismatique, simoniaque, et envahisseur très-manifeste, qui avec seulement trois complices de sa méchanceté, comme tout le monde sait, après notre élection canonique et unanime, s'est emparé du manteau pontifical, et ainsi s'est intrus par une damnable présomption, l'empereur l'a soutenu dans une si grande iniquité par tous les moyens; c'est par la seule faveur, puissance et autorité de l'empereur et de ses ambassadeurs à Rome, que l'autre a fait tout ce qu'il a fait, nous en avons l'entière certitude. De là, pour le confirmer, ou plutôt pour se donner l'air d'avoir toute autorité dans l'Eglise de Dieu, il a convoqué les archevêques, les évêques, et les autres prélats, à Pavie, contre les ordonnances des canons, suivant son bon plaisir. Mais l'autre, comme un homme qui ne se confiait ni en Dieu ni en la justice; déposa pendant plusieurs jours, nous l'avons appris pour certain, les insignes du pontificat en présence de l'empereur, comme, reconnaissant son injustice, lorsqu'il nous tenait enfermés à Rome, il avait déjà voulu le faire en notre présence et en celle de nos frères, à condition que nous lui rendrions ces insignes par après. Et comme nous nous y refusâmes, il s'obstina dans sa damnable usurpation.

« Au reste, le même empereur, pour se donner l'air de subjuguer et de soumettre à sa puissance l'Eglise de Dieu et de la réduire à la dernière servitude, rendit audit apostat les insignes pontificaux; et, choses à jamais inouïe, lui donna, dit-on, l'investiture de la papauté par l'anneau. Et, comme les évêques les plus sages se retiraient secrètement de ce conciliabule, il en contraignit quelques-uns par une oppression tyrannique à rendre respect à son antipape; car voilà comme il cherche, tant par le glaive spirituel que par le glaive matériel, à se soumettre les rois et les princes des divers pays, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il vient à l'emporter dans l'entreprise actuelle. Enfin, suivant votre conseil, nous écrivons à l'archevêque de Rouen et aux autres évêques de Normandie. Sachez au reste que, de l'avis commun de nos frères, nous avons solennellement excommunié, le Jeudi-Saint, et ledit empereur Frédéric, et le schismatique Octavien, avec leurs principaux fauteurs (1577). »

Cette lettre d'Alexandre est datée d'Anagni, le 1er avril 1160. On y voit que le Pape et les cardinaux fidèles pénétraient bien les projets ambitieux de Frédéric, qui étaient *de subjuguer d'abord l'Eglise par la ruse et par la force, afin de subjuguer ensuite plus facilement par elle tous les peuples chrétiens.* Nous n'avons trouvé, jusqu'à présent, aucune histoire où l'on ait saisi aussi bien que dans celle de M. l'abbé Rohrbacher, ce point capital (et sur lequel nous avons cru devoir insister) de la lutte entre les empereurs allemands et les pontifes romains (1578). Fleury semble n'y faire aucune attention, ou supprime tout ce qui pouvait le faire reconnaître. Mais nous pensons plutôt que l'influence sous laquelle il écrivait et le milieu dans lequel il vivait l'empêchèrent d'entrevoir cette question sous son véritable jour.

XV. En conséquence des ordres du Pape, l'évêque Arnoul écrivit aux évêques d'Angleterre une lettre où il marque la différence des deux personnes et des deux élections. — *Voy.* l'article ARNOUL, évêque de Lisieux, n° III. — Et, quand on eut appris en Angleterre ce qui s'était passé à Pavie, Jean de Salisbury, que nous avons déjà vu employé à la défense du bon droit (n° VII), écrivit sur ce conciliabule pour en montrer la fausseté et la ruse. Il adressa sa lettre à un docteur anglais de ses amis, nommé Raoul de Serre, qui, étant à Reims, lui avait écrit au sujet du schisme (1579).

Philippe, abbé de l'Aumône ou de Bonne-Espérance, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Chartres, contribua aussi beaucoup à faire reconnaître le Pape Alexandre en France et en Angleterre. Comme sa vertu lui donnait une grande autorité, le Pape lui avait écrit de travailler à cette affaire, et il lui répondit par une lettre qui nous apprend quelques faits importants à noter : « J'ai présenté, dit-il, à Alexandre, votre lettre au roi Henri d'Angleterre, qui l'a reçue avec bienveillance, et après en avoir délibéré avec les siens et avec nous, il vous a reconnu avec une entière allégresse pour Père spirituel et Souverain Pontife, et vous présente humblement par nous sa soumission et son obéissance. Il vous enverra dans peu ses députés, mais il a voulu que je vous en écrivisse le premier, afin que vous apprissiez ses intentions plus secrètement et plus promptement. J'ai envoyé votre lettre générale aux évêques d'Angleterre par un homme plus à M. A. Ott. *Voy.* son *Manuel d'Histoire universelle*, 2 vol. in-12, 1842, tom. II, p. 212 et suiv.

(1577) Alexand., epist. 2. Labbe, tom. X, p. 1397. Mansi, tom. XXI, p. 1124.

(1578) Ce point de la lutte n'a point échappé

(1579) Joan. Sarisb., epist. 59.

Digitized by Google

me fidèle, avec Gilbert, évêque d'Herford, et Hilaire de Chichester, fort affectionnés à votre personne et à votre cause. Je suis allé tout de suite vers le roi de France, qui, comme prince catholique, vous est très-affectionné ; il vous l'aurait montré déjà par les effets, si plusieurs affaires importantes ne l'en avaient empêché. Il vous envoie par mon ministère une lettre de compliment, mais qui doit demeurer secrète jusqu'à ce que les deux rois assemblés vous donnent une déclaration publique de leur obéissance; ce qui se fera incessamment, parce qu'ils sont prêts à faire la paix entre eux. Sachez enfin que tous les archevêques, les évêques et les autres prélats sont unanimement d'accord à recevoir votre élection (1580). »

L'assemblée de l'église d'Angleterre se tint en effet. On y lut plusieurs pièces par lesquelles les deux partis cherchaient à soutenir leur droit; on lut ensuite les canons, et il survint des témoins que l'on n'attendait point, qui rendirent la vérité plus manifeste. L'assemblée, toutefois, ne forma aucun jugement, réservant la décision au roi; mais elle dressa son avis, que l'archevêque Thibaut envoya au roi par Rainald, son archidiacre, et Guillaume de Ner, son chapelain. Ensuite, l'archevêque ayant reçu la réponse du roi, fit un mandement adressé à tous les évêques d'Angleterre, par lequel il leur déclare qu'Alexandre est le Pape légitime, reçu par l'église anglicane et l'église gallicane, et qu'Octavien est condamné avec ses fauteurs comme manisfestement schismatique. C'est pourquoi il leur ordonne de rendre respect et obéissance au seigneur Alexandre, comme étant leur Père et le Pontife romain (1581).

Le roi d'Angleterre de son côté fit une autre assemblée au mois de juillet 1160, au Neuf-Marché dans le pays de Caux, à six lieues de Beauvais, où il assembla tous les évêques de Normandie avec les abbés et les barons. En même temps le roi de France assembla les siens à Beauvais; dans l'une et l'autre assemblée on traita de l'affaire du schisme, et tous s'accordèrent à reconnaître le Pape Alexandre et à rejeter Victor (1582).

Cependant les deux rois, celui de France et celui d'Angleterre, ayant fait la paix, assemblèrent des deux royaumes un grand concile pour y reconnaître le Pape Alexandre plus solennellement que dans les assemblées qu'ils avaient faites chacun de leur côté à Beauvais, à Neuf-Marché et à Londres. Ce concile se tint à Toulouse en 1161. Il s'y trouva cent prélats, tant évêques qu'abbés; les deux rois y étaient en personne avec plusieurs seigneurs; il y avait des envoyés de l'empereur Frédéric et du roi d'Espagne, et des légats du Pape Alexandre et de l'antipape Octavien. De la part d'Alexandre, trois cardinaux, Henri de Pise, Guillaume de Pavie, et Odon, diacre ; de la part d'Octavien, Gui de Crême et Jean de Saint-Martin, les seuls cardinaux qui lui restassent; car Imar, évêque de Tusculum, qui l'avait sacré, s'était déjà séparé de lui (1583). Une lettre de Fastrade, abbé de Clairvaux, adressée à Omnibon, évêque de Vérone, nous fait connaître moins encore ce qui se passa dans ce concile, où l'on proclama Alexandre III Pape légitime, que ce qui s'était fait au conciliabule de Pavie (1584). On y voit quelle confiance méritent des relations officielles écrites sous la terreur du sabre.

XVI. De leur côté les schismatiques s'agitèrent pour maintenir leur antipape Victor. Ce malheureux tint, avec les siens, un conciliabule à Lodi, du 19 juin au 25 juillet 1161. L'empereur y assista avec les seigneurs de la cour et le duc de Bohême. On y confirma l'élection de Victor, comme on avait fait l'année précédente à Pavie, et l'on y excommunia les catholiques, y compris le Pape légitime.

Fort de son conciliabule schismatique et surtout de son armée allemande, Frédéric Barberousse entreprit une seconde fois de punir Milan de sa fermeté à repousser le schisme et le despotisme teutoniques. Il fit tuer, brûler, emprisonner, torturer de toutes les façons, se montrant partout sans entrailles. Au reste, il nous a lui-même conservé la mémoire de sa férocité. Voici ce que nous lisons dans une de ses lettres au comte de Soissons : « Nous comblons, dit-il, nous comblons les fossés, nous renversons les murailles, nous détruisons toutes les tours, nous faisons de toute la ville une ruine et une désolation. » Dans la même lettre, il se glorifie comme d'un prodige de *clémence* d'avoir accordé la vie aux habitants (1585) ! Voilà l'homme qui persécutait le successeur de saint Pierre.

Cette cruelle vengeance de Barberousse répandit la terreur de son nom; cette terreur devint bientôt de l'horreur : ce fut le commencement d'une réaction puissante, qui humiliera Frédéric à son tour. La destruction de Milan fit cesser l'inimitié des cités rivales; les réfugiés milanais furent accueillis, et excitèrent la compassion partout; les villes qui avaient tenu pour l'empereur se virent traitées elles-mêmes avec une dureté toujours croissante. Pendant que Frédéric triomphait d'avoir par sa sévérité anéanti la ligue lombarde, cette sévérité même rendait cette ligue plus compacte et plus formidable.

XVII. Le Pape Alexandre III triompher[a] d'une manière plus humaine et plus honorable : il n'aura besoin que de la force [de]

(1580) *Spicileg.* d'Acher; tom. III, in fol., p. 527, ep st. Philipp.

(1581) Joan. Sarisb., epist. 64 et 65.

(1582) Labbe, tom. X, p. 1405., ex Robert de mont., an. 1160.

(1583) *Jam vitaverat hominem*, dit Guillaume de Neubrige, lib. II, cap. 9.

(1584) Labbe, tom. X, p. 1406. Mansi, tom. XXI p. 1155.

(1585) D'Acheri, *Spicileg.*, tom. III, p. 536, in fol.

Digitized by Google

la vérité, et celle-ci finit toujours par vaincre les despotes quels qu'ils soient. Et c'est une consolation et un encouragement que la divine providence accorde aux âmes droites, aux intelligences qui souffrent de voir la justice outragée !

Dès l'année 1161, Alexandre était revenu à Rome; mais il ne put y demeurer longtemps en repos à cause des schismatiques; car la famille de l'antipape y était puissante, et l'empereur, en le protégeant, voulait s'attirer les Romains. Alexandre donc, cédant aux prières du peuple, retourna en Campanie sous la protection du roi de Sicile, et, comme les Allemands occupaient la plus grande partie du patrimoine de saint Pierre, il résolut de passer en France par mer, d'autant plus que les schismatiques étaient maîtres des chemins; en sorte que ceux qui allaient trouver Alexandre s'exposaient à être pris, dépouillés et emprisonnés, et que lui-même ne pouvait convenablement exercer la puissance apostolique.

Il établit pour vicaire à Rome Jules, cardinal-évêque de Préneste; régla le gouvernement de l'Eglise, et partit. Il se rendit avec les cardinaux à Terracine, où il trouva quatre galères du roi de Sicile bien préparées. S'y étant embarqué avec toute sa suite, il arriva à Gênes le 21 janvier 1162. Il y fut reçu et traité avec honneur par le clergé et le peuple, malgré la défense de l'empereur Frédéric. Il en sortit le dimanche de la Passion, 25 mars. Le samedi suivant, il fut obligé par la tempête de s'arrêter dans une île, où il célébra la fête de Pâques, et le mercredi 11 avril, il arriva à Maguelone. Mais parce que cette ville, située dans une île, était trop petite pour recevoir les survenants, et que le Pape était attendu hors de l'île avec impatience par une grande multitude de prélats, il crut à propos de passer à Montpellier, ville voisine et dès lors très-peuplée.

Il y entra sur un cheval blanc, et revêtu des ornements pontificaux. Mais à peine put-il monter à cheval, tant était grande la foule de ceux qui s'empressaient à lui baiser les pieds. Le seigneur de Montpellier vint au devant avec les barons du pays, et lui servit d'écuyer pendant mille pas. Le Pape entra dans la ville en procession. Avec la noblesse qui venait à ses pieds se présenta un seigneur sarrasin bien accompagné, qui se mit aussi à genoux, lui baisa les pieds, et l'adora comme si c'eût été le Dieu des chrétiens. Puis, parlant par interprète, il le harangua pompeusement en sa langue, au nom du roi, son maître. A quoi le Pape répondit avec bonté, rendant beaucoup d'honneur à l'ambassadeur, qu'il fit asseoir à ses pieds parmi les personnes de distinction. Tous les assistants le regardaient avec étonnement, et se disaient l'un à l'autre cette parole du psaume : « *Tous les rois de la terre l'adoreront; toutes les nations lui seront soumises* (1586). » Le comte de Saint-Gilles et la vicomtesse de Narbonne se rendirent également auprès du Pontife (1587).

Quatre archevêque se trouvèrent à Montpellier : ceux de Sens, de Tours, d'Aix et de Narbonne, et ce dernier fut sacré de la main du Pape. Il s'y trouva aussi six évêques : ceux d'Auxerre, de Saint-Malo, de Nevers, de Térouane, de Maguelone et de Toulon. Avec ces dix prélats Alexandre récita publiquement l'excommunication contre l'antipape et ses complices, le jour de l'Ascension, qui était le 17 mai. C'est ce qu'il témoigne dans une lettre à Omnibon, évêque de Vérone, datée du même jour, où il ajoute : « Nous attendons les cardinaux Henri et Guillaume, nos légats, avec les évêques d'Evreux et de Bayeux, envoyés du roi d'Angleterre, et les archevêques de Bourges et de Reims, espérant que Dieu rendra bientôt la paix à son Eglise (1588). »

Dès que le roi Louis le Jeune eut appris que le Pape Alexandre était arrivé à Montpellier, il lui envoya Thibaut, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et un de ses clercs. Après avoir exécuté la commission du roi, Thibaut s'en retournait avec les bonnes grâces du Pape et de toute la cour romaine; mais il tomba malade et mourut en route à Vézelay. Voilà ce que raconte le biographe de Louis le Jeune. De plus, nous avons la lettre que le Pape leur donna pour le roi, où il témoigne (1589) les avoir accueillis avec beaucoup de bienveillance et d'allégresse (1590). Pourtant un autre chroniqueur prétend, ce qui n'est guère croyable, que le Pape reçut froidement Thibaut, que le roi en fut irrité et se repentit d'avoir reconnu Alexandre, et le manda par Manassès, évêque d'Orléans, à Henri, comte de Troyes, qui allait trouver l'empereur Frédéric (1591). Quoiqu'il en soit, quelque temps après, le Pape envoya au roi Louis, Henri, archevêque de Reims, frère de ce prince, avec les évêques de Langres et de Senlis, et l'abbé de Grandselve, de l'ordre de Cîteaux, comme on le voit par ses lettres du dernier jour d'avril (1592).

XVIII. Le Pape Alexandre était encore à Montpellier quand il reçut les députés de Saint-Thomas Becket, nouvellement élu archevêque de Cantorbéry, qui venaient lui demander le pallium. Parmi ces députés se trouvait Jean de Salisbury : ils obtinrent le pallium plus facilement et plus promptement qu'à l'ordinaire.

A la fin du mois de juin 1162, ayant appris les plus heureuses nouvelles du roi de France par les légats qu'il lui avait envoyés (n° XVII), Alexandre III partit de Montpellier,

(1586) *Ps.* LXXI, 11.
(1587) *Acta*, apud Baron., an. 1162.
(1588) Alexand. appendix, ter., epist. 5. Labbe, tom. X, p. 1567.
(1589) Duchesne, tom. IV, p. 416.
(1590) Appendix secunda, ep. 55.
(1591) Ibid., p. 424.
(1592) Id. ibid., epist. 53 et 57.

Digitized by Google

et, passant par Alais, Mende et le Puy, il vint à Clermont en Auvergne, le 14 août, veille de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Tout allait bien, lorsque la ruse vint nouer une intrigue qui faillit tout détruire.

Les schismatiques, attentifs à se maintenir par toutes les voies imaginables, avaient songé à tendre un piége à Louis, roi de France, que tous les monuments historiques de l'époque représentent comme un homme d'une grande simplicité. Frédéric Barberousse était à la tête de cette intrigue, et y poussait ses créatures. Voici ce qu'on fit : On proposa à Louis le Jeune, sous prétexte de mettre fin, dans toutes les nations, aux troubles de l'Eglise, de tenir une assemblée des évêques et des seigneurs; d'y examiner l'élection d'Octavien et d'Alexandre, et de s'en rapporter à la décision des églises des Gaules, d'Italie et d'Allemagne. Le roi trouva la proposition raisonnable. La petite ville de Saint-Jean-de-Losne fut choisie pour le lieu du rendez-vous, comme située aux confins du royaume de France et de la Bourgogne, qui faisait partie de l'empire, et le jour fixé pour la conférence fut celui de la Décollation de saint Jean-Baptiste, 29 août 1162.

Le bruit de cette conférence s'étant répandu dans les villes d'Italie, mit les catholiques dans une grande consternation : tous conjuraient Dieu de dissiper les complots formés contre l'antique liberté de son Eglise. En allant au lieu indiqué, le roi Louis se rencontra avec le Pape Alexandre, au prieuré de Souvigni, et le pria de venir au rendez-vous. Mais le Pape jugea indigne et contraire aux décrets des saints Pères que le Chef de l'Eglise et le premier Siége dût subir aucun jugement humain. Seulement, de l'avis de tout le monde, il y envoya cinq des meilleurs cardinaux, à l'unique fin d'y démontrer la légitimité de son élection et la nullité de celle de l'antipape.

Au jour indiqué, Louis le Jeune se rendit au lieu de la conférence avec des vues très-pures et beaucoup de confiance, prévenu que tout s'y traiterait d'une manière canonique, par les évêques des différentes nations qui étaient venus en grand nombre. Mais l'empereur, sans se présenter en personne, lui fit déclarer par son chancelier Renaud, archevêque de Cologne, et le plus déterminé schismatique de sa suite, qu'il n'avait garde de transporter à d'autres le droit qui appartenait à lui seul, de juger l'Eglise romaine ; que le roi de France et ses évêques pourraient assister à la conférence, mais en qualité de témoins seulement, et pour recevoir le Pape qu'il plairait à l'empereur et aux évêques de l'empire de reconnaître. A cette insolence extravagante le roi fit un sourire de dédain. « Ce sont là, dit-il, des chimères dont vous pouvez repaître l'imbécillité de vos gens; mais j'ai lieu de m'étonner qu'elles sortent ici de votre bouche. L'empereur ignore-t-il que Jésus-Christ a chargé saint Pierre et ses successeurs de paître ses ouailles? Et quelle idée se forge-t-il de moi et de mes évêques? » Prenant ensuite les assistants à témoin de la fraude et de l'infraction des promesses données, il tourna bride et se retira. Les impériaux, fort déconcertés de ce brusque adieu, coururent à sa suite, le priant de revenir et l'assurant qu'il serait satisfait de l'empereur. Mais Louis, trop heureux de se tirer du piége où il reconnaissait un peu tard qu'il s'était imprudemment engagé, ne les écouta point (1593).

Quant à l'empereur Fréderic Barberousse, il se rit de la simplicité de Louis et de sa délicatesse excessive sur sa parole et sur sa promesse : il se croyait bien plus sage que lui, avec sa politique tortueuse et inique, dont le but était de réaliser ce principe de despotisme impérial, que l'empereur était la loi vivante d'où dérivent tous les droits des rois et des peuples !

XIX. Louis le Jeune, après avoir pourvu à la sûreté de sa frontière, alla au pays de la Loire joindre le roi d'Angleterre, qui avait mieux jugé que lui du dessein des Allemands, et qui s'avançait en force pour lui donner des secours. C'est ainsi que ces deux princes rivaux et si souvent armés l'un contre l'autre ne parurent plus avoir qu'un même souci et qu'un même intérêt quand il fut question de l'unité sainte. Mais l'armée impériale, qui commençait à manquer de vivres, ne tarda point à s'éloigner de la France, et de son propre mouvement les délivra de toute inquiétude.

Pendant la négociation de Saint-Jean-de-Losne, le Pape Alexandre s'était tenu à l'abbaye de Bourg-Dieu, située au diocèse de Bourges, dans les Etats du roi d'Angleterre, où il se croyait le plus en sûreté dans les circonstances. Il en partit pour venir conférer avec les deux rois, qui déjà se trouvaient ensemble à Couci-sur-Loire. Ce fut à qui des deux lui rendrait le plus d'honneur : tous deux lui voulurent servir d'écuyer, et marchèrent à ses côtés, l'un à droite et l'autre à gauche, tenant chacun les rênes de son cheval (1594). Bien des fois on avait vu différents princes donner ce témoignage de vénération au vicaire de Jésus-Christ; mais alors, dans le spectacle qu'offraient deux princes ennemis et désarmés par l'Eglise, on crut voir l'accomplissement de la prophétie allégorique où le lion et le léopard, devenus semblables à la brebis et au tendre chevreau, oublient sous la houlette leur antipathie naturelle

Le Pape Alexandre, après avoir séjourné longtemps au monastère de Bourg-Dieu, dont il dédia le grand autel, se rendit à Tours, où il arriva pour la Saint-Michel et célébra

(1593) Acta Alex., apud Baron., an. 1162. Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. xxxvii; *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. xxvi.

(1594) Apud Baron., an. 1162.

Digitized by Google

la fête de Noël. Au commencement de l'année suivante, 1163, il vint à Paris pour conférer avec le roi de France. Toujours pieux et prévenant, Louis, accompagné de ses barons et de ses chevaliers, alla au devant de lui jusqu'à deux lieues. Dès qu'il l'aperçut, il descendit de cheval, et courut lui tenir l'étrier et lui baiser les pieds, après quoi ils s'embrassèrent. Ils entrèrent dans la ville, marchant ensemble : le clergé vint au devant avec une immense procession, et, au milieu de la joie publique, conduisit le Pape et les cardinaux à l'église cathédrale. Le Pape demeura à Paris pendant le carême, et y célébra la fête de Pâques, qui fut le 24 mars. Il y bénit et posa la première pierre de l'église de Notre-Dame, que l'évêque Maurice de Sully entreprit de bâtir. Il en partit peu après Pâques, passa par Chartres, et revint à Tours, où il avait convoqué un concile général pour l'octave de la Pentecôte, c'est-à-dire le 19 mai 1163.

Le concile se tint effectivement le jour indiqué. Le Pape chargea Arnoul, évêque de Lisieux, de faire l'ouverture du concile par un discours. Il s'en acquitta dignement. — *Voy.* son article, n° V. — On fit dans ce concile dix canons, la plupart répétés des conciles précédents (1595), et l'on y déclara nulles les ordinations faites par Octavien et par les autres schismatiques.

Quand ce concile fut terminé, les deux rois de France et d'Angleterre dirent au Pape Alexandre, que, s'il voulait séjourner dans l'un de leurs royaumes, il eût à choisir la ville qui lui plairait davantage pour y faire sa résidence. Il choisit la ville de Sens, métropolitaine, et il y demeura depuis le 1er octobre 1163 jusqu'à Pâques de 1165, y expédiant les affaires de toute l'Eglise comme s'il eût été à Rome (1596).

XX. Pendant, avant et après le concile de Tours, beaucoup d'évêques allemands écrivirent secrètement au Pape Alexandre et lui rendirent humblement l'obéissance et le respect suivant les temps et les lieux. Il y eut quelque chose de plus remarquable encore. Conrad de Wittelsbach, cousin de l'empereur, frère du comte palatin et archevêque élu de Mayence, ne voulant plus communiquer avec l'antipape et un empereur schismatique, quitta son église à l'insu de l'empereur, et vint en France auprès du Pape Alexandre. Le Pape le reçut avec beaucoup de bienveillance, l'emmena depuis avec lui à Rome, et le fit cardinal-évêque de Sabine.

Une circonstance est encore à remarquer. Au concile de Tours il ne fut pas question d'excommunier de nouveau l'empereur Frédéric. Au contraire, dans son discours d'ouverture, l'évêque de Lisieux parle de ses bonnes qualités, prédit sa future conversion, et fait des vœux pour qu'elle arrive bientôt. Comme cet évêque parlait au nom du Pape plutôt qu'au sien propre, on voit quels étaient les espérances et les sentiments généreux d'Alexandre. Il faudra encore douze ans et plus pour que Frédéric se réconcilie sincèrement avec l'Eglise. *Voy.* son article.

En 1164, le roi Waldemar envoya des ambassadeurs au Pape pour lui demander la canonisation de son père, saint Canut, le martyr. La même année, Alexandre prononça la canonisation de sainte Hélène, martyre en Suède. — *Voy.* son article. — Quant à la canonisation du saint roi Canut, surnommé le Jeune pour le distinguer de saint Canut, son oncle, elle fut prononcée plus tard.

Quelques années après, Alexandre, ayant appris par les lettres du roi Waldémar l'heureuse conversion des Rugiens (*Voy.* RUGEN [île de]), écrivit à Absalom, évêque de Rotschild. Il lui dit : « Comme l'île de Rugen est trop petite pour avoir un évêque particulier, le roi, à la prière de ce peuple, nous a prié de vous en donner la conduite pour le spirituel; nous en avons aussi été prié par Ekil, archevêque de Lunden et légat du Siége apostolique, par les évêques et les seigneurs du royaume, et par l'archevêque d'Upsal; c'est pourquoi nous vous commettons à perpétuité le gouvernement spirituel de cette île. » La lettre est datée de Bénévent, le 4 novembre 1168 (1597).

Vers l'année 1171, Foulque, évêque d'Esthonie, vint trouver Alexandre III, qui était alors en Italie, pour lui demander des lettres qui l'autorisassent dans son ministère. Il obtint du Pape plusieurs lettres, toutes datées de Tusculum, depuis le 7 septembre jusqu'au 18, ce qui semble montrer qu'elles sont de l'année 1171 : car on voit d'ailleurs que, cette année, le Pape était à Tusculum à la fin de mars et à la fin d'octobre. Dans une de ces lettres, adressée à tous les fidèles de Danemark, de Norwége et de Gothie, il les invite à réprimer par les armes la férocité du peuple d'Esthonie et des autres païens de ces quartiers, leur accordant pour cet effet l'indulgence d'une année, semblable à celle des pèlerins qui visitent le saint Sépulcre. Par une autre lettre le Pape prie l'archevêque de Drontheim en Norwége et l'ancien évêque de Staffenger d'accorder à Foulque le moine Nicolas, originaire d'Esthonie, pour travailler avec lui à la conversion de la province (1598).

XXI. Nous avons aussi deux grandes lettres adressées à l'archevêque d'Upsal, métropolitain de Suède, et à ses suffragants, pour réprimer plusieurs abus qui existaient dans ce pays. Alexandre III nous les fait connaître par ses lettres (1599) et l'on conçoit qu'un Pape aussi désireux de l'intégrité de la foi et du maintien des saintes règles de la discipline se soit attaché à réprimer de semblables désordres.

Les laïques donnaient les églises à qui ils voulaient, sans consulter les évêques, et

(1595) *Voy.* notre *Manuel de l'Histoire des Conc.*, etc., p. 459.
(1596) Apud Baron., an. 1163.
(1597) Apud Pagi, 1164, n° 15.
(1598) Appendix prima, epist. 20, 21, 25.
(1599) Id. ibid., epist. 19 et 22.

Digitized by Google

les donnaient pour de l'argent ou par faveur. De là il arrivait que toutes sortes de prêtres, de quelque part qu'ils vinssent, étaient admis sans examen à faire leurs fonctions, par la seule autorité des laïques, et qu'on les laissait exercer quelquefois par des moines fugitifs chargés de crimes ou qui n'étaient pas prêtres. Il en arrivait encore que ceux qui n'avaient point de bénéfice ou en voulaient un meilleur dépossédaient aisément les titulaires en gagnant les puissances par argent. On obligeait les clercs, même pour les différends qu'ils avaient entre eux, à plaider devant les juges laïques, en demandant et en défendant; on les jugeait suivant les lois séculières, et on les soumettait à l'épreuve du fer chaud et du duel, sans en excepter les évêques; enfin on les frappait et on les tuait impunément.

D'ailleurs les femmes corrompues faisaient périr les enfants qui étaient le fruit de leur débauche, d'autres commettaient des incestes ou des bestialités. Il y avait des prêtres qui employaient à la messe de la lie de vin ou des miettes de pain trempées dans du vin. Quelques laïques, quoique chrétiens, se mariaient sans cesse et sans bénédiction du prêtre : ce qui produisait souvent des divorces et des mariages illicites. Le Pape exhorte les évêques de Suède à corriger tous ces abus, et remarque que l'ignorance en était la principale cause; car elle est ordinairement plus grande dans les pays plus éloignés de la source de la religion et des études. C'est pourquoi il insère dans ces deux lettres les autorités de l'Ecriture, des décrétales et des Pères de l'Eglise les plus précis sur chaque matière. Il ordonne aux mères, qui auront fait périr leurs enfants baptisés, trois ans de pénitence, et cinq ans s'ils n'étaient pas baptisés, et veut que l'on envoie à Rome ceux qui seront coupables de ce crime ou des autres abominations qu'il a marquées, afin que la fatigue du voyage fasse partie de la pénitence. C'est un nouvel exemple des réserves au Pape de certains cas plus atroces.

Par une autre lettre adressée à l'archevêque d'Upsal, à ses suffragants et au duc Gutherme, il dit avoir appris que, quand les Finlandais se trouvent pressés par les armées de leurs ennemis, ils promettent d'embrasser la foi chrétienne et demandent avec empressement des missionnaires pour les instruire; mais sitôt que l'armée est retirée, ils renoncent à la foi et maltraitent les missionnaires. C'est pourquoi le Pape exhorte ce duc et ces évêques à ne plus exposer le christianisme à une telle dérision, à se faire livrer les places des Finlandais, où à prendre si bien leurs sûretés, que ces peuples ne puissent plus les tromper et soient contraints de garder la foi chrétienne quand ils l'auront une fois embrassée (1600).

Il est encore deux lettres du Pape Alexandre touchant l'évêché de Lincop en Suède. Stenar, évêque de cette ville, aspirant au repos de la vie monastique, résigna la dignité épiscopale entre les mains d'Eskil, archevêque de Lunden, légat du Saint-Siége. Un autre fut élu à sa place par le clergé et le peuple, de l'assentiment de l'archevêque et du roi, ainsi que du duc de la province. Le Pape lui écrivit pour l'assurer de son affection paternelle. Quoique son prédécesseur n'eût pas dû se démettre sans l'autorité du Pontife romain, néanmoins, pour le bien de cette église et en considération des hauts personnages qui s'y intéressaient, le Pape confirma le tout par l'autorité apostolique. Il écrivit en même temps au clergé et au peuple de Lincop pour les exhorter à obéir au nouvel évêque avec la même docilité qu'ils avaient fait à son prédécesseur (1601).

Toutes ces lettres et communications du Pape Alexandre avec ces églises nous prouvent que les ruses et les violences de l'empereur Frédéric, envers le roi Waldemar et d'autres princes, pour les attirer au schisme, n'eurent aucun succès. Le Danemark, la Norwége et la Suède demeurèrent dans l'unité de l'église et dans l'obéissance du Pape légitime. Ils firent plus : sous son autorité apostolique, ils travaillèrent efficacement à la propagation de l'Evangile chez les nations infidèles.

XXII. Les ruses de Frédéric ne réussirent pas davantage auprès de l'empereur des Grecs. Dès l'année 1162, lorsque le Pape Alexandre arriva en France, il y vint deux envoyés de Manuel, empereur de Constantinople, avec des lettres et des ordres secrets, tant pour lui que pour le roi Louis de France. Manuel écrivit que sur son témoignage il reconnaissait Alexandre pour Pape légitime, lui rendait le respect qui lui était dû et désirait participer à ses prières. Par où l'on voit que l'empereur grec se tenait dans la communion de l'Eglise romaine. En 1166, le Pape Alexandre étant à Rome, Manuel y envoya Jourdain, fils de Robert, prince de Capoue, auquel il avait donné le titre de sébaste. Il se présenta avec grand respect devant le Pape Alexandre, et mit à ses pieds de grands présents, lui offrant le secours de l'empereur grec contre la persécution injuste de Frédéric. Il assura le Pape que Manuel voulait réunir l'église grecque avec l'Eglise romaine autant qu'elle l'avait été dans la meilleure antiquité, en sorte que les Latins et les Grecs ne fissent plus qu'un seul peuple chrétien sous un seul chef. Mais il demandait que, puisque l'occasion se présentait si favorable, le Pape lui rendit la couronne impériale, qui lui appartenait de droit, et non pas à l'Allemand Frédéric. Il promettait au Pape pour cet effet de si grandes sommes d'argent et des troupes si bonnes et si nombreuses, qu'elles suffiraient pour soumettre à l'Eglise non-seu-

(1600) Appendix prima, epist. 25.

(1601) Id. ibid., epist. 25 et 27.

Digitized by Google

lement Rome, mais l'Italie tout entière. Or, quoique ces promesses parussent de difficile exécution, toutefois le Pape, de l'avis des cardinaux, jugea à propos d'envoyer à l'empereur Manuel l'évêque d'Ostie et le cardinal de Saint-Jean et de Saint-Paul, avec le sébaste Jourdain.

En 1177, l'empereur de Constantinople envoya une nouvelle ambassade au Pape Alexandre. Un des grands de l'empire grec, en qualité d'apocrisiaire, vint le trouver à Bénévent, lui offrit des sommes immenses et lui parla en ces termes : « L'empereur, mon maître, désire depuis longtemps et ardemment d'exalter et d'honorer l'Eglise romaine, sa mère, et votre personne. Mais maintenant, voyant que l'empereur Frédéric, son avocat, qui par son office devrait la protéger, et la défendre contre les autres, s'en fait l'adversaire et le persécuteur, il veut d'autant servir et secourir cette même Eglise. Et, pour que s'accomplisse de nos jours cette parole de l'Evangile : *Et il n'y aura qu'un bercail et qu'un pasteur*, il désire unir et soumettre son Eglise grecque à la même Eglise romaine, comme on sait que cela était anciennement, pourvu que vous vouliez lui rendre ses droits. Il vous prie donc que, l'adversaire de ladite Eglise étant déjà privé de la couronne impériale à raison du schisme, vous la lui rendiez à lui-même, comme la raison et la justice le demandent. Et tout ce que vous jugerez nécessaire, soit en argent soit en troupes, il est prêt à le fournir sans délai, suivant votre bon plaisir. »

Le Pape, par le conseil des cardinaux et des nobles romains, répondit : « Nous rendons grâces à l'empereur, votre maître, comme à un très-cher prince et à l'heureux fils du bienheureux Pierre, pour ses fréquentes et affectueuses visites, et les témoignages de sa bonne volonté envers l'Eglise romaine. C'est pourquoi nous recevons avec plaisir ses conciliantes paroles, et voulons admettre avec une bonté paternelle ses demandes dans tout ce que nous pouvons selon Dieu. Mais ce qu'il demande touchant l'empire est si important, si difficile et si dangereux, que les décrets des Pères ne nous permettent pas d'y consentir, puisque, par le devoir de notre charge, nous devons être les auteurs et les conservateurs de la paix. » Il congédia ainsi l'ambassadeur avec tout l'argent qu'il avait apporté, et le fit suivre par deux cardinaux qu'il envoya à l'empereur Manuel.

L'empereur des Grecs ne voyait que soi et les Grecs ; mais le Pape avait des vues plus hautes et plus grandes. Chef de l'Eglise universelle, père et pasteur de l'humanité chrétienne, il voit l'humanité entière ; il y voit surtout l'ensemble des rois et des peuples chrétiens. Si Frédéric, le plus puissant de ces rois, le défenseur titulaire de l'Eglise, tourne son épée contre elle, le Père commun des rois et des peuples espère toujours que ce fils emporté finira par reconnaître sa faute. Pour hâter cette conversion, il emploie tous les moyens : les prières, les conseils, les remontrances, les bons procédés, mais aussi les menaces et les châtiments.

XXIII. Cependant le principal auteur du schisme, l'antipape Octavien, tomba malade à Lucques vers la fête de Pâques 1164, et y mourut impénitent et excommunié, le mercredi d'après l'octave, 22 avril. *Voy.* son article.

Il semble que le schisme qui déchirait l'Eglise eût dû au moins se terminer là ; mais il n'en fut rien. Des quatre cardinaux qui avaient formé ce schisme, le cardinal Imar, évêque de Tusculum, était mort, l'antipape Octavien venait de mourir : il ne restait plus que Jean de Saint-Martin et Gui de Crême. Ils craignirent, s'ils reconnaissaient le Pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou que, s'il les recevait, il ne les traitât comme Innocent II avait traité les cardinaux de Pierre de Léon. C'est pourquoi, ayant appelé les schismatiques d'Italie et d'Allemagne, qui étaient venus aux funérailles d'Octavien, ils élurent pour antipape le cardinal Gui de Crême, l'un des deux, sous le nom de Pascal III, et envoyèrent aussitôt à l'empereur, qui était en Allemagne, pour faire confirmer l'élection. L'empereur le fit, et, ajoutant au schisme un nouveau crime, jura sur les Evangiles qu'il reconnaîtrait toujours pour Papes légitimes Pascal et ses successeurs, Alexandre et les siens pour schismatiques ; et il fit faire le même serment sacrilége à tous les ecclésiastiques qu'il put y obliger. Pascal fut ordonné par Henri, évêque de Liége, le dimanche 26 avril, et usurpa le nom de Pape trois ans. Le Pape Alexandre pleura la mort d'Octavien, considérant la perte irréparable de son âme, et reprit sévèrement les cardinaux qui s'en réjouissaient.

A Rome, Jules, cardinal-évêque de Preneste ou de Palestrine, vicaire du Pape Alexandre, mourut, et on mit à sa place Jean, cardinal-prêtre du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul. Il fit tant, par ses exhortations, qu'il ramena à l'obéissance d'Alexandre la plus grande partie du peuple romain, moyennant des sommes d'argent considérables que donnèrent ceux qui étaient demeurés fidèles au Pape. Les Romains donc promirent avec serment de reconnaître le Pape Alexandre ; ils établirent un nouveau sénat qui était à sa dévotion ; ils remirent entre les mains de son vicaire l'église de Saint-Pierre et le comté de Sabine, que les schismatiques occupaient par les forces de l'empereur. Ainsi la ville de Rome étant presque tout entière revenue à l'obéissance d'Alexandre, le cardinal-vicaire assembla à Saint-Jean de Latran les plus affectionnés, tant clercs que laïques, avec lesquels il résolut de le rappeler, et il lui envoya en France une députation pour cet effet.

Le Pape en délibéra avec les évêques et les cardinaux qui étaient auprès de lui à Sens et, quoiqu'il y vît de grandes difficultés, toutefois, de l'avis du roi de France et du roi d'Angleterre et des évêques du

Digitized by Google

pays, il rendit au cardinal-vicaire une réponse certaine de son retour, et se pressa de faire les préparatifs de son voyage. On rapporte à cette occasion la lettre de l'archevêque de Rouen aux évêques et aux abbés de sa province, par laquelle il les exhorte à donner au Pape un subside pour l'entretien de sa maison, dans l'espérance prochaine de son rétablissement à Rome et de la fin du schisme.

XXIV. Des événements politiques survenus en Italie facilitèrent le retour du Pape Alexandre à Rome. Les villes lombardes, fatiguées de la tyrannie de Frédéric Barberousse, se soulevèrent et voulurent reconquérir leurs droits. Ces luttes, dans lesquelles Frédéric éprouva d'humiliants échecs en 1164, arrêtèrent ou plutôt entravèrent ses démarches; et ce fut à cette époque qu'il vint à la conférence de Saint-Jean de Losne (*Voy.* n° XVIII), où ses ruses politiques ne réussirent pas mieux.

Quant au Pape Alexandre, après la fête de Pâques 1165, qui fut le 4 avril, il quitta Sens, où, comme l'on sait (*Voy.* n° XIX), il s'était retiré; il vint à Paris, puis à Bourges, où saint Thomas de Cantorbéry, qui l'avait accompagné jusque-là, lui fit ses derniers adieux. De Bourges le Pape vint à Clermont, au Puy en Velai, et enfin à Montpellier, où il demeura jusqu'à la Notre-Dame d'août. Il en partit dans l'octave de la fête, et, après une navigation assez dangereuse, il arriva à Messine. Guillaume, roi de Sicile, l'ayant appris à Palerme, où il était, donna ordre que le Pape, qu'il reconnaissait pour son père et son seigneur, fût traité avec l'honneur convenable, et lui envoya de magnifiques présents. Il fit armer une galère rouge pour la personne du Pape, et quatre autres pour les évêques et les cardinaux, et envoya un archevêque et d'autres seigneurs pour conduire le Pape jusqu'à Rome. Alexandre partit de Messine au mois de novembre, passa par Salerne et Gaète, puis par l'embouchure du Tibre arriva à Ostie, où il passa la nuit.

Le lendemain matin, les sénateurs avec les nobles, et une grande multitude de clergé et de peuple, sortirent de Rome, vinrent le recevoir, et, portant des branches d'olivier, le conduisirent avec joie jusqu'à la porte de Latran, où tout le reste du clergé l'attendait, revêtu solennellement. Les Juifs s'y trouvèrent aussi, portant leur loi sur leurs bras, suivant la coutume; les gonfaloniers avec leurs enseignes, les écuyers, les secrétaires, les juges et les avocats. Ainsi, marchant en procession et chantant à deux chœurs, ils le conduisirent au palais patriarcal de Latran. C'était le 21 novembre 1165. Trois jours après, le Pape écrivit au frère du roi de France, Henri, archevêque de Reims, et à ses suffragants, pour leur faire part de son arrivée à Rome, marquant qu'il avait évité dans son voyage de grands périls de la part de ses ennemis.

XXV. Cependant les villes libres de la Lombardie firent leurs préparatifs pour défendre leur liberté et celle de l'Eglise. Les Milanais, qui avaient été si maltraités par Frédéric, voulaient prendre leur revanche, et les Italiens se liguèrent avec eux pour combattre l'ennemi commun. Ce qui les détermina à cette entreprise furent l'excommunication et la déposition de l'empereur Frédéric, prononcées par Alexandre III. Nous le voyons par deux lettres de Jean de Salisbury. Dans l'une, il représente Frédéric, pour avoir persécuté l'Eglise, déchu de sa dignité d'auguste et réduit à souhaiter de n'avoir jamais possédé l'Italie, qu'il ne pouvait plus retenir. Dans l'autre il dit : « Le Pontife romain ayant attendu longtemps avec patience le tyran teutonique pour l'exciter à pénitence, et ce schismatique continuant d'ajouter péchés sur péchés, le vicaire de Pierre, établi de Dieu sur les nations et les royaumes, a délié les Italiens et tous les autres du serment de fidélité par lequel ils lui étaient engagés à cause de l'empire ou du royaume, et lui a ainsi enlevé presque toute l'Italie. Il lui a ôté également la dignité royale, l'a frappé d'anathème, et a défendu par l'autorité de Dieu qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats, qu'il remporte la victoire sur aucun chrétien, ou qu'il ait nulle part ni paix ni repos, jusqu'à ce qu'il fasse de dignes fruits de pénitence. En quoi il a suivi l'exemple de Grégoire VII, son prédécesseur, qui de notre temps a déposé de même l'empereur Henri dans un concile romain. Et cette sentence a produit son effet : le Seigneur paraît l'avoir confirmée, portée qu'elle est par le privilége de saint Pierre; car, à cette nouvelle, les Italiens, se détachant de lui, ont rebâti Milan, expulsé les schismatiques, ramené les évêques catholiques, et adhéré unanimement au Saint-Siége (1602). » C'est ainsi que s'exprime Jean de Salisbury. On voit que la déposition de Frédéric n'était point définitive, mais plutôt suspensive, jusqu'à résipiscence.

L'armée allemande s'était mise en marche. Frédéric assiégeait Ancône. Une autre armée, commandée par Rainald et Christian, archevêques élus de Cologne et de Mayence, marchait sur Rome pour y introduire l'antipape Pascal et en chasser le Pape Alexandre. Bientôt l'alarme fut grande dans Rome, parce que les Allemands s'étaient rendus maîtres de toutes les villes d'alentour, et, ne pouvant prendre Rome par force, ils essayèrent de la gagner par argent, en sorte que plusieurs d'entre le peuple, cédant à leurs largesses, jurèrent fidélité à l'antipape Pascal et à l'empereur Frédéric. Alexandre de son côté exhortait les Romains à lui demeurer fidèles et à ramener les villes voisines. Il leur offrit même de l'argent pour cet effet; mais il ne put rien gagner sur ce peuple, qui, feignant de vouloir plaire aux deux partis, n'était fidèle à aucun. Or Alexan-

(1602) Joan. Sarisb., lib. II, epist. 29 et 210. Labbe, tom. X, p. 1450, etc.

Digitized by Google

dre avait reçu de Sicile un secours d'argent considérable.

En 1167, les Romains sortirent au nombre de quarante mille, le 27 mai, qui était la veille de la Pentecôte, et attaquèrent Tusculum, qui tenait pour l'empereur Frédéric. Christian, archevêque élu de Mayence, l'ayant appris, vint camper auprès des Romains avec ses troupes, composées de Flamands et de Brabançons; mais elles étaient prêtes à fuir, quand Rainald, chancelier de l'empereur et archevêque élu de Cologne, vint au secours et battit les Romains; en sorte que, suivant une chronique, il y en eut huit mille de tués, quatre mille de pris, et le reste fut mis en fuite. D'autres chroniqueurs rapportent que le nombre des morts et des prisonniers fut beaucoup plus grand ou beaucoup plus petit. Il en est tel qui ne met que quinze cents morts et dix-sept cents prisonniers (1603). Cette victoire des Allemands arriva le lundi de la Pentecôte. A cette nouvelle, l'empereur leva le siége d'Ancône, après s'être fait payer une certaine somme par les habitants pour couvrir son honneur, et marcha sur Rome, où il arriva le 16 juillet 1167.

Le lendemain il attaqua le château Saint-Ange et ensuite l'église de Saint-Pierre, où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le Pape Alexandre quitta le palais de Latran et se retira avec les cardinaux et leurs familles dans les forteresses des Frangipanes. Le jeune roi de Sicile lui envoya deux galères avec de l'argent pour le tirer des mains de l'empereur. Elles arrivèrent à Rome par le Tibre; mais le Pape les renvoya et prit seulement l'argent, qu'il distribua dans Rome pour encourager le peuple à défendre la ville.

L'empereur, voyant qu'il ne pouvait la prendre de force, s'adressa aux évêques et aux cardinaux qui étaient venus le trouver de la part du Pape, et leur fit dire : « Si vous pouvez persuader à Alexandre de renoncer au pontificat, sans préjudice de son ordination, je ferai que Pascal y renonce aussi, et on élira pour Pape un troisième. Alors je donnerai à l'Eglise une paix solide et je ne me mêlerai plus de l'élection du Pape; je rendrai aux Romains tous leurs prisonniers et tout ce qui se trouvera de butin fait sur eux. » Cette proposition parut très-favorable au peuple de Rome, fatigué de la guerre; ils dirent tout d'une voix qu'il faillait l'accepter, et qu'Alexandre, pour racheter ses citoyens, aurait dû faire encore plus que de renoncer au pontificat. Mais les évêques et les cardinaux, après en avoir délibéré, répondirent unanimement à Frédéric : « Il ne nous appartient pas de juger le Souverain-Pontife que Dieu a réservé à son jugement; car, comme l'atteste l'Ecriture, le disciple n'est pas au-dessus du maître. » Après quoi, de concert avec eux, le Pape sortit de Rome en habit de pèlerin. Il passa successivement à Terracine, à Gaëte, à Bénévent, où il était dès le 22 août et où les cardinaux le rejoignirent.

XXVI. Cependant l'antipape Pascal, qui était à Viterbe, attendant l'arrivée de l'empereur, s'approcha de Rome et célébra la messe solennellement à Saint-Pierre le dimanche 30 juillet. Le mardi suivant, jour de saint Pierre aux Liens, il couronna dans la même église l'empereur Frédéric et l'impératrice Béatrix, sa femme, avec des couronnes d'or ornées de pierreries.

Alors les Romains, voyant qu'ils ne pouvaient plus tenir contre l'empereur, en sorte qu'ils n'osaient même plus passer le Tibre, résolurent de traiter avec lui, et lui prêtèrent serment de fidélité, promettant de reconnaître Pascal pour Pape. Toutefois les Frangipanes et quelques autres nobles qui avaient dans Rome des tours et des maisons fort difficiles à prendre si promptement, n'entrèrent point dans ce traité. Pour recevoir le serment des autres, l'empereur envoya au delà du Tibre des commissaires, entre lesquels était Acerbo Norena.

L'empereur Frédéric sembla triompher de l'Eglise et de son chef; mais le fléau de Dieu était proche. Le lendemain même, 2 août, après un peu de pluie survint un coup de soleil qui causa dans l'armée impériale une mortalité effroyable. A peine pouvait-on suffire à enterrer ceux qui mouraient chaque jour, et on voyait tomber morts ceux qu'on avait vu marcher le matin dans les rues. Les personnages les plus distingués de l'armée et de l'empire furent victimes de cette peste, et l'empereur vit son propre cousin enlevé par le fléau. Plus de deux mille gentilshommes périrent et un nombre de soldats proportionné à celui des victimes illustres. L'empereur se retira d'auprès de Rome, avec ses troupes mourantes et découragées; mais la punition le suivit le long de la route.

Saint Thomas de Cantorbéry ayant appris la nouvelle de cette retraite honteuse de Frédéric par le bruit qui en courait en France, écrivit au Pape Alexandre pour le prier de lui en apprendre la vérité et pour l'en féliciter. Il compare cette défaite à celle de Sennachérib, et semble ne plus regarder Frédéric comme prince (1604). Il conclut ainsi : « Qui osera désormais, tenant en terre la place de Jésus-Christ, se soumettre à la volonté des princes, pour la confusion de l'Eglise, en ne punissant pas les coupables? L'ose qui voudra : ce ne sera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable en dissimulant la juste punition. »

Pour Frédéric, il se retira au mois de mars 1168, mais de nuit et déguisé en valet; et passant par le comté de Bourgogne, il revint en Allemagne. Cette retraite ou cette fuite de l'empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie liguées contre lui pour défendre leur liberté commune et celle de l'Eglise. Non contentes d'avoir rebâti Milan, elles résolurent de fonder une nouvelle

(1603) Apud Muratori, *Annali d' Italia*, an. 1167.

(1604) L. II, epist 22.

Digitized by Google

ville à l'entrée du pays pour s'opposer aux premiers efforts des Allemands. Ce dessein fut exécuté le 1er mai 1168. Les Lombards fondèrent la nouvelle ville au confluent du Tanaro et de la Bormida, deux des plus grandes rivières qui découlent des montagnes à la droite du Pô. En l'honneur du Pape, chef de leur ligue et père des fidèles, ils la nommèrent Alexandrie. Ses remparts, formés de boue et liés avec de la paille, lui firent donner le surnom qu'elle garde encore d'Alexandrie de la paille. Ses fondateurs l'entourèrent d'un large fossé, dans lequel ils firent entrer l'eau des deux rivières voisines; et, pour la rendre tout d'un coup peuplée et puissante, ils y transportèrent tous les habitants des villages environnants, entre autres de Marengo; ils leur bâtirent des maisons; ils les autorisèrent à se constituer un gouvernement libre et républicain; ils leur assurèrent tous les priviléges pour lesquels ils combattaient eux-mêmes, et ils engagèrent le Souverain-Pontife à fonder en leur faveur un nouvel évêché.

Dès la première année, Alexandrie put mettre en campagne une armée de quinze mille combattants de toutes armes. L'année suivante ses consuls allèrent trouver le Pape Alexandre à Bénévent, lui offrant leur ville en propriété, à lui et à l'Eglise romaine, à qui ils la rendirent tributaire. « C'est sans doute, dit un historien (1605), un spectacle curieux de voir, d'un côté l'empereur des Allemands pillant, brûlant, détruisant les villes, pour opprimer et anéantir les peuples, et d'un autre côté ces mêmes peuples, ayant à leur tête le chef de l'Eglise catholique, rebâtir les villes détruites, fonder une nouvelle ville et un nouveau peuple, et lui donner un nom qui éternise à jamais leur amour pour l'Eglise et la liberté. »

XXVII. Cependant l'antipape, Gui de Crême, était toujours à Saint-Pierre de Rome; mais il mourut cette année 1168, le 20 septembre, après avoir porté le nom de Pascal quatre ans et cinq mois. Son parti élut à sa place Jean, abbé de Strum, élu évêque d'Albane, et le nomma Calixte III.

La mort de l'antipape Gui de Crême était pour l'empereur Frédéric une occasion naturelle de se réconcilier à l'Eglise. Mais, outre la difficulté pour un esprit superbe d'avouer ses torts, Frédéric avait alors quelque espérance de voir un souverain puissant se détacher du Pape légitime, Alexandre, pour reconnaître l'antipape impérial. Ce souverain était le roi normand d'Angleterre, Henri II, le persécuteur de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, et Frédéric pouvait compter sur l'appui d'un tel prince. Mais nous verrons ailleurs les odieuses tentatives de Henri contre l'Eglise dans la personne du saint archevêque, et la conduite d'Alexandre dans toute cette affaire. *Voy.* l'art. Thomas Becket (Saint), archevêque de Cantorbéry.

Alexandre avait transféré son siége de Tusculum à Anagni, après que les Romains lui eurent refusé l'exercice de tout pouvoir temporel à Rome. — *Voy.* n° XXV. — L'empereur Frédéric, qui s'était flatté de séduire et de gagner à son schisme et à son antipape les républiques italiennes de Lombardie, les rois de France, d'Angleterre et de Danemark; puis, par le moyen de son schisme et de son antipape, de s'assujettir ces républiques et ces rois, de telle sorte qu'il fût, lui, *le seul souverain et la seule loi sur la terre* (*Voy.* l'article Adrien IV, n° XVIII), vit avorter tous ses projets.

En effet, les rois de Danemark et de France n'approchèrent du piége qu'on leur tendait que pour s'en éloigner davantage et s'attacher plus étroitement au centre de l'unité catholique. Le roi d'Angleterre, malgré toute son animosité contre le primat de son royaume et par suite contre le Pape légitime, malgré les avances schismatiques que firent ses envoyés au conciliabule de Wurtzbourg, finit par se reconnaître vassal du Saint-Siége et du Pape Alexandre. Les républiques italiennes, malgré leurs innombrables et inconciliables rivalités, ne s'en unirent pas moins pour défendre leur liberté commune avec celle de l'Eglise, relever Milan de ses ruines, bâtir Alexandrie en l'honneur du Pape Alexandre, et forcer Frédéric à s'enfuir honteusement par-dessus les Alpes.

Sept ans s'écoulèrent, de 1168 à 1175, avant qu'il songeât à repasser les montagnes. En Bavière, l'archevêque de Salzbourg, Conrad, fils de saint Léopold, mourut, le 28 septembre 1168, après avoir toujours combattu le schisme et reconnu Alexandre. Ce Pape donna le pallium à son successeur, Adalbert. En 1169 mourut Gerhoh, abbé de Reichersperg, fameux par sa doctrine et sa vertu, et qui avait soutenu avec un grand courage la cause de l'Eglise contre les hérétiques et les schismatiques sous le Pape Innocent II et ses successeurs jusqu'à Alexandre III.

En 1170, Frédéric feignit de vouloir se réconcilier avec l'Eglise; mais ce n'était que pour séparer le Pape Alexandre de la ligue des républiques italiennes. Le Pape reçut avec plaisir les ouvertures de la paix, mais il ne donna point dans le piége. Quatre ans après, en 1174, le 26 mai, Frédéric tint à Ratisbonne la cour la plus célèbre que l'on se souvint d'avoir jamais vue en Bavière. Il s'agissait de fixer l'état de l'Eglise de Salzbourg, dont l'archevêque Adalbert, attaché au Pape Alexandre et odieux à l'empereur, s'était inutilement présenté deux ans auparavant à une diète que l'empereur avait tenue dans la ville même de Salzbourg. L'archevêque Adalbert, opprimé, porta ses plaintes au Pape Alexandre, et lui envoya Archambaud, son chapelain, chanoine de Reichersperg, qui avait déjà été deux fois en cour de Rome pour la même affaire. Il rapporta trois lettres du Pape, datées d'Anagni, le 8 septembre: la première à l'archevêque Adalbert, la seconde

(1605) M. l'abbé Rohrbacher. liv. LXIX.

Digitized by Google

à Conrad, archevêque de Mayence et son légat en Allemagne, la troisième au prévôt et au chapitre de Salzbourg. Par ces lettres le Souverain-Pontife cassa la déposition d'Adalbert, comme faite contre tout droit divin et humain, et par attentat sur l'autorité du Saint-Siége.

Un autre fait nous montrera l'autorité du Pape légitime reconnu sur les terres de l'empire. Raoul, évêque de Liége, était possédé d'une telle avarice, qu'il faisait vendre les prébendes en plein marché, et cela par la main d'un vieux boucher. Un saint prêtre nommé Lambert et surnommé le Bègue, parce qu'il l'était en effet, ne put souffrir ce scandale, et commença à déclamer contre, ainsi que contre les mœurs corrompues du clergé. Il avait peu de lettres, mais il était animé d'un grand zèle : toute la ville fut émue de ses prédications; on le suivait en foule, et il convertit un grand nombre de pécheurs. Les principaux du clergé en furent irrités, et, ayant délibéré ensemble, ils s'adressèrent à l'évêque, qui envoya l'arrêter prisonnier. Comme on le menait par l'église de Notre-Dame quelques prêtres et quelques clercs le piquaient de leurs stylets à écrire et l'égratignaient avec les ongles. Il leva les yeux vers l'autel, et dit en soupirant : *Hélas ! le temps approche où les pourceaux fouilleront la terre sous toi.* Ce qui fut confirmé par l'événement. L'évêque le fit donc enfermer dans le château de Rivogne, où il traduisit les *Actes des Apôtres* du latin en français. Ensuite, d'après le conseil du clergé, l'évêque consentit que Lambert fût envoyé à Rome pour faire punir sa témérité de s'être attribué l'autorité de prêcher. Mais le Pape Alexandre, connaissant ses bonnes intentions et qu'on ne le poursuivait que par envie, lui donna la permission de prêcher et le renvoya honorablement.—*Voy.* son article.—En 1174, Alexandre érigea en évêché la ville d'Alexandrie.

XXVIII. Cependant Frédéric avait levé une nouvelle armée en Allemagne, et dès qu'elle eut passé les Alpes il se mit à sa tête et marcha sur Milan, qu'il croyait surprendre. Le samedi 3 juin 1176, les Milanais s'avancèrent contre l'empereur, et le mirent dans une déroute telle qu'on le crut mort. Toutefois il ne l'était pas, car au bout de quelques jours on le vit reparaître à Pavie, mais seul, mais humilié, mais séparé de l'armée florissante avec laquelle il avait cru soumettre l'Italie, et qui fuyait à présent en désordre au delà des monts. Abandonné sur le champ de bataille, parmi ses ennemis, ce n'était qu'en se dérobant à toutes les recherches qu'il avait réussi à regagner la seule ville qui lui fût restée dévouée (1606).

Frédéric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers, qui l'avaient suivi jusque-là, le menacèrent de l'abandonner s'il ne faisait sa paix avec l'Eglise. Il résolut donc de se réconcilier sincèrement avec le Pape Alexandre. Dans ce dessein il envoya Wieman, archevêque de Magdebourg, Christian de Mayence, Conrad, élu évêque de Worms, et Vérémond, protonotaire de son royaume. Etant venus jusqu'à Tibur, ils mandèrent au Pape, qui était à Anagni, la cause de leur voyage, et, ayant obtenu un sauf-conduit, ils furent reçus par deux cardinaux et par les capitaines de Campanie, et conduits avec honneur à Anagni, où ils arrivèrent le 21 octobre (1607). Le lendemain, le Pape leur donna audience en consistoire; ils se présentèrent avec grand respect, et demeurant debout, ils dirent : « L'empereur, notre maître, désire ardemment de donner la paix à l'Eglise romaine et à la ville de Rome; c'est pourquoi il nous a envoyés vers vous avec un plein pouvoir, vous priant instamment que le traité qui fut commencé l'année passée et demeura imparfait pour nos péchés, soit maintenant terminé. » Le Pape, ravi de cet heureux changement, répondit d'un visage tranquille : « Nous avons une grande joie de votre arrivée, et nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agréable nouvelle que celle de la paix. S'il est ainsi, que notre empereur que nous reconnaissons pour le plus grand entre les princes du monde, veuille nous la donner véritable. Mais, afin qu'elle soit entière, il faut qu'il la donne aussi à nos alliés, principalement au roi de Sicile, aux Lombards et à l'empereur de Constantinople. »

Les envoyés louèrent le discours du Pape, et ajoutèrent : « Nous avons ordre de l'empereur de conférer en secret avec vous et avec les cardinaux, parce que nous savons que de part et d'autre il y a des gens mal intentionnés qui ne souhaitent pas la paix. » Alors tous les assistants se retirèrent, et le Pape avec les cardinaux et les envoyés passèrent dans la chambre du conseil, où ils entrèrent en conférence. Mais, comme l'affaire était difficile à cause de la quantité de personnes puissantes qui étaient entrées dans le schisme, la négociation dura plus de quinze jours. On allégua les autorités des Pères, les priviléges des empereurs, les anciennes coutumes; on disputa longtemps et subtilement. Enfin on convint de tous les articles entre l'Eglise et l'empire, laissant les Lombards en l'état où ils étaient, jusqu'à ce que l'empereur en personne eût une conférence avec eux, et il fut résolu que le Pape irait lui-même en Lombardie. Cependant les envoyés de l'empereur donnèrent de sa part une pleine sûreté à tous les membres de l'Eglise romaine pour leurs personnes et leurs biens (1608). Ils promirent que l'empereur rendrait au Pape la préfecture de Rome et les terres de la comtesse Mathilde, et qu'il donnerait sûreté au Pape, aux cardinaux, et à leur suite, pour aller à Venise, à Ravenne, et aux autres lieux où ils avaient dessein d'aller, avec une trêve de trois mois

(1606) *Vit. Alex. III*, p. 467
(1607) *Chr. Con.*, 1176.
(1608) Instrum., apud Pagi, an. 1176, n° 6.

Digitized by Google

en cas que la paix fût rompue. Les choses ainsi réglées, les envoyés retournèrent contents vers l'empereur.

Avant que de partir d'Anagni, le Pape Alexandre envoya Humbaud, évêque d'Ostie, et Reinier, cardinal-diacre de Saint-George, pour faire ratifier à l'empereur, par le conseil des Lombards, la sûreté qu'il avait promise au Pape par ses envoyés (1609). Les deux cardinaux trouvèrent l'empereur près de Modène, et en leur présence il fit jurer pour lui le fils du marquis de Montferrat, et pour mieux témoigner ses bonnes intentions il fit faire le même serment pour tous les seigneurs allemands qui étaient présents. On convint de part et d'autre que la conférence du Pape avec l'empereur se ferait à Bologne. D'un autre côté, le Pape fit prier Guillaume, roi de Sicile, de lui envoyer quelques-uns des grands de la cour pour assister à cette conférence. Le roi chargea de cette commission Romuald, archevêque de Salerne, et Roger, comte d'Andri. L'archevêque Romuald nous a laissé l'histoire fidèle de cette négociation à la fin de sa chronique (1610).

XXIX. Le Pape partit d'Anagni le 6 décembre, et vint à Bénévent, où il demeura depuis Noël jusqu'à l'Epiphanie. Il attendit un mois un vent favorable au port de Guast sur la mer Adriatique, avec les galères du roi de Sicile.

Enfin, le mercredi des Cendres, 9 mars 1177, après la messe et la distribution des cendres, ils s'embarqua avec cinq cardinaux et les envoyés du roi de Sicile sur onze galères de ce prince, et le dimanche suivant ils arrivèrent à Zara en Dalmatie, où ils furent reçus avec d'autant plus de joie, que jamais le Pape n'y était entré. On lui prépara un cheval blanc, sur lequel il monta suivant l'usage de Rome, et on le mena ainsi en procession par le milieu de la ville jusqu'à la grande église, dédiée à sainte Anastasie, vierge et martyre ; et en même temps on chantait les louanges de Dieu en sclavon, qui est la langue du pays. Quatre jours après, le Pape partit de Zara et arriva à Venise le 23 mars. Il alla descendre au monastère de Saint-Nicolas au Lido, et le lendemain, le doge de Venise vint le recevoir avec le patriarche d'Aquilée et tous ses suffragants, et un grand peuple avec quantité de barques. Après s'être mis humblement aux pieds du Pape, ils le menèrent en procession à l'église de Saint-Marc, où ayant fait sa prière il donna la bénédiction au peuple; puis le duc le conduisit dans sa barque au palais du patriarche, où il logea. Le jour de l'Annonciation, à la prière du duc et des grands, il célébra la messe solennellement avec ses cardinaux dans l'église de Saint-Marc.

L'empereur Frédéric, qui était à Césène, ayant appris que le Pape était à Venise, lui envoya l'archevêque de Magdebourg, l'évêque élu de Worms, et son protonotaire, pour le prier de changer le lieu de la conférence, parce que Christian, son chancelier, ne croyait pas pouvoir être en sûreté à Bologne à cause des maux qu'il y avait faits pendant la guerre. Le Pape répondit: « C'est de l'avis de nos légats et des Lombards que l'empereur a réglé que le lieu de la conférence serait à Bologne. Nous ne pouvons donc le changer sans le consentement des Lombards et des cardinaux qui sont en ces quartiers-là. » C'est qu'une partie des cardinaux étaient allés par terre en Lombardie avant que le Pape s'embarquât avec les autres. Le Pape ajouta : « Toutefois, pour accélérer la paix, nous irons incessamment jusqu'à Ferrare avec nos frères les cardinaux, pour y résoudre avec les recteurs des Lombards ce qui sera le plus convenable ; » et il marqua le dimanche de la Passion, 10 avril, pour le jour du rendez-vous à Ferrare. Cependant, voulant satisfaire le peuple qui accourait de tous côtés avec empressement pour le voir, il célébra solennellement la messe à Saint-Marc, le quatrième dimanche de carême, prêcha après l'Evangile et après la messe, et donna la rose d'or au doge de Venise.

Alexandre partit de Venise la même semaine sur onze galères, et remontant le Pô arriva en sa ville de Ferrare le dimanche de la Passion. Le lendemain y arrivèrent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne et de Milan avec les évêques, leurs suffragants, les recteurs des villes de Lombardie, les marquis et les comtes. Ils s'assemblèrent le lendemain dans la grande église dédiée à saint Georges, avec une multitude innombrable de peuple. Le Pape leur dit : « Vous savez, mes chers enfants, la persécution que l'Eglise a soufferte de la part de l'empereur qui devait la protéger ; vous savez que l'autorité de l'Eglise romaine en a été affaiblie, parce que les péchés demeuraient impunis et les canons sans exécution, outre les autres maux, la destruction des églises et des monastères, les pillages, les incendies, les meurtres, et les crimes de toutes sortes. Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans ; mais enfin il a apaisé la tempête et tourné le cœur de l'empereur à demander la paix. C'est un miracle de sa puissance qu'un prêtre vieux et désarmé ait pu résister à la fureur des Allemands et vaincre sans guerre un empereur si puissant ; mais c'est afin que tout le monde connaisse qu'il est impossible de combattre contre Dieu. Or, quoique l'empereur nous ait fait demander la paix à Anagni pour l'Eglise et pour le roi de Sicile, et qu'il ait voulu la faire sans vous, nous n'avons pas voulu la recevoir, considérant avec quelle dévotion et quel courage vous avez combattu pour l'Eglise et pour la liberté de l'Italie, et, sans avoir égard ni à notre dignité ni à la faiblesse de notre âge avancé, nous nous sommes exposés à la

(1609) Acta. Romuald. Saler.

(1610) Apud Muratori, *Scrip. rer. Ital.*, tom. VII, et apud Baron., an. 1176.

Digitized by Google

mer et aux périls pour venir délibérer avec vous si nous devons accepter la paix qui nous est offerte. »

XXX. Après que le Pape eut parlé, les Lombards, qui n'étaient pas moins éloquents que guerriers, lui répondirent ainsi par la bouche d'un de leurs sages : « Toute l'Italie se jette à vos pieds pour vous rendre grâces et vous témoigner sa joie de l'honneur que vous faites à vos enfants de venir à eux et de chercher les brebis égarées pour les ramener. Nous connaissons par notre propre expérience la persécution que l'empereur a faite à l'Eglise et à vous ; nous nous sommes les premiers opposés à sa fureur, et nous nous sommes mis au-devant pour l'empêcher de détruire l'Italie et d'opprimer la liberté de l'Eglise ; et pour une si bonne cause nous n'avons évité ni la dépense, ni les travaux, ni les pertes, ni les périls. C'est pourquoi, saint Père, il est convenable que vous n'acceptiez point sans nous la paix qu'il vous offre, comme nous avons refusé celle qu'il nous a souvent offerte sans l'Eglise. Au reste nous la ferons volontiers avec l'empereur, et nous ne lui refusons rien de ses anciens droits sur l'Italie ; mais pour notre liberté, que nous avons reçue de nos pères, nous ne l'abandonnerons qu'avec la vie. Quant au roi de Sicile, nous sommes très-aises qu'il soit compris dans ce traité, parce que c'est un prince qui aime la paix et la justice : nos voyageurs le savent par expérience, et il y a plus de sûreté dans les bois de son royaume que dans les villes des autres (1611). »

Trois jours après arrivèrent à Ferrare Christian, chancelier de l'empereur ; les archevêques de Cologne, de Magdebourg et de Trèves ; l'évêque élu de Worms, Godefroi, autre chancelier, et le protonotaire. Le Pape leur donna audience en consistoire ; là étaient les envoyés du roi de Sicile et les députés des Lombards ; et ils déclarèrent que l'empereur leur avait donné pouvoir à eux sept de conclure la paix avec le Pape, le roi de Sicile et les Lombards, comme il avait promis à Anagni. Le Pape en fut très-content, et nomma de son côté sept cardinaux ; les Lombards nommèrent aussi sept commissaires, dont quatre étaient des évêques ; et le Pape voulut que les deux envoyés du roi de Sicile assistassent aux conférences. On commença par discuter sur le lieu de l'entrevue entre le Pape et l'empereur, et après plusieurs jours de contestation on convint qu'elle se ferait à Venise, à condition que le Pape prendrait ses sûretés de la part des Vénitiens. Le chancelier Christian, qui ne se croyait pas en sûreté à Ferrare, en sortit le jeudi saint, et se retira en toute hâte à Venise ; mais le Pape célébra solennellement à Ferrare la fête de Pâques, qui cette année 1177 fut le 24 avril.

XXXI. Il en partit le 9 mai et fut reçu à Venise avec les mêmes honneurs que la première fois. Il ordonna aux commissaires de s'assembler dans la chapelle du palais patriarcal, où il logeait, et de commencer par la paix des Lombards, qui était de plus longue discussion. On ne put tomber d'accord, et le Pape proposa alors une paix de quinze ans avec le roi de Sicile et une trêve de six ans avec les Lombards. L'empereur ne voulut point y entendre, du moins ostensiblement, car sous main il fit dire au Pape que pour l'amour de lui il acceptait l'une et l'autre, moyenant une condition secrète. Le Pape lui envoya deux cardinaux pour savoir cette condition. L'empereur la dit aux cardinaux, mais il voulait que le Pape y consentît sans la connaître. Comme le Pape s'y refusait, on la lui dit enfin. Dans les premières propositions de paix, l'empereur avait promis de rendre à l'Eglise romaine les terres de la comtesse Mathilde ; maintenant il demandait d'en conserver la jouissance pendant quinze ans, et de les restituer ensuite, si l'Eglise prouvait y avoir droit. Le Pape consentit à lui en laisser la jouissance pendant quinze ans, mais à condition de les rendre alors, sauf à l'Eglise à lui faire justice pour les droits qu'il prouverait y avoir. L'empereur, qui n'y allait pas encore de bonne foi, élevait difficulté sur difficulté. Il se défiait de ses négociateurs publics, et en avait d'occultes.

Pour abréger les allées et les venues des négociateurs, le Pape, d'accord avec les députés du roi de Sicile et des Lombards, permit à l'empereur de se rapprocher de Venise. Il vint alors de Césène à Cloze, actuellement Chioggia ; mais une partie du peuple vénitien, qui favorisait l'empereur, le sachant si proche, prétendit le faire entrer dans Venise même, malgré le Pape. Le doge et les plus sages de la république, qui avaient fait serment du contraire, ne savaient plus trop comment retenir le peuple. Les députés des Lombards se retirèrent du côté de Trévise ; les ambassadeurs du roi de Sicile firent appareiller leurs galères, annonçant aux Vénitiens que leur conduite déloyale leur ferait perdre assurément tous les avantages que leur commerce trouvait dans les terres du roi. Ces menaces eurent leur effet. Le doge, à la demande du peuple même, pria le Pape d'engager les députés du roi à demeurer et ceux des Lombards à revenir. Enfin le chancelier Christian et les autres commissaires de l'empereur déclarèrent librement à ce prince qu'ils ne voulaient point fausser les serments qu'ils avaient faits au Pape à Anagni, sur la foi desquels il était venu à Venise. « Nous sommes prêts, suivant les lois de l'empire, à vous obéir dans les choses temporelles et à vous rendre les services que nous imposent les régales ; mais, comme vous êtes le seigneur de nos corps et non pas de nos âmes, nous ne voulons pas perdre nos âmes pour vous, ni préférer les choses de la terre aux choses du ciel. Votre Majesté saura donc que dorénavant nous recevons Alexandre pour Pape catholique.

(1611) Romuald Salern., p. 219 221.

Digitized by Google

et que nous lui obéissons comme à notre père dans les choses spirituelles. Quant à l'idole que vous avez dressée en Toscane, nous ne l'adorons aucunement. »

XXXII. Ce fut alors, mais alors seulement, que l'empereur consentit sincèrement à la paix avec l'Eglise, le roi de Sicile et les Lombards, suivant les conditions proposées en dernier lieu par le Pape Alexandre. Il les fit jurer à Venise, en son nom et au nom des princes d'Allemagne. Aussitôt, d'après l'ordre du Pape, les Vénitiens se rendirent à Cloze avec six galères, et en amenèrent l'empereur, qui arriva à Venise le samedi 23 juillet. Le lendemain dimanche, veille de saint Jacques, le Pape envoya de grand matin six cardinaux, savoir : deux évêques, trois prêtres, et un diacre, vers l'empereur pour l'absoudre. Il renonça au schisme d'Octavien, de Gui de Crême et de Jean de Strum, et promit obéissance au Pape Alexandre et à ses successeurs légitimes ; en conséquence il fut absous de l'excommunication par les cardinaux et réuni à l'Eglise catholique. Les prélats et les seigneurs d'Allemagne en firent autant, et reçurent pareillement l'absolution.

Alors le doge de Venise, avec le patriarche de Grade et une grande multitude de clergé et de peuple, vint à Saint-Nicolas du Lido, où était l'empereur. Le doge, l'ayant pris dans sa barque, le conduisit processionnellement et en grande pompe jusqu'à l'église de Saint-Marc. Le Pape l'y attendait à la porte avec ses évêques, ses cardinaux, le patriarche d'Aquilée, les archevêques et les évêques de Lombardie, tous assis et revêtus pontificalement, en présence d'un peuple innombrable. L'empereur, s'étant approché, ôta son manteau impérial, et se prosterna tout de son aux pieds du Pape. Celui-ci, touché jusqu'aux larmes, le releva avec bonté, le bénit et lui donna le baiser de paix. A cette vue, tous les assistants, Allemands et Italiens, d'une voix qui retentit jusqu'au ciel, entonnèrent le *Te Deum* avec une joie indicible. En même temps l'empereur, prenant le Pape par la main droite, le mena jusque dans le chœur de l'église ; puis, baissant la tête, reçut d'Alexandre sa bénédiction et se retira au palais du doge (1612).

Le soir il envoya prier affectueusement le Pape de vouloir bien célébrer la messe à Saint Marc, le lendemain, fête de saint Jacques, parce qu'il avait un grand désir et une grande dévotion de l'entendre. Le Pape l'accorda de grand cœur. L'empereur vint le recevoir à la porte de l'église, et, quand il sortit de la sacristie revêtu des ornements pontificaux, il marcha devant lui sans manteau impérial, faisant les fonctions d'huissier, une verge à la main, pour chasser les laïques du chœur et lui faire place. Il demeura lui-même dans le chœur avec les prélats et le clergé d'Allemagne, qui chanta l'office en ce jour. Après l'Evangile, le Pape monta sur l'ambon pour prêcher le peuple. L'empereur s'approcha, et se mit à écouter avec une attention merveilleuse. Le Pape, qui parlait latin, chargea le patriarche d'Aquilée d'expliquer son sermon en allemand, pour satisfaire à la dévotion de l'empereur. Après le sermon et le *Credo*, l'empereur, avec les seigneurs de sa cour, vint baiser les pieds du Pape et faire son offrande ; il communia de sa main, et après la messe il le prit par la main et le mena jusqu'à la porte de l'église. Quand il monta à cheval, il lui tint l'étrier et le conduisit par la bride quelque temps, jusqu'à ce que le Pape lui donna sa bénédiction et lui permit de se retirer, le dispensant du reste du chemin jusqu'à la mer, qui était trop long. Le lendemain, vers l'heure de none, l'empereur rendit au Pape une visite d'amitié, et vint avec peu de suite jusqu'à sa chambre, où il s'entretenait familièrement avec les cardinaux. La conversation entre le Pape et l'empereur fut affectueuse et gaie, mêlée de quelques plaisanteries, sans préjudice de leur dignité.

Six jours après, c'est-à-dire le lundi 1er août 1177, la paix fut jurée solennellement. L'empereur, accompagné des prélats et des seigneurs de sa cour, vint au palais patriarcal où logeait le Pape. La séance se tint dans une salle qui était longue et spacieuse. Le Pape s'assit au fond, sur une estrade élevée, ayant des deux côtés ses évêques et ses cardinaux. Il fit asseoir l'empereur à sa droite, au-dessus de ses évêques et de ses cardinaux-prêtres, et Romuald, archevêque de Salerne, ambassadeur du roi de Sicile, à sa gauche, au-dessus des cardinaux-diacres. Quand on eut fait silence, le Pape fit un petit discours où il témoigna sa joie de la conversion de l'empereur, et finit en déclarant qu'il le recevait comme son cher fils, avec l'impératrice, son épouse, et leur fils, Henri. Ensuite l'empereur, ayant ôté son manteau, se leva de son fauteuil et commença à parler en allemand, son chancelier Christian expliquant en italien vulgaire ce qu'il disait. En ce discours, l'empereur reconnut publiquement qu'il s'était trompé en suivant de mauvais conseils, et qu'il avait attaqué l'Eglise croyant la défendre. Il remercia Dieu de l'avoir tiré d'erreur, et déclara qu'il quittait le schisme, qu'il reconnaissait Alexandre pour Pape légitime, qu'il voulait lui obéir comme à son père, et qu'il rendait sa paix au roi de Sicile et aux Lombards.

Ce discours fut suivi de grandes acclamations à la louange de l'empereur. Puis on apporta les Evangiles, les reliques et la vraie croix ; et par ordre de l'empereur, Henri, comte de Dessau, jura sur l'âme de

(1612) « On a raconté, dit la *Nouv. Biog. univ.*, publiée par MM. Didot, on a raconté que le Pape en le bénissant lui posa le pied sur le cou, en prononçant ces mots de la Bible : *Super aspidem et basiliscum ambulabis* (Tu marcheras sur l'aspic et le basilic) ; *mais c'est un conte inventé plus d'un siècle après l'événement.* » tom. I col. 876.

Digitized by Google

ce prince qu'il observerait fidèlement la paix entre l'Eglise et l'empire, la paix avec le roi de Sicile pour quinze ans, et la trêve de six ans avec les Lombards, comme les commissaires l'avaient accordée et rédigée par écrit. Douze princes de l'empire tant ecclésiastiques que séculiers firent le même serment. Aussitôt Romuald, archevêque de Salerne, se leva et jura sur les Evangiles que, quand les envoyés de l'empereur seraient arrivés en Sicile, le roi ferait jurer pour lui par quelqu'un des seigneurs l'observation de la paix pour quinze ans, et ferait faire le même serment par dix autres seigneurs. Le comte Roger jura comme l'archevêque de Salerne. Les recteurs des villes de Lombardie, qui étaient présents, firent aussi le serment pour leur trêve de six ans, et promirent de le faire faire par les consuls et les nobles de chaque ville (1613). « Il est remarquable, en ces serments, dit Fleury (1614), que l'empereur et le roi font jurer par d'autres, comme s'il eût été au-dessous de leur dignité de jurer en personne. »

Après l'absolution de l'empereur, ceux qui avaient suivi le schisme vinrent en foule vers le Pape l'abjurer et se faire absoudre. Les plus connus furent Christian, archevêque de Mayence et chancelier, Philippe de Cologne, Vérémond de Magdebourg, Arnold de Trèves, les évêques de Passau, de Worms, d'Augsbourg, de Marseille, de Strasbourg, d'Halberstadt, de Pavie, de Plaisance, de Bresse, de Novare, d'Aqui, de Mantoue, de Bagnarée, de Pésaro, et de Fayence. — Telle est l'histoire détaillée de cette mémorable pacification, d'après le biographe du Pape Alexandre III et la *Chronique* de Romuald, archevêque de Salerne, témoins oculaires.

XXXIII. Le chancelier Christian se fit alors confirmer l'archevêché de Mayence; et Conrad, (*Voy.* ces noms), qui avait été élu avant lui, s'en référa, par amour de la paix, à la volonté du Pape, qui en fut très-satisfait. Conrad, fut élu archevêque de Salzbourg et Alexandre lui donna le pallium : il le donna aussi à Philippe, archevêque de Cologne; car l'un et l'autre, quoique sacrés pendant le schisme, l'avaient été par des évêques catholiques, leurs suffragants.

Entre les conditions du traité il était dit : L'empereur Frédéric et le roi Henri, son fils, rendront la paix à l'empereur de Constantinople et aux auxiliaires de l'Eglise romaine, et ne leur feront point de mal, ni par eux ni par les leurs, pour le service qu'ils ont rendu à cette Eglise. Le Pontife ou son légat couronnera le roi Henri roi catholique des Romains. Quant au soi-disant Calixte, on lui donnera une abbaye. Les soi-disant cardinaux retourneront aux lieux qu'ils avaient d'abord, et on les laissera dans les ordres qu'ils avaient avant le schisme (1615).

Le Pape écrivit aux principaux évêques de la chrétienté pour leur faire part de cette heureuse paix et de la réunion de l'empereur à l'Eglise. Il en écrivit aussi au roi de France. Fleury remarque (1616) qu'il ne fut pas question de réhabiliter l'empereur, comme déposé par le Pape. La raison en est bien simple, dit M. Rohrbacher (1617). Le Pape avait délié ses sujets du serment de fidélité jusqu'à ce qu'il vînt à résipiscence. Il ne leur avait pas défendu, il les avait seulement dispensés de lui obéir. Ce n'était pas une déposition proprement dite et définitive.

Le dimanche 14 août, veille de l'Assomption, le Pape Alexandre tint un concile à Venise dans l'église de Saint-Marc avec ses évêques et ses cardinaux, les évêques et les abbés d'Allemagne, de Lombardie, et de Toscane; l'empereur, le doge de Venise, et les envoyés du roi de Sicile y assistèrent avec une grande multitude de peuple. Après les litanies et les prières accoutumées et un long sermon sur la paix, le Pape fit donner des cierges allumés à l'empereur et aux autres assistants tant clercs que laïques, puis il prononça excommunication contre quiconque troublerait la paix qui venait d'être faite. Aussitôt tout le monde éteignit les cierges en disant : Ainsi soit-il!

Quelque temps après, le peuple et le clergé de Rome, voyant que l'empereur Frédéric s'était soumis au Pape Alexandre et que le schisme était fini, jurèrent par délibération commune de rappeler le Pape pour faire cesser les maux que sa longue absence avait causés tant au temporel qu'au spirituel. Ils envoyèrent donc à Anagni, où le Pape était retourné, sept des principaux citoyens romains avec des lettres du clergé, du sénat et du peuple, pour le prier de revenir. Mais le Pape, considérant qu'après l'avoir rappelé de France ils avaient bientôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome sans avoir pris ses sûretés. Pour cet effet il envoya avec les sept députés des Romains Hubalde, évêque d'Ostie, Rainier, prêtre-cardinal de Saint-Jean et Saint-Paul, et Jean, diacre-cardinal de Saint-Ange, qui après une longue négociation firent régler par délibération de tout le peuple que les sénateurs à leur élection feraient foi et hommage au Pape, que les Romains lui restitueraient l'église de Saint-Pierre et les droits régaliens, dont ils s'étaient emparés, qu'ils observeraient inviolablement la paix et la sûreté tant à l'égard du Pape que des cardinaux, leurs biens, et tous ceux qui viendraient vers le Pape ou qui en retourneraient.

Ensuite les sénateurs vinrent trouver le Pape avec les trois cardinaux, et après lui avoir baisé les pieds ils jurèrent publiquement l'observation de toutes ces conventions. Alors le Pape se prépara à retourner à Rome,

(1613) Acta Alex. III, et Romuald Salernit., apud Baron. et Muratori.
(1614) *Hist. ecclés.*, liv. LXXIII, n° 5.
(1615) Mansi, *Conc.*, tom. XXII, p. 195.
(1616) *Hist. ecclés.*, LXXIII, n° 6.
(1617) Tom. XVI, p. 516.

Digitized by Google

et le jour de saint Grégoire, 12 mars, qui, cette année 1178, était le troisième dimanche de carême, il partit de Tusculum après la messe. Le clergé de Rome vint bien loin au-devant avec les bannières et les croix. Les sénateurs et les magistrats venaient au son des trompettes, les nobles et la milice en bel équipage, le peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant des acclamations ordinaires de louanges. La presse était si grande à lui baiser les pieds, qu'à peine son cheval pouvait-il marcher, et sa main était fatiguée de donner des bénédictions. On le conduisit ainsi jusqu'à l'église de Latran. Y ayant congédié le peuple et les cardinaux, il monta au palais et se mit au lit avant le repas, tant il était fatigué, car il était avancé en âge. Le lendemain il tint un consistoire et reçut au baisement des pieds une multitude infinie de clercs et de laïques, puis il fit les stations ordinaires du carême ; et le dimanche suivant, qui était *Lætare*, il alla en procession à Sainte-Croix. Enfin, le jour de Pâques, il porta la tiare avec la couronne nommée *le règne* (1618).

XXXIV. Dès la fin de l'année précédente, l'antipape Jean de Strum, autrement Calixte III, ayant appris la réconciliation de l'empereur avec Alexandre, quitta secrètement sa résidence de Viterbe, et vint au mont d'Albane, sous la protection de Jean, seigneur du château. Mais l'empereur, pour montrer qu'il n'y prenait point de part, mit au ban de l'empire et l'antipape et ses défenseurs s'ils ne venaient au plus tôt à l'obéissance du Pape. Depuis son rétablissement à Rome, Alexandre était à Tusculum, le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, 29 août 1178, lorsque Jean de Strum vint le trouver avec quelques-uns de ses clercs; et, en présence des cardinaux et de plusieurs autres, confessa publiquement son péché, demanda pardon et abjura le schisme. Le Pape Alexandre, suivant sa douceur naturelle, ne lui fit aucun reproche, et lui déclara que l'Eglise romaine le recevait avec joie pour son fils et lui rendrait le bien pour le mal. En effet, le Pape le traita toujours depuis avec honneur dans sa cour, et le reçut même à sa table (1619).

Dans toutes ces affaires du schisme nous avons vu (n° XXII) l'empereur Manuel de Constantinople reconnaître le Pape Alexandre pour chef légitime de l'Eglise, se déclarer son fils et son auxiliaire, et le Pape de son côté le reconnaître pour tel et le comprendre en cette qualité dans le traité de pacification. Ainsi, il n'y avait pas rupture entre l'Eglise romaine et les Grecs de Constantinople, mais il n'y avait pas non plus union complète. Nous le voyons par une lettre du même Pape à un écrivain de ce temps, Hugues Etérien. *Voy.* cet article.

Le Pape Alexandre III eut des relations encore plus étonnantes avec un chef du mahométisme, le sultan d'Icône, qui lui envoya des lettres et des ambassadeurs. Ce sultan se nommait Soliman Azeddin. Alexandre lui écrivit une magnifique instruction apostolique sur la doctrine chrétienne tandis qu'il était encore à Venise. Cette instruction est capitale et nous la citerons ailleurs tout entière, parce que de nos jours la divine providence met bien des catholiques en position d'en profiter dans leurs relations avec les mahométans d'Afrique et d'autres contrées. *Voy.* l'article SOLIMAN AZEDDIN.

Un fait encore plus mémorable que ce qui précède, c'est qu'à la même époque le Pape Alexandre entretenait des relations amicales avec le grand khan des Tartares, que les écrivains orientaux désignent sous le nom de roi et prêtre Jean. Ce souverain principal des Tartares était chrétien, et même prêtre, mais de la secte des nestoriens; il demanda et obtint une église à Jérusalem et à Rome. — *Voy.* l'article JEAN, roi et prêtre, chef des Tartares.— Vers l'an 1176, on trouve des légats du Pape Alexandre en divers pays; le cardinal Vivien en Ecosse et en Irlande, le cardinal Hugues de Léon en Angleterre, le cardinal Hyacinthe en Espagne (1620). Ces légats y tenaient des conciles pour régler des affaires particulières, comme en Angleterre les droits respectifs des archevêques de Cantorbéry et d'York.

XXXV. Afin de remédier à divers désordres et aux abus qu'avait pu introduire le schisme d'Allemagne, et que d'ailleurs l'ennemi de tout bien ne cesse de renouveler dans l'Eglise, Alexandre convoqua un concile général, autrement les Etats généraux de la chrétienté. Ce concile, XI^e^ œcuménique, se tint à Rome, dans l'église de Latran, au mois de mars 1179. Ce grand pontife le présida. Il s'y trouva trois cent deux évêques, avec un nombre proportionné d'abbés et d'autres prélats; et l'on y prit d'importantes décisions. *Voy.* l'article LATRAN (IX^e^ concile général tenu à) en 1179.

A ce concile vinrent plusieurs ecclésiastiques d'Allemagne ordonnés par les schismatiques, espérant obtenir grâce du Pape. Il y vint principalement des clercs et des moines de l'église d'Halberstadt, que l'évêque avait déchirée. Le Pape usa d'indulgence à leur égard, parce que Géron n'avait pas été ordonné par un schismatique, mais par Hartwic, archevêque catholique de Brême. Il fut donc permis à ceux qu'il avait ordonnés, non-seulement d'exercer leurs fonctions, mais de monter aux ordres supérieurs. Géron lui-même obtint la liberté d'exercer partout les fonctions épiscopales. Christian, archevêque de Mayence, et Philippe de Cologne, ayant abjuré le schisme et quitté les palliums qu'ils avaient reçus des antipapes, en reçurent de nouveaux du cardinal Hyacinthe. A la mort de l'archevêque Baudouin de Brême, arrivée l'année précédente, 1178, on avait élu pour lui succéder le docteur Bertold, qui se pré-

(1618) Acta, apud Baronius, an. 1178.
(1619) Ibid., an. 1177, Romuald.
(1620) Mansi, *Conc.*, tom. XXII, p. 146.

Digitized by Google

senta au Pape Alexandre durant le concile. Mais son élection, ayant été examinée, fut trouvée irrégulière et cassée.

Dans le même concile, Alexandre III nomma pour son légat en Irlande saint Laurent, archevêque de Dublin. Celui-ci vint à Rome pour le concile et il exposa au Pape l'état de l'Eglise d'Irlande, le priant de remédier aux abus qui y régnaient et d'en maintenir les libertés. Alexandre, connaissant sa sainteté, sa prudence et son courage, non-seulement lui donna des règlements convenables, mais le nomma lui-même son légat pour les exécuter. De retour en Irlande avec l'autorité de légat apostolique, Laurent s'en servit efficacement pour retrancher les abus. Il signala surtout son zèle contre l'incontinence des clercs. Quoiqu'il eût pu absoudre les coupables, il les renvoyait à Rome, au Pape même, afin qu'ils sentissent plus vivement leur faute.

Vers l'an 1179, il y eut un schisme en Ecosse, dans l'église de Saint-André; après la mort de l'évêque Richard, les chanoines élurent le docteur Jean, mais le roi Guillaume choisit Hugues, son chapelain, et le fit sacrer par les évêques de son royaume, nonobstant l'appellation que Jean avait interjetée au Pape pour juger de ce différend. Le pape Alexandre envoya en Ecosse Alexis, sous-diacre de l'Eglise romaine, qui déposa Hugues, comme intrus par violence, confirma l'élection de Jean et le fit sacrer avec la permission du roi, qui y consentit par le conseil des évêques, pour faire lever l'interdit que le légat avait jeté sur le diocèse de Saint-André. Mais aussitôt après le roi défendit à Jean de demeurer dans son royaume. Hugues cependant se portait pour évêque comme auparavant, et partit pour aller à Rome, emportant la chapelle épiscopale avec l'anneau et la crosse. Le légat Alexis l'excommunia, et le Pape confirma la sentence par une lettre adressée aux prélats d'Ecosse et au clergé particulier de Saint-André.

Le Pape fit plus : il donna la légation d'Ecosse à Roger, archevêque d'York, lui ordonnant que, conjointement avec Hugues, évêque de Durham, il excommuniât le roi d'Ecosse et mît son royaume en interdit s'il ne laissait l'évêque Jean en possession paisible de l'église de Saint-André. Il défendit aussi à ce prélat de quitter ce siége par crainte ou autrement, ou d'en accepter un autre, sous peine de les perdre tous deux; et il écrivit au roi d'Ecosse, le menaçant, s'il n'obéissait, de remettre son royaume en sujétion, sans doute du roi d'Angleterre. Mais le roi d'Ecosse Guillaume, sans être touché de ces menaces, chassa de son royaume Jean, évêque de Saint-André, et son oncle Matthieu, évêque d'Aberden. C'est pourquoi l'archevêque d'York, l'évêque de Durham et le légat Alexis, exécutant leur commission, excommunièrent le roi et mirent son royaume en interdit (1621).

Après la soumission si consolante de l'antipape Calixte III, en 1178 (*Voy.* n° XXXIV), quelques schismatiques récalcitrants au mouvement de retour qui s'était heureusement opéré, avaient élu pour antipape Lando Sitino, de la famille des Frangipanes, qu'ils nommèrent Innocent III. Un chevalier, frère de l'antipape Octavien, l'avait pris sous sa protection en haine du Pape Alexandre, et lui avait donné une forteresse qu'il avait près de Rome. Mais en 1180 Alexandre III soumit ce Lando Sitino. Il tint conseil avec les cardinaux, et de leur avis fit sa paix avec leurs confrères, parents de l'antipape Octavien, dont le frère était protecteur de Lando; il acheta de lui pour une grosse somme le château de Palombara, qui était la retraite de cet antipape, et le prit ainsi par l'industrie de Hugues, cardinal-diacre, autrement Hugucion, de la famille de Pierre de Léon. Lando vint se jeter aux pieds du Pape, qui le fit enfermer à Cava avec ses sectateurs; mais il en avait si peu, que la plupart des historiens n'ont fait aucune mention de lui. Ce n'est qu'à sa prise que le schisme fut entièrement éteint (1622).

XXXVI. A cette époque, l'état de la chrétienté en Palestine était des plus déplorables. Les affaires du royaume de Jérusalem dépérissaient à vue d'œil par l'accroissement de la puissance de Saladin, fils d'Ayoub, qui, après s'être rendu maître de l'Egypte, s'étendait dans la Syrie, avait pris Damas, et menaçait tout le reste de la succession de Noureddin, fils de Zengui.

Le Pape Alexandre, ayant appris ces tristes nouvelles, écrivit, le 16 janvier 1181, deux lettres, l'une à tous les princes et à tous les fidèles, l'autre à tous les prélats. Il y représente avec une profonde douleur l'extrême danger où se trouve le royaume de Jérusalem, dont le roi Baudouin, affligé d'une lèpre toujours croissante, est peu en état d'agir, et où l'on manque à la fois et d'hommes braves et d'hommes de bon conseil. Il exhorte donc à marcher au secours, disant que ce n'est pas être chrétien que de n'être pas touché des malheurs de la terre sainte. Il adresse entre autres ces paroles aux rois et aux peuples de l'Europe : « Pourvoyez de tous vos efforts à ce que la chrétienté ne succombe point devant la gentilité; car il vaut mieux prévenir à temps un malheur à venir que d'y porter remède quand il est venu. » Ces paroles du chef de l'Eglise sont remarquables. On y voit la lutte dans toute sa grandeur : la chrétienté d'un côté, la gentilité de l'autre, et le champ de bataille dans la Palestine. Le Pape promet à ceux qui feront le voyage l'indulgence accordée par Urbain II et Eugène III, et met sous la protection de l'Eglise leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. Il leur permet, pour emprunter l'argent nécessaire à ce voyage, d'engager leurs héritages aux ecclésiastiques ou à d'autres, au refus des parents et des seigneurs féodaux. La lettre aux prélats est pour leur enjoindre de prêcher la croisade et de faire tenir partout la lettre précé-

(1621) Fleury, liv. LXXIII, n° 27.

(1622) Id. ibid., n° 28.

Digitized by Google

dente (1623). Les porteurs de ces lettres étaient des Templiers et des Hospitaliers, qui les présentèrent aux deux rois Philippe de France et Henri d'Angleterre dans une conférence qu'ils eurent en Normandie le 27 avril 1181. Les deux rois furent extrêmement touchés de la désolation de la terre sainte, et promirent d'y envoyer un prompt secours (1624).

On s'était plaint au Pape que quelques évêques d'Angleterre étaient toujours à la cour, exerçaient même des jugements criminels, et n'offraient point le saint sacrifice, comme s'en trouvant indignes. On marquait en particulier Richard de Winchester, Geoffroy Ridel, évêque d'Eli, et Jean d'Oxford, évêque de Norvick, tous deux fameux dans l'affaire de saint Thomas de Cantorbéry. Le Pape en écrivit avec indignation à l'archevêque Richard, menaçant de le punir lui-même s'il ne réprimait cet abus. L'archevêque c'est-à-dire Pierre de Blois, en son nom, écrivit au Pape que c'étaient des calomnies ; et après avoir relevé le mérite personnel de ces trois évêques, il s'efforce de montrer en général qu'il est avantageux que les évêques assistent aux conseils des rois (1625). « Ce n'est pas, dit-il, une nouveauté, car, comme ils surpassent les autres en dignité et en sagesse, aussi sont-ils plus propres au gouvernement de l'Etat. » Il rapporte plusieurs exemples de l'Ancien-Testament où les rois prenaient le conseil des prophètes et des prêtres. Il ajoute ensuite d'autres considérations ; il montre qu'il croyait que le clergé avait besoin de s'appuyer sur le *bras de chair* ; ce qui était étrangement comprendre la mission de l'Eglise. Nous ne voyons pas ce que devint cette affaire.

En cette même année 1181, Henri, qui d'abbé de Clairvaux avait été fait cardinal et évêque d'Albane, fut envoyé légat en Bourgogne par Alexandre. Il poursuivit les Albigeois, présida au chapitre général de Cîteaux, et retourna l'année suivante à Rome, mais sous un autre pontificat ; car le Pape Alexandre III, après un pénible et glorieux pontificat de vingt et un ans, onze mois et vingt-trois jours, à compter du jour de son élection, quitta cette terre, le 13 août 1181, fête de saint Félix et de saint Adaucte.

XXXVII. Il mourut à Città di Castello, et fut enterré à Rome, dans l'église de Saint-Jean de Latran. « Il passait, dit Fleury (1626), pour un des plus savants Papes qui eût été depuis cent ans, tant pour l'Ecriture sainte que pour les décrets, les canons, et les lois romaines ; aussi décida-t-il plusieurs questions très-difficiles. Outre ses constitutions que j'ai rapportées, il s'en trouve une de l'année précédente, adressée à Casimir, duc de Pologne, par laquelle Alexandre, à la prière de ce prince, confirme l'ordonnance qu'il avait faite par le conseil de l'archevêque, des évêques, et des seigneurs de Pologne, pour retrancher plusieurs abus, principalement la confiscation des biens des évêques décédés. »

Mais l'une des plus belles gloires de ce Pontife, qui en réunit tant, c'est d'avoir aboli la servitude, et, en rendant la liberté aux sujets, d'avoir su enseigner la justice aux rois. « En 1167, dit Butler (1627), le Pape Alexandre III déclara solennellement dans un concile *que tous les chrétiens devaient être exempts de l'esclavage*. Les Papes ont toujours joui de la faveur du peuple, signe certain de la protection que cette partie de la société en recevait. » Et c'est à ce propos que Voltaire lui-même a écrit de notre glorieux Pape : « ... L'homme peut-être qui, dans les temps grossiers qu'on nomme du moyen âge, mérita le plus du genre humain, fut le Pape Alexandre III. Ce fut lui qui dans un concile abolit autant qu'il le put la servitude. *Il ressuscita les droits des peuples et réprima le crime dans les rois*. Si les hommes sont rentrés dans leurs droits, c'est principalement au Pape Alexandre III qu'ils en sont redevables (1628). » *Voy.* l'article ESCLAVES AFFRANCHIS PAR L'EGLISE.

Alexandre avait mis la canonisation des saints au nombre des causes majeures, en la réservant au seul Souverain-Pontife. Depuis le X^e^ siècle les Papes commençaient à se charger de ces causes qui avaient été évoquées par les métropolitains. Mais plusieurs abus s'étant glissés dans ces sortes d'affaires, les pontifes durent y remédier. — *Voy.* les articles JEAN XV Pape, et ULRIC (Saint). — La canonisation de saint Gautier, abbé de Pontoise, faite par l'archevêque de Rouen l'an 1153, est le dernier exemple que l'histoire fournit des saints qui n'ont pas été canonisés par les Papes.

Nous avons vu qu'Alexandre canonisa, en 1164, sainte Hélène, martyre en Suède. — *Voy.* ubi supra n. XX. — Un peu plus tard il canonisa encore saint Thomas de Cantorbéry et saint Bernard.

Ayant été informé des miracles qui se faisaient au tombeau de l'archevêque Thomas, premièrement par la voix publique, puis par le témoignage de plusieurs personnes dignes de foi, et enfin par celui des deux légats Albert et Théoduin, qu'Alexandre avaient envoyés en Angleterre, il canonisa solennellement saint Thomas de Cantorbéry dans l'église, le jour des Cendres, 21 février 1173, en présence d'une grande multitude de clercs et de laïques. Il ordonna qu'il serait mis au nombre des martyrs, et que sa fête serait célébrée tous les ans le jour de sa mort, 29 décembre, comme elle l'est encore par toute l'Eglise catholique (1629).

Quant à saint Bernard, dont la sainteté avait tellement éclaté par ses vertus et par

(1623) Alex. III, epist. 59 et 60.
(1624) Roger Hoved, p. 611.
(1625) Pet. Bles., epist. 84.
(1626) *Hist. eccles.*, liv. LXXIII, n° 36.
(1627) *Lettres écrites à sir Robert* par sir Charles Butler *sur l'Eglise romaine*. Voy. *Démonstrations évangéliques*, publiées par M. Migne, tom. XII, col. 251.
(1628) *Essai sur l'Histoire générale*, chap. 41.
(1629) *Voy.* epist. 92, 93.

Digitized by Google

ses miracles, il y avait déjà plus de dix ans qu'on en poursuivait la canonisation. Le Pape Alexandre, étant à Paris en 1163, en fut sollicité par plusieurs personnes considérables (1630) qui souhaitaient qu'il terminât cette affaire dans le concile qu'il allait célébrer à Tours. — *Voy.* n° XIX. — Le Pape y était favorablement disposé; mais il survint une grande multitude de personnes qui demandaient la même grâce pour diverses provinces; et le Pape, ne jugeant pas possible de les satisfaire tous, résolut, pour éviter le scandale, de différer la canonisation de saint Bernard. Enfin, dix ans après, les moines de Clairvaux et plusieurs autres personnes du premier rang ayant renouvelé leurs instances, le Pape, de l'avis des cardinaux, le canonisa solennellement, et ordonna que sa fête serait célébrée publiquement le jour de sa mort. C'est ce qui paraît par quatre bulles datées d'Anagni le 18 janvier 1174. La première, adressée à tous les évêques, les abbés et les autres prélats de France; la seconde, au roi Louis, à qui le Pape recommande la protection du monastère de Clairvaux, où repose le corps du saint; la troisième, à tous les abbés de Cîteaux; la quatrième, à Gérard, abbé de Clairvaux, et à sa communauté. C'est ainsi que saint Bernard fut canonisé vingt ans et cinq mois après sa mort.

Le long pontificat d'Alexandre III forme donc une époque importante dans l'histoire de l'Eglise et de l'Europe (1631). Voici comment l'historien Ott résume cette grande époque : « La guerre avec Frédéric I^er^ de Hohenstauffen, dit-il, commença sous le pontificat d'Adrien IV. — *Voy.* cet article. — L'empereur, en 1154, cherchait une occasion pour rompre avec le Pape et réaliser ses plans sur l'Italie, lorsqu'une lettre contenant plusieurs griefs et dans laquelle le Pape se servait du mot de *beneficium* (fief ou bienfait), en parlant de l'empire, fit éclater la discorde. Bientôt les procédés despotiques de l'empereur envenimèrent la querelle, et Alexandre III succéda à Adrien pour la soutenir. Malgré les obstacles de toute sorte qu'il rencontra à chaque pas, malgré la nomination successive de plusieurs antipapes et les victoires de Frédéric, Alexandre III courba enfin l'orgueil de l'empereur. Ce fut un des plus grands et des plus purs des successeurs de Grégoire VII. Non-seulement il vainquit le roi d'Allemagne, mais encore ramena à l'obéissance le roi d'Angleterre Henri II, qui avait voulu secouer complétement le joug de l'Eglise, et qui avait scellé son intention criminelle par l'assassinat de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket (1632). » — Alexandre suivait dans ses bulles le calcul florentin, c'est-à-dire qu'il commençait l'année au 25 mars. Plusieurs de ses épîtres se trouvent dans la *Collection des Conciles* de Labbe et dans d'autres recueils. La lettre qu'il écrivit à l'université de Bologne peu de temps après son élection a été publiée par G. Rossi dans son *Histoire de Ravenne*. Ses bulles ont été imprimées dans le *Bullarium* de Cherubini et dans l'*Italia sacra* d'Ughelli.

ALEXANDRE IV, Pape, fut élu le jour de Noël 1254, et couronné le dimanche suivant, jour de saint Jean l'Evangéliste, le 27 décembre.

I. Il était de la famille des comtes de Ségni, fils de Philippe, frère du Pape Grégoire IX, né au château de Jenne, dépendant de l'abbaye de Subiac, au diocèse d'Anagni, où il demeura longtemps, et fut chanoine de la cathédrale. Le Pape son oncle le fit premièrement cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, puis évêque d'Ostie en 1231. Il était pieux, appliqué à la prière et pratiquant l'abstinence; mais il passait pour trop facile à écouter les flatteurs. Dès le dernier jour de décembre il écrivit une lettre-circulaire à tous les évêques pour leur faire part de sa promotion et leur demander humblement le secours de leurs prières.

Ses premiers soins furent d'arrêter les progrès de Mainfroi (1633), fils naturel de Henri II. Pour cet effet il donna la légation du royaume de Sicile au cardinal-diacre Octavien, qui fit son vicaire-général un Frère-Mineur nommé Rufin, chapelain et pénitencier du Pape, homme de grande réputation. Et comme Mainfroi n'envoyait point au Pape le complimenter, suivant la coutume des princes, sur son avénement au pontificat, le Pape envoya un évêque le citer à comparaître en sa cour, à la Purification de Notre-Dame, pour répondre sur le meurtre de Burel d'Anglone et sur l'injure qu'il avait faite au Saint-Siége en chassant d'Apulie, le légat Guillaume et l'armée de l'Eglise. A cette citation Mainfroi répondit par lettres qu'il n'avait point fait d'injure à l'Eglise romaine en soutenant son droit et celui de son neveu. Toutefois ensuite il se laissa persuader d'envoyer au Pape deux de ses secrétaires pour traiter de la paix, sans interrompre le progrès de ses conquêtes (1634).

II. Dans le courant de l'année 1255, le légat Octavien, voyant le parti du Pape le plus faible, fit un traité avec Mainfroi, par lequel il lui laissait à lui et à son neveu Conradin le royaume de Sicile, excepté la terre de Labour, qui demeurerait à l'Eglise. Mais le Pape Alexandre ne voulut point ratifier ce traité; et, tenant la couronne de Sicile pour vacante, il l'offrit au roi d'Angleterre Henri III pour le prince Edmond, son second fils, comme avait déjà fait Innocent IV, et aux conditions qui avaient été réglées. Pour cet effet le Pape Alexandre envoya en Angleterre l'évêque de Bologne, qui, dans une grande assemblée de seigneurs

(1630) Ap. S. Bern., p. 1341. Tom. X, *Conc.*, p. 1576.

(1631) *Nouv. Biog. univ.*, art. ALEXANDRE III.

(1632) M. Ott., *Manuel d'Histoire universelle*, t. II, p. 214.

(1633) D'autres écrivent *Manfred*.

(1634) Raynald., an. 1255.

Digitized by Google

convoqués par le roi, investit le jeune prince du royaume de Sicile et d'Apulie par un anneau qu'il lui donna de la part du Pape. C'était vers la fin d'octobre 1255 (1635).

Mais, comme le prince anglais ne vint point en Sicile ni n'envoya pas de troupes, Mainfroi continua de faire des progrès. En 1258, le voyant maître d'à peu près tout le pays, ses partisans parlèrent de l'élever sur le trône et de le proclamer roi. Quelques-uns rappelèrent le nom de Conradin, qui avait alors six ans, lorsque tout à coup le bruit se répandit que Conradin était mort en Allemagne. Conradin assure dans sa protestation que ce bruit avait été semé par Mainfroi lui-même (1636). Quoi qu'il en soit de l'auteur, on fit de nouvelles instances à Mainfroi de monter sur le trône. Il voulut bien se rendre à ces vœux, et se fit solennellement couronner roi à Palerme, le dimanche 11 août 1258. Mais reprenons la suite des faits.

III. Dès la première année de son pontificat, Alexandre avait envoyé pour légat dans la marche Trévisane et les provinces voisines Philippe, élu archevêque de Ravenne; et sachant qu'Ecelin n'était pas sensible aux censures de l'Eglise, il avait chargé ce légat de prêcher la croisade contre lui par sa bulle du 20 décembre 1255. Le légat assembla grand nombre de croisés, et on faisait tous les jours des prières pour attirer le secours du Ciel contre le tyran. Avec cette armée le légat attaqua Padoue et la prit au mois de janvier 1256; et deux ans après, à la fin du mois d'avril 1258, Bresse se rendit à lui. Mais le vendredi 30 août de la même année, Ecelin ayant surpris l'armée du légat, qui ne le croyait pas si proche, mit en fuite les Bressans, qui en formaient une bonne partie, et fit un grand nombre de prisonniers, entre lesquels fut le légat lui-même et l'évêque de Vérone (1637). Notons qu'Ecelin avait ramené à son parti son frère Albéric, lui faisant quitter celui du Pape, qui, après l'avoir excommunié comme Ecelin, donna une bulle le 3 juillet 1258, par laquelle il affranchit tous les serfs de l'un et de l'autre, qui étaient en grand nombre, avec leurs enfants et leurs petits-enfants qui seraient dans l'obéissance de l'Eglise. « Je n'ai pas encore vu, dit Fleury (1638), qu'on eût étendu jusque-là les suites de l'excommunication. »

IV. Alexandre travaillait en même temps à mettre d'accord les Génois avec les Pisans, qui se faisaient la guerre pour des prétentions dans l'île de Sardaigne. Il leur donna pour arbitre le prieur de l'hôpital de Saint-Jean et celui des Templiers, dont la commission est du 6 juillet; et il la donna à ces chevaliers, parce que les Pisans et les Génois se faisaient la guerre par tout pays, par terre et par mer, principalement dans le Levant, au préjudice de ce qui restait aux Francs dans la terre sainte. C'est pourquoi le Pape en même temps y envoya l'archevêque de Messine en qualité de légat, avec charge de réconcilier aussi les Génois avec les Vénitiens, qui avaient pris le parti des Pisans. Les Vénitiens s'étaient rendus maîtres du port d'Acre en 1257, et les Génois, ayant armé des galères à Tyr, combattirent les Vénitiens, qui leur prirent trois galères et les amenèrent à Acre. Mais, en 1258, les Génois vinrent devant Acre avec quarante-neuf galères et quatre vaisseaux la veille de la Saint-Jean; les Vénitiens et les Pisans armèrent quarante galères, attaquèrent les Génois, les défirent, leur prirent vingt-quatre galères et tuèrent ou prirent dix-sept cents hommes. Cette victoire des Vénitiens rompit les mesures que le Pape avait prises pour la paix, et la guerre entre ces puissantes villes hâta la perte de la terre sainte.

Le Pape Alexandre était encore occupé des divisions qui régnaient en Allemagne à l'occasion de la double élection pour l'empire (1639). Alphonse, roi de Castille, se disposait à marcher vers l'Allemagne, lorsqu'il apprit que les Sarrasins d'Espagne voulaient profiter de son absence pour reprendre Cordoue. Il demeura donc, et envoya des ambassadeurs au Pape, pour le prier de ne point admettre d'autre que lui à la couronne impériale, vu qu'il avait étendu les bornes de la chrétienté plus que tous les autres rois. Le Pape répondit : « Vous savez que c'est une coutume établie de tout temps que le royaume d'Allemagne est comme un gage de la dignité impériale. Que le roi votre maître fasse donc en sorte d'être élu dans les formes, et couronné à Aix-la-Chapelle, et alors nous lui serons favorable pour sa promotion à l'empire. » Le Pape cependant reconnaissait Richard pour roi des Romains, et lui en donnait le titre dans ses lettres, ce qui fit que plusieurs seigneurs d'Italie lui promirent fidélité (1640).

V. Cependant Alexandre IV était troublé dans ses propres Etats. Au mois de mai 1257, il fut obligé de quitter Rome pour se garantir de la violence du peuple. Le sujet de la sédition c'est que le sénateur, qui était alors un citoyen de Bresse, opprimait le peuple à la persuasion des nobles, auxquels il cherchait à plaire, principalement à la famille Annibaldi. Le peuple donc, par le conseil d'un boulanger anglais, s'étant assemblé, alla briser la prison où le sénateur précédent, nommé Brancaléon, était enfermé; l'en ayant tiré, ils l'établirent sénateur, et lui prêtèrent serment de fidélité suivant l'ancienne coutume. Brancaléon chassa de Rome ses ennemis et fit pendre deux Annibaldis, parents d'un cardinal. Le Pape l'excommunia avec ses fauteurs; mais ils prétendaient avoir le privilége de ne pouvoir être excommuniés, et se moquant du Pape, ils menaçaient de le poursuivre avec ses cardinaux

(1635) Raynald. an. 1255, n° 8.
(1636) Domniges, 247. Apud Raumer, tom. IV, p 344.
(1637) Raynald, 1255, n° 10.
(1638) Liv. LXXXIV, n° 46.
(1639) Matth. Par., p. 832.
(1640) Raynald., 1253, n° 56.

Digitized by Google

jusqu'à leur ruine entière. Le Pape, craignant quelque chose de pis, se retira à Viterbe et se proposa d'aller jusqu'à Assise. On voit par les dates de ses lettres qu'il était encore à Rome le 12 mai 1257, à Viterbe le 29, et qu'il y demeura jusqu'au commencement de septembre 1258 (1641).

Brancaléon n'épargna ni les amis ni les parents du Pape; au contraire, il fit armer les Romains pour marcher contre Anagni, qui était regardée comme sa patrie, parce qu'il était né dans ce diocèse et avait été chanoine de la cathédrale. Les habitants envoyèrent au Pape de ses parents le prier d'avoir pitié d'eux, et il fut réduit à supplier Brancaléon de retirer ses troupes, ce qu'il obtint malgré l'animosité des Romains. Ils étaient soutenus par Mainfroi, qui aimait Brancaléon, et fut ravi de voir le Pape humilié (1642). Nous avons vu (n° II) que ce prince, poursuivant ses progrès, s'était fait couronner roi de Sicile : nous le retrouverons bientôt.

VI. Quelque temps avant ces troubles de Rome, c'est-à-dire vers 1256, Alexandre avait envoyé l'évêque d'Orviette en qualité de légat au nouvel empereur grec Théodore Lascaris, pour renouveler la négociation commencée avec Jean Vatace, son père, touchant l'union des Eglises. Or l'instruction que le Pape donna à ce légat contenait premièrement les articles que Vatace avait fait proposer au Pape Innocent IV, savoir: reconnaissance de la primauté du Saint-Siége et du Pape au-dessus de tous les autres patriarches, avec la préséance dans les conciles; liberté d'appeler à l'Eglise romaine de la part des ecclésiastiques grecs qui se croiront vexés par leurs supérieurs, et recours à elle pour les questions qui s'élèveront entre eux, particulièrement les questions de foi, obéissance au Pape et soumission à ses decrets, pourvu qu'ils ne soient contraires ni aux maximes de l'Evangile, ni aux canons des conciles. Les Grecs de leur côté demandaient la restitution de la ville de Constantinople pour l'empereur Théodore, et pour les patriarches grecs celles de leurs siéges; en sorte que l'empereur Baudouin et les patriarches latins s'en retirassent, excepté le patriarche d'Antioche, qui y serait toléré sa vie durant. Le Pape Innocent avait accepté ces propositions de l'avis des cardinaux.

Toutefois, quant à la restitution de l'empire, il répondit qu'il n'en pouvait rien décider sans appeler l'empereur latin; mais il offrit sa médiation pour le faire convenir amiablement avec Théodore; ou, en cas qu'ils ne pussent convenir, il promettait de rendre à Théodore bonne justice. A l'égard des patriarches il répondit qu'ils devaient demeurer en l'état où ils étaient jusqu'à ce que le concile en eût décidé. Il offrait toutefois de reconnaître dès lors pour vrai patriarche le patriarche grec de Constantinople, et de lui faire rendre son siége sitôt que l'empereur grec serait devenu maître de la ville, de quelque manière que ce fût, en sorte que le patriarche latin y demeurât aussi pour gouverner les latins.

Le Pape Alexandre donna pouvoir à l'évêque d'Orviette, son légat, d'accepter ces propositions des Grecs, à moins qu'il ne pût en obtenir de plus avantageuses; et, s'ils voulaient traiter plus à loisir, il devait les engager à envoyer au Pape des ambassadeurs avec plein pouvoir tant de l'empereur que de l'Eglise grecque pour consommer l'affaire en sa présence. Enfin le légat pouvait prendre des mesures pour la tenue d'un concile général sur les lieux. Il partit en effet, et arriva avec ceux de sa suite à Bérée en Macédoine, où ils séjournèrent quelque temps; mais Georges Acropolite, grand logothète, que l'empereur Théodore avait laissé dans la province en qualité de gouverneur, les renvoya, suivant l'ordre de ce prince, sans qu'on voie que cette légation ait eu aucun effet (1643).

VII. En 1258, l'affaire touchant l'offre que le Pape avait faite du royaume de Sicile au roi d'Angleterre (1644) fut remise en question. Alexandre envoya dans ce pays Arlot, son sous-diacre et son notaire. Celui-ci arriva à Londres vers la fin de mars de cette année, et, quoiqu'il n'eût point le titre de légat, il marchait à grand train, accompagné de vingt chevaux. Sa commission, datée du 12 décembre précédent et adressée au roi d'Angleterre, portait qu'il avait pouvoir de donner à ce prince un délai jusqu'au 1er juin pour l'entreprise du royaume de Sicile, le déchargeant pour le passé des censures qu'il avait encourues faute d'accomplir sa promesse. Le second mardi d'après Pâques, le roi Henri tint un parlement à Londres, où entre autres affaires importantes on traita celle de Sicile, sur laquelle Arlot voulait avoir une réponse précise (1645). Il demandait de plus une très-grosse somme d'argent à laquelle le Pape s'était obligé pour le roi envers les marchands.

Arlot fut suivi de près par Mansuet, de l'ordre des Frères-Mineurs, envoyé aussi par le Pape à la sollicitation du roi. Il était chapelain et pénitencier du Pape, et avait de grands pouvoirs, jusqu'à commuer les vœux de toutes les personnes qui appartenaient au roi, et absoudre les excommuniés, les faussaires et les parjures, ce qui, ajoute Fleury (1646), encourageait plusieurs à mal faire par la facilité du pardon. Comme le roi, pressé par le Pape, demandait instamment à son parlement de quoi s'acquitter, les seigneurs d'Angleterre lui répondirent : « Nous ne pouvons nous épuiser tant de fois pour une entreprise téméraire, formée sans

(1641) Apud Raynald. 1258, n° 6.
(1642) Matth. Par., p. 824. Ann. p. 852.
(1643) Georg. Acrop., c. 67, p. 77.
(1644) *Voy.* ubi supra, n° II.
(1645) Matth. Paris, p. 826, 927. Apud Rayn., 1257, n° 46.
(1646) Liv. LXXXIV, n° 51. Matth. Paris, p. 828. Vading. 1265, n° 30.

Digitized by Google

notre conseil. Vous deviez suivre l'exemple du prince Richard, votre frère, qui refusa le royaume de Sicile quand le Pape le lui offrit par le docteur Albert. Il considéra la quantité d'Etats différents qui séparent l'Angleterre de la Pouille, la mer, les montagnes, la distance des lieux, la diversité des langues, et, ce qu'il craignait le plus, les chicanes de la cour de Rome et l'infidélité des Siciliens. Toutefois, pour ne pas paraître ingrat envers le Pape, il lui répondit qu'il accepterait son offre s'il lui donnait tous les croisés pour troupes auxiliaires, à quoi Nocéra, habitée par des infidèles, servirait de prétexte honnête, s'il fournissait de plus la moitié des frais de la guerre et lui donnait quelques places pour lui servir de retraite en cas de besoin. » La conclusion fut que les seigneurs refusèrent au roi le secours d'argent qu'il leur demandait; mais les prélats n'osèrent parler.

Le parlement de Londres dura jusqu'au 5 mai, qui était le dimanche après l'Ascension, et les plaintes y augmentèrent contre le roi. Il ne tient point ses promesses, disait-on, et n'observe point la charte du roi Jean, que nous avons tant de fois achetée. Il a excessivement élevé, contre les lois du royaume, les fils du comte de la Marche, ses frères utérins; il méprise ses sujets et les pille, il n'avance et n'enrichit que les étrangers. Il s'est tellement épuisé par ses libéralités indiscrètes, qu'il ne peut recouvrer ses droits usurpés par les Français, ni même repousser les insultes des Gallois, qui sont les derniers des hommes. Le roi s'humilia, convint qu'il avait suivi de mauvais conseils, et jura sur la châsse de saint Edouard qu'il se corrigerait (1647). On remit le projet de la réformation de l'État à un autre parlement, qui se tiendrait à Oxford, à la Saint-Barnabé, où le roi convint que l'on élirait douze personnes de sa part et douze de la part des seigneurs, pour travailler à la réformation, promettant, lui et Edouard, son fils aîné, d'observer tout ce qu'auraient réglé les vingt-quatre commissaires.

Mais les quatre frères de la Marche, que le roi avait mis du nombre, ne tendaient qu'à éluder la réformation; et les seigneurs les intimidèrent tellement, qu'ils les obligèrent à sortir du royaume, et ils se retirèrent en France. La ville de Londres prit le parti des seigneurs, celui du roi s'affaiblissait de jour en jour; et le nonce Arlot, voyant l'Angleterre ainsi troublée, en sortit sans bruit au mois d'août, vers l'Assomption (1648). Alors les seigneurs craignirent qu'Aymar de la Marche, un des quatre frères, élu évêque de Winchester, n'allât en cour de Rome et ne se fît sacrer à force d'argent. C'est pourquoi ils envoyèrent au Pape quatre chevaliers chargés d'une lettre où ils se plaignent principalement de ce prélat et de ses frères comme des principaux auteurs des troubles d'Angleterre, et prient le Pape de lui ôter l'administration de l'Eglise de Winchester, qu'il lui a donnée; mais de le faire sans scandale par la plénitude de sa puissance, se rapportant pour le reste à ce que diront leurs envoyés. Le roi envoya aussi à Rome, et obtint du Pape l'absolution du serment qu'il avait fait au parlement d'Oxford.

Cependant le Pape fit réponse aux seigneurs d'Angleterre par une lettre pleine de compliments, où il se plaint que leur roi n'a point exécuté le traité fait avec le Saint-Siége pour la Sicile, en sorte qu'il lui serait libre de disposer de ce royaume en faveur d'un autre prince; ainsi il refuse d'envoyer un nonce pour cette affaire comme on l'avait demandé. On l'appelait aussi pour deux autres fins, la publication de la paix avec la France et la réformation du royaume d'Angleterre. A cela le Pape répond que, voulant être plus particulièrement informé de l'état de ce royaume, et ayant alors peu de cardinaux, il diffère d'envoyer un nonce, vu même que la paix pourrait être publiée avant qu'il arrivât. Enfin, quant à l'évêque de Winchester, le Pape dit que, ne s'étant pas trouvé près du Saint-Siége le défenseur légitime de sa part, on n'a pas pu procéder juridiquement contre lui. Ceci montre que cet évêque n'était pas encore à Rome; mais il y vint bientôt après.

Alors il représenta au Pape et aux cardinaux que, ne pouvant demeurer sans péril en Angleterre depuis les troubles qui y étaient survenus, il avait été obligé d'en sortir et de s'absenter de son Eglise, à son grand regret; ce qui lui faisait craindre d'être troublé dans l'administration qu'il en avait comme évêque élu, tant au spirituel qu'au temporel, et d'être privé par violence de ses droits et de ses revenus. Le Pape, touché de ses plaintes, écrivit en sa faveur au roi et aux seigneurs d'Angleterre, et chargea de ses lettres Valasque, de l'ordre des Frères-Mineurs, son pénitencier et son chapelain, avec ordre d'employer les exhortations les plus efficaces pour obliger le roi et les seigneurs à recevoir l'évêque de Winchester comme élu canoniquement et approuvé par le Saint-Siége. Le Pape ajoute : « Quand à nos constitutions pour se faire sacrer dans certain temps, nous l'en avons dispensé, et lui-même s'est offert devant nous pour recevoir la prêtrise en temps convenable, et ensuite la consécration épiscopale. C'est pourquoi nous voulons et ordonnons que vous lui fassiez rendre entièrement ses revenus et tous ses biens meubles et immeubles usurpés depuis le commencement des troubles, employant pour cet effet les censures ecclésiastiques, nonobstant tout privilége quel qu'il soit. » La commission est du 28 janvier 1259.

Le frère Valasque, étant arrivé en Angleterre, exposa sa mission devant le roi et les seigneurs assemblés; mais tous lui dirent unanimement comment les choses s'étaient passées, et lui firent voir que l'évêque avait

(1647) Matth. Paris, p. 830; addit. p. 1132.

(1648) Id. ibid., p. 833, 834.

Digitized by Google

surpris le Pape en lui déguisant la vérité. Ils se portèrent appelants de la commission, et envoyèrent au Pape de nouveau pour le mieux informer de l'affaire (1649). Ainsi frère Valasque fut obligé de se retirer, et l'évêque de Winchester se trouva plus éloigné de ses prétentions. Ensuite on s'informa comment frère Valasque était entré en Angleterre, et on trouva que c'était par la permission du roi sans celle des seigneurs; c'est pourquoi le garde du port de Douvres, qui l'avait laissé entrer, fut destitué de sa charge.

VIII. Mais pressons-nous : nous avons hâte de sortir de tous ces démêlés et conflits politiques qui accablaient Alexandre IV, et qui nous montrent du moins comment dans ces temps les Papes intervenaient dans toutes les affaires des peuples dans toutes les parties du monde, pour en être les médiateurs et les guides. Il nous reste à parler des efforts d'Alexandre pour détourner le roi de Hongrie d'accepter les propositions des Tartares, et de l'excommunication qu'il lança contre Mainfroi, ce fils naturel de Henri II.

Les Tartares avaient déjà ravagé la Hongrie. Aussi la crainte que le roi Béla IV avait qu'ils ne vinssent encore dans son royaume l'engagea-t-elle à écouter des propositions d'alliance qu'ils lui firent, et sur lesquelles il envoya à Alexandre un docteur nommé Paul avec une lettre où il disait : « Quand la Hongrie fut attaquée par les Tartares, j'envoyai l'évêque de Vacia, à présent évêque de Palestrine, au Pape Grégoire IX pour lui demander du secours, sans qu'il daignât m'envoyer seulement un mot de consolation (1650). » Cet évêque était Etienne, évêque de Vacia. — *Voy.* son article. — La lettre ajoute : « Après la mort de Grégoire, pendant la vacance du Saint-Siége, les cardinaux m'écrivirent que, quand il y aurait un Pape, il prendrait soin d'éloigner de mon royaume ces fâcheux ennemis. Mais cette espérance a été sans effet, et après je suis demeuré méprisé et abandonné. Mes forces n'étant donc pas assez grandes pour résister aux Tartares, si le secours du Saint-Siége me manque encore à présent, je serai contraint, à mon grand regret, d'accepter la paix et l'alliance qu'ils m'ont offertes plusieurs fois. Ils me donnent le choix d'un mariage ou de mon fils avec la fille de leur prince, ou de son fils avec ma fille; mais à condition expresse que mon fils avec la quatrième partie de mes troupes marchera à la tête des Tartares contre les chrétiens, et qu'il aura la cinquième partie du butin et des conquêtes. De plus je serai exempt de leur payer tribut; ils n'entreront point sur mes terres, et s'ils m'envoient des ambassadeurs, leur suite n'excèdera pas cent personnes. » Le roi de Hongrie se plaignait encore que le Pape chargeait les églises de son royaume par les provisions de bénéfices qu'il donnait à des étrangers, et le priait de n'en plus user ainsi à l'avenir.

Le Pape lui répondit par une lettre du 14 octobre 1259, où il dit : « Tout le monde sait dans quel embarras d'affaires était l'Eglise quand vous demandâtes du secours à Grégoire IX, et quelle persécution lui faisait l'empereur Frédéric. Elle fut obligée de contracter de si grandes dettes, qu'elle n'a pu encore s'en acquitter : en sorte qu'elle avait plus besoin du secours des autres qu'elle n'était en état de leur en donner. Quand son successeur fut en place, l'orage qui avait désolé votre royaume était passé, les Tartares s'étaient retirés. Ainsi il n'était plus besoin d'accomplir la promesse des cardinaux. A l'égard des propositions que vous font à présent les Tartares, quand vous n'auriez aucun secours à espérer du Ciel ni de la terre, quand il s'agirait de la perte de tous les royaumes du monde et de votre propre vie, elles devraient vous faire horreur. Il y a des remèdes si honteux, qu'un homme courageux doit plutôt choisir la mort. A Dieu ne plaise qu'aucun intérêt temporel vous engage à vous séparer du corps des fidèles, et à vous allier avec les infidèles pour devenir l'ennemi des chrétiens après en avoir été le défenseur, et ouvrir le passage aux barbares pour les attaquer. Quand même vous auriez attiré sur vous ce reproche éternel, se serait plutôt la perte que le salut de votre royaume. Vous pouvez avoir appris que les Tartares ont séduit plusieurs nations par les appas trompeurs de pareils traités. Vous flattez-vous du privilége de leur faire mieux garder leurs promesses ? On ne peut s'assurer de la foi des infidèles, ils ne reconnaissent point d'autorité dans nos serments, et un chrétien ne peut se fier aux leurs.

« Le lien du mariage ne peut engager non plus un chrétien avec une infidèle, parce qu'entre les infidèles mêmes le mariage, quoique vrai, n'est ni ferme ni indissoluble, par le manque de foi. Donc si vous donniez, ce qu'à Dieu ne plaise, votre fils ou votre fille aux Tartares, cette conjonction illicite n'apporterait aucune fermeté à votre paix et ne serait qu'un infâme concubinage. » Il l'exhorte ensuite à recourir à Dieu et à reconnaître que ces incursions des infidèles sont la punition des crimes des chrétiens, particulièrement de l'usurpation des biens de l'Eglise et des entreprises sur sa liberté. Il le prie ensuite de ne pas trouver mauvais s'il ne lui envoie pas les mille arbalétriers qu'il demandait, puisqu'il tirera un plus grand secours de la cinquième partie des revenus ecclésiastiques de Hongrie, qu'il lui accorde, et dont toutefois il exempte les Templiers avec les autres religieux militaires et les moines de Cîteaux. Enfin, sur les provisions de bénéfices à des étrangers, il s'excuse en disant qu'à peine y a-t-il un autre royaume à qui cette plainte convienne moins qu'à la Hongrie; et que l'on ne peut si bien

(1649) Apud Vading., 1258, n° 7 sup.

(1650) Apud Rainald., n° 35. Ughell., tom. I, p. 239.

Digitized by Google

faire que les hommes malins ne trouvent matière à quelque reproche.

Tels sont les conseils que le Pape donna au roi de Hongrie. Nous ne savons pas si ce prince les suivit. Mais nous verrons plus loin Alexandre IV se préoccuper de nouveau des progrès des Tartares et s'efforcer de les arrêter. *Voy.* n° XX.

IX. Nous allons retrouver Mainfroi. La Lombardie fut enfin délivrée, cette année 1259, du tyran Ecelin. Ayant voulu surprendre Milan et l'ayant manqué, il fut attaqué par les Crémonais et les Mantouans, conduits par le marquis Hubert de Palavicin (1651). Ecelin fut blessé à un pied dans le combat, et pris le samedi 27 septembre, jour de saint Côme. Il mourut à Succino.

Le Pape Alexandre, ayant appris la mort du tyran, écrivit au marquis Palavicin et aux Bressans de délivrer ce prélat; mais ils le refusèrent, car le marquis, pour être ennemi d'Ecelin, n'était pas plus ami du Pape. Toutefois l'archevêque trouva moyen de se sauver par une fenêtre du palais où il était gardé, et s'enfuit à Mantoue. Le marquis Palavicin avait été dévoué à l'empereur Frédéric, lui avait rendu plusieurs services, et en avait reçu plusieurs grâces; c'est pourquoi il demeura toujours attaché à sa famille; et, dans la confédération contre Ecelin qu'il fit avec le marquis d'Este, les Crémonois, les Mantouans et les Milanais, il était porté expressément qu'ils reconnaissaient Mainfroi pour roi légitime de Sicile et pour leur ami, et qu'ils emploieraient leurs offices pour le réconcilier avec le Pape. Aussi Mainfroi déclara-t-il Palavicin capitaine de ses troupes en Lombardie.

Le Pape, qui avait excommunié Mainfroi cette même année comme usurpateur du royaume de Sicile, fut irrité de cette union des Lombards avec lui, et en écrivit ainsi à Henri de Suse, archevêque d'Embrun, son légat : « Vous déclarerez nulle l'absolution qu'un certain religieux a donnée à Palavicin et aux Crémonois, attendu qu'il n'en avait aucun pouvoir, qu'il n'a point gardé la forme de l'Eglise, et que, suivant votre ordonnance, c'était aux Frères-Mineurs ou aux Prêcheurs à donner cette absolution. Que si Palavicin et les autres veulent revenir à l'obéissance de l'Eglise, ils doivent renoncer à la confédération qu'ils ont faite avec Mainfroi, jadis prince de Tarente, ou avec les autres ennemis de Dieu et de l'Eglise, et satisfaire sur tous les chefs pour lesquels ils ont été excommuniés par le Saint-Siége. Ne vous mêlez point de faire aucune confédération entre des villes au nom de l'Eglise romaine; il ne lui convient pas d'y prendre part. Ne faites plus prêcher la croisade, puisque Dieu a eu pitié de son Eglise en la délivrant d'Ecelin; et, pour le rachat des vœux, nous y pourvoirons. » La lettre est du 13 décembre 1259.

(1651) *Mon. Pad.*, p. 606, 607.

(1652) Apud Vading. append., tom. II, p. 18. Duboulai p. 275. Fleury, liv. LXXXII, n° 59.

IX. Malgré tant de soins et de tourments, Alexandre IV sut, au milieu de ces guerres et de ces divisions, dérober aux affaires politiques la plus grande partie de son temps, et la consacrer aux devoirs religieux du pontificat. C'est ce côté de ses actes que nous devons maintenant faire connaître.

Il fut très-favorable aux religieux mendiants, comme il le témoigna dès l'entrée de son pontificat par une bulle adressée à tous les évêques et en général à tous les ecclésiastiques. Cette bulle commence ainsi : « Il n'est pas extraordinaire d'examiner plus attentivement ce qui a été fait par prévention ou avec précipitation. » Puis, rapportant le contenu de la bulle d'Innocent IV, du 21 novembre 1254 (1652), commençant par ces mots : *Etsi animarum*, qui restreignait les priviléges des religieux mendiants, il ajoute : « Parce que nous nous proposons de délibérer plus soigneusement sur cette matière, désirant principalement la paix et le repos des églises, nous avons jugé à propos de révoquer absolument ces lettres et toutes les autres qui pourraient avoir été données sur le même sujet contre les mêmes religieux, ce qui aurait été fait en conséquence, vous défendant de les mettre à exécution. » La bulle est datée du dernier jour de décembre 1254, cinq jours seulement depuis le couronnement d'Alexandre.

Trois mois après il publia une grande bulle pour terminer les différends entre les docteurs de Paris et les Frères-Prêcheurs, et servir de réglement à l'Université. Elle commence ainsi : « L'école de Paris est comme l'arbre de vie dans le paradis terrestre, ou comme la lampe allumée dans la maison du Seigneur. » Et après s'être étendu sur les louanges de cette école, il raconte l'origine du différend entre les docteurs séculiers et les Frères-Prêcheurs, et comme deux de ceux-ci, frère Bonhomme et frère Elie (1653), refusèrent de se soumettre à quelques ordonnances de l'Université, qui pour ce sujet les exclut de sa société. Il rapporte ensuite le statut qui défend aux réguliers d'avoir deux docteurs régents dans un même couvent, l'appellation du prieur des Frères-Prêcheurs et du gardien des Frères-Mineurs au Saint-Siége, sur laquelle le Pape Innocent ne put prononcer définitivement, ni terminer l'affaire, étant prévenu par la mort.

Alexandre, ayant entendu les procureurs des deux parties, le général des Frères-Prêcheurs, déclare que pour le bien de la paix il a jugé à propos de modérer les statuts de l'Université conformément à une constitution de Grégoire IX. Il prescrit donc en détail la manière dont le chancelier de Paris doit donner les licences, et lui permet de les accorder à autant de docteurs qu'il jugera convenable, sans en fixer le nombre, même à l'égard des réguliers. Il confirme le statut touchant l'interdiction des leçons en cas d'in-

(1653) Duboulai, p. 282. Vading., 1253, n° 1. Matth. Paris, p. 781.

Digitized by Google

sulte faite à l'Université. Enfin il rétablit les docteurs de l'ordre des Frères-Prêcheurs, que l'Université avait retranchés de son corps, lui ordonne de les recevoir, et révoque toutes les sentences portées contre eux. La bulle est du 14 avril 1252, et on la nomme *Quasi lignum vitæ*, mots par où elle commence. En même temps le Pape Alexandre donna commission à l'évêque d'Orléans et à celui d'Auxerre de faire exécuter cette bulle, et en particulier de rétablir dans leurs chaires les deux docteurs Jacobins Bonhomme et Elie (1654). Il en donna aussi un ordre exprès aux docteurs de Paris.

X. Ces deux évêques apportèrent cette bulle aux docteurs de Paris. Mais ils refusèrent d'obéir, disant qu'ils ne pouvaient recevoir dans leur corps des religieux d'un genre de vie différent du leur, et qu'on ne pouvait les y forcer. Les deux évêques, sans avoir égard à leurs remontrances et même à l'appel qu'ils interjetèrent au Pape, prononcèrent sentence d'excommunication contre toute l'Université, qui toutefois persista dans son refus de recevoir les Frères-Prêcheurs. C'était vers le temps des vacances, et ces disputes furent cause que plusieurs maîtres et plusieurs écoliers sortirent de Paris avant le temps; on croyait même qu'ils n'y reviendraient pas. Et en effet plusieurs s'établirent ailleurs, jugeant que ce différend ne serait pas sitôt terminé. Après la Saint-Remy, ceux qui étaient restés à Paris s'assemblèrent et résolurent d'écrire au Pape et de lui envoyer des députés pour lui dire qu'il n'y avait plus de société entre eux ni de corps d'université à Paris, et qu'ils avaient renoncé à tous leurs priviléges. La lettre, datée du 2 octobre 1255, est au nom des docteurs et des écoliers particuliers qui demeurent à Paris, et elle contient en substance (1655).

« Il y a près de trois ans que les Frères-Prêcheurs persécutent notre école tant par les procès qu'ils nous suscitent que par la terreur de la puissance séculière, et depuis peu par leurs importunités ils ont obtenu de Votre Clémence une lettre subreptice : *Quasi lignum vitæ*, qui trouble l'ancien ordre de notre école jusqu'à la ruiner entièrement. Nous sommes une multitude désarmée d'étrangers, à qui les gens du pays font souvent des insultes atroces, et nous n'avons d'autre remède à y opposer que de suspendre nos leçons jusqu'à ce que le prince soit excité à nous secourir. Or votre lettre nous ôte cet unique remède en nous défendant de nous engager à cesser nos leçons, sinon du consentement des deux tiers des maîtres de chaque faculté. Car plus du tiers des docteurs, du moins en théologie, sont des chanoines de l'église de Paris et des religieux des autres communautés, à qui on ne pourrait persuader une cessation générale des leçons, comme nous l'avons expérimenté, par la crainte qu'ils auraient de la translation de l'Université ou de la retraite des écoliers

« Cependant, voyant que vous avez jugé à propos de rétablir par votre pleine puissance dans le corps de l'Université frère Bonhomme et frère Elie, que nous en avions exclus pour leur rébellion, nous n'avons pas cru devoir résister à leur rétablissement, parce que nous ne pouvons vaquer à des procès, principalement contre des gens qui les aiment. Mais nous avons trouvé qu'il nous serait moins fâcheux de nous priver des avantages de l'Université que de souffrir plus longtemps la société de ces religieux, que nous avons éprouvée nous être préjudiciable et que nous craignons qui ne soit dangereuse à toute l'Eglise. Nous avons aussi considéré que la société se forme d'ordinaire par amitié, et non par force, et que suivant la règle de droit on ne peut obliger personne à entrer ou à demeurer en société malgré lui. Nous nous sommes donc séparés du corps de l'Université, renonçant à ses avantages et à ses priviléges, et ainsi nous avons évité la société de ces religieux sans contrevenir à votre mandement.

« Toutefois ils ont tellement séduit les évêques d'Orléans et d'Auxerre, que ces prélats, excédant les termes de leur commission, ont prononcé excommunication contre tous les maîtres et les écoliers qui, dans vingt jours, ne recevraient pas les deux Frères-Prêcheurs et leurs disciples, sans distinguer ceux qui pouvaient et devaient les admettre, étant du même corps, et ceux qui ne le pouvaient, n'en étant plus; ce qui nous a obligés d'appeler de nouveau à votre piété. Mais, sans avoir égard à notre appel, ces frères ne cessent de nous inquiéter de tout leur pouvoir, quoique nous n'empêchions point qu'ils aient autant d'écoles et d'écoliers qu'ils peuvent, et qu'eux et leurs disciples jouissent de tous nos priviléges. Nous ne voulons être ni leurs supérieurs ni leurs inférieurs, et nous ne leur demandons autre chose sinon qu'ils nous laissent en paix dans un quartier de la ville, sans s'ingérer par force dans nos maisons, nos écoles ou nos assemblées. De quoi nous les avons priés, et leur avons défendu, autant que nous l'avons pu de vive voix, sachant que par ordre du roi ils ont toujours à leur disposition une multitude de gens armés.

« Ces frères, poussés du malin esprit, ont encore inventé une calomnie contre maître Guillaume de Saint-Amour, homme vénérable, notre chapelain et professeur en théologie, qui leur est odieux, parce qu'il prend notre défense. Ils l'ont accusé faussement d'avoir attaqué votre réputation, qui a toujours été hors d'atteinte, et d'avoir lu plusieurs fois dans nos assemblées un libelle diffamatoire contre vous, voulant aussi nous rendre tous coupables de l'avoir écouté avec plaisir; et par le moyen de Grégoire, votre nonce, qui passait à Paris, ils ont porté leur

(1654) Vading. append., tom. II, p. 25. Duboulai, tom. III, p. 286.

(1655) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LXXXIV, n. 14.

Digitized by Google

plainte contre ce docteur au roi et à l'évêque de Paris. Le docteur, appelé devant l'évêque, a demandé que le nonce fût aussi cité pour dire de qui il avait appris ce qu'on lui reprochait et représenter les mémoires qu'il disait avoir reçus contre lui. L'évêque n'osa citer le nonce, ni le nonce comparaître en jugement; mais, variant en ses discours et niant ensuite ce qu'il avait dit d'abord, il se retira subitement de la ville. Enfin l'évêque, après plusieurs délais, n'ayant trouvé aucune preuve contre Guillaume de Saint-Amour, qui offrit de se purger canoniquement devant quatre mille clercs, le chargea juridiquement de cette poursuite. Ces insultes et plusieurs autres, qu'il serait long de rapporter, nous ont obligés de suspendre jusqu'à présent nos leçons. »

Les docteurs concluent en priant le Pape de déclarer nulle l'excommunication prononcée par les deux évêques, et de leur rendre la liberté qu'ils avaient lors de son avénement au pontificat. « Autrement, ajoutent-ils, sachez que nous transporterons notre école à un autre royaume, ou bien nous nous retirerons chacun chez nous, pour y jouir de notre liberté naturelle, plutôt que de souffrir la servitude de cette société forcée. Alors l'Eglise serait en danger de tomber dans l'ignorance et l'aveuglement, et d'être ravagée par les hérétiques. Nous vous supplions donc, saint Père, de nous donner promptement une dernière réponse, sans nous tenir plus longtemps en suspens, afin que nous puissions pourvoir à nous et à notre école. »

Alexandre IV n'eut point d'égard à cette longue remontrance des docteurs de Paris, ni à leur prétendue séparation du corps de l'Université; au contraire, il écrivit au chancelier de Sainte-Geneviève de n'accorder la licence de régenter à Paris, en aucune faculté, à ceux qui refuseraient d'observer la bulle *Quasi lignum vitæ*. La lettre est du 25 novembre. Elle fait voir que le chancelier de Sainte-Geneviève donnait alors des licences dans les quatre facultés. Le Pape écrivit pour la même fin aux évêques d'Orléans et d'Auxerre; mais ils remirent l'exécution de ce nouvel ordre au concile qui devait se tenir à Paris la même année 1255.

XI. Le Pape, qui avait déjà maintenu sa bulle *Quasi lignum vitæ*, ainsi qu'on vient de le voir, la soutint toujours. Nous ne croyons pas inutile de faire connaître avec quelques détails ce démêlé fameux, qui exista dans la célèbre Université de Paris au XIII^e^ siècle; qui ne laissa pas que de préoccuper les esprits à cette époque; il montre que la papauté sauva encore la liberté de l'enseignement des atteintes d'un corps qui se montrait déjà jaloux et envahissant.

Le concile annoncé eut lieu en effet à Paris. Henri, archevêque de Sens, y présida, et cinq évêques y assistèrent : Guillaume d'Orléans, Renaud de Paris, Gui d'Auxerre, Nicolas de Troyes et Aleaume, élu évêque de Meaux. Après s'y être occupé du meurtre du chantre de l'église de Chartres, on parla de l'affaire de l'Université avec les Jacobins, et on engagea les parties de convenir d'arbitres, qui furent quatre archevêques : Philippe de Bourges, Thomas de Reims, Henri de Sens, et Eudes de Rouen. Ayant donné jour aux parties, on entendit leurs procureurs. Les Jacobins se plaignirent qu'on les avait chassés du corps de l'Université et qu'on leur avait ôté deux chaires de théologie dont ils avaient été longtemps en possession; que les docteurs et leurs écoliers avaient fait serment de ne jamais souffrir que les religieux mendiants fussent du corps de l'Université; qu'ils avaient prêché contre leur mendicité, les chargeaient d'injures, et ne cessaient de les insulter. Les docteurs, Guillaume de Saint-Amour, portant la parole, expliquaient les causes du retranchement des frères mendiants, se plaignaient des censures de Rome qu'ils avaient obtenues contre eux, et demandaient qu'ils les fissent révoquer.

Les arbitres prononcèrent ce qui suit : « Les frères n'auront que deux écoles. Ils seront pour toujours séparés du corps des maîtres et des écoliers séculiers de Paris, à moins que ceux-ci ne les y rappellent volontairement; ils recevront toutefois les écoliers les uns des autres. » Et ensuite . « Les frères renonceront à toutes les lettres obtenues ou à obtenir contre ce que dessus, soit par eux, soit par d'autres, et ils procureront la révocation des sentences que l'on dit avoir été portées contre les séculiers qui ne les recevraient pas. Les frères n'inquiéteront aucune personne particulière, ni l'Université, à l'occasion des disputes passées. Au reste cette séparation des frères d'avec les séculiers a été faite pour le bien de la paix, non que nous ayons rien trouvé de répréhensible dans les frères. » Ce sont les principaux articles de la sentence arbitrale, qui porte en tête les noms des quatre archevêques, et qui est datée du 1^er^ mars 1255, c'est-à-dire 1256 avant Pâques.

Mais dans le même temps, et le 3 mars, le Pape Alexandre donna à Rome une bulle adressée à l'évêque de Paris, commençant par ces mots : *De quibusdam magistris*, où, après avoir traité d'enfants de Satan et d'ennemis de la piété les docteurs et les écoliers qui s'opposent aux Frères-Prêcheurs, et qui empêchent de leur donner des aumônes, il ordonne à l'évêque de prononcer excommunication contre tous ceux qui détourneront de se confesser à ces religieux s'ils sont autorisés par le Pape, son légat, l'évêque, ou le curé, ou que l'on entende leurs sermons ou leurs leçons, ou qui leur refuseront l'entrée des écoles pendant les leçons et les disputes. Un mois après, et le 4 avril, le Pape adressa une bulle à l'Université, blâmant sa désobéissance de n'avoir pas observé la constitution *Quasi lignum vitæ*. Il s'en prend à la séduction de quelques particuliers, entre autres de Guillaume de Saint-Amour, et menace de punir l'Université si elle n'obéit. Huit jours après le Pape écrivit au roi saint Louis, le priant de prêter main-

Digitized by Google

forte à l'évêque pour réprimer l'insolence des écoliers contre les Frères-Prêcheurs. Ces trois bulles semblent données avant que le Pape sût l'accord fait à Paris (1656).

XII. En effet, quand il eut appris cet accommodement fait entre l'Université de Paris et les Frères-Prêcheurs par l'autorité des quatre archevêques, il écrivit à l'évêque de Paris une bulle qui commence ainsi : *Cunctis processibus*. Dans cette bulle Alexandre IV se déclare ouvertement pour les Frères-Prêcheurs contre les docteurs. Il s'élève vivement contre ceux-ci et leur reproche de nouveau de n'avoir pas observé la bulle *Quasi lignum vitæ* ni les sentences des évêques commis pour la faire exécuter, et les accuse de mauvaise foi en ce qu'ils ont prétendu ne plus faire corps d'Université et ont suspendu leurs leçons par une pure malice (1657). Il dit que les Frères-Prêcheurs ne sont venus à cette composition qu'à force d'être fatigués par les mauvais traitements et les insultes des docteurs; qu'ils l'ont fait imprudemment et sans le consentement du Saint-Siége, et que les docteurs eux-mêmes ne l'ont pas observée, s'opposant à ceux qui voulaient entendre les sermons et les leçons des frères ou assister au principe de frère Thomas d'Aquin. C'était le nom d'un acte public de théologie qui a dégénéré en simple formalité. « Les frères, ajoute le Pape, qui aiment leurs persécuteurs, nous ont fait supplier de révoquer les sentences portées à leur occasion contre les docteurs et les écoliers, puisque la paix est faite entre eux; mais nous n'avons point reçu leur prière, et nous avons absolument rejeté cette paix, faite par attentat, sans notre participation, et au fond injuste et opposée à notre constitution, que nous voulons être inviolablement observée.

« Au contraire, de peur qu'une si détestable rébellion contre l'Eglise romaine ne soit d'un pernicieux exemple, nous privons de toutes dignités et bénéfices et de la fonction de docteur, Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douai, Nicolas de Bar-sur-Aube, et Chrétien, chanoine de Beauvais, comme étant les principaux auteurs de cette révolte. Et si contre notre défense ils osent enseigner ou monter en chaire, nous les déclarons indignes de tous bénéfices et ordonnons qu'ils soient chassés de tout le royaume de France. » Il enjoint ensuite à l'évêque, sous peine d'excommunication, de faire publier cette bulle dans Paris, et d'avertir les collateurs qu'ils pourvoient aux bénéfices des docteurs rebelles. La bulle est du 17 juin. Alexandre IV écrivit en même temps au roi saint Louis pour le prier de faire exécuter cette bulle, de bannir les docteurs rebelles, et d'empêcher que l'école de Paris ne fût dissipée ou transférée ailleurs.

XIII. L'Université, qui ne voulait pas plier, essaya de faire un compromis; l'archevêque de Sens tint un concile à Paris, où l'on tenta de concilier les deux partis. Mais sur ces entrefaites survint la publication d'un ouvrage qui ne fit qu'échauffer la querelle entre l'Université et les Frères-Prêcheurs. Nous voulons parler du *Livre des Périls des derniers temps*, par Guillaume de Saint-Amour; livre que Fleury analyse (1658) et qui acheva de perdre la cause déjà si compromise des monopoleurs de l'école de Paris. *Voy.* l'article GUILLAUME de SAINT-AMOUR.

Afin d'apaiser la nouvelle dispute que ce livre souleva, le roi saint Louis envoya à Rome deux docteurs nommés Jean et Pierre, de grande réputation et bien instruits de ses intentions, qui portèrent avec eux l'ouvrage pour le faire examiner par le Pape. Ce que l'Université ayant appris, elle envoya aussi des députés de sa part, savoir Guillaume de Saint-Amour, Eude de Douai, Chrétien, chanoine de Beauvais, Nicolas de Bar-sur-Aube, Jean Belin, et Jean de Gecteville, Anglais, recteur de l'Université, qui devaient poursuivre de leur côté la condamnation de l'*Evangile éternel* (1659).

Ce livre était attribué à Jean de Parme, général des Frères-Mineurs, et dès l'année 1254 l'évêque de Paris l'avait envoyé au Pape Innocent IV, prédécesseur d'Alexandre IV. Les docteurs de Paris attaquaient vivement cet ouvrage, et en faisaient retomber la haine non-seulement sur les Frères-Mineurs, mais sur tous les religieux mendiants. Ainsi, chaque parti déférait à Rome dans le même temps un ouvrage de chacun de ses chefs. Les Frères-Prêcheurs envoyèrent aussi des députés pour soutenir leur cause contre ceux de l'Université. Or le peuple se moquait d'eux et leur refusait les aumônes accoutumées, les nommant hypocrites et précurseurs de l'Antechrist, faux prédicateurs, conseillers flatteurs des rois et des princes, et les accusant de mépriser les pasteurs ordinaires, de prévariquer dans l'administration de la pénitence, et de favoriser la licence de pêcher, en parcourant des provinces qu'ils ne connaissaient pas. Ainsi parle Matthieu Paris, qui était d'ailleurs peu favorable aux religieux mendiants.

Avant que les députés de l'Université de Paris fussent arrivés à Anagni, où était le Pape Alexandre, les envoyés du roi saint Louis et ceux des Frères-Prêcheurs y étaient et avaient soumis au Saint-Siége le livre *Des Périls des derniers temps* (1660). Le Pape commit pour l'examiner quatre cardinaux, Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum; Jean Francioge, prêtre du titre de Saint-Laurent; Hugues de Saint-Cher, prêtre du titre de Sainte-Sabine, Dominicain, et Jean des Ursins, diacre du titre de Saint-Nicolas. Ils rapportèrent au Pape que ce livre contenait quelques mauvaises proposi-

(1656) Fleury, *Hist. ecclés.* liv. LXXIV, n° 25.
(1657) Valding., 1256, n° 26. Duboulai, p. 302.
(1658) Liv. LXXXIV, n° 30.
(1659) Matthieu Paris, p. 869.
(1660) Duboulai, p. 310, 313

Digitized by Google

tions contre son autorité et celle des évêques, quelques-unes contre les religieux mendiants, d'autres contre ceux qui font un grand fruit dans l'Eglise par leur zèle pour le salut des âmes et leurs études; enfin, que ce livre était une grande matière de scandale et de trouble, en détournant les fidèles de leurs aumônes et de leurs autres dévotions ordinaires et de l'entrée en religion. Sur ce rapport le Pape donna sa sentence en forme de bulle, datée du 5 octobre 1256, par laquelle il condamne ce livre comme inique, criminel et exécrable, ordonnant à quiconque l'aura de le brûler dans huit jours, sous peine d'excommunication, avec défense de l'approuver ou de le soutenir d'une manière quelconque. Cette condamnation fut prononcée publiquement dans l'église cathédrale d'Anagni, et le livre brûlé en présence du Pape (1661).

Les députés de l'Université arrivèrent incontinent après, et, loin de faire révoquer la condamnation, ils furent obligés de s'y soumettre. Deux d'entre eux au moins, Eudes de Douai et Chrétien, chanoine de Beauvais, promirent avec serment ce qui suit, en présence de deux cardinaux, Hugues de Saint-Cher et Jean des Ursins, et de plusieurs témoins : d'obéir à la bulle *Quasi lignum vitæ*, de recevoir dans leur société et dans le corps de l'Université les Frères-Prêcheurs et les Mineurs, et nommément Thomas d'Aquin et Bonaventure; de ne procurer ni ne permettre que l'école de Paris soit dissipée ou transférée ailleurs sans la permission du Pape (1662); de déclarer ou prêcher publiquement, tant à Rome qu'à Paris, les propositions suivantes : « Le Pape peut envoyer par tout le monde des prédicateurs et des confesseurs sans le consentement des prélats inférieurs ou des curés; les évêques peuvent donner pouvoir de prêcher et de confesser dans leurs diocèses sans le consentement des curés; l'état de mendicité, embrassé pour l'amour de Jésus-Christ, est un état de salut et de perfection; et les religieux qui l'ont embrassé peuvent vivre d'aumônes, sans travailler de leurs mains, quoique valides, principalement s'ils s'appliquent à l'étude et à la prédication. Ces deux ordres religieux sont bons et approuvés par l'Eglise, comme Dieu l'a déclaré par les miracles des saints de l'un et de l'autre, légitimement canonisés par l'Eglise. » Les deux docteurs promirent tout ceci publiquement dans le palais du Pape, à Anagni, le 23 octobre 1256, et il en fut dressé un acte authentique.

XIV. Alexandre IV condamna aussi le livre de l'*Evangile éternel*, que les docteurs de Paris poursuivaient également. Les erreurs que l'on trouva dans cet ouvrage furent réduites à vingt-sept articles.— *Voy.* JEAN DE PARME, général des Frères-Mineurs.— Le Pape prononça sa sentence contre le livre et le fit brûler en secret par les soins du cardinal Hugues de Saint-Cher et de l'évêque de Messine, tous deux de l'ordre des Frères-Prêcheurs.

Cependant l'affaire de l'Université n'était point encore finie. Les docteurs, ne pouvant se résoudre à recevoir les religieux mendiants, menaçaient toujours de transférer ailleurs leurs écoles. Pour les apaiser le Pape Alexandre leur écrivit une bulle qui commence : *Parisinus paritia*, où il s'étend sur les louanges de l'école de Paris, qui est, dit-il, la source féconde d'où les sciences se répandent par toutes les nations (1663). Il blâme ceux qui y ont excité du trouble par jalousie contre les Frères-Prêcheurs et les Mineurs, il fait l'éloge de leur mendicité, disant que, si on les obligeait au travail des mains, on les ferait quitter des occupations plus utiles au salut des âmes. Il conclut en exhortant l'Université à ne point écouter les ennemis de ces religieux et à ne point penser à quitter une ville où jusqu'alors leur école a été si florissante. Cette bulle est du 15 novembre 1256.

Le sept janvier suivant Alexandre écrivit au chancelier de l'Eglise de Paris de n'accorder à personne la licence pour enseigner en aucune faculté (1664), s'il ne promettait d'observer la bulle *Quasi lignum vitæ*. Il donna encore six autres bulles sur ce sujet pendant le cours de cette année, tant en faveur des mendiants que contre Guillaume de Saint-Amour; enfin, le 2 octobre 1257, il en donna une septième à l'évêque de Paris, où il lui ordonne de faire publier l'acte par lequel Eudes de Douai et Chrétien de Beauvais avaient promis d'exécuter la bulle *Quasi lignum vitæ*, et le reste que nous avons vu (n° XIII). Et si dans un mois, ajoute le Pape, depuis cette publication ces deux docteurs n'accomplissent ce qu'ils ont promis, vous les dénoncerez parjures, et vous révoquerez la restitution d'Eudes aux bénéfices dont il avait été privé.

Ainsi l'Université fut vaincue; elle dut se résigner et donner le bonnet de docteur au Franciscain saint Bonaventure et au Dominicain saint Thomas. Les Dominicains venaient d'un seul coup de faire une brèche terrible. Tous les ordres religieux y passèrent à leur suite : le Pape Alexandre IV l'avait décidé en principe. Les Carmes et les Augustins en profitèrent.

En droit, l'Université était battue, le monopole qu'elle avait tenté de s'attribuer pour le doctorat était à jamais ruiné. En fait, rien de plus glorieux et de plus utile pour elle que les suites de sa défaite. Elle y gagna de compter dans son sein les hommes les plus illustres du XIII^e^ siècle, ceux qui ont fait de leur époque l'âge d'or de la science catholique. Albert le Grand, physicien, mathématicien, rhéteur, théologien; saint Thomas, le fils du comte d'Aquin, ce génie si élevé, si profond, si méditatif, cet ange de l'école qui monte sur ses ailes de feu jusqu'aux sommets les plus ardus de la science divine, et qui, pla-

(1661) Guill. Nangis, *Chron.*, p. 312.
(1662) Duboulai, p. 51, 316.
(1663) Duboulai, p. 331. Vading., 1250, n° 38.
(1664) Id. ibid, p. 334, n° 46.

Digitized by Google

nant dans ces hauteurs, embrasse la *somme* des connaissances divines et humaines; Alexandre de Halès, le docteur irréfragable; saint Bonaventure, le docteur séraphique, aussi humble que sa gloire était grande; Vincent de Beauvais, Alexandre de Villedieu, etc. On le voit, l'Université ne put que tirer un grand profit et un nouveau lustre de cette rivalité (1665).

XV. Au bout de quelque temps, c'est-à-dire en 1259, quelques disputes s'élevèrent encore au sein de l'école de Paris, tant ses docteurs avaient de peine à se résigner aux décisions qu'on avait prises contre eux! Alexandre IV dut encore intervenir. Il publia plusieurs bulles cette année 1259, en faveur des Frères-Prêcheurs.

La première, datée d'Anagni le 5 avril, est adressée à l'évêque de Paris, auquel le Pape se plaint que quelques docteurs font de la peine à certains religieux, parce qu'ils s'opposent au rappel de Guillaume de Saint-Amour (1666). Il ordonne à l'évêque d'assembler tous les docteurs et les écoliers, et de leur défendre, sous peine d'excommunication, d'en user ainsi, parce que ces religieux ne peuvent en conscience consentir au rétablissement d'un homme justement condamné, querelleur, et obstiné dans sa désobéissance. Ensuite le Pape ayant appris que l'Université de Paris entretenait un grand commerce de lettres avec ce docteur, il enjoignit à l'évêque de le rompre sous peine d'excommunication de plein droit (1667).

Le recteur de l'Université, les artistes et les docteurs des deux autres facultés de droit et de médecine, prétendaient que tous ces ordres du Pape ne regardaient que la faculté de théologie, puisque c'était la seule à laquelle les religieux prétendaient être admis. C'est pourquoi le Pape écrivit à l'évêque de Paris une troisième bulle, qui commence par de grandes louanges de l'Université, et qui enjoint à ce prélat d'ordonner aux artistes et aux autres qui refusaient de recevoir dans leur société les Frères-Prêcheurs et les Frères-Mineurs, de les y admettre dans quinze jours, sous peine d'excommunication, dont ils ne pourront être absous qu'en venant en personne se présenter au Saint-Siége (1668). Le Pape enjoint encore à l'évêque de faire publier cette bulle, où il approuve l'état religieux et la pauvreté dont ils font profession, et de faire brûler publiquement le *Livre des Périls des derniers temps* et les autres libelles diffamatoires composés contre les mêmes religieux, en latin ou en français, en prose ou en vers. Il ajoute: « Vous dénoncerez excommunié Guillot, bedeau des écoliers de la nation de Picardie, qui, le dimanche des Rameaux dernier, pendant que frère Thomas d'Aquin prêchait, eut l'audace de publier en présence du clergé et du peuple un libelle diffamatoire contre les Frères-Prêcheurs, et vous ferez en sorte qu'il soit chassé pour toujours de la ville de Paris. » Cette bulle est du 26 juin.

Peu de jours après, le Pape en écrivit une à l'Université sur ce qu'elle lui demandait le rappel de Guillaume de Saint-Amour (1669). Il lui représente que ce docteur ne s'est point humilié, n'a point rétracté son livre condamné par le Saint-Siége, ni donné aucun signe de repentir, et fait espérer de le recevoir en grâce quand il paraîtra converti. Enfin le Pape écrivit à saint Louis, le louant de sa soumission aux ordres du Saint-Siége et de la protection qu'il donne aux hommes pacifiques, c'est-à-dire aux religieux mendiants contre ceux qui troublent l'école de Paris. Il prie le roi de prêter main-forte à l'évêque de Paris pour l'exécution des bulles dont nous venons de parler. Cet évêque de Paris était Renaud de Corbeil, qui tenait le siége depuis neuf ans. — Nous passons maintenant à d'autres actes d'Alexandre IV.

XVI. En 1255, l'année même de son élévation au souverain pontificat, il confirma la primatie de l'église de Bourges (1670). L'année suivante, Alexandre réunit en un seul corps cinq congrégations d'ermites, deux de Saint-Guillaume, trois de Saint-Augustin. Ce saint Guillaume est celui de Malaval, mort environ cent ans auparavant, dont les imitateurs formèrent deux congrégations, l'une qui garda son nom, l'autre qui prit celui de Mont-Fabal (1671). Elles avaient chacune leur supérieur général, mais toutes deux suivaient la règle de saint Benoît, depuis que le Pape Grégoire IX le leur eut permis. Les trois autres congrégations suivaient la règle de saint Augustin, et on les nommait de Saint-Augustin, du bienheureux Jean le Bon et de Brictine. Or depuis longtemps on voyait en Europe plusieurs ermites qui se disaient de la règle de saint Augustin. Jean le Bon est l'ermite de Mantoue, qui mourut le 23 octobre 1249. — *Voy.* son article. — La congrégation de Brictine portait le nom de son désert, situé au diocèse de Fano dans la Marche d'Ancône; et, comme elle n'avait point de règle approuvée, le Pape Grégoire IX, en 1238, lui accorda de se ranger sous celle de saint Augustin.

Ce furent donc ces cinq congrégations que le Pape Alexandre IV entreprit de réunir. Pour cet effet il leur ordonna d'envoyer en sa présence deux frères de chacune de leurs maisons, munis d'un plein pouvoir; puis il leur donna pour commissaire Richard, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange, qui les assembla à Rome en chapitre général, et de leur commun consentement les réunit tous à une seule observance sous un supérieur général, dont ils laissèrent le choix au cardinal pour cette première fois (1672). Ils demandèrent d'être conservés dans la pratique

(1665) M. Henry de Riancey, *Hist. crit. et légis. de l'Inst. pub. en France*, 2 vol. in-8°, 1844, tom. I, p. 251.
(1666) Duboulai, p. 348.
(1667) Ibid., p. 351. Vading., n° 5.
(1668) Ex alto Vading., n° 6.
(1669) Duboulai, p. 353. Rainald, n° 27.
(1670) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXXIV, n° 10.
(1671) Bolland., 10 feb., tom. IV, p. 472.
(1672) Bullar. Alexand. IV, constitut. 6.

Digitized by Google

du vœu qu'ils avaient fait d'une pauvreté absolue, renonçant à la possession des biens immeubles; mais ils demandèrent aussi d'être déchargés de l'obligation qu'on leur avait imposée de porter des bâtons. Le cardinal Richard leur accorda l'un et l'autre, et fit l'union en un seul ordre, sous le nom d'Ermites de Saint-Augustin, leur donnant pour premier général Lafranc. Le Pape confirma le tout par sa bulle du 9 avril 1256, et telle fut l'origine des religieux augustins mendiants.

Mais les Guillemites ne demeurèrent pas longtemps en cette union (1673). Ils souffraient avec peine de se voir tirés de l'institut de Saint-Guillaume et de la règle de saint Benoît, que Grégoire IX et Innocent IV leur avaient accordée; et ils firent si bien solliciter Alexandre IV qu'il leur permit de demeurer, comme ils étaient auparavant, sous leur général particulier.

XVII. Précédemment à cette réunion des Ermites augustins, Alexandre IV, à la prière du roi saint Louis, avait donné (1674) au provincial des Frères-Prêcheurs en France et au gardien des Frères-Mineurs de Paris l'office de l'inquisition dans tout le royaume, excepté les terres du comte de Poitiers et de Toulouse, Alphonse, frère du roi, dans lesquelles il y avait des commissaires particuliers pour l'affaire de la foi. Le Pape ordonne aux inquisiteurs de se faire délivrer les informations et les autres procédures faites contre les hérétiques par tous ceux qui les ont entre les mains, et de procéder contre ceux qui seront coupables du même crime, ou seulement diffamés, s'ils ne se soumettent entièrement à l'Eglise, et d'implorer, s'il est besoin, *le secours du bras séculier*. Il leur donne pouvoir d'absoudre les hérétiques qui abjureront sincèrement, et de faire toutes les procédures nécessaires pour l'exercice de leur charge, nonobstant la liberté accordée aux religieux de ne point recevoir de pareilles commissions. Mais il veut que, pour juger les hérétiques ou les condamner à une prison perpétuelle, ils prennent le conseil des évêques diocésains. La lettre est datée de Rome le 13 décembre 1255.

Plus tard, c'est-à-dire en 1258, Alexandre adressa aux inquisiteurs de l'ordre des Frères-Mineurs une nouvelle lettre portant règlement pour l'inquisition. « Nous vous ordonnons, y dit le Pape (1675), de prescrire aux hérétiques qui reviennent à l'obéissance de l'Eglise une peine pécuniaire, sous laquelle ils s'obligeront de demeurer fermes dans la religion catholique, et de leur en faire donner caution. Nous vous donnons plein pouvoir, le cas arrivant, d'exiger cette peine, et de contraindre au payement par censures ecclésiastiques, et nous voulons que les deniers en provenant soient déposés entre les mains de trois hommes de probité, choisis par vous et par l'évêque, pour être employés aux frais des poursuites contre les hérétiques. »

On trouve plusieurs autres constitutions du même Pape touchant l'exercice de l'inquisition, tant pour confirmer la bulle d'Innocent IV, *Ad extirpanda*, que pour résoudre divers doutes des inquisiteurs. Par une du 27 septembre de cette année 1258, Alexandre déclare que l'inquisition ne doit connaître ni des usures, ni des divinations, ni des sortiléges, s'il ne s'y trouve quelque mélange d'hérésie, et en général que l'affaire de la foi, qui est extrêmement privilégiée, ne doit point recevoir d'obstacles par d'autres occupations. Par une autre constitution, du 11 janvier 1257, adressée aux inquisiteurs de Lombardie de l'ordre des Frères-Prêcheurs, il est dit qu'ils ne pourront juger les hérétiques que par le conseil de l'évêque ou de son vicaire; mais ils pourront sans l'évêque procéder contre ceux qui demeureront obstinés dans l'hérésie après l'avoir confessée publiquement.

Voilà ce qu'Alexandre IV a fait touchant l'inquisition. L'auteur d'un livre rempli de grossières calomnies contre les Papes et d'accusations aussi sottes que furibondes; d'un livre qui travestit l'histoire à plaisir et qui n'est écrit que dans un but de dénigrement; d'un livre enfin qui (si même ce qui est mauvais au dernier degré pouvait être impunément passé sous silence de nos jours) ne mériterait que le plus profond mépris tant il est dépourvu de toute valeur, et tant la partialité y perce à toutes les pages; cet auteur, disons-nous, écrit ce qui suit au sujet du Pape dont nous nous occupons : « L'événement le plus remarquable du pontificat d'Alexandre IV fut l'établissement de l'inquisition en France. Louis IX avait sollicité cette institution comme une insigne faveur. Le Pontife ne se fit pas prier longtemps. Le redoutable tribunal avait, comme tous les fléaux, pris un rapide accroissement. On voit avec peine ce monarque, *qui n'était pas sans vertu*, contribuer à l'affermir (1676). »

Dire que l'établissement de l'inquisition en France est l'événement le plus mémorable du pontificat d'Alexandre IV, c'est étrangement méconnaître les autres actes bien autrement importants de ce Pape. Mais on était bien aise de le faire connaître par le seul côté qui excite la répulsion et de jeter quelque odieux sur les Frères-Prêcheurs, dont l'auteur parle avec le plus grand mépris. Après cela nous avouerons avec Fleury (1677) que « cette inquisition générale en France est remarquable, *surtout étant établie* à la prière du roi saint Louis. » Mais encore faudrait-il savoir, quant aux religieux mendiants qui ont excité tant de colères, jusqu'à quel point ces inquisiteurs se rendirent redoutables. Or, Bergier déclare que leur mission sur ce point fut nulle. « Selon la bulle d'Alexan-

(1673) Bolland., p. 477.
(1674) Rainald, n° 95.
(1675) Bullar. Alex. IV, constit.

(1676) *Esprit des Papes*, par M. Sant-Domingo, in-8°, 1859, p. 143.
(1677) *Hist. eccles.*, liv. LXXXIV, n° 15.

Digitized by Google

dre IV, ils devaient consulter les évêques, mais ils n'en dépendaient pas. Cette juridiction nouvelle déplut également au clergé et aux magistrats : bientôt le soulèvement de tous les esprits ne laissa à ces moines qu'un *titre inutile*. Si dans les autres Etats les évêques avaient eu la même fermeté, leur propre juridiction n'aurait reçu aucune atteinte (1678). » C'est ainsi que s'exprime Bergier. Il va sans dire que nous ne prenons de cette citation que ce qui prouve la *nullité* de l'action des Frères-Prêcheurs comme inquisiteurs ; de telle sorte que ces religieux ne méritent pas les reproches que certains écrivains leur ont adressés. Un peu plus loin Bergier dit : « Nous félicitons volontiers les Français et les Allemands de n'avoir point ce tribunal (l'inquisition) chez eux; mais nous assurons hardiment que, si les philosophes incrédules étaient les maîtres, ils établiraient une *inquisition* aussi rigoureuse que celle d'Espagne contre tous ceux qui conserveraient de l'attachement pour la religion (1679). » Nous sommes très-fort de cet avis. *Voy.* les articles Louis (Saint) et Inquisition.

Alexandre IV, en se rendant au désir de saint Louis au sujet de l'inquisition, lui prouva sa déférence; et cette circonstance, dit l'auteur que nous venons de citer, montre surabondamment que l'inquisition n'a été établie dans aucun des royaumes de la chrétienté que du consentement et quelquefois même à la *réquisition* des souverains : fait essentiel, et toujours dissimulé par tant d'auteurs qui affectent d'insinuer que cette juridiction a été établie par la simple autorité des Papes, tandis qu'il est avéré qu'elle *n'a jamais fait aucun exercice que sous l'autorité des rois* (1680) !

Mais Alexandre prouva encore mieux à saint Louis l'affection qu'il avait pour lui. Il lui écrivit pour l'engager à s'avancer plus rapidement de jour en jour vers le royaume de Dieu. Il lui dit que le royaume de France, bien qu'au-dessus de tous les autres, est toutefois moins distingué par sa propre splendeur que par la vertu d'un roi appliqué tout entier au gouvernement de ses Etats, regarde comme sa principale affaire celle du règne de Jésus-Christ. Il lui accorda en même temps que ni lui ni les rois ses successeurs ne pussent être frappés d'excommunication ou d'interdit sans un ordre particulier du Saint-Siége (1681).

XVIII. Aucun des besoins de l'Eglise n'échappait à notre vigilant Pontife. L'incontinence était devenue si commune et si publique dans le clergé, qu'il s'efforça d'y chercher quelque remède. A cet effet il écrivit une lettre circulaire adressée aux archevêques et à leurs suffragants, aux abbés et aux autres supérieurs ecclésiastiques, où d'abord il leur représente fortement le compte terrible qu'ils rendront à à Dieu des âmes dont ils ont la conduite ; puis il leur peint le scandale que donnent les clercs qui entretiennent publiquement des concubines, au mépris des canons, et n'ont pas honte d'exercer avec des mains impures les fonctions sacrées de leur ministère (1682). Il marque les reproches qu'ils s'attirent de la part des hérétiques, l'oppression de l'Eglise par les seigneurs et les mépris des peuples. Il exhorte les prélats à faire cesser ce désordre, premièrement par leur vie exemplaire, puis en *procédant contre les coupables ;* il déclare que leurs poursuites ne seront point retardées par l'appel, et que les lettres apostoliques obtenues par les coupables au préjudice de ces poursuites seront nulles. Cette lettre est datée du 13 février 1259.

Nous en avons deux exemplaires, l'un adressé à l'archevêque de Rouen (1683), l'autre à celui de Saltzbourg, « par où l'on juge, dit Fleury (1684), qu'elle fut aussi envoyée aux autres provinces, et que ce désordre était général dans toute l'Eglise. » Cet historien ajoute (1685) : « Cette lettre est belle, mais de tels maux demandent des remèdes plus spécifiques que des exhortations, quelque pathétiques qu'elles soient. » Fleury n'a donc pas fait attention que le Pape y recommande aux évêques de *procéder contre les coupables*. Que voulait-il qu'on fît de plus ?

A l'instigation de ce Pontife un grand nombre de conciles se tinrent en France afin de travailler à la réforme des abus et au maintien de la discipline ecclésiastique (1686). Outre ce qu'il fit pour l'union des Ermites augustins et pour les religieux mendiants, il confirma l'ordre des Servites et contribua ainsi à l'extension que prirent ces moines dont Martin V fut cependant le principal bienfaiteur. Alexandre confirma aussi les décrets d'un concile qui s'était tenu en Danemark au sujet des violences qu'on exerçait dans ce pays contre les évêques. Cette confirmation est du 3 octobre 1257. Alexandre IV ne fit point de Cardinaux, mais il sacra plusieurs évêques. L'histoire a conservé les noms de trois archevêques d'Allemagne, Henri de Trèves, Hildebolde de Brême, et Conrad de Magdebourg, qui furent sacrés de sa propre main, en 1261. Cette même année, Varner archevêque de Mayence, alla à Rome faire confirmer son élection et recevoir le pallium, et il fut aussi sacré par Alexandre IV.

Parmi les règlements qu'on lui attribue (1687) on remarque celui qui ordonne aux inquisiteurs de la foi de vendre les biens confisqués sur les hérétiques et d'en réserver le prix pour les besoins de l'Eglise ro-

(1678) Bergier, *Dict. théol.*, article Inquisition.
(1679) Id. ibid.
(1680) Id. ibid.
(1681) Apud Rainald, n° 42, 45.
(1682) Apud Rainald, n° 22.
(1683) Stero, 1260, p. 283.
(1684) *Hist. ecclés.*, liv. LXXXIV, n° 56.
(1685) Id. ibid.
(1686) Voy. *Hist. de l'Egl. de France*, par M. l'abbé Guettée, tom. VI, p. 186.
(1687) Rainald, 1262, n° 31.

Digitized by Google

maine. On rapporte au même pontificat le commencement de ce qu'on appelle cas privilégiés (1688). Dans un concile, tenu à Montpellier en 1258, il fut permis au sénéchal de Beaucaire d'arrêter les ecclésiastiques pris en flagrant délit pour cause de rapt, d'homicide, d'incendie, et de crimes semblables, à charge de remettre ces coupables à la cour de l'évêque. On vit, dix ans après, dans un concile de Londres, une sorte d'autorisation pour le déport et l'annate : il y est défendu aux prélats de s'attribuer les revenus des églises vacantes, à moins qu'ils ne soient fondés en privilége ou en coutume (1689).

XIX. Mais une grande affaire préoccupa Alexandre IV jusqu'à la fin de sa vie : c'est celle de l'union des Grecs et des Latins de l'île de Chypre. Déjà le Pape Innocent IV avait réglé plusieurs différends qui existaient entre eux. Mais Alexandre eut aussi à intervenir, et fit un règlement au sujet de ces démêlés en 1260. On verra de quoi il s'agit dans l'exposition que les des deux partis font de leurs griefs.

L'archevêque de Chypre, Germain, accompagné de trois autres évêques grecs, et les procureurs de l'archevêque latin de Nicosie, dans la même île, étant venus en la présence du Pape Alexandre, proposèrent ainsi leurs prétentions. Germain dit : « La métropole de Chypre étant vacante, les évêques grecs obtinrent du Pape Innocent, votre prédécesseur, la permission d'élire un archevêque, nonobstant l'ordonnance du concile général et celle du légat Pierre, évêque d'Albane. Ils m'élurent, et le cardinal-évêque de Tusculum, alors légat en Chypre, confirma l'élection, suivant l'ordre qu'il en avait reçu du Pape, et me fit sacrer par mes suffragants ; après quoi il reçut notre promesse d'obéissance à l'Eglise romaine, et mes suffragants me la promirent aussi selon les canons.

« J'étais en possession paisible de ma dignité, quand l'archevêque de Nicosie me cita à comparaître en personne devant lui pour répondre sur certains articles dont il prétendait informer contre moi, quoiqu'il n'ait aucune juridiction sur moi, qui ne connais de supérieur que le Pape, ni sur les Grecs de Chypre, qui me sont soumis. Je n'obéis point à cette citation, comme je ne le devais pas, mais j'appelai au Saint-Siége, me mis sous sa protection, et partis pour venir en votre présence. Alors l'archevêque de Nicosie a chassé mes vicaires avec violence, maltraité les Grecs pour les détourner de mon obéissance, cassé les sentences que j'ai prononcées justement contre quelques-uns d'entre eux, et m'a causé beaucoup de dommage et de dépense. C'est pourquoi je vous demande de casser, comme attentat, tout ce que cet archevêque a fait contre moi, et de l'empêcher de faire à l'avenir sur les Grecs de pareilles entreprises. » Telle était la demande de l'archevêque Germain.

Le Pape nomma pour auditeur ou commissaire en cette cause le cardinal Eudes ou Odon de Châteauroux, qui avait été légat en Chypre, devant lequel les procureurs de l'archevêque de Nicosie proposèrent des exceptions, disant qu'il n'avait jamais été cité pour cette cause, et qu'ils avaient été envoyés pour d'autres affaires. Toutefois le cardinal les obligea de défendre au fond, par ordre exprès du Pape, qui ne voulait pas donner sujet à l'archevêque Germain de se plaindre d'un déni de justice. Les procureurs de l'archevêque de Nicosie soutinrent donc que l'élection de Germain était nulle, parce que les évêques grecs n'avaient point droit d'élire un archevêque, et que lorsqu'ils firent cette élection ils étaient excommuniés ; c'est pourquoi les vicaires de l'archevêque de Nicosie, alors absent, protestèrent contre cette élection. De plus, disaient-ils, le Pape Célestin III, qui donna l'île de Chypre à conquérir aux Latins, à cause de l'infidélité des Grecs, y établit quatre siéges épiscopaux pour les Latins, et voulut qu'ils succédassent aux dîmes et aux autres droits que les évêques grecs y avaient eus. Il donna au siége de Nicosie, l'un des quatre, le premier rang et l'autorité de métropole sur toute l'île ; et ensuite l'évêque d'Albane, comme légat, ordonna qu'elle n'aurait que quatre évêques grecs, dont les siéges seraient dans les diocèses des Latins et soumis à l'archevêque de Nicosie : d'où il suit qu'il ne peut y avoir d'autre archevêque dans cette île, qui n'est qu'une province. Elle fut conquise sur les Grecs par Richard Ier, roi d'Angleterre, en 1191, et c'est en ce temps qu'il faut rapporter la constitution du Pape Célestin (1690).

Sur cette contestation, on fit de part et d'autre plusieurs propositions et plusieurs réponses ; on dressa des articles dont on devait faire preuve, et on vit dès l'entrée que la procédure serait longue. C'est pourquoi l'archevêque Germain pria le Pape d'avoir égard à la pauvreté de l'Eglise grecque, et de leur donner un règlement suivant lequel ils pussent vivre en paix avec les Latins sous l'obéissance de l'Eglise romaine. Le Pape considéra de plus que la principale occasion du différend était l'incertitude des bornes de la juridiction, outre la diversité des mœurs et des rites entre les nations. Il jugea donc à propos de terminer la dispute par manière d'arbitrage plutôt que suivant la rigueur du droit et les formalités d'une procédure régulière ; et il donna son jugement, qui porte en substance :

« Dans l'île de Chypre il n'y aura désormais que quatre siéges d'évêques grecs : l'un à Solie, dans le diocèse de Nicosie ; le second à Arsine, diocèse de Paphos ; le troisième à Carpase, diocèse de Famagouste ; le quatrième à Lescare, diocèse de Limisse. Quand un de ces siéges grecs sera vacant, le clergé élira un évêque, dont l'élection sera confirmée par l'évêque latin du diocèse s'il

(1688) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. XL.

(1689) Thomassin, *Anc. et Nouv. Discip.*, part. IV, liv. IV, chap. 32.

(1690) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXXIV, n° 67.

Digitized by Google

la juge canonique, et il fera sacrer l'élu par les évêques grecs du voisinage; puis l'évêque prêtera serment d'obéissance à l'évêque latin. Mais la condamnation, la déposition, la translation ou la cession des évêques grecs sera réservée au Pape, suivant les prérogatives du Saint-Siége. L'évêque latin ne donnera point d'évêques aux Grecs de son autorité, si ce n'est que par leur négligence le droit lui en soit dévolu, suivant le décret du concile général, et, en ce cas même, il ne leur pourra donner qu'un Grec. L'évêque latin n'aura aucune juridiction sur les diocésains de l'évêque grec, sinon dans le cas où le métropolitain l'exerce sur les diocésains de son suffragant; mais les causes entre un Latin et un Grec seront portées devant l'évêque latin. On appellera de l'évêque grec à l'évêque latin, et de celui-ci à l'archevêque de Nicosie. L'évêque grec assistera une fois l'année au synode diocésain de l'évêque latin, et en observera les statuts. Il souffrira la visite de l'évêque, et lui en payera la taxe qui est marquée, eu égard à la pauvreté des Grecs. Les dîmes appartiendront aux Latins, et seront levées suivant la coutume, en sorte toutefois que personne ne s'en prétende exempt, puisqu'elles sont de droit divin.

« Quoique les Grecs de Chypre ne doivent point à l'avenir avoir de métropolitain de leur nation, nous voulons toutefois que Germain jouisse, sa vie durant, de la dignité d'archevêque. C'est pourquoi nous exemptons sa personne de la sujétion à l'archevêque de Nicosie, et, afin qu'il ait un siége certain, nous lui donnons celui de Solie, d'où nous transférons l'évêque Nibon au siége d'Arsine, à présent vacant. Germain pourra aussi, tant qu'il vivra, sacrer les évêques grecs de Chypre, après que leur élection aura été confirmée par les évêques latins, et visiter tous les évêques grecs du royaume, comme métropolitain; toutefois, il prêtera le serment d'obéissance à l'archevêque latin de Nicosie pour son siége de Solie. Nous étendons cette ordonnance aux Syriens du royaume de Chypre, puisqu'ils suivent les mêmes mœurs et le même rite que les Grecs. »

Cette constitution d'Alexandre IV est datée d'Anagni, le 3 juillet 1260, et souscrite par huit cardinaux qui se trouvaient alors auprès du Pape (1691). Mais ce qui manquait en Chypre pour faire exécuter ce règlement, c'était le bon accord entre le régent du royaume et l'archevêque de Nicosie. Nous verrons la suite de cette affaire sous le pontificat d'Urbain IV, qui succéda à Alexandre. *Voy.* l'article URBAIN IV.

XX. Une autre affaire préoccupait aussi beaucoup Alexandre IV. Il était alarmé des progrès continuels des Tartares, dont nous l'avons vu déjà (n° VIII) s'inquiéter. Il suivait avec anxiété la marche de ces peuples, qui s'avançaient depuis quelque temps vers la Palestine d'un côté et de l'autre vers les contrées septentrionales de l'Europe. Il écrivit en 1261 aux princes chrétiens, aux prélats et aux communautés, de penser aux moyens de résister à ces barbares, tant à la terre sainte, qu'ils attaquaient, qu'en Hongrie, en Pologne et dans les autres pays, d'où ils pouvaient envahir le reste de la chrétienté; quelles forces chaque royaume serait tenu de leur opposer; quelles contributions d'argent seraient imposées pour cet effet sur le clergé et sur le peuple (1692). Il convoqua à Rome, pour les premiers jours de juillet, une grande diète européenne. En France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, on tint des assemblées préliminaires et l'on envoya des délégués à Rome (1693). Il se fit un grand ébranlement dans toute la chrétienté, et Alexandre comptait beaucoup sur les promesses qu'il avait reçues et espérait mener à bonne fin cette grave affaire.

Mais la Providence en décida autrement. D'autres Papes, successeurs d'Alexandre, c'est-à-dire Urbain IV, Clément IV, devaient se préoccuper aussi de ce triste état de la catholicité menacée par les Tartares. Pour Alexandre, ses jours étaient marqués, et il dut aller rendre compte de son administration.

On sait que ce Pape n'était plus à Rome depuis quatre ans (*Voy.* le n° V), puisqu'il s'était retiré à Viterbe en 1257. Il y demeura quinze mois, jusqu'au commencement de septembre de l'année suivante; puis il passa à Anagni, où il était encore le 21 octobre de cette même année; enfin il retourna à Viterbe, et y mourut, le jour de Saint-Urbain, 25 mai 1261, après six ans et cinq mois d'un pontificat bien agité, bien troublé, mais, on peut le dire, bien rempli.

Alexandre IV fut enterré dans l'église de Saint-Laurent, cathédrale de Viterbe. Sa vie est louée de tout le monde. Il avait une grande humilité et beaucoup de piété (1694). « Il était, dit Platine, bienfaisant et libéral, surtout envers les pauvres et envers les bons chrétiens. Quand il était débarrassé d'affaires extérieures, il se faisait des occupations utiles et instructives. Il compila les Décrétales et il fut favorable aux savants... Toutes ces actions lui acquirent une grande réputation de savoir et de sainteté (1695). » Enfin, un autre auteur (1696) dit qu'Alexandre était fort adonné à la prière et à l'abstinence, et qu'il se distingua par une singulière douceur. Quant à ce que dit Du Bouloi contre Alexandre IV (1697), il ne faut pas s'y arrêter, car la partialité évidente de cet historien et son attachement pour l'Université l'ont empêché de juger équita-

(1691) Apud Rainald, 1260, n° 37. Labbe, tom. II, append., 2352.

(1692) Matth. Paris, p. 368. Stero, an. 1261.

(1693) *Voy.* Fleury, liv. LXXXV, num. 4, 5 et suiv.

(1694) Ptolemœus Lucencis, *Hist. Eccles.*, lib. XXII, cap. 16.

(1695) Platine, *Hist. PP. in Alexandro IV.*

(1696) Amat de Graveson, *Hist. eccles.*, tom. V, p. 89.

(1697) *Hist. Universit.*, tom. III, 4. 355, 363.

Digitized by Google

blement d'un Pape qui porta le coup le plus fort aux prétentions de l'Université, et qui défendit contre elle la liberté en la forçant à recevoir dans son sein les Albert le Grand, les Thomas d'Aquin! On sait que c'est sous le Pape Alexandre IV que les Flagellants commencèrent à paraître en Italie.

ALEXANDRE V, Pape. *Voy.* PIERRE PHILARGE.

ALEXANDRE VI, Pape. *Voy.* RODRIGUE LENZUOLI.

ALEXANDRE VII, Pape, naquit à Sienne le 12 février 1599, et s'appelait Fabius ou Fabio Chigi, de l'illustre famille de ce nom.

I. Naturellement porté à l'étude, il apprit avec avidité le latin, la poésie, la philosophie, la théologie, la jurisprudence, au point de mériter assez jeune le grade de docteur en ces trois dernières sciences. On a de lui un recueil de poésies non méprisables (1698) qu'il composa dans sa jeunesse, lorsqu'il était membre de l'académie des Philomathes de Sienne. Sa piété égalait son amour pour les sciences. Dès le premier âge il aimait à lire les livres saints, et macérait son corps par le jeûne et le silice. Sa mère, le voyant si avide de lecture, lui insinua que, s'il traduisait le livre de l'*Imitation* d'italien en latin pour l'utilité des peuples d'au delà des monts, il en retirerait lui-même un grand profit pour se procurer d'autres livres. Il entreprit ce travail avec une ardeur incroyable, et l'acheva dans peu de temps, ne s'étant aperçu qu'assez tard que c'était une pieuse ruse de sa mère pour lui faire goûter ce bon livre plus à fond. Il admirait spécialement les vertus et les écrits de saint François de Sales, et les prenait pour règle.

Venu à Rome sous le Pape Urbain VIII, Fabio Chigi fut successivement référendaire de l'une et de l'autre signature, prolégat de Ferrare, inquisiteur à Malte, évêque d'Imola, légat en Allemagne, où il prit part aux conférences de Munster pour la paix de Westphalie, et par sa science, sa vertu et sa conduite, pleine de dignité, s'attira l'estime non-seulement des catholiques, mais des hérétiques eux-mêmes. Revenu à Rome et nommé cardinal, il eut grande part à la confiance d'Innocent X, qui voulut l'avoir près de lui à son lit de mort.

II. Il fut élu Pape à l'unanimité, le 7 avril 1655, quatre-vingtième jour du conclave, au grand étonnement et à la grande joie de tout le monde. Le frère d'un roi hérétique; se trouvant à Rome pendant la vacance du Siége, disait publiquement : « Si le cardinal Chigi était élevé à la papauté, la moitié du royaume de mon frère reviendrait à l'Eglise romaine. » D'autres hérétiques disaient des cardinaux qui invoquaient l'Esprit-Saint pour la future élection : « A quoi bon fatiguer l'Esprit-Saint? Vous avez Chigi que le Saint-Esprit demande (1699). »

Nul n'entra mieux ni plus saintement dans le pontificat. Le maître des cérémonies ayant placé son siége, suivant la coutume, au milieu de l'autel, il le retira du côté de l'épître, protestant qu'il ne s'asseoirait point au lieu où se consacrait le corps et le sang du Christ. Il se fit préparer un sarcophage, qu'il plaça dans sa chambre, pour se rappeler sans cesse le souvenir de la mort. La coupe où il buvait était en forme de crâne, avec des sentences sur l'éternité. Il dit que ses parents étaient les pauvres, et que, comme le Christ, il n'en avait pas de plus proches. Son frère Marius, ses neveux Flavius et Augustin s'étaient mis en route pour Rome, lorsqu'il leur défendit d'y venir. Cependant, au bout d'une année, fléchi par les instances des ambassadeurs, de quelques cardinaux, et même de son confesseur Pallavicin, il permit à ces trois parents de venir à la cour et leur donna des charges (1700).

La Providence sut l'en châtier; car à l'occasion de ses parents, et sans qu'il y eût de leur faute, il lui fallait subir de la part d'un roi despote des affronts cruels et non mérités. — *Voy.* l'article Louis XIV. — « Ce qui, dit avec beaucoup de raison M. l'abbé Rohrbacher, réduira peu à peu la perfection de l'Evangile en loi pratique pour les Papes : de renoncer à la prédilection naturelle de leurs proches; car, ainsi en juge le monde même: ce qui est vertu dans un empereur, un roi, un prince du siècle, est défaut dans le Pontife romain. Et ce n'est que pour lui que le monde est si sévère. C'est que lui seul est le Vicaire du Christ, le successeur de saint Pierre, le chef de la hiérarchie vraiment sacerdotale. Ce qui n'est pas lui ou avec lui, le monde même sent que ce n'est qu'une chose humaine, de qui l'on ne peut rien attendre au-dessus de l'homme. Et ce qui est vrai du Pape l'est à proportion de l'évêque, du prêtre et du simple fidèle, dans l'Eglise catholique (1701). »

III. Louis XIV, qui fit à l'Eglise de Dieu plus de mal qu'on ne pense, empêcha aussi Alexandre VII d'exécuter le dessein qu'il avait formé de réunir dans un collége à Rome tous les savants de l'univers chrétien, afin de se servir de leurs conseils pour décider les controverses de la foi et pour réfuter les ouvrages des hérétiques. Il se proposait de consacrer à leur entretien les revenus des monastères où la discipline était tellement déchue, qu'ils méritaient d'être supprimés.

Alexandre VII donna beaucoup de bulles et de brefs au sujet des moines, entre autres une constitution, du 19 avril 1666, pour la réformation de l'ordre de Cîteaux. Il confirma la bulle d'Innocent X contre l'hérésie de Jansénius, et donna un formulaire à souscrire à ce sujet. Il condamna aussi plusieurs propositions répréhensibles en fait de

(1698) On a publié au Louvre, en 1656, ces poésies, 1 vol. in-fol., sous ce titre : *Philomati musa juveniles.*

(1699) Pallavicin., *Hist. du Conc. de Trente*, liv. XXIV, chap. dernier. Pallat., *Alexandre VII.*

(1700) Pallat. *Alexandre VII*, num. 5, 6, 8.

(1701) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LXXXVII, tom. XXV, p. 19.

Digitized by Google

morale. Dès la première année de son pontificat, il renouvela la bulle *In cœna Domini*, excommuniant tous les hérétiques et les schismatiques, ceux qui appellent du Pape au futur concile, les pirates, ceux qui pillent les biens des naufragés, ceux qui imposent des contributions injustes, ceux qui fournissent des armes ou donnent aide et conseil aux ennemis des chrétiens (1702). Mais nous ne devons pas nous contenter de cet énoncé général : quelques actes de ce Pape méritent une attention particulière.

IV. A l'exemple de saint Grégoire le Grand, qui permit aux Anglais convertis nouvellement de conserver des usages fort singuliers, mais indifférents à la religion (1703), Alexandre VII crut qu'il y avait de la sagesse à tolérer en Chine des cérémonies publiques dont le retranchement pouvait mettre un obstacle invincible à la propagation de la foi dans un empire aussi jaloux que celui-là de ses anciens usages.

Il rendit donc, en 1656, un décret favorable à ces cérémonies. Et, comme ce Pape y inséra les raisons qu'avait alléguées Moralès pour obtenir le décret qu'avait publié le Pontife précédent, celui d'Alexandre VII fut regardé par la plupart des missionnaires, même Dominicains, comme un jugement contradictoire et définitif. Quelques-uns néanmoins se plaignirent à Rome de ce qu'on débitait en Chine que le premier décret était révoqué : sur quoi la congrégation générale de l'Inquisition en donna un nouveau, portant que ceux d'Innocent et d'Alexandre subsistaient l'un et l'autre selon leur forme et teneur, c'est-à-dire selon la diversité des circonstances et des allégations faites pour les obtenir. C'était là tout ce que Rome alors pouvait sagement ordonner sur des témoignages tirés de si loin, absolument contraires l'un à l'autre, et tous deux suspects de partialité. D'ailleurs la matière était d'une délicatesse extrême sous son double rapport, soit au progrès de la foi, qu'on pouvait arrêter, soit à la superstition, que l'on risquait d'autoriser. Chaque missionnaire cependant ayant la liberté d'agir suivant ses lumières et sa conscience, tout fut assez tranquille dans la mission jusqu'à l'arrivée de ceux qui survinrent en 1684, revêtus de la qualité de vicaires apostoliques. *Voy.* l'article CÉRÉMONIES CHINOISES.

V. Dans ce même temps les jansénistes cherchaient tous les moyens d'éluder les décisions de l'Eglise contre leurs doctrines. Ils tenaient pour cela des assemblées assez fréquentes, et il arriva qu'à la suite de l'assemblée du 20 mai 1655 on écrivit à Alexandre VII pour lui rendre compte de ce qui s'était fait pour l'exécution de la bulle et du bref de son prédécesseur (1704).

Alexandre, bien convaincu que les jansénistes, qu'il observait depuis longtemps, ne tendaient qu'à sauver les erreurs proscrites, crut pouvoir au moins guérir les préventions des âmes droites. Il avait une connaissance particulière de tout ce qui s'était fait à Rome durant l'examen des cinq propositions, ayant été l'un des principaux commissaires qu'Innocent y avait employés, en sorte qu'il devait mieux savoir que personne les intentions de ce Pontife et le sens de sa bulle. Il estima donc ne pouvoir différer d'en instruire les fidèles, et donna, le 16 octobre de l'année 1656, une nouvelle constitution, par laquelle il confirmait de point en point celle d'Innocent X, qu'il inséra même dans la sienne.

Il y qualifie d'abord d'enfants d'iniquité et de perturbateurs du repos public ceux qui ont le front de soutenir, au grand scandale des fidèles, que les cinq propositions ne se trouvent point dans les écrits de Jansénius, mais qu'elles ont été fabriquées à plaisir, ou qu'elles n'ont pas été condamnées au sens de cet auteur. Il assure au contraire, comme témoin de tout ce qui s'était fait dans cette cause, que ce qui regarde Jansénius y avait été examiné avec une exactitude à laquelle il n'était pas possible d'ajouter. En conséquence, et afin de couper court à tous les doutes qui pourraient naître à l'avenir, il approuve et renouvelle la constitution, déclaration et définition d'Innocent X; déclare et définit lui-même que les cinq propositions sont extraites du livre de Jansénius intitulé *Augustinus*, et condamnées dans le sens où cet auteur les enseigne. Il condamne de nouveau ce livre et tous les ouvrages imprimés ou manuscrits qu'on a faits ou qu'on pourra faire pour en soutenir la doctrine condamnée. La précision et les précautions ne pouvaient guère se pousser plus loin ; elles parurent presque outrées d'abord, et cependant elles ne furent pas encore suffisantes contre un parti qui se distinguait surtout par son entêtement et son obstination. *Voy.* l'article JANSÉNISME.

VI. Dès que la constitution d'Alexandre VII fut publiée, on vit paraître en effet de tous côtés des mandements et des écrits dans lesquels on ergotait sur les décisions pontificales. Alexandre avait donné un formulaire, et les partisans ne rougirent pas d'avancer qu'il n'était pas proprement l'ouvrage de ce Pape, tandis que même Alexandre en exigeait la signature sous les peines les plus rigoureuses (1705).

Quelque misérables que fussent ces chicanes, cependant, pour les faire cesser ou pour en confondre les auteurs, le roi, qui intervenait dans ces démêlés, pria le Pape d'envoyer lui-même un formulaire de sa façon, avec un commandement précis aux prélats de le signer et de le faire signer par leurs diocésains, ainsi qu'il avait été enjoint pour celui du clergé. Alexandre VII fit incontinent (an. 1665) dresser une constitution nouvelle, où, pour ôter, dit-il, tout prétexte

(1702) Bullar. et Pallat.
(1703) Bed. *Hist. Angl.*, lib. I, c. 30.
(1704) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXVII, ad fin.
(1705) *Histoire abrégée du Jansénisme.*

Digitized by Google

à la désobéissance et tout subterfuge à l'hérésie, qui cherche à s'échapper par ses détours ordinaires, il ordonnait aux évêques et à tous les autres ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, aux religieuses même, aux docteurs licenciés, principaux de colléges et régents, de signer sous trois mois la formule de confession de foi qu'il avait insérée dans sa première constitution.

Elle était conçue en ces termes : *Je soussigné me soumets à la constitution d'Innocent X, Souverain-Pontife, du trente-unième jour de mai* 1653, *et à celle d'Alexandre VII son successeur, du* 16 *octobre* 1656, *et je rejette et condamne sincèrement les cinq propositions extraites du livre de Cornélius Jansénius, intitulé* Augustinus, *dans le propre sens du même auteur, comme le Siége apostolique les a condamnées par les mêmes constitutions. Je le jure ainsi. Ainsi Dieu me soit en aide, et les saints Evangiles!* Le Pontife ordonne ensuite de faire exécuter ce règlement en tous lieux, et de contraindre ceux qui refuseront d'obéir, par sentences, censures, peines, et tous moyens de droit et de fait, sans égard à aucun appel ; d'implorer même, s'il en est besoin, le bras séculier.

VII. Au milieu de tant de sollicitudes, causées par un malheureux livre, l'*Augustinus*, Alexandre VII, n'oublia point les charges diverses qui sont imposées au chef de toute l'Eglise. Non moins attentif à la conservation des mœurs qu'à l'intégrité de la foi, il condamna, au moins comme scandaleuses, quarante-cinq propositions de morale relâchée ou plutôt dépravée et corrompue, avec défense d'en enseigner aucune, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. La plupart sont si contraires aux premiers principes et aux maximes incontestables de l'Evangile, qu'on ne conçoit pas comment elles ont pu jamais échapper à des docteurs et même à de simples chrétiens. Mais que de théologiens à qui la manie du syllogisme tient lieu d'acquis et de jugement, et qui sans autre préservatif s'engagent dans le champ scabreux des cas de conscience ! Les plus scandaleuses de ces propositions sont celles qui regardent le précepte de l'amour de Dieu, le meurtre et le duel, la dispense du jeûne, l'impureté, la simonie, et le prix des messes. Quelques-unes concernent les priviléges abolis, dont les réguliers voudraient encore user. D'autres, à quoi les partisans des nouvelles doctrines sont infiniment moins contraires, concernent la prohibition des titres suspects.

Deux ans après la condamnation de ces censures, le même pontife déclara qu'on pouvait enseigner que l'attrition conçue par la crainte des peines éternelles suffit dans le sacrement de pénitence, pourvu qu'accompagnée de l'espérance du pardon, elle exclue la volonté de pécher. Il témoigne que cette opinion était la plus commune dans les écoles; il ajoute néanmoins qu'on peut admettre aussi la nécessité de quelque amour de Dieu ; mais il défend en rigueur à ceux qui sont d'avis différent dans cette controverse de se noter réciproquement d'aucune censure théologique. Il avait en vue l'université de Douai, où cette question s'agitait avec chaleur. Le clergé de France déclara par la suite qu'il ne suffit pas dans le sacrement de pénitence de produire des actes de foi et d'espérance, si l'on ne commence à aimer Dieu comme source de toute justice; mais il ne s'explique pas sur la nature de cet amour, soit pur, soit intéressé, et, comme s'exprime l'école, amour de charité, ou amour de concupiscence. Tout contraires que paraissent d'abord ces deux sentiments, il n'est peut-être pas fort difficile de les concilier. Le Pape exige que la crainte de l'enfer exclue la volonté de pécher. Mais la volonté de pécher ou l'amour du péché une fois banni d'une âme, cette âme n'a-t-elle pas dès lors la volonté d'observer les commandements? N'a-t-elle pas l'amour des vertus commandées, et de la loi éternelle, qui, selon saint Augustin, n'est autre chose que la volonté de Dieu, ou que Dieu, qui veut l'ordre (1706) ? Elle a donc aussi l'amour de l'ordre, ou de la justice, dont Dieu est la source; et dès là elle commence au moins à aimer Dieu comme source de toute justice (1707).

Le 1er janvier 1666, Alexandre VII donna une bulle en confirmation de l'institut des religieuses établies à Caën sous le titre de Notre-Dame de la Charité. Elles suivaient la règle de saint Augustin, et, outre les trois vœux ordinaires de religion, elles s'engageaient par un quatrième à travailler au salut des femmes et des filles de mauvaise vie, qui voulaient changer de conduite. Cet établissement fut le fruit des sermons du P. Eudes, frère de l'historien Mézerai. — Enfin ce fut ce même Pontife qui canonisa saint François de Sales et saint Thomas de Villeneuve; et c'est depuis son pontificat seulement que les béatifications solennelles dans la basilique Vaticane sont en usage.

Auparavant, lorsque les jugements étaient rendus, les discussions relatives aux vertus et aux miracles étant finies, et le bref de béatification remis aux postulateurs, la fête, si elle se faisait à Rome, avait lieu dans l'église de l'ordre auquel le serviteur de Dieu avait appartenu, ou dans celle de la nation où il avait pris naissance. Alexandre VII prescrivit que les béatifications fussent célébrées à l'avenir dans la basilique de Saint-Pierre; la première qui eut lieu après son décret fut celle de saint François de Sales. Les canonisations étant célébrées dans la basilique Vaticane, c'est chose fort rationnelle que les béatifications, qui en sont le prélude, soient également faites dans cette basilique.

VIII. Alexandre VII mourut le 22 mai 1667, après avoir tenu le Saint-Siége douze ans

(1706) S. Augustin, *Contra Faust.*, lib. xxi, cap. 27.

(1707) Berault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. LXXVIII.

Digitized by Google

un mois et seize jours, et eut pour successeur Clément IX. Dès qu'il eut les yeux fermés, ce ne fut qu'un cri dans la secte janséniste contre ce Pape, trop attentif en effet à la conservation du sacré dépôt pour être épargné par ceux qui ne craignirent pas de porter atteinte à la vraie doctrine!

Ne pouvant le calomnier comme on avait fait pour Innocent X, les plus fougueux, et certainement aussi les moins honnêtes du parti, le représentèrent, « en hypocrite, ou en sot dévot, qui ne sut pas longtemps cacher son jeu; en homme vain jusqu'au ridicule, envieux de tout le monde, et vantant sa naissance comme un noble campagnard à qui on la disputerait; en menteur qui ne disait pas un mot de vérité; en petit génie, en imbécile, occupé sans cesse de bagatelles et de puérilités qui lui faisaient oublier toutes les fonctions de prince et de pontife, sans compter les accusations d'un despotisme poussé au point extrême, d'un faste scandaleux dans un successeur de saint Pierre, et d'une passion pour les bâtiments (1708), qui rendit sa domination temporelle également odieuse et ruineuse à ses peuples. » Et un écrivain récent, se faisant le triste écho des passions jansénistes, n'a pas craint de dire, pour achever sans doute ce tableau : « Alexandre, digne vicaire du génie fiscal, fit nager sa famille dans la plus scandaleuse opulence; il mourut détesté des Romains, qu'il avait chargés de neuf subsides nouveaux (1709). »

Or, nous avons remarqué (n° II) comment il agit envers sa famille, et comment il fut porté dans la suite à agir autrement, ce qui est loin de s'accorder avec le reproche qu'on lui fait ici. Quant au portrait que les jansénistes tracent de ce Pape, nous y avons déjà répondu par le tableau de ses vertus (*Ibid.*, n° II); et un historien parlant de son exaltation au Pontificat dit : « Il eut le suffrage de tous les conclavistes, à la seule exception du cardinal Rosetti, qui le haïssait mortellement. Jamais Souverain-Pontife ne reçut l'adoration du Sacré-Collége avec plus de modestie. Loin de faire éclater la joie dont on est si peu maître en ces rencontres, il ne témoigna que de la douleur, et versa des larmes qu'on eut tout lieu de croire sincères. Il n'envisageait que la pesanteur du brillant fardeau qu'on lui imposait, et le premier éclat de la tiare, si éblouissant pour tant d'autres, ne lui offrit que des épines (1710). »

Pour ce qui est du goût des grands édifices et des monuments, qu'on reproche à Alexandre VII, il faut vraiment du courage pour blâmer ce qu'il fit en faveur du collége et de la riche Bibliothèque de la Sapience! On aurait dû se souvenir que ce goût fut de tout temps celui des grands hommes, et même des grands Papes, qui ont par là ressuscité ou encouragé les beaux-arts : d'où, dans tous les cas, la qualité d'homme à minuties et d'âme sans élévation imputée à ce pontife met ceux qui la lui donnent en flagrant délit de singulière contradiction.

Ce n'est pas tout. Les détracteurs de ce Pape l'accusent de n'avoir été occupé que de *bagatelles* et *de puérilités*, c'est-à-dire sans doute de choses spirituelles, car il fallait bien qu'il fît quelque chose, puisqu'on ajoute qu'il oublia les *fonctions de prince*, ce qui, toujours selon les accusateurs, ne l'empêcha cependant pas de tomber dans le plus *extrême despotisme*. Nous voudrions bien qu'on accordât ces reproches ensemble. Si Alexandre VII ne s'occupa que de bagatelles, comment put-il être un despote, à moins que le despotisme soit une bagatelle? Et s'il oublia *toutes les fonctions de prince*, comment fut-il un ambitieux, à moins que ce soit par ambition qu'on oublie d'être prince? La vérité est que le gouvernement temporel n'eut point d'attrait pour Alexandre VII, et ce que le protestant Ranke (1711) nous rapporte du soin que ce Pape avait d'éviter les affaires de l'Etat ne se concilie guère avec les accusations ci-dessus; car il devait du moins lui rester l'amour de la religion, la sollicitude de l'Eglise. Or c'est ce que témoignent tous ses actes comme Pasteur des Pasteurs. Donc, en définitive, ce qui pour d'autres serait un sujet de blâme dans un pontife peut être pour ce Pape un puissant motif d'éloges, parce qu'on doit mettre, comme dit sainte Catherine de Sienne (1712), l'honneur et la sollicitude des choses spirituelles bien au-dessus des soucis et des peines des affaires temporelles.

Du reste, au rapport de tous les historiens impartiaux (1713), Alexandre VII fut homme d'esprit et d'un sens droit, médiateur habile au traité de Munster, doué des vertus essentielles au sacerdoce et au pontificat, ferme, clairvoyant, très-versé en particulier dans les matières sur lesquelles il prononça : mais il soutint ses décisions avec une vigueur et une persévérance qui nous montrent assez à quoi l'on doit rapporter les libelles

(1708) Les jansénistes reprochèrent à Alexandre VII ce que tous les Biographes louent en lui : « Il protégea les lettres, disent-ils, donna des sommes considérables pour achever le collége de la Sapience, l'orna d'une belle bibliothèque, et embellit Rome de plusieurs édifices. »

(1709) *Esprit des Papes*, par M. Santo Domingo, 1 vol. in-8°, 1839, p. 284; ouvrage passionné s'il en fut.

(1710) Bérault-Bercastel, liv. LXXVII.

(1711) *Hist. de la Papauté*, edit. de Saint-Chéron, 4 vol. in-8°, 1838, tom. IV, p. 529.

(1712) *Epist.* in-4°, 1644, p. 15-18.

(1713) Bérault-Bercastel., loc., cit. Le P. d'Avrigny, dans ses *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, 2 vol. in-8°, 1781, tom. II, p. 20, 21, s'appuie beaucoup sur l'*Histoire de Venise*, par le chevalier Nani, dans ce qu'il dit d'Alexandre VII; et Bérault-Bercastel, qui a suivi d'Avrigny, n'a pas recherché plus que celui-ci si l'autorité de Nani était suffisante. Or, Chaudon, répété par Feller, nous apprend que cette *Histoire de Venise*, bien accueillie par les Vénitiens, « le fut moins par les étrangers, qui n'y virent pas *assez de fidélité dans les faits.* » L'abbé Lenglet n'estimait aussi cet ouvrage qu'à demi, et Moréri, tout en le louant, avoue néanmoins qu'en ce qui concerne sa patrie, Nani *a plus suivi les sentiments naturels que la vérité de l'histoire.*

Digitized by Google

qu'on a répandus contre lui. Il n'arrive que trop souvent que les Papes qui ont eu le plus à s'opposer aux hérétiques sont ordinairement les plus calomniés. L'histoire doit y faire attention et tenir les lecteurs sur leurs gardes.

IX. N'oublions pas de noter, en terminant, qu'on a découvert, en 1836 ou 1837, une *Vie* manuscrite du Pape Alexandre VII, attribuée au cardinal Sforza (1714). Cet ouvrage précieux gisait dans la poussière des bibliothèques, d'où l'a tiré le savant abbé Tito Cicconi. On y trouve des détails circonstanciés sur l'épidémie qui se communiqua de Naples à Rome en 1667, et sur les sages précautions ordonnées par le Souverain-Pontife. Il mourait à Naples de cette maladie, qui n'était autre que le choléra, 2.000 personnes par jour; à Rome, il en périt plus de 8,000 par la même cause. On s'obstinait alors à nier la contagion; le Pape, au contraire, employait tous les moyens pour empêcher les réunions nombreuses et pour intercepter toute communication avec les malades.

ALEXANDRE VIII, Pape. Il s'appelait Pierre Ottoboni et était né à Venise, le 10 avril 1610. Il avait été cardinal assez longtemps. Innocent XI étant mort, Ottoboni fut élu à sa place le 16 octobre 1689, et prit le nom d'Alexandre VIII.

I. Malgré son grand âge, soixante-dix-neuf ans, il était vigoureux et actif. Il était doué d'une rare prudence et d'une grande connaissance des affaires du monde, qualités qu'un historien passionné, dénigrant et menteur (1715), ose travestir en hypocrisie et en astuce. Il eut à souffrir du despotisme de Louis XIV, et eut avec ce monarque des démêlés, suites des affaires de la fameuse déclaration de 1682. Marchant sur les traces de son prédécesseur, Innocent XI, il condamna aussi cette déclaration, qui fut pour la France un objet de tant de troubles, et pour l'église gallicane une source de honteuses servitudes et une des principales causes du dépérissement de la foi.

Alexandre VIII publia donc, en 1691, la bulle *Inter multiplices*, qu'on a si souvent citée, depuis et qui avait été dressée dès le 4 août 1690. Avant de la lancer, il fit appeler les douze cardinaux de la congrégation établie pour régler les différends avec la France, et la leur fit lire. Il dit ensuite que s'il n'avait pas fait publier plus tôt cette bulle, c'était parce qu'il avait toujours espéré de trouver quelque moyen de terminer tous les différends, et *de faire entendre raison au roi très-chrétien* (1716); ce qui prouve la modération d'Alexandre VIII dans cette affaire, et ce qui aurait dû adoucir tant d'écrivains qui l'ont blâmé de cet acte, et qui n'ont pas vu que par là le Pape sauvegardait la liberté de l'église de France et l'arrachait des mains du pouvoir temporel, qui ne faisait que compromettre son action sur les âmes.

II. Dans cet acte solennel, Alexandre VIII dit d'abord : « Parmi les soins multipliés attachés à notre devoir pastoral, et qui nous occupent sans relâche, celui qui nous tient plus au cœur est de défendre et de conserver partout dans leur pleine intégrité les droits du Siége apostolique et de l'Eglise universelle, ainsi que de chaque Eglise en particulier, et d'employer la puissance que Dieu nous a confiée, pour en écarter tout ce qui pourrait leur porter la moindre atteinte, en prenant à cette fin les mesures que, toutes choses bien et mûrement considérées, nous croyons en présence de Dieu être conformes à la raison et à la justice. »

Ensuite le Pape repasse ce qui s'est fait dans l'assemblée du clergé de France tenue à Paris en 1682; il déclare tout ce que son âme en a éprouvé de peine et d'amertume, et il ajoute : « ... Après avoir entendu un très-grand nombre de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, et après avoir vu les résolutions de plusieurs docteurs en théologie et en droit canon, qui, spécialement désignés par nous pour examiner cette cause si majeure, l'ont discutée avec tout le soin possible et nous en ont mis tous les détails sous les yeux, et marchant sur les traces d'Innocent XI, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, qui.... a *improuvé*, *annulé* et *cassé* tout ce qui s'était fait en ladite assemblée dans l'affaire de la régale, *avec tout ce qui s'en est suivi;* voulant en outre qu'on regarde comme bien spécifiés ici les actes de l'assemblée de 1682, tant en ce qui concerne l'extension du droit de régale qu'en ce qui touche la *déclaration sur la puissance ecclésiastique*, de même que tous les mandats, arrêts, édits, etc., nous déclarons, après une mûre délibération et en vertu de la plénitude de l'autorité apostolique, que *toutes les choses et chacune des choses qui ont été faites dans la susdite assemblée du clergé de France de* 1682, tant touchant l'extension du droit de régale que *touchant la déclaration sur la puissance ecclésiastique et les quatre propositions qu'elle contient*, avec tous les mandats, arrêts, édits, etc., ont été de plein droit *nulles, invalides, illusoires, pleinement et entièrement destituées de force et d'effet dès le principe, qu'elles le sont encore et le seront à perpétuité, et que personne n'est tenu de les observer ou d'observer quelques-unes d'elles, fussent-elles même munies du sceau du serment.* Nous déclarons encore qu'on doit les regarder comme non avenues et comme si elles n'avaient jamais existé; et néanmoins pour plus grande précaution, et pour autant que de besoin, de notre propre mouvement, de science certaine, après une mûre délibération, et en vertu de la plénitude de notre pouvoir, *nous improuvons, cassons, invalidons, annulons et dépouillons pleinement* et entièrement de toute force et effet *les actes*

(1714) *Ann. de phil. chrét.*, n° d'avril, 1837, tom. XIV, pag. 315.

(1715) Bruys, *Hist. des Papes*, 5 vol. in-4°, 1732-1734, tom. V, p. 592 et suiv.

(1716) De Larrey, *Hist. de Louis XIV*, tom. V, p. 592.

Digitized by Google

et dispositions susdits, et toutes les autres choses susmentionnées; et *nous protestons devant Dieu contre elle et de leur nullité...* »

Telle est la bulle qu'Alexandre VIII fit le 4 août 1690, et qu'il lança le 30 janvier 1691, après avoir épuisé les voies de douceur et étant sur le point de paraître au tribunal du Juge suprême. Ce Pape était malade lorsqu'il fit venir les cardinaux, comme nous l'avons dit ci-dessus; gisant sur son lit de mort il dicta encore une lettre touchante pour Louis XIV; mais se voyant près de sa fin et ne voulant pas, ainsi qu'il le déclare lui-même, *être trouvé coupable de négligence*, il se détermina enfin à publier la bulle dont il avait jusqu'alors ajourné l'émission. Encore une fois, il y a dans cette patience et dans cette décision au moment suprême tout un enseignement! *Voy.* l'article DÉCLARATION DE 1682.

III. Le Pape, qui avait annulé en termes aussi énergiques et aussi formels la malheureuse Déclaration de 1682, ne pouvait accorder des bulles aux prélats qui avaient pris part à cet acte. Aussi Alexandre VIII, durant son court pontificat, agit-il comme avait agi son prédécesseur Innocent XI.

Ce Pape avait en effet refusé des bulles aux ecclésiastiques qui avaient été membres de l'assemblée de 1682, et que Louis XIV avait nommés à des évêchés, refus que le cardinal de Bausset prétend non-seulement constituer une contravention aux dispositions du concordat de François Ier et de Léon X, mais ne pas même offrir un motif plausible. Car, suivant le singulier raisonnement de cet historien, « il était de notoriété publique, et Innocent XI ne pouvait pas l'ignorer, que les députés de second ordre à l'assemblée de 1682 n'y avaient point eu voix délibérative, et n'avaient fait que souscrire au jugement des évêques, leurs supérieurs dans la hiérarchie (1717). » Comme s'ils n'avaient pas par là même adhéré à la doctrine de la déclaration que le Saint-Siége avait condamnée, et comme si le Pape pouvait, à moins d'une inconséquence formelle, agir autrement qu'il le fit!

Louis XIV, blessé du refus d'Innocent XI, n'avait pas voulu à son tour que les autres ecclésiastiques nommés aux évêchés reçussent les bulles que le Saint-Siége consentait à leur accorder; ce qui fait, dit un historien moderne (1718), « que plus d'un tiers des évêchés de France étaient privés des pasteurs institués canoniquement; » à quoi cet historien aurait pu ajouter que ce mal n'eût point eu lieu si Louis XIV ne s'était pas obstiné à présenter à la préconisation du Pape des sujets qu'il ne pouvait accepter, et que c'est ici une preuve que l'élection des chefs spirituels par le pouvoir temporel a bien aussi ses inconvénients. Quoi qu'il en soit, les choses restèrent en ce triste état, après le pontificat d'Innocent XI, durant celui d'Alexandre VIII. Quant à toutes les autres grâces, dispenses, provisions de bénéfices, que le Saint-Siége était en possession d'accorder, on continua à les lui demander, et il continua à les expédier.

IV. Avant la bulle *Inter multiplices*, Alexandre VIII avait aussi (1690) condamné l'erreur du péché philosophique, c'est-à-dire l'opinion de ceux qui soutiendraient qu'il est des actions qui offensent la raison parce qu'elles se font contre les lumières de la conscience, et qui n'offensent pas Dieu parce que celui qui les commet ignore entièrement Dieu ou ne pense point actuellement à Dieu. C'est ce qu'Arnaud avait dénoncé au Saint-Siége comme tiré d'une thèse soutenue au collége des Jésuites de Dijon, et, avec sa bienveillance accoutumée pour ces Pères, comme un point capital de la doctrine des Jésuites. Encore la dénonciation se fit-elle trois ans après que la thèse avait été soutenue, lorsque cet acte obscur était tombé dans l'oubli et que personne n'y pensait plus. L'auteur de la thèse, il est vrai, s'était exprimé d'une manière inexacte ou insuffisante, usant de termes qui semblaient assurer comme une chose positive ou absolue ce qu'il n'entendait que dans le sens conditionnel, c'est-à-dire que, s'il se commettait des péchés purement philosophiques, ils ne seraient point des offenses à Dieu, mais qu'il était impossible d'ignorer Dieu au point d'en pouvoir commettre. C'était alors la manie des écoles de traiter ces vaines spéculations, qui ont toujours mille inconvénients. Du reste, ce théologien montra par les cahiers d'où la thèse dénoncée avait été prise que, loin d'enseigner qu'il y eût effectivement des péchés philosophiques dont Dieu ne fût pas offensé, il avait réfuté cette proposition comme une erreur pernicieuse (1719).

Sa compagnie fit voir d'ailleurs (1720) non-seulement que l'erreur du péché philosophique n'avait jamais été enseignée par aucun de ses auteurs, mais qu'elle ne pouvait être l'erreur de la Société, parce qu'elle est incompatible avec les principes ordinaires de son école. En effet, la plupart de ses théologiens posent pour un fait constant qu'il n'est point de barbares assez sauvages et bornés pour ignorer la Divinité d'une manière invincible. Si quelques auteurs admettent la possibilité de cette ignorance, au moins pour un temps, dans quelques sauvages des plus stupides, ils soutiennent que pour qu'une action mérite l'enfer il n'est pas nécessaire que celui qui la commet sache qu'il viole un commandement de Dieu, mais qu'il suffit d'agir pour cela contre les lumières de la raison et la voix de la conscience. Ils tiennent que les pécheurs d'habitude et les endurcis sont encore moins excusables que les barbares, parce que leur oubli de Dieu, quel qu'il puisse être quand

(1717) *Hist. de Bossuet*, liv. VI, tom. II, p. 198, édit. Le Bel.

(1718) M. Henrion, *Hist. de l'Eglise* de Bérault-Bercastel, 1845, tom. IX, p. 320.

(1719) Bérault-Bercastel, par M. l'abbé de Robiano 1855, tom. XII, p. 141.

(1720) Ibid., p. 142.

Digitized by Google

ils pèchent, est l'effet de leurs désordres : il a sa source dans une volonté libre, puisque c'est à force de pécher volontairement qu'ils en sont venus à cet aveuglement funeste, et par conséquent il ne saurait empêcher que tous leurs crimes ne leur soient imputés justement. Mais, malgré des défenses si claires, Arnaud et ses amis n'en continuèrent pas moins leurs poursuites.

V. Alexandre VIII secourut avec de grandes sommes d'argent les Vénitiens et l'empereur Léopold dans leur guerre contre les Turcs. Il écrivit à Jacques II, roi d'Angleterre, un bref par lequel il l'exhortait à souffrir patiemment les malheurs auxquels il était exposé, lui promettant de ne rien épargner pour le rétablir sur le trône. C'est le fils de ce roi qui, chassé à l'âge de cinq mois du palais de ses pères, qu'il ne devait plus revoir, et exclu dès le berceau d'un trône où il ne devait jamais monter, vint à Cambrai visiter Fénelon, sous le modeste titre de chevalier de Saint-Georges, et recueillir de la bouche de cet immortel précepteur les véritables maximes du gouvernement (1721).

Mais n'oublions pas qu'Alexandre VIII, peu après son exaltation, eut, à l'exemple d'Alexandre VII, à poursuivre les erreurs des Jansénistes. On avait extrait trente et une propositions tirées d'ouvrages jansénistes, et on les avait notées d'hérésie. Alexandre VIII, qui avait été l'un des juges lorsqu'il n'était que cardinal, et qui connaissait parfaitement les avis des théologiens, lesquels concluaient à la censure, à l'exception du seul Ricci, étroitement lié avec les prétendus disciples de saint Augustin, Alexandre, disons-nous, condamna ces propositions comme scandaleuses, schismatiques, et hérétiques respectivement, avec défense de les enseigner, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, et réservée au Saint-Siége. Parmi ces propositions il y en a qui touchent à la liberté de notre état, aux suites de l'ignorance invincible, à l'application des mérites du Rédempteur et à la sainteté même de Jésus-Christ, à la grâce suffisante, au baptême, à l'ordre, à la pénitence, à l'usage de la communion, à l'absolution reçue des religieux mendiants, au culte de la sainte Vierge, aux justes bornes de l'autorité de saint Augustin, et à la bulle *In eminenti* donnée par Urbain VIII contre Jansénius, et que ses partisans assurent être subreptice (1722).

L'irritation fut grande dans le parti à l'apparition de ce décret. C'est le scandale de la cour de Rome, dit le P. Gerberon en en parlant, c'est la honte du saint office et la confusion du pontificat d'Alexandre VIII (1723). Et ils allèrent jusqu'à regarder le Pape comme un excommunié : « Vous n'êtes pas le seul, dit du Vancel sous le nom de Valloni, dans une lettre au P. Quesnel, vous n'êtes pas le seul qui traitez en excommunié le Pape défunt. Je n'ai pu me résoudre à aller à aucun des neuf services qu'on a faits pour lui à Saint-Pierre, et je ne saurais me souvenir de lui à l'autel. » Cette lettre est datée du 17 mars 1691.

VI. Et en effet Alexandre VIII était mort le 1er février 1691. Etant tombé gravement malade, il reçut avec actions de grâces la nouvelle qu'il n'en relèverait pas. Il exhorta les cardinaux à lui donner un successeur qui pût être utile à l'Eglise et réparer les fautes qu'il avait faites. Il leur parla de l'état de l'Europe, des forces des Turcs, et de l'habileté du grand visir. Il se plaignit fortement de ce que la guerre des princes chrétiens favorisait les armes des infidèles et leur fournissait l'occasion de réparer leurs anciennes pertes. Il témoigna qu'il avait entrepris plusieurs fois de porter les puissances chrétiennes à se réunir par une paix solide, mais qu'il n'avait jamais pu y réussir, tant il avait trouvé peu de disposition de la part de la maison d'Autriche et de celle de France.

Le 31 janvier 1691 il reçut les sacrements, et s'entretint longtemps avec son confesseur et quelques autres ecclésiastiques de matières de piété. Il rendit son âme à Dieu le lendemain, âgé d'environ quatre-vingt-un ans, dans le seizième mois de son pontificat. Voici ce que dit de ce Pape un auteur qu'on ne suspectera pas de trop d'amour pour lui : « Alexandre VIII, dit l'abbé Racine, vint à Rome à l'âge de vingt ans. Il y eut bientôt des patrons puissants. Urbain VIII ayant remarqué en ce jeune homme de rares talents, lui donna des emplois considérables. Innocent X le créa cardinal en 1652; Alexandre VII le fit dataire, et il eut beaucoup de part aux affaires sous Clément IX, Clément X et Innocent XI. Il s'attira par sa prudence et sa modération l'estime et la confiance de tout le monde. Il était de belle taille, avait l'air riant et toutes les manières engageantes. On ne connaissait personne dont la conversation fût plus agréable. Il était actif, vigilant, d'une politique consommée (1724). »

Nous devons ajouter, pour être juste, que son gouvernement eût été parfait s'il n'avait eu le malheur de rouvrir la porte au népotisme. Il occasionna de tristes scandales à cet égard, et fournit aux ennemis de la papauté de trop réels prétextes à leurs déclamations. Mais cette résurrection du népotisme en fut la mort (1725). Elle porta plusieurs cardinaux, même de ceux qui avaient refusé de souscrire la bulle d'Innocent XI pour la suppression de cet abus, à former la résolution dans le conclave de ne point élire de Pape jusqu'à ce que tout le Sacré-Collége eût consenti à la suppression du népotisme. Ils espéraient encore que par là se perdraient insensiblement le nom et la puissante influence des chefs de partis, qui

(1721) *Voy.* Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. IV, tom. III, p. 280 et suiv., édit. Le Bel.

(1722) Bérault-Bercastel analyse longuement ces trente et une propositions. *Voy.* l'édit. de M. l'abbé de Robiano, tom. XII, p. 146 et suiv.

(1723) *Crit. des préjug. de Jurieu*, 2e entretien, etc.

(1724) *Abrégé de l'hist. ecclésiast.*, 16 vol. in-12, 1755, tom. X, p. 70.

(1725) M. l'abbé Rohrbacher, liv. LXXXVIII.

Digitized by Google

d'ordinaire rendaient le conclave si long et si agité; car alors il n'y aurait que des cardinaux indépendants, qui pourraient donner librement leurs suffrages.

ALEXANDRE Ier, empereur de Russie, naquit le 13 décembre 1777; il était fils de Paul Pétrowitz, empereur de Russie, et de Marie Fœdorowna, princesse de Wurtemberg. Mais nous n'avons à parler de ce prince qu'en ce qui, dans sa vie, touche à l'histoire de l'Eglise. A d'autres la tâche de faire sa biographie complète.

I. La naissance d'Alexandre avait été précédée d'une inondation terrible; peu s'en fallut que la ville de Pierre le Grand ne disparût sous les eaux. Une inondation semblable et plus effrayante encore renouvela les ravages de la première sur la fin de 1824. Les Russes, crédules et superstitieux, n'ont pas manqué d'enregistrer ces deux catastrophes et d'y trouver à la fois le présage des invasions qui amenèrent les armées du Nord jusqu'au cœur de la France, et cet autre présage des futurs envahissements que la Russie doit, à leur sens, opérer dans la suite des temps sur toute la surface du globe. Cette idée dominante vient tout récemment encore de percer dans un travail publié par un diplomate russe, M. de Tutcheff, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er janvier 1851, sous ce titre : *La Papauté et la Question romaine au point de vue de Saint-Pétersbourg* (1726), et, si l'on en croyait l'auteur, le czar doit être un jour le Pape universel!

Cependant Alexandre craignit pour cette *unité* future quand il vit en 1805 les triomphes de Bonaparte, ce soldat couronné dont les étapes étaient marquées par des victoires, et qui déjà touchait aux frontières de l'empire russe. Il en vint à négocier avec ce conquérant. Au mois de juin 1807, un pavillon dressé sur un radeau au milieu du Niémen, entre le territoire de la Russie et celui de la Prusse, réunit les deux empereurs. Là Napoléon fit adopter à Alexandre ses vues sur les destinées de l'Europe. Ces deux hommes se partagèrent secrètement l'univers tout comme on se partage le butin d'une succession! Alexandre, avec le nord de l'Europe, devait avoir l'orient, et éventuellement la Turquie; Bonaparte l'occident, avec la Sicile, l'Espagne, et le Nouveau-Monde (1727). Les entretiens que ces deux empereurs eurent pour ce partage s'appellent les *Conférences de Tilsitt*.

II. Dans ces conférences, qui durèrent vingt jours et de la manière la plus intime, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse sollicitèrent Bonaparte sur un point, le même sur lequel l'Anglais Pitt l'avait déjà sollicité, et qui fait bien voir quel parti les despotes comptent tirer de l'oppression jusque sur les consciences! Ils lui conseillèrent de se déclarer Pape dans ses Etats comme ils l'étaient dans les leurs.

Alexandre faisait à Napoléon compliments sur compliments : « Et vous êtes un grand homme! et vous êtes un héros! un homme providentiel pour cette époque de révolution! et il dépend de vous de rassurer tous les rois sur leur trône; mais pour cela il faut que vous-même soyez assis sur le vôtre avec toute la puissance nécessaire, et c'est où vous n'arriverez pas si vous n'êtes ce que je suis moi-même, le chef religieux de votre Etat. » Et, durant les huit jours que Napoléon passa avec le roi de Prusse, ce fut encore là le perpétuel sujet des discours et le plus ardent conseil de celui-ci : se faire tout à la fois chef politique et religieux aux dépens du catholicisme. Napoléon se refusa aux instances de l'empereur et du roi comme il s'était refusé aux instances de Pitt (1728). Toutefois, s'il n'imita pas l'empereur-pape des Russes schismatiques, ni le roi-pape des Prussiens hérétiques, il se flatta d'être encore plus fin qu'eux. Tout en *daignant* conserver et reconnaître le Pontife romain, le vicaire de Jésus-Christ, il se promettait d'en faire un instrument docile de sa politique, et de gagner ainsi adroitement tous les catholiques de l'univers. Nous verrons ce qu'il lui en coûtera pour avoir voulu prévaloir contre cette Eglise dont il est dit : *Et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (1729).

III. Revenons à Alexandre. En 1815, dans le nouveau royaume de Pologne, le Pape Pie VII, de concert avec l'empereur de Russie, établit une nouvelle organisation ecclésiastique, qu'il confirma par des bulles en 1818. Le siége primatial de Gnésen passait avec le duché de Posen sous la domination de la Prusse. Varsovie n'avait été jusqu'alors qu'une suffragance de Gnésen : le Pape en fit un archevêché et une métropole. Il y soumit les sept évêchés du royaume de Pologne, savoir : Cracovie, Kalisz, Plock, Augustow, Sandomir, Lublin, et Podlachie. Par un bref du 3 octobre 1818, l'Université de Varsovie fut rétablie dans ses anciens droits. La discipline de l'Eglise relativement au mariage avait été fort relâchée dans le cours du dernier siècle. Dans aucun autre pays, si ce n'est en Angleterre à la même époque, il n'y avait eu autant de divorces. L'empereur Alexandre en parla lui-même à la diète de 1825. *Voy.* les articles Russie (Eglise catholique en) et Slaves.

Ce fut cette même année 1825, le 13 décembre, qu'Alexandre mourut. On a parlé de poison, de médecin suspect. Rien n'est certain. Sa maladie ne dura que onze jours. Sur le point de rendre l'esprit, il commanda de lever les stores de ses fenêtres, et dit : *Quelle belle journée!* et ne parla plus. L'impératrice le suivit d'assez près. Il paraît qu'Alexandre, sur la fin de sa vie, s'était fait catholique. Des biographes récents l'ont contesté; mais un historien digne de foi nous assure du contraire. « L'abbé prince Alexandre de Hohenlohe, dit M. Rohrba-

(1726) *Voy.* notre *Mémorial catholique*. tom. VIII p. 3, 42, et p. 354 et suiv.

(1727) *Biog. univ.*, art. Napoléon.

(1728) *Vie du cardinal Fesch*, tom. II, p. 764.

(1729) *Mém. cath.*, tom. VIII, p. 2.

Digitized by Google

cher (1730) était en relations particulières avec l'empereur Alexandre de Russie : il fit même le voyage de Saint-Pétersbourg à la demande de l'empereur, et eut avec lui plusieurs entretiens. Or, le prince de Hohenlohe a positivement assuré à un seigneur polonais, de qui nous le tenons, que l'empereur Alexandre est mort catholique, ainsi que sa femme l'impératrice Elisabeth, et qu'ils étaient catholiques l'un et l'autre assez longtemps avant leur mort, qui, du reste, parut bien inattendue dans le monde. » *Voy.* l'article HOHENLOHE (Alexandre de).

L'illustre Chateaubriand a dit de ce prince : « L'empereur Alexandre fut d'abord sans croyance, et commença par être athée ; puis il devint déiste ; du déisme, il passa à la religion grecque, avec un penchant pour la religion catholique, dont les Jésuites, et surtout le P. Gabriel, l'avaient entretenu. Il resta flottant. Comme il cherchait de bonne foi, et que son imagination était exaltée dans les choses pures, il dériva enfin vers l'illuminisme des sectes allemandes. » Mais il est à croire que ce *penchant pour la religion* et cette *bonne foi* lui méritèrent la grâce d'embrasser définitivement la vérité, ainsi qu'on vient de nous l'apprendre. Le successeur d'Alexandre, comme on le sait, est loin d'avoir ces aspirations et cette heureuse tendance : personne n'ignore que les catholiques ont rencontré peu de persécuteurs plus astucieux et plus violents que le czar Nicolas, actuellement assis sur le trône de Russie pour le malheur de l'Eglise et la honte de l'humanité. *Voy.* l'article RUSSIE (Eglise catholique en).

ALEXANDRE, juif qui fut poussé par ses coréligionnaires dans la révolte que l'orfévre Démétrius souleva à Ephèse contre saint Paul. Cet Alexandre, qui était un ouvrier en cuivre, fendit alors la foule, et fit signe de la main pour demander du silence, voulant parler au peuple, apparemment pour excuser les juifs et rejeter la haine sur les chrétiens. Mais, ajoute le texte sacré (1731), dès qu'on sut qu'il était juif, ils se mirent tous ensemble à crier presque durant deux heures : *Vive la grande Diane des Ephésiens!*

Saint Paul se plaint d'Alexandre en ces termes : *Alexandre l'ouvrier en cuivre m'a fait beaucoup de mal : le Seigneur lui rendra selon ses œuvres. Gardez-vous aussi de lui; car il a combattu de toute sa force la doctrine que j'enseigne* (1732). Et ailleurs, le grand apôtre, parlant de la nécessité où est un évêque de réprimer les mauvais docteurs qui, s'étant écartés de la foi et de la pureté de conscience, s'occupaient à de vaines disputes, à des combats de paroles, il dit que *de ce nombre sont Hyménée et Alexandre, qu'il a livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne point blasphémer* (1733). On ne doute point que cet Alexandre ne fût le même que l'ouvrier en cuivre qui figura dans l'émeute d'Ephèse.

(1730) *Hist. univ. de l'Égl. cath.*, tom. XXVIII, p. 421.
(1731) *Act.* XIX, 23.

ALEXANDRE, patriarche d'Aquilée, fut créé cardinal le 15 octobre 1440, par le Pape Félix V. Il eut pour titre celui de Saint-Laurent *in Damaso*.

ALEXANDRE D'ALEXANDRIE, seizième général des Frères-Mineurs, mourut à Rome, le 16 octobre 1314, après avoir gouverné l'ordre un an. Sa place demeura longtemps vacante, et le schisme des Frères Mineurs ne fit qu'augmenter après lui.

ALEXANDRE (Saint) dit le Charbonnier, évêque de Comane au IIIe siècle.

I. Les habitants de la ville de Comane ayant envoyé des députés, vers l'an 240, à saint Grégoire surnommé le Thaumaturge, évêque de Néocésarée, pour le prier d'établir leur église et leur donner un pasteur, celui-ci se rendit sur les lieux (1734) pour examiner ceux qu'on destinait à cette dignité. Il exhorta le peuple et le loua de sa religion; puis il lui représenta qu'il ne fallait, pour nommer un pasteur, s'attacher ni à la noblesse du sang ni aux qualités brillantes de la personne ; mais qu'on devait donner la préférence à la vertu, dût-elle se rencontrer sous l'extérieur le plus méprisable. « S'il en est ainsi, s'écria quelqu'un de l'assemblée, il n'y a qu'à choisir Alexandre le charbonnier. — Et quel est cet Alexandre, » reprit Grégoire, convaincu que souvent les voies de Dieu sont fort éloignées de celles des hommes? Alexandre se trouvait dans la foule, et on le fit approcher. Tous éclatèrent de rire en voyant un pauvre homme demi-nu, le visage et le reste du corps tout noirs de fumée et de charbon. Mais le charbonnier parut avec une contenance ferme et modeste, sans étonnement, sans le moindre signe d'altération.

L'évêque de Néocésarée, soupçonnant dès lors quelque chose d'extraordinaire, prit Alexandre à part, lui demanda avec empressement qui il était, et le conjura au nom de l'Eglise de ne lui rien cacher par une humilité hors de saison. Alexandre déclara tout à son évêque, sa patrie, son éducation, son origine, et que le désir de mettre sa vertu à couvert l'avait réduit à l'état où on le voyait. Puis, satisfaisant à chaque interrogation qu'on lui fit, il donna des preuves du sens le plus droit et le plus solide. « Je regarde, dit-il, la noirceur de ce charbon comme un voile qui me tient dans l'obscurité et dans l'oubli. Je suis encore jeune, comme vous pouvez le remarquer, et assez bien fait de ma personne, à ce qu'on me disait autrefois : ce seraient là autant de tentations ; et j'en suis préservé par ce vil métier, qui me sert à gagner innocemment de quoi vivre. »

II. Saint Grégoire ne douta plus du choix d'en haut en trouvant autant d'intelligence que de vertu dans le sujet singulièrement proposé. On enleva Alexandre, on le fit baigner, on le revêtit d'habillements convenables. De retour à l'assemblée, il parut un nouvel homme, et il attira l'admiration de

(1732) *II Tim.* IV, 14, 15.
(1733) *I Tim.* I, 20.
(1734) Boll. *Vit. Thaum.*

Digitized by Google

tout le monde. « Ne vous étonnez pas, dit Grégoire, si les apparences vous tenaient dans l'erreur : le démon s'en voulait servir pour cacher cette lumière sous le boisseau. » Ensuite il consacra Alexandre solennellement avec les cérémonies accoutumées dans l'Eglise, et le pria de parler devant l'assemblée.

Le nouvel évêque s'en acquitta si bien, qu'il justifia pleinement le jugement de saint Grégoire. Son discours fut solide et plein de sens, mais peu orné. Aussi un jeune Athénien qui se trouvait à cette cérémonie s'en moqua-t-il, parce qu'il n'avait pas l'élégance attique. Mais il en fut repris dans une vision (1735).

Tout le cours de l'épiscopat de saint Alexandre répondit à ses heureux commencements. Il gouverna parfaitement le peuple fidèle de Comane, jusqu'à la persécution de Dèce, c'est-à-dire vers l'an 250, persécution dans laquelle il parvint à la couronne du martyre par le supplice du feu. Il est honoré dans l'Eglise le 11 août (1736). Saint Grégoire de Nysse loue les vertus du saint évêque de Comane dans la *Vie de saint Grégoire Thaumaturge*, qu'il a composée en forme de discours.

ALEXANDRE FARNÈSE, cardinal. *Voy.* FARNÈSE.

ALEXANDRE DE GAZA (Saint), martyr à Gaza en 304. *Voy.* l'article ACTES DE PLUSIEURS MARTYRS, § 4, n° VI.

ALEXANDRE DE HALÈS. *Voy.* HALÈS (Alexandre de).

ALEXANDRE de Paphlagonie, imposteur du IIe siècle dont Lucien nous a conservé l'histoire, et que les annales ecclésiastiques font connaître comme plus capable que toutes les réflexions de faire sentir la différence de nos martyrs et de nos thaumaturges avec leurs vains et misérables antagonistes.

Cet Alexandre fit d'abord le magicien, et courut le monde avec une vieille femme, à qui il ne s'attachait que pour ses richesses, et qu'il abandonna dès qu'elle fut ruinée. Il revint alors dans sa province, et de magicien s'érigea en prophète au moyen de quelques oracles des sibylles, vrais ou supposés, qu'il arrangeait à sa fantaisie. Il avait de l'esprit, du savoir-faire et de l'intrigue, et surtout l'avantage d'une taille et d'une figure imposante, qui n'était pas son moindre mérite aux yeux du vulgaire abusé.

Il annonça l'avénement prochain du dieu Esculape. Quelques jours après il montra un petit serpent qu'il tenait caché dans un œuf, en fit le lendemain voir un autre beaucoup plus grand, qu'il donna pour le même. Cet animal était d'une privauté admirable, et faisait mille tours amusants. Il n'en fallut pas davantage pour en faire un dieu. On lui offrit des sacrifices, des dons précieux ; on lui éleva des statues d'argent ; on accourut de toute part pour entendre ses oracles : car il fallait bien qu'on rapportât quelque chose pour tout ce qu'on lui présentait.

Le préfet du prétoire eut la faiblesse d'y envoyer lui-même afin de consulter sur le sort d'une bataille. Le nouvel oracle promit la victoire, à condition qu'on jetterait un lion dans le Danube. La condition fut remplie et la bataille perdue. Le prophète ne se démonta point pour une prédiction qu'il prétendit avoir été mal entendue. Il ne fallut rien moins que sa mort pour arrêter la superstition ; d'autant plus qu'il avait assuré qu'il vivrait cent ans, et qu'il mourut environ l'an 174, à soixante-et-dix ans, de la manière la plus triste et la plus humiliante, ayant été mangé tout vivant des vers (1737).

ALEXANDRE SAULI (le Bienheureux). *Voy.* SAULI (Alexandre), le Bienheureux.

ALEXANDRE SÉVÈRE, empereur. *Voy.* SÉVÈRE ALEXANDRE.

ALEXANDRIE. *Voy.* EGLISE D'ALEXANDRIE.

ALEXANDRIE. *Voy.* MARTYRS D'ALEXANDRIE.

ALEXANDRIE (ECOLE D'). *Voy.* ECOLE D'ALEXANDRIE.

ALEXANDRIN, cardinal. *Voy.* BONELLI (Michel).

ALEXION, moine en Palestine, vivait au IVe siècle. *Voy.* l'article ALUPHION.

ALEXIS (Saint-), monastère de ce nom à Rome, au Xe siècle, connu aussi sous la dénomination de Saint-Boniface. Ce monastère était placé sous la conduite de l'abbé Léon, qui fut légat en France. Il y avait des Grecs qui suivaient la règle de saint Basile, et des Latins celle de saint Benoît, et, de chacune des deux nations on en distingue quatre renommées par leur mérite. Les quatre Grecs étaient : l'abbé Grégoire, le père Nil ; Jean, infirme ; Stratus, homme d'une simplicité angélique. Les quatre Latins furent : Jean, remarquable par sa sagesse ; Théodore, par son silence ; Jean, par son innocence ; Léon, simple, mais toujours prêt à prêcher. Ce dernier avait été abbé de Nonantule en Lombardie, et, après avoir gouverné ce monastère deux ans, il l'avait remis à l'empereur Othon, lui rendant le bâton pastoral. Il était venu à Rome se rendre simple moine à Saint-Boniface, où il finit ses jours, et il est compté entre les saints. Il ne faut pas le confondre avec Léon, abbé du même monastère. Enfin ce monastère est encore célèbre à cause de l'asile qu'il offrit à saint Adalbert, évêque de Prague, qui s'y réfugia deux fois en 990 et 991 : il y passa plusieurs années dans la paix et dans la pratique de toutes les vertus. *Voy.* l'article ADALBERT (Saint), évêque de Prague.

ALEXIS I COMNÈNE, empereur d'Orient. Il monta sur le trône en 1081, et était neveu d'Isaac Comnène, qui avait été empereur depuis 1057 jusqu'en 1059.

I. Alexis débuta mal, car, ne trouvant pas ses revenus assez grands pour entretenir des armées, il se mit à piller ses sujets et à usurper les biens de l'Eglise. Il est vrai qu'il s'en repentit dans la suite, et même publiquement, par des ordonnances plus équitables. Mais beaucoup d'auteurs prétendent

(1735) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. VI, n° 15.
(1736) *Acta SS.*, 11 Augusti.
(1737) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.*, liv. III, tom. I, p. 205 de l'édit. de Besançon, 1835.

Digitized by Google

que ce ne fut chez lui que calcul et dissimulation. Cet empereur eut de grandes guerres à soutenir, principalement contre les Turcs. Nous nous occuperons moins de ses actes politiques que de ses rapports avec l'Eglise.

Vers l'an 1088, le Pape Urbain II lui envoya des députés pour l'empêcher de gêner la conscience des fidèles latins qui demeuraient en Grèce, et à qui l'on interdisait l'usage des azymes dans le saint sacrifice. Cette remontrance, faite du reste avec une attention paternelle, fut bien reçue d'Alexis, qui paraît avoir persévéré constamment dans la communion de l'Eglise romaine.

Le Pape Pascal II avait succédé à Urbain. Celui-là étant maltraité par le roi Henri V, et Alexis l'ayant appris, il s'empressa d'envoyer une ambassade d'honneur au vicaire de Jésus-Christ afin de le protéger (1738). Après avoir comblé les Romains d'éloges sur le zèle et la valeur avec lesquels ils avaient résisté à ce prince, il leur offrait son secours; ajoutant que, s'ils le désiraient, il irait à Rome ou y enverrait son fils Jean afin d'administrer le pouvoir impérial d'une manière bien différente du roi leur oppresseur. La proposition fut acceptée; mais on ne voit point qu'elle ait eu de suite : Alexis était assez occupé à conserver un reste d'empire, dont les Turcs resserraient les limites de jour en jour.

II. La mésintelligence d'Alexis avec les pèlerins armés de l'occident et la mauvaise foi qu'on lui a reprochée, vraisemblablement avec hyperbole, ne brisèrent pas ses bons rapports avec le Saint-Siége. Zonar rapporte (1739) qu'il envoya souvent ses présents à l'Eglise romaine, au mont Cassin et jusqu'à Cluny. On fait aussi l'éloge de sa religion. Il employait régulièrement une partie du jour à lire les livres saints et à s'entretenir avec de pieux docteurs. Son zèle pour la conversion des hérétiques allait jusqu'à passer des nuits entières avec eux pour les ramener de leurs égarements. C'était certainement beau, et une telle conduite peut racheter bien des fautes.

Les plus opiniâtres de ces hérétiques furent certains Bulgares nommés *bogomiles*, c'est-à-dire, dans leur langue, ceux qui implorent la divine miséricorde. Semblables en quelques points d'erreur aux massaliens, ils suivaient au fond les principes affreux de Manès, et n'étaient qu'une branche du paulicianisme qui se produisait sous une forme nouvelle. La feinte et l'hypocrisie, la fourbe et le parjure ne leur étaient pas moins familiers qu'aux premiers manichéens. Alexis, qui dans cette occasion se trouva peut-être plus dans son rôle qu'il ne le pensait, fit semblant, avec son frère Isaac, de vouloir embrasser leur doctrine, et se fit amener leur chef. C'était un médecin avancé en âge, nommé Basile, d'une taille et d'un air imposants, le visage mortifié, la barbe rare, mais vénérable par sa blancheur. Il portait l'habit monastique, selon l'usage établi parmi ces artificieux sectaires. L'empereur se leva de son siége pour le recevoir, le fit asseoir à ses côtés et manger à sa table; puis lui dit qu'il recevrait toutes ses paroles comme autant d'oracles, s'il voulait prendre soin de son âme. Basile, exercé à feindre, résista d'abord. Mais la ruse hérétique n'est pas toujours à l'épreuve des prestiges de la cour. Basile se laissa surprendre aux flatteries des deux princes et leur dévoila sans dissimulation tous les mystères de sa ténébreuse doctrine.

III. Aussitôt après, l'empereur assembla le clergé et le sénat. L'hérétique, se voyant trop bien convaincu pour nier avec succès, confirma tout ce qu'il avait avancé, et déclara qu'il était prêt à le soutenir au milieu des bûchers et des plus horribles tourments. L'aveuglement de ces malheureux allait jusqu'à se persuader qu'ils n'avaient rien à craindre des supplices, et que les anges les délivreraient du feu même. Basile demeurant inflexible, malgré les exhortations de l'empereur, qui le fit souvent sortir de sa prison pour le solliciter, fut enfin condamné à être brûlé vif avec une multitude de ses disciples, arrêtés depuis lui. Mais entre ceux-ci plusieurs nièrent qu'ils fussent bogomiles (1740). Pour discerner sûrement les coupables, Alexis, fécond en stratagèmes, fit allumer deux grandes fournaises, devant l'une desquelles on arbora la croix, que ces hérétiques avaient en horreur. Adressant ensuite la parole aux prisonniers : « Vous tous accusés, dit-il, allez indistinctement au feu, de peur que quelque hérétique, à la faveur du mensonge, n'échappe au châtiment qu'il mérite. Quant à ceux qui se prétendent catholiques, il vaut mieux qu'ils meurent innocents que de vivre avec une réputation qui perpétuerait le scandale. » Les prisonniers, croyant tous qu'il n'y avait pas moyen d'échapper, prirent chacun leur parti et marchèrent à celle des fournaises qui manifestait leur religion. Déjà ils touchaient aux bûchers les uns et les autres; et les spectateurs sans nombre s'échappaient en murmures contre l'empereur, dont ils ne pénétraient pas les vues, quand il ordonna aux prisonniers de s'arrêter. Il combla d'éloges ceux qui avaient choisi la fournaise où était la croix, et les renvoya libres. Il fit aux autres grâces de la vie, travailla longtemps à les convertir, en gagna plusieurs, et tint le reste en prison jusqu'à leur mort. Il n'y eut que l'hérésiarque Basile qui demeura dans son endurcissement. *Voy.* son article.

L'empereur Alexis eut encore à réduire dans la suite d'autres pauliciens, héritiers des maximes et de l'humeur factieuse de ceux que Jean Zimiscès avait autrefois transportés de l'Asie dans la Thrace. Il fallut employer les armes contre ceux-ci; mais

(1738) *Chron. cass.* 4, c. 46.
(1739) *Hist.*, c. 18, n° 9.
(1740) *Voy.* sur les *bogomiles* l'article de Pluquet dans le *Dict. des Hérésies* publié par M. l'abbé Migne, 2 vol. in 4°, tom. I, col. 522-523.

Digitized by Google

Alexis revint, aussitôt qu'il fut possible, à sa modération naturelle et aux voies de persuasion. Il eut le bonheur d'en ramener une multitude à la saine croyance, et même quelques-uns de leurs chefs (1741).

IV. L'empereur Alexis fit écrire les erreurs des bogomiles par un moine nommé Euthymius Zigabene, connu de la mère de l'impératrice Irène et de tout le clergé. Il était parfait grammairien, n'ignorait pas la rhétorique et savait mieux qu'aucun autre la doctrine de l'Eglise. Il composa donc une exposition des hérésies qu'Alexis avait eu à combattre, c'est-à-dire celle des bogomiles et des pauliciens, avec la réfutation de chacune tirée des Pères. Euthymius réfuta aussi dans ce livre des Ismaëlites ou Musulmans (1742), et l'empereur nomma cet ouvrage *Panoplie dogmatique*, c'est-à-dire armure complète de doctrine. *Voy.* EUTHYMIUS ZIGABENE.

Nous avons d'Alexis I Comnène plusieurs constitutions ou déclarations, qui fournissent des connaissances intéressantes touchant la discipline ou le régime ecclésiastique des Orientaux de son temps. On y voit ce que les fidèles contribuaient en prémices ou oblations annuelles au profit de leur évêque. Un village de trente familles fournissait une pièce d'or et deux d'argent, six boisseaux de farine et six boisseaux d'orge, six mesures de vin, un mouton et trente poules. La rétribution augmentait ou diminuait à raison des familles plus ou moins nombreuses. Pour la collation des ordres, l'évêque recevait sept pièces d'or, une pour les ordres inférieurs, trois pour le diaconat, et trois pour la prêtrise. L'empereur pouvait régler selon sa prudence, et ce pouvoir lui avait été donné par un concile, ce qui regardait l'élection des évêques et la disposition des évêchés. Il avait de même le pouvoir, bien plus singulier encore, d'ériger les évêchés en métropoles. D'un autre côté, la visite et la correction des monastères sont attribuées au patriarche, dans toute l'étendue de sa juridiction ordinaire. Les fiançailles contractées à l'âge de sept ans sont déclarées nulles : on veut que les parties soient âgées de douze ou quatorze ans.

V. Il est aussi quelques particularités remarquables dans les constitutions que l'impératrice Irène, femme d'Alexis, donna, suivant le droit et l'usage des Grecs, à la communauté de filles qu'elle avait fondée à Constantinople.

Ce monastère, dédié à la sainte Vierge sous le nom de *pleine de grâce*, devait avoir vingt-quatre religieuses, nombre qui pouvait monter jusqu'à quarante, si les revenus augmentaient. Il jouissait d'une exemption parfaite à l'égard de l'empereur, du patriarche même, et généralement de toute puissance ecclésiastique ou séculière; mais il révérait tout particulièrement, sous le titre de protectrice, l'impératrice Irène, qui après sa mort devait être remplacée en cette qualité par une princesse de sa famille. Il n'y avait qu'un père spirituel ou directeur, deux prêtres chapelains, un économe pour les affaires du dehors; et tous quatre devaient être eunuques. Les religieuses couchaient toutes dans un dortoir commun, à la vue les unes des autres; elles travaillaient de même toutes ensemble, et pendant le travail il y en avait une qui faisait la lecture. Aucune n'avait rien en propre, et la pauvreté évangélique était strictement observée. Si toutefois quelque princesse du sang prenait le voile dans cette maison, elle n'était pas astreinte à la règle aussi étroitement que les autres. Pour toutes en général la clôture était moins sévère que dans ces derniers temps. Les femmes, et surtout les proches parentes, pouvaient entrer dans l'intérieur du monastère. Les hommes parlaient, près de la porte, à la religieuse qu'ils demandaient, et qui s'y rendait accompagnée d'une ancienne : celles qui étaient d'une vertu éprouvée pouvaient sortir en certaines rencontres, quand, par exemple, leur père ou leur mère étaient malades.

VI. Alexis I mourut à Constantinople le 15 août 1118, âgé d'environ soixante-dix ans, après en avoir régné trente-sept quatre mois et quelques jours. Sa Vie a été écrite par sa fille Anne Comnène, princesse d'un grand mérite pour ce temps-là.—*Voy.* son article.—Il eut pour successeur son fils Jean Comnène, nommé par les Grecs Calo-Joannes, c'est-à-dire le beau Jean. Il régna vingt-quatre ans.

ALEXIS II COMNÈNE, empereur d'Orient, succéda à son père Manuel, en 1180, n'étant encore âgé que de 15 ans. Andronic, empereur de Constantinople, le fit couronner par le patriarche Basile, le jour de la Pentecôte, 17 mai 1182, et pour témoigner plus de respect à ce jeune prince, il le porta sur ses épaules à la grande église, pleurant à chaudes larmes (1743). Mais quelque temps après il le fit consentir, quoiqu'à regret, de l'associer à l'empire; et ils furent couronnés ensemble au mois de septembre, où commençait l'indiction seconde, l'an 6692 selon les Grecs, selon nous 1183. En cette cérémonie, Andronic fut nommé le premier, sous prétexte qu'il était indécent de mettre un enfant avant un vieillard vénérable. Quand on fut à la communion, Andronic, après avoir reçu le pain céleste, étendant les mains pour prendre le calice, jura par les mystères terribles qu'il n'acceptait l'empire que pour soulager Alexis. Mais peu de jours après, son conseil ayant décidé qu'il était dangereux pour un Etat d'avoir plusieurs maîtres, la mort d'Alexis fut résolue; on l'étrangla de nuit avec la corde d'un arc, et on porta le corps à Andronic, qui, lui donnant des coups de pied dans les flancs, fit

(1741) *Voy.* sur les *pauliciens* le *Dict. des Hér.* ubi supra, tom. I, col. 1979.

(1742) Comme le *Dict. des Hérés.* ne parle pas des *Ismaélites*, nous en disons un mot à l'article EUTHYMIUS ZIGABENE. *Voy.* cet article.

(1743) Roger-Hoved, p. 595; Nicet. n° 18.

Digitized by Google

plusieurs reproches à son père et à sa mère. Ensuite il lui fit couper la tête, et se la fit rapporter et jeter le corps au fond de la mer, enfermé dans un cercueil de plomb. Ainsi finit l'empereur Alexis II Comnène, fils de Manuel, n'ayant pas encore quinze ans accomplis, après en avoir régné trois. Il était fiancé avec Agnès, sœur du roi de France Philippe-Auguste, qu'Andronic épousa, tout vieux qu'il était, quoiqu'elle n'eût pas encore onze ans. *Voy.* l'article ANDRONIC I COMNÈNE.

ALEXIS III L'ANGE, empereur, supplanta son frère Isaac l'Ange en 1195, et lui fit crever les yeux pour régner à sa place. Aussi, frère cruel, se montra-t-il mauvais empereur.

I. Rougissant de son nom de famille, il ne s'appela plus Alexis l'Ange, mais Alexis Commène. On s'attendait que pour justifier son usurpation il allait relever l'honneur de l'empire et réparer les pertes que l'incapacité de son frère avait causées. Mais, au lieu de songer à repousser les barbares, qui insultaient en liberté les villes et ravageaient les campagnes de Thrace, dès qu'il se vit revêtu de la pourpre, il s'endormit dans l'indolence. Profitant de sa lâcheté, l'empereur d'Allemagne Henri VI l'obligea à lui payer tribut. Un pirate génois infestait les mers et les côtes de la Grèce parce que le grand amiral d'Alexis ne voulait plus lui permettre d'aller vendre ses prises à Constantinople à moins de partager le butin avec lui. Pour s'en défaire, Alexis ne trouva qu'un moyen de pirate. Il lui envoya proposer la paix, et, au moment qu'elle allait être conclue, le fit surprendre et mettre à mort. C'était l'année 1198. Deux ans plus tard il usa d'un moyen semblable pour saisir le chef d'une insurrection. Enfin Alexis exerça lui-même la piraterie, ainsi que *l'Histoire du Bas-Empire* en fait foi (1744).

Et le clergé grec ressemblait à l'empereur grec, son chef réel ou à peu près (1745); car l'empereur grec de Constantinople traitait dès lors le patriarche grec de Constantinople comme l'y traite encore de nos jours le sultan des Turcs, ou comme les évêques schismatiques de Russie sont traités par le sultan des Russes, lequel, en 1843, faisait présider et diriger le concile permanent de ses serviles prélats par un colonel d'artillerie, et traitait récemment de pauvres religieuses avec l'iniquité que chacun sait! — *Voy.* l'article RUSSIE (Eglise catholique en).— Mais passons.

II. Alexis, ayant appris la promotion du Pape Innocent III, lui députa des ambassadeurs avec de riches présents, le priant de le visiter par ses légats. Le Pape lui envoya Albert, sous-diacre, et Albertin, notaire de sa chambre, avec une lettre où il lui dit en substance : « Ne trouvez pas mauvais, si je vous représente mon étonnement et le murmure du peuple chrétien de ce que jusqu'ici vous ne vous êtes pas appliqué, comme vous deviez, à la délivrance de la terre sainte, quoique vous l'eussiez pu faire plus commodément que les autres princes, tant par la proximité des lieux que par votre richesse et votre puissance, qui vous mettent au-dessus des ennemis de la croix.

« Il y a encore un autre point sur lequel le peuple chrétien murmure, non-seulement contre vous, mais contre l'Eglise romaine, qui semble le dissimuler : c'est que, encore que l'Eglise romaine soit une, les Grecs, se retirant de l'unité du Siége apostolique, se sont imaginé une autre Eglise. » Le Pape l'exhorte donc à secourir la terre sainte et à procurer la réunion des Grecs. Autrement, ajoute-t-il, « quelque fâcheux qu'il nous fût de vous faire de la peine, nous ne pourrions nous dispenser de remplir notre devoir. » Le Pape écrivit en même temps sur le même sujet au patriarche de Constantinople, insistant fortement sur l'unité de l'Eglise et sur la primauté de saint Pierre (1746). Le patriarche de Constantinople était alors Jean Camatère — *Voy.* son article — qui avait été diacre et cartulaire de la même Eglise, et, l'année précédente 1198, avait succédé à Georges Xiphilin, après que le siége eut vaqué deux mois à cause d'Alexis III.

Cet empereur répondit au Pape comme à son *Père spirituel*, c'est son expression, par une lettre du mois de février 1199, où il témoigne qu'il n'est pas insensible au reproche du peu de zèle pour le recouvrement de la terre sainte; mais il dit que le temps n'en est pas venu, et qu'il craint de s'opposer à la volonté de Dieu, encore irrité pour les péchés des chrétiens. « Car, ajoute-t-il, nous sommes trop divisés entre nous pour prospérer. Vous n'ignorez pas les ravages que le roi d'Allemagne Frédéric a faits sur mes terres, après les serments les plus solennels d'y passer paisiblement. Comment pouvais-je aider des gens si mal intentionnés pour mes Etats et marcher avec eux? Tournez donc vos réprimandes contre ceux qui, feignant de travailler pour Jésus-Christ, agissent contre la volonté de Dieu. » Quant à la réunion de l'Eglise, il dit qu'elle serait très-facile, si les esprits étaient réunis, et si les prélats renonçaient à la prudence de la chair; et, pour y parvenir, il exhorte le Pape à assembler un concile, auquel il promet que l'Eglise grecque ne manquera pas de se trouver (1747).

III. Le Pape Innocent III répondit à la lettre que lui avait écrite le patriarche Jean Camatère, et sa réponse fut une instruction pastorale qui traite à fond de la primauté du Saint-Siége.—*Voy.* l'article JEAN CAMATÈRE. —Innocent III répondit aussi à l'empereur Alexis.

Il lui exprime sa joie du bon accueil qu'il avait fait aux envoyés et aux lettres dont ils étaient porteurs, et de sa réponse au sujet de la réu-

(1744) Liv. XCIII.

(1745) M. Rohrbacher, liv. LXXI, tom. XVII, p. 150.

(1746) L. I, epist. 553 et 554.

(1747) L. II, epist. 210.

Digitized by Google

mion des deux Eglises, réponse qui, si elle n'est pas tout à fait satisfaisante, est du moins écrite avec bienveillance et respect. Quant à ce qu'il a mandé à l'empereur sur le secours qu'il doit à la terre sainte, il l'a dit pour l'avertir et non pour lui faire un reproche, quoique la réprimande ne soit pas étrangère au devoir pontifical, d'après ces paroles de l'Apôtre : *Prêchez la parole, insistez à temps et à contre-temps, reprenez, priez, réprimandez en toute patience et doctrine* (1748). Si l'empereur veut bien y réfléchir, il trouvera que son devoir exige de secourir le saint Sépulcre. L'auteur de tout bien, qui rend à chacun selon ses œuvres et ne veut point de services forcés, a donné à l'homme le libre arbitre, afin que, dans les choses où il peut lui-même trouver un remède, il n'aille pas tenter Dieu. Vouloir, pour délivrer la terre sainte, attendre un temps inconnu aux hommes et ne rien faire en attendant, c'est s'exposer à la voir délivrée par un autre, à être puni de sa négligence, au lieu d'être récompensé de sa sollicitude. « Est-ce que vous connaissez la pensée du Seigneur? Etes-vous de son conseil, pour ne songer à délivrer sa terre que quand il jugera à propos de la délivrer lui-même? Mais alors, quel mérite auriez-vous de vouloir l'aider, quand vous ne pourriez plus rien ni pour ni contre? Penser de la sorte, n'est-ce pas taxer de folie les prophètes, qui exhortaient à faire pénitence ceux dont Dieu prévoyait que l'impénitence aggraverait le péché, comme quand Moïse pressa Pharaon de laisser partir le peuple. D'après la même opinion, il ne faudrait ni se désister du vice, ni s'appliquer à la vertu, mais s'abandonner à la disposition divine, qui prévoit ceux qui doivent être damnés ou sauvés. Votre Excellence impériale a lu sans doute qu'à cause du péché d'Israël, les quarante jours après lesquels il devait entrer dans la terre promise furent changés par le Seigneur en autant d'années, et, au contraire, qu'à la contrition et aux larmes d'Ezéchias sa vie fut prolongée de quinze ans. Ce qui montre que la persécution des Sarrasins peut être abrégée par celui qui, parlant de la persécution de l'antechrist, ajoute : *Si ces jours n'eussent été abrégés, nulle chair ne serait sauvée.* En outre, parmi les causes secrètes et inscrutables de l'invasion et de l'occupation de la terre orientale, le Seigneur a peut-être prévu celle-ci dans sa miséricorde : un grand nombre, quittant leurs parents et leurs amis, quittant même tout ce qu'ils avaient, suivront Jésus-Christ en prenant sa croix, obtiendront la couronne du martyre en la défense de sa terre, et l'Eglise, triomphante, se réjouira et s'enrichira dans les cieux de ce que l'Eglise militante semblera perdre et déplorer ici-bas. Mais nous ne voulons pas nous arrêter davantage à ces matières, la vérité se manifestant par elle-même à qui veut bien y regarder. C'est à Votre Altesse impériale de secourir le Christ exilé, de manière à faire cesser le mal que l'on dit de vous, et pour que vous n'entendiez pas un jour ces paroles : *J'étais étranger, et vous ne m'avez pas accueilli; infirme et en prison, et vous n'êtes pas venu à moi.* » A la fin de sa lettre (1749) le Pape ajoute, pour ce qui regarde le concile, les mêmes choses qu'il avait écrites au patriarche. *Voy.* son article.

IV. L'empereur et le patriarche, ayant reçu ces lettres et se les étant fait expliquer, se repentirent de ce qu'ils avaient écrit : l'empereur, par ce qu'il s'était engagé à envoyer des Grecs au concile que le Pontife romain allait convoquer, et à leur en faire observer les décrets; le patriarche, parce qu'il se trouvait convaincu, et par des raisons et par des autorités, de l'obéissance qu'il devait au Pontife romain.

Alexis donc, après une longue délibération, écrivit au Pape que, s'il faisait tenir un concile en Grèce, où les quatre premiers conciles avaient été tenus, l'Eglise grecque y enverrait ses députés. Puis (et comme font toujours les hommes peu sincères et qui conservent une arrière-pensée de schisme et de domination), se jetant sur une autre matière, il s'efforça de prouver par l'Ecriture même que l'empire était au-dessus du sacerdoce. A quoi Innocent III répondit :

« Vous nous alléguez l'autorité de saint Pierre, qui dit : *Soyez soumis pour Dieu à toute créature humaine, soit au roi, comme prééminent, soit aux ducs comme étant envoyés par lui pour la vindicte des malfaiteurs et la louange des bons.* D'où vous prétendez conclure, par un triple argument, que l'empire est au-dessus du sacerdoce tant en dignité qu'en puissance. De ces mots, *Soyez soumis*, vous inférez que le sacerdoce est au-dessous; de ceux-ci : *au roi comme prééminent*, que l'empire est au-dessus; de ceux-ci : *pour la vindicte des malfaiteurs et la louange des bons*, que l'empereur a juridiction et même puissance du glaive sur les prêtres comme sur les laïques. Mais si vous aviez considéré la personne de celui qui parle, ceux à qui il parle, et la force de son expression, vous ne l'auriez pas ainsi expliquée.

« L'apôtre écrivait à ceux qui lui étaient soumis, et les excitait à l'humilité; car si, par ces mots, *Soyez soumis*, il avait voulu soumettre le sacerdoce à ceux dont il parle, il s'ensuivrait que le moindre esclave a droit de commander aux prêtres, puisqu'il est dit : *Soyez soumis à toute créature humaine.* Quant à ce qui suit : *au roi comme prééminent*, nous ne nions pas la prééminence de l'empereur pour le temporel, mais seulement sur ceux qui reçoivent de lui les choses temporelles. Mais le Pontife a la prééminence pour le spirituel, plus digne que le temporel autant que l'âme est au-dessus du corps. D'ailleurs, il n'est pas dit simplement : *Soyez soumis*, mais il a été ajouté : *pour Dieu;* de même il n'est pas simplement écrit : *au roi prééminent*, mais

(1748) *I* et *II Tim.*

(1749) L. II, epist. 211.

Digitized by Google

là particule *comme* y est interposée, non sans raison peut-être. Quant à ce qui suit : *pour la vindicte des malfaiteurs et la louange des bons*, il ne faut pas entendre que le roi ou l'empereur ait reçu la puissance du glaive sur tous les bons et sur tous les méchants, mais uniquement sur ceux qui, usant du glaive, sont soumis à sa juridiction, suivant cette parole du Sauveur : *Quiconque prendra le glaive périra par le glaive ;* car personne ne doit juger le serviteur d'autrui. »

L'empereur avait cité, à l'appui de sa prétention, l'exemple de Moïse, chef du peuple, commandant au grand prêtre Aaron, mais ils étaient prêtres tous les deux; l'exemple de Josué, qui n'était pas plus juste, car Josué tenait la figure de Jésus-Christ, et d'ailleurs pour les affaires importantes il était tenu de consulter Dieu par le grand prêtre Eléazar. L'exemple de David donnant des ordres au prêtre Abiathar ne prouve pas davantage : David le faisait, non pas en tant que roi, mais en tant que prophète. D'ailleurs, quoi qu'il en soit de l'Ancien Testament, dans le Nouveau, Jésus-Christ, roi et pontife, s'est plus montré pontife que roi. Dans l'Ancien même, c'est au prêtre Jérémie qu'il a été dit : *Je t'ai placé sur les nations et les royaumes pour arracher et dissiper, pour bâtir et planter.* La distinction et la différence des deux grands luminaires dans le monde indique la distinction et la différence des deux puissances, le sacerdoce et l'empire. « Si vous aviez fait réflexion à tout cela, vous ne vous permettriez pas de faire asseoir à gauche, près de votre marchepied, notre vénérable frère, le patriarche de Constantinople, un membre si distingué et si honorable de l'Eglise; tandis que les autres rois se lèvent avec respect comme ils doivent devant les archevêques et les évêques, et les font asseoir honorablement auprès d'eux. »

Le Pape n'avait point écrit à l'empereur pour lui faire une réprimande. L'eût-il fait, on ne pourrait le trouver mauvais ; il est de son devoir de pasteur de prier, d'exhorter, de réprimander, non-seulement les autres, mais encore les rois et les empereurs, pour les amener à ce que veut le Seigneur. Car c'est à lui que le Seigneur a tout confié : toutes les personnes, *Pais mes brebis*, sans distinction; toutes les choses, *Tout ce que tu lieras* ou *délieras*. En effet, qui dit tout n'excepte rien. Si le Pape insiste là-dessus, ce n'est pas pour s'en glorifier : sa gloire est non dans l'honneur, mais dans le fardeau; non dans l'élévation, mais dans la sollicitude. Aussi est-il et se dit-il non-seulement le serviteur de Dieu, mais le serviteur de ses serviteurs. Innocent termine sa lettre par souhaiter à l'empereur Alexis pour le Siége apostolique le dévouement de son prédécesseur l'empereur Manuel (1750).

V. Alexis pria le Pape quelque temps après d'obliger le roi de Jérusalem de rendre à l'empire de Constantinople le royaume de Chypre. Innocent lui rappelle dans sa réponse que le royaume de Chypre avait été conquis par Richard d'Angleterre, non sur l'empereur de Constantinople, mais sur un étranger. D'ailleurs les princes d'Occident avaient prié le Pape de leur côté d'engager Alexis à ne point inquiéter le roi de Chypre dans l'état actuel et dans l'intérêt de la terre sainte. Pour pouvoir donner une réponse définitive, Innocent attendait de plus amples renseignements de part et d'autre (1751).

VI. Cependant l'empereur Isaac l'Ange, détrôné et privé de la vue par son frère Alexis III dit Comnène, gémissait toujours en prison. Il avait un fils, encore adolescent, nommé Alexis, qui parvint à s'évader de prison et qui, étant venu à Rome, exposa au Pape le forfait de son oncle et les souffrances de son père. Innocent chercha à le consoler, lui promettant d'examiner ce qu'il aurait à faire.

D'un autre côté, les partisans du jeune Alexis lui conseillèrent de s'adresser directement aux croisés pour les prier de l'aider à conquérir l'héritage de son père. Il entama des négociations avec le margrave Boniface et les barons français. Ceux-ci promirent d'autoriser quelques-uns d'entre eux à négocier avec le prince et de l'aider à remonter sur le trône s'il s'engageait de son côté à les secourir à l'avenir, le prévenant toutefois que dans une affaire de cette importance ils devaient prendre l'avis du Pape (1752).

Ces négociateurs allèrent donc trouver les croisés, qui étaient à Venise et qui se disposaient à passer en Palestine. Ils leur exposèrent les malheurs du jeune Alexis, dont la maison avait toujours été favorablement disposée pour les Latins et avait souvent donné l'hospitalité à leurs princes; ils représentèrent aussi que la partie la plus considérable de la capitale désirait ardemment son retour. Les ambassadeurs faisaient entendre à chaque peuple un langage conforme à ses sentiments; ils engageaient les Allemands par la parenté du prince avec le roi; les Français par le désir de venger maintes insultes qu'ils avaient essuyées dans la capitale de l'empire byzantin; les Vénitiens par l'espoir d'étendre leur commerce. « L'armée, ajoutaient-ils, est hors d'état d'atteindre le pays des Sarrasins, faute de vivres et des objets les plus indispensables; au lieu de porter un secours utile à la terre sainte, elle lui sera à charge, comme cela est arrivé précédemment. » Le duc Philippe de Souabe supposait aussi que le temps passé par les croisés à Venise avait épuisé leurs ressources, et qu'ils accueilleraient avec empressement un appui. Il leur offrit donc de leur remettre son beau-frère, le jeune Alexis, afin qu'ils le rétablissent sur le trône paternel.

(1750) *Gesta Inn.*, num. 62, 63
(1751) Ibid., n° 64.

(1752) Ibid., n° 89 ; l. VI, epist. 101.

Digitized by Google

Ce dernier promit dans ce cas des secours pour la terre sainte, la réunion de son empire à l'Eglise romaine, des vivres pour toute l'armée, une indemnité de deux cent mille marcs, et une autre de trente mille pour les Vénitiens, devant les dédommager des pertes éprouvées sous Emmanuel. Alexis s'engageait en outre à marcher, après l'expulsion de l'usurpateur, en personne contre l'Egypte avec les croisés, ou, s'ils le préféraient, à entretenir pendant un an à ses frais dix mille hommes, et à tenir sur pied durant sa vie cinq cents lances destinées au service de la terre sainte. Ces conditions, appuyées au nom de Philippe de Souabe, parurent avangeuses aux barons, qui déclarèrent qu'ils les soumettraient le lendemain à leurs compagnons.

Les avis furent encore partagés. La plupart des croisés tant ecclésiastiques que laïques crurent devoir accepter les conditions, qui furent jurées de part et d'autre. Mais un grand nombre de seigneurs qui avaient plus à cœur la cause sainte, parmi eux Simon de Montfort, firent observer de nouveau combien il était insensé et téméraire de perdre de vue leur mission, et d'attaquer avec une poignée de monde et pour le compte d'autrui une ville aussi forte et aussi populeuse que Constantinople. Car ils avaient la conviction qu'il était impossible de placer sans effusion de sang le prince Alexis sur le trône (1753).

VII. Le Pape Innocent III ayant appris les conventions des croisés avec les envoyés du jeune Alexis, et étant informé de ce que l'armée des croisés avait fait à Zara (*Voy.* l'article INNOCENT III), s'en plaignit vivement aux seigneurs, et dit dans sa lettre les paroles suivantes concernant l'affaire qui nous occupe : « Ne vous figurez pas qu'il vous soit permis d'attaquer l'empire grec sous prétexte que cet empire ne reconnaît pas le Siége apostolique ou que l'empereur a précipité son frère du trône. Vous n'êtes point juges de cette cause ; vous avez pris la croix pour venger, non cette injustice, mais l'outrage fait au Christ. Nous vous engageons sérieusement à renoncer à ce projet et à passer dans la terre sainte, sans vous arrêter en route, sous le prétexte d'y avoir été contraints : autrement nous ne pourrions vous accorder le pardon. Nous vous défendons de nouveau, sous peine d'excommunication, d'attaquer un pays chrétien ou d'y causer des dégâts (1754). »

Nonobstant ces recommandations du Pape, qui prouvent, dit l'historien protestant d'Innocent III (1755), qu'il n'avait pour but exclusif que les intérêts de la Palestine, le jeune Alexis se rendit en personne auprès des croisés. La vue de ce prince, dépouillé de ses Etats par une infâme trahison, un sentiment de compassion, le renouvellement de ses premières promesses, la haine contre un peuple qui était en opposition avec l'Eglise romaine et par conséquent avec Dieu ; chez les Vénitiens, l'appât du gain ; chez les autres, le désir du butin ; chez ceux qui aspiraient aux trésors spirituels, l'espoir de s'emparer des saintes reliques dont l'Eglise grecque était indigne : tout cela réuni fortifia les croisés dans leurs projets de conquête contre Constantinople. Leur piété révérait dans ce projet l'inspiration de la Providence, qui les portait à convertir cette ville, autrefois hostile aux pèlerins, en un lieu de sûreté (1756).

Ils partirent de Zara quelque temps après la fête de Pâques, qui cette année 1203 fut le 7 avril. Pendant le séjour de trois semaines qu'on fit dans l'île de Corfou, l'armée se divisa de nouveau au sujet de l'expédition. Enfin une flotte se détermina à délivrer Constantinople de l'oppression d'Alexis III, qu'on avait surnommé *le Tyran*. Partie de Corfou la veille de la Pentecôte, cette flotte arriva la veille de la Saint-Jean en vue de Constantinople. Les croisés débarquèrent à Chalcédoine, qui était vis-à-vis.

VIII. Bien que l'empereur Alexis n'ignorât pas que la prise de Constantinople était leur but immédiat, il n'avait pourtant pris aucune précaution ni pour sa sécurité personnelle ni pour celle des habitants. Livré aux plaisirs de la table, il parlait devant ses convives avec mépris de l'armée des Latins. La flotte impériale, qui, à cause de la situation de la ville, eût été le meilleur moyen de défense, était depuis longtemps tombée en ruine. Les eunuques préposés aux chasses de l'empereur empêchaient par des menaces, et comme s'il se fût agi de bosquets sacrés, qu'on n'abattît des arbres pour la construction des navires. L'amiral grec, beau-frère de l'empereur, possédé par la même cupidité que les autres membres de sa famille, avait vendu les gouvernails, les ancres, les voiles et même les rames des vaisseaux, et dégarni tous les arsenaux. L'empereur, qui aimait mieux se tenir dans ses palais, tolérait ces déprédations, s'occupait à faire niveler des coteaux, combler des vallées, construire des hippodromes. Il se moquait dans ses festins de la flotte des Latins, et riait du danger qui le menaçait. A la nouvelle qu'Epidamne avait fait hommage à son neveu, il se détermina seulement à faire réparer vingt canots pourris ; il inspecta les murs de la ville, ordonna d'abattre quelques maisons bâties en dehors des remparts, et organisa pour la défense huit corps d'armée, chacun de quatre mille hommes (1757).

L'armée campait depuis neuf jours dans le voisinage de la capitale, et aucun messager ne paraissait. Enfin, le lendemain d'un petit combat où les Latins avaient mis en fuite les Grecs, l'empereur envoya au camp des

(1753) Hurter, *Histoire d'Innocent III*, liv. VI.
(1754) L. VI, epist. 48, 105.
(1755) Liv. VI.
(1756) Gunther, c. 12, apud Rohrbacher, tom. XVII, p. 179 et suiv.
(1757) Nicetas et Albéric

Digitized by Google

croisés pour leur dire qu'il savait que leur but était la délivrance de la terre sainte, qu'il était disposé, s'ils le désiraient, à leur prêter main-forte, mais que, s'ils voulaient, eux chrétiens, pénétrer dans un pays chrétien, il saurait les repousser et les perdre. Les croisés répondirent qu'ils venaient pour faire respecter des droits indignement violés, et, s'adressant aux Grecs, ils leur présentèrent le jeune Alexis en leur donnant l'assurance qu'ils ne voulaient leur faire aucun mal, et qu'ils étaient prêts à les défendre s'il voulaient faire leur devoir. Mais il n'y eut pas un Grec de la ville où de la campagne qui répondit à ces paroles des croisés ; tous étaient retenus par la crainte de l'usurpateur.

Alors les croisés se déterminèrent à combattre et firent le siége de Constantinople. « C'est une chose étonnante et bien hardie, dit Villehardouin, de voir qu'une si petite troupe de gens, qui suffisait à peine à l'attaque d'une des portes, entreprît d'assiéger Constantinople, qui avait trois lieues de front du côté de la terre. » Dix jours s'écoulèrent dans des combats et des escarmouches continuels : le dixième jour du siége, on résolut de livrer un assaut général par terre et par mer. Alexis III voulut opposer quelque résistance; mais il rentra bientôt dans la ville, ce qui effraya plus que s'il eût été vaincu. Le peuple accusait l'armée, et l'armée accusait Alexis. Celui-ci s'embarqua secrètement au milieu des ténèbres de la nuit pour aller chercher une retraite dans quelque coin de son empire, et, quand le jour vint apprendre aux Grecs qu'ils n'avaient plus d'empereur, le désordre et l'agitation furent extrêmes dans Constantinople.

Au milieu de la confusion et du tumulte, les plus sages ne savaient quel parti prendre, lorsque les courtisans coururent à la prison, en tirèrent Isaac, l'aveugle, et le remirent sur le trône; puis les Grecs en instruisirent les croisés, qui députèrent vers l'empereur Isaac, et lui firent ratifier le traité fait avec son fils. Ainsi ils entrèrent à Constantinople le vendredi 18 juillet 1203, et y amenèrent le jeune Alexis, qui fut couronné empereur le jour de Saint-Pierre-aux-Liens, 1er août de la même année, dans Sainte-Sophie. *Voy.* l'article ALEXIS IV L'ANGE LE JEUNE.

IX. Quant à Alexis III, il s'était retiré à Mésinople, ville située dans les montagnes de Rhodope, et s'était fait reconnaître empereur par quelques cantons environnants. Il rencontra un autre aventurier, Murzuffle ou Alexis Ducas, qui cherchait également à se créer une souveraineté, au risque de faire souffrir les peuples de sa cupidité et de sa soif de régner, comme il arrive toujours! Murzuffle, poursuivi par Baudouin, s'enfuit jusqu'à Mésinople, où il offrit à Alexis de se soumettre et de le soutenir. Il avait pendant sa fuite épousé Eudoxie, fille de l'usurpateur, qu'Étienne, prince de Servie, avait répudiée. Pour conclure cette union, il avait lui-même divorcé d'avec sa seconde épouse, comme il avait divorcé d'avec la première pour prendre la seconde; car telles étaient les mœurs de la cour de Byzance. Jusqu'alors Alexis s'était refusé à donner son consentement à ce mariage. Ce prince, ne voyant en Murzuffle que le meurtrier de son frère et de son neveu, et un compétiteur au trône, chercha à s'en rendre maître. Il alla donc à sa rencontre, lui promit d'approuver son mariage avec sa fille, et l'invita à se rendre dans la ville. Mais à peine Murzuffle y est-il entré, qu'Alexis le fait saisir, priver de la vue et chasser ignominieusement. Quelque temps, après les deux usurpateurs furent pris l'un et l'autre par les Latins : Murzuffle fut puni de mort comme meurtrier de son prince (1758), et Alexis confiné pour le reste de ses jours dans une forteresse d'Italie (1759). Ainsi finit misérablement cet Alexis, qu'un auteur (1760) nous peint « comme brutal, emporté, et si avare, que cette odieuse passion le rendit capable de toutes sortes de lâchetés. » Il avait régné sur l'empire d'Orient huit ans, trois mois et dix jours.

ALEXIS IV L'ANGE, le jeune. On a vu dans l'article qui précède (nos VI, VII, et VIII) comment ce jeune prince parvint au trône de Constantinople, usurpé par son oncle Alexis III dit Comnène, et comment il fut couronné dans Sainte-Sophie le 1er août 1203, par les efforts et le dévouement des croisés.

I. Ceux-ci s'empressèrent d'écrire au Pape Innocent III ce qui s'était passé. Voici, en substance, ce qu'ils disent dans leur lettre (1761) : « Depuis que nous sommes sortis de Zara nous n'avons formé aucun dessein que la Providence n'ait tourné en mieux, en sorte que c'est à Dieu seul qu'est due toute la gloire du succès. Ayant donc fait le traité avec Alexis, fils de l'empereur Isaac, comme nous manquions de vivres et de toutes choses, nous n'aurions été qu'à charge à la terre sainte, aussi bien que ceux d'entre nous qui y étaient allés; et nous étions fondés sur des rapports vraisemblables pour croire que la meilleure partie de Constantinople soupirait après l'arrivée du jeune Alexis. Nous avons eu, malgré la saison, le vent favorable, et nous sommes arrivés heureusement et promptement devant cette ville contre toute espérance; mais nous l'avons trouvée fermée et disposée à se défendre, comme si nous eussions été une nation infidèle, qui vint renverser la religion chrétienne. Car le cruel usurpateur de l'empire avait harangué le peuple et lui avait persuadé que les Latins venaient ruiner leur ancienne liberté et soumettre l'empire à leurs lois et à l'autorité du Pape. Ce qui les avait tellement animés contre nous et contre

(1758) *Voy.* l'article ALEXIS V DUCAS, n° II.
(1759) Nicet. et Hurter, liv. VIII.
(1760) Moréri.

(1761) *Gesta Inn.*, n° 90, VI. ap. 211, ap. Rainald, 1203, n° 14.

Digitized by Google

le jeune prince, qu'ils ne voulaient point nous écouter; et quand, les voyant sur les murailles, nous leur avons voulu parler, ils ne nous ont répondu qu'en tirant sur nous. Nous trouvant donc réduits à la nécessité de vaincre ou de mourir, et n'ayant pas de vivres pour quinze jours, nous avons assiégé la ville par mer et par terre, et nous y sommes entrés le huitième jour. »

Ils marquent ensuite la fuite de l'usurpateur, la délivrance d'Isaac, le couronnement de son fils, et ajoutent : « L'empereur commence à exécuter ses promesses, il nous donne des vivres pour faire un an durant le service de Dieu, il nous paie deux cent mille mares d'argent, il s'engage par serment de venir avec nous au passage de mars avec autant de troupes qu'il pourra, et promet de même de vous rendre l'obéissance que les empereurs catholiques, ses prédécesseurs, ont rendue aux Papes précédents, et d'y ramener l'église orientale de tout son pouvoir; enfin d'entretenir toute sa vie cinq cents chevaliers à ses dépens dans la terre sainte.»

II. Cette même lettre, mot pour mot, fut envoyée à l'empereur Othon au nom de Baudouin comte de Flandre, de Louis de Blois, de Henri de Saint-Paul, et des autres croisés; mais à la fin ils ajoutent : « Pour ne pas négliger ces avantages que Dieu nous offre, nous sommes convenus de passer l'hiver à Constantinople pour aller en Egypte au passage prochain; et nous souhaitons que vous vouliez bien prendre part à l'action, ou plutôt vous mettre à la tête. Cependant nous avons envoyé au soudan de Babylone, détenteur injuste de la terre sainte, lui déclarer de la part de Jésus-Christ, de l'empereur de Constantinople, et de la nôtre, que nous espérons dans peu faire sentir aux infidèles, ses sujets, le zèle du peuple chrétien. » Ce soudan était Meli-el-Adel, frère de Saladin, sultan d'Egypte résidant au Caire (1762).

On trouve aussi une lettre de Henri, comte de Saint-Paul, au duc de Louvain, qui raconte de même la prise de Constantinople et ajoute à la fin (1763) : « Nous avons tellement avancé l'affaire du Sauveur, que l'Eglise orientale dont Constantinople était autrefois la métropole, étant réunie au Pape, son chef, avec l'empereur et tout son empire, comme elle était anciennement, se reconnaît fille de l'Eglise romaine, et veut lui obéir humblement à l'avenir. Le patriarche lui-même doit venir à Rome recevoir du Pape son pallium, et il l'a promis par serment avec l'empereur. »

Enfin, le jeune Alexis, de concert avec les chefs des croisés, écrivit en même temps au Pape pour justifier sa conduite et celle de ses libérateurs. « Nous avouons, dit-il, que la principale cause qui a porté les pèlerins à nous secourir, c'est que nous avons promis volontairement et avec serment que nous reconnaîtrions humblement le Pontife romain pour chef ecclésiastique de toute la chrétienté et pour successeur de saint Pierre, et que nous y attirerions l'Eglise orientale de tout notre pouvoir, si Dieu par sa miséricorde nous rendait la couronne, comprenant bien que cette réunion serait très-utile à l'empire et très-glorieuse pour nous. Nous vous réitérons la même promesse par ces présentes, et nous vous demandons votre conseil pour la réduction de l'Eglise orientale. Nous avons été amené à tout ceci par les avis salutaires de Conrad, évêque d'Halberstad, de Garnier de Troyes et de Névelon de Soissons, de l'abbé de Lucé, et de maître Jean de Noyon. » Cette lettre du jeune Alexis est datée de Constantinople le 25 août 1203.

Innocent III, en répondant au nouvel empereur de Constantinople, loua ses intentions et son zèle, et le pressa d'accomplir ses promesses; mais les excuses des croisés n'avaient pu apaiser le ressentiment que le Pape conservait de leur désobéissance aux conseils et aux volontés du Saint-Siége. — *Voy.* l'article ALEXIS III L'ANGE, n° VII.— Dans sa réponse, il ne salua point avec la bénédiction ordinaire, craignant qu'ils ne fussent retombés dans l'excommunication en attaquant l'empire grec contre sa défense. « Si l'empereur de Constantinople, leur dit-il, ne se hâte point de faire ce qu'il a promis, il paraîtra que ni son intention ni la vôtre n'ont été sincères, et que vous avez ajouté ce second péché à celui que vous avez déjà commis. » Le Pape donna ensuite aux croisés de nouveaux conseils pour l'avenir (1764).

III. Tant que le jeune Alexis n'eut que des promesses à faire et des espérances à donner, il n'entendit autour de lui que les bénédictions des Grecs et des croisés; mais, lorsque le temps fut arrivé de faire *tout* ce qu'il avait promis, il ne trouva plus que des ennemis et des obstacles. Dans la situation où son retour l'avait placé, il lui était surtout difficile de conserver à la fois la confiance de ses libérateurs et l'amour de ses sujets. Si, pour remplir ses engagements, le nouvel empereur entreprenait de réunir l'Eglise grecque à l'Eglise romaine; si, pour payer ce qu'il devait aux croisés, il accablait le peuple d'impôts, il devait s'attendre à voir de violents murmures s'élever dans son empire. Si au contraire il ménageait l'antipathie religieuse des Grecs, s'il allégeait le fardeau des tributs, les traités restaient sans exécution, et le trône sur lequel il venait de monter pouvait être renversé par les armes des Latins.

Craignant chaque jour de voir s'allumer la révolte ou la guerre, forcé de choisir entre ces deux périls, ce prince, après avoir longtemps délibéré, n'osa point confier sa destinée à la valeur équivoque des Grecs,

(1762) *Bibl. orient.*, p. 745.

(1763) Ap. Godef. mon. an. 1203; apud Fleury, liv. LXXV, n° 52.

(1764) Apud *Continuat. Baron.*; an 1203 et 1204; Michaud, liv. x; Hurter, liv. VII, Rohrbacher, liv. LXXI.

Digitized by Google

et vint conjurer le doge de Venise et les barons d'être une seconde fois ses libérateurs. Il se rendit dans la tente du comte de Flandre, et parla ainsi aux chefs de la croisade assemblés :

« Seigneurs, je puis dire qu'après Dieu je vous ai l'obligation entière d'être empereur; vous m'avez rendu le plus signalé service qu'on ait jamais pu rendre à un prince; mais il faut que vous sachiez que plusieurs me font bon visage, qui dans leur intérieur ne m'aiment point, les Grecs ayant un grand dépit de ce que je suis rétabli dans mes droits par votre moyen. Du reste, le terme approche où vous devez partir, et votre association avec les Vénitiens ne doit durer que jusqu'à la Saint-Michel. Comme ce terme est court, il me serait de toute impossibilité d'accomplir les traités faits avec vous. D'ailleurs, si vous m'abandonnez, je serai en danger de perdre l'empire et même la vie; car les Grecs me haïssent à cause de vous. Si vous le trouvez bon, faisons une chose que je vais vous dire. Si vous voulez demeurer jusqu'au mois de mars, je me charge de prolonger votre traité avec Venise, et de payer aux Vénitiens ce qu'ils exigeront; je vous fournirai en outre tout ce qui vous sera nécessaire jusqu'aux prochaines fêtes de Pâques. Alors je n'aurai plus rien à craindre pour ma couronne; je vous aurai payé ce qui vous sera dû. J'aurai aussi le temps de me pourvoir de vaisseaux pour m'en aller avec vous à Jérusalem, ou y envoyer mes troupes, suivant les traités (1765). »

Un conseil fut convoqué pour délibérer sur la proposition du jeune empereur. Ceux qui avaient voulu se séparer de l'armée à Zara et à Corfou représentèrent à l'assemblée qu'on avait jusqu'alors combattu pour la gloire et les intérêts des princes de la terre, mais que le temps était enfin venu de combattre pour la religion et pour Jésus-Christ. Ils s'indignaient qu'on voulût mettre de nouveaux retards à la sainte entreprise. Cette opinion fut vivement combattue par le doge de Venise et les barons, qui, ayant mis leur gloire à l'expédition de Constantinople, ne pouvaient se résoudre à perdre le fruit de leurs travaux. « Souffrirons-nous, disaient-ils, qu'un jeune prince dont nous avons fait triompher la cause soit livré à ses ennemis, qui sont aussi les nôtres, et qu'une entreprise si glorieusement commencée devienne pour nous une source de honte et de repentir? Souffrirons-nous que l'hérésie, étouffée par nos armes dans la Grèce soumise, soit de nouveau un sujet de scandale pour l'Église chrétienne? Laisserons-nous aux Grecs la dangereuse faculté de se déclarer contre nous et de s'allier avec les Sarrasins pour faire la guerre aux soldats de Jésus-Christ? » A ces graves motifs les princes et les seigneurs ne dédaignèrent pas de joindre les supplications et les prières. Enfin leur avis triompha d'une opposition opiniâtre : le conseil décida que le départ de l'armée serait différé jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année suivante 1205. Alexis, de concert avec Isaac, remercia les croisés de leur résolution, et ne négligea rien pour leur montrer sa reconnaissance.

IV. Cependant l'usurpateur Alexis, en fuyant de Constantinople, s'était retiré dans la province de Thrace : plusieurs villes lui avaient ouvert leurs portes, et quelques-uns de ses partisans s'étaient réunis sous ses drapeaux. Cette conjuration fut dé à un très-grand embarras pour le jeune Alexis IV. Mais enfin l'usurpateur fut pris et enfermé. *Voy.* l'article ALEXIS III L'ANGE, n° IX.

Un autre homme se trouva qui acheva de brouiller les affaires. C'était Alexis Ducas, surnommé Murzufle, c'est-à-dire *sourcils épais*, parce qu'il avait de grands sourcils joints ensemble. Il était Grec de toute manière : souple, rusé, perfide, hardi. Zélé partisan de l'usurpateur Alexis, il lui avait servi de bourreau, dit-on (et l'on va voir qu'il en fut bien capable), pour crever les yeux à l'empereur Isaac; toutefois, il sut si bien s'insinuer dans l'esprit du fils d'Isaac, le jeune Alexis, qu'il devint son favori. Murzufle, en le flattant, s'efforça de l'indisposer contre les Latins, ses libérateurs, et y réussit.

En effet, le jeune empereur, croyant sa puissance bien affermie, commença de mépriser les croisés. Il ne les visitait plus comme auparavant; il retardait les paiements de ce qu'il leur devait encore, les réduisait à de petites sommes et enfin à rien. Un autre personnage que Murzufle flattait assidûment, c'était le peuple. Il déclamait publiquement contre les Latins, et, comme il avait la voix sonore et l'air déterminé, ses paroles faisaient impression. Un jour, suivi d'une troupe nombreuse, il sortit de la ville pour surprendre les croisés; mais ceux-ci le reçurent si bien, que sa troupe se dissipa dans un clin d'œil, et qu'il faillit être pris.

Les croisés, comme de raison, mécontents de la conduite d'Alexis, ennuyés de ses remises et de sa mauvaise foi, lui déclarèrent la guerre et l'envoyèrent défier lui et Isaac, son père, jusque dans leur palais. Le peuple, qu'on avait prévenu contre les Latins dans le but de profiter du conflit, se souleva. La révolte éclata le 25 janvier 1204. Ce jour-là, la population accourut en foule à Sainte-Sophie et obligea le sénat, les évêques et les principaux du clergé à s'y assembler pour élire un empereur. On en proposa plusieurs, et enfin, au bout de trois jours, un jeune homme nommé Nicolas Canabe fut élu et sacré. L'empereur Isaac était alors à l'agonie, et son fils Alexis, ayant appris la révolte, envoya quérir le marquis Boniface et résolut avec lui de faire venir les troupes des Latins pour chasser ce nouvel empereur.

Alors Murzufle, profitant de l'occasion qu'il avait préparée par ses menées et ses perfidies, se rendit maître des Danois armés

(1765) Villehardouin, etc.

Digitized by Google

de haches de la garde de l'empereur, et les fit instruire du dessein d'Alexis; puis, comme sa charge de protovestiaire, ou maître de la garde-robe, lui donnait toutes les entrées, il vint trouver ce prince au milieu de la nuit, et comme tout alarmé, lui dit que ses parents et toute la garde danoise étaient à la porte, avec des mouvements furieux, voulant le mettre en pièces, parce qu'ils venaient de découvrir son intelligence avec les Latins. Le jeune prince, effrayé, demande à Murzufle ce qu'il y avait à faire. Celui-ci le mène dans la chambre qu'il avait au palais, comme pour le sauver; mais aussitôt il lui met les fers aux pieds et le jette dans une prison affreuse, puis il prend les brodequins d'écarlate et les autres marques d'empereur, se fait reconnaître, et met en prison le pauvre Nicolas Canabe, abandonné par le peuple qui l'avait élu.

Murzufle ne s'arrêta pas à ces premiers crimes: il essaya par deux fois d'empoisonner le jeune Alexis; et n'y ayant pas réussi, il l'étrangla et fracassa lui-même les côtes du mourant avec une massue de fer, pour qu'il cessât d'être pour lui un objet de rivalité (1766). Ainsi finit ce malheureux prince, après avoir régné seulement six mois et six jours, ce qui tombe au 8 février 1204. Isaac, son père, était mort peu de temps après avoir appris la captivité de son fils. Murzufle publia qu'Alexis était mort naturellement; il feignit une grande douleur de cette perte, et lui fit faire des funérailles magnifiques. Mais la vérité ne put demeurer cachée. *Voy.* l'article suivant.

ALEXIS V DUCAS, surnommé *Murzufle* à cause de ses longs sourcils, « ce que l'on a cru de tout temps, dit un auteur (1767), être la marque d'un méchant homme. » Quelle que soit la signification de ce mot, il est constant que ce prince avait l'âme très-cruelle: on l'a vu dans les moyens qu'il employa pour usurper le trône de Constantinople, en 1204. *Voy* l'article précédent, n° IV.

I. Sur cet odieux forfait, les barons croisés s'assemblèrent avec le duc de Venise, les évêques, le clergé, et ceux qui avaient des ordres du pape Innocent III pour la croisade. Ceux-ci déclarèrent aux seigneurs et aux autres croisés que le malheureux qui avait assassiné Alexis IV n'avait droit de tenir aucune terre, et que tous ceux qui le reconnaissaient étaient ses complices; car, Murzufle, malgré son prétendu chagrin de la mort du jeune Alexis, n'avait pu donner le change, et les croisés avaient été bientôt instruits de son forfait. Aussi la question de savoir si l'on continuerait la guerre ne fut-elle plus mise en délibération; on s'occupa seulement de la marche à suivre dans le cas où l'on serait vainqueur, et les croisés résolurent de faire tous leurs efforts pour prendre Constantinople.

Mais auparavant les Français et les Vénitiens firent ensemble un traité pour le partage de leur conquête, où ils répètent plusieurs fois qu'ils ont en vue l'honneur de Dieu, de l'Eglise romaine et de l'empire (1768). Après avoir réglé l'élection de l'empereur, ils ajoutent: « Le clergé de la nation dont ne sera pas l'empereur aura pouvoir de régler l'église de Sainte-Sophie et d'élire le patriarche; et le clergé de chaque nation disposera des églises qui lui seront échues. Quant aux biens immeubles des églises, on leur en donnera, et à leur clergé, de quoi subsister honnêtement; le reste sera partagé comme il a été réglé pour les autres biens. Nous ferons serment les uns et les autres de demeurer un an entier depuis le dernier jour du présent mois de mars, pour maintenir l'empire et le nouvel empereur. » Et ensuite: « Si quelqu'un contrevient à ce traité, on fera en sorte de part et d'autre qu'il soit excommunié par le Pape. » La date de cette déclaration est du mois de mars 1204, indiction septième.

II. Les Français et les Vénitiens attaquèrent donc Constantinople du côté de la mer, et la prirent par escalade le lundi de la semaine de la Passion, 12 avril 1204. Murzufle s'enfuit la nuit suivante, après avoir régné deux mois et demi. Il se réfugia à Mésinople, où il voulut encore persister dans son usurpation, et se faire un parti.—*Voy.* l'article ALEXIS III l'ANGE, n° IX.—Puis ayant erré quelque temps sous un habit déguisé, il fut pris et mené à Constantinople (1216), où on lui fit son procès dans les formes. Il fut accusé d'une infinité de crimes, et surtout du détestable parricide commis en la personne du jeune empereur Alexis IV.—*Voy.* cet article, n° IV.—Ayant été condamné à mort, il fut conduit sur la grande place, au milieu de laquelle Théodose le Grand avait fait ériger une colonne de marbre d'une grandeur extraordinaire, surmontée de sa statue. On y fit monter Murzufle, et, à la vue de tout le peuple, on le précipita en bas (1769).

Dans tous ces événements et dans cette prise de Constantinople, les Grecs et les Latins reconnurent que le jugement de Dieu s'était étendu sur cette ville. Les premiers y virent une juste punition du mépris que professaient depuis longtemps le clergé et le peuple pour les lois divines, et se persuadaient que cette impiété ne pouvait être expiée que par un douloureux châtiment; ils disaient: « Pourrait-il en être autrement dans un temps où les princes grandissent dans l'oisiveté; où, pleins d'aversion pour les affaires, ils ne soupirent qu'après le repos et les plaisirs, et demandent des fleurs en hiver et des fruits au printemps; à une époque où les sons de la trompette et le chant des oiseaux ne peuvent plus réveiller les citoyens de leur sommeil; où toute ardeur guerrière est éteinte, où tout sentiment de liberté est détruit, et où cha-

(1766) Lettre de Baudouin au Pape. Nicétas, Hurter, liv. VIII; Fleury, liv. LXXVI, n° 1.
(1767) Moréri.
(1768) *Gesta Inn.* n° 92.
(1769) Villehardouin, etc.

Digitized by Google

que oreille se ferme à de sages avertissements (1770) ? »

Les Latins qui avaient été amenés malgré eux et malgré le chef de la chrétienté (*Voy.* les articles ALEXIS III, n° VII et ALEXIS IV, n° II), à prendre Constantinople, regardaient cette conquête comme le châtiment de la séparation criminelle d'avec l'Église, qui, semblable à la robe du Christ, devait être sans couture ni division; comme une punition de l'orgueil avec lequel le peuple avait résisté si longtemps à l'Église romaine, à la prééminence de saint Pierre et aux institutions du Christ. Ils y voyaient la justice divine s'appesantissant sur un peuple qui avait si souvent agi avec perfidie contre les défenseurs de la terre sainte; la garantie de la conquête de ce dernier pays; un moyen de rétablir l'unité de l'Église, but suprême des desseins de la Providence, et d'enrichir l'Occident d'une quantité de saintes reliques, dont les Grecs s'étaient rendus indignes. La faveur qui avait été accordée par les Grecs aux mortels ennemis de la foi chrétienne d'avoir une mosquée dans la ville portait les croisés à se réjouir autant de la prise de Constantinople que s'ils se fussent emparés de la ville sainte elle-même, parce qu'ils voyaient là un moyen de diminuer les forces de l'ennemi (1771). D'ailleurs, c'est à Constantinople qu'ont pris soit leur naissance soit leur accroissement toutes les grandes hérésies qui, résumées dans le mahométisme, ont perverti les nations, déchiré l'univers et entravé la civilisation chrétienne. Occupé par les Grecs, Constantinople a peut-être fait plus de mal au christianisme que Constantinople occupé par les Mahométans (1772). *Voy.* l'article BAUDOIN, comte de Flandre.

III. Le lendemain de la prise de la ville, c'est-à-dire le mardi, les Français et les Vénitiens, ne trouvant pas de résistance, commencèrent à la piller; puis ils partagèrent également le butin : la part des Français fut estimée quatre cent mille marcs d'argent sans ce qui avait été recélé. En ce pillage se commirent tous les désordres qui sont les suites ordinaires de la fureur et de l'avidité que rien ne retient. Et bien que les chefs des croisés eussent publié des ordres pour que les personnes et les choses de la religion fussent respectées; bien que trois évêques eussent prononcé l'excommunication contre ceux qui violeraient les églises, les églises ne furent pas épargnées. On foula aux pieds les saintes images, on jeta les reliques en des lieux immondes, on répandit par terre le corps et le sang de Notre-Seigneur, on employa les vases sacrés à des usages profanes. La table sacrée de Sainte-Sophie, composée des matières les plus précieuses, avec un tel artifice qu'elle était l'admiration de tous les peuples, fut mise en pièces et partagée comme le reste du butin, et pour enlever les portes et les balustrades d'argent on fit entrer des mulets jusque dans le sanctuaire, qu'ils profanèrent de leurs ordures (1773). Une femme insolente vint y danser et s'asseoir dans les siéges des prêtres.

Ces désordres, dit Fleury (1774), sont rapportés par Nicétas, auteur grec, qui était alors à Constantinople, et qui ajoute (1775): « Voilà ce que vous avez fait, vous qui prétendez être savants, sages, fidèles à vos serments, amateurs de la vérité, ennemis des méchants, plus religieux et plus justes que nous autres Grecs, et plus exacts observateurs des préceptes de Jésus-Christ. Je dis plus, vous qui portez la croix sur vos épaules, et qui avez souvent promis avec serment de passer par les terres des chrétiens sans y répandre de sang, ni vous détourner à droite ni à gauche, comme n'ayant pris les armes que contre les Sarrasins, et de vous abstenir de toute compagnie de femmes pendant tout le temps que vous portez la croix, comme étant consacrés à Dieu. Vous n'êtes en effet que des discoureurs qui, cherchant à venger le saint Sépulcre, exercez votre fureur contre Jésus-Christ, et qui, portant la croix sur l'épaule, ne craignez pas de mettre la croix à vos pieds pour prendre un peu d'or ou d'argent. Les Sarrasins n'en ont pas usé de même; ils ont traité vos compatriotes avec toute sorte d'humanité à la prise de Jérusalem. Ils n'ont point insulté aux femmes des Latins, ni rempli le saint Sépulcre de corps morts; mais ils ont permis à tous de se retirer librement moyennant un léger tribut par tête; laissant du reste à chacun les biens dont il était en possession. C'est ainsi que les ennemis de Jésus-Christ ont traité des gens de différente religion; et c'est ainsi que vous avez traité des chrétiens, dont vous n'aviez aucun sujet de vous plaindre. » Ainsi s'exprime Nicétas.

IV. Un historien moderne (1776) paraît vouloir disculper les croisés, et dit que la description de Nicétas *est pleine de rhétorique.* Sans doute ses paroles peuvent être excessives, mais ne s'expliquent-elles pas dans la bouche d'un concitoyen et d'une victime de ces désordres? D'un autre côté, les croisés, bien qu'employés à une guerre sainte dans son principe, puisqu'il s'agissait d'aller délivrer le tombeau du Christ, n'étaient pourtant pas des saints. C'étaient des militaires qui se ressentaient, dans les combats et dans les suites des batailles, de cet esprit d'une soldatesque effrénée et furieuse dont toutes les guerres quelles qu'elles soient nous offrent l'horreur. Il n'est donc pas surprenant s'ils se laissèrent aller à ces épouvantables désordres, et Nicétas ne peut, ce nous semble, être taxé d'exagération, car ces profanations et ces pillages ne sont que trop naturels dans ces sortes de conjonctures. Disons la vérité : les croisés se con-

(1770) Nicétas et surtout Baud., c. 11; Georg. *Acro.*, c. 4.
(1771) Hurter, liv. VIII.
(1772) Rohrbacher, liv. LXXI.
(1773) Nicétas, num. 127, 129, 135, p. 368.
(1774) Liv. LXXVI, n° 2.
(1775) Nicét., p. 369.
(1776) M. Rohrbacher, tom. VII, p. 200.

Digitized by Google

duisirent mal dans Constantinople; vainqueurs ils auraient pu agir autrement, étant chrétiens et ayant des lumières et des secours religieux que les soldats n'ont pas ordinairement; mais leurs fautes ne sauraient retomber sur la religion, qui les condamne, encore moins sur la papauté, puisque Innocent III, prévoyant tous ces malheurs (*Voy.* n° II), s'opposa constamment à cette guerre, qui n'était pas le but des croisés. Encore un coup, ce sont là des désordres déplorables, produits de la corruption humaine et qu'il ne coûte rien d'avouer. — *Voy.* l'article RELIQUES. — Nous voyons dans l'article qui suit ce que les croisés firent de l'empire d'Orient, et nous trouverons les détails à chacun des articles consacrés aux personnages qui y sont nommés.

ALEXIS COMNÈNE, premier empereur de Trébisonde. N'étant que capitaine il s'établit quand les Latins prirent Constantinople, en 1204 (1777), et ainsi se forma l'empire de Trébisonde, qui demeura toujours séparé de celui de Constantinople jusqu'à ce que les Turcs s'emparèrent de l'un et de l'autre. —Après que les principaux chefs des croisés eurent élu Baudouin empereur de Constantinople, ils conquirent facilement tout ce que l'empire grec possédait en Europe, et y formèrent diverses principautés. Le marquis de Monferrat, qui épousa la veuve d'Isaac, si maltraité par Alexis III, eut la Thessalie pour sa part, avec titre de royaume, moyennant quoi il céda l'île de Candie aux Vénitiens. Les princes grecs se conservèrent l'Asie, où ils établirent plusieurs souverainetés. Théodore se revêtit des ornements impériaux à Nicée en Bithynie, et eut la domination la plus étendue de la maison des Comnènes. Michel eut une partie de l'empire. David eut l'Héraclée, la Pontique et la Paphlagonie; et Alexis, son frère, eut la ville de Trébisonde, dont il fut couronné empereur en 1204 (1778).

ALEXIS, patriarche de Constantinople au XIII^e^ siècle. Il était moine, abbé du monastère de Stude, et l'empereur Basile, étant tombé subitement malade, le déclara patriarche en reconnaissance de ce qu'il était venu le visiter apportant le chef de saint Jean-Baptiste. C'était l'an 1025, au mois de décembre, et l'empereur l'envoya introniser sur-le-champ par le protonotaire Jean, son ministre d'État.

I. A peine assis sur le siége patriarcal, Alexis s'occupa de réformer plusieurs abus. Il tint, en 1027, deux conciles, dont il fit, de concert avec un grand nombre d'évêques, deux constitutions qui portent son nom (1779).

Dans la première on règle divers points de discipline. Premièrement, plusieurs évêques faisaient retomber sur les métropolitains les charges de leurs diocèses, et pour en éviter le payement détournaient leurs revenus et s'abstenaient eux-mêmes. — Fleury croit qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenait sur les évêques, et que l'on rendait les métropolitains responsables des non-valeurs de leur province (1780). Pour remédier à ce désordre, il est ordonné que les métropolitains établiront des économes dans les diocèses dont leur est venue la perte, jusqu'à ce qu'ils en soient indemnisés; et que dans les diocèses dont ils craignent pareil dommage par la négligence ou la malice des évêques, ils établiront des commissaires pour prendre connaissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous les ans, et employer le reliquat à l'indemnité du métropolitain, ou le conserver à l'Eglise.

On se plaint encore des évêques qui dissipaient les biens de leurs églises, qui prenaient des terres à ferme, et se mêlaient indignement d'affaires temporelles; et on les menace de déposition s'ils ne se corrigent. On se plaint de ceux qui se dispensaient d'assister aux conciles provinciaux sans excuse légitime, et de ceux qui entreprenaient sur les droits de leurs confrères en ordonnant des clercs étrangers. On défend aux clercs de passer d'une province à l'autre sans permission par écrit de leur évêque: ce qui regardait principalement Constantinople, où venaient de tous les côtés des clercs coupables ou innocents, ordonnés ou non, et qui y remplissaient impunément leurs fonctions.

On recommande d'observer les bornes de la juridiction ecclésiastique, savoir, que les différends des clercs ou des moines entre eux soient jugés par l'évêque, ceux des évêques par le métropolitain, ou en cas de récusation par le patriarche et son concile, avec défense expresse à tous clercs ou moines de s'adresser à des juges séculiers, suivant les ordonnances des empereurs mêmes, et nonobstant le privilége prétendu par les monastères impériaux.

La séance des évêques est réglée suivant le rang de leurs métropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domestiques, où les personnes puissantes affectaient de faire sonner, d'assembler le peuple, de célébrer l'office et même des baptêmes, sous prétexte qu'on y avait planté une croix par l'autorité du patriarche ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permissions, et aux prêtres, sous peine de déposition, de célébrer en ces oratoires d'autre office que la messe, et encore aux jours de fêtes, menaçant d'anathème les laïques qui refuseront de s'y soumettre.

II. Cette première constitution fut acceptée par vingt-deux métropolitains et neuf archevêques. Elle est datée du mois de janvier 1027. — Elle parle aussi des monastères donnés à des étrangers. On rapportait le commencement de cet abus aux iconoclastes, par-

(1777) Fleury, liv. LXXXVII, n° 21.
(1778) Villehardouin, etc.
(1779) Dom Cellier, tom. XXIII.
(1780) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LIX, num. 16 et 17.

Digitized by Google

ticulièrement à Constantin Copronyme, ce mortel ennemi des moines (1781). Après l'extinction de cette hérésie, leurs biens leur furent rendus ; toutefois les empereurs et les patriarches s'accoutumèrent à donner des monastères et des hôpitaux à des personnes puissantes et charitables, non pour en profiter, mais pour les rétablir quand ils tombaient en ruine, pour en être les bienfaiteurs et les protecteurs. Ce fut un prétexte pour donner ensuite ces maisons absolument ; premièrement les moindres, puis toutes généralement, soit à des évêques, soit à des laïques, à des hommes mariés, à des femmes, à des païens mêmes. Ces donations se faisaient à vie, et quelquefois pour deux personnes de suite. On donnait à des hommes des monastères de femmes, et à des femmes des monastères d'hommes, et une même personne en avait quelquefois plusieurs. Ces donataires, que l'on nommait charisticaires, jouissaient de tous les revenus, sans en rendre compte, et souvent négligeaient les réparations des églises et des bâtiments, l'entretien du service divin, les aumônes accoutumées, et même la subsistance des moines, qui faute du nécessaire tombaient dans le relâchement. Ils étaient les maîtres des abbés, et les obligeaient à recevoir tels moines qu'il leur plaisait, ou à loger dans le monastère des séculiers, presque en aussi grand nombre que les moines.

Alexis donc et les évêques qui s'étaient réunis à lui se plaignirent que ces charisticaires, tournant à leur profit les revenus des monastères, les réduisaient à une ruine totale et les changeaient en habitations séculières, parce que la pauvreté obligeait les moines à les abandonner. Aussi, pour remédier à ces désordres, les évêques permirent-ils aux moines de se pourvoir contre les charisticaires, pour les obliger à réparer le tort qu'ils avaient fait au monastère, ou pour lui en ôter entièrement la jouissance, ordonnant toutefois de ne s'adresser pour cela qu'au concile du patriarche, et non aux juges séculiers.

III. Dans sa deuxième constitution le patriarche Alexis défend aux charisticaires de faire passer leurs monastères à d'autres ; car il y en avait qui les vendaient comme des biens profanes. Il défend à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de posséder un monastère de l'autre sexe. Il défend aussi les aliénations des fonds dépendants des monastères, sinon par l'autorité du patriarche ou du métropolitain. Enfin les évêques qui ont reçu des monastères de la libéralité des métropolitains seront obligés de les leur rendre quand les métropoles se trouveront réduites à l'indigence par les contributions nécessaires pour les besoins de l'Etat. Cette constitution fut lue en présence de seize métropolitains et de cinq archevêques; la date est du mois de novembre, indiction onzième, la même année 1027. Elle témoigne, ainsi que la première, du zèle d'Alexis pour le maintien de la discipline ecclésiastique.

IV. Cependant un eunuque nommé Jean, qui s'était rendu tout puissant auprès du nouvel empereur (car Basile était mort), poussa son ambition jusqu'à vouloir être patriarche de Constantinople, et plusieurs métropolitains entreprirent de faire réussir son dessein. Les principaux étaient Démétrius de Cyzique, et Antoine de Nicomédie, eunuque qui avait été élevé sur ce siége sans autre mérite que d'être parent de l'empereur (1782). Le patriarche Alexis avec son clergé leur envoya un écrit qui portait : « Puisque vous prétendez que mon entrée dans ce siége n'a pas été canonique, et que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile, il faut déposer les métropolitains que j'ai ordonnés pendant onze ans et demi de pontificat, et anathématiser les trois empereurs que j'ai couronnés; alors je céderai le siége à qui le voudra. » Démétrius et les autres ayant reçu cette déclaration, furent remplis de honte et de crainte, car Alexis les avait ordonnés pour la plupart; ils gardèrent le silence, et l'eunuque Jean se désista de sa prétention.

Alexis ne laissa pas aussi que d'être persécuté par un nouvel empereur, Michel Calafate. Mais il mourut bientôt après, le 20 février 1043, ayant tenu dix-sept ans le siége de Constantinople. On trouva dans sa maison vingt-cinq centaines, c'est-à-dire deux mille cinq cents livres d'or, qu'il avait amassées, et que l'empereur fit enlever. Il eut pour successeur Michel Cérularius, c'est-à-dire de *Cirier*. Les *Constitutions* d'Alexis sont insérées dans les collections du droit grec-romain.

ALEXIS, évêque de Melfi dans le royaume de Naples, florissait en 1512. Cette même année il fit, par ordre du Pape Jules II, un discours aux Pères du concile de Latran, qui se tenait alors, et qui devaient assister à la 3e session, tenue le 3 décembre. Le sujet de son discours roulait sur la meilleure manière de tenir des conciles, et sur la nécessité de l'union : *De ratione synodorum habendarum optima, et concordiæ necessitate.*

Mais Alexis insista surtout sur l'unité de l'Eglise, non pas précisément sur l'unité visible de son gouvernement, mais sur cette « unité invisible, intime, profonde, vivante, unité d'esprit, d'âme, de vie, d'action, dont la source et le modèle est Dieu même : Dieu, Père, Fils, et Saint-Esprit : Unité trine, Trinité une, qui crée l'homme dès l'origine par une opération commune, *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance;* Unité trine, Trinité unitive, qui se manifeste de nouveau lorsque le Fils incarné régénère l'homme dans les eaux du Jourdain; Unité divine que le Christ demande pour ses dis-

(1781) Jo. Antioch., t. I, *Monum Gr.* Cotel., d. 170.

(1782) Fleury, liv. LVIII, n° 60.

Digitized by Google

ciples : *Faites, ô Père, qu'ils soient un comme nous sommes un. Aussi*, nous dit saint Luc, *le cœur de la multitude était un et l'âme était une.* Unité qui se manifeste et agit dans les conciles. Du concile de la province les affaires plus importantes sont déférées au chef suprême, qui, entouré des plus doctes et des plus experts de toute l'Eglise, et embrassant dans sa vue comme dans sa charité tout le genre humain, approuve, confirme, modifie, annule, condamne, avec une autorité qui réjouit les bons, terrifie les méchants, surmonte tous les obstacles. Ainsi Urbain II, à la tête d'un concile, transporta presque tout l'Occident en Asie, récupéra avec une gloire immense les églises d'Antioche et de Jérusalem, avec d'autres illustres cités et même des royaumes. Les pontifes suivants ont opéré des prodiges semblables pour la défense de la chrétienté contre les infidèles. Ils ont contraint des empereurs égarés et rebelles à venir demander pardon au pied du trône apostolique. Remontez plus haut : de saint Pierre à Miltiade, vous voyez trente-trois pontifes domptant l'empire romain et le reste du monde par leur vertu, leur sang, et leur martyre; leurs successeurs aprivoisant les nations les plus féroces, les Goths, les Vandales, les Lombards, et en faisant des enfants soumis de l'Eglise. Après ces merveilles, qu'on vienne nous vanter encore Zoroastre, ou Trismégiste, ou Pisistrate, ou Lycurgue, ou Solon, ou Numa, ou d'autres. »

Tel est le fond remarquable du discours de l'évêque de Melfi, mais qu'une indisposition ne lui permit pas de développer avec toute la vigueur et la clarté désirables. Il en concluait que le Pape Jules II et le concile œcuménique de Latran devaient s'armer de cette foi vive et de cet indomptable courage pour réprimer le mal et faire le bien. Ce discours, avec la lettre par laquelle Alexis informe le Pape qu'il s'est acquitté de ce dont il l'avait chargé, se trouve dans la *Collection des conciles* du P. Labbe, t. XIV, p. 122. On ne marque pas l'époque de la mort d'Alexis, évêque de Melfi.

ALFANE (Saint). *Voy.* ALPHANE (Saint).

ALFARD (Saint), martyr en Suède vers la fin du XI^e^ siècle, avec Eric. Alfard, après avoir mené longtemps une sainte vie en Norwége, fut mis à mort par ses propres amis. Eric, étranger en Suède, où son zèle l'avait conduit, eut la tête tranchée comme il prêchait l'Evangile dans les provinces les plus reculées. Alban Butler ni son traducteur Godescard ne parlent de ces deux saints martyrs. Adam, chanoine de Brême, nous apprend (1783) que leurs tombeaux y étaient visités et qu'il s'y opérait beaucoup de miracles

ALFARD, fut martyrisé en Norvége par ses propres amis. ADAM, chanoine de Brême, auteur d'une histoire ecclésiastique des églises du Nord ne nous apprend pas autre chose de ce saint.

ALFIER (Saint), fondateur et premier abbé du monastère de Cave, descendait d'une illustre famille de Salerne, dans le royaume de Naples (1784), Il se fit remarquer dès sa jeunesse par la vivacité et la pénétration de son esprit, ainsi que par l'étendue de ses connaissances. Sa réputation précoce lui attira de bonne heure la confiance des princes de Salerne. Après plusieurs missions délicates dont il s'acquitta avec succès, il fut envoyé en qualité d'ambassadeur à la cour de France.

Pendant qu'il se rendait à ce poste, il tomba dangereusement malade, et fit vœu, s'il guérissait, d'entrer en religion. Peu à près il recouvra la santé et se retira dans le monastère de Saint-Michel de Cluse, où il vit saint Odilon de Cluny, qui s'y arrêtait en passant, et qui le décida à le suivre en France. Alfier se rendit donc avec cet homme vénérable au monastère de Cluny, où il prit l'habit et où il aurait probablement fini ses jours dans la piété et la retraite, si les princes de Salerne, qui voyaient avec peine un homme de son mérite abandonner tout à fait l'Italie, ne l'eussent pressé d'y revenir pour travailler à la réforme des maisons religieuses et rappeler les moines à l'austérité de leurs règles.

Un motif aussi puissant toucha saint Alfier, qui retourna à Salerne et prit aussitôt la direction de toutes les maisons religieuses de cette ville. Mais désespérant bientôt du succès de son zèle et de ses efforts, tant le mal avait jeté de profondes racines, il se retira sur une haute montagne des Apennins, dans une petite cellule qu'il s'était fait construire au pied d'un rocher, résolu de ne vivre désormais que pour Dieu.

Cependant sa réputation de sainteté attira auprès de lui un grand nombre de disciples, qui venaient tous les jours le supplier de devenir leur guide dans la voie du salut. Parmi eux on remarquait saint Léon, qui succéda à Alfier dans le titre d'abbé de Cave, et Didier, cardinal, et enfin Pape sous le nom de Victor III. Forcé de se rendre à leurs vœux, Alfier fit construire un monastère auprès de sa cellule, les y établit en communauté, et les soumit à une règle sévère. Telle fut l'origine de la célèbre abbaye de Cave, dont la renommée se répandit bientôt dans toute l'Italie.

L'affluence des chrétiens qui se présentaient chaque jour pour se mettre sous la conduite du saint homme devint si grande, qu'il fut obligé de fonder, dans plusieurs parties de la Calabre, des établissements dépendants de celui de Cave et assujettis à la même discipline ; il envoyait pour les diriger de pieux moines qui avaient puisé dans la maison-mère l'esprit de régularité et de pénitence : Alfier avait la direction générale et l'inspection de tous ces monastères.

C'est ainsi que cet homme exemplaire, au milieu des travaux de son abbaye, livré aux pratiques de la piété, de la pénitence, de la mortification, des jeûnes et de fré-

(1783) Liv. IV, c. 16, in *Chron.*

(1784) *Acta. SS.*, 12 april.

Digitized by Google

quentes veilles, atteignit l'âge de cent-vingt ans. Saint Alfier rendit son âme à Dieu le douze avril de l'an 1050; il avait eu dès son vivant le don de prophétie et celui des miracles.

ALFRED ou ALFRID, de Malmesbury, fut nommé abbé du monastère de cette ville, puis évêque de Kirton (Cresiton) sur la recommandation de Dunstan, archevêque d'York. Il fit quelques ouvrages philosophiques, et mourut vers l'an 999.

ALFRED LE GRAND, roi d'Angleterre, naquit en 849, et fut le dernier des cinq fils d'Ethelwof, roi de Wessex. Il n'avait que cinq ans lorsque son père l'envoya à Rome, où il fut sacré roi par le Pape saint Léon IV, qui l'adopta pour son fils.

I. En 855, il fit de nouveau le pèlerinage de Rome en la compagnie de son père, qui, en revenant par la France, épousa en secondes noces la princesse Judith, fille de Charles le Chauve. Le jeune Alfred était remarquable par sa beauté, sa gaieté, son amabilité et son intelligence précoce. Cependant à l'âge de douze ans il ne savait pas encore lire, tant les études étaient tombées à cette époque. Un jour il entra avec ses frères dans l'appartement de leur belle-mère, Judith, au moment où elle lisait un ouvrage de poésie héroïque. Elle le leur montra et leur dit : — « J'en ferai présent à celui de vous qui le premier le saura par cœur. » Ces paroles excitèrent tout à coup dans le cœur d'Alfred le désir de pouvoir lire lui-même ce qu'il aimait tant à entendre réciter. Ce qui le frappa surtout, remarque son historien et son ami, l'évêque Asser, c'étaient ces belles lettres initiales que nous voyons encore aujourd'hui dans les anciens manuscrits, et ces jolis dessins aux couleurs éclatantes et demeurées encore fraîches après tant de siècles. — Veux-tu vraiment, repartit Alfred avec vivacité, le donner à celui d'entre nous qui pourra le lire le premier? — Oui, reprit la reine en souriant de joie. Avec quelle rapidité le jeune prince n'apprit-il pas à lire! Mais il manquait et de livres et de maîtres; il n'y en avait plus que dans quelques monastères éloignés, qui avaient échappé aux dévastations des Normands. Il devint de bonne heure habile dans tous les exercices du corps et à la chasse. A l'âge de dix-neuf ans il épousa Alswithe, fille d'un comte mercien, et issue par sa mère de la maison royale de Mercie (1785).

Ethelred, roi de Wessex (1786) et dernier frère d'Alfred, était aussi pieux que vaillant. En voici une preuve remarquable. Les Danois ou Normands païens ravageaient l'Angleterre depuis longtemps; ils avaient partagé leurs troupes en deux : en l'une étaient deux de leurs rois, en l'autre tous leurs ducs. Le roi Ethelred survint avec son frère Alfred, et partagea aussi son armée en deux corps; il devait avec l'un s'opposer aux rois, et Alfred avec l'autre combattre les ducs. Etant en présence, la nuit fit différer le combat. Le matin Alfred se trouva prêt, et voyant que le roi son frère ne sortait point de sa tente, il lui envoya courrier sur courrier pour l'avertir que les païens s'avançaient contre eux. A cette heure Ethelred assistait à l'office divin, et manda à son frère que jusqu'à ce qu'il fût fini il ne sortirait point. Alfred cependant chargea les ennemis, qui, avant l'avantage du lieu, poussèrent les Anglais, et ils étaient prêts à fuir; mais Ethelred, faisant le signe de la croix, s'avança lorsqu'on l'attendait le moins, et releva tellement le courage des siens, qu'il gagna la bataille, où fut tué un des rois ennemis, cinq comtes, et quantité de peuple. Cette victoire d'Ethelred fut regardée comme une récompense de sa piété (1787).

Les deux frères livrèrent encore deux batailles sanglantes aux Danois. Ethelred fut blessé mortellement dans la seconde, et mourut peu de jours après, laissant deux fils en bas âge. D'après le testament d'Ethelwolf et la volonté d'Ethelred lui-même, Alfred devait lui succédsr. Toutefois, avant de recevoir l'onction royale, Alfred voulut consulter l'assemblée générale de la nation, qui le proclama d'une voix unanime. C'est un hommage rendu au principe du droit des peuples dans le choix de leurs gouvernements. Alfred avait alors vingt-deux ans, et ceci se passait en 871. Il livra de nouveau aux Danois une bataille opiniâtre, et, s'il ne remporta pas une victoire complète, il obtint du moins pour le royaume de Wessex une paix honorable qui dura cinq ans.

II. Il paraît que ces cinq années de paix devinrent funestes au jeune roi. Ayant étudié plus de choses que n'en savaient les hommes les plus instruits de sa nation, il finit par devenir vain et présomptueux; il affichait du mépris pour les intelligences moins cultivées que la sienne; il faisait peu de cas de la prudence et de l'habileté du conseil national, dont l'avis, uni au sien, devait être la loi du pays. Il condamnait les grands d'une manière arbitraire, sans avoir plus de bienveillance pour les petits. Si l'on avait besoin de son aide, dit un historien contemporain, soit pour des nécessités personnelles, soit contre l'oppression des puissants, il dédaignait d'accueillir et d'écouter les plaintes; il ne prêtait aucun appui aux faibles et les estimait comme néant. Ses mœurs privées étaient un scandale pour son peuple : il s'étudiait à corrompre de gré ou de force les vierges et les personnes chastes (1788).

Dans cet état, ayant entendu parler des vertus et des miracles de saint Néot, il alla le trouver, se recommanda à ses prières et lui demanda sa bénédiction. Le saint le reçut avec honneur comme son roi, avec amour comme son parent, et lui donna, avec bénédidiction, différents avis salutaires, le

(1785) *Voy.* la *Vie d'Alfred le Grand*, par le comte de Stolberg.

(1786) Fleury écrit *Oüessex*.

(1787) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LIII, n° 45.

(1788) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, liv. LVIII, tom. XII, p. 402, 405.

Digitized by Google

reprenant de ses défauts, lui reprochant ses mauvaises actions, et l'engageant à se convertir, avec une affection d'autant plus hardie, qu'ils étaient plus proches parents. Le roi se retira plein de joie, et de ce jour il visitait fréquemment le saint; il profitait quelque peu de ses instructions, mais il restait encore beaucoup à faire. Saint Néot, comme un prudent médecin, y procédait par degré. Enfin un jour de fête il reprocha fortement à Alfred sa tyrannie et son orgueil; il lui parla du ciel et de l'enfer de manière à le faire trembler; lui rappela l'exemple de David, affermi sur le trône pour sa douceur et son humilité; l'exemple de Saül, rejeté pour son orgueil; puis, saisi de l'esprit prophétique, il ajouta : « Pourquoi vous glorifier dans le mal? Pourquoi mettre votre puissance dans l'iniquité? Vous êtes élevé pour le moment, mais vous ne subsisterez pas; vous serez broyé comme les épis du froment. Où est votre gloire? Elle n'est pas encore évanouie, mais elle le sera bientôt. La souveraineté dont vous vous glorifiez avec une vaine jactance, vous en serez privé dans peu. Les Barbares fondront sur ce pays et en triompheront par la permission de Dieu; vous échapperez à peine tout seul, vous serez errant et fugitif sur la terre; pauvre et nécessiteux, vous vous cacherez quelque temps, craignant que quiconque vous trouve ne vous tue. Quand vous aurez éprouvé cette infortune, prenez courage, ayez confiance, et agissez en homme; car sachez que j'ai obtenu de Dieu par mes instantes prières qu'après ce profond abaissement vous soyez rétabli dans votre puissance et votre prospérité première, si toutefois vous cessez de faire le mal et que vous le répariez par une digne satisfaction. Pour moi, le temps de la délivrance est proche; je vais entrer dans la voie de toute chaire; mais vous, croyez bien ce que je vous prédis. » — Cette prédiction de saint Néot, rapportée dans sa vie (1789), est attestée en outre par l'évêque Asser, ami et biographe du roi Alfred.

III. Ce que le saint avait prédit l'an 877, peu avant sa mort, s'accomplit dès l'année suivante. Au mois de janvier 878, les Danois, oubliant leurs engagements, revinrent en foule dans le Wessex, et surprirent une des principales forteresses. Alfred, qui avait aliéné le cœur de ses sujets, les appela vainement aux armes. Un grand nombre d'entre eux se décidèrent à abandonner leur patrie; ils se réfugièrent soit dans le pays des Galles, soit en France. D'autres cherchèrent un refuge au milieu des bois et des rochers; quelques-uns se soumirent aux Danois. Alfred se vit abandonné de tout le monde. L'histoire ne nous apprend pas en quels lieux il mit en sûreté sa femme et ses enfants. Quant à lui, il fut réduit à errer çà et là, tantôt accompagné de quelques nobles et d'une poignée de guerriers, tantôt déguisé en paysan et seul, parce que sa faible escorte l'eût rendu suspect. Enfin, marchant à l'aventure, il arriva dans une petite île entourée de marais, et entra dans la cabane d'un pauvre pâtre, où il resta caché quelque temps, pauvre lui-même et ignoré. Personne ne connaissait le lieu de sa retraite, on ne savait pas même s'il existait encore (1790).

Un jour, le pâtre étant aux champs, sa femme faisait cuire des pains ou des gâteaux pour quand il reviendrait au soir. Comme elle avait encore autre chose à faire, elle chargea le roi Alfred d'avoir soin des pains; mais il les laissa brûler. La femme lui en fit de vifs reproches, lui demandant qui il était, à quoi il pensait et ce qu'il prétendait devenir, pour négliger ainsi de soigner les pains, que pourtant il ne dédaignait pas de manger? Le roi supportait les reproches de la femme avec patience et sans répliquer; il fut dès lors plus attentif à faire cuire les pains et à les conserver; et en ces circonstances il se souvint de la recommandation de saint Néot, de prendre courage lorsqu'il se verrait le plus profondément humilié.

Peu de temps après Alfred fut reconnu par quelques-uns de ses guerriers fugitifs, qui cherchaient, comme lui, une retraite. Ils se rassemblèrent autour de lui, ils se retranchèrent dans la petite île, qui fut appelée l'île des Nobles, et ils commencèrent à faire quelques excursions aux dépens des Danois. La reine, son épouse, vint le rejoindre dans cet asile. Les guerriers saxons réfugiés auprès d'Alfred sortaient de la retraite commune à tour de rôle, et le roi lui-même comme les autres. Par une journée d'hiver, il arriva que tous étaient allés en expédition, et que lui seul était resté dans l'île avec sa femme. Il était occupé à lire, quand un pauvre frappa à la porte, demandant l'aumône. Le roi s'adressa à la reine pour savoir ce qu'ils avaient à lui donner; elle répondit qu'il ne leur restait qu'un seul pain. « Dieu soit béni, dit le roi, donnez-en la moitié à ce pauvre. Celui qui a nourri cinq mille hommes de cinq pains peut bien faire que l'autre moitié nous suffise. » Ayant ainsi contenté le pauvre, il reprit sa lecture et ensuite s'endormit.

Pendant le sommeil saint Culbert, évêque de Lindisfarne, lui apparut et lui dit : « Dieu m'a envoyé vous dire qu'il est enfin touché des peines que souffrent les Anglais depuis si longtemps. L'aumône même que vous venez de faire lui a été si agréable, qu'il a resolu de vous rétablir maintenant dans votre royaume. Et pour signe de la vérité de ma prédiction, ceux que vous avez envoyés à la pêche, nonobstant la saison contraire, apporteront une telle quantité de vivres, que vous en serez surpris. » Le roi, s'étant éveillé, appela la reine et lui raconta son songe. Elle lui dit que, s'étant endormie en même temps, elle en avait eu un tout sem-

(1789) *Voy.* Godescard, *Vies des Saints*, 28 octobre.

(1790) M. l'abbé Rohrbacher, ubi supra, p. 405.

Digitized by Google

blable. Alors les serviteurs arrivèrent avec un si grand nombre de poissons, qu'il y avait de quoi nourrir une armée.

IV. Alfred apprit peu de temps après qu'Hubba, un des chefs danois qui avaient tué le roi saint Edmond, avait été tué lui-même, et que l'on avait pris le corbeau, étendard magique auquel les païens avaient grande confiance. Il rassembla ses troupes dispersées, surprit les Danois, les défit, assiégea le reste, qui s'étaient enfermés dans un château, et les obligea à se rendre aux conditions qu'il voulut; savoir : que leur roi Guthrum se ferait baptiser, que ceux qui voudraient l'imiter demeureraient dans le pays et qu'on leur donnerait des terres à habiter; que les autres en sortiraient aussitôt. Les Danois acceptèrent ce parti. Guthrum reçut le baptême, Alfred fut son parrain, et le nomma Edelstan, ou Adelstan, nom de quelques rois anglais. Il le traita magnifiquement pendant douze jours, avec les autres nouveaux baptisés, et les renvoya avec de grands présents; c'était en 879.

Il donna à Guthrum et aux Danois convertis les deux royaumes d'Estangle et de Northumbre, qui étaient presque déserts et les plus exposés aux incursions des païens; et il fit des lois conjointement avec Guthrum pour contenir ces nouveaux chrétiens. On y emploie les peines temporelles pour soutenir l'autorité des évêques; mais ces peines ne sont que pécuniaires, suivant le génie des lois barbares. On défend donc la rechute dans l'idôlatrie, les incestes, leurs sortiléges; on ordonne le payement des dîmes, l'observation des dimanches et des fêtes, et des jeûnes. Les clers sont compris dans ces lois aussi bien que les laïques, sans préjudice toutefois des peines canoniques : si un prêtre combat ou commet un parjure, un larcin, un crime d'impureté; s'il dénonce à faux un jour de fête ou de jeûne; s'il manque d'aller chercher le saint-chrême, ou à donner le baptême en cas de nécessité.

V. Le roi Alfred donna aussi les lois aux Anglais soumis à son obéissance; et il est regardé comme le principal legislateur de la nation. Il en reste un recueil, où il dit qu'il a suivi ce qu'il a trouvé de meilleur dans les lois de ses prédécesseurs Ina, roi de Wessex, Ossa, roi des Merciens, et Ethelbert, premier roi chrétien. Ce recueil commence par le Décalogue, avec un extrait des lois mosaïques et le décret du premier concile tenu par les Apôtres à Jérusalem. Entre ces lois, celles qui regardent la religion sont les suivantes : le parjure est puni par quarante jours de prison, pour accomplir la pénitence imposée par l'évêque. Il y a droit d'asile et de franchise dans les églises. Le larcin fait dans l'église ou le dimanche est puni plus sévèrement. On pourvoit à la sûreté des religieuses contre l'insolence des hommes; ce qui fait juger qu'elles n'étaient pas enfermées. Défense de tirer l'épée devant un évêque. Le dépôt fait à un moine sans la permission de l'abbé est nul, et la perte tombe sur le déposant. On marque les fêtes observées en Angleterre; entre lesquelles on compte huit jours du mois d'août avant la Notre-Dame, douze jours à Noël et quinze à Pâques. Les mercredis des quatre-temps il était libre aux esclaves de travailler toute la journée pour ceux qui leur ont fait du bien ou de qui ils en espèrent (1791).

Les historiens et les politiques admirent l'organisation donnée par Alfred le Grand à son royaume, sans se douter, dit M. l'abbé Rohrbacher (1792), où il en a pris le modèle. Alfred le prit, ajoute-t-il, dans l'organisation du peuple de Dieu, et cet historien montre l'analogie qu'il y a sous ce rapport entre l'organisation des Hébreux et celle qu'Alfred donna à sa nation. M. Rohrbacher montre ensuite que ce prince, non content d'avoir organisé civilement et militairement ses sujets sur le modèle du peuple de Dieu, leur dressa encore une législation puisée à la même source. Le peu que nous venons de rapporter de ses lois en fait assez voir, en effet l'origine. Mais il nous semble que tout n'y est pas si digne d'admiration que paraît le croire l'historien que nous mentionnons. Sans doute il est beau qu'Alfred ait puisé dans le Décalogue; il ne pouvait mieux faire, et c'était aller prendre à la source d'où découle tout ce qu'il y a de bon, de grand pour l'humanité. Mais fallait-il prendre des inspirations dans toute la législation mosaïque, cette législation faite pour un peuple au cœur dur et grossier? Fallait-il, tout en sachant que Jésus-Christ *n'était pas venu détruire la Loi ou les Prophètes, mais l'accomplir* (1793), ne pas faire attention que ce divin législateur et Rédempteur était venu l'accomplir en toute charité, et qu'il avait mérité aux hommes la grâce d'observer la Loi en leur donnant l'amour, la dilection, sans laquelle on ne peut en aucune sorte l'accomplir, puisque la charité est elle-même, selon saint Paul, l'accomplissement de la loi : *Plenitudo legis est dilectio* (1794)? Or il est incontestable que l'on trouve dans la législation d'Alfred encore trop de traces de l'esprit judaïque, et pas assez de l'esprit nouveau, de l'esprit chrétien, pour qu'on puisse la louer sans restriction. Au surplus, combien d'autres législations sont malheureusement dans ce cas; combien sont encore imprégnées de l'esprit païen et barbare, malgré le rayonnement divin du christianisme sur toute la terre, malgré la promulgation de l'Evangile, depuis tant de siècles! Assurément, et grâces en soient rendues à Dieu, l'influence de ce code divin s'est fait sentir d'une manière puissante et l'on en voit des traces

(1791) Labbe, tom. IX, p. 379-389.
(1792) *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, id. ibid., p. 406-408.
(1793) *Matth.* v, 17.
(1794) *Rom.* xiii, 10.

Digitized by Google

éclatantes dans toutes les législations des peuples que la lumière du Christ a éclairés; mais, reconnaissons-le aussi, il reste beaucoup à faire à cet égard; il faut que l'esprit de l'ancien monde asservi disparaisse tout à fait, pour faire place à l'esprit qui a soufflé sur le monde racheté et réhabilité par le Verbe; cette réhabilitation complète se réalisera, n'en doutons pas. En douter! ce serait oublier qu'*un seul iota ou un seul point de la loi ne doit point passer sans avoir reçu son accomplissement* (1795); ce serait outrager Dieu, méconnaître les conséquences de la Rédemption, et vouloir réduire l'Evangile à l'état de lettre morte! Toute l'histoire de l'Eglise proteste contre une semblable doctrine; l'action que le christianisme a exercée jusqu'ici sur les sociétés répond de l'action qu'il achèvera d'y exercer dans les âges futurs, et déjà ne voyons-nous pas avec une joie indicible que l'humanité marche à grands pas vers l'accomplissement entier de la Loi par la dilection : *Plenitudo legis est dilectio...*

VI. Non content d'avoir délivré l'Angleterre des incursions des barbares par sa valeur et par une bonne marine; non content d'avoir assuré la tranquillité intérieure par une bonne administration et par des lois qui, bien qu'encore imparfaites, étaient néanmoins précieuses pour le temps et marquaient un pas immense vers l'esprit chrétien; non content de toutes ces choses, Alfred le Grand voulut encore rétablir dans son royaume les bonnes études.

Deux siècles auparavant, grâces aux soins de l'archevêque Théodore de Cantorbéry et de tant d'autres grands hommes de cette époque, l'Angleterre se montrait la première des nations pour l'étude des sciences, des lettres et des arts; mais elle était retombée dans la barbarie de l'ignorance par les dévastations sans cesse renouvelées des Danois. Tous les monastères avaient péri. Les religieux, les seuls hommes qui à cette époque s'occupassent de conserver et d'accroître le précieux dépôt des siences, avaient été massacrés. Ces collections de livres, tirées à grands frais d'Italie et devenues peu à peu d'immenses bibliothèques, avaient été livrées aux flammes.

Pour réparer tant de désastres, Alfred envoya des ambassadeurs en France, et en fit venir deux moines, Grimbald et Jean, tous deux prêtres et tous deux célèbres par leur savoir et leur vertu. Saint Grimbald avait été mis, dès l'âge de sept ans, dans le monastère de Saint-Bertin, sous l'abbé Hugues, fils de Charlemagne. Il y fut prévôt et refusa le titre d'abbé, que Baudouin, comte de Flandre, voulait lui donner pour se rendre maître de la nomination de cette abbaye et empêcher l'élection. Grimbald sollicita le roi de France, au nom de toute la communauté, de leur donner pour abbé Foulque, archevêque de Reims, protestant qu'ils abandonneraient le monastère plutôt que de demeurer sous la puissance d'un laïque. Ils obtinrent ce qu'ils désiraient; et ce fut l'archevêque Foulque qui à la prière du roi Alfred envoya Grimbald en Angleterre. C'était un homme vénérable, chantre excellent, et très-bien instruit de l'Ecriture sainte et de toute la science ecclésiastique. Jean était né en Saxe, mais il avait été élevé en France, et, comme l'on croit, au monastère de Corbie. Il avait l'esprit très-vif, et était fort instruit des bonnes lettres et de plusieurs arts.

Ils vinrent en Angleterre vers l'an 884, accompagnés de quelques autres savants. Le roi Alfred profita beaucoup de leurs instructions, et leur donna de grands biens et de grands honneurs. Il appela aussi auprès de lui Asser, moine de Menève ou Saint-Davis, à l'extrémité du pays de Galles. Cette église, alors métropolitaine, était servie par des moines, et Asser était parent de l'archevêque. Il ne consentit à demeurer auprès du roi Alfred qu'à condition de retourner à son église de temps en temps, et y passer une partie de l'année; et il ne s'en absentait qu'avec la permission de sa communauté, pour s'attirer la protection d'Alfred contre les violences d'Hemeid, leur propre roi, car ces Gaulois ou Gallois, reste des anciens Bretons, étaient encore très-barbares. Asser faisait auprès du roi Alfred la fonction de lecteur, lui lisait les bons auteurs, et en conférait avec lui. Le roi lui donna les monastères d'Amgresbury et de Banuville, et enfin le fit évêque de Schirburn. Il appela aussi auprès de lui, en 886, Plegmond, de la nation des Merciens, qui avait vécu ermite plusieurs années dans l'île de Chester. Alfred le fit archevêque de Cantorbéry en 890. Le prédécesseur de Plegmond avait été Edéred, à qui, l'an 877, le Pape Jean VIII répondit une lettre toute paternelle pour le féliciter de son filial dévouement au Saint-Siége et pour l'encourager à souffrir avec patience les maux de cette vie. Il lui mande qu'il a écrit au roi de le seconder avec zèle dans tout ce qui est du bien de l'Eglise, à l'exemple des rois, ses prédécesseurs (1796).

VII. Ce fut par le secours de ces pieux et savants hommes que le roi Alfred releva les études, tellement tombées en Angleterre, qu'à peine y trouvait-on quelqu'un qui entendit le latin. Il restait toutefois une école célèbre à Oxford, dont les maîtres prétendaient que leur méthode venait de saint Gildas, de Melquin, et d'autres, remontant jusques à saint Germain d'Auxerre. En 886, il se forma à Oxford une grande division entre Grimbald d'un côté, avec ceux qu'il avait amenés, et ces vieux docteurs de l'autre, qui ne voulaient point recevoir la méthode et les règles des nouveaux venus. Il y avait trois ans qu'ils avaient peine à les souffrir; mais alors ils en vinrent à une rupture ouverte. Pour y remédier, le roi Alfred vint lui-même à Oxford, écouta les uns et les autres avec une extrême patience, leur donna des avis salutaires, et ne partit point

(1795) *Matth.* v, 18.

(1796) Epist. 65.

Digitized by Google

qu'il ne les eût réconciliés. Toutefois Grimbald, indigné de ces oppositions, se retira aussitôt à Winchester, dans un monastère que le roi venait d'y fonder. Il en fut abbé, et mourut l'an 903, le 8 juillet, jour auquel il est honoré comme saint (1797).

Jean fut abbé d'Athelney, monastère nouveau fondé par le roi Alfred dans l'île qui lui avait servi de refuge pendant que les Danois étaient maîtres de l'Angleterre. La discipline monastique était entièrement déchue, tant par les fréquentes irruptions de ces barbares que par la négligence des Anglais, qui, vivant dans l'abondance de toutes sortes de biens, méprisaient cette vie pauvre et laborieuse. De sorte que personne d'entre les nobles n'embrassait volontairement la vie monastique; et, quoiqu'il restât encore grand nombre de monastères dans le pays, ils n'étaient remplis que d'enfants, que l'on y mettait avant l'âge de raison; et l'on ne pratiquait nulle part l'observance de la règle. C'est ce qui obligea le roi Alfred de mettre dans son nouveau monastère d'Athelney de jeunes étrangers de différentes nations, particulièrement des Français.

Après que l'abbé Jean l'eut gouverné quelques années, un prêtre et un diacre Gaulois de nation, qui étaient de la communauté, conçurent une si grande haine contre lui, qu'ils résolurent sa perte. Ils gagnèrent par argent deux serfs, à qui ils donnèrent ordre de se cacher de nuit dans l'église, et, quand il viendrait y prier seul, tandis que les autres dormaient, de le tuer et de traîner son corps devant la porte d'une femme prostituée, pour faire croire qu'il avait été tué dans le crime. Les deux meurtriers, bien instruits et bien armés, furent enfermés dans l'église. A minuit l'abbé Jean vint à son ordinaire pour prier secrètement; et, quand il se fut mis à genoux devant l'autel, ils fondirent sur lui l'épée à la main. Mais il ne se troubla point; et, comme il avait autrefois porté les armes, sitôt qu'il les entendit, il marcha contre eux, et, se défendant, il cria de toute sa force que c'étaient des démons, comme il le pensait en effet, ne croyant pas qu'il y eût des hommes assez hardis pour faire une telle violence. Les moines s'éveillèrent au bruit, et accoururent effrayés à ce nom de démons. Mais les meurtriers s'échappèrent après avoir mortellement blessé l'abbé, et se cachèrent dans le marais dont le monastère était environné. Les moines enlevèrent l'abbé demi-mort, et le portèrent dans la maison, très-affligés; et les auteurs du crime étaient ceux qui témoignaient le plus de douleur et d'affection. Toutefois ils furent découverts, aussi bien que ceux qui l'avaient exécuté, et tous mis à mort par divers supplices. Telle fut la fin de l'abbé Jean.

VIII. Le roi Alfred ne se contenta pas de protéger les gens de lettres et de favoriser les études, il s'y appliqua lui-même et travailla à l'instruction de ses sujets. Il prit soin de recueillir les anciens vers saxons qui contenaient l'histoire de la nation, et composa lui même des cantiques propres à former les mœurs. En faveur de ceux qui n'entendaient pas le latin, et qui étaient en si grand nombre, il traduisit, avec le secours des hommes doctes, les livres qu'il crut les plus utiles, entre autres le *Pastoral* de saint Grégoire, l'*Histoire* de Paul Orose, celle de Bède, et la *Consolation de la Philosophie* de Boèce. Il en parle ainsi dans la préface du *Pastoral*, adressée à son ami Werlfsig, évêque de Londres:

« Souvent j'ai pensé combien autrefois, tant dans le clergé que dans le siècle, la nation anglaise a eu de grands hommes, si curieux de s'instruire et d'instruire les autres, que les étrangers venaient chez nous apprendre les sciences; au lieu que de notre temps il se trouvait très-peu d'Anglais en deçà de l'Humbre qui entendissent leurs prières les plus communes, ou qui pussent traduire quelque écrit du latin en anglais. Je ne me souviens pas d'en avoir vu un seul au midi de la Tamise, quand je commençai à régner. Grâces à Dieu, il y a maintenant des gens en place capables d'enseigner. C'est pourquoi je vous exhorte à n'être pas moins libéral de la science que Dieu vous a donnée, que vous l'êtes des biens temporels. Songez quelle punition nous devons attendre si nous n'aimons la sagesse et ne la laissons aux autres. Nous aimons à porter le nom de chrétiens, mais peu en remplissent les devoirs. Je pense encore combien avant ces derniers ravages j'ai vu par toute l'Angleterre d'églises bien fournies d'ornements et de livres; mais les ecclésiastiques n'en tiraient guère d'utilité, parce qu'ils ne les entendaient pas; et nos ancêtres ne s'étaient pas avisés de les traduire en langue vulgaire, parce qu'ils ne s'imaginaient pas que jamais on tombât dans une telle négligence.

« J'estime donc très à propos que nous traduisions en notre langue les livres dont nous croirons que l'intelligence est plus nécessaire à tout le monde, et que nous fassions en sorte que toute la jeunesse anglaise, *principalement ceux qui sont nés libres et ont de quoi subsister* (1798) apprennent à lire avant

(1797) *Acta SS.*, 8 julii.

(1798) Cette assertion du roi Alfred justifie encore ce que nous venons de dire plus haut (n° V), à savoir que sa législation est encore plus empreinte de l'esprit ancien que de l'esprit nouveau, que N. S. Jésus-Christ a fait triompher dans le monde. En effet, est-ce se montrer pénétré de l'idée chrétienne que de faire ces catégories, que nous voyons ici, au sujet de l'instruction à donner *principalement à ceux qui sont nés libres et qui ont de quoi subsister?* C'est là évidemment une pensée de l'esprit païen que les hommes, même les plus religieux, subissent toujours plus ou moins et comme à leur insu. Quand Dieu a appelé *tous* les hommes à la *connaissance de la vérité* (*Coloss.* III, 10); quand ils doivent *tous* le connaître, l'aimer et le servir, c'est-à-dire participer à tous les bienfaits de l'instruction qui peut conduire à cette connaissance et à l'appréciation des œuvres divines, qui publient la gloire du Créateur (*Ps.* XVIII) et qui nous en donnent la connaissance la plus excellente; quand enfin il n'y a, sous l'empire du christianisme, ni gentil, ni juif, ni circoncis, ni in-

Digitized by Google

toute autre instruction pour profiter de ce qui est écrit en anglais. Ensuite on enseignera le latin à ceux que l'on voudra pousser plus loin dans les études. C'est dans cette vue qu'au milieu de toutes les affaires de ce royaume, j'ai entrepris de traduire en anglais le *Pastoral*, rendant quelquefois les mots, quelquefois le sens, selon que je l'aurais appris de mon archevêque Plegmond; d'Asser, mon évêque; de Grimbal et de Jean, mes chapelains. J'en ai envoyé un exemplaire en chaque siége épiscopal du royaume avec une écritoire de cinquante marcs. Et je défends au nom de Dieu que personne n'ôte l'écritoire d'avec le livre, ni le livre de l'église, parce que nous ne savons pas combien de temps il y aura des évêques aussi instruits qu'il y en a maintenant partout. C'est pourquoi je veux que ces livres demeurent toujours à leur place; si ce n'est que l'évêque veuille les avoir, ou les prêter à quelqu'un pour les transcrire. »

IX. Alfred fit tenir un grand nombre de conciles, si l'on peut les appeler ainsi (1799) les assemblées générales de la nation qu'il ordonna de faire au moins deux fois par an, qui n'étaient composées que des évêques et des seigneurs, et où les évêques avaient toujours la principale autorité. Ce fut, dit-on, l'origine du parlement d'Angleterre. On remarque entre autres un concile tenu, en 886, à Londres, ville que ce roi avait repeuplée, après avoir été longtemps déserte, et qui commença dès lors à devenir la capitale de l'Angleterre. Il envoyait à Rome, de temps en temps, des aumônes, comme en 887, et les trois années suivantes.

Il partageait en deux tous ses revenus, et en employait en œuvres pies une moitié, qu'il subdivisait en quatre parties : la première pour toutes sortes de pauvres, la seconde pour l'entretien des deux monastères qu'il avait fondés, Altheney pour des hommes, et Schafbury pour des femmes, dont la première abbesse fut sa fille Athelgheve. La troisième partie de cette subdivision était pour les écoles qu'il avait établies, et la quatrième pour tous les monastères, non-seulement d'Angleterre, mais de deçà la mer. Il partageait aussi son temps en deux, donnant la moitié de la journée aux exercices de religion, et l'autre aux affaires et aux besoins du corps. Il entendait tous les jours la sainte messe, et, à l'exemple des religieux, il observait certaines heures fixes du jour et de la nuit, où il récitait des prières et des psaumes, et où il se rendait secrètement à l'église.

Alfred donnait aussi beaucoup de temps à la lecture et à la méditation; et pour cet effet il portait toujours sur lui le Psautier et les Heures, et un cahier de papier blanc, où il écrivait tous les jours les sentences de l'Ecriture dont il était le plus touché; puis, les ayant recueillies, il en fit un manuel, qu'il relisait continuellement avec un plaisir toujours nouveau. Un jour que son ami l'évêque Asser lui citait un passage d'un livre qui lui avait singulièrement plu, il tira son petit livre et pria Asser d'y écrire ce passage; mais comme il n'y restait plus de feuilles blanches, il suivit le conseil d'Asser, et en fit ajouter de nouvelles. Le roi y écrivit quelques traductions de courtes maximes latines, ce qui lui inspira le goût de traduire le latin en saxon. Ceci se passait en 887. On voyait entre autres, dans ce manuel, l'éloge des talents poétiques de saint Aldhelm, qu'il préférait à tous les autres poëtes saxons (1800).

Afin de mesurer son temps, et comme nos horloges n'étaient point encore en usage, Alfred fit faire six cierges d'un certain poids, qui duraient chacun quatre heures, et ses chapelains l'avertissaient tour à tour quand il y en avait un de brûlé. Pour les garantir du vent, il les mit dans des lanternes de corne qu'il inventa (1801); car, quoiqu'elles fussent en usage ailleurs plusieurs siècles avant Jésus-Christ (1802), on ne les connaissait pas encore en Angleterre, où l'usage du verre s'était perdu comme bien d'autres pendant les malheurs de la guerre, et où saint Benoît Biscop l'avait introduit plus de deux cents ans auparavant.

X. On a vu (n° VIII) de quelle sollicitude Alfred était animé pour l'instruction de la jeunesse. On a vu aussi (n° IX) qu'il consacrait aux écoles qu'il avait fondées une partie de ses revenus. Entre ces diverses écoles, il y en avait une spécialement destinée aux jeunes gens qui voulaient étudier plus à fond les sciences et les belles-lettres. Dans cette école dont il s'était réservé la surveillance, étaient indistinctement élevés presque tous les fils de nobles, un grand nombre d'enfants de la bourgeoisie et même les princes, ses fils. Pendant qu'on leur apprenait à lire les auteurs latins et à écrire en latin, on ne négligeait pas leur langue maternelle, dans laquelle on leur faisait apprendre par cœur des psaumes, ainsi que les passages les plus remarquables des poëtes saxons. Il est vraisemblable qu'il y avait aussi dans cette école des orphelins. Un jour, en effet, qu'Alfred était à la chasse dans une forêt, il entendit partir d'un arbre les vagissements d'un enfant nouveau-né. Il ordonna à ses

circoncis, ni barbare, ni scythe, ni esclave, ni libre, mais que *Jésus-Christ est tout en tous* (*Coloss.* III, 11), il n'est pas permis, sans méconnaître l'esprit de la doctrine de vie, de dénier à qui que ce soit le droit et le devoir qu'ont tous les hommes de développer les facultés qu'ils ont reçues de leur Créateur.

(1799) Fleury, liv. LIV, n° 10, et après M. l'abbé Rohrbacher, liv. LVIII, tom. XII, p. 415, n'hésitent pas à ranger ces assemblées parmi les conciles. Mais comme on y traitait aussi des affaires politiques et civiles, ne mériteraient-elles pas plutôt le nom de *plaids*, ainsi qu'on appelait ces assemblées mixtes si fréquentes sous Charlemagne et dont nous avons parlé ailleurs? notre *Voy. Manuel de l'Histoire des Conciles, ou Traité théologique, critique, analytique et chronologique des conciles et des synodes*, etc., in-8°, 1846, part. II, chap. 2, p. 98, 99.

(1800) Stolberg, *Vie d'Alfred le Grand*.

(1801) Hume, *Hist. d'Angleterre*, tom. I, p. 214.

(1802) Plaut., *Amph. Act.* 1, *Vers.* 185.

Digitized by Google

gens de chercher, et ils découvrirent dans un nid d'aigles un bel enfant vêtu de pourpre et ayant aux bras des bracelets d'or. On présume que c'était l'enfant d'un Danois, car il en errait un grand nombre çà et là en Angleterre, et c'était la coutume de ce peuple d'exposer les enfants nouveau-nés dont les parents ne voulaient pas se charger. Alfred le fit baptiser, lui fit donner une bonne éducation et le nomma Nestingam, nom qui signifie *trouvé au nid*.

Outre les savants et les artistes qu'Alfred appela en Angleterre du pays de Galles, de France, d'Allemagne, de Frise et de Bretagne, il en vint d'autres des mêmes contrées, d'Ecosse et même de chez les païens, attirés par la douceur et la sagesse de son gouvernement. Il leur accorda indistinctement à tous la même bienveillance et la même protection qu'à ses saxons. Le Pape Marin, successeur de Jean VIII, affranchit, en considération d'Alfred, l'école saxonne, fondée à Rome, de tout impôt, et entre autres présents lui envoya un morceau de la vraie croix. Abel, patriarche de Jérusalem, lui adressa des lettres qu'Asser rapporte avoir lues, et lui offrit des présents. Enfin, par suite d'un vœu, Alfred envoya dans l'Inde une ambassade, à la tête de laquelle il plaça l'évêque Sighelm, successeur d'Asser dans l'évêché de Schirburn. Cette ambassade était chargée de distribuer des présents en son nom et de prier le Seigneur sur le tombeau de l'apôtre saint Thomas. Une merveille plus étonnante, peut-être, qu'opéra le spectacle des vertus d'Alfred en Angleterre même, ce fut de dissiper la haine implacable qui durait depuis quatre cents ans entre les anciens Bretons et les Anglais. Alfred par ses seules vertus acquit la confiance des Bretons sans l'avoir recherchée. La plupart de leurs rois du pays de Galles se mirent sous sa protection et combattirent dans les rangs de son armée dans la dernière guerre contre les Danois.

XI. Indépendamment des ouvrages qu'Alfred fit, ou plutôt qu'il traduisit (*Voy.* n° VIII), il en donna encore trois autres sur la fin de sa vie, savoir : les *Dialogues* de saint Grégoire, l'*Histoire* de Bède, et les *Psaumes* de David, ce roi dont il imita le repentir et la pénitence. Il avait traduit près de la moitié des chants sacrés du Prophète royal lorsqu'il mourut (1803).

Ce fut le mercredi 28 octobre 901 que cette mort arriva. Alfred avait vécu cinquante-deux ans et régné vingt-neuf. Edouard, son fils aîné, connu sous le nom d'Edouard le Vieux, lui succéda, et Asser, son ami, écrivit sa vie. Ce prince n'a guère rencontré parmi tous les historiens que des admirateurs de ses vertus et de sa politique. Il n'est pas jusqu'à l'*Encyclopédie* (1804) qui ne se soit vue obligée de faire son éloge, un peu au détriment, il est vrai, de Charlemagne ; mais son jugement ne mérite pas moins, sous beaucoup de rapports, d'être cité :

« Alfred, ainsi que Charlemagne, forma la constitution de son pays, augmenta et perfectionna la législation, l'art militaire, la marine ; porta dans toutes les parties de l'administration l'ordre, la lumière et la vie, protégea et cultiva les sciences. Il est reconnu pour le fondateur de l'université d'Oxford, peut-être à plus juste titre que Charlemagne n'est réputé l'être des universités de Paris et de Pavie. Il fut l'homme le plus éloquent, le plus sage et le plus savant de son royaume ; il en fut le meilleur poëte, et il faut lui tenir compte de ce mérite, puisqu'il n'en fut pas moins un grand roi. Il fut même inventeur de quelques arts plus nécessaires. Ce fut lui qui apprit à ses concitoyens l'art de bâtir en brique ; avant lui on ne bâtissait qu'en bois, ce qui rendait les incendies fréquents et désastreux. Une seule invention utile devrait illustrer plus que cent batailles. Alfred d'ailleurs est plus intéressant que Charlemagne en ce qu'il connut le malheur et qu'il en profita ; qu'ennemi des conquêtes et de la manie des grands empires, il consacra tous ses talents au bonheur de ses sujets, et que, presque toujours armé, il ne le fut jamais que pour leur défense. Si, à l'exemple de Charlemagne, il convertit ses ennemis, ce fut sans les baptiser comme lui dans le sang ; son gouvernement eut quelque chose de moins fastueux et de plus paternel que celui du monarque français. Alfred fut tel enfin, que l'histoire, qui juge les rois, n'a trouvé aucun reproche à lui faire. »

ALFRIC. *Voy.* ALFRED, de Malmesbury.

ALFRID, fils du roi des Northumbres Osui ou Oswald, au VIII^e^ siècle. *Voy.* l'article VILFRID (Saint), évêque d'York.

ALGASIE, dame gauloise qui écrivit à saint Jérôme, par un nommé Apodémius, pour lui demander l'explication de diverses passages des Evangiles et des Epîtres de saint Paul. Elle le fit avec une autre dame nommée Hédibie. Les questions qu'elles proposent sont curieuses, et font connaître qu'elles étaient habiles dans la science des saintes Ecritures. L'étude des Livres saints, dit un auteur (1805), n'est point dangereuse pour des dames chrétiennes, quand elles ont pour maîtres des Jérômes ; mais il est à craindre qu'elles ne trouvent des Ruffins, qui les attachent au parti de l'erreur. Saint Jérôme répondit à ces dames par deux Epîtres séparées. Il dit à Algasie qu'elle a le saint prêtre Aléthius, qui peut de vive voix lui expliquer ces difficultés. On croit que c'est celui qui fut évêque de Cahors (*Voy.* son article), et que saint Paulin compte au nombre des plus illustres évêques. Toujours est-il que cet évêque vivait du temps de saint Jérôme. *Voy.* l'article HÉDIBIE.

ALGER (de Liége), écrivain aussi pieux

(1803) Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. LIV, n° 38. D. Cellier, tom. XIX, p. 535, cite un plus grand nombre d'ouvrages de ce prince.

(1804) *Ency. Méth.* Partie de l'*Histoire*, 5 vol. in-4°, 1789-1791, tom. I, p. 272, 273.

(1805) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. III.

Digitized by Google

que savant, naquit à Liége et florissait au XII^e^ siècle.

I. Dès sa jeunesse il se donna tout entier à l'étude, sous les grands hommes dont la science et les mœurs ornèrent alors l'église de Liége. Il servit d'abord à Saint-Barthélemy en qualité de diacre et de chef des écoles. De là l'évêque Otbert le fit passer à la cathédrale, où il servit pendant environ vingt ans sous cet évêque et sous Frédéric, qui lui succéda l'an 1118. Durant tout ce temps il écrivit pour les affaires ecclésiastiques plusieurs lettres que l'on conservait avec grand soin; mais elles ne sont pas venues jusqu'à nous, non plus qu'un livre de poésies et le traité historique qu'il avait fait des antiquités de l'église de Liége.

II. Il nous reste cependant d'autres écrits d'Alger. Le premier est un petit traité sur *la Grâce et le libre arbitre*. En voici un court résumé :

« Adam avant son péché était tellement libre, qu'il ne pouvait être contraint ni pour le bien ni pour le mal. Il ne pouvait tomber de lui-même dans le péché, et ne pouvait se soutenir dans l'état où il avait été créé que Dieu ne l'aidât de sa grâce. Se fiant trop à ses propres forces, il consentit librement aux mauvais conseils du démon. Par sa chute, tous ses descendants en devinrent les esclaves, et ils l'ont été jusqu'à ce que le Seigneur nous eût rétablis dans notre premier degré de liberté. La prédestination des bons à la vie éternelle et la prescience des méchants à la peine éternelle, ne nuit en rien à notre libre arbitre. Il a prévu que par son secours nous serions vertueux, ou que de nous-mêmes nous serions méchants. Quel inconvénient y a-t-il que, selon les divers mérites qu'il a prévus, il ait préordonné les uns à la gloire, les autres aux supplices? Sa prévision éternelle n'impose aucune nécessité aux bons ni aux mauvais. Aussi l'on ne peut douter que nous ne puissions par nos mérites et par nos prières obtenir une place parmi les prédestinés, parce que Dieu, en prédestinant les bons, les prédestine de telle sorte, qu'ils obtiennent eux-mêmes par leurs mérites et leurs prières cette prédestination. Mais remarquons encore bien que notre libre arbitre soit exempt de contrainte extérieure, il peut bien de lui-même vouloir le mal, mais non pas le bien sans l'inspiration de la grâce (1806). » Dans cet opuscule Alger ne procède que par voie de raisonnement, sans alléguer directement aucune autorité ni des Pères ni de l'Ecriture.

III. Il fit un livre plus considérable, intitulé : *De la miséricorde et de la justice*. Cet ouvrage est divisé en trois parties, dont la première traite de la miséricorde prescrite par les canons envers les pécheurs. Alger examine de quelle manière on doit en user, et jusqu'à quel temps. La seconde traite de la justice; l'auteur y fait voir comment et en quel ordre elle doit se rendre dans l'Eglise pour le maintien de la discipline. Il est question dans la troisième des diverses hérésies, en quoi leur doctrine diffère de celle de l'Eglise catholique, et en quoi elles sont différentes entre elles. Dans cet ouvrage Alger n'avance rien qu'il ne le prouve par l'autorité des Papes, des Pères et des conciles. Les différentes erreurs que l'on répandait de son temps et les schismes dont l'Eglise était affligée alors l'engagèrent à composer cet écrit, afin que les fidèles ayant sous les yeux les règles de l'Eglise, les bons s'affermissent dans la vérité, et les méchants ne pussent se refuser à l'autorité évidente des canons. Dans les deux premières parties il cite quelques fausses décrétales; il n'en cite que d'authentiques dans la troisième, où il donne la différence de l'hérésie d'avec le schisme. L'hérésie est un dogme contraire à la foi catholique, le schisme une séparation d'avec l'Eglise catholique. Les sacrements conférés par les schismatiques sont valides, mais inutiles à ceux qui sont dans le schisme; s'il reviennent à l'Eglise, on ne réitère en eux ni le baptême ni l'ordination, on se contente de leur imposer les mains; on les impose aussi à ceux qui, ayant été baptisés par les hérétiques, embrassent la foi catholique, pourvu que le baptême leur ait été conféré au nom des trois personnes de la sainte Trinité.

IV. Alger s'élève fortement contre la simonie. Il établit avec le Pape saint Gélase et par ses paroles mêmes que la puissance séculière ne doit pas juger des choses divines; que, quoiqu'il y ait deux puissances principales, la royauté et le sacerdoce, cependant, comme les prêtres doivent être soumis aux rois dans les choses terrestres, les rois doivent être encore plus soumis aux prêtres dans les choses divines; que le Siége apostolique est le chef de tous les prêtres et de toutes les églises; que la puissance d'une cité royale ne peut rien changer à la prérogative de la dignité ecclésiastique; que de toutes les églises on peut appeler au Siége apostolique, mais que de lui on ne peut appeler nulle part ni revenir sur son jugement; que les hérétiques sont condamnés et doivent être rejetés par la seule autorité du Siége apostolique; que, sans aucune discussion préalable de concile, le Siége apostolique peut et condamner et rétablir ceux qu'il faut, attendu qu'il a le droit de juger de tous, et que personne n'a le droit de juger de lui (1807). Voilà ce que le pieux et savant Alger établit dans le XII^e^ siècle, non par aucune fausse décrétale, mais par les décrétales très-authentiques du Pape saint Gélase, qui florissait à la fin du V^e^ siècle. S'il en cite quelques-unes de fausses dans les deux premières parties de son livre, elles ne regardent que l'esprit d'équité compatissante qui doit présider aux jugements ecclésiastiques, et les formes de procédure qui doivent les ac-

(1806) Pez., *Anecdot.*, liv. IV.

(1807) Martenne, *Thesaur. Anecdot.*, tom. V. p. 1020 et seqq.

Digitized by Google

compagner, formes qui ont été trouvées si sages et si salutaires, qu'elles ont passé dans la jurisprudence de toutes les nations chrétiennes.

V. L'ouvrage qui a surtout rendu Alger fameux est son *Traité de l'Eucharistie* contre les erreurs qui s'étaient introduites sur cet auguste sacrement. Car les uns, dit-il, croient que le pain et le vin ne sont pas changés, non plus que l'eau du baptême, ou l'huile du saint-chrême; en sorte que le pain et le vin ne sont qu'en figure le corps et le sang de Jésus-Christ. D'autres disent que Jésus-Christ est dans le pain comme le Verbe dans la chair par l'incarnation: c'est ce qu'on appelle l'erreur de l'impanation. Quelques-uns enseignent que le pain et le vin sont changés à la chair et au sang, non de Jésus-Christ, mais de tout homme qui par la sainteté de sa vie est agréable à Dieu. Il y en a qui pensent que l'indignité du prêtre est un obstacle au changement du pain et du vin en la chair et au sang du Seigneur; d'autres que le changement se fait par la consécration, mais que le corps de Jésus-Christ ne demeure pas dans ce sacrement pour ceux qui le reçoivent indignement, et qu'il s'en retourne en ce qu'il était auparavant, c'est-à-dire en pain et en vin. La dernière erreur est de ceux qui croient que le corps de Jésus-Christ, lorsque nous l'avons mangé, est sujet aux suites ordinaires des aliments. Alger réfute solidement toutes ces erreurs par l'Ecriture et par les Pères de l'Eglise, et traite à fond toute la matière de l'Eucharistie (1808). C'est ici un des traités qu'il serait utile de traduire, afin de le mettre à la portée des fidèles, et de détruire ainsi bien des objections que se font même des personnes pieuses, et des erreurs dans lesquelles sont beaucoup de chrétiens.

VI. Alger fut toute sa vie au-dessus de l'ambition et de l'avarice. Plusieurs évêques de Saxe et du reste de l'Allemagne, sur la réputation qu'il avait d'être grand philosophe et grand théologien, lui offrirent des revenus et des dignités considérables; mais il préféra sa vie privée et sa fortune médiocre, et toutefois commode. Enfin, après la mort de Frédéric, évêque de Liége, arrivée en 1121, il quitta encore cette vie douce et vint se faire religieux à Cluny. Il y fut d'une grande édification (1809), par son humilité, la pureté de sa vie et la douceur de ses mœurs, et y mourut saintement, la dixième année, c'est-à-dire l'an 1131.

ALGÉRIE. *Voy.* EGLISE D'AFRIQUE.

ALGISE de Pirouane, archevêque de Milan, succéda, en 1176, à saint Galdin; il était précédemment trésorier et chancelier de l'Eglise de Milan; il était en outre parent de l'archevêque Ubert, prédécesseur de saint Galdin. Mais comme il y eut de la division dans le clergé de Milan, Algise ne fut élu que six semaines après la mort de ce saint, c'est-à-dire au commencement de juillet. Il mourut en 1211.

ALGRIN (JEAN), cardinal, naquit vers la fin du XII^e^ siècle; fut d'abord prieur à Abbeville, vint à l'université de Paris, où il acquit la réputation d'homme savant, et fut nommé archevêque de Besançon en 1225. Le Pape Grégoire IX le créa cardinal en 1227. Il fut envoyé comme légat en Aragon pour prêcher la croisade contre les Sarrasins; depuis il négocia une réconciliation entre le Pape et Frédéric II. Il a laissé quelques ouvrages, dont plusieurs sont en manuscrits à la Bibliothèque de la rue de Richelieu nationale à Paris.

ALI, fils d'Aboutalib, cousin-germain et gendre de Mahomet, fut reconnu calife après qu'Othman eut été massacré dans sa maison en l'an de Jésus-Christ 655. Mais ceux qui n'approuvaient pas la mort d'Othman se déclarèrent contre Ali, excités principalement par Aïcha, la plus chère des femmes de Mahomet, qu'on nommait la mère des musulmans. Il y eut une guerre cruelle entre eux et plusieurs sanglants combats. Enfin Ali et Moavia, le chef du parti contraire à celui-là, firent la paix en 660, la quatrième année de l'hégire, à condition que l'Irac, c'est-à-dire l'Arabie et l'Orient, demeurerait à Ali, et la Syrie et l'Occident à Moavia.

Mais la même année, Ali fut tué par un cavarégien (1810). Aussi nomma-t-on certains musulmans schismatiques qui se séparèrent de lui sitôt qu'il entra en traité avec Moavia, ne pouvant souffrir qu'il mît en compromis un point de leur religion aussi important que la succession légitime du prophète et la qualité d'Iman. Ali fut assassiné pendant la prière, âgé d'environ soixante ans, n'en ayant régné que cinq, et toujours en trouble. Ses sectateurs le tinrent pour martyr, et le lieu de sa sépulture, dans un désert, à l'occident de Coufa, s'appelle encore Mesched-Ali, le martyre d'Ali, et est un pèlerinage fameux pour les musulmans. Il y en a même une secte considérable qui honorent Ali, comme la créature de Dieu la plus parfaite après Mahomet, et son seul légitime successeur. Ils disent qu'Aboubéker, Omar et Othman n'ont régné que par sa tolérance. Mais ils regardent comme des usurpateurs et des impies Moavia et tous les califes suivants, et ne comptent pour légitimes imans que les descendants d'Ali et de Fatima sa femme. C'est cette secte, dit Fleury (1811), qui règne aujourd'hui en Perse.

Ali avait voué un dévouement sans bornes à Mahomet et à sa doctrine. En voici une preuve donnée par Gibbon: « Quand Mahomet demanda dans une assemblée de sa famille: *Qui d'entre vous veut être mon compagnon et mon vizir?* Ali, âgé pour lors de quatorze ans, répondit à l'instant: O prophète, je suis cet homme; je briserai les dents, j'arracherai les yeux, je casserai les jambes, j'ouvrirai le ventre de quiconque s'élèvera contre toi. O prophète! je veux

(1808) *Biblioth. PP.*, tom. XXI.
(1809) Petr. Clun., lib. III, epist. 2.
(1810) Theoph. an. 18, p. 288.
(1811) *Hist. eccles.*, liv. XXXIX, n° 52.

Digitized by Google

être ton vizir pour les contenir (1812). » Quel apôtre et quelle aimable façon de propager la doctrine de son maître! Et il y a des hommes qui n'ont pas rougi de mettre en parallèle le mahométisme avec la religion chrétienne, et les propagateurs de celui-là, avec les saints et pacifiques apôtres et témoins de celle-ci! — On trouve dans le *Cours d'histoire moderne*, XV^e^ leçon, par M. Charles Lenormant, des considérations sur Ali, qui ne put, malgré son zèle, maintenir le sceptre du Mahométisme dans sa famille.

ALI, calife. *Voy.* MOCTAFI.

ALIGERNE, abbé du mont Cassin (1813), avait succédé à Majelpot en 949, et gouverna pendant trente-sept ans. Il était de Naples, et avait été moine à Saint-Paul de Rome sous l'abbé Baudouin. Il s'appliqua à rétablir le monastère, qui ne s'était pas encore relevé de la désolation arrivée sous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir plusieurs terres usurpées par des seigneurs voisins, ce qui lui attira des mauvais traitements; mais il fut protégé par Pandolfe, prince de Capoue. Il repeupla les terres désertes, rebâtit l'église et les lieux réguliers; en sorte que le mont Cassin fut comme renouvelé de son temps. Il mourut l'an 986.

ALIGNAN, évêque de Marseille au XIII^e^ siècle. *Voy.* BENOÎT D'ALIGNAN.

ALIGRE (l'abbé d'), chanoine de Paris, était, avant la première révolution, chanoine de la cathédrale de Metz; supporta la persécution avec courage, fut longtemps enfermé dans les vaisseaux en rade à Rochefort, et dut à son heureux caractère de ne pas succomber aux mauvais traitements qui firent périr plusieurs de ses compagnons d'infortune et de misère. Nommé chanoine de Paris par M. de Quélen, ce respectable ecclésiastique est mort le 12 juillet 1839, à l'âge de 87 ans.

ALLACCI ou ALLATIUS (LÉON), savant Grec dont les ouvrages rendent témoignage de la foi catholique et honorent l'Église romaine, naquit dans l'île de Chio l'an 1586 (1814).

I. Dès 1600 Allatius vint à Rome, y fit ses études dans le collége Grec, et y pratiqua la médecine après avoir passé quelque temps dans sa patrie. Mais bientôt il quitta cet art, et se livra tout entier à l'ancienne littérature. Il fut quelque temps professeur de langue grecque au collége Grec de Rome, puis quitta cet emploi pour vivre tout entier à ses occupations littéraires. De nombreux écrits sur des matières de théologie, d'histoire, d'archéologie, et de littérature ancienne, qu'il enrichit en éditant beaucoup d'écrivains, furent les fruits de son heureux loisir. Le Pape Grégoire XV l'envoya en Allemagne l'an 1622 pour transporter à Rome la bibliothèque de Heidelberg, dont l'électeur de Bavière avait fait présent à ce pontife. Le cardinal Barberini le fit ensuite son bibliothécaire. Enfin il fut nommé, l'an 1661, bibliothécaire du Vatican. De plus, jamais il ne se refusait à aucun travail d'utilité publique, et mourut en 1669, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il vécut dans le célibat, mais sans vouloir entrer dans les ordres. Le Pape Alexandre VII lui demandait un jour pourquoi il ne voulait pas les recevoir. « C'est, lui répondit Allatius, pour pouvoir me marier quand je voudrai. — Mais, reprit le Pape, pourquoi donc ne vous mariez-vous pas? — C'est, répliqua-t-il, pour pouvoir prendre les ordres quand la fantaisie m'en prendra. »

II. Le principal ouvrage de Léon Allatius a pour titre : *Du consentement perpétuel de l'Église occidentale et orientale*, en trois livres. Nous en offrons la substance :

« C'est une erreur de dire que l'Eglise romaine s'est détachée de l'Eglise orientale, quoique certains Grecs le prétendent. L'Eglise romaine et l'orientale, si par celle-ci l'on entend proprement les Grecs, et non pas les schismatiques que les Grecs eux-mêmes déclarent hérétiques, a toujours été une et la même; et, pour le prouver, il faut remonter jusqu'aux premiers temps du christianisme Après l'ascension de Jésus-Christ, Pierre, qui fonda le patriarcat d'Antioche et l'Eglise romaine, était le pasteur suprême de la chrétienté, et c'est une erreur de soutenir que Paul, quoique apôtre distingué, lui fut égal. Autre chose est l'office d'apôtre, autre chose la primauté. Dans le Pontife romain, Vicaire du Christ, se réunit la dignité d'évêque, de patriarche et d'apôtre. Les droits d'évêque et de patriarche, il les partage avec d'autres; mais la dignité de successeur de Pierre lui appartient à lui seul; et qu'on l'ait déjà reconnue dans les premiers temps, cela se prouve par la décision du concile de Sardique, d'après laquelle il est libre d'en appeler au Pontife romain. Celui qui peut le moins lui arracher cette primauté, c'est le patriarche de Constantinople, le plus récent des patriarches, quoi que les Grecs puissent dire pour exalter leur patriarche et abaisser le Pontife romain, en prétendant qu'il a reçu sa puissance, non de Jésus-Christ, mais des empereurs et des conciles. La coutume d'appeler au Pontife romain, qui avait déjà lieu dans les premiers siècles, demeura également dominante dans les siècles subséquents, et les Grecs eux-mêmes ont avoué qu'à l'évêque de Rome appartient une puissance universelle sur toute l'Eglise. Il n'y a que l'Eglise romaine qui ait exercé le droit de donner des lois aux autres églises, d'assembler et de dissoudre des conciles, et même beaucoup de patriarches ont reconnu cette supériorité du Pontife romain. »

III. Léon l'Isaurien, continue l'auteur dans le second livre, envoya sa confession de foi à l'évêque de Rome lors de son avénement à l'empire, et cet exemple prouve aussi que

(1812) Gibbon, *Hist.*, chap. 50.
(1813) *Act. SS. Bened.*, sect. 5, p. 645.
(1814) M. Rohrbacher, tom. XXV, p. 578 et suiv.

Digitized by Google

les Grecs, même lorsqu'ils s'étaient détachés quelque temps du sein de l'Eglise romaine, y sont cependant toujours retournés. C'est une prétention erronée des schismatiques que, dans les temps de cet empereur, par la faute des Latins, notamment par l'insertion du mot *Filioque* dans le symbole, a eu lieu la séparation des Eglises. Il n'est pas moins erroné de prétendre que la chute de l'empire d'Occident a entraîné la perte de la primauté que s'était attribuée l'évêque de Rome, ou qu'une altération de la foi a causé cette perte; car l'addition au symbole n'est pas une hérésie. Lorsque surgit l'empire des Francs et que Rome fut détachée de l'empire d'Orient, les empereurs soumirent à la juridiction du patriarche de Constantinople les provinces qui leur étaient demeurées fidèles, et qui jusqu'alors dépendaient immédiatement du Pontife romain. C'est à tort qu'on a présenté les différends nés à ce sujet pour un schisme des Eglises; il est au contraire certain que, même depuis ce temps, l'évêque de Rome a exercé sur les patriarches de Constantinople les droits qui lui appartiennent comme Vicaire du Christ. Après l'expulsion de Photius, on régla tout dans l'Eglise de Constantinople suivant la volonté de l'évêque de Rome, et quoique ce patriarche ait été réintégré de nouveau, les Pontifes romains ne l'ont pas moins excommunié et déclaré nuls tous ses actes. C'est Photius qui causa le schisme; aussi mourut-il excommunié, et l'on se trompe quand on s'imagine que le schisme a été causé par l'addition au symbole. Les patriarches qui succédèrent à Photius reconnurent de nouveau la suprématie du Pontife romain, et, encore qu'il se trouvât quelques schismatiques isolés qui écrivirent contre les Latins, par exemple le patriarche Cérulaire dans le XI^e^ siècle, cependant l'union des deux Eglises continua, et plusieurs empereurs, Alexis Comnène, Jean Comnène, Manuel, prirent à cœur de la conserver. Michel Paléologue en particulier s'efforça de réunir les Grecs schismatiques avec l'Eglise romaine; mais son fils Andronique, pour la perte de sa dynastie et de son empire, rompit l'union que son père avait procurée. Sans doute, sous son gouvernement et sous celui de ses successeurs immédiats, l'esprit de schisme se répandit toujours davantage; beaucoup de Grecs étaient hostiles aux Latins et les combattaient par de nombreux écrits. Toutefois, dans ces temps-là même, les plus sages et les meilleurs témoignaient au Pontife romain le respect qui lui est dû.

IV. Surtout, et c'est par là que commence le troisième livre, Jean Paléologue eut à cœur de faire cesser le schisme, négocia avec le Pape Eugène IV à Ferrare et procura le concile de Florence, par lequel, quoique les Grecs schismatiques l'aient prétendu, la foi et les usages de l'Eglise grecque n'ont point été changés. Ceux qui souscrivirent les décisions de ce concile ne changèrent point de sentiment à leur retour en leur patrie, et l'empereur soutint l'union conclue à Florence, quoiqu'il y eût un parti contraire à la paix de l'Eglise, et que quelques-uns, comme Marc d'Ephèse et Scholarius, écrivissent contre les Latins. Après que les Turcs furent devenus maîtres de Constantinople, la plupart des Grecs eurent pour les Latins moins d'aversion qu'auparavant. Le patriarche Gennade écrivit une défense des cinq articles, sur lesquels on s'était accordé à Florence; il existait un commerce perpétuel entre les Grecs et les Latins, et les Pontifes romains aidèrent les Grecs de toute manière dans leur détresse. La confession de foi des Grecs modernes, sauf l'addition *Filioque*, s'accorde complétement avec la doctrine des Latins, et où les Grecs et les Latins se trouvent ensemble, ils vivent dans les relations les plus amicales. Beaucoup de Grecs, en Italie, observent les rites de l'Eglise grecque et sont soumis à l'évêque de Rome. Et cela peut aisément se faire; car l'unité de l'Eglise ne consiste point dans l'unité des rites et des coutumes, mais dans l'unité de la créance et de la doctrine. Les usages peuvent changer, mais la foi est immuable. Les Grecs et les Latins s'accordent dans la foi et forment par là une même Eglise, et c'est une fausseté de dire que l'évêque de Constantinople excommunie chaque année les Latins. C'est aussi à tort que les Grecs font aux Latins le reproche d'avoir quitté les anciens usages; car même les usages et les coutumes des Grecs ne sont pas toujours demeurés les mêmes.

V. Tel est l'ensemble de l'ouvrage de Léon Allatius. Comme on le voit, il y a une Grèce catholique-romaine et une Grèce schismatique, ainsi qu'il y a une Allemagne et une Angleterre catholiques, et une Allemagne et une Angleterre protestantes.

Allatius a encore laissé d'autres ouvrages; ce sont : *Accord de l'une et l'autre Eglise sur le dogme du Purgatoire; Justification du concile d'Ephèse et de saint Cyrille sur ce que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; Manuel de la procession du Saint-Esprit*, en grec moderne; *Des livres ecclésiastiques des Grecs; Traité du huitième concile de Photius*, etc., etc. Allatius se délassait de ses travaux théologiques par des études littéraires; on a de lui en ce genre un opuscule sur la patrie d'Homère, qu'il prétend être l'île de Chio, dont il était lui-même, ainsi que nous l'avons dit.

ALLARDEAU (JEAN), évêque de Marseille et gouverneur de Paris au XV^e^ siècle, n'était originairement qu'un bourgeois d'Angers, mais homme d'esprit et de talent pour les affaires. Il fut fait évêque de Marseille en 1466. Le roi Louis XI distinguait particulièrement cet évêque, qui avait été tout-puissant à la cour du roi de Sicile, René d'Anjou. Ce prince étant mort en 1480, Louis XI s'attacha Allardeau et le fit gouverneur de Paris.

A son entrée dans cette capitale il reçut les compliments de l'Université. Ce fut Robert Gaguin qui porta la parole au nom

Digitized by Google

de ce corps (1815). Gaguin tourna sa harangue d'une manière assez fine, mêlant partout les louanges du prélat à celles de l'Université, mais insistant beaucoup sur des traits d'histoire apocryphes (1816). Le même orateur eut encore occasion de parler devant l'évêque-gouverneur durant la famine de 1482, car il y eut alors des libelles affichés contre le gouvernement. Allardeau crut que les gens de l'Université avaient part à ces satires, parce qu'ils étaient à peu près les seuls qui sussent composer et écrire. Gaguin, à la tête des députés de cette compagnie, dissipa ces soupçons; mais l'évêque ne laissa pas de recommander à ces docteurs qu'ils eussent à tenir les étudiants dans la réserve, et à ne pas souffrir qu'ils se permissent la moindre incartade dans la conjoncture présente. — Allardeau remplissait encore sa charge en 1483, et vivait encore en 1494.

ALLEAUME ou ADALHEME, disciple du bienheureux Robert d'Arbrissel (*Voy.* cet article), bâtit, en l'an 1109, deux monastères dans la province du Maine. Il menait la vie érémitique. Son ermitage était dans la forêt de Charnie, appartenant au vicomte Radulfe, seigneur de Beaumont. Ce seigneur, édifié des vertus d'Alleaume, lui donna un lieu nommé *Saint-Nicolas*, et l'aida à bâtir et à doter un monastère pour les hommes. Il obtint du même vicomte un lieu aquatique nommé *Estival*, où saint Bertram, évêque du Mans, avait autrefois fondé un monastère de filles. Adalheme ou Alleaume le rétablit, et y mit pour abbesse Godehilde, qui fut tirée du monastère de la Charité d'Angers, c'est-à-dire de Roncerai.

ALLELUIA, monastère de ce nom dans l'Ethiopie, ainsi nommé parce que son premier abbé faisait souvent chanter l'*Alleluia*.

ALLEMAGNE. *Voy.* l'article EGLISE CATHOLIQUE EN ALLEMAGNE.

ALLEMAN (LOUIS D'). *Voy.* l'article ALEMAN (le bienheureux).

ALLEMAND (BERNARD D'), évêque de Condom au XIV^e^ siècle, siégeait à l'époque des troubles occasionnés par les antipapes Clément VII et Benoît XIII. Le roi Charles VI, étant tombé malade, demanda des prières aux évêques. Celui de Condom écrivit à ce prince que sa maladie était peut-être un fléau du Ciel en punition de l'indifférence qu'on avait montrée à procurer l'union de l'Eglise (1817). En même temps il lui adressa un long traité sur le schisme; il y remontait jusqu'à l'origine de cette division des Eglises : l'époque était l'élection de Clément, dont il parlait avec beaucoup de liberté (1818). Clément lui en sut mauvais gré; l'évêque s'excusa par une lettre du 16 mars 1392. Il y faisait paraître autant de fermeté que de respect, et la conclusion était que le Pape devait s'appliquer plus que jamais à l'extinction du schisme. L'enfant, dans son *Histoire du concile de Pise* (1819), dit que l'évêque de Condom exhortait Clément à agir de concert avec Urbain VI. Mais c'est une faute. Urbain VI était mort dès l'an 1389; il fallait dire Boniface IX.

ALLEMAND, prêtre, membre du chapitre de Digne, mort le 16 décembre 1844, à peine âgé de 55 ans. Prêtre depuis 1813, il a successivement desservi plusieurs paroisses, exercé les fonctions de principal du collége de Seyne, pris part à diverses missions, passé dix ans au grand séminaire en qualité de professeur de dogme et de morale, et rédigé les *Conférences* diocésaines de 1825 à 1841. Il était curé de Senez et venait d'en sauver la belle église, quand Mgr. Sibour, aujourd'hui archevêque de Paris, voulant le récompenser de ses longs travaux, l'appela, en janvier 1841, au canonicat, dont il jouit peu de temps, mais où il a laissé d'honorables et édifiants souvenirs.

ALLEU (JEAN L') OU JEAN D'ORLÉANS, était chanoine et chancelier de Notre-Dame de Paris, lorsqu'il apprit sa promotion à l'évêché de Paris. En effet, l'évêque Etienne Tempier étant mort le 3 septembre 1279, le Pape Nicolas III nomma à ce siége Jean l'Alleu, dont le mérite et la réputation faisaient le plus bel éloge. Ce docteur, ayant appris cette nouvelle de la part du Pape, prit le parti de se dérober aux honneurs en se réfugiant chez les Dominicains, pour vivre pauvre avec les pauvres de Jésus-Christ. Après qu'il eut pris l'habit, la veille de Pâques, c'est-à-dire le 20 avril 1280, il écrivit à Nicolas III pour le supplier de ne plus songer au choix dont il l'avait honoré, puisqu'il était déterminé à vivre et à mourir dans l'ordre qu'il venait d'embrasser (1820). Le Pape se rendit à ses prières et appela à l'évêché de Paris Renoul d'Homblonière, docteur en théologie. Quant à Jean l'Alleu, Bernard Guion, religieux du même ordre et évêque de Lodève, nous apprend de lui qu'il persévéra dans la profession religieuse, où il mena une vie exemplaire durant vingt-six ans, et qu'il mourut plein de science, de sainteté et d'années, le 1^er^ octobre 1306 (1821). On l'enterra dans le chœur de l'église des Jacobins de Paris, auprès du frère Matthieu, comme un religieux digne de tenir sa place parmi les premiers Pères de l'ordre.

ALLYRE (Saint), évêque de Clermont au IV^e^ siècle, succéda sur ce siége à Léogonce. On rapporte de ce saint évêque, dont le vrai nom est Illydius, plusieurs miracles. Le plus célèbre est celui de la guérison de la fille de l'empereur Maxime, qui était tourmentée par le démon. Saint Grégoire de Tours nous l'a conservé; il est vrai qu'il ne nomme pas ce prince, et qu'il l'appelle seulement l'empereur de Trèves; mais il désigne assez

(1815) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XLIX.
(1816) Du Boul., tom. V, p. 741.
(1817) Du Boulai, tom. IV, pag. 680.
(1818) *Gall. Christ.*, nov. edit., tom. II, pag. 964.
(1819) 1 vol. in-4°, 1731, liv. I, n° LX.
(1820) *Hist des hom. illust. de l'ordre de S. Dom.*, tom. I, pag. 733 et suiv.
(1821) Apud Baluz., tom. VI, pag. 444.

Digitized by Google

par là Maxime, qui tint constamment sa cour en cette ville.

Or donc, ce prince voyant sa fille dans cet état, cherchait quelqu'un qui pût la délivrer, car Martin n'était pas alors à Trèves. On parla à Maxime des vertus de saint Allyre, évêque d'Auvergne. L'empereur lui dépêcha aussitôt un courrier pour le prier de venir délivrer sa fille. Allyre, malgré sa vieillesse, se rendit à Trèves; et après avoir passé la nuit en prières, il mit les doigts dans la bouche de la jeune princesse, et chassa le démon de son corps (1822). L'empereur, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui offrit de grosses sommes d'argent; mais le saint vieillard les refusa constamment. Il demanda seulement, pour le soulagement de son peuple, que le tribut que la capitale d'Auvergne payait en vin et en blé fût dans la suite payé en argent. Saint Allyre mourut peu de temps après dans un grand âge, vers l'an 385, et il fut enterré dans une église qu'il avait fait bâtir, et qui porta son nom. Just, son archidiacre, renommé par la sainteté de sa vie, fut mis dans le même tombeau (1823). Saint Allyre eut pour successeur saint Népotien.

ALMABERGE (Sainte). *Voy.* AMEBERT ou *Ablebert* (Saint).

ALMAGRO, associé et rival de Pizarre, qui fit la conquête du Pérou. *Voy.* l'article PIZARRE (François).

ALMAHADI, calife. *Voy.* MAHOMET ALMAHADI.

ALMAIN, savant théologien du XVI^e^ siècle. *Voy.* JACQUES ALMAIN.

ALMAMOUN. *Voy.* ABDALLA-ALMAMOUN.

ALMANSOR, calife. *Voy.* ABOUJAFAR ALMANSOR.

ALMEIDA (FRANÇOIS D'), vice-roi des Indes occidentales. Le roi de Portugal avait, au commencement du XVI^e^ siècle, conquis dans la mer des Indes assez de domaines pour y former un Etat réglé. Le premier vice-roi qu'il y établit fut François d'Alméida, qui partit le 25 de mars 1505 avec une flotte de vingt-deux navires, et ordre de construire dans les postes les plus avantageux de l'Afrique et de l'Asie des forts et des citadelles d'où l'on pût faire des excursions ultérieures, et où l'on trouvât au besoin un refuge assuré. Ce vice-roi, en renvoyant les richesses de l'Inde sur quelques navires, devait retenir le reste des bâtiments, avec les troupes et les officiers, pour former dans l'Inde un empire stable et respectable à ses voisins. Il remplit surabondamment ses ordres, bâtit des forteresses, conquit des villes et des provinces, gagna des batailles sur les Egyptiens, les Arabes, les Indiens naturels; il subjugua des royaumes, défit les rois, les rendit tributaires, s'illustra par une foule d'exploits qui ont rempli des volumes, et, mieux que tout cela, prépara les voies à l'établissement du christianisme dans les Indes. Cet excellent officier périt misérablement le 1^er^ mars 1510 sur les côtes d'Afrique (1824), dans une querelle que les gens de son équipage eurent avec les Cafres.

ALMER (SAINT), moine dans le Maine au VI^e^ siècle, avec saint Alnée. On n'a aucun détail sur ces saints solitaires, qui édifièrent par leurs vertus et dont la vie exemplaire n'est connue que de Dieu. Ils sont seulement mentionnés dans l'*Hist. de l'Egl. gallicane*, liv. VI et liv. VIII. Le premier est honoré le 16 mai, le second le 11 septembre.

ALMONDAR, ou ALMONDAS, chef des Sarrasins, sujets des Perses, fit de grands ravages sur les Romains en Arabie et en Palestine, vers 514. Sévère, patriarche schismatique d'Antioche, fougueux eutychéen, voulut attirer Almondas à son parti. Mais il est à croire qu'il fut touché des miracles de saint Sabbas et des autres saints solitaires qui y demeuraient, car il se convertit et fut baptisé par des catholiques. Sévère lui envoya donc deux évêques pour le pervertir; mais il leur dit: « Je viens de recevoir des lettres qui portent que l'archange saint Michel est mort (1825). Cela est impossible, dirent-ils; il leur répondit: Et comment donc Jésus-Christ, étant purement Dieu, sans avoir la nature humaine, a-t-il été crucifié pour nous, puisqu'un ange même ne peut mourir? » Ainsi il les renvoya confus. C'est tout ce que nous savons sur cet Almondas.

ALMONDAR ou MONDAR, prince arabe, juif, persécuteur des chrétiens au VI^e^ siècle. *Voyez* l'article ARÉTHAS.

ALMONTASEM. *Voy.* MONTASEM, calife.

ALMOUMENIN, émir ou prince des fidèles, parmi les Mahométans. *Voy.* l'article ALPHONSE IX, roi de Castille.

ALODIA (Sainte), vierge et martyre, souffrit la mort, en 840, avec une autre vierge chrétienne nommée Nunilo. On les tua à cause de leur foi près de Najara en Navarre, et deux ans après leurs corps furent transférés au monastère de Saint-Sauveur de Lyre, nommé alors Legereuse. L'Eglise fait mention de ces deux martyres le 20 octobre (1826).

ALODIUS (Saint), évêque d'Auxerre au V^e^ siècle. *Voy.* ALOGIUS (Saint).

ALOGIUS (Saint), premier abbé du monastère bâti par saint Germain près d'Auxerre, dans la première moitié du V^e^ siècle. On croit communément que ce même saint abbé devint évêque d'Auxerre après la mort de saint Germain, et que saint Mamertin gouverna le monastère après Alogius. Mais celui qui succéda à saint Germain se nomme Alodius. Serait-ce donc une simple confusion de noms? Eric d'Auxerre et la plupart des autres auteurs confondent Alogius abbé, et Alodius évêque. Cependant Constance, dans la *Vie de saint Germain*, donne quelque lieu de les distinguer; car il dit que saint Ma-

(1822) Greg. Tur., in *Vita Pat.*, cap. 2.
(1823) Id., *Hist.*, lib. I, cap. 40.
(1824) Bar., t. LXXIX, c. 1 et 2.
(1825) Théod., lect. II, p. 364. Fleury, liv. XXXI, n° 20.
(1826) *Martyr. rom.*

Digitized by Google

mertin fut élu abbé « après la mort de l'archimandrite Alogius, qui l'avait reçu moine:» ce qui semble prouver qu'Alogius mourut abbé. Mais on peut répondre qu'Alogius, élevé à l'épiscopat, conserva le titre d'archimandrite, et que saint Mamertin, qui gouverna quelque temps sous lui, n'eut toute l'autorité d'abbé qu'après sa mort (1827).

ALOPH (Saint). *Voy.* ELIPHIUS.

ALOUATEC. *Voy.* AARON ALOUATEC.

ALPHANE (Saint) fut d'abord moine du mont Cassin puis abbé, et il fut enfin élu archevêque de Salerne en 1057. Le Pape Etienne IX, retournant du mont Cassin à Rome le 10 février 1058, emmena avec lui Alphane, qu'il ordonna prêtre aux Quatre-Temps de mars, et archevêque le dimanche suivant (1828).

Alphane assista au concile de Rome, sous le Pape Nicolas II, en 1059. Il était philosophe, théologien, orateur, et poëte, possédant bien le sens des divines Ecritures et les dogmes de la religion chrétienne. On a de lui les Actes du martyre de sainte Christine et deux Hymnes à sa louange, un Poëme en l'honneur de saint Benoît, des Hymnes sur sainte Sabine, l'Eloge en vers des moines du mont Cassin, l'Histoire de ce monastère, des Hymnes sur saint Maur, saint Mathieu, saint Fortunat, saint Nicolas; un Poëme en vers héroïques sur le martyre des douze frères de Bénévent, un sur l'église de Saint-Jean-Baptiste au mont Cassin, et quantité d'épitaphes de personnes recommandables par leur vertu; un Discours sur le chapitre neuvième de saint Mathieu, un Livre sur le mystère de l'Incarnation, un De l'union de l'âme avec le corps, et un Des quatre humeurs dont le corps humain est composé.

En l'année 1080, saint Alphane découvrit à Salerne les reliques de saint Matthieu, apôtre et évangéliste. Il s'empressa d'en informer le Pape saint Grégoire VII, qui lui adressa des félicitations ainsi qu'à toute l'Eglise catholique, par une lettre du 18 septembre, où il recommande à l'évêque d'honorer dignement ces précieuses reliques, et d'avertir le duc Robert et son épouse de révérer si bien cet insigne patron, qu'ils méritent sa protection. Ce duc est Robert Guiscard, qui s'était réconcilié avec le Pape.—*Voy.* l'article ROBERT GUISCARD.—Saint Alphane mourut en odeur de sainteté en 1086.

ALPHEE (Saint), martyr en 303. *Voy.* les articles ACTES DES MARTYRS DE PALESTINE, § 4, n° III, et ACTES DES MARTYRS D'ORIENT ET D'OCCIDENT, n° VIII.

ALPHEN (VAN), vicaire apostolique en Hollande, fut persécuté par Bonaparte (1829). Ce soldat empereur s'étant emparé de la Hollande au moment de ses persécutions contre Pie VII, en 1810, imagina de rétablir l'évêché de Bois-le-Duc, non tel qu'il existait, mais suivant les limites du département des Bouches-du-Rhin, qu'il avait créé. Ce nouveau siége aurait été formé des débris des évêchés de Bois-le-Duc, d'Anvers et de Ruremonde, et d'une partie de la province ancienne d'Utrecht.

Cependant il y avait un obstacle à ce projet. Ces provinces possédaient un vicaire apostolique, centre de la juridiction. Le 14 avril 1810, Bonaparte avait fait arrêter et écrouer à Vincennes Van Alphen, qui était vicaire apostolique. Son crime était d'avoir refusé de faire chanter un *Te Deum* pour l'occupation de la Hollande.

Tandis que Van Alphen était détenu, Bonaparte *nomma*, le 21 octobre, un nommé Van Camp, curé d'Anvers, à l'évêché qu'il venait de *décréter* à Bois-le-Duc, et le 21 décembre suivant on fit sortir Van Alphen de Vincennes, le dirigeant sur Anvers, où on le pressa de donner sa démission ou de transmettre ses pouvoirs à Van Camp. Alphen se souvint de sa dignité et de la justice de sa cause : il refusa l'une et l'autre des demandes qu'on lui adressa. Alors il eut ordre de revenir à Paris, où il fut interné. Pendant son absence, son clergé ne cessa de lui donner des preuves de son dévouement : le supérieur du séminaire de Bois-le-Duc, Van Gils, vint à Paris pour chercher à adoucir le sort du digne vicaire apostolique. Ce fut à lui que Van Alphen donna des pouvoirs pour le temps de son éloignement; mais dans la suite Van Gils fut lui-même exilé, et il résida pendant dix-huit mois à Dijon avec d'autres prêtres qui n'avaient à se reprocher que de n'avoir pas voulu céder aux volontés de celui qui osa étendre la main sur l'Eglise de Dieu! Quant à Van Alphen, il demeura en exil jusqu'en 1814.

ALPHONSE, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de saint Louis, était croisé, mais resta, en 1248, en France, avec la reine Blanche, leur mère, pour la garde du royaume.

I. Cependant il se prépara à porter des secours au roi saint Louis, et il se mit en chemin vers la Saint-Jean de l'année 1249; il se rendit à Aigues-Mortes avec Jeanne, sa femme, dont le père, Raymond, comte de Toulouse, vint les y trouver. Alphonse et Jeanne s'embarquèrent le lendemain de la Saint-Barthélemy 26 août, et arrivèrent à Damiette le dimanche avant la Saint-Simon, 24 octobre (1830).

Alphonse se trouva au combat de Pharanie, donné le 5 avril 1250, il fut fait prisonnier par les infidèles; mais il fut secouru et délivré par les valets, et même par les vivandières de l'armée, qui tous déployèrent en cette circonstance un courage et une présence d'esprit extraordinaires; « ce qui fait bien voir, dit un historien des croisades (1831), que les actions les plus héroïques, pourvu qu'on ait du cœur et de la ré-

(1827) *Hist. de l'Egl. Gall.*, l v. IV.
(1828) *Chron. Cass.*, IV, l. II, cap. 98, 99.
(1829) *Cont. de l'Hist. de Bérault-Bercastel*, par l'abbé Robiano, 4 vol.-in 8°, 1836, t. IV, p. 54, 55.
(1830) *Gesta*, pag. 353.
(1831) *Histoire des croisades*, par le P. Louis Maimbourg, 4 vol. in 18, 1684, tom. IV, pag. 172.

Digitized by Google

solution, peuvent se faire par toutes sortes de personnes, indépendamment de la qualité, de la profession et même du sexe, que la vertu ne distingue pas pour être à l'un plutôt qu'à l'autre, quand on est également résolu de la suivre.» Toutefois Alphonse dut rester quelque temps en ôtage pour le roi saint Louis, qui, comme l'on sait, avait éprouvé tant de défaites cette année-là, et avait été obligé de payer de si grandes sommes aux vainqueurs.

II. Ce saint roi, ayant été délivré, consentit à différer son retour en France. Mais il renvoya ses deux frères, Alphonse, comte de Poitiers, et Charles, comte d'Anjou, pour la consolation de la reine, leur mère, et du royaume (1832). C'est ce que saint Louis témoigne lui-même par une lettre écrite d'Acre au mois d'août 1250, et adressée à tous ses sujets. Il finit en les exhortant à venir incessamment au secours de la terre sainte, car de tous les princes, saint Louis était celui qui prenait l'affaire le plus à cœur. Précédemment le comte Raymond étant mort le 27 septembre 1249, Alphonse, qui avait épousé Jeanne, fille unique de Raymond, hérita du comté de Toulouse, et prit le titre de comte de cette ville.

Etant donc rentré en France, il prit possession de son comté le 13 mai 1251. Mais ce prince ne demeura pas tranquille dans sa patrie. Le zèle dont était animé saint Louis enflammait tous les membres de sa famille. Depuis quelques années ce grand roi avait résolu d'entreprendre vers la fin de ses jours quelque chose d'important pour le service de Dieu, et d'aller encore une fois au secours de la terre sainte. Il convoqua donc un parlement à Paris pour la mi-carême de l'an 1267; là, en présence des évêques et des seigneurs du royaume, il fit une exhortation à la croisade avec beaucoup de force et de grâce; le légat prêcha ensuite sur le même sujet, et aussitôt plusieurs seigneurs se croisèrent. Les parents du roi ne restèrent pas en arrière de ce pieux élan, et Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, se distingua surtout par son religieux empressement (1833).

Il accompagna donc saint Louis à sa seconde croisade. Il fit son testament à Aimargues, près d'Aigues-Mortes, où il s'embarqua le 1er juillet 1271. A son retour il mourut d'une fièvre maligne, non pas à Sienne, comme on l'a cru, mais au château de Corneto, dépendant de Sienne, le 21 du mois d'août 1271, sans laisser d'enfants. Son corps fut porté à Saint-Denis et son cœur à Maubuisson (1834). La comtesse Jeanne, sa femme, mourut quelques jours après lui, et comme elle était héritière du comté de Toulouse, et qu'ils n'avaient point d'enfants, ce comté revint à la couronne de France, suivant un traité fait à Paris en 1229.

ALPHONSE, évêque de Jaën en Espagne, confesseur et biographe de sainte Brigitte. Son père était de Sienne, sa mère de Ségovie. Il fut fait évêque de Jaën vers 1368, mais il abdiqua peu après, et vint à Rome, où il connut l'illustre sainte. Il l'accompagna dans ses pieux voyages, et ce fut lui qui divisa le recueil de ses *Révélations* en livres. *Voy.* les articles MATHIAS, surnommé *le Docteur de Suède*, et PIERRE, prieur du monastère d'Alvastre.

Cet évêque fut maintes fois chargé par sainte Brigitte, (*Voy.* son article, nos XI, XII et XIII) de remettre ou de signifier ses révélations aux personnes qu'elles concernaient spécialement. Deux fois il fut chargé officiellement de les examiner afin de s'assurer qu'elles venaient réellement de Dieu : la première fois en 1377, par le Pape Grégoire XI, et la seconde en 1379, par le Pape Urbain VI (1835). On ne peut douter que son rapport n'ait été favorable à ces révélations, puisqu'il s'en est fait en quelque sorte l'éditeur.

Alphonse finit par embrasser l'état d'ermite et mourut à Gênes en 1388, dans de grands sentiments de piété. Les âmes chrétiennes doivent lui savoir gré d'avoir recueilli et publié les célestes enseignements de l'illustre sainte de la Suède.

ALPHONSE LE CATHOLIQUE, roi des Asturies, était fils de Pierre, duc de Cantabrie, descendant du roi Reccarède. Cet Alphonse, surnommé *le Catholique*, gagna plusieurs victoires sur les Arabes, affaiblis par les pertes qu'ils avaient essuyées en France, et il leur enleva plusieurs villes. On en compte jusqu'à trente-une; les principales sont : Lugo, Tuy, Portugal, Bragne, métropole de Lusitanie, Salamanque, Zamora, Avila, Ségovie, Astorga, Léon. Il tua tous les Arabes qui les habitaient, et emmena avec lui tous les chrétiens en Asturie; en sorte que ces villes demeuraient désertes. Mais il en repeupla quelques autres, du nombre desquelles était Burgos. Il repeupla aussi Lugo en Galice, et y établit un évêque nommé Odoaire, qui rebâtit l'église et la ville, et cultiva les terres des environs. Le roi Alphonse bâtit de nouveau ou répara plusieurs églises, et régna pendant dix-huit ans. C'est de lui que descendent les rois qui régnèrent sur les Espagnols pendant bien des siècles. Il mourut l'an 757, laissant pour successeur son fils Froila. Alphonse et son épouse furent enterrés au monastère de Sainte-Marie, près de Cangas. *Voy.* l'article EULALIE (Sainte), vierge et martyre.

ALPHONSE II, roi des Asturies, surnommé *le Chaste*, parce qu'il garda la continence avec la reine Berthe ou Bertinalde son épouse qui était Française. Il remporta de grandes victoires sur les musulmans, une entre autres, la troisième année de son règne, 795 de Jésus-Christ. Ayant conquis Lisbonne, il envoya au roi Charles des ambassadeurs l'an 798, qui lui apportèrent des présents

(1832) Joinv., pag. 81-82. B. c. pag. 432.
(1833) Duch. pag. 383.
(1834) *Chron. de Saint-Denis.*
(1835) *Act.* 55. 8 octob. Dissert. prævia, § 2.

Digitized by Google

du butin qu'il avait fait sur eux, savoir : sept esclaves maures, sept mulets, et sept cuirasses. Ce roi se tenait tellement honoré de l'alliance de Charles, que dans ses lettres il se disait être tout à lui.

Il fut le premier qui fixa sa résidence à Oviédo, et y bâtit une église magnifique selon son pouvoir, pour y mettre l'arche ou châsse de reliques, que les Espagnols regardaient comme la sauvegarde de leurs Etats. Ces reliques étaient du sang de Jésus-Christ sorti par miracle d'un crucifix percé par des Juifs, du bois de la vraie croix, une partie de la couronne d'épines et du saint suaire, le pallium donné à saint Ildefonse par la sainte Vierge, et plusieurs autres reliques semblables. L'église où fut mise cette châsse était dédiée au Sauveur, et accompagnée de plusieurs oratoires, de la sainte Vierge, de saint Michel, de saint Jean-Baptiste. On y gardait les reliques de sainte Eulalie. Le roi Alphonse, pendant son règne, qui fut de cinquante ans, bâtit encore d'autres églises, une en l'honneur de saint Tyrse près de son palais, une de sainte Léocadie, une de saint Julien (1836). Ce prince mourut en 842.

ALPHONSE III LE GRAND, roi des Asturies. Ce prince fut ainsi surnommé sans doute à cause de sa valeur guerrière, ce qui ne nous regarde point, mais non assurément parce qu'il eut des vertus qui le firent aimer; car il gouverna avec un sceptre de fer, et son caractère sombre, quelquefois cruel, le rendit odieux à sa famille et à ses peuples. Il régna quarante-six ans, de 864 à 910, époque où il abdiqua.

I. Vers la dixième année de son règne, il envoya une ambassade à Rome au Pape Jean VIII. Voici à quelle occasion. Alphonse avait fortifié Oviédo et y avait fait transférer les reliques des autres villes afin de les mettre en sûreté contre les courses des Normands. Il abattit l'église qu'Alphonse le Chaste avait fait faire à Compostelle sur le corps de saint Jacques, la trouvant trop petite et trop pauvre. Il la rebâtit magnifiquement de grandes pierres, avec des colonnes de marbre, et l'orna de vases précieux. Il bâtit plusieurs autres églises et repeupla plusieurs villes, entre autres Porto, alors nommé Portugal, Brague, Viseu, et Tuy, et y établit des évêques.

L'église de Saint-Jacques étant achevée, le roi Alphonse envoya à Rome deux prêtres nommés Sévère et Sindérède, et un laïque nommé Rainald, qui lui rapportèrent deux lettres du Pape Jean VIII. Par la première, il érige en métropole l'église d'Oviédo, à la prière du roi; par la seconde, il permet la consécration de l'église de Saint-Jacques et la tenue d'un concile; puis il ajoute : « Nous sommes comme vous, affligés par les païens et nous combattons jour et nuit contre eux; c'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer de bons chevaux arabes avec des armes (1837). » Le roi ayant reçu ces lettres, en eut une extrême joie et indiqua le jour du concile de Compostelle pour la dédicace, où se trouvèrent dix-sept évêques. Alphonse y assista lui-même avec la reine son épouse, ses fils, treize comtes, et un peuple innombrable. On fit solennellement la dédicace de la nouvelle église de Saint-Jacques, et on y consacra trois autels : un en l'honneur de Notre-Seigneur, l'autre de saint Pierre et de saint Paul, le troisième de saint Jean l'Evangéliste; mais les évêques n'osèrent consacrer le quatrième, qui était sur le corps de saint Jacques parce que l'on croyait qu'il avait été consacré par ses sept disciples, dont on rapportait les noms. Ce concile fut tenu le 7 mai 876, comme le prouve Pagi (1838).

II. Onze mois après, c'est-à-dire au mois de mars ou d'avril 877, on en tint un autre à Oviédo, où se trouva le roi, accompagné des mêmes personnes, et les même dix-sept évêques. Il y avait de plus un évêque nommé Théodulfe, envoyé par le prince Charles, empereur des Romains et roi des Français, ainsi qu'il est marqué dans les Actes manuscrits (1839), ce qui indique Charles le Chauve, couronné empereur le jour de Noël 875. En ce concile, l'église d'Oviédo fut érigée en métropole, et Herménigilde, qui la gouvernait, reconnu chef des autres évêques, pour travailler avec eux à rétablir la discipline troublée par la domination des infidèles. Il fut ordonné que l'on choisirait des archidiacres qui visiteraient deux fois l'année les monastères et les paroisses; que l'archevêque d'Oviédo établirait des évêques tels qu'il lui plairait, dans les lieux qui en avaient eu auparavant, et que tous ses suffragants auraient des églises et des terres dans le royaume d'Asturie, comme la plus forte et la plus sûre de toutes, pour se retirer en ces lieux en cas de besoin, et en tirer leur subsistance quand ils viendraient aux conciles. Le roi marqua les bornes de la province ecclésiastique d'Oviédo, et attribua plusieurs terres à ce siége; après quoi le concile fut terminé, le 18 juillet 877 (1840).

III. Voilà, du moins en ce qui regarde l'objet de cet ouvrage, ce qu'Alphonse le Grand fit avant son abdication; car nous n'avons pas à parler, comme l'ont pourtant fait des historiens de l'Eglise, de ses campagnes contre les Sarrasins ni de ses victoires.

Jamais prince n'eut à combattre autant de factions et de révoltes, *reste*, dit un historien (1841), *de l'esprit remuant des Goths*, mais nées peut-être plutôt de la dureté d'Alphonse et de son despotisme. En 907 son propre fils, Garcia, se mit à la tête des mécontents; Alphonse battit ses troupes, le fit prisonnier lui-même, et le condamna à une dure captivité. Plus tard la reine

(1836) Fleury, *Hist. eccléS.*, liv. XLIV, n° 51; XLV, n° 8; XLVIII, n.° 46.

(1837) Epist. 309 et 310.

(1838) Pagi, an 882, n. 4-7. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne font pas mention de ce concile ; ils ne parlent que du suivant de l'an 877.

(1839) Pagi, an. 882, n. 7.

(1840) Labbe, tom. V, pag. 247.

(1841) M. Rohrbacher, tom. XII, p. 415.

Digitized by Google

arma ses deux autres fils contre le roi et forma une ligue puissante en faveur du prisonnier.

Le peuple, comme il arrive toujours, souffrit de ces divisions et de ces haines entre princes ; la guerre civile déchira le royaume, jusqu'à ce que, l'an 910, vaincu dans une bataille, Alphonse rendit le calme à ses sujets en abdiquant la couronne, qu'il remit lui-même à son fils Garcia dans l'assemblée de la nation. Devenu l'un des sujets de son fils, il en fut le plus fidèle ; et ayant obtenu de lui en 912 de faire une expédition contre les Maures en qualité de son lieutenant, il les battit et revint chargé de leurs dépouilles. Ce fut son dernier exploit; car il mourut le 20 décembre de la même année, à l'âge de soixante-quatre ans. — On croit que ce prince écrivit une *Chronique* qui finit à la mort d'Ordogno, son père, et remonte à Wamba, vers la fin du VII^e^ siècle.

ALPHONSE IV surnommé *le Moine*, roi de Léon, succéda à son oncle Froila en 926. Après avoir régné quelques années, il résolut de quitter le monde et d'embrasser la vie monastique (1842). Comme son fils Ordogne était en bas âge, il envoya chercher son frère Ramir, lui découvrit son dessein, lui céda le royaume, et se retira au monastère de Saint-Fagon. Mais quelque temps après, ayant voulu reprendre la couronne, il fut pris par son frère, qui lui fit crever les yeux. Alphonse le Moine, car le nom lui en est demeuré, régna en tout sept ans et sept mois. Ramir II, son frère, recommença à régner l'an 933.

ALPHONSE V, roi de Léon, succéda à son frère, Bermond II, en l'an 1000. Deux ans après il assembla à Léon, capitale de son royaume, tous les évêques, les abbés et les seigneurs, le jour de Saint-Jacques, 25 juillet 1012. Il nous reste sept canons de ce concile (1843) ; le premier porte qu'à l'avenir dans tous les conciles on commencera par juger les causes de l'Eglise. C'est que ces conciles étaient aussi des assemblées politiques, où l'on traitait des affaires temporelles. Après la cause de l'Eglise, ajoute le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbés et les moines demeureront sous la juridiction de leurs évêques, et les uns ne recevront point ceux des autres. Le reste de ces canons regarde la conservation du temporel des églises, et l'on y voit qu'on les pillait en Espagne comme ailleurs. Le roi Alphonse repeupla la ville de Léon, qu'Almansor et son fils Abdelmélic avaient détruite. Il rétablit les lois gothiques, et y en ajouta d'autres. Après avoir régné 29 ans, il fut tué d'un coup de flèche près Viseu en Portugal, et enterré à Léon l'an 1028. Son fils, Vérémond III, lui succéda.

(1842) Samp., pag. 66-67, apud Fleury, liv. LV. n° 10.

(1843) Pelag. Ovet., pag. 64.; *Conc.*, tom. IX, pag. 817. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne parlent point de ce concile.

ALPHONSE VI, roi de Léon, devint roi de Castille par la mort de Sanche, son frère, qui fut tué en 1073, après avoir régné six ans. Alphonse VI en régna trente-six, pendant lesquels il fit de grandes conquêtes sur les Maures, et releva considérablement le christianisme en Espagne.

I. Il avait une vénération particulière pour Hugues, abbé de Cluny, croyant avoir été délivré par ses prières de la prison où il était retenu par le roi Sanche, son frère; c'est pourquoi, étant devenu roi de Castille, il fit venir en Espagne l'abbé Hugues et lui rendit de grands honneurs. Il fonda deux monastères de l'ordre de Cluny, et rebâtit depuis les fondements l'église de l'abbaye, ce qui lui coûta des sommes immenses (1844). Il augmenta du double le cens annuel que le roi Ferdinand, son père, payait à ce monastère, et ordonna par testament aux rois ses successeurs de le continuer, sous peine de privation du royaume.

C'est ce qui paraît par une lettre de ce prince à l'abbé Hugues, où il témoigne une estime et une affection singulière pour le moine Robert, que cet abbé lui avait envoyé, et qu'il le prie de lui laisser pour être auprès de lui à la vie et à la mort. Il ajoute à la fin de la lettre : « Quant à l'Office romain que nous avons reçu par votre ordre, sachez que notre pays en est extrêmement désolé; c'est pourquoi je vous prie de faire en sorte que le Pape nous envoie le cardinal Girauld, afin qu'il corrige ce qui a besoin d'être corrigé. »

II. La reine Constance, femme d'Alphonse, qui était née dans les Gaules, l'avait aussi sollicité de recevoir l'Office romain; et pour cet effet il avait envoyé des embassadeurs au Pape Grégoire VII, qui envoya en Espagne le cardinal Richard, premièrement en 1078, et une seconde fois lorsqu'il le fit abbé de Saint-Victor de Marseille, comme il paraît par ses lettres du 15 octobre 1079. Le moine Robert s'opposa au légat Richard, et fut cause que le roi ne le traita pas comme il convenait à sa dignité. C'est pourquoi le Pape s'en plaignit à l'abbé Hugues, disant que ce moine avait ramené à leur ancienne erreur cent mille personnes qui avaient commencé de revenir au chemin de la vérité, c'est-à-dire de recevoir l'Office romain (1845).

Le Pape ordonna à l'abbé de Cluny de rappeler ce moine, de le mettre en pénitence, et d'écrire au roi qu'il avait attiré par cette conduite l'indignation de saint Pierre, et que, s'il ne se corrigeait, le Pape l'excommunierait et exciterait contre lui tout ce qu'il y avait en Espagne de fidèles de ce saint apôtre. « Et s'il ne nous obéit, ajoute le Pape, nous ne craindrons pas la peine d'aller en Espagne et lui susciter des affaires fâcheuses, comme à un ennemi de la religion chrétienne. » Cette lettre est du

(1844) *Vita S. Hug.*, c. 2. Bolland., tom. XI, pag. 657, *Bibl. Clun.*, p. 452; Berthol., *Chron.* 1093.

(1845) *Spicil.*, tom. VI, pag. 445; Pelag. Ovet., pag. 76; Roderic, liv. VI, c. 25, etc.

Digitized by Google

27 juin 1080, et le Pape charge l'abbe Hugues d'envoyer au roi Alphonse celle qu'il lui écrivait en même temps, où il l'exhorte à suivre les conseils de son légat Richard, et à rompre le mariage illicite qu'il avait contracté avec une parente de sa femme. Il paraît que ce prince céda aux remontrances du Pape, car il fit tenir à Burgos un concile par le légat Richard, et fit recevoir l'Office romain par tout son royaume. Le Pape lui en témoigna sa joie par une autre lettre, où il l'exhorte à ne pas souffrir que les juifs exercent aucune puissance sur les chrétiens.

III. En 1085, le 25 mai, Alphonse prit Tolède par intelligence avec les Maures, après qu'elle eut été sous leur puissance trois cent soixante-huit ans. Cette même année, le 18 décembre, on élut pour archevêque de Tolède le moine Bernard, et le roi dota magnifiquement cette église. Mais ce nouvel archevêque, qu'Alphonse avait fait élire dans un concile qu'il avait assemblé à Tolède pour ce sujet, déplut bientôt au roi.

Poussé en effet par la reine Constance, Bernard se saisit à main armée de la grande mosquée, y dressa des autels, et mit des cloches dans la grande tour (1846). C'était contre la parole du roi, qui avait promis aux Maures de leur conserver cette mosquée. C'est pourquoi, l'ayant appris, il en fut tellement irrité, qu'il revint promptement à Tolède, et menaçait de faire brûler l'archevêque et la reine. Les Maures, l'ayant appris, vinrent au-devant du roi avec leurs femmes et leurs enfants; et, comme il crut qu'ils venaient se plaindre, il leur dit : « Ce n'est pas à vous que l'on fait injure, c'est à moi, qui ne pourrai plus me vanter d'être fidèle à mes promesses; c'est mon intérêt de vous satisfaire par une sévère vengeance. » Les Maures lui demandèrent à genoux et avec larmes de les écouter. Ils retinrent son cheval et ils dirent : « Nous savons que l'archevêque est le chef de votre loi; si nous sommes cause de sa mort, les chrétiens nous extermineront un jour, et si la reine périt à cause de nous, nous serons toujours odieux à ses enfants, et ils s'en vengeront après votre règne. C'est pourquoi nous vous prions de leur pardonner, et nous vous délions de votre serment. » Le roi fut ravi de conserver la mosquée sans manquer à sa parole.

Le Pape Grégoire VII, à la prière du roi Alphonse IV, avait envoyé Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, en qualité de son légat, pour rétablir la discipline dans les églises d'Espagne, où elle avait été depuis si longtemps interrompue par la domination des Maures; mais Richard se conduisit mal dans sa légation, et l'archevêque Bernard alla à Rome en porter ses plaintes. Il trouva sur le Saint-Siége Urbain II, qui le reçut très-favorablement, et lui donna le pallium avec un privilége qui l'établissait primat sur toute l'Espagne. Cette bulle est du 15 octobre 1088, adressée à l'archevêque Bernard. *Voy.* son article.

En même temps le Pape Urbain écrivit au roi Alphonse une lettre (1847) où il lui marque ce qu'il a accordé à l'archevêque Bernard, et comme il a rétabli Tolède en son ancienne dignité ; l'exhortant à lui obéir comme à un père et à protéger son Eglise. Puis il ajoute : « Nous avons appris avec douleur que vous avez fait arrêter l'évêque de Saint-Jacques, et que pendant sa prison vous l'avez fait déposer de la dignité épiscopale, ce qui est entièrement contraire aux canons. Et ne vous excusez point sur ce que c'est le cardinal Richard qui l'a fait, puisque le Pape Victor III l'avait privé de la légation. Rétablissez donc cet évêque dans sa dignité, et nous l'envoyez avec vos députés pour être jugé canoniquement; autrement vous nous obligerez à faire contre vous ce que nous ne voudrions pas. »

Cet évêque de Saint-Jacques était Diègue, que le roi Sanche, prédécesseur d'Alphonse, avait fait évêque d'Iria, dont dépendait alors Compostelle (1848). Diègue était homme noble, mais tellement occupé des affaires du dehors, qu'il ne s'appliquait pas assez à son ministère. Le roi Alphonse, on ne dit pas pourquoi, le fit mettre en prison, ce qui causa de grands troubles dans cette église. Pour s'en disculper, Alphonse entreprit de mettre un autre évêque à la place de Diègue, et prit l'occasion du concile assemblé à Sainte-Marie-de-Fuselles par le légat Richard, abbé de Saint-Victor. Il envoya donc sous main dire à l'évêque Diègue que, s'il voulait sortir de prison, il fallait qu'il se confessât coupable dans le concile, et qu'il apaiserait le roi par cette humiliation. Diègue se laissa persuader; le roi vint au concile, et l'y fit amener; il remit son anneau et sa crosse entre les mains du légat, et se déclara devant tout le peuple indigne de l'épiscopat. Alors le légat prononça qu'il était déchu de la dignité épiscopale, et permit d'en mettre un autre à sa place. Aussitôt un abbé, nommé Pierre, indiqué par le roi, fut élu et ordonné évêque d'Iria, mais il n'en tint le siége que deux ans. *Voy.* l'article DIÈGUE, évêque d'Iria.

IV. Trois mois après la mort de saint Hugues, abbé de Cluny, qu'Alphonse aimait comme son père, ce prince mourut aussi, le 1er juillet 1109. L'année précédente, le 30 mai, ses généraux ayant livré bataille aux Sarrasins, essuyèrent une défaite désastreuse : Sanche, fils unique du roi Alphonse, y fut tué avec sept généraux; sept villes tombèrent entre les mains des infidèles. Pour venger la mort de son fils et la défaite de ses troupes, Alphonse VI, malgré son grand âge, rassemble une nouvelle armée, attaque la ville de Cordoue. Le gouverneur de la place, ayant fait une sortie, est pris et livré aux flammes avec vingt-deux émirs :

(1846) Marian., *Hist.*, liv. IX, c. 27.
(1847) *Conc.*, tom. X, pag. 458.
(1848) *Hist. Compost. ms.*

Digitized by Google

Cordoue se rend aux chrétiens, Séville leur paye tribut. Alphonse VI pensait à se rendre maître aussi de Séville, lorsqu'il mourut, très-âgé, comme nous venons de le dire, le 1er juillet 1109 (1849). Il fut enterré dans l'église de Saint-Fagon.

ALPHONSE VIII, roi de Léon et de Castille, envoya au concile de Reims de l'an 1131 pour demander des secours contre les infidèles, particulièrement contre les morabites ou marabouts, nouvelle secte de musulmans qui depuis quarante ans étaient venus d'Afrique s'établir en Espagne sous la conduite de Joseph, fils de Tessefin, fondateur de Maroc (1850). Ce fut sous le Pape Innocent II que ce concile se tint.

On en assembla un autre, dans la même ville de Reims, l'an 1148, et ce fut le Pape Eugène III qui le commença, le 2 mars. Alphonse y envoya encore, et Raymond, archevêque de Tolède, se plaignit de la part de ce prince de ce que le Pape Eugène avait accordé le titre de roi de Portugal à Alphonse Henriquez, moyennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la couronne de Castille (1851). L'archevêque de Tolède se plaignit encore que celui de Brague et ses suffragants refusaient de reconnaître sa primatie : ce qui, apparemment, était une suite de l'érection du nouveau royaume de Portugal.

Pour satisfaire à ces plaintes, le Pape Eugène écrivit au roi de Castille, Alphonse VIII, une lettre (1852), où il lui déclare qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien sa dignité ni les droits de sa couronne, et lui promet de favoriser en son royaume l'expédition contre les infidèles, c'est-à-dire, d'y attribuer l'indulgence de la croisade. « Nous voulons, ajoute-t-il, que l'évêque de Brague et ses suffragants obéissent à l'archevêque de Tolède comme à leur primat, ainsi qu'il a été ordonné par nos prédécesseurs, et l'évêque de Brague est suspens pour ce sujet. » Et ensuite pour marque de son affection : « Nous vous envoyons par l'évêque de Ségovie la rose d'or que le Pape a coutume de porter tous les ans le quatrième dimanche de carême; et, parce que vous avez voulu que les évêques et les abbés de votre royaume assistassent au concile de Reims, nous déchargeons à votre prière ceux qui n'y sont pas venus de la suspense prononcée contre eux. » La lettre est datée du 27 avril, dans le territoire de Langres. Par une autre lettre, Eugène marque qu'à la prière du même roi il a accordé à l'archevêque de Compostelle la prérogative de faire porter la croix devant lui. Alphonse VIII mourut en 1157, après un règne de trente-cinq ans.

ALPHONSE IX, roi de Léon, vit son mariage avec Berengère déclaré illégitime par le Pape Innocent III, prétendit à la couronne de Castille, ce qui agita beaucoup son règne. Il se trouve surtout cité dans l'Histoire ecclésiastique à cause de ses victoires sur les infidèles.

Sous son règne, les chrétiens, profitant de la division des Maures et de la chute des Almohades, dont la puissance allait toujours en déclinant, prirent le dessus et firent des conquêtes (1853). Alphonse IX assiégea et prit l'ancienne ville de Mérida, puis ayant remporté une grande victoire sur les infidèles, il assiégea Badajos et la prit en peu de jours. Les Maures avaient abandonné Elvas et plusieurs autres places que les chrétiens trouvèrent vides et repeuplèrent. Ainsi le roi Alphonse retourna chez lui chargé de dépouilles et rendant grâces à Dieu et à saint Jacques, que l'on disait avoir apparu dans la bataille avec des guerriers vêtus de blanc combattant contre les infidèles. Alphonse se préparait à continuer la guerre; mais, allant en pèlerinage à Saint-Jacques, il tomba malade en Galice, à Villa-Nueva de Lemos; et ayant reçu de la main des évêques la pénitence et le viatique, il mourut le 25 septembre de l'an de Jésus-Christ 1230, après avoir régné quarante-deux ans. Il fut enterré auprès de son père à Compostelle, dans l'église Saint-Jacques. Son fils, Ferdinand, déjà roi de Castille, lui succéda, et réunit ainsi les deux royaumes de Castille et de Léon.

ALPHONSE IX, surnommé *le Bon*, roi de Castille, pressa tellement les Maures, qu'ils appelèrent d'Afrique à leur secours l'émir Al Moumenin, ou prince des fidèles, Jacob, chef des Almohades, résidant à Maroc.

I. L'émir passa en Espagne avec une armée immense, et défit les chrétiens à la bataille d'Alarcos, vers la Sierra-Morena, le 18 juillet 1195 (1854). Le roi Alphonse ne voulait pas survivre à sa défaite. Mais il fut sauvé malgré lui par les siens, et se retira en France. On croit que cette défaite donna occasion au Pape Célestin III d'envoyer en Espagne le docteur Michel, notaire de l'Eglise romaine, en qualité de légat (1855).

Quelques années après cette défaite, et comme d'ailleurs les infidèles faisaient de grands progrès en Espagne, Alphonse IX voulut prendre sa revanche. Il demanda du secours à tous les princes chrétiens, et envoya pour cet effet Rodrigue, archevêque de Tolède, et d'autres ambassadeurs de tous côtés. Le Pape Innocent III, averti du péril qui menaçait l'Espagne, écrivit, de son côté, aux évêques du pays pour réunir tous les rois chrétiens contre les infidèles. Ensuite, le roi de Castille ayant envoyé à Rome l'évêque élu de Ségovie pour presser le secours, le Pape écrivit aux prélats de France et de Provence, particulièrement à l'archevêque de Sens, d'exhorter leurs diocésains à se trouver à la bataille, qui se devait donner à l'oc-

(1849) Pagi, an. 1108, 1109.
(1850) *Biblioth. orient.*, pag. 497, t. XXIII
(1851) Roderic., vol. VII, cap. 6. *Hist.*
(1852) Epist. 71.
(1853) Luc. Tudens. *Chron.*; apud Fleury, liv. LXXX, n. 1.
(1854) Raderic, VII, c. 20.
(1855) Fleury *Hist. eccles.* liv. LXXIV, n. 56.

Digitized by Google

tave de la Pentecôte 1212, leur promettant l'indulgence de la croisade. Ces sollicitations attirèrent au roi de Castille de grands secours, non-seulement d'Espagne, mais de deçà les monts; plusieurs prélats marchèrent à cette croisade, entre autres l'archevêque de Narbonne, Arnauld, auparavant abbé de Cîteaux, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Nantes (1856).

Et ces efforts de la papauté pour sauver une nation chrétienne du joug des infidèles ont frappé l'historien protestant d'Innocent III : « On ne saurait trop apprécier, dit Hurter (1857), les services que la papauté a rendus en réunissant les forces de l'Occident contre ce torrent de hordes barbares qui menaçaient d'envahir l'Europe. Qui sait si les croisades n'ont pas préservé cette partie du monde d'une irruption aussi désastreuse que le furent celles de 710 et de 1683? Et si, de 1529, nous jetons les yeux en arrière de quatre siècles, ne devons-nous pas présumer que c'est à ceux qui dirigèrent les forces de l'Europe vers les pays de l'Islamisme, que l'Europe doit d'avoir échappé aux invasions des sectaires de Mahomet. »

II. Donc, ces appels du Pape contribuèrent à former une armée immense au roi Alphonse; et les prières, les sollicitations d'Innocent III lui firent remporter, en 1212, la victoire de Navès de Tolosa; victoire célèbre qui fut un nouveau triomphe de la croix sur le mahométisme, qui brisa pour jamais la puissance des mahométans en Espagne, et qui mérite, à cause de la joie qu'elle occasionna dans le monde chrétien, que nous en parlions d'une manière spéciale. *Voy.* l'article NAVÈS DE TOLOSA (Bataille de) en 1212.

Alphonse IX, satisfait d'avoir sauvé son pays de l'invasion des infidèles et de s'être vengé de la sanglante journée d'Alarcos, abandonna le butin aux rois d'Aragon et de Navarre, avec prière de le répartir entre les guerriers. Puis, voulant dissiper les craintes de sa famille, il se hâta d'envoyer un fidèle serviteur pour annoncer cette heureuse nouvelle. Mais ce prince ne survécut pas longtemps à cette victoire qui jeta un si grand éclat sur son règne. Il mourut en 1214.

ALPHONSE X, surnommé *le Sage* et *l'Astronome*, roi de Castille, succéda à son père Ferdinand, en 1255.

I. Son inclination pour les sciences, particulièrement pour l'astronomie, lui firent donner le surnom d'*astrologue* ou de *sage*, c'est-à-dire savant, suivant le style du temps. Il fonda l'université de Salamanque, et lui donna de grands revenus. Le Pape Alexandre IV confirma cette fondation en 1255, avec permission à tous, excepté aux réguliers, d'étudier le droit civil pendant trois ans dans la nouvelle université, à laquelle il accorda que ceux qui y auraient été reçus docteurs pussent exercer les fonctions de professeur dans toutes les autres universités, hors celles de Bologne et de Paris (1858).

En 1257, l'archevêque de Trèves élut solennellement Alphonse empereur des Romains. Mais le Pape Alexandre refusa de le recevoir en cette qualité. Alphonse renouvela ses instances auprès des Papes Urbain IV et Clément IV, qui se succédèrent rapidement, et il n'obtint pas davantage de ces Pontifes. Il en fut de même auprès de Grégoire X, qui rejeta ses prétentions. En effet, le roi étant venu en France, huit jours après Pâques de l'année 1275, se rendit à Beaucaire, où il eut une conférence avec ce Pape, laquelle dura quelques mois, mais sans résultat.

II. Grégoire X, qui s'était déclaré pour Rodolphe, demeura ferme à soutenir son élection; et Alphonse, maintenant toujours la validité de la sienne, dès qu'il fut de retour en Espagne, reprit les ornements impériaux qu'il avait quittés, et même le sceau avec lequel il écrivit aux princes d'Allemagne pour les engager dans son parti. Ce que le Pape ayant appris, il écrivit à l'archevêque de Séville d'admonester le roi, en présence de témoins, qu'il eût à se désister de sa prétention, sous peine des censures ecclésiastiques. L'archevêque s'étant acquitté de sa mission, Alphonse se rendit enfin et renonça à l'empire. Alors le Pape lui accorda un décime pour les frais de la guerre contre les Maures qui l'attaquaient violemment, et c'est ce qui le rendit plus traitable au sujet de sa dignité impériale (1859).

Mais, peu de temps après, le Pape Jean XXI apprit que le roi de France Philippe avait avec Alphonse un différend qu'il était résolu de décider par les armes; ce qui l'empêcherait d'exécuter son vœu pour le secours de la terre sainte. C'est pourquoi le Pape lui écrivit, l'exhortant à terminer l'affaire à l'amiable, et lui envoya Jean de Verceil, général des Frères Prêcheurs, et Jérôme d'Ascoli, général des Frères Mineurs, pour négocier cette affaire. Sa lettre est datée de Viterbe, du 15 octobre, et la commission de ces deux nonces leur donnait pouvoir de casser tous les traités et les engagements qui pourraient mettre obstacle à la paix, et dispenser des serments dont ils seraient appuyés. Le Pape écrivit dans le même but à son légat en France Simon de Brie, cardinal de Sainte-Cécile, qui, étant Français, s'intéressait particulièrement à la prospérité du royaume (1860). Il lui représente que le concile de Lyon a ordonné en faveur de la croisade une paix générale entre tous les princes chrétiens, avec pouvoir aux prélats de procéder par censures contre ceux qui n'y voudraient pas acquiescer. « C'est

(1856) Epist. 14, 155; Boder, VIII, c. 12.; Epist. ap. Just. XV, 182.

(1857) *Hist. d'Innocent III et de ses contemporains*, 3 vol. in 8°, 1839, tom. III, liv. XVI.

(1858) *Vita* ap. Boll., tom. XVIII, pag. 362, n. 149. Raynald, n. 52.

(1859) Raynald, 1275, n. 14 et 15.

(1860) Raynald, n. 47; 1277, n. 5, ibid.

Digitized by Google

pourquoi, ajoute le Pape, nous vous demandons de contraindre le roi de France et ses adhérents à se désister de cette entreprise de guerre contre le roi de Castille, employant, si vous le jugez expédient, l'excommunication contre les personnes et l'interdit sur les terres, nonobstant tous priviléges de ne pouvoir être frappés de censures. » On voit ici, dit Fleury (1861), l'inutilité de ces priviléges, auxquels le Pape dérogeait quand il voulait. La lettre est du 3 mars 1277 (1862).

III. Cette affaire n'était point arrangée quand Nicolas III monta sur la Chaire de saint Pierre. Ce Pape pressa l'accommodement entre Philippe et Alphonse; il marqua la ville de Toulouse pour les conférences de leurs ambassadeurs, comme la plus commode à l'un et à l'autre. A la tête de cette négociation étaient deux cardinaux et un patriarche; les cardinaux étaient Gérard Bianchi, du titre des Douze-Apôtres, et Jérôme d'Ascoli, général des Frères Mineurs (1863). Le patriarche était Jean de Verceil, général des Frères Prêcheurs, que le Pape pourvut, en 1278, du titre de l'église de Jérusalem, vacant par le décès de Thomas de Lentin, dès l'an 1276. Jean de Verceil refusa cette dignité, et le Pape Nicolas lui fit des reproches de son peu de soumission et de son peu de zèle pour la conservation de la terre sainte. La lettre est du 1er octobre 1278. Mais les affaires de ce pays étaient tellement désespérées, que Jean de Verceil n'avait que trop de raisons; et le Pape, se rendant enfin à ses instances, le déchargea de cette dignité si onéreuse par une lettre du 4 février 1279 (1864).

Le roi de France accepta la ville de Toulouse pour le lieu des conférences, mais le roi de Castille la refusa, sous prétexte qu'elle était sous la domination du roi de France, et pour d'autres raisons que le Pape réfuta fortement: il lui fit de grands reproches de son mépris pour le Saint-Siége et les cardinaux, et de son éloignement pour la paix (1865); il l'exhorta à envoyer, au premier jour de mars, ses ambassadeurs en Gascogne, où les cardinaux marqueraient le jour et le lieu de la conférence. La lettre est du 29 novembre 1278. Mais toutes ces tentatives du Pape pour procurer la paix entre ces deux rois furent inutiles.

IV. Le 19 juin 1279, Nicolas III écrivit à Alphonse une lettre où il lui représente ce que le Pape Jean XXI avait fait pour parvenir à la paix, et, ensuite, ce qu'il avait fait lui-même pour parvenir à cette fin; il lui rappelle qu'il avait marqué, pour le lieu des conférences, la ville de Toulouse, que le roi de Castille avait refusée; comment ensuite le cardinal Gérard Bianchi et Jean de Verceil, général des Frères Prêcheurs, avaient fait convenir les ambassadeurs des deux rois de la ville de Bordeaux, où l'on s'assembla en effet, pour traiter d'une paix ou d'une trêve, et comment les ambassadeurs de Castille ne voulurent accepter ni l'un ni l'autre, ce qui fut cause que le traité fut rompu. Le Pape témoigne la douleur qu'il en a ressentie, principalement à cause du retardement du secours de la terre sainte, et déclare au roi de Castille qu'il rappelle ses deux légats, le cardinal Gérard et le général des Frères Prêcheurs, qui ont reçu cet affront.

Nicolas III était d'ailleurs très-mécontent du roi Alphonse, contre lequel il avait reçu de grandes plaintes du clergé de son royaume, comme on le voit par l'instruction qu'il donna à l'évêque de Rieti, en l'envoyant en Castille, et où il dit en substance (1866): « Le roi s'est emparé depuis plusieurs années du tiers des dîmes, sous prétexte d'une concession faite à son père par le Saint-Siége, dont le terme est expiré il y a longtemps, et il en fait un mauvais usage, les assignant à des laïques et même à des juifs en payement de ce qu'il leur doit. Il s'attribue les revenus des églises cathédrales et des monastères pendant la vacance du siége, sans en avoir aucun droit, ni à titre de garde, pour les conserver aux successeurs, ni à titre de régale, puisqu'il n'est autorisé ni par la fondation des églises, ni par privilége, par coutume ou par prescription. »

L'archevêque de Compostelle a ses griefs particuliers: « Le roi lui demande l'hommage que ni lui ni ses prédécesseurs n'ont jamais fait. Il lui dispute la seigneurie de la ville de Compostelle, et a pris parti contre lui dans le différend qu'il a eu avec les bourgeois. » En effet, le roi Alphonse avait fait marcher des troupes contre l'archevêque, comme nous l'apprenons d'une lettre du Pape datée du 13 février 1278, par laquelle il l'exhorte à rappeler ses troupes et à réparer le dommage qu'il a causé à ce prélat et à son église (1867).

L'instruction continue: « Il a aussi fait tort à l'évêque et à l'église de Léon, et en général à toutes les églises, par les prières mêlées de menaces et les violences qu'il emploie dans les élections des prélats et des maîtres de religion, j'entends des ordres militaires. Il exige des subsides des prélats, des ecclésiastiques et de leurs vassaux. Il n'observe point les priviléges et les libertés accordés

(1861) *Hist. ecclés.*, liv. LXXXVII, n. 3.

(1862) Voici le sujet de la guerre contre la Castille: Le roi Alphonse X eut deux fils, Ferdinand et Sanche; Ferdinand, surnommé *de la Cerda*, qui était l'aîné, épousa Blanche, fille de saint Louis, et en eut deux fils, Alphonse et Ferdinand, qu'il laissa en bas âge, et mourut en 1275. Quoique le roi Alphonse vécût encore, l'infant Sanche, son second fils, s'était attribué toute l'autorité, et il fit assembler les Etats ou Cortès à Ségovie, où il fut déclaré successeur de la couronne au préjudice de ses neveux. C'est ce que ne pouvait souffrir le roi de France Philippe, leur oncle maternel; et il crut devoir soutenir leur droit par les armes. (Fleury, *Hist. eccl.* liv. LXXXVII, n. 3.)

(1863) Raynald, 1278.

(1864) Papebr., tom. IV, p. 59, etc.

(1865) Raynald, n. 25, 27.

(1866) Id. ibid., n. 24.

(1867) Raynald, 1278, n. 32.

Digitized by Google

par le droit, par ses prédécesseurs et par lui-même. On traîne les clercs aux tribunaux séculiers, on les prend et on les juge en matière criminelle. Il prend connaissance de l'usure, même contre les clercs; il empêche les prélats de procéder en matière spirituelle, fait révoquer leurs sentences ou défend de les observer, particulièrement les interdit. Il défend d'excommunier, sinon en certains cas, et l'exception d'excommunication n'est point admise en sa cour. Depuis quelques années on a brisé les trésors des églises en plusieurs lieux.

« Les prélats et les clercs sortant du royaume pour études, pèlerinage ou autre juste cause, n'ont pas la liberté d'en tirer de l'argent pour leurs besoins. Le roi se rend tributaires les héritages acquis de nouveau par l'Eglise ou par les religieux; il n'a point d'égard à la prescription qu'ils ont acquise, et, s'ils ne montrent des titres, il les dépouille de leurs immeubles. Il ne permet pas de publier dans son royaume les indulgences du Pape ou des évêques, afin de tirer plus de profit de celles qu'il a obtenues. » Voilà les principaux chefs de l'instruction donnée à l'évêque de Rieti. Le Pape l'accompagna d'une lettre au roi, par laquelle il l'exhorte fortement à cesser et à réparer toutes ses entreprises sur les droits de l'Eglise. Elle est datée du 23 mars 1279.

V. Un autre Pape, car Alphonse X vit se succéder plusieurs Pontifes sous son règne, un autre Pape, Martin IV, travailla aussi à rétablir la paix en Castille, où Alphonse était parvenu à se faire abandonner de la plupart de ses sujets ligués contre lui avec son fils Sanche (1868).

Alphonse eut recours au Pape, et lui fit représenter que cette division donnait ouverture aux Maures pour faire des progrès en Espagne, au préjudice de la religion; mais c'était lui-même qui les appelait, et il fit venir deux fois le roi de Maroc à son secours. Il priait donc le Pape d'envoyer un légat en Castille, ou d'ordonner à quelques personnes constituées en dignité sur les lieux de lui faire rendre les terres usurpées sur lui, et faire cesser la persécution qu'il souffrait. Le Pape, par sa lettre du 17 janvier 1283, répondit au roi Alphonse qu'il ne jugeait pas à propos d'envoyer un légat, vu principalement qu'il avait déjà mandé aux prélats et aux maîtres des ordres militaires d'apporter le remède convenable aux troubles du royaume, et n'en avait pas encore reçu de réponse.

Quelques jours auparavant, il avait écrit à don Sanche de Castille pour le reprendre du mariage incestueux qu'il avait contracté avec Marie, sa parente au troisième degré. Il lui ordonne de la quitter incessamment, et le menace d'excommunication contre sa personne et d'interdit sur les lieux dans lesquels lui ou elle se trouveront; se réservant d'user, s'il est besoin, de plus grandes peines spirituelles et temporelles. La lettre est du 16 janvier. Mais don Sanche garda sa femme et en eut plusieurs enfants, entre autres Ferdinand, qui lui succéda à la couronne (1869).

Ensuite le Pape, ayant apparemment reçu les informations qu'il attendait, écrivit aux évêques, aux abbés, aux autres supérieurs ecclésiastiques et aux maîtres des ordres militaires; aux seigneurs et à tous les sujets des royaumes de Castille, de Léon et des autres Etats du roi Alphonse, leur ordonnant de lui laisser la jouissance paisible de toutes ses villes, châteaux, terres, biens et droits, de lui prêter les serments de fidélité, et lui rendre les autres devoirs; de rompre toutes confédérations ou sociétés faites au contraire, même confirmées par serment, que le Pape déclare nulles. A faute de quoi il ordonne à l'archevêque de Séville, à un doyen et à un archidiacre de deux autres églises, de prononcer suspense contre les évêques et les autres ecclésiastiques, et contre les laïques, privation des fiefs et des autres biens qu'ils tiennent de l'Eglise. La bulle est du 8 août 1283 (1870). En exécution, les commissaires du Pape excommunièrent tous ceux qui suivaient le parti de don Sanche, et mirent en interdit toutes les villes et les autres lieux qui lui obéissaient. Don Sanche, loin de se soumettre à ces censures, menaçait de mort les commissaires du Pape, s'ils fussent tombés entre ses mains; mais la crainte des censures fit impression sur plusieurs villes et sur plusieurs seigneurs qui retournèrent à l'obéissance du roi Alphonse. Ce qui ne fit qu'allumer plus vivement la guerre civile, car le parti de don Sanche était toujours le plus fort.

VI. Enfin Alphonse X mourut à Séville au mois d'avril 1284. Ce fut le premier roi d'Espagne qui ordonna d'écrire les contrats et les autres actes publics en langue espagnole, et il ordonna que l'on traduisît la sainte Ecriture en la même langue.

Il fit écrire de même, c'est-à-dire en espagnol du temps, un corps de lois qu'il fit composer suivant l'intention du roi Ferdinand, son père, et l'ordre qu'il en avait reçu de lui. Il est divisé en sept parties, d'où il a pris le nom de *Las siete partidas* (1871). Alphonse fit commencer cet ouvrage la cinquième année de son règne, c'est-à-dire l'an 1251, le 23 juin, et il fut achevé au bout de sept ans. Ce sont plutôt des leçons que des lois; et la première partie, qui contient les matières de religion, est un abrégé de théologie et de droit canonique. Nous renvoyons à l'analyse que Fleury a donnée de cette première partie (1872). Dans le prologue de la seconde, il est dit que la religion doit être soutenue, non-seulement par la puissance spirituelle, mais aussi par la puissance temporelle, tant contre ses ennemis déclarés, qui sont les infidèles, que contre les mauvais chré-

(1868) Raynald, n. 54; Mariana, liv. XIV, cap. 5.
(1869) Id. ibid., n. 54; Mar. ibid.
(1870) Pachym., chap. 14.; Carg. *Gloss. gr.* p. 110; Gregor. liv. V, cap. 11, Allat., *Conc.*, p. 775.
(1871) Mariana, liv. XIV, cap. 7, Prolog.
(1872) *Hist. eccl.*, liv. LXXXVIII, n. 11.

Digitized by Google

tiens. Pour montrer que ces deux puissances sont établies de Dieu, on rapporte l'allégorie des deux glaives mentionnée dans l'Evangile, et on ajoute que ces deux puissances doivent être toujours d'accord pour s'aider mutuellement ; sans quoi la foi ni la justice ne pourraient durer longtemps sur la terre (1873). Il est dit ensuite que l'empereur n'est tenu d'obéir à personne, sinon au Pape dans les choses spirituelles. C'est la doctrine de l'union des deux puissances; doctrine que les nouveaux rapports des rois avec les peuples, dans nos sociétés modernes, ont rendue plus nuisible qu'avantageuse à l'Eglise. Fleury, après cette prescription que l'empereur n'est tenu à l'obéissance envers le Pape que dans les choses spirituelles, ajoute : « Par où l'on fait entendre qu'il ne lui doit point obéissance pour le temporel (1874). »

ALPHONSE XI, roi de Castille, se joignit avec Alphonse IV, roi d'Aragon, pour demander au Pape Jean XXII le décime de tous les revenus ecclésiastiques de leurs royaumes, afin de soutenir la guerre contre les infidèles (*Voy.* l'article ALPHONSE IV, roi d'Aragon), mais le Pape qui accorda quelque chose à celui-ci, refusa au roi de Castille. Voici ce qu'il répondit à ses ambassadeurs en consistoire avec les cardinaux : « Nous avons trouvé vos demandes extraordinaires, n'ayant point ouï dire qu'on en ait fait de semblables de notre temps, ni du temps de nos prédécesseurs, même pour le passage général de la terre sainte. De plus, vous n'ignorez pas que ces subsides seraient insupportables aux églises et au clergé de votre royaume, accablés en ce temps-ci de charges semblables. C'est pourquoi nous n'avons pu admettre vos demandes sans offenser Dieu et diminuer son service, vu principalement que nous vous avons accordé, il n'y a pas longtemps, pour quatre ans, deux parts du tiers des décimes réservé pour les réparations des églises. » Cette réponse est du 5 février 1330.

Cependant, plus tard, en 1340, le Pape Benoît XII, de l'avis des cardinaux, accorda à Alphonse XI une croisade pour les royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Majorque, tant contre le roi des Beni-Merin que contre le roi de Grenade. La croisade était pour trois ans, avec une levée de décimes sur les biens ecclésiastiques, et le Pape l'accorda aux conditions suivantes : « Dans les terres que vous aurez conquises sur les Arabes, nous voulons que l'on bâtisse des églises cathédrales selon que nous l'ordonnerons, eu égard à la qualité et à la commodité des lieux, avec un clergé convenable, qui soit séculier ; les collégiales et les autres moindres églises pourront être fondées par l'ordre des prélats et des autres qui en auront le droit. Dans des lieux conquis sur les Maures, où ils sont mêlés avec les chrétiens, on ne leur permettra point d'aller à la Mecque en pèlerinage, ni de prononcer à haute voix le nom de Mahomet. On entend ceci de la proclamation pour appeler à la prière. » La bulle continue : « Nous voulons aussi que dans le royaume de Grenade et les autres lieux conquis sur les Maures, vous fassiez payer les dîmes et les prémices pour la subsistanee des ecclésiastiques (1875). » Cette bulle est du 7 mars 1340.

En 1348, Alphonse se plaignit au Pape, qui était alors Clément VI, de ce qu'il avait donné à un étranger l'évêché de Coria, suffragant de Compostelle. Le Pape lui répondit (1876) : « Les apôtres, dont les évêques sont les successeurs, n'ont-ils pas reçu du Seigneur la mission pour aller hors de leur pays prêcher aux autres nations? Et saint Jacques, par qui l'Espagne a reçu la lumière de l'Evangile, était-il né en Espagne ? Faut-il donc s'étonner si le Pape suit l'exemple de celui dont il tient la place sur la terre, et devant lequel il n'y a ni distinction de nations ni acception de personnes, et s'il choisit des personnes capables, quoique étrangères, pour conduire le troupeau de Notre-Seigneur. » La lettre est du 18 octobre 1348.

On le voit, Clément VI regardait comme indifférent qu'un prêtre étranger à une église fût donné pour pasteur et pour chef à cette église ; il appuie même cette discipline de considérations qui ne manquent pas de force, et c'est là ce que nous voyons aujourd'hui, car il n'est guère d'évêque, surtout en France, qui soit tiré parmi le clergé de l'église où on l'envoie pour diriger les pasteurs et les fidèles. Or, cette coutume n'est pas du goût de Fleury, car il dit ici, après avoir rapporté l'opinion de Clément VI (1877) : « Ce n'est pas ainsi que raisonnait le saint Pape Jules I^er^ lorsqu'il reprochait aux Orientaux l'irrégularité de l'ordination de Grégoire, intrus, à la place de saint Athanase (1878) : *A Antioche*, dit-il, *à trente-six journées de distance, on a donné le nom d'évêque à un étranger, et on l'a envoyé à Alexandrie*; et ensuite : *On y envoie Grégoire, qui n'y a point été baptisé, qui n'y était point connu, qui n'a été demandé ni par les prêtres, ni par les évêques, ni par le peuple;* et encore : *Quand même Athanase aurait été coupable, l'ordination ne se devait pas faire ainsi contre les canons et les règles de l'Eglise. Il fallait que les évêques de la province ordonnassent un homme de la même église d'entre ses prêtres ou ses clercs.* Ainsi parlait ce saint Pape ; mais c'était mille ans avant Clément VI. » Telles sont les remarques de Fleury, et, si nous le relevons souvent, on ne peut disconvenir qu'il n'ait quelque peu raison en cet endroit; il résulterait, en effet, un plus grand bien pour la religion et pour les âmes si les évêques étaient pris d'entre

(1873) *Luc.* XXII, 38.; *Tit.* I.
(1874) *Hist. eccles. loc. cit.*
(1875) Raynald, 1340.
(1876) Id. 1348, n. 14.
(1877) *Hist. eccles.*; liv. XCV, n. 45.
(1878) Id. ibid., liv. XII, n. 25.; *Conc.* tom. III, p. 505. D.

Digitized by Google

le clergé et dans l'église même qu'ils doivent régir; ils pourraient dire avec plus de vérité, comme le divin Maître: « *Je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent* (1879).

Mais revenons à Alphonse XI. Clément VI avait ouvert le jubilé de l'année 1350. Plusieurs princes étaient allés à Rome. Alphonse ne put s'y rendre pour gagner les indulgences, occupé qu'il était au siége de Gibraltar. Il était près de le prendre, lorsque la peste se mit à ravager très-violemment son armée, et il en mourut lui-même le 26 mars, âgé seulement de trente-huit ans. On croit que, s'il eût vécu, il eût achevé de chasser les Maures d'Espagne. Ce prince ternit sa mémoire par un concubinage de vingt-quatre ans avec Léonore de Gusman. Il eut pour successeur son fils Pierre, âgé de quinze ans, et qui fut depuis surnommé *le Cruel*.

ALPHONSE Ier LE BATAILLEUR, roi d'Aragon, monta sur le trône en 1104, est cité dans l'Histoire ecclésiastique pour le service qu'il rendit à l'Eglise de délivrer la ville de Saragosse des mains des infidèles.

En 1118, Pierre Librane, nommé archevêque de Saragosse, vint trouver le Pape Gélase II pour obtenir son autorisation et se faire sacrer de sa main. Cette ville était encore au pouvoir des infidèles; mais Alphonse Ier, roi d'Aragon, surnommé *le Batailleur* pour le grand nombre de ses victoires sur les Maures, la pressait vivement et comptait la réduire dans peu. En effet, ayant remporté une victoire nouvelle sur une multitude de rois mahométans réunis avec celui de Maroc afin de sauver une place de si grande importance pour toute leur nation, quatre jours après, c'est-à-dire le 18 décembre 1118, il l'affranchit de la tyrannie musulmane, sous laquelle elle gémissait depuis quatre cents ans. Huit autres villes et quantité de châteaux suivirent le sort de ce puissant boulevard.

La bulle d'institution accordée à Librane par Gélase II, en date du 9 décembre ou huit jours avant la réduction de Saragosse, accorde la rémission de leurs péchés à ceux qui mourront dans cette expédition après avoir reçu pénitence; elle accorde aussi indulgence, à la discrétion des évêques, à proportion néanmoins des bonnes œuvres, pour ceux qui travailleront au rétablissement des églises soustraites au joug infidèle, et qui fourniront à la subsistance du clergé (1880).

Nous trouvons encore qu'Alphonse d'Aragon envoya, comme avait fait son gendre Alphonse VIII roi de Léon et de Castille, au concile de Reims, assemblé en 1131, pour demander du secours contre les infidèles, particulièrement contre les morabites ou marabouts, nouvelle secte de musulmans qui depuis quarante ans étaient venus d'Afrique s'établir en Espagne sous la conduite de Joseph, fils de Tassefin, fondateur du Maroc (1881). Alphonse mourut en 1134.

ALPHONSE III LE VAILLANT, roi d'Aragon, succéda à son père, Pierre d'Aragon, en 1285. Le Pape Honorius IV soutenait contre Alphonse, Charles de Valois. Alphonse écrivit au Pape et aux cardinaux (1882), s'excusant de n'avoir pas envoyé des ambassadeurs à Rome après la mort du roi Pierre, son père, et assurant qu'il en envoyait alors, c'est-à-dire pendant le carême de 1286. C'est pourquoi le Pape déclara, le jeudi saint, qu'il suspendait jusqu'à l'Ascension les procédures commencées contre lui. Le Pape prorogea ensuite ce terme, et les ambassadeurs étant arrivés, il leur donna sauf-conduit pour leur retour; mais il ne reçut pas les excuses d'Alphonse, et ne cessa pas de soutenir Charles de Valois; au contraire il donna de nouveaux ordres au cardinal Jean Cholet, légat en France, de procéder par censures et privation de revenus des bénéfices contre les ecclésiastiques qui favorisaient Alphonse.

En 1288, Charles, prince de Salerne, fils aîné du défunt roi de Sicile, fut délivré de la prison où le retenait Alphonse, roi d'Aragon, en vertu du traité fait à Oloron en Béarn, et aux mêmes conditions accordées l'année précédente et rejetées par le Pape Honorius (1883), savoir : de laisser à Alphonse l'île de Sicile, et de procurer sa paix avec le Pape, le roi de France et Charles de Valois; mais pour sûreté de l'exécution, Charles d'Anjou, sortant de prison, devait donner pour otages trois de ses fils, Louis, Robert, et Philippe, et rentrer lui-même en prison si dans trois ans il n'exécutait le traité. Il fut donc mis en liberté, et commença alors à prendre le titre de roi de Sicile. Les princes, ses fils, prirent sa place, et ce fut dans cette prison que Louis, l'aîné des trois, jeta les fondements de cette éminente vertu qui le fit mettre depuis au nombre des saints.

Vers la fête de Noël vinrent en cour de Rome des envoyés du roi Alphonse, que le Pape avait cité dès le 15 mars à comparaître dans six mois (1884). Ils proposèrent en consistoire les excuses du roi, leur maître, disant qu'il n'était point responsable de la conduite de son père, que longtemps avant la mort de ce prince il était en possession du royaume; c'est pourquoi il priait qu'on l'en laissât jouir en paix; enfin il s'offrait au service de l'Eglise. Le Pape répondit : « Nous serions fort aise que votre maître fût innocent; mais il montre le contraire, en envoyant continuellement ses troupes en Sicile. Il ne permet pas d'y observer l'interdit, et il a envahi les terres du roi de Majorque, qui secourt l'Eglise. Il retient le prince de Salerne, qui est innocent, et il n'a aucun droit au royaume d'Aragon : c'est à Charles, frère du roi de France, qu'il appartient. Nous sommes prêt, toutefois, à écouter votre maître, s'il vient, et de lui rendre justice. » Le

(1879) *Joan.* x, 14.
(1880) Gel., Epist. 5.
(1881) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LXVIII, n. 11.
(1882) Nic. Special. lib. II, n. 9; Raynaud. n. 6, 2, 9
(1883) Raynald, n. 16. Indic. Aragon.
(1884) Il. ibid., n. 13-14.

Digitized by Google

Pape ne savait pas encore la délivrance du roi Charles, dont il désapprouva les conditions.

Tout cela amena Alphonse à faire un traité avec Charles de Valois touchant l'affaire de Sicile. Dès le commencement de février de l'an 1291, deux légats, Gérard et Benoît, se rendirent à Tarascon, où se trouva le roi Charles de Sicile, et les ambassadeurs de Philippe le Bel et d'Alphonse, roi d'Aragon (1885). Les conditions du traité furent qu'Alphonse enverrait à Rome demander pardon de sa désobéissance passée, et qu'il payerait à l'Eglise romaine le tribut de trente onces d'or que son bisaïeul avait promis; qu'il passerait avec une bonne flotte au secours de la terre sainte; qu'à son retour il obligerait sa mère, Constance, et son frère, Jacques, de renoncer à la Sicile, et publierait un ordre rigoureux à tous les Aragonnais, soldats ou chevaliers, d'en sortir; que Charles de Valois renoncerait aux droits que le Pape lui avait donnés sur l'Aragon; que le Pape recevrait Alphonse en ses bonnes grâces, et enverrait un prélat pour lever l'interdit jeté sur l'Aragon, et retirer les otages que Charles avait donnés à Alphonse. Ce traité fut conclu sans la participation du roi Jacques et des Siciliens, qui en furent très-mécontents; mais les deux rois Alphonse et Charles le rectifièrent à Jonquières, le 7 avril. — Alphonse III se disposait à épouser Eléonore, fille d'Edouard, roi d'Angleterre, quand il mourut, à Barcelone, le 18 juin 1291.

ALPHONSE IV LE DÉBONNAIRE, roi d'Aragon, demanda, en 1327, au Pape Jean XXII le décime de tous les revenus ecclésiastiques de son royaume pendant dix ans, payable toutefois par avance dans cinq ans, et, de plus, les fruits de la première année des bénéfices qui viendraient à vaquer pendant ces cinq années, et le tiers les quatre autres. Cette demande, qui fut adressée d'un commun accord avec Alphonse XI, roi de Castille, était basée sur ce que ces deux princes voulaient faire la guerre aux infidèles, et que les revenus de leurs royaumes n'étaient pas suffisants pour soutenir cette guerre, car le roi de Castille réclamait les mêmes faveurs. Le Pape ne voulut rien accorder à ce prince (*Voy.* son article); mais il fut plus facile à l'égard d'Alphonse IV, qui entreprit la guerre contre les Maures de Grenade. Jean XXII donna commission à Jean, patriarche titulaire d'Alexandrie et administrateur de l'église de Tarragone, qui était frère de ce prince, de faire prêcher la croisade pour ce sujet dans les royaumes d'Aragon et de Valence, en Catalogne, en Sardaigne et en Corse. De plus il accorda à Alphonse les décimes pour deux ans, à la charge d'observer en cette guerre plusieurs conditions exprimées dans sa bulle du 31 mai 1330. Un peu plus tard nous retrouvons encore le roi Alphonse IV venant rendre hommage au Pape Benoît XII pour la Sardaigne et la Corse. C'était en 1335. Ce prince mourut en 1336 : il eut pour successeur son fils Pierre IV.

ALPHONSE V LE SAGE et *le Magnanime*, roi d'Aragon. *Voy.* les articles MARTIN V, Pape, et CALIXTE III, Pape.

ALPHONSE, prince d'Exerica dans l'Aragon, en 1373, s'est distingué par son zèle pour augmenter le nombre des enfants de la sainte Eglise. Comme il avait un grand nombre d'esclaves mahométans, il faisait de son mieux pour les attirer au christianisme. A ceux qui recevaient le baptême il donnait la liberté, suivant en cela l'esprit de l'Evangile. Grégoire XI, informé de cette piété généreuse, écrivit au roi et à la reine d'Aragon, ainsi qu'aux princes leurs fils de travailler de même à la conversion de leurs esclaves infidèles; d'où l'on voit que l'Eglise dans tous les temps usa de son influence pour arracher des ténèbres de l'erreur et de l'ignorance ceux que le monde rebute, mais que la religion nous apprend être les créatures de Dieu, et qu'ainsi elle relève et encourage à la vue de leur propre dignité!

ALPHONSE II, roi de Naples. *Voy.* l'article RODRIGUE LENZUOLI.

ALPHONSE, premier roi de Portugal. *Voy.* HENRIQUEZ ALPHONSE.

ALPHONSE III, roi de Portugal, avait été établi, vers l'an 1246, par l'autorité du Pape Innocent IV, pour gouverner ce royaume à la place de Sanche II *Capel*, son frère, contre lequel on faisait de grandes plaintes. Mais il y en eut aussi de très-grandes contre Alphonse, comme on le voit par une lettre du Pape saint Grégoire où il lui dit :

I. « Vous devez savoir que la liberté ecclésiastique est le rempart de la foi, qui est le lien de la société civile. C'est pourquoi, quand l'ennemi du genre humain veut renverser les Etats, il commence par persuader aux princes qu'il leur est avantageux de détruire la liberté ecclésiastique. Or, nous avons appris que, contre le serment que vous avez fait de la conserver, vous faites souffrir aux prélats et à tout le clergé des vexations intolérables. Vous avez envahi et vous retenez les revenus des églises de Brague, de Conimbre, de Viseu, et de Lamégo, et vous donnez à divers particuliers, clercs ou laïques, des maisons et des terres appartenant aux églises.

« Un de vos juges, s'attribuant une juridiction indue, ose bien connaître des causes qui regardent le tribunal ecclésiastique; et, si les clercs en appellent au Saint-Siége, il les répute contumaces et met les complaignants en possession. Vous-même contraignez les clercs de répondre en toutes causes dans votre cour et dans celles des autres juges. Vous imposez de nouveaux péages et des exactions indues sur nos sujets tant clercs que laïques, et sur leurs serfs, contre les canons et au mépris des censures prononcées par le Saint-Siége. Si des Juifs ou des Sarrasins de condition libre viennent

(1885) Mariana, liv. XIV, c. 14; *Indic. Aragon.*, pag. 139-140.

Digitized by Google

au baptême, vous faites aussitôt confisquer leurs biens et les réduisez en servitude. Si les Sarrasins esclaves des Juifs reçoivent le baptême, vous les faites rentrer dans la servitude des Juifs. Si des Juifs ou des Sarrasins acquièrent les héritages des chrétiens, vous ne permettez pas que les paroisses où ces biens sont situés s'en fassent payer les dîmes (1886). »

II. Cette réprimande pontificale est datée d'Orviète, le 28 mai 1273. Mais il paraît qu'elle ne produisit pas beaucoup d'effet, car en 1275 le même Pape se vit obligé de publier contre Alphonse III une bulle sévère où il dit en substance :

« Depuis longtemps il est venu de grandes plaintes à nos prédécesseurs et à nous de l'oppression des églises dans le royaume de Portugal, qui toutefois est particulièrement soumis à l'Eglise romaine, dont il est tributaire. Le Pape Honorius III en écrivit au roi Alphonse II pour l'obliger à réparer les torts qu'il avait faits à l'archevêque de Brague, par lequel il avait été justement excommunié, et le menaça même de la perte de son royaume. Sanche, fils et successeur d'Alphonse, suivit ses traces, et le Pape Grégoire IX lui fit de pareils reproches avec de grandes menaces. Innocent IV, voyant que ce prince se conduisait de pis en pis, ordonna aux seigneurs et aux peuples du pays de reconnaître pour régent du royaume Alphonse, frère de Sanche, alors comte de Bologne, et à présent roi de Portugal, dans l'espérance qu'il rétablirait l'ordre et la règle dans son royaume.

« Alphonse, étant admis à la régence, jura d'observer certains articles qui lui furent présentés à Paris de la part des prélats de Portugal, quand il serait parvenu à la couronne, à quelque titre que ce fût, comme il paraît par des lettres qui en furent alors expédiées. Toutefois, au mépris de son serment, non-seulement il n'a pas observé ces articles, mais il a commis des excès énormes contre le clergé et le peuple du royaume. Martin, archevêque de Brague, et plusieurs autres évêques nous en ont porté leurs plaintes, sur lesquelles nous avons donné au roi Alphonse plusieurs avertissements qu'il a toujours éludés par de belles paroles. C'est pourquoi nous ordonnons que ce prince s'obligera solennellement par serment à l'observation de ce qui est contenu dans les lettres des Papes Honorius et Grégoire, et dans les articles de Paris. Il promettra que ses successeurs feront la même promesse dans l'année de leur avénement à la couronne; et il en donnera ses lettres à l'archevêque de Brague et à chacun des évêques de son royaume. Il fera faire le même serment à ses deux fils, Denis et Alphonse, et à ses officiers, et à ceux auxquels il donnera des charges à l'avenir. Il donnera sûreté aux archevêques et aux évêques qui ont part à la poursuite de cette affaire.

« Si, dans les trois mois que cette ordonnance sera venue à la connaissance du roi, il n'accomplit ce qui est dit ci-dessus, tous les lieux où il se trouvera seront en interdit, et un mois après il encourra l'excommunication, que nous prononçons dès à présent contre lui; un mois après, l'interdit s'étendra à tout son royaume de Portugal et d'Algarve; après trois autres mois, tous ses sujets seront absous du serment de fidélité et dispensés de lui obéir. Tant qu'il demeurera dans son opiniâtreté, il perdra l'exercice de son droit de patronage sur les églises (1887). »

III. Cette bulle est datée de Beaucaire, le 14 septembre 1275. Mais la mort du Pape Grégoire X, arrivée cinq mois après, en arrêta l'exécution, et, dit Fleury (1888), « il n'y avait pas lieu d'en attendre un grand effet; les serments sont de faibles remèdes pour les parjures (ce qui n'est que trop vrai!), et les censures ecclésiastiques pour ceux qui les méprisent. » Cependant Alphonse fit, un peu plus tard, quelque réparation à l'Eglise.

En 1277, le Pape Jean XXI lui donna encore inutilement des avis semblables à ceux qui précèdent. Enfin Alphonse, se voyant à l'article de la mort, l'an 1279, le mardi 17 janvier, en présence de Durand, évêque d'Évora, promit par serment entre les mains de Pierre Martin, trésorier de la même église, d'obéir purement et simplement aux ordres de l'Eglise romaine, de restituer tous les biens qu'il avait usurpés tant sur les ecclésiastiques que sur les Templiers, et ordonna de réparer les torts qu'il leur avait faits. Cet acte fut fait à Lisbonne, en présence et du consentement de Denis, fils et successeur d'Alphonse; et le roi reçut ensuite l'absolution de la main d'Etienne, ancien abbé d'Alcobate, et fit son testament, dont il demandait la confirmation au Pape, qu'il nommait le seigneur de son âme et de son corps, et lui faisait un legs de cent marcs d'argent (1889). » Il mourut ainsi le 16 février, et Denis lui succéda.

ALPHONSE IV, dit *le Fier*, roi de Portugal, se trouva à la bataille de Tarif avec le roi de Castille, contre les musulmans. *Voy.* l'article ALBOHACEM, roi de Maroc.

ALPHONSE DE CASTRO. *Voy.* CASTRO (Alphonse de).

ALPIN (Saint), huitième évêque de Châlons-sur-Marne au v^e^ siècle (1890), naquit à Bayes, village du territoire de cette ville, de parents nobles qui l'élevèrent avec un soin

(1886) Raynald, 1273, pag. 25.
(1887) Id. ibid.
(1888) *Hist. ecclés.*, liv. LXXXVI, n. 55.
(1889) Raynald, 1275; n. 21-22, etc.; id. 1277, n. 12; id. 1279, n. 29.
(1890) Quelques auteurs l'appellent *Albin* ou *Aubin*. C'est évidemment notre saint que Fleury (*Hist. ecclés.* liv. XXIX, pag. 21) désigne sous le nom d'*Albin* parmi les évêques qui assistèrent au concile de Rennes de l'an 462, et sous celui d'*Aubin* parmi les disciples de saint Loup. « Il laissa, dit cet historien (ibid. n. 45), plusieurs disciples, entre autres saint Polycrone, évêque de Verdun; saint Sévère, évêque de Treves, l'apôtre de la première Germanie; *saint Aubin, évêque de Châlons, qui chassa les démons de plusieurs possédés.* »

Digitized by Google

tout particulier dans la piété chrétienne et dans les belles-lettres (1891).

I. Il fit de grands progrès dans la vertu et dans les sciences, et il se distingua de telle sorte par sa connaissance de l'Ecriture sainte et des Pères, par son éloquence et surtout par sa fidélité à pratiquer les maximes les plus saintes de l'Evangile, que saint Loup, évêque de Troyes, qu'on appelait dans ce temps le primat des évêques, le choisit pour son official. Saint Loup avait pu apprécier Alpin, car les parents de celui-ci l'avaient mis, à l'âge de 20 ans, à l'école de cet évêque, et Loup, qui le chérissait comme son meilleur disciple, avait remarqué dans toute sa conduite une maturité d'esprit, une gravité et une sagesse consommées.

Saint Alpin s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction du clergé de Troyes; et ces heureux commencements firent juger à saint Loup qu'il était capable de servir l'Eglise de Dieu dans un emploi supérieur. Bientôt la divine Providence plaça cette lumière sur le chandelier, et mit notre saint à même de faire profiter les fidèles des trésors de vertu qu'il avait amassés à l'ombre du sanctuaire et à la vue des exemples de son saint instituteur. L'Eglise était alors, en Afrique, ravagée par les erreurs de Pélage et de Célestius. Saint Augustin poursuivait les hérétiques et les combattait par ses éloquents et solides écrits. Les Papes saint Innocent et saint Zozime les avaient anathématisés, et Pélage fut obligé de se retirer dans la Grande-Bretagne, sa patrie.

L'Eglise de cette contrée, justement effrayée et craignant pour la pureté de sa foi, fit savoir aux fidèles des Gaules que l'hérésie de Pélage commençait à se glisser dans ses provinces, et leur demanda des secours contre les ennemis de la grâce de Jésus-Christ. Les évêques de France s'assemblèrent pour y pourvoir, et, d'un commun accord, ils députèrent saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes, ce qui fut accepté par le Pape saint Célestin Ier, mort en 432. Alpin fut adjoint à ces saints évêques, et, comme il était enflammé du même zèle et de la même charité pour la conversion de ces insulaires, il obéit avec joie.

Ces saints ambassadeurs de la foi soutinrent des conférences contre les hérétiques et les confondirent. Saint Alpin eut sa part dans ces combats, les seuls dignes de l'homme, et fit valoir les talents dont Dieu l'avait doué; de telle façon que, bien qu'il ne parût point aux yeux de ces peuples aussi respectable en dignité que les deux illustres évêques qu'il accompagnait, néanmoins par la douceur de sa conversation et les disputes qui furent agitées, jointes à sa doctrine et à la solidité de ses raisonnements, on ne fit aucune différence de ces deux saints avec Alpin.

II. L'hérésie de Pélage paraissant éteinte en Angleterre, et quelques mois après le retour des pieux missionaires, la ville de Châlons se vit privée de son pasteur Provinctus. Elle jeta les yeux sur Alpin, quoique absent, et d'un consentement général elle résolut de n'avoir point d'autre évêque que lui, « observant en ceci, dit l'auteur que nous suivons (1892), l'usage de ce temps-là où les ordres n'étaient conférés par des évêques que l'évêque n'y consentît, tant afin qu'il obéît plus librement à celui qu'il avait désiré et choisi, que parce qu'il y avait lieu d'estimer homme de bien et capable celui que la voix publique, qui ne se trompait guère, trouvait tel. On ne suivait pas néanmoins, ajoute cet auteur, aveuglément tous ses désirs. Ceux qui avaient droit d'ordonner l'évêque l'avaient aussi de juger si ces désirs étaient justes. » Aussi le peuple et le clergé de Châlons consultèrent-ils saint Nicaise, évêque de Reims, et ce métropolitain donna son assentiment à l'élection (451).

Il n'y eut qu'Alpin qui n'y consentit point. Il s'opposa de toutes ses forces à un tel dessein, mais ce fut en vain. Il eut beau représenter qu'il n'était point digne de cette charge, personne ne l'écouta. Se voyant ainsi seul, il résolut de se retirer de Troyes et de la compagnie de saint Loup pour se cacher et vivre dans l'obscurité, en la seule présence de son Dieu. Cependant, par le conseil du saint évêque de Troyes qui l'avertit qu'il ne devait point résister à la volonté divine, manifestée par le choix unanime du clergé et du peuple, il se relâcha peu à peu de sa résistance et se soumit à ce qu'on demandait de lui. Mais ce ne fut pas pour longtemps. La frayeur qu'il avait de ne pas remplir un si saint et si redoutable ministère, lui fit négliger les avis de son maître. Il fallut forcer sa modestie et employer l'autorité de Nicaise pour lui faire accepter les fonctions épiscopales.

Une fois ses répugnances vaincues, il gouverna son peuple, dès le commencement, comme un ancien évêque, qu'une longue expérience aurait consommé dans les affaires de l'Eglise. La pureté de ses mœurs éclata, la vivacité de sa foi parut dans toutes ses actions. On admirait la profondeur de son humilité, l'ardeur et l'étendue de sa charité, l'assiduité et la ferveur de son oraison, l'austérité de ses veilles et de ses jeûnes, la profusion de ses aumônes, son affabilité envers tout le monde, une grande droiture de cœur et une parfaite égalité d'âme. On voyait en lui le soin qu'il avait de joindre toujours l'exemple de sa propre vertu aux exhortations qu'il faisait à son peuple. Mais sa doctrine, quoique remplie de toute l'érudition

(1891) Nous tirons cet article d'un petit volume de 142 pages, fort mal rédigé, mais digne de foi, intitulé : *Mémoire pour servir à l'histoire de saint Alpin, évêque de Châlons*, in-12, 1725, Paris. Cet ouvrage est dédié à Nicolas de Saulx de Tavannes, évêque de Châlons en 1721, et l'Epître dédicatoire est signée *Faron*. Cet auteur a puisé ces *Mémoires* dans les leçons du Bréviaire, dans les anciens historiens et dans les plus anciens monuments de l'église de Châlons. — Il faut consulter aussi l'*Histoire de saint Alpin*, par M. l'abbé Boitel, in-12, 1852; ouvrage rempli de savantes recherches dont l'auteur n'a encore donné que la première partie.

(1892) Pag. 14 des *Mémoires* cités.

Digitized by Google

sacrée, se trouvait encore autorisée par des signes et des prodiges. Alpin avait en effet le don des miracles, et l'on en cite d'éclatants opérés par son intercession puissante auprès du Dieu dont l'amour embrasait son cœur.

III. Dans un état si éclatant de sainteté, Alpin fit paraître en toutes rencontres beaucoup de fermeté pour maintenir la discipline prescrite par les canons. Et il accompagnait sa vigilance à cet égard de tant de sagesse et de tant de bonté qu'on jugeait aisément qu'il n'y avait que le zèle qu'il sentait pour la gloire de Dieu et l'honneur de sa maison qui le faisait agir. Car l'épiscopat ne fit point paraître ses vertus plus grandes qu'elles n'étaient : seulement il leur donnait plus d'éclat. Alpin vécut à Châlons comme il avait fait à Troyes. Ce fut la même humilité dans une plus grande élévation. Il se montra le père de son peuple par ses bontés et par ses soins.

Cependant Attila, roi des Huns, poursuivait ses courses dévastatrices. Il avait désolé la Thrace en 441; il ravagea tout l'Orient et passa en Occident en 450 et 451, où il se fit nommer *le Fléau de Dieu;* fléau, en effet, pour punir les peuples; mais instrument de miséricorde pour leur apprendre à connaître ce que pouvait pour eux la religion de Jésus-Christ, et pour amener un grand nombre à se convertir. Ce Scythe pénétra dans les Gaules. Châlons se trouvait sur son itinéraire tracé par une main invisible. Il se présenta devant cette ville avec la résolution d'en faire un sépulcre à ses habitants. Mais il y avait dans cette cité un homme dont la conduite auprès de Dieu valait plus que toutes les forces humaines. Et Attila n'entra point dans la ville.

En effet, saint Alpin ayant appris que ce barbare était devant Châlons, alla à sa rencontre hors des murs. Il lui parla et l'exhorta avec douceur à épargner les habitants d'une ville dont le salut lui était si cher. Attila, frappé du discours du saint, s'adoucit. Il lui promit de ne faire aucun mal à ses ouailles, ni à leurs biens et de rendre les prisonniers qu'il avait faits. De plus, Attila, touché secrètement par la vertu de l'évêque, voulut qu'il le conduisît jusqu'à une certaine distance de la ville, espérant que sa présence lui servirait de sauvegarde. Alpin condescendit au désir du barbare, et demanda les prisonniers. Les soldats d'Attila ne voulaient point les livrer, et se mutinèrent. Mais Dieu les frappa d'une maladie contagieuse. Alors ils vinrent demander leur guérison au saint évêque, et en retour ils lui abandonnèrent les captifs.

Saint Alpin rentra dans Châlons avec ceux-ci, et, voyant son diocèse délivré, il ne songea plus qu'à contribuer par sa charité aux besoins de ses enfants : c'est qu'ils avaient été réduits à l'extrémité par les barbares, et le bon Pasteur les visita pour les consoler et leur distribuer abondamment ce qui leur était nécessaire. Il tira occasion des ravages d'Attila pour les amener à Jésus-Christ et pour leur faire sentir l'action miséricordieuse de Dieu. Alors plusieurs conversions s'opérèrent; plusieurs filles, parmi lesquelles se distingue sainte Menehoulde, consacrèrent leur virginité entre ses mains, et ce fut là le commencement des communautés religieuses qui se formèrent dans la suite à Châlons et dans d'autres villes environnantes : il paraît que saint Alpin leur donna des règlements.

IV. Enfin, après avoir par des miracles et par ses prédications confirmé les peuples de son diocèse dans la foi, élevé des temples (1893) et des maisons de prières à Jésus-Christ; après avoir rempli les fonctions d'un bon pasteur pendant quarante-sept ans, saint Alpin tomba malade. Ses médecins lui conseillèrent de se retirer à Bayes, lieu de sa naissance. Mais la maladie ayant augmenté, il y mourut le 7 septembre de l'an 480, dans une heureuse vieillesse, comblé d'années et de gloire. Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre de Bayes dans une chapelle souterraine au-dessous du sanctuaire de cette église. Le successeur de saint Alpin fut Amandinus que ce saint avait désigné quelques années avant sa mort, et qu'il avait tiré, pour le faire chef des cénobites de sa ville épiscopale, de la célèbre abbaye de Lérins, où lui-même avait été plusieurs fois.

C'est ce que nous apprend l'auteur que nous suivons; car, après avoir passé en revue les historiens qui ont fait mention de notre saint, et étant arrivé à la *Chronique de Lérins*, il dit : « Les religieux de cette abbaye ont toujours regardé saint Alpin comme un de leurs membres, soit par rapport aux différents temps où il a vécu avec eux, soit lorsqu'il était disciple de saint Loup, ou après qu'il fut élu évêque de Châlons. Car on tient pour certain qu'après que saint Loup, qui avait pris l'habit dans cette abbaye, fut élevé sur le siége épiscopal de Troyes, il envoya saint Alpin pour s'y disposer au sacerdoce, lorsqu'il était son disciple, ou son official. Et quand ce saint fut évêque de Châlons, il alla plusieurs fois passer quelques mois avec les religieux de cette abbaye. Il y contracta une très-étroite amitié avec Vincent de Lérins. Ce saint et les autres religieux, connaissant la grandeur des vertus de saint Alpin par les fréquents miracles qu'il faisait, le proposèrent entre eux comme un modèle qu'ils devaient suivre (1894)... »

En 860, le corps de saint Alpin fut transféré de l'église de Bayes dans celle de Saint-

(1893) « Saint Alpin, dit M. l'abbé Estrayez-Cabassolle, passe pour avoir érigé le premier un autel à Jésus-Christ, au milieu même de la ville. Selon une tradition constante, qui est aussi la plus uniforme, il choisit pour cet objet l'emplacement où s'élève la cathédrale actuelle, et qu'occupaient alors l'ancien collége des Druides, le temple des Sibylles et l'échevinage, lieu où l'on rendait la justice. Saint Alpin dédia son église à saint Vincent, martyr. » (*Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Châlons-sur-Marne*, in-8°, 1842, pag. 12.)

(1894) Pag. 27-28, des *Mémoires*

Digitized by Google

André de Châlons. Cette translation fut faite par Ercharandus, évêque de cette ville, qui ne voulut pas priver son église de ce riche trésor. De fréquents miracles s'opérèrent sur le tombeau du saint évêque, et cette église perdit insensiblement le nom de Saint-André pour prendre celui de Saint-Alpin. Cependant, comme le titre de Saint-André avait été donné à cette église par saint Memmie, premier évêque de Châlons, on continua à faire la fête de saint André, et l'on conserva ce titre, qui témoigne de l'antiquité de l'église de Châlons. *Voy.* l'article MEMMIE (Saint).

Les reliques de saint Alpin demeurèrent longtemps enfermées dans une grande châsse d'argent, à l'exception du chef de notre saint, qui fut mis dans un reliquaire particulier et d'un travail ancien. Plus tard, on fit une seconde translation de ces reliques, et, aujourd'hui, c'est l'église cathédrale qui possède les restes de saint Alpin, renfermés dans une châsse de bois doré et d'un modèle simple. Avant la révolution, cette châsse était déposée sous un autel qui existait derrière le maître-autel à la romaine, entre les deux derniers piliers du rond-point; maintenant elle est placée sous le maître-autel lui-même, le petit autel particulier ayant été détruit. Elle est accompagnée d'autres châsses contenant les restes de plusieurs saints de l'église de Châlons. Chaque année, le lundi de la Pentecôte, on porte solennellement en procession la châsse de saint Alpin, avec les autres châsses dont nous venons de parler.

ALQUIER, ministre qui remplaça, en 1806, le cardinal Fesch, à Rome, et qui fut chargé de négocier au sujet des difficultés élevées entre Bonaparte et Pie VII. Cet ambassadeur écrivit plusieurs lettres à Talleyrand pour l'instruire des démêlés qui existaient alors entre le Saint-Siége et Napoléon, à propos de la reconnaissance du titre de roi de Naples dans la personne du roi Joseph, et de l'occupation de Rome par les troupes françaises, ce qui faisait que ce Pape était comme prisonnier dans la ville éternelle (1895).

Un biographe dit qu'Alquier, « pénétré du bon droit du Pape Pie VII, eut le courage de s'en expliquer avec Napoléon (1896). » Nous avouons que ce courage ne paraît guère dans la correspondance d'Alquier. Il est vrai que ces lettres émanées d'un diplomate ne nous disent pas, sans doute, toute la pensée du correspondant, puisque la diplomatie est le triste art de tergiverser avec la vérité, sinon de la cacher! « On ne peut pas néanmoins méconnaître, dit le chevalier Artaud (1897), que, dans beaucoup de lettres, Alquier parlait avec élévation et avec courage. Il avait cru pouvoir prendre sur lui de ne pas remettre, lors de l'occupation, une note en style de sophiste, qu'on lui avait envoyée de Paris. Alquier avait offensé, non pas Napoléon souverain, mais Napoléon auteur. Une injonction nouvelle prescrit à l'ambassadeur de remettre cette note que le vainqueur de l'Italie avait dictée, et d'exiger des passeports, si on n'accède pas à toutes les injonctions faites au Saint-Siége. »

Alquier n'ayant obtenu aucune concession, demanda des passeports (1808). Avant de partir, il accrédita, comme chargé d'affaires, son secrétaire d'ambassade, nommé Lefebvre, « qui mit, dit le chevalier Artaud (1898), dans ses relations avec la cour de Rome, toute la politesse, tous les égards, tout le désir de réussir et de concilier qu'on pouvait espérer. » — *Voy.* l'article PIE VII. — En 1810, Bonaparte, ayant sans doute pardonné à son agent, l'envoya à la cour de Suède, avec mission de faire exécuter le blocus continental, que repoussaient invinciblement les intérêts du pays. Mais tout ceci étant exclusivement de la politique, nous n'avons pas à en dire davantage sur Alquier.

ALSACE (THOMAS-LOUIS), cardinal-archevêque de Malines, primat des Pays-Bas, naquit à Bruxelles en 1680 et mourut le 6 janvier 1759. Ce prélat, dont toutes les biographies parlent, et qui se distingua par l'élévation de son caractère et la sainteté de sa vie, est surtout connu par un discours laconique adressé à Louis XV lors de son entrée à Bruxelles, et qui ne peut que figurer avec honneur dans l'Histoire de l'Eglise : « Sire, le Dieu des armées est aussi le Père des miséricordes; tandis que Votre Majesté lui rend des actions de grâces pour ses victoires, nous lui demandons de les faire cesser par une paix prompte et durable. Le sang de Jésus-Christ est le seul qui coule sur nos autels; tout autre nous alarme : un prince de l'Eglise peut sans doute avouer cette crainte devant un roi très-chrétien. C'est dans ces sentiments que nous allons entonner le *Te Deum* que Votre Majesté nous ordonne de chanter. »

ALSACIO (PONS D'), ou ARSACE, était archidiacre de l'église de Narbonne quand il en fut nommé archevêque en 1162. Il fut sacré à Montpellier par le Pape Alexandre III, au mois de mai de la même année. Il assista au concile de Tours de l'an 1163; à la conférence, quelques auteurs disent au concile de Lombers en 1176 contre les albigeois. En 1179, il prit part au concile général de Latran. Il fut déposé, dit-on, en 1181 par Henri, évêque-cardinal d'Albano, légat du Saint-Siége. Jean aux Belles-Mains, évêque de Poitiers, fut nommé à sa place; mais le clergé de Lyon l'ayant demandé pour archevêque, le Pape Lucius III l'accorda à cette église (1899).

ALTANI (ANTOINE), évêque d'Urbin, mort

(1895) *Voy.* la correspondance d'Alquier dans l'*Hist. du Pape Pie VII*, par le chevalier Artaud, 3 vol. in-12, 1839, tom. II, pag. 277 et suiv.

(1896) *Nouv. Biog. univ.* publiée par MM. Didot, etc., tom. II, 1852, col. 215.

(1897) *Hist. du Pape Pie VII*, tom. II, pag. 319.

(1898) Id. ibid., pag. 320.

(1899) D. Richard, *Catal. des évêques de Narbonne.*

Digitized by Google

en 1450, fut employé par le Pape Eugène IV dans plusieurs affaires importantes, notamment en qualité de nonce au concile de Bâle. Deux nouvelles nonciatures, l'une en Ecosse auprès du roi Jacques I^er^, l'autre en Angleterre en 1437, lui furent confiées par le même Pontife, qui, de plus, lui donna l'évêché d'Urbin. Nicolas V, successeur d'Eugène IV, envoya aussi Altani, en qualité de nonce, en Espagne, pour y négocier le mariage de l'empereur Frédéric III et d'Eléonore, infante de Portugal. Il se préparait à revenir à Rome, lorsqu'il mourut à Barcelone, après plus de vingt ans de services et de travaux.

ALTEMPS (Marc-Sitic), évêque de Cassano, cardinal, naquit le 19 août 1533 ; il était fils de Théodoric Wolfang, comte de l'empire, et de Claire de Médicis, sœur du père du Pape Pie IV (1900).

Etant jeune, il porta les armes sous Jacques de Médicis, son oncle, malgré les pressantes exhortations de sa mère qui souhaitait fort le voir dans l'état ecclésiastique ; et il se plaisait tellement dans la profession militaire, que l'élévation de son autre oncle au souverain pontificat ne l'aurait pas fait changer d'état, sans un accident où il pensa perdre la vie. Sa conservation presque miraculeuse fut pour lui, sans autre examen, un motif de déposer les armes, et de prendre l'habit ecclésiastique.

Le Pape Pie IV qui désirait aussi le voir dans cet état, apprit ce changement avec joie et, sans le faire passer par aucune épreuve, il le chargea aussitôt de l'évêché de Cassano dans la Calabre, et l'envoya, en 1561, en qualité de nonce auprès de l'empereur Ferdinand pour la convocation du saint concile de Trente. La même année il le fit cardinal-diacre, et peu après il lui donna un titre de prêtre. Altemps se démit de son évêché de Cassano. Mais les chanoines de Constance le choisirent pour leur évêque, et il accepta le gouvernement de cette Eglise. Pie IV le nomma alors à la légation d'Avignon, à la dignité d'archiprêtre de Saint-Jean de Latran, à celle de grand pénitencier, et lui donna l'abbaye de Casseneuve dans le diocèse de Saluces. Altemps eut encore la légation de la Marche d'Ancône, qu'il purgea de tous les bandits dont elle était infectée.

Pie IV ayant indiqué le concile à Trente, et nommé pour y assiter en qualité de ses légats les cardinaux de Mantoue, Seripande et Hosius, leur donna ensuite pour adjoint Simonette et Altemps. Ce dernier demeura à Trente depuis le mois de janvier 1562 jusque vers le commencement du printemps 1563. Le Pape le rappela alors pour lever des troupes, en cas qu'elles lui fussent nécessaires (triste nécessité pour le vicaire du Dieu de paix !) pour les opposer aux entreprises qu'on lui avait fait craindre de la part des ducs de Saxe et de Wirtemberg, et du landgrave de Hesse, comme à la mauvaise volonté des Allemands qui avaient, dit-on, dessein de saccager Rome. Altemps fut ensuite envoyé légat *a latere* auprès de l'empereur Maximilien après la mort de Ferdinand.

Il tint un synode à Constance pour rétablir la discipline, et réformer les mœurs de son clergé. Il se trouva à la diète d'Augsbourg en 1565, et quand Grégoire XIII fut devenu Pape, et qu'il eut résolu d'augmenter le collége des Allemands, commencé par Jules III, Altemps fut du nombre des cardinaux protecteurs de ce collége, avec Moron, Farnèse et Madrucci. Il mourut à Rome le 15 février 1595, âgé de soixante-deux ans, et fut inhumé dans la chapelle qu'il avait fait bâtir dans l'église de Sainte-Marie au delà du Tibre, dont il portait le titre.

ALTEMPS (Annibal), frère du précédent, fut gouverneur de la sainte Eglise romaine, et fut protégé d'une manière toute spéciale par son oncle Pie IV : aussi quelques historiens ont accusé ce Pape de népotisme.

ALTFRID, évêque de Hildesheim, Saxon de naissance et un des principaux conseillers de Louis, roi de Germanie, assista à l'assemblée de Coblentz de l'an 860, et à celle de Sablonières qui fut terminée le 5 novembre 862.

ALTHELME (Saint). *Voy.* Adelme (Saint), premier évêque de Schirburn.

ALTIGIEN (Saint), moine du monastère de Bèze, y fut massacré, vers l'an 731, avec un autre religieux nommé Hilarin, par les Sarrasins qui saccagèrent le monastère de Bèze. La Chronique de Bèze (1901) parle de la ruine de cette maison par les Sarrasins ; mais il y a un anachronisme de cent ans. Elle rapporte ce fait à l'an 831, tandis qu'il faut lire 731. C'est sans doute une faute de copiste. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces deux saints religieux.

ALTIN (Saint), compagnon des saints Savinien et Potentien, envoyés de Rome dans les Gaules pour prêcher la foi. Ils convertirent auprès de Sens leur hôte Victorin, un homme de qualité nommé Sérotin, et Eodald, distingué par son éloquence (1902). On assure que saint Altin et saint Eodald allèrent prêcher à Paris, à Chartres et à Orléans, et qu'ils convertirent les saints Agoard et Aglibert.

I. Il en est qui font Altin premier évêque d'Orléans, ce qui ferait remonter l'origine de cette église à l'an 270. Mais si l'on peut soutenir, avec plusieurs critiques qui paraissent n'en pas douter (1903), qu'Altin fut réellement compagnon des saints Savinien et Potentien, martyrisés sous la persécution d'Aurélien, vers l'an 273, il n'est pas aussi facile

(1900) Ciacon. in *Vitis pontif. et card.*, tom. III, pag. 933, Uxhel., in *Italia sacra*, etc.

(1901) *Chron. Besuense*, tom. I *S. icileg.*, pag. 572.

(1902) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. I ; Fleury, en faisant mention de saint Savinien (liv. VIII, n° 8), ne parle pas de saint Altin.

(1903) Baillet, *Vies des saints*, 31 décembre ; Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. IV, art. XVII de l'*Hist. de saint Denis de Paris*, et note 22.

Digitized by Google

de prétendre qu'il fut évêque d'Orléans ; il est des auteurs qui déclarent qu'il ne fut jamais évêque, et, s'il le fut, on ne trouve, dans tous les cas, dans l'ancienne église d'Orléans, aucun monument, aucun vestige ni de cet épiscopat, ni même de la prédication de ce saint. Dom Richard n'en fait pas mention dans son Catalogue des évêques d'Orléans ; il commence à Diopet qui siégeait en 346, et il dit (1904) : « Quoiqu'on nomme trois évêques d'Orléans avant celui-ci, nous n'en dirons rien, n'ayant rien de certain à leur sujet. »

Nous n'ignorons pas que Charles de La Saussaye, qui fut chanoine d'Orléans, sa patrie, jusqu'en 1614, soutient l'opinion contraire dans ses *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, etc., 1 vol. in-4°, 1615, Paris ; il prétend (1905) que saint Altin fut premier évêque d'Orléans, et il appuie son sentiment de considérations et de faits qui ont pu paraître spécieux. Mais l'autorité de cet annaliste est-elle sûre ? Il serait peut-être permis d'en douter quand on voit des critiques reprocher beaucoup de fautes à son ouvrage. Après cela, les témoignages qu'il invoque sont-ils surtout de nature à couper court à toute difficulté ? On peut encore élever des craintes à ce sujet, car nous ne voyons pas les Actes de saint Savinien recommandés par des auteurs en la sagacité desquels on puisse compter. Au reste, voici ce que pensent de tout ceci les savants rédacteurs du *Gallia christiana*.

« Altin, disent-ils (1906), passe communément pour le premier évêque d'Orléans. Altin est-il un des soixante-dix disciples de Notre-Seigneur et le compagnon de saint Savinien ? Nous savons que plusieurs l'ont dit. Mais sur quelles autorités s'appuient ces écrivains ? Nous l'ignorons. Est-ce comme simple prêtre ou comme premier évêque qu'Altin annonça l'Evangile aux populations orléanaises ? Aucune preuve ; silence absolu de l'antiquité ecclésiastique. Ni le Bréviaire manuscrit d'Orléans datant du XV^e^ siècle, ni le Martyrologe, ni le Calendrier, ni les Bréviaires diocésains d'une époque postérieure ne font mention de saint Altin. On ne le trouve nommé que dans les Actes de saint Savinien. Mais ces Actes inspirent si peu de confiance et sont tellement dépourvus de critique, que les correcteurs du dernier Bréviaire d'Orléans se sont crus obligés de modifier beaucoup l'Office de saint Altin, composé d'après ces Actes où le nom même du saint personnage avait subi de graves altérations. Tout ce que nous savons d'Altin repose donc sur La Saussaye. Libre à ceux pour qui le témoignage de La Saussaye est suffisant de regarder saint Altin comme premier évêque d'Orléans. »

II. Tel est le jugement du *Gallia christiana*. Nous devons dire qu'il ne nous paraît pourtant pas sans réplique. D'abord il nous semble que les savants auteurs sont trop exclusifs, sinon dans le fond, au moins dans l'énoncé de leur opinion. Il est trois points importants sur lesquels tous les hagiographes sont d'accord, savoir : qu'Altin fut le compagnon de saint Savinien et de saint Potentien envoyés de Rome dans les Gaules (1907) ; que ce saint est réellement venu à Orléans et qu'il fut martyrisé peu de temps après ses compagnons, si ce n'est pas avec eux, sous l'empereur Aurélien, ou plutôt sous Maximien-Hercule. Pourquoi donc n'avoir pas distingué ces points sur lesquels il paraît y avoir unanimité ? Ensuite, les auteurs du *Gallia christiana*, après avoir dit qu'aucun monument antique de l'église d'Orléans ne fait mention de saint Altin, ce que nous avons reconnu, ajoutent : Ni le Calendrier, *ni les Bréviaires d'une époque postérieure*, etc. Mais il y en avait au moins *un* qui faisait mémoire de saint Altin, puisque nos auteurs déclarent, deux lignes plus loin, *que les correcteurs du dernier Bréviaire d'Orléans se sont crus obligés de modifier beaucoup l'Office de saint Altin ;* et c'est évidemment ici une contradiction.

D'un autre côté, qui nous assure que ces *modifications* ont été convenablement accomplies ? Qui nous répond que les corrections de ce Bréviaire, en ce qui touche notre saint, n'ont pas été faites dans ce déplorable esprit de l'école janséniste qui, à force de vouloir ne donner sur les saints que *des histoires bien approuvées* (1908), et l'on sait ce que cela veut dire, n'a fait que détruire les traditions les plus respectables et diminuer la piété envers les amis de Dieu ? Enfin, qui nous affirme qu'on n'a pas suivi en ceci, comme en tant d'autres points, les tendances d'une critique exagérée et chagrine qui, voulant réformer ce qu'on avait peut-être admis sans des preuves assez sévères, a cependant dépassé le but et substitué l'incrédulité à la crédulité pieuse, quand elle n'a pas atteint et infirmé aussi les monuments les plus respectables ? Certes, il est permis de craindre beaucoup en ce qui touche la question qui nous occupe, quand on se rappelle et la censure des docteurs de l'université de Paris, en 1548, à propos d'une édition du Bréviaire d'Orléans auquel ces docteurs reprochent une foule de *suppressions importantes* (1909) ; et le Bréviaire *déjà modernisé*, donné en 1693, par le cardinal Pierre du Camboust de Coislin (1910) ; et cet

(1904) *Dict. des sciences ecclés.*, 6 vol. in-fol. 1761, tom. IV, pag. 188, col. 1.

(1905) Lib. I, pag. 25 et seq. — La Saussaye a joint à ses *Annales* un traité de la translation du corps de saint Benoît à Fleury-sur-Loire, qui, au jugement de dom Mabillon (*Annal. Benedict.*, tom. II, pag. 337), est le meilleur qu'on ait écrit sur cette matière.

(1906) Tom. VIII^e^, pag. 1410.

(1907) *Chron. Antiss.*, apud Billet et Godescard.

(1908) *Projet d'un nouveau Bréviaire*, Fossard, pag. 114 ; Grancolas, pag. 348.

(1909) Dom Guéranger, *Instit. liturg.*, tom. I^er^, pag. 458, 459.

(1910) Ib d., tom. II, pag. 287.

Digitized by Google

autre Bréviaire de 1731 rédigé par le suspect acolyte Le Brun des Marettes, d'après les principes de Foissard et de Grancolas (1911).

III. Le fait de la modification de l'*Office* de saint Altin, qui paraît puissant aux auteurs du *Gallia christiana*, ne serait donc pas, ce nous semble, un argument suffisant pour appuyer leur critique. Il leur serait même, jusqu'à un certain point, défavorable; de telle sorte que nous pensons, en résumé, qu'il n'est guère plus possible de nier que saint Altin fut le premier évêque d'Orléans, qu'il ne l'est de l'affirmer. C'est ici une de ces questions douteuses sur lesquelles on doit se borner à confesser son ignorance, et qui demeureront toujours indécises, à moins que la découverte de quelque monument respectable ne vienne à les trancher.

Il semble assez probable que le corps de saint Altin, après son glorieux martyre, fut déposé dans le tombeau de ses compagnons [*Voy.* l'article SAVINIEN (Saint)]; mais si ce fait est vrai, il prouverait que ce saint n'est pas mort à Orléans, et il infirmerait même son épiscopat sur ce siége. Tout est donc problématique dans cette histoire. On trouve le nom de ces saints martyrs sur les anciens martyrologes au 31 décembre; mais leur fête se célèbre, au dire de Godescard (1912), le 19 octobre, à Paris et à Sens. On la faisait aussi autrefois à Orléans; mais il paraît qu'on ne la célèbre plus depuis qu'on a retouché l'office de saint Altin dans l'un des anciens Bréviaires, et cet office a même tout à fait disparu dans la liturgie de fabrique plus moderne.

ALTMAN, évêque de Passau, fut élu l'an 1065, et se montra constamment zélé pour le maintien de la discipline et pour les intérêts de la religion.

I. Il était né en Saxe, de parents nobles, et, après avoir étudié les arts libéraux, la philosophie et la théologie, il fut chanoine de l'église de Paderborn, et choisi pour en gouverner les écoles, ce qu'il fit pendant plusieurs années. Sa réputation l'ayant fait connaître à la cour, il fut prévôt du chapitre d'Aix-la-Chapelle, et servit dans le palais auprès de l'empereur Henri le Noir; après la mort de ce prince, il ne servit pas moins utilement l'impératrice Agnès, sa veuve, dans les troubles qui agitèrent l'Allemagne (1913). Depuis qu'il fut parti pour le pèlerinage de la terre sainte, Egelbert, évêque de Passau, mourut, et l'impératrice Agnès, du consentement des grands, nomma Altman pour lui succéder; le clergé et le peuple y applaudirent, et ce choix fut généralement approuvé. On envoya donc au-devant de lui, jusqu'en Hongrie, des personnes considérables lui porter l'anneau et le bâton pastoral, et, peu de temps après, il fut sacré par Gébehard, archevêque de Saltzbourg, son ancien ami.

II. Le Pape Grégoire VII, qui travaillait avec tant d'ardeur à ramener le clergé à la sainteté de son état, et à réformer les mœurs, ayant fait publier par toute l'Italie les décrets du concile qu'il avait tenu à Rome, en 1075, contre la simonie et l'incontinence des clercs, écrivit aussi plusieurs lettres aux évêques d'Allemagne, pour qu'ils reçussent ses décrets dans leurs églises; il leur enjoignait de séparer absolument toutes les femmes de la compagnie des prêtres, sous peine d'anathème perpétuel (1914).

Altman, ayant reçu ces ordres du Pape, y applaudit et s'empressa d'assembler son clergé pour lui lire les lettres qui lui étaient adressées, les appuyant des meilleures raisons qu'il lui fut possible (1915). Mais le clergé se défendait par l'ancienne coutume, et par l'autorité des évêques précédents, dont aucun n'avait usé envers eux d'une telle sévérité. Altman répondit que lui-même ne les inquiéterait pas s'il n'était pressé par l'ordre du Pape, mais qu'il craignait de se rendre coupable en consentant à ce désordre. Voyant donc qu'il ne gagnait rien, il congédia l'assemblée. Ensuite, ayant pris conseil de personnes sages et leur ayant recommandé le secret, il attendit le jour de saint Etienne, patron de son église, où plusieurs seigneurs se trouvèrent à cause de la fête. Alors il monta au jubé, et publia hardiment le décret du Pape en présence du clergé et du peuple, menaçant d'user d'autorité contre ceux qui n'obéiraient pas. Aussitôt s'élevèrent de tous côtés des cris furieux, et peut-être le prélat aurait-il été mis en pièces sur-le-champ, si les seigneurs qui étaient présents n'eussent arrêté l'emportement de la multitude.

III. Grégoire VII, satisfait de ce qu'Altman avait fait dans cette grave circonstance, lui donna sa confiance: il le nomma son légat à l'assemblée de Tribur contre l'empereur Henri IV. Cette assemblée se tint en 1076. Altman s'y rendit, et était du nombre des seigneurs de Souabe et de Saxe qui étaient déterminés à déposer Henri et à élire un autre à sa place. Mais ce prince ayant chassé Altman de sa ville à main armée, celui-ci se retira en Saxe, sa patrie.

Ensuite il alla à Rome et exposa au Pape Grégoire le sujet de son voyage et la manière dont il avait été traité. Il renonça même à l'évêché entre les mains du Pape, faisant scrupule d'en avoir reçu l'investiture de la main d'un laïque. Un jour, comme le Pape délibérait avec les cardinaux sur la restitution d'Altman, qui s'y opposait, une colombe, volant par l'église, vint s'arrêter sur la tête de l'humble évêque. Alors le Pape, sans plus hésiter, ôta sa mitre et la mit sur la tête d'Altman, le déclarant en même temps évêque et légat du Saint-Siége, et le renvoya en Allemagne avec sa bénédiction (1916).

Le Pape ne cessa d'environner de cette bienveillance l'évêque de Passau. Dans une

(1911) Dom Guéranger *Instit. liturg.*, t. II, p. 287.
(1912) *Vies des Saints*, 31 décembre.
(1913) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LXI, n. 12.
(1914) Lambert, pag. 212, tom. X *Conc.* p. 513.
(1915) Fleury, liv. LXII, n. 12.
(1916) Idem, ibid., n. 36.

Digitized by Google

lettre qu'il écrivit à Gébéhard, évêque de Constance, au sujet de sa juridiction sur l'île de Richenon, il lui enjoint de pourvoir aux évêchés d'Aouste et de Coire, et aux autres « où l'évêque de Passau ne pourra venir; » car, ajoute Grégoire, « nous avons donné à Altman, comme à vous, la commission de gouverner à notre place la Saxe, l'Allemagne et les autres pays voisins, afin que vous réprouviez les mauvaises ordinations, que vous confirmiez les bonnes, et que vous régliez toutes les affaires ecclésiastiques, après avoir pris conseil des hommes pieux, jusqu'à ce que vous puissiez recevoir un légat plus particulier du Saint-Siége. » La lettre est datée de Rome le 18 avril 1089.

IV. A deux années de là, c'est-à-dire le 8 août 1091, Altman mourut dans une heureuse vieillesse, après avoir gouverné son église vingt-six ans, soutenu la religion avec un grand zèle contre les schismatiques, essuyé plusieurs périls et souffert de grandes persécutions (1917). Il fonda trois communautés de chanoines réguliers.

Ce fut durant son épiscopat que plusieurs laïques, en Allemagne, embrassèrent la vie commune, renonçant au monde, et se donnant, eux et leurs biens, au service des communautés régulières de clercs et de moines pour vivre sous leur conduite (1918). Quelques envieux blâmèrent leur manière de vivre; mais le Pape Urbain l'ayant appris, écrivit en ces termes aux supérieurs de ces laïques : « Nous approuvons cette manière de vie que nous avons vue de nos yeux, la jugeant louable et digne d'être perpétuée comme une image de la primitive Eglise, et nous la confirmons par ces présentes de notre autorité apostolique. » Outre une multitude innombrable d'hommes et de femmes qui se donnèrent ainsi au service des moines et des clercs, il y eut à la campagne une infinité de filles qui, renonçant au mariage et au monde, se mettaient sous la conduite de quelque prêtre; et même des femmes mariées qui vivaient ainsi sous l'obéissance dans une grande piété. Des villages entiers embrassèrent cette dévotion, et s'efforçaient de se surpasser l'un l'autre en sainteté. Ainsi l'Eglise réparait les pertes qu'elle faisait alors par la multitude des excommuniés : c'est la remarque de Fleury (1919). — N'oublions pas de dire qu'il y a des auteurs qui donnent à Altman le titre de *saint*.

ALTOVITI (ANTOINE), archevêque de Florence, né en 1521, mort en 1573 à Florence sa ville natale. Nommé à cet archevêché en 1548, il n'en prit possession que dix-neuf ans après, à cause de quelques soupçons que le grand-duc avait conçus contre lui. Ainsi, de par le mauvais vouloir d'un prince, l'église de Florence fut privée de son pasteur des années entières ! Altoviti fut un des Pères du concile de Trente. Il s'était surtout livré à l'étude de la dialectique, de la philosophie et de la théologie. On n'a publié que deux de ses *notes* parmi les *Décisions de la Rote romaine*, imprimées à Rome en 1676, in-fol., et les décrets de deux synodes tenus par lui, l'un diocésain, l'autre provincial. — Le P. Negri donne (1920), la liste de quelques traités qu'Altoviti avait écrits en latin sur différents sujets de dialectique et de philosophie, mais dont aucun n'a été imprimé. Une lettre (1921), nous apprend qu'il avait composé un Traité sur la poétique, pour répondre aux critiques de Dante; mais cet ouvrage est resté aussi inédit.

ALUTARI (JEAN), religieux de l'ordre de Saint-Dominique, fut obligé par la Faculté de théologie de Paris de faire une rétractation du sermon qu'il avait prêché en 1497, dans l'église de Saint-Jean en Grève à Paris, le 8 septembre jour de la Nativité de la très-sainte Vierge, et dans lequel, bien qu'il eût soutenu que Marie n'avait point commis de péché véniel, il avait néanmoins apporté des raisons qui pouvaient le faire croire. On trouvait d'ailleurs qu'il avait agité indiscrètement cette question, et qu'il en était résulté du scandale pour le peuple. La rétractation d'Alutari ne se fit pas dans l'église, mais en présence du doyen et des députés dans une assemblée de théologie (1922).

ALVA Y ASTORGA (PIERRE DE), religieux espagnol, né vers la fin du XVI^e^ siècle, prit l'habit de Saint-François au Pérou. Il est auteur de l'ouvrage très-rare, intitulé *Funiculi nodi indissolubilis de conceptu mentis et conceptu ventris*, etc., Bruxelles, 1663, in-4°, où il démontre la conception immaculée de la très-sainte Vierge. Ce religieux est mort dans les Pays-Bas en 1667.

ALVALON ou ALVALO, archevêque de Lyon, où il fut élu en 895. Il fut précepteur de Louis, fils de Boson, roi de Bourgogne, et il vivait encore au mois d'avril de l'an 907, suivant une charte de ce temps-là, qu'il souscrivit et qui regarde l'église de Mornanco.

ALVAR, prêtre, natif de Cordoue, vivait au IX^e^ siècle. Il était l'ami de saint Euloge, qui a joué un si glorieux rôle pendant la persécution suscitée à Cordoue par Abdérame II en 850 et années suivantes. Fleury dit que ce saint reconnaissait Alvar pour son maître, et qu'il passait pour le plus grand docteur de son temps (1923). Nous ne savons sur quoi s'est fondé Elies Dupin pour faire (1924) Alvar frère de saint Euloge.

On ne connaît presque rien de la vie d'Alvar. On sait que, pendant la persécution dont nous venons de parler, il exhorta le martyr Aurélius et le soutint dans ses épreuves.—*Voy.* l'article CORDOUE. (Martyrs de Cordoue sous Abdérame II. n° XIV). — Après ce fait on ne parle plus d'Alvar que par rapport à ses écrits.

Saint Euloge (*Voy.* cet article, n° V) lui

(1917) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. LXIII, n. 57.
(1918) Berthold, 1091.
(1919) Liv. LXII, n. 67.
(1920) *Hist. des écrivains de Florence.*
(1921) Insérée dans les *Fastes consulaires de l'Académie de Florence*, pag. 220.
(1922) *Ep. I registr. Facult.*, fol. 147 et 148.
(1923) *Hist. eccles.*, liv. XLIX, n. 1.
(1924) *Biblioth. des Aut. eccles.*, IX^e^ siècle, 1 vol. in-8° 1697, pag. 665.

Digitized by Google

ayant écrit pour le prier de revoir et corriger son *Mémorial des Saints*, Alvar ne lui répondit que par des remerciements et par des louanges. Il trouvait tout ensemble dans les trois livres de cet ouvrage, le style apostolique, et l'éloquence des anciens orateurs et historiens, grecs et latins, et ne pouvait souffrir que le saint eût soumis à sa censure et à son jugement un écrit qui n'avait été composé que par inspiration divine, et que l'on ne pouvait trop tôt rendre public. « C'était, dit un critique (1925), faire grâce à saint Euloge que de comparer sa manière d'écrire à celle de Cicéron, de Tite-Live, de Démosthène; car il leur était de beaucoup inférieur et pour le style et pour la pureté du langage, quoiqu'il soit juste de reconnaître que ses écrits respirent un grand parfum d'onction et de sainteté : c'est là en définitive la meilleure éloquence. »

La lettre qu'Alvar écrivit à Euloge n'est pas exempte de défauts; en voulant donner dans le sublime, son style est affecté. Mais il est plus simple et plus naturel dans l'histoire qu'il a donnée de la Vie de saint Euloge. Elle est suivie de l'épitaphe qu'Alvar fit mettre sur son tombeau; d'une prière dans laquelle il implore son secours, le faisant souvenir de leur ancienne amitié, et d'une hymne en son honneur, que l'on devait chanter chaque année le jour de sa fête, le 11 mars (1926). On ne doute pas que cette Histoire soit d'Alvar, car elle porte son nom sur quelques manuscrits. Surius et les Bollandistes l'ont rapportée sous le 11 mars. On la trouve aussi à la tête des ouvrages d'Alvar, dans l'édition de Complut.

Ambroise Moralès attribue deux autres écrits à Alvar : l'un intitulé : *Livre des étincelles*, composé de sentences des SS. Pères, sur les vertus et les vices, et distribué par lieux communs. Il a été imprimé à Bâle sans nom d'auteur. L'autre, sous le nom de *Catalogue lumineux*, de ceux qui ont été mis à mort pour la foi de Jésus-Christ, apparemment à Cordoue; car ce fut en cette ville que ce catalogue fut dressé en 854 : il paraît que ce deuxième ouvrage est resté inédit. On pourrait le joindre au *Mémorial des martyrs*, par saint Euloge.

Nous avons dit qu'Alvar était prêtre de Cordoue. Il le fait assez entendre lui-même dans un passage, où l'on voit qu'il était revêtu de quelque dignité ecclésiastique qui le mettait au-dessus des diacres, puisqu'il déclare (1927), qu'en une certaine occasion il ordonna à un diacre de lire une lettre de saint Epiphane, où il était parlé des erreurs d'Origène et de l'ordination d'un prêtre du monastère de Jérusalem. On ne connaît point au juste l'année de la mort d'Alvar. Toutefois il n'est pas douteux qu'il survécut d'un an à son ami Euloge, puisqu'il parle dans une hymne du retour de la fête instituée en l'honneur de ce saint qui souffrit le martyre en 858 ou 859. — *Voy.* son article. — On ne peut donc mettre la mort d'Alvar avant le 11 mars de l'an 860; et peut-être même n'arriva-t-elle que plusieurs années après.

ALVAR PELAGE, évêque de Sylve, fut un des plus zélés défenseurs du Pape Jean XXII contre les Frères Mineurs schismatiques; Espagnol, religieux du même ordre, rempli de science, le Pape l'éleva à l'épiscopat et lui donna le siége de Coron dans la Morée, par bulle du 6 juin 1332. Depuis, Alvar fut transféré à l'évêché de Sylve en Portugal.

Se trouvant à Avignon en 1332, le jour de Notre-Dame des Neiges, le 5 août, Alvar acheva son grand ouvrage des *Plaintes de l'Eglise*, qu'il avait commencé en 1330, au même endroit où il résidait en qualité de pénitencier du Pape. Il dédia cet ouvrage à Pierre Gomès, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Praxède. Voici d'après l'analyse de Fleury (1928), comment Alvar Pélage parle de la puissance du Souverain Pontife :

« Le Pape a la juridiction universelle dans tout le monde, non-seulement pour le spirituel, mais pour le temporel, quoiqu'il doive exercer la puissance du glaive et de la juridiction temporelle par l'empereur légitime, son fils, et par les autres princes. » Et ensuite : « Le Pape prive les rois de leurs royaumes, et l'empereur de l'empire. » Et encore : « Les âmes sont plus précieuses que les corps, et les choses spirituelles plus dignes que les temporelles : donc celui à qui on a confié les premières, on doit bien plutôt lui confier les autres, qui n'en sont qu'un accessoire. De plus, Jésus-Christ, établissant saint Pierre son vicaire, lui a donné toute la juridiction qu'il avait, puisqu'il ne l'a point partagée, et n'en a rien excepté (1929).

« Les empereurs païens n'ont jamais rien possédé justement, prenant théologiquement le mot de justice, parce que celui qui n'est pas véritablement soumis à Dieu, mais lui est opposé par l'idolâtrie ou l'hérésie, ne peut rien posséder véritablement sous lui. Donc les royaumes des païens sont justement revenus à l'Eglise à laquelle ils appartenaient auparavant, et sur laquelle ils les avaient usurpés, car de droit divin tout appartient aux justes. » Et ensuite : « Aucun empereur n'a légitimement usé du glaive, s'il ne l'a reçu de l'Eglise romaine. C'est pourquoi Constantin, remettant à saint Sylvestre le droit du glaive, montra qu'il n'en avait pas usé légitimement, parce qu'il ne l'avait pas reçu de l'Eglise. » Et encore : « C'est l'onction qui fait les rois, et elle ne peut être reçue que du prêtre; donc tout prince doit recevoir du juge ecclésiastique sa confirmation et l'exécution de sa puissance. »

Sur toutes ces propositions, Alvar Pélage allègue quantité de textes de l'Ecriture, du décret et des décrétales, dont je laisse ajouter Fleury, l'examen aux savants. « Ceci, dit en-

(1925) Dom Ceillier, *Hist. gén. des Aut. sac. et eccléss.*, tom. XIX, pag. 78.
(1926) *Martyr. Rom.*, 11 martii
(1927) *In Vita Eulog.*, num. 9, pag. 92.
(1928) *Hist. eccléss.*, liv. xciv, n. 25.
(1929) Ibid., liv. xciii, n. 55.

Digitized by Google

core cet historien, suffit pour montrer la doctrine que tenait à cette époque la cour de Rome (1930). » Mais il importerait de savoir si cette doctrine est le fait d'un docteur particulier, où si le livre d'Alvar fut revêtu de l'approbation du Saint-Siége. C'est ce que ne nous dit point Fleury, pas plus qu'il ne nous apprend la mort de l'évêque de Sylve.

ALVARES DE TOLEDE. — *Voy.* TOLÈDE (JEAN ALVARÈS DE).

ALVARES. — *Voy.* GILLES ALVARÈS D'ALBORNOS.

ALVISE, évêque d'Arras au XII^e^ siècle, l'un des Pères du concile de Sens contre Abailard. Avant de monter sur le siége d'Arras Alvise avait été successivement simple religieux à Saint-Bertin, grand prieur à Saint-Wast, et abbé d'Anchin.

On le nomma bien malgré lui évêque. Il fit toutes sortes d'efforts pour rompre cette nomination, effrayé, disait-il, des peines attachées au gouvernement d'un grand peuple. Il en eut d'autres qu'il ne prévoyait pas : le peuple demeura fidèle, et ses propres confrères dans la profession monastique ne le furent pas. Les moines de Marchiennes l'avaient si violemment poussé auprès du Pape Innocent, que saint Bernard prit un peu trop vite pour sa défense cette fermeté et cette assurance de style qui lui est ordinaire, lorsque, persuadé de la justice d'une cause, il entreprend de la soutenir.

Il écrivit au Pape : « C'est contre le Seigneur et contre son Christ que, malgré les saints exemples de l'évêque d'Arras, et malgré la bonne odeur qu'il répand partout, ses ennemis sont allés vous tendre des piéges dans un esprit de mensonge... Que feront-ils voir, qu'une fureur canine, et un procédé plein de vertige ? Mais j'espère que, trop favorable d'abord à leurs poursuites, vous dévoilerez l'iniquité de leurs desseins, et les confondrez (1931). » La chose prit néanmoins une autre face Les moines, que l'évêque avait excommuniés, comme usurpateurs d'un droit qu'ils n'avaient pas dans une élection d'abbé, en avaient produit de si bons titres, que le Pape avait cassé sa sentence, et que leur droit, examiné de nouveau par le cardinal Yves, au concile de Lagny, y fut vérifié et reconnu pour légitime par Alvise et saint Bernard lui-même (1932).

Les griefs dont l'un et l'autre avaient accusé Gauthier, abbé de Saint-Wast, étaient pour eux un autre objet de zèle où la méprise paraissait moins à craindre. Saint Bernard le dépeignait comme « un homme ennemi de Dieu, de l'Eglise et de soi-même; abbé de nom, tout plongé dans ses intérêts, insensible à ceux de Jésus Christ (1933). » Tout cela pouvait être, généralement parlant, et ne fournir pas encore, dans la forme judiciaire, des preuves précises qui méritassent sa renonciation, qu'Alvise demandait. Ce qui résulta de cette longue affaire, dont ce prélat fut fort inquiété, c'est que, étant remise par le Pape à des rapporteurs d'une intégrité aussi éprouvée que Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, Gosselin de Soissons, Milon de Térouane et Geofroi de Chartres, l'abbé Gauthier, déjà vieux, succomba plutôt sous le poids de l'âge que sous celui des jugements qu'on attendait. Accablé enfin de voir son abbaye presque toute ruinée par le feu, il se démit, mais sans que l'on sache qu'il y eût été forcé par aucune action juridique (1934).

Alvise prit part à la croisade, et quoiqu'il fût d'un caractère et d'une trempe d'esprit plus propre à des fonctions purement épiscopales qu'à des négociations de cour, et surtout d'une cour aussi raffinée que celle de Constantinople, Louis VII l'emmena cependant avec lui pour la terre sainte. Il lui fit prendre les devants, étant résolu de le laisser auprès de l'empereur Manuel en qualité de son ambassadeur (1935).

Mais Alvise tomba malade à Philippopolis en Thrace, et mourut, dit-on, le 6 septembre 1148, dans de grands sentiments de piété. Odon de Denil rapporte de lui, que tout languissant qu'il était durant les dernières heures de sa vie, il retrouva des forces au doux nom de la Mère de Dieu, et déploya, au moins par de tendres élancements, tout ce qu'il avait pour elle de vivacité et d'amour : cachet de sainteté et de prédestination.

Godescale (*Voy.* cet article), abbé du Mont-Eloi, que le Pape Eugène aimait, et qu'il venait d'employer contre Gilbert de la Porée au concile de Reims, où les erreurs de ce dernier furent examinées, fut donné à l'église d'Arras pour successeur au pieux Alvise.

ALXIS, fils légitime de Pierre I^er^, czar et pape de Russie, qui le fit mourir inhumainement, à propos d'un songe. *Voy.* l'article PIERRE I^er^, dit le Grand.

ALYPE ou ALIPE (Saint) dit *le Stylite*, naquit dans le VI^e^ siècle à Adrianople, petite ville de Paphlagonie (1936); il fut élevé sous la discipline de Théodore, évêque du lieu, et fut fait diacre et économe de son église; mais le désir de s'avancer dans la perfection lui fit distribuer ses biens aux pauvres et embrasser la vie solitaire.

Il se retira dans une cellule sur une montagne du territoire de la ville; puis, à l'âge de trente ans il monta sur une colonne, où, après s'être garanti pendant quelques temps des injures de l'air par une espèce de loge qu'il y fit, il y soutint ensuite à découvert toutes les rigueurs des saisons. Les peuples venaient de toutes parts le consulter sur les affaires de leur salut. Et son exemple excita plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe à la pratique des conseils évangéliques. Il en forma trois communautés, l'une

(1930) *Hist. eccles.*, liv. XCIV, n° 25.
(1931) S. Bern., epist. 339.
(1932) *Conc.*, tom. X, pag. 1887.
(1933) S. Bern., ut supra.
(1934) *Voy. Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XXVI, ou tom. XII, 266-267 de l'édit. in-12 de 1826.
(1935) *Odo Diog.*
(1936) Baltau, *Hist. monast. d'Orient*, liv. IV.

Digitized by Google

de recius, l'autre de moines, et la troisième de religieuses. Il resta cinquante-trois ans sur cette colonne, et y mourut, après avoir souffert avec une patience admirable une maladie de treize ou quatorze ans. Il vivait du temps de l'empereur Héraclius, qui commença à régner en 610. On ne sait pas précisément la date de sa mort.

ALYPIUS (Ἀλύπιος) d'Antioche, ami de Julien l'Apostat, et architecte, fut chargé par cet empereur de faire rebâtir le temple de Jérusalem, afin de donner un démenti aux prophéties, et par suite, de confondre le christianisme. Alypius se mit à l'œuvre, et y fut secondé par le gouverneur de la province. Mais bientôt, comme le prouvent les monuments les plus authentiques et les plus irréfragables, bientôt il fallut renoncer à l'entreprise, parce que les feux sortaient de dessous terre, et rendaient le lieu impraticable. Aujourd'hui, un juif, possesseur d'une fortune colossale, travaille, dit-on, à faire un appel à ses coreligionnaires pour la reconstruction de ce fameux temple. Mais nous ne doutons pas qu'il ne rencontre des obstacles, et que son entreprise ne soit confondue, comme celle d'Alypius; car Jésus-Christ a dit de ce temple, qu'il serait tellement détruit, qu'il *n'y demeurerait pas pierre sur pierre* (1937), et ses promesses sont à toujours. — Huit années après son entreprise, Alypius se trouva impliqué dans le procès des personnes accusées de magie, et d'avoir voulu prédire l'avénement du successeur de Valens. Il fut banni, et tous ses biens furent confisqués. Son fils Hiéroclès, condamné à mort pour la même accusation, fut sauvé au moment où on le conduisait au supplice. *Voy.* l'article JULIEN L'APOSTAT.

ALYPIUS, archevêque de Césarée. Nous avons de lui le fragment d'une lettre conservée dans Photius, *Biblioth.*, pag. 13-40, édit. Bekker.

ALYPIUS, ou ALYPE (Saint), évêque de Tagaste, ami de saint Augustin, naquit à Tagaste en Afrique d'une famille distinguée, étudia d'abord dans sa patrie, puis à Carthage, sous saint Augustin, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Nous le voyons en effet mêlé à la vie de ce grand évêque et prendre part à beaucoup de ses actions.

I. Ainsi il l'accompagna à Milan, le suivit dans sa retraite, tomba comme lui dans les superstitions des manichéens, se convertit avec lui et reçut le baptême en même temps, des mains de saint Ambroise, la veille de Pâques de l'an 387. *Voy.* l'article AUGUSTIN (Saint), évêque d'Hippone.

Quelque temps après son baptême, Alypius alla à Rome avec saint Augustin; ils y passèrent un an dans la retraite, après quoi ils revinrent en Afrique. Arrivés à Tagaste, patrie d'Alypius, ils y formèrent une communauté dans laquelle entrèrent d'autres de leurs amis, et ils vécurent dans la pratique de toutes les bonnes œuvres : c'était pour eux un moyen d'assurer leur conversion, et ils se préparaient aussi à la vie apostolique à laquelle Dieu les appelait. Trois ans se passèrent de la sorte à Tagaste. Nous voyons que saint Augustin écrivit plusieurs lettres de cette sainte retraite; entre autres une à Aurélius, évêque de Carthage, où ce grand docteur le remercie, *au nom d'Alypius et de tous ceux qui vivaient avec lui en communauté, de l'amitié qu'il leur témoignait* (1938).

Alypius fit, par dévotion, le pèlerinage de Jérusalem; il y vit saint Jérôme, avec lequel il contracta d'amicales relations; il parla de saint Augustin à l'illustre solitaire, et commença ainsi de lier l'amitié qui exista depuis entre ces deux grands hommes. A son retour de Palestine, Alypius fut fait évêque de Tagaste, vers l'an 393, et à cette époque il procura aussi à saint Augustin l'amitié de saint Paulin, qui fut depuis évêque de Nole.

Saint Alypius avait connu saint Paulin à Milan, lorsqu'il y fut baptisé, comme nous l'avons dit, en 387. Ayant appris la conversion de Paulin, il lui envoya, vers 394, cinq ouvrages de saint Augustin contre les manichéens. C'étaient apparemment les livres des Mœurs de l'Eglise, du Libre Arbitre, de la Vraie Religion, de l'Utilité de la foi, et des Deux âmes. Saint Paulin en remercia saint Alypius et le pria en même temps de lui écrire l'histoire de sa vie. Il accompagna cette lettre d'une autre pour saint Augustin, où il lui dit qu'il est charmé de ses ouvrages, et se recommande à ses prières. Il leur envoie à l'un et à l'autre un pain comme *eulogie*, c'est-à-dire, bénédiction. L'une et l'autre lettre portent le nom de Paulin et de Thérasia ou Thérèse, sa femme, qui avait quitté le monde avec lui. Dans la lettre à Alypius, saint Paulin se recommande aux frères qui sont dans les églises et les monastères à Carthage, à Tagaste, à Hippone et en d'autres lieux : ce qui marque combien la vie monastique était déjà étendue dans l'Afrique. Saint Augustin, répondant à cette lettre, dit entre autres choses : « Ne vous laissez pas tant enlever à la vérité dite par moi que vous ne fassiez attention à ce que je dis moi-même, de peur qu'en prenant trop avidement la bonne nourriture que je sers aux autres, après l'avoir reçue moi-même, vous ne pensiez pas à prier pour les péchés que je commets (1939). » Et ensuite : « Il est vrai, qui le peut nier, celui qui a reçu de plus grands dons de Dieu est meilleur que celui qui en a reçu moins; mais il vaut mieux rendre grâces à Dieu d'un don médiocre, que de vouloir être loué d'un plus grand. » Il lui promet ensuite la Vie d'Alypius, que le saint évêque n'avait pu se résoudre à écrire lui-même; et comme il lui envoyait cette lettre par Romanien, son ancien ami, il lui recommande Licentius, fils de Romanien.

(1937) *Matth.* XXV, 1, 2, et *Marc.* XIII, 1, 2.
(1938) Saint Augustin, epist. 21, al. 64.
(1939) Il., epist. 27, n.° 4.

Digitized by Google

II. En 403, Alypius assista au concile de Carthage, présidé par Aurélius; concile contre les donatistes, et sur lequel Fleury s'arrête pour faire remarquer quelle était la procédure ordinaire des conciles généraux d'Afrique (1940); car celui-ci était en effet un concile général de toutes les provinces de cette contrée. Quelques années après ce concile, c'est-à-dire vers 410, Alypius étant allé à Hippone voir son ami, se trouva dans le tumulte qui s'éleva dans l'église au sujet de Pinien, que le peuple voulait avoir pour prêtre : il y fut même injurié et dut céder en partie avec saint Augustin à la volonté du peuple. — *Voy.* l'art. AUGUSTIN. — Dans la même année, il s'éleva une question entre Alypius et saint Augustin, au sujet d'Honorat, moine de Tagaste. Voici cette affaire :

Les habitants de Thiave, au diocèse d'Hippone, ayant renoncé au schisme des donatistes, il fallut leur donner un prêtre pour les diriger; ce fut Honorat que l'on tira du monastère de Tagaste. Or, la coutume était que ceux qui entraient dans les monastères commençaient par se défaire de tout leur bien au profit des pauvres, ou du monastère même. Si quelqu'un se présentait qui ne pût encore disposer de son bien, on ne laissait pas de le recevoir, pourvu qu'il parût sincèrement résolu à le quitter sitôt qu'il pourrait. Honorat était dans le cas, et avait encore son bien quand on l'ordonna prêtre pour l'église de Thiave. La question fut à qui ce bien demeurerait. Ceux de Thiave y prétendaient, par la règle de ce temps-là, que les biens des clercs appartenaient à l'église où on les ordonnait (1941). Alypius, évêque de Tagaste, prétendait que le bien d'Honorat devait aller au monastère de Tagaste, et craignait que s'il allait à l'église de Thiave, comme étant encore à Honorat, cet exemple ne servît d'occasion à ceux qui entreraient dans les monastères pour différer à quitter leurs biens. Saint Augustin croyait que le bien d'Honorat devait appartenir à l'église de Thiave. Saint Alypius voulait partager le différend, garder la moitié pour le monastère de Tagaste, et laisser l'autre moitié à l'église de Thiave, à condition que saint Augustin ferait trouver d'ailleurs au monastère de Tagaste la valeur de l'autre moitié, et saint Augustin en convint.

Cependant, saint Augustin y ayant, depuis, pensé plus à loisir, écrivit à Alypius (1942) que ce partage ne lui plaisait point. « Car, dit-il, si nous leur ôtions le total, ils croiraient que nous l'aurions trouvé juste; si nous entrons en composition, il semblera que nous n'aurons regardé qu'à l'argent, et le même inconvénient en arrivera; ceux que nous voulons convertir garderont la moitié de leur bien en entrant dans le monastère. » Il conclut donc de laisser tout le bien d'Honorat à l'église de Thiave, suivant la règle générale, pour éviter le scandale et le soupçon d'avarice, principalement à l'égard des nouveaux réunis. « J'ai conté l'affaire, dit-il, à notre confrère l'évêque Samsucius, il a été fort étonné que nous eussions été de cet avis, sans s'arrêter à autre chose qu'à l'apparence honteuse, et indigne, non-seulement de nous, mais de qui que ce soit. » Saint Augustin convient toutefois de donner au monastère de Tagaste la moitié qu'il avait promise.

III. Le 30 mai 411, saint Alypius fut nommé député à la *Conférence de Carthage* (*Voy.* cet article); et en 416, il assista au second concile de Milève, contre Pélage (1943). De plus, il souscrivit la lettre que saint Augustin écrivit au Pape Innocent I^er^. C'était comme une lettre familière, où les Pères du concile expliquaient plus au long toute l'affaire de Pélage et demandaient que le Pape le fît venir à Rome pour l'interroger exactement et savoir quelle espèce de grâce il avouait, ou traiter avec lui la même chose par lettres, afin que s'il reconnaissait la grâce que l'Eglise enseigne, il fût absous sans difficulté. Avec cette lettre, les évêques envoyèrent au Pape le livre de Pélage, que Timase et Jacques avaient envoyé à saint Augustin, et la réponse qu'il y avait faite (1944).

Saint Alypius entreprit divers voyages, et travailla avec un zèle infatigable pour la gloire de Dieu et de l'Eglise. Il vint à Rome où le Pape Boniface I^er^ (mort en 422) le reçut avec beaucoup d'amitié, le retint chez lui dans le peu de séjour qu'il y fit, et l'entretint avec une grande confiance. Ils parlèrent beaucoup de saint Augustin, et le Pape remit à Alypius deux lettres des pélagiens, où saint Augustin était nommé et calomnié, afin de les lui porter, et qu'il y répondît lui-même.

Avant que d'aller à Rome, Alypius avait été à Ravenne où était la cour, et il y avait vu le comte Valère, qui lui envoya à Rome des extraits du premier livre des quatre de Julien contre celui de saint Augustin, des Noces et de la Concupiscence. Valère priait saint Augustin de réfuter au plus tôt ces extraits. Alypius les rapporta en Afrique avec les deux lettres des pélagiens, et raconta de bouche à saint Augustin ce que les hérétiques objectaient contre quelques endroits de son livre. Saint Augustin aurait mieux aimé ne répondre qu'après avoir lu l'ouvrage entier de Julien. Toutefois, pour contenter le comte Valère, il composa un second livre sous le même titre des Noces et de la Concupiscence. Il y défend la doctrine catholique touchant le péché originel et montre combien elle est éloignée de l'impiété des manichéens; car la réponse de Julien roulait principalement sur cette calomnie. On croit que ce second livre fut écrit en 420.

(1940) *Hist. eccles.*, liv. xxi, n. 26.
(1941) S. Aug. epist. 83, n° 4.
(1942) Il., epist. 84, al. 259.
(1943) Fleury, liv. xxii, n. 39.
(1944) Epist. 186, n^os^ 3, 6, et epist. 17.

Digitized by Google

Le saint évêque de Tagaste retourna en Italie vers la fin de cette année 420, ou au commencement de la suivante, et porta au Pape Boniface les quatre livres qui lui étaient adressés, et au comte Valère le second livre des Noces et de la Concupiscence. Les pélagiens ne manquèrent pas de calomnier Alypius sur ce voyage, disant qu'il avait amené d'Afrique plus de quatre-vingts chevaux, pour en faire des présents aux tribuns ; qu'il avait répandu beaucoup d'argent et procuré des successions pour corrompre les puissances et exciter le peuple à la sédition. Quelque faux que fussent ces reproches, ils font conjecturer qu'Alypius était chargé de solliciter à la cour quelque ordre contre les pélagiens. En effet, il se trouve contre eux un édit de de Constantius qui fut déclaré empereur en l'an 421.

Après ces voyages, l'histoire ne nous parle presque plus de l'ami d'Augustin. On voit, en 429, qu'il était âgé, par une lettre que le grand évêque lui adressa en cette année et dans laquelle il l'appelle *vieillard*. On croit qu'il mourut peu de temps après. Sa gloire, indépendamment de sa sainteté, est d'avoir été l'ami de l'évêque d'Hippone, et de l'avoir aidé dans tout ce qu'il fit ou écrivit contre les donatistes et les pélagiens : son nom se trouve dans le Martyrologe romain.

AMABLE (Saint) vivait, du temps de saint Sidoine, à Riom, qui n'était alors qu'une bourgade ; il paraît qu'il eut soin longtemps de l'église de ce lieu. Il passa ensuite dans la ville d'Auvergne, c'est-à-dire à Clermont, où il mourut saintement, en l'année 464. Son tombeau devint très célèbre par les miracles qui s'y opérèrent. Grégoire de Tours dit avoir vu un énergumène qui y fut délivré, et un parjure qui y devint tout à coup paralytique, jusqu'à ce qu'il eût confessé son crime (1945). Le comte Victorius, passant près de son sépulcre, dédaigna par mépris d'y faire sa prière : mais à l'instant son cheval demeura immobile, sans qu'il pût le faire avancer, jusqu'à ce qu'il eût satisfait à ce devoir. L'abbé Faydit assure aussi que, depuis treize cents ans, on a vu de nombreux effets de ce pouvoir miraculeux.

AMADESI (Joseph-Louis), canoniste italien, né à Livourne le 28 août 1701, mort à Rome le 8 février 1775. Il fut conservateur des célèbres archives de l'archevêché de Ravenne. Il les mit en ordre, en dressa une table exacte, et en tira une infinité de documents, qu'il employa ensuite pour de savants ouvrages. Il devint un des citoyens les plus considérés de Ravenne, et fut l'un des fondateurs des réunions littéraires qui se formèrent dans le palais du marquis César Rasponi. Il fut envoyé quatre fois à Rome par les archevêques de Ravenne pour des affaires ecclésiastiques importantes qu'il termina toujours heureusement (1946). On a de lui plusieurs ouvrages sur le droit canon.

(1945) *De glor. conf.*, c. 33.
(1946) Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia.*
(1947) Greg. Tur., lib. III, cap. 10.
(1948) Cap. 19.

AMALARIC, roi des Visigoths, fut reconnu roi d'un consentement unanime par les Visigoths en 511, après la mort de Théodoric son aïeul. Peu de temps après son installation, il fit avec Athalaric, son cousin, petit-fils et successeur de Théodoric, un traité par lequel la Provence demeura sous la domination des Ostrogoths, et Amalaric eut tout ce que les Goths possédaient en deçà du Rhône.

En 526, Amalaric épousa Clotilde, fille de Clovis-Ier, princesse aussi zélée pour la foi catholique qu'Amalaric l'était pour l'arianisme. Le roi goth n'oublia rien pour engager Clotilde dans l'erreur. Elle résista à ses caresses et à ses menaces. Il en vint aux mauvais traitements ; il permit à la populace d'insulter la pieuse reine, lorsqu'elle allait à l'église (1947). On porta l'insolence jusqu'à lui jeter de la boue et des ordures. Elle le souffrit avec joie, persuadée qu'elles se changeraient en autant de pierres précieuses pour enrichir sa couronne. Sa patience et sa constance ne firent qu'irriter la fureur du prince hérétique : l'esprit de secte est toujours violent.

Amalaric, oubliant ce qu'il devait à sa femme et à son rang, la frappa plusieurs fois jusqu'à lui faire verser du sang. Alors la pieuse reine prit le parti de porter plainte à ses frères, et envoya au roi Childebert un mouchoir teint de son sang ! Childebert en fut vivement touché, et ne prenant conseil que de sa tendresse et de sa foi, se mit à la tête d'une armée, défit Amalaric, qui, revenant à Narbonne chercher ses trésors, y fut tué, en décembre 531, d'un coup de lance par un soldat franc. Il est à remarquer que Jornandès, dans son livre *De rebus Gothicis*, ne dit pas comment mourut le roi des Visigoths ; il dit simplement : *Amalaricus in ipsa adolescentia Francorum fraudibus irretitus, regnum cum vita amisit* (1948).

La race des Théodorics, qui avait régné cent onze ans, s'éteignit avec Amalaric. Childebert, après avoir livré Narbonne au pillage et ravagé la Septimanie, reprit la route de France, ramenant Clotilde sa sœur ; mais elle mourut en chemin (1949), car elle était mûre pour le ciel. — *Voy.* l'article Clotilde, fille de Clovis.— Theudis succéda à Amalaric.

AMALARIUS, diacre qui vivait au XIe siècle, et qui écrivit, par l'ordre d'Hincmar et de Pardule, un traité sur la Prédestination contre Gottheschalk. Ce traité est intitulé : *Des trois lettres*. Quelques critiques ont avancé que saint Remi de Lyon en est auteur, mais on n'en a aucune preuve certaine, et cet ouvrage, disent les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (1950), paraît indigne de ce saint archevêque. On y trouve même des erreurs, et entre autres que toutes les actions des infidèles sont mauvaises (1951). Au reste, ce traité n'est

(1949) Greg. Tur., loc. cit.
(1950) Liv. XVI.
(1951) De tertia ep. cap. 22.

Digitized by Google

pas venu jusqu'à nous, et nous n'avons pas d'autres détails sur son auteur.

AMALARIUS ou AMALAIRE, vivait au IXe siècle, était disciple d'Alcuin, fut directeur de l'école du Palais sous Louis le Débonnaire, clerc de l'église de Metz, abbé d'Hornbach, chorévêque de Lyon, puis de Trèves.

I. Il assista en 825 au concile de Paris, qui le députa avec Halitgaire, pour porter à la cour l'ouvrage de cette assemblée sur le culte des images. Il fut aussi envoyé à Rome par l'empereur Louis, à qui, vers 820, il avait dédié un grand Traité des offices ecclésiastiques divisé en quatre livres. Etant dans la ville éternelle, il interrogea les prêtres de l'église de Saint-Pierre, et profita de leurs instructions pour corriger son ouvrage et en faire une seconde édition, en 827. Il reste toutefois des exemplaires de la première, qui en font voir la différence. En ce voyage, il demanda au Pape Grégoire IV des Antiphoniers de la part de l'empereur, et le Pape lui répondit qu'il n'en avait point qu'il pût lui envoyer, parce que Vala, dans une de ses ambassades, les avait emportés en France. Amalarius les trouva en effet dans le monastère de Corbie, et, les ayant conféré avec ceux de France, il en prit occasion de composer un second ouvrage sur ce sujet. On a encore d'Amalarius un Abrégé de l'office de la messe, suivant l'ordre romain.

Dans ces ouvrages, il a principalement cherché à rendre raison des prières et des cérémonies qui composent l'office divin, et il s'est beaucoup étendu sur les raisons mystiques, dont plusieurs ne paraissent pas fort solides; mais son travail ne laisse pas d'être d'une grande utilité pour nous assurer du fait et nous montrer que les prières de la messe et des heures étaient les mêmes qui sont marquées dans le Sacramentaire et l'Antiphonier de saint Grégoire, et qui se dit encore aujourd'hui, et les cérémonies telles que les représente l'ancien ordre romain. De sorte que les écrits d'Amalarius sont une preuve aussi authentique que serait un manuscrit de l'an 830.

II. Il marque, dans la préface, que l'on disait deux ou trois messes différentes les dimanches où il se rencontre quelque fête des saints, quoique d'autres se contentassent d'en faire mémoire par quelque oraison. Il montre que toutes sortes de prières sont comprises dans l'ordinaire de la messe; que la dernière oraison, qui se dit aux messes de carême après la postcommunion, est une bénédiction pour ceux qui n'avaient pas communié, parce que tout le monde ne venait pas pour lors à la messe tous les jours. Il entre ensuite dans le détail de toutes les messes, commençant à la Septuagésime, et marque tous les introïts, les épîtres, les évangiles tels qu'on les récite encore. Pour le carême, il s'arrête aux jours qui ont quelque observance régulière, comme le mercredi d'après la Quinquagésime, où l'on commençait à jeûner et à dire la messe à none, au lieu qu'auparavant on la disait à tierce. Il conjecture, ce qui était vrai, que les quatre premiers jours de jeûne avaient été ajoutés depuis le temps de saint Grégoire, pour achever le nombre de quarante.

Pour le jeudi saint, Amalarius marque plusieurs particularités. On ne chante plus *Gloria Patri* et on ne sonne plus les cloches : ce qui dure les deux jours suivants. On consacre les saintes huiles de trois sortes : le saint chrême, l'huile des catéchumènes, celle des malades. On réserve le corps de Notre-Seigneur au lendemain; on fait un repas commun en mémoire de la cène; on lave les pieds des frères et le pavé de l'église, et on dépouille les autels; enfin les pénitents reçoivent l'absolution. L'office du vendredi saint était tel qu'il est encore, et l'adoration de la croix y est bien marquée et défendue contre ceux qui l'attaquaient, comme Claude de Turin. Ici Amalarius dit avoir appris de l'archidiacre de Rome que, dans l'église où le Pape adorait la croix, personne ne communiait, et cet usage est devenu universel. Le samedi saint on ne disait point de messe, parce qu'elle était réservée à la nuit suivante. Ce jour-là même, l'archidiacre faisait les *agnus Dei* de cire et d'huile, que le Pape bénissait et que l'on distribuait au peuple à l'octave de Pâques, après la communion, pour les brûler et en parfumer les maisons. La veille de Pâques, on baptisait pendant la nuit; mais la veille de la Pentecôte on baptisait à none, c'est-à-dire à trois heures après midi.

Amalarius traite, dans son premier livre, des messes de toute l'année; dans le second, des ordinations et du clergé; dans le troisième, il explique l'ordinaire de la messe, et dans le quatrième, les offices du jour et de la nuit (1952). — Cette courte analyse suffit, ce nous semble, pour montrer l'utilité qu'un lecteur pieux et attentif peut tirer des écrits d'Amalarius et des autres semblables, afin de connaître la sainteté et l'antiquité des cérémonies de l'Eglise. Quand elles n'auraient que mille ans, elles seraient bien vénérables, mais on les regardait dès lors comme très-anciennes.

III. L'ouvrage d'Amalarius fut vivement attaqué par Agobard et Florus, l'un archevêque, l'autre diacre de Lyon. (*Voy.* l'article de AGOBARD, *ad fin.*) Quelques expressions nouvelles sur l'Eucharistie fournirent matière à l'accusation qu'ils lui intentèrent au concile de Thionville, où l'on donna gain de cause à l'auteur : et au concile de Quierzy, qui jugea l'ouvrage dangereux, ce qui, dit Fleury (1953), n'a pas empêché la postérité d'estimer les ouvrages d'Amalarius.

Outre ses ouvrages sur la liturgie, nous avons de lui des *lettres*, insérées dans le *Spicilége* de dom d'Achéry et dans les *Anecdotes* de dom Martène, et une *Règle des*

(1952) *B.b. PP.*, tom. XIV.

(1953) Liv. XLVII, n° 60.

Digitized by Google

chanoines, que Lemire fit imprimer, avec de savantes notes, dans le *Code des règles des clercs*, Anvers, 1638, in-fol., d'où elle a passé dans les Collections des conciles de Sirmond et Labbe. Cette règle fut approuvée par le concile d'Aix en 816, et envoyée dans tous les chapitres par Louis le Débonnaire (1954). On la suivit pendant plus de deux siècles; mais, dans le XI^e^, Pierre Damien ayant remarqué qu'elle permettait le pécule, et qu'elle accordait une trop forte portion de pain et de vin à chaque moine, commença à l'estimer moins; Nicolas II trouvant d'ailleurs qu'elle avait été introduite sans le consentement du Saint-Siége, on cessa de s'y conformer. — On ne nous apprend pas à quelle époque mourut Amalarius.

AMALARIUS FORTUNATUS fut d'abord moine de Madelve, puis archevêque de Trèves en 810. Il rétablit, l'année suivante, la religion chrétienne dans la partie de la Saxe située au delà de l'Elbe; consacra la première église de Hambourg, et alla, en 813, en ambassade à Constantinople, pour ratifier la paix que Charlemagne avait conclue avec l'empereur Michel Curopale. Il mourut l'année d'après dans son diocèse (1955).

Nous avons de lui un Traité du Baptême, imprimé parmi les œuvres et sous le nom d'Alcuin (1956). C'est une réponse à la lettre circulaire par laquelle Charlemagne avait, en 811, consulté les métropolitains de ses Etats pour savoir comment ils instruisaient les prêtres et le peuple touchant ce sacrement; pourquoi l'on fait d'abord l'enfant catéchumène; ce que c'est que le scrutin; qu'elle est l'explication du symbole; ce que c'est que les renonciations et les autres cérémonies du baptême?

Cette circulaire de Charlemagne donna occasion à plusieurs traités sur ce sacrement, suivant l'intention de l'empereur; car il n'avait pas tant demandé ces éclaircissements aux évêques pour lui que pour eux, c'est-à-dire pour les exciter à étudier la matière et en instruire les peuples. C'est ainsi qu'en jugeait Théodulphe, évêque d'Orléans (1957): « Car, ajoute-t-il, ce grand prince ne cessait point d'exciter les prélats à l'étude des saintes Ecritures, le clergé à l'observation de la discipline, les moines à la régularité, les grands à donner des bons conseils, les juges à la justice, les guerriers aux armes, les supérieurs à l'humilité, les inférieurs à l'obéissance, tous à la vertu et à la concorde. »

Nous avons quatre de ces traités sur le baptême, qui servirent de réponse à la lettre de l'empereur. Le premier est celui de Leidrade, archevêque de Lyon; l'empereur Charles après l'avoir vu, trouva que l'auteur n'y avait pas assez expliqué les renonciations qui précèdent le baptême (1958); c'est pourquoi Leidrade ajouta une réponse particulière sur ce sujet, qui paraît plus travaillée que la première. Le second traité est celui d'Amalarius. Le troisième est de Théodulphe, évêque d'Orléans, adressé à Magnus, archevêque de Sens, son métropolitain, qui l'avait prié de répondre pour lui à la lettre de l'empereur (1959). En d'autres exemplaires, cet écrit de Théodulphe est adressé à Jean, archevêque d'Arles, et peut-être lui avait-il fait la même prière que Magnus. Le quatrième traité du baptême est de Jessé, évêque d'Amiens, célèbre en ce temps-là (1960); et, quoiqu'il adresse cet ouvrage aux prêtres de son diocèse, la conformité du sujet fait juger qu'il fut écrit en la même occasion. Dans ces traités, on explique l'état des catéchumènes, les scrutins, le symbole, les renonciations, les exorcismes, le souffle, le sel, l'application de la salive au nez et aux oreilles, les onctions, l'habit blanc, la communion qui suivait immédiatement le baptême même des enfants (1961). On y distingue nettement l'onction du saint chrême sur la tête, que fait le prêtre, et qui est une cérémonie du baptême, d'avec l'onction sur le front, pour communiquer le Saint-Esprit, qui est propre à l'évêque, et appartient au sacrement de confirmation.

AMALASONTHE fille de Théodoric, roi des Ostrogoths en Italie, et d'Audoflède (*Voy.* cet article), sœur de Clovis, fut une princesse remarquable par son savoir; elle était parfaitement instruite dans les langues grecque et latine: elle savait même si bien celles que les barbares parlaient, qu'elle n'eut jamais besoin d'interprète pour répondre aux peuples de toutes ces nations différentes qui composaient l'empire romain.

Elle épousa Eutharic, petit-neveu de Thrasimond, et elle en eut Athalaric. Ce prince succéda aux Etats de son aïeul, et durant sa minorité Amalasonthe gouverna, au dire de l'Histoire, avec une grande prudence. Après la mort d'Athalaric, la princesse, qui était sans fils et sans époux, voulant se faire un appui, mit la couronne sur la tête de Théodat, qui était son cousin germain, fils d'Amalafrède, sœur du roi Théodoric. Mais cet ingrat, oubliant les bienfaits d'Amalasonthe, l'enferma dans un fort du lac de Volsène ou Bolsène en Toscane, et la fit mourir sur la fin de l'an 534 (1962). On dit même que ce fut lui qui l'étrangla dans un bain. L'empereur Justinien estimait beaucoup cette princesse; il commanda à Bélisaire de venger sa

(1954) *Hist. litt. de la France*, tom. IV, pag. 531.
(1955) *Hist. litt. de la France*, tom. IV.
(1956) Mais ce traité est bien d'Amalarius, soit qu'il eût chargé Alain d'écrire en son nom, soit qu'il lui eût été attribué par erreur.
(1957) Theod., præfat.
(1958) D. Mabillon, *Analect.*, init. tom. III, pag. 30.
(1959) *Voy.* not. Sirm. ad. Theod.
(1960) *Bibl. PP. Lug.*, tom. XIV, pag. 67.
(1961) Voy. *Conc.*, c. 812, n° 71, etc.
(1962) Procope, lib. I *de Bell. Goth.*, cap. 2 et 4; Jornandès, *Hist. Goth*, et Cassiodore, lib. II, ep. 2, 3 et 4.

Digitized by Google

mort ; qui fut le prétexte de la guerre qu'on fit aux Goths, et la cause de la ruine de leur Etat en Italie.

AMALBERGE (Sainte). *Voy.* AMEBERT ou ABLEBERT (Saint).

AMALBERT, fils de saint Germer. *Voy.* ce nom.

AMALBERT, seigneur qui vivait au VII^e^ siècle, et qui donna à saint Philibert, abbé de Jumièges, la terre de Pavilli, dans le pays de Caux, pour y ériger un monastère de religieuses, ce que fit le saint.

AMALBERTE ou MADELBERTE (Sainte). *Voy.* VALDETRUDE (Sainte).

AMALGER, *Amalgerus*, religieux du X^e^ siècle, de l'abbaye de Saint-Gall en Suisse. Il est cité par un auteur contemporain, Emenrich, comme très-habile dans les beaux-arts, et surtout dans l'architecture. *Vetera Analecta*, tom. IV, pag. 329.

AMALRIC ou AMAURI (ARNAUD), moine de Cîteaux, fut abbé de Poplet, puis de Grand-Selve et général de l'ordre de Cîteaux. On le nomma inquisiteur de la foi en Languedoc, contre les albigeois, et archevêque de Narbonne en 1212. Il eut pour collègue dans l'emploi d'inquisiteur Pierre de Château-Neuf, légat du Saint-Siége, et se servit de plusieurs abbés de Cîteaux et de saint Dominique, fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs, contre les mêmes albigeois. Il fut chargé d'unir les princes d'Espagne contre les Maures ; il y réussit, et ces princes remportèrent une victoire le 16 juillet 1212. L'archevêque s'y trouva, et en écrivit une relation qu'on a encore. Il assista ensuite au concile de Latran, présida à celui de Montpellier en 1224, et mourut vers la fin de septembre 1225. — *Voy.* l'article AMELIN ou AMELI (Pierre.) — Ce moine-archevêque fut plutôt guerrier que religieux ; c'est pourquoi nous nous étendons peu sur lui.

AMANATI, cardinal de Pavie. (*Voy.* JACQUES DE AMANATI).

AMANATI, cardinal. *Voy.* THOMAS DE AMANATI.

AMANCE, évêque de Nice, assista, avec saint Ambroise, au concile d'Aquilée de l'an 381, tenu contre deux évêques ariens, Pallade et Secondien. *Voy.* l'article AMBROISE (Saint), n° IX.

AMAND (Saint), apôtre de l'Alsace, a été le premier évêque de Strasbourg, qui jusqu'alors avait été dans le diocèse de Metz. Il s'est trouvé, l'an 346, au concile de Cologne où fut condamné Euphratas, évêque de cette ville, qui s'était laissé, dit-on, infecter de l'hérésie d'Arius. Il ne faut point confondre ce saint Amand avec un autre saint du même nom, qui fut évêque régionnaire au VII^e^ siècle. Il y a un autre saint Amand, septième évêque de Rennes, qui est honoré le 14 novembre.

AMAND (Saint), évêque de Bordeaux, sa patrie, succéda sur ce siége à saint Delphin, en l'an 402 ou 403. Il gouverna cette église avec tant de zèle, qu'il fut regardé comme un des plus saints évêques de son temps. — *Voy.* l'article ALETHIUS. — Saint Paulin, depuis évêque de Nole, à la conversion duquel il avait contribué par ses exemples et par ses leçons, conserva toujours pour lui la plus tendre amitié, et lui écrivait souvent de sa solitude. On trouve dans le recueil des lettres de ce saint plusieurs épîtres adressées à saint Amand. On ignore l'époque de la mort de ce dernier et le nom de son successeur ; car l'histoire de sa démission en faveur de saint Séverin de Cologne (vulgairement saint Surin), quoique rapportée par Grégoire de Tours, peut d'autant plus être contestée qu'alors les translations étaient insolites. Des écrits de saint Amand, qui avaient mérité les éloges de saint Paulin, il ne nous reste que le précis d'une de ses lettres dans les Epîtres de saint Jérôme, à qui elle était adressée (1963).

AMAND (Saint), évêque régionnaire au VII^e^ siècle, naquit le 7 mai 594, à Herbauge, non loin des rives de la Loire. Ce pays, alors compris dans la troisième Aquitaine, s'étendait jusqu'à l'Océan et portait le nom de contrée d'Herbauge, quoique cette ville, d'après une ancienne tradition, eût été autrefois engloutie par les eaux qui forment aujourd'hui le lac de Grand-Lieu (1964).

1. Notre saint avait pour père Sévérus, duc ou gouverneur d'Aquitaine, et pour mère Amantia. Ces noms, remarque un historien moderne (1965), indiquent une de ces vieilles familles sénatoriales de la Gaule, qui conservaient toujours, malgré les invasions et les guerres des siècles précédents, un caractère distinctif d'urbanité et de civilisation. Mais saint Amand, renonçant à tous les avantages de sa naissance, quitta la maison paternelle dès sa jeunesse, et se retira dans une île près de la Rochelle, où il embrassa la vie religieuse dans un monastère qui y était alors.

Son père, qui n'avait sur lui que des vues mondaines, vint le trouver dans ce lieu de retraite et menaça de le déshériter, s'il ne revenait et ne reprenait l'habit du siècle. Il répondit : « Mon père, je n'attends rien de votre succession ; tout ce que je vous demande, c'est que vous me laissiez servir Jésus-Christ, qui est mon héritage. » Dans un pèlerinage au tombeau de saint Martin de Tours, il pria Dieu avec larmes de ne jamais revoir sa patrie, mais de passer sa vie entière à changer de pays comme étranger, et trouvent là une suite et une preuve du miracle, dit-on. — Un effet d'acoustique fait effectivement percevoir, comme provenant des eaux, le son des cloches de la cathédrale de Nantes.

(1963) *Hist. litt. de France*, tome II, pag. 175, et *Gallia Christiana*.

(1964) La tradition, dit M. l'abbé Badiche, porte qu'à l'endroit où l'on voit aujourd'hui le lac du Grand-Lieu, les anciens Nantais avaient bâti une ville qu'ils avaient appelée Herbadille ou Herbauges. Les habitants de la contrée entendent encore sonner les cloches au fond du lac où était cette ville coupable,

(1965) M. l'abbé Dostombes, *Histoire de saint Amand et du Christianisme chez les Francs du Nord* au VII^e^ siècle, 1 vol. in-8°, 1850, pag. 5.

Digitized by Google

ger. Il s'y coupa les cheveux et fut reçu dans le clergé de cette église. Puis, avec la bénédiction de l'abbé et des frères, il se rendit à Bourges, où saint Austregisile, qui en était évêque, et saint Sulpice, alors archidiacre, le reçurent favorablement et lui firent bâtir une cellule près de l'église. Il y demeura reclus environ quinze ans, couvert d'un cilice et de cendre, jeûnant et vivant seulement de pain d'orge et d'eau.

Au bout de ce temps, il se sentit inspiré de faire le pèlerinage de Rome, pour visiter les tombeaux des saints apôtres. Une nuit qu'il priait avec ferveur à la porte de la basilique de Saint-Pierre, parce qu'on ne lui avait pas permis de la passer dans l'église, le prince des apôtres lui apparut et lui ordonna de retourner incessamment dans les Gaules pour y annoncer aux peuples les vérités du salut. Il obéit; et quelque temps après, vers l'an 626, le roi Clotaire II et les évêques le contraignirent d'accepter l'épiscopat, mais sans résidence déterminée. Entre autres bonnes œuvres, il rachetait autant que possible de jeunes captifs, leur donnait le baptême, les faisait instruire dans les lettres, et, leur ayant accordé la liberté, il les distribuait en diverses églises, où plusieurs d'entre eux devinrent dans la suite abbés ou évêques.

II. Jusque-là, personne n'avait osé prêcher dans le pays de Gand, tant à cause de la stérilité de la terre que de la férocité des habitants. Le saint alla trouver Achaire, évêque de Noyon et de Tournai, dans le diocèse duquel Gand était alors, et il le pria d'obtenir du roi Dagobert des lettres, pour obliger ses sujets idolâtres à se faire instruire du christianisme. Malgré ces lettres du roi et la bénédiction de l'évêque, il ne laissa pas de souffrir à Gand des peines incroyables. Souvent il fut repoussé par les femmes ou les paysans; souvent battu ou jeté dans la rivière. Ceux même qui l'avaient accompagné, l'abandonnèrent à cause de la stérilité du lieu; mais lui, il continuait à prêcher, vivant du travail de ses mains. Un miracle rendit les barbares plus traitables.

Saint Amand étant à Tournai, apprit qu'un comte des Francs, nommé Dotton, venait de condamner un voleur à mort. Il courut aussitôt demander sa grâce; mais il ne put l'obtenir, et ce malheureux fut exécuté. Quand il fut mort, Amand alla détacher le corps du gibet, et, l'ayant fait porter chez lui, il passa la nuit en prières. Le lendemain, il appela ses clercs et leur ordonna de lui apporter de l'eau. Ils crurent que c'était pour laver le cadavre, selon la coutume, avant que de l'enterrer. Mais ils furent bien surpris, lorsqu'étant entrés dans sa chambre, ils y trouvèrent celui qu'ils avaient laissé mort, plein de vie et s'entretenant avec le saint évêque. Il portait encore les cicatrices des plaies qu'on lui avait faites; mais elles disparurent dès qu'Amand les eut lavées avec l'eau qu'il s'était fait apporter. L'historien qui rapporte ce fait, proteste l'avoir appris de la bouche d'un prêtre qui en fut témoin. Le bruit de ce miracle s'étant répandu, les habitants accoururent en foule, priant humblement le saint évêque de les faire chrétiens. Ils détruisirent leurs temples et leurs idoles de leurs propres mains, et, à la place, saint Amand bâtissait des églises et des monastères, avec les libéralités du roi et des personnes de piété.

III. Cependant Dagobert s'abandonnait à toutes ses passions, et aucun évêque n'osait lui reprocher ses désordres. Amand seul eut ce noble courage; mais le prince en fut blessé, et il chassa l'apôtre du Christ de son royaume. Amand se retira en Gascogne pour prêcher la foi aux infidèles (1966).

Dagobert n'avait point encore d'enfants de tant de femmes qu'il entretenait. Il en demandait vivement à Dieu, quand il apprit, avec une extrême joie, qu'il lui était né un fils de Ragnetrude; et songeant par qui il le ferait baptiser, il envoya chercher saint Amand. Les officiers du roi l'ayant enfin trouvé, il revint par obéissance, et le trouva à Clichy, près de Paris. Le roi ravi de le voir, se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et le pria de baptiser l'enfant et de le prendre pour son fils spirituel; mais saint Amand, craignant que cette éducation ne l'engageât dans les affaires séculières contre le précepte de l'Apôtre, se retira de la présence du roi. Dagobert lui envoya aussitôt deux des principaux de sa cour, Dadon et Eloi, encore laïques, mais déjà distingués par leur sainteté, qui lui représentèrent que cette familiarité avec le roi lui procurerait plus de liberté pour prêcher partout où il lui plairait dans son royaume, et convertir plus d'infidèles. Saint Amand se rendit à leurs prières, et le roi Dagobert fit porter son fils à Orléans, où se rendit son frère, Chérebert, qui régnait sur une partie de l'Aquitaine, et qui fut le parrain de l'enfant. Saint Amand l'ayant pris entre ses mains, et lui ayant donné la bénédiction pour le faire catéchumène, comme personne ne répondait, l'enfant qui n'avait que quarante jours répondit clairement: *Amen* (1967). Aussitôt il fut baptisé et nommé Sigebert, et devint ensuite plus illustre par sa sainteté que par sa naissance. C'était l'an 630.

IV. Le saint évêque reprit bientôt le cours de ses missions. Il alla d'abord chez les Slaves, vers l'an 645 (1968). Il déploya dans ce pays les trésors de son zèle et de sa charité. Mais il paraît que le saint missionnaire ne vit point les sauvages habitants de la Slavonie répondre, comme il l'avait espéré, à tant d'efforts et de prédications: quelques-uns se convertirent, beaucoup persistèrent dans leur égarement. *Voy.* l'article SLAVES.

Après être revenu en France, Amand dirigea ses pas vers la Belgique où il annonça

(1966) Vit. S. Aman. *Act. B.*, tom. II p g. 715.

(1967) Frédégaire, c. p. 62, apud Fleury, liv. XXXVII, nos 36. 37.

(1968) M. l'abbé Destombes, ouvrage cité, p. 146.

Digitized by Google

l'Evangile ; et, pour perpétuer le fruit de ces prédications, il établit dans ce pays plusieurs célèbres monastères. Il en fonda deux au territoire de Gand, placés sous le vocable de Saint-Pierre : l'un dans la ville, lequel prit le nom de Saint-Bavon ; l'autre, près de la ville, sur la montagne Blandin, nommé à cause de cela Blandinberg. Il en bâtit un troisième à trois lieues de Tournai, sur la petite rivière d'Elnon, et qui porta, dans la suite, le nom de Saint-Amand. Ce saint forma dans ces monastères et dans plusieurs autres un grand nombre de saints religieux qui exercèrent la plus salutaire influence parmi les populations ; de telle sorte que, s'il est vrai, comme le dit Gibbon, « que, les évêques ont fait le royaume de France comme les abeilles font une ruche, » il n'est pas moins vrai que dans le sens large on doit dire la même chose des abbés et des fondateurs de nos monastères (1969).

Outre les monastères dont nous venons de parler, on dut encore au zèle et aux conseils de saint Amand l'établissement du célèbre monastère de Nivelle. Vers l'an 647, il en fonda un nouveau à Marchiennes par les libéralités de saint Adalbalde et de sainte Rictrude sa femme. Dans le cours de ses prédications saint Amand faisait aussi beaucoup de conversions, et une des plus belles conquêtes qu'il fit en Belgique à Jésus-Christ fut saint Bavon. *Voyez* cet article.

Cependant il n'avait été, jusque-là, attaché à aucun siége fixe, lorsque, en 647, il fut appelé à l'évêché de Maestricht. Ce siége était originairement à Tongres. Mais cette ville ayant été ruinée par Attila, vers l'an 450, il fut transféré à Maestricht. Après Jean, surnommé *l'Agneau*, le roi Sigebert fit donc venir saint Amand, et ayant assemblé plusieurs évêques et une grande multitude de peuple, il l'obligea malgré sa résistance, à se charger de cette église.

V. Notre saint se résigna, et lui qui avait tant de missions auprès des idolâtres, ne diminua rien de ses travaux en les bornant à son diocèse. Il s'appliqua particulièrement à corriger les désordres de son clergé ; mais ses travaux furent infructueux, et il éprouva qu'il est plus aisé de convertir des barbares à la foi que de réformer des prêtres scandaleux (1970). Les contradictions qu'il eut à essuyer de la part de plusieurs de ces ecclésiastiques, à qui il voulait faire observer une exacte discipline, avaient fait renaître dans son cœur le zèle pour les missions et l'amour de la solitude, qui lui servaient de délassement. Il avait même écrit au Pape saint Martin pour lui exposer le déplorable état de son clergé, et pour lui demander la permission de quitter son siége.

Le saint Pape, dans sa réponse, plaint Amand du déréglement de son clergé, le détourne du dessein où il était de quitter les fonctions pastorales, et lui conseille de traiter avec toute la rigueur des canons les prêtres, les diacres et les autres clercs qui tombaient dans des péchés honteux. « Celui, dit-il, qui est une fois tombé de la sorte après son ordination, doit être déposé sans espérance de promotion aucune, et passer le reste de ses jours en pénitence, puisque nous cherchons pour les ordres des personnes dont la vie a toujours été pure. » Le Pape lui marque ensuite de quelle manière l'hérésie des monothélites s'était établie, ce qu'il avait fait pour en arrêter les progrès, et le charge de faire connaître les Actes du concile de Latran et sa lettre encyclique, aux peuples et aux évêques des Gaules, « afin que ces derniers, s'étant réunis en concile, confirment par leur consentement ce que nous avons fait pour la foi, et nous envoient leurs souscriptions. » Il ajoute : « Priez notre très-excellent fils Sigebert, roi des Francs, de nous envoyer quelques-uns de nos frères les évêques, pour se charger de la légation du Siége apostolique et porter à notre très-clément prince les Actes de notre concile et ceux du vôtre. Nous avons fait donner au porteur les reliques des saints qu'il a demandées ; mais à l'égard des livres, il ne nous a pas été possible de lui en donner, parce que notre bibliothèque est vide, et qu'il était si pressé de s'en retourner, qu'il n'a pu en transcrire (1971). » Ces dernières paroles, dit Fleury (1972), font voir qu'il restait des livres dans la bibliothèque du Pape, mais qu'il n'y avait pas assez d'exemplaires du même auteur pour en donner ou en prêter aux étrangers.

VI. Saint Amand n'abandonna pas pour cela son projet de reprendre ses courses apostoliques. Quand il vit le Pape ne pas l'y autoriser d'abord, il prit la résolution d'aller lui-même à Rome, pour tâcher d'y faire goûter ses raisons, et peut-être fut-il député pour porter au Pape le résultat des conciles tenus dans le royaume de Sigebert, pour adhérer à celui de Rome contre le monothélisme. Il partit donc avec un moine d'Elnon nommé Nicaise. C'était son troisième pèlerinage dans la ville éternelle.

En chemin, ils logèrent à Mézières chez un saint prêtre nommé Humbert, lequel, après avoir été élevé dans un monastère de Laon, était venu en ce lieu avec la permission de l'évêque, pour recueillir la succession de ses pères. Humbert, édifié de la piété de ses hôtes, entreprit avec eux le voyage de Rome (1973). Saint Amand y fit enfin approuver au Pape saint Martin les motifs qu'il avait de quitter le siége de Maëstricht, qu'il ne tint qu'environ trois ans, car il y arriva vers l'an 650. Saint Remacle, alors abbé de Stavelo, fut son successeur.

(1969) Nous devons cette remarque judicieuse à M. l'abbé Badiche.

(1970) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. x.

(1971) Labbe, tom. VI, pag. 385.

(1972) Liv. XXXVIII, n° 57.

(1973) *Vita Humberti*, apud Bolland., 25 mart.

Digitized by Google

Amand, déchargé des soins de son évêché, reprit le cours de ses missions avec une nouvelle ardeur. Après avoir visité des monastères de la Belgique, il alla prêcher la foi aux Basques ou Gascons établis dans la Novempopulanie, qui étaient encore, la plupart idolâtres. Comme il leur annonçait un jour les vérités du salut, un de ses auditeurs l'interrompit, voulant faire rire aux dépens de la religion et du prédicateur. Mais à l'instant le railleur incrédule fut cruellement tourmenté du démon, jusqu'à ce qu'il en mourût. Nonobstant ce miracle, Amand fit assez peu de fruit parmi les Gascons. Il revint dans la Flandre, où il fit vers 652, avec saint Aubert, évêque de Cambrai, la dédicace de l'église du monastère de Saint-Ghislain.

Il consacra aussi (1974), avec saint Faron, evêque de Meaux, le monastère de Rebais, que saint Ouen, encore laïque, venait de fonder et dont saint Agilus ou Agile, fut premier abbé. —*Voy.* cet article.— Mais une cérémonie à laquelle il attacha surtout beaucoup d'importance, fut la dédicace de l'église qu'il avait fait bâtir à Elnon, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. Il la fit avec beaucoup de solennité, et saint Réole de Reims, saint Mommolin de Noyon, Saint Vindicien d'Arras et de Cambrai y assistèrent avec trois abbés, saint Bertin de Sithius, Adalbert de Saint-Bavon, et Jean de Blandin.

VII. Notre saint, après avoir rempli toute la Gaule de l'éclat de ses vertus et du fruit de ses travaux apostoliques, après avoir fondé tant de monastères, et avoir été mêlé à tout le mouvement de la vie monastique si remarquable à son époque, notre saint, disons-nous, goûtait à Elnon ou *Nant*, selon que d'autres nomment ce monastère, les douceurs de la solitude dans une heureuse vieillesse.

Ce fut là qu'il mourut, la même (1975) année que Dagobert II, âgé de 90 ans, un dimanche, 6 février ce qui désigne l'an 979; il avait fait un testament pour disposer de son corps après sa mort. C'était le seul legs qu'il pût faire dans le dénuement où il vivait. Il pria les évêques et les abbés de souscrire cet acte, ce qu'ils firent. Il est daté du 17 avril de la seconde année de Thierry (1976). Saint Amand y ordonne qu'on l'enterre dans son monastère d'Elnon, et fait de terribles imprécations contre ceux qui voudraient lui donner une autre sépulture. Ce testament fut écrit par un de ses disciples, nommé Baudemont, celui-là même qui a composé la Vie de ce saint missionnaire, et à qui quelques-uns donnent le titre de saint. *Voy.* son article.

Ainsi qu'il l'avait désiré, saint Amand fut enterré dans son monastère d'Elnon, près de Tournai. Ses nombreux disciples fondèrent plusieurs monastères en Belgique et dans la Germanie inférieure (1977). On en peut voir le détail, ainsi que l'état actuel du culte rendu à cet illustre apôtre des Gaules, dans un ouvrage récemment publié sous ce titre : *Histoire de saint Amand, évêque missionnaire, et du christianisme chez les Francs du Nord au* VII^e^ siècle, par M. l'abbé Destombes, 1 vol. in-8°, 1850, avec le portrait du saint.

L'auteur, regrettant avec raison que cet illustre saint fût comparativement un des moins connus entre les fondateurs et les apôtres de nos églises, a voulu réparer cet oubli. « Beaucoup de faits de la vie de saint Amand sont ignorés, dit-il (pag. 299); nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer une plainte qui nous a échappé plus d'une fois dans le cours de cette histoire. Comment se fait-il que cette belle et riche existence de près de soixante années d'apostolat n'ait laissé pour souvenir que quelques événements isolés et incomplets, qui ne font qu'augmenter nos regrets? » En effet, saint Amand ne connut ni contrées, ni difficultés qui pussent arrêter son zèle. « Nous avons successivement, dit son historien (pag. 299), entendu retentir sa voix sur la colline de Blandin, près de Gand, dans les plaines et les solitudes de la Slavonie, sur les montagnes de l'Aquitaine, de la Gascogne et jusqu'aux Pyrénées; dans les campagnes arrosées par la Meuse, la Seine et le Rhin, au diocèse de Maestricht; mais, ajoute M. l'abbé Destombes, combien d'autres contrées il dut traverser, visiter, habiter peut-être, et où il annonça la parole de Dieu, sans qu'après tant de siècles il en soit resté autre chose qu'une faible tradition et quelque monument à demi ruiné! » Or, l'auteur a voulu arracher à la brièveté et à la concision des hagiographes le secret de tant de belles actions encore inconnues. Il est donc louable pour son intention; louable aussi pour l'exécution de son œuvre, qui est, assurément, l'une des plus intéressantes et des mieux faites, parmi tant d'excellentes *Vies* qui ont été écrites dans ces derniers temps : seulement il est à regretter que l'estimable auteur se soit laissé aller au système des analogies et des inductions pour suppléer quelquefois au silence des hagiographes originaux, et, qu'en plusieurs endroits, il se soit écarté, pour le style, de cette simplicité, de ce calme qui conviennent surtout au genre historique.

AMAND (Saint), abbé de Lérins, vivait au commencement du VIII^e^ siècle; il rétablit si bien la régularité dans ce monastère après le grand scandale qui y était arrivé par le meurtre de saint Aigulfe, qu'on assure, sur la foi de quelques anciens mémoires, qu'il y gouverna jusqu'à trois mille sept cents moines. Mais ce fait ne paraît guère croyable aux auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (liv. x). Ce qu'on ajoute de la ferveur

(1974) *Hist. de S. Amand*, chap. 20.

(1975) D'autres disent que ce fut probablement en l'an 674 que saint Amand mourut.

(1976) *Voy.* ce testament dans l'ouvrage cité de M. l'abbé Destombes, ch. XXII.

(1977) Fleury, liv. XXXVIII, n° 58.

Digitized by Google

des moines a plus de probalité que ce qu'on dit de leur nombre.

AMANDE, femme de saint Apre ou Aper, ami de saint Paulin, qui se convertit au christianisme et qui devint plus célèbre par ses vertus qu'il ne l'avait été dans le monde par ses talents et par son éloquence.—*Voy.* l'article APRE (Saint).—Amande précéda ou suivit son mari dans le chemin de la vertu, et au lieu de le porter à la délicatesse ou à l'avarice lorsqu'il voulut se défaire d'une partie de ses biens en faveur des pauvres, elle l'encouragea et fit voir par la force de sa piété qu'elle était digne d'être la compagne d'un chrétien aussi fervent.

I. Après leur conversion (1978), ils se retirèrent avec leurs enfants (ils avaient plusieurs garçons et une fille) dans une maison qu'ils possédaient à la campagne, parce que Apre voulait s'adonner entièrement à la méditation et à l'étude des sciences sacrées. Ils embrassèrent, d'un commun accord, la continence, et Amande, qui voulait arriver au même bonheur que son mari, réalisa le portrait que l'Ecriture nous fait de *la femme forte* (1979). Elle s'occupa aux travaux du corps et au soin des choses extérieures pour en décharger Apre; elle souffrait le monde de peur qu'il n'en souffrît, préférant non le siècle à Jésus-Christ, mais son mari à elle même, car ce n'était pas son inclination qu'elle suivait en cela.

C'est ce que saint Paulin nous apprend lorsque, écrivant à son ami Apre (1980), il lui fait ce bel éloge de sa pieuse et sainte compagne : « Votre épouse, dit ce saint, est particulièrement bénie entre les femmes, et elle fait une chose très-agréable au Seigneur lorsque, par une piété mâle et généreuse, elle s'expose pour vous aux soins et aux occupations domestiques, avec la même fermeté qu'une tour bâtie sur un rocher et qui résiste à la violence des tempêtes. Sa constance et sa générosité font voir qu'elle est véritablement *fondée* sur cette *pierre de l'Evangile* (1981) qui sert de fondement solide à la maison et l'empêche de tomber.

« Elle est à votre égard comme *une tour de défense contre les attaques de vos ennemis* (1982), puisqu'elle soutient, par les services qu'elle vous rend, l'impétuosité des flots et des orages du siècle, et qu'elle vous laisse la liberté de vous retirer des agitations du monde et de vous mettre, comme un vaisseau sagement conduit, à l'abri de la tempête dans le port assuré de l'Eglise, afin de ne vous y occuper qu'à la méditation des vérités du ciel et à la pratique des bonnes œuvres; car, comme dit l'Apôtre (1983), *les exercices du corps servent peu, mais la piété est utile à tout.* C'est par cette même piété que votre chère compagne s'est engagée dans une espèce d'esclavage pour vous procurer la liberté, et qu'elle entre en commerce avec les gens du monde, mais pour obéir à Jésus-Christ, voulant bien, par le motif de son amour, s'exposer aux troubles et aux agitations du siècle pour vous en exempter.

« On peut donc dire d'elle avec vérité ce que Dieu dit de la première femme (1984), qu'elle vous est donnée pour vous aider, puisque tous ses soins sont pour vous; qu'elle est soumise à tous vos désirs; qu'elle n'a point d'autre état que le vôtre; qu'elle ne marche que sur vos pas; qu'elle est animée de votre âme, et qu'elle se consume pour vous faire vivre, assurée qu'en mourant elle vivra toujours en vous. Oui, elle ne prend soin des affaires temporelles que pour vous en décharger; et si elle paraît posséder les biens du monde, ce n'est qu'afin que le monde ne vous possède pas, mais que vous soyez uniquement possédé de Jésus-Christ.

« Ce n'est pas qu'elle ait en cela un sentiment contraire au vôtre; mais, ce qui est plus admirable, c'est qu'une même foi fait agir d'une manière différente deux volontés parfaitement unies. Car, sans se rendre esclave du siècle, elle traite des affaires du siècle avec une grande liberté d'esprit. Ses mains sont perpétuellement occupées à l'exercice de la vertu (1985); elle n'emploie la force de ses bras qu'à des choses très-utiles; elle ceint ses reins pour se préparer au travail; elle ne mange pas son pain dans l'oisiveté; elle est pour vous comme un vaisseau de trafic, qui apporte de riches marchandises des provinces les plus éloignées. De sorte que par un juste partage de ses devoirs, elle rend elle-même à César ce qui appartient à César, afin de rendre, par vous, à Dieu ce qui est dû à Dieu. Car, après avoir, selon l'Ecriture (1986), payé le tribut à celui à qui il était dû, elle ouvre ses mains charitables pour soulager les pauvres, afin de payer le tribut spirituel en donnant à l'indigent le fruit de son travail; et qu'en employant, suivant vos désirs, le revenu de son bien en de bonnes œuvres, elle vous paye la solde qui vous était due, préférant une perte salutaire à un gain pernicieux.

« Une femme si prudente et si vertueuse mérite bien que son mari ait en elle une parfaite confiance; il le doit avec d'autant plus de raison que, comme dit l'Ecriture (1987), *elle lui fait toujours du bien, et ne lui cause jamais de mal.* Ne vous semble-t-il pas qu'elle vous fait un double vêtement, et qu'elle vous prépare à tous deux un habit de lin et de pourpre, comme l'Ecriture le dit de la femme forte (1988), puisque sa foi multiplie en vous les grâces de Dieu, et que vous reconnaissez en elle qu'une femme vertueuse est *comme la couronne de son mari?* Votre gloire lui est

(1978) On peut la placer, d'après l'épître 38e de saint Paulin, évêque de Nole, vers l'an 403 ou 404.
(1979) *Prov.* XXXI, 19 et seqq.
(1980) Epist. 44.
(1981) *Matth.* VII, 24.
(1982) *Ps.* LX, 4.
(1983) *I Tim.* IV, 3.
(1984) *Gen.* II, 18.
(1985) *Prov.* XXXI, 13.
(1986) *Luc.* XX, 25.
(1987) *Prov.* XXXI, 12.
(1988) Ibid.

Digitized by Google

aussi comme une robe de pourpre qui relève l'éclat de sa beauté et qui la rend digne de respect. Et Dieu répand sur vous deux ses bénédictions avec un tempérament si admirable que, bien que vous soyez simplement couverts de l'unité d'une même foi, vous vous revêtez l'un et l'autre des vertus spirituelles que vous pratiquez, comme des vêtements précieux que vous ajoutez aux autres.

« Vous êtes son chef en Jésus-Christ, et elle est votre appui dans les démarches que vous faites en la voie du Seigneur; et l'union que vous avez tous deux par la foi au corps de Jésus-Christ, dont vous êtes les membres, l'a fait entrer en participation de tout le bien que vous faites, en qualité de son chef. Ainsi, vous êtes occupés tous deux par de différents emplois sans blesser l'union de vos esprits et de vos desseins; et tandis que, comme un économe fidèle et vigilant, vous remplissez dignement votre charge et que vous faites profiter avec usure pour le ciel les talents que vous avez reçus de votre divin Maître, votre sainte épouse, prenant soin des biens temporels, amasse véritablement, par son travail et la bonne administration de son ménage, des trésors sur la terre; toutefois ce n'est point pour la terre, ni pour les faire servir aux désirs pernicieux de l'avarice, mais pour les employer seulement à vos nécessités et à vos besoins.

« Comme vous vous proposez tous deux la même fin dans votre travail, vous aurez aussi la même récompense; et lorsqu'elle recevra le salaire de ses saints travaux, vous recevrez dans les portes de Sion (1989) les louanges et la gloire que mérite votre piété. Alors le Seigneur, voyant que vous aurez travaillé tous deux dans son champ, avec le même soin, quoique d'une manière différente, vous fera recueillir dans une même moisson le fruit de vos peines, et vous lui porterez ensemble avec joie les gerbes que vous aurez cultivées (1990) : vous, en semant le bon grain ; elle, en vous fournissant cette sainte semence.

« Car pour s'être occupée au soin du temporel, elle ne sera pas privée des biens spirituels qui vous sont promis, puisque ce n'est point pour satisfaire ses inclinations qu'elle s'attache à cet emploi, mais pour ménager votre salut. Elle fait voir en cela avec quelle sagesse sa foi sait juger des choses, puisqu'elle croit qu'il est plus avantageux de mépriser les biens du monde que de s'en servir; et que, si elle s'est chargée des choses temporelles pendant que vous jouissez des spirituelles, ce n'est point qu'elle préfère le monde à Jésus-Christ, mais c'est qu'elle vous préfère à elle-même. *Que le Seigneur* donc *répande de plus en plus ses grâces et ses bénédictions sur vous et sur vos enfants*... (1991) »

Voilà la femme forte, la véritable femme chrétienne! C'est le portrait tracé par le sage, sous la loi antique, réalisé au v^e^ siècle de la loi nouvelle, et perfectionné encore par les grâces, les vertus plus parfaites accordées ou inspirées par cette loi divine, plus sainte, plus féconde que la première. Quel aimable modèle offert aux femmes chrétiennes dans la personne d'Amande; et quelle gloire pour cette épouse fidèle et bénie d'avoir été ainsi appréciée et louée par l'illustre évêque de Nole!

II. Apre ayant écrit, vers 405, à saint Paulin pour lui confier ses peines de ce qu'il était obligé de prendre soin de ses terres à cause de ses enfants, au lieu de les vendre, et ayant loué la pauvreté de son ami qui était bien plus heureux avec son petit jardin de Nole, le saint évêque fit sa réponse tant en son nom qu'en celui de Thérasie, son épouse, et l'adressa à Apre et à Amande (1992). Dans cette lettre, dont nous citons un fragment à l'article saint Apre, Paulin les exhorte fort affectueusement à faire servir le soin qu'ils doivent prendre de leurs terres à l'instruction de leurs âmes, et à considérer qu'étant eux-mêmes le champ de Dieu, ils doivent faire pour leur avancement spirituel ce que les règles d'une bonne agriculture veulent qu'on fasse pour améliorer les champs et leur faire porter du fruit. Le reste de la lettre regarde Amande, et nous venons de voir comment saint Paulin loue sa prudence et sa sagesse dans le soin de son domestique; il les exhorte, en terminant, à prier pour lui, eux qui admirent sa tranquillité et sa douce médiocrité : « Pour nous, dit-il (1993), qui sommes faibles et qui cependant osons donner des conseils à ceux qui sont forts, que répondrons-nous pour nous-mêmes, puisque nous sommes encore plus pauvres dans les biens spirituels que nous le sommes, comme vous savez, dans les temporels, et qui sommes humbles, plutôt par un défaut de vertu que par une force d'esprit? Nous sommes à la vérité ce petit jardin que vous décrivez avec tant d'éloquence, mais qui a si peu d'étendue et de fécondité, qu'à peine pouvons-nous produire la moindre plante... Nous avons même sujet de craindre que si vous ne répandez sur nous la rosée de vos prières, nous ne puissions pas produire la moindre plante, et que, devenant une terre desséchée, nous ne portions pas même les légumes les plus fades. »

Un peu plus tard, c'est-à-dire vers 409, saint Paulin écrivit sa troisième lettre à Apre et à Amande, qui lui en avaient adressé une. Paulin relève extrêmement cette lettre. Il dit qu'il ne sait comment y répondre; il se résout enfin à s'entretenir avec eux, et il se sert, pour louer leur lettre, presque des propres termes de celle que saint Augustin lui avait écrite à lui-même en 395 (1994). Puis, à propos des vertus

(1989) *Prov.* XXXI.
(1990) *Ps.* CXXV, 8.
(1991) *Ps.* CXIII, 4.
(1992) *Epist.* XXXIX.
(1993) Ibid.
(1994) S. Aug., epist. 27, n° 2.

Digitized by Google

d'Amande, saint Paulin déclare nettement quelles étaient les occupations des femmes qui demeuraient avec leurs maris lorsqu'ils avaient reçu l'ordre de la prêtrise. Il exhorte enfin ces deux époux, qui vivaient ensemble comme un frère avec sa sœur, à prendre un grand soin de l'éducation de leurs enfants.

« Je me persuade, dit-il, que vos enfants mériteront d'être un jour avec vous, comme de jeunes oliviers autour de la table du Seigneur (1995). Car je ne doute pas que, pour les élever comme de petits aiglons, vous ne les exposiez aux rayons de la divine sagesse, et que vous ne leur donniez pour nourriture les exemples de votre sainte vie... Qu'ils soient donc nourris comme les enfants des prophètes qui, pour éviter le tumulte et la confusion des villes et pour jouir de la paix et de la douceur du silence, se retirèrent dans la solitude et se bâtirent de petites loges sur les bords du Jourdain. Qu'ils soient consacrés à Dieu comme les enfants d'Aaron ; je ne dis pas comme ceux qui, ayant apporté dans le tabernacle et sur l'autel du Seigneur un feu étranger (1996), méritèrent d'être consumés par le feu divin. Mais qu'ils soient comme Eléazar et comme Ithamar, qui méritèrent d'être les perpétuels successeurs de la dignité pontificale de leur père, parce qu'ils avaient été les dignes héritiers de sa piété (1997). »

Quand on sait comment la sainte épouse d'Apre administra les affaires intérieures et extérieures de sa maison, il n'est pas douteux qu'elle dut prendre un soin particulier de ses enfants et suivre les conseils de saint Paulin à cet égard. Elle a certainement achevé de réaliser le portrait de la femme forte; ses enfants qu'elle a élevés, charmés de sa sagesse, ont admiré son bonheur, qui en fut le fruit. Ils se sont levés et se sont écriés publiquement : *Qu'elle est heureuse, qu'elle est digne de l'être!* Et son époux, joignant des louanges aux leurs, lui a dit à son tour : *Beaucoup de femmes ont enrichi leurs familles ; mais vous les avez toutes surpassées par vos vertus et par votre conduite* (1998). — Voilà tout ce que nous avons pu recueillir dans saint Paulin sur Amande. L'histoire ne nous apprend rien sur la suite de sa vie, ni sur sa mort. Si nous nous sommes autant étendu sur cette vertueuse femme, ayant eu pourtant peu de faits à relater, c'est qu'on aime à s'arrêter sur ce tableau des vertus, de la simplicité, du chaste et pure dévouement dans la société domestique aux premiers temps du christianisme. Ce touchant spectacle ne réjouit pas seulement le cœur, il ne repose pas seulement l'esprit; il est surtout un puissant et salutaire enseignement...

AMANIEN, archevêque d'Auch. *Voy.* ARMAGNAC (AMANIEN D').

AMANTIUS, évêque de Nice, assista au concile d'Aquilée, convoqué dès le commencement de l'année 379, mais qui ne se tint qu'au mois de septembre de l'an 381, sous saint Valérien d'Aquilée et saint Ambroise de Milan, et dans lequel Pallade et Secondien, évêques d'Illyrie, ariens, furent déposés.

AMANTIUS, eunuque puissant auprès de l'impératrice Eudoxie, femme d'Arcade, est cité dans l'histoire à cause du service qu'il rendit à saint Porphyre, évêque de Gaza, qui était venu, en 401, à Constantinople, pour les intérêts de son église. *Voy.* son article.

AMANTIUS, eunuque, préfet de la Chambre sous Anastase, auprès duquel il était en grande faveur. Il avait donné à Justin de grandes sommes à distribuer pour faire déclarer empereur Théocrite, son confident. Mais Anastase étant mort le 9 juillet 518, Justin employa l'argent pour lui-même, et quand il fut fait empereur, il fit périr Théocrite et Amantius, contre lequel on fit, le 16 juillet, des acclamations à Constantinople et dans la réunion de Tyr, de la même année 518 (1999). C'est ainsi qu'on anathématise, quand ils sont tombés, ceux-là mêmes qu'on exaltait aux jours de leur puissance !

AMARAL (ADRIEN D'), chancelier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (2000). Jaloux de l'élection de Villiers de l'Ile-Adam (22 janvier 1521), il disait hautement que ce serait là le dernier grand maître de l'ordre. Pendant le siége de Rhodes par les Turcs (juin-novembre 1522), il fut convaincu d'avoir entretenu une correspondance secrète avec le sultan Soliman, au moyen de flèches lancées des remparts; il fut solennellement dégradé, et eut la tête tranchée le 5 novembre 1522. Les chevaliers de Saint-Jean rendirent la place le jour de Noël, faute de munitions.

AMARANTHE (Saint), martyr, qui souffrit au IIIe siècle au village de Vians, près de la ville d'Albi (2001), et qui est honoré le 7 mai par l'église de cette contrée.

AMARIN (Saint). *Voy.* DAMARIN (Saint), abbé.

AMAT, évêque d'Oléron et légat du Saint-Siége en France et en Espagne. Cet évêque assembla plusieurs conciles pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Il en tint d'abord un à Poitiers en 1073 ou 1074. Puis ayant été envoyé en Espagne en 1077, par Grégoire VII, pour y soutenir les droits de l'Eglise romaine, qui avaient beaucoup souffert dans l'incursion des Sarrasins, il tint, cette même année 1077, un concile à Besalu, près de Girone, où Guifroi, archevêque de Narbonne, fut déposé. Amat présida ensuite un concile à Saintes en 1080, où l'on défendit de donner l'absolution aux pécheurs qui ne se corrigeaient point. Grégoire VII avait écrit aux Bretons contre le même abus

(1995) *Ps.* CXXIV, 4.
(1996) *Levit.*, X.
(1997) S. Paulin, epist. 44.
(1998) *Prov.* cap. XXXI, 28, 29.
(1999) Fleury, liv. XXXI, nos 35, 38.
(2000) L'abbé Vertot, *Hist. des chev. de S. Jean de Jérusalem.*
(2001) S. Grég. de Tours, *De glor. mart.*, c. 57.

Digitized by Google

qui régnait parmi eux, et il leur marque qu'il leur envoie Amat pour corriger ce désordre (2002). Ce légat se trouva encore au concile d'Issoudun en 1081, et passa à l'archevêché de Bordeaux en 1088.

Là, Amat tint aussi divers conciles, entre autres celui de Bordeaux de l'an 1093. Il se trouva, en 1095, à celui de Clermont, où Urbain II présida, et où l'on résolut la guerre contre les infidèles. En 1096, son église fut solennellement consacrée par ce Pape le 1er mai, quoique l'anniversaire de la dédicace ne se fasse que le 21 avril, apparemment à cause de la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques, qui arrive le 1er mai. Amat mourut en 1101 ou 1102.

AMAT De GRAVESON. *Voy.* GRAVESON (Ignace-Hyacinthe Amat de).

AMATHAS, disciple de saint Antoine, fut, avec Macaire, chargé du soin de cet illustre patriarche de la vie cénobitique, pendant les quinze dernières années de son existence terrestre. *Voy.* l'article ANTOINE (Saint).

AMATO (JOSEPH D'), missionnaire italien, né à Naples vers 1757, mort à Moulha, dans le royaume d'Ava, au commencement d'avril 1832. Il fut envoyé en Asie, en 1783, par la société de la Propagation de la foi, et devint curé de cinq villages catholiques dans le district de Diboyen, environ dix lieues au nord-ouest de la ville d'Ava. Ces villages étaient habités par les descendants des Français qu'Alompre avait faits prisonniers de guerre en 1757. Il savait le pelvi et le birman, et connaissait l'histoire naturelle. Il possédait un herbier de plus de deux cents espèces végétales inconnues et une collection d'animaux, perdus pendant la guerre des Birmans en 1834 (2003). C'est ainsi qu'en allant prêcher la foi au milieu des nations infidèles, nos missionnaires amassent encore des trésors pour les sciences naturelles.

AMATO (MICHEL D'), docteur en théologie à Naples, prêtre de la Congrégation des Missions apostoliques et chapelain royal. Il fut chargé, en 1719, de faire la visite des églises et chapelles royales. Il devint théologien et pénitencier de la cour; écrivit six dissertations en latin sur des matières ecclésiastiques, et mourut à 47 ans.

AMATOR ou AMATEUR (Saint), est reconnu pour le sixième évêque d'Auxerre, et tint ce siége trente ans un mois et cinq jours au Ve siècle (2004).

I. Si l'on en croit l'auteur de sa vie, sa vocation à l'épiscopat eut quelque chose d'extraordinaire. Car au moment où il allait s'engager dans les liens du mariage, saint Valérien, évêque d'Auxerre, ayant récité sur lui les prières de l'ordination au lieu de la bénédiction nuptiale, il connut que Dieu l'appelait à la cléricature, et fit consentir l'épouse qui lui était destinée à se faire religieuse. Ayant donc succédé à saint Ellade, successeur de saint Valérien, il fit bâtir l'église d'Auxerre dans un lieu plus commode, et fut renommé par plusieurs miracles.

Ce saint évêque avait pour duc de sa ville épiscopale, c'est-à-dire pour général des troupes de la province d'Auxerre, un nommé Germain, illustre de naissance, et dont le plus grand divertissement était la chasse. Il se plaisait à pendre les têtes des animaux qu'il avait tués à un poirier qui était au milieu de la ville. L'évêque d'Auxerre l'en reprit souvent, comme d'un reste de superstition païenne; mais Germain ne voulait rien entendre à ses remontrances. Un jour, en l'absence de ce duc, le saint évêque fit couper l'arbre et jeter les dépouilles des bêtes. Germain en fut tellement irrité, qu'il menaça l'évêque de mort, et, pour exécuter sa menace, revint subitement à la ville, avec une troupe de soldats. Amator répondit à ceux qui l'avertissaient du péril : « Je ne suis pas digne de verser mon sang comme les martyrs. » Bientôt il connut par révélation que sa fin était proche, et qu'il aurait pour successeur ce même Germain qui menaçait de le faire mourir. Il partit aussitôt pour Autun, où résidait Jules, préfet des Gaules.

II. L'évêque d'Autun, qui était alors Simplice, ayant su qu'Amator arrivait, alla au-devant de lui avec son clergé : le préfet Jules fit la même chose avec ses officiers. Le lendemain le saint évêque d'Auxerre ayant sollicité une audience, le préfet s'avança pour le recevoir, et commença par lui demander sa bénédiction. Le pontife la lui ayant donnée lui parla en ces termes : « Le Seigneur m'a fait connaître que ma fin n'est pas loin, et que nul ne prendra le gouvernement de la sainte Eglise que l'illustrissime Germain : je demande donc à votre altesse la permission de le tonsurer. » C'est ainsi que le rapporte le prêtre Constance, qui écrivit la vie de Germain quarante ans après sa mort : ce qui montre que dès lors les clers étaient distingués par la coupe des cheveux, et même par un vêtement particulier. Le préfet répondit : « Quoique Germain soit très-utile, même nécessaire à notre république, cependant, puisque Dieu l'a choisi, comme votre béatitude l'atteste, je ne puis point aller contre l'ordre de Dieu. »

Amator, de retour à Auxerre, assembla tout le peuple dans le parvis de sa maison, leur déclara qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre, et les pria de lui choisir un successeur. Comme il vit tout le monde garder le silence, il sortit pour se rendre à l'église. Tout le peuple l'y suivit. Germain et plusieurs autres étaient armés, et se disposaient à entrer ainsi dans l'église, selon la coutume des Gaulois, qui portaient partout leurs armes. Mais saint Amator, les arrêtant à la porte, leur dit : « Mes chers enfants, quittez ces javelots et ces boucliers;

(2002) Labbe, tom. VII, *epist.* 10.

(2003) Lettre de Burney, dans *London Asiatic journa.*, mars 1833, nouv. série x, 274.

(2004) On l'appelle aussi vulgairement *Amâtre.*

Digitized by Google

car c'est ici une maison de prières, et non un champ de Mars. » Ils obéirent. Alors l'évêque voyant Germain sans armes, fit fermer les portes, et, entouré d'un cortége de clercs et de nobles, mit sur lui la main, lui coupa les cheveux, lui ôta les ornements du siècle, le revêtit de l'habit de religion, l'avertissant de se rendre digne du sacré ministère, parce que Dieu l'avait choisi pour son successeur. Ensuite, adressant la parole à son peuple : « Mes bien-aimés enfants, leur dit-il, le Seigneur recevra bientôt mon âme; je vous conjure de vous accorder à élire notre frère Germain. » Toute la multitude répondit : *Amen*, non sans verser bien des larmes; car tout le monde était affligé de perdre un tel pasteur. Ce qui les consolait en partie, c'était la pensée que son successeur ne serait pas différent. (*Voy.* l'article GERMAIN (Saint), évêque d'Auxerre.

III. Le premier jour de mai de l'année 418, saint Amator, se trouvant plus mal, recueillit ses forces et fit un discours où il tâcha de consoler les assistants de sa mort. En même temps, pour rendre son esprit à Dieu là même où il avait coutume de le bénir nuit et jour, il se fit porter à l'église. Le clergé marchait devant, la foule du peuple à droite et à gauche, les femmes suivaient. A peine l'eut-on placé sur le trône épiscopal qu'il rendit l'esprit. A ses funérailles, un paralytique fut guéri par l'eau dont on avait lavé son corps avant de l'ensevelir. Une sainte, vierge, nommée Hélène, qui était alors à Auxerre fort célèbre par ses vertus et par ses miracles, vit l'âme de ce saint évêque, au moment de sa mort, portée en triomphe au ciel par une troupe de bienheureux (2005).

Ces miracles portèrent dans la suite saint Aunaire à faire écrire la vie de saint Amator par le prêtre Etienne, sur la tradition et les mémoires de son église; et, quoique cette pièce ne soit pas d'un auteur contemporain, elle ne laisse pas d'être respectable (2006). Le corps de saint Amator fut enterré dans un lieu nommé *Autricus*. Quelques-uns ont cru que ce lieu n'était autre que la ville d'Auxerre elle-même, parce qu'ils disent qu'elle est nommée *Autricus* ou *Altricus*. Mais un critique (2007) prétend qu'il y avait tout près de cette ville un endroit nommé *Autri*, où l'on enterrait ses évêques.

AMATOR (Saint), jeune prêtre, martyr à Cordoue au IX^e^ siècle. Il était venu étudier dans cette ville, lorsque les musulmans, voulant lui faire embrasser la doctrine de leur prophète et lui s'y étant courageusement refusé, le mirent à mort le 30 avril 855. Deux autres chrétiens souffrirent avec lui la mort : Pierre, moine, et Louis, frère d'un diacre nommé Paul et aussi martyrisé peu de temps auparavant, c'est-à-dire en 851. Ces trois martyrs se joignirent pour faire ensemble profession de l'Evangile, et furent promptement exécutés. Leurs corps furent jetés dans le fleuve, d'où l'on en tira deux : Pierre, que l'on enterra à Pegna-Mellar, et Louis à Palme, au diocèse d'Italique en Andalousie. Dans le même temps un vieillard nommé Vitesin, qui avait apostasié, étant exhorté à l'exercice de la fausse religion qu'il venait d'embrasser, le refusa courageusement, et fut aussitôt exécuté (2008).

AMAURI, ou plutôt AMALRIC, archevêque de Tours au IX^e^ siècle. En 853 il fut un des présidents du second concile de Soissons, dans lequel on lui recommanda l'église du Mans. La même année on le choisit pour être l'un des juges dans l'affaire d'Hincmar et des clercs de Reims; il assista au second concile de Verberie, tenu aussi en 852, et où l'on approuva les articles du concile de Soissons. Flodoard fait l'éloge d'Amauri (2009); mais on ne marque pas l'époque de sa mort.

AMAURI, comte de Montfort. *Voy* MONTFORT (DE).

AMAURI, vicomte de Narbonne, connu dans l'histoire de l'église de France par son différend temporel avec les archevêques de Narbonne et les vicomtes. Sur la fin d'octobre de l'année 1299, on tint un concile à Béziers touchant le démêlé d'Amauri. Suivant la lettre que ces évêques écrivirent sur cela au roi, les vicomtes de Narbonne avaient tenu des archevêques tout ce qu'ils possédaient dans le bourg et dans la moitié de la ville avec les dépendances. Le père même d'Amauri en avait prêté foi et hommage à l'archevêque d'alors. Cependant le vicomte dont nous parlons prétendait tenir en fief du roi, dont il avait surpris un acte pour annuler les conventions anciennes des rois de France et de l'église de Narbonne. Pour revendiquer ce droit, le concile, composé de l'archevêque Gilles Aycelin et des évêques de Nîmes, de Maguelone, d'Elne, de Pamiers, d'Agde et de Lodève, députa au roi Bérenger de Frédel, évêque de Béziers, avec l'abbé de Saint-Papoul et un chanoine de Maguelone. On ne s'en tint pas là. Le Pape Boniface VIII, informé de cette affaire par l'archevêque de Narbonne, en porta ses plaintes au roi, et cita Amauri à Rome; faisant en même temps défense à l'archevêque d'accepter aucun accommodement sans la permission du Saint-Siége. Ce différend ne fut terminé que sous Benoît XI, et la conclusion fut que les vicomtes feraient hommage aux archevêques, et ceux-ci au roi (2010).

AMAURI I^er^, roi de Jérusalem, né vers l'an 1135, fut d'abord comte de Joppé, et ensuite roi de Jérusalem le 16 février 1163, à la mort de son frère Baudouin III, âgé seulement de 27 ans. L'histoire lui fait divers reproches, entre autres celui d'avoir été un prince avare (2011).

(2005) *Vita S. Amatoris*, apud. Bolland, 1 maii.
(2006) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. III.
(2007) De Valois, *Not. Gall.*
(2008) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XLIX, n° 35.
(2009) *Hist.*, liv. III, cap. 21.
(2010) Raynald. 1300, n° 27 et seqq. apud *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXXV.
(2011) *Nouv. Biog. univ.* Didot, 1852, t. III, col. 307.

Digitized by Google

Vers l'an 1173, il y avait en Phénicie un prince des Assassins, qui, s'étant procuré un Evangile avec les Epîtres des apôtres, les étudiait avec soin. Il avait l'esprit pénétrant, ce qui lui fit bientôt goûter la sagesse de la doctrine chrétienne, et se désabuser de plus en plus des rêveries de Mahomet; il était même parvenu à inspirer sa manière de voir à son peuple. Dans ces dispositions il envoya, cette année, 1173, un de ses confidents à Amauri, pour lui faire des propositions secrètes, dont la principale était que si les Templiers, qui avaient des châteaux près de son Etat, voulaient remettre deux mille écus d'or que ses sujets leur payaient tous les ans, et les traiter désormais charitablement, ils recevraient le baptême. Le roi Amauri reçut avec joie cette ambassade, et lui accorda la décharge des deux mille écus, résolu d'indemniser lui-même les Templiers s'il était besoin. Après avoir donc retenu longtemps l'envoyé du prince des Assassins, il le renvoya avec un de ses gardes pour le conduire. Mais quand il eut passé Tripoli, comme il était près d'entrer sur les terres de son maître, il survint des Templiers l'épée à la main, qui tuèrent cet envoyé, sans aucun égard à la foi publique ni à la sauvegarde du roi : action plus convenable à des bandits qu'à des religieux militaires.

Le roi Amauri, l'ayant appris, entra dans une furieuse colère, et assembla les seigneurs, qui furent tous d'avis de ne point négliger cette affaire, attendu qu'il y allait non-seulement de l'autorité royale, mais de l'honneur du nom chrétien et de l'intérêt de l'Eglise. On envoya donc deux seigneurs au maître des Templiers, nommé Eudes de Saint-Amand, pour lui demander satisfaction de cet attentat, que l'on disait avoir été commis par un certain frère Guillaume Dumesnil, borgne, méchant homme, violent et emporté, mais qu'il l'avait fait avec la participation de ses camarades. Le maître du Temple répondit qu'il avait mis le coupable en pénitence, et qu'il l'enverrait au Pape en cet état; que, cependant, il défendait de la part du Pape que personne fût assez hardi pour mettre la main sur ce religieux; à quoi, suivant son humeur hautaine, il ajouta plusieurs paroles insolentes. Après cela, le roi étant venu à Sidon, fit tirer par force de la maison du Temple le chevalier Guillaume Dumesnil, qu'il mit en prison à Tyr; et cette affaire pensa renverser le royaume de Jérusalem, tant ce royaume était faible ou les Templiers puissants.

Le roi Amauri se justifia auprès du prince des Assassins, auquel il fit connaître son innocence; mais la mort qui l'enleva peu de temps après ne lui permit pas d'exécuter le dessein qu'il avait de communiquer cette affaire à tous les princes, pour réprimer les excès des Templiers et des Hospitaliers. Il n'y avait pas soixante ans que ces religieux militaires étaient institués, et ils avaient déjà tellement dégénéré, que les écrivains chrétiens et mahométans, d'ailleurs peu conformes dans leurs jugements, s'accordent à les dépeindre comme les plus méchants de tous les hommes. Dans leurs brigandages, ils n'épargnaient pas plus les chrétiens que les infidèles, avec lesquels ils ne gardaient ni traité, ni parole. Le roi Amauri mourut de dyssenterie, le 11 juillet 1173, la huitième année de son règne (2012), et la trente-huitième année de son âge; il fut enterré près de son frère Baudouin III, dans l'église du Saint-Sépulcre. Il eut pour successeur son fils, Baudouin IV (2013).

AMAURI, AMAURY ou AMALRIC, patriarche latin de Jérusalem, fut élu en 1157, par le crédit de deux princesses, sœurs du roi Mélisende, et Sibile, comtesse de Flandre. Il était Français, natif de Nêle, dans le diocèse de Noyon, et alors prieur du Saint-Sépulcre; c'était un homme assez lettré, mais trop simple et peu capable de remplir une si grande place. Il y fut mis, nonobstant l'opposition d'Hernèse, archevêque de Césarée, et de Raoul, évêque de Bethléem, qui même en appelèrent à Rome. Amauri y envoya Frédéric, évêque d'Acre, qui, en l'absence de ses adversaires, obtint du Pape Adrien, et, à ce que l'on disait, par de grands présents, la confirmation du patriarche, et lui apporta le pallium. Amauri fut le huitième patriarche latin de Jérusalem, et en tint le siége vingt-deux ans.

Il y avait trois ans qu'il l'occupait, lorsque le Pape Alexandre III eut à lutter contre les prétentions usurpatrices d'Octavien, c'est-à-dire l'antipape Victor. L'église d'Orient fut émue à ce différend, et cela devait être : elle eut le bonheur de rester attachée au Pape légitime. On y examina cette question dans un concile assemblé à Nazareth vers la fin de l'année 1159. Amauri s'y trouva avec ses suffragants, et le roi Baudouin avec quelques seigneurs. Deux partis se formèrent : celui du Pape Alexandre et celui d'Octavien. Il y en eut un troisième, à la tête duquel était le roi, qui aurait voulu qu'on ne se prononçât ni pour l'un ni pour l'autre. Mais, enfin, l'avis de ceux qui voulaient reconnaître le Pape légitime prévalut. *Voy.* l'article ALEXANDRE III, Pape, n° VIII.

Alors Amauri écrivit, en son nom et au nom de ses suffragants, la lettre synodale suivante au Pape Alexandre :

« A son seigneur et père, le très-révérend Alexandre, par la grâce de Dieu, Pape universel de l'Eglise romaine et apostolique, Amalric, humble ministre de la sainte église de la Résurrection, avec tous ses suffragants: hommage d'une entière obéissance, aussi dû qu'il est dévoué.

« Nous avons reçu la lettre de votre sainte et catholique élection, avec toute la vénéra-

(2012) M. Rohrbacher commet une erreur, lorsqu'il dit (tom. XVI, pag. 331) *dans la douzième année.*

(2013) Guillaume de Tyr, liv. xx, cap. 31, 32 et 33.

Digitized by Google

tion qui se doit; et, à jour préfixe, après avoir convoqué nos vénérables frères et nos fils, qui tous de grand cœur ou s'y présentèrent, ou envoyèrent des lettres d'excuse, avec leur consentement, nous avons lu et relu avec attention cette lettre en présence de tout le monde, des archevêques de Tyr et de Nazareth, ainsi que de nos autres frères et fils. Mais ayant entendu la perversité coutumace et la témérité d'Octavien et de ses faux frères Jean et Gui, nous avons été saisis de crainte; et, parce qu'ils s'étaient séparés de l'unité de la sainte Mère Eglise, nous avons été affligés. Mais ayant compris ensuite la paisible et sainte unanimité de nos vénérables frères et seigneurs les évêques et des autres cardinaux, ayant connu de plus l'assentiment, le désir et les acclamations du clergé et du peuple touchant votre élection et consécration, si sainte et si canonique, nous avons respiré et nous nous sommes réjouis d'une grande joie. Du reste, tous tant que nous sommes, nous avons loué et approuvé votre sainte et légitime élection et consécration, nous la louons et nous l'approuvons d'un parfait concert; et après avoir excommunié les schismatiques Octavien, Jean et Gui, avec leurs fauteurs, nous vous avons élu unanimement et reçu volontairement pour seigneur temporel et Père spirituel (2014). » Ce titre de seigneur temporel est d'autant plus remarquable, que le roi de Jérusalem et les seigneurs étaient présents à ce concile.

Amauri mourut en 1180. Il fit peu de bien, et fut peu utile à son église à cause de son caractère trop faible et son peu de savoir. Il eut pour successeur Héraclius, homme indigne.

AMAURI AUGER, prieur de Sainte-Marie d'Aspiran, diocèse d'Elne, en Roussillon, vivait au XII^e^ siècle. Il est auteur d'une Vie de Clément V, dans laquelle il fait une relation du procès des Templiers (2015). Les auteurs de l'*Hist. de l'Egl. gall.* liv. XXXVI, en citent un passage.

AMAURI (BERTRAND), archevêque d'Arles, fut d'abord chanoine de Reims, puis chapelain du Pape Martin IV (2016), et après la promotion de Bernard Languissel au cardinalat et à l'évêché de Porto, en 1281, il fut élu pour lui succéder sur le siége d'Arles. Amauri tint, en 1282, un concile de sa province à Avignon, et mourut en 1286.

AMAURY DE BÈNE, philosophe hérétique, né à Bène, village du Pays-Chartrain, vivait à Paris vers la fin du XII^e^ siècle et au commencement du XIII^e^.

I. Tandis qu'on poursuivait les manichéens en Languedoc, en l'année 1210, on n'avait pas soupçonné une nouvelle hérésie qui s'était élevée à Paris, où les études étaient florissantes et où il venait de toutes parts une très-grande multitude d'écoliers, attirés non-seulement par l'agrément du lieu et l'abondance de toutes les commodités de la vie, mais encore par la protection que leur donnait le roi Philippe-Auguste, à l'exemple du roi Louis, son père (2017). On y étudiait, indépendamment des arts libéraux, le droit canon, le droit civil, la médecine et surtout la théologie.

Or, Amaury après avoir longtemps enseigné la logique et les autres arts libéraux au milieu de cette jeunesse studieuse, s'appliqua à l'étude de l'Ecriture sainte, et glissait dans ses leçons des opinions erronées. Ainsi il soutenait que chaque chrétien est obligé de croire qu'il est membre de Jésus-Christ, et que personne ne peut être sauvé sans cette créance, qu'il mettait au nombre des articles de foi. Tous les catholiques s'élevèrent contre cette doctrine d'Amaury; il fallut aller au Pape, qui, ayant ouï sa proposition et les objections de l'Université, prononça contre lui. Amaury revint à Paris, et fut obligé par l'Université de rétracter son opinion; mais il ne le fit que de bouche et la garda toujours dans le cœur. Il tomba malade de chagrin et de dépit, mourut peu de temps après et fut enterré près de Saint-Martin-des-Champs.

II. Après sa mort, s'élevèrent quelques-uns de ses disciples, qui soutenaient des erreurs encore plus dangereuses. Ils disaient que la puissance du Père avait duré autant que la loi mosaïque; que Jésus-Christ ayant aboli l'Ancien Testament, la Loi nouvelle avait eu cours jusqu'alors, c'est-à-dire pendant douze cents ans, et qu'en leur âge commençait le temps du Saint-Esprit, auquel la confession, le baptême, l'eucharistie et les autres sacrements n'étaient plus nécessaires, mais que chacun pouvait être sauvé par l'infusion intérieure de la grâce du Saint-Esprit, sans aucun acte extérieur. C'était, comme on le voit, cette erreur que des insensés renouvellent de nos jours, à savoir que la loi évangélique allait être bientôt remplacée par le règne de l'Esprit saint.— (*Voy.* l'article VINTRASIENS.)—Et, comme les nouveaux hérétiques dont nous parlons, les disciples d'Amaury étendaient encore la vertu de charité jusqu'à prétendre que tous les actes, quels qu'ils fussent, étant faits par charité, n'étaient plus coupables : ils justifiaient ainsi toutes les plus grandes monstruosités; et en conséquence ils commettaient des adultères et d'autres impuretés sous le nom de charité, promettant l'impunité aux femmes dont ils abusaient et aux autres personnes simples, et relevant la bonté de Dieu sans parler de sa justice.

Ces erreurs vinrent secrètement à la connaissance de Pierre, évêque de Paris, et de frère Guérin, profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui était le principal confident du roi; il fit quelque temps auprès de lui la fonction de chancelier, et fut depuis évêque de Senlis. L'évêque de Paris et lui envoyèrent secrètement le docteur Raoul de

(2014) Labbe, tom. X, pag. 1403.
(2015) Baluz., tom. I.
(2016) *Gallia Christ.*, tom. I, pag. 60.
(2017) Fleury, *Hist. eccl.* liv. LXXVI, n° 59.

Digitized by Google

Nemours (2018), pour s'informer exactement des gens de cette secte. Raoul feignant d'être des leurs, les engageait à lui révéler leurs secrets; et ainsi furent découverts plusieurs prêtres, clercs et laïques de l'un et de l'autre sexe, qui avaient été longtemps cachés. On les prit et on les amena à Paris au nombre de quatorze, savoir : Guillaume de Poitiers, sous-diacre, qui avait enseigné les arts à Paris, et avait étudié trois ans en théologie; Bernard, sous-diacre; Guillaume, orfèvre, leur prophète; Etienne, curé du vieux Corbeil; Dudon qui avait été clerc du docteur Amaury, et avait étudié en théologie près de dix ans; Elimand, acolyte; Eudes, diacre; Guarin ou Guérin, prêtre, qui avait enseigné les arts à Paris, et avait étudié la théologie sous Etienne de Langton, et quelques autres.

III. Outre les erreurs que nous avons marquées, les disciples d'Amaury disaient que le corps de Jésus-Christ n'était pas autrement au pain de l'autel qu'en tout autre pain et en tout autre chose, et que Dieu avait parlé par Ovide comme par saint Augustin. Ils niaient la résurrection, et disaient que le paradis et l'enfer n'étaient rien, mais que celui qui avait la pensée de Dieu qu'ils avaient, avait en soi le paradis; et que celui qui avait un péché mortel avait l'enfer en soi. Ils disaient que c'était idolâtrie d'ériger des autels sous l'invocation des saints, et d'encenser leurs images; et se moquaient de ceux qui baisaient leurs reliques. Ils disaient encore, que le Pape était l'Antechrist, et Rome, Babylone. Leur prophète Guillaume, l'orfèvre, prédisait que dans cinq ans viendraient quatre plaies; la famine qui consumerait le menu peuple; le glaive, par lequel les seigneurs se détruiraient, l'ouverture de la terre, qui engloutirait les bourgeois; le feu, qui descendrait sur les prélats, membres de l'Antechrist. Le moine Césaire d'Heisterbach, ayant rapporté cette prophétie, ajoute : « Il y a déjà treize ans, et rien de tout cela n'est arrivé. »

Pour découvrir ces hérétiques, Raoul de Nemours et un prêtre qu'on lui avait donné pour adjoint, parcoururent les diocèses de Paris, de Langres, de Troyes et de Sens; et après qu'ils eurent fait leur rapport à l'évêque de Paris, on y amena les hérétiques et on les mit dans sa prison : puis les évêques voisins et les docteurs en théologie s'assemblèrent pour les examiner. En ce concile on leur proposa les articles de leurs erreurs, que quelques-uns reconnurent publiquement : quelques-uns, voulant s'en dédire, et se voyant convaincus, les soutinrent opiniâtrément avec les autres. Ils furent donc condamnés et dégradés publiquement de leurs ordres, puis livrés à la cour du roi qui était absent (2019). Quand il fut venu, il les fit mener à Champeaux, hors la porte de Paris, c'est-à-dire aux Halles, où ils furent brûlés. Cette exécution se fit la veille de saint Thomas, le 20 décembre 1210. On voulut bien réduire à dix le nombre des victimes. Les autres furent condamnés à une prison perpétuelle. On pardonna aux femmes et aux autres personnes simples, qu'ils avaient séduites. Mais on condamna la mémoire d'Amaury que l'on reconnut évidemment avoir été l'auteur de la secte; il fut excommunié par tout le concile, ses os tirés du cimetière où il était enterré, et jetés sur les fumiers.

IV. On lisait alors publiquement à Paris les livres de la métaphysique d'Aristote, apportés depuis peu de Constantinople, et traduits de grec en latin; et comme par les subtilités qu'ils contiennent ils avaient donné occasion à cette hérésie et la pouvaient donner encore à d'autres, le concile ordonna de les brûler tous, et défendit, sous peine d'excommunication, de les transcrire, les lire, ou les retenir. Quant aux livres de la physique générale d'Aristote, qu'on lisait aussi à Paris depuis quelques années, on en défendit seulement la lecture pendant trois ans. Mais on défendit pour toujours les livres d'un docteur nommé David de Dinant, et les livres français de théologie. Les ouvrages de ce docteur furent même brûlés.

Cinq ans après, c'est-à-dire en 1215, se tint le IV^e^ concile général de Latran, qui condamna de nouveau Amaury et ses disciples. En condamnant le traité de l'abbé Joachim contre Pierre Lombard, sur la Trinité, le Pape ajoute : « Nous condamnons aussi la doctrine d'Amaury, qui doit plutôt être traité d'insensé que d'hérétique (2020). » S'il faut en croire les chroniqueurs, le supplice des partisans d'Amaury n'excita aucun intérêt, aucune compassion. « Personne ne douta, dit Césaire d'Heisterbach (2021, qu'ils n'eussent en marchant vers le bûcher altéré méchamment la température de l'atmosphère, et tout le monde leur attribua l'inclémence de l'air, *aeris inclementia*, qu'éprouvèrent, le 20 décembre, les spectateurs de leurs derniers tourments. »

AMBASSADES. Il est question dans l'histoire de l'Eglise de plusieurs ambassades ordonnées, soit par des nations pour rendre l'obédience au Souverain Pontife, soit par les princes pour se faire représenter dans les conciles généraux et même particuliers. On voit aussi des ambassades entreprises par des docteurs, par de simples particuliers, pour venir exposer aux Papes leurs vues et exprimer leurs vœux dans certaines affaires de l'Eglise : missions de zèle et de dévouement sincères qui n'ont jamais été contestées et qui nous montrent une sorte d'action respectueuse et filiale de la part des fidèles. Enfin, nous trouvons encore dans l'histoire ecclésiastique des ambassades de souverains à souverains faites en vue d'intérêts spirituels. Nous ne parlons, en particulier, que

(2018) *Gall. Christ.*, tom. III pag. 1049. Rigord. pag. 55.

(2019) Guiclaus Armoricus, dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules.*

(2020) *Direct. Inquis.*, part. I, c. 2, pag. 5.

(2021) *In Chron.*

Digitized by Google

des ambassades les plus célèbres ou sur lesquelles l'histoire s'est arrêtée d'une manière spéciale : il sera fait mention des autres aux articles des personnages qui en ont été chargés ou qui les ont provoquées, comme on peut le voir, pour en citer deux exemples, aux articles ABDISU, patriarche de Muzul dans l'Assyrie, et ABAGA, roi des Tartares, etc. — Nous suivons pour le placement de ces articles l'ordre chronologique.

AMBASSADE PRÈS D'ABDÉRAME, ROI DE CORDOUE. Abdérame III (2022) reçut des princes ses contemporains plusieurs ambassades. Mais il n'en est point peut-être de plus intéressante que celle qui lui fut envoyée par Othon Ier, roi de Germanie, depuis empereur d'Allemagne, et surnommé le Grand. Nous donnerons les détails de cette ambassade, et nous les emprunterons à un écrivain (2023) qui nous a paru plus exact et plus complet que nos historiens de l'Eglise les plus en renom.

I. Abdérame avait été obligé, on ne sait pour quelle cause politique, d'envoyer à Othon, en 953, des messagers, porteurs d'une lettre adressée au grand chef de l'Alamanie. Cette lettre contenait quelques-unes de ces expressions familières aux Moslems sur leur religion véritable, sur la grandeur du califat, fondé en Occident pour y exalter la gloire de Dieu, en humiliant ses ennemis et en renversant la croix du Christ sous ses pieds. Ces expressions, trop fortement figurées, avaient paru à Othon injurieuses au Dieu des chrétiens, et il avait retenu pendant trois ans les envoyés du calife en Allemagne, sans vouloir rien conclure.

Cet état de choses cependant exigeait une solution, et le roi résolut d'envoyer une ambassade à Cordoue, moins, à ce qu'il semble, pour y traiter d'objets politiques, que pour répondre à cette partie de la lettre d'Abdérame III, où il était mal parlé de la religion chrétienne. Le frère d'Othon, le savant Bruno, archevêque de Cologne, se chargea de cette réponse; il l'écrivit dans la langue même qu'avait employée le divan de Cordoue en s'adressant au roi germain, c'est-à-dire en grec, langue intermédiaire entre le latin et l'arabe; ce qui donne à connaître qu'on entendait et écrivait le grec à peu près couramment parmi les lettrés du califat; et il y prodiguait les injures à Mahomet dans une proportion qui dépassait de beaucoup, ce semble, la mesure de celles qu'Abdérame avait adressées au Christ.

Il fallait, pour porter cette lettre, un homme courageux, que n'effrayassent ni la longueur ni les périls du voyage, ni surtout la colère ou les représailles du calife dont on avait si longtemps retenu les ambassadeurs. Jean, moine de Gorze (2024), s'offrit de lui-même, dans l'espoir du martyre, dit énergiquement la relation de son ambassade, écrite par un disciple et un ami de ce moine. On lui adjoignit un autre moine de la même abbaye appelé Garamannus. Les deux moines ambassadeurs partirent dans l'appareil le plus modeste, mais munis cependant d'assez riches présents pour le calife, présents achetés aux frais de leur abbaye, ce qui nous confirme dans l'idée que l'objet de l'ambassade était plutôt religieux que politique. De l'abbaye de Gorze à Vienne en Dauphiné ils firent leur route à pied. De là, s'embarquant sur le Rhône, ils gagnèrent la mer, et se rendirent par cette voie jusqu'à Barcelone. Toute la Catalogne en deçà de l'Ebre était alors du domaine des chrétiens; et la première ville donnant entrée dans les Etats du calife par cette frontière était Tortose. Ils envoyèrent avertir le gouverneur de Tortose de leur arrivée et de l'objet de leur voyage. Le gouverneur leur donna la permission de passer outre, les fit traiter avec les plus grands égards, et conduire à Cordoue défrayés de tout. Arrivés enfin dans la ville royale, ils y furent reçus avec bienveillance et logés dans une maison éloignée de deux milles du palais du calife; on ne sait s'il s'agit ici du palais de Zahra. Là, traités avec un luxe tout royal, et pouvant faire librement usage de tout ce qui s'offrait à eux, ils furent néanmoins retenus fort longtemps malgré eux dans une sorte de captivité somptueuse.

II. S'étant informé pourquoi on tardait si longtemps à les admettre en la présence du roi, il leur fut répondu que les ambassadeurs de ce même roi ayant été détenus trois ans en Germanie, ils le seraient à leur tour trois fois autant, c'est-à-dire neuf ans, avant d'être reçus par le calife. La vérité est que le calife voulait effrayer les légats par cette perspective d'une détention de neuf années, en attendant qu'il eût pris un parti sur la façon dont il les traiterait. Il avait été instruit, dès avant l'arrivée de Jean, du contenu de la lettre d'Othon en ce qui concernait le prophète. Or, une loi formelle, qui figure encore dans le code des Ottomans prescrivait la peine de mort contre tous ceux qui se permettaient d'insulter Mahomet dans leurs discours : *Quiconque*, dit la loi musulmane, *proférera des blasphèmes contre Dieu, contre ses attributs, contre son saint prophète, contre le livre céleste, sera mis à mort sans rémission ni délai.* La loi n'exceptait personne de sa rigueur, et le prince qui souffrait que l'on parlât devant lui de Mahomet en termes irrévérents était coupable, et devait être traité à l'égal du blasphémateur. L'auteur de la relation de l'ambassade insiste curieusement sur ce point, qui en effet était décisif, et justifie la conduite que tint le calife en cette occasion.

III. Cette conduite, au reste, paraît avoir été déterminée autant par la crainte que par le zèle religieux. Le biographe de Jean de

(2022) Nommé aussi *Ald-el-Rahman*. *Voy.* notre article ABDÉRAME III, roi de Cordoue.

(2023) M. Rouey, apud *Le monde catholique*, année 1845, tom. IV, pag. 713-725.

(2024) Il est nommé dans l'Histoire ecclésiastique *Jean de Vendières* (le B.).

Digitized by Google

Gorze nous dit en effet que, sur le bruit qui se répandit que le calife allait recevoir l'envoyé chrétien porteur de la lettre blasphématoire d'Othon, les grands primats de Cordoue s'émurent et contraignirent en quelque façon le souverain à suivre les antiques et les plus sévères lois de l'islamisme, dont il se serait sans cela peut-être philosophiquement dispensé, dont il ne se serait pas tout au moins préoccupé avec un zèle si extrême. L'ardeur de leur zèle fut telle, qu'ils se portèrent eux-mêmes au palais d'Abdérame, et que leur visite prit jusqu'à un certain point le caractère d'un tumulte et presque d'une sédition. Retenus dans les premières cours du palais par les gardes, ils demandèrent à transmettre par écrit leurs doléances au calife (car l'accès jusqu'à sa personne était très-rare, nous dit l'écrivain bénédictin; toutes choses lui étaient communiquées par lettres qu'étaient chargés de lui porter des officiers spéciaux nommés par le moine biographe *Sclavos cubicularios*); et à ces doléances écrites des primats de Cordoue, dans lesquelles on faisait ressouvenir l'iman El-Nassr-Leddin-Allah de son titre de défenseur de la loi de Dieu et de son devoir, dont on craignait apparemment qu'il ne fût prêt à se relâcher. Le calife répondit également par écrit que rien de ce dont il lui était parlé n'était venu à sa connaissance; sinon, que des légats lui ayant été envoyés par un prince ami, son fils les avait reçus dans sa propre maison, sans qu'il fût instruit, quant à lui, du motif particulier pour lequel ces légats étaient venus. Par là fut apaisé le tumulte des primats de Cordoue accourus au palais. Mais, dans la vérité, dit naïvement le Bénédictin, il était instruit de tout, et il avait eu secrètement connaissance des passages injurieux à Mahomet que contenait la lettre du roi de Germanie; mais, ajoute-t-il, par la crainte des siens, il dissimula, comme on vient de le voir, sur toute cette affaire.

Pendant quelques jours il ne fut pas sans crainte, à ce qu'il semble, et il demeura irrésolu, ne sachant quel parti prendre au sujet des ambassadeurs germains. Le seul expédient enfin qui lui parut propre à tout concilier fut de recevoir l'ambassadeur chrétien sans lettre du roi de Germanie. Mais il fallait que Jean voulût bien s'y prêter, et Abdérame savait de source certaine que telles n'étaient point les dispositions actuelles de celui-ci. Néanmoins on pouvait espérer qu'il se laisserait persuader aux nombreuses raisons politiques et religieuses qui exigeaient de sa part cette condescendance, et le calife donna commission à un juif nommé Hasdeu de se rendre près de Jean pour l'y engager. Mais Jean allégua les devoirs de sa mission; Hasdeu eut beau le presser et lui montrer le danger de sa persistance, le moine tint bon, et ne se rendit à aucune considération humaine. On espéra que la retraite le réduirait, et on le laissa pendant un temps à ses méditations solitaires, dans la seule société de son compagnon.

IV. Au bout de quelques mois, un évêque, sans doute l'évêque mosarabe de Cordoue, vint le visiter. Cet évêque était spécialement chargé par le calife d'employer toute son éloquence à dissuader Jean, s'il était possible, de son projet de présenter les lettres de l'empereur; ces lettres pouvant devenir un sujet de discorde et de collision entre les deux peuples, et pouvant obliger le calife à des sévérités qu'il aurait regret d'employer envers le légat d'un ami.

On trouve à propos de cette entrevue, dans le précieux document qui sert de base à notre récit, les plus curieux détails sur l'église chrétienne de Cordoue sous la domination musulmane. Comme l'évêque mosarabe dont nous venons de parler s'exprimait en latin avec facilité, un colloque s'établit entre Jean et lui, dans lequel ils parlèrent d'abord de toutes sortes de matières. L'évêque arriva enfin au vrai sujet de sa visite, et lui fit part de la volonté du calife de ne recevoir l'envoyé d'Othon qu'avec ses présents. — « Que veux-tu que je fasse des lettres de l'empereur, dit Jean? N'est-ce pas principalement pour les remettre que j'ai été envoyé? Parce que lui-même (le calife) nous a le premier envoyé des blasphèmes... Nous le réfutons. »

On démêle assez bien, au milieu même des phrases tronquées et des nombreuses lacunes du texte, la réponse de l'évêque espagnol. « Tu ne sais pas, répondit l'évêque, sous quelles conditions nous vivons. L'Apôtre nous défend de résister aux puissances..... Ce nous est une consolation, dans une aussi grande calamité, qu'il nous soit permis de vivre d'après nos propres lois..... Les plus fervents observateurs des lois du christianisme, grâce à ces concessions, sont vus d'assez bon œil, tandis que les juifs sont un objet d'horreur. Ce temps-ci exige que nous tenions la conduite qu'on nous voit tenir, d'autant que nous nous abstenons de rien faire de dommageable à la religion. En tout le reste nous nous montrons obéissants et soumis. C'est pourquoi il sera mieux, je crois, que tu retires et supprimes entièrement cette lettre, qui peut soulever ici les passions contre toi et les tiens sans nécessité aucune. » Jean fut un moment ébranlé par la réponse de l'évêque, mais il ne se démentit point. « Comment, dit-il, toi qui te présentes comme un évêque, tenir de pareils propos? Car enfin n'es-tu pas confesseur de la foi, n'as-tu pas été élevé à ce haut rang pour la défendre?... Et cependant par respect humain tu t'écartes de la vérité; loin d'engager les autres à la prêcher, tu le soustrais toi-même à ce devoir; il eût été mieux assurément, et d'un homme plus véritablement chrétien, de souffrir les angoisses du besoin que d'accepter d'un ennemi une nourriture préjudiciable au salut d'autrui. »

Jean adressa ensuite des reproches à l'évêque mosarabe sur certaines pratiques de son église. « Comment, lui dit Jean, pouvez-vous vivre comme vous faites? J'ai ouï dire

Digitized by Google

que vous vous soumettez à ce qu'il y a de plus odieux à l'Eglise catholique, à ce qu'elle réprouve et regarde comme la chose la plus criminelle; j'ai ouï dire que vous êtes circoncis, contrairement à la sentence de l'Apôtre : *Si vous êtes circoncis, le Christ ne viendra point au-devant de vous;* et que vous vous abstenez de même de certaines viandes, parce que leurs docteurs les défendent. » — Mais lui : « C'est la nécessité, dit-il, qui nous contraint. Car il ne nous serait point loisible autrement d'habiter parmi eux. Et, après tout, ce que nous faisons a été fait par nos aïeux, et nous vient de loin par une tradition déjà vieille, et nous l'avons toujours ainsi pratiqué. »

« Jamais, dit Jean, je n'approuverai cela, que, par crainte ou par amour, on fasse autre chose que ce qui est ordonné. » Il ajouta d'ailleurs quelques mots aigres, et finit par persister dans sa résolution de ne point paraître devant le kalife sans les lettres de l'empereur. « Quant à celles-ci, si quelqu'un, dit-il, objecte quelque chose à ce qu'elles contiennent de conforme à la véritable foi catholique, je soutiendrai le contraire publiquement; pour l'amour même de la vie, je ne manquerai point au témoignage de la vérité. »

V. Cela fut rapporté secrètement au calife. Il passait, suivant le narrateur chrétien, pour un homme fin et rusé, et ne négligeant aucun des moyens propres pour agir sur l'esprit des hommes. Il laissa encore s'écouler quelque temps sans rien tenter auprès du moine, comme pour lasser par la solitude et l'ennui cette volonté qui se montrait si rebelle; et de même qu'on emploie diverses sortes de machines de guerre contre une solide muraille (je me sers ici d'une comparaison employée par mon guide en ce récit), de même il voulut essayer de tous les moyens pour forcer cette fermeté de cœur qui l'étonnait. Au bout d'un mois ou de six à sept semaines, de nouveaux messagers furent envoyés de la part du roi auprès de Jean pour s'informer de ses dispotions présentes; mais ils le trouvèrent inébranlable dans ses volontés. Le calife résolut alors d'avoir raison de son obstinée constance par la terreur; non point par une terreur qui touchât personnellement à l'envoyé chrétien, au-dessus, comme sa conduite le démontrait, de toute faiblesse à cet égard; mais par une crainte généreuse, en lui montrant comme imminente une persécution générale des chrétiens du royaume d'Abdérame, motivée sur ses refus, et dont lui, Jean, serait la cause; et il lui fit remettre en conséquence, un certain jour de dimanche, une lettre pleine de menaces. Voici comment notre biographe raconte la chose :

Il était permis aux chrétiens, les jours du Seigneur seulement ou à certaines fêtes principales de notre religion, telles que la Nativité, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Saint-Jean, la fête des apôtres et de quelques autres grands saints, de se rendre à une église située hors de la ville, sous l'invocation de saint Martin, et voisine du palais qu'habitaient les légats d'Othon, et de s'y rendre en quelque façon processionnellement, puisqu'on nous dit que douze gardiens, qu'ils appelaient *Sagiones*, les reconduisaient ensuite de l'église à la ville. Jean avait obtenu depuis longtemps la permission d'accompagner ces chrétiens à l'église de Saint-Martin hors des murs; or, comme il s'y rendait ce jour de dimanche, en compagnie de ses coreligionnaires, dans le trajet même un messager lui remit une lettre remarquable par sa grandeur (elle était écrite sur une peau de mouton de forme carrée), et contenant les menaces dont nous avons parlé. Le récit du moine biographe est ici tronqué, et tout ce qu'on peut comprendre c'est que Jean ne se laissa toucher ni par ces craintes ni par ces menaces, et persista dans sa résolution de suivre en tout les ordres de son roi, quoi qu'il pût advenir.

VI. Il fallait cependant sortir de ce pas difficile. Quelques chrétiens mosarabes demandèrent alors à délibérer avec Jean des moyens de se tirer de cet embarras; il pensa que le seul était d'envoyer un messager à Othon pour l'instruire de l'état de l'affaire, et lui demander de nouvelles instructions. Le calife, à qui l'on fit part de cet expédient, l'approuva; mais il s'agissait de trouver quelqu'un qui ne s'effrayât point d'un si long voyage. Les concurrents, à ce qu'il paraît, ne furent pas nombreux, puisque le calife fut obligé de faire publier que quiconque se présenterait pour aller en Germanie obtiendrait une faveur spéciale et recevrait au retour toutes sortes de présents.

Il y avait au palais d'Abdérame III un laïque appelé Recemundus; il était l'un des katebs (secrétaires du calife), très-versé dans les langues latine et arabe, et d'ailleurs excellent chrétien. Voyant là une occasion de s'élever, il demanda à conférer avec l'envoyé afin d'apprendre de lui plusieurs choses qu'il lui importait de savoir avant de prendre aucune détermination : quel était, par exemple le caractère personnel d'Othon, s'il était modéré et clément, facile ou non à la colère, et surtout s'il voudrait venger la détention de son ministre en faisant subir au nouvel envoyé pareille détention. Le moine l'assura qu'il serait bien reçu, et promptement congédié, et lui offrit des lettres pour son abbé; ce que Recemund accepta avec reconnaissance. Instruit de la sorte, il retourna au palais, disposé à accepter l'ambassade; il y mit toutefois une condition : l'évêché d'Illibéris (2025) était pour lors vacant; il demanda qu'on l'en nommât évêque, et le calife ne fit point de difficulté d'accorder à Recemund sa demande. Ce qui prouve deux choses, l'une que l'on pouvait

(2025) Ou *Elvire*, ville d'Espagne, *Voy.* l'article ILLIBÉRIS.

Digitized by Google

arriver de plein saut dans l'église mosarabe de l'état de laïque à l'épiscopat sans passer par les ordres intermédiaires, et l'autre que les évêques eux-mêmes étaient nommés par les monarques musulmans.

VII. La Vie de Jean de Gorze ne nomme point l'Eglise d'Illibéris, et nous dit seulement qu'il y avait, par hasard, en ce moment, une Eglise chrétienne sans évêque, et que Recemund obtint d'y être nommé par le calife. Nous verrons tout à l'heure sur quelle autorité nous nous fondons pour désigner la ville dont Recemund obtint si facilement et si singulièrement l'évêché.

Recemund, consacré évêque et muni de ses instructions, se mit en chemin, et en dix semaines arriva à Gorze, monastère situé sur un petit ruisseau de ce nom, non loin de la ville de Metz, où il fut très-bien reçu, comme aussi par l'évêque de Metz, Adelbéron, qui le retint près de lui. On était dans le mois d'août, et l'évêque s'arrangea pour qu'il demeurât là pendant l'automne et la saison d'hiver, afin de l'accompagner ensuite jusqu'à Francfort, où se tenait la cour. Ils s'y rendirent ensemble, et Recemund obtint facilement de l'empereur ce pourquoi il était venu, si bien qu'il était de retour à Gorze dans les premiers jours du carême. Il en partit pour retourner en Espagne vers le dimanche des Rameaux, accompagné du nouvel ambassadeur qu'Othon envoyait à Abdérame. Ce nouvel ambassadeur était chargé d'un écrit de l'empereur par lequel Jean était autorisé à supprimer la première lettre, cause de tout ce débat, et à presser son retour par la conclusion d'un traité de paix et d'amitié qui mît fin aux incursions des brigands sarrasins sur les terres de l'empire. Nous dirons tout à l'heure ce que c'étaient que ces brigands sarrasins dont l'empereur se plaignait à Abdérame, et l'on verra que c'était demander à celui-ci plus peut-être qu'il ne pouvait lui-même.

Recemund avait été nommé à l'évêché d'Illibéris en 957, à la fin de l'année ou au commencement de la suivante, la même qu'il partit pour l'Allemagne. Dans le même temps florissait Liutprand, diacre de Pavie, qui avait été secrétaire de Bérenger, roi d'Italie, et qui vivait en exil à la cour d'Othon. Recemund et Liutprand vinrent à se connaître et se lièrent d'une vive amitié; ce fut Recemund qui engagea le premier Liutprand à écrire l'histoire des choses faites en Europe par les empereurs et les rois ses contemporains. Liutprand se souvint qu'il devait à l'évêque d'Illibéris cette idée, et c'est cet ouvrage, commencé à Francfort, à vingt milles de Mayence, sous les yeux de son ami, comme Liutprand nous le dit lui-même quelque part, qu'il lui dédia deux ou trois ans plus tard, quand il l'eut achevé d'écrire; c'est par ces rapports de noms, de lieux et de temps, que nous savons au juste le nom de l'église dont avait été nommé évêque l'ex-secrétaire d'Abdérame. L'identité, en effet, du Recemundus de la Vie de saint Jean de Gorze et du Recemundus évêque d'Illibéris, à qui Liutprand a dédié son *Historia Rerum ab Europæ imperatoribus et regibus gestarum*, ne saurait être douteuse, tout concourt à la démontrer; et l'on ne s'expliquerait point, sans la rencontre fortuite de ces deux personnages à la cour d'Othon, par le concours de circonstances que nous venons de dire, comment aurait pu naître l'amitié vive qui les lia, et qui respire dans la dédicace adressée avec tant d'effusion de cœur par le diacre italien à l'évêque andalous.

VIII. Le nouvel ambassadeur d'Othon était de Verdun et s'appelait Dudon. Chargé de son mandat et de nouveaux présents, il se mit en route avec Recemund, et tous deux arrivèrent à Cordoue au commencement de juin 959. Le nouveau légat se présenta aussitôt au palais, demandant audience. « En aucune façon, s'écria le calife; que ceux qui pendant si longtemps ont soutenu ce différend se présentent les premiers avec leurs offrandes et leurs mandats; les autres se présenteront ensuite. Aucun d'eux ne verra certainement mon visage avant le moine résolu qui m'a tenu tête si longtemps. »

Cela dit, il manda Jean en sa présence. Il y avait trois ans à peu près que celui-ci attendait ce moment; peu s'en fallut qu'une nouvelle difficulté ne vînt encore le retarder. Les wasirs envoyés par le calife auprès du moine lorrain le trouvèrent les cheveux et la barbe incultes, couvert d'un vêtement grossier, apparemment de la robe de son ordre, et, à ce qu'il paraît, assez mal en point. Lui ayant représenté qu'il ne pouvait paraître devant le calife qu'il n'eût auparavant fait tondre et mettre en ordre sa chevelure, lavé son corps, et revêtu un habit plus convenable, il répondit qu'il n'avait point d'habits de rechange. Il fallut encore en référer au calife. Croyant sans doute que le moine manquait d'argent pour s'en procurer, Abdérame s'empressa de lui envoyer dix livres d'argent, somme assurément assez considérable pour qu'il pût s'acheter de beaux habits tels qu'il les fallait pour paraître décemment aux yeux du roi; car ce n'est point l'usage de cette nation, dit le Bénédictin biographe, de se présenter aux audiences royales sous des vêtements grossiers. Jean prit la somme; mais il l'employa tout entière au soulagement des pauvres, pensant que ce serait mieux, ajoute naïvement son historien, que de la dépenser en vêtements inutiles. Il rendit toutefois mille grâces au roi de sa munificence, et de ce qu'il avait daigné s'occuper de lui à ce point. « Je ne méprise point les dons royaux, dit-il, mais je ne saurais me présenter que dans les habits de mon ordre. » Cela fut rapporté au calife, qui cette fois s'écria : « Qu'il vienne comme il voudra, couvert d'un sac, si bon lui semble; je le verrai, et je ne l'en recevrai pas moins bien. »

IX. Au jour fixé pour la réception, la plus grande pompe fut déployée pour faire

Digitized by Google

honneur à notre moine. Sur toute la route, depuis la maison hospitalière jusqu'à la ville, et ensuite de la ville jusqu'au palais royal, se pressaient les différents ordres de l'État. Ici étaient des hommes à pied avec de grandes piques plantées en terre devant eux; là d'autres hommes à pied, agitant des javelots et des dards, les brandissant dans leurs mains, et faisant semblant de s'en porter des coups entre eux. D'un côté marchaient des guerriers couverts d'armes très-légères, montés sur des mules; de l'autre des cavaliers pressant leurs chevaux de l'éperon, et les faisant caracoler et bondir de mille manières. Dans cette marche, ce qui étonna le plus l'ambassadeur chrétien et ses compagnons, ce furent des Maures qui, revêtus d'un accoutrement extraordinaire, se livraient à des jeux variés, et allaient faisant le long du chemin des sauts et des contorsions effroyables. C'étaient, selon toute apparence, des dervis de l'un des quatre ordres qui existaient alors. L'usage était dès ce temps qu'il y eût toujours quelques-uns de ces moines à dévotion exagérée à la suite des armées musulmanes, et ils étaient un des ornements obligés de toutes les cérémonies publiques. Ils accompagnèrent les ambassadeurs jusqu'au palais au milieu de leurs danses et de leurs convulsions dévotes, et en criant, probablement suivant l'usage des moines marocains actuels : *Ya Allah* (ô Dieu!), *ya Hou* (ô celui qui est Jehovah!), *ya hakh* (ô juste!), *ya haï* (ô vivant!), *yah kayyoum* (ô existant!), *ya kahhar* (ô vengeur!). On était au temps du solstice d'été, la sécheresse était extrême, et de la ville au palais ces Maures ne cessèrent de soulever sous leurs pas une poussière incommode.

A l'approche du palais, les principaux dignitaires du califat vinrent au-devant de l'ambassadeur chrétien et de ses compagnons. Jusque dans le parvis, même extérieurement, le pavé était couvert des tapis les plus précieux. On conduisit Jean à travers une longue suite de salles magnifiques, et on l'introduisit enfin dans l'appartement où, semblable à un dieu (*quasi numen quoddam*), le calife se dérobait le plus qu'il pouvait aux regards de ses sujets. Des voiles et des tentures d'une richesse égale couvraient de toutes parts les plafonds, les murailles, et le pavé de cet appartement. C'était au fond de cette sorte de sanctuaire que le calife résidait, couché, les jambes croisées, à la manière orientale, sur un trône ou plutôt sur un lit que l'art et le luxe avaient rendu aussi magnifique qu'il leur avait été donné de le faire; car c'est un usage de ces peuples, dit notre auteur, contraire à celui des autres nations, qui usent de siéges ou de chaises, soit qu'ils prennent leurs repas, soit qu'ils donnent des audiences, de demeurer accroupis sur des lits, les jambes croisées. Lorsque Jean fut arrivé près de lui, il lui tendit la main. Il lui en présenta la partie intérieure (la paume) à baiser, honneur qu'il ne faisait que rarement et aux plus grands personnages tant étrangers que de ses États. Il lui montra ensuite de la main un siége qui avait été préparé pour lui, et lui fit signe de s'asseoir. Après un long silence observé des deux parts, le calife prit la parole le premier. Il lui parla des causes qui l'avaient obligé à retarder si longtemps cette audience; Jean lui répondit; et ils eurent de la sorte un entretien dans lequel le calife se montra poli, agréable et bon, au point de captiver son interlocuteur, malgré toutes ses préventions de chrétien et de moine. Comme celui-ci, après avoir remis les présents dont il était porteur, demanda une permission de départ, le calife se récria fort là-dessus, et ne lui promit de lui accorder cette permission que lorsqu'ils se seraient vus plus souvent et auraient appris à se mieux connaître. C'était traiter Jean dignement d'égal à égal, et lui faire honneur dans la véritable acception du mot; il y fut sensible, et s'inclina en signe d'assentiment. Les autres légats furent alors introduits, et Abdérame reçut leurs présents; mais il continua à traiter Jean avec une faveur marquée; et le récit de son disciple respire en cet endroit un sentiment bienveillant pour le calife des musulmans andalous qui témoigne assez de la grâce et du bon esprit qu'il déploya dans toute cette première entrevue.

X. Le monarque musulman gagnait, à ce qu'il paraît, à être vu de près, et, l'ambassade congédiée, Jean de Gorze rentra au palais qu'il habitait, un peu revenu du préjugé qui lui avait fait considérer jusque-là les musulmans comme des barbares. Il eut, peu de temps après, un nouveau sujet de s'assurer qu'Abdérame en particulier était loin de mériter cette épithète, alors prodiguée aux Arabes. Conformément à ce que le calife s'était promis, il fit rappeler près de lui le moine lorrain, et eut avec lui un nouvel entretien, qui, pour être familier, n'en roula pas moins sur les plus grandes questions d'État. Le monarque arabe s'informa, par exemple, avec un soin extrême, de la puissance d'Othon, de ses richesses, de la force et du nombre de ses soldats, de sa manière de faire la guerre et des succès qu'il y avait eus. Sur tout cela le moine lui ayant répondu qu'il ne connaissait point de souverain qui pût s'égaler à l'empereur, surtout en fait d'armes et de chevaux, le calife ne s'en fâcha point, et loua Jean de sa franchise et de son courage. Il entra toutefois en discussion avec lui sur différents sujets, et blâma même formellement sur un point la politique et la conduite d'Othon, qui, selon lui, n'avait pas su retenir dans ses mains l'autorité tout entière, et avait laissé impunie la révolte de son gendre et de son fils, lesquels, pour usurper l'empire, n'avaient pas craint d'y appeler les Hongrois, qui le ravageaient...

A ce moment, où sans doute il allait parler des autres peuples qui joignaient leurs dévastations à celles des Hongrois, et parmi lesquels comptaient les Sarrasins venus d'Espagne, s'arrête malheureusement la re-

Digitized by Google

lation de notre auteur, laquelle ne nous apprend point par conséquent ce qui fut décidé au sujet de ces Sarrasins, qui depuis fort longtemps commettaient des dépradations sur les terres de l'empire. Mais tout porte à croire que c'était là, autant au moins que leur renommée personnelle, ce qui avait amené des relations entre l'empereur et le calife; et nul doute que ce ne fût aussi en partie l'objet de l'ambassade de Jean de Gorze près de ce dernier. *Voy.* l'article JEAN (Le Bienheureux) DE VENDIÈRES, abbé de Gorze.

AMBASSADE DU ROI JEAN D'ANGLETERRE AU ROI DE MAROC. Cette ambassade eut lieu en l'année 1213, et bien qu'elle eût un but politique de la part du roi d'Angleterre, elle tourna au profit de la religion, en ce qu'un infidèle, comme était le roi de Maroc, rendit le plus éclatant hommage au christianisme. *Voy.* ABOU-ABDALLA-MAHOMET.

AMBASSADE DES TARTARES VERS SAINT LOUIS. En 1248 le roi saint Louis était résolu à porter la guerre en Egypte, dont le sultan était le maître de la Palestine, lorsqu'arriva de Chypre une ambassade de Tartares qui, de la part du chef Ercalthaï, présentèrent au saint roi une lettre écrite en langue perse et en caractères arabes (2026). Après de grands compliments, remplis de toute l'emphase orientale, on y lisait ce qui suit : « Nous conjurons le Tout-Puissant de donner la victoire aux rois de la chrétienté sur les ennemis de la croix, et nous prétendons que tous les chrétiens, en priant pour nous, jouissent de ses faveurs en assurance et en pleine liberté. Tel est le bon plaisir de Kiocaï, roi de la terre. » — Ce Kiocaï était Caïouc-can, petit-fils et successeur du fameux Genghis-can, fondateur de l'empire des Tartares Mogols, le plus puissant qui ait jamais existé dans l'univers. *Voy.* l'article CAÏOUC-CAN.

Quand saint Louis reçut cette ambassade, il se trouvait auprès de lui un Frère Prêcheur nommé André de Long-Jumeau, qui en connaissait le chef appelé David, pour l'avoir vu dans la grande armée des Tartares, où il avait été de la part du Pape, avec d'autres Dominicains (2027). Le roi de Chypre et le comte de Joppé remirent au saint roi une lettre du connétable d'Arménie, qui leur avait été adressée, et qui confirmait la nouvelle de la bonne disposition des Tartares. Le connétable avait envoyé lui-même vers leur grand kan ou empereur, et rapportait sur leur christianisme les particularités les plus capables d'intéresser la piété. Il disait que dans la vaste étendue de leur empire il y avait de grandes nations entièrement chrétiennes; que, dans la partie des Indes convertie par l'apôtre saint Thomas, un roi chrétien secouru par les Tartares avait pris l'ascendant sur tous les Sarrasins, dont il souffrait beaucoup auparavant; que dans le pays qu'il nomme Tangath, et qui paraît être le rovaume du Prêtre-Jean, tous les peuples professaient le christianisme, et que c'était d'eux que les Tartares l'avaient reçu. L'Arménien ajouta qu'il était entré lui-même dans leurs églises, et y avait vu des tableaux de nos saints mystères, en particulier de l'adoration des rois mages, qu'il prétend être venus de ce pays à la crèche de Bethléem; que les Tartares avaient eux-mêmes des églises et des cloches pour annoncer les offices, et que quiconque venait à leurs princes, soit musulman soit chrétien, qu'il le voulût ou non, était obligé d'aller d'abord à l'église adorer Jésus-Christ. Il parla de plusieurs autres chrétientés répandues en Asie, et des restes magnifiques de beaucoup d'églises ruinées par les mahométans, contre lesquels le kan des Tartares prenait en toute rencontre la défense des fidèles (2028).

Quoique assuré de tous ces détails par un homme du premier rang et témoin oculaire de la plupart de ces faits, Louis, pour ne rien omettre de toutes les précautions de la prudence, voulut encore interroger les envoyés d'Ercalthaï, en présence de son conseil et des plus sages prélats. Toutes leurs réponses furent conformes à ce récit. Ils y ajoutèrent que le sultan de Mosul, distant de leur patrie de deux journées de chemin seulement, était fils d'une chrétienne; qu'il aimait sincèrement les chrétiens, quoiqu'il ne le fût pas encore; qu'il observait leurs fêtes, et ne suivait en rien la loi de Mahomet, et qu'il était disposé à embrasser le christianisme à la première occasion favorable. Enfin, ils avertirent le saint roi que les Tartares se proposaient d'assiéger l'été prochain le calife dans Bagdad, et le prièrent d'attaquer l'Egypte, afin que ce chef de la religion musulmane n'en pût tirer aucun secours.

Louis leur donna trois Frères Prêcheurs pour les accompagner à leur retour, et ils partirent ensemble le 27 janvier de l'année 1249, avec des lettres et des présents, tant pour Ercalthaï que pour le grand kan des Tartares. Depuis Antioche où ils prirent terre, ils furent un an à marcher, en faisant dix lieues par jour, avant d'arriver au lieu où le kan résidait.

AMBASSADE DE GÉORGIENS A ROME. Lorsque le Pape Nicolas III monta sur le Saint-Siége le 25 novembre 1277, il se trouvait à Rome des ambassadeurs géorgiens, envoyés vers le successeur de Pierre, à ce qu'ils assuraient, par le kan ou empereur des Tartares, dès le pontificat de Jean XXI, pour solliciter des secours spirituels. Après l'élection du nouveau Pape, ces ambassadeurs s'adressèrent à lui et obtinrent ce qu'ils demandaient. En effet, Nicolas III fit partir avec eux cinq Frères Mineurs, qu'il revêtit de grands pouvoirs pour les absolutions et les dispenses. Ces missionnaires procurèrent assez de conversions parmi les Tartares voisins de la Hongrie, pour que le Pape jugeât à propos

(2026) *Spicil.*, tom. VII, pag. 223; Duchesne, tom. III, p. 218.

(2027) Duchesne, id., pag. 347.

(2028) *Spicil.*, ibid., pag. 217 et seq.

Digitized by Google

d'y établir un évêque (2029). C'est tout ce qu'on sait de cette mission.

AMBASSADE D'ARGOU, KAN DES TARTARES, A ROME, vers 1288. Le Pape Nicolas IV, dès le commencement de son pontificat, avait conçu de grandes espérances pour le recouvrement des saints lieux, d'après les offres de service que lui étaient venus faire à ce sujet des ambassadeurs d'Argou, kan des Tartares-Mogols.

Ce prince avait été substitué à son oncle Ahmed, qui s'était attiré la haine de sa nation en se faisant musulman. Argou, au contraire, ne témoigna que de l'aversion pour l'islamisme, et fut très-favorable aux chrétiens : disposition qui persévéra parmi les Mogols, longtemps même après qu'ils eurent cédé à la contagion du mahométisme, presque universelle en Asie. Pour Argou-kan, ses ambassadeurs assurèrent le Pape Nicolas, qu'il promettait de changer le temple de la Mecque en église, et de se faire baptiser à Jérusalem, après avoir délivré cette ville de la domination des infidèles. Mais on ne vit pas immédiatement de grands fruits de ces projets. *Voy.* l'article ARGOU ou ARGON, grand kan des Tartares.

AMBASSADE DES TARTARES ET DES ALAINS VERS BENOÎT XII. Elle eut lieu en 1338, et eût pour objet de venir réclamer la protection du Souverain Pontife, et de lui demander des secours spirituels.

Dès le commencement de cette année 1338, arrivèrent à Avignon des envoyés du grand kan des Tartares, avec une lettre où il se qualifiait *empereur des empereurs*. Les titres d'honneur n'étaient pas plus épargnés au Souverain Pontife : « Nous députons, disait-il (2030), notre ambassadeur André Franc avec quinze associés, vers le Pape seigneur tout-puissant des chrétiens, au delà des sept mers où le soleil se couche, pour ouvrir le chemin aux autres ministres que nous avons dessein d'envoyer souvent vers le grand Pontife du Dieu suprême, aussi bien qu'à tous ceux que nous le prions de nous envoyer. Nous le supplions de nous donner sa bénédiction paternelle, de faire toujours mémoire de nous dans ses puissantes prières, et de tourner ses regards favorables sur les Alains chrétiens nos serviteurs et ses enfants. » La date est de Cambalu, centre de la mission de Jean de Mont-Corvin chez les Tartares.

Quatre princes de la nation particulière des Alains, ainsi que nous l'avons déjà marqué (*Voy.* l'article ALAINS), avaient joint leurs lettres à celle du kan. Elles portaient en substance qu'ils avaient été longtemps conduits dans le chemin du ciel par l'archevêque Jean, excellent personnage dont ils pleuraient la mort depuis huit ans. « Nous avons ouï dire, poursuivirent-ils, que vous nous avez pourvus d'un autre pasteur; mais depuis le commencement de ce long deuil, toujours nous demeurons sans chef et sans consolation spirituelle, et nous conjurons Votre Sainteté de nous l'envoyer au plus tôt. » C'était frère Nicolas, du même ordre de Saint-François, désigné depuis longtemps successeur de Mont-Corvin, mais qui n'était pas encore arrivé. Les princes alains priaient aussi le Pape d'établir avec l'empereur leur maître un commerce d'envoyés réciproques, et de cultiver assidûment l'amitié d'un prince qui pouvait faire des biens ou des maux infinis à la religion.

Le Pape reçut très-gracieusement ces envoyés, leur fit rendre de grands honneurs, et à leur départ les combla de présents. Il ne répondit pas seulement au grand kan et aux Alains, mais il joignit plusieurs autres lettres pour différents princes tartares, avec une confession de foi. Quatre mois après, il fit partir pour ces régions lointaines quatre Frères Mineurs, revêtus pour dix ans de la qualité de nonces apostoliques.

AMBASSADE DES ROMAINS VERS CLÉMENT VI. Cette ambassade eut pour but d'engager le Pape Clément VI à quitter Avignon pour venir résider dans Rome : les Romains l'entreprirent dès la première année de son pontificat, c'est-à-dire en 1342.

Dix-huit députés furent choisis et pris dans chaque Etat. Parmi ces députés, étaient Pétrarque, et le fameux Nicolas-Laurent Rienzi. Ils avaient à leur tête Etienne Colonne et François de Vic, qui porta la parole. Ils supplièrent Clément de leur accorder plusieurs grâces; les trois principales étaient qu'il daignât accepter, non comme Souverain Pontife, mais comme Pierre Roger, toutes les charges de leur ville, ainsi que celle de sénateur, de consul et de défenseur; de vouloir bien visiter Rome et son Eglise, qui depuis si longtemps était privée de la présence de son Pasteur; et enfin d'abréger le temps que Boniface VIII avait déterminé pour gagner le jubilé (2031).

Le Pape reçut ces députés avec bonté, et, pour les renvoyer satisfaits, il ne leur refusa directement aucune des grâces qu'ils lui demandaient. Il répondit qu'il acceptait les charges de la ville de Rome, à condition que cela ne porterait aucun préjudice au Saint-Siége (2032). Pour le voyage d'Italie, il dit qu'il le souhaitait mais qu'il ne pouvait en fixer le temps, jusqu'à ce que les affaires de France et d'Angleterre fussent dans un état plus tranquille (2033). Quant au jubilé, par sa bulle *Unigenitus Dei Filius*, datée du 27 janvier de l'année suivante 1343, le Pontife réduisit à cinquante ans l'indulgence qui ne pouvait avoir lieu qu'au commencement du siècle, et pour la gagner, il ajoute l'église de Saint-Jean de Latran, aux autres qu'on devait visiter. — Ce n'est pas ici le lieu de parler d'une autre

(2029) Rain. an 1278, n° 17.

(2030) Vading. an 1338, n° 1 et seq. Rain. n° 73 et seq.

(2031) Balz. *ad not.* f. 915.

(2032) Rain. 1342, n° 22.

(2033) Le roi de France et celui d'Angleterre se faisaient alors la guerre.

Digitized by Google

bulle, du 28 juin 1344, qu'on attribue à ce Pape, pour le même objet, nous en traiterons ailleurs. *Voy.* l'article CLÉMENT VI.

AMBASSADE VERS PIERRE DE LUNE, SE DISANT BENOIT XIII. Ce Pape était le compétiteur de Grégoire XII, pontife légitime. Pierre de Lune, c'est-à-dire Benoît, avait promis de renoncer au pontificat, s'il le fallait, pour procurer la paix de l'Eglise. Aussi cette assurance fit-elle croire au roi de France Charles VI qu'enfin le schisme allait finir, et ce fut pour faire plus d'honneur au pontife qui procurait ce grand bien à l'Eglise, qu'il lui envoya l'ambassade la plus solennelle.

I. Elle était composée des principaux de son conseil et des hommes les plus importants de l'Université, ayant à leur tête les ducs Jean de Berri, Philippe de Bourgogne, oncle du roi, et son propre frère, Louis duc d'Orléans. Ils arrivèrent à Villeneuve où les trois princes restèrent, et les députés étant venus jusqu'à Avignon, se présentèrent au Pape, le 9 mai 1395. Ils lui remirent une lettre de Charles VI, dans laquelle ce roi accréditait ses envoyés, témoignant de son zèle et de son amour pour la paix, et priait le Pape de se rendre à ses vœux.

Benoît les reçut avec distinction ; il écouta avec attention la harangue que prononça en plein consistoire Gilles des Champs, et il lui répondit à l'instant avec beaucoup d'éloquence (2034). Tous les cardinaux, excepté celui de Pampelune, allèrent ensuite à Villeneuve pour visiter les princes. Il y fut question des moyens les plus propres pour terminer les différends des pontifes, et rendre la paix à l'Eglise; et ils convinrent tous que le moyen le plus court et le plus sûr pour apaiser les consciences était la cession que devaient faire les deux pontifes.

Les princes, les cardinaux et les députés du roi et de l'Université, vinrent en conséquence rappeler à Benoît sa parole. Ils lui présentèrent l'acte qu'il avait signé dans le conclave et les lettres qu'il avait écrites. Mais ils furent surpris de ne plus trouver le même homme. Benoît hésita, demanda du temps pour se déterminer, et parut inquiet sur les propositions qu'on lui faisait. Les ambassadeurs ne se rebutèrent pas, ils pressèrent le Pontife, et lui parlèrent en public et en particulier. Benoît, pressé, s'expliqua clairement, et soutint que la voie de la cession, qu'on demandait par préférence à toutes les autres, était celle qui convenait le moins, parce qu'elle était contraire au droit, qu'elle n'avait jamais été pratiquée dans de semblables occasions, et qu'elle était injurieuse à la religion et au Pontife qui était légitimement élu.

A défaut de ces moyens il en proposa d'autres : le premier était que lui et son compétiteur s'assemblassent avec leur collége dans une ville sûre, et qu'ils pourvoiraient eux-mêmes à l'union de l'Eglise ; le second, qu'on nommât un certain nombre de gens de bien, qui, après avoir examiné le droit des Pontifes, décideraient; ou enfin qu'étant assemblés, ils chercheraient quelqu'autre moyen, si les premiers ne convenaient pas. Toutes ces voies avaient déjà été proposées, débattues et rejetées; et après de longs examens on était revenu à la cession. C'est ce qu'on représenta à Benoît. Mais il avait une réponse toute prête à tout ce qu'on pouvait lui représenter : c'était qu'il ne doutait pas qu'il ne fût le vrai Pape, et qu'il n'était soumis qu'à Dieu, dont il était le seul vicaire.

II. Quoique les princes commençassent à désespérer de pouvoir réduire un homme si prévenu de son droit, ils ne voulurent rien négliger pour le rendre au moins attentif aux plaintes de l'Eglise et sensible aux besoins du monde chrétien. Ils chargèrent de ce soin les députés de l'Université, et ils se déterminèrent à rester à Avignon autant de temps qu'il faudrait pour réussir dans une si grande entreprise.

De son côté Benoît protestait qu'il ne voulait pas révoquer ce qu'il avait juré dans le conclave; seulement, ce qu'il avait juré contenait selon lui une restriction, et c'est ce qui faisait le fondement de son obstination. Il avait promis de céder le pontificat, mais ce n'était, disait-il, que dans le cas où cette cession fût nécessaire pour le bien et pour l'union de l'Eglise. Or, ce cas ne lui paraissait pas venu. En vain les docteurs de Paris firent de savants traités pour lui prouver la justice et la nécessité de céder le droit qu'il croyait avoir, pour mettre fin à un schisme qui ne pouvait finir autrement. Il ferma les oreilles à leurs discours. Il leur défendit même de paraître devant lui, et cela en des termes si injurieux et si menaçants qu'il indisposa totalement l'Université, dont ils étaient membres (2035).

La négociation devint alors plus animée. Les princes voulurent gagner les cardinaux, Le duc de Berri les fit assembler chez lui à l'insu du Pape. On y examina encore s'il y avait quelqu'autre moyen à prendre que celui de la cession. Tous les cardinaux convinrent qu'il était l'unique. Le seul cardinal de Pampelune, parent du Pape, fit un discours pour le combattre, et pour faire embrasser celui de l'exclusion du concurrent de Benoît. Tout ce qui fut dit de part et d'autre fut rédigé par écrit. Mais le Pape, choqué de leur réunion, convoqua à son tour les princes et les députés pour délibérer en sa présence. Il fit l'ouverture de cette assemblée par une pièce d'éloquence accomplie en toutes ses parties, disent les auteurs (2036). Il se plaignit de ce qu'on n'usait de tant de rigueur à son égard, que parce qu'il était étranger et par haine pour sa nation. Il représenta qu'on ne devait pas traiter avec tant de bruit une affaire si importante; qu'on devait donner les raisons de part et d'autre par écrit, et il

(2034) Juvenal des Ursin. *Vie de Charles VI ;* Daboulai, pag. 774.

(2035) *Spicil.*, tom. V, pag. 133.

(2036) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. XLII.

Digitized by Google

demanda celles des députés, afin qu'il pût conférer avec les docteurs de l'Université d'Avignon.

Le duc de Berri répondit au Pape par un discours également vif, pressant et respectueux. Il l'exhorta à prévenir la cession que Grégoire XII était près de faire, et de mériter par là les éloges que lui prodigueraient le monde chrétien et la postérité. « Nous vous conjurons, lui dit ce prince, pour votre propre gloire d'accomplir votre ouvrage, et de prévenir l'honneur que recevrait l'intrus s'il acceptait la cession avant vous, puisqu'il vous en faudrait faire autant, et que ce serait une honte et un affront d'y être contraint. Vous mériterez, au contraire, d'autant plus de louanges que vous aurez l'avantage de l'y avoir forcé par votre exemple. »

Cette assemblée n'eut pas plus de succès que toutes les autres. Le Pape répondit toujours d'une manière vague. Il déclara que tous les cardinaux lui étaient suspects, et qu'il ne voulait traiter dorénavant qu'avec le cardinal de Pampelune et les docteurs d'Avignon; qu'il apprendrait ensuite ce qu'ils auraient résolu. On lui représenta que l'affaire, regardant toute la chrétienté, devait être traitée publiquement. Enfin Benoît XIII, lassé de tant d'oppositions, crut s'en mettre à l'abri en lançant une bulle dans laquelle il indiquait tous les moyens propres à rendre la paix à l'Eglise, et où il exceptait celui de la cession. Les ambassadeurs furent indignés du procédé du Pape. Mais Benoît ne paraissait pas beaucoup en peine de leurs ressentiments. *Voy.* l'article PIERRE DE LUNE.

III. Malgré cela, les princes ne perdaient pas de vue l'objet de leur mission. Ils demandèrent avec instance au Pontife de se déterminer et de prendre l'avis de ses cardinaux. Benoît ne put pas reculer. Les cardinaux furent consultés. Celui de Florence parla le premier, et il exposa la manière dont ils s'étaient comportés dans le conclave avant que d'en venir à son élection; comment ils avaient conçu le serment que chacun d'eux avait prêté; qu'ils n'auraient jamais fait aucune élection s'ils avaient soupçonné que ce serment ne dût pas être fidèlement gardé; que la voie de la cession avait été trouvée la plus efficace pour terminer le schisme, et qu'il était d'avis que le Pape s'y soumît. Les autres cardinaux applaudirent à son discours; mais Benoît, qui ne les écoutait qu'avec impatience, leur dit d'un ton menaçant : « Sachez que vous êtes mes sujets, et je ne suis pas seulement votre seigneur, mais je le suis de tous les hommes, puisque Dieu les a soumis à mon autorité. »

Tant de hauteur dans ce Pontife fit comprendre aux ambassadeurs qu'il n'y avait rien à espérer de leur négociation. Ils pensèrent à leur retour. Mais ils voulurent avoir la cédule originale qui avait été signée dans le conclave et que Benoît avait en son pouvoir. La demande qu'on lui en fit l'irrita davantage, et il défendit aux cardinaux, sous peine d'encourir son indignation, de la lui réclamer. Les ambassadeurs la demandèrent eux-mêmes au nom du roi; il n'en offrit qu'une copie dont ils ne voulurent pas, et Benoît s'obstina à ne vouloir pas donner l'original. Enfin les Avignonais le menacèrent de l'assiéger dans son palais s'il ne satisfaisait pas les ambassadeurs du roi. Leurs menaces firent sur l'esprit du Pontife plus d'impression que tous les discours de tant de grands hommes (2037). Il rendit cette pièce qui contenait le serment qu'il avait fait avant que d'être Pape et celui qu'il fit après; mais il protesta publiquement que ces serments ne l'obligeaient en rien, parce qu'ils étaient conditionnels, et que les conditions sous lesquelles il les avait faits n'étaient pas remplies.

Les ambassadeurs, munis de cette pièce, retournèrent à la cour de France, après être restés six semaines à celle de Benoît. Charles VI, informé de l'obstination de ce Pontife, ne songea plus qu'aux moyens de le contraindre à tenir sa parole. Il écrivit à tous les princes de l'Europe pour les exhorter à se joindre à lui. L'Angleterre ne penchait pas pour la cession, elle demandait un concile œcuménique, et c'était le sentiment de l'université d'Oxford. Richard II voulut suivre l'avis de Charles VI, et fit dire à Boniface IX (*Voy.* l'article SCHISME D'OCCIDENT [grand]) qu'il se déterminât à suivre ce parti. Le Pontife rejeta avec hauteur sa proposition. Les princes d'Allemagne tinrent une diète à Francfort; on s'y décida pour la cession, et on envoya des ambassadeurs à Boniface pour l'accepter. Mais cette ambassade d'Allemagne n'eut pas plus de succès que celle de France (2038). Boniface IX était autant obstiné que Benoît XIII pouvait l'être, et comme lui, il disait qu'il céderait si son concurrent cédait le premier, et c'est ainsi qu'ils jouaient la chrétienté. *Voy.* l'article SCHISME D'OCCIDENT (grand).

AMBASSADE DE PLUSIEURS PRINCES VERS LES DEUX PAPES COMPÉTITEURS, BENOÎT XIII ET BONIFACE IX. Outre l'ambassade d'Allemagne dont nous venons de dire un mot à la fin de l'article précédent, les rois de France, d'Angleterre et de Castille en tentèrent encore une, en 1397, pour arriver à l'union de l'Eglise.

I. Les envoyés de ces princes allèrent d'abord se présenter devant le Pape Benoît XIII. Les Français portèrent la parole. Leurs demandes roulèrent uniquement sur la cession qu'on priait le Pape d'accepter; et comme on s'aperçut encore qu'il ne donnait que des réponses ambiguës, on lui dit nettement que, s'il n'entrait au plus tôt dans les voies qu'on lui proposait, les princes dont il voyait les ambassadeurs prendraient des mesures pour supprimer ce qui servait d'aliment au schisme (2039). C'était insinuer assez clairement la soustraction d'obédience

(2037) Bzow. ad ann. 1396.
(2038) Idem.

(2039) Voy. *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XLII.

Digitized by Google

par rapport à la collation des bénéfices. Benoît répondit qu'il n'était pas suffisamment persuadé qu'il dût accepter la cession; que c'était la matière d'un plus long examen; qu'il en conférerait avec les cardinaux, et qu'il ferait savoir son intention aux rois leurs maîtres (2040).

Après avoir rempli leur mission auprès de Benoît, les mêmes ambassadeurs allèrent à Rome, et les Anglais se mirent alors à la tête de la commission, parce qu'ils reconnaissaient Boniface. On traita avec ce Pape comme on avait fait avec son adversaire, et l'on en remporta une réponse toute semblable. Ainsi les ambassadeurs n'eurent rien autre chose à rapporter à leurs souverains, sinon qu'ils avaient trouvé deux Papes plus jaloux de goûter les avantages temporels de leur dignité, que de procurer la paix au monde chrétien. C'est la réflexion de l'auteur contemporain (2041) à qui nous devons tant de détails sur le règne de Charles VI.

Cet auteur compte parmi les députés français les docteurs Gilles des Champs et Jean de Courtecuisse. Les mémoires manuscrits du Vatican font mention d'un ermite français, nommé Robert, qui se joignit apparemment aux autres envoyés, et qui exhorta plus que personne le Pape Boniface à prendre la voie de la renonciation, faisant espérer que Benoît s'y réduirait aussi, et montrant avec force que les puissances de la chrétienté, fatiguées de tous ces détails, se retireraient enfin de l'obéissance de l'un et de l'autre, s'ils ne cédaient le trône apostolique, qu'ils ne pouvaient occuper tous deux (2042).

II. Boniface, si nous en croyons la relation de l'ermite, fit assembler ses cardinaux et les prélats de sa cour, pour prendre leur avis sur la question présente. Le résultat de la délibération fut qu'il fallait gagner les princes de l'autre obédience, en leur promettant de se conformer à leurs intentions, sans en excepter même les conférences avec eux en quelque endroit de leurs Etats qu'ils voulussent les tenir. « Par-là, disait-on au Pape, vous mettrez votre ennemi dans son tort; car il n'aura garde de faire les mêmes avances, et c'en sera assez pour déterminer les princes de son parti à passer dans le vôtre. » Boniface approuva fort ce conseil; et il faut avouer, disent les auteurs de l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (2043), que depuis le schisme il ne s'était rien dit encore de si sage ni de si proportionné à la situation des affaires. Boniface n'avait qu'à marquer un peu de complaisance pour le sentiment des princes : Benoît, que son caractère ambitieux rendait incapable d'en faire autant, se serait attiré l'indignation de tout le monde, et Boniface aurait rappelé à lui, sans effort, toutes les parties de l'Eglise divisée.

Mais la famille du Pontife vint traverser des mesures si bien prises. Sa mère, ses frères et ses oncles lui dirent qu'il serait la dupe de sa docilité; que la France, par la supériorité de sa puissance, et par l'avantage de ses alliances, donnait le mouvement à tous les autres Etats de la chrétienté; qu'ainsi le Pape se verrait à la merci du roi Charles VI, des princes ses oncles, et de l'Université de Paris; et que, comme l'ambition de cette couronne était de retenir le trône pontifical, qu'elle avait possédé si longtemps, Boniface courrait grand risque de perdre sa fortune et son rang. Ces considérations parurent au Pape un malheur présent. Il s'en tint à la réponse la plus courte, c'est-à-dire qu'il soutint que la dignité suprême appartenait incontestablement à lui seul, et que jamais il n'y renoncerait. C'est, au rapport de saint Antonin (2044), ce qu'il avait déjà répondu, au mois de septembre de l'année précédente, à des envoyés de France, de Castille, de Navarre et d'Aragon, qui le pressaient d'abdiquer le pontificat. Nous ne savons si ce docteur (2045), qui n'a écrit son histoire que vers le milieu du siècle suivant, ne mêle point la prétendue ambassade de septembre 1396 avec celle que nous rapportons ici, d'après l'historien de Charles VI.

Quoi qu'il en soit, toutes ces négociations furent inutiles; car le Pape d'Avignon se conjura contre son rival, et ses tentatives ne réussirent pas mieux. Le récit de tous ces faits; ces démarches plus diplomatiques que chrétiennes de la part des princes; ces résistances et ces luttes de la part d'hommes qui auraient dû donner l'exemple du désintéressement et de l'abnégation pour procurer le plus grand bien que puisse désirer la société chrétienne, celui de la paix et de l'union, tout cela, disons-nous, offre le plus navrant spectacle et forme certainement les pages les plus tristes de l'histoire de l'Eglise. *Voy.* Schisme d'Occident (Grand).

Ambassade envoyée du Japon au Pape Grégoire XIII. Elle eut lieu en 1585, et eut pour but de porter au Souverain Pontife les hommages du Japon, et de lui exprimer, au nom des princes régnants et de tous les fidèles de l'empire, leur obéissance. *Voy.* les art cles Civandono, roi de Bongo, et Japon (Eglise du).

On choisit pour ambassadeurs un neveu du roi de Bongo, un cousin-germain du roi d'Arima, et deux seigneurs alliés à ce dernier monarque. Ils étaient tous quatre aussi propres par leur mérite que par leur naissance à soutenir en Europe la gloire du Japon; tous quatre encore d'une jeunesse et d'un courage à braver tous les travaux et tous les périls de ce voyage effrayant. On leur donna pour guides et pour interprètes quelques missionnaires, qui d'abord à travers des orages et des dangers dont la grandeur de leur foi put seule ne pas se rebuter, les conduisirent à Macao, ville chinoise la plus à portée

(2040) *Hist. anon.*, pag. 360.
(2041) Ibid., pag. 361.
(2042) Apud Rainald, 1397, nos 3 et 4.
(2043) Liv. XLII.
(2044) S. Antonin, tom. III, tit. 22, c. 3, parag. 2.
(2045) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XLII.

Digitized by Google

des colonies portugaises. La mer et les vents ne leur furent guère plus favorables jusqu'à Goa, et tandis qu'ils furent sur les plages fréquentées par leurs compatriotes; mais ensuite ils naviguèrent heureusement, et arrivèrent en assez peu de temps à Lisbonne. Dans cette ville soumise, comme tout le Portugal, au roi d'Espagne, dans toutes les places du domaine de ce prince où ils passèrent, et surtout à la cour de Madrid, les plus grands seigneurs se disputèrent à qui les comblerait de plus d'honneurs et de caresses. Le roi Philippe les reçut debout, les embrassa, leur témoigna la plus haute considération pour leur personne et pour les souverains qu'ils représentaient, les visita lui-même ensuite, et quand ils partirent pour l'Italie, il ordonna que dans toutes les villes de sa dépendance où ils passeraient, on leur rendit les mêmes honneurs qu'à sa propre personne.

Mais ce fut à Rome, où ils arrivèrent le 20 mars 1585, que le Pape Grégoire XIII, pénétré d'une joie égale à son zèle (2046), ne connut d'autre borne dans l'accueil qu'il leur fit que l'impossibilité d'en faire davantage. L'audience qui leur fut accordée en plein consistoire, et dans la salle qu'on nomme Royale; leur marche au milieu des chevau-légers du Pontife et des Suisses de sa garde; les carrosses des ambassadeurs de France, d'Espagne, de Venise, et des autres Etats catholiques; la noblesse romaine à cheval, les cardinaux et tous les officiers du palais, en robes rouges, avec les salves redoublées de canon, le son des cloches, et d'une infinité d'instruments de musique, tout fut mis en œuvre pour rendre cette cérémonie aussi pompeuse et aussi touchante qu'il était possible. Quand le Saint-Père fut monté sur son trône, les ambassadeurs se présentèrent, leurs lettres de créance à la main, se prosternèrent aux pieds de Sa Sainteté, puis déclarèrent d'une voix haute et distincte qu'ils venaient des climats où naît l'aurore reconnaître le Vicaire du Sauveur de tous les hommes, et lui rendre leurs hommages au nom de leurs souverains et de tous les fidèles du Japon.

Le pieux Pontife, que la seule vue de ces fervents Orientaux avait extrêmement attendri, versa un torrent de larmes quand il les eut entendus. Il les releva, les embrassa tendrement à plusieurs reprises, et les combla de caresses dont le souvenir leur dura autant que leur vie. On lut ensuite le contenu des lettres, où les princes qui les envoyaient se plaignaient avec amertume des embarras du trône, qui les empêchaient de s'aller mettre eux-mêmes sous les pieds du très-saint Père de la chrétienté, et avec tout l'enthousiasme de la sensibilité orientale bénissaient mille fois les miséricordes du Seigneur et la charité de son lieutenant en terre, d'avoir fait luire sur eux les lumières qui les avaient tirés des ombres de la mort. Aucun des cardinaux, à cette lecture, ne put retenir ses pleurs; le Pape, plus attendri que personne, dit plusieurs fois, en embrassant de nouveau les ambassadeurs : *C'est à présent, ô mon Dieu, c'est après cet heureux jour que votre serviteur va mourir en paix!* — Cette espèce de présage ne tarda malheureusement point à se réaliser, car peu de jours après le Pontife mourut. *Voy.* l'article Grégoire XIII.

Ce fut à l'aide du Jésuite Alexandre Valignani que ces pieux Japonais vinrent rendre l'obédience au Souverain Pontife. Partis de Nangazachi sur un bâtiment portugais, le 20 février 1582, ils n'arrivèrent, comme nous l'avons vu, qu'après trois ans à Rome. Aujourd'hui, par les moyens de communication que l'on peut avoir du Japon à Calcutta, et de Calcutta par l'Egypte dans la Méditerranée, il ne faudrait peut-être pas trois mois de voyage. La capitale du monde, remarque un historien (2047), n'avait pas reçu une ambassade venue de pays plus lointains; car, si Auguste reçut des ambassadeurs qui, partis des Indes, vinrent lui demander son amitié, les Japonais arrivaient d'un lieu bien plus éloigné.

Ambassade du Sultan vers Sa Sainteté Pie IX. Pour la première fois depuis que la puissance mahométane existe, un ambassadeur du sultan est venu, en 1847, présenter ses hommages au Vicaire de Jésus-Christ. En 1490, Bajazet avait aussi envoyé un ambassadeur à Innocent VIII, mais pour un objet spécial, à cause de la captivité de son frère Zizime, fait prisonnier par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et remis entre les mains du Pape. La mission actuelle eut un caractère entièrement nouveau et digne d'exciter la joie du monde chrétien. Nous entretiendrons nos lecteurs du but et des particularités de cette mission, qui sera sans doute l'un des événements mémorables de l'histoire religieuse et politique de notre temps. Nous suivrons la relation qu'en a publiée le *Diario di Roma* à la date du 23 février 1847.

I. Pénétré du sentiment qu'a excité en tous lieux l'heureuse élévation de S. S. Pie IX au trône pontifical, le sultan Abdul-Medjid-Kan a voulu donner au monde entier une preuve solennelle et éclatante de la part qu'il prit à l'allégresse universelle. En conséquence, il a ordonné à Chékib-Effendi, qui se rendait à la cour de Vienne en qualité d'ambassadeur, de passer à Rome pour exprimer au Saint-Père, en son nom et de vive voix, ses félicitations les plus vives, et lui attester l'estime profonde dont Sa Hautesse se sentait pénétrée pour un souverain qui, dans l'espace de quelques mois, a su mériter l'admiration et les applaudissements de toutes les nations civilisées. Tels furent à peu près les termes des lettres officielles du grand visir Reschid-Pacha, adressées à S. E. le cardinal-secrétaire d'Etat, en vertu desquelles

(2046) *Contin.* Cracon., tom. IV, pag. 11. Mocant., tom. II *Vinior.*

(2047) M. Artaud de Montord. *Consid, sur le règne des quinze premiers Papes qui ont porté le nom de Grégoire.* 1 vol. in 8°, 1844, pag. 177.

Digitized by Google

le nouvel ambassadeur ottoman a reçu sa haute mission.

Dans la matinée du 16 février, Chékib-Effendi se rendit à la secrétairerie d'Etat pour présenter ces lettres, et prier en même temps le cardinal-secrétaire de demander à Sa Sainteté quel jour et à quelle heure elle daignerait l'admettre en sa présence. Le Saint-Père ayant désigné la matinée du samedi suivant, 20 février, Chékib-Effendi se transporta au jour indiqué au palais du Quirinal en grande cérémonie. Une foule immense de Romains et d'étrangers était accourue dans toutes les rues qu'il devait suivre, avide d'un spectacle si extraordinaire et si beau.

Chékib-Effendi entra dans la grande cour du Quirinal, et après avoir traversé les vastes salons de la demeure pontificale, où se trouvaient rangés dans toute leur splendeur les dignitaires de la maison du Pape, il fut introduit avec sa suite en présence du Pontife. Sa Sainteté était assise sur son trône, avec cette majesté sereine et douce qui le caractérise. Digne de sa mission et interprète fidèle de l'empereur ottoman, Chékib-Effendi s'est exprimé en des termes dont le Saint-Père s'est montré vivement touché. « Il a commencé par dire avec quelle immense satisfaction le sultan, son auguste maître, avait appris l'heureux avénement de Sa Sainteté au trône pontifical. Il a ajouté que, quoiqu'il n'ait encore existé aucunes relations particulières entre la Sublime-Porte et le gouvernement du Saint-Siége, le sultan, son maître, s'associant à la joie du monde entier au sujet de l'exaltation de Sa Sainteté, lui avait donné la mission de lui présenter en son nom les félicitations les plus vives et les plus sincères ; que Sa Hautesse s'empressait de saisir cette occasion d'entrer en relation directe avec le gouvernement de Sa Sainteté ; il a terminé son discours en exprimant la ferme confiance que les sentiments bienveillants de son auguste maître envers ses sujets de toute condition, qu'il aime et protége sans distinction de croyance, comme un tendre père qui chérit indistinctement tous ses enfants, seront surtout particulièrement appréciés par Sa Sainteté, dont Sa Hautesse désire ardemment l'estime et la précieuse amitié. »

II. Le Saint-Père a répondu à ce discours dans les termes les plus gracieux. Il a chargé l'ambassadeur turc de faire connaître à l'empereur avec quelle reconnaissance il avait accueilli les sentiments de loyale amitié qui venaient de lui être exprimés par son organe, avec quelle joie son cœur s'ouvrait à la douce espérance que les relations que le sultan désirait établir avec son gouvernement tourneraient à l'avantage des catholiques de son vaste empire, ajoutant que plus leur condition religieuse serait améliorée par de nouveaux et plus nombreux effets de sa puissante et souveraine protection, plus son amitié lui serait précieuse, et plus aussi lui seraient agréables les bonnes relations qui vont s'établir entre les deux gouvernements. Son Em. le cardinal Mezzofanti avait été invité par le Saint-Père à assister à cette audience, et le R. P. abbé dom Arsène Angiarakian, procureur général des moines arméniens de Saint-Antoine, remplissait les fonctions d'interprète.

Chékib-Effendi eut l'honneur de présenter au Pape, qui leur adressa d'aimables paroles, Arit-Bey, son fils, premier secrétaire de l'ambassade ; Aly-Effendi, second secrétaire, et M. Gaspard de Manass, interprète. Le Saint-Père s'entretint ensuite en particulier avec Son Excellence, qui se retira enfin le cœur pénétré de l'accueil si bienveillant et si honorable qu'il avait reçu. En sortant de l'audience, Chékib-Effendi se rendit chez le cardinal secrétaire d'Etat, avec lequel il eut une conférence dont les deux interlocuteurs eurent également lieu d'être satisfaits.

III. Cette ambassade a produit les meilleurs effets. Nous doutons que l'autocrate de toutes les Russies, dans sa visite célèbre à Grégoire XVI (*Voy.* l'article VISITE DE L'EMPEREUR NICOLAS AU PAPE), ait apporté aux pieds du trône pontifical des sentiments aussi sincèrement religieux que ceux qu'a exprimés l'envoyé d'Abdul-Medjid.

Et pourtant, qui le croirait ? ou plutôt on n'en sera pas surpris pour peu qu'on veuille faire attention à la conduite habituelle des pouvoirs dominateurs vis-à-vis de l'Eglise, le gouvernement de Louis-Philippe fit tout ce qu'il put pour entraver cette ambassade. « Nos lecteurs savent, écrivîmes-nous à cette époque (2048), qu'un ambassadeur de la Porte est venu à Rome ; mais ce qu'ils ne connaissent peut-être pas aussi bien, ce sont les entraves sans nombre que notre diplomatie à Constantinople a mises à l'envoi de cet ambassadeur. Il se rendit néanmoins dans la ville éternelle, et l'Europe entière n'a pas ignoré quelle réception il a trouvée au Quirinal et l'impression profonde qu'il en a remportée.

« La Porte a compris, *à la lumière de l'astre qui s'est levé sur le Vatican* (ce sont les expressions du discours de Chékib-Effendi au Pape), qu'il serait à la fois bien plus utile et plus facile pour elle et pour les catholiques qui sont sous sa domination, que la protection de ses sujets, catholiques surtout, fut confiée directement à l'autorité spirituelle du Saint-Siége. C'est à lui, en effet, que revient de droit cette protection, et non à ce que l'on est convenu d'appeler le concert européen, qui ne cherche finalement que les moyens d'étendre son despotisme. Il avait donc été convenu et arrêté que le Pape accréditerait un nonce près du gouvernement ottoman. L'accomplissement d'un tel projet ne pouvait être que d'une

(2048) Dans notre *Mémorial catholique*, tom. VII, pag. 137, 138. — Nous avions précédemment réfuté les étranges assertions du journal protestant le *Semeur* (tom. XVI, n° 2, pag. 9, col. 1) au sujet de cette ambassade. *Mém. cath.*, tom. VI, pag. 374, 375.

Digitized by Google

immense importance pour les catholiques en Orient. Mais le gouvernement français n'a pas craint de signifier au Souverain Pontife qu'il n'approuvait en aucune façon un pareil arrangement.

« Si nous nous livrions aux réflexions que nous suggère cette conduite, nous entrerions dans le domaine de la politique. Mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'une telle conduite est inqualifiable, même en ne tenant compte que des nécessités de la politique gouvernementale, laquelle aurait, si elle le voulait bien, tant à gagner au développement de la vraie foi dans ces belles contrées. De plus, cette conduite est absurde; car le fait contre lequel on s'est élevé et dont on a entravé l'accomplissement par amour du concert européen, ce fait s'accomplira tôt ou tard, et voici pourquoi: c'est que l'Eglise n'est plus au temps où elle croyait pouvoir attendre quelque chose des gouvernements temporels... Comme le disait naguère à Rome l'éloquent panégyriste d'O'Connell, il est plus d'un de ces gouvernements aujourd'hui qui a plus besoin de l'appui de l'Eglise que l'Eglise n'a besoin du sien (2049). Déjà même, un premier pas important vient d'être fait par l'Eglise dans la protection plus large et plus efficace que par le passé des intérêts catholiques en Orient, et par la nomination d'un évêque titulaire pour l'Eglise patriarcale de Jérusalem, du rite latin... » *Voy.* l'article JÉRUSALEM (*Rétablissement du Siége patriarcal de*).

Nous ne terminerons pas cet article sans remarquer que l'ambassadeur du sultan employa le temps de son séjour à Rome à visiter, en compagnie du chevalier Louis Griffi, les monuments les plus remarquables, tant anciens que modernes, qui enrichissent la cité Sainte. Dans ces visites journalières, Chékib-Effendi fit preuve d'une urbanité et d'une culture d'esprit vraiment remarquables.

AMBASSADE DU PAPE PIE IX AU SULTAN. Le sultan avait envoyé un ambassadeur à Rome pour donner au pieux Pontife actuellement régnant des marques de bonne intelligence et d'admiration. De son côté, le Souverain Pontife députa aussi un ambassadeur vers le sultan. C'est Mgr Ferrieri qui fut chargé de cette mission. Il partit le 15 décembre 1847 pour Constantinople, et il n'eut qu'à se louer de l'urbanité et de la courtoisie du grand vizir Reschid-Pacha, et du ministre des affaires étrangères Ali-Pacha. En considération du Père commun, on lui rendit de grands honneurs, et on lui donna des marques non équivoques de respect (2050). Ce prélat s'occupa de régler avec le gouvernement turc tout ce qui concernait le rétablissement du patriarcat de Jérusalem. *Voy.* l'article JÉRUSALEM (*Rétablissement du Siége patriarcal de*).

AMBASSADE DU ROI DE SIAM VERS S. S. PIE IX (2051). L'évêque de Mallos, vicaire apostolique de Siam, Mgr Pallegoix, s'est rendu à Rome accompagné de deux jeunes Siamois, porteurs d'une lettre du roi de Siam pour SS. Pie IX. Le 10 novembre 1852, le prélat a été admis à l'audience du Pape avec ses compagnons. Ceux-ci, après s'être prosternés trois fois, ont récité au Saint-Père un petit discours en langue thaï, dans lequel ils lui demandaient sa bénédiction pour eux, pour le roi et la nation des Thaïs, *afin qu'ils pussent changer de cœur pour entrer dans l'observance de la vraie et divine religion.* Au reste, voici ce petit discours :

1. « Les serviteurs de Votre Sainteté, Joseph Xom, fils de Cochinchine, et Kèo, fils du royaume Thaï, se prosternent sous la plante des pieds sacrés de l'excellent seigneur et pasteur qui tient la place du très-haut seigneur Jésus-Christ sur la surface de la terre, et qui gouverne les fidèles chrétiens de tous les pays et de toutes les langues. Vos deux serviteurs demandent à baiser vos pieds sacrés; daignez accorder votre sainte bénédiction à ces enfants du royaume Thaï, de manière qu'elle se répande sur le roi et la nation des Thaïs, et qu'ils changent de cœur pour entrer dans l'observance de la vraie et divine religion. »

Pie IX lut la traduction de ce discours, admit les deux Siamois au baisement des pieds, puis leur donna à baiser l'anneau pontifical. Ensuite, un de ces jeunes envoyés, élevant au-dessus de sa tête la lettre du roi de Siam, accompagnée de fleurs d'or et d'argent, l'offrit au Pape, qui, après l'avoir décachetée, fit venir Mgr Talbot pour l'interpréter, car elle était écrite en anglais.

Cette lettre d'environ sept pages d'écriture, était remplie d'expressions respectueuses envers le Souverain Pontife. Le roi de Siam y disait qu'il avait été depuis longtemps informé par les journaux anglais de l'élévation de Sa Sainteté sur le Siége pontifical; que l'évêque de Mallos, son grand ami, lui ayant demandé à venir visiter sa patrie et offrir ses hommages au Saint-Père, il avait été charmé de saisir cette occasion pour écrire au Pape, et commencer avec lui des relations d'amitié qu'il désire continuer. « Je n'ai pas encore, ajoute-t-il, la foi dans le Christ; je suis un pieux sectateur du boudhisme, mais je ne tiens qu'à la philosophie de cette religion, qui a été défigurée par des fables si nombreuses et si absurdes, qu'il me semble qu'elle ne tardera pas à disparaître de ce monde. Votre Sainteté peut bien être persuadée que sous mon règne il n'y aura pas de persécution contre les chrétiens, et que les catholiques romains seront protégés tout spécialement et ne seront jamais employés à aucune cérémonie superstitieuse contraire à leur religion, ainsi que j'ai chargé l'évêque de Mallos de l'expliquer à Votre Sainteté. »

Il est facile de comprendre que l'expres-

(2049) *Oraison funèbre de Daniel O'Connell*, par le R. P. Ventura, 2e edit., 1847, pag. 85-92.

(2050) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. VII pag. 281, 356.

(2051) *Voy.* notre *Mémorial catholique*, tom. IX, pag. 91, 92.

Digitized by Google

sion de ces sentiments d un roi païen fit le plus grand plaisir au Pasteur des pasteurs. Il a exprimé l'intention de faire au roi de Siam une réponse accompagnée d'un beau présent. Ensuite Pie IX est allé dans ses appartements et en a rapporté des camées et des croix de corail pour l'évêque et ses deux jeunes compagnons, sur le front desquels il a fait le signe de la croix, tout en leur donnant sa bénédiction avec une bonté toute paternelle. A la lettre du roi de Siam était jointe son adresse contenant ses principaux noms : *Chao Fa Phra : Paramander Maha Monglut*, c'est-à-dire prince du ciel, excellentissime seigneur de la grande couronne.

II. De retour de son voyage de Rome, Mgr Pallegoix, qui est membre de la congrégation des Missions Etrangères, est rentré en France pour s'occuper d'une œuvre dont il est bon que nous disions un mot. Dès le mois de septembre 1852, ce prélat était venu à Paris solliciter du gouvernement l'impression, aux frais de l'Etat, d'un *Dictionnaire siamois* qu'il a composé, et dont il a apporté en France le manuscrit (2052). Il a amené avec lui deux jeunes Siamois, nommés Xom et Këo, du royaume de Thaï, les mêmes que nous venons de voir admis en audience de Sa Sainteté Pie IX.

Dans l'espérance de voir accueillir sa demande, Mgr Pallegoix s'est retiré à la campagne, près de Beaune, son pays natal, pour mettre la dernière main à son ouvrage, dont l'impression commencerait d'ici peu. Ce *Dictionnaire*, fruit d'un immense travail et le premier qui ait été fait pour la langue thaï, est divisé en quatre colonnes. La première pour le siamois, en caractères européens, figurant la prononciation ; la deuxième pour le siamois, en caractères thaï; la troisième contiendra la traduction en langue latine; la quatrième enfin, une autre traduction en anglais, seule langue européenne répandue dans cette partie de l'Asie. Les jeunes Siamois, compagnons de Mgr Pallegoix, l'aideront dans la composition des caractères.

Ce prélat compte demeurer en Europe environ dix mois. Le royaume de Siam, dont il est évêque de fait, comptait seulement quinze cents catholiques à son arrivée dans son diocèse : aujourd'hui il en comprend six à sept mille. Mgr Pallegoix a le titre d'évêque de Mallos en Cilicie, *in partibus infidelium ;* mais l'évêque de Siam étant mort, Mgr Pallegoix ne tardera pas sans doute à être institué évêque titulaire du royaume ou province de Siam. Le personnel ecclésiastique du diocèse se compose de quinze prêtres, dont moitié européens et moitié naturels du pays.

AMBOISE (Georges Ier d'), cardinal, archevêque de Rouen, et ministre d'Etat sous Louis XII, naquit au château de Chaumont-sur-Loire en 1460. Nous avons moins à considérer ici la vie politique du cardinal d'Amboise que les actes de l'archevêque de Rouen; et c'est peut-être le point de vue sous lequel il est le moins connu et apprécié.

I. Georges d'Amboise fut élu archevêque de Rouen à l'âge de trente-trois ans. Il avait antérieurement porté le titre d'évêque de Montauban dès l'âge de quatorze ans, et celui d'archevêque de Narbonne à l'âge de trente-deux. Ami du duc d'Orléans, il avait partagé la disgrâce de ce prince; mais il eut part aussi à sa faveur, qui devint toute-puissante après le mariage de Charles VIII et de l'héritière de Bretagne. Le roi lui-même et le duc d'Orléans sollicitèrent son élection près du chapitre de Rouen par deux ambassades composées de seigneurs de la cour et des principaux officiers de la province.

Le chapitre refusa d'engager ses suffrages. Quelque estime qu'il eût pour l'archevêque de Narbonne, il était obligé, dit-il, de peser mûrement au poids du sanctuaire ce qui pouvait être utile à l'Eglise, ainsi qu'il est de son devoir en toute affaire de conscience. Mais le jour de l'élection, 21 août 1493, les voix des chanoines furent unanimes en faveur de Georges d'Amboise. Ce prélat fut plutôt un homme d'Etat qu'un évêque dans la véritable acception de ce mot.

Ce fut à Rouen qu'il commença à faire connaître cet esprit d'ordre et cette entente de l'administration qui répandirent plus tard tant de lustre sur son ministère. A ses titres d'archevêque et de primat il joignit celui de lieutenant du duc d'Orléans en Normandie, c'est-à-dire que son autorité fut absolue dans la province. Et, dit un écrivain (2053), elle avait besoin de l'être; car le désordre y était extrême, comme dans toutes les parties du royaume qui avaient longtemps souffert de la guerre. Une noblesse oppressive et insolente, une population appauvrie et indisciplinée, une armée vivant de brigandages, des lois à peine connues, des tribunaux mal organisés, nulle sécurité dans le travail, nulle confiance dans le pouvoir : c'était l'anarchie, une anarchie invétérée, qui tournait au profit des plus violents ou des plus riches, ce qui la rendait presque incurable. D'Amboise ne s'en mit pas moins hardiment à l'œuvre. Il s'attaqua d'abord à tous ceux qui troublaient la paix des campagnes et tarissaient ainsi la source de la prospérité publique, soldats, routiers, brigands de toute espèce; et il trouva de l'appui, parce que sa fermeté fut toujours alliée à la justice, et il se fit craindre sans cesser de se faire aimer. En moins de deux ans la tranquillité fut rétablie dans la province.

II. Comme archevêque, d'Amboise se distingua par la même fermeté et la même sagesse. Exact à remplir ses devoirs, il exigeait de tous la même exactitude. Jaloux des prérogatives des autres autant que des siennes, il n'assistait jamais à l'office cano-

(2052) Il. ibid., pag. 31.
(2053) M. Eugène de la Gournerie, d a *Le Correspondant*, tom. XIII, année 1846, pag. 95 et suiv

Digitized by Google

nial, lors même qu'il fut premier ministre, cardinal, et légat du Saint-Siége, qu'en simple costume de chanoine, afin de n'éveiller jamais les susceptibilités du chapitre. Son caractère était accueillant et bon, son action toujours intelligente et paternelle. Il y avait à peine vingt ans que Rouen avait perdu le cardinal d'Estouteville : Georges s'en montra le digne successeur. Il fut généreux comme lui, aima les arts et multiplia les chefs-d'œuvre.

Ce n'est pas que d'Amboise eût un génie créateur, mais il avait une de ces âmes heureusement douées qui saisissent et fécondent les idées nobles et grandes ; les mettre en action, les aider de ses trésors et de sa puissance, voilà ce qu'il voulait faire et ce qu'il fit. Ses premiers travaux à Rouen eurent pour but l'achèvement de la cathédrale, commencée par Ingelramm il y avait près de trois siècles.

III. Le premier séjour de Georges d'Amboise à Rouen date de 1494. Ce séjour ne fut que de quelques mois. Charles VIII partit pour la conquête de Naples ; toute la jeune noblesse l'accompagnait, et le duc d'Orléans, qui avait été nommé commandant de la flotte, appela à lui son conseiller fidèle. D'Amboise quitta son diocèse, non sans regret et sans scrupule. Il assista à la bataille de Rapallo, fut longtemps enfermé avec le duc d'Orléans dans Novare, et ne revint en France qu'en 1496.

Il est vraisemblable que sa première pensée fut alors de retourner à Rouen, mais une forte opposition commença à s'y manifester contre lui. Depuis l'expédition de Novare, entreprise contre la volonté de Charles VIII, le duc d'Orléans conservait à grand'peine la faveur royale ; on accusait son ambition, on accusait l'influence de d'Amboise, et tous ceux qu'avait froissés en Normandie la sévère justice de l'administration de l'archevêque profitèrent du mécontentement du roi pour se plaindre. A les entendre, le duc et l'archevêque empiétaient dans leur gouvernement sur les droits de la couronne, et n'aspiraient à rien moins qu'à s'y rendre maîtres de la souveraineté.

D'Amboise et le duc voulurent se défendre des imputations portées contre eux ; mais leur défense ayant été froidement accueillie, ils se retirèrent ensemble à Blois, s'en remettant de la bonté de leur cause à la justice de l'avenir.

IV. Nous ne retrouvons plus Georges d'Amboise à Rouen qu'en 1499 ; mais à cette époque la fortune a changé pour lui. Non-seulement il n'est plus proscrit, mais à sa dignité d'archevêque sont venues se joindre, sous un nouveau règne, celles de premier ministre, de cardinal, de gouverneur de Normandie, et de *réformateur général*, titre inusité que Louis XII lui a conféré comme pour donner une autorité plus absolue à ses volontés de réforme. Il fut reçu dans la capitale normande avec éclat et avec bonheur. L'ordre qui régnait dans la province, les monuments qui s'y élevaient, et parmi ces monuments les fontaines, qui depuis quelques jours répandaient sur les places de Rouen des flots d'une eau limpide, étaient autant de témoignages de sa sagesse et de sa générosité. Aussi, l'entrée du cardinal eut-elle tout l'éclat d'une fête populaire. « Et, à la vérité dire, s'écrie en son style naïf un historien du temps (2054), il le méritoit, car il estoit très-saige et de subtil esprit, bien vivant en son estat, et avec ce très-bon et loyal serviteur à son maistre, et avoit souffert et enduré beaucoup pour luy ; et puisque les biens et honneurs estoient advenus audit seigneur, raison et équité vouloient qu'il en fust recognu ; car qui a eu sa part du mal doit participer au bien (2055). »

V. Ce qu'il y a de certain, c'est que les bienfaits et les bons offices de toute espèce rendirent d'Amboise infiniment cher à ses diocésains. Il commença par obtenir du roi que le premier tribunal de Normandie, nommé l'échiquier, serait sédentaire et perpétuel, à l'exemple des autres parlements. Il se fit un principe de bien vivre avec son chapitre, et en gagna l'affection par des égards qu'on eût pu croire excessifs ; mais les grands hommes ne le paraissent jamais davantage qu'en ménageant les faiblesses et les préjugés.

La cathédrale de Rouen fut enrichie de ses offrandes. En 1501, il lui donna de somptueux ornements de drap d'or et de soie parsemés de perles et de pierreries. On citait entre autres une chape, une chasuble, et une tunique, d'une valeur de 3600 écus, et un ornement de velours brun sur lequel était brodée l'adoration des Mages.

Ce fut cette même année qu'il commanda à Jean le Machon, fondeur de la ville de Chartres, la plus énorme cloche qui eût jamais ébranlé le beffroi d'une cathédrale. On avait d'abord décidé qu'elle pèserait quarante-deux mille livres ; mais les hommes de l'art ayant exprimé quelque incertitude sur la possibilité de mettre en branle une aussi pesante masse sans danger pour la tour, on en réduisit le poids à trente-six mille livres. Sa circonférence était de trente-deux pieds, sa hauteur de dix ; le battant pesait à lui seul sept cent dix livres. Cette merveilleuse cloche fut fondue en grande solennité, le 2 août 1501, sur le parvis Notre-Dame. La cérémonie commença par une procession qui fit le tour de l'église et de l'archevêché ; puis à un signal convenu toutes les cloches de la ville sonnèrent, le *Te Deum* se fit entendre, et la matière en flammée se précipita dans les conduits. Le succès de l'artiste chartrain fut complet ; mais, soit son émotion, soit fatigue, il tomba

(2054) Saint-Gelais, né en 1466, mort en 1502, auteur d'une *Histoire de Louis XII* ; ouvrage dont ne parle pas Feller, — *Dict. Hist.* art. SAINT-GELAIS —et qui n'a pas suivi en ceci Chaudon, qu'il ne fait que copier pour la plupart du temps.

(2055) *Histoire de Louis XII.*

Digitized by Google

presque immédiatement malade, et mourut au bout de dix-neuf jours. Jean le Machon fut enterré à l'entrée de la cathédrale, sous la tour où allait être placé son chef-d'œuvre.

La cloche fut installée dans le beffroi le 6 octobre, et le 16 février 1502 elle fut sonnée au vol pour la première fois. Il fallut seize hommes pour la mettre en branle (2056) : elle demeura jusqu'à l'époque de la grande révolution de 1789.

Mais Georges d'Amboise ne se contenta pas de combler de présents sa cathédrale ; il remplit aussi son diocèse de monuments tous marqués au coin de la grandeur de son âme et de son génie (2057). Nous citerons particulièrement le palais archiépiscopal de Gaillon, bâti aux dépens des ennemis de la France, et non pas sur les biens de l'Eglise, qu'il regarda toujours comme le patrimoine des pauvres.

VI. En effet, d'Amboise, légat apostolique et premier ministre, fut si religieux observateur de ce principe, qu'il ne voulut jamais avoir avec son archevêché aucun autre bénéfice ; et cela dans le temps où régnait l'abus d'accumuler sur une tête non-seulement les abbayes, mais les évêchés mêmes. Habile aux fonctions les plus sublimes de l'épiscopat et de l'apostolat, aussitôt qu'il se vit légat du Saint-Siége, il étendit heureusement sa sollicitude aux âmes appelées et consacrées par état à la perfection évangélique.

Les communautés autrefois les plus édifiantes s'étaient si prodigieusement relâchées, à Paris en particulier, que les magistrats en demandaient hautement la réforme. Touché de leurs justes plaintes, le ministre-légat leur promit de travailler au rétablissement général de l'observance régulière, et commença sur-le-champ par les Jacobins et les Cordeliers. C'étaient deux communautés fameuses, remplies d'étudiants presque sans nombre ; mais qui, sous prétexte de la fatigue attachée à l'étude et aux différents exercices de l'école, s'étaient affranchies des austérités de la retraite et du recueillement, de toute régularité, à la réserve de quelques observances extérieures propres à duper le peuple (2058). Deux évêques commissaires allèrent en premier lieu au couvent de la rue Saint-Jacques signifier un ordre en forme d'observer la règle, et spécialement de ne plus sortir de la maison, sans une vraie nécessité, avec sentence d'excommunication contre ceux qui se rendraient réfractaires. Il y avait là près de quatre cents Dominicains, la plupart étudiants. Ce ne fut parmi eux que murmures et cris emportés, comme si en les rappelant à leurs engagements on les eût réduits à la condition d'esclaves. Quelques jours après ils entreprirent de se défendre à main armée, et appelèrent à leur secours plus de douze cents autres écoliers, qui menaçaient des dernières violences. Il fallut toute l'autorité du roi pour les soumettre. On les obligea de vider le couvent et la ville, et de chercher une retraite dans les autres maisons de leur ordre. A leur place on établit d'autres Dominicains tirés de la province teutonique (2059).

Les Franciscains donnèrent une scène d'un genre tout différent. Prévenus de la visite des commissaires, ils se rendirent au chœur, exposèrent le saint Sacrement, et se mirent à chanter des psaumes, des répons, des hymnes, des prières de toute espèce, avec une lenteur et un recueillement affecté, que l'arrivée des commissaires et les signes réitérés à chaque instant pour se faire écouter ne purent interrompre durant quatre heures entières. Il fallut désemparer sans avoir rien fait ; mais le lendemain le cardinal-ministre renvoya les commisaires aux Cordeliers avec cent archers de la garde du roi, commandés par le gouverneur de Paris. Ils trouvèrent le même jeu que le jour précédent ; mais ils n'en furent plus la dupe. On commanda, de la part du roi, de faire silence, et il fallut entendre la sommation de vivre selon la règle de saint François. Malgré les plaintes qui s'élevèrent alors, et les remontrances multipliées dont on prétendait égaler la longueur à celle des dévotions de la veille, les commissaires, aguerris enfin et piqués d'un premier affront, voulurent sur-le-champ faire chasser toute cette communauté : résolution que le procureur général trouva trop violente. Ces religieux avaient moins horreur de la réforme que des moyens employés pour l'établir. C'étaient les Observantins qu'on leur destinait pour maîtres, et déjà cinquante religieux de l'Observance étaient arrivés à Paris, tout prêts à s'emparer du grand couvent. On écouta les plaignants, et on les renvoya par-devant le ministre. D'Amboise ne voulait que le bien, par quelque voie qu'il se pût faire. Guidé par cette modération, qui ne fait jamais plus d'honneur que quand on est plus puissant, il reçut les remontrances avec bonté ; et tout partisan qu'il était des Observantins, il conclut avec la députation que vingt-quatre religieux distingués par leurs vertus entre les conventuels et tirés des provinces du royaume, viendraient à Paris exécuter la réforme. Cette querelle monastique fit longtemps l'entretien et partagea tous les suffrages de la cour. Les mœurs étaient simples, et tout ce qui avait trait à la religion inspirait un intérêt vif à tous les ordres de l'État (2060).

(2056) On lisait plusieurs inscriptions latines et françaises sur la circonférence de cette cloche : l'une d'elle est surtout fort connue :

« Je suis nommée Georges d'Amboise,
Qui bien trente-six mille poise,
Et cil qui bien me pesera
Quarante mille y trouvera. »

(2057) M. de la Gournerie, ubi supra, pag. 101 et suiv., donne d'intéressants détails sur les monuments de Rouen dus à la générosité du cardinal d'Amboise.

(2058) *Voy.* d'Auton, *Hist. de Louis XII depuis l'an 1499 jusqu'en* 1508, pag. 329.

(2059) *Preuv. des lib. de l'Egl. Gallic.* pag. 800.

(2060) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. LVI.

Digitized by Google

On voit par ce zèle à réformer les ordres religieux que, si d'Amboise était ministre, il fut aussi archevêque. Si les Cordeliers et les Franciscains de Paris lui opposèrent une vive résistance, ceux de Rouen se soumirent plus vite, et partout la stricte observance des règles fut remise en vigueur. Mais il nous faut rapporter en cet endroit un acte de l'homme d'Etat.

VII. Le roi Louis XII venait de conquérir le Milanais en 1499, qui avait été usurpé par les Sforce, aventuriers heureux. Cependant Ludovic Sforce trouva le moyen de rentrer dans ce duché à la faveur des intrigues et des supercheries, qui lui tenaient lieu de mérite; mais ce ne fut que pour retomber avec plus d'opprobre et subir un châtiment plus exemplaire de ses perfidies à l'égard des Français, auxquels il avait fait la guerre en bandit et en scélérat dès qu'il avait vu décliner en Italie les affaires de Charles VIII, son allié. Il fut pris, avec le cardinal Ascagne son frère, et renfermé dans le château de Loche en Touraine, où il mourut au bout de dix ans. Le cardinal d'Amboise eut le gouvernement du Milanais, qu'il parut n'avoir acquis que pour signaler sa modération avec plus d'éclat. Il obtint du roi la grâce du cardinal Sforce, qu'on tira de sa prison de Bourges, et qu'on laissa retourner en Italie. Après avoir reproché aux citoyens de Milan leur inconstance et leur aveuglement, il leur accorda une amnistie générale, et ne leur imposa qu'une contribution dont bientôt encore il leur remit la plus grande partie(2061).

VIII. A partir de 1501 surtout, l'importance, chaque jour plus grave, des affaires d'Etat, et les fréquents revers des armées et de la politique françaises laissèrent rarement à d'Amboise la facilité de faire de longs séjours dans son diocèse. C'était de Gaillon, où il allait parfois chercher la solitude et le repos, que son active vigilance surveillait l'administration métropolitaine. Gaillon, comme nous l'avons dit (n° V), était le palais archiépiscopal. Cette résidence, avec ses élégantes galeries, ses vasques de marbre, ses statues, ses fleurs rares cultivées en serres chaudes, était un palais plus propre à un roi qu'à un ministre de l'Evangile. Aussi d'Amboise se reprocha-t-il cette fastueuse création à son lit de mort; il se la reprocha surtout en songeant que ce lieu de délices, situé hors de son diocèse, détournerait peut-être ses successeurs de la résidence.

A propos de cette royale résidence, nous citerons encore un trait qui prouve la générosité d'âme du cardinal d'Amboise. Près de Gaillon habitait un gentilhomme dont les terres faisaient obstacle à l'agrandissement du parc du cardinal. D'imprudents amis de d'Amboise pressèrent souvent cet incommode voisin d'aliéner son domaine. Le gentilhomme hésita longtemps; puis, prenant son parti dans l'espoir de grands avantages, il vint offrir lui-même son bien au cardinal. « Pourquoi donc voulez-vous vendre cette habitation de vos pères? lui dit d'Amboise. — Pour mériter vos bonnes grâces et marier ma fille. — Si vous n'avez pas d'argent pour marier votre fille, reprit le cardinal, mieux vaudrait en emprunter sans intérêts et à longs termes. — Mais où trouver de si bienveillants prêteurs? — C'est moi, dit d'Amboise, qui vous prêterai de quoi marier votre fille, et vous aurez tout le temps de me rembourser sans aliéner votre bien. » On s'étonna autour du cardinal de cette condescendance qui lui faisait manquer l'occasion d'embellir son riche domaine. « J'ai mieux fait qu'acheter une terre, répondit d'Amboise, j'ai acquis un ami; cela ne vaut-il pas toutes les terres du monde? » C'est cette noblesse de sentiments, c'est cette modération de caractère, qui ont mérité au ministre de Louis XII, malgré ses fautes, ce titre d'*Ami du peuple*, qu'il partagea avec son maître (2062).

IX. Les grands hommes, dit un historien (2063), ont leurs faibles aussi bien que les hommes vulgaires; mais leurs faibles mêmes, ainsi que leur génie, sont communément marqués au coin de la grandeur et de l'élévation. Telle fut dans le cardinal d'Amboise la prétention au souverain pontificat, qu'il rechercha cependant moins, paraît-il, par ambition, que pour complaire à son souverain, et pour en appuyer les droits en Italie.

Mais ce fut à cause de cela même qu'il échoua, ainsi que par les artifices du cardinal Julien de la Rovère, qui sut tourner à son propre avantage les craintes de cette ombrageuse nation. Le cardinal d'Amboise avait une entière confiance dans la Rovère, attaché depuis dix ans à la France, odieux par conséquent à la faction espagnole, et d'ailleurs ennemi particulier du duc de Valentinois, qui avait aussi la sienne (2064). Ainsi, il n'y avait aucune apparence que ce confident eût des prétentions pour lui-même. Les troupes nombreuses que Louis XII avait encore en Italie, s'étant approchées de Rome, formèrent pour d'Amboise un nouvel appui dont la Rovère sentit toute la force.

Il vint trouver d'Amboise, et lui persuada qu'indépendamment de ce dernier moyen, qui faisait peine à tous ses amis, son élection ne pouvait manquer; que ce moyen lui serait même plus nuisible qu'avantageux, par rapport aux cardinaux contraires à sa nation; qu'on dirait qu'il n'avait été élu que par la crainte des armes françaises, et qu'on irait peut-être ailleurs faire un second Pape. Le cardinal d'Amboise communiqua ces représentations au duc de Valentinois, qui était dans son parti, et qui accusa la Rovère de fausse confidence et de trahison; mais d'Amboise, moins expert que Borgia dans l'art de la fourberie, s'était si bien laissé

(2061) *Voy.* l'art. SFORCE (Ludovic.)
(2062) *Le Correspondant*. Etude sur le cardinal d'Amboise, tom. XIII, pag. 102, 103.
(2063) Bérault-Bercastel, liv. LVII.
(2064) Guich, liv. V.

Digitized by Google

persuader par la Rovère, que rien ne put le détromper. Il ne fit pas seulement éloigner l'armée française, mais il engagea le duc à sortir de Rome avec les officiers et tous les gens de guerre qu'il y avait déjà. Les cardinaux levèrent incontinent des milices bourgeoises pour établir la sûreté dans la ville, après quoi ils entrèrent au conclave, au nombre de trente-huit. La Rovère, qui sentait bien que son moment n'était pas encore arrivé, se mit à briguer les voix en faveur de Piccolomini, cardinal de Sienne, l'un des plus hommes de bien du Sacré-Collége, mais, comme son oncle Pie II, réputé très-contraire à la France. A la faveur de cette disposition habilement présentée, le rusé solliciteur ne lui obtint pas seulement le suffrage de la faction espagnole, mais il gagna pour lui-même la confiance de cette faction. Les Italiens, de leur côté, dans la crainte d'avoir un Pape étranger, s'unirent volontiers à elle. Piccolomini fut élu en effet le 22 septembre 1503, et prit le nom de Pie III, en mémoire de son oncle. Le cardinal d'Amboise ne recueillit pour fruit de ses intrigues que les froideurs du nouveau Pontife, les sarcasmes des Romains, et la défection de ceux même des princes qui avaient été les plus attachés à la France.

Il ne paraît pas cependant qu'il fût encore bien désabusé, quand, après vingt-six jours seulement, Pie III passa du trône au tombeau. La tiare, dans les vues du cardinal de la Rovère, n'était qu'un ornement déposé sur la tête de ce Pontife, presque moribond, jusqu'à ce que son bienfaiteur intéressé vît jour à pouvoir s'en décorer lui-même. D'Amboise rentra au conclave sans savoir apparemment où en était la brigue de son compétiteur; mais il ne tarda point à en être instruit. Dès le premier jour de novembre, avant même que le conclave fût fermé, Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre, eut les deux tiers des voix, et l'élection se trouva faite. Depuis l'exaltation de son prédécesseur, qu'il savait ne devoir pas vivre longtemps, il s'était occupé sans relâche à lier sa partie. La haine du nom français lui avait acquis la faveur des Espagnols. Il profita de la décadence que commençaient à éprouver les affaires du duc de Valentinois pour le gagner, avec les cardinaux attachés à la maison de Borgia, en relevant les espérances d'un homme toujours prêt à se donner au plus offrant.

Quant aux Italiens, ils le connaissaient pour un esprit léger, d'humeur hargneuse, remuant, et cabaleur; mais en même temps ils le savaient intrépide, défenseur ardent des droits du Saint-Siége, et tenant sa parole quand il avait promis de donner. Toutefois, pour obtenir les suffrages des cardinaux, dit un auteur italien (2065), il promit peut-être plus qu'il ne voudrait donner étant Pape. On ajoute qu'il disait hautement, en plaisantant sans doute, que le souverain pontificat valait infiniment plus qu'on n'avait coutume de le vendre; que la tiare était une de ces raretés dont le prix ne se mesure pas sur l'estimation commune; mais en cette matière la plaisanterie seule est un scandale! Il avait si peu d'idée des convenances, qu'il prit, dit-on, le nom de Jules, non pas pour honorer le saint Pape Jules I, mais en mémoire du premier des empereurs romains.

Pour dédommager en quelque sorte le cardinal d'Amboise, Jules II lui confirma la légation de France avec la disposition des bénéfices du royaume, et y ajouta une pleine autorité sur le comté Venaissin. Ce fut aussi à la recommandation de ce concurrent supplanté que le neveu de celui-ci, François de Clermont-Lodève, archevêque de Narbonne, fut un des quatre premiers cardinaux que créa le nouveau Pontife. On fait remarquer qu'à cette promotion commença la cérémonie de fermer la bouche aux nouveaux cardinaux.

D'Amboise, ministre zélé et Français dévoué, se consola mieux encore en voyant la place qu'il perdait remplie par un homme qu'il croyait fort affectionné à Louis XII : autre erreur aussi peu excusable que les précédentes. Si nous comparons ensemble les deux plus grands ministres de leur temps, Ximenès, par la profonde connaissance qu'il avait des hommes, aura certainement l'avantage sur le cardinal d'Amboise : il se fût beaucoup mieux tiré du dédale des intrigues italiennes, ou plutôt il ne s'y fût jamais engagé.

Toutefois il est juste de dire que d'Amboise, au milieu de ses fausses démarches, signala toujours son caractère de dignité et de modération. Il eut la faiblesse d'aspirer à la papauté ; mais il ne mit en œuvre que les bons offices de ses amis, sans employer ni un trafic indigne, ni les libéralités, pas même les promesses. Il ne forma ni cabales, ni brigues artificieuses. Avant l'élection, il suspendit la marche des troupes françaises, pour ne point attenter à la liberté des suffrages. Il ne se plaignit ensuite ni des manœuvres de ses rivaux, ni de la duplicité de ses faux amis; et après deux affronts reçus coup sur coup il reconnut sans difficulté et sans murmure ceux qui venaient de les lui faire essuyer. On peut insulter à sa simplicité, mais on insultait à la simplicité du juste, plus irréprochable sans doute si elle n'avait pas été ternie par quelque ambition.

X. Le cardinal d'Amboise fut ensuite mêlé à une foule d'affaires qui, regardant l'ordre civil, ne sont pas de notre compétence. Il nous reste maintenant à parler de sa mort.

Dans un voyage qu'il fit en 1510, il fut pris de coliques et d'une violente attaque de goutte à Lyon, au moment où il allait passer les Alpes. On le conduisit dans le couvent des Célestins de cette ville, et c'est là qu'il succomba, le 25 mai de cette année, à l'âge de cinquante ans.

Pendant sa courte maladie, le roi alla

(2065) Guich., liv. vi.

Digitized by Google

plusieurs fois le visiter, et les deux amis ne pouvaient jamais se quitter sans verser des larmes. « Sire, lui dit enfin le cardinal, je vous prie, ne venez plus et ne prenez plus de peine pour moi. » Il avait fait appeler le P. Baud, provincial des Célestins, en le conjurant de l'aider à sauver son âme. L'austère religieux, effrayé à la pensée de tant de souvenirs de puissance et de gloire, de tant d'autorité, de tant de traités, de guerres, de conquêtes, de toute une vie qui avait pesé d'un si grand poids dans la balance des destinées des nations, parlait sans cesse des sévérités de Dieu, et osait à peine rappeler ses miséricordes. Ces sentiments n'étaient point, au reste, étrangers au moribond. Suivant une ancienne tradition, il répéta plusieurs fois au religieux qui veillait près de lui : *Ah! frère Jean, frère Jean, que n'ai-je toujours été frère Jean!* Il recommanda aussi à sa famille de ne jamais se mettre *jusque-là où il s'estoit mis*. Nobles paroles qui font honneur à sa mémoire : elles prouvent que, s'il fut bon ministre, il avait en même temps au fond du cœur tous les sentiments d'un bon chrétien, et que pas une de ses fautes n'échappa à sa douleur à l'heure suprême. A cette dernière heure on l'entendit réciter l'hymne de la Croix; puis il commença le Symbole des apôtres; mais les premières paroles seules sortirent de ses lèvres, et ce fut par cet acte de foi qu'il quitta cette vie. « J'ai ouy dire à ceux qui estoient à son trépas qu'il mourut bon chrétien, dit Saint-Gelais (2066). Il est bien heureux s'il a envoyé de bons fourriers devant le grand maréchal-des-logis qui les despart à chacun selon ce qu'il a mérité, et leur baille lieu et degrez dans la cité perdurable. »

Louis XII fit faire de splendides obsèques à son ministre. Le cœur et les entrailles du cardinal furent déposés dans l'église des Célestins de Lyon, et son corps fut transporté à Rouen. Le convoi se composait de trois cents hommes pauvres vêtus de noir et portant des torches, de cinq évêques et d'un cardinal, avec leur suite, et de quatre chariots pour les quatre ordres mendiants. On remarquait dans le cortége un personnage en archevêque revêtu de l'habillement du défunt. Le roi avait ordonné que, par toutes les villes et les places où le corps du légat passerait, *on luy fist tout et tel honneur comme à sa propre personne*. Lorsque la procession funèbre arriva aux *Amurées* de Rouen, elle y rencontra le clergé, les ordres religieux, les magistrats, la population entière, vêtue de deuil. Douze chapelains prirent le corps, quatre évêques les coins du drap, quatre conseillers de la ville portèrent le poele. « Et estoit ledict deffunt faict au plus prez du vif, en habits de archevêque, les mains jointes, à gantz violets garnis de anneaux, les cendales aux pieds; aux deux costez deux aureilletz sur lesquels estoient son chapeau de cardinal et une crosse; et à ses pieds estoit debout sa croix. Et estoit ledict légat tout plat couché sur ung grand drap d'or de quatre lez de large et de quatre aunes de long à une croix de damas blanc aux armes dudict sieur, bordez de veloux noir et bien richement accoutrez (2067). »

XI. Le cardinal d'Amboise fut enterré dans la chapelle de la très-sainte Vierge de l'église métropolitaine, ainsi qu'il l'avait expressément demandé.

Il laissa une fortune considérable, sans approcher cependant du chiffre fabuleux dont parle un de ses serviteurs. Elle lui provenait tant de son patrimoine que du revenu de ses nombreuses charges, des dons du roi et des présents des villes et provinces qu'il parcourait comme représentant de la puissance royale. Cette fortune fut divisée par lui en deux parts. Il légua celle qui lui venait de l'Eglise à des institutions pieuses et aux pauvres de Dieu, *comme estans les vrais héritiers de l'Eglise*. Le reste fut divisé entre les membres de sa famille. Puis son testament ajoutait : « Si par négligence estoit trouvée quelque chose mal acquise et par mes exécuteurs fust trouvez qui fusse tenu à restitution, proteste devant Dieu que j'entends que la restitution en soit faicte... Laquelle n'attendrois pas aprez ma mort si elle venoit à ma connoissance. »

Tel fut le cardinal d'Amboise, consciencieux, droit, loyal, et sincèrement dévoué à la France. Sans avoir au degré suprême toutes les vertus qui ont signalé les évêques du premier âge de l'Eglise, il en eut toutefois qui dans tous les temps feront désirer des prélats qui lui soient comparables : il réunit d'ailleurs toutes les qualités sociales et politiques qui font les ministres et les citoyens précieux. Magnifique et modeste, libéral et économe, habile et vrai, aussi grand homme de bien que grand homme d'Etat, le conseil et l'ami de son roi, tout dévoué au monarque, et très-zélé pour la patrie, ayant encore à concilier les devoirs de légat du Saint-Siége avec les priviléges et les libertés de sa nation, les fonctions paternelles de l'épiscopat avec le nerf du gouvernement, et le caractère même de réformateur des ordres religieux avec le tumulte des affaires et la dissipation de la cour; partout il fit le bien, réforma les abus et captiva les cœurs avec l'estime publique. On l'a comparé et préféré même aux cardinaux les plus renommés dans le gouvernement des Etats, à Ximénès, à Volsey, à Richelieu. Sans dégrader personne pour élever d'Amboise, bornons-nous à le marquer de ses traits propres : il gouverna sans orgueil, il fit de grandes choses sans fouler les peuples, il eut toute autorité dans le royaume sans obscurcir la gloire du prince. Mais plus heureux eût-il été, ajouterons-nous, si, revêtu de l'auguste caractère de ministre de Jésus-Christ, il se fût adonné tout entier aux sublimes fonctions que ce caractère

(2066) *Hist. de Louis XII.*

(2067) *Manuscrit du chapitre de Rouen*, cité par M. Deville dans son ouvrage sur les tombeaux de la cathédrale de Rouen.

Digitized by Google

sacré réclamait de lui, et s'il y eût constamment été fidèle !...

Nous n'avons point à étudier dans cet article l'influence que le cardinal d'Amboise exerça sous le rapport des arts, et à entrer dans la discussion soulevée par les archéologues, à savoir si c'est de lui que date l'époque dite de *la Renaissance*, ou s'il faut la faire remonter plus haut. D'autres biographes (2068) se sont beaucoup occupés de ces points de la vie de l'archevêque de Rouen : il nous importait seulement de parler du ministre de l'Evangile et non de l'artiste.

AMBOISE (Georges II d'), fils de Jean d'Amboise de Bussy et de Catherine de Saint-Belin, fut élu archevêque de Rouen le 20 juillet 1510, sacré à Gaillon le 11 décembre 1513, et prit possession huit jours après. Il célébra son concile provincial à Rouen le 13 mai 1522, et un autre le 20 février 1523; et il fut fait cardinal le 17 décembre 1546.

Ce fut un prélat zélé et édifiant (2069). Il répandait de grandes aumônes, il décorait son église cathédrale, et, du côté de la doctrine, il ne manquait pas de vigilance pour écarter celle qu'on lui déférait comme suspecte. Il paraît seulement qu'il ne voulait pas lui-même prendre la peine de parler et de condamner. On avait distribué dans sa ville épiscopale quelques poésies françaises où l'hérésie, enveloppée sous la rime, n'en était que plus séduisante (2070). On y insinuait que l'homme fait le bien et le mal par nécessité; que la prescience de Dieu impose l'obligation d'agir; que les élus ne peuvent jamais déplaire à Dieu, et que les réprouvés ne peuvent jamais lui plaire; que nos bonnes œuvres ne méritent point la récompense du ciel; que nous ne devons point de satisfactions à Dieu, Jésus-Christ ayant pleinement satisfait tant pour la peine que pour la coulpe (2071). L'archevêque de Rouen pouvait proscrire lui-même ces pernicieuses propositions; il aima mieux remettre ce soin à la Faculté de théologie de Paris, qui décida que les pièces où tout cela se trouvait, renouvelant les erreurs d'Abélard, de Wicleff et de Jean Hus, ne devaient point paraître dans le public; le parlement de Rouen s'était intéressé pour la même affaire, et la Faculté loua beaucoup son zèle en lui adressant la censure avec le catalogue de tous les livres qui avaient été flétris depuis quelques années. — Georges II d'Amboise mourut le 25 août 1550.

AMBOISE (Emeric d'), grand-prieur de France, frère du fameux cardinal d'Amboise, fut élu grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 10 juillet 1503; mais comme il était absent, il ne fit son entrée à Rhodes que l'année suivante 1504. Ce fut lui qui institua, en 1506, la procession solennelle qui se faisait tous les vendredis pour la conservation et la prospérité de l'ordre.

AMBOISE (Louis Ier d'), frère du fameux cardinal de ce nom, succéda à Jean Geoffroy, en 1473, à l'évêché d'Albi. Le chapitre de sa cathédrale se soumit sans peine à sa juridiction épiscopale. Il y établit un théologal pour enseigner et prêcher, et il donna pour cela des revenus suffisants en 1480. Le 23 avril, il consacra l'église d'Albi, et fit rebâtir le chœur avec une magnificence digne de sa libéralité. Il fit faire de superbes ornements, et il enrichit le trésor de quantité de vases d'or et d'argent, avec défense à ses successeurs et à son chapitre de rien aliéner dans la suite.

En 1492, il fit honorer le corps de saint Martiène, et lui éleva un magnifique tombeau avant de mourir. Il donna tous ses biens aux pauvres, excepté sa bibliothèque, qu'il légua à son église. C'est encore lui qui a établi les Cordeliers de l'Observance, et qui leur fit bâtir un couvent dans une place de la ville où avait été un monastère des religieuses de Sainte-Catherine, ordre de Saint-Augustin, que le pape Sixte IV lui avait permis de détruire. Il aurait bien voulu travailler en paix à son salut, mais il fut obligé d'achever sa carrière épiscopale. Il mourut à Lyon le 1er juillet 1503 ou 1505, et fut inhumé dans la grande église d'Albi, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, comme il l'avait ordonné par son testament (2072).

AMBOISE (Louis II d'), neveu du précédent, fut pourvu par le Pape Alexandre VI de l'évêché d'Albi en 1503. Il fit bâtir dans le prieuré de Farges un monastère des Annonciades, instituées par Jeanne, fille de Louis XI, qui avait été mariée à Louis XII; et la même année, c'est-à-dire en 1506, il fut nommé cardinal par Jules II sous le titre des saints Pierre et Marcelin. Il mourut en Italie l'an 1517. Son cœur fut apporté à Albi et placé auprès du tombeau de son oncle (2073).

AMBOISE (Conjuration d'). Ce fut dans cette ville, en 1560, que les huguenots voulurent exécuter une conjuration contre le roi François II, la reine-mère, Catherine de Médicis, et les princes de Guise. Cette affaire semble regarder davantage l'histoire de France; cependant, comme son motif principal est la religion, elle touche aussi notre sujet.

Donc les conjurés avaient élu pour chef occulte le prince de Condé, et sous lui Georges Bari de La Renaudie. Ils s'étaient assemblés à Nantes et ils avaient projeté d'exécuter leur entreprise à Blois; mais, comme la cour était à Amboise, on résolut que ce serait en cette ville qu'ils viendraient les armes à la main, sous quelque prétexte, afin d'exterminer tous ceux qui s'opposeraient à leurs desseins.

(2068) *Voy.* la fin de l'article déjà cité, de M. Eugène de la Gournerie.

(2069) *Hist. de l'Egl. Gall.*, liv. LIII.

(2070) C'étaient un chant royal, une ballade et un rondeau. Voy. *Hist. des archev. de Rouen*, pag 607; d'Argentré, tom. II, pag. 138.

(2071) D'Argentré, loc. cit.

(2072) Dom Richard.

(2073) Ibid. et *Vie du cardinal Ximénès.*

Digitized by Google

Il est certain, et tous les historiens en témoignent, que les sectaires de France furent engagés dans cette conjuration par leurs prédicants (2074). Bèze même en est d'accord dans son *Histoire ecclésiastique*. Ce fut sur l'avis des docteurs luthériens ou calvinistes que le prince de Condé se crut innocent. On fit semblant de le croire, quoiqu'un tel attentat eût été entrepris sous ses ordres. On résolut dans le parti de lui fournir *hommes et argent*, afin que la *force lui demeurât* : de sorte qu'il ne s'agissait de rien moins, après l'enlèvement violent des deux Guise dans le propre château d'Amboise, où le roi était, que d'allumer dès lors dans tout le royaume le feu de la guerre civile (2075).

Tout ce qu'il y avait de plus marquant dans le parti de la prétendue réforme entra dans le complot, et la province de Saintonge est louée par Bèze en cette occasion « d'avoir fait son devoir *comme les autres* (2076). » Le même historien témoigne un regret extrême de ce qu'une si juste entreprise a manqué, et il en attribue le mauvais succès à la déloyauté de quelques-uns.

Ce ne fut pas la déloyauté, mais l'indiscrétion, qui empêcha cette conjuration. Un avocat de Paris nommé des Avenelles en révéla le plan, qu'il tenait de la Renaudie, qui avait logé chez lui et avait cru le gagner à son parti. Au reste, il paraît que les ducs de Guise soupçonnaient déjà quelque chose; l'un d'eux garda mieux que les membres du complot leur propre secret; il rassembla à Amboise avec précaution des troupes nombreuses, et lorsque les conjurés arrivèrent séparément au lieu du rendez-vous, ils furent massacrés. La Renaudie fut tué et pendu à une potence durant quelques heures avec cet écriteau : *chef des rebelles;* ensuite il fut écartelé et les quartiers de son cadavre furent placés en divers endroits. Plusieurs personnes de qualité furent aussi exécutées.

Assurément nous ne nous voulons pas excuser ce qu'il y a de mal, ni atténuer en quoi que ce soit les torts des conjurés. Mais nous devons déplorer les actes auxquels ces luttes acharnées et le sentiment de la conservation entraînent toujours dans de telles conjonctures. On n'a pas le calme nécessaire pour exercer la justice, et, quelque fondé que soit le droit de défense, il arrive trop souvent que les châtiments les plus mérités apparaissent comme des représailles implacables qui font oublier en quelque sorte les crimes des coupables, pour ne laisser subsister que l'horreur de leur punition!

On procéda cependant juridiquement à l'égard de quelques-uns des principaux conjurés, et le malheur est que le premier moment de colère ait empêché d'agir ainsi envers tous; car, s'il est toujours bon d'enlever tout prétexte d'accusation contre soi, il importait surtout à des catholiques de se mettre à l'abri du reproche d'avoir agi par haine et par précipitation. Quoi qu'il en soit, le seul fait de la conjuration d'Amboise et des affreux desseins de ceux qui y trempèrent suffit pour réfuter complétement les assertions de certains historiens qui n'ont pas craint, malgré l'évidence des faits, de présenter les catholiques de cette époque comme des agresseurs, et les protestants comme des hommes inoffensifs, victimes de l'intolérance et du fanatisme. On voit maintenant qui de ceux-ci ou de ceux-là méritent ces reproches.

D'autres auteurs voudraient encore faire croire, tout en avouant que cette conjuration fut un crime, qu'il y avait plus d'ambition et de politique que de religion dans ce fait déplorable, et que les chefs des protestants, Coligny et Condé, furent moins poussés par leurs opinions religieuses que par le désir de ruiner l'autorité et la puissance des Guise. Mais ce n'est là qu'un faux-fuyant. Il vaudrait bien mieux avouer les choses telles qu'elles sont, et les rejeter sur le fanatisme et sur la haine de religion, qui ne valent rien de quelque part qu'ils viennent. Au surplus Bossuet a suffisamment ruiné cette assertion; avec les auteurs les plus considérables du parti huguenot à la main il a démontré que la conjuration d'Amboise a été formellement approuvée comme dogme et par délibération de la réforme (2077). Nous ne voyons pas qu'on ait jamais rien opposé de solide aux témoignages irréfragables de ce puissant controversiste, et nous y renvoyons le lecteur.

La Conjuration d'Amboise fut le commencement du drame qui pendant la fin du XVI^e^ siècle couvrit la France de sang et de ruines; drame épouvantable, dont les affreux exploits des barons des Adrets, d'Acier-Crussol, et beaucoup d'autres, formèrent les plus terribles épisodes.

AMBOISE (Edit d'). La Conjuration d'Amboise ayant été découverte et réprimée, les conjurés furent, comme l'on sait (2078), punis, et la plupart le furent d'une manière terrible. Ainsi qu'on devait s'y attendre, ces punitions, loin de calmer les esprits, les avaient irrités au contraire; ce qui arrive toujours en présence des moyens rigoureux et de la force purement brutale, les moyens pacifiques, la persuasion, et la force morale, étant toujours meilleurs et plus efficaces.

C'est sans doute ce qu'avait compris le chancelier Olivier. Il fit observer aux Guise que le meilleur remède pour apaiser les esprits était qu'on pardonnât par un édit tout ce qui s'était passé, et qu'en accordant la liberté de conscience on fît espérer dans peu de temps la tenue d'un concile général, ce à quoi le Pape était porté. On tomba

(2074) On peut en voir les preuves dans Bossuet, *Hist. des Variat.*, liv. X, chap. 26, 27, et suiv.

(2075) Thuan., 1560, tom. I, liv. XXIV, pag. 752. — La Popliniere, liv. VI; — Bèze, liv. III, pag. 250 et seq.

(2076) Bèze, id. ibid., pag. 313.

(2077) *Hist. des Variat.*, liv. X. chap. 24, 25 : *Défense de l'Hist. des Variat.* 1^er^ Disc. § XVIII.

(2078) *Voy.* l'article Amboise (Conjuration d').

Digitized by Google

d'accord sur ce point, et le roi rendit un édit pour défendre à l'avenir de rechercher aucun de ses sujets pour le fait de la religion : toutefois on exclut de cette mesure les prédicateurs de la réforme et tous ceux qui, sous prétexte de religion, avaient conspiré contre le roi, contre la reine-mère, et contre les membres de la famille royale. Ceci avait lieu en 1560.

Un peu plus tard, les luttes ne s'étant pas apaisées, soit que les partis gardassent réciproquement rancune, soit que certains chefs plus fougueux cherchassent à les rallumer, on fut obligé d'aviser encore par d'autres règlements aux moyens de pacifier les troubles excités par le calvinisme. La reine-mère surtout travaillait à obtenir ce résultat. Elle avait à la cour le prince de Condé prisonnier. Elle n'épargna ni caresses, ni promesses, ni langage de cordialité, ni témoignages de franchise. Elle réussit enfin à lui faire signer une paix, dont l'amiral de Coligny, outré à la première nouvelle, dit que ce trait de plume ruinait plus de prêches que les forces ennemies n'auraient pu faire en dix ans.

Ce fut alors, 19 mars 1563, qu'on publia l'édit d'Amboise, édit qui accordait aux huguenots de si grands avantages (2079) que, tous les catholiques ne formant qu'un cri d'alarme et de murmure, il fallut bientôt le modifier ou l'interpréter. Contre les prétentions de plusieurs bénéficiers et même de différents évêques infectés de l'hérésie, dont ils voulaient introduire les observances dans leurs églises, on excepta toutes les terres appartenant au clergé du nombre des lieux où l'on pourrait faire le prêche, et l'on mit beaucoup d'autres restrictions qui gênaient les prédicants dans leur ministère.

Mais, ajoute un historien (2080), rien ne parut plus dur à cette hiérarchie libertine, presque toute composée de prêtres et de moines apostats, que l'injonction générale qu'on faisait aux religieux et aux religieuses de rompre leurs mariages sacriléges, et de rentrer dans leurs cloîtres, ou de sortir du royaume. Avec ces semences de mécontentement on ne pouvait pas espérer une paix durable ; mais on obviait au danger du moment, et Catherine de Médicis ne portait guère ses vues plus loin. On se flatta cependant que le concile général assemblé à Trente trouverait des expédients tant pour contenter les sectaires que pour pacifier les troubles de la chrétienté.

AMBROGIO ou AMBROISE (*Thésée*), orientaliste, naquit près de Pavie, en 1469, et mourut dans cette ville en 1539. On assure que dès l'âge de quinze ans il parlait et écrivait parfois en italien, en latin, et en grec. Il entra jeune dans l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Jean, mais il ne se rendit à Rome qu'en 1512. Le v^e^ concile général de Latran y avait attiré plusieurs religieux orientaux, maronites et syriens. Il saisit cette occasion d'apprendre leurs langues, et y devint bientôt assez savant pour conférer avec les Orientaux les plus habiles.

Le Pape Léon X le chargea d'enseigner publiquement, dans l'université de Bologne, le syriaque et le chaldéen. Quelques années après, Ambrogio conçut le projet de publier un Psautier en langue chaldéenne, avec un traité sur cette langue et sur les rapports que plusieurs autres langues ont avec elle Retiré dans sa patrie pour l'exécution de ce dessein, il avait rassemblé les planches et les caractères nécessaires, lorsqu'en 1527 ce pays fut saccagé par les troupes françaises. Le couvent où habitait Ambrogio fut pillé comme les autres ; ses planches, ses caractères, ses manuscrits chaldéens, syriaques, hébreux et grecs, qu'il avait recueillis à grands frais, furent dispersés et perdus. Il retrouva cependant, cinq ans après, son Psautier chaldéen, mais gâté et à moitié déchiré, dans la boutique d'un charcutier. Il reprit de nouveau le projet de le publier, et se rendit à Venise, où il se lia d'amitié avec le célèbre Guillaume Portel (2081). Ambrogio, ayant enfin renoncé à son Psautier chaldéen, mit la dernière main à son *Introduction* aux langues chaldéenne, syriaque, arménienne, etc., et la fit imprimer à Pavie, en 1539.

AMBROISE, confesseur de la foi et ami d'Origène. Selon Eusèbe (2082), cet Ambroise était infesté des erreurs des Valentiniens ou des Marcionites; selon saint Jérôme (2083), il paraît que c'était un des hommes les plus considérés d'Alexandrie, où il habitait. Origène, étant venu dans cette ville, le convertit à la vérité chrétienne, et depuis Ambroise fut un des plus grands amis de cet homme illustre.

Ambroise était marié à une femme nommée Marcelle, dont il eut plusieurs enfants. Origène dit (2084) que c'était un homme de Dieu, qui faisait ses efforts pour se mettre au-dessus de l'homme et pour devenir spirituel. Il fut diacre, eut beaucoup d'esprit et de savoir, ainsi que le témoignent ses lettres à Origène, et il aida souvent celui-ci dans la composition et dans la correction de ses nombreux ouvrages.

Il goûtait les douceurs de l'étude sous un tel maître, et il enseignait dans l'église en sa qualité de diacre, lorsqu'une persécution vint surprendre les chrétiens. Ce fut la persécution de Maximin I^er^, qui de pâtre goth avait fini par devenir empereur romain, l'an 235, après avoir tué Alexandre Sévère. Comme Alexandre avait été favorable aux

(2079) Le continuateur de Fleury, qui s'occupe beaucoup plus de l'histoire civile que de l'histoire ecclésiastique, donne de longs détails sur ces différents édits publiés contre ou pour les calvinistes. *Voy.* l. v. CLIV, n^os^ 9; liv. CLVIII, n^os^ 17, 18, 19, 20.

(2080) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Égl.*, t. v. LXV, tom. IX, pag. 539, édit de 1835, Besançon.

(2081) Ginguené, *Biog. univ.* et *Hist. litt. d'Italie.*

(2082) *Hist. eccles.* liv. VI, ca

(2083) *Lib. de Scrip. eccles.*

(2084) Orig. *Epis. de Just.*,

chrétiens, ce fut une raison pour le nouvel empereur de les persécuter. L'édit de persécution condamnait particulièrement à mort ceux qui enseignaient dans les églises. L'ami d'Origène, qui était dans ce cas, fut pris avec un prêtre de Césarée nommé Protoctète et quelques autres. On les mena en Germanie, où était alors Maximin, et Ambroise parut enchaîné dans plusieurs villes où précédemment il avait été reçu avec de grands honneurs comme magistrat.

Origène lui écrivit une exhortation au martyre, dans laquelle il lui propose, entre autres exemples, ceux d'Eléazar et des sept Machabées. Comme Ambroise laissait une femme, des enfants, des frères et des sœurs, il lui fait voir que son sacrifice n'en sera que plus méritoire devant Dieu et plus avantageux aux siens. On leur dira : « Je sais que vous êtes la famille d'Ambroise ; mais si vous êtes les enfants d'Ambroise, faites aussi les œuvres d'Ambroise ; — et ils les feront sans doute, car vous les y aiderez plus puissamment en les quittant par le martyre que si vous restiez avec eux (2085). » Origène dit encore : « Comme les martyrs qui ont souffert des tourments ont montré plus de vertu que ceux qui n'en ont point souffert, ainsi nous autres pauvres devons-nous céder la première place à vous, qui par la charité avez foulé aux pieds la gloire, vos grands biens, et la tendresse pour vos enfants. » Il leur rappelle le souvenir des promesses qu'ils ont faites à ceux qui les instruisaient pour le baptême, et leur montre que la liberté qu'ils avaient alors de choisir le vrai Dieu est devenue une nécessité par l'engagement (2086). Enfin Origène termine son *Exhortation* par les remarquables paroles que voici : « Je souhaite que ces avis vous soient utiles. Mais si l'état où vous êtes et la connaissance plus abondante des mystères de Dieu vous les font regarder comme puérils et méprisables, j'en serai ravi. Mon dessein n'est pas que vous arriviez à la couronne par mon ministère ; mais que vous y arriviez, de quelque manière que ce soit : et Dieu veuille que ce qu'il y a de plus divin et de plus excellent vous y conduise : je veux dire le Verbe et la sagesse de Dieu (2087). »

Cependant Ambroise ne souffrit point le martyre. Dieu se contenta d'avoir fait connaître la foi de l'ami d'Origène et de Protoctète ; et, après leur avoir fait acquérir le glorieux titre de confesseurs, il les délivra du danger extrême où ils étaient de perdre la vie, en arrêtant la cruauté du tyran, soit par le soulèvement général des peuples, soit par quelque autre voie qui ne nous est pas connue. Ce qu'Origène nous apprend, c'est qu'Ambroise sortit de prison, puisqu'il termine ainsi sa lettre à Africain, l'un des plus savants d'entre les chrétiens de Palestine : « Celui-là vous salue qui m'a aidé à dicter cette lettre, qui y a toujours assisté, et y a corrige ce qu'il a voulu. C'est mon seigneur et mon frère le pieux Ambroise. Sa très-fidèle compagne Marcelle vous salue aussi, avec leurs enfants et Anicet. Saluez notre digne Pape Apollinaire, et ceux qui nous aiment (2088). »

Origène a aussi adressé à Ambroise et à Marcelle, sa femme, qu'il appelle aussi Tatienne, son *Traité de la prière*. Ambroise lui avait demandé une réponse à cette objection de quelques impies : « Si Dieu prévoit tout, et que tout arrive comme il le prévoit et le préordonne, il est inutile de prier. » Nous verrons ailleurs comment l'ami d'Ambroise réfuta cette objection. *Voy.* l'article ORIGÈNE.

Mais Ambroise ne s'en tint pas à ce qu'il y avait de bon dans les ouvrages d'Origène ; il eut le malheur de ne point faire le discernement de ce qui se trouvait d'irréprochable dans la doctrine de son ami d'avec ses nombreuses erreurs. Il mit même tant de feu à soutenir ou à propager ces erreurs, que saint Jérôme déclare (2089) qu'il eut quelquefois l'indiscrétion de publier des ouvrages qu'Origène n'avait point encore mis au jour. Le même saint docteur parle encore dans un autre endroit (2090) de l'ami d'Origène, et c'est pour nous apprendre qu'Ambroise dit dans une lettre qu'il écrivait d'Athènes à Origène, qu'il ne se mettait jamais à table en la compagnie de ce grand homme sans faire lire quelque livre durant le repas, ni au lit sans entendre la lecture de l'Ecriture sainte, que faisait un de leurs frères, et qu'il faisait jour et nuit succéder la prière à la lecture, et la lecture à la prière. C'est tout ce que nous trouvons sur Ambroise. Nous ignorons l'époque de sa mort.

AMBROISE (Saint), archevêque de Milan, naquit vers l'an 340, dans les Gaules, où son père résidait comme préfet des Gaules et de l'Espagne. Il eut un frère nommé Satyrus et une sœur appelée Marcelline. Leur mère les éleva si chrétiennement, qu'ils sont devenus trois saints. On rapporte que le jeune Ambroise s'étant endormi un jour en plein air, un essaim d'abeilles vint se reposer sur ses lèvres, comme un présage de sa douce éloquence. Quand son père fut mort, la mère d'Ambroise ramena ses trois enfants à Rome, et notre saint y était, à l'âge de quatorze ans, étudiant les lettres grecques et latines, lorsque s'éleva du fond de l'Afrique une brillante lumière qu'Ambroise devait plus tard faire entrer dans l'Eglise : Augustin venait de naître à Tagaste, en 354.

I. Lorsqu'Ambroise, étudiant à Rome (environ l'an 354), voyait sa sœur Marcelline baiser la main des évêques, il lui présentait en riant la sienne, disant que lui aussi serait évêque. La prophétie du jeune homme se réalisa à quelques années de là.

En effet, Auxence, évêque arien de Milan,

(2085) Orig. *Martyr.*, pag. 171, 172.
(2086) Ibid.
(2087) Ibid., pag. 178.
(2088) Orig. ad Afric. pag. 240.
(2089) Epist. ad Sam. et Occ.
(2090) Epist. ad Eustoch. et Marcell.

Digitized by Google

venait de mourir en 374. Il s'agissait de lui donner un successeur. Les évêques de la province en écrivirent à l'empereur Valentinien, qui était à Trèves. Voici ce que Théodoret nous a conservé de sa réponse : « Nourris des divines Ecritures, vous savez ce que doit être un pontife. Sa vie comme sa doctrine doit servir d'instruction à ceux qu'il gouverne : ce doit être pour eux un modèle de toutes les vertus, et sa conduite doit répondre à la sainteté de sa doctrine. Placez sur la chaire pontificale un pareil homme, afin que nous-mêmes, qui gouvernons l'empire, nous puissions lui soumettre nos têtes avec une entière confiance et recevoir ses répréhensions comme un remède salutaire ; car, étant hommes, il ne se peut que nous ne commettions beaucoup de fautes. » Les évêques l'ayant prié de désigner lui-même celui qu'il croyait le plus capable, il répondit : « C'est une entreprise au-dessus de mes forces ; personne ne peut mieux y réussir que vous, qui êtes remplis de la grâce de Dieu et éclairés de ses lumières (2091). »

Les évêques s'assemblèrent donc avec le peuple de Milan pour l'élection. Le peuple se trouva divisé : les catholiques et les ariens voulaient chacun un évêque de leur créance ; la sédition fermentait et la ville se voyait menacée de sa ruine. Ambroise était gouverneur de la province en qualité de consulaire de Ligurie et d'Emilie. Probus, préfet du prétoire, témoin de son éloquence et de sa capacité, l'avait d'abord mis au rang de ses conseillers et ensuite nommé à ce gouvernement, lui disant entre autres choses : « Allez, agissez, non pas en juge, mais en évêque. » C'était lui dire : N'imitez pas la justice cruelle de l'empire et de son chef, mais le gouvernement paternel de l'Eglise (2092). Ambroise ayant donc appris que la sédition était près d'éclater, vint promptement à l'église pour apaiser le peuple ; il parla longtemps, selon les maximes politiques, en faveur de la paix et de la tranquillité publiques. Alors tout le peuple éleva la voix en le demandant lui-même pour évêque. On dit que ce fut un enfant qui commença par crier trois fois : *Ambroise évêque !* et que le peuple suivit, répétant avec joie la même acclamation. Ce qui est certain, c'est que tous les esprits furent réunis comme par miracle, et que tous, ariens et catholiques, s'accordèrent à le demander, quoiqu'il ne fût encore que catéchumène.

Ambroise, extrêmement surpris, sortit de l'église, fit préparer son tribunal, et, contre sa coutume, fit donner la question à quelques accusés, afin de paraître un magistrat sévère jusqu'à la cruauté. Mais le peuple n'y fut point trompé, et criait : « Nous prenons sur nous ton péché ! » Il retourna dans sa maison et voulut faire profession de la vie philosophique ; mais on l'en détourna. Alors, pour se décrier auprès du peuple, son zèle, encore peu éclairé, le porta jusqu'à faire entrer chez lui, devant tout le monde, des femmes publiques ; mais le peuple criait encore plus fort : « Nous prenons sur nous ton péché ! » Voyant donc qu'il n'avançait rien, il voulut s'enfuir. Il sortit de la ville au milieu de la nuit, pensant aller à Pavie ; mais il se trouva le matin à la porte de Milan que l'on appelait la porte Romaine. Le peuple l'ayant retrouvé, le fit garder à vue. On envoya à l'empereur Valentinien une relation de ce qui s'était passé, le priant de consentir à son ordination ; ce qui était nécessaire à cause de la charge dont il était revêtu. L'empereur dit qu'il était ravi que celui qu'il avait envoyé juge fût demandé pour évêque, et commanda qu'il fût ordonné au plus tôt, ajoutant que cette réunion subite des esprits divisés ne pouvait venir que de Dieu. Pendant que l'on attendait la réponse de l'empereur, Ambroise s'enfuit encore et se cacha dans la terre d'un nommé Léonce, du rang des clarissimes. Mais la réponse étant venue, Léonce lui-même fut obligé de le découvrir ; car le lieutenant du préfet du prétoire, étant chargé de tenir la main à l'exécution de ce rescrit, fit afficher une ordonnance qui enjoignait à tout le monde de découvrir Ambroise, sous de grandes peines. Etant donc découvert et amené à Milan, il comprit que c'était la volonté de Dieu qu'il fût évêque, et qu'il ne pouvait plus s'en défendre.

Comme Ambroise n'était encore que catéchumène, il demanda d'être baptisé par un évêque catholique, craignant fort de tomber entre les mains des ariens. Etant baptisé, il fit encore tous ses efforts pour retarder son ordination, afin de ne pas violer la règle qui défend d'ordonner un néophyte. Mais la raison que donne saint Paul (2093) de cette règle étant seulement tirée de la crainte que le néophyte ne s'enfle d'orgueil, l'humilité d'Ambroise et le besoin pressant de l'Eglise persuadèrent de s'en dispenser. Seulement, on lui fit exercer toutes les fonctions ecclésiastiques, et il fut ordonné évêque le huitième jour après son baptême, qui fut, comme l'on croit, le 7 décembre 374. Tout le peuple eut une extrême joie de son ordination, et tous les évêques d'Occident et d'Orient l'approuvèrent. Il pouvait alors avoir trente-quatre ans.

II. Sitôt qu'Ambroise fut évêque, il distribua à l'Eglise ou aux pauvres tout ce qu'il avait d'or et d'argent. Pour ses terres, il les donna à l'Eglise, en réservant l'usufruit à sa sœur Marcelline, qui demeurait à Rome, où elle avait fait vœu de virginité entre les mains du Pape Libère. Comme son frère Satyre, qui lui-même avait gouverné paternellement une province, était venu le voir à Milan, leur tendre amitié ne leur permettant pas de vivre éloignés l'un de l'autre, il le chargea du gouvernement de sa maison. Ainsi dégagé de tous les soins temporels, il se donna tout entier à son ministère.

Il s'appliqua d'abord avec un travail as-

(2091) Théod. *Hist.*, liv. IV, cap. 6, 7.
(2092) *Voy.* plus loin le n° XXIV.
(2093) *I Tim.* III, 6.

Digitized by Google

sidu à l'étude des saintes Ecritures; car jusque-là il n'avait guère lu que les auteurs profanes. Il employait à la lecture tous les moments qu'il pouvait dérober aux affaires, et même une partie de la nuit. Outre l'Ecriture, il lisait les auteurs ecclésiastiques, entre autres Origène et saint Basile, qui fut celui de tous auquel il s'attacha le plus. Il enseignait à mesure qu'il étudiait. Il prêchait tous les dimanches et offrait tous les jours le saint sacrifice. Son application à instruire eut un tel succès, qu'il ramena toute l'Italie à la foi orthodoxe et en bannit l'arianisme.

Peu de temps après son ordination, il se plaignit à l'empereur de quelque chose que les magistrats avaient fait contre les règles, et l'empereur lui répondit : « Je connaissais depuis longtemps votre liberté à parler, et cela ne m'a pas empêché de consentir à votre ordination; ainsi continuez d'apporter à nos péchés les remèdes qu'ordonne la loi divine. » On sent à ces paroles que, si Valentinien avait toujours eu à ses côtés un saint Ambroise, il aurait dompté la violence de son caractère et serait devenu meilleur (2094).

III. Un des premiers soins du saint évêque fut de transférer de Cappadoce en sa ville épiscopale le corps de saint Denys, l'un de ses prédécesseurs. A cette fin il envoya les plus considérables d'entre son clergé en Cappadoce avec des lettres pour saint Basile, par lesquelles il le priait de l'aider dans cette entreprise.

Le saint évêque de Césarée s'y employa de grand cœur, et la chose réussit. Il chargea les clercs de Milan d'une lettre en réponse à celle de leur évêque, par laquelle il lui témoignait une extrême joie de le connaître et d'apprendre que Dieu eût confié son troupeau à un homme tiré de la ville royale, également recommandable par sa naissance, par sa sagesse, par son éloquence, et par l'éclat de sa vie. Il ajoute que les clercs qu'il a envoyés pour la translation du corps de saint Denys ont fait l'éloge de tout le clergé de Milan par la gravité de leurs mœurs, et qu'il a fallu toute leur constance pour persuader à ceux qui étaient dépositaires du corps de ce saint martyr de s'en dessaisir, parce qu'ils le regardaient comme leur protecteur; que Thérasius, prêtre très-vertueux de l'église de Césarée, qu'il leur avait donné pour les seconder dans leur dessein, n'avait pas peu contribué à le faire réussir; que c'est lui qui a eu en garde ces reliques, après les avoir tirées de terre en présence des prêtres, des diacres, et de plusieurs personnes de piété; qu'autant leur enlèvement a causé de douleur à ceux qui en étaient les gardiens, autant elles doivent donner de joie à ceux de Milan; qu'il n'y a aucun doute que ce ne soient celles du saint martyr, puisqu'il n'y avait qu'une seule châsse, que personne n'avait été enterré auprès de lui, et que son tombeau était remarquable par la vénération des fidèles, qui lui avaient rendu les honneurs d'un martyr. Les mêmes chrétiens qui l'ont logé dans leurs maisons et l'y ont déposé de leurs propres mains vous le portent maintenant. Ceux qui l'ont donné sont des gens de piété; ceux qui l'ont reçu ont de l'exactitude. Tout est dans la vérité et sans aucune fraude, nous l'attestons (2095).

IV. Il y avait à peine trois ans qu'Ambroise était évêque, et déjà on le regardait comme le principal docteur de l'Eglise latine. L'empereur Gratien, sur le point de marcher au secours de son oncle Valens, écrivit à saint Ambroise pour lui demander un traité qui établît la divinité de Jésus-Christ. Gratien fut toujours sincèrement attaché à la foi catholique; mais il voulait se munir d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avaient cours en Orient. Pour le satisfaire, saint Ambroise composa les deux premiers livres *De la foi*. Dans le premier il montre d'abord en quoi consiste la foi catholique, établissant l'unité de la nature divine et la trinité des personnes; il prouve la divinité de Jésus-Christ, puis il réfute les principales erreurs des ariens : que le Fils fût dissemblable au Père, qu'il eût commencé, qu'il fût créé. Il continue dans le second à montrer que les attributs de la divinité conviennent au Fils; il explique comment il est envoyé par le Père, comment il lui est soumis, comment il est moindre; il distingue ce qui lui convient comme Dieu et comme homme, et entre autres les deux volontés. Il finit en promettant à l'empereur la victoire sur les Goths, dont il espère que la protection de l'Eglise sera le fruit.

La réputation de saint Ambroise s'étendait jusqu'en Mauritanie, et en attirait des vierges qui venaient à Milan pour recevoir le voile de ses mains. Il en venait aussi des villes voisines, de Plaisance et de Bologne, et c'était le fruit des fréquentes exhortations qu'il faisait sur cette matière. Mais elles avaient moins de succès à Milan même; ce qui lui faisait dire agréablement aux Milanais : « Vous voyez quelque chose de bien étonnant : C'est ici que je prêche, et c'est ailleurs que je persuade. S'il en est ainsi, je m'en vais prêcher ailleurs pour vous persuader ici (2096). » Plusieurs se plaignaient qu'il relevait trop la virginité, et les mères renfermaient leurs filles, de peur qu'elles n'assistassent à ses instructions ou qu'elles n'allassent se consacrer entre ses mains.

Les discours qu'il avait faits sur cette matière ayant eu tant de succès, sainte Marcelline, sa sœur, qui avait depuis longtemps fait vœu de virginité à Rome, l'en félicita par lettres, et le pria de les lui envoyer, puisqu'elle ne pouvait venir l'entendre. Ce fut donc à sa prière qu'il recueillit en trois livres, intitulés *Des Vierges*, les sermons qu'il avait faits sur ce sujet, dont le premier contient l'éloge de sainte Agnès, parce qu'il fut prononcé le jour de sa fête. Il y marque que les vierges de Bologne étaient au nombre de

(2094) *Voy.* la *Vie de saint Ambroise*, par le diacre Paulin, et sa *Vie* par Hermant, 1 vol. in-4° 1679.

(2095) S. Basil., epist. 197, e it. Bened

(2096) *De Virg.* liv. 1, cap. 10.

Digitized by Google

vingt, qu'elles travaillaient de leurs mains, non-seulement pour vivre, mais pour faire des aumônes, et qu'elles avaient un zèle et une industrie singulière pour attirer d'autres filles à cette sainte profession. Il exhorte les filles à se consacrer, même malgré leurs parents. Dans le troisième livre il rapporte le discours que le Pape Libère, qu'il qualifie de bienheureuse, de sainte mémoire, avait fait à sainte Marcelline en lui donnant l'habit de vierge dans l'église de Saint-Pierre, le jour de Noël. Elle ne vivait pas en communauté, mais avec ses parents, comme plusieurs vierges en ce temps-là, qui avaient à l'église leur place séparée par des planches, et on y voyait des sentences de l'Ecriture sur les murailles, pour leur instruction (2097).

V. Le livre *Des Veuves* suivit peu de temps après, à l'occasion d'une femme qui, sous prétexte qu'il l'avait exhortée à quitter le deuil et à se consoler de la mort de son mari, avait voulu se remarier, ayant déjà des filles mariées et d'autres près de l'être.

Saint Ambroise relève l'indécence de ces mariages ; mais il prend grand soin de déclarer qu'il ne condamne pas les secondes noces ; comme dans les livres *Des Vierges* il ne manque pas d'établir la sainteté du mariage. Dans le livre *Des Veuves*, il parle ainsi de l'invocation des saints : « Il faut prier les anges, qui nous sont donnés pour notre garde, et les martyrs, dont les corps semblent nous être des gages de leur protection : ils sont les inspecteurs de notre vie et de nos actions. »

Peu de temps après, saint Ambroise écrivit un traité *De la Virginité*. Comme on lui faisait un crime d'y porter les filles par les éloges qu'il faisait de cette vertu, et de s'opposer au mariage de celles qui étaient consacrées à la religion : « Plût à Dieu, dit-il, qu'on pût me convaincre de ce crime-là par des faits, par des exemples, et non par des paroles ! Plût à Dieu encore que je pusse détourner du mariage celles mêmes qui s'y destinent, et les engager à prendre le voile des vierges, plutôt que celui des femmes mariées ! Quoi ! ce sera une indignité, parce que je ne souffre pas qu'on arrache les vierges sacrées du pied des saints autels pour les traîner à des noces séculières ! Comment ! elles auront la liberté de choisir un époux, et elles n'auront pas la liberté de fixer leur choix sur un Dieu ? » Il montre qu'on n'a aucun sujet de blâmer son zèle pour la virginité, puisqu'elle n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile ; qu'elle a mérité les éloges du Christ, et que saint Paul l'a préférée au mariage. « On se plaint, dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande qui jamais a cherché une femme sans en trouver ? Quelle guerre ou quel meurtre a-t-on vu pour une vierge ? Ce sont là des suites du mariage, que de tuer un adultère, de faire la guerre au ravisseur. Voilà ce qui toujours a fait le malheur des Etats. Le nombre des hommes est plus grand dans les lieux où la virginité est le plus estimée. Informez-vous combien l'église d'Alexandrie, celles de tout l'Orient et de toute l'Afrique ont coutume de consacrer de vierges tous les ans. Il y en a plus que Milan ne produit d'hommes (2098). »

VI. Les ravages des Goths dans la Thrace et dans l'Illyrie, qui s'étendirent jusqu'aux Alpes, donnèrent occasion à saint Ambroise d'exercer sa charité. Il s'appliqua à racheter les captifs, et y employa même les vases de l'église, qu'il fit briser et fondre pour cet effet ; mais seulement ceux qui n'étaient point encore consacrés, réservant les autres pour un plus grand besoin. Les ariens lui en firent un reproche ; loin de s'en défendre, il soutint qu'il était plus avantageux de consacrer à Dieu des âmes que de l'or. Car, en rachetant ces captifs, on ne sauvait pas seulement la vie aux hommes et l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfants et aux jeunes gens, que les barbares auraient contraints de prendre part à leur idolâtrie. Saint Ambroise dit à ce sujet : « L'Eglise a de l'or, non pour le garder, mais pour le distribuer et subvenir aux nécessités. » Et ensuite : « Alors on reconnaît le vase du sang du Seigneur, lorsqu'on voit la rédemption dans l'un et dans l'autre ; lorsque le calice rachète de l'ennemi ceux que le sang a rachetés du péché (2099). »

VII. Vers le même temps, il perdit Satyre, son frère, sur qui il s'était déchargé de toutes ses affaires temporelles. Satyre voulut passer en Afrique pour faire payer un nommé Prosper, « qui s'applaudissait, dit saint Ambroise, croyant que mon sacerdoce lui serait une occasion de ne pas me rendre ce qu'il m'avait pris. » Satyre s'étant embarqué en hiver et dans un vieux bâtiment, fit naufrage et pensa périr. Il n'était pas baptisé, et pour ne pas mourir entièrement privé des saints mystères, c'est-à-dire de l'eucharistie, il la demanda à ceux qui étaient baptisés. Mais comme il n'était pas permis même de la voir à d'autres qu'aux fidèles, il la fit envelopper dans une espèce de longue écharpe que les Romains portaient au cou dans ce temps-là. Il la prit sur lui, se jeta ainsi à la mer, sans chercher de planche pour se soutenir, comme faisaient les autres. Il arriva le premier à terre et aida ensuite à sauver ses serviteurs. Ce fut sans doute en cette rencontre qu'il fit vœu à saint Laurent pour obtenir par son intercession le temps de revenir de son voyage. Echappé de ce péril, et persuadé que le sacrement qui l'avait ainsi protégé lui serait bien plus utile quand il le recevrait au dedans, il se pressa de se faire baptiser. Il fit donc venir l'évêque du lieu, et, pour s'assurer de sa foi, il lui demanda s'il communiquait avec les évêques catholiques, c'est-à-dire avec l'Eglise romaine. Ainsi parle saint Ambroise, de qui nous tenons tout ce récit. Satyre trouva que l'église de ce lieu était du schisme de Lu-

(2097) *De lapsu Virg.*, cap. 6.
(2098) *De Virginit.*, c. 5, 6, 7.
(2099) *De offic.*, lib. II, cap. 15 et 28.

Digitized by Google

cifer : c'était apparemment en Sardaigne. Et il aima mieux s'exposer à la mer encore une fois que de recevoir le baptême de la main d'un schismatique, quoique ce schisme ne fût accompagné d'aucune erreur dans la foi. Etant abordé en pays catholiques, il reçut la grâce du baptême, et la conserva jusqu'à la mort. Il se proposa même de garder la continence; mais il en faisait un secret à son propre frère. Après avoir heureusement terminé ses affaires en Afrique, il revint par la Sicile à Rome, où le sénateur Symmaque, qui était son ami et lui tenait lieu de père, s'efforça de le retenir, par la raison que le pays de Milan était exposé aux courses des Barbares. Mais ce fut un motif de plus pour Satyre de rejoindre au plus tôt son frère, afin de ne pas le laisser seul dans ce péril. Saint Ambroise et sa sœur Marcelline eurent une extrême joie de le revoir.

Jamais on ne vit deux frères plus unis. Ils se ressemblaient si bien et pour l'âme et pour le corps, que bien des fois on venait à s'y méprendre, et que, parlant à l'un, on croyait parler à l'autre. Mais cette joie ne fut pas longue; Satyre mourut bientôt entre les bras et couvert des baisers de son frère et de sa sœur, auxquels, sans faire de testament, il laissait tous ses biens. Ils crurent qu'il ne les en avait faits que dispensateurs, et donnèrent tout aux pauvres. Les funérailles de saint Satyre furent faites avec solennité, et saint Ambroise y prononça son oraison funèbre en présence du corps, exposé à découvert. Il ne se peut rien de plus affectueux ni de plus tendre. Saint Ambroise pleurait, sainte Marcelline pleurait, tout le monde pleurait, les grands, les petits, les vieux, les jeunes, les riches, mais surtout les pauvres. A la fin, Ambroise console sa sœur, dit adieu à son frère, et, après lui avoir donné le dernier baiser, il recommande à Dieu son âme, et le conjure de lui permettre de le rejoindre bientôt (2100). Sept jours après, étant retourné sur la tombe avec le peuple, il fit un discours *De la Foi en la Résurrection*. L'Eglise honore la mémoire de saint Satyre le 17 septembre.

VIII. L'empereur Gratien, retournant d'Illyrie dans les Gaules, écrivit à saint Ambroise une lettre où il le nomme son père, et le prie de venir le trouver pour l'instruire encore de la vérité, dont il était déjà très-persuadé, et de lui renvoyer le traité qu'il lui avait déjà donné, y ajoutant les preuves de la divinité du Saint-Esprit. *Voy.* n° IV.

Dans sa réponse, saint Ambroise lui donne le titre du plus chrétien des princes, ajoutant qu'il ne connaissait rien de plus vrai ni de plus glorieux. S'il n'a pas été au-devant de Sa Clémence, ce n'était pas manque de désir, c'est qu'il n'avait point osé. Du reste, non-seulement à son retour, mais dans tous ses voyages, il lui avait été présent d'une manière plus intime, par son amour et son attachement sans bornes; il l'avait suivi en esprit dans toutes ses marches et ses campements; nuit et jour il s'était trouvé dans son armée par sa sollicitude continuelle et par l'affection de son cœur, tâchant de suppléer par ses prières et par l'activité de son zèle à l'impuissance de sa faiblesse. Il le remercie de sa lettre, loue sa foi, sa piété, son zèle pour la religion, son humilité; et, après lui avoir promis d'aller le voir au plus tôt, et marqué qu'il lui envoyait ses deux livres sur la foi, il le prie de trouver bon qu'il diffère quelque temps à lui envoyer le *Traité sur la divinité du Saint-Esprit*, afin de pouvoir traiter cette importante matière avec exactitude (2101). Il y a apparence que l'empereur le prévint; car il était à Aquilée le 5 juillet 379, et à Milan le 3 août. Il désirait que saint Ambroise traitât la matière plus au long; et les hérétiques l'accusaient d'avoir affecté d'être court pour éviter de répondre à leurs objections, parce qu'elles étaient sans réponse. C'est ce qui l'obligea d'ajouter aux deux livres de la foi trois autres livres pour en faire un tout; et ces trois derniers sont principalement employés à expliquer tous les passages de l'Ecriture que les ariens détournaient à leur avantage. Mais il remet à un autre temps le *Traité du Saint-Esprit*.

Vers la même époque, le siége de Sirmium, capitale de l'Illyrie, vint à vaquer, et l'impératrice Justine, mère du jeune Valentinien, se donna beaucoup de mouvements pour y faire ordonner un évêque par les ariens, car elle était de leur parti. Pour s'opposer à son dessein, saint Ambroise alla lui-même à Sirmium, quoique cette ville fût hors de sa province. Il pouvait être délégué du Pape, ou bien avoir été appelé par les évêques de la province même. L'impératrice Justine était, ce semble, alors à Sirmium. Une multitude d'ariens soutenus de l'autorité de cette princesse s'efforçaient de le faire sortir de l'église; mais saint Ambroise, sans se mettre en peine de leurs efforts, demeurait sur le tribunal. C'était un lieu élevé, où était le siége de l'évêque et ceux des prêtres à ses côtés. Une des vierges ariennes eut l'impudence de monter sur le tribunal, et, prenant le saint évêque par ses habits, elle voulait le faire tomber du côté des femmes, afin qu'elles pussent le maltraiter et le chasser de l'église. Ambroise lui dit : « Quoique je sois indigne du sacerdoce, il ne te convient pas, ni à ta profession, de mettre la main sur un prêtre, quel qu'il soit; tu devrais craindre le jugement de Dieu. » Le lendemain on la porta en terre, et Ambroise, rendant le bien pour le mal, honora ses funérailles de sa présence. Cet accident n'épouvanta pas peu les ariens, et procura aux catholiques la liberté de choisir en paix un évêque, qui fut Anémius. Saint Ambroise revint à Milan après cette ordination; mais l'impératrice Justine conçut dès lors contre lui une haine implacable (2102).

IX. Dès l'année 379, à l'époque où nous

(2100) S. Ambr., *De exseq. Satyr.*
(2101) S. Ambr., epist. 1 et 2.
(2102) Paulin, *Vita Amb.*, n. 11, 12.

Digitized by Google

avons vu l'empereur Gratien demander à Ambroise un traité sur la divinité du Saint-Esprit (n° VIII), ce prince avait été importuné par deux évêques de l'Illyrie nommés Pallade et Secondien, les seuls de tout l'Occident qui soutinssent encore l'arianisme. Ils se plaignirent à l'empereur qu'on les traitât d'ariens, tandis qu'ils ne connaissaient point Arius, et ils le prièrent d'assembler un concile de tout l'empire, particulièrement des provinces de l'Orient, d'où ils attendaient plus de faveur et de protection. Les évêques catholiques, ce qui est assez singulier, demandaient que Gratien fût lui-même l'arbitre de la dispute; mais il eut le bon sens de refuser, et la renvoya au jugement des évêques, qu'il regardait comme les véritables interprètes des Ecritures. Il marqua donc la ville d'Aquilée pour le lieu du concile, sans en prescrire le temps. Dans la suite, saint Ambroise lui remontra que pour deux hérétiques il n'était point nécessaire de fatiguer tous les évêques de l'univers, et que lui, avec quelques autres évêques d'Italie, suffiraient pour leur répondre. Gratien se rendit à cet avis. Il dispensa même tous ceux qui seraient incommodés soit par l'âge, soit par les infirmités, soit par la pauvreté, de venir au concile, laissant d'ailleurs la liberté d'y assister à tous ceux qui le voudraient. Le concile ne s'assembla que le 3 septembre 381. Il s'y trouva trente-trois évêques et deux prêtres. Les évêques les plus renommés étaient, avec saint Ambroise, saint Valérien d'Aquilée, saint Eusèbe de Bologne, saint Sabin de Plaisance, saint Philastre de Bresse, saint Just de Lyon, Constance d'Orange, Procule de Marseille, Domnin de Grenoble, et Amance de Nice, avec deux députés d'Afrique.

Saint Ambroise fut l'âme de cette assemblée. Après quelques conférences verbales, d'abord en particulier, puis en public, avec Pallade et Secondien, sans pouvoir rien conclure, on résolut de rédiger par écrit ce qui se dirait de part et d'autre. Comme Secondien et Pallade se plaignaient qu'on les traitât d'ariens, tandis qu'ils ne connaissaient point Arius, on lut devant eux la lettre d'Arius à saint Alexandre d'Alexandrie, et, à chaque impiété qui s'y rencontrait, on les sommait de dire nettement s'ils l'approuvaient ou la condamnaient. Pris de cette manière, ils eurent beau recourir à tous les faux-fuyants de la chicane. Comme ils ne voulurent jamais condamner aucune impiété d'Arius, ils furent convaincus par là même d'être ariens. Le concile leur dit anathème et les déposa; puis il en écrivit aux évêques de différentes provinces, et à l'empereur Gratien, qu'il pria de faire exécuter la sentence.

Il écrivit une seconde lettre aux empereurs, ou plutôt à Gratien par rapport à l'antipape Ursin. Les évêques avaient reconnu dans ce concile qu'il s'était joint aux ariens pour troubler l'église de Milan, tenant des assemblées secrètes avec eux, tantôt devant les portes de la synagogue, tantôt dans les maisons des ariens, et leur donnant de instructions pour troubler la paix de l'Eglise. Les évêques prient donc l'empereur de ne plus l'écouter, et de résister avec fermeté à toutes ses importunités, non-seulement parce qu'il a favorisé les hérétiques, mais parce qu'il a voulu troubler l'Église romaine, chef de tout l'univers romain, d'où le droit de la communion se répand sur toutes les autres églises. Ce sont leurs expressions (2103). Le saint archevêque de Milan ne s'attacha pas seulement, avec ses collègues, à ruiner l'arianisme dans l'Illyrie, il s'opposa aussi aux priscillianistes, et il écrivit avec les évêques d'Italie à l'empereur Théodose sur l'ordination de Maxime le Cynique et de Nectaire à Constantinople, et de Flavien à Antioche. Peu de temps après saint Ambroise assista à un concile qui se tint à Rome, environ l'an 381, sur les affaires d'Orient; concile dont on n'a pas les actes et dont par conséquent on ne connaît pas le résultat.

X. Ce fut à l'occasion de ce concile que saint Ambroise vit pour la première fois saint Aschole de Thessalonique. Ils se connaissaient et s'aimaient depuis longtemps, mais jamais ils ne s'étaient rencontrés. Se trouvant donc tous les deux à Rome, ils se virent avec la plus grande joie. Ambroise était malade: Aschole le prévint. A la première entrevue ils se jetèrent affectueusement dans les bras l'un de l'autre, se tinrent longtemps entrelacés, s'arrosant de leurs larmes, en pleurant sur les maux de leur siècle. Pendant ce même séjour à Rome Ambroise fit un miracle.

Invité un jour par une dame du rang des clarissimes d'aller dans sa maison au delà du Tibre et d'y offrir le saint sacrifice, il s'y rendit. Une baigneuse qui était au lit, paralytique, ayant appris qu'il était dans cette maison, s'y fit porter dans une chaise; et, pendant qu'il priait et lui imposait les mains, elle toucha ses vêtements, les baisa, et aussitôt fut guérie et se mit à marcher. Paulin, secrétaire d'Ambroise, qui rapporte ce miracle, dit l'avoir appris à Rome même quelques années après, par le rapport de plusieurs saints personnages. Quant à saint Aschole, étant de retour dans son église, il mourut peu après. Les évêques de Macédoine et le clergé de Thessalonique en écrivirent à saint Ambroise, qui dans sa réponse fait le plus affectueux panégyrique de saint Aschole, et les félicite de l'élection d'Anysius, son disciple, qu'ils avaient mis à sa place, et auquel il écrivit aussi, l'exhortant à imiter les vertus de son saint prédécesseur. Les deux lettres finissent par ces mots: « Portez-vous bien, nos frères, et aimez-nous, parce que nous vous aimons (2104). »

XI. De retour à Milan, et étant un jour

(2103) S. Ambr., epist. 8-12. Labbe, tom. II, pag. 978 1000.

(2104) S. Ambr., epist. 15 e 16.

Digitized by Google

occupé à prêcher, deux chambellans de l'empereur Gratien, infectés l'un et l'autre de l'arianisme, proposèrent à saint Ambroise une question sur l'incarnation de Notre-Seigneur, et promirent de se trouver le lendemain dans la basilique Portienne pour en attendre la solution. Le lendemain ces deux officiers, se moquant de leur promesse, et de l'évêque, et du peuple assemblé dans l'église, montèrent en voiture et sortirent de la ville pour se promener. Saint Ambroise ayant longtemps attendu, et ne pouvant plus retenir le peuple, monta sur le tribunal de l'église et commença à traiter la question, en disant : « Je désire, mes frères, payer ma dette, mais je ne trouve point mes créanciers d'hier : si ce n'est qu'ils croient nous troubler en nous surprenant; mais la vraie foi ne se trouble jamais. Ils viendront peut-être, et en attendant arrêtons-nous à ces laboureurs que l'on vient de nous proposer, » c'est-à-dire Caïn et Abel, dont on venait de lire l'histoire. Il en prend occasion d'entrer en matière, et fait d'abord le dénombrement des hérétiques qui erraient sur le Fils de Dieu, entre lesquels il compte ceux qui séparaient l'âme raisonnable du mystère de l'incarnation, c'est-à-dire les apollinaristes, que toutefois il ne nomme pas, et ajoute que peut-être ils honorent bien la Trinité, mais qu'ils ne savent pas distinguer la nature humaine de la nature divine. « La nature est simple, dit-il, l'homme est composé d'une âme raisonnable et d'un corps : si vous ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. » Ensuite, entrant en matière, il prouve contre les ariens l'éternité et la divinité du Verbe; puis il vient aux apollinaristes, et fait voir contre eux la différence de la chair et de la divinité dans Jésus-Christ, que ces hérétiques confondaient, prétendant que le Verbe avait été changé en chair; puis il détruit leur autre erreur touchant l'âme raisonnable, qu'ils refusaient à Jésus-Christ comme source du péché, et il finit là son discours.

Cependant les deux chambellans de l'empereur, continuant leur promenade, tombèrent de la voiture et se tuèrent tous deux; on rapporta les corps et on les enterra. Mais saint Ambroise, loin d'insulter à leur mémoire, n'a fait dans ses ouvrages aucune mention de cet accident, même quand il rédigea par écrit le sermon qu'il avait fait dans cette circonstance. C'est ce qui compose son *Traité de l'Incarnation* (2105).

XII. Ce fut peu de temps après cet événement, c'est-à-dire probablement l'an 382, qu'Ambroise, de concert avec le Pape Damase et les sénateurs chrétiens, s'opposa au rétablissement d'un autel païen.

En 357, Constance, étant venu à Rome, avait fait ôter du lieu où le sénat s'assemblait l'autel de la Victoire; mais Julien l'avait fait rétablir, et Valentinien Ier l'avait laissé. Gratien le fit ôter de nouveau; de plus il fit confisquer les terres des temples, les revenus destinés aux dispenses des sacrifices et à l'entretien des pontifes, et les pensions des vestales, dont il abolit les priviléges; il attribua même au fisc ce qui à l'avenir serait donné par testament aux temples, aux pontifes et aux vestales. Les sénateurs païens se plaignirent de cette ordonnance; ils députèrent à Gratien Symmaque, qui passait pour l'homme le plus éloquent de son siècle, fils d'un autre Symmaque, préfet de Rome sous Valentinien Ier, en 365. Les sénateurs païens députèrent donc Symmaque le fils comme au nom de tout le sénat. Mais les sénateurs chrétiens, dont le nombre était très-grand, donnèrent aussi de leur côté une requête par laquelle ils désavouaient celle des païens, et ils protestèrent en public et en particulier qu'ils ne viendraient point au sénat si la prétention des païens avait lieu. Le Pape Damase envoya à saint Ambroise cette requête des sénateurs chrétiens, pour la remettre et la recommander à l'empereur. Celui-ci n'eut aucun égard à celle des païens et ne voulut pas même les écouter (2106).

Il est intéressant de voir cette grande lutte du polythéisme contre le christianisme qui envahissait le monde; et c'est parce que déjà le christianisme était devenu l'idée fécondante de la société romaine que la démarche des sénateurs païens tomba presque devant le ridicule comme une chose surannée. Le préfet de Rome, plaidant la cause du paganisme, voulait faire reculer l'humanité, qui se lançait vers l'avenir; l'évêque de Milan, plaidant la cause du monde chrétien, devait entraîner tous les hommes du progrès véritable, tous les cœurs généreux qui sentaient les bienfaits du renouvellement des sociétés par la seule religion divine, appelée à restaurer toutes choses. Jetons un coup d'œil sur cette lutte, en empiétant un peu sur les dates.

Rome, chargée d'années, s'adresse, dans la personne de Symmaque, aux empereurs Théodose, Valentinien II et Arcadius : « Très-excellents princes, pères de la patrie, respectez les ans où m'a piété m'a conduite; laissez-moi garder la religion de mes ancêtres; je ne me repens pas de l'avoir suivie. Que je vive selon mes mœurs, puisque je suis libre. Mon culte a rangé le monde sous mes lois; mes sacrifices ont éloigné Annibal de mes murailles et les Gaulois du Capitole. N'ai-je donc tant vécu que pour être insultée au bout de ma longue carrière? J'examinerai ce que l'on prétend régler; mais la réforme qui arrive dans la vieillesse est tardive et outrageante (2107). » Symmaque demande où seront jurées les lois des princes, si l'on détruit l'autel de la Victoire (2108); il soutient que la confiscation du revenu des temples, inique en fait, ajoute peu au trésor de l'Etat. Les adversités des empereurs, la famine dont Rome a été affligée, provien-

(2105) Paulin, *Vita Ambr.*, n° 18.
(2106) S. Amb., Epist. 17, n° 10.
(2107) Symm., liv. x, epist. 54, et Ambr., tom. II, pag. 828.
(2108) Id. ibid.

Digitized by Google

nent du délaissement de l'ancienne religion : le sacrilége a séché l'année : *Sacrilegio annus exaruit* (2109).

Ainsi parle l'homme du passé, le conservateur de l'ancien ordre de choses. L'homme de l'avenir, saint Ambroise, répond à Symmaque. Rome, s'exprimant par la voix d'un prêtre chrétien, déclare : « que ses faux dieux ne sont point la cause de sa victoire, puisque ses ennemis vaincus adoraient les mêmes dieux : la valeur des légions a tout fait. Les empereurs qui se livrèrent à l'idôlatrie ne furent point exempts des calamités inséparables de la nature humaine : si Gratien, qui professait l'Evangile, a éprouvé des malheurs, Julien l'Apostat a-t-il été plus heureux? La religion du Christ est l'unique source de salut et de vérité. Les païens se plaignent de leurs prêtres, eux qui n'ont jamais été avares de notre sang! Ils veulent la liberté de leur culte, eux qui, sous Julien, nous ont interdit jusqu'à l'enseignement et la parole! Vous vous regardez comme anéantis par la privation de vos biens et de vos priviléges? C'est dans la misère, les mauvais traitements, les supplices, que nous autres chrétiens nous trouvons notre accroissement, notre richesse et notre puissance. Sept vestales, dont la chasteté à terme est payée par de beaux voiles, des couronnes, des robes de pourpre, par la pompe des litières, par la multitude des esclaves et par d'immenses revenus, voilà tout ce que Rome païenne peut donner à la vertu chaste! D'innombrables vierges évangéliques, d'une vie cachée, humble, austère, consument leurs jours dans les veilles, les jeûnes et la pauvreté. Nos églises ont des revenus! s'écrie-t-on. Pourquoi vos temples n'ont-ils pas fait de leur opulence l'usage que nos églises font de leurs richesses? Où sont les captifs que ces temples ont rachetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés qu'ils ont secourus? Sacrificateurs! on a consacré à l'utilité publique des trésors qui ne servaient qu'à votre luxe, et voilà ce que vous appelez des calamités (2110)! »

Dix-huit ou vingt ans après saint Ambroise, Prudence se crut obligé de réfuter de nouveau Symmaque : il redit à peu près, dans les deux chants de son poëme, ce qu'avait dit l'évêque de Milan ; mais il emploie un argument qui semble emprunté à notre siècle, et qu'on oppose aujourd'hui aux hommes amateurs exclusifs du passé. Symmaque regrettait les institutions des ancêtres; Prudence répond que, si la manière de vivre des anciens jours doit être préférée, il faut renoncer à toutes les choses successivement inventées pour le bien-être de la vie; il faut rejeter les progrès des arts et des sciences, et retourner à la barbarie (2111). *Voy.* l'article PRUDENCE.

(2109) IJ. ibid.

(2110) Ambr., *Libel.* II, *contr. relat. Symm.* — Je n'ai pu traduire littéralement, dit Chateaubriand, le texte diffus et prolixe des deux lettres de saint mbroise. Je me suis contenté d'en donner la substance et d'en resserrer les arguments.

Si les plaidoyers de Symmaque et de saint Ambroise, dit Chateaubriand, que nous suivons ici (2112), n'étaient que des amplifications de deux avocats joûtant au barreau, l'histoire dédaignerait de s'y arrêter; mais c'était un procès réel, et le plus grand qui ait jamais été porté au tribunal des hommes : il ne s'agissait de rien moins que de la chute d'une religion et d'une société, et de l'établissement d'une société et d'une religion. La cause païenne fut perdue aux yeux des empereurs; elle l'était devant les peuples. — *Voy.* l'article PAGANISME (destruction du).— Théodose, dans une assemblée du sénat, posa cette question : « Quel Dieu les Romains adoreront-ils, le Christ ou Jupiter (2113)? » La majorité du sénat condamna Jupiter ; les pères le regrettaient peut-être, mais les enfants préférèrent le Dieu d'Ambroise au dieu de Symmaque. — Reprenons la suite des faits de la vie de notre saint.

XIII. Gratien avait un grand maître du palais qui vendait tout à sa cour. Il se nommait Macédonius. Saint Ambroise étant obligé un jour d'aller chez lui pour lui demander la grâce d'une personne, cet homme lui fit fermer la porte, de manière qu'il ne put lui parler. Ambroise dit alors ces paroles : « Tu viendras aussi à l'église, et tu n'y entreras pas, quoique les portes en soient ouvertes. » Et l'année suivante, au milieu d'une révolution politique, Macédonius voulut se sauver à l'église; mais, quoique les portes fussent ouvertes, il ne put en trouver l'entrée (2114).

Un magistrat païen s'était échappé en discours injurieux contre l'empereur, et avait dit qu'il n'était pas digne de son père. Il fut traduit en justice et condamné à mort. Déjà on le conduisait au lieu de l'exécution, quand Ambroise accourut au palais pour intercéder en sa faveur. Les ennemis que cet infortuné avait à la cour, ayant bien prévu cette sollicitation, avaient engagé le prince à une partie de chasse dans son parc, et lorsque Ambroise vint demander audience, on lui répondit que l'empereur était à la chasse et qu'il n'était permis à personne d'aller troubler ses plaisirs. L'évêque feignit de se retirer; mais il trouva moyen de s'introduire secrètement par une autre porte avec les valets qui menaient les chiens. Alors, s'étant présenté à Gratien, il se fit écouter malgré les contradictions des courtisans, et ne quitta le prince qu'après avoir obtenu la grâce du coupable (2115).

XIV. Cependant Maxime, commandant des troupes dans la Grande-Bretagne, s'était fait proclamer empereur, et l'on avait assassiné Gratien à la suite d'un festin où il avait été invité (an 383). Il n'était âgé que de vingt-cinq ans, et avait régné, depuis la mort de son père, sept ans neuf mois et huit jours.

(2111) Prud. *contr. Symm.*, lib. II, v. 280 et seqq.

(2112) *Etudes historiques*, 3e disc., IIe part.

(2113) Zosim., *Hist.*, lib. IV. ; Basilex.

(2114) S. *Ambr. Vita.*

(2115) Soz. *Hist.*, lib. VII, cap. 25.

Digitized by Google

Pendant qu'il succombait aux coups des assassins, il nomma plusieurs fois saint Ambroise ; il avait encore son nom à la bouche lorsqu'il rendit les derniers soupirs; et le saint évêque, qui raconte le fait en versant des larmes, proteste qu'il n'oubliera jamais ce prince, et qu'il l'offrira sans cesse à Dieu dans ses prières et dans le saint sacrifice. Il fait en toute occasion l'éloge de sa piété et de ses autres vertus (2116).

L'impératrice Justine et son fils Valentinien attendaient à Milan la nouvelle de la défaite de Maxime, lorsqu'au lieu de cela ils apprirent la mort funeste de Gratien. Ils en furent glacés d'effroi. L'Italie était dépourvue de troupes; Théodose était éloigné. Sans secours et presque sans conseil, que pouvaient, dans cette extrémité, une femme et un enfant de douze ans? Justine comme impératrice eut recours à saint Ambroise, qu'elle haïssait comme arienne. Elle déposa son fils entre ses bras, lui recommandant avec larmes ce jeune prince et le salut de l'empire. L'évêque embrassa tendrement Valentinien, et, sans considérer le péril, il entreprit d'aller au-devant de l'ennemi et de s'opposer tout seul à ses progrès. Valentinien pouvait venger la mort de Gratien, son frère, sur Marcellinus, frère de Maxime, qu'il avait entre les mains; par le conseil de saint Ambroise, il le renvoya d'une manière honorable.

En passant à Mayence pour se rendre à Trèves, où résidait Maxime, saint Ambroise rencontra le comte Victor, que Maxime, de son côté, envoyait à Valentinien pour l'engager à venir en Gaule, afin de concerter ensemble une paix solide, lui promettant du reste une entière sûreté. Arrivé à Trèves, Ambroise ne put obtenir une audience particulière. Il se présenta donc devant Maxime au milieu du conseil, quoique cette démarche dérogeât à la dignité épiscopale. Il exposa en peu de paroles l'objet de son ambassade : c'était de demander la paix à des conditions raisonnables. Maxime dit que Valentinien devait venir lui-même, comme un fils à son père. Ambroise répondit qu'on ne pouvait exiger d'un enfant et d'une mère veuve qu'ils s'exposassent à passer les Alpes par les rigueurs de l'hiver; qu'au reste, il avait commission de traiter de la paix, et non pas de l'arrivée de l'empereur. Maxime, sans vouloir s'expliquer davantage, lui dit d'attendre le retour de Victor. Ambroise passa ainsi tout l'hiver à Trèves. Il n'y montra pas moins de grandeur d'âme comme évêque que comme ambassadeur. Il exclut Maxime de sa communion, et l'avertit de faire pénitence d'avoir versé le sang de son maître, et, ce qui était plus encore, le sang innocent. Enfin Victor arriva, rapportant que Valentinien était prêt à accepter la paix, mais qu'il refusait d'abandonner l'Italie pour venir dans les Gaules. Il y eut encore plusieurs députations de part et d'autre, après lesquelles Valentinien consentit à reconnaître Maxime pour légitime empereur de la Gaule, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne; et Maxime lui assura la possession tranquille du reste de l'Occident.

XV. La révolution politique qui venait de perdre Gratien, d'ébranler Valentinien, son frère, et d'élever Maxime, fit concevoir aux païens l'espérance de rétablir les privilèges de leurs idoles. Le plus éloquent d'entre eux, Symmaque, alors préfet de Rome, s'était déjà inutilement adressé à Gratien qui n'avait pas même jugé à propos de répondre à sa requête : il espérait mieux sous le faible gouvernement de Valentinien et de sa mère, et c'est alors (an 384) qu'eut lieu cette fameuse dispute entre Symmaque et saint Ambroise, dont nous avons parlé tout à l'heure (n° XII).

Mais, si le préfet Symmaque se vit contrarié par saint Ambroise et par le Pape saint Damase dans ses requêtes pour les idoles, il trouva en eux des défenseurs sous d'autres rapports. Il avait reçu la commission de rechercher et de poursuivre ceux qui avaient endommagé les murs de la ville. Il fut accusé près des empereurs d'avoir fait enlever à cette occasion des chrétiens du sanctuaire des églises pour les mettre à la torture; d'avoir mis en prison des évêques mêmes, qu'il envoyait prendre dans les provinces. Valentinien, dans un premier mouvement d'indignation, rendit contre le préfet un édit sévère, lui ordonnant d'élargir tous les prisonniers et de cesser ces poursuites injustes. Symmaque demanda au Pape et en obtint une attestation écrite de son innocence ; puis, l'envoyant aux empereurs, il dit : « Que le calomniateur quel qu'il soit réponde maintenant aux lettres de l'évêque Damase, qui nie qu'aucun de sa religion ait éprouvé de tort. Quant à moi, comme ce digne évêque déclare qu'aucun des siens n'est retenu en prison ou dans les fers, et que les officiers de la justice attestent la même chose, j'ignore qui sont ceux que vous voulez que je délivre. A la vérité, il y a dans les prisons plusieurs criminels ; mais, d'après la connaissance que j'en ai prise, ils sont étrangers au mystère de la loi chrétienne (2117). » Ces paroles dans la bouche d'un magistrat païen sont un bel éloge du christianisme.

XVI. Comme l'impératrice Justine lui avait recommandé son fils Valentinien, et que de fait il leur avait procuré la paix avec Maxime, saint Ambroise pouvait s'attendre à quelque reconnaissance de leur part. Ce fut précisément de cette paix que profita Justine pour persécuter le saint évêque ; ce qu'elle n'avait osé ni du vivant de Valentinien, son mari, ni du vivant de Gratien.

On sait que cette princesse soutenait les ariens de Milan. Elle réclama pour eux une des basiliques de la ville, et, sur le refus d'Ambroise, qui répondit *qu'un évêque ne pouvait livrer le temple de Dieu*, elle prononça son exil (an 385 et 386). Renfermé dans son église, entouré du peuple, qui veilla

(2116) S. Ambr., *De obit. Valent.*

(2117) Symm.; lib. x, epist. 34.

Digitized by Google

plusieurs nuits autour de lui ; touchant de respect et d'émotion les soldats envoyés pour le saisir; offrant à Justine ses biens et sa vie, si elle les voulait, mais non sa basilique, il ne demandait qu'une chose à Dieu, c'est que le sang ne fût pas versé pour sa cause. Il triompha, et le sang ne coula point. On rapporte à cette époque l'origine du chœur ambroisien. Pour soutenir le zèle et la patience du peuple qui l'environnait, il leur faisait chanter des hymnes pareils à ceux qu'employait l'église d'Orient. On a compté parmi ses chants de saint Ambroise celui du *Te Deum;* mais des critiques ont combattu cette supposition (2118).

Cependant Dieu ménageait une consolation sensible à l'église de Milan en révélant à saint Ambroise les reliques de saint Gervais et de saint Protais, frères et martyrs, dont on avait oublié depuis longtemps les noms et le lieu de sépulture. Pendant le fort de la persécution de Justine, saint Ambroise ayant dédié la basilique que l'on nomme encore de son nom, l'Ambrosienne, le peuple lui demanda tout d'une voix de la dédier comme la basilique romaine. C'était une autre église de Milan qu'il avait consacrée auprès de la porte romaine en l'honneur des apôtres. Saint Ambroise répondit : « Je le ferai, si je trouve des reliques des martyrs; » et aussitôt il sentit une ardeur comme d'un heureux présage. En effet, Dieu lui révéla en songe que les corps de saint Gervais et de saint Protais étaient dans la basilique de Saint-Félix et de Saint-Nabor. Malgré la crainte de son clergé, il fit ouvrir la terre devant la balustrade qui environnait les sépulcres des martyrs. Il trouva des signes convenables : peut-être quelques palmes gravées ou quelque instrument de leur supplice. Il fit venir des possédés pour leur imposer les mains; mais avant qu'il eût commencé une possédée fut saisie du démon et étendue contre terre à l'endroit où reposaient les martyrs que l'on cherchait. Ayant découvert leurs sépulcres, on trouva deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire, tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps. On les arrangea, remettant chaque os à sa place ; on les couvrit de quelques vêtements et on les mit sur des brancards. Ils furent ainsi transportés vers le soir à la basilique de Fauste, où l'on célébra les veilles toute la nuit, et plusieurs possédés reçurent l'imposition des mains. Ce jour et le suivant il y eut un très-grand concours de peuple. Alors les vieillards se ressouvinrent d'avoir ouï autrefois les noms de ces martyrs, et d'avoir vu l'inscription de leur tombeau. Le lendemain les reliques furent transférées à la basilique Ambrosienne.

Il y avait à Milan un aveugle nommé Sévère, connu de toute la ville, boucher de son métier avant la perte de sa vue, et aveugle depuis plusieurs années. Celui-ci, entendant le bruit de la joie publique, en demanda le sujet, et l'ayant appris il se leva promptement et se fit mener auprès des corps saints. Y étant arrivé, il obtint qu'on le laissât approcher pour toucher d'un mouchoir le brancard où ils reposaient. Aussitôt qu'il eut appliqué le mouchoir sur ses yeux, ils furent ouverts et il revint sans guide. Ce miracle se fit en présence d'une infinité de peuple, et entre autres de saint Augustin, qui était alors à Milan, et qui en rend témoignage en plusieurs endroits de ses œuvres. Sévère, ayant ainsi recouvré la vue, ne voulut plus l'employer que pour Dieu, et passa le reste de ses jours à le servir dans la basilique Ambrosienne, où étaient les corps des martyrs. Il vivait encore quand Paulin écrivit la vie de saint Ambroise.

XVII. Cette solennelle translation fut accompagnée d'un grand nombre d'autres miracles, de possédés délivrés, de malades guéris en touchant de leurs mains les vêtements qui couvraient les saints ; quelques-uns par leur ombre seule. On jetait quantité de mouchoirs et d'habits sur les saintes reliques, et on les gardait comme des remèdes aux maladies. C'est saint Ambroise lui-même qui le témoigne dans un de ses sermons qu'il fit à cette occasion. Car, après que les saintes reliques furent arrivées à la basilique Ambrosienne, il parla au peuple sur cette joie publique et ces miracles. Il rend grâces à Jésus-Christ d'avoir donné à son Église un tel secours, dans un temps où elle en avait tant besoin, et déclare qu'il ne veut point d'autres défenseurs. Il dit ensuite : « Mettons ces victimes triomphales au même lieu où Jésus-Christ est hostie. Mais lui sur l'autel, lui qui a souffert pour tous ; eux sous l'autel, eux qui ont été rachetés par ses souffrances. C'est le lieu que je m'étais destiné ; car il est juste que le prêtre repose où il a coutume d'offrir ; mais je cède le côté droit à ces victimes sacrées. » Il voulait sur l'heure enterrer les saintes reliques ; mais le peuple demanda par ses cris qu'il différât jusqu'au dimanche cette cérémonie, que l'on appelait la déposition. Enfin saint Ambroise obtint qu'elle se ferait le jour suivant. Il fit un second sermon, dont le principal sujet fut de répondre aux calomnies des ariens; car, encore que ces miracles arrêtassent au dehors l'effort de la persécution, la cour de Justine s'en moquait dans le palais. Ils disaient qu'Ambroise avait suborné par argent des hommes qui feignaient d'être possédés, et ils niaient que ces corps que l'on avait trouvés fussent de vrais martyrs. Saint Ambroise leur répond par l'évidence des faits, dont tout le peuple était témoin, et insiste principalement sur le miracle de l'aveugle. « Je demande, ajoute-t-il, ce qu'ils ne croient pas ? Est-ce que les martyrs puissent secourir quelqu'un ? Ce n'est pas croire à Jésus-Christ ; car il a dit : *Vous ferez des choses plus grandes.* Quel est donc l'objet de leur envie ?

(2118) *Voy.* sur cette persécution d'Ambroise et sur la conduite admirable du peuple fidèle en cette circonstance de longs détails, dans M. Rohrbacher, tom. VIII, pag. 210-220.

Digitized by Google

Est-moi ? Mais ce n'est pas moi qui fais les miracles. Sont-ce les martyrs ? Ils montrent donc que la créance des martyrs est différente de la leur : autrement ils ne seraient pas jaloux de leurs miracles. » Ce sont les paroles de saint Ambroise.

Il écrivit à sa sœur sainte Marcelline ce qui s'était passé à l'invention et à la translation de ces saints martyrs, et joignit à sa lettre les deux sermons qu'il avait faits à cette occasion (2119). Pour confondre davantage les ariens, un homme d'entre la multitude fut tout à coup saisi d'un esprit immonde, et commença à crier : « Que ceux-là étaient tourmentés comme lui qui niaient les martyrs ou qui ne croyaient pas à l'unité de la Trinité qu'enseignait Ambroise. » Les ariens le prirent et le noyèrent dans un canal ; un d'entre eux, des plus ardents à la dispute et des plus endurcis, rendit témoignage qu'étant dans l'église, comme saint Ambroise prêchait, il avait vu un ange qui lui parlait à l'oreille, en sorte qu'il ne semblait faire que rapporter au peuple les paroles de l'ange. L'arien qui avait eu cette vision se convertit, et commença à défendre la foi qu'il avait combattue (2120).

Ainsi, à force de miracles, les ariens furent réduits à se taire, et l'impératrice à laisser en paix saint Ambroise. La crainte de l'empereur Maxime y contribua peut-être aussi pour quelque chose. Car il écrivit une lettre à l'empereur Valentinien, pour l'exhorter à faire cesser cette persécution (2121). Quoi qu'il en soit, saint Ambroise et les évêques catholiques demeurèrent en repos.

Une autre gloire fut donnée à saint Ambroise vers cette époque (an 387) : ce fut de convertir et de baptiser un homme qui devait être la gloire même de l'Eglise, l'oracle du monde chrétien, et un modèle des vertus les plus pures ; un homme qui dès lors était un miracle de la grâce ; en un mot, saint Augustin. *Voy.* son article, où nous retrouverons encore saint Ambroise.

XVIII. Ce fut, comme l'on croit, à l'occasion du baptême de saint Augustin que saint Ambroise fit aux nouveaux baptisés l'instruction qui compose son livre des *Mystères*, ou de ceux qui sont initiés. Il leur y explique la nature et les cérémonies des trois sacrements qu'ils venaient de recevoir : le baptême, la confirmation et l'Eucharistie ; ce qu'il n'avait pu faire auparavant, parce que, dit-il, c'eût été trahir le secret des mystères plutôt que de les expliquer.

Ce qu'il dit de l'Eucharistie surtout est admirable. Les néophytes assistaient pour la première fois au saint sacrifice ; pour en faire voir l'excellence, il leur en explique les anciennes figures, le sacrifice de Melchisédech, la manne que Dieu fit tomber dans le désert, l'eau que Moïse tira de la pierre, et prouve nettement que l'Eucharistie contient le corps et le sang de Jésus-Christ. « Considère, dit-il, lequel des deux l'emporte, ou le pain des anges, ou la chair du Christ, laquelle est le corps de la vie même. La première manne descendait du ciel ; celle-ci est au-dessus du ciel, elle est du maître des cieux. Aux anciens l'eau coula d'un rocher, à toi le sang coule du Christ : l'eau les désaltéra pour quelques heures, le sang te purifie pour l'éternité. Autant la lumière l'emporte sur l'ombre, la vérité sur la figure, autant le corps du Créateur l'emporte sur la manne du ciel. Tu diras peut-être : Je vois autre chose ; comment m'assurez-vous que je reçois le corps du Christ ? — Moïse a changé un bâton en serpent ; il a changé en sang et puis rétabli dans leur état naturel les fleuves de l'Egypte ; il a fait jaillir l'eau du rocher. Que si la bénédiction d'un homme a pu changer la nature, que dirons-nous de la bénédiction divine, où les paroles du Sauveur opèrent ? Car le sacrement que vous recevez a été produit par les paroles du Christ. Que si la parole d'Elie a pu faire descendre le feu du ciel, la parole du Christ ne pourra-t-elle pas changer la nature des éléments ? Vous avez lu dans la création de l'univers : *Il a dit, et tout a été fait.* La parole du Christ aura donc pu faire de rien ce qui n'était pas ; et elle ne pourra pas changer les choses qui sont en ce qu'elles n'étaient pas ? Mais pourquoi des arguments ? Servons-nous de l'exemple de son incarnation. Est-ce selon l'ordre naturel que le Seigneur Jésus est né de Marie ? N'est-il pas évident que c'est par un prodige au-dessus de la nature qu'une vierge est devenue mère ? Or, le corps que nous consacrons est le même qui est né de la Vierge. Pourquoi donc y chercher l'ordre naturel ? C'est la vraie chair du Christ qui a été crucifiée et ensevelie ; c'est donc vraiment aussi le sacrement de sa chair. Le Seigneur Jésus le proclame lui-même : *Ceci est mon corps.* Avant la consécration qui se fait par ces paroles célestes, on donne à cela un autre nom ; mais après la consécration, le corps y est signalé. Lui-même dit que ce qui est dans le calice est son sang. Avant la consécration cela s'appelle d'un autre nom, mais après la consécration on l'appelle sang : et vous répondez *amen*, c'est-à-dire cela est vrai. Ce que dit la bouche, que l'esprit le confesse ! ce que la parole proclame, que le cœur le sente ! Le Christ est dans ce sacrement, parce que c'est le corps du Christ. Ce n'est donc pas une nourriture corporelle, mais spirituelle. Car le corps de Dieu est un corps spirituel (2122). » Enfin saint Ambroise, au milieu de ses instructions, recommande aux nouveaux fidèles le secret des mystères.

XIX. L'impératrice Justine, après avoir deux fois persécuté et maltraité saint Am

(2119) Epist. 22.
(2120) Paulin, *Vita*.
(2121) Labbe, tom. II, col. 1051. Théod., lib. v, c. 11.
(2122) Ambr., *De Myst.*, n. 48-58.

Digitized by Google

broise, le pria néanmoins d'aller une seconde fois trouver l'empereur Maxime. Ambroise accepta l'ambassade. Le sujet était de demander le corps de l'empereur Gratien et de confirmer la paix ; car on avait grand sujet de craindre que Maxime, non content de commander dans les Gaules, n'entrât en Italie pour dépouiller Valentinien.

Saint Ambroise alla donc trouver Maxime à Trèves ; mais, comme un évêque qui comprenait son devoir, et qui était animé d'une sacerdotale indépendance, il ne voulut pas avoir de communication ecclésiastique ni avec lui, à cause du meurtre de l'empereur Gratien, ni avec les évêques qui étaient auprès de lui et qui avaient poursuivi la mort des hérétiques priscillianistes. Maxime, irrité, ne voulut pas lui répondre sur le sujet de son ambassade et lui commanda de s'en retourner. Saint Ambroise se remit volontiers en chemin, quoique Maxime l'eût menacé et que plusieurs personnes crussent qu'il s'exposait à un péril inévitable. La seule chose qui l'affligea en partant fut de voir emmener en exil un vieil évêque nommé Hygin, qui semblait prêt de rendre le dernier soupir. Ambroise sollicitait les amis de Maxime pour lui faire donner au moins un habit et un plumon pour le soulager ; mais on le chassa lui-même. En route, il écrivit à l'empereur Valentinien pour lui rendre compte de son ambassade, craignant qu'on ne le prévînt contre lui par quelque faux rapport. Il finit la lettre par ces mots : « Soyez sur vos gardes contre un homme qui couvre la guerre par une apparence de paix. (2123). »

Maxime avait fait espérer aux sénateurs païens de Rome que l'autel de la Victoire serait rétabli. Ceux-ci députèrent vers Théodose pour demander cette grâce. Ils trouvèrent encore auprès du prince un obstacle invincible dans le zèle de saint Ambroise ; il s'opposa à leur requête avec son courage ordinaire, et, comme Théodose semblait flatté du désir de satisfaire le sénat de Rome, Ambroise cessa de le voir et se tint pendant quelques jours éloigné du palais. Son absence donna un nouveau poids à ses remontrances, et Théodose rejeta la demande des sénateurs. Ainsi échoua encore cette nouvelle tentative en faveur de l'idolâtrie. *Voy.* n° XI.

XX. Peu de temps après, saint Ambroise intervint dans l'affaire de l'évêque de Callinique. Dans la province d'Osroëne sur l'Euphrate, il y avait une petite ville nommée Callinique, où les Juifs avaient une synagogue et les valentiniens ou gnostiques un temple. Un jour que les moines chrétiens s'en allaient à l'église en chantant des hymnes pour y célébrer la fête des Machabées, les Juifs et les valentiniens se jetèrent au milieu d'eux et les insultèrent. Irrités de cette insolence, les chrétiens et les moines brûlèrent la synagogue des Juifs et le temple des gnostiques. Le comte d'Orient en fit son rapport à Théodose, et représenta l'évêque de Callinique comme l'auteur de cet incendie. Alors Théodose condamna l'évêque à rétablir à ses frais la synagogue, et les moines à être sévèrement punis.

Saint Ambroise se trouvait dans ce moment à Aquilée. Il écrivit de suite à l'empereur une longue lettre pour obtenir la révocation de cet ordre. Il lui représente l'injustice de condamner un évêque sans l'entendre, et de le condamner à une chose qu'en conscience il ne pouvait faire : en sorte que, sous un empereur si pieux, on verrait un évêque dans l'alternative du martyre ou de l'apostasie. Tout récemment les hérétiques avaient brûlé la maison de l'évêque à Constantinople, et on ne les obligeait point de la rebâtir. Sous Julien, combien d'églises les païens et les Juifs n'avaient-ils pas brûlées ? Deux à Damas, d'autres à Gaze, à Ascalon, à Béryte, à Alexandrie. L'Eglise n'est pas vengée, et on vengera la synagogue des Juifs blasphémateurs et le temple profane des valentiniens idolâtres ? Que répondra Ambroise aux plaintes des évêques, qui le regardaient comme l'ami et le confident de l'empereur ? Il en aura pu obtenir la grâce d'une foule de criminels politiques, et il verra un évêque et des chrétiens mis à la torture et punis du dernier supplice pour la misérable synagogue d'une bicoque ? Si la lettre ne produit rien, il parlera publiquement du haut de la chaire.

En effet, saint Ambroise étant de retour à Milan, et voyant l'empereur à l'église, il tourna son discours sur cette affaire. Après avoir rappelé ce que les prophètes disent au peuple d'Israël, en particulier à David, sur les bienfaits qu'ils avaient reçus de Dieu et sur la vive reconnaissance qu'ils lui en devaient, il s'adressa directement à l'empereur et le pressa de même de témoigner à Dieu sa reconnaissance pour des bienfaits non moins merveilleux, en aimant l'Eglise et en pardonnant aux coupables. Quand il descendit de chaire, l'empereur lui dit : « Vous avez prêché contre nous aujourd'hui. — Non pas contre vous, répondit Ambroise, mais pour vous ! Il est vrai, reprit l'empereur, c'était trop dur de ma part d'obliger l'évêque à réparer la synagogue ; aussi cela est corrigé. Mais les moines commettent bien des désordres. » Alors Timasius maître de la milice, homme hautain et insolent, commença à s'emporter contre les moines. Ambroise lui dit : « Je traite avec l'empereur comme il convient, parce que je sais qu'il a la crainte de Dieu ; avec vous, qui parlez si durement, je traiterais d'une autre manière. » Ambroise demeura quelque temps debout, et dit à l'empereur : « Mettez-moi en état d'offrir pour vous ; mettez-moi l'esprit en repos. » L'empereur demeurant assis, lui fit quelque signe, et, le voyant encore debout, il dit qu'il corrigerait son rescrit. Ambroise le pressa de faire cesser toute la poursuite.

(2123) S. Ambr., epist. 24 ; *De obit. Valent.*, n° 39.

Digitized by Google

L'empereur le promit. Amoroise lui dit par deux fois : « J'agis sur votre parole. — Oui, dit l'empereur, faites sur ma parole. » Alors le saint évêque s'approcha de l'autel ; ce qu'il n'aurait point fait autrement. Comme il avait écrit à sa sœur sainte Marcelline l'inquiétude que cette affaire lui avait donnée, il lui en écrivit aussi l'heureux succès (2124).

XXI. Cette conduite de saint Ambroise, qui s'opposa à ce qu'on rétablît une synagogue des juifs qu'un évêque avait brûlée, et cet argument, invoqué par l'évêque de Milan, à savoir : que l'Eglise n'étant pas vengée de tant d'outrages envers elle, on ne devait pas venger la synagogue; cette conduite, disons-nous, a excité de vives disputes parmi les critiques (2125). Les uns ont attaqué le saint avec une acrimonie qui ne pouvait venir que de l'esprit d'erreur dont ils étaient animés; et comme leur jugement est évidemment intéressé et passionné, on ne doit pas s'y attacher. Les autres, plus raisonnables, paraissent regretter que dans sa lettre à Théodose l'évêque de Milan se soit montré intolérant jusqu'à paraître légitimer les représailles. D'un autre côté, ceux qui ont cherché à défendre le saint, voulant le justifier complétement, n'ont pas servi sa cause comme ils l'auraient pu, par cela même que leur apologie est forcée. Généralement on ne fait pas assez attention qu'il n'est pas nécessaire de tout justifier dans la vie des saints. Outre qu'on ne le peut pas toujours faute d'une complète connaissance des faits et des circonstances au milieu desquelles ils se sont accomplis, il ne serait pas surprenant qu'il y eût quelques taches dans leur existence, puisque, étant hommes, ils ont été sujets aux erreurs et aux faiblesses inhérentes à l'espèce humaine.

Quant au fait particulier dont il s'agit ici, il faut d'abord remarquer que saint Ambroise ne faisait pas difficulté d'avouer que le zèle de l'évêque de Callinique avait été trop ardent : *Sit alioquin episcopus iste ferventior in exustione synagogæ* (2126). Saint Ambroise n'était préoccupé que d'une chose, c'est que, vouloir obliger cet évêque à rebâtir la synagogue, c'était l'obliger à apostasier, et par conséquent l'engager dans le crime, ce que l'évêque de Callinique ne devait pas accepter, devant préférer le martyr à la prévarition : *Necesse igitur erit, ut aut prævaricatorem faciat, aut martyrem* (2127). Cette seule préoccupation de saint Ambroise explique toute sa conduite dans cette circonstance.

Sans doute il eût dû, selon les principes évangéliques et à l'exemple de plusieurs saints, blâmer, et les juifs, comme les valentiniens qui avaient insulté les moines, et ceux-ci, qui, usant de représailles, s'étaient emportés jusqu'à brûler la synagogue des Juifs et le temple des valentiniens; il eût pu apaiser les agresseurs en leur montrant combien leurs attaques avaient été coupables, et qu'ils s'étaient attirés à eux-mêmes les désastres dont ils se plaignaient. Mais Théodose, en condamnant l'évêque de Callinique à rebâtir à *ses frais* le temple des juifs, avait changé en quelque sorte l'état de l'affaire ; ce n'était plus une dispute, où l'un des partis s'était fait justice à lui-même : c'était maintenant une question de liberté de conscience ; on voulait forcer un évêque à *bâtir* un temple à l'erreur, ce qu'il ne pouvait faire sans blesser sa foi, et c'est surtout, comme nous l'avons dit, contre cette action que le zèle de saint Ambroise s'est enflammé.

Après cela il ne coûte rien de reconnaître que dans sa lettre à Théodose, saint Ambroise s'est peut-être laissé aller à une certaine intolérance, et que plusieurs de ses paroles semblent autoriser la doctrine judaïque des représailles. Encore une fois, tout n'est pas justifiable dans les écrits des Pères, et encore, pour tout expliquer d'une manière satisfaisante, faudrait-il au moins faire la part de leur caractère et du milieu dans lequel ils vivaient, Or, pour ce qui est de saint Ambroise en particulier, son caractère propre explique plus d'un trait de sa vie. « On reconnaît en lui, dit un écrivain (2128), tout le caractère du romain devenu chrétien. C'est bien l'homme d'exécution, de pratique et de gouvernement, le conquérant et l'organisateur. Vous chercheriez en vain quelque chose de semblable dans l'église orientale, qui a plus d'éloquence, plus de talent, plus d'esprit, mais moins de volonté. Bazile et Grégoire de Nazianze conservent au milieu de leur piété fervente l'empreinte grecque ; fils de Platon et de Gorgias, théoriciens et métaphysiciens, ils brillent par le style et la forme. La volonté caractérise Ambroise. Moins habile et d'un langage plus rude, il va droit au fait, il frappe à coups redoublés, il entraîne ses auditeurs surpris et domptés ; il ne veut qu'obtenir un résultat et emporter de force un succès qu'il désire. » Il ne faut pas perdre de vue que saint Ambroise avait trempé dans la vie politique, et qu'il a toujours conservé quelque chose de ce rigorisme sénatorial qu'on ne remarque pas chez les grands évêques de son temps qui n'avaient point précédemment pris part aux affaires.

Il ne faut pas oublier surtout qu'il vivait au plus fort de la lutte entre le christianisme, religion de l'avenir, et le polythéisme expirant; c'était le moment où le paganisme croulait sous l'action puissante de la religion chrétienne. « Tendant à devenir l'unique inspiration de la société romaine, où toute autre force avait péri, cette religion

(2124) Saint Ambr., epist. 40 et 41, *Vita*.

(2125) Barbeyrac, *Traité de la Morale des Pères de l'Eglise*, 1 vol. in-4°, 1728, chap. 17, § 8 et suiv. — Bayle, *Comment. Philosoph.* II° part. chap. 5, p. 329, et suiv. — Dom Ceillier, *Apologie de la Morale des Pères*, 1 vol. in-4°, 1718, p. 448 et suiv.

(2126) S. Ambr., epist. 11.

(2127) Id. ibid.

(2128) M. Philarète Chasles, *Etudes sur les premiers temps du Christianisme et sur le Moyen Age*, 1 vol. in-12, 1847, pag. 196, 197.

Digitized by Google

divine entourait, pénétrait de toutes parts cette société, lui enlevait ses grands hommes à mesure qu'ils paraissaient, changeait pour eux le but de l'ambition, la vocation des grands travaux, et mettait insensiblement partout l'Eglise au lieu de l'empire. La lutte intérieure des sectes, les combats de l'arianisme contre la foi de Nicée, n'arrêtaient pas ce mouvement : au contraire, l'esprit religieux grandissait par ses divisions ; il ne laissait nulle part hors de soi d'intérêt suffisant pour une âme élevée. Il entraînait dans un des temples rivaux tout homme puissant par la conviction et la parole, et rejetait au second rang les dignités de la politique et de la guerre. Ainsi mourait l'empire, ainsi s'élevait l'Eglise (2129). »

Or, Ambroise était un de ces hommes de l'ancienne société que la foi chrétienne avait conquis. Il était directement mêlé, on l'a vu, à la lutte qui existait entre les deux sociétés ; et comme il connaissait tous les désordres du monde qui expirait, comme il était fortement convaincu que la doctrine du Christ pouvait seule sauver, en le transformant, ce monde corrompu, est-il surprenant que, dans les combats qu'il livrait pour la vérité, sa foi de néophyte se soit souvent traduite en actes d'une rigueur qui put paraître quelquefois indiscrète? C'est le propre des hommes, dans des temps de luttes, de ne pas toujours savoir garder un juste tempérament, et de ne pas assez se défendre d'une certaine fougue d'entraînement, d'un certain zèle âpre qui étonne, qui choque, quand les luttes vives ont cessé, mais qui s'explique en un sens par la chaleur du combat.

Plus tard, quand le christianisme eut pénétré davantage les âmes, on vit ses propres principes de douceur et de juste tolérance surgir de plus en plus, et donner aux luttes de la vérité contre l'erreur un tout autre caractère. Peu de temps même après saint Ambroise, un de ses disciples, et le plus grand, saint Augustin, nous offre le spectacle du triomphe de cet esprit de mansuétude et de charité profonde dans la défense de la religion, et de tolérance contre ses ennemis. On se rappelle ce qui se passa à Calame le 1er juin de l'année 408, et l'on sait comment le saint évêque d'Hippone agit envers les païens coupables qui avaient ensanglanté cette ville. On n'ignore pas non plus que, dans la suite, saint Grégoire le Grand, dans des circonstances à peu près semblables à celle où se trouva saint Ambroise par rapport aux juifs de Callinique (2130), cet illustre Pape agit cependant tout différemment que l'évêque de Milan. — *Voy.* les articles Abdas (Saint), Augustin (Saint), et Grégoire (Saint) le Grand (2131). — Eh bien ! c'est dans ces grands exemples qu'il faut chercher l'esprit chrétien et des règles de conduite pour servir efficacement la cause sacrée de la religion, quoique, hâtons-nous de le déclarer, nous ne prétendions nullement, par ces exemples, jeter aucun blâme sur la conduite particulière de saint Ambroise ; car il y aurait témérité à vouloir juger rigoureusement les actions de ces temps reculés d'après les principes que le christianisme a mis plus en évidence dans la suite. — Au reste, nous ne tarderons pas à voir que la vigueur naturelle de l'évêque de Milan et sa fermeté épiscopale ne furent pas inutiles dans ces temps de despotisme militaire et de passions violentes, où l'humanité n'avait de sauvegarde que dans le christianisme.

XXII. Pendant le séjour que Théodose fit à Milan (*Voy.* n° XX), il arriva, un jour de fête, qu'étant entré à l'église et ayant apporté son offrande à l'autel, il demeura dans l'enceinte du sanctuaire. Ambroise lui demanda s'il désirait quelque chose. L'empereur répondit qu'il attendait le temps de la communion. Ambroise lui fit dire par l'archidiacre : « Seigneur, il n'est permis qu'aux ministres sacrés de demeurer dans le sanctuaire ; sortez-en donc et demeurez debout avec les autres : la pourpre fait des empereurs et non pas des prêtres. » L'empereur témoigna que ce n'était point par hauteur qu'il était demeuré au dedans de la balustrade, mais parce que c'était l'usage de l'église de Constantinople. Il remercia Ambroise de cette correction. Le saint évêque lui marqua une place distinguée hors du sanctuaire, qui le mettait à la tête de tous les laïques, et cet ordre s'observa depuis. Théodose, étant retourné à Constantinople, vint à l'église un jour de fête, et, ayant présenté son offrande à l'autel, il sortit du sanctuaire. L'évêque Nectaire lui demanda pourquoi il n'était pas demeuré dedans. « Hélas ! dit l'empereur en soupirant, j'ai appris bien tard la différence d'un évêque et d'un empereur! Que de temps il m'a fallu pour trouver un homme qui osât me dire la vérité! Je ne connais qu'Ambroise qui soit digne du nom d'évêque (2132)... »

Vers le mois d'avril de l'année 390, saint Ambroise tint un concile à Milan. Ce fut dans cette assemblée ou dans une autre qui la suivit de près, et où les évêques des Gaules se trouvèrent, que l'on confirma la condamnation d'Ithace et de ses partisans, prononcée par le Pape Sirice et par saint Ambroise dès l'année précédente. Mais c'est dans ce concile de l'an 390 que les évêques et saint Ambroise, qui les présidait, apprirent le massacre de sept mille personnes à Thessalonique. En voici l'histoire.

XXIII. Cette ville, capitale de l'Illyrie, était devenue une des plus grandes et des plus peuplées de l'empire. La licence s'y était accrue avec l'opulence et le nombre

(2129) M. A. Villemain, *Nouv. Biog. univ.*, article Ambroise.

(2130) *La Vie de saint Ambroise, archevêque de Milan*, etc., par Godefroy Hermant, 1 vol. in 4°, 1679, pag. 555.

(2131) *Voy.* encore l'article Marc d'Aréthuse.

(2132) Theod., lib. v, cap. 18. Sozom., lib. vii, cap. 25.

Digitized by Google

des habitants. Le peuple était passionné pour les spectacles. Les personnages qu'il aimait le plus étaient les histrions, les cochers du cirque et autres gens de cette espèce. Bothéric commandait les troupes dans cette province. Son échanson se plaignit d'un cocher du cirque qui, épris pour lui d'une passion infâme, cherchait à le corrompre. Bothéric fit mettre en prison le séducteur. Comme le jour des courses du cirque approchait, le peuple, qui croyait ce cocher nécessaire à ses plaisirs, vint demander son élargissement. Sur le refus du commandant, il se mutina. La sédition fut violente; plusieurs magistrats y perdirent la vie, et Bothéric fut assommé à coups de pierres.

A la nouvelle de cette révolte, Théodose entra dans une furieuse colère. Il voulait d'abord mettre à feu et à sang toute la ville. Ambroise et les évêques assemblés avec lui à Milan vinrent à bout de l'apaiser. Il leur promit de procéder selon les règles de la justice. Mais ses courtisans, et surtout Rufin, maître des offices, effacèrent bientôt ces heureuses impressions. Ils firent entendre à Théodose qu'il était nécessaire de donner un exemple capable d'arrêter pour toujours les séditions et de maintenir l'autorité du prince dans la personne de ses officiers. Il ne leur fut pas difficile de rallumer un feu mal éteint. On résolut de punir les Thessaloniciens par un massacre général. Théodose recommanda expressément de cacher à Ambroise la décision du conseil; et, après avoir expédié ses ordres, il sortit de Milan pour éviter de nouvelles remontrances, si le secret de la délibération venait à transpirer.

Les officiers chargés de cette exécution ayant reçu la lettre du prince, annoncèrent une course de char pour le lendemain. Telle était l'avidité du peuple pour ces amusements qu'il oublia pour y courir en foule tout sujet de crainte et de soupçon. Dès que l'assemblée fut complète, au lieu du signal des jeux, celui du massacre fut donné aux soldats qui environnaient secrètement le cirque. Le carnage continua pendant trois heures, sans distinction de citoyen ou d'étranger, d'âge ou de sexe, de crime ou d'innocence. Sept mille hommes y périrent; quelques auteurs en font monter le nombre jusqu'à quinze mille. Il y eut un esclave assez généreux pour s'offrir et se faire égorger à la place de son maître. Un marchand nouvellement entré dans le port, voyant ses deux fils prêts à périr, demanda en grâce de mourir à leur place, offrant à cette condition tout ce qu'il avait d'or et d'argent. Les soldats eurent pitié de lui et lui permirent d'en choisir un, disant qu'ils ne pouvaient pas les laisser tous les deux sans se mettre eux-mêmes en péril, à cause du nombre qui leur avait été marqué. Le malheureux père les regardait tour à tour en pleurant et en gémissant, sans pouvoir se résoudre, lorsqu'il les vit égorger l'un et l'autre à ses yeux (2133).

En présence de cet odieux massacre, tout le monde se tut stupéfait; il n'y avait ni sénat, ni magistrat, ni philosophe qui osât articuler un reproche ou une plainte, ce qui n'arrive que trop souvent, hélas! quand quelque grand crime se consomme! Il semble que ceux qui devraient le plus protester sont ceux-là même qui garde un lâche silence, et ce silence étouffe la conscience publique, ou achève de la pervertir quand elle n'est déjà que trop endormie! Mais Dieu ne permit pas que l'horrible action de Théodose passât inaperçue. Ambroise défendit seul, à haute voix, les droits de l'humanité, et représenta le jugement des siècles.

Quand il eut appris la nouvelle de ce massacre, il se retira à la campagne et refusa de venir à la cour. Il écrivit d'abord à Théodose une lettre sans faste, mais pleine de force: « Il a été commis, lui dit-il, dans la ville de Thessalonique, un attentat sans exemple dans l'histoire. Je n'ai pu le détourner; mais j'ai dit d'avance combien il était horrible... Dans la communion d'Ambroise il n'y a pas d'absolution pour ce que vous avez fait. » Puis il ajoute avec une admirable autorité: « Je n'ai contre vous aucune haine; mais vous me faites éprouver une sorte de terreur. Je n'oserais en votre présence offrir le divin sacrifice: le sang d'un seul homme injustement versé me le défendrait; le sang de tant de victimes innocentes me le permet-il? Je ne le crois pas. Je vous écris de ma main ces paroles, que vous lirez seul (2134). »

Ainsi Ambroise voulait d'abord épargner à Théodose l'affront public qu'il lui infligea. « C'est mal comprendre cette action, dit M. Villemain, que de prétendre, comme Voltaire, *qu'il importait peu d'empêcher pendant quelques mois Théodose d'aller s'ennuyer à la grand'messe.* Il importait beaucoup non que Théodose n'allât point à la messe, mais qu'un prince si emporté et si puissant trouvât sur terre la publique condamnation de son crime (2135). »

Cependant, rassuré par des flatteurs, qui croyaient corrompre la religion même aussi facilement qu'une conscience de prince, Théodose, malgré la lettre d'Ambroise, se rendit à l'église avec tout son cortége. Mais l'évêque de Milan, qui était de retour de la campagne, se présenta devant lui hors du vestibule, et, pour l'empêcher d'y entrer, il lui représenta l'énormité du carnage qu'il avait fait faire. « Comment, ajouta-t-il, pouvez-vous élever vers le Seigneur des mains qui dégouttent encore du sang que vous avez répandu injustement? Comment recevrez-vous sur de telles mains le corps sacré du

(2133) Sozom. *Hist.*, lib. VII.

(2134) S. Amb., epist. 51, n° 11. Opera tom. II, pag. 950.

(2135) M. Villemain, *Nouv. Biog. univ.*, publiée par MM. Didot, tom. II, col. 332.

Digitized by Google

Seigneur? Comment porterez-vous à votre bouche son sang précieux, vous qui, transporté de fureur, avez fait une si horrible effusion de sang? Retirez-vous donc d'ici, et n'augmentez pas votre crime par un autre. » Comme l'empereur voulait excuser en quelque manière sa faute par l'exemple de David, coupable en même temps d'adultère et d'homicide, Ambroise lui répondit aussitôt : « Puisque vous l'avez imité dans son péché, imitez-le aussi dans sa pénitence (2136). » Théodose se soumit en acceptant la pénitence, suivant la discipline de l'Eglise; il se retira fondant en larmes dans son palais. C'était au mois d'avril 390.

Huit mois se passèrent sans que l'empereur, affligé, osât entrer dans l'église. La fête de Noël étant venue, sa douleur fut encore bien plus sensible. Rufin, le plus familier de ses courtisans, lui en demanda la cause. L'empereur, redoublant ses pleurs et ses sanglots, lui dit : « Je pleure quand je considère que le temple de Dieu est ouvert aux esclaves et aux mendiants, tandis qu'il m'est fermé, et le ciel par conséquent; car je me souviens de la parole du Seigneur : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux.* » Rufin dit : « Je courrai, si vous voulez, à l'évêque, et je le prierai tant, que je le persuaderai de vous absoudre. — Vous ne le persuaderez pas, dit l'empereur; je connais la justice de sa censure, et le respect de la puissance impériale ne lui fera rien faire contre la loi de Dieu. » Rufin insista et promit de persuader Ambroise. « Allez donc vite, » dit l'empereur; et, se flattant de l'espérance que Rufin lui avait donnée, il le suivit peu de temps après. Ambroise, voyant Rufin, lui reprocha son extrême impudence de vouloir intercéder pour un massacre dont il avait été l'auteur par ses mauvais conseils. Comme Rufin suppliait, disant que l'empereur était sur le point d'arriver, saint Ambroise lui dit : « Je vous avertis, Rufin, que je l'empêcherai d'entrer dans le vestibule sacré; mais, s'il veut changer sa puissance en tyrannie, je me laisserai égorger avec joie (2137). » Rufin envoya dire ceci à l'empereur, et lui conseilla de demeurer dans le palais. L'empereur, qui était déjà dans la grande place de la ville, continua sa marche, en disant : « J'irai, et je recevrai l'affront que je mérite. »

Etant arrivé dans l'enceinte du lieu sacré, il n'entra pas dans l'église, mais il alla trouver l'évêque, qui était assis dans la salle d'audience, et il le pria de lui donner l'absolution. Ambroise lui représenta que d'arriver de cette manière, c'était s'élever contre Dieu même et fouler aux pieds ses lois. « Je les respecte, dit l'empereur, et je ne veux point entrer contre les règles dans le vestibule sacré; mais je vous prie de me délivrer de ces liens, en considérant la clémence de notre Maître commun, et de ne pas me fermer la porte, qu'il a ouverte à tous ceux qui font pénitence. — Mais, reprit Ambroise, quelle pénitence avez-vous donc faite après un tel péché? par quels remèdes avez-vous guéri les plaies de votre âme? — C'est à vous, dit l'empereur, à m'apprendre ce que je dois faire et à moi de l'exécuter. »

Enfin, saint Ambroise, touché du repentir de Théodose et de sa persistance à demander pardon de sa faute, lui accorda l'expiation publique; mais en échange de cette faveur il obtint une loi suspensive des exécutions à mort pendant trente jours depuis le prononcé de l'arrêt : « belle et admirable loi, s'écrie Chateaubriand (2138), qui donnait le temps à la colère de mourir et à la pitié de naître! Sublime leçon qui tournait au profit de l'humanité et de la justice! Si trente jours s'étaient écoulés entre la sentence de Théodose et l'accomplissement de cette sentence, le peuple de Thessalonique eût été sauvé (2139). »

Dès que cette loi fut rendue, saint Ambroise donna l'absolution à Théodose. Alors seulement l'empereur put entrer dans le temple de Dieu. Toutefois, il ne fit pas sa prière à genoux ou debout; mais, ayant ôté tous ses ornements impériaux, il demeura prosterné sur le pavé, répétant ces paroles de David : *Mon âme est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon votre parole.* En prononçant ces paroles il se frappait le front et arrosait le pavé de ses larmes, demandant miséricorde. Saint Ambroise, lui prêtant le secours de ses larmes, semblait être pécheur et tombé avec lui (2140). Le peuple, voyant ainsi Théodose humilié, priait et pleurait

(2136) « Les écrivains ecclésiastiques, remarque M. Villemain, ont placé dans la bouche de saint Ambroise un discours moins évangélique et moins simple que sa lettre à Théodose. » Moins *simple*, c'est vrai; *moins évangélique*, cette assertion n'est pas exacte, car on voit dans ce discours les mêmes pensées, pour le fond, que celles qui se trouvent dans la lettre. Les autres remarques du critique paraissent plus fondées : « Ce discours, ajoute-t-il, ne se trouve pas dans les ouvrages du saint. Quoi qu'il en soit, rien n'est plus authentique et plus mémorable que cette exclusion de l'église imposée par un pontife au monarque couvert du sang de ses sujets. L'ambition a souvent abusé de cet exemple. Mais, si l'on se reporte au temps de Théodose, à cette époque où la souveraineté despotique et militaire n'agissait que par le glaive, on bénira la mémoire du vertueux Pontife, dont la voix pouvait seule s'élever dans l'esclavage du monde. Peut-être seulement Ambroise laissa-t-il trop facilement croire à Théodose que quelques mois de retraite et de prières pouvaient expier un si grand crime. » *Nouveaux Mélanges historiques et littéraires*, par M. Villemain, 1 vol. in-8°, 1827, pag. 427, 428.

(2137) Théod., *Hist.*, lib. v, cap. 18.

(2138) *Etudes historiques*, 3e disc., 1re part.

(2139) Ambr., *De ob. Théod.*, cap. 34. S. Aug., *De civit. Dei*, lib. iv, cap. 26. — Il y a dans le Code Théodosien, l. b. xiii, *de Pœn.* une loi semblable qui porte le nom de Gratien, datée du consulat d'Antoine et de Syagrius, 18 août 382. Ce ne peut-être celle rendue en 390 par Théodose, sur la demande de saint Ambroise. Apparemment que la loi de Gratien n'était point exécutée. (*Note* de de Chateaubriand.)

(2140) Paul., *in Vita Ambrosii*, pag. 65.

Digitized by Google

également. L'empereur conserva la douleur de son péché le reste de sa vie.

Tel est ce grand événement : il nous est rapporté par les historiens, principalement par Théodoret (2141) qui le raconte avec le plus de détail, et qui dit clairement que dans cette circonstance Théodose, absous et pénitent, présenta son offrande à la messe et y reçut la communion. Cet exemple, à jamais fameux, apprenait au peuple que les crimes font descendre au dernier rang ce qu'il y a de plus élevé ; que la cité de Dieu ne connaît ni grand, ni petit ; que la religion nivelle tout et rétablit l'égalité parmi les hommes. C'est un de ces faits complets, rares dans l'histoire, où les trois vérités, religieuse, philosophique et politique, ont agi de concert. A quelle immense distance le paganisme est ici laissé. L'action de saint Ambroise est une action féconde qui renferme déjà les actions analogues d'un monde à venir : c'est la révélation d'une puissance engendrée dans la décomposition de toutes les autres (2142).

XXIV. Vers le même temps, c'est-à-dire en 390, deux seigneurs des plus puissants et des plus sages de Perses vinrent à Milan, attirés par la grande réputation de saint Ambroise. Ils apportaient avec eux plusieurs questions pour mettre sa sagesse à l'épreuve. Ils conférèrent avec lui par le moyen d'un interprète depuis la première heure du jour jusqu'à la troisième heure de la nuit, et se retirèrent pleins d'admiration. Et, pour montrer qu'ils n'étaient venus que pour connaître par eux-mêmes un homme qu'ils connaissaient déjà de réputation, ils prirent congé de l'empereur dès le lendemain, et s'en allèrent à Rome, où ils voulaient connaître la grandeur et la magnificence de Probus, sénateur romain ; après quoi ils s'en retournèrent chez eux. Probus est le même qui, étant préfet du prétoire, avait dit à Ambroise, en l'envoyant gouverner la haute Italie : « Allez et agissez plutôt en évêque qu'en juge (n° 1) ; » c'est-à-dire (car nous ne saurions trop insister sur ce point, qui montre comment l'esprit chrétien s'infusait dans la société), modérez la rigueur des lois romaines : point de tortures et de condamnations à mort ; soyez indulgent et secourable au peuple. « Que l'on compare, dit un écrivain, ces formes nouvelles de gouvernement à l'idéal même du proconsul romain dans la *Vie d'Agricola* par Tacite, et l'on concevra la salutaire modération que la réforme chrétienne imprimait au pouvoir. L'imagination des peuples était frappée de cette influence, dont ils sentaient le bienfait ; et ce bienfait explique la manière soudaine dont Ambroise de préfet était devenu évêque. »

Un autre fait nous montrera qu'elle était la renommée de saint Ambroise. Un des généraux les plus distingués de l'empire, le comte Arbogaste, Franc d'origine, ayant fait la paix avec plusieurs rois des Francs qu'il venait de vaincre, ceux-ci lui demandèrent au milieu du festin s'il connaissait Ambroise. Arbogaste répondit que non-seulement il le connaissait, mais qu'il en était aimé, et que souvent il mangeait avec lui. « Il n'est pas étonnant alors, répliquèrent les Francs, que vous remportiez des victoires, puisque vous êtes aimé d'un homme qui dit au soleil : Arrête-toi, et il s'arrête (2143). »

Nous avons une lettre de saint Ambroise à un évêque de Campanie pour lui recommander un prêtre venu du fond de la Perse, et qui voulait passer le reste de sa vie dans cette province. Les relations entre les deux empires étaient alors sur un pied très-amical. Dans le temps même que Théodose était à Rome, le roi de Perse lui envoya une ambassade solennelle pour lui proposer de partager l'Arménie, afin d'éviter à l'avenir les sujets de guerre entre les Perses et les Romains. Le partage fut conclu : il y eut une Arménie persane et une Arménie romaine, ayant chacune son roi particulier.

Saint Ambroise s'appliquait soigneusement à l'administration de la pénitence à l'égard de toutes sortes de personnes. Voici ce que nous apprend à ce sujet Paulin, auteur de sa vie : « Toutes les fois, dit-il, que quelqu'un lui avait confessé ses péchés pour recevoir la pénitence, il répandait tant de larmes, qu'il obligeait le pénitent à pleurer : car il semblait être tombé avec lui. Mais il ne parlait des crimes qu'on lui avait confessés qu'à Dieu seul, laissant un bon exemple aux évêques à venir, d'être plutôt intercesseurs devant Dieu qu'accusateurs devant les hommes. »

Pour bien comprendre le sens de ces dernières paroles, il est bon de savoir que la pénitence publique ne s'imposait que pour des crimes publiquement avoués par le coupable ou publiquement prouvés par des témoins, et que les mêmes crimes, confessés en secret à l'évêque ou au prêtre, n'étaient soumis qu'à une pénitence secrète, à moins que le pénitent ne voulût la faire publique. Paulin fait sentir par l'exemple de saint Ambroise que l'évêque faisait mieux d'attirer les pécheurs par la confession secrète et une tendre compassion, que de chercher à les convaincre juridiquement en face de l'Eglise, comme ministre ordinaire de la pénitence publique, du moins en Occident, ainsi que Sozomène le témoigne de son temps, en particulier pour l'Eglise romaine (2144).

XXV. A cette époque une grande affaire préoccupait l'Eglise : nous voulons parler du schisme d'Antioche. —*Voy.* cet article.— Saint Ambroise nous apprend dans une lettre à Théophile d'Alexandrie que les Egyptiens restèrent neutres entre Flavien et Evagre, et que l'Occident prit le même parti. En effet, il se tint un concile à Capoue en 391, pour concilier cette affaire. Saint Amu-

(2141) Théodoret, lib. v, cap. 17. Sozom., lib. vii, cap. 25.

(2142) Chateaubriand, loc. cit.

(2143) Paulin, *Vita*, n° 30.

(2144) Sozom., lib. vii, cap. 16.

Digitized by Google

broise en fut l'âme, mais ce malheureux différend ne put encore se terminer.

Cependant Théodose était retourné dans l'Orient, et en quittant l'Italie il avait laissé à Valentinien des lois de rigueur trop fortes pour sa faiblesse. Par un de ses édits, tout homme qui, après avoir professé le christianisme, revenait au culte païen, était frappé de mort civile. Le nombre de ces consciences mobiles avait été grand sous Maxime ; et rien n'était alors plus commun parmi les dignitaires et les courtisans qu'un changement de foi qui suivait l'avènement du prince. On s'effraya de voir cette faiblesse recherchée et punie. Quelques chefs du parti païen, qui occupaient encore des charges publiques, profitèrent de ce mécontentement. Ils ne disposaient plus du peuple, mais ils pouvaient conspirer. Ils excitèrent l'ambition d'Arbogaste, guerrier d'une tribu franke à la solde de l'empire, devenu comte du palais et général de l'armée des Gaules. Valentinien, qui était venu visiter cette province, ayant osé disgracier Arbogaste au milieu de son armée, hâta sa révolte.

Ce fut dans ces conjonctures critiques que le jeune empereur pressa saint Ambroise de venir le trouver pour être le médiateur entre lui et le comte Arbogaste. Il y avait espérance qu'il pût réussir, car le comte, tout païen qu'il était, avait, comme nous l'avons vu (n° XXIV), pour le saint évêque beaucoup de respect et d'amitié. Depuis que Valentinien eut envoyé vers Ambroise, il fut dans une continuelle inquiétude. Pour le presser davantage, il avait ajouté qu'il voulait être baptisé de sa main avant de passer en Italie. L'envoyé était parti le soir, et dès le matin du troisième jour il demandait s'il était revenu; mais ce jour fut le dernier de Valentinien, car, entouré et trahi de toutes parts, il fut assassiné près de Lyon, dans l'enceinte de son palais. Les gardes d'Arbogaste l'étranglèrent et le pendirent ensuite avec son mouchoir pour faire croire qu'il s'était tué lui-même. C'était la veille de la Pentecôte, 15 mai 392; Valentinien, qui n'avait guère vécu que vingt ans, en avait régné dix-sept.

Un crime si énorme fit trembler tout l'Occident sous la redoutable puissance d'Arbogaste. On n'osa rechercher ni poursuivre les ministres de son crime. Cependant, pour ne pas se déclarer coupable, il n'empêcha pas qu'on rendit à l'empereur les honneurs accoutumés. Les funérailles furent célébrées dès le lendemain, jour de la Pentecôte. Le corps fut ensuite transporté à Milan pour y recevoir la sépulture. Tout le chemin était bordé d'une foule de peuple qui pleurait. Les barbares ne montraient pas moins de sensibilité que les sujets naturels de Valentinien. Ils regrettaient sa justice et sa fidélité dans l'observation des traités. Mais toutes les douleurs étaient réunies dans le cœur de ses deux sœurs Justa et Grata. On leur avait appris que leur frère, se voyant saisi par les assassins, ne proféra que cette parole « Hélas! que vont devenir mes pauvres sœurs! » Elles ne quittèrent pas le cercueil jusqu'à Milan; et pendant les deux mois que le corps de leur frère demeura exposé sans être inhumé, elles passèrent auprès de lui, dans les gémissements et dans les larmes, les jours entiers et la plus grande partie des nuits. Théodose, qui partageait sincèrement leur affliction, se fit un devoir de la soulager par ses lettres. Il écrivit aussi à saint Ambroise, dont il connaissait le tendre attachement pour ce prince. Ambroise avait fait préparer un tombeau de porphyre; il y déposa le corps auprès de celui de Gratien, et prononça l'éloge des deux frères avec toute la tendresse et toute l'affliction d'un père. Voici les paroles qu'il adressa à leurs sœurs sur ce que Valentinien n'avait pas reçu le baptême : « Dites-moi, quelle autre chose dépend de nous, que de vouloir, que de demander? Il y avait longtemps qu'il souhaitait d'être baptisé, et c'est la principale raison pour laquelle il m'avait mandé. Accordez donc, Seigneur, à votre serviteur Valentinien la grâce qu'il a désirée, qu'il a demandée en pleine santé. S'il avait différé étant attaqué de maladie, il ne serait pas entièrement exclu de votre miséricorde, parce qu'il aurait plutôt manqué de temps que de bonne volonté. » Il prie Dieu ensuite que ce prince ne soit pas séparé de son père Valentinien et de son frère Gratien; puis il ajoute : « Donnez-moi les saints mystères, demandons son repos avec une tendre affection, faisons nos oblations pour cette chère âme. » Enfin, il promet de faire ainsi toute sa vie pour les deux frères Gratien et Valentinien. Leurs sœurs, Justa et Grata, demeurèrent vierges (2145).

XXVI. Quant à Arbogaste, il eût bien voulu recueillir le fruit de son forfait; mais, né Barbare, il n'osait encore monter sur le trône lui-même ; il fallait accoutumer les Romains à lui obéir sous le nom d'un autre. Il jeta les yeux sur un homme de lettres, ancien professeur de rhétorique, puis secrétaire de l'empereur. Il se nommait Eugène, avait acquis de l'estime par son savoir et son éloquence, et comptait entre ses amis particuliers le sénateur Symmaque. Il était chrétien comme Arbogaste était païen, c'est-à-dire que, dans le cœur, ils n'avaient d'autre dieu l'un et l'autre que leur ambition. Il donnait surtout beaucoup de créance aux prédictions des aruspices et des astrologues. Aussitôt après la mort de Valentinien, Eugène fut donc proclamé empereur par les soldats, dont Arbogaste disposait souverainement.

Théodose avait déjà appris cette révolution quand il reçut une ambassade d'Eugène, qui lui offrait la paix s'il voulait le reconnaître pour collègue. On ne parlait point d'Arbogaste, et il n'y avait point de lettres de sa part; seulement, et l'histoire ne redit

(2145) Ambr., *De obit. Valent.*, n° 51-56, 78. Soc., l. v, c. 25. Soz. lib. vii, c. 22. Zos., l. iv, c. 53.

Digitized by Google

pas ces choses sans douleur, quelques évêques, qui étaient dans cette ambassade, *témoignèrent qu'il était innocent de la mort de Valentinien !* Théodose renvoya ces ambassadeurs avec des paroles honnêtes ; et cependant il ne laissa pas de se préparer à la guerre, ne voyant ni honneur ni sûreté à négocier avec des traîtres et à laisser impunie la mort de Valentinien, son beau-frère. Il envoya consulter Jean, solitaire de la Thébaïde, qui lui promit la victoire (2146).

De son côté, Eugène se disposait aussi à la guerre, mais bien différemment ; car, comme il était soutenu par les païens, il leur donnait toute liberté. On faisait à Rome quantité de sacrifices ; on répandait le sang des victimes, on regardait leurs entrailles, et l'on y trouvait d'heureux présages, qui promettaient à Eugène une victoire assurée. Flavien, préfet du prétoire et ami de Symmaque, qui passait pour grand politique et pour fort habile en cette science de divination, était le plus empressé à pratiquer ces superstitions, et le plus hardi à faire des promesses magnifiques. Eugène s'étant rendu maître des Alpes-Juliennes, souffrit que l'on y plaçât des idoles de Jupiter, et sa principale enseigne portait celle d'Hercule. Il accorda aux païens ce que Valentinien le Jeune leur avait refusé deux fois, le rétablissement de l'autel de la Victoire à Rome et la restitution du revenu de leurs temples.

Saint Ambroise, voyant Eugène ainsi livré aux païens, n'avait point répondu à la lettre qu'il lui avait écrite dès le commencement de son règne. Modèle des évêques au milieu des révolutions politiques, il montra qu'il était incapable de flatter la réussite. Sa conduite fut remarquable alors. On y sent combien l'Eglise comprenait qu'elle devait séparer sa cause de toute dynastie. Ayant appris qu'Eugène venait en toute hâte à Milan, il en sortit et se retira à Bologne. Toutefois, il écrivit à cet aventurier revêtu de la pourpre ; mais il ne lui contesta rien, que le droit de rouvrir les temples et d'autoriser les sacriléges des gentils.

Le saint évêque rend compte à l'empereur de sa retraite, et lui représente comment il s'était opposé aux demandes des païens auprès de Valentinien et de Théodose même ; il réfute la mauvaise excuse dont Eugène se servait en disant qu'il n'avait pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avait donnés à des gens à qui il avait obligation, c'est-à-dire à Arbogaste et à Flavien. « Votre puissance est grande, ajoute Saint Ambroise, mais considérez, celle de Dieu, qui voit tout et qui connaît le fond de votre cœur ; vous ne pouvez souffrir qu'on vous trompe, et vous voulez cacher quelque chose à Dieu ! Comment ferez-vous vos offrandes au Christ ? Comment ses prêtres pourront-ils les distribuer ? On vous imputera tout ce que feront les païens. » La menace de saint Ambroise fut exécutée ; l'église de Milan refusa les offrandes d'Eugène et ne voulut pas même l'admettre aux prières. Ce qui irrita tellement Arbogaste et Flavien, qu'en sortant de Milan ils promirent que, quand ils reviendraient victorieux, ils feraient une écurie de la basilique, et obligeraient le clergé à porter les armes (2147).

Au sortir de Milan, saint Ambroise se rendit à Bologne, où il était invité pour assister à la translation des saints martyrs Vital et Agricola, qui venaient d'y être découverts ; de là il alla jusqu'à Florence, où il dédia une église que l'on nomma la basilique Ambrosienne. Une sainte veuve nommée Julienne l'avait fait bâtir ; et elle avait trois filles, qui se consacrèrent en même temps à Dieu. Saint Ambroise demeurait à Florence dans la maison d'un citoyen très-considérable et chrétien, nommé Décentius, dont le fils, encore enfant, nommé Pansophe, était tourmenté du malin esprit. Le saint évêque le guérit en priant souvent pour lui et lui imposant les mains ; mais quelques jours après l'enfant mourut subitement. Sa mère, qui était très-pieuse, l'apporta du haut de la maison dans un appartement bas où logeait saint Ambroise, et le coucha sur son lit pendant qu'il était dehors. Ambroise, étant de retour, fut touché de la foi de la mère, et, imitant Elisée, il se coucha sur le corps de l'enfant et obtint par ses prières qu'il ressuscitât. Il le rendit vivant à sa mère et composa depuis un petit livre, qu'il adressa à cet enfant, afin qu'il apprît un jour en le lisant ce que son âge ne lui permettait pas encore d'apprendre. Nous n'avons plus cet ouvrage, mais nous savons qu'il n'y faisait point mention du miracle. Il revint à Milan quand il sut qu'Eugène en était parti pour marcher contre Théodose, vers le mois d'août 394, et il y attendit l'empereur avec une grande confiance que Dieu lui donnerait la victoire.

XXVII. Le paganisme allait en effet livrer et perdre sa dernière bataille. Après s'être préparé deux années entières à venger Valentinien, Théodose accourut d'Orient. Stilicon rassembla les légions avec Timasius (2148) ; les barbares auxiliaires joignirent l'armée. Alaric, le destructeur de Rome, se trouvait parmi les recrues de Théodose : la plupart des personnages qui devaient voir tomber la ville éternelle étaient maintenant sur la scène.

Le soldat franck Arbogaste attendait sur les confins de l'Italie, avec son empereur Eugène, le soldat goth Alaric, qui venait avec son empereur Théodose. Premier choc sous les murs d'Aquilée (au 394) ; dix mille Goths périrent avec Bacurius, général des Ibères. Théodose passa la nuit retranché sur les montagnes. Au lever du jour, il s'aperçut que sa retraite était coupée : il eut recours à un expédient souvent employé auprès des barbares, peu soucieux et de la cause et des

(2146) Ruf., p. 191.

(2147) Soz., l. v. vii, c. 22. Ruf., lib. xii, cap. 16. Ambr., epist. 57. Paulin, *Vita Ambr.*, n° 31.

(2148) Nous donnons le récit que Chateaubriand fait de cette bataille. *Etudes historiques*, 3e disc., part. II°.

Digitized by Google

maîtres pour lesquels ils versaient leur sang; il entama des négociations avec Arbitrion, chef des troupes qui lui barraient le chemin. Un traité fut conclu et écrit à la hâte (le papier et l'encre manquant) sur les tablettes impériales (2149).

Théodose mena aussitôt ses récents alliés à l'attaque du camp d'Eugène. Il marcha en avant des bataillons, fit le signe de la croix, et s'écria : *Où est le Dieu de Théodose* (2150)? Une tempête s'éleva et jeta la terreur parmi les Gaulois; Eugène, trahi, fut saisi, lié et garrotté, conduit à Théodose et tué prosterné à ses pieds. Arbogaste erra deux jours parmi les rochers, et se donna de son coutelas dans le cœur. Ambroise, Rufin, Orose et saint Augustin, qui semblent autorisés par Claudien même (2151), disent que « les apôtres Jean et Philippe combattirent à la tête des chrétiens dans un tourbillon. » Théodose avait tant pleuré la veille de la bataille afin d'obtenir l'assistance du Ciel, que l'on suspendit à un arbre, pour les sécher, ses habits, trempés de larmes (2152) : trophée de l'humilité, qui devint celui de la victoire! Jean, le solitaire de la Thébaïde (n° XXVI), fut instruit de cette victoire à l'heure même où elle s'accomplit (2153). Un possédé à Constantinople, ravi en l'air au moment du combat, s'écria en apostrophant le tronc décollé de saint Jean-Baptiste : « C'est donc par toi que je suis vaincu; c'est donc toi qui ruines mon armée (2154)! » Voilà les temps comme ils sont.

Théodose fit abattre les statues de Jupiter placées sur la pente des Alpes; les foudres en étaient d'or; les soldats disaient qu'ils voudraient être frappés de ces foudres; l'empereur leur livra le dieu tonnant (2155).

XXVIII. Saint Ambroise était revenu à Milan dès qu'il eut appris qu'Eugène en était sorti. Aussitôt après la guerre terminée, il reçut une lettre de l'empereur qui le priait avec les sentiments de la piété la plus affectueuse de se joindre à lui pour rendre à Dieu des actions de grâces. Ambroise mit sur l'autel la lettre de Théodose comme une offrande agréable à l'auteur de la victoire, et la tint à la main pendant qu'il offrait le saint sacrifice. Comme il ignorait encore les intentions de l'empereur, il lui écrivit à son tour pour le prier de pardonner à ses ennemis. Ceux qui avaient signalé leur zèle en faveur d'Eugène, s'attendant aux traitements qu'ils avaient mérirés, s'étaient réfugiés dans l'église de Milan, quoiqu'ils fussent presque tous païens. L'évêque demanda grâce pour eux dans une seconde lettre, et Théodose envoya à Milan un des secrétaires d'Etat, nommé Jean, pour les prendre en sa sauvegarde jusqu'à ce que l'empereur eût décidé de leur sort. Ambroise, dont la charité embrassait ceux mêmes qui étaient hors du sein de l'Eglise, alla trouver Théodose à Aquilée. A leur première entrevue, on eût dit que l'empereur était le suppliant; il se jeta aux pieds du saint évêque, protestant que c'était à ses prières et à ses mérites qu'il était redevable de la victoire. Ambroise obtint facilement les grâces qu'il demandait (2156).

Théodose, au comble de la gloire et réunissant les deux moitiés de l'empire, proscrivit par de nouvelles lois tout reste de superstition païenne; mais ces lois, que multiplièrent encore Arcade et Honorius et leurs successeurs, étaient plus comminatoires qu'expresses; elles étaient rarement exécutées, quelquefois même elles étaient suspendues ou rappelées selon les besoins ou les fluctuations de la politique (2157). L'archevêque de Milan était le principal conseil de Théodose, ou du moins partageait sa faveur avec le ministre Rufin. L'empereur lui recommanda ses deux fils, en les nommant ses héritiers, chacun pour une moitié de l'empire, et peu de temps après, à l'âge de cinquante ans, tombé malade à Milan, il mourut assisté de ses prières (an 395).

Le quarantième jour après son décès, on célébra à Milan un service solennel pour le repos de son âme. Honorius et toute l'armée y assistèrent. Saint Ambroise y prononça l'oraison funèbre. Il attribue à la foi de Théodose ses victoires, particulièrement la dernière contre Eugène. Il exhorte les soldats à garder une fidélité inviolable à ses enfants, considérant non la faiblesse de leur âge, mais les obligations qu'ils ont au père. Enfin, après avoir fait le tableau de ses vertus, particulièrement de sa clémence, il s'abandonne lui-même aux épanchements de son amitié et de sa douleur. « J'ai aimé l'homme miséricordieux et humble sur le trône! l'homme au cœur pur et plein de mansuétude! J'ai aimé l'homme qui aimait mieux d'être repris que d'être flatté; qui a pleuré publiquement dans l'église un péché que d'autres lui avaient fait commettre par artifice; qui l'a pleuré tous les jours de sa vie! Que dirai-je encore? Il venait de remporter une victoire éclatante; toutefois, parce que des ennemis sont restés sur le champ de bataille, il s'abstient de la participation aux saints mystères, jusqu'à ce que Dieu lui ait manifesté sa bienveillance par l'arrivée de ses enfants. J'ai aimé l'homme qui me demandait à son dernier soupir! J'ai aimé l'homme qui, dans ce moment redoutable, était plus occupé de l'état des églises que de ses propres dangers! Oui, j'ai aimé cet homme, et c'est pourquoi je le pleure du fond de mes entrailles! J'ai aimé cet homme, et c'est pour cela que je ne le quitterai point que par mes pleurs et mes prières je ne

(2149) Sozom., pag. 742, a. b. c.
(2150) Ambr., in obitu Theodosii imp. serm., tom. IV, pag. 117.
(2151) Ambr., *De Spiritu sancto*, 36, pag. 692. Ruf., lib. II, cap. 33, pag. 192. Oros., pag. 220, b. Claudien., apud S. Aug., *De civit. Dei*, lib. IV, c. 26.
(2152) Oros., lib. VII, cap. 35, pag. 220.
(2153) Ruf., *De Vitis Patrum*, cap. 1, pag. 457.
(2154) Sozom., pag. 745.
(2155) S. Aug., *De civit. Dei*, lib. V, cap. 26.
(2156) *De obit. Theod.* Paul., *Vit. Ambr.*
(2157) Chateaubriand, *Etudes historiques*, 5e d sc., part. II.

Digitized by Google

j'aie introduit où l'appellent ses mérites, sur la montagne sainte du Seigneur, dans la véritable terre des vivants (2158)! »

XXIX. Saint Ambroise survécut peu à Théodose. Une année avant sa mort, il découvrit dans un jardin les reliques des saints martyrs Nazaire et Celse. Paulin, son secrétaire, qui était présent, dit : « Nous vîmes, dans le sépulcre où reposait le corps du martyr, son sang aussi frais que s'il avait été répandu le même jour, et sa tête coupée si entière avec les cheveux et la barbe, qu'il nous semblait qu'elle venait d'être lavée et enterrée. Nous fûmes aussi remplis d'une odeur dont la douceur était au-dessus de tous les parfums. » On recueillit ce sang avec du plâtre et avec des linges; et c'est ainsi que l'on envoyait des reliques, car on ne divisait pas encore les corps (2159). Paulin avoue qu'il n'avait pu savoir en quel temps saint Nazaire avait souffert le martyre. Son corps fut mis sur un brancard et porté à la basilique des Apôtres, près la porte Romaine. Aussitôt saint Ambroise retourna prier avec son clergé dans le même jardin où était saint Celse. « Nous ne savons point, dit Paulin, qu'il y eût jamais prié auparavant; mais c'était la marque de la découverte du corps d'un martyr quand le saint prélat allait prier à un lieu où il n'avait jamais été. Nous apprîmes toutefois des gardiens de ce lieu que leurs parents leur avaient recommandé de ne le point quitter tant que durerait leur race, parce qu'il y avait de grands trésors. » Le corps du martyr, c'est-à-dire de saint Celse, fut aussi porté à la basilique des Apôtres, où on avait auparavant mis de leurs reliques avec grande dévotion. Là, comme saint Ambroise prêchait, un homme du peuple rempli de l'esprit immonde commença à crier qu'Ambroise le tourmentait. Le saint évêque se tourna vers lui, et dit : « Tais-toi, démon; ce n'est pas Ambroise qui te tourmente, mais la foi des saints et ton envie, parce que tu vois des hommes monter au lieu d'où tu as été précipité. Ambroise ne sait point s'en faire accroire. » A ces mots, le possédé se tut, se coucha par terre et ne fit plus aucun bruit (2160). En 396, l'empereur Honorius étant consul donna au peuple de Milan un spectacle de bêtes d'Afrique. Un criminel nommé Cresconius s'était réfugié dans l'église; mais le peuple, assemblé dans l'amphithéâtre, obtint du comte Stilicon la permission de l'enlever avec des soldats (2161). Car Stilicon avait toute l'autorité pendant le bas âge de l'empereur. Cresconius se réfugia à l'autel, et saint Ambroise, avec le clergé qui s'y trouva, l'entoura pour le défendre; mais les soldats, qui étaient en grand nombre et conduits par des ariens, furent les plus forts. Ils enlevèrent Cresconius, et s'en retournèrent triomphants à l'amphithéâtre. Ceux qui étaient dans l'église demeurèrent fort affligés; et saint Ambroise pleura longtemps, prosterné devant l'autel. Mais, quand les soldats furent retournés, et eurent fait leur rapport, deux léopards étant lâchés sautèrent légèrement à l'endroit où ils étaient assis, et les laissèrent considérablement blessés. Stilicon en fut touché; il se repentit de la violence qu'il avait faite à l'église, en fit satisfaction à saint Ambroise pendant plusieurs jours, et délivra Cresconius; mais, comme il était coupable de grands crimes, il l'envoya en exil, d'où toutefois il fut rappelé peu de temps après.

Saint Ambroise n'avait pas moins de zèle pour sauver les dépôts que l'on confiait à l'église, et il résista plusieurs fois à des ordres de l'empereur pour les enlever. Un particulier avait obtenu un rescrit de l'empereur pour s'attribuer un dépôt fait par une veuve dans l'église de Pavie : le clergé ne résistait plus, les magistrats et les officiers chargés de l'exécution du rescrit disaient qu'on ne pouvait s'y opposer, l'agent de l'empereur pressait. Mais l'évêque de Pavie, de l'avis de saint Ambroise, défendit si bien l'entrée du lieu où était le dépôt, qu'on ne le put enlever; et on se contenta d'une reconnaissance par écrit. On revint encore en vertu de cet écrit et d'un nouvel ordre de l'empereur. L'évêque refusa : il fit lire l'histoire d'Héliodore, qui fut si sévèrement puni pour avoir voulu enlever les dépôts sacrés du temple, et avec bien de la peine fit goûter ses raisons à l'empereur. L'histoire rapporte plusieurs jugements importants que rendit saint Ambroise, et où brillent son esprit conciliant et sa charité épiscopale (2162); on rapporte aussi plusieurs miracles de ce saint. Nous nous arrêterons seulement à ces derniers, pour les joindre à ceux que nous avons déjà cités.

XXX. Un esclave du comte Stilicon, ayant été délivré du démon qui le tourmentait, demeurait dans la basilique Ambrosienne, et son maître, qui l'aimait, l'avait recommandé à saint Ambroise. On découvrit qu'il fabriquait de fausses lettres pour donner la charge de tribun ou général; en sorte que l'on arrêta des gens qui allaient commander en vertu de ces nominations. A la prière de saint Ambroise, Stilicon relâcha ceux qui avaient été ainsi trompés; mais il ne punit point son esclave, et se contenta d'en faire des plaintes au saint évêque. Comme cet homme sortait de la basilique, Ambroise donna ordre de le lui amener. Il l'interrogea, et, l'ayant convaincu de ce crime : « Il faut, dit-il, qu'il soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin qu'à l'avenir personne n'ose rien faire de semblable. » Au même moment et avant que le saint évêque eût achevé de parler, l'esprit immonde se saisit de l'homme et commença à le déchirer; de quoi nous fûmes tous fort épouvantés, dit Paulin, qui était présent. Il ajoute : « Nous vîmes pendant ces jours-là plusieurs possédés délivrés par son com-

(2158) Ambr., *De obit. Theod.*
(2159) Gaudent., Serm. 17, pag. 90, *Bibl. Pat.*
(2160) Paul., *Vita Ambr.*, n° 32.
(2161) Id. ibid., n° 34.
(2162) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. xx, n° 16.

Digitized by Google

mandement et par l'imposition de ses mains (2163). »

Nicétius, qui fut général et conseiller d'Etat, avait les pieds tellement malades, qu'il ne pouvait presque pas paraître en public. Un jour, comme il s'approchait de l'autel pour recevoir le Saint-Sacrement, Ambroise lui marcha par hasard sur le pied et le fit crier. Aussitôt il lui dit : « Allez, vous serez guéri désormais. » Et de fait, au temps de la mort du saint, il témoignait avec larmes qu'il n'avait point senti de mal depuis (2164).

XXXI. Notre saint évêque avait un soin particulier de donner à l'Eglise de dignes ministres. On pourrait en citer plusieurs exemples d'après ses propres écrits. Il refusa constamment d'admettre dans le clergé un de ses amis, parce qu'il avait quelque chose de trop léger et d'indécent dans sa démarche. Il défendit par la même raison à un de ses clercs de marcher devant lui. Il était persuadé que les mouvements déréglés du corps sont un effet du déréglement de l'âme. L'événement fit voir qu'il ne s'était pas trompé; car dans la suite ils abandonnèrent la foi l'un et l'autre. Il rapporte lui-même ces deux exemples dans son *Traité des Offices ou des Devoirs*, qu'il composa pour l'instruction de son clergé, à l'imitation de Cicéron et des Grecs, que Cicéron même avait imités dans ses Offices. Saint Ambroise prend ce que leur morale avait de bon, l'appuyant par l'autorité de l'Ecriture, et l'élevant aux maximes de l'Evangile.

Une des dernières actions de saint Ambroise fut l'ordination de saint Honorat, évêque de Verceil. A la mort de Liménius, son prédécesseur, le siége resta longtemps vacant par la division qui se mit dans cette église. Ambroise écrivit au clergé et au peuple de Verceil une longue lettre pour réunir les esprits. Enfin il fut obligé d'y aller lui-même. Par ses soins on élut pour évêque Honorat, homme de grand mérite, que l'Eglise compte entre les saints.

XXXII. Quelques jours avant sa maladie, Ambroise prédit sa mort; mais il annonça qu'il vivrait jusqu'à Pâques. Il continua ses études ordinaires, et il entreprit l'explication du psaume quarante-troisième. Pendant qu'il dictait à Paulin, son secrétaire, celui-ci vit sur la tête du saint une flamme en forme de petit bouclier, et qui entrait peu à peu dans sa bouche; son visage devint blanc comme la neige, et ce ne fut que quelque temps après qu'il reparut dans son état ordinaire. « Je fus tellement effrayé, dit Paulin, que je restai sans mouvement, et qu'il ne me fut pas possible d'écrire ce qu'Ambroise me dictait, tant que la vision dura. Il répétait alors un passage de l'Ecriture que je me rappelle bien; ce jour-là il cessa de lire et d'écrire, en sorte qu'il ne put finir d'expliquer le psaume (2165). » Nous avons encore cette explication, qui finit au verset vingt-unième. Le saint était déjà malade quand il la commença, puisqu'au rapport de son secrétaire il écrivait ses livres de sa propre main.

Ambroise fit encore l'ordination d'un évêque de Pavie; mais ensuite il se trouva si mal, qu'il fut obligé de garder le lit. Le comte Stilicon en fut extrêmement affligé, et dit publiquement que la mort de ce grand homme menaçait l'Italie de sa ruine prochaine. C'est pourquoi il fit venir les personnages les plus considérables de Milan, qu'il savait particulièrement aimés du saint évêque, et les obligea, partie par prières, partie par menaces, d'aller le trouver pour le conjurer de demander à Dieu qu'il lui prolongeât la vie. Comme ils étaient autour de son lit, et lui demandaient avec larmes cette grâce, il leur répondit : « Je n'ai pas vécu avec vous de manière que j'aie honte de vivre; et je ne crains pas de mourir, parce que nous avons un bon Maître. » Pendant ce temps-là, quatre diacres, qui étaient à l'extrémité de la galerie où il était couché, s'entretenaient ensemble du successeur qu'on pourrait lui donner. Ils parlaient si bas, qu'à peine pouvaient-ils s'entendre. Quand ils eurent nommé Simplicien, Ambroise, quoique éloigné, s'écria par trois fois : « Il est vieux, mais il est bon. » Ils furent si épouvantés de l'entendre parler de la sorte, qu'ils s'enfuirent. Simplicien fut en effet son successeur.

Pendant que saint Ambroise était en prières, il vit Jésus-Christ venir à lui avec un visage riant. Il le dit à Bassien, évêque de Lodi, qui priait avec lui, et de qui Paulin dit l'avoir appris (2166). Saint Ambroise mourut peu de jours après. Il demeura en prières depuis cinq heures du soir, jusqu'à sa mort qui arriva un peu après minuit. Il priait, les mains étendues en forme de croix, remuant les lèvres, sans qu'on pût entendre ce qu'il disait. Honorat, évêque de Verceil, s'étant couché pour prendre un peu de repos dans un étage plus haut de la maison, entendit une voix qui l'appela par trois fois, et qui lui dit : « Lève-toi promptement, il va partir. » Il descendit, et lui donna le corps de Notre-Seigneur. Il l'eut à peine reçu qu'il rendit l'esprit. C'était la nuit du vendredi au samedi saint, le 4 avril 397, dans la cinquante-septième année de son âge. Il avait été évêque vingt-deux ans et quatre mois.

A la même heure et avant le jour, on porta le corps à la grande église, et il y demeura la nuit suivante, qui était la veille de Pâques. Plusieurs enfants baptisés cette nuit-là le virent au sortir des fonts : les uns disaient qu'il était assis dans sa chaire, sur le tribunal de l'église; les autres, qu'il marchait, et ils le montraient du doigt à leurs parents, qui toutefois ne le voyaient point. Plusieurs disaient avoir vu une étoile sur son corps. Le dimanche de Pâques, quand le jour parut, après avoir célébré les saints mystères, on leva le corps pour le porter à la basilique Ambrosienne, où il fut enterré. Là une multitude de démons témoignaient leur

(2163) Paulin, *Vita Ambr.*, n° 43.
(2164) Ibid., n° 44.
(2165) Ibid., n° 42.
(2166) Ibid., n° 45.

Digitized by Google

rage par des cris insupportables; et l'on entendit de semblables cris à sa gloire dans plusieurs provinces et pendant plusieurs années. Le peuple jetait des mouchoirs pour les faire toucher au corps. Car il se trouva à ses funérailles une multitude innombrable de toutes conditions de tout sexe et de tout âge, non-seulement de chrétiens, mais de juifs et de païens. Les nouveaux baptisés brillaient sur tous les autres, et tenaient le premier rang. Le même jour qu'il mourut il apparut en Orient à quelques saints personnages, priant avec eux, et leur imposant les mains. On le connut quelque temps après à Milan par une lettre datée du jour de sa mort, qui lui était adressée comme vivant, et qui fut reçue par Simplicien, son successeur, et gardée soigneusement. Saint Ambroise apparut aussi à Florence, suivant la promesse qu'il avait faite à ceux qui le priaient de les visiter souvent. On le vit plusieurs fois prier devant l'autel de la basilique Ambrosienne, qu'il y avait bâtie (2167). C'est sur le témoignage de saint Zénon, évêque de Florence, que Paulin rapporte ce fait dans la Vie de saint Ambroise, qu'il écrivit quelques années après, à la prière de saint Augustin, sur ce qu'il avait vu lui-même ou appris de sainte Marcelline, sœur du saint, et d'autres personnes dignes de foi (2168).

XXXIII. L'épiscopat de saint Ambroise, qui avait été pendant plus de vingt ans la plus grande illustration de l'Occident, resta béni par le peuple de Milan et vénéré dans toute l'Italie. Bien que les écrits de ce saint évêque, ainsi que nous l'avons vu dans le cours de cet article, n'aient été presque tous que des actes même de sa vie, inspirés par les devoirs de son ministère et par les événements publics; bien qu'il n'ait pas la science et l'art des Pères de l'église grecque, ses contemporains, sa renommée d'éloquence ne fut pas moindre, ni son autorité sur les âmes. Son talent était agrandi par sa vertu; et nous entendons saint Augustin témoigner du charme et de la douceur de sa parole, qui nous semblerait aujourd'hui souvent subtile et déclamatoire.

Dans la réalité, dit un critique (2169), saint Ambroise n'est pas un éloquent lettré comme saint Jérôme, mêlant à la pureté du langage romain les hardiesses hébraïques et les beautés originales d'une âme solitaire. Il n'est pas un philosophe, un métaphysicien religieux comme saint Augustin, embrassant d'un facile et infatigable génie le savoir presque entier de son temps, et le ramenant à l'idéal chrétien. Il n'a pas cette simplicité magnanime, cette négligence austère que saint Cyprien, jadis rhéteur à Carthage, sut mettre dans ses discours à mesure qu'il s'approchait du martyre. Sa puissance de parole est différente; sa grâce est autre, elle tient au mouvement d'une âme vive et tendre, que l'on sent uni dans tous ses ouvrages à une fermeté de raison politique et sénatoriale. Chez lui, la sensibilité vraie prédomine sur tous les défauts, que cependant elle ne prévient pas; elle répand l'intérêt et le pathétique où vous seriez tenté de blâmer le faux goût.

Comme homme d'Etat, car on peut donner ce nom à saint Ambroise, « il fut le premier, dit M. de Champagny (2170), qui introduisit d'une manière hardie et décidée l'esprit du christianisme dans le gouvernement. Constantin et ses successeurs avaient, non dans leur conviction, mais dans leur politique, flotté entre la puissance nationale du culte romain et l'influence du clergé et des populations chrétiennes; car les deux doctrines ennemies représentaient aussi deux partis dans l'Etat, et un empereur chrétien par ses mœurs et par sa foi pouvait dans son administration s'appuyer sur le parti païen. La politique de Théodose, grâce à Ambroise, fut décidément chrétienne. Ajoutons, à la gloire de l'Eglise et du saint, que cette intervention de l'une et de l'autre dans les affaires humaines fut toute pacifique, toute pleine de charité, tout ennemie des cruautés et du sang. »

« Saint Ambroise, dit un autre écrivain (2171), portant les lumières et le génie d'un homme d'Etat dans l'administration de l'Eglise, servit et honora puissamment la cause du christianisme. Nul homme n'a mieux rempli la grande et salutaire idée de ce tribunat religieux, élevé par la loi chrétienne, et qui, dans l'anéantissement de toute liberté civile, de toute justice politique, pouvait seul alors s'interposer entre les violences d'un pouvoir changeant, mais toujours absolu, et les misères du peuple, gouverné sans règle et sans pitié. C'est avec ce caractère auguste qu'il apparaît dans l'histoire, libre et hardi conseiller des princes, défenseur des opprimés dans les deux religions, et faisant du sacerdoce un ministère public de paix, de clémence, et d'humanité. »

Nous avons fait suffisamment connaître, ce nous semble, les ouvrages du saint archevêque de Milan au fur et à mesure qu'ils se sont présentés dans le récit de sa vie. Nous n'avons donc pas à en donner une analyse plus détaillée. Cette tâche, au reste, a été amplement remplie dans le *Dictionnaire de Patrologie*, par M. l'abbé Sevestre, et publié par M. Migne, 4 vol. in-4°. Nous ne terminerons pas sans noter que le docte Galland de Venise a restitué à notre saint Pontife (2172) un ouvrage en cinq livres, qui a pour titre : *Histoire de la ruine de Jérusalem*. Cette histoire, qui porte souvent le nom d'Egésippe ou d'Exiosippe, est une traduction libre de ce que l'historien Josèphe a dit sur cet événement. Saint Ambroise l'avait composée dans ses premières années. — Ce

(2167) *Voy.* sur l'état actuel de la basilique de Saint-Ambroise à Milan, les *Ann. de Philosophie chrétienne*, tom. III, pag. 440, 441.

(2168) Paulin, *Vit. Ambr.*

(2169) M. A. Villemain.

(2170) *Ency. du* XIX^e *siècle*, article AMBROISE.

(2171) M. Villemain, *Mélanges historiques et littéraires*, tom. Ier pag. 427, édit. Ladvocat, 1827.

(2172) Apud *Biblioth ca veterum Patrum*, tom. VII, Venetiis, 1770.

Digitized by Google

saint fut mis au rang des docteurs de l'Eglise par le Pape Boniface VIII. *Voy.* cet article.

AMBROISE (Saint), vulgairement appelé *Ambrois*, évêque de Cahors, était, du temps de Pépin, c'est-à-dire vers l'an 752, la plus éclatante lumière de cette province (2173).

Les violences de Vaifaire et l'indocilité de son peuple l'obligèrent de renoncer à l'épiscopat. Il alla se cacher dans une grotte près de la ville, où il mena la vie la plus austère. Ses mortifications et sa retraite ne le mirent cependant pas à couvert des tentations. Une malheureuse femme vint la nuit à la porte de son ermitage pour le séduire; mais il reconnut le piége, et s'étant mis en prières, il gagna à Dieu celle qui voulait le perdre. Quand on eut découvert le lieu de sa retraite, on le pressa de remonter sur son siége, qu'on avait déjà rempli. Ambroise ne put s'y résoudre; et, pour se soustraire aux sollicitations et aux visites que sa réputation lui attirait, il alla en pèlerinage aux tombeaux des saints Apôtres à Rome, après quoi il se retira dans le Berri.

Il continua de mener la vie solitaire et pénitente sur la petite rivière d'Arnon, en un lieu qui s'appela depuis *Saint-Ambroise*. Il y mourut comme il avait vécu, c'est-à-dire saintement; et son corps fut dans la suite transféré à Bourges dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, où l'on bâtit en son honneur un monastère qui porta son nom. On croit que sa bienheureuse mort arriva l'an 770. Ce saint est honoré le 16 d'octobre.

AMBROISE AUTPERT, abbé de Saint-Vincent sur le Volturne, naquit dans les Gaules d'une famille noble, et passa ses premières années à la cour de Pépin. Il connut Charlemagne, et ce prince l'estima pour sa science et surtout à cause de ses vertus (2174). Dégoûté apparemment du monde et de ses trompeuses illusions, Autpert entra au monastère de Saint-Vincent sur le Volturne ou Voltourne, monastère le plus renommé d'Italie, dont Charlemagne confirma les dotations et qu'il enrichit même de nouvelles.

Peu de temps après son entrée dans cet asile de la paix, Autpert fut élevé à l'ordre sacerdotal, et pour en remplir les fonctions il s'appliqua à instruire les peuples par ses écrits et par ses prédications : car il avait un rare talent pour parler en public. Il écrivit la vie des saints fondateurs de son monastère, ainsi que le témoigne le diacre Paul, qui le qualifie d'homme *très-savant* (2175), et Autpert déclare qu'il « a mieux aimé relever leurs vertus que leurs miracles. » Il laissa plusieurs autres écrits, dont le plus considérable est un commentaire moral sur l'Apocalypse, divisé en dix livres, et composé, comme il le déclare lui-même, du temps du Pape Paul et de Didier, roi des Lombards, c'est-à-dire avant l'an 767. Cet ouvrage fut blâmé par quelques-uns, qui disaient que ce n'était plus le temps d'expliquer les Ecritures; et, pour se mettre à couvert de leurs censures, Autpert pria le Pape Etienne III de lui donner une approbation authentique; « ce qu'aucun autre auteur, dit-il, n'a fait avant moi. » On a aussi de lui quelques homélies, entre autres une sur l'Assomption, où il déclare qu'il ne décide point si la sainte Vierge a été enlevée au ciel en corps ou en âme. Il avait aussi écrit un traité du combat des vertus et des vices, qui se trouve entre les œuvres de saint Augustin, et que l'équivoque du nom a fait attribuer au grand saint Ambroise (2176). Outre ses travaux littéraires, Autpert prêchait aussi de vive voix; mais il estimait encore plus la vertu que la doctrine. Il disait à Dieu : « Je n'ai pas quitté mon pays et mes parents afin que vous me donniez la science, mais afin que vous me conduisiez à la vie éternelle par la perfection des vertus. Si je ne puis obtenir l'un et l'autre, ôtez-moi la science et donnez-moi la vertu (2177). »

Tant de travaux et de preuves de zèle pour le salut des âmes méritèrent à Autpert d'être élevé à la dignité d'abbé du monastère de Saint-Vincent; il obtint du roi Charles des lettres de confirmation des donations que les rois des Lombards et les ducs de Bénévent avaient faites à ce monastère. Quoique ce pieux moine eût été élevé à cette dignité malgré lui, il y eut cependant un schisme dans l'abbaye à son occasion, et un religieux nommé Poton ou Pothon se prétendit abbé en même temps que lui. On croit que son parti était composé de Lombards, et celui d'Autpert de Français.

Cette affaire fut portée devant Charlemagne, et Poton fut accusé de s'être déclaré contre ce prince et d'avoir voulu même empêcher qu'on ne chantât pour lui après sexte le psaume : *Deus, in nomine tuo salvum me fac* (2178). Le roi refusa de juger une cause où il paraissait intéressé, et en renvoya la connaissance au Pape Adrien (2179), qui ne se pressa pas de la décider. Peut-être espéra-t-il que la piété dont ces moines faisaient profession leur inspirerait bientôt des pensées de paix. Mais, dit un auteur (2180), les divisions monastiques sont souvent plus difficiles à terminer que celles des Etats. Enfin Adrien manda à Rome les deux concurrents afin de juger le différend. Mais Autpert mourut subitement en chemin, l'an 778, le 19 juillet, après avoir porté le titre d'abbé pendant environ deux ans.

Poton arriva à Rome avec les principaux moines des deux partis; le Pape les fit venir devant lui, étant accompagné pour ce juge-

(2173) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XII.

(2174) *Vit. Autperti*, apud *Acta SS. Ben.*, tom. IV, pag. 259.

(2175) *Bib. PP. Lugd.*, tom. VI, pag. 405.

(2176) *Voy.* Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XLIV, t. 6, et *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XII.

(2177) Init., lib. IX, in *Apoc.*, p. 612. B.

(2178) Ep. 72, *cod. Carol.*

(2179) *Lib. Carol.*, ep. 72, V. C ini. an 778, n. 2, 3, etc.

(2180) Le P. Longueval, *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XII, tom. VI, p g. 13, de l'edit. in-12, 1826.

Digitized by Google

ment de Possessor, archevêque de Tarantaise, de quatre abbés, d'Hildebrand, duc de Spolète, de ses principaux officiers, et de plusieurs autres personnes. Poton fut accusé par plusieurs moines de divers faits, dont le plus considérable était de les avoir empêchés d'aller trouver le roi; mais il s'en défendit; et le Pape, ne trouvant point de preuves suffisantes des accusations portées contre cet abbé, déclara qu'il s'en purgerait par serment, et que dix des principaux moines, cinq Français et cinq Lombards, jureraient qu'ils ne lui avaient rien entendu dire contre la fidélité due au roi. C'est ce que le Pape manda à ce prince (2181).

Quelques auteurs, entre autres Fleury (2182), donnent à Ambroise Autpert la qualité de saint. Cependant il n'est fait mention de lui dans aucun martyrologe, et nous ne voyons pas que l'Eglise lui rende de culte: sa réputation de vertu et d'amour du salut de ses frères n'en est pas moins bien établie dans les annales monastiques.

AMBROISE DE SIENNE (Le bienheureux) naquit le 16 avril 1220, de la famille des Sansedoni. Sa mère, également noble et pieuse, de la famille des Stribelini, s'appelait Justine (2183). Les deux familles étaient des premières de la ville par leurs richesses et par les victoires qu'elles avaient remportées sur les Sarrasins. Le père d'Ambroise avait mérité par sa bravoure le surnom de *Bonne-Attaque*, et se voyait appeler aux conciles où l'on devait s'occuper de la défense des chrétiens contre les infidèles.

I. Ambroise vint au monde tout contrefait, les bras collés au corps, les jambes aux cuisses, le visage sombre et disproportionné. Sa mère en eut une douleur extrême, et pria Dieu de lui faire la grâce de supporter cette affliction avec patience. Elle confia l'enfant à une nourrice de la ville nommée Flore. Un jour la nourrice le tenait dans ses bras devant sa maison, quand un pèlerin, venant à passer, s'arrête et le considère avec admiration. La nourrice couvrit le visage de l'enfant pour en cacher la laideur. Le pèlerin, qui était un vieillard, lui dit: « Femme, ne cachez pas le visage de cet enfant, car il sera la lumière et la gloire de cette ville. »

Un an après sa naissance, la nourrice le portait d'ordinaire à l'église voisine de Sainte-Madeleine, qui appartenait aux Frères Prêcheurs, pour y entendre la sainte messe. Il y avait dans cette église une chapelle pleine de reliques, devant lesquelles elle allait prier pour la santé de l'enfant. Bientôt elle remarqua, ainsi que les religieux et les voisins, que, quand elle se mettait dans un autre endroit de l'église, l'enfant pleurait toujours, et qu'il ne disait rien tant qu'elle demeurait dans la chapelle. Un jour que la nourrice sortait de l'église, l'enfant se mit à pleurer extraordinairement et à tourner le visage du côté de la chapelle avec de grands efforts. Les religieux et les assistants, étonnés, obligèrent la nourrice de retourner à la chapelle. Dès qu'elle y fut, l'enfant tira des langes ses mains et ses bras, jusque-là collés au côté, et, les élevant vers le ciel, invoqua trois fois d'une voix très-distincte le nom de Jésus. A ce miracle accourent les personnes qui savaient combien l'enfant était contrefait. Les religieux font ôter les langes, et l'enfant commence à étendre les jambes, jusqu'alors collées aux cuisses: son visage, jusqu'alors si sombre, commence à devenir tout serein et à resplendir de beauté, à la grande admiration de tous les assistants. La nouvelle d'un si grand miracle causa une joie extrême, non-seulement à la mère de l'enfant, mais à tous les habitants de Sienne: tous firent des prières et des aumônes pour en bénir Dieu. Le père était absent à cette époque.

Dès que le petit enfant voyait un livre, il voulait l'avoir pour le feuilleter, comme s'il y entendait quelque chose; à tel point que sa mère ne pouvait dire devant lui ses heures de la sainte Vierge; car si on ne lui donnait pas le livre, il se mettait à pleurer, même toute la nuit; dès qu'il l'avait entre les mains, il était content. Le père fit faire deux petits volumes avec des images, l'un des personnages du siècle, l'autre de personnages de religion, pour voir si c'étaient les figures ou les lettres qui faisaient plaisir à l'enfant. Il lui présenta d'abord le volume avec les images du siècle: l'enfant refusait de les voir. Il prit au contraire un grand plaisir à regarder le volume des images religieuses, mais plus encore les lettres que les images. Il apprit promptement à lire. Sa plus grande joie fut dès lors de lire et d'entendre les psaumes, que sa mère avait coutume de réciter dans son office de la sainte Vierge. Dès l'âge de sept ans il le récita lui-même chaque jour.

II. Dès qu'il fut assez grand pour sortir de la maison, il y amenait les pèlerins et les pauvres, les soulageait par des aumônes avec beaucoup de joie, et puis les reconduisait avec dévotion. A l'âge de neuf ans il se mit à jeûner les veilles des fêtes et à passer les nuits en prières. Ses parents, craignant pour sa santé, le lui défendirent; mais il en fut si affligé, qu'il passait les nuits sans dormir et qu'il fallut le laisser faire, d'autant plus que sa santé n'en souffrait point. Comme son père était très-riche, il lui demanda la permission d'héberger tous les samedis cinq pèlerins. Dès la veille au soir il se tenait donc à la porte de la ville par où arrivaient les pèlerins d'au delà des monts, en choisissait cinq, les conduisait dans une chambre à part, les déchaussait lui-même, leur lavait les pieds, les servait humblement à table, les menait coucher et les déshabillait lui-même. Le matin il les réveillait, les conduisait à une église pour y entendre la messe et visiter ensuite les prin-

(2181) Le P. Long eval, *Hist. de l'Egl. gall.* liv. XII, tom. IV, pag. 13, de l'édit. in-12, 1826.

(2182) Loc. cit. ubi supra.

(2183) *Vita B. Ambrosii Senensis*, cap. 1-4; apud *Acta SS.* 20 mart. Rorhbacher, liv. LXXV.

Digitized by Google

cipales églises de la ville ; après quoi il les ramenait à la maison, les faisait dîner, leur donnait une aumône, et les congédiait en se recommandant à leurs prières.

Il avait une charité semblable pour tous les malheureux. Il visitait fréquemment les maisons des pauvres, et leur procurait les choses nécessaires, avec la permission de ses parents. Tous les vendredis, il visitait les prisons de la ville, et, quand il y trouvait des pauvres qui n'avaient pas de quoi se nourrir, il leur envoyait à manger, y joignant de plus quelque argent. Tous les dimanches, il allait au grand hôpital servir les malades pendant leur repas. A tant de piété et de charité, le jeune Ambroise joignait une pureté sans tache. L'esprit de ténèbres employa bien des ruses et se transforma de bien des manières pour la lui faire perdre ; mais le saint adolescent découvrit tous ses piéges, et le mettait lui-même en fuite par le signe de la croix.

III. Ses parents auraient bien voulu le marier : déjà ils lui avaient trouvé un parti très-convenable ; pour l'y amener peu à peu ils cherchaient à lui persuader de fréquenter les jeunes nobles de son âge, d'entretenir comme eux des chevaux, des chiens et des oiseaux pour la chasse. Alors il leur fit connaître que son désir était de renoncer à toutes les choses du monde et d'entrer en religion, afin d'y servir Dieu plus librement. Il leur parla d'une manière si efficace, que nul ne put s'opposer à sa volonté. Sur quoi il demanda très-humblement à son père la permission de distribuer aux pauvres une partie de ses immenses richesses. Son père l'accorda volontiers au jeune Ambroise, qui en conséquence distribua bien des centaines d'écus d'or, surtout pour marier convenablement des filles pauvres.

Ambroise donc entra chez les Frères Prêcheurs de Sienne, et y reçut l'habit à l'âge de dix-sept ans, le 16 avril 1257. Sur sa demande il fut envoyé à Paris pour se perfectionner dans la théologie sous Albert le Grand. Ses progrès le firent admirer des plus habiles philosophes et théologiens. Il disait des écrits d'Albert le Grand et de saint Thomas qu'il était impossible que ce fût l'œuvre de l'esprit humain, mais de l'illumination divine. Il prêcha avec grand applaudissement ; mais telle était son humilité, qu'il ne voulut pas même recevoir le baccalauréat. Il fut envoyé à Cologne pour y enseigner la philosophie et la théologie ; il y enseigna effectivement plusieurs années, apprit la langue allemande et commença de prêcher les populations que la réputation de sa sainteté attirait de toutes parts.

IV. Les princes d'Allemagne, où il n'y avait pas de roi universellement reconnu, étaient en guerre les uns contre les autres. Saint Ambroise de Sienne fut obligé par ses supérieurs de travailler à la pacification de l'Allemagne. Par obéissance, il alla dans les provinces où les habitants paraissaient le plus intraitables. Il prêchait tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, principalement là où les hommes étaient plus belliqueux et plus enflammés de haine. Les princes, qui le savaient rempli de l'Esprit-Saint, fréquentaient ses prédications ; ils en étaient touchés et venaient à sa cellule le prier d'être le médiateur pour concilier la paix entre eux. Et voilà comme en peu de temps la paix se rétablit entre les princes et les peuples d'Allemagne. Ambroise les disposa même tous à marcher au secours du roi de Hongrie contre les infidèles. Il était occupé à cette pacification de la Germanie, lorsque ses compatriotes l'appelèrent pour leur rendre le même service.

V. La ville de Sienne avait été mise en interdit par le Pape Clément IV, dès l'année 1266, pour avoir suivi le parti de l'empereur Frédéric, excommunié et déposé. Les Siennois avaient été absous par Clément IV, mais Grégoire X avait déclaré qu'ils étaient retombés sous l'interdit. Ils employèrent en vain plusieurs princes pour obtenir la levée de la censure ; enfin ils eurent recours à l'assistance divine, par les prières et les aumônes, et résolurent d'envoyer au Pape quelque serviteur de Dieu. Ils jetèrent les yeux sur leur bienheureux compatriote, Ambroise, qui leur avait déjà obtenu l'absolution de Clément IV. Ils le firent donc venir du fond de l'Allemagne et le prièrent d'être encore leur intercesseur auprès du Pape Grégoire. Ayant accepté la commission par obéissance, il les avertit qu'il fallait commencer par renoncer aux haines et aux inimitiés qui les divisaient entre eux ; et pour cet effet il prêcha dans la place qui était devant l'église de son ordre, car l'église même ne pouvait contenir tout le peuple qui s'empressait de l'écouter. Ses sermons furent si efficaces, qu'il réconcilia entre elles toutes les familles de la ville.

Etant arrivé à Viterbe, où était alors la cour de Rome, il demanda audience ; ce que le Pape lui accorda aussitôt, étant informé par la renommée de sa vertu et de sa doctrine ; puis, l'ayant entendu parler, il accorda à la ville de Sienne la levée de l'interdit. A son retour, Ambroise fut reçu avec toutes les démonstrations de la joie publique. Le jour de sa rentrée devint une fête annuelle.

VI. Le saint Pape Grégoire X l'employa pareillement avec succès à pacifier et à réconcilier plusieurs villes d'Italie. Dans ce ministère, à la charité la plus ardente Ambroise joignait l'humilité la plus profonde. Un homme puissant, irrité de ses efforts et de ses succès pour la pacification générale, lui dit un jour avec menace : « Vous êtes un imposteur, un séducteur du peuple chrétien, un homme plein d'ambition et de vaine gloire, digne du dernier supplice, que je vous réserve, si vous ne vous désistez de votre entreprise. » Le saint homme lui répondit humblement : « Dieu s'appelle le roi de la paix ; c'est pourquoi tout fidèle doit désirer la paix avec le prochain. Dieu ne la donne qu'à ceux qui l'accordent de bon

Digitized by Google

cœur aux autres. Ce que je fais, je ne le fais pas par moi-même, mais par la volonté de celui qui a puissance sur moi. Maintenant donc, si c'est à cause de moi que vous vous troublez, je vous en demande pardon; je prie Dieu qu'il pardonne des paroles proférées peu à propos, et qu'il ne vous l'impute pas à péché. Que si je mérite toute espèce de supplice, je le supporterai de bon cœur pour la rémission de mes fautes. » — A ces paroles pleines d'humilité et de calme, le magnat si cruel et si féroce, qui n'avait aucune crainte de Dieu, se sent touché jusqu'au fond de l'âme; il se jette aux pieds du saint et lui dit : « Pardonnez-moi, serviteur de Dieu, et priez pour moi qu'il m'accorde une paix véritable; quant à moi, je suis prêt à la faire avec vous. » Le saint le releva, l'embrassa tendrement, pria pour lui, et le trouva depuis un excellent chrétien.

Le bienheureux Ambroise disait dans ses prédications que la vengeance était un péché d'idolâtrie, attendu que la vengeance appartient à Dieu seul, et que par conséquent celui qui se venge usurpe la place de Dieu. Un jour, malgré toutes ses exhortations, un homme de Sienne s'obstinait à ne point pardonner. Alors le saint lui dit : « Je prierai pour vous. — Je n'ai que faire de prières, » répliqua durement le vindicatif. — Le saint ne laissa pas de faire pour lui la prière suivante : « Seigneur Jésus-Christ, par votre très-grande providence et sollicitude que vous avez sans cesse pour le genre humain, je vous prie d'interposer votre puissance dans cette vengeance projetée, et de vous la réserver, afin que tous connaissent que la punition des offenseurs n'appartient qu'à vous seul, et afin que la sensualité n'empêche point la connaissance de votre justice. »

Ambroise enseigna publiquement cette prière aux peuples, les exhortant à la dire pour ceux qu'ils trouveraient obstinés à ne point pardonner les injures. A l'heure même que le saint homme faisait pour lui cette prière, le vindicatif se concertait avec ses amis et ses parents pour ne point faire de paix ni écouter Ambroise. Mais la prière du juste fut plus puissante. Tout à coup cet homme si dur se sent pénétré de componction, toutes les raisons du saint homme lui reviennent à la mémoire, il passe deux jours sans presque manger ni dormir. Enfin il vient avec ses amis trouver le bienheureux Ambroise pour le prier de faire la paix entre eux et de lui pardonner sa faute.

Ce digne religieux fuyait les places supérieures de son ordre, et refusa plusieurs évêchés qui lui furent offerts par les Papes, même l'évêché de Sienne, sa patrie, où il avait été élu canoniquement. Il mourut le 20 mars 1287, et par son intercession se firent plusieurs miracles, dont on fit dès lors des informations juridiques. Toutefois il n'a pas été canonisé dans les formes, mais seulement inscrit au Martyrologe romain avec le titre de bienheureux.

AMBROISE, archevêque de Moscou, dont le nom de famille est *André Sertiskamensky*, naquit à Néjine, gouvernement de Tchernigow, en 1708, et mourut le 16 septembre 1771. En 1735, il quitta les bancs du séminaire de Saint-Alexandre Nefsky pour prendre place parmi les maîtres. Quatre ans après il fut reçu moine; et c'est alors qu'il prit, suivant l'usage constamment suivi, le nom d'*Ambroise*, sous lequel l'histoire lui a donné une place distinguée dans ses annales.

Après avoir été quelque temps préfet des études à l'Académie de Saint-Alexandre, il passa en qualité d'archimandrite au couvent du Nouveau-Jérusalem à Vosnécensk, et en 1753 il fut sacré évêque, d'abord à Péréiaslavl, puis du diocèse de Krontitzy, près de Moscou. Promu à la dignité d'archevêque en 1761, il fut proposé à l'église métropolitaine de Moscou, qu'il gouverna jusqu'à sa mort : elle fut des plus tragiques.

En 1771, la peste, apportée de Bender par les troupes de Catherine II, fit de terribles ravages dans cette ville. Il existait entre la ville et le Kremlin une chapelle dans laquelle se trouvait une image de la sainte Vierge. Le peuple attribuait à cette image le don de guérir les épidémies; il se pressait dans la chapelle et autour d'elle. Or cette grande agglomération de monde infestait l'air et ne faisait qu'augmenter les progrès du fléau. Avec une bonne intention, l'archevêque fit enlever l'image pendant la nuit. Mais le peuple en fut furieux, et l'accusant d'impiété et de sacrilége, il se porta au monastère de la *Vierge du Don*, où le prélat s'était réfugié. Alors Ambroise se cacha dans le sanctuaire de l'église; mais un enfant indiqua l'endroit à ces forcenés. Ils le trouvèrent en prière au pied de l'autel, le saisirent, le traînèrent à la porte du temple, où ils allaient l'égorger, quand le prélat les supplia de lui laisser le temps de communier encore une fois, afin de se préparer à paraître devant l'Eternel. Ils accordèrent ce répit, et restèrent tranquilles témoins de la cérémonie. Ce spectacle eût pu les attendrir et arrêter leurs bras criminels; mais non! A peine Ambroise eût-il reçu son Dieu qu'ils l'entraînèrent hors de l'église et le massacrèrent impitoyablement.

Dans toutes ces fonctions difficiles, Ambroise avait déployé un grand zèle et des vertus vraiment chrétiennes. On lui doit plusieurs établissements nouveaux, la construction ou l'achèvement de plusieurs monastères et églises; et il signala encore sa bienfaisance comme membre de l'administration de l'hospice des Enfants-Trouvés, à Moscou. Malgré toutes ses occupations, Ambroise trouva le temps de cultiver les lettres et les sciences théologiques : il nous reste de lui, outre un grand nombre de traductions, des sermons et une espèce de liturgie.

AMBROISE LE CAMALDULE naquit en 1378 à Portico dans la Romagne. Il se fit Camaldule à vingt-deux ans, et devint général de son ordre en 1431. Son mérite le fit connaître d'Eugène IV, qui l'envoya au concile de Bâle, à celui de Ferrare, où il

Digitized by Google

haraugua l'empereur Paléologue en grec avec tant de facilité, qu'il surprit les Grecs eux-mêmes; enfin il assista au concile de Florence, où il fut chargé de dresser le décret d'union entre les deux églises. Il avait entrepris, par ordre d'Eugène IV, la réforme de plusieurs couvents des deux sexes, tombés dans un extrême relâchement. Ses visites, ses travaux, les traverses qu'il eut à essuyer dans cette pénible mission, sont décrits avec beaucoup de sincérité dans son *Hodœporicon*, qui contient une foule d'anecdotes. L'auteur est quelquefois obligé d'exprimer en grec certains désordres qu'il ne voulait pas mettre sous les yeux de ses lecteurs : Florence, 1451 et 1452, in-4°, très-rare : 1678, in-8°. Ambroise a laissé plusieurs autres ouvrages, et est mort à Florence en 1439.

AMÉ (Saint), évêque, fut relégué à Péronne, dans le monastère de Saint-Outain, par Ebroïn, avant l'an 678. Après la mort d'Outain, Amé fut envoyé prisonnier dans le monastère de Breuil, au diocèse de Térouanne, fondé par saint Mauronte, fils de sainte Rictrude. Mauronte céda le gouvernement de son monastère à cet illustre prisonnier, qui y mourut renommé par ses vertus et par ses miracles. Il est honoré le 13 septembre comme le patron de la ville de Douai, où ses reliques reposent, dit-on (2184), dans l'église qui porte son nom.— On ne sait pas au juste de quel siége saint Amé fut évêque. Le moine Hucbald, dans la *Vie de sainte Rictrude*, dit que ce saint était évêque de Sion en Valais; et en effet on trouve vers ce temps-là un *Amatus* qui fut évêque de Sion, après avoir été abbé de Saint-Maurice; mais le moine Hugues, dans la *Chronique d'Auxerre*, dit que saint Amé était évêque de Sens. En résumé on n'a là-dessus rien d'assez certain.

AMEBERT ou ABLEBERT (Saint), était fils du comte Vitgère et de sainte Amalberge, frère de sainte Renelde et de sainte Gudule ou Goule, patronne de Bruxelles (2185). On ne sait rien de bien certain sur cette sainte famille, si ce n'est qu'Amalberge, ayant fait consentir Vitgère à garder la continence, elle se retira au monastère de Maubeuge, et Vitgère à celui de Lobbes; et que Gudule, qui avait été élevée par sainte Gertrude, sa marraine, mena la vie religieuse dans une maison de ses parents auprès de Morzelle, sur les confins du Brabant et du pays d'Aloast, où elle mourut saintement. Pour Renelde, elle vécut recluse sur les confins du Hainaut et du Brabant, dans la terre de Zanchte, dont elle avait donné la propriété au monastère de Lobbes. Elle fut massacrée dans l'église de ce lieu, où elle s'était réfugiée dans une excursion de quelques peuples barbares de la Germanie. Le Martyrologe romain fait mention d'elle au 16 juillet. Quant à saint Amebert, il suivit l'exemple de ses saints parents; il devint évêque d'Arras au commencement du VIII^e^ siècle (2186), et mourut saintement : il est honoré le 15 janvier.

AMÉDÉE, évêque de Lausanne, distingué plus encore par ses vertus que par sa naissance dans le XII^e^ siècle, était fils d'Amédée, seigneur de Hauterive, beau-frère du dauphin Guignes VII, dont il avait épousé la sœur, et parent de l'empereur Henri V.

La vertu des religieux de Cîteaux excita Amédée, seigneur de Hauterive, à les imiter. Il entra parmi eux dans l'abbaye de Bonnevaux, près de Vienne, et il y fut suivi de seize chevaliers de ses vassaux. Le jeune Amédée y avait suivi son père; mais son âge n'ayant pas permis qu'il fût admis à faire les vœux, il s'attacha à la suite de Henri V, son parent. Après la mort de ce prince, il se rendit aux instances de son père, et revint dans la solitude. Il prit l'habit de religieux à Bonnevaux, et succéda, en 1139, à Bibien, abbé de Haute-Combe. En 1144, il fut fait évêque de Lausanne, après Guy de Matigny. Amédée, son père, ne vécut pas longtemps après; mais il eut la consolation de rendre visite à son fils et de fortifier son esprit par ses conseils. Ce pieux seigneur mourut après son retour à Bonnevaux, et les anciens monuments de l'ordre de Cîteaux le mettent au nombre des saints qu'il a produits.

Pour l'évêque de Lausanne, il ne se distingua pas moins que son père par sa piété. Il eut la tutelle de Humbert III surnommé *le Saint*, comte de Savoie, fils d'Amédée III. Quelques auteurs assurent qu'il fut chancelier de l'empereur Frédéric I^er^ (2187), et qu'étant né le jour de sainte Agnès, il fut religieux, puis abbé, et enfin évêque au même jour. Il mourut vers l'an 1158, et est mis au catalogue des saints qu'a produits l'ordre de Cîteaux. Nous avons de lui huit homélies, composées en l'honneur de la très-sainte Vierge : elles sont dans la *Bibliothèque des Pères*. Richard Gibbon, Jésuite, les a publiées en 1613 à Anvers, et Théophile Raynaud, du même ordre, les a aussi données, en 1633, à Lyon, avec les œuvres de saint Léon, Pape.

AMÉDÉE (Le bienheureux), duc de Savoie, naquit à Thonon, le 1^er^ février 1435, de Louis II et d'Anne, sa femme, fille du roi de Chypre. La princesse sa mère voulut elle-même prendre soin de son enfance et de son éducation; et laissant au duc, son père, le choix des études et des exercices propres à le former, elle s'appliqua tout entière à l'élever selon la sainteté du christianisme. Elle lui inspira de bonne heure une vive horreur du péché, et s'efforça de le mettre en garde contre les séductions de la grandeur et les piéges que le monde tend sans cesse aux faiblesses des princes (2188).

(2184) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. x.

(2185) Bolland., ad diem. 15 Jan., tom. V, p. 1079.

(2186) Dom Richard n'en fait pas mention parmi les évêques d'Arras.

(2187) *Voy.* Moréri, André du Saussai, etc.

(2188) M. l'abbé Rohrbacher, liv. LXXXIII, tiré de Godescard, 31 mars.

Digitized by Google

I. La piété du jeune duc parut dès le berceau. Aussi on ne pouvait lui causer de plus grand plaisir que de lui apprendre quelque nouvelle pratique de dévotion. Une messe lui tenait lieu de divertissement, et il ne se délassait de ses études que par des lectures pieuses. Elevé au sein de l'opulence et des grandeurs, dans l'une des cours les plus brillantes de l'Europe, rien ne fut jamais capable d'amollir son cœur et de le séduire. Un fréquent usage des sacrements accompagné de secrètes austérités, voilà les remèdes qu'il employait pour se préserver des funestes impressions de tout ce qui l'environnait.

Jamais prince ne fut plus aimé et ne mérita mieux l'amour de ses peuples. Il savait allier beaucoup de grandeur et de noblesse avec beaucoup de bonté et d'affabilité pour tous ceux qui l'approchaient. Son bonheur était de faire plaisir aux autres et de leur être utile.

II. A l'âge de dix-sept ans, Amédée épousa Yolande de France, fille de Charles VII et sœur de Louis XI, à laquelle il avait été promis dès le berceau. Rien de mieux assorti que cette union. Les deux jeunes époux avaient le même goût pour la piété, le même éloignement pour le faste, la même inclination pour tous les genres de bonnes œuvres. Aussi la cour eut-elle bientôt changé de face, et tous les seigneurs s'empressèrent à l'envi de tenir la seule conduite qui pût les rendre agréables à leur souverain. Voici ce que dit à cet égard un ancien historien : « Il ne pouvait souffrir ni les blasphémateurs, ni les parjures, ni les perfides, ni les fripons ; tous ces vices étaient bannis de sa cour. Si le plus brave de ses sujets eût été convaincu d'avoir proféré un seul blasphème, quand tous les potentats de la terre eussent parlé pour lui, il ne l'eût pas retenu une heure dans sa maison. Ce fut à son exemple qu'un prince de Milan fit bâtir une chapelle qu'on appelait la chapelle des blasphèmes, parce qu'elle était construite avec les amendes des courtisans qu'on avait surpris à blasphémer. » Fût-on des premiers officiers, si l'on était libertin, il fallait quitter le service. Sa maxime était que Dieu doit toujours être servi le premier, et que l'esprit de la religion doit régler tous les détails de notre conduite. A sa prière du matin succédait une lecture de piété, après laquelle il entendait la messe avec un si profond respect et un recueillement si édifiant, qu'on avait coutume de dire qu'il suffisait de voir le duc de Savoie à la messe pour avoir de la dévotion. Il entrait ensuite au conseil, où les causes des pauvres, des veuves et des orphelins étaient toujours rapportées les premières. L'injustice avait beau s'envelopper de voiles épais, l'œil perçant du prince savait la découvrir, sous quelque subterfuge qu'elle essayât de se cacher.

III. La charité envers les pauvres était pour le pieux Amédée une véritable passion. On aurait dit qu'il n'avait en main le pouvoir souverain que pour soulager les malheureux dans ses Etats; il mettait son bonheur à distribuer des aumônes. Chaque jour il nourrissait un grand nombre de pauvres dans ses palais ; les plus rebutants et les plus hideux y étaient toujours les mieux reçus; il les servait quelquefois lui-même à table, et à cette occasion quelques-uns de ses courtisans ayant osé lui représenter que c'était avilir la dignité royale que d'en agir de la sorte, il se contenta de leur demander froidement s'ils croyaient à l'Evangile; puis il ajouta : « Souvenez-vous donc que Jésus-Christ regarde comme fait à lui-même ce que l'on fait au plus petit des siens ; et quel plus grand honneur pour un prince que celui de servir Jésus-Christ! »

Ses ministres lui dirent un jour que ses aumônes épuisaient ses finances, et qu'il leur semblerait plus utile de fortifier les places de guerre et de lever de nouvelles troupes que de nourrir tant de fainéants. « Je loue votre zèle, répondit Amédée; mais apprenez que les charités qu'un prince fait aux pauvres sont les plus sûres fortifications d'un Etat, les pauvres sont les meilleures troupes, et le secret pour faire régner l'abondance c'est de faire de grandes largesses aux malheureux. » La Savoie fut appelée sous son règne le paradis des pauvres.

Un jour, en passant dans une rue de la capitale, le bienheureux Amédée entendit un pauvre artisan se plaindre amèrement du surcroît de charges que faisait peser sur le peuple un nouvel impôt; il demanda sur-le-champ à ses ministres s'il ne serait pas possible de diminuer cette taxe; et, comme ceux-ci alléguèrent des besoins impérieux et pressants, alors le prince détacha le collier d'or qu'il portait à son cou et ordonna qu'il fût converti en monnaie, afin que ses sujets fussent soulagés d'autant.

Quoique ennemi du luxe, Amédée savait, lorsque l'éclat de son rang l'exigeait, déployer une sage magnificence : c'est ainsi que, lorsqu'il parut à la cour de France, il étonna par le brillant cortége et la beauté des équipages dont il était accompagné.

IV. Pendant les dernières années de sa vie, il veilla avec un soin particulier sur l'éducation des princes ses fils ; il sentait que le sort de ses Etats après sa mort dépendait en quelque sorte du soin qu'il prendrait de leur inspirer des sentiments dignes de leur rang et conformes aux maximes de la religion; il ne négligea rien pour se donner en eux de dignes successeurs.

La fin de sa vie fut marquée par de grandes infirmités, qu'il supporta avec autant de courage que de résignation ; mais elles ne changèrent rien à ses austérités habituelles, et, malgré ses souffrances, il ne laissait pas de se condamner encore à des jeûnes très-fréquents. Lorsqu'il sentit, dans sa dernière maladie, qu'il n'avait que peu de temps à vivre, il déclara la duchesse, son épouse, régente de ses Etats, et ayant fait appeler les principaux seigneurs, qui fondaient en larmes, il leur parla ainsi :

Digitized by Google

« Je vous recommande les pauvres et les malheureux; répandez libéralement sur eux vos charités, et le Seigneur répandra abondamment sur vous ses bénédictions. Rendez la justice sans acception de personnes; faites que la religion fleurisse et que Dieu soit bien servi. » Peu après il expira, ayant reçu le saint viatique et l'extrême-onction avec une nouvelle ferveur, le 31 mars 1472, à Verceil, âgé seulement de trente-sept ans.

Son corps fut enterré dans l'église de Saint-Eusèbe, sous les marches du maître-autel, ainsi qu'il l'avait demandé. On était si persuadé de sa sainteté, que les évêques qui assistaient à ses funérailles délibérèrent longtemps s'ils diraient la messe des morts, pour se conformer aux usages de l'Eglise; mais enfin l'archevêque de Turin dit la messe de la très-sainte Vierge, et l'évêque de Verceil celle du Saint-Esprit. Dieu, qui avait manifesté plus d'une fois les grandes vertus de son serviteur pendant sa vie, déclara sa sainteté après sa mort par un grand nombre de miracles. L'évêque de Verceil en rapporte cent trente-huit. C'est ce qui a déterminé le Pape Innocent XI à permettre qu'on fit l'office et qu'on dît la messe en l'honneur du bienheureux Amédée dans tous les Etats du duc de Savoie.

AMÉDÉE VIII, antipape sous le nom de Félix V. *Voy.* cet article.

AMÉDÉE, seigneur de Hauterive, puis religieux de l'ordre de Cîteaux. *Voy.* l'article AMÉDÉE, évêque de Lausanne.

AMÉDÉE DE GENÈVE, fils du comte Guillaume et d'Alaise de la Tour, fut le dernier évêque de Die, dont le siége fut uni à celui de Valence par le Pape Grégoire X, en 1275. *Voy.* l'article ROUSSILLON (Amédée de).

AMÉDÉE DE ROUSSILLON. *Voy.* ROUSSILLON (Amédée de), évêque de Valence et de Die.

AMÉDÉE DE SALUCES, Piémontais, venait d'être élu évêque de Valence lorsque le Pape Clément VII, son parent, le créa cardinal-diacre dans la promotion du 23 décembre 1383. Dom Richard ne parle pas de ce prélat dans son Catalogue des évêques de Saluces, qu'il commence seulement à partir de l'an 1512. Il y a un autre Amédée de Saluces qui fut député par le concile de Constance, en 1415, vers le Pape Jean XXIII, afin de l'engager à revenir au concile.

AMEDÉE DE TALARU. *Voy.* TALARU (Amédée de).

AMÉDÉE-VICTOR, duc de Savoie, déploya d'abord beaucoup de zèle contre les Vaudois, si toutefois on peut appeler de ce nom des mesures plus politiques que religieuses, plus inspirées par des vues diplomatiques que par l'esprit chrétien.

Les habitants des vallées de Lucerne, de la Pérouse et de Saint-Martin, appelés communément Vaudois, et passés des erreurs de Valdo à celles de Calvin, avaient méprisé toutes les instructions les plus propres à les tirer de leurs égarements. Leur opiniâtreté s'était accrue par leurs fréquents rapports avec les religionnaires de France; et ce fut pour les atteindre que le duc de Savoie donna, au mois de novembre 1685, un ordre qui obligeait les étrangers à sortir des vallées sous quinze jours.

Cet ordre n'ayant pas obtenu le résultat qu'on s'était proposé, suivit un édit qui défendait sous peine de mort de s'assembler pour l'exercice de la religion prétendue réformée, et d'en tenir des écoles, avec injonction nouvelle tant aux ministres qu'aux réfugiés qui n'abjureraient pas de se retirer dans quinze jours. Les sectaires eurent d'abord recours aux supplications, qui furent inutiles; après quoi ils prirent les armes pour se maintenir. Les troupes de Piémont, secondées par celles de France, s'avancèrent pour envelopper les rebelles, forcèrent leurs retranchements, en tuèrent environ trois mille au passage du Pré de la Tour, et plus de dix mille furent faits prisonniers en différents endroits. A la recommandation des cantons protestants de la Suisse, le duc rendit la liberté à ceux-ci, en les obligeant néanmoins à sortir de ses Etats. Il se retirèrent d'abord à Genève. Différents Etats protestants leur offrirent ensuite des retraites; mais, comme chacun d'eux n'en voulait recevoir qu'une partie, et que les transfuges ne voulaient point se séparer, ils s'arrêtèrent dans la Suisse.

Enfin, comme on les croyait sur le point de se répandre en Allemagne, on les vit se rassembler et reprendre la route de leurs montagnes, en traversant avec assurance les terres du duc Amédée-Victor. On conçut aisément que cela ne se faisait pas sans sa participation. Effet, il venait de prendre d'étroites liaisons avec le prince Guillaume d'Orange, dans la résolution où il était de rompre avec la France, et il ne voyait point d'ennemis plus animés que les Vaudois contre cette couronne. Il ne leur permit pas seulement de regagner leur patrie, mais il leur rendit tous les priviléges dont il les avait dépouillés. « Telle est trop souvent, dit un historien (2189), la prépondérance de la politique, mise en balance avec la religion, qui ne retira qu'un médiocre avantage de l'affaiblissement de ces hérétiques, si toutefois leur nouvelle animosité ne compensa pas même avec avantage la diminution de leur nombre. » Preuve nouvelle de l'inutilité, quand ce n'est pas du grave danger, de l'intervention des princes dans les choses de la conscience. « La force, dit Fénelon (2190), ne peut jamais persuader les hommes, elle ne fait que des hypocrites; et quand les rois se mêlent de religon, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. »

AMÉE (Sainte), l'une des six sœurs de sainte Menehould, vivait au VI^e^ siècle. *Voy.* MENEHOULD (Sainte).

(2189) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Egl.* liv. LXXXI.

(2190) Ramsay, *Vie de Fénelon*, 1 vol. in-12, 1751, pag. 226.

Digitized by Google

AMEIL ou AMÉLIE (PIERRE), Auvergnat, fut d'abord moine de Saint-Benoît, puis archevêque d'Embrun ; mais on ne sait pas au juste à quelle époque il monta sur ce siége. Il y était sûrement le 16 août 1367, car à cette date il fit un traité avec Rodulphe de Lupey, gouverneur du Dauphiné. Il écrivit d'Avignon au chancelier, de l'Université de Paris une lettre dans laquelle il proteste qu'il est intimement convaincu que l'archevêque de Bari (Urbain VI) n'a jamais été vrai pape, et il le prie de demander à Dieu qu'il daigne faire cesser l'état de viduité où se trouve l'Eglise (2191).

Pierre Ameil fut créé cardinal du titre de Sainte-Marie au delà du Tibre, par Clément VII, le 18 décembre 1378. Ce prélat eut une grande part à la confiance de la reine Jeanne de Naples pendant les troubles que le schisme causa dans ses Etats, et il mourut le 10 août 1389, âgé de près de quatre-vingts ans. On a de lui un traité manuscrit sur cette question : *S'il faut avoir recours au concile général pour éteindre le schisme;* et il y soutient la négative.

AMELIN ou AMELI (PIERRE), d'abord chanoine et archidiacre de l'église de Narbonne, succéda ensuite, en 1225, à Arnaud Amalric sur le siége archiépiscopal de cette ville. Il assembla un concile à Narbonne en 1226 ou 1227, contre les Albigeois, et assista à celui de Toulouse en 1229. Il alla au secours du roi d'Aragon contre les Maures en 1238, et en 1240 il se joignit à l'évêque de Toulouse et aux principaux du pays pour reprendre la ville de Carcassonne, dont Pierre de Trencavello, fils du vicomte de Béziers, Olivier de Terminis, et autres, s'étaient emparés. Ainsi Amelin fut un prélat guerrier ! On se demande comment les devoirs de la charge si redoutable des âmes pouvaient se concilier avec des combats contre les seigneurs ; comment s'alliaient entre elles la paix et la mansuétude du Christ et les luttes sanglantes ? Nous ne pouvons rencontrer dans l'histoire ces exemples de pasteurs-guerriers, deux mots si antipathiques, sans flétrir ces mœurs sauvages qui détournèrent ainsi les évêques de leur vraie mission ! Amelin tint encore un concile en 1244 à Narbonne, et mourut le 20 mai 1245. Son corps fut déposé dans l'église de l'abbaye de Cassan, où il avait fondé quatre canonicats (2192).

AMELIN DE LAUTREC. *Voy.* LAUTREC (Amelin de), cardinal.

AMELINE, abbesse de Chelles au commencement du XIII^e^ siècle, était une femme fière, hardie, entêtée de ce qu'elle appelait les priviléges de son abbaye, déterminée au moins à ne se relâcher qu'à proportion des forces sous lesquelles on la contraindrait de plier (2193).

La cour de Rome et la cour de France essuyèrent de sa part des contradictions auxquelles on n'était point accoutumé alors. Thibaud, évêque d'Amiens ; Etienne, évêque de Tournai ; Hugues, abbé de Saint-Denis, et Robert, abbé de Saint-Germain des Prés, nommés juges par le Pape, qui était Célestin III, l'avaient hautement condamnée sans qu'elle se rendît. De nouveaux délégués suivirent le même plan. Ameline craignit pis, et reconnut, malgré elle, Eudes, évêque de Paris, pour son supérieur. On sait que cet évêque mourut en 1208. Il parvint donc à soumettre Ameline ; mais usant modérément de sa victoire, il réduisit lui-même le droit d'inspection et de visite dans l'abbaye de Chelles à ce qui se pouvait de plus mitigé.

AMELINE (CLAUDE), Oratorien, archidiacre de Paris, figura dans les disputes au sujet du quiétisme, qu'il combattit. Il vivait encore en 1708, et mourut à l'âge de soixante-quinze ans, avec la réputation d'un prêtre vertueux.

AMÉLIUS, philosophe, disciple de Plotin. *Voy.* PLOTIN.

AMELOT, envoyé du roi Louis XIV vers le Pape Clément XI, pour lui demander un concile où l'on jugerait les opposants à la bulle *Unigenitus*, et surtout le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, dont les lenteurs ou plutôt les faux-fuyants à l'endroit de cette bulle fatiguaient Louis XIV (2194).

Ce fut au mois d'octobre 1714 qu'Amelot reçut cette mission. Ce ministre avait quelques projets à proposer, et plusieurs à discuter et à combattre. De ce dernier nombre était ce que le Pape Clément désirait sur toute chose, ce que Louis XIV lui-même avait goûté d'abord, mais qu'on lui avait peint depuis sous des couleurs odieuses : savoir, de citer le cardinal au tribunal apostolique. Telle était encore la proposition de nommer des commissaires en France pour instruire et faire le procès des évêques opposants ; comme aussi d'autoriser le nonce à les sommer de recevoir la Bulle, et à les déclarer, en cas de refus, déposés de leurs siéges.

Mais la chose que devait principalement poursuivre Amelot était l'agrément de Clément XI pour la célébration d'un concile national en France ; et pour l'y amener on allait au-devant de toutes ses appréhensions. On devait l'assurer que ses légats y seraient reçus avec toute la distinction possible ; que ce seraient eux qui proposeraient les matières, qu'il marquerait lui-même le nombre des sessions, qu'il prescrirait le point qu'on y pourrait discuter, et qu'il lui serait parfaitement libre de refuser son approbation à tout ce qu'on aurait pu y entreprendre sans son consentement. Louis XIV promettait de tenir la main à l'exécution, et d'y employer au besoin toute son autorité.

(2191) Du Boulai, tom. IV, p g. 480.
(2192) Dom Richard.
(2193) *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. XXIX.

(2194) Béraud-Bercastel, liv. LXXX. Picot, *Mém.*, tom. I, pag. 191.

Digitized by Google

Le Pape ne doutait point de la sincérité de ces promesses. Toutefois il ne put goûter le projet d'un concile. Outre bien des inconvénients indépendants du roi, Clément voyait les longueurs qu'allait entraîner la voie d'un concile, et il craignit que l'âge avancé de Louis XIV ne lui en laissât pas voir la fin. Sans toucher ce motif, il répondit généralement qu'il trouvait la voie du concile trop longue, et dès là sujette aux inconvenients les plus fâcheux. Il ajouta que, puisque les autorités pontificale et royale suffisaient pour soumettre les opposants, il voudrait qu'on se servît de cette voie beaucoup plus expéditive ; que, voulant bien cependant user de condescendance, il offrait d'envoyer pour le cardinal deux brefs, l'un de douceur et l'autre de rigueur, dont l'on ferait usage selon les circonstances. Il devait par le premier l'exhorter avec bonté à se réunir à ses confrères en acceptant la bulle ; mais on ne devait le lui remettre que dans le cas où on le trouverait disposé à cette acceptation et qu'il en donnerait des assurances positives. Par l'autre bref il lui enjoignit d'accepter la bulle purement et simplement, sous peine d'être dégradé du cardinalat, et traité ensuite selon toute la rigueur des canons, et l'on devait le lui présenter au cas qu'il fût toujours opposé à l'acceptation. Ces différents projets du Pape et du roi occupèrent longtemps les deux cours : le monarque revenait toujours à la convocation du concile ; et le pontife y marquait d'autant plus de répugnance, qu'Amelot, qui la sollicitait à Rome, s'était rendu suspect. Clément XI avait lieu en effet de croire que ce solliciteur, en apparence très-vif, ne la voulait pas lui-même, parce qu'il ne tendait qu'à épargner au cardinal de Noailles tous les coups d'autorité, et qu'à cette fin il était entré dans le projet du Lazariste Philopald (*Voy.* son article), qui conseillait au cardinal d'accepter la bulle en conséquence du bref de douceur, où l'on pourrait dire avec quelque apparence de raison que la bulle se trouvait expliquée ; ce qui favorisait l'obstination des opposants à vouloir infirmer la bulle par des explications et des restrictions. Tout cela fit que les démarches d'Amelot restèrent sans résultat. Au reste, la mort de Louis XIV, arrivée le 1er septembre 1715, rompit toutes ces mesures. *Voy.* l'article Noailles (cardinal de).

AMELOT (Sébastien-Michel), évêque de Vannes, naquit à Angers le 5 septembre 1741. Il administrait avec une sage modération son diocèse, lorsque la grande révolution éclata. Sur son refus de prêter le serment à la *constitution civile* du clergé, il fut conduit à Paris, et cité à la barre de l'Assemblée constituante. Il reçut seulement l'ordre de quitter son logement.

Lorsque la Constituante eut terminé sa session, Amelot passa en Suisse, où il signa l'*Instruction pastorale* que quarante-huit évêques adressèrent, le 15 août 1798, aux fidèles de France. Après l'invasion de la Suisse par l'armée française, ce prélat se retira à Augsbourg, et de là à Londres en 1800. Il prit ensuite part aux écrits des évêques non démissionnaires, aux *Réclamations* du 6 avril 1803, à la suite de ces *Réclamations* du 15 avril 1804, et la *Déclaration sur les droits du roi*, du 8 du même mois. — A la rentrée des Bourbons, Amelot se démit de son évêché et mourut aveugle, à Paris, le 2 avril 1829.

AMERBACH (Vitus), né en Bavière, était devenu professeur de philosophie à Wittemberg, où il avait fait ses études sous Luther et Mélanchton. En 1542, il conçut des doutes sur l'opinion de Luther, érigée en dogme, que la foi seule justifie, doutes qui s'étendirent bientôt à d'autres points fondés sur ce premier. Il est impossible, se disait-il, que l'Eglise ait pu errer dans des articles aussi importants que la justification, la messe, les vœux, la primauté du Pape ; et, comme là-dessus elle a toujours enseigné autrement que Luther, nécessairement les assertions de celui-ci sont fausses.

Or les protestants n'étaient pas moins attentifs que les catholiques aux écarts dans la doctrine ; seulement l'hérésie consistait pour ceux-là dans l'antiquité, pour ceux-ci dans la nouveauté. Le chancelier Bruck ayant su les propos suspects d'Amerbach, Mélanchton eut ordre de l'entreprendre ; mais il ne put lui faire changer de sentiments. Il quitta donc Wittemberg, retourna en Bavière, rentra au sein de l'Eglise catholique, devint professeur de philosophie à Ingolstadt, et y mourut vers l'an 1557, auteur de plusieurs opuscules de philosophie et de littérature (2195).

AMÉRIC-VESPUCE. *Voy.* l'article Colomb (Christophe).

AMÉRIQUE. *Voy.* Eglise d'Amérique.

AMERUMNUS, calife. *Voy.* Montasem.

AMET ou Amé (Saint), abbé du monastère d'Habend, ou Remiremont. Il naquit au territoire de Grenoble, de parents romains, c'est-à-dire gaulois ; il fut offert dès sa jeunesse, par son père, au monastère d'Agaune (2196). Après y avoir pratiqué longtemps les observances de la vie cénobitique, il se retira dans le creux d'un rocher, où il ne vivait que de pain d'orge. Il ne prenait en carême pour sa réfection que cinq noix et un verre d'eau. Il n'usait du pain que deux fois par an, le jour de Noël et le jour de Pâques. L'évêque diocésain, c'est-à-dire celui de Sion en Valais, l'étant venu visiter, lui offrit une somme considérable d'argent pour ses besoins : il la refusa. Mais l'évêque, sans lui en rien dire, la laissa sur l'autel du petit oratoire qu'il s'était fait. Le saint homme l'y ayant trouvée le lendemain, comme il se disposait à dire la messe, prit cet argent, et le jeta loin de lui dans la vallée, en disant :

(2195) Menzel, tom. IV, c. 2, et *Biog. univ.*, tom. II.

(2196) *Vita S. Amati*, apud Mabil.

Digitized by Google

« Jésus-Christ est mon héritage, je n'ai besoin de rien de plus. »

Saint Eustase, allant en Italie l'an 613, passa par Agaune, et demanda quels étaient les plus saints religieux de cette communauté. On parut surpris qu'il ne connût pas Amet, qui depuis trois ans menait la vie solitaire dans son rocher. Le saint abbé l'y vit avec admiration, et à son retour il lui persuada de le suivre à Luxeuil. Amet y gagna en peu de temps l'amitié et l'estime de tous les moines, car sa vertu, quoique austère, était aimable (2197). Il paraissait toujours joyeux, et la paix de son âme se peignait sur son visage. Eustase, ayant connu le rare talent qu'il avait pour annoncer la parole de Dieu, l'envoya prêcher la foi et la pénitence dans l'Austrasie.

Amet logea, dans le cours de sa mission, chez un seigneur nommé Romaric qu'il convertit et qui devint un saint religieux.—*Voy.* cet article.—Romaric s'était réservé une terre au nord du pays des Vosges, de laquelle il n'avait pas encore disposé. Par le conseil de saint Amet et de saint Eustase il y fit bâtir un double monastère selon la règle de saint Colomban. La direction en fut donnée à Amet, et il n'est pas besoin de dire qu'il le fit prospérer autant par ses exemples que par ses leçons.

Cependant la vertu de ce saint abbé fut ébranlée et ternie. Voici comment : L'abbé de Luxeuil, Eustase, qui avait l'inspection des monastères qui suivaient la règle de saint Colomban, fit quelques réprimandes à Romaric et à notre saint. Ils y parurent trop sensibles. Un moine schismatique, nommé Agrestin (*Voy.* cet article), profita adroitement de ce dissentiment pour séduire les deux saints religieux. Il acheva d'ulcérer des esprits déjà aigris, et les porta à rejeter la règle de saint Colomban. Triste exemple, dit un auteur (2198), qui montre combien la vertu est faible quand elle a à combattre le ressentiment et le dépit!

Mais cet Agrestin étant mort misérablement, ce fut pour Amet le coup de la grâce: il reconnut humblement sa faute; et, en ayant obtenu le pardon de saint Eustase, il s'appliqua à la réparer par un redoublement de ferveur. Un an avant sa mort il fit mettre dans son lit un sac plein de cendres, disant qu'il avait une grande pénitence à faire pour quelques fautes dont il se reconnaissait coupable. Puis s'étant étendu sur cette cendre, et couvert d'un cilice, il confessa à haute voix tous ses péchés en présence de ses religieux (2199). Il continua toute l'année ces austérités et plusieurs autres mortifications, qui l'exténuèrent tellement, que les os lui perçaient la peau. Mais la seule pensée qu'il expiait par là ses péchés adoucissait ses douleurs et le remplissait de la plus douce consolation. Rien ne coûte à une âme vraiment repentante.

Enfin, au bout de cette année de pénitence, Amet sentant sa fin approcher, il se fit lire la lettre dogmatique du Pape saint Léon à Flavien, et à chaque article, selon les dogmes qui y sont contenus, il s'écriait : « Je crois ainsi, Trinité ineffable ; je confesse ainsi, Dieu Tout-Puissant; je pense ainsi de vous, Jésus-Christ, Fils de Dieu, Esprit saint, Dieu éternel, telle est ma créance sur votre adorable personne. » Il voulait par cette profession publique lever les soupçons qu'il pouvait avoir donnés de sa foi en s'attachant à Agrestin; car c'était là la faute qu'il se reprochait et qu'il voulait expier.

Ce saint abbé demanda ensuite humblement pardon aux moines et aux religieuses qui s'étaient assemblés autour de son lit pour chanter des psaumes ; après quoi il s'endormit dans le Seigneur, vers l'an 627. Il s'était préparé son tombeau avant sa mort, à la porte de l'église de la très-sainte Vierge, en dehors; et il y avait fait graver l'épitaphe suivante, monument de son humilité : *Homme de Dieu, qui entrez en ce saint lieu pour prier, implorez la miséricorde divine pour l'âme d'Amet pénitent, qui est ici enterré, afin que si la tiédeur de ma pénitence m'a laissé quelques dettes de mes péchés, votre charité et vos prières m'en obtiennent l'entière rémission.* Amet fut en effet inhumé à l'endroit qu'il avait indiqué. Mais un an après on leva son corps pour le placer dans l'enceinte de l'église. Il est honoré le 13 septembre.

AMIENS, archevêque de Rouen. *Voy.* HUGUES D'AMIENS.

AMIOT (le Père), Jésuite de la mission de Pékin, né à Toulon en 1718, mort à Pékin en 1794. Il se distingua parmi les missionnaires qui ont fait en partie connaître la Chine aux Européens. C'est à lui surtout que nous devons les renseignements les plus étendus sur les antiquités, l'histoire, la langue et les arts des Chinois.

Amiot arriva à Macao en 1750, et à Pékin, où il fut bientôt appelé par les ordres de l'empereur, le 22 août 1751; il ne quitta plus cette capitale jusqu'à sa mort; et, outre le zèle qui l'avait conduit à la Chine, il y porta des connaissances sur toutes les parties de la physique et des mathématiques, des talents pour la musique, un esprit juste, une mémoire heureuse et une infatigable ardeur pour le travail. Une étude opiniâtre lui rendit bientôt familières les langues chinoise et tartare, et muni de cette double clef, il puisa dans les livres anciens et modernes des notions vraies de l'histoire, des sciences et de toute la littérature de la Chine. Les fruits de tant d'études et de travaux ont été recueillis par la France, où le P. Amiot n'a cessé de faire passer, soit des ouvrages, soit un grand nombre de mémoires.

Un auteur nous donne la liste de ces ouvrages (2200), qui font connaître à fond la

(2197) *Vita S. Amati*, apud Surium, 13 sep., et apud Mabil.

(2198) Le P. Longueval, etc., *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. IX, ou tom. V, pag. 84, de l'édit. in-12, 1826.

(2199) *Vita S. Amati*, id. ibid.

(2200) Abel Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, pag. 97. *Voy.* encore l'abbé Grattier dans la *Biog. univ.*; les *Mémoires concernant l'his-*

Digitized by Google

Chine sous tous les rapports. Mais il n'entre pas dans notre sujet d'énumérer ces travaux si utiles pour la science. Le P. Amiot, devenu si justement célèbre en Europe, passa en Chine la plus grande partie de sa vie, et mourut à Pekin, âgé de soixante-dix-sept ans. On trouve dans les *Lettres édifiantes*, tome XXVIII[e] pag. 158, une lettre qui donne des détails sur la vie de ce missionnaire.

AMMIEN-MARCELLIN, historien latin, issu d'une famille grecque, naquit, selon Libanius (2201), à Antioche, vers l'an 320 de Jésus-Christ, et mourut vers la fin du IV[e] siècle. Il tint l'épée et la plume. Nous n'avons pas à nous occuper de sa vie militaire, et nous devons seulement noter les passages favorables à la religion, qui se trouvent dans cet auteur.

I. Et, avant tout, cet historien était-il chrétien ou païen? On a beaucoup discuté sur cette question. Chifflet (2202) et quelques autres ont pensé qu'il était chrétien. Mais nous croyons que leur zèle et leur charité pour cet historien les ont emportés hors de la vérité. Sans doute, dit un écrivain (2203), il parle avec convenance et respect de la religion chrétienne; il s'accorde avec saint Ambroise et saint Chrysostome sur la manière dont il raconte la vaine tentative de Julien pour relever les ruines du temple de Jérusalem; il rend hommage aux vertus de l'épiscopat chrétien (liv. XXII); mais il ne fait jamais cause commune avec les chrétiens; au contraire, il s'associe toujours avec les païens. Peut-on supposer d'ailleurs que le panégyriste de Julien, le défenseur de la divination et de la magie, fut un chrétien, un chrétien du IV[e] siècle? Sans cesse il parle de l'âme du monde, de la force vivifiante de la nature, de l'éternité de la matière, du destin, etc. Julien est son modèle, son héros, « à tel point, dit Adrien de Valois, que je croirais volontiers son ouvrage uniquement composé à la louange de cet empereur apostat. »

On ne peut donc pas dire qu'Ammien-Marcellin ait été chrétien. A son langage, on reconnaît, il est vrai, non un païen de l'ancienne roche, mais un homme qui ne reste dans le paganisme que parce qu'il ne veut pas accepter le joug de la loi chrétienne; une de ces âmes comme il y en avait tant dans les commencements du christianisme, alors que la foi en Jésus-Christ minait le polythéisme et qu'une nouvelle société allait remplacer l'ancienne; une de ces âmes, disons-nous, frappées de la vérité évangélique, mais qui n'avaient pas assez de courage pour l'embrasser, ou qui voulaient encore jouir des bénéfices de l'ancien culte sans se montrer ouvertement ennemies de la vérité qui venait s'implanter dans le monde! Enfin, dit un historien (2204), la religion que professait Ammien-Marcellin est un pur déisme qui condamne la superstition des chrétiens: ce genre d'adversaire ne manquait pas dès lors et n'a jamais manqué à l'Eglise.

Aussi les témoignages d'Ammien n'en ont-ils que plus de prix. Son grand ouvrage, intitulé: *Rerum gestarum libri* XXXI, devait faire suite aux *Annales* de Tacite; mais les treize premiers livres, qui contenaient l'histoire romaine depuis l'an 91 de Jésus-Christ (époque où cesse Tacite) jusqu'en 352 de Notre-Seigneur, sont perdus. Les vingt-huit livres qui nous restent, sauf quelques lacunes, forment cependant la partie la plus importante. L'auteur y raconte, jusqu'à la mort de Valens en 378, les événements dont il fut témoin oculaire. Il y mêle quelques digressions géographiques, archéologiques et ethnographiques, du plus haut intérêt: tels sont les chapitres sur les Sarrasins dans le livre XIV, sur les Gaulois dans le livre XV, sur les obélisques dans le livre XVII; sur la Thrace et les régions du Pont, la description de l'Egypte, des Pyramides, du Nil; ses remarques sur les animaux de l'Egypte, dans le livre XXII; sa description de la Perse; ses notices sur les Huns, les Alains, etc., dans le livre XXXI. L'ouvrage n'est pas exempt d'erreurs géographiques, mais en somme c'est un des meilleurs livres historiques et géographiques du IV[e] siècle de notre ère. Au reste, le caractère dominant d'Ammien-Marcellin, c'est une scrupuleuse véracité. Tous les auteurs s'accordent à lui reconnaître cette précieuse qualité, surtout quand il arrive aux événements de son temps; il ne cite que ceux dont il a une connaissance personnelle. Aussi, à partir de cette époque, son histoire a tout l'intérêt de mémoires consciencieux.

II. On a déjà vu dans ce qui précède en quoi les travaux historiques d'Ammien-Marcellin peuvent être utilement consultés pour l'histoire de l'Eglise. Fleury ne se fait pas faute de s'appuyer de son témoignage dans plus d'une occasion. Ainsi il rapporte ce qu'il dit (livre XV, c. 7) sur l'autorité du Pape (2205); il cite (2206) son jugement sur la sainteté des évêques (livre XXII); il rapporte (2207) son jugement sur le caractère de l'empereur Constantius (livre XXI, c. 16); il fait voir enfin ce que cet historien pensait de la conduite de Julien à l'égard des chrétiens (2208), et de sa vaine tentative de reconstruire le temple à jamais ruiné de Jérusalem (livre XXIII, c. 1). M. Ch. Lenormant, dans son *Cours d'histoire moderne*, s'est plu aussi à s'appuyer du témoignage d'Ammien-Marcellin (2209); mais cette fois c'est un témoignage indirect et peut-être

toire des Chinois, tom. XV, et les *Annales de philosophie chrétienne*, 1re série, tom. XI, pag. 375.

(2201) Epist. 983.

(2202) *De Ammiani Marcellini vita*, etc.

(2203) M. H. de Riancey, *Encyclopédie du* XIX[e] *siècle*, tom. II, pag. 596.

(2204) M. Ch. Lenormant, *Cours d'histoire moderne*, 2 vol. in-8°, 1845, tom. I, pag. 60.

(2205) *Hist. eccléS.* liv. XIII, n° 19.

(2206) Ibid. liv. XIII, n° 34.

(2207) Ibid., liv. XIV, n° 35.

(2208) Ibid., liv. XV. n° 4, et n° 43.

(2209) Tom. I, pag. 60.

Digitized by Google

forcé; il voit dans les remarques qu'Ammien fait sur la magnificence du Pontife romain (livre XXVII, 3) une preuve manifeste que déjà, dans le IVe siècle, l'existence des Papes sous le rapport extérieur différait fort peu de ce qu'elle a été dans le cours des temps. Par conséquent, ajoute M. Lenormant, le reproche qu'on leur a fait d'avoir échangé la simplicité des premiers temps contre une magnificence qui s'éloigne du caractère évangélique s'appliquait déjà aux pontifes du IVe siècle de notre ère. Si cet antique reproche eût été fondé, il me semble, dit en terminant le professeur d'histoire, que depuis lors on aurait tâché d'y faire droit.

Mais citons le passage d'Ammien lui-même: « Quand je considère, dit-il (*loc. cit.*), le prestige qui s'attache à ce qui se passe à Rome, je ne m'étonne pas de l'ardeur que mettent les prêtres chrétiens à y obtenir le premier rang; car, une fois qu'ils y sont parvenus, ils vivent dans la sécurité et l'abondance, enrichis par la libéralité des dames romaines, portés en public sur des chars, revêtus d'habillements magnifiques, et entretenant leur table avec tant de profusion, que les banquets des rois ne sont rien en comparaison. Il est vrai qu'on les jugerait plus dignes de respect si, cessant de faire valoir la grandeur de la capitale comme une justification de leurs vices, ils vivaient à la manière de certains évêques des provinces, que leur frugalité, jointe à l'extrême simplicité des vêtements et à des regards toujours abaissés vers la terre, recommande comme des êtres purs et vénérables aux yeux de l'Être suprême (*perpetuo numini*) et de ses vrais adorateurs. »

Ainsi s'exprime Ammien-Marcellin. Il y a dans ce passage un blâme contre les pontifes de Rome, et un éloge en faveur de l'épiscopat chrétien. Quant au blâme, il met évidemment en défaut la modération et la véracité habituelles d'Ammien. C'est un juge prévenu (2210) qui ne comprend pas ce qu'il veut critiquer. « Ces banquets, dit très-bien M. Lenormant, n'étaient que l'hospitalité donnée aux membres de l'Eglise universelle qui accouraient à Rome: ces vêtements magnifiques servaient à l'éclat du culte, et l'on prenait la richesse du pauvre pour la richesse du prêtre. » Rien n'est plus juste que cette remarque. Mais M. Lenormant est-il aussi heureux lorsqu'il veut tirer du passage d'Ammien un témoignage forcé en faveur d'une magnificence extérieure dans l'existence des Papes, qu'il semble glorifier, et qui pourtant ne se trouve point chez les pontifes des premiers siècles, et même du IVe, qui furent tous *saints*, et dont tant d'autres Papes, dans la suite des âges, se sont toujours appliqués à se préserver? Nous croyons que cette réponse eût été plus vraie et dès lors plus utile; d'ailleurs on n'eût pas manqué de trouver dans l'histoire de l'Eglise de beaux et éclatants exemples pour l'appuyer. La vie des Papes est remplie en effet de traits d'abnégation, d'amour de la simplicité, de mépris des richesses, bien propres à fermer la bouche aux détracteurs des pontifes romains. Les exemples contraires ne seraient qu'une déviation à la règle habituelle et à l'esprit évangélique: ils ne prouveraient rien contre l'institution divine de la papauté.

AMMON (Saint), martyr en 250. *Voy.* l'article MARTYRS D'ALEXANDRIE, n° V.

AMMON ou AMMONAS (Saint), disciple de saint Antoine, était issu d'une famille distinguée dans le pays par sa noblesse et son opulence, et ses parents l'avaient obligé de se marier à l'âge de vingt-deux ans. Mais appelé dès lors à une vie plus parfaite, il persuada à son épouse de garder la continence, et ils menèrent ensemble cette vie angélique dix-huit ans entiers. Après quoi, se trouvant sans doute plus en liberté, Ammon se retira au mont de Nitrie (Egypte), ainsi appelé du nitre qu'on tirait en abondance. Là il devint supérieur d'une multitude de moines; et son épouse gouverna de son côté des troupes nombreuses de vierges. Il mourut à l'âge de soixante-deux ans, célèbre par ses vertus et par ses miracles. Saint Antoine, son sage imitateur et son ami, éloigné de lui de treize journées de chemin, vit son âme monter au ciel.

Le pieux moine Ammon vivait dans la première moitié du IVe siècle. Fleury parle, dans deux endroits différents, mais toujours à propos des monastères d'Egypte, d'un religieux nommé Ammon ou Ammonas. Ici il dit, sous l'année 356, qu'Ammon demeura en Scétis et qu'il fut depuis évêque (2211); là il rapporte, sous l'an 395, qu'Ammon gouvernait (dans la Haute Thébaïde) un monastère de trois mille moines (2212). Mais nous pensons qu'il s'agit du même religieux que celui dont nous venons de dire un mot: ce n'est de la part de Fleury qu'une répétition.

AMMON, évêque d'Andrinople au IVe siècle, assista au concile de Constantinople de l'an 394, qui se tint au sujet d'un différend entre deux évêques qui se disputaient le siége de Bostre, métropole d'Arabie.

AMMONARIUM (Sainte), vierge martyre en l'an 250. — *Voy.* l'article MARTYRS D'ALEXANDRIE, n° IV. — Il y a une autre sainte martyre de ce nom que nous mentionnons aussi dans l'article désigné.

AMMONIUS (Saint), prêtre, martyr à Alexandrie en l'an 311 de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il souffrit avec plusieurs autres et leur mémoire fut depuis célèbre.

(2210) Le P. Longueval, sur ce passage d'Ammien-Marcellin, dit: « Il faut se souvenir que c'est un auteur païen qui parle, et qui envie à l'Eglise de Rome la splendeur dans laquelle la piété libérale des empereurs chrétiens avait commencé de la mettre. Le Saint-Siége n'avait encore été jusqu'alors rempli que par de *saints* Papes, dont le plus grand nombre avait versé leur sang pour la Foi. » *Hist. de l'Egl. gall.*, liv. II, ou tom. I, pag. 341, de l'édit. in-12, 1826.

(2211) *Hist. eccles.*, liv. XIII, n° 38.

(2212) Ibid., liv. XX, n° 9.

Digitized by Google

AMMONIUS, évêque de Pacnémoune, fut du nombre des évêques chassés ou bannis dans l'affaire de saint Athanase, assista au concile d'Alexandrie de l'an 363, assemblé par saint Athanase pour satisfaire à la demande que lui avait faite l'empereur Jovien de lui envoyer une exposition de la vraie foi. Ammonius assista aussi au concile d'Antioche, en 372, et fut enveloppé dans la persécution qui eut lieu en Egypte, sous Valens en 373.

AMMONIUS, moine qui accompagna saint Athanase à Rome. Il ne visita dans la ville éternelle que les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Depuis, comme on le traînait par force pour le faire évêque, il s'enfuit et se coupa l'oreille droite afin d'éviter l'ordination par cette difformité (2213). Il était du nombre des quatre grands frères. On appelait ainsi quatre disciples de Pambo, parce qu'ils étaient grands de taille, et ils devinrent célèbres dans la suite. Il fut maltraité par Théophile d'Alexandrie en 401, et, comme il s'était retiré au Chesne, bourg près de Chalcédoine, où l'on tenait un concile qui ne fut point reçu dans l'Eglise (2214), il y tomba malade (an 403), et prophétisa avant sa mort qu'il y aurait une grande persécution et un schisme dont les auteurs finiraient honteusement, et qu'ensuite l'Eglise serait réunie. Il fut enterré au monastère voisin. Théophile d'Alexandrie pleura sa mort, et dit qu'il n'y avait point eu de son temps de moine tel qu'Ammonius, quoiqu'il lui reprochât d'avoir été l'auteur des troubles d'alors. *Voy.* l'article THÉOPHILE D'ALEXANDRIE.

AMMONIUS, évêque de Laodicée en Pisidie, fut du nombre des évêques qui furent élés de Syrie, de Cappadoce, de Pont, et de Phrygie, et assemblés à Constantinople, en 404, au sujet des persécutions qu'on exerçait contre saint Jean Chrysostome.

AMMONIUS, moine du mont Nitrie, fut du nombre des religieux qui avaient pris avec chaleur le parti de l'évêque Théophile contre Dioscore. Un jour (415), ces religieux quittèrent leurs monastères et vinrent à Alexandrie au nombre de cinq cents. Ils guettèrent le gouverneur de la ville, Oreste, comme il sortait en chariot, et, s'approchant de lui, l'appelèrent païen, idolâtre, et lui donnèrent d'autres injures. Oreste, soupçonnant que Cyrille lui tendait un piége, s'écria qu'il était chrétien, et qu'il avait été baptisé par l'évêque Atticus, à Constantinople. Mais les moines ne l'écoutèrent point, et l'un d'entre eux, celui précisément dont nous parlons, le frappa à la tête d'un coup de pierre, qui le mit tout en sang. Ses officiers, épouvantés par la grêle des pierres, se dispersèrent; mais le peuple accourut à sa défense, et les moines furent mis en fuite. On prit Ammonius, et on l'amena au gouverneur, qui lui fit son procès, et le fit mourir dans les tourments. Saint Cyrille retira le corps, et le mit dans une église, le changea de nom, l'appela Thaumase, c'est-à-dire *admirable*, et voulut le faire reconnaître pour martyr: mais les plus sages des chrétiens n'approuvèrent pas cette conduite; et peu de temps après, saint Cyrille lui-même laissa tomber la chose dans le silence et dans l'oubli (2215).

AMMOUN ou AMMON, abbé de plusieurs monastères, auquel saint Athanase écrivit une lettre (2216) contre la superstition ridicule de quelques moines, qui se croyaient souillés par les excrémens et les évacuations naturelles, prenant trop grossièrement ce passage de l'Evangile (2217) : *Ce n'est pas ce qui entre en l'homme qui souille l'homme, mais ce qui en sort :* « Il faut prendre garde, dit saint Athanase, d'où sort ce qui souille l'homme? Ce n'est pas du corps, mais du cœur, où est le dépôt des mauvaises pensées et des péchés. » Il montre doctement que tout l'ouvrage de Dieu est bon et pur; que toutes les fonctions naturelles du corps sont innocentes et utiles, et qu'il n'y a que l'abus qui en rend quelques-unes criminelles, comme l'homicide est un crime, quoiqu'il soit permis et même louable de tuer les ennemis en guerre juste.

AMOLON, archevêque de Lyon, succéda au célèbre Agobard (*Voyez* cet article), et fut sacré évêque de cette illustre église, après en avoir été longtemps diacre, le 16 janvier 841.

I. Ce prélat eut à lutter contre un hérétique opiniâtre nommé Gotteschalk (*Voyez* cet article), et à l'exemple de son prédécesseur, il travailla beaucoup à instruire le peuple, surtout en l'arrachant aux superstitions dans lesquelles son ignorance le faisait si fréquemment tomber.

Gotteschalk aurait voulu mettre Amolon dans ses intérêts, et, malgré sa détention, il trouva le moyen de faire tenir à ce prélat de ses lettres et de ses écrits, pour tâcher de surprendre son suffrage. Hincmar, archevêque de Reims, l'ayant appris, écrivit à Amolon une lettre où il lui expliqua les erreurs de Gotteschalk, et l'instruisit des procédures faites contre lui. Il obligea aussi Pardule, évêque de Laon, à écrire à Amolon sur ce sujet, et, à leurs lettres, ils joignirent celles de Raban à Nothingue, évêque de Vérone.

Mais Amolon, qui avait en main les écrits mêmes que Gotteschalk lui avait envoyés, se convainquit par lui-même de l'héréticité de sa doctrine. Il délibéra même longtemps s'il répondrait à un novateur et à un excommunié, et il ne se résolut à le faire que quand il crut avoir trouvé le moyen de concilier les intérêts de la charité pour ce malheureux avec les règles que prescrit l'Eglise contre les hérétiques opiniâtres. Il prit le parti d'écrire à Gotteschalk une lettre pleine

(2213) Pall. Laus. cap. 1.
(2214) *Voy.* Pagi.
(2215) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXIII, n.° 25.
(2216) Tom. II, pag. 35.
(2217) *Marc.* VII, 15.

Digitized by Google

des plus beaux traits de la fermeté et de la douceur chrétienne; mais, pour ne pas communiquer avec un sectaire condamné, il adressa cette lettre à Hincmar, afin qu'il la fît remettre à Gotteschalk, et qu'il s'en servît pour le détromper ou pour le confondre (2218).

On s'aperçoit en lisant cet écrit que c'est la charité qui l'a dicté, et qui a mis en œuvre l'érudition pour la conversion d'un novateur entêté. Amolon rapporte et réfute six propositions qu'il avait tirées des écrits de Gotteschalk. Rien n'est plus propre à nous faire connaître le venin de sa doctrine; nous en donnerons le résumé.

Il soutenait premièrement qu'aucun de ceux qui sont rachetés par le sang de Jésus-Christ ne peut périr. Secondement, que le baptême, l'Eucharistie, et les autres sacrements ne sont donnés que pour la forme à ceux qui périssent, et ne produisent en eux aucun effet (c'est la troisième proposition) : en sorte qu'encore qu'extérieurement ils aient été baptisés et aient reçu les autres sacrements, ils n'ont jamais été membres de l'Église. Quatrièmement, que les réprouvés sont tellement prédestinés au mal, qu'aucun d'eux ne peut jamais être sauvé, comme si la prédestination imposait la nécessité de mal faire. Cinquièmement, que la prédestination des réprouvés à leur perte est aussi irrévocable que Dieu est immuable. Sixièmement, que Dieu et les saints se réjouissent de la perte des réprouvés. La seule exposition d'une doctrine si injurieuse à la bonté de Dieu en est la réfutation.

Enfin Amolon trouvait mauvais que Gotteschalk chargeât d'injures les évêques ses adversaires et les traitât d'hérétiques et de rabaniques, au mépris de Raban, évêque si docte et si vénérable.—*Voy.* cet article.— Il l'exhorte à s'humilier et à se soumettre à l'autorité des évêques, pour rentrer dans le sein de l'Église (2219). On croit que cette lettre d'Amolon est de l'an 852. Elle fait voir que Gotteschalk n'était pas toujours aussi sage qu'il paraît dans ses confessions de foi, et que de son principe de la prédestination des réprouvés il tirait des conséquences très-dures, car toutes les propositions blâmées par Amolon en sont des suites. Avec cette lettre on trouve (2220) un fragment d'une autre lettre, que l'on croit avoir été d'Amolon à Hincmar, où il traite de la prédestination, de la grâce et du libre arbitre, suivant la doctrine de saint Augustin. Remarquons en passant que les grossières erreurs de Gotthescalk ont été renouvelées par Luther, Calvin, et Jansénius.

(2218) Epist. Amolonis, inter Opera Sirmondi.

(2219) Amolon lui cita ce canon du Code d'Orange, prescrite par saint Césaire : « Nous croyons aussi, suivant la foi catholique, qu'après avoir reçu la grâce du baptême, tous les baptisés peuvent et doivent, s'ils veulent travailler fidèlement, avec le secours et la coopération du Christ, accomplir ce qui regarde le salut de leur âme. Mais qu'il y en ait quelques-uns de prédestinés au mal par la puissance divine, non-seulement nous ne le croyons pas, mais s'il y en a qui veuillent croire une telle impiété, nous les anathématisons avec horreur. » (Sirmond, tom. II, p. 1135).

(2220) Apud *Op.* Agob., tom. II, p. 149, 179.

II. L'autre affaire dont Amolon s'occupa avec beaucoup de zèle et une grande intelligence n'est pas moins importante ni moins grave. Quelques moines vagabonds avaient apporté comme de Rome des reliques d'un saint dont ils disaient avoir oublié le nom, et les avaient déposées dans l'église de Saint-Bénigne de Dijon. Théotbold, qui était alors évêque de Langres, ne voulut pas recevoir ces reliques jusqu'à ce que ces moines lui en eussent fourni les attestations convenables. On ne laissa pas de les exposer malgré lui à la vénération des peuples; et il se fit un grand concours, que la nouveauté et une dévotion mal réglée y attirèrent. Mais on y vit une espèce de miracle bien extraordinaire. Plusieurs de ceux qui venaient honorer ces prétendues reliques entraient dans d'horribles convulsions; ils se débattaient, tombaient à la renverse, paraissaient hors d'eux-mêmes, et après les plus violents mouvements ils se relevaient sans aucune marque de blessure.

Ce spectacle attira bientôt une plus grande foule de curieux, qui encouragea les acteurs et en multiplia le nombre. On vit jusqu'à trois ou quatre cents personnes qui, frappées de ces mouvements convulsifs, donnèrent dans l'église de Saint-Bénigne une scène aussi triste que bizarre. De jeunes filles et de jeunes femmes jouèrent leur rôle; et, après avoir éprouvé ces convulsions ou les avoir contrefaites avec agilité, elles ne voulaient plus quitter l'église, où elles se donnaient en spectacle. Si elles retournaient dans leurs maisons, elles publiaient qu'elles y éprouvaient les mêmes accidents. Ce n'était d'abord que des personnes de la classe la plus ignorante du peuple qui jouèrent cet étrange rôle; mais des femmes de qualité se mêlèrent bientôt avec la populace pour grossir ce concours, et, comme rien n'est plus contagieux que le fanatisme, on ne tarda pas à voir les mêmes symptômes dans d'autres églises de Dijon et du diocèse, entre autres à Saint-Andoche de Saulieu.

III. L'évêque de Langres, Théotbold, crut devoir consulter sur ce cas son métropolitain, Amolon, archevêque de Lyon. A cet effet il lui envoya Engelram, son chorévêque, un an après que les prétendues reliques furent apportées à Dijon.

Amolon conseille à l'évêque de faire immédiatement ôter de l'église ces prétendues reliques, et de les faire enterrer ailleurs secrètement, afin qu'on ne puisse plus les aller honorer. Il soutient que ces convulsions ne sont que des impostures d'hommes artificieux, ou du moins des prestiges du démon, qui aime à tromper les personnes qui n'ont ni foi, ni bon sens, et qui par leur vaine

Digitized by Google

curiosité s'exposent à être séduites ; que c'est l'intérêt et l'amour du gain qui avait porté ces malheureux à contrefaire ces accès convulsifs, et que les aumônes qu'on leur avait faites en conséquence les avaient engagés à prolonger ces scènes déplorables. « Car, dit-il, quand a-t-on vu dans les églises de Dieu, aux tombeaux des martyrs, de pareils prodiges par lesquels les malades ne fussent pas guéris, mais ceux qui se portaient bien fussent frappés et devinssent hors d'eux-mêmes ? Qui ne voit que tout cela n'arrive que par les artifices de quelques hommes pervers, ou par les illusions des démons qui se jouent ainsi des personnes qui sont dépourvues de sens, vides de foi, et pleines de curiosité et de vanité? »

Le prélat conclut ainsi : « C'est pourquoi revêtez-vous de la force et de la sévérité épiscopale pour empêcher qu'on ne fasse de la maison du Seigneur une maison de trafic et une caverne de voleurs. Exterminez-en ces diaboliques fictions, qui captivent honteusement les sens et la raison d'une si grande multitude d'hommes, et surtout de femmes. Proscrivez ce vain et pernicieux concours, qui n'est ni utile au salut de l'âme ni à la santé du corps. Ordonnez que chacun aille à sa paroisse, et y donne aux pauvres ce qu'il donnait pour le profit de ces hommes vains et trompeurs. Les fictions cesseront dès qu'on cessera de donner, ou, si quelqu'un persiste encore à feindre des convulsions, il faudra, par punition corporelle, le contraindre de confesser son imposture (2221). »

Telle fut, bien en abrégé, la réponse de l'archevêque de Lyon à l'évêque de Langres : il l'accompagna de la lettre d'Agobard (2222), son prédécesseur, à Barthélemi de Narbonne, qui avait aussi consulté ce prélat sur de pareils prodiges, qu'on disait arriver dans l'église de Saint-Firmin d'Uzès. —*Voy.* l'article AGOBARD.—Amolon rappelle cet exemple à l'évêque de Langres, exemple qui est une nouvelle preuve des illusions et du fanatisme dont le peuple est capable quand il est abandonné à son ignorance (2223).

IV. Voilà donc comment dans ces siècles taxés d'ignorance, et il y en avait beaucoup en effet, les évêques examinaient sérieusement la qualité des reliques avant de les approuver et de permettre qu'elles fussent exposées à la vénération des peuples. Il semble qu'il n'était pas nécessaire de consulter un archevêque pour savoir ce qu'il y avait à faire en cette rencontre. Néanmoins l'évêque de Langres ne se fie pas à son jugement particulier. Il demande l'avis de son métropolitain afin de ne rien faire mal à propos. Et qu'il est sage et prudent cet avis de l'archevêque!

Ces reliques sont nouvelles ; elles sont d'un prétendu saint inconnu et sans nom ; elles sont apportées par deux moines qui n'ont ni caractère ni autorité, et dont la conduite d'ailleurs ne mérite aucune créance. Il est question de savoir s'il en faut approuver le culte ou non. Cependant, nonobstant toutes ces incertitudes, Amolon, consulté par un de ses suffragants, veut qu'on mette ces ossements dans un lieu secret, à la vérité, mais honnête, afin que d'un côté il leur soit rendu quelque honneur, si ce sont de véritables reliques, et que d'un autre côté on empêche la superstition du peuple, si elles ne sont pas véritables : *Ut nequaquam rudibus populis occasio erroris et superstitionis existant* (2224).

Amolon était aimé du roi Charles le Chauve, qui suivait volontiers ses conseils. Il le fut aussi du Pape Léon IV. Loup, abbé de Ferrières, parle d'un concile assemblé à Lyon par Amolon au sujet du prêtre Gotteschalk (2225) dont nous avons parlé plus haut. Nous avons mis ailleurs (2226) ce concile à l'an 848, suivant en cela la chronologie des savants auteurs de *L'Art de vérifier les dates.*

V. Indépendamment de ses qualités comme pasteur et de son zèle, Amolon était encore fort habile, même dans la langue hébraïque. Nous avons de lui plusieurs autres écrits que nous devons faire connaître.

Le premier est un opuscule intitulé : *Réponse à la question d'une certaine personne touchant la prescience ou la prédestination divine et le libre arbitre.* Du moins les uns l'attribuent à Amolon, et d'autres, avec plus de vraisemblance, à Florus, diacre de Lyon (2227). L'auteur y enseigne trois choses : la première, que la prescience de Dieu n'impose aucune nécessité d'agir. La seconde, que, comme Dieu a prédestiné ses élus par sa grâce, afin qu'ils fussent bons avec son secours, il a prédestiné les réprouvés à la damnation éternelle par un juste jugement, non parce qu'ils n'ont pu être autre chose, mais parce qu'ils n'ont pas voulu : en sorte qu'ils sont eux-mêmes la cause de leur perte. La troisième, que Dieu en faisant l'homme lui a donné le libre arbitre, mais que ce libre arbitre ayant été vicié et corrompu par le péché, n'a plus la force pour faire le bien, s'il n'est renouvelé, éclairé, et guéri par la foi du seul Médiateur de Dieu et des hommes et par le don du Saint-Esprit.

Il est un autre traité sur la même matière qu'on attribue aussi à l'archevêque de Lyon. Le P. Sirmond en donne pour raison que cet

(2221) Amolon. Post. Agobard. Baluz.

(2222) *Op.* Agob., tom. I^er^, p. 197.

(2223) La lettre d'Amolon contre ces fausses reliques est longuement analysée dans dom Ceillier, *Hist. des Aut. sac. et eccles.*, tom. XVIII, p. 703-708, et a été traduite en français et imprimée à Paris, chez Henaut, en 1650.

(2224) *Voy.* le R. P. Honoré de Sainte-Marie. *Réflex. sur les règles et l'us de la crit.* 3 vol. in-4°, tom. II, 1719, p. 121, 122.

(2225) Papus, epist. 80.

(2226) *Voy.* notre *Manuel de l'hist. des Conciles*, etc., etc., in-8°, 1846, page 521.

(2227) Baluz. in Appendice AGOBARD, tom. II, p. 192; *Biblioth. Pat.*, tom. XV, p. 84, et Mangam, tom. I^er^, p. 21.

Digitized by Google

opuscule se trouve dans un ancien manuscrit à la suite de la lettre d'Amolon à Gotteschalk, quoiqu'il y soit sans titre et sans commencement (2228). Il est vrai qu'on y remarque assez la trempe du génie de ce prélat. Mais dom Ceillier paraît élever quelque doute (2229); quoi qu'il en soit, il donne le résumé suivant de ce que contient ce traité.

Nous devons croire touchant la grâce de Dieu que c'est par elle que les hommes sont sauvés par Jésus-Christ, l'unique Médiateur entre Dieu et les hommes, non à cause d'aucun bon mérite qui ait précédé, mais par la seule bonté de Dieu toute gratuite. C'est par cette grâce que Dieu le Père attire à son Fils ceux qu'il lui plaît, et qu'il les attire non par nécessité et par contrainte, mais par la douceur toute volontaire du plaisir et de l'amour, selon ce que le Fils dit lui-même : ***Nul ne peut venir à moi, si mon Père, qui m'a envoyé, ne l'attire*** (2230). Nous devons croire aussi la prescience de Dieu par laquelle il connaît dans sa science éternelle toutes les choses futures, non-seulement les bonnes, qu'il fait et qu'il récompense, mais les mauvaises, qu'il ne fait pas, mais qu'il juge et condamne. Il faut croire encore la prédestination et l'élection des saints, parce que ceux que Dieu a prévus devoir être sauvés par sa grâce, il les a prédestinés et séparés de la masse de perdition et de la société des réprouvés, afin qu'ils devinssent par sa grâce des vases de miséricorde qu'il a préparés pour la gloire. Dieu ne les a donc pas prédestinés parce qu'il a prévu qu'ils deviendraient justes d'eux-mêmes, mais il les a prévus et prédestinés pour les justifier gratuitement par sa grâce. Enfin nous devons croire que le libre arbitre a été donné de Dieu à l'homme dès le commencement, et qu'il a été tellement vicié par la première prévarication d'Adam, qu'il ne peut s'élever jusqu'à l'amour de la vérité et de la justice, s'il n'est excité, guéri et fortifié par la grâce de Jésus-Christ. On ne prêche point cette doctrine pour ôter à l'homme fidèle l'espérance du salut, mais pour lui inspirer les sentiments d'humilité qui l'engagent à se remettre entre les mains de Dieu, à recourir à sa bonté, à son secours, à sa grâce.

Ce traité finit par un long passage de saint Augustin sur l'Evangile de saint Jean, pour montrer que Dieu, en prédestinant les impies à la mort éternelle, ne les contraint en aucune manière à faire le mal, et qu'il ne prédestine à cette mort que ceux qu'il a prévus devoir être coupables de la damnation éternelle, ou par le péché originel, ou par leurs péchés actuels.

VI. Toujours sur l'autorité du manuscrit dont nous avons fait mention ci-dessus, le P. Sirmond fait Amolon auteur d'un *Recueil de sentences tirées de saint Augustin* (2231); au reste, tous les auteurs s'accordent à le lui attribuer, et cet archevêque s'est tant occupé de la question de la grâce, qu'il n'y a rien d'étonnant qu'il se soit attaché à extraire des œuvres de l'illustre évêque d'Hippone tous les passages qui pouvaient appuyer sa thèse.

Ce *Recueil* est composé de six chapitres, et chaque chapitre est divisé en plusieurs articles (2232). On y voit qu'Amolon fut un des plus fidèles disciples de ce Père et des plus attachés à sa doctrine, qu'il regarde comme la règle que doivent consulter ceux qui s'en tiennent à ce que l'Eglise catholique enseigne sur la transfusion du péché d'Adam dans tout le genre humain, sur le libre arbitre, vicié dans le premier homme, et rétabli par le second; sur la grâce de Dieu par laquelle le genre humain est sauvé, sur la forme de la justice des fidèles en cette vie, sur l'utilité de la correction et des exhortations, sur la prédestination, la vocation et l'élection des élus, sur le don de la persévérance, sur l'avantage que l'on retire des prières, des aumônes et des autres œuvres de piété. Amolon établit la doctrine de l'Eglise sur tous ces points par des passages de saint Augustin, en citant les endroits d'où ils sont tirés.

VII. Enfin il est un *Traité contre les Juifs* qu'il n'est pas possible, comme le fait bien voir dom Ceillier (2233), de refuser à Amolon, soit parce qu'il porte son nom sur plusieurs manuscrits, soit parce qu'il est facile de s'apercevoir qu'il a été composé par un évêque qui avait dans son diocèse beaucoup de Juifs, qui par leur crédit causaient de grands désordres parmi les chrétiens. Or, on a vu dans l'article AGOBARD tout ce que fit ce prélat pour empêcher que les Juifs ne corrompissent absolument les chrétiens de la ville de Lyon. Pourrait-on supposer que son successeur déploya moins de zèle en cette occasion et qu'il ne fit pas de son côté tous ses efforts pour préserver son troupeau?

Le but du *Traité* d'Amolon est de les obliger à se contenir dans les bornes qui leur sont prescrites par les lois de l'Eglise et de l'Etat; en sorte que leur commerce ne soit en aucune manière préjudiciable à la religion chrétienne. — C'est pourquoi l'archevêque de Lyon rapporte les lois et les décrets tant des conciles que des empereurs contre les Juifs. Ce traité est adressé au roi Charles et commence par ces mots : ***Detestanda Judæorum.***

Nous n'en dirons pas davantage sur Amolon, car les autres actions de son épiscopat sont restées inconnues. Il mourut le 31 mars de l'an 852. Quelques martyrologes lui donnent le nom de saint. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut d'une grande piété, en

(2228) *Biblioth. Pat.*, tom XIV, pag. 358.
(2229) *Hist. des Aut. sac. et ecclés.*, tom. XVIII p 709.
(2230) *Joan.* VI, 44.
(2231) *Biblioth. Pat.*, tom. XIV, p. 340.
(2232) On l'a imprimé dans le second volume des *Œuvres* d'Agobard, parmi celles du P. Sirmond, et dans le XIVe tome de la *Bibliothèque des Pères*.
(2233) *Hist. des Aut. sac. et eccles.*, tom. XVIII p. 711 et 712.

Digitized by Google

même temps que quelques auteurs (2234) vantent à bon droit son érudition et son excellent jugement.

AMORIUM ou AMORION (Confesseurs et Martyrs d'). Disons d'abord un mot de la ville d'Amorium, puis de ce qui amena le saccagement de cette ville, et nous nous étendrons enfin sur les saints *martyrs* objets de cet article. On verra que l'ambition ou l'orgueil de quelques hommes occasionna le martyre de plusieurs.

I. Amorium était située dans la grande Phrygie, selon le sentiment le plus commun. Elle devint l'une des plus belles villes de l'Orient, le siége d'un évêque qui fut dans la suite honoré du titre de métropolitain. Ablavius, évêque de cette ville, souscrivit au concile d'Éphèse (431), et Mysterius à celui de Chalcédoine (451). Ce siége était de la Pisidie, selon le concile de Nicée (325); mais il faut qu'il se soit glissé quelque faute dans les souscriptions, car Amorium était proche de la Galatie, et elle est qualifiée métropole de la nouvelle Galatie dans une notice grecque. Un auteur (2235) croit qu'elle n'eut ce titre qu'après le VI^e^ siècle, car ses évêques ne prirent la qualité et le rang de métropolitains qu'au sixième concile général. Selon ce même auteur, cette ville était de la Phrygie salutaire.

II. Amorium fut la patrie de Théophile, empereur d'Orient, et ce fut la cause de sa ruine. Cet empereur ayant pris une ville de la Syrie nommée Sozopétra, et l'ayant détruite (2236) malgré la prière que Moutasem (2237), calife des Sarrasins, lui avait faite de l'épargner, parce qu'il y était né, celui-ci, par représailles, déclara la guerre à Théophile et marcha contre Amorium (an 838)

Dans son irritation, il assembla une armée plus grande qu'aucun de ses prédécesseurs, et fit écrire sur les boucliers de ses soldats : Amorion, pour marquer qu'il en voulait à cette ville, qui était la patrie de Théophile. Plusieurs conseillaient à Théophile d'en sauver les habitants en les faisant passer ailleurs; mais il crut qu'il était de son honneur de la défendre, et y mit le patrice Aétius, gouverneur d'Orient, avec deux capitaines de réputation, Théodore Cratère et Théophile Babouzique (2238). Ils défendirent si bien cette ville, que le calife y perdit soixante-dix mille hommes, quoique le siége ne durât que treize jours; mais enfin, averti par un nommé Boudize, il l'attaqua par un endroit faible et la prit d'assaut l'an de l'hégire 218 de Jésus-Christ 836. Il passa au fil de l'épée tous les habitants et les soldats, excepté les chefs et les officiers, qu'il renvoya à Bagdad.

III. Quand il fut revenu, il les fit mettre aux fers, avec les entraves aux pieds, dans une prison si obscure, qu'on n'y voyait pas le moindre jour en plein midi, et qu'ils ne se connaissaient qu'à la voix (2239). Là ils n'avaient d'autre compagnie que leurs gardes; ils avaient un peu de pain et d'eau pour nourriture, la terre pour lit, et pour habits des haillons pleins de vermine. Si quelquefois on leur permettait de sortir pour demander l'aumône, chacun d'eux était accompagné de dix soldats, et au retour on coupait leur pain et on fouillait dans leurs écuelles, de peur qu'ils n'y cachassent quelque lettre.

Lorsqu'on vit leurs forces consumées et leurs corps atténués par la longueur de la prison et par la souffrance, on commença à les solliciter de changer de religion. Le calife leur envoya des docteurs qui passaient pour les plus habiles entre les musulmans. Ils feignaient de venir eux-mêmes par compassion, et, ayant obtenu la permission de ceux qui commandaient les gardes, ils apportaient aux prisonniers de l'argent ou des habits pour les gagner. Car le calife disait (admirablement, s'il eût été dans la vérité!) qu'il ne comptait pour rien la conquête d'une ville en comparaison des âmes.

Comme les Chrétiens rejetaient avec horreur les premières propositions de se convertir, les musulmans leur disaient : « Il ne vous convient pas d'être si fiers; écoutez-nous, et ensuite vous mépriserez nos conseils s'ils ne vous sont pas avantageux. N'aimez vous pas vos parents, vos enfants, vos femmes, la compagnie de vos amis, les mœurs de votre pays? Vous n'avez qu'un seul moyen de recouvrer tous ces biens, qui est de dissimuler un peu, vous laisser circoncire, et faire la prière avec le calife. Il vous comblera de biens, et la guerre vous ouvrira quelque occasion de retourner chez vous, et de reprendre votre religion. » Les Chrétiens répondirent : « En useriez-vous ainsi si vous étiez à notre place? — Oui, dirent les musulmans, car il n'y a rien de plus cher que la liberté; et ils le confirmèrent par serment. — Et nous, dirent les Chrétiens, nous ne prenons point conseil, sur la religion, de ceux qui ne sont pas fermes dans la leur, » et ils les renvoyèrent confus. Quelques jours après, il en vint d'autres, sous le même prétexte de leur faire l'aumône, qui commencèrent à les plaindre, même avec larmes. « Quel malheur, disaient-ils, de ne pas croire au grand prophète Mahomet! Ces gens que nous voyons chargés de fers ne sont-ils pas parents de l'empereur, de braves guerriers, pleins d'esprit et de courage? N'avaient-ils pas de grandes troupes? Qui a rendu inutiles tous ces avantages, sinon de ne pas reconnaître le prophète, dont les serviteurs les ont vaincus? Mais il ne faut pas s'étonner qu'ils ne connaissent pas la vérité, dont on ne les a pas instruits; il faut pardonner à leur ignorance. » Puis, adressant la parole aux prisonniers, ils leur disaient :

(2234) Tri hè ne, *De Script. eccles.*, c. 272; et D. Mabillon, tom. VI *Actor. ordin.*, p. 45.

(2235) Le P. Charles de Saint-Paul, *Geog. Sac.*, pag. 234.

(2236) Post. Theoph. lib. III, n° 29. Elmac lib. II, c. 9, Abulfar, pag. 165.; *Acta. Sanct. Martyr.* 42.

(2237) D'autres l'appellent *Amerumnas*.

(2238) N° 34.

(2239) N° 35.

Digitized by Google

« Quittez cette voie étroite où le fils de Marie vous a ordonné de marcher; entrez dans la voie large, pour cette vie et pour l'autre, que le grand prophète a montrée. Qu'enseigne-t-il d'incroyable quand il dit que Dieu peut donner à ceux qui le servent toutes sortes de plaisirs en cette vie et le paradis en l'autre? Quittez votre ignorance, et ne rejetez pas ses bienfaits. Car, comme il est bon, voyant que les hommes étaient trop faibles pour accomplir la loi de Jésus si dure et si difficile, il a envoyé son prophète Mahomet pour les décharger de ce poids, et les sauver par sa seule foi. » Les Chrétiens se regardèrent les uns les autres en souriant, et leur dirent: « Pouvez-vous croire véritable et agréable à Dieu une doctrine qui donne à la chair toute liberté, et soumet la raison aux passions? Quelle différence y a-t-il entre les bêtes et les hommes qui vivent ainsi? Rien ne peut nous séparer de la charité de Jésus-Christ. »

IV. Quelque temps après il vint d'autres docteurs du nombre des faquirs ou religieux musulmans, qui donnèrent aussi l'aumône aux captifs, les baisèrent tous, et s'étant assis, leur dirent : « Voyez à qui Dieu donne à présent sa puissance; est-ce aux Romains ou aux musulmans? A qui donne-t-il les terres fertiles et les armées victorieuses : n'est-ce pas à nous? Cependant il est juste : donc, si nous n'observions ses commandements, il ne nous donnerait pas tant de biens; et il ne vous soumettrait pas à nous si vous n'aviez refusé de croire à son prophète. » Les Chrétiens dirent : « Permettez que nous vous fassions une question : Quand deux hommes se disputent la possession d'un héritage, si l'un se contente de crier qu'il est à lui, sans produire de témoins, et que l'autre sans disputer amène plusieurs témoins dignes de foi, à qui faut-il adjuger l'héritage? — A celui, dirent les musulmans, qui donne de bons témoins. » Les Chrétiens reprirent : « Jésus-Christ est venu né d'une vierge, comme vous le dites vous-mêmes, ayant pour lui tous les anciens prophètes, qui ont prédit sa venue. — Vous dites que Mahomet est venu apporter une troisième loi; ne devait-il pas avoir au moins un ou deux prophètes pour garants de sa mission? Quant à l'avantage que vous prétendez tirer de vos conquêtes, ne connaissez-vous pas celles des Perses, qui ont subjugué presque tout le monde, et des Grecs, qui ont vaincu les Perses, et des anciens Romains, dont l'empire était si étendu? Suivaient-ils la vraie religion? n'adoraient-ils pas plusieurs divinités par une idolâtrie insensée? Dieu donne quelquefois la victoire à ceux qui le servent; quelquefois il permet qu'ils soient vaincus, quand ils l'offensent, pour les châtier par les mains des méchants. »

Les faquirs ne surent que répondre et se retirèrent. — Cependant les Chrétiens demeurèrent sept années entières dans cette affreuse prison, subissant de temps à autre ces tortures intellectuelles plus grandes encore que leurs souffrances corporelles. Rien n'ébranlait leur courage et leur patience : ils rendaient grâce à Dieu de ce qu'il leur donnait ce moyen d'expier leurs péchés passés, et ils priaient pour la conversion des musulmans.

V. Enfin, quand ces sept longues années furent expirées, Bouzide ou Boidize, qui avait trahi la ville (n° II), et s'était fait musulman, vint à la porte de la prison le soir du 5 mars 845. Il appela Constantin, secrétaire du patrice Aétius, et lui parlant par un trou, lui recommanda que personne ne les entendît, parce qu'il avait quelque chose de secret à lui communiquer (2240). Alors il dit :

« J'ai toujours aimé le patrice votre maître. Ayant donc appris que le calife a résolu de le faire mourir demain s'il ne consent à faire la prière avec lui, je suis accouru vous donner le conseil qui peut vous sauver la vie. Persuadez-lui d'obéir, et obéissez vous-même, conservant en votre cœur la foi des Chrétiens, et Dieu vous le pardonnera à cause de la nécessité qu'on vous impose. »

A ces mots Constantin fit le signe de la croix contre la bouche de l'apostat et répondit : « Dieu te fera périr, tentateur : retire-toi, ouvrier d'iniquité. » Il rentra au fond de la prison, et le patrice lui demanda qui l'avait appelé et pourquoi. Constantin le tira à part, et lui dit que sa mort était résolue : sans lui parler du reste, de peur de l'exposer à quelque tentation. Le patrice rendit grâces à Dieu, et dit : « La volonté du Seigneur soit faite! » Puis il fit écrire son testament par Constantin, et invita les autres prisonniers à chanter toute la nuit les louanges de Dieu; ce qu'ils firent.

VI. Le lendemain vint un officier envoyé par le calife avec des gens armés et un appareil terrible. Ayant fait ouvrir la porte de la prison, il ordonna aux plus considérables d'entre les prisonniers de sortir. Ils sortirent au nombre de quarante-deux, et il fit refermer la porte. Ensuite il leur demanda : « Combien d'années croyez-vous avoir été enfermés? » Ils dirent : « Vous le savez bien; c'est ici la septième année. » Il reprit : « Ce long délai vous fait voir la bonté du défunt calife et celle de son successeur. » Il voulait parler de Moutasem, qui les avait fait enfermer, et du calife actuel, Aaron Alouatec. *Voy.* ces deux articles.

Après quelques autres discours où les chrétiens reprochèrent aux musulmans de ne pas reconnaître le vrai Dieu, puisqu'ils le faisaient auteur du mal comme du bien, l'officier du calife leur dit : « Vous ne voulez donc pas faire aujourd'hui la prière avec le calife, car c'est pour cela qu'il m'a envoyé; et je sais qu'il y en a d'entre vous qui le désirent. Quand on verra comme ils seront honorés, ceux qui l'auront refusé déploreront leur mauvaise fortune. » Les Chrétiens

(2240) *Acta SS.* Boll., tom. VI, pag. 454. Acta, c. 3.

Digitized by Google

répondirent tout d'une voix : « Nous prions le seul Dieu que non-seulement le calife, mais vous et toute la nation des Arabes (2241), renonce à l'erreur de Mahomet, et adore Jésus-Christ annoncé par les prophètes et par les apôtres, tant nous sommes éloignés d'abandonner la lumière pour les ténèbres. » — « Prenez garde, dit l'officier, à ce que vous dites, de peur de vous en repentir : votre désobéissance vous attirera de grands tourments. » Ils répondirent : « Nous recommandons à Dieu nos âmes, et nous espérons que jusqu'au dernier soupir il nous donnera la force de ne point renoncer sa foi. » L'officier reprit : « On vous reprochera, au jour du jugement, d'avoir laissé vos enfants orphelins et vos femmes veuves; car le calife pouvait les faire venir ici, et il est encore temps, si vous voulez reconnaître le prophète Mahomet. Les Romains obéissent à une femme, qui ne pourra résister aux ordres de notre maître. Pour les biens, n'en soyez point en peine : une année du tribut de l'Egypte peut enrichir vos descendants jusqu'à la sixième génération. » Les Chrétiens répondirent unanimement : « Anathème à Mahomet et à tous ceux qui le reconnaissent pour prophète ! »

VII. Quand l'officier vit qu'il ne pouvait les séduire et qu'il y perdait son éloquence, il les fit prendre par les soldats, qui leur lièrent les mains derrière le dos, et les menèrent au bord du fleuve, c'est-à-dire du Tigre, sur lequel était Samarra, la résidence du calife. Une multitude infinie de musulmans et de Chrétiens accourut à ce spectacle. Quand ils furent près du fleuve, l'officier appela un des martyrs nommé Théodore Cratère, et lui dit : « Toi, qui étais prêtre parmi les chrétiens, et as porté les armes et tué des hommes, au mépris de ta profession, pourquoi veux-tu maintenant paraître Chrétien? Ne vaut-il pas mieux implorer le secours du prophète Mahomet, puisque tu n'as plus d'espérance en Jésus-Christ, que tu as renoncé? — C'est cela même, dit Théodore, qui m'oblige à répandre mon sang pour lui, afin qu'il me pardonne mes péchés. Si votre esclave, après s'être enfui, revenait combattre pour vous jusqu'à la mort, ne lui pardonneriez-vous pas? — Tu vas être satisfait, dit l'officier; je le disais pour ton bien. »

Comme les bourreaux éthiopiens préparaient déjà leurs épées et se mettaient en position d'exécuter les martyrs, Théodore, craignant que le patrice ne fût attendri en voyant couler le sang de ses amis, s'approcha de lui, et lui dit : « Seigneur, vous nous avez toujours devancé par votre dignité et par votre vertu; vous devez aussi recevoir le premier la couronne du martyre. » Mais le patrice ne voulut pas lui enlever cet honneur. Théodore s'étant recommandé à Dieu, s'approcha du bourreau et reçut la mort avec courage. Tous les autres furent exécutés de suite selon l'ordre de leur dignité, et, loin de donner le moindre signe de faiblesse, ils étonnèrent par leur fermeté l'officier qui présidait à l'exécution.

VIII. Cette sanglante scène se passait, suivant les uns, le 6 mars de l'an 848, et, selon d'autres, comme Fleury (2242), en 845. Cette opinion paraît la plus probable.

Les Grecs et les Latins, dit Baillet (2243), se sont accordés à célébrer la mémoire de ces saints martyrs le 6 mars; les premiers avec plus de solennité, comme on le voit dans leurs *Menées*. Quelques éditions de leurs ménologes l'ont marquée aussi au septième jour, et d'autres au huitième. Il paraît que ces martyrs n'étaient pas connus à l'Eglise ancienne d'Occident, et que ce n'est que depuis le XVI^e^ siècle qu'on y fait mention d'eux (2244). Godescard leur consacre une très-courte notice sous le titre de *Les quarante-deux martyrs en Asie sous les Sarrasins* (année 848). Nous sommes étonné que cet hagiographe ne se soit pas plus étendu sur les Actes de ces saints martyrs, lorsque les Bollandistes (2245) lui fournissaient une si riche moisson pour ce sujet.

AMORT (EUSÈBE), chanoine régulier de Saint-Augustin et doyen de Pollingen, naquit en Bavière en 1692. Il suivit à Rome le cardinal Lercari, et écrivit plusieurs ouvrages sur des matières ecclésiastiques : entre autres une *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation*, qu'il croyait être de Thomas A'Kempis. Il mourut le 25 novembre 1775, avec la réputation d'un théologien savant.

AMOS, patriarche de Jérusalem en 593. Il tint ce siége huit ans et mourut en 601. C'est à cette année 593, la douzième de l'empereur Maurice, qu'Evagre finit son Histoire ecclésiastique.

AMOUCTADIR-BILLA, ou JAFAR ABOULFADEL, calife, n'avait que treize ans lorsqu'il succéda à son frère Moctafi, en 908, et régna vingt-cinq ans; ce qui n'était encore arrivé à aucun calife. De son temps commença la secte ou plutôt le parti des Fatimites.

AMOUR (Saint), martyr dans le comté de Bourgogne au VII^e^ siècle. On croit que ce fut Ebroin qui le fit massacrer avec saint Viotre et saint Bourbaz ou Vulbauld.

AMOUR (GUILLAUME DE SAINT-). *Voy.* GUILLAUME DE SAINT-AMOUR.

AMPELIUS (Saint), l'un des martyrs d'Abitine, en 304. Il fut pris dans une maison où les Chrétiens célébraient les saints mystères. — *Voy.* l'article ABITINE. — Le proconsul Anulin demanda à Ampelius, gardien fidèle de la loi et des saintes Ecritures, s'il avait assisté à la collecte. Il répondit gaiement et d'une voix ferme : « J'ai assisté à la collecte avec mes frères; j'ai célébré le mystère du Seigneur; je porte avec moi les Ecritures divines, mais c'est dans mon cœur qu'elles sont écrites. Je vous rends grâces,

(2241) *Voy.* notre article ARABIE.
(2242) *Hist. eccles.*, liv. XLVIII, n° 26, ad fin.
(2243) *Les Vies des saints*, édit. en 10 vol. in-4°, 1739, tom. III, pag. 66, col. 1.
(2244) *Martyr. rom.* VI martii.
(2245) Sub. 6 martii.

Digitized by Google

Jésus-Christ : exaucez-moi, Seigneur Jésus-Christ. » Après qu'il eut ainsi parlé, on le frappa sur le cou et on le jeta en prison avec ses autres compagnons. Les martyrs d'Abitine demeurèrent longtemps en prison, et la plupart y moururent de faim.

AMPHILOQUE (Saint), évêque d'Icone en Pisidie, ami de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze.

I. Amphiloque, qui vivait au IVe siècle, était de Cappadoce et d'une famille distinguée. Il étudia l'éloquence, plaida des causes et en jugea, et acquit une grande réputation, tout jeune qu'il était. Ensuite il se retira dans la solitude dans un quartier de la Cappadoce nommé Ozizale, entretenant commerce avec saint Grégoire de Nazianze, mais il n'osait demeurer avec saint Basile ; de peur qu'il ne l'engageât au ministère ecclésiastique, dont il se croyait très-indigne. Enfin la Providence l'attira au milieu de la Pisidie, où il fut élu malgré lui évêque d'Icone. Son père même en fut sensiblement affligé, parce qu'on lui ôtait la consolation de sa vieillesse ; et il s'en prit à saint Grégoire de Nazianze. Saint Basile écrivit à saint Amphiloque sur son ordination, pour le consoler et l'encourager, l'exhortant à résister aux hérétiques, à corriger les mauvaises coutumes, et à ne pas se laisser mener, puisque c'était à lui à conduire les autres. Ne pouvant le visiter à cause de ses infirmités, il l'invita à le venir voir (2246).

II. Saint Amphiloque se rendit en effet auprès de saint Basile, et, suivant la coutume des évêques étrangers, prêcha devant le peuple de Césarée, qui le goûta plus qu'aucun de ceux qu'il avait entendus. Ils eurent depuis ce temps un fréquent commerce de lettres. Saint Amphiloque regardant saint Basile comme son maître, le consultait sur divers points de doctrine et de discipline ; et saint Basile prenait plaisir à l'instruire, répondant exactement à ses questions, mais avec une extrême modestie, comme si ce lui eussent été des occasions de s'instruire lui-même. On a de ce grand docteur des lettres qui sont de véritables traités, et divers ouvrages qu'il a adressés à saint Amphiloque ou écrits à sa prière : nous en verrons le contenu à l'article que nous consacrerons à saint Basile.

Notre saint lui écrivit touchant la province d'Isaurie, qui était dans son voisinage. Cette province n'avait alors aucun évêque, au lieu qu'auparavant elle en avait eu plusieurs. « Il eût été meilleur, lui répondit saint Basile (2247), de partager le soin de cette église entre plusieurs évêques ; mais, puisqu'il n'est pas facile de trouver des hommes dignes, il faut prendre garde qu'en voulant donner à l'Eglise de l'autorité par la multitude des pasteurs, et la faire servir plus exactement, nous n'avilissions la religion sans y penser et ne jetions les peuples dans l'indifférence en appelant au ministère des sujets peu éprouvés. Peut-être donc vaut il mieux mettre dans la ville capitale un homme de mérite, et charger sa conscience du gouvernement de tout le reste, à la charge de prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouve le travail au-dessus de ses forces. Mais, s'il n'est pas facile de trouver un tel homme, travaillons premièrement à donner des évêques aux petites villes ou aux bourgades qui en ont eu anciennement, avant que d'en mettre un dans la métropole de peur que celui que nous y aurions établi ne nous embarrassât ensuite en voulant étendre son autorité et refusant d'approuver l'ordination des autres évêques. Que si cela même est difficile par la circonstance du temps, travaillez à faire borner le territoire du métropolitain, en faisant qu'il ordonne quelques évêques voisins. Nous nous réservons, du reste, de donner, dans le temps convenable à tous les autres lieux, les évêques que nous jugerons les plus propres. »

Quelque temps après, saint Basile écrivit encore à saint Amphiloque pour lui mander d'envoyer en Lycie un homme de confiance pour reconnaître ceux qui suivaient la foi orthodoxe « Car, lui dit-il, j'ai appris d'une personne pieuse qu'ils sont éloignés des sentiments des Asiatiques, et disposés à recevoir notre communion. » Il marque ensuite en particulier les évêques et les prêtres auxquels il fallait s'adresser en chaque ville de Lycie; et ajoute : « Visitons-les d'abord sans leur écrire, s'il est possible ; et, quand nous en serons assurés, nous leur enverrons une lettre, et nous travaillerons à en faire venir quelqu'un, pour conférer avec nous. » Ce que saint Basile nomme ici les Asiatiques sont ceux de cette partie de l'Asie mineure que l'on appelait proprement diocèses d'Asie, qui étaient infectés d'hérésie pour la plupart. Nous avons une lettre de saint Amphiloque qui semble être l'exécution de ce conseil de saint Basile. C'est une réponse synodale à des évêques que saint Amphiloque exhorte à l'union et à la fermeté, dans la créance de la divinité du Saint-Esprit. Pour la prouver il emploie seulement le symbole de Nicée et les paroles de Jésus-Christ. *Allez, instruisez toutes les nations*, et le reste. Il dit qu'une grande maladie avait empêché saint Basile d'assister à ce concile ; et pour suppléer à ce qu'il aurait pu écrire il envoie son livre du *Saint-Esprit* (2248).

III. Saint Basile étant mort au commencement de l'année 379, saint Amphiloque prononça le 1er janvier son éloge funèbre. Deux ans après, c'est-à-dire en 381, il assista au premier concile général de Constantinople. Il paraît que ce fut à l'instigation de cet évêque que l'empereur Théodose rendit une loi pour empêcher les hérétiques de s'assembler. Il semblerait néanmoins que ce prince résista d'abord, et qu'il ne s'y détermina qu'après une action de courage de la part d'Amphilo-

(2246) Epist. 398, ad Amph.
(2247) Ib. d. 289.
(2248) Cotel'er, *Mon. eccles. Gr.*, tom. II, p. 99

Digitized by Google

que. Voici en effet ce que l'histoire nous apprend (2249).

Au mois de janvier de l'année 383, Théodose avait déclaré Auguste, son fils Arcade, âgé seulement de six ans. Saint Amphiloque étant venu au palais avec quelques évêques, donna à l'empereur les respects ordinaires; mais il n'en rendit aucun à Arcade, quoiqu'il fût auprès de son père. Théodose crut que l'évêque n'y songeait pas, et l'avertit de saluer son fils. Saint Amphiloque s'approcha, et, le caressant du bout du doigt, lui dit : « Bonjour, mon enfant. » L'empereur, irrité, commanda que l'on chassât ce vieillard de sa présence; et on le poussait déjà dehors, lorsque se retournant vers l'empereur il lui dit à haute voix : « Vous ne pouvez souffrir que l'on méprise votre fils : ne doutez pas que Dieu n'abhorre de même ceux qui refusent de rendre à son Fils unique les mêmes honneurs qu'à lui. » Théodose admira la sagesse de l'évêque; il le rappela, lui demanda pardon, et résolut aussitôt la loi qu'il lui demandait pour défendre les assemblées des hérétiques.

IV. En 391, Amphiloque assembla contre les massaliens un concile à Side, métropole de la Pamphylie, où vingt-cinq évêques se trouvèrent avec lui. Ils écrivirent à saint Flavien d'Antioche une lettre synodale pour l'informer de ce qui s'était passé. Dans les Actes de ce concile saint Amphiloque fit insérer les propres paroles des hérétiques, qui montraient clairement la différence de leur doctrine avec la véritable, et les évêques les condamnèrent. Notre saint assista aussi au concile de Constantinople de l'an 394, qui fut assemblé pour célébrer la dédicace d'une église nouvellement bâtie dans un bourg près de Chalcédoine nommé le Chêne et qui fut nommé en grec *Apostoleion*, parce qu'elle avait été construite en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul (2250).

Depuis ce concile on ne voit plus rien de saint Amphiloque, dont l'Eglise honore la mémoire le 23 novembre. Saint Grégoire de Nazianze témoigne qu'il guérissait les maladies par les prières et par l'oblation du saint sacrifice (2251). Il laissa plusieurs écrits fort estimés de l'antiquité, mais dont il ne nous reste malheureusement que peu de chose. On les a réunis en 1 vol. in-fol. : *Opera*, a Fran. Combefisio, grec et latin, Parisiis, 1664

AMPHION (Saint), évêque d'Epiphanie en Cilicie, est placé parmi les plus illustres évêques de son temps. Il assista au concile général de Nicée de l'an 325. Il ne faut pas le confondre avec le suivant.

AMPHION, évêque de Nicomédie, à la place d'Eusèbe, après qu'il eut été déposé et exilé dans le concile de Nicée de l'an 325. Dans la grande lettre que Constantin écrivit à l'église de Nicomédie, il exhorte les peuples auxquels il s'adresse, « à s'attacher à la vraie foi, et à recevoir avec joie les évêques fidèles, purs et sincères, » c'est-à-dire Amphion et Chrestus, usant même de menaces contre ceux qui oseraient encore faire mention des séducteurs et leur donner des louanges. Mais Eusèbe de Nicomédie ayant été rappelé de son exil, revint et chassa Amphion (328). Nous ne voyons plus qu'il soit fait mention de cet évêque dans l'histoire, si ce n'est que le conciliabule de Philippopolis en Thrace lui adressa la lettre qu'il écrivit à Grégoire, usurpateur du siége d'Alexandrie.

AMULIO ou AMULIUS (MARC-ANTOINE), cardinal, naquit le 12 février 1505, à Venise, d'une famille distinguée. Il étudia la jurisprudence à Padoue, et fut d'abord employé par le gouvernement vénitien dans plusieurs missions importantes vers l'empereur Charles-Quint, vers Philippe II, roi d'Espagne, et vers le Pape Pie IV. Son ambassade auprès de ce Pape eut surtout pour objet le lieu où devait se tenir le concile de Trente. Ses vertus, son érudition, et son habileté dans les affaires, lui gagnèrent l'estime de ce Souverain Pontife, qui lui donna l'évêché de Vérone, puis celui de Rieti, enfin le chapeau de cardinal en 1561, avec la dignité de bibliothécaire apostolique.

Mais les Vénitiens, qui l'avaient déjà déclaré podestat de Vérone au retour de sa première ambassade, témoignèrent leur mécontentement de ce qu'il avait accepté les dignités dont le Pape l'avait honoré, et le déclarèrent coupable de contravention à l'ancienne loi de la république qui défendait aux ambassadeurs de rien recevoir des princes étrangers. Pie IV, qui avait gratifié Amulio de son propre mouvement, tâcha d'adoucir les Vénitiens; mais ce fut inutilement, et ils ne voulurent pas même recevoir en grâce les parents du cardinal, qu'ils continuèrent de maltraiter à son occasion.

Cependant ce vertueux cardinal fit toujours paraître sa charité et son zèle, particulièrement lors de la réception au concile de Trente d'Abdisu (*Voy.* cet article), religieux de l'ordre de Saint-Pacôme et patriarche des Chaldéens aux Indes orientales, auquel il rendit de très-bons offices lorsqu'il vint prendre le pallium à Rome (1552). En cette même année, Amulio écrivit au cardinal Séripande au sujet des affaires du concile de Trente, surtout à propos du dessein que les Pères de cette assemblée avaient de faire décider par nations (2253). Ce prélat fonda à Padoue un beau collége avec douze places pour douze enfants vénitiens nobles, auxquels on devait donner tous les ans soixante ducats pour leur entretien.

Amulio fut si fort estimé du Sacré-Collége, que peu s'en fallut qu'il ne succédât au Pape Pie IV. Il mourut sous le pontificat de Pie V, en 1570, âgé de 65 ans. On apporta son corps à Venise dans l'église des Cordeliers. On a de lui

(2249) Theod., lib. v, c. 10; Soc., lib. v, c. 10; Soz. lib. vi, c. 6 et 12.
(2250) Sozom., lib. viii, c. 17.
(2251) Carm. 51, p. 125. A.
(2252) Gel s., lib. iii, c. p. 5.
(2253) Pallav., lib. xviii, cap. 15, n° 2.

Digitized by Google

des lettres imprimées dans Farrius, *Orationes*, etc., *ex Actis concilii Tridentini*; Venise, 1567, p. 125, et dans Labbe *Concilia*, Venise, 1733, vol., XX, pag. 521.

AMURAT Ier, empereur des Turcs, surnommé *Algazi*, c'est-à-dire le Conquérant (2254), monta sur le trône en 1339, après la mort de son père, Orcham. Il étendit fort sa puissance en Europe pendant environ trente ans qu'il régna; il gagna trente-sept batailles, dont nous n'avons pas à nous occuper, et prit entre autres villes, Andrinople en 1360, et l'année suivante il établit la milice des janissaires. Il mourut en 1389, après avoir fait beaucoup de mal aux Chrétiens.

AMURAT II, empereur des Turcs, naquit vers 1404, fut nommé, à l'âge de 12 ans, gouverneur d'Amasie, et succéda en 1422 à Mohammed Ier. Bientôt ce sultan fut en guerre avec l'empereur grec Emmanuel. Celui-ci, oubliant les maux causés à son pays par l'inimitié des monarques ottomans, avait osé sommer Amurat II d'exécuter certaine clause du testament de Mohammed. Le sultan lui fit donc la guerre, et Emmanuel, le voyant réussir dans ses entreprises, commença à craindre. Alors il lui envoya des ambassadeurs chargés de lui porter des protestations d'amitié, et de ne rien négliger pour apaiser sa colère.

Pour toute réponse, Amurat, à la tête de vingt mille hommes, s'avança sous les murs de Constantinople; il fit construire des machines destinées à faciliter l'assaut, et annonça que la ville et tous ses trésors seraient abandonnés aux musulmans. Cette promesse accrut considérablement les forces de l'armée assiégeante, à laquelle s'empressèrent de se joindre une foule de gens sans aveu, attirés par l'espoir d'un riche pillage. Les nombreux derviches qui se rendirent au camp du sultan réclamaient pour leur part de butin les religieuses que renfermaient les couvents de Constantinople. Ces mêmes derviches, remplissant l'air de cris sauvages, insultaient les soldats chrétiens accourus sur les remparts. « Hommes aveugles, s'écriaient-ils, qu'avez-vous fait de votre Dieu? où est votre Christ? pourquoi vos saints ne viennent-ils pas vous défendre? Demain vos murs tomberont, demain vos femmes et vos filles seront emmenées en esclavage et vos nonnes livrées à nos derviches; car notre prophète le veut ainsi! »

Enfin, après de longues méditations, le grand scheik, nommé Bokhari, sortit de sa tente; la foule se pressait autour de lui, attendant en silence l'oracle qu'il allait prononcer. Il annonça solennellement que, le 24 août 1422, il monterait à cheval à une heure après midi, et que, lorsqu'il aurait agité son cimeterre et poussé trois fois le cri de guerre, Constantinople serait au pouvoir des musulmans. Au jour et à l'heure indiqués, le scheik, monté sur un superbe cheval, s'avança vers la ville, escorté par cinq cents derviches : au moment où il tira le glaive du fourreau, l'armée entière poussa le cri d'*Allah et Mahomet!* Les Grecs y répondirent par celui de *Christos et Panhagia* (2255)! et le combat s'engagea. Il fut terrible : les musulmans étaient exaltés par les promesses qu'ils croyaient venues du ciel; et les Grecs combattaient pour leur culte et leurs foyers, *pro aris et focis*. Le soleil allait disparaître à l'horizon sans que la victoire fût fixée, lorsque tout à coup, au milieu des rayons d'or dont il éclairait les bastions extérieurs, une vierge revêtue d'une robe violette et jetant autour d'elle un éclat surnaturel, apparaît aux yeux éblouis des assiégeants, et les remplit d'une terreur panique. Ils fuient, et Constantinople est sauvée. Les historiens qui rapportent le miracle assurent que le scheik émir lui-même attesta la vérité de cette apparition, confirmée par le témoignage de toute l'armée ottomane. Les Grecs, de leur côté, ne doutèrent pas que la sainte Vierge ne fût descendue du ciel pour protéger les religieuses, menacées par les derviches (2256).

Mais Amurat trouva sa revanche devant Thessalonique en avril 1429 ou 1430. Cette ville de Macédoine, que les Grecs avaient vendue quelques années auparavant aux Vénitiens, désespérant de pouvoir la conserver, était une des plus considérables de la Grèce par sa grandeur, par ses richesses, et par la dignité du siége achiépiscopal que le Pape Innocent III y avait rétabli, quand, après la prise de Constantinople par les Français, au temps des croisades, cette ville reconnut l'autorité du Saint Siége. Mais ce qui augmentait encore plus la célébrité de Thessalonique, c'était d'avoir été honorée par le séjour qu'y avait fait l'apôtre saint Paul et par la foi en Jésus-Christ qu'il y avait prêchée. Amurat la prit donc, la pilla, profana les églises, renversa les autels, ôta la vie à une partie des habitants et en envoya sept mille en esclavage. Puis il la fit habiter par des Turcs qui lui donnèrent le nom de Salonique (2257). Parmi les églises grecques qui furent converties en mosquées, on remarque celle qui contenait le tombeau de saint Démétrius, d'où découlait incessamment, dit la tradition, une huile balsamique célèbre par les guérisons miraculeuses qu'elle opérait.

Amurat, après cette prise de Thessalonique, poursuivit ses victoires, et se rendit maître de tout le pays jusqu'au golfe de Corinthe avec une vitesse incroyable. Il attaqua Caraman, emporta Sperendovie, mit le siége devant Belgrade inutilement, et rendit le prince de la Bosnie son tributaire. Jean Castriot, prince d'Albanie, fut obligé de subir de même la loi de ce vainqueur insolent, et d'envoyer en otage ses cinq fils, qu'Amurat fit circoncire, contre la promesse qu'il

(2254) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. xcvi, n° 40.

(2255) La *Route sainte*, épithète consacrée à la très-sainte Vierge Marie chez les Grecs.

(2256) *Nouv. Biog. univ.*, tom. II, col. 425 456.

(2257) *Cont.* de Fleury, liv. cv, n° 100.

Digitized by Google

avait faite de ne les point violenter au sujet de leur religion : il fit même mourir les quatre premiers par un poison lent! Dans cet intervalle il envoya une armée pour attaquer la Transylvanie, défendue par Jean Huniade qui défit les troupes ottomanes, et qui, ayant été fait général d'une ligue des princes chrétiens, remporta de si grands avantages sur Amurat, que celui-ci fut enfin obligé d'en venir à demander la paix. On la lui accorda en 1444, et l'on signa de part et d'autre une trêve. Mais à peine fut-elle signée que les chrétiens parurent s'en repentir. Poussés par le cardinal Coudelmer, ils agitèrent longtemps la question de savoir s'il ne fallait pas rompre la paix jurée. Enfin, sollicités davantage par Julien, légat du Pape Eugène IV, ils se déterminèrent à fausser leur engagement! Ce fut une faute dont ils durent se repentir, et qui leur apprit qu'il n'est jamais permis, sous quelque prétexte que ce soit, de violer ses serments!

Quand Amurat vit que les chrétiens avaient repris les armes contre les Turcs, il se remit lui-même à la tête de ses troupes, attaqua vigoureusement l'armée des fidèles, et, le 10 novembre 1444, gagna sur les chrétiens la célèbre bataille de Varne, vers le Pont-Euxin. Elle fut sanglante et fatale aux Hongrois, qui y perdirent leur roi Ladislas. Amurat lui fit couper la tête, qu'on promena longtemps dans toute la Grèce sur la pointe d'une lance. On rapporte que dans le fort du combat le prince ottoman voyant que les siens commençaient à plier, tira de sa poche le traité de paix qu'il avait fait avec les chrétiens, et dit plusieurs fois ces paroles : « Jésus-Christ, si tu es Dieu, comme les tiens le disent, venge l'injure qu'ils t'ont faite en violant le traité qu'ils m'avaient juré par ton nom (2258)! » Cette victoire fut suivie d'une autre, qu'il remporta l'année suivante sur Huniade, auquel il tua plus de vingt mille chrétiens.

Cependant Georges Castriot, connu aussi sous le nom de Scanderberg, cinquième fils de Jean Castriot, s'étant rétabli par adresse dans les Etats de son père, défit plusieurs fois les Turcs, et obligea Amurat de lever le siége de devant Croye, capitale d'Albanie. Amurat en fut au désespoir, et résolut de ne rien épargner pour s'en venger. Ce désir de vengeance, et les sollicitations continuelles de ses janissaires, l'obligèrent de sortir de chez les zichites, religieux Turcs, parmi lesquels il s'était retiré dans l'Asie mineure, pour y vivre en repos le reste de ses jours. Il reprit la conduite de ses Etats ; et pour ruiner Scanderberg, il employa la force et les artifices, mais inutilement; car il eut toujours le dessous. Enfin désespéré, il mit une armée formidable en campagne, et alla encore assiéger la ville de Croye, devant laquelle il mourut, ou de désespoir, ou d'apoplexie, le 11 février 1451, à l'âge de soixante-quinze ans. Mahomet II lui succéda.

AMURAT III, sultan des Ottomans, fils de Selim II, commença de régner en 1574. Il refusa de prolonger avec l'empereur Maximilien II la trêve que son prédécesseur Selim avait conclue avec ce prince. Il lui fit manquer la couronne de Pologne, qui fut mise sur la tête d'Etienne Battori, prince de Transylvanie. Le peu d'intelligence qu'il y avait depuis longtemps parmi les Perses réveilla puissamment son ambition, et lui inspira le dessein de conquérir cet Etat. Il mit pour cela en campagne des troupes qui eurent presque toujours le dessous. Ces pertes ne le rebutèrent point, et enfin, en 1585, il prit Tauris et défit les Maronites et les Druses du mont Liban. Ensuite il fit une puissante invasion dans le pays des Croates, qui eurent dans le commencement du désavantage, mais qui tuèrent depuis dix mille Turcs, et obligèrent les autres de les laisser en repos. Amurat III fit d'autres guerres, et les janissaires se révoltèrent sous son règne, toutes choses qui ne sont pas de notre sujet. Ce prince, persécuteur des chrétiens comme tous les Turcs de ce temps, mourut à Constantinople le 18 janvier de l'an 1595. —Nous n'avons pas non plus à nous occuper d'Amurat IV, fils d'Achmet, qui fut salué empereur en 1623 et qui mourut de débauche le 8 février 1630.

AMYOT (Jacques), naquit à Melun le 30 octobre 1513 et mourut à Auxerre, dont il fut évêque, le 6 février 1593. Nous avons moins à nous occuper d'Amyot sous le rapport des lettres, auxquelles il rendit d'incontestables services, que dans ses quelques points de contact avec l'histoire de l'Eglise.

I. Après avoir été nommé abbé de Bellozane, et François I^er^, son bienfaiteur, étant mort, il alla à Rome. Là il vit le cardinal de Tournon et se lia avec lui ; étant à Venise avec ce cardinal, il reçut de Henri II (2259) l'ordre de partir pour Trente et d'y porter une lettre de ce roi aux Pères assemblés dans cette ville. Il parut au concile pendant la XII^e^ session, sans être attendu, et présenta au légat la lettre *du roi, son maître*, adressée *aux très-saints Pères en Jésus-Christ de l'assemblée de Trente*. Les prélats espagnols ne voulaient pas qu'on la lût, parce que dès le titre Henri II ne donnait que le nom d'*assemblée* au concile. Amyot s'efforça de persuader que le terme *conventus*, dont son maître se servait, ne devait pas être pris en mauvaise part; que le secrétaire avait peut-être cru qu'il était plus latin que *concilium*. Après une longue dispute, on convint de lire la lettre *sans préjudice*. Le roi y déclare en substance que la guerre qu'il a avec le Pape et l'empereur l'empêche d'envoyer aucun évêque à Trente; mais en même temps il proteste de son attachement à la foi catho-

(2258) Moréri, et Leunclavius, *De reb. Turc.*, lib. XIV.

(2259) La *Nouv. Biog. univ.* de MM. Didot commet une grave erreur lorsqu'elle dit, tom. II, col. 462, que ce fut le cardinal de Tournon qui envoya Amyot au concile de Trente. Il est vrai que dom Richard a commis la même méprise.

Digitized by Google

lique et de son zèle contre les hérétiques. Sa lettre est datée de Fontainebleau, le 13 août 1551.

Amyot lut ensuite à haute voix le mémoire du roi. Ce prince y déclarait que la guerre allumée depuis peu par le Pape ne pouvait que nuire au concile et causer des maux infinis dans toute l'Europe; qu'on ne pouvait attribuer tous ces malheurs qu'au Souverain Pontife, s'il persistait à entretenir la guerre; que tant qu'elle durerait il ne pourrait envoyer aucun évêque de son royaume à Trente, et qu'ainsi le concile, dont il se voyait exclu malgré lui, ne pourrait être regardé comme œcuménique, mais comme un concile particulier. Ce mémoire n'était qu'une répétition de ce qui avait été développé fort au long par l'ambassadeur dans le consistoire; Amyot raconta plutôt ce qui s'était fait à Rome qu'il ne signifia dans les termes la même chose aux Pères de Trente. Ils répondirent aux écrits présentés par Amyot, et justifièrent le concile, qu'ils assuraient être très-éloigné d'épouser les querelles d'aucun prince particulier, et très-déterminé à poursuivre l'œuvre de Dieu malgré les contradictions (2260). Amyot fit une visite au légat et se retira.

II. A son retour, il fut fait précepteur des enfants de France. Charles IX, son élève, le nomma son grand aumônier, et lui donna quelque temps après l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, et enfin l'évêché d'Auxerre, vers l'an 1570.

Il s'appliqua à administrer son diocèse tout en continuant ses travaux littéraires. Il répara son évêché et sa cathédrale, sans oublier d'inscrire au fronton de la chapelle : *Jacobus Amyotus domus D. N. J. C. decorem de integro restaurandum curavit.* Toutefois, dans cette église réparée à ses frais, il eut à soutenir plus d'une émeute. Ses diocésains se révoltèrent. A la sortie des États de Blois, l'an 1589, il fut assailli par des voleurs, et il retourna à son évêché pauvre et dépouillé de tout ce qu'il avait sur lui. Il mourut accablé de tristesse et de chagrin. Il laissa une grande fortune à sa famille, et légua douze cents écus à l'hôpital d'Orléans, en reconnaissance « des douze deniers qu'il y avait reçus étant pauvre et nu, lorsqu'il allait à Paris. »

On voit que comme évêque Amyot a peu brillé : sa réputation vient principalement de ses travaux littéraires, et surtout de sa traduction des *Vies* et des *OEuvres morales* de Plutarque. Cette traduction lui attira beaucoup d'adversaires, mais aussi un plus grand nombre d'admirateurs (2261), et il nous semble qu'Antoine Godeau a bien résumé les jugements des uns et des autres lorsqu'il a dit dans son *Histoire de l'Eglise* : « Son style se sent du vieux temps; il ne laisse pas toutefois d'être beau, et en plusieurs endroits il a toute la pureté qu'on peut désirer. Les maîtres en la langue grecque y remarquent beaucoup de fautes pour l'intelligence de l'auteur original, mais ils avouent qu'à tout prendre c'est un ouvrage digne de louange (2262). » Outre les dignités que nous avons citées, Amyot fut encore bibliothécaire du roi, et Henri III le nomma commandeur de l'ordre du Saint-Esprit dans la première promotion que ce prince fit des chevaliers de cet ordre en 1578. Amyot assista Charles IX à la mort, en 1574.

ANABAPTISTES, c'est-à-dire hérétiques qui défendaient de baptiser les enfants et qui se rebaptisaient entre eux. Nous n'avons pas à en parler, car on leur a consacré un long article dans le *Dictionnaire des Hérésies* par Pluquet (2263). Nous n'y ajouterons que quelques mots; ce sera pour remarquer que la confusion de doctrines qui de nos jours agite toute l'Allemagne (2264) ne pouvait manquer de faire renaître de leurs cendres les anciennes sectes écloses du berceau même de la réforme.

En effet, il s'est formé en 1846, à Hersfeld, commune entièrement protestante de la Hesse-Electorale, une congrégation d'anabaptistes qui a pour chef un chapelier, et qui comptait déjà à cette époque soixante-dix membres d'une grande austérité de mœurs et d'une probité sévère. Ils célèbrent (2265) ce culte domestique à leur usage, mais ils baptisent leurs adultes publiquement dans la Fulda. Aux remontrances du clergé local ils répondent par des citations de textes de la Bible, qu'ils ont étudiée avec une grande assiduité, et ils invoquent le privilége du libre examen. Bien que ces pauvres hommes égarés ne troublassent personne, du moins nous n'en avons pas trouvé la preuve, le gouvernement de la Hesse a décrété contre eux des mesures de police.

ANACHORETES, religieux ermites, qui vivent seuls dans le désert et qui ne se retirent du commerce du monde que pour avoir la liberté de tourner toutes leurs pensées du côté de Dieu. Ce mot vient du grec ἀναχορέω, qui signifie *je me retire à l'écart*, par opposition aux *cénobites* qui vivent en commun. Saint Antoine, saint Hilarion, ont été des *anachorètes*. Saint Paul ermite a été le premier *anachorète*.

I. « Les *anachorètes*, dit saint Jérôme (2266), sont ainsi appelés, parce qu'ils sont entièrement séparés du reste des hommes, et qu'ils n'ont plus aucun commerce avec le monde. Sortant des monastères, ils n'emportent avec eux dans le désert que du pain et du sel. Saint Paul ermite a fondé cet Institut, saint Antoine l'a illustré, et même, si l'on veut

(2260) Rohrbacher, tom. XXIV, pag. 139.

(2261) Comme on peut le voir dans Baillet, *Jugement des savants*, etc., tom. III, pag. 112 et suiv.

(2262) Godeau, *Histoire de l'Eglise*, fin du IIe siècle, ou tom. Ier, pag. 478, de l'édition in-12, Lyon. 1697.

(2263) Edition augmentée et publiée par M. Migne, 2 vol. in-4°, 1847, tom. I, col. 335 et suiv.

(2264) *Voy.* dans notre *Mémorial Catholique*, tom. IX, pag. 141 et suiv. de la *Dissolution croissante du protestantisme en Allemagne*.

(2265) *Ami de la religion*, tom. CXXIX, pag. 697.

(2266) Epist. 21, ad Eustoch.

Digitized by Google

remonter jusqu'à son origine, on peut dire que saint Jean-Baptiste en est le premier auteur. Voici la peinture que Jérémie nous en fait : *Il est bon à l'homme*, dit ce prophète (2267), *de porter le joug dès sa jeunesse. Il s'assiéra, il se tiendra dans la solitude et gardera le silence, parce qu'il s'est chargé de ce joug. Il tendra la joue à celui qui le frappera, il se rassasiera d'opprobres, parce que le Seigneur ne le rejettera pas pour jamais.* »

Deux savants auteurs (2268) nous entretiennent assez longuement des *anachorètes* grecs. Ce sont, disent-ils, des moines qui, ne pouvant travailler ni supporter les autres charges du monastère, veulent vivre dans le repos de la solitude. Ils achètent une cellule hors du monastère avec un petit fonds dont ils puissent vivre, et ils n'y vont qu'aux jours de fêtes pour assister à l'office, après lequel ils retournent à leurs cellules, où ils s'emploient à leurs affaires, n'ayant aucune heure arrêtée pour la prière. Il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui se tiennent tout à fait hors de leurs monastères avec le consentement de leur abbé, pour mener une vie plus retirée et pour s'appliquer davantage à la méditation. Alors on leur envoie du monastère, et une fois ou deux par mois, de quoi se nourrir, parce qu'ils ne possèdent ni fonds ni vignes. Mais ceux qui ne veulent point dépendre de l'abbé louent quelque vigne voisine de leur cellule, dont ils mangent le raisin : il y en a qui vivent de figues; d'autres vivent de cerises, ou de quelques fruits semblables : ils sèment des fèves dans la saison. De plus, on en voit qui gagnent leur vie à copier des livres.

Un autre historien (2269) parlant des religieux maronites dit que c'est un reste de ses anciens ermites ou *anachorètes*, qui vivaient séparés des hommes, et habitaient les déserts de la Syrie et de la Palestine. Ils sont retirés, dit cet auteur, dans les endroits les plus cachés des montagnes, éloignés de tout commerce, et sous de grands rochers. Ils vivent de ce que la terre produit d'elle-même, ne mangent jamais de chair, même lorsqu'ils sont malades et en danger de mourir; et, pour ce qui est du vin, ils n'en boivent que très-rarement. On a aussi donné à ces *anachorètes* le nom d'*ascètes* et d'*ermites*.

II. Mais rien n'est comparable pour le sentiment et pour les détails à ce que nous rapportent des *anachorètes* plusieurs saints, et à leur suite l'illustre de Rancé. Il les élève au-dessus des *cénobites*, qu'il admire pourtant beaucoup aussi. « Les anachorètes, dit-il (2270), ont toujours tenu le premier rang dans la profession monastique, à cause de la perfection de leur vertu et de l'éminence de leur sainteté. Ce qu'ils ont de commun avec les cénobites, c'est qu'ils se proposent une même fin, qui est de servir Dieu, de s'unir intimement à lui et de le posséder dans un parfait renoncement à tous les biens de la terre. Les cénobites vont à Dieu par le crucifiement de leur volonté, par les travaux et les exercices d'une conversation exacte et réglée dans la société des Frères, soutenus de leurs prières et de leurs exemples, sous l'obéissance et la conduite d'un supérieur. Pour les autres, ils y tendent en se séparant des personnes du monde et de toutes les choses de la terre, par une abnégation totale d'eux-mêmes, par un dégagement entier de tout ce qui n'est point Dieu, et par une application immédiate et continuelle de cet objet infini, avec le seul secours de Jésus-Christ et l'assistance de ses saints anges; et suivant à la lettre ces paroles de l'Ecriture : *Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis... Respicite volatilia cœli*, etc. (2271); ils s'abandonnent à la Providence pour le soin de leurs corps comme pour celui de leurs âmes. »

« Pour vous exprimer avec plus d'étendue ce que je pense de cet état angélique, je vous dirai, ajoute le célèbre réformateur de la Trappe, que les anachorètes sont ces hommes admirables qui, emportés dans les solitudes les plus profondes par l'Esprit-Saint, qui conduisit autrefois Jésus-Christ dans le désert, n'ont plus que le même esprit pour guide et pour règle de leur vie, et les anges pour témoins de leurs combats. Ce sont ces chastes colombes du Prophète (2272), qui, étant soutenues sur les ailes d'une foi vive et d'une espérance constante, s'envolent du milieu du monde pour chercher et pour trouver tout ensemble une nouvelle terre, de nouveaux cieux, et un autre soleil, qui ne change point, qui les éclaire et les console d'une lumière invariable. Ce sont eux qui, ayant consumé par le feu d'une charité toute brûlante jusqu'aux moindres inclinations de la nature, ont tellement caché leur vie en Jésus-Christ, selon les paroles du saint Apôtre, que, si l'on voyait leurs actions, on n'y remarquerait rien qui ne fût digne de ce divin Sauveur, et qu'il n'y eût opéré lui-même par la plénitude de son esprit : ou plutôt, on ne verrait en eux qu'une seule action. Car, ayant comme perdu tout sentiment et le souvenir des choses visibles et passagères, ils ne font plus que soupirer après la jouissance de cette majesté infinie de laquelle ils contemplent par avance les beautés ineffables, jusqu'à ce que ce jour bienheureux arrive, auquel Dieu, selon ses promesses, doit les combler de ses consolations et établir en eux sa demeure pour jamais : *in æternum exsultabunt, et habitabis in eis* (2273).

« Tantôt les saints les ont considérés comme des anges incarnés, qui protégeaient les Etats et les empires auprès de Dieu par de conti-

(2267) *Thren.* XXXI, 27.

(2268) Léo Allatius, au liv. III, cap. 8, *De Conf. Eccles. Occid. et Orient.*; et de Mont dans son *Hist. des Relig. du Levant.*

(2269) Dandini. *Voyage du Mont-Liban*, chap. XXIII.

(2270) *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, 2 vol. in-4°, 1683, chap. 4, tom. II, pag. 21 et seqq.

(2271) *Matth.* VI, 25, 26.

(2272) *Ps.* LIV, 7.

(2273) *Ps.* V, 12.

Digitized by Google

nuelles prières; tantôt comme des colonnes qui soutenaient l'Eglise par la pureté de leur foi; tantôt comme des pénitents qui apaisaient par des torrents de larmes la colère de Dieu, irrité contre les hommes; tantôt comme des martyrs qui par des travaux et des souffrances volontaires confessaient le nom de Jésus-Christ, et rendaient des témoignages publics de la sainteté de sa religion et de la toute-puissance de sa grâce (2274); tantôt comme des étoiles brillantes qui, remplissant le monde de lumières, en dissipaient les ténèbres et empêchaient les hommes de languir dans la nuit et dans l'assoupissement du péché.

« C'est ce que nous apprend saint Grégoire de Nazianze (2275) quand il dit que ces saints solitaires s'unissaient intimement à Dieu par leur séparation d'avec le reste des hommes et d'avec eux-mêmes; qu'ils étaient en même temps dans les rochers et dans le ciel; qu'ils causaient par leurs larmes un heureux déluge qui expiait une partie des péchés du monde; et qu'étendant les mains vers Dieu dans leurs oraisons, ils éteignaient les flammes des tentations, résistaient aux démons et aux persécutions des hommes, adoucissaient les bêtes les plus cruelles, domptaient les passions les plus violentes, et mettaient en fuite les ennemis de Dieu. »

III. Rufin confirme (2276) tout ce qui précède lorsqu'il nous dit dans son *Histoire ecclésiastique* : « J'ai vu véritablement le trésor de Jésus-Christ enfermé dans les vases fragiles des hommes; et l'ayant trouvé je n'ai point voulu le cacher comme si j'en eusse été jaloux... J'ai vu parmi eux plusieurs Pères qui menaient une vie céleste sur la terre, et de nouveaux prophètes suscités pour reluire dans le monde tant par l'éminence de leur piété que par la prédiction des choses futures. Nous avons vu des hommes si grands devant Dieu, que la puissance des prodiges et des miracles rendait un témoignage public à la grandeur de leurs mérites. Aussi est-il bien juste que ceux qui ne respirent rien de terrestre et de charnel reçoivent une autorité toute céleste. J'en ai vu quelques-uns qui avaient l'esprit si pur et si exempt de toutes pensées et de tout soupçon de malice à l'égard des autres, qu'ils avaient même oublié le mal que l'on fait dans le monde. Leur âme était si tranquille, et leur cœur si rempli de sentiments de tendresse et de bonté, que c'est avec raison qu'on dit d'eux : *Ceux qui cherchent votre loi, Seigneur, jouissent d'une profonde paix* (2277).

« Au reste, ils demeurent dans le désert, éloignés les uns des autres et séparés de cellules, mais unis ensemble par la charité. Ils se séparent ainsi d'habitation, afin que, comme ils ne cherchent que Dieu seul, le bruit, la rencontre des personnes, ou quelque parole inutile, ne trouble point le repos de leur silence et la ferveur de leurs saintes méditations. C'est ainsi qu'ayant l'esprit dans le ciel, et que demeurant fermes chacun dans sa grotte, ils attendent la venue de Jésus-Christ comme des enfants celle d'un bon père, comme des soldats tout prêts à combattre, celle de leur général, ou comme des serviteurs fidèles, celle de leur maître, qui doit leur donner tout ensemble et la liberté et la récompense. Nul d'eux n'a d'inquiétude ni pour sa nourriture ni pour ses habits, sachant qu'il est écrit que ces inquiétudes sont bonnes pour les païens; mais ils recherchent avec passion la justice et le royaume de Dieu, et ces autres choses leur sont encore données par-dessus, selon la promesse du Sauveur du monde (2278).

« Si quelquefois ils ont besoin de ce qui est nécessaire pour le corps, ils ont recours à Dieu seul, qui comme un bon père leur accorde ce qu'ils lui demandent. Leur foi est si grande, qu'elle peut même faire changer de place aux montagnes; et plusieurs d'entre eux ont arrêté par leurs prières les débordements des fleuves qui ruinaient tout le pays d'alentour. Ils sont entrés à pied au milieu des rivières, et passant dans les endroits les plus creux, y ont tué des bêtes monstrueuses, et ont fait en nos jours de tels miracles et en si grand nombre, ainsi qu'autrefois les prophètes et les apôtres, qu'on ne peut pas douter que ce ne soit par les mérites de ces saints que le monde subsiste aujourd'hui. »

« Ce qu'il y a encore de plus merveilleux, continue Rufin, c'est que les choses excellentes étant d'ordinaire extrêmement rares, il se trouve néanmoins que ces solitaires sont autant infinis en nombre qu'ils sont incomparables en vertu. Ils sont dispersés dans les lieux proches des villes et dans la campagne, mais la plus grande partie et les plus considérables sont retirés dans les déserts, où ils composent une armée céleste qui est toute prête à donner bataille, qui est logée dans des tentes, n'attendant que l'ordre de son roi; une armée de conquérants qui n'ont que le royaume du ciel pour objet de leur conquête, qui combattent avec les armes de la prière, et qui se défendent des attaques de leur ennemi avec le bouclier de la foi. Ils vivent dans une parfaite pureté de mœurs; ils sont toujours dans la paix, dans la douceur et dans le calme; le lien de la charité ne les unit pas moins étroitement que pourrait faire celui du sang et de la nature. Une sainte et divine émulation se forme continuellement entre eux. Chacun s'efforce d'être le plus modéré, le plus patient, et le plus humble. S'il s'en trouve quelqu'un qui excelle par-dessus les autres en prudence et en sagesse, il se rabaisse tellement et se rend si familier à tous, qu'il semble, selon le commandement

(2274) Prolog. in *Vit S. Pachon.*
(2275) *Orat.* 12.
(2276) Præf. in *Vit. Patrum.*
(2277) *Ps.* CXVIII, 165.
(2278) *Matth.* VI, 32, 33.

Digitized by Google

de Dieu, qu'il soit le moindre d'entre eux et le serviteur de tous ses frères. »

IV. On ne se lasse pas de contempler le spectacle d'une société aussi parfaite. Arrêtons-nous y encore quelque peu, et écoutons ce que saint Ephrem nous rapporte de la pénitence, de la sainteté, de la mortification et des autres circonstances de la vie et de la mort de ces saints solitaires.

« Les cavernes et les rochers, dit ce Père (2279), sont leurs demeures; ils se renferment dans les montagnes comme entre des murs et des remparts inaccessibles. La terre est leur table, les herbes sauvages qu'elle produit sont leur nourriture ordinaire, et les eaux qui coulent dans les ruisseaux ou qui sortent des fentes et des ouvertures des roches sont tout leur rafraîchissement. Ils se font des églises de tous les lieux où ils se rencontrent; leurs prières sont continuelles, et ils passent les journées entières dans ce saint exercice. Les louanges de Dieu, qu'ils font retentir de toutes parts dans les cavités des montagnes, sont les sacrifices qu'ils lui offrent : ils sont eux-mêmes les prêtres et les victimes. Ils guérissent nos maladies par l'efficace de leurs oraisons, et ces saints intercesseurs sont toujours présents devant Dieu, et ne s'en séparent jamais. Ils ne savent ce que c'est que de s'élever dans les honneurs et de rechercher les premiers rangs; leur bassesse est toute leur gloire, et c'est par elle qu'ils s'efforcent de se rendre fidèles imitateurs de celui qui étant riche s'est fait pauvre pour l'amour de nous.

« Ils ne se donnent aucun repos dans ce monde, parce qu'ils sont remplis des consolations spirituelles; ils vont errants dans les déserts, et vivent avec les bêtes sauvages qu'ils y rencontrent. Ils sont sur le sommet des montagnes comme des flambeaux ardents qui éclairent ceux qui les viennent trouver par le mouvement d'une piété sincère; ils sont dans les solitudes comme des murs inébranlables, et c'est ce qui fait qu'ils y conservent une paix ferme et constante. Ils se reposent sur les collines comme des colombes, et ils se tiennent comme des aigles sur la cime des rochers les plus élevés. S'ils se lassent quelquefois dans la suite de leurs travaux, ce leur est une espèce de délice de prendre un peu de repos sur la terre; mais ils se réveillent aussitôt, et avec une ferveur toute nouvelle ils font retentir de toutes parts les louanges de Dieu comme des trompettes éclatantes. Jésus-Christ, qui ne les abandonne point, et les armées de ses anges, qui les environnent sans cesse, les défendent contre les attaques de leurs ennemis. S'ils mettent les genoux à terre, elle est aussitôt toute trempée de leurs larmes, et lorsque leurs prières sont finies, Dieu lui-même ne dédaigne pas de servir ses serviteurs. »

Leur mort n'est ni moins heureuse ni moins admirable que leur vie. C'est encore saint Ephrem qui nous l'apprend : « Ils n'ont, dit-il, aucun soin de se construire des tombeaux, car ils sont crucifiés au monde; et la violence de l'amour qui les unit à Jésus-Christ leur a déjà donné le coup de la mort. Souvent l'endroit même où ils s'étaient arrêtés pour finir leurs jeûnes est celui de leur sépulture. Plusieurs d'entre eux se sont endormis d'un sommeil doux et tranquille dans la force et dans la ferveur de leurs prières. D'autres étant comme attachés à la pointe des rochers escarpés, ont remis volontairement leurs âmes entre les mains de Dieu. Il y en a qui se promenant avec leur simplicité ordinaire sont morts dans les montagnes, qui leur ont servi de sépulcres; quelques-uns sachant que le moment de leur délivrance était arrivé, confirmés dans la grâce de Jésus-Christ, après s'être armés du signe de sa croix, se disposaient eux-mêmes et se mettaient de leurs propres mains dans le tombeau.

« D'autres se sont reposés dans le Seigneur en mangeant quelques herbes que la providence leur avait préparées. Il s'en est trouvé qui, en chantant les louanges de Dieu, ont expiré dans ce moment et dans l'effort de leur voix, la mort seule ayant terminé leurs prières et fermé leurs bouches. Enfin ces hommes incomparables attendent incessamment que la voix de l'archange les réveille de leur sommeil, et que le moment étant arrivé auquel la terre doit rendre par le commandement de Dieu les corps qui lui ont été confiés, ils renaissent et refleurissent tout de nouveau, comme des lis d'une blancheur, d'un éclat et d'une beauté infinie, et que Jésus-Christ couronne de sa main et récompense de son éternité bienheureuse les travaux qu'ils ont endurés pour son service et pour sa gloire. »

Après avoir décrit, à l'aide des témoignages les plus vénérables, le genre de vie des *anachorètes*, nous allons recueillir dans l'histoire ecclésiastique les faits qui les concernent.

V. Cette histoire rapporte que saint Athanase, persécuté par les ariens, profita de sa fuite pour visiter à loisir les monastères d'Egypte, connaître ces hommes qui, s'étant séparés du monde, vivaient uniquement pour Dieu. Ce saint fit voir, en conversant avec eux, que l'on pouvait allier le sacerdoce à cette sainte philosophie, l'action à la tranquillité; et que la vie monastique consistait plutôt dans l'égalité des mœurs que dans la retraite corporelle. Ils apprirent plus de lui pour la perfection religieuse qu'il ne profita d'eux : ses maximes étaient pour eux des lois, et ils le respectaient comme un homme d'une sainteté extraordinaire (2280).

Aussi ces religieux ne craignirent-ils pas d'exposer leur vie pour saint Athanase. En

(2279) Serm. in sanct. Patr. defunct.

(2280) S. Greg. Naz., or. 21, p. 381. B.; S. Athan., ep. 2, cap. Lucif.

Digitized by Google

effet, les ariens ayant envoyé des soldats pour le poursuivre jusque dans ces déserts, on le chercha partout sans le trouver ; et les moines qui rencontrèrent ces meurtriers ne daignèrent pas leur parler; mais ils présentaient la gorge à leurs épées, comme s'exposant pour Jésus-Christ et croyant qu'il y avait plus de mérite à souffrir pour lui en la personne d'Athanase qu'à jeûner et à pratiquer toutes les autres austérités. Saint Athanase de son côté, craignant que les moines ne fussent inquiétés à son occasion, se retira plus loin et se cacha entièrement (2281).

On connaît encore la perfection des *anachorètes* d'Orient par les relations que nous en a faites Jean Cassien, qui les visita avec une grande attention quelques années après saint Athanase (an 395). Mais, comme Cassien parle dans ces relations de plusieurs sortes de religieux, nous préférons renvoyer à ce qu'il dit en particulier des *anachorètes*, à l'article général que nous consacrons aux moines d'Egypte. *Voy.* l'art. MOINES.

VI. L'Occident eut aussi ses *anachorètes*. Pierre Damien, qui était de l'ordre des Ermites, en fait souvent l'éloge, comme étant les plus parfaits des moines. En revanche, il n'a aucune estime pour les moines *cénobites*, c'est-à-dire ceux qui vivent en communauté. *Voy.* cet article. Il les regarde comme des moines qui sont bien éloignés de la perfection de la vie monastique : « Nous les aimons, dit-il, comme l'on aime des ânes ou des serfs, parce qu'ils sont utiles pour le travail (2282). »

Saint Benoît, qui a été le principal auteur des moines d'Occident, a aussi eu dans son ordre des *anachorètes*. Il est permis par les constitutions de cet ordre de quitter la communauté pour vivre dans la solitude et de la vie anachorétique, ce qui s'appelait *de claustrensi fieri anachoretam*, c'est-à-dire l'homme de cloître devenu *anachorète*. Voici la description que Jérôme Acosta fait de ces *anachorètes* de l'ordre de Saint-Benoît.

« Une fois que ces religieux, dit-il (2283), avaient obtenu de leur abbé la permission de se retirer du monastère, ils allaient habiter quelques lieux du voisinage, et ils n'étaient pas si solitaires qu'ils ne fussent visités souvent par le peuple, qui venait se recommander à leurs prières. On leur faisait de grandes aumônes, parce qu'ils étaient estimés plus saints que les autres. Ils recevaient toutes sortes de donations, soit en meubles, soit en fonds de terre. Quand ils étaient enrichis dans un endroit, ils allaient en un autre lieu, où le peuple leur faisait les mêmes charités. Le bien qu'ils acquéraient par ce moyen leur appartenait, et avant de mourir ils en disposaient en faveur du monastère d'où ils étaient sortis. Mais ces richesses n'étaient pas ce qui pouvait leur être plus avantageux : elles durent être souvent pour eux un embarras et un obstacle à l'accomplissement des devoirs de leur saint état. »

Au reste, Jérôme Acosta n'a rien avancé touchant ces *anachorètes* et les biens qu'ils acquéraient pour leurs monastères, qui ne soit appuyé sur les Cartulaires des abbayes. Il produit la formule de la donation, qui est conçue en ces termes dans le célèbre *Cartulaire* de Casèvre : « Moi N., prêtre et moine d'un tel monastère, qui suis sorti avec la permission de l'abbé pour mener une vie plus retirée, je donne à mon abbé N., pour le repos de mon âme, tous les biens que je possede, et que j'ai acquis avec sa permission. » L'acte de donation contenait un dénombrement des biens, terres et églises que ces solitaires laissaient à leurs monastères ; et ils donnaient en même temps les actes des donations particulières, qu'on gardait dans les archives avec les autres écritures.

VII. Comme on le voit, les *anachorètes*, les *ermites*, les *ascètes* (2284), apparaissent dès la première période de l'histoire de l'Eglise. Néanmoins ce fut surtout vers le milieu du III^e^ siècle que la vie religieuse prit de grands développements. Alors on vit de nombreux solitaires. « L'ermite saint Paul, dit un historien moderne (2285), donna le premier exemple de cette vie de solitude. Il était de la basse Thébaïde. Poussé par la persécution de Dèce, il se réfugia dans le désert, s'y fixa et y demeura quatre-vingt-dix ans. D'autres le suivirent, et dès le commencement du IV^e^ siècle, l'exemple et la renommée de saint Antoine et de saint Pacôme dans la haute Egypte, de saint Hilarion en Palestine, multiplièrent prodigieusement les solitaires... Dès la fin du IV^e^ siècle déjà, la vie monastique était devenue universelle ; de l'Orient elle avait passé en Occident, et l'Afrique, l'Italie, les Gaules, étaient couvertes de couvents d'hommes et de femmes... Tous ces moines vivaient du travail de leurs mains, et ils étaient tenus à une austérité de vie excessive, austérité qui allait chez les *anachorètes* d'Orient jusqu'à se soumettre volontairement à d'horribles tortures. Ces hommes quelquefois sortaient de leur désert pour défendre la foi attaquée, pour réfuter les hérétiques, et la vénération profonde qu'inspiraient leurs vertus fut un des motifs les plus puissants pour les peuples de croire à cette doctrine de l'Eglise qu'ils prouvaient par leurs œuvres, à cette morale qu'au milieu de l'invasion des mœurs païennes dans le christianisme ils pratiquaient

(2281) Fleury. *Hist. ecclés.*, liv. XIII, n.° 35, an. 356.

(2282) Petr. Dam., lib. VI, epist. 12.

(2283) Dans son *Histoire de l'Origine et du progrès des revenus ecclésiast ques*, pag. 52.

(2284) « Il y a en Egypte, dit saint Jérôme, (l'Epist. 21. ad Eustoch.), trois sortes de solitaires : les *cénobites*, que l'on appelle en la langue du pays *sausés*, c'est-à-dire, selon notre manière de parler, qui vivent en commun ; les *anachorètes*, qui demeurent seuls dans le désert ; et les *remoboth*, gens très-déréglés et universellement méprisés. » *Voy.* chacun de ces articles.

(2285) Le docteur A. Ott., *Manuel d'Histoire universelle*, 2 vol. in-12, 1842, tom. II, pag. 71, 72.

Digitized by Google

avec une perfection que le commandement même n'exigeait pas de tous. »

Si maintenant nous nous rappelons que ce genre de vie se répandit aussi en mainte contrée de l'Occident (2286); si nous considérons la variété des mœurs, la diversité des caractères de tant de peuples, la différence des climats de tant de pays, si contraires aux mœurs égyptiennes; si nous réfléchissons à la violence que la vie anachorétique exerce contre la nature humaine; et si nous voyons cependant les chrétiens de l'Afrique, de l'Asie, de l'Europe, l'embrasser avec le même enthousiasme, la pratiquer avec la même fidélité, la conserver avec la même constance, nous serons certes autorisés à rejeter comme insuffisante toute explication tirée des simples motifs naturels de temps, de lieux et de circonstances, et nous serons obligés d'avouer que l'ardeur universelle avec laquelle les chrétiens des siècles primitifs embrassèrent un genre de vie si dure et si extraordinaire ne pouvait naître de pensées terrestres et mondaines.

ANACLET, Pape. *Voyez* CLET (Saint).

ANACLET, Antipape. *Voyez* PIERRE DE LÉON.

ANAGNIE (D'), cardinal, légat du Pape Clément III à la conférence de la Ferté-Bernard, en 1188, où se discutèrent des questions qui regardent plus la politique que les choses de l'Église. D'Anagnie voulut menacer le roi Philippe-Auguste au sujet de certaines prétentions de ce prince, prétentions d'une politique toute personnelle. Le légat lui dit qu'il allait mettre tout son royaume en interdit. Philippe lui répondit, avec assez d'insolence, qu'il ne le craignait point, et molesta quelque peu le cardinal. Mais nous n'avons pas à nous occuper davantage de ces choses. Les auteurs de *l'Histoire de l'Eglise Gallicane* s'y arrêtent (liv. XXVIII), ce nous semble, plus qu'il ne convient à un ouvrage de cette nature.

ANAM (2287) LE CHRISTIANISME DANS L'EMPIRE D'). L'empire d'Anam, dans l'Indo-Chine, en Asie, renferme les Etats du Tong-King et de la Cochinchine réunis. Ce pays, autrefois province de la Chine, et aujourd'hui tributaire de cet empire, a une affinité bien plus marquée avec les Chinois qu'avec les Indiens.

I. La foi avait été prêchée dans le royaume d'Anam, ou Annam, dès 1627, et, à travers une alternative de persécutions et de paix, elle n'avait pas laissé de faire de grands progrès. On y comptait, dit-on, jusqu'à deux cent mille chrétiens, conduits par différents ecclésiastiques et religieux, lorsqu'en 1696, ensuite en 1712, deux édits arrêtèrent un peu ces progrès et obligèrent les missionnaires à se cacher ou même à sortir du pays. En 1721, la persécution recommença avec plus de force. On poursuivit les prêtres. Deux Jésuites, les Pères Messari et Buccharelli, furent arrêtés. Le premier mourut dans sa prison; le second eut la tête tranchée le 11 octobre 1723, avec neuf Tongkinois chrétiens qui lui servaient de catéchistes. Plus de cent cinquante autres fidèles furent condamnés à une espèce d'esclavage. Cependant il paraît que le reste des chrétiens n'en fut point ébranlé et qu'ils conservèrent la foi au milieu des dangers et des mauvais traitements (2288).

Ils sentaient toutefois le besoin d'ouvriers évangéliques, quand six Jésuites tentèrent d'y aborder en 1736; mais quatre de ces religieux furent pris, interrogés et emprisonnés. Après neuf mois de prison, ils furent condamnés à être décapités. Ils subirent leur supplice avec la plus parfaite résignation. Leurs noms étaient Barthélemi Alvarez, Emmanuel de Abreu, Vincent d'Acunha et Jean-Gaspard Cratz, les trois premiers Portugais, le dernier Allemand. La persécution dura longtemps dans ce royaume; mais on assure que la foi du plus grand nombre se soutint au milieu de ces épreuves (2289). La persécution n'était pas encore apaisée en 1745. Deux Dominicains, les Pères Gil de Fédéric et Matthieu-Alphonse Lézéniana furent arrêtés et eurent la tête tranchée le 12 janvier, ou le 22, suivant une autre relation. Deux religieux dominicains, Hyacinthe Castanéda et Vincent Liène, le premier Espagnol, le second Tongkinois, furent encore décapités en 1773.

II. Cependant, vers l'an 1770 il y eut une révolution dans l'empire d'Anam. Le souverain fut mis à mort par les révoltés avec un de ses neveux. Un autre de ses neveux, Gia-Long, parvint à s'échapper de leurs mains et se réfugia auprès du chef des missionnaires catholiques, Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, et y resta caché pendant un mois. L'évêque, qui était de France, lui procura la protection de Louis XVI, lui amena les militaires français de l'Inde, qui lui formèrent une armée : il l'aida surtout de ses conseils et l'encouragea par son exemple. Enfin, l'an 1799, il lui fit assiéger et prendre une des principales villes, ce qui le rendit maître de tout l'empire. L'évêque mourut vers la fin de la même année, et ce fut un deuil général. *Voy.* l'article PIGNEAU DE BEHAINE (Pierre-Joseph-Georges), évêque d'Adran.

Après les funérailles les plus magifiques, le roi Gia-Long éleva un monument sur le tombeau de l'évêque et y établit à perpétuité une garde de cinquante hommes. En 1801, il permit aux chrétiens le libre exercice de leur religion dans tout son empire. En 1820, sur son lit de mort, il défendit strictement à Minh-Menh, son fils et son successeur, de ne jamais persécuter la religion chrétienne.

III. Mais ce fils, qui à cause de son père devait le trône aux chrétiens de France et aux chrétiens de son empire, loin de se montrer reconnaissant envers les uns et les autres, e'

(2286) *Hist. univ. de l'Eglise*, par J. Alzog, trad. de l'allemand par MM. Isidore Goschler et Charles-Felix Audelay, 3 vol. in-8° 1845-1846, tom. I, pag. 510.

(2287) On écrit aussi *Annam*.

(2288) Picot, *Mémoires*, tom. I, an 1723.

(2289) Ibid., tom. II, an 1757.

Digitized by Google

infidèle à la recommandation du premier, se fit, pendant la plus grande partie de son gouvernement, le persécuteur cruel des chrétiens, et cela sans autre motifquesa haine contre la religion.

Cette haine perça dès les prèmières années de son règne : son capitaine des gardes, qui était chrétien, en fut une des premières victimes. Elle éclata surtout le 6 janvier 1833 (2290), par un sanglant édit de persécution. Tous les chrétiens, dont le nombre s'élève dans ce royaume à plus de cinq cent mille, devaient fouler aux pieds la croix pour marque de leur apostasie, ou bien mourir dans les plus cruels tourments. Et depuis cette époque l'édit s'exécute par la prison, par la torture, par la mort. Les principaux martys sont deux évêques, Ignace Delgado et Dominique Hénarès; un grand nombre de prêtres, tant européens qu'indigènes, parmi eux cinq prêtres français : Gagelin, Jaccard, Marchant, Cornay, Dumoulin-Borie. Quant aux fidèles de tout âge et de tout sexe qui ont souffert pour Jésus-Christ, le nombre n'en est pas connu.

L'âge le plus tendre a ses héros : « Mandarins, dit un enfant de dix ans, donnez-moi un coup de sabre au cou, afin que je m'en aille dans ma patrie. — Où est-elle ta patrie ? Elle est au ciel. — Où sont tes parents? — Ils sont au ciel; je veux aller auprès d'eux : donnez-moi un coup de sabre pour me faire partir. » Les mandarins eurent pitié de sa jeunesse, et lui refusèrent le coup de sabre qu'il appelait de tous ses désirs.

IV. Ce ne fut pas le seul fait de ce genre. En 1838, on arrêta trois Chrétiens : Jacques Nam, prêtre anamite, Antoine Dich, riche propriétaire chez qui le prêtre était caché, et Michel Mi, maire de la commune et gendre d'Antoine. Comme ce dernier était un vieillard de soixante-neuf ans, fort sensible à la douleur, son gendre demanda et obtint de souffrir la torture et pour lui-même et pour son vieux père. Michel reçut ainsi, dans l'espace de quarante jours, cinq cents coups de verges, qui chaque fois mettaient sa chair en lambeaux, sans que jamais il poussât un soupir. Antoine Dich reçut encore de sa famille les plus pressantes exhortations à persévérer jusqu'à la mort dans la fidélité au Seigneur.

L'un de ses huit enfants alla se présenter au grand mandarin, lui promettant huit barres d'argent, s'il consentait à le laisser souffrir et mourir à la place de son père. Le mandarin donna des éloges à son dévouement, mais n'osa pas souscrire à sa demande. Michel Mi éprouva aussi de bien douces consolations de la part des siens : sa femme l'alla voir plusieurs fois avec son dernier enfant encore à la mamelle, l'exhorta à ne point s'inquiéter d'elle, à se tenir tranquille sur le sort de ses quatre petits enfants, ajoutant qu'avec la grâce de Dieu elle espérait pouvoir les nourrir et les élever, quoique seule. La fille de Michel Mi, âgée de onze ans, s'échappa un jour furtivement de la maison paternelle pour aller voir le saint confesseur dans sa prison. Elle fit toute seule une demi-journée de chemin, traversa sans crainte les soldats et les gardes, et pénétra jusqu'à son père, qu'elle encouragea à mourir plutôt que de fouler la croix aux pieds. Un de ses petits garçons, nommé Thang-Tuong, à peine âgé de neuf ans, lui fit dire aussi, par ceux qui allaient le voir, de ne point abandonner la religion, de souffrir plutôt le martyre, afin d'aller tout droit au ciel; de ne pas être en peine de ses enfants, que le bon Dieu, qui les avait fait naître, saurait bien en prendre soin.

V. Enfin les persécuteurs, las de lutter contre une constance qui s'affermissait dans les épreuves, rendirent un arrêt de mort contre les saints confesseurs. Peu de jours après, un décret royal confirma la sentence, et le lendemain ils furent conduits au supplice. Cette fois les mandarins redoublèrent de précaution pour contenir la foule avide de recueillir le sang des martyrs; car leur amour-propre était piqué de voir qu'on respectât comme des saints ceux qu'ils frappaient comme des malfaiteurs. Mais plus ils voulaient inspirer de crainte, plus la foule se pressait sur le passage des condamnés, afin d'applaudir à leur dernier combat. Les éloges qu'on donnait à leur courage, les larmes d'attendrissement qui mouillaient tous les yeux, les vengeaient assez du mépris et de la haine des officiers du roi. Nos généreux athlètes, chargés de leurs cangues et de leurs chaînes, marchaient au supplice d'un air aussi serein que s'ils fussent allés à une fête. Ils s'entretenaient familièrement de leur bonheur, faisaient des signes d'adieu à la foule des chrétiens qui les saluaient profondément, et se recommandaient à leurs prières. Michel Mi, surtout, allait à la mort avec une intrépidité étonnante. Le bourreau lui avait dit : « Donne-moi cinq ligatures, et je te couperai la tête d'un seul coup de sabre, pour ne pas te faire souffrir. — Coupe-la en cent coups si tu veux, lui répondit-il; pourvu que tu me la coupes, cela me suffit. Pour des ligatures, quoique je n'en manque pas chez moi, je ne t'en donnerai point : j'aime mieux les donner aux pauvres. »

Arrivés au lieu du supplice, les mandarins environnèrent nos martyrs d'une double haie de soldats, afin de dérober à la vénération du peuple les reliques qu'il se préparait à enlever. Mais à peine le sang eut-il coulé, que chrétiens et païens se précipitèrent en masse pour le recueillir. En vain les soldats, dont les rangs furent rom-

(2290) Nous avons donné dans notre *Mémorial catholique* (n° de mars 1843, ou tom. II, pag. 361-371) une *Relation de la persécution de Minh-Menh, en Annam, de* 1833 *à* 1841. Ce document, qui est de M. l'abbé Marette, missionnaire au Tong-King, a été revu et augmenté par nous sur des notes qu'a bien voulu nous remettre le vénérable abbé Langlois, supérieur du séminaire des Missions Etrangères, qui a lui-même longtemps et glorieusement prêché la foi dans le Tong-King. Ce respectable supérieur est mort le 13 juillet 1851. Voy. *Mém. cath.*, tom. VIII, pag. 223.

Digitized by Google

pus, frappaient-ils sur la foule à coups de plat de sabre, on n'y faisait même pas attention. Ce jour-là il s'établit un commerce dont l'histoire des martyrs offre seule des exemples.

On vit les bourreaux, exploitant les dépouilles de leurs victimes, mettre à prix le sang qui s'attachait à leurs sabres, vendre en détail la barbe des suppliciés, trafiquer de leurs cangues, de leurs cages et de tout ce qui fut pour eux un instrument de douleur; la foule se battait pour en avoir à quelque prix que ce fût. Dans ces circonstances, les acheteurs, même idolâtres, sont si nombreux, que la vente est bientôt épuisée. Alors on arrache les herbes, on ramasse précieusement la terre du lieu où le sang des martyrs a coulé. Les païens font boire de ce sang à leurs enfants malades, et on assure qu'ils guérissent. Les bourreaux disent qu'au moment où ils frappent les martyrs il s'exhale comme un parfum; avant de leur trancher la tête, ils les prient ordinairement de leur pardonner, et leur demandent la permission de les faire mourir. Les mandarins eux-mêmes cédèrent quelquefois à l'ascendant de la vertu chrétienne. Au martyre du P. Vien, on les vit rendre un public hommage à l'innocence de ce saint prêtre. Arrivés au lieu de l'exécution, ils le firent pompeusement asseoir sur cinq beaux tapis rouges; il fut permis aux chrétiens de lui présenter une table chargée de mets et de lui faire leurs derniers adieux. L'heure de se séparer étant venue, le mandarin exécuteur de la haute justice éleva la voix et dit au martyr : « Nous savons que vous ne méritez pas la mort, et nous voudrions pouvoir vous sauver, mais les ordres du roi ne nous permettent pas de le faire : pardonnez-nous donc, si nous sommes obligés de vous ôter la vie, et ne nous imputez pas ce crime. »

VI. Aussitôt que les soldats se furent retirés, nos chrétiens, munis d'une permission du mandarin général, enlevèrent les corps des trois martyrs, et les transportèrent à Vinh-Tri, environ à cinq lieues de la ville de Vi-Hoang. Cette translation, qui se fit la nuit suivante, fut un véritable triomphe pour la religion. Nos chrétiens étaient réunis au nombre de plusieurs centaines pour accompagner le convoi. En tête du cortége ils portaient les trois écriteaux sur lesquels on lisait la condamnation des confesseurs. Ces sentences, qui devaient flétrir leurs noms et répandre la terreur parmi le peuple, servaient au contraire à relever leur gloire, et portaient la joie dans le cœur de leurs frères en Jésus-Christ. Les trois convois s'avançaient à la lueur d'un grand nombre de torches. Les chrétiens des environs accouraient en foule sur la route, et dressaient des tables couvertes de rafraîchissements pour les porteurs. L'enthousiasme des chrétiens était tel, que les païens eux-mêmes en furent émus.

Après avoir honorablement inhumé les trois corps à Vinh-Tri, on fit le repas des funérailles. Celui qu'avaient préparé les huit enfants d'Antoine Dich fut très-splendide pour le pays : il y avait environ quatre cents tables, ce qui suppose seize cents convives, car ici une table n'est que pour quatre personnes. Voilà donc où aboutit toute la fureur des idolâtres; le châtiment qu'ils ont infligé comblait de joie ceux qu'ils avaient prétendu punir; les païens témoins de leur supplice ont proclamé leur innocence; leurs funérailles ont été célébrées comme des fêtes, et maintenant nos chrétiens, plus familiarisés avec la mort, s'habituent à la voir sans effroi.

VII. La persécution redoubla dans l'année 1839. Le 25 novembre, deux prêtres indigènes du pays remportèrent la couronne du martyre : Dominique Xuyen et Thomas Du. Tous deux furent mis aux plus cruelles tortures : le prêtre Xuyen surtout fut traité avec un raffinement de barbarie. On lui brûla les jambes avec des plaques de fer rouge, on lui perça les chairs avec des aiguilles, on lui déchira le corps à coups de verges, on lui enfonça des pointes aiguës sous les ongles. Nous ne parlons pas de la cangue, des chaînes, du cachot et de ce cortége de vexations et de misères qui éprouvent le courage de tous les prisonniers. Au milieu de si horribles tentations, les deux vénérables prêtres n'ont pas montré un instant de faiblesse, tant la grâce est puissante à soutenir ceux qui cherchent en Dieu leur consolation et leur appui. Enfin ils consommèrent leur martyre, le 25 novembre, par le dernier supplice. Le 19 décembre suivant, le Tong-King oriental compta cinq nouveaux martyrs : François-Xavier Man et Dominique Uy, catéchistes; Thomas Dé, tailleur; Étienne Vinh et Augustin Moï, laboureurs. Ils étaient dans les fers depuis le milieu de l'année 1838 (2291).

Les persécutions et les exécutions ne cessèrent pas même par la mort de Minh-Menh, arrivée le 20 janvier 1840, et continuèrent sous son fils et successeur Thieu-Tri.—*Voy.* ces deux articles.—A cette époque, et dans les années suivantes, on s'efforça d'obtenir du gouvernement français qu'il intervînt en faveur des persécutés; mais ces réclamations généreuses ne furent pas écoutées aussitôt qu'il eût fallu (2292). Aussi la persécution fut-elle grande encore sous Thieu-Tri. Enfin des navires de la nation chrétienne à qui sa famille devait le trône (*Voy.* n° II), ayant paru sur les côtes, et étant venus réclamer la liberté des missionnaires français mis en prison et à la torture, la crainte fit ce que la reconnaissance, la justice et l'humanité n'avaient pu faire. La persécution se ralentit; et depuis la mort de Thieu-Tri, qui arriva le 4 novembre 1847,

(2291) *Hist. univ. de l'Egl.*, tom. XXVIII, p. 470 et suiv., *Ann. de la Prop. de la Foi*, 1843.

(2292) *Voy.* notre *Mém. cath.*, tom. II, p. 368, 369.

Digitized by Google

on espéra plus de calme sous le règne de son second fils, Tu-Duc. (*Voy.* les articles CHINE, COCHINCHINE, TONG-KING (*Du christianisme en*).

VIII. Le nombre des martyrs de la persécution de Minh-Menh n'est point déterminé, parce que plusieurs confesseurs morts des suites de cette persécution pourraient être ou n'être pas considérés comme tels. Enfin, prenant le mot *martyr* dans son acception la plus rigoureuse, on en compte indubitablement cinquante-six, qui ont été condamnés et exécutés pour la foi. En restreignant moins le sens de ce mot, il y en aurait au moins soixante-cinq, sinon même soixante-quatorze. Enfin, en y comprenant cinquante-six autres chrétiens renfermés dans la forteresse des rebelles avec le missionnaire Marchant, et mis à mort après avoir, dit-on, confessé la foi, il y aurait un total de cent trente martyrs (2293).

Non-seulement les prêtres, mais même les catéchistes appelés à confesser la foi ont été en général fermes, sauf quelques exceptions. Outre les soldats martyrs, plusieurs autres avaient d'abord montré de la constance, mais ils finirent par succomber et suivre la foule de leurs compagnons apostats. Les vieillards, que la loi semblait mettre à couvert, ont ordinairement fait honneur à leurs cheveux blancs. Quelques jeunes gens ont aussi préféré la mort à l'apostasie; surtout un, fort intéressant, que les mandarins épargnèrent.—*Voy.* n° III.—Quelques femmes, également arrêtées, avaient d'abord étonné par leur courage; mais, excepté un petit nombre, elles ont mal fini: les deux qui accompagnèrent le missionnaire Delamotte furent invincibles envers et contre tout. En somme, sur l'ensemble de ceux qui ont eu l'alternative d'apostasier ou de mourir, ce n'est que le petit nombre des élus qui a confessé la foi: Il est juste de dire que beaucoup de ceux qui ont succombé n'ont apostasié, ou foulé la croix aux pieds, qu'après avoir confessé la foi plus ou moins longtemps et souffert de cruelles tortures (2294).

IX. Le Pape Grégoire XVI a célébré la vertu et la gloire de nos martyrs dans son Allocution du 27 avril 1840, devant les cardinaux. Il a ensuite approuvé, le 19 juin de la même année, l'introduction de la cause de ces serviteurs de Dieu (2295).

De plus, vu l'éloignement des lieux et les circonstances de persécution, qui ne permettraient guère de procéder aux enquêtes juridiques d'usage, le Saint-Siége a bien voulu s'en rapporter au témoignage des relations que les évêques et missionnaires d'Anam ont envoyées précédemment à ce sujet. Aussi la sacrée congrégation des Rites a-t-elle donné son rapport et rendu un *décret*, au mois de juin 1843, pour la béatification et la canonisation de ces serviteurs de Dieu, et de beaucoup d'autres martyrs en Chine et dans les royaumes voisins, dans les années 1798, 1814, et années suivantes. Cette *commission* a été revêtue de l'approbation de Grégoire XVI. Nous avons publié ces documents dans notre *Mémorial catholique* (2296), et nous les accompagnâmes de ces lignes, que nous nous plaisons à répéter ici: « Cette cause pour la béatification et la canonisation des martyrs de la Chine et autres royaumes voisins est donc commencée... Malgré les nombreuses difficultés qui se présentent et qui doivent se présenter pour l'instruction de cette cause, il y a lieu d'espérer qu'elle sera bientôt terminée, et que dans peu nos frères de la Chine pourront invoquer ceux dont les vertus et le courage constant les ont édifiés, et qui maintenant intercèdent pour eux dans le ciel. Quelle source de prospérités et de succès pour notre sainte religion dans ces contrées lorsque l'on pourra y honorer publiquement sur les autels ces saints et glorieux confesseurs de la foi! » *Voy.* l'article MARTYRS EN CHINE, AU TONG-KING ET EN COCHINCHINE.

ANAMBADE (Saint), évêque et martyr au VIII^e^ siècle. Il soutenait la religion avec d'autres évêques, au milieu des infidèles, dans les Asturies. Il fut brûlé par les ordres d'un chef arabe, nommé Manuza (*Voy.* son article), vers l'année 718: il était encore jeune lorsqu'il souffrit cette mort cruelle pour la foi.

ANANIAS, fils de Nébédée, souverain pontife des Juifs, ayant été accusé d'avoir voulu faire révolter le peuple, fut envoyé prisonnier à Rome pour se justifier en présence de l'empereur. Il y réussit si bien, qu'il revint absous. Après son retour, il fit mettre saint Paul en prison, et le fit souffleter; ce qui obligea cet apôtre à lui dire: *Dieu vous frappera, muraille blanchie* (2297). En effet, cet Ananias fut massacré dans Jérusalem, au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains, ainsi que l'avait prédit saint Paul.

Cet apôtre dit qu'il ne le connaissait pas, soit parce que Ananias n'avait pas de marque qui le distinguât des autres, soit parce que l'assemblée ne se tint pas dans le lieu ordinaire et dans l'ordre des séances. De plus, il n'était venu que trois fois à Jérusalem, et n'y avait paru qu'en passant depuis sa

(2293) Divisés ainsi qu'il suit: 4 en 1833, 5 en 1834, 59 en 1835, 2 en 1837, 26 en 1838, 13 en 1839, 20 en 1840, et 1 en 1841; — savoir: 13 européens, 23 prêtres annamites, 1 clerc, 12 catéchistes, 3 servants, 2 officiers, 5 soldats, 4 serviteurs du roi, 66 chrétiens, et une religieuse;—4 d'entre eux furent hachés, 91 décapités, 17 étranglés; 7 moururent en prison, 6 en exil, 4 en fuite, et 1 fut assassiné par les satellites qui le prenaient; — 27 appartenaient au Tong-King oriental, 26 au Tong-King occidental, et 21 à la Cochinchine, non compris les 56 Cochinchinois douteux.

(2294) Relation mentionnée ci-dessus, *Mém. cath.*, tom. II, p. 369.

(2295) Id. Ibid., pag. 370.

(2296) Tom. IV; pag. 143-150.

(2297) *Act.* XXIII, 3.

Digitized by Google

conversion, qui était arrivée vingt-quatre ans auparavant.

ANANIAS (Saint), disciple des apôtres, qui demeurait à Damas, eut ordre de Jésus-Christ, qui lui apparut, d'aller trouver saint Paul nouvellement converti (2298). Quand il fut venu dans la maison où Paul logeait, il lui imposa les mains, et lui dit : « *Mon frère Saul, regardez. Le Seigneur Jésus, qui vous a apparu en chemin, m'a envoyé afin que vous recouvriez la vue et soyez rempli du Saint-Esprit.* Aussitôt tombèrent des yeux de Saul comme des écailles, et il regarda Ananias, qui lui dit : *Le Dieu de nos pères vous a destiné pour voir le Juste, c'est-à-dire Jésus-Christ, et apprendre sa volonté de sa bouche : car vous rendrez témoignage pour lui à tous les hommes de ce que vous avez vu et entendu, et maintenant que tardez vous ? Levez-vous, recevez le baptême, et lavez vos péchés par l'invocation de son nom* (2299). »

On ne sait aucune autre circonstance de la vie du disciple Ananias ; il fut enterré à Damas dans une église dont les Turcs ont fait une mosquée ; et il paraît qu'ils ne laissèrent pas de conserver beaucoup de respect pour son tombeau. Nous devons ajouter que le livre des *Constitutions apostoliques* croit que cet Ananias était laïque (2300). Mais OEcuménius (2301) et quelques autres pensent qu'il était diacre. Saint Augustin va plus loin, et veut qu'il ait été prêtre, et cela parce qu'il est dit que saint Paul lui fut renvoyé afin qu'il reçût par sa main le sacrement dont Jésus-Christ a laissé la dispensation au sacerdoce de son Eglise (2302). Les Grecs et après eux le Martyrologe romain disent que saint Ananias fut lapidé par ordre du gouverneur Lucien (2303). Mais Tillemont prétend que ce fait est incertain (2304). Il en apporte deux raisons : la première, c'est que les Romains ne condamnaient point à être lapidé ; la seconde, c'est qu'on ne trouve point dans la Palestine de gouverneur du nom de Lucien pendant tout le temps qu'on peut accorder à la vie du saint. Le même critique déclare, en terminant, qu'il ne s'arrêtera pas à ce que les Bollandistes disent du chef d'Ananias, qui aurait été transporté de Rome à Prague en Bohême, parce qu'on ne nous donne sur cela, dit-il, aucun monument authentique. — On peut voir d'excellentes considérations sur la mission miraculeuse d'Ananias, dans un précieux ouvrage intitulé : *La Discipline de l'Eglise tirée du Nouveau Testament et de quelques anciens conciles*, 2 vol. in-4°, 1689, tom. I., pag. 40 et suiv.

ANANIAS ou ANANIE, Juif des premiers convertis. Il eut le malheur de mentir au Saint-Esprit, et de vouloir tromper saint Pierre sur le prix de la vente d'un champ. Il fut miraculeusement puni de mort avec Saphira ou Saphire, qui avait eu part à son crime : Pierre lui dit : *Ananie, comment Satan a-t-il tenté votre cœur pour mentir au Saint-Esprit et détourner une partie du prix de ce fonds de terre ? Ne demeurait-il pas toujours à vous, si vous l'aviez voulu garder ? Et après même l'avoir vendu, le prix n'en était-il pas encore à vous ? Comment donc avez-vous conçu ce dessein dans votre cœur ? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais a Dieu.* Ananie ayant entendu ces paroles, tomba et rendit l'esprit ; et tous ceux qui les entendirent parler furent saisis d'une extrême crainte. Aussitôt quelques jeunes gens prirent son corps, et l'ayant emporté ils l'enterrèrent (2305). *Voy.* PRÉCIS HISTORIQUE DES ACTES DES APÔTRES.

Il faut remarquer que cette interrogation, adressée à Ananie ainsi qu'à sa femme Saphira (*Voy.* son article), et que la condamnation qui fut prononcée contre eux eurent lieu en présence des apôtres assemblés (2306). Cette sainte assemblée put bien être, dit un auteur (2307), un concile, et un concile œcuménique qu'on pourrait appeler *Concilium Ierosolymitanum secundum in causa Ananiæ et Saphiræ.* Ce point étant d'une grande importance, nous l'examinerons en particulier. *Voy.* l'article JÉRUSALEM (II° concile apostolique).

ANANIAS, prêtre martyr en Perse au IV° siècle. C'était un vieillard ainsi qu'Abdéchalas, et ils étaient tous les deux prêtres de l'église de Séleucie et de Ctésiphonte, dont Siméon, qui fut aussi martyrisé, était archevêque. Ananias souffrit avec son compagnon Abdéchalas, sous le roi Sapor, dans la grande persécution qu'il alluma en 343. Pousiquès, intendant des ouvriers de ce prince, était présent au moment où l'on allait exécuter Ananias, et, voyant que ce saint prêtre tremblait : *Mon père*, lui dit-il, *fermez un peu les yeux et prenez courage ; vous allez voir la lumière de Jésus-Christ !* Ces mots valurent au zélé intendant la gloire du martyre. *Voy.* son article.

ANANIAS, messager d'Abgar, roi d'Edesse en Mésopotamie, vivait dans la première moitié du premier siècle de notre ère. Au rapport de Jean de Damas, de Nicéphore, de Cédrène, et d'autres, Abgar, atteint d'une maladie grave, et ayant entendu parler des miracles de Jésus-Christ en Judée, envoya Ananias à Jérusalem avec une lettre pour prier Notre-Seigneur de venir auprès de lui à Edesse. Dans le cas où Ananias n'aurait pu le déterminer à se rendre à Edesse, il devait, car il était peintre, faire le portrait du Sauveur et l'apporter au roi.

Ananias, toujours d'après les auteurs que

(2298) *Act.* IX, 10.
(2299) Ibid., XXII, 13-16.
(2300) Liv. VIII, c. ult.
(2301) In *Act.* IX.
(2302) Apud dom Calmet. *Dict. de la Bible*, édit. de M. l'abbé A. F. James, tom. I, col. 587.
(2303) Boll., 25 Janu. r.
(2304) *Mém.* 1701, tom. I, pag. 545, note VII.
(2305) *Act.* V, 5-7.
(2306) Ibid., 1 et 2.
(2307) *Discipline de l'Eglise tirée du Nouveau Testament et de quelques anciens conciles*, 2 vol. in-4°, 1689, tom. I, p g. 12.

Digitized by Google

nous résumons, remit la lettre, et examina avec soin la figure du Christ : embarrassé par la foule qui l'entourait, il se retira à quelque distance pour commencer le portrait. Mais, soit à cause des mouvements que Jésus-Christ faisait, soit à cause du rayonnement de sa figure, Ananias ne put achever sa tâche. Or, le Christ, connaissant le désir d'Abgar, demanda de l'eau, s'en lava la figure, et l'essuya avec une toile qu'il remit à Ananias, avec une réponse pour Abgar. Or sur la toile se trouva imprimée la figure du Christ (ἐναπεμάξατο τῷ ἱματίῳ τὸ ἑαυτοῦ ἀπεικόνισμα).

Ananias porta ce portrait à son maître, qui l'eut en grande vénération, et qui, dit-on, fut guéri. — *Voy.* l'article LETTRE D'ABGAR, ROI D'ÉDESSE. — On conserve dans l'église de Saint-Pierre à Rome l'image du Christ imprimée sur une toile, et appelée la *Sancta Veronica*, ou la *sainte image véritable*. Cette toile avait été, selon la tradition, offerte au Sauveur par une pieuse femme au moment où il tomba accablé sous le poids de sa croix; et, en s'en essuyant, il y avait laissé l'impression de son image. Il en est fait mention dans beaucoup de documents historiques. Dans un ancien missel de Mayence de l'an 1493, on trouve une litanie *De sancta Veronica, seu Vultu Domini*. En 1249, Urbain IV, alors chapelain du Pape Innocent IV, donna une copie de ce portrait au couvent des religieux de Montreuil. *Voy.* l'article VÉRONIQUE (La).

ANANUS ou ANNE, grand sacrificateur des Juifs, fils de Seth, fut l'homme le plus heureux de sa nation ; il jouit très-longtemps de la grande sacrificature. Il eut cinq fils, qui la possédèrent tous après lui. C'est le même qui était beau-père de Caïphe, et chez qui Notre-Seigneur Jésus-Christ fut mené après avoir été arrêté au jardin des Olives. Son fils Ananus II, qui lui succéda, fit condamner et lapider saint Jacques, le frère du Seigneur, évêque de Jérusalem. *Voy.* cet article.

ANAPSYCHIE, femme de Marcellin, gouverneur d'Afrique, vivait au commencement du Vᵉ siècle. L'histoire nous apprend peu de choses sur cette pieuse dame. Comme sainte Marcelle, amie de saint Jérôme (2308), elle correspondait avec l'austère ermite de Bethléhem. Ce Père de l'Eglise ne dédaignait pas de répondre à ces ferventes chrétiennes. C'est qu'aussi dans leurs lettres, bien loin de s'occuper de futilités, elles traitaient des questions les plus importantes ; souvent même elles s'élevaient au-dessus de leur sexe. On sent à la lecture de leur correspondance que le christianisme dans toute sa vigueur, en s'emparant de ces vives intelligences de femmes, en avait fait des âmes viriles. C'était tantôt une question ardue d'Ecriture sainte, tantôt une question de morale, quelquefois même elles descendaient jusque dans les profondeurs de la théologie la plus abstraite. On peut s'en convaincre par le simple exposé des questions que Marcellin et Anapsychie adressent à saint Jérôme sur l'origine des âmes.

Anapsychie demande si les âmes descendent du ciel dans les corps, si elles sont une portion de la substance divine, si elles ont été créées toutes ensemble au commencement du monde, pour être ensuite distribuées dans les corps ; ou si elles passent des pères aux enfants, en sorte que l'âme soit engendrée par une autre âme, comme le corps est engendré par un autre corps (2309) ?

Saint Jérôme dans sa réponse conseille de consulter sur cette matière saint Augustin. Son sentiment, dit-il, sera toujours le mien.

ANASTASE (Saint) Iᵉʳ, Pape romain de naissance, et fils de Maxime, prêtre de l'Eglise de Rome, succéda au Pape saint Sirice.

I. La date de l'élection d'Anastase Iᵉʳ n'est pas uniforme dans les auteurs qui en ont parlé (2310). Cette variété est cause qu'on ne peut rien assurer de bien précis sur la durée de son pontificat. L'opinion la plus commune est qu'il reçut l'ordination épiscopale le 5 décembre 398.

A son avénement sur le Siége de saint Pierre, l'Eglise était troublée à l'occasion des erreurs d'Origène. Deux dames d'une naissance illustre et d'une grande piété, Mélanie et Marcelle, divisaient les fidèles au sujet de Rufin, prêtre d'Aquilée, qui avait publié une version latine de l'Apologie d'Origène, attribuée au martyr saint Pamphile, avec une lettre pour montrer que les œuvres d'Origène avaient été falsifiées. Tout cela excitait donc des divisions. *Voy.* l'article RUFIN.

Rufin avait envoyé sa version de l'Apologie au Pape en 400 ou au commencement de 401. Il en répandit, ce semble, plusieurs copies en Italie, car il témoigne qu'elle y fut approuvée. Mais saint Jérôme n'en jugea pas de même : il traita la profession de foi que Rufin avait faite d'équivoque et d'artificieuse, et déclara qu'il se trompait lui-même en pensant imposer à la simplicité des lecteurs. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle ne put effacer les fâcheuses impressions que sa traduction du livre *des Principes*, par Origène, avait faites sur l'esprit du Pape saint Anastase. Ce Pontife ne voulut plus entendre parler d'un homme qui, disait-il, avait introduit dans l'Eglise une version aussi dangereuse qu'était celle du livre *des Principes*. C'est à quoi se réduisit la condamnation de Rufin, comme nous l'apprenons par la lettre de ce Pape à Jean de Jérusalem, écrite en 401.

(2308) Dom Cellier, *Hist. gén. des Aut. ecclés.*, t. X, p. 200, 201.

(2309) Idem, p. 333.

(2310) Platine dit que le Saint-Siége vaqua vingt jours. Onuphre prétend que ce fut un mois et demi. Fleury, *Hist. eccles.*, liv. xx, n° 50, ne détermine point le temps de cette vacance; mais il assure « qu'incontinent après la mort de Syrice, on élut Anastase. » Le P. Pagi dit que la vacance dura huit jours (in *Brev. Ges or. Rom. Pontific.*); quoique Baronage lui ait fait dire qu'elle fut de neuf jours (in *Annal. Politico Eccles.*).

Digitized by Google

II. Cet évêque s'était adressé à saint Anastase pour savoir la vérité sur les bruits qui couraient contre Rufin ; car il soupçonnait certaines personnes de partialité dans cette affaire, et il appréhendait que Rufin ne succombât sous les efforts de ses ennemis. Anastase fit réponse à Jean par une lettre qui est la seule qui nous reste de ce saint Pape. Il y traite Jean avec beaucoup d'honneur, et lui donne de grands éloges pour répondre à ceux que cet évêque lui avait donnés. Il lui dit que son mérite passe toute louange, et que la gloire de son épiscopat se répand par tout le monde ; ce qui montre que les reproches d'origéniste avancés contre lui par saint Epiphane et par saint Jérôme n'avaient pas fait grande impression à Rome, ou qu'ils étaient effacés. *Voy.* l'article JEAN II, évêque de Jérusalem.

Anastase parlant ensuite de Rufin : « C'est à lui de voir, dit-il, comment il se justifiera devant Dieu, qui est le juge de sa conscience. Pour Origène, qu'il a traduit en notre langue, je ne savais point auparavant ce qu'il était ni ce qu'il avait dit. Seulement, j'ai remarqué que la lecture d'Origène a fait voir aux peuples de notre ville qu'il a voulu, par des détours artificieux et en jetant des nuages dans les âmes pures, corrompre la foi établie et confirmée par la tradition des apôtres et de nos Pères. Je voudrais savoir à quel dessein il a fait cette traduction. Je l'approuve, s'il accuse l'auteur de cette doctrine, s'il n'a eu en vue que d'inspirer aux fidèles une juste horreur pour des dogmes aussi exécrables et déjà proscrits ; mais, s'il approuve ces erreurs, il est condamnable pour avoir voulu détruire cette foi première et unique, qui est passée des apôtres jusqu'à nous. » Le Pape se confie en la providence divine, que sa conduite sera approuvée par tout le monde, et dit qu'il en a écrit plus amplement à son frère Vénérius, successeur de Simplicien dans le siége de Milan. Il ajoute qu'il ferait toujours son possible pour maintenir la foi de l'Eglise parmi ses peuples, qui sont les membres de son corps, et pour les avertir par ses lettres, dans tous les endroits de la terre, de ne se laisser point tromper par cette traduction profane ; qu'enfin il ressentait une grande joie de ce que les empereurs avaient défendu la lecture d'Origène. « Quant à la sollicitude que vous avez, dit-il en finissant, au sujet des plaintes du vulgaire sur Rufin, et qui vous fait soupçonner vaguement certaines personnes, je vous rappellerai cette parole divine : *Dieu n'est pas tel que l'homme ; car Dieu voit le cœur et l'homme le dehors.* C'est pourquoi, bien-aimé frère, examinez Rufin d'après sa propre intention : s'il a traduit Origène en l'approuvant, il est coupable comme celui qui approuve les vices d'un autre. Sachez, au reste, qu'il est tellement éloigné de nous et de nos contrées, que nous désirons ignorer ce qu'il fait et où il est. Enfin, qu'il voie lui-même où il pourra être absous (2311). »

Quelques auteurs ont conclu de ces dernières paroles que Rufin avait été excommunié par le Pape saint Anastase. Mais dom Cellier, Constant et Fontanini prouvent qu'ils se sont trompés. C'est ce que nous montrons à l'article RUFIN.

III. Dans le cours de l'année 401 il se tint à Carthage, le 18 juin, un concile. L'évêque Aurélius y présida, et détermina les Pères qui étaient assemblés avec lui à choisir un d'entre eux pour aller en Italie et représenter les besoins de l'église d'Afrique à Anastase et à Vénerius, évêque de Milan. Le discours par lequel Aurélius fit l'ouverture du concile nous donne lieu de conjecturer qu'il y avait eu quelque synode d'Italie où le Pape Anastase avait défendu d'ordonner les hérétiques convertis (2312).

Ce concile ne fut pas nombreux ; mais la même année, le 13 septembre, il y en eut un autre à Carthage qui fut général de toutes les provinces d'Afrique, et Aurélius y présida encore. On y lut les lettres du Pape Anastase où il exhortait paternellement les évêques d'Afrique à ne point dissimuler les artifices et les violences des donatistes. On conjecture avec assez de vraisemblance que ces lettres, qui ne sont point parvenues jusqu'à nous, étaient la réponse à celles du concile précédent (2313). Celui-ci rend grâce à Dieu de la charité du Pape : toutefois, il se détermine à agir avec douceur à l'égard des donatistes, et par voie de persuasion autant qu'il sera possible. On y ordonna (2314), comme dans le concile du mois de juin, d'envoyer des lettres aux autres évêques, principalement à Anastase, pour lui montrer la nécessité de recevoir dans leur rang les clercs des donatistes qui voudront se convertir, ainsi qu'on l'avait pratiqué dans le commencement de ce schisme (*Voy.* l'article MILTIADE, Pape), non pour contrevenir au concile d'Outremer qui défend de recevoir les clercs donatistes dans leur rang, mais pour excepter de cette règle ceux qui servaient à l'utilité de l'Eglise. Ce concile semble être le même que celui d'Italie dont parlait le concile de Carthage du mois de juin ; mais il ne nous est pas connu autrement.

IV. On ne conaît pas la date des Règlements qu'on attribue au Pape Anastase. On rapporte (2315) qu'il ordonna que les prêtres se tiendraient debout et un peu inclinés pendant qu'on lirait l'Evangile, laissant à chacun la liberté de s'asseoir à la lecture des Epîtres. Ceci se pratique encore aujourd'hui ; et il semble, par ce règlement que les chrétiens aient voulu imiter les Juifs, qui croyaient devoir honorer davantage la Loi que les Prophètes, quoiqu'ils ne

(2311) Constant, col. 723 ; et Dom Cellier, *Hist. des Aut. ecclés.*, t. X, p. 10, 11.
(2312) *Concil.*, t. II, p. 1642.
(2313) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXI, n° 13.
(2314) *Concil.*, t. II, p. 1089.
(2315) Platine, in *Anastas. Vita.*

Digitized by Google

doutassent point que les Prophètes n'eussent été inspirés (2316). On veut encore que le Pape Anastase ait défendu d'admettre dans le clergé des personnes mutilées.

Ce fut sous ce pontificat que Flavien fut réconcilié avec l'Eglise d'Occident ; et nous voyons qu'Anastase fut plus favorable que ne l'avait été son prédécesseur à Paulin, évêque de Nole, qui nous l'apprend lui-même dans une lettre qu'il écrivit à Delphin, évêque de Bordeaux.

Dans cette lettre saint Paulin mande à Delphin qu'Anastase ayant succédé au Pape Sirice, il s'empressa aussitôt de le féliciter de son élection, et qu'il en reçut une lettre pleine de bonté. Anastase écrivit même aux évêques de la Campanie pour leur recommander saint Paulin (2317), et la première année de son pontificat étant écoulée, il l'invita, quoiqu'il ne fût encore que prêtre, à venir célébrer à Rome l'anniversaire de son élection. Dans une autre occasion, saint Paulin étant allé à Rome pour assister, selon sa coutume, à la fête des saints Apôtres, Anastase le reçut de la manière la plus tendre et la plus honorable.

V. Anastase porta le flambeau de la vérité partout où s'étaient cachés les ennemis de la vraie foi, et ceux qui n'étaient soupçonnés que d'erreur, comme Rufin d'Aquilée, il les découvrit heureusement : il les poursuivit avec un saint zèle et les mit hors d'état de pouvoir en imposer ou de nuire à personne (2318).

L'Eglise eût été heureuse de posséder plus longtemps ce pontife. Mais, après avoir rempli avec exactitude ses devoirs pendant près de quatre ans, Anastase I mourut, le 14 décembre selon quelques-uns, ou le 27 avril selon d'autres, de l'an 402 (2319). Ce dernier sentiment paraît le plus soutenable et est le plus généralement suivi, quoiqu'à vrai dire il n'y ait rien de bien certain sur le jour de sa mort.

Divers auteurs ont parlé de ce Pape avec éloge. Théophile, évêque d'Alexandrie, dit, au rapport de Justinien (2320), qu'il était illustre par sa sollicitude pastorale et par ses travaux pour la conservation du précieux trésor de la foi. Saint Jérôme (2321), le reconnaissant après sa mort pour un homme de sainte et heureuse mémoire, le loue d'avoir vécu dans une pauvreté très-riche, ce qui nous montre que ce Pape était détaché des biens et des autres avantages de la terre. Ce Père nous fait entendre aussi que saint Anastase n'était pas moins pourvu des grâces et des qualités nécessaires pour bien gouverner le troupeau qui lui était confié ; et il nous dit (2322) que Rome ne mérita pas d'en jouir lontemps, et que Dieu le retira de ce monde avant que cette capitale de l'empire ne fût affligée des maux qui l'accablèrent bientôt après, c'est-à-dire en 409.

Outre la lettre d'Anastase à l'évêque Jean II de Jérusalem (n° II), il nous reste encore quelques fragments de la lettre que ce Pape écrivit à Ursin sur l'Incarnation. Toutes les autres sont perdues ; et les deux qu'on donne sous son nom sont fausses, au dire d'un critique (2323). En effet, la première, adressée aux évêques allemands et bourguignons, est datée de quatorze ans avant qu'Anastase fût Pape. Les Bourguignons, à qui elle s'adresse, n'étaient pas encore convertis de son temps. Elle est composée de plusieurs passages des lettres d'Innocent, de saint Léon, de Flavien ; enfin elle est remplie de fautes et n'est point du style du véritable Anastase. La seconde lettre, qui porte une adresse à Nectarius, est datée de quatorze ans après la mort de notre saint Pape, et est aussi tirée, en définitive, d'Innocent, de saint Léon, de saint Grégoire, etc.

C'est le Pape Anastase I[er] qui régla, dit-on, qu'on ne recevrait point aux ordres les étrangers, à moins qu'ils ne fussent pourvus d'une attestation constatant la pureté de leurs mœurs et signée par cinq évêques : précaution qui montre toute la sollicitude de ce pontife à n'avoir dans le clergé que des hommes dignes de remplir les fonctions du saint ministère. On prétend qu'Anastase, durant son court pontificat, ordonna huit prêtres, cinq diacres et dix évêques.

ANASTASE II, Pape, successeur de saint Gélase, était Romain de naissance, monta sur le Saint-Siége en 496, après sept jours d'interrègne, le 28 novembre, selon Baronius (2324) et selon d'autres le 25 décembre (2325).

I. Le jour même où Anastase fut élu, une grande nouvelle réjouissait l'Eglise d'Occident. Clovis, roi de France, avait embrassé le christianisme et s'était fait baptiser ce jour-là (2326). Aussi le Pape fut-il comblé de consolation en apprenant cette heureuse conversion : il espéra trouver en ce prince un fils dévoué aux intérêts de l'Eglise. C'était en effet le seul souverain qui fût alors vraiment catholique. L'empereur Anastase était livré aux eutychiens, qu'il protégeait ; Théodoric, roi des Ostrogoths, en Italie ; Alaric, roi des Visigoths, dans l'Espagne et l'Aquitaine ; Gondebaud, roi des Burgondes, dans la Gaule ; Trasamond, roi des Vandales,

(2316) Pictet, *Théol. chrét.*, 1721, liv. I, chap. 16, note V, n° 5, p. 74.

(2317) Dom Cellier, *Hist. des Aut. ecclés.* t. X, p. 573.

(2318) Saint Jérôme, épist. 78, ad Pammach. et Marcell.

(2319) Baillet, tout en rapportant la mort d'Anastase I[er] au 14 décembre, la place dans l'année 401 ; c'est une erreur.

(2320) Epist. ad Menam. episc. C. P. apud Pagi. *Gest. Rom. Pontif.*, in Anastas., § 7.

(2321) Epist. 8, c. 9, ad Demetriad.

(2322) Epist. 16, ad Principiam virg.

(2323) Ellies Dupin. *Biblioth. des Aut. ecclés.*, V[e] siècle, t. III, Part. I, pag. 268, édit. 1690.

(2324) *Ann. Ecclés.*, an 496 § 55.

(2325) Basnage, *Ann. Politico-Ecclés.* an. 496, § 18.

(2326) S. Greg. Tur., *De Gest. Franc.*, lib. II,

Digitized by Google

en Afrique : tous ces princes faisaient profession de l'arianisme.

Dans sa joie, Anastase écrivit une lettre que l'histoire nous a conservée. La voici : « Nous nous félicitons, très-glorieux fils, de ce que votre entrée dans la foi chrétienne concourt avec notre entrée dans le pontificat. Car la chaire de saint Pierre pourrait-elle ne pas tressaillir de joie quand elle voit la plénitude des nations accourir vers elle, quand elle voit le filet que ce pêcheur d'hommes, ce portier du ciel, a reçu ordre de jeter, se remplir à travers les siècles? C'est ce que nous avons voulu faire savoir à Votre Sérénité par le prêtre Eumérius, afin que, connaissant la joie de votre Père, vous croissiez en bonnes œuvres, vous mettiez le comble à notre consolation, vous soyez notre couronne, et que l'Eglise, votre mère, se réjouisse des progrès d'un si grand roi, qu'elle vient d'enfanter à Dieu. Glorieux et illustre fils, soyez donc la consolation de votre mère; soyez-lui, pour la soutenir, une colonne de fer. Car la charité d'un grand nombre se refroidit, et, par la ruse des méchants, notre barque est battue d'une furieuse tempête. Mais nous espérons contre toute espérance, et nous louons le Seigneur de ce qu'il vous a tiré de la puissance des ténèbres pour donner à son Eglise, dans la personne d'un si grand prince, un protecteur capable de la défendre contre tous ses ennemis. Daigne aussi le Dieu tout-puissant continuer de vous accorder, à vous et votre royaume, sa céleste protection! Qu'il ordonne à ses anges de vous garder dans toutes vos voies, et qu'il vous donne la victoire sur tous les ennemis qui vous entourent (2327). »

II. Dès le commencement de son pontificat, Anastase s'efforça de réunir l'Eglise d'Orient avec celle d'Occident. A cet effet, il écrivit à l'empereur Anastase. Il relève d'abord la piété qu'il avait fait paraître dans sa vie privée ; il le prie ensuite de procurer la paix des églises en supprimant des diptyques le nom d'Acace, première cause de la division. Mais, comme quelques-uns prétendaient que depuis que le Pape Félix avait condamné Acace, celui-ci n'avait plus eu le pouvoir de faire aucune fonction, Anastase déclara qu'il tenait pour valables les baptêmes et les ordinations conférés par Acace, parce que l'indignité du ministre ne nuit point à la vertu des sacrements. Le Pape insista fortement auprès de l'empereur pour l'amener à procurer la paix qu'il désirait. Comme ils avaient tous deux le même nom, il convenait, lui dit-il, qu'ils eussent aussi tous deux le même zèle pour réunir les catholiques des deux Eglises; d'autant plus que l'auteur du mal, c'est-à-dire Acace, et le Pape Félix, qui l'avait condamné, étaient morts. — *Voy.* l'art. ACACE, archevêque de C. P. — Le Pape Anastase insista aussi auprès de l'empereur pour qu'il remédiât aux maux de l'Eglise d'Alexandrie (2328). Cette lettre fut envoyée par deux évêques, Cresconius et Germain, qui accompagnèrent le patrice Festus, envoyé de Rome à Constantinople pour quelques affaires publiques, et ils étaient chargés en outre de donner à l'empereur, dans le cas où il en aurait le désir, de plus amples renseignements sur toute l'affaire d'Acace.

Le bruit s'étant répandu par tout l'Orient que les légats du Pape étaient venus à Constantinople pour y traiter de la paix, deux apocrisiaires de l'Eglise d'Alexandrie, Dioscore, prêtre, et Chérémon, lecteur, leur présentèrent une requête par laquelle ils demandaient, au nom de leur Eglise, d'être reçus à la communion du Pape. Cette requête est adressée non-seulement aux légats Cresconius et Germain, mais encore au patrice Festus. Les Alexandrins y exposent que l'Eglise de Rome et celle d'Alexandrie ayant eu un même fondateur, c'est-à-dire saint Pierre, que saint Marc avait imité en tout, elles ont toujours eu une même foi et une même doctrine; qu'il y a eu entre elles une si grande union que, quand il s'est agi de tenir en Orient des conciles pour décider quelques difficultés, l'évêque de Rome a choisi celui d'Alexandrie pour agir en son nom dans ces assemblées; que la division de ces deux Eglises a été occasionnée par une mauvaise traduction de la lettre de saint Léon au concile de Chalcédoine, qui rendait cette lettre pleine d'erreurs nestoriennes. Ils accusent Théodoret et les autres évêques du parti de Nestorius d'être les auteurs de cette mauvaise traduction qui avait donné lieu à l'Eglise d'Alexandrie de croire que celle de Rome était dans des sentiments erronnés, et de se séparer de sa communion. Ils disent que, d'un autre côté, l'évêque de Rome, persuadé que les Alexandrins combattaient la doctrine des apôtres, les avaient en conséquence séparés aussi de sa communion. « Voulant toutefois, ajoutent-ils, donner des preuves à Sa Sainteté que nous tenons la même foi que le prince des apôtres, son disciple saint Marc, et les Pères de Nicée ont tenue, notre Eglise a envoyé des députés à Rome. Mais un homme chassé de notre ville pour sa mauvaise doctrine et pour d'autres raisons (ils entendaient apparemment Jean Talaïa) s'étant rencontré alors à Rome, empêcha qu'on n'écoutât ces députés, qui furent obligés de s'en revenir sans avoir pu même être admis à l'audience du Pape. » Ils disent ensuite que le diacre Photin, qui avait été envoyé par l'évêque de Thessalonique vers le Pape Anastase, étant venu de Rome à Constantinople, les assura que ce Pape n'approuvait point les changements ni les additions faites à la lettre de saint Léon. Ils témoignent souhaiter une conférence avec Cresconius et Germain.

III. Les députés y consentirent et les satisfirent à l'égard de la lettre de saint Léon. C'est pourquoi Dioscore et Chérémon leur présentèrent une confession de foi, afin que, si elle se trouvait conforme à celle de l'E

(2327) Labbe, *Conc.*, t. IV, p. 1282.

(2328) Labbe, *Conc.*, t. IV, p. 1278.

Digitized by Google

glise de Rome, celle d'Alexandrie pût s'y réunir. Cette confession de foi est orthodoxe, sauf qu'ils ne parlent pas du concile de Chalcédoine, et qu'ils supposent que le fameux Dioscore, Timothée Elure et Pierre Monge n'ont jamais eu d'autre doctrine. Ils s'expriment sur l'Incarnation d'une manière catholique; disent également anathème et à Nestorius et à Eutychès, ainsi qu'à tous leurs adhérents. Ils conjurent les légats, à leur retour à Rome, de présenter cette confession de foi au Pape, afin qu'il l'approuve et les reçoive à sa communion. Les légats, sans approuver cette confession, la reçurent et promirent de la porter au Pape, qui serait, disaient-ils, toujours prêt à écouter ceux que les Alexandrins lui députeraient, et à éclaircir leurs doutes. Ils ajoutèrent qu'on ne les avait point chargés d'entrer dans la difficulté qu'ils faisaient au sujet de Dioscore, d'Elure et de Monge; mais que, pour avoir la paix, il fallait que l'Eglise d'Alexandrie ôtât leurs noms des diptyques. Tel est le contenu de la requête des deux apocrisiaires, qui en retinrent une copie pour la présenter, dirent-ils, au dernier jugement, en cas que le Saint-Siége négligeât de contribuer à la paix (2329).

On ne sait point quelles furent les suites de cette démarche. Elle ne suffisait pas à la réunion des Eglises, mais elle y était un acheminement. Le grand obstacle était la triste politique de l'empereur Anastase. Le Patriarche Macédonius avait résolu de profiter de cette ambassade pour envoyer des lettres synodales au Pape: il en fut empêché par l'empereur. Peut-être que les expressions empreintes d'une grande modération et de l'esprit de paix dont se servait le Pape Anastase, expressions bien différentes du langage plein d'autorité de son prédécesseur, avaient fait concevoir à ce prince peu généreux l'espérance de circonvenir le Pontife lui-même.

IV. Suivant un historien, c'était un bruit public; suivant un autre, c'était une chose certaine, que l'ambassadeur Festus avait secrètement promis à l'empereur de persuader au Pape de signer l'*Hénotique*, ou édit d'union publié par l'empereur Zénon (2330). Cette profession de foi, à laquelle Zénon avait ordonné que tous eussent à se conformer, ne contenait rien en réalité qui fût en opposition à la croyance catholique, mais il n'y était pas fait mention du concile de Chalcédoine; l'empereur s'y arrogeait en outre une autorité qui ne lui appartenait pas, en prononçant sur les choses divines. Ce qui devait être un symbole d'union devint donc, selon la remarque d'un historien (2331), un germe de zizanie; car le Pape repoussa, de son côté, la profession de foi, et l'empereur la soutint du sien.

Voilà pourtant l'acte que Festus, homme plus politique que religieux, était chargé de faire signer au Pape: il négociait pour son maître le titre de roi aux dépens de l'honneur du Saint-Siége. On eut à Constantinople plus d'égards pour lui que pour les légats du Pape. Il obtint qu'on y célébrerait la fête de saint Pierre et de saint Paul avec plus de solennité qu'auparavant. C'est par lui que Macédonius comptait envoyer ses lettres synodales à Anastase. Dans l'inscription de leur requête, les apocrisiaires d'Alexandrie le nomment avant les deux légats. Mais, quand il vint à Rome pour y remplir le rôle de séducteur, le Pape Anastase était mort, et il s'attacha dès lors à faire accepter l'*Hénotique* par le nouveau Pape.

Anastase II avait, en effet, quitté cette vie le 16 novembre 498, après avoir tenu le Saint-Siége un peu moins de deux ans. Quelques auteurs ont débité sur la mort de ce Pape des fables ridicules sur lesquelles l'histoire n'a pas à s'arrêter. C'était un homme doux, qui aimait la paix et qui avait un zèle éclairé. Il en est qui lui ont reproché de la faiblesse. Ceci est plus probable, quoique ce fût peut-être chez lui excès de douceur plutôt qu'une faiblesse de caractère proprement dite. Il s'était plu à enrichir la confession de Saint-Laurent. Il ordonna douze prêtres et seize évêques (2332). On l'enterra dans la basilique de Saint-Pierre.

V. Les hérétiques, et surtout un historien passionné des Papes (2333), se sont efforcés de noircir la sainteté d'Anastase II. Ils rapportent le témoignage d'Ansatase le *Bibliothécaire*, lequel prétend que plusieurs clercs se retirèrent de la communion du Pape, parce qu'il avait communiqué avec un diacre de Thessalonique, nommé Photin ou *Photius*, du parti d'Acace, dont il prétendait faire révoquer la condamnation. Mais il est certain que cet historien n'a fait en ceci que suivre les mauvais bruits que firent courir au désavantage d'Anatase II les schismatiques appelés *laurentiniens*, parce qu'ils suivaient Laurent, antipape élevé contre Symmaque. Il n'eut des conférences avec Photin (n° II) que pour faire une copie correcte de l'épître de saint Léon à Flavien, dont la traduction grecque avait été falsifiée; ce qui troublait l'Eglise d'Orient.

Au reste, Gratien et l'auteur du livre intitulé *le Pontifical*, se sont trompés lorsqu'ils ont dit qu'Anastase II fut frappé d'un jugement divin. On doit porter le même jugement sur la troisième accusation que les centuriateurs de Magdebourg (2334) produisent contre ce Pape, à savoir qu'il aurait voulu rétablir Acace. Car Acace était mort en 488 ou 489 (*Voy.* son article), sous le Pontificat de Félix, et Anastase ne fut pape qu'en 496.

L'auteur, qui nous fournit ces rectifications (2335), déclare cependant que ce Pape

(2329) Labbe, *Conc.*, t. IV, p. 1283.
(2330) Theod., *Lect.*, l. II, p. 560. Theophan., p. 98, alias 123.
(2331) César Cantu, *Hist. univ.*, t. VII, p. 410, 1846, Didot.
(2332) *Lib. Pontif.*
(2333) Bruys, *Hist. des Papes*, 5 vol. in-4°, 1732, t. I, p. 267.
(2334) *Cent.* VI, cap. 10.
(2335) Moréri, *Dict. hist.*, 1725, in-fol. t. I, p. 413, col. 1.

Digitized by Google

ne fut pas absolument exempt de faute dans cette affaire. « Au lieu, dit-il, de demander avec fermeté, comme ses deux prédécesseurs, que le nom d'Acace fût retranché des diptyques, il le demanda avec un air de suppliant qui ne fit qu'enorgueillir les rebelles. Il cessa même de le demander, et, dans l'inquiétude où étaient ceux qu'Acace avait ou baptistés ou ordonnés depuis son excommunication, il s'engagea trop légèrement à les réconcilier, sans exiger d'eux les satisfactions convenables. » C'était, comme on voit, pousser loin l'amour de la paix. Mais il est des cas où trop aimer une certaine quiétude, c'est entretenir le mal et souvent lui donner une activité nouvelle.

Il nous reste du pape Anastase II quelques fragments d'une lettre sur la doctrine de l'Incarnation, qu'il écrivit à Ursicin, légat du Pape saint Gélase, en Dardanie, et que Baluze nous a conservés dans le tome I^er^ de la nouvelle *Collection des Conciles*, page 1457. Un critique (2336) dit que les lettres de ce Pape sont pleines de pensées morales et d'applications de passages de l'Ecriture sainte : elles respirent une grande onction et une piété profonde, comme on a pu le remarquer dans sa lettre à Clovis.

ANASTASE III, Pape, était né à Rome et fils de Lucien, succéda à Sergius III, mort au mois d'août 911. Les historiens de l'Eglise disent seulement de ce Pape qu'il « est loué pour la douceur de son gouvernement, qui ne dura que deux ans et deux mois environ (2337). »

On ne sait donc rien sur ce Pape, si ce n'est (2338) qu'il eut beaucoup d'égards pour Bérenger I, qui se décorait du titre d'empereur et de roi d'Italie. A la prière de ce prince, il accorda à l'archevêque de Pavie le dais et la permission de monter une haquenée blanche, faisant porter une croix devant lui; il voulut même que ce prélat fût assis à la gauche du Pape dans les conciles, ou quand le Souverain Pontife tiendrait chapelle. On rapporte aussi que ce Pape fit réparer la diaconie de Saint-Adrien, qui tombait en ruine, et qu'il y consacra un autel qu'il avait posé lui-même (2339). Il en est qui croient que Nicolas, patriarche de Constantinople, rétabli depuis peu de temps sur son siége, écrivit à Anastase III une lettre où il raconte le quatrième mariage de l'empereur Léon, et la persécution qu'il souffrit à ce sujet (2340). Dans cette lettre, ce patriarche (*Voy.* son article) se plaint beaucoup des légats du Pape Sergius III. Voilà tout ce que nous avons pu trouver sur Anastase III. Ajoutons que Platine (2341) loue la douceur de son gouvernement, sa modestie et la pureté de ses mœurs, ce qui, dans la bouche de cet historien, n'est pas un faible éloge.

ANASTASE IV, Pape, était Romain de naissance et se nommait Conrad. Il succéda sur le siége suprême au Pape Eugène III, l'ami de saint Bernard, le 9 juillet 1153 : il ne gouverna l'Eglise qu'un an et quatre mois.

I. Anastase avait été chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, et abbé de Saint-Ruf en Dauphiné, selon quelques-uns, et de Saint-Anastase dans le diocèse de Veletri, selon d'autres. Le Pape Honoré II, dont il était parent, le créa cardinal, évêque de Sabine, au mois de décembre 1125; et, depuis, le Pape Innocent II l'avait fait son vicaire à Rome, lorsqu'il se vit contraint d'en sortir par les violences de l'antipape Anaclet.

Le cardinal Conrad s'était acquis une si grande estime, que, dès le lendemain de la mort d'Eugène III, il fut élu pour lui succéder. Il prit le nom d'Anastase IV. Deux affaires seulement auxquelles ce Pape fut mêlé pendant son court pontificat ont surgi dans l'histoire : ce sont la conclusion du différend qui s'était élevé entre l'empereur Frédéric et Eugène III, et les priviléges accordés aux Templiers. Nous commencerons néanmoins par un fait de moindre importance, dont les historiens font aussi mention.

II. N'étant encore que cardinal, Anastase s'était prononcé en faveur de Guillaume, archevêque d'York (*Voy.* son article), qui avait été déposé au concile de Reims de l'an 1148. Aussitôt qu'il eut appris la mort du Pape Eugène et celle de saint Bernard, ce prélat quitta sa retraite et vint à Rome trouver le nouveau Pape, avec d'autant plus de confiance, qu'Anastase avait été le principal défenseur de sa cause. Il demanda sa grâce, sans se plaindre du jugement qui avait été rendu contre lui.

Il fut accueilli avec intérêt, et, comme on apprit bientôt la nouvelle de la mort de Henri Murdac, qu'on avait élu à sa place, cette circonstance rendit sa position meilleure encore. Anastase, ayant d'ailleurs pitié de ses cheveux blancs, aussi bien que les cardinaux, révoqua la sentence rendue contre lui par Eugène III. Il le rétablit dans sa dignité et, de plus, il lui accorda le pallium, qu'il n'avait jamais obtenu auparavant. Ce saint archevêque s'en retourna comblé de consolations; mais il ne jouit pas longtemps des bienfaits du Pape, car il mourut en 1154.

III. Anastase avait un grand désir de terminer le différend que le Pape Eugène III (*Voy.* son article) avait eu avec l'empereur Frédéric (2342). Dans ce but, il lui envoya le cardinal Gérard, qui le trouva à Vorms, où il passait les fêtes de Noël. Mais, comme ce légat voulut agir avec hauteur et une cer-

(2336) Ellies Dupin, *Bibl. des Aut. ecclés.*, v^e^ siècle, t. III, part. II, p. 656, édit. 1690.

(2337) Fleury, liv. LIV, n° 49; M. Rohrbacher, t. XII, p. 520, dit exactement la même chose.

(2338) *Voy.* Charles Sigonio, *De Regno Italiæ*, lib. VI.

(2339) *Voy.* Cinconius, *Vitæ et Gesta Romanorum Pontificum et Cardinalium*, 4 vol. in-fol., 1751, Rome.

(2340) *Conc.*, t. IX, p. 1264, apud Baron., t. II, *Annal.* Append.

(2341) In Anast. III.

(2342) Le P. Maimbourg, *Hist. de la Décadence de l'Empire après Charlemagne*, 2 vol. in-12, 1680, t. II, liv. VI, p. 159, 160.

Digitized by Google

taine domination, l'empereur, qui était d'ailleurs fort jaloux de ce qu'il appelait ses prérogatives, se blessa, traita fort mal le légat et le chassa de sa présence avec ordre de sortir au plus tôt de l'Allemagne. Le cardinal en fut vivement affecté; il se crut perdu d'honneur et de réputation, et se voyant obligé de s'en retourner sans avoir rien conclu, il mourut de chagrin en route.

Cependant Frédéric, pour montrer que ce n'était pas au Saint-Siége qu'il en voulait, et qu'en maltraitant un légat qui avait manqué à ses devoirs il n'en était pas moins disposé à rendre au Pape tout ce qui lui était dû, envoya l'archevêque de Magdebourg à Rome pour rendre compte de tout ce qui s'était passé à son élection; et il le fit avec tant d'habileté, justifiant l'empereur, qu'Anastase n'y trouva rien à redire. Alors il confirma ce qui s'était fait en cette occasion, et il donna même le pallium à l'archevêque, comme Frédéric l'en priait. S'il en faut croire quelques auteurs (2343), cette condescendance du Pape scandalisa beaucoup de personnes et donna lieu de l'accuser de trop de faiblesse envers l'empereur. Un historien (2344) dit que cette condescendance « fit croître merveilleusement la puissance et l'autorité de ce prince, même dans les affaires ecclésiastiques, c'est-à-dire pour disposer des grands bénéfices dans ses États. »

IV. Les chevaliers de l'hôpital de Saint-Jean à Jérusalem avaient déjà obtenu d'être exempts du patriarche, et de ne point payer de dîmes. Anastase IV, par sa bulle du 21 octobre 1154, leur accorda de nouveaux priviléges.

A la prière du maître de l'ordre, nommé Raimond, et à l'exemple d'Innocent II, de Célestin II, de Lucius II, et d'Eugène III, Anastase (2345) prend l'hôpital de Jérusalem sous la protection du Saint-Siége, et lui confirme la possession de tous ses biens, soit dans le diocèse de Jérusalem, soit ailleurs. Il permet aux frères de bâtir des églises et des cimetières dans les terres qui leur ont été données, d'enterrer avec les cérémonies ecclésiastiques ceux de leurs frères qui mourront dans des lieux interdits, et de célébrer une fois l'année l'office divin dans les mêmes lieux, en faveur de leurs frères qui y seront envoyés pour faire des quêtes ou autrement. Anastase ajoute :

« Comme tous vos biens sont destinés à l'entretien des pèlerins et des pauvres, nous défendons à qui que ce soit d'exiger des dîmes des terres que vous cultivez à vos dépens, et à aucun évêque de publier interdit, suspense ou excommunication dans les églises qui vous sont soumises; et, s'il y a même dans ces lieux un interdit général, on pourra célébrer chez vous l'office divin à portes fermées, et sans sonner les cloches. Et, afin que vous puissiez plus aisément avoir l'office divin et recevoir les sacrements, nous vous permettons de recevoir des clercs et des prêtres de quelque part qu'ils viennent, après vous être suffisamment informés de leurs bonnes mœurs et de leur ordination, tant dans votre principale maison que dans les obédiences qui en dépendent. Si leurs évêques refusent de vous les accorder, vous les pourrez garder par l'autorité du Saint-Siége, et ces clercs ne seront soumis qu'à votre chapitre et au Pape. Nous vous permettons aussi de recevoir des laïques de condition libre pour le service des pauvres. Quant aux frères, c'est-à-dire aux chevaliers qui auront été une fois reçus en votre compagnie, nous leur défendons de retourner au siècle après avoir fait profession et pris l'habit et la croix, ni de passer à un autre institut, sous prétexte de plus grande régularité. Pour les consécrations d'autels ou d'églises, les ordinations des clercs et les autres sacrements, vous les recevrez de l'évêque diocésain, s'il est dans la communion du Saint-Siége et s'il veut les conférer gratuitement, sinon vous vous adresserez à tel évêque qu'il vous plaira pour vous les administrer par l'autorité du Saint-Siége. Nous vous confirmons toutes les seigneuries et les terres que votre hôpital possède de là ou de çà la mer, en Asie ou en Europe, ou qu'il acquerra à l'avenir. »

Ces priviléges considérables excitèrent quelques jalousies. Sous le pontificat d'Adrien IV, le patriarche de Jérusalem s'en plaignit hautement, et ce fut l'occasion de démêlés dont nous n'avons pas à parler ici. Nous en dirons un mot à l'article TEMPLIERS. Après ces quelques faits, l'histoire ne nous dit plus rien sur Anastase IV, si ce n'est qu'il mérita de grandes louanges pour sa charité et pour le zèle qu'il déploya pendant une famine presque universelle qui dura autant que son pontificat. Mais on ne nous donne aucun détail. Ce Pape, que Fleury (2346) appelle « vieillard de grande vertu et de grande expérience dans les usages de la cour de Rome, » mourut le 2 ou le 4 décembre 1154. On trouve quelques-unes de ses lettres dans le tome IX^e^ de la *Collection des conciles* de Labbe.

ANASTASE, antipape, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcel, fut indigne de la pourpre et subit plusieurs condamnations de l'Eglise; il vivait au IX^e^ siècle.

I. Il avait quitté l'Eglise dont il était chargé et s'était retiré dans le diocèse d'Aquilée. Comme il contrevenait à ses devoirs, le Pape l'avait averti quatre fois par lettres, le pressant de revenir; puis il l'avait excommunié dans deux conciles à cause de sa désobéissance. Le Pape Léon IV, se trouvant à Ravennes en 853, voulut obliger Anastase de retourner à son Eglise à un jour indiqué, et chargea de l'exécution de cet ordre Nottingue, évêque de Bresse, et le comte Adalgise. Le terme étant passé, le

(2343) Otton de Frisingue.
(2344) Id. ibid., loc. cit.

(2345) Anast. Epist. 12.
(2346) Liv. LXIX, n° 65.

Digitized by Google

Pape, du consentement des évêques, l'anathématisa. Puis, étant parti de Ravennes et de retour à Rome, comme il sut qu'Anastase s'était avancé jusqu'à Clusium en Toscane, il lui envoya trois évêques pour le citer au concile qui devait se tenir à Rome le 15 novembre de la même année 853.

Ce concile s'assembla, et Anastase ne répondit point à la citation qui lui avait été faite. Il manqua au concile. Alors le Pape Léon IV fit lire une lettre dans laquelle il rapportait toute cette procédure. De leur côté, les trois évêques qui avaient été envoyés vers Anastase firent leur rapport, et l'on donna lecture de la citation dont ils étaient chargés. Le Pape demanda à ces évêques pourquoi ils n'amenaient point Anastase. Ils répondirent qu'ils n'avaient pu le trouver. Enfin, de l'avis du concile, et suivant le 3e canon d'Antioche, Anastase fut déposé, et l'acte de déposition souscrit par le Pape, par l'empereur Louis, et par cinquante-neuf évêques présents, ainsi que par plusieurs ecclésiastiques de l'Eglise romaine.

II. Le Pape Léon IV étant mort, en 855, il y eut de grandes divisions au sujet de la nomination de son successeur. Anastase, qui avait un parti, fut élu antipape, par les siens, contrairement aux droits du Pape légitime Benoît III. Alors il y eut de grands troubles à Rome. Les partisans forcenés d'Anastase se présentèrent aux évêques qui tenaient pour le Pape légitime, et, les menaçant avec fureur, ils leur dirent : « Rendez-vous et reconnaissez Anastase pour Pape ! » Les évêques répondirent : « Nous ne recevrons jamais un homme déposé et anathématisé par le Pape et par le concile; nous le rejetons de toute assemblée ecclésiastique. »

Les partisans d'Anastase, parmi lesquels étaient des Français et les commissaires de l'empereur Louis II, quittèrent ces évêques, et, pleins de colère, ils entrèrent dans une chapelle de l'église, où ils commencèrent à délibérer et à proposer divers avis. Ils contraignirent les évêques d'Ostie et d'Albane d'y entrer, et, ayant commencé par la douceur, ils finirent par les menaces, et leur dirent d'un ton très-rude : « Il y va de votre tête si vous refusez de sacrer Anastase. » Les évêques répondirent, « qu'ils aimaient mieux souffrir la mort et être mis en pièces; » ils reprirent même les députés de l'empereur, et leur remontrèrent, par l'autorité de l'Ecriture, l'injustice de leur prétention. Alors les Français se mirent à parler en secret en leur langue tudesque, après quoi ils parurent apaisés.

Le mardi matin, les évêques s'assemblèrent dans la grande église de Latran, avec le clergé et le peuple, qui cria à haute voix : « Nous voulons le bienheureux Pape Benoît; c'est lui que nous désirons. » Les députés de l'empereur, étonnés de cette union du peuple, et voyant qu'ils ne pouvaient faire élire Anastase, assemblèrent les évêques et quelques-uns du clergé dans une chambre du palais patriarcal. La dispute y fut grande; mais les Romains apportèrent de si puissantes raisons, que les Français se rendirent, et dirent aux évêques : « Prenez celui que vous avez élu et le menez en telle église qu'il vous plaira : nous allons chasser de ce palais Anastase, que vous dites être déposé. Passons trois jours en jeûnes et en prières, puis nous ferons ce que Dieu nous inspirera. » Les évêques s'écrièrent que l'on commençât par chasser Anastase, et aussitôt on le fit sortir honteusement du palais patriarcal, et tout le peuple en rendit grâce à Dieu. *Voy.* l'article Benoît III.

III. Il paraît que plus tard Anastase parvint à se faire admettre à la communion d'Adrien II, et que ce Pape le fit bibliothécaire de l'Eglise romaine au commencement de son pontificat. Mais cela paraît douteux, et cet emploi éminent a même trompé de doctes critiques (2347), qui se sont imaginé que ce faux pontife était le même qu'Anastase le Bibliothécaire qui a écrit la vie des Papes; ce qui est une erreur dont on doit bien se garder.

Ce qu'il y a de plus certain pour l'Anastase dont nous parlons, ce sont ses méfaits et ses fautes. Si son nom figure dans l'histoire du pontificat d'Adrien II, ce n'est que pour sa honte et pour sa condamnation. En effet, au mois de mars de l'année 868, Eleuthère, fils de l'évêque Arsène, qui avait été légat en France, séduisit la fille du Pape Adrien II, qui avait été fiancée à un autre, l'enleva et l'épousa. Arsène se retira à Bénévent, près de l'empereur Louis. Etant tombé malade, il laissa son trésor entre les mains de l'impératrice Ingelberge, puis mourut sans communion. Après sa mort, le Pape Adrien obtint de l'empereur des commissaires pour juger Eleuthère suivant les lois romaines; mais celui-ci tua Stéphanie, femme du Pape, et sa fille, qu'il avait enlevée, et l'on rapporte qu'il commit ces meurtres par le conseil de son frère Anastase, celui précisément dont nous parlons. Les commissaires de l'empereur firent mourir Eleuthère, et le Pape condamna Anastase dans un concile. *Voy.* l'article Adrien II, Pape, n° XXVI.

Or la sentence qui fut portée alors contre Anastase contient un résumé de sa vie agitée et coupable. C'est pourquoi nous le citons : « Toute l'Église de Dieu, y est-il dit, sait ce qu'a fait Anastase du temps des Papes nos prédécesseurs, et ce qu'ont ordonné de lui Léon et Benoît, dont le premier l'a déposé, excommunié et anathématisé; l'autre, l'ayant dépouillé des habits sacerdotaux, l'a reçu à la communion laïque. Ensuite le Pape Nicolas l'a rétabli, pourvu qu'il fût fidèle à l'Eglise romaine. Mais, après avoir pillé notre palais patriarcal et enlevé les *Actes des conciles* où il était condamné, il a fait sortir des hommes par-dessus les murailles de cette ville pour semer la discorde entre les prin-

(2347) Entre autres, Vossius.

Digitized by Google

ces et l'Eglise, et a été cause qu'un nommé Adalgrim, réfugié à l'église, a perdu les yeux et la langue. Enfin, comme plusieurs d'entre vous l'ont avec moi entendu dire à un prêtre nommé Adon, son parent, oubliant nos bienfaits, il a envoyé un homme à Eleuthère pour l'exhorter aux meurtres qui ont été commis, comme vous savez. C'est pourquoi nous ordonnons, conformément aux jugements des Papes Léon et Benoît, qu'il soit privé de toute communion ecclésiastique, jusqu'à ce qu'il se défende dans un concile de tous les cas dont il est chargé; et quiconque communiquera avec lui, même en lui parlant, encourra la même excommunication. Que, s'il s'éloigne tant soit peu de Rome, ou fait quelque fonction cléricale, il sera chargé d'anathème perpétuel, lui et ses complices. » — Cette sentence fut signifiée publiquement à Anastase, à Sainte-Praxède, le 12 octobre 868; après quoi l'histoire se tait sur ce malheureux prêtre; et nous n'y perdons pas beaucoup.

Nous l'avons qualifié du titre de cardinal, suivant en cela plusieurs historiens; mais nous n'avons pas vu qui lui conféra cette dignité : peut-être l'a-t-on, en cela seulement, confondu avec un autre, par exemple avec Anastase, moine du Mont-Cassin, qui fut en effet cardinal. *Voy.* son article.

ANASTASE I^er^, empereur d'Orient, surnommé le *Dicore* ou *Silentiaire* (*silentiarius*), naquit en 430 à Dyrruchium (Durazzo en Epire) d'une famille obscure, et mourut dans la nuit du 8 au 9 juillet 518, avec la réputation d'un aventurier et d'un fourbe. La manière dont il prit le pouvoir justifie en effet la première partie de ce jugement; le reste de sa vie confirme la seconde.

I. L'empereur Zénon était mort au mois d'avril 491. Il aurait voulu laisser l'empire à son frère Longin, qui n'en était guère digne. Mais sa veuve, Ariane ou Ariadne, fit élire par le sénat et par le peuple un des courtisans chargés de faire faire silence dans le palais : c'était Anastase. Toutefois on rencontra un obstacle, et cela de la part du gardien naturel de la vérité et de la morale.

Le patriarche de Constantinople, Euphémius, connaissait l'attachement d'Anastase pour les erreurs d'Eutychès; il l'avait même chassé de l'église pour l'empêcher de troubler l'enseignement public en débitant la doctrine hérétique; de plus il l'avait menacé de lui couper les cheveux, s'il continuait, et de l'exposer à la risée du peuple. Rejetant donc Anastase comme infecté d'hérésie et indigne de régner sur des catholiques, il refusait inflexiblement de le couronner; il ne se rendit aux instances d'Ariadne et du sénat qu'après qu'Anastase eut déclaré par écrit qu'il recevait comme règle de foi les décrets du concile de Chalcédoine, et qu'il promettait de ne rien innover contre la doctrine de l'Eglise. Cette protestation, signée de sa main, fut confiée à Macédonius, garde du trésor de l'Eglise de Constantinople, et déposée dans les archives. Euphémius, après cette précaution, consentit à le couronner.

Mais avec un homme hypocrite, une telle précaution était vaine! Anastase faisait le dévot sans être chrétien; il allait à l'église avant le jour, et n'en sortait que quand le peuple était retiré; il jeûnait et faisait de grandes aumônes. Aussi la multitude, éblouie, admirait sa vertu; et la première fois qu'il se montra dans le cirque avec les ornements de la dignité impériale, tout retentissait d'acclamations; on s'écriait de toutes parts : *Régnez, prince, comme vous avez vécu!* On comparait, et l'histoire nous offre souvent le spectacle de ces enthousiasmes faussés, on comparait Ariadne à Pulchérie, qui avait élevé Marcien sur le trône par préférence aux personnages les plus illustres; mais Anastase ne ressemblait pas mieux à Marcien qu'Ariadne à Pulchérie. La joie des manichéens et des ariens était mieux fondée que celle des catholiques; la mère d'Anastase était zélée pour les manichéens, et Cléarque, son oncle maternel, pour l'hérésie arienne (2348).

C'est qu'en définitive Anastase était, au témoignage de l'histoire, un homme médiocre, sans caractère décidé, sans principe fixe, et si peu d'accord avec lui-même, qu'on ne peut le louer presque d'aucune vertu sans avoir à le blâmer du vice contraire. Il avait pour maxime *qu'un prince peut mentir et même se parjurer pour raison d'Etat;* « maxime détestable, dit un théologien (2349), puisée dans la morale perverse des manichéens, que sa mère lui avait enseignée! » Maxime épouvantable, ajouterons-nous, qui, si elle pouvait être acceptée par un peuple, serait le signe de la plus affreuse décadence, et attirerait sur lui la plus sanglante punition; car ce n'est jamais en vain qu'on blesse la vérité! Anastase n'était pas plus délicat sur la reconnaissance : Jean Talaïa l'avait autrefois secouru dans un besoin pressant: ayant fait naufrage près d'Alexandrie, Talaïa l'avait recueilli avec charité, et n'avait rien épargné pour réparer son infortune. Devenu depuis ce temps-là évêque de cette grande ville, et obligé par la faction hérétique de se réfugier en Italie, lorsqu'il apprit l'élévation d'Anastase, il espéra d'en obtenir justice, et se mit en chemin pour Constantinople. Dès que l'empereur sut que cet évêque approchait, il lui fit dire de sortir au plus tôt de ses Etats. L'eunuque Amantius, son chambellan, sectateur ardent des erreurs d'Eutychès, avait tout pouvoir sur son esprit, et l'aigrissait sans cesse contre les catholiques.

II. Le nouvel empereur était âgé de soixante ans. Le Pape saint Félix III, qui était alors assis sur le Siége de saint Pierre, ne sachant pas encore quelle conduite Anastase tiendrait dans les affaires de l'Eglise, et s'il ne marcherait pas sur les traces de son

(2348) Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. XXXVII et XXXVIII.

(2349) M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise*, t. VIII, p. 452.

Digitized by Google

prédécesseur, se contenta de le féliciter par lettre, mais ne lui offrit point sa communion : il voulut attendre qu'il fût mieux informé. Mais il mourut le 25 février 492.

Quarante jours après son élévation, Anastase épousa l'impératrice Ariadne, fille de Léon et veuve de Zénon : ils se devaient cela l'un et l'autre. Peu après, Théodoric, roi des Ostrogoths, envoya une ambassade à Anastase, composée de Fauste, maître des offices, et d'Irénée, qui portait, ainsi que Fauste, le titre d'illustre. Le Pape Gélase ne leur donna point de lettres pour l'empereur, ce qui surprit celui-ci, qui ne se souvenait apparemment pas qu'il avait défendu à ceux qu'il avait envoyés à Rome de voir le Pape, successeur de Félix, et de lui parler; mais il paraît que Gélase leur mit en main diverses instructions touchant le schisme auquel la condamnation d'Acace avait servi de prétexte. *Voy.* l'article GÉLASE, Pape.

Fauste et Irénée, ambassadeurs de Théodoric, étant revenus de Constantinople à Rome, rapportèrent à Gélase que l'empereur Anastase se plaignait de ce qu'il ne lui avait point écrit par eux. Le Pape lui adressa aussitôt une lettre, où, après des excuses basées sur ce qu'il avait craint de l'importuner, vu qu'il avait défendu à ses envoyés de le visiter, il ajoute : « Il est deux choses par lesquelles ce monde est gouverné d'une manière souveraine : l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale En quoi la charge des pontifes est d'autant plus pesante, qu'au jugement de Dieu ils doivent au Seigneur rendre compte des rois mêmes. Vous le savez, fils très-clément, quoique vous présidiez au genre humain par la dignité, vous êtes néanmoins soumis aux ministres des choses sacrées; vous attendez d'eux les causes de votre salut, et, quant aux célestes mystères, vous savez que votre devoir est l'obéissance plutôt que le commandement. Vous savez que pour ces choses vous dépendez de leur jugement, bien loin de vouloir les assujettir à votre volonté. Car si, en ce qui regarde l'ordre de l'administration publique, les pontifes de la religion, parce qu'ils savent que l'empire vous a été donné par une dispensation d'en haut, obéissent à vos lois, afin de conserver l'harmonie jusque dans les choses de ce monde, avec quelle affection ne devez-vous pas obéir à ceux qui sont établis pour dispenser les sacrés mystères? Ce n'est pas une légère responsabilité aux pontifes d'avoir gardé le silence lorsque le culte de la Divinité demandait qu'ils parlassent; de même ce n'est pas un médiocre péril aux autres qui, lorsqu'ils doivent obéir, méprisent de le faire. Et si les cœurs des fidèles se doivent soumettre généralement à tous les prêtres quand ils traitent convenablement les choses de Dieu, combien plus cette soumission ne se doit-elle pas à ce pontife que la Divinité suprême a daigné élever au-dessus de tous les autres pontifes, et que la piété de l'Eglise a célébré comme son primat? Les institutions divines peuvent être attaquées par la présomption humaine, mais elles ne peuvent être vaincues par la puissance de qui que ce soit. Encore serait-il à souhaiter pour les adversaires que leur audace ne leur fût pas plus funeste à eux-mêmes qu'elle n'est impuissante contre la religion. »

Ensuite, le Pape conjure l'empereur, par la piété qu'il avait témoignée étant simple particulier, et par le désir qu'il lui connaissait pour les biens éternels, de prendre la défense de la foi de l'Eglise avec autant de zèle qu'il défendait les droits de son empire, et de suivre en cela le Siége apostolique, qui s'occupait surtout de conserver pur et exempt de toute corruption le dépôt de la foi. Il dit que c'est l'unique moyen d'avoir une paix véritable. Il ajoute que, si l'on veut défendre l'eutychianisme, on doit le faire couvertement et en toutes manières qu'on pourrait; mais si on le condamne comme il le mérite et comme il a été condamné en effet dans le concile de Chalcédoine, il faut rejeter aussi ceux qui sont infectés de cette hérésie où qui communiquent avec eux, et dès lors effacer le nom d'Acace des diptyques, afin de faire cesser la division des Églises et de rétablir la paix sincère et l'unité de la foi. Comme Gélase savait qu'on objectait la résistance du peuple de Constantinople, il répond qu'il y a lieu d'espérer que ce peuple, qui, après avoir été attaché à Nestorius et à Macédonius, les avait enfin rejetés, en userait de même à l'égard d'Acace; que ceux de cette ville qui avaient reçu le baptême de la main de ces deux évêques n'en avaient souffert aucun reproche de la part des catholiques; que l'empereur lui-même avait bien su réprimer ce peuple quand il avait voulu remuer à l'occasion des jeux publics; et que, si l'on enseignait d'irriter le peuple d'une seule ville au préjudice de la cause de Dieu, on devait beaucoup plus appréhender de blesser la foi de tous les peuples du monde (2350).

III. Anastase, on ne sait trop dans quel but, envoya, vers 496, une ambassade à Clovis, roi des Francs, et lui fit remettre le titre de consul, avec une robe de pourpre; en sorte que ce jour-là, dit Grégoire de Tours (2351), on lui donna le nom de consul et d'auguste : ce que les modernes entendent généralement du consulat honoraire ou plutôt du patriciat. *Voy.* l'article CLOVIS.

En donnant cette distinction au roi franc, Anastase aurait dû imiter sa fidélité à la foi jurée! On sait que l'empereur, lors de son couronnement, avait assuré avec serment et

(2350) Gélase, epist. 8. — On voit dans cette lettre que le Pape presse Anastase de combattre l'eutychianisme, que cet empereur appuyait de tout son crédit. Ce ne peut donc être que par erreur que M. César Cantu dit, en parlant de ce prince : « L'empereur Anastase troubla aussi l'Eglise, *en suivant, non les eutychiens* précisément, *mais les acéphales*, c'est-à-dire les hommes sans tête, qui prétendaient laisser chacun libre d'accepter ou non le concile de Chalcédoine. » (*Hist. univ.*, 19 vol. in-18, 1844-1849, Didot. T. VIII, p. 411.)

(2351) Lib. II, cap. 38.

Digitized by Google

par écrit qu'il recevait le concile de Chalcédoine, et qu'il n'innoverait rien dans la religion. Eh bien! pendant tout son règne, qui fut malheureusement trop long, il ne cessa de brouiller l'Eglise et l'empire, pour manquer à sa parole! Il fit déposer et exila le patriarche Euphémius, qui l'avait couronné. Il espérait plus de complaisance de la part du nouveau patriarche Macédonius. Celui-ci eut en effet la faiblesse, le jour de son ordination, de souscrire à l'*Hénotique* de Zénon. Cependant il résista aussi. Anastase lui ayant redemandé la promesse écrite par laquelle il s'était engagé de maintenir le concile de Chalcédoine, et qui avait été remise entre ses mains, le patriarche refusa constamment de la lui livrer. Macédonius assembla même un concile, où la foi du concile de Chalcédoine fut confirmée par écrit. Anastase dissimula son ressentiment, mais ce fut pour le laisser éclater un peu plus tard.

IV. En effet dès qu'il fut débarrassé de la guerre avec les Perses, laquelle avait duré trois ans, et ne finit qu'au mois d'avril 505, il s'occupa uniquement de faire la guerre à l'Eglise. Comme il joignait les erreurs de Manès à celles d'Eutychès, il fit peindre dans la chapelle de son palais quelques-unes de ces figures bizarres et monstrueuses qu'on voit encore aujourd'hui sur les pierres nommées *abraxas*, et qui ne sont que des allégories extravagantes inventées par les gnostiques et renouvelées par les manichéens.

Ces peintures soulevèrent le peuple accoutumé à ne voir dans les églises que des images édifiantes. Tout était en trouble à Constantinople. Les hérétiques, fiers de la faveur du prince, insultaient les catholiques dans leurs assemblées, les catholiques se défendaient avec animosité. Les empereurs avaient jusqu'alors assisté à l'office de l'église et aux processions publiques comme les autres fidèles; Anastase, craignant pour sa personne, se fit escorter par le préfet du prétoire à la tête de ses gardes. Cette précaution passa en coutume. Pour accroître encore l'agitation et le tumulte, il fit venir à Constantinople Xénaïas le manichéen, que Pierre le Foulon avait fait évêque d'Hiéraples, et qui soulevait toute la Syrie contre le patriarche Flavien d'Antioche. L'empereur comptait beaucoup sur l'audace de ce furieux; mais son arrivée révolta tellement le clergé, les moines et le peuple entier, qu'il fallut, peu de jours après, le faire évader secrètement. Il n'était pas difficile à l'empereur de trouver des prélats courtisans, mais il lui fut impossible de faire plier Macédonius. Il résolut de s'en défaire. On suborna pour l'assassiner un scélérat nommé Acholius, qui manqua son coup et fut découvert. Le patriarche, loin de poursuivre la punition de ce crime, prit le criminel sous sa protection et lui fit une pension alimentaire. Il en agit de même avec des misérables qui avaient pillé l'église (2352).

Cette merveilleuse charité ne toucha point l'empereur; il continua de chercher les moyens de perdre Macédonius. Il avait, malgré le serment de son couronnement, entrepris d'anéantir le concile de Chalcédoine. Flavien d'Antioche déguisait ses sentiments par une lâche complaisance, Jean Nicéote, patriarche d'Alexandrie, prélat violent et séditieux, était hautement déclaré pour l'hérésie; il promettait même à l'empereur deux mille livres d'or s'il venait à bout de faire généralement condamner le concile. Anastase pressait Macédonius de prononcer cette condamnation. Il répondit qu'il ne pouvait le faire sans un concile œcuménique présidé par l'évêque de Rome. L'empereur, irrité, ôta le droit d'asile à son église, et le transféra aux églises des hérétiques. Toutefois Macédonius demeura ferme, anathématisa tous ceux qui osaient parler contre le concile de Chalcédoine, même Flavien d'Antioche, et chassa avec anathème ses apocrisiaires qui étaient venus le trouver pour quelques affaires.

Mais ce qui augmenta le plus la confusion et fortifia le plus le parti d'Eutychès fut l'arrivée d'une troupe de moines syriens qui vinrent à Constantinople à dessein d'en chasser le patriarche. Ils avaient pour chef un moine audacieux et turbulent nommé Sévère (*Voy.* son article), qui joua un grand rôle dans ces troubles. L'empereur les reçut avec joie, comme un renfort propre à servir ses desseins.

Les esprits s'aigrissaient donc de plus en plus. Les schismatiques, au milieu de l'office divin, mêlaient aux prières de l'Eglise des paroles qui renfermaient le venin de leur hérésie; les catholiques, irrités, n'ayant pu leur imposer silence, les chassèrent de l'église. Alors l'empereur ne garda plus de mesure. Il ameuta contre le patriarche la troupe hérétique. Mais le peuple, dont la multitude était infinie, ayant à sa tête les abbés catholiques, criait par la ville: « Chrétiens, c'est le temps du martyre! N'abandonnons pas notre père! » Ils disaient même des injures à l'empereur, l'appelant manichéen et indigne de régner. Il en fut épouvanté, et, ayant fermé toutes les portes du palais, il tenait des vaisseaux prêts pour s'enfuir. Quoiqu'il eût juré la veille de ne jamais voir Macédonius, il l'envoya prier de venir le trouver. Comme il y entrait, le peuple recommandait aux abbés de leur conserver leur père, et les soldats eux-mêmes l'encourageaient et le comblaient de bénédictions sur son passage. Il parla avec fermeté à l'empereur, lui reprochant d'être ennemi de l'Eglise. Et, l'empereur, dissimulant, feignit de s'y réunir. Peu de temps après il envoya au patriarche un écrit captieux, où il professait recevoir les deux premiers conciles de Nicée et de Constantinople, sans parler des deux autres, d'Ephèse et de Chalcédoine. Macédonius se laissa prendre à cet artifice, et souscrivit à cette

(2352) Théophan., an 499

Digitized by Google

confession de foi ; ce qui lui attira de grands reproches, car c'était recevoir l'Hénotique de Zénon. Mais il s'en repentit et répara ce scandale. *Voy.* l'article MACÉDONIUS.

V. Le concile de Chalcédoine était le fléau des sectateurs d'Eutychès et de Dioscore. Anastase voulut se saisir des Actes originaux, déposés dans l'église de Constantinople. Céler, maître des offices, alla les demander de la part de l'empereur, et comme, sur le refus de l'évêque, il menaçait de les enlever de force, Macédonius, après avoir enveloppé ce sacré dépôt, le scella de son sceau et le plaça sur l'autel, le mettant ainsi sous la garde de Dieu même. Céler n'osa y porter la main ; mais l'eunuque Calépodius, économe de l'église, les enleva la nuit suivante et les porta à l'empereur, qui les mit en pièces et les jeta au feu. Croyant par cet exploit avoir anéanti le concile même, il ne songea plus qu'à se défaire de Macédonius. Deux imposteurs subornés accusèrent le prélat d'avoir commis avec eux des crimes infâmes. Ce fut en vain que l'accusé confondit la calomnie en prouvant qu'il était eunuque. Le peuple, le sénat, l'impératrice Ariadne, s'intéressaient vivement pour le patriarche, à cause de la pureté de sa foi et de la sainteté de ses mœurs ; mais nulle considération ne put arrêter Anastase. Comme il craignait la sédition, il le fit enlever pendant la nuit et conduire à Euchaïtes, où était son prédécesseur Euphémius (2353).

Timothée, trésorier de l'église, fut placé le lendemain sur le siége de Constantinople. C'était un prêtre indigne (*Voy.* son article), mais digne de servir les desseins du fourbe Anastase. Aussi la plupart des ecclésiastiques orthodoxes, ou furent jetés dans les prisons, ou prirent la fuite ; les uns allèrent en Phénicie, d'autres jusqu'à Rome. On fit le procès à Macédonius, déjà exilé ; il fut condamné, sans être entendu, par les évêques courtisans, tout à la fois accusateurs, témoins et juges. Voilà comment Anastase employa tout son règne à bouleverser l'Eglise, le bon sens, la justice dans tout l'Orient, comme pour le préparer mieux à l'abrutissant despotisme de Mahomet. Il aurait voulu brouiller de même l'Occident. Le patrice Festus lui avait promis d'y amener l'évêque de Rome. Pour y réussir, il suscita un schisme dans l'Eglise romaine. De son côté, Anastase lança contre le saint Pape Symmaque un manifeste ou plutôt un libelle diffamatoire où il l'accusait d'être manichéen et d'avoir été ordonné Pape contre les canons. Mais Symmaque y répondit avec une fermeté et une dignité toute romaine. *Voy.* son article.

VI. Dans son incurable besoin de tout bouleverser, Anastase entreprit de réformer les saints Evangiles ; il prétendait qu'ils avaient été composés par des gens sans lettres : il entreprit aussi de réformer la liturgie de l'office divin. Le 4 novembre 511, qui était un dimanche, plusieurs magistrats, parmi lesquels se trouvaient le préfet de Constantinople, Platon, et le préfet sorti de charge, Marinus, allèrent par son ordre à la grande église, et, montant à l'ambon ou au lutrin, entonnèrent le Trisagion avec l'addition hérétique *crucifié pour nous*. Les catholiques se récrièrent contre, et voulurent chanter comme à leur ordinaire ; mais une troupe de soldats fondirent sur eux en tuèrent plusieurs dans l'église même, et en traînèrent d'autres dans les prisons, où on les laissa mourir de faim et de misère. Le lendemain 5 novembre, on en fit encore un plus grand carnage dans l'église de Saint-Théodore. Le surlendemain, devait avoir lieu une procession solennelle en mémoire d'une nuée de cendres qui l'an 472 avait failli accabler la ville. L'évêque Timothée, qui bien loin de retenir l'empereur, le poussait à ces extravagances tyranniques, envoya ordre à toutes les églises d'y chanter le Trisagion avec l'addition impériale. Plusieurs le firent par crainte. Mais la masse du peuple, indignée, quitta la procession ; puis, apercevant les moines qui chantaient le Trisagion dans sa forme ordinaire, elle se mit à crier de joie : *Vivent les orthodoxes !* Dès lors il n'y eut plus moyen de la retenir : ce fut une sédition terrible. On courut de toutes parts à la place de Constantin ; on en fit comme la place d'armes et le camp de la religion (2354).

Les uns y chantaient jour et nuit des cantiques en l'honneur de la Trinité et de Jésus-Christ ; mais les autres, courant par toute la ville, y tuaient par le fer et le feu les flatteurs d'Anastase, qui portaient l'habit de moines. Il y eut plusieurs maisons de pillées et de brûlées, entre autres celles de Marinus et de Platon. Ces deux magistrats, qui les premiers avaient donné lieu à la sédition, eussent été mis en pièces eux-mêmes s'ils n'avaient trouvé moyen d'échapper. On apporta les clefs de la ville et les enseignes militaires dans la place où le peuple campait : on jeta à terre les images et les statues d'Anastase ; on cria qu'il fallait faire un autre empereur : les uns demandaient Vitalien, qui était maître de la milice, fils de Patriciole et petit-fils d'Aspar ; d'autres, à cause de Julienne, petite-fille de Valentinien III, demandaient pour empereur Aréobinde, son mari.

Les sénateurs Céler et Patrice, envoyés pour apaiser le tumulte, furent repoussés par une grêle de pierres. L'empereur Anastase s'enfuit et se cacha dans le faubourg de Blaquernes, accablé des justes reproches que lui faisait l'impératrice Ariadne de tous les maux qu'il causait aux Chrétiens. Et, de fait, lui seul avait provoqué cette insurrection. Enfin, le troisième jour, forcé de céder au peuple, il vint à l'hippodrome, sans couronne, pour inspirer la pitié. Quand on sut qu'il était là, une grande multitude s'y

(2353) Apud Baronius.

(2354) La *Nouv. Biog. univ.* remarque (t. II, col. 473) que « ce fut alors qu'on vit pour la première fois l'orthodoxie armée pour sa défense. »

Digitized by Google

rendit de la place de Constantin portant la croix et l'Evangile élevés. Ils parurent en cet état devant le trône impérial où il était, chantant l'hymne de la Trinité ou le Trisagion comme les catholiques avaient la coutume de le chanter. Anastase fit crier par des hérauts qu'il était prêt à quitter l'empire, mais que tous ne pouvant être empereurs, il fallait en choisir un autre. Le peuple lui demanda avec de grands cris que Marinus et Platon, comme les auteurs de tout le mal, fussent exposés aux bêtes. Il promit et jura tout ce qu'on voulut, pour se parjurer aussitôt, comme à son ordinaire; le peuple se laissa apaiser à cette soumission apparente, et chacun s'en retourna chez soi sans avoir rien obtenu (2355).

VII. Après ces funestes événements, l'empereur Anastase ne fut guère plus raisonnable. S'il évita de recommencer aussitôt à Constantinople, il s'en dédommagea sur Antioche et Jérusalem. Irrité contre Flavien d'Antioche et contre Elie de Jérusalem à cause du peu de succès de son concile de Sidon, il avait résolu de les chasser l'un après l'autre, et il exécuta ce coupable dessein. *Voy.* leurs articles.

Les populations catholiques de la Scythie romaine, de la Mésie et des autres provinces, se lassèrent enfin de ses parjures et de sa tyrannie; elles sollicitèrent Vitalien, maître de la milice, de se mettre à leur tête. Vitalien s'étant rendu à leurs vœux, assembla dans trois jours plus de soixante mille hommes, tant infanterie que cavalerie, auxquels se joignit une multitude de Huns et de Bulgares. Il prit un convoi considérable de vivres, d'argent, d'armes et de toutes sortes de munitions, que l'empereur envoyait aux armées de Thrace et d'Illyrie, et marcha vers Constantinople. Hypatius, neveu de l'empereur, vint au-devant de lui à la tête de soixante-cinq mille hommes. Cette armée fut mise en déroute. Hypatius fut pris, chargé de chaînes, et enfermé par dérision dans une cage de fer qu'on portait à la suite des troupes victorieuses. Vitalien força la longue muraille et vint camper aux faubourgs de Constantinople. Il y demeura huit jours, pendant lesquels Anastase ne cessa de lui faire porter des paroles qu'il n'avait pas dessein de garder, quoiqu'il les confirmât par des serments. Vitalien s'y laissa tromper, et reprit la route de Mésie.

Mais bientôt Anastase l'envoya poursuivre par un nommé Cyrille avec les troupes qu'il put rallier. Il y eut dans la Thrace une bataille sanglante, dont le succès fut douteux. Cyrille était plus fait pour la débauche que pour la guerre. Peu après la bataille, Vitalien le surprit de nuit dans la ville d'Odessus, couché entre deux prostituées, et lui plongea l'épée dans le corps. Les troupes de Cyrille se donnèrent à Vitalien, qui vint de nouveau camper devant Constantinople. Alors l'empereur Anastase, voyant ses affaires désespérées, lui députa des sénateurs pour demander la paix, promettant de rappeler les évêques exilés. Vitalien demanda surtout que Macédonius de Constantinople et Flavien d'Antioche fussent remis sur leurs siéges, et que l'on assemblât un concile, où se trouvât le Pape pour examiner les excès commis contre les catholiques. L'empereur, le sénat, les magistrats et les peuples le jurèrent. La paix s'étant faite à ces conditions, Vitalien se retira et mit en liberté Hypatius, neveu d'Anastase.

VIII. Ce fut en exécution de ce traité que l'empereur Anastase écrivit au Pape Hormisdas, le 12 janvier 515. D'abord il tâche d'excuser la longueur de son silence, la rejetant sur la dureté des Papes précédents. Puis il prie le Pape de se rendre médiateur pour apaiser les mouvements de Scythie, qui obligeront d'assembler un concile. La lettre fut reçue à Rome de la main de Patrice, le 27 mars. Par une autre lettre, Anastase marquait que le concile devait se tenir à Héraclée en Europe, ou en Thrace, priant le Pape de s'y rendre le 1er juillet de la même année 515. Le Pape répondit à l'empereur le 4 avril, lui témoignant sa joie de ce qu'il avait enfin rompu le silence, et promettant de lui répondre plus amplement quand il saurait le sujet de la convocation du concile. Par une autre lettre, du 8 juillet, il promit de lui envoyer bientôt des évêques chargés de ses ordres. Vitalien de son côté avait envoyé des députés au Pape; et Théodoric, roi d'Italie, le sollicitait aussi d'envoyer à Constantinople. Ainsi, par délibération d'un concile, il députa saint Ennodius, depuis quelque temps évêque de Pavie; un autre évêque nommé Fortunat; Venance, prêtre; Vital, diacre, et Hilarus, notaire. Le Pape leur donna une instruction, la plus ancienne de ce genre qui nous reste, et fort remarquable. *Voy.* l'article HORMISDAS, Pape.

Hormisdas donna aussi à ses légats une lettre pour l'empereur, contenant en substance certaines conditions pour la réunion des églises, et l'offre d'aller en personne au concile pour un si grand bien, quoique la chose fût sans exemple. Cette lettre est du 11 août 515 (2356). Mais Anastase, qui ne voulait que gagner du temps pour se jouer de tout le monde, renvoya les légats du Pape avec une lettre où il fait leur éloge, expose sa propre foi sur l'Incarnation, condamne Nestorius et Eutychès. Quant au concile de Chalcédoine, il se montre fort étonné que le Pape lui en ait écrit quelque chose, attendu que les décrets de ce concile ont été confirmés par plusieurs ordonnances de ses prédécesseurs, et qu'aucun concile postérieur, aucune loi nouvelle n'y a dérogé. Comme l'empereur Anastase bouleversait

(2355) Marcell. *Chron.*; Tillemont, *Hist. ecclés.*, t. XVe p. 700.—Le B ajoute à ces faits plusieurs circonstances qui sont purement de son invention.

(2356) Labbe, t. IV.

Digitized by Google

l'Eglise et l'empire uniquement pour abolir la doctrine et l'autorité du concile de Chalcédoine, ce langage de sa part n'était qu'une insigne fourberie.

On peut en dire autant de ce qu'il ajoute: « Quant au dernier article, d'ôter le nom d'Acace des diptyques, nous y aurions peut-être consenti pour l'union des églises, si nous n'avions cru qu'il en résulterait pour elles d'autres scandales; d'ailleurs il semble dur à notre clémence de chasser de l'Eglise les vivants à cause des morts, et nous savons qu'on ne pourrait faire ce que vous ordonnez sans une grande effusion de sang. » Les désordres qu'il feint ici de craindre s'il accomplissait les ordres du Pape arrivaient précisément parce qu'il ne les accomplissait pas. L'empire était dans le trouble et la confusion, les principales villes étaient ensanglantées par des émeutes, des provinces entières en insurrection étaient ensanglantées par de grandes batailles, uniquement parce que l'hypocrite empereur, pour quelques hérétiques morts, chassait de leurs églises les catholiques vivants, et qu'au lieu de s'en tenir aux décrets des Papes et des conciles, il voulait qu'on adorât les caprices variables de son impériale extravagance. Il ajoute, dans sa lettre, que « tout se fera mieux par le concile, et qu'il enverra des ambassadeurs pour faire connaître au Pape la pureté de ses intentions. » Mais ce n'était encore ici qu'une tromperie (2357).

Il avait promis à saint Ennodius d'envoyer des évêques; il n'envoya que deux laïques, Théopompe, capitaine des gardes, et Sévérien, conseiller d'Etat, comme s'il ne s'était agi que d'une affaire de peu d'importance. Encore ne les envoya-t-il qu'au milieu de l'année suivante, sous prétexte de l'hiver et de la longueur du chemin, comme le porte la lettre au Pape dont ils furent chargés, et qui est du 16 juillet 516. Il les chargea aussi d'une lettre pour le sénat de Rome, qu'il prie de solliciter le roi Théodoric et le Pape de travailler à la paix de l'Eglise. Le sénat répondit à l'empereur que le Pape demandait instamment la paix, mais qu'il ne pouvait y en avoir tant que l'on voudrait conserver le nom d'Acace. Le Pape, sans nommer Acace, répondit la même chose, et que, loin d'avoir besoin d'être exhorté par le sénat, il se jetait lui-même aux pieds de l'empereur pour l'intérêt de l'Eglise (2358).

IX. Mais l'empereur ne pensait qu'à brouiller de plus en plus les affaires de l'Eglise et de l'empire. Dans le temps même que saint Ennodius et les autres légats du Pape étaient à Constantinople, il s'y trouvait aussi plusieurs évêques catholiques d'Illyrie. L'empereur fit amener devant lui les quatre principaux, Laurent de Lignide, Alcyson de Nicopolis, Gaïen de Naïsse, et Evangèle de Paulitale, et les condamna à l'exil. D'autres évêques furent aussi persécutés ou contraints d'embrasser la communion de Timothée de Constantinople.

En 517, le Pape saint Hormisdas fit partir une seconde légation pour Constantinople. Il en chargea encore saint Ennodius de Pavie, avec Pérégrin de Misène, et leur donna six lettres avec le formulaire de réunion pour les schismatiques, et dix-neuf copies de la protestation qu'ils devaient faire répandre par les villes, si on ne recevait pas leurs lettres. Nous n'avons à mentionner ici que la première, adressée à l'empereur Anastase. Le Pape l'exhorte à exécuter ce qu'il a promis, lui déclarant qu'il ne suffit point de condamner Nestorius et Eutychès, s'il ne condamne encore Acace, qui est cause que l'église d'Alexandrie demeure dans le schisme où le reste de l'Orient est tombé depuis. L'histoire parle d'une autre lettre du 12 avril de la même année, dans laquelle Hormisdas prie Anastase de cesser ses persécutions contre les évêques.

Mais cette seconde légation eut encore moins d'effet que la première. Anastase, n'ayant plus à craindre pour le moment les armes de Vitalien, refusa le formulaire de réunion, attaché qu'il était à l'hérésie eutychienne. La première fois il avait traité les légats honorablement, parce qu'il avait besoin d'eux pour calmer les soulèvements des provinces; la seconde fois il s'efforça de les corrompre par des offres d'argent. Comme ils ne voulurent rien recevoir à moins qu'il ne travaillât à satisfaire le Siége apostolique, il se mit en colère, les renvoya d'une manière offensante, et les fit embarquer dans un navire peu sûr, avec des gardes et deux préfets, auxquels il défendit de les laisser entrer dans aucune ville. Les légats trouvèrent néanmoins le moyen de répandre leurs dix-neuf protestations, par les moines et les orthodoxes, qui les exposèrent dans toutes les villes. Mais les évêques complices de l'empereur Anastase les lui envoyèrent toutes à Constantinople. Il en fut extrêmement irrité, et écrivit, le 11 juillet de la même année 517, une lettre au Pape, où, après un grand lieu commun sur la douceur de Jésus-Christ, il conclut en ces mots: « Nous ne croyons pas raisonnable de prier ceux qui rejettent opiniâtrément les prières; car nous pouvons souffrir qu'on nous insulte et qu'on nous méprise, mais non pas qu'on nous commande. » Comme si, dans les choses de la foi, l'empereur n'était pas soumis aux décrets de l'Eglise!

Voilà où aboutirent toutes les paroles que cet empereur avait données, les serments qu'il avait jurés de procurer la réunion des églises! Il renvoya sans rien faire, et après s'être joué d'eux, environ deux cents évêques, venus de différents côtés pour le concile qui devait se tenir à Héraclée. Aussi tout le peuple et le sénat lui reprochèrent-ils publiquement son parjure, mais il répondit impudemment qu'il y avait une loi qui *ordonnait à l'empereur de se parjurer et de mentir au besoin!!!*

(2357) Labbe, t. IV, 1431.

(2358) Labbe, t. IV, 1434 1437.

Digitized by Google

X. Dans une lettre du 10 février 518, que le Pape Hormisdas répondit à une requête qui lui avait été adressée de l'extrémité de l'Orient (*Voy.* son article), il dit, faisant allusion à l'empereur Anastase : « Autre est la puissance des hommes, autre le ministère des pontifes. Le téméraire qui porta un feu étranger dans le sanctuaire irrita plutôt le Seigneur qu'il ne l'apaisa. Ozias eût conservé l'administration du royaume s'il avait profité de cet exemple. Mais ayant voulu, malgré les remontrances des ministres du temple, joindre le sacerdoce à la royauté, il perdit à la fois l'un et l'autre, frappé qu'il fut de la lèpre. De notre part, nous n'avons rien négligé. En deux ambassades, nous avons employé tout ce qu'il y a d'humble dans la prière, de raisonnable dans les allégations, de salutaire dans les commandements. Faut-il pour cela négliger la voie de la justice? L'obstination ne doit point être confondue avec la faiblesse. Périssent, sans nous infecter nous-mêmes, ceux qui ne renoncent point à leurs impiétés, même après en avoir été repris (2359). »

C'était caractériser la conduite d'Anastase et la longanimité dont le Pape avait usé envers cet impérial hypocrite. Mais nous n'en n'avons pas fini avec les maux qu'il fit endurer à l'Eglise de Dieu. Sévère était intrus sur le siége patriarcal d'Antioche, et cela de l'autorité d'Anastase. Elie, patriarche de Jérusalem, rejetait la communion de Sévère. Quand l'empereur l'apprit, il entra dans une grande colère, et envoya Olympius, duc de Palestine, pour châtier Elie. Olympius employa d'abord plusieurs artifices, et n'ayant pas réussi, il chassa Elie de son siége, l'envoya en exil, et mit à sa place Jean, fils de Marcien, qui avait été gardien de la croix, et qui promit d'embrasser la religion de Sévère. Mais lorsqu'il fallut en venir à cette apostasie, Jean retira bientôt la parole qu'il avait donnée à Olympius, et tint bon malgré les persécutions qu'on lui fit endurer à cette occasion. *Voy.* son article.

L'empereur ayant appris ce qui s'était passé, sa colère monta jusqu'à la fureur; il se préparait à employer la force pour envoyer en exil le patriarche Jean, saint Théodose et saint Sabas. Mais ces saints abbés avec leurs moines adressèrent une protestation à Anastase. Celui-ci l'ayant reçue, s'en irrita davantage encore. Toutefois on lui conseilla de se tenir pour le moment en repos, à cause de Vitalien, qui, irrité de ses parjures, avait recommencé la guerre, et faisait un si grand nombre de prisonniers, qu'il les vendait, par mépris, une obole chacun.

XI. Cependant le temps approchait où les coupables, et le premier de tous, Anastase, devaient aller rendre compte à Dieu de leur conduite. Tant de parjures ne pouvaient rester impunis.

Les troubles que l'empereur avait excités dans l'Orient attirèrent les barbares. Des cavaliers gètes ou goths passèrent le Danube, ravagèrent la Macédoine et pénétrèrent dans la Thessalie, d'un côté, jusqu'aux Thermopyles, de l'autre, jusqu'aux frontières de l'Epire. Comme ils traînaient à leur suite une multitude de prisonniers, Anastase envoya mille livres d'or à Jean, préfet d'Illyrie, pour les racheter; mais cette somme ne suffisant pas, les barbares en retinrent un grand nombre qui ne revirent jamais leur patrie; ils en égorgèrent plusieurs à la vue des villes qui refusaient de leur ouvrir leurs portes.

Les campagnes ayant été ainsi désolées l'an 517 par les barbares, l'année suivante, 518, les villes qui avaient servi de retraite aux habitants furent détruites par un tremblement de terre, le plus effroyable dont parle l'histoire. De vingt-quatre, tant villes que bourgades ou forteresses de la Dardanie, deux furent entièrement abîmées, et les autres ruinées en grande partie; Scupes, capitale de la province, fut détruite tout entière : il n'y périt personne, parce qu'elle était abandonnée dès l'année précédente. La terre s'ouvrit, et il en sortit des étincelles et des flammes comme d'une fournaise ardente. Ce gouffre, large de douze pieds et d'une immense profondeur, s'étendait à dix lieues. Sur toute cette lisière, les montagnes se fendirent, les rochers, les arbres des forêts, les édifices furent engloutis dans cet abîme, qui ne se referma qu'après plusieurs jours (2360).

Ce fut cette année-là, 518, que mourut l'empereur Anastase. La nuit du 1er juillet, il y eut autour de son palais des tonnerres et des éclairs dont il fut épouvanté; fuyant de place en place, il fut trouvé mort dans une petite chambre. On croit qu'il fut frappé de la foudre sans avoir eu le temps de se reconnaître : mort terrible qui préoccupa les esprits et les effraya! Il était âgé de quatre-vingt-huit ans, et en avait régné vingt-sept (2361). On rapporte que sa mort fut révélée à Elie, patriarche de Jérusalem.—*Voy.* son article. — Quoi qu'il en soit, la fin d'Anastase rendit la paix à l'Eglise. Sa femme Ariadne l'avait précédé de trois ans au tombeau. Il eut pour successeur Justin.

ANASTASE II, empereur d'Orient, était né vers le milieu du VIIe siècle, se nommait Artemius, et fut, auparavant, premier secrétaire d'Etat de l'empereur Philippicus-Bardanes, auquel il succéda.

I. Le lendemain de la mort de ce prince, 4 juin 713, le peuple s'étant rendu en foule à l'église Sainte-Sophie, Artémius, qui était universellement estimé à cause de son savoir et de son expérience des affaires, fut proclamé empereur. Il reçut la couronne des mains du patriarche, et prit le nom d'Anastase II. Le samedi suivant, il fit sub.r aux patrices Georges et Théodose (*Voy.* leurs

(2359) L bbe, t. V, col. 145.

(2360) Marc., *Chron.*, 517 et 518; Le Beau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. XXXIX.

(2361) L'auteur de la *Chronique* d'Alexandrie lui donne 99 ans et cinq mois.

Digitized by Google

articles) le même traitement qu'ils avaient osé infliger à son prédécesseur : ils furent ensuite transportés à Thessalonique pour y vivre en exil.

Le nouvel empereur avait été constamment attaché à la doctrine catholique ; son élection rendit la liberté à l'Eglise. Dans le moment même qu'il fut couronné, les évêques, le clergé et le peuple, assemblés dans Sainte-Sophie, s'écrièrent comme de concert : « Nous embrassons la foi du sixième concile ; il est saint, il est œcuménique ! » L'empereur joignit sa voix à ces acclamations : il déclara qu'il soutiendrait de tout son pouvoir l'ancienne croyance. Il rendit compte de ses pieux sentiments au Pape Constantin dans une lettre qu'il lui fit porter par le patrice Scholastique, son chambellan, nommé exarque de Ravenne. Jean, patriarche de Constantinople, écrivit aussi au Pape pour lui demander sa communion, s'excusant de sa faiblesse, témoignant un sincère repentir et prononçant anathème contre l'erreur des monothélites. Mais peu de temps après avoir écrit une autre lettre synodique à Saint-Grégoire II, successeur du Pape Constantin, Jean de Constantinople mourut. On lui donna pour remplaçant Germain, évêque de Cyzique, qui fut transféré à Constantinople le 11 août 715.

II. Au rapport de l'histoire, les Grecs avaient dans Anastase et dans Germain un bon patriarche et un bon empereur, ce qui ne leur arrivait pas souvent. Mais ils étaient tellement habitués à avoir de mauvais empereurs, qu'ils semblaient ne vouloir plus en supporter un bon.

Les Sarrasins, qui avaient poussé leurs conquêtes d'un côté jusque dans l'Inde, et de l'autre jusqu'en Espagne, préparaient des armements considérables pour attaquer Constantinople même. Anastase voulut les prévenir. Il équipa une flotte qui devait détruire leurs vaisseaux avant qu'ils fussent achevés. La flotte impériale étant réunie à Rhodes, les soldats grecs se mutinent, tuent leur général, qui était Jean, trésorier général de l'empire et diacre de Sainte-Sophie. Les rebelles s'en reviennent sur Constantinople. En chemin ils rencontrent un nommé Théodose, simple receveur des impôts, homme sans talent et sans expérience. Ils lui offrent de le faire empereur. Théodose, effrayé d'une proposition si bizarre, s'échappe de leurs mains et va se cacher dans les montagnes. On le cherche, on découvre sa retraite, on le force de se laisser couronner. Pendant six mois, les Grecs se battent contre les Grecs à la vue de la capitale. Enfin, au mois de janvier 716, les rebelles s'en emparent par surprise et par intelligence, et en livrent aux flammes une grande partie. Anastase s'était renfermé à Nicée. Bientôt on lui présente aux pieds des murs ses amis et le patriarche dans les fers. Il cède alors, à condition qu'on lui laisserait la vie, qu'on épargnerait ses amis et le patriarche, qu'on les rétablirait dans leurs biens et leurs dignités. Quant à lui-même, il prit l'habit monastique, reçut la prêtrise et fut relégué à Thessalonique, après deux ans sept mois et douze jours de règne (2362).

Mais, dégoûté bientôt de la vie monastique, ce prince implora le secours des Bulgares pour remonter sur le trône. Ces nouveaux auxiliaires l'emmenèrent jusqu'aux portes de Constantinople ; mais, séduits par l'or de l'aventurier Léon III surnommé l'Isaurien, ils livrèrent Anastase à cet empereur, qui lui fit trancher la tête dans l'hippodrome en 719.

ANASTASE (Saint), martyr à Préneste, au IIIe siècle. *Voy.* l'article AGAPET ou AGAPIT (Saint), martyr.

ANASTASE, (Saint), fut martyrisé à Antioche au commencement du IVe siècle, c'est-à-dire en 303. On lui fit souffrir de grands tourments, ainsi qu'aux nombreux chrétiens qui eurent à cette époque à rendre raison de leur foi par leur sang.

ANASTASE, ami de saint Augustin, se trouvait au milieu des troubles et des malheurs dont le monde était alors accablé, et reçut, en 412 ou 413, une lettre pleine de consolations du grand évêque d'Hippone : c'est la 145e de ses lettres.

ANASTAS, Evêque de Tenedos, nestorien, quitta son siége de lui-même, en 436, après la condamnation de l'impie Nestorius.

ANASTASE, évêque de Thessalonique, vicaire du Pape en Illyrie, vivait au Ve siècle, et joua un rôle assez important dans les affaires de l'Eglise de son temps.

I. Le Pape Sixte III donna à cet évêque la même autorité que les pontifes précédents avaient accordée à ses prédécesseurs, c'est-à-dire que chaque métropolitain devait faire les ordinations dans sa province, mais de son consentement ; qu'il ne devait s'en accomplir aucune sans sa participation, et que l'examen de ceux qui étaient appelés à l'épiscopat lui était réservé. De plus, il lui était permis de choisir entre les évêques ceux qui devaient juger avec lui, ou qu'il députerait pour juger sans lui. La lettre par laquelle Sixte III maintint ainsi dans ses droits l'évêque Anastase est du 8 juillet 435.

Sixte III étant mort en 440, son successeur, saint Léon le Grand, continua les mêmes priviléges à l'évêque de Thessalonique. En effet, Anastase envoya demander à ce pontife l'autorité de son vicaire en Illyrie, comme l'avaient eue ses prédécesseurs, et saint Léon la lui accorda volontiers par sa lettre du 12 janvier 444. Saint Léon dit dans cette lettre qu'il ne fait que suivre l'exemple de saint Sirice, qui donna le même pouvoir à Anysius ; mais qu'il ne doit servir qu'à la conservation des canons. Il recommande principalement les ordinations des évêques, où l'on ne doit regarder que le mérite de la personne et le service qu'elle a rendu à l'Eglise, sans aucune vue de faveur ni d'in-

(2362) Le Beau, *Histoire du Bas-Empire*, t. XIII, p. 267.

Digitized by Google

térêt. « Personne, ajoute-t-il, ne doit être ordonné évêque dans ces églises sans vous consulter ; car on les choisira avec un jugement plus mûr quand on craindra votre examen, et nous ne tiendrons point pour évêques ceux que le métropolitain aura ordonnés sans votre participation. Comme les métropolitains ont le droit d'ordonner les évêques de leurs provinces, nous voulons que vous ordonniez les métropolitains, et que vous les choisissiez avec un plus grand soin comme devant gouverner les autres. Que personne ne manque au concile quand il y sera appelé (2363). Rien n'est plus utile que les fréquentes assemblées des évêques pour corriger les fautes et conserver la charité. Vous nous renverrez, suivant l'ancienne tradition, les causes majeures qui ne pourront être terminées sur les lieux et les appellations. » Il se plaint en dernier lieu de ce que, contrairement aux canons, on faisait tous les jours indifféremment les ordinations des prêtres et des diacres, et il veut qu'on ne les fasse que le dimanche, comme celle des évêques; ce qu'il faut entendre de la nuit du samedi au dimanche. Saint Léon écrivit en même temps aux métropolitains de l'Illyrie une lettre, aussi datée du 12 janvier 444, pour les avertir du pouvoir qu'il avait donné à Anastase de Thessalonique, et les exhorter à s'y soumettre et à observer les canons (2364).

II. Au commencement de l'année 446, le 6 janvier, ce saint Pape écrivit aux métropolitains d'Achaïe, au nombre de six, pour les maintenir dans la soumission de l'évêque de Thessalonique. Ils avaient témoigné être fort contents de ce que saint Léon avait établi Anastase son vicaire pour l'Illyrie. Toutefois un de ces métropolitains avait souvent fait des ordinations illicites, et de plus il avait donné à la ville de Tespie un évêque qui y était entièrement inconnu (2365). Saint Léon les exhorte tous à venir au concile général d'Illyrie, quand on les convoquera, c'est-à-dire à y envoyer deux ou trois évêques de chaque province; et il déclare que le métropolitain n'a pas le pouvoir d'ordonner un évêque à son choix, *sans le consentement du clergé et du peuple.*

A l'occasion de la recommandation faite par saint Léon dans les lettres précédentes d'assister aux conciles, Anastase avertit le Pape que l'évêque Atticus de Nicopolis refusait, sous prétexte de maladie, d'assister à un concile provincial auquel il avait été appelé. Mais, sans attendre la réponse du Pape, le vicaire apostolique avait réclamé l'intervention du préfet de la province, qui fit conduire de force Atticus à Thessalonique, au cœur de l'hiver. Dans une deuxième lettre à Saint Léon, Anastase passa sous silence cet abus d'autorité, se contentant de mentionner qu'Atticus s'était rendu aussi à Thessalonique et avait signé avec les autres évêques les décrets du concile. A peine ces lettres eurent-elles été remises au Pape, par un diacre d'Anastase, qu'Atticus arriva en personne à Rome et se plaignit amèrement de la conduite du vicaire apostolique à son égard; et de fait Anastase avait agi bien tristement dans cette affaire!

Le diacre qu'il avait envoyé ne put lui-même rien alléguer pour la défense de son évêque, et saint Léon, donnant une nouvelle preuve des sentiments de justice et d'impartialité qui l'inspiraient, écrivit à Anastase pour le blâmer sévèrement, et à cette occasion il fixa les rapports du métropolitain avec les évêques de leur province (2366). Nous voyons encore, sous la date de 449, que le Pape écrivit à l'évêque de Thessalonique au sujet des erreurs d'Eutychès : Il le félicite de ne s'être point trouvé à Ephèse, et il l'exhorte à demeurer ferme dans la foi et la communion de Flavien et à soutenir les autres. Après cette lettre, nous ne voyons plus rien sur Anastase dans l'histoire.

ANASTASE, prêtre, *syncelle* et confident de Nestorius, était de Constantinople, et fut le premier qui osa publiquement attaquer la maternité divine de Marie, en 428. Voici ce que l'historien Evagre nous apprend de ce malheureux :

« C'était, dit-il, un prêtre qui avait de très-mauvais sentiments, qui était partisan passionné de Nestorius et défenseur opiniâtre de ses erreurs, qui tendaient au judaïsme. Il l'avait accompagné dans le voyage qu'il fit pour prendre possession de Constantinople, pendant lequel, en passant par Mopsueste, il conféra avec Théodore, évêque de cette ville, et s'éloigna de la piété, comme Théodule l'a rapporté fort au long dans une lettre qu'il a écrite sur ce sujet. Cet Anastase, continue Evagre, prêchant un jour dans l'église de Constantinople, eut la hardiesse de dire : *Que personne n'appelle Marie Mère de Dieu, car Marie était une femme. Or, il est impossible qu'un Dieu naisse d'une femme.* Le peuple fidèle ayant été fort scandalisé de ce discours, et ayant cru qu'il contenait un blasphème, Nestorius, qui était le premier auteur de cette impiété, l'autorisa au lieu de le condamner ; soutint opiniâtrément ce qu'Anastase avait avancé, et enchérit même sur son impiété (2367). »

Ainsi le peuple en cette circonstance fut plus orthodoxe que ses pasteurs, et protesta contre leur odieuse doctrine. Socrate, en rapportant le même fait, ajoute : « Cette parole scandalisa plusieurs personnes du clergé et du peuple qui avaient appris à faire profession de la divinité de Jésus-Christ, suivant ce que l'Apôtre dit : *Si nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus de cette sorte* (2368). Et en un autre endroit : *Quittant les instruc-*

(2363) Epist. 4, c. 4 et 5.
(2364) Epist. 5, c. 6.
(2365) Epist. 13.
(2366) *Histoire du Pontificat de saint Léon le Grand et de son siècle*, 2 vol. in 8°, 1846, par M. A. de Saint-Chéron, t. Ier, p. 149-150.
(2367) Evagre, *Hist.*, liv. 1, chap. 2.
(2368) *II Cor.* v, 16.

Digitized by Google

tions que l'on donne à ceux qui ne font que commencer à croire en Jésus-Christ, passons à ce qu'il y a de plus parfait (2369). La proposition d'Anastase ayant donc excité un grand scandale, Nestorius, qui ne trouvait pas bon qu'on accusât d'impiété un prêtre pour lequel il avait une estime particulière, entreprit de le défendre; il agita la question dans l'Eglise avec beaucoup d'opiniâtreté, et rejeta toujours constamment la qualité de Mère de Dieu (2370). » Ce fut là l'origine du nestorianisme. — *Voy.* l'art. NESTORIUS. — Les deux historiens que nous venons de citer ne nous disent point comment finit cet Anastase.

ANASTASE, duc, fils de Pamphile, persécuta Jean, patriarche de Jérusalem, et voulut le forcer à recevoir Sévère à sa communion et à prononcer anathème contre le concile de Chalcédoine. Il voulut user de ruse; mais n'ayant point réussi dans ses projets, il s'enfuit à Césarée. *Voy.* l'article JEAN, patriarche de Jérusalem.

ANASTASE, évêque de Nicée au v^e^ siècle, eut avec Eunomius de Nicomédie un différend touchant quelques droits de leurs églises, qui fut terminé dans la 13^e^ action du concile de Chalcédoine, tenu en 451.

Dans cette action, qui eut lieu le 30 octobre, on fit lire la requête d'Eunomius, où il se plaignit qu'Anastase de Nicée entreprenait sur les droits de sa métropole et qu'il avait excommunié des clercs de l'église de Basilinople. Anastase nia l'un et l'autre, et dit : « Basilinople était une bourgade soumise à Nicée, comme plusieurs autres. Un empereur, soit Julien ou un autre, en fit une cité, et y mit des magistrats tirés de Nicée. » C'était en effet l'empereur Julien, qui avait voulu honorer cette ville à cause de sa mère Basiline. Anastase continua : « Depuis ce temps, l'évêque de Nicée y a ordonné des évêques par deux fois. Il y a des lettres du bienheureux Jean, évêque de Constantinople, à l'évêque de Nicée, pour aller régler cette église comme lui appartenant. J'ai des lettres adressées à Proclus. » Eunomius répondit : « Il se peut que l'église de Nicomédie n'eût point alors d'évêque, et qu'il fallût avoir recours à celui de Nicée. Pour moi, je puis montrer que plusieurs ont été ordonnés par l'évêque de Nicomédie, je puis montrer les décrets de Basilinople, par lesquels ils le prient de leur donner un évêque. »

Les magistrats firent lire les canons. On lut le quatrième de Nicée, qui porte que les ordinations de chaque province se doivent faire par l'autorité du métropolitain. Anastase voulut montrer qu'il l'était par une loi de l'empereur Valens qui attribuait à Nicée le droit de métropole, supposant qu'elle l'avait eu auparavant, mais avec la clause, *sauf le droit d'autrui*. Eunomius de son côté fit lire une loi de Valentinien, postérieure à la précédente, portant que le titre de métropole, donné par honneur à Nicée, ne doit faire aucun préjudice aux priviléges de Nicomédie. Après ces lectures, les magistrats dirent : « Ces lois ne parlent point des évêques, mais seulement de l'honneur des villes; celle de Valens, en donnant à Nicée le droit de métropole, déclare nommément qu'elle n'ôte rien aux autres villes, le canon ordonne qu'il n'y aura qu'un métropolitain en chaque province; qu'ordonne le concile sur tout cela? » Le concile s'écria : « Que les canons soient observés (2371). »

Les évêques de Pont dirent : « Les canons ne connaissent qu'un métropolitain; il est clair que les ordinations appartiennent à l'évêque de Nicomédie, les lois ne donnent à Nicée que le nom de métropolitain, et à son évêque le premier rang entre ceux de la province. » L'archidiacre Aétius demanda que cette procédure ne fît aucun préjudice au siége de Constantinople, prétendant qu'il faisait par lui-même ou par autrui les ordinations en Bithynie. Alors les magistrats du concile prononcèrent ainsi : « L'évêque de Nicomédie aura l'autorité du métropolitain dans les églises de Bithynie, et l'évêque de Nicée en aura seulement l'honneur et sera soumis à celui de Nicomédie, comme les autres évêques de la province; c'est l'avis du concile (2372). » Bellarmin (2373) ne nous apprend pas autre chose sur cet Anastase évêque de Nicée.

ANASTASE, patriarche de Jérusalem, avait été gardien des vases sacrés dans cette église. Il fut élu par le suffrage de tout le peuple, au commencement de juillet de l'an 457, pour succéder à Juvénal, ainsi que le lui avait prédit saint Euthymius, qu'on nommait le *grand anachorète*. Voici comment on raconte cette prédiction.

Quelques années auparavant, Anastase, disciple de l'abbé Passarion, étant trésorier de l'église du Saint-Sépulcre et chorévêque, désira voir saint Euthymius, et y vint avec Fidus, évêque de Joppé, et Côme stauro-phylax, c'est-à-dire gardien de la croix. Ils emmenèrent avec eux Fidus, jeune lecteur de l'église du Saint-Sépulcre, petit-fils de l'évêque Fidus. Comme ils approchaient de la laure, saint Euthymius dit à Chrysippe, qui était économe : « Préparez-vous, voilà le patriarche qui vient avec votre frère. » Car Côme et Chrysippe étaient frères. Quand ils furent arrivés, saint Euthymius parla à Anastase, comme étant patriarche de Jérusalem; les assistants s'en étonnaient, et Chrysippe, s'approchant du saint vieillard, lui dit en particulier : « Mon révérend père, le patriarche n'est pas ici. C'est Anastase le trésorier; voyez qu'il a des habits de couleur qu'un patriarche de Jérusalem ne peut porter. » Saint Euthymius, tout étonné, lui dit : « Croyez-moi, mon fils : jusqu'à ce que vous m'ayez parlé, je l'ai vu vêtu de blanc. »

(2369) *Heb.* v, 1.
(2370) Socrate, *Hist.*, liv. VII, chap. 32.
(2371) *Conc. Chalc.*, p. 715, 716.
(2372) Ibid., p. 717.
(2373) *De Script. eccles.*

Digitized by Google

Puis il dit tout haut : « Assurément je ne me suis pas trompé. Ce que Dieu a prévu et préordonné, il l'accomplira sans doute; *car ses grâces sont sans repentir* (2374). »

Anastase, ayant donc été élu patriarche de Jérusalem, se souvint de cette prophétie, et ayant ordonné diacre du Saint-Sépulcre Fidus, qui en avait été témoin étant lecteur, il l'envoya à saint Euthymius avec le gardien de la croix, le priant de trouver bon qu'il vînt le voir. Euthymius répondit; « J'aurais un grand désir de jouir toujours de votre présence; mais je ne puis plus vous recevoir sans embarras, comme auparavant. Je vous supplie donc de ne point prendre la peine de venir. Si vous le voulez, je vous recevrai avec joie, mais si je vous reçois, je recevrai tous ceux qui viendront, et il ne me sera plus permis de demeurer ici. » Quand Anastase eut entendu cette réponse, il ne voulut point aller voir Euthymius, de peur de l'incommoder.

Evagre rapporte (2375) que, si l'on en croit Zacharie, Anastase avait souscrit l'édit que Basilique publia contre le concile de Chalcédoine; mais il observe qu'on doit rejeter le témoignage d'un historien qui était de la secte d'Eutychès, et qui s'efforçait de faire valoir son parti par le mérite d'un patriarche aussi saint qu'Anastase l'était. Cyrille, auteur de la Vie d'Euthymius (2376), témoigne, au contraire, qu'Anastase était un très-zélé défenseur de la foi orthodoxe, et il ajoute que les hérétiques, devenus puissants sous le règne de Basiliscus, ayant mis à leur tête un moine nommé Géronce, lui firent beaucoup de peine. Anastase mourut en 477, et Martyrius lui succéda.

ANASTASE II, patriarche melquite de Jérusalem au VII^e^ siècle. Nous voyons seulement qu'il assista au concile *in Trullo* de l'an 691, à Constantinople.

ANASTASE, médecin contre lequel saint Grégoire le Grand, Pape, écrivit à Victor, évêque de Palerme pour qu'il lui défendît l'entrée d'un monastère de filles. Ce saint docteur se détermina à écrire cette lettre, qui est la 6^e^ dans ses Œuvres, parce qu'il avait appris que ce médecin se conduisait mal.

ANASTASE, évêque de Nicée au VI^e^ siècle. On le trouve parmi les évêques qui assistèrent au concile de Constantinople sous Mennas, en 536. On lui attribue les cinquante-quatre *Questions sur l'Ecriture*, qu'on dit être d'Anastase le *Sinaïte*. Mais il est certain, d'après un critique (2377), que notre Anastase de Nicée ne peut être l'auteur de ces Questions, puisque celui qui les a écrites l'a fait après la mort de saint Eulogе d'Alexandrie, arrivée en 608, et depuis que Jean était devenu patriarche de cette ville, c'est-à-dire en 677.

(2374) *Rom.* XI, 29.

(2375) *Hist.*, lib. III. cap. 5.

(2376) Cyrillus, in Euthymium, apud Surius et Bolland. ad diem 20 Januar.

(2377) Dom Ceillier, *Hist. des aut. ecclés.*, t. XVII, p. 415.

ANASTASE, prêtre de Jérusalem auquel saint Grégoire le Grand, Pape, écrivit (2378) pour le charger de travailler à réconcilier son évêque avec le supérieur du monastère de Néas, situé dans la ville sainte. Le saint docteur remarque qu'il était ordinaire de voir l'évêque de Jérusalem en contestation avec le supérieur de ce monastère.

ANASTASE I^er^ (Saint), patriarche d'Antioche au VI^e^ siècle, avait succédé à Domnin, et n'était pas moins estimable pour sa vertu que pour sa doctrine. Il était très-ferme dans les choses essentielles de la religion sans négliger les plus petites; affable sans faiblesse pour ceux qui ne lui convenaient pas, et sévère sans être inaccessible. Il écoutait et parlait volontiers dans les matières importantes pour résoudre les questions qu'on lui proposait; mais il n'avait point d'oreilles ni de langue pour les discours inutiles.

I. L'empereur Justinien fit tous ses efforts pour le gagner à ses erreurs (2379), espérant par lui attirer tous les autres patriarches. Mais Anastase lui résista avec fermeté et lui envoya une réponse où il montrait doctement que, suivant la doctrine des Apôtres et des Pères, le corps de Notre-Seigneur était corruptible quant aux passions naturelles et innocentes. Il fit la même réponse aux moines de la première et de la seconde Syrie, qui l'avaient consulté, les confirmant dans la foi et les préparant à la défendre. Comme il sut que Justinien voulait l'envoyer en exil, il écrivit un discours pour prendre congé de son peuple; mais il ne le publia pas, parce que l'empereur fut prévenu par la mort (an 566).

Son neveu Justin lui succéda, et il ne fut pas meilleur envers Anastase. Il le chassa d'Antioche sous prétexte qu'il dissipait les biens de l'Eglise; mais le vrai motif c'est qu'il le haïssait et qu'il ne pouvait lui pardonner son intégrité et son indépendance. Comme on demandait à Anastase pourquoi il prodiguait les biens de l'Eglise, il avait répondu : « De peur que Justin, la peste du genre humain, ne les enlève! » Justin pouvait-il supporter qu'on s'exprimât aussi franchement sur son compte? D'un autre côté, Anastase, en répondant à la lettre synodique de Jean, nouveau patriarche d'Alexandrie, l'avait accusé ainsi que Jean de Constantinople, son consécrateur. Or, comme ce dernier était en grand crédit à la cour de Justin, il est probable qu'il travailla, pour se venger, à la déposition d'Anastase.

II. Au mois de février de l'an 591, le Pape saint Grégoire le Grand sollicita pour Anastase auprès de l'empereur Maurice; il lui écrivit pour obtenir que, si l'on ne permettait pas à ce patriarche de retourner à son siége, on le laissât du moins venir à Rome avec l'usage du pallium pour célébrer la

(2378) Epist. 32.

(2379) Erreurs des hérétiques appelés *incorruptibles*, c'est-à-dire de ceux qui soutenaient que Jésus-Christ, même avant sa résurrection, avait eu une chair incorruptible et incapable de souffrance.

Digitized by Google

messe à Saint-Pierre avec le Pape. Enfin, après vingt-trois ans d'absence d'Antioche, et le patriarche Grégoire, qui avait été mis à sa place, étant mort, Anastase remonta sur son siége en 593.

Le Pape saint Grégoire (*Voy.* son article) lui écrivit diverses lettres au sujet des affaires religieuses qui agitaient l'Eglise alors. Anastase mourut vers la fin de l'an 598, après avoir tenu le siége d'Antioche pendant seize ans en deux reprises : la première, onze ans, depuis 561 jusqu'à 572, époque où il fut exilé par l'empereur Justin, et Grégoire mis à sa place; la deuxième, cinq ans, depuis son rétablissement en 593. Ainsi il devait être fort âgé. Il laissa plusieurs lettres et plusieurs sermons, dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous.

Il faut bien, dit Fleury (2380), se garder de confondre ses écrits ou sa personne avec saint Anastase le *Sinaïte*, prêtre et moine qui vivait encore vingt ans après lui. — *Voy.* son article. — Dupin (2381) et après lui Moréri (2382) l'ont pourtant confondu, et d'autres après eux ont commis la même faute (2383). Il ne faut pas non plus confondre notre Anastase, persécuté par l'empereur Justin, avec un autre Anastase, son successeur, que l'on surnomme *le Jeune* pour le distinguer, et qui tint le siége neuf ans. *Voy.* son article.

ANASTASE II (Saint), martyr, surnommé *le Jeune*, succéda à Anastase I^er^ sur le siége patriarcal d'Antioche, vers l'an 599. Le Pape saint Grégoire le Grand lui écrivit au mois de mai de cette année pour lui exprimer sa satisfaction de sa profession de foi, et pour l'exhorter à purger les églises de sa dépendance de la simonie dont elles étaient infectées : le saint Pape le presse d'accomplir cette œuvre comme première offrande de son sacerdoce.

Cet Anastase travailla avec beaucoup de soin pour la conversion des Juifs, et ces perfides, furieux de son zèle, le saisirent, lui coupèrent les parties naturelles et les lui mirent dans la bouche, puis ils le traînèrent par les pieds dans toute la ville, et le jetèrent enfin dans un bûcher (2384), le 21 décembre 608, sous l'empire de Phocas. Ceux qui disent que ce fut en 620 se trompent, car Phocas avait été tué le 5 octobre de l'année 610. L'Eglise honore Anastase II comme martyr, le 21 décembre (2385). Il eut pour successeur, après une longue vacance du siége, Anastase III, ou plutôt Athanase, jacobite. *Voy.* son article.

Quelques auteurs (2386) attribuent à Anastase *le Martyr* un traité intitulé : *Compendiaria fidei institutio*, que nous possédons sous le nom de saint Athanase et de saint Cyrille d'Alexandrie dans le tome XV^e^ de la *Bibliothèque des Pères* de l'édition de Paris, et dans le VI^e^ de l'édition de Cologne. D'autres critiques veulent que cet ouvrage soit d'Anastase le *Sinaïte*. On fait encore notre saint martyr auteur d'un *Commentaire* sur le psaume VI^e^, où est marquée la mort de l'empereur Maurice, arrivée l'an 602, en ces termes : *Improbi plures per pœnitentiam servati, in quibus et ille qui nostra ætate sub Mauritio Christianorum imperatore fuit*, etc. Mais il n'est pas sûr que ce Commentaire soit de saint Anastase le Martyr. On l'attribue, avec plus de raison, ce nous semble, à saint Anastase le *Sinaïte*. *Voy.* son article, n° IX.

ANASTASE III, jacobite, patriarche d'Antioche. *Voy.* ATHANASE, patriarche jacobite d'Antioche.

ANASTASE (Saint), martyr persan, au commencement du VII^e^ siècle, dont la vie exemplaire fut d'une grande influence pour la conversion de plusieurs idolâtres de la Perse à cette époque. On trouve le récit de son histoire dans les *Acta sanctorum*, au 22 janvier.

I. Le nom persan d'Anastase était Magundat. Il était mage de profession, comme son père, qui lui avait enseigné la magie dès son enfance. Etant devenu grand, il porta les armes; il servait dans la cavalerie, lorsque les musulmans perses prirent Jérusalem, en 614. Après la réduction de la cité sainte, la croix de Notre-Seigneur fut transportée à Ctésiphon, capitale de la Perse.

A l'approche de la relique sacrée, les infidèles étaient saisis de crainte et les fidèles remplis de joie. On en parlait dans tout le royaume. Magundat voulut savoir quel était ce mystère. Les uns lui dirent : « C'est le Dieu des Chrétiens qui arrive. — Mais, se disait-il en lui-même, comment ce grand Dieu, qui habite le ciel et que les Chrétiens adorent, peut-il arriver ici? » A force de s'enquérir, il apprit que c'était la croix sur laquelle le Fils de Dieu, le Christ, que les Chrétiens adorent, avait été attaché pour le salut du genre humain. Dès lors il s'informa curieusement de tout ce qui regardait la religion chrétienne. Plus il apprenait à la connaître, plus il se sentait attiré vers elle. Les illusions de la magie disparaissaient comme les ténèbres devant la lumière.

II. Il quitta alors la milice et se retira dans la ville d'Hiéraple, chez un orfévre persan qui était Chrétien : il y apprit son art. Mais ce qu'il désirait surtout, c'était de recevoir le baptême.

L'orfévre, qui craignait les Perses, alors dominateurs du pays, différait toujours. Cependant il le menait avec lui dans les églises. Magundat remarquant les peintures qui s'y trouvaient et qui représentaient l'histoire des martyrs, lui demandait ce que tout cela signifiait. L'orfévre lui apprit les souffrances et les miracles des saints, ce qui

(2380) *Hist. eccles.*, liv. XXXVI, n° 27, et liv. XXXVII, n° 20.

(2381) *Biblioth.* VI^e^ siècle, in-8°, 1690, p. 224 et suiv.

(2382) *Dict. hist.*, édit. 1725, p. 414, col. 1.

(2383) Par exemple, la *Nouv. Biogr. univ.*, t. II^e^ col. 481, édit. Didot, 1852.

(2384) Niceph., lib. XVIII, cap. 44.

(2385) *Martyr. rom.*, 21 décemb., et Boll., 24 April., p. 850, etc.

(2386) Le Mire, Gretser, etc.

Digitized by Google

l'intéressait vivement : leur contenance devant les tyrans ravissait d'admiration le jeune Persan.

Après avoir ainsi passé quelque temps à Hiérapole, Magundat se rendit à Jérusalem, dans le désir de se faire Chrétien. Il y logea également chez un orfévre, qui, voyant sa ferveur, le conduisit chez Elie, prêtre de l'église de la Résurrection. Celui-ci l'embrassa comme son fils, puis le mena au saint prêtre Modeste, qui gouvernait l'église de Jérusalem comme vicaire du patriarche Zacharie, alors prisonnier en Perse. Modeste ne voulut pas différer de se rendre au vif désir de Magundat. Il lui donna donc le baptême avec d'autres Persans, qui souffrirent depuis le martyre à Edesse, et il prit dès lors le nom d'Anastase.

L'heureux néophyte demeura huit jours chez le prêtre Elie. Quand il eut déposé les habits blancs, Elie lui demanda quel genre de vie il comptait embrasser. Anastase le pria de le faire moine. Elie le recommanda au monastère de Saint-Anastase, situé près de Jérusalem, où Justin, qui en était abbé, le reçut sous sa discipline, le fit instruire dans les lettres grecques et élever comme son propre fils. Tout ceci se passait vers l'année 620 (2387).

III. Anastase vécut sept ans dans ce monastère, occupé aux humbles travaux de la cuisine et du jardin. Il obéissait à tous les frères et s'empressait de les servir. Mais ces obscures occupations n'enlevaient rien à son application à l'étude. Il écoutait avec une grande avidité la lecture des saintes Ecritures et des Vies des saint Pères. Quand il se rencontrait quelque chose qu'il ne comprenait pas, il interrogeait son maître, qui avait de tout une parfaite intelligence. Dans sa cellule, il lisait en particulier les combats des principaux martyrs; et « il ne pouvait, disent ses Actes, lire ces victoires, ces trophées, ces combats des martyrs, sans arroser le livre de ses larmes, sans envier et demander ardemment de souffrir pour le Christ. Il voulait, déclarait-il, ne vaquer jusqu'à la mort qu'à cette lecture (2388). »

Il priait en effet Dieu dans le secret de son cœur de lui faire la grâce de combattre comme les martyrs pour sa gloire. Le démon le tracassa par le souvenir des formules et des opérations magiques. Il fut délivré de ces embûches par sa fidélité à les découvrir au supérieur du monastère, et par les prières de la communauté. Peu après il eut un songe : il se voyait sur une haute montagne, et un personnage lui présenta une coupe d'or remplie de vin en lui disant : « Prenez et buvez. » Il comprit que Jésus-Christ l'appelait à la participation de son calice par le martyre. Il s'en ouvrit secrètement à son abbé, se recommanda à ses prières, sortit du monastère, alla visiter les divers sanctuaires de la Palestine, et se rendit enfin à Césarée, où il demeura deux jours dans l'église de la Sainte-Vierge.

Le troisième jour, comme il allait à l'oratoire de Sainte-Euphémie, il vit en passant des mages qui s'appliquaient à des prestiges de magie. Animé du zèle de Dieu, il s'approcha et leur dit : « Pourquoi vous tromper et tromper les autres par vos maléfices ? » Surpris de sa liberté : « Qui êtes-vous ? demandèrent-ils, et de quel pays, pour nous parler de la sorte ? » Il répondit : « J'ai été moi-même avec vous autrefois, et je connais vos impostures. » Comme il commençait à les réfuter, ils gardèrent le silence; seulement ils le prièrent de ne pas divulguer leurs mystères dans le public, et le laissèrent aller. A quelques pas plus loin, des cavaliers persans qui stationnaient devant le logis de leur chef se dirent en leur langue : « Voilà un espion, un délateur. » Anastase les regarda et dit : « Je ne suis pas un délateur, mais serviteur de Jésus-Christ, et j'ai été ce que vous êtes. » Ils l'arrêtèrent aussitôt, et leur chef, l'ayant interrogé, le mit en prison pendant trois jours, sans qu'il voulût rien manger de leurs aliments, y soupçonnant des maléfices. Un Chrétien ayant pénétré dans la prison le félicita de ses chaînes et l'encouragea beaucoup à ne pas craindre les tourments et la mort pour le nom de Jésus-Christ, mais à répondre avec confiance au marzban ou gouverneur, qui venait d'arriver à Césarée.

IV. Introduit au tribunal du marzban, il ne se prosterna point, suivant l'usage des Perses. Interrogé sur son nom et sur son origine, il répondit : « Je suis Chrétien, Persan de nation, de la province de Rasec, du village de Rasnuni; j'ai été cavalier et mage, mais j'ai abandonné les ténèbres pour venir à la lumière. Mon premier nom était Magundat, mon nom de chrétien est Anastase. » Le marzban dit : « Quitte cette erreur et reviens à ta première religion. — A Dieu ne plaise, répondit Anastase, que je renie le Christ ! — Est-ce que l'habit que tu portes te plaît si fort, demanda le gouverneur ? — Cet habit est ma gloire. » Le gouverneur dit : « C'est le

(2387) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXVII, n° 25, et après lui M. l'abbé Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Eglise cath.*, t. X, p. 55, mettent aussi ces faits à l'an 620. Mais, pour être d'accord avec les dates, ils auraient dû montrer que Magundat se convertit à la suite de la prise de Jérusalem et de l'enlèvement de la sainte croix, par le roi des Perses Chosroès, en 614, et non, comme cela semble résulter d'après leur narration, à la suite de la prise de Jérusalem par le calife Omar en 636. Les Bollandistes et les autres hagiographes ont bien eu le soin de faire cette distinction entre les deux prises de la ville sainte.

(2388) *Actes de saint Anastase*, vérifiés et approuvés par le VII^e^ concile général, n° de Nicé. — Le R. P. dom Pitra, qui cite ce passage (Voy. *Etudes sur la coll. des Actes des SS. par les Bolland., précédées d'une Diss. sur les ancien. coll. hagiog.*, 1 vol. in-8°, 1850, p. XXVI), se trompe lorsqu'il attribue ce fait à *Anastase Sinaïte*. Le saint qui porte ce surnom ne fut point martyr (*Voy.* son article), et nous ne voyons pas qu'on ait ainsi appelé notre Anastase, qui est, au contraire, partout désigné par le titre de sa nationalité.

Digitized by Google

démon qui t'inspire. — Le démon m inspirait, lorsque j'étais imbu de mon ancienne erreur ; celui qui m'inspire maintenant, c'est le Christ, qui poursuit les démons. — Est-ce que tu ne crains pas le roi ? Est-ce que tu ne crains pas qu'il te fasse crucifier, s'il apprend à te connaître ? — Pourquoi le craindrais-je ? N'est-il pas un homme sujet à la pourriture, aussi bien que vous ? » Le gouverneur, en colère, le fit conduire en prison chargé de chaînes, et le condamna à porter de grosses pierres. Quelques-uns de sa province, le voyant en cet état, lui disaient : « A quoi penses-tu ? Jamais personne de notre pays ne s'est fait Chrétien. Tu fais rire le monde après nous. » Comme il ne voulait pas les écouter, ils le maltraitèrent de plus en plus. Mais le généreux athlète souffrait avec joie.

Le gouverneur le fit comparaître une seconde fois, et lui dit : « Si tu es fils de mage et si tu sais la magie, dis-m'en quelque chose. — A Dieu ne plaise, répondit Anastase, que je dise un mot de ces matières. » Après quelques autres réponses, le gouverneur le fit étendre par terre et battre de verges, jusqu'à ce qu'il se rendît. Le saint dit qu'on avait pas besoin de le lier, et pria seulement qu'on lui ôtât son habit, pour ne pas le déchirer, et qu'on le frappât sur la chair ; « car, ajouta-t-il, ce que vous faites n'est qu'un jeu. Et quand vous me couperiez en morceaux, jamais je ne renierai mon Seigneur Jésus-Christ. » Le gouverneur, surpris de sa constance, le fit revenir une troisième fois, et lui dit : « Souviens-toi de l'art magique, et sacrifie, pour ne pas périr misérablement. » Le serviteur de Dieu répondit : « A quels dieux m'ordonnez-vous de sacrifier ? au soleil, à la lune, au feu, à la mer, aux montagnes, aux collines, aux autres éléments et aux métaux ? Me préserve Dieu d'adorer jamais vos idoles ! c'est le Christ, Fils de Dieu, qui a fait toutes ces choses pour notre service. Mais vous vous abusez en servant les démons et les quadrupèdes. Hommes faits à l'image de Dieu, vous ignorez le Dieu qui vous a faits. » Le saint développa ces pensées avec une éloquence qui étonnait tous les assistants, et fut reconduit en prison.

V. L'abbé de son monastère ayant appris ses glorieux combats, lui envoya des lettres avec deux religieux pour le féliciter et l'encourager à la persévérance. C'est l'un de ces religieux qui a écrit l'histoire de sa vie et de ses miracles. Le saint, non content de souffrir le jour, veillait encore les nuits à prier et à louer Dieu. Comme il était enchaîné avec un autre prisonnier, il avait grand soin de ne pas le déranger.

Un Juif qui voyait Anastase portant le jour de grosses pierres et priant toute la nuit, se demandait avec étonnement quel était cet homme. Une certaine nuit, comme il observait le saint qui récitait des hymnes, il vit la prison éclairée tout d'un coup d'une grande lumière ; des personnages vêtus de blanc y entrèrent, qui entourèrent le martyr. Ravi d'admiration, le Juif disait en lui-même : « Ce sont des anges ! » Il les vit ensuite revêtus de palliums et de manteaux parsemés de croix, et il se dit : « Ce sont des évêques ! » Le martyr Anastase paraissait lui-même vêtu de blanc et resplendissant de lumière. Un jeune homme éclatant se tenait devant lui avec un encensoir d'or, et y mettait de l'encens. A la vue de ces merveilles, le Juif s'efforça d'éveiller son voisin, qui était un juge chrétien de Scythopolis ; mais il dormait si profondément, qu'il ne s'éveilla qu'à la longue. « Regarde, lui dit le Juif. » Ils regardèrent tous deux, mais ne virent plus rien. Le Juif ayant raconté tout ce qu'il avait vu, ils glorifièrent tous deux Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cependant le gouverneur, ayant reçu les ordres du roi Chosroès, envoya dire à saint Anastase : « Le roi demande seulement que vous disiez cette parole : *Je ne suis pas Chrétien*. Après quoi vous serez libre d'agir comme bon vous semblera. » Le martyr répondit : « A Dieu ne plaise que je renonce le Christ ! » Le gouverneur lui fit dire une seconde fois : « Je sais que vous avez honte de le renoncer devant vos compatriotes ; mais, comme les ordres du roi sont pressants, dites seulement cette parole devant moi et deux autres, et je vous laisserai aller. » Le martyr lui fit répondre : « A Dieu ne plaise que je renonce jamais mon Seigneur, ni devant vous, ni devant personne ! » Alors le gouverneur lui déclara que le roi ordonnait de l'envoyer en Perse chargé de chaînes. Le saint répondit : « Si vous voulez, j'irai tout seul trouver votre roi. » Le gouverneur y joignit deux autres Chrétiens, pour partir cinq jours après.

VI. Dans l'intervalle arriva la fête de l'Exaltation de la sainte Croix. Le saint martyr, les deux religieux du monastère, les deux Chrétiens captifs et plusieurs fidèles de la ville célébrèrent la vigile en prison, par des hymnes, des psaumes et des cantiques, oubliant qu'ils étaient dans les fers. Le matin, un magistrat chrétien demanda au gouverneur la permission d'ôter les fers aux prisonniers pendant la fête et de les conduire à l'église, avec promesse de les ramener en prison. Le gouverneur y consentit. Le saint martyr Anastase se rendit donc de la prison à l'église. Ce fut une grande joie pour tous les fidèles. L'exemple de sa constance ranima le courage des plus faibles. Ceux mêmes qui désespéraient de la foi chrétienne se sentirent fortifiés par sa vue seule ; ils baisaient ses chaînes et lui disaient : « Nous sommes prêts à mourir, comme vous, pour Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Après la messe solennelle, le magistrat le conduisit dans sa maison, avec les deux religieux de son monastère, mangea avec eux, et puis le ramena dans la prison.

Les cinq jours étant passés, saint Anastase partit de Césarée, avec les deux Chrétiens et un religieux de son monastère, pour l'assister et informer l'abbé de tout ce qui arriverait. Beaucoup de fidèles l'accompa-

Digitized by Google

gnèrent hors de la ville, versant beaucoup de larmes et glorifiant Dieu de son courage à mourir pour Jésus-Christ. Dans tous les lieux où il passait, sa présence répandait la joie parmi les fidèles ; tous le recevaient avec de grands honneurs et l'accompagnaient hors des villes, comme un martyr de Jésus-Christ. Arrivé en Perse, il fut mis en prison dans le bourg de Bethsaloé, à deux lieues du château de Dastagerd, où se tenait le roi Chosroès. Le religieux qui l'accompagnait logea dans la maison de Cortac, fils de Jesdin, un des principaux fonctionnaires du royaume, qui était Chrétien, aussi bien que sa famille. L'intendant des prisons était également Chrétien.

VII. Quelques jours après son arrivée, Chosroès envoya un juge pour procéder à son interrogatoire, et lui demander entre autres choses pourquoi il avait quitté la religion des Perses pour se faire Chrétien. Le saint martyr répondit par interprète, ne voulant pas s'expliquer en persan, quoiqu'on l'en pressât beaucoup : « Vous vous abusez en adorant les démons à la place de Dieu. Moi-même, je les adorais autrefois, aveuglé par la même erreur. Maintenant je sers et adore le Dieu tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment ; et je me suis convaincu que vos dieux sont une imposture pernicieuse des démons. — Misérable ! dit le juge, celui que les Chrétiens adorent n'a-t-il pas été crucifié par les Juifs ? Comment donc as-tu abandonné ta religion pour te faire Chrétien ? » Le martyr répondit : « Celui que les Chrétiens adorent a été crucifié par les Juifs, vous dites vrai ; mais pourquoi n'ajoutez-vous pas que c'est parce qu'il l'a bien voulu ? Car c'est lui qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'elle renferme ; qui ensuite a daigné descendre sur la terre, prendre la nature humaine, être enfin attaché à la croix, pour délivrer le genre humain de la tromperie de Satan, que vous adorez. Vous rendez un culte au feu et autres éléments, ainsi qu'à des choses qu'il ne convient pas de dire, adorant la créature plutôt que le Créateur. » Le juge dit : « Laisse là tous ces discours. Voici que le roi t'offre des dignités, des richesses, des chevaux, pour être de ses principaux officiers ; reviens seulement à ta première religion. » Le bienheureux Anastase répondit : « Jamais je ne renierai mon Seigneur Jésus-Christ ; au contraire, je le sers et je l'adore de toutes mes forces. Quant aux dons de votre roi, je les regarde comme de l'ordure. »

Le juge, ayant fait son rapport au roi, fit battre le saint martyr à coups de bâton, pour le réduire par les tourments s'il ne voulait céder aux promesses. Le voyant inflexible, il le fit torturer de différentes manières : tantôt il le faisait suspendre d'une main, avec de grosses pierres aux pieds ; tantôt il faisait poser de travers, sur ses jambes, une grande pièce de bois, appesantie encore par deux hommes montés sur les deux bouts. Ce supplice, que l'on regardait comme insupportable, le saint martyr le souffrit avec une tranquillité qui épouvanta le juge ; en sorte qu'il retourna prendre de nouveaux ordres du roi. Dans l'intervalle, l'intendant des prisons et le religieux du monastère s'appliquèrent à le consoler et à l'encourager. Beaucoup d'autres Chrétiens, parmi lesquels les fils de Jesdin, venaient se prosterner à ses pieds, baisaient ses chaînes, se recommandaient à ses prières, et lui demandaient quelque bénédiction ou pieux souvenir. Comme il s'y refusait par humilité, ils appliquèrent de la cire sur ses chaînes, pour en conserver l'empreinte comme une relique.

VIII. Cinq jours après, le roi envoya le même juge pour faire mourir le saint martyr et les autres Chrétiens captifs, au nombre de soixante-dix, et parmi eux les deux Chrétiens de Césarée. Ils furent étranglés sous les yeux du saint, à qui le juge dit ensuite : « Eh bien ! que penses-tu faire, périr avec ces malheureux ? Obéis plutôt au roi et accepte les honneurs qu'il t'offre ; tu seras distingué dans le palais, et comme un d'entre nous. » Le saint martyr, levant les yeux au ciel, rendit grâces à Dieu de ce qu'il accomplissait ainsi son désir, et répondit au juge : « J'espérais être coupé en morceaux pour l'amour de Jésus-Christ. Que si c'est là la mort dont vous me menacez, je rends grâce à Dieu de ce que, par une souffrance si peu considérable, il me rend participant de la gloire de ses martyrs. » Et il souffrit avec une grande joie le même supplice. Après qu'ils l'eurent étranglé, ils lui coupèrent la tête et la portèrent au roi. L'intendant des prisons, qui était Chrétien, voulut placer son corps à part, pour le reconnaître. Mais les licteurs, qui étaient des Juifs, ne le permirent pas. Toutefois, les fils de Jesdin, qui l'avaient assisté à la mort, leur ayant donné une immense somme d'argent, ils y consentirent. Le religieux qui l'avait suivi de Césarée vint de nuit, avec les serviteurs de Jesdin et quelques moines, enleva le corps et l'inhuma dans le monastère de Saint-Sergius, à un quart de lieue de la ville. Saint Anastase consomma son martyre le 22 janvier, la dix-huitième année de l'empereur Héraclius, c'est-à-dire l'an 628.

La veille de sa mort il avait dit à d'autres prisonniers emmenés de Palestine : « Sachez, mes frères, que demain je finirai par la grâce de Dieu ; mais vous-mêmes vous serez délivrés dans peu de jours, et ce roi injuste sera mis à mort. » En effet, dix jours après, le 1er février, l'empereur Héraclius arriva avec son armée victorieuse. Le moine qui avait suivi le saint revint au bout d'un an à son monastère, rapportant la tunique du martyr. Il raconta à l'abbé toute son histoire, et l'écrivit dès lors, telle que nous l'avons. Le corps de saint Anastase fut depuis apporté par le même moine à Constantinople, et ensuite en Palestine, à son monastère. La relation des miracles qui se firent pendant cette translation fut écrite par un témoin oculaire. Enfin, le portrait du

Digitized by Google

saint martyr et sa tête même furent apportés à Rome, où on les voit encore au monastère *ad Aquas salvias*, qui porte le nom de Saint-Vincent et de Saint-Anastase (2389); car l'Eglise romaine les honore ensemble le 22 janvier.

Les Actes du saint martyr Anastase sont des plus respectables et des plus authentiques. Ils furent lus et loués dans le VII^e^ concile général tenu à Nicée, environ cent soixante ans après la mort du saint. Ces Actes sont particulièrement remarquables en ce qu'ils nous apprennent d'une manière certaine quelle était la religion des mages et des Perses vers le milieu du VII^e^ siècle, lorsqu'ils furent subjugués par les musulmans et contraints d'embrasser la leur. *Voy.* l'article PERSE (Eglise de).

ANASTASE LE BIBLIOTHECAIRE. *Voy.* BIBLIOTHÉCAIRE (Anastase le).

ANASTASE (Saint), évêque de Pavie au VII^e^ siècle, assista au concile que le Pape Agathon tint le 3^e^ jour de Pâques de l'an 680, afin de nommer des députés pour aller à Constantinople. *Voy.* l'article AGATHON (Saint), Pape, n° III.

ANASTASE (Saint), disciple de saint Maxime, abbé dans le VII^e^ siècle, souffrit beaucoup, ainsi que son maître, pour la défense de la foi contre les monothélites. On a une lettre de lui, écrite aux moines de Cagliari. Il mourut en exil à Luzique, le 24 juil.et 664. *Voy.* l'article MAXIME (Saint).

ANASTASE (Saint), apocrisiaire ou nonce de l'église de Rome au VII^e^ siècle, fut, avec le précédent, persécuté par les monothélites, et écrivit une lettre à Théodose, prêtre de Gangre, sur la mort de saint Maxime abbé, qui est dans le recueil d'Anastase le *Bibliothécaire*. Il fut renfermé dans un château le 11 octobre 666. *Voy.* l'article MAXIME (Saint).

ANASTASE, patriarche de Constantinople, au VIII^e^ siècle, hérétique iconoclaste, était prêtre de l'Eglise de Constantinople, et l'un des syncelles du saint patriarche Germain, qu'il ne craignit point de trahir et de persécuter.

I. En effet, l'empereur Léon l'Isaurien, qui était le chef des iconoclastes, suborna Anastase pour accuser Germain, avec promesse de le mettre à la place de ce saint patriarche. Anastase, âme basse et vénale, trempa facilement dans le complot, et Germain (*Voy.* son article) ayant été privé de son siége, Léon déclara patriarche Anastase, son complice et l'exécuteur de ses iniques projets. Ceci arriva en 730. Lorsqu'il voulut prendre possession du siége patriarcal qu'il usurpait, il rencontra d'énergiques protestations de la part de quelques femmes, qui le chassèrent de l'église à coups de pierre: la résistance et la condamnation de l'iniquité vinrent des plus faibles! Mais le traître, celui qui s'était engagé à exterminer les images de son église pour prix de l'usurpation, fut enfin installé à main armée. La force et la violence étouffèrent encore une fois le droit et la justice.

Dès qu'il fut en possession, Anastase donna tout pouvoir à la cour sur l'Eglise; et l'empereur Léon, se sentant ainsi autorisé, commença à faire exécuter par force son décret contre les images. Ce ne fut pas toutefois sans de vives résistances; et, comme Anastase prêtait les mains à ces actes de destruction des images, les femmes coururent à son palais; elles l'assaillirent de pierres et lui criaient: « Infâme ennemi de la vérité, as-tu donc usurpé le sacerdoce pour renverser les choses sacrées? » Anastase, outré de cette insulte, courut à l'empereur, et obtint que ces femmes fussent punies du dernier supplice. On fit mourir dix autres personnes, huit hommes et deux femmes, et l'Eglise grecque les honore comme martyrs le 9 août (2390).

II. Cependant, Anastase eut l'audace d'envoyer sa lettre synodique au Pape Grégoire II, en 731. Mais ce Pape le voyant soutenir l'hérésie des iconoclastes, refusa de le reconnaître et de l'admettre à sa communion. Il lui écrivit pour l'avertir que, s'il ne revenait à la foi catholique, il serait privé du sacerdoce (2391). Sur ces entrefaites, Grégoire II mourut le 13 février 781, et Anastase demeura séparé de l'Eglise romaine: cela importait peu à un hérétique et à un usurpateur comme lui.

Léon *l'Isaurien* mourut aussi en 741, et son fils, Constantin *Copronyme*, qui lui succéda, ajouta de nouvelles erreurs à celles que son père avait soutenues jusqu'à la mort. Le faux patriarche, bien entendu, souscrivit à tout; toutefois il changea en apparence de sentiment lorsqu'Artabase, qui était catholique, fut monté sur le trône impérial; mais, lorsque Constantin fut rétabli, Anastase, et c'est là le cachet des fourbes, fit une nouvelle évolution et se déclara encore contre les images. Ne fallait-il pas qu'il plût avant tout à son maître?

Malgré ses palinodies et ses bassesses, il n'atteignit pourtant pas son but. Constantin, peu satisfait de sa conduite passée, le fit déchirer à coups de fouets dans l'hippodrome (2392), et ensuite le fit promener monté sur un âne, la tête tournée vers la queue de cet animal, pour servir de jouet

(2389) M. Eugène de la Gournerie parle de ce monastère des saints Vincent et Anastase *aux Eaux salviennes*, dans son ouvrage intitulé: *Rome chrétienne, ou Tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome*, 2 vol. in-8°, 1845, t. I, p. 344. — L'église de ce monastère, dédiée à nos deux saints, fut bâtie en 524, par le Pape Honorius I^er^, et renouvelée par saint Léon III, qui mourut en 816. Elle est d'architecture gothique, à trois nefs, séparées par des pilastres, où sont les douze apôtres peints à fresque sur les dessins de Raphaël. *Voy.* l'ouvrage de Antoine Nibby, 2 vol. in-12, Rome, 1826, p. 434.

(2390) *Menolog. martyr. R.*, 9 Aug.

(2391) Anast. in Gr. Theoph., p. 345.

(2392) Fleury, liv. XLII, n° 41, dit qu'il lui avait fait crever les yeux.

Digitized by Google

aux enfants et au peuple. C'est ainsi que l'empereur traitait son patriarche, le complice de son père, son sectateur le plus ardent! Néanmoins, comme Constantin désespérait de pouvoir trouver dans tout son empire un aussi méchant homme, il le rétablit de nouveau sur le siége patriarcal. Cet indigne pasteur y passa encore quelques années, et mourut en 753 ou 754 d'une maladie nommée en grec chordapse, c'est-à-dire nœud de boyau, qui lui faisait rejeter les excréments par la bouche. — Anastase fut anathématisé dans la 7e session du VIIe concile général de Nicée, en 787.

ANASTASE, abbé du monastère de Saint-Euthymius, en Palestin, vivait au VIIIe siècle, vers l'an 740, fut accusé de favoriser l'erreur des monophysites, hérétiques qui ne reconnaissaient qu'une nature en Jésus-Christ, et qui ajoutaient au Trisagion les mots : *Crucifié pour nous*, suivant l'institution de Pierre le Foulon

L'abbé Sergius écrivit à saint Jean Damascène pour se plaindre des erreurs d'Anastase, ajoutant que l'abbé du monastère de Saint-Euthymius assurait que Jean lui-même approuvait son sentiment, et que Jean, patriarche de Jérusalem, qui n'était plus au monde, avait été aussi de ce même avis. Saint Jean Damascène écrivit sur ce sujet à l'abbé Jourdain; il témoigne avoir également de la peine à croire qu'Anastase donne dans cette erreur, ou que Sergius l'en accuse mal à propos (2393). Au fond, saint Jean Damascène déclare que c'est renouveler l'erreur de Pierre (2394) que de rapporter au Fils seul le *trisagion*. — *Voy.* l'article JEAN DAMASCÈNE (Saint). — Il recommande ensuite à celui à qui il écrit de lire publiquement sa lettre dans l'église, et d'exhorter l'abbé Anastase à finir cette dispute, et à se rendre à l'autorité des Pères. Nous ne savons si Anastase fut convaincu, et s'il se rendit. — On lui attribue (2394) un traité contre les Juifs, que Canisius a publié dans le IIIe volume de ses anciennes leçons, et qu'on a depuis inséré dans la *Bibliothèque des Pères;* mais il est plus probable que ce traité est d'un autre auteur récent, car il marque 800 ans depuis la destruction des Juifs par Vespasien jusqu'à son temps.

ANASTASE, moine du mont Cassin, puis cardinal et bibliothécaire du Pape Etienne II ou III, en 754, écrivit l'histoire de la translation de saint Benoît, que l'on conservait encore, en 1725, dans la Bibliothèque du mont Cassin. Wion assure (2395) en avoir eu un exemplaire manuscrit entre les mains. Mais Pierre, diacre, dans son livre des hommes illustres du mont Cassin, ne parle point de cet Anastase. Nous pensons qu'on l'a confondu, à cause de la qualification de cardinal, avec Anastase, nommé antipape à l'élection du Pape légitime Benoît III, cet Anastase qui mena une vie si indigne et qui fut excommunié.

ANASTASE (Saint), prêtre et moine, souffrit le martyre à Cordoue, en 853. *Voy.* l'article CORDOUE (autres martyrs à Cordoue, sous Mahomet, fils d'Abdérame).

ANASTASE, archevêque de Césarée en Palestine, au XIe siècle; il gouvernait cette église dans le même temps que Jean d'Antioche était patriarche de cette ville. C'est ce qu'il déclare expressément dans son traité du jeûne, le seul ouvrage que nous ayons de lui (2396). Il est intitulé : *Du Jeûne de la très-glorieuse vierge Mère de Dieu* (2397), et cela parce que ce traité se termine à la fête de l'Assomption.

Cet auteur prouve l'antiquité, ou plutôt la légitimité de ce jeûne, par l'autorité du Synodique et par le témoignage de Jean, métropolitain de Nicée, qui en effet parlent de trois jeûnes considérables pendant l'année : le premier avant Noël, le second avant Pâques, le troisième avant l'Assomption de la sainte Vierge. La raison de l'institution de ce jeûne était de se purifier pour célébrer la fête de la Mère de Dieu comme on se purifie pour solenniser celles du Fils de Dieu, les jours de sa naissance selon la chair et de sa glorieuse résurrection (2398).

Le jeûne de la sainte Vierge se célébrait dans toutes les églises de l'Orient, à Constantinople, à Antioche, et ailleurs. Il paraît qu'il n'était que de quatorze jours; qu'il commençait le premier jour d'août, nonobstant la fête des Machabées, et qu'on jeûnait même le jour de la Transfiguration. On jeûnait aussi quelques jours avant l'Exaltation de la sainte Croix; mais cette pieuse coutume n'était pas générale.

Anastase rejette quelques jeûnes établis par les hérétiques contre la pratique de l'Eglise catholique, entre autres celui qu'ils nommaient Artzibur. Par le Synodique, où le jeûne de la très-sainte Vierge est prescrit, l'archevêque de Césarée entend le synode assemblé à Constantinople sous les empereurs Romain l'Ancien et Constantin Porphyrogénète. On y réforma les abus et les désordres que les second, troisième et quatrième nous avaient occasionnés, et on y éteignit aussi les schismes qui en avaient été les suites : c'est de là qu'il fut appelé le Synode d'union. — Dom Ceillier place cet Anastase dans le même article que Boniscon, évêque de Sutri, qui fut martyrisé en 1089; mais il ne nous dit pas à quelle époque mourut l'archevêque de Césarée. On a aussi de lui un ouvrage en grec sur les sept semaines du carême, en manuscrit, à la bibliothèque de Vienne.

ANASTASE, religieux ermite, vivait au XIe siècle. Saint Hugues, abbé de Cluny, lui avait permis de se retirer dans les monts Pyrénées pour y vivre en solitaire. L'odeur

(2393) S. Joan. Damasc., epist. de Thisbg., fol. 445.
(2394) Dupin, *Biblioth. des aut. ecclés.*, VIIIe siècle.
(2395) *Lig. vit.*, l. II, c. 8, p. 177.
(2396) Cotelier l'a inséré dans le tome IIIe des *Monuments de l'Eglise grecque.*

(2397) *Tractatus de Jejunio gloriosissimæ Deiparæ, quodque servandum sit ut legitimum.* Cet ouvrage avait originairement été écrit en grec. Il est en latin dans Cotelier.

Digitized by Google

de sa sainteté y attira quantité de personnes qui désiraient recevoir des instructions d'Anastase. Au bout de trois ans, l'abbé Hugues, étant bien aise de l'avoir sous ses yeux comme un modèle de piété pour toute sa communauté, lui écrivit de revenir à Cluny. Anastase, rempli de joie, se mit aussitôt en route. Mais ayant été saisi de la fièvre en un lieu nommé Doydes, au diocèse de Rieux, il y mourut au mois d'octobre de l'an 1086 (2399). Gauthier a écrit la Vie de ce saint religieux.

ANASTASE, évêque de Nicée au XI^e^ siècle, a passé pour être l'auteur des *Questions et Réponses* sur l'Ecriture, qu'on attribue, avec plus de vraisemblance, à saint Anastase le Sinaïte. — *Voy.* cet article. — On donne encore à cet évêque de Nicée les traités *De sacra synaxi*, et *De non judicando; Deque Oblivione injuriarum*. Le P. Turrien le traduisit du grec en latin, et Henri Canisius le publia dans le III^e^ volume de ses anciennes leçons, sous le nom d'*Anastase Sinaïte*. Mais il y a plus d'apparence qu'il est de l'évêque de Nicée, puisqu'on y trouve plusieurs lignes touchant les jugements téméraires, qui ont été copiées de saint Jean Climaque (2400). On ne sait point en quel temps vivait cet évêque.

ANASTASE ou ASTRIC, évêque de Colona. *Voy.* ASTRIC.

ANASTASE LE SINAITE (Saint), prêtre et moine du mont Sinaï, d'où lui est venu le nom de *Sinaïte*, florissait au VII^e^ siècle, et fut appelé par les Grecs le nouveau Moïse.

I. Il fit plusieurs voyages à Alexandrie, en d'autres villes de l'Egypte et dans la Syrie, où il défendit souvent de vive voix la foi catholique contre les différentes sectes de l'hérésie d'Eutychès, les acéphales, les sévériens, et les théodosiens. Il composa deux livres contre les Juifs, plusieurs conférences qu'il avait eues avec eux, un tome des dogmes de la foi catholique sous le nom de Flavien de Constantinople, un tome apologétique adressé au peuple, un traité contre Nestorius, quelques livres de considérations anagogiques sur la création, et quelques sermons. Mais l'ouvrage le plus important d'Anastase le Sinaïte, et le seul qui nous reste de tous ceux qui viennent d'être nommés, est son *Hodegos* ou le *Guide*.

C'est une méthode de controverse contre les hérétiques, particulièrement contre les acéphales. Ce livre tient beaucoup de la forme serrée et précise qu'on a nommée scolastique plus tard; il renferme plusieurs choses extrêmement importantes. Nous donnerons l'analyse qu'un historien en a faite.

II. Le saint propose d'abord des règles pour former un théologien ou un homme capable de traiter exactement de la foi divine. Avant tout il faut qu'il mène une vie pure et innocente, et que son âme soit le sanctuaire du Saint-Esprit; qu'il possède bien les définitions dogmatiques, suivant la tradition de l'Eglise; qu'il connaisse au plus juste les sentiments et les écrits des adversaires, afin de les battre et de les confondre par eux-mêmes. Il y aurait de l'imprudence à disputer sur les matières de la foi avec toutes sortes de personnes; il faut les choisir, n'en disputer qu'en temps et lieu et autant qu'il en est besoin. On doit s'appliquer à la lecture de l'Ecriture sainte avec une grande simplicité de cœur, et non avec un esprit de finesse et de subtilité, sans s'opiniâtrer à vouloir approfondir ce qui surpasse l'intelligence humaine, savoir: distinguer ce qui se doit entendre à la lettre d'avec ce qui est dit métaphoriquement; croire que l'Eglise a des traditions sur des points de doctrine qui ne sont point exprimés dans les Livres saints, comme d'être à jeun pour recevoir l'Eucharistie.

Il y a deux manières de disputer avec les hérétiques, l'une en proposant des passages de l'Ecriture sainte, l'autre en tirant des preuves de la chose même. La dernière est la plus solide et la plus efficace. On peut altérer les paroles de l'Ecriture, opposer un passage à un autre, comme font tous les jours les hérétiques et les Juifs. On fera donc bien, quand on le peut, de réfuter l'adversaire par la nature même de la chose. Le théologien doit savoir la chronologie; en quels temps tels et tels Pères ont vécu, et quand telles et telles hérésies ont pris naissance. Qu'il prenne garde quand l'adversaire est embarrassé et hors d'état de répondre, afin de l'empêcher de passer à une autre question; qu'il lui fasse même promettre sous serment, avant la dispute, de ne rien dire contre sa conscience; qu'il se purge lui-même de tous les soupçons que l'adversaire pourrait avoir, en condamnant toutes les erreurs dont il pourrait être suspecté. « Si donc vous avez à disputer avec les Arabes (il veut parler sans doute des mahométans), dites anathème à qui admet deux dieux, ou qui croit que Dieu a engendré de la même manière que les hommes, ou qui adore comme dieu une créature quelconque. Agissez de même avec tous les autres hérétiques, afin que, nous voyant condamner toutes les erreurs dont ils pouvaient nous soupçonner, ils nous écoutent plus attentivement. Si vous entrez en dispute avec un monophysite, c'est-à-dire qui n'admet qu'une seule nature en Jésus-Christ, commencez par lui dire que vous ne vous arrêtez pas aux discours du concile de Chalcédoine, mais que vous argumenterez contre lui par les autorités des Pères qui ont écrit avant ce concile et qui sont reconnus pour orthodoxes des deux côtés. Après cette précaution, il faut l'avertir de dire anathème à tous ceux qui ne confessent pas la divinité de Jésus-Christ; puis, prenant le personnage d'un Juif ou de Paul de Samosate, demandez-lui

(2398) Dom Ceillier, *Hist. des aut. eccl.*, t. XXI, p. 211.

(2399) Dom Ceillier, Ibid., t. XXI, p. 357.

(2400) Moréri, *Dict. hist.*, édit. 1725, t. I^er^, p. 415, col. 2.

Digitized by Google

des preuves que Jésus-Christ est le Dieu Très-Haut. » C'est la méthode qu'a suivie Ammonius d'Alexandrie contre Julien, évêque réfugié d'Halicarnasse. Saint Anastase ajoute que les monophysites se découvrent par leur oblation même; car ils n'offrent que du vin pur, sans aucun mélange d'eau, pour faire entendre que le Christ n'a ni corps ni âme, mais seulement la divinité.

III. Après avoir présenté la règle, saint Anastase donne l'exemple. Dans un exposé de la foi catholique sur les points controversés avec les monophysites, il observe qu'il ne faut pas dire indistinctement à tout le monde et sans explication, qu'il est en Jésus-Christ deux natures, deux volontés et deux opérations; car des ignorants qui attachent à ces mots une idée fausse et grossière, seraient scandalisés si on ne les leur expliquait Il faut donc dire à ceux qui peuvent l'entendre et qui le désirent, que, sous le nom de nature, vous n'entendez ni une personne ni une partie naturelle de la chair, mais une chose réellement subsistante, sávoir, la divinité parfaite et l'humanité parfaite, unies inconfusément, immuablement et indivisiblement dans la personne ou l'hypostase du Christ, qui est une.

Dites également, pour ce qui est des deux volontés : « Nous n'enseignons aucunement qu'il y ait dans le Christ deux volontés contraires l'une à l'autre, ni une volonté sujette aux mauvaises passions : les démons mêmes n'oseraient le dire; mais, comme il a pris tout l'homme pour sauver tout l'homme, il est homme parfait dans l'humanité. Nous appelons donc volonté divine cette puissance par laquelle il commande en tant que Seigneur, et par sa volonté humaine nous n'entendons autre chose que la faculté de vouloir qu'a reçue l'âme raisonnable au moment de sa création, étant faite à l'image de Dieu et pour accomplir la volonté divine. Que si l'âme du Christ est privée de la faculté d'entendre et de vouloir, il s'ensuit qu'elle n'est point faite à l'image de Dieu, ni de la même substance que les nôtres, mais une des choses destituées de raison et de volonté. Comment alors pourrait-on dire que le Christ est parfait dans l'humanité? Si l'on ôte la volonté à la sainte âme du Christ, il faudra conclure avec Arius que, même selon la divinité, le Christ est soumis au Père comme un serviteur, et reconnaître deux volontés dans le Père et dans le Fils. Enfin, si l'âme raisonnable du Christ est privée de volonté, il est manifeste qu'elle aura été soumise au Verbe involontairement et comme une chose privée de raison. Loin de nous de pareils blasphèmes! Il faut raisonner de même des deux opérations dans le Christ : car faire des miracles doit être attribué à l'opération divine, qui seule a produit ces œuvres. Nous appelons opération humaine cette action pure, sainte, créée, vitale et vivifiante, qui émane de sa sainte âme; en sorte qu'au temps de la Passion, cette âme étant séparée et sortie du corps, le corps demeura aussitôt sans âme et sans vie, quoique l'opération divine ne les quittât jamais » C'est avec cette merveilleuse justesse que saint Anastase Sinaïte explique ces points de doctrine, longtemps avant que l'Eglise eût prononcé là-dessus, et avant même qu'il se fût élevé à ce sujet une controverse spéciale sous le nom de monothélisme; car rien n'indique dans son ouvrage que la dispute eût déjà commencé d'une manière formelle.

IV. Pour éviter toute équivoque, il donne, d'après les saints Pères, les définitions dogmatiques des principaux termes concernant les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, tels que Dieu, paternité, filiation, esprit, nature, hypostase, volonté, propriété, opération, consubstantiel, âme, Verbe. Le fort des eutychiens était de poser en principe que *nature* et *personne* sont absolument la même chose. Ils s'appuyaient pour cela d'un mot d'Aristote qu'ils ne comprenaient pas mieux que les Ecritures.

Au vrai, c'était un héritage des hérésiarques précédents, supposant tous que personne et nature sont la même chose. Sabellius avait conclu, puisqu'il n'est en Dieu qu'une seule nature, il n'y est aussi qu'une seule personne; Arius, puisqu'il est en Dieu trois personnes, il y est aussi trois natures; Nestorius, puisqu'il est en Jésus-Christ deux natures, il y est aussi deux personnes; Eutychès, puisqu'il n'est en Jésus-Christ qu'une seule personne, il n'y est aussi qu'une seule nature. Saint Anastase fait voir, et par l'Ecriture, et par les Pères, et par le bon sens, que *nature* et *personne* ne signifient pas la même chose. Lorsque Dieu maudit Caïn, demande-t-il entre autres, a-t-il maudit toute la nature humaine, ou simplement une personne ou hypostase? Lorsque Noé maudit Chanaan, a-t-il maudit la nature commune à ses trois fils, ou simplement une de leurs trois personnes? La personne et la nature ne sont donc pas la même chose.

V. A beaucoup de pénétration saint Anastase joignait beaucoup de finesse. Un jour, étant venu à Alexandrie et voyant la suffisance des eutychiens de toute espèce, il usa de ce stratagème pour les confondre tous en public. Il leur dit en particulier : « Il est impossible de concevoir une nature qui ne soit une personne. Mais que faire, si l'usage s'est introduit dans l'Eglise de dire deux natures et une seule personne en Jésus-Christ? Toutefois, si vous ne me forcez pas de dire anathème à quelque pontife ou à quelque concile, confessons ensemble, par un écrit signé de notre main, que partout où l'on trouve le mot de nature, il faut y supposer le mot de personne, attendu que nature et personne sont la même chose. C'est peut-être le moyen de réunir les églises. » Les eutychiens, ne se doutant pas de la ruse, souscrivirent la convention, dont on garda un exemplaire de part et d'autre.

Le lendemain il y eut une grande assemblée des nobles, des magistrats, du clergé, du peuple catholique et d'une foule im-

Digitized by Google

mense des différentes sectes. On lut d'abord la convention souscrite, qui portait : « Que tout ce qui s'appelle nature en Jésus-Christ signifie personne. » Aussitôt Anastase se mit à lire dans un recueil les passages des Pères qu'il avait extraits des livres mêmes que les eutychiens lui avaient prêtés. Dans ces passages divers, saint Cyrille, saint Ambroise, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Irénée et tous les autres reconnaissaient expressément deux natures en Jésus-Christ. Sur quoi Anastase concluait : « Donc, puisque, d'après la convention que vous avez signée de votre main, *nature* et *personne* sont la même chose, tous les saints Pères sont infectés de nestorianisme, attendu qu'ils reconnaissent en Jésus-Christ deux personnes. » A cette conclusion, tous les eutychiens demeurèrent interdits, sans trouver un mot à répondre. Toute l'assemblée, au contraire, battit des mains et leur cria : « Si *nature* est la même chose que *personne*, ôtez, brûlez les saints Pères, qui reconnaissent deux natures en Jésus-Christ. Si au contraire, la nature et la personne ne sont pas la même chose, le concile de Chalcédoine n'est donc pas répréhensible pour avoir dit que dans l'hypostase unique du Christ il y a deux natures unies (2401). »

VI. Ce ne fut pas la seule fois que saint Anastase prit ainsi les sectaires dans leurs propres filets. Ils en voulaient surtout à saint Flavien de Constantinople et au Pape saint Léon, parce qu'ils avaient les premiers condamné Eutychès. Ils ne pouvaient entendre prononcer leurs noms sans éclater en anathèmes. Anastase recueillit des plus illustres Pères de l'Eglise les passages les plus décisifs, et les mit sous le nom de saint Flavien. Ensuite, dans une conférence publique où les eutychiens avaient réuni leurs plus fameux docteurs, entre autres un moine nommé Jean et un certain Grégoire, il leur dit : « A quoi bon tant de paroles? Voici un petit recueil qui contient notre foi et celle du concile de Chalcédoine. Prenez et lisez, et puis approuvez ou désapprouvez. » Quand ce soi-disant écrit de Flavien eut été lu, Jean et Grégoire en témoignèrent la plus grande horreur, et anathématisèrent tout ce qu'il contenait. Aussitôt Anastase leur montra par leurs propres livres que ce n'était pas Flavien qu'ils venaient d'anathématiser, mais les saints Pères, dont ces passages étaient textuellement tirés. Le peuple, voyant cela, se leva contre les hérétiques, les chargea d'opprobres, et faillit même les lapider.

Les eutychiens d'Alexandrie, se voyant ainsi confondus, appelèrent à leur secours ceux de leurs évêques d'Egypte qui passaient pour les plus habiles. Il en vint plusieurs qui demandèrent au gouverneur impérial une conférence publique avec Anastase. Elle eut lieu dans le palais même du gouverneur. Ces évêques commencèrent par accuser Anastase de troubler la ville, le peuple et leurs églises. Anastase leur dit tranquillement : « Mais, mes révérends Pères, est-ce que vous m'avez jamais vu? Est-ce que vous avez jamais appris de ma bouche quelle est ma foi, quels sont mes sentiments? » Ils dirent que non. « Ecoutez donc quelle est ma foi, reprit Anastase; j'espère qu'elle vous plaira et que vous me trouverez sans reproche. » Alors prenant un papier et une plume des mains d'un des secrétaires du gouverneur, il écrivit ces mots : « Moi, Anastase, moine de la sainte montagne de Sinaï, je professe que le même Verbe de Dieu, né du Père avant tous les siècles, a été crucifié, enseveli, a souffert et est ressuscité. » Les évêques, auxquels il présenta cette déclaration, en firent l'éloge et l'approuvèrent. Ce que voyant Anastase, il leur dit : « Si vous pensez de même, souscrivez-y, et à l'instant je communiquerai avec vous. » Car c'était un dimanche, vers neuf heures du matin. Ils y consentirent volontiers et souscrivirent. Anastase, ayant donc reçu la déclaration souscrite de leurs mains, s'approcha de celui d'entre eux qui paraissait le plus savant, et, lui caressant la barbe, il dit : « Souvenez-vous, ô théopaschite, c'est-à-dire, ô vous qui supposez la divinité même passible, souvenez-vous de ce que dit l'apôtre Pierre, que le Christ a souffert dans la chair, et non dans la divinité, ainsi que blasphème Sévère, de qui vous venez d'approuver l'impiété par votre souscription. Car si dans ce papier je n'ai mentionné que la divinité du Verbe, sans parler de sa chair ni de son incarnation, c'est pour dévoiler au grand jour le blasphème qui était caché dans votre cœur. » A ces mots, réveillés comme d'une sorte d'ivresse, ils firent tout au monde pour ravoir le papier. Mais Anastase leur criait tout haut : « Je ne vous le rendrai que quand je l'aurai présenté contre vous à Jésus-Christ au jour du jugement. »

VII. Les eutychiens, loin de reconnaître deux natures en Jésus-Christ, allaient jusqu'à soutenir que la divinité même avait souffert. Aussi ajoutaient-ils au Trisagion, ou au *Sanctus* grec, ces paroles : *Qui a été crucifié pour nous*. Saint Anastase, dans une nouvelle conférence, les confondit de nouveau. Il dessina devant tout le monde l'image du Sauveur crucifié, avec cette inscription : *Le Verbe de Dieu sur la croix, son âme raisonnable et son corps*. Puis il demanda à ses adversaires lequel des trois avait souffert la mort? » Ils répondirent ; « Le corps. » Il reprit : « N'est-ce donc pas l'âme qui a souffert et qui est morte? — Non, répliquèrent-ils. » Sur quoi il conclut : « Comment donc n'avez-vous pas honte d'assurer que Dieu le Verbe a souffert, tandis que vous niez que l'âme raisonnable, qui est sa créature, soit capable de souffrir? Comment! vous dites que les anges, que les démons mêmes sont impassibles et immortels, et vous ne rougissez pas d'appeler passible et mortel leur souverain Créateur, qui

(2401) *Hodegos*, c. 10.

Digitized by Google

seul est impassible de sa nature (2402). » Après cette argumentation sans réplique, Anastase répondit aux objections tirées des Pères : que, quand ils ont dit que Dieu avait souffert, qu'il était mort, c'était, non pas selon la divinité, mais dans la chair, dans la nature humaine à laquelle il s'était uni.

La plupart des objections que les eutychiens alléguaient des Pères étaient controuvées ; car ils ne se faisaient pas scrupule de corrompre leurs écrits. Par exemple, après la mort de saint Euloge, il y eut à Alexandrie un gouverneur impérial de la secte de Sévère qui employa longtemps quatorze scribes à falsifier les livres des Pères, principalement ceux de saint Cyrille. Ainsi, Anastase étant tombé sur ces paroles : *Nous disons deux natures en Jésus-Christ*, que saint Cyrille écrit dans ses lettres à Successus, il ne les trouva intactes dans aucun exemplaire d'Alexandrie. Les uns avaient : *Nous disons qu'il y a deux natures unies;* les autres : *Nous disons qu'il faut considérer deux natures.* A la fin, Isidore, bibliothécaire du patriarche, lui présenta un exemplaire où le passage se trouva exactement. Les eutychiens avaient tronqué de même les passages les plus importants de saint Ambroise et d'autres Pères (2403). C'est par de pareils moyens que ces hérétiques pervertirent la foi de l'Égypte et attirèrent sur ce pays la punition qui l'accable depuis douze siècles, la domination des mahométans.

VIII. Un fait remarquable pour discerner les vrais ouvrages des Pères, c'est que saint Anastase, si exact à découvrir les fraudes des hérétiques, cite une dizaine de fois dans son *Guide* saint Denys l'Aréopagite et ses œuvres, sans émettre jamais le moindre doute sur leur authenticité. Employant une de ses expressions, il dit : « Nous nommons en Jésus-Christ opération théandrique, c'est-à-dire *Deivirile*, celle qu'il a faite conformément à la nature divine et à la nature humaine, comme de guérir l'aveugle avec de la boue, de ressusciter la fille de Jaïr en la touchant de la main (2404). » Le suffrage d'un esprit aussi distingué est d'un poids considérable.

On trouve entre autres dans ce même *Guide* un témoignage bien exprès touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie : c'est la dispute d'un orthodoxe avec des gaïanites, secte d'eutychiens qui soutenaient que le corps de Jésus-Christ était naturellement incorruptible. Pour les convaincre que son corps a été incorruptible dès le moment de son union avec la divinité, l'orthodoxe leur parle en ces termes :

« Si, dès le premier moment de l'union, le corps du Christ est immortel comme la divinité, dites-moi, je vous prie, la communion du très-sacré corps et sang de Jésus-Christ, que vous offrez et à laquelle vous participez, est-elle véritablement le vrai corps et sang du Christ, Fils de Dieu, ou un simple pain tel qu'on en vend dans la rue, ou bien une simple représentation, une simple figure du corps de Jésus-Christ, tel qu'était le sacrifice du bouc offert par les Juifs? » Le gaïanite répond : « Dieu nous préserve de dire que la sainte communion est seulement la figure du corps de Jésus-Christ, ou un simple pain ; mais nous recevons véritablement le corps et le sang même du Christ Fils de Dieu, qui s'est incarné et qui est né de la sainte Mère de Dieu, Marie toujours vierge ! » L'orthodoxe réplique : « C'est ce que nous croyons et confessons aussi, selon la parole du Christ à ses disciples, lorsque dans la cène mystique il leur donna le pain vivifiant : *Prenez et mangez, ceci est mon corps.* De même, lorsqu'il leur donna le calice, disant : *Ceci est mon sang.* Il ne dit pas : *Ceci est la figure ou le symbole de mon corps et de mon sang.* De même, quand il dit en plusieurs autres endroits : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle.* Puis donc que le Christ lui-même déclare que c'est vraiment son corps et son sang qui sont reçus par nous autres fidèles, apportez-moi quelque chose de la communion de votre église que vous croyez la plus orthodoxe de toutes, et nous mettrons dans un vase, avec toute sorte de vénération, ce saint corps et ce sacré sang du Christ. Si dans l'espace de quelques jours ils ne reçoivent aucun changement ni altération, il paraîtra que vous avez raison de dire que le corps du Christ a été incorruptible dès le moment de son incarnation ; mais, s'il est corrompu et altéré, il faudra nécessairement que vous disiez l'une de ces choses : ou que ce que vous prenez n'est pas le vrai corps du Christ, mais une simple figure ; ou qu'à cause de votre mauvaise doctrine le Saint-Esprit n'est pas descendu sur les dons offerts ; ou que le corps du Christ avant la résurrection était sujet à la corruption, puisqu'il a été immolé, mis à mort, blessé, divisé, mangé ; au lieu qu'une nature immortelle ne peut être ni divisée, ni recevoir des plaies dans ses mains et dans son côté, ni être mise à mort, ni être mangée ; on ne peut la tenir entre les mains ni la toucher, comme on le voit par les natures incorruptibles de l'âme et de l'ange (2405). »

Voilà ce que dit saint Anastase. Son raisonnement manque de justesse en ce qu'il suppose que l'altération de l'Eucharistie affecte le corps même de Jésus-Christ, tandis qu'elle n'affecte que les espèces ou accidents du pain et du vin. Mais toujours voit-on avec quelle foi expresse on croyait de part et d'autre que l'Eucharistie est le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, et non pas une simple figure.

IX. Nous possédons de ce Père, ainsi que nous l'avons dit, deux ou trois excellents sermons : le premier, de la sainte synaxe ou de la sainte messe ; les deux autres, sur le

(2402) C. 11.
(2403) C. 10.
(2404) C. 1.
(2405) C. 13, *Bibl. PP.*, t. IX.

Digitized by Google

psaume sixième. Il commence le premier par l'éloge des psaumes que l'on chantait dans les assemblées chrétiennes. La méditation des divines Ecritures jointe à l'oraison est la mère de toutes les vertus. Par cette méditation on apprend à connaître Dieu, par la prière on obtient de lui ce qu'on demande

Si l'on emploie des années entières pour apprendre passablement un métier périssable, combien plus, pour connaître Dieu et lui plaire, ne doit-on pas s'y appliquer, même toute sa vie? Le contraire arrive tous les jours. L'envie d'acquérir des richesses, de s'élever à une dignité temporelle, fait qu'on se livre tout entier aux moyens d'y parvenir; mais on ne prend aucun soin de son âme, on ne pense point à la mort, ni au jugement de Dieu, ni aux supplices de la vie future. On s'ignore et on se trompe soi-même. Encore si le mal n'allait pas plus loin. Mais on se hait mutuellement, on se tend des piéges, on se charge d'opprobres et de calomnies. Attentifs aux fautes d'autrui, nous ne considérons jamais les nôtres. Enfoncés dans la boue jusqu'au cou, nous ne pensons point à nous en tirer. Nous vieillissons dans l'habitude de censurer les autres, et dans la vieillesse même nous ne songeons point à nous examiner nous-mêmes. Les plus petits défauts de nos frères nous paraissent grands; les nôtres, quelque considérables qu'ils soient, nous sont imperceptibles. Nous ne pardonnons à personne. Petits et grands, coupables et innocents, nos évêques, nos maîtres, nos chefs, tous ceux qui nous avertissent de nos défauts, qui prennent soin de nos mœurs, sont également l'objet de nos censures. Nous ne savons ce que c'est que de gémir sur nos désordres; la crainte de Dieu n'est point en nous; nous ne pensons ni à faire pénitence ni à nous corriger. Toute notre âme se porte au mal, à la volupté, et à la débauche.

Nous passons les jours entiers aux spectacles, en de vaines conversations, en discours déshonnêtes, sans nous ennuyer; nous négligeons pour cela et la nourriture, et la maison, et les affaires les plus pressantes. Mais, pour prier à l'église, nous y appliquer à de saintes lectures, nous ne voulons pas même accorder à Dieu une heure : nous nous en sauvons comme du feu. Si la leçon de l'Evangile est un peu plus longue, on s'impatiente, on regarde de côté et d'autre. Si le prêtre prolonge un peu les prières, on se chagrine, on montre du dédain. Si celui qui offre le sacrifice non sanglant célèbre les divins mystères un peu plus lentement, on s'ennuie, on bâille, on s'endort. Il y en a même qui ne pensent point à purifier leur conscience pour approcher de la sainte table; ils ne songent qu'à se parer de beaux habits. D'autres n'entrent dans l'église qu'après s'être informés si le temps de la communion approche. Ils en sortent aussitôt, après avoir comme enlevé le pain mystique. D'autres ne viennent dans le temple de Dieu que pour se livrer à des conversations inutiles. D'autres, laissant l'office divin et la sainte messe, s'abandonnent aux voluptés de la chair. D'autres, occupés à regarder la beauté des femmes, font de l'église un mauvais lieu. D'autres, occupés de leurs affaires, en font une place de marché. D'autres enfin y médisent pendant la messe les uns des autres, ou même des prêtres qui offrent le sacrifice. Il y a des femmes qui ne sont pas exemptes de ces reproches; car il en est qui, servant le démon, viennent à l'église moins pour prier que pour être vues et pour séduire les plus simples.

Se peut-il quelque chose de plus criminel? Pleins de rapines, de méchancetés et de toute sorte de crimes, nous nous lavons les mains avec un peu d'eau; et puis, tout immondes que nous sommes, nous recevons ce corps sacré et ce sang adorable qui a été répandu pour le salut du monde. Ne voyez-vous pas que Judas, pour avoir reçu indignement le corps du Seigneur, fut condamné aussitôt, et qu'il livra au démon une entrée plus grande dans son cœur? Oseriez-vous avec des mains sales toucher les vêtements d'un roi? que dis-je ceux d'un roi? les vôtres mêmes? Comment donc! vous ne rendez pas au Christ l'honneur que vous faites à un vil vêtement? quel pardon méritez-vous? dites-moi. Ce n'est point assez d'entrer dans l'Eglise de Dieu, d'y révérer les saintes images, d'y honorer et baiser les croix; ce n'est pas se purifier non plus que de se laver les mains. Il faut fuir le péché, laver ses fautes dans la confession et dans les larmes, et s'approcher des mystères purs et inviolables avec un cœur contrit et humilié (2406).

X. Tel est le résumé du commentaire de saint Anastase le Sinaïte. On voit, par ce tableau, quelles étaient en Orient les mœurs de bien des fidèles, et de quelle manière ils recevaient les sacrements. On voit aussi, par l'importance des matières traitées par saint Anastase le Sinaïte, combien il serait désirable que nous eussions de ses différentes œuvres une édition complète et soignée.

Le savant P. Combefis nous a donné, dans le tome I[er] de l'Addition à la *Bibliothèque des Pères*, les ouvrages de saint Anastase le Sinaïte. On en trouvera une longue et exacte analyse dans le *Dictionnaire de Patrologie*, par M. l'abbé A. Sevestre, publié par M. Migne, tom. I[er], 1851, col. 336-343. Ellies Dupin, qui analyse les traités de notre auteur d'après les textes publiés par le P. Combefis et Gretser (2407), conteste plusieurs des ouvrages qu'on attribue à saint Anastase, et prétend que le style de cet auteur est fort médiocre; mais des critiques modernes sont loin d'être de son avis.

On cite encore d'Anastase le Sinaïte quelques ouvrages manuscrits, comme un traité de la règle de bien vivre; deux livres de la construction de l'homme, une contemplation

(2406) *De Hist. græc*, lib. I.

(2407) *Bibl. PP.* t. IX; Combefis, *Auct.* t. I[er].

Digitized by Google

mystique sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nicéphore cite aussi un traité du même contre le livre d'un nommé Séverien, appelé Jean Philopanus, qui était intitulé : *L'Arbitre ou le Juge touchant l'union des natures en Jésus-Christ*. Turrien en a tiré un fragment que donne Gretser dans sa préface (2408). Mais il ne paraît pas du tout certain que ces ouvrages soient réellement d'Anastase le Sinaïte; au reste, les discussions des écrivains ecclésiastiques sur ce sujet nous semblent bien embrouillées, et nous ne voyons dans tout cela rien de bien décisif. — On met généralement la mort de saint Anastase le Sinaïte à l'an 619 ou 620.

ANASTASE THEOPOLITE, fut ainsi nommé, comme on le conjecture, parce qu'il était né à Antioche, qu'on appela *Theopolis* ou la *Ville de Dieu*. C'est ce que nous apprend Etienne de Byzance. Anastase vivait du temps de saint Cyrille, au commencement du v^e^ siècle. Il a laissé, suivant Vossius (2409), une Relation de ce qui s'était passé en Perse entre un historien chrétien et un païen.

ANASTASIE (Sainte), martyre à Rome en 66. *Voy.* l'article ANASTASIE (Sainte), fille de Prétextat.

ANASTASIE (Sainte), l'ancienne, martyre en 249. *Voy.* l'article ANASTASIE (Sainte), fille de Prétextat.

ANASTASIE (Sainte), fille de Prétextat et d'une femme chrétienne nommée Flavie, fut élevée par sa mère dans la sainte croyance au Sauveur Jésus. Son père la maria à un païen nommé Publius, l'un des grands de la cour de l'empereur Dioclétien, qui régnait vers la fin du III^e^ siècle et au commencement du IV^e^.

I. Les Actes de la vie de cette sainte sont rapportés par Métaphraste : quelques critiques disent qu'ils n'ont pas une grande autorité. Ils nous apprennent que Publius persécuta sa sainte femme, mais qu'il mourut lorsqu'il se disposait à la punir de son attachement à la foi.

Anastasie, libre désormais, s'adonna entièrement à la piété et au soulagement des Chrétiens. L'empereur Dioclétien ayant fait amener à Aquilée le prêtre Chrysogone, en qui Anastasie avait beaucoup de confiance, elle l'y suivit. Depuis, ses actions de charité la firent découvrir et prendre en Macédoine. Alors Florus, préfet d'Illyrie, lui fit subir diverses tortures. Enfin il la condamna au supplice du feu, et elle fut brûlée vive dans l'île de Parmaruala, en 304. Saint Chrysogone, dont nous venons de parler, lui avait écrit des lettres pour la consoler lorsque son mari la persécutait. Suidas, Nicéphore, et, d'après eux, Baronius, rapportent les lettres qu'elle écrivit elle-même à ce saint pour lui demander ses secours.

II. On rapporte qu'une dame nommée Apollonie obtint les restes de sainte Anastasie par le moyen de la femme du préfet d'Illyrie, et qu'elle les enterra près de Zara en Dalmatie; que de là ils furent apportés à Rome dans une église qui porte son nom, et dans laquelle les Papes célébraient autrefois la seconde messe de Noël. Nous ne savons, bien qu'un hagiographe le dise (2410), si c'est le nom de cette sainte qui a été inséré dans le canon de la messe, ou celui de sainte Anastasie, appelée l'*Ancienne*, vierge qui fut martyrisée en 249. Nous serions plus porté à croire que ce fut celui de cette dernière; si même ce n'est pas plutôt celui de cette sainte femme nommée *Anastasie*, qui, avec sainte Basilisse, eut le soin d'enterrer les corps de saint Pierre et de saint Paul après qu'ils eurent souffert glorieusement pour Jésus-Christ, l'un par la croix, l'autre par l'épée (an 66). A cause de leur courageuse action, ces deux saintes femmes furent décapitées, après avoir eu les mains et les pieds coupés et avoir souffert d'autres tourments (2411). Et voici sur quoi nous baserions le sentiment que nous émettons ici.

La partie de la messe que nous appelons *canon* a toujours été considérée comme l'œuvre des apôtres (2412); sans doute ce *canon* n'a été écrit qu'avant l'année 440 : c'est là un fait invinciblement démontré, et cette antiquité est déjà des plus imposantes. Mais, lorsqu'il a été écrit, c'est évidemment d'après une tradition orale qui remontait jusqu'aux temps apostoliques. Or, n'est-il pas naturel de penser qu'on y inséra le nom de la sainte qui était la plus rapprochée de cette époque? Et même, sans considérer le mérite de ces saintes *Anastasie*, qui paraît égal, puisqu'elles souffrirent toutes le martyre pour Jésus-Christ, ne peut-on pas croire qu'on dut surtout choisir pour cet honneur celle qui avait rendu les devoirs de la sépulture aux corps des deux princes des apôtres? Nous soumettons ces questions aux personnes compétentes.

III. Il paraît que les reliques de sainte Anastasie, femme de Publius, ont été découvertes récemment; du moins les indications qu'on nous donne sur cette découverte le font supposer, car il paraît y avoir une certaine confusion entre les saintes les plus anciennes du nom d'Anastasie dont parlent les hagiographes. Quoi qu'il en soit, voici les renseignements que nous trouvons à ce sujet dans un recueil qui s'est publié à Rome jusqu'en 1852 :

« Dans les siècles passés, dit ce recueil (2413), les ministres du sanctuaire prenaient de très-grandes précautions pour conserver les reliques des saints. Elles étaient placées dans des caisses de fer, de plomb, de cuivre; les noms étaient inscrits

(2408) *Nouv. Biblioth. des Aut. ecclés.*, VI^e^ siècle, p. 228 et suiv.

(2409) *Dux viæ adversus acephalos*, a Jacobo Gretsero, grec et latin; Ingolstadii, 1606, in 4°.

(2410) *Dict. Hagiog.*, par M. l'abbé Pétin, édit. de M. Migne, 2 vol. in-4°, 1850 t. I^er^, col. 166. — Feller, *Dict. Hist.*, article *Anastasie* [*Sainte*], le dit aussi.

(2411) Tillemont, *Mém.*, t. I^er^, p. 181.

(2412) Voy. *Orig. et vais. de la liturg. cath.*, par M. l'abbé Pascal, in 4°, 1844, col. 201, 202.

(2413) *Corresp. de Rome*, juillet 1851.

Digitized by Google

sur des parchemins qu'on insérait dans les châsses mêmes, ou bien ils étaient gravés à l'extérieur; puis on cachait ce trésor dans quelque lieu sûr, pour y demeurer jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur de le révéler, soit par des inspirations, soit autrement. Les savants connaissent ce qu'ont fait les religieux de Saint-François pour retrouver son corps, enseveli en 1231; ils n'y ont réussi qu'en 1818. Le corps de saint Dominique n'a pas pu être découvert jusqu'ici, malgré toutes les recherches qui ont été faites à diverses époques. Il faut dire la même chose de tant d'autres corps saints, dont partie a été retrouvée, partie est encore cachée, ainsi qu'il a plu à la sagesse de Dieu d'en disposer.

« Si donc on a découvert à Sesto dans le Frioul, le 22 juillet 1842, une urne fermée dans trois châsses diverses, avec une inscription portant que ce sont là les reliques de sainte Anastasie, que ce sont là les cendres de son corps brûlé, après que la tête en avait été séparée, on doit tenir pour certain que ces reliques sont véritablement celles de la sainte, puisque la découverte s'accorde parfaitement avec tous les monuments historiques tant sacrés que profanes.

« Au mois de septembre 1842, un chanoine a donné la note des pieux auteurs qui ont écrit la Vie de cette sainte. On a un manuscrit du XI^e^ siècle contenant sa Vie. En 1807, ce manuscrit était en la possession d'un chanoine d'Udine auteur de plusieurs ouvrages.—Après avoir entendu l'avis de trois consulteurs, la sacrée congrégation des Rites a répondu que les cendres découvertes sont vraiment des reliques de sainte Anastasie, et qu'il est permis de leur rendre un culte. »

ANASTASIE, femme du patrice Pompée, neveu de l'empereur Anastase, était très catholique. L'empereur la maltraita ainsi que son amie Julienne, petite-fille de l'empereur Valentinien III, pour les amener à communiquer avec le patriarche hérétique Timothée. Mais ni les menaces, ni les artifices, ni les violences ne purent corrompre ces pieuses femmes. Aussi Anastasie et son amie se déclarèrent-elles ouvertement pour le concile de Chalcédoine. Elles écrivirent séparément au Pape Hormisdas sur son élection (an 512), et nous avons encore leurs lettres (2414). Anastasie parle dans la sienne de ses enfants, qu'elle recommande aux prières du Pape.

ANASTASIE, ἀνάστασις, église des novatiens à Constantinople qu'il ne faut pas confondre avec l'église des catholiques dans la même ville, église portant le même nom.

Sous Constance, en 356, l'évêque arien Macédonius fit abattre une église qui appartenait aux novatiens. Aussitôt ces hérétiques s'assemblèrent en si grand nombre, qu'en peu de temps ils eurent transporté les matériaux de l'autre côté de la mer en un lieu nommé Sycai : l'un portait des tuiles, l'autre une pièce de bois. Les femmes et les enfants eux-mêmes y travaillèrent avec ardeur, et l'église fut promptement rétablie. Depuis, l'empereur Julien leur ayant rendu l'ancienne place, ils y reportèrent les matériaux de la première église, la rebâtirent plus belle qu'elle n'était et la nommèrent à bon droit ***Résurrection*** [*Anastasie*] (2415).

ANASTASIE du grec ἀνάστασις, Résurrection. On donne ce nom à une des églises catholiques de Constantinople pour trois raisons. La première parce que dans ce temple, grâce au zèle de saint Grégoire de Nazianze, la foi catholique, tuée pour ainsi dire par les ariens, fut comme ressuscitée; la seconde parce qu'une femme y recouvra la vie; la troisième parce que les reliques de sainte Anastasie, vierge et martyre, y furent apportées de Sirmium. Comme ces trois raisons ne s'excluent pas, nous sommes portés à croire qu'elles contribuèrent toutes à faire donner et à conserver à ce temple fameux la dénomination d'Anastasie.

Depuis quarante ans les ariens dominaient à Constantinople, d'autres hérétiques étaient venus s'adjoindre à eux, et le nombre des catholiques était considérablement réduit, et ceux qui étaient restés fidèles étaient comme un troupeau sans pasteur. Ce fut dans ces conjonctures que saint Grégoire de Nazianze fut désigné pour occuper le siége épiscopal de Constantinople. A son arrivée, en 379, il fut très-mal accueilli dans cette ville; tous les hérétiques se réunirent contre lui, le chargèrent de calomnies et même le poursuivirent à coups de pierres. Loin d'avoir recours à la puissance temporelle pour se faire rendre justice, il n'opposa à tant d'outrages que la patience et la constance d'un martyr, et ne voulut pas même disputer aux hérétiques la possession des églises et des biens qui en dépendaient et dont ils s'étaient emparés au préjudice des catholiques. Il alla se réfugier chez ses parents, et ce fut là qu'il commença à tenir les assemblées des catholiques. Car non-seulement les ariens avaient dépouillé les catholiques de leurs églises, mais ils leur avaient ôté la liberté de s'assembler en aucun lieu. Cela dura depuis 339 jusqu'en 379. Cette maison devint par la suite cette église qu'on nomma l'Anastasie, la Résurrection (2416), parce que saint Grégoire y avait comme ressuscité la foi catholique. « C'est elle, dit saint Grégoire lui-même, c'est elle qui a comme ressuscité la parole de la vérité, auparavant si méprisée (2417). » C'est dans cette Anastasie que cet illustre Père de l'Eglise prononça plusieurs de ses belles ***Harangues théologiques*** qui lui méritèrent le nom de Théologien. Pour écouter ces discours les catholiques, les hérétiques de toutes les sectes et même les païens accoururent en foule. Pour l'entendre de plus près, on forçait les balustrades du sanctuaire

(2414) Apud Baronius, ad an. p. 519.
(2415) Fleury, liv. XIII, n° 43
(2416) Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XVII, n° 50.
(2417) G. Nazianz., orat. 32, p. 527.

Digitized by Google

où il prêchait, on applaudissait à haute voix et l'on battait des mains

Sozomène rapporte le miracle suivant, qui aurait contribué à maintenir à cette église le nom de Résurrection, Anastasie. Une femme enceinte étant tombée des galeries hautes où les femmes étaient placées, se tua dans cette chute, et tout le peuple s'étant mis en prière, elle ressuscita avec son enfant. Par la suite Marcien, économe de l'église de Constantinople, fit élever un superbe temple à la place de l'église, trop petite, et les prélats assemblés en concile par le patriarche Gennade en firent la dédicace en 459. Ce fut peut-être en faveur de la charité de Marcien que cette église ne fut point brûlée dans un grand incendie qui désola la ville de Constantinople l'an 465.

Enfin, au dire de Théodoret le lecteur, sous l'empire de Léon de Thrace, entre 458 et 471, on apporta de Sirmich (Sirmium) les reliques de sainte Anastasie, vierge et martyre et on les déposa dans l'église de la Résurrection, dans l'Anastasie (2418).

ANATHALON (Saint) est marqué comme premier évêque de Milan dans un très-ancien catalogue des évêques de cette ville, catalogue dont parle le P. Mabillon. La mort de ce saint y est aussi notée au 25 septembre, jour auquel Baronius a mis sa fête dans le Martyrologe romain, suivant, dit-il, les monuments, *tabulas*, de l'église de Milan. Cette fête n'est point mentionnée dans l'Antiphonier de dom Mabillon, ce qui, suivant Tillemont (2419), semble autoriser à croire qu'Anathalon fut en effet le premier évêque de Milan, ou au moins le premier que l'on connaisse, mais qu'on n'en a rien su de considérable, et qu'ainsi son Eglise ne lui a rendu aucun honneur particulier que depuis peu de temps,

Quant à la tradition qui fait saint Anathalon disciple de l'apôtre saint Barnabé, auquel il aurait succédé immédiatement sur le siége de Milan, Tillemont ne paraît pas y ajouter grande foi. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Le catalogue du P. Mabillon ne marque que neuf évêques entre saint Anathalon et saint Ambroise; et, quoiqu'il donne à quelques-uns d'eux cinquante-trois et cinquante-neuf ans d'épiscopat, il ne les fait néanmoins durer que deux cent soixante-cinq ans en tout : selon quoi il faudrait mettre la mort de saint Anathalon en l'an 109, et son entrée en 96, puisqu'on lui donne treize ans. C'est bien tard pour croire qu'il ait été ordonné par saint Barnabé. Et il faut même rabattre quelque chose de cette antiquité; car le catalogue met soixante-huit ans entre la mort de saint Mirocle et celle de saint Denys. Cependant saint Mirocle assista encore en 314 au concile d'Arles, et saint Denys est mort au plus tard en 362, ce qui ne fait que quarante-huit ans. On voit en effet par le temps que ce catalogue donne à saint Ambroise et à saint Simplicien, qu'il augmente plutôt la durée des évêques qu'il ne la diminue (2420). »

Malgré les raisonnements de Tillemont, dom Richard compte saint Anathalon (Anathalonus) comme deuxième évêque de Milan: il dit que saint Barnabé, apôtre, fonda cette église en l'an 40 et qu'il siégea sept ans; qu'Anathalon, grec de nation, lui succéda, et qu'il tint ce siége depuis l'an 47 jusqu'à l'année 61 (2421). Ughelli dit, d'un autre côté, que saint Barnabé le fit passer de l'évêché de Bresse à celui de Milan; mais il ne cite rien autre chose. Il ajoute qu'en 1572 son corps fut transféré de l'église de Saint-Florien dans la cathédrale (2422). On voit en définitive que nous n'avons rien de bien positif sur ce saint évêque.

ANATHOLE, prêtre d'Edesse, fut un des cinq prêtres qui se portèrent accusateurs contre Ibas. Ils s'adressèrent à l'empereur Théodose et à Flavien, évêque de Constantinople, qui renvoya le jugement de l'affaire d'Ibas à ceux qui en avaient connu d'abord, c'est-à-dire à Photius de Tyr, à Eustate de Beryte, et à Uranius d'Himerie.

ANATOLIE (Sainte), vierge et martyre sous l'empire de Dèce dans le III^e^ siècle. Les Martyrologes en font mention le 10 juillet.

ANATOLIE, péninsule dans la Turquie d'Asie, où un récent voyageur a fait, dans ces dernières années, la découverte d'une ancienne colonie chrétienne inconnue jusqu'à ce jour. M. Arundel, chapelain anglais à Smyrne, dit un recueil étranger de 1833, avait pu se procurer des renseignements sur les districts intérieurs de l'Anatolie, qu'il avait l'intention de visiter. Le but de son voyage était de faire des recherches utiles à la *géographie sacrée* dans cette partie du continent asiatique. Ayant traversé les pays situés entre l'Hermès et le Méandre, il lui a été possible de déterminer positivement la situation d'Eménia, d'Apamea, et de découvrir les ruines magnifiques d'Apollonia. M. Arundel a trouvé une colonie de Grecs établis en ce lieu même depuis les premiers siècles du christianisme, et qui n'ont jamais eu la moindre relation avec d'autres communautés chrétiennes (2423). Ce sont peut-être là des restes de la prédication de saint Paul, qui, comme l'on sait, annonça l'Evangile à Antioche, capitale de la Pisidie (*Voy.* l'article ANTIOCHE) et qui étendit les effets de son zèle apostolique sur plusieurs contrées de l'Asie. On peut le croire du moins; car la défense que lui fit le Saint-Esprit d'annoncer la parole de Dieu en Asie (2424), s'entend (2425) de l'Asie proconsulaire, qui comprenait l'Ionie, l'Eolie et la Lydie.

ANATOLIUS ou ANATOLE (Saint), évêque de Laodicée, naquit à Alexandrie, en Egypte,

(2418) Theod. lect. lib. II *Hist.*, p. 191.
(2419) *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés.*, 1701, p. 657, col. 1.
(2420) Id., ibid., p. 658.
(2421) *Catal. des évêques de Milan.*
(2422) Ugh., t. IV, p. 55.
(2423) *Soc. litt. de Londres*, 20 nov. 1833.
(2424) *Act.*, XVI, 6.
(2425) Dom Calmet, *Dict. de la Bible*, édit. de M. l'abbé A.-F. Jaunes, 4 vol. in-4°, 1844, publiée par M. Migne t. III, col 936.

Digitized by Google

de parents chrétiens, vers l'an 230, et mourut vers la fin du IIIe siècle.

I. Dans sa jeunesse, suivant l'exemple de quelques docteurs chrétiens de sa ville natale, il s'était voué aux études profanes à peu près au même degré qu'aux études chrétiennes : il cultivait les deux littératures, et contribuait comme tant d'autres à infuser l'esprit de celle-ci dans la première.

Il était très-lié avec Eusèbe, et de concert avec son ami il avait rendu de grands services à sa patrie (2426). Car Alexandrie étant assiégée par une armée romaine et divisée au dedans, la partie qui tenait contre les Romains souffrait une famine cruelle, et Anatolius s'y trouvant avec Eusèbe, ils tirent tout ce qu'ils purent pour secourir les assiégés. Anatolius fit assembler le conseil de la ville, et persuada de mettre dehors les bouches inutiles pour ne garder que les hommes de service. Sous ce prétexte il sauva la plus grande partie des habitants, les faisant sortir de nuit déguisés en femmes (an 269).

II. La ville d'Alexandrie, qu'alors on pouvait considérer comme une grande école, était partagée entre les disciples de Platon et ceux d'Aristote. Quelques-uns, Ammonius, Saccas surtout, avaient essayé de concilier ensemble deux systèmes qui partent de principes contraires et présentent des résultats opposés. Plotin, plus sage, s'était prononcé pour les doctrines de Platon.

Anatolius, qu'on ne peut égaler ni à l'un ni à l'autre de ces deux maîtres, mais qui n'est assurément pas sans mérite, s'attacha aux principes d'Aristote. Il se distingua par là d'un autre Anatole, platonicien, qui fut le maître de Jamblique. A la demande de ses amis, il exposa le système d'Aristote et le professa pendant quelques années à Alexandrie avec distinction. « Anatolius, dit Fleury (2427), était très-savant dans les lettres humaines et dans la philosophie. Il était grand rhétoricien, et savait la dialectique, la physique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie. »

III. Cependant les Chrétiens d'Alexandrie l'ayant député en 270 (2428) au concile d'Antioche, où il y avait à résoudre une question de culte au moyen de quelques calculs, Anatolius, qui, comme nous venons de le dire, était aussi mathématicien, y parla avec des sentiments religieux et s'y rendit utile.

A cette époque, Théotecne, évêque de Césarée, le retint et lui imposa les mains pour l'épiscopat, le destinant à lui succéder; et ils gouvernèrent ensemble cette église quelque temps. Mais ensuite, passant à Laodicée, il y fut arrêté par les frères, et ils l'élurent évêque à la place d'Eusèbe, son ami, qui était mort. De ce moment Anatolius paraît s'être attaché à l'interprétation des saintes Ecritures. Il appliqua surtout ses connaissances en mathématiques au calcul de l'époque pascale; et nous avons encore de lui un ouvrage qui atteste que dans cette question, qui divisa quelque temps l'Eglise grecque et l'Eglise latine, il se prononça pour l'opinion des Latins, c'est-à-dire pour la célébration de la fête de Pâques au jour du dimanche.

On lui attribue une *Arithmétique* en dix livres, dont il ne reste qu'un fragment dans les *Théologomènes* de Jamblique; une espèce de *Catéchisme de Mathématiques*, dont Fabricius a donné un extrait dans sa *Bibliothèque grecque*, vol. III, pag. 462; le *Canon pascal*, qui existe dans une version latine assez mauvaise, qu'on attribue peut-être à tort à Rufin. On le trouve aussi, avec le *Canon pascal* de Victorius, dans Bucher, *Doctrina temporum*, pag. 435 et seqq. C'est cette édition que cite Fleury. — Eusèbe de Césarée, parlant d'Anatolius, dit qu'il avait fait peu de livres, mais qu'ils étaient excellents. Saint Jérôme (2429) parle aussi très-avantageusement de lui. On ne sait pas précisément l'année de sa mort; il est honoré comme martyr dans l'Eglise grecque le 4 octobre; le Martyrologe romain marque sa fête le 3 juillet.

ANATOLIUS, évêque d'Eubée, fut l'un des évêques auxquels les membres du concile d'Alexandrie de l'an 301 écrivirent pour leur rendre compte de ce qui s'y était passé. Anatolius se trouvait alors à Antioche. Nous ne savons rien autre chose sur cet évêque.

ANATOLIUS, préfet de la milice, qui fit faire en 442 une châsse d'argent pour y mettre les reliques de l'apôtre saint Thomas. Cet Anatolius assista au concile de Chalcédoine de l'an 451, IVe concile général : il y fut avec dix-neuf des premiers officiers de l'empire et plusieurs laïques.

ANATOLIUS, patrice, dont Théodoret, évêque de Cyr, eut à se plaindre, et auquel il écrivit pour le prier de lui obtenir de l'empereur la liberté d'aller en Occident pour être jugé par les évêques du pays, ou du moins de se retirer à son monastère de Cyr. *Voy.* l'article THÉODORET.

ANATOLIUS, solitaire du Sinaï, vivait au milieu du IVe siècle, puisque nous voyons qu'il écrivit à Evagre de Pont, archidiacre de Constantinople. Il lui adressa sa lettre de la Montagne Sainte, c'est-à-dire du Sinaï. Comme l'habit des moines d'Egypte était différent de celui des autres moines, Anatolius en demande des raisons mystiques à Evagre (2430). Celui-ci lui répondit en lui mandant ce qu'il avait appris sur ce sujet des saints Pères. *Voy.* l'article EVAGRE.

ANATOLIUS, patriarche de Constantinople au Ve siècle.

I. Il assembla en 405 un concile où la lettre de saint Flavien au Pape saint Léon fut lue publiquement et trouvée conforme aux autorités des Pères latins et grecs et à la foi catholique. Anatolius le premier y donna son consentement et y souscrivit, di-

(2426) Ce fait est raconté par Crevier, *Hist. des emp. rom.*, édit. in-12, 1766, t. X, p. 396, 397.

(2427) *Hist. ecclés.*, liv. VIII, n° 5.

(2428) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* mettent ce concile à l'an 269.

(2429) In *Catalog.*

(2430) Dom Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, t. VIII, p. 192.

Digitized by Google

sant anathème à Eutychès et à Nestorius, à leur dogme et à leurs sectateurs.

Après ce concile, Anatolius écrivit à saint Léon pour rendre témoignage de sa foi; il lui envoya trois députés, Castérius, prêtre, Patrice et Asclépiade, diacres, et les chargea de porter au Pape sa lettre, les Actes du concile de Constantinople, une relation des légats du Pape sur ce qui s'y était passé, et enfin des lettres de l'empereur Marcien et de l'impératrice Pulchérie, où ils mandaient à saint Léon diverses choses touchant la religion, entre autres des détails sur le concile. Le Pape répondit à toutes ces communications dans une lettre datée du 14 avril 451 (2431). En ce qui concerne Anatolius, saint Léon le félicite de la pureté de sa foi et de la paix de l'église de Constantinople; il lui recommande Julien de Cos, son représentant à Constantinople, les clercs fidèles à Flavien, et l'église de Dorilée, en l'absence d'Eusèbe; enfin il veut que sa lettre soit rendue publique.

II. Peu de temps après, Anatolius assista au concile général de Chalcédoine de l'an 451. Mais ce patriarche ayant élevé des prétentions pour son siége, et s'étant permis de déplacer injustement un ami de saint Flavien, fut bientôt suspecté d'ambition et même d'hétérodoxie. En effet, Lucien, évêque, et Basile, diacre, étant venus à Rome avec diverses lettres tendant à persuader au Pape d'approuver le canon du concile de Chalcédoine touchant les prérogatives de l'évêque de Constantinople, saint Léon résista. « Anatolius, dit-il, devrait se contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté que la justice, en approuvant son ordination mal fondée, et dissimulant l'entreprise par laquelle il avait ordonné l'évêque d'Antioche. » C'est qu'Anatolius avait été ordonné évêque de Constantinople par Dioscore, après l'injuste déposition de Flavien, et avait lui-même ordonné Maxime pour Antioche, à la place de Domnus, aussi injustement déposé, et saint Léon avait approuvé l'une et l'autre ordination, pour le bien de la paix. « Cette indulgence, continue saint Léon, devait le rendre modeste plutôt qu'ambitieux. Il devait imiter l'humilité de Flavien, son prédécesseur, et ne pas se prévaloir du consentement qu'il a extorqué de quelques-uns de ses confrères, et qui ne peut servir de rien contre les canons, principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité est éternelle et inviolable, et qui ne peuvent être abrogés par aucun autre concile, quelque nombreux qu'il soit (2432). »

« Au reste, ajoute saint Léon, la ville de Constantinople a ses avantages, mais ils ne sont que temporels; elle est ville royale, mais elle ne peut devenir siége apostolique (2433). On ne peut donner atteinte aux priviléges des églises établis par les canons, ni blesser l'autorité de tant de métropolitains pour contenter l'ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second rang pour le crime particulier de Dioscore, ni Antioche le troisième. Il y a environ soixante ans que cette entreprise est tolérée; mais les évêques de Constantinople n'ont jamais envoyé au Saint-Siége le prétendu canon que l'on allègue. » Par toutes ces raisons, le Pape exhorte l'empereur et l'impératrice à réprimer l'ambition d'Anatolius, et l'exhorte lui-même à s'exercer à l'humilité et à la charité, déclarant qu'il ne consentira jamais à une telle entreprise, et que si Anatolius y persiste, il le séparera de la paix de l'Eglise universelle Mais le Pape n'exécuta pas cette menace et n'en vint pas à l'excommunication (2434).

III. Quant au fait qui rendit surtout suspecte l'orthodoxie d'Anatolius, c'est la dégradation qu'il fit subir à Aétius, archidiacre de Constantinople, ami constant de saint Flavien et sincèrement attaché à la foi catholique. Il lui enleva sa place pour la donner à un nommé André, et le relégua, hors de la ville, dans une église dépendante d'un cimetière. — *Voy.* l'article Aétius, archidiacre de Constantinople. — On vit dans cette action du patriarche Anatolius une hostilité marquée contre les défenseurs de la foi, et un attachement secret pour les doctrines d'Eutychès et de Nestorius. Mais il fut obligé de faire réparation à Aétius; et il l'annonça en ces termes au Pape saint Léon : « Le prêtre Aétius a été rétabli au rang d'honneur qui répondait à sa première dignité. Au contraire, André, qui avait été honoré de la dignité d'archidiacre, a été séparé de l'Eglise avec ceux qui étaient contre saint Flavien et du parti d'Eutychès, quoiqu'ils parussent avoir satisfait en souscrivant à la lettre de Votre Sainteté; et ils demeureront ainsi jusqu'à ce que vous en ayez ordonné. Quant à ce qui a été décidé en faveur du siége de Constantinople au concile de Chalcédoine, soyez sûr qu'il n'y a point de ma faute; j'ai toute ma vie aimé le repos et à me tenir dans ma bassesse. Mais le clergé de Constantinople et les évêques de ces quartiers en ont été d'accord, comme vous le verrez par les Actes. D'ailleurs, toute la force et la confirmation de ce qui s'est fait a été réservée à l'autorité de Votre Béatitude (2435). »

IV. Anatolius ayant ainsi satisfait, le Pape lui écrivit le 29 mai 454. Il approuve le rétablissement d'Aétius et la déposition d'André, et ajoute (2436) : « Si André et Eutratas, que j'apprends avoir insolemment accusé Flavien de sainte mémoire, condamnaient par écrit, authentiquement, l'erreur d'Eutychès aussi bien que celle de Nestorius, vous les ordonnerez prêtres, après avoir choisi pour archidiacre un homme qui n'ait jamais été soupçonné de ces hérésies. Les autres, qui étaient dans la même faute, seront rétablis,

(2431) S. Leo, epist. 58, 59, 60, al. 58, 39, 40; epist. 57.
(2432) Ep. 78, al. 54, c. 25; ep. 80, liv. um, c. 2; ep. 79, al. 55, c. 3 et c. 2; ep. 80, c. 2, 4.
(2433) Ep. 78, c. 3; ep. 79.
(2434) Id., ibid.
(2435) Epist. 128, 132.
(2436) Epist. 155.

Digitized by Google

s'ils satisfont de même; mais il ne faut mettre aux premières places que ceux qui constamment n'auront jamais été engagés dans aucune erreur. » Quant aux prétentions ambitieuses d'Anatolius, « il l'exhorte à y renoncer sincèrement, à se contenir dans les bornes que les saints Pères avaient posées, à renouveler son amitié avec Julien de Cos, et à observer les décrets de Nicée touchant les prééminences et les droits du sacerdoce, attendu que de là dépendait la paix de l'Eglise. »

V. Peu de temps après cette affaire, plusieurs évêques d'Egypte s'étant sauvés de leurs siéges pour fuir la persécution de Timothée-Elure, patriarche intrus d'Alexandrie, vinrent à Constantinople et racontèrent à l'évêque Anatolius tout ce qui leur était arrivé. En même temps ils présentèrent une requête à l'empereur Léon, Marcien étant mort. Léon renvoya ces requêtes à Anatolius, lui déclarant que le peuple d'Alexandrie, les magistrats et les gens de mer demandaient que Timothée demeurât leur évêque (2437). Il y avait apparemment aussi des requêtes de leur part. Dans ces conjonctures l'empereur ordonna donc à Anatolius d'assembler son clergé avec les évêques catholiques qui se trouvaient alors à Constantinople pour donner leur avis, tant sur l'ordination de Timothée que sur le concile de Chalcédoine, car les schismatiques prétendaient que, sans y avoir égard, on devait en assembler un autre et examiner la foi de nouveau.

Anatolius tint un concile à Constantinople, suivant cet ordre de l'empereur, comme on le voit par la requête des évêques d'Egypte; requête dans laquelle ils concluent à ce qu'Anatolius écrive des lettres synodales au Pape saint Léon, aux évêques d'Antioche, de Jérusalem, de Thessalonique, d'Ephèse et autres qu'il lui plairait, afin que tous déclarassent à l'empereur ce qu'il devait faire, selon les canons, pour réprimer ces désordres. Le résultat de ce concile de Constantinople fut apparemment la lettre qui nous reste d'Anatolius à l'empereur Léon. Dans cette lettre il marque qu'il a écrit au Pape saint Léon, et à tous les métropolitains; et où répondant à la consultation de l'empereur, il déclare que l'ordination de Timothée est nulle et contre les canons; que le concile de Calcédoine n'a rien défini que de conforme à la foi, et que vouloir y donner atteinte, ce serait chercher à troubler la paix des églises (2438). Léon ne fut sans doute pas satisfait de cette réponse d'Anatolius, car il écrivit encore aux évêques des grands siéges au sujet de Timothée. (*Voy.* l'article TIMOTHÉE II ELURE.) Mais il est à présumer qu'Anatolius avait dit sur cette affaire ce que lui dictait sa conscience.

VI. Une autre affaire incomba encore au patriarche de Constantinople. Le Pape saint Léon lui écrivit, tant pour lui recommander les évêques d'Egypte, réfugiés à Constantinople a cause de la persécution de Timothée, que pour stimuler son zèle contre les hérétiques, et pour lui enjoindre de réprimer quelques-uns de ses clercs, nommément les prêtres Atticus et André; nous avons déjà parlé un peu plus haut de ce dernier. Ces deux prêtres se permettaient de parler publiquement pour l'hérésie d'Eutychès et contre le concile de Chalcédoine.

Comme ses avertissements ne faisaient pas grand'chose sur l'esprit un peu léger et indolent d'Anatolius, saint Léon écrivit aux prêtres, aux diacres et autres clercs de Constantinople pour les affermir dans la foi, les prémunir contre les hérétiques, et leur mander qu'Atticus et André devaient être déposés, s'ils n'adhéraient de vive voix et par écrit à la foi de Chalcédoine, comme il l'avait déjà marqué à l'évêque Anatolius (2439), ainsi que nous venons de le voir ci-dessus. Mais ce dernier fit entendre que ce zèle du Pape à l'avertir, et le soin qu'il prenait de son clergé ne lui plaisaient pas trop.

Il en écrivit à saint Léon, et il lui envoya en même temps un écrit justificatif du prêtre Atticus où il protestait qu'Eutychès lui avait été odieux. Sur quoi le Pape répondit à Anatolius : « Vous ne devez pas trouver mauvais que je vous aie renvoyé l'examen de ce qu'on disait contre vos clercs; je n'ai point en cela blessé votre dignité, mais pris soin de votre réputation, qui m'est aussi chère que la mienne. Quant au prêtre Atticus, l'ambiguité de son écrit confirme ce qui nous en a été rapporté; car autre chose est l'inimitié qui se trouve même entre catholiques, autre chose est l'erreur que la foi condamne. Il faut donc qu'il montre nettement ce qu'il condamne dans Eutychès, qu'il promette de garder en tout la définition du concile de Chalcédoine, que vous avez signée vous-même, et qui a été confirmée par l'autorité du Siége apostolique; il faut qu'il le fasse par un écrit signé de sa main, qui soit lu dans l'église en présence du peuple chrétien, sinon il subira la sentence du concile dont il repousse la définition (2440). »

Nous ne savons pas ce que fit le prêtre Atticus, car le patriarche Anatolius mourut la même année 458, après huit ans et huit mois d'épiscopat. Il eut pour successeur le prêtre Gennade, qui montra plus de zèle que lui.

ANATOLIUS, diacre de l'Eglise romaine, consulta Ferrand, diacre de l'église de Carthage, disciple de saint Fulgence, sur les questions que l'empereur Justinien proposait au Pape Jean en 533. Il demandait si l'on pouvait dire qu'*une* des personnes *de la Trinité eût souffert*. Nous avons la réponse que lui fit Ferrand; elle est parmi ses œuvres que le P. Chiffet fit imprimer à Dijon en 1649. C'est une épitre qui a pour titre : ***De duabus in Christo naturis, et quod unus de Trinitate natus passusque dici possit.*** Le même Ferrand (2441) écrivit une autre lettre

(2437) *Conc. chalch.*, p. 3, c. 21.
(2438) Ibid, c. 25, 26.
(2439) Epist. 161.
(2440) Epist. 163.
(2441) Baronius, ad an. 535.

Digitized by Google

DA745
.G8
t.1

745678

à Anatolius sur l'affaire des *trois chapitres* ; cette lettre a été également adressée à Pélage qui était aussi diacre.

ANATOLIUS, autre diacre de l'Eglise romaine, fut envoyé en 597, comme nonce à Constantinople, par le Pape saint Grégoire, en remplacement de Sabinien. Grégoire, en lui confiant ce poste, lui défendit de célébrer la messe avec Cyriaque, jusqu'à ce qu'il eût renoncé au titre d'évêque universel.

ANATOLIUS (saint), est honoré comme le patron de la ville de Salins. On ne sait rien de bien certain sur lui.

ANAUNE, lieu célèbre situé près de la ville de Trente, et où souffrirent trois clercs, l'an de N. S. Jésus-Christ, 397. *Voy.* l'article MARTYRS D'ANAUNE.

ANAYA MALDONADO (DON DIÉGO), évêque de Salamanque, né dans cette ville vers 1360. Il fut envoyé au concile de Constance en qualité d'ambassadeur, avec Martin Fernandez de Cordoue. Nommé à l'évêché de Salamanque en 1401, Anaya fonda dans cette ville un collége destiné à l'enseignement gratuit, et il consacra à cet établissement presque toute sa fortune. Ce collége, le premier de ce genre en Europe, et connu sous le nom de Saint-Barthélemy-le-Vieux, a subsisté jusqu'en ces derniers temps. Ce généreux exemple fut imité dans la suite par quelques autres évêques (2442). Anava est mort vers l'année 1440.

(2442) *Nouv. Biogr. univ.*, Didot, 1852, t. II, col. 497.

FIN DU TOME PREMIER.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BX945
.G8
t.1

A000023791312

745678

Digitized by Google

Digitized by Google

A000023791312